AUTHOR:

GRANVELLE, ANTOINE PERRENOT DE

TITLE:

CORRESPONDANCE DU CARDINAL....

PLACE:

BRUXELLES

DATE:

1877-96

Master Negative #

91-80433-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

949.3
C698

Granvelle, Antoine Perrenot de, *cardinal*, 1517-1586.

Correspondance du cardinal de Granvelle, 1565-1586, publiée par m. Edmond Poullet ... Faisant suite aux Papiers d'état du cardinal de Granvelle, publiés dans la Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Bruxelles, F. Hayez, 1877-96.

12 v. fronts. (ports., v. 1-4) 30½cm. (Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Brussels. Commission royale d'histoire. Publications in quarto. 19)

On cover: Collection de chroniques belges inédites, publiée par ordre du gouvernement.

Vols. 4-12 edited by Charles Piot. Title varies slightly.

1. Europe — Hist. — 1517-1648 — Sources. 2. Reformation—Sources. I. Poullet, Edmond ~~Ives~~ ~~Joseph~~ Marie, 1839-1882, ed. II. Piot, Charles, 1812-1899, ed.

Library of Congress DH403.A2 vol. 19 6—32731
(47r38d1)

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm REDUCTION RATIO: 14½

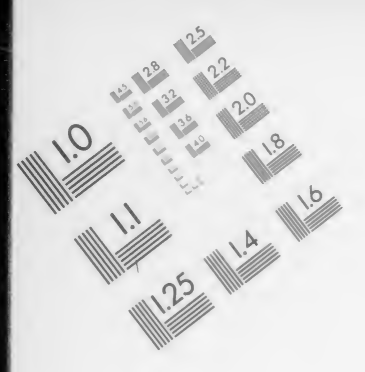
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 3/9/92 INITIALS BH

FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

REEL 4
VOLUMES 7-8

VOLUME 7



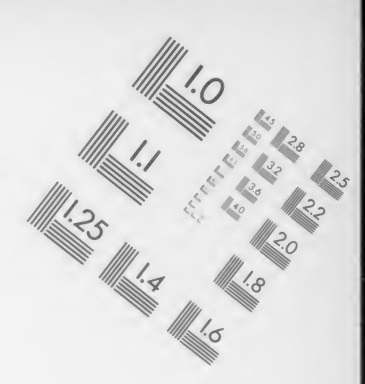


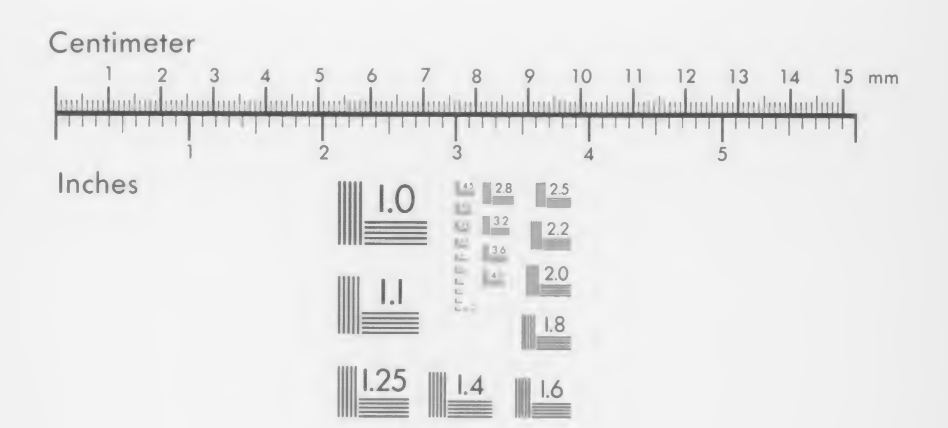
AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202





MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.


949.3
C39 Q 7
Columbia College
in the City of New York.
Library.
GIVEN BY
Charles H. Senff.

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

1565 — 1583.

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE,

1565—1583,

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTESR ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,
F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,
RUE DE LOUVAIN, N° 108.

1889

PRÉFACE.

I.

Dans le tome VII de la Correspondance de Granvelle, nous publions cent quatre-vingt-six lettres des années 1578 et 1579, non compris celles reproduites à l'Appendice. Les missives du corps principal de l'ouvrage se répartissent comme suit: Granvelle au roi dix-sept, à Marguerite de Parme soixante-trois, à Don Juan deux, à Alexandre Farnèse, prince de Parme, seize, au duc d'Aerschot deux, à Emmanuel-Philibert de Savoie deux, au duc de Toscane deux, au duc d'Urbin deux, au cardinal Farnèse une, à François de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur du comté de Bourgogne, une, au conseiller Fonck une, à Antonio Perez deux, au prieur de Bellefontaine vingt-trois.

Les lettres adressées au cardinal se subdivisent ainsi : du roi sept, de Marguerite de Parme une, d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, une, du duc d'Aerschot trois, d'Assonleville neuf, de Philippe, comte de Lalaing, une, de Maximilien de Longueval, seigneur de Vaux, une, de Maximilien Vilain, seigneur de Rassenghien, une, de Schets de Grobbendonk une, de Charles de Boisot une, du conseiller Fonck une, de Morillon treize, de l'évêque Lynden une, du chapitre métropolitain de Cambrai une.

A ces lettres étaient jointes les suivantes : le roi à Marguerite de Parme une, et une à Alexandre, fils de cette princesse, l'évêque de Plaisance au roi

une. Appeltern à Morillon une. N. N. à d'Assonleville une, le baron de Selles au même une, et enfin un écrit intitulé : Articles proposez aux commis à Cologne, et un mandement de l'archiduc Mathias adressé au magistrat de Gand.

Toutes ces lettres furent écrites par le cardinal ou lui avaient été adressées pendant son séjour à Rome jusqu'au 25 mai 1579, date à laquelle il quitta définitivement cette ville (v. p. 402). A partir de ce jour le prélat résida successivement à Gênes le 26, puis à Livourne, à la Tour de Buchary en Provence, au port de Rosas, à Lerida, à l'Escurial, ensuite à Madrid.

Par une lettre du 30 mars 1579, le roi l'avait appelé en Espagne pour remplir, auprès de sa personne, une mission particulière. Il devait remplacer Antonio Perez, personnage sur lequel nous donnons des renseignements dans le dernier § de cette préface.

Dans l'Appendice nous publions quatre-vingt-douze pièces, qui expliquent les événements les plus importants mentionnés dans la Correspondance du cardinal.

Parmi les plus remarquables il faut citer les nombreuses lettres adressées à Don Juan par le duc de Juliers, et des membres de la famille de Berlaymont; celles du comte Charles d'Arenberg et de sa mère; de Maximilien de Longueval, Sr de Vaux, envoyé par le gouverneur général à Paris, pour y négocier avec la cour de France différentes affaires importantes; celles du comte Pierre-Ernest de Mansfeld et de son fils Charles; de Jean de Noircarmes, baron de Selles; les missives de Philippe II à l'évêque de Liége, aux États d'Artois et de Hainaut, au baron de Selles; différentes lettres de Don Juan à des gens de guerre, à ses agents, au conseil d'État, à l'évêque de Liége; des résolutions des États généraux et du conseil d'État; des lettres de plusieurs magistrats de villes.

Tous ces documents donnent, sur la situation si compliquée des affaires des Pays-Bas, des renseignements intimes et d'un caractère d'authenticité incontestable.

II.

La grande préoccupation de Philippe II était en ce moment la pacification des Pays-Bas, sans recours à la force des armes. Ce moyen avait été préconisé par Granvelle; nous l'avons vu dans le volume précédent. Le roi avait enfin compris, mais un peu tard, que la violence, telle que le duc d'Albe l'avait pratiquée, et ensuite Requesens avec plus de ménagements, ne pouvait rien sur un peuple tenace et désespéré.

En allant prendre possession du gouvernement de nos provinces Don Juan avait reçu des instructions conçues dans ce sens. Était-il capable de les exécuter? En avait-il la bonne intention? La lettre qu'il écrivit à l'empereur le 18 janvier 1578 (p. 544) ne permet pas de l'admettre. Granvelle aussi en doutait : il négociera mal, dit-il, avec les États par suite de la défiance qu'ils ont conçue de lui; « et comme il ha procuré leur bien, tant plus il sent cette diffidence, et en est picqué » (p. 2). Le nouveau gouverneur se trouvait en réalité dans une situation d'autant plus difficile pour exécuter les recommandations pacifiques du roi, qu'il avait nettement déclaré « par ses lettres à plusieurs, la résolution de S. M. de reprendre les armes. »

Les observations de Granvelle à ce sujet sont si vraies et fondées que, dans ses lettres adressées à Marguerite de Parme, Don Juan disait, dès le 22 novembre 1576 : « les états sont dans un désespoir tel, qu'ils veuillent la guerre avec leur souverain. Ils appellent des princes étrangers, auxquels ils sont prêts à se livrer en échange de leur appui; ils ont joint leurs troupes à celles du prince d'Orange; ils en attendent de France, et, avec toutes ces forces réunies, ils prétendent obtenir ce que je leur offre pacifiquement. » Il termina cette lettre par les mots : « c'est la guerre qui nous menace[1]. » Granvelle fit observer en outre que, selon certains bruits venus de la France, le

[1] GACHARD, dans les *Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. XXVII, 1e liv.

gouverneur menaçait la ville de Bruxelles d'un sac, et qu'il était entouré de gens prêts à l'exciter à une prise d'armes, au lieu de lui conseiller d'avoir recours aux négociations. De l'avis du cardinal, ces conseils étaient bien dangereux pour Don Juan qui, jeune « et verd et ami des armes, désireux d'honneur et voudra se venger et ruiner tout. » Sa conduite à Tunis a suffisamment démontré, dit-il, cette propension. Enfin il est difficile, à son avis, de prévoir ce qui peut résulter d'une situation semblable. Le désespoir auquel « l'on n'a donné sinon trop de cause de notre costel peut amener une catastrophe. » Tout cela n'arriverait pas si Marguerite, très souffrante en ce moment de la goutte, pouvait se rendre aux Pays-Bas. Selon le cardinal, il fallait accepter les faits accomplis tels quels, sauf à en tirer parti, sans vouloir s'y opposer par la force brutale. A ses yeux la vengeance en matière politique était inutile et dangereuse. A ces observations nous devons ajouter celle de Morillon, à propos de la dépopulation des villes et du plat pays. Cette dépopulation était souhaitée, croit-on généralement, par Don Juan, qui était trop adonné aux armes et à ses passions et soupçons. Ce qui n'a pas peu contribué à augmenter le mal et la défiance. Il n'était pas fait pour remplir une telle charge « et s'il eust creue votre conseil ou s'il s'étoit retiré, nous ne sérions en tant de misères, et ne fut-on venu en désespoir » (p. 298). D'Assonleville avait aussi conçu une idée très médiocre des talents de Don Juan, surtout en fait de négociations (p. 315).

Toujours conséquent avec lui-même et avec ses principes, Granvelle adressa à Don Juan (11 janvier 1578) une lettre bien remarquable, rédigée dans le sens des idées dont il avait fait part à Marguerite. Cette longue missive donne des renseignements précis et bien fondés sur la situation du pays et l'état, les tendances de l'esprit public à cette époque. Les habitants de ces pays, dit-il, ne sont pas si pervers qu'on le croit. S. M. y compte encore un grand nombre de sujets dévoués, très attachés à la religion de leurs pères. Le mal ne vient pas de là; mais la cause principale de ces troubles provient de la haine vouée par les Flamands aux Espagnols. D'après lui cette haine n'est malheureusement que trop motivée par les mauvais traitements que les habitants ont subis de la part de leurs dominateurs. Les atrocités commises de sang-froid à Mons, lors de la reddition de cette ville; le sac de Malines; ce qui s'est passé à Zutphen, à Naarden, à Haarlem; les indignes procédés employés dans la flotte à l'égard des Néerlandais qui font partie des équipages, et par-dessus tout l'impôt sur les ventes; les tentatives de Roda, de Sanchez Davila et d'autres Espagnols qui voulurent constituer un gouvernement pour eux et par eux, le sac d'Anvers; tous ces faits ont comblé la mesure. Ce n'est pas la haine des Espagnols qui fait parler ainsi le cardinal. Il a toujours été bienveillant à leur égard; mais ils ont excité la bile des Néerlandais; ce qui a été la cause du départ obligé de Granvelle. « Depuis quatre ans, dit-il, je vis éloigné des Pays-Bas au préjudice de ma fortune et de ma famille, comme le savent le roi et Madame de Parme. » Ce n'est pas à ce moment seulement que le cardinal appela l'attention sur ce point. Lorsque le roi quitta les Pays-Bas, il lui signala les manœuvres de ceux qui cherchent le désordre pour rendre le nom espagnol odieux [1]. Il lui indiquait en même temps le remède à employer. « Certes, dit Granvelle, je ne nierai pas qu'il n'y ait aux Pays-Bas un grand nombre de gens animés d'un fort mauvais esprit et ayant une très mauvaise volonté. Il y en a d'autres encore qui, après avoir dissipé leur fortune, voudraient voir disparaître la justice pour ne pas payer leurs dettes. Loin de travailler à introduire l'ordre, ils cherchent à exciter les passions et à pêcher en eau trouble. » C'était une triste allusion à l'état dans lequel se trouvaient un grand nombre de nobles, endettés par suite d'excès de dépenses et de la vie désordonnée qu'ils menaient. « C'est là, ajoute Granvelle, l'origine de la ligue formée pendant le gouvernement de la duchesse

[1] Sous le règne de Charles-Quint, les Espagnols avaient surexcité par leur conduite la bile des Zeelandais. Sans l'intervention de personnages haut placés, les partis en seraient venus aux mains.

de Parme, et à laquelle prirent part ceux qui étaient abîmés par les dettes. Le prince d'Orange était un des premiers à se trouver dans cette situation. »

Cette manière de voir au sujet des causes de la haine entre les Espagnols et les Néerlandais, Granvelle ne la cachait pas même au roi. Dans sa lettre à Philippe II du 25 octobre 1578 (p. 185) le cardinal, à propos de Thomas Armenteros, secrétaire de Marguerite de Parme, fait une sortie contre cet agent et les Espagnols en général. Armenteros, l'ennemi avoué du cardinal, qui fut cause de son rappel des Pays-Bas, avait, dit-il, dans un intérêt personnel, des intelligences avec les seigneurs conjurés. En peu de temps il enleva à Marguerite le commandement des troupes et l'administration de sa maison. Il laissa prendre aux gouverneurs une autorité absolue, vendit les emplois et les bénéfices à des personnes impossibles. C'était une faute grave que de prendre des conseillers espagnols, aussi longtemps que ceux-ci n'auront pas cessé de haïr le peuple des Pays-Bas.

Après avoir tracé dans sa lettre à Don Juan ce tableau si sombre de la situation ancienne du pays, il en vient à celle du moment. A son sens les soi-disant États généraux auxquels Don Juan a affaire ne sont pas à proprement parler les vrais États. Ce sont quelques brouillons de Brabant, toujours prêts à s'arroger la suprématie sur les États des autres provinces, et cherchant à gagner quelques pensionnaires ou autres personnages animés d'un mauvais esprit. Les pensionnaires des villes étaient en effet généralement, surtout dans les provinces flamandes, hostiles au gouvernement espagnol et à ses principes. Néanmoins le cardinal recommande à Don Juan de ne pas avoir recours aux moyens de rigueur. Car, fait-il observer, la guerre que les rois font à leurs sujets tourne contre eux-mêmes. S'il faut en venir à cette extrémité, il y aura lieu de proposer chaque jour au peuple de nouvelles transactions pour occuper son esprit et absorber son attention. Entre-temps les préparatifs peuvent être faits pour entrer en campagne avec succès. Mais le cardinal oublie que les armements faits en Espagne

et en Italie n'étaient pas ignorés du Taciturne. Celui-ci en connaissait tous les secrets.

Nous ne trouvons pas de trace d'une réponse de Don Juan à cette lettre si remarquable, ni à aucune autre, pas même à celle par laquelle le cardinal le félicite à propos de la victoire de Gembloux, qui coûta seulement à l'armée espagnole la perte de dix à douze hommes (p. 57). Cependant il doit lui avoir écrit antérieurement, puisque le cardinal lui dit : je baise les mains de V. A. à propos de tout ce qu'elle me dit dans sa lettre (p. 8).

Enfin Granvelle engagea le gouverneur général à employer le moyen si souvent préconisé de l'amnistie, sans qu'il eût jamais produit de résultat jusqu'à ce jour. Ce moyen en aurait peut-être un meilleur par suite de cette victoire.

Lorsque la nouvelle de la défaite des troupes des États arriva en Italie, Granvelle adressa au roi une lettre de félicitations, en faisant remarquer que ce triomphe coïncidait singulièrement au succès des troupes royales près de Ruremonde. Tous ces événements devaient nécessairement effrayer les États et rendre les négociations faciles; mais, à son avis, il faudrait, pour l'assistance de Don Juan, Marguerite de Parme, qui agirait à titre de médiatrice entre les vainqueurs et les vaincus pour modérer les élans du gouverneur. Néanmoins en prêchant la paix il dit au souverain : « Y pues V. M. por lo que ha escripto esta en lo cierto que es procurar de reducir sus vassallos á la obediencia debida, y observation de la religion con la menos ruina que se pudiere. » Et partant ce que V. M. a écrit est la vérité : il faut réduire les sujets à la due obéissance et au maintien de la religion. Selon sa manière de voir, le roi devait agir immédiatement par la voie d'une amnistie (p. 40). Il s'explique ensuite dans le même sens à Marguerite.

Le vainqueur de Gembloux poursuit ses succès. Il prend Bouvignes, Gembloux, Tirlemont, Louvain, Diest, Sichem, Herenthals, Halen et Landen « et l'on dit, ajoute le cardinal, qu'il traite bien les vaincus (p. 51). Un peu plus tard il conquiert Nivelles (p. 56). Puis il publia les lettres apportées

d'Espagne par le baron de Selles, chargé d'entamer des négociations avec les provinces wallonnes (p. 74). Mais il n'obtint guère les « provances » nécessaires à l'entretien de son armée. Il se plaignit aussi de ne recevoir aucune communication d'Espagne. « Cela lui coupe les bras pour non pouvoir faire ce qu'il voudrait et espérait achever » (p. 78). Ces lenteurs interminables, ces indécisions sans fin de la part du roi, tant de fois signalées par les gouverneurs généraux, ont continué sous l'administration de Don Juan. Granvelle le constate de nouveau en 1578 comme pendant les années précédentes. Don Juan resta sans ressources financières (p. 110).

En ce moment il fut aussi poursuivi par les pamphlétaires. « Aulcuns des Estats, dit d'Assonleville à Granvelle, se végent à mal dire et escripre contre le seigneur Don Juan, comme plusieurs livres, qui se font journellement, monstrent, estantz pleins d'injures et de calomnies que de vérité, ayans ceulx du costé des adversaires premièrement commencé d'escripre et donné l'occasion de respondre par S. A., comme Vostre S^rie aura veu, et je croy entendre par ces deux ambassadeurs aller à Rome. » Ces écrits sont ceux que nous signalons en note (p. 81).

Au milieu de ces troubles, un chef de guerre distingué, Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, commandant à Gravelinnes, abandonna avec ses soldats le parti des États pour s'attacher à celui de Don Juan. Le gouverneur trouva en lui un aide dévoué à la cause du roi et à la sienne. L'appoint donné aux forces de Don Juan par la défection de ce chef n'était pas suffisant pour lui permettre d'agir immédiatement. Morillon fit observer sur ce point à Granvelle que tout était en retard, les rebelles maîtres de la mer, et ayant des vivres à discrétion, tandis que Don Juan n'en avait pas; il ne pouvait en obtenir, ni de la France, ni de la Lorraine. Les paysans ne s'armeront pas, par suite des enlèvements faits par les soldats de leurs chevaux et de tout ce qui appartient à ces malheureux. L'Allemagne, où les insurgés comptent beaucoup d'amis, ne fournira pas mieux des vivres à l'armée espagnole. Morillon attend tout d'un bon accord; mais cet espoir ne

se réalisera pas, selon le correspondant de Granvelle. Le seigneur Don Juan, dit-il, et ceux qui l'entourent « de courte robe et peu de longue (car il ne les ayme, et sans iceulx ne se peuvent négotier telz affaires) désirent la continuation de la guerre » (pp. 110. 111).

C'est précisément cette situation qui inquiète surtout Granvelle. Si Don Juan pouvait être conseillé par sa sœur naturelle, et bien saisir l'intention formelle du roi de négocier avec les insurgés, les affaires s'arrangeraient. « Que le Sr Don Juan, dit le cardinal à Marguerite de Parme, soit adverty de l'intention de S. M., pour sans perdre temps par consulte, pouvoir besoigner, et que l'on aye l'œil à regaigner la confidence et affection des sujetz, toucher ung mot de la venue de S. M. à Milan, que ne pourra estre mal prins de raison, oyres que l'on soubçonne que, oultre le publicque, peut mouvoir à V. A. le désir de voir S. M.» (p. 115). Granvelle ignorait-il que, selon Don Juan, la cause du roi était désespérée aux Pays-Bas? Le nom de Philippe y était abhorré, suivant une phrase qu'il eut le courage de transcrire dans une missive adressée à son souverain.

La situation du pays pendant le gouvernement de Don Juan est encore très bien décrite dans une lettre fort remarquable du cardinal au conseiller Fonck (p. 118). Les troubles des Pays-Bas, dit-il, ont duré trop longtemps. Il serait temps d'y mettre fin, et l'on y serait parvenu si sa manière de voir et celle de Fonck avaient été suivies; on a longtemps voulu ignorer la véritable cause de ces troubles. Granvelle appuie avec intention sur le *on*. S'il ne veut pas désigner d'une manière précise ce *on*, il est facile de le deviner, c'était évidemment l'entourage de Philippe. Puis il continue : Ceux qui y sont intéressés ont persuadé au roi que tout le mal venait des insurgés, des hérétiques et ennemis du souverain, pour lui inspirer la haine. Cependant, ajoute-t-il, il y a dans ce pays un grand nombre de sujets très bons, très affectionnés au roi catholique. Et la preuve de ce fait, la voici : lorsque le prince d'Orange entra la première fois à main armée dans le pays, il y rencontra peu de sympathies, tandis qu'il a réussi chez

les Hollandais et les Zéelandais; de cette manière le roi a perdu les marins et la marine. Granvelle s'aperçoit aussi que l'on tenait à l'ombre toutes les personnes peu sympathiques à la mauvaise administration des prédécesseurs de Don Juan. Le même sort était réservé aux ennemis des mutins espagnols, de leurs pillages, vexations et indiscipline, des retards et lenteurs des correspondances d'Espagne, de l'absence d'indigènes dans les conseils, de l'influence des Espagnols dans ces conseils, de la rédaction en langue espagnole des dépêches principales, de la méfiance à l'égard des Néerlandais (p. 119). Jamais personne n'avait osé jusqu'à ce jour montrer du doigt les griefs des habitants des Pays-Bas comme le fait Granvelle dans cette mémorable lettre. Nul, ajoute-t-il, n'aurait plus le droit d'en vouloir à ce pays que lui, par suite des moyens employés contre sa personne: « mais ayant respect au service de Dieu et à la conservation de la religion et au très grand nombre des fort bons subjectz et voyant le dommage que S. M. en tous ses affaires reçoit des altérations et guerres de ce coustel là, que enfin redonde au préjudice du prince, ruynant les pays et les subjectz, j'en ay tousjours escript à S. M. propre et à ses ministres (quoi qu'en puisse advenir) franchement et rondement pour la vérité et pour son service, et ne m'en repantz. »

Actuellement, continue-t-il, la situation est « si exorbitante, si scandaleuse et hors de raison, que si jamais prince a eu vocation de faire une guerre cruelle à ses sujets, nous la voyons actuellement. » Cependant il impute surtout le mal au prince d'Orange, à ses conseillers hérétiques, aux abbés de Brabant et autres personnages qui, avant son départ des Pays-Bas, ont, malgré ses conseils, donné au Taciturne tant d'autorité qu'ils en subissent actuellement les conséquences.

Après avoir fait cette déclaration, le cardinal en vient à Don Juan. Ce prince, dit-il, a bon cœur; rien ne l'arrêtera pour rendre service à son maître; il avait bien commencé; il aurait aussi persisté dans la bonne voie, s'il n'y avait pas été arrêté; il eut aussi l'avantage de réussir auprès des États en faisant déguerpir les gens de guerre, en engageant le roi à confirmer le traité de Gand, tandis que le prince d'Orange et ses adhérents y ont contrevenu d'une manière telle, que ce pacte est regardé à juste titre comme devenu nul.

Des affaires politiques des Pays-Bas le cardinal passe à celles de Bourgogne. Là on a introduit depuis quelques années beaucoup de mesures nouvelles, contraires à l'autorité de la justice et du parlement. Il engage Fonck à examiner toutes ces questions, pour qu'il puisse en faire l'objet d'observations spéciales à la cour et au roi. Il en parlera plus au long dans la suite. Ce n'est certainement pas le moment de s'en occuper, surtout pendant que l'on manie les armes; « car aprésent, près du seigneur Don Juan ceulx qui manient les armes seront plus volontiers écoutés que ceux de plume. » Fonck était appelé à remplacer Hopperus en Espagne.

Le cardinal espère qu'en remplissant ses nouvelles fonctions auprès du roi, Fonck conservera lui-même ses papiers, ou les confiera à un secrétaire, dont il sera sûr « afin d'exclure les étrangers, maintenir les nationaux, et éviter surtout de ne pas se mêler des affaires d'Espagne, pour échapper à l'envie des gens de ce pays. » Nos ambassadeurs, continue-t-il, qui sont envoyés en France, à l'Empereur et en Angleterre donneront de l'occupation à Fonck; le roi ayant choisi, à cet effet, des « Espagnolz cruds, qui ne savent la langue ni les affaires, ny cognoissant les gens, ny les affaires qui se traictent en ces trois lieux, ont ordinairement plus de respect à ce qui concerne les Pays d'Embas que à ceulx des aultres royaumes de S. M., dont il a préadverty S. M. plus d'une fois » (p. 125).

Selon la lettre de Granvelle, adressée le 24 août 1578 au prieur de Bellefontaine, Don Juan et ses gens ont en ce moment beaucoup à faire par suite de l'arrivée des soldats. S'il a des vivres, il agirait sagement de fortifier son camp et d'attendre ce que voudront faire ceux des États.

Dans sa lettre à Marguerite de Parme, du 15 septembre 1578, Granvelle parle d'une tentative d'assassinat perpétré sur la personne de Don Juan.

Don Louis de Tolède, fils naturel de Don Garcia, avait répondu « que le Sr Don Juan avait fait prisonnier un Anglais noble que la reine d'Angleterre avait envoyé pour le tuer et qu'il en fut averti au même instant par le seigneur de Gastel (qui ne savait rien du fait). Icelluy fut introduit en la chambre dudit seigneur Don Juan, et que l'ayant entendu ledit Gastel, et que venue fut à telle fin, le vouloir tuer; que plusieurs ont offert au seigneur Don Juan de dépêcher le prince d'Orange, mais qu'il n'a pas voulu, et qu'il est plus scrupuleux en telles matières que la reine d'Angleterre » (p. 156). Cet Anglais, sur lequel Granvelle ne donne pas de renseignements, était Ratcliff, frère du comte de Sussex. Il fut immédiatement exécuté dans le plus grand secret [1]. Cet événement précéda de quelques jours la mort de Don Juan, que le cardinal annonça à Marguerite de Parme par lettre du 13 octobre (p. 476). Je pense, dit-il, qu'il sera mort à la suite de « ses indispositions qu'estoient grandes et mal guérissables, et avoit plus de couraige que de forces. » Granvelle ne se prononce pas, par cet écrit, sur la nature de la maladie dont il entend parler. Dans une lettre à Marguerite de Parme (p. 254) il semble s'expliquer sur ce point; c'était un épuisement auquel sont sujets, dit-il, les jeunes gens de son âge. Don Juan avait, en effet, singulièrement affaibli sa constitution par ses excès. Il avait, comme l'on dit en termes vulgaires, largement vécu. Ce qui est plus certain, c'est que le prince est mort d'une fièvre typhoïde; le cardinal, dans une lettre précédente (p. 144), la qualifie de fièvre pestilentielle qui désolait l'armée, et il la désigne quelques jours plus tard par fièvre maligne, qui l'a travaillé pendant quinze jours (p. 180) [2]. En adressant ses condoléances au roi à

[1] M. le baron Kervyn de Lettenhove publiera dans ses Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre le dossier concernant ce personnage. Ce dossier se trouve aux Archives du royaume.

[2] D'après LETI, *Vita del catolico re Filippo II*, t. I, p. 145, Cerbelloni était atteint de la même maladie que Don Juan; mais le médecin Pennari qui traitait les deux malades déclara qu'il ne répondait pas de la vie du prince, tandis qu'il garantissait en quelque sorte le rétablissement de Cerbelloni.

propos du décès de Don Juan, il lui disait : « ce décès nous a coûté un grand dommage et une douleur excessive. Je prends part à l'affliction de V. M.; elle a tant perdu par suite de la mort d'un prince, appelé à rendre service en maintes circonstances importantes et dont le jugement et l'expérience augmentaient chaque jour par les années. Notre-Seigneur l'a appelé à lui à la fleur de l'âge, à 31 ans. Tout le monde est très affecté de cette perte, et nous comprenons qu'elle donnera les mêmes soucis à V. M. » Le cardinal met cette circonstance à profit pour déclarer que les jeunes gens ne conviennent en aucune façon au gouvernement de ces provinces, et qu'il y faut des personnes sages, calmes, appliquées. Il donne de nouveau au roi des conseils pour le gouvernement des Pays-Bas, en lui montrant que ses conseillers pour les affaires de ces provinces ne peuvent être des Espagnols (p. 183).

Dans ses lettres à Marguerite de Parme le cardinal fait souvent allusion à la fille naturelle de Don Juan. C'était Jeanne d'Autriche, connue sous le nom de Doña Giovana d'Autriche, sur laquelle nous avons déjà fourni des renseignements dans les volumes précédents (t. IV, p. 579; t. VI, p. 226). Que faire de cette fille après le décès de Don Juan? Marguerite engagea le cardinal à proposer au roi de la mettre dans un couvent en Italie. De l'avis de Granvelle « elle ne luy sembloit pas propre à estre enserrée en ung cloistre » (p. 457). Quelques jours plus tard il conseilla au roi de la faire venir en Espagne et de la placer auprès de la reine. Le roi, ne partageant pas cet avis, voulait la faire entrer au couvent de Ste-Claire, à Naples. Elle y serait nourrie et entretenue jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à un certain âge pour entrer en religion (p. 476).

Cette jeune fille, dont l'entretien et l'éducation embarrassaient à la fois Granvelle, Marguerite de Parme et le roi, était sur le point d'être plus ou moins abandonnée. Dans une lettre toute confidentielle du cardinal à Marguerite, lettre que nous publierons dans le volume suivant, il est dit : il me semble que S. M. veut se débarrasser de cette fille. Le roi est très mécon-

tent de feu Don Juan et de sa conduite, tant aux galères (affaires maritimes), qu'au gouvernement des Pays-Bas. Il a opéré de grands changements, commis des excès, au point « d'avoir eslargy la main. » Le cardinal ajoute : le prince se rendait insupportable; il ne voulait pas de frein, mais agissait à sa tête. D'après ce que je vois, je crains que s'il vivait encore, S. M. aurait rompu avec lui ; personne ne se serait plaint de cette perte. En présence de cette lettre, les contemporains de Don Juan n'étaient-ils pas en droit de se méfier de lui et de ses talents? Son escapade à Namur, les difficultés qu'il souleva entre lui et les États n'étaient nullement le fait du roi, qui voulait sincèrement en ce moment la paix et une entente avec les Néerlandais, conformément au désir exprimé par Granvelle.

III.

Quelques moments avant sa mort, Don Juan désigna pour lui succéder dans le gouvernement Alexandre de Parme, fils de Marguerite et d'Octave Farnèse (p. 177). Né à Rome en 1544, ce prince fut élevé avec Don Carlos et Don Juan à la cour de Philippe II. Il reçut une éducation tout espagnole, se voua à la carrière des armes et prit part à la célèbre bataille de Lépante. Don Juan demanda au roi de l'envoyer aux Pays-Bas, pour y devenir son lieutenant général. Philippe y consentit, et Alexandre arriva à Luxembourg vers la fin de 1577. Il prit une part active à la bataille de Gembloux.

Lorsque Don Juan rendit le dernier soupir le 1er octobre 1578, Farnèse prit immédiatement possession du gouvernement, poste dans lequel le roi le confirma (p. 200). Dès le 20 octobre suivant il entra en correspondance avec le roi. Celui-ci lui écrivit à son tour (31 octobre 1578) et approuva sa conduite [1]. Conformément au désir exprimé par Philippe et par Marguerite

[1] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. IV, pp. 385 et suiv.

de Parme, Granvelle ne se fit pas faute de donner des conseils au fils de celle-ci. Je ne manquerai pas, dit-il à la princesse, suivant vos ordres et ceux du roi [1], d'avertir le prince de ce que je pourrai lui être de service, et convenir à ce qu'il a en ce moment entre les mains, quoiqu'il soit difficile et dangereux de donner avis de si loin, et en l'absence de lettres particulières, comme ci-devant pour bien connaitre ce qui se passe. Depuis le 14 octobre 1578, le cardinal n'avait plus eu de nouvelles de l'armée. Granvelle ne s'en étonne guère. Avertissement avait été donné au prince que s'il n'a pas le loisir d'écrire, il pourra charger un de ses secrétaires de dresser des mémoires sur ce qui se passe. Lorsque le prince en aura pris connaissance il pourra les envoyer aux ministres pour qu'on connaisse bien la situation. De cette manière sa mère et le cardinal ne seront plus à la merci des commerçants, qui distribuent les nouvelles à leur guise (p. 201).

De l'avis de d'Assonleville, qui suivait la personne du prince, celui-ci a la meilleure volonté de rendre service au roi et au pays. Dans sa lettre à Philippe du 5 novembre 1578 il avait protesté de son dévouement. Au surplus d'Assonleville assure que le prince possède tout ce que l'on peut désirer; mais toujours préoccupé des affaires de guerre, qui sont très compliquées, il ne peut s'occuper « de ce qui est de la paix » malgré toute sa bonne volonté. De l'avis du cardinal, la mère du prince devrait lui servir de guide. Celle-ci pourrait s'occuper des affaires politiques et du gouvernement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Tout le monde serait convaincu qu'elle remettrait les affaires sur l'ancien pied; les indigènes « seroient plus accréditez, combien certes que on ne peult dire sinon que tel soit le vouloir aussi de S. E., et feroit encoires (à mon advis) plus s'il pouvoit » (p. 206).

[1] Voy. à ce sujet la lettre de Granvelle au roi du 24 novembre 1578, à la page 217. Déférant, dit-il, aux ordres de V. M., je ne manquerai pas de correspondre avec le prince de Parme, comme je le fais avec les ministres, sans empressement indiscret.

Conformément à une promesse qu'il avait faite à Marguerite de Parme et au roi, Granvelle écrivit au prince le 1er décembre 1578 (p. 218). Dans cette lettre pleine de bienveillance et où il proteste de l'intérêt qu'il porte à la famille Farnèse, il renouvelle le conseil qu'il avait déjà donné au roi et à Don Juan d'employer les voies de la paix. Le roi, ajoute-t-il, partage actuellement cet avis; c'est de bon augure pour mettre cette idée à exécution. A son avis le prince agit très bien en cherchant à soustraire à l'influence du prince d'Orange certains États restés fidèles à la religion catholique. En parlant ainsi, le cardinal fait ici allusion aux dispositions des provinces wallonnes qui voulaient se séparer de celles du nord, dispositions déjà manifestées sous le Gouvernement de Don Juan. Alexandre sut en effet les mettre à profit avec dextérité. Pour atteindre son but, il fit des démarches afin de s'attacher certains personnages, le comte d'Egmont, les seigneurs de Hèze, de Montigny et de Capres, les soldats wallons ainsi que des villes d'Artois [1]. Granvelle conseille en outre à son correspondant de ne pas signer de trêve avec les États et de ne pas avoir l'air de déférer cette question à la décision de l'empereur. De cette manière il pourra entrer en campagne au moment favorable, étendre ses opérations, placer ses troupes dans des lieux convenables pour pouvoir les ravitailler et remporter un avantage signalé.

De la sorte les États seraient obligés d'accepter des conditions raisonnables, impliquant le respect dû à la religion et au roi. Le prince ne doit pas laisser échapper l'occasion de traiter avantageusement avec les États. Jusqu'à ce jour les succès des armes du roi n'ont guère profité qu'aux soldats, pour arranger leurs propres affaires, au détriment de celles du souverain.

Toute cette lettre et les conseils y donnés par Granvelle ont servi de base à la conduite du prince. Elle fut son véritable guide pour les grandes affaires du pays. En la méditant on s'explique parfaitement toute la manière d'agir d'Alexandre. C'est en s'inspirant de ces recommandations que le prince de Parme s'opposa à l'armistice pendant les négociations de Cologne, entamées au nom du roi par le duc de Terranova, avec lequel le cardinal, d'après les instructions de Philippe, devait tenir bonne correspondance (p. 242). Au surplus le prince de Parme ne s'intéressait guère à ces négociations, sachant probablement que le roi ne se souciait ni de la paix, ni de l'armistice [1]. Philippe, Granvelle et Farnèse avaient les yeux fixés sur la réconciliation des provinces wallones, point de départ d'une situation nouvelle dans les affaires des Pays-Bas. D'Assonleville assure (p. 249) que l'on a surpris des lettres d'Alexandre du 14 décembre 1578, par lesquelles on voit qu'il est peu disposé à admettre l'arbitrage de l'empereur et qu'il le refuse même « comme estant conjoinct trop près au roy. » En attendant il employait son temps à se concilier l'affection des provinces méridionales et à s'attacher Philippe, comte de Lalaing, et d'autres personnages « qu'il cognoist alliénez de luy, pour réamiter et oublier le passé [2]. »

La marche des affaires, telles qu'elles furent conduites par le prince de Parme, faisant à la fois usage de négociations et de la force à point donné, plut beaucoup à Granvelle. Dans sa lettre à Marguerite de Parme du 27 décembre 1578 (p. 253), le cardinal déclare qu'il espère beaucoup, en voyant le chemin pris par le prince qui suit bien celui indiqué par le roi. Granvelle s'inquiète néanmoins de la lenteur avec laquelle l'empereur entame les négociations de Cologne : « Et toutesfois je n'ose, dit-il, soupçonner ce que j'entends du pape, qui est très certain que S. M. I. n'y va pas de bon pied. S. S. pense toujours que l'archiduc Mathias est arrivé aux

[1] Voy. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. IV, p. 500, lettre de Farnèse à Philippe II du 5 novembre 1578.

[1] Gachard, *Les États généraux*, t. II, p. 449.

[2] Voy. aussi la lettre du prince de Parme au roi du 19 novembre 1578 dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, loc. cit., p. 509.

Pays-Bas du consentement de son frère. » Cette lettre donne des renseignements précieux sur la situation faite aux Pays-Bas par la politique impériale, qui s'inspire d'un intérêt exclusivement dynastique. Elle nous révèle encore la cause, restée inconnue, de la retraite d'Emmanuel-Philibert de Savoie, ci-devant gouverneur des Pays-Bas. Le cardinal divulgue, à propos de certains conseils que Marguerite de Parme devait donner à son fils, le fait suivant : Celui-ci est jeune, dit-il, et je pense que l'âge pourrait le pousser aux plaisirs des jeunes gens. Qu'il y procède avec prudence, sans se laisser pousser par ces jeunes gars qui seront près de lui, à en faire œuvres publiques « ny conférer ses affections, ou pour mieulx dire, passions à ceulx du pays, ny se faire en telles choses trop familier avec eulx. Car je sçay combien cela a causé du dommage au feu S[r] Don Jehan, que Dieu absoille, et que la familiarité que print le duc de Savoye avec nos jeusnes gens Aigmont (Lamoral, comte d'Egmont), Schwartzenberg, Hornes, le prince d'Oranges et aultres, avec lesquels il alloit de nuyt par ville et en maulvaix et bas lieux, et au matin venoient au conseil endormis, le fit si familier avec eulx, qu'ils n'en tenoient compte, ny luy portoient respect; de sorte que souvent j'en estoye honteux. » C'était évidemment le motif pour lequel Philippe II « ne le trouva pas propre au gouvernement des Pays-Bas » et l'obligea à se retirer.

La seconde lettre adressée au prince de Parme par Granvelle est du 29 décembre 1578 (p. 259). Dans cette missive il donne à Farnèse des conseils pour ce qui concerne le plan de campagne à suivre, les négociations avec les provinces wallonnes, afin de les détacher du prince d'Orange, en ce moment très perplexe de ce qui se passait, la conduite à tenir par le seigneur de la Motte, chef de guerre, rallié à la cause du Roi. V. E. dira sans doute, ajoute le cardinal, que je suis trop loin pour donner des avis en fait de guerre. C'est vrai, et V. E. doit s'aider des conseils des officiers espagnols; mais elle ferait bien de consulter avant tout Gabrio Cerbelloni La grande expérience de cet officier lui a valu la confiance du roi. Il est modeste, n'excitera la jalousie de personne. Puis il lui donne des avis au sujet de la nécessité de bien choisir les fonctionnaires qui s'occupent des affaires du gouvernement et de la collation des charges et bénéfices. Quant à la correspondance, il doit y employer des personnes au courant des affaires. Sa mère pourrait l'aider dans ce choix. Le cardinal l'encourage à persister dans son refus d'accorder aux États une trêve qui leur permettrait de s'armer. Il l'engage à continuer les négociations avec eux, sans attendre le résultat de l'intervention de l'empereur. Dieu veuille, dit-il en terminant, que V. E. puisse tout arranger sans l'intervention de l'étranger; ce serait plus facile et plus sûr pour le roi, comme il l'a dit dans une lettre à Antonio Perez. Les négociations sont toujours lentes chez les Allemands, et si l'empereur a de bonnes intentions à l'égard du roi, il n'en est plus de même de ses ministres, dont il faut se méfier. Granvelle n'avait aucune confiance dans Schwartzenberg, chargé par l'empereur de toute la négociation de Cologne. A ses yeux Schwartzenberg, l'ancien compagnon des débauches d'Emmanuel-Philibert de Savoie, jouait un rôle très équivoque en favorisant l'archiduc Mathias, en tenant à la fois le parti des États et du prince d'Orange. Point de doute, Schwartzenberg ne nageait pas dans les eaux du roi, comme Granvelle le voulait. Selon la manière de voir de celui-ci, quiconque n'était pas royaliste était l'ennemi de Philippe II; pas de milieu.

Quelques jours plus tard, le 11 janvier 1579, le cardinal adressa au gouverneur général une nouvelle lettre. Il le félicite du résultat auquel il est parvenu, et lui donne des conseils sur les procédés à employer envers les États, qui commencent à se montrer mécontents des procédés du prince d'Orange. Alexandre doit les engager à rentrer sous l'obéissance du roi, traiter avec eux en particulier, conformément aux instructions royales, sans attendre le résultat des négociations des Allemands. Mieux vaudrait terminer les affaires sans l'intervention de ceux-ci. Pour y parvenir, Farnèse devrait faire comprendre aux habitants des Pays-Bas combien

Philippe est clément, qu'il a une affection toute paternelle pour ses sujets. Il négocierait sans désarmer, afin de pouvoir agir contre les récalcitrants à un moment donné. J'apprends, dit-il, que V. E. a profité de l'occasion d'un convoi d'argent à faire escorter pour rappeler auprès d'elle la compagnie des cavaliers bourguignons. En vérité, V. E. a pris là une mesure des plus habiles. Elle renforce son armée d'une troupe excellente, meilleure, si je ne me trompe, qu'aucune autre plus nombreuse et composée d'Allemands. En agissant ainsi, Alexandre diminue les charges des Bourguignons qui souffraient de cette soldatesque oisive, toujours prête à manger sa solde sans utilité. Le cardinal plaide ainsi la cause de la Bourgogne et oublie qu'en envoyant cette troupe dans nos provinces, celles-ci subiront le sort du pays qu'elle venait de quitter. A propos de la Bourgogne, Granvelle instruit Farnèse de tout ce qui concerne ce comté.

Morillon, de son côté, espère beaucoup de l'emploi « de la douceur et de la clémence, » tel que l'entend le prince de Parme, tandis que ses soldats n'agissent pas de même. Les habitants de Louvain sont tellement maltraités, que tout le monde commence à avoir du dégoût de la situation nouvelle. Sans avoir offensé personne, la population de cette ville voit raser ses maisons jusqu'à terre, pour en faire servir le bois au chauffage. Tous les beaux colléges de l'Université y sont ruinés. On devrait, dit le prévôt, plus tôt chercher à faire revivre cette institution « qu'est entièrement perdue et qui serat une grande perte pour l'Église, puisque c'est de là que l'on debvroit tirer les ministres. Si une paix vient, je ne sçay où trouverons des curez pour tant d'églises vacantes. » Le désordre n'est pas moins grand à Tirlemont, à Aerschot et dans d'autres villes. Les Français en ont fait autant à Bourg et à Maubeuge.

Enfin les villes sont tellement abimées, qu'elles n'auront plus d'habitants; le plat pays sera désert. On a toujours cru, dit-il, que c'était là le projet de Don Juan. A ce propos il débite à la mémoire de Don Juan une longue tirade que nous avons rapportée plus haut.

La quatrième lettre de Granvelle à Farnèse renferme, comme les précédentes, des éloges sur la conduite du prince. Au sens du cardinal, le prince y met beaucoup de circonspection, soit en faisant la guerre aux rebelles, soit en tâchant de reconquérir les provinces révoltées, en cherchant des positions convenables pour asseoir l'armée et la ravitailler, en ayant soin de la santé du soldat, en ramenant à l'obéissance les personnes de bonne volonté qui, fatiguées et désabusées des fourberies du Taciturne, veulent se rallier à la bonne cause.

Le cardinal engage aussi Farnèse à se défier de Schwartzenberg à propos de la trêve. Sous prétexte de déférer cette question à l'empereur, pareil engagement serait entièrement à l'avantage des États et au préjudice du roi. D'après les lettres que ce monarque semble avoir adressées au prince de Parme, et dont le cardinal lui a annoncé l'envoi, il désapprouve le comte de Schwartzenberg, personnage dévoué aux États et au prince d'Orange, et ennemi de l'arrangement avec les États d'Artois. Granvelle en veut à peu près autant au comte de Schwartzenberg qu'au prince d'Orange. Le peuple, prétend-il, veut se venger de celui-ci, et ce serait un heureux événement si, pour apaiser S. M., on arrêtait d'Orange ou si on le livrait au gouverneur général. « Ce serait, dit-il, mon plus grand plaisir; car, de rendre à ces provinces la paix que je voudrais tant y ramener, je ne puis l'espérer aussi longtemps qu'il vivra » (p. 302).

D'Assonleville s'associa à Granvelle pour faire également l'éloge de Farnèse. Il a remarqué chez lui une propension en faveur de la paix plutôt qu'une tendance à la guerre. Le prince veut rendre service au roi « et procurer le bien à ce pauvre pays », et lui a toujours tenu ce langage. Depuis trois mois Farnèse a quitté Namur pour passer avec une partie de son armée par le Limbourg, les pays de Liége, de Juliers et de la Gueldre. Ensuite il a traversé la Meuse au delà de Ruremonde et occupé Weert, ville qu'il a reprise. Les négociations avec les États à Arras continuent, négociations sur lesquelles nous donnons des renseignements en note (p. 316).

A propos de la prise de Weert. Morillon signale les faits qui s'y sont passés autrement que le dit d'Assonleville. Il n'est plus question en Brabant, dit-il, d'aller à pied ou à cheval : chacun se met sur l'eau; car les Espagnols envahissent toute la campagne; ils ont pris Weert et le château de cette ville, où ils ont tué tous les gens de guerre qui y étaient. Ils tiennent aussi Helmont, Eindhoven, Turnhout, Herenthals, le château de Hoogstraten et assiégent celui de Grobbendonk qui ne pourra tenir. De cette manière ils avanceront tous les jours jusque près d'Anvers, Lierre, Malines, Berg-op-Zoom et Breda.

Morillon rend ensuite compte au cardinal de ce qui se passe dans les provinces wallones. Après la scission entre des États de ces provinces et celles du nord, les États généraux y envoyèrent des députés au nombre desquels figurait Jean Vander Noot, abbé intrus de St-Bernard « qui at este intronisé contre le gré des religieulx par le Prince (d'Orange), à l'importune poursuite de Oyembrugge et aultres alliez dudict abbé, qui vad frazé (portant fraise), avec chausses, poignard et espée comme ung capitaine. Il portoit aux Etatz de Mons le long manteau, mais il faullit que à Arras il prind le frocq, aultrement on ne le voulloit recevoir en l'assemblée. Il at tenu des propos bien étranges et scandaleux. » Cette lettre si longue renferme encore bon nombre de renseignements sur les événements qui se passaient dans le pays.

Dans sa missive au roi, du 8 mars 1579, Granvelle rend compte de la politique suivie par le prince de Parme à l'égard du futur congrès de Cologne organisé par le comte de Schwartzenberg, personnage dévoué aux États. Le cardinal parle aussi du siége de Maastricht qu'Alexandre avait entrepris, de la prise de Karpen et des opérations du prince en Gueldre.

La lettre que Granvelle adressa, le 30 avril 1579, à Farnèse ainsi que les suivantes ont toujours trait aux mêmes objets : faire la guerre et négocier, rétablir l'union sur le maintien de la Pacification de Gand, « traité qui nous a fait tant de mal, » diviser les États généraux, en négociant avec les provinces wallones, sans avoir égard au futur congrès de Cologne, s'entendre sous ce rapport avec le duc de Terranova, qui a été informé de vive voix des instructions du roi. Le cardinal espère que le prince pourra s'emparer de Maastricht, place vaste et forte qu'il est facile de défendre. Ensuite il s'occupe des affaires de la Bourgogne, où l'on a introduit des nouveautés. Il y parle aussi des violences et des excès de la soldatesque qui ont donné lieu à des plaintes sérieuses; de la justice qui n'est plus rendue; de l'insolence des sujets qui y augmente. Finalement Granvelle annonce que le roi l'a appelé auprès de lui, et que par conséquent le prince trouvera en lui un défenseur dévoué auprès de S. M. Toutefois, il regrette qu'à l'âge de 62 ans il soit obligé de faire un pareil voyage.

En écrivant au roi, le 24 avril 1579 (p. 377), il lui annonce que le prince de Parme dirige bien les affaires aux Pays-Bas. Cependant le résultat du siége de Maastricht lui cause des inquiétudes. Le prince dispose, il est vrai, d'excellentes troupes; il a sous ses ordres Cerbillon, Octave de Gonzague et d'autres maîtres de camp; mais la place est forte. Les négociations avec l'Artois et le Hainaut auront sans doute le meilleur résultat, et ne doivent pas être arrêtées par l'intervention de l'empereur, comme le veut le prince d'Orange, en dépit des efforts contraires faits par Alexandre de Parme.

Malgré les préparatifs de son voyage en Espagne, le cardinal continua sa correspondance avec le prince de Parme. Dans sa lettre du 1er mai 1579, après avoir fait des promesses de le soutenir à la cour, il lui exprime toujours des craintes sur le résultat du siége de Maastricht [1]. Comprenant combien les troupes des États étaient redoutables derrière les fortifications ou retranchements, comme à Haarlem, à Zierickzee, à Leiden, etc., et combien elles étaient faibles en rase campagne comparativement à celles d'Espagne si bien organisées, disciplinées et formées à la guerre, le cardinal lui donne le conseil, s'il ne peut s'emparer de Maastricht, de se jeter sur

[1] Voy. aussi p. 393.

l'armée des États. Ce serait le moyen de relever le prestige de ses armes. Il supplie le prince de continuer les négociations avec les États wallons, sans se préoccuper de celles patronisées par l'empereur. Celles-ci ne lui inspirent aucune confiance, connaissant, dit-il, l'esprit des Allemands, leur manière d'agir et le but qu'ils veulent atteindre. Ils donnent la main au prince d'Orange [1], qui les met dans un grand embarras et qui, pour entraver les négociations des provinces wallones désireuses de rétablir la paix, empêche la mise à exécution de la Pacification de Gand.

« En vérité, dit-il, cet homme vit longtemps. Je ne sais qu'en dire, après avoir vu périr tant de gens; et il continue à vivre en sécurité! » On le voit facilement par cette phrase et par celles transcrites aux pages 100, 302, 303, l'assassinat du Taciturne était une mesure arrêtée en principe par le cardinal. A ce propos il dit encore (p. 405) : le but principal du prince d'Orange est de ne pas arriver à une entente, puisqu'il prévoit qu'il pourrait être obligé de quitter le pays, en emportant l'argent qu'il y a ramassé « si nous le laissons en sortir vivant. » Toutefois, Granvelle ne désespère pas de voir les États se révolter contre le prince en s'apercevant qu'il les a ruinés et trompés. Si, comme on le dit, les provinces wallones sont hostiles à La Noue, à plus forte raison le seront-elles à l'égard du Taciturne. Les autres États suivront cet exemple.

En annonçant (p. 409) au prieur de Bellefontaine les succès du prince de Parme auprès des États des provinces wallones, il déplore l'échec de ses armées à l'assaut de Maastricht, entrepris le 8 avril 1579. Il y a laissé beaucoup de monde, dit-il, mais pas autant qu'on le dit. Suivant le bruit public, 2.000 Espagnols y auraient perdu la vie. La place fut prise seulement le 29 juin suivant.

Quelque temps avant cette conquête, Farnèse fut atteint d'un accès de

[1] Voy. à la page 397 les « articles proposés aux commis estans à Cologne pour la pacification des Païs-d'Embas, par les Estatz d'iceulx.

la maladie, dite pestilentielle sans doute une fièvre typhoïde, dont le cardinal parle dans une lettre adressée à Marguerite de Parme, le 2 août 1579 (p. 451). Heureusement le prince se rétablit au grand contentement du roi et de la cour.

Lors de sa convalescence la réconciliation des provinces wallones était un fait accompli; le roi approuva la convention stipulant le départ des troupes étrangères; le prince devait accompagner les Espagnols; mais le roi décida qu'il resterait sur place « puisque les Estats consentent qu'il gouverne six mois pour actendre qui lui succèdera au gouvernement, et de laisser ledit gouvernement maintenant au Conseil, qu'est peu d'accord sans chief » (pp. 141, 143, 433). Les provinces wallones redoutaient, comme celles du nord, la présence d'un gouverneur général d'origine espagnole. Elles tenaient beaucoup à être consultées à propos de la nomination du nouveau titulaire. Les membres influents aux États d'Artois eurent de la peine à leur faire comprendre que le prince de Parme devait être maintenu. L'extrait d'une lettre, que nous reproduisons en note, donne des renseignements sur ces débats [1].

[1] Voici ce qu'on lit au sujet de cette demande dans une lettre adressée le 13 décembre 1578, par l'évêque d'Arras et le s^r de Valhuon, à Farnèse : « Nous n'avons obmis d'alléguer tout ce entièrement que nous a semblé convenir pour recepvoir aggréablement celluy que S. M. a commis pour estre en fleur d'eaige et expérimenté, user et croyre volontiers conseil, principalement de ceulx de pardeçà, pour leur estre affecté singulièrement, à cause du contentement que V. A. y a receu aveq ses parens, pendant le gouvernement de l'Altesse de Madame sa mère, et pour ce que icelle s'est si bien acquictée de restituer la tranquillité de la patrie au commencement de ces troubles, qu'ont esté entièrement assoupiz par sa prudence et vigilance, estans iceulx troubles renouvellez par son absence. En ceste conjuncture Sadicte Excellence s'esvertueroit voluntiers à les remectre et maintenir au mesme estat comme ladicte Dame, vostre mère, les avoit laissé, et surtout que S. M. seroit merveilleusement aggraviée si l'on le rejectoit, attendu les mérites susdicts, et que S. M. luy auroit faict cest honneur, luy donner la mesme commission que à feu l'Altesse de Don Johan, à cui Dieu fera paix, et s'en pourroit Sadicte Majesté fort faischer, estimant que les Estatz rejecteroient aussy tous ceulx qui de son mouvement (nonobstant qu'ilz fussent de son sang) elle dénommeroit pour gouverneur. » (Archives de l'audience, registre 193, fol. 19.)

Le départ projeté du prince de Parme préoccupa beaucoup Granvelle, qui désirait fort le maintenir au gouvernement des Pays-Bas. Il n'osait pas se prononcer sur la qualité du personnage appelé à le remplacer. Par ordre du roi, le cardinal retint une lettre qu'il avait écrite à ce sujet au prince. La duchesse de Parme veut bien reprendre son ancien poste, et le cardinal tient beaucoup à ce qu'elle se mette en voyage. Granvelle estime qu'il y aurait lieu de diminuer en hiver l'effectif des troupes pour réduire les dépenses, sans perdre de vue les mesures militaires à prendre. D'autre part il conseille au prince de recruter un certain nombre de *reitres* pour tenir l'ennemi en échec (p. 502).

Quand la question de la réconciliation des provinces wallones est devenue un fait accompli, Granvelle ne voit plus qu'un moyen d'arriver à la soumission des provinces révoltées, c'est de se débarrasser du prince d'Orange, toujours tenace, luttant sans cesse pour leur indépendance et excitant la jalousie des cours contre l'Espagne. L'assassinat du Taciturne fut décidé. Le prince de Parme devait publier l'édit de proscription.

Dès le 11 juin 1578, Granvelle disait au roi : tant que vivra le prince d'Orange il n'y a rien à espérer des États. Ce serait rendre service à Dieu de délivrer le monde d'un pareil fléau (p. 100). Le 5 février 1579, il écrivit, nous venons de le voir plus haut, dans le même sens à Farnèse.

Quelques mois plus tard (27 mai 1579), il fera comprendre au duc de Parme qu'il faut faire déguerpir le prince d'Orange des Pays-Bas, pour autant que « nous l'en laissons sortir vivant » (p. 405).

Des conseils, Granvelle en vint au fait. Le 30 décembre 1579, il renvoya la minute de la lettre du roi au prince de Parme dans laquelle il fit valoir les motifs qui poussaient Philippe au meurtre de Guillaume d'Orange (p. 508). Farnèse fut chargé de publier l'acte de proscription [1].

Les lettres adressées au prince de Parme, par Granvelle, les 15, 17 et

[1] Voy. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 166.

25 décembre 1579 concernent les négociations de Cologne, la réconciliation des provinces wallones, le seigneur de la Motte et son action sur les troupes et les affaires de la Franche-Comté, si chère au cardinal.

IV.

Les lettres de Granvelle à Marguerite de Parme sont plus nombreuses que celles adressées par lui au fils de cette princesse. Il lui fournit bon nombre de renseignements sur ce qui se passait à la cour d'Espagne et sur les événements des Pays-Bas. Les nouvelles de ces provinces sont souvent incertaines à cause des sources auxquelles elles sont puisées. Ordinairement les marchands et les lettres de commerce les transmettaient d'une manière incomplète ou erronée.

A la cour, le roi est très mal servi par les ministres, surtout au sujet des affaires concernant l'archiduc Mathias d'Autriche. Malgré l'arrivée aux Pays-Bas de cet intrus, aucune résolution n'est prise à propos de cet événement. Au moment d'écrire, dit Granvelle, on commence à y songer, mais sans rien faire. Le cardinal avait beau insister sur la nécessité d'expulser l'archiduc et d'envoyer sur place Marguerite de Parme à titre de gouvernante, rien n'y fit. Si le roi se laisse vaincre, dit-il, en ce qui concerne l'admission de l'archiduc, ce sera un mauvais exemple. Ensuite on lui fera avaler choses plus amères encore, et le pays sera infecté d'Allemands qui, par suite de leurs relations avec plusieurs seigneurs belges, ont rendu de mauvais services à la princesse lorsqu'elle était encore aux Pays-Bas.

Ces observations semblent faire croire que Granvelle ignorait complètement ce qui se passait en Espagne à propos de l'archiduc Mathias. Des conseillers du roi étaient très disposés, en présence de la position difficile dans laquelle se trouvait Don Juan, à accepter le fait accompli et à admettre l'archiduc au gouvernement des Pays-Bas. Don Juan et sa conduite leur déplaisaient souverainement.

Si le cardinal s'inquiétait de la présence de Mathias, c'était parce qu'il appréhendait que sa résidence dans nos provinces ne retardât le départ de Marguerite. Il insistait particulièrement auprès du roi pour que la princesse reprît son ancien poste de gouvernante.

Au mois de mars 1578, il exprimait encore des doutes à ce sujet : je ne puis croire, disait-il à la princesse, que S. M. consente jamais à laisser gouverner l'archiduc (p. 54). Ses inquiétudes étaient telles, qu'il en écrivit directement au roi (p. 58). En attendant il apprit que Mathias avait bien peu de prestige, « il ne peut faire ni chaud, ni froid (p. 67); il n'exerce aucune influence » (p. 70).

A son tour la duchesse se préoccupait beaucoup de cette situation. Pour la rassurer, Granvelle lui dit : il n'y a rien de nouveau, si ce n'est « de l'opinion qu'il y hat que M. de Selles, pour procurer accord, ouffrit que S. M. laisseroit au gouvernement des Pays-Bas l'archiduc Mathias, que je ne croys, comme je luy escriptz, pour voir ce que ci-devant l'on en a escript d'Espaigne, et les offices qui se sont faits pour le faire partir » (pp. 78, 137). Les provinces wallones, il est vrai, désiraient beaucoup conserver l'archiduc à titre de gouverneur; elles se défiaient fort de ces dignitaires venus d'Espagne; mais le roi s'y refusa complètement (p. 616).

A Rome, Granvelle travailla constamment auprès du pape pour que l'archiduc s'en allât. C'était l'évêque Guazo que, suivant Granvelle, le saint Père allait envoyer en France pour y représenter au roi et à la reine mère qu'ils mettraient toute la chrétienté à feu et à sang; qu'on les accuse de tout ce que fait le duc d'Alençon. Guazo devait aussi aller trouver l'empereur pour faire rappeler l'archiduc (p. 101). Le cardinal Madrucci fit ouvertement, à Vienne, des démarches à cet effet (p. 147). Le gouverneur envoya dans le même but le marquis de Varembon en Autriche. Granvelle est heureux de pouvoir enfin annoncer, le 1er juin 1578, à Marguerite que « le roi veut absolument le départ de l'archiduc (p. 137). Le monarque déclara que ce prince était exclu du gouvernement (p. 162). Le cardinal apprit de même avec satisfaction que, pendant une réunion des États à Arras, on reprocha à Mathias de ne pas avoir entretenu la Pacification de Gand (p. 328).

S'il suivait de près tous les faits et gestes de l'archiduc, ce n'était pas sans motifs plausibles. Robert, prieur de Renty, avait prévenu Farnèse que si le roi n'acceptait pas l'intrus à titre de gouverneur, celui-ci se jetterait dans le parti d'Orange. Il en devint, en effet, l'instrument inconscient (p. 555).

Aux yeux de Granvelle, le moyen le plus prompt pour arriver à une bonne solution était d'envoyer aux Pays-Bas une ou plusieurs personnes au courant des affaires, et sur lesquelles le roi puisse compter. Elles devraient le renseigner sur ce qui s'est passé et donner des avis pour le futur. Vouloir régler tout par la force, comme on l'a fait croire au roi, en supposant que tout soit réglé par là, soutenir cette situation au moyen d'une armée considérable, est une mesure impossible, surtout pendant l'absence du souverain. Granvelle insistait constamment sur la nécessité d'envoyer Marguerite aux Pays-Bas. Ce qui le chagrinait, c'était le temps si long qui devait se passer avant qu'elle pût y arriver (p. 258). La goutte la tourmentait toujours (p. 278). Dans son impatience, il en écrivit à Farnèse lui-même, qui ne semblait pas trop se soucier de l'arrivée de sa mère (p. 260). Au mois d'avril, l'indisposition de la princesse avait cessé, précisément à la veille du départ de Granvelle pour l'Espagne, où le roi l'appelait. Jamais occasion plus favorable ne s'était présentée de rendre à la duchesse de Parme le gouvernement de nos provinces. En lui annonçant la nouvelle de son déplacement, le cardinal lui disait : V. A. peut être assurée que partout où je serai, elle trouvera en moi un vrai et très affectionné serviteur. J'ajouterai même que, d'après ce que j'ai appris, V. A. fera le voyage des Pays-Bas (p. 361). Marguerite, nommée gouvernante générale, descendit à Luxembourg le 4 mai 1580; mais elle fut rappelée à sa propre demande. Son fils, vivement contrarié de cette arrivée, vit à peine sa mère. Seulement il lui fit comprendre qu'il devait rester maître de la position qu'il occupait.

Il est facile de voir, par la lettre de Granvelle écrite à Alexandre, le 29 novembre 1579 (p. 501), que cette nomination n'était pas du goût de celui-ci. Le cardinal était gêné de faire connaître au prince la personne qui devait lui succéder. Par ordre de S. M. il avait même retenu une lettre qu'il lui avait adressée à ce sujet. Il lui annonça simplement que la duchesse, sa mère, avait accepté la mission de se rendre aux Pays-Bas. Le roi, par une lettre particulière adressée à la duchesse, le 17 décembre 1579 (p. 508), lui fit part définitivement de sa nomination. La tâche de la princesse serait difficile en ce moment, mais, grâce à son expérience et à son zèle, elle parviendrait à vaincre toutes les difficultés. Sa demande en ce qui concerne les instructions sur ses fonctions, elle les recevra. Au point de vue de leur ensemble, elles seraient semblables à celles qu'elle avait eues anciennement, pour autant que le pays n'eut pas subi de changements. S'il y en a eu, la duchesse s'aiderait des informations que son fils lui donnerait. Celui-ci les connaît par expérience. Quant au programme à suivre, le roi n'en a jamais eu et n'en aura pas d'autre que celui contenu dans la phrase suivante : maintenir la religion catholique et romaine, le respect et l'obéissance lui dus en qualité de seigneur et maître légitime de ces provinces. En aucun cas elle ne pourrait prendre ouvertement ou à l'insu du roi des mesures contraires à ces deux principes.

A preuve de l'immuabilité de cet ordre d'idées, le roi lui fit observer qu'en se rapportant à la décision de l'empereur pour la pacification du pays, il avait prescrit le maintien de ces deux points Dans le cas où les insurgés déclareraient la guerre, ou si lui la décidait, elle devait se conduire d'après les règles suivantes : pendant que les provinces révoltées traiteraient avec la gouvernante, celle-ci s'entourerait des renseignements à fournir par son fils et des avis du nouveau gouvernement qui venait d'être institué, parer aux événements imprévus, puis en référer au roi en lui faisant connaître son avis. C'était, on le voit, reprendre les anciens errements de pertes de temps, d'inaction, de tergiversations pendant la marche des événements, qui n'attendaient pas.

La princesse avait demandé aussi de lui déléguer des personnes sur les services desquelles elle pouvait compter. Philippe répondit à cette question : vous connaissez la bonne volonté du comte Pierre-Ernest de Mansfeld. Vous l'emploierez à l'occasion, et vous lui ferez bon accueil. Maximilien de Longueval, s[r] de Vaux, qui a rendu de bons services, pourra lui être également utile, ainsi que plusieurs autres personnes, que le prince de Parme lui indiquera. Quant à d'autres points encore, le roi s'en refère à la sagesse de la princesse. Elle avertira les États de son arrivée, soit par message, soit par une personne de confiance. Au surplus, elle devra prendre connaissance des arrangements faits par les États. Cette lettre, écrite par un tiers, est terminée par un post-scriptum de la main du roi. Celui-ci remercie Marguerite de l'empressement qu'elle a mis à accepter sa mission. « como yo lo confiaria de vos » (comme je l'avais attendu de vous).

Le roi avait été, en effet, enchanté de l'empressement de Marguerite à accepter cette charge nouvelle. Je puis, lui disait Granvelle dans une lettre du 8 décembre 1579 (p. 512), assurer V. A. que S. M. a eu le plus grand contentement que l'on se pourrait imaginer de votre prompte et résolue détermination. Ce n'est pas sans motifs : il y va du service et du bien des pays du roi. En même temps il apprend à Marguerite que son fils a proposé à S. M. de rester encore sur place pendant six mois, après la sortie des Espagnols. Le roi avait aussi donné au prince des instructions concernant le choix des membres du conseil d'État, conformément aux arrangements intervenus entre lui et les États réconciliés.

Au surplus, les instructions que Philippe lui a fournies ne sont pas complètes. « En arrivant aux Pays-Bas, dit le cardinal, elle devra s'aider de personnes qu'elle y connaît par suite de sa grande expérience. »

Les pouvoirs, restrictions et instructions seront semblables à ceux d'autrefois; mais les vraies instructions seront celles que son fils lui donnera sur place. Il lui fera connaître la situation des affaires et les lettres qu'il a adressées au roi, ses réponses. La duchesse écrira en conséquence

« pour avoir le temps à aultres esclaircissements sur les succès des affaires et les responses. »

De son côté Granvelle promet à la princesse de tenir la main à ce que le roi réponde sans retard. Les correspondances seront mises sur un autre pied que précédemment. Il tâchera de faire arriver les fonds en temps voulu. A cet effet le roi a déjà réuni 800,000 écus. Le vehedor et le contador sont détenteurs des fonds nécessaires pour payer les Espagnols, et les mettre en route sous la direction d'Octave de Gonzague. Rien ne sera changé en ce qui concerne la religion et l'obéissance au roi, deux principes auxquels le roi tiendra le plus.

Sur d'autres questions la manière de voir de Philippe avait été singulièrement modifiée par suite des événements. Jamais il n'avait voulu de l'intervention de la maison d'Autriche pour négocier avec les insurgés. Cependant il accepta la médiation de l'empereur. Selon sa manière de voir d'autrefois, personne ne pouvait porter atteinte à ses droits de souveraineté, et en ce moment il avait négocié avec les États wallons à propos de questions semblables. Ses sujets devaient obéir à ses ordres, sans observations de leur part; ils étaient obligés de se courber devant sa volonté souveraine; et il avait fini par accepter les voies de la conciliation et de la paix, tant préconisées par Granvelle.

En réponse aux lettres que le cardinal lui avait adressées antérieurement, Marguerite le félicite de l'activité qu'il met à expédier les affaires. Il est à même de rendre de grands services au roi (lettre du 9 décembre 1579); elle n'avait pas encore reçu celle du cardinal, du 8 décembre.

V.

Dès la fin du XVe siècle, lorsque les rois de France étaient parvenus à abattre les derniers vestiges de la féodalité, ils virent de mauvais œil, à l'autre versant des Pyrénées, grandir une puissance redoutable. Leurs

inquiétudes à propos de cette puissance étaient d'autant plus fondées, qu'un prince né aux Pays-Bas réunira plus tard sur sa tête les couronnes d'Espagne, d'une partie de l'Italie et de l'Allemagne. Il fallait sauver la France des étreintes d'un colosse semblable. Dès ce moment les souverains de ce pays étaient obligés de combattre les tendances absorbantes des rois d'Espagne par tous les moyens que suggérait leur situation. Il fallait contrecarrer la dynastie espagnole au midi comme au nord, où elle s'était implantée dans nos provinces. C'était à la fois une question politique et d'intérêt dynastique.

Les événements qui se passèrent dans notre pays pendant le XVIe siècle favorisèrent singulièrement les vues de la France et de sa dynastie. Cette situation n'avait pas échappé aux insurgés pendant leurs luttes contre l'Espagne. Ils voulaient en tirer parti pour combattre les soldats envoyés par Philippe dans notre pays, à l'effet d'y maintenir ses droits.

Un membre de la famille royale régnante de France, François duc d'Alençon et d'Anjou, frère du roi Henri III, convenait parfaitement, par son esprit aventureux, au rôle qu'il pourrait remplir aux Pays-Bas comme antagoniste de Philippe. Ses antécédents permettaient de croire que sa présence dans ces provinces contre-balancerait les efforts de l'ennemi commun.

Né le 11 mars 1554, il eut plusieurs aventures résultant d'une ambition mal placée et d'une légèreté peu commune. Tantôt il s'alliait aux Huguenots, tantôt il les combattait. Par dépit contre le roi son frère, il contrecarra celui-ci ouvertement, en se mettant à la tête des mécontents, lorsque Henri eut obtenu la couronne de France. Le 15 ou le 18 septembre 1575, il s'enfuyait de Paris, « par suite d'instigations de mauvais esprits, » selon une lettre du roi que nous avons publiée ailleurs [1].

[1] Voy. *Correspondance de Granvelle*, t. V, p. 395.

Plusieurs particularités concernant ce prince et les Huguenots près de nos frontières sont publiées dans le même volume, pp. 444 et suiv., 555, 614, 622, 625, 628, 630, 637, 647.

Très inquiète de cette escapade, sa mère, Catherine de Médicis, alla le chercher à Dreux, où le duc de Nevers l'avait retrouvé. A ce propos Morillon écrivit à Granvelle le 6 octobre 1575 : le duc a fait à Nevers une fort courtoise réponse, disant qu'il s'était retiré pour visiter les pays et qu'il ne voulait rien faire contre le roi. « L'on dit, ajoute-t-il, que la reine de Navarre l'a aidé dans sa retraite, et qu'il se lamente de l'ordure et sale vie que l'on mène à la cour, dont on dit des choses épouvantables, et qu'il veut faire partir les étrangers. Si la reine souffre, elle l'a bien mérité [1]. » Lorsque la reine mère, accompagnée de François de Mailly et d'autres seigneurs, alla trouver son fils pour l'engager à rentrer à la cour, le duc s'y refusa carrément et déclara qu'il ne reviendrait auprès du roi, son frère, que si celui-ci changeait son conseil [2]. Il fit, en conséquence, une déclaration (17 septembre) fondée sur la nécessité de conserver et de maintenir les lois existantes.

Catherine de Médicis parvint enfin à le ramener à la suite des négociations qu'elle entama avec lui à Champigny en Touraine [3]. La paix entre les deux partis qui divisaient la France semblait par conséquent sur le point d'être rétablie. Ce qui a fait dire par l'envoyé de France à Bruxelles que si cette paix était faite « nous verrions durant un mois de grandes choses [4]. » Un des correspondants de Morillon, Charles de Largilla, gouverneur de Landrecies, avait averti le prévôt que d'Alençon, à la tête de deux armées, devait marcher sur les Pays-Bas. Morillon avertissait Granvelle, par une lettre du 11 décembre 1575, de tous les préparatifs de guerre faits par les Français [5]. De tous côtés, le gouverneur général recevait des avertissements sur ce qui se passait en France, et faisait surtout bien surveiller le duc d'Alençon, non sans motifs sérieux.

[1] Voy. *Correspondance de Granvelle*, t. V, p. 404.

[2] *Ibidem*, p. 406.

[3] *Ibidem*, pp. 419, 422, 634.

[4] *Ibidem*, p. 422.

[5] *Ibidem*, p. 431.

Depuis longtemps les insurgés, le prince d'Orange et son frère Louis avaient entamé des négociations avec le roi Charles IX, puis avec d'Alençon [1]. A l'avènement de Henri III, roi de France, les insurgés de Hollande en firent autant, et parvinrent à poser les bases d'un traité, pendant les premiers jours du mois de mai 1576. L'âme de toutes ces négociations était Catherine de Médicis, non par désir de favoriser le protestantisme qu'elle n'aimait pas, mais dans un but purement dynastique. La reine mère, disait Morillon à Granvelle, dans une lettre du 5 novembre 1576, n'a pas dormi pour brouiller les cartes aux pays-Bas, afin d'y placer son fils, le duc d'Alençon. Il avait été informé de la remise aux États d'une lettre de Henri III, qui leur aurait promis des secours [2]. Ce n'était pas tant le roi de France qu'il fallait redouter, disait-il, mais la reine mère [3]. Pour mettre fin à ces immixtions, Don Juan résolut de charger le seigneur de Vaux de faire à Henri et à sa mère des représentations concernant l'accueil qu'ils avaient fait aux députés des insurgés, et sur la conduite du duc d'Alençon, qui leur donnait la main. Le roi niait tout, en protestant de son dévouement à son frère d'Espagne. Catherine de Médecis répondit d'une manière plus explicite à l'envoyé de Don Juan, en avouant qu'elle avait en effet reçu les députés des insurgés; mais, faisait-elle observer, il a été toujours permis aux grands princes « d'ouïr un chascun. » Cependant elle pouvait assurer que l'arrivée de cette députation n'amènerait aucun changement à la « bonne volonté » que la famille royale portait à Philippe II [4].

De Vaux s'adressa aussi directement au duc d'Alençon pour l'engager à ne pas croire légèrement « ce qu'on lui vouloit faire entendre ou persuader. » Il le priait de ne pas oublier les devoirs et obligations qu'il devait au roi d'Espagne. A ces observations, le duc répondit qu'il remerciait Don Juan

[1] Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, tomes IV et V.

[2] *Correspondance de Granvelle*, t. VI, p. 162.

[3] *Ibidem*, p. 345.

[4] *Ibidem*, p. 573.

de « sa bonne convenance, » et qu'il connaissait les obligations dues à S. M., ajoutant que de Vaux avait déjà entendu la volonté du roi sur ces affaires. « Ceste response, dit l'agent, n'est fort grande et telles sont les œuvres [1]. »

L'envoyé du gouverneur général, qui ne semble pas avoir été doué d'une grande perspicacité, finit sa lettre en disant : V. A. voit toutes ces réponses « auxquelles ne sçaurois perchevoir encoires œuvres contraires, combien que l'inconstance de ceste cour et nation soit grande, et sur laquelle ne se peult riens fier de seur, considérant les changements que le temps et suivis des affaires amainnent ordinairement. De assurer V. A. que les Estatz ne tirent quelque secours de gens d'ichi au sceu ou deschu du roi et de son frère, je ne le voudrois faire, voyant encore ichi arrivé Bussy d'Amboise, qui est le maistre de camp général de l'infanterie de Monsieur, que l'on dict mesmes tenir propos de aller au secours des Estatz, et sur quoy je parlerai de rechef à LL. MM. » Puis il ajoute : je suis d'avis qu'ils ne seraient pas fâchés de voir filer ailleurs les soldats Catholiques et Huguenots pour terminer leurs querelles hors du royaume, et de rétablir ainsi chez eux la paix et le repos. C'était tout ce que Catherine de Médicis demandait en ce moment.

Quant aux députés des États, ils ont, dit de Vaux, obtenu audience partout; ils ont présenté la justification des États, qui a été imprimée sous le titre de : « Sommier discours des justes causes et raisons qu'ont constrainct les Estats généraulx des Païs-Bas, de pourveoir à leur deffense contre le seigneur Don Jehan d'Austrice », publié en 1577. Ensuite ils ont prié le roi de ne pas leur faire mauvais office, et le duc d'Alençon de leur fournir des secours. Ternon servait d'intermédiaire entre la cour de France et les États « pour leur écrire d'honnestes lettres. »

Ce n'était pas la première fois que d'Alençon était entré en correspondance avec les États. En octobre 1576 ceux-ci écrivirent directement au roi

[1] *Correspondance de Granvelle*, t. VI, p. 572.

de France pour lui demander de ne pas fournir des secours à Don Juan [1]. Alféran, l'homme de confiance du duc, agissait ouvertement aux Pays-Bas, en offrant aux États les secours qu'ils demandaient par l'intermédiaire de Mondoucet, l'agent le plus actif et le plus dévoué de la France, et en même temps l'ennemi acharné de l'Espagne. Le prince d'Orange lui écrivit à son tour des lettres dont Groen van Prinsterer a publié les textes. A partir du 21 novembre 1576, la correspondance entre les États et le duc était bien établie. Celui-ci fut prêt, disait-il, à arracher les Pays-Bas à la tyrannie des Espagnols [2].

Les relations entre la cour de France et les insurgés étaient si bien suivies, que de Vaux disait à Don Juan : « quant à assurer V. A. que les États ne tirent des secours d'ici, au sceu ou à l'insu du roi et de son frère, je voudrais le faire encore, lorsque je vois arriver Bussy d'Amboise, maître de camp général de l'infanterie de Monsieur. Celui-ci assure hautement qu'il va au secours des États [3].

A la lettre de de Vaux, Don Juan répondit que celui-ci doit représenter à la cour de France que ces relations sont intolérables, et que si des insurgés français se présentaient à Madrid, ils seraient repoussés et livrés à Henri et à sa mère, pour subir un juste châtiment. De Vaux s'adressa au cardinal de Bourbon, au duc de Guise pour voir mettre fin à ces relations entre la cour de France et les États. Ils donnèrent à l'agent de Don Juan les assurances les plus positives de la bonne volonté du roi de ne pas intervenir et d'arrêter tous secours destinés aux rebelles. Le 22 novembre suivant, de Vaux disait, malgré des preuves évidentes, que jusqu'ici il ne voyait pas d'apparence que LL. MM. eussent envie de fournir des secours aux États.

Depuis ce moment le duc était en quelque sorte gardé à vue par sa mère,

[1] De Jonghe, *Résolutions des États généraux*, t. I, p. 50.

[2] Muller et Diegerick, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, t. I, p. 14; baron Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. IV, p. 578.

[3] *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. VI, pp. 571 et suiv.

s'il faut en croire les réponses données par Henri III au seigneur de Vaux et consignées dans la lettre de cet agent à Don Juan, du 22 février 1578 (p. 605). Cependant il s'échappa une seconde fois. Granvelle comprit immédiatement la portée de l'événement. Je ne puis m'imaginer, disait-il, dans une lettre à Marguerite de Parme du 22 avril 1578, que le départ du duc ne soit fait sans avoir le projet d'entreprendre quelque chose ou dans son pays ou ailleurs (p. 79). Le pape voulait envoyer l'évêque de Nazareth en France pour faire comprendre au roi la nécessité de rappeler son frère (pp. 100, 101, 109, 114). Ces moyens ne produisirent aucun résultat. L'évêque de Nazareth ne put rejoindre le duc (p. 157), malgré les indications fournies par la reine mère, qui avait recommandé au nonce de ne pas dire à son fils qu'elle lui avait parlé, s'il le trouvait. Ce sont des dissimulations, dit le cardinal, comme les édits qui prononcent la peine de mort et la confiscation des biens contre ceux qui suivront le duc; mais je crois ce que je vois, et j'en ai averti le roi. D'Alençon se jeta dans la Picardie[1] et arriva définitivement à Mons, accompagné d'une faible escorte. Granvelle se consolait de cet événement en apprenant que jusqu'à ce moment aucune place des Pays-Bas ne recevait une garnison française, et il ne serait nullement étonné d'apprendre que d'Alençon s'en retournât comme il était venu, car, dit-il, il n'y a pas d'argent et les divisions en France n'engageront pas les partis à abandonner le pays pour le livrer à leurs adversaires (p. 144). Enfin l'évêque de Nazareth le rejoignit à Mons, où le duc et le comte Philippe de Lalaing le reçurent avec distinction, sans rien obtenir. Néanmoins le prélat insista auprès du pape pour qu'il ne rompît pas avec la France à la suite de cet incident. Une semblable manière d'agir, proposée par l'évêque, déplut souverainement à Granvelle, tout en reconnaissant volontiers que le nonce rend avec éclat « grand témoignage du grand zèle catholique et dévotion qu'il ha reconnu au peuple et que tout le mal est de non vouloir estre gouvernez

[1] Voy. la lettre de Germigny au comte de la Roche, p. 639 sur ses apprêts.

d'Espagnolz, ny d'aultres estrangiers. » Ces paroles étaient, on le voit, dans la gamme des idées exprimées si souvent par Granvelle. Il est certain, ajoute celui-ci, que le comte de Lalaing a fait venir d'Alençon et que le prince d'Orange s'en contente; mais de Lalaing ne veut pas de l'autorité du Taciturne (pp. 147, 148).

Le duc d'Alençon n'avait pas, il est vrai, les sympathies des habitants du Hainaut. Le cardinal le constate à différentes reprises. Dans une lettre à Marguerite de Parme il assure que le duc se souciera peu d'aider les États et que, abandonné de ses gens, il a peut-être déjà quitté les Pays-Bas. Les paysans, ajoute-t-il, font des Français « beaul depesche, pour se vanger du maulvais traictement qu'ilz leur ont faict en France mesme, au costel de Piccardie, oultre ce que les troupes françoises, que sont au duché (de Bourgogne), n'ont artillerie, ny la suite, ny chevaulx pour la conduire, dont la France ha à présent grande faulte; et suis en opinion qu'ilz se tiennent ensemble, non tant pour nous assaillir, que pour tenir en crainte ceulx du duché de Bourgogne » (p. 201). Dans une lettre inédite que nous avons sous les yeux et adressée le 21 novembre 1578 au gouverneur général, l'évêque d'Arras et le Sr de Valhuon donnent sur ces désordres les renseignements suivants: « quelque diligence qu'avons faict, ne nous sumes peu rendre en la ville de Han jusqu'au mardy xviij^e de ce moys, à cause qu'il nous a convenu prendre (avecq guides) les chemins non conversez, pour obvier au danger de tomber en la miséricorde tant des soldatz retournans de Haynnau, que des paysans qui estoient en armes pour eulx deffendre des foules qu'ilz leur avoient faict au passer, telles que les Turcqz ne vouldriont faire des semblables. (Aud. reg. 192, fol. 6.) Dans une autre lettre du 15 décembre 1578 ils ajoutent à ces renseignements : Et comme le principal point qui semble nous empescher est la présence du duc d'Alenchon et des Franchois, regarderez, par tous moyens possibles, remonstrer et induire ung chascun tant en général que particulier quel honneur et réputation ce leur sera de renvoyer ledict duc et ses gens au plus tost, sans tenir plus longue-

ment un ennemi ancien au pays, lequel, quoy qu'il leur faie entendre et parler beau, n'a aultre intention que de les subjuger et dominer, comme les Franchoys sont coustumiers partout où ilz peuvent devenir les maistres. (Lettre de l'évêque d'Arras et du Sr de Valhuon du 15 décembre 1578 au prince de Parme, Archives de l'Audience, reg. 192, fol. 21.)

Il n'en est pas moins vrai que le duc marchea en avant avec ses troupes et qu'il prit Binche (pp. 181, 187). Ses soldats quittèrent cette ville le 25 janvier 1579 (p. 558).

Morillon annonça au cardinal (25 novembre 1578) que M. d'Alençon a été très malade, et que c'est le résultat « du ressentiment qu'il at de se voir si indignement traité par les Estats, comme il dict haut et clair. » Il se porte mieux en ce moment, et l'on parle de son mariage avec la fille du roi, ce qui contribuera, pense-t-on, à apaiser les troubles (p. 208). Les différends entre le duc et les États avaient, en effet, pris un caractère très aigu, et finirent par le rendre très mécontent de la situation des affaires (p. 219).

Cette situation et les différends entre d'Alençon et les États avaient été poussés à tel point, que le duc commençait par se dégoûter de sa position en dépit des efforts du prince d'Orange pour le retenir (p. 219). Ces efforts du Taciturne sont décrits dans une lettre du 15 décembre 1578, adressée au prince de Parme par l'évêque d'Arras et le Sr de Valhuon. Ils y disent : Il (le prince d'Orange) enflamme l'ardeur du duc d'Alenchon, luy promectant que luy seront érigées des statues et trophées, mesmes payemens annuels pour luy et ses hoirs masles prouvenans de son corps, une reconnoissance annuelle d'une couronne d'or vaillable cent mil florins, à condition que si le roy nostre sire ne condescent à la paix telle qu'ilz désirent, qu'ilz choisiront et retiendront ledit d'Alenchon pour souverain de ces pays, selon qu'avons veu par ung escript signé du secrétaire dudict d'Alenchon.

Et combien que entre ceulx de bonne volunté et dévotion vers la religion et S. M. ces ruses soyent aisées à découvrir, les unes pour estre comme

ridicules et entièrement répugnantes à la promesse que icelluy prince a tousiours pourvanté de maintenir la liberté des Belgiens, par l'érection desdits statues et trophées, avecq obligation desdicts présens annuelz, les rendent et constituent comme idolâtres et tributaires, encores à ung maisné de France, ores que la liberté belgicque fut de temps immémorial fondée et renommée, et par les aultres semble seulement reculer pour plus loing saillir, ce que ne faillons par opportunité suggérer aux oreilles de ceulx que treuvons à propos, si est-ce néantmoins que, par le moyen de ses favoristes et appostez, il donne merveilleusement grand empeschement au progrès des affaires (Archives du roy. Audience reg., 192, fol. 17).

Tant de contrariétés forcèrent enfin d'Anjou à quitter, le 26 décembre 1578, la ville de Mons, où son départ fut signalé par des désordres (p. 248). Il se rendit à Condé. Sur sa retraite, Robert, prieur de Renty, donna, dans une lettre adressée à Farnèse le 26 janvier 1578 (*v. st.*), des renseignements complets que nous avons publiés page 555. A ces renseignements nous en ajoutons ici d'autres tirés d'une lettre de l'évêque d'Arras et du sr de Valhuon [1].

Le 5 janvier, ces personnages annoncèrent au Gouverneur général que le duc était entré à Condé le second jour de Noël (1578), bien tard, et que le

[1] « Nous sumes encores ce jourd'huy attendant la venue de ceulx de Haynnau, Valenchiennes, Tournay, Lille, Douay et Orchies, qui nonobstant qu'ilz eussent promis comparoir au XXVIIIe, si est-ce toutesfois que lesdicts de Haynnau et de Valenciennes ne sont encores comparuz, et si n'ont fait aulcunes excuses, dont plusieurs sont en doubte. Aulcuns néantmoins présupposent que leurs excuses se donnent d'elles-mêmes, par les nouvelles qu'on a icy certaines de la sortie du duc d'Alençon de la ville où il estoit advenue vendredy dernier et qu'il s'est mis en la ville de Condé, laquelle peut estre environnée de ses gens de guerre tant de pied que de cheval, logiez aux villaiges circonvoisins, il peult sembler, à bon droict, que les chemins de Mons en ceste ville ne sont asseurez, d'autant moins que le bruict court icelluy d'Alenchon estre party avecq mescontentement de ceulx dudict lieu et quelques paroles minatoires. » (Lettre de l'évêque d'Arras et du sr de Valhuon au prince de Parme, du 31 décembre 1578, Archives de l'audience, registre 192, fol. 36.)

comte de Lalaing y a été également pendant deux ou trois jours, sans pouvoir assurer s'il l'avait accompagné [1].

Le 17 du même mois ils avertirent également le prince de Parme du séjour du duc à Condé, où le seigneur de Fromont est venu le trouver « ayant passé par Mons et reproché aux bourgeois illecq la faculté qu'ilz avoient faict, d'avoir tant incivilement faict ou laissé sortir ung tel prince. Et a icelluy de Fromont présenté audit d'Anjou, de la part du prince d'Oranges, la ville de Malines ou la ville d'Ath; mais nous n'avons entendu quelle response luy auroit esté donnée, sauf qu'il court ung bruict que ledict d'Anjou se retirera en l'une desdites villes [2]. »

Les mêmes personnages écrivent encore le 9 février : comme nous ne doutons que V. A. ne soit avertie du départ du duc d'Anjou, avec toutes ses troupes, sans en avoir laissé dans aucune ville du pays, nous avons appris qu'il a été pressé de partir lorsqu'il fut informé de l'arrivée de V. A. de ce côté de la Meuse.

A cette circonstance il faut en ajouter une autre : le refus de lelaisser entrer dans le château de Condé, celui des habitants d'Ath de le recevoir, comme le demandait le prince d'Orange, et « le descouvrement du masque duquel ledict d'Oranges usoit en son endroit ». De sorte que le duc s'est retiré à la hâte et très mécontent du Taciturne. Ensuite il a envoyé le s[r] des Prunaux audit prince et aux villes.

Le départ du duc ne mit pas fin aux difficultés du moment. Bientôt d'autres incidents survinrent. Les Français, dit Morillon, tournaient autour de Cambrai. Le mal qu'ils y font « est cause qu'ils y sont abhorrés » (p. 286). Puis il ajoute : « les gens de bien en sont en peine », car l'on ne sait quelle intelligence le duc d'Alençon a sur cette ville, comme il a eu et a encore sur Mons, Quesnoy et d'autres villes. Dans une autre lettre, datée du

[1] Registre 192 de l'Audience, fol. 31 v°.
[2] *Ibid.*, fol. 38.

28 janvier 1579, le prévôt assure que d'Alençon est parti peu content du prince d'Orange et des États « aiant le premier fait de son mieux par l'intermédiaire de la Noue pour le retenir, avec espoir de lui remettre le pays en mains, et la possession des villes d'Ath, Lessines et Enghien pour la retraite. Mais ceux d'Ath ne l'ont pas voulu, par suite de la crainte que l'on tirerait vengeance des Français qui furent noyés, il y a quelques années, après la défaite d'Autrage. Puis on voulait lui assigner la ville de Malines pour résidence (p. 294) ». Morillon, on le voit par ces passages, tâchera de tenir le cardinal au courant de tout ce qui concernait d'Alençon. Les troupes françaises, dit-il dans une lettre du 31 janvier 1578, sont quasi toutes passées et font du mal largement où ils sont. Le duc d'Alençon logea le 27 à Havrincourt, où il reçut la nuit et le matin trois courriers, qui l'obligérent de partir le plus tôt possible, sans attendre les députés de cette ville, accompagnés de M. d'Inchy « que furent rencontrez d'ung que l'on appelle Alferan, qui se dict ambassadeur, qui leur fit de grands remerciments de la part de S. A., disant qu'elle était partie de très bonheur; et vint ici (à Cambrai) avec eux, apportant lettres au magistrat et le remerciant du bon accueil qu'ils ont faict à ceux de sa suite » (p. 297). Mais, ajoute Morillon dans une autre lettre, on prétend que le duc n'est pas bien loin de revenir aux Pays-Bas et qu'il a encore son conseiller principal, le sieur Desponceaulx, auprès du conseil d'État et quelques autres personnages, tels que Mondoucet, qui a été longtemps l'agent du roi de France à la Cour d'Espagne et aussi à Bruxelles. On prétend, continue-t-il, que cet agent a rendu de très mauvais offices, même près du peuple « et l'on lui attribue le livret malheureux qui ira avec ceste, quoique l'auteur se dit Hanuier. Je ne sais ce que l'on voudra faire du frère du roi, quand on a vu la conduite de ses gens qui sont insupportables et surpassent toute autre nation en cruauté, méchanceté et avarice; que le duc n'a pas obtenu d'argent de son frère, et que partout il a été obligé de se retirer. Malgré les belles paroles qui lui ont été données, il n'a rien obtenu; ce qui l'a très excité contre les États,

auxquels il aurait fait comprendre qu'il joindrait ses forces à celles du roi pour les combattre » (p. 300). Tels sont les faits articulés par Morillon contre d'Alençon et les troupes qu'il avait introduites aux Pays-Bas.

Granvelle ne se préoccupait pas seulement de la manière d'agir de la cour de France et du duc d'Alençon à l'égard de nos provinces. Une autre question de grand poids se présentait encore, celle de la Turquie, où la France jouait un rôle pour contrarier l'Espagne. La trêve avec le Grand Turc existait, il est vrai. Mais peut-on se fier à la durée de cet acte? En ce moment, Philippe II veut s'en assurer afin de « contreminer les pratiques d'Alençon et d'Oranges, qui donnent à entendre à ceulx des Pays-d'Embas qu'ils ont envoyé pour procurer descente de si grande armée, que S. M. empeschée de ce coustel, ne pourra continuer l'emprise pour recouvrer ledits pays, afin de les faire plus obstinez et qu'ilz avoient ung François à Venise, qui devoit passer à Constantinoble à ceste poursuyte, et n'actendirent que lettre de Alençon » (pp. 314, 335). Les craintes du cardinal ne semblaient pas très fondées sous ce rapport. La guerre de la Perse préoccupait trop la Sublime Porte, pour lui permettre d'attaquer l'Europe.

Une autre question relative à d'Alençon se présenta bientôt : le projet de mariage du prince avec Elisabeth, reine d'Angleterre, projet sur lequel M. de la Ferrière a écrit un livre intéressant intitulé : *Les projets de mariage de la reine Élisabeth;* Paris, 1882.

L'ambassadeur espagnol en Angleterre assurait que ce mariage était sur le point d'être conclu; néanmoins, dit Granvelle, la reine voulait voir son futur mari. Toujours perspicace, le cardinal ne crut pas, et non sans motifs sérieux, à une semblable union. A ce propos il rappelait (p. 319) à Marguerite de Parme les ruses habituelles d'Elisabeth donnant à entendre, pour sortir de quelque mauvaise situation, qu'elle veut épouser un prince puissant étranger sans jamais se contenter de peinture, qui la pourrait tromper; mais elle veut voir la personne. « Et si celle de M. d'Alençon est telle que l'on me dit, je la tiens pour Dame de si bon jugement, qu'elle ne voudra abandonner Leicester, pour s'attacher audit d'Alençon; et suis toujours d'opinion qu'elle est déjà mariée avec ce comte, quoiqu'elle ne le fasse pas connaitre. » (p 319). Sur le premier point Granvelle avait parfaitement raison. D'Alençon et sa mère pouvaient seuls croire à l'éventualité de ce mariage, véritable leurre par lequel Élisabeth voulait les amuser, pour arrêter l'intervention par trop active de la France aux Pays-Bas. En ayant l'air de vouloir accepter les avances du duc, elle arrêtait nécessairement l'intervention directe et soutenue de la France, qui devrait ménager en pareilles circonstances les tendances de la politique anglaise. De plus, la personne de d'Alençon, Granvelle le fait entendre, n'était pas des plus prévenantes. Grêle, maigre, marqué de la petite vérole, le duc n'avait pas les qualités physiques pour plaire à la reine vierge. Celle-ci n'était pas, comme le cardinal le crut, l'épouse de Robert Dudley. Le comte était devenu, à l'insu de la reine, le mari de la veuve du dernier comte d'Essex.

Les préparatifs du départ de d'Alençon pour l'Angleterre sont mentionnés à la page 434.

Toujours à la piste de nouvelles concernant d'Anjou, Morillon écrit à Granvelle, le 27 février 1579, que le prince d'Orange promettait au duc de lui remettre les Pays-Bas; mais, ajoute le prévôt, il a appris une première fois à ses dépens, et su que les gouvernants n'ont pas tout le crédit auprès des villes, et surtout le Taciturne, qui « a esté contrainct retirer la garnison qu'il avoit en la ville d'Ath, que n'en veult plus manger. » D'Alençon avait cependant envoyé aux États d'Artois, Bonnivet, lequel déclara que S. A. s'était retirée du pays, par suite des ordres du roi, son frère, « mais que, pour ce, il n'entendoit habandonner sa poursuite et traite, et qu'il ne fauldrait retourner à la primevère; dont plusieurs se sont ridz; car l'on sçait bien qu'il n'at veu le Roy ni la Reine mère jusqu'à présent; et retournant vers son pays, il n'at passé par nulle ville, jusques il est venu à Angiers, où il se tient enterré, aiant licentié toutte la gendarmerie qu'il avoit ammené, que at esté fort frotté à son tour » (p. 326).

La publication de la correspondance de d'Alençon par MM. Muller et Diegerick, et celle de Catherine de Médicis par M. le comte de la Ferrière nous en apprendront sans doute davantage sur ce point, lorsque ces travaux seront achevés.

D'Alençon caressait encore l'espoir de rentrer au pays. Une lettre de Granvelle, datée de l'Escurial, le 24 septembre 1579, nous apprend, sans doute au moyen des documents qu'il avait sous les yeux, que le duc venait d'adresser à ceux d'Anvers une missive par laquelle il leur offre l'assistance « ouverte » de Henri III dans le cas où ces affaires « passent plus en avant. » Mais, ajoute le cardinal, Philippe II a chargé son ambassadeur en France, Jean de Vargas Mexia, de faire au roi des représentations à ce sujet et de lui dire en peu de mots : « que s'il le sceit faire en la manière que l'on luy ha enchargé, il le fera penser plus de deux ». Nous connaissons, ajoute-t-il, la situation des affaires en France, et en vérité l'on leur ha jusques oyres trop comporté, et qui vouldroit user de practiques et leur rendre le change, y employant aussi les armes, l'on les rendroit en peu de jours bien estonnez » (p. 456).

C'était une menace, à laquelle Granvelle n'aurait pas manqué de donner suite s'il avait été seul le maître. Depuis longtemps il avait conseillé au roi, sans y réussir, de faire à la France une guerre sans merci, sur mer et sur terre.

En ce qui concerne les représentations faites à la cour de France par Vargas Mexia, la lettre de cet agent écrite à Philippe II, le 3 août 1579, donne des renseignements complets sur ce point. Henri III, auquel Vargas s'était adressé à cet effet, répondit de la manière la plus positive, en donnant sa parole de gentilhomme (cavallero), qu'il ne prêtait en aucune façon la main à la manière d'agir de son frère pour aider les rebelles des Pays-Bas [1].

[1] « Quanto a haver dicho que yo le offrescido mi assistencia y fuerças para favorescer los rebeldes de Flandes, yo os certifico, como cavallero, que nunca tal me paso por pensiamento ni la hazia. » (Lettre inédite de Vargas-Mescia à Philippe II au dépôt de Paris.)

Mais, ajoute plus loin l'agent du roi d'Espagne dans la même lettre, il ne faut pas trop ajouter foi à ces paroles. Le roi est Français, partant très léger, et il a l'habitude de ne pas toujours dire la vérité; il est entouré de mauvais conseillers [1].

Plus tard le duc rentrera aux Pays-Bas; nous le verrons ailleurs.

V.

Antonio Perez [2], personnage très connu par le rôle important qu'il remplit en Espagne durant le XVI[e] siècle, est cité souvent dans notre volume et le précédent. Granvelle entretenait avec le ministre de Philippe II une correspondance assez suivie sur les affaires des Pays-Bas, qui rentraient à cette époque dans ses attributions (p. 257). Souvent le cardinal le cite dans ses lettres et constate que le roi avait en lui la plus grande confiance (pp. 287, 380).

Les événements les plus marquants de la vie de Perez sont intimement liés à ceux de Jean Scovedo ou Escovedo, autre personnage sur lequel nous avons donné, dans les volumes précédents, des renseignements suffisants. Ajou-

[1] « Todavia ay poco que fiar, porque es Frances y vario, y tiene ruynes consejeros en torno de si ya esta causa, no ay que hazer caudal de nada para descuydarse un pelo ni dexar de yrle mirando a los manos con todo cuydado, y sin perderlos de vista momento. » (*Ibidem.*)

[2] Il était enfant naturel de Gonzalo Perez, secrétaire d'État sous Charles-Quint et Philippe II, et fut légitimé par acte du 14 avril 1542.

Selon un manuscrit cité par Mignet, il était élève de Ruy Gomez, discret, aimable, de beaucoup d'autorité et de savoir. Par ses manières agréables, il va tempérant et déguisant beaucoup de dégoûts que donneraient aux personnes la lenteur et la lésinerie du roi. C'est par ses mains que passaient toutes les affaires d'Italie et des Pays-Bas, depuis que ce pays était gouverné par Don Juan, qui le poussait fort en avant; ce que faisaient encore plus l'archevêque de Tolède et le marquis de Los Velez. Il était si adroit et si capable, qu'il devait devenir principal ministre du roi. Il était maigre, d'une santé faible. Il tenait à ce qu'on fit état de lui et à ce qu'on lui offrit des présents. (*Antonio Perez et Philippe II*, p. 9.)

tons seulement qu'il était le secrétaire de Don Juan et dévoué à son maître.

Dans une lettre du 3 mai 1578, adressée au prieur de Bellefontaine, Granvelle dit : l'on écrit d'Espagne que le secrétaire Escovedo et sa femme ont échappé au poison qu'une esclave leur aurait administré à la suite des mauvais traitements que sa maîtresse lui avait fait subir. C'était le bruit public, qui sera démenti plus tard lorsque les informations de la justice auront fait connaître les véritables instigateurs de ce crime. La vie des deux victimes avait été en danger, continue Granvelle; mais le jour de la seconde fête de Pâques, au moment de retourner chez lui, vers dix heures du soir, et près de son habitation, Escovedo étant à cheval et entouré de torches, fut attaqué par trois ou quatre personnages inconnus. L'un des assaillants lui porta à travers du corps un coup d'épée dont il mourut bientôt, sans avoir pu proférer une seule parole. Les recherches faites pendant cinq jours n'ont pu faire connaître les malfaiteurs. « S. M. le sentira fort et le seigneur Don Juan, qui luy estoit très affectionné; car il luy avoit faict bons services. Son trespas viendra mal à propos pour les finances. Il venait de bas lieu et estoit bastard, creut peu à peu, mais l'on le tenait haultain et insolent » (pp. 84 et 85). Le cardinal annonce, le 7 suivant, à Marguerite de Parme le même fait d'une manière plus laconique en y ajoutant un mot significatif : la mort du secrétaire Escovedo me tient en peine, dit-il, doubtant qu'il n'y aye suite d'aultre malheur, qui que soit l'auteur, et plus s'il est grand » (p. 87). Quel était ce « grand? » Si Granvelle ne le dit pas, le bruit public ne désignait pas moins le secrétaire Antonio Perez. La main de celui-ci aurait été conduite par le roi. Les nombreux rivaux de Perez mirent la circonstance à profit. Il fut dénoncé comme assassin à la justice, qui commença ses investigations. Après de nombreuses recherches, la culpabilité de Perez fut prouvée; mais, dit le marquis de Pidal, il fut également établi qu'il avait agi du consentement et même d'après les ordres de Philippe II, qui finit par le reconnaître dans le billet écrit de sa main, et lu à Antonio Perez peu de jours avant d'être mis à la torture. Au moment de subir la question, Perez avoua sa participation à ce meurtre [1].

La complicité de Philippe était ainsi formellement établie. Était-il de ce chef coupable? La loi espagnole permettait-elle de le punir? Évidemment non. A cette époque le roi d'Espagne était maître absolu de ses sujets. Leur vie, leur existence lui appartenaient comme leur fortune. Libre à lui de les confisquer, sans jugement comme sans contrôle. Diego de Chanes, confesseur de Philippe, le déclara ainsi lui-même dans une lettre traitant spécialement cette question, c'est-à-dire le pouvoir du roi de juger et d'exécuter sa sentence. Ainsi s'expliquent les meurtres commis en Espagne sur la personne du s[r] de Montigny et de plusieurs victimes condamnées sans jugement autre que celui du roi, sans défense, contrairement aux principes du droit public admis dans nos provinces. Là le moindre sujet devait être jugé en droit et justice par son juge naturel. Le principe du droit du souverain en matière criminelle fait comprendre très bien, au point de vue espagnol, la proscription du Taciturne, condamné par un tribunal illégalement institué dans notre pays en vertu de la seule volonté royale.

Quel crime avait commis Escovedo pour mériter la mort? Il était l'ami dévoué de Don Juan; il était soupçonné de favoriser ce prince dans ses vues ambitieuses sur l'Afrique, sur l'Angleterre et même sur l'Espagne. Escovedo avait eu le tort d'intriguer à Rome en faveur de son maître et ami sans consulter le roi, sans lui faire connaître ses combinaisons si contraires aux droits du souverain. Escovedo, dont Don Juan réclamait avec instance le renvoi aux Pays-Bas, était l'âme de ces machinations; il était coupable d'avoir fait tous ces arrangements avec le Saint-Siége pour forcer la main à son souverain. C'était un homme adroit, actif, capable,

[1] *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon*. Traduction de MAGNABAL, t. I, p. 175.

qui, à un moment donné, aurait pu contre-balancer l'influence de Perez sur le roi. Il fallait s'en débarrasser à cause de l'appui qu'il avait trouvé chez Don Juan, le vainqueur de Lépante, le protégé du pape et si bien vu à la cour de Rome, qu'il fallait le surveiller. Philippe autorisa Perez à suivre à la fois la conduite d'Escovedo et de Don Juan et de correspondre avec eux.

Pour se défaire d'un concurrent si redoutable tel qu'Escovedo, Perez disposait d'une arme redoutable, la jalousie du pouvoir, une des plus grandes faiblesses de Philippe II. Dès que le roi fut informé par son secrétaire de ce qui se passait, Escovedo était perdu; il fallait le supprimer. Perez était chargé de mettre la sentence à exécution. Il le fait par le poison qui ne réussit pas, puis par l'assassinat commis par quelques *bravi*, dont l'histoire a conservé les noms. Ils obtinrent des faveurs royales pour récompenser leur crime.

Au moment de la découverte du véritable mobile des intrigues de son secrétaire, Philippe lui reprocha de l'avoir trompé en lui fournissant des indications fausses sur le compte de la victime. Il fallait une réparation. Perez fut poursuivi. L'histoire ajoute que le roi avait encore un autre mobile de vengeance : son ancien secrétaire aurait été l'amant de la princesse d'Éboli, la maîtresse de Philippe.

Le procès du coupable, imprimé à Madrid en 1788, révélait en partie du moins tout ces faits. Ceux-ci et les mémoires de Perez [1] ont été mis à profit par le marquis de Pidal, dans son travail précité, et par Mignet dans un livre intitulé : *Antonio Perez et Philippe II*. Les relations entre le roi et la princesse d'Éboli y figurent comme vérités établies sur des preuves évidentes. Leti avait déjà exprimé la même opinion dans sa *Vida del catolico re Philippe II* (t. I, pp. 91 et suiv.).

L'existence de ces relations entre le roi et la princesse d'Éboli, Don Gaspar Muro, auteur de la *Vida de la princesa de Eboli,* imprimée à

[1] « Las obras y relaciones de D. Ant. Perez. »

Madrid en 1887, ne l'admit pas. Ranke et Lafuente n'y ajoutent pas foi. M. Cánovas del Castillo s'est à son tour franchement rallié à cette manière de voir [1].

Le silence que Granvelle garde à ce sujet dans sa correspondance et les explications qu'il donne à propos de l'arrestation de la princesse donnent parfaitement raison à M. Muro. Un tout autre mobile dirigeait le roi. Nous allons le voir.

Lorsque Perez était emprisonné, le cardinal fit savoir à Marguerite de Parme (12 août 1579, p. 432) que cette détention venait très mal à propos. La chancellerie était vide. Toutes les affaires passaient par les mains du roi, qui, par suite de ces occupations, était très fatigué. Granvelle engagea par conséquent son souverain à prendre une résolution définitive en ce qui concerne Perez; car, dit-il, les affaires souffrent de cette irrésolution et de l'absence du secrétaire. Il n'y a plus personne pour traiter celles concernant les Pays-Bas, si ce n'est Dennetières, qui lui-même est malade. Jusqu'à ce jour Granvelle n'avait fait aucune confidence sur ce qui ce passait. Dans une lettre adressée, le 12 septembre suivant (p. 442) à la duchesse, il est plus explicite. Il a eu des nouvelles de la prison de Perez, qui y est toujours comme S. A. l'aura entendu. Se préoccupant surtout de la besoigne, le cardinal ajoute : « Et vindrent icy les clergiez de Antonio Perez que, par commandement de S. M., je subiniz audit Idiaques. Et aujourd'huy commencent la besoigne soubz luy, et nous verrons après ce qu'il plaira à S. M. faire de Antonio Perez, qu'est encore chez l'alcade détenu. Et j'obtins devant hier de S. M. que sa femme luy puisse aller tenir compagnie. » Le cardinal semblait ignorer en ce moment ce qui s'était passé à propos de l'assassinat d'Escovedo, ou du moins il fit semblant de ne pas le savoir. Il n'en est rien, dit-il, à Marguerite, de ce que l'on impute à Perez au sujet de la mort

[1] Voy. la *Carta del Excel^mo Sr D. Antonio Cánovas de Castillo* qui précède le travail de M. Muro, p. XL.

d'Escovedo « mais il s'estoit joinct avec la princesse d'Éboli, qu'est aussy détenue en ung chasteaul, à cinq lieues d'icy (de l'Escurial [1]) pour quasy vouloir forcer S. M. de déchasser de son service Matheo Vasquez qu'a crédit [2]. Et quoique S. M., continue-t-il, engagea Perez, par l'intermédiaire de son confesseur et d'autres personnages, à se reconcilier avec Vasquez, en présence de la justification de celui-ci, il s'y refusa. Perez a voulu suivre plutôt la volonté de la princesse d'Éboli que celle du maitre. Celle-ci, ajoute Granvelle, est par trop hardie. Elle a dit et ensuite écrit au roi que s'il ne chassait Vasquez de son service, elle le ferait tuer à ses pieds « qu'est ung peu trop, synon beaucoup. » Pourquoi cette colère? Quel motif dirigeait la princesse lorsquelle s'adressa à son souverain dans des termes si violents? Il y allait de son influence à la cour, où le parti Éboli avait supplanté tour à tour celui de Ruy Gomez, de Don Juan et du marquis de los Velez. Pour sauver le parti Eboli, Perez devait faire disparaitre à la fois ses antagonistes à lui et ceux de la princesse.

On le voit, une conspiration générale avait été organisée dans ce but par Perez contre les secrétaires qui pouvaient combattre son influence. Il était soutenu et excité à cet effet par la princesse d'Éboli, à laquelle il rendit à son tour des services contre ses antagonistes à la cour. Entre eux il y avait solidarité complète, un enchevêtrement d'intérêts divers, ayant un but, commun, celui de l'influence auprès du roi. Que fit Philippe en présence de ces faits? Connaissant, dit Granvelle, le caractère de cette femme étrange et pour éviter qu'elle ne fit pire « usant d'office de bon prince, et se souvenant des services de feu son mary, et pour estre de la maison qu'elle est, pour la dompter et pour son propre bien et de ses enfants, comme mesme dict S. M., l'a faict mectre où elle est » (p. 445).

Ce Matheo Vasquez de Leva, sur lequel nous donnons en note des ren-

[1] Le donjon de Pinto, gravé dans l'ouvrage de Muro. Voy. aussi *Documentos inéditos*, t. LVI.

[2] Ce fait est confirmé par un passage reproduit dans le *Prologue de M. Cánovas de Castillo*, p. LIII. Voy. aussi la pièce justificative n° 165, p. 6, du supplément au travail de M. Muro.

seignements, était un personnage adroit, très insinuant, qui, d'après Perez, l'aurait traité de la manière la plus cruelle. Vasquez avait en effet soutenu auprès du roi les accusations portées par la famille Escovedo contre l'assassin de son auteur.

Selon le récit de Granvelle, il est permis de douter de tout ce qui a été dit et écrit concernant la rivalité entre Philippe II et Perez à propos de la princesse d'Eboli. Ces récits seraient des inventions faites à plaisir. Un mouvement de colère de la princesse contre Vasquez et une inconvenance faite par elle envers le roi, puis la défense qu'elle avait prise de Perez seraient l'unique mobile de la conduite de Philippe à son égard. Dès lors, les questions de rivalite et d'amours trompées ne seraient entrées dans la pensée du roi, ni dans sa conduite à l'égard de la princesse. Là serait toute la vérité, selon les lettres de Granvelle.

Il serait du reste difficile de comprendre comment Philippe II et Perez auraient pu se disputer le cœur d'une femme borgne ou louche, de quarante ans, âge déjà avancé pour une Espagnole. Le portrait de la princesse publié par M. Muro, d'après une photographie, n'offre pas de si grands attraits.

M. Cánovas del Castillo n'aurait par conséquent pas eu tort de dire dans son *Prologo*: la vérité est que le livre de M. Muro prouve ce que j'avais soupçonné avec fondement, à savoir que Philippe II a été l'instrument de la haine vouée par la princesse et par Perez à Escovedo, en obligeant le roi à commettre une action très excusable à ses yeux et comme une nécessité inévitable de la situation politique (p. LVIII).

La correspondance de Granvelle corrobore cette appréciation; elle donne raison à cet écrivain, à Ranke, à Lafuente et à Muro.

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Rome, le 5 janvier 1578.

La lettre de Vostre Altèze du premier de ce moys me tient en grande penne, ayant entendu par icelle que la goutte la tint au lict. Vray est qu'elle me console, avec ce qu'elle dict qu'elle espère que le mal passera tost. Si ne seray-je à mon aise que je n'entende qu'elle soit du tout hors de penne. Les nesges du plain de cinq milles sont tombées fort mal à propoz, pour l'empeschement qu'icelles donnent au passaige des muletz qu'elle actendoit de Naples. Il conviendroit leur faire prandre le tour vers la marine, que n'alonge le chemin pas plus de quattre ou cinq jours. Et j'entendz que quelquesfoys l'on actend sept septmaines entières, devant que pouvoir passer ledict plain. Le brief partement de Vostre Altèze emporte infiniement pour tous respectz, et elle-mesme l'entend par sa prudence trop

plus que moy, et combien il conviendroit qu'elle fût jà là, pour user des occasions, et mesmes devant que ceulx qui sont en différent se rallient. Le Prince d'Oranges ha jà conceu quelque jalousie de l'Archiduc; et les Estatz entre eulx ne sont d'une opinion, ny en ce dudict Archiduc, ny en aultres choses que passent. Avec le Signeur Don Joan mal négocieront les Estatz, pour la diffidence qu'ilz ont conceu de luy; et comme il ha procuré leur bien, tant plus il sent ceste diffidence, et en est picqué; qu'est ce que luy faict monstrer tant de contentement qu'il ha ouvertement déclaré, par ses lettres à plusieurs, de la résolution que Sa Majesté ha prins de retourner aux armes, et d'y faire retourner les Espagnolz, et les faire suyvre d'aultres. Et jà de France l'on escript qu'il menasse Bruxelles du sac; et il ha gens alentour de soy qui l'animeront plus à l'exécution des armes, que à négotiations, nonobstant ce que Vostre Altèze ha entendu à l'intention du Roy qui, comme prudent Prince, vouldroit que tout s'accomoda. Car la ruyne des subjetz redonde à grand intérest du Prince. Je délaisse les fraiz grandz et les difficultez que l'on trouvera à l'exécution, mais ledict Signeur Don Joan est jeusne, et verd, et amy des armes, et désireux d'honneur, et se vouldra vanger et ruyner tout. Et ce que, allant en conqueste à Tunes, où il failloit bien traicter ceulx du pays, il se laissa si facilement persuader à donner le sac de Tunes aux soldadz, sans cause, ny raisonnable fondement quelconque, me faict craindre. Et Dieu sceit en quoy l'on pourroit tomber, mectant les gens de pardelà en plus grande despération, à laquelle l'on n'a jà donne sinon trop de cause de nostre coustel. Si Vostre Altèze y estoit, elle accomoderoit beaucop de choses. Il n'y a lettres dudict Signeur dois le xxv d'octobre, ny n'arrive le courrier que les ambassadeurs de Gennes escripvoient il y a près d'ung moys, que ledict Signeur vouloit dépescher pour Italie. Il est fort seul, et Scobedo ne retourne, que doibt peult estre s'arrester en Espaigne, pour la provision d'argent, dont se despendront grandes soumes, devant le printemps. Il ha maintenant escript à Ausbourg pour recouvrer 2,000 chevaulx d'artillerie, qui n'arriveront en deux moys, ny ne souffliront pour l'artillerie et la suyte, et pour le bagaige, et pour la conduyte des vivres. Je ne sçay où il les prandra, estant où il est, et estans toutes choses comme elles sont; et en ce temps, l'on murmure que les 4,000 François, que sont avec luy soubz la charge du Comte Charles de Mansfeld, soient estez mal rencontrez de ceulx des Estatz. Et à dire la

vérité à Vostre Altèze, je ne fusse esté d'advis de prandre gens de là. L'Empereur, de glorieuse mémoire, qui les congnoissoit, ne l'eut faict.

D'Espaigne nous n'avons que ung courrier de Barcelone, venu pour vacante. Il dict que l'admiral estoit arrivé à Barcelone. Avec luy est passé Jo. Ferrante Çuñiga, que vraisemblement sera jà en court, pour où l'ambassadeur et moy escripvons par toutes occasions, pour ramentevoir et solliciter les pouvoirs et instructions de Vostre Altèze, et que l'on la pourvoye d'argent, et que l'on déclare son entretènement ordinaire. Et ledict Jo. Ferrante sera à propoz là pour de vive voix en présence faire les diligences requises de son coustel. Aussi avons-nous escript tous deux au S[r] Don Fernande de Lannoy, et porté noz lettres le dernier courrier party pour Lyon, qu'est l'adresse la plus briefve et plus sheure; et j'ay là homme à mes fraiz pour faire dois là pourter toutes mes lettres en Bourgongne. Je louhe Dieu des bonnes nouvelles que Vostre Altèze nous donne que Mons[r] le Prince son filz fut jà si avant en son voiaige, et bonne santé. J'espère qu'il sera diligent pour faire entendre à Vostredicte Altèze de ses nouvelles, et que par ce moyen l'on sçaura aussi de celles dudict Signeur Don Jehan. Mons[r] l'Ill[me] Cardinal Farnèse est attaché de la goutte en la main. Je tiens que déans deux jours il yra à Palo, pour y estre l'air plus doulx, pour s'y refaire. Il se porte à la reste bien, Dieu mercy!

II.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN D'AUTRICHE.

(Bibliothèque de Besançon. — Memoires de Granvelle, t. III, fol. 111, 112.)

—

Rome, le 11 janvier 1578.

La carta de V. A. de 21 del passado he recevido juntamente con el libro, y visto lo que ha escrito al embaxador. Havia tanto tiempo que no las teniamos, no viniendo tan poco de otros de essas partes, que con lo que

publicavan mercaderes con sus cartas de las indispasiciones de V. A., y aun de suprimirle. que seria, plaziendo á Dios, al sólito, prognostico de muy larga vida. con dezir de mil encuentros, y batallas algunas, otras con perdida. otras con ganancia, segun son varias las affectiones de los dichos mercaderes. que estávamos con travaxo. S. A. pensava que le encubriamos las nuevas, ni podia creer que estuviessemos sin cartas ó de V. A., ó de particulares que nos dixiessen lo que passa, con que se nos ha mostrado algunos dias assombrado. y poco satisfecho del uno. y del otro. Doy gracias à Dios. que por lo que ha venido agora vemos que las cosas van mejor.

Yo nunca he pretendido ni escusar. ni defender los de estos estados, que olvidando lo que deven á su Rey y Señor. se ponen à hazer cosas indevidas, y en las oxorbitancias que veemos. Pero bien dire que, despues que aya examinado bien todo V. A.. y quando. plaziendo à Dios. despues de las victorias podrá entender con verdaderas informaciones lo que ay, conocerà que en aquellos Estados. S. M. tiene muchos. y muy leales vassallos. y tan buenos Cathólicos como los ay en qualquier otra parte de la Christiandad. No se espanto V. A. que no acudan. que como se halle V. A. con sus fuerças atras mano, y los que tienen las armas contra V. A. tienen sus fuerças dentro de la provincia. no osan declararse por no perder vidas, y haziendas. antes que V. A. pueda dar remedio: y hallará que el mal que ay universal en la provincia no es ni gana de mudar la Religion, ni falta de querer dar la devida obediencia, si no que los trabajos en que al presente nos hállamos tienen el fundamento del odio concevido contra la nacion Spagnola. por los malos trátamientes, que desta en doze años han recebido: y que en tanto tiempo no se aya puesto el devido remedio, y la fresca memoria de lo que à sangre fria se hizo en Mons, despues de cobrada la tierra. el saco de Malines con tanta sin razon y tan cruel. lo de Zutphen, lo de Narden. lo de Haerlem, las cosas que han passado en las armadas del mar. contra los que en ella servian de los payses, y el haver intentado el poner las alcâvalas lo qual se vee claro. pues haviendo hallado el Principe de Oranges contrarios todos los estados, quando el primer año vinó tan poderoso contra el Duque de Alva. viniendose á intentar lo de las alcávalas, repugnando universalmente, todos los estados, los de Holanda y Zelanda. aquien dolió mas. se resolvieron á llamar el Principe de Oranges, para valerse del contra el dicho Duque. y lo que intentáron despues. presupo-

niendo hazerse de suyo governadores; solo Roda, Sancho de Avila. y otros de la nacion Española, con el saco de Amberes puso el sillo, paraque cayessemos en la miseria presente creciendo con esto el odio contra la nacion, á la qual nadie ha sido mas aliciónado que yo, digo de los buenos. que de los que no lo son, no, y no es menester por prueba desto mas claro testimonio, sino que por el favor que he hecho á la dicha nacion, y haver esto parecido mal á los naturales, quedo ya catorze años fuera de mi casa. con harto daño de mi hazienda y de los mios, y esto lo saben mejor S. M.. y Madama de Parma que otra persona alguna Y se acordará S. M. que mucho tiempo antes que partiesse de Flandes. le adverte de lo que hazian los que querrian revolverlo todo, para procurar de hazer odiosa la dicha nacion. con dezir lo que me parecia deviesse hazer para el remedio, anteveyendo lo que deste principio havia de succeder. No niego que no aya muchos, que tienen muy ruynes entrañas, y malas intenciones; y algunos que por haver mal consumido su patrimonio. ni querrian justicia, porque no fuessen forçados à pagar sus deudas, ni escusar rebueltas, antes procurarlos, por poder pescar en rio turbio, que fue el fundamento de la liga. que hizieron al tiempo de Madama, en la qual no entraron sino los que por sus deudas no podian ya vivir, y antes de todos el mismo Principe de Oranges. Y como á estos no tienen los Estados obligacion de vasselage, por tenerlos á su devocion, y especialmente el pueblo menudo. le han ofrecido y ofrecen la libertad, la qual abraçan de buena gana los que no miran mas adelante. Pero la universidad, y los que tienen hazienda. y no la querrian perder. sienten y pagan la locura de los otros, y lo que hazen unos pocos no se deve imputar á la universidad; y sabe muy bien V. A. que los con quien hasta agora se trata no se pueden dezir los Estados Generales. que se devian juntar para tratar con ellos, sino algunos de Brabante. que siempre han querido usurpar la autoridad sobre los otros estados, y para ello han ganado algunos pensionarios, y otros que tenian malas entrañas; ni tan poco he sido jamas de opinion, que si las cosas no se pueden acomodar á buenas, como conviene al servicio de Dios y de S. M., que se dexe de usar de la fuerça. pero deseâra que estos de la fuerça se pudiera excusar. Pues hazer los Principes guerra con sus vassallos es tan á su daño proprio, y si se huviera de hazer se emprendiera en mejor sazon, entreteniendo las cosas con negocia-

ciones, ofreciendo cada dia nuevos partidos, para dar á la gente pastura. y en que entender, y entretanto preparar lo necessario para la guerra con tiempo, porque en el verano de una vez se hiziesse lo que se huviesse de hazer con las fuerças no solo de tierra, mas aun las de la mar; porque si en esta no somos superiores, aunque acabe V. A. con facilidad lo Mediterraneo, quando se quiera entrar en lo de Holanda y Zelanda, hallará las difficultades que sus predecessores en el govierno, y tanto mayores como se han prevenido. y fortificado. Y yo no he dexado de escrivir á S. M. lo que me ha parecido en lo de Sueden, y dende el principio se me ofreció la dificultad en la qual V. A. se hallo agora, en la parte donde está la vitualla, y lo que padeceria la gente, la mucha que moriria sin combatir con otro que con el frio, y que con poca no podrá entrar, para tener abundanciá, teniendo los estados tanta gente, y si junta, mucha mayor será la falta de las vituallas. . . . [1].

Y cierto tengo l'astima á V. A. viendole embuelto en tantos cuydados, y faltas que no se emiendan con la tardança de España, y con no acudir con tanta promptitud el dinero como seria menester, ni aun la gente que se esperava. Lo infanteria del tercio de Don Lope está todavia en el estado de Milan. y la que ha ydo de Nápoles, que havia desenbarcado en la ribera de Genoa, va á seguimiento destos, la de Sicilia está embarcada dias ha, detenida en Melazzo, por no haver podido las galeras forsar el tiempo que ha sido rezio. Y no querria que antes que todo se juntasse, la gente de los Estados intentasse alguna cosa que doliesse. Toda Italia siente la diligencia que se haze para buscar dineros por V. A., y es impossible que este no acuda brevemente con la diligencia que se ha usado, y si tiene dineros no le faltará gente en Alemaña. De Françia tomaria la menor que pudiesse, ni me fiára de quantas palabras, y offrecimientos hazen; y á la que tienen es menester tener le ojo, porque verá V. A. que entre la gente de guerra mesclarán soldados muy pláticos por visitar las tierras, fuertes, y hombres de negociós por procurar de revolver mas nuestros negocios, ni podemos tener esperanza que pierdan Franceses la emulacion que tienen contra S. M., y la casa de Austria. y quanto pueden no dexarán de executar la voluntad mala que nos tienen.

[1] Les mots sont indéchiffrables.

Madama de Parma se prepara á lo que V. A. sabe, y deve ser ya partida, con gran gana. y desseo de ver á V. A., y de hazer por su parte lo que pudiere en servicio de S. M. y de V. A., y en beneficio de aquellos Estados: de Mons. de Champagney, no se ya lo que me diga. demas de la carta que V. A. me escrive haverla embiado con Schetz : le escrivi otra de la qual embie copia al señor Octavio Gonzaga; de ninguna tengo respuesta, ni se lo que quiere dezir por su justificaicon. Si yerra, no le disculpo, de el quenta de si: y si no la da, y ha de linquido, razones que se le dé el castigo que merece; pero como no viene carta suya ni de otro particular, por donde yo pueda entender en que está, no puedo dezir ni por el, ni contra el otra cosa. Los mercaderes dizen que se halló en zante con los otros que han sido presos, y que le buscáron, y que se escapó. Y á V. A torno á besar las manos cien mil vezes, por lo que ha sido servido dezirme de lo que querria hazer por el dicho Champagney por mi consideracion; ofreciendome tan liberalmente su buena voluntad, que con ningun genero de serviçió podre cumplir con la obligacion que en esto le reconosco.

De Francia escriven que V. A. ha ya ofrecido á los soldados el saco de Bruselas; pero no acostumbro yo creer todo lo que Franceses dizen. Passando V. A. el rio, y entrando en el pays, no creo que le será difficil entrar en la dicha de Brusselas. Si esta se da á saco, suplico á V A. se acuerde de mi casa, que el haverme saqueado la de Malinas, la de Anveres, la de Camtecroy, y la de Affligem, me haze conocer el poco respeto, que soldados tienen (quando ay ganancia), á los que sirven á S. M., y no me es cosa nueva ver esto, pues sé como me tratáron en Casal de Montferrat, quando aviendola tomado por trayçion Franceses el año 36, y hallandome en ella preso de los Françeses lá cobró el quondam Marques del Guasto, y me prendieron, y me tratáron, como quisieron los Españoles que entráron en la casa adonde yo estava; y verdaderamente me doleria, por la poca hazienda que allá tengo, perderla tras otras perdidas tantas, pero principalmente por las escritturas que en ellas ay, algunas de las quales son de importancia. Y no se ha podido de la casa sacar nada, que quando se resolvieron Mons[r] de Hese, y sus sequaces de prender el consejo de estado, mi vicario Morillon, y Viron que tenian cuydado de mi casa se hallavan en mi abadia de S[t]-Amand : y como los de los estados pusieron guardia en mi cosa, porque no se sacasse nada, y esta á mi costa, y daño, no osáron

ellos bolver porque sembráron que ellos dos avian ido à Francia á juntar gente á costa mia por socorrer los Españoles, que estavan en el castillo de Anvers: y con esto saqueáron la casa del dicho mi vicario Morillon, cuyo cuñado está agora en Lutzenbourg con V. A. que no osa bolver, porque lo amenaçan por aver servido debaxo del Duque de Alva, y del Comendador Mayor en las cosas fiscales, en que le empleáron; y no puedo dexar de suplicar á V. A. que sea servido tenerle por muy encomendado, pues en aver servido con buen zelo, lo tienen desterrado de su casa, y con peligro de su haziendas, muger y hijos. De España no tenemos tan poco cartas dias ha: por las postreras nos dezian que todaviá estava Escovedo en España, creo que por solicitar lo del dinero; pues deve ver que sin assistir en ello avrá mas dilacion, y tardança. Ya arranco de Napoles el Sr Duque de Sessa; pero como va luchando con sus indispusiciones, havia pasado en la Speça; pero esperavanle en Genoa para los quatro o cinco deste. S. M. por sus postreras hazia gran instancia al Marques de Sta Cruz para que luego passasse á España, para adreçar los galeros de aquellos Reynos. Todavia hasta aqui, no entendemos que aya señalado dia para su partida; podria ser que se descuyde sobre la nueva venida de Venecio, y confirmada de muchos partes, que el Turco aya rompido la guerra al Sophy, y que por esto no armará poderoso por mar este año. Muy buena nueva seriá esta, para que entretanto que el Turco no nos puede offender, procurassemos de acomodar nuestras cosas, para que adelante se le pueda resistir mejor, y plega à Dios nos ayudemos de la occasion, que por no tomar estas, quando se nos ofrecen, reciven los negoçios harto daño.

Por cartas de Barcelone avisan que el Marques de Almazon haya S. M. hecho del Consejo de Estado, y que le dará el cargo de Valençio, ni havia aun nuevo de que S. M. huviesse proveydo el lugar del Consejo Real. Bien se dezia que el Señor arçobispo de Toledo procurava de excusarse, porque no se añadiessen este peso.

Torno à besar los manos de V. A. por todo lo que en su carta me dixo. Verdaderamente siento los trabajos que V. A. passa y mucho, que los que mandan de la parte contrariá, no tomen mejor camino. Los authores de los capitulos que han ofrecido al archiduque no se pueden excusar que no muestren malas entrañas, y el ruyn fin à que caminan à su proprio daño, si bien lo entendiessen. Pero no me puedo persuadir que todos los Estados sean de tal opinion, ni tan poco que sea tan ciego el Archiduque que lo accepte; V. A. se valga de la division à los fines à que S. M. pretende: la falta de vituallas he siempre temido en este tiempo, adonde V. A. está para tanta gente, ny ay que fiar sobre lo que Franceses ofrecen tomar lo que se pudiere aver dellos; pero procurarla tambien por otras partes, como si de Francia no huviesse de venir, pues segun los conosco, al mejor tiempo con maña, y sin que dexen de tener buena disculpa, las podrian hazer cessar, quando mas formado estuviesse el campo, y poner V. A. en gran aprieto. Del mejor dellos no ay que fiar, que adonde pensarán aprovechar á su Rey, y à los suyos, no lo hagan á nuestro daño.

Aqui nos havian dado alegron de la muerte del Principe de Oranges, pero duró poco el plazer; enfin se dixo lo que fuera bien succediera dias há. Prospere Dios las empresas de V. A., y dé gratia à aquellos estados, para que abracen la clemencia de S. M. conformándose con su voluntad, y à la de V. A., cuyas manos, etc.

II.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre de V. A. du 21 du mois dernier, en même temps que le livre [1], et j'ai vu de même ce qu'elle a écrit à l'ambassadeur. Privés depuis si longtemps de ses nouvelles, n'en recevant directement de qui que ce fût en Flandre, nous étions en proie aux plus vives inquiétudes, en conséquence des bruits répandus par les négociants dans leurs lettres au sujet des indispositions de V. A., et même de sa mort, ce qui serait, s'il plaît à Dieu, suivant l'usage ordinaire, le pronostic d'une longue vie, parlant en outre de mille rencontres et batailles diverses, les unes accompagnées de pertes considérables, les autres couronnées de brillants succès, le tout au gré des affections et inclinations de ces mêmes négociants. S. A. nous accusait de lui cacher les nouvelles, ne pouvant se persuader que nous fussions absolument sans lettres, ou

[1] Voyez dans le volume VI, p. 306, la lettre du même au même, du 20 novembre 1577.

de V. A., ou tout au moins de particuliers qui nous tinssent au courant de ce qui se passait, ce qui l'a rendue pendant quelques jours préoccupée et visiblement mécontente. Enfin, grâce à Dieu, d'après les derniers détails reçus, nous voyons que la situation des affaires s'améliore un peu.

Je n'ai jamais prétendu excuser ni défendre les sujets des Pays-Bas qui, oubliant ce qu'ils doivent à leur souverain Prince et Seigneur, se laissent entrainer à la désobéissance et aux excès de tout genre, dont nous sommes témoins. Je dirai seulement que lorsque V. A. aura bien examiné toutes choses et qu'après la victoire, s'il plaît à Dieu, elle aura pu s'assurer par de scrupuleuses informations du véritable état des choses, elle reconnaîtra que S. M. compte encore dans ce pays un grand nombre de fidèles sujets, aussi fermement attachés à la religion de leurs pères qu'en aucune partie de la Chrétienté. V. A. ne doit point être surprise de leur indifférence apparente qui s'explique par cette considération que les troupes royales se trouvant à distance, et les forces des rebelles étant concentrées tout au contraire au cœur même du pays, ils n'osent se prononcer ouvertement, dans la crainte d'exposer leur vie et leurs biens avant que V. A. puisse leur prêter assistance. Elle reconnaitra de même que le mal universel qui règne dans le pays ne provient ni du désir de changer de religion, ni de la répugnance à rendre au Roi l'obéissance qui lui est due, mais que la cause principale des troubles présents n'est autre chose que la haine des Flamands contre les Espagnols, haine motivée par les mauvais traitements qu'ils ont éprouvés de leur part depuis douze années, sans que l'on ait songé à y porter remède, comme aussi le souvenir tout récent des atrocités commises de sang-froid à Mons, lors de la reddition de cette ville, le sac de Malines non moins cruel qu'injuste, ce qui s'est fait à Zutphen, à Naarden, à Haarlem; les indignes procédés employés dans l'armée de mer à l'égard de ceux des Pays-Bas qui faisaient partie des équipages, et par-dessus tout le projet d'impôt sur les ventes. Quant à ce dernier point, il est facile de prouver que le Prince d'Orange ayant contre lui tous les États, lorsqu'il vint la première année si puissant contre le Duc d'Albe, dès le moment où il fut question de l'impôt sur les ventes auquel répugnait la généralité des États, ceux de Hollande et de Zélande, qui manifestaient la plus vive opposition, se déterminèrent à appeler le Prince pour se servir de lui contre le Duc; plus tard, les tentatives de Roda, Sancho Davila et autres Espagnols qui travaillaient à se constituer gouverneur de leur autorité privée, jointes au sac d'Anvers, ont comblé la mesure, et nous ont plongés dans les malheurs que nous déplorons présentement, en centuplant la haine contre la nation espagnole, à laquelle personne au monde n'a jamais porté plus d'affection et d'intérêt que moi; je parle de la saine partie de ce peuple et non point de l'autre, dont je fais le cas qu'elle mérite. Je ne saurais donner de plus forte preuve de ce que j'avance qu'en rappelant ici que mes dispositions bienveillantes à l'égard des Espagnols, et la mauvaise impression qui en est résultée sur

l'esprit des Flamands, sont cause que depuis quatorze ans je vis éloigné des P..ys-Bas, au préjudice de ma fortune et de ma famille, comme le savent parfaitement le Roi et Madame de Parme. S. M. pourra même se rappeler à ce propos que longtemps avant son départ de Flandre, j'attirai son attention sur les manœuvres de ceux qui cherchaient à semer le désordre, pour rendre odieux le nom espagnol, lui signalant en même temps le remède à employer, parce que je prévoyais les conséquences d'une pareille conduite. Je ne nierai point avec tout cela qu'il se trouve dans les Pays-Bas un grand nombre de gens animés d'un fort mauvais esprit et d'intentions plus que suspectes, comme aussi quelques autres qui, ayant dissipé leur patrimoine, voudraient voir anéantir la justice, afin d'être dispensés de payer leurs dettes, et qui loin de chercher à apaiser les troubles, travailleraient très activement au contraire à les exciter de tout leur pouvoir, afin de *pêcher*, comme l'on dit, *en eau trouble;* telle fut, en effet, l'origine de la ligue formée du temps de Madame et à laquelle prirent part ceux-là seuls qui se voyaient abimés de dettes, le Prince tout le premier. Or, comme le pays ne dépend point de ceux-ci par vasselage légitime, dans la vue de l'avoir à leur dévotion, principalement le menu peuple, ils lui ont offert et lui offrent encore la liberté, qu'acceptent avec empressement ceux dont les vues ne vont pas plus loin; mais le grand nombre, ceux-là surtout qui possèdent quelque chose et craindraient de le perdre, sont condamnés à porter la peine de l'extravagance des autres et le fait de quelques perturbateurs ne saurait être imputé avec justice à la majorité de la population. V. A. sait très bien que ceux avec lesquels on traite présentement ne constituent point les véritables États généraux, qui devaient s'assembler pour les négociations projetées, mais simplement quelques brouillons du Brabant, qui ont voulu constamment s'arroger la suprématie sur le reste des provinces, cherchant à gagner, dans ce but, quelques pensionnaires et autres personnages animés du plus mauvais esprit. Je n'ai jamais été d'avis, non plus, que si les choses ne pouvaient se terminer à l'amiable, ainsi qu'il convenait au service de Dieu et du Roi, on ne dût point recourir aux moyens de rigueur, mais j'aurais désiré que l'on pût se dispenser de les employer; car la guerre que les rois font à leurs sujets tourne ordinairement à leur propre préjudice. Dans le cas, toutefois, où il aurait fallu en venir à de pareilles extrémités, j'aurais voulu que l'on entreprît la guerre dans des circonstances plus favorables, gagnant du temps au moyen de négociations, proposant chaque jour au peuple de nouvelles transactions pour l'occuper et absorber son attention, préparant dans l'intervalle tout ce qui eût été nécessaire pour entrer en campagne avec succès et pour en finir d'une seule fois, au printemps, avec les forces de terre et celles de mer. En effet, si nous ne sommes entièrement maîtres de l'Océan, quand même V. A. débarrasserait sans peine l'intérieur des terres, lorsqu'il s'agirait ensuite d'entrer dans la Hollande et Zélande, elle y trouverait les difficultés qui ont arrêté les gouverneurs précédents, difficultés d'autant

plus grandes que les rebelles ont eu le temps de prendre leurs précautions et de se prémunir contre toute surprise. Pour moi, je n'ai point négligé de manifester au Roi mon opinion relativement à la Suède, et j'ai prévu dès le principe l'embarras dans lequel se trouve présentement V. A. au sujet des approvisionnements, toutes les privations que les troupes auraient à souffrir, sous ce rapport, le grand nombre de soldats qui périraient sans avoir à combattre d'autre ennemi que le froid; j'ai fait observer en outre qu'avec une armée peu considérable on ne pourrait déjà pas compter sur l'abondance, à cause de l'immense population des Pays-Bas, et qu'une plus grande réunion de troupes rendrait encore plus désastreuse la disette des vivres [1].....

Certes, je ne saurais me dispenser de compatir vivement à la position de V. A., obligée de lutter contre tant de besoins et d'embarras divers, auxquels ne remédient point les retards qu'on lui fait éprouver en Espagne, au sujet de l'argent et des troupes dont elle aurait besoin. L'infanterie du *tercio* de Don Lope se trouve encore dans le Milanais; celle qui était partie de Naples et qui avait pris terre à Gênes, marche à sa suite; celle de Sicile est en mer depuis longtemps, mais a dû s'arrêter devant Melazzo, parce que les galères n'ont pu lutter contre le vent, et il serait à craindre qu'avant la réunion de toutes ces forces les rebelles ne tentassent quelque coup de main, qui pourrait nous nuire étrangement. L'Italie toute entière est témoin de l'activité avec laquelle on travaille à se procurer de l'argent pour V. A., et il est impossible que de pareilles démarches n'aient pas un résultat favorable, et, avec de l'argent, elle pourra se procurer en Allemagne les troupes qui lui seront nécessaires. En France, j'en prendrais le moins possible, me défiant souverainement de leurs offres et de leurs promesses, et j'aurais constamment l'œil sur les gens qu'ils fourniraient; car V. A. verra qu'ils mêleront dans le nombre des hommes spéciaux chargés d'examiner attentivement la nature du terrain, l'état des fortifications et d'habiles espions qui ne chercheront qu'à embrouiller davantage nos affaires; nous ne pouvons espérer, en effet, que les Français abdiquent jamais leur ancienne jalousie contre S. M. et la maison d'Autriche, tout au contraire, ils ne négligeront certainement aucune occasion de nous prouver leurs mauvaises dispositions.

Madame de Parme s'apprête actuellement pour son voyage et doit être en route à l'heure qu'il est, animée d'un vif désir de voir V. A., et de faire de son côté tout ce qu'il lui sera possible pour le service de S. M., celui de V. A. elle-même et le bien des provinces qui lui sont confiées. Quant à M. de Champagney, je ne sais trop qu'en dire; en outre de la lettre que V. A. me dit lui avoir fait parvenir par Schetz, je lui en ai écrit une autre dont j'ai envoyé copie à Octave Gonzague; l'une et l'autre sont demeu-

[1] Ici se trouvent quelques lignes inintelligibles par suite d'altérations introduites dans le texte par le copiste de l'époque, et d'une lacune de plusieurs mots.

rées sans réponse, et je ne sais ce qu'il peut dire pour sa justification. S'il est en faute, je ne cherche point à l'excuser et le laisse rendre compte de ses démarches; s'il n'en fait rien et qu'il soit réellement coupable, il est de toute justice qu'il porte la peine de ses méfaits. Cependant, comme je ne reçois de lui ni de tout autre aucune lettre qui m'éclaire sur cette difficulté, je ne puis dire en sa faveur ni contre lui la moindre chose. Les marchands prétendent qu'il se trouvait à Gand avec ceux qui ont été faits prisonniers et qu'il s'est soustrait aux poursuites dirigées contre lui. Quoi qu'il en soit, je rends de nouveau mille actions de grâces à V. A. pour tout ce qu'elle s'est montrée disposée à faire en faveur dudit Champagney, par égard pour moi, me donnant de telles preuves de ses intentions bienveillantes que je ne saurais m'acquitter jamais des obligations que j'ai contractées envers elle dans cette circonstance.

On écrit de France que V. A. a promis aux troupes le pillage de Bruxelles, mais je me défie toujours des nouvelles qui viennent de ce côté; en passant la rivière et pénétrant dans le pays, V. A. pourra sans aucune difficulté, ce me semble, se rendre maître de cette ville. Si néanmoins le pillage devait réellement avoir lieu, je recommanderais à V. A. la maison que j'y possède, car la manière dont on a traité celles qui m'appartenaient à Malines, à Anvers, à Cantecroix, à Affighem, me prouve le peu de respect que les soldats conservent, lorsqu'il s'agit de leur intérêt personnel, pour ceux-là même qui servent fidèlement S. M. Ceci, du reste, ne me surprend plus guère après ce qui m'est arrivé à Casal, dans le Montferrat. Les Français s'étaient emparés de cette ville par trahison, en 1556, et je m'y trouvais leur prisonnier, lorsque le défunt Marquis Delguasto l'ayant reprise, les Espagnols entrèrent dans la maison que j'habitais, se saisirent de ma personne et me traitèrent comme ils voulurent. Quant à Bruxelles, j'avoue qu'il me serait bien pénible, après tant de pertes si considérables, de me voir dépouillé du peu que je possède, principalement à cause des papiers qui se trouvent déposés dans ma maison et dont quelques-uns sont d'une grande importance; malheureusement on n'a rien pu en distraire jusqu'ici, parce que dans le moment où M. de Hese et ses adhérents se déterminèrent à s'emparer du Conseil d'État, Morillon, mon vicaire, et Viron, chargé l'un et l'autre du soin de ma maison, se trouvaient à l'abbaye de S[t]-Amand. Or, comme ceux des États placèrent une garde à ma porte pour empêcher qu'on n'enlevât rien, et cela à mes propres frais et dépens, les deux personnages dont il s'agit n'osèrent pas revenir, d'autant plus que l'on avait répandu le bruit qu'ils étaient allés chercher en France des troupes que je levais à mon compte pour secourir les Espagnols qui se trouvaient dans la citadelle d'Anvers. Sous ce prétexte on saccagea la maison de Morillon, dont le beau-frère, qui se trouve présentement à Luxembourg avec V. A., n'ose rentrer dans le pays, à cause des menaces qu'on lui fait pour avoir servi sous le Duc d'Albe et le Grand Commandeur dans les procès de confiscation. Je profiterai de cette occasion pour recommander spécialement à V. A. l'homme dont il

s'agit, car son zèle pour le service du Roi l'a forcé de quitter sa maison, laissant exposés aux plus grands périls sa fortune, sa femme et ses enfants.

(Suivent quelques particularités de moindre importance : le Duc de Sessa vient de partir de Naples et le Marquis Santa-Cruz est chargé par le Roi de mettre en ordre les galères d'Espagne. On dit que le Turc vient de déclarer la guerre au Sophi, ce qui donnerait lieu d'espérer qu'on sera libre cette année de toutes préoccupations en ce qui le concerne, etc.)

Je réitère mes remercîments à V. A. pour tout ce qu'elle me dit dans sa lettre. En vérité, je vois avec bien de la peine les contrariétés qu'elle éprouve et surtout que les chefs du parti opposé ne suivent pas une meilleure marche. Les auteurs des articles présentés à l'Archiduc ne peuvent guère songer à dissimuler le mauvais esprit qui les anime et le but déplorable qu'ils se proposent, bien qu'à leur propre détriment, comme ils s'en apercevraient avec un peu de perspicacité. Je ne puis croire toutefois que la majorité des États partage leurs sentiments à cet égard, et que l'Archiduc soit assez aveugle pour accepter de telles offres. En attendant V. A. peut profiter de la division qui règne parmi eux pour remplir les fins que S. M. se propose. J'ai toujours craint le manque de vivres pour une armée si considérable à l'époque où se trouve V. A. Quant aux offres des Français, il ne faut pas y compter, mais se borner à tirer d'eux ce que l'on pourra en obtenir, tout en cherchant à se pourvoir d'un autre côté, absolument comme si l'on ne devait faire aucun fonds sur leurs promesses; de l'humeur que je les connais, au moment où l'on s'y attendrait le moins, avec beaucoup d'adresse, et tout en donnant les meilleures raisons du monde, ils cesseraient d'y donner suite lorsque le camp serait en pleine formation, et jetteraient V. A. dans le plus grand embarras. Il faut se défier du meilleur d'entre eux; car toutes les fois qu'ils trouveront l'occasion de servir les intérêts de leur souverain et les leurs propres, ils ne la laisseront pas échapper.

On nous avait un instant leurré d'une excellente nouvelle, je veux dire celle de la mort du Prince d'Orange, mais le plaisir a été de courte durée; on n'a fait que dire, du reste, ce que nous eussions été bien heureux de voir se réaliser il y a déjà longtemps. Que Dieu daigne couronner de succès les entreprises de V. A. et faire en même temps la grâce aux rebelles de mériter la clémence de S. M. en se conformant désormais à sa volonté royale, comme à celle de V. A., dont je baise respectueusement les mains.

III.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Rome, le 11 janvier 1578.

Madame, Hier nous vindrent lettres du Signeur Don Johan, et je monstra les miennes à Aldobrandino, lui disant la substance de celles qu'estoient venues pour l'ambassadeur, n'ayant peu lors prendre temps pour escripre, pour estre le jour de la correspondence à tous coustelz de l'Italie, et mesmes que je n'eusse sceu adjouster aulcune chose dadvantaige. En cest instant nous viennent lettres d'Espaigne des xxiij et xxiiij, et ce courrier se dépesche, pour envoyer à Vostre Altèze celle que Sa Majesté luy escript de sa main; et je m'asscheure que ledict Signeur ambassadeur ne fauldra de, envoyant ladicte lettre, advertir joinctement Vostre Altèze de ce que Sadicte Majesté luy escript. Je ne puis délaisser de dire que Sadicte Majesté est fort mal servie de ses ministres en sa Court. Il y a si longtemps qu'ils sçaivent l'arrivée de l'Archiduc Mathias aux Pays d'Embas, et maintenant, au lieu que pieçà l'on debvroit estre résolu de ce que l'on doibt faire, l'on escript que l'on y pense, pour par aultre courrier advertir de la résolution. Et ainsi vont ordinairement les dépesches remis d'un courrier à l'aultre. Et cependant tout se perd. J'escripvis à Sa Majesté qu'il n'avoit meilleur moyen, pour se desfaire du prétendu dudict Archiduc, que de dire que jà avoit-il escript à Vostre Altèze, d'aller là pour gouverner; par où il n'estoit besoing dire aultres causes, que se sçaivent, oyres que l'on ne les déclare. Et je tiens que mesdictes lettres seront tost apprès le partement de ce courrier arrivées; et en porte duplicat Joan Fernande Çuniga, que, à mon compte, doibt estre maintenant arrivé en Court. Si Sa Majesté se laisse vaincre, pour admectre ce gouvernement, par le chemin que l'on y a tenu, ce sera chose de très-malvais exemple, comme je l'ay escript. Et après cecy, l'on passera avant à luy faire avaler choses plus amères; et s'emplira le pays d'Allemans, ayant jà pourté tant de dommaige, comme

Vostre Altèze sceit, l'amitié et les intelligences, que les Seigneurs ont tenu avec les Allemans. Il se fault souvenir des choses passées, pour pourveoir à celles que peuvent advenir. Et j'espère que, tout considéré, Sa Majesté se résouldra à ce que Vostre Altèze poursuyve son voiaige; et tant plus s'il est vray que ledict Archiduc aye juré les articles [1]. Une chose me donne contentement, en ce dépesche, qu'est que Sa Majesté ha pour aggréables les raisons pour lesquelles je me suis excusé de pour le présent faire le voiaige. Et je prie Dieu qu'au retour de ce courrier, nous ayons nouvelles que Vostre Altèze soit quicte de la goute, que l'avoit assailly.

IV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, liasse n° 1735.)

—

Rome, le 14 janvier 1578.

Le pourteur de ceste dira à Vostre Altèze des nouvelles d'icy ce qu'il luy plaira en entendre. Et nous en actendons de Vostredicte Altèze, pour entendre qu'elle soit quicte de sa goute, et qu'elle aye receu les lettres du Signeur Don Joan, et après celles de Sa Majesté, que vraisemblablement debvra tost despescher courrier, pour advertir de ce qu'elle aura résolu sur le partement de Vostre Altèze. Certes l'on est en Espaigne trop long. Il y a plus de moys et demy, qu'ilz sçaivent l'allé de l'Archiduc aux Pays d'Embas, et maintenant il dit *que esta mirando lo que sobre ello devra resolver* [2], que debvroit estre piéçà tout pensé et résolu. Je n'entendz pas qu'il aye jusques oyres appellé personne des Pays d'Embas, au lieu d'Hopperus, que toutesfoys est ung poinct qu'emporte beaucop, comme plusieurs foys je luy ay

[1] Ces articles, au nombre de trente, sont imprimés dans Bor, liv. XII, fol. 7 et suiv., et portent la date du 8 décembre 1577.

[2] Qu'il s'occupe d'examiner ce qui devra être résolu à ce sujet.

escript. Je crains que ceulx du Conseil en Espaigne ne vouldroient là avoir personne qu'entendit mieulx que eulx les affaires des Pays d'Embas, ausquelz ilz font merveilleusement grans forcomptes, au préjudice du maistre et de son service. J'escriviz à Sa Majesté, retournant de Aquila, les causes pourquoy l'allée de l'Archiduc ne debvoit retarder le voiaige de Vostre Altèze; et luy en ay despuis envoyé duplicat; mais ny les lettres, ny le duplicat n'estoient là quant Sa Majesté ha faict ce dépesche qu'est maintenant venu; il les aura heu tost après. Ledict S[r] Don Jehan commence congnoistre que ce que piéçà je luy escriviz, que la faulte de vivres luy donneroit de la penne où il est, quant tant de gens luy commenceroient venir. Ung maistre de poste, je croys de Parme, qu'est allé à la suyte de Mons[r] le Prince, filz de Vostre Altèze, a escript du xxiij du mois passé, que ceste faulte de vivres l'avoit constrainct de partir son camp en deux, et d'envoyer ledict Signeur Prince vers Namur, avec l'une des parties. Je ne vouldroye qu'il se laissa persuader de se serrer dedens, si ladicte place n'est fortifliée, et pourveue aultrement que quant dernièrement je la viz. Avec ceste vad ung pacquet pour Vostre Altèze de Assonleville. J'adjousteray à icelluy coppie d'ung advertissement que luy estoit venu de Liège du secrétaire Berthy. Vostre Altèze verra qu'il dict que l'on fortiffie Bruxelles, et que deux bolvers des sept estoient jà en deffense, que ne me plaict. Ce que lettres particulières ne viennent, et que le Signeur Don Jehan ne peult escripre particulièrement ce que se passe, vient mal apropoz. Et ledict Assonleville escript court, donnant à entendre qu'il n'ose escripre ce que passe. Il me desplaict que le Signeur Don Jehan se sert de François [1]. Il se fonde beaucop sur la parole de Mons[r] de Guise, qu'est catholicque; en fin il est François, et fera ce que le Roy son maistre luy commandera, quoyque ce puisse estre, comme je l'ay escript audict Signeur Don Jehan, et qu'il ne se fonde sur ce que les François luy auffreront vivres, qu'il en prengne tous ce que de là il pourra avoir; mais qu'il procure de se pourveoir d'aillieurs, comme si de France il n'en actendit. Car je crains que au plus beaul ilz retireront les vivres, estant le camp assemblé, pour leurs deseings, et le feront de sorte qu'il n'auront faulte d'excuse. L'on m'escript

[1] Nous donnons à l'appendice du tome précédent la Correspondance de Don Juan et de son envoyé en France au sujet des secours qu'il demandait à Henri III.

de Bourgongne que le Conte de Charny qu'a esté là, et est grand-maistre de France, avoit nouvelles que le Duc d'Alençon s'estoit party secrètement de la court de France. Je n'en ay nul rencontre d'aultres advis; mais si cela estoit véritable, je l'auroye pour bien malvais signe. Dieu doint qu'il ne soit.

V.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simanças. — *Negocios de Estados*. Rome, layette 932.)

Rome, le 15 janvier 1578.

Beso con toda humildad las manos de V. M., por lo que me dice en su carta de veinte y tres del pasado. Yo dije las causas, por las cuales no me paresció que mi ida á Flandres, á la cual me acometio Madama de Parma, conviniese por agora al servicio de V. M., y suyo, y que mi presencia antes seria de inconveniente, y daño que de probecho; que si fuera servicio de V. M., y util de aquellos estados, poco me paresciera poner la vida en ello, y bien seme puede creer por las pruebas pasadas, y que holgaria mas de estar alla, que por aca en tan largo destierro con harto daño de mi casa. Y Madama se aquieto con mis razones; y cuanto, á la ida de la dicha Madama, escribi á V. M. volviendo de Laquila lo que sentia, y que la ida del Archiduque debajo de enmienda no la debia estorbar, antes que por esto mismo mas convenia por la consideracion, que escribi, y pluguiese á Dios ya fuese llegada por valerse de las ocasiones de la division, y por templar el brio de la juventud con la palabra que tiene de aquellos negocios, y con su templanza, y edad; cosa es de mal esemplo la ida del Archiduque sin voluntad de V. M. y del Emperador; si salen con la suya, otras cosas sucederán en consecuencia; y pensarán poder intentar cualquiera cosa por esta mesma via; y seria harto mal que otras provincias de V. M. lo probasen tambien con este ejemplo. Hinchiria el Archiduque la tierra de Alemanes, y tiene por principal consultor, el Conde Gunter de Schwartzembourg [1] y la amistad, y parentados que han tomado algunos en Alemania, sin licencia de V. M. se ve de cuanto daño ha sido. Tengo lastima al Señor Don Juan que se halla ya en el principio de la empresa, en la falta que escribi de las vituallas; yo le he escripto que no se funde sobre el ofrescimiento que le hacen Franceses; yo los conosco, y cuando sea junto el campo podrian con buena manera hacer sesar el acarreo de ellas, y no faltaria escusa tal que fuese aparante porque no seles pudiese imputar, con que ruinasen el ejército; yo le digo que tome de ellos la que pudiere haber, pero que de otra parte la procure como si de Francia no hubiese de venir, y yo holgara que no se sirviera de los cuatro mil infantes franceses; querria que los conosciese bien. Mala bestia es un campo con hambre; ha embiado agora á Augusta por dos mil caballos de artilleria de los de Tirol, que solián serbir de ellos. Las cosas pasadas serán causa que hallen en esto mayor dificultad, y llegarán tarde demas que son pocos; y en esto de las victúallas artilleria, y bagaje, demas de la falta de otras comodidades en pais tan esteril como el en que está antes, que entre mas adelante se hallará en trabajo. Es poco ayudado, y poco acompañado de gente que le puedan servir, y la sazon para la guerra muy ruin. Plegue á Dios suceda bien, y acuerdo á V. M. la marina que es muy importantisimo, ni acordaré lo que escribi de Sueden, pues me aviso V. M. del recibo de mi carta; de esso no se puede tener demasiado cuidado pues sin esto aunque se allane lo demas, Holanda y Zelanda darán embarazo, y estorbo en infinitas cosas, y será el juego costoso, y largo sino miramos á todo lo que conviene con cien ojos, Guarde Nuestro Señor, y prospere la S. C. R. persona de V. M. como sus criados y vasallos deseamos, y toda la Cristiandad tiene menester.

[1] Le comte Henri-Otton de Schwarzenbourg. Voy. sa notice, t. V, p. 297.

V.

TRADUCTION.

—

Je baise humblement les mains à V. M. à propos de ce qu'elle me dit par sa lettre du 20 du mois dernier. Je fais connaître les motifs qui m'empêchent de me rendre aux Pays-Bas, voyage auquel Madame de Parme me pressa tant, et si nécessaire à la cause de V. M. et à celle de cette Dame. Au lieu d'être utile, ma présence en ce pays entraînerait à de graves inconvénients. Si j'étais dans la possibilité de rendre service à V. M. et à ses États, je n'hésiterais pas de sacrifier ma vie. Vous pouvez être assuré que j'y serais plus heureux qu'ici, où je suis relégué au grand préjudice des intérêts de ma maison. En lui faisant connaître mes raisons à ce sujet, Madame s'est tranquillisée. Quant à son déplacement, j'en ai écrit à V. M. au moment de mon retour d'Aquila, et j'ai fait savoir que le voyage de l'archiduc (Mathias), au lieu de la retenir, devrait l'engager à entreprendre le sien. Plût à Dieu qu'elle y fût, pour mettre à profit les divisions existantes, calmer la jeunesse, grâce à son expérience des affaires et à son âge. L'escapade de l'archiduc est un mauvais exemple, attendu qu'elle se fait sans l'autorisation de V. M. et celle de l'Empereur. S'ils (les États) parviennent à leur but, d'autres incidents se présenteront : ils croiront pouvoir entamer encore autre chose. Ce serait là un mauvais exemple pour les possessions de V. M. L'archiduc remplirait le pays d'Allemands; il a pour principal conseiller le comte de Schwartzenbourg. Par suite des relations et des liens de parenté que quelques personnes ont contractés en Allemagne, sans la permission de V. M., il est facile de comprendre combien ce fait serait préjudiciable. Je plains le Seigneur Don Juan, qui est sur le point de faire son entreprise sans victuailles. Je lui ai déjà écrit qu'il ne doit pas avoir trop de confiance dans les offres des Français. Je les connais; et lorsque les vivres seront réunis, ils pourraient bien empêcher de les faire parvenir à leur destination. Ils ne manqueront pas de faire valoir des motifs vraisemblables pour que ce fait ne puisse leur être imputé. De cette manière ils détruiraient l'armée. Je lui ai aussi conseillé de prendre chez les Français ce qu'il peut en obtenir, et de se procurer ailleurs ce dont il a besoin, comme si la France ne devait rien lui envoyer. Aussi serai-je très heureux d'apprendre qu'il ne prend pas à son service les 4,000 fantassins français, et qu'il les connaît de plus en plus. Un camp sans vivres est une méchante bête. Il a demandé aussi à Augsbourg 2,000 chevaux pour l'artillerie de Tyrol, dont il pourra se servir. Les précédents le mettront en face des plus grandes difficultés; ils arriveront trop tard ou en trop petit nombre. En outre,

il faut des vivres pour les hommes de l'artillerie et des bagages, et bien d'autres choses dans un pays aussi dénué que celui dans lequel il se trouve. Plus il s'avancera, plus les embarras augmenteront; il est trop peu aidé et trop peu secouru par des gens qui peuvent lui être utiles, et la saison est par trop mauvaise pour la guerre. Plût à Dieu que les affaires tournent bien et que V. M. se souvienne de l'importance de la marine. Je rappellerai à ce sujet ce que j'ai dit du roi de Suède. V. M. voudra bien m'accuser la réception de ma lettre. On ne saurait prendre assez de précautions sous ce rapport. Sinon et malgré l'arrangement des affaires, la Hollande et la Zélande causeront des embarras et des entraves à tout. Que Notre Seigneur garde la sacrée personne de V. M., etc.

—

VI.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette nº 93.)

—

Rome, le 15 janvier 1578.

Vuestras cartas de diez y ocho y veinte y uno de noviembre recibi. y despues han llegado las duplicadas de ellas, y juntamente de la veinte y ocho del mismo que trujo Ferrante de Zuñiga. y pues por lo que á los veinte, y tres del pasado se os escribió por duplicado, habreis visto lo que he ordenado á Madama de Parma, mi hermana, que se entretenga hasta que yo le avise de otra cosa : no habra agora que responder á las dichas cartas. sino avisar os solamente del recibo de ellas para que sepais que han llegado.

En lo que toca á las cosas de Flandes, por lo que escribo à Don Juan de Zuñiga, entendereis como me he resuelto de embiar á Monsr de Selles. y la comision que lleva para declarar á todos aquellos Estados en general, y particular que lo que yo de ellos pretendo no es otra cosa, sino el mantenimiento de la Religion Catolica Romana. y de mi obediencia, como en tiempo del Emperador, mi Señor, que está en el cielo. y que haciendo esto ellos de su parte como tambien lo han ofrecido, yo estoy presto, y apare-

jado de recogerlos con olvido de todo lo pasado, y que cesen los daños de la guerra, y se vuelvan las cosas á su ser y estado antiguo, como mas en particular lo vereis por la copia que se embia al dicho Don Juan de una patente que lleva el dicho Mons[r] de Selles. Yo os ruego, y encargo mucho que a este mismo fin vais [1] por vuestra parte haciendo con vuestros amigos, y deudos los oficios, que os parecieren á proposito para lo que se pretende empleando os en ello con el celo, que teneis á las cosas de mi servicio, y al bien y reposo de aquellos Estados. Y sea muy Rev[do] in Cristo, Padre Cardenal, etc.

VI.

TRADUCTION.

Vos lettres des 18 et 21 novembre me sont parvenues, et depuis sont arrivés les duplicata de celles-ci et la missive du 28 que m'apporta Ferdinand de Zuñiga, et pour lesquelles j'ai écrit un duplicata le 25 du mois dernier. Vous aurez vu par là ce que j'ai dit à Madame de Parme, ma sœur, qui attendra jusqu'à ce que vous l'aurez avertie. Il y a peu à répondre auxdites lettres, si ce n'est de vous faire connaître la réception de celles-ci, et savoir qu'elles ne sont parvenues.

Quant aux affaires des Pays-Bas, au sujet desquelles j'ai écrit à Don Juan de Zuñiga, vous apprendrez que je me suis décidé à envoyer M. de Selles et la commission destinée à tous les États en général et en particulier pour leur faire comprendre que ce que j'exige d'eux est le maintien de la Religion Catholique et Romaine et l'obéissance qu'ils me doivent comme du temps de l'Empereur, mon Seigneur, qui est au ciel, et qu'ils s'y sont engagés, et en outre que je suis prêt à oublier tout ce qui s'est passé antérieurement; que tous les dommages de la guerre doivent cesser; que les affaires reprennent leur ancien cours, comme vous le verrez spécialement par la copie de la lettre que j'adresse audit Don Juan, par l'intermédiaire dudit M. de Selles. Je vous prie et vous charge à cet effet de voir par vous-même ce que vous aurez à faire auprès de vos amis et surtout auprès de ceux que vous croyez propres pour arriver à cette fin et au but

[1] Lisez : *vayais.*

proposé; en mettant à cet effet tout le zèle que vous avez pour les choses qui touchent à mon service et au bien et repos de ces États. Soyez, etc.

VII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Rome, le 18 janvier 1578.

Je doibz responce à deux lettres de Vostre Altèze, que sont des xj et xiiij de ce moys, sur lesquelles j'ay incontinant conféré avec Monsieur l'ambassadeur; et après longue communication, il nous ha semblé à tous deux, soubz correction, que nullement il ne convient, que Vostre Altèze se desface de muletz, chevaulx, ny moings des personnes et aultres choses convenables à son voiaige, mais qu'elle se doibt tenir preste à partir, actendant la résolution de Sa Majesté, puisqu'elle escript seullement qu'elle traictoit sur ce poinct. Si, actendu les nouvelles qu'elle avoit de l'allée de l'Archiduc Mathias, il convenoit que Vostre Altèze fit le voiaige, et que tôt advertiroit de sa résolution, que de raison ne debvra tarder; et si Sa Majeste veult faire ce que convient à son service, elle suyvra la première: car comme je luy ay escript, si elle se laisse mener par ce chemin, et qu'elle consente qu'il soit gouverneur, y estant allé sans sa voulenté, et de l'Empereur, et appellé des Estatz, sans le grey et consentement de Sa Majesté, elle debvra actendre, que l'on luy fera avaler aultre choses; et prendront d'eulx-mesmes tous les jours plus d'auctorité contre la sienne, et que cest exemple pourroient suyvre aultres provinces, que n'ayment pas plus les Espagnolz, mesmes ceulx de Castille, comme ceulx de la corone des royaumes d'Aragon, tant en Espaigne que dehors, que les Flamans : et les conditions que l'Archiduc aura accepté, et ce que vraisemblablement ilz luy feront faire ensuyte de ce, luy feront congnoistre, que ce n'est ce que convient à son

jado de recogerlos con olvido de todo lo pasado, y que cesen los daños de la guerra, y se vuelvan las cosas á su ser y estado antiguo, como mas en particular lo vereis por la copia que se embia al dicho Don Juan de una patente que lleva el dicho Monsʳ de Selles. Yo os ruego, y encargo mucho que a este mismo fin vais [1] por vuestra parte haciendo con vuestros amigos, y deudos los oficios, que os parecieren á proposito para lo que se pretende empleando os en ello con el celo, que teneis á las cosas de mi servicio, y al bien y reposo de aquellos Estados. Y sea muy Revᵈᵒ in Cristo, Padre Cardenal, etc.

VI.

TRADUCTION.

Vos lettres des 18 et 21 novembre me sont parvenues, et depuis sont arrivés les duplicata de celles-ci et la missive du 28 que m'apporta Ferdinand de Zuñiga, et pour lesquelles j'ai écrit un duplicata le 25 du mois dernier. Vous aurez vu par là ce que j'ai dit à Madame de Parme, ma sœur, qui attendra jusqu'à ce que vous l'aurez avertie. Il y a peu à répondre auxdites lettres, si ce n'est de vous faire connaître la réception de celles-ci, et savoir qu'elles ne sont parvenues.

Quant aux affaires des Pays-Bas, au sujet desquelles j'ai écrit à Don Juan de Zuñiga, vous apprendrez que je me suis décidé à envoyer M. de Selles et la commission destinée à tous les États en général et en particulier pour leur faire comprendre que ce que j'exige d'eux est le maintien de la Religion Catholique et Romaine et l'obéissance qu'ils me doivent comme du temps de l'Empereur, mon Seigneur, qui est au ciel, et qu'ils s'y sont engagés, et en outre que je suis prêt à oublier tout ce qui s'est passé antérieurement; que tous les dommages de la guerre doivent cesser; que les affaires reprennent leur ancien cours, comme vous le verrez spécialement par la copie de la lettre que j'adresse audit Don Juan, par l'intermédiaire dudit M. de Selles. Je vous prie et vous charge à cet effet de voir par vous-même ce que vous aurez à faire auprès de vos amis et surtout auprès de ceux que vous croyez propres pour arriver à cette fin et au but

[1] Lisez : *vayais.*

proposé; en mettant à cet effet tout le zèle que vous avez pour les choses qui touchent à mon service et au bien et repos de ces États. Soyez, etc.

VII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1735.)

Rome, le 18 janvier 1578.

Je doibz responce à deux lettres de Vostre Altèze, que sont des xj et xiiij de ce moys, sur lesquelles j'ay incontinant conféré avec Monsieur l'ambassadeur; et après longue communication, il nous ha semblé à tous deux, soubz correction, que nullement il ne convient, que Vostre Altèze se desface de muletz, chevaulx, ny moings des personnes et aultres choses convenables à son voiaige, mais qu'elle se doibt tenir preste à partir, actendant la résolution de Sa Majesté, puisqu'elle escript seullement qu'elle traictoit sur ce poinct. Si, actendu les nouvelles qu'elle avoit de l'allée de l'Archiduc Mathias, il convenoit que Vostre Altèze fit le voiaige, et que tôt advertiroit de sa résolution, que de raison ne debvra tarder; et si Sa Majesté veult faire ce que convient à son service, elle suyvra la première; car comme je luy ay escript, si elle se laisse mener par ce chemin, et qu'elle consente qu'il soit gouverneur, y estant allé sans sa voulenté, et de l'Empereur, et appellé des Estatz, sans le grey et consentement de Sa Majesté, elle debvra actendre, que l'on luy fera avaler aultre choses; et prendront d'eulx-mesmes tous les jours plus d'auctorité contre la sienne, et que cest exemple pourroient suyvre aultres provinces, que n'ayment pas plus les Espagnolz, mesmes ceulx de Castille, comme ceulx de la corone des royaumes d'Aragon, tant en Espaigne que dehors, que les Flamans : et les conditions que l'Archiduc aura accepté, et ce que vraisemblablement ilz luy feront faire ensuyte de ce, luy feront congnoistre, que ce n'est ce que convient à son

service; et jà n'est convenable le Signeur Don Jehan, synon pour la force, puisque l'on ne se fie de luy: et ce de la force ne me semble encheminé de sorte que je n'aye plus de craincte de pire issue par ceste voye, que par negotiation. Et pour en icelles assister le Signeur Don Jehan, Sa Majesté ne pourroit envoyer personne, comme je luy ay escript, plus à propoz, tout considéré, que Vostre Altèze, ny de moindre préjudice à l'auctorité et réputation du Signeur Don Joan; ce que Sa Majesté, pour l'indisposition des archevesques de Toledo et Marquis de Los Veles, ha plus conféré avec le Duc d'Albe qu'il ne vouloit, et a donné opinion à aulcuns, qu'elle l'envoiroit aux Pays d'Embas, que je ne me puis aulcunement persuader; car ce seroit tout perdre et jecter, comme l'on dit, le manche après la congnie: ny s'y est conduyt de sorte que Sa Majesté en aye heu contentement, ains apres luy avoir consumé tant de milions, et mis les affaires de Sa Majesté à tous coustelz en si grande confusion, il laissa ceulx des Pays d'Embas en pires termes beaucop qu'il ne les trouva. Et s'il n'y fut allé, estoient jà par le moyen de Vostre Altèze remédiez.

Nous ne sumes aussi d'advis, ledict Signeur ambassadeur et moy, de contremander le Signeur Don Fernande, mais continuer l'instance afin qu'il se tienne prest. Cependant Vostre Altèze actende à se refaire du mal que luy ha faict la goute, à nostre très-grand regret, et en plains beaucop Vostre Altèze; mais s'estant adoulcy le temps, j'espère en Dieu qu'il donnera à icelle entière convalescence, dont de tout mon cueur je le supplie. Monsigneur le Cardinal Farnez qu'est ung peu actainct de la goute, que le faict tenir lict, plus afin que le mal ne croisse, que pour aultre nécessité, pour louger lundy prochain Sa Saincteté à Palo, que sera demain) ayant conféré avec luy sur ce que Vostre Altèze m'escript par ses dernières, est du méme advis, qu'elle se doibt tenir preste pour actendre la résolution de Sa Majesté, afin que si elle est .. de faire le voiaige, comme il est apparent, que incontinent et sans délay elle se mecte en chemin. Quant au chasteaul de Plaisance, je ne désire moings qu'elle, que Sa Majesté y prengne résolution, que donne contentement à Vostre Altèze, pour l'establissement de sa maison. A quoy pourront estre plus contraires ceulx qui en Espaigne prétendent, ou pour eulx ou pour leurs parens et amys, la charge, aux fraiz très grans, et non nécessaires de Sa Majesté, que la raison, j'en ay jà escript plusieurs foys. Dieu y doint bon succez. Combien que je ne m'esbeyroye que en ce, comme en tant d'aultres choses, il y eust dilation, et mesmes pour tant plus obliger Vostre Altèze au voiaige, et pour penser que cela la rendra plus prompte aux négociations. A quoy à mon advis ils congnoissent mal Vostre Altèze, que je tiens s'employroit tant plus aux affaires, et croistroit son affection en ce, si luy complaisant du chasteaul, l'on luy donnoit plus de repoz et quiétude d'esprit. D'Espaigne, ny d'aillieurs nous n'avons riens que ne soit esté communiqué à Aldobrandino, horsmis que l'abbé Sagante, secrétaire de Sa Majesté, et Andres Gallen, mon agent, m'escripvent que Sa Majesté ha faict arrester et mectre en lieu sheur le Comte de Buren, filz du Prince d'Oranges, et que aulcuns disoient que l'on eust trouvé quelques lettres, que donnent opinion qu'il correspondoit avec son père, pour secrètement se retirer d'Espaigne; mais ilz ne le dient pour certain. La reste est confirmation de la santé du Roy, qu'est la meilleure nouvelle.

VIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 111, 112.)

Rome, le 22 janvier 1578.

Ceste sera pour respondre aux vostres du xxiij^e du moys passé, que le dernier courrier de Lyon at apporté.

Madame de Parme, pour estre à l'Aquila, loing de commerce et en lieu quelquesfois inaccessible l'hyver, ha heu peine de faire les apprestes requises pour son voiaige; et quant elle estoit preste à partir, la goutte l'at surprins aux deux piedz, et s'en treuve à présent attachée au lict, où, ayant tant tardé son partement, je tiens qu'elle actendra, pour peu de jours, responce du Roy sur les lettres qu'elle luy at escript, que nous luy adressâmes à mon retour de l'Aquila. Je fiz en son endroict l'office que je debvoye, et l'informa de plusieurs choses à son contentement, et de manière que j'es-

père il y aura chose que pourra servir à la bonne exécution de son voiaige. La tardance m'a donné et donne penne, pour les occasions que se perdent, et pour ce que je crains que les campz ne s'attachent [1], ou que entrant le Signeur Don Jehan dedans pays, il ne succède chose que rende les négociations plus difficiles.

Les Espagnolz de Don Lope de Figueroa [2] et ceulx de Naples estoient encoires le xxe de ce moys sur l'Estat de Milan; mais l'on avoit descompté avec eulx, et restoit leur donner la paye, à quoy l'on espère que Monsr le Marquis d'Ayamonte, gouverneur, satisfera, et que tost ilz passeront les montz; et peult-estre arrivera devant la compaignie du Signeur Don Alonzo de Leyva [3]. Ceulx de Sicile sont jà arrivez à Palinure, que vont à la suyte des aultres, et le Roy at faict traicter avec les marchans des grandes sommes, pour les faire tenir audict Signeur Don Jehan.

Je veoyz ce que vous m'escripvez quant aux biens que l'on ha mis soubz la main de Sa Majesté, dont je ne m'esbeys, voyant ce que passe et les termes que tiennent les Estatz de leur coustel à l'endroict de ceulx que sont à la suyte du Signeur Don Jehan. Quant au recours que Madame ma seur de Chasteauroulleau [4] vouldroit prendre vers le Roy pour son usufruict et le don que feu son mary luy at donné par son testament, ce seroit chose perdue et que ne serviroit : oultre que je deslaisse la longueur d'Espaigne si grande, le Roy maintenant remect toutes requestes que l'on luy donne de Bourgoingne et des Pays d'Embas à quant il aura pourveu la place que tenoit feu Monsr Hopperus, et y a requestes particulières jà deux ans sur le bureau que sont fort raisonnables, mais il faut actendre résolution. Ce que convient est de recourir au Signeur Don Jehan mesmes, qu'a faict saisir le bien, que je tiens pour certain ne fauldra de faire administrer justice, puisque la Court, sans son commandement, n'y veult mectre la

[1] *S'attachent*, pour s'attaquent.

[2] Don Lope de Figueroa, né à Cadix, servit aux Pays-Bas sous les ordres de Don Juan et d'Alexandre Farnèse. C'était un capitaine très distingué de l'armée espagnole. Voy. MENDOÇA, t. I, pp. 144, 151, 153, etc., et *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 364.

[3] Ce personnage est mentionné dans les tomes LXXII à LXXIV desdits *Documentos* comme un des capitaines les plus distingués de l'armée espagnole, sous le nom de Alphonse Martinez de Leiva.

[4] Étiennette Perrenot avait épousé Guyon Mouchet, Sr de Château-Roillaut, lieutenant des saunеries de Salins.

main, combien qu'elle me pardonnera le commandement d'annoter le bien, ne les forclot de la congnoissance du prétendu de ceulx qu'ont droict ou action sur iceulx. Et quand ad ce que l'on vous a dit que l'on veut vendre le bien, si ceulx à qui il touche ne se justiffient, il en fauldra avoir...... quant l'on viendroit à ce, estant le Roy et le Signeur Don Jehan si loing l'ung de l'aultre, et moy eslongné de tous deux, je y puis peu faire de mon coustel. Vous avez la court du Parlement et le Signeur Don Jehan près où il fault recourir, et vous verrez la saison que court maintenant.

Monsr le Conte de Champlitte, pourvoyant aux places fortes, faict ce que feroit Monsr Champaigney des siennes, si le jeu estoit changé que tient ledict S^r et que l'on luy enchargeast l'exécution.

J'espère que Monsr mon nepveur d'Achey [1] sera jà de retour de son voiaige de Luxembourg, et que nous pourrons tost entendre ce qu'il aura là trouvé et ce qu'il aura peu entendre des affaires publicques, que vont et yront mal, si aultres que les hommes n'y mectent la main, et que le Créateur, par sa divine bonté, ne nous regarde de son œul de pitié. Il ne pourra que estre à propoz que ledict Signeur Don Jehan aye veu et congneu ledict S^r d'Achey.

Vous avez raison de dire que la saison est maintenant telle qu'il convient nous ayons regard de non chopper; et ne se fault esbeyr des discours et disées des gens aux termes que l'on est, et considérons ce que nous jugeons en cas pareil des aultres. Il fault actendre la fin du jeu et espérer que le désordre aménera quelque ordre; et cependant et nous et aultres que perdent, nous debvons armer de patience et espérer pour en après mieulx.

Si le Signeur Don Jehan ne vad retenu en ce de faire mercèdes sur le sel de la saulnerie, il fera une grande playe au pays, et s'en repentira après tard. Ceulx de la saulnerie doibvent estre diligentz à faire les remonstrances.

[1] L'un des fils du beau-frère du Cardinal. Voy. t. II, pp. 509, 591.

IX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

—

Rome, le 29 janvier 1578.

J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du xxv de ce moys, que ce jourd'huy m'a délivré Aldobrandino. Ce qu'il m'a dit de bouche, que Vostre Altèze estoit du tout quicte des douleurs de la goute, m'a grandement consolé, et ce que reste des piedz qui demeurent encoires tendres, se réglera tost, s'il plait à Dieu, comme j'espère et désire. Nous sumes encoires, Monsr l'ambassadeur et moy, du mesme advis, que Vostredicte Altèze se doibt tenir preste, sans se desfaire de chose qu'elle a pourveu pour son voiaige, jusques Sa Majesté envoye sa dernière résolution, que à mon advis ne pourra tarder, puisque nous avons hier soir heu lettres de la court du vj de ce moys, de Antonio Perez, seullement pour nous adresser le duplicat de celles que vindrent du xxiij du moys passé, avec celle que Sa Majesté escripvit à Vostredicte Altèze; et n'y a riens dadvantaige, ny nulle lettre particulière; seullement, adjouste-il, qu'ilz estoient empeschez pour dépescher ung courrier, qu'apporteroit responce à toutes lettres; et au Noël ne s'estoit Sa Majesté eslongné plus loing que Sainct-Hierosme, joinct à Madril, pour avoir le Consel près, afin de se résouldre de ce qu'il auroit à faire. Et dit dadvantaige que Jehan Ferrante de Çuniga estoit arrivé, mais qu'il ne l'avoit encoires veu. Je comprans facilement la difficulté qu'aura Vostre Altèze entre ces montaignes, pour le vivre des chevaulx et muletz, mais, saulf meilleur advis, pour plus grande commodité, il les fauldroit répartir en divers lieux voisins d'une jornée, deux ou troys, pour les pouvoir en troys ou quattre jours remectre ensemble, si Sa Majesté escript que Vostredicte Altèze continue le voiaige, comme j'espère elle fera, si elle prant le regard requis à ce que convient à son service. Je désire fort entendre ce que se négotiera avec ledict Jehan Fernande. Dieu doint

qu'en ce du chasteaul de Plaisance l'on donne à Vostredicte Altèze le contentement qu'elle désire. Les offices sont faictz par ledict Signeur ambassadeur et moy, avec tout compliment, comme elle le pourroit désirer. La résolution doibt venir du maistre. Je ne sçay de qui il prandra advis, de ceulx qui sont alentour de luy, s'il venoit en Italie, comme aulcuns dient (mais je ne le croyraye que je ne le voye) : j'espéreroye que l'on luy pourroit clèrement faire entendre que, ce que Vostre Altèze demande seroit plus son service, que le refuz. Et peult Vostredicte Altèze estre assheurée, qu'en ce que je la pourray servir et aux siens, je y rendray tousjours le debvoir, auquel je me tiens très obligé.

Des Pays d'Embas nous n'avons, despuis les lettres du Signeur Don Jehan du xxj, nulles lettres : personne n'ose escripre; et Assonleville mesme, qu'est auprès dudict Signeur, me dict rond qu'il n'ose escripre ce qu'il vouldroit. Ung François, qui passa par la poste par Gennes, il y a cinq jours, qui vient icy (mais les François dient qu'il n'est encoires arrivé) sema par la ville que ceulx, que ledict Signeur Don Jehan avoit envoyé pour secourir Rurmonde[1], avoient esté rencontrez de ceulx des Estatz, qui les avoient mis en pièce; adjoustant que les 4,000 Espagnolz y estoient demeurez, sans que ung seul en fut eschappé, que tint les Ducz de Sesse[2] et Some[3], lesdicts ambassadeur et ceulx qui sont là en la compagnie, pour passer en Espaigne, en la penne que l'on peult penser : mais que Dieu a voulu que incontinant survindrent lettres de Lyon, du 18, que contiennent ce que Vostre Altèze verra par la coppie. J'envoya incontinant l'original à Monsigneur l'Illustrissime Farnèse qu'en estoit en penne, que je tiens l'aura communiqué audict Aldobrandino.

De Bourgongne l'on m'escript que là ilz avoient nouvelles d'ung différent survenu entre ceulx de Bruges et ceulx de Gand, pour aulcuns de Bruges retenuz audict Gand, et que ceulx de Bruges avoient faict saisir,

[1] Wolfgang, comte de Hohenlohe, avait voulu assiéger dès le mois d'octobre 1577 la ville de Ruremonde, occupée par des troupes de Hauts-Allemands sous le commandement de Pollweiler. Au commencement du mois de janvier 1578, Don Juan y envoya, pour délivrer la ville, des forces considérables sous le commandement de Hierges et de Mondragon. Les troupes de Hohenlohe furent battues par les Espagnols. Voy. BOR, liv. XI, fol. 303 v°.

[2] Gonzalve Ferdinand de Cordoue, duc de Sessa. Voy. t. IV, p. 363; IMHOF, p. 42.

[3] Ferdinand II, Folch de Cardona, duc de Somma. Voy. IMHOF, p. 67.

pour représalles, plusieurs bourgeois de Gand, et venoit le tumulte si avant, que des deux coustelz ilz se mectoient en armes, pour se venir rencontrer: mais que le Prince d'Oranges y avoit mené l'Archiduc pour les appaiser, et que pour gaigner la bienveillance, par l'advis dudict Prince, il avoit accordé la liberté de conscience, que seroit ung malvais point. Je ne sçay si l'advis sera véritable. Je ne fauldray d'advertir de ce que j'en pourray entendre de certain. Et d'Espaigne nous n'avons riens à ce coup, ny mention quelconque du Comte de Bure, filz dudict Prince d'Oranges, ny de sa prison, ny de la cause. Toutesfoys je tiens qu'il soit certain que l'on se soit assheuré de sa personne; car plusieurs l'escripvoient avec le précédent dépesce, fort affirmativement.

Ledict Aldobrandino m'a présenté ce jourd'huy, de la part de Vostre Altèze, deux beaulx grandz formaiges parmesans, et une charge de salures belles et bonnes. C'est bien trop pour moy; mais Vostre Altèze ha voulu user de liberalité accoustumée. Je l'en remercye très humblement, et n'a besoing de Vostre Altèze de m'accroistre obligation, que je recongnois jà si grande et infinie.

X.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Rome, le 31 janvier 1578.

Monsignor Illustrissimo Savello mi fa instantia che interceda con Vostra Alteza per M. Oratio Dionisio da Sassoferrato, dottor di leggi, che desidera servirla in alcuno delli offitij del suo stato, et mi assicura che è persona esperta, essercita in offitij et di chi Vostra Alteza sarà molto ben servita. Io gli lo detto che ordinariamente Vostra Alteza tiene provisti li luochi anticipatamente per molti anni, pur havendo desiderato che questo nonobstante, io scrivessi, non li ho possuto mancare; però supplico

à Vostra Alteza che se vi sarà luoco in che possa essere adoperato detto dottore, sia servita provare il suo servitio, che so che il prefato Monsignor Illustrissimo Savello è tanto amorevole di Vostra Alteza et di tutta la casa, che se non credesse che fosse il suo servitio non celo raccomandarebbe.

X.

ANALYSE.

Granvelle recommande à la duchesse Oratio Dionisio de Sassoferrate, docteur ès lois, qui désire entrer en son service. Il fait cette recommandation ensuite de celle de l'Illustrissime Seigneur Savello.

XI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 113, 114.)

Rome, le 4 février 1578.

J'ay receu voz lettres du neufviesme du moyz passé et les pièces y joinctes, et pour y respondre, je vous mercye en préalable le récit que vous me faictes si particulier de ce qu'est passé sur la nomination demandée par le Signeur Don Joan du lieu de chevalier en la court de Parlement. Il est bien apparent que ceulx du payz en font les poursuytes, et ne m'esbehiz de chose que se faict aux termes auxquelz l'on est. Il en faudra actendre le succès tel que donnera le temps, actendant que Dieu donne cy-après meilleur ordre à tout.

Quant à l'allée de Madame de Parme aux Pays d'Embas, il est vray que je l'ay proposé, et ne le nye; mais ce fust incontinant que feu le Commendador Mayor décéda, devant la prinse de Zirickzée et le mutin des Espagnolz; et si elle y fût allée lors, noz affaires seroient en meilleurs termes. Les occasions passent et se change l'estat des affaires, et ce que seroit bon en ung temps, ne l'est pas tousjours en ung aultre; et est passé le tout si avant, que si elle y vad, elle aura beaucop à faire, et à penne y trouvera-elle, ny aultre, chemin convenable, si Dieu n'y meet la main, faisant miracle. Elle ha heu penne de se mectre en ordre; car à l'Aquila elle est si loing du commerce, qu'elle ne trouvoit ny muletz, ny chevaulx, ny aultres choses nécessaires à ung si long voiaige, et mesmes pour Dame de telle qualité; et quant elle ha esté preste, les gouttes l'ont assailly pour les grandes froydures et tant extraordinaires de cest année, et n'en est encoires du tout quicte. L'on verra ce que Sa Majesté en escripra par ses premières que nous actendons d'heure à aultre.

Dieu conduise Monsr d'Andelost en sa nouvelle charge et luy face la grâce de en icelle bien servir à Sa Majesté. La charge du Conte de Mansfeld, dont il est lieutenant, est de maréchal de camp, au lieu de feu Monsr d'Aremberg.

Les gens du Signeur Don Joan ont secouru Ruremonde [1], et y sont maintenant dedans les Espagnolz, en estant sorti le Baron Nicolas de Polweiler avec les compagnies qu'il y avoit, que se sont allé joindre aux aultres de son régiment qu'estoyent vers Swol et Campen; et si ledict Signeur Don Joan veult mectre garnison partout, il coustera chier, et se trouvera tost sans gens.

L'on estoit après pour remédier à la faulte des vivres, et y besongnoit comme commissaire général Monsr le Conte de Barlaymont. Les nouvelles nous viennent cejourd'huy du coustel d'Ausbourg, que se conforment aux dernières que nous avons heu du coustel de Lyon; mais vous les debvez là avoir plus fresches.

Son Altèze doibt sçavoir à quelle fin il ha donné cinquante chevaulx pour sa garde à Monsr le Conte de Vergy, et le mesme d'accroistre les garnisons pardelà. La difficulté sera de furnir aux frais, et si iceulx tombent sur le

[1] Voy. plus haut, à la page 29.

povre payz avec les aultres, l'on s'en treuvera après en penne. J'ay veu les moyens mis en avant pour recouvrer argent et ceulx auxquelz Son Altèze s'est résolue, et la résolution de la court de ce que l'on luy doibt escripre sur les appostilles dressées. Je crains que nous ne nous trouvions ung jour bien mal de tant de nouvelletez. J'en escripray en Espaigne; mais je tiens qu'il servira de peu, jusques en court il soit quelc'ung au lieu de feu Hopperus.

Nous avons perdu à Venise l'ambassadeur Guzman de Sylva, qu'est grand dommaige. Il estoit personnaige saige et qu'avoit veu; et pour estre entremis en charge de plus d'importance, que celle où il estoit employé. Sa Sainctelé avoit promis au Roy de le faire Cardinal à la première promotion. Il n'at esté malade que ung jour seul au lict d'ung catharre, que l'a estouffé. Dieu luy face mercy.

XII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 115, 116.)

Rome, le 19 février 1578.

J'ay receu voz lettres du vingt et uniesme du moyz passé. Puisque le Signeur Don Fernando estoit encoires pardelà, nonobstant qu'il soit esté appelé à Luxembourg, s'estant excusé sur ses indispositions et la saison contraire à sa santé, et l'estat qu'il se treuve. Il ha esté bien luy envoyer, avec les précédentes miennes, le pacquect inscript à vous en son absence, et vous remercye cordialement la bonne adresse.

Je tiens que Monsr d'Achey, mon nepveu, sera despuis retourné de Luxembourg, et qu'il vous aura rapporté de là touttes nouvelles, et assheuré du secours de Ruremonde qu'est véritable, et que les gens des Estatz n'ont osé actendre ceulx que le Signeur Don Jehan y avoit envoyé. Ceulx de

Lucques escrivirent icy despuis que les mesmes estoyent entrez à Maestrich, qu'est peu apparent, puisqu'ilz ne menoyent artillerie de bapterie, et y estoit entré le Sr d'Hess avec son régiment. Aussi n'ha jusques oyres ceste seconde nouvelle suyte.

Monsigneur le Cardinal d'Est me dict hier qu'ung sien agent luy escripvoit de Paris, du 30e du moys passé, que les Estatz avoyent deffaict à plat deux enseignes françoises de celles de la charge du Comte Charles de Mansfeld; mais que le Signeur Don Jehan les estoit allé secourir, et qu'il avoit donné une grosse attaincte au camp des Estatz et gaigné XII pièces d'artillerie, adjoustant que se trouvant ledict Signeur Don Jehan devant son esquadron, l'on luy avoit persé sa cotte d'armes d'ung coulp d'arquebouse, sans luy faire aultre mal, et que l'arquebouse avoit esté tiré des siens, et que l'on ne sçavoit encoires si d'hazard ou d'adresse; que sondict agent adjoustoit qu'il alloit de ce pas au palaix pour encquérir si la nouvelle estoit véritable [1].

Je me doubte, comme vous, que mondict nepveu, Monsr d'Achey, aura à faire à trouver ses cent chevaulx-ligiers, gens de mise et bien montez et esquippez, après la levée de tant d'aultres, et luy coustera bon; mais s'il y peult furnir et de gens de service, il se pourra faire honneur, et me semble qu'il souffiroit qu'il fût prest pour tout le moys d'apvril et commencement de may; et s'il y vad lors, il trouvera les compagnies des aultres bien deshalées, qu'auront passé l'hyver, et lors la sienne aura meilleur lustre; et qu'il ne craingne que la guerre s'achève tost; car si ce n'est par négociation, à quoy je ne voys encoires grande apparence, l'on y aura, comme je

[1] A la date du 5 mars, le cardinal mandait à M. de Belle-Fontaine :

« Nous avons nouvelles du Signeur Don Jehan, par lettres siennes, du viije du moys passé, et y en y ha d'aultres à l'Illme Cardinal Farnès, du xiije, que confirment la nouvelle de la victoire, plus grande que de commencement l'on avoit dict, et qu'il se vouloit partir de près de Louvain, qui s'est rendu à luy, comme aussi Tillemont, Lewe, Judoigne, Bovines et aultres places, pour aller à Vilvorde, qu'est, comme je pense, pour copper tout secours que Anvers (où le Prince d'Oranges s'est saulfvé, incontinent qu'il eust la nouvelle de la victoire) à la ville de Bruxelles, ny par le veart [2], ny par terre. L'estonnement que ceste victoire a donné, le désordre et discorde des Estatz et peu de provision pourroit estre cause que lesdictz Estatz ne recongneussent pour quelque favorable appoinctement. . . . . . » (Le même au même, du 5 mars. *Ibidem*, t. I, fol. 117.) La bataille de Gembloux, livrée le 15 janvier 1578, avait eu pour conséquence la prise de toutes ces villes. Voy. Bor, liv. XI, fol. 13.

[2] Canal de Willebroeck.

crains, besoing de gens de guerre pour quelque long temps; et je vouldroye qu'il y peut faire si bon service qu'il effaça l'umbre que nous donne, sans nostre culpe, le faict des aultres, que n'auront accepté le pardon; ny ne me fie beaucop sur l'office que ledict Sr d'Andelost disoit voulloir faire. Et au regard du crédit que l'on dict Monsr de Champaigney avoir avec l'Archiduc et aultres, s'il estoit vray, je craindroye, selon que je le congnoys, que ceste opinion ne le forcompta; si s'en servoit pour faire quelque notable service, il viendroit à propoz, car aultrement plus grand seroit son crédit, plus croistroit l'indignation contre luy. Mais les marchandz qui sont icy des Pays d'Embas dient avoir nouvelles que, pour avoir voulu contredire l'auctorité que l'on vouloit donner au Prince d'Oranges près de l'Archiduc et empescher que Ste Aldegonde ne fût receu pour conseillier l'Estat, luy aye faict perdre crédit, mesme envers la commune, et qu'ilz le vouloyent exclure de tous affaires comme estrangier [1]. Je n'ay de cecy aultre certitude; mais il se peult souvenir de ce que je luy escripviz par mes dernières, combien estoit dangereux le fondement que l'on peult faire sur la faveur d'une multitude inconstante.

Je ne vous puis riens dire sur ce que l'on vous ha voulu dire en la court de Parlement que le Signeur Don Jehan envoyra tost appeller deux de ladicte court pour servir au Privé Conseil, ny qui ilz seront. Le conseillier Richardot y estoit jà receu; mais je ne sçay comme cela vad doibz la retraicte à Namur; et nous n'avons lettre du Signeur Don Jehan, il y a bien longtemps, combien qu'il y a près de trois sepmaines que les ambassadeurs que sont à Gennes m'escripvirent et à Monsr l'ambassadeur qu'est icy qu'il estoit après pour despescher ung courrier pour l'Italie, que nous apporteroit touttes nouvelles. Mais il n'escripra de telles particularitez, ains seullement de choses concernantz la guerre, où est tout son cueur; et particuliers, comme j'ay dict souvent, n'osent escripre comme du passé.

[1] « Le Signeur Don Jehan m'escript que les Estats tiennent dois quelque temps Monsr de Champaigney soubz garde, et qu'il eust mieulx faict de satisfaire à son debvoir et accepter les honnestes ouffres qu'il luy ha faict pour l'employer en lieu prohéminent au service du maistre, que de se joindre avec les Estatz rebelles, qui luy en rendent si bon payement; et je me doubte que s'il tombe entre ses mains ou qu'il ne se sçache justiffier, que l'on luy fait ung malvais marché. Il ne me respond, ny ne sçay plus que dire pour sa justification, ne sçachant son intention. » (Le même au même, du 5 mars. *Ibidem*, t. I, fol. 118.)

Par voz lettres je recongnois assez le misérable estat de nostre povre pays, dont je ne puis sinon me condouloir avec vous, et vous dire que allant plus avant je crains pis, et que ce sont les fruytz des nouvelletez entreprinses dois trois ou quattre ans, dont l'appercevant dois lors, j'en escripviz, les trouvant fort malvaises et de conséquence, comme maintenant nous commençons à nostre grand regret l'appercevoir; et si ceulx qui sont sur le lieu ne procurent d'y remédier, il ne fault actendre en ceste saison le remyde de dehors, mais craindre pis; et quant à vostre estat ordinaire, plus vous congnoissez le desseing que l'on ha dessus, moingz convient-il que vous vous en deffaictes en ceste saison.

La tenue des Estatz sera en ce temps, comme je crains, dangereuse: mais l'on ose maintenant changer tous ordres anciens à suyte du très malvais et pernicieulx commencement, comme j'ay dict cy-dessus.

Noz advocatz, en la cause en laquelle nous nous deffendons contre le sieur d'Andelost, me dient seullement que ledict Sr s'aydant du temps, faict poursuyte, et que les fiscaulx n'ont encoires respondu pour ce que les concerne à cause de Monsr de Champaigney, que causera dilation. Je ne sçay si estant ledict sieur d'Andelost empesché maintenant en sa nouvelle charge, il obliera pour quelque temps ceste poursuyte.

Les Espagnolz, que nous pensions fussent jà au conté de Bourgoingne, pour lesquelz Monsr le Conte de Champlitte faisoit jà pourveoir vivres (que sont ceulx du tertio de Don Lope de Figueroa [1], qu'ung Françoyz venu par la poste de Lyon, assheuroit avoir rencontré en la Morienne, passez sont troys septmaines ou ung moys), estoient encoires sur l'Estat de Milan, par les lettres que nous viennent des ambassadeurs à Gennes; mais ilz adjoustoient qu'ilz estoient sur leur partement; et ceulx de Sicile sont encoires à Gennes, comme aussi est le Marquis de Saincte-Crois, quelque haste que l'on luy ayt donné de la court.

Du vivant du Signeur Bertoldo Farnèse, père du Signeur Fabio Farnèse, qu'a passé par là, et de l'évesque de Parme, je l'ay tousjours adsisté en ses affaires du temps de feu l'Empereur de glorieuse mémoire, et j'ay continué le mesme despuis envers les enffantz et parentz, et en choses d'importance,

[1] Don Lope de Figueroa, capitaine distingué, né à Cadix, servit sous Don Juan et ensuite sous Alexandre de Parme. Voy. sa notice dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 364.

ou qu'ilz desmonstrent congnoistre comme vous ha dict ledict Signeur Fabio, et se montrent plus gratz que plusieurs de nostre payz.

XIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN D'AUTRICHE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXX, fol. 13 v°.)

Rome, le 21 février 1578.

Ahier tuvimos una de les mayores alegrias, que havemos recivido despues de la batalla naval, en laqual V. A. deshizò tan absolutamente la potencia del Turco, con la nueva que nos vinó con cartas del Sr Principe de Parma, escritas á Madama, en las quales dava quenta de la victoria, que Dios se ha servido dar á V. A. contra tanto numero de cavalleria, y infanteria cerca de Giblouz con tan poca gente de V. A., y que la execucion aya sido grande, con perdida de solos diez ó doze de los del campo de V. A. El sucesso de Giblouz, con añadir que se iva á los alcanzes, á la execucion, y seguimiento de la victoria. Plega à Dios, que con esto se halle camino, con el qual se puedan encaminar las cosas al deseo de S. M., que es dever acomodado lo de aquellas partes, con observacion de la Religion Cathòlica Romana, y dando á S. M. sus vassallos la devida obediencia.

Acuerdo á V. A. por hazer lo que soy obligado, que los perdones que se han dado por lo passado, y quanto se ha negociado para llegar á la pacificacion, no han havido el efectó desseado, por no haverse dado en las occasiones, y á sazon oportuna, la qual es de tratar quando las cosas van prosperas, y los adversantes tienen miedo, y ántes que esto pierdan, porque entonces se trata con reputacion y ventaja, que quando estas cosas se hazen descayendo la reputacion, y enfriandose el calor de las victorias, ó perdiendose el miedo, no se gustan las gracias y favores, pues parecen que son forçados, y es cosa que esta gente mira aun mas que no se haze

en otras partes. Ni creo que seria bien seguir el camino que uso el Señor Duque de Alva de continuar tanto el cuchillo, sino que dando castigo de principio á los que se pudieren haver á las manos, y se hallan señaladamente culpados, y executada la victoria, se alce la mano del dicho cuchillo; como hizó el Emperador, N. S., de gloriosa memoria, quando acomodó las cosas de Gante, y lo han usado en aquellas partes todos los antipassados de S. M, de la casa de Borgoña y de Austria.

Los Españoles del tercio de Don Lope de Figueroa estavan á los 12 deste en el estado de Milan. Travajo avia tenido el Marques de Ayamonte de sacar en limpio las quentas, y en la provision de la paga avisó que lo havia conduydo todo y proveydo, aunque con difficultad, á la dicha paga y a todo lo necessario; y que luego se encaminarian para yr a V. A. con los de Napoles que se havian juntado. Los Españoles de Sicilia estan todavia en Napoles por no acavar de partir el Marques de Sancta Cruz, a quien todavia se da priesa, pero no deve poder hazer mas; y el Sr Duque de Sessa ya stava en S. Honorat de las Islas d'Heras a los 4 deste mes : esperase que podra despues aver navegado. Yo lo desseo mucho porque las galeras que lleva han de hazer escorta a una del Sr Juan Andrea, que traé para V. A. segun escriven 300^m scudi los 200^m en oro, y tanto mas importa que lleguen con brevedad, porque sospecho que deve tener falta dellos, que con tenerlos juntamente con la victoria avida crecera mucho la reputacion á V. A. y el miedo a los contrarios.

XIII.

TRADUCTION.

Hier nous avons ressenti l'une des plus grandes joies qu'il nous ait été donné d'éprouver depuis la bataille navale, dans laquelle V. A. anéantit la puissance du Turc, et ce en recevant, par une lettre du prince de Parme à sa mère, la nouvelle détaillée de la victoire que Dieu a daigné accorder à V. A. près de Gembloux, sur un corps si nombreux de cavalerie et d'infanterie, ayant Elle-même si peu de troupes, et qu'Elle ait

fait éprouver à l'ennemi une perte considérable, sans avoir à regretter Elle-même plus de dix ou douze hommes tués de notre côté. Plaise à Dieu que le succès de Gembloux, avec les conséquences directes qu'il peut avoir et que l'on s'empressera de procurer sans aucun doute, ouvre les voies à un arrangement conforme au désir de S. M., qui est de voir pacifier entièrement les provinces des Pays-Bas, en assurant le maintien de la Religion catholique romaine et celui de l'obéissance due par les sujets à leur souverain.

Je rappellerai à V. A., pour remplir mon devoir, que les amnisties accordées précédemment et toutes les négociations destinées à préparer la pacification des troubles, n'ont pas obtenu l'effet que l'on s'en promettait, parce que ces concessions n'ont point eu lieu en temps opportun. Le moment le plus favorable pour répandre de telles faveurs est celui d'un succès qui a découragé les vaincus, parce qu'alors on traite avec plus d'autorité et d'avantage par conséquent, tandis que si l'on attend que la chaleur de la victoire soit refroidie et que l'ennemi se soit relevé de son découragement, les grâces et les bienfaits ont moins de prix pour ceux qui les obtiennent, paraissant arrachés par la nécessité. C'est une chose à laquelle on attache encore plus d'importance dans les Pays-Bas que partout ailleurs, et je ne pense pas qu'il soit prudent d'imiter le Duc d'Albe dans la rigueur et la continuation des exécutions capitales. Il vaudrait mieux, après avoir châtié dans le principe ceux que l'on pourra saisir et qui se trouveront les plus coupables, déposer le glaive, comme l'Empereur n. s. de glorieuse mémoire, lorsqu'il comprima la révolte de Gand, et comme l'ont fait dans le même pays, en pareille occasion, tous les ancêtres de S. M. appartenant aux maisons de Bourgogne et d'Autriche.

(Le surplus de la dépêche concerne exclusivement la marche des troupes envoyées d'Italie et qui sont en route pour les Pays-Bas.)

XIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, liasse n° 932.)

Rome, le 21 février 1578.

Por cartas del embajador podrá entender V. M. la nueva que el Principe de Parma ha escripto á Madama de la victoria, que á los 31 del pasado ha Dios dado al Señor Don Juan cerca de Giblou. Demas que tengo por cierto que el dicho Señor no habrá faltado de despachar á V. M. por darle este aviso. Importantisimo ha sido este suceso del socorro de Rurmonde, pues entrando de tan buen pie dará espanto, y miedo á los Estados. Pluguiese á Dios estubiese Madama con el dicho Señor Don Juan, porque creo ayudaria mucho por via de negociacion por su parte, como medianera con los otros con el buen progreso, que el dicho Señor Don Juan hace con las armas. Y pues V. M. por lo que ha escripto está en lo cierto que es procurar de reducir sus vasallos á la obediencia debida, y observacion de la Religion con la menos ruina que se pudiere. Torno á acordar á V. M. que es bien negociar, y dar los perdones, cuando se está con prosperidad y superioridad, y no han habido el suceso ni hecho el fructo que se ha deseado. Los perdones que antes de agora se han dado, por no haberse hecho en sazon, sino in tiempo que parescia, que venia V. M. forzado á ello por malos sucesos y no por afeccion, y asi no han sido aceptados como se debia, y fuera razon. V. M. está lejos y la oportunidad de las ocasiones se pierde consultando. Necesario seria que fiándose V. M. del Señor Don Juan, y de los que ha puesto, y porna cabe su persona, le diese autoridad, y poder libre para que entendiendo la intencion de V. M. pudiese alargár la mano, y valerse de las ocasiones, sin esperar otra consulta para que mirase de tractar por los buenos sucesos, y antes que le perdiesen.

XIV.

TRADUCTION.

Par les lettres de l'ambassadeur, V. M. aura appris la nouvelle annoncée par le Prince de Parme à sa mère de la victoire que, le 31 du mois dernier, Dieu a accordée au Seigneur Don Juan, près de Gembloux. Au surplus, je suis certain que ledit Seigneur n'aura pas failli d'en informer V. M. Ce succès et les secours portés à la ville de Ruremonde effraieront les États. Plût à Dieu que Madame (Marguerite de Parme) fût près dudit Seigneur Don Juan pour l'assister dans les négociations, à titre de médiatrice entre eux, et modérer les succès que Don Juan a remportés par les armes. Ce que V. M. a écrit est la pure vérité : il faut réduire les sujets à l'obéissance qui lui est due, et les obliger au maintien de la religion, avec le moins de perte possible. Je rappelle de nouveau à V. M. qu'il est bon de négocier et d'accorder une amnistie au moment de la prospérité et du succes, quand ils n'out pas obtenu l'avantage désiré. Les armistices concédés autrefois ne l'ont pas été au moment convenable; au contraire, c'était dans des circonstances pendant lesquelles V. M. était forcée d'agir ainsi, et elle avait l'air de les accorder non par amour, mais par nécessité. Ces condescendances n'ont pas été accueillies comme elles auraient dû l'être. V. M. est loin du pays, et les occasions d'agir sont perdues pendant que l'on délibère. V. M. pourrait se fier à Don Juan et à ceux de son entourage. Elle pourrait lui donner plus de latitude pour mettre à profit les occasions, sans devoir attendre une réponse, et perdre ainsi le moment favorable.

XV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 21 février 1578.

Je différoye de respondre à la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du 3 de ce moys, actendant quelque confirmation de la nouvelle,

que me dict sambedy dernier Monsigneur l'Illustrissime Cardinal de Ferrara, de laquelle je fiz part incontinant à Aldobrandino, qu'en aura adverty Vostre Altèze; mais Vostre Altèze a esté, à ce que je vois, advertye la première de ce que passe, comme j'ay veu par les lettres que Monsigneur l'Illustrissime Cardinal Farnes me communique de Mons[r] le Prince, et ce qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre du xviij, que sont les plus fresches que l'on ha des Pays d'Embas. Je louhe Dieu que les nouvelles sont si bonnes, et que Mons[r] le Prince y a si bonne part, comme chacun escript, dont je me resjouyz avec Vostredicte Altèze, la remerciant très humblement de la part qu'elle m'en ha faict. C'est un fort bon commencement à la suyte du secours de Rurmonde, que debvra estonner les Estatz et leur donner occasion de se reconnoistre; mais je vouldroye veoir Vostre Altèze plus près du Signeur Don Jehan, pour l'assister, et que usant luy des armes, Vostre Altèze print les occasions, pendant qu'il prospère, et que les Estatz ont craincte, pour négotier accord, avec réputation et advantaige, conserver les pays à Sa Majesté, et l'oster de l'obligation de si grandz fraiz intolérables, oultre ce que la fortune de la guerre est souvent variable, et succédant quelque chose, que rendit assheurance et espoir aux Estatz, les négociations seroient plus difficiles. Ce que les pardons n'ont cy-devant proffité, est pour non s'estre donnez en bonne conjoncture, ny telz, et comme il convenoit, pour les vains espoirs, que souvent ont donné à Sa Majesté ceulx qui manioient les armes, pour en faire leur prouffit; si Sa Majesté se pouvoit, comme Vostredicte Altèze dit, approcher jusques à Milan, cela serviroit pour toutes choses de beaucop : je ne l'ose espérer. Le courrier, que de Gennes l'on escripvoit, sont passées troys septmaines que le Signeur Don Jehan dépeschoit pour Italie, n'est encoires arrivé; je l'actendoye aussi. De tout ce que nous vient de marchans et d'aultres, se communique tousjours audict Aldobrandino, pour en faire part à Vostre Altèze; et avec ceste ira ung escript imprimé, que l'on m'a envoyé de Bourgongne, contre celluy des Estatz. J'ay opinion que l'aucteur soit Hassonleville. Quant l'on vient à l'exécution des armes, les papiers cessent, cela debvoit piéçà estre faict et plus court; car chose si longue ne se lit pas de beaucop. J'adjousteray ung aultre bien court des Estatz, soubz le nom du Roy, par lequel ilz déclarent ennemyz de Sa Majesté et des pays, le Signeur Don Jehan, et tous ceulx qui sont à sa suyte. Peult-estre parleront-ilz maintenant aultre langaige. D'Espaigne nous actendons ung courrier, party jà piéçà de la Court, que doibt venir par mer, mais il n'achève d'arriver; il porte beaucop de dépesches; je tiens certain qu'il y en aura pour Vostre Altèze de Joan Ferrante de Çuniga. Dieu doint qu'il y aye quelque résolution, tant sur ce du chasteau de Plaisance, que sur aultres affaires, et ce que l'on sçache ce que Vostre Altèze debvra faire pour non la tenir en ces termes et suspension, avec desréputation et fraiz; et pour le soliciter, l'ambassadeur et moy n'avons failly d'escripre. Ilz ne sont en Espaigne si diligens à respondre. Je ne fauldray d'advertir de ce que je pourray entendre. Encoires estoient les Espagnolz de Don Lope de Figueroa sur l'Estat de Milan, le xij de ce moys. Le Marquis d'Ayamont se plaint de la foule qu'ilz ont faict, du temps que l'on ha perdu à descompter avec eulx, pour avoir ceulx qu'ont manié leurs monstres, et payement cy-devant, tant embroullé le tout, que l'on n'en pouvoit partir, et qu'ilz ont voulu estre payez jusques au dernier denier, s'estans commencé de mutiner sur ce point, et dict la penne qu'il ha heu pour trouver les deniers, mais que en fin il les avoit payé, et qu'ilz marchoient pour prandre leur chemin par la Savoye et Bourgongne. Ceulx de Naples y alloient aussi. Ceulx de Sicile sont encoires à Naples pour ce que le Marquis de Saincte-Croix, quelque haste que l'on luy donne de la Court, n'achève de partir, ny jusques oyres prant jour, que doibt donner penne à beaucop de gens, et seroient bien tous lesdictz Espagnolz jà arrivez au camp. L'on ha jà beaucop despendu; dois le moys de septembre. La galère du Signeur Jo. Andrea Doria, qu'est à Barcelone, doibt apporter 500 mil escuz pour le Signeur Don Jehan, 200 mil en or : tout cela est peu. Vray est que l'on pourvoit aussi par la voye de marchans. Je ne sçay où se prandra tant d'argent, comme l'on aura besoing. Le Duc de Sesse estoit aux isles d'Aires, le iiij[e] de ce moys, s'il n'est despuis passé se servant du temps. L'on craint fort à Gennes qu'il ne retourne à faulte de vivres. Dieu doint qu'il aye heu bon passaige. Les Génevois ont faict trancher la teste à Salis, l'ung des conjurés, et l'on tient que le mesme se fera de deux aultres, par où se congnoit que ce n'a esté sans fondement que l'on en ha faict poursuyte; mais la chose ha par trop duré, et ceulx qui ne sont comparuz se sont retirez en France, où il sont estez bien receuz, que donne quelque conjecture de leurs deseings. Je louhe Dieu que Vostre Altèze se treuve quicte des douleurs, et refaicte, et luy supplie que je puisse tous-

jours avoir bonnes nouvelles de la santé d'icelle, et qu'il luy doint très bonne et longue vie, me recommandant très humblement à sa bonne grâce.

Je ne diz riens des nouveaulx cardinaulx, puisque Albobrandino en mande la liste.

XVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VIII, fol. 71.)

Cambrai, le 25 février 1578.

Je respondray à plusieurs lettres de Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sg^{rie}, délessant les poinctz ausquelz j'ay en partie respondu par mes précédentes, et aultres que n'en ont de besoing.

Ce temps ne permect que faisons aulcun changement à l'endroict de Madamoiselle Viron [1], laquelle pour dire la vérité souffre beaucop; et touttefois elle tient bon, non sans grand hasard de sa persone, et de son beaufilz, qui est homme de bien; mais il n'est pas à propos pour se occuper en aultre charge que celle qu'il tient; il est ung peu long et difficulte plus qu'il ne se sçauroit résouldre. Il at envoié sa femme et enffantz à Ath, car l'on at logé des soldatz en vostre maison. Ilz ont retiré tous les meubles de la Fontaine [2], où il n'y at plus aulcun plomb, et l'on y hosté encores journelement portes et fenestres. Vostre cense at esté bruslée; et la povre vefve avec ses enffantz, son bestial et petit meuble, bien désolée, s'est retirée en la ville. Le Sr de Dohain qui, par l'intercession de Matthias, at obtenu l'estat du maistre de postes, at, ad ce que l'on m'a dict, promis quelque talres à

[1] La veuve de Viron, comptable, dont le nom est mentionné souvent dans ce volume et les précédents.

[2] Campagne appartenant à Granvelle et sise à St-Josse-ten-Noode.

quelque blittres affin qu'ilz meissent le feug en ladicte Fontaine; mais Monsr le Conte de Bossut, qui est capitaine de Brucelles, at à son de trompe, par la sollicitation de Monsr de Champaigny, deffendu sur la hart que l'on n'y touche. Je pense bien que, demeurant en pied la maison du chancellier de Brabant, elle n'aurat mal plus grand, n'est qu'il y viègne ung siège. Ad ce que l'on me dict, l'on ne la recognoistra plus, ny tant de beaux lieux qu'estoient à l'entour de la ville, où l'on n'at espargné la belle église de St-Jehan de Meulebeque [1], et celle de la porte de Haulx [2]. Je craindz fort les Chartreux [3] et les aultres monastères à l'entour de la ville. Le monastère de la Consolation [4] at esté bruslé et rasé par la garnison de Vilvorde, où Glimes [5] est chief.

Pour retourner à mon premier propos, il samble à Monsr le doien de Ste-Goele (qui at esté ung temps malade pour morir) et à moy, que le sire Jehan de Maldere et le recepveur d'Affligliem, seront fort à propos pour succéder en la charge de ladicte Madamoiselle Viron, en donnant caution; mais il fault que veoidz plus de cheangement, ce que gist en la bonté de Dieu. Elle prie sur toutte chose que l'on retiegne le Frédéricq, qui l'importune fort pour estre rappellé affin de l'adsister en ses affaires; mais elle cognoit son humeur, et dict que sa venue luy advancheroit ses jours et augmenteroit ses regretz, et qu'il se polroit oblier, comme font tant d'aultres, de son eaige et parentaige. Elle at esté icy, et m'at demandé fort curieusement si j'avoie adverti Vostre Ill^{me} Sg^{rie} des 2000 florins que le défunct at voulu vous estre délivrez; et ad ce que me povoit sambler à sa contenance, elle ne fut esté marri, si l'advertissement ne vous fut esté faict; mais je luy ay dict que je l'avoie desjà faict. Quant à du Bois, j'en ay desjà escript mon advis. Aussi il at ses charges, et s'est retiré avec sa femme à Enghien, où il at bonne demeure et grand traictement. Il m'at envoié ung billet d'aulcunes ses vacations, que porte IIII^{xx} IIII florins; et touttefois, il at esté tousjours

[1] Les substructions de l'église de Molenbeek-St-Jean près de Bruxelles attestent la vérité de ce que dit Morillon au sujet de sa beauté et de sa grandeur.

[2] L'église de St-Gilles, bâtie près de la porte de Hal à Bruxelles.

[3] Le couvent des Chartreux, fondé en 1455 à Scheut, près de Bruxelles.

[4] Voy., au sujet de ces excès commis le 12 février 1578, Terwecoren, *Notre-Dame de la Consolation à Vilvorde*, p. 198.

[5] Jacques de Glimes. Voy. le tome VI, page 10.

deffroié, et je ne pense poinct que le bon défunct le luy heut passé, ou qu'il luy en heut osé parler.

Ce m'est bien grand regret que les meubles ne se sont venduz lors que je le vouluz faire au mois de jung dernier, si ledict Sr de Champaigny ne l'heut empesché jusqu'au boult; et tant qu'ilz seront venduz, fauldrat-il continuer la charge de la maison, de ce que y est, et de toutte aultre chose. Ladicte vefve ne serat en peine pour pescher le grand vivier, car les soldatz ont tout prins ou tué ce qu'il y avoit de poisson, que n'heut poinct esté de valeur, puis que plusieurs mangent chair, et en Anvers sont les boucheries ouvertes comme aux caresmeaux.

Je n'ay poinct entendu que le Sr de Marle [1] ayt encores rien paié; son frère, le Sr de Rossignol [2], m'en at parlé aultrefois, mais il n'en est rien suivy, et il s'est retiré auprès de Don Joan; dont on luy at saisi son bien comme à MM^{rs} de Vaulx [3], Gommicourt [4] et aultres. Je ne sçay si ledict de Marle soit avec eulx.

Le doien de Malines ne m'at jamais respondu sur le pacquet du général des Augustins, sur ce du procureur du convent de Malines, et je craindz qu'il soit esté surprins : ce n'est merveille, si ledict doien consent à l'envoy des lettres de ceulx de chappitre; car il n'est poinct des plus agutz, et il n'y at faulte audict chappitre de gens qui bruslent d'avarice. Je ne pense poinct que le conseillier Pori y ayt part; car comme il doibt fréquenter le conseil, il vient peu souvent audict chappitre; que sont après pour appoincter ce de Haulx et tout quicter, si l'on leur veuille rendre leurs mises.

Ledict doien de Ste-Goele at faict une inhibition à l'official d'icy, qui vouloit faire lever les fruictz du personat; je ne m'en veulz rompre la teste. L'on m'envoie ici les chantres l'ung devant et l'aultre après, qui crient le meurdre, disantz qu'ilz meurent de faim et que l'on debvroit paier le passé. Je les renvoie peu contentz, disant que j'attendz vostre response. Et puis que l'on n'at touché à Affligham jusque au mois de décembre, icelluy leur est deubt, sans que l'on le polrat recouvrer sur les recepveurs

[1] Adrien de Noyelles, Sr de Marles. Voy. t. IV, p. 408.
[2] Jean de Noyelles, baron de Rossignol. Voy. t. I, p. 48.
[3] Maximilien de Longueval, Sr de Vaulx. Voy. t. I, p. 133.
[4] Adrien de Gommicourt. Voy. t. V, p. 67.

d'Affligham, qui ont les mains cloz. Ledict doien les debvoit licentier lorsque je le luy escripviz; touttefois, *ut sepeliatur synagoga cum honore*, et pour éviter les malédictions de ces chantres, je seroie d'advis qu'ilz fussent continuez jusque à Pasques et non plus. Le maistre de chant qui at nourri les enffantz de cheur sera destruict s'il soit frustré de ce que luy vient jusque lors, car ceulx du chappitre se lesseroient plustot aracher les dentz que de paier aulcune chose.

Il plairat à Vostre Ill^{me} Sg^{rie} m'envoier une ordonnance sur Madamoiselle Viron, pour lez 500 florins que, par vostre charge, sont esté donnez à Madamoiselle Boisot, affin que je puisse retirer ma lettre; et aussi pour ce qu'il samblerat à Vostre Ill^{me} Sg^{rie} luy debvoir estre donné de la part du Sr Jehan Thomas et Madamoiselle de Canticrode, que polroient bien donner chacun 300 florins pour le moings : car elle y at heu du traveil et despense plus qu'elle n'at dict.

Je mercie Vostre Ill^{me} Sg^{rie} bien humblement, de ce qu'il luy at pleut prendre à soy les mille florins que at prins sur mon crédit le secrétaire Aguillon [1] du doien Brictii [2], duquel je recouvreray l'obligation lorsqu'il viendrat rendre ses comptes, que je ne sçay quant ce polrat estre.

Il n'y aurat pas de dangier du quint quant à Havrincourt, puisque feu Monsr le Conte vostre frère at apartaigé ses enffantz; et ainsi le quint ne peult avoir lieu, auquel le Sr François auroit ung tiers contre son frère et seur.

J'envoie un pourject de requeste pour avoir prorogation du relief de Hacqueviez, ainsi qu'il at esté pourjecté à Monts. Vostre Ill^{me} Sg^{rie} y polrat adjouster ce que bon luy samblerat, et que l'achat s'est faict de voz deniers, pour l'envoier en Espaigne; car je me doubte que obtiendront peu de faveur vers le grand bailli, qui voudrat saisir le revenu; car c'est argent qu'il cherche.

Il tombit une neige en octobre sur les bois de St-Amand, Reynie, Hasnon et Vicoigne, que les a fort desbranché, et la raspe s'en sentira d'icy à XII ans; mais ung mal ne vient seul.

Ilz se présentarent aux ordres de septembre IIII^{xx} et X personnes, mais la

[1] Pierre d'Aguilon, secrétaire et chargé d'affaires de Granvelle. Voy. t. IV, p. 228.
[2] Voy. *ibidem*, p. 448.

pluspart d'aultres diochèses. Il n'en y at poinct tant heu à Noël, et je croy qu'il en viendrat peu ce caresme, car les chemins ne sont seurs.

XVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. VIII, fol. 73 à 76.)

Cambrai, le 26 février 1578.

Il ne s'est à Gand faict aulcune exécution, mais l'on y prend encores souvent des principaulx bourgeois. L'on at aussi emprisonné à Douy, où le peuple est fort châtoilleux, le lieutenant Monsr Jehan de Lattre et le chief des eschievins. Ilz veulent en chasser les Anglois et aussi les escoliers.

Le président de Flandres, Pamele, est eschappé; mais son frère, qui at demoré avec Vostre Ill^me Sg^rie, est détenu à Gand. Monsr de Trelon est encores en vie, et ce que le Seigneur Don Joan dict de la conjuration n'est sans grande apparence.

Il at icy courru ung bruict qu'il y avoit lettres du vj^e de ce mois en Anvers, venues de Naples, que ledict jour le Vice-roy de Naples, avec tous ceulx de sa maison, seroit desgorgé et deux chasteaulx prins.

L'on deppend par toutte la chastellenie de Gand touttes les cloches, que s'envoient en Hollande pour en faire artillerie. Aussi ont les Gantois spolié tous les joiaulx et ornementz de St-Bavon, de St-Pierre et de touttes les églises et monastères [1]; et en plusieurs aultres lieux on prend par inven-

[1] « L'on ne reconnoitroit plus tant de beaux lieux qu'estoient à l'entour de Bruxelles, où l'on n'at épargné la belle église de St-Jean de Meulebeque et celle vers la porte de Haulx . . . . Le monastère de la Consolation a esté bruslé et rasé par la garnison de Vilvorde où Glimes est chief. » Le même au même, du 25 février. (*Ibidem*, fol. 71.) DE JONGHE, *Gentsche Geschiedenissen*, t. II, pp. 6 et suiv.

toire tous les reliquaires et trésors des églises. Mais ceulx de Bruges, du Francq, d'Ypres, Sluys et aultres villes de la Basse-Flandres ne veuillent permectre que l'on y touche, ny aux cloches, et n'est à croire combien que la Basse-Flandre se conduict présentement bien, là où l'an 66 les presches s'y faisoient, et les massacres des gens d'église. Lesdictes villes s'opposent à ceulx de Gand et se séparent d'eulx, ne veuillantz contribuer, ny traicter avec eulx; et ont ceulx d'Ypres rejecté leurs députez et les faict sortir la ville, sans permectre qu'ilz y heussent pernocté, et faict continuelle instance pour ravoir leur bon évesque, en ce qu'ilz n'ont encores proffité.

Ceulx de Gand menassent fort d'exstirper la noblesse, et de se quantonner comme en Suisse. Le mesme se propose à aulcunes ville d'Artois, où quelque chose que Ste-Aldegonde at sceu remonstrer aux magistratz, l'on n'at voulu entendre aux moiens qu'il at proposé pour mectre sus des grandes charges et avoir les trésors des églises, que aussy ceulx de Haynnault ont rejecté, aiant en ce lieu accordé viii pattard sur chascun mesnaige par sepmaine; et en lieu de ce, Artois at accordé 30^m florins par mois, trois mois de long. Leur quote ne portoit que cent huict mille florins par an aux deux millions demandez et accordez au Duc d'Albe. L'on y vad maintenant plus lourdement, et disent les saiges que ce que l'on faict maintenant, Sa Majesté prétendrat le continuer, et l'on at peu gousté la liberté que ledict Ste Aldegonde mectoit en avant, laquelle at fort despleut au peuple; et l'on dict qu'il at esté rabroué publicquement par ung jeusne advocat, qui luy répondit sur le champ, et fort bien et élégamment. Ce que at faict ouvrir à plusieurs les yeux; et se commence l'on fort à plaindre de si grandes impositions, estant suspect que le paiement se faict par sepmaines, là où les accordz ne se soloient paier que en deux ou trois ans. Et dict-on ouvertement que de tout le temps du Duc d'Albe et de son successeur ne sont esté levées si grandes aides comme depuis un an encha; et l'on ne sçait que tout devient. L'on se plainct des grandz fraictz et vacations que ont ceulx que représentent les Estatz généraulx : car estant quasi passé ung mois que l'armée des Estatz at esté deffaicte, et que l'on debvoit remectre sus ung nouveau camp dedans huict jours, il n'en y at encores forme ny commencement, dont le peuple murmure fort, actendu que l'on disoit qu'il y avoit x^m Anglois qu'estoient descendu en Zélande; ce qu'est allé en fumée. Et l'on dict que la Royne s'excuse de donner gens, affin que cela ne donne

occasion au Roy de France d'envoier secours à Don Joan; et comme l'on at fort parlé que la noblesse de Haynnault et d'Artois ne goustans le Prince, vouldroient faire venir le Duc d'Alençon, ce que les prélatz et villes ont contredict. L'on tient que la Royne vouldroit en ce cas, et estantz les François occuppez ailleurs, ruer sur Calais.

Par dessus ce que les ecclésiasticques sont recherchez d'empruntz, l'on les veult charger de la moictié des aides en Haynnault et Artois, au lieu qu'ilz ne paioient que le tiers; et auront bien à faire d'eulx deffendre, puisque le Prince d'Orenges mect toutte la charge sur eulx, pour soulager le peuple.

Vostre Ill^me Sg^rie aurat entendu que le Duc d'Alençon a esté détenu à la Bastille, aulcuns disent deux jours et aultres disent deux heures, et que depuis il s'est parti secrettement de Paris [1]. Aulcuns dient qu'il est en Guienne, aultres à Avignon. La Royne-mère et la Princesse de Biarne sont allé après pour le ramener.

L'on dict que ceulx d'Amsterdam se sont appoinctez avec le Prince.

Les Gantois ont miz garnison à Auldenarde, Alost et Termonde. Le mesme feront-ilz à Courtray.

Ceulx d'Artois et les trois membres de Flandres, que ne s'accordent avec celluy de Gand, dient qu'ilz ne veuillent plus envoier argent, mais demandent leur quote de gens de guerre pour les paier par temps hors de leurs mains, par ce qu'ilz ne trouvent bon compte donner l'argent.

J'entendz que l'on at adjourné les Contes de Reulx et Faulquenberghes, affin qu'ilz aient de retourner à peine de perdre corps et biens, et le mesme s'est faict contre les Srs de Vaulx, Gomicourt, Rossignol, Fonch, Assonleville, Berti et Scharembergher et aultres. Monsr de Berlaymont et ses enffantz ne sont estez appellez pour ce que l'on les tient pour ennemiz de la patrie, et aussi Monsr de Mansfeld, auquel les Estatz ont présenté grand parti s'il se vouloit tourner de leur costel; mais l'on dict qu'il at déchiré leur lettre et les petelé de ses piedz, disant qu'il les yroit veoir devant longtemps avec 30^m hommes, et qu'il traicteroit ceulx de Brucelles selon leurs mérites. Ce que at fort irrité les Estatz.

Je tiens que aurez entendu comme l'on at traicté avec la Royne d'Angleterre. Qui l'oseroit dire, chascun juge les conditions bien ordes et salles, et touttefois il samble qu'elle s'en retire, ne veuillant lesser venir ses gens. Bien dict-on qu'elle at offert que si en lieu d'eulx les Estatz prendent noirs harnax, qu'elle répondrat pour le paiement, pourveu que pour son asseurance l'on luy mect entre mains Vlissinghe ou Anvers pour y mectre garnison : mais les Estatz sont plus saiges. L'on dict que le Marquis de Havret doibt retourner en Angleterre.

[1] Cette fuite eut lieu le 14 février et le duc se retira à Angers.

Vostre Ill^me Sg^rie aurat désjà entendu comme Don Joan, depuis qu'il avoit gaigné Bovines et Gemblours, s'est saisi de Tillemont, Louvain et Diest, où il at trouvé beaucop de bledz, artillerie et munitions que y avoient ceulx des Estatz; qu'il at prins Zicchene, que cuidoit résister par force où tout at esté tué. Il at aussi Herentals, Halen et Landen [1], et l'on dict qu'il les traicte fort bien et qu'il veult que l'on cultive les terres, disant qu'il ne veult sinon chastier rebelles, dont il at faict quelque déclaration qu'est imprimée avec les lettres de Sa Majesté aux Estatz, et l'instruction de Monsr de Selles [2]. Une bonne paix nous seroit bien de besoing, que je prie Dieu nous donner par sa saincte grâce.

J'adjousteray qu'estant le S^r d'Escaubeque retourné en sa maison près de Lille, il y est décédé d'ung mal de langue que luy at empesché le manger, puis après la parole. Touttefois il est mort fort catholicquement, se repentant de ses erreurs avec anathématisation des hérésies, et at voulu estre administré de tous ses sacrementz qu'il at receu fort humblement et dévotement, avec grande édification des adsistens. Telles choses se debvroient imprimer pour exemple d'aultres, car il sçavoit.....

[1] Voy. pour plus amples détails, Haræus, *Annales Brabantiæ*, t. III, p 275.

[2] Ces lettres avec l'instruction donnée à Jean de Mont-Sainte-Aldegonde, baron de Celles ou Selles, ont été imprimées sous le titre de : Lettres patentes de Don Jehan d'Austrice ... contenant la charge donnée par S. M. au baron de Selles, avecq copies des lettres de S. M. auls Estats génćraulx, particuliers, consaulx et villes principales. Instruction et patente données audit baron de Selles, chez Velpius à Louvain, 1578. Voir aussi Bor.

XVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. VIII, fol. 75 v°, 76.)

Cambrai, le 26 février 1578.

Mons[r] de Champaigney at envoié ung sien homme à Paris pour deux causes: l'une pour encheminer ung sien pacquet au Roy par la voie de Dennetière, l'advertissant que s'il ne prend aultre chemin qu'il perdrat ses pays : je crains que ses advertissementz ne seront receuz de bonne part; l'aultre pour faire imprimer sa justification sur la perdte d'Anvers, qu'il at tant dilaié pour ne irriter le Duc d'Arschot et son frère, que luy sont maintenant fort contraires, combien qu'il soit esté cause de la délivrance du premier, et que le frère ne soit esté constitué prisonnier lorsque les Seigneurs le furent.

Je craindz que par ladicte impression il gaignerat encores plus d'ennemiz, et ainsi l'ay-je dict à son homme, et je craindz que Don Joan et ceulx d'Espaigne en seront offensez, s'extend trop sur ce que y est passé, selon qu'il est assez véhément.

Il at esté ung temps à Haultz avec sa compaignie, pour ce qu'il ne se confioit trop aux XVIII de Brucelles, que touttefois avec grande submission se sont réconciliez avec luy. De Haultz il vint à Monts, soubz coleur de solliciter paiement de sa compaignie vers le Conte de Lallaing, avec lequel il s'est treuvé souvent; mais ce fut plus la doubte qu'il avoit d'une trame que le Conte Charles de Mansfeld, ad ce que l'on dict, menoit contre luy, aiant promis XV[c] escuz à aulcuns de la compaignie dudict Seigneur s'ilz le tuoient; et je tiens qu'il at cassé despuis ceulx desquelz il se doubtoit, estant retourné auldict Haultz, et depuis à Brucelles, où que j'entendz l'on luy at hosté le régiment qu'il avoit; et faisant de deux ung, l'on l'at donné audict sieur la superintendance des monstres avec 4000 florins de traictement, et aultres 6000 pour le récompenser des perdtes qu'il at faict en

Bourgoingne. Je me doubte qu'il en serat tard paié. Pleust à Dieu qu'il heut suivy voz bonnes et saiges admonitions; il seroit plus à son repoz.

Du Gastel at escript au gouverneur de Bourgoigne que s'estant Mons[r] de Champaigney si fort oblié, il estoit temps mectre la main sur son bien, l'advisant des pièces que seroient plus commodes audict gouverneur, et l'at fort maltraicté ung messaigier que ledict Seigneur avoit envoié en Bourgoingne avec lettres que luy sont esté hosteez, et at esté fort battu.

Ledict Seigneur at cela qu'il est fort zéleux pour la catholicque Religion. Je tiens que c'est pour cela que le Prince d'Oranges luy veult mal, que n'ignore poinct qu'il at empesché tant qu'il at peult que on ne le feit venir, lorsque le frère du Duc d'Arschot se ouffrit pour l'aller quérir. Aussi at-il tousjours contredict ceulx que ont voulu appeler le Duc d'Alençon.....

Je ne puis délesser de congratuler à Vostre Ill[me] Sg[rie] la belle pension de 4000 ducatz que Sa Majesté luy at donné en Espaigne, que en la liste se veoid la première et plus grande après ceulx du sang real ....

XIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Rome, le 10 mars 1578.

Madame, l'auditeur de Vostre Altèze Hoyo m'a donné la lettre d'icelle du premier de ce moys, et visite de sa part, dont je la remercye bien humblement et très affectueusement. Et ayant sentu extrêmement que la goute eust travaillé de nouveaul Vostre Altèze, ce m'est grande consolation entendre maintenant qu'elle en soit quicte. Et combien qu'elle aye encoires besoin du baston, pour s'ayder à cheminer, j'espère que s'adoulcissant le temps, avec la primevère, qu'elle reprandra forces, comme devant, que je désire singulièrement, et prie à Dieu que ainsi soit. Ledict auditeur est

passé en Toscana; et je luy ay donné lettres pour Orbatello et Port-Hercule, et faict pour le procès les offices envers Sa Saincté, et l'auditeur Brabo, qu'il luy ha semblé convenir, comme aussi ha Monsieur l'ambassadeur. Et n'y aura faulte, que je ne m'employe tousjours avec toute affection, en tout ce qu'il leur semblera convenir au service d'icelle.

Ledict Signeur ambassadeur envoye à Vostre Altèze coppie des lettres que Sa Majesté ha escrips au Signeur Don Jehan, par Monsr de Selles, et luy donnera compte de tout, comme Sa Majesté luy commande. Le courrier ha faict fort malvaise diligence. C'est ung serviteur du Signeur Don Pedro de Mendoce, ambassadeur à Gennes. Et par les dilations les affaires perdent beaucop. Vostre Altèze verra qu'il n'est riens de ce que l'on avoit dit, que Sa Majesté consentoit au gouvernement de Mathias, dont il ne se faict semblant par les lettres, ny le nomme le Signeur Don Jehan aux siennes, ny le Prince d'Oranges. Il est toutesfoys vray, ce que des Pays d'Embas l'on ha escript à Vostre Altèze, que les Estatz avoient receu ledict Mathias pour gouverneur, et le Prince d'Oranges pour lieutenant et gouverneur de Brabant, et que tous deux ont juré, non pas expressément de conserver la Religion Catholicque, mais bien d'observer le traicté d'accord où ce poinct est comprins. L'on escripvit de Lyon, que venant à Bruxelles la nouvelle au Prince d'Oranges de la desfaicte du camp [1], il se partit au mesme instant pour Anvers, où l'on dict que à présent il se treuve, et Mathias avec luy. Je ne puis croyre que Sa Majesté consente jamais que ledict Mathias gouverne; et Vostre Altèze verra par les dépesches, comme Sa Majesté ouffre de leur donner gouverneur du sang, dont de raison les Estatz se debvront contenter. Louvain, Telmon, Leue, Judogne et Bovines s'estoient jà rendues: et le Signeur Don Jehan s'encheminoit à Vilvorde, que je tiens soit pour copper chemin, afin que ledict Prince d'Oranges ne puisse ny par terre, ny par le maret, envoyer secours à Bruxelles. Dieu doint que aussi elle se rende, pour éviter la ruyne. Je n'y failly d'escripre audict Signeur Don Jehan bien au long, luy suppliant qu'il ne perde l'occasion de traicter avec advantaige, pendant que les Estatz (qui sont mal prestz maintenant de leur coustel) sont estonnez, et avec craincte, et qu'il leur face ce bien de leur procurer repoz. Je tiens encoires que Vostre Altèze y yra, si l'on ne for-

[1] La défaite de Gembloux.

compte Sa Majesté, comme du passé d'espoirs vains, pour luy faire prandre advis contraire à la charge qu'elle ha donné audict Signeur de Selles, qu'est arrivé en bonne saison. Je sentz la penne en laquelle Vostredicte Altèze se doibt trouver, estans en suspens, et sans résolution, et a grandz fraiz. Les lettres que ce courrier ha apporté, sont de si vielle date, que de raison nous en debvrions actendre tost de plus fresches. Je n'ose dire que Vostre Altèze se descharge de fraiz, ne sçachant ce que Sa Majesté résouldra. Et si c'estoit que Vostre Altèze partit tost, pour faire le voiaige, si pour non se trouver preste, le partement se différoit, il viendroit mal à propoz, et rentreroit Vostre Altèze en nouveaulx fraiz; mais je me désespère, considérant la dilation de nostre court, et ne suis sans craincte que, comme j'ay dict dessus, l'on n'abuse comme du passé Sa Majesté, par vains espoirs, et que devant que se résouldre, elle ne veulle actendre, pour veoir quelz seront les succès aux Pays d'Embas; plus avant, Sa Majesté avoit trouvé bonnes les lettres que Vostredicte Altèze avoit escript aux Pays d'Embas; mais ledict Signeur Don Jehan n'a trouvé bon de les donner, ains les ha retenu, comme je tiens il aura escript à Vostre Altèze, et je ne sçay pour quoy. J'ay receu une lettre de Jo. Ferrante Zuñiga, que yra avec ceste. Et Aldobrandino m'a dict qu'il ha trouvé ung pacquet sien, pour Vostre Altèze, chez Don Hernande de Torres. Je ne sçay si en icelluy il dira quelque chose d'advantaige sur quoy Vostre Altèze puisse fonder quelque résolution. Les Génenois ont justicié Augustin Salis, comme Vostre Altèze aura entendu. Ilz sont après le vuydange des procès des aultres, qui se sont présentez, et des premiers juges; mesmes ceulx qui ne se sont présentez, sont au marquisat de Saluce, en France, que donne opinion, qu'ilz se tenoient appuyez de ce coustel là. Je vouldroye que par ung bout ou aultre, l'on en fut une fin. Car ceste longueur ne sert que à mouvoir journellement humeurs, que peuvent causer dangereuses nouvelletez.

Encoires estoit le Duc de Sesse à Bucar, par les derniers advis, n'ayant peu passer le golfe de Narbone, pour temps contraire que l'avoit faict retourner audict Bucar. Les ambassadeurs à Gennes craignent qu'il n'aye faulte de vivres, n'estant pourveu que pour deux moys. Dieu doint que le commencement de ceste lune le puisse servir. Et le Marquis de Ste-Croix est encore à Naples, mais il dict qu'il est prest pour se servir du premier bon temps. Les Espagnolz de Sicile, qu'il doibt passer en la coste de Gennes, seroient mieulx vers le Signeur Don Jehan, que où ilz sont.

Monsieur d'Alançon s'est de nouveaux eschappé de la Cours du Roy de France, son frère. La mère s'est mis en chemin, comme elle dict, pour le faire retourner. Elle faict ce qu'elle veult, et sont aulcuns en opinion qu'elle ha grande part en ce jeu.

Le Viceroy de Naples ha, comme Vostre Altèze dict, retenu deux navieres angloises. La principale cause est l'espoir du prouffit. La couleur qu'il ha prins est qu'elle soit, je diz la Royne, ennemye du Roy. Je ne pense pas qu'il aye telle commission ny d'arrester les navieres, ny de la déclarer ennemye. Et maintenant sont en dispute le fisque et ledict Viceroy, que prétend la confiscation luy appartenir, et le fisque que si confiscation y est, que ce soit le Roy. Sa Majesté at envoyé en Angleterre le frère du Conte de la Corone et de Don Gaspar de Mendoça, non la traictant comme ennemye. Toutes les nouvelles que nous viennent, se communiquent tousjours audict Aldobràndino, pour en faire part à Vostre Altèze, que me trouvera tousjours prest comme je doibz à son service.

XX.

N. N. AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 55.)

Du camp près de Nivelles, le 15 mars 1578.

Vous aurez jà entendu la reddition de Nivelles. Après avoir soustenu deux assaultz des François et Allemans par ceulx de dedans, Son Altèze les à tous prins à mercy, les laissant tous sortir avec espées et hardes de leurs corps seullement. Ils estoient bien en nombre de huict cens soldatz, faisans deux compaignies de chevaulx et trois de pied. Leur chief estoit Houttin, maistre d'hostel du Conte de Lalaing; ung Italien qu'estoit au Duc d'Arshot estoit aussi capitaine, et les aultres ne les congnois que de veue, et les ay veu tous sortir à pied, cela s'entend, saulf lesdictz chiefs. Les François, altérez de n'avoir eu la ville à leur plaisir, ont ce matin tous demandé leur congé, et croy que Son Altèze leur accorde plus de bon cœur qu'eulx n'ont voulunté d'en aller. Les Allemans de Fronsperg se furent aussi hier amutinez tellement, que Son Altèze, fort meu de cholère, les fit environner de cavallerie et fanterie wallonne et espagnolle, et à bon escient les vouloit avoir en pièces, et ne voulut aller de la place qu'il n'en eusse deux de chascune pour en prenre chastoy; toutesfois après qu'un fut pendu, les aultres eurent grasce à l'intercession des Espagnolz. Et croys qu'ilz seront apprins pour une aultre fois. Don Lope arriva mardy dernier en Lorraine, et mercredy prochain doibvent arriver à Thionville. Le Conte de Reulx est allé vers Binch qui, j'espère, se rendra sans attendre nos forces. La meilleure partye est encoires icy, et ne sçavons encoires si bougerons demain, et vers où l'on doibt tendre.....

XXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 935.)

Rome, le 14 mars 1578.

Por la carta que V. M. ha sido serbido escribirme á los quince de enero, he entendido que habia recibido algunas mias, y á las precedentes que de V. M. tube he respondido mucho; ha y Madama está esperando con mucho deseo resolucien de V. M., pareciendole que tarda mucho despues de las cartas precedentes, y le duele el gasto que es grande, porque está ápunto de todas cosas con caballos, y acemilas, cuyo entretenimiento es caro entre aquellas montañas, y con mucha gente necesariá en su servicio para el viage, demas que siente ser esta dilacion en mucho perjuicio de su reputacion, pues se publicó su ida como cosa mobida por ella, y para la ejecucion de la cual habia obtenido licencia de V. M. : y quedando asi y en Italia y en Flandes, discurrirá, y jurgará cualquier lo que se le antojare, y debajo

de enmienda pareceme que ninguna cosa podiá, como escribi, ser mas à proposito por escluir con menos sentimiento al Señor Archiduque Mathias, que seria tan fuera de proposito por lo que al servicio de V. M. cumple, por la manera que en esto se ha usado, y por otras cosas como con decir que habiendo consentido á Madama la ida antes que supiese lo del dicho Señor Archiduque, no combiene hacerle afrenta. Por la dicha carta de V. M. he entendido lo que ha sido servido escribirme de la resolucion con la cual ha embiado V. M. á Monsʳ de Selles [1] á Flandes, y por via del Cardenal de Coma que tenia cartas del Nuncio, se supo aqui tres semanas antes. Y esta resolucion ha procedido de la clemencia de V. M. para mostrar á todo el mundo, que no quiere dejar nada de lo que puede serbir, para reducir á buenas sus vasallos á su debida obediencia. Plega a Dios la acepten, y que vengan agora á tratar de nuevo con el Señor Don Juan, á que podria serbir haverle dado Dios en este principio tan señalada victoria como V. M. habrá entendido, y procede en la ejecucion destá, el dicho Señor Don Juan como combiene, y conforme à la intencion de V. M. seguiendo con las armas la victoria, y por otra parte combidandolas á todos á que se conoscan. La ocasion es muy buena que con la rota que han tenido, y el miedo que han cobrado, muchos debran aceptar mejor el perdon, y la clemencia de V. M., que cuando esta se les ha ofrescido en ocasiones, y coyunturas no tan à proposito, y viendo al Señor Don Juan tan dentro con fuerzas, verisimil es que muchos se osarán declarar, que cuando estava lejos con sus fuerzas, y ellos rodeados de las de los Estados no debian osarse declarar, demas que estando en campaña donde esta, podra estorbar las contribucione que los Estados podrian recoger, y faltando la comodidad de la paga, mal podrán sostener la gente de guerra : á que se añade, que no hay la conformidad en los pareceres ni tal forma de gobierno que verisimilmente pueda durar; vy pues presupongo que el Señor Don Juan no falta de advertir á V. M. de lo que pasa, y de muchas particularidades que aqui no entendemos, pues no nos vienen cartas, ne me alargare mas en esto, sino solo con decir que lo que temo que hará mas daño, es el

[1] Les « Lettres patentes de Mgr Don Jehan d'Austrice contenant la charge donnée par S. M. au Baron de Selles » ont été imprimées par Velpius à Louvain en 1578. Jean de Noircarmes, baron de Selles se mit à la tête de la confédération conclue à Arras le 9 janvier 1579 pour le maintien de la religion catholique et de la Pacification de Gand.

odio concebido contra la nacion, y la difidencia tan grande, y á esta se remediará verisimilmente en parte con la presencia de Madama, con la cual se puede creer que tratarán de mejor gana. Y pluguiera á Dios, que en esta coyuntura se hallára presente; y importa tanto al servicio de V. M. atajar aquellas cosas, y establecerlas con quietud, que yo no puedo si desearlo mucho demas, de lo que toca á mi particular por el publico, y por el servicio de V. M.

La salidá de Monsʳ de Alanzon de la corte del Rey [1], y su hermano, y haberle seguido su madre con color de procurar que vuelva, y se concierte con su hermano, me da grandes sospechas, demas de las conspiraciones que se descubren especialmente en Milan, de que tengo por cierto, habrá dado aviso el Marques de Ayamonte si ha descubierto algo que sea de fundamento. Los descontentos son grandes por desorden de la gente en todas sus partes de Italia; y de estas son causa en buena parte los que las mandan, ó por no saber, ó por no poner en ello el remedio que combiene; y se ve todo en tal termino que facilmente, y con poca ocasion podria suceder algun gran mal, y que dificilmente se remediaria con cualquier poco que creciesemos el descontento de los subditos, que en Italia serian ayudados de muchos de los potentados de ella, los cuales mucho ha que dan señales de la gana que tenian de que sucediese novedad, y á esta ayudarán de muy buena gana. Puedese acordar V. M. de la tentativa que dieron sobre esto al Duque de Saboya cuando vino á Italia; y si los otros negocios de V. M. pudiesen consentir su venida hasta Milan, para lo de Flandes, y para quietar lo de Italia, y por mil otras cosas podria (si no me engaño) en gran manera servir.

Yo no falto de hacer como V. M. manda todos los oficios que yo puedo, para procurar con todos los que pienso poder servir, que se acomoden los negocios de Flandes á la voluntad de V. M., y á que acepten su demencia con tiempo. Si mis cartas llegan, no lo se porque de ninguna me viene respuesta, ó sean interceptas, ó que no osen escribir; pero al menos no quiero dejar de hacer todo lo que puedo, por tener esta satisfaccion de haber cum-

[1] Le duc d'Alençon s'étant échappé du Louvre pendant la nuit du 14 février, sa mère le rejoignit à Angers, où elle le supplia de ne rien faire contre l'État. Le duc déclara que son ambition était tournée vers les pays étrangers, la souveraineté des Pays-Bas étant son point de mire. Voy. *L'Étoile*, journal de Henri III, p. 164, et *Mémoires de Marguerite de Valois*, p. 246.

plido á la obligacion como procurare siempre toda la vida con el amor, aficion, y celo que debo al servicio de S. M., y al Señor Don Juan ha escripto como hago siempre, lo que se me ofrece con muy gran deseo, que acierte en todo como combiene al servicio de S. M. y á su reputacion.

—

XXI.

TRADUCTION.

—

Par la lettre que V. M. a bien voulu m'adresser, le 15 janvier, j'ai appris qu'elle a reçu plusieurs des miennes. J'ai déjà répondu à celles que j'avais reçues antérieurement. Madame attend toujours de V. M. la résolution qui tarde beaucoup, surtout en présence du contenu des missives précédentes. La dépense, à laquelle elle est obligée de satisfaire, est très lourde, et elle l'est d'autant plus que tout est prêt pour son départ : chevaux et bagages lui coûtent cher dans les montagnes, au milieu desquelles elle se trouve. En outre elle a besoin de beaucoup de monde pour son service. De plus cette attente porte un grand préjudice à sa réputation, par suite des bruits répandus partout, et selon lesquels elle partirait de son propre mouvement, tandis qu'elle agit en vertu de la permission de V. M. Si elle est obligée de rester en Italie et aux Pays-Bas, chacun jugera ce départ à sa manière. Sauf meilleur avis, il me paraît, je l'ai déjà dit, que ce voyage serait le meilleur moyen d'arrêter l'Archiduc Mathias, dont l'arrivée nuirait beaucoup aux intérêts de V. M.

Il y aurait un moyen de mettre cette circonstance à profit et bien d'autres encore; comme, par exemple, la permission que V. M. aurait donnée à Madame de partir avant la nouvelle de l'arrivée de l'Archiduc; il ne convient pas de lui faire cet affront.

Par ladite lettre de V. M., j'ai appris la résolution qu'elle a prise d'envoyer Mr de Selles en Flandre. Le cardinal de Côme avait répandu cette nouvelle par suite des lettres qu'il avait reçues du nonce, il y a trois semaines environ. Cette résolution fait connaître la clémence de V. M. et démontre surtout à tout le monde que V. M. ne veut rien négliger pour conduire ses sujets à bien et à l'obéissance due à leur souverain.

Plût à Dieu qu'ils l'acceptent, et qu'ils recommencent de nouveau à traiter avec le Seigneur Don Juan! Dieu l'a favorisé dès le principe, en lui accordant une victoire remarquable. V. M. doit l'avoir appris. Ledit Seigneur Don Juan met tout en œuvre

pour mener les affaires à bon port, comme il convient, et ce conformément à l'intention de V. M. en poursuivant la victoire par les armes.

Le moment est très favorable par suite de la défaite que les États ont subie et de leur peur. Plusieurs personnes accepteront plus facilement en ce moment l'amnistie et l'acte de clémence de V. M. que lorsqu'ils leur ont été offerts dans un moment moins propice que celui-ci. Surtout en voyant le Seigneur Don Juan au cœur du pays et soutenu par de grandes forces, il est vraisemblable qu'ils oseront se déclarer en sa faveur mieux que lorsqu'il se trouvait sur les frontières du pays et quand ses troupes étaient cernées par celles des États. De plus, là où il se trouve, il pourra empêcher les États de toucher les contributions. De cette manière et lorsque l'argent leur fera défaut, ils ne pourront conserver ni entretenir les gens de guerre. En outre, ils ont une forme de gouvernement qui vraisemblablement ne peut tenir. Je suppose que le Seigneur Don Juan aura averti V. M. de ce qui se passe et de beaucoup d'autres choses, desquelles nous ne sommes pas instruits, car nous ne recevons pas de lettres. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point. Je dirai seulement que ce qui fera le plus de mal, je le crains, c'est la haine que l'on porte à la nation espagnole. Il est vrai que les dissensions sont si grandes que cette répugnance se modifiera en partie, grâce à la présence de Madame avec laquelle ils traiteront très volontiers; c'est à supposer. Plût à Dieu qu'elle s'y trouvât en ce moment! Il importe beaucoup au service de V. M. d'arrêter cette haine et de la combattre avec persévérance. Je le désire bien plus pour le peuple et le service de V. M. qu'en ce qui me touche personnellement.

Le départ de Mr d'Alençon de la cour du Roi, son frère, et sa poursuite par sa mère pour le faire rentrer et s'entendre avec son frère, me donne de grandes inquiétudes, surtout à cause des conspirations qui se découvrent principalement à Milan, et dont le marquis d'Ayamonte vous aura sans doute spécialement informé, s'il a découvert quelque chose d'important.

Dans toutes les parties de l'Italie les mécontents sont nombreux, par suite du désordre dans les affaires. La cause en est due en grande partie à ceux qui les dirigent soit par manque de savoir-faire, soit parce qu'ils ne veulent pas employer le remède convenable. La situation des affaires est si mauvaise, qu'un rien peut amener de grands maux, auxquels il serait bien difficile de trouver remède, parce que le mécontentement des sujets serait excité par plusieurs potentats d'Italie, qui depuis longtemps manifestent le désir de voir arriver un mouvement qu'ils seconderaient avec joie.

Que V. M. se rappelle leurs lenteurs lorsque le duc de Savoie vint en Italie. Si les autres occupations de V. M. pouvaient lui permettre d'arriver à Milan pour arranger les affaires des Pays-Bas, tranquilliser l'Italie et pour bien d'autres choses encore, sa présence pourrait (si je ne me trompe) être utile et rendre de grands services.

Je ne manque pas, comme V. M. me l'ordonne, de faire tout ce que je puis, de concert

avec ceux qui, je pense, peuvent nous aider à arranger les affaires des Pays-Bas, selon son désir et sa volonté. J'ignore si mes lettres arrivent, puisque je ne reçois pas de réponse aux miennes. Peut-être sont-elles interceptées, ou bien personne n'ose m'écrire. Cependant je fais tout ce que je puis pour remplir mon devoir, comme je tâcherai toujours de le faire avec l'amour et le zèle que je dois au service de V. M. J'ai fait part au Seigneur Don Juan de ce qui arrive; c'est ce que je ferai toujours. J'ai le plus vif désir de voir réussir V. M. en tout, comme il convient à sa réputation et à son service.

XXII.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol 59 et 60.)

Louvain, le 20 mars 1578.

Les lettres de Vostre Sgrie Illme du xxii de febvrier me sont esté rendues le 18 de ce présent mois, aiant toutesfois grandement esté joieulx d'avoir eu des nouvelles de Vostre Sgrie Illme et entendu sa bonne disposition, après un si grand temps d'intermission d'escripre, que la matière du temps at causé, sçavoir est depuis la détention du Conseil d'Estat, combien que doiz qu'il me fut permis d'escripre et que retournay au Conseil à la venue du Seigneur Don Joan, je ne voullu faillir continuer mon debvoir d'envoyer lettres à Vostre Sgrie Illme; et pour tant mieulx les adresser, furent mises aux mains de Monsr de Champaigney, qui promit de les envoyer incontinent avec les siennes. Ce que néantmoins Vostre Sgrie m'escript n'avoir esté faict, ne sçay dont la faulte seroit procédée. Je sçay bien que une fois, estant encoires Son Altesse à Namur, elle receut de Vostre Sgrie Illme unes lettres pour ledict Seigneur de Champaigney, qu'elle délivra en ma présence au trésorier Schetz allant à Bruxelles, pour porter audict Champaigney ; ce qu'il m'at dict luy avoir baillé en ses propres mains. Je vois ce que Vostre Sgrie Illme m'escript de Monsr de Champaigney, et le dis-

contentement qu'elle a de ce qu'il passe; qui est bien contraire, à ce que plusieurs d'icy font courir bruict, que ce qu'il feit, c'est du conseil et auctorité de Vostre Sgrie. Sur quoy, Monseigneur, ne puis dire aultre chose, sinon qu'il me desplaist grandement d'entendre ce qu'il s'en dit. Car estant de tel père et frère, de tels Seigneurs, aiant si bon esperit et moyen, il méritoit une milleure fortune que la disgrâce en quoy je le vois tombé.

Touchant ma fortune, je ne puis nier qu'elle ne m'ayt esté grandement contraire, pour la détention de ma personne avec ces Seigneurs du Conseil d'Estat, la mort survenue de ma bonne consorte, ensamble la perte de tous mes biens, que j'ay laissé pour le service de Dieu, celluy du Roy, mon maistre, et acquit de mon debvoir d'homme de bien; jugeant que pour mon honneur ne pouvois faire aultrement, considérant mesmement où les desseingz de ceulx qui troubloient ce publicq tendoient, assçavoir à une totale subversion et de la religion et de l'auctorité du Roy et de la justice, soubz une licence effrénée populaire tant en l'ung que en l'aultre, comme nous voyons, chose propre à ces sectaires qui sont esté appellez de Hollande pour commander; par où puisque ma conscience est pure et nette; aiant faict ceste perte pour si juste et bonne querelle, j'en ay la pacience, se trouvant par toutes histoires, que [de] telles émotions d'héréticques ou populaires, les bons ont tousjours pâty, et les personnaiges d'honneur ont pour quelque temps exile de leur patrie, tant que la fureur de ces mutins soit passée; ayant bien confidence que Dieu tout puissant aura pitié de moy et de mes enfans, et que, par ung boult ou l'aultre, le Roy me fera rendre le mien. Je considère aussi les grandes pertes qu'a heu Vostre Sgrie Illme immérítamment, à l'occasion de ces mesmes troubles; mais Dieu et Sa Majesté ne fauldront de luy rendre avec accroissement, comme la raison voeult.

Noz affaires, Monseigneur, vrayement sont en mauvais termes; si Dieu miraculeusement n'eust donné la victoire du dernier de janvier, je ne voyois à quoy nous povions commencer. Ce que j'avoie tousjours veu et librement prédit, avec mescontentement d'aucuns (comme je suis tousjours libre en mes advis); mais Dieu a aydé sa cause, et nous at donné le bon commenchement et ce que depuis est suyvy, que pleust à la Bonté divine d'achever le demeurant; mais je crains que penser de l'achever par force d'armes sera chose si non impossible, du moingz longue, cousteuse.

et de travail innumérable; et pour moy n'y vois moyens du moingz du tout.

Sa Majesté avoit prins ung bon pied de vouloir accommoder et réduire les affaires par la prudence et dextérité de Madame la Duchesse de Parme, laquelle à mon advis, a tout ce que en tel cas l'on povoit désirer d'une princesse (comme aussi j'ay escript à Sa Majesté par le sieur de Billy); mais de nostre malheur je redoubte que son mal de goutte et le retardement de son voiaige ne nous empesche ce grand bien. Cependant le sieur de Selles est venu avec l'instruction de Sa Majesté que Vostre Sgrie Illme aura veu, et a commenché de négocier, comme aussi on estime que les commissaires de l'Empereur, qui doibvent venir, vouldront faire. Toutesfois de ce coustel là je n'ose beaucoup espérer, et la charge excède leur povoir. Si est-ce que ledit de Selles faict le mieulx qu'il peult; mais jusques oyres n'est grande chose. Si est aussi survenue ceste victoire, laquelle par adventure pourroit faire changer de volunté et conseil à Sa Majesté. Vostre Sgrie Illme, par sa prudence, peult conjecturer la cause de l'allée dudit de Billy en Espaigne, ne permectant le hasard des lettres d'en discourir plus amplement, ny dire ce que vouldrions bien pour le service du Roy.

J'ay tant conseillié et voulu persuader la paix, pour ne tenir en ceste dernière rupture de guerre, que ceulx qui ne demandoient ny la paix, ny le repoz du païs m'ont appellé conseillier de paix, disantz que je ne chantois aultre chose; mais tant s'en fault que pour cela je voeulle ceisser mon office, que au contraire je le tiens pour tiltre bien honnorable; et le temps et issue des affaires apprendront (succède comme elle poeult) que le conseil estoit vrayement salutaire. Et si j'en suis plus requiz, ne fauldray dire le mesmes : j'entendz d'une bonne et juste paix, qui puist estre honnorable et prouffictable pour la religion, au Roy, et non dommageable aux bons, comme estoient les dernières. Voilà pourquoy elle n'a esté durable. Ceste victoire n'empeschera (s'il plaict au Roy) la négotiation de madite Dame; mais la pourroit advancher, si Sadicte Majesté ayme mieulx recouvrer ses pays par doulceur et clémence plus tost que par force d'armes et de guerre, comme tous saiges tiennent pour mieulx, affin mesmes de les maintenir par semblables moyens. *Nam errant (meo quidem judicio) graviter qui illud imperium fore firmius putant vi et metu, quod fit, quam quod adjungitur amicitia et clementia. Sessimus enim diuturnitatis custos, metus et nullum violentum perpetuum.* Je sçay que Vostre Sgrie Illme est de mesme advis, que pleust à Dieu que aultres fussent de mesmes; mais je crains que les bons conseilliers ne seront creuz.

Pour fin, Monsr, j'ay faict joindre icy extraict des nouvelles que j'ay heu les dernières du camp. S'il nous fault avoir le tout par force, ce ne sera si tost d'avoir faict.

XXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 21 mars 1578.

Madame, Le maistre d'hostel de Vostre Altèze m'a donné la lettre d'icelle du 16 de ce moys, et visité de sa part, dont bien humblement et très affectueusement je la remercye. Et m'a esté très grande consolation d'entendre ce qu'il m'a dit de l'entière convalescence d'icelle, dont je louhe Dieu, luy suppliant qu'il la veulle longuement conserver en parfaicte santé. Il seroit temps, que l'on eust lettres fresches d'Espaigne, et plus continuelle correspondence. Nous n'en avons de plus fresches que celles que Vostredicte Altèze ha entendu. Et avec mes dernières, j'ay envoyé à icelle, celles que Jehan Fernande[1] de Çuñiga m'a escript. Certes il conviendroit que Sa Majesté print résolution sur beaucop de choses, que pour la dilation passent mal, et avoit requis que, au bout de si longtemps, Vostredicte Altèze sceut ce qu'elle doibt faire, sans la tenir en suspens, avec fraiz, et desréputation. Dieu doint que tost nous vienne quelque chose de ce que viendra. Il n'y aura faulte que Vostre Altèze ne foit advertye. Et de ce que vient de tous coustelz, l'on donne tousjours part à Aldobrandino[2] qui, je tiens, faict son

[1] Jean-Ferdinand de Zuñiga était ambassadeur de Philippe II à la cour de Rome. Il figure souvent dans le volume précédent.

[2] Pietro Aldobrandino était attaché à la maison ducale de Parme qui l'avait envoyé en Espagne. Puis il arriva aux Pays-Bas et fut définitivement retenu par Marguerite de Parme, dont il devint le

debvoir d'en servir Vostre Altèze. Quant aux muletz, certes mon intention estoit qu'il pleut à Vostre Altèze les retenir, et s'en servir, doibgeant tenir pour sien tout ce qu'est en mon pouvoir. Ilz se garderont pour, si Vostre Altèze faict le voiage (comme il conviendroit et que ce fut tost) l'en servir, et seront entièrement à sa disposition. Véritablement la présence de Vostre Altèze aux Pays-d'Embas seroit maintenant fort à propoz, pendant que la réputation gaignée par la victoire est en pied, et la craincte que les Estatz en ont conceu; car combien que le Signeur Don Jehan y procède très prudentment, et conforme à l'intention de Sa Majesté, pressant d'ung coustel avec les armes, avec l'assistence de Monsieur le Prince[1], et d'aultres part ouffrant la clémence à ceulx qui se vouldront recongnoistre, plusieurs ne s'y fient, pour la grande diffidence qu'ilz ont conceu. A quoy la présence de Vostre Altèze remédieroit, et se confieroient d'elle. Nous n'avons riens de là despuis, qu'est signe qu'il ne se sera riens faict dadvantaige. Je n'entendz qu'il aye artillerie de bapterie, ny les munitions pour s'en servir, ny chevaulx pour la manier, et pour les vivres et bagaiges. Sans ce, mal peult-il aller avant. Il se plaint qu'il n'est correspondu ny d'Espaigne, ny d'ailleurs. L'argent luy fault, quoy que l'on procure de l'ayder par voye de marchans; mais ne servant Anvers, comme du passé, il y a à faire. La galère, que porte l'or et l'argent, est encoires à la coste d'Espaigne, et il sera largement despendu, devant qu'il arrive. Les Espagnolz, que conduyt Don Lope de Figueroa[2], peuvent jà estre en Bourgongne, qu'auront heu voiaige difficile, pour les grandes pluyes. Ceulx de Sicile sont encoires à Naples, sans artillerie. Il n'y aura bicocque que ne se deffende. S'il entreprant chose dont il ne vienne au bout, la réputation se perd. Si quelque part il s'attache, où il faille mectre temps, il pourra avoir faulte de vivres, mesmes en ceste saison, tant pour les personnes que pour les chevaulx. Et cependant se pourront pourveoir les Estatz et par mer, et par terre, ayans les chemins ouvertz, sans que l'on leur puisse donner empeschement. Et pourtant estoye-je d'advis, que l'on debvoit différer l'exécution des armes, jusques en meilleur saison, et cependant s'apprester par mer et par terre, pour à ung coup faire ce que convenoit, et cependant entretenir le tout en négociation. Il est cler, que à la longue les Estatz ne se pourront soustenir, et la dilation serviroit au Roy; car les fraiz que les Estatz eussent faict, les eussent minez; et estant las des contributions, l'on eust heu meilleur marché pour traicter avec eux; mais nous avons commencé dans le moys de septembre, et despendu jà beaucop et peu faict, pour non estre bien prestz, et pour l'empeschement de la saison. Je confie encoires sur les diverses opinions des Estatz, et de ceulx qui manient les affaires, et que tous sont si las de souffrir tant de maulx, que j'espère que négociant destrement, l'on pourroit faire quelque chose; mais je crains ceulx que l'on appelle au Conseil, qui font prouffit de la guerre, qui souvent, par vains espoirs, ont forcompté le Roy, et esté cause que les négociations sont esté enterrompues. Cependant la religion se perdt, qu'est le pis, que rendra le tout plus difficile, comme Vostre Altèze par sa prudence peult considérer. J'en ay escript et au Roy et audict Signeur Don Jehan ce qu'il m'en semble, et [ne] sçauroye dire dadvantaige. Et quant à l'Archiduc Mathias, l'on en tient si peu de compte, qu'il ne peult faire ny chauld, ny froid. Et l'Empereur, pour le rappeller, ne faict pas toutes les diligences que l'on vouldroit, que je crains donnera à la fin quelque ombre, et causera division en la maison d'Austrice, que seroit le pis. L'allée de Vostre Altèze, comme je l'ay escript au Roy, mectroit dehors ledit Mathias, sans desréputation. J'ay faict, comme Vostredicte Altèze dit, les offices que l'auditeur Hoyos, qu'est allé en Tuscane, et Aldobrandino ont voulu; et de mesme affection m'emploiray en tout ce qu'ilz vouldront, pour le service de Vostredicte Altèze, comme je doibz, recongnoissant mon obligation.

maître d'hôtel. (Voy. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. XI, pp. 301 et suivantes, où se trouvent plusieurs lettres écrites par lui).

[1] Alexandre de Parme.

[2] Voyez plus haut, p. 36.

XXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 119, 12).

—

Rome, le 31 mars 1578.

J'ay receu voz lettres du ve de ce moys en response d'aulcunes miennes; et quant à Madame de Parme, je la veoys résolue, puisque ses apprestes l'ont si longuement entretenu et despuis la goute, d'attendre nouvelles lettres du Roy, pour ce qu'elle ne sceit si la négociation de Monsr de Selles (que vous sçavez Sa Majesté a envoyé aux Payz d'Embas), ou la victoire obtenue par le Signeur Don Jehan et ce qu'est succédé despuis, donneront occasion à ce que Sa Majesté fit changement sur ce qu'elle avoit trouvé bon qu'elle fit le voiaige; et Dieu voulut qu'elle se fust trouvé près du Signeur Don Jehan au mesme temps de la victoire: peult estre se fussent plus rangez les Estatz, pour la confiance qu'ilz eussent prins plus de ladicte Dame que du Signeur Don Jehan, selon qu'ilz ont déclaré, par leurs escriptz publicz. La grande diffidence que, oyres que ce fut à tort, ilz ont dudit Signeur, à qui les forces vont croissant de jour à aultre, et luy croist aussi la voulenté, tant plus que si les Estatz ne se rangent à accepter la clémence que ledit Signeur ouffre encoires de par Sa Majesté à ceulx qui se vouldront recongnoistre, les constraindre par la force et les chastier. Dieu, par sa grâce, les veulle inspirer à prandre bon chemin, devant que leur ruyne s'enchemine plus avant.

L'on ha faict tous les offices que l'on ha peu pour retirer Monsr de Champagney: je ne sçay ce que l'a retenu, si ce n'est qu'il aye conceu la mesme diffidence que les aultres; et comme il n'escript, je ne sçay que dire pour sa justiffication sur ce que les aultres luy imputent, que il aye faict pis que les aultres et qu'il aye traversé les négociations dudit Signeur Don Jehan. Il est à sa fantasie, et tiens qu'il s'en pourroit repentir trop tard. L'on escript de Venise le mesme que m'a escript ledit Signeur Don Jehan, que les Estatz le tiennent en arrest en sa maison à Bruxelles, avec garde, et ilz adjoustent

qu'ilz luy font son procès, luy imputant je ne sçay quoy. L'on disoit qu'ilz l'avoyent brabantisé, que ne me pleut lorsque je l'entendiz; et maitenant l'ont excluz du Conseil comme estrangier, disans aussi qu'il aye voulu empescher que le Prince d'Oranges n'eust le gouvernemen de Brabant.

Vous aurez veu les Espagnolz que le Signeur Don Lope de Figueroa [1] ha mené au camp, où je tiens ilz sont arrivez. Ceulx de Sicile debvoient partir sambedy de Naples avec le marquis de Ste-Croix [2]. Le temps l'aura empesché; mais peult estre sont-ilz jà en chemin, ou s'y mectront tost et suyvront les aultres; et les accompaigneront aulcunes compaignyes de chevaulx légiers de l'estat de Milan. Il n'y aura faulte d'Italiens, si Sa Majesté en veult; car il y a plusieurs qui ouffrent leur service, espérans s'y faire riche; et si les Estatz veullent deffendre aulcunes villes, ledit Signeur Don Jehan occuperat les aultres non défensables, et se fera Signeur de la campaigne, et ruynera tout, ostera le moyen de vivres et copera le chemin aux contributions; et s'il voit son appoinct, procurera de forcer quelques villes importantes pour, faisant chastoy cruel d'icelles, donner terreur aux aultres; et ne se peult espérer par la voye de la force que ruyne et misère, si Dieu n'ouvre chemin à quelque accord.

Il ha prins après Diest, Lewe et Nivelle [3]; et l'on escript d'Ausbourg qu'il

[1] Don Lope de Figueroa. Voy. plus haut, p. 36.

[2] Le Marquis de Santa Cruz. (Voy. Imhoff, *Historia genealogica*, p. 171.

[3] V. Haræus, *Annales Brabantiæ*, t. III, p. 275, et *Guerras de Flandes*, pp. 98, 103 et 105 dans le t. LXXII des *Documentos inéditos*.

Les résolutions des Etats-Généraux renferment au sujet de la prise de Nivelles le passage suivant :

14 mars 1578. Reçu lettres de M. le comte de Boussu dressées à M. le Prinse d'Orange que la ville de Nyvelles est rendu à l'ennemy par appointement et que tourne la teste premièrement vers la ville de Hault (Hal) et en après vers le quartier d'Alost, laquelle ville est défournie et de pouldre et de canons.

14 mars 1578. Le sr de Villers comparant aulx Estats faict son rapport qu'en Nyvelles estoient sept compaignies, tant de pied que de cheval. Et quand devant ladicte ville, vendredy dernier (le 7 mars 1578), fut planté l'artillerie, l'assault se donna devant midy par les Franchoys, lesquels ne firent rien, comme aussy après midy les Allemans furent repoulsés, délaissant aux fossés de la ville cinq enseignes, avec plus de trois cent hommes morts. Le samedi (8 mars) et dimanche rien ne se fit de grande violense; mais le lundi (10 mars) les Espaignols estans arrivés, plantèrent le canon en plus grand nombre. De quoy ceulx de la ville firent bien estonnez, actendu aussy que le comte Charles de Mansfelt leur avoit escript lettres de rendez-vous devant que Don Jehan se vint opiniâtrer à exercer toute fureur. De quoy les chieffs, officiers et soldats, mesmement veu qu'ils ne

alloit sur Philippeville, où peult-estre il aura quelque intelligence. Je tiens que les Estatz se sépareront; car il y a jà peu de conformité, et en la multitude il n'y a que confusion. L'Archiduc ne peult riens, et je suis en opinion que le Prince d'Oranges, quelque bonne mine qu'il tienne, se doibt treuver bien empesché et perplex, reposant sur ses espaules chose de si grand poix, et doibt craindre d'estre abandonné et de faire malvaise fin, comme tous ceulx que s'eslèvent contre leur Prince naturel, et font fondement sur une commune; ayant donné tant d'audace et auctorité au peuple, pour le gaigner, que à la fin vraysemblablement il n'en disposera à sa voulenté, et se pourroient ung jour trouver en ung tel estonnement qu'ilz le livreront eulx-mêmes.

Ce m'est grand plaisir d'entendre que Madame de Chasteaurouillaud, ma seur, aye heu si bon appoinctement sur sa requeste. Ce que luy convient est de temporiser, et de faire le moingz de bruyet qu'elle pourra, et la vous recommande cordialement, pour l'ayder de vostre conseil et fabveur.

Vous avez, à mon advis, fort bien usé à l'endroict de Monsr le Cardinal de la Baulme [1]. Il me semble que ce nouveaul degré ne soit pas le plus grand bien que luy eust peu advenir. J'ay sceu bien particulièrement par quel moyen il y est parvenu, et luy couste bon. L'on ha parlé icy de sorte

ratendoient secours, après meure délibération, se sont condescendu le mardy (11 mars) au traicté à eulx présenté par le dict comte Charles, signé d'icelluy aux fanbourgs de Namur de la dicte ville, auquel toutesfois les soldats ne vouloient condescendre ains désirèrent avoir la signature de Don Jehan, estant en substance, sçavoir de mesme contenu, que les soldats sortiroient aveeq leurs espées et les capitaines seuls aveeq leurs chevaulx. Les soldats sortent à pied desquelles se firent merquer, estant l'ennemi demeuré comme l'on pouvoit remarquer à l'œil trois cent hommes et plusieurs de qualité, et de nos gens seize vaillants soldats. Sur ladicte ville furent donné onze cent coups de canons et tous les aultres qui se donnèrent durant à sept heures ou environ. Quant aux soldats sont seulement sortis avec l'espée. Et les capitaines estoient : Vilers, Jan Baptiste, le chiefs des chevaulx estoient Hans Croerum, Ghel, Philome, la compaignie de la citadelle de Cambray et la compaignie qui fut à Mr De Fourny. Le susdit appointement portoit que tous soldats blesehez et aultres auroient saulfconduict, seroient convoyés par le Comte Charles jusques à Braine le Conte, auquel directement par icelluy a esté contrevenu,: car tous les bleschés, estans en nombre de huit chariots, ont esté tous tuez des gens dudit Don Jehan. Au moyen de quoy nos gens aussy ne sont tenus garder leur serment de ne pas pouvoir jamais servir contre ledit Don Jehan, veu que l'ennemy a premier contrevenu à sa promesse. Quant à l'ennemy, il se dit estre en nombre de 16,000 hommes, lesquels tirent et prennent leur carrière vers Binch. Quant aux bourgeois de Nyvelle, ils ont esté retifs pour la défense et ont receu beaucoup meilleure condition ue les soldats.

[1] Claude de la Baume, archevêque de Besançon.

de sa promotion, que je tiens Sa Saincteté s'en soit despuis repentie plus d'une foys. Je vous prie m'advertir de ce que vous pourrez entendre, et s'il fera son compte de venir icy prandre le chappeaul, quant et comme, et s'il fera son compte d'y résider longuement.

XXV.

LE CONSEILLER ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 61 et 62.)

Louvain, le 1er avril 1578.

Despuis avoir respondu aux lettres de Vostre Sgrie Illme par les miennes du 20e du passé, que j'ay faict tenir au lieutenant Froissard pour luy addresser, j'ay receu aultres de Vostredite Sgrie Illme du 5e de febvrier, comme aussi j'ay receu celles que Madame la Ducesse de Parme m'escript du dernier de janvier, faisant mention de la recepte des miennes.

Quant à la requeste que Vostre Sgrie Illme m'envoye et me recommande, si je fusse esté auprès de Son Altèze au camp, ou auprès de Monsr de Berlaymont, qui est à Namur en son gouvernement, je n'eusse failly en parler et y faire donner quelque appoinctement; mais pour estre ainsi séparez l'ung de l'aultre, il serat besoing attendre tant que l'occasion soit de se joindre. Ce que j'espère se fera devant longtemps, que lors m'employeray de servir Vostre Sgrie Illme en ce qu'elle me commande et que se pourra treuver juste, selon le désir que j'ay de luy obéyr. Et le conseillier Fonch et moy, et les secrétaires sommes demeurez icy par ordre de Son Altèze, attendant qu'elle nous mande. Del Rio est puis naguères allé au camp, tant comme ayant charge des espies que aultrement. Des finances n'y at personne que le Seigneur de Barlaymont, car tous les aultres sont demeurez pardelà, comme sont tous les aultres du Conseil. Voilà la division et séparation. Ce nous sera beaucop si on nous sçait le bon gré que noz services méritent. Je tiens qu'on nous donnera pour nous entretenir comme on a

commencé; aultrement je perdz généralement le tout, et biens, et traictement.

La négociation de Sr de Selles et des Seigneurs que l'Empereur a député va bien froidement avant, et ne procède de la challemny (*sic*) par les moyens qu'il convient. De l'aultre cousté tout est suspect que n'est de leur humeur; cependant tout se tourne de fond en comble, par-dessus dessoubz. La Religion, l'auctorité du Roy, en effect, tout le pays pend à ung fille. Les tiltres du Roy, de Monsr l'Archiduc Mathias, des Estatz, sur quoy les adversaires ont prins couleur et prègnent, ne sont riens, dont se mène ou confond par le populaire, j'entendz l'ordure et seullement personnes turbulentes, demandant jecter la Religion et le Roy par terre; et ceulx là seulz commandent ou bien forcent les aultres. Qui en faict son proffit? Vostre Illme Sgrie le sçait; et plus fera, si briefvement n'y est remédié.

On nous dict par icy que, depuis la victoire, le Roy se résolve plus à la guerre que devant, par aventure estimant le surplus facile à renger de ce qu'il n'est; car encoires que l'ennemy ne demeure que en termes de deffences et à garder les grandes et fortes villes, comme il faict à doubter, la chose aura (sans dire aultre chose) beaucoup de difficulté, et l'issue est incertaine. Je ne puis plus m'eslargir par lettres pour les hasardz des chemins. Je tiens que la faulte de la venue de Madame est venue mal à propos: non pas qu'il fust du tout certain qu'elle eust peu mener toutes choses comme elle eusse desiré, c'est-à-dire vray, c'est plus merced de Dieu que des hommes: mais s'il est en pouvoir humain, elle l'eust mieulx achevé que personne aultre, pour plusieurs respectz notoires. En somme, il ne nuisoit riens de tenter, et y fault mettre main avec Dieu, et Dieu opère par les instrumentz des personnes qu'il choisit. Icelle m'escript que son voyage, par ordre de Sa Majesté, est retardé, dont en mon endroict me desplaict, selon que luy escripz.

Touchant noz nouvelles, elles sont à l'accoustumé selon mes dernières, sinon que au lieu des François et Lorrains, dont estions bien pourveuz et qui pour leurs désordres sont licentiez, se sont joinctes les forces venues d'Italie. Son Altèze ne tardera monstrer de brief ce qu'il sera d'intention et qu'il pourra faire. Je prie Dieu que ce soit ce qu'il convient à son honneur, prouffit de nostre maistre et bien de ces pays.

P. S. Monsieur le marquis de Havrech est allé de rechief en Angleterre [1], de la part des Estatz, pour demander ayde; et en Bruges sont, par la practique du Prince d'Oranges, y entré des Anglois, comme l'on nous dict icy. Dom Bernardino de Mendoça est ambassadeur ordinaire en Angleterre. Je laisse penser la négociation qu'il y pourra faire.

XXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, nº 1733.)

Rome, le 5 avril 1578.

Je doibz responce à deux lettres de Vostre Altèze, que sont des xx du moys passé, et second du présent, en responce d'aulcunes miennes. Ce m'est grande consolation toutes les foys que je puis entendre bonnes nouvelles de la santé d'icelle, que je supplie le Créateur luy conserver infinies années parfaicte, et donner à icelle entier contentement en toutes choses, comme je luy souhaitte et désire; luy remerciant très humblement ce qu'il luy plait par sesdites lettres me tesmongner de l'affection que, de sa grâce et oultre mon mérite, elle me porte, que je désire mériter par luy rendre très humble service et aux siens, en ce qu'il luy plaira me commander, ou que de moy-

[1] On lit dans les résolutions des États-Généraux du 20 mars 1578 : Sur la proposition de l'ambassadeur d'Angleterre est résolu que les Estats Généraulx se conforment à l'advis de Son Altesse, à condition toutefois que tous les déplacemens à faire audict Casimire se feront par les Estats ou par leur ordonnance, combien que les deniers soient furnis par S. M. d'Angleterre. De quoy on advertira le plustost à Mr le marquis de Havrech, duquel les Estats Généraulx désirent voir l'instruction pour entendre si ceste résolution est conforme au contenu d'icelle.

27 mars : « Nicolas Carensbury arrive d'Angleterre avec lettres du marquis de Havrech et le sr de Francars en partie de crédence sur ce qu'à esté par luy besoigné endroict les obligations et procures de S. M. jusques à 100,000 livres esterlings. Exhibé le projet des obligations que se donneront aux marchans. » Cette négociation avait pour but d'obtenir de la reine Élisabeth des fonds destinés à payer le Palatin Casimire.

mesmes j'entendray le pouvoir faire; car je m'y employray tousjours de toute entière affection

L'on n'obmect de communiquer à Aldobrandino les nouvelles que viennent de tous coustelz pour en servir Vostre Altèze. comme je massheure il faict: et oultre ce que aprésent luy a esté communiqué. avec ceste yra ce que me vient par la voye de Bourgongne; le mesme nous vient (et d'une mesme source) par la voye de Lyon A quoy l'on adjouste que le Signeur Don Jehan estoit à Bintz, après la prinse de Nivilles. soit pour estre plus près de Philippeville, contre laquelle marchoit le camp. (que à dire la vérité ne me contente, mesmes si les Estatz ont continué la fortiffication d'icelle. Car d'entreprandre chose où il fut en hazard de récepvoir perte, ou s'y amuser longtemps. ce seroit refroidir beaucop la réputation gagnée) ou pour estre plus près de Montz, que seroit mieulx. S'il est vray ce que l'on dit. que ladicte ville n'a voulu recepvoir garnison des Estatz, et que cela aye mis le Comte de Lalain en telle doubte, qu'il s'estoit retiré à Valancienne. et qu'il y avoit apparence que ladite ville se voulu rendre vouluntairement audit Signeur Don Jehan, que serait chose de grande importance. Car la ville est puissante et forte, comme Vostre Altèze sceit. et pourroient aultres suyvre l'exemple d'icelle, et seroit ouvert le chemin pour espérer l'obéissance d'Hainault, Artoys, Tornesiz, Lile, Douhay et Orchies. Dieu doint que ainsi il succède. Ledit Signeur Don Jehan ha faict imprimer, pour le publier par tout, ce que le Signeur de Selles ha apporté d'Espaigne, avec ung préambule dudit Signeur, pour exhorter chacun à accepter la clémence que ouffre Sa Majesté [1]. Il y a grande confusion entre les Estatz; mais c'est ung grand mal de l'auctorité que l'on ha donné au menu peuple, pour le gaigner, que se desborde desmesuréement. Et y aura à faire à le réduyre.

[1] Cet écrit est intitulé : « Lettres patentes de Don Jean d'Austriche, contenant la charge donnée par S. M. au baron de Selles, aveeq copies des lettres de S. M. aulx Estats généraulx, particuliers, consaulx et villes principales. Instruction et patente donnée audict baron de Selles. » Louvain 1578, chez Velpius. — Voir aussi Bor, qui a imprimé différents actes relatifs à ces lettres. Elles ont été aussi imprimées en flamand, à Louvain, chez Maes et Velpius. — Voyez aussi : « Vera et simplex narratio eorum quæ ab adventu D. Joannis Austriaci supremi in Belgio pro C. M. gubernatoris gesta sunt, in qua falsæ a generalibus ejusdem belgii statibus objectiones contra ipsum editæ plane con, futantur. » Luxembourg 1578, et « Waerachtich verhael van 't ghene des in dese Nederlanden geschidis, sedert die aenkomste des H. Don Jehan van Oistenrijck. » Louvain 1578. Différentes réfutations de ces écrits ont paru ensuite. Bor en fait mention.

La ruyne du plat pays, la faulte des provisions pour la confusion qu'il y a ordinairement en multitude mal guidée. oultre ce qu'il fault espérer que Dieu aydera à la cause, comme sienne. me donne plus d'espoir, que aultre chose. la diffidence que l'on ha dudit Signeur Don Jehan, quoy qu'il face pour la leur faire perdre, qu'est ung grand empeschement pour venir à quelque bon accord, que seroit tant nécessaire pour les deux coustelz. je ne voys fondement pour croyre ce que l'on ha dit que Sa Majesté y veulle envoyer l'Archiduc Ferdinande. Car laissant à part aultres considérations que l'on y peult avoir, que Vostredicte Altèze entend mieulx que moy, il ne pourroit estre là. sans avoir ses conseilliers, et aultres serviteurs allemans. pour les affaires de ses propres pays, et pour la correspondence que luy seroit nécessaire avec iceulx; et Sa Majesté et ceulx de son conseil ont tousjours abhorry d'y avoir Allemans, se souvenant des doumaiges que de ce coustel là sont advenuz ausdits pays. L'on avoit escript, dois le xxviii de janvier. le Comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, estre décédé; mais despuis je n'entendz que l'on parle de luy, ny de vie, ny de mort, si bien du Comte Charles, son filz. et des deux assaulx qu'il fit donner à Nivelle. J'espère que ce sera advertissement faulx. comme celluy que couru l'aultre jour de la blessure en la main de Monsieur le Prince, filz de Vostre Altèze, et de Octavio de Gonzaga au costel. que je procura ne se publia, pour non donner peure à Vostre Altèze, laquelle aura veu despuis, par les lettres dudit Signeur, après la prinse de Sighenen, ou l'on disoit estre advenu. et après celle de Leue [1]. Et véritablement ceulx qui publient telles nouvelles, mériteroient chastoy. La galère du Signeur Jo-Andrea Doria est arrivé; mais elle porte pour le Signeur Don Jehan moings d'argent qu'il ne conviendroit; car bonne partye est dehue en Italie, et ne sont que 200 miles couronnes. Il se plaint qu'il est mal correspondu, et mal pourveu, et ha raison. Et à faulte de ce ne peult faire ce qu'il vouldroit, et que aultrement il pourroit. L'on n'a failly de l'escripre au Roy de nouveaul, incontinant que l'on ha sceu l'arrivée de ceste galère, et ce qu'elle ha apporté. Nous avons veu lettres d'Espaigne, par la voye de terre secrette, assez fresches. Elles sont du xvii du moys passé; mais ne contiennent aultre que sur le remercyement de la promotion des cardinaulx nouveaulx; et pour en avoir aultre,

[1] Sichem et Léau.

au lieu de Gutzman de Silva, et sur la précédente, que tout emporte peu au respect des aultres affaires, que requerroient prompte et bonne résolution, pour lesquelz l'on nous remect à l'accoustume à ung aultre courrier, que debvoit partir six jours après, et apporter responce à toutes les lettres. Dieu sceit ce qu'en sera, et quant il viendra. Vray est que souvent se prengnent les résolutions vers les Pasques. Mais affaires d'Estat et de guerre ne comportent les longueurs, ny que l'on suyve telz ordinaires. Les meilleurs nouvelles sont de la bonne santé du Roy, et de tous ceulx du sang royal La Royne alloit à S[t]-Laurens, le Roy de l'Escurial. Aulcuns pensent qu'elle y fera sa couchée J'aymeroye mieulx à Madril. et que le Roy ne s'élongue. Les aulcuns escripvent que la consulte soit résolue, et qu'elle soit bonne et telle que convient, et que par icelle Vostre Altèze aye résolution sur ses affaires, à son contentement. Aussi dit l'on que de certain Sa Mageste yra aux Cortes de Monçon [1] vers le septembre, et s'adjoust que peult estre plus avant. J'en croyray ce que j'en verray; mais pour son service, il conviendroit qu'il fut desjà du moings à Milan, où les choses ne vont si bien que je vouldroye. Et se doubte l'on de quelques menées secrettes, fondées sur le malcontentement universel, pour les grandes charges. Et le royaulme de Naples, comme Vostre Altèze sceit, n'est pas fort content. Les subjectz de Val de Taro se sont mis en armes contre leur Signeur, qui d'aultre coustel se préparoit. L'ung coustel et l'aultre ont fauteurs, que pourroit donner cause à quelque désordre; mais le Signeur Marquis d'Ayamont est après, pour procurer de pacifiier le tout, pour éviter plus grand inconvéniant. L'on tient que le Duc de Sesse [2] soit passé le golfe avec le mesme vent et temps qu'a servy à la galère de Jan Andrea. Le Marquis de S[te]-Croys avoit adverty icy, qu'il partiroit la velle de Pasques. Et despuis le lundy suyvant, Pompeo Colona [3] et plusieurs passagiers s'encheminarent incontinant vers Port Hercule [4]; mais jusques oyres l'on n'a nouvelles que ledit Marquis soit party. Et par ce se détiennent encoires les Espagnolz de Sicile, que seroient mieulx au camp auprès du Signeur Don Jehan, avec lesquelz doibvent passer 500 chevaulx légiers du duché de Milan, et les cinq compagnies chacune de cent lances, que ledit Signeur ha faict lever au comté de Bourgongne, estoient prestes; et oultre ce actendoit 3,000 rayters que debvoit mener le duc Ericq de Brunswich. Mon nebveu, Monsieur d'Achay, ha charge de l'une desdites compagnies. Il me desplait que le docteur Hoyos, auditeur de Vostredicte Altèze, n'aye trouvé à Port Hercule plus d'estouffe en ce qu'il serchoit. Icy se sont faictes les diligences pour le procès que l'on m'a dit. J'actendray ce que l'on vouldra je face d'advantaige pour m'y employer, comme je feray en tout ce que me sera commandé de sa part, et que je pourray pour son service de toute entière affection, comme je doibz.

[1] Monzon.
[2] Gonsalve de Cordone, duc de Sessa. Voy. t. IV, p. 565.
[3] Pompée Columna, fils de Jérôme de Palmas. (Voy. Imhoff, p. 221.)
[4] Porto-Ercole, dans la Toscane.

XXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

—

Rome, le 22 avril 1578.

L'auditeur de Vostre Altèze Hoyos m'a donné les deux lettres qu'il luy ha pleu m'escripre des 13 et 14 de ce moys. Ce m'a esté grande consolation d'entendre, par icelles et de sa relation, le bon estat de sa santé et disposition, dont je louhe le Créateur, et luy en rendz grâces, le suppliant qu'il la veulle conserver en parfaicte santé longues années. Quant à la cause pour laquelle Vostredicte Altèze ha icy envoyé ledit auditeur, je n'ay obmis, ny obmectray de faire fort voulentiers, comme je doibz, tous les offices que ledit auditeur et Ardinguello jugent et jugeront debvoir estre faictz de mon coustel, pour y ayder; oultre ce que j'entendray de moy mesmes y pouvoir servir, se fera de toute entière affection, ne désirant riens moings le bon succez que Vostre Altèze propose. Puisque j'entendiz que Vostre Altèze avoit ung pacquet du Signeur Don Jehan, de mesme date que les lettres que Monsieur l'ambassadeur et moy avons receu de luy, il ne me sembla estre de besoing la travailler par lettres miennes; car j'estoye assheuré que

le mesme trouveroit-elle en son pacquet que nous en noz lettres. Car il faict seullement recit de ce que dois la victoire estoit passé jusques lors, et l'estat auquel il se trouvoit; dont jà l'on avoit congnoissance par lettres de marchans et de France Ny y ha dadvantaige, sinon ce que Vostre Altèze dit de l'opinion qu'il ha, que Monsieur de Selles, pour procurer accord, ouffrit que Sa Majesté laisseroit au gouvernement des Pays d'Embas l'Archiduc Mathias, que je ne croys, comme je luy escriptz, pour veoir ce que cy-devant l'on en ha escript d'Espaigne, et les offices que se sont faictz, pour le faire partir. Et j'ay jà plusieurs foys escript à Sa Majesté le grand mécompte et très préjudiciable, qu'elle feroit à ses affaires, si elle se laissoit persuader de condescendre à ce, et combien dangereux seroit cest exemple.

Nous avons ce jourd'huy lettres du Roy des XXIIIe et XXVIIIe de ce moys d'aultres. Sa Majesté et la Royne estoient à St-Laurens le Royal, où ilz ont faict faire les exèques de la feu Royne de Portugal. Tous se pourtoient bien ceulx que sont du sang royal, Dieu mercy; et ladite Royne entroit au IXe moys de sa pourtée le XIe de ce moys. Aulcuns pensent qu'elle s'acouchera audit monastère, aultres qu'elle fera sa couche à Madril, puisque le Roy, pour les affaires, y debvoit de brief retourner. Et l'on assheure que toutes choses s'encheminent pour, au moys d'aoust, aller aux Cortès de Monçon, et que à ceste cause se faict jà la livrée de la maison Aussi dit l'on que peult estre y yra la Royne avec Monsieur nostre Prince, pour le faire jurer. Quant aux affaires, il nous vient peu de choses, nous remectant à l'accoustume à aultres dépesches que viendront. Seullement, dit-il, quant à ce que concerne Vostre Altèze, que pour se résouldre de ce qu'icelle debvra faire, il actend nouvelles de ce que le Signeur de Selles aura négotié. Je sentz ces dilactions infiniement, tant pource que certes c'est la ruyne des affaires, pour non prandre les résolutions quant et comme il conviendroit, et les exécuter promptement, que pour veoir la penne en laquelle cecy tient Vostredicte Altèze. Mais il n'y a remède. C'est le maistre; et fault actendre sa commodité. De Jehan Fernande Çuñiga je n'ay par ce courrier nulles lettres, ny ay jusques oyres entendu qu'il y aye pacquet sien pour Vostre Altèze. Ledit Signeur Don Jehan se plaint aussi trèsfort d'estre mal et tard correspondu d'Espaigne, et que cela luy couppe les bras, pour non pouvoir faire ce qu'il vouldroit, et espéreroit achever. Et combien que despuis luy seront arrivez les Espagnolz, que luy ha mené Don Lope de Figueroa, ceulx de Sicile arrivent seullement maintenant a Gennes, avec le marquis Ste-Croix. Et passera du temps devant que l'on aye prins monstre d'eulx, et leur donné sa paye, pour après les encheminer avec 500 chevaulx ligiers de l'estat de Milan; et n'achèveront leur voiaige dois qu'ilz se mectront à marcher, en moings d'ung moys. Aussi n'a il encoires prest le trahin de son artillerie; et le pis que ayant besoing d'argent, celluy qu'a apporté la galère de Jo. Andrea Doria demeure, partye à Gennes, partye à Milan, pour payer ce que l'on ha presté et advancé la pour ledit Signeur Don Jehan, sur sa parole. Mais l'on donne espoir que tost viendra une bande de galères de Barcelone, avec plus grande somme. Encoires n'a pourveu Sa Majesté la charge de président du Conseil royal. Mais cependant l'archevesque de Toledo [1] l'exerce, que s'excuse de s'en charger. Et aussi vacque la charge de président du conseil d'Italie, par le décès du Duc de Franqueville. Aulcuns ont opinion que Don Hernando de Toledo viendra à Naples. Mais il n'y a en ce encoires riens d'arresté. Sa Majesté faict apprester son armée de mer, commandant qu'elle s'assemble à Messine, désirant que celle du Pape, de Malte et de St-Lasaro y voise pour faire front contre l'armée du Turq, que j'espère ne viendra, comme Vostre Altèze aura entendu, et la rompture contre le Sophy. Et dadvantaige, Marhano, lieutenant du Signeur Gabrio de Cerbellon, négocie à Constantinople la trèsve avec le Turq, nous ne sçasons encoires comme, ny avec quelles conditions. Et je pense bien qu'il sera bien près de l'hyver devant que nostre armée de mer soit bien preste à Messine. Si me donne il contentement, que l'on l'appreste; car elle peult à mon advis servir beaucop, pour tenir en bride les François; et je ne me puis persuader que la retraicte de Monsieur d'Alençon de la Court du Roy de France, son frère, soit sans deseing de mouvoir quelque chose, ou au Royaulme de France, ou dehors. Sa Majesté faict apprercevoir XII mil Italiens, soubz quattre colonels, le comte de Somalia, le prieur d'Hongrie, Pirrho Malvesi, et Stephano Matino. Je ne sçay quant ilz se leveront. Nous espérions que Sa Sainctetè imitant ce que fit la b. m. (bonne mémoire) de Pape Paule 3e, envoyroit en Flan-

[1] Gaspard de Quiroga fut nommé archevêque de Tolède en 1577 et mourut le 12 novembre 1594. Il était aussi cardinal. Voy. t. VI, pp. 253 et 271.

dres le Signeur Gacomo Bonconpagno [1], que se porte mieulx; mais je ne voys encoires ceste résolution. Vostre Altèze aura jà entendu le trèspas de la Grande Duchesse de Tuscane [2], en la couche d'ung filz que venoit traverse ung bras devant. C'est grande perte, que se sentira, comme je crains, plus cy-après. Et aussi est décédé le prince de Melfe, M. Ant. del Carretto Doria. Dieu pardoint aux trespassez.

XXVIII.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Besançon. — *Mémoires de Granvelle*, t. III, fol. 129.)

—

Louvain, le 30 avril 1578.

Le premier d'apvril j'escripvis emplement à Vostre Sgrir Illme ce que se poroit escripre jusques lors. Despuis s'est ensuyvi la reddition de Chymay; et le capitaine de Gravelingues, dict la Motthe [3], s'est réduict à l'obéissance de Sa Majesté, disant tenir ceste forteresse pour icelle et soubz le commandement de Son Altèze. On a espoir que plusieurs aultres pourront imiter cestui exemple, principalement faisant encoires Sa Majesté les offres qu'elle a feict proposer par le Sr Selles [4], qui est présentement à Malines pour déclairer aux députez des Estatz l'intention de Sadicte Majesté. Ce que s'en suyvera, je ne sçay, sinon que je doubte l'opiniastreté d'auculns qui peuvent trop entre les Estatz et le peu de volonté des aultres à la paix; joinct

[1] Jacques ou Jacomo Boncompagno, fils naturel de Grégoire XIII, appelé vulgairement le fils du pape, fut nommé duc de Sora, marquis de Vignole, etc. Voy. Charrière, *Négociations de France dans le Levant*, t. III, p. 735.

[2] Jeanne d'Autriche, devenne en 1565 l'épouse de François-Marie de Médicis, morte le 6 avril 1578.

[3] Dès le 8 avril 1578, Valentin de Pardieu, Sr de la Motte, abandonna le parti des États et embrassa ouvertement celui du roi. (Voy. Diegerick, *Correspondance de Pardieu*, p. 22.

[4] Dans l'Appendice, nous publions plusieurs lettres du baron de Selles sur son intervention dans les affaires des États.

qu'il n'y a personne d'auctorité qui prègne la matière à cœur comme il convient; encoires seroit moins mal si personne ne l'empeschoit. Certainnement Madame la Duchesse de Parme fut venue merveilleusement bien à propos pour diriger et perduire à la fin ceste besongne; car comme elle est Princesse d'auctorité, prudence et expérience, studieuse de la raison, auctorité du Roy et bien du païs, facillement elle eust trouvé les moïens de quiéter ces troubles, puisqu'on est d'accord des principaulx poincts; par où j'ay tousjours jugé qu'il n'y a personne plus à propoz qu'elle. Mais de nostre malheur, la fortune nous a envié ce bien. Il seroit encoires (temps), pourveu que la chose ne tarda plus longuement. Aulcuns des Estatz se vengent à mal dire et escripre contre le Seigneur Don Joan, comme plusieurs livres qui se font journellement, monstrent, estantz plus pleins d'injures et de calumnies que de vérité [1]; ayans ceulx du costé des adversaires premièrement commencé d'escripres et donné l'occasion de respondre par Son Altèze, comme Vostre Sgrie Illme aura veu et je croy entendre par ces deux ambassadeurs allez à Rome [2].

XXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 123 à 125.)

—

Rome, le 3 mai 1578.

J'ay reçeu vostre lettre du xve du moyz passé en responce de deux miennes.

[1] Ces écrits sont: *Een nieuw prognosticatie*, etc., Anvers, 1578; *Prognostication nouvelle*, etc., ibidem; *Response véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de Don Juan.* Anvers, 1578; *Discours véritable des choses passées ès Pays-Bas*, Lyon, 1578; *Responce à un petit livre intitulé : Déclaration du Sr Don Jehan*, Anvers, 1578.

[2] Les deux envoyés à Rome furent Marius Carduini et Rogier Tassis. (Voy. à l'Appendice la lettre du 18 mai 1578).

Je prie à Dieu qu'il donne au Seigneur Don Fernando et à sa compaignie bon voyaige et succès fructueux à sa négociation, à laquelle il vad, où je croyz qu'il ne aura pas peu à faire. Il ne se loube pas tant de sa santé, par ce qu'il m'escript, que pour en espérer si bien que vous faictes par vos lettres.

Tout est fort troublé par les Pays-d'Embas. J'avoye jà sceu que l'on s'estoit saisy de tout ce que je y ay, à quoy l'on ne peult pour maintenant remédier, ny ad ce de vostre procès de Sainct-Saulve, dont il me desplaict. Je me doubte que le nepveur du feu écolastre Garnier ne soit pas bien imformé de tout ce qu'il dict. J'ay voulentiers veu la coppie que vous m'avez envoyé de la lettre de Monsieur de Champaigney à Junot. Dieu doint qu'il se sache bien justiffier de tant de choses que l'on luy impute. L'on m'advertit d'Espaigne qu'il ha envoyé quelque escript au Roy, dont l'on tient compte; mais je ne sçay quel est. Bien ay-je entendu d'aillieurs qu'il avoit envoyé l'ung de ses gens à Paris pour faire imprimer une sienne justiffication sur ce que aulcuns luy vouloient imputer la perte et sacq d'Anvers[1]. Dieu doint que comme il se comptait en ce qu'il dit et escript, qu'il n'y ayt chose que le précipite en plus de penne et fascherie; car je me doubte qu'il chargera sur aultres. Je luy ay cy-devant escript qu'il luy convenoit se justiffier; mais que je luy prioye qu'il fit comme les saiges qui en leurs propres affaires sercent advocat; qu'il ne laisse sortir telz escriptz de ses mains sans les communicquer à amis confidans, qui fussent saiges et moderez, et qui sans passion luy veullent et osent dire librement leur advis; mais je me doubte qu'il s'arrestera au sien, comme il faict ordinairement. Son homme avoit charge de faire passer doibz là ung sien pacquect au Roy. Je ne sçay si c'est celluy dont d'Espaigne l'on me donne advertissement. Je vous mercye cordialement de l'envoy de ladicte coppie.

L'on nous escript de Lyon le mesme, que le Signeur Don Jehan faisoit battre Philippeville. S'il l'ha bien recongneu, et que sans s'y longuement detenir il la puisse emporter, il fera fort bien, et sinon mal, comme je luy ay escript. L'on adjouste le mesme que vous dites, que Mons[r] de Champagney aye empesché que la ville de Montz ne se soit rendue. Je ne le croyz;

[1] Granvelle entend parler de l'*Arestophile* imprimé sous le voile de l'anonyme. Voy. à ce sujet : *Mémoires de Frédéric Perrenot*, publiés par Robaulx de Soumoy, notice, p. xcv.

mais l'on dit d'advantaige que Mons[r] de la Mote, capitaine de Gravelinghes, se soit déclaré la tenir pour le Roy, et d'en disposer et de ses gens, comme ledit Signeur Don Jehan vouldra: que seroit ung point fort important tant pour le respect de la personne dudit Sieur de la Mote, que pour la place; car cela romproit les desseings des Estatz avec la Royne d'Angleterre, et si pourroit l'on avoir espoir que traictant bien ledit Sieur de la Mote, aultres gouverneurs pourroient suyvre le mesme exemple; car plusieurs, mesme de la noblesse, se fâchent du Prince de Oranges, s'appercevans maintenant de ses déseings, et se faschent aussi des contributions exhorbitantes et des désordres, s'appercevans aussi que à la longue les Estatz n'auront moyen de se sonstenir et que les pays se destruyront sans remyde.

Vous aurez tost par de là, comme dient, les munitionnaires, le tertio de Sicile et partie de l'infanterie espaignole de l'estat de Milan, et les chevaulx légiers, et avec eulx le Signeur Gabrio de Cervillon, homme de grand service, oyres que non grand harangueur, lequel aura charge de l'artillerie.

Je tiens que le pays sera jà quicte des chevaulx légiers que l'on y ha levé, dont on se plainct fort et moings de ceulx de nostre nepveur, M[r] d'Achey; et m'est plaisir d'entendre que sa compaignye soit si accomplie. J'espère qu'il se fera honneur.

Il ne me semble bien que l'on empesche la court de parlement de prendre congnoissance de choses que de toutte ancienneté appartenoit à icelle. La faulte est en partye d'icelle mesme, pour avoir dissimulé les commencementz, et pour n'estre tous d'une voulenté au maniement des affaires. La saison est mal à propoz y remédier maintenant, pendant qu'il n'y a personne en court au lieu de feu Hopperus, et auprès du Signeur Don Jehan peu de gens de longue robbe qu'ayent crédit, et luy empesché et distraict par les pensementz en ce que concerne la guerre, et qu'il y a plusieurs de nostre pays au camp qui ne sont pas fort fabvorables à la justice. Mais l'on doibt noter tout pour, suyvant les vestiges des prédécesseurs envoyés commiz de la compagnie bien instruytz, pour en aller faire les remonstrances où il convient, pour l'acquict de leur debvoir et pour leur réputation. Dieu doint qu'il ne soit tard, pour avoir laissé passer les choses si avant.

Je ne treuve pas maulvais, quant à moy, les interrogastz que l'on feict à l'homme de Monsieur de Champaigney quant l'on l'arresta, telz que vous m'escripvez, et telz les heussiez-vous faict vous-mesmes des aultres en cas

semblable; car la matière le requéroit; et vous sçavez ceulx que Monsieur le Comte feict faire il y ha quelques années à ung prisonnier en France, touchant Monsieur de Besançon et ses parentz. Quant la matière le requiert, l'on ne faict ad mon adviez en ce tort à personne.

Les marchandz venuz d'Allemaigne ne sont pas bien informez. Madame de Parme est à l'Aquila, et n'en bougera que Sa Majesté ne luy mande ce qu'elle vouldra qu'icelle face. Et, je tiens qu'il ne soit rien que Monsieur de Guise ayt voulu surprendre Genesve; mais il est bien qu'ilz ayent ceste peur pour les mectre en fraiz et despense.

La prinse de bonnet de Monsieur l'Ill^{me} cardinal de la Baulme, ad ce que je voys de voz lettres et d'aultres, est fort bien passée, et va bien que ma chappe consistoriale y soit esté employée. Je ne sçay s'il trouvera gens que veullent amodier si cher l'abbaye de Cherlieu, ny advancer tant d'années s'il ne donne sheurté d'aultre; puisque l'on ne sceit ny de vie, ny de mort; constrainct ne venir icy, je tiens qu'on ne luy en fera aulcune, et suyz en opinion que le Pape aymera mieulx, pour plusieurs respectz, qu'il demeure là où il est. Le Signeur Jacomo Buoncompagno et les bons moyens dont il ha usé en son endroit, et ce que vous avez veu par ung billet, l'ont faict Cardinal; et devant que son homme soit arrivé en court, jà estoyent icy ses remerciemens et lettres à plusieurs et à moy aussi, avec soubscription du cardinal de la Baulme. Les 800 escuz à Spadaro sont bien employez; ce sont des émolumentz du chappeaul; mais ilz seront suyviz d'aultres pour soubstenir la réputation. Vous avez fort bien faict de le veoir et de luy faire tout honneur.

L'on nous escript d'Espaigne qu'ayant le secrétaire Scovedo eschappé avec sa femme le danger où ilz sont esté de la poison que une esclave avoit donné à tous deux pour malvais traitement que, comme elle disoit, luy faisoit sa maistresse, dont tous deux furent en grand dangé de leur vie, que despuis la seconde feste de Pasques, comme il retournoit en son lougis environ les x heurs du seoir, près de sondit lougis, estant luy à cheval et avec torches, troys ou quattre incoungneus l'assallirent, desquelz l'ung luy passa l'espée au travers du corps, dont il décéda tost après, sans avoir peu dire une seulle parole, et que en cinq jours l'on n'avoit peu descouvrir chose quelconque pour sçavoir les malfaicteurs [1]. Sa Majesté le sentira fort, et le

[1] « Il n'estoit amy ni à Vostre Illustrissime Seigneurie, ny à M. de Champagney, disant que celui-ci

Signeur Don Jehan, que luy estoit très affectionné; car il luy avoit faict bons services. Son trespas viendra mal à propoz pour les finances. Il venoit de bas lieu et estoit bastard, creu peu-à-peu, mais l'on le tenoit haultain et insolent.

Les Turqz ont heu une nouvelle rotte, aux frontières de Perse, du Sophy, qu'est en vie et commande à son armée en personne. Plusieurs Turqz se rangent de son coustel, dont le Turq [1] s'étonne, que donne presse aux deux bassa Mostaffa et Sinam [2], afin que avec leurs gens ilz s'encheminent tost vers là. Ils n'y vont voulentiers, et craingnent; mais, pour leur donner couraige, ledit Turq dit les vouloir suyvre; et pour le faire croyre, a envoyé à Alexo prandre lougis pour sa personne. L'on tient toutefois pour certain qu'il n'y yra. Ceci nous vient fort à propoz.

Le Roy faict lever XII^{m} Italiens soubz quattre colonelz, le Conte della Somaglia, Pyrrho et le Prieur d'Hongrie, neapolitain, de la maison Caraffe; et commande que noz galères s'assemblent à Messine pour s'en servir où il sera de besoing. Cela pourra servir ung peu de bride à noz voisins ...

———

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

—

Rome, le 7 mai 1578.

L'auditeur de Vostre Altèze Hoyos, m'a ce jourd'huy délivré le pacquet de Vostre Altèze, et en icelluy ay trouvé sa lettre du Ve de ce moys, avec la

avoit perdu Anvers, et V. S. le pays qu'il n'aymoit guères Don Johan et at perdu et le chérissoit fort. » Morillon au Cardinal, le 2 juin. Lettre de Morillon, VIII, fol. 91 seq. Voy. *Antonio Perez et Philippe II*, par M. Mignet, ch. II, 3e édition.

[1] Sultan Amurath III, fils ainé de Sélim II, et son successeur au mois de décembre 1574.

[2] Sinam Pacha, nommé grand-visir en 1580.

mienne du xxve du moys passé, qu'elle m'a renvoyé, comme je l'avoye supplié; et est la sienne du ve en responce d'icelle. J'en ay conféré après vespres avec Monsieur l'Illustrissime Cardinal Farnès [1], qui m'a monstré la lettre que Vostre Altèze luy ha escript, sur le mesme. Et après avoir sur le tout discouru, nous sumes demeurez d'opinion conforme. que actendu que nous ne sumes asseurez de qui peult avoir faict faulte, n'en ayant peu descouvrir d'advantaige, que ce que j'ay escript à Vostre Altèze. que cela ne souffit pour prandre résolution si déterminée et résentue, comme celle que Vostre Altèze signifie par sa lettre, et que si celluy dont elle soubçonne, y a faulte. il ne convient toutesfoys à correction en faire à présent démonstration: il pourroit nuyre à la descouverte, se voyant en disgrâce et persécuté. Et il sceit le secret de la cause, et aultres affaires de Vostre Altèze, et tant moings convient il, n'estant plus avant certifflée de la faulte, et que l'auditeur estant préadverty, pourra estre avec les yeulx ouvertz, pour considérer comme il procède, et pour non luy descouvrir chose, dont les adversaires puissent faire leur prouffit. Si cependant je puis descouvrir quelque chose dadvantaige, par le moyen de celluy qui m'a donné l'advertissement, ou aultrement, je ne fauldray d'en advertir et Vostre Altèze, mesme et ledit Hoyos, à qui j'ay dit tout ce que j'ay escript à Vostre Altèze. Et il me dit qu'il estoit jà tombé en quelque soubçon. Je luy diz hier, m'estant venu communiquer ce que Vostre Altèze luy avoit enchargé me dire de l'abbé Brizegno, et sur sa négociation (pour quoy je luy diz mon advis, dont il s'est enchargé d'advertir Vostre Alteze) que j'avoye sceu de Monsieur ledit Illustrissime Cardinal, que l'ambassadeur de France avec lettres de la Royne mère, luy estoit venu recoumandé la cause de ladicte Royne, contre Vostre Altèze. Si aveuglez sont-ilz à demander deshontéement ce qu'ilz désirent, sans considérer si la demande ha de l'imprudence. Je tiens que ledit Signeur (que tranche estrangement c'est office) en advertira Vostre Altèze. Et ledit auditeur Hoyos luy aura escript, du point de la bastardize du feu Cardinal Hippolito de Médicis [2]. Sur quoy il faict grand fondement

[1] Alexandre Farnèse, fils aîné de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme et de Plaisance et de Hiéronyme des Ursins, naquit à Rome le 7 octobre 1520 et mourut le 2 mars 1580. Il devint cardinal le 18 décembre 1534, et remplit plusieurs missions diplomatiques. C'était un prélat instruit, grand protecteur des lettres et des arts.

[2] Hippolyte de Médici, cardinal et administrateur de l'archevêché d'Avignon, fils naturel de

en ceste cause, puisque se déclarant ladite bastardize, et qu'il ne pouvoit hériter. il y aura du bien pour payer les créanciers. sans charge de Vostre Altèze. Et ne répéteray le mesme, me remectant aux lettres dudit Hoyos. Au regard de ce que Vostre Altèze touche, de s'il seroit bien faire présentement devers Sa Sainctelé, de l'assemblée des auditeurs de Rote [1], chez l'Illustrissime Cardinal S^{t} † [2], il n'a semblé audit signeur Illustrissime Cardinal ny à moy, qu'il convienne, sauf le meilleur advis de Vostre Altèze. pour ce que ce seroit altérer tout le collège, contre icelle. Et l'assemblée se fit soubz aultre prétexte; et de propoz à aultres firent tomber celluy du procès incidentment. pour sonder les opinions des auditeurs. et les informer. et emboucher. Et il y auroit difficulté de prouver à Sa Sainctelé tout cecy. Car ceulx qui y entrevindront, tesmongneroient au-dehors de ce que Vostredicte Altèze vouldroit. Et ne le prouvant, Sa Sainctelé s'altèreroit. et prandroit occasion d'estre plustost contraire. Et je voys qu'en toutes choses il soustient fort les juges. et les deffend : les tenant tous pour gens de bien; et d'arrivée, quant l'on parle contre eulx. demande preuves. J'ay souvent ouffert aux gens de Vostredicte Altèze d'ayder et de m'employer en tout ce qu'il leur semblera que je doibje et puisse faire, comme je seray tousjours prest, comme très-obligé en tout ce que je pourray pour son service et des siens. De nouvelles, nous n'en avons nulle de nul cousté, que ce que vint avec l'ordinaire de Lyon, que le Signeur Don Jehan fut sur Philippeville, et que Monsieur de la Mote [3] se fut rangé avec la ville de Gravelunghes au service du Roy, et du Signeur Don Jehan, pour non tomber aux mains de la Royne d'Angleterre, suyvant la négotiation des Estatz avec elle. Et la mort du secrétaire Scovedo [4], que me tient en penne, doubtant qu'il n'y aye

Julien de Médici et d'une demoiselle d'Urbain, fut créé cardinal le 16 janvier 1529 et mourut le 13 août 1535, après avoir menée une vie très agitée.

[1] La Rote était une juridiction établie à Rome et composée de 12 prélats qui jugeaient en appel de toutes affaires en matière de bénéfices et de patrimoine du monde catholique, qui n'avaient pas d'indult pour les porter devant ses propres juges, comme aussi tous les procès concernant l'état écclésiastique.

[2] Santa Croce. Prosper de Santa-Croce, évêque d'Albe et cardinal, était fils de Tarquin, avocat consistorial, et fit partie de la Rote. Il fut aussi nonce en Espagne, en Portugal, en France, et mourut le 2 octobre 1589.

[3] Voy. plus haut, à la p. 80, la note 3 qui se rapporte à la défection de Valentin de Pardieu, Sr de la Motte.

[4] Jean Scovedo, nommé plusieurs fois dans le volume précédent, avait été assassiné dans les rues de

suyte d'aultre malheur, qui que soit l'auteur, et plus s'il est grand. Je le fiz incontinant tout entendre à Aldobrandino, pour en advertir Vostre Altèze. Nous ne tenons ny ce de Gravelunghes[1], ny ce de Philippeville[2] pour certain, n'en ayant encoires aultre rencontre. Je ne vouldroye que le Signeur Don Jehan se mit en emprinse que l'amusa et détint, ou luy fit perdre la réputation gagnée. S'il ha assailly Philippeville, il l'aura faict (comme il fault espérer) recongnoistre, et la debvra avoir trouvé faible, et peu pourveue. J'ay une aultre lettre de Vostre Altèze du 28 d'apvril, que pour estre en responce d'une mienne, et avoir satisfaict par ce que dessuz. Au surplus du contenu je diray seullement que je regrette fort que responce ne vienne tost, et telle que Vostre Altèze la désire, sur la charge de Jo-Fernandes Zuñiga[3]; et j'assheure à Vostre Altèze que je n'escriptz jamais à Sa Majesté de la penne et perplexité en laquelle se trouve Vostre Altèze, pendant qu'elle demeure en ceste suspension, et combien ce du chasteaul[4] luy emporte, pour assheurer et mectre à repoz sa postérité. Je louhe Dieu de ce que je voys par ses lettres de sa bonne santé, et luy mercye bien humblement le soing qu'il luy plait tenir de la mienne, que sera tousjours avec la vie propre dédiée au service de Vostredicte Altèze, à la bonne grâce de laquelle je me recommande bien humblement et très affectueusement.

Madrid après les Pâques en 1578. Cet assassinat fut, dit-on, ordonné par le Roi et exécuté par Antonio Perez. On peut consulter à ce sujet le *Memorial del hecho de su causa*, dans les *Obras y relaciones de A. Perez*, p. 24, et Marquis de Pidal, *Philippe-Antonio Perez et le royaume d'Arragon*, t. I, p. 177.

[1] Gravelinnes fut livrée aux Espagnols le 8 avril 1578.

[2] Philippeville fut prise seulement le 21 mai 1578. Voy. Aitzinger, *Leo belgicus*, p. 362; Hoynck van Papendrecht, t. II, 2e partie, p. 299; *Guerras de Flandes*, dans les *Documentos inéditos*, t. 72, pp. 113 à 116, 119, 120. Bor raconte en détail ce siége, liv. XII, fol. 25 v°.

[3] Jean-Ferdinand de Zuñiga. Voy. plus haut, p. 65, note 1.

[4] Le château de Plaisance. Voy. le tome VI, pp. 296 et 303.

XXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 14 mai 1578.

Le Signeur Don Jehan Riccio, héritier en partie du feu Cardinal de Montepulchiano[1], me faict instance, pour recommander à Vostre Altèze Fabritio de Vossis, qu'a dressé le mémorial que vad cy encloz, par lequel il narre le faict. Et en ce me remectray audit mémorial, pour moings travailler Vostre Altèze. Le faict est dur, mais l'eage, la compagnie, et le point de l'honneur donne quelque excuse, avec la paine qu'il ha supporté de longue absence. Et s'il s'est pacifflé avec la partie intéressée, par ce moyen s'évitera quelque scandale, que pourroit après succéder, estans les humeurs et cervaulx de ceulx de l'Aquila assez faciles à altération. Je supplie Vostre Altèze qu'il luy plaise l'avoir pour recommandé, en ce que se pourra faire convenablement, et qu'il luy plaise me pardonner ceste importunité, puisque la bonté du feu Cardinal, tant serviteur de la maison Farnèse, et si prompt à faire plaisir où il pouvoit, mérite que l'on porte respect à sa postérité.

[1] Jean Ricci, cardinal archevêque de Siponte et de Pise, naquit à Montepulciano. Envoyé souvent en France et aux Pays-Bas, il y négocia des affaires importantes et mourut le 3 mai 1574. Il avait commencé par entrer au service de la famille Farnèse.

XXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, nº 1755.)

—

Rome, le 15 mai 1578.

En cest instant sort l'auditeur de Vostre Altèze, qui m'a donné la
lettre de Vostre Altèze, et sur le contenu en icelle avons conféré ensemble
longuement. Nous avons à faire avec ung homme que, en beaucop de
choses, suyt plus sa voulenté, que la raison; et noz maistres l'ont faict
et son pére si grandz, qu'il ne porte pas le respect qu'il debvroit; et
seroit raison, et je confesse à Vostredicte Altèze que souvent cela me
donne penne, ne pouvant comporter, me souvenant de ce que j'ay veu
et ce que c'estoit lorsque Vostre Altèze vivoit là, qu'ilz veullent traicter
tant à l'esgal, et souvent par torcedores [1], comme dient les Espagnolz,
avec noz maistres, qu'ilz debvroient aussi recongnoistre pour tel, si la
raison et la gratitude tenoit son lieu, comme il conviendroit, pour la res-
ponce que Vostre Altèze veult donner, qu'est que demeurant à la congnois-
sance de la justice ce des fruytz passez, puisque le procés est en termes
devant juges, desquelz Vostredicte Altèze espère obtenir justice, de remectre
à Sa Majesté la détermination et arbitraige. Ce que l'on debvra donner à
Vostredicte Altèze, pour la prétention de l'advenir. Pour en sortir une foys,
me semble fort bonne et raisonnable; mais je ne sçay si l'on acceptera là
ceste raison; et crains qu'il ne vouldra se remectre à Sadicte Majesté; et
comme Vostredicte Altèze sçeit, il veult envelopper en accord ce de St-An-
gelo, et la maison de Rome. S'il n'accepte, à correction, l'abbé debvroit
presser, pour procurer de luy dire ce qu'il vouldroit donner, pour en sor-
tir, pour continuer la négociation, et non la rompre, sans en tirer fruyt, se
faisant l'instance par personnaige envoyé par Sa Majesté; mais s'il ne veult
entrer ny en l'ung, ny en l'aultre, ny se soubmectre à l'arbitraige de

[1] *Torcedores*, tordeurs, gens qui chagrinent ou inquiètent en employant des voies détournées.

Sa Majesté, ny faire ouffre, peult estre persuadé des siens, que cela pourroit pourter quelque préjudice à son prétendu. Il sembleroit à Monseigneur l'Illustrissime Farnèse, selon qu'il me dit hier au Consistoire, que Vostredicte Altèze, pour faire une fin, et non demeurer en ce torment, debvroit quelque peu modérer sa demande, pour veoir si cela le feroit parler; puisqu'il emporte plus à Vostredicte Altèze d'en sortir d'une fois, que ne seroit la perte de cinq ny six mil escuz, estant beaucop plus ce qu'elle dépend à la poursuyte, oultre l'inquiétude, que cecy luy donne; et l'abbé pourroit par dégrez négotier, et les proposer l'ung après l'autre, estant personnaige, duquel je tiens que Vostredicte Altèze peult confier, et qui vraisemblablement doibt désirer négotier bien, pour faire congnoistre à Sa Majesté son industrie, pour estre employé en aultres choses, comme j'entendz il prétend.

XXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, nº 1755.)

—

Rome, le 15 mai 1578.

Après avoir escript après disné, la lettre à Vostre Altèze en responce d'une sienne, que l'auditeur Hoyos m'avoit apporté, et que je luy avoie envoyé mes lettres, l'ordinaire de Lyon est arrivé, et les lettres se communiqueront à l'accoustume à Aldobrandino. Ledit ordinaire m'a apporté ung pacquet de Bourgongne, du lieutenant Froissard, auquel j'ay trouvé les deux pacquetz du conseillier Assonleville, que vont avec ceste pour Vostre Altèze, et y joindray ce qu'il m'escript; que je supplie à Vostre Altèze me renvoyer, pour y respondre. Et pour n'avoir aultre nouvelle qu'emporte, plus de ce que se comuniquera audit Aldobrandino, je ne feray ceste plus longue.

XXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A FRANÇOIS DE VERGY, COMTE DE CHAMPLITE, GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 127.)

—

Rome, le 27 mai 1578.

Monsr. Despuis mes dernières, je reçeu tost après les vostres du dernier d'apvril, par lesquelles vous me faictes part de vostre voyage de Baulme et de la presse que vous donniés aux compagnies de chevaux, nouvelles levées par de là pour les encheminer vers le camp, où je m'asseure qu'elles estoient fort désirées, pour l'espoir que l'on ha d'en tirer bon service; et vous faictes bonne œuvre de procurer que le pays ne soit foulé. Sur quoy l'on ne peult faire trop de diligence, tant pour l'inclination qu'ont gens de guerre aux désordres, que pour la pitié qu'il y a au pays, à cause de la pauvreté d'icelluy; et à ce que m'escript Monsr le Président, quelque bon ordre que l'on y aye sceu mettre, la foule que noz propres gens ont faict audit pays est grande, et trop plus que n'y ont faict les Espagnolz, ny de Don Lope de Figueroa, qu'est pieçà au camp, ny les aultres; et vous y aurez tost ceulx de Sicile, ceulx de Milan et les chevaulx légiers : car Monsr le Marquis d'Ayamont m'escript qu'il espère les faire partir sans faulte à la fin de ce moys. Cela aydera à asseurer nostre pauvre pays contre le bruyt que l'on sème que Monsr le Duc d'Alançon d'ung constel, et Casimirus d'aultre, nous vont envahir; mais si l'advis que vient de Lyon est véritable, que les gens dudit d'Alançon estoient vers Landrecy, du moings les premières trouppes qu'alloyent pour prandre possession des terres, dont aulcuns luy avoient donné espoir, et mesmes dudit Landrecy, où ilz ont trouvé la porte close, et que le seigneur Octavio de Gonzaga en aye deffaict six compagnies, pour bien commencer, ce n'est le chemin pour aller en Bourgongne; et les Estatz qu'ont faulte de gens, s'ilz s'en veullent servir, l'appelleroyent plus tost vers eulx, combien que, à mon advis, il n'y a faulte de bon moyen pour le faire retourner en France plus vitte que le pas. Aussi n'estoit-il encoires party, mais bien partye de ses gens. Et au regard de Casimirus, je m'asseheure que usant de vostre diligence accoustumée, vous sçaurez tost si ce bruit est vain ou avec fondement, puisque Bourgongne n'est loing de Speir, et l'on y peut aller sans difficulté ny danger, pour sçavoir s'il liève gens, en quel nombre et de quelle qualité, et encoires avec quel desseing, puisqu'il fault qu'il en face part à ses gens, s'il les veult tirer d'Allemaigne; et levée de gens de guerre, mesmes là, ne se faict sans bruyt, ny si secrettement qu'il ne soit fort aisé le sçavoir. Aussi suis-je asseuré qu'à tous endroictz voisins vous avez gens pour descouvrir le certain de ce que passe à tous coustelz, et que vous me faictes deseings sur bruytz sans fondement, ayant le soing que vous me dites et je sçay vous avez d'éviter la foule du pays non nécessaire, et que vous suyvrez le saige adviz de noz prédécesseurs de recourir aux Suysses, vous aydant en tout de l'advis de la Court de parlement, comme ont tousjours faict voz prédécesseurs et des bons personnages du pays.

L'on nous escript d'Espaigne, par lettres du vie du mois présent, que Monsr de Billy estoit sur son partement, bien dépesché, et que l'on avoit résolu d'envoyer au Seigneur Don Johan 300m escuz chascun moys. Les marchans en doibvent mettre 400m en dedans le xvie de juing prochain, et oultre l'argent qu'a apporté la galère du seigneur Jo-Andreo et les trois de Marcello, ledit Marcello retourne à Barcelonne pour en rapporter plus grandes sommes, se faisant en Espaigne toutte diligence pour assembler argent.

L'on y avoit célébré le premier du moys le baptesme du nouveau Infante. Don Philippe [1], avec quelques festins. Sa Majeste avoit pourveu la charge de président du Conseil royal au jadis évesque de Paty [2], et ha envoyé icy nomination à sept ou huict éveschez principales d'Espaigne. L'on advertit aussi que la Duchesse de Toscane et sœur de feu l'Empereur est décédé d'enfant [3]. C'est bien grand domaige. Aussi at-on perdu la Royne de Portugal [4], grand-mère du Roy [5]...

[1] Depuis Philippe III, né le 13 avril 1578.
[2] Patti en Sicile.
[3] Jeanne d'Autriche, femme du grand-duc François. Voy. plus haut, p. 80, note 2.
[4] Catherine, sœur de Charles-Quint, douairière de Jean III, roi de Portugal.
[5] Lettre du Cardinal au prieur de Bellefontaine, datée du mois d'avril (*Ibid.*, fol. 121 v°).

L'on advertit aussi du trespas du Seigneur Dom Pedro Manuel, qu'estoit de la chambre du Roy, frère de Dom Rodrigue que vous congnoissiez en nostre court paige de Sa Majesté.

L'on confirme que sans faulte les Courtez de Monçon se tiendront tost, et jà vous aurez entendu les colonelz nommez par Sa Majesté pour lever douze mille Italiens.

Le Conte Annibal d'Altaemps, retournant d'Espaigne, est passé par icy. Il est allé en Allemaigne par la poste, et dit que il ha charge d'appercevoir bon nombre de gens de guerre Allemandz; et il aura moyen d'avoir des bons devers la Schwartzwald. Les nouvelles du Levant continuent bonnes de l'empeschement que y ha le Turc, qu'est ung grand bien.

Madame de Parme est encoires à l'Aquila, et n'en bougera qu'elle n'aye response de Sa Majesté [1]. Il y ha peu d'apparence d'accord aux Pays-d'Embas, horsmis ce que l'on peult espérer pour les désordres et confusion, et le descontentement que plusieurs prengnent du Prince d'Oranges, pour non leur sembler que ses actions se règlent conformes aux courtois propoz qu'il leur portoit pour se insinuer en leurs bonnes grâces, et les fâcent (en) oultre ce de la religion et du trop d'auctorité que pour ses respectz il donne aux communes des villes.

XXXV.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 151.)

Saint-Laurent, le 28 mai 1578.

Vuestra carta de catorce de março recibi, y oz agradezco mucho todo lo que en ella me escrivis, y advertis de lo que se os ofrese de las cosas de

(1) Elle ne sera agréable, pour ce que le prince son fils (Alexandre de Parme) est avec Don Juan, dont l'on se fasche extrêmement... (Morillon au Cardinal, le 24 avril, dans les lettres de Morillon, vol. III, p. 83).

Flandes, y holgare que lo continueis por lo que estimo vuestros advertimientos, y que tambien le advirtais á mi hermano de contino de lo que os paresciere combenir, como entiendo que lo haceis. El haberse reducido Gravelingas [1], y Mos. de la Mota, con ella como habeis entendido, me ha dado mucho contentamiento. Hanse hecho los oficios que han parescido combenir con la villa, y lugares de aquel contorno, y espero que han de venir á desengañarse del herror en que algunos, no bien intencionados las tiene puestas, y á conocer que lo que les combiene, es mantener la religion católica romana y estar debajo de mi obediencia, pues haciendo y guardando ellos estas dos cosas por su parte, todo lo demas holgaré yo que se reduzca al ser, y Estado en que estaba en tiempo del Emperador, mi Señor, que está en el cielo, recogiendo á todos los que se redujeren al servicio de Dios, y mio, con perdon y olvido de todo lo pasado; yo os ruego y encargo mucho que vos conforme á esto, vais haciendo con vuestros deudos y amigos los oficios que os parescieren á proposito para el bien del negocio.

La salida que hizo Mos. de Alanson de la corte de su hermano, es de la consideracion que vos escribis, y aca se ha tenido y tiene aviso de las pláticas que trae con algunos de los Estados baxos, y que últimamente se habia encaminado alguna gente hacia las fronteras de aquellas partes, sin sabiduria de su madre, ni hermana, pero espero que estando mi hermano prevenido como está, no saldrán con su intencion.

De las cosas de Milan, y de cierta conjuracion que se habia descubierto, me ha avisado el Marques de Ayamonte, mas hasta agora no se entiende, que tiene aquello mucho fundamento. Al Marques se escribe que procure de haber alguno á las manos para saber la verdad, de lo que en este negocio pasa, y es bien para en cualquier caso estar prevenido por las causas que vos decis, y asi lo será que me eviseis de lo que entendieredes sobre estas cosas, y os paresciere convenir que yo sepa, etc.

[1] Gravelines, ville occupée par les troupes des États, fut livrée par Valentin de Pardieu, Sr de la Motte, à Don Juan le 8 avril 1578. Voy. Groen van Prinsterer, t. VI, p. 572, et Diegerick, *Correspondance du Sr de la Motte*, p. 22. Ce seigneur avait abandonné la cause des États pour se jeter dans le parti espagnol.

XXXV.

TRADUCTION.

—

J'ai reçu votre lettre du 14 mars. Je vous remercie de m'avoir instruit de ce qui se passe aux Pays-Bas, et serai charmé que vous continuiez à le faire, car j'apprécie vos observations, et vous prie de les communiquer également à mon frère. Dites lui tout ce que vous croyez convenir, comme vous n'y manquez pas sans doute.

La reddition de Gravelines et celle de Mr de la Motte m'ont fait grand plaisir; vous l'avez dit, on a fait ce qu'on croyait convenable pour les villes et villages des environs, et j'espère qu'ils reviendront des erreurs dans lesquelles quelques malintentionnés les ont entretenus. Ils finiront par comprendre qu'il leur importe de soutenir la Religion Catholique Romaine et de se ranger sous mon obéissance. Qu'ils observent pour leur part ces deux points, je ferai de mon côté tout le nécessaire pour leur rendre la situation qu'ils avaient du temps de l'Empereur, mon Seigneur qui est au Ciel. Accueillez tous ceux qui retournant se vouent au service de Dieu et au mien. Je vous engage et vous recommande bien de vous y conformer, et de faire avec vos alliés et amis tout ce que vous croyez convenable pour faire réussir cette affaire. Le départ de Mr d'Alençon de la cour de son frère a bien son importance, comme vous me l'avez écrit. L'avertissement en a été donné ici, et on pense qu'il trame quelque chose avec les États des Pays-Bas. Dernièrement des troupes ont été dirigées vers les frontières des États, sans que sa mère ni sa sœur n'en savaient mot. J'espère que si mon frère en est prévenu, comme il l'est toujours, il ne pourra pas réussir.

Quant aux affaires de Milan, le Marquis d'Ayamonte m'a fait part d'une certaine conjuration. Jusqu'à présent on ne croit pas qu'elle ait de l'importance. On écrit au Marquis, afin qu'il tâche de connaître la vérité sur cette affaire, et pour qu'il s'informe si véritablement les choses sont telles que vous le dites. Je vous prie de nous faire connaître immédiatement ce que vous en aurez appris, et de m'informer de tout ce que j'ai intérêt à savoir à ce sujet.

—

XXXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. III, fol. 91 à 93, 98 à 100.)

—

Cambray, le 2 juin 1578.

Les Gantois ont serré les évesques et seigneurs prisonniers en la court du Roy, où que sont les lions: ilz ont encores prins trois conseilliers. Les Cordeliers sont en partie détenuz prisonniers. Les Jacopins, Carmes et Augustins s'en sont en allés, emportantz avec eulx ce qu'ilz ont peult. L'on y at rompu les images, et la presche s'y faict des héréticques publicquement tous les dimenches et jeudis [1]. L'on dit le mesmes de Bruges; mais il n'y at rien de certain. Les presches se sont aussi faictes en des maisons à Brucelles, ad ce que Son Altèse at pourveu par ung placard, auquel les Gantois ont refusé de obéir. En Anvers le service divin y est fort bien entretenu; mais les Jésuites en sont partiz et se sont retirez à Louvain. La garnison de Malines at usé de quelques insolences aux églises; mais le peuple ne le veult comporter, et moings les presches. Chascun dit que l'Archiduc Mathias est fort bien nourri et institué catholicquement. Dieu le veuille en ce maintenir.....

C'est ung grand bien que le Sophy donne à faire au Turc en ceste saison, que nostre Roy a tant d'estouppes en sa quenoille. Mais nous ne sumes encores hors de doubte du Roy de France et du Duc d'Alençon. Ceulx de Monts, encores qu'ilz ne veuillent les François, comme ne faict la reste de Haynnault, et qu'il samble que pour le faict de la Religion ilz se desjoindront des aultres pays, touttesfois ne veuillent poinct les Espaignolz, que font ung terrible degast en Haynnault, et partout ilz vont sans que personne leur face teste; et ceulx que les Estatz entretiennent à si grands fraitz vont mangeantz les villaiges bien avant en Flandres et Artois. L'on dit que Casimirus vient avec 6,000 reyters et 30 enseignes de gens de pied. Il y at désjà

[1] Le détail de ces faits est rapporté dans De Jonghe, *Gentsche geschiedenissen*, t. II, pp. 27 et suiv.

long-temps qu'il se dit et polrat à la fin estre vray. les champs sont couverts de gens de guerre. Les François sont sur vos terres de St-Amand, pour ce que les villes de Haynault n'en veuillent poinct et moings les Estatz, sans le sceu desquels l'on les at faict venir.

Ceux qui ont rendu Philippeville ce XIX[1] du mois passé, par faulte de vivres et d'estre secouruz, serons aux garnisons de Hesdin et aultres lieux de la frontière mangeants là où ils passent.....

XXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

—

Rome, le 3 juin 1578.

Je receuz hier celle de Vostre Altèze du XXVIII du moys passé, et peu auparavant j'ay receu celles du XX, que sont deux du mesme jour. Aussi m'a communiqué l'auditeur Hojo la responce que Vostredite Altèze faict à l'abbé Brisogno. Il y a bien longtemps que je regrette les termes que l'on comporte a l'adversaire de Vostrediete Altèze, et que avec noz maistres ilz ayent négotié et négotient avec force d'ores, comme dient les Espagnolz, et avec si peu de respect, pour les avoir faict, de bien peu de chose, trop grandz; et les alliances qu'ilz ont en Espaigne, ne les ont peu ayder, avec la nature trop bonne du Roy. L'on verra ce qu'on respondra sur ce dernier office: et j'advertiz, par aultres mes lettres, Vostre Altèze de ce que Monsigneur l'Illustrisime Cardinal Farnès et moy en avions conféré. Dieu veulle qu'il se laisse conduyre plus avant que jusques oyres à la raison, et mesmes avec les faveurs que le Roy faict maintenant en court à son frère, que Dieu doint ne soit tout perduz. Je m'assheure qu'il ne désirent pas plus la

[1] Des pourparlers pour la reddition de Philippeville eurent en effet lieu avant la sortie de la garnison. Celle-ci quitta la ville le 21 mai. Voy. Bor, livre XII fol. 25 v°.

grandeur de Sa Majesté en Italie que les aultres, et Vostre Altèze fera fort bien de, pour peu de chose, non se ranger à en sortir d'ung coup.

Avec ceste retournera la lettre que m'a escript Jo. Ferrante Zuñiga. Je n'y vois encoires apparence de résolution. Les dilations de la court nous ruynent à tous coustelz. Je faiz de mon coustel ce que je puis, mais tout s'est de peu, si en court l'on ne veult résouldre; et je me desespère de la cure de ce mal, puisque voyant tout le monde jusques aux enffans le mal qu'en succède; je n'y vois pour ce aulcung amendement; mais je ne délaisseray pourtant de continuer à mon debvoir, ne désirant moings le bon succès de la négotiation dudit Jo. Fernandes que Vostre Altèze mesme, et congnois la raison pourquoy elle poursuyt si vivement sa juste demande.

Du procès que se démène icy, je n'en sçay que dire. J'en parla encoires devant hier à Brabo, qui m'assheure qu'il faict ce qu'il peult. Et je congnois bien qu'il n'ose parler cler; mais aussi vois-je qu'il crainct le succès, voyant les ruses dont usent les adversaires, et la faveur qu'ilz ont. Je fais tous les offices que l'auditeur Hoyo demande; et Dieu sceit que je vouldroye y pouvoir dadvantaige; mais j'ay peu d'accoinctance avec ces gens. Et du soubçon que l'on ha, je n'ay riens peu descouvrir dadvantaige. L'homme que ledit Signeur Illustrisime envoya devers Vostre Altèze, m'asseure qu'il est après pour descouvrir. Et l'auditeur dudit Signeur, conversant avec ceulx de sa profession, pourra de son coustel entendre quelque chose. L'allée secrette et si soudaine à St-Angelo, et que l'on congnoit que Vostre Altèze ne le sceut, comme elle l'aura entendu, ne doibt estre sans mistère.

Nous n'avons lettres du Signeur Don Jehan; bien en y-a-il de Monsigneur le Prince, filz de Vostre Altèze, du VI du moys passé, et d'Octavio de Gonzaga à Don Jehan Didiaques, de mesme date. Abdobrandino ha veu le tout, et l'advis venu de Lyon par une lettre du XV, qu'est bien fresché lettre, mais nous ne sçavons qui l'a escript, ny à qui; et s'il est vray que les gens de Monsieur d'Alençon soient entrez jusques à Landrecy, et que ledit Octavio aye desfaict les six compagnies, comme dit ledit advis du XV, cecy se peult tenir pour guerre ouverte, si Sa Majesté veult entendre les affaires comme il convient à son service; mais je ne sçay si Espaigne, ny le Roy mesme seront de cest advis. Le Pape me dit hier, qu'il vouloit envoyer Gayaço,

évesque de Nazaret [1], en France, pour remonstrer au Roy de France vivement, que s'il ne rappelle son frère, il allumera ung feug en la chrestienté, qu'il avra bien à faire d'eitaindre, et qu'il veult qu'il face l'office ung peu asprement. L'on l'a envoyé appeler. Tous les advis que viennent, se communiquent tousjours audit Aldobrandino, pour en servir Vostre Altèze. L'ambassadeur est à Anticoli, mais il doibt estre demain à St-Silvestre, et jeudy icy; peult estre passant si près de Frascata, il parlera au Pape, que vad demain à la ville de Alta Emps. J'ay adressé le pacquet de Vostre Altèze au conseiller Assonleville.

XXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette nº 952.)

Rome, le 11 juin 1578.

Hanme embiado de Ferrete la relacion, que va con esta, de uno que ha estado en Bruxelas, y Enversa algunos dias, y, aunque es vieja, no creo que dañara que V. M. sea servido entender lo que contiene Yo siento demas de lo que pierdo, y que mis papeles con la otra hacienda hayan de venir en manos de los rebeldes, ver lo poco que, de setiembre aca, se ha hecho con tanto gasto, y que la religion con las mañas del Principe de Oranges se vaya perdiendo, la ruina de aquellos estados, y las trazas que tienen para escluir V. M. obligandole á gran desasosiego, y á gastos intolerables, y me turba la mente pensar en lo venidero, y lo que de esto depende. Mientras estare vivo aquellos estados, el Principe de Oranges poco bien se puede esperar. Servicio haria á Dios quien librase el mundo de tan gran peste. Si sale con su desiño que dice la relacion de estar á la defensa, con procurar falte al

[1] Fabius Mirtus Frangipani était évêque de Nazareth de 1572 à 1587. De 1537 à 1572 il occupa le siège de Cajazzo, où il figure sous le nom de Fabius Mirto.

campo de V. M. victuallas. Porna el Señor Don Juan en trabajo, si son las tierras fortificadas y provehidas de gente, pues no hay que fiar de la victualla de Francia y de Lorena, como le he escripto, y que tome desta lo que pudiere para hacer sus magacenes, pero que de otra parte procure de haber la necesaria En que terna gran dificultad, pues será poco lo que verna de Alemania. Y la estochará el Principe con sus mañas y pláticas; y en la parte de los estados ádonde el está, hay poco, y los villanos temiendo los soldados, no labran, y se huyen muchos ni nasce victualla en todos aquellos estados, que baste por seis meses, y les viene lo necessario cada año de Ostland por el Albis, y la mar; como V. M. sabe esta ternan los estados y abundante por ser superiores en la mar. Veo el Señor Don Juan ocupado sobre Phelipeville [1], que detiene el progreso de sus empresas, y entretanto se fortifica el Principe, de gente y solicita los viciosos con ofrescerles parte de los Estados, como al Duque de Alenzon, contra el cual no veo otro remedio que el que mucho ha escribi, de hablar claro al Rey de Francia y su madre, que con cuanto perjuren lo hacen ellos; y si el hablar claro no aprobecha, obrar y romperles la guerra por tierra, por la via de Fontarrabia, y por mar por la de Provenza, dando sobre aguas-muertas y quitandoles las salinas, fortificar á la marina, y seguir el camino que nos mostró el Re Francisco primero, en Piamonte. Y no paresca cosa fuera de la decencia de mi habito y profesion proponer de mover guerra, no habiendo alguno mas deseoso de paz y quietud publica que yo, pero no veo otra via para vivir en paz que esta, y á V. M. estará mejor estar en guerra abierta con Franceses, á ventura de perdida y ganancia, que á solo peligro de perdida, haciendo ellos á V. M., la guerra de esta manera, que la hacen con tanta desventaja, y no son las cosas de Francia en termino que les este bien entrar con V. M. en guerra voluntaria, y si no me engaño este, es el solo camino para hacer volver Alanzon á casa mas que de paso. Su Santidad se ha resuelto de embiar el obispo Guayazo en Francia [2], persona combeniente, para hacer oficio y representar al Rey y su madre, que seran causa de encender un gran fuego en la Cristiandad, si no remedian á

[1] Cette forteresse fut prise par Don Juan le 21 mai, après qu'il eut essayé de s'en emparer par des négociations entamées avec de Glimes, Sr de Florennes.

[2] Le cardinal d'Este était à cette époque légat du pape en France.

esto, con decir claro que á ellos se imputa cuanto hace Alenzon, y quiza ir a vaduce al Emperador, para que revoque Matias. como lo debra escribir el embajador, á quien me remito. No se lo que habra obrado el que fue á Suedem, negocios son de cualidad, que no es bien proceder lentamente, sino con mucha diligencia, vigilancia y cuidado, y corresponder y entender en ello sin intermision. importa á V. M. cobrar aquellos estados por cualquiera via, hechando dellos el Principe, cobrando las tierras, que cuando no haya gente de guerra, sino la de V. M., podra con prudencia establescer sus cosas poco á poco, y volverla al ser antiguo con la fuerza; por el camino que vamos lo tengo por cosa larga, costosa y peligrosa. La industria puede en estas cosas mucho, y tengo por cierto que no deja el Señor Don Juan de hacer lo que humanamente se puede, pero estorbale la difidencia que del han tomado por sus criados estrangeros que hizo venir de Vigevan (sic). Sobre que se pusieron á pretender que saliesen. y aun los Flamencos que les favorescian, pretendiendo que estos eran causa que los hiciese venir, y despues su retiráda á Namur, y las tierras interceptas. El fundamento general del mal, es el odio que han impreso á los naturales de la nacion española. y sobre esto es la union: pero el Principe de Oranges con sus rapazerias va por otra via y mezclado de la Religion, haciendo predicar: y ha dado tanta libertad al pueblo por ganarle, que ya manda este de que se ofende la nobleza, y de ver que el dicho Principe sale del dicho fundamento, y de lo que habian ofrescido de conservar la religion, y quedar en la obediencia de V. M., con que los governase V. M. por los de la tierra como en tiempo del Emperador, y no por Españoles; y los abades y eclesiasticos, que contra V. M., y las nuevas Iglesias se han valida del Principe de Oranges, hallan agora lo que muchas veces les dije, que este los engañaria y que no entendia sus desiños y fines. y agora los tiraniza y quita las haciendas y carga sobre ellos por complacer á los legos; seria menester ayudarse y del resentimiento de la nobleza, y de que los pueblos se causan de las contribuciones tan escesivas, y esforzar los oficios que V. M. mandó hacer con Monsr de Selles. Muy gran daño hace por cuanto yo puedo alcanzar dejar V. M tanto tiempo sin provision el cargo que tenia Hoppero, que ha cerca de dos años que morio, porque demas que los negocios particulares se remiten a cuando, se provea el lugar y venga persona, sienten que los negocios de Flandres se tractan en cortes, y los consulta V. M. con

Españoles, y si hubiese ahi persona, podrian pensar que con esta se tractasen, aunque los platicase tambien con otros y esta podria hacer los despachos én su lengua por acomodarse el humor del pueblo, fasta que pierda este tan estremo odio: personas no faltan y no se debe imputar á falta á los Consegeros que estan en Malines, Flandres, Brabante, Hollanda, Artois y otros, que no acudan al Señor Don Juan por pensar por esto que sean menos leales, como al dicho Señor le escribi, pues teniendo el principe, y sus fautores las armas en la mano, y espias sobre los buenos si se moviesen los degollarian sin que en ello recibiese V. M. servicio, y perderian sus haciendas con peligro, y ruina de sus mugeres y hijos; ya necesario que quien ira al dicho lugar, sea persona togata y ejercitada en negocios de estado, de justicia y de cancelleria. El allegarse V. M. fasta Milan á lo menos seria de gran momento, pero habria en esto dificultades y trabajo, y desta parte milita la necesidad tan urgente, y cosas grandes y gloriosas no se alcanzan sin dificultad y trabajos. Grandes desordenes hay y en Flandres, y en el Condado de Borgoña. á causa de estas rebueltas y cosas que requieren remedio, algunas dellas antevistas, y que yo preadverti de lo que era menester; pero se guiaron por otra via, y ya sentimos el prejuicio que antevi yo que se pudiera entonces remediar, como escribi, y temo peor si duran los estorbos del remedio. Suplico á V. M. acepte todo lo que escribo como meresce mi celo y deseo, que tengo que los negocios de V. M. vayan por el camino, que conviene á su grandeza y autoridad. Guarde Nuestro Señor, la S. C. R. persona de V. M., como sus criados y vasallos, y toda la Cristiandad ha menester.

XXXVIII.

TRADUCTION.

On m'a envoyé de Ferrete la relation faite par une personne qui a été pendant quelques jours à Bruxelles et à Anvers. Elle part avec cette lettre, et quoique cette relation date de quelque temps déjà, je ne crois pas inutile de communiquer à V. M. ce qu'elle

contient. Je suis vivement affecté de la perte que je fais, en voyant mes papiers tomber entre les mains des rebelles. Je m'aperçois qu'on a fait bien peu de chose depuis le mois de septembre jusqu'à maintenant, malgré tant de dépenses; et la religion, par les menées du Prince d'Orange, se perd peu à peu; ensuite les États se ruinent. Les moyens qu'il emploie pour supplanter V. M. vous obligent à être toujours sur le qui-vive et à faire des dépenses excessives. Tout ceci me tourmente beaucoup lorsque je considère l'avenir.

Tant que vivra le Prince d'Orange, on ne doit rien espérer des États. Ce serait rendre service à Dieu de délivrer le monde d'un pareil fléau. Si les prévisions de la relation se réalisent, il faut penser à procurer des vivres au camp de V. M.

Le Seigneur Don Juan aura beaucoup de peine à s'en procurer, surtout s'ils doivent venir de France et de Lorraine, comme je le lui ai écrit. Il doit y prendre tout ce qu'il pourra pour alimenter ses magasins, mais il devra en chercher aussi ailleurs. De grandes difficultés se présenteront pour les faire venir d'Allemagne. Le Prince (d'Orange) saura tout arrêter par ses ruses et ses belles paroles. Dans les provinces où il (Don Juan) se trouve actuellement, il n'y a pas de ressources, et le peuple, par la crainte du soldat, ne travaillera pas la terre. Bien des gens s'enfuiront, et il n'y aura pas moyen de se procurer des victuailles. Elles devront venir d'Ostelande par l'Elbe et la mer. V. M. sait que les États, maitres de la mer, ont des vivres en abondance. Je vois que Don Juan est occupé à Philippeville, qui est le centre de ses entreprises. Entretemps le Prince (d'Orange) recrute des gens de guerre, et tâche d'attirer à son parti les séditieux, en leur offrant une partie des États, comme par exemple au Duc d'Alençon, contre lequel je ne vois pas d'autre remède que celui que j'ai indiqué depuis longtemps à V. M., de parler clairement au Roi de France et à sa mère, puisqu'ils se parjurent facilement; et si cela ne produit pas d'effet, qu'on fasse déclarer la guerre, par terre du côté de Fontarabie, par mer par Provence, en leur enlevant les salines. Il faut fortifier la marine et suivre le chemin que le roi François I[er] nous montra en Piémont.

Ceci ne doit pas vous paraître singulier, si, malgré mon habit et mon caractère de prêtre, je vous engage à déclarer la guerre. Personne plus que moi ne désire la paix et la tranquillité publique; mais je ne vois pas d'autre moyen que celui-ci pour vivre en paix. Il vaudrait mieux pour V. M. d'être en guerre ouverte avec les Français, même dans l'incertitude du résultat, que de se trouver dans une situation pareille. Ils vous font la guerre quand même, et vous en avez tous les désavantages. Du reste, dans ce moment la France n'est pas en état d'ouvrir les hostilités contre V. M., et, si je ne me trompe, les engager est le meilleur moyen pour faire rentrer au galop d'Alençon en France.

Sa Sainteté a résolu d'envoyer en France l'évêque Guayazo, personnage très entendu aux affaires, pour représenter au Roi et à sa mère qu'ils mettront toute la Chrétienté à feu et à sang, s'ils n'y portent remède. Il leur dira clairement qu'on les accuse de tout

ce que fait Alençon, et il ira trouver l'Empereur pour qu'il rappelle Mathias, comme vous l'écrira l'ambassadeur auquel je m'en rapporte.

Je ne sais pas ce qu'aura fait l'ambassadeur qui a été envoyé en Suède. Ce sont des affaires de grande importance, qu'il ne convient pas de traiter lentement, mais bien avec beaucoup de diligence, d'attention et de soin, de correspondances et de relations à propos de ces affaires, sans intermédiaire. Il faut que V. M. reprenne ces États par n'importe quel moyen, qu'elle chasse le Prince et reconquière ces pays. Lorsqu'il n'y aura plus d'autres troupes que celles de V. M., elle pourra sagement rétablir ses affaires peu à peu, et les remettre dans leur ancien état. Si on emploie la force, la voie que nous suivons causera un travail de longue haleine, coûteux et très périlleux. L'habileté peut beaucoup dans une situation semblable; et je tiens pour certain que le Seigneur Don Juan fait faire tout ce qu'il peut humainement; mais il trouve des obstacles dans la méfiance qu'on a de lui, à cause de ses serviteurs étrangers qu'il a fait venir de Vivegan (*sic*).

Ils veulent les faire partir, ainsi que les Flamands qui les favorisent, parce qu'ils prétendent que ceux-ci sont cause de ce qu'on les a fait venir, après qu'il s'est retiré à Namur.

La cause générale en est due à la haine qu'ils ont contre les Espagnols, et surtout leur entente; mais le Prince d'Orange, guidé par la mauvaise foi, prend un autre chemin : il y mêle la religion et la fait publier; il a donné tant de liberté au peuple, pour l'attirer à lui, qu'il commence à commander, et que la noblesse s'en offusque aussi, parce qu'elle le voit se parjurer. Il avait promis de conserver la religion et rester dans l'obéissance de V. M. Ils demandent que V. M. les fasse gouverner par un des leurs et non par des Espagnols; les abbés et les ecclésiastiques qui s'étaient servis du Prince d'Orange pour se déclarer contre V. M. trouvent que j'avais raison, en leur disant souvent qu'il les tromperait, qu'ils ne comprenaient pas ses desseins; mais il les tyrannise, leur enlève leurs biens pour complaire aux laïques.

Il faudrait se servir du mécontentement de la noblesse, et de ce que le peuple est fatigué des contributions très lourdes, et avancer et presser les démarches que V. M. ordonne à Mons[r] de Selles de faire.

D'après ma manière de voir, un grand préjudice est résulté pour V. M. de ce qu'Elle a laissé si longtemps vacantes les fonctions d'Hopperus sans le remplacer. Il est déjà mort depuis deux ans. Comme on doit remettre les affaires particulières jusqu'à l'arrivée de son remplaçant, les gens sont irrités de voir arrêter les affaires jugées dans les cours. Et V. M. les examine avec des Espagnols. Si la personne était présente, ils pourraient croire qu'on traite avec elle, quoiqu'on en consulte d'autres. On pourrait aussi faire les affaires dans leur langue et apaiser ainsi le peuple, jusqu'à ce qu'il oublie cette haine. Les personnes ne manquent pas. Et on ne doit pas imputer ces fautes aux

conseillers qui se trouvent à Malines, dans les Flandres, en Brabant, en Hollande, en Artois, et dans d'autres endroits s'ils ne viennent pas consulter le Seigneur Don Juan. Ils penseraient ainsi agir avec moins d'impartialité, comme je l'ai dit à ce Seigneur.

Le Prince d'Orange, avec ses partisans, ont les armes en mains. Les bons citoyens sont surveillés par des espions. A leur moindre mouvement, on leur couperait la tête. Sans avoir rendu le moindre service à V. M., on leur confisquerait leurs biens; leur femme et leurs enfants seraient ruinés.

Il est nécessaire que la personne chargée de remplir cette fonction soit homme de robe, très versé dans les affaires d'État, de justice et de chancellerie.

Ce serait le moment pour V. M. de se déplacer, ne fût-ce que jusqu'à Milan. Ce serait difficile, mais les grandes et glorieuses choses ne réussissent pas sans difficultés et sans beaucoup d'activité.

Il y a de grands désordres en Flandre et dans le comté de Bourgogne, par suite des révolutions et des choses auxquelles il faut porter remède. J'ai déjà parlé de ce qu'il y aurait à faire; mais on a pris une autre voie, et nous ressentons déjà le préjudice que j'avais prévu et auquel on aurait pu remédier. Je crains que les désordres augmenteront encore, si on n'y pourvoit.

Je prie V. M. d'accepter mes observations comme elles méritent de l'être, à cause du zèle et du désir que j'ai d'imprimer aux affaires de V. M. une voie digne de votre grandeur et autorité.

Que Notre Seigneur garde la S. C. R. personne de V. M.

XXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 98.)

Cambray, le 12 juin 1578.

J'espere que Vostre Ill^{me} et R^{me} Seigneurie me tiendrat excusé si je ne m'eslarge, pour le tempz et raisons contenuez par mes précédentes, escripre nouvelles, dont je ne vouldroie abstenir, si les dangiers cessoient.

Je ne suis esté tousjours à mon aise en ce lieu, et ne suis encores. Il ne

peult estre que ne soiez adverti par le filz de Mr de Berlaymont, qui est particulièrement et bien advisé de ce que passe. Ce nonobstant je ne suis délibéré de prendre aultre résidence, que n'est nullement seure, et ne vouldroie demorer en France. Et l'on dit que les affaires de Bourgoigne ne sont du tout paisibles.

Tous gens de bien sçaivent bien que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} at tousjours solicité et persuadé la clémence, doulceur et pacification des pays. Mais ceulx-là ont peu de crédit et de maniance aux affaires.

Il y at quelque chose quant à Gravelinghes; et at le Gouverneur escript lettres bien seichez aux Estatz sur le petit ordre qu'il y avoit au faict de la Religion et emprisonnement des évesques et aultres gens de bien à Gand. L'on at voulu dire que ladite place estoit destinée à la royne d'Angleterre; mais je ne le puis croire. L'on dit qu'elle at presté de nouveau 800^{m} florins S'il est vray ce ne sera que à bon gaige.

J'ay veu voluntiers ce que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} discourre quant aux François et qu'il n'at moien. Touttefois l'on parle fort de sa venue, aultres que non, et que la Royne mère l'empesche, et mesmes la venue du Duc d'Alençon, estant gaignée par nostre Roy. Cependant noz en demorons en doubte; une partie de ceulx qu'estoient venuz ici, font samblant de retourner, et font leur séjour sur le plat payz de Cambresiz. Il faict à craindre que c'est pour actendre les aultres : car ilz sont mal vouluz en Haynnault. Il y at grand bruict en ceste ville de ce que le Conte de Lallain se seroit hier voulu saisir de Bonchain à trois lieuez d'icy, et lieu fort, accompaigné de 150 chevaulx et 200 piedtons. Mais il trouva les portes serreez. L'on adjousta que c'estoit pour y faire entrer les François, et qu'il se seroit retiré vers Condé qu'est à trois lieues de Sainct-Amand.

Les villes de Haynnault, quoyque aulcuns gouverneurs les taichent persuader, ne veuillent recepvoir François, les appelantz les anciens ennemyz du pays; et l'Archiduc Mathias le leur at expressément deffendu par ses lettres. Aussi n'en veult poinct le Prince d'Orenges. Ceulx de Valenchiennes refusent toutte garnison, disantz que leurs faultes passéez les ont rendu saiges pour l'advenir et tiègnent grand guect et pour le Roy. Il faict fort à craindre que le dédaing que le peuple de Haynnault at des François, ne les eslèvent contre les Estatz; et aussi la povreté des paysantz, qui ont habandonné le plat pays et sont refugiez aux villes, où ilz vivent d'aulmosnes et

meurent de faim, estonnent beaucop de gens, et surtout les grandes tailles desquelles l'on crie gorge ouverte partout, disant la commune qu'elle n'en peult plus; et si l'on ne peult faire la despoille qu'est sur terre, comme il y at apparence que non, courrantz les Espaignolz nuict et jour xxx et xl lieues, ravageantz et pillantz tout le plat pays, empourtantz bledz, bestial et gens sans nombre, sans qu'il leur soit faict quelque résistence; certes je crains quelque grande confusion, désordre et désolation. Il n'y at que le bled que commence devenir bon marchiet, parce qu'il en vient depuis peu de temps de France une infinité, pour y estre l'aoust apparent comme il est icy partout, et encores dadvantaige le vin. Dieu doint qu'ilz se puissent consumer en paix, laquelle actendant je demoreray icy où je puis faire plus service à Vostre Ill^{me} Sg^{rie} que m'esloingnant plus avant.

Je vouldroie que Mons. de Champaigney heut receu vostre conseil; il en seroit pour le présent plus à son aise; car encores que Sa Majesté auroit contentement de ce qu'il luy at escript, si ne pense poinct qu'il vouldroit aller en Espaigne, quelque parti que l'on luy présentit.

Je loue Dieu que les affaires sont paisibles en Espaigne. Il ne fauldroit que le contraire pour nous achever de paindre. C'est bien le soubhaict d'aulcuns mauvais espritz, que appelleroient les diables à leur ayde, s'ilz les pouvoient avoir. Mais l'on en at assez en chair et en os. Il vad bien que ce de Naples soit paisible et que le Turcq at des empeschementz. L'on dit qu'il at faict trève pour trois ans avec nostre Roy.

L'on dit qu'ilz viègnent beaucop de gens à Don Joan et qu'il doibt faire deux camps. Nous sumez encores mal prestz, quoy que l'on parle de la venue de Casimire, et sumes au ve mois de la deffaicte du camp; et touttefois les Estatz ont beaucop de gens, s'il y heut bon ordre, à faulte duquel ceulx du pays font grandes exclamaces, attendu qu'ilz sont tant foullez : aussi font les soldatz par faulte de paiement. C'est chose merveilleuse comme Don Joan paie si bien les siens sans travailler les pays et villes conquestéez, et dont il peult avoir les vivres qu'il leur fault.

Le Duc de Terranova at esté bien heureux déschapper si heureusement des galiottes d'Argel.

C'est une bonne nouvelle que nostre Royne s'est accouchée d'ung beau filz. *Deus faxit ut sit superstes,* luy suppliant, après m'estre recommandé très humblement à vostre bonne grâce vous donner, Monseigneur, etc.

Je tiens que les climatz sont cheangez; car au lieu qu'avez heu par delà le quinziesme du mois passé si grandes froidures, nous avons heu icy, despuis le vingt sixiesme du mesmes, une challeur extresme, que s'est au primes attemprehier et cejourd'huy par une bize; cependant toutte verdure, poix, febvez et avaines se perdent s'il ne vient tost une pluye.

XL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples n° 1735.)

Rome, le 14 juin 1578.

J'ay faict communiquer à Aldobrandino tout ce que m'est venu ceste sepmaine, pour en faire part à Vostre Altèze. Le désir que Monsigneur de Vergy et aulcuns aultres ont d'assembler les Estatz du comté de Bourgongne, pour, à leur accoustumé, charger le pays de grandes soummes, au double et plus de ce que se donne au Roy, qu'ilz repartent entre eulx, comme il leur plait, sans participation, ny sceu de Sa Majesté, est cause que au Signeur Don Jehan, et au gouverneur de Milan, ilz donnent de grandes faulses alarmes, avec lesquelles ilz troublent l'exécution des deseings, que se pourroient faire; mais le temps court tel, que à beaucop de désordres et nouvelletez que se font préjudiciables, l'on ne peult remédier. La reddition de Philippeville est fort importante, et véritablement je craingnoye que l'on n'y fut plus longuement détenu qu'il ne convient. L'on escript que Son Altèze faict compte de pour maintenant tenir la campaigne, sans s'attacher à place, que le peut amuser, et tirer droit contre ceulx qui vouldroient venir au secours des Estatz, soit d'Allemaigne ou de France, où le Pape envoye Gayazzo, archevesque de Nazaret [1], que Vostre Altèze con-

[1] Voy. plus haut, p. 100, la note concernant l'évêque de Cajazzo, puis de Nazareth.

gnoist. pour procurer d'empescher que Alençon ne se mesle plus avant de noz affaires. pour l'apparence qu'il y a, que cela causeroit, avec toute raison, guerre ouverte contre France. Il partira demain de bon matin. Ceste guerre nous consume, et devant que par force les pays et tant de villes soient réduytes à obéissance. il passera années, selon apparence que je y vois. Sa Majesté est loing. noz provisions et correspondences tardives, et en si long temps peuvent survenir beaucop de choses. que nous pourroient mectre en bien maulvais chemin. Les rebelles sont maistres de la mer, et auront abondance de vivres. Je crains que le Signeur Don Jehan en aura faulte; car il ne peult faire fondement sur ceulx de France et de Lorenne, comme je luy ay pieçà escript. Les paysans ne s'armeront, car les soldadz leur ostent leurs chevaulx, et toute commodité, et se retirent où ilz peuvent. L'on le sentira l'année prochaine. D'Allemaigne l'on en aura peu. et n'auront les rebelles faulte de moyens pour les empescher, estans les Allemans peu amis des Espagnolz. Le fondement de l'union des Estatz est sur ce qu'ilz ne veullent estre gouvernez d'Espagnolz, ny qu'iceulx traictent leurs affaires: et c'est la commune opinion des ecclésiastiques et nobles, et de demeurer en l'obéissance du Roy et en la Religion Catholicque. Le Prince d'Oranges tend, comme il a tousjours faict, à aultre fin, de procurer sa grandeur; et pour ce faire, donne licence si grande au peuple. pour le gaigner de son coustel. que ceulx qu'ont à perdre et les plus clervoyans s'en resentent, et dient cler que ce point et celluy de la Religion, que ledit Prince procure de corrompre et de s'exempter du tout de l'obéissance du Roy. est contre le fondement de l'union; et en ce discord se treuvent maintenant. Les impositions. dont ledict Prince charge les pays. sont intolérables: et l'on ne sceit qu'elles deviennent. Il en fera son prouffit, n'estant si nyard qu'il n'entende que cecy ne peult durer. Estans les choses en ces termes. et ledit Signeur Don Jehan fort en campaigne. il est apparent que l'on pourroit parvenir à quelque accord; et me semble fort bien ce que Sa Majesté (comme l'on dit) ne veult plus que l'on parle du traicté malheureux de Gand, qu'elle avoit conferme. puisque le Prince d'Oranges et ceulx qui se dient les Estatz l'ont rompu. mais que l'on traicta de nouveaul, comme l'on se trouve. De cest accord j'ay moindre espoir, pour veoir le Signeur Don Jehan mesme et ceulx qui sont alentour de luy, de courte robbe. et peu de longue (car il ne les ayme, et sans iceulx ne se peuvent

négotier telz affaires) désirans la continuation de la guerre. dont Dieu veulle que tost au tard l'on ne s'en repente. Vray est que Monsieur de Selles continue ses offices, selon la charge qu'il ha du Roy; mais la diffidence serre la porte pour ce que d'icelle se sert le Prince d'Oranges, persuadant à tous, qu'ilz ne doibvent fier à ouffres. que le Signeur Don Jehan. ny encoire Sa Majesté, leur face. Et à ceste diffidence je ne voys que en façon quelconque l'on remédie, mais plustost qu'elle s'accroist. Et quoy que l'on aye escript en court et audit Signeur Don Jehan, encoires n'est pourveu le lieu de Hopperus, ny y a, près de Sa Majesté, personne des Pays-d'Embas pour traicter les affaires; et les requestes particuliers s'accumulent. sans expédition, se remectant à quant il y aura quelcung, que Dieu sceit quant ce sera Et ceulx des Pays-d'Embas dient que tout ce que Sa Majesté traicte de leurs affaires, est avec Espagnolz, qu'ilz tiennent pour ennemis mortelz; et sont persuadez qu'ilz les veullent ranger en servitude et les tyranniser, comme ilz vient faire sous le Duc d'Albe et le Commendador Major, et ceulx de la nation qui soubz eulx manioient les affaires Je tiens que ce que dessus est l'Estat auquel l'on se treuve. Vostre Altèze, pour sa prudence et pour le zeele qu'elle ha au service du maistre et affection aux pays, verra s'il luy semblera debvoir faire de sa part quelque office, ou envers Sa Majesté propre, ou envers le Signeur Don Jehan, sans mallegner (et de ce je la supplie); ayant jà tant escript sur cecy, et à l'ung coustel et à l'aultre, que je ne sçay plus que escripre; et me consume de regret, voyant le piteux estat des affaires de Sa Majesté à tous coustelz, et craingnant pis, si nous continuons au chemin que nous tenons, jusques à oyres; se perdant ce peu que nous reste de réputation, qu'est le seul que encoires nous soustient ung petit. Et si Dieu ne nous ayde, je crains fort que Sa Majesté, encoires de nostre temps (que Dieu ne veulle), ne demeure avec Espaigne seulle. Et encoires Dieu sceid comme en ce cas l'on seroit en ce coustel là.

XLI.

LE PRÉVÔT FONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Memoires du cardinal de Granvelle, t. XXX, fol. 134-135.)

—

Dole, le 26 juin 1578.

Res autem publicæ eo statu se nobis ostendunt, quod vix præsente magis ambiguo cerni possent : non quin copias habeamus heroïcas, sed quod nondum satis adhuc compertum sit. quibus nam monstris nobis digladiandum erit, imo ne id quidem constat. cum quantis. Nam si rumoribus habenda fides, Casimirus ab una parte præ foribus est : mirum sanè quem et qualem ille caseum nobis sit coagulaturus; ab aliâ autem parte minabundus accurrit Alenzonius. nisi forsan in diversionis studio proficiatur latius ac pinguius quam hactenus. Videtur enim Regina mater id sibi studii sumpsisse; sed quid agat Gallus et Gallina, vereor ne sua potius quam nostra foveant ova; forsan superis gratum futurum quod omnium vicinarum provinciarum universa colluvies. nedum congreganda. quinimo et dissipanda. sub hoc præsertim Cœli climate ubi Christus colitur sincere. Video (me Hercle) capitaneum qui nihil non ausurus. modo ne invadentium multitudo nimis exhorbitet; quo casu. ad tempus nutrietur bellum potius defensivum quam offensivum; habemus Namurcum et arcem. Charlamontium, Mariemburge et Philippiville; nidus profecto quadrangularis. vix ullâ potentia humana expugnabilis. A tergo habituri Luxemburgenses, et ex intervallos Burgondos Omitto pleraque alia oppida jam recuperata, numero satis copioso, quæ priusquam denuo eripiantur, tempore opus erit ac viribus. Interea temporis augebimus nostras copias, quo tempore in paribus viribus haud dubie fortuna nobis aspiratura. Est enim causa Auraïci et suorum sectatorum adeo fœda, quod vel mœrus pudor Deos retinebit quominus favere lubebit. Princeps Parmensis paulo ante meum, instinc discessum invadere cœpit ditiones Ultramosanas, nec non oppidum Lemburgense obsidere, quod nunc jam deditum spero, aut propediem

dedendum; ita enim ex aula ad me scribitur à Domino Assonvilio. Comes Berlamontius obiit; postridie filius, Comes Meganus, patrem subsecutus, eadem pompâ funebri cum patre sepultus. En breve compendium rerum publicarum; plura additurus. nisi metus superiorum mensium. etiam hoc tempore et loco calami luxuriem coerceret.....

———

XLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

—

Rome, le 30 juin 1578.

Cejourd'huy, sur le soir, l'auditeur de Vostre Altèze m'a donné les lettres d'icelle du xxv de ce moys, et peu de jours auparavant me donna celle du xix, en responce d'une mienne longue et fascheuse du xiiie. Je louhe Dieu que, avec les variations du temps et chaleurs, que du moings icy commencent grandes, Vostredite Altèze se treuve sainne et avec bonne disposition, en laquelle je le supplie la vouloir conserver. Il me desplait très fort que le dépesché et le retour de Jehan Ferrante Zuñiga tarde tant; mais c'est l'ordinaire de nostre court, dont Sa Majesté en ses propres affaires reçoit tant de donmaige. Mais je despère de la cure, tant est le mal enraciné. Il luy conviendroit comme, devant son partement des Pays-d'Embas et despuis, je luy ay représenté suyvre le chemin que vouloit tenir feu l'Empereur de glorieuse mémoire. Mais les termes que tiennent ses ministres et en court et hors d'icelle, sont bien loing de là. Je tiens que Vostre Altèze, oultre les lettres de Monsigneur le Prince son filz, en aura heu du Signeur Don Jehan, qu'a escript à tous les principaulx ministres d'Italie, et donne compte du succès de Philippeville. Il s'estoit allé purgé à Namur pour quelque ligière indisposition dont, grâces à Dieu, il estoit quicte; et se délibéroit de tost suyvre le camp, que soubz la conduite de Monsieur le

Prince, filz de Vostre Altèze, il avoit envoyé vers Limburg; et Octavio de Gonzaga, avec plus de 1000 chevaulx et quelque infanterie, couroit de là la rivière, corrrespondant audit Signeur Prince, que je ne vouldroy fût si vouluntaire et hardy. Dieu, par sa grâce, le veulle garder. Ledit Signeur escript qu'il ouffre accord, et de recepvoir chacun en grâce, obliant le passé de ceulx qui se vouldront recougnoistre et ranger de son coustel, et qu'il ne veult que pacifflication; mais l'on ne le croit, pour les propos contraires, qu'il tient avec les gens de guerre, qui tous luy conseillent ce que leur convient, pour estre entremis en ce de leur profession; et ses lettres interceptés donnent tesmoingnaige de l'inclination que luy-mesme ha à la guerre, dont je ne m'esbeys, estant Prince jeusne et de bon cueur, aymant l'honneur. J'ay escript si particulièrement par mesdites lettres ce que je puis comprandre de l'estat de noz affaires, et de ce qu'il conviendroit considérer et représenter au Roy et audit Signeur Don Jehan. Je diz par celles du XIII que, après y avoir pensé et repensé, je ne sçauraye que y adjouster, horsmis qu'il conviendroit avoir quelque personne près des Pays-d'Embas, dont l'on n'eust tant de diffidence, que peut embrasser les occasions pour moyenner accord. Et il est apparent qu'il y surviendra occasions pour les désordres entre les Estatz, et qu'il seroit plus que requis qu'il y eust en court quelcung au lieu de Hopperus; et que du moings en apparence l'on traicta les affaires des Pays-d'Embas, et en Espaigne, et vers le Signeur Don Jehan, par ceulx du pays, et que les dépesches se fissent en françois. J'ay quelque espoir que ce d'Alançon se resfroydira, par les offices que fera le nonce Gayaço [1], du voiaige duquel l'on escript de Lyon qu'en la court de France l'on en avoit jà la nouvelle. Et icy est venu en très grande diligence ung secrétaire des finances de Laubespine, pour procurer que le Pape mecte en avant l'alliance de l'une des filles de Sa Majesté pour Alançon, pour le retirer de ses deseings, luy donnant avec icelle, ou les Pays-d'Embas, comme chose que l'on tient pour perdue, ou l'Estat de Milan, à l'exemple du traicté de Crespy. Mais Sa Sainteté sceit piéçà la voulenté du nostre maistre sur ce, et qu'il n'y a en ce apparence. Aussi ne puis-je gouster qu'il semble par *torcedores* [2], comme dient les Espagnolz, et quasi

[1] Voy. plus haut, p. 99.

[2] *Torcedores*. Voy. l'explication de ce mot plus haut à la page 80, note.

par force, l'on face faire à Sa Majesté ce que l'on veult. Le vray point est de parler cler, et de rompre résoluement, si le parler ne souffit, ou ilz nous feront quelque meschant tour. La crainte que nous avons de guerre nous y mectra (si Dieu ne nous ayde) avec trop grand désadvantaige. Le fondement de l'office, s'il plait à Vostre Altèze de le faire, tant envers le Signeur Don Jehan, que Sa Majesté propre, pourroit estre, à correction, que oultre le zeele qu'elle ha au service du maistre, l'ayant Sa Majesté déclaré sa voulenté quant au voiaige qu'elle debvoit faire, luy a donné occasion de plus continuellement penser aux affaires de ce coustel là, et de s'enquérir de ce que passe, et que selon l'information qu'elle en ha peu avoir, elle y treuve les difficultez touchées ausdites lettres, la doubte du succès par la force, la pénurie des vivres, si l'on n'est plus fort par la mer, et que à tout gaigner, encoires seroit-il besoing venir à quelque accord, et à regaigner les voulentez et affections des subjetz; que seroit mieulx dois maintenant que après y avoir consumé temps et argent, au tant grand préjudice des aultres affaires de Sa Majesté, qu'il ne convient cesser les armes pour maintenant, mais donner tout le moyen possible à l'exécution. Et que, comme il est apparent qu'il y aura dissention et confusion entre les Estatz, que donneront, que l'on les embrasse, que le Signeur Don Jehan soit adverty de l'intention de Sa Majesté, pour sans perdre temps par consulte, pouvoir besongner, et que l'on aye œil à regaigner la confidence et affection des subjetz, toucher ung mot de la venue de Sa Majesté à Milan, que ne pourra estre mal prins de raison, oyres que l'on soubçonne que, oultre le publicque, peut mouvoir à Vostre Altèze le désir de veoir Sa Majesté, qu'emporteroit beaucop pour l'estat d'Italie mesme; joingnant cecy en gros, avec le contenu en ladite lettre, il y auroit matière assez; mais comme j'ay jà supplié à Vostre Altèze, que je n'y soie nommé; car il souffit de mon coustel, ce que clérement et souvent j'en ay escript à tous deux, si ce n'est trop. Au regard de Monsieur de Vergy, comte de Champlite, je le tiens aussi comme Vostre Altèze pour bon serviteur de Sa Majesté et affectioné au service d'icelle, mais qui n'oblie son prouffit; et pour avoir maniance, afin de aussi se monstrer afin d'estre entremis, donne nouvelles non fondées; et il a tousjours tenu fin d'avoir gens de guerre en Bourgongne, ordinairement entretenuz; que pour plusieurs raisons, souvent cy-devant considérées, seroit la ruyne du pays, et l'assemblée des Estatz, tenuz comme les derniers, de très grand préjudice.

XLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol 141-142.)

—

Rome, le 9 juillet 1578.

Je doibz response à voz lettres du onziesme du moys passé. Il me semble que les climatz sont changez, car vous vous plaingniez lors du chauld, et il n'y pas huict jours que icy il commence, et encoires bien modéré jusques à présent. Je n'ay aussi nulles lettres de Monsieur mon bon frère, sinon celles escriptes de Paris, et ne sçay où il se treuve maintenant. Par l'extraict d'une lettre que j'ay receu du Signeur Don Jehan, vous verrez ce qu'il m'en escript et de mon nepveu d'Achey, mais qu'il ne me faict mention de Monsr de Champagney. Ce que vous me dittes de la lettre escripte au président pour suspendre pour deux moys les procédures, avec recommandation du secret de ceste suspension, me donne opinion qu'il y doibt avoir quelque practicque secrette que l'on craint de traverser, et peult-estre afin qu'il se puisse retirer avec quelque sheureté; car le Signeur Octavio de Gonzaga m'escript que le Signeur Don Jehan l'a bien receu, et s'en resjouyt avec moy. Je le vouldroye veoir du coustel du maistre, avec contentement de Sa Majesté et de Son Altèze, et qu'il se fût bien justiffié du passé. Et cependant il fault avoir patience de ce qu'on dit et considérer ce que nous dirions d'aultres en cas semblable. Les saiges dient que les pilules et injures se doibvent avaler sans mascher, pour non sentir l'amer, et mesmes quant l'on n'y peult remédier.

Ceulx qui s'aident du temps et en receoipvent les mercèdes et faveurs *sunt filii hujus seculi*. Bien pour eulx s'il dure. Cependant s'ilz font semer bruyt qu'ilz sont grandz ministres et qu'ilz ont tout crédit, ilz le font afin que nul ne se liève contre eulx; mais je me doubte que le temps ne sera pas tousjours tel; et ce n'est pas tout d'avoir crédit : le poinct est de le sçavoir maintenir.

Je ne m'esbéiroye que Sa Majesté voulut donner l'ordre du Toison à Monsr le marquis de Varambon, car il le mérite, et de sa maison aulcuns l'ont heu. Il y ha plusieurs années que Monsr le Conte de Champlite y prétend, et je tiens que si les affaires des Pays-d'Embas s'accommodent quelque peu, Sa Majesté ne différeroit de tenir l'ordre; car il y ha plus de troys ans qu'elle m'en ha escript.

Il me desplaict que Monsr le Conte de Champlite donne tant de crédit aux corne-guerre [1] que vous dites, que sément nouvelles à leur déseing et d'aultres, et que venans les advertissemens jusques au Signeur Don Jehan, ilz le font varier en ses emprinses et le mectent en fraiz. Ce n'est pas le chemin pour maintenir crédit; car quant l'on se treuve deux ou troys fois forcompté, l'on n'y croit plus. Vous verrez par la coppie ce que par sa lettre Monsr le Conte de Champlite m'a escript, et ce que je luy respondz. Je tiens qu'il entendra bien ce que je veulx dire, parlant tout doulcement. Je vous prie ne faire semblant l'avoir veu et non le monstrer à aultres. Bien désire-je que quant vous entendrez où est Monsieur le Comte, Monsieur mon bon frère, et que vous aurez moyen de luy faire sheurement tenir voz lettres, que vous les luy envoyez. Je ne luy escriptz pour non sçavoir où il est.

La maladie de faulte d'argent est commune et si ordinaire à tous, que je ne m'esbeyz que Mr l'Illme Cardinal de la Baulme y aye part. D'icy au moys d'octobre, il y aura temps pour en treuver pour faire le voiage s'il veult venir icy. Le *Caritativum subsidium* n'est dehu en ce cas, mais il n'y ha mal de le prandre de ceulx qui le vouldront voulentairement donner.

C'est grand malheur que la court de parlement ne soit unie pour ayder à soustenir son auctorité, que tant emporte à la bonne administration de la justice, et pour la tranquillité du pays, en quoy ni les ecclésiasticques, ny les villes n'ont plus le regard que les ungz et les aultres y souloient tenir. Il faut avoir regard au temps et faire le sourd jusques en son temps. Cependant je ne délaisse de faire tousjours quelque offre pour tenir les matières préparées, pour si en son temps l'on prandra le recours quant et où il sera besoing, et lors y aider; mais si j'apperçois que l'on se veulle reposer sur moy, et que ceulx qui sont sur le lieu et à qui, pour le debvoir de leurs charges il touche, n'y facent ce qu'ilz doibvent, je sçauray bien aller retenu

[1] *Corne-guerre*, partisans de la guerre, individus qui prêchent la guerre.

et veoir de loing, et laisser succéder ce que Dieu vouldra. Cependant je tiens que laissant faire ceulx qu'ont maintenant les charges, sans nous en mesler, qu'ilz ne seront pas longtemps d'accord ensemble, et qu'ilz se feront la guerre entre eulx.

Je tiens que Monsr Fonck passera en Espaigne, où il a esté appellé, et s'en estoit excusé; mais l'on le doibt avoir pressé de nouveaul. Ce que me le faict croire, oultre ce que vous m'escripvez, c'est que l'on l'actendoit en Bourgongne, et que Thomas Balbany escript de Namur à son filz le docteur qu'est icy, qu'il procure d'aller avec luy pour estre entremiz aux affaires.....

Je vous mercye la part que vous me faictes par voz lettres de nouvelles sans vous en dire des Pays-d'Embas, puisque vous estes plus près et les avez plus certaines et plus particulières.

XLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Archives de Besançon. — *Mémoires de Granvelle*, t. III, fol. 142 à 146.)

Rome, le 14 juillet 1578.

Monsieur le prévost. Par voz lettres du xxvi de juing, que l'on m'a donné maintenant, j'ay entendu vostre arrivé en Bourgongne et la cause de vostre voyage. Ces troubles des Païs-d'Embas ont jà duré si longuement, que jà il seroyt temps que l'on y vit le bout, et jà y fust esté piéçà mis remède, si l'on eust suivy vostre opinion et la mienne; mais l'on ha longuement voulu ignorer la vraye cause, et ceulx qui y sont intéressez ont faict ce qu'ilz ont peu pour persuader au Roy que tout le mal procédoit des subjectz mutins, héréticques et mal affectionnez à Sa Majesté, pour les faire hayr d'icelle, combien que à la vérité elle y avoit très grand nombre de bons et très affectionnez subjectz et bons catholicques. Et l'on peult

cognoistre leur loyaulté quand la première fois le Prince d'Oranges print l'hardiesse d'entrer au pays, pensant y trouver tous à sa dévotion, pour l'haine conceue contre le Duc d'Alve et ceulx de sa suytte; et despuis les Hollandois et Zélandois l'ont appelé eulx-mesmes, et la cause est notoire, quoique l'on procure de l'en couvrir, et les façons et moyens par lesquelz nous avons perdu les marinniers et la marine. Et j'apperçois fort bien que l'on tient en umbre tous ceulx qui dient que les faultes et mauvais gouvernement de ceulx qui devant le Signeur Don Joan ont gouverné les pays, le mutinement advenu si souvent des soldatz espagnolz, le saccagement téméraire, et sans aultre fondement que de l'avarice de plusieurs villes, le rude traictement et insupportable vexation, la faulte de chastoy et de discipline, les correspondances d'Espaigne si tardives, ce qu'il n'y a eu en court gens de conseil des Pays-d'Embas, que tout se soit guidé par conseil espaignol et les dépesches principaulx faictz en leur langue, la maulvaise opinion que l'on ha monstré manifestement généralement de tous ceulx des Pays-d'Embas, soit cause de grandz maulx. Et combien que nulluy n'auroit plus occasion d'estre irrité contre ceulx desditz pays que moy, pour les termes dont l'on ha usé en mon endroict, si est-ce que ayant respect au service de Dieu et à la conservation de la Religion, et au très grand nombre des fort bons subjectz, et voyant le dommaige que Sa Majesté en tous ses affaires reçoit des altérations et guerres de ce coustel là, que enfin redonde au préjudice du Prince, ruynant les ruynant les pays et ses subjectz, j'en ay tousjours escript à Sa Majeste propre et à ses ministres (quoi qu'en puisse advenir) franchement et rondement pour la vérité et pour son service, et pour procurer que le tout se peust tost et paisiblement accomoder, et ne m'en repentz. Vous savez ce que souvent je vous en ay dit icy et escript despuis vostre partement, tousjours d'une sorte sans varier; aussi sçay-je ce que souvent vous m'en avez escript en mesme conformité. Les termes où à présent l'on se treuve, sont si exhorbitans, si scandaleux et tant hors de toute raison, que je suis de la mesme opinion que contiennent vos lectres, que si jamais prince eust occasion de mouvoir cruelle guerre à ses subjectz, nous la voions maintenant, combien que je impute principalement tout le mal au Prince d'Oranges et à ses conseilliers héréticques, et aux abbez de Brabant et aultres, qui contre ce que souvent je leur ay remonstré devant mon partement des Pays-d'Embas, luy ont donné tant

d'auctorité qu'ilz s'en treuvent oppressez. Et conbien de fois leur ay-je dict qu'ilz nourrissoient en leur seing le serpent qui leur rongeroit le cœur : *ut caverint a puero male præcincto,* si est-ce que je ne puis sinon avoir une extrême compassion à plusieurs gens de bien non participans de la culpe, et ausquelz ce que passe, et mesme contre la Religion, desplait amèrement, et toutesfois souffrent et sont tenuz pour culpables. Mais ainsy advient-il nécessairement en cas semblables. Dieu, par sa grâce, veuille estendre la main de miséricorde pour donner à tout remyde, puisque je désespère quasi des hommes, voiant le peu que s'est faict en cecy en tant d'années.

Du Seigneur Don Jehan je suis certain qu'il ha le cueur bon, et qu'il n'y aura danger qu'il craigne pour parvenir à ce qui convient pour le service du maistre, et avoit si bien commencé si l'on ne luy eust interrompu le cours, que l'on pouvoit concevoir de sa façon de procéder tout bon et joir, et avoit tant complu aux Estatz les deschargeant de gens de guerre, chose par eulx tant désirée, et procuront encores que Sa Majesté conferma le malheureux traicté de Gand, que de raison l'on luy devroit recognaistre très grande obligation. Et puisque le Prince d'Oranges et ceulx qui luy adhèrent ont si exhorbitamment contrevenu audict traicté, l'on ha grande raison de le tenir pour non faict, sans jamais y retourner, et que sy l'on veult traiter, ce soit avec aultres et meilleures conditions. Vous faictes grand fondement par vosdictes lettres du nyd, comme vous dictes, quadrangulaire des quatre villes, Mariembourg, Philippeville, Charlimont et Namur, avec la suyte du duché de Luxembourg et la joincte du conté de Bourgoigne, que n'est loing; et aussy faiz-je moy; mais je crains, comme j'ay souvent escript, la faulte de victuailles, pour la stérilité, maulvaise volonté des voisins, et ce que les rebelles sont plus fortz en la mer; et ne sçay que penser, quand je considère une infinité de grandes et puissantes villes plaines de peuple, et le temps, gens et fraiz que Harlem et Zirixée ont cousté avec si peu de fruict, et confie plus après l'ayde de Dieu, que n'abandonnera, comme j'espère, si juste cause en la discorde entre les Estatz, et que les pays tant destruictz ne pourront furnir aux fraiz, se continuant du coustel du maistre, suyvant les provisions que à cest effect l'on ha faict, pourveu que les résolutions s'effectuent à temps et non comme du passé; à quoy pourra beaucop servir l'empeschement du Turc en Levant, la ruyne de la France, qu'a peu de moyens, quoique la volunté soit très

mauvaise, et espère que ce d'Alançon, selon les nouvelles que l'on en ha, ce passera avant; et quant à Casimirus, après la mort de son père, je tiens qu'il y a plus de bruict que d'effect, ny n'ay jusques oyres entendu qu'il aye faict exploict de guerre d'importance, robbé et pillé si, et pressant le Seigneur Don Jehan, et luy pillant et ruynant de l'aultre. Je tiens que les Estatz s'en lasseront tost, et sy la Reyne d'Angleterre venoit à décéder, que plusieurs treuvent en danger, vous verriez et Casimirus et les Estatz bien esbeyz.

Pleût à Dieu que Mons[r] Champagney, que n'a pas faulte de bon esprit et aultres qualitez, fût moings amy de son opinion et qu'il creut ceulx qui luy veullent bien. Je suis assuré que s'il eust suivy vostre advis et le mien, ses affaires se porteraient mieulx. Rhoda et Sancho Davila lui ont fort faict la guerre, et il le sent et le dommage que l'on luy fit en Anvers. Vous savez ce que je vous en ay escript, et m'esbeys de ceulx qui prengnent mal ce que j'ay escript que je désire qu'il se justiffie, et que jusques je sache ce qu'il vouldra dire pour ses deffenses, je ne le veulx ny condamner ny absouldre, qu'est terme que oyres qu'il se dit d'ung Turcq, ne se debvrois trouver maulvais, moings à mon advis d'ung frère. Je tiens à pis d'ung qui l'a condamné par ses lettres escriptes à plusieurs devant que de l'avoir veu et ouy, à la seule relation et information de ses ennemys déclarez; ce que estant venu à sa cognoissance a faict, comme je crains, plus de mal que de bien. L'on devroit plus considérer ce que j'ay tousiours si expressément escript que, s'il ne se justifie, je ne le tiendray ni pour frère ny pour amy [1]. J'espère que vostre voyage de Bourgongne servira de beaucop, oultre ce de Besançon, qu'est l'apparente occasion de vostre voyage [2], pour ce que vous aurez moyen de vous informer des affaires du pays et des humeurs que y reignent, et encoires des personnes et qualitéz d'icelles de toutes sortes, dois les plus grands jusques aux moindres, puisque conversant avec eulx, vous sonderez facillement les suffisances ou faultes des personnes; et sy pourrez entendre comme procède le gouvernement et la justice, les foules que souffrent les pauvres subjectz, sur quel fondement de vérité l'on obtient les récompenses,

[1] Suivent d'autres particularités déjà connues sur M. de Champagney, et la suspension des procédures commencées contre lui, obtenue de Don Juan par les instances de M. d'Achey.

[2] Les démêlés entre le chapitre métropolitain et le magistrat de Besançon.

ceulx qu'ont gaigné ou perdu aux passages des gens de guerre, pourquoy l'on donne les alarmes si chauldes que l'on veulle envahir le pays, ce que cela couste au Roy, pourquoy l'un a tant procuré et que j'entends se procure encoires d'assembler les Estatz, les surcharges que l'on faict au pays, oultre la somme que s'accorde au Roy à couleur de répartir récompenses, sans le sceu et volunté de Sa Majesté, que aux derniers Estatz fut de plus de deux fois aultant que l'on accorda à Sa Majesté, à quy l'on n'accorda la somme que se demanda à couleur de la pauvreté du pays, qu'est tant foulé et en tant de manières que je m'assure vous en aurez pitié, quand vous sçaurez ce que passe. L'on a longtemps combattu, du temps de nos prédécesseurs, pour avoir gens de guerre au pays, oultre ceulx qui sont nécessaires aux places fortes et qu'ilz fussent entretenuz ordinairement tant de bendes de gens de cheval que de infanterie. Feu l'Empereur de glorieuse mémoire n'y ha jamais voulu condescendre; car il entendoit que ce seroit ruyner le pays estans là noz gens trop volontaires; et se sont bien treuvez noz ancestres de recourir à la protection des Suisses pour asseurer le pays, sans y assembler forces, doubtant qu'elles causeroient plus d'y attirer les voisins sur eulx, que pour servir d'aultre chose mieulx au pays.

L'on y a introduit beaucop de nouvelletez pernitieuses dois quelques années en ça, contre l'auctorité de la justice et de la court de parlement mesmes. Vous entendrez les brigues pour les nominations que se font de personnages pour la court de parlement, et pourrez remarquer quelz sont aulcuns de ceulx que de quelques années en ça l'on y a mis. Aussy pourrez-vous là sçavoir les practiquer de plusieurs et d'aulcuns de la court de parlement[1], mesmes pour commovoir les Estatz contre l'auctorité de Sa Majesté sur le poinct des ordonnances et les deniers que l'on ha compté au pays, que l'on dict avoir este payés à aulcuns en la court de Sa Majesté pour obtenir les dépesches qu'en rapportèrent les ambassadeurs; et le temps fera cy-après congnoistre combien iceulx sont et seront cy-après préjudiciables à l'auctorité de Sa Majesté propre. Tout cecy, dis-je, afin que estant là, vous y faictes quelque considération, et mesmes pour dextrement vous enquérir de ce qu'en est, non pas pour à présent mectre la main au remède (car il n'est pas temps), mais afin que l'ayant entendu, quand vous serez en

[1] Voy. au sujet de ces difficultés le tome VI, pp. 244, 277, 315.

court près de Sa Majesté et que l'on demandera remède, que vous soiez informé; et je remets alors de vous en escripre plus amplement. Ce ne sont poinctz qu'il convient traicter exactement pendant que l'on manie les armes, auxquelz il convient que ceulx de longue robbe coulent beaucop de choses : car à présent, près du Seigneur Don Juan, ceulx qui manient les les armes seront plus volontiers escoutez que ceulx de la plume.

Je suis fort aise d'entendre que finablement vous vous seriez résolu d'accepter la charge d'aller servir en court, près de Sa Majesté; car je tiens que vous y serez fort à propos pour le service d'icelle, et que ce sera le chemin de vostre grandeur. C'est la mesme charge que feu Mons[r] de Granvelle, Monseigneur, que Dieu absoille, et moy successivement y avons heu et aux mesmes gaiges; et tenant soing d'y garder vostre lieu et auctorité, avec la gravité requise pour vivre avec la nation, j'espère que tout ira bien, si des Pays-d'Embas vous estes bon correspondant, comme il convient, faisant les dépesches en françois qu'il faut introduire peu à peu, et que les papiers demeurent entre voz mains ou de secrétaire que vous soit confident, qu'est le chemin pour facilement et sans bruis en exclure les estrangiers, qui sans les entendre, se veullent fourrer dedans, et par ce moyen en peu de temps sçauront bien peu des affaires. Je tiens que vous m'entendez; et si l'on veult de Bourgoigne et des Pays-d'Embas envoyer conseilliers comme régens, ayez regard à ce que se soyent gens qui y duysent et qui se rangent soubz vous. Boisot, le protonothaire, De la Lain, Renard et Clerq venoient chez nous au conseil pour les affaires de justice quand l'on les y appeloit; pour affaires d'estat et de gouvernement ilz n'y avaient pas grande part, sinon celle que pour quelque respect nous leur voulions donner. Ne vous meslant des affaires d'Espaigne, vous éviterez l'envie de ceulx du pays; mais les ambassadeurs de France, de l'Empereur et d'Angleterre, je dis les nostres, vous donneront de la peine, pour les avoir Sa Majesté choisy Espagnolz crudz, que ne savent la langue ni les affaires, ny congnoissant les gens ny les affaires que se traictent en ces trois lieux, ont ordinairement plus de respect à ce qui concerne les Pays-d'Embas que à ceulx des aultres royaulmes de Sa Majesté, dont j'ay bien préadverty Sa Majesté plus d'une fois; mais l'opinion d'Espaigne a en ce prévalu, peut estre pour non avoir heu Sa Majesté, durant ces troubles, l'opinion que je voudroye de ceulx des Pays-d'Embas et de Bourgongne.

Il vous faschera de changer de naturel. faisant du jour nuict et à la façon du pays[1]; mais vous estes de complexion pour vous accomoder à tout, et assurez-vous que où vous et moy soions. vous trouverez tousiours en moy la sincérite d'affection en vostre endroit que vous y avez peu congnoistre. et que je vous correspondray et aux affaires et au surplus. jusques au bord. Au regard du prévost d'Ayre, il a suyvi ce que je luy ay escript et ceulx qu'ont obtenu le placet ny n'avoye sceu la contradiction de voz gens. Je tiens que vous n'en avez escript audict prévost. que je sçay vous honore et vous respecte. vous recongnoissant, à ce je vois. toute obligation; et ne vous pouvant escripre ny ayant lettre de vous, il se sera accomodé à la poursuytte de Damblanc. ancien serviteur, et qui meu de son interest ha désiré ceste pièce que luy a esté à propos. estant. comme vous pouvez là entendre fort ancien, par où tout au plus il mérite pardon, et mesme estant bénéfice dont Sa Majesté n'a jamais pourveu comme d'autres semblables prioreyz; mais je ne veulx entrer à debaptre le droict. ains m'en accorder avec vous seullement. Il me reste à dire que au prévost d'Aire et à Damblancq, mon ancien serviteur, l'on feroit grand tort de les tenir pour rebelles, à cause de non estre. suyvant vous l'édict, sorty du pays ny se retirer devers le Seigneur Don Juan. ayans et l'ung et l'aultre estez mal traictiez. comme affectionnéz au service de Sa Majesté, et peult-estre encoires pour mon respect; et je suis certain qu'ilz désireroyent en pouvoir partir, et encoires estre icy près de moy; mais ilz ont gens sur eulx qui les espient pour les trousser si l'on les peult rencontrer. Et, comme je l'ay escript plus d'une fois à Son Altèze, il ne se doibt tout esbeyr si conseilliers, serviteurs de Sa Majesté et aultres bons subjectz ne bougent de où ilz sont pour l'aller trouver où il est; car ceulx qui sont telz sont espiez, et l'on ha l'œil sur eulx, et s'ilz bougeroient perderoient la vie, leurs femmes, enffans et bien, sans faire service, se trouvans soubz les armes et forces des rebelles, et celles du Seigneur Don Jehan loing pour les garantir. Et seroit à mon advis chose inique, contre Dieu et toute raison, de les tenir pour rebelles ny de procéder contre eulx comme telz. Aultre chose est de ceulx qui portent les armes et ont charges volontaires contre Sa Majesté et Son Altèze; et vous prie ainsy d'entendre de vostre coustel pour non faire tort à personne. Je prie à Dieu faire mercy à

[1] L'habitude de faire nuit pendant le jour, et jour pendant la nuit, a toujours été admise à Madrid.

Monsr le Conte de Berlaymont et à son filz[1]; vous le congnoissiez. Monsr de Cambray est encoires icy et luy ha Sa Majesté donné pension de milz ducats sur Plaisance en Espaigne.

XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 153-154.)

Rome, le 14 juillet 1578.

Despuis mes aultres lettres escriptes, j'ay receu les vostres du vingt quattriesme du moys passé avec celles que vous m'avez adressé du Seigneur Don Fernando, Monsieur mon bon frère, et celles de Monsieur le prévost Fonch. Je respondz par celles que sont cy-joinctes à l'ung et à l'aultre, et j'espère que à l'arrivée de mon pacquect ledict Seigneur Don Fernando sera jà en Bourgongne, puisque pour y retourner il n'actendoit que la response du Seigneur Don Jehan.

A ce que j'apperçois par voz lettres, vous avez jà prins quelque umbre et soubçon contre Monsr le prévost Fonch, pour ce qu'il négocie avec Monsr le Conte de Champlite et le président Et que peult-il faire aultre chose, estant vraisemblable que à eulx et à la court de parlement l'on l'aura encheminé respectivement pour les affaires pour lesquelz l'on luy ha commandé qu'il face le voiaige. Je le tiens pour bon amy et homme prudent et clervoyant, et que vouldra entendre de chascun ce que l'on luy vouldra que pour congnoistre les affaires et humeurs du pays, que à la vérité sont estranges, et y a bien affaire d'y vivre et drapper avec les meilleurs, si grandes sont les pessions et soubçons. Et l'on tient là que les plus saiges sont ceulx qui plus soubçonnent et interprêtent ce qu'ilz voient à pis. Il m'escript fort honorablement de vous, et a grand contentement de vous

[1] Gilles de Berlaymont, père, mourut le 17 juin 1578. Son fils Lancelot, comte de Meghem, le suivit au tombeau le lendemain.

avoir trouvé là et de recongnoistre en vous l'ancienne amitié icy commencé à Rome; et s'il évite de donner soubçon par trop de conversation, il faict saigement.

Monsr de Champagney eust faict plus prudentment de suyvre l'advis dudit Signeur Fonch et le mien, que le sien et de ceulx que luy ont soufflé aux oureilles. Il s'est faict un grand tord, et nous en souffrons tous pour son respect, et n'y ha nully qui ne craingne d'en tumber en umbre. Ce sont choses trop délicates; et de la lettre du Signeur Don Jehan, pour suspendre les procédures, l'on veoyt qu'il ne faict pas de fabveur, actendu ce que font ceulx des Estatz contre ceulx qui sont à la suyte dudit Signeur Don Jehan; et vous sçavez comme ilz vous traitent et moy aussi. Du secret que ledit Sr vouloit qu'on garda de sa lettre, je faisoye les conjectures que vous verrez par mon aultre lettre : je vouldroye que je ne m'y forcomptasse.

Vous ferez fort bien de faire audit Sr Fonch tout le plaisir que vous pourrez et de l'informer à la vérité de ce que vous verrez convenir au bien du pays, procurant que aultres luy parlent de mesme, mais modestement, et de sorte qu'il ne puisse prandre umbre et penser qu'il y aye plus de passion que de raison, mais que l'évidence luy monstre qu'en tout il y aye bon zéele. Il m'escript aussi qu'il pense aller en Espaigne, où je tiens qu'il se sçaura faire valoir; et quant au priorey de Sainct-Nicolas, je luy en respondz, correspondant aux ouffres qu'il me faict par ses lettres, et suis d'adviz que l'on doibt tenir le tout en suspens, sans le travailler ny troubler plus avant sa possession, actendant nouvelles de Damblaing, à qui je feray parler comme il convient.

Dieu doint qu'il treuve moyens pour mectre à repoz la cité de Besançon. Monsieur de Geneville est retourné avec ledict Sr Fonch, auquel il ha heu loisir de dire beaucop de choses, et de l'informer; et vous pourrez entendre dudict de Geneville ce qu'il ha traicté de la voulenté du Seigneur Don Jehan en mon endroict, et des principaulx que sont à sa suyte. Et si vous avez parlé avec le Seigneur Gabriel de Cervillon, vous aurez peu congnoistre que luy et ses frères me tiennent pour amys.

Je ne sçay si je vous ay dit, par mon aultre lettre, le trespas de Mr de Trente[1], qu'estant allé à Tivoli pour penser, dois là passer à ses places de

[1] Christophe de Madruzzi, mort le 7 juillet, le jour même de sa naissance, à l'âge de 66 ans. Sous

Galèse et Soriano. Il at esté là arresté et là l'on enterré près du Cardinal de Ferrare audit Tivoli. Il ha beaucop de biens et grandes debtes. Monsr le Cardinal Madrutz est son héritier, que peu auparavant estoit party pour Allemaigne; et son frère le Conte de Chalant, qui réside pour ambassadeur de Monsr de Savoye, faict en absence du Cardinal les affaires de la maison mortuaire. Farnès a succédé à Trente, à l'évesché de Porto. Sabello en celle de Frascati, que laisse Farnèse. St-George, frère du Signeur Gabrio, en l'évesché *Sabinensi* et moy au tiltre de *Sta-Maria Transtiberina,* que tenoit ledit St-George, laissant le tiltre de Sainct-Pierre *ad vincula* à *Varmiense.*

Quant aux nouvelles, je me remectray à mes précédentes. Pleust à Dieu que ce Malines fust esté véritable. L'on se lasse jà tant du Prince d'Oranges, que je ne m'esbeyroye que doires en avant l'on vit beaucop de changemens. Ledit Prince ny Mathias ne vouldroient Alençon plus fort qu'eulx aux Pays-d'Embas, et je tiens que la borrasque françoise, avec peu de pluye, deviendra bonasse; et comme j'escriptz à Monsr le Conte de Champlite : « Il est peu apparent que Casimirus voulut venir rencontrer le » Signeur Don Jehan; prenant son chemin par Bourgongne au duché de » Luxembourg, il ne luy seroit pas sheur. » Aussi escript l'on d'Allemaigne que ses gens s'encheminent vers Cologne, pour à l'entrée estre aydé des Estatz; et n'estoit encoires prest, ny aura tant de gens comme l'on disoit.

(Le reste de la lettre parle d'un projet de mariage d'une nièce du Cardinal, appelée Bonvallot, duquel on ne lui a point encore fait part. Il s'en rapporte du reste à l'assentiment des autres parents.)

Charles-Quint et Philippe II, il avait été employé dans les négociations les plus importantes en Italie et en Allemagne.

XLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

—

Rome, le 19 juillet 1578.

L'auditeur de Vostre Altèze m'a donné ce jourd'huy celle qu'il luy ha pleu m'escripre de sa main du 15 de ce moys. Il se prépare pour, obéissant au commandement d'icelle, l'aller trouver, combien que je suis assheuré qu'il aura donné compte particulier à icelle de la sentence de la Rota[1]. Sur quoy je parla à l'auditeur Brabo, à qui la détermination despleut, puisque il est apparent que, par les pièces produytes par Vostre Altèze, il est apparent que le décret se révoquera. Les autres s'excusent par dire que puisque se révocant, Vostre Altèze n'aura en ce préjudice, qu'il soit esté bien, complaire à partie adverse tant favorisée; mais certes je ne l'entendz pas ainsi. Enfin c'est chose dangereuse d'estre au jugement des hommes. Ledit auditeur, arrivant devers elle, luy donnera compte de tout ce que se passe, et du passé. Je lonhe Dieu que j'entendz, par sesdites lettres, et ce que m'en ha dit ledit auditeur, que Vostredite Altèze se treuve en bonne santé, avec sa compagnie, que je luy supplie luy vouloir conserver. La mienne et la vie propre seront tousjours desdiées, pour les employer au service d'icelle, en ce qu'il luy plaira de commander. Nous n'avons lettres fresches de la court que du VIe du moys passé. Le Pape en ha du XIIe, desquelles nous n'avons peu comprandre aultre, fors que la bonne santé de Leurs Majestés, et de ceulx du sang, et que les affaires du Marquis de Mondejar passent quelques bourrasques, pour tant de plaintes que se font contre luy. L'on nous escript de Gennes que l'on y actend d'heure à aultre les galères de Marcello Doria, et aussi le commandeur Gil d'Andrada, avec espoir que sur icelles viendra quelque courrier qui nous apportera lettres fresches. Dieu doint qu'en icelles nous ayons quelque bonne nouvelle; et celle que me donneroit plus

[1] Voy. plus haut, p. 87.

de contentement, seroit bonne résolution sur les affaires de Vostre Altèze, que je m'assheure que Jehan de Ferrante ne laisse de soliciter; mais la longueur de nostre court est à la vérité insupportable. Et ay compassion grande à Vostre Altèze de la veoir si longuement en suspens, et considèrent peu ceulx qui la conseillent à Sa Majesté. Et si je l'osoye dire, Sa Majesté prépose le jugement que l'Italie et hors d'Espaigne, toute la reste du monde en faict. J'en suis jà de mon coustel si longuement et par tant d'années combaptu, que j'ay aprins à le comporter avec quelque peu plus de pacience. Monsigneur l'Ill^me Cardinal Farnès ha lettres fresches de Monsigneur le Prince, filz de Vostre Altèze, que je tiens en aura aussi, et que l'on l'aura adverty du contenu de celles venues pour ledit Signeur Cardinal, qu'est en effect qu'il ha forcé Limbourg à se rendre, qu'est exploit d'importance[1]; mais quant à Mastrich et Malines, à mon grand regret, il n'en est riens, pour avoir esté, comme l'on dit, les practiques descouvertes; dont je me doute, que ceulx qui nous y estoient favorables, seront maltraictez, que n'est peu de mal; et si crains que cela serrera le chemin à aultres telles practiques. Les Espagnolz de Sicile et de Milan, et les chevaulx ligiers passoient par le comté de Bourgongne, soubz la conduyte du Signeur Gabrio de Cerbillon, à qui le Signeur Don Jehan avoit escript qu'il les rassembla audit comté, pour faire la reste du chemin avec la sheurté requise; dont Son Altèze avoit doubté, pour les alarmes que Monsieur de Vergy, Comte de Champlite, luy a donné, comme si Monsieur d'Alançon, et Casimirus et les gens qu'ils levoient à tous coustelz, se deussent ensemble ruer sur ledit comté de Bourgoingne, pour serrer le pas ausditz Espagnolz et se saisir du pays; mais ledit Signeur de Vergy escript luy mesmes, que ceulx que se levoient en Lorenne pour ledit Casimirus, que n'arrivoient à 900, marchoient jà vers Saverne, pour aller trouver ledit Casimirus. Et d'Allemaigne l'on escript que les gens dudit Casimirus s'encheminoient vers Cologne, qu'est plus apparent, pour entrer sheurement aux Pays-d'Embas, avec la faveur des Estatz, que luy gardent le front. Et Vostredite Altèze se

[1] Le siège de Limbourg est raconté dans tous ses détails par l'auteur de *Los comentarios de la rebellion y guerras civiles de Flandes*, t. LXXII, pp. 121 et suiv., publié par les auteurs des *Documentos inéditos*. Limbourg fut pris le 13 juin 1578. Voy. AITSINGER, p. 362, HARÆUS, t. III, p. 277, *Mémoires anonymes*, t. II, p. 288, où se trouve l'acte d'accord entre les habitants de la ville et le prince de Parme.

souvient qu'il n'est jamais entré en France, sans actendre que les François le vinssent prandre aux frontières, pour l'introduyre sheurement au royaulme. Et jusques oyres, et luy, et les gens ausquelz il ha commandé, se sont plus monstrez vaillans au pillaige que au combapt. Et s'il eust prins le chemin de Bourgongne, il luy eust convenu entrer par le pays de Luxembourg, où il eust trouvé le Signeur Don Jehan en teste, et le pays de Luxembourg plus propre pour les Espagnolz, estant boussu et plain de boys; mais ces nouvelles de Bourgongne sont esté faictes à propos du desceing particulier, comme je l'ay escript, et coustera bon au Roy, oultre la ruyne du pays. L'on escript que les Estatz ont escript à Alançon luy remercyant ses ouffres, comme Vostre Altèze aura entendu; et s'en parle maintenant fort froydement. Il n'y avoit argent; et l'on dit que la négotiation avec luy a esté de la mente de Monsieur de Lalain, qu'a plus promis que les Estatz ne vouloient, ny à tant de crédit, ny convenoit au Prince d'Oranges, ny moings à Monsieur l'Archiduc Mathias voir d'Alançon fort dedens les pays. Et tiens que, pour ce coup, il n'y aura aultre du secrétaire Laubespine, jusques oyres l'on luy ha respondu avec généralitez. Je ne sçay si enfin Sa Saintelé proposera que Alançon fit l'emprinse d'Angleterre, pour luy donner pasture; mais il n'y a argent. L'on verra, si l'on luy propose, ce qu'il dira. Le premier sera de demander au Pape grandes aydes. Cependant passera leste. Une chose me donne penne largement, et je l'ay piéçà craint, me souvenant de quant le Roy Henri arriva jusques à Strassbourg, que sans combaptre il perdit tant de noblesse et de chevaulx, pour avoir commencé son voiaige en febvrier. L'on escript d'Allemaigne à Venise que l'on mouroit de flux au camp, et si crains tousjours la faulte de victualle.

J'ay plusieurs lettres de Bourgongne fresches, que donnent advis du trespas de Monsieur de Barlaimont et du Comte de Meghe, son filz, et que de l'ung à l'aultre il n'y ha heu que deux jours, et se firent des deux les exèques ensemble. C'est dommaige. Dieu leur pardoint. Le nonce Gayaço est piéçà en la court de France, car il y a long temps que nous heusmes nouvelles de son passaige par Lyon. Mais jusques oyres nous ne sçavons riens de son besongné. Il est apparent que les Estatz se désuniront, et qu'il pourroit survenir occasion pour moyenner accord; mais ilz ne traicteront jamais voulentiers avec le Signeur Don Jehan, pour la diffidence,

comme je l'ay escript. Mais si Vostre Altèze l'escripvoit, l'on jugeroit qu'il se fit à aultre fin que du publicque; ny ne sçauroye dire pour maintenant dadvantaige que le contenu en ceste et en mes précédentes, se communicant à la reste à Aldobrandino les advis que viennent.

XLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 135-136.)

Rome, le 30 juillet 1578.

Je respondray par ceste aux vostres du pénultiesme du moys passé, en préalable de la penne que vous prenez de si particulièrement m'advertir de ce que vous entendez.

Il y a près de deux moys que l'on n'ha du Seigneur Don Jehan lettres en Italie, et aultres qui manient les affaires, ny d'ung coustel, ny d'aultre n'osent escripres. Cependant les nouvelles que viennent du coustel d'Allemaigne sont entièrement contraires à celles que viennent de Lyon, que procède des passions diverses, et ne sçavons ce que nous devons croyre. Je m'arreste plus à vostre lettre et ad ce que aultres escripvent de par de là, pour estre plus voysins encoires que ceulx de nostre payz, qui sont au camp ne rencontrent pas tousjours à compter au juste ce que passe.

Les termes dont l'on use à l'endroit de Monsieur de Champagney pour précipiter la sentence, pour les desseings que contiennent voz lettres, se fondent sur l'opinion que l'on ha conceu de luy et de ses actions, pour non veoir aulcune justiffication sienne, et pour le désir et espoir que aulcuns ont d'en prouffiter. Il n'est temps maintenant de faire ressentement contre ceulx qui mesparlent et descouvrent ce qu'ilz ont en l'estomacq, et mesmes que par leurs lettres ilz font démonstration d'amis; l'on le peult mectre en note pour s'en souvenir après. Et certes je recongnois obligation à Monsr le

conseillier Grivelet[1] pour les termes que je voys il ha tenu, fondez en raison, justice et gratitude, contenuz au billet que vous m'avez envoyé des propos que se sont passez. Si Monsr de Champagney s'est oblié à faire chose contre son devoir et dont il ne se puisse justiffier, je ne le tiendroye ny pour frère, ny pour amy, ny luy seroit personne plus contraire; mais il seroit dur de le condamner sans l'ouyr, précipitant la cause comme vous m'escripvez, et vous mercye très affectueusement les bons offices que vous faictes pour empescher ladite précipitation; et le fondement est bon sur la lettre que Monsr le Conte de Champlite vous ha escript, et ce qu'en dit ou leut au conseil Monsr le Président, et que vous en dit rencontrant le premier [2], Charton. Peult-estre suyvra l'on l'advis de la court de consulter le Signeur Don Jehan [3]; et cependant la diligence que vous avez faict d'advertyr que l'on revoye les testamentz à Besançon est fort à propoz pour veoir les substitutions pour s'en servir par l'adviz de ceulx qui nous servent de conseil. Ce dont je me soubviens de cecy est que, par le testament de feu Monsieur de Granvelle, mon Seigneur et père que Dieu absoille, la sustitution n'estoit que jusques à l'eaige de vingt-cincq ans. Si cependant quelcung des héritiers décédoit sans enffantz légitimes, feu Monsieur de Champaigney, par son testament, substitue feu Monsieur de Chantonnay à Monsieur de Champaigney s'il décédoit sans enffantz légitimes. Par le partaige de la maison de Besançon, seignorie de Granvelle et d'Ornans et les appendances, il y ha substitution, et en la seignorie de Champaigney, feu Madame, par son testament, substitua pour sa part des biens qu'elle deslaisse à ses héritiers. Et aussi y a il au contract passé dernièrement à Besançon substitution, comme il se pourra veoir par les pièces que sont par-delà, et s'en pourront noz gens servir, si l'on vient à passer plus avant.

Monsieur le Conte ne me faict mention de la retraicte de Monsr de Champaigney, ny Monsieur le Conte de la Roche, qui me dict s'estre fort mal trouvé à Paris; mais que deux chirurgiens, l'ung du Roy, l'aultre du Duc de Guise, luy avoient donné quelque allégement, mais qu'il n'estoyt bien;

[1] Jean Grivelet, conseiller, avocat fiscal au parlement de Dole de 1569 à 1584. En 1584, il fut nommé conseiller laïc. (GOLLUT, *La république séquanaise*, col. 227, 1765.

[2] On lit en marge : Doyen du parlement.

[3] « Au surplus, Mr le Conte ne me faict mention de la retraicte de Mr de Champaguey. » (Note de Mr de Champlitte.)

et touttesfois se délibéroit de continuer son voiaige; et puisqu'il vous escript de retenir les pacquects que viendront pour luy, il sera bien de ainsi le faire.

Ce que vous me dictes des hommes d'armes françois en Picardie, sur les frontières des Pays-d'Embas, me tient aussi en penne, pour le respect dudict Seigneur Conte, Monsieur mon bon frère. Dieu par sa grâce luy doint bonne adventure.

D'Allemaigne l'on escript qu'il n'est rien de ce de Gravelinghes; mais de Lyon l'on escript de mesme que de Bourgongne; ne sçay si de la mesme source; mais l'on adjouste que les Estatz eussent décapité Monsr de Rasinghien et aultres pour l'opinion que l'on avoit qu'ilz tinssent le party du Roy et du Signeur Don Jehan, et que Monsr de Champaigney se fût saulfvé, doubtant qu'ilz n'en fissent aultant de luy. Enfin vous pouvez penser la penne en laquelle je suis jusques je sache plus de certain ce qu'en est.

(Autre avis du Cardinal sur le mariage de Mademoiselle Bonvallot, dont il est question dans la lettre précédente.)

Puisque Monsr l'Illme Cardinal de la Baulme n'a jusques à oyres riens résolu sur sa venue en ce lieu, il est apparent que, pour les challeurs et le danger du changement de l'air qu'est icy si grand, il ne s'en partira devant le septembre. L'on verra ce que lors il vouldra faire, et cependant aura temps de faire ses apprestes et provision d'argent pour son voyaige. Peult-estre prétendra-il, pour éviter les fraiz, que l'on luy envoye là le chappeaul, comme on a faict au beaul-frère du Roy Très-Chrestien [1], et maintenant au chancelier Birago [2], et qu'il prandra pour prétexte que, sans sa personne, la Religion, que repose du tout sur ses espaules, se perdroit par delà. Il s'en fault remectre à luy; et mesme à ce que je voys de ce que vous m'escripvez, je n'auray pas mal deviné disant, quant il fut créé, que je m'assheuroye qu'il trancheroit gros, et qu'il tiendroit à hault pour la dignité dont aultres pourront valoir qui en ce collége le précèdent, combien que je louhe tousjours la modestie, quant elle n'est accompaignée d'indécence.

Si Monsieur d'Alençon faict emprinses, il est plus apparent qu'il tirera

[1] Charles II de Lorraine-Vaudemont, dit cardinal de Vaudemont, frère de Louise, femme de Henri III, roi de France. Nommé cardinal en 1578, il mourut le 30 octobre 1587.

[2] René Birague, Milanais, créé chancelier de France en 1573, cardinal en 1578. Il mourut en 1589.

droit vers les Pays-d'Embas, plustost que en Bourgongne, pour non perdre temps, et mesmes que jà les gens pour la pluspart sont avec le Signeur Don Jehan; et en tous cas, nous n'avons apparemment nul meilleur remyde que de recourir aux Suysses, comme j'ay tousjours dit et escript; et si aultres ne nous font la guerre que François, qui me vouldra croyre, Sa Majesté aura bon moyen de les en faire repentir et les rappeller au lougis. J'entendz qu'ilz ont du trouble en leur propre maison, et s'ilz sortent de France, en auront tost dadvantaige. Le Roy commande que nos galères s'assemblent, et les Italiens et Allemans apperceuz se pourroient mectre sur icelles. D'armée du Turc, il n'y a que craindre pour ceste année, pour l'empeschement que donne le Sophy, et les gens propres du Turc se sont mutinez en Nicosia, Famagosta en Cypre et tué leur chief Arapamet, pour le rude traictement qu'il leur faisoit, et y vad pour remédier Lachati avec 18 galères.....

XLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 157-158.)

Rome, le 26 juillet 1578.

L'ordinaire de Lyon venu présentement m'a apporté voz deux lettres du moys passé et avec icelles la coppie qne vous y aviés joinct du recès de la diette de Baden et les coppies des lettres y adjoustés, que me donne grand contentement, pour veoir par là la faveur bien grande que nous font lesdits des Lighes. Les lettres pour Monsieur d'Alençon ne sont pas fort nécessaires, puisqu'il enchemine ses gens aux frontières de Picardie, où il est aussi allé et ha passé à neuf petites lieues de la court du Roy de France, son frère.

La Royne-mère ayant donné audience secrette à l'archevesque de

Nazaret [1], luy ha enchargé d'aller droict vers ledit d'Alençon, et qu'il ne fit semblant d'avoir parlé à elle ny à aultre, et dit qu'elle le suyvroit pour se plaindre de luy, de ce qu'il ne luy gardoit la parole, luy ayant promis de n'aller aux Pays-d'Embas; et ont faict publier ung édict déclarant confiscation de corps et de biens contre ceulx qui suyvront ledit d'Alençon, comme ilz firent quant le conte Loys de Nassau, avec l'assistence seullement de François, print Valenchiennes et Montz. Ilz doibvent tenir le Roy et ceulx de son conseil pour simples, s'ilz pensent qu'ilz n'entendent les ruses [2].

Les gens dudit Alençon sont de ceulx du Roy son frère et sont dedens les villes de Picardie, ny ne faict ung pas sans le sceu et voulenté de son frère et de sa mère, que le gouverne tout; le bon est qu'ilz dient que ledit Roy arme pour s'opposer à son frère. J'entendz pour moy que ce soit pour l'ayder, et sur ce fondement doibt le Roy nostre maistre faire son compte pour se préparer, s'il ne veult faire ung bien grand forcompte.

Prenant ledit Alençon le chemin de Picardie, et Casimirus celuy de Cologne, c'est bien loing de nostre pays qui, j'espère, eschappera, avec l'ayde de Dieu, encoires pour le coup, et vad bien que l'infanterie espagnole et les chevaulx legiers ayent continué leur chemin. Pleut à Dieu que le nouveaul régiment et les 300 harcquebousiers à cheval de Bourgoingne eussent prins le mesme chemin du camp, puisque comme j'escripviz dernièrement à Monsr le Conte de Champlite, ilz ne serviront, estantz là où ilz sont oysifz, que de manger le pays jusques aux os, quelque bon ordre que l'on die y vouloir donner, et au camp, ilz pourront servir de quelque chose.

J'ay lettres de Paris du Seignenr Don Fernando du septiesme de ce moys, que l'ambassadeur de la Religion de Malte m'a adressé. Il actendoit encoires responce du Seigneur Don Jehan, et n'avoit nouvelles de celluy que Monsieur d'Aiglepierre dict luy avoir esté envoyé.

Quant à Monsr de Champagney, s'il ha envie de se retirer, l'on ne faict riens pour luy de le publier; car cela pourroit rompre ses deseings et le mectre en dangé. Dieu le veulle bien inspirer et luy faire la grâce de si

[1] Fabius Mirtus, Frangipani, évêque de Cajazzo. Voy. plus haut, p. 100, note 1, et p. 109.

[2] Ces ruses sont parfaitement indiquées dans Groen van Prinsterer, t. VI, p. 256, et à propos des sièges de Mons et de Valenciennes, développés dans les volumes précédents.

bien se purger, que le Roy et le Signeur Don Jehan en puissent prandre contentement.

La saison est maintenant telle que ceulx qui manient les armes font aux affaires ce qu'ilz veullent, et je regrette que près du Signeur Don Jehan gens de longue robbe et d'expérience n'ayent plus de crédit.....

XLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, nº 1755.)

Rome, le 1er août 1578.

Je rendz grâce à Dieu de la bonne nouvelle que j'ay receu, par sa lettre du xxx du moys passé, de sa bonne santé, que je supplie sa divine bonté luy conserver par infinies années, et moy en la bonne grâce d'icelle. Je ne reprandray ce du procès, puisque de son auditeur Hoio elle ha heu si particulière information de ce qu'est passé. Et certes j'ay sentu ce que pouvoit à icelle donner descontentement comme elle-mesme. J'espère que ledit auditeur retournera, au temps requis, muny de toutes armes, pour deffendre la cause, et de ce que je pourray de mon coustel, ny a faulte que je ne m'y employe comme je doibz, avec prompte et sincère voulenté. De la court nous n'avons riens, sinon une lettre courte du xii, venue par la voye secrette et seulle, pour advertir que l'on traicte de tresve avec le Turq, que nous sçavions il y a plus d'ung an; et seullement maintenant en escript l'on à l'ambassadeur, et à moy; et le pape monstre se résentir de ceste négociation, qu'il tient pour chose indigne, et de ce que se négotiant dois si longtemps, l'on ne luy en aye plustost que maintenant donné part. Aussi escript l'on que, à l'instance de l'Empereur, qu'a envoyé après à ce en Espaigne Kemeiler [1], Sa Majesté se contente que Sa Majesté Impériale, et deux électeurs ecclésiastiques s'emploient aux Pays d'Embas, pour moyenner quelque accord, demeurant la religion en pied et l'obéissance deheue à Sa Majesté, et que les affaires cheminent comme au temps de feu l'Empereur, nostre bon maistre, que Dieu absoille. Il s'adjouste, que si les Estatz continuent en la diffidence du Signeur Don Jehan, et qu'ilz ne l'aient enfin pour aggréable, qu'il leur donnera aultre gouverneur du sang, dont de raison ilz se debvront contenter. Et je pense que cecy soit cause que Sa Majesté ne prant résolution en ce que concerne Vostre Altèze, et que pour ce aussi ne retourne Jehan Fernande Zuñiga, que Dieu doint vienne enfin avec tel dépesche, que puisse donner à Vostre Altèze tout contentement. Sa Majesté mect pour condition expresse que, en façon quelconque, l'archiduc Mathias n'y doibt demeurer. Ce dépesche nous remect à l'accoustume à ung courrier, que viendra par mer, avec grandz dépesches. Et le Signeur Jo. Andrea Doria escript, que Marcello Doria et les aultres galères, que dois si longtemps l'on actend en Italie, que sont en la coste de Cathelogne, actendent ce que de la Court l'on leur vouldra conmander, qu'est peult estre ce de ce courrier. Toutes les nouvelles se sont à l'accoustume communiquées à Aldebrandino; et ce que maintenant nous vient de Gennes, que Alançon soit à Mons, où il n'est entré plus accompagné que de xx chevaulx; que faict penser que Montz ne vouldra garnison de François, et que le mesme exemple suyvront aultres; ses gens s'assemblent en Picardie; Nazaret [1] ne l'a peu rattaindre; que la Royne-mère avoit faict suyvre son chemin, à sa suyte, luy disant qu'il ne fit semblant d'avoir parlé avec elle, et qu'elle le suyvroit. Ce sont toutes dissimulations, et les édictz qu'il font déclarans peine de mort et confiscation contre ceulx qui le serviront, et cent excuses; mais je croys ce que j'en voys, et que pieça j'en ay préveu, et préadverty Sa Majesté. Et du remide, véritablement le Signeur Don Jehan et ceulx de sa suyte auront à faire, chargeans sur eulx tant de gens de tous coustelz; mais je prans confiance en Dieu, de qui est la cause; et en ce que les gens qu'il ha soubz soy, sont rusez et dois longtemps duytz à la guerre, et les chevaulx alemans grande canaille; mais je crains, comme j'ay pieça faict, la faulte de victuailles, ceste d'argent, et la correspondence si tardive. Sa Saincteté voyant que la religion se perd, s'est advisé main-

[1] Liser : Kevenhiller, ambassadeur de l'Empereur auprès de Philippe II.

[1] Voy. plus haut, p. 100, note.

tenant de publier ung grand jubilé, pour appaiser l'yre de Dieu. Et à la vérité tout y vad mal: je luy supplie qu'il nous soit en ayde, et qu'il donne à Vostre Altèze très bonne et longue vie.

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, nº 1735.)

Rome, le 9 août 1578.

Aldobrandino m'a donné, au midy ce jourdhuy, la lettre de Vostre Altèze du 6 de ce moys, et peu de jours auparavant arriva icy son trésourier, que m'apporta celle du IIIe, me visitant fort courtoisement de sa part; dont bien humblement et très affectueusement je la remercye, ayant receu infini contentement des bonnes nouvelles qu'il me donna de la bonne santé d'icelle, et de la compagnie; que me vient conforme par ce qu'il luy ha pleu m'escripre par les siennes du VIe, qu'est la meilleure nouvelle que je pourroye avoir. Dieu par sa grâce la luy veulle conserver, et luy donner toute prospérité et contentement. Ladite lettre de Vostre Altèze du VI est en responce d'une mienne du premier de ce moys. Sur quoy j'auray peu à repliquer, puisque ce que nous avons heu despuis des Pays-d'Embas, s'est communiqué audit Aldobrandino. Et d'Espaigne Vostredite Altèze aura heu ung grand pacquet, venu par mes mains, que incontinant comme fut arrivé se delivra audit Aldobrandino, lequel en diligence l'envoya à Vostre Altèze. Le pourteur d'icelluy a esté ung courrier qu'est passé avec les cinq galères de Marcello Doria, dedens lesquelles sont venuz le Signeur Vespazian Gonzaga, le Marquis d'Alcaniz, que vient sur le différent de jurisdition, et vad à Lucque passer les chaleurs, pour actendre le temps de pouvoir icy entrer sans danger. Aussi est venu ausdites galères Gil d'Andrada, général des galères de Sicile, que vient pour servir en sa charge. Aussi sont venuz plusieurs passagiers, que vont en Flandres; mais lesdites galères n'ont apporté l'argent que l'on espéroit; et je crains que la faulte ne cause quelque inconvéniant que Dieu ne veulle. Dieu pourvoit de son coustel, puisque l'on adverty que la flotte des Indes estoit arrivée, assez riche; mais nous procédons par trop lentement en noz provisions. Les armées seront maintenant si prochaines, qu'il se pourra estre que tost ne nous vienne quelque grande nouvelle. Dieu, par sa grâce, veulle qu'elle soit bonne. Sa Sainctelé ha sainctement pourveu quant au Jubilé, que se gaigne icy avec grande dévotion, que j'espère aydera pour appaiser l'ire de Dieu. Mais je vouldroye qu'il ayda aussi avec ayde temporelle d'argent, de gens et d'aultres grâces; mais jusques oyres l'ambassadeur n'a peu riens obtenir. Et en ce de Valdetaro, dont Vostre Altèze est comme je présuppose advertie, ayde Sa Sainctelé avec brefz et lettres à l'Empereur, et au Duc de Florence, pour empescher qu'il ne se face riens au préjudice de la jurisdition de Monsieur le Duc. D'Espaigne nous n'avons heu nulles lettres du Roy, ny l'ambassadeur, ny moy, bien d'Antonio Peres, qui dit à l'accoustume qu'il est occupé au dépesche d'ung courrier, qui nous apportera toutes nouvelles. Et je ne délaisse de par toutes occasions soliciter le depesche et retour de Jo. Fernande Zuñiga, et qu'il rapporte ce que jà si longtemps Vostre Altèze poursuyt, pour assheurer sa postérité, et avoir ce contentement de veoir les subjetz à repoz, sans craincte de ce que aultres souffrent, et pour plus fonder l'amour et affection qu'ilz doibvent à Monsieur le Duc, et aux siens, quant ilz congnoistront que la faveur qu'il leur faict, est vouluntaire, et non constraincte par le chasteau [1]. J'actendray, avec désir, après les vacances le retour de l'auditeur Hoyo pour, suyvant ce que Vostre Altèze me commandera par luy, m'employer en ce que je pourray pour ayder à la bonne yssue du procès, duquel je ne désire moings le succès que Vostre Altèze propre, que me trouvera à jamais prest pour m'employer en tout ce que je pourray pour son service, comme je congnois que je doibz.

[1] Le château de Plaisance, qui était resté entre les mains des Espagnols, fut restitué à la famille seulement en 1585.

LI.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette nº 552.)

Madrid, le 17 août 1578.

En lo que toca á las cosas de Flandes, ya se os ha avisado de los oficios que de mi parte se han sido haciendo de un tiempo á otro para procurar reducir aquellos estados á la obediencia de Dios y mia, y mi embajador os habrá comunicado, y os comunicará agora lo que por parte del Emperador se me ha propuesto, y pedido para que los negocios de aquellos paises se concierten y compongan por bien, y lo que yo le he mandado responder á ello; y lo que sobre todo se escribe y advierte á Don Juan de Borja; y remitiendome á lo que Don Juan de Zuñiga les comunicasá sobre todas estas cosas, no habrá para que repetirlo aqui sino encargaros que vos por vuestra parte continueis en hacer los buenos oficios, que siempre en todo lo que vieredes convenir á mi servicio y bien de mis cosas. He visto la copia de la carta que os escribió el Principe de Espinoy, y lo que con aquel mayordomo suyo embió á tratar con vos, y lo demas que toca á sus pretensiones, y ha sido bien haberme avisado de todo ello para mirar lo que comberna y al dicho Principe : le podeis asegurar vos de mi parte ofreciendose la occasion que estoy muy satisfecho de su persona, y de lo que me ha servido, y que tendre con todo lo que le tocase la cuenta y memoria que es razon.

En lo que toca á Madama de Parma, mi hermana, me resolvere brevemente, y se le avisára de lo que ella habra de hacer, y sea.

LI.

TRADUCTION.

Vous avez déjà été averti, à propos des affaires des Pays-Bas, de toutes les démarches que j'avais faites pour engager ces États à rentrer dans l'obéissance due à Dieu et dans la mienne. Mon ambassadeur vous aura communiqué et vous communiquera maintenant ce qu'il m'a proposé et demandé de la part de l'Empereur, pour que les négociations de ces pays aient une bonne fin, et ce que je lui ai ordonné de répondre, et surtout ce qu'on a écrit et fait connaître à Don Juan de Borga. Remettez-vous-en sur ce point à Don Juan de Zuñiga, qui vous communiquera toutes ces choses; il n'est pas nécessaire que je vous le répète, je ne vous recommande autre chose que de continuer à faire ce que vous avez toujours fait, c'est-à-dire ce qui pourrait le mieux convenir à mon service et à mes affaires.

J'ai vu la copie de la lettre que vous a écrite le Prince d'Espinoy et ce qu'il a envoyé pour traiter avec vous par l'intermédiaire de son majordome. Quant à ce qui touche à ses prétentions, vous avez fort bien fait de m'en avertir, pour que je voie ce qui pourrait le mieux convenir audit Prince.

Vous pouvez lui dire et assurer de ma part, si l'occasion s'en présente, que je suis très content de lui, et des services qu'il m'a rendus, et que j'aurai toujours présent à la mémoire ses services, pour lui en tenir compte un jour.

Pour ce qui est de Madame de Parme, ma sœur, je prendrai bientôt une résolution, et on lui fera savoir ce qu'elle devra faire.

LII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 139 à 142.)

Rome, le 24 août 1578.

Voz lettres du sixiesme de ce moys arrivent à l'instant, s'estant détenu le courrier doibz Gennes icy pour quelque soubçon de peste qu'est en aulcungz lieux de Savoye.

J'ay fort voulentiers veu, en voz lettres et les coppies y joinctes, de la négociation des Suisses et de ce que vous avez sceu des Pays-d'Embas, d'où nous n'avons nouvelles fresches, que nous tiennent en peine. Véritablement il est ainsi que vous dites, qu'il semble que Dieu a inspiré Messieurs des Lighes pour tenir meilleur soing de nostre pays que nous ne tenons nous-mesmes, et que leur ayde et secours nous peult-estre plus util que la grande foulle que reçoit le pays des gens de guerre que l'on y liève et des revues que se font avec si grande foulle du pauvre peuple; et certes je crains quelque soubslèvement et commotion en l'absence de tant de noblesse; et puisque lesdits des Lighes ont délibéré envoyer ambassadeurs en nostre pays, Monsr le Conte de Champlite at faict prudentment d'en préadvertir le Seigneur Don Jehan pour sçavoir sa voluntè Et certes je tiendroye pour mieulx employé les xm escuz par moys, dont vous faictes mention, à gaigner la voluntè desdits Suisses, et en aultre négociation, qu'en soulde de gens de guerre en nostre pays, et pour beaucop moings se peulvent lesdits des Lighes et négociations entretenir. Monsieur le conseiller Duchamp at faict prudentement d'advertir Çayas de sa négociation en Suisse, afin qu'ung aultre ne prengne le grey de son travail, et pour se faire tant plus congnoistre, comme aussy ha il bien faict, pour la mesme raison, d'en advertir le Seigneur Don Jehan, et de son advis, pour passer oultre en la négociation; et mesmes puisque ledit secrétaire Çayas luy a escript de le faire, comme vous dites, comme aussy il at faict fort prudentment de, pour

hoster toutte umbre, en donner advertissement à Monsr le Conte de Champlite et à Monsr le Président comme qui se puisse prendre d'aultre.

Il me desplaict que le court de parlement soit si peu respectée, et je tiens que Monsr le prévost Fonch, qu'est discret, ne sera pas allé en ce tant retenu sans commission particulière; et s'ainsy est, le bruyct que court partout des partialitez que sont en la court mesmes de parlement, en pourroit en partye bien estre cause; et je loue grandement que ladite court aye envoye devers ledit Seigneur Don Jehan, pour remonstrer ce que convient à l'auctorité d'icelle, pourveu que les instructions soient telles qu'il convient, et que les ambassadeurs facent l'office en termes que soient à propos et dont l'on puisse espérer fruyct.

Je tiens pour amy ledit Sr Fonch, luy ayant tousjours donné occasion de le mectre tel; et quant à ce que passe touchant le priorey de Sainct-Nicolas, il m'en ha escript, et je luy ay respondu par les lettres que je vous ay adressé pour luy faire tenir, desquelles vous ne me faictes mention; et le lieutenant Froissard me escript qu'il les aye donné au commiz des finances Charreton[1], pour les luy délivrer. Il me grèveroit qu'elles fussent perdues; car je auroye peine de me ramentevoir des particularitez s'il failloit retourner à escripre le mesme. J'espère que luy et moy nous nous entendrons bien sur le faict dudict prioré, et je tiens que ladicte court de parlement aura heu peur de luy, puisque sans ouyr party, elle y ha décrete ce que vous sçavez.

Je tiens aussi pour amy le commiz Charreton, et tenant le lieu qu'il tiendra aux Payz-d'Embas, me semble qu'il est bien de le tenir tel, et tant plus faisant telle profession et se déclairant et amy et obligé que, à la vérité, et de feu Monseigneur mon frère et de moy, il a receu de tous deulx touttes bonnes œuvres. Je ne m'esbeyz de ce que vous dictes par voz lettres de ceulx que en ceste saison pourchassent leur avanchement et des leurs, se servant du temps, comme feroyent tous aultres, s'ilz avoient la mesme commodité. Quant à moy, je me tiens retiré, considérant dois icy ce que passe et actendant ce que succédera, estant loing pour m'envelopper en telles choses, et ne m'estant trop bien trouvé de plusieurs que j'ay avanché cydevant. Il fault veoir si changer de pied peult servir, et si ceulx que aultres

[1] Benoit Charreton, commis et conseiller des finances. Voy. sa notice, t. V, p 342.

avanchent, nous pourrons tirer plus de prouffict et d'amitié que de ceulx que nous avons avanchez. Pleust à Dieu que le feu président Froissard [1] vesquit, contre lequel plusieurs crioient, car il estoit personnaige tel que, si je me forcompte, il eust beaucop ayder pour redresser plusieures choses.

Quant au Seigneur Don Jehan et ceulx qui sont avec luy, ilz n'ont pas à présent peu à faire, chargeans tant de gens sur eulx; mais s'il a vivres, dont souvent je l'ay supplié qu'il fit provision par temps, il faict fort saigement de fortifier son camp et d'actendre ce que vouldront faire ceulx des Estatz, et d'espier les occasions que pourront se présenter; car à la longue, les Estatz ne se pourront soustenir; et en si grande multitude y aura confusion. Je vois voluntiers que jusques oyres nulle place des Pays-d'Embas reçoit garnison françoise, et ne m'esbahyroye que le duc d'Alençon s'en retourna comme il est venu; car il n'y a argent, et estant la France en division, l'une des partyes n'abandonnera jamais le pays pour y laisser l'aultre. Nous attendons avec désir ung courrier qui doibt bientost venir d'Espaigne, pour congnoistre comme Sa Majesté entend cette ruse françoise, et ce qu'elle délibérera de faire.

Il me desplait bien fort d'entendre ce que vous dites, que en nostre camp l'on meure de fiebvre pestilentialle [2]. Il n'y a pas grand dangier que mon nepveur de Thoraise retourne; mais ayant mon nepveur, Monsieur d'Achey, la charge que il ha, s'il ne prand quelque fondement fort approuvé du Seigneur Don Jehan, je ne seroye d'advis qu'il laissast la compaignye; car je suis de contraire opinion à ce que vous dites qu'il ne se fera riens, ains suis en espoir qu'il se fera quelque chose. Je tiens qu'Octavio de Gonzaga faict, usant de rigueur, ce que l'on luy a enchargé, et que le Sgr Prince de Parme use de toutte doulceur et clémence pour tous bons respectz, et mesmes pour effacer le ressentement que ceulx des Pays-d'Embas pourroient avoir contre Madame de Parme, sa mère, à son occasion.

Je vouldroye veoir de retour le Seigneur Don Fernando en Bourgoingne, et m'esbehiz que le Seigneur Don Jehan l'entretient si longuement en France, avec grand dangier, et sans apparence d'y pouvoir servir.

[1] Pierre Froissard de Broissia, président du parlement de Dole en 1572, mort le 27 janvier 1575.

[2] En ce moment le typhus faisait de grands ravages dans l'armée royale.

Je sens très fort ce que vous me dictes de l'indisposition de Madame de Chasteau-Rouillaud [1], ma sœur, que luy doibt procéder de mélancholie, à quoy donne grande occasion le faict de son filz. L'on ne seroit en ceste peine si l'on m'heust creu; l'on a forcompté la povre Dame sur grands espoirs que l'on luy donnoit des riches alliances des Pays-d'Embas, que sont des discours que faisons en l'air, que coustent chier. Je prie à Dieu que le remyde que luy donne Chagoy puisse servir.

Nous avons heu icy l'esté fort modéré, jusques à maintenant, et je loue Dieu qu'en Bourgongne la moisson soit esté si bonne et que l'on y ayt si bon espoir de vendanges.

Aultre article sur le mariage de Mademoiselle de Bonvalot.

J'ay prins le tiltre de *Santa Maria* en Transtevre [2], pour suivre l'ordinaire des options, et ay laissé le baptiment de Sainct Pierre *in vincula* au Cardinal Varmiense [3], me contentant de la commodité que je me suis faict de moy-mesmes à mon jardin, qu'est près de Sainct Jehan-Latran. La maison et le jardinaige de *Santa Maria* appartient à celluy qui en ha le tiltre; mais le Cardinal Morron [4] y a employé cincq ou six mille escuz, à condition d'en jouyr sa vye durant, et s'il venoit à décéder, et que le Cardinal Cornare [5], que me précède, me voulust céder St-Marcq pour la commodité de la maison, l'évesché *Sabinensis* m'appartiendroit; mais Dieu doint à Monsr Morron et à ceulx qui me précèdent longue vie; car je me contente de ce que j'ay.

L'on attend de brief le Duc de Terranuova [6] à Gennes, pour aller en Allemaigne, et le Sr Vespasian de Gonzaga est jà en sa maison de Sabiounetta.

[1] Étiennette Perrenot, dame de Château-Rouillard, du chef de son mari Guyon Mouchet, Sr de Château-Rouillard. Voy. t. VI, p. 325.

[2] Le titre de Santa Maria Trantiberiana appartenait ci-devant à Scibio Rabita, créé cardinal par Paul IV.

[3] Le titre de St. Pierre ad Vincula était celui que portait le cardinal de Granvelle au moment de sa nomination de cardinal en 1560. Stanislas Holsius, évêque d'Ermland (Varmia) à qui Granvelle avait cédé son titre, a été créé cardinal en 1561 et mourut le 5 août 1579.

[4] Le cardinal Jean de Morone, nommé en 1542, mourut le 15 décembre 1580.

[5] Louis Cornaro, né le 12 février 1516, fut nommé cardinal en 1551 par Jules III au titre de Ste Marie, et mourut le 30 mai 1582.

[6] Charles d'Aragon, duc de Terranova. Voy. *Mémoires anonymes*, t. IV, p. 32, note 1, et sur sa mission, *Guerras de Flandes*, dans les *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 185.

Il n'y aura pas faulte de gens qui se pourront employer au service du maistre, si l'on vient à remuer mesnaige. Il y a eu quelque altération entre le Duc de Ferrare[1] et les Luquois pour les confins. L'on est après pour y remédier sans bruyt, et à ce qu'il y avoit quelque apparence de bruyt entre le Duc de Parme[2] et le Grand-Duc de Toscane[3] à l'occasion de Valdetaro.

L'on continue encoires de dire la soubslévation de Cypre, et que les Turcs ayent heu rudes attaintes en la frontière de Perse; de sorte que l'on est en opinion que ledict Turc sera forcé d'y aller en personne.

La flotte des Indes est venue riche, que donnera tant plus de moyen pour pouvoir pourveoir au Seigneur Don Jehan; et je tiens que vous aurez entendu que, se maniant les armes, l'on ne délaisse de remectre en termes négociations d'appoinctement sur l'instance qu'en a faict de nouveau l'Empereur.

—

LIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

—

Rome, le 26 août 1578.

Je différaye de respondre aux deux lettres, qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre. des XIII et XIX de ce moys, actendant d'avoir quelque bonne nouvelle, et d'ung coustel, et d'aultre, dont comme icelle désire, je luy puisse faire part; mais il ne nous est riens venu, ny d'Espaigne, ny des Pays-d'Embas que fut certain et d'importance, jusques ce jourd'huy, et de ce qu'est venu ce pendant incertain, peu assheuré et encoires faulx. L'on en a tousjours faict part à Aldobrandino, l'advertissant toutesfoys de non mectre en peine Vostre Altèze, par malvaises nouvelles, que sément

[1] Alphonse II, duc de Ferrare, né le 22 novembre 1533, mort le 27 octobre 1597.
[2] Octave Farnèse, mari de Marguerite de Parme, mort le 18 septembre 1586.
[3] François-Marie de Medici, né le 25 mars 1541, mort le 19 octobre 1587.

les marchans, suyvant leurs passions, que le plus souvent se treuvent faulses et controuvées, sans fondement. D'Espaigne je n'ay riens, sinon que le Duc de Terranova doibt de brief passer à Gennes, pour aller en Alemaigne, devers l'Empereur, et dois là aux Pays-d'Embas, pour entretenir en la négociation d'accord, que Dieu sceit quant il y arrivera; et l'Empereur ha fort voulentiers ouy le Cardinal Madoutz, que procure de luy persuader, qu'il convenoit qu'il tint la main au retour de l'Archiduc Mathias. Et Sa Majesté Impériale ha jà gens aux Pays-d'Embas à c'est effect, combien que aulcuns pensent qu'ilz le feront froydemens. Et jà commencent de préparer la négotiation d'accord, actendans les électeurs ecclésiastiques, et ceulx que de sa part Sa Majesté Impériale y vouldra envoyer d'advantaige. Et proposent aulcuns à Sadicte Majeste Impériale qu'il seroit bien que, pour ung affaire tant important, il s'approcha au plus près en quelque ville impériale, afin que à renvoys l'on ne perde temps. Il s'est aussi parlé d'y envoyer ung légat, et ung prélat; et si légat y vad, je tiens que ce sera Madrutz mesme, que à la vérité seroit plus à propoz qu'ung aultre. Mais n'y allant, Sa Majesté Impériale en personne, l'on craint qu'il ne sera pas receu et honoré, comme il convient. Si est ce que Nazaret, par ce qu'il escript au Pape, se louhe fort de l'honneur que Monsieur de Lalain luy ha faict, et aussi Alençon; mais il n'a riens obtenu, et persuade tant qu'il peult que nostre maistre ne rompe, avec ceste occasion, contre France. Mais pour beaucop de raisons, je suis de contraire advis. Il donne fort grand tesmongnaige du grand zèle catholique et dévotion, qu'il ha recongneu au peuple, et que tout le mal est de non vouloir estre gouvernez d'Espagnolz, ny d'aultres estrangiers. Il est certain que Monsieur de Lalain est celluy que faict venir Alançon, et que Oranges ne s'en con-

[1] Les députés chargés d'assister aux conférences de Cologne furent : Jacques d'Elst, archevêque de Trèves, Gobard Truchsess, archevêque de Cologne, Jules Echter de Mespelbrunn, le duc de Franconie, Werner de Gimmenich, Otton-Henri de Zwarzenbourg, Charles d'Aragon, duc de Terranova, le seigneur de Vaux, d'Assonleville, Funck, le duc d'Aerschot, Vander Linden, abbé de Ste-Gertrude à Louvain, Frédéric d'Yve, abbé de Maroilles, Bucho ab Ayta, prévôt de St-Bavon à Gand, Gaspard Schetz de Grobbendonck, le Sr de Beaurepaire, Adolph de Meetkerke, Adrien Vander Meyle, Bernard de Mérode, Adolphe de Goër, Aggeus de Albada ; le Sr de Beaurepaire n'y assista pas par suite de la réconciliation des Provinces Wallonnes. (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 348.) Les résultats des conférences de Cologne sont réunis en un volume conservé dans la Collection de l'audience, p. 440, aux Archives du Royaume.

tente, ny Lalain de l'auctorité que voudra ledit d'Oranges. Et l'on parloit de renvoyer Mathias, luy donnant quelque pension. Je ne diray à Vostre Altèze ce que passe quant aux affaires de guerre, puisque le Signeur Don Jehan et Monsieur le Prince, filz de Vostre Altèze, luy ont escript, et comme je pense envoyé le mesme que nous avons icy. Je m'esbeys que les Estatz consentent que les commis, que sont là de l'Empereur, proposent au Signeur Don Jehan tresves, estans jà eulx plus fortz, et actendons d'advantaige Casmirus, qu'est si près, et les gens d'Alançon, que viennent fil à fil; cela me faict penser qu'il y a plus de désordre et confusion du coustel desditz estatz, que nous ne sçavons; car aultrement il ne leur viendroit bien d'avoir tant de gens sur les bras, sans riens faire. Et fera fort bien le Signeur Don Jehan d'y condescendre, et mesmes si, ce moyennant, il se peult pourveoir de vivres, la faulte desquelz, et de la santé du camp, est ce que j'ay craint dois le commencement, comme Vostre Altèze sçait, l'ayant souvent ramanteu au Signeur Don Jehan, pour y pourveoir par temps; mais certes il est mal pourveu et mal correspondu d'Espaigne, dont extrémement il se plaint, non sans cause, et y est Sa Majesté for mal servye. Dieu, par sa grâce, nous soit en ayde; car il est bien de besoing, et ay grande conpassion à Vostre Altèze, considérant ce qu'elle doibt sentir de tous coustelz. De Jehan Fernande j'ay heu la lettre que va avec ceste. Je faiz de mon coustel ce que je puis. Il me desplait que ce ne soit avec plus de fruyt. Je continue de tousjours baptre sur ce que touche à Monsieur l'Illustrissime Cardinal, et espère que j'ay jà les choses en bons termes, ramantevant souvent au Roy la confidence qu'il peult prandre de luy, ne pouvant tenir aultre but que celluy de mondit Signeur le Prince, austant proche de sang à Sa Majesté, que audit Signeur Cardinal. J'espère bien, mais je n'ose dire audit Signeur ce que passe; car il se confie souvent avec sa bonne nature d'amys, que ne luy gardent pas le secret; et la faulte dudit secret nous pourroit tout gaster. Et je supplie à Vostre Altèze de n'en faire semblant, ny à luy, ny à aultre. Je ne délaisseray de, sans bruyt, ny en faire semblant, continuer le mesme chemin, et j'entremesle ce du chausteaul; mais l'on me respond sur ce point plus froydement, que à la reste, que me faut penser, qu'il se différera. Et si Jehan Fernande retourne, partant Sa Majesté pour Monçon, je pense qu'il ne rapportera pour ce coup résolution sur ce point. Dieu doint toutesfoys qu'il en soit

aultrement, et du tout au contentement de Vostre Altèze; peult estre vouldra veoir le Roy la fin de ces affaires des Pays-d'Embas. J'escriptz le tout confidentment à Vostre Altèze, jusques à mes conjectures, sans plus de fondement. Je la supplie que ce soit pour elle seulle.

Madame de Lorenne est, selon que ce jourd'huy l'on m'a assheuré, arrivé à Milan. J'entenz qu'elle doibt rendre ung veu à Nostre-Dame de Lorette; et peult estre viendra elle jusques icy. L'on m'assheure que son intention soit de s'aller tenir à Tortone, qu'est sienne à rachapt.

LIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, nº 1755.)

Rome, le 5 septembre 1578.

J'ay receu la lettre de Vostre Altèze du 27e du moys passé. Elle aura despuis heu aultres lettres miennes. Le Signeur Don Jehan ha icy envoyé la mesme relation de l'ordre qu'il ha tenu, pour exécuter sa résolution, d'aller présenter la baptaille au camp des Estatz, et de sa retraicte sans doumaige; et le Signeur Gabrio de Cervillon, qui se trouve ha présent, escript dois Namur (où l'on l'ha envoye pour fortiffier le camp, où feu l'Empereur, nostre bon maistre, que Dieu absoille, actendit le feu Roy Henry de France) le mesme. Les marchans et aultres dois Anvers narrent le faict, avec leurs passions, à l'advantaige des Estatz; mais il les fault laisser dire. Si le Signeur Don Jehan deult avoir victuailles, et que l'on le pourvoye d'argent, pour donner quelque contentement aux gens de guerre, temporisant, il mattera les Estatz, que sont jà bien las; et ce que se trouvans avec tant de gens sur les bras, ilz prestent l'aureille à négotiation de tresves, me faict penser qu'ilz se trouvent en grandes difficultez. L'on m'escript de Bourgongne du xx qu'ilz entendent que Casmiro ne se

contentoit de la paye desditz Estatz, et faisoit difficulté de passer oultre, pour se joindre avec eulx, s'entretenant vers Deventer, et que Monsigneur d'Aigmont[1] y estoit allé, pour le persuader à se joindre. Le nonce Castagne partira lundy, pour se trouver en la négotiation d'accord avec les gens de l'Empereur et des électeurs ecclésiastiques, et sachent à genner le duc de Terrenove, que le Roy y envoye de sa part. Dieu doint quelque bon succès à la négotiation. Car je tiens que ce soit le plus sheur chemin, et auquel tost ou tard et oyres que l'on eust tout gaigné, il fault venir, tenant pour moy pour très-difficile de gaigner tout par la force, et impossible de les garder et maintenir, synon avec leur voulenté, et traictant avec eulx. Il pourroit estre que Monsieur d'Alançon s'en retourna comme il est venu, avec honte et desréputation; qu'il fut esté pour luy plus honorable le faire à la réquisition du Pape, des Vénétiens et du Duc de Savoye; estant une bien bonne chose ce que Vostre Altèze dit, que jusques oyres nulle ville n'aye voulu recepvoir garnison française. Et le Roy de France, que veult donner à entendre qu'il ne s'en mesle, ha consentu audit d'Alençon de pourfurnir aux fraiz, vendre et engager son appennaige, qu'est la part que luy vient de sa succession, pour furnir aux fraix; mais il treuve peu de gens jusques à maintenant que y veullent adventurer leurs deniers, et pour cause. Ceste nuyct nous sont venues lettres de Sa Majesté, que nous apportent de bien malvaises nouvelles, que sont que, ayant le Roy de Portugal mis en terre ses gens, les Mores qu'estoient préadvertiz jà dois l'an passé, les ont chargé avec si grande multitude, que le camp de Portugal a esté desfaict à plat, avec mort et emprisonnement de quasi toute la noblesse de Portugal, que en fort grand nombre avoit suyvy le Roy, que l'on tient se soit saulfvé en l'une des forteresses qu'il ha en Afrique[2]. Et Sa Majesté Catholique commande que les galères de son armée de mer s'encheminent vers Gennes et Barcelone, pour empescher que les Mores ne passent oultre, et pour recouvrer les relicques du camp de Portugal, et mesmes la personne du Roy, qu'à porfié de faire ceste emprinse contre l'opinion du Roy.

[1] Philippe d'Egmont.

[2] Sébastien, roi de Portugal, s'embarqua le 24 juin 1578 avec la fleur de la noblesse de son pays pour secourir Mulei-Mohammed, roi de Fez et de Maroc, malgré les avis contraires donnés par Philippe II. Le 29 juillet il campa près d'Arzil. Le 4 août suivant son armée fut battue par Moluch. Lui-même ayant été fait prisonnier fut tué sur le champ de bataille.

nostre maistre, qu'a procuré de le persuader, et en présence en l'entreveue de Guadalope, et par ambassadeurs et lettres, ou que du moings il n'y alla en personne. S'il y fut décédé, j'eusse tant plus souhaitté la vie à feu Madame la Princesse de Parme; car les Portogalois n'eussent refusé de l'accepter. Et maintenant l'on tient que en ce cas le Cardinal Infante se porteroit pour Roy, luy venant de droicte succession, décédant le Roy sans enffans. L'on tient la nouvelle icy secrette[1]. Toutesfoys le Pape, Moron et Como le sçaivent, et les Génévoys qu'en ont heu le vent, ne s'en tairont; mais il est bien, à correction, que la publication n'en vienne de Vostre Altèze, à laquelle j'envoye la lettre que le Roy m'a escript, et celle de Antonio Perez, qu'escript ordinairement plus court et secq aux ministres à tous coustelz, qu'il ne conviendroit; elle verra ce qu'il me respond, je diz Sa Majesté, sur les affaires de Vostre Altèze, affermant qu'il les dépeschera tost; mais je suis encoires en l'opinion, que dernièrement j'ay escript à Vostre Altèze.

Ce de Flandres se desziffre à ce que l'on voit; c'est accepter l'ouffre de l'Empereur de traicter et qu'il envoyra le Duc de Terrenova.

LV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettre à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 143-144.)

Rome, le 7 septembre 1578.

Le courrier venu maintenant de Lyon m'a apporté voz lettres du XIXe du moys passé, avec la rélation de ce que passa en la journée, que le Signeur Don Jehan présenta la baptaille au camp des Estatz. C'est la troisiesme relation que j'en ay veu, toutes bien différentes, tirant chascun le plus beaul

[1] Henri I, fils du roi Emmanuel, né le 31 janvier 1512, cardinal des Quatre-Couronnes, aspira à la couronne de Portugal malgré son grand âge et en dépit des prétentions d'autres princes.

devers soy. Ledict Signeur Don Jehan dit que des nostres les mortz ne passent de xx, et cinquante ou environ blessez, et ne faict mention qu'il y soit demeuré quelcung dont il face grand compte. Ses lettres sont du xiie, et estoit devers luy le comte de Schwartzemberg, commissaire de l'Empereur, qui dois Anvers l'estoit venu trouver pour luy persuader qu'il veulle condescendre à une tresve pour faciliter la négociation d'accord, que l'Empereur et les Electeurs entreprengnent; et s'y est condescendu le Roy nostre maistre, sur l'instance que Kewenler [1], ambassadeur de l'Empereur en la cour de Sa Majesté, luy en ha faict. Ce que les Estatz désirent, comme l'on entend, la tresve, ayans tant de gens sur les bras, que cependant ne leur serviront de riens que de les consumer, me faict penser qu'il y a entre eulx encoires plus grand désordre et difficultez que nous ne sçavons.

De Monsr de Champagney je n'entendz chose quelconque. Dieu luy face grâce de faire de sorte qu'il face cesser la bien malvaise opinion que, soit à droict ou à tort, l'on ha de luy [2].

Sa Majesté envoye à ceste négociation d'accord le Duc de Terranove, peu auparavant Viceroy de Sicile, qui souvent, au temps de feu Sa Majesté Impériale, suyvant sa court, ha résidé aux Payz d'Embas; et Sa Saincteté y envoye Monsr Castagne qu'a esté longuement nonce à la court d'Espaigne, où il a esté fort estimé et aymé. Aussi est-il homme de bien, saige et dextre. Aulcuns pensent que le Cardinal Madrutz, qu'est maintenant à Trente ou en la court de l'Empereur, y pourroit aussi aller de la part de Sadicte Majesté Impériale. Dieu doint qu'il s'y face quelque chose de bon, pour pouvoir vivre cy-après ce que nous reste de vie avec plus grand repoz.

La bonne voulenté des François se peult veoir des aveugles, et que ce de Alençon est exécution des voulentez du Roy de France, son frère, et de sa mère, quoy qu'elle face semblant de s'eslongner, à couleur de mener sa fille au mary. Je tiens que le Roy, nostre maistre, l'entend comme il doibt; l'on verra quelle résolution il prendra.

[1] Lisez Kevenhiller. Voy. plus haut, p. 136.

[2] Le 27 août précédent, Morillon mandait ce qui suit au Cardinal :

« Encores n'ay-je aulcune particularité de ce qu'est advenu en vostre maison de Bruxelles; per- » sonne n'ose escripre. L'on dit que Monsr vostre frère (Monsr de Champagney) et Monsr de Glinnes » sont menez à Gand. Il y at de l'émotion à Valenchiennes; Dieu doint que n'en aions ici. Les Fran- » çois se préparent pour de bref entrer dans le pays qu'est bien en trouble. Dieu noz soit en ayde. » (Lettre de Morillon, t. VIII, p. 104 v°.)

Noz galères s'assembleront tost; et l'armée du Turq ne leur donnera pour ceste année empeschement, prospérant tousiours les Persiens contre les Turqs; et l'on sollicite le Turq pour y aller en personne, ce qu'il ne fera voulentiers, estant amy du repoz et peu enclin aux armes.

Je ne m'esbyroye que Alençon retournat avec peu de réputation, comme il est allé, estant peu (si je ne me forcompte) ceulx des Estatz qui vouldroient avoir les François pour maistres, s'ilz cherchent la liberté; et ce que l'on ne luy consentoit, jusques aux derniers advis, de mectre garnison françoise aux villes d'importance, je le tiens à bon signe; et Casimirus faict jà des siennes, faisant difficulté de marcher avant et s'employer pour non estre content de la paye. Ses gens sont plus duyctz à piller que à combaptre.

Le dommaige que font noz propres gens au comté de Bourgogne me tient en penne; je les souhaitte [aux Pays-Bas]; et j'ay escript, mais ilz n'y vont pas pourtant. Aussi, à ce que je veoiz par voz lettres, ne partent Messrs de Ste-Claude [1] et conseillier de Boiset [2], pensant que peult-estre pendant qu'on est occuppé aux armes et à négociation d'accord, ilz feront peu. J'en ay dit tout ce que j'en sçauroye dire pour maintenant.

J'avoye commandé expressément que l'on meict ma lettre pour Mon^s Fonch en vostre pacquect, comme luy-mesme m'avoit escript. Il y aura heu du mescompte. Je ne vouldroye qu'elle se perdist. Le lieutenant Froissard m'asseure l'avoir encheminé, et si je me souviens bien dict l'avoir donné au commiz Charreton. Je n'en ay aultre nouvelle.

Les dernières lettres de Monsieur mon bon frère, Don Fernando, sont escriptes à Toyes, le premier d'aoust. J'actendz avec désir nouvelles qu'il soit arrivé sheurement en Bourgongne et avec santé.

(Regrets du Cardinal sur la mort de Madame d'Andelost sa nièce, qui a soutenu contre lui un procès mal fondé.)

Si le docteur del Ryo est décédé, Dieu luy perdoint. Je tiens que ce ne soit poinct la plus grande perdte qu'eust peu advenir au Roy, selon que j'ay entendu de son naturel et de ses humeurs.

[1] Joachim de Rye, abbé du monastère de Coudat, dit de St-Oyan-du-Joux et de Ste-Claude, en France.

[2] Louis Boissel, conseiller au parlement de Dole de 1563 à 1568. (Gollut, col. 1764.)

La charge que vous dictes que l'on ha donné à Vandenesse de la recepte des confiscations aux Pays d'Embas, ne sera pas, comme je pense, de longue durée, soit par ung bout ou aultre. Antonio del Ryo en ha heu la dernière charge, et comme j'entendz est encoires detenu prisonnier des Estatz.

LVI.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette nº 931.)

Madrid, le 8 septembre 1578.

A tres cartas que he recibido de vuestra mano de quince de enero, veinte y uno de hebrero, fonce y veinte y ocho de junio debo respuesta: á que satisfaré en esta con agradesceros primero mucho lo que otras veces el cuidado que teneis de escribirme de vuestra mano lo que sentis sobre las cosas de Flandes, y las demas que pueden ser en beneficio de las mias, porque lo estimo en mucho por venir todo advertido con tanta prudencia como acompañado del buen celo, y amor que yo tengo conoscido en vos en lo que toca á mi servicio, y asi os ruego que lo continueis.

En lo que toca á la ida de Madama de Parma, mi hermana, á Flandes, me he resuelto en que se quede, por las causas que entendereis de Don Juan de Zuñiga, y en las cosas de Flandes, sobre la propuesta que de parte del Emperador se me ha hecho, he tomado la resolucion que os comunicará el dicho Don Juan. Yo os ruego que conforme á aquello hagais los oficios que parescieren combenir, para que los negocios se enderecen al fin que se desea y pretende, que cierto entiendo que es lo que combiene de servicio de Dios, y mio y bien de mis Estados.

He visto lo que me escribis á proposito de la ida del de Alanson á los Paises Bajos, y es todo ello de harta consideracion, en que mirare para lo que combiniere, segun el camino que tomaren las cosas.

LVI.

TRADUCTION.

Aux trois lettres que j'ai reçues et écrites de votre main, des 5 janvier, 21 février et 11 et 28 juin, je vous envoie une réponse. La voici :

Je commence par vous remercier beaucoup (comme les autres fois), pour le soin que vous mettez à m'écrire de votre propre main, et ce que vous prévoyez devoir arriver quant aux affaires de Flandres, et d'autres choses qui peuvent être d'une grande utilité pour mes affaires. J'ai une grande estime pour votre avis, qui est très prudent, et est dicté par un zèle et un amour que j'ai toujours vu en vous, lorsqu'il s'agit de mon service. Je vous prie de me les continuer.

Quant à ce qui touche au voyage de Madame de Parme, ma sœur, pour les Pays-Bas, j'ai résolu qu'elle ne devait pas partir, pour les raisons que Don Juan de Zuñiga vous apprendra; et à cause de l'état des affaires en Flandre, et des propositions qui m'ont été faites de la part de l'Empereur, j'ai décidé que ledit Don Juan vous les communiquera.

Je vous prie de faire les démarches qui vous paraîtraient convenir à l'état de ces affaires, pour que, suivant mon vif désir, elles reviennent dans une meilleure situation. Je suis certain que c'est ce qui convient au service de Dieu, au mien et au bien-être de mes États.

J'ai vu ce que vous m'écrivez au sujet du voyage de Mr d'Alençon aux Pays-Bas. Tout cela mérite considération. J'y réfléchirai mûrement et agirai suivant le cours que prendront les affaires.

LVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, nº 1735.)

Rome, le 15 septembre 1578.

Je doibz responce à deux lettres de Vostre Altèze, la première du 4e de ce moys et la seconde que Aldobrandino me donne en cest instant du xie,

avec les lettres qu'elle me renvoye de Sa Majesté et d'Antonio Perez. Je louhe Dieu que Vostre Altèze se porte bien, et luy supplie la conserver en bonne santé par longues années. Vostre Altèze ha fort bien faict de faire, avec bonne occasion, l'office qu'elle dit, tant envers Sa Majesté que le Seigneur Don Jehan, que de raison ne debvra estre mal prins, ny d'ung coustel, ny d'aultre; mais de raison luy en debvroient recongnoistre obligation. Car si l'on ne procède aultrement, et que la guerre des Pays d'Embas par ung bout ou aultre ne prant fin, je crains fort que tout yra en confusion. Par icy est passé Don Loys de Toledo, filz naturel du feu Signeur Don Garcia de Toledo [1], que hier matin continua son chemin pour Naples, de où il alla aux Pays d'Embas il y a deux moys. Il partoit d'auprès du Signeur Don Jehan le xxvii[e] du moys passé, et le laissa en son camp, entre Tilmon et Louvain; et celluy des Estatz estoit encores entre Liere, et Malines; et se debvoit tost joindre à eulx Casmirus. La négotiation des tresves continuoit, avec quelque apparence de conclusion, pour prandre chemin de traicter de final accord, où il y aura grandes difficultez, pour estre les prétentions des deux coustelz fort différentes. Il dit que le Signeur Don Jehan avoit prins prisonnier ung Anglois homme noble, que la Royne d'Angleterre avoit envoyé pour le tuer, et qu'il en eust l'advertissement au mesme instant que de Monsieur de Gastal [2] (que ne sçavoit du faict). Icelluy fut introduyt en la chambre dudit Signeur Don Jehan, et que l'ayant entendu ledit de Gastal, et que sa venue fut à telle fin, le vouloit tuer; que plusieurs ont ouffert audit Signeur Don Jehan de depescher le Prince d'Oranges, mais qu'il n'a voulu, et qu'il est plus scrupuleux en telles matières que ladite Royne d'Angleterre. Ledit Don Loys vat pour les affaires de Don Pedro de Toledo, son frère [3], et doit venir de brief retourner icy pour vivre en ceste court estant ecclésiastique et prestre, messe chantant, espérant icy obtenir quelque avancement. Monsieur le Prince, à ce que dit ledit Don Loys, se pourtoit fort bien, et jà sçavoient là la nouvelle triste du malvais succès de l'armée du Roy de Portugal, que se compte maintenant par tout et si diversement, que l'on ne sceit à quoy s'arrester,

[1] Don Garcia de Tolède était vice-roi de Sicile.
[2] Jean Marnier, s[r] de Gastel, souvent cité dans le volume précédent.
[3] Voy. sa biographie dans le tome LXXIV, p. 361, des *Documentos inéditos*.

et jusques oyres ne se sçaivent nouvelles certaines de la personne du Roy d'Espaigne. Nous n'avons riens despuis, ny ne sçauroye dire d'advantaige quant au dépesche de Jehan Fernande de ce que Vostre Altèze aura veu par la lettre du Roy. Et je suis encoires de la mesme opinion de Vostre Altèze, que Sa Majesté actend la résolution de la négotiation d'accord des Pays d'Embas; et ce pendant j'ay grande compassion à Vostre Altèze, la voyant en ceste suspension. J'ay faict tous les offices que j'ay peu, et suis prompt à y continuer, ne désirant moings le contentement de Vostre Altèze, que elle mesme. Aussi continue je en ce que concerne Monsieur l'Illustrissime Farnes, faisant sans bruyt les offices requis, et sans, comme j'ay escript à Vostre Altèze, luy en faire semblant; et est jà le tout en bien bons termes. Car je tiens que Sa Majesté soit résoluement persuadée, que ne tenant luy aultre sur qui faire fondement, que Monsieur le Prince, filz de Vostre Altèze, que toute la faveur que l'on luy pourra faire, demeure à la maison, et qu'il luy convient se fortiffier de vrays amis et intéressez en Italie, contre les déseings de ceulx que l'on voit y veullent prétendre supériorité trop grande, désirans que les Espagnolz n'y ayent si grande part. Cecy me semble souffit pour ouvrir à Vostre Altèze le chemin de ce que passe. Les nouvelles d'icy, et du voyaige de Sa Sainctetě, Aldobrandino escript, comme je présuppose. Sur l'incertitude des nouvelles jusques à maintenant l'ambassadeur de Portugal n'a prins le doeul. Bien est-il retiré en sa maison, et ne se laisse visiter, du moings jusques à présent.

LVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 932.)

Rome, le 17 septembre 1578.

He recibido la que V. M. ha sido servido mandarme escribir á los 17 del pasado en respuesta de algunas mias; y me ha comunicado el embajador

Don Juan de Zuñiga, como V. M. le manda, lo que le habia venido sobre la negociacion de concierto en las cosas de Flandes, y lo que sobre lo mismo, y por dar los advertimientos necesarios, se ha escripto al embajador Don Juan de Borja ; y sobre todo habemos conferido, el dicho embajador Don Juan de Zuñiga y yo, y nos parece haber sido todo muy bien y prudentisimamente considerado, y le he avisado de lo que me ha parescido. Monsr Castaña que tanto tiempo estubo en la corte de V. M., con mucha satisfaccion suya, partio para Flandes, como V. M. habrá entendido, y nos habemos juntado él y yo tres ó cuatro veces para informarle muy particularmente de las cosas de Flandes, y por exortarle á que haga los oficios que al servicio de V. M. combienen. Hanse obstinado mucho aquellos estados, y agora pretenden cosas muy desaforadas y escesivas, harto diferentes de lo á que años ha vinieran : pero podrá ser que cansados de tanto mal con tantos azotes, abran los ojos, y el venir ellos á pedir tregua por medio del Conde de Suartzemberg, comisario de S. M. Cesarea, me hace pensar que estan aun en mayores embarazos de lo que aqui entendemos; pues de otra manera teniendo su gente junta, y tanta que será imposible la sostengan mucho tiempo, no les combernia en alguna manera la tregua, pues la dilacion es su ruina, ni se podrán mucho tiempo sostener ni sufrir el rigor que usa el Principe de Oranges para la ejecucion de los espedientes que toma por haber dineros, que son muy diferentes de los que por V. M. se han usado y insufribles; ni es posible en alguna manera que entre tantas cabezas que dificilmente cederá una á otra, y con las pretensiones de los que tienen cargos particulares de guerra, á los cuales sera imposible poder dar satisfaccion, no nazca muy gran confusion; y digan el Rey de Francia y su madre lo que quisieren, pero yo pornia la cabeza que Alanson no hace un paso sino por su órden y voluntad, y se espera con gran deseo entender como V. M. lo toma y la resolucion que en esto hara; y aunque yo tengo esperanza que saldrá de la empresa con verguenza, y me la cresce ver que hasta agora no le hayan consentido poner guarnicion de Franceses en las tierras principales, las cuales de mala gana consentirán en recebirlos, pues los conoscen y saben sus insolencias, y pretendiendo tanta libertad, y demasiada no pueden ignorar cual sera la que tienen los subditos del Rey de Francia, y la insolencia que suelen usar cuando son superiores, son naturalmente odiados y aborrescidos Franceses dellos, y

especialmente por las guerras que continuamente han tenido, y Monsr de Alanzon no tiene dineros, y aunque el Rey de Francia le haya consentido empeñar sus tierras por hallar dinero, no halla muchos que quieran hacer su dinero manso brabo, y temen de negociar con aquella corte : pero el darle esta permision en este tiempo es uno de los indicios claros que cuanto hace Alanzou es con su voluntad, y al Rey no solo faltan dineros mas el credito, y de tal manera que aun con trabajo halla con que sostener su casa y si Juan de Vargas Mexia abre los ojos y hace las diligencias necesarias sin dejarse engañar, bien claro entenderá esto que digo.

LVIII.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre que V. M. a bien voulu me faire écrire le 17 du mois passé, en réponse à quelques-unes des miennes. L'ambassadeur Don Juan de Zuñiga m'a communiqué, comme le lui ordonnait V. M., le détail qu'il avait reçu à propos des négociations des affaires de Flandres. On a écrit à l'ambassadeur Don Juan de Borga, lui donnant les avertissements nécessaires concernant les affaires. Ledit ambassadeur Don Juan de Zuñaga et moi nous avons discuté le pour et le contre de ses affaires. Il nous a paru que le tout avait été on ne peut mieux considéré. Je vous donne mon avis sincère à ce sujet.

Monsr Castaña, qui a été si longtemps à la cour, à sa grande satisfaction, est parti pour les Flandres, comme V. M. l'aura appris; nous nons sommes réunis, lui et moi, trois ou quatre fois pour lui faire voir, sous leur véritable aspect, les affaires de Flandres, et pour l'exhorter à faire les démarches qui conviendraient le mieux au service de V. M.

Les États s'obstinent beaucoup, et maintenant leurs prétentions sont bien différentes, de ce qu'elles étaient, il y a quelques années. Mais, cependant, il peut se faire que, fatigués de tous ces maux, et à cause de toutes leurs défaites, ils ouvrent les yeux et fassent demander une trève par l'intermédiaire du Comte de Schwartzenbourg, commissaire de l'Empereur d'Allemagne.

Cela me fait croire qu'ils sont dans de bien plus grands embarras que nous ne le pensons, car comme ils ont leurs troupes réunies, et en grand nombre, il leur sera impossible de les garder pendant longtemps; donc la trève ne leur convient en aucune manière : car la prolongation de la trève est leur ruine; ils ne pourront pas se soutenir longtemps; de plus ils ne souffriront les rigueurs dont le Prince d'Orange fait usage vis-à-vis d'eux, pour se procurer de l'argent; il lui en faut à tout prix. La manière dont V. M. a agi avec eux, est bien différente, il n'en ont pas souffert; il n'est pas possible que toutes ces têtes se cèdent les unes aux autres, surtout celles qui ont charge de guerre, d'autant plus qu'il sera impossible de les satisfaire.

Le résultat de tout cela sera un énorme désordre.

Ils diront au Roi de France et à sa mère ce qu'ils voudront, mais je parirai ma tête que d'Alençon ne fait pas un pas sans leurs ordres et volonté.

On attend avec impatience, voir comment V. M. prend la chose, et ce qu'Elle fera pour ceci. Malgré l'espoir que j'ai de voir sortir d'Alençon de cette entreprise couvert de honte, la preuve en est que les États ne lui ont pas permis de mettre des garnisons de Français dans les grandes villes, lesquelles les verraient arriver d'un très mauvais œil, car ils les connaissent et ont appris à connaître leur insolence, veulent avoir grande liberté, même trop grande; ils savent, du reste, où en sont les sujets du Roi de France, et l'insolence qu'ils montrent lorsqu'ils sont vainqueurs. Ils leur sont donc naturellement odieux et détestés de ceux-ci, surtout qu'ils sont toujours en guerre; ensuite d'Alençon n'a pas d'argent; et quoique le Roi de France l'ait autorisé à engager ses terres, il n'en trouve pas qui veulent lui en prêter; ils ont peur de traiter avec ladite cour; lui avoir donné cette permission (d'engager ses terres), c'est l'indice le plus clair que, tout ce que fait d'Alençon, c'est avec le consentement du Roi, et non seulement il manque aussi de l'argent au Roi, mais il n'a pas de crédit, et cela est tellement vrai, que c'est avec grand peine qu'il trouve de quoi soutenir le train de sa maison; si Juan de Vargas-Mexia [1] ouvre les yeux et fait diligence nécessaire, sans se laisser tromper, il trouvera très clair ce que je dis à V. M.

[1] Juan de Vargas-Mexia était envoyé de Philippe II à Paris.

LIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 19 septembre 1578.

J'ay respondu aux lettres de Vostre Altèze. et l'ay adverty de ce que nous dit passant par icy pour Naples Don Loys de Toledo. L'ordinaire de Lyon est arrivé. que ne dit riens dadvantaige que soit de substance, mais en ung pacquet qu'il m'apporta de Bourgongne, j'en ay trouvé ung du conseillier d'Assonleville, et en icelluy deux pour Vostre Altèze, que yront avec la présente. Je y adjoindray ce qu'il m'escript, afin que Vostre Altèze voye le tout. L'ambassadeur de Portugal dit avoir nouvelles que le Roy son maistre se treuve en Melilla, place sienne en Afrique, bien peu blessé. De France l'on escript qu'il se soit saulfvé en son armée. Je désireroye en avoir nouvelle plus certaine, et que la perte de si grande noblesse, et de tant de gens de guerre fût moindre, et les fraiz qu'il ha faict pour dresser son armée, bien mal conduyte.

Je supplie à Vostre Altèze qu'il luy plaise me renvoyer les lettres que ledit d'Assonleville m'escript pour y respondre.

LX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 23 septembre 1578.

L'auditeur de Vostre Altèze Hayo m'a donné la lettre qu'il ha pleu à icelle m'escripre, du XVII de ce moys, et m'a esté le très bien venu,

m'ayant apporté si bonnes nouvelles de sa santé et de la compagnie, que je supplie le Créateur luy conserver par longues années avec tout heur et prospérité.

En cest instant nous viennent lettres du Roy, par la voye secrette: et y en a pour Vostre Altèze, que Monsieur l'ambassadeur luy adressera, et l'advertira de ce que Sa Majesté luy commande. Et à ce que je vois Jehan Fernandes doibt estre dépesché, duquel je n'ay nulle lettre. Je ne sçay si au petit pacquet joinct à ceste, que m'a envoyé Don Pedro de Mendoça, ambassadeur à Gennes, il y aura quelque chose. Sa Majesté, comme Vostre Altèze verra, descharge Vostre Altèze de la penne du voiaige des Pays-d'Embas, pour ce que, comme elle dit, les affaires de ce coustel là prengnent aultre chemin, pour s'estre l'Empereur enchargé de la négociation d'accord; mais ouffrant Sa Majesté, par ce que nous avons desjà veu par les précédentes, d'envoyer aultre gouverneur du sang, se retirant le Signeur Don Jehan, et en excluant expressément l'Archiducq Mathias, je n'entendz qui elle y vouldra envoyer, que soit apropoz. Enfin Vostre Altèze, pour ce coup, se pourra descharger de fraiz, puisque si après il y survient changement (comme encore j'espère), l'on luy devra donner temps pour de nouveaul faire ses apprestes, et se mectre en ordre. Et ledit Signeur ambassadeur advertira Vostredite Altèze de la soume que Sa Majesté pourvoit, pour les fraiz extraordinaires qu'elle ha soustenu à l'occasion de si longue suspension. Je n'ay encoires veu aultre chose d'importance en ces dépesches. Aussi n'est pas encoires desziffré ce qu'est venu pour ledit Signeur ambassadeur; mais, à ce que je puis conjecturer, il n'y aura aultre chose que coppie des mémoires que l'on donne au Duc de Terrenove, pour s'aller, de la part de Sadite Majesté, à la négotiation d'accord, où je me doubte qu'il arrivera bien tard, et qu'il n'y aura ausdites mémoires aultre que la généralité dont Vostredite Altèze a jà esté advertye; et ne pourra tarder qu'il ne vienne avec icelluy lettres dudit Jehan Ferrante, puisque ledit ambassadeur à Gennes m'escript que Perez l'advertit, qu'il estoit après pour dépescher ung aultre courrier. Ny d'Espaigne, ny des Pays-d'Embas nous n'avons aultre chose d'importance, dois mes dernières, ny ne s'escript riens du Roy de Portugal. De Lyon l'on escripvoit qu'il y avoit espoir qu'il ne fut saulfvé en sa forteresse d'Ergira; mais je n'apperçois qu'il y aye encoires riens de certain. Cependant l'ambassadeur de Portugal s'est retiré à St-Pedro ad Vincula, pour non vouloir admectre visites, ny s'obliger à respondre à ceulx que luy vouldront demander les nouvelles, puisque luy mesmes n'a riens de certain, ny ne prand le doeul, comme il ne convien-droit sur ceste incertitude; car ce seroit sans fondement faire maulvais augure. Si la nouvelle venoit de la mort (que Dieu ne veulle), Vostre Altèze, à correction, ne pourroit délaisser de prandre le doeul, et le mesme Messieurs ses petiz nepveuz. Car de non le faire, l'on le noteroit. Je ne fauldray d'advertir de ce que viendra dadvantaige à ma congnoissance, et de ce que fera ledit ambassadeur de Portugal. Cependant je ne vois, saulf meilleur advis, qu'il convienne qu'elle face changement. J'ay ouffert audit auditeur de Vostre Altèze de me tenir tousjours prest pour ouyr ce qu'il me vouldra communiquer, et de faire de mon coustel tous les offices qu'il jugera convenir, désirant, comme je faiz, correspondre à l'obligation très grande que je reconnais à Vostre Altèze.

LXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 24 septembre 1578.

En cest instant me mande dire l'ambassadeur qu'il s'est résolu enfin d'envoyer à Vostre Altèze la lettre du Roy, que me semble mieulx, pour non tenir Vostre Altèze en suspens. Et toutesfoys sera bien qu'il ne sçache que je luy ay escript, dont je supplie Vostre Altèze. Je tiens pour certain que ledit Signeur ambassadeur escripvra à Vostre Altèze, et luy dira ce que se peult dire. Les escriptures, venues d'Espaigne en ziffre, sont d'aultres affaires, ayant oblié le secrétaire de joindre au pacquet ce que concerne les Pays-d'Embas, et nous remect à l'accoustume à aultre courrier, qu'il dépescheroit incontinant. Dieu sceit quant ce sera.

LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

—

Rome, le 29 septembre 1578.

Tost après avoir receu mes lettres des 23 et 24 de ce moys, elle aura receu celles de l'ambassadeur, que luy ha envoyé la lettre de Sa Majesté, et luy aura escript suyvant le commandement d'icelle, et aussi aura-elle heu une mienne courte, et entendu par icelle que les escriptures concernant les affaires des Pays-d'Embas ne sont venues au pacquet, comme l'on escripvoit, et que ce que y estoit en ziffre estoit d'aultres affaires commis de Sa Majesté à l'ambasseur. Et par lesdites lettres et de Sadicte Majesté, et de l'ambassadeur, elle aura entendu tout ce que je luy sçauroye dire pour maintenant sur les affaires, dont elle désire estre esclarcye. Seullement diray-je qu'il me desplait que, comme je me doubtoie, ce de Plaisance, je diz du chasteaul, se diffère; mais le temps peult accommoder beaucop de choses.

Ce que je puis dire dadvantaige en confiance, est que certainement le Roy de Portugal est mort, et que l'on tient le Cardinal pour Roy. Et ceulx de Castille persuadent à Sa Majesté que, comme filz de la seur aisnée du Cardinal, que fut l'Impératrix, le Royaulme luy vient, décédant le Cardinal sans enffans; mais Sa Majesté n'est encoires résolue si elle y vouldra prétendre ou non. De tout cecy supplie-je Vostre Altèze ne faire semblant, ny de la mort du Roy. L'on actend ung courrier portugalois, que n'aura peu passer pour les ventz contraires. Icelluy apportera toutes nouvelles; et selon ce se pourra résouldre Vostre Altèze de ce qu'elle aura à faire. Je me haste de donner advertissement à Vostre Altèze de l'arrivée de sa lettre du xxvj, pour obéyr à ce qu'elle me conmande. J'ay aussi receu celle du xxiij, et remercye très-humblement Vostre Altèze de la bonne nouvelle qu'elle me donne de la bonne santé du Signeur Don Joan, et de Monsieur le Prince,

sur les lettres freiches qu'elle en ha reçeu: nous n'avons riens de là, ny d'aillieurs que soit d'importance. Les lettres pour d'Assonlevile s'enchemineront; et quant à Monsigneur l'Illustrissime Farnèse, je fait sans bruyt ce que je doits; et n'a personne où que ce soit, qui plus syncèrement luy soit très-affectionné serviteur; et ne fauldray de continuer, comme Vostre Altèze me commande.

LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 932.)

—

Rome, le 5 octobre 1578.

He havido la carta que V. M. ha sido servido escribirme, en ocho del pasado, en respuesta de algunas mias. Esme mucha merced el ver que V. M. acepta á servicio, lo que con sincera affeccion y celo de criado, y servidor, yo le escribo y aseguro á V. M., que á lo menos mi voluntad es acompañada de deseo de acertar á serbir, teniendole muy grande de que las cosas del servicio de V. M. vayan por el camino que combiene. A Madama se han embiado las cartas que V. M. le ha escripto, acompañadas de las del embajador Don Juan de Zuñiga, conforme á la orden y mandado de V. M., que debe haber considerado las causas por las cuales habrá resuelto, que la dicha Señora deje de hacer el viage de Flandres, á donde pasan las cosas como V. M. habrá sido informado, pues levan los avisos tan presto, y mas que á nosotros acá, y aunque las pretensiones de los Estados sean impertinentes, y se muestren recios en ellas quiza por hallarse con tanta gente, pensando con esto negociar con ventaja, todabia me da buena sperancia ver que estan tanto tiempo los campos tan visinos, sin que se haga efecto de momento, y que los de los Estados mostrasen inclinar á la platica de suspension de armas que, si no me engaño, es lo que mas les hará conoscer su flaquesa, y les acortará el camino que devan seguir, pues de esto se puede

tomar coniectura que debe haber entre ellos grandes desordenes y poca conformidad, y la gente en tanto numero los consumirá, ni tenian posibilidad de hallar forma para pagar el sueldo, siendo aparentes que habiendo el Principe de Oranges usado terminos muy asperos para sacar dineros, haciendo imposiciones escesibas, y estas ineguales; venia á serles odioso, pues pensando con su ayuda valerse contra las imposiciones que no gastaban le han llamado, y viendose cargados por el de mayores, y con rigor y esorbitantes medios, verisimilmente le aborresceran, ni es posible que multitud juntada sin legitima autoridad de una cabeza, deje de caer en confusion pues serán muchos los que pretenderán mandar, ni podrán satisfacer á las pretensiones de todos, y aunque se rompa una, y mas veces la plática tractando, no me espantaré por esto pues es cosa ordinaria en semejantes negocios, y se acordará muy bien V. M. que estubimos siete meses tractando la paz con Francia, y que muchas veces se vino quasi á rotura, pero se tornaba siempre á enhilar fasta á venir á la conclusion, y paresceme que la dilacion en esto es gran ventaja para V. M. pues verisilmente los Estados podrán durar menos, y con el tiempo iran cresciendo los desordenes, tanto mas que soy cierto que los daños que harán los soldados de Casimiro, y otros, no serán menores de los que pudiesen hacer enemigos, y los Franceses como V. M. verá, si será servido por una copia que me viene de Francia, han venido de manera pasando por los tierras de su seque se puede tener por cierto que a donde se hallarán en Flandres harán peor; por donde vernan á tenerles tanto mas odio y aborrecerlos, y siendo asi como V. M. escribe que al servicio de Dios, y suyo, importa tanto acomodar este negocio de Flandres, que ya ha durado demasiado y tantos años; con usar V. M. todaba de tanta clemencia se puede esperar bien, y por cualquiera via que V. M. cobre sus tierras, y sacando de ellas toda la gente de guerra que no estubiere á su obediencia apartando con cualquier interese el Principe de Oranges de los dichos estados, que jamas se aquietará en ellos, sera lo que mas combiene, y volviendo las fuerzas al poder de V. M., apartando esa mala cabeza, restaurando la justicia, aparencia hay, como muchas veces de muchos años aca he escripto á V. M que con diestra negociacion, y buena maña, entendiendo continuamente en ello, se podrán acomodar las cosas mejor, que con la fuerza, y en esta opinion he estado siempre, no habiendo visto salir mucho fructo de infinitas esperanzas, con que han cebado V. M. tantos años, dando á entender que brevemente se acomodaria todo por la fuerza, y se han consumido pozos de sus, habiendose fasta aqui, como V. M. ve muy claro, hecho muy poco. Buena cosa es que fasta aqui no se ve que las tierras que ha pretendido Alanzon hayan querido admitir guarnicion francesa, no tienen dineros en Francia ni credito, y todas las provincias muy á la clara no solo niegan al Rey de Francia de admitir nuevas imposiciones, mas pretenden ser descargadas de las viejas, y la Provenza queda inquietada ni dejan de alterarse todabia de manera los humores, que antes es aparente hayan de suceder nuevos tumultos ad otra cosa, y con todo esto se han atrevido de embiar, y acometer el Condado de Borgoña, como V. M. habrá entendido, verdad es que es por la gente que ha entrado, y que no tiene artilleria ni osan acometer plaza que se defienda. Los Suizos les han embiado mandar que salgan con decir, que de otra manera vernán á echarlos, y si sin bullir mas nos arrimaramos á su amparo, con hacer los oficios combenibles siguiendo las pisadas pasadas como siempre lo he escripto al Conde de Champlite, nos andubiera mejor; pero el interese particular ciega muchos y queremos hacer novedades, de las cuales años ha que he preadvertido V. M., y tengo por cierto que nuestro bullir mucho sin fundamento nos ha probocado este accidente, esperamos ver la resolucion que tomara V. M. sobre lo que se debra hacer con Francia para seguir su determinacion.

LXIII.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a daigné m'adresser, le 8 du mois dernier, en réponse à quelques-unes de mes messives. Je suis bien aise d'apprendre que Votre Majesté me sait gré de mes observations, inspirées par l'attachement sincère d'un serviteur dévoué. Je prie Votre Majesté de le croire, je veux tout au moins la servir et souhaite y arriver, car je tiens à voir les affaires de Votre Majesté prendre la tournure qui Lui convienne. On a envoyé à Madame les lettres que Votre Majesté lui a écrites.

On y a joint celles de l'ambassadeur Don Juan de Zuñiga, conformément à l'ordre de Votre Majesté. Votre Majesté aura sans doute pesé les raisons qui Lui ont fait contremander le voyage de ladite Dame en Flandre. Votre Majesté sait ce qui se passe dans ce pays et en tient les nouvelles aussi et plus vite que nous ici. Les États se montrent durs dans leurs prétentions impertinentes. C'est peut-être parce qu'ils disposent de troupes aussi nombreuses, et songent à s'en prévaloir pour traiter avantageusement. Néanmoins, j'ai bon espoir quand je vois les armées si rapprochées l'une de l'autre sans rien tenter pour le moment, et les États plutôt disposés à négocier une suspension d'armes. Ces négociations, si je ne me trompe, ne leur feront que mieux connaître leur faiblesse, et ils se hâteront d'autant plus de rentrer dans le devoir. Aussi bien l'on peut déjà inférer de leurs dispositions qu'il doit régner parmi eux beaucoup de confusion et peu d'entente. Les forts effectifs de troupes les ruineront. Il est impossible qu'ils trouvent le moyen de payer la solde. Le prince d'Orange a usé de procédés très durs pour soutirer de l'argent au pays. Il a levé des contributions excessives et arbitraires, au risque de se rendre odieux. Dans l'espoir de se soustraire aux impositions, dont ils ne tiraient aucun profit, les États l'avaient appelé à leur aide. Mais, comme il a, avec une rigueur extrême, aggravé encore les charges publiques, ils finiront par le détester. D'autre part, il n'est pas possible qu'une multitude sans chef ne se désagrège point, car il y en aura beaucoup qui voudront commander, mais qui ne pourront pas satisfaire toutes les exigences. Quand même les négociations se rompraient une ou plusieurs fois, je ne m'en inquiéterai pas, c'est dans l'ordre. Au reste, Votre Majesté se rappellera que nous avons passé sept mois à négocier la paix avec la France. On en vint plus d'une fois à une quasi-rupture, mais les choses tournèrent toujours de telle façon que nous parvînmes à notre but. Il me paraît donc que la temporisation est ici dans l'intérêt de Votre Majesté. Assurément les États ne pourront pas se soutenir aussi longtemps. En attendant le désordre augmentera, car les troupes de Casimir et autres dévasteront le pays autant qu'une armée ennemie pourrait le faire. Comme Votre Majesté le verra, si elle veut bien jeter les yeux sur l'écrit ci-joint que j'ai reçu de France, les Français feront pis en Flandre et ils seront bientôt abhorrés des populations. Ainsi que le mande Votre Majesté, il importe au service de Dieu et de Sa Majesté que les affaires de Flandre s'arrangent; elles n'ont déjà été embrouillées que depuis trop d'années. En continuant à user de la même clémence Votre Majesté peut tout espérer. Récupérer ses états n'importe comment, en retirer les troupes qui ne reconnaîtraient pas son autorité, en éloigner le prince d'Orange, cet éternel brouillon, voilà ce que Votre Majesté a à faire. En réunissant toutes les forces vives du pays dans les mains de Votre Majesté, expulsant le méchant fauteur de tous les troubles, rétablissant la justice, il est possible que, par d'adroites négociations, avec de la chance et à condition de poursuivre obstinément le même but, l'on arrange mieux les affaires que par la force. J'ai toujours

été de cet avis, n'ayant d'ailleurs jamais rien vu résulter des infinies espérances qu'on a fait miroiter aux yeux de Votre Majesté pendant tant d'années. On a donné à entendre à Votre Majesté que l'emploi de la force réglerait tout promptement; et l'on a dépensé des monceaux d'or pour avoir peu fait jusqu'ici, comme Votre Majesté le reconnaît aujourd'hui. Heureusement les habitants des territoires dont cherche à s'emparer Alençon n'ont pas voulu recevoir de garnisons françaises. Ils ne tirent pas d'argent de la France et n'y ont pas de crédit. Les provinces françaises non seulement refusent au Roi de France d'admettre de nouvelles impositions, mais prétendent être déchargées des anciennes. La Provence reste inquiète, les esprits se troublent, de nouveaux désordres sont imminents. Ensuite on va jusqu'à envahir le comté de Bourgogne comme Votre Majesté l'aura entendu dire. A la vérité, les assaillants n'ont pas d'artillerie et n'osent pas attaquer la moindre place en état de se défendre. Les Suisses leur ont fait dire qu'ils avaient à se retirer du comté s'ils ne voulaient pas qu'on les en expulsât. Ainsi nous nous trouverons mieux de compter sur l'appui des Suisses, quitte à faire le nécessaire et à suivre la même politique, comme je l'ai toujours écrit au comte de Champlite. L'intérêt particulier nous aveugle souvent et nous voulons employer des moyens nouveaux, contre lesquels d'ailleurs j'ai mis Votre Majesté en garde. Nos agitations sans raison d'être, nous ont valu ce qui arrive. En attendant la résolution de Votre Majesté sur l'attitude à prendre vis-à-vis de la France.

LXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 5 octobre 1578.

Ces deux motz seront pour encheminer à Vostre Altèze les deux pacquetz, que me viennent en cest instant pour icelle, de Jehan Ferrantes de Çuniga, que l'abbé Sagante, secrétaire de Sa Majesté, nourry en nostre maison, dois le secours de Vienne l'an 32, m'a adressé, et je joindray à ceste la lettre qu'il m'escript, que je supplie me soit renvoyée. Je ne sçay ce que sera. au dépesché, dadvantaige de ce que Vostre Altèze ha jà entendu. Dieu doint

que, comme dit ledit Sagante, il y aye chose que contente Vostre Altèze. Le courrier de Portugal ha apporté les pacquetz et lettres à Sa Sainctelé, comme elle nous ha dit aujourd'huy au consistoire du Cardinal, que les Estatz ont de commung consentement accepté pour Roy, et ha de leur main, comme elle ha dit, receu le sceptre en habit de Cardinal. Aulcuns sont en opinion qu'il se mariera, et demandera dispense, combien qu'il passe les 75 ans; mais aujourd'huy il ne s'en est faicte mention. Merquedy se feront les obsèques en la chappelle, et fera l'office comme vice-protecteur le Cardinal Alciato [1], en absence de Monsigneur le Cardinal Farnèse, qu'est encoires retenu à Caprerola par la goute. Ny de Flandres, ny d'ailleurs, nous n'avons nouvelles d'importance, synon l'entrée des François au conté de Bourgongne. Tant avons-nous faict par nous vouloir trop mouvoir; mais les Suysses se monstrent favorables à nostre ayde, et tout ce qu'est venu s'est communiqué à Aldobrandino, pour en faire part à Vostre Altèze.

Le Roy ha faict merced à l'ambassadeur de l'encomende maior de Castille [2], vacante par le trèspas de son nepveu, l'ayant heu son père et son frère.

LXV.

MANDEMENT DE L'ARCHIDUC MATHIAS ADRESSÉ AU MAGISTRAT DE GAND.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 119 et 124.)

Anvers, le 7 octobre 1578.

Mathias, par la grâce de Dieu, Archiduc d'Austrices, gouverneur et capitaine général, etc.

Très chiers et bien amez. Les barons de Rassenghien, Srs de Mouscron, de Zweveghem, Herpe, d'Eecke, Fresnoy et de Rimesche, ensamble le Sr de Champaigney [1], nous ont plusieurs fois, et encores par nouvelle requeste, cejourd'huy faict remontrer que après avoir la pluspart d'eulx esté détenuz prisonniers en la ville de Gand dois le mois d'octobre 1577 jusques à présent, sans jamais avoir sceu ny peu entendre l'occasion de leur saisissement, nonobstant qu'ilz aient souvent faict requérir de les vouloir mectre en cause et bénignement oyr en leurs légittimes deffenses, ou de les relaxer et mettre en liberté soubz telles conditions et cautions que l'on trouveroit raisonnables; et que en lieu de ce faire, le capitaine Myeghem, s'appuyant sur vostre charge, les auroit le ve de ce mois menaché de très maulvais traictement, et en cas que en dedans six jours ilz ne feissent tant que les compaignies wallonnes, estans entrées en Menin et exerceantz par pillages, branschatz et aultrement toutte sorte d'hostillité, se retirassent hors la conté et limites de Flandres, chose que ne leur touchoit en riens, et dont ils estoient ignorans et innocens, supplians néantmoings que voulsissions, avec les députez des Estatz généraulx, embrasser cest affaire et y pourveoir, de sorte que la patrie puisse estre conservée et soulagée par la prompte et briefve retraicte desdicts Wallons, et lesdicts prisonniers maintenuz en leur innocence et préservez de tous calumnieulx oultraiges, les recepvant en nostre protection. A cause de quoy, et nous tenant bien asseurez que cesdictz prisonniers ne sont aulcunement cause du faict ny des altérations desdictes compaignyes wallonnes, nous vous avons bien voulu faire cestes, affin que, soubz umbre des oultraiges et hostilité d'icelles, ne vous attachez auxditz sieurs prisonniers, chose qui redonderoit grandement à vostre déshonneur, après avoir faict si ouverte protestation de restablir et maintenir les prévilèges et anchiennes usances du pays, de les enfraindre au regard desdicts prisonniers, requérant suyvant lesdicts prévilèges estre oyz en leurs deffences et justifications : lesquelz sans préjudice à iceulx prévilèges, ny mesmes aussi sans offenser les droictz divins et humains et de nature, voires sans encourir note de tyrannye plus que barbare, ne leur peuvent

[1] François Alciat de Milan, nommé cardinal en 1565, mort en 1580, grand protecteur des lettres.

[2] Lisez : *incomiendo major de Castille,* c'est-à-dire la fonction de commandeur de Castille, à laquelle fut nommé Don Juan Fernandes de Zuniga, ambassadeur du roi à Rome.

[1] Maximilien de Gand, dit Vilain, Baron de Rassenghien, franc seigneur de St. Jean-Steen, sr de Calken, etc., souverain bailli des villes d'Alost et Grammont, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, etc., mort à Tournai en 1583; Ferdinand de la Barre, sr de Mouseron; François Halewyn, sr de Sweveghem; François Schoutede, sr d'Erpe ou Herpe; Artus, baron de Ghistelles, sr de Rymeersche, fils naturel d'Antoine de Ghistelles.

estre dényées; pardessus ce que en précipitant lesdicts prisonniers estant emparentez et alliez aux principaulx Sgrs de pardeçà, que ne cessent d'intercéder pour eulx affin que justice en leur endroict ne soit violée. vous ne devez attendre que ung ressentiment et juste désir à tous coustelz de venger telle injustice, par où seroit indubitablement causé une division. dont non seullement la ville de Gand et ledit payz de Flandres. mais aussi la cause commune ne pourroit recepvoir que ung intérest et dommaige irrécupérable. Pour à quoy obvier, et affin que désormais toutte occasion d'offense soit ostée, nous vous requerrons et pour le lieu que tenons, ordonnons et commandons d'envoier en ceste ville d'Anvers les personnes desdits prisonniers. soubz telle garde que treuverez convenir, avecq les informations tenues à leur charge. pour estre miz à droict, et après deue cognoissance de cause estre jugé de leur faict, comme en bonne justice sera trouvé convenir; ou pour le moingz ne permectre que l'on vous impute qu'ilz soient traictez aultrement que lesdits prévilèges et les loix de Dieu et de nature ne permectent. Espérans que pour l'obligation qu'avez à la commune patrie, ne vous vouldriez tant oblier que de procéder si légièrement contre lesdits prisonniers. mais au contraire que vous les accommoderez de telle sorte que noz et lesdits prisonniers aurons cause de contentement, et que n'attenterez riens contre iceulx. Et au regard desdits soldatz wallons, vous povez croire que. tant de nostre coustel que des députez des Estatz. n'a riens esté obmiz des debvoirs possibles pour les ranger à la raison, et faire sortir hors dudict payz et conté de Flandres; ayantz députez plusieurs personnaiges avecq povoir bien ample pour sur ce traicter avecq eulx, et depuis faict recharge et surencharge : auquel effect avons derechief présentement commis le sieur de Bours avec nouvelle instruction et lettres escriptes auxdits soldatz, dont copie s'envoye avec cestes. par où povez cognoistre qu'il n'at tenu et ne tient à nous qu'ilz ne soient piechà sortiz, comme pourrez le tout plus amplement entendre par noz commissaires. que vous envoyerons de brief avec instruction. pour avec vous traicter choses concernans vostre propre bien et repos de la patrie en général; vous veuillant néantmoings icy bien représenter que faict à craindre que pour estre le Sr de Montigny, colonnel desdites compaignyes wallonnes, proche parent au Sr de Rassenghien, et aultres prisonniers. il ne vous mecte en avant samblable condition que leur at esté proposé. assavoir que à faulte de

délivrance desdits prisonniers et aultres endedans six jours. ilz ne se vouldront retirer.

A tant, très chers et bien amez. prions Dieu vous avoir en sa saincte garde.

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 147 à 149.)

Rome, le 9 octobre 1578.

Je respondray par ceste aux lettres du dix-septiesme du moys passé, auxquelles je ne pus respondre à faulte de temps, pour estre arrivé le courrier de Lyon si tard, comme il fera d'oyres en avant; et pourtant seray constrainct remectre tousiours mes responces d'ung ordinaire à l'aultre.

Je vous mercye ce que si particulièrement vous m'avez adverty du piteux estat auquel se treuve à présent nostre povre pays. auquel ces nouvelletez et entreprinses nous ont amené; et ce que l'on est incertain et du nombre des François que y sont entrez et de la suyte que leur doibt venir. me faict craindre que l'on n'aura pas faict les diligences requises pour avoir gens propres aux champs pour sçavoir de tous coustelz ce que font noz voisins, en quoy les deniers fussent estez mieulx employez que à lever des gens de guerre, que sont en soulde dois si longtemps, si mal en ordre. comme vous escripvez, et dont au besoing l'on ha peu de service.

Il y a près de deux moys que Monsieur le Marquis d'Ayamonte, gouverneur de Milan, m'a escript qu'il avoit donné toute assistance à ceulx qu'estoyent allés audit Milan pour pourter armes au pays, afin que l'on les eust tost bonnes et à propoz et à bon pris. Je ne sçay comme l'on se conduyra au partement, ny si sur le pris l'on fera prouffict. L'on escript de Lyon que sur le recours que l'on at prins devers Messieurs des Lighes. ilz ayent envoyé pour faire sortir les François du pays. avec comminations que aul-

trement ilz les viendront chasser par la force, et que à ce se préparent; que seroit bien le meilleur appuy que nous pourrions avoir, quoy que l'on die là des gens du Conte Annibal de Alta-Emps [1], que aussi icy l'on dit estoit près; et s'il arrive à temps, serviroit de beaucop pour avec ceulx du pays et aultres donner une bonne attaincte à ces gens que l'on escript font du pis qu'ilz peuvent où ilz peuvent entrer, et ne m'en esbéys : car en France mesme, ilz ne vivent pas mieulx; et j'ay veu il y a troys jours une lettre escripte de Paris à ung François qu'en faict très grandes plainctes, et de tous ceulx qui sont encoires au Royaulme, et se dyent de la suyte du Duc d'Alençon; et est vray qu'ilz ne sont payéz, et que l'on se plaint que le crédit du Roy de France est perdu, ou que l'on ne trouve argent.

Je suis en grande penne de ce que passe, et pour la craincte de pis, selon le peu de gouvernement et les partialitez et divisions que à la fin seront nostre ruyne. Les conseilliers ont fort bien faict d'appeller le président; et s'il ne vad à Dole en ceste saison, fera, à mon advis, faulte à son debvoir, et j'actendray avec espoir et craincte les nouvelles que, par le premier ordinaire, viendront de là.

Je ne puis approuver vostre retraicte en ceste conjuncture que vous ne voyez plus avant le besoing; car si les aultres faisoyent le mesme à vostre exemple, le pays n'en vauldroit pas mieulx en ceste saison.

Monsieur mon nepveu d'Achey debvroit estre à Dole; et s'il en mesadvenoit (j'espère mieulx) il en seroit blasmé, sans excuse, à la façon d'Espaigne, comme je luy ay quelque foys escript. Je louhe Dieu qu'il se porte bien, et que son frère soit de retour par de là avec santé, qui fera bien de, durant ce maulvais temps, se tenir à Jouhé.

Je sentz très fort l'indisposition de Madame ma seur; mais je n'y puis donner remyde. Je prie à Dieu qu'il luy playse luy rendre santé et que les affaires de son filz prengnent tel chemin que luy n'en receoipve plus de dommaige, et aultres à son occasion.

L'allée du conseillier de Boisset seul sera, comme je me doubte, de peu d'effect, et mesmes si l'instruction est telle que vous dittes, et luy *orator parum vehemens* homme de bien et de bon zeele, mais peu civil, et peu duyt à telles choses. Ce n'est sans mistère que Monsr de St-Claude [2], que du

[1] Le comte Hannibal ou Annibal d'Altemps, ou d'Altheim. Voy. t. V, p. 437.

[2] Joachim de Rye. Voy. plus haut, p. 153.

commencement monstroit se laisser persuader au voaige, s'en soit retiré, et il est apparent que ceulx, qui ne goustent l'ambassade, auront faict (triompher) leurs préventions.

Certes si le président Froissard eust vescu, beaucop de choses se fussent redressées par sa dextérité et bon cerveaul; et l'envye que l'on luy ha pourté, que cause les vains soubçons et d'intéresłz et d'aultres desseings [1], nous ont causé du mal largement, ny l'on n'a trouvé probabilité en ce que vouloit dire qu'il serchoit son prouffit.

Ce que le conseillier Duchamp [2] s'excuse du voiaige ne me semble bien, ny ce qu'il demande juges au pays pour se purger, devant que l'on le charge, l'appellant, selon ce que vous escripvez, le Signeur Don Jehan avec lettres courtoises, et mesmes s'il se sent nect et sans culpe, visaige d'homme porte vertu. J'eusse espéré que le voiaige eust peu causer son advancement, oyres qu'il fut ce qu'il soubçonne que l'on aye faict contre luy malvais offices. J'ay souvent veu gens advancer par le moyen de telles persécutions.

Quant à Monsr Fonch, je suis encoires de mon opinion, non obstant vostre soubçon, jusques je voye aultre chose au contraire, avec plus de certitude et effect, et qu'il convient procurer de le retenir amy, et aultres, sans interpréter, à la façon de nostre pays, touttes choses au pis. Je ne sçay pas encoires que l'on ayt faict changement à son envoy en Espaigne, que peult-estre se pourroit différer pour la négociation de l'accord remise à l'Empereur et aux électeurs, et à quoy doibt aussi aller le Duc de Terranuova. Le nonce Castagne [3] debvra estre jà bien avant en son voyaige.

Ceulx de Bruxelles sont ceulx que ont prins prisonniers Monsr de Champagney et Monsr de Glimes [4] pour ce qu'ilz y contredisoient la licence des

[1] « J'ay longtems jà apperceu combien ceulx de par-delà sont prompts à blasonner estrangiers comme ilz veullent, dont je m'esbeys tant moings, puisqu'ilz n'espargnent ceulx du pays ny leurs propres parens et amys quant ilz ne font tout ce que l'on veult, soit juste ou non; qu'est la cause pour laquelle et au Pays-d'Embas et en Espaigne et aillieurs ceulx de nostre pays sont blamez et encoires hayz. » Le même au même, le 20 septembre. (*Ibid.*, fol. 145 v°, 146.)

[2] Nicolas Duchamp, conseiller au parlement de Dole de 1572 à 1578.

[3] Jean-Baptiste Castagna, né à Rome en 1521, archevêque de Rassano, nonce apostolique en Espagne, cardinal en 1583 et pape en 1590.

[4] Jacques de Glymes. Voy. t. VI, p. 40.

presches hérétiques, et non à l'instance de ceulx de Gand; et furent menez à Anvers, et dois là audit Gand, et ne sçay ce qu'ilz seront devenuz despuis.

La deffaicte du camp du Roy de Portugal en Affrique et sa mort [1] est trop véritable. Il n'a voulu croire le Roy nostre maistre, quelque office qu'il ayt faict par divers moyens pour luy desconseiller l'emprinse. L'on fit hier ses exèques en la chappelle, y assistant le Pape et les cardinaulx, et pour la septmaine prochaine, faict l'ambassadeur de Portugal les apprestes en la belle nouvelle esglise des Jésuites pour les faire de sa part, comme l'on dit, fort solemnelles. Le Cardinal Infante, à qui de droit plein, vient la succession, a esté juré Roy par les Estatz, demeurant jusques oyres en habit de cardinal, et disant quasi tous les jours messe. Il a escript à Sa Saincteté, ouffrant toute obéyssance, et de tenir soing spécial de la Religion. L'on ne sçait ce qu'il résouldra après. Il n'y a faulte de prétendans ny de divers discours sur ce à Rome, à l'accoustume.

Bonvalot, son oncle, mon cousin, ne m'ha encoires escript mot. Je vous ay escript la difficulté et que l'on pouvoit ou non payer, ou estant peyé redemander le légat, pour non estre accomplie la condition. C'est le poinct qu'il fault assheurer qui vouldra passer oultre au mariaige, et vous aurez veu ce que je vous y ay respondu pour ce que m'en touche.

LXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 13 octobre 1578.

J'ay reçue la lettre de Vostre Alteze du III de ce moys, en responce d'aulcunes miennes, par laquelle se voit que, avec sa prudence accoustumée, elle

[1] Don Sébastien, fils posthume de Jean. Voy. plus haut, p. 130, note.

prant bien et comme il convient la résolution du Roy. Et il ne fault perdre l'espoir que en fin le tout ne succède au contentement de Vostre Altèze. Je continueray les offices, et continueray en tout ce que je jugeray luy estre de service, avec austant entière et sincère voulenté, que qui que ce soit de ses serviteurs, domestiques et aultres, et suyvray le mesme chemin en ce que concerne Monsigneur l'Illustrissime Farnèse.

Il me desplait que, par ceste, je suis constrainct luy donner une bien malvaise nouvelle, qu'est que ce matin nous soit venues lettres de Génnes, avec advertissement du trespas du Signeur Don Jehan, en la fleur de son eage [1]; et dit l'ambassadeur avoir heu c'est advis par lettres de Namur, par courrier exprès. Il ne dit pas plus de particularité sur l'advenue de ce triste cas, mais seullement ce que dessuz; adjoustant que devant que mourir, il avoit nommé Monsieur le Prince de Parme, filz de Vostre Altèze, Capitaine général. Je tiens qu'il sera décédé de ses indispositions, qu'estoient grandes et mal guérissables, et avoit plus de couraige que de forces. Certes j'ay crainct pieçà cest accident advenu maintenant en malvaise saison et conjoncture. Je prie au Créateur qu'il luy face mercy. J'espère que Monsieur le Prince, qu'est de bon cueur et preste l'aureille à bon conseil, satisfera fort bien à la charge: mais je le plains de la penne et travail qu'il aura, et crains le peu de correspondence et provision d'Espaigne, puisque nous avons veu comme il en est allé avec le défunct qu'estoit frère. Et Vostredicte Altèze sceit ce que passoit en son endroit, quant elle estoit aux Pays-d'Embas.

Vostre Altèze sera esté advertye par Aldobrandino des obsèques que se sont faictes du Roy de Portugal en la chappelle. L'ambassadeur de Portugal dit qu'il les fera en la nouvelle esglise que Monsigneur Farnèse édiffie si belle et somptueuse aux Jésuites. Il n'a pas encoires prins jour. Le Cardinal Roy ha escript à Sa Sainctelé, ouffrant toute obeissance, et le soing qu'il doibt à la religion. Il retient encoires l'habit de cardinal, et dit messes. L'on n'entend pas encoires, qu'il veulle changer, ny se dit riens de certain des prétendeurs à la couronne après luy. Ledit ambassadeur de Portugal ha prins grand deul, et habille d'icelluy sa famille. Vostre

[1] Voy. au sujet de sa mort, qui eut lieu le 7 octobre 1578, Renon de France, t. II, p. 283; les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XI, p. 330, et Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 255.

Altèze ne peult délaisser de faire le mesme, et tant plus estant succédé le trespas dudit Signeur Don Jehan.

De Flandres ny d'ailleurs nous n'avons aultre choses ny ne sçavons quel mesnaige font les François au Comté de Bourgongne, où enfin sont entrez deux mil François, qui actendoient plus grand nombre. Et le chemin que l'on ha tenu audit comté, s'y faisant tant de nouvelletez, et ce que l'on n'a voulu suyvre le chemin ancien, nous ha conduyt à ce malheur, et ne sçavons encoires ce qu'en sera. De Lyon l'on escripvoit l'aultre jour que les Suisses prenoient ce faict en main, pour faire sortir les François, lesquelz ilz ne vouldroient pour voisins. Ce seroit le meilleur chemin pour nous ayder, comme je l'ay si souvent escript, et encoires n'entendons nous comme Sa Majesté prant ceste guerre couverte, que le Roy de France luy faict, soubz le nom du Duc d'Alençon, son frère. Certes nous dormons trop, et j'en ay grand regret pour le service de Sa Majesté.

LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 17 octobre 1578.

Le secrétaire de Vostre Altèze m'a en cest instant rendu sa lettre du xv. Je ne falliz d'advertir Vostre Altèze punctuellement de l'advis entier venu du trespas du feu Signeur Don Jehan, et de la déclaration qu'il fit de laisser Monsieur le Prince pour général en son lieu. L'advis, à ce que j'entendz, vient des marchans, que debvoient furnir argent pour le camp, qu'auront usé de diligence pour leur interestz. Je tiens que ce cas soit advenu de ses indispositions ordinaires, pour lesquelles certes j'ay pieçà crainct ce qu'en est succédé; et par le dernier dépesche en escripviz en Espaigne, afin que l'on y pourveut, comme je fiz devant que le Comendadeur Major decéda.

Et pour non y avoir pourveu, l'on ha veu ce qu'est succédé. Ledit feu Signeur avoit bon cueur, que le faisoit faire plus que ne comportoient ses forces. Il y a longtemps que souvent son indisposition le travailloit, et tenoit peu de rigle de ce que convenoit à sa santé. Cest accident ne pouvoit venir en pire conjoncture; et est chose digne de grande compassion, que nous l'ayons ainsi perdu en fleur d'eage. Il n'avoit que xxxi an. Dieu par sa grâce luy face mercy. Et je sçay bien que Vostre Altèze, que l'aimoit tandrement, le doibt extrêmement sentir. Mais il fault qu'elle se serve de sa prudence, pour s'accomoder à ce que plait à Dieu. Monsigneur l'Illustrissime Cardinal Farnès partit hier d'icy pour Farfa, que je pense pourra veoir Vostre Altèze, et faire office de bon frère, et discourir avec elle des choses du monde, comme celluy qu'est informé de tout. Nous actendons l'ordinaire de Lyon; mais comme les dernières que le courrier pourteur des malvaises nouvelles apporta lettres de Lyon du vi, il est apparent que l'ordinaire, que debvoit partir le mesme jour, ne portera dadvantaige. Si toutesfoys il vient chose qu'il convienne sçavoir, je ne fauldray d'en advertir. Et je tiens qu'après que la première perturbation qu'en aura heu Monsieur le Prince sera passée, et aura faict son cours, qu'il ne fauldra de dépescher, pour advertir du succès, et de l'estat qu'après auront prins les affaires. Aussi sçaura l'on tost ce que les François dois les dernières nouvelles auront faict en Bourgongne. Dieu doint qu'ilz en soient dehors, ou que l'on leur aye rompu la teste.

LXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 151-152.)

Rome, le 21 octobre 1578.

J'ay receu, par le dernier ordinaire de Lyon, voz lettres du premier de ce moys. Vous me faictes grand plaisir de m'advertir si particulièrement de

ce que passe, et vous mercye cordialement de la penne que vous y prenez.

Le Conte Annibal avec ses gens nous viennent bien à propoz pour nous deffendre contre les François; ne sçay si c'est d'industrie ou d'hazard, et j'entendz que touttes les compagnyes bourguignottes de gens de cheval retournoient aussi pour nous ayder, et non seullement les deux que vous dictes que nommément l'on avoit demandé.

Je suis de vostre opinion qu'il fût esté mieulx nous fonder sur Messieurs des Lighes, et nous ayder d'eulx, puisque ilz se monstroient si voulentaires, que de lever tant de gens au pays, lesquelz une fois desbauchez ne se rangent facilement, comme je l'ay escript à Monsr le Conte mesme et à aultres; et quant à l'assemblée des Estatz, le pays est à présent merveilleusement foulé. L'on escript icy de France, que les François en sont jà sortiz par craincte de ceulx que venoient sur eulx. Cela peult-estre fera différer ladite assemblée, et n'est pour ce la difficulté tant sur la lettre de non préjudice, que se faict après l'ayde accordée, que pour les lettres de Sa Majesté de la convocation, que se doibvent signer de sa main propre; ce que ont ordonné les prédécesseurs de Sa Majesté pour grandes, urgentes et très justes causes; et je me doubte que ceulx qu'ont faict les lettres à la court, dont vous m'avez envoyé coppie, ne sont pas bien informez des choses passées, ny de ce que convient aux affaires.

Les choses ont prins ung merveilleux changement par le trespas du Signeur Don Jehan, advenu le premier de ce moys [1], par une fièvre maligne, que l'a travaillé xv jours, et enfin joincte avec ses aultres indispositions, luy ha hosté la vie, au grand regret de tout le camp. Et devant son décès fit accepter et jurer par les chiefz des gens de guerre, en son lieu, Monsr le Prince de Parme, jusques à ce que Sa Majesté pourvoye aultre chose, laquelle sentira mirablement ceste perte. Dieu la veulle inspirer à prendre en tout la résolution que plus convient à son service! Certes c'est

[1] Au camp près de Namur. « Don Juan, » dit le cardinal de Granvelle, « qui par peu de conduite » perdit les états, avec la bonne ayde que luy firent en ce Rhoda et Sanche d'Avila, comme je l'ay dit » souvent haut et clair. » (Lettre à Belle-Fontaine du 21 mars 1585; *Ibid.*, II, 482.) Selon Morillon (Lettres à divers, t. II, p. 189), la mère de ce prince arrivait dans les Pays-Bas au mois de juin 1574. « Alors, ajoute-t-il, elle avoit hantise d'un Anglois que l'on tient être épousé avec elle. » (Voyez à ce sujet notre tome VI, page 219, note.

chose digne de grande compassion que d'avoir perdu ce Signeur, qu'avoit jà acquis si grande réputation en fleur d'eaige. Il estoit en sa xxxie année.

Je tiens que Monsr de Gastel discourt fort bien qu'il est apparent qu'enfin l'on s'accordera aux Pays d'Embas pour les désordres que sont entre les Estatz, et mesmes au camp, qu'ilz ne pourront longuement soustenir, et que la négociation que l'Empereur entreprend avec l'assistence des électeurs, sera de fruyt, s'y estant condescendu le Roy pour user de sa clémence accoustumée. Et si l'accord succède, beaucop de choses se redresseront, que par la guerre et guerriers ont prins malvais ply.

Ce trespas troublera Monsr le conseillier de Boisset, et le mectra en doubte de ce qu'il aura à faire. Peult-estre se résouldra-il d'informer ledict Seigneur Prince de Parme pour le prévenir. Et si ceste nouvelle treuve Monsr le conseillier Duchamp en chemin, je ne sçay s'il se résouldra à passer oultre. J'ay escript sur son voyaige tout ce que pour maintenant je sçauroye dire: de visaige d'homme est souvent venu l'heur aux gens de bien du mal que l'on leur procure, quant ilz se sçaivent ayder.

Ceulx de Nivelle [1] se rendirent et tant s'en fault que pour les secourir le défunct voulut donner la baptaille qu'ilz heurent commission de se rendre si l'on les pressoit, pour n'estre la place tenable, et se rendirent à condition d'en sortir avec leurs armes. La mesme commmission heurent ceulx de Bintz [2], que ne sont que vic hommes Wallons et Allemans, et ung chief Espagnol que l'ont si bien faict, que les gens de Monsr d'Alançon y ont perdu en troys assaulx, ausquelz ilz sont estez vivement repoulsés, grand nombre, et refusarent à leur chief de donner le iiiie assault, disant que l'on baptit dadvantaige, pour leur faire la bresche plus aisée. Dieu doint qu'ilz se soient despuis peu soustenir, car il y avoit peu de moyen pour les secourir.

L'on escript de France que plusieurs des gens dudit Alençon retournent à faulte de paye, et pour n'y trouver le pillaige si aisé qu'ilz pensoient. Et ont aulcuns opinion que Alençon mesmes s'en yra peu content des Estatz, qui ne font ny ne peulvent tenir ce qu'ilz vouldroient; et que jà pour

[1] Selon Aitsinger, *Leo belgicus*, p. 383, cette ville fut prise par les États le 6 octobre 1578. Voyez aussi Bor, liv. XII, fol. 59 vo.

[2] Binche fut conquis par le duc d'Alençon, d'après le même auteur, le 7 octobre (*Ibid.*, p. 383, et Bor, liv. XII, fol. 60).

colorer sa retraicte, l'on sème que la Royne d'Angleterre le veult marier. Et l'ayant traicté familièrement, aulcuns des Pays d'Embas n'y treuvent ce qu'ilz espéroient, ny pour personne sur quoy faire grand fondement: ny ne font pas beaucop meilleur compte de ces mignons que le gouvernement et peuvent tout à l'entour de luy. Et au regard des démonstrations que l'on faict en France, pour donner à entendre que le Roy et sa mère ont à regret ce que faict Alençon, et l'entrée des Françoys en Bourgongne, il les croyra qu'il vouldra; pour moy je suis en opinion (Dieu veulle que je me forcompte) qu'il leur desplaict que d'ung coustel et d'aultre ilz n'ayent faict plus d'exploit.

La peste faict grand domaige en nostre camp, et non riens moings à celluy des Estatz, et par toutes les principales villes de Brabant. Mondragon, le colonel [1] est mort, et aulcuns capitaines espagnolz; et aulcuns escripvent que Casimirus soit mort, aussi de peste, à Bruxelles, que ne seroit pas si grand dommaige que des aultres.

Nous avons maintenant nouvelles d'Espaigne que l'Archiduc Wincislaus [2], qu'estoit en la court de Sa Majesté, soit décédé en la fin de septembre, que le Roy et la Royne sentent très fort. Il estoit aymé par toute la court et jà avoit le Roy commencé à le pourveoir par la voye de Malte, ayant ledit Seigneur prins l'habit de ladite religion. Voylà ce que l'on dit que une maulvaise nouvelle ne vient jamais seulle. Je supplie le Créateur qu'il se contente à tant qu'il face mercy aux trespassez et conserve les vivantz.

[1] Christophe de Mondragon, cité maintes fois dans les volumes précédents, mourut seulement le 3 janvier 1596 dans la citadelle d'Anvers qu'il commandait. Il avait atteint l'âge de 92 ans.

[2] Né le 7 mars 1561, ce prince était le sixième fils de l'empereur Maximilien II, et mourut en septembre 1578.

LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas, affaires de Rome, layette 3050.)

—

Rome, le 23 octobre 1578.

Gran lastima nos ha hecho, y causado infinito dolor el fallescimiento del Señor Don Juan, del cual me conduelo con V. M. que en esta muerte ha perdido tanto, pues le pudiera servir en muchas cosas importantes, y cada dia mas, cresciendole con la edad el maduro juicio y esperiencia; hale llamado N. S. en la flor de su edad, á 32 años de esta, y hace á todos gran compasion y sentimos que á V. M. causara este mismo embarazo. Pronta provision es menester en muchas cosas, y correspondencia continua; no se podia perder el difunto en mas mala coyuntura : Dios por su misericordia le dé el cielo. Para el gobierno de aquellas provincias, no combienen en ninguna manera mozos por infinitos respetos, sino personas graves y reposadas, y que no divertidos atiendan continuamente al negocio. Muy bien sirvieron Madama Margarita, la Reyna Maria y Madama de Parma, fasta tanto que ocupo en los negocios Armenteros, que por sus intereses tomo inteligencia con aquellos Señores conjurados, y engañó alguno de la corte de V. M., y en breve tiempo hizo perder á Madama la autoridad, el mando sobre la gente de guerra, y la administracion de la hacienda, habiendola tomado absoluta los Gobernadores particulares en sus goviernos, y procurando los beneficios y oficios por dinero á personas no combenientes. Persona es menester no divertida de otras cosas, y que continuamente atienda al govierno con darle consejeros de la mano de V. M., á los cuales haya de dar crédito : y en este principio no pueden ser españoles, fasta tanto que pierdan el odio tan grande que contra la nacion han concevido : y que V. M. tenga si cave, persona ó personas que le correspondan, informados de los negocios de Flandes y de Borgoña, en lugar de Hoppero, y que descansen á V. M. y correspondan continuamente, y con mucha diligencia, y sepan informar de las cosas pasa-

das y presentes, y dar parescer conforme á esto para lo venidero; y en fin será menester fiarse de sus vasallos haciendo buena eleccion, ganandoles la voluntad por buenos medios, que se puede hacer con beneficio grande de la tierra, y mucho servicio de V. M.; pues pensarlo llevar todo por la fuerza segun las esperanzas que han dado á V. M., ni aunque con esta fuese allanado todo, sostenerlos con continuo ejercito cual seria menester, y grande, estando V. M. ausente y tan lejos, yo tengo por imposible poderlo poner en plática. A ninguno combernia mas segund las pasiones humanas, y procurar mal á los Estados bajos que á mi, pues me han tractado y tractan como V. M. ve, pero yo tengo todo mi fin al servicio de Dios, y de V. M., olvidando lo que me toca por esto, y sobre ello tantas veces he escripto en conformidad de esto, que no me paresce ser necesario añadir mas. Yo no despero del concierto si se negocia bien y diestramente, por ser los Estados tan causados, aunque bravean confiados de las fuerzas que al presente tienen, pues estas no podran pagar y les harán mas cruel y dañosa guerra que el ejercito de V. M., que de mi voto en esta sazon no se cresciera, pues cuando lleguen los que piensan añadir de presente, el imbierno en aquellas partes los hará inutiles, sino por ganar el sueldo de valde, y harán mas dificil el punto de las vituallas que si las tienen bastantes, que es lo que continuamente he escripto al Señor Don Juan, y á esto de hacer la provision necesaria principalmente se entendiese, en el puesto destinado para esperar lo que querran hacer los Estados con la gente que ya está en el campo ejercitada, y plática diez veces tanto número, de tal como tienen los Estados no basta á forzarlos, y entretanto se consumen los dichos Estados, que era mejor tenerlos en gasto, que ponerse V. M. á crescerlos de su parte en esta sazon, pues inutilmente gastarán grandes haciendas, y el invierno y la paga sin otra guerra domará los Estados. El Principe de Oranges procura cuanto puede dañar la Religion, que es grande lastima, ni sé como despues se remediará, y esto hace por poner mayor dificultad en el concierto, pues todo su fin es la ganancia en rio revuelto: torno á decir lo que muchas veces, que vive mucho el dicho principe, y que mientras vivirá en aquellos Estados poca quietud se puede esperar. El Duque de Alanzon se causa de su empresa, como suelen Franceses á la larga y no le salen las cosas como le habian persuadido; y los Estados despues de haberle platicado conoscen cuan poca cosa es, ni les paresce bien los que le goviernan: y no han fasta

agora recibido guarnicion francesa los lugares que pedian por su seguridad, ni tiene dinero bastante para pagar su gente, aunque el Rey de Francia su hermano haya consentido que empeñe su hacienda; pero son pocos los que en esto quieren poner su dinero, por mirar adelante lo que suelen despues en este caso hacer los Franceses, y podria ser se volviese con verguenza brevemente de suyo.

LXX.

TRADUCTION.

Le décès de Monseigneur Don Juan nous a causé un grand dommage et une douleur excessive. Je prends part à l'affliction de Votre Majesté : elle a tant perdu à la mort d'un prince qui pouvait la servir en bien des affaires importantes et dont le jugement et l'expérience augmentaient chaque jour avec les anuées. Notre Seigneur l'a appelé à lui à la fleur de son âge, à 31 ans. Tout le monde est très affecté de cette perte et nous comprenons qu'elle donnera les mêmes soucis à Votre Majesté. Nous avons un pressant besoin d'argent pour beaucoup de choses, qui exigent en même temps une correspondance suivie. Nous ne pouvions perdre dans de plus fâcheuses circonstances ce prince à qui Dieu, en sa miséricorde, a donné le ciel. Des jeunes gens ne conviennent en aucune façon pour le gouvernement de ces provinces; il y faut des personnes sages, calmes, appliquées, qui ne se laissent pas distraire des devoirs de leur charge. Aussi Madame Marguerite, la reine Marie et Madame de Parme ont-elles rendu de grands services jusqu'au jour où Armenteros s'occupa des affaires. Il eut, dans un intérêt personnel, des intelligences avec les seigneurs conjurés — un homme attaché à la cour de Votre Majesté y fut trompé. — En peu de temps il enleva à Madame le commandement des troupes et l'administration de sa maison. Il laissa les gouverneurs prendre une autorité absolue dans leurs provinces respectives, vendit les emplois et bénéfices à des gens impossibles. Il faut une personne constamment préoccupée des exigences du pouvoir et qui ne songe pas à autre chose, et il convient de lui adjoindre des conseillers nommés par le Roi et auxquels l'on fasse avoir du crédit. A ce point de vue ces conseillers ne peuvent être des Espagnols, aussi longtemps du moins que ceux-ci n'auront pas cessé de haïr le peuple des Pays-Bas. Il faut à Votre Majesté une personne ou des personnes en parfait accord avec Elle, au courant des affaires de Flandre et de Bour-

gogne, sur qui Votre Majesté puisse se reposer et qui correspondent activement avec Elle. Elles doivent pouvoir renseigner sur le passé et le présent des affaires et donner pour l'avenir des avis en conséquence. On doit pouvoir aussi se fier à ses vassaux, quitte à faire parmi eux un choix judicieux et à se les attacher par de bons procédés en leur donnant des terres pour le service de Sa Majesté. Régler tout par la force, comme on l'a fait espérer à Votre Majesté, en supposant que tout soit réglé par là, soutenir cet état de choses à l'aide d'une armée considérable, me semble être une mesure impossible à mettre en pratique, étant donnée l'absence du Roi si éloigné de ces provinces. Personne, à ne consulter que les passions humaines, ne serait plus fondé à en vouloir aux Pays-Bas, où ils m'ont traité et me traitent de la manière que Votre Majesté le sait. Mais mon but est de servir Dieu et Votre Majesté, oubliant du reste tout ce qui me concerne. Au surplus, je suis revenu si souvent sur cette manière de voir, que je ne crois plus nécessaire d'y insister. Je ne désespère pas de l'entente si elle est bien et adroitement négociée. Car les États se lassent fort, quoiqu'ils nous bravent, se fiant sans doute aux forces dont ils disposent à cette heure, mais ils ne pourront pas les payer. Et leurs propres soldats leur feront une guerre plus cruelle et plus ruineuse que l'armée de Votre Majesté.

Celle-ci, à mon avis, ne devrait pas être augmentée en cette saison. Si les renforts dont il est question arrivent maintenant, l'hiver dans ces contrées les empêchera de rien faire, sinon de gagner leur solde à bon marché et d'ajouter à la difficulté du ravitaillement. Pour avoir des vivres en quantité suffisante, comme je l'ai toujours écrit à Monseigneur Don Juan, il faut surtout être en mesure de les payer. Notre armée, exercée et aguerrie, occupe des positions choisies pour attendre ce que feront les États. Leurs troupes, fussent-elles dix fois plus nombreuses, ne suffisent pas à forcer nos positions. Dans l'intervalle les États s'épuisent, et il vaut mieux leur faire dépenser leur argent que de pousser Votre Majesté à augmenter ses troupes en cette saison, où elles coûteraient beaucoup sans aucune utilité. L'hiver et la solde à payer se chargeront de réduire les États sans qu'il soit besoin d'une autre guerre. Le Prince d'Orange s'efforce, autant qu'il peut, de nuire à la religion. C'est un grand mal et je ne sais pas comment il se réparera par la suite. Le Prince agit ainsi pour rendre l'entente plus difficile, car il ne cherche qu'à pêcher en eau trouble. Aussi j'en reviens à dire que plus vivra le dit Prince, moins nous pourrons espérer de voir régner un peu de tranquillité dans ces provinces. Le Duc d'Alençon se fatigue de son entreprise, comme à la longue il arrive d'ordinaire aux Français. Les États, pour l'avoir pratiquée, savent aujourd'hui combien il a peu de valeur. Ils n'aiment pas ses conseillers. Les places qui, pour leur sécurité, demandaient une garnison française, n'en ont pas reçue jusqu'à ce jour. Le duc n'a pas l'argent nécessaire pour payer ses troupes. Le roi de France, son frère, lui a bien permis d'engager ses biens, mais il y a peu de gens dis-

posés à placer leurs fonds dans cette entreprise. Rien qu'à considérer les agissements des Français en pareille circonstance, il se pourrait que d'ici à peu de temps le Duc se retirât honteusement de lui-même.

CXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 2 novembre 1578.

L'on me donna hier soir la lettre de Vostre Altèze du pénultime du moys passé. J'ay faict différer le partement de ce lacquay pour y respondre, désirant premier veoir ce que nous apporteroit le courrier ordinaire de Lyon, qu'est arrivé bien tard, et n'apporte nulle nouvelle de nostre camp plus fresche que du VI du moys passé, et nulles lettres de Monsieur le Prince de Parme, duquel je n'en ay il y a bien longtemps. Le cardinal St-George [1] m'assheure avoir lettres plus fresches, par la voye de Cologne, par lesquelles l'on dit qu'il estoit fort respecté et obéy de tout le camp, et que le Signeur Octavio de Gonzaga procédoit avec lui de la mesme sorte que avec l'Altèze du feu Signeur Don Jehan, que me contente fort; et dit ledit cardinal que son frère Gabrio avoit heu une fiebvre continue, que l'avoit laissé le XIIIe, et désjà cheminoit partout; que au camp rèngnent quelques maladies contagieuses, dont la pluspart guérissent; mais que la peste faict grand progrez au camp des Estatz, et aux principales villes du Brabant; et disoit l'on que Casmirus estoit mort de peste à Bruxelles; mais ce que vient maintenant n'en faict mention. Aussi ne saict l'on de Bintz; mais les François nous dient qu'ilz ont sceu, par la voye de Paris, qu'elle se soit rendue au Duc d'Alançon par composition, que n'est hors d'appa-

[1] Jean-Vincent de Gonzague, de l'ordre de St. Jean de Jérusalem, cardinal du titre de St. George, nommé à cette dignité en 1578, mort en 1591.

rence, puisqu'il n'y avoit que VI cent soldadz dedens, Valons et Allemans, avec ung chief espagnol, qu'ont faict grand debvoir. Lesditz François adjoustent que ledit d'Alançon alloit sur Philippeville, que je ne croys, et tiens que s'il y va, il trouvera à qui parler; et luy et les François de sa suyte ne se contentent des Estatz, ny eulx des François.

Ceulx qu'estoient entrez en Bourgongne se sont partiz, et en aulcunes escarmouches sont estez tuez aulcuns d'ung coustel et d'aultre. Les Suisses ont envoyé ambassade en France, pour se plaindre au Roy de ceste envahie du Conté de Bourgongne que leur est confédéré, prétendans qu'il repare les doumaiges, et chastie les culpables, et ce avec termes fort exprès; que j'espère servira pour nous assheurer cy-après, si les François se veullent ramantevoir, combien leur cousta le resentement des Suisses cy-devant, pour avoir tenu peu de compte d'eulx.

J'actendz avec grand désir l'arrivée de Jo. Ferrante Çuniga, que ne peult tarder, au compte que faict Vostre Altèze. J'espère qu'il m'apportera quelques lettres. Si en icelles il vient chose que me donne quelque conjecture de ce que Vostre Altèze désire sçavoir, je ne fauldray de confidentment l'en advertir. De Sa Majesté nous n'avons aultre, sur ce du chasteau de Plaisance, que ce que Vostredicte Altèze ha entendu, ny ne puis encoires sçavoir quelles sont les causes de la dilation, que Sa Majesté touche ainsi en généralité: et j'ay jà adverty Vostredicte Altèze que je soubçonnoye qu'elle vouldra veoir quelle résolution prandront les affaires de Flandres. Je pourroye adjouster que Vostredicte Altèze se peult souvenir, de ce que je l'advertiz pieçà, que une foys le Duc d'Albe m'escripvit, que je feroye bien m'abstenir d'en faire tant d'instance, et que Sa Majesté le pourroit mal prandre; mais il ne me dit pas plus avant pourquoy. Bien sçay-je que souvent j'ay ouy regretter ce que au Duc de Florence l'on donna le chasteaul pour 400 mil escuz, que en une nécessité il donna à Sa Majesté, si je me souviens bien pour la guerre de Gheldres; et que l'on disoit que cela l'avoit faict insolent, et plus difficile, pour non dire ingrat; mais cecy, à mon advis, ne peult tomber en considération à l'endroit de Monsieur le Duc et de Monsieur le Prince, y estant le respect de Vostre Altèze et du parentaige, et que l'on voit que leur maison ne peult prandre aultre appuy, que celluy de Sa Majesté; l'on verra si de ce que portera et dira ledit Jo. Ferrante, l'on pourra faire quelque plus apparente conjecture.

Il m'emporte tant à mon particulier, oultre le regard du service de Dieu et du maistre, que les affaires des Pays-d'Embas prengnent bon chemin, que Vostre Altèze peult estre certaine que je ne vouldroye faillir d'advertir Monsieur le Prince de ce que je pourroye comprandre y peult servir; mais comme il ne me vient lettres de là de qui que ce soit, ne sçachant ce que passe, mal seroit-il possible donner advis de si loing. Et j'ay tousjours escript à feu Son Altèze ce que m'a semblé convenir; et je m'assheure que Monsieur le Prince aura veu tous ce que j'ay escript; et ne fauldray, entendant quelque chose, de faire en son endroit le mesme office, comme Vostre Altèze me commande.

Au regard de Monsigneur le Cardinal Farnèse, je voys, suyvant le mesme chemin, et procurant à l'effect de ce que j'ay adverty Vostre Altèze, tout ce que je puis. Et me semble que les choses sont en très-bons termes. Je continueray, comme très-obligé, et tant plus que en ce que pense faire, ce que convient au service de Sa Majesté. Il arriva icy fort disposé, comme Vostredicte Altèze aura entendu, et hier chanta la messe à St-Pierre, et bien, et je ne fauldray de luy faire, comme je doibz et sans bruyt, tout le service que me sera possible.

De la Court nous n'avons riens, fors que le trespas de l'Archiduc Vicislas[1]; qu'est grand doumaige. Sa Majesté avoit commencé à le bien pourveoir par la voye de Malte, et il donnoit bon espoir de soy. Je tiens que l'on appellera quelc'ung de ses frères, pour le mectre en son lieu. Aussi est décédé Don Sanche de Loyba, viceroy de Navarre, et le régent de Naples Cutinaria. L'on adjouste que après les exèques achevées du Roy de Portugal et dudit Archiduc, la court partira pour Monçon. Je ne m'assheure pas pourtant qu'il n'y puisse avoir plus de dilation. En cest instant, et escripvant ceste, me vient lettre de l'ambassadeur résident à Gennes, qu'il me dit, avoir entendu par lettres de marchans, négocians à Besençon, que Sa Majesté ayant sceu le trespas du feu Signeur Don Jehan, avoit envoyé les dépesches nécessaires, afin que les deniers que se debvoient délivrer à feu Son Altèze, se livrent à Monsieur le Prince, que vient bien à propoz; car les Genevois y mectoient quelque difficulté. Et pour ceulx de Florence, l'ambassadeur Don

[1] Wenceslas, fils de l'empereur Maximilien II, et dont le cardinal avait déja annoncé la mort dans une lettre du 21 octobre. Voy. plus haut, p. 182.

Jehan de Çuniga, Comendador Major, escripvit incontinant et au Duc, et aux marchans. Et le Duc ha faict ceste bonne œuvre de respondre, en son propre nom, que les deniers, que se délivreront à Monsieur le Prince, leur seront prins en compte par Sa Majesté.

LXXII.

D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas, affaires de Rome, layette 935.)

Ronchinne, le 3 novembre 1578.

Par mes dernières j'escripvis à Vostre Sg^rie Ill^me la mort du Sr Don Joan; et comme le Prince de Parme estoit en la place exerceant la charge du lieutenant général, attendant l'ordre que Sa Majesté vouldroit donner, aucuns discourent que Madame pourroit venir pour gouvernante, et lui demeurer pour capitaine général. Cependant on voiera ce que l'Empereur vouldra traicter de la pacification. Je ne sçay ce qu'il en succédera; mais négociations d'Allemagne sont tousjours longues et souvent de peu d'effect et substance. Ladicte Dame à mon advis auroit esté bien à propos, et par sa main ne serois hors d'espoir que se pourroit faire quelque chose de bon. Nous voyerons ce que Dieu sera servi que succède de tout. Pluissieurs sont d'opinion que la paix se pœult plus aisément faire maintenant que auparavant.

Les armées sont d'ung costé et d'aultre fort deshallées. La nostre est tousjours à Bouge sur la montaigne lez ceste ville, attendant encoires que les trouppes de reyttres (que l'on faict venir par Luxembourg) soient arrivées; et lors on entend marcher en pais; mais je leisse penser si la saison (encoires comme elle est pluvieuse) [peult] estre propre. Cellui des ennemis se deffaict chacun jour, signamment se rethirans les François en fort grand desordre et confusion. On nous dict par icy tant de nouvelles de la contenance des ennemis et des choses qu'ilz font, que ce sont nouvelles bien estranges; mais je n'en escript nulles, pour ne sçavoir la certitude. Aussi on nous a faict dois le commenchement tant de bourdes et faulses inventions, que on n'a peu sçavoir quant elles estoient vrayes. Seullement puis-je dire que tout y est en très grand désordre, ruyne et confusion, aultant ou plus que de ce costé cy.

Du costé de Bourgongne on aura adverty Vostre Sg^rie Ill^me l'envoy du conseillier Boisset par-deçà, pour remonstrer pluissieurs nouveaultéz et emprinses que l'on faict sur l'autorité de la court illecq. Je ne dis pas qu'il n'y ayt quelques uns du conseil qui abusent quelques fois de leur auctorité: mais aussy d'oster à ladicte court le crédict et l'obéissance que on lui doibt et ne la maintenir au degré où noz princes l'ont mis; c'est évidamment perdre le tout et y planter (je ne dis en peu d'années), mais devant peu de mois et par adventure de sepmaines, une rebellion et désobéissance aussi manifeste et dangereuse que en ces Païs-Bas; et les fondemens en sont jà jectez. Si est une bonne partie de la noblesse tant endebtée et accoustumée aux armes et à la force, comme sont aussi pluissieurs roturiers. Ces guerres présentes que je ne vois comment on les sçaura renger, joinct que dès ad présent ladicte Court a perdu tant de son pouvoir, que presque elle est en subjection d'aultruy et en mespris de la noblesse, voires du peuple. Ce que j'ay veu bien devoir advenir, tant par la visite que pour l'auctorité que l'on a donné à aultres, et le peu de faveur que on donnoit de ce costé pour soustenir le respect de la justice, qui estoit merveilleusement tombée en peu d'années, spécialement par ces derniers ans, où personnes de court robbe et de peu d'expérience et litérature ont manié les affaires et voulu le tout régler et ordonner à leurs plaisirs et volunté, sans dire aultre chose. Je ne sçay si cela changera ni ce que ledict Boisset fera de fruict. Je crains *quod leges et magistratus auctoritas sillebunt inter arma*, joinct qu'il y a peu de ceulx qui sçavent que vault la justice, qui ayent crédict, n'estant encoires ny le gouvernement, ny le conseil bien estably comme il est nécessaire, selon certes qu'il convient que Sa Majesté entende pour le remédier. Mais me samble que voicy le temps et que l'Église et la justice, conséquanment toute supériorité, ont de pâtir, voires sont en péril évident de se ruinner sans dessus dessoubz. Vostre Sg^rie Ill^me entend le surplus. Je me prépare pour rentrer à Namur en quelque aultre logis. Car la maison où soulois loger n'est encoires purifiée du mal contagieux, ayant

mal aisément peu trouver nouveau logis, tant pour la multitude des gens de guerre entrans et sortans ladicte ville, que pour la maladie contagieuse qui s'est si avant espandue comme elle est presque par toutes les villes du Païs-Bas. Et à dire vray, voyant la forme du gouvernement depuis quelques mois tel que je l'ay congneu, je n'ay guerres eu de volunté de estre à veoir et ouyr ce qu'il passe, et ne sçay si ce a esté le service du Roy. Les aultres, qui ont eu plus de part que moy, le pœuvent dire.

Je feray fin, Monsieur, à mes plainctes. Quoi qu'il soit, je vouldrois que Sa Majesté fût de tout mieulx informée, comme il convient à son service et bénéfice de ce pauvre et ruyné païs; et ne fut que la pernicieuse licence et impunité de mal faire, que a par tout la gendarmerie, chose qui crie vengeance au ciel, et à quoi, si nous voulons prospérer, est plus que nécessaire promptement remédier: envoyant argent raisonnablement pour soustenir la masse des affaires, tant que l'on prendra aultre chemin.

Vostre Sg^rie Ill^me aura entendu comme ces mutins sectaires de Gand ont, passez quelque temps, faict extrément les fols, ou plus tost les enraigés. Ayans non seullement courru le plat païs et y mis tout à sac les monastères et lieux pieux, et rompu les aultelz et imaiges, prophané les sacremens, sans espargner les personnes ecclésiasticques, mais aussi entré de force dedens pluissieures villes et y faict le mesme, dont quelques estatz catholicques se sont enfin tant indignez, qu'ils ont prins les armes contre eulx et sont pour s'entrecombatre tout à cestes occasion[1]: de quoi plussieurs jugent que lesdicts estatz sont facilles à vaincre. Ce que ne me puis encoires persuader, tant pour cause que chacun deffendera ses villes, comme ilz sont tous aguerris, et qu'ilz jugent la chose leur toucher, comme aussi qui ne mancqueront estrangiers pour se fourrer en ces factions. Bien ay-je espoir que cela les fera plus tost venir à se renger à la raison, et tiens qu'il y aura moyen si cela estoit dextrement manié; mais la voye d'Allemaigne me samble si longue, que je y ay peu d'espoir, du moingz si tost.

[1] Tous les excès des Gantois sont spécialement décrits dans DE JONGHE, *Gendsche geschiedenissen van de beroerten en ketterye binnen Gend*, 1566 *tot* 1585, deux volumes in-8°, et KEMPENARE, *Vlaemsche kronyk*, 1 vol. in-8°. Gand, 1839.

—

LXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 153-154.)

—

Rome, le 5 novembre 1578.

L'ordinaire courrier de Lyon, que pour les maulvais chemins arrive bien tard, m'apporte voz lettres du quinziesme du mois passé. Par mes lettres précédentes vous aurez veu que nous heumes assez tost les malvaises nouvelles du trespas du feu Signeur Don Jehan, advenu en bien malvaise saison, et que je m'asseure Sa Majesté aura très fort sentu, de laquelle, despuis qu'elle l'aura sceu, nous n'avons lettres. Bien m'escript-l'on de Gennes que les marchans ont despuis lettres et ordonnance de délivrer, à l'ordonnance de Monsr le Prince de Parme, les deniers dont ledit Sg^r Don Jehan, s'il heust vescu, eust disposé; que ce trespas sera cause de faciliter l'accort, comme aulcuns dient. Il pourra estre à cause de la grande diffidence que de luy avoient conceu généralement tous les Pays-d'Embas, et y aydera dadvantaige la nécessité desdits pays, le désordre et les différendz d'entre eulx-mesmes.

Encoires n'estoient arrivez les commissaires de l'Empereur par les dernières lettres que nous avons de là, ny les électeurs que debvoient négotier de l'accord. Cependant le Prince d'Oranges faict ce qu'il peult pour y procurer difficulté et corrompre la Religion, entendant fort bien que c'est le point où elle sera plus grande; mais je ne désespère toutesfois que quelque accord se face, ou tout se perdra.

Il vad bien que les François soient sortiz du conté de Bourgongne, et l'ambassade de Messieurs des Lighes au Roy de France est très à propoz, et mesmes si ses conseilliers luy ramentoivent le dommaige que receut la France, au temps du feu Loys XIIe, pour les avoir irrité et tenu peu de compte d'eulx, et l'actaincte que les François ont donné aux nostres que assiégeoient l'Estoille, monstre cler que nous ne sumes pas pour, avec noz forces et soubz la conduycte de noz chiefz, faire la guerre, et que le plus

sheur est de s'appuyer auxdits des Ligues, et encoires de nous servir de leurs gens pour tant plus les intéresser, que de ceulx du pays.

Je ne veoyz apparence au retour que vous dites du baron de Chevreau [1] avec ses gens; mais ceulx qui y sont jà, et les chevaulx légiers retournez, s'ilz y demeurent l'hyver sans estre cassez, ilz souffiront pour achever de ruyner le pays; et je ne sçay de où viendra l'argent pour leur donner paye. L'on verra quelle résolution prendra sur ce le Prince de Parme.

J'ay veu l'instruction avec laquelle Vandenesse at esté envoyé par de là, par la coppie que vous m'en avez envoyé, dont cordialement je vous mercye et de l'office que vous pensez faire, le commenceant avec le Seigneur Don Fernande, Monsieur mon bon frère. En ladicte instruction, Monsr de Champagney n'est nommé; mais elle est généralle; bien est-il comprins en ladite généralité. L'on entendra ce que les fiscaulx feront à la St-Martin qu'est si prochaine, que dois icy ne se peult faire office à temps pour l'empescher; et ne nous debvons esbéyr s'ilz procèdent, puisque avec tant de dilation que l'on ha donné, il ne s'est desvelloppé des Estatz, que peult-estre il n'a peu: mais la presumption est contre luy. Il ne m'a respondu mot quelconque à ce que je luy ay escript, et si le fait touchoit à aultre à qui nous n'eussions affection, je m'assheure que vous et moy trouverions bon que l'on procéda aux termes auxquelz le faict se treuve; et suffit bien le dommaige que en mon particulier, sans ma coulpe, j'en reçois, sans l'accroistre pour me faire plus odieulx, par monstrer de le debvoir deffendre: et à mon advis nous ne pouvons avec raison mal prendre que les fiscaulx facent en ce le debvoir que l'on leur commande. L'on verra quels termes ils tiendront pour introduyre la cause, et oyres que l'on vint à déclairer confiscation, je pense bien que Monsr le Prince de Parme n'en disposera sans le sceu et voulenté de Sa Majesté; et si est apparent que si l'accort se faict, chascun retournera au sien, comme il est ordinaire; et si l'accord ne se faict, il est apparent qu'il y aura encoires largement plus de perte partout, si Dieu ne faict miracle pour y donner remède.

L'on attend tous les jours à Gennes le Duc de Terra-Nova qu'estoit jà, par les derniers advis, à Barcelone, et avoit commandé le Roy que des

[1] Henri de Vienne, l'un des derniers rejetons de la plus illustre et antique famille du comté de Bourgogne. Son frère puiné, seigneur de Vallefin et chevalier de Malte, suivait le parti contraire.

galères de la charge du Prince Jo. Andrea Doria, que Marcello Doria ha conduyt en Espaigne, l'on en renforcea quattre pour le porter en Italie. Il passera comme je pense par Bourgongne, luy ayant escript l'Empereur qu'il print le plus court chemin sans l'aller treuver, et qu'il failloit gaigner temps, et que à cest effect il envoyroit à ses commissaires et aux électeurs les despesches, et par escript tout ce que sur la négociation de l'accord il luy eust peu dire de bouche, allant là. Il m'est bon Signeur, amy et compère et luy pourrez dire passant par là ce que vous semblera. Il est Signeur qu'entend.

Le cardinal Gonzaga arrive maintenant pour prandre le chappeaul. L'on ne parle pas encoires de celluy de la Baulme, ny de celluy de deçà [1], sinon que le Roy luy avoit escript qu'il se mit en chemin. L'on tient que ceulx de France s'apprestent pour venir.

De Levant l'on nous confirme la rotte que le Sophy a donné au camp du Turq, et que Mostaffa estoit d'eulx pressé de près. Aussi s'afferme la mort du Bassa de Bude, et d'aultres que le Turq ha faict estrangler. Il y doibt avoir quelque grande cause que ne s'entend pas encoires. La Chrestienté perd une belle occasion, et n'est peu de bien que aux termes auxquelz nous sumes il se treuve empesché aillieurs.

LXXIV.

D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette, n° 935.)

—

Namur, le 10 novembre 1578.

Depuis mes dernières du 3 de ce mois suis de retour en ceste ville, où j'ay entendu que le Roy a continué ledict Prince de Parme au gouverne-

[1] L'évêque de Liége.

ment, comme aussy nous a escript et a esté veue en conseil sa commission. Il a bonne volunté et affection de rigler toutes choses comme du passé, ainsi qu'il nous a déclairé, mesmes est mieux affecté à la paix, congnoissant et la volunté du Roy et qu'il compte ainsi pour son service; et croy qu'il sera bien moyennant qu'il soit bien assisté de bon conseil et de personnes qui ne sont trop affectionnés à la guerre. Ledict S[r] m'a dict que Madame seroit bien icy requise pour gouvernante, et que le Roy pourroit envoyer un de nos princes pour y estre nourry. Je le croy fort bien; mais de mal venir nous en avons perdu le premier. Je crains que cela ne retarde l'envoy d'ung aultre.

Escripvant cestes, nous sont venues nouvelles certaines comme les sectaires d'Arras, praticquez d'aultres de leurs factions, s'estoient saisy du magistrat et les tenoient prisonniers, ne les voeullans relaxer pour faire une loy nouvelle de leurs samblables; dont les Catholicques indignez se sont mis en armes, ont délivré ledict magistrat, et ce faict, par autorité de justice, ont appréhendé les chiefs de la rébellion et ont faict justice exemplaire d'aucuns par l'espée, d'aultres par la corde, et vouloient entièrement purger leur ville[1]. Par où on espère briefve réduction de ladicteville, et nous employerons tous que ceste occasion ne nous eschappe.

LXXV.

LE CHAPITRE METROPOLITAIN DE CAMBRAY AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXX, fol. 155-156.)

Cambray, le 17 novembre 1578.

Instruction du chapitre de Cambray pour Mg[r] l'Ill[me] et Rév[me] Cardinal de Granvelle, sur l'affaire de pacification et réconciliation, au temps présent

[1] Nous avons donné des renseignements à ce sujet dans les *Mémoires de Renon de France*, t. II, p. 332. Voyez les sources que nous y citons.

tant nécessaire, entre Mg[r] l'archevesque de Cambray et les Sg[rs] Baron d'Inchy, gouverneur et capitaine de la citadelle dudict Cambray, et le prévost de l'église métropolitaine audict lieu, selon laquelle ledict chapitre supplie ledict Sg[r] Ill[me] et Rév[me] Cardinal se vouloir employer.

Premier, ledict Sg[r] Ill[me] et Rév[me] Cardinal, pour besongner en ceste affaire, après avoir remonstré audict Sg[r] archevesque, s'il luy plaist, que (selon la déclaration desdicts Seigneurs Baron d'Inchy et prévost audict chapitre) le mal entendu entre eulx seroit advenu pour la contrariété d'opinion, en quoy ilz se sont retreuvés touchant les affaires et occurences du Pays-Bas, de tant plus que Son Altèze et Estatz dudict pays réputans ledict Sg[r] archevesque adhérent à leurs ennemys, auroient despesché, sur ledict Sg[r] Baron avec aultres, certaine commission pour emprendre l'administration du temporel de son archevesché; s'aydera des poincts principaulx contenus ès lectres dudict chapitre audict Sg[r] archevesque, dont la copie va cy-joincte[1].

Estant tout le plus principal poinct de cest affaire le respect que mérite la foy catholicque et romaine, fondement nécessaire au salut des âmes et le bien et repos publique, de laquelle religion et foy catholicque ledict Sg[r] Baron d'Inchy s'est tousjours démonstré, comme il faict encoires à présent, fervent et très affectionné zélateur, dont sommes tenus rendre grâce à Dieu, d'aultant que si la citadelle si importante eut esté à la charge d'un aultre qui n'eust esté tel, fussions indubitablement tombés en très grans inconvéniens, voires irrémédiables; chose grandement à considérer et redoubter en craincte.

Et que partant sera expédient de remonstrer vivement audict Sg[r] archevesque, que ne se faisant cest pacification et réconciliation, l'en est du tout apparent de tomber et se bientost retrouver en grandissimes inconvéniens et pertes, point ou fort difficilement recouvrables, à l'exemple de tant de nobles villes de ces Pays-Bas, et signamment de la conté de Flandres, qu'on voyt freschement, au grandissime regret de tous bons Catholicques, s'occu-

[1] Voy. cette lettre du 17 novembre aux *Mémoires de Granvelle*, t. XXX, fol. 153-154. On trouve dans le même volume une autre lettre de même date, écrite par le chapitre de Cambray à son archevêque alors résidant à Rome (fol. 153), et celle du 19 novembre adressée au cardinal de Granvelle par les prévôt et échevins de la cité de Cambray (fol. 157). Voy. enfin Lettre de Morillon au même prélat du 19 novembre. (Lettres, t. VIII, fol. 118.)

per par les sectaires et héréticques y ayans aboli l'ancienne et catholicque religion et du tout interdict l'exercice d'icelle, estant la principale cause de tels désastres, discorde, dissention et désunion. Parquoy telz exemples et tristes spectacles doibvent esveiller et faire sages et préadvisés aultres provinces et villes voisines, estant encoires entières, de point ainsy hazarder ladicte religion et estat publicque.

Item, si ledict Sgr archevesque faisoit un long discours des choses passées avec plusieurs plainctes, ledict Sgr Illme et Révme cardinal pourra facilement donner solution à toutes telles choses par la seulle allégation et réplique que la prérogative de l'ancienne et catholicque religion et du bien et repos publicque, doibt faire cesser toute allégation et raison, pour grande et respectable qu'elle puisse estre; estant tout certain que tout bon catholicque doibt non seullement exposer et hazarder son bien pour un tel respect, mais aussy son honneur et sa propre vie et généralement tout ce qu'il a en ce monde.

Item, si ledict archevesque faisoit aulcune difficulté touchant l'asseurance que luy donneroit ledict Sgr Baron d'Inchy de demeurer en la libre administration et jouyssance de son bien, ensamble que sadicte ville de Cambray et le pays de Cambrésis demouroient en leurs naturelz droictz, privilèges, libertez et franchises, comme indubitablement soubz le Sainct-Empire et notable membre d'icelluy, ledict Sgr Illme et Révme Cardinal pourra déclarer et soutenir que ledict Sgr archevesque se peult bien et en raison se doibt contenter de telle asseurance qu'il est possible au Sgr Baron d'en donner, et qu'il est Seigneur et gentilhomme de telle maison et qualité qu'on se peult et doibt asseurer de l'effect de sa promesse. Aussy là où il ne satisferoit à sa promesse, ledict Sgr archevesque auroit occasion de poinct entretenir la sienne, et seroit au mesme estat et termes qu'il est présentement, demeurant cependant sadicte ville et pays de Cambrésis en ladicte ancienne et catholicque religion et bon repos et tranquillité.

Item, si ledict Sgr archevesque faisoit difficulté de remettre ledict Sgr prévost en l'office de son vicaire général, ramentevant certains différens et malentendu passés, ledict Illme et Révme Cardinal pourra respondre que toutes telles occasions, encoires qu'elles fussent beaucoup plus prégnantes, doibvent (principalement au temps présens si troublé) céder et faire place à ladicte religion catholicque et au bien et tranquilité publique. En

représentant aussy audict Sgr archevesque les bons et grands services que ledict Sgr prévost a faict à sa Sgrie Illme et Révme audict office de vicaire général, ensemble remonstrant audict Sgr archevesque que s'il ne remet ledict Sgr prévost audict office, il semblera quasi à tout chascun que telle réconciliation ne soit pas sincère et sans arrière-pensée, attendu que pour parvenir à ceste réconciliation il faut nécessairement changer de vicaire-général pour l'appaisement et asseurance du susdit Baron. Aussy ledict Sgr archevesque se peult bien asseurer que ledict Sgr prévost luy fera si bons services audict office et maintiendra sesdicts ville et pays si bien en leurs naturelz droictz privilèges et franchises dessoubz ledictz Sainct-Empire, qu'il aura occasion de tout bon contentement; et là où il feroit aultrement, ledict Sgr archevesque y pourroit remédier selon qu'il trouveroit convenir. Et combien que ledict Sgr prévost, depuis avoir quitté et remis ledict office entre les mains dudict Sgr archevesque, ayt eu ferme résolution de plus s'immiscer aux affaires de son archevesché, selon qu'il nous a déclaré, si est ce que présentement n'ayant encoires perdu l'entière affection qu'il a tousjours eu de luy faire service aggréable, et en préférant les causes de réconciliation cy-dessus mentionnées à toute aultre particularité, nous faisons fortz l'induire à reprendre ledict estat, et espérons en tout qu'il fera autant de bons services audict Seigneur et d'aussi bonne voulonté qu'il ayt jamais faict.

Touchant l'affaire des confiscations, pour le mesmes regard de ladicte ancienne et catholique religion, et de l'estat et bien publique, il plaira audict Sgr Illme et Révme cardinal faire instance vers ledict archevesque, qu'il luy plaise d'une prompte voulonté, pour les raisons contenues èsdictes lectres, rendre les biens confisqués à ceux auxquelz ils estoient avant la confiscation; et là où ledict Sgr archevesque se vouldroit excuser, pour avoir esté telles confiscations faictes par son prédécesseur avec meur advis, pour crime de lèse-Majesté divine et humaine, et que lesdicts biens confisqués auroient esté joincts et unis à son archevesché; ledict Sgr Illme et Révme cardinal pourra répliquer qu'il ne peut ignorer que telles confiscations ne soient fort odieuses en sadicte ville de Cambray et pays de Cambrésis, et que quasi tout chascun y tient que notoirement il n'y a nulle confiscation par tout le pays de Cambrésis. Aussy si en cecy, ou pour désunir lesdicts biens de ladicte archevesché, il étoit besoin de l'authorité

de Sa Saincteté, icelluy condescendra très voulentiers pour les respects susdicts. Car si on ne le faict pas volontairement, il est du tout à craindre que se fera par forche, non sans grandissime intérest de l'estat et bien publicque et diminution de l'authorité de sadicte Seigneurie.

LXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 18 novembre 1578.

J'ay receu celles qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du IX de ce moys. Je n'ay osé escripre sur le premier advertissement venu de Lyon du trespas de Monsigneur nostre Prince, pour ce que oyres que avec craincte, nous le tenions pour incertain. Mais aujourd'huy nous est venu, par ung dépesche encheminé par la voye secrette, la doloreuse confirmation, et que l'admiranté de Castille et l'évesque de Camorra Cimancas portarent le corps à St-Laurens. Sa Majesté n'en faict mention par ses lettres, mais bien du trespas du feu Signeur Don Jehan, tesmongnant combien il l'a sentu, adjoustant la confiance qu'il ha voulu prandre de Monsieur le Prince, luy confermant pour maintenant la charge[1]: dont il commande à l'ambassadeur donner à Vostre Altèze advertissement, comme j'espère il fera, et à luy et à moy enchargé très fort, de tenir avec ledit Signeur Prince la mesme correspondance que nous tenions avec ledit feu Signeur Don Joan. Je ne diray riens quant à la perte dudit Signeur Prince, notre Signeur, pour ce que Vostredite Altèze entend fort bien ce que cela emporte. Dieu nous conserve le Roy, et ce que reste de son sang. De ceulx qu'escripvent d'Espaigne (que sont peu, pour ce que grandz pacquetz ne s'encheminent par ceste

[1] Le 30 octobre, Philippe II adressa au prince une lettre par laquelle il le remercie d'avoir accepté le gouvernement des Pays-Bas. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. IV, p. 383.)

voye), nul ne faict mention que pour ce trespas l'on prengne doeul, spécialement en la court. Ne sçay si par le courrier, que viendra par mer, que vraisemblement appourtera plus de lettres, l'on nous dira quelque particularité dadvantaige.

Je n'obmectray de, suyvant le conmandement de Vostre Altèze, conforme à celluy du Roy, advertir Monsieur le Prince de ce que je pourray penser luy estre de service, et convenir à ce qu'il ha à présent entre mains, combien qu'il est difficile et dangereux donner advis de si loing, et mesmes qu'il ne vient lettres particulières, comme cy-devant, pour sçavoir au vray ce que passe, sur quoy se doibt prandre le fondement pour donner advis. Et dois le 14 du moys passé, il n'y a nulles lettres de nostre camp; et l'on ha escript audit Signeur Prince que, quant il n'a loisir d'escripre, qu'il conmande à quelc'ung de ses secrétaires de dresser ung escript de l'estat de ce que passe; lequel le coppiant avec peu de travail, se peult envoyer aux ministres en tous coustelz, afin que l'on sçache comme l'on se trouve, et non à la miséricorde des marchans, que nous donnent les nouvelles telles qu'il leur plait; et de celles que sont venues de leur moyen, tant du coustel d'Allemaigne que par celluy de Lyon, l'on ha tousjours donné part à Aldobrandino pour en servir Vostre Altèze.

De Bourgongne l'on m'escript qu'ilz craignent encoires que les François procureront d'y rentrer, pour estre aulcunes trouppes encoires voisines, mesmes au duché de Bourgongne; mais il ne me semble apparent, actendu l'office que font les Suisses tant en nostre faveur, et que le Comte Annibal est encoires là avec ses gens et les chevaulx ligiers, et les rivières en ceste saison sont haultes et les chemins du conté de Bourgongne difficiles, mesme l'hyver, oultre que ce pays est povre, et y a peu à gaigner; et se sociera peu Alançon d'oiresenavant de favoriser les Estatz, que peult estre sera jà party des Pays-d'Embas, abandonné de ses gens, desquelz les paysans font beaul depesche, pour se vanger du malvais traictement qu'ilz leur ont faict en France mesmes, au coustel de Picardie, oultre ce que les trouppes françoises, que sont au duché, n'ont artillerie, ny la suyte, ny chevaulx pour la conduyre, dont la France ha à présent grande faulte; et suis en opinion, qu'ilz se tiennent ensemble, non tant pour nous assaillir, que pour tenir en crainte ceulx du duché de Bourgongne; ayant le Roy de France assemblé les Estatz dudit duché, pour leur donner responce sur leurs plaintes, et

pour les faire condescendre aux impositions que l'on leur veult mectre sus. L'on verra tost ce que s'en debvra actendre; et la guerre civile que commence aux Pays-d'Embas, par le moyen des Gantois et des Valons mutinez contre eulx, nous peult grandement servir à l'accord, si nous nous en sçavons valoir : mais l'Empereur tarde beaucop, à qui la négotiation de l'accord, comme Vostre Altèze sceit, est remyse.

Par ce qu'est venu d'Espaigne, je ne voys riens que me donne plus d'esclarcissement des affaires de Vostre Altèze, que peult estre certaine que j'ay faict et fais tout ce que de mon coustel est possible, et suis d'advis, à correction, que pour maintenant Vostre Altèze ne presse fort : il souffit qu'elle monstre avoir espoir que Sa Majesté au plus tost qu'elle pourra, et que ses affaires le comporteront, y prandra bonne résolution. J'entends que Jo. Fernande Çuniga est près de Vostre Altèze. Je ne voys qu'il m'aye apporté lettres, et peult-estre aura-elle entendu de luy quelque chose plus des particularitez de la court, de où le Roy escript ce que dernièrement l'on luy ha escript touchant Monsigneur l'Illme Farnès estre arrivé et en espère tout bien.

Il est, comme Vostre Altèze dit, que l'on ha beaucop faict, et peult-estre trop pour le Duc de Florence, et que le faict de Vostre Altèze est différent; mais ce que j'ay escript sur les arguments dont se servent ceulx qui ne veullent faire bon office, il s'aide tant qu'il peult à tous coustelz des grandz deniers qu'il ha; et quant à ce que Vostredite Altèze dit de Port Hercule et Orvetello, quant je vins icy pour le conclave du Pape Pie le Ve, je trouvai le cardinal Pachera bien avant en la practique pour, moyennant quelque somme, obtenir la cession; mais j'escripvis au Roy l'importance de cecy, et se rompit du tout la practique, ny n'ay encoires sceu que despuis l'on l'aye remis en termes. Si j'en entends quelque chose, je ne fauldray de rendre le debvoir que je doibz. La grandeur dudit Duc se faict suspecte à tous coustelz, et non seullement en Italie, mais en Espaigne mesme, selon que je voys par les dépesches.

—

LXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 118.)

—

Cambrai, le 19 novembre 1578.

Monseigneur. Aiant esté l'émotion populaire grande partout, comme si ce fut esté une influence générale, amenant avec soy partialitez et divisions fort dangereuses, suivies de séditions et guerres intestines, les gens de bien et saiges, preuvantz la misère et désolation que accompaignent les rébellions et sublévations populaires, se sont trouvez partout bien perplez et estonnez, véant chascun au lieu de sa naissance ou demeure ung si périlleux cheangement, comme provient de telz troubles, lorsque l'auctorité du légittime magistrat est jecté par terre, et que une infrénée multitude et souvent la lie du peuple se usurpe la puissance de commander à leurs supérieurs, cherchéantz toutte occasion de piller et respandre le sang humain, et subvertir tout ordre politicque. Ce que s'est practiqué dadvantaige ès lieux où que sont esté ennemitiez et divisions entre les principaulx d'une cité ou ville, que ont servi d'allumettez pour augmenter le feug, et mectre tout en combustion. Et combien que ceste cité, par la bonté de Dieu et providence de ceulx que y commandent, ayt esté aultant esloigné desdicts inconvénientz que nulle aultre des voisines, si est-ce que, comme l'on seuffre et participe souvent du mal *propter vicinum malum*, et que si grandz oraiges et fouldres ne passent sans jecter leurs esclatz sur les lieux prochains, que l'on n'at esté en ce lieu du tout si asseuré, comme l'on fut bien esté s'il y avoit milleur fond et entendement entre Mr le Illme et Révme de Cambray et Messrs le Baron d'Inchy, gouverneur de la citadelle, et le prévost de l'église que tient la première dignité après la pontificale, aiant fort despleu à tous gens de bien, qui en ont oy parler tant icy que ailleurs, une si notoire dissention en ung temps si turbulent, qui ne peult tirer avec soy sinon très grand scandale et offense, pour ne convenir à la profession des gens et prélatz ecclésiasticques de vivre hors de chairité, donnans par là très mauvais et

pernicieux exemple à leurs inférieurs, et surtout aux séculiers, lesquelz maintenant se scandalisent et desbordent à peu d'occasion; à quoy il est temps que l'on pourvoie par tout bon moien. Ce que at esmeu Mess[rs] les doien et chappitre de la grande église, et ceulx du magistrat de ceste cité, d'adviser les moiens pour mectre bas lesdictes dissentions et ennemitiez, devant qu'il en succède plus grand inconvénient : car il at samblé (et il est vray) qu'estans lesdicts S[rs] remiz et réuniz en une bonne et sincère amitié et correspondence, ainsi comme ilz sont estez par cy-devant, ceste républicque en vauldrat de mieulx, et sera préservé de beaucop de dangiers et périlz ausquels elle polroit tomber sans ce. Et comme Vostre Ill[me] et Rév[me] Sg[rie] est amateur de paix, lesdicts S[rs] s'adressent vers icelle, et m'ont instamment requis de luy en vouloir escripre, affin qu'il luy plaise, par son intervention, moienner ung bon et durable accord entre lesdicts S[rs], ad ce que lesdicts barons et prévost se démonstrent inclinez et promptz. Reste que mondict S[r] de Cambray, tenant regard au bien que redunderat de cecy au public et à cestuy sien pays, face le samblable, comme j'espère qu'il fera. Et je tiens qu'il y treuverat bon compte, et que par ce moien cessera l'administration de son temporel donné par les Estatz généraulx à aulcuns de son collége. Et Mg[r] son suffragant est personaige si vertueux, qu'il ne sera marri si mondict S[r] de Cambray commect le vicariat à aultre : car ce serat le décharger de beaucop de traveil et d'envie, et pour vivre en plus de repos que du passé. Je craindz que mondict S[r] de Cambray n'y condescendrat voluntiers : si est-il besoing qu'il s'accommode, croiant le conseil de ceulx qui désirent son bien et celluy de sa cité et pays; et fault que touttes ennemitiez prendent une fois fin, puisqu'elles desplaisent tant à Dieu et aux hommes le craindantz, et que durant icelles les sacrifices que l'on luy faict ne luy sont acceptables, mais bien une sérieuse réconciliation, que je prie Dieu establir entre lesdicts personaiges, pour leur salut, et bénéfice de ce pays, que aultrement se trouverat fort affligé. Suppliant très humblement Vostre Ill[me] Sg[rie] d'y voulloir tenir la bonne main, en ce qu'elle ferat œuvre digne de soy et méritoire tant vers Dieu que tous gens de bien.

LXXVIII.

D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 955.)

Namur, le 25 novembre 1578.

Monseigneur, le 10[e] du présent, j'ay escript deux lettres à Vostre Sg[rie] Ill[e] et y joinct quelques nouvelles que j'ay faict tenir au S[r] Froissard, pour les adresser comme de coustume. Depuis j'ay receu celles que Vostredicte Sg[rie] Ill[me] a esté servie m'escripre du premier d'octobre, ausquelles estoient joinctes aultres de Madame la Ducesse de Parme, pour ausquelles respondre, je remercie très humblement Vostredicte Sg[rie] Ill[me] la paine qu'elle prend de m'escripre si bien et prudamment ce qu'elle sent de noz affaires, ensemble pour les bons advertissemens qu'elle me donne pour le service de Sa Majesté et bien de ce pays.

Véritablement tout homme de bien et vray politicque ne pourra que grandement louer la rondeur et sincérité dont Vostre Sg[rie] Ill[me] use à advertir si clairement Sa Majesté de ce qu'il convient pour remédier ses affaires, usant de mesmes à l'endroit des autres ausquelz elle escript confidamment, et jasoit quelques fois les letres passent risicq [1], comme on dict, par chemin et tombent ès mains de ceulx qui sçavent mieulx reprendre (j'entens calumpnier) les dictz et actions d'aultruy que les amender; néantmoings usant Vostre Sg[rie] Ill[me] de la circunspection et prudence qu'elle fait bien, il n'y a riens que leur plaise ne que puissent vraiment mordre. Car s'ilz font quelque fois ce qu'il ne debveroient ou que ne convient pour bon advis, conseil et droicturier gouvernement, n'est-il pas raison qu'il oyent leurs faulte, veuillent-il que l'on trahise le maistre et que l'on achève avec eulx de perdre les affaires, estatz et pays? Le bon et fidel conseillier et ministre d'ung Prince parle à la vérité, comme dict Vostre Sg[rie] Ill[me], connommant le blancq le blancq et le noir le noir ou, comme disoit Philippe de Macé-

[1] *Risicq*, danger, risque.

donne, *vocant ficum ficum, schapham schapham,* en somme, chacunne chose par son propre nom.

Du prouffit que euist faict Madame de pardeçà à sa venue, j'ay tousjours esté et suis avec Vostre Sgrie Illme, et encoires tiens-je que ce seroit le mesme maintenant. Car jasoit que Monseigneur le Prince son filz soit de fort bonne volunté, deligence et affection au service du Roy et bénéfice des pays, ayant les bonnes pars que l'on peult désirer d'ung tel Seigneur, néantmoings estant occupé aux armes et entendant aux affaires de l'exercice et armée qui ne sont pas de petites difficultez, il ne peult si bien vacquer et entendre à ce qui est de la paix, quelque bonne volunté (qu'il y ayt), comme seroit Madame, si elle avoit charge spéciale et particulière d'encheminer cestuy affaire et d'entendre au faict de la pollice et gouvernement tant dedens que dehors le pays; avec ce que vraysemblablement les subjectz se persuaderoient que venant icy, elle mectroit le tout plus tost à l'ancien pied du gouvernement pour sa grande expérience, et que les naturelz seroient les plus acréditez, combien certes que on ne peult dire, sinon que tel soit le vouloir aussi de Son Excellence, et feroit encoires (à mon advis) plus s'il pouvoit.

Nous avions espéré que l'offre que Sa Majesté avoit faict de mettre tout ce fait de pacification ès mains de l'Empereur et ses commissaires, pourroit advancer l'affaire, comme certes selon les termes d'allors le conseil n'estoit que bon. Mais advenu ce que s'est offert depuis, s'estant les armées des Estatz licenciés, assez avec grand désordre et déscontentement (comme croions), tant de gens de guerre que du peuple, signament s'estant mise ceste division pour la Religion entre aucuns provinces, et se confians iceulx Estatz plus dudict Sr Prince, qu'ilz ne vouloient faire de feue Son Altèze, je tiens, pour plusieurs respectz, qu'il seroit plus aisé de réconcilier les affaires par la voye de commissaires d'ung party et d'autre, soubz le bon plaisir du Roy, et sans préjudice de la négotiation présentée à l'Empereur, que non pas par la submission à Sa Majesté Impériale ou aux électeurs, les commissaires; car telle négotiation indubitablement sera très longue, de grandz fraiz et mesmement bien incertaine, comme sont toutes les diettes et communications d'Allemaigne, selon que sçait Vostre Sgrie Illme; ce que par une lettre à Sa Majesté je représente briefvement. Ainsi je crains tousjours que Dieu ne soit encoires courroucé à nous, d'autant que je vois que ce que nous pensons faire pour bien, vient bien souvent à nous empescher, et pour ceulx qui ne désirent la paix *et quibus* (comme dict Lucan) *utile bellum,* c'est une belle couleur de dire: « Il n'y fault toucher, tout est remis à l'Empereur. » Ce que j'entens moy tousjiours si les Estatz ne se veuillent accorder ou soubmestre au Roy; et aussi il est indubitable qu'il seroit trop plus honnorable pour Sa Majesté et son lieutenant général, que l'accord se fit par conférence mutuelle des commissaires et députez sur les offres et poinctz que le Roy vouldroit accorder sur les fondements de la Religion et obéissance, sincère restitution de privilèges, ancien gouvernement et renvoy d'estrangiers, que non par intervention de Prince estrangier. Je laisse doncques penser si Madame ne seroit à propos, veu mesmement qu'il semble que les Estatz désirent plus estre quictes de ceste guerre que jamais, conséquantement d'entendre à la paix.

Aulcuns dient qu'il convient laisser les Estatz se ruyner par eulx-mesmes pour leurs divisions, et que après on en aura bon marché. Ceulx-là, me semble, ne pensent pas que le pays est au Roy, et qu'il vault mieulx recouvrer le sien entier que destruict, joinct que cela advenant, il y a danger que on ne sçaura par après avec qui traicter, et que tout l'Estat sera desmembré et occupé par pièces; et si le fault recouvrer ville à ville, ou province à province, nous adviendra de mesme que en Hollande et Zélande, mesmes ne fauldront les voisins à se fourrer en la meslée, et aultres considérations toutes notoires. Par quoy pendant qu'ilz sont en discord et apparament estonnez et désireux de paix, sembleroit meillieur ne les désespérer plus, mais battre le fer pendant qu'il est chault.

Quant à ce que dit Vostre Sgrie Illme qu'il ne se fault désespérer d'ung accord pour les exorbitantes demandes desdits Estatz, je dis aussi le mesme, et n'est à eulx de proposer, comme il s'estoient advancés faire; mais c'est à Sa Majesté leur proposer soubz quelles conditions elle les veult recevoir en grâce et oublier le passé. J'ay faict là-dessus un discours pour ma mémoire et mieux peser ce fait, vu l'importance d'icelluy.

Au reste, Monseigneur, je vous remercie très humblemment de la paine et soing qu'avez faict prendre à l'adresse de mon dernier pacquet à Sa Majesté, lequel, s'il est venu ès mains d'icelle, je ne seray marry qu'il aura faict ce long tour, veu que par le chemin ordinaire toutes letres estoient presques en hazard d'estre interceuptés, ouvertes et leues; chose bien laide et

procédante de la diffidence d'aulcuns ministres, lesquelz avec leur recerche n'ont treuvé riens qui leur ayt pleu.

LXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 126 à 128.)

Cambrai, le 25 novembre 1578.

Encores ne puis-je, pour ce coup, envoier ma response sur plusieures lettres de Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, pour n'estre encores achepvée, estimant que devant l'arrivée de ceste, elle aurat receu ung mien despesche avec lettres de diverses dates, et depuis une aultre que yrat au pacquet que Messieurs du chappitre de Cambray et du magistrat envoient à leur Seigneur et archevesque, affin de pacifier le mal entendu d'entre Sa Seigneurie Illustrissime et Révérendissime et Messieurs d'Inchy, gouverneur de la citadelle, et le prévost de son église, dont deppend beaulcop pour le bien de ceste cité et du pays de Cambrésis. Me remectant ad ce que contiegnent les lettres que ledict chappitre et magistrat en ont escript à Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, et audict Seigneur leur archevesque, lequel fera prudemment s'il se conduict selon la nécessité du temps, qu'est encores peu asseuré et fort incertain.

Monsr d'Alençon at esté fort malade. Je tiens que c'est du ressentement qu'il at de se veoir si indignement traicté par les Estatz, comme il dict hault et cler. Il se porte maintenant mieulx. L'on parle de son mariaige avec la fille de nostre Roy: ce que aulcuns estiment povoir servir beaucop pour appaiser nos troubles.

Le camp des Estats est deffaict pour ce qu'il ne se povoit plus tenir en pied, s'estant réduict en si petit nombre par la peste qu'at consumé quasi tous les Anglois et Escossois: une partie des reyters est retourné en Alle-

maigne par Geldres. Ceulx de Casimire se sont suyvi en Flandres, laquelle est fort agitée à cause de l'opiniâtreté de ceulx de Gand, que le Prince d'Orenges cherche par tous moiens et artifices à accorder avec le Sieur de Montigny [1], qui at proposé des conditions précises, et mesmes que la Religion Catholicque soit restablie et les prisonniers relaxés. Mais l'on tient que l'ung et l'aultre se fera difficillement; car nulz gens d'église n'oseroient aller à Gand pour y faire exercice des sacrements; car il n'y at si hardi qui oseroit faire profession, là et aux lieux où ils commandent, d'estre catholicque, dont ceulx d'Artois et de Haynnault sont fort offensez; dont lesdicts de Haynnault ont publié quelque escript que j'espère envoier à Vostre Ill^me Sg^rie par le premier. Et l'on tient qu'ilz soient d'accord avec lesdicts d'Artois. Tant y at que ledict Sieur de Montigny s'est treuvé à Sainct-Omer avec le Sieur de la Mote, gouverneur de Gravelinghe, Monsr de Runneghien [2], frère de Monsr le Conte de Reulx, et le capitaine Manriq [3]. Aulcuns dient que Monsr de Licques [4] y soit esté; ce que faict penser que ce soit pour le service de nostre Roy. Tant y at qu'ilz ont prins Cassel que les Gantois avoient muny en hault, comme chasteau, et le monastère de Watene, qu'est sur une montaigne et d'importance, que les Gantois avoient occupé avec plusieurs aultres lieux d'importance, que ledit Sieur de Montigny at gaigné. L'on parle aussi de Dunckerke et Berghes-Sainct-Wynnock, et qu'il alloit contre Nieuport et Ypre, aiant luy et ledit Sieur de la Mote plus de x^m hommes en leur suite. Et l'on ne veoit poinct encores que Casimire, avec ses reyters, et les Gantois aient faict grand debvoir pour les destourber; ce que l'on tient estre cause que le Prince d'Orenges presse tant l'accord: car si l'on occupe la marine, ceulx d'Ypre, Bruges et Gand, quelque bonne mine qu'ilz tiegnent, se trouveront en peine et debvront venir à accord et plus tost rendre les prisonniers qu'ilz détiegnent avec grand tort. Dieu les veuille consoler. Ce qu'en at escript Son Altèze sert de peu, puisqu'il prend alternative par sa lettre qu'est dicté de bon secrétaire; et la malheureuse rescription du magistrat de Brucelles sur la prinse de Monsieur de Champaigney-

[1] Emmanuel-Philibert de Lalaing, s^r de Montigny.

[2] Lisez : *Fromesin*. Gérard de Croy, s^r de Fromesin, était frère de Jean de Croy, comte de Rœulx, tous les deux fils d'Adrien de Croy, s^r de Rieux et de Beaurain.

[3] Lisez : Manrique.

[4] Philippe de Ricourt, s^r de Licques.

démonstre assez leur maligaité et combien ils tiègnent du costel des sectaires.

Ceulx d'Arras ont faict grand justice, comme verrez par la copie des sentences; et oultre iceulx, en ont encores despesché cincq depuis [1]. La ville de Douay s'est excusé, comme verrez, de ce que y est passé, et ont reprins cueur. Plusieurs des coulpables se sont retirez, desquelz ilz ont rappellé XI à peine de ban et emprisonné quattre, et devant hier ung eschevin; ce que donne grande terreur aux aultres.

Son Altèze at envoié le conseillier Richardot avec le Sieur de Griemberchies [2], qui est de la religion nouvelle, vers ceulx d'Arras pour y renouveller le magistrat; ce qu'ilz n'ont voulu souffrir, disants que ce seroit contre leurs privilèges, lesquels ils ont renouvellé eulx-mesmes, et mis tout . . . . . [3], sur ce que lesdicts Sieurs leur ont remonstré le mal qu'ils (faisoient aux) prisonniers à Gand; sur ce quoi ceulx d'Arras ont répondu qu'ilz n'avoient rien de commung avec ceulx de Flandres ou de Gand, et que pour rien ils ne souffreroient des sédicieulx chercheants la subversion de leur républicque. Et n'ont heu lesdicts commissaires aultre response, estant retournez vers Anvers, où que le Prince at faict revenir le Duc d'Arschot, que y at mené le Prince de Chimay son filz; aussi y sont venuz les Sieurs de Boussut et Vicomte de Gand. Monsr le Marquiz d'Havret est demeuré près Monsr d'Alençon, tâchant l'induire à prendre intelligence avecq le Prince d'Orenge, que n'est pas l'ouvraige d'ung jour.

Les François ont surprins Mortaigne à la barbe du séneschal, lequel at miz 200 hommes à Sainct-Amand, le tout aux despens du crucifix; et si ne tiens-je le lieu asseuré avec cela.

Il y at heu quelque altération à Mons contre le Duc d'Alençon et le Conte

[1] Au moment de la réaction, les habitants d'Arras se soulevèrent, se débarrassèrent de la garnison des États, qui s'était emparé du magistrat de la ville. Ceux-ci emprisonnèrent à leur tour Nicolas Gosson, âgé de 70 ans, que le Conseil d'Artois fit exécuter sur la place publique au milieu de la nuit. Gosson était un des principaux agents du prince d'Orange en Artois. Douai, St-Omer et d'autres villes wallonnes suivirent cet exemple. Ces événements sont rapportés au long dans le *Mémoire de Renon de France*, t. II, pp. 298 et suiv., et par De Thou, t. V, p. 513. Les scènes rapportées par ces deux auteurs diffèrent en plusieurs points. Voy. aussi *Discours véritable sur ce qui s'est passé à Arras*, par Pontus Payen, conservé dans la Bibliothèque royale à La Haye.

[2] Jacques de Berghes, baron de Grimberghe.

[3] Lacune par lacération.

de Lallain, que veult prendre sa résidence ordinaire à Valenchiennes, où l'on tient l'œil ouvert sur luy. Le Sieur de Longattre [1] qu'avoit commission de faire la loy de Lille de Son Altèze, ou plustost du Prince, pour y fourrer des consistoriaulx, at esté chassé par le peuple, et contrainct avec ses adjoincts se retirer.

L'on dict que Monsieur de la Mote s'est saisi de Monsr d'Esquerdes [2], qui at espousé la sœur de Monsr de Noircarmes, aultant héréticque comme luy. Il at causé des grandz troubles en ladicte ville. Dieu doint que ceste prinse ne nuyse auxdicts prisonniers de Gand. Si est ce qu'il samble par là que ceulx d'Artois et de Haynnault se formalisent, non seullement contre les Gantois, mais aussi contre le Prince et leurs adhérentz. Cependant ledit Sieur de Montigny et de la Mote occupent les rivières contre ceulx d'Ypre et de Gand, et les Espaignols courrent jusques à Walem, Lire, Brucelles, et ont amené grand bestial, sans qu'il y ayt homme que les ose empescher ou demeurer aux champs depuis Brucelles à Louvain et Malines, où tout demeure en solitude. Dieu doint que tout cecy face saiges les Estatz, pour entendre à une bonne paix ....

L'on at publié par icy passé trois sepmaines que les Duc de l'Infantado, Marquiz de Vezere et Conte de Benevente s'estoient élevez contre Sa Majesté, et que Monsr nostre Prince estoit décédé, et le mesme at on dit de nostre Royne, ce que Dieu ne veuille. Aulcuns de ceulx qui ont advancé entre le filz de Monsr de Berlaymont et le prévost l'accord, aiant veu depuis ses grandes demandes et impertinences trop insolentes, ne sont d'advis qu'il soit prins pour vicaire, mais bien pour amy, selon que le temps que vad sur mutation le portera; dont ilz m'ont prié d'advertir Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, *et ut festinetur lente*. Il y at ung du chappitre surnommé Froimont, que serat fort à propos pour vicaire, si ledict fils de Monsr de Barlaymont en soit adverti.

[1] C. de Honchin, s^{r} de Longâtre. (Te Water, t. II, pp. 175, 476.)

[2] Eustache de Fiennes, s^{r} d'Esquerdes, fils de Charles et de Claudine de Lannoy, était chevalier, vicomte de Fruge, baron et seigneur d'Eulle, Esquerde et Hauchin. Il avait épousé Jeanne de Ste-Aldegonde, était dévoué au prince d'Orange et reçut de lui différentes missions importantes. Voy. Groen van Prinsterer, où il est souvent cité, et Te Water, t. II, p. 597.

LXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas — *Negocios de Estado*, layette n° 932.)

—

Rome, le 24 novembre 1578.

Han venido juntas las dos cartas que V. M. ha sido servido mandarme escribir, en veinte y cuatro y veinte y cinco del pasado; yo le beso con toda humildad las manos, por el contentamiento que muestra tener de lo que procuro hacer por su servicio; á lo menos aseguro á V. M. que es con buena y sincera voluntad, con deseo de acertar, y con gran celo, procurando todo lo que puedo de cuanto me paresce poder ser á propósito de su servicio.

Yo no faltaré de corresponder, como V. M. manda, al Principe de Parma, como hago á los Ministros en lo que se ofresce, con poco ruido, y siento, harto que la negociacion del acordio tarde tanto á empezarse, no se sabiendo aun de cierto si los electores se querrán encargar de ella con los comisarios de S. M. El Duque de Terranova ya está en Genova, y segun entiendo de partida para encaminarse por la mas breve via hacia Colonia, por háberle mandado S. M. Cesarea que asi lo haga. Espero que hallarán la materia mejor dispuesta que por lo pasado, por la confusion que hay entre los estados que, como V. M. habrá entendido, temen guerra civil entre si por las impertinencias de los de Gante, tan mal animados contra la Religion Católica, y tomando los Valones amotinados la parte contraria por defenderla, demas que á Alanzon se levan sus Franceses, que en las fronteras de los Estados de Flandes y Francia, son maltratados por los villanos cuando los pueden alcanzar á la desfilada: y es verisimil que brevemente saldrá el dicho de Alanzon, si ya no es salido, y que por hacerlo con algun color, publica estar en estrecha plática de casamiento con la Reyna de Inglaterra, y segun refiere el Arzobispo de Nazaret [1] vuelto de Francia en esta corte,

[1] Mirtus Frangipani. Voy. plus haut, p. 100.

muestran mucho descontentamiento del Principe de Oranges los Estados de Artois, Henault y de Lille, por lo que hace contra la Religion Católica, procurando de sembrar las heregias con sus predicadores cuanto puede, con fin como se puede pensar de estorbar el concierto, conosciendo que este punto de la Religion es aquel en que habiá mas dificultad : y verdaderamente, como ya algunas veces he escripto, poca esperanza puede haber de quietud en aquellos Estados, mientras quedará vivo en ellos el dicho Principe; que, como es astuto, temo y sospecho que no se dejará jamas persuadir de quedar desarmado en aquellos estados; y se ve claro que con ser el tractado de Gante tan á su ventaja procurado por el que fuese, tal quiza con esperanza que V. M no le confirmaria; como le vió confirmado, por no desarmarse, puso luego dolencias y se ha ido entreteniendo de manera que con sus mañas y oficios que ha hecho, ha dado causa á que se revolviese todo; y, si Dios no lo lleva de este mundo por alguna via, no sé si seria á proposito trocarle las tierras que tenia en los Estados de V. M. con las de algunos en Alemania, aunque fuese con poner V. M. en esto mucho de lo suyo por salir una vez de estos embarazos, que tanto estorbo dan á todos los otros negocios de V. M. y le tienen en continua costa y desasosiego. Yo me acuerdo haber escripto muchas veces á V. M.: que fuera bien recompensar al Conde de Bure en los reynos de España la hazienda que tiene en Flandes, con honrar y acomodarle V. M., disponiendo en trueque de lo que se le diese de la hacienda que dejase en aquellos estados; y quien pudiera hacer lo mismo con los hijos de Agmont, no creo que fuera malo, ni es fuera de propósito pensar con tiempo á quitar los embarazos diestramente que despues pudiesen dar trabajo. Lo que yo siento mas es este odio que han tomado contra los Españoles, que es mal que no se puede curar sino con tiempo; y pues la esperanza mayor que se puede tener de buena salida en la negociacion del acordio es la division, y apartar todos los que se puede de la devocion del Principe de Oranges; no seria malo, como yo lo he escripto al Principe de Parma, tentar aquella plática por via de Madama de Arambergue, con su hija casada con el Conde de Lalaing para apartarle de los Estados; de que el dicho Arzobispo de Nazaret deve haber escripto á V. M.; pues queda descontento del dicho Principe de Oranges y quiere fortificarse contra él, debia de haber llamado á Mos. de Alanzon, y tambien este queda desamparado; por donde facil cosa seria que se redujese

si confiase poder volver en gracia de V. M. y si una vez suspieran á soltarse eslavones de la cadena con que quedan atados, seguirá facilmente el resto y el de Oranges no terná el crédito en Francia que por lo pasado saliendo Alanzon, descontentisimo de los Estados y los Estados del, y la Reyna de Inglaterra poco satisfecha de los dichos Estados por haber mostrado inclinacion á Francia; y en Alemania no hallaria tampoco ya el Principe de Oranges mucho fabor, pues hasta aqui no vemos que de aquella parte alguno se haya puesto en ayudarle sino pagado; ni me paresceria (debajo de enmienda) fuera de proposito, procurar tambien reducir al Duque de Ariscot y al Marques Dabre su hermano, pues enfin juntándose con otros ternan algun crédito con los Estados, y si de suyo no valen, guiados podrian servir; como me acuerdo que lo hicieron muy bien por la misma via sus pasados; y todo lo que sirve para crescer la division y apartar los mas que se pudiere de Oranges se debe intentar; con que y mostrando V. M. voluntad de en caso que no se doblan á lo que es razon, continuar la guerra, se podrá en la negociacion del concierto haber condiciones mas aventajosas si se negocia como combiene, y enfin la esperiencia de tantos años muestra que por la fuerza se hace poco con aquella gente, que es lo que debe mober á tentar muy de veras esta otra via, teniendo en ello los respectos que muchas veces me acuerdo haber escripto á V. M.

LXXX.

TRADUCTION.

J'ai reçu en même temps les deux lettres que Votre Majesté a bien voulu me faire adresser le vingt-quatre et le vingt-cinq du mois dernier. Je baise très humblement les mains à Votre Majesté, heureux de la satisfaction qu'Elle témoigne de mes efforts pour la servir. Je prie Votre Majesté de croire tout au moins à ma bonne volonté, à mon zèle sincère, à mon désir de lui rendre dans l'occurrence tous les services en mon pouvoir. Déférant aux ordres de Votre Majesté, je ne manquerai pas de correspondre avec le prince de Parme, comme je le fais à l'occasion avec les ministres, sans empressement

indiscret. Je sens bien que l'on tarde trop à entamer les négociations touchant l'accord. On ne sait même pas si les électeurs voudront s'aboucher avec les commissaires de Sa Majesté. J'ai appris que le duc de Terranova, déjà arrivé à Genève, est à la veille de se rendre en toute diligence à Cologne, conformément aux instructions de Sa Majesté Impériale. On y sera, je l'espère, plus disposé à s'entendre, grâce aux dissentiments des États. Ceux-ci, comme Votre Majesté l'aura appris, en sont à craindre qu'une guerre civile ne résulte de l'insolence des Gantois et de leur acharnement à attaquer la religion catholique, les Wallons ayant pris par contre le parti de la défendre. Au reste Alençon voit revenir ses troupes françaises, que les paysans de la frontière flamande molestent partout où ils peuvent les surprendre au passage. Apparemment le susdit Alençon s'en ira bientôt, s'il n'est déjà parti. Pour colorer sa fugue il fera courir le bruit qu'il est tout occupé de son mariage avec la reine d'Angleterre. L'archevêque de Nazareth m'a rapporté cette nouvelle à son retour de France. L'Artois, le Hainaut, Lille montrent un grand mécontentement du complot formé par le prince d'Orange contre la religion catholique. Il fait semer là par ses prédicateurs le mauvais grain de l'hérésie. Son but, comme on peut bien le penser, est d'empêcher l'accord, car il sait que la question religieuse soulève le plus de difficultés. A vrai dire, il ne faut guère compter sur la Pacification des Pays-Bas aussi longtemps que le susdit prince y sera en vie. Comme il est astucieux, je crains, je soupçonne qu'il n'acceptera jamais de déposer les armes dans ces provinces. On le voit clairement aujourd'hui, le traité de Gand, tout à son avantage, a été inspiré par lui; peut-être espérait-il que Votre Majesté ne le ratifierait point. Quand il l'a vu ratifié, pour ne pas devoir déposer les armes, il a intrigué tant et si bien que ses agissements et manigances ont brouillé tout à fait les affaires. Si Dieu ne l'enlève pas de ce monde d'une manière quelconque, je ne sais si, en échange des biens qu'il possède dans les États de Votre Majesté, il ne conviendrait pas de lui en donner d'autres situés en Allemagne. Ce serait obliger Votre Majesté à des sacrifices personnels, mais pour la débarrasser, une fois pour toutes, des obstacles qui arrêtent ses autres affaires et sont pour Elle une cause d'inquiétude et de dépenses continuelles. Une excellente mesure que je me rappelle avoir proposée plusieurs fois à Votre Majesté serait de donner en Espagne au comte de Buren une situation aussi honorable que celle qu'il avait aux Pays-Bas, quitte à disposer de celle-ci en échange de l'autre. Votre Majesté n'aurait pas tort d'en agir de même avec les fils d'Egmont. Pourquoi ne pas songer à nous débarrasser un jour habilement de difficultés qui pourraient nous créer des ennuis. Ce qui me frappe le plus, c'est la haine qu'inspirent les Espagnols. Ce mal, le temps seul peut le guérir. Pour mener à bonne fin les négociations touchant l'accord, nous comptons avant tout sur les dissentiments et la défection des partisans du prince d'Orange. Il ne serait donc pas malavisé, comme je l'ai écrit maintes fois au prince de Parme, d'employer à cette politique Madame d'Arenberg et sa fille, la comtesse de

Lalaing, à l'effet de brouiller le prince d'Orange avec les États. L'archevêque de Nazareth doit avoir écrit dans ce sens à Vo're Majesté. On est toujours mécontent du prince d'Orange; pour se défendre contre lui on a dû appeler Monsieur d'Alençon. Celui-ci, qui reste d'ailleurs éloigné, se prêterait d'autant plus à un accommodement, qu'il croirait pouvoir rentrer en grâce auprès de Sa Majesté. Et si les esclaves se mettent une bonne fois à briser leurs chaines, le reste ira facilement. Le prince d'Orange ne jouit plus du même crédit en France, Alençon, aujourd'hui parti, se plaignant des États et les États de lui. La reine d'Angleterre est peu sasisfaite des États, qui ont incliné visiblement du côté de la France et de l'Allemagne. Le prince d'Orange ne doit pas être non plus dans ses bonnes grâces, car jusqu'ici nous ne voyons pas qu'aucun Anglais lui ait prêté son aide, sinon à prix d'argent. Il ne me paraît pas inopportun, sauf meilleur avis, d'essayer de gagner le duc d'Aerschot et le marquis d'Havré, son frère. Avec quelques autres, ils ont un certain crédit auprès des États; et, s'ils ne sont pas par eux-mêmes des chefs, ils peuvent rendre des services en sous-ordre. Je me souviens que leurs pères firent de même. Aussi bien tout ce qui est de nature à augmenter leurs dissensions et à les détacher le plus possible du prince d'Orange, nous devons le tenter. Ce faisant et Votre Majesté manifestant sa ferme volonté de continuer la guerre si l'on ne cède pas à la raison, nous pourrons espérer des conditions plus favorables, pourvu que les négociations soient conduites convenablement. Enfin l'expérience de tant d'années démontre qu'avec la force il y a peu à faire de ce peuple. C'est ce qui doit nous porter à essayer très sérieusement des autres moyens pour les raisons qu'à maintes reprises je crois avoir exposées à Votre Majesté.

LXXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 155.)

—

Rome, le 24 novembre 1578.

Par vos dernières que sont du vingt huictiesme du moys passé que le courrier ordinaire venu le dernier de Lyon ha apporté, j'ay entendu les bonnes nouvelles de vostre bonne santé, que me sont, comme vous pouvez penser très agréables, comme aussy celles que vous adjoustez de l'abondance des vins de ceste année, en suyte de la bonne moisson. Je rendz grâces à Dieu de l'ung et de l'aultre. Ce seroit ung grand bien si, comme vous souhettez, le povre peuple pouvoit jouyr à repos des biens de terre qu'il ha pleu à sa divine bonté nous prester par delà, en temps que beaulcoup d'aultres provinces principales sont affligées de faulte par très grande stérilité.

Comme je tiens, vous aurez entendu au regard du repos et accord dont l'on donne espoir, vous aurez pieçà entendu par lettres miennes que Sa Majesté ha consentu à l'Empereur, sur très vive instance qu'il luy en ha faict, de traicter par ses commissaires, et avec l'assistence des électeurs, l'accord à conditions clémentes et raisonnables, s'accommodant à tout, nonobstant les choses si mal passées, et estranges termes que l'on ha tenu contre Sa Majesté, pourveu que la Religion Catholicque se conserve, et que l'obéissance dehue (les libertez, franchises et priviléges des pays saulfz) demeure en pied, comme du temps de ses prédécesseurs, et mesmes de celluy de feu l'Empereur, son père, de glorieuse mémoire. Mais il me semble que l'on tarde beaucop d'y donner commencement.

L'assemblée se doibt faire à Cologne, et vers là se doibt encheminer le plus droict chemin le Duc de Terranova, qui s'y doibt trouver de la part du Roy, lequel enfin est arrivé à Gennes, après avoir esté détenu quelque temps à Barcelone, actendant passaige, pendant que l'on renforçoit les quatre galères pour son passaige et que l'on espéroit que le temps s'accomoderoit pour icelluy, lequel at esté longuement contraire; et selon le compte qu'il faisoit par ses dernières lettres, je tiens qu'il soit jà en chemin pour passer oultre. Dieu, par sa grâce, doint bon succès à la besongne, dont l'on peult concevoir quelque espoir sur les désordres ausquels sont les Estats, que avec leur grand camp n'ont intenté chose d'importance jusques au 22 du moys passé, et craingnent guerre civile entre eulx pour les malheureuses emprinses de ceulx de Gand contre la Religion, leur estans contraires les 4000 Wallons mutinez, auxquelz se joingnent plusieurs; et aulcuns des Estats treuvent bien maulvais les termes que tient le Prince d'Oranges, et se départ (comme l'on tient dans la compagnie) le Duc d'Alençon, jà abandonné de plusieurs de ses gens. Et quoy que l'on escripvit de Bourgoingne, par les dernières lettres venues de là, de la craincte

que l'on avoit que les François, encoires joinctz en trouppes aux lisières du payz, tenoient desseing d'y rentrer, j'espère, pour plusieurs raisons et conjectures probables, qu'ils ne nous feront pour le coup aultre mal que de donner peult-estre cause d'y entretenir plus longuement les gens de guerre qui y sont, à couleur de deffence, à la grande foule des povres subjectz...

Quant à l'affaire du chapitre de Besançon, pour le bref que Sa Sainctelé ha escript à icelluy contre le chanoine Fabry, à la poursuyte d'ung Savoyen, chanoine de Besançon, l'on est après pour y remédier, et je y faictz ce que je puis et en espère bien, ny ne veoyz apparence ad ce que vous soubçonnez que Monsr le Cardinal de la Baulme vouldroit prétendre à ceste occasion; ce que s'il obtenoit je tiens s'exécuteroit mal par delà.

LXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 1er décembre 1578.

Gia per lettere di Sua Maesta havevamo inteso l'ottima et prudente resolutione, che ha pigliato di servirsi con tanta confidentia della persona di Vostra Eccellenza in luoco della buona memoria del signor Don Giovanni, commandando alli ministri che corrispondano a Vostra Eccellenza nel medesimo modo che si faceva con luy et adesso è venuta la lettera di Vostra Eccellenza delli x del passato, con la quale è stata servita darmene ancor' aviso, di che la ringratio humilmente: et gia ho scritto à Vostra Eccellenza una mia che spero ricevera brevemente, nella quale io li dico quel che al presente se m'offrisce nelli negotij, ne mancarò mai di corrispondersi, et di servirla, cosi per obedire à Sua Maesta come per la propria mia inclinatione, essendoli sempre stato et alla casa affettionatissimo servi-

tore, come con le opere lo conoscera (piacendo à Dio) giornalmente più : et mi sono rallegrato sommamente di vedere con quanta prontitudine d'animo, et sforzo Vostra Eccellenza piglia questa impresa, la quale veramente è difficile come lei dice; et si ritruovano poste le cose in termine che non si potriano nesciuno maravigliare di qualsivoglia sinistrò successo, et pur' io spero che col valore et santa[1] mente de Vostra Eccellenza, iddio ci farà gratia che il tutto passi bene, o, al meno, meno male di quello che verisimilmente si poteva temere dall' essere in termine che si truovano.

Le differentie et disordini nati fra gli stati danno qualche buona speranza, et tanto piu vedendosi come Vostra Eccellenza lo piglia, procurando con clementia et buoni offitii di rivocare quelli che può al buon camino, et separare alcuni delli stati dalla divotione del Principe d'Oranges, con le occasioni che vi sono per li mali uffitij che fà contra la religione, per impedire quanto può il successo dell' accordio tanto contrario alli suoi dissegni, desiderato però da molti: et io credo che non sono tanto ciechi tutti, che alcuni non se ne avedano, mancarà loco il modo di pagare la gente et s'andaranno sbandando, truovandosi gia li Francesi per la maggiore parte fuora delli stati, di dove ancora brevemente forze uscirà il duca d'Alanzone, poco contento delli stati, sicome loro non lo sono niente di lui, et fa saviamente Vostra Eccellenza di differire di venire alla conclusione della tregua con cosi honorata risposta di rimettere questo punto all' Imperatore, come glielo ha rimesso il Rè Nostro Signore, acciò accresciuta Vostra Eccellenza di forze faccia quello che ha risoluto di uscire in campagna et allargarsi, per tener' poi quanto potrà il suo essercito al cuoperto, che lo saprà alloggiare in parti dove habbia piu comodità di vettovaglie, et tanto vicini che si possino dar la mano uno all' altro, con che io spero che essendo gli soldati di Vostra Eccellenza vecchi et prattichi non mancaranno occasioni per sempre fare qualche cosa vantaggiosa et segnalata per tanto più costringere gli stati a conditioni raggionevoli nel stringere della negotiatione dell' accordio : il quale è, tanto necessario (si non m'inganno) per le cose del Rè Nostro Signore, considerando il stato nel quale si truova, che mi pare ch'ogni servitore suo affettionato lo deve desiderare, con che si faccia con le conditioni che riserva nella commissione data all'

[1] Peut-être : *sana?*

Imperatore, cioè, che la religione resti in salvo, et l'obedientia quale è devuda à Principe, et come l'hanno havuto in quelli paesi gli suoi maggiori, et spetialmente la gloriosa memoria dell' Imperatore Carlo V°, suo padre, con conservare alli paesi le libertà et privileggij che hanno, et con perdono generale, cosa ordinaria, et solita in simili maneggi. Una cosa supplico à Vostra Eccellenza che non si faccia come fin qui, che non havemo mai saputo pigliare opportunità delle occasioni per trattare con vantaggio, perchè trovandoci con qualche prosperità, li guerrieri che fanno l'utile particolare loro à danno del padrone et del publico, di maneggiare le armi, hanno con vane speranze ingannato il Rè, dandoli ad intendere che trovandosi superiore fariano miracoli, con che si sono spesi tanti millioni senza frutto, et al fine restiamo al giorno d'hoggi a capo di tanti anni nel termine che Vostra Eccellenza essendo presente può considerare, et è regola ordinaria delli prudenti Principi all' hora voler acordio quando si truovano superiori et con vantaggio, perchè all' hora si negotia con migliori conditioni, et se si fa con stranieri, tanto più conviene farlo con li proprij sudditi, la cui ruina è danno proprio, et rimettendomi à quanto ho scritto nella mia precedente per non dar' tedio à Vostra Eccellenza con più longa lettera farò fine con pregare Nostro Signore che la conservi et prosperi li suoi dissegni, con dare ad essi honoratissimo fine et vittoria delli suoi inimici.

LXXXII.

TRADUCTION.

Sa Majesté nous avait informé déjà de sa résolution si sage, si judicieuse d'employer les services de Votre Excellence en remplacement de ceux du regretté Seigneur Don Juan. Sa Majesté a donné l'ordre à ses ministres de correspondre avec Votre Excellence comme ils avaient l'habitude de le faire avec le feu prince. J'ai reçu aujourd'hui la lettre, du 10 novembre dernier, par laquelle Votre Excellence a daigné à son tour m'aviser de sa nomination; ce dont je la remercie humblement. De mon côté j'ai adressé à Votre Excellence une lettre, qui lui parviendra bientôt, je l'espère. Je lui fait savoir

ce que je connais de l'état présent des affaires. Au reste, je n'oublierai jamais de correspondre avec Votre Excellence ni de la servir, non seulement pour obtempérer aux ordres de Sa Majesté, mais de mon propre gré. J'ai toujours été très attaché à Son Excellence et à sa maison, et, en me voyant à l'œuvre, Elle aura, s'il plait à Dieu, l'occasion de le constater davantage de jour en jour. Je suis très heureux d'apprendre avec quelle activité et quelle énergie Votre Excellence conduit les affaires, qui sont vraiment difficiles, comme Elle le dit. Si nous les retrouvons dans un état tel que personne ne devrait s'étonner d'une funeste issue, j'espère cependant que, grâce à Dieu, tout ira bien ou, du moins, pas aussi mal qu'on pourrait le craindre, étant donnée la situation.

J'augure bien des dissentiments et de la confusion qui règnent parmi les États, et surtout de la manière dont s'y prend Votre Excellence pour ramener par la clémence et les faveurs le plus de monde possible dans le bon chemin. C'est ainsi que Votre Excellence cherche à détacher du Prince d'Orange quelques-uns des États opposés à ses attaques contre la religion. Ce qu'il en fait, est pour empêcher l'accord, si contraire à ses projets mais désiré par beaucoup de gens. Quant à moi, je ne crois pas tous les États assez aveugles pour ne pas voir qu'ils n'ont pas le moyen de payer leurs troupes. Celles-ci ne tarderont pas à se débander. Déjà la plupart des Français sont partis, et ils seront rejoints bientôt sans doute par le Duc d'Alençon, peu satisfait du pays, qui ne l'est pas du tout de lui. Votre Excellence fera bien de ne pas encore consentir la trève, sauf à donner pour prétexte, très honorable, qu'Elle veut déférer la question à l'Empereur. Votre Excellence sera ainsi d'autant plus forte pour exécuter son projet d'entrer en campagne et d'étendre ses opérations, quitte à assurer les positions de ses troupes pour permettre aux différents corps de se ravitailler tout en gardant leurs communications. A ce compte je ne désespère pas de voir les soldats de Votre Excellence, des vétérans éprouvés, remporter quelque avantage signalé. Les États seraient d'autant plus forcés d'accepter des conditions raisonnables. Cet accord, si je ne me trompe, importe tellement aux intérêts du Roi, notre maître, eu égard à la situation des affaires, qu'à mon avis tout serviteur dévoué à son souverain, le doit désirer. J'entends au reste qu'il se fasse sous la réserve des clauses stipulées dans la commission donnée à l'Empereur : — le respect de la religion et l'obéissance au Prince, telle que l'ont connue les aïeux de Sa Majesté et notamment l'Empereur Charles V, son père, de glorieuse mémoire. Leurs libertés et privilèges seraient d'ailleurs garantis aux provinces. — Bref, l'accord se ferait aux conditions ordinaires de semblables compromis.

Une chose que je demande la permission de recommander à Votre Excellence, c'est de ne plus laisser échapper l'occasion de traiter avantageusement. Jusqu'ici les succès de nos armes n'ont guère profité qu'aux soldats, pour faire leurs affaires personnelles

au détriment des intérêts du Souverain et du bien public. Ils ont trompé le Roi par de vaines espérances, lui donnant toujours à entendre que, s'ils étaient plus nombreux, ils feraient des miracles. C'est de la sorte qu'on a dépensé tant de millions sans résultat. Finalement, après tant d'années, les affaires se trouvent dans l'état que Votre Excellence a pu constater sur place. Or, il est de règle que les princes avisés s'empressent de traiter quand ils ont l'avantage de la situation; ils obtiennent alors de meilleures conditions. Si l'on procède de cette manière avec les étrangers, il convient d'autant plus à un souverain d'adopter la règle à l'égard de ses propres sujets, dont la ruine est un dommage pour lui.

Me référant à ma lettre précédente, pour ne pas fatiguer Votre Excellence par de plus longues considérations, je finirai en priant le Seigneur de conserver la personne de Votre Excellence, d'assurer la réussite de ses projets et de la faire triompher de ses ennemis.

LXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 157-158.)

Rome, le 8 décembre 1578.

J'ay heu voz lettres du xie du moys passé. Je me fonde plus pour espérer que les François pour ce coulp ne s'essairont de entrer de nouveaul en ceste saison au conté de Bourgongne, sur leur impossibilité et sur les difficultez qu'ilz y trouveroient, que sur asseurance que en donnent lesdits François et sur beaulcop de raisons que j'ay escript à Monsr le Conte de Champlite, ne me pouvant en façon quelconque persuader que la craincte que l'on démonstre en avoir soit avec fondement; et toute foys le pays se mange et ruyne de nos propres gens et de ceulx du Conte d'Alta Emps, comme vous escripvez, et si l'on vient à accord, duquel j'ay maintenant quelque meilleur espoir, pour les désordres que sont aux Pays-d'Embas, et chemin que prant le Prince de Parme, selon ce qu'il m'a escript, que je n'ay heu du passé.

Le Duc de Terranove est jà pieçà party de Gennes, pour par la voye des Suisses comme il escript, s'encheminer à la meilleur diligence qu'il pourra vers Cologne, où se doibt faire l'assemblée pour négocier l'accord; et s'il succède, que Dieu veulle, Monsr le Conte de Champlite se pourroit bien treuver en penne, comme je luy ay escript, si l'on luy laisse ces gens sur les bras, ou pour les peyer ou pour les licencier sans payement. Je ne m'esbéyroye qu'il print la résolution que vous dittes, d'envoyer Monsr de Montmartin ou Monsr de Gastel [1] (qu'est en bonne opinion de la court du Roy et vers ceulx du camp des Pays-d'Embas) en Espaigne, pour prévenir contre les plaintes, ou pour faire les offices contenuz en voz lettres. Ceulx qui doubtent que en ce il y ayt quelque chose contre eulx, feront comme saiges s'ilz usent des moyens convenables pour contreminer, et à eulx m'en remectz, puisque l'on se sera rassemblé à la St-Martin. Je ne sçay à quoy sert l'assemblée que vous dictes se debvoit faire à Gray. Ce me sera plaisir d'entendre ce que s'en sera faict.

Je n'ay encoires nouvelles des Pays-d'Embas si Monsr Fonch yra en Espaigne ou non; mais comme qu'il soit, il est bien s'entretenir avec luy, avec Charton et aultres qu'empiètent crédict, pour non leur donner occasion de nuire.

Les nouvelles, que disoit celluy venu des Pays-d'Embas de la délivrance de Monsr de Champagney, seroient meilleurs que celles que disoit l'aultre, que véritablement se peulvent craindre, se trouvant luy et les aultres prisonniers entre les mains de ceulx de Gand, où le peuple est enraigé et ensorcelé des nouvelles hérésies.

L'office que vous avez enchargé au trésorier de Salins est à propoz. J'ay bien touché quelques motz au Prince de Parme sur la généralité des choses concernant sa nouvelle charge, que pourroit servir contre les offices que se font; mais enfin si l'on vient à accord, l'on peult craindre pis et que tout se perdra, et aux Pays-d'Embas et en Bourgongne.

La lettre escripte à Monsr de Vaulcluse [2], dont vous m'avez envoyé la coppie, monstre assez que les Suysses ne se contentent des termes que se

[1] Philibert, sr de Montmartin, gruyer de Bourgogne, mort en 1587, et Jean Marmier, sr de Gastel. Voy. Gollut, col. 1450, et notre tome V, p. 7.
[2] Gabriel de Diesbach.

usent de nostre coustel aux négociations avec eulx. L'on y entremect gens nouveaulx, et aulcuns goustent plus de façonner à la guerre noz gens (que je tiens pour ung poinct fort dangereux), que de recourir aux Suysses, avec lesquelz les négociations ont plus de difficulté que plusieurs ne pensent, pour les envies et jalousies que sont entre eulx; et qui n'y est clervoyant se peult facilement forcompter sur grandes offres que font aulcuns particuliers, pour en tirer leur propre et privé proffit. Dieu doint que l'on n'y procède de sorte que, au lieu de bien faire, l'on ne gaste tout.

LXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 15 décembre 1578.

Le maistre d'hostel de Vostre Altéze, pourteur de ceste, me donna, à son arrivée icy, celle qu'il ha pleu à Vostre Altéze m'escripre le iii de ce moys, me visitant de la part d'icelle, dont bien humblement je la remercye, m'ayant esté de grande consolation entendre de luy si bonnes nouvelles de la santé d'icelle, et de toute la compagnie, que n'est peu, actendu les malvaises nouvelles que l'on ha heu dois troys ou quattre moys, à suyte l'une de l'aultre. Je prie à Dieu que d'oires en avant nous les ayons tousjours bonnes. Ledit pourteur, oultre les advis que l'on ha communiqué à Aldobrandino, pour en servir Vostre Altéze, luy dira ce que icy il aura entendu, et comme icy toutes choses passent. Les nouvelles des Pays-d'Embas par voye de marchans, sont bonnes: mais nous ne nous asseurons de la vérité d'icelles, que nous n'en ayons confirmation du coustel de Monsr le Prince, ou de ceulx que sont à sa suyte, dont les plus fresches nouvelles que nous en avons, sont du xii du moys passé, et lors en eust de mesme date Vostre Altèze; et pour non estre encoires arrivé l'ordinaire

de Lyon que, selon nostre compte, debvoit arriver hier soir, ou aujourdhuy matin, je suis esté d'advis que ledit pourteur ne partit pour aujourd'huy, actendant ledit courrier, avec espoir de pouvoir faire entendre à Vostredite Altèze quelque chose plus certaine; mais jusques oyres nous n'avons nouvelles dudit courrier. Si à sa venue nous vient quelque chose qu'emporte, Vostre Altèze en aura incontinant part. Je regrette fort que l'Empereur procède si floschement en chose que tant emporte, comme la pacification des Pays-d'Embas, que le Roy luy ha remis. Sa Saincteté en soubçonne mal: et je confie plus de la bonne intention de Sa Majesté Impériale, que de ses ministres. Il ne se pourra plus escuser sur ce que l'on actendit le Duc de Terranova, puisque pièçà il s'est mis en chemin, pour en diligence suyvre son chemin vers Cologne, suyvant les lettres que Sa Majesté Impériale luy ha escript, qu'il trouva à son arrivée à Gennes. Si Monsr le Prince peult, avec les offices qu'il faict, séparer aulcuns des Estatz, et les attirer au service de Sa Majesté, partye par craincte, partye par amour, et qu'il voye moyen et occasion de pouvoir traicter avantageusement, avec correspondence dudit Duc de Terranova, puisque l'on sceit à quoy le Roy, nostre maistre, prétend, je seroye d'opinion, saulf meilleur advis, que sans perdre temps, il traicta, oyres que les commissaires de l'Empereur, ny les électeurs n'y fussent: il emporte trop prandre à temps les occasions; et cela luy debvoit avoir escript le Roy, si les conseilliers d'estat espagnolz, que sont à l'entour de luy pensassent aux affaires comme il conviendroit. Et pleut à Dieu que Vostre Altèze fût a Hu ou à Namur, j'espéreroye que sa présence serviroit de beaucop.

Le courrier venu d'Espaigne n'apporte que le dupplicat du dépesche de bien peu de substance, que vint il y a xv jours par terre, par la voye secrette, ny les lettres particulières dient chose d'importance, hors mis la santé de Leurs Majestés et Altèzes, et que de St-Hierosme l'on retournoit au palais, par constraincte du froid et des pluyes, et que le lougis estoit accoustré pour l'hyver, que me faict doubter de l'allée à Monçon, encoires qu'il eust faict dire au Duc de Brunswich, et à la Duchesse, par celluy qu'il envoya pour les visiter, qu'ilz ne passassent Çaragosse. Et je me résoult d'en croire ce que j'en verray. La Court ne parloit que du droit que l'on prétend au royaulme de Portugal, pensans aulcuns que Sa Majesté l'avoit le plus cler droit, aultres que non. Pour moy je tiens que quoy qu'il soit

du droit, que qui sçaura mieulx négotier et gagner la voulenté des Portugalois, l'emportera. Il ne fault perdre les occasions; et si le droit du Roy n'est bon, l'on tient que celuy du filz de Monsr le Prince soit le plus apparent, nonobstant la prétention de la Duchesse de Bregans.

Les nouvelles de Levant sont fort bonnes. Et pour beaucop de raisons et rencontres, je les tiens véritables; mais je regrette, pour estre nos affaires tant embroullez et la Chrestienté aux termes que l'on voit, nous ne nous pouvons ayder de l'occasion comme il conviendroit.

LXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, nº 1733.)

Rome, le 14 décembre 1578.

J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du XI; et hier je luy escripvis par son maistre d'hostel : ce que nous est venu despuis avec l'ordinaire de Lyon, s'est communiqué à Aldobrandino, que ne fauldra de, à l'accoustume, luy en faire part. J'ay aussy receu une lettre de Assonleville de sa main, qu'il n'ad osé soubscripre. Il y en a aussi une pour Vostre Altèze. A la vérité feu le Signeur Don Jehan, que Dieu absoille, estant trop affectionné aux gens de guerre, l'estoit trop peu à gens de conseil de longue robbe, sans lesquels, et sans avis de ceulx qui ont manié de longue main les affaires du gouvernement, et ce que convient à pacifflication et traictez, se peuvent mal demesler. Le bon défunct ha faict beaucop de provisions, à l'instance de ceulx que manient les armes, peu convenables par faulte d'information et bon advis, dont cy-après l'on se trouvera en peine; et tenoit tous les conseilliers du Roy, que ne le venoient trouver, pour ennemys, faisant en ce grand forcompte; car il y en y a plusieurs de service, que désireroient le servir; mais se trouvans dedens pays, et ledit Signeur dehors,

et loing pour les assheurer, allans vers luy, eussent perdu la vie, femme, enfans et leurs biens, sans faire service. Je supplie Vostre Altèze en toucher ung mot à Monsieur le Prince, que sera mieulx prins d'elle que de moy. Et Vostre Altèze estant partye deux ans et demy après moy des Pays-d'Embas, congnoist aussi bien et mieulx ceulx dont il se peult servir. Ledit Signeur defunct ha faict trésourier de l'Espaigne et des confiscations, Vandenesse. Vostre Altèze congnoist le cerveaul de l'homme, et combien peult estre bonne ceste provision; et ha faict président de la court de parlement à Dole[1] son beaul-frère, et tiré au Privé conseil ung aultre beaul-frère d'icelluy[2]. Et Vostre Altèze congnoit la portée et souffisance et cerveaul de Jehan-Baptiste de Tassis, que n'a lettres quelconques, et ha la principale charge des affaires. C'est plaisir d'en escripre à Vostre Altèze, que les congnoit, et en pourra escripre audit Signeur Prince ce que bon lui semblera. Ledit Vandenesse a esté en Bourgongne, et avec lettres dudit Signeur Prince, ha commandé à la court de parlement que l'on procède contre Monsieur de Champagney, pour prétendre à la confiscation de son bien, qu'est jà soubs la main du Roy pieçà, et luy détenu prisonnier par ceulx de Gand[3], pour avoir voulu empescher que l'on ne prescha les hérésies à Bruxelles, comme Vostre Altèze aura entendu. Et ce que l'on ha dit que l'on l'avoit exécuté, je ne sçay s'il est mort ou vif. Cecy se faict à l'instance de malveullans, que prétendent à avoir la confiscation, et l'estat de chevalier qu'il tient à ladite court de parlement, en laquelle l'on ha mis plusieurs ignorans, à recommandation de soldadz, depuis le partement de Vostre Altèze. Si l'on vient à accord, les confiscations vraisemblablement se casseront; mais je note la façon de procéder précipitée et apassionnée. Si ledit de Champagney ne se sceut justiffier, comme je l'ay souvent escript, je ne le veulx ny pour frère, ny pour amy; et lors je feray mectre en avant le

[1] Claude Boutechoux était président du parlement de Dole de 1575 à 1592. Il avait épousé Charlotte, fille de Jean Vandenesse, auteur de la relation du Voyage de Charles-Quint en Espagne.

[2] Il s'agit probablement de Hugues Boutechoux, nommé conseiller du conseil privé le 5 août 1578.

[3] Les faits relatifs à l'arrestation de Champagney et son transfert à Gand sont racontés en détail dans les *Mémoires de Perrenot*, publiés par DE ROBAULX DE SOUMOY, notice, pp. LXXXIX et suiv. Cet éditeur prétend à tort que la conduite de Granvelle à l'égard de son frère était plein d'égoïsme et de dureté. Par la lettre que nous publions et par d'autres missives encore, on voit que le cardinal tâchait constamment d'atténuer les accusations élevées contre son frère par les royalistes.

droit que mes nepveuz ont au bien; mais je note la façon si estrange, dont Vostre Altèze pourra escripre audit Signeur Prince, ce qu'il luy semblera; et si quelque jour Vostre Altèze va là, elle verra plus particulièrement comme dois son partement l'on s'est gouverné au comté de Bourgongne, où je ne suis esté il y a plus de XIII ans.

Vostre Altèze aura aussi avec ceste ung pacquet de l'ambassadeur Don Pedro de Mendoça, et la coppie qu'il m'envoye de ce que Jehan de Vargas en aura à luy escript de France, où il assheure de la bonne santé dudit Signeur Prince, et de ce de S[t]-Omer, et aultres choses que vont bon chemin. J'ay receu, avec les lettres de Vostre Altèze, celle qu'elle me renvoye dudit Signeur Prince, et je tiens qu'il ne tardera que n'en ayons de plus fresches; et Vostredite Altèze soit assheurée, que je rendray à l'endroit dudit Signeur, le debvoir que je doibs en tous endroits.

Quant au chasteaul de Plaisance, je n'en sçauroye dire dadvantaige de ce que j'ay jà escript. A correction il fault laisser couler ung peu de temps, pour veoir quel chemin prandront les affaires, et aux occasions ramentevoir. Et me semble fort bien la responce que Vostre Altèze me dit en avoir faict à Sa Majesté, et les offices qu'elle ha faict à l'endroit de Madame d'Aremberg ne pourra estre synon fort à propos.

LXXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTONIO PEREZ.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 932.)

Rome, le 17 décembre 1578.

El correo [1] postrero venido por mar me trajo la de V. Merced de cuatro del pasado con el duplicado de las cartas de S. M., que por via secreta

[1] Recibida á 21 de enero 1579, Flandes. Avisosele del recibo á 24. De mano de S. M. dice « Darle las gracias de mi parte de todo lo que dice y alabarselo. »

habian ya llegado mas de quince dias antes, y yo respondido y encaminado mis cartas á manos de V. M. Esta hago solo por avisar del recibo del dicho duplicado y de la dicha carta suya.

Las discordias y discusiones entre los de Gante y los de Artois y Henault van continuando, y el descontento que tienen del Principe de Oranges, muchos imputándole el mal presente, que contra lo que ha prometido en el tractado de Gante, vaya procurando con sus predicadores y ruines mañas de destruir la Religion Católica; comienzan los abades de Brabante y otros eclesiasticos á abrir los ojos, aunque tarde, habiendoselos cerrado el dicho Principe de Oranges de manera que los habia puesto en gran ceguera. La ocasion agora se presenta para poder hacer cosas buenas, si esta se abraza bien y como combiene. En prosperidad se tracta con ventaja, con tanto que no estiremos demasiado la cuerda y que la gente de guerra tenga paga, no les consintiendo que tracten mal las tierras que se podrán cobrar por no caer en yerro peor que el primero; temo mucho que la gente al solito se amotine, que si esto hace, pondra de nuevo aquellos pueblos en desesperacion. Flojamente proceden los Alemanes en la negociacion del concierto. Muy adelante está ya el Duque de Terranova camino de Colonia, habiendo dias que partió de Milan adonde se detúbo solo cinco dias por proveerse de caballos y de otras cosas necesarias para el camino. Dejó su hijo y su sobrino dolientes en casa del Señor Principe Juan Andrea Doria, y veinte y cuatro criados en Genova ni por ello se quiso detener, tanta es la gana que tiene de acertar en servir. Si los comisarios del Emperador y los electores tardan de dar mano á la negociacion, no creo que seria malo que el Principe de Parma con correspondencia del dicho Duque de Terranova, pues sabe á que fin pretende S. M., tubiesen autoridad de tractar ayudandose de los consejeros que S. M. tiene en Flandes, pláticos y curtidos muchos años en los negocios, de los cuales hay muchos deseosos de seguir la intencion de S. M. ni seles puede imputar que no hayan acudido al Señor Don Juan cuando estaba él fuera de los Estados y ellos dentro, en el centro, y cercados de los rebeldes que tenian ojo sobre ellos, y si se mobieran perdieran la vida, la hacienda, mugeres y hijos sin hacer algun servicio y sin poderseles dar remedio. Entiendo que han llamado á España Fonchio, de que me huelgo, pero querria que se le diese prisa porque no se detenga, y que S. M. le diese animo para que libremente le dijese por la plática que

tiene de los negocios, lo que le paresce que combiene para encaminarlos bien. Dios alumbre á S. M. y á todos sus ministros en negocio tan importante. Es infinita la suma que se debe á los Alemanes nuestros, y sino se halla algun espediente no sé lo que se hará para darle satisfaccion.

LXXXVI.

TRADUCTION.

Le dernier courrier[1] venu par mer m'a apporté la lettre de V. G. du 4 du mois dernier, avec le duplicata des lettres de S. M., lesquelles m'étaient déjà parvenues depuis plus de quinze jours, par voie secrète; j'y ai répondu, et je vous ai adressé mes lettres. Je n'écris la présente que pour vous accuser la réception dudit duplicata et de votre dite lettre.

Les discordes et les dissentiments entre ceux de Gand et ceux d'Artois et Hainaut ne cessent point; et le mécontentement s'invétère chez beaucoup de personnes contre le Prince d'Orange; ils lui imputent le mal présent, comme un résultat de ses prédicants et de ses coupables artifices pour détruire la Religion catholique, contre ce qu'il avait promis à la Pacification de Gand. Les abbés de Brabant et autres ecclésiastiques commencent à ouvrir les yeux, un peu tard malheureusement, après que le Prince d'Orange les leur avait fermés jusqu'à l'aveuglement. L'occasion se présente maintenant belle si on a le talent de la saisir; car la prospérité favorise les négociations pourvu que nous n'allongions pas trop la courroie, que l'armée n'attende point sa solde et respecte les villes que l'on pourra regagner, afin de ne pas tomber dans un mal pire que le premier. Je crains beaucoup que l'armée ne retombe dans ses mutineries habituelles. Si cela arrive, le désespoir s'emparera de ces peuples encore une fois.

Les Allemands agissent avec beaucoup de mollesse dans la négociation de l'accommodement. Il y a déjà bien longtemps que le Duc de Terranova s'achemine vers Cologne, et il y avait longtemps qu'il était parti de Milan, où il s'est arrêté cinq jours seulement, afin de se procurer des chevaux et autres choses nécessaires pour le voyage.

[1] Reçu le 21 janvier 1579 des Pays-Bas. On lui en accusa la réception le 24, et il est écrit de la main du Roi : « le remercier de ma part de tout ce qu'il dit, et y donner des éloges. »

Il a laissé son fils et son neveu malades chez le Prince Jean André Doria, et vingt-quatre domestiques à Gênes; mais il n'a pas voulu s'arrêter pour cela, tant il avait envie de réussir dans sa mission. Si les commissaires de l'Empereur et les Électeurs tardent à prêter les mains à la négociation, je ne crois pas qu'il serait mauvais de donner au Prince de Parme plein pouvoir de traiter, d'accord avec le Duc de Terranova, car il connaît le but de V. G., et pourrait se faire aider de conseillers que S. A. a aux Pays-Bas, expérimentés et depuis longtemps rompus aux affaires. Il en est beaucoup qui aiment à s'associer aux intentions de S. M.; et on ne peut pas leur imputer de ne s'être pas rangés aux côtés du Seigneur Don Juan, quand il était hors des États, et eux au centre, entourés de rebelles qui avaient l'œil sur eux; s'ils avaient bougé, ils exposaient leur vie, leur fortune, leurs femmes et leurs enfants, sans produire aucun bien, et sans qu'on pût leur promettre aucune réparation.

J'apprends que l'on a appelé Fonck en Espagne. J'en suis content, mais je voudrais qu'on le pressât, pour qu'il ne s'amuse pas, et que S. A. l'encourageât à dire franchement, à cause de l'expérience qu'il a des affaires, ce qu'il juge convenable pour les diriger dans une bonne voie. Dieu veuille éclairer S. A. et ses ministres dans une affaire aussi importante.

Nous sommes terriblement obérés envers nos Allemands : et si l'on ne trouve pas un expédient, je ne sais pas ce que l'on fera pour leur donner satisfaction.

LXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1756.)

Rome, le 19 décembre 1578.

Gran consolatione et contento ci da à tutti l'intendere quanto prudentamente et con buon modo Vostra Eccellenza procede nell' essecutione del suo carico, il che fa nascere speranza in tutti di grandi effetti in servitio di Sua Maestà, et se Iddio vuole, come spero vorrà, che dopo d'essersi persi tanti anni et adoperatosi persone cossi principali, lei può dar' il restauro

che non hanno fatto loro alle cose di Fiandra, farà uno delli maggiori servitij non solo à Sua Maestà ma à tutta la Christianità che far si possi.

Ho visto la lettera che il Sig. Ambre Comre magre ha ricevuto hoggi da Vostra Eccellenza et l'abboccamento di Monsignor della Motta con Monsignor de Montigni et altri gentilhuomini nella terra di St-Omer, mi pare di grandissimo momento et gran principio per poterne sperar' assai, massime procedendo Vostra Eccellenza come procede adoperando le armi per una parte et per l'altra procurando con dolcezza et clementia d'appartare del Principe d'Oranges tutti quelli che può; et, come la clergia et la nobiltà, ch'è per la maggior parte cattolica, vedeno il mal procedere del detto Principe et cominciano aprir gli occhi, si può sperare che quel che offeriscono che riducendosi allà obedientia di Sua Maestà si dechiararanno contra il detto Principe d'Oranges et in favore della Religione Cattolica, è gran camino per sperarne qualche utile resolutione et mi piace assai che parlino chiaro, ancor' che domandino la confirmatione del trattato di Gante, poiche dicono espressamente che sia per dar' qualche pastura al populo, ma che poi negociandosi con gli stati ridurranno il tutto à buon camino, quel che importa è, che confirmando il trattato di Gante se pur' non si può ottenere che se ne apartano con trattar' del tutto di nuovo come converrebbe, che al meno si levi del contratto tutto quello ch'è in favore del Principe d'Oranges, poiche per la parte sua ha cossi bruttamente contravenuto et levandoli l'autorità che per il detto trattato s'era attribuito, uguale se non maggiore almeno à quelli di Sua Maestà (se io non m'inganno), facil cosa saria accomodar' poi tutto il resto del detto trattato quando à Sua Maestà fossero restituiti li suoi paesi col mezzo della concordia et che lei sola restasse armata et commandando alla gente di guerra nelli suoi stati, poiche rimettendosi il negotio della religione, quanto à quelli d'Olanda et Zelanda, alla determinatione universale delli stati, trovandosi offesi gli ecclesiastici et la nobiltà dell' ingiurie del detto Principe d'Oranges per guardarsi delle sue nuove insidie, io credo per certo che nelli stati generali la maggior parte starà per la parte della Religione Cattolica, et tanto più se con bel modo, come qualche volta ho scritto, si procura che li deputati delli stati particulari che veneranno per negotiare siano li più favorevoli et alla Religione Cattolica et al servitio di Sua Maestà che trovar' si potrano. Et questo dico quando non si possi evitare questa congregatione generale che sempre

m'è dispiaciuto et l'ho tenuto sempre sospetta per quel che ne ho visto d'una volta che vi si lasciò condure la Regina Maria et poi per quella che si fece poco prima della pace in tempo del Re Nostro Signore, poiche si è visto che domandano alcuni questo aggiuntamento generale acciò che quelli che hanno mala voluntà et in particolare non osano parlare ne scoprir' il suo mal' animo caricano gli suoi tristi disegni sopra il commune accio non si possi il Principe attacar' à loro particularmente, et si vede che, in quel' ultima gionta che dico si fece poco inanzi la pace, levorno à Sua Maestà intieramente l'administratione delle finanze per adoperarvi li mercanti che in riconoscimento del guadagno che vi facevano prestavano loro dinari senza interesse et procurorno di levare quanto potettero l'autorità à Sua Maestà per usurparla loro. Et sarebbe ben meglio che senza questa gionta rimettessero absolutamente il punto della religione à Sua Maestà confidandosi della Christianità sua con che si assicurassero che diretta ne indirettamente Sua Maestà non pretende metter' mai in quelli stati l'inquisitione di Spagna ch' è quella che loro temeno, et che quelli che hanno voluto far mali uffitij hanno procurato di persuadere al populo troppo credulo che il disegno di Sua Maestà fosse di metterla in quelli stati, cosa da Sua Maestà non mai pensata. Et quanto alli placarti quelli si fecero l'anno 31 o 32 dalla gloriosa memoria dell' Imperatore Carlo V° Nostro Signore, con voluntà delli Stati et concorrendovi il voto di tutti li Consegli, et più di questi sò che sotto il Re Nostro Signore si è usato sempre con somma moderatione. La voluntà et intentione et resolutione di Sua Maestà circa l'accordio Vostra Eccellenza la sà per li dispacci mandati alla buona memoria del Signor D. Giovainni, che sono in mani di Vostra Eccellenza o delli suoi ministri, di più che son certo che dell' istruttioni del Duca di Terranova Vostra Eccellenza havrà copia et dal detto Duca potrà ancor' giornalmente intendere quel che vorrà di quanto Sua Maestà l'ha commesso et, sapendo a che fine Sua Maestà pretende, se li Comissarij Cesarei tardano nel comparire, o, nel negotiare, essendo li Alemani ordinariamente longhi nelli negotij, per non lasciar' perdere l'occasione di concertar' le cose bene, io per me sarei di parere (salvo miglior' giuditio et sia detto à correttione) che se gli stati pigliano confidentia di Vostra Eccellenza, come spero vorranno trattar' con lei, o almeno la maggior parte, che non si doveria perder' tempo, anzi negotiare

et conchiudere, poiche facendosi bene conforme all' intentione del Re haveria l'Imperadore et li suoi Comissarij poi meno da fare, che quando potessimo trattar' bene senza agiulo d'altri, io per me tengo, se non m'inganno, che saria quello che più à noi convenesse per ogni rispetto. Le lettere da qui inanzi per Francia, essendovi li garbugli che sono, temo che andarano poco securi, et Vostra Eccellenza sa il danno che s'ha ricevuto delle lettere intercette et come se ne sono serviti gli adversarii; per il che laudarei che si pigliasse il camino di Genova per le cose importanti con incaricare alli corrieri di far diligenza et castigarli molto bene quando non la facessero. Il che dico per vedere quanto flossamente si partano adesso attendendo all' utile loro et postponendo per questo la diligenza che far dovrebbero per servitio di Sua Maestà, alla quale conviene che Vostra Eccellenza scriva spesso dandoli conto molto particolare di quanto passa, per chè di tempo ad altro habbia resolutione di Sua Maestà, supplicandola con ogni instantia che vedendo quanto adesso importa la diligentia commandi che s'usi della parte sua, acciò Vostra Eccellenza possa accertar' meglio quello che al suo servitio conviene, et io non manco di scrivere in Spagna spesse volte, facendo instantia del medesimo et dicendo liberamente quello che alli negotij mi par convenire, in che se io non accerto, almeno sò che lo fò con buon animo et con gran desiderio che succedano le cose come Sua Maestà con ogni raggione deve desiderare.

Madama et Monsignor Farnese stanno benissimi di salute, et tengo per certo di che d'ambi doi haverà con questa occasione lettere Vostra Eccellenza.

LXXXVII.

TRADUCTION.

C'est pour nous tous une grande consolation et un vif plaisir d'entendre avec quelle sagesse et de quelle habile manière Votre Excellence s'acquitte de sa mission. Tout le monde en augure bien pour les intérêts de Sa Majesté. Et, s'il plaît à Dieu, comme je

l'espère, qu'après tant d'années perdues et l'insuccès de tous ces hommes éminents, Votre Excellence puisse rétablir les affaires en Flandre; elle aura rendu les plus grands services non seulement à Sa Majesté mais à toute la Chrétienté.

J'ai appris par la lettre de Son Excellence au Seigneur ambassadeur Grand Commandeur, l'entrevue à Saint-Omer du Seigneur de la Motte avec le Seigneur de Montigny et d'autres gentilshommes. C'est un fait important et un heureux début. J'en attends beaucoup de bien, surtout si Votre Excellence emploie, comme elle le fait du reste, la force des armes d'une part et de l'autre la douceur et la clémence pour détacher du Prince d'Orange le plus de monde possible. Le clergé et la noblesse, qui est en majeure partie catholique, voient que tout le mal vient du dit Prince, et ils commencent à ouvrir les yeux. Puisqu'ils offrent de rentrer sous l'obéissance de Sa Majesté et se déclarent contre le Prince d'Orange, en faveur de Sa Majesté et de la Religion catholique, il est permis d'espérer qu'ils seront probablement amenés à prendre quelque résolution utile. Il me plaît fort de les entendre s'exprimer nettement, encore qu'ils demandent à Sa Majesté de confirmer le traité de Gand. Ils disent expressément que c'est pour donner satisfaction au peuple, quitte à entrer ensuite en négociations avec les États, afin de remettre toutes les affaires en bon état. Le point capital, c'est que, lors de la confirmation du traité (s'il n'y a pas moyen de les décider à l'abandonner, comme il conviendrait, pour un tout nouvel arrangement), l'on supprime du moins toutes les clauses favorables au Prince d'Orange. Ce traité, ne l'a-t-il pas violé lui-même méchamment? Il faut lui enlever l'autorité qu'il s'est arrogée en vertu de ce pacte, autorité égale sinon supérieure, si je ne me trompe, à celle de Sa Majesté. Il serait facile, après que Sa Majesté aurait recouvré ses états, d'amender les autres articles du traité de telle sorte que Sa Majesté gardât seule dans ces états une force armée, dont elle se réserverait le commandement. Si l'on déférait les affaires de religion, en ce qui concerne la Hollande et la Zélande, à la décision générale des États, les membres de la noblesse et du clergé, offensés des attaques du Prince d'Orange et pour se mettre en garde contre de nouvelles embûches, soutiendraient pour la plupart, j'en suis sûr, la cause de la Religion catholique, comme je l'ai écrit plus d'une fois; ils le feraient d'autant plus, qu'on s'y prendrait habilement pour amener les États [des provinces] à déléguer [aux États généraux] des négociateurs choisis parmi les plus favorables à la Religion catholique et au service de Sa Majesté. Je le dis pour le cas où l'on ne pourrait éviter cette assemblée générale. Elle m'a toujours été désagréable et suspecte pour l'avoir vue à l'œuvre, une première fois quand la Reine Marie condescendit à l'autoriser et, plus tard, sous le règne du Roi, notre maître, quelque temps avant la paix. Cette assemblée générale, je l'ai entendu réclamer par des malveillants qui, ayant peur de parler en leur nom et de découvrir leurs méchantes intentions, couvrent leurs desseins hostiles du masque de l'intérêt public. Ils agissent de la sorte pour que le Prince ne puisse s'en prendre à

eux en particulier. C'est ainsi que, dans la dernière assemblée tenue, comme je le dis plus haut, peu avant la paix, ils enlevèrent complètement à Sa Majesté l'administration des finances pour la donner à des trafiquants. Ceux-ci, en reconnaissance du profit qu'ils en tiraient, leur prêtaient de l'argent sans intérêt. Ils tachèrent de cette façon d'usurper, autant que possible, l'autorité royale. Il vaudrait bien mieux ne pas convoquer cette assemblée pour laisser au Roi le soin de résoudre la question religieuse. Qu'on ait assez de confiance dans les sentiments chrétiens de Sa Majesté pour croire que ni directement, ni indirectement elle ne prétend introduire dans ces provinces l'inquisition espagnole. On le craint, il est vrai, et les malintentionnés ont cherché à persuader au peuple trop crédule que l'intention de Sa Majesté était de l'imposer aux Pays-Bas, mais Sa Majesté n'y a jamais songé. Quant aux placarts, ils furent publiés en la 31e ou 32e année du règne glorieux de l'empereur Charles V, notre Seigneur, avec le consentement des États et conformément aux vœux émis par tous les Conseils; je sais au surplus qu'ils ont toujours été appliqués avec la plus grande modération sous le gouvernement du Roi, notre maitre. Au regard de l'accord, Votre Excellence connait les desseins, les résolutions, les volontés de Sa Majesté par les dépêches envoyées au regretté Seigneur Don Juan; ces dépêches sont entre les mains de Votre Excellence ou celles de ses secrétaires. Au reste, Votre Excellence, j'en suis certain, aura eu copie des instructions du Duc de Terranova. Elle pourra tous les jours encore avoir dudit Duc tous les renseignements qu'elle voudra sur la mission dont Sa Majesté le chargea. Je sais quel est le but de Sa Majesté. Or il se peut que les commissaires impériaux tardent à venir ou à entamer les négociations, car les Allemands sont habitués à trainer les affaires en longueur. J'estime, le cas échéant, sauf meilleur avis et afin de ne pas laisser échapper l'occasion de tout bien concerter que, si les États ou, du moins la plupart des états ont confiance en Votre Excellence et veulent, comme je l'espère, traiter avec elle, il n'y a pas de temps à perdre pour négocier et conclure. En se conformant aux intentions du Roi, l'Empereur et ses commissaires auront ensuite moins à faire. Aussi bien ce qui nous conviendrait le mieux à tous égards, serait, si je ne me trompe, de pouvoir traiter sans l'aide d'autrui. Je crains que, par ces temps de troubles, l'expédition des lettres pour la France n'offre peu de sécurité. Votre Excellence sait quel dommage est résulté des lettres interceptées et combien nos adversaires en ont tiré profit. C'est pourquoi je conseillerais la voie de Gênes pour les missives importantes, sauf à recommander aux courriers de se presser et à les punir sévèrement en cas de négligence. Je dis cela en voyant combien ils sont lents aujourd'hui à se mettre en route, faisant passer leurs biens particuliers avant le service urgent de Sa Majesté. Il convient que Votre Excellence écrive fréquemment au Roi pour lui rendre un compte particulier de ce qui se passe. Elle l'amènera ainsi à prendre de temps à autre une résolution, le suppliant instamment du reste de vouloir bien de son

côté exiger la même célérité, dont il reconnait maintenant l'importance. Votre Excellence saura mieux alors ce qu'elle a à faire. Je ne manque pas d'ailleurs d'écrire souvent en Espagne pour le même objet, tout en m'exprimant librement sur les besoins de la situation. Si je n'ai pas la prétention de les bien connaître, du moins je puis me rendre ce témoignage que j'agis de bonne foi et que je souhaite vivement voir aller les choses au gré des justes désirs de Sa Majesté.

Madame et Monsieur Farnèse se portent bien, et je ne doute pas que Votre Excellence ne reçoive des lettres d'eux par ce courrier.

LXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTONIO PEREZ.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette nº 952.)

Rome, le 19 décembre 1578.

Por haber llegado despues de escripta la que va con esta, una carta del Señor Principe de Parma al Señor Comendador Mayor embajador de S. M., en la cual dice la desorden que hay entre los Estados, y que los Valones van procurando contra los de Gante, y que su numero cresce especialmente de eclesiasticos y de nobles que se declaran en su fabor, por haber ellos tomado empresa de sostener la Religion Catolica los dichos de Gante, y que Monsr de la Mota se habia juntado en Sant-Omer con Monsr de Montini y otros nobles que se declaran por S. M., con ofrescer la obediencia y el sostenimiento de la Religion, y por esto de declararse de guerra contra el Principe de Oranges, cansados ya de sus embustes y teniendo los ojos mas abiertos, pidiendo que por contento del pueblo se confirme de nuevo el tractado de Gante, con dar esperanza que lo de la Religion y lo de la obediencia y lo demas despues se acomodará. He querido añadir á la otra que si el tractado de Gante pudiese quedar enteramente casado por ser tal cual sabemos seria lo mejor, y cuando no se confirmase de presente en todos los otros puntos, por dar á aquella gente satisfaccion escluyendo del el Principe de Oranges, y cuanto en él se dice en su fabor, pues mues-

tran apartarse de la afeccion que la han tenido. reconosciendo sus engaños. no se remitiendo por el dicho tractado lo de la Religion á los Estados generales, sino por lo de Holanda y Zelanda, se podria esperar que con que recuperase S. M. sus tierras, y que estubiese solo con fuerzas de cualquier calidad que fuesen en aquellos Estados, seria el camino por echar el Principe de Oranges, y teniendo ojo á que otro no alzase la cabeza ni se hiciese caudillo para tornar á tomar las armas, se podria esperar con buena negociacion y destreza, que todo cuanto hay de malo en el tractado de Gante se podria con el tiempo enmendar, asegurando los Estados que jamas ha sido la intencion de S. M. de poner en Flandes la inquisicion de España, lo cual han persuadido algunos al pueblo que era el intento de S. M. por esasperarlos y apartarlos de su debida devocion, y aunque el tractado de Gante se opone mucho á los placartes, cuando S. M. estubiese con el mando y autoridad que combiene á sus Estados, se podria volver á ponerlos de nuevo como cosa necesaria, con representarles que el Emperador Nuestro Señor de gloriosa memoria fué el que los hizo al año de 51 ó 52, y esto con acuerdo de todos los de los Consejos, sin discrepancia de uno solo, y esto por servicio de Dios, y por conserbar quietud y union entre los vasallos que no pueden quedar unidos en ninguna manera si hay discrepancia en la Religion; y es aparente que cansados ya todos de tantos trabajos, y veyendo los nobles que son todos los mas católicos, y los eclesiásticos, lo que les sucede del camino que toma el Principe de Oranges contra la Religion, procurando que compareciesen en los Estados generales hombres que verisimilmiénte tubiesen buena intencion y la devocion que deben á S. M. se opornia facilmente la cualidad de todos los otros Estados, á lo que pretenden los Holandeses y Zelandeses, cuanto mas que en los dichos dos Estados de Holanda y Celanda hay infinitos Católicos y buenos, que si veyesen el Principe d'Oranges sin fuerza, osarian declarar cuan lejos son de concurrir en la opinion de los desviados, y por el mismo tractado de Gante serian obligados estos dos Estados pasar por lo que quisiesen los otros. Verdad es que si se pudiese evadir de juntar mas los Estados generales seria lo mejor, como siempre lo he escripto, acordandome del daño que hizo la junta una vez en tiempo de la Reyna [1] y otra vez y muchos años despues, debajo del Rey Nuestro

[1] Le cardinal entend parler de la réunion des États généraux en 1555, de celles en 1557 et 1558. Voy. notre tome V, page 151.

Señor, poco antes que se hiciese la paz, pero si no se puede evadir este punto seria menester, salvando como se dice lo de la Religion y lo de la obediencia, pasar por esto esta vez con ojos cerrados para tan gran bien como seria salir S. M. de esse embarazo, con tener despues ojo de ir remediando diestramente y con buena negociacion á los daños quede estas rebueltas pasadas se han tenido, en que confieso que habrá mucho que hacer, y por esto será menester atender en ello con mas asiduidad y mas continua correspondencia, y con cobrar por las vias que se hallarán á proposito la voluntad de los subditos, sin lo cual trabajo tenemos continuo ni jamàs lo de aquellas partes estará seguro, y remito á V. M. si de lo que digo en esta querra dar alguna parte á S. M.; si halla algo que pueda ser á propósito de su servicio.

LXXXVIII.

TRADUCTION.

—

J'avais écrit la lettre qui accompagne la présente, quand est arrivée une lettre du Prince de Parme au Grand Commandeur ambassadeur de S. M. Il y raconte le désordre qui s'est mis dans les États : les Wallons travaillent contre ceux de Gand, et leur nombre se renforce, tous les jours, d'ecclésiastiques surtout et de nobles, qui se déclarent en leur faveur, parce qu'ils prennent la cause de la Religion catholique contre les Gantois. M. de la Motte s'est joint dans St-Omer à M. de Montigny et à d'autres nobles qui se prononcent pour S. M., lui promettent de maintenir l'autorité et la Religion, et, par suite, de se déclarer ennemis du Prince d'Orange. Ils sont lassés de ses mensonges et ont ouvert les yeux : ils demandent que, pour satisfaire le peuple, on confirme de nouveau le traité de Gand, en donnant l'espérance qu'on s'accommodera plus tard sur l'article de la Religion, de l'autorité royale et le reste. J'ai voulu ajouter à ma lettre ci-jointe que si le traité de Gand pouvait être complètement annulé — car nous en connaissons les clauses — ce serait pour le mieux ; sinon, de le ratifier actuellement dans tous les autres points, pour donner satisfaction à ces gens-là, et d'en exclure le Prince et tout ce que l'on y dit en sa faveur, puisqu'il y a apparence qu'on lui retire l'affection qu'on lui avait vouée, parce qu'ils reconnaissent ses tromperies. Si ledit traité

ne renvoyait pas aux États généraux la question religieuse, mais seulement la question de Hollande et Zélande, on pourrait espérer — pourvu que S. M. recouvrât ses villes et qu'il eût seul des forces assez imposantes, — que ce serait le moyen de chasser le Prince d'Orange; et si l'on veillait à ce que aucun autre ne levât la tête, et ne se mit à la tête de nouveaux partis, on pourrait espérer, avec de l'habileté et de bonnes négociations, d'amender avec le temps tout ce qu'il y a de mauvais dans le traité de Gand, en assurant les États que jamais l'intention de S. A. n'a été d'introduire dans les Pays-Bas l'Inquisition d'Espagne, comme plusieurs ont tâché de le persuader au peuple, afin de l'exaspérer et de le détourner de l'obéissance qu'il devait. Et quoique le traité de Gand soit fort opposé aux placards, si S. M. avait le commandement et l'autorité convenable, on pourrait les faire accepter de nouveau comme une nécessité, leur représentant que ce fut l'Empereur, notre Seigneur de glorieuse mémoire, qui les promulgua, avec l'assentiment unanime de tous les Conseils, sans opposition aucune, et cela pour le service de Dieu et pour conserver la tranquillité et l'union entre les vassaux, impossible avec des dissidences religieuses; et il y a apparence que lassé tous de tant de souffrance, la noblesse, catholique en grande majorité, et le clergé, voyant ce qu'ils ont gagné aux manèges du Prince d'Orange contre la Religion, tâchant d'introduire dans les États généraux des hommes remplis vraisemblablement de bonnes intentions et dévoués comme ils le doivent à S. M., tous les autres États s'opposeraient facilement aux prétentions des Hollandais et Zélandais, d'autant plus que dans ces deux provinces il y a une infinité de Catholiques et d'honnêtes gens qui, s'ils voyaient le Prince d'Orange sans forces, oseraient déclarer combien ils sont éloignés de se ranger à l'opinion des dissidents. Par le même traité de Gand ces deux États seraient obligés d'en passer par ce que voudraient les autres. Il est vrai que si l'on pouvait échapper à une nouvelle convocation des États généraux, mieux vaudrait; ce fut toujours ma pensée : me souvenant du mal qu'ils avaient fait une fois, durant le gouvernement de la Reine, et une autre fois, beaucoup plus tard, sous le Roi notre Seigneur, peu de temps avant la paix. Mais si l'on ne peut se soustraire à cette nécessité, il faudrait, liquidant, comme on dit, les deux articles de la Religion et de l'autorité royale, la subir pour cette fois, les yeux fermés, afin d'arriver à ce grand résultat, de tirer S. M. de cet embarras; et plus tard on essayerait de remédier avec habileté et par de bonnes négociations à tous les maux qui ont été le fruit de ces rébellions. Là je confesse qu'il y aura fort à faire. Et pour cela il faudra une attention persévérante, la correspondance la plus active. Il faudra chercher les moyens les plus propres à regagner les cœurs des sujets; sans quoi nos embarras continueront, et jamais nous ne serons sûrs de ces provinces. Je vous laisse libre de communiquer à S. M. les passages de cette lettre que vous jugerez dans l'intérêt de son service.

LXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

—

Rome, le 20 décembre 1578.

Je feroye tort à Aldobrandino, si estant le pourteur de ceste, je travailloye Vostre Altèze par longue lettre, puisqu'il est tant instruyt et informé de ce que passe, qu'il pourra à icelle donner compte de tout ce qu'il luy plaira entendre. Je luy ay donné coppie de la lettre que Monsieur le Prince a escript au Signeur Commendador Major, ambassadeur de Sa Majesté, et avec ceste yra coppie de ce que j'escripviz hier avec l'occasion du courrier de Gênnes audit Signeur Prince, et de mesme substance ay-je escript en Espaigne. Il ne pourra tarder que nous n'ayons des Pays d'Embas nouvelles plus fresches. De ce que viendra, Vostre Altèze en sera servie, désirant l'obéir en tout, et m'employer de tout mon pouvoir, en tout ce que l'occasion me présentera le moyen de luy faire service, et aux siens.

XC.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette, n° 932.)

—

Saint-Laurent, le 24 décembre 1578.

Dos cartas vuestras he recibido de cinco y veinte y tres de octubre, y el pliego de Asonleville que me escribis en la de cinco, que embiabades á Denetiers recibí, y me han parescido de consideracion algunos advertimien-

tos que me embia, y asi voy mirando en ello para ver lo que sobre todo comberna; y del Duque de Terranoba tube aviso como habia llegado á Genova, y que luego se pondria en camino para ir al lugar donde se ha de hacer la junta, y será muy bien que tengais con él la correspondencia que decis y que le advirtais de lo que os pareciese combenir para el concierto de aquellos negocios, y en lo demas que toca á la ida del Cardenal Madrucho [1] y arzobispo de Rosano [2]; de Don Juan de Zuñiga habreis entendido lo que en esto ha parescido, y asi espero que se habra encaminado aquello y que vos lo habreis procurado por vuestra parte, como haceis todo lo demas que combiene á mi servicio y bien de mis cosas. No hay dubda sino que la muerte de mi hermano será de harto daño para los negocios de Flandes, pero habiendo encomendado aquello al Príncipe de Parma, como habreis entendido, y haciendose los oficios que se han hecho y hacen por mi parte con las provincias particulares y con las villas y con algunas personas [3], y con el buen animo que han comenzado á mostrar los de Artoes de reducirse á mi servicio como lo habreis entendido, espero en Nuestro Señor que se ha de tomar algun buen asiento en lo de alli; á lo menos por mi parte se han hecho y hacen todas las diligencias que se pueden para ello y con esto y con ir por otra parte con las fuerzas, para los que no se quisiesen seducir por bien, no sé que se pueda hacer mas. y asi será bien que lo deis á entender á Su Santidad en las ocasiones que se ofreciesen á propósito, poniendole tambien delante que sin sus ayudas no podemos pasar adelante por lo mucho que alli se ha consumido y consume.

El haber entrado Franceses en el condado de Borgoña. es del daño que podeis considerar. y aunque se tiene aviso que ya los habian hechado con el cuidado y diligencia que habia usado el conde de Champlit, todabia me escribe el Principe de Parma que se iban juntando de nuevo otra vez hasia las fronteras del dicho condado, y cierto estas son de las cosas que S. M. habria de tomar muy de veras. y no consentir que pasasen tan adelante, pues es perturbar la quietud de la cristiandad á cuya conserbacion está Su Santidad tan obligado.

[1] Christophe de Madrucci. Voy. plus haut, p. 126.

[2] Jean-Baptiste Castagna, archevêque de Rossano. Voy. plus haut, p. 175.

[3] Les lettres par lesquelles Alexandre Farnèse fait connaître au roi la division des esprits aux Pays-Bas et la reddition d'Arras et de Douai sont publiées dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. IV, pp. 390, 399. Le roi approuva les négociations de Farnèse avec les provinces wallonnes. (*Ibid.*, pp. 405, 411, 417.)

En esto tambien podriades hablar á Su Santidad en buena ocasion. y darle á entender lo mal que proceden Franceses, y cuan justamente se podria declarar contra ellos andando como andan.

He visto lo que me escribis de lo que combernia que hubiese aqui persona en lugar de Hopperus, y asi lo entiendo yo, y ha algunos dias que nombré para este efecto al consejero Funquius por tener buena relacion de su persona y buenas partes, y por las causas que alla se han ofrecido no ha podido venir fasta agora, pero ya he embiado orden que venga en todas maneras. y lo de la correspondencia que apuntais es muy necesario, y asi se ha tenido y terná de aqui adelante, y que todo pase por manos de los naturales de aquellos paises haciendo de ellos mucha confianza, como lo hago y haré siempre. Yo os ruego que vos vais de continuo haciendo los buenos oficios que vieredes convenir para que todos entiendan esta mi voluntad é intencion.

En lo que toca á las cosas de Milan, es asi que el Marqués de Ayamonte me ha avisado de los avisos que le daban de algunos tratados que habia sobre el castillo de Milan, y aun sobre el mismo estado; pero es bien mirar mucho el fundamento que tienen semejantes cosas, para ver el credito que se les ha de dar, y asi se advierte al Marqués y que tenga de todo el cuidado que combiene.

Lo que advertis, que seria bien embiar para rehinchir los tercios de Italia cinco mil Españoles, me ha parescido muy bien, y algunos dias ha que se dio órden en esto, y se encaminarán al estado de Milan para que alli se rehagan, vistan y armen, y para acudir despues de alli con ellos y lo que mas fuese menester á donde combiniere. Muy bien habeis hecho en aceptar el obispado sabiendose [1] qua Sua Santidad os ha dado, y holgára yo mucho que fuese cosa de mas acrecentamiento y menos trabajo; pero por ser de la calidad que es y de mano de Su Santidad se ha de estimar en mucho; lo que á este propósito me escribis que por lo que toca al título holgarades que le pudiera optar el Cardenal-Archiduque [2] mi sobrino. os

[1] Le pape avait nommé Granvelle évêque de Sabina en octobre 1578.

[2] L'archiduc Albert d'Autriche, nommé cardinal en 1577.

agradezco mucho, y bien satisfecho estoy de vuestra voluntad en todo. La carta que me embiastes de Don Cesar de la Marra he recibido, y en ella trata solamente de su particular y del deseo que tiene del venir aca, y remitiendose á lo que ha escripto al Virrey de Napoles, el cual me ha avisado de cierta pretension que tiene la Señora de Ragusa de que se le concedan algunas esempciones, y que no combiene concederselas en que se mirará lo que comberna.

XC.

TRADUCTION.

J'ai reçu vos deux lettres du 5 et du 25 octobre. J'ai reçu la dépêche d'Assonleville, que vous avez jointe à votre missive du 5, adressée à Dennetières. Plusieurs des observations qu'il me soumet m'ont paru mériter considération, et je m'en occupe, pour voir ce qui conviendra à cet égard. Le Duc de Terranova m'a donné avis de son arrivée à Gènes; il allait se mettre en route pour le siège des conférences. Il sera bon que vous entreteniez avec lui la correspondance que vous dites, et que vous lui communiquiez les observations qui vous paraîtront convenir pour l'arrangement de ces affaires. Relativement au voyage du Cardinal Madrucci et de l'archevêque de Rossano, vous aurez appris de Don Juan de Zuñiga le sentiment auquel on s'est arrêté; ainsi j'espère que cela est en train et que vous y aurez travaillé de votre côté, comme en tout ce qui intéresse mon service et le succès de mes affaires.

Il n'y a pas de doute que la mort de mon frère fera grand mal aux affaires de Flandres; mais ayant confié ce commandement au Prince de Parme, comme vous l'aurez appris, et par les démarches que l'on a faites, et que l'on continue de ma part près de chaque province et des villes et de particuliers, et avec les dispositions que commencent à montrer ceux d'Artois à se réconcilier à mon service, comme vous l'aurez appris, j'espère en Dieu que tout cela prendra une bonne tournure; au moins de mon côté l'on a fait et l'on continue toutes les diligences possibles. Par ce moyen, et en employant la force contre ceux qui ne voudront pas se soumettre de bonne grâce, je ne sache pas que l'on puisse faire davantage. Aussi sera-t-il bon que vous le donniez à entendre à S. S. dans les occasions qui se présenteront, en lui mettant aussi devant les yeux que, sans subsides de sa part, nous ne pouvons aller plus avant, vu les dépenses que nous avons eu et avons encore à supporter.

L'entrée des Français dans le comté de Bourgogne nous cause le tort que vous pouvez comprendre; et bien qu'on eût reçu avis qu'ils étaient déjà chassés, grâce au soin et à la diligence du Comte de Champlite, toutefois le Prince de Parme m'écrit qu'ils se rassemblaient de nouveau sur les frontières du Comté. Assurément voilà de ces choses que le Roi devrait prendre au sérieux, sans laisser ses sujets aller si loin; car c'est troubler la paix de la Chrétienté, au maintien de laquelle S. S. est si intéressée.

Vous pourriez aussi en parler à S. S. à la première occasion favorable, lui faire connaître combien les Français se conduisent mal, et combien il serait juste de se déclarer contre eux lorsqu'ils agissent comme ils le font.

J'ai vu ce que vous m'écrivez sur la convenance de donner un successeur à Hopperus. C'est bien mon intention; et il y a longtemps que j'ai nommé le conseiller Fonck, pour les bons rapports que j'ai de sa personne et de ses talents. A cause des circonstances du pays il n'a pu venir encore, mais je lui ai envoyé ordre de se hâter.

Vous faites à propos de la correspondance une observation fort juste; aussi y a-t-on veillé, et y veillera-t-on. Dorénavant tout passera par les mains des naturels de ces pays; on leur accordera une grande confiance, comme je le fais et ferai toujours. Je vous prie de ne pas cesser de faire les bons offices que vous trouverez convenir, afin que tous sachent que telles sont mon intention et ma volonté.

En ce qui concerne les affaires de Milan, il est vrai, le Marquis d'Ayamonte m'a communiqué les avis qu'on lui donnait d'un complot contre l'État; mais il faut bien examiner le fondement de pareilles nouvelles, pour voir le crédit qu'elles méritent. On écrit dans ce sens au Marquis, et pour déployer la vigilance nécessaire.

Vous dites qu'il serait bon d'envoyer, afin de mettre au complet les régiments d'Italie, cinq mille Espagnols. J'ai trouvé que vous aviez raison; on a donné depuis peu les ordres nécessaires; et on va diriger les hommes sur l'état de Milan, pour qu'ils s'y refassent, et qu'ils reçoivent leurs habillements et leur armemont, et pour les diriger de là, avec les autres secours nécessaires, sur le point convenable.

Vous avez fort bien fait d'accepter l'évêché de Sabina, du moment que l'on sait qu'il vous a été offert par S. S. Je voudrais beaucoup que ce fut une amélioration plus notable avec moins de travail. Mais, tel qu'il est, et donné de la main de S. S., il faut l'apprécier fort haut. Ce que vous m'écrivez à ce sujet, que pour ce qui touche le titre, vous seriez fort content que le Cardinal-Archiduc, mon neveu, le pût opter, je vous en remercie beaucoup, et je suis parfaitement convaincu de votre bonne volonté à tous égards.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez envoyée de Don César de la Marra. Il n'y parle que de sa personne et de son désir de venir ici, se référant à ce qu'il a écrit au vice-roi de Naples.

Celui ci m'a informé des prétentions à certaines exemptions élevées par la Dame de Raguse, et il se prononce contre. On verra ce qui conviendra.

XCI.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXX, fol. 164, et t. XXXI, fol. 718.)

Namur, le 26 décembre 1578.

Depuis la mort du Seigneur Don Joan j'ay escript diverses lectres à Vostre Sgrie Illme, dont les dernières furent du xxiii de novembre, par où je luy advertissois clairement ce qui passoit par icy, mesmes en quels termes estoient les affaires des pays, tant pour la pacification que pour la réduction d'aucunes provinces catholicques discontentes et se voeullans séparer des aultres par trop fixées en ces dampnables opinions d'hérésies, qui voulloient confondre toute obéissance à Dieu et au Roy et tollir toute superiorité; chose qui a ainsy estonné le Prince d'Oranges qu'il a incontinent recourru à ses ars, et luy-mesmes (comme on dict) allé à Gand pour radoubber les affaires et faire cesser ces altérations de Religion, pour retenir en union toutes les provinces, leur remonstrant que la division les fera esclaves, l'une devant, l'aultre après, de toutes nations barbares et estrangières; ayant envoyé aux Estatz tenuz en Arras ses administrés, tellement que l'espoir qu'aulcuns d'icy avoient conceu de séparer les provinces walonnes des aultres est bien en doubte, et que encoires soyent dévotionnez et à la Religion et au service du Roy, que toutesfois ilz ne se vouldront séparer des aultres, pour la doubte que dessus, nonobstant toutes les offres et promesses que l'on leur faict à part; de tant plus que on leur dict que la reste des Estatz se voeult aussy accomoder au vouloir du Roy, moyennant la Pacification de Gand et l'union du pays; en quoy ilz insistent bien fort.

L'ambassadeur de l'Empereur, le Comte de Swarzemberghe, est arrivé vers Monsr le Prince de Parme estant à Viset, et apporte ce que Vostre Sgrie Illme voiera par les lectres du secrétaire Berty à moy. Je tiens que Monsr de Vaulx, Monsr Funck et quelques aultres yront à Coulongne pour assister au Duc de Terranova, venant pour de la part de Sa Majesté informer les députez de l'Empereur sur le faict des conditions de paix avec les Estatz. Je ne sais qui sera ordonné par iceulx Estatz pour comparoir de leur part; il emporte toutesfois beaucoup que ce soyent gens de bien.

Le Prince d'Oranges et les sectaires ne fauldront aussy d'y envoyer. Toutesfois j'espère qu'ilz perdront temps de penser d'avoir liberté de conscience, qui ne se peult nullement accorder, sans nous remectre incontinent en garboulles de guerre, aussy dangereuse que la précédente. La dispute sera sur le traicté de Gand et l'union desdictz Estatz. Si cela se povoit modérer et interpréter sainement, où ledict d'Oranges et aultres l'ont voulu détorquer à leur intention, j'estimerois que ce pourroit estre un bon œuvre, si on ne peult s'en séparer du tout. La séparation des Estatz que aulcuns pensoient icy, ne se pourra ainsy faire; et à mon advis ne le fault espérer (comme j'ay dict tousjours) paravant qu'il nous adviendroit, afin que ne fissions fondement là-dessus. Et me semble maintenant que ceulx d'icy qui ne le voulloient croire, s'en perchoivent bien.

A la vérité, Monseigneur, la paix est du tout nécessaire, et à quelque pris que ce soit, elle ne peult estre que prouffictable à la Religion et à Sa Majesté. Car moyennant que la Religion Catholicque et Romaine, ensamble l'obéissance deue à Sa Majesté demeurent saulves, le tout suyvera par après bien facillement et en peu de temps, pourvu que l'Estat soit bien gouverné et sans passions d'estrangiers, en quoy consiste tout le cas. J'ay plus d'espoir que oncques, puisque la nécessité y est de tous costelz et qu'elle samble y constraindre les partyes; par les premières ne fauldray advertir Vostre Illustrisme Seigneurie de toutes particularités et de ce qu'il semblera suivre [1].

Estant pour serrer ceste, on nous apporte nouvelles que mardi dernier

[1] Cette partie de la lettre, à partir de l'alinéa, est imprimée dans Groen van Prinsterer, t. VI, p. 514, qui lui assigne la date du 20 décembre.

le Duc d'Allençon [1] pensa jecter, par une grande ruse, dedans Mons, 1500 François pour la surprendre; dont indignez les bourgeois l'ont voulu jecter incontinant hors ladicte ville; mais il a faict instance d'y demeurer encoires ces festes, pour ce qu'il n'avoit riens prest à son partement. Ce qu'il a obtenu, après toutesfois luy avoir quicté sa garde et faict sortir à l'instant partie de ses gens. Ainsy il s'en va mocqué et appelé en France : *Monsr des trois villettes.*

Sa Majesté, qu'est couché plus doulcement qu'il n'estoit, a ung premier escript dont j'ay annoté les différences de ma main. Pour estre icelles trop grandes, j'envoye le premier concept que je eusse voluntiers évité, affin que le pacquet ne fust si gros. Aussi Vostre Ill^me S^rie verrat-elle l'union de ceulx d'Artois et de Haynault, de Lille, Douay et Orchies. Ceulx de Tournay et Tournesis s'y sont joincts.

Enfin les villes sont lasses de la guerre et demandent paix, comme verrez par le mis en avant particulier de ceulx d'Arras : et l'on parle le mesme langaige à Monts, Douay et aultres villes, jusques à dire qu'ils ouvreront leurs portes aux gens du Roy, et qu'ils ne contribueront plus ung sols pour la guerre, puis que l'on ne sçait ce que l'argent devient, duquel le Prince d'Orenges est le cassier, et ne paie personne. Mathias avoit escript à ceulx de Douay de trouver promptement LX^m florins. Ils ont escript tout court qu'ils ne sçauroient donner ung sols. Et si at-on à Arras hosté les moiens généraulx, le mesme à Valenchiennes et aultres villes, de leur auctorité privée. Ceulx du pays de Haynault ne tiègnent aulcun compte des lettres de Mathias et n'y respondent quant il n'y at chose que leur plait, et verrez la protestation qu'ils ont faict de tenir la Pacification de Gand et l'union, donnants la blasme aux Gantois et Flammengs qu'ils méritent; et l'union faicte à Arras parle bien au Prince d'Orenges sans le nommer. Plusieurs crient contre icelle, comme si l'on vouldroit habandonner la généralité; sur ce quoy la résolution de Lille donne appaisement; et combien que aux moiens d'accord proposez par ceulx d'Artois il y ayt des poinets qui sont

[1] Cet épisode est raconté dans les *Mémoires anonymes,* t. III, p. 155, et dans Strada, t. II, p. 9. Philippe de Lalaing rendit compte le 29 décembre à l'Archiduc Mathias des désordres qui eurent lieu à Mons, après la retraite du Duc d'Anjou. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 2e série, t. VIII, p. 493.)

rudes, si est-ce que s'accommodant Sa Majesté à la paix, l'on espère que les sujects, pour luy complaire, raddouciront cy-après plusieurs articles.

Il samble que lesdictes provinces unies ont bonne envie de poulsser oultre, rassemblants à cest effect les Estatz de Haynault a Monts le IIIe du mois qui vient, et ceulx d'Artois le VIe à Arras. Beaucop de mauvais esprits traveillent pour touiller les cartes et ne dorment, aiant plusieurs paour de la paix; et l'on at surprins lettres du Prince du 14, par lesquelles l'on veoid qu'il en at peu d'envie, et qu'il refuse l'arbitraige de l'Empereur, comme estant conjoinct trop près au Roy. Aussi at-il escript à Monsr de Lallaing et aultres qu'il cognoist aliénez de luy, pour oblier le passé et réamiter [1]. Et l'on tient que la réponse que ont donné les Estatz sur le besoigné des ambassadeurs sur le faict de la paix vient de sa forge.

L'ambassadeur de l'Empereur est venu en Anvers de Cologne, et dit que tous les poincts sont accordez, sauff deux : l'ung de la retraicte du Prince, et l'aultre sur l'observation de la foy catholicque; et l'on dit qu'il y retourne de bref, et que le Duc de Terranova avec le légat l'attendent audit Cologne. Ledit ambassadeur est fort long, peult-estre pour faire durer ceste charge, et avoir plus grand gré et merced. Cependant ceulx que favorisent les troubles publient que le Prince de Parme est intractable. Ses gens ont prins la ville de Carpen [2] par force, et sont maintenant accommodez de vivres de Couloigne. Aussi ont-ils sommé la ville de Maestricht qu'ils tiègnent comme assiégée.

Il y a ung ministre [3] à Gand qui a presché que le Prince d'Orenges n'est de leur secte, mais athéiste, estant conduict par pure ambition. Dieu et les hommes l'habandonneront.

Il y at lieu du tumulte en Anvers, où les portes sont estez closes trois jours. Ils demandent la liberté, et samble qu'ils ne veullent plus Mathias ni la court, que ceulx de Brucelles sollicitent pour les avoir [4]. Je tiens qu'ils

[1] La conduite de Philippe de Lalaing est détaillée dans Strada, t. II, p. 52.

[2] Karpen fut pris en 1578 par Mondragon ensuite d'ordres du prince de Parme, qui fit pendre la garnison et son commandant. Cette prise est racontée en détail dans les *Documentos inéditos,* t. LXXII, p. 178, dans Strada, t. II, p. 120, et dans les *Mémoires anonymes,* t. III, p. 268.

[3] C'était Pierre Dathenus qui, après avoir été en bons termes avec le Taciturne, s'est brouillé avec lui, par suite des idées de tolérance du Prince en fait de religion. (Voy. De Jonghe, t. II, pp. 52, 300.)

[4] Il s'agit probablement du tumulte qui eut lieu à Anvers au mois de mai 1578, et à la suite duquel

s'en garderont. La Duchesse d'Arschot s'est retiré à Malines, où tout vad mal. Ceulx de Termonde disent qu'ils ne veuillent avoir deux religions, et veuillent ravoir la catholicque seulle. S'ils se maintenoient contre le Prince, il seroit bien esbahi; car il faict estat, tenant pour soy l'Hollande et Zélande avec Gand, Anvers et Termonde, qu'il donnerat la figue aux aultres provinces.

Mathias at escript à ceulx de Douay qu'ils ayent à emprisonner quelques xxx ou xl perturbateurs de leur ville, appellant ainsi les bons Catholicques; mais ils sont les plus forts et se soucient peu de telles lettres.

Le gouverneur de Gravelinghe, qu'est le Sieur la Motte, tient amitié avec ceulx de St-Omer et Bourbourch, et tient ceulx d'Ypre comme assiégez, aiant avec ses gens occupé beaucop de gros bourgs et bons forts en la basse Flandres. Il est bien hay des sédicieulx.

Monsr de Montigny [1] at parlementé avec les Gantois; mais ils sont peu traictables et ne tiendront nul accord, comme j'espère escripre par le premier comme eulx et le Prince d'Orenges se conduisent à l'endroict desdits Seigneurs prisonniers, que ledit Prince at confessé au Marquis d'Havret avoir estez prins par sa charge; et que s'il y fut esté lors, qu'il fût esté mis avec les aultres; et ceulx de Gand dient qu'ils n'ont rien faict sans sa charge.

Ils sont venu quelque quantité de navires de Zuydebevelant à la Goes en Zélande, chargez de Wallons et aultres gens de guerre, auxquels ceulx du pays ont faict résistence, mectans en fond aulcuns batteaux par artillerie et tuans plusieurs; et comme ils vouloient présenter lettres de l'Archiduc et du Prince, les aultres respondirent qu'ils ne se soucioient ny de l'ung ni de l'aultre. Et pour le présent touttes les villes d'Hollande et Zélande arment batteaux selon sa puissance, ne veuillants recepvoir aulcune garnison, ny d'ung costel ny d'aultre; et il y at apparence que ces deux provinces viendront en l'union, comme sont ceulx de Geldre, Zutphen, Frise, Overyssel, Groeninghe et Utrecht pour maintenir la Pacification de Gand; et ont ceulx de Gheldre chassé le frère dudict Prince [2]. En cecy at faict fort bon office le

parut l'ordonnance de liberté des cultes. Voy. Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. V, pp. 90 et suiv.

[1] Voy. à ce sujet Diegerick, *Correspondance de Valentin de Pardieu*, pp. 34 et suiv.

[2] Jean de Nassau, frère du Taciturne, élu gouverneur de la Gueldre, dut se retirer. Voy. Groen van Prinsterer, t. VI, pp. 289 et suiv., et 343.

Comte de Renemburch [1], Monsr de Vile, qui pour ne parler à Monts au Duc d'Alençhon ou à Monsr de Lallaing [2], s'est excusé vers Madame de Hoogstrate, sa mère, de ne l'avoir visité à Bailleul, où elle est déchà Monts auprès de son beau-fils le Conte de Ligne, dont je supplie Vostre Ill^me Sg^rie luy porter tesmoingnaige là où il conviendrat, puisque cecy est ung bien signalé service : et je suis seur que Madame la Contesse et ledict Sieur Conte le recepvront à singulière faveur et obligation. Mais il ne se fault haster jusques aurez aultres nouvelles de moy de sa continuation.

Les Catholicques de Flandres et Brabant ont présenté requeste aux Estats d'Haynault, fort lamentable, remonstrants leur oppression et angoisse, et priant pour Dieu que l'on entende à paix, laquelle j'espère aurat progrès, quoyque le diable et ses membres travaillent au contraire. Le Conte de Lallain, ad ce que je puis veoir, ne demande que vostre amitié, selon une lettre qu'il m'at escript, et à laquelle je luy ay faict response aultant courtoise que j'ay peult; et je luy ay escript ung aultre affin qu'il ayt pour recommandé vers Monsr de Montigny, son frère, Monsr de Champaigney, que at esté par deux fois pour, avec les aultres Seigneurs, partir en Anvers; et sont estez ramenez en prison par les artifices du Prince d'Orenges, que se descouvre de plus en plus.

Je faicts mon compte dedans deux ou trois jours faire ung aultre despesche, et pour l'advenir escripre pour le moings tous les quinze jours une fois, puisque les chemins d'icy en France sont plus asseurez, où les affaires se brouillent; car l'on dict que les Hugonotz ont prins Nyord, ville importante.

J'espère que le bon temps reviendrat et que Dieu nous regarderat de son œil de pitié, et que d'oresenavant j'auray occasion d'escripre lettres plus agréables, telle que j'espère serat la présente à Vostre Ill^me et Rév^me Sg^rie, à la bonne grâce de laquelle je me recommande, etc.

P. S. Le livret de Ste-Aldegonde n'at esté recouvrable jusques à présent : en lieu de ce yrat la requeste des Hugonots que je tiens venir de

[1] Georges de Lalaing, baron de Ville, comte de Rennebourg, fils de Philippe de Lalaing, comte de Hoogstraeten, et d'Anne, comtesse de Rennebourg, mort le 22 ou le 23 juillet 1581. Il fut gouverneur de Frise.

[2] Philippe, comte de Lalaing, etc., grand bailli de Hainaut, mort le 14 mai 1580.

sa bouticle. Aussi yrat la nouvelle Pacification de Gand, publiée le 27 de décembre dernier, contenant le grand besoingné duquel le Prince se pourvante en la lettre qu'il escript au Sieur de Masnuy, estant son estude de par tous moiens avancher sa religion, dissimulant les torts que se faict aux Catholicques, en ce qu'il est secondé par le magistrat de plusieurs villes de Brabant et Flandres, où touttes les églises campestres de leurs districts sont devenues estables de chevaulx, sans y avoir délaissé aulcune image, fer, cuyvre et ornements, les curez deschassez, les cloches hostées, rompues et ammenées; le mesme de tant de beaulx cloistres et abbayes.

A Bruxelles le nombre des héréticques croyt journèlement, comme faict l'exercice de leurs mariages et baptesmes, et ce qu'est plus à plaindre, leurs séminaires. A Anvers il y a dangier qu'ils viendront ung jour aux mains. Ceulx d'Utrecht ont receu les deux religions; le mesme en Geldres, Frise, Overyssel et Zutphen, quoyque l'on ayt dit qu'ils vouloient entrer en l'union pour avoir paix, et que les Geldrois avoient déchassé leur gouverneur, le Conte Jehan de Nassau, frère dudict Prince, que y est encores, troublant les Catholicques.

XCII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, nº 1755.)

Rome, le 27 décembre 1578.

Jehan Ferrante Zuñiga m'apporta les deux lettres de Vostre Altèze, avec lequel j'ay devisé longuement, et m'a faict particulier discours, de ce qu'il ha considéré de l'estat de nostre Court, comme personne d'esprit vif et bon jugement; et m'a dit comme Sa Majesté luy enchargea de ne traicter avec qui que ce fût de ce que Vostre Altèze luy avoit enchargé, et qu'il ne visita personne, l'ayant aussi faict partir en la mesme sorte, et que c'est la cause pour quoy il n'a apporté lettres. Il s'est parti vers Naples; et despuis j'ay

heu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, du xxviiie du moys passé, avec l'extraict de la lettre que Monsieur le Prince luy ha escript, où il luy donne compte sommaire, mais substancial de l'estat auquel l'on se treuve. Je commence espérer bien, voyant le chemin qu'il prant, et son opinion du chemin que Sa Majesté doibt tenir. Et certes la dilation si grande du coustel de l'Empereur et des électeurs, en chose que tant emporte, me tient en penne. Et toutesfoys je n'ose soubçonner ce que j'entends, que Sa Sainteté tient pour certain que Sa Majesté Impériale n'y vad de bon pied, ayant tousjours heu opinion, dois que l'Archiduc Mathias y alla, que riens ne se soit faict en ce, sinon du sceu et adveu de Sa Majesté Impériale. Et si ainsi estoit, s'il veult ouvrir les yeulx, il peult maintenant congnoistre que le Prince d'Oranges et ses adhérens ne le veullent que pour umbre et fantosme, ne se faisant en tout et partout sinon ce que ledit Prince d'Oranges veult; si est-ce que j'espère que ceste dilation, dont je me plains, sera enfin de fruyt. Et au commancement de la négociation se trouvera matière plus disposée, par les désordres, que par les advis Vostre Altèze aura entendu; et j'espère que les premiers advis nous diront que le Duc d'Alançon soit party, et que le désordre se sera accreu, et peultestre que aulcuns des Estats se seront séparez plus expressément du Prince d'Oranges, dont ce que passe à oires m'a donné espoir, et mesmes sortant du fort Monsieur le Prince, comme il ha délibéré, après estre renforcé des gens qu'il atendoit; car ce point estonnera plusieurs, et donnera couraige à ceulx que se vouldront desjoindre dudit Prince d'Oranges. Avec ceste yra la lettre que ledit Signeur m'a escript; et j'ay veu celle qu'il ha escript à Monsieur l'ambassadeur; car nous nous communiquons tousjours ce que nous vient, pour tenir bonne correspondence, et pour pouvoir tant mieulx adviser par ensemble sur les affaires; et il luy escript plus particulièrement. Je joindray aussi coppie de ce que je luy avoye escript devant que de recepvoir sa lettre, et de celle qu'en responce de la sienne je luy ay escript; je ne fauldray de continuer, désirant singulièrement que de sa main vienne le remyde, et qu'il oblige tant plus Sa Majesté, luy faisant si grand et important service; et j'espère qu'il n'en pourra réuscir, sinon avec grand honneur; car si mal avient (que Dieu ne veulle), chacun congnoit que l'on luy a mis en main ung malade jà despéré de vie, et pourtant ne luy seroit le mal imputé; et si les affaires ont bon succès soubz sa con-

duyte (comme j'espère), il en rapportera gloire immortelle. Et pour maintenant ne luy sçauroye dire aultre chose; mais de ce que je pourray entendre de temps à aultre, je ne fauldray de franchement et confidentment faire l'office que je doibs. Une chose convient-il, à correction, que Vostredite Altèze l'advertisse, que sera, comme je tiens, mieulx prins d'Elle que de moy : il est jeusne, et je pense bien que l'eage le poulsera aux plaisirs, auquel en tel temps les jeusnes gens sont enclins. Qu'il y procède avec prudence, sans se laisser transporter par jeusnes gens, que seront près de luy, à en faire œuvres publicques, ny conférer ses affections, ou pour mieulx dire, passions à ceulx du pays, ny se faire en telles choses trop familier avec eulx. Car je sçay combien cela a causé du doumaige au feu Signeur Don Jehan, que Dieu absoille, et que la familiarité que print le Duc de Savoye [1] avec nos jeusnes gens, Aigmont [2], Schwarzembourg [3], Hornes [4], le Prince d'Oranges, et aultres, avec lesquels il alloit de nuyt par ville, et en malvais et bas lieux, et au matin venoient au conseil endormis, le fit si familier avec eulx, qu'ils n'en tenoient compte, ny luy pourtoient respect. De sorte que souvent j'en estoye honteux. Et je tiens que Vostre Altèze estant par delà, en pourra bien avoir après entendu quelque chose. Il convient qu'il leur soit affable, mais que ce soit de sorte qu'ils ne luy perdent pas le respect, à quoy ils ne sont que trop enclins, et tant plus quant par tels moyens l'on leur donne le pied et l'occasion.

Touchant le chasteaul de Plaisance, j'en ay dit à Vostre Altèze tout ce que

[1] Emmanuel-Philibert de Savoie, fils de Charles III, duc de Savoie, naquit à Chambéry le 8 juillet 1528, et passa aux Pays-Bas au service de l'empereur Charles-Quint. Il continua d'y résider par suite de l'occupation par les Français des Etats de son père. En 1555, lors du départ de Marie de Hongrie, qui accompagna son frère en Espagne, Philibert fut nommé gouverneur des Pays-Bas. Lorsqu'il recouvra en 1559, en vertu de la paix de Câteau-Cambrésis, les États de ses ancêtres, il abandonna nos provinces. En dépit des grands éloges que firent de ses talents et de son aménité les ambassadeurs véntiens, Philippe II, malgré toute l'affection qu'il portait à son cousin, ne le trouva pas propre au gouvernement des Pays-Bas. Marie de Hongrie en fit néanmoins le plus grand éloge. Quelles étaient les erreurs et les fautes que Philippe II lui reprochait, et dont Marie l'engageait à avertir ce prince? M. Quicomo, dans sa notice sur Philibert, a interrogé les livres et les documents. Rien, dit-il, ne lui a donné le moindre renseignement sur ce point. (*Bulletins de l'Académie*, 1855, p. 689.) Nous les trouvons dans la lettre que nous publions de Granvelle à Marguerite de Parme.

[2] Lamoral, comte d'Egmont.

[3] Henri de Montmorency, comte de Hornes.

j'en sçauroye dire. Et j'espère que d'en avoir escript aux termes qu'Elle me dit par sa lettre, il sera bien prins, le remectant à Sa Majesté; et luy disant d'espérer le tout de sa bonté, et qu'Elle la consolera en temps à propos, que je pense bien ne sera si tost comme nous vouldrions et il conviendroit : mais je ne perds espoir qu'il ne puisse survenir chose que puisse abrévier le temps. Et certes j'ay grande consolation d'entendre que Sa Majesté escripve avoir receu les lettres que Vostredite Altèze luy ha escript sur les affaires des Pays-d'Embas, désirant que Vostre Altèze y continue; et Elle fera bon œuvre, pour tous, et service important à Sa Majesté, de continuer; à quoy donnera occasion et matière, ce que jornellement Elle entendra par lettres dudit Signeur Prince, de comme toutes choses se passeront aux Pays-d'Embas.

Je tiens que Monsigneur l'Illustrissime Cardinal Farnès aura adverty Vostredite Altèze de l'instance que faict l'ambassadeur du Roy de Portugal, afin que Fornento, que Sa Sainteté y envoye pour nonce, porte la dispense, afin qu'il se puisse marier; confessant le faire de soy-mesmes. Il est non seulement prêtre messe chantant, mais archevesque consacré et cardinal, et en eage de soixante-sept ans. L'on faict aulcuns offices pour l'empescher, se fondans sur le temps présent, auquel, pour ce que prétendent les hérétiques, la concession seroit plus scandaleuse, et de malvais exemple, oultre ce que en aultres dispenses que l'on allège, la chose n'est semblable; car c'estoit quant pour ligne finie l'on craingnoit que les subjets ne s'accorderoient au choix de successeur, et pour éviter les maulx et désordres que de ce eussent peu succéder. Mais icy du feu Roy Don Emanuel vivent, oultre le Roy moderne, quattre descendans, que prétendent, ausquelz ceste dispense pourroit estre préjudiciable. Et pour moy je tiens que quoy qu'il soit du droit des prétendans, celluy que sçaura mieulx et plus dextrement négotier et gaigner la voulenté des Portugalois, l'emportera.

J'espère que, quoy que die Monsieur le Comte de Champlite de craindre que les François veullent rentrer maintenant de nouveaul au comté de Bourgongne, que pour ce coup ils se contenteront à tout. L'on verra ce que respondra le Roy de France à l'ambassade des Suisses et ce que lesdits Suisses auront résolu en leur diette qu'ils ont tenu, pour adviser quelle assistence ils nous feront en cas que les François retournassent à nous envahir. Et pour ce que tous advis se sont communiqués à Aldobrandino,

pour en faire part à Vostre Altèze, ne la travailleray par plus longue lettre, l'assheurant qu'en ce que je le pourray servir, et aux siens, je procureray de m'y employer, conforme à l'obligation que je y recongnois.....

Mais quant aux affaires du gouvernement, il ne convient nullement que Espaignols, ny aultres estrangers s'en meslent, qui ne sont imbuts des affaires, et souvent présument d'en plus sçavoir que les aultres, avec ce qu'ils sont hayz, et avec les aultres sont incompatibles; car y mectans le pied, ils veullent faire tout; et Dieu sceit comme, et que nullement aussi ils ne se meslent de la provision des offices et bénéfices; mais que en ce aussi il se serve de ceulx du pays, serviteurs de Sa Majesté, que congnoissent les personnes, et sçaivent la considération que aux provisions il fault tenir. Je louheraye aussi, à correction, que les dépesches d'Estat se fissent en françois, par ceulx du pays; que seroit ung grand allégement pour ledit Signeur Prince, et tant plus convient-il si, comme l'on dit, le prévost Fonch va en Espaigne, appellé du Roy, pour y tenir le lieu de feu Hopperus. Et cecy ne serrera la main audit Signeur Prince pour, soit en espaignol, soit en italien, puisque c'est sa langue, et peult-estre, pour tous respects, seroit-il mieulx et pour plus eviter l'umbre, escripre à part ce qu'il vouldra, comme faisoit Vostre Altèze.

Au regard de ce sur quoy Elle me demande advis d'escripre au Duc d'Arscot, Havrés, Lalain et aultres qu'Elle congnoist, et que luy pourtoient affection, et dont il luy semble qu'Elle pourroit prandre quelque confiance, pour les exhorter à se recongnoistre et retourner à l'obéissance, leur ouffrant, de la part de Monsieur le Prince, toute faveur, et bon traictement, et assheurance, je le tiens non seullement pour utile, mais pour nécessaire; et ensuyte de la voulenté de Sa Majesté (à quoy nous debvons avoir principal regard), qu'est de réduyre et ramener à la congnoissance de ce qu'ils doibvent comme bons subjects, puisque Sa Majesté les désire recongnoistre. Et c'est la fin à quoy l'on prétend, et ce que convient au service du maistre, lequel il fault ayder, pour réparer le doumaige que faict la dilation de la court. Et leur peult Vostre Altèze leur escripre en italien, puisque tous l'entendent, et à ceulx qu'Elle vouldra en françois, conforme à celles qu'Elle envoye audit Signeur Don Jehan, que pleut à Dieu que l'on les eust envoyé à ceulx ausquelz elles estoient escriptes; mais je tiens que ceulx qui n'avoient désir que Vostre Altèze y alla, l'empescharent. Cest office, à correction, ne

peult, synon estre à propos au service de Sa Majesté, et pour parvenir à ce qu'elle prétend, et pour faire mondit Sr Prince plus aggréable, et pour conserver la bienveullance et observance que lesdits Estats et pays ont tousjours porté à Vostre Altèze, et si pourroit cy-après plus avant servir.

Quant au chasteaul de Plaisance, il me semble que Vostredite Altèze ha prins bon chemin; et pour plustost parvenir à ce qu'elle prétend, je luy ay escript tout ce que j'entends, et désire le succès, austant que Vostredite Altèze propre.

Au regard de Portugal, j'en confériz encoires hier avec Monsigneur Farnès, qu'est ung peu ractainct de goute; mais j'espère qu'il n'y aura plus de mal; je m'assheure qu'il advertit de tout Vostre Altèze. L'ambassadeur de Portugal ne faict plus si vive instance sur la dispense du Roy Cardinal; mais pour celle de Don Antonio qu'est chevalier de l'ordre de Malta, et bastard [1]. En quoy l'on ha remonstré à Sa Sainteté le grand tort, et avec charge de conscience, qu'il feroit sans propos à ceulx que prétendent. Frumento, que Sa Sainteté envoye pour nonce, doibt partir endéans troys ou quattre jours, et Lindano, évesque de Rurmonde [2], qu'est icy, désire passer en Espaigne avec luy, pour aller poursuyvre le payement des pensions de six ans, que luy doivent les évesques d'Espaigne. Je remercye bien humblement et très affectueusement Vostre Altèze de ce qu'il luy plait me dire touchant Monsieur de Champagney. Le principal regret, que j'ay aujourd'huy en ce monde, est de le veoir enveloppé en ces troubles, contre mon advis et voulonté. Il y deux ans que je n'ay lettres de luy. J'entends qu'il ha envoyé au Roy grands pacquets de justiffication. Je ne sçay que c'est; mais je ne le veulx ny pour frère, ny pour amy, s'il ne donne à Sa Majesté la satisfaction de soy qu'il doibt. Il y a long temps que je suis peu content de luy. Je sçay que les procédures contre ses biens, auxquels mes nepveus ont quelques prétentions, se commandarent du temps dudit feu Signeur

[1] Don Antonio, grand prieur de Crato, fils naturel de Louis, qui était le second enfant du roi Emmanuel, naquit en 1531 et fut exclu du trône de Portugal après la mort de Sébastien. Lors du décès de Henri (1580), il se fit proclamer roi dans quelques localités; mais il fut défait par les troupes espagnoles, résida en Hollande et en France, où il mourut le 26 août 1589.

[2] Guillaume Lindanus ou Lynden, évêque de Ruremonde de 1562 à 1588. Il est souvent cité dans les volumes précédents. Voy. aussi plus loin, p. 264.

Don Jehan, à l'instigation d'aulcuns de Bourgongne, qui désirent en avoir don, et ne pense pas que ce soit du sceu du Roy; car si le Roy commande, il y fault sans contredit obéyr, et ne seray jamais d'aultre advis; mais ce que Vostredite Altèze ha escript audit Signeur Prince, du respect qu'il doibt avoir généralement sur le point des confiscations, que par l'accord vraisemblablement retourneront, me semble fort à propos, afin que l'on n'y procède précipitantment, mais avec pied de plomb, entretenant ceulx que demandent, à couleur de vouloir consulter Sa Majesté, quelque auctorité, que sur ce en général elle luy puisse avoir donné, et mesme en ce ou en la dilation il n'y peult avoir préjudice ou danger.

XCIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 29 décembre 1578.

Despuis mes dernières, escriptes devant-hier, j'ay receu toutes ensemble celles que vont cy-joinctes du conseillier Assonleville, qu'il m'a semblé convenir que Vostre Altèze les vit, afin qu'elle congnoisse quel jugement faict luy qu'est présent et sur le lieu, des choses que passent; et afin que, s'il luy semble bon, prandre d'icelles quelque matière pour en escrire au Roy et à Monsieur le Prince, le pouvoir faire. J'ay pieçà envoyé en Espaigne le pacquet qu'il dit m'avoir adressé pour Sa Majesté, et me renvoyant Vostredite Altèze lesdites lettres, dont je la supplie, je faiz mon compte, si Vostre Altèze le treuve bon de les envoyer à Sa Majesté, afin qu'elle voye quel jugement font aussi aultres des affaires. Pleût à Dieu que Vostre Altèze y fû jà; mais ce que me donne penne en cecy est le long temps que passera devant que Vostre Altèze y puisse arriver, et les occasions que ce pendant se perdent, qu'il conviendroit promptement ambrasser. Il n'est riens venu

despuis que soit d'importance. Monsigneur le Cardinal Farnès se porte mieulx et se trouva hier au palaix.

XCIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Rome, le 29 décembre 1578.

Per lettere che vengono di costà s'intende che Vostra Eccellenzà caminava per dar soccorso à Deventir, questo mi fà credere esser falso quel che di Anversa si è scritto molto fà che già si fossero resi gli Alemani del Polveyler, che vi stavano dentro, con honorevole condition à Monsignor di Ville, governatore di Frisa, posto per li Stati, et che la perdita di quella città desse imbarazzo a Vostra Eccellenzà per esserli serrato per quella via il passo delle vettovaglie, il che non credo; et pure se cosi fosse, venerà tuttavia à proposito il camino che fa per soccorrere Ruremonda, se è vero che li Stati vi vanno sopra. Gran cose si dicono di St-Omer, Aras, Tornay, Lilla, et di quella che fa Monsignore della Motta per la parte sua, et li Valloni amuttinati per la loro, facendo demostrationi tali, che si spera che col buon modo di procedere di Vostra Eccellenzà si potranno redurre facilmente all' obedientia di Sua Maestà, apartandogli dal Principe di Oranges, il quale si vede che va pauroso et che non si fidò di andare in Gante ne meno alla guarnigione che stava dentro di Termonda, havendola fatta partire et posto vi dentro alcuni borghesi di Anversa, di chi piu si fida per da quel luoco procurare di accomodare le cose delli Gantesi. Se Monsignor della Motta, per la via di Dunkerke, potesse passare avanti, et serrar il passo della marina, in gran confusione metterebbe quelli di Gante et insieme quelli di Anversa et il Principe stesso. Che se Vostra Eccellenzà trovandosi superiore di gran lunga di cavalleria et di fantaria, et molto piu della bontà

della gente essercitata, potesse entrare in detta Gante, non essendo la terra forte se non per la moltitudine d'huomini essendo populosa, ma gente disordinata che per militia ordinaria si potria facilmente disfare, buono allogiamento seria per il campo tutto di Vostra Eccellenzà questo inverno et vi restaria la gente à coperto et haveriano loro il castigo che meritano; et da là si potriano fare cose grandi. Ma dira Vostra Excellenzà, et con molta ragione, che io sono lontano per dar aviso, et prete, et che sia reportarsi alli guerrieri, il che è vero; et nelle cose della guerra conviene che Vostra Eccellenzà si aiuti del parere di quelli Signori Spagnuoli che sono con lei, importando tanto al servitio de Sua Maestà et à Vostra Eccellenzà stessa intertenergli: ma io però laudarei che facendo demostratione di dipendere nelle cose della guerra di loro, s'accostasse molto al parere del Signor Gabrio, di chi Sua Maestà tanto fida per la longa sua esperentia et di chi Vostra Eccellenzà puo pigliare parere à parte, senza rumore, et evitando di dar gelosia, in che lui stesso per la sua modestia, et importandoli à lui stesso d'intertenere li Spagnuoli, secondaria molto bene Vostra Eccellenzà che tratti questo punto principalmente con quelli del paese, huomini litterati et non interessati nella guerra, essendo molto necessario che per questi che dico si maneggi il governo et la provisione d'offitij et benefitij; et quanto tocca alla pluma, usando di quelli che hanno maneggiato negotij molti anni et sono instrutti, poiche trattandoli con gente nova senza lettere ne sperientia si potranno fare molti errori per non esser informati; et di piu che di se stessa, con la sua prudentia, potrà far buona elettione Madama, che li conosce tutti, la potrà avvertire di quelli delli quali piu si puo servire, facendo conto che senza buon governo, et non dando l'auttorità che conviene alla giustitia et alli ministri di essa, è impossibile che li stati grandi si mantenghino: et torno a dire a Vostra Eccellenzà che si come è stato molto bene pigliare spedienti per defferire le resolutioni della tregua, per la quale instavano li stati col mezzo di Suartzemberg, per haver tempo di allargarsi, prima che questa si concludesse, di dire che questo negotio della pace et tregua era rimesso à quello che comandaria l'Imperatore, cosi sarà bene che trovando Vostra Eccellenzà modo di separare alcuni stati et persone principali dal Principe d'Oranges, poiche sa l'intentione del Re, et ne puo conferire col Signor Duca di Terra Nuova, il quale già sarà vicino et ha le instruttioni di piu di quello che li sarà stato detto à bocca, tratti con

questi senza aspettare la negotiatione delli Alemani che è longa; et se bene l'Imperatore porta l'affectione che deve al Re nostro signore, non confido lo medesimo delli suoi ministri, ne di altri Alamani et infine quel che sarà fatto dara camino à che il resto si possa finire più brevemente; che volesse Dio che per mano di Vostra Eccellenzà il tutto fosse accomodato senza interventione di forastieri, che io lo terrei per più facile et securo et con maggiore reputatione di Sua Maestà alla quale, col mezzo di Antonio Perez, ho scritto il medesimo; et aspettando nova di Vostra Eccellenzà, poiche sopra quelle che vengono di mercanti non potemo far giuditio, non le dirò per adesso altro se non che priego Dio le habbi dato le buone feste et che alle sue valorose imprese dia sempre ogni buon successo. Agiongerò solo che supplico a Vostra Eccellenzà habbia grand avertenza di non caricar le terre che si riconosceranno, di gente di guerra ne di guarnitione contra la voglia loro, et questo per due cause: l'una per non alterarli di novo col mal trattamento che sogliono far li soldati, l'altra perche ripartendo le genti sue in tante guarnitioni, restaria presto senza campo, importando che ne habbia una massa appresso di se per servirse ne dove fosse bisogno, et temo infinito che la fantaria non torni ad amuttinarsi como suole con che à piu bel tempo ci guastaria il gioco; et supplico a Vostra Eccellenzà mi perdoni se spinto d'amorevolezza et dal desiderio che ho che le cose passino bene, passo più inanzi di quello doverei; non raccomando a Vostra Eccellenzà la disciplina militare à che spero havera avertentia quanto la necessità del dinaro et la vettovaglia potra consentire.

XCIV.

TRADUCTION.

J'apprends par les lettres de là-bas que Votre Excellence s'est mise en marche pour porter secours à Deventer. Aussi je considère comme fausse la nouvelle transmise d'Anvers il n'y a pas mal de temps, que la garnison allemande commandée par Polweiler se serait rendue, à des conditions honorables, à Monseigneur de Ville, nommé gouver-

neur de la Frise par les États. Je ne crois donc nullement que la perte de la place aurait mis Votre Excellence dans l'embarras en lui fermant la route par où passent ses vivres. Si pourtant il en était ainsi, l'expédition entreprise par Votre Excellence viendrait tout de même à point pour secourir Ruremonde, pour autant que les États se proposent de mettre le siège devant cette ville. On parle beaucoup de Saint-Omer, Arras, Tournai et Lille, ainsi que des agissements respectifs de Monseigneur de la Motte et des Wallons récalcitrants. Les démonstrations de ces derniers permettent d'espérer que Votre Excellence, grâce à son habileté, n'aura pas de peine à les faire rentrer sous l'obéissance de Sa Majesté, après les avoir détachés du Prince d'Orange. Celui-ci est visiblement effrayé, il ne se soucie pas de se rendre à Gand et n'a guère plus de confiance dans la garnison de Termonde, qu'il a renvoyée pour la remplacer par des milices bourgeoises d'Anvers. Il compte davantage sur celles-ci pour chercher à arranger de Termonde les affaires de Gand. Si monseigneur de la Motte réussit à s'avancer par Dunkerque et à empêcher les navires de passer, il déconcertera du coup les Gantois et les Anversois, voire le Prince (d'Orange) lui-même. Que Votre Excellence, grâce à la supériorité de sa cavalerie et de son infanterie, ainsi qu'aux qualités de ses soldats exercés, puisse seulement entrer à Gand, elle ne rencontrera pas une forte résistance dans le pays défendu par des masses nombreuses mais confuses, dont une armée ordinaire viendrait aisément à bout. Ses troupes prendront très bien là leurs quartiers d'hiver, elles y seront à l'abri, et les populations auront le châtiment qu'elles méritent. De ce camp l'on pourra diriger de grandes opérations. Mais Votre Excellence dira, et avec beaucoup de raison, que je me trouve trop loin pour donner des conseils, que je suis prêtre et qu'elle doit s'en rapporter à ses soldats; c'est vrai, et il convient que pour les affaires militaires Votre Excellence s'aide de l'avis des officiers espagnols qui servent sous ses ordres. Il importe en effet au service de Sa Majesté et il est de l'intérêt de Votre Excellence elle-même qu'elle entretienne leur zèle. Aussi approuverai-je Votre Excellence que, tout en affectant de les écouter, elle consulte surtout le Sr Gabrio (Cerbelloni). Sa grande expérience lui a valu la confiance de Sa Majesté. Votre Excellence trouvera en lui un conseiller discret, qui n'excitera pas la jalousie. Il est modeste et intéressé à ménager les Espagnols, il aidera beaucoup Votre Excellence à s'entendre avec les hommes instruits du pays qui ne se mêlent pas des affaires de guerre. Il est de toute nécessité que ces hommes s'occupent du gouvernement et de la collation des charges et bénéfices. Pour ce qui est de la correspondance, il faut employer des hommes ayant la connaissance et le maniement des affaires. Si vous confiez celles-ci à des hommes nouveaux sans instruction ni expérience, ils seront exposés à commettre beaucoup d'erreurs, faute d'être au courant. Au reste, Madame (Marguerite de Parme), étant donnée sa circonspection, pourrait, par elle-même, faire un bon choix. Connaissant tous ces hommes, elle saurait désigner à Votre Excellence ceux qui seraient sus-

ceptibles de lui rendre le plus de services. Il ne faut pas perdre de vue que sans une bonne administration et des magistrats investis d'une autorité convenable, il est impossible que les grands états se maintiennent. Je le répète, Votre Excellence s'est bien trouvée de l'expédient dont elle s'est servie pour ajourner la conclusion de la trêve. Les États, par l'intermédiaire de Schwartzemberg, réclamaient instamment cette trêve, afin de prendre le temps de se fortifier, en attendant qu'elle fût conclue. Mais Votre Excellence a déclaré que cette question de paix et de trêve serait déférée à la décision de l'Empereur. Aujourd'hui Votre Excellence possède le moyen de détacher du Prince d'Orange plusieurs États et personnages considérables. Elle connaît les intentions du Roi et en peut conférer avec le Seigneur de Terranova. Celui-ci arrivera bientôt, muni au surplus des instructions verbales du Roi. Votre Excellence fera donc bien aussi de traiter maintenant avec les susdits États sans attendre les négociations, toujours si longues chez les Allemands. Si l'Empereur apporte en cette affaire l'affection qu'il doit au Roi, notre maître, je n'ai pas la même confiance dans ses ministres ni dans les autres Allemands. Enfin ce qui aura été fait hâtera le règlement du reste. Veuille Dieu que Votre Excellence puisse tout arranger sans l'intervention des étrangers; ce serait, à mon sens, plus facile, plus sûr et plus honorable pour Sa Majesté, comme j'ai eu l'honneur de le lui représenter dans ma lettre adressée sous le couvert d'Antonio Perez. En attendant des nouvelles de Votre Excellence, puisque nous ne pouvons nous baser sur celles que nous apportent les marchands, je ne lui dirai pas pour le moment autre chose, sinon que je prie Dieu qu'après lui avoir donné des jours de fête, il fasse constamment réussir ses vaillants efforts. Je supplierai Votre Excellence d'éviter d'accabler, contre leur gré, sous le nombre des troupes et des garnisons les provinces, que nous aurons conquises. Je l'en supplie pour deux raisons : l'une, pour ne pas nous les aliéner de nouveau par les vexations habituelles aux soldats; l'autre, parce qu'en disséminant ses troupes dans tant de garnisons, elle restera presque sans armée. Or il est important qu'elle ait sous la main une force compacte pour s'en servir partout où de besoin sera. Je crains du reste que l'infanterie ne vienne à se mutiner suivant son habitude. Je le crains d'autant plus que le jeu se gâtera quelque jour. Je supplie enfin Votre Excellence de me pardonner, si, dans mon désir ardent de voir réussir son entreprise, j'insiste plus que je ne devrais le faire. Au reste, je ne recommande pas à Votre Excellence la discipline militaire; j'espère qu'elle y tiendra la main, autant que le manque d'argent et le besoin de vivres le permettront.

XCV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 934.)

—

Rome, le 1er janvier 1579.

El obispo de Ruremonde Lindano [1] ha venido acá á visitar los gloriosos apostoles San Pedro y San Pablo y otros lugares sagrados, asi por cumplir con la obligacion que tienen todos obispos de hacer este oficio de tiempo á tiempo, como por no poder estar al presente en su obispado por las causas que dirá á V. M. y lo que ha padescido y los agravios que le han hecho los reveldes; y porque los obispos que le deben pension en España hasta el complimiento de su dote le deben segun dice cinco ó seis años. va á España por solicitar la paga de lo que le es debido, y por representar á V. M. algunas cosas de su Iglesia, y cuan tenue y poco es el dote de ella para tener la asistencia que es razon por ejercitar debidamente su officio de personas cualificadas para ello; y á la verdad cuando se constituyó el dote, el obispo de Envers Sonnio propuso al Presidente Viglio, al canciller de la Orden, y á mi. lo que se unió por harto mas graso de lo que se ha hallado despues. El me ha dicho que quiere proponer á V. M. otra nueva forma de abadias arruinadas que se podrian unir, con las cuales podria ser acomodado mejor su obispado. y por no tener yo noticia de ellas no puedo sobre ello decir á V. M. cosa cierta; pero si Dios quiere que las cosas de los Estados bajos se acomoden, se podria tomar informacion de los que asistiran al gobierno y negocios. los cuales haciendo las diligencias necesarias la podran dar muy particular á V. M.: y aun podria ser que si el prevoste Fonchio habrá ido á la corte de V. M. por servir en ella en lugar de Hoperus, como algunos escriben, y que á esto le haya V. M. llamado, que quiza

[1] Guillaume Lindanus ou Lynden, évêque de Ruremonde de 1562 au 2 novembre 1588, date de sa mort. Il était né à Dordrecht et fit ses études à l'Université de Louvain. Voy. André Valère, *Fasti Academici*, p. 115.

como nasció vecino de aquellos lugares á donde estan situadas las dichas abadias, el mismo pudiese dar sin buscar mas lejos la informacion necesaria; hame parescido, y asi lo dije al dicho obispo. que no debia en ninguna manera proponer nada aqui sin saber primero la voluntad de V. M. la cual entendiendolo todo, podrá mandar al Comendador Mayor su embajador lo que será servido que con Su Santidad se trate: y en lo que yo podré servir y ayudar, hacerlo he de muy buena gana, como suelo; bien diré que temo que se terna harta dificultad, pues dias ha que Su Santidad declaró ser resoluto en no querer deshacer nada de lo que por las iglesias nuevas han hecho sus predecesores; pero ni tampoco quiere hacer cosa nueva en fabor de ellas, por donde creo que no faltará dificultad, la cual todabia quiza se podrá vencer con el fabor de V. M. y instancia que en su nombre se podrá hacer. El me ha dicho tambien que murió estos dias en Lovayna el doctor Agostino Huneo [1], doctor teologo que leia la leccion por V. M. nuevamente instituida del maestre de las sentencias, con decirme mas que no obstante todas las diligencias hechas y aqui y en Lovayna, que el doctor Michael Bay [2], dean de Sant Pedro de dicha Lovayna, todabia en sus lecciones y en las disputas habla de manera, que paresce procura de confirmar sus discipulos y allegados á que usen asi en sus predicas, lecciones y sermones como en sus escriptos. de terminos no acostumbrados en aquella universidad. y que sienten todabia de las proposiciones aqui condenadas por hereticas ó sospechosas ó escandalosas, que seria harto mal: y por impedirlo he hecho por mi parte todo cuanto me ha sido posible. y atendia en ello con mucha diligencia mi vicario general á Malines, el prevoste d'Ayre Morillon; pero como ha mas de año y medio que no osa

[1] Augustin Huens ou Hunnæus, professeur de philosophie, ensuite de théologie à l'Université de Louvain, né à Malines le 27 juillet, mort à Louvain le 7 septembre 1578, est auteur de différentes publications énumérées par Paquot, *Mémoires*, etc., t. XI, p. 271. Voy. aussi Vernulæus, p. 116, et Molanus, *Historia Lovaniensis*, pp. 480, 520, 601 et 639.

[2] Michel de Bay ou Du Bay, né en 1513 à Mélin, mort à Louvain le 16 décembre 1589. Après avoir fait ses études à l'Université de Louvain, il devint un des professeurs les plus renommés de ce corps enseignant. Voulant concilier la liberté humaine avec la nécessité de la grâce, conséquence du péché originel, il résolut d'introduire dans l'enseignement de la théologie un élément nouveau pour combattre les doctrines du protestantisme. Il est auteur de plusieurs ouvrages qui firent beaucoup de bruit dans le monde des théologiens du XVIe siècle. Voy. sa vie dans la *Biographie nationale*, t. IV, fol. 762.

volver en mi diocesi por el odio que le tienen los hereges y los rebeldes, habiendo sido preso una vez de ellos, y librádose con gran trabajo y industria y redimiendose con dineros dados á los que tenian comision de guardarle, habiendo vivido despues siempre en Cambray, despues de haberle saqueado sus muebles y de los suyos los dichos rebeldes, no ha podido atender ni á esto ni á otras cosas de la diocesi de Malines; por haber corrido los tiempos cuales V. M. sabe, y para remedio de estas cosas siempre teniamos correspondencia con el postrero arzobispo de Zaragoza, fray Bernardo de Frasneda, confesor de V. M., por la inteligencia que tenia del negocio. Paresce al dicho obispo de Ruremond que importaria mucho para ayudar al remedio, que esta leccion del maistre de las sentencias se diese á persona suficiente y que aborreciese estas novedades, para que en la primera institucion de la teologia tomasen los escolares la verdadera doctrina y la forma de hablar antigua y solita, apartandolos de estas novedades, que suelen traer consigo grandes incombenientes, y solamente diga sobre esto de la leccion, sin tocar en lo demas. Me ha dado el escripto firmado de su nombre, cuya copia va con esta, en el cual dice y nombra las personas que le paresce poder ser á propósito para la dicha leccion; si V. M. es servido, podrá mandar dar cuenta mas particular de todo este negocio, á quien quisiese de la profesion teológica, á la cual se pueda ácudir para remedio de cosa tan importante de raiz cada vez que fuere menester, para que con menos molestia de V. M. esta tal persona bien informda, pueda informar V. M. y corresponder, importando mas de lo que se podria encarescer que aquella universidad de Lovayna, y la de Duay en lo que toca la teologia, se conserben muy enteras y puras y apartadas de toda novedad, pues tanto va en esto para la conservacion de la religion, no solo en aquellos Estados mas por toda la cristiandad, habiendo salido de la universidad de Lovayna personas tan suficientes para la defension de la religion, y las que sucederian no serian tales si á este mal no se obviase. Yo pienso escribir al Principe de Parma con embiarle copia del dicho escripto del obispo de Ruremonde, para que suspenda la provision de aquella leccion hasta que V. M. informada pueda mandar lo que fuese servido, encommendando cuanto puedo el dicho obispo á V. M. para que le haga la merced que hubiare lugar. Guarde Nuestro Señor y prospere la S.C. R. persona de V.M., como sus servidores y vasallos deseamos y hemos menester.

XCV.

TRADUCTION.

—

L'évêque de Ruremonde Lynden est venu ici visiter les glorieux apôtres S[t] Pierre et S[t] Paul, et autres lieux saints, tant pour l'obligation imposée à tous les évêques de s'acquitter de ce devoir de temps en temps, que pour l'impossibilité de demeurer dans son évêché, par suite des motifs qu'il dira à V. M., les souffrances qu'il a subies, et les préjudices que lui ont causés les rebelles; et parce que les évêques espagnols, qui lui payent une pension jusqu'à ce que sa dot soit complète, lui doivent cinq ou six annuités, il va en Espagne solliciter le payement de ce qui lui est dû, et parler à V. M. de son diocèse, lui représenter combien la dot est insuffisante, afin d'avoir, comme il le faut pour exercer dignement son office, l'assistance de personnes de mérite. A la vérité, quand on constitua la dot, l'évêque d'Anvers Sonnius représenta au président Viglius, au chancelier de l'Ordre et à moi les abbayes unies comme beaucoup plus riches qu'elles ne l'étaient en réalité. L'évêque m'a dit qu'il veut proposer à V. M. un plan de réunion de plusieurs abbayes ruinées par lequel son évêché serait mieux accommodé; mais comme je ne connais pas ces maisons, je ne puis rien en dire de sûr à V. M. Si Dieu veut que les affaires des Pays-Bas s'arrangent, on pourrait recueillir des informations près de ceux qui président au Gouvernement et aux affaires; et s'ils font les diligences nécessaires, ils pourront donner à V. M. des renseignements complets. Si le prévôt Fonck a été à la Cour de V. M. pour remplacer Hopperus, comme plusieurs l'annoncent, appelé à cet emploi par V. M., peut-être, comme il est né dans le voisinage de ces abbayes, il pourra, sans aller plus loin, donner les informations nécessaires. Il m'a paru, et je l'ai dit à l'évêque, que je ne devais faire aucune proposition ici, avant de connaître la volonté de V. M. qui, après s'être éclairée, pourra mander au Grand Commandeur, son ambassadeur, les propositions qu'Elle voudra faire soumettre auprès de S. S. Je lui prêterai mon assistance bien volontiers, si elle peut être utile, comme je le fais toujours. Mais je dirai que je crains que l'on ne rencontre de grands obstacles. Il y a longtemps que S. S. a déclaré qu'elle ne voulait rien défaire de ce qui avait été fait par ses prédécesseurs pour les nouveaux diocèses; mais elle ne veut pas non plus rien exécuter de nouveau en leur faveur. Aussi je crois que les difficultés ne manqueront pas, mais on les vaincra peut-être par la faveur de V. M. et les instances qu'on pourra faire en son nom. Il m'a aussi appris qu'à Louvain venait de mourir le docteur Augustin Huens, docteur en théologie, qui occupait la chaire récemment instituée par

V.M. de maitre des sentences. Il m'a dit de plus que, malgré toutes les diligences faites ici et à Louvain, le docteur Michel de Bay, doyen de St-Pierre, tient encore dans ses leçons et dans les disputes un langage propre à faire persévérer ses disciples et ses adhérents à employer dans leurs prédications, leurs leçons et leurs sermons, aussi bien qu'en leurs écrits, des termes inaccoutumés dans cette Université, et qui sentent encore les propositions déjà condamnées pour hérétiques, suspectes, ou scandaleuses; ce qui ferait bien du mal; pour l'empêcher j'ai fait tout mon possible; et mon vicaire général à Malines, le prévôt d'Ayre, Morillon, y tenait un œil attentif; mais voilà plus d'un an et demi qu'il n'ose pas rentrer dans mon diocèse à cause de la haine que lui portent les hérétiques et les rebelles. Il a déjà été emprisonné une fois, et ne s'est échappé qu'en gagnant à force d'argent ceux qui étaient chargés de le garder. Il a depuis toujours vécu à Cambrai, après que les rebelles ont saccagé ses maisons et celles des siens. Il n'a pu s'en occuper pas plus que d'autres besoins de mon diocèse; car V. M. sait quelles ont été les circonstances du temps. Pour parer à tous ces maux nous entretenions une correspondance avec le dernier archevêque de Saragosse, F. Bernard de Frasneda, confesseur de V.M., à cause de la connaissance qu'il avait de l'affaire. Il semble à l'évêque de Ruremonde qu'il importerait beaucoup, pour aider au remède, que cette chaire de maitre des sentences fût accordée à une personne capable, qui eût en horreur toutes ces nouveautés, afin que dès les premiers pas dans leur carrière les élèves en théologie reçoivent la vraie doctrine, et entendent le langage accoutumé d'ancienneté et soient préservés de ces nouveautés, qui d'ordinaire entraînent de graves inconvénients. Dans ses leçons, il ne doit toucher qu'à son sujet seulement. Il m'a donné un écrit signé de son nom, dont j'envoie une copie avec la présente. Il y désigne la personne qui lui paraît propre à cette chaire. Si V. M. a cette bonté, elle pourra se faire rendre un compte plus détaillé de toute cette affaire par le premier théologien qu'elle voudra. V. M. pourra recourir à lui, pour le remède radical d'une chose aussi importante, toutes les fois qu'il sera nécessaire pour que V. M., en s'épargnant plus d'embarras, puisse recevoir des informations de cette personne bien informée; car il importe plus que je ne saurais le dire que cette Université de Louvain et celle de Douai pour la théologie se conservent intactes et pures et éloignées de toute nouveauté; de là dépend en grande partie la conservation de la religion, non seulement dans ces états, mais dans toute la Chrétienté, puisque l'Université de Louvain a fourni des personnes si capables pour la défense de la religion, et que leurs successeurs ne les vaudraient pas, si l'on ne parait pas à ce mal. Je pense écrire au Prince de Parme, en lui envoyant copie dudit écrit de l'évêque de Ruremonde, pour le prier de surseoir à la provision de cette chaire, jusqu'à ce que V. M., en étant informée, puisse mander ce qu'Elle trouvera bon, recommandant autant que je peux ledit évêque à V. M. pour qu'Elle lui fasse la grâce qui conviendra.

XCVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Rome, le 11 janvier 1579.

Scrissi poco fà a Vostra Eccellenza, ne à quello al presente saprei che aggiongere, si non l'infinito contento che ho di vedere che le cose sotto questo suo governo pigliano camino tale che tutti hanno speranza che, non si perdendo l'occasione con li dispareri che crescono frà gli Stati et la demostrazione che fanno alcuni del molto discontento che hanno del Principe d'Oranges et del suo modo di procedere, si possi sperare qualche buon effecto : sollicitando quelli che si dicono discontenti à che si riduchino all' obedientia di Sua Maesta, trattando con loro particolarmente conforme a quel che sà Vostra Eccellenza dell' intentione di Sua Maesta, senza in questo perdere un momento di tempo, nè aspettare la negotiatione degli Allemani, poiche come poco fà scrissi, trovandosi fatto quel che spero farà Vostra Eccellenza restarà a loro meno da fare; et laudarei molto più che le cose nostre s'accomodassero senza loro, che non che si facesse con l'agiuto di qualsivoglia forastiero, per la consequentia, et che fra tanto negotiando dolcemente per una via et offerendo mostrar' clementia et la paterna affettione di Sua Maesta che li vuole raccogliere, continuare d'usare severamente le armi contra quelli che fossero renitenti, per dar' loro causa di riconoscersi per la forza se non vogliono farlo di grado.

Jo intendo che Vostra Eccellenza ha revocato le compagnie di cavalli borgognoni al campo con l'occasione di accompagnare li dinari che si trovano in Bisanzone : et veramente fà Vostra Eccellenza una buonissima opera, poichè di più che rinforza il suo campo di gente che potrà molto ben servire, et (se non m'inganno) assai meglio che non qualche numero più di Alemani, discarica il contato di Borgogna, che di quella gente

(restandovi otiosa, mangiando il soldo senza frutto) pateva infinito, et tanto che havevo gran paura che li populi per non poter' supportare il peso non si sollevassero; periculo di Francesi per adesso non ne vedo in quel stato, et tanto meno con la buona voluntà che mostrano Svizzeri, di che credo che non havrà mancato il governatore di Borgogna di dar' particulare aviso a Vostra Eccellenza con mandarli copia di tutta la negotiatione fatta in quelle parti a beneficio del contato di Borgogna.

Pretendeno alcuni in quella provintia di convocare gli stati sotto colore che sii per benefitio et servitio del Rè per trovar comodità di qualche dinari che saranno pochi per la povertà del paese: ma il punto stà che lo fanno per l'interesse loro particulare, perche sotto colore di trattar' il negotio del Rè impongono, alli poveri populi molto maggiore summa et insupportabile, che repartono fra loro senza saputa nè autorità del Rè, ch' è di grandissimo pregiuditio, et saria straccare Vostra Eccellenza con longa scrittura volergliene dar' conto particulare: ma li prattici di quel paese lo deveno sapere. Jo solo dirò che il tempo non mi pare adesso in nesciuna maniera à proposito per esser' stati travagliati quelli populi di tanti passaggi di gente di guerra et dalli Francesi che vi intrano, et per li propri soldati del paese, che non hanno fatto meno danno di quello che potriano fare inimici. Vi sono partialità et divisioni et frà la nobiltà et fra gli ecclesiastici et nel medesimo parlamento; li populi discontentissimi, et non vorrei nascesse qualche accidente che desse a Vostra Eccellenza novo travaglio in luoco che deve attendere al rimedio di quello che al presente ha in mano; li Principi predecessori che con vedere spesse volte il paese et la gente di esso conoscevano gli humori loro provedettero, prudentemente che non si potessero radunare quelli stati si non con lettere sottoscritte della loro propria mano, et mi ricordo al tempo dell' Imperatore di gloriosa memoria, la Regina Maria mandava le lettere della convocatione fin in Spagna perche Sua Maesta le sottoscrivesse di propria mano, et questo acciò il Principe considerasse lui stesso molto bene se conveneva, o. non che si congregassero; et di più di questo solevano sempre mandare persone espresse che co'l governatore et co'l presidente del parlamento intervenessero nell' aggiontamento degli stati, acciò vedessero quel che passava et per impedire che non intrassero in qualche impertinentia; il che si è guardato male nell' ultimo aggiontamento degli stati, ne volsero

che vi fossero presenti li fiscali che d'ogni antico costume sempre erano presenti a questo medesimo effetto, et si finiva il negotio in tre. o quattro giorni per non dar' tempo à che alcuni con prattiche movessero humori; et per non haversi osservato questo, deveno sapere il consigliero Assonville, et altri quelche n'è successo; et frà le altre cose conclusero frà loro una d'essempio pernitiosissimo, ch'è, che deputorno nove persone che continuamente rappresentassero li tre stati, di che potria nascere cosa alla quale ne Sua Maesta ne altro alcuno potria rimediare: et è cosa nova et insolita: io ne ho advertito et non vi si è fatto provisione, et ne adverto ancora Vostra Eccellenza perche vi faccia sopra la consideratione che sua prudentia li dettarà, pigliando sopra di ciò conseglio di prattici et vecchi che sappiano il modo che si è tenuto nel governo di quel stato, essendo cosa molto periculosa l'introdure novità.

Il vescovo di Ruremond Lindano è stato qua; và a Spagna per sollicitare la paga delle sue pensioni, delle quali dice esserli devuti sei anni, et perche desideraria truovare modo per migliorare il dote del suo vescovato. Mi dice che in Lovayna tuttavia son alcuni, che non obstante la bulla di Sua Sanctita fatta con saputa di Sua Maesta contra quelli che usano nella theologia termini inusitati et sospetti, vi son pur' alcuni che con tutto questo non lasciano di seguitare il medesimo camino, di che potrià nascere gran pregiuditio alla religione; et havendo lui inteso che morse uno che leggeva la lettione (da Sua Maesta introdotta et salariata) del maestro delle sententie, representa quanto importa che quella lettione sià data à persona che con la lettione sua faccia cessare queste novità, punto veramente importantissimo et ha scritto a Sua Maesta sopra di questo, come ho fatto encor io ad instantia sua, per il che supplico a Vostra Eccellenza che suspenda la provisione di quella lettura (poiche per adesso cessa il studio) fin tanto che Sua Maesta ne scriva a Vostra Eccellenza la voluntà sua; et con baciarli cordialmente le mani prego Iddio che la feliciti.

XCVI.

TRADUCTION.

—

J'ai écrit, il n'y a pas longtemps, à Votre Excellence, et je ne saurais pour le moment rien ajouter à ma lettre, sinon que je suis très heureux de voir où les affaires en sont arrivées sous son gouvernement. La situation est telle que, si nous mettons à profit les dissensions croissantes des États et le vif mécontement provoqué chez d'aucuns par les procédés du Prince d'Orange, l'on croit généralement pouvoir compter sur quelque résultat favorable. Mais il faut engager les mécontents à rentrer sous l'obéissance du Roi, traiter avec eux en particulier, suivant les instructions royales connues de Votre Excellence, et ne pas perdre de temps à attendre les négociations des Allemands. Comme je l'ai écrit, ces jours derniers, quand Votre Excellence aura exécuté ce que j'espère qu'Elle fera, il leur restera moins à décider. Pour ma part, je préférerais de beaucoup que nous fissions nos affaires sans eux, sans l'aide d'une intervention étrangère, dont les suites sont à considérer. Je préférerais que, tout en négociant à l'amiable, en représentant à ses sujets des Pays-Bas la clémence de Sa Majesté, l'affection paternelle qu'il daigne leur conserver, nous ne désarmions pas devant les récalcitrants, à seule fin de les amener à résipiscence, de force, sinon de bon gré.

J'apprends que Votre Excellence a profité de l'occasion d'un convoi d'argent à faire escorter, pour rappeler de Besançon auprès d'Elle la compagnie de cavaliers bourguignons. En vérité, Votre Excellence a pris là une mesure des plus habiles. Elle renforce son armée d'une troupe excellente, meilleure, si je ne me trompe, qu'une autre plus nombreuse d'Allemands, et Elle diminue en même temps les charges de la Bourgogne. Le comté souffre beaucoup de cette soldatesque oisive qui « mange sa solde sans utilité. » Aussi bien j'appréhendais que la population, succombant sous le poids excessif des contributions de guerre, ne finit par se révolter. Je ne vois en ce moment pour cette province aucun danger du côté de la France, étant donnée surtout la bonne volonté des Suisses. Le gouverneur de la Bourgogne n'aura pas manqué, je présume, d'en informer Votre Excellence, en lui transmettant son rapport sur toutes les négociations engagées dans l'intérêt du comté.

Quelques-uns veulent convoquer les États de cette province, sous couleur de servir la cause royale en faisant quelques levées d'argent, du reste bien minimes, vu le dénuement du pays. Mais il est constant qu'ils le font dans leur intérêt particulier. Car, sous prétexte de faire les affaires du Roi, ils accablent ce pauvre peuple d'impositions exorbitantes, dont ils se partagent le montant à l'insu et sans l'autorisation de Sa Majesté. C'est là un grand dommage. Je craindrais de fatiguer Votre Excellence par une trop longue lettre si je lui adressais à ce sujet un rapport spécial. Mais les gens qui ont *pratiqué* le pays, doivent savoir à quoi s'en tenir. Je me bornerai à dire que ce n'est pas du tout le moment d'augmenter les charges de cette province. Elle a déjà eu assez à souffrir du passage de toutes ces troupes, de l'invasion des Français et des exactions de ses propres soldats, qui ne lui ont pas fait moins de tort que l'ennemi. Dans ce pays tout est partialité et discorde, parmi la noblesse, le clergé et même le Parlement. Les populations sont mécontentes et je ne voudrais pas que ce mécontentement donnât lieu à quelque incident de nature à créer de nouveaux embarras à Votre Excellence, alors qu'Elle a assez à faire de remédier à la situation présente. Les prédécesseurs de Sa Majesté qui, pour avoir vu le pays et ses habitants, connaissaient l'esprit des populations, firent prudemment comprendre à celles-ci que les États ne pouvaient se réunir sans lettres de convocation signées d'eux. Je me rappelle que du temps de l'Empereur, de glorieuse mémoire, la Reine Marie expédiait ces lettres jusqu'en Espagne, afin que Sa Majesté y apposât sa signature. Le monarque jugeait ainsi très bien par lui-même s'il convenait que les États se réunissent ou non. En outre les souverains déléguaient toujours des agents qui avaient mandat d'intervenir dans les délibérations des États, concurremment avec le Gouverneur et le Président du Parlement. Leurs Majestés pouvaient de la sorte suivre les débats et empêcher les députés de soulever des questions inopportunes. On a bien mal observé cette règle dans la dernière assemblée. Les États n'ont pas voulu admettre à leurs séances les fiscaux qui, de temps immémorial, y assistaient, pour les raisons indiquées plus haut. A cette époque, la cession durait trois à quatre jours, afin de ne pas donner à certains membres le temps d'influencer les esprits par leurs intrigues. Pour avoir oublié cela, le conseiller d'Assonleville et les autres savent aujourd'hui de quoi il retourne. Ils ont été amenés ainsi à décider, précédent fâcheux, que neuf députés représenteraient d'une manière permanente les trois ordres. Il en pourrait résulter un préjudice que Sa Majesté ni personne ne sauraient réparer. C'est là une situation nouvelle et insolite. J'ai averti, mais l'on n'a pas eu égard à mes avertissements. Aujourd'hui je préviens Votre Excellence qu'Elle agisse suivant les inspirations de sa sagesse, qu'Elle prenne conseil des gens d'âge et d'expérience, au courant de l'administration du pays, car rien n'est plus dangereux que d'introduire des règles nouvelles.

L'évêque de Ruremonde, Lynden, a été ici. Il va en Espagne pour solliciter le paiement de ses pensions dont il réclame une arriérée de six années. Il ajoute qu'il désire trouver le moyen d'augmenter les revenus de son évêché. A Louvain, m'a-t-il dit, nonobstant la bulle papale publiée de l'aveu de Sa Majesté et interdisant l'emploi, en matière théologique, de termes inusités et suspects, il y a néanmoins des

professeurs qui persistent malgré tout à suivre les mêmes errements. La religion en pourrait grandement souffrir. Ayant appris la mort du titulaire de la chaire du maitre des sentences (chaire instituée et payée par Sa Majesté), Lynden m'a représenté combien il était urgent que le cours fût confié à un maitre dont l'enseignement fît cesser cette innovation. C'est là un point très important. J'en ai écrit à Sa Majesté et lui en écris encore sur ses instances. Aussi je supplie Votre Excellence d'ajourner la nomination du nouveau titulaire (puisque les études sont interrompues pour le moment) jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaitre ses volontés à Votre Excellence.

Je baise les mains à Votre Excellence et prie Dieu que, etc.

XCVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol 131 à 132)

Cambrai, le 13 janvier 1579.

L'inopinée venue de Mons[r] de Cambray [1] nous at miz en bien grande peine; car aiant insinué son arrivée à Amiens, ceulx du chapitre et le magistrat de ceste ville y ont envoié le bien venir, ce pendant que Mons[r] le Baron d'Inchy [2], gouverneur de la citadelle, estoit aux Estatz à Arras, qui at prins fort mal cest envoy s'estre faict sans son sceu. Et comme ledit Sieur de Cambray s'est trouvé despuis plus près, comme à Péronne, et doibz là à sa villette du Chasteau en Cambrésis, ledit Sieur d'Inchy l'a fort ressentu, d'aultant que ledit Sieur de Cambray (comme il luy at esté rapporté), auroit tenu quelque secrette communication avec Monsieur de Licques, tant à Paris que Amiens; ce que fut cause que ledit Sieur gouverneur feit incontinent rassambler près de ceste ville six enseignes de piedtons et quelque bende d'ordonnance, et en heut recouvert dadvantaige et l'artillerye du

[1] Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, souvent cité dans les volumes précédents.

[2] Baudouin de Gavre, s[r] d'Inchy, soutenait le parti des États contre les Espagnols. De là l'antagonisme entre ce gouverneur et l'archevêque de Cambrai.

Quesnoy, pour forcer ladite villette du Chasteau, ne fut esté que les mesmes députez qu'avoient estez à Amiens (lesquels le premier jour de l'an furent détenus prisonniers en la citadelle, aussi bien les chanoines que eschevins pour leur bonne estrainne), se feirent forts de faire partir ledit Sieur de Cambray hors de son pays; pourquoy effectuer ils furent de rechief vers luy, et heurent grande difficulté à le luy persuader. Touttesfois à la fin il se lessa persuader, et partit vers Guise, où je tiens qu'il est encores [1].

Il fut bien heureux le dernier jour de l'an, lorsqu'il partit de Péronne vers son Chastel en Cambrésis, de ne tomber en l'embusche de 50 piedtons et XII chevaulx que arrivarent ung quart-d'heure après qu'il estoit passé, ce qu'il peult compter pour une (*sic*). Nous avons heu grande doubte que ledit S[r] Baron heut miz pour son asseurance gendarmerie en ceste ville; mais par l'entreparler d'aulcuns gens de bien, les affaires se sont moderez despuis si bien, que l'on at certain espoir de rejoindre lesdits Seigneurs en bonne amitié et intelligence et aussi le prévost de l'église, estantz les articles désjà comme arrestez du costel dudit S[r] d'Inchy, et les députez partiroient, ne fut que aulcunes trouppes franchoises retournent vers France, desvalisantz tout ce qu'ilz rencontrent; et je tiens que ledit S[r] de Cambray véant le pourject qu'est fort raisonnable s'y accorderat, puis que par ce moien il rentrerat en tout son bien (qu'at esté séquestré) et ses autorité et pays, et par ce boult polrons vivre icy en plus de repos et seureté que du passé. J'entendz de ceulx qui ont parlé au filz de Monsieur de Berlaymont que c'est tout le mesme homme, sans avoir changé de naturel ou de condition.

Ledit S[r] de Cambray m'at mandé qu'il at délessé Vostre Ill[me] et Rév[me] Sg[rie] en bonne disposition, mais que, par ordonnance de Sa Sainctelé, il est parti sans prendre congié d'icelle, veoir que à grand peine luy permectoit-elle de déclairer son voyage à son hoste le cardinal de Sainct-Sixte, et que aultre ne l'at sceu après Sa Sainctelé que ledit cardinal et l'ambassadeur. Je crois que c'est de la meute de son archidiacre Langlois, et qu'il at forgié le bref dressé au chappitre, peu sçaichant comme les

[1] Voyez une lettre de cet archevêque au cardinal de Granvelle, datée de Guise, le 25 janvier (*Mémoires de Granvelle*, t. XXXI, fol. 5), dans laquelle il expose la conduite du s[r] d'Inchy, qui cherche maintenant « à rentrer en communication avec lui, ce qu'il ne veult poinct lui dényer son honneur et ses auctorités saulfves. »

affaires passent icy maintenant. Ledit Sieur de Cambray dict s'entendre fort bien avec Vostre Illme et Révme Sgrie, laquelle je mercie humblement la peine qu'elle at prins vers luy à ma requeste pour le chastellain dudit Chasteau en Cambrésis, auquel il at accordé ce qu'il demandoit, en ce que Vostre Illme Sgrie a faict pour ung gentilhomme vertueux qui se sent à jamais vostre très humble et obligé serviteur. Certes je l'ayme beaulcop pour tant d'amitié qu'il m'a démonstré depuis ma retraicte en ce lieu.

Aussi mercie-je très humblement Vostre Illme Sgrie la peine qu'il luy at pleut prendre à ma sollicitation et humble requeste pour l'abbé de Sainct-Andrieu en Cambrésiz [1], combien que je craindz que le Révérendissime Cardinal Vercelli sera peu exorable pour tenir considération aux indicibles perdtes que souffre ledit abbé. Dans leur passaige, les François font tous les maulx du monde, pillantz et ravageantz le pays plus que ne sçauroient faire les ennemyz. Ilz ont faict dommaige à ung vostre censier de Sainct-Amand, à Haussi de plus de quattre mil florins en ung jour, luy aiant prins tout son bestail, grains et meubles. Ilz ont emmené plus de vm chevaulx hors du pays, et beaucop de belles jumentz. Si l'on vouloit lesser faire aux païsants, il en retourneroit fort peu en France, où ilz sont fort mal venuz. L'on m'asseure que en la frontière de Picardie, l'on en at dépesché plus de vim à diverses fois, que pensoient retourner, et ce par commandement du Roy. L'on dict que ce sont ceulx qui ont commis les massacres aux villes de France.

L'on dict que ledit Roy at institué un ordre de 25 ou 30 chevaliers du Sainct-Esprit [2], ausquelz il a assignez quelques priorez pour leur traictement, ad ce que le nunce du Pape se seroit opposé. Il at choisi lesdits chevaliers quasi tous anciens capitaines et catholicques, ce que commence à engendrer jalousie aux aultres. Le Roy at hosté, ad ce que l'on dit, les grandes tailles et gabelles desquelz les Estatz du royaulme se complaindoient fort, et encores plus des immenses donations qu'il a faict à ses mignons, dont les altérations sont estez si grandes, que l'on at parlé de priver le Roy, et prendre son frère en son lieu, que n'est chose si tost faisable.

[1] Antoine de la Motte, abbé du monastère de St-André à Cateau-Cambrésis de 1566 à 1584. (*Camerucum sacrum*, p. 180.)

[2] Cette fondation eut lieu le 31 décembre 1578.

Ledit d'Alençon est sorti de Monts le 26 du mois passé, pour le bruic que at courru qu'il avoit cuidé surprendre la ville le 22 dudit mois, ce que at esté découvert, et le desseing qu'il at heu sur Quesnoy et aultres lieux. Il s'est retiré à Condé, où il est encores au regret des manants et voisins, que sont de tous costelz sur leur garde. Les François sont fort épars jusques à une demie-lieue d'icy, dont chascung n'est à son aise. Ilz dient que c'est attendant ledit Duc que doibt passer cy auprès le 19 du présent : Dieu le doint, et que en soions une fois quicte. Il se polrat souvenir de ce voiaige que luy porte peu de réputation et très grande honte et infamie à ceulx qui l'ont faict venir, que les François mesmes appellent traictres.

Monsieur de Sempy [1] et Madame sa compaigne se tiègnent très obligez de la fabveur que Vostre Illme Sgrie leur at faict en ce de la prébende de Cambray, nonobstant le bas eaige de leur filz, et recognoissent tenir ce bien d'icelle. Certes ce sont deux bons personnaiges et de la vielle mine, fort affectionnez à leur Roy, qu'est maintenant chose rare.

Je m'apperceois que aulcungz pacquetz miens doibvent estre perduz, car j'ay pieçà adverty d'avoir receu les pièces qu'avez envoié pour Havrincourt et aultres choses sur lesquelles Vostre Illme Sgrie m'at respondu.

Monsr Lindanus peult cheanger d'air et de payz : mais ce sera tard devant qu'il cheange de naturel. Il est ennemi à la pluralité des bénéfices, et cependant il en demande en masse et par douzaines.

Monsr de Namur [2] est décédé le premier du mois passé; il estoit personne plus traictable que le susdit.

C'est grand chose que le Perse at porté si grand dommaige au Turcq : si les princes chrestiens estoient uniz, il y auroit pour faire belle consqueste.

Le fils de Voyns n'at jamais parlé pour la conciergerie de vostre maison, et at vendu ses meubles, que n'est signe qu'il veult tenir mesnaige ou se allier. Il est fantasticque comme une mouche, et at esté en question contre son père, que Dieu perdoint.

L'escoutette de Malines moderne at esté après ladicte conciergerie, mais

[1] Jacques de Croy, sr de Sympy, né en 1508, mort le 7 février 1587. Il épousa : 1° Anne de Hennin, 2° Anne de Hornes et 3° Yolande de Lannoy. De la Chenaye-Desbois, t. VI, fol. 593.

[2] Antoine Havet, évêque de Namur, mort le 30 novembre 1578.

ne seroit nostre cas. Aussi sont estez quelques aultres peu au goust de Mademoiselle Boisot et de moy. Le docteur maistre Antoine Tsestick [1], frère de vostre secrétaire, noz samble plus propre, moiennant qu'il voz soit aggréable. Sa femme est une bonne mesnagière, que fera bonne garde des meubles. J'en attendray vostre response.

Vostre Ill^me Sg^rie verrat la présentation que les Estatz ont faict au Duc d'Alençon, qui se monstre peu satisfaict et content d'iceulx. L'escript monstre qu'ilz ont heu diffidence de luy.

XCVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 14 janvier 1579.

J'estoye en bien grande penne, pour avoir entendu que Vostre Altèze fut de nouveaul ractaincte de la goute, quant à la bonne heure est arrivé Aldobrandino, qui m'a délivré les lettres d'icelle, par lesquelles et par le rapport qu'il m'en ha faict de bouche, j'ay entendu avec très grand contentement bonnes nouvelles de sa santé et de toute la compagnie, dont je louhe Dieu, et luy supplie maintenir icelle comme je désire, et avec tout heur et contentement. Je n'ay despuis mes dernières heu nouvelles, dont l'on n'aye faict part à Vostre Altèze, de où qu'elles soyent venues, communicant le tout à ses gens. Et je vois que Vostre Altèze ha plus de particularitez que nous n'avions, par les coppies qu'il luy ha pleu me communiquer, dont je remercye très humblement à Vostredite Altèze. Je les ay incontinant rendu audit Aldobrandino, et m'a fort pleu de veoir que Mon-

[1] Antoine Van T'Sestich, licencié ès droits, frère de Didier, était avocat au Conseil de Malines, publia en flamand l'ouvrage de Wieland sur le droit, et un travail sur la langue flamande. (MOLANUS, p. 159; FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 9.)

sieur le Prince prant le bon chemin, de faire les dépesches en françois, qu'emporte plus que peult estre aulcuns ne pensent. Les affaires prengnent, grâce à Dieu, bon chemin; et j'espère que Son Excellence continuera, et qu'il aura l'honneur et le grey d'avoir réduyt à l'obéissance de Sa Majesté les Estatz, et luy auroit le pays grande obligation, s'il les retire de tant de misères. A quoy la présence de Vostre Altèze ayderoit beaucop, comme dit Assonleville; et je faiz mon compte, puisque Vostredite Altèze ne le treuve malvais, d'envoyer ses lettres originales au Roy. Et avec ceste yra coppie de ce que j'ay escript despuis audit Signeur Prince. Et ne fauldray de continuer et de l'advertir et Vostredite Altèze aussi, de ce que de si loing je pourray entendre. Et me semblera pouvoir servir au bien des affaires, remectant le tout à la correction de leur prudence.

La lettre, que Vostredite Altèze ha escript au Duc d'Arscot, me semble fort bien et á propoz, comme aussi que de mesme substance elle aye escript aux aultres, que ne pourra, à mon advis, sinon grandement servir.

Quant à Madame d'Aremberg, il me semble qu'elle prétend fort hault, tout considéré Vostredite Altèze sceit quel doumaige ont receu les Pays-d'Embas, par les aliances que noz Signeurs ont prins en Alemaigne, que les ha faict insolens, et stimulé à prétendre liberté non convenable, oultre le point de la religion, et que aulcuns des pays tirent trop à l'empire [1]. Je ne trouveroye pour moy bon ung si grand appuy, si près, tenant ladite Dame ses places et maisons où elles sont, fortes et aux frontières; et tant moings me semble-il bien, voyant qu'elle prétend si hault, oyres que son filz n'est pas du tout de mesme humeur. Toutesfoys aux termes auquelz l'on est, qu'il fault regaigner les voulentez de ceulx de pardelà, par quelque bout, et mesmes y tenant ledit Signeur Prince le lieu qu'il tient, je ne vois comme Vostre Altèze puisse refuser secq à ladite Dame d'en escripre au Roy, par une lettre modeste, remectant à Sa Majesté la résolution, et que par lettre à part, elle advertisse Sadite Majesté, qu'elle n'a peu

[1] Le Cardinal entend probablement parler du mariage du comte Robert d'Arenberg, qui épousa vers 1579 Clodine Ryngrave, fille unique de Jean-Philippe, comte de Salm, et de Diane de Dompmartin. Quant à Charles Ier, comte d'Arenberg, il avait déjà épousé, en 1576, et non en 1587, comme plusieurs écrivains le disent, Anne de Croy, duchesse d'Aerschot. — Si la comtesse d'Arenberg demandait parfois des fonds, c'est parce que ses biens étaient confisqués ou rançonnés par l'ennemi. — C'était par suite du mariage du comte Robert que Granvelle redoutait une alliance avec une famille allemande.

refuser cest office, lui disant ce qu'il luy semblera de l'inconvéniant que ces mariaiges portent. Et Sa Majesté, avec ses longueurs ordinaires, pourra endormir la poursuyte; le tout à correction de Vostre Altèze.

Je ne faiz pour maintenant plus semblant à Sa Majesté du chasteaul de Plaisance, pour ce que je tiens qu'il vault mieulx pour ung peu de temps suspendre la poursuyte, après la responce qu'a faict Sa Majesté, et laisser courir les affaires, pour après comme sur nouvelle cause, du bon succès que nous espérons avec l'aide de Dieu, commencer nouvelle poursuyte. Touchant la succession de Portugal, le Pape l'a faict estudier, et y a travaillé luy-mesme. Aussi ha le Roy, de son coustel, mis en œuvre sur ce point plusieurs gens sçavans. Aulcuns d'iceulx tiennent son droit pour le meilleur; et en ce cas je congnois qu'il auroit voulenté de le poursuyvre, combien que les Portugalois ne se soubmectront voulentiers aux Castillans. Et si tiens que d'Espaigne ne vouldriont que ce royaulme vint aux mains de Sa Majesté, oultre aultres raisons, pour ce qu'il est près, et que succédant à quelc'ung cas que faict craindre la justice, pour éviter la fureur, ilz se retirent à Portugal. Aultres docteurs espaignolz tiennent le droit de Sa Majesté pour doubteux. Vostre Altèze ha entendu les dispences que l'on demande pour le Roy et pour Don Antonio. L'on les contredit icy dextrement par tous les moyens possibles. Le Pape a envoyé Frumento pour nonce ordinaire à Portugal et Monsignore Santi pour condouloir, et congratuler audit Roy nouveaul; mais à ce que j'ay peu apercevoir, c'est pour dire les causes pourquoy il ne convient accorder en ceste saison telles dispenses, ou pour entendre causes plus urgentes, comme il ha faict des encomendes [1] de France, ayant envoyé l'évesque de Genesve Jusstinian [2], pour dire au Roy de France les fondemens du refus de l'aliénation des ventes des esglises à cest effect.

Au regard des procès que Vostre Altèze ha en la Rota [3], certes je regrette très fort le travail qu'en iceulx l'on luy donne. J'ay tousjours ouffert à l'auditeur Loys, et à Aldobrandino, de m'y employer en tout ce qu'ilz

[1] *Encomendes*, de l'espagnol *encomiendas*, pensions, revenus, assignations sur des établissements religieux.

[2] Ange di Giustiniani, évêque de Genève de 1578 à 1596.

[3] Le tribunal de la Rote était une juridiction établie par le pape Jean XXII pour décider les questions relatives aux bénéfices.

jugeront se pouvoir faire de mon coustel, et que je seray tousjours prest pour entendre tout ce qu'ilz m'en vouldront conmuniquer, avec la voulenté que j'ay et auray tousjours de m'employer de toute entière affection, comme je doibz, en tout ce que concernera le service de Vostredite Altèze.

XCIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 161.)

Rome, le 15 janvier 1579.

Par les coppies concernantz le faict avec Messrs des Lighes, l'on veoit clérement que c'est l'appuy que nous est plus à propoz; et je tiens que leurs responces et résolutions feront penser le Roy de France et le Duc son frère. Car il y a des notes bien exprès en la résolution de la généralité contenue au recès. Une chose me desplaict que, en nostre affaire, l'on ha voulu entremesler et employer l'ambassadeur de Milan, de La Croix, contre ce qu'il y avoit plus d'ung an j'avoye préadverty Monsr le Conte [1], Monsr le président [2] et le trésorier de Salins, et dit les causes pour quoy il ne convenoit.

J'espère que nous serons pour le coulp assheurez des François; et les affaires des Payz-d'Embas prengnent le bon chemin que vous dites. Dieu doint qu'il continue et que nous sçachions embrasser l'occasion. L'Empereur escripvit au Duc de Terra-Nuova, par lettres que le trouvarent à Gennes, qu'il prinst son chemin droict vers Coloigne, sans perdre temps pour l'aller treuver; et doibz Milan, il m'escripvit le ve du moys passé qu'il partoit de là le lendemain par le Mont-Sainct-Godard, tirer vers Basel, et doibz là à Rheinhausen, et doibz ledit Rheinhausen il m'a escript qu'il

[1] Guillaume de Vergy, comte de Champlitte.

[2] Claude Boutechoux.

trouva la lettre de l'Empereur et de l'ambassadeur Don Jehan de Borgia, pour doibz là le faire reprandre son chemin vers Praghe, désirant l'Empereur communicquer avec luy de bouche pour plus de commodité, et qu'il y alloit. Mais je tiens que le Prince de Parme continuera de négocier avec ceulx qui se vouldront réduyre, et d'exploicter les armes contre ceulx qui ne vouldront venir, pour par ce boult les faire recongnoistre.

C.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 17 janvier 1579.

Aldobrandino m'a donné ce matin la lettre de Vostre Altèze du XIII. Je louhe Dieu que je vois par icelle la continuation de sa bonne santé, que je prie à Dieu luy conserver entière, bien longuement, et qu'il me donne moyen de luy faire service, conforme à mon désir. J'ay respondu aux lettres qu'il pleut à Vostredite Altèze m'escripre par ledit Aldobrandino, et à luy mesme rendu les escriptz en françois. Et sur iceulx n'ay aultre chose à dire, pour le présent, s'estant communiqué audit Aldobrandino tout ce qu'est venu despuis; lequel je tiens pour certain en aura servy Vostre Altèze.

L'Empereur ha envoyé homme exprès au Duc de Terrenove, jusques à Rhinhause, où il le trouva, afin que dois là il print son chemin vers Praga, et non vers Cologne, à couleur que de bouche se pouvoit mieulx conférer sur les affaires que par escript, et que ne s'estans encoires les Estatz généraulx résoluz de se soubmectre à l'arbitraige de l'Empereur et des électeurs, sur les conditions de la pacification, Sa Majesté Impériale et nostre ambassadeur qu'est vers elle, ne jugent qu'il convient à la réputation de Sa Majesté que ledit Duc fut là longuement devant l'arrivée des aultres

commissaires, que, à ce que je voys, ny iront que ce point ne soit vuydé, que pourroit tarder, pour ce que le Prince d'Oranges ne vouldroit l'accord, et fuyt. Et il y a bien à faire à mectre, comme l'on dit, tant de testes en ung chapperont; mais les exploitz que font noz gens, courans par le pays de Brabant, et ceulx du Signeur de la Motte de l'aultre coustel, leur pourront ouvrir les yeulx. Et Dieu doint que ce soit de sorte qu'ilz s'attachent au Prince d'Oranges, aucteur de leurs maulx, pour payer de sa personne. Cependant l'Empereur prant bien, selon qu'escript Don Jehan de Borgia, ambassadeur de nostre maistre vers Sa Majesté Impériale, que Monsieur le Prince diffère de condescendre à la tresve tant désirée des Estatz, quelque instance qu'en face le Comte de Schwarzemberg, se servant du nom de Sa Majesté Impériale. L'on tient pour mort le Comte de Boussu [1], que certes seroit doumaige. Dieu doint qu'il ne soit véritable.

Touchant l'affaire de Portugal, j'ay escript à Vostredite Altèze tout ce que j'en ay peu entendre; que je ne répéteray, pour non fascher Vostre Altèze, ny jusques oyres avons chose plus clère quant au droit prétendu par les parties. Si le Roy, nostre maistre, y a droit, à ce que je puis apercevoir, il le vouldra poursuyvre, combien que les Portugalois ne le vouldroient ny encoires, comme je pense avoir escript à aulcuns de Castille, de celluy de Vostre Altèze. Je ne voys comme l'on en viendra au bout de le mectre en exécution, sans l'assistence et faveur de Sa Majesté, se monstrans les Portugalois plus enclins au Duc de Bregantz et au bastard [2]. Et puisque ainsi vad, à correction et me remectant au meilleur advis de Vostre Altèze, j'escriproye, si j'estoye en sa place, à Sa Majesté ce que les docteurs luy dient de son bon droit; suppliant à Sa Majesté le vouloir considérer, et faire examiner pour, s'il se treuve bien fondé, le supplier de son assistence, puisque Vostre Altèze tient que s'adjoustant à l'obligation du sang

[1] Maximilien de Hennin-Liétard, comte de Boussu, souvent cité dans cette publication, mourut le 21 décembre 1578. Voy. Hoynck van Papendrecht, t. II, part. II, p. 329; Groen van Prinsterer, t. VI, p. 511.

[2] Le roi Henri de Portugal, après avoir hérité la couronne par suite de la mort du roi Sébastien, ne pouvant laisser des descendants, plusieurs compétiteurs se mirent sur le rang : Philippe II, roi d'Espagne, fils d'Isabelle, sœur du roi Henri, Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, à titre de descendant de la fille d'Emmanuel, Ranuce Farnèse, fils d'Alexandre Farnèse et petit-fils d'Octave Farnèse, duc de Parme, enfin Catherine, sœur cadette de Marie et épouse de Jean, duc de Bragance.

la dépendence qu'icelle et les siens ont de luy, et que de personne ne pourroit Sa Majesté plus confier que des siens, elle espère que Sadite Majesté ne consentira, que l'on luy face tort. Cela, à mon advis, l'obligeroit; et ny auroit riens en ces motz que sentit cession de son droit. Et si l'on pouvoit parvenir au royaulme, tant mieulx. Et Dieu le doint, synon et que Sa Majesté voulu pour soy-mesme passer oultre, cecy pourroit servir, pour prétendre et demander quelque bonne récompense, et procurer cependant par tous moyens possibles de gaigner la voulenté des Portugalois, à la dévotion du nepveu de Vostre Altèze.

CI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, nº 1735.)

—

Rome, le 20 janvier 1579.

Monsigneur l'ambassadeur, voyant la perte que reçoit Lauro de Blioul [1], pour les troubles de Flandres, et qu'il se treuve chargé de femme et enfans, et peu pourveu de biens, s'est laissé persuader d'escripre à Sa Majesté, afin de supplier qu'il luy face quelque pension pour l'ung de ses filz, et naturalité en Espaigne, pour jusques à la somme qu'il plaira à Sa Majesté; et ayant esté ledit Lauro mis au service de Sadite Majesté, pour le respect de Vostre Altèze, et du service que feu son père fit à icelle, je supplie ycelle nous ayder, au bénéfice dudit Blioul de sa faveur, et de vouloir aussi escripre avec sa conmodité deux motz à Sa Majesté, en sa reconmandation. Et véritablement il sert de sorte, tant aux affaires des Pays-Bas que en translations, et aultres choses èsquelles Monsieur l'ambassadeur l'employe, qu'il mérite toute faveur.

[1] Laurent de Blioul. Voy. t. VI, p. 218.

CII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 136.)

—

Cambrai, le 20 janvier 1579.

Je ne sçauroie assez humblement mercier Vostre Illme et Révme Sgrie que s'ouffrant l'occasion, elle at heu souvenance de ce que me doibt Alonzo del Canto [1], il y at douze ans et demi, que heust porté en rente cincquante-deux florins par an. S'il en vient quelque chose, je le tiendray de Vostre Illme Sgrie seulle, car il y at longtemps que j'ay tenu son obligation que yrat avec ceste, pour pappier. J'envoie aussi procure pour agir contre luy, et faire arrest sur ce que luy est deubt et escheu à Naples, et ce que luy polrat eschoir à l'advenir. J'entendz recognoistre la peine de celluy que Vostre Illme Sgrie y emploiera libéralement, ce qu'est plus que raison.

Vostre Illme Sgrie verrat ce que m'at escript son nepveur, le Sieur Jehan Thomas, que profite joliement, et devient grand. Il est de fort bonne expectation et diligent au possible. Son maistre l'at si bien apprins à escripre, et le mesme progrès faict-il en sa grammaire.

Je ne sçay à qui Monsieur de Champaigney donnera la prébende de Renaix, qu'est vacque le douziesme du présent, comme j'escriptz aillieurs, par le trespas de maistre Jehan Van der Donck, qu'est à sa disposition, comme je pense. Je désireroie qu'il en usast mieulx que du passé; car l'Église et le lieu ont grand besoing de gens sçavantz et de bonne vie. Je vouldroie qu'il heust pour recommandé ledict maistre qui s'appelle Theodoricus Voynandi, *artium magister, clericus Mechliniensis vel Leodiensis diœcesis.*

Je pense que l'on sollicitera ladicte prébende à Rome, et que l'Archiduc Mathias en pourverra, puisqu'il occupe les mois apostolicques. Mais cela tombera, *et navicula Petri subsistet.*

[1] Le contador Alonso del Canto. Voy. t. Ier, p. 45.

Les François tournent à l'entour de ceste ville. Les grandz maulx qu'ilz font les font abhorrir. Si est-ce que les gens de bien s'en treuvent en peine; car l'on ne sçait qu'elle intelligence que le Duc d'Alençon at sur ceste ville, comme il at heu et at encores sur Monts, Quesnoy et aultres villes. L'on tient que le Prince d'Orenges s'entend avec luy, se véant habandonné de la pluspart des Estatz, et que l'union de ceulx d'Artois, Haynault, Douay et Tournay vad avant, lesquelz actendent que ceulx de Geldres, Zutphen, Frise, Overyssel, Groeninghe et Utrecht se viendront joindre le VII[e] du mois que vient; et l'on dit que ceulx de Bruges, Ypre et Francq en veuillent estre, et le mesme de ceulx d'Hollande et Zélande, que veuillent tous maintenir la paix de Gand.

Aulcungs pensent que le Duc se doibt retirer à Malines. Je ne pense poinct qu'il se vouldrat tant esloigner de la France et de tout secours, lessant une telle barière à son doz, comme est le pays de Haynault. Si l'aymeroye-je mieulx là que en ceste ville, où il demande passaige; ce que je tiens ne luy serat accordé.

P. S. J'escriprai par les prochaines ce que passe quant à la vendition de voz meubles, et que M[lle] Viron at habandonné la maison pour les presches héréticques [1] que y faict faire la Contesse de Zwartzembourch, seur au Prince d'Orenges, logiée en ladite maison, par l'ordonnance du magistrat, qui la pluspart est héréticque et persécutent tous gens de bien. Et verrez comme ilz me blasonnent, ce que le conseil de Brabant at trouvé fort estrange [2]. Moy je dissimule de le sçavoir, car c'est ung escript fourré. Mais je pense quelque jour révocquer *ad amussim* une telle injure. Ung poinct y at qu'ilz ne me donnent aulcune blasme sur mon administration, comme ilz ne sçauroient faire ny nulz aultres, aiant suivi en ce les traces de mon maistre, et rejecté toutte corruptele.

[1] « Que je tiens estre faict tout à propos pour faire tant plus d'indignitez au seigneur Cardinal, » évesque diocésain et pasteur du lieu. » Morillon au comte Philippe de Lalaing, le 14 janvier. (*Ibid.*, fol. 141.)

[2] Le Magistrat de Bruxelles avait ordonné la vente des biens du prévôt Morillon, et n'avait tenu compte des ordres contraires émanés le 7 octobre précédent de l'archiduc Mathias. (*Ibid.*, t. VIII, fol. 129.)

CIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 952.)

Rome, le 25 janvier 1579.

A todas las que he tenido de V. M. he respondido y conferido con el embajador los negocios que V. M. habia mandado me comunicase, sobre que presupongo que ha escripto como suele. Esta hago por acompañar tres cartas que agora me dan del consejero Assonleville, que han tardado mucho en el camino; pero aunque viejas hame parescido que no se perderia nada que con esta las embiase á V. M. que si será servido podrá mandar ver lo que contienen, pues con esto se puede entender como allá se entienden las cosas. La pacificacion tengola por muy necesaria y pues tarda tanto la negociacion del Emperador. Como V. M. habrá entendido, escribi al Principe de Parma lo mismo que V. M. habrá podido entender del secretario Antonio Perez, que me parescia que pues sabe la intencion de V. M. procure de concertarse con los que se querran reconoscer, tractando con ellos sin esperar otra negociacion por no perder la ocasion: apartando del Principe de Oranges todos los que pudieren, pues tractando con algunos, menos quederá que hacer con otros cuando se viniese por via del Emperador á negociacion, y pluguiese á Dios estubiese ya todo acomodado, que si se pudiese hacer sin intervencion de otros que de los ministros de V. M. seria lo mejor, y creo que del Emperador se puede fiar mas que de sus ministros. Buen principio paresce toman los negocios con el medio de Mons[r] de la Mota; asegurannos que los Valones amutinados que estaban en Menin, por el dicho medio se han concertado con darles algunas sumas y asegurarles de la paga de lo que les queda debido, para hacer esta en espacio de dos años, y que con esto vienen al servicio de V. M.: será necesario fiarse de los que se reducirán para que con la confianza se cobre la aficion, sin poner guarnicion en las tierras, sino en las que la pidieren por su defensa, porque poniendola en las tierras que no la

pidieren, con la poca disciplina que tiene la gente de guerra, se podrian offender de nuevo y caer en mayor desesperacion. Hay tambien que si en todas tierras se quisiesen poner guarniciones, quedaria brebemente el Principe de Parma sin ejercito, con poca seguridad suya y de la gente asi repartida en diversas partes, si con el mal tractamiento volviesen á alvorotarse; pero de mas cerca puede ser mejor el Principe con los que le asisten, lo que combiene para usar diferentemente con los unos que con los otros, como veyere ser menester. Espero que el consejero Fonck ya debe de estar muy adelante en el viage para llegar á la corte de V. M., pues ha dias que se entendia que V. M. le llamaba; cartas no tenemos del campo dende los 13 del mes pasado, y mercaderes escriben tan diferentemente que no sabemos lo que habemos de creer. Una cosa hay, que los que se han declarado tan á la clara descontentos del Principe de Oranges, no se osarán fiar del ni él de ellos. Aseguránnos Franceses que el Duque de Alanson se a vuelto á Paris llamado de su hermano, el cual habia convocado los grandes de su reyno, por remediar á la oposicion que le hacen tan á la descubierta los principales estados de su reyno á las contribuciones que pidia nuevas, con pretender que las estraordinarias se reduzcan á como eran á tiempo del Rey Ludovico XII, como V. M. habrá entendido. Paresce ser dolencia universal que los subditos se oponen á las voluntades de sus principes, y lo que combiene es dar remedio á los principios, porque dejando pasar el mal adelante mas dificilmente despues se remedia. Guarde Nuestro Señor y prospere la S. C. R. persona de V. M. como sus servidores y vasallos deseamos, y hemos menester.

CIII.

TRADUCTION.

J'ai répondu à toutes les lettres que j'ai reçues de Votre Majesté. J'ai conféré avec l'ambassadeur des affaires que Votre Majesté lui avait donné ordre de me communiquer. Je suppose qu'il en aura rendu compte dans sa correspondance, comme d'habitude.

J'écris la présente pour accompagner trois lettres que l'on me remet à l'instant du conseiller d'Assonleville, qui sont longtemps restées en route; mais malgré leurs dates, il m'a paru qu'on ne perdrait rien à les adresser à Votre Majesté. Si Elle a cette bonté, Elle pourra en faire examiner le contenu; on y verra comment on comprend les affaires là bas.

Je tiens la pacification pour très nécessaire, et puisque la négociation de l'Empereur suit une marche si lente, ainsi que Votre Majesté l'aura appris, j'ai écrit au Prince de Parme les observations que le secrétaire Antonio Perez aura pu communiquer à Votre Majesté que, puisqu'il connaît les intentions de Votre Majesté, il doit tâcher de s'accomoder avec ceux qui voudront se rallier, en traitant avec eux, sans attendre aucune autre négociation, afin de ne pas perdre l'occasion, détachant du Prince d'Orange tous ceux qu'il pourra; car s'il traite avec les uns, il restera moins à faire avec d'autres, si l'on entamait une négociation par l'entremise de l'Empereur. Plût à Dieu que tout déjà fût accomodé. Si cela se pouvait, sans autre intervention que des ministres de Votre Majesté, cela n'en vaudrait que mieux, et je crois que l'on peut mettre plus de confiance dans l'Empereur que dans ses agents. Il semble que par l'intervention de M. de la Motte, les débuts sont heureux. On nous assure que, grâce à lui, les Wallons mutinés qui se trouvaient à Menin, se sont ralliés, moyennant des légers à compte et l'assurance du payement du reste de leur arriéré, endéans les dix années, et à cette condition ils acceptent le service de Votre Majesté. Ils sera nécessaire de se fier à ceux qui se rangent, afin que la confiance ramène l'affection, sans mettre garnison dans les villes, si ce n'est dans celles qui en voudraient à leurs dépens; car si l'on mettait garnison dans les villes qui n'en veulent pas, avec le peu de discipline qu'il y a dans l'armée, le pays retomberait dans ses mauvaises dispositions et dans un plus grand désespoir. Il y a aussi à considérer, que s'il fallait mettre garnison dans toutes les villes, bientôt le Prince de Parme se trouverait sans troupes, avec peu de sécurité pour lui et pour l'armée ainsi dispersée, si une mauvaise administration provoquait de nouveaux troubles. Mais sur les lieux, avec les gens qui l'entourent, le Prince pourra mieux juger des différences de conduite qu'il faut tenir avec les uns et les autres. J'espère que le conseiller Fonck doit être fort avancé dans sa route et près de la cour de Votre Majesté; car voilà longtemps que l'on sait que Votre Majesté l'a mandé.

Nous n'avons pas de lettres de l'armée depuis le 13 du mois dernier; les correspondances de commerce sont si divergentes, que nous ne savons que croire. Mais un point est acquis, c'est que ceux qui se sont si ouvertement déclarés mécontents du Prince d'Orange n'oseront plus compter sur lui, ni lui sur eux. Les Français nous assurent que le Duc d'Alençon est retourné à Paris, rappelé par son frère, qui avait convoqué les grands de son royaume pour parer à l'opposition que font ouvertement les principaux États de son royaume aux contributions nouvelles qu'il demande, prétendant que

ces contributions extraordinaires soient ramenées sur le même pied que du temps du roi Louis XII; Votre Majesté l'aura appris. C'est un mal général, semble-t-il, que cette résistance des sujets aux volontés de leurs princes; ce qui convient c'est d'attaquer la maladie à son début, car si on la laisse faire du progrès, le remède devient fort difficile.

CIV.

L'ÉVÊQUE LYNDEN AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 16097.)

Gênes, le 17 janvier 1579.

Huc salvi cum pervenissemus, Christo Jesu gratia et gloria! Allaboravimus pro impetranda triremi; quam propediem pro voto expediendam speramus; si mora inciderit longior, Mediolanum fortassis excurremus, ut longo meo fiat satis desiderio, quo in D. Ambrosium meum flagro, et salutandi Illustrissimi D. Borhomei causa, cujus colloquiis frui jampridem percupio. Commendationem tuam non mediocriter mihi apud Reverendissimum D. Nuncium apostolicum Frumenterum profuisse gaudeo; adjunxit enim mihi suos tres, aut quatuor homines doctissimos. nec minus pios quam probos, quorum assidua consuetudine obsequio, atque contubernio suavissime fruimur; inde magnum taedii istius viatorii levamentum capientes. Unde ingentes Illustrissimae V. D. gratias ago. Advenit ex Hispania Cano N. Pampilonensis, qui narrat defuncti Reverendissimi Pampilonensis spolium fuisse ad xxx^m, unde rex jusserit creditoribus ante solvendum, quam Camera Apostolica eo fruatur. Unde certam nobis spem amici faciunt paratae solutionis; quæ ut succedet, ubi illuc salvi Chisto duce pervenerimus, mox significabimus.

CV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Rome, le 27 janvier 1579.

Aldobrandino me donne en cest instant la lettre de Vostre Altèze du xxiiie de ce moys, en responce d'aulcunes miennes; et par sa bonté elle use envers moy de termes tels, que je ne sçay à la vérité avec quel service je le pourroye mériter. Bien sçay-je que mon affection et dévotion envers icelle est telle qu'elle doibt, sincère et loyale, et avec ardent désir de luy rendre en tout ce que me seroit possible bien humble et très affectioné service; et en ce ne trouvera-elle jamais faulte; et ne fauldray de continuer au mesme chemin à l'endroit de Monsieur le Prince, puisque elle le me commande; et de en tout ce que concerne Vostre Altèze, et les siens faire tous les bons offices que je pourray, advertissant icelle sincèrement de ce que me semblera, puisqu'elle me le commande; soubmectant le tout à son meilleur jugement et correction; et avec ce ne se peult faillir : car par sa prudence elle remédiera aux faultes, que par non sçavoir, mehu toutesfoys de bon zeele, je pourroye faire.

Ledit Aldobrandino me donna devant-hier la lettre qu'il ha pleu à Vostredite Altèze m'escripre, accompagnée de la coppie de ce qu'elle avoit receu dudit Signeur Prince du xiii du moys passé. J'espère que Vostredite Altèze en aura maintenant de plus fresches, puisque nous en avons siennes de ce moys. Celle qu'il m'a escript yra avec ceste, et coppie de ce que je luy ay escript par l'ordinaire dernier pour Lyon, devant que j'eusse ses lettres, et deux que j'ay receu de Octavio de Gonzaga, et coppie de deux lettres que par ledit ordinaire je luy ay escript, et coppie d'un escript en françois, que l'on m'a envoyé, qu'est comme l'on me mande traduyt d'une lettre italienne de Pedro Spinula, que Vostredite Altèze congnoit, escripte à Paris, où il est à présent. Et à ce que je voys les marchans sont mieulx informez des affaires et de ce que passe, que souvent ne sont les ministres

de Sa Majesté. Oultre ce s'est communiqué audit Aldobrandino tout ce qu'est venu, pour en faire part à Vostre Altèze, à laquelle je supplie me renvoyer lesdites lettres.

Et, oultre ce, je ne veulx faillir de luy dire que j'ay veu les lettres que ledit Signeur Prince ha escript au Signeur Commendador Major, ambassadeur de Sa Majesté. Son camp estoit bien à l'entour de Mastrich, mais il ne faisoit deseing de s'attacher maintenant par la force audit Mastrich. Aussi n'est la saison à propos, ny il n'est à présent pourveu souffisantment des choses nécessaires pour le faire; mais faict son compte de passer en Brabant, s'emparant premièrement de toutes petites places là alentour, pour assheurer la conduyte des vivres au camp, et avoit envoyé Mondragon, avec gens et artillerie, pour se saisir de Carpen, à troys lieux de Cologne, pour ce que s'estans mis aulcuns des Estatz dedans, ilz coppoient le chemin aux vivres et aux marchandises que venoient par le Rhin; et espère qu'il n'y auroit difficulté d'en venir incontinant au bout. Estant en Brabant, pensoit travailler ceulx que ne se vouldront recongnoistre, pour les ranger par la force. Le Comte de Schwarzemberg l'avoit fort pressé de tresves; mais il s'en estoit prudentment démeslé, gaignant temps, pour passer avant. Ledit Comte pressoit fort; car il tient du coustel des Estatz et de l'Archiduc Mathias, s'aidant du nom de Sa Majesté Impériale; mais j'ay veu lettres de Don Jehan de Borgia, que nous assheure que Sadite Majesté trouve bon que, quoy que die ledit Comte, que l'on temporise en ce de la tresve, à couleur que les Estatz ne se sont encoires soubmis. Et ce que faict tenir ledit Signeur Prince plus ferme est que, au mesme temps que ledit Comte est venu devers luy, il ha sceu que le Prince d'Oranges ha envoyé à Arras le Viscomte de Gand et aultres [1], pour persuader aux Estatz d'Artois de demeurer en l'union, pour traicter tous avec plus d'advantaige, leur donnant espoir de la tresve, fondé sur la négotiation dudit Comte; ce que porte grand empeschement à ce que, comme Vostre Altèze sceit, traictoit Monsigneur de la Mote. Ledit Signeur Prince est prudent, et use de conseil, et maniant les armes, faict d'aultre coustel tous offices possibles

[1] Les États généraux avaient envoyé en premier lieu à Arras le conseiller Meetkerke. Le vicomte de Gand, le s[r] de Capres et Beaurepaire furent chargés de faire les mêmes démarches. (Groen van Prinsterer, t. VI, pp. 521, 522.)

pour réduyre doulcement, et ouffrant toute clémence, ceulx que se vouldront recongnoistre et abandonner le Prince d'Oranges; et escript que en cecy continuera-il, puisqu'il sceit ce que convient, et l'intention de Sa Majesté, de laquelle l'ambassadeur ha lettres, que deux courriers ont apporté, que sont passez sur les XVIII galères qu'ont passé d'Espaigne, l'infanterie espaignole et l'argent, et déclaré son intention en ce de la pacification telle que dessus, se contentant fort du progrès dudit Signeur Prince, et du chemin qu'il tient, disant qu'il luy correspond et l'advertit de temps à aultre de son intention et voulenté.

Jehan de Vargas Mejua [1] dit que le Duc d'Alençon n'estoit pas encoires hors des Pays-d'Embas, et que le Roy de France envoyoit gens sur gens pour soliciter en apparence son retour; mais qu'il se doubte qu'il procure tout le contraire. Aulcuns sont en opinion que ceulx qu'ont appellé ledit d'Alençon aux Pays-d'Embas, procurent de luy persuader de s'y entretenir encoires quelque temps, espérans de par ce moyen négocier avec plus dadvantaige. D'Espaigne nous n'avons pour ce coup aultre, synon négoces ordinaires, avec ce que dessuz est dit, hors mis que je voys, par les dépesches, que Sa Majesté soit fort persuadée que son droit à Portugal soit le meilleur, l'ayant faict consulter non seullement avec Castillans, gens sçavans et de conscience, mais à Portugalois, que sont de cest advis. Mais icy se faict le possible pour empescher les dispenses: si est-ce que je tiens pour fort difficile, de persuader aux Portugalois de se soubzmectre à Castillans. Et enfin m'arreste à ce que j'ay escript pour mon advis à Vostre Altèze, touchant ce que concerne ce point de Portugal.

[1] Jean Vargas Mexa, ambassadeur d'Espagne à Paris.

CVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 145 à 147.)

—

Cambrai, le 28 janvier 1579.

Ce devant disner est passé de costel de ceste cité, près la porte, Monsr d'Alençon, que retourne en France, mandé, comme ii at escript à Monsr d'Inchy, par le Roy son frère, combien que ses favorites saivent que c'est pour la maladie d'icelluy, dont, s'il fust vray, l'on auroit plus de nouvelles. Il vint devant hier au seoir à Haspre, trois lieues deçà Valenchiennes, et y manda ledit Sieur d'Inchy, que fut vers luy, et ad ce que j'entendz, il ne luy at parlé pour avoir passaige par Cambray (dont fusmes esté en peine); mais sesdicts favorites en ont jecté les poix devant les coulons [1], ausquelz ledit Sieur d'Inchy at dit que cela ne seroit conseillable, pour estre le peuple et manants fort irritez des foulles que la gendarmerie françoise at faict sur ce pays à son retour en France, aiants pillé, bruslé et saccagé gens, comme ennemys; ce que at esté nostre heur.

Ledit Signeur d'Alençon parte peu content du Prince d'Orenge et des Estats, aiant le premier faict son mieulx par le capitaine de la Noue pour le retenir, avec espoir de luy mectre le pays en mains, luy donnant les villes d'Ath, Lessine et Enghien pour sa retraicte. Mais ceulx d'Ath ne l'ont voulu, craindantz que l'on prendroit vengeance des François que y furent noiez il y a quelques années, après le rencontre d'Aultraige. L'on debvoit aussi donner Malines audit Sr d'Alençon pour y faire sa résidence. Dieu doint que celle qu'il prend maintenant luy soit si aggréable, qu'il n'ayt plus envie de retourner pardeçà. Ceulx que sont estez cause de sa venue pardeçà ne seront à leur aise de e partement, que at esté assez soubdain. Il séjourna hier tout le jour à Haspre, y attendant le Duc d'Arschot et le

[1] *Coulons*, pigeons, colombes.

Marquis de Havret au disner. Je n'entends poinct s'ils y sont estez; tant y at qu'il n'y at poinct ung Seigneur pardeçà qui l'ayt accompaigné jusques icy. Je tiens que Bussy d'Amboise [1], Montdoucet [2] et aultres de son conseil, qui ont démené ceste trame, auront bien à faire d'en respondre en France, où les saiges ont doibs le commencement blasmé ceste emprinse.

Casimir est parti, fort mal content du Prince, vers l'Angleterre. Je ne sçay si c'est pour demander paiement à la Royne d'Angleterre pour ses reytres, desquelz il en y at encores 6000 près de Breda, que font très grandz desgatz [3].

L'on dit que la Royne d'Angleterre est décédé. Si cela estoit, ledit Casimir n'en sortiroit à son aise, et il y auroit bien grand changement, et mesmes en la religion, estants les puritains fort hays : et l'on dit la Royne prisonnière d'Escosse [4] estre fort catholicque, et la plus proche avec son filz à la coronne.

Ledict Casimir s'est pensé empatronner de Gand et de la chastellenie; mais il congnoit peu l'humeur de ceulx de pardeçà, qui ont entretenu ung demi-an de long ledit Alençon de belles paroles et ne luy ont tenu promesse ny rien donné [5]. Il se plainct d'y avoir emploié 1200m escuz et dadvantaige du sien. L'on dit que une partie de son bagaige et de ses gens est détenu à Monts, pour ce qu'ilz y doibvent plus de 80m escuz. Il s'est fort ressentu de ce que l'on l'at soubçonné d'avoir eu emprinse sur Monts, ce qu'est véritable et prouvé par plus de 200 tesmoings, et l'on l'at tenu pour

[1] Louis de Clermont, sr de Bussy d'Amboise, l'un des grands partisans du Duc d'Anjou, et par conséquent antagoniste des mignons du roi Henri III. Il était capitaine de cinquante lances du roi, gouverneur général du duché d'Anjou et colonel des troupes françaises du duc. (Voy. Renon de France, t. II, p. 256.) Il fut tué le 19 août 1579 pendant une tentative d'adultère. (*Journal de l'Étoile*, p. 112.) Brantome en fait l'éloge dans ses capitaines illustres.

[2] Claude de Mondoucet. Voy. t. IV, p. 140.

[3] Casimir se rendit en effet en Angleterre, le 15 janvier 1579. La reine l'y amusa par des propos flatteurs et des festins splendides; puis il revint aux Pays-Bas en février. (Groen van Prinsterer, t. VI, p. 466; Bor, liv. XIII, fol. 91.) Néanmoins Davison, agent d'Élisabeth, avait adressé au Palatin certains reproches, qui sont reproduits dans les *Gendsche Geschiedenissen* de De Jonghe, t. II, pp. 72 et suivantes.

[4] Marie Stuart.

[5] « Ceulx de Gand luy ont faict présent de la conté d'Overghem et d'une grande partie des biens de « l'église de Saint-Bavon. Le plus grand service qu'il at faict, ce at esté d'installer avec l'abbé de Sainct- « Gertrud le ministre de Bruecelles en l'église des Carmes. » (Note de Morillon.) Voy. au sujet de l'arrivée de Casimir à Gand et de son séjour en cette ville (Groen van Prinsterer, t. VI, pp. 466 et suiv.).

effectué en France, comme celle nation se pourvante souvent trop tost. Je tiens que la fautte l'at faict sortir plus tost, et que l'on sera maintenant plus asseuré à Sainct-Omer, puisqu'il n'y at personne à Condé.

Cejourd'huy s'est arresté l'accord entre Monsr de Cambray, ledit Sieur d'Inchy et le prévost de l'église, auquel Monsr le doien, mon hoste, at fort traveillé. Le Sr de Cambray s'est remiz en sa vilette de Chastel en Cambrésiz devant hier.

Par les copies qui yront avec cestes, Vostre Illme Sgrie verrat ce que passe sur les affaires publicques; ce que Sa Majesté et le Prince de Parme ont offert aux Estatz eulx veuillantz recongnoistre; ce que ceulx d'Artois ont miz en avant pour parvenir à ung accord..... [1].

CVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 151.)

Cambrai, le 31 janvier 1579.

Je respondray à la vostre du vingt-troisiesme du mois passé, estant fort joieulx d'entendre le bon portement de Vostre Illme et Révme Sgrie, que je prie soit pour longues années. Vostre Illme Sgrie aura vu par mes lettres du 28 du présent ce que passe icy quant à ce de la paix, laquelle, ad ce que je veoids, se refroide fort, par les practicques de plusieurs qui ne la demandent, pour faire leur prouffit de la guerre. Les affaires sont fort embroillez de tous costels, et véons à la main des grandes divisions et partialitez. L'on sème des grandes diffidences et calumnies partout, et cependant le pays se

[1] Morillon entend parler du traité d'Arras conclu entre les provinces wallonnes le 6 janvier, afin de se réconcilier avec le roi. Voy. à ce sujet Renon de France, t. II, pp. 355 et suiv., où toutes ces négociations sont en grande partie développées, et aux Archives du Royaume, les nos 580 à 585 de l'audience, intitulés : *Réconciliation des provinces wallonnes.*

ruyne, et sera dadvantaige, si Dieu ne nous donne une ferme paix, laquelle est fort contreminée [1].

L'on verrat le fruit que apporteront les assamblées que se doibvent tenir à Monts le 4 et à Arras le 6 du mois que vient [2]. Une paix générale noz conviendroit pour décharger le pays d'ung costel et d'aultre d'estrangiers, que tournent tout ce qu'ilz treuvent en proie. Les trouppes françoises sont quasi touttes passées, et font du mal largement là où ilz sont. Le Duc d'Alençon logea le 27 à Havrincourt, où luy vindrent la nuict et le matin trois couriers, que le feict partir plus tempre, sans actendre les députez de ceste cité que y alloient avecq Monsr d'Inchy, que furent rencontrez d'ung que l'on appelle Alferan [3], que se dict ambassadeur, qui leur feit de grandz mercieméntz de la part de Son Altèze, disant qu'elle estoit parti fort mattin, et vint icy avec eulx, apportant lettres au magistrat et les merciant du bon traictement qu'ilz ont faict à ceulx de sa suyte, priant d'y continuer. Et doibt icy séjourner ledit Alferan quelques jours, ce que ne plait poinct à plusieurs. Aulcuns ont parlé de la mort du Roy de France, et du moings qu'il seroit fort malade; mais ce sont François qui l'ont dit. Sa mort viendroit peu à propos et feroit approcher à la courone aulcuns peu affectionnez à l'Église, que seroit pour parachever ce que reste de bon en France, et noz esbranleroit fort icy. Dieu par sa grâce y veuille pourveoir. Je pense bien que Monsr d'Alençon tiendroit bon; mais s'il n'at génération, il y polroit bien avoir après luy grand désordre. Il n'avoit que XL chevaulx à sa suite que ont fort bien paié audit Havrincourt.

Je oblioie l'aultre jour d'envoier le second concept des articles advisez par ceulx d'Artois pour parvenir à une paix avec Sa Majesté, et copie de

[1] Cette paix fut en effet contreminée par l'Union d'Utrecht, conclue le 23 janvier. Les actes relatifs à cette célèbre alliance sont publiés dans Bor, liv. XIII, fol. 85 et suiv. Ils ont fait aussi l'objet d'un grand nombre de dissertations, savoir : Te Water, *Redevoering over de Unie van Utrecht;* Bosch, *De Unie van Utrecht;* de Bogaards, *Redevoering ter historische herinnering over de Unie van Utrecht;* Van de Spiegel, *Onuitgegeven stukken*, t. I; Kluit, *Historie der hollandsche staatsrechten;* Groen van Prinsterer, t. VI, p. 539; De Meester, *Het 13de artikel der Unie*, et dans les Mémoires de Halewyn, p. 218, le passage intitulé : *Union d'Utrecht.* Voy. aussi Renon de France, t. II, p. 318. Ce traité fut le point de départ de la création des Provinces-Unies.

[2] « Ceste est ralongée jusques le 15. » (Note de Morillon.)

[3] Le sr d'Alferan, gentilhomme de Henri III, roi de France, s'intitulait secrétaire du duc d'Alençon. Voy. t. VI, pp. 425, 574, et Groen van Prinsterer, t. V, pp. 441, 444; t. VI, pp. 245, 444.

l'union de ceulx des villes et chastellenies de Lille et Orchies, que yront avec ceste, accompaignées d'aultres pièces, par lesquelles Vostre Illme Sgrie polrat congnoistre ce que passe pour le présent. Je prie Dieu de faire le succès milleur que aulcungs ne se osent promectre. Les gens pour maintenant sont instables et intéressables.

Aulcungs tiègnent que, quelque samblant que Casimire face d'estre mal content, qu'il est allé en Angleterre pour y lever gens, et polroit estre qu'il fust ainsi.

Si le Prince de Parme prend le chemin de la doulceur et de la clémence, j'espéreroie qu'il polrat faire quelque chose; mais ceulx de Louvain sont en tous endroits si mal traictez, que cela desgouste tout le monde : car n'aiants offensé, quelle raison y at-il de lesser raser les maisons jusques en terre et sur le marchié pour faire chauffaige et ruyner tant de beaux colléges? L'on debvroit plustost procurer le redressement de l'université qu'est entièrement perdue et que serat une grande perdte pour l'Église, puisque c'est de là que l'on debvroit tirer les ministres. Si une paix vient, je ne sçay où trouverons des curez pour tant d'églises vacantes [1]. Son Altèze debvroit envoier commissaires pour cognoistre sur les desgastz d'une si bonne et ancienne ville, et y pourveoir. Il n'y at moindre désolation à Tilemont, Arschot et aultres villes, par faulte d'y mectre ordre. Aultant en ont faict les François à Bours et à Maubeuge. Enfin il y at apparence que les villes deviendront en grande partie inhabitées et le plat payz désert; ce que l'on at tousjours estimé avoir esté le desseing de Don Joan, qui estoit par trop adonné aux armes et à ses passions et soubçons; ce que at causé grand mal et diffidence. Il n'estoit poinct pour telle charge, et s'il heut creud vostre conseil ou s'en déporté, nous ne serions en tant de misères, et ne fut-on venu en tant de désespoir.

Je suis esté fort joieulx de veoir que il n'y at rien de ce des Mores. Aulcuns de nos forgent icy les nouvelles telles qu'ils les désirent. Mais ce m'est grand regret de veoir que voz terres de Bourgoingne ont tant souffert par les gens du Conte Altemps, et ceulx du pays mesmes.

[1] « Aussi y a grande faulte de curés et scrat force d'employer des religieux si on les puelt avoir, et commectre à ung quattre ou cinq églises que ne seront guères distantes l'une de l'aultre, et encores auront-ils assez à faire de vivre, estant le peuple partout tant povre comme il est: aussi les villes et villaiges se despeuplent journellement et il y at tels où il ny at point trois mesnaiges.... » Morillon au Cardinal, le 14 mars. (*Ibid.*, fol. 169 seqq.)

L'ambassadeur de l'Empereur aiant receu 6000 florins des Estatz, est de rechief allé vers le Prince de Parme pour y continuer sa négotiation, que je crainds tournera en fumée. L'on dit que ce que les Sgrs de Montigny et de Hèse ont négotié avec les quattre membres de Flandres n'aurat aulcun effect; et certes ce seroit chose déplorable, si ung si pernicieux traicté alloit avant; car il est directement contre la Pacification de Gand, pour laquelle maintenir lesdits deux Seigneurs dient avoir estez meuz faire guerre aux Gantois et leurs adhérents. Aussi ne pensè-je poinct que le Prince d'Orenges leur accorde leur demande, mesmes à l'endroict des gouvernementz qu'ilz demandent. Ilz sont estez fort louez d'avoir faict une si magnanime emprinse, et maintenant ilz perdent toutte réputation, et dict-on qu'ilz ont faict ceste levée de bouclieis pour faire leur prouffit particulieur. Et je ne sçay comme ilz osent retourner vers ledit Prince, puisqu'ilz l'ont si grandement offensé, et que le Sieur de Hèse at esté une fois en mains. Il est vray qu'ilz supparlent d'avoir ville et gens pour leur seureté, ce que ne s'accordera facillement. Ledit Baron de Montigny at dit qu'il n'arrestera rien sans premier communicquer aux Estatz de Haynnault son besoigné et à ceulx d'Artois, que je tiens le trouveront estrange. Touttesfois plusieurs craindent que tous deux soient gaignés par le Sieur de Vilers qui est prédicant et conducteur des espies, homme, comme l'on dit, fort bien en langaige. Et parlent aulcuns de Monsr de Lallaing qu'il se seroit réconcilié avec ledit Prince, prendant pour argument qu'il s'est abbouché avec ledit Vilers, comme les lettres du Sieur de Montigny en font expresse mention.

Vostre Illme Sgrie verrat le serment que le magistrat de Gand faict faire indifféremment aux ecclésiasticques et laiz catholicques, qu'est le vray moien pour faire desloger tous gens de bien, que aymeront mieulx perdre leur bien que d'offenser Dieu par ung si inicque serment, qu'est en effect renier Dieu et contre la Ste-Escripture [1].

[1] Le serment, dont parle Morillon, était exigé par le magistrat de Gand en vertu de son ordonnance du 16 décembre 1578. Celle-ci concernait la liberté des cultes, décidait la fermeture de quelques églises et chapelles, en distribuait d'autres à l'usage des protestants et des catholiques. De cette manière, le magistrat enlevait aux catholiques bon nombre d'édifices qui leur appartenaient de droit. En vertu de la même disposition, les ministres protestants et les prêtres catholiques étaient obligés de promettre par serment d'observer tout ce qui était décidé à ce sujet. Cette ordonnance, publiée dans De Jonghe,

L'on se scandalise fort de ce qu'at escript Ste-Aldegonde, et plusieurs de ceulx que vont aux Estatz de Monts emportent copie pour en faire ostension. Aussi at ledit Conte de Lallaing communicqué à aulcuns seigneurs le traicté que lesdits Sieurs de Montigny et de Hèze ont faict avec les Gantois et Flammengz; et je pense que ceulx d'Artois n'en auront faulte. Tant y at que le pays est fort troublé de tous costels, et esbranslé pour la diversité et variation des esprits, que sont fort desbordé, et sans tenir regard à leur debvoir, à leur serment et vasselage, veoir ny à leur âme, et osent encoires dire aulcuns que le Duc d'Alençon n'est si loing qu'il ne puisse de bref retourner, et qu'il at encores son principal conseillier le Sieur Desponceaulx, auprès du Conseil d'Estat, et quelques aultres, comme Mondoucet, qui at esté longtemps agent du Roy de France en nostre court, et mesmes à Bruxelles: l'on dit qu'il at faict de très maulvais offices, mesmes vers le peuple; et l'on luy attribue le livret malheureux qui yrat avec ceste, encores que l'aucteur de l'inscription se dit hanuir. *Sed proditur indicio sorex ipse suo.* Je ne sçay ce que l'on vouldroit faire du frère du Roy, puisque l'on at veu le déportement de ses gens, que ne sont souffrables et passent toutte aultre nation en cruaulté, meschanté et avarice, et que luy n'at heu adsistence du Roy son frère, et par faulte d'argent il at esté contrainct (ad ce que l'on dit) de se retirer. Aussi nonobstant les promesses et belles paroles qu'il at heu pardeçà, il n'at sentu aulcun effect, ce que l'at rendu indigné contre nos Estatz, lesquelz il auroit menassé et de joindre ses forces avec celles de nostre Roy, que je tiens s'en vouldra bien passer. Dieu veuille tourner ceste tempeste en sérénité et donner à Vostre Ill^me^ Sgr^ie^, etc.

Gendsche geschiedenis, t. I, p. 95, avait une grande analogie avec celle dite Paix de Religion, décrétée par les États généraux le 22 juillet 1578, et publiée *ibid.*, p. 34.

CVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Rome, le 5 février 1579.

Hebbi con l'ultimo ordinario la lettera di Vostra Eccellenza dell' ultimo di decembre, in risposta d'alcune mie, jo só che non ha bisogno delli ricordi miei, et che con la sua prudentia giudicarà le cose che sono à carico suo come conviene, agiutandosi del parere et conseglio di quelli che li sono attorno; mà il zelo che hò al servitio di Sua Maestà, servitù et obligo che ho à Vostra Eccellenza et à tutta la casa sua, mi forzano à che io le dica quel che mi pare con gli avisi che di là vengono, et la prattica (ancor' che poca) ho havuto delle cose di là. Jo la supplico non imputi quest' uffitio che fò con le mie, ad altro, poichè io penso non poter errare sottomettendolo tutto al suo prudentissimo giuditio, et con confidenza che lo pigliará bene. Per obedire à quel che in questa sua mi commanda, io continuaró offerendomesi cosa che mi paia convenire al suo servitio et al desiderio che hò che con l'industria et mano di Vostra Eccellenza riceva il Rè nostro signore questo gran servitio di cavarlo fuora delli travagli che li negotij di quelli stati gran tempo li hanno dato. A me pare veramente che Vostra Eccellenza lo guida tutto con molta prudentia, cosi nel maneggiare le armi contra quelli che non si riconoscono, et procurando di guadagnare terra et accomodarsi delli luochi che li assecurino il passo delle vettovaglie et danno al campo comodità, procurando di tener questo in cuoperto, quanto il rispetto che si deve havere alla sicurezza, lo comporta; poiche nella vita et conservatione della salute degli soldati va tanto; come ancora nel procurare di ridure al servitio et obedientia di Sua Maestà quelli che ne mostrano tanto desiderio, stracchi già delli travagli passati et disingannati delle truffe et arti del Principe d'Oranges, con le quali procurando di far' l'util suo gl'inganna, dando loro ad intendere che si move à fare

quanto fà per benefitio loro universale; et m'ha parso prudentissimo conseglio di rompere la prattica del Conte di Suartzemberg di tregua con quel buon modo di rimettersi à quello che l'Imperatose determinarà, o. li commissarij : quando sottoposti che si saranno gli stati alla determinatione di Sua Maestà Cesarea pigliaranno resolutione, o, della tregua, o, di finir l'accordio, offerendosi di liberalmente senza replica mettere tal determinatione in essecutione; et credo che Vostra Eccellenza havra havuto dalla Corte dell' Imperatore le lettere che li accennai per una mia precedente, per le quali intendera che à Sua Maestà Cesarea parse bene che non ostante l'instantia che faceva il detto Conte di Suartzemberg, adoperandovi ancora il nome di Sua Maestà Cesarea, stesse Vostra Eccellenza in quello che stesse, poiche ha conosciuto chiaramante il detto di Suartzemberg essere tanto partiale per gli Stati, et che di questa sua negotiatione s'agiutasse il Principe d'Oranges per differir' la buona resolutione di quelli d'Artois, sostenendoli con la speranza della tregua, principio della negotiatione (come dice) d'accordio, acciò che non si separino degli altri Stati per trattare, come dissi all' hora, con maggiore ventaggio : ma io spero che l'haver' Vostra Eccellenza mandato à disingannarli, servirà, et tanto più partendosi da Vostra Eccellenza il detto Conte di Suartzemberg il cui bravare m'ha fatto quasi ridere, quando disse à Vostra Excellenza che non concertandosi la tregua et passando Vostra Excellenza inanzi nella sua ottima determinatione d'intrare in Brabante, che gli Stati ritornariano a mettere insieme il loro campo, et che di questo succederiano cose grandi, come se Vostra Eccellenza non sapesse che saria molto più facile far' di nuovo un' essercito, che rimettere insieme gli soldati Alemani licentiati una volta che sono, et io son certo che Vostra Eccellenza non mancara di passare inanzi et far' quello che potrà per la via delle armi, poichè si truova superiore, per far' tanto più perdere il credito al Principe di Oranges, che contra la speranza che ha dato a quelli populi di proteggergli et difendergli, non havrà il modo di farlo, et dependendo la sua autorità dal populo che facilmente si muta, specialmente quando si vede afflitto et non agiutato da quello che l'hà ingannato con speranza, molte volte vengono a pagar di luy, et saria gran successo se per placare Sua Maesta lo facessero prigione et lo consignassero a Vostra Eccellenza; il che sommamente desiderarei, poichè io non vedo la speranza che vorrei tanto certa d'ultima quiete in

quelle Provintie, mentre in esse egli vi restara vivo, che quando lui moresse si potria tener' il gioco per finito, poiche non ci è persona che potesse con qualche autorità mantenere le prattiche che hà già sostenuto tanti anni, valendosi del conseglio di alcuni tristi heretici, ma acuti, et essercitati in simili maneggi et à mal fare; ne mi parerà male che usi Vostra Eccellenza d'ogni asprezza contra quelli che non si riconoscono per forzarli a quel che conviene al benefitio loro proprio, et che tratti con ogni dolcezza et clementia quelli che si riconosceranno, scusando di fargli patire le incomodità che danno soldati et di dar guarnizione si non a quelli che la vorranno, per le raggioni che poco fa scrissi a Vostra Eccellenza, la quale sà l'intentione di Sua Maestà come io gli scrissi, et con questo può liberamente al parer mio trattare con tutti quelli, o, siano Stati, o, persone particulari che verranno a ridursi sotto le conditioni che Su Maestà stessa pretende; ne di questo trattare appartatamente si potrà con razzione offendere l'Imperatore, anzi dovra ricevere molto contento, amando come ama Sua Maestà et riconoscendo l'obligatione che le tiene, poichè è chiaro che separando alcuni dal Principe d'Oranges, restarà a Sua Maestà Cesarea et àgli suddetti commissarij meno che fare.

Intendo che Vostra Eccellenza richiama li cavalli borgognoni al campo, et veramente lo laudo sommamente, et tanto più che da loro potrà ricevere migliore et più fedel servitio che da cavalli Alemani; et havendo licentiati di questi una parte, restando li Borgognoni al soldo, è meglio adoperargli che lasciargli in Borgogna otiosi, dove facevano grandissimi disordini, et mangiavano il soldo senza altro servitio alcuno : et questo è molto ordinario che gli soldati della patria propria sogliono far' più danno che non fanno forastieri. Jo tengo per certo che Monsignore de Vergy ha fatto quel che ha possuto per sturbare quelli dissordini, et da alcuni che le sono attorno è persuaso che non ci sono questi dissordini; ma il Presidente del Parlamento che dipende intieramente da luy, con molte sue lettere mi fà gran lamenti del gran male che fanno questi soldati, et io le do più credito che à infiniti che pur si lamentano et gridano fino al cielo.

Scrive Sua Maestà che haveva chiamato il consigliero Fonchio; io per melo tengo per punto importantissimo che vi vada con la maggior celerità che potrà per la correspondenza et per far' cessare l'opinione che in Fiandra hanno che si negotij nella Corte si maneggiano per Spagnuoli soli : poiche

con l'odio chehanno concevuto della natione s'offendono quanto Vostra Eccellenza sà, d'ogni cosa che si tratti per via di Spagnuoli: et bisogna havere compassione à questo humore et cedere al meno al tempo fin tanto che ricuperata la confidentia et l'amore et osservantia che deveno a Sua Maestà si ricuperi ancora l'affettione verso la natione spagnuola; che non si può fare in un momento, et sono delle piaghe che cura il tempo quando è agiutato dalle vie et modi a questo convenienti; et se di quelli Conseglieri che hanno servito per il passato potranno scapparsi dagli Stati et giongersi con Vostra Eccellenza, frà loro sono molti del Conseglio delli quali in materia di governo si potria valere; et come io scrissi a Vostra Eccellenza. Madamma le potria dire chi sono quelli delli quali più confidentemente si puó Vostra Eccellenza servire, di piu della notitia che di molti di loro havrà havuto Vostra Eccellenza, mentre al tempo di Sua Altezza stava in Fiandra. Iddio la conservi et prosperi et doni felice successo à tutte le sue imprese, et à lei supplico mi commandi in quanto potrò per suo servitio.

CVIII.

TRADUCTION.

J'ai reçu par le dernier courrier ordinaire, la lettre que Votre Excellence m'a écrite fin décembre, en réponse à quelques-unes de mes missives. Votre Excellence, je le sais, n'a pas besoin de mes instructions. Dans sa sagesse, Elle jugera, par Elle-même, comme il convient, de ce qu'Elle a à faire. Elle peut s'aider, au reste, des conseil de ceux qui l'entourent. Mais mon zèle à servir Sa Majesté, l'obéissance que je dois à Votre Excellence, l'obligation que je lui ai ainsi qu'à toute sa maison, m'engagent à lui dire mon sentiment sur les avis émanés des Pays-Bas. J'ai quelque peu l'expérience des affaires de ces pays. Je supplie Votre Excellence de ne pas chercher d'autre mobile à ma conduite, et je ne pense pas me tromper en croyant devoir soumettre toutes mes appréciations à son jugement si avisé. J'espère qu'Elle ne le prendra pas de mauvaise part. Pour obéir à mon devoir envers Votre Excellence je continuerai à lui donner tous les avis de nature à la servir. L'habile intervention de Votre Excellence délivrera le Roi, notre maître, des ennuis que ces provinces causent depuis si longtemps à Sa Majesté.

A mon avis, Votre Excellence conduit vraiment tout avec beaucoup de circonspection, soit en faisant la guerre aux insoumis, en cherchant à reconquérir les provinces révoltées, en occupant des positions choisies pour assurer la sécurité et le ravitaillement de son armée, la santé et la subsistance du soldat, deux points importants, soit en ramenant à l'obéissance les hommes de bonne volonté, fatigués de leurs soucis passés et désabusés des fourberies du Prince d'Oranges. Il n'a jamais songé qu'à servir ses intérêts particuliers, tout en donnant à entendre qu'il agissait pour le bien public. Je crois de bon conseil d'engager Votre Excellence à mettre obstacle aux menées de Schwartzenberg touchant la trêve, sous prétexte de déférer la question à l'Empereur ou à ses commissaires. Quand les États en auront référé à l'arbitrage impérial, ils se résoudront à la trêve ou à la rupture des pourparlers, sauf à exécuter sans hésiter la résolution qu'ils auront prise librement. Je présume que Votre Excellence aura reçu de la Cour impériale les lettres dont je lui ai annoncé l'envoi dans une de mes précédentes. Elle y aura lu que l'Empereur approuve, qu'en dépit des démarches du dit Comte de Schwartzenberg, s'autorisant de son nom, Son Excellence maintienne son attitude. Car Elle aura vu clairement la partialité de Schwartzenberg à l'égard des États et à quel point le Prince d'Orange profite des négociations du Comte pour arrêter les bonnes intentions des États d'Artois. Il les retient par l'espérance de la trêve, le principe (comme il dit) de l'accord. Ce qu'il en fait, c'est pour les empêcher de se séparer des autres États, à l'effet de traiter, plus avantageusement, comme je l'ai écrit à l'époque. Mais Votre Excellence se trouvera bien, je l'espère, des ordres qu'Elle a donnée pour les détromper. Je le crois d'autant plus que Votre Excellence a rompu avec le Comte de Schwartzenberg dont la jactance m'a fait presque rire. N'a-t-il pas dit à Votre Excellence que, si Elle n'accordait pas la trêve et persistait à entrer dans le Brabant, les États réuniraient de nouveau leurs troupes, au risque de provoquer une catastrophe? Comme si Votre Excellence ne savait pas qu'il serait plus facile de lever une nouvelle armée que de rappeler sous le même drapeau les soldats allemands licenciés. Pour ma part, je suis certain que Votre Excellence ne manquera pas de passer outre et d'employer de son mieux la force des armes. Elle aura l'avantage de la situation, et le Prince d'Orange perdra d'autant plus son crédit qu'après avoir promis au peuple de le protéger et de le défendre, il ne pourra tenir sa promesse. Or son autorité dépend de ce peuple, si changeant, surtout quand il se voit dans l'embarras sans pouvoir compter sur l'aide faussement promise. Aussi beaucoup veulent-ils se venger du Prince, et ce serait un heureux événement si, pour apaiser Sa Majesté, on arrêtait d'Orange ou le livrait à Votre Excellence. Ce serait mon plus grand plaisir, car, de rendre à ces provinces la paix que j'y voudrais

tant ramener, je ne puis l'espérer aussi longtemps qu'il y sera vivant. S'il mourrait, l'on pourrait considérer la partie terminée. Il n'y a là personne pour tenir avec quelque autorité le rôle qu'il a joué pendant tant d'années, s'appuyant sur les conseils de quelques hérétiques pervers, mais avisés et exercés à de semblables et méchantes intrigues. Je ne trouverai pas mauvais que Votre Excellence, tout en usant de rigueur envers les récalcitrants pour les obliger à comprendre leurs propres intérêts, se montrât très doux et clément pour ceux qui se repentiraient, quitte à s'excuser auprès d'eux de les faire pâtir des ennuis inhérents aux armées en campagne. Au reste, Elle ne mettrait des garnisons que dans les villes qui le voudraient bien. J'ai exposé, il n'y a pas longtemps, les motifs de cette mesure à Votre Excellence, qui connait au surplus les intentions de Sa Majesté. Cette affaire peut se traiter librement, à mon sens, avec tous ceux, États ou personnes, qui consentiraient à se soumettre aux conditions posées par Sa Majesté elle-même. L'Empereur ne pourra se froisser de ces arrangements. Il aura plutôt lieu de s'en féliciter, aimant Sa Majesté comme il l'aime, et n'oubliant pas les obligations qu'il lui a. Il est clair d'ailleurs qu'en provoquant la défection de certains partisans du Prince d'Orange, nous laisserons moins à faire à Sa Majesté impériale et à ses susdits commissaires.

J'apprends que Votre Excellence réclame les cavaliers Bourguignons. Je la loue fort de cette décision, d'autant plus qu'Elle en pourra obtenir de meilleurs et plus fidèles services que des reitres allemands. Après avoir licencié ceux-ci, puisqu'il faut continuer à payer les Bourguignons, il vaut mieux les utiliser que de les laisser inoccupés en Bourgogne, où ils commettent des exactions et mangent inutilement leur solde. D'ordinaire les soldats d'un pays lui font plus de mal que des troupes étrangères. Je suis sûr que Monseigneur de Vergy a fait tout son possible pour réprimer ces excès. D'après certains rapports qui émanent de son entourage, il se persuade même que ces désordres ont cessé; mais le Président du Parlement, quoique dépendant entièrement de lui, s'est plaint à moi dans plusieurs de ses lettres des méfaits de ces soldats, et j'ajoute plus de foi à ses dires qu'à toutes les autres lamentations et imprécations.

Sa Majesté m'a écrit qu'Elle avait appelé le conseiller Fonck. Pour ma part, je considère comme chose très importante qu'il se rende à cet appel avec toute la diligence possible, pour démentir le bruit répandu en Flandre qu'à la Cour de Madrid tout se fait par des Espagnols. Or, Votre Excellence le sait, avec la haine que les Flamands ont vouée à ceux d'Espagne, ils s'offensent de tout ce que font ceux-ci. Il faut prendre en pitié ces sentiments d'animosité et composer avec eux, du moins pour le moment. Quand les Flamands auront réappris la fidélité, l'attachement et l'obéissance qu'ils doivent à Sa Majesté, ils en reviendront à leurs sympathies pour le peuple espagnol. Il y a des maux que le temps seul peut guérir, pour peu qu'on y joigne l'emploi de moyens convenables.

Si les États peuvent se débarrasser des anciens conseillers et se joindre à Votre Excellence, il y en a dans leur sein beaucoup d'autres dont les talents administratifs pourront servir. Comme je l'ai écrit à Votre Excellence, Madame saura désigner ceux auxquels Votre Excellence pourra le plus se confier. Au surplus, Votre Excellence a déjà eu des renseignements sur plusieurs du temps que Son Altesse était en Flandre. Que Dieu garde Votre Excelllence, etc.

CIX.

LE MAÎTRE DES COMPTES APPELTEREN AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 156.)

Lille, le 15 février 1579.

Je tiens que depuis vous dernières du vingt-quattriesme du passé vous aurez heu les deux miennes, que lors vous n'aviez poinct encoires receu. Aussi aurez-vous entendu comment les Seigneurs prisonniers sont esté menez à Dendremonde le XXIIIe du passé, où ilz sont esté assez honnestement traictez les huict premiers jours; mais depuis Ryhoven les at derechief commenché à resserrer plus estroictement, à ce que m'escript celluy que vous sçavez [1] par ses lettres du IX et X de ce mois, les menassant

[1] M. de Champaguey, au sujet de la détention duquel Morillon avait transmis au Cardinal le 31 janvier les détails suivants : « Il ne faut doubter que le prince d'Oranges ne luy ayt brassé ce brassin. Il est pour le présent à Termonde avec les aultres Seigneurs que sont logés en la maison de St-Bavon près la grande église où que se font les presches. J'entendz qu'ilz ne despendent par jour que quatre florins par teste, et ilz sont six. Les gens de bien de Brucelles veuillent ravoïr Monsieur de Champaigney, disants que c'est contre leurs privilèges que ung tas de garssons l'ont faict amener à Gand, et dient vray. Mais il n'y at si maulvais trou que le Prince d'Oranges n'y trouve une cheville.

« La Royne d'Angleterre at escript pour sa délivrance à l'Archiduc, au Prince d'Orenges, à Casimirus, à la ville de Gand, à Ryhove, à Embise et aux deux grandz doiens de Gand. Et encores qu'ilz soient à Termonde soubz la garde dudict Ryhove, si ne les tiens-je pourtant libres, puisqu'il est conditionné que les Wallons doibvent sortir de Flandres, selon l'appoinctement conceu par les Sieurs de Montigny et de Hèse, que l'on doubte ne sera au goust de ceulx d'Haynault et d'Artois, avec ce que leur

encoires de les séparer, et prendre les deux évesques. Mons[r] de Champaigney et de Rymez en sa maison, desquelz il dit qu'il fera si bonne garde qu'on en orrat à parler: dont les bons Seigneurs ne sont pas peu en peine, mesmes pour certain advertissement que quelque principal de la court leur ha faict (dire) qu'il y ha de terribles menées contre leurs personnes, oultre ce qu'ilz sont advertiz pour certain que quelques jours avant leur sortie de Gand l'on avoit demandé au conchierge s'il n'y auroit poinct de moyen pour les empoisonner [1], tellement qu'ilz craingnent qu'on vouldra essayer le mesme astheure quant ilz seront en ses mains, pour estre excusé par après de répondre de leur saisissement, et asseuré qu'ilz ne s'en vengeront point.

La sepmaine passée ledit Ryhoven venant de nuyt en leurs logis, après qu'ilz estoient tous couchez, ung sien palfrenier tenoit un grand vilaing couteau desgaigné en ses mains; et juroit et renyoit qu'il couperoit la gorge au premier papelot qu'il rencontreroit, et allat ainsi de chambre à aultre, lesquelles de bonne fortune il treuvoit touttes serréez, sans que son maistre ny personne de la garde dict ung seul mot à l'encontre, ains au contraire exhortoit les soldatz qu'ilz heussent à se faire bien traicter [2]. Je vous laisse penser comme ces bons Seigneurs en sont. Nostre Seigneur les veuille consoler, conserver et oster bien tost d'entre les mains de ces meurtriers.

Au reste, mondit Seigneur de, etc., m'ha faict envoier la copie du codicile, afin de faire regarder d'en avoir la raison par quelque voye que ce soit, soit par saisissement de quelque terre (nommément celle de Havrincourt où les deniers du mariaige sont estez emploiez, et par-dessus l'emploit de ceulx-là, la moictié du surplus à tiltre d'acquest est affectée et

particulier qu'ilz ont conditionné n'est encores accompli, combien que le Prince d'Orenges se vouldrat accommoder à tout pour les tirer aux filetz. » (*Ibid.*, fol. 149.) — Les personnes arrêtées par les Gantois étaient: les évêques de Gand et d'Ypres, Maximilien de Gand, dit Vilain, baron de Rassenghien, Ferdinand de la Barre, s[r] de Mouscron, François Halewyn, s[r] de Sweveghem, François Schoutecte, s[r] d'Erpe ou Herpe, Corneille de Scheppere, s[r] d'Eecke, Artus, baron de Ghistelles, le s[r] de Champagney, etc. (Voy. Halewyn, *Mémoires sur les troubles de Gand*, publiés par Kervyn de Volkaersbeke, et *Mémoires de Perrenot*, publiés par Robaulx de Soumoy, pp. LXXXIX et suiv.) Dans ce Mémoire, les événements sont longuement rapportés. Voy. plus haut, p. 227.

[1] « L'on auroit envie de le faire que l'on ne le poulroit pas. » (Note de Morillon.)

[2] « Il y at heu lettre du s[r] de Rassenghien plus fresche, que ne faict aulcun semblant de tout cecy, ny du maulvais traictement dont est parlé plus haut. » (Note marginale.)

tenue à la charge du légat) ou par vendition de son action ou aultrement; car il est résolu de faire passer oultre, puisqu'il veoit qu'on n'a nul respect à la nécessité en laquelle il se retreuve présentement, et que la longue tardance de la response de Rome samble une mocquerie: dont je vous ay bien voulu advertir, encoire que Sa Seigneurie ne me l'at poinct commandé, afin que vous puissiez veoir à quelles enseignes il demande ce qu'il prétend; à quoy je vous supplie vouloir avoir esgard et ne penser poinct que je vous ay oncques envoié aultres extraitz que de ses propres lettres, lesquelles je vous pourray montrer qnant il vous plaira, ne m'estant aussi jamais meslé de faire aulcungs maulvais offices; car si avez raison ou tord, il ne me touche de rien. Je faictz seullement tout ce que je puis pour m'acquicter de mon debvoir et accomplir ce que Sa Seigneurie me commande, autant qu'il m'est possible, vous pouvant bien asseurer que sans les deniers que je luy ay faict avoir d'icy, qu'il en fust esté en faulte. Son secrétaire Stein est encoires party cejourd'huy d'icy avec six centz florins que je luy ay treuvé. Dieu veuille que, avant que ceulx-là seront despenduz, le povre disgrâtié cavallier puisse estre en liberté.

L'on dict astheure que les évesque de Coloingne et le Duc de Clèves ne veuillent poinct avoir noz Seigneurs, tellement que voicy une nouvelle difficulté, laquelle je croy vrayement qu'on cherche à bon escient, afin de tirer les choses à la longue, attendant que le Prince d'Orenges voye s'il debvrat recommencher une nouvelle guerre seul.

CX.

M. DE SELLES AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE.

(Mémoires de Granvelle. — Bibliothèque de Bruxelles, t. III, fol. 46.)

Arras, le 15 février 1579.

Je ne veulx laisser vous dire le mesme que nous escripvons à Son Excellence, que se l'on n'accorde à la pacification de Gand et asseurance de faire

sortir les forces estrangières (s'entend néantmoins et j'espère les choses réduites en seurté), qu'il vault autant que on nous remande que nous laisser icy. Et sur mon honneur, Monseigneur, j'oserois asseurer sur ma vie que si le principal esprit de contradiction de par-delà traictoit icy les affaires comme nous faisons, qu'il seroit de la mesme opinion. Car il n'y trouveroit aultre chose qu'un extrême désir du peuple se réconcilier avec son Roy et maintenir la foy Catholicque Romaine, je dis tant de la noblesse que du peuple, disant ouvertement et confessant qu'ilz sont esté trompez et abusez du Prince des ténèbres [1], disant plus de mal de luy publicquement et mesmes la noblesse, que vous ne sçauriez croire, faisant icy journellement justice de gens séditieux et mal sentans de la foy; mais qu'on se crainct bien que, avec tout ce que dessus et beaulcoup d'aultres raisons que nous escripvons à Son Excellence, qu'avec tout cela nous ne serons creuz. Mais il fault remectre le tout à Dieu.

Au reste, je n'ay encoires eu mon audience à cause qu'ilz ne sont tous venuz, ny mesmes le Marquis de Havrech, et ceulx de Haynault qu'on attend cejourd'hui. Quant à moy, oires que le debvrois laisser dire par aultres, il me semble que ne suys esté mal venu, m'estant ung chascun et tous ces seigneurs venuz visiter. Nous avons grand espoir du Sr de Montigny avec ses fortes et villes qu'il tient; le mesme espoir avons-nous d'une infinité d'aultres villes : comme Bruges, mesmes Bruxelles et Malines. Dieu surtout, qui guide les affaires, luy priant qu'il veuille guider cestuy-cy.

CXI.

D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 955.)

Namur, le 16 février 1579.

Depuis la mort du Seigneur Don Joan j'ay escript à Vostre Sgrie Illme trois lettres de temps à aultre, dont les premières estoient d'environ le my

[1] Allusion au prince d'Orange.

octobre. Et comme jusques ores je n'ay eu aucune certitude si elles sont esté adreschées, je m'en trouve aucunement en peine, ayant escript au Sr Froissard, par la voye duquel j'ay faict tenir letres pour Vostredicte Sgie Illme de m'en advertir ce qu'il en sceit, pour doubte de l'interception des lettres, dont la fréquence en est bien grande.

Nos affaires, Monseigneur, sont à l'accoustumé, sinon (comme on dict en proverbe) que plus il gèle, plus il estrainct; aussy plus continue la guerre, plus se ruyne ce pauvre païs; et qui pis est, n'y voyons encoires la fin. Et la paix, que doict traicter l'Empereur, va si lentement avant, que on n'en voit quelque apparance, non plus que du commenchement. Je crains que ce chemin ne nous empesche plus que advanche. Car si ne fut esté cecy, il y povoit avoir aultre moyen. Comme aussy je ne l'ay celé (à) Sa Majesté et prédict presque ce que voyons. Aucuns avoient espoir que certaines provinces de la langue gallicanne feroient leur accord particullier. Mais la diffidence est si grande, que on ne sceit comment les y ammener, car encoires que les provinces sont différentes sur la liberté de conscience et que par là sont divisées, si sont-elles d'accord en l'aultre poinct de diffidence et craincte de retomber ès mains de l'estrangier. Cecy nous faict le mal comme Vostre Sgrie Illme a de long temps sceu. Et tousjours j'ay redoubté ce poinct, et le dict que ne sçaurions venir par ce moyen au boult, combien que pluissieurs aultres se promectoient aultrement.

J'envoys à Vostre Sgrie Illme les nouvelles que nous avons de Arras du 28 du passé, depuis lequel temps entendons que la doubte de remectre la chose à la généralité est plus grande que jamais, d'aultant mesmes que l'on dict que l'Empereur avoir escript aux Estatz d'Artois et Haynnau de ne traicter riens en particullier, mais remectre le tout à la généralité, attendu que le Roy avoit remis tous les différens à lui, et qu'il les vouloit entendre et remédier au plus tost. Ainsi on le donne à entendre du costé de Haynnault. C'est cela que le Prince d'Oranges a practiqué et qu'il a voulu persuader ausdictz Estatz. Ainsi nous voyons que toutes choses nous viennent du rebours, et que ce que l'on cerche pour advancher la négociation, nous recule. Si Madame la Ducesse de Parme fut venue, c'estoit le vray chemin et l'ordre qu'il convenoit tenir en cecy. Mais à chose faicte n'y a plus que dire. Dieu samble encoires courroucé à nous pour le petit remède que mectons aux affaires. Tous debvrions faire pénitance et lui

supplier avoir pitié de nous, car de sa grâce deppend nostre secours et salut.

Notre armée a passé depuis huict jours la Meuze auprès de Ruremonde, pour entrer en Brabant vers la Campigne, et est à Weert, que avions depuis deux mois perdu. On prépare quelques provisions pour assiéger quelque ville que l'on trouvera à propos. Les armées ne se font que consommer à peu faire. Cependant les bonnes guerres gaignent leur cause, et la paix tant nécessaire et désirée de Sa Majesté et de ses subjectz ne se trouve pas ; ce sera quant il plaira à Dieu.

CXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 16 février 1579.

Pour estre les deux lettres que pieçà j'ay receu de Vostre Altèze, des 29 du moys passé et 3e du présent, en responce d'aulcunes miennes, et que par ce que j'ay en devant escript, j'avoye en effect satisfaict à ce que j'eusse peu dire, pour non travailler Vostre Altèze de lire escript superflus, je me retenoye d'escripre, actendant qu'il nous survint chose le méritant, ayant faict veoir à Aldobrandino tout ce que m'est venu, pour en servir Vostre Altèze, qu'aura veu que nous n'avons heu de nul coustel chose d'importance, méritant l'en travailler, du moings sur quoy nous puissions faire fondement, comme il ne se peult, sur ce qu'escripvent les marchans apassionnez ou pour l'ung ou pour l'aultre party, et fondez principalement sur leurs intérests; mais m'ayant aujourd'huy ledit Aldobrandino ballé celle de Vostre Altèze du m, j'ay voulu incontinant mectre la main à la plume, pour luy remercyer, comme je fais bien humblement et très affectueusement, la faveur qu'elle me faict de me donner nouvelle de sa bonne santé, que je supplie le Créateur luy conserver pour bien longues années,

et luy dire joinctement, que nous n'avons riens dadvantaige, ny d'Espaigne, ny des Pays-d'Embas : mais je demeure avec espoir que Monsieur le Prince aura continué ses négotiations avec ceulx d'Artois et le Signeur de la Mote, et que nous en pouvons espérer, avec l'aide de Dieu, quelque bon fruyt. Car il vad bon chemin, et vad suyvant la voulenté du Roy de paciffier, si aulcunement il sera possible, les pays, usant oultre la négotiation des armes à ceste mesme fin. Et à mon advis il ha fort bien prins la négotiation de la tresve que poursuyvoit le Comte de Schwarzemberg, et congneu à quelle fin; et y a fort bien et pertinentment respondu pour, rompant la practicque par ce bout, remédier au forcompte que l'on procuroit faire faire à ceulx d'Artois, soubs l'espoir que l'on leur donnoit de tresve, et de brief accord advantageux demeurans unis. La saison et le malvais temps empesche beaucop l'exploit des armes; si se faict-il tousjours quelque chose. Et le recouvrement de Karpen [1], que Vostre Altèze ha entendu, est d'importance. Nous espérions grandes nouvelles et lettres par le courrier de Lyon; mais il n'y a riens, et si n'arriva que le mardy au soir, au lieu que, selon l'ordinaire, il debvoit en ceste saison arriver le vandredy, ou au plus tard le sabmedy; mais les nesges et les rivières creues l'ont empesché; et aussi celluy qui d'ordinaire porte mes pacquets de Bourgongne à Lyon, pour les me faire icy tenir, que ne peut pour les mesmes causes arriver à Lyon, devant le partement dudit ordinaire; et pour tant n'ay heu riens de ce coustel là.

Quant à la tresve avec le Turq, il est ainsi que Vostredite Altèze escript, que Sa Sainteté l'ayant entendu (par ce que l'on en ha dit en Espaigne au nonce de part Sa Majesté, lequel l'a incontinant escript) en ha faict fort grand bruyt, peult-estre pour penser brider Sa Majesté à non pouvoir faire tresves avec ledit Turq sans son consentement, à cause du royaulme de Naples, et pour advantager aussi la négotiation de la jurisdiction; et ha parlé si avant, que de révoquer les grâces du subside pour l'entretenement de l'armée, ou pour avoir opinion de soliciter en ceste occasion de l'empeschement qu'a ledit Turq contre le Sophy, quelque nouvelle lighe, disans

[1] Karpen fut pris par Mondragon le 10 janvier 1579. (*Mémoires anonymes*, t. III, p. 264, et *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 178.) — Les troupes espagnoles firent prisonniers le capitaine et autres officiers, et firent pendre, au nombre de trente-six, les soldats de la garnison.

aulcuns Vénitiens que Sa Sainteté conviendroit-il faire cest office, dont ils n'osent parler, ny en faire poursuyte, pour craincte dudit Turq. Et Dieu veulle que leur deseing ne fût de nous faire faire emprinse, sans s'en mesler, et estre à leur accoustumé spectateurs pour, sans dépendre ny se mectre en danger, avoir part au prouffit du bon succès, et non se monstrer si icelluy n'estoit tel; et demeure encoires Sa Sainteté en ces termes, toutesfoys sans passer plus avant. Et à dire la vérité à Vostredite Altèze, la saison ne me semble à propos, pour venir à ladite tresve; et il y a plusieurs moys que je l'ay escript en Espaigne, et supplié ou qu'elle ne se fit, ou que se faisant, l'on eust regard à la nécessité où à présent se trouve le Turq pour la négotier avec réputation et avantaige; et je suis esté d'advis que, sur ce resentement de Sa Sainteté, et Monsieur l'ambassadeur, et nous aultres devions dire que Sa Majesté congnoit fort bien que encoires, sans les tresves, le Turq ne peult armer par mer ceste année, et que l'on ne se peut fier sur chose qu'il traicte, pour l'empescher que s'il treuve occasion, qu'il ne rompe, et que le mesme se doibt faire de nostre coustel, pour luy rendre le change, et que ce pourquoy Sa Majesté traicte soit pour contreminer les practiques d'Alançon et d'Oranges, que donnent à entendre à ceulx des Pays-d'Embas qu'ils ont envoyé pour procurer descente de si grande armée, que Sa Majesté empeschée de ce coustel, ne pourra continuer l'emprinse pour recouvrer lesdits pays, afin de les faire plus obstinez, et qu'ilz avoient ung François à Venise, que debvoit passer à Constantinoble à ceste poursuyte, et n'actendoit que lettres de Alençon. Et que entendans ceulx desdits pays, que oultre l'empeschement que le Persien donne au Turq qu'il a tresves, ils perdront l'opinion que l'on leur veult persuader, pour plustost se ranger à la raison, craingnant la continuation de la guerre contre eulx, et que Sa Sainteté n'a de quoy se plaindre, y estant comprinse, et tous princes christiens : et que envaïssant le Turq qui que ce soit, la tresve sera rompue, et qu'elle se rompra encoires, si les choses tombent en termes que les Princes christiens meus de l'occasion de la guerre de Perse, soit à la persuasion de Sa Sainteté, ou aultrement, veullent faire uniement quelque emprinse, que Sa Majesté, nonobstant ladite tresve, y entreviendra pour sa part; et que ne se pouvant fier dudit Turq, Sa Majesté ne diminuera son armée qu'elle ne demeure souffisante pour la deffense; par où il n'y a pourquoy parler de révocation du subside. Et en ces termes s'est parlé à Sa Sainteté, et à plusieurs aultres, pour justiffier ce que se faict, et faire cesser ceste murmuration.

CXIII.

LE CONSEILLER D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 935.)

—

Namur, le 17 février 1579.

Ce jourd'huy, aprez avoir mes lettres du jour d'hier cy-joinctes, j'ay receu celles qu'il a pleust à Vostre Sgrie Illme m'escripre du 22 de décembre dernier, par où je vois le grand temps qui s'est passé devant la reddition des miennes, comme aussi paravant que ces dernières me soient arrivées. Et si vois que Vostredicte Sgrie Illme a prins la peine que faire addrescher les miennes à Madame la Ducesse de Parme, desquelles et d'aultres depuis j'ay eu responce par la voye de corrier venant vers Monseigneur le Prince son filz.

Ce que Vostre Sgrie Illme escript du feu Seigneur Don Joan, à cuy Dieu face paix, est véritable, et a eu pardeçà des travaulx inumerables et continuelles fasceries par la guerre, comme faict à craindre qu'auront aussi tous ceulx qui souvveront plustost ce chemin de force et d'armes, que les artz et espédientz de paix. Est vray aussi, comme il estoit persuadé qu'il ne povoit venir grand que par les armes, il chérissoit plus ceulx faisans ceste prétension que les aultres, et on luy mectoit en teste que c'estoit le mesmes de feu l'Empereur. Néantmoins Vostre Sgrie Illme en sçauroit bien que dire, et tels conseilliers ne voyent que d'un œil et ne considèrent pas que les Républiques et Royaumes consistent de deux parties principallement, mesmes que pour la guerre ces deux parties sont très nécessaires. Voilà pourquoy les anciens ont dit que Pallas ou Minerve, déesse de la guerre, estoit née du cerveau de Jupiter, laquelle ilz disoient pareillement déesse de toutes sciences, la peindoient et sculptoient armée. Par où monstroient que pour bien mener guerre et en avoir bonne yssue, il la failloit mener aultant par prudence, bons advis, ruzes et industrie, que non de force et de combat, qui estoit tousiours incertain et l'appelloient *aleam belli,* et partant disoient leur Mars, dieu des batailles, estre estourdy, écervellé et peu

saige, non pas qu'il ne faulsit aussi conduire bataille par ordre, mais que le plus souvent le hazard y valloit le plus. Enfin pour un bon Prince, signament en guerre, les deux luy sont très nécessaires, par où la science ou prudence et les armes luy comvienent (et comme dit le poëte) *conjuvant amice;* mais, Monseigneur, c'est assez poëtizé. Nous leisserons là ce propos; et présentement les os dudict Seigneur Don Joan sont transportez pour Espaigne, à en faire comme le Roy en ordonnera. Cependant se vendent icy les mœubles par commandement de Sa Majesté, qui sont certes riches, baux et en grand nombre.

Quant à Monseigneur le Prince de Parme, pour le peu de temps que j'ay esté prez de luy, je n'ay peu remarquer que toute bonne volunté plustost à paix que à guerre, et un zèle fort bon de rendre tous services au Roy et procurer le bien de ce pauvre païs, et m'a tenu tousiours ce languaige quant luy ay parlé. Il y a tantost trois mois qu'il s'est party d'icy avec l'armée, passant Lembourg, une partie des païs de Liége, Julliers, Gueldre. Despuis a passé la Meuze par desus Ruremonde et est à Weert [1] qu'il a reprins; et se font icy quelques équippaiges pour se povoir attacquer à quelque ville importante, pendant que l'on voit et attend ce qu'il succédera par la voye d'accord, soit en général, soit par la desjoinction d'aucuns provinces, comme j'ay escript par mes dernières [2].

L'on nous parle que l'Empereur viendra en personne à Coulogne ou à Aix, pour donner challeur aux affaires. Je n'en sçay que dire, si non que vouldrois bien veoir *un petit plus d'ardeur et de sincérité pour avantcher* ceste négociation, et que les *cornes guerre* n'euisent tant de crédit. Car *ceulx qui font prouffict de guerre sont mauvais conseilliers de paix.* Je espère par le premier advertir Vostre Sgrie Illme du succetz de ces communications d'Estatz faictz en Arras [3]. Par le estraict des lettres de Monsr de Selles à

[1] Weert étant pour ainsi dire sans défense, la conquête de cette petite ville était facile. Les Espagnols y sont entrés en janvier 1579.

[2] En ce moment le prince de Parme faisait des préparatifs pour le siége de Maastricht.

[3] Les négociations des États d'Artois avec les délégués du roi afin de parvenir à une pacifiation, continuèrent en effet, malgré une certaine hésitation du tiers État et les démarches faites par les commissaires délégués par les États généraux afin d'arrêter la sécession. A cet effet le conseiller d'État Meetkercke avait reçu une mission spéciale, dont il rendit compte aux États pendant la séance du 9 janvier 1579. « En passant par Tournay et par Lille, il avoit fait, dit-il, toutz les debvoirs vers les gouverneurs desdictes villes pour empescher le traitié de la paix particulier avecq le Roy; comme aussy il a faict les mesmes vers Mr de Capres et aultres nobles en la ville d'Arras, qui estoient bien mal contentz à cause que l'on avoit publié le Religionsvryt, sans l'avoir communicqué à eulx et demandez leur advis, et que ce avoit causé toutz les maulx et misères depuis advenues, comme le chastement de gens d'église et pillerie et ruine des biens ecclésiasticques; disant que le lendemain le mesme luy avoit esté remonstré par plusieurs prélatz et ecclésiastieques, quy dirent davantaige qu'ilz trouvoient mieulx pour eulx d'entrer avecq le Roy en telle paix qu'il proposeroit, que tenir la partie de la généralité, veu que l'on respectoit ny foi, ny serment, que l'on violoit à toutes occurrences en mesprix de Dieu et disréputation des Estatz. Mais ayant ledict Sr faict son rapport à la commune le 27 de décembre et remonstré les inconvéniens et dangers qui procéderont d'une paix particulière, ils ont vainement déclairé qu'ilz n'estoient aulcunnement intentionez de se disjoindre de la généralité, ny faire paix particulière en préjudice d'aultres provinces, requiérans bien instamment qu'il plaise à S. A. et Estatz généraulx d'avancer la paix générale entammée par Mr l'ambassadeur de l'Empereur en toute diligence et célérité, d'aultant que la longueur du temps ameine souventesfois quant à soy plusieurs difficultez et changemens, présentant à l'avanchement de la dicte paix avecq le Prince de Parme au nom du Roy, envoyer leurs députez en l'assemblée peur l'assister de conseil et advis. De quoy le dict conseiller faisant son retour à Lille et à Tournay, auroit faict rapport à M. de Willerval et M. le Sénéchal quy aussy ont promis de faire toutz debvoirs à ce que lesdictes provinces ne se séparent de la généralité. A quoy la commune estoit bien incliné. Et en passant par Gand, ayant faict rapport du tout à S. E., luy a Sadicte Excellence déclairé qu'il espère aussy tellement faire son debvoir vers ceulx de Gand et Wallons, que les différens seront de brief appaisées. Ce que Dieu veuille. (Résolutions des États généraux du 4 janvier 1579, MS. nº 327k, fol 10, aux Archives du royaume.) — Ces promesses de la part du Taciturne n'étaient pas très correctes, ni bien sincères. En ce moment il songeait à un accommodement avec Philippe II. Dès lors il ne pouvait se prononcer ouvertement contre une paix entre les États et le roi. Les instructions données à Van Dorp au mois d'avril 1579, les lettres adressées à ce personnage politique par Marnix (10 mai 1579), et par le Taciturne (6 juin 1579) ne laissent pas de doute à ce sujet (Voy. Vander Schueren, *Brieven van Arend Van Dorp*, t. I, pp. 280 et suiv.); mais lorsque les provinces de Hollande et Zélande exigeaient la liberté des cultes, il changea de tactique.

moy, que je vienz de recevoir, Vostre Sgrie Illme voyera en quelz terme sont les affaires. Si Sa Majesté se vouloit résouldre de la Pacification de Gand, les députez pensent que ce seroit bientost faict. Car, sans ordre de Sa Majesté, l'on n'ose simplement passer ce poinct, ny le refuser : bien se pourroit passer avec quelques modérations. Et si elles estoient bien propossées et traictées, je ne doubte que Sa Majesté et les bonz Estatz se trouverroient tantost d'accord en tout, et seroit le grand bénéfice de la Religion, de Sa Majesté et de tout le païs, avec confusion du Prince d'Orenge et sectaires; *sed sepe surdis canitur fabula.*

Remerchiant pour la fin très humblement Vostre Sgrie Illme de sa faveur et bonne volunté et affection qu'il luy plaist prometre de moy continuer.

de ma part, je la serviray et obéyray avec la mesmes promptitude et zèle que j'ay tousiours faict, pour avoir non seulement esprouvé ses faveurs et bons conseilz, mais aussi pour recognoistre en icelle une telle affection au service de Sa Majesté, bien et repoz de ces pauvres païs.

CXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 25 février 1579.

Aldobrandino m'a donné la lettre de Vostre Altèze du XIXe de ce moys, et je remercye bien humblement et très affectueusement Vostredicte Altèze de la faveur qu'elle me faict par icelle. et de la bonne nouvelle qu'elle me donne de sa bonne santé, l'assheurant qu'elle n'a serviteur en ce monde, que de ce reçoive plus de contentement. Je prie le Créateur la luy conserver, et me maintenir en sa bonne grâce. Je fiz lire audit Aldobrandino, en ma présence, les lettres que Monsieur le Prince ha escript à Monsieur l'ambassadeur et à moy, pour ce qu'il n'y avoit temps de coppier celle dudit Signeur ambassadeur, qu'actendoit qu'elle luy fut repourtée pour y respondre; et je tiens que ledit Aldobrandino n'aura failli d'advertir Vostredicte Altèze du contenu. Avec ceste yra celle qu'est venu pour moy, et ma responce, que je supplie Vostre Altèze me ne renvoyer à l'accoustumé. Nous avons heu par le moyen de Monsigneur l'Illustrissime Farnèse la mesme post date qu'il ha pleu à Vostre Altèze me communiquer, de l'exploit qu'a faict Jehan Baptiste de Monte, sur une trouppe des gens de Casmirus, qu'est en Angleterre, solicitant payement de deniers que luy sont dehuz [1]. Il ne fauldra de avec ce entabler nouvelles practiques. Nostre ambassadeur résident près d'elle, assheure la conclusion du mariaige d'elle et d'Alençon, adjoustant que tousiours prétend-elle de premier le veoir. Je ne le croyray que je ne le voye faict. Vostre Altèze se souvient de la ruse que ordinairement elle use, donnant à entendre, pour sortir de quelque malvais passaige, qu'elle se veult marier avec quelque Prince puissant estrangier. Mais enfin elle ne se contente jamais de la paincture, que la pourroit forcompter, mais veult veoir la personne; et si celle de Monsieur d'Alançon est telle comme l'on me dit. je la tiens pour dame de si bon jugement, qu'elle ne vouldra perdre Milort Robert [1]. pour s'attacher audit d'Alançon [2]; et suis tousjours en mon opinion, qu'elle soit pieçà mariée avec ledit Milort Robert, oyres que pour quelque respect elle ne le publie.

[1] Voy. plus haut, p. 295, ce que nous y rapportons au sujet du départ du comte Palatin pour l'Angleterre, Bor, liv. XIII, fol. 90 v° et 91, et Gachard, *États généraux,* t. II, p. 153.

Par lettres particulières d'Espaigne venues par la voye de Lyon (il n'y en y a du Roy), l'on escript que Sa Majesté estoit ung peu travaillée de la goute, et d'ung peu de fiebvre accidentelle de la douleur. L'on adjouste qu'Elle avoit faict retenir le Duc d'Albe oultre la prison de Don Fadrique, qu'est pieçà en la tour de Médina del Campo, pour le mariaige avec la fille du Signeur feu Don Garcia [3], et que le prieur Don Antonio, à couleur de goutes, s'entretient en sa maison, mais que l'on tient que par conmandement de Sa Majesté il y soit arresté. Il se sçaura après ce qu'en sera; mais s'il est vray, le Cardinal de Médicis, descendant du dernier consistoire, fit

[1] Robert Dudley, comte de Leicester, favori de la reine Élisabeth, né en 1531, mort en 1588.

[2] Élisabeth semblait être disposé à accueillir les prétentions d'Alençon, surtout depuis l'arrivée de l'agent du duc appelé Simier. La reine l'écoutait volontiers, mais elle déclara qu'elle n'épouserait jamais un homme qu'elle n'avait jamais vu. Un traité préliminaire fut négocié et conclu (16 juin 1579), et d'Anjou s'étant mis en voyage sous un déguisement, arriva à Greenwich, à la grande surprise de la reine. Elle l'amusait beaucoup par de belles paroles, sans doute pour ne plus devoir redouter la présence d'une armée française aux Pays-Bas. Finalement le mariage n'eut pas lieu. La supposition de Granvelle relativement à l'existence d'un mariage entre Leicester et Élisabeth n'est pas fondée. Simier apprit à la reine que son favori avait épousé, à son insu, la veuve du dernier comte d'Essex. (Lingard, *Histoire d'Angleterre,* t. VIII, pp. 124-125; Bacnet, *Les princes de l'Europe,* p. 377.)

[3] Don Fadrique, fils du duc d'Albe, avait déshonoré une fille d'honneur de la reine. Philippe II voulut qu'il l'épousât et le fit emprisonner. Malgré ces mesures de rigueur, le duc d'Albe, qui désirait marier son fils avec la fille de Don Garcia de Tolède, s'opposa au marisge de la fille d'honneur avec Fadrique. Il écrivit à son fils deux lettres rédigées dans ce sens, en lui conseillant en outre de s'évader. C'est ce qu'il fit; mais le roi ayant fait ressaisir l'évadé, le fit emprisonner dans la tour Médina del Campo. Les lettres du duc d'Albe furent remises au roi, qui relégua celui-ci dans un village sis à neuf lieues de Madrid. Voy. notre t. VI, p. 46, et Gachard, *Actes des États généraux,* t. II, p. 152.

ung tour à la françoise; car de soy-mesmes et hors de propoz, il me dit que Sa Majesté avoit déclaré que ce que le Duc et son filz ont faict en ce du mariaige soit esté du gré et consentement de Sa Majesté. Ne sçay si c'estoit tentative; je luy dis que à la bonne heure, combien qu'il me sembla que si ainsi fût, l'on n'eust avec si grand bruyt mené ledit Don Fadrique à la tour de Médina. Touchant la tresve avec le Turq, je tiens que Sa Sainncteté s'appaisera, et ne sçay ce qu'elle pourroit avec raison faire aultre chose. J'eusse mieulx aymé en ceste saison qu'elle ne se fût faicte. Avec ceste yra ung discours que quelc'ung icy en ha faict; ne sçay si c'est Don Scipion, que le Signeur Jacomo et aulcuns aultres tiennent pour oracle; mais enfin il me semble qu'il dit vray en bonne partie, et que en aultres il se forcompte.

CXV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 165 à 168.)

—

Cambrai, le 27 février 1579.

Monseigneur. Les affaires sont fort changées depuis peu de temps. Les Estatz assambléz à Arras y ont séjourné près de huict jours sans prendre aultre résolution que de venir à une pacification générale, et la déclarer le XVI[e] du présent [1]; aiantz à ceste fin intimé touttes les aultres provinces, avec proteste que s'ilz ne comparent audict jour, l'on prendra leur silence pour refuz, passant oultre avec la paix que Sa Majesté offre si amiablement, de laquelle avons très bon espoir. J'ay salué M[r] de Lallaing [2] quant il est passé

[1] Ce retard s'explique par une certaine hésitation de la part du tiers Etat à faire la réconciliation, sans l'intervention des États généraux. Quant aux villes principales, à l'État noble et à celui des ecclésiastiques, ils étaient d'accord depuis longtemps sur un point, celui de traiter de la paix avec le roi; mais les villes voulaient suivre certaines formalités. Voy. GACHARD, *Actes des États généraux,* t. II, Appendice, pp. 417 et suiv.

[2] Philippe, comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, qui, après avoir abandonné le parti des

par ceste ville, qui me dict que je luy avoie satisfaict par ma response quant à vostre maison de Brucelles, et que si luy ou son frère M[r] de Montigny vous polront faire aulcun service et plaisir à moy, qu'ilz le feront voluntiers; et je le croy ainsi: car ilz parlent tout aultre langaige que du passé, et dient qu'il se fault réconcilier avec Sa Majesté, et venir à une paix, puisqu'elle la présente tant bénignement. Tous ne sont de cest advis, lesquelz taichent, soubz prétexte de diffidence, faire abhorrir Sa Majesté; mais je tiens qu'ilz boulleront court: car les prélatz et villes veuillent avoir la paix, qu'est plus que nécessaire, ou il y at dangier d'esmouvoir une guerre de païsantz, que commencent s'eslever de tous costelz et assommer tout ce quilz rencontrent; et at esté tué par iceulx, près d'Alost, le bailli d'Enghien, frère de M[elle] Viron [1], et aussi la garnison du Prince, que ceulx d'Alost avoient chassé [2]. Et il n'y at plus question en Brabant d'aller à pied ou à cheval : chacun se mect sur l'eaue; car les Espaignolz courent toutte la campagne, et ont prins Werdt avec le chasteau, où ilz ont tué tous les gens de guerre que y estoient. Aussi tiegnent-ilz Helmont, Eyndove, Turnhout, Herentals, le chasteau de Hoochstrate, et sont devant celluy de Grobbendonc que ne polrat tenir [3]; et par ce moien ilz coureront tous les jours jusques près d'Anvers, Lire, Malines, Berghez-sur-le-Zoom et Breda. Ilz tiendront subject Bois-le-Duc et Maestricht, où l'on dit qu'ilz vont planter l'artillerie, ou qu'ilz l'ont faict désjà, avec grand espoir de l'emporter. Ceulx d'Anvers ont paour [4]. Les Espaignolz sont à Burgerhaute, ungne demie lieue près de la ville, en laquelle se sont saulvez les noirs harnax fuyantz à bride

États et du duc d'Anjou, embrassa celui du roi. Il signa le 23 mai 1579 la ligue wallonne. (DE THOU, t. V, p. 627.) Quant à son frère Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, il suivit la même voie. (Voy. DIEGERICK, *Correspondance de Valentin de Pardieu,* p. 265.)

[1] Dans son *Histoire d'Enghien*, M. Ern. Matthieu cite (p. 290) en qualité de bailli de cette ville Henri Gilles, qui occupait ces fonctions depuis le mois d'octobre 1567 jusqu'en mars 1579.

[2] La garnison qui occupait en ce moment cette ville n'appartenait pas au prince d'Orange; elle était composée de Gantois. Les bourgeois les renvoyèrent. Voy. DE POTTER et BROECKAERT, *Geschiedenis der stad Aalst*, t. IV, p. 73, où l'événement est raconté en détail. Le Taciturne blâma sévèrement la conduite de ces soldats, qui s'étaient rendus coupables d'un grand nombre de méfaits et de crimes.

[3] Voy., au sujet de ces conquêtes, AITSINGER, p. 300, qui les date du commencement de février 1579, et DE THOU, t. V, pp. 621, 623.

[4] BOR (liv. XIII, fol. 92) raconte les détails des attaques dirigées contre les troupes des États près d'Anvers en février 1579. Voy. aussi DE THOU, t. V, p. 623.

abbatue, et sont tous les jours en armes, craindantz quelque surprinse, et en grande division. Les ungs veuillent que le cours de la marchandise cesse, les aultres non. Car lorsque l'on at sceu ce qu'estoit faict en Artois, l'on at arresté les batteaux, que y voulloient venir chargés de provision de caresme. Le mesme de ceulx de Haynnault, Lille, Douay et Tournay, lesquelz véant ce, et que l'on les arrestoit leurs biens qu'ilz ont en Flandre, Brabant et ailleurs par-delà avec ceulx d'Artois et provinces-unies, ilz ont faict détenir à Arras le marquis d'Havret, l'abbé de St-Bernard et le conseillier Metkerke qui ont faict leur mieulx pour rompre la chansson [1], et que l'on ne traicta aulcune paix, sinon générale par moien de l'Empereur [2]; et l'on faisoit samblant de dépescher le Duc d'Arschot vers Coloigne, où que l'Empereur debvoit estre de bref, le tout pour divertir et prolonger. Ceulx desdictz Estatz ont respondu que la généralité estoit représentée par ceulx qui ont observé la pacification de Gand, l'Union ensuivie et l'Édict perpétuel; ce que eulx avoient faict, et que l'on les debvoit tenir pour les Estatz Généraulx, et non pas ceulx que y ont contrevenu, qu'il failloit tenir et poursuivre pour rebelles, et qu'il ne failloit aller si loing que à Couloigne ou vers ledict Empereur, puis que l'on povoit négotier avec le Roy, ou ses ambassadeurs, qui ont fort bien négotié, et mesmes le Sr de Selles, qui at apporté lettre ausdictz Estatz et chacune province désunies à M^rs le Viconte [3] et de Cappre. Aussi en ont heu ledict Sr de Lallaing, de Montigny, l'abbé de Hasnon et quelques aultres, qui en sont estez fort contentz, mesmes lesdicts Cappre et Viconte, qui dient qu'ilz n'ont commencé le jeu pour le lesser; et l'on dit que ledict abbé de Hasnon at receu ung bref du Pape, qui respond pour les promesses que Sa Majesté faict. Aultres qui ont receu samblambles lettres d'icelle, s'en mocquent, et dient qu'elles sont forgéez à Namur, et qu'ilz ne s'y fieront jamais. Aiantz veu lesdicts députez des Estatz généraulx que l'on rejectoit leur mise en avant, ilz ont rendu peine, pour faire à croire que les affaires de la Religion estoient si avant venu en Flandre, à Gand et Anvers, qu'il estoit nécessaire leur octroier la Religion-vrede, ou que aultrement l'on mectroit en dangier tous les Catholicques, que se trouveroient massacrez; du quel propos ledict Viconte les rebroua fort, leur commandant de se taire: et qu'il ne failloit sinon faire sortir ung homme d'Anvers pour remédier à tout ce. Ledict abbé de St-Bernard est le filz de Marie d'Almaras, qui at esté intronisé contre le gré des religieulx par le Prince, à l'importune poursuite des Oyembrugge et aultres alliez dudict abbé, qui vad frazé [1], avec chausses, poignard et espée comme ung capitaine. Il portoit aux Estatz de Monts le long manteau, mais il faullit que à Arras il prind le frocq, aultrement l'on ne le voulloit recepvoir en l'assamblée. Il at tenu des propos bien estranges et scandaleux; son règne durerat aussi peu que de son prédécesseur l'apostat, qui seroit content quicter sa paillarde pour rentrer en l'abbaye [2].

J'entendz que l'assamblée, que at esté à Arras et qu'en est parti devant hier, at escript lettres à ceulx des Estatz bien braves, les notant ouvertement de leur estrange et violente conduicte, et à Matthias une bien courte, mais fort substancieuse, disantz que s'il ne faict entretenir la paix de Gand, l'Union ensuivie et l'Édict perpétuel, qu'ilz ne sont délibérés le cognoistre plus pour gouverneur [3]. Aulcuns veuillent dire qu'il auroit escript à ceulx

[1] On lit dans les Résolutions des États généraux du 22 janvier 1579 : « Pour s'acheminer vers Arthois et induyre les Estatz de la province de demeurer en l'union et ne rien traicter en particulier, sont dénommez le prélat de St-Bernard, M^r le marquis d'Havrech et le conseiller Metkercke, lesquelz se conduiront suivant l'instruction qui sera dressée par le s^r d'Aldegonde, Liesfelt, Metkercke, Louvigny, Iman et le greffier de Brabant (p. 80). Leurs instructions furent délivrées le 24 suivant et l'abbé de St-Bernard fit rapport le 14 avril. (Gachard, *loc. cit*, t II, pp. 137, 506.) Le 23 février les États d'Artois annoncèrent définitivement aux États généraux qu'ils étaient d'intention de se réconcilier avec le roi, « en conformité de la pacification de Gand, l'Union et l'Édict perpétuel, sans admettre chose quelconque au contraire. » Le 26 du même mois ils requirent les dits Etats généraux de décharger les pays de Hainaut, d'Artois, Lille, Douai et Orchies des gens de guerre, « qui les rongent, sans faire aulcun service. » Ils envoyèrent aussi la déclaration que leur avaient faits le baron de Selles et le s^r de Ville. (*Ibid.*, p. 201 ; Gachard, *États généraux*, t. II, p. 152.)

[2] De Jonghe, *Kronyke van Gent*, t. II, p. 113; de Thou, t. V, p. 625. Voy. la réponse des États d'Artois dans les *Actes des États généraux*, t. II, p. 150.

[3] Le vicomte de Gand.

[1] *Frazé*, portant la fraise.

[2] Jean Vander Noot, fils de Quintin et de Marie Almaras, né en 1546, devint religieux à l'abbaye de St-Bernard. Après la mort de François Sonnius, évêque d'Anvers et abbé de ce monastère, les États de Brabant, contre le gré du roi et du Pape, nommèrent Vander Noot abbé en 1577. Cette nomination fut cassée en 1587, et l'ancien titulaire, obligé de quitter son abbaye, mourut en Hollande en 1597. (Azevedo, *Généalogie de la famille Vander Noot*, p. 83.) Le prédécesseur de Vander Noot, dont parle Morillon, était Thomas van Thielt, qui, après avoir été abbé de St-Bernard, quitta son monastère et devint apostat. Il se réfugia en Hollande, s'y maria, et mourut à Delft en 1590. (Voy. Te Water, *Het verbond der Edelen*, t. III, p. 333.)

[3] Morillon entend sans doute parler des lettres des États d'Artois qui ont été publiées dans le

de Bruges d'hoster les presches et conventicles. Le mesme à Gand, où Rihove auroit empris de l'exécuter; ce que je ne puis croire, puis que l'on traveille tant ceulx de Brucelles pour accepter la Religionfrit. le tout par la poursuite du bourgmestre avec aulcuns du magistrat ses adhérentz, que sont héréticques notoires; mais les six nations des neuf et le Breeden raedt le refusent à platte cousture, et sont fort altérés et mal contentz du Prince d'Orange, que leur at demandé argent; dont ilz se sont excusés, disantz que comme la court n'y est poinct qu'ilz deviègnent povres. Ad ce qu'il auroit réplicqué qu'ilz n'estoient encore si povrez comme ceulx d'Hollande, n'ayantz encores mangé du cuir boulli comme eulx: dont les dicts Brucellois, aussi bien mauvais que bons, sont estés merveilleusement offensés et irrités, disantz qu'ilz se garderont bien pour l'amour de luy manger du cuyr boulli; et dient tout cler, qu'ilz désirent eulx pacifier avec Sa Majesté, si faire se peult; et plusieurs pensent qu'il n'y aurat guerre à faire, et que ceulx d'Hollande et Zélande, avec une partie de Brabant, Geldre et Utrecht, se joindront aux provinces-unies le XVIe du mois prochain. Dieu par sa grâce le doint. Mr de Selles avec le Sr de Valhuon [1] sont allés vers le Prince de Parme avec lettres de remerciement et fort humbles audict Prince, du traveil qu'il prend pour leur procurer la paix, luy suppliantz d'y continuer. Le Roy at aussi escript à ceulx de St-Omer, comme verrez par les copies, que aulcuns peu saiges desguisent et calumnient, estantz enragés que lesdicts de

« Récueil des lettres, actes et pièces plus signalées du progrès et besoigné faict en la ville d'Arras et ailleurs pour parvenir à une bonne paix. » Douai, 1579. — Plantin a aussi publiée : « Brief des Staten van Artois ende gedeputeerden van Henegouw ende Douay tot de gedeputeerden van de Generale Staeten vergaderd in Antwerpen met de antwoord op de selve. » Anvers, 1578. — La lettre du 9 janvier 1579 par laquelle les États d'Arras annoncent aux États généraux leur intention de se réconcilier avec le roi, est analysée dans Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 125.

[1] Guillaume le Vasseur, s^r de Valsion ou Valhuon ou Walhuon, l'un des agents les plus actifs des négociations concernant la réconciliation des provinces Wallonnes avec le roi. Voy. Hoynck van Papendrecht, t. II, part. II, pp. 331, 394, 400. — Le 23 février 1579, les États d'Artois et les députés de Hainaut écrivirent aux États généraux pour leur dire qu'ils avaient entendu le prélat de St-Bernard, le marquis d'Havré et le conseiller de Meetkercke. Ils préféreraient une paix et une réconciliation générale à une paix particulière; mais à la condition qu'elle soit établie sur le pied de la Pacification de Gand, de l'Union de Bruxelles et de l'Édit perpétuel. A cet effet ils envoyèrent aux États généraux copie d'une lettre du roi du 7 février et de la proposition qui leur a été faite, le 23 février, par l'évêque d'Arras, le baron de Selles et le s^r de Valhuon. (Gachard, *Les États généraux*, t. II, pp. 150, 151.)

St-Ommer ont faict lire leurs lettres par les curés faisant le sermon en l'église. Mais quelque extrême que Aldegonde dit estre la dextérité de Son Excellence, elle est assez cogneue par tout quelle elle est, comme verrez par le pasquille cy-joinct, et ilz s'en forge journelement une infinité d'aultres; et s'il ne se retire tost avec ses disciples, il se polroit bien trouver un jour accablé. De leur bouticle est sorti l'advertissement joinct à ceste, et l'aiant apporté par ung des gentilzhomme dudict marquis et monstré à Arras, l'on l'at arresté, et M^r le Vicomte dit à son maistre que si ce ne fut esté pour son respect, qu'il luy heut faict espouser une bien profonde et longue prison. Et fut lendemain faict une défense de tenir ou lire ledict escript ou samblables. J'entendz qu'il y en at encores ung piz que le susdict. Ces sectaires ne cessent jamais de jecter leur poison par tout [1].

L'on n'at point tardé d'accepter incontinent le besoigné de Mrs de Montigny et de Hese avec ceulx de Gand, et le confirmer [2]. Mais comme l'on les at si maugrément traicté en ce que concerne leur particulier, il samble qu'ilz ont changé d'advis, principalement ledict Sr de Montigny, qui at receu XX^m florins, ainsi que l'on dict, pour adjouster quarante compaigniez aux quarante qu'il avoit; et que le Sr de la Mote faict le samblable, qui at grandz deniers. Il samble qu'ilz doibvent estre du costel de Flandres par le Westquartier; et si le Prince de Parme entre avec deux armées en Brabant, comme il commence, l'on sera bien empesché à quel coustel l'on se debvrat tourner, quelque fin que 6 (le Prince d'Orange) soit, et sera pour faire advancer les provinces désjà unies pour conclure la paix, et y attirer des aultres, que sont sommées en général pour le XIe du mois prochain; et il faict à croire que en plusieurs villes de Brabant, où les gens de bien ont enduré, ilz prendront ceur et parleront, faisant teste aux mauvais, que commenceront avoir paour et penser à leur retraicte. L'on at tenu fort secret le recès de l'assemblée dArtois, affin qu'il ne parvint à la cognoissance dudict Sr Marquis [3], de l'abbé et Metkerke; que ne sont apparentz d'estre tost relaxés de l'arrest où ilz sont miz. S'il est vray que ce soit pour ce que ceulx d'Artois et de Haynnault, Lille et Tournay, u'ont encores furni à leur quote des aydes, moiens généraulx et contributions, sur ce

[1] Bor, liv. XIII, fol. 152 et suiv., énumère quelques-uns de ces écrits.
[2] Voy. De Jonghe, *Gendsche geschiedenissen*, t. II, p. 105.
[3] Le marquis d'Havré.

qu'ilz respondent que l'on face paier premier ceulx de Flandres, que restent encores bien deux millions, je tiens que se sera tard avant qu'ilz y polront furnir, et que les provinces Walones n'ont aulcune volunté de rien donner, aiantz faict grande levée des deniers pour leur deffense. Ceulx de Brabant ne sçauroient paier, quant ores ilz vouldroient, et ce que polrat venir d'Hollande, Zélande, Geldre, Frise, Utrecht et Overyssel n'est poinct pour paier trois mois aux reyters, ausquelz l'on doibt beaucop, et qui menassent si l'on ne les paie de se retirer avec les Espaignolz; mais s'ilz osent dire de n'estre venuz avec obligation de combatre, comme ilz dient, je ne pense poinct que le Roy se vouldroit servir d'eulx. Cependant l'on murmure fort contre le Prince d'Orange de ce qu'il n'y at aultre deffense pour le pays et ce qu'est devenu tant d'argent; et parle-t-on d'avoir compte. Je tiens qu'il ne se vouldra desgarnir de ce qu'il at miz en boursse; il at donné beaucop d'assignations et traitements aux seigneurs, mais il s'est faict cassier du comptoir.

Le xxve du présent at esté la convocation des Estatz en Anvers, où ledict Prince at mandé ceulx des provinces unies, leur promectant seurté pour la venue et retour; mais, comme me disoit Mr de Lallaing, tel offre est suspect, adjoustant que pour soy, il ne s'y fieroit jamais. Madame de Hoochstrate la jeusne afferme que ledict Prince rappelle le Duc d'Alençon, luy promectant mectre le pays entre mains, mais il at esté apprins pour une fois, et cognu que les gouverneurs n'ont tout le crédit vers les villes comme ilz vouldroient, du moings ne l'auroit ledict Prince, qui at esté contrainct retirer la garnison qu'il avoit en la ville d'Ath, que n'en veult plus manger. Ledict Alençon at néantmoings heu son ambassadeur en l'assamblée d'Artois, le Sr de Bonivet, qui a dit que Son Altèze s'estoit retiré par le commandement du Roy son frère, mais que, pour ce, il n'entendoit habandonner sa poursuite et traite, et qu'il ne fauldroit retourner à la prime vere, dont plusieurs se sont ridz; car l'on sçait bien qu'il n'at veu le Roy ny la Royne-mère jusqu'à présent; et retournant vers son pays, il n'at passé par nulle ville jusques il est venu à Angiers, où il se tient enterré, aiant licentié toutte la gendarmerie qu'il avoit ammené, que at esté fort frotté à son retour. L'on dit que le Duc de Guise recueille les reliques pour le Prince de Piedmont. Il y at esté ung bien grand tramblement en France vers la Picardie et Champaigne.

L'on dit que les Srs de Montigny et de la Mote sont commis pour exécuter la Pacification de Gand. L'on ne sçauroit prendre milleur prétext pour chastier les rebelles et héréticques, que commencent devenir plus doulx partout. J'entendz que Sa Majesté at envoié à Saracenus, prieur de St-Vaast, pour les bons offices qu'il a faict pour la paix, sa nomination de l'abbaye de St-Vaast; et que Mr le protonotaire du Reulx est dénommé pour l'éveschié de Namur, à l'honneur de Dieu soit, et l'utilité de son Église. J'ay veu lettres escriptes à proche d'ung chanoinne de ceste église, qui dit que le Duc de Terrenove y est arrivé : et que l'Empereur a député pour entrevenir à la paix les archevesques de Cologne et Trèves, et l'évesque de Wirtspurch. Ad ce compte n'en serons encores trainnés longuement, car il n'y at poinct de fin aux Allemandz; et fauldra passer par les mains de leurs chancelliers, que sont souvent fort intéressables et infectes. Il fut esté mieulx traicter avec Parme; mais je me doubte que ledict Marquis vouldrat tirer l'honneur à soy, et cependant la despense de la guerre croit : aussi faict la povreté du pays. Ce sont les ruses de 6 (le Prince d'Orange), que cherche de consumer l'armée de Sa Majesté par longueur et dilations. L'on verrat comme l'entendront ceulx d'Artois et leur associés, à leur première assamblée; mais il y at ung monde de souffleurs que ne cherchent que d'imgrimer la noblesse de dissidence, et il en y at en icelle de telz qui ont reçeu lettres bien aimables de Sa Majesté, leur promectant obliance du passé, et qu'ilz seront retenuz en leur *venit* (gouvernement), qui au lieu d'accepter une telle grâce s'en mocquent, et font des bien mauvais offices. Dieu les veuille convertir; aultrement ilz en tireront plusieurs avec eulx.

L'on parle fort de l'accrue du camp de Sa Majesté, et qu'il y at encores grandes forces en chemin. Cela noz debvroit faire saiges, et cognoistre le dangier où l'on se mectra continuant la guerre; puisqu'il est bien créable que Sa Majesté emploiera le verd et le secq pour maintenir et retenir son ancien patrimoine. Mais plusieurs qui ont acheté du bien du Roy, ou qui les ont prins pour récompense ou ont assignations sur iceulx, se doubtent bien que tout cela sera caducq. Touttefois le particulier peult tant vers plusieurs, qu'ilz le préfèrent au bien général. Aultres pregnent et pillent tout ce qu'ilz peulvent, soubz confidence que tout sera pardonné, et conformé par une paix. Ce qu'est contre Dieu et raison : ne povant Sa Majesté hoster à quelcuns le sien, s'il ne l'at mérité, et moings le peult-il permectre

à aultrui, et seroit non seullement spoliation, mais vray larcin et briganderie contre les privilèges du pays, pour lesquelz confermer l'on at prins couleur pour se fourrer si avant en une tant cruele et furieuse guerre. Ceulx qui ont résisté aux commendes en France sont esté très bien advisés et providentz, car avec le temps l'on heut estudié pour les extendre.

Je louhe Dieu que Sa Majesté se porte bien; les lettres qu'elle at icy envoié sont fresches. Dieu pardoint à Roda, qui at faict plus de mal à son maistre qu'il ne sçait, mais luy le peult sçavoir maintenant. C'est merveille comme il est mort, si jeusne, estant de fort bonne disposition; il avoit ung bel estat.

S'il ne plait aux François que l'archevesque de Toledo soit faict cardinal seul, conséquament ne plairat-il au dataire, qui est de la mesme nation, et que l'on dit s'y estre pièçà attendu. Je ne sçay si le filz de 45 (Barlaimont) y aspire, mais ce seroit augmenter le nombre. Ad ce que plusieurs dient, retourné le mesme qu'il alloit. Il at invité 46 (Morillon) par plusieurs fois, mais il ne sçauroit aller, se trouvant pesant, et que ses accidentz vond augmentantz.

CXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 163-164.)

Rome, le 3 mars 1579.

J'entendroye voulentiers ce que se sera faict en l'assemblée que se debvoit faire à Dole. J'ay escript franchement et souvent ce que me semble convenir pour la sheurté de nostre povre païs et le fondement qu'il convenoit faire à la protection des Suisses, et qu'il convenoit les entretenir, puisque de leur faveur pouvions-nous espérer plus de sheureté que de noz propres forces, et que les foules que le pays reçoit de noz gens de guerre me desplaict. Si Monsr le Conte de Champlite est d'aultre opinion, et quant à

l'ampliation de la lighe héréditaire et renouvellement de la neutralité, ce n'est de merveille; et quant j'en ay dit ce que m'en semble, et faict les offices ausquelz mon debvoir m'oblige, je m'en mectz à repoz, actendant le succès tel qu'il plaict après à Dieu envoyer.

L'assemblée des Estatz ne me semble à propoz en ceste saison, ny ne pense pas que l'on y feroit grande plainte contre les foules; car le païs est fort povre de telz personnaiges dont je l'ay veu cy-devant riche, que tenoient, sans passion ny partialité, soing du bien d'icelluy et qui sçavoient, pouvoient et vouloient faire les offices telz que pour le bien du pays convenoit.

Il me desplaict que le différend des prétentions du gouverneur et de la Court, sur ce que doibt estre remis à la congnoissance de l'ung et de l'aultre, soit cause, comme vous escripvez, que l'on ne donne le remyde requis aux foules. Je respondz à Monsr le président, louhant qu'il y doibje avoir bonne intelligence et amiable entre ledit Gouverneur et la Court, et que se suyvant le chemin ancien (estant facile d'advérer ce que du passé s'est faict), laissant à chacun sa chacune, le tout se pourroit accommoder. Je tiens que Monsr le conseillier Duchamp n'obmectra de faire de son coustel ce que convient, se trouvant aux Pays d'Embas, et qu'il sçaura fort bien informer de tout ce que passe, et mectre en avant ce que convient pour le remyde... Je louhe grandement le chemin que vous dictes vous tenez à l'endroict de Monsr le président, et de garder tousiours la modestie requise, et le respect que se doibt à sa charge.

Quant à Monsr de Champaigney, qui que ce soit qui soubz main face poursuyte contre luy, la Court n'a peu obmectre d'obéir à ce que l'on luy ha si expressement commandé de passer oultre. Il s'est faict et à nous tous du mal beaucoup, pour estre tant amy de son opinion, et sont les choses en termes qu'il est dangereux se mesler de ses affaires... Je vous mercye cordialement ce que vous avez faict de vostre coustel, et pour soubztenir le droict de mes nepveurs, que l'on leur ha réservé, et espère que l'on ne leur fera tort. Ce qu'ilz y peulvent prétendre relièvе peu, et j'ay escript ce qu'il me semble sur la confiscation que vous répétez par vostre lettre, et ne puis y faire dadvantaige de ce que j'y ay faict. Je ne sçay quelle certitude vous pouvez avoir qu'il soit délivré; mais par ce que des Pays-d'Embas l'on escript, il semble qu'il soit encoires entre les mains de ceulx de Gand

et non sans danger. Dieu luy soit en ayde. Et quant aux nouvelles desdicts Pays-d'Embas, ceulx ou des mesmes pays ou du conté de Bourgongne qui ne désirent l'accord, ou ne l'entendent ou ayment plus leur particulier que l'ung ny l'aultre desdictz payz, et s'ilz gaignent au jeu que se jouhe maintenant, si l'accord n'est faict, ilz pourroyent perdre et le gain nouveaul et leurs biens anciens, dont Dieu les garde. Monsr le Prince actendoit de pouvoir passer la Meuse pour entrer en Brabant, et cependant continue les practicques avec ceulx d'Artois et d'Hénault et aultres plusieurs particuliers, non sans espoir de quelque bon succès. Le Duc de Terranova est enfin arrivé en la court de l'Empereur; quelque indisposition ha esté cause qu'il ne soit plus tost arrivé. Les négociations d'Allemaigne sont longues, et si ledit Prince de Parme faict quelque chose et s'accorde avec aulcuns, il restera moings à faire. . . . .

CXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas, affaires de Rome, layette 935.)

Rome, le 8 mars 1579.

Hé recibido la carta que Vuestra Magestad [1] ha sido servido mandarme escribir, en 24 de diciembre, y tambien el duplicado venido por otra via, que son en respuesta de otras mias, y veo que habia recibido las cartas que yo habia enviado del consegero Assonleville, y no puede dañar que Vuestra Magestad entienda la opinion de los de aquellas partes, aunque las cartas vengan tarde por hacer sobre ello con su prudencia la consideracion que conviene. Yo no falto de corresponder con el Duque de Terranova, que como Vuestra Magestad habrá entendido, aunque el Emperador le habia

[1] On lit en marge de la main du roi : « Sera bien responderle. »

llamado que se encaminase por la mas breve hácia Colonia, le envió á llamar con hombre espreso que le halló en Reynhausen para hacerle ir à Praga [1], á donde está de presente y le detiene como asimismo el nuncio Castaña, hasta que los estados se sometan á la determinacion de Su Magestad Cesárea, como lo ha hecho Vuestra Magestad en lo cual hay mas tardanza de lo que se pensaba; y siempre por mi he pensado que no se acabaria en breve tiempo, pues es menester juntar para esto los dichos estados, y asi les han escrito el Archiduque Matias y Príncipe de Oranges [2], que envien sus deputados con amplisimo poder para resolver cualquier cosa sin consulta, y en esto sospecho que vernan dificilmente, ni sé quien osase tomar sobre si tal carga, por el peligro en que con ella podria caer : ni hasta aquí sabemos que esta junta se haya hecho, ni menos que Su Magestad Cesárea sea por enviar sus comisarios fasta tanto que este punto se resuelva. Pero entretanto hácelo muy bien el Príncipe de Parma que socolor de no haberse hecho esta submision va diferiendo de entrar en negociacion de tregua diciendo, que lo de la tregua y del acordio esta remetido á Su Magestad Cesárea, y que cuando por su parte hayan ellos satisfecho y Su Magestad Cesárea enviado sus comisarios, que entonces obedescerá á lo que de parte de Su Magestad Cesárea en esto le será mandado; y entretanto tiene muy apretados los de Mastricque, habiendo ocupado muchos lugares que están cerca para quitarles la comodidad de proveerse de vituallas y de otras cosas, y quitado á los estados cuantos lugares tenian desta parte de la Mosa hácia aquellas partes, comprado de Schenck un castillo muy apropósito sobre el rio cerca de Nimeguen, con que terná mas comodidad de vituallas y estorbará mucho á los estados el comercio que pudiesen tener por el rio, habiendose tambien abierto el camino hácia Colonia con haber tomado Carpen y despues hecho puente sobre la dicha Mosa, por la cual habia pasado ya parte del

[1] L'Empereur avait primitivement décidé de réunir à Prague les commissaires chargés de négocier la paix entre Philippe II et les sujets révoltés. Le duc de Terra Nova était déjà arrivé en cette ville auprès de l'Empereur, lorsque celui-ci changea d'avis et résolut de réunir le Congrès à Cologne, le 31 mars 1579. (Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, pp. 69, 82, 85, 97, 132, 148, 149.) Le Duc était si peu convaincu du bon résultat de ces négociations, qu'il ne manqua pas de le dire à son souverain. Voy. Baron Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. V, p. 400.

[2] La circulaire de l'Archiduc Mathias est datée d'Anvers, le 8 février 1579. Elle est analysée dans Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 148.

egército en la Campiña, recobrado Wert[1] y deshecho en tres ó cuatro encuentros asi en la dicha Campiña como en Gueldres algunas compañias de los estados, los cuales porná en aprieto entrando en Brabante con la correspondencia de las guarniciones que habia dejado en Lobayna, Leuwe y Diest, que daban tal trabajo, señaladamente loz de dicha Lovayna á los de Bruselas, que habian rehusado de contribuir sino se volvia á juntar egército por defenderlos contra el dicho Principe y poner cerco sobre Lobayna; sentidos de que cada dia la guarnicion que en ella está les corriese hasta las puertas. Habian buscado dineros en Enveres, y ni estos hallaron ni dejaron de conoscer cuanta falta tenian de crédito. Esto, y el ver por otra parte que los de Artois y Enao[2], y muchos particulares mostraban mala satisfaccion del Principe de Oranges favoresciendo á la Religion Católica, y que no quieran suffrir lo que contra el tratado de Gante se hacia en la misma Gante y otras partes, procurando el Principe de Oranges corromper la religion por dar mayor estorbo al concierto, el cual huye cuanto puede temiendo que deste nazca su ruina; tiene el dicho Principe en gran congoja, y ha tomado alguna celosia del dicho Archiduque, por pavescerle que queria tomar la mano en mandar mas de lo que él quisiese, y se veen tambien desamparados de Mr de Alanzon[3] que ya está en su casa, como Vuestra Magestad habrá entendido. Si los de Artois y Enao y de los otros puede

[1] Voy. plus haut, p. 316.

[2] Bon nombre de documents relatifs à la sécession des provinces wallonnes sont imprimées dans Gachard, *loc. cit.*, t. II, p 417, et dans Bor, liv. XIII, fol. 93 et suiv. Voy. aussi, au sujet de l'Union d'Arras, Baron Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. V, p. 319.)

[3] Malgré son départ des Pays-Bas, le duc d'Alençon n'avait nullement renoncé à l'idée d'y rentrer. Dans les Résolutions des États généraux du 27 janvier 1579, on lit à ce sujet : « Receu lettres de Mgr le Ducq d'Anjou, contenant crédence sur M. d'Esprunеault, son ambassadeur, lequel déclaire, oultre le contenu, le partement de Son Altesse pour France, estant la première cause le rappel de son frère, le second, pour oster toute diffidence que l'on a commencé avoir de S. A., laquelle n'at esté accommodée pardeçà comme ses grandeurs bien le méritent, nonobstant quoi icelle toutesfois veult demeurer en la bonne affection qu'Elle at apporté pardeçà. Sur quoi est dict que les Estatz ont grand regret du partement de S. A., veu que la ville d'Ath luy estoit désia assignée pour sa demeure, en ratendant que la ville de Malines seroit accommodée; recevans toutesfois en cela contentement que S. A. séjournera sur la frontière en France, où MM. le prélat St-Bernard, le marquis d'Havrech et le conseiller Metkerke l'iront trouver, pour lui rendre contentement, demeurant la publication prétendue par ledict sr d'Espruneaulx en la conférence de MM. les conseillers d'Estat et les Estatz généraulx, qui se tiendra à la première commodité. » (P. 95.)

tener buen succeso como se espera, por harto mas importante ternia esto, que si con todos juntos se hubiese hecho el concierto, si miramos para adelante, y lo que esta separacion puede aprovechar, pues se vee el daño que ha hecho la union, y separados una vez pasarán años y años ántes que entre aquellos estados haya union y conformidad para tornarse á juntar; y por esto siempre he estado en que el Principe de Parma sin esperar la negociacion de los comisàrios imperiales, procurase de tractar con los que se querrá reducir teniendo ojo á esta desunion; ni se podrá quejar Su Magestad Cesárea con alguna razon, pues si vá de buen pié, como se debe esperar, se debrá holgar de lo que se hiciere en beneficio del servicio de Vuestra Magestad, y haciendo algo en esto por su parte el dicho Príncipe de Parma, menos quedará que hacer al Emperador, cuyo Embajador cerca de la persona del Archiduque Matias, el Conde de Suatemberg, se muestra en sus solicitaciones muy principal para los estados, y amenazó el Príncipe de Parma de que si no condescendia á la tregua, tornarian los estados á juntar su campo y sucederian cosas que darian embarazo, pero que no veo para que tengan forma para juntar tan presto egército bastante, pues la Reyna de Inglaterra se debe cansar, á la cual ha ido Casimiro por cobrar sus pagas que debe haber venido á costa dellas; y el dicho Príncipe de Parma sigue muy bien el camino que Vuestra Magestad le ha mandado, de procurar de reducir los que puede con clemencia y dolzura, sin dejar de egércitar por la otra parte las armas contra los que quedan obstinados. Yo no falto de corresponder con toda diligencia al dicho Principe, y de hacer por mi parte con los de aquellos estados los oficios que yo puedo para que conozcan la bondad y clemencia de Vuestra Magestad, solicitándolos al reconoscimiento debido, y á que no pierdan la ocasion mientras Vuestra Magestad está todavia con los brazos abiertos para recebirlos y tratarlos como hijos, olvidando todo lo pasado, y tractando los negocios de aquellos estados por las personas dellos y no por estrangeros, para quitarles el miedo que tienen que no se les rompan sus privilegios y que estrangeros vengan á mandar en ellos.

Al Comendador Mayor de Castilla, embajador de Vuestra Magestad, correspondo como debo, y en lo que se ofresce le digo sinceramente mi paresecer, asi en lo de la ida del cardenal Madrucho, como sobre lo del dicho nuncio Castañeo, y otros negocios que por órden de Vuestra Magestad me

comunica. Habemos tenido aqui gran borrasca sobre lo de la tregua con el Turco, y por amansar Su Santidad propuse al dicho Embajador que no teniamos mejor salida que de decirle claramente que esta tregua se hacia, no por descuidarse ni consentir que el Turco ofendiese á alguna parte de la cristiandad, y que esta tampoco no ataria Vuestra Magestad las manos para que si Su Santidad dispusiese las cosas de la cristiandad de manera que se pudiese hacer empresa invasiva, aparente de buena salida contra el dicho Turco, que Vuestra Magestad no hiciese por su república lo que convenia : y esto ha sido menester decir por satisfacer á lo que Venecianos pidan á Su Santidad que querian por mano de Vuestra Magestad, sin declararse ellos contra el Turco, cobrar lo que han perdido; y bien tarde será por nuestros pecados, ántes que se vengan á poner las cosas en término que esta empresa invasiva que digo contra el Turco, con concurrir en ella los Venecianos por su parte, se pueda hacer, y entonces por servir á Dios, y á toda la cristiandad no habria para que Vuestra Magestad hiciese escrúpulo de romper la capitulacion con el dicho Turco, pues sabemos que ni el la guardará mas de lo que le verná bien, ni se puede fiar della Vuestra Magestad, y que á quien no guarda por su parte lo capitulado no hay para que guardárselo, con decir demas de lo arriba dicho, por mayor justificacion, que la principal causa que ha podido mover Vuestra Magestad á hacer esta tregua sea por desengañar á los de los Estados Bajos, á los cuales persuaden que con las embajadas que Alanzon y el Principe de Orange desiñaban enviar ayudados de ministros del Rey de Francia, procurarian que bajase armada del Turco que diese tanto embarazo á Vuestra Magestad, que no pudiese acudir ni atender á lo de aquellos estados, por hacerlos por esta via mas obstinados, y que pues no bastaba ver ellos el embarazo que tenia con el Sophi, con que le es imposible armar este año, para que no creyesen que habia de venir armada, que con entender demas desto que hay tregua perderan aquella esperanza, y se desperará de poderse sostener contra las fuerzas de Vuestra Magestad, con dejar tambien á Su Santidad que por no poderse Vuestra Magestad fiar en esta tregua, no se podrá desarmar ni escusar los gastos para que se cerrase el paso á lo que se hablaba de quitar á Vuestra Magestad el subsidio concedido por el salario de las galeras contra el Turco; y desto todo, y de otras cosas que tocan al cargo del dicho Embajador, en que le digo libremente mi parescer, no escribo á Vuestra

Magestad pues presupongo que lo debe hacer y que lo hace como tan diligente; ni hay para que escribiendo lo mismo doblar el trabajo á Vuestra Magestad que de contino está tan ocupado en cosas tan importantes; no se ha dejado de representar á Su Santidad para lo que con él pueden en todas occasiones, la obligacion que ternia de ayudar á Vuestra Magestad por las cosas de Flandes, y harto claro se le ha hablado sobre la ida de Alonso, y sobre la entrada que hizo su gente en el condado de Borgoña, pero con cuantos oficios en esto se hacen no me paresce que se (és calienta) cuanto yo querria, ne se si por no ofender á Franceses, ó por parescerle que con las ayudas que he dado á Vuestra Magestad quede ya demasiadamenle cargado lo eclesiástico de España : y temo que no faltan muchos que dende ahí tienen sus correspondencias acá [1] para ver quejas, ni deja de decir Su Santidad algunas veces que no es bien cargar tanto los súbditos que les pongan en desperacion, allegando el egemplo de lo que al presente vemos en la Francia; de que no dixé otra cosa habiendo venido las cosas, como Vuestra Magestad debe ser informado, tan adelante que si el Rey de Francia no se reforma, les reformaran ellos, y procuran medio resolutamente de darle la ley. Entiendo que Portugueses han hecho oficios con Su Santidad sobre lo de la tregua con el Turco, no menos calientes y vivos que los Venecianos, con decir que Vuestra Magestad les ha ya hecho hacer oficios contra el Turco por donde queda irritado contra ellos, y que se quedan en los cuernos del toro.

Escribeme Vuestra Magestad que habia llamado Funquio, para hinchir el lugar de Hóperus y por conoscerle muy plático, y que sabe muchas lenguas, habiendo tenido aqui oficio por espacio de quince años y mas, con el cual ha podido tener noticia de negocios de cuasi toda la cristiandad, y por tener mucha cognicion de las cosas de Alemania y de las de Flandes, adonde ha asistido ya algunos años en los negocios; y como muchas veces he escrito á Vuestra Magestad, me ha parescido siempre necesario que ó fuese él, ó otro, hubiese persona cerca de Vuestra Magestad muy plática de las cosas de Flandes, y aquien se pudiese acudir con los negocios, asi públicos como particulares de aquellas partes, pues tanto resentimiento hacen los de aquellos estados de que en sus negocios se entremetan los de

[1] Le Roi a écrit en marge : « Ojo. Esto alude á lo que Francisco de Vera ha escrito. »

España, por el ódio que con los malos oficios que se han hecho han concebido contra la nacion.

Pero yo entiendo por cartas del mismo Príncipe de Parma, que se ayuda mucho del dicho Funquio, y que por esto le entretiene para enviarle á Colonia como confidente y plático, si se viniese á la negociacion de acordio delante de los ministros y deputados del Emperador.

Muy bien es que en las cosas de Milan corresponda Vuestra Magestad al Marqués de Ayamonte, y me he holgado mucho de ver que viniesen Españoles por hinchir los tercios, y para que quede la Italia con fuerzas de Vuestra Magestad tales que le tengan respecto; pero yo siento en las entrañas ver cuan mala navegacion han tenido, y que hayan llegado tan desproveidos y mal tractados. Pero no dudo sino que el dicho Marques de Ayamonte hara todo lo que pudiere para se le dan con que rehacerlos, vestirlos, armarlos y egércitarlos, para que si fuesen menester salgan de provecho. Don César de la Marra me escribió que su pliego era cosa de mucha importancia, y veo que ha mucho tiempo que está en querer ir en todo caso á la corte de Vuestra Magestad, con color de querer proponer cosas muy importantes que con viva voz se pueden entender mejor. Yo le digo que hará mejor de escribir y quedar adonde está, dó puede servir con dar avisos como los ha dado algunas veces muy buenos. Pero debe tener mira á su particular, y el caso por el cual está perjudicado es grave, ni creo para mí que convenga vaya delante de Vuestra Magestad por que soy cierto que le cansaria con importunidades, ni podria ir seguro ahí por la pramática que me acuerdo se hizo una vez sin espresa licencia de Vuestra Magestad. Yo continuaré de procurar que se detenga todavia en Ragusa, y Vuestra Magestad podrá mirar si será servido, si lo que escribe de las exempciones que pretenden los Raguseos es cosa de consideracion; yo le exhorto siempre á que corresponda al Virey de Nápoles y al embajador de Vuestra Magestad en Venecia. Que es el camino por el cual debe caminar, y tengo fin siempre de procurar que acada uno se dejen los negocios que son á su cargo. Guarde Nuestro Señor y prospere la S. C. R. persona de Vuestra Magestad como sus servidores y vasallos deseamos y hemos menester.

CXVII.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté [1] de me faire écrire le 24 décembre, ainsi que le duplicata envoyé par une autre voie. Comme je le remarque, par ces missives en réponse aux miennes, Votre Majesté a eu les lettres que je lui ai envoyées de la part du conseiller d'Assonleville. Il n'est pas mauvais que Votre Majesté entende l'avis de ceux des Pays-Bas. Toutefois Elle a reçu ces lettres un peu tard pour pouvoir y donner, avec sa circonspection habituelle, la suite qu'il conviendrait. Je ne manque pas de correspondre avec le Duc de Terra Nova. Comme Votre Majesté l'aura appris, l'Empereur lui avait demandé de se rendre le plus vite possible à Cologne. Mais il lui a dépêché un courrier exprès qui l'a rejoint à Reynhausen. Ce courrier était chargé de l'inviter à partir pour Prague. Le Duc s'y trouve en ce moment, et l'Empereur l'y retient avec le nonce Castaña, jusqu'à ce que les États, à l'exemple de Votre Majesté, s'en réfèrent à la décision de Sa Majesté impériale. Ce qui tarde plus qu'on ne le présumait. Quant à moi, j'ai toujours pensé que cela ne se ferait pas de sitôt. Car il faut réunir les États à cet effet. Déjà l'Archiduc Mathias et le Prince d'Orange les ont engagés par écrit à envoyer leurs députés munis des plus amples pouvoirs, pour décider certains points sans en référer (à leurs mandants). Mais le Prince et l'Archiduc se sont dit que cela serait chose difficile, et que personne n'oserait courir le risque d'une semblable responsabilité. Ensuite nous ne savons pas si la réunion a eu lieu, et encore moins si Sa Majesté Impériale est disposée à y envoyer ses commissaires, tant que cette question n'aura pas été résolue. Dans l'intervalle le Prince de Parme fait très bien d'ajourner les négociations relatives à la trêve, sous prétexte qu'on n'a pas accepté encore l'arbitrage de l'Empereur. Le Prince allègue que les questions de la trêve et de l'accord sont déférées à la décision de Sa Majesté Impériale. Lorsque les États auront, en ce qui les concerne, satisfait à cette condition et que l'Empereur aura envoyé ses commissaires, le Prince s'en rapportera alors à ce que Sa Majesté Impériale aura décidé. En attendant il serre de près Maastricht, après avoir posté ses troupes de manière à empêcher les assiégés de se ravitailler et de s'approvisionner. Il a enlevé toutes les positions que l'armée des États occupait en-deçà de la Meuse jusqu'au lieu de l'action principale. Il a acheté à Schenk un château très bien situé sur la rivière (près Nimègue) pour ce pro-

[1] En marge, de la main du roi : « On fera bien de lui répondre. »

curer des vivres facilement et entraver le trafic que les États pourraient faire par cette voie. Il s'est ouvert aussi le chemin de Cologne, en prenant Carpen. Après avoir jeté sur la Meuse un pont, par où une partie de son armée a passé dans la Campine, il a repris Weert et défait, en trois ou quatre rencontres, dans cette même Campine et la Gueldre, plusieurs compagnies des États. Par son entrée en Brabant il a mis ceux-ci dans un grand danger, pour avoir gardé ses communications avec les garnisons qu'il avait laissées à Léau et Diest. Ces garnisons, surtout celle de Louvain, donnaient tant d'embarras à ceux de Bruxelles, que ceux-ci avaient refusé de payer les impôts si l'on ne levait pas des troupes pour les défendre contre ledit Prince et assiéger Louvain. Ils s'émeuvent de ce que chaque jour la garnison de Louvain pousse des incursions jusqu'aux portes de leur ville. Ils ont cherché de l'argent à Anvers; mais ils n'en ont pas trouvé, et ils ne sont pas sans savoir à quel point ils manquent de crédit. Avec cela ils ont vu d'autre part que l'Artois, le Hainaut et beaucoup de gens en particulier se plaignaient du Prince d'Orange, étaient favorables à la religion catholique et ne voulaient pas souffrir les trames ourdies contre le traité de Gand dans cette ville même et ailleurs. Ils ont vu que le Prince d'Orange attaquait la religion pour empêcher l'accord. Il cherche à l'éviter autant que possible, car il craint qu'il entraînera sa ruine. Le Prince de Parme l'inquiète beaucoup et il est devenu jaloux dudict Archiduc, celui-ci lui paraît vouloir prendre plus d'autorité qu'il ne l'entend. Les États se voient abandonnés du Duc d'Alençon, qui s'en est retourné, comme Votre Majesté l'aura appris. Si ceux de l'Artois, du Hainaut et des autres provinces peuvent obtenir un bon résultat, comme on l'espère, je trouverai cela plus important que si l'on arrivait à un accord entre tous les États. Il suffit pour s'en convaincre de voir la situation de plus près et de considérer les avantages de leurs dissensions. On voit le tort qu'a fait leur union. Une fois désunis, il se passera des années et des années avant que ces États s'entendent et s'accordent pour en revenir à cette union. C'est pourquoi j'ai toujours été d'avis que le Prince de Parme, sans attendre les négociations des commissaires impériaux, cherchât à traiter avec ceux qu'il voudra ramener à l'obéissance. Pour ma part je tiens à la désunion des États. Au surplus, Sa Majesté Impériale ne pourra se plaindre raisonnablement, si tout va bien, comme il est à espérer, Elle aura à se réjouir de ce qui se fera pour le service de Votre Majesté, et, en le faisant le Prince de Parme aura moins à faire à l'Empereur. Car son ambassadeur auprès de l'Archiduc Mathias, le Comte de Schwartzemberg, se montre dans toutes ses démarches très favorable aux États. Il menace le Prince de Parme, s'il ne consent pas à la trève, d'une prise d'armes des États et de toute sorte d'embarras. Mais je ne vois pas que ceux-ci aient le moyen de lever des troupes aussi vite. La Reine d'Angleterre doit se fatiguer des instances de Casimir pour obtenir la solde qu'elle doit payer à ses soldats. Le Prince de Parme suit très bien la voie que lui a tracée Votre Majesté : il tâche de ramener tous ceux qu'il peut gagner par la clémence et la douceur, sans cesser de poursuivre les obstinés, l'épée dans les reins. Je ne manque pas de correspondre très activement avec ledit Prince, ni de faire tous les efforts possibles auprès de ceux des Pays-Bas pour les convaincre de la bonté et de la clémence de Votre Majesté. Je leur rappelle la gratitude qu'ils lui doivent. Je les conjure de ne pas négliger l'occasion qui leur est offerte, alors que Votre Majesté leur ouvrant les bras, est prête à les recevoir et à les traiter comme des fils, consent à oublier le passé, veut enfin laisser traiter les affaires du pays par les nationaux et non par des étrangers. C'est leur enlever le prétexte que les étrangers violeraient leurs privilèges et viendraient les dominer.

Je corresponds, comme je le dois, avec le grand commandeur de Castille, ambassadeur de Votre Majesté, je lui donne à l'occasion mon avis tant sur le voyage du Cardinal Madrucho que sur celui du nonce Castaneo et sur toutes les autres affaires qu'il me communique par ordre de Votre Majesté. La trève avec le Turc a soulevé ici un orage. Pour l'apaiser Sa Sainteté représenta à l'ambassadeur que le mieux était de déclarer qu'une semblable trève n'était pas faite afin de se décharger d'un devoir pour laisser le Turc offenser en aucune manière la Chrétienté, ni pour lier non plus les mains à Votre Majesté. Enfin que, si Sa Sainteté réglait les affaires de la Chrétienté de telle sorte qu'on pourrait, à un moment donné, tenter une expédition probablement heureuse contre ledit Turc, Votre Majesté ne serait pas empêchée de faire ce qui conviendrait à l'intérêt public. Il a fallu dire cela pour satisfaire au désir pressant exprimé à Sa Sainteté par les Vénitiens, qui voudraient, sans se déclarer contre le Turc, recouvrer, par l'intermédiaire de Votre Majesté, leurs possessions perdues. Pour la punition de nos péchés, ce ne sera pas de sitôt que les circonstances permettront d'entreprendre, avec le concours de Venise, la campagne précitée contre les Turcs. Le cas échéant, Votre Majesté n'aura pas à se faire scrupule de rompre le traité conclu avec le Turc. Celui-ci, nous le savons, ne le maintiendra pas plus qu'il ne lui convient, et Sa Majesté ne peut s'y fier. Elle ne doit pas, je le répète, observer cette convention à l'égard de celui qui ne s'y croit pas tenu lui-même. La meilleure excuse de Votre Majesté d'avoir fait cette trève, c'est d'avoir voulu désabuser ceux des Pays-Bas. On leur persuade que, grâce aux ambassades à envoyer au Turc par d'Alençon et le Prince d'Orange, avec l'appui des agents du roi de France, on réussirait à donner assez d'embarras à Votre Majesté pour l'empêcher de venir s'occuper à temps de ces provinces. On encouragerait ainsi l'obstination des États. Mais si, apprenant la conclusion de la trève avec le Turc, ils croyaient ne plus pouvoir compter sur l'intervention de la flotte ottomane, qu'il est d'ailleurs impossible au *Sophi* d'armer cette année, ils perdraient leur confiance et désespéreraient de trouver des forces suffisantes à opposer à celles de Votre Majesté. Au surplus il faudrait représenter au Pape que Sa Majesté, ne pouvant néanmoins se fier à cette trève, ne se croit pas permis de suspendre ses armements et

les dépenses qu'ils entraînent. Il y a lieu de dire cela à Sa Sainteté pour la détourner de l'intention qu'on lui prête de retirer le subside qu'Elle nous a accordé pour armer les galères à envoyer contre le Turc. De tout cela et du reste concernant la mission de l'ambassadeur susdit, je n'en écris pas à Votre Majesté; elle sait, je présume, les mesures qu'Elle a à prendre et elle les prend avec toute la diligence voulue. Il n'y a pas de raison pour que je Lui en écrive, au risque de doubler le travail de Sa Majesté, toujours si occupée d'affaires importantes. On n'a pas manqué de rappeler en toute occasion à Sa Sainteté l'obligation qu'il a d'aider Votre Majesté dans les affaires de Flandre. On lui a parlé en termes assez nets du voyage d'Alençon, et de l'entrée des troupes de celui-ci dans la comté de Bourgogne. Malgré tous mes bons offices, je ne vois pas à Sa Sainteté autant d'ardeur à conférer avec moi que je le voudrais. Je ne sais si c'est pour ne pas déplaire aux Français ou parce que, connaissant le concours prêté par moi à Votre Majesté, le Saint-Père trouve que je suis déjà le prêtre le plus occupé de l'Espagne. Je crains du reste que d'aucuns [1] ne correspondent de là-bas avec ici pour faire entendre des plaintes. Aussi bien Sa Sainteté ne manque pas de dire parfois qu'il n'est pas bien d'accabler ainsi les sujets de Votre Majesté au risque de les désespérer. Le Souverain-Pontife cite l'exemple de la situation que nous offre présentement la France. Je n'en dirai pas davantage, car cette situation est devenue telle que, si le roi de France ne change pas sa manière de faire, il sera obligé de la modifier par la force des choses et on lui fera résolûment la loi. J'apprends que les Portugais ont fait des démarches auprès de Sa Sainteté à propos de la trêve conclue par l'Espagne avec le Turc. Avec non moins de chaleur et de vivacité que les Vénitiens, ils ont dit que Votre Majesté les a poussés à molester; que celui-ci, à raison de ces actes hostiles, est irrité contre eux et que maintenant ils sont « pris entre les cornes du taureau. »

Votre Majesté m'a écrit qu'Elle avait appelé auprès d'Elle Fonck pour remplacer Hopperus; qu'Elle connaissait son expérience, qu'il savait plusieurs langues, ayant été ici en fonction pendant quinze ans et plus; qu'il avait pu ainsi se mettre au courant des affaires de presque toute la Chrétienté, surtout de l'Allemagne et de la Flandre, où, durant plusieurs années également, il avait pris part aux négociations politiques. Or, il m'a toujours paru de toute nécessité que, soit celui-ci, soit tout autre, il y ait auprès de Votre Majesté une personne très familiarisée avec les affaires de Flandre et susceptible d'être employée à les régler en matière publique et privée. Ce pays n'entend pas voir les Espagnols se mêler de ses affaires; le mal qu'ils lui ont fait, les a portés à haïr tout le peuple de l'Espagne.

Mais j'apprends par les lettres du même Prince de Parme qu'il s'aide beaucoup des

[1] En marge, de la main du roi : « J'entends, c'est une allusion de la correspondance de Francisco de Vera.

services du susdit Fonck. Aussi le garde-t-il pour l'envoyer à Cologne avec une mission de confiance, s'il parvenait à engager les négociations avec les agents et les délégués de l'Empereur.

C'est très bien que pour les affaires de Milan Votre Majesté corresponde avec le Marquis d'Ayamonte. Je me réjouis de voir que les Espagnols sont venus recompléter les cadres des *tercios* et que Votre Majesté gardera en Italie assez de troupes pour se faire respecter. Au fond je sens bien que les hommes ont beaucoup souffert de la traversée et qu'ils sont arrivés dépourvus de tout et fort maltraités. Mais je ne doute pas que le Marquis d'Ayamonte ne fasse tout son possible pour leur donner de quoi se rétablir, s'équiper, s'armer et s'exercer pour qu'on puisse les utiliser au besoin. Don César de la Marra m'a écrit que sa requête était très sérieuse. Il y a longtemps, je le vois qu'il veut se rendre, en tout état de cause, à la cour de Votre Majesté sous prétexte d'affaires importantes plus faciles à expliquer de vive voix. Je lui dis qu'il fera mieux d'écrire et de ne pas s'éloigner d'où il est et peut continuer à donner ses informations parfois excellentes. Mais il doit veiller sur lui-même : son cas est grave et il ne convient pas, je crois, qu'il se présente devant Votre Majesté; il La fatiguerait de ses importunités. Du reste, il ne pourrait se rendre avec sécurité à Madrid, à cause de l'ordonnance rendue un jour, si j'ai bonne mémoire, à moins d'obtenir la permission expresse de Votre Majesté. Je continuerai à renseigner ce qui se passe à Raguse, et Votre Majesté verra si mes renseignements touchant les prétentions des gens du pays à l'endroit de leurs privilèges, sont de nature à l'intéresser. Je prie toujours Votre Majesté de vouloir bien correspondre avec le Vice-Roi de Naples et l'ambassadeur de Votre Majesté à Venise. C'est la voie à suivre, et je tiendrai toujours la main à ce que chacun soit chargé d'arranger les affaires qui lui incombent. Que Dieu garde et protège la sainte, catholique et royale personne de Votre Majesté, conformément au désir de ses serviteurs et vassaux qui en ont tant besoin.

CXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol 185.)

Cambrai, les 10 et 11 mars 1579.

Le mardi x^e de mars, par une conspiration des sectaires par avant conceue, sur les sept heures du matin sont-ilz venu à main armée en quattre églises catholicques, où on faisoit le sermon, et ont chassé comme chiens enraigez hors des églises de St-Michiel, Ste-Pharalde, St-Jacques et St-Nicolas, tous les auditeurs catholicques, mesmes à la susdicte église de St-Michiel ont-ilz faict grande foule, ayantz précipité de la chayre de vérité frère Franchois, cordelier de Bruges, principal prescheur, et navré à la teste avec une coignée, dont il est en dangier de vie. Il eust esté tué sur la place, s'il n'eust esté empesché par plusieurs Catholicques, que sont néantmoings aussi blessez, aiant illec oultre cela blessé plusieurs, tant hommes que femmes et enfans, et les pillé de leurs cappes, manteaux, robes, failles, anneaulx et bagues, chaines, couverchefz et chapperons de velours; de sorte qu'ilz sont retournez au logis à teste nue, sans habit supérieur, et entre les aultres plus mal traictés la Dame d'Augerelles. Et ne se contentantz de ce, ilz n'ont poinct seulement saccagé lesdictes églises, mais aussi les descouvert et tous les ornementz ecclésiasticques braslé publicquement sur le marchiet; et oultre ce ont emprisonné les seigneurs, gentilzhommes et gens d'église suivantz, continuantz en ce conseil jusques descherchantz et recherchantz les milleurs Catholicques et de crédit.

Les noms des seigneurs et gentilhommes constituez prisonniers par les sectaires de Gand le xe et xie mars : Messrs Jacques Betz, s^r d'Angerelles, Péronne et Fontaines, Philippe de Grutere, s^r d'Appooele, Ansbeke et Wassen, Adolf de Gruter le veil, Jehan Betz, Pierre Corteville, Nicolas Wyckhuys estant nagaires relaxé de prison; Josse de Kevin, Thierri de Sulens, Zegher van der Straten, surnommé le Riche, Richard, bailli de St-Pierre. Aussi selon le dire des aulcungz le s^r de Oomberghe et aultres de petite qualité jusqu'au nombre de xx. Ceulx d'église : frère Franchois, cordelier, prescheur susdit; maistre Adrien Van Loo, curé de St-Jacques; sire David Halias, curé de St-Saulveur [1].

Quelque chanoine s'ayant jusques ores tenu à Gand; le reste des gens d'église, ou prisonniers depuis, ou blessez ou chassez. Et est le cry publicq partout : *Papen bloet en Ryckmans goet;* estantz remarcquez tous les maisons des Catholicques et gens d'église pour estre donnez en pillaige [2].

CXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Rome, le 14 mars 1579.

Madame, j'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du v de ce moys, avec les lettres et coppies que avec icelles elle m'a renvoyé. Nous n'avons nulles lettres despuis de Monsieur le Prince. Ce

[1] Selon DE JONGHE, les personnes qui furent arrêtées à Gand, le 10 mars 1579, pendant l'émeute excitée par les sectaires, furent : Daniel, N., curé de St.-Sauveur, Erasmus N., chanoine de St.-Bavon, messire Jean Beths, messire Jacques Beths, s^r d'Angerelis, messire Philippe de Gruutere, messire Pierre Courteville, messire Adolphe de Gruutere, messire Pierre de Vos, messire François de Wychuyse, qui fut très maltraité et menacé d'être pendu à un gibet, N. Bombeke, bailli de St.-Pierre, Siger Vander Straten, tondeur, Jean de Pottere, Josse Kevyn, Pierre de Weer, procureur, Pierre Vander Swalmen, Liévin Nemegheer. Ils furent en partie incarcérés à la Haute-Porte et en partie au Chatelet. (DE JONGHE, *Gendsche geschiedenissen*, t. II, p. 123.)

[2] Dans une lettre du 30 mars au Cardinal, Morillon lui mande que « les Gantois ont relaxé les prisonniers qu'ils avoient prins le x et le xi de ce mois. Ils ont fait justice de trois qu'avoient pillé quelques maisons particulières, mais non de ceulx qui ont spolié et violé les églises, qu'ilz ont murés, affin que les Catholicques n'y entrent plus. Chacun se ressent fort contre ces insensés Gantois et contre le Prince qui ne faict aulcune démonstration contre eulx. L'on a chassé hors d'Auldenarde les gens d'église, et Dieu sait comme les pouvres doiens de chrestienté sont poursuiviz et traictez par toute la Flandre. » (*Ibid.*, fol. 180.) Voy. aussi DE JONGHE, *loc. cit.*, p. 125.

qu'est venu par la voye de l'ambassadeur Don Pedro de Mendoce, et par voye de marchans, du coustel de Cologne et d'Auspurg et d'aillieurs, s'est entièrement communiqué à Aldobrandino, pour en servir Vostre Altèze; et pource que l'ambassadeur résident pour le Roy vers l'Empereur, Don Jehan de Borgia, et le Duc de Terranova escripvent que le Comte de Schwarzemberg (que comme Vostredicte Altèze aura entendu, se tient avec l'Archiduc Mathias, envoyé de l'Empereur, que s'est par trop démonstré partial pour le Prince d'Oranges et pour ses adhérans) assheuroit à l'Empereur que les Estatz s'estoient soubmis à la détermination de Sa Majesté Impériale[1], et que sur ce fondement l'Empereur avoit escript et faict escripre au Duc de Terranova à Monsieur le Prince[2] qu'il accepta la tresve, incontinant que j'euz receu mes lettres: et veu celles escriptes au Commendador Mayor, de mesme substance, je mis la main à la plume, et escripviz audit Don Joan de Borgia ce dont avec ceste vad la coppie, que je communica audit Commendador Mayor, auquel il sembla bien qu'elle s'envoya telle par le courrier que partit le mesme jour, et d'advantaige en ay envoyé coppie à mondit Signeur le Prince, envoyant mes lettres audit Don Pedro de Mendoça, à Gennes, afin que dois là il les fit incontinant partir pour les Pays d'Embas. Et j'en envoyray avec ceste coppie à Vostre Altèze, afin qu'elle voye le tout: et me remectray à ce, sans en faire répétition, pour non travailler Vostredicte Altèze. Et j'estime que je ne me forcompte en ce des Pays d'Embas, ayant veu l'advis de Vostredicte Altèze, et que je m'y suis conformé. Il me souffit veoir ce que ledit Signeur Prince escript au Commendador Mayor, et j'ay la mesme ziffre qu'il ha, et d'icelle me serz escripvant audit Signeur Prince, que pourra user de la mesme, s'il me veult escripre quelque chose à part, où il convint user de ziffre.

Je tiens pour certain que au pacquet dudit Don Pedro de Mendoça pour Vostredite Altèze, que se donna incontinant audit Aldobrandino, elle aura trouvé le mesme advertissement que nous avons de luy, que luy est venu

[1] Le 18 février 1579, l'archiduc Mathias adressa une circulaire aux États des provinces par laquelle il les informa de la réunion à Anvers pour le 26 mars 1579 de tous les États, afin d'y traiter des moyens d'une réconciliation complète, du rétablissement du gouvernement, de la police, de la justice et de l'obéissance. (Gachard, *loc. cit.*, t. II, p. 148.)

[2] L'empereur écrivit, le 19 février 1579, aux États généraux une lettre par laquelle il dit que les négociations seraient ouvertes à Cologne le 31 mars suivant. (Gachard, *loc. cit.*, t. II, p. 148.)

par lettres du Signeur Don Pedro de Toledo[1], filz du feu Signeur Don Garcia. Les lettres dudit de Toledo sont du XII de febvrier; et si l'advertissement est véritable, ce seroit bon signe que le Prince d'Oranges se fut retiré en Zélande. Car il debvroit avoir sentu de n'estre sheur en Brabant; et il est cault, et mect bien les aultres en dangé, mais il s'en eslongne ordinairement, tant qu'il peult. Nous avons lettres du Roy du XXIII de febvrier, vennes par la voye secrette. Et pourtant n'en y a particulières. Le principal est que par icelles nous sumes assheurez que Sa Majesté et ceulx du sang se pourtoient fort bien, grâces à Dieu. La reste est sur les grâces que Sadite Majesté désire obtenir de Sa Saincteté pour subside sur le clergé. Et touchant Portugal, où est allé le Duc d'Osuna, et auparavant y avoit envoyé aulcuns religieux pour parler au nouveaul Roy, qu'a esté fort malade, que n'est pas pour prandre envye de se marier, à ce que je voys. Sa Majesté se conferme tous les jours plus, par l'advis de ceulx ausquelz elle ha faict consulter sur son droit, et en Castille, et en Portugal mesme, que sa prétention soit la mieulx fondée; que n'est pas ce que le Royaulme de Portugal vouldroit. Et y auroit à faire à l'exécution, et plus à les tenir content, si les Castillans y vouloient mectre le pied pour gouverner. Et ne me semble fort assheuré conseil de vouloir commander à tant de gens, contre leur voulenté. Je prie à Dieu que bien en advienne; mais plus je y pense, plus je m'arreste à ce que j'ay escript à Vostre Altèze, pour mon advis, de ce qu'elle pourra faire de son coustel.

De la trève du Turq, nous n'avons jusques oyres aultre chose. synon que les bonnes nouvelles venues freschement de Constantinoble, que Vostre Altèze aura veu, ont faict murmurer de nouveaul contre ladite tresve. Et nous allons justiffians ce que nous pouvons; et j'ay aydé tout ce que m'a esté possible, pour oster Monsigneur Illustrissime Farnes de la penne où il estoit, pour en avoir parlé plus avant que ledit Signeur Commendador Mayor n'eust voulu; lequel toutesfoys m'a assheuré et juré, qu'il n'en avoit riens escript en Espaigne.

[1] Don Pedro de Tolède, marquis de Villafranca, membre du conseil de guerre d'Alexandre Farnèse, capitaine de deux compagnies de cavalerie espagnole, se distingua pendant la guerre aux Pays-Bas. Voy. sa biographie dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 361.

CXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 165.)

—

Rome, le 15 mars 1579.

J'ay fort voulentiers entendu, par voz lettres du xv de febvrier, le récit si particulier que vous me faictes par icelles de ce qu'est passé en la communication tenue à Dole entre les Seigneurs que vous me nommez, et dittes s'y estre trouvez pour le faict de la neutralité que convient renouveler, et pour la déclaration plus à nostre fabveur de la Lighe héréditaire [1], avec le contenu aux coppies joinctes, que peulvent grandement ayder, si ceulx que l'on y envoyra s'en sçaivent dextrement servir. Dieu doint que, comme vous dites, le tout se mecte en bonne exécution, comme il a esté bien et prudentment discouru et, tout considéré comme il convient, l'advis de noz anciens devra estre treuvé le meilleur, ne voyant que en ladite assemblée se soyent treuvées personnes qu'ayent plus d'expérience et congnoissance des affaires que noz devanciers.....

Les affaires des Pays d'Embas monstrent encoires quelque bon espoir de ressource par le bon chemin que y prend Monsr le Prince de Parme, que continue les practicques avec ceulx d'Artois, Henault, Lile, Douhay, Orchies, St-Omer et aultres, que se monstrent peu contens du Prince d'Oranges [2]. Et d'aultre part avoit avec son armée passé la Meuse, et entré en Brabant, qu'estonnera beaucoup ceulx que se sont jusques oyres montrez durs.

Le Seigneur Dom Pedro de Tolède escript à l'ambassadeur résident à Gennes, que ledit Prince d'Oranges s'estoit retiré en Hollande ou Zeelande; que Casimirus retourné d'Angleterre estoit à Bruxelles et l'Archiduc Mathias

[1] La confédération Suisse.

[2] Les lettres relatives à cette confédération sont publiées dans Gachard, *Les États généraux*, t. II, pp. 460 à 485 et suiv.

en Anvers, assez mal accompaigné. Si cela dudit Prince d'Oranges est véritable, cela me feroit croire qu'il ne se tiendroit assheuré en Brabant, que vraisemblablement luy fera perdre beaucoup de son crédit.

L'on ha escript à l'Empereur que les Estatz s'estoyent soubmis à sa détermination. Je ne m'en assheure et me doubte qu'il y a du mescompte, et que la tresve que l'on prétend sur ce fondement soit pour refroydir la négociation avec les dessusdits d'Artoys, Hainault et aultres; sur quoy j'ay faict les offices que m'ont semblé convenir [1].

Les nouvelles du Levant sont fort bonnes. Le Persien ha nouvellement prins Derbent, et mis en pièces les Tartares et Turqz que y estoyent.

Mostaffa sollicite le Turq afin que fort accompaigné il y voyse en personne. Sa mère ou sa femme le dissuadent contre l'opinion de Mahomet et de aultres Bassas que sont près de luy, et ledit Turq y vouldroit envoyer en sa place ledit Mahomet, que mal voulentiers feroit ce voyaige sans son maistre, pour plusieurs respectz.

Nous avons lettres du Roy du xxiiie du moys passé, qu'estoit refaict de la goute et se portoit fort bien.

—

CXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

—

Rome, le 25 mars 1579.

Je doibz responce à deux lettres qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre, pour respondre à aulcunes miennes. Elles sont des xviie et xxie, et m'a esté hier soir donné la seconde. Toutes deux me tesmongnent sa bonne santé, dont je louhe Dieu, luy suppliant la luy conserver longues années. Elle n'a

[1] Les États généraux avaient été en effet avertis par leur agent à Prague, que le roi ne voulait pas de la paix, ni de l'armistice. (Gachard, *loc. cit.*, t. II, p. 149.)

pourquoy user envers moy si grandz remerciementz, pour chose que je face pour son service, de Monsigneur le cardinal [1], et aultres de la maison, puisque je recongnois l'obligation que je y ay, et l'asseure que je m'y employe d'austant entière affection et prompte voulenté, que aultre qui que ce soit en ce monde, et luy mercye bien humblement et très affectueusement la faveur trop grande, et plus que je ne sçauroye mériter, par ce qu'il luy plait me dire par sesdites lettres.

Ce que vint l'aultre jour par la voye de Lyon a esté entièrement communiqué, pour en tenir compte à Vostre Altèze, à Aldobrandino, que comme il est diligent, il m'assheure n'aura failly d'y rendre le debvoir requis. Et maintenant je reçois en ung pacquet de nostre ambassadeur à Gennes l'advertissement venant du camp du dernier de febvrier, que vad avec ceste, encoires que peult estre envoye-il le mesme à Vostre Altèze, au pacquet que venoit joinct pour Vostredite Altèze, dudit ambassadeur, que de mesme s'est incontinant délivré audit Aldobrandino. Si l'advertissement est véritable, comme il est apparent, ce sont très bonnes nouvelles, et auroit Monsieur le Prince faict jà grand progrès, dont se pourroit espérer bonne suyte, si l'on ne l'empesche par la suspension d'armes, de laquelle j'ay escript franchement ce que Vostredite Altèze ha veu [2]. Et je pense que je ne me forcompte, puisque Vostre Altèze l'appreuve; laquelle peult estre certaine que de ce que me semblera pouvoir servir, je ne fauldray d'advertir.

Cest advertissement nous fera actendre avec tant plus grand désir lettres dudit Signeur Prince, pour sçavoir plus certainement ce que passe, et ce qu'il aura respondu à l'Empereur, au Duc de Terranova, et à l'ambassadeur, qui tous troys luy ont escript sur la suspension d'armes. Dieu, par sa grâce, nous en doint d'oyres en avant bonnes nouvelles. L'ambassadeur Don Pedro de Mendoça m'escript qu'il avoit jà adressé mes lettres audit Signeur Prince.

Le courrier, qu'a apporté les lettres dudit ambassadeur, nous en ha apporté de la Court seullement duplicat de ce que nous avions jà. Elles sont escriptes, je diz celles avec lesquelles ledit duplicat s'adresse, du jour

[1] Le cardinal Farnèse.

[2] Granvelle ne voulait pas d'armistice, parce que les États et le prince d'Orange la sollicitaient en vue de gagner du temps pour leur armement. Sur ce point le cardinal était parfaitement d'accord avec le roi, qui avait admis ses raisons.

des Caresmeaux, et ne venoit dépesché ledit courrier que pour Gennes. Je tiens que sur choses concernant les galères, que doibvent aller en Espaigne avec une bande d'Espagnolz de Lombardie, au lieu desquelz yront les bisongnes venuz nouvellement, et partiront lesditz Espagnolz de Lombardie avec les galères, après que celles que le Prince Joan Andrea Doria envoye à Naples charger biscuytz, seront retournés à Gennes. De ce voyaige des galères pour Espaigne, avec lesditz Espagnolz, ny à l'ambassadeur, ny à moy, ny encoires au viceroy de Naples, l'on n'en escript riens de la Court. Ce que Sa Sainteté ne peult croyre. Ains pense que ne luy voulons confier, et soubçonne que ce soit contre Portugal. De Gennes les marchans l'escripvent cler, et aulcuns particuliers de la Court escripvent seullement qu'ilz doubtent qu'il ny aye du garboulle. Le Roy Cardinal assembloit les Estatz, pour conférer sur le point de la succession avec eulx. Le Duc de Osuna estoit arrivé audit Portugal, avec aulcuns de longue robbe qui l'accompagnent, et y a esté fort honorablement et amiablement receu dudit Roy; mais l'on n'escript aultre particularité, hors mis que l'on tient le droit du Roy nostre maistre pour l'opinion des lettrados [1] d'Espaigne, et d'aulcuns de Portugal, le meilleur, et l'on tient que aussi sera-il le plus fort, combien que, comme je l'ay escript, je ne treuve bon que l'on veulle avoir tant de subjetz contre leur voulenté, et demeure en la mesme opinion de ce que j'escripviz à Vostre Altesse de ce qu'il me sembloit elle debvoit faire de son coustel. De ce que viendra d'advantaige, je ne fauldray d'en advertir.

Sa Majesté, grâces à Dieu, se portoit bien, et estoit au Pardo. L'on l'actendoit à Madril, et les procurateurs des Courtès [2] de Castille, pour conferer avec iceulx des affaires ordinaires, et pour y jurer pour Prince l'infante Don Diego; et avoit Sadite Majesté escript en Arragon que lesdites Courtès de Castille achevées, il yroit à Monçon, aux Courtès. Mais, le prieur Don Hernando de Toledo m'escript qu'il ne pense que ce sera plustost que au moys d'aoust. Et il est apparent que, par la chierté que y est, l'on actendra la prochaine racolte. Sa Majesté ha donné l'archevesché de Çaragoce à ung Inquisiteur, que je ne congnois de veue; mais je le proposa l'esté passé

[1] *Lettrados*, lettrés, savants.

[2] *Courtès*, les Cortès.

pour la nouvelle évesché de Teruel, desmembrée dudit Çaragoce [1]. Je pensoye que ce seroit pour le Cardinal Archiduc. Don Antonio de Toledo estoit extrêmement malade, et en dangé. Du Duc d'Albe je n'ay encoires entendu que l'on en escripve en particulier, hors mis que ung de la Court m'escript que, parlant avec Antonio Perez de ceulx avec lesquelz Sa Majesté pouvoit la conférer des affaires importans, luy ayant nommé ledit Duc, que Perez respondit : *ya acabo quanto a negotios*, et qu'il ne se parloit ny en bien, ny en mal de son affaire; dont l'on prenoit opinion, que ce seroit chose que prandroit grand traict, et yroit à la longue. Il est tousiours à Usedo près d'Alcala.

Quant à la tresve avec le Turq, je ne pense pas qu'elle soit conclute, puisque celluy que y vad part seullement maintenant de Raguse. Mais bien pourra estre que la résolution sur les articles soit prinse, puisque l'on en ha parlé de part Sa Majesté si avant au nonce, qui l'a icy escript. Surquoy a esté la bourrasque, que ne cesse pas encoires du tout, combien que l'on n'en parle pas avec si grande véhémence que du commencement. Je ne sçay quelles sont les conditions de ladite tresve, ny l'on ne les escript à l'ambassadeur. Pour moy je ne treuve que ceste tresve nous puisse beaucop servir, et nous ferons faulte si, estant les affaires du Turq en l'estat que Vostredite Altèze aura entendu, elle ne se faict avec grande auctorité et advantaige du Roy, nostre maistre. De ce que j'en pourray descouvrir d'advantaige et des provisions que se font à Naples, et d'aultres choses, je ne fauldray d'en donner à Vostredite Altèze l'advertissement qu'elle me commande.

[1] André Santos Quintana avait été nommé évêque de Téruel en 1578, de là il passa pendant la même année au siège archiépiscopal de Saragosse, où il mourut en 1585.

CXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

—

Rome, le 30 mars 1579.

Ces deux motz seront pour encheminer à Vostre Altèze, ce que nous vient des Pays d'Embas par la voye de Cologne et d'Auspurg, en confirmation des bonnes nouvelles qu'elle aura receu avec mes précédentes. Monsieur le Prince se mect une corone en teste. Maintenant est-il temps de traicter, quant nous avons l'advantaige, et de donner le pardon général, ample et sans tant de restrictions, et non quant noz affaires vont mal, selon que cy devant l'on en ha usé, et regaigner les voulentez. Vostredite Altèze ha veu que j'ay escript audit Signeur Prince qu'il ne mecte garnison aux places que se rendront, si icelles ne la demandent, ou qu'il ne voye estre du tout de besoing. Car s'il avoit xx foys austant de gens, il ne souffiroit pour en mectre par tout; et s'il répart ceulx qu'il ha, demeurera tost sans camp, en dangé et peu estimé, ny ne seroient pas fort assheurez les gens de guerre répartiz en petites trouppes aux garnisons, et en feroient ung pour une vespre sicilienne, et mesme que aujourd'huy les soldadz sont desriglés et sans discipline, et ne se peuvent contenir qu'ilz ne facent mille insolences et forces où ilz sont; et cela pourroit désespérer les subjetz, et estre cause pour ceulx qui ne se seroient renduz demeurassent obstinez, pour les faire déterminer à se donner à France, Angleterre ou aultre par désespoir. Il fault regaigner la voulenté des subjectz, si l'on veult sortir du travail que tant d'années ces pays ont donné à Sa Majesté; et de penser gaigner tant de villes l'une après l'aultre, il seroit tard devant que l'achever; à ceulx qui ne se vouldront rendre vouluntairement, user toute rigueur, au contraire de ceulx que vouluntairement se rendront, reprandre au service les conseilliers anciens que, pour n'avoir peu eschapper, ont servy aux Estatz. Car ilz ont congnoissance des affaires, et sont

assez forcez, et n'ont pesché de leur voulenté pendant que nostre armée estoit hors des pays; et celle des Estatz occupoit le tout, comme audit Signeur Prince et au feu Signeur Don Jehan je l'ay escript cy devant. Et pour Dieu que en ce de la pacification il ne suyve le conseil des Espagnolz, ny des Flamans et aultres que font leur prouffit de la guerre, comme ont faict ses prédécesseurs, pour non perdre le fruyt de ses labeurs, et tomber à pis. Vostredite Altèze luy peult donner conseil, avec sa prudence, et pour la congnoissance qu'elle ha du pays et des humeurs, et sera mieulx prins d'elle que de moy, ayant assez escript le mesme de mon coustel audit Signeur Prince, duquel j'ay receu la lettre que vad avec ceste, se remectant à ce qu'il escript au Commendador Major, que j'ay veu; et est le mesme que ledit Signeur Prince escript à Monsigneur Illustrissime Farnès; et je tiens que austant pour le moings en aura Vostre Altèze. Les lettres sont du VIIe de febvrier, et les nouvelles venues par la voye de Gennes sont du dernier, et celles que viennent du coustel d'Allemaigne, sont du IIIIe de ce mois.

CXXIII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 11.)

Madrid, le 30 mars 1579.

Don Phelippe, por la graçia de Dios Rey de España, de las dos Sicilias, de Gierusalem, etc., muy Reverendo in Christo Padre cardenal de Granvela, nuestro muy caro y muy amado amigo, y del nuestro consejo d'estado : aunque he deseado siempre teneros en mi compañia, por la mucha satisfaçion que tengo de vuestra persona, y por la ayuda de que me será vuestra persona, y lo que ella conviene al buen expediente de muchos negocios, han sido las occasiones de manera, que non han dado lugar para lo que yo tanto quiziera : viendo agora que no embaraçan los occasiones como hasta

qui, y que yo tengo mas necessidad de vuestra persona y de que me ayudeys al trabajo, y cuydado de los negociós, pues lo sabreys tambien hazer con vuestra mucha prudencia y experiencia, me he resuelto por la confiança que hago de vos, y del amor y zelo conque siempre me aveys servido, de llamaros, y encargaros que tomeys este trabajo por mi servicio, y assi os ruego, y encargo mucho, que sin ningúna dilacion os dispongais luego, y partais para Genua, porque holgaria mucho que alcançassedes las galeras de Juan Andrea, y que no os tomasse ay el tiempo de la mutacion del ayre, porque yo desseo, y he menester mucho vuestra breve venida, y assi, os ya torno á encargar quanto puedo, y tambien holgaré que con mucha brevedad me respondais a esta carta, y que aviseys de como partis, y sea, muy Reverendo Cardinal, N. S. en vuestra guarda [1].

CXXIII.

ANALYSE.

Confiant dans sa haute prudence et son expérience consommée, non moins que dans le zèle affectueux qu'il ne cesse de déployer à son service, le roi appelle le Cardinal auprès de sa personne pour prendre la direction des affaires. Ce projet qu'il réalise aujourd'hui, était dès longtemps dans sa pensée, mais diverses circonstances en avaient jusqu'alors entravé l'accomplissement.

Sa Majesté enjoint à M. de Granvelle de partir de Rome le plutôt possible et de s'embarquer à Gênes [2].

[1] L'appel fait par le roi aux talents de Granvelle contrariait celui-ci. Il aimait mieux rester en Italie; mais enfin le devouement qu'il avait toujours montré envers Philippe II l'obligeait à satisfaire au désir de son souverain. (Voy. à ce sujet Groen van Prinsterer, t. VII, p. 87.)

[2] De la main du roi : « Plus tôt cela sera, plus j'en serai content. » — Contresigné : « Antonio Perez, » celui justement que Granvelle devait remplacer, et qui devait être emprisonné à l'arrivée du Cardinal à la Cour.

CXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1735.)

—

Rome, le 1er avril 1579.

J'actendz avec grand désir le courrier ordinaire de Lyon, pour avoir confirmation des bonnes nouvelles des Pays-d'Embas, que j'espère viendront encoires plus grâces, que celles que s'envoya dernièrement venues par la voye de Cologne et d'Augspurg, en confirmation de ce que peu auparavant estoit venu à Gennes par lettres particulières du dernier de febvrier, escriptes comme l'on disoit au camp. Les marchans et aultres peu affectionez au Roy ne croient ce qu'est venu d'Alemaigne, et dient aulcuns que ce sont inventions miennes; mais j'espère qu'ilz en verront tost confirmation.

Avec ceste yra ce que le conseillier Assonleville m'escript des xvie et xviie de febvrier. Peult estre en auray-je de plus fresches de luy par le prochain ordinaire. Cependant il n'y a mal que Vostre Altèze voye celles icy, que je luy supplie me renvoyer. Peult estre les envoyray-je au Roy, et mesmes si Vostre Altèze ne me commande aultre chose.

L'ambassadeur Don Jehan de Borgia continue en ce qu'il ha escript à Monsieur le Prince, afin qu'il condescende à la suspension d'armes; et je demeure de contraire advis, et qu'il ne convient jusques l'on soit d'accord avec ceulx d'Artois et d'Hénault; et qu'il est bien prandre pour excuse, que la soubmission ne soit de tous les Estatz [1]. Je verray ce qu'il m'en

[1] L'armistice a toujours été mal vu de Granvelle et de tous les partisans du roi. Voici ce que disait à ce sujet d'Assonleville à Alexandre Farnèse dans une lettre datée de Cologne le 24 juin 1579 : « J'ay tousiours eu pour suspecte la suspension des armes requise et sollicité de la part des ennemis, encoires que ceulx qui parlent pour eulx la mectent en avant comme chose que l'Empereur demande singulièrement, ne faisant plus mention des rebelles, et l'ay tousiours ainsi déclairé au duc de Terranova; de manière que s'est tousiours empeschée ladicte suspension jusques ad présent, que ce matin nous trouvans avec ledict Sr ..... il nous dict la cause pourquoy il estoit appelé et qu'il s'inclinoit bien

escripvra, après qu'il aura veu mes lettres, dont ne fauldray d'advertir Vostre Altèze, et de ce que je pourray entendre d'advantaige.

—

CXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1735.)

—

Rome, le 6 avril 1579.

L'auditeur de Vostre Altèze Bayardo m'a donné la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre par luy, me faisant par icelle faveur extraordinaire, m'ayant aussi visité de la part d'icelle, et dit bien bonnes nouvelles de sa santé, dont je louhe Dieu, luy suppliant la luy maintenir et accroistre, en toute prospérité, comme je désire. J'ay despuis heu celle du xxxe du moys passé, que m'a délivré Aldobrandino, et communiqué les coppies venues avec les lettres escriptes à Vostre Altèze de Monsieur le Prince, dont il a pleu à icelle m'envoyer aussi copie. Les nouvelles sont, grâces à Dieu, bien bonnes, et encoires meilleurs celles que sont après venues à la suyte par la voye de Gennes, et par la voye de Cologne et d'Auspourg, que se sont communiquées audit Aldobrandino. Et l'on peult croire ce en quoy elles s'accordent, mesmes à nostre faveur, combien que de mondit Signeur le Prince, ny d'aultres du camp, nous n'ayons lettres si

consentir en ladicte suspension, par condition toutesfois que la ville de Mastricht fût mise ès mains de S. M. et que V. E. pourroit capituler les conditions avec ceulx de dedens, et que à ces fins on envoyeroit vers V. E .... En somme il est certain que le Prince d'Orenge ne poursuyve ceey, sinon pour un grand bien et se délivrer du péril où il se voit pour non avoir rien de prest, aussy espérant par là faire perdre le surplus de l'esté à l'armée de S. M. et la desballer et continuer à riens faire s'il peult. Et tout ceey se pourroit souffrir si ce fût qu'il y euist apparence de quelque pacification; mais comme ilz se monstrent si desraisonnables, on voit qu'ilz n'en veuillent riens faire. Et où ilz le vouldroient faire, la pacification se pœult aussy tost conclure que ladite surséance des armes. » (Archives de l'Audience, registre n° 110, pp. 168 et suiv.) — Voy. aussi Renon de France, t. II, p. 394.

fresches. Nous en actendions avec désir par l'ordinaire de Lyon, que debvoit arriver vandredy; mais jusques oyres nous n'en avons nouvelles. Ne sçay si les François industrieusement le retiennent, afin que nous n'entendons ce que passe, ou si c'est, pource que aulcuns murmurent, que ung marchant florentin aye faict banquerotte à Lyon, dont nous n'avons encoires riens de certain, ou si audit Lyon l'on actendoit l'ordinaire d'Anvers, et qu'icelluy ne se soit dépesché, pour l'estonnement que l'on y debvra avoir heu, pour s'en estre ledit Signeur Prince et le camp approché de si près. Dieu nous doint à l'arrivée dudit courrier ordinaire bonnes nouvelles [1].

De Gennes et de Milan l'on escript que au marquisat de Saluce descendent gens de guerre françois, et que le Duc de Savoye pourvoye ses places, et que le Duc de Mantoa face le mesme des siennes du Montferrat. Aussi veullent aulcuns dire que le Duc de Nevers, frère de celluy de Mantoa, aye cédé au Roy de France les prétentions qu'il peult avoir audit Montferrat. Je ne puis entendre qu'estant la France aux termes que l'on sceit, ledit Roy de France voulu maintenant entrer en guerre par élection, ne fut sur leur ancien discours, de tirer leur gens de guerre hors de la France, avec quelque occasion que ce soit pour s'en faire quicte, ou que Dieu, pour ses jugemens justes, voulu par ce moyen forcer le Roy, nostre maistre, à faire ses affaires contre sa voulenté, et mesme si ce des Pays d'Embas se pouvoit (que Dieu le veulle) accommoder, cecy pourroit donner occasion à ce que les potentatz d'Italie ouvrissent les yeulx, et que, pour asseurer la quiétude et repoz, l'on vint à quelque lighe deffensive contre quiconque y vouldroit mouvoir quelque chose par la force. Il me passe par imagination, que ce mouvement des François, au marquisat de Saluce, fut seullement pour donner umbre, plustost que pour vouloir passer plus avant, et que ce fût pour favoriser les Portugalois, pensans par ce divertir que Sa Majesté ne tire gens d'Italie pour les envoyer en Espaigne; estant l'opinion commune que les Espagnolz, que sur les galères l'on veult passer de Lombardie en Espaigne, soit pour le respect des affaires de Portugal. Ledit auditeur de Vostre Altèze pourra supplir à luy dire nouvelles de ce coustel.

[1] Voy. plus haut, p. 321.

CXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1735.)

Rome, le 7 avril 1579.

Io ho avuto lettera di Vostra Eccellenza delli 7 di febbrajo, et le bascio cordialmente le mani del favore che mi fa en essa con tante amorevoli offerte: io non le posso offerir niente che non sia già suo, essendomele dato per servidore tanti anni sono, ne mai mancaro di, con le opere, et con essibirmi pronto a servirla, et alla casa, far questa professione, et la supplico che mi commandi in ogni cosa in che da me possa ricevere servitio.

Ho visto quanto Vostra Eccellenza ha scritto al Signor Commendatore Maggiore, et vedo che Vostra Eccellenza attende piu a fare che as crivere, poiche per lettere piu fresche si è saputo l'honorata risolutione che fece Vostra Eccellenza di dar passo sicuro et libero agli Alemani che glielo domandorno per ritornare alle case loro con giuramento di non servire, levando a gli stati tanta gente senza danno delle sue, havendo condolto gli Alemanni a tal termine, che se bene le erano inimici prima, le domandorno questa gratia, cosa tenuta quà da tutti per piu honorata che se gli havesse vinti in battáglia. S'è ancora saputo quel che passò in Burgerhout, et quanto attoniti restano quelli di Brabante di védere Vostra Eccellenza con campo tanto innanzi, col quale s'intende con le ultime che Vostra Eccellenza fosse ritornato sopra Mastricht con speranza di qualche buon' effetto, il quale faccia Iddio che succeda. Travaglio haveranno li stati, se non m'inganno, di tornare a giontare gente Alemana et truovandosi Vostra Eccellenza signore della campagna, tagliando gli passi del comertio, mal potranno valersi de contributioni delli populi per assoldare gente, si che se non sono ciechi conosceranno che le cose loro stanno in mal termine, per il che si doveria sperare che si riconoscessero, et si puo tener' per certo che lo faranno, massime se Iddio vuole che quelli d'Artois et Enao et altri

con chi si trattava, finiscono di conchiudere il lor ritorno all' obedientia et con Vostra Eccellenza : et io ne spero bene poiche Vostra Eccellenza continuava con loro la prattica con modi convenienti, con quanto disturbo le die con le sue prattiche il Prencipe d'Oranges, poiche molti già conoscono qual sia il fine de suoi disegni, et che ingannando loro con speranze di pace, fa quanto può perche questa mai segui, et adesso e tempo quando le cose nostre sono prospere di offerir largamente il perdono generale amplissimo, perche quelli populi perdano l'opinione di diffidentia, et conoscano che la clementia della quale usa Sua Maestà verso di loro è per mera bontà sua, offerendoseglielà in tempo che è superiore, et che in man sua sta la loro rovina, essendo uno de gli errori che si sono fatti nel maneggiar li negotii di quella Provintia, che li predecessori di Vostra Eccellenza hanno offerto alcune volte il perdono generale : ma questo è stato sempre quando le cose nostre stavano basse, et li populi non se ne fidavano, pensando que a questo si venesse per necessità : nella quale opinione tanto più si confirmavano vedendo che subito poi succedendo qualche cosa prospera si ritiravano dalle offerte et sempre vi mettevano conditioni et restrittioni tante che quelle genti non ne potevano far buon giuditio. Et per questo supplico Vostra Eccellenza che non si lasci ingannare in questa prosperità da quelli che fanno l'utile loro della guerrà, che con vane speranze hanno tanti anni pasciutó li loro generali et Sua Maestà per continuare il camino della forza, et si vede pur troppo chiaro che poco frutto vi si è fatto et quanto danno Sua Maestà ne ha ricevuto. Tenendo Vostra Eccellenza per fine di pacificare quelli stati, et per questa via ch'è la più facile restituirli a Sua Maestà, che si può dire gli haveva persi : ne potria Vostra Eccellenza far al parer mio cosa di magior gloria ne con che più obligasse a Sua Maestà, che desidera, come Vostra Eccellenza sa, uscire di questi travagli, et se non m'inganno resta poco soddisfatto di quelli che con speranze vane sono stati causa di tanto suo danno; ne posso mancare di ricordare a Vostra Eccellenza che nelli negotij di pacificazione et di governo si vaglia del conseglio de letterati, et de li antichi servidori di Sua Maestà di quelli stati, li quali con la prattica delli negotij trattati già molti anni per le loro mani, et conoscendo essi l'humori della gente sapranno dar meglio conseglio che fuorastieri, li quali nelle cose di la questa qualità non ne sapranno tanto in vinti anni, quanto già ne sanno gli altri, con quanto presumano d'intendere il tutto; et mi pare che l'opinione di Madamma che tanti anni gli ha governati sia questa, et quanto più andara Vostra Eccellenza vittorioso (il che sara piacendo a Dio da qui inanzi sempre) tanto più allarghi la mano alla clemenza et non curi d'aspettar la negotiatione delli commissarij dell' accordio, poiche come già altre volte ho scritto, quel che per questa via farà Vostra Eccellenza sara camino per facilitar la conclusione del resto, et quanto più saranno quelli con chi particularmente trattara Vostra Eccellenza et ridurra all' obedientia, tanto sara meglio; et hanno bellissimo fundamento per separarsi dall' unione, poiche giurorno questa con presuposto che si osservaria la pacificatione di Gante, alla quale il Prencipe d'Oranges, quelli di Gante et altri tanto bruttamente hanno contravenuto, che il più valido argumento che mi possi imaginare per persuadere a molti che con honor loro possono tornare alla devuta obedientia, appartandosi da quella unione. Sopra la suspensione d'armi ho scritto quanto Vostra Eccellenza havra visto, la quale è qua molto laudata delli termini usati dal Conte di Zuartzemberg, per non concederla.

Di Genova scriveno et di Milano che Francesi bugliono di questa parte ingrossando di gente nel Marchesato di Saluzzo. Io non so intender, stando le cose loro in cosi mal termine, come volessero muovere la guerra per elettione; forse lo fanno per divertire, acciò la fantaria spagnuola vecchia del Stato di Milano non si parti a Spagna, sopra una banda di galere che Sua Maestà commanda se li mandi in quella costa, di che si fanno varij giuditij, volendo molti che sia sopra le pretentioni di Portugallo, se bene fin qui Sua Maestà non ne scrive cosa alcuna alli Ministri, ne dice la causa per che fa passare a Spagna questa gente. Amenazzano ancora [si li avisi che ha il Signor Conte de Champlite governatore di Borgogna sono veri] di nuovo il Contato di Borgogna, ma io per me sospetto che in Borgogna medesima gi forgiano queste nuove, et che saria pero più servitio di Sua Maestà che le genti de a piedè et a cavallo di quel Stato che stanno nel soldo, si truovassero nel campo, perchè assicuro Vostra Eccellenza che non servendola, fanno mille mali, et che potriano esasperare gli animi di quelli populi di maniera che succedesse qualche inconveniente grande, ne m'ha parso il tempo moltó a proposito per convocare in questa staggione gli Stati, et io aspetto con molto desiderio d'intendere quello che vi si sarà fatto, che voglia Iddio sia passato tutto bene et quietamente.

Madamma et Monsignor Illustrissimo Farnese stanno (gratie a Dio) con intiera salute come spero intendera dalle loro lettére, et desideranno molto (come faciamo tutti) che Vostra Eccellenza commetta ad alcuno degli suoi segretarij che ci faccia sempre breve relatione di quel che passa per darne aviso, acciò gli animi non restino suspensi, et per opponerci a mille male nuove che alcuni appassionati spargono.

CXXVI.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre de Votre Excellence du 7 février, et lui baise cordialement les mains pour la faveur qu'Elle me marque par tant d'offres gracieuses. Je ne puis rien lui offrir qui ne soit déjà à Elle, depuis tout le temps que je Lui consacre mes services. Je continuerai à La servir en tout et partout, avec le même zèle, la priant de m'employer en toute occasion où je pourrais Lui être utile.

J'ai lu toutes les lettres de Votre Excellence à Monseigneur le Grand Commandeur et je vois que Votre Excellence s'occupe plus d'agir que d'écrire. On le sait par ses dernières lettres, Votre Excellence a pris la louable désolation de laisser passer librement les Allemands désireux de rentrer chez eux, mais à la condition qu'ils s'engagent à ne plus servir contre Elle. Votre Excelllence a enlevé toutes ces troupes aux États sans exposer les siennes. Elle a conduit les affaires de telle sorte que les Allemands, d'abord ses ennemis, ont sollicité d'Elle cette grâce. Ce que tout le monde considère comme un plus grand honneur que de les avoir défaits en bataille rangée. On a appris aussi l'affaire de Borgerhout et la grande surprise de ceux du Brabant en voyant la marche en avant de Votre Excellence qui est revenue sur Maestricht avec l'espoir de remporter quelque avantage. Puisse Dieu le lui donner. Les États, si je ne me trompe, auront fort à faire de retrouver les Allemands. Votre Excellence est maîtresse du pays; Elle a intercepté les routes par où se faisait le trafic. Aussi les États pourront difficilement lever des contributions sur le pays pour payer leurs mercenaires. A moins d'être aveugles, ils reconnaîtront le mauvais état de leurs affaires. Alors, nous pourrons espérer qu'ils viendront à résipiscence. Il n'en faut pas douter, surtout si, Dieu aidant, ceux d'Artois, de Hainaut et autres, avec lesquels l'on négocie, finissent par

retourner à Votre Excellence et se soumettre à Sa Majesté. J'ai d'autant meilleur espoir, que Votre Excellence continue à pratiquer à leur égard la politique la plus judicieuse après tous les troubles provoqués par les agissements du Prince d'Orange. Mais beaucoup savent aujourd'hui où tendent ses desseins. Il les amuse avec le leurre de la paix, tout en faisant son possible pour les empêcher de la conclure. Maintenant que nos affaires réussissent, le temps est venu d'offrir le plus large pardon à tous. Nous ferons tomber ainsi la défiance des gens du pays. Ils reconnaîtront que la clémence du Roi est un effet de sa pure bonté, puisqu'il la leur accorde à l'heure où il l'emporte et tient leur sort dans sa main. Ç'a été une des erreurs de l'administration des prédécesseurs de Votre Excellence de n'avoir jamais proclamé en pareil cas l'amnistie générale aux Pays-Bas. Nous l'avons fait seulement quand nous avions le dessous, et les populations se sont défiées, pensant que nous agissions sous l'empire de la nécessité. Ils l'ont cru d'autant plus, qu'ils nous voyaient, à chaque revirement favorable, revenir sur nos offres. On y mettait alors des conditions et des réserves telles, que les gens du pays ne pouvaient guère avoir bonne opinion de nos avances. Je supplie Votre Excellence de ne pas se laisser tromper dans la prospérité, par ceux qui trouvent leur intérêt à faire la guerre. Pendant tant d'années ils n'ont poussé Sa Majesté dans cette voie que pour la bercer de vaines espérances, afin de se repaître aux dépens du peuple et du Souverain. On voit trop clairement aujourd'hui ce que l'on y a gagné et ce que le Roi a perdu. Votre Excellence a à cœur de pacifier ces états et par ce moyen — le plus facile — de les rendre au Roi, car on peut dire qu'il ne les possède plus. A mon avis Votre Excellence ne pourra rien faire de plus glorieux ni de plus utile à Sa Majesté. Le Roi, comme Votre Excellence le sait, désire être débarrassé de tous ses ennuis et, sauf erreur, il n'est guère enchanté de ceux dont les imaginations illusoires lui ont fait tant de tort. Je ne manquerai pas de rappeler à Votre Excellence que dans ces questions de pacifications et de gouvernement, Elle fera bien de s'étayer des avis d'hommes instruits et d'anciens serviteurs du Roi dans les Pays-Bas. Ayant l'expérience des affaires qu'ils ont maniées depuis tant d'années et connaissant les dispositions du pays, ils pourront donner de meilleurs conseils que des étrangers. Ceux-ci dans vingt ans n'en sauraient pas autant. C'est, me paraît-il, l'opinion de Madame qui a gouverné le pays pendant tant d'années. Plus Votre Excellence sera victorieuse (s'il plaît à Dieu de toujours la favoriser), plus Elle inclinera à la clémence. Elle n'attendra pas les négociations relatives à l'accord; en étant clémente, Elle hâtera la conclusion des pourparlers, d'autant mieux qu'Elle traitera avec un plus grand nombre de gens disposés à rentrer sous l'obéissance. Ceux-ci ont au reste le meilleur prétexte pour se séparer de l'Union : ils ont juré de lui rester attachés dans la conviction qu'elle observerait la Pacification de Gand. Mais le Prince d'Orange, ceux de Gand et d'autres l'ont violée sans vergogne. Voilà, me semble-t-il, l'argument le plus probant pour persuader à beaucoup qu'ils

peuvent revenir en tout honneur à l'obéissance due au Roi en rompant avec l'Union. J'ai écrit à Votre Excellence tout ce que je savais de la suspension d'armes. Elle est trop approuvée du comte de Schwartzemberg pour que Votre Excellence l'accorde.

On écrit de Genève et de Milan que les Français se mutinent de ce côté; ils vont renforcer les troupes du marquisat de Saluce. Je ne comprends pas comment ils peuvent vouloir la guerre, leurs affaires étant aussi embrouillées. Peut-être le font-ils pour opérer une diversion, afin d'empêcher l'infanterie espagnole d'être transportée du Milanais en Espagne sur les galères commandées par Sa Majesté. A cet égard les avis sont partagés. Beaucoup veulent que ce rappel serait déterminé par les prétentions des Portugais. Sa Majesté n'en a d'ailleurs rien écrit à aucun de ses ministres; Elle n'a dit à personne le motif de cette détermination. Si les avis du comte de Champlite, gouverneur de la Bourgogne, sont exacts, les Français menacent également la comté. Mais, pour moi, je soupçonne que ces nouvelles ont pris cours en Bourgogne même, et j'estime qu'il vaudrait mieux, pour le service de Sa Majesté, appeler à l'armée tous les gens de pied et les cavaliers restés dans cette province. Que Votre Excellence veuille m'en croire, en ne servant pas à l'armée, ils font beaucoup de mal là où ils sont. Ils pourraient surexciter les esprits dans la comté au point de provoquer des incidents fâcheux. Aussi me paraît-il opportun de convoquer les États de Bourgogne. Je serais, du reste, désireux d'apprendre comment tout se passerait. Plût à Dieu que ce fût bien et tranquillement.

Madame et Monseigneur Farnèse se portent parfaitement bien, grâce à Dieu, comme Votre Excellence, je l'espère, l'apprendra par leurs lettres. Leurs Altesses désirent beaucoup (comme tout le monde) que Votre Excellence charge l'un de ses secrétaires de rédiger une brève relation des événements et de la leur adresser à seule fin de rassurer les esprits et de combattre les mauvaises nouvelles répandues par des gens intéressés.

CXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1735.)

Rome, le 18 avril 1579.

Je doibz responce à celle de Vostre Altèze du VI de ce moys, avec laquelle elle m'a renvoyé celles de Assonleville et aultres pièces, dont je la remercye

très humblement, et de l'advertissement de sa bonne santé, que surtout j'estime, suppliant le Créateur la luy conserver. L'on ha faict part à Aldobrandino ce qu'est venu. Ce que je puis dire dadvantaige est, que de Bourgongne le Comte de Champlite, Monsieur de Vergy, m'escript que ung courrier, qu'estoit venu du camp pour soliciter quelque argent remis par les marchans à Besençon, disoit de bouche que Mastrich [1] se baptoit jà, avec quelque espoir de l'emporter, et que les affaires d'Artois alloient aussi fort bon chemin [2]. Dieu, par sa grâce, doint bon succès à l'ung et à l'aultre. Aussi disoit-il que Monsieur le Prince n'avoit voulu condescendre à la suspension d'armes, que me semble fort bien. Nous ne sçavons dadvantaige des commissaires que debvoient aller à Cologne d'ung coustel et d'aultre que ce que j'ay escript à Vostre Altèze. Le Cardinal de Come ha lettres de Speir du nonce Castagna [3], que dit qu'il s'embarcait là sur le Rhin avec le Duc de Terranova, et que déans 4 jours ilz espéroient par là arriver à Cologne [4]. Le chemin enbas le Rhin se faict ordinairement en ce terme. Le principal est que mondit Signeur le Prince procure de traicter particulièrement à part avec tous ceulx qu'il pourra, sans s'actendre à la communication de Cologne, comme je luy ay escript. Et le Commendador-Major escript maintenant ausdit Duc de Terranova et nonce qu'il facent en ce audit Signeur Prince toute l'assistence qu'il pourront.

Le bruyt des apprestes de Naples est grand; et quoy que l'on die que ce soit pour donner chaleur aux affaires des Pays d'Embas (que peu de gens croiront), l'on tient que ce soit pour Portugal, où le Roy, comme l'on dit, ha envoyé ung docteur Molina, pour justiffier son prétendu, afin que l'on jure Sa Majesté pour Prince, laissant jouyr le Roy moderne, sa vie durant, oyres que Sadite Majesté prétend que par droit il pourroit débouter ledit

[1] Le siège de Maastricht commencé au 12 mars 1579 se termina par la prise de cette ville au 28 juin suivant. Voy. BOR, liv. XIII, fol. 92 et suiv. — MEEKES, *Verhaal der belegering van Maastricht in* 1579 dans le *Militaire spectator,* t. XI, p. 135, et *Beleg van Maastricht in* 1579, dans les publications de la Société historique d'Utrecht, *Kronijk,* XV[e] année p. 284.

[2] La réconciliation de l'Artois avec le roi marchait en effet avec un grand succès. Voy. RENON DE FRANCE, t. II, pp. 340 et suiv.

[3] Castagna, archevêque de Rossano, nonce apostolique, avait été chargé d'aider aux négociations de Cologne. (LOSSEN, p. 649.)

[4] Voy. RENON, *ibidem,* pp. 390 et suiv., et LOSSEN, *Der kölnische Krieg,* p. 649.

Roy, pour estre le sien meilleur, et que non seullement ceulx de Castille, mais aulcuns plus fameux docteurs de Portugal sont de ceste opinion. Et quant à la mienne, je m'arreste à celle que j'ay escript à Vostredite Altèze. Aulcuns escripvent d'Espaigne que la guerre y soit publiée contre Portugal, que je ne croys, ny est vraisemblable. Et ledit Cardinal de Cosme m'a assheuré ce matin avoir lettres fort fresches de Portugal, que disoient que les choses s'alloient accomodans, sans me dire dadvantaige, ny ay peu en tirer aultre particularité [1].

L'on espéroit que le trouble excité au marquisat de Saluce, entre Bellegarde et Virago, s'accomoderoit; mais ledit de Come m'a dit aujourd'huy qu'il ha lettres de Turin du XIII, que dient le contraire, et que les choses s'eschauffent, et que les François négotient fort avec les Vénitiens. Je luy ay dit qu'il regarde combien il emporte à Sa Sainteté qu'il n'advienne trouble en Italie, et l'on fera de nostre coustel l'office que convient, afin que le Marquis d'Ayamont soit sur sa garde. Et s'escript à l'ambassadeur à Venise pour descouvrir ce que font les François là, et au Viceroy de Naples qu'il tienne les galères du Royaulme de Naples prestes, et les gens de guerre apperceuz pour, s'il estoit besoing, en envoyer à Gennes, et dois là en estat de Milan.

De la tresve avec le Turq nous n'avons jusques oyres aultre chose. Marliano est tousiours à Constantinoble, et celluy que debvoit aller à la résolution est encoires à Naples. . . .

J'escripvoye ceste, quant Aldobrandino m'est venu trouver avec la lettre de Vostre Altèze du XVe, en responce de la mienne, que l'auditeur Bayard porta, et accompagnée de deux parmesans jambons, saulcices et grand nombre de boites de dragées de l'Aquila. La libéralité de Vostre Altèze est trop grande envers ung qu'elle ne doibt procurer d'obliger d'advantaige, estant desià du tout sien. J'en remercye très-humblement Vostre Altèze; mais à la vérité, c'est trop. Je ne sçauroye que adjouster de nouveaul à ce que dessuz. Seullement diray-je que je crains, comme je l'ay souvent dit, que la guerre de France que le Roy crainct tant, ne le mecte en guerre, pour non parler cler, et faire ce que convient, pour les contenir en leurs

[1] Tous les débats concernant la succession du Portugal sont exposés dans CABRERA, t. II, pp. 501 et suiv., et dans FORNERON, *Histoire de Philippe II*, t. III, pp. 97 et suiv.

bornes, en saison que leurs affaires sont en grande confusion et leur pouvoir bien bas.

Véritablement les Allemans ne m'ont jamais semblé fort à propoz pour traicter noz affaires. Ilz sont longz et intéressables, et me conforme entièrement au très-prudent advis de Vostredite Altèze [1]. L'accord est plus que requis; et si ce d'Artois peult avoir succès, aultres prandront confiance de Monsigneur le Prince, les traictant bien, par où se pourra ouvrir le chemin pour, sans lesditz Allemans, accommoder beaucop de choses.

CXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'AERSCHOT.

(Archives de Simancas. — Affaires de Rome, liasse 935.)

—

Rome, le 18 avril 1579.

L'affection que je vous ay tousiours porté et à votre maison me contrainct à faire cest office en vostre endroict, avec le désir que j'ay à vostre conservation et des vostres et encoires de toute la patrie, envers laquelle j'ay et auray, tant que je vivray, la mesme volunté de procurer, où que je soye, le repos et tranquillité d'icelle, désirant singulièrement la veoir retourner en fleur. Et Dieu m'est tesmoing que j'ay tousjours faict ce que j'ay peu pour le procurer, ayant très grande compassion de la veoir tomber en tant de misères ausquelles, sans ma culpe, j'ay eu ma part, comme

[1] Le Cardinal a tort d'imputer aux négociateurs allemands les longueurs des conférences de Cologne. Les parties intéressées, très peu disposées à la paix, cherchaient des subterfuges pour ne pas arriver à une solution. La question religieuse qui avait déjà été soulevée à Breda et à Geertruidenberg se présentait de nouveau et sous le même aspect à Cologne. D'autres éléments contribuèrent encore à arrêter la solution. C'étaient tantôt les intérêts du prince d'Orange, tantôt la question de l'armistice demandé par les États, répudié par le roi et le parti espagnol, tantôt l'insuffisance des pouvoirs donnés aux négociateurs. Voy. à ce sujet LOSSEN, *Aggäus Albadas*, et FRIEDLÄNDER, *Briefe des Aggäus de Albada an Rembertus Ackema*, etc.

vous sçavez. Je ne me veulx mettre à déduyre l'occasion de noz maulx; ce seroit chosse trop longue. Il y a eu de la faulte et du mal entendu des deux costelz; mais il fault prendre les choses comme elles sont, et ouvrir les yeulx pour veoir ce que convient pour sortir de tant de maulx. Je vois que la commune a prins tant d'authorité, que les Seigneurs et nobles, et princepallement les ecclésiastiques, la vont du tout perdant, et que l'on va introduissant les sectes pour empescher l'accord; qu'est le chemin qu'ont prins ceulx qui font leur prouffit de la calamité publique. Continuant ce chemin, tout va en confusion et perdition, sans remède. A quoy ceulx qu'ont à perdre doibvent avoir grand regard et surtout considérer que, oultre les maulx que l'on en souffre en ce monde, l'âme va le chemin de dannation éternelle. Ce que aulcuns discourrent de faire les pays libres pour y introduyre républicques, à l'exemple de celles des Suisses, si les Seigneurs et nobles veuillent considérer comme sont là traictez ceulx qui cy-devant tenoient lieu principal et noblesse et que ung bouchier, ung tavernier et aultres de plus basse marque leur font à la part, non à l'esgal, mais leur sont supérieurs, je tiens qu'ilz recognoistront cler que ce n'est ce que leur convient. Prince voysin qu'aye le pouvoir de se rendant à luy les défendre du sien, je ne le vois, et la mémoire des choses passées me faict cognoistre quel chemin il fauldroit qu'ilz prinssent pour s'asseurer, et la part qu'ilz feroient du meilleur à leurs mignons, leur donnant les biens du pays, que tost s'empliroit d'estrangiers; oultre ce qu'il est cler que le Roy ne vouldra perdre ces pays, et que jusques à les recouvrer il ne cessera les maulx que procèdent de si continuelle guerre. Vous le sçavez, et comme jà l'on s'en treuve le commerce perdu, l'impossibilité de plus furnir le camp de Monsr le Prince de Parme puissant dedans le pays, et la guerre d'Allemaigne, de fresche mémoire, nous faict cognoistre que gouvernement ramassé de tant de diverses testes ne peult durer; et tenant Sa Majesté maintenant l'advantaige, que l'on voit sa bonté est si grande qu'il ouffre, pour réduyre les affaires à bon chemin, tout ce que l'on luy pourroit demander: oubliance de tout le passé, confirmation des privilèges que excluent les estrangers de toutes charges, la retraicte des estrangers et demande seullement conservation de la Religion [1]. A quoy oultre le devoir

[1] Voy. à ce sujet *Les articles donnez de la part du Roy pardevant messieurs les électeurs et autres princes et seigneurs commissaires de l'Empereur, assemblez à Couloigne pour réconcilier ses sujets des Païs Bas, le premier juing* 1579, dans Renon de France, t. II, p. 405.

de la conscience doibvent prétendre tous ceulx qui ne veuillent blasmer leurs prédécesseurs et les prononcer héréticques; car il n'y a que une vraye Religion. Les divisons des sectes doibvent faire cognoistre que la doctrine des sectaires est diabolique, et la Catholique, continuée dois la venue de Notre Seigneur en la terre, tousiours une, confermée par tant de miracles, et par l'opinion de tant de sainctz et sçavans pères et du sang de tant de martieres, se monstre la vraye et solide. Avec ce de la Religion, demande seullement Sa Majesté conservation de son auctorité et l'obéissance à elle dehue, comme à ses prédécesseurs, bridée et bornée comme vous sçavez par les privilèges que se conferment. Qui pourroit venir à joyr des pays avec plus favorables conditions? Et ce que plus m'a meu à mettre la main à la plume pour vous escripre la présente, est que ayant tousiours faict pour vous et pour Monsr le Marquis [1], votre frère, ce que je doibz à nostre amitié, je vois que Sa Majesté désire singulièrement éviter votre perdition et qu'elle se souvient de voz prédécesseurs. Et je suys certain que si de vostre coustel tous deux vous voulez, que vous le trouverez bening prince et clément; et pourtant emporte que vous monstrez maintenant envers icelle votre affection par rabiller les affaires, quoy faisant et gaignant le devant, vous retirant des premiers du Prince d'Oranges, puisqu'il n'a observé le traicté de Gand, qui estoit le fondement de l'union jurée, vous aurez tousiours principal lieu; et soyez certain que je ne vous diroye cecy si expresément, si je n'avoye bon fondement que m'en donne toute asseurance: considérez que le Prince d'Oranges, qui est estranger, s'est faict Seigneur absolut de tout, et vous pouvez veoir quelle part il vous faict d'authorité; vous estes le premier du pays, ceulx qu'obligeront Sa Majesté par quelque spétial office, en retournant, seront les plus chiers et plus favoritz. Je vous prie y penser, puisque tant il vous emporte et à votre postérité; et en ce que je pourray employez moy, si vous voulez prendre le chemin, et vous trouverez en moy le mesme désir de vous servir et de m'employer en ce que je pourray, vous priant que Monsr le Marquis voye

[1] Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré.

ceste, faisant compte que de moy il se peult promettre le mesme [1]. En me recommandant, etc.

CXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 933.)

Rome, le 19 avril 1579.

Despuis mon aultre lettre escripte, que Aldobrandino aura encheminée, qu'estoit du jour d'hier, l'on m'a donné une autre lettre du Roy du xxx du

[1] Le duc d'Aerschot ne suivit pas immédiatement le conseil de Granvelle tendant à se réconcilier avec le roi. Il le fit le 29 janvier 1580, ainsi que le constate la lettre suivante qu'il adressa au prince de Parme : « Combien que je ne doubte que V. E. soit advertie de ma bonne intention et détermination au service de S. M. par lettres de MM. le duc de Terranova, prévost et conseillier Fonck, néantmoins je n'ay voulu laisser de confirmer par ceste tout ce que lediet S^r prévost a à mon instance escript à V. E. et joinctement asseurer icelle que S. M. me trouvera tousiours prompt pour obéir à ses commandemens (lesquels j'attens en bonne dévotion), comme à fidel vassal et très humble serviteur appartient. Ce que j'ay jusques ores différé de satisfaire à mon debvoir et d'escripre à V. E. n'a esté à faulte de bonne affection, ains pour ces raisons représentées par ledict prévost, espérant qu'elles seront esté prinses de bonne part. Et comme en partie les mesmes raisons militent encoires, je supplie V. E. que ceste mienne résolution ne soit divulguée, ains pour quelque temps et plus grand bien tenue secrète. Aussy qu'icelle soit servie m'accorder non seulement les lettres de mainlevée en la forme que ledict prévost en a advisé V. E., mais aussi celles dont il m'a promis escripre à icelle avec ceste, et selon le pourject que luy ay délivré joinctement avec mes lettres réciproques signées de ma main et confirmées de mon signet. Madame vostre mère m'a passé quelque temps escript deux lettres, dont ay bien voulu envoier les copies cy-jointes. Je n'y ay encoires respondu pour les dangers des chemins et raisons susdictes. J'ay entendu avec très grand contentement mien et de ma femme que S. A. retourne pardeça. Je prie Dieu qu'elle puist arriver bien tost à bon port, et que les pays puissent retourner en l'heureux estat en quoy ilz estiont durant son gouvernement. Je m'efforceray, pour le bien et honneur que j'ay receu d'icelle, de luy faire comme aussy à V. E. à jamais bien humble service avec toute fidélité, comme les effectz en rendront tesmoigniage les occasions se présentant, aidant Dieu le créateur. » Le même jour le duc signa sa soumission. (*Correspondance du Taciturne*, t. IV, p. cxxx.) Une des lettres de la duchesse, datée du 6 janvier 1579, se trouve en copie dans le même volume, fol. 291. Voy. plus haut, p. 279.

moys passé, que m'a mis en penne, et estoye bien loing d'y penser, estant fort résolu de jouyr icy du repoz, et servir dois icy en ce que je pourroye, comme j'ay tousiours faict [1]. Sa Majesté me commande avec fort grande instance, et me favorisant par sa lettre plus que je ne mérite, que je voise incontinant devers elle, et que je parte le plustost que je pourray, désirant que je réside près de sa personne: et combien que je sçay le préjudice que tel changement peult faire à ma santé, en l'eage que je suis, et que j'auroye beaucop à dire pour m'excuser de faire le voiaige, Sadite Majesté me presse de sorte et avec conjuration si grande, que je ne puis délaisser d'obéyr, avec licence de Sa Saincteté. Il me fauldra quelques jours pour rompre ma maison et m'apprester, et j'escriptz à Gennes pour avoir quelques galères à Civita-Vechia pour m'embarquer avec quelque commodité, et feray ce que me sera possible pour, avec l'ayde de Dieu, me mectre tost en chemin, afin de satisfaire à la presse et haste qu'il me donne. Vostre Altèze peult bien estre assheurée que, où que je soye, elle aura ung vray et très affectionné serviteur. Je adjousteray que à tout ce que je puis comprandre, oyres que l'on ne le dit cler, qu'il fauldra que enfin Vostre Altèze face le voiaige des Pays d'Embas [2], et mesmes si (que Dieu veulle) l'on vient à quelque appoinctement, et à mon advis continue la bonne affection à l'endroit de Monsigneur le Cardinal Farnès, je ne fauldray, estant en court, au plaisir de Dieu, de faire les offices que je verray convenir au désir et service de Vostredite Altèze, à la bonne grâce de laquelle je me recommande bien humblement et très affectueusement.

[1] La question si souvent agitée de savoir si Granvelle était ou non bien disposé à se mettre de nouveau au service de Philippe II est finalement décidée par cette lettre. Ce fut en quelque sorte à son corps défendant qu'il entra en Espagne.

[2] Marguerite de Parme rentra en effet en Belgique, mais pour peu de jours seulement. Nous avons vu dans le tome VI qu'il fut question dès 1577 d'envoyer de nouveau cette princesse aux Pays-Bas. Jamais Philippe II ne prit à ce sujet une résolution définitive. Par suite de la réconciliation des provinces Wallonnes, ce projet fut repris, grâce à l'influence de Granvelle. Marguerite arriva en effet à Luxembourg le 4 mai 1580. Mais elle fut bientôt rappelée à sa propre demande. Voy. Groen van Prinsterer, t. VII, p. 192, et *Mémoires anonymes*, t. V, p. 214.

CXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 935.)

—

Rome, le 20 avril 1579.

Illustrissimo et Eccellentissimo Signor mio osservantissimo.

Ho havuto la lettera di Vostra Eccellenza delli 9 del passato, venuta in compagnia di quello che della medesima data ha scritto al Signor Comendator Maggiore che me l'ha communicato; et mi fa torto Vostra Eccellenza et a se stessa di usare meco di scusa, poiche quel ch'io pretendo, è servire a Vostra Eccellenza et non darle incommodità di più, che io so molto bene occupata che è, nelle attioni quanto disturbo l'è di voler scrivere; faccia pur Vostra Eccellenza come fin adesso, continuando con tanta prudentia a maneggiar le armi, et a procurar poi per negotiatione la riduttione di quelle genti, poichè questo è quel che conviene, et il non perdere l'occasione di sperare quella unione giurata sopra l'osservatione del trattato di Gante, causa di tanto danno. Et torno a scrivere quello che altre volte le ho detto, che mi pare più importante questa disunione al servitio di Sua Maestà, che non che l'accordio universale si facesse co'l mezzo degli Alemanni, delli quali temo, poiche non sara l'Imperatore quello che negotiara, se non persone deputate da lui, et poiche Vostra Eccellenza havra appresso il Duca di Terranova et havra comodità di poter scriverli et haver lettere sue, agiutisi di lui come di persona informata a bocca da Sua Maestà della sua intentione. Negotiara con più vantaggio con le provintie appartamente et con li particulari che non con tutti l'uniti, et fatto una parte per questa via, meno restarà che fare. Al detto Signor Duca di Terranova si scrive che non manchi d'aiutar per parte sua a Vostra Eccellenza, la quale a giuditio di tutti quelli che qui stanno havra fatto molto bene di non accettare la suspensione d'armi, et faccia Iddio che sopra Maestricht resti vittorioso : sebene io temo per essere la terra grande et forte, et per haver spesso visto

quanto disfa un essercito per potente che sia un gran assalto, quando da quelli di dentro quelli di fuora sono ributtati; et vagliasi Vostra Eccellenza per amor d'Iddio nelle negotiationi et nel governo, si come l'ho scritto, di persone letterate et consiglieri vecchi informati delli negotij, essendo che ordinariamente fanno errori grandi consiglieri nuovi inespersi quando vogliono uscire del usato, et far cose nuove. Il contato di Borgogna si lamenta della congregatione che s'è fatta alli Stati in mala staggione et congiuntura, com' io preadvertetti, et sono stati più insieme dibattendo sopra il negotio che mai dal tempo dell' Imperatore ne dopo prima che venire alla risolutione; et senteno che la convocatione si sia fatta senza lettere firmate di mano propria di Sua Maesta al solito, et delli modi nuovi che si siano usati nel procedere nelli negotij, dove si è data gran querela contra le forze, stratij, et robbi, fatti dalli soldati et uffitiali, che è stato di manera che si Vostra Eccellenza lo sapesse particularmente, ne restarebbe molto offesa, et non si fa giustitia alcuna per la contentione che è tra il governatore et il parlamento : al qual parlamento et alla giustitia si leva ogni autorità, con che li vassalli si fanno insolentissimi, et Vostra Eccellenza sa meglio di me che dove non è giustitia, gli Stati non si possono mantenere : se qualcuno particularmente havra eccesso, che si castighi senza rispetto alcuno, ma non è giusto che per questo si sminuischi l'autorità del tribunale, ne è bene che si comportino le novità che si fanno non usate; et sopra la contentione fra il detto governatore et il parlamento, saria bene che Vostra Eccellenza si mandasse del solito, et che col parere delli consiglieri vecchi, delli quali non potra essere che alcuno non venga a congiongersi con Vostra Eccellenza, puotendolo fare con qualche sicurezza, potra determinare che si osservi il solito poiche li maggiori nostri che sapenavo quanto noi, hanno mantenuto quieto quel Stato con li modi che anticamente si sono usati. Io temo assai che vorranno ancora nel negotiare con li Svizzeri uscir del solito, et forse mandarvi gente impertinenti, non so se sia, perche vorriano alcuni levarsi quel appoggio ch'è l'unico fundamento della sicurezza di quel Stato, perche vorriano per haver carichi et maneggio utile a loro instituir militia d'alcuni pochi, che saria la rovina del paese, et non solo non bastarebbeno per defenderlo, ma con la loro insolentia forse dariano occasione a che li vicini ci saltassero sopra, in che si deve tenere consideratione dell' impotentia di quel Stato, et dell' essere

esto lontano di soccorso, separato da tutte de altre provintie di Sua Maestà: et solo intendo che vogliono mandar ambassatori a Vostra Eccellenza, non so quali questi siano, ne sopra che: crederò bene, che poi lo potrò intendere, ma sia ciò che si voglia, supplico a Vostra Eccellenza che faccia pensare maturamente prima che si pigli risolutione et che come dico non consenta che si pigli nuova forma senza molto gran fundamento, et con fare le diligentie necessarie, facendo a questo effetto pigliare informatione particulare del usato per il passato et quali siano li fondamenti per li quali si fanno motivi nuovi, quale sia l'intentione di quelli che si propongono et se conviene o non darvi orecchie. Io ho ricevuto la lettera del detto Governatore, dove mi da solamente aviso generale, et di questa mando copia a Vostra Eccellenza, per la quale vedera che confesssa assai che il tempo non è stato a proposito per radunare gli Stati, et al parer mio ci ha fatto Iddio gran gratia che non sia successo qualche, che havesse posto Vostra Eccellenza in travaglio, et il povero paese in periculo. Potra essere che tornino a pretendere di qua a poco che si tornino a radunare un' altra volta, perche hanno gran desiderio alcuni di (sotto colore del benefizio publico) cargare quelli poveri vassalli, per ripartire fra loro quel che ne caveranno, con colore di ricompeuse che si danno l'uno a l'altro a voluntà loro, con gran danno della provintia, et chi pigliasse strettamente li conti à quelli che hanno maneggiato la pecunia degli Stati, si trovariano debitori de somme grandi, le quali non si scotino ne meno se vedeno li conti loro, et de quello che doveriano restituire, si faria forse somma tale che basteria per supplire a molte spese ehe si fanno necessarie. Et Vostra Eccellenza potra notare quel che dice il governatore, che le spese che correranno per gli ambasciatori che di loro testa vogliono mandare, montaranno a buona somma.

Non posso mancare d'avvertire Vostra Eccellenza, come tanto signor mio, del comandamento che adesso mi fa Sua Maesta, d'andarlo a trovare quanto prima per servirsi di me appresso la persona sua; questo comandamento m'è venuto molto all' improviso, quando io pensava quietarmi et riposar quà servendovi pur come soglio in quel ch'io posso, et se bene l'età mia è di 62 anni, non può si non patire de simili et cosi violenti mutationi: pur mi risolvo ad obedire, come sempre ho fatto, et metter mi in camino alla voltà de Spagna, quanto più presto potro, con l'adjuto d'Iddio. Vostra Eccellenza havrà là un vero et affectionatissimo servitore, diro ancora obbligatissimo, usando meco tanta amorevolezza et cortesia, che non bastaria per soddisfare all' obligatione che le riconosco spargere il sangue; et se sarà servita Vostra Eccellenza commandarmi qualche cosa, potra incaminare da mò inanzi le lettere sue all' ambasciatore di Genova, Don Pedro de Mendoça, fin tanto che habbia nuova dello arrivo mio nella Corte, dove non mancaro d'avvertirnela subito in arrivando piacendo a Dio, et all' hora potrà incaminare le lettere con li dispacci che andaranno alla Corte. A Madama do questo medesimo aviso, la quale spero farà sicurta per me della sincerità et cordiale affettione con la quale sà ch'io servo.

Io scrivo al Duca d'Arschot una lettera della quale andara copia con questa [1] per sodisfare a quel che Sua Maesta mi commanda: faccia Iddio che servi a qualche cosa. Io l'incamino al Sor Duca di Terranova che glie la potra far' dare per qualche buona via, et aspettando con desiderio nuova di qualche grande et felice successo, come sono stati li passati, farò fine pregando Iddio che la conservi et prosperi, et le bacio cordialmente le mani.

Da Roma la 20 di aprile 1579.

CXXX.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre de Votre Excellence du 9 dernier. Elle m'est parvenue avec celle que Votre Excellence a adressée à la même date au Grand-Commandeur, qui me l'a communiquée. Votre Excellence a tort de s'excuser auprès de moi; je n'ai d'autre prétention que de La servir et de ne pas la déranger davantage. Votre Excellence étant occupée comme Elle l'est, ce serait pour Elle, je le sais très bien, un grand dérangement au milieu de ses travaux, que de vouloir écrire. Que Votre Excellence fasse comme Elle a fait jusqu'ici; qu'Elle continue, avec la même sagesse, à faire la guerre

[1] Voyez la lettre précédente, p. 365.

et à négocier la soumission du pays — c'est le but à atteindre, — et je ne désespérerai pas de voir le rétablissement de l'union basée sur l'observation du compromis de Gand quoique ce traité nous ait fait tant de mal. J'en reviens pourtant à répéter ici qu'à mon avis la désunion des États servirait beaucoup mieux les intérêts de Sa Majesté. Je n'en excepte pas le cas où l'accord général se ferait par l'entremise des Allemands. Je me défie de leurs négociations, car ce n'est pas l'Empereur qui négociera sinon par ses délégués. Puisque Votre Excellence aura non loin d'Elle le Duc de Terranova et pourra facilement correspondre avec lui, Elle fera bien de s'en aider comme d'une personne informée de vive voix des instructions du Roi. Votre Excellence négociera plus à son avantage avec les provinces prises séparément et avec les particuliers qu'avec tous ensemble, et une fois cela étant arrangé ainsi, il restera moins à faire. J'écris audit Seigneur Duc de Terranova de ne pas manquer d'assister Votre Excellence, laquelle, au jugement de tous ceux qui sont ici, a très bien fait de ne pas accepter la suspension d'armes. Fasse Dieu que Votre Excellence finisse par l'emporter à Maastricht. Aussi bien je redoute cette entreprise, car la place est vaste et forte et j'ai vu plus d'une fois ce qu'une armée pouvait souffrir d'un grand assaut, quand l'assiégé repousse l'assiégeant. Pour l'amour de Dieu que Votre Excellence, comme je le Lui ai écrit, se choisisse, pour les négociations et le gouvernement, des personnes instruites et des conseillers âgés au courant des affaires; car des conseillers nouveaux et inexpérimentés commettent d'ordinaire de grandes erreurs quand ils veulent rompre avec les usages et appliquer des mesures nouvelles. La Comté de Bourgogne se plaint de la réunion des États dans un mauvais moment et en de fâcheuses circonstances, je l'avais prévu, et avant d'aboutir à une résolution, les débats durent plus que du temps de l'Empereur. La province ne comprend pas que la convocation se soit faite sans lettres revêtues comme à l'ordinaire de la signature royale. Et, outre ces procédés nouveaux en matière d'administration, les violences et les exactions des soldats et de leurs officiers ont donné lieu à des plaintes sérieuses. Les choses ont été poussées si loin, que si Votre Excellence les connaissait particulièrement, Elle en serait très offensée. La justice ne se rend plus, par suite du conflit entre le gouverneur et le parlement. Celui-ci a perdu toute autorité. De là l'insolence des sujets. Or, Votre Excellence le sait mieux que moi, là où il n'y a pas de justice, les gouvernements ne peuvent se maintenir. Si un particulier commet un délit, qu'il soit châtié sans miséricorde, mais il ne faut pas que le prestige du tribunal en soit diminué. Il ne convient pas non plus d'établir des règles nouvelles à suivre. En ce qui concerne le différend entre le gouverneur et le parlement, Votre Excellence fera bien de s'en rapporter à la coutume et à l'avis des anciens conseillers. Il n'est pas possible que quelques-uns d'entre eux ne se joignent à Votre Excellence, du moment qu'ils peuvent le faire avec quelque sécurité. Votre Excellence pourra alors faire observer les règlements en usage puisque, grâce à eux, nos prédécesseurs ont

maintenu la tranquillité autrefois. Je crains un peu que dans les négociations avec les Suisses on ne veuille aussi s'écarter de la règle suivie jusqu'ici et peut-être leur envoyer des négociateurs qui ne conviennent pas. Je n'en sais trop rien; quelques-uns ne prétendent-ils pas repousser l'appui sur lequel seul repose la sécurité de cette province? Pour avoir des emplois et manier de l'argent, ils organiseraient une milice sans valeur qui ruinerait le pays. Non seulement elle ne saurait pas le défendre, mais l'insolence de cette milice fournirait peut-être un prétexte aux voisins pour nous attaquer. C'est un point à considérer que la faiblesse de cette province, privée de tout secours à raison de son éloignement des autres états de Sa Majesté. Tout ce que j'ai appris, c'est qu'on voudrait envoyer des délégués à Votre Altesse, je ne sais lesquels ni pourquoi. Je crois bien que je pourrai le savoir. Quoi qu'il en soit, je supplie Votre Excellence de réfléchir mûrement avant de prendre une résolution, de ne pas permettre, dis-je, d'adopter des nouvelles règles de convocation sans de sérieux motifs. Que Votre Excellence fasse sans tarder le nécessaire pour se renseigner sur l'économie des anciens règlements et la raison d'être des nouveaux. Qu'Elle cherche à connaître les intentions des promoteurs de ces nouvelles mesures et à savoir s'il convient de les écouter. J'ai reçu une lettre du gouverneur précité; elle contient seulement des avis généraux; j'en adresse une copie à Votre Excellence. Votre Excellence verra assez par cette lettre que ce n'était pas le moment de réunir les États, mais grâce à Dieu il n'en est rien résulté qui ait mis Votre Excellence dans l'embarras et ce pauvre pays en danger. Il se pourrait que les États voulussent s'assembler encore une autre fois, car certains de leurs membres, sous le prétexte du bien public, désirent charger le peuple d'impôts. Tout ce qu'ils en pourraient arracher, ils se le partageraient, soi-disant pour récompenser leurs services. Et ces récompenses ils se les décerneraient l'un à l'autre à leur gré, mais au détriment du pays. Qu'on examine de près les comptes de ceux qui ont manié l'argent des États, l'on trouvera qu'ils redoivent de fortes sommes. Mais non seulement leurs comptes ne sont pas scrutés, on ne les voit même pas. Sinon, de ce qu'ils auraient à restituer l'on retirerait une somme suffisante pour couvrir un grand nombre de dépenses nécessaires. En outre Votre Excellence notera la déclaration du gouverneur que les dépenses résultant de l'envoi projeté des délégués atteindront un chiffre considérable.

Je ne puis oublier de mander à Votre Excellence, comme à Monseigneur, que Sa Majesté vient de m'appeler par un ordre pressant auprès d'Elle pour servir sa royale personne. Cet ordre m'est arrivé à l'improviste, quand je croyais avoir droit au repos et à la tranquillité, tout en rendant ici tous les services en mon pouvoir. Mais, quoiqu'à l'âge de 62 ans, je sois exposé à souffrir d'un semblable et aussi grand déplacement, je suis décidé à obéir comme je l'ai toujours fait et à me mettre en route pour l'Espagne aussitôt que possible et s'il plait à Dieu. Votre Excellence aura là-bas un serviteur sincère, dévoué, je dirai un obligé ; car Votre Excellence a eu pour moi tant

d'affection et d'égards, que je ferais le sacrifice de ma vie pour lui prouver toute ma gratitude. Si Votre Excellence daigne me commander quelque chose, Elle pourra m'adresser ses lettres à l'ambassadeur de Gênes, Don Pédro de Mendoza, en attendant qu'elle soit informée de mon arrivée à la Cour (de Madrid), je ne manquerai pas de l'en aviser. Alors elle pourra m'envoyer ses lettres et ses dépêches pour la Cour. J'envoie le même avis à Madame, qui, je l'espère, continuera de croire à la sincère et cordiale affection avec laquelle je l'ai toujours servie, Elle le sait bien.

J'écris au Duc d'Aerschot une lettre dont j'envoie ci-joint copie par ordre de Sa Majesté. Plaise à Dieu que cette lettre serve à quelque chose. Je l'envoie au Seigneur Duc de Terranova, qui trouvera bien le moyen de la faire parvenir sûrement. Et dans l'attente de quelque grand et heureux événement que je désire de tout mon cœur et qui soit digne des succès du passé, je termine la présente en priant Dieu de conserver les jours et de favoriser les entreprises de Votre Excellence à laquelle je baise cordialement les mains.

CXXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 935.)

Rome, le 20 avril 1579.

Vista la que Vuestra Magestad ha sido servido escribirme de 30 del pasado, sometiendo mi voluntad, como debo en todo, á la suya, y como lo he hecho siempre, en lo que he podido, aunque veo los peligros que mudanza en edad de 62 años puede hacer, y con cuan gastada queda mi hacienda, me he resuelto depospuestas todas dificultades, que son muy muchas, y todas otras consideraciones, y venciendolas, obedescer el mandado de Vuestra Magestad y ponerme luego cuanto ántes se pudiese, placiendo á Dios, en camino, con licencia de Su Santidad. Yo desearia mucho que el pasage fuese ántes en las galerás del Principe Juan Andrea Doria que en otras, aquien sobre esto he escripto; plegue á Dios que como mi voluntad y celo es bueno, asi pueda acertar en algo del servicio de Vuestra

Magestad, como siempre lo he procurado, á do quier y en todas ocasiones que se me han ofrescido, con deseo de poner asi la vida en ello, con que en ello Vuestra Magestad se serviese, y no faltare de darme toda la prisa que me fuere posible, como Vuestra Magestad manda, cuya S. C. R. persona guarde y prospere Nuestro Señor, como conviene á su servicio y al beneficio de sus vasallos y subditos y aun de toda la cristiandad.

CXXXI.

RÉSUMÉ.

Malgré les dangers que peut offrir un déplacement à l'âge de 62 ans et l'état de sa fortune déjà obérée, le Cardinal, désireux avant tout de servir le Roi son maître partout et en toute occasion, se rendra, avec la permission du Pape et le plus tôt possible, de Rome à Madrid. Seulement il préférerait s'embarquer (avec ses gens et son bagage) sur les galères du Prince Juan André Doria, auquel il a écrit pour le prévenir.

CXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 935.)

Rome, le 24 avril 1579.

He respondido á las de Vuestra Magestad de 30 del pasado, yo me doy toda la priesa que puedo para mi partida por obedescer á lo que Vuestra Magestad tan espresamente me manda, y espero respuesta del Principe Juan Andrea Doria para que concertemos el tiempo, y saber si me podrá

enviar algunas gateras á Civita Vieja por evitar el embarazo que yo ternia de con mi casa y bagage hacer el camino por tierra dende aqui á Genova. Con esta responderé á las dos que Vuestra Magestad ha sido servido escribirme en 15 del pasado y 3 deste. Las cosas de Flandes continuan todavia por mejor camino que por el pasado; yo no he dejado ni dejo de con todas las occasiones corresponder al Principe de Parma, advertiendole de lo que se me ofresce, y conforme á lo que podemos entender de las cosas de allá, de donde no vienen las cartas que solian para poder entender las particularidades, por que muchas se pierden y muchos no osan escribir por el peligro; verdaderamente el dicho Principe de Parma lo hace muy bien, aunque me tiene con cuidado lo de Mastrique, si hay tanta gente dentro, como algunos dicen, y que la tierra la hayan fortificado los estados siendo grande, como Vuestra Magestad sabe, teniendo el rio que pasa por medio; pero tengo por cierto que teniendo el dicho Principe tanta gente plática, y especialmente Gabrio Serbellon con los maestros de campo Octavio Gonzaga y otros que tienen cargo de la gente, que no se será puesto sobre aquel lugar para tentarlo con artilleria que no tenga buen fundamento para poder esperar buena salida, y lo hizo muy bien de prevenir para que las aldeas que estan vecinas no las quemasen los rebeldes, pues con esto habran tenido comodidad de en la sazon tan aspera del invierno tener su gente en cubierto, dende adonde pueda hacer el efecto como si estubiese debajo de las tiendas. Con los de Artois y Enao y otros que se quieren reconoscer, iba continuando con mucha diligencia las pláticas, y si esto succediese seria de muy gran momento; para estorbarlo el Principe de Oranges ha puesto en campo, ayudado del Conde de Suartzemberg, so color que sea embajador del Emperador, lo de la suspension de armas para engañar con esperanza del concierto general, haciendo por otra parte cuanto puede por estorbarlo, corrompiendo cada dia mas con sus predicadores y mañas la religion, y sobre ello escribi al embajador Don Juan de Borja lo que Vuestra Magestad habra visto por la copia que dias ha le envié, a que me responde lo que asi mismo Vuestra Magestad verá por la copia, á que añadire lo que sobre ello le pienso enviar; y placiendo á Dios mala obra hacen los consegeros del Emperador que procuran de alterarle; y si hubiese escrito Su Magestad Cesarea á los de Artois lo que dice Alsonlebile por sus cartas, que irán con esta y agora me han venido, muy mal punto seria; yo no lo puedo acabar de creer, ni tengo tanta esperanza de la negociacion de los Alemanes que dellas fié mas que de lo que hacera placiendo á Dios el Principe de Parma, meneando por una parte las armas y por otra siguiendo la negociacion de reducir los que querran con blandura, como lo hace con mucha prudencia. Es asi como Vuestra Magestad dice que se olvidaran aqui otras cartas de Assonville que decia se enviaban: pero embiaronse luego despues, y espero que Vuestra Magestad las habrá habido, y aunque viejas y no todas de sustancia, todavia no daña nada verlas para conoscer los humores que corren. Io procuro con el arzobispo de Nazaret que continué por su parte las pláticas, y á Madama he exhortado dias ha que escribiese á Madama de Aremberge, al Duque de Arscot: despues de habido la carta de Vuestra Magestad, he escrito una, cuya copia va tambien con esta, y la he enviado al Duque de Terranova que ya estará en Colonia, pues ha dias que tuvimos cartas de como se embarcaba sobre el Reno en Spira y terná comodidad para hacersela dar.

Como clemente y muy buen Principe lo hace Vuestra Magestad de querer olvidar las faltas de sus vasallos, para reducirlos como buen padre á debido reconoscimiento y tractarlos como hijos, aunque hayan faltado y á la verdad cosa recia seria y dificil y de largo suceso pensarlo reducir todo por fuerza, como muchas veces me acuerdo haberlo escrito.

En lo de Portugal he siempre dicho al Comendador Major, embajador de Vuestra Magestad, lo que se me ha ofrescido, como asi mismo he hecho continuamente en todos los negocios que me ha comunicado, y si yo no me engaño, con su satisfacion.

Cuanto á lo de sede vacante, aunque gracias á Dios está Su Santidad en tan buena disposicion que no obstante sus años podemos esperar que le dará Dios larga vida, todavia por las repentinos casos que suelen suceder en tanta vegez, es bien tener prevenido el ministro para que sepa lo que ha de hacer succediendo el caso; y sobre ello tambien he dicho siempre al Comendador Mayor lo que en ello me ha parescido, y es tan diligente que soy cierto da muy buena cuenta y particular á Vuestra Magestad de todo, ni es razon que repetiendo yo lo mismo le de molestia.

Ya será llegado en la corte de Vuestra Magestad el obispo de Ruremond, pues le puse con el nuncio Frumento que va á Portugal, para que le pasase á España; y ha sido muy necesario lo que Vuestra Magestad ha sido servido

mandar al Principe de Parma en lo de la cátedra que tuvo en Lovayna el doctor Augustin Huneo[1], de que tambien adverti el dicho Principe para que fuese prevenido pàra esperar lo que Vuestra Magestad le mandase: y aqui ha venido el obispo de Harlem, muy buen religioso y útil prelado por cuanto he podido conoscer de la poca plática que aqui con el he tenido, no le habiendo ántes conoscido. Púsele con Su Santidad de la cual octuvo algunas cosas necesarias para la reduccion de aquellos pueblos, como son de poder admitir á que abjuren secretamente los que han sido desviados y que los pueda absolver y dar sus veces á algunos hombres doctos que en ello puede emplear en su diócesi, lo cual es necesario adonde hay tanta multitud de delincuentes; y por que pueda habilitar los han contracto matrimonios en grados prohibidos sin dispensacion, para que casándose de nuevo siguiendo la forma del concilio Tridentino sea el matrimonio rato, y por que el pueda dispensar en 3º y 4º grado entre los que verá ser católicos, por que con esto no se vayan mezclando con gente desviada, y otras cosas de esta cualidad con que le he persuadido que se vuelva á Colonia y que cuanto mas presto pudiesen rehacerlo con seguridad, se junte con el Principe de Parma y con los buenos para ayudarlos en los negocios tocantes á la reduccion, para lo cual me paresce que no será mal ministro siendo como es hombre docto y bien quisto en su diócesi; y Vuestra Magestad sea cierto que no he dejado ni dejo por todas las vias que me puedo imaginar poder servir hacer los oficios con los de aquellos Estados con los cuales puedo tener inteligencia.

No diré nada de lo que bullen los Franceses agora en Italia, pues el Marques de Ayamonte y el embajador de Génova y tambien el dicho Comendador Mayor lo deben escribir mas particularmente; no me paresce que sus cosas estan en termino para que les cumpla de mover la guerra á Vuestra Magestad á la descubierta y sobre los terminos con que lo hacen: he escrito hartas voces lo que siento. Guarde nuestro Señor y prospere la S. C. R. persona de Vuestra Magestad, como sus servidores y vasallos deseeamos y hemos menester.

[1] Voy. plus haut, p. 265.

CXXXII.

TRADUCTION.

—

J'ai répondu aux lettres de Votre Majesté du 30 dernier. Pour obéir à ses ordres formels, je presse autant que possible mon départ. J'attends la réponse du Prince Juan-André Doria afin d'en arrêter la date et savoir si ce Prince pourra m'envoyer quelques galères à Civita-Vecchia pour m'éviter l'embarras de transporter mes gens et mon bagage par terre d'ici à Gênes. La présente répond aux deux lettres que Votre Majesté a daigné m'adresser le 15 du mois dernier et le 3 du courant. Les affaires de Flandre continuent à aller mieux que par le passé. Je n'ai pas laissé et ne laisse pas de mettre à profit toutes les occasions de correspondre avec le Prince de Parme. Je l'avise de ce que j'apprends, pour autant que nous puissions connaître ici les détails des événements de là-bas, par les lettres que nous recevons d'ordinaire, mais dont beaucoup se perdent en route. Au reste, bien des gens aux Pays-Bas craignent de se compromettre en nous écrivant. Quoi qu'il en soit, le Prince de Parme s'acquitte bien de sa mission. Cependant l'entreprise de Maestricht m'inspire des craintes, s'il est vrai, comme d'aucuns disent, qu'il y ait là tant de monde et que les États aient fortifié la position. Votre Majesté n'ignore pas que le Prince opère sur un vaste terrain coupé d'une rivière. Mais il dispose de troupes éprouvées et surtout il a sous ses ordres Gabriel Serbellon avec Octave de Gonzague et d'autres maîtres de camp. Je suis donc persuadé qu'il ne s'est pas hasardé à attaquer la place avec son artillerie, sans avoir des raisons d'espérer un heureux résultat. Il a par conséquent bien fait d'occuper les villages voisins avant que les rebelles les eussent incendiés. Il pourra ainsi poursuivre ses opérations, malgré les rigueurs de l'hiver, avec ses troupes, qui seront aussi bien installées là que sous la tente. Il continue au reste à négocier activement avec ceux de l'Artois, du Hainaut et autres disposés à reconnaître l'autorité royale. Ces négociations, si elles aboutissent, viendront très à point. Pour les déjouer, le Prince d'Orange a mis en avant la question de l'armistice, et le Comte de Schwartzenberg, sous prétexte qu'il est le représentant de l'Empereur, est intervenu pour l'appuyer. Le Prince (d'Orange) ne cherche qu'à tromper le pays en le berçant de l'espoir d'arriver à un accord général, tandis qu'il fait tout son possible pour l'empêcher. Par l'action de ses prédicateurs et ses menées à lui, il sape tous les jours davantage la Religion. J'ai écrit à ce sujet à l'ambassadeur don Juan de Borja, ce que Votre Majesté aura vu par la copie lui envoyée il y a quelques jours. Votre Majesté prendra également connaissance de sa réponse par la copie ci-jointe. J'y ajoute ce que je compte lui répondre à mon tour,

Dieu me pardonne, mais les conseillers de l'Empereur commettent une mauvaise action en cherchant à troubler son esprit. Si Sa Majesté Impériale a écrit à ceux d'Artois, ce qu'affirme Assonleville dans ses lettres, qui sont aujourd'hui en ma possession et que je joins à la présente, cela viendrait très mal à propos, mais je ne puis le croire. Au reste, je n'ai pas assez de confiance dans les négociations des Allemands pour en espérer autant que de la tactique actuelle du Prince de Parme, poursuivant d'une part les opérations militaires et de l'autre continuant à ramener par la douceur les rebelles disposés à se soumettre. C'est ce qu'il fait aujourd'hui avec beaucoup de tact. Comme Votre Majesté le dit, l'on a oublié ici d'autres lettres d'Assonleville dont l'envoi était annoncé à Votre Majesté, mais on les a expédiées immédiatement, et j'espère que Votre Majesté les aura reçues. Quoique ces lettres soient déjà anciennes et qu'elles n'offrent pas toutes de l'intérêt, il n'y a pas de mal à les lire pour connaître les opinions qui ont cours. Je pousse l'archevêque de Nazareth à continuer ses pourparlers; j'ai prié Madame, il y a quelques jours, d'écrire à Madame d'Aremberg et, après avoir reçu la lettre de Votre Majesté, j'ai écrit au Duc d'Arschot une lettre dont copie ci-jointe. Je l'ai adressée au Duc de Terranova, qui doit se trouver déjà à Cologne. Nous avons eu, il y a plusieurs jours aussi, des avis qu'il s'était embarqué sur le Rhin à Spire. Nos lettres lui parviendront facilement. En Prince sage et clément, Votre Majesté fait bien de vouloir oublier les fautes de ses vassaux pour les ramener avec l'indulgence d'un père à l'obéissance qu'ils lui doivent et les traiter en fils malgré leurs torts. En effet, comme je me rappelle l'avoir écrit plusieurs fois, ce serait une rude et difficile entreprise que de vouloir tout régler par la force.

En ce qui concerne les affaires de Portugal, comme en toutes autres qu'il m'a communiquées, j'ai toujours dit au Grand Commandeur, ambassadeur de Votre Majesté, tout ce que je pouvais savoir, ce dont il m'a paru satisfait.

Pour ce qui est de la vacance du Saint-Siège, grâce à Dieu Sa Sainteté se porte assez bien, malgré son grand âge, pour pouvoir espérer que le Ciel lui donnera de vivre longtemps encore. Néanmoins, en égard aux accidents qui surviennent dans l'extrême vieillesse, il convient de prévenir le ministre pour qu'il sache faire son devoir le cas échéant. J'ai toujours exprimé à ce sujet mon avis au Grand Commandeur. Il est si diligent qu'il donnera à Votre Majesté un compte exact et spécial du tout, et je ne vois pas en quoi mon insistance pourrait le froisser.

L'évêque de Ruremonde sera déjà arrivé à la Cour de Votre Majesté. Je l'ai recommandé au nonce Frumonto, qui se rendait en Portugal, pour qu'il le débarquât en Espagne.

Il était nécessaire que Votre Majesté donnât des ordres au Prince de Parme en ce qui concerne la chaire qu'a obtenue à Louvain le docteur Augustin Huens; j'avais d'ailleurs engagé au préalable le Prince à attendre les instructions de Votre Majesté.

L'évêque de Harlem est arrivé ici. C'est un prélat très pieux et capable de rendre des services, pour autant que j'aie pu apprécier dans une courte entrevue. Je ne le connaissait pas auparavant. Je l'ai mis en relations avec Sa Sainteté. Il en a obtenu plusieurs mesures nécessaires pour amener la soumission de ces provinces, par exemple l'autorisation d'accorder aux égarés d'abjurer secrètement, le pouvoir de leur donner l'absolution, le droit de conférer certaines charges à des hommes savants qu'il pourrait employer à cet effet dans son diocèse. Toutes choses indispensables dans un pays où il s'est commis tant d'infractions. L'évêque (de Harlem) a été autorisé à régulariser les unions entre parents à des degrés trop rapprochés. Ceux-ci pourront ainsi contracter de nouveaux mariages valables suivant les règles établies par le Concile de Trente. L'évêque a été aussi investi du pouvoir d'accorder des dispenses au 3ᵉ et au 4ᵉ degrés à ceux qu'il jugera bons Catholiques, afin qu'ils ne se mésallient pas avec des gens déviés (*sic*). Enfin il a obtenu d'autres concessions, et alors je lui ai conseillé d'aller à Cologne, où tout pourra s'arranger d'autant plus vite et avec plus de sécurité. Je l'ai engagé à se joindre au Prince de Parme et aux gens de bien pour les aider dans les négociations relatives à la soumission des Pays-Bas. Pour ces négociations il ne sera pas mauvais d'avoir un homme comme celui-ci, instruit et bien vu dans son diocèse.

Votre Majesté peut être assurée que je n'ai pas laissé et ne laisse pas de faire mon possible en toute manière auprès de ceux des États, avec lesquels j'ai pu me mettre en relations.

Je ne dirai rien de ce que veulent aujourd'hui les Français en Italie. Le marquis d'Ayamonte, l'ambassadeur de Gênes, et le Grand Commandeur précité en écriront plus particulièrement à Votre Majesté. Il ne me paraît pas que les affaires de la France aillent assez bien pour permettre aux Français de faire maintenant la guerre à Votre Majesté. Au surplus, j'ai donné assez de fois mon avis sur l'état des choses en France.

CXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 933.)

Rome, le 29 avril 1579.

Por la carta de Vuestra Alteza veo que Monsʳ Illustrissimo et Reverendisssimo de Medicis, su hermano, ha anticipado el officio dando a Vuestra

Alteza nueva de mi viage que Su Magestad manda haga a España, con haver añadido el testimonio de la voluntad que ofresci a su servicio, que es qual la he tenido y terne siempre, y me terne por dichoso cada vez que se ofresciere occasion en que yo pueda servir a Vuestra Alteza, la qual me podra siempre mandar por medio de su embaxador que reside en la corte de Su Magestad, para que yo me emplee como lo hare siempre de muy buena gana en todo lo que pudiere por servicio de Vuestra Alteza, siguiendo en esto las pisadas de Monsr de Granvella mi señor, que en gloria sea, por el mismo camino que hasta qui he tenido : y assi esperando sus mandamientos no dire mas y acabare supplicando a Nuestro Señor que garde y acrescente la serenissima persona y estado de Vuestra Alteza como dessea.

CXXXIII.

RÉSUMÉ.

Le Grand-Duc de Toscane a déjà été informé par Monseigneur de Médicis, son frère, du voyage que le Cardinal est à la veille d'entreprendre sur l'invitation du Roi d'Espagne. Granvelle, à l'exemple de feu son frère, continuera à servir Son Altesse en toute occasion et prochainement à la Cour de Madrid, où l'ambassadeur Toscan pourra lui faire connaître les intentions et les désirs de son maître.

CXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estados*, layette 935.)

Rome, le 1er mai 1579.

Con la mia precedente detti aviso a Vostra Eccellencia del commendamento fattomi da Sua Maestá di passare a Spagna, il quale commandamento

mi ha preso tanto all improviso che veramente mi son trovato molto imbarazzato in dar ordine alle cose mie per potermi mettere in viaggio : pure io vi ho atteso di maniera che mi truovo quasi a punto, aspettando le galere che deveno venire ad imbarcarmi a Civita-Vecchia. Ho voluto replicare questo medesimo, se a caso le prime lettere non fussero encora arrivate. Dalla Corte procurerò di correspondere a Vostra Eccellencia et di servirla et a tutta la casa conforme all' obligatione infinita che ad essa riconosco et mi giudicarò particularmente felice ogni volta che havrò il modo di poterli fare qualche grato servitio, suplicandola che si ricordi di commandarmi.

Aspettiamo con desiderio grande nuova di alcun buon successo dell' impresa di Mastricht et ne stò con grandissima ansia, essendo la terra grande et dentro la quale passa un fiume, cosi pieno d'aque : non so quanto gli Stati l'habbiano fortificato, ne che gente vi sia dentro; gli assalti generali di simili luoghi sogliono portare con seco gran ruina di essercito : pure io spero che Vostra Eccellencia con la sua prudentia et servendosi di quelli che ha attorno vi fará come suole quel che conviene; li dirò bene che quando l'impresa pare troppo difficile, non mi pareria male di seguitare l'esempio di Prospero Colonna, che dopo d'haver tentato Parma, vedendo l'impresa difficile se ne partè senza volere perfidiare et ne fu laudato, poichè la reputatione consiste in far l'huomo bene le cose sue; et di questo parere fussimo, il quondam Signor Marchese di Marignano et io sopra Metz, ma prevalse l'opinione del Duca d'Alva con gran danno et ruina, come Vostra Eccellencia havrà inteso, si che Iddio non voglia fosse necessario partirsi di sopra Mastricht senza haverla. Ricordo a Vostra Eccellencia se ben credo non sia bisogno di considerare se potesse all' improvisa dar sopra qualche gente di quelli delli stati con vantaggio, o che all' improvisa desse sopra qualche terra che potesse facilmente espugnare, accio che con questo si restaurasse alquante la reputatione : ma voglio sperare nella buona fortuna et prudente governo di Vostra Eccellencia che d'havere intrato in quella terra presto ci venerà nuova, et laudo molto che con buon modo si sia scusato di accettare la suspensione delle armi : et mi pare che ha fundamento molto raggionevole per scusarsene, fin tanto che veda di certo la submisssione fatta dagli Stati, in forma convenevole et che li deputati habbiano comminciato a trattare in Colonia, dove intendo sono

arrivati gli elettori di Colonia et di Treveri et il Vescovo Hermipoli, li commissarii del Signor Duca di Cleves, non comportando la sua indispositione vi si trovi in persona; et vi erano ancora il Duca di Terranova et il Nunzio Castagna, ma non alcuno per li detti Stati; quel che più importa è la negotiatione che Vostra Eccellencia tiene con quelli d'Artoy et Enao et altri che mostravano voluntà di separarsi: supplico a Vostra Eccellencia che a questo dia il più calore che potrà, poi che al parer mio più importaria al servitio di Sua Maestà questa separatione et divisione, che l'accordio fatto per mano degli Alemanni, del quale dubito assai, conoscendo come conosco li humori loro et il modo che tengono di procedere nelli negotii et li fini loro: mi meraviglio benassai che vedendo tante persone che pur hanno giuditio in quelli Stati, il bisogno che hanno di liberarsi dalla guerra et desiderandolo tanto come lo desiderano per evitare l'ultima ruina, non si riconoscono et risolveno a dare di mano alla persona del Prencipe d'Oranges che li ha posto in quel garbuglio, et che per render impossibile la negotiatione della pace, va contro il trattato di Gante, corrompendo cosi sfacciatamente et publicamente la religione; et li portamenti mali di quelli di Gante, che restano pure ostinati, doveriano servire per argumento efficacissimo per concludere la divisione; et veramente vive molto quel huomo, di che veramente non so che me ne dica, poiche havendo intentato la morte a tanti resta pure fin al giorno d'hoggi sicuro: et con supplicare a Nostro Signore che dia alle imprese di Vostra Eccellencia ogni prosperità et glorioso successo, farò fine alla presente.

CXXXIV.

TRADUCTION.

Dans ma précédente j'ai avisé Votre Excellence de l'ordre que m'a donné Sa Majesté de passer en Espagne. Cet ordre m'a pris tellement à l'improviste qu'en vérité je me suis trouvé très embarrassé de régler mes affaires pour pouvoir me mettre en voyage.

Pourtant je me suis arrangé de manière à être presque prêt, en attendant l'arrivée des galères pour m'embarquer à Civita-Vecchia. J'ai voulu revenir là-dessus pour le cas où mes premières lettres ne fussent pas encore parvenues à Votre Excellence. De la Cour je m'efforcerai de correspondre avec Votre Excellence et de la servir dans toutes les circonstances. Je sais que je Lui ai infiniment d'obligations, et je m'estimerai particulièrement heureux toutes les fois que j'aurai le moyen de Lui rendre quelque service. Je La supplie d'ailleurs de me donner ses ordres.

Nous attendons avec impatience de bonnes nouvelles du siège de Maastricht. J'éprouve une grande anxiété, étant donné que le champ d'opération est vaste et qu'il est coupé d'une rivière, très haute en ce moment. Je ne sais à quel point les États ont fortifié la place ni quelles troupes s'y trouvent. En général, les attaques de vive force contre des positions de ce genre entraînent de grandes pertes d'hommes. Néanmoins j'espère que Votre Excellence avec sa prudence habituelle et les conseils de ses officiers prendra, comme de coutume, les mesures convenables. Je lui dirais volontiers que, si le siège paraissait trop difficile, je ne trouverais pas mauvais de suivre l'exemple de Prosper Colonna. Après avoir essayé de prendre Parme, reconnaissant les difficultés de l'entreprise, il abandonna la partie sans vouloir s'y obstiner. Sa résolution lui valut des éloges, « car la réputation de l'homme consiste à bien faire ses affaires. » Nous fûmes de cet avis, feu le Seigneur Marquis de Marignan et moi à propos du siège de Metz. Mais l'opinion du Duc d'Albe prévalut à notre grand dam et pour notre ruine. Votre Excellence comprendra la chose si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle était obligée d'abandonner la place de Maastricht sans l'avoir prise. Votre Excellence croit-elle vraiment, je le répète pour mémoire, qu'il n'y ait pas lieu de se demander si Elle se trouverait bien d'attaquer à l'improviste les troupes des États ou quelque position facile à enlever, afin de rétablir un peu par là le prestige de ses armes. Mais je veux espérer en la fortune et la sage politique de Votre Excellence pour avoir bientôt des nouvelles d'une entreprise si promptement engagée. Je loue beaucoup Votre Excellence d'avoir décliné habilement les propositions d'armistice. A mon avis, Elle a eu bien raison d'agir ainsi jusqu'à ce que les États aient fait une soumission convenable et que leurs députés aient commencé les négociations à Cologne. J'apprends qu'il y a déjà là les Électeurs de Cologne et de Trèves, l'évêque d'Hermopolis et les commissaires de Monseigneur le Duc de Clèves, à qui son indisposition n'a pas permis de s'y rendre en personne. Il s'y trouve aussi le Duc de Terranova et le nonce Castaña, mais aucun député des États. L'absence de ceux-ci est surtout importante au point de vue des négociations que Votre Excellence poursuit avec ceux de l'Artois, du Hainaut et autres disposés à se séparer de l'union. Je supplie Votre Excellence de pousser cette affaire le plus vivement possible. A mon avis, cette rupture, cette séparation importe plus aux intérêts de Sa Majesté que l'accord à obtenir par l'entremise des Allemands. Je n'ai guère con-

fiance en ceux-ci, sachant comme je les connais, leur esprit, leur manière d'agir et le but qu'ils visent. Je m'étonne que dans les Bays-Bas tant de gens avisés, voyant qu'ils ont besoin d'être débarrassés des ennuis de la guerre et désirant en finir pour éviter la ruine définitive, ne prennent pas le parti de rentrer sous l'obéissance du Roi. Au contraire, ils donnent la main au Prince d'Orange, qui les a mis dans cet embarras et qui, pour entraver les négociations relatives à la paix, empêche l'exécution du traité de Gand et sape impudemment, publiquement la religion. La méchante conduite des Gantois qui s'obstinent dans leur rébellion, devrait être pour les gens dont je parle plus haut, une raison suffisante de rompre avec Guillaume. En vérité, il vit longtemps cet homme dont je ne sais que dire, sinon qu'après avoir fait périr tant de gens, il continue à vivre en sécurité. C'est en suppliant notre Seigneur de donner aux entreprises de Votre Excellence un glorieux et heureux dénouement, que je termine la présente.

CXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol 169.)

—

Rome, le 1er mai 1579.

J'ay receu voz deux lettres des premier et second du moys passé. J'espère que vous me tiendrez pour excusé, si je ne faiz longue responce en ceste conjuncture que je suis empesché à rompre icy ma maison et m'encheminer vers Espaigne, où Sa Majesté m'appelle avec fort grande instance, pour le servir près de sa personne; et m'a prins ce commandement bien à l'impourveue; car je ne pensoye riens moings que de voiager maintenant, n'estant mon eaige de 62 ans pour faire si long voiage, ny pour pourter la penne requise pour le Conseil d'Estat, qui y veult rendre son debvoir; me faisant Sa Majesté trop plus d'honneur que je ne mérite; mais je deffie de mes forces.

Et sera ma responce de vous remercyer, comme je faiz cordialement, de la part que vous me faictes si particulière de ce qu'est passé en l'assemblée à Dole et de l'estat présent du pays, que me faict grande compassion, voyant la ruyne et les termes que l'on tient estrange, dois quelques années. Dieu doint que les affaires des Pays-d'Embas se puissent accorder et que l'on y donne ordre pour donner chemin au redressement de l'estat publicque de nostre povre pays, qu'en ha bon besoing.

Je ne sçay combien goustera Monsr le Prince de Parme l'ambassade [1]. Dieu, par sa grâce, veuille que bien en advienne, et je vous prie vous comporter en tout de sorte que l'on ne vous puisse imputer partialité; ce me sera plaisir ce que vous dittes me vouloir envoyer des instructions et coppie des résolutions des Estatz, auxquelz du passé l'Esglise se joingnoit avec les villes pour empescher les foules du povre pays. Il est plus que requis que je soye bien et au vray informé de ce que passe pour faire les offices de mon coustel. que je verray convenir au bien du pays.

CXXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, no 1755.)

—

Rome, le 2 mai 1579.

Madame, Vostre Altèze me confond, par les termes qu'il luy plait user en mon endroit de sa grâce, tant de paroles que d'effect : je luy suis et seray à jamais, où que je soye, très-humble et très-obligé serviteur, et comme à tel, luy supplie de me commander sans respect. Dieu sceit combien j'eusse désiré luy pouvoir baiser les mains devant que de partir, et de recepvoir de sa bouche propre ses commandemans; mais l'on presse tant mon partement, avec l'incertitude de l'arrivée des galères, que me doivent venir embarquer à Civita-Vechia, et le respect qu'il fault tenir de

[1] Des états du comté de Bourgogne.

non les detenir. afin que les soldatz de Lombardie ne facent long séjour en la coste de Gennes, pour éviter tous inconvénians. que je suis forcé me ranger à ce que se peult, et non à ce que je vouldroye et singulièrement désireroie. Son secrétaire. pourteur de la présente, m'a donné celle qu'il luy ha pleu m'escripre du xxvii du moys passé, qu'a faict en mon endroit l'office qu'il luy ha pleu luy commander. dont bien humblement et très affectueusement je luy remercie. Il m'a dit ce que Vostre Altèze luy ha commandé me dire en ses affaires, sur quoy nous avons conféré, et luy ay respondu ce que Vostre Altèze. s'il luy plait, pourra entendre de luy, que je ne répéteray pour non la travailler de long escript. Et j'ay receu infini contentement d'entendre de luy si bonnes nouvelles de la santé de Vostrediete Altèze. et de la compagnie, que je supplie le Créateur conserver longuement. Je ne fauldray de. arrivant en court. faire à l'endroit de Sa Majesté les offices que Vostre Altèze me commande. avec la sincère et prompte voulenté qu'elle trouvera toujours en moy pour obéir et accomplir ses commendemans. Nous actendons avec désir l'arrivée du courrier de Lyon. que tarde. pour entendre des nouvelles des Pays-d'Embas. et du succès de l'emprinse de Mastrich. dont l'on parle diversement: mais ce sont nouvelles de marchans. sur quoy l'on ne peut faire fondement: tout ce que l'on en ha, a esté communiqué à Aldobrandino, et avec ceste yront coppies d'aulcunes lettres. que j'ay escript à Monsieur le Prince. avec lequel je continueray la correspondence: et ne fauldray de l'advertir de tout ce que je verray convenir à son service, et luy faire entendre ce que je pourray comprendre de la voulenté et intention de Sa Majesté. La négociation d'Artois et d'Henault à mon advis emporte infiniement: et les choses sont passées si avant. que j'espère qu'entre eulx et le Prince d'Oranges il n'y aura jamais assheurée confidence; que me faict espérer bien. A ce que je puis comprandre, les grandes apprestes, oultre la chaleur que l'on prétend qu'elles donneront aux emprinses des Pays-d'Embas, sont pour empescher que le nouveaul Roy de Portugal, en l'assemblée que se doibt présentement tenir des courtès. ne face quelque déclaration de successeur au préjudice du droit que Sa Majesté prétend. Et si serviront pour tenir en frain les François que croissent plustost de forces au marquisat de Saluce, que ne diminuent. Sur quoy j'ay dit à Sa Sainctelé mon advis des offices qu'il luy convient faire, pour éviter que la quiétude de l'Italie ne se trouble. et mesme

que la pluspart de soldatz du Maréchal Bellegarde sont Huguenotz; et faict semblant d'estre peu content du Roy de France et menne practiques. et faict grandes ouffres à divers, dont je ne me fie. Aussi ay-je supplié à Sa Sainctelé de faire offres pour empescher les œuvres de faict entre Ferrare et Lucque, puisque de légiers commencemens souvent succédent des maulx importans. et après irrémédiables. Si devant le partement dudit secrétaire de Vostre Altèze ledit courrier de Lyon vient, l'on luy communiquera ce que l'on aura. pour en servir Vostre Altèze. laquelle me trouvera à jamais en son endroit tel que je doibz; et recepvray, à grand heur, de rencontrer quelques foys occasions pour luy faire service aggréable.

CXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN.

(Archives d'Urbin, Cl. I, Div. G, filza CXXI.)

Rome, le 4 mai 1579.

Il secretario di Vostra Eccellenza mi ha dato la sua amorevolissima delli 26 del passato accompagnandola con parole corrispondenti : di che fo il conto et stima che debbo, riconoscendo in essa la solita sua cortesia et affettione verso di me, di che le rendo le debite gratie. Io mi preparo alla partita per obedire a Sua Maestà, con la magior diligentia che io posso, havendomi colto questo comandamento molto all' improviso, et quando io pensavo continuare la vita in questa Corte, già disusto di quelli travagli che solevo pigliare nella Corte di Spagna, et quando l'eta mia ricercava piu quiete et riposo che non nove fatiche et viaggi cosi longhi. Ma l'obligatione mia mi sforza alla obedientia devuta. Et allhora se mi allegerirà il travaglio della Corte quando mi nascerà occasione nella quale da me Vostra Eccellenza possa ricevere alcun servitio che si come sa l'antica affettione mia verso di lei et della casa può confidar che in quel che potro

sarà da me amorevolmente servita. Et basciando a Vostra Eccellenza le mani, priego Dio che la conservi et prosperi.

CXXXVII.

RÉSUMÉ.

Il remercie le Duc des témoignages de sa bienveillante sollicitude et lui annonce qu'il fait ses préparatifs pour se rendre en Espagne sur l'invitation du Roi. Il avait compté et aurait préféré, vu son âge, passer le restant de sa vie à Rome. Mais, quelles que soient les fatigues du voyage, il ira le plus tôt possible à Madrid pour servir Sa Majesté. Le Cardinal termine sa lettre en faisant aussi ses offres de service au Duc d'Urbin.

CXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 171.)

Rome, le 15 mai 1579.

Je n'ay peu respondre plus tost à voz lettres pour les empeschementz que j'ay heu et ay encoires pour m'encheminer au voyaige d'Espaigne où, comme vous avez entendu, Sa Majesté m'appelle et me haste. Et comme son commandement m'ha prins à l'impourveue et quant je pensoye et désiroye moingz me partir d'icy, je n'ay pas heu peu à faire de me résouldre à ce changement, et à m'apprester pour le mectre en exécution; et suis esté si oppressé, et m'a l'on donné si peu de temps et m'ont chargé tant de visites, offices, affaires et lettres de tous coustelz en ung temps, que je n'ay

pas encoires heu le loisir de veoir toutes les coppies venues avec voz lettres,.... que serviront pour mon instruction et information pour quant l'on en traictera en court en ma présence. Certes il y a peu de bonne conduite à présent par-delà; et je voyz bien que le différend entre le Gouverneur et la Court sur qui debvra congnoistre des désordres, en est cause en bonne partye, et tant de nouvelletez que se font. Peult estre adviendra-il ce que l'on dict, que le désordre y donnera l'ordre.

Je ne m'esbéyz que Monsr le Prince de Parme ne corresponde, ny y donne ordre, puisque l'on sceit en quoy il est empesché maintenant, dont Dieu par sa grâce nous doint bonnes nouvelles. Par lettres du xviiie du passé, que sont assez fresches, il avoit fort bon espoir du succès de l'emprinse, et j'en doubte, pour estre la ville [1] grande et pleine de gens, passant par icelle une grande rivière, et ayans les Espagnols, quant ilz estoient dedens, commencé à la fortiffier, et despuis l'auront les gens des Estatz fortiffié d'advantaige. Il fondoit son espoir sur les mines jà bien advancées, et sur la palé [2] et foussoir [3], et avoit envoyé à Liége pour nouvelle pouldre et boletz.

L'on ne nous escript riens de Mr le conseillier Duchamp. Dieu doint bonne fin à ses affaires. L'on verra ce qu'en rapportera le conseillier à son retour des Payz-d'Embas.

Nous n'avons nouvelles de l'arrivée de noz ambassadeurs devers Monsr le Prince de Parme, que le trouveront bien empesché, et ne sçay combien ilz seront les bien-venuz, pour les offices que aulcuns ont faict pour faire mal prandre leur voyaige.

Si le temps me sert et que je me sois détenu à Gennes à cause des Espagnolz que s'y debvoyent embarcquer, je pourray arriver devers le Roy devant eulx. Je me licentia hier du Pape, et baisa les piedz et mains de Sa Sainteté, et je faiz mon compte de, s'il plait à Dieu, partir d'icy demain. Il y a jà cincq jours que 23 galères, que le Prince Doria me ha envoyé pour m'embarcquer, sont à Civita-Vecchia, et vers là ay-je jà envoyé la pluspart de mon bagage et partye de mes gens. Monsr le Cardinal Farnès me louge demain à Palo, fort magnificquement à son accoustumé, et je ser-

[1] De Maastricht.
[2] *Palé* ou *palée*, rang de pieux qui soutiennent les terres d'une digue ou d'un quai.
[3] *Foussoir* ou *fousseure*, fossés.

cheray de me desrobber pour sortir de la ville seul, pour me saulfver de l'accompaignement que l'on me vouloit faire sortant d'icy, où j'espère que je laisse des amyz.

J'ay fort sentu l'envoye de ceulx de Besençon devers les Suisses pour la cause que vous dites. Il n'en peult venir que mal. Si me souviens bien, l'un des poinctz que l'on objecta à Lambelin, que fut exécuté audit Besençon, fût qu'il se fût meslé de semblable practicque.

CXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, nº 1755.)

Rome, le 16 mai 1579.

Madame, Je me partz en cest instant, que je n'ay pas voulu faire, sans avec ces deux motz, prandre congé de Vostre Altèze. Je n'ay pas heu peu à faire de me destrapper d'icy, m'ayans donné plus d'empeschement les visites et lettres courtoises et officienses, que les affaires, et l'empeschement de rompre mesnaige, pour l'encheminer à si long voiaige. Je me hasteray tout ce que je pourray, pour obéir au maistre. Monsigneur Illustrissime Farnès, que me faict cest honneur de me faire louger aujourd'huy à Palo, luy escripvra, s'il ne l'a desjà faict, touchant le mariaige de Madame vostre niepce. Me licentiant du Pape, je luy parla de la dispence que les Portugalois veullent de nouveaul soliciter pour leur Roy-Cardinal. Sa responce, comme j'ay dit à nostre ambassadeur, ne me semble pas donner opinion qu'il soit en voulenté de la concéder; car il me dit en riant, que ny l'eage, ny ses indispositions n'estoient pas fort à propoz pour prandre jeusne femme. Je porte avec moy ce que l'advocat Parentz ha mis par escript, en faveur du droit que le nepveu de Vostre Altèze peult prétendre. Nous n'avons riens des Pays-d'Embas plus fraiz de ce que Vostre Altèze

aura entendu, ny n'est venu jusques oyres que je sçache l'ordinaire de Lyon. Je crains que les Espagnolz ne me détiennent plus longuement à Gennes que ne vouldroye, je diz ceulx que se debvoient embarquer, pour les mouvemens que Vostredicte Altèze ha entendu de Saluce; et puisqu'il fault que je face le voyaige pour obéir, je vouldroye jà estre arrivé là. Et où que je soye, je me travailleray de rendre à Vostre Altèze humble service, comme je doibz, me recommandant de mesme à la bonne grâce de Vostre Altèze; priant le Créateur qu'il luy doint très bonne et longue vie.

CXL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC EMMANUEL-PHILIBERT DE SAVOIE.

(Archives royales à Turin.)

Gênes, le 18 mai 1579.

Le Marquis de Mulazan [1] m'a donné en cest instant les lettres de Vostre Altèze du xxIIe de ce mois, les accompagnant d'honnestes propos ensuyte de celles qu'il luy a pleu luy encharger. Je n'ay failly d'advertir Vostre Altèze du commandement que Sa Majesté m'a faict de l'aller trouver, par celluy que m'apporta les lettres de Vostredicte Altèze sur le faict du collège de feu Monsieur Chappuis [2], lequel me prioit de les porter incontinent à la meilleure diligence qu'il luy seroit possible. Ce commandement de Sa Majesté m'a prins en temps que je ne pensoye rien moins que de sortir de Rome : mais il fault obéir quand le maître commande, oyres que je ne congnois

[1] Mulazzano?

[2] Dans une lettre du 29 avril, concernant le collège fondé par Eustache Chappuys, le Cardinal disait au duc : « Je m'apreste pour partir d'icy (de Rome) pour Espaigne, pour obéir à ce que le Roy mon seigneur me commande, par lettres siennes du xxx de mars, me pressant fort afin que je me haste audict voyage. » Le collège de Chappuys était celui que cet ecclésiastique fonda à Louvain en 1551 sous le nom de Collège de Savoie.

en moy les qualitez que Vostre Altèze m'attribue pouvoir espérer de rendre à Sa Majesté si important service comme elle dit. Je verray en quoy il luy plaira m'employer; et oyres que le pouvoir me faille, la voulunté, pour le moings, sera telle qu'elle doibt pour faire à Sadicte Majesté très-humble service; et de mesme m'employray-je en celuy de Vostre Altèze en tout ce que je pourray, avec l'affection et observance que Vostredicte Altèze ha peu par le passé congnoistre que je luy ay toujours porté. Et à cest effect entendray très-vouluntiers ce que, de temps à aultre, son ambassadeur résident en la cour de Sa Majesté me vouldra dire de sa part. Et je remercie bien humblement et très-affectueusement Vostre Altèze pour les courtoises offres que, tant par ses lettres que par ledict marquis, il luy ha pleu me faire, les recongnoissant, comme je dois, avec bien grande obligation.

CXLI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Livourne, le 21 mai 1579.

Con la lettera ch' io scrissi a Vostra Alteza, rispondendo alla sua con la quale volse favorirme saputa la chiamata mia alla corte, haverà inteso che mi disponeva ad obedire et far il viaggio; et arrivando qua m' ha portato il Sor Ciro Alidosio, gentilhuomo di Vostra Altezà, la sua delli 8 di questo amorevolissima et cortesissima al solito suo, et a bocca m' ha detto quanto da Vostra Alteza gli è stato commesso. Alla quale ringratio quanto devo et posso et di quello che a nome suo m' ha detto et di quanto nella sua mi scrive, suplicando la secome voler fare che di me si valga et nella corte et dovunche io mai sarò come d'aff^{me}, suo ser^{re} essendo il desiderio mio prontissimo in servirla conforme all' obligo mio antico. Io vo seguitando il viaggio mio con diligentia per non impedire il dissegno che può haver

fatto Sua Maestà di queste sue galere, con le quali cortesemente m' ha accommodato il Sor Principe Gio. Andrea Doria, acciò che più presto possi farlo et satisfare alla fretta che Sua Maestà da alla mia ita. Et quest'è la causa per la quale non mi detengo secome vorrei a visitar questi belli luochi di Vostra Altezà, alla quale per fine di questa baccio cordialmente le mani, pregando Iddio che la conservi et prosperi, mantenendola in ogni felicità.

CXLI.

RÉSUMÉ.

Le Cardinal proteste de son dévoûment à Son Altesse. Il ne s'arrêtera pas à Livourne et poursuivra son voyage vers l'Espagne, avec la plus grande célérité, pour ne pas priver trop longtemps Sa Majesté du service des galères mises à sa disposition par le Prince Jean-André Doria.

CXLII.

« ARTICLES PROPOSEZ AUX COMMIS ESTANS A COLOIGNE POUR LA PACIFICATION DES PAÏS D'EMBAS, PAR LES ESTATZ D'ICEULX. »

(Memoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 17-18.)

Cologne, le 24 mai 1579.

Messeigneurs les députez de Monsr l'Archiducq d'Austrice Mathias, et des Estatz généraulx des Païs-Bas, ayants entendu les difficultez qu'il a pleut à Voz Excellences et Seigneuries leur proposer sur les articles et conditions par eulx exhibez selon la charge qu'ilz ont de leurs maistres, ont bien

voulu tant qu'en eulx est, mitiguer et modérer iceulx en la forme que sensuyt.

Premièrement sera accordée une obliance perpétuelle des deux costez de tout ce que peult avoir esté faict depuis les premières altérations et à cause d'icelles, en quelcque manière ou lieu que ce soit, tant en général qu'en particulier, sans en faire aulcune mention, reproches ny recherches, comme de chose non advenue.

Que Sa Majesté ratifiera et aura pour aggréable tout ce que a esté faict, contracté, ordonné, décrété, conclu, arresté, pourveu, conféré et aultrement faict par Mons[r] l'Archiducq Mathias, Conseil d'Estat et Estatz, tant concernant le faict de guerre que la police.

Item promectera Sa Majesté de ratifier et ratifiera par ceste tous les privilèges, droicts, usances et coustumes anciennes de chascune des provinces, villes, païs et communaultez.

Que tous gens de guerre Espaingnolz, Italiens, Bourguignons, Allemans, François, Anglois, Escossois et tous aultres estrangers, indifféremment d'une part et d'aultre, sortiront de ces païs dedans le terme de six sepmaines. Et que néantmoings le Prince de Parme quictera promptement les villes et places par luy occupées ou détenues depuis la surprinse de Namur, comme le chasteau et ville de Namur, Charlemont, Bouvines, Philippeville, Louvain, Leuue, Diest et aultres, les rendant et remectant ès mains des Estatz, avec les artilleries, pouldres, vivres et munitions de guerre. Et au lieu d'iceulx estrangers seront remis ès villes et forteresses où il semblera convenir, naturelz de ces païs, par adveu et agréation des Estats généraulx, et signamment de la province où l'on les mectra.

Lesquelz Espaingnolz et estrangers estants sortiz les Païs-Bas et les forteresses et places remises ès mains des naturelz, comme dict est, se casseront et sortiront aussy tous estrangers estans au service des Estats.

Si feront lesdicts naturelz, avant d'entrer ès villes et places fortes, serrement de fidélité au Roy Catholicque, comme Prince et Seigneur légitime, à la patrie, Estatz généraulx et particulièrement à la province où ilz seront miz, et notamment d'entretenir les poinctz et ceste pacification d'une part et d'aultre concluz et arrestez.

Que tous les prisonniers, tant d'une part que d'aultre, seront relachez sans aulcune rançon, lesquelz avant la contraction de ceste paix ne seront aultrement obligez; bien entendu qu'ilz seront tenuz de payer respectivement les despens. Et ceulx qu'au paravant ceste communication auront promis de payer rançon, seront aussi tenuz de satisfaire à leur promesse.

Et comme le Comte de Buren a esté tiré sans cause de la ville et unniversité de Louvain et mené hors du païs, contre les privilèges tant de ladicte unniversité, que du païs de Brabant, ledict Conte sera promptement mis en sa première liberté et renvoye en ces païs et en la ville d'Anvers dedans le terme de trois mois.

Que chacun de part et d'aultre sera remis et rentrera en ses biens immeubles, nonobstant quelque aliénation faicte depuis la Pacification de Gand, et aussi ès biens meubles non distraictz ny aliénez.

Et se fera aussi restitution des biens, tant en Bourgoingne, Luxembourg, Hollande, Zellande que aultres lieux où la Pacification de Gand n'aura esté accomplie, tant à l'endroict des ecclésiasticques que de Mons[r] le Prince d'Orange, et tous aultres en conformité de ladicte Pacification.

Aussi pourront tous naturelz du païs, d'une part et d'aultre, librement retourner et démorer en iceux dicts païs, moiennant qu'ilz facent serment de fidélité tant au Roy, à la patrie et Estatz généraulx et particuliers de la province où ilz entreront, et mesmes d'entretenir tous les poinctz et articles de ceste pacification.

Item, ladicte Pacification de Gand, Édit perpétuel, Union et aultres asseurances ensuyvies seront observez et tous aultres poinctz et articles.

Saulf que ès provinces où la *Religions fride* [1] a esté receue, tout demeurera en estat en conformité de ladicte *Religions fride*, sans y contrevenir d'une part ou d'aultre, et que l'on ne fera aulcune recherche pour le faict de la Religion, le tout jusques à ce que par l'assemblée des Estatz généraulx aultrement sera pourveue, comme pour le plus grand bien et repos des provinces respectivement sera trouvé convenir.

Que le gouvernement général desdicts païs demeurera ès mains de Mons[r] l'Archiducq Mathias, soubz les conditions par luy jurez. Et advenant son trespas, ou qu'il voulsist se retirer allieurs, que Sa Majesté ne pourra commectre aultre gouverneur synon aggréable aux Estatz, de ses enffans ou son

[1] Paix de religion.

sang légitime, lesquelz seront tenus de jurer les mesmes articles et conditions sur lesquelles a esté receu Mons[r] l'Archiducq.

Que nulz ne seront doresenavant admis pour estre gouverneurs des provinces, villes, chasteaulx et forteresses, pour estre capitaines ou chiefz de gens de guerre, ny pareillement aux Consaulx d'Estat, privé, finances ou aultres offices d'importance, fors que naturelz et bien qualifiez du païs, y aiants biens, et aiants suyvi le partie des Estatz et aggréables aux Estatz, tant généraulx que particuliers des provinces où se commectront, et aultrement en conformité de leurs priviléges. Que pareillement et avant leur réception seront tenuz de jurer solemnellement ceste paix et appoinctement, et particulièrement aussy de maintenir et ensuyvre les priviléges, coustumes, droicts et usances générålles et particulières du païs, et promectre par serment en cas qu'ilz apperceussent se traicter quelque chose en préjudice d'icelluy, d'en faire advertance aux Estatz généraulx et particuliers des provinces, à paine d'estre tenuz pour parjures et infâmes.

Et pour aultant que les Estatz se treuvent obligez à la Sérénissime Royne d'Angleterre, pour la bonne amité, voisinance et assistance dont elle a usé à leur endroict pour le bien du païs, sera comprinse en ce traicté d'une part et d'aultre, en corroboration des anciennes alliances conservées tousjours entre les princes tant d'icelle couronne que de la maison de Bourgongne.

Pareillement sera comprins audict traicté Mons[r] le Ducq d'Anjou, frère du Roy très chrestien, comme défenseur de la liberté du Païs-Bas, avecq la recongnoissance à Son Altèze telle que lesdictz Estatz luy ont promis de proposer et résouldre, que tant libérallement et valeureusement s'est emploié a la défense et conservation d'iceulx ; comme aussi seront comprins audict traicté tous aultres aliez et confédérez avec lesdicts Estatz.

L'on suppliera Sa Sainteteté et Majesté Impériale, le Roy très chrestien, la Royne d'Angleterre, Mons[r] le Ducq d'Anjou, défenseur de la liberté du Païs-Bas, tous électeurs et Princes d'Allemagne, et le Ducq de Clèves, comme zélateurs du bien et repos de la Républicque chrestienne, qu'il leur plaise maintenir que ce traicté et appoinctement soit en tous ses poinctz effectué, accomply et inviolablement observé.

Et sera ce présent traicté et appoinctement confirmé par serment solemnel à Dieu et sur les Sainctes Évangilles, et par Sa Majesté aggréé et

appreuvé en dedans trois mois après la conclusion parachevée, ou plustost si faire ce peult [1].

CXLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Gênes, le 26 mai 1579.

Questa sarà breve solo per supplicar Vostra Eccellenza che, quando piacendo a Iddio con la buona guida sua le cose di là verranno in termine, che il mio vicario Moriglione possa attendere cosi alli negotij del mio arcivescovado come alll miei particolari di casa mia et suoi ancora proprij. Voglia favorirlo si come nella sua bontà spero, in vederlo voluntieri, darle credito in quello che a nome mio dirà et supplicarà, et esserle in tutto favorevole, essendo persona della quale Vostra Eccellenzà ancora sarà molto ben servita nelle cose che le piacerà incaricarli, et servirsi di lui, essendo persona intelligente et da maneggiar bene qualsivoglia negocio publico et particulare : et a lui mando la presente acciò al tempo debito egli stesso la presentà et che questa li faccia adito alla presentia di Vostra Eccellenza, la quale Iddio prosperi et conservi sempre sana et felice.

[1] Quelques pièces officielles de cette assemblée de Cologne se trouvent dans des brochures intitulées : « Lettres des princes électeurs, assemblés à Colongne pour accorder la paix des Pays-Bas... à Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin. M. D. LXXIX. Relatio ad S. C. M. eorum quæ per S. M. commissarios... Coloniæ, peractu sunt A Cologne 1579. Les traictés faicts à Cologne, etc. Douai, 1579. Recueils de la négociation de la paix traicté à Cologne. Anvers, 1579. Acta pacificationis... Coloniæ habitu. Leiden, 1580. » Voy. aussi Renon de France, t. II, pp. 599 et suiv. Nous avons collationné cet article sur celui transcrit dans le registre 410, fol. 97, de l'Audience.

CXLIII.

TRADUCTION.

—

Je fais cette lettre très courte pour supplier seulement Votre Excellence de vouloir bien, — quand, grâce à son habileté et avec l'aide de Dieu, les affaires de là-bas seront terminées, — permettre à mon vicaire Morillon de régler tant les affaires de mon archevêché que mes affaires particulières et les siennes propres. Votre Excellence le recevra volontiers, je l'espère, et écoutera ce qu'il lui dira et demandera en mon nom. Elle daignera enfin lui être en tout favorable, car il rendra de bons services à Votre Excellence dans toutes les missions dont Elle le chargera. Votre Excellence pourra se servir de lui, c'est un homme intelligent et habile à conduire toutes affaires publiques et privées. Je lui envoie la présente afin qu'il la remette lui-même en temps opportun et qu'elle lui serve d'introduction auprès de Votre Excellence, que Dieu protège et conserve toujours en bonne et heureuse santé.

—

CXLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—

Gênes, le 27 mai 1579.

Al partir mio di Roma hebbi la lettera di Vostra Eccellenza delli 30 di marzo. et molto prima le diedi aviso d'havermi Sua Maestà chiamato, et di che mi preparava al viaggio: et alli 25 partetti di Roma per comminciar ad esseguirlo, havendomi intertenuto dui giorni in Palo, casa di Monsignor Illustrissimo et Reverendissimo nostro Farnese, forzato delli tempi contrarij, facendo la luna d'aprile in questo mese di maggio le sue operationi,

di maniera che non ho possuto arrivare qua prima che hieri alli 26, dove ho trovato un' altra lettera di Vostra Eccellenza delli 27 del passato, la quale m'ha mandato il Signor ambasciatore Don Giov. d'Idiaquez, che aperse in Venetia il plico che veniva per il Signor Comendador maggiore, facendo congettura di quello che era, che in quello veneria qualche lettera per me: ma io non ho visto quel che ha scritto Vostra Eccellenza al detto Signor Commendador maggiore, a che mi rimette, dove soi certo havrei trovato il stato nel quale si trovava ogni cosa al tempo della data delle sue lettere. Da pena universale a tutti li servitori et amorevoli di Sua Maestà in Italia il tardar tanto il buon successo di Mastricht, ma quelli che con prudentia lo giudicano considerono assai le difficultà che si truovano in espugnare terre grandi, fortificate con qualche industria, et nelle quali si truovano huomini in numero sufficiente per defendere et lavorare, et questa di Mastricht con quella di Harlem, et di Ziriczee, sopra le quali si stette tanto tempo, mostrano evidentemente quello che tante volte ho representato a Sua Maestà di quanta difficultà saria, et quanto tempo et spesa saria di bisogno per pretendere che con la forza si possano espugnare tante terre di quelli Stati, quando li populi si truovassero disperati della clementia, et di poter haver conditioni d'accordio ragionevoli, per il che mi dà sommo contento vedere cosi la voluntà di Sua Maestà, come quella di Vostra Eccellenza tanto bey disposta a pretendere che usando della forza contra gli ostinati, con tanta prontitudine d'animo, siano per abbracciare clementemente quelli che di cosi gran errore come quello nel quale si truovano, si vorranno riconoscere. Ricordo a Vostra Eccellenza quanto posso a continovare questo camino come il più breve, et facile, et col quale spero, che Vostra Eccellenza farà maggior servitio a Sua Maestà, ricuperandoli quelli Stati che si potevano tener per persi, che di qualsivoglio persona potesse ricevere, essendo li detti Stati dell' importantia che si sà. Se tuttavia ci è speranza di poter haver Mastricht con la forza, io sarei di parere (salvo miglior giuditio) che si continuasse : ma questo dico quando la cosa fosse tanto apparente, che chiaramente si conoscesse che in brevissimo tempo si potesse havere : et quando no, non lauderei che sopra si cio si perfidiasse come si face sopra Harlem et Ziriczee, ma che si come scrissi a Vostra Eccellenza, poco fa, per riparare alla riputatione, procurasse di informarsi dove si trovassero alcune genti degli Stati, sopra

le quali potesse far prontamente qualche effetto notabile, a che si pigliasse alcuna altra terra debole per far qualche essecutione, con che paresce che levandosi di là, pur s'andasse facendo qualche cosa; et laudarei ancora che in questo caso di non poter espugnare Mastricht cosi facilmente, ci servessemo dell' occasione di lasciarci vincere ad accettare per breve tempo la suspensione delle armi ad instantia di quelli che saranno in Colonia, poiche in simili casi bisogna agiutarsi d'ogni expediente come Vostra Eccellenza meglio sa et intende. Jo ho difeso come dovevo, et con vive raggioni il non haver accettato Vostra Eccellenza la detta suspensione prima con quanta instantia le fece il Conte de Zuartzemberg, et ho fatto in questo et in Italia et nella Corte con lettere mie, et ancora con l'ambassiatore nostro Don Giov. de Borgia gli offitii che Vostra Eccellenza havera possuto intendere; et sto ancora in quel medesimo che fin adesso io non ho visto summissione degli Stati tale che si possa dire essere fatta nella forma che conviene: et per quanto s'intende solamente ad esso si congregano gli Stati generali et dalla proposta fatta a loro in nome dell' Archiduca Matthia non si vede che tratti di venir all' accordio, ma solo di preparare le voluntà, acciò che contribuiscano contra il campo di Sua Maestà che chiama liberamente li suoi inimici, et questo deve essere il principal fine del Principe d'Oranges, il quale potria facilmente essere che uno giorno uscisse da quelli Stati con li dinari che havera accumulati, se li consentono di uscir vivo; ma io non dispero, che se altri non vi mettino la mano per storvarlo, li proprij Stati non siano per risentirsi contra di lui, come contra di chi cosi bruttamente li ha ingannati et posti in tanta ruina, ne bisogna al parer mio sbigottirsi di che li commissarii delli Stati che vanno a Colonia habbiano commissione precisa delle conditioni che loro vorriano tanto inique, con pretendere la libertá di conscientia, et la religionsvrit, non essendo questi gravi negotij di qualita che a prima botta si venghi alla conclusione, anzi molte volte si rompeno prima di venir ad essa; ne per questo besogna disperarsi, ne mancar di seguitarla, anzi sollicitar sempre con le honeste conditioni quali sono quelle che Sua Maestà et Vostra Eccellenza di sua parte ha proposto et propone a quelli d'Artois, tanto giustificate che tutto il mondo dà et darà il torto a chi non le vorrá accettare; et spero con li buoni modi con li quali procede Vostra Eccellenza, che cessara l'unico obietto che fin qui hanno havuto della diffidentia; et il star gli altri Stati

tanto duri in questo punto della Religione. sara quello come penso haver scritto a Vostra Eccellenza, che le darà piacendo a Dio. il negotio fatto con quelli d'Artois en Enao et altri confederati, et se è vero quello che si dice d'essersi incontrati li Valloni con la Nua, agiutarà ancora a far più facile ia separatione di essi dal Principe d'Oranges, contra il quale se si dichiararanno essi io spero che alcuni altri seguiteranno il medesimo camino stracci già di tanti mali et offerendo loro Vostra Eccellenza per la sua parte la quiete et riposo; et stando Vostra Eccellenza con le forze in campagna, facilmente storberà buona parte delle contributioni et con essercitar le armi contra quelli che saranno adherenti al detto Principe d'Oranges, li forzará finalmente a separarsi, et per questo dico di accettar breve suspensione d'armi, et non longa, perchè vedendo che in Colonia non si concludesse cosa buona ritorni a far effetti senza appartarsi, peró di mostrare voler continuare la negotiatione d'accordio sotto l'autorita di Sua Maestà Cesarea et delli suoi commissarii, ma questo con dire che mentre li Stati non vengano davero a quel che conviene, non vuole perdere questo tempo. mentre li detti Stati hanno poca forma di fortifficarsi di genti et di trovar modo da mettere insieme danari, tenendo sempre fine a che quanto più ne potra per la parte sua ridurre a l'obbedientia di Sua Maesta, le faccia con dire che sia per preparare il camino acciò che quello che restara si faccia per i detti commissarii con più facilità, essendo vero quel che si dice che più facilmente si rompeno le saette una a una separate che ligate insieme, mostrando però sempre Vostra Eccellenza alli detti commissarii dell' Imperatore osservantia, con che però per la parte sua non perdi tempo in ricuperare et reconciliare quanto potrà cosi provintie et città. come persone particulari.

Vostra Eccellenza mi honora nella detta sua lettera più di quel che possa meritar alcun servitio mio, et la supplico accetti sempre in buona parte la mia buona mente et intentione tutta diretta al servitio di Iddio et di Sua Maestà et a quello di Vostra Excellenza, alla quale bacio humilmente le mani et le do infinite gratie per quanto cosi amorevolmente mi offerisce, restando certissimo che corrispondendo all' osservanza che io le devo et porto, mi favorirà et le cose mie in quello che sarà giusto et raggionevole, di che la supplico et di tenermi sempre in sua buona gratia: et resto pregando Iddio che la conservi et prosperi con dar' felice et ben fortunato successo a tutte le sue imprese.

CXLIV.

TRADUCTION.

—

La lettre de Votre Excellence, du 30 mars, m'est parvenue à mon départ de Rome, mais longtemps auparavant j'avais annoncé à Votre Excellence que Sa Majesté me rappelait et que je faisais mes préparatifs de voyage. J'ai commencé celui-ci en quittant Rome le 25 (de ce mois), après deux jours agréablement passés à Palo, la résidence de notre très illustre et révéré Seigneur Farnèse. J'avais été arrêté par le mauvais temps, la lune d'avril faisant sentir ses effets en ce mois de mai. Aussi c'est seulement hier, 26, que je suis arrivé ici à Gênes, où j'ai trouvé une autre lettre de Votre Excellence du 27 avril dernier. Cette lettre m'était transmise par le Seigneur ambassadeur Don Juan d'Idiaquez, qui avait ouvert à Venise un pli adressé au Seigneur Grand Commandeur. Le Seigneur Idiaquez présumait bien ce qui en était et qu'il renfermait quelque missive pour moi; mais, pour ma part, je n'ai pas vu la lettre de Votre Excellence audit Seigneur Commandeur, à qui Votre Excellence me renvoie. Je suis sûr que j'aurais trouvé dans cette lettre un exposé de l'état des choses à la date où elle était écrite. Le retard que subit l'entreprise de Maastricht fait de la peine à tous les sujets et amis de Sa Majesté en Italie. Mais tous les juges avisés apprécient comme il faut la difficulté d'emporter des positions aussi étendues, aussi bien fortifiées et défendues par des troupes en nombre suffisant. La place de Maastricht et celles de Haarlem et de Zierikzee, dont l'investissement dura si longtemps, sont des preuves en passant de l'exactitude des avis que j'ai adressés tant de fois à Sa Majesté. J'ai représenté combien il serait difficile, long et coûteux d'essayer de prendre de force tant de villes dans les Pays-Bas, lorsque les populations auraient perdu toute confiance dans la clémence royale et tout espoir d'obtenir l'accord à des conditions raisonnables. De tout quoi j'ai grand contentement de voir que Sa Majesté et Votre Excellence sont du même avis d'employer la force contre ceux qui s'obstinent, mais de recevoir à résipiscense ceux qui, après s'être trompés, comme c'est le cas présent, sont disposés à se soumettre. Derechef et autant qu'il est en mon pouvoir, je recommande cette voie à Votre Excellence comme étant la plus courte, la plus facile. Si Elle la suit, comme je l'espère, Votre Excellence, en recouvrant pour le Roi ces provinces qu'on peut considérer comme perdues, rendra à Sa Majesté plus de services que personne ne pourrait lui en rendre, car l'importance des Pays-Bas est connue. Si toutefois il nous est permis d'espérer de conquérir Maastricht par la force, je proposerais (sauf meilleur avis) d'en

continuer le siège; mais je le dis pour le cas où l'on verrait clairement que la chose serait possible. Sinon, je n'admirerais pas qu'on s'obstinât comme devant Haarlem et Zierikzee. Je voudrais alors, je l'ai écrit ces jours derniers à Votre Excellence, que pour relever le prestige de nos armes, l'on recherchât quelque autre partie des Pays-Bas où l'on pourrait frapper promptement un grand coup et s'emparer d'une place faible. De fait l'on paraîtrait ainsi n'avoir levé le siège (de Maastricht) que pour effectuer une autre opération. J'approuverais aussi que, dans le cas où l'on ne viendrait pas aussi facilement à bout de Maastricht, nous nous servissions du prétexte même de notre insuccès pour accepter à bref délai la suspension d'armes sur les instances des députés de Cologne. En semblable circonstance il faut recourir à tous les expédients, comme Votre Excellence le sait et le comprend. J'ai défendu, comme je le dois et avec raison, le fait de Votre Excellence de n'avoir pas accepté jusqu'ici la dite suspension d'armes, malgré les vives instances du Comte de Schwartzenberg. J'ai fait à cet égard en Italie, à la Cour (de Madrid), par ma correspondance, et avec notre ambassadeur, Don Giov. de Borgia tout ce que Votre Excellence aura pu apprendre. Mais j'en suis encore à ne pas pouvoir affirmer si la soumission des États s'est faite dans la forme convenable. Tout ce que je sais c'est que les États se sont assemblés, mais je ne vois pas que les propositions leur faites au nom de l'Archiduc Mathias tendent à un accord. Elles ont seulement pour objet d'indisposer les esprits contre l'armée de Sa Majesté, alors que le Roi fait un généreux appel à ses ennemis. Tel doit être le grand but du Prince d'Orange, qui pourrait bien aussi compter se retirer un peu du pays avec l'argent qu'il y a amassé, pour autant que nous l'en laissions sortir vivant. Mais je ne désespère pas que, si d'autres ne se mêlent pas des affaires de ces provinces pour les brouiller, les États ne se révoltent contre le Prince (d'Orange) et ceux qui les ont aussi impudemment trompés et ruinés. A mon avis, il ne faut pas s'effrayer non plus de voir les Commissaires des États aller à Cologne avec une mission déterminée portant sur les points iniques que l'on sait, la liberté de conscience, la liberté religieuse. Ce sont là de graves questions qui ne se résolvent pas au premier discours; il y aura bien des discussions avant d'en arriver là. Aussi ne faut-il pas se décourager ni manquer de suivre les négociations, de mettre en avant les propositions si honnêtes que Sa Majesté et Votre Excellence ont faites à ceux d'Artois. Et ç'a été à si juste titre que tout le monde donne et donnera tort à ceux qui ne voudront pas les accepter. J'espère que les bons procédés de Votre Excellence lèveront les dernières défiances. L'obstination des autres États dans la question religieuse sera justement, comme je l'ai écrit plusieurs fois à Votre Excellence, ce qui fera aboutir ses négociations avec ceux d'Artois, de Hainaut et autres confédérés. S'il est vrai, comme on le dit, que les Wallons sont hostiles à La Noue, il sera encore plus facile de les détacher du Prince d'Orange. Et si ceux-ci se prononcent contre ce Prince, j'espère que d'autres les imiteront, fatigués

qu'ils sont de tant d'embarras, et Votre Excellence leur offrant le repos et la tranquillité. Votre Excellence tient la campagne avec des forces supérieures ; elle enlèvera donc aux États une bonne partie des contributions (que paie le pays). En portant les armes contre les adhérents du Prince d'Orange, Elle les forcera finalement à se séparer. C'est pourquoi je conseille d'accorder une suspension d'armes courte mais non longue. Les États voyant qu'il ne se fait rien de bon à Cologne, sans se retirer de la Conférence, en reviendront toutefois à vouloir agir. Je conseille donc de montrer que nous entendons continuer les négociations relatives à l'accord sous les auspices de Sa Majesté Impériale et de ses Commissaires; mais Votre Excellence déclarera que, si les États ne se résolvent pas à prendre le seul parti convenable, Elle n'est pas disposée à perdre son temps. Les États n'ont guère le moyen de renforcer leur armée et de rassembler des fonds. Un point important que Votre Excellence ne doit pas perdre de vue, c'est de réduire pour sa part le plus de rebelles possible à l'obéissance envers Sa Majesté. Que Votre Excellence le fasse en affirmant qu'Elle s'y prend de la sorte pour préparer la voie à une soumission générale et afin que le restant de la tâche à accomplir par les susdits Commissaires, en devienne d'autant plus facile. Car il est vrai de dire que les flèches se rompent plus facilement une à une que liées ensemble. Bref, que Votre Excellence continue à témoigner la même déférence aux dits Commissaires de l'Empereur, quitte, pour sa part, à ne pas perdre de temps pour reconquérir par la force ou par la clémence autant de provinces, de villes et de particuliers que possible.

Votre Excellence me fait dans ses lettres plus d'honneur que je n'ai pu en mériter par mes services, quels qu'ils soient. Aussi je La prie de vouloir bien recevoir, de bonne part, l'assurance de mes meilleurs sentiments et de mes plus sincères intentions qui ont, les uns et les autres, pour unique objet la cause de Dieu, celles de Sa Majesté et de Votre Altesse. Je baise humblement les mains à Votre Excellence et lui suis infiniment obligé de toutes les offres bienveillantes qu'Elle a daigné me faire.

Je suis persuadé qu'en reconnaissance du respect que je lui dois et que je lui porte, Elle m'accordera sa faveur en toute chose juste et raisonnable. En conséquence, je La supplie de me garder ses bonnes grâces, et prie le Seigneur de La conserver en excellente et heureuse santé et de favoriser toutes ses entreprises.

CXLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 173.)

Devant Livourne, le 28 mai 1579.

Certes il me desplaict des nouvelletez que ceulx de Besençon intentent; car il n'en peult succéder nul bien. Si j'estoye sur le lieu, j'en diroye ce que je n'en veulx escripre. Je crains qu'ilz se perdront et qu'ilz feront dommaige à qui n'y a culpe. et ne vois que par ce moyen ilz recouvrent le dommaige dont ilz se plaingnent de la jurisdiction archiépiscopale, ny quel gain en pourront avoir les povres citoiens.

Il est trop vray de l'assault perdu sur Mastricht. et de beaucop de gens de bien que y sont demeurez, mais non en si grand nombre que l'on disoit [1]. Les François dient que la ville a esté depuis rendue et que ceulx d'Artois, Henault et aultres associez se sont accordez avec Monsigneur le Prince de Parme. J'en vouldroye avoir les nouvelles plus certaines. et tant plus hastèje mon arrivée à Gennes pour sçavoir ce qu'en est. Mais le temps contraire m'ha icy retenu deux jours, ayant heu jusques à y arriver heureulx voyaige ...

Devant mon partement de Rome j'euz lettres du Duc de Terranova qui m'advertissoit que tous ceulx que debvoient entrevenir en la négociation d'accord à Cologne y estoient arrivez, hormis le Duc d'Arschot et aultres deputez des Estatz. que l'on y attendoit déans deux jours au plus tard. et que ledit S^r y menoit sa compaigne et toutte sa suyte, délibéré de non retourner. mais s'entretenir audit Cologne ou aillieurs si l'accord, que Dieu ne veulle, ne succédoit.

[1] Le Cardinal entend parler de l'assaut infructueux livré par Alexandre Farnèse à la ville de Maastricht le 8 avril 1579. Suivant le bruit public, 2,000 Espagnols y avaient perdu la vie. Voy. à ce sujet les *Documentos inéditos,* t. LXXIII, p. 198. et les auteurs que nous avons cités plus haut, p. 363.

Monsr de Champaigney, et aultres prisonniers, selon que l'on escript, estoient remenez à Gand, non sans dangier, dont il me desplaict.

CXLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 175, 176.)

En mer près de la tour de Buchary en Provence, le 17 juin 1579.

Despuis mon partement de Gennes, cinquante milles deçà à Lobano, place de Monsr le Prince Jo. Andrea Doria, que vint jusques là pour me monstrer les baptimens qu'il y faict, estant au rivaige de la mer et en nostre chemin, je receuz voz lettres du XIIIe du moys passé, de retour de Rome où, par l'inadvertance de ceulx que receoipvent le pacquet, l'on la faict passer, contre ce que j'avoye escript dudict Gennes.

Ce que j'ay veu par icelles de vostre si griefve et inopinée indisposition, m'a donné penne, mais je louhe Dieu de ce que vous en fussiez hors de danger selon l'assheurance que vous en donnoyent les médicins. C'est ung maulvais poinct que vous soyez assailli de la goutte, à suyte de laquelle d'ordinaire vient la gravelle. Tenant bon régime l'on est moingz traveillé de l'ung et de l'aultre; à quoy je vous supplie avoir regard, et prie à Dieu vous maintenir en parfaicte santé.

Il m'a despleu du recours que ceulx de Besançon ont prins aux Suisses, considérant le mal que à eulx et à nostre povre pays en pourroit advenir. S'ilz ont de quoy se plaindre, ilz se debvoient plus tost adresser au Roy, ou s'ilz craingnent la longueur, à l'Empereur mesmes, sans le sceu ou voulenté duquel il ne leur est licite prandre confédération où ilz ont heu recours. C'est une practicque que cousta chier à feu Lambelin, mais l'on ne s'en doibt là souvenir. Les offices que Monsr le Conte de Champlite ha faict aux Lighes, pourra empescher leurs desseings. Dieu doint que, à l'élection prochaine de la Sainct-Jehan, tout passe bien, et que pour voulloir employer gens nouveaulx au faict de la lighe héréditaire, et renouvellement de la neutralité, l'on ne face quelque mescompte. Il fauldroit revoir les lettres du feu official de Grueriis, de Monsr de Marvol, du trésorier, père du Sieur de Tramelet, et du trésorier de Salins, et aultres que y sont esté entremis, pour recongnoistre le chemin que l'on ha cy-devant tenu et voir ce dont en telz négoces l'on s'est bien ou mal trouvé.

Vous me ferez, Monsr mon Cousin, de suyvant l'ouffre que vous me faictes de m'envoyer ce que vous pourrez recouvrer des informations des affaires de par delà, ung bien grand plaisir, et vous en prie bien affectueusement.

J'ay veu les coppies que l'on m'a envoyé contenans récit en forme de recès de ce qu'est passé aux Estatz, ausquelz et aux précédens je veoyz que l'on prant en beaucop de choses chemin fort différent de celuy que cy-devant l'on souloit tenir, et nouvelletez me sont suspectes; car je n'en vois pas souvent suyvre fort bon succès. Toutesfoys les choses y sont passées plus modestement et avec moindre inconvénient que je ne craingnoye, s'estant faicte l'assemblée en telle saison. Je n'ay rien entendu de practicques estranges que Monsr le Conte de Champlite y aye tenu, comme vous dictes; et quant au compte qu'il veult rendre de 700m escuz que l'on vous dit il ha manié des deniers d'Espaigne, qu'il prétend rendre au Payz-d'Embas pour les raisons comprinses en voz lettres, je prie Dieu qu'il en sorte bien. J'ay apprins combien l'on en sort difficilement, avant que en Espaigne l'on aye *la fin y quito* [1] comme ilz appellent, et que souvent après longues années, et quant moings l'on y pense, l'on en est reserché. Je sçay comme il en print au feu Cardinal de Bourgos, de Mendoce, pour ce qu'il mania à Gennes, et despuis à Don Diego; et pour tant me suis tousjours excusé tant que j'ay peu de m'y envelopper.

L'advertissement que Monsr le président vous ha donné de mon voiaige pour Espaigne est véritable, et je n'euz temps de vous en escripre; car le propre jour de Pasques en parla-je à Sa Saincteté pour sçavoir sa voulenté, me trouvant bien empesché pour me résouldre en chose tant imporveue et si soudainement : car je n'avoye ny opinion, ny voulenté quelconque de

[1] La fin et quittance.

sortir de Rome; mais la lettre du Roy si expresse, et la voulenté du Pape à qui je la monstra et me commanda d'y obéyr, me feict résouldre. Et vous pouvez penser quelz empeschemens lors je debvoye avoir pour en si brief temps faire ung si grand changement et donner ordre à tout, devant que les galères que l'on hastoit partissent; et pourtant j'adjousta seullement deux motz à la lettre de Mr le lieutenant Froissard, que n'estoit encoires close, luy priant d'en advertir les amyz, lesquelz je désire ne facent fondement sur ce pour désigner [1], chascung à ses appétitz ny y armer contre leurs malveuillans pour me penser faire ministre de leurs vangeances; car ilz s'y trouveroyent abusez.

Je sçay fort bien que à aulcuns plaira, à aultres desplayra le voiaige, et que chascung en parlera selon son humeur et conforme à sa passion. A ceulx qu'en parleront mal par envie et malveullance, je leur pardonne maintenant, tenant fin de, avec le peu de forces que j'ay en cest eage, rendre avec l'aide de Dieu mon debvoir en ce que l'on me vouldra employer, sans mectre en compte ce que je ne pourray; et procureray tout ce que me semblera convenir au service de Dieu et du maistre, et bien de ses subjectz, et mesmes de nostre povre pays, sans me mesler de partialitez ny divisions, mais suyvant le droit chemin, tant qu'il me sera possible. Il me desplaict que pour mon hault eage et faulte de forces je ne pourray pourter tant de penne comme du passé, mais je laisseray faire les aultres, disant mon advis, comme estant du Conseil d'Estat, laissant aux aultres l'exécution, et aydant toutesfois à icelle, si l'on veult, tant que je pourray et non plus.

Quant au différent de précédence d'entre vous, Monsieur mon Cousin, et le conseillier Boutechoux, puisqu'il est, comme vous dictes, pendu au cloz, et que vraysemblablement il s'en retournera aux Pays-d'Embas, je seroye d'advis de laisser la chose ainsi, puisque l'on n'y ha riens faict à vostre préjudice. Je rompis la coppie de vostre mandement, pour non me charger de papiers voyaigeant, et pour ce que j'entendoye que ce fut celluy de Monsieur le cardinal de la Baulme, que vous prétendiez se refeicst, que me sembleroyt hors de propoz, et de refaire le vostre despescher en Flandres; ilz penseroyent là que l'on les voulust contreroller, et vous pouvez penser

[1] Former des desseins.

comme ilz le prandroyent là et de vous, et de moy, et de le faire nouveaul, il seroit de postérieure date des aultres; et actendu le différend desja mehu sur ceste précédence, il le fauldroit exprimer, et de raison, l'on n'y debvroit riens faire au préjudice des partyes, *ne lite pedente*, etc. Je vous prie le considérer comme si le débapt fust entre aultres, que ne vous touchast de riens, et retourne à dire que il est mieulx laisser la chose ainsi et jouyr du temps.

Le vent contraire et la mer haulte me ha icy détenu troyz jours: mais il se vad à ce qu'il nous semble accommodant, de sorte que j'espère que demain, s'il plait à Dieu, nous pourrons après la messe continuer nostre voiaige, et nous engolfer, faisant compte de m'aller désembarquer à Carthagène, comme l'on ma escript, si en la costé de Cathelogne il n'y ha aultre nouvelle.

CXLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Port de Rosas, le 2 juillet 1579.

J'escripviz à Vostre Altèze dois Gennes, à mon partement, ce que je n'ay faict despuis, pour n'avoir despuis receu lettres de nul coustel. J'en désire singulièrement, pour avoir nouvelles de la bonne santé de Vostre Altèze, et sçavoir comme il nous vad aux Pays d'Embas. Je prie à Dieu que arrivans en Espaigne, nous en ayons bonnes de la santé de Monsieur le Prince, et de ses emprinses, mesmes de celle de Mastrich, et de la négotiation d'accord. Les soldadz espagnolz, que passent en Espaigne avec ces galères, m'ont faict ung bien malvais tour, de me faire perdre les calmes que nous heusmes à Gennes fort belles, plus de x ou xii jours, les actendans. Despuis nous avons heu à l'entour des prumes de Marcelle à la tour de Bucar, à Citey et aultres lieux, où nous avons tournoyé, dois le x du moys passé,

et essayé souvent de prandre le golfe, temps si contraire, que nous avons esté repoulsé, et vent si froid continuellement, et la mer si haulte, que la saison estoit plus du moys de mars, que plus avant en l'esté. Hier se monstra ung peu plus favorable, que nous fit partir de Cité; mais nous avons trouvé à l'entrée du golfe la mer si haulte et le vent si contraire et véhément, que nous ne l'avons peu vaincre, et sumes retournez à la tour de Bucar, dois où nous sumes partiz avant la minuyt, et sumes à présent au golfe, avec quelque espoir d'avoir meilleur temps. Dieu doint que venant plus avant, nous ne le trouvions changé, et que de ce coup nous puissions atterrer la coste d'Espaigne. Car j'espéreroye achever plus heureusement la reste de nostre navigation; et avec cest espoir, faiz la présente, pour l'envoyer à Barcelone, puisque l'on m'escript de la court, que je voise à Cartagéna; et pour ce ne faiz compte de desembarquer audit Barcelone. Mais y envoyant ceste, elle pourra jouyr de la première occasion de courrier allant en Italie. La Royne de France a esté plusieurs jours à Marcelle, pendant que nous avons coustoyé lesdites prumes et lieux voisins. Je l'envoya visiter, me pensant que, pour non donner occasion aux aultres de se désembarquer, qu'eust empesché le voiaige, je me tenoye aux galères, et me fit encharger par mon homme de faire ses recommandations au Roy et à la compagnie, avec tesmongnage du désir qu'elle ha que entre ces princes il y aye tousjours bonne intelligence, me priant d'y tenir la main. Et ce m'a esté plaisir qu'elle se soit tenue à tant. Car je n'avoye entre quelconque devoir aultre practique avec elle. Elle se partit dudit Marcelles, il y a six jours, sans avoir riens faict, avec Monsieur Descars, et aultres, pour appaiser les troubles de Provence, que ne sont petitz, et y a apparence de pis. Elle est encoires à Aix, qu'est tout que pour ce coup je puis dire à Vostre Altèze. Despuis cest escripte dois le my-golfe, le vent fraiz nous ha faict de nouveaul guerre et la mer fort haulte, que nous ha donné de la penne dois le midy et toute la nuyt. Mais enfin devant jour nous sumes aujourd'huy arrivez sans aultre inconveniant, Dieu mercy, en ce port de Rosas, ce II de jullet 1579.

CXLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Lerida, le 16 juillet 1579.

J'advertiz Vostre Altèze, dois près de Rosas, de mon arrivée en Espaigne, beaucop plus tard que je n'avoye faict mon compte, pour m'avoir retenu les ventz et mer contraires si longuement à l'entour de Marceille. Je faisoie aussi mon compte, comme je l'escripviz à Vostredicte Altèze, d'aller desembarquer à Cartagéna. En quoy je me suis aussi mescompté. Car devant que d'arriver à la plage de Barcelone, le signeur Marcello Doria eust lettre du Roy, luy commandant d'entretenir la bande de galères qu'il conduyt, en la coste de Cathelogne, jusques à autre ordonance. Et combien que, à mon advis, il fut esté mieulx, quelque cause qu'il y aye d'avoir donné ceste ordonance, que les 24 galères fussent passées jusques à Carthagèna, pour désembarquer l'artillerie, et esquippaige d'icelle, qu'est sur lesdites galères, et plusieurs casses d'armes, dois où elles pouvoient estre de retour, deschargées et libres, pour tout ce qu'on en vouldroit faire, devant que la résolution de ce vienne de la court en ladite coste de Cathalogne; et sçachant la tardance de la court, et que l'escripvant là, et entendant la responce, j'eusse perdu du temps largement d'advantaige arrivant audit Barcelone, je prins résolution de dois là suyvre mon voiaige par terre, par le plus droit. Et y estant arrivé le dimanche après disner, je fiz telle diligence à me pourveoir de muletz, coches, chariotz et chevaulx, que j'en partiz le vandredy, que ne fut peu, estant mesmes le nombre des passagiers si grand; et passant par Montserrat, où je séjourna le dimanche tout le jour, je suis arrivé icy au matin; car je ne puis faire que une traicte, avec si grand train, pour éviter l'ardeur du souleil en ces jours caniculiers; et pourtant m'enchemine le matin, sortant du lougis deux ou troys heures devant le jour.

Je n'ay, dois mon partement de Gennes, receu lettres ny d'Italie, ny des

Pays d'Embas, ny de Bourgongne, ny de Lyon. Je tiens que les pacquetz pour moy seront passez à la court, et que j'en recepvray beaucop ensemble: n'ayant pour tant beaucop à dire à Vostre Altèze, horsmis ce que j'ay peu entendre du nonce Sauli, qu'a esté à Portugal, et d'une lettre que j'ay receu de Jehan del Monte, que sert à la poste en court, qu'est du 9 de ce moys, et escriptz ceste, pour dois Çaragoce l'encheminer par le premier que partira et passera par là pour Italie.

Ledit nonce me dit n'avoir trouvé l'indisposition du Roy de Portugal ny si grande, ny si dangereuse, que l'on luy avoit dit; que son eage est de 67 ans, débile et maigre, et peu propre à l'estat de mariaige, combien qu'il preste l'aureille à l'instance que l'on luy en faict, et que les Estatz de Portugal en feront instance à Rome; dont il est bien que Monsigneur Illustrissime Farnèse soit adverty, pour procurer de l'empescher, et afin que Sa Saincteté, que je laissoye en bonne voulenté pour la négative, si elle n'y est soustenue, ne se laisse vaincre par importunité à condescendre à chose si scandaleuse. La résolution qu'avoient prins les Estatz à Portugal, estoit de non déterminer le point de la succession dois maintenant, pour se desvelopper de l'instance que faisoit le Roy, nostre maistre; et pensans que par ce moyen ilz éviteront que présentement l'on ne leur face guerre; mais ilz ont laissé au Roy de Portugal le choix en xx personnaiges de xi, qui après son décès déclareront à qui la succession debvra venir, et que jà le Roy les ha choisy, mais si secrètement, que l'on ne peult penétrer quelz ilz sont, et de mesme qu'il ha choisy et avec le mesme secret, cinq qui gouverneront le royaulme, jusque ès le point de la succession soit vuydé; ceulx icy ne hasteront pas fort les juges, pour nommer le successeur, et vouldront vraisemblement jouyr de leur charge le plus longuement qu'ilz pourront. Ilz dient qu'ilz ne tiennent pas grand compte du droit du jeusne Prince, nepveu de Vostre Altèze, à faulte de le pouvoir poursuyvre par la force, combien que ledit nonce le tient pour bon; et dit que l'évesque de Parme estoit là, faisant ce qu'il pouvoit; que le Roi Cardinal encline fort à ceulx de Bregantz; mais qu'il ne l'ose déclarer, doubtant de son temps la guerre; et que ceulx qu'ont crédit alentour de luy, craingnent aussi que s'il se déclaroit, ceulx de Bregantz prandroient plus de pied, et les débouteroient: que ceulx qui peuvent plus sont l'archevesque de Lisbone, et Don Joan de Tabora, et ung Mascaregnas; que Don Antonio dit cler qu'il ne veult nullement ceulx de Bregantz, qu'il prétend pour soy, et fera ce qu'il pourra pour parvenir; et sinon qu'il tiendra pour le Roy, nostre maistre. Il prétend prouver qu'il est légitime, et ha quasi tout le peuple de son coustel. Le Roy Cardinal le tient bas et eslongné tant qu'il peult, pour favoriser Bregantz. Et cela sent-il fort, et s'indigne par ce contre ceulx de Bregantz tant plus.

Delmonte, par la lettre que j'ay dit dessuz du IX de ce moys, m'escript que le mesme jour debvoit le Roy retourner à Madril; mais que l'on pensoit qu'il n'y feroit long sejour; que Leurs Majestés et Altèzes se pourtoient bien; que l'on avoit là nouvelles que ledit Roy de Portugal estoit retombé en indisposition dangereusement. Ne sçay si ces nouvelles se forgent et figurent par ceulx qui nous vouldroient complaire. Dit que de l'ambassadeur en France estoient venues nouvelles, que ceulx de Mastrict avoient abandonné la place, s'estant retirez delà la rivière au bourg; et que les nostres y estoient entrez, sans dommaige nouveaul; que l'on tenoit que les rebelles abandonneroient le bourg, non tenable, craingnans l'exécution [1]; que à Cologne l'on avoit temporisé sur la suspension d'armes, contre la vive instance qu'en faisoient les Estatz, pour avoir ladite ville [2]; que Monsigneur de Herges, Comte de Berlaimont, estoit mort, mais il ne dit ny où, ny comment [3].

[1] Les assiégés s'étaient retirés dans le Wijk, sur la rive droite de la Meuse. Voy. Bor, liv. XIII, fol. 13.

[2] Le 25 juin 1579, les députés au congrès de Cologne proposèrent aux États généraux de traiter eux-mêmes avec les assiégés pour qu'ils se rendissent au roi, à condition qu'il y aurait en même temps un armistice de deux mois. (Gachard, *Actes des États généraux,* t. II, p. 222.)

[3] Gilles de Berlaymont, s[r] d'Hierges, fut tué d'un boulet de canon, le 17 juin 1579, devant Maastricht. (Bor, liv. III, fol. 112.)

CXLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 935.)

—

Escurial, le 7 août 1579.

El Conde de Fuensalido[1] me advertio ayer que en Madrid conjuran algunos contra mi, diziendo que soi venido reformador, otros tanbien me lo han dicho : V. M. sabe mejor que nàdie si he tenido pretension, y que á su llamamiento, sin consultar y pedir á dessear saber en que me emplearia, he venido por obedescer, como devo, y como siempre he hecho : estas parlerias y legas me mueven poco, por ser dias ha acostumbrado á suffrirlas; procurare de vivir con todos en paz, y modestamente; y el haverme escripto V. M. que me occuparia en las cosas fuera destos reynos, es lo que mas me contenta, porque demas que no las entenderia tan presto, por no haverlas tractado, y que no querria caer en el mesmo error, en prejuyzio del servitio de V. M., en que caen otros, que van á tierras adonde ántes no han estado, y en tres dias lo piensan entender todo, quitará buena parte la invidia que los de acá con causa podrian tener, si siendo estrangero me viessen occupado en los negotios á los quales deven aspirar.

Solo suplico V. M. para que yo pueda servir con quietud, y bien, como es mi desseo, que si alguno movido de invidia, ó por otra cosa, hiziere mal officio contra mi, que yo sea oydo ántes de ser condennado, como de la bondad de V. M. confio.

Acuerdo á Vuestra Magestad que partió Filidomio, y que con tiempe, es menester hazer venir otro sufficiente, y que sea bien informado de las

[1] Don Pedro Perez de Ayala, quatrième comte de Fuensalida, conseiller d'État, mort en 1599, déposa comme témoin dans le procès d'Antonio Perez. Voy. Morel-Fatio, *l'Espagne au XVIe et au XVIIe siècle*, pp. 148, 181 et 190; Cabrera, *Relaciones de las cosas succedidas en la Corte de Espana, desde* 1599 *hasta* 1614, pp. 7 et 57; Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, pp. 11, 78 et 79.

cosas del estado de Milan, y otro del contado de Borgogna adonde yo he residido poco, aun que aya tractado los negotios de aquella tierra, y ha años que los del contado de Borgoña hazen instancia para que venga alguno, y otro a Flandres y.... Aquel es ya ido, con esto se entendieran mejor las cosas, y con major satisfaction de aquella tierra.

———

CXLIX.

TRADUCTION.

—

Le comte de Fuensalida m'a averti hier que certains individus conspiraient à Madrid contre moi, répandant le bruit que j'étais venu avec le dessein d'opérer de grandes réformes; le même fait m'avait déjà été certifié par d'autres personnes. Votre Majesté sait mieux que qui que ce soit si jamais j'ai manifesté des prétentions pareilles, et que sur son ordre, sans délibérer, ni demander ou désirer savoir à quoi Elle m'emploierait, je suis parti de Rome pour obéir comme je le devais et comme je n'ai cessé de le faire, à sa haute volonté. Ces bavardages et ces cabales me touchent peu, car j'y suis habitué de vieille date, et je m'étudierai à vivre en paix avec tout le monde. Une chose qui me fait infiniment plaisir, c'est l'avis que me donne Votre Majesté dans sa lettre, qu'elle me chargera des affaires extérieures : car outre que je ne serais pas aussi promptement au fait de ce qui concerne l'administration particulière de l'Espagne, pour ne m'en être occupé jusqu'à ce jour, je ne voudrais point tomber, au détriment du service de Votre Majesté, dans la même erreur que certains hommes envoyés dans des pays tout nouveaux pour eux, et qui se flattent de connaître le terrain en trois jours. Je ferai ainsi moins envie à ceux de ce royaume qui pourraient me jalouser à juste titre, s'ils me voyaient employé, quoique étranger, à des fonctions auxquelles ils doivent naturellement prétendre. Seulement je supplierai Votre Majesté, afin de me procurer le calme et la liberté d'esprit dont j'ai besoin pour vaquer avec quelque fruit aux devoirs de son service, comme je le désire, qu'elle veuille bien, si quelqu'un, cédant à l'envie ou à toute autre passion, venait à me desservir auprès d'Elle, ne point me condamner sans m'entendre, ainsi que je l'espère de sa royale bienveillance.....

———

APOSTILLE DU ROI.

—

No creo yo que ay nadie que pueda conjurar contra vos, pues no ay por que, y ay algunos que por pensar que hazen plazer á sus amigos, gustan de decirles estas cosas tan sin fundamendo; pero vos os abeis governado siempre tambien en todo y mas en estas cosas, y tanto mas lo hareis agora, que no tendrán de que asir en nada, y tanto mas haziendo todo lo que aqui decis, que es muy bien dicho, y vos podeis estar con toda quietud que no habrá nadie que haga oficio contra vos y quando se hiziesse, no creéria yo sino lo que se deve de vuestra persona, y primero que de nadie entenderia de vos lo que huviesse, pues se que diriades toda verdad.

TRADUCTION.

—

Je ne pense pas que personne puisse conspirer contre vous, car ce serait tout à fait sans motifs, et je présume plutôt que certaines gens, croyant par là se rendre agréables à leurs amis, leur suggéreront sans excuse plausible de pareils soupçons. Quoi qu'il en soit, vous avez toujours si bien agi en toutes circonstances, que vos ennemis n'auront sur vous aucune prise, surtout si vous suivez le sage plan de conduite dont vous me parlez. Soyez donc bien sûr que personne au monde n'osera vous desservir près de moi, et que, dans le cas contraire, je n'aurais de votre personne que l'opinion qu'elle mérite, vous interrogeant avant d'accueillir quoique ce fût, car je sais que vous direz toute la vérité.

CL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Memoires de Granvelle. — Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. nº 9473, fol. 100.)

—

Madrid, le 8 août 1579.

Todos estos papeles he visto, y los vuelvo como Vuestra Magestad me ha mandado, y quando sera servido, ajudare de muy buena gana para la respuesta el official de Antonio Perez, teniendo luz de la voluntad y intention de Vuestra Magestad; muchas cosas ay de consideration, y mas voy viendo papeles, mas me confirmo a que, debaxo de mejor paresecr, importa de resolver brevemente lo de la confirmation de lo que se ha tractado con los de Artois, siendo de gran consideration el dividirlos de los otros, y siendo el fundamento la conservation de la religion y obedientia de Vuestra Magestad, y que la confirmacion es hecha por el principe; sobre este presupuesto y la declaration que harán los commissarios, muchas cosas sobre esto se pueden armar; y negociará mejor el Español que Vuestra Magestad ha embiado, despues dela ratification, y quitandoles con ella sombra, que si se difliere, pues con esta concibirán mas confidentia; remettiendome todavia a lo que á Vuestra Magestad parescerá mejor.

Lo del Principe d'Oranges que se tracta por medio del Obispo Escoces, criado de la Reyna presa, me paresce de mucha consideration, y qualquiero dinero seria muy bien empleado, y muchas destas platicas se devrian mover, y por diversas vias, no dando el dinero sino a quien effectuasse, sino quanto fuesse necessario por encaminar el negotio, y no solo no dañaria sino serviria, que el Principe déscubriesse alguno, que como es vil y codarde, el miedo le pornia en confusion.

No podra tardar de no escriva Mexia[1] lo que havrá passado con el Rey de Francia : lo de Geneva ha meses que de parte del Rey de Francia se tractava. Si moriesse el Principe de Piamonte, mucho importeria casar

[1] Juan de Vargas de Mexia.

luego el Duque, aunque Monsieur de Nemours es de los descontentos de Francia, pero facilmente se reconcilian. Lo que yo hize con la Reyna de Francia madre, ya lo havrá entendido Vuestra Magestad; dixeronme algunos que me queria banquetear, pero sus manjares no eran de mi sabor, no me embió nadie, ny conmigo hizó demonstration alguna, y entendiendo que sentiria que no la embiasse á lo menos visitar, embié.....

CL.

ANALYSE.

Il importe beaucoup de régler promptement la ratification du traité fait avec ceux de la province d'Artois, car il est d'un grand intérêt pour la cause de la religion et celle du Roi de les détacher des autres.

Quant « à l'affaire concernant le prince d'Orange, qui se traite par l'intermédiaire de l'évêque écossais, serviteur de Marie Stuart, » il faut y donner suite; nul argent ne saurait être mieux employé. Il n'y aurait même pas d'inconvénient à ce que le prince en fût instruit, au contraire, car étant naturellement vil et lâche, la crainte lui ferait perdre la tête.

L'ambassadeur d'Espagne à Paris ne peut tarder d'aviser Sa Majesté de ce que le roi de France a traité avec ceux de Genève [1]. Si le prince de Piémont venait à mourir, il conviendrait beaucoup de remarier vite le duc, son père, et quoique Mr de Nemours soit du nombre des mécontents de France, un rapprochement entre lui et le chef de sa maison ne serait pas difficile.

La Reine Mère de France n'a rien envoyé au Cardinal et ne lui a fait faire aucune démonstration de courtoisie; cependant le prélat, craignant de la mécontenter, a chargé quelqu'un de la visiter en son nom.

[1] Cette république s'était placée sous la protection française.

APOSTILLE DU ROI.

Despues que ayais acabado de ver todos los papeles que os yre embiando, podreis dar vuelta con los secretarios para que se responda a ellos lo que convenga, y entonces tambien se podra responder a lo de Artues que bien sera que sea con brevedad, y quiza entretanto vendra algo de Don Alonso de Sotomayor, que no puede tardar mucho. Muy bueno seria lo del obispo Escoces, que creo que deveis de conocer que ha poco que vino de Roma, y será bueno responder que se procure aquello, y quanto mas se pueda, en que ay lo que decis, y de razone presto sabremos lo que se havra pasado con el Rey.

Y lo de Geneva y lo del Principe de Piamonte espero que no habra pasado adelànte, pues no ha venido nueva por otra parte que cierto no seria bueno, aunque creo que se ha criado con harta leche de Francia; ya vi lo que embiasses a decir à la Reyna madre, que fue muy bien rehusar el banquetear por lo que decis.

Creo que en una de las de Juan de Vargas acusava un plyego del obispo de Aras, que por descuydo se quedo aca; agora va aqui, en que, como vereis, ay carta de los Estados de Henaut, y otro papel; podreis lo ver todo y embiarlo a d'Enetières, para que saque los puntos a que sea menester responder, para que se pueda hazer.

Tambien va aqui una carta del duque de Lorena, que me dió Mondragon, a que sera justo responder graciosamente que cierto se ha governado bien, y se le deve, y asi lo podreis ordenar a d'Enetières a su tiempo. Lo mysmo digo de otra del cardinal de Lieja y otra del conde de Mansfelt que estas ha traydo Mondragon.

Y otra de Mons. de Rasinghien, que es muy bien que sea ya soltado, y de que he holgado porque cierto es buena persona, y creo que zelo ha del servicio de Dios y myo.

Otra del conde de Champlite, que ya os dixe como avia otra suya, creo que de 18, en que decia la mejoria; todas estas podreis embiar a d'Enetières para que juntas todas se responda a ellas.

ANALYSE.

—

Il ne dit pas quelle réponse il faut donner à ceux d'Artois, mais il recommande qu'elle soit brève.

Quant à l'affaire de l'évêque écossais, ce serait une bonne chose. Granvelle doit le connaître; il n'y a pas longtemps qu'il est venu de Rome. Il faut lui répondre de s'en occuper autant que possible.

A défaut de nouvelles d'autre source, Philippe II espère encore que l'on n'aura pas donné suite aux affaires de Genève et du prince de Piémont; le contraire serait fâcheux.

Le Roi approuve la conduite réservée du Cardinal à l'égard de la Reine Mère (de France).

Il le prie de transmettre à Dennetières des lettres de l'évêque d'Arras, des États du Hainaut, du duc de Lorraine, du cardinal de Liége, du comte de Mansfelt, de Rassenghien, du comte de Champlite. Sa Majesté ajoute quelques instructions particulières sur les réponses à faire aux susdites missives.

CLI.

D'ASSONLEVILLE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 2534.)

—

Cologne, le 9 août 1579.

Le 3 du présent j'ay receu, par la voye de Bourgogne, les lettres que Vostre Seig^rie^ Ill^me^ m'escripvit du 21 de may audevant du havre de Livorne, et veu ce qu'elle touche amplement concernant les affaires dudit Bourgogne, qui sont à la vérité ès mesmes termes que dit V. S. prochains de donner par terre, s'il n'y est promptement remédié, comme j'ay escript non seulement à Vostredicte Seig^rie^ Ill^me^, mais aussy à Sa Majesté, voyant le grand péril où le tout se retrouvoit par l'occasion d'aulcunnes personnes indiscretes et studieuses de nouveautez, menées de pure passion et avarice, vœullans

s'ingérer plus aux affaires qui ne doibvent, et que ne convient pour le service du maistre. A quoy sera bon porveoir, et non seulement à cela, mais à aultres plussieures choses, voires pour dire vray à tout. Car y a si peu d'ordre et règle par tout, que c'est une pitié très grande et lamentable. Et pour commencher l'ordre, comment establir quelque forme des principaulx consaulx de Court, dont passé quelque temps, j'ay escript et envoyé quelque concept à Sa Majesté, j'estimme que si elle l'a trouvé bon, icelle en fera part à Vostredicte Seigneurie pour y avoir son advis. Quoy qu'il soit, la chose est tant requise, que l'on ne pœult différer, qui ne vœult pas perdre ce qu'il reste. C'est le premier à quoy se doibt mectre la main, si tost que l'on sera un petit de séjour, et que la Court porra estre arrestée, où le peu que sommes icy porrons estre joinctz. Si Bruxelles seuyvoit l'exemple de Malines, j'estimme que serions bien tost audit Malinnes. Et si je vois la chose trop tarder, ne fauldray en advertir V. S., affin que, de la part de delà, vienne quelque ordre. Je me souhaide bien quelquefois, pour aucuns jours, près Vostredicte Seig^rie^ Ill^me^ pour l'assister et servir en une telle multitude d'affaires qu'elle trouverra illec à sa venue, comme je serois tousjours de bien bon ceur. Mais aussi elle dit bien quelques ministres estre requis auprez du gouverneur général. Et y a deux ans au plus, que l'on me toucha d'aller en Hespaigne, que lors je dis mes raisons très grandes que j'avois au contraire, et pourquoy ne convenoit de faire ce voiaige, comme encoires ne convient. Il y a plus d'un an que ce voiaige s'est résolu pour Monsr Funck et qu'il a esté mandé pour partir. Et par une ou deux fois avons pensé qu'il s'encheminеroit. Despuis Sa Majesté l'a mandé de venir, m'ordonnant de venir icy avec Monsr de Vaulx; mais comme le Duc de Terranova a escript dois le commenchement à Sa Majesté, affin qu'il peuist aussi rester icy par les dernières lettres du 7 de juliet, feictes que Sa Majesté est contente qu'il demeure tant que ce négoce soit achevé. Je ne sçay encoires quant il pourra finer.

Quoy qu'il soit, Monseigneur, je supplie Vostre Seig^rie^ Ill^me^ croire que je la servireray et l'informeray d'icy à la vérité pure, et de telle promtitude, sans passion ny affection, en tout que j'estimeray estre le service de Sa Majesté, bien des affaires, et la raison et justice, qu'il n'y manquera riens. Et comme icy vœulx respondre devant Dieu, Sa Majesté et tout le monde, selon la conscience d'homme de bien et chrestien, etc., doubtant aussi que

Vostre Seigrie Illme aura souvenir d'un fidel ministre de Sa Majesté tant affectionné à son service et luy supplie qu'elle me vœulle commander librement et ouvertement ce qu'elle entend que je face, et en quoy je la puisse servir et obéir, car je le feray d'une singulière volunté et perfaicte affection, comme les effectz l'ont démonstré et démonstreront tousjours.

Au reste, Monseigneur, pour lui dire en quel estat sont les affaires d'icy, je ne faiz doubte que Vostre Seigrie Illme les aura entendu par les dernières, que luy escript le Duc de Terranova, et amplement à Sa Majesté par Figueroa [1], auquel j'ay donné aussi deux lettres pour V. S. avec dupplicata de quelques précédentes, et despuis encoires escript par la voye du Sr Vasseur. Cependant nous sommes tousjours attendantz la résolution de ceulx qui demeurent en Anvers soubz le nom des Estatz, c'est-à-dire en bon langaige les ministres du Prince d'Orenges, car ilz ne font sinon ce qu'il vœult et dicte; aussi il en reste si peu, et sont ainsi séparez et aneantis, qu'il n'y a plus forme d'iceulx, ny sont d'aucune auctorité; aussi le pœuple tumultuant mené dudit d'Orenge faict ce qu'il vœult.

Il faict tout ce qu'il pœult, que l'on ne sçache ce qu'il passe par là, mais ne sçait si bien faire que ne sçaichons les désordres qui s'y commectent; et le plus que j'estimme, c'est que on commenche non seulement escripvre pasquille contre luy, mais aussy livretz [2] entiers, où ses ruzes, impostures et parjures sont bien punctuellement descriptz. Les Catholicques en quelques lieux reprégnent couraige plus qu'ilz n'ont faict du passé. Tellement qu'ilz demandent ouvertement paix, à quoy les Confessionistes s'inclinnent aussy. Les Calvinistes encoires n'y vœullent entendre, si on ne leur permecte l'exercise de leur religion; mais tout cecy se fit par la ruze des chiefz, pour détenir la guerre en Flandres, Brabant et Gueldres et la divertir de Hollande et Zeelande.

[1] Don Lope Figueroa, maître de camp, souvent cité.

[2] Les pamphlets, dont d'Assonleville parle, sont ceux qui furent publiés sous le titre : « Advertissement et conseil au peuple des Pays-Bas, imprimé à Brucelle anno 1579. » Cet avertissement était surtout dirigé contre le prince d'Orange à propos de l'abandon dans lequel il laissa la ville de Maastricht, assiégée par Alexandre Farnèse. Un autre écrit publié contre le Taciturne porte pour titre : « Lettre d'un gentilhomme, vray patriote, à Messieurs les Estatz généraux assemblez en la ville d'Anvers (de Bruchselles, ce 2 juillet). » Une réponse à cette lettre fut publiée par Marnix de Ste-Aldegonde, sous le titre : « Réponse à un libelle fameux naguères publié contre Mons. le prince d'Oranges. »

Ledit d'Orenges est fort désespéré, qu'il est du tout délassé des ecclésiasticques et noblesse. Car il se percheoit de l'inconstance du pœuple, sur tout luy desplaist de se veoir descript ainsi de ses couleurs par les livretz (comme dit est). Et dit bien entre ses mignons, ou quant il est surprins de vin (ce qu'il luy advient souvent) qu'il est assailly de ses propres armes; et que cela luy fera plus de peine et de guerre, que toutes les armes et forces que nous avons contre luy. Et est la vérité; car toute ceste guerre s'est faicte par persuasion qu'on vouloit oster au pœuple sa liberté, et luy mectre un joug de servitude, et que luy ne venoit faire aultre chose que les assister à maintenir le contraire; mais comme ses tirannies et injustices sont esté trouvées plus dures et iniques, et que son but a esté de changer de religion et de maistre, et que Sa Majesté fit des offres si bonnes, tous ceulx qui l'entendent l'abandonent: et toute la peine que avons c'est de faire le tout entendre au pœuple: car on supprime pardelà la vérité, et on publie aulcune chose, à sçavoir que ce ne sont toutes que tromperies. Toutteffois en fin la vérité sera plus forte. Il est assailly maintenant de ses propres armes de persuasion. C'est le juste jugement de Dieu de le paier de la mesme monoye qu'il a faict les aultres.

De penser gaigner par force d'armes ville à ville, c'est bien œuvre perdu, et à jamais avoir faict ny à thirer prouffict du païs, mais par lettres et persuasions (comme tentons tous les jours) bien. Cependant faire marcher l'armée et coupper le pas des rivières à Holande, Gheldres et Phrise, aussy à l'hiver, où cela est le cas, je vouldrois que Sa Majesté le trouva bon et qu'elle commanda bien sérieusement ainsy le faire, car des villes, entre ilz, en font peu de cas, pour en avoir tant. Et l'ouverture de la mer et des rivières (par où contractent avec tout le monde, comme si ne fût guerre) cela fit tout. J'estimme que présentement Sa Majesté aura veu tous les articles exhibez par le Duc de Terranova, et la résolution de ces Seigneurs Commissaires de l'Empereur: par lesdits articles présentez, nous avions bien modéré le traicté de Gand, de Marches, et gardions bien et la Religion et l'auctorité du Roy. Toutesfois lesdits Commissaires l'ont ainsy modéré; en quoy encoires on trouve l'auctorité de Sa Majesté mieulx gardée que non par le traicté d'Arras. Car en Artois n'a esté question de la Religion. Et encoires que avec ces prommesses de la langue thioise soit esté la principalle dispute, néantmoingz (la chose bien entendue) n'y a un seul poinct

(tant petit soit il) de préjudice à la Religion Catholicque par où on puist entendre que Sa Majesté il vœulle cedder ny indulger quelque chose Seulement pour estre présentment impossible exécuter la rigueur de placcartz, on les suspend jusque à l'assamblée des Estatz généraulx, dont la convoccation est en la main de Sa Majesté de se faire quant elle le trouvera bon. Encoires lesdits Estats ne pœuvent rienz diffinir touchant la Religion, mais adviser comment on aura à trouver moyen de maintenir cependant tout l'exercice de la Religion contraire à la Catholicque, chose qui est restaurer ce que présentement est gasté, se permectant une seulle Religion nostre. Et quant à Hollande et Zeelande, on ne dit aultre chose que le traicté de Gand a accordé aultreffois, et encoires consenty par ledit traicté d'Arras sortira cependant effect. Encoires avonz nous faict mectre que se restituera nostre Religion où on l'a levée et ostée despuis ledit traicté, qui sont les principaulx lieux et villes, etc. qui faict bien à estimer. Je tienz que Vostre Seigneurie Illustrissime voiera un escript en Hespaignol traduict du françois, contenant la comparaison des articles d'icy à ceulx d'Arras, et une justifficacion des causes nous ayans meu à ces offres; parquoy ne diray plus, seulement que le tout s'est fait, non pour rienz permectre, mais pour trouver moyen plus aise et moindre inconvénient de faire cesser ces sectes et restablir dès maintenent la Religion nostre où elle n'est plus; mais je crains que ces bonnes genz ne s'en contenteront. si est ce qu'il ne fault regarder à ce qu'ilz vœullent, mais ad ce qui est juste et qu'il convient pour le service de Dieu et le salut des subjectz.

Je vous promectz (Monseigneur) que nous avons tous bien pensé et travaiglié en cecy. Et lors que Sa Majesté sera remise en son auctorité, et les bons soustenuz de sa puissance, sera par trop plus facille de remédier à tout, que non maintenent que le tout est en povoir des adversaires; et senz mectre cest arrest en peu de temps, les reliques des Catholicquez fussent ainsy esté estainctes que ne se fut plus veu aucune vestige de nostre Religion première. Je pense bien, selon que j'ay aussy dit, que les hérèticquez ne l'accepteront, du moingz tous; mais ce sera leur allumer des charbonz ardanz sur la teste, et condempner leurs causes par tout, et qui est mectre la division entre toutz eulx, par où seuyvera leur perdition, vray effect de ceste convoccation sy la paix ne se faict.

Ledit Seigneur Duc nous a dit quelque chose de la résolution de Sa Majesté sur ledit traicté d'Arras [1]. Et ce que Sa Majesté nous commandera icy ou si elle vœult quelque chose estre remonstré sur ces actz de ces provinces, se porra encoires bien dire et remonstrer, combien que j'espère que Sa Majesté s'en contentera. Et que pleust à Dieu (pour son service et celluy de Saditte Majesté) le tout fut bien accepté; et que ses estatz fusent remis en son obéissance, je ne doubterois du surplus. Vostre Seigneurie Illustrissime par sa prudence et congnossant un estat perdu (comme est le nostre) pœult considérer ce qu'il convient pour tout.

CLII.

MAXIMILIEN VILAIN, S[r] DE RASSENGHIEN, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — Affaires des provinces, liasse 2354.)

St-Omer, le 11 août 1579.

Ayant entendu l'arrivée de Vostre Seig[rie] Ill[me] Rév[me] chez Sa Majesté, je n'ay peu laisser de luy tesmoigner, par ce mot, le grand contentement que moy et plusieurs aultres anchiens serviteurs, affectionez au service de Dieu et de nostre maistre, en avons recheu pour la confidence et certaine asseurance que prenons que, par vostre bon conseil et addresse, et selon la longhe expérience qu'avez des humeurs et importances de ces pays, les affaires d'iceulx poulront, avecques le temps, reprendre aultre visaige, et meilleur succès que du passé. Ce que j'espère n'estre besoing recommender à Vostre Seig[rie] Ill[me] et Rév[me] pour l'affection particulière qu'elle at tousjours demonstré vers ces pays en général et particulier, encoires que les indignités et mauvais comportemens de plussieurs provinces et particuliers correspondent très mal à l'obligation qu'elles en ont, et qu'elle sçait com-

[1] Ce traité conclu, le 17 mai 1579, dans l'abbaye de St-Vaast à Arras est imprimé dans GACHARD, *Actes des États généraux*, t. II, p. 522.

bien le redressement de ces Estatz importe pour le service de Dieu et de Sadicte Majesté. Et comme à meilleure commodité j'espère luy discourir plus amplement l'estat des affaires de dechà, puis qu'il at pleu à Dieu, par sa grâce si singulière, me remectre en liberté [1], et donner moyen de continuer, par effect, le zèle et syncère intention que j'ay au service de Dieu, et de nostre maistre, je supplicray très humblement Vostre Seig^rie Ill^me et Rév^me me vouloir tenir cependant du nombre de ses serviteurs que luy sont le plus affectionez, avecques asseurance que ne fauldray de dechà seconder, de tout mon povoir, ses bonnes intentions pour meilleur effect des services requys, et le servir en particulier à toutes occasion qu'il luy plairat me commander.

Monseigneur, comme le Seigneur de Champaigney [2], vostre frère, se retreuve mal traicté de ceulx de Gand, ès mains desquelz, à mon très grand regret, il est misérablement retombé, après que si heureusement en estions par ensamble eschappez, et que j'entens Sa Majesté aussy avoir esté mal informée d'aulcunes ses actions, pour che que je suis asseuré de la bonne intention qu'il a à l'advancement de la Religion et service de Sa Majesté, et que pour l'avoir procuré, par effect, il est tombé par les trafficques de celluy qui trouble tout cest estat, aulx misères qu'il endure présentement, je n'ay peu délaisser le représenter à Vostre Seig^rie Ill^me et Rév^me, affin qu'elle puisse advyser de moyens qu'il y auroit de l'assister par delà, comme nous n'oublirons aulcune occasion de dechà qui poulrat servyr à le remectre en liberté.

Monseigneur je supplie Nostre Seigneur donner à Vostre Seig^rie Ill^me et Rév^me le comble de ses plus vertueulx désirs et le maintenir longtemps en santé, pour son service et de toute la Chrestienté, après m'estre très humblement recommandé en sa bonne grace.

Monseigneur, escripvant ceste, le Seigneur de Cappres [3] m'at prié présenter ses humbles recomendacion, à la bonne grâce de Vostre Seig^rie Ill^me et Rév^me luy offrant tout service.

[1] Le 28 octobre 1577, Maximilien de Gand, s^r de Rasenghien, avait été arrêté à Gand avec plusieurs autres seigneurs et les évêques de Gand et d'Ypres.

[2] Le 19 juin 1578, Champagney fut arrêté à Bruxelles et remis le même jour aux Gantois. (*Mémoires de Perrenot*, pp. LXXX et LXXXI.

[3] Oudart de Bournonville, baron de Darlin et de Houllefort, chevalier, s^r de Cappres, gouverneur et capitaine des ville et cité d'Arras, souvent cité dans ce volume. Le 2 août 1579 il promit à Jacques de Hennin-Liétard, baron de Haussi, de faire entrer sa compagnie à Alost « et expulser d'icelle les ennemis de nostre saincte foy catholique et de S. M. » (Registre 582, fol. 3, de l'audience.)

CLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. XI, p. 285.)

L'Escurial, le 12 août 1579.

Arrivant icy, où le Roy m'a fort favorablement receu et faict plus d'honneur que je ne mérite, j'euz la confirmation de la nouvelle de la griefve et tant dangereuse maladie de Monsieur le Prince que me troubla merveilleusement, avec grande craincte que, l'ayant entendu Vostre Altèze sans savoir la convalescence qu'elle ne s'en soit troublée de sorte que sa propre santé en souffrit [1]. Nous heûmes tost après la nouvelle de la convalescence, confirmée par Du Bois, fils de feu Adrien, de la Chambre de l'Empereur, de glorieuse mémoire, que partit de Maestricht le XX, et jà estoit dedans ledict Seigneur Prince. Cette nouvelle osta de grande penne et donna grande joye au Roy et à toute la compagnie, comme aussi chascun ha heu grand contentement de la prise de Maestricht, qu'a cousté gens et temps, mais moings que les aultres places non si importantes ny tant fortifliées; et j'ay faict tous les offices que j'ay peu pour justiffier l'emprises et le progrès d'icelle, combien que Vostre Altèze se peult souvenir que mon opinion estoit de non s'attacher à ville grande, et de laquelle on n'eust certain espoir de, sans séjourner dessuz, l'emporter. Je tiens que l'on forcompta Son Excellence, luy donnant à entendre que, la serrant à

[1] Quelque temps avant la conquête de Maastricht, qui eut lieu le 29 juin 1579, Alexandre de Parme fut atteint d'un accès de fièvre, dite pestilentielle, sans doute du typhus, qui régnait beaucoup dans l'armée espagnole. L'accès était tel que l'on craignit pour ses jours. Voy. HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, 2e partie, p. 338.

l'improveue et dextrément, comme il fit, qu'il n'y auroit dedens que gens ny aultres provisions requises pour la deffense, dont toutesfoys elle se trouva bien pourveue. Et avec ceste yra coppie de ce que j'escripviz audict Seigneur Prince dois Barajas.

Je suis icy dois le troisiesme de ce moys, n'ayant encoires esté à Madril ny posé ma maison; et m'occupe Sa Majesté à me faire veoir ses baptimens et à voir les plus fraiz dépesches, pour pouvoir mieulx reprendre les arrés des négociation, pour pouvoir avec plus de fondement dire mon advis à Sa Majesté, quant il luy plaira, et au Conseil d'Estat. Je vois encoires escoutant pour, si je puis, congnoistre les humeurs: en quoy il n'y ha peu à faire. Le chemin par lequel vont les affaires ne me semble à propos pour beaucoup despecher. La prison de Antonio Perez vient fort mal à propos; car il n'y a secrétaire pour ce qu'est à sa charge. Encoires n'ay-je veu personne de ses gens. Tout passe par la main du Roy, qui travaille trop, et je le sentz, doubtant que sa personne n'en vaille pis; et sans tant de penne sienne, il se pourroit plus faire. Je l'ai jà pressé quelques foys de prendre résolution en ce de Perez telle qu'il luy plaira. Aussi n'y a-t-il secretaire françois, ny homme de plume, ny de négoces pour les Pays-d'Embas que Dennetières qui, pour quelque indisposition, ne peult tout comme il vouldroit, estant bien homme de bien. Je solicite, tant que je puis, résolution sur l'accord des provinces walones tant important, luy disant que la dilation pourroit causer de l'inconvénient et accroistre la diffidence, dont nous n'avons besoing. Sa Majesté actend quelque dépesche qu'est en chemin; et toute occasion de dilation s'embrasse facilement, quant le naturel y ayde; et Mondragon, que ledict Signeur Prince ha envoyé, et aultres, ne voyent voulentiers sortir les estrangiers, mesmes les Espagnolz; et à la vérité, il est dur que, pendant que l'on ha affaire contre le Prince d'Oranges et ses adhérents, l'on les face sortir, estant le principal nerf du camp, et debvoit souffire qu'ilz n'entrassent aux pays réconciliez, et que, cessant ce du Prince d'Oranges, ilz sortissent; mais, comme toutes leurs lighes et ce qu'ilz ont juré a esté sur fondement de faire sortir les Espagnolz, pour l'ayne qu'ilz ont conceu contre eulx, et que Sa Majesté a escript à aulcuns qu'ilz sortiroient, combien que je pense que son intention estoit qu'ilz sortiroient cessans les armes, si ce n'est peu obtenir aultre chose; et la séparation de ces provinces du Prince d'Oranges

et des aultres à luy adhérentes, sur fondement de la conservation de la Religion et de l'obéissance, emporte tant qu'il convient y avoir grand regard. Peult-estre esclairiront quelque chose les députez d'une part et d'aultre sur les poinctz qu'estoient obscurs; et certes l'évesque d'Arras doibt estre meilleur religieux que négociateur. A Cologne, jusques icy, il se faict peu, ny se fera chose assheurée ny que vaille, demeurant le Prince d'Oranges au pays. Mais si, avec l'accord desdictes provinces walones, l'on fasche par armes les aultres, et que ledict Prince d'Oranges n'y puisse donner prompt remède (que lui sera difficile), il se pourroit trouver abandonné. Ce de Bruges [1] a esté esté ung malvais point, et que Monsieur d'Egmont, comme jeune et de peu d'expérience, n'aye mieulx conduyt son emprinse de Bruxelles [2]... Ce de Portugal doit, croys que soubz espoir quo aulcuns qui font offices soubz main prépareront mieulx les voulentez; et l'on est en opinon que le nouveau Roy n'est pour la faire longue.

CLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, t. II, pp. 154, 158.)

—

Escurial, le 30 août 1579.

Yo tractare con Don Joan de Idiaques [3] en la forma que Vuestra Magestad manda; la mayor parte de los papeles de Flandres, que Vuestra Magestad no

[1] En juin il y eut, à Bruges, un conflit entre les Catholiques et les Protestants, à la suite duquel ceux-ci abandonnèrent la ville.

[2] La surprise de la ville de Bruxelles par le comte Philippe d'Egmont est racontée par Renon de France, t. II, p. 353, par Bor, liv. XIII, fol. 115 v°, et dans les *Mémoires anonymes*, t. III, p. 144. Le fait se passa le 5 juin 1579.

[3] Don Juan de Idiaquez, né en 1540 et mort en 1614, était fils d'Alonso de Idiaquez, secrétaire d'État sous Charles-Quint. Il fut successivement envoyé en qualité de médiateur à Gênes, puis à

ha visto (que haze muy bien de no cançar la vista, tanto mal tractado agora del catharro, lo que yo sento como devo) son memoriales, que todos piden: ay algunas cartas; despues hare plaziendo a Dios de bocca breve relation. El gentilhombre ha Estado commigo, yo tengo su instruction, que me la ha dado; lo mas importante de lo que dize es, dar prissa a que pueda presto volver con la ratificacion; la esperanza que con esto, y salida de estrangeros, muchas cosas se encamineran, el miedo que tienen de que Alançon estuviesse en Bologna, temiendo que no fuesse por yr a Englaterra, sino por corresponder a La Nuva que esta en Bruges [1]: que Montigni ha escripto a La Mota que haviendo Ganteses puesto gente en Renaix, por offender dende alla los Valones de su cargo, fuè sobre la tierra, y passando el fosso fasta a la cintura, en l'agua, a cabo de 3 horas la tomo, y las banderas de los soldados, y puso a hilo de spada quanto hallo dentro y perdio selos 15m soldados, y tres o quatro cavalleros heridos; que desmantelava la fortificacion hecha per Ganteses alli, por no poner en ella garnition; que La Mota espera entrar en la Briela, es la importantissima, por dende entro el Principe d Oranges, que tiene por mas importante, que Vlessinghe, y que estava muy cerca de la execution y guardava secreto. Capres havia pagado

Venise. Finalement il fut ambassadeur en France en 1579. Ensuite il revint à Madrid en qualité de secrétaire des affaires étrangères, et devint un des antagonistes de Granvelle. Voy. Forneron, t. IV.

[1] Valentin de Pardieu avertit le duc de Parme de cette arrivée par une lettre du 18 août 1579 dans laquelle il dit: « Je n'ai voulu faillir d'advertir V. E. comme le duc d'Anjou, frère du roy de France, s'est depuis huict jours parti de Paris secrètement, accompagnet de six gentilhommes, s'est venu mettre incogun dans mon voisinaige à Bouloigne-sur-la-mer, où qu'il a trouvé ung basteau venu d'Angleterre et ung aultre que devant hier y arriva dudict païs. Avec l'ung est parti, comme l'on feit courir le bruict, pour Angleterre, à intention, selon que je puis entendre, de s'y marier avec quelque fille niepse ou proche parente de la royne d'Angleterre; qu'est ce que j'en ay peu sçavoir. Mais d'aultre costé je crains et doubte fort que son voiaige ne soit et ne tende à aultre fin avec ladicte royne fachier et troubler S. M. en ses affaires de Flandres, et que par le moien du sr de la Noue, Franchois, et aultres pardeçà il nous facent une nouvelle algarade de ce costé. » (Registre 582, fol. 35 de l'audience.) Le duc d'Anjou, qui désirait épouser Élisabeth, se présenta à elle inopinément à cet effet. — Dans un rapport anonyme du 1er septembre suivant, il est dit: « la royne d'Angleterre at convoié et accompaigné en personne le duc d'Allenchon jusques à moitié chemin de Londres et Douvres, d'où qu'elle se retournit audict Londres; et milord Cobham vint avec icelluy duc jusques audict Douvres. Audict Douvres se sont embarquez, avec ledict sr duc, les srs milord Hover, le chevalier Drinlz, le chevalier Bons, le chevalier Pefer, avec plusieurs autres gentilhommes anglois, et arrivarent à Boullone avant-hier, environ les quatre heures après midi. Et, après estre quelque peu rafreschis, sont passez outre par la porte vers Paris. » (*Ibid.*, p. 154.)

7,000 florines a Mos. d'Haussi [1], hermano de Boussu, para dar 3 meses a su benda, con que daria Alost, y dello embia copia de la obligacion del dicho Haussi, que espera cobrar otras plaças; dessean Vuestra Magestad declare quanto pagara cada mez por el nuevo campo, y que con tiempo se provea para que la gente no se desmande, y que con esto tienen grande esperança y agudaran tanbien de su parte.

Un capitan Frances delos que estan en Flandres, pedia salvo conducto a Montigni, para volver a Francia con su gente, que seria de 200 a 300 hombres, y que ne responderia fin parescer de La Mota, aunque le parescia haze le puente de plata, y que esta salida senterian La Nuva y Oranges ...

CLIV.

ANALYSE.

Le duc d'Alençon se trouve à Boulogne, mais on pense que son dessein est moins de passer en Angleterre que de rejoindre La Noue qui est à Bruges. Les rebelles de Gand ont été battus à Renaix par les Wallons, sous les ordres de Montigny, qui n'ont essuyé qu'une légère perte. La Motte, par des expédients dont il garde le secret, se flatte d'occuper la Brielle, place dont l'importance n'est guère inférieure à celle de Flessinghe; sa perte contrarierait singulièrement le prince d'Orange, dans le parti duquel se prononcent divers mouvements de défection. De son côté, d'Haussi, frère de M. de Boussu, qui a touché quelque argent pour soldes arriérées, espère recouvrer certaines autres places qu'occupent les insurgés. Un capitaine français, du nombre de ceux qui faisaient la guerre en Flandre, a demandé dernièrement un sauf-conduit pour ramener dans son pays les deux ou trois cents hommes servant sous ses ordres.

[1] Jacques de Hennin-Liétard, baron de Haussi ou Auxy et de Liedekerke, etc., gouverneur de la ville et du pays d'Alost, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi, était frère de Maximilien de Hennin-Liétard, comte de Boussu.

CLV.

LE DUC D'ARSCHOT AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas — Affaires des provinces, nº 2534, vol. 92 et 93.)

—

Cologne, le 6 septembre 1579.

J'ay receu les lettres qu'il vous at pleu m'escrire du XVIIIᵉ d'avril [1], et par icelles entendu non seullement la bonne souvenance qu'avés de moy, mais aussi le soing que prenés à la conservation de ceux de nostre maison et de tout le païs. De quoy ne puis assés humblement vous remercier; suppliant y continuer et pardonner que j'ay jusque ores différé de vous donner responce, qui n'a estée retardée à faulte de bonne volonté, mais par ce qu'espérois que, par le moien de ce traitté de paix [2], j'eusse eu matière pour vous escrire choses qui seroient plus agréables. Mais voiant que ceste négociation tire à longueur, et qu'il faict à craindre qu'elle ne produira l'effect que moy et autres bons zélateurs du service de Dieu, du Roy, nostre Prince, nostre Seigneur naturel, et du repos et tranquilité du Pays-Bas eussions bien désiré, je n'ay voulsu plus long tamps tarder à vous faire cestes, et vous déclarer, Monsigneur, qu'il me d'esplaist en l'âme de voyr la continuation de ceste cruelle et misérable guerre intestine entre Sa Majesté et ses propres subjectz, laquelle nous at amené et augmante encors tant de calamité, misères et diffidances, desquelles et vous et moy par-dessus tous autres en avons pati nostre part. Bien est vray qu'il y at eu du mal entendu tant d'ung costé que d'autre.

A la mienne volonté, que passé long tamps l'on y eust pourveu de bonne heure, selon les fidelz advis que j'en ay souvent donné à Sa Majesté; mais tant s'en fault que l'on y ait applicqué les remédes convenables, qu'encors pour le présent l'on ne prend le chemin qu'il seroit bien requis, propre et nécessaire pour le service de Sa Majesté, selon la nécessité du tamps. Et

[1] Voy. cette lettre plus haut, p. 365, la note à la page 368, et *Corresp. du Taciturne*, t. IV, p. CXIXX.

[2] Le traité négocié à Cologne. Voy. plus haut, pp. 351, 365 note.

combien qu'elle ayt maintenant quelque avantage sur les païs, néantmoins est à doubter, et l'expériance contre ceux d'Hollande et Zélande nous a bien démontré que, par forces d'armes, Sadicte Majesté n'en viendra si facillement à chef, et qu'enfin le peuple se voyant pressé s'abandonnera plustost à quelque prince estranger, combien que par telle voie ils ne seroient délivré des calamitez de la guerre, ains peult estre plongé en plus grands inconvéniens, selon que par la vostre avés fort prudantement et vertueusement disouru. Mais bien se peult considérer et imaginer qu'ung peuple eschaufé ne conçoit et n'at devant les yeux les considérations convenables. Certes je serois extrêmement mari et resentirois en l'âme de voir samblables changemens. Et Dieu m'est tesmoing des devoirs que j'ay faicts et feray encors tant que me sera possible pour l'empescher, ne désirant riens plus et ne tirant à autre but qu'après celui qui faict réussir les intentions du Roy, nostre maistre, afin que ses païs et biens patrimoniaux et héréditaires, luy puissent estre conservés. Quant aux pointz et articles de paix proposés et offertz de la part de Sa Majesté, sur lesquelz attendons journellement la résolution des Estatz et provinces particulières, je les trouverois bien équitables et y voudrois très volontiers consentir, estimant bien qu'il n'y auroit grande difficulté si Sa Majesté avoit seullement à traitter avec les Catholicques. Mais les affayres du païs sont réduitz à telz termes et le nombre de ceux de la nouvelle religion prétendue réformée tellement accreu que, pour la nécessité présente, il conviendroit concéder quelque chose davantage, ou autrement. A mon très grand regret ne vois apparence, sinon que la plus part des provinces, et signamment celles qui sont de la nouvelle union d'Utrecht, les rejectront. Cependant en lieu de conserver nostre Religion Catholicque, Apostolicque, Romaine, ensamble l'authorité de Sa Majesté, nous alons les perdans de plus en plus, comme les exemples et mutations, qui journellement se nous représentent, en font foy et asseurance. Touchant mon particulier, je vous prie croire, Monsieur, que je n'ay jamais eu, en touttes les choses passées, et n'auray tant que l'âme réside en ce povre corps, autres choses devant les yeux, qu'atendre à ce que concerne le service de Dieu, conservation de nostre Religion Catholicque, Apostolicque, Romaine et la deue obéissance et authorité de Sadicte Majesté, ensamble le maintenement de nos privilèges, aussi pour nous délivrer de la tiranie dont du passé l'on at usé contre ses povres Païs-Bas. Et à Dieu ne

playse que je m'oblie tant que de tâcher et pretendre à autre fin, selon que mes actions l'ont assés ouvertement et clairement démontré, qu'at estés cause, que j'ay receu plusieurs grandes pertes et encouru divers dangers et perilz, mesmes par saissement de ma propre personne, etc. Ce que vous playra (l'occasion se présentant) fayre entendre à Sa Majesté, à laquelle moy et les miens désirons et asseurons perpétuellement et immortellement demeurer très humbles serviteurs et fidèles vassaux, à l'exemple de noz prédécesseurs; m'asseurant et confiant que Sadicte Majesté ne désire nostre perdition, ains éviter icelle, selon qu'est porté par lesdicts nostres. Ne doubtant, puisque dittes que le contenu desdits vostres procède de bon fondement, qu'avés bien le moien, non seullement de nous maintenir en la clémence et bénignité de Sa Majesté, qu'est ce que je désire le plus en ce monde, mais aussi de plus grande chose et que ferés tous bons offices. En quoy, Monsieur, m'obligerés de plus en plus, et trouverés moy et les miens à toujours très prompts et affectionné à vous faire service, comme cognoistres par l'effect, quant il vous playra nous commander. Je vous réciterois plus au long ce qui s'est passé et se passe journellement, mais comme les éventz des affayres de pardeçà sont si subjectz à changemens, et vous en tenant assés suffisamment d'ailleurs adverti, ne vous attedieray, Monsieur, plus prolixe disours. Au reste je suis en ceste ville avec ma famme et enfans, attendans l'issue de ce traitté. Je prie Dieu qu'il soit fructueux et salutaire pour le service de Sa Majesté, ensamble le repos et tranquilité de nostre povre et désolée patrie, et qu'il vous doint, Monsieur, en parfaitte santé, le comble de voz bons et vertueux désirs, me recommendant très affectueusement à voz bonnes grâces.

Monsieur le Duc de Terranova qui m'at promis vous fayre tenir ceste seurement, prie estre adverti de la réception.

CLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, nº 1735.)

L'Escurial, le 12 septembre 1579 [1].

Je louhe Dieu que Vostre Altèze n'a heu la nouvelle de la griefve et dangereuse indisposition de Monsieur le Prince son filz, si non joinctement avec celle de sa convalescence. Car comme avec très grande raison Vostredite Altèze l'ayme tandrement, j'eusse crainct que l'appréhension n'eut grandement offensé la personne d'icelle, et luy rendz grâces de la convalescence, se pourtant à présent fort bien, dont nous donne assheurance le comte Octavio Landy [2], ny jusques à ceste assheurance, osoye-je escripre à Vostre Altèze, pour l'advertir de mon arrivée, que fut le mᵉ du moys passé, m'ayant Sa Majesté icy fort honorablement receu, et faict plus de faveur (en quoy elle continue) que je ne pourroye mériter, m'ayant d'arrivée honoré de me commander que je le serve en la présidence du conseil d'Italie, et en tous affaires hors de ces Royaulmes, et en son conseil d'Estat, auquel je suis le plus ancien, après le Duc d'Albe, qu'est encoires détenu à Useda [3]; et ne m'a pas jusques oyres parmis Sa Majesté, d'aller à Madril, m'ayant icy entretenu pour me faire veoir les dépesches venuz de dehors despuis troys moys, et luy dire mon advis sur iceulx, et mesmes sur ceulx des Pays d'Embas, que sont aux termes, que en partie Vostre Altèze aura entendu, après la prinse de Mastrich et la réconciliation des provinces d'Artois, d'Hénault, Lile, Douhay, et Orchis, et à suyte d'icelles, de Malines, Termonde, Nivelle, Ninove, Grandmont, Alost, et aulcunes aultres, avec

[1] Imprimé dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 3ᵉ série, t. XI, p. 291, et 2ᵉ série, t. IV, p. 472.

[2] Le comte Octave Landi appartenait à une famille Vénitienne et fut au service de Philippe II. Il était en correspondance avec le duc de Parme et Granvelle.

[3] Nous avons donné plus haut, p. 319, des explications sur l'exil du duc d'Albe.

espoir que, s'il plait à Dieu, aultres suyvront. Et mondit Signeur le Prince, non obstant sa maladie, n'a laissé de tenir soing de tout et de procurer de faire tout ce que humainement a esté possible. Sa Majesté ha extrêmement sentu son indisposition, et non sans cause. Car si Dieu l'eust appellé en telle conjoncture, le tout tomboit en une merveilleuse confusion. Et ayant entendu la convalescence, la joye a esté infinie, et a estimé beaucop que, en l'extrémité de son mal, il aye tenu soing de laisser l'ordre qu'il pouvoit pour, en cas de son décès pourveoir, laissant la charge des affaires par acte signé de sa main au conseil d'Estat, jusques à ce que Sa Majesté y pourveut; laquelle luy ha escript fort expressément, luy recommandant qu'il tienne plus de soing de sa santé, et qu'il aye regard de non adventurer, sans extrême besoing, sa personne en laquelle il vad tant, et qu'il ha faict jà trop de preuve d'icelle, pour monstrer sa vaillance; mais que la prudence luy doibt faire considérer, combien il vad à la conservation d'icelle. Elle ha heu fort aggréable la négotiation avec lesditz Estatz de la langue walone[1], oyres que l'évesque d'Arras et ses collèghes eussent passé plus avant qu'ilz n'avoient de charge, et passé aulcuns pointz obscurs; mais ayant considéré le tout, et prins advis et de ceulx que sont à Cologne, et du Conseil d'Estat et privé, il est passé oultre, considérant l'intention de Sa Majesté, et ce qu'elle luy avoit faict entendre de sa voulenté, pour non rompre, puisque la séparation de ces Estatz des aultres emporte tant, comme je l'ay souvent escript à Vostre Altèze. L'on ha icy longtemps actendu pour faire la confirmation, actendant s'il y auroit moyen d'obtenir que les estrangiers, mesmes Espagnolz, demeurassent, sans entrer aux pays reconciliez, et pour s'ayder d'eulx contre le Prince d'Oranges et ceulx que luy adhèrent, que sembloit raisonnable; mais en fin il n'y ha heu ordre. Car bons et malvais ont conceu telle hayne contre la nation, que tous sont en ce d'accord qu'ilz sortent et s'en faire quictes. Et en fin Sa Majesté s'est résolue à ladite confirmation et qu'ilz sortent, puisque l'accord est fondé sur le soustenement de la Religion Catholicque Romaine et l'obéissance dehue à Sa Majesté, et avec espoir que aulcuns pointz s'esclairciront plus à nostre advantaige par les députez choisyz des deux coustelz, que se treuvent assemblés à Montz à cest effect. Et entre iceulx est Monsieur le Comte de Mansfeld, envoyé de la part dudit Signeur Prince; et j'espère que ladite ratiffication partira demain; et la porte ung gentilhomme venu de par delà, qu'assheure estre là déans xii jours. Et déans ung jour ou deux après partira ledit Comte Octavio Landy, avec le duplicat. Et Dieu voulu que tout fût jà là; car je crains que la dilation ne porte umbre, que seroit tout perdre. Je y ay heu de la besongne, n'estant encoires venu Fonch, qu'est à Cologne, Dennetières malade, sans pouvoir mectre la main aulcunement à la besongne. Et il n'y ha aultre de ceste langue. Les Espagnolz et aultres estrangiers, non aggréables aux Estatz reconciliez, sortiront; et à cest effect, oultre les 400 mil escuz de Florence et 250 mil que porta en crédit Don Alonso de Sotomayor[1], l'on est après, et je le presse tant que je puis pour remectre là aultres vi mil escusz, que n'est pas peu, avec ce que se dépend à présent par mer, comme Vostre Altèze aura entendu, dont bien en advienne. Mondit Signeur le Prince presse fort pour, dois maintenant, partir avec les Espagnolz, et dit ses raisons, que sont grandes. Toutesfoys il faict son instance modeste, comme qui s'est dédié pour le service de Sa Majesté, laquelle ne voit qu'il puisse, ny qu'il convienne qu'il parte, puisque les Estatz consentent qu'il gouverne six moys, pour actendre qui luy succédera au gouvernement, et de laisser ledit gouvernement maintenant au Conseil, qu'est peu d'accord sans chief, tout pourroit tomber en

[1] Cet acte, daté de St-Laurent le 4 septembre 1579, se trouve dans le registre 582, fol. 179 de l'audience. Les points sur lesquels les députés avaient excédé leurs pouvoirs sont d'après le registre précité, fol. 151, les suivants : « 1° en l'article 4, en ce qu'ils ont accordé que les chasteaux abbatus ou desmantelez ne polront estre réédifiez, ny aultres nouveaux erigez sans le consentement de chacune province en particulier. Ce que toutesfois S. E. a laissé passer; 2° ce qu'ilz ont accordé que S. M. fera retirer les Espaignolz et aultres gens de guerre estrangers en dedans six sepmaines après la publication de ceste paix particulière, et ce en tous cas, c'est-à-dire fust ores que le corps d'armée, que S. M. a voulu préalablement est dressé, ne fust encoires dressé; art. 3. 3° au fait des gouvernemens des villes et provinces, qui sont dès maintenant en l'obéissance de S. M. et partant n'y retourneront en vertu dudict accord. Ce qui n'est aucunement raisonnable et feront par trop dan(domm age) à S. M. Et aussy aucunement en l'article XI, si est que S. E. le passe; 4° Allendroit du gouverneur général, art. 15, en ce qu'ilz ont accordé que S. M. ne polra commectre général, si non aggréable aux Estatz, et en quelques aultres endroictz, combien que le poinct soit demeuré indécis, mais avec ferme espoir que les Estatz obtiendront aussy ce poinct; 5° Au choix de conseillers du Conseil d'Estat, art. 16, combien que S. E. le passe moiennant telle déclaration qu'il convient des motz aggréables aux Estatz.

[1] Don Alonso de Sotomayor, né à Trojillo, mort à Madrid en 1610, était membre du Conseil d'État, capitaine de lances espagnoles aux Pays-Bas. Voy. sa notice biographique dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 579.

confusion, devant le bout de six moys. J'espère que l'on pourra veoir comme il se pourra retirer avec sheurté, et mesmes que si la ratification vient à temps, et que l'on voye s'accomplir ce de la sortye des Espagnolz, plusieurs qui n'actendent aultre chose, se réduyront à la suyte des aultres; et le nombre des malcontens du Prince d'Oranges croist; et jà s'escripvent et impriment livres contre luy, que discouvrent ses impostures, et la fin à laquelle il tend. Et la négotiation de Cologne luy donne au visage. Car les articles, que Sa Majesté consent, sont telz, que ceulx que sont près de luy en Anvers ne les ont osé refuser, mais les envoient à leurs supérieurs, pour sçavoir leur voulenté [1]. Il faict ce qu'il peult pour les faire refuser; et aussi se font offices contraires. Et y a le Duc de Terranova fort bien besongné. Il y a heu quelque tumulte en Anvers sur ce, et que se confermant le traicté de Gand, et sortans les estrangiers, et les pays las de la guerre, beaucop se peult espérer. Car il ne vouldront se perdre pour le Prince d'Oranges, contre lequel vad maintenant le tout, et ne seroit beaucop que le peuple abusé poya de luy, et mesme que j'entendz que en Hollande plusieurs murmurent fort cler contre luy. Quant l'on vient en ces termes, qui est fondé sur ung peuple muable, n'est fort assheuré. Je correspondz et correspondray audit Signeur Prince tout ce que me sera possible, tenant ferme de son coustel; et je treuve que Sa Majesté ha fort grand contentement de luy. J'ay icy trouvé les choses en grande confusion, pour bien manier les affaires. Car oultre la faulte qu'il y a icy de gens des Pays d'Embas et de Bourgongne, j'euz nouvelles à Guadalajara de la prison de Antonio Perès, qu'est encoires là, comme Vostredite Altèze aura entendu, et les offices de feu Vargas, non encoires pourveuz, les papiers en confusion; par où l'on ne se doibt esbeyr, si aux dépesches et correspondences il y a longueur. Or maintenant Sa Majesté s'est résolue, que tout ce du conseil d'Italie qu'avoit Vargas, soit de Çayas, que demain commencera servir, laissant du tout ce de l'Estat; et Don Jehan de Idiaques n'yra plus

[1] Les États généraux écrivirent, le 5 août 1579, pour remercier leurs députés à Cologne de leurs bons offices et devoirs, et leur annoncer qu'ils ont envoyé aux États particuliers des provinces les articles proposés par les commissaires de l'empereur (voy. *Actes des États généraux*, t. II, p. 239). Le 11 août ils envoyèrent en effet ces articles à leurs commettants (*ibid.*, p. 244); mais le 10 septembre suivant ils déclarèrent au duc de Terranova que plusieurs des articles proposés causeraient une plus grande dissension intestine et massacre des sujets. (*Ibid.*, p. 259.)

en France; et au lieu de ce l'on le faict du conseil de guerre; et oultre ce est créé secrétaire, pour tenir tout ce du conseil d'Estat, pour le temps qu'il plaira à Sa Majesté. Et hier vindrent icy les clergiez de Antonio Perez que, par commandement de Sa Majesté, je soubmiz audit Idiaques. Et aujourdhuy commencent besongner soubz luy, et nous verrons après ce qu'il plaira à Sa Majesté faire de Antonio Perez, qu'est encoires chez l'alcade détenu. Et j'obtins devant hier de Sa Majesté que sa femme luy puisse aller tenir compagnie. Il n'y a riens de ce que aulcuns disoient, sans fondemens, de luy imputer la mort de Scobedo [1]; mais il s'estoit joinct avec la Princesse d'Eboli, qu'est aussi détenue en ung chasteaul, à cinq lieues d'icy, pour quasi vouloir forcer Sa Majesté de déchasser de son service Matheo Vasquez [2], qu'a crédit. Et combien que Sa Majesté fit faire office vers Perez, par son confesseur et aultres, afin qu'il se reconcilia avec Matheo Vasquez, et luy fut amy, puisque de ce que l'on prétend contre ledit Matheo, il se justiffie fort, sur quoy l'on vouloit fonder l'inimité; et Perez se soit plus appuyé à la voulenté de la Dame, que à celle du maistre, laquelle Dame, comme trop libre, a osé dire et après escripre encoires à Sa Majesté, que s'il ne déchassoit Matheo Vasques de son service, elle le feroit tuer à ses piedz : qu'est ung peu trop, synon beaucop. Et Sa Majesté congnoissant l'humeur de ceste femme estrange, pour éviter qu'elle ne fit pis, usant d'office de bon Prince, et se souvenant des services du feu mary, et pour estre de la maison qu'elle est, pour la dompter et pour son propre bien, et de ses enffans, comme mesmes dit Sa Majesté, l'a faict mectre où elle est. Les François, soubz le Signeur de Gramont [3], dépendant du Prince de Biard, sont venuz par mer et par terre plus de 4.000 hommes, pour penser

[1] Granvelle n'était sans doute pas informé de ce qui s'était passé entre Philippe II, Antonio Perez et la princesse d'Eboli, ou bien il a voulu se taire sur ce point. Tous les faits relatifs à l'assassinat d'Escovédo et les intrigues de Perez et de la princesse prénommée sont longuement exposés dans Pidal, *Philippe II et Antonio Perez*, traduction de Magnabal.

[2] Matheo Vasquez de Leca, secrétaire intime du roi, personnage très insinuant, qui flattait son souverain sous toutes les formes, et dont Perez croyait avoir fait un ami sûr. Élevé par charité aux dépends d'un chanoine de Séville, il entra au service du cardinal Espinola en 1565, fut admis aux ordres, devint secrétaire du roi et mourut en 1591, après avoir trahi son ami Perez. Voy. au sujet de ce personnage Forneron et Pidal, *Philippe II et Antonio Perez*, t. I, p. 159.

[3] Philibert, comte de Grammont, né en 1552, mort en 1580 pendant le siège de La Fère. (*Notice historique sur la maison de Grammont* et de La Chenaye-Desbois, t. IX, fol. 640.)

eschieller Fontarabie, et jusques à veue de la ville: mais la trouvans pourveue, et que ceulx de mer ne peuvent arriver pour la basse marée, s'en sont retournez. Ilz monstrent leur bonne voulenté, et ce que l'on peult fier d'eulx. Il dirent que le Roy n'est obéy, et qu'il ne peult empescher ny Biard, ny Alançon qu'ilz ne facent des leurs. J'entendz que ung gentilhomme ha tué le grand mignon d'Alançon Bussi d'Amboise [1], pour ce qu'il se vouloit faire plus privé de sa femme qu'il ne vouloit. L'on ha déclaré en Portugal Don Antonio bastard, et l'on dit que s'estant pour ce absenté de court, doubtant le Roy qu'il ne remua mesnaige, l'aye faict prandre par le Merino Mayor. La Royne de France prétendoit aussi à Portugal. Je diz la mère pour le coustel de la mère de Bologne. J'ay icy monstré le brief escript que Parenhe me mit en main, sur le droit du petit filz de Vostre Altèze le Prince, mais s'il ne dit aultre, l'on n'y faict pas icy grand fondement. Je ne sçay ce que l'on aura faict à Padoa. Le Roy ha faict concevoir ung grand escript de son droit et pour reprouver tout ce que prétendent aultres: l'on ne le laisse pas encoires sortir, oyres qu'il est imprimé. Quant il sortira, j'en envoyray à Vostre Altèze ung exemplaire. Je tiens que l'on l'envoira au Pape.

CLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, n° 1733.)

L'Escurial, le 12 septembre 1579.

Vostre Altèze entendra de Monsieur le Comendador Major sur la lettre de crédence que Sa Majesté escript à icelle, que Sadicte Majesté retourne à ce que j'ay pièça pensé et espéré, pour n'en dire dadvantaige, de prier Vostre Altèze de se disposer à retourner au gouvernement des Pays

[1] Louis de Clermont, de Bussy d'Amboise, cité dans les volumes précédents.

d'Embas; et certes je ne vois que convenablement elle y puisse employer aultre. J'espère que la pluspart l'auront pour agréable. Monsieur le Prince l'actendra là, selon que Sa Majesté luy respondra par le Comte Octavio Landi. Il importe que Vostre Altèze se haste, pour prévenir l'hiver, et pour non avoir la penne et supporter grandz fraiz, comme l'aultrefoys, sans effect. Et si Vostre Altèze s'advisera de me commander que je face quelque office pour faciliter le voiaige, je la supplie me commander, puisqu'elle sceit combien je désire luy faire humble service [1]. Vostredicte Altèze entend bien que Monsieur le Prince ne demeurera avec elle pour capitaine général; car ceulx du pays, qui veulent estre employez en la façon qu'elle sceit, ne le comporteroient, ny luy y vouldroit demeurer. Et j'ay souvent jà ramenteu à Sa Majesté ce que me dit, devant mon partement, Monsigneur l'illustrissime Cardinal Farnès, que son désir est d'estre employé en la profession et charge des armes, soit par mer ou par terre.

CLVIII.

GASPARD SCHETZ DE GROBBENDONCK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — Affaires des provinces, layette 2554.)

Cologne, le 18 septembre 1579.

Si je me volisse mectre à byen faire les excuses de si longe miene obmission d'escrire, comme cy-devant je soloy à Vre Srie Illme, je feroy une longe et peult estre tédieuse lettre. Et par ce le laissant par discrécion, je veux espérer que Vostre Seigneurie, en usant de la mesme réciproquement, me pardonnera libéralement la faulte. Ce que maintenant m'a invité à reprendre les armes de mon debvoir, est d'avoir entendu que Vostre Seigneurie a esté du Roy, nostre maistre, appellé en Espagne, pour y assister à Sa

[1] Voy. ce que nous avons dit plus haut, p. 369, note 2.

Majesté et principalement ès affaires d'Italie et de pardechà, dont cognoissant de loncg temps, tant la valeur que le bon zèle de Vostre Seigneurie, suis esté fort aise, tant seullement marry que ce n'a esté plus tost; mais yl fault ce attribuer *fato familiæ Austriacæ, quæ solita est plerumque nimis tarde malis adhibere sua remedia,* dont n'est besoing produire aultre tesmoing que Vostre Seigneurie mesmes. Ores, Monseigneur, yl vault mieulx tardt que jamais: tant yl y a que, depuis telle résolution prinse de Sa Majesté, je commenche avecques plussieurs autres myeulx espérer des affaires de pardechà, combien que je suis contrainct maintenant de confesser qu'en apparence se monstrent désespérées. Je ne veulx attédier Vostre Seigneurie à luy donner conte et raison de mes actions, cependant que me suis trouvé engolfé en ce torment, mais veulx byen asseurer à ycelle que jamais ne m'ait failly le cueur et l'intencion de procurer et solliciter ce qui concernoit la Religion Catholique Romaine et le service de Sa Majesté et pouvoir servir au repos publique, combyen que ce n'a esté avecques le fruict que j'eusse byen désiré, ayant finalement esté byen aise, puis que je veoy le peu de byen que faisoy, me trouvant du costel des Estats, d'avoir eu l'heur d'en sortir à si honeste occasion que d'estre député avecques le Ducq d'Arschot et aultres pour traicter la paix en ceste ville: que n'a esté sans delibéracion de n'y retourner si la ditte paix ne se pouvoit faire, comme en effect je ne voy apparence, obstant principalement l'exercice de la nouvelle religion estant jà introduit en plussieurs vylles par les troubles, et qu'on demande pertinacement y retenir, le refusant au contraire Sa Majesté absolutement, si à icelle fust esté conseillable de tollérer pour quelque temps ce qu'elle ne peult hoster promptement, et en effect souffrir ung mal, duquel par restauracion de son authorité dépendante de la paix, ycelle eust eu le remède en sa main. Je croy qu'on eust peu faire ceste paix, du moins me sambloit que ayant esté donné à ces nouveaulx religieux la mesure si plaine, les Catholicques eusent eu moyen de les contraindre à la ditte paix par la vogue du commun peuple, lequel ne sçait entendre l'expulsion forcée d'une chose jà admise et introduicte; et par ce me sembloit duisable quelque connivence, laquelle nous eust peu apporter laditte paix, si ce ne fust esté d'un coup, du moins par *remiendos,* comme se dit, ou par degrés, *tanquam quipilos e cauda equina.* Je confesse de n'avoir icy faict mon debvoir de le persuader au Ducq de Terranova et à ces princes

commissaires de l'Empereur, protestant ce néantmoings que ce n'a esté pour faveur que je porte aux hérétiques ou hérésies, mais pour l'affexion qu'ay à laditte paix, par moyen de laquelle l'authorité deue au Roy se pouvoit restaurer; de laquelle les Catholiques jà scandalisés et offencés de la véhémence desdits héréticques et s'ayans plus tost sentus suppédités que circunsvenus, lors soustenus, eussent peu donner à mon jugement le moyen à Sadilte Majesté de y mectre le remède raisonnable et tel qu'elle désire, mesme par la convocation des Estatz généraulx, ausquelz par les pacifications ce point est, comme Vostre Seigneurie sçait, remis, lesquelz formés la pluspart des Catholiques et tellement affexionés, n'eusent endroict de la religion sceu donner que une bonne résolucion ou opinion. Nous sommes maintenant attendant la responce des Estats sur les articles de la paix par ces Princes exhibez, desquelz Vostre Seigneurie aura veu copie, selon laquelle se fauldra gouverner plus avant, dont advertiray V^re S^rie Ill^me comme aussy du surplus que se représentera pardechà, sachant que mes lettres seront à ycelleaggréab les.

CLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CARDINAL FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples.)

18 septembre 1579.

Hebbi hieri l'amorevolissima lettera di V. S. Illma scritta alli xv di agosto, con la quale mi congratula l'arrivo mio in Spagna. Arrivando quà non mancai di dare à V. S. Illma come à singularissimo Signore et padron mio, nuova di me et dapoi le ho ancor scritte alcune. Ringratio V. S. Illma dell' amorevolissima et benevole offerta che mi fà mercè sua, della sua gratia et favore, del quale ha sempre cosi largamente usato verso di me dalli primi anni et in ogni tempo, di che mi riconosco obligatis-

simo, et spero che conforme à quel che mi dice, continuarà verso di me, et cosi me ne avvalerò nelle occasioni, si come la supplico che come al piu obligato servitore che habbia in questo mondo, mi commandi et si vaglia di quel poco che io posso, facendo conto che se le mie forze non arrivaranno dove quelle degli altri, della volunta et affectione verso di lei non mi vincerà nessuno. Io mi truovo ancor qua presso Sua Maesta, et fin' adesso non m' ha concesso d'arrivare à Madrid, et cosi posso dire esser ancora di camino, non havendo ancora posato la casa mia, ma io spero che la settimana che viene mi licentiarà Sua Maesta per andarvi. E di più del luoco che hò nel Consiglio di Stato, como più antico dopo il Signor Duca d'Alva, che tuttavia stà in Useda, vuole Sua Maesta ch'io la servi di Presidente nel Consiglio d'Italia, et adoperarmi in tutti li negocii fuora di questi Regni, nelli quali, per dire il vero à V. S. Illma, meno mene impacciarei volontieri, non parendomi che mi convenga, anzi ch'è meglio cosi per fuggir l'invidia di queste genti et evitare molte molestie et importunità; et l'havermi intertenuto tanto è stato per gli spacci venuti di fuora, et spetialmente per quelli di Fiandra che sono stati assai, et s'io fusse stato creduto, già 25 giorni sono che saria partita la ratificatione del trattato che ha fatto il Signor Principe con le provincie Vallone, la quale però è partita, quattro giorni sono, con spacci amplissimi et piena risolutione et dechiaratione della mente di Sua Maesta, firmata di sua mano come il Signor......

CLIX.

ANALYSE.

Après de longues protestations de reconnaissance et de dévouement, le Cardinal de Granvelle apprend au Cardinal Farnèse que le Roi le garde toujours auprès de lui à l'Escurial. Mais il espère obtenir, la semaine prochaine, l'autorisation de s'établir à Madrid, d'autant plus qu'il est le plus ancien membre du Conseil d'État après le Duc d'Albe et que celui-ci se trouve à Useda. Sa Majesté entend lui confier la présidence du Conseil d'Italie et veut l'employer dans toutes les affaires autres que celles d'Espagne. Aussi bien, Granvelle préfère s'occuper le moins possible de l'administration intérieure. C'est encore le meilleur moyen de désarmer la jalousie des Espagnols et d'éviter les instances des importuns.

Le Roi l'a retenu aussi longtemps à raison des dépêches reçues de l'extérieur et surtout de Flandre. Si l'on avait voulu croire Granvelle, il y a 25 jours que l'on aurait expédié la ratification du traité conclu par le Prince de Parme avec les provinces wallonnes. Cette ratification est partie, il y a quatre jours, avec des instructions détaillées, indépendamment d'une déclaration formelle du Roi et signée de sa main.

CLX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 179.)

Saint-Laurent-le-Royal, le 21 septembre 1579.

J'ay receu, il y a environ huict jours, voz lettres du cincquiesme du moys passé, et vous avez fort bien faict de vous abstenir d'escripre jusques vous entendissiés que voz lettres peussent arriver sheurement..... Quant à ma venue icy, j'en ay adverty, et l'aurez, comme j'espère, pièça sceu. Sa Majesté m'a fort favorablement receu et honoré beaucop, et y continue. Comme je pense aultres auront escript; et m'ayant faict venir icy le droit chemin, ne m'a encores consentu d'aller à Madril, m'ayant occupé aux affaires d'Italie, de France, d'Alemaigne et de Flandres, et en tout ce qu'est venu de dehors de ces Royaulmes, desquelz j'ay supplié que je ne me mesle, pour éviter l'envye et jalousie de ceulx-d'icy; et oultre le lieu que je tiens en son conseil d'Estat, y estant le plus ancien, après Monsr le Duc d'Albe, qu'est encoires détenu à Uzeda, m'a commandé que je le serve de président au conseil d'Italie, dont la place vacquoit par le décès du feu Prince de Mélito, Duc de Franqueville, auquel conseil servira de secrétaire soubz

moy. Çayas [1]; laissant ce qu'il traictoit des affaires d'Estat de Bourgongne, Flandres, France, Alemaigne, Angleterre, et au lieu de ce, il aura tous les affaires du conseil d'Italie, que tenoit le feu secrétaire Vargas.

Incontinent que j'heuz entendu en quoy Sa Majesté se vouloit servir de moy, je supplia que l'on hasta la venue de Monsr Fonch et d'ung conseillier de Bourgongne, et ne vous ay osé nommer, pour non estre juge partial, selon l'opinion que Monsr le Conte de Champlite (soit à droit ou à tort) ha de vous, et beaucop moings Monsr le conseillier Duchamp [2], oyres que Çayas entendant l'instance que je faisoye, le mit en avant; mais les lettres que Monsr le Prince de Parme a escript des plaintes que l'on faict contre luy sont telles, qu'il en demeure excluz; et si faisoit aussi instance pour luy Monsr l'Illustme Cardinal de la Baulme. Par la response que Sa Majesté y a faict, l'on le renvoyra en Bourgongne, où il fera bien de se gouverner modestement, pour effacer toute opinion de partialité; car aultrement je me doubte qu'il fera mal à soy et peult-estre à aultres qui luy veullent bien, et qu'il se garde de venir icy, sans obtenir premier licence de Sa Majesté; car je me doubte qu'il s'en trouveroit mal..... L'on le tient pour trop véhément, jà doibz le temps du feu président, et n'oseroye escripre pour luy à Monsieur le Prince de Parme, pour non estre tenu partial à son occasion, estant résolu de procurer le bien du pays en ce que je pourray, sans vouloir prandre ny d'un coustel ny d'aultre, ny participer des passions du pays pour qui que ce soit [3].

La cause du séjour de noz ambassadeurs aux Pays d'Embas, est pour avoir voulu consulter, ledit Sieur Prince, le Roy sur leur venue icy, devant que le leur permectre, et ayant remonstré Monsr le Conte de Champlite que les pays n'avoyent besoing de supporter si grandz fraiz, et que cest envoy

[1] Çayas ou, selon l'orthographe moderne, Zaias.

[2] Nicolas Duchamp, conseiller au parlement de Dole, et qui selon Morillon était un des plus grands Huguenots du pays. (Voy. Gollut, *La république séquanaise*, col. 1764.)

[3] « Monsgr le cardinal est le très bien veu et venu en ceste court, de tous gens de bien, qui n'ont intérest en son crédit et authorité, et a plus de suyte que nul aultre. C'est le mesme homme tant zélateur du service de Dieu et de son maistre et affectionné au bien public, comme vous l'avez autrefois cogneu, sans se voulloir monstrer partial pour les siens, ne à les avancer de sorte qu'il en puisse estre taché. Il ne veult que personne de ses gens se mesle de solliciter pour aultre quelque chose vers luy. » (Le secrétaire Aguilon à Bellefontaine, Madrid, 10 novembre 1579. Lettres à Bellefontaine, t. III, fol. 143.)

estoit practicqué à l'exemple de la précédente ambassade, peult estre peu fructueuse au pays, et que l'on en feroit mestier, pour au boult de chascun estat, envoyer icy gens aux fraiz si grandz du pays, pour faire icy leurs affaires particuliers, et venir demander *mercedes* et *ajudes de costa;* il n'a semblé convenir introduyre ce chemin, puisque à moindres fraiz se peulvent envoyer les remonstrances et requestes; et véritablement les charges que l'on mect sur le povre pays, tant à couleur de récompenses que en semblables choses, sont insupportables, actendu la povreté, et une introduction bien pernicieuse. Monsr le Prince ha envoyé coppie des instructions, mais non du quayer des plainctes que les informateurs avoient dressé, que se seront obliées.

Si l'on recourt par requestes, tant générales au nom du pays, que des particuliers oltragez, j'espère que d'oires en avant l'on y respondra et pourvoira, et mesmes quant Monsr Fonch sera icy, et venant conseillier de Bourgongne, dont l'on ha escript audict Seigr Prince; et si les affaires des Pays d'Embas peuvent se redresser ung petit, dont il y a quelque peu d'espoir plus que du passé, si la rattiffication du traicté faict avec les provinces walonnes, que l'on ha envoyé il y ha huict jours, arrive à temps, et que le conseil près dudit Signeur Prince se restablisse, beaucop de choses se pourront remédier, sans grand bruyct; mais jusques lors mal.

J'ay veu le besoingné de Messrs noz ambassadeurs devers les lighes. La saison estoit peu à propoz, pour en diette, présens les ambassadeurs françois, sans avoir gaigné gens par préalables practicques soubz main, poursuyvre, aux termes que l'on y ha usé, la déclaration de la lighe. La neutralité n'aura nulle difficulté, car toutes partyes la désirent, si ce n'est pour avoir mis en campaigne la compréhension d'Alençon, dont de mon advis l'on n'eut faict mention. Et quant à ce de Besençon [1], la chose est bien avant, et me desplaict que l'on y soit entré sans préadvertir l'Empereur et le Roy et avoir leur consentement. De tout Monsr le Conte de Champlite a escript à Sa Majesté que l'a renvoyé à Monsr le Prince de Parme, pour avoir son advis et de ceulx du conseil que sont près de sa personne. Et je vous mercye cordialement des coppies et adnotations que vous m'avez envoyé pour mon information.

[1] Le traité de combourgeoisie avec les cantons de Fribourg et de Soleure, conclu pour dix années, le 26 mai précédent.

Nous aurons une nouvelle actaincte en nostre povre pays par la sortie des Espagnolz; mais si c'est la dernière, dont je prie Dieu, ce sera au moingz mal; et me recommandant, etc.

CLXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1755.)

L'Escurial, le 24 septembre 1579.

Despuis mes lettres escriptes, que j'ay envoyé à l'agent de Vostre Altèze, pour les luy faire tenir, j'ay receu celles qu'il luy ha pleu m'escripre du XXIX de jullet, en responce de celles que je luy escripviz dois Rosas. J'ay receu tard celle qu'elle escripvit le XVI de may, pour ce que ledit agent de Vostredite Altèze espérant que de jour à aultre j'arriveroye à Madril, comme aussi faisoye-je, les retenoit pour les donner luy mesme, et jusques à présent Sa Majesté m'a détenu icy; mais enfin je les ay heu avec celles du XX de jung, en responce de celle que j'escripviz dois Gennes. Vostredite Altèze de sa grâce, par toutes ses lettres, me favorise tant, que je ne treuve paroles bastantes, pour luy en dire les remerciemens telz que je congnois seroient dehuz; mais à tout supplira, s'il luy plait, l'ardent désir que j'ay et auray toujours de luy faire et aux siens bien humble et très-affectionné service; et je louhe Dieu que je recongnois par toutes ses lettres, continuation de sa bonne santé, que je supplie le Créateur luy conserver par bien longues années. J'ay adverty Vostredite Altèze de mon arrivée en ceste court, et du receul que Sa Majesté m'y ha faict, trop plus favorable et meilleur, que je ne puis mériter avec aulcung service. Et dois que je y suis, m'a continuellement occupé aux affaires venuz de dehors de ces Royaulmes, et mesmes en ceulx des Pays-d'Embas, que me semble prandre, grâces à Dieu, bon chemin, et mesmes celluy que tousjours à Vostre Altèze, par sa grande prudence, a semblé le meilleur, qu'est celluy de la doulceur et clémence, et en saison qu'elle se debvra mieulx accepter, estant Sa Majesté victorieuse, et avec advantaige; par où l'on verra, que cela provient de sa propre bonté, et naturelle inclination et paternelle affection envers ses povres subjetz, et non par constrainete, comme du passé, que comme j'espère fera fruyt. Sadite Majesté, nonobstant la contradiction d'aulcuns, ha pour aggréable le traicté avec les provinces valones, avec toutes les conditions exhorbitantes, tenant regard à l'estat présent, et l'a confermé; et ha résolu que, sans y fallir, l'on l'exécute, faisans sortir les estrangiers non aggréables aux Estatz. Et y a aujourd'huy dix jours, que le gentilhomme venu de là, partit avec la confirmation, et aultres dépesches amples et particuliers, afin que Monsieur le Prince entende cler son intention, et la puisse exécuter, sans scrupule; qu'estoit ce qu'il désiroit, et véritablement il s'est conduyt en tout de sorte que l'on ne pourroit mieulx, et gaigné le cueur et affection de ceulx de pardelà : je ne crains que la dilation. Dieu doint que ladite confirmation et dépesches arrivent à temps. J'eusse voulu que tout fut party XX jours devant; mais Sa Majesté, à ce que j'ay peu comprandre, actendoit le retour de Don Alonso de Soto Major [1], espérant qu'il apporteroit quelque chose plus à l'advantaige; mais il n'a apporté aultre que ce que j'avoye prédit. Le tout debvroit arriver vers mondit Signeur le Prince sambedy prochain, au compte que faisoit le gentilhomme qui le porte, si inconvéniant ne survient, dont Dieu le garde. Le Comte Octavio Landi [2], que ledit Signeur Prince ha icy envoyé, pour demander son congé, est encoires icy. De mes lettres Vostredicte Altèze aura entendu que ce congé ne se pourra obtenir, comme d'arrivée je le diz audit Comte; et je l'ay escript à Vostre Altèze, que entendra là la résolution et désir de Sa Majesté; mais ses lettres ne sont encoires parties, ny la résolution de l'argent, que je solicite tant que je puis; mais l'indisposition survenue à Sa Majesté d'ung catharre, que luy ha donné ung peu de fiebvre lente, pour laquelle il a esté sagné deux foys et purgé une, nous ha empesché

[1] Don Alonso de Sotomayor, né à Truvillo, mort à Madrid en 1610, était du Conseil de guerre et capitaine de lances espagnoles aux Pays-Bas. Voy. sa notice dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 379.

[2] Le comte Octave de Lande ou Landi était attaché à la personne d'Alexandre Farnèse. Voy. *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 225. Fea, *Alessandro Farnese*, p. 111.

beaucoup; mais, grâces à Dieu, il en est quicte despuis deux jours, et se porte fort bien. Mais je ne l'ose encoires travailler d'affaires, mais actendz qu'il soit plus refaict. Ce pendant je ne délaisse de importuner avec continuelle solicitation les ministres des finances, pour pourveoir, leur représentant tant que je puis, les inconvénians ausquelz l'on pourroit tomber par la dilation. Retonrnant Sa Majesté aux négoces, je procureray que ledit Comte se dépesche avec toute diligence. Et jà sont prestz les duplicatz des dépesches qu'il doibt pourter. Et aussi presseray je afin que les dépesches pour Italie, que sont preste, partent. Et Vostredicte Altèze entendra ce que luy en dira le Signeur Commandador-Major, ou fera entendre; lequel, comme je tiens, à l'arrivée des dépesches sera jà à Naples, en la charge de Vice-Roy. Et le Marquis de Mondejar party, j'espère que la négociation de Colongne sera de fruyt, oyres que l'accord général n'en succède. Et si ne me forcompte, la séparation a esté de plus d'importance, comme je l'ay tousjours dit. Et les articles que, du consentement des nostres, les commissaires impériaulx ont proposé et imprimé telz, que l'on espère que plusieurs, en particulier, les accepteront, se séparans du Prince d'Oranges, lequel avec les députez que sont avec luy, qui se donnent tiltre d'Estatz généraulx, ne les ont osé refuser absolutement, mais les ont renvoyé aux provinces confédérées. Et ledit Prince n'a failly de faire aller de ses ministres partout pour empescher que l'on ne les accepte, à couleur de prétendre la religionvrède, calumniant les articles, et donnant à entendre qu'il y aye du venin couvert. Et il ha en chacune province gens gaignez, que tiennent son party, et font bien malvais offices. C'est doctrine qu'il ha apprins du feu Lantgraff de Hesse; mais pour y obvier, le Duc de Terranova a procuré que les Commissaires impériaulx ont escript, et envoyé en chacune province, pour persuader l'acceptation; et de son coustel faict envers icelles offices de mesme. Et si ha gaigné les commissaires catholicques envoyez dois Anvers, et mesmes le Duc d'Arscot, Schetz et les deux abbez, de Ste-Gertrude de Louvain (qu'a esté des pires) et celluy de Maroles, que tous maintenant font tous bons offices; ce que l'on prétend est principalement de par ung bout ou aultre se faire quicte du Prince d'Oranges, puisque pendant qu'il demeurera pardelà, il n'y peult avoir espoir de quiétude, ny assheuré repoz; l'on luy ha faict de grandes ouffres, pour séparer sa cause de la cause commune; mais comme il est fin renard,

il l'entend, et ne donne aureilles à aulcunes ouffres, disant non se vouloir séparer des aultres; et ha escript lettres imprimées à ses confédérez, pour se justiffier de plusieurs faultes que eulx mesmes luy imputent, et ouffre que si son gouvernement ne les contente, qu'il servira soubz qui ilz vouldront, ouffrant toutesfoys de continuer en sa charge, s'ilz veullent [1]. Plusieurs escriptz se publient et impriment contre luy, et en Hollande y ha plusieurs qui de luy font grandes plaintes. Je suis en opinion qu'il se doibt trouver en grande penne, et que oyant qu'il ne se veulle séparer de ses confédérez, que plusieurs se sépareront de luy. Malines est reconciliée, et la ratiffication s'est aussi envoyée [2]; et il est apparent que aultres suyvront, combien que le Duc d'Alençon ne délaisse, par lettres et par ses gens, continuer ses practiques, pour tenir en trouble les pays. Il a esté en Angleterre, en petite compagnie, où la Royne d'Angleterre l'a fort bien receu. Et l'on compte de belles choses passées entre eulx [3]. Je ne sçay ce que au vray en est. Le Duc de Lecestre et plusieurs aultres grandz, n'en sont contens, ny mesmes Cicel; et ladite Royne a faict emprisonner aulcunes dames, et aultres qu'en parloient. Il y pourroit bien avoir sur ce de trouble. Et se treuve en penne d'ung Jacobo Giraldy [4], qu'est entré en Hirlande, avec tiltre de soldad du Pape, et en faveur de la religion, que jà y ha grande suyte. Et ladite Royne arma, pour y penser remédier. Les François sont venuz jusques à veue de Fontarrabie, par mer et par terre, pour la penser eschieler [5]; mais la trouvans pourveue, et que Biscayns descendoient en grand nombre, ne l'ont osé exécuter. Et se sont retirez avec honte. Le chief estoit Monsieur d'Aigremont, qu'a confessé l'avoir faict

[1] Le rôle joué par le prince d'Orange pendant les négociations infructueuses de Cologne est bien développé par M. GACHARD dans la *Correspondance du Taciturne,* introduction du tome IV, p. XCIX.

[2] Le 1er juin 1579, les bourgeois de Malines, contrariés dans l'exercice de la religion catholique par la garnison, se soulevèrent. Celle-ci quitta la ville. Cet événement est raconté en détail dans BOR, liv. XIII, fol. 120. Les *Mémoires anonymes,* t. IV, p. 139, rapportent l'acte de réconciliation.

[3] Voy. plus haut, p. 434, où nous donnons des renseignements sur ce voyage.

[4] Granvelle établit ici incontestablement une grande confusion entre la famille Geraldine et Fitz-Maurice qui fut chargé par le pape, en 1579, de faire une invasion en Irlande. Le pape et les Guise avaient aussi des relations avec la famille Geraldine, spécialement avec le Earl de Desmond et ses deux frères, John et James, qui menèrent la rebellion en Irlande. James fut blessé et pris par le shériff de Corck, au mois d'août 1579.

[5] *Eschieler,* escalader.

contre son grey, et par commandement, et par troys lettres à suyte l'une de l'aultre; et l'on sceit de qui. Aussi brave l'on d'aider aux Portugalois, et sur tout cecy, et sur ce que le Duc d'Alençon que par ces lettres à ceulx d'Anvers leur ouffre l'assistence ouverte du Roy de France son frère, si l'on passe plus avant, Sa Majesté ha commandé à Jehan de Vargas-Mexia [1], qu'est en France, de faire ung office envers le Roy de France, de peu de paroles : que s'il le sceit faire en la manière que l'on luy ha enchargé, il le fera penser plus de deux foys. Nous sçavons en quelz termes sont leurs affaires. Et à la vérité l'on leur ha jusques oyres par trop comporté, et qui vouldroit user de practiques, et leur rendre le change, y employant aussi les armes, l'on les rendroit en peu de jours bien estonnez. Ledit Duc de Terranova ha fort prudentment négotié à Cologne, et luy ont bien assisté Monsieur de Vaulx, le prévost Fonch et Assonlevile, et ha tousjours tenu fort bonne correspondence avec mondit Signeur le Prince.

Quant à Portugal, le tout est encoires aux mesmes termes. Don Antonio a esté déclaré bastard, comme je l'ay escript. Les Portugalois prétendent que les juges qu'ilz ont députez congnoissent du droit, que sont suspectz aux Castillans avec trop évidentes raisons. Sa Sainctelé faict tous bons offices pour éviter que l'on ne vienne aux armes. Le Roy a feict imprimer ung volume de la consultation de ses droitz, que l'on tient pour bons. Aulcuns dient que ceulx qui l'ont meilleur, soient Sa Majesté et le Prince Ranutio, petit filz de Vostre Altèze, excluans ceulx de Brigantz. L'on ha quelque coppie heue soubz main, de la consultation que Vostre Altèze ha faict faire à Padoa. Peult estre ne viendra-elle correcte, et seroit bien que celle que Vostre Altèze vouloit envoyer, vint. L'on négotie tousjours pour par doulceur obtenir, pour non venir aux armes. Les François y broullent ce qu'ilz peuvent. La consultation pour Sa Majesté ne se publie encoires, je tiens que Sa Majesté l'envoyra tost à Rome, et là, la pourra voir Monsigneur l'Illustrissime Farnès, quant elle se publiera. J'en envoyray à Vostre Altèze ung exemplaire; jusques lors il ne se peult avoir [2].

Je n'ay failly de parler à Sa Majesté de la Signora Donna Joanna [3],

[1] Jean de Vargas-Mexia, ambassadeur de Philippe II à Paris.

[2] Les détails de ces débats sont longuement exposés dans DE THOU, t. V, pp. 707 et suiv.

[3] Jeanne d'Autriche ou Doña Giovanna d'Austria, fille illégitime de Don Juan d'Autriche. Voy. t. IV, p. 579, et t. VI, p. 226. — Ce passage de la lettre de Granvelle est reproduit par M. GACHARD dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXVII, 1869.

comme Vostre Altèze aura entendu en ung billet. Devant son indisposition, elle me toucha quelque chose de la mectre en ung cloistre en Italie, pour là la nourrir, remectant de m'en parler de bouche. Despuis il n'y ha heu occasion, je le ramantevray. Elle ne me semble pas fort propre à estre enserrée en ung cloistre. J'entendray ce qu'il plaira à Sa Majesté de me dire.

CLXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1735.)

L'Escurial, le 25 septembre 1579.

J'avoye obmis de respondre à ce que Vostre Altèze m'escript de Madame d'Aremberg, du mariaige qu'elle prétend pour le Comte son filz. Elle en a escript de nouveaul à Sa Majesté, et à moy aussi une bien longue lettre; et le conseillier d'Assonleville, à qui elle en doibt avoir parlé à Cologne, m'en faict ung bien long discours, en une lettre sienne, pour persuader que ce soit ce que convient, pour ce que la fille est catholicque, oyres que les troys seurs jà mariées, soient Huguenottes, comme sont leurs maris, et que le frère qu'est indisposé, comme Vostredite Altèze sceit, désire avoir ceste fille près de soy, pour estre servy et assisté d'elle, et de qui luy sera mary, disant que par ce bout ceulx de la maison du père, que sont catholicques, se conformeront, et ceulx que sont doubteux en la Religion, choisiroient le meilleur chemin [1]. Il adjouste qu'à faulte de ce, l'on ouffre party au Comte

[1] Le mariage du comte d'Arenberg était celui qui a été projeté avec la quatrième fille de Guillaume, duc de Gueldre, de Clèves, etc., et de Marie d'Autriche. C'était Sibylle, née le 26 avril 1557, mariée en 1611 à Charles d'Autriche. Ses sœurs étaient, 1° Marie-Éléonore, née le 16 mars 1550, mariée le 14 octobre 1573 à Albert Frédéric, duc de Prusse, 2° Anne, née le 1er mars 1552, mariée le 27 septembre 1574 à Philippe-Louis de Bavière, comte palatin de Neubourg; 3° Madeleine, née le 2 novembre 1553, mariée le 4 octobre 1579 à Jean de Bavière, duc des Deux-Ponts. Le roi n'aimait pas les mariages des nobles néerlandais avec des Allemandes. Le comte Charles d'Arenberg épousa, en 1587, Anne de Croy, duchesse d'Aerschot.

en France. Il y a à la vérité beaucop à considérer, et pour, et contre; mais Sa Majesté qu'a en fresche memoire le dommaige qu'ont faict les mariaiges d'Allemaigne, en est fort desgoutée; et ce que Madame la Comtesse est si active, se considère aussi, et m'a faict escripre à ladite dame, que pour toucher cecy à l'Empereur et au Duc de Bavière, pour non les offenser, si l'on se mectoit en cecy sans leur sceu, et premier que de les préadvertir et sçavoir leur voulenté, estans si proches de leur sang, elle avoit résolu d'en faire escripre incontinant au Signeur Don Jehan de Borgia, son ambassadeur en la Court de l'Empereur, pour par ce moyen entendre sur ce la voulenté de Sa Majesté Impériale et dudit Seigneur Duc de Bavière. Et sur cecy pourra Vostredite Altèze escripre à ladite Dame, et à son filz, afin que par ce ilz entendent qu'elle ha faict envers Sa Majesté l'office qu'ilz ont désiré d'elle. J'adjousteray que quelc'ung m'a dit, mais je ne puis achever de le croyre, que entre les amoureux il soit jà passé quelque chose d'advantaige, que seroit trop; mais le feuz près des estouppes s'allume facilement.

CLXIII.

CHARLES DE BOISOT [1] AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 2554, fol. 246.)

Gravelines, le 26 septembre 1579.

Par ma lettre première j'avoy escript bien en haste à Vostre Seigrie Illme pour donner la bonne heure de vostre venue en la court d'Espaigne, selon raport qu'avoit faict par dechà le Seigneur Don Allonche Sottomajor. Et oires que despuis n'ay eu aultre nouvelle, toutteffois pour démonstrer le désir que j'ay de servir Vostre Seigrie Illme, à laquelle feu Monsieur mon père avoit esté sy fydèl amys et serviteur, n'ay peu laisser derechief escripre

[1] Charles Boisot était fils de Charles, conseiller d'État de l'empereur Charles-Quint et de Marguerite de Tassis. Il avait épousé Adrienne de la Torre, fille de Jacques, secrétaire du Conseil de Sa Majesté à Bruxelles, mort en 1581. (Gailliard, *Bruges et le Franc*, t. II, p. 51.)

ceste, pour avertir la joye que tous gens de biens reçoipvent par dechà de la reconciliation faicte de par les provinces d'Arthois, d'Haynnault et Orceyes avecq Sa Majesté. A quoy a donné grand chaleur le Seigr de Rassenghien, depuis naguerres eschappé des mains de Gantois: je ne doubte que ceulx de Tournay, Valenchiennes et plusieurs villes et places en Brabant, Fryse et Gueldres embrasseront le mesme chemin, se ressentans par trop foullés de la follie de ceulx qui font profession d'ung religion difformée, ditte reformée. Mesmes que entre eulx il ont grandes dissentions, estant depuis quelques jours enchà Jehan van Imbyse [1], princypal et premier aulteur de la furye gantoyse, banny hors de Gand par commandement du Prince d'Orenge, et ce, comme l'on dist, à raison que celluy Imbyse avoit proposée de prendre, pour Comte de Flandre, le Ducq Palatin Casemyre, ayant ledit Imbyse pour à ce parvenir estudié tant par petites livres diffamatoires que aultrement, rendre ledit d'Orenge odieux au peuple.

En Anvers, Hollande et Zélande la commune a commenchié fort à facher; et sont venus sy avant, que l'on y ust publicquement diffamé ledit Prince, l'appellant meschant, traitre, larron, perturbateur du pays et repos publicq et aultrement; qui donne espoir que à la fin il ce trouvera sallarié selon ses mérites; joinct que plusieurs, ayans embrassé sa secte, commenchent à reculler et se remettre de rechief soub le joug de l'Esglise Rommaine. De manière que faict à espérer que nous affaires, moyennant la grâce de Dieu, se porteront de mieulx en mieulx; mais est à craindre que les ennemytiés secrètes et ambysions de la noblesse ne nous causent désordre, et donnent empêchement aux bons et vrays serviteurs du Roy de remettre, soit par forche d'armes ou aultrement, tous les pays en son obéissance. Néantmoins comme l'on voit le peuple et provinches catholiques estre bien animé et de bon zèle vers Dieu et le Roy, confye que si quelc'un entre les Seigneurs attentroit aulcunne follie, que Dieu ne vueille, s'appuyant sur le peuple, comme l'on avoit faict cy-devant, ne seroit secondé par yceulx. Pour en ce donner mon petit advis me samble, sur toutes choses, Sa Majesté debvra estudier donner contentement à tous ceulx de la noblesse, bien examinant l'humeur de chascun et selon ce les traicter: ceulx qui sont avaricieux ou que par povreté se pouroient oublyer, par pensions, les riches et ambi-

[1] Jean van Hembyze.

tieux par gouvernements, estats ou charges; toutesffois de telle consé-quence que sy en ycelle y vouldroyent maligner et oublyer leur debvoir et serment, ils ne seroyent secondez ou n'en poulroient faire grand mal [1].

Sy Sa Majesté assigneroit les pensions qu'il donroit aux Seigneurs de par dechà sur quelque denier ou bourse d'Espaigne ou des Indes, m'est advis que, par ce moyen, il retiendroit ses pensionnaires mieulx à sa dévo-tion. Car quant ne seroit pour amytié, se meintiendroyent en leur debvoir par craincte de perdre leurs pensions; et comme j'ay veu du tamps de ces troubles que la pluspart des pensionnaires de Sa Majesté sur les deniers d'Espaigne, n'ont abandonné le service de leur maistre, d'aultre part s'yl advient que l'on confisque les biens des rebelles, seroy d'advys que Sa Majesté ne démonstreroit vouloir prouffiicter, ains les bailleroit aux plus prochains parens bons et fydelz s'yl en y'a bien proches, sy non à ceulx qui aultrement méritent récompense; lesquelz n'entreront facillement à faire quelque accord avecq les hérétiques, soit de deux religions, ou d'autre comme en la fin seroit à craindre durant la guerre trop longue, joinct qu'il y at pluissieurs et de la noblesse et d'autres présentement reconciliés qui aultreffois ont trouvé bon la Religionfrid, assçavoir l'exer-cice de deux Religions en une ville ou place par égale jurisdiction et autho-rité, ayant eu l'impression que restoit l'unique remède pour mettre en repos et tranquylité ses Pays-Bas, et ainsy, dyz-je, ceulx ayantz lesdittes mer-cèdes pour iceulx conserver, ensemble leurs honneurs et aultres biens, tacheroient par tous occasions empêcher semblables méchans accords, et s'opposeroient à tous quy y vouldroient aspirer, mesmes seroient plus promptz à aider et trouver moiens d'opprimer et venir au dessus des rebelles par forche d'ommes ou aultrement, de peur que Sa Majesté venant à entrer en accord avecq l'ennemy l'on seroit contrainct restituer lesdittes mercèdes. Bien entendu toutesfois que les biens desquels yl y auroit espoir de réconciliation ou quy demeureroient au païs d'ennemy pasibles et catho-licques en leurs maissons, seroient seulement saisys et du revenu salarié ceulx qui perdent leurs biens au païs des rebelles. Et pour dire franche-

[1] Plusieurs de ces moyens proposés pour attacher la noblesse au roi avaient déjà été préconisés depuis longtemps par Granvelle, par exemple les pensions et les mariages entre de naturels d'Espagne et des Pays-Bas.

ment, aprez la rettraictte des Espaignolles et estraingiers, yl n'y a riens plus à doubter que à la première faulte d'argent, ou à quelque aultre occasion pluisieurs seront d'advis d'entrer en accord avecq les hérétiques, et que pour à ce parvenir l'on leur debvroit accorder du moings l'exercice de leur religion; car ceulx qui ont esté aultresfois en ceste opinion, à quoy tiendra-il qu'il ne soient encoires, joinct que à ceste frénésie yl auront applaudisse-ment des aulcuns du peuple, des marchans et artisans, lesquelz poisent leur intérest particulier qu'il souffrent par ne povoir trafiquer librement par tout le païs et favoriseront à ce que dessus personnes diverses aians leurs biens aux païs des rebelles ou destruictz d'une part et d'autre par les gens de guerre, ensemble les hérétiques latitans et dissimulans ne failleront de mettre le feu aux estouppes et procurer leur advanchement à toutes occa-sions; y joindant que la continuelle absence de Sa Majesté nous cause refroi-dissement aux cœurs des subjectz du vray et fydel amour qu'il doibvent à leur prince naturel et pourroit avoir lieu ce que l'on dict : *Qui procul est oculis, procul est a lumine mentis*. De sorte que l'on aura bien affaire de con-tenter ung chascun et donner ordre aux inconvéniens qui de jour à aultre se pourront représenter. Sy fault yl que à tout soit dextrement advisé; car de dire qu'il convient que chascun se mect en son debvoir, yl est véritable; mais si l'on voit que le contraire se fache, partant sera expédient estre muny à toutes occurrences. A quoy servira beaucop que les gouvernemens, cherges et estatz se baillent aux vrays Catholiques et qui ont faict durant ces trou-bles preuve de leur sincère intention, sans en avoir fleschy pour quelque tempeste qui leur soit advenu par les hérétiques, oires que, par abusion ou mauvaises intelligences, ylz aient tenu partie des Estatz du commenchement; car comme ceulx icy ont cognu le venyn des hérétyques ou par la persé-cution d'eux se ressentent picqués et aultrement interressez, sans doubte se garderont dores en avant d'estre abusez et demeureront plus constans vers le service de Sa Majesté; lesquelz facillement l'on pourra cognoistre par les factions qui ont esté en chacunes villes et places; et pour plus grande asseu-rance l'on debvra donner ordre et soigner bien acertes que en chascunne desdittes villes et places les magistraux soient entiers, oires les doiens des mestiers jusques à leurs valetz ou messagiers, lesquelz souvent ont plus de crédit vers le petit peuple que leurs maistres. Sera aussy nécessaire que les confréries des harquebousiers, arbalettriers et semblables ne soient que

des Catholicques bien cognues et de bon zèle; car d'iceulx dépend en grande partie la forche ordinaire des villes, lesquelz quant yl seroient tenus de prester serment plus ample que ordinairement pour la conservation de la foy, ne seroit que bien faict; et pour d'eux ce obtenir, l'on leur pourroit donner augmentation de leur privilèges et franchises. Je ne trouveray aussy hors de propos que èsdittes villes et places l'on feroit quelque nouvelles confréries, qu'en y pourroit appelier de Sainct Esprit, là où les confrères serviroient principalement pour défendre la querelle de Dieu et assister les magistraux au besoing pour cest effect, ou en ce lieu trouver moyen d'ériger quelques chevaliers en bon nombre des gentilsommes, que l'on appelleroit de Sainct Esprit, du nom de Jésus et de l'Esglise Romaine, ou aultrement, et assigner à iceulx pensions ordinaires ou commendes que on pourroit trouver sur une partie des abbayes, priorés ou provostez, et ce par consentement de Nostre Sainct Père le Pape, lequel dispenseroit sur ce facillement quant yl entenderoit que l'intention de Sa Majesté seroit pour la défence de l'Esglise Catholique; ou en faulte dudit moyen casser les bendes d'ordonnances ou une partie et leur gaiges ordinaires, en augmentant quelque peu icelles assignez ausdits chevaliers; et seroient lesdits chevaliers, sy tost que altération surviendroict en ung lieu ou ville, tenus à la première semonche promptement se trouver illecq, tant pour remédier et empescher que le feu ne s'esparde, que pour rompre leurs dessceincts et ne les donner temps de faire ligues et conspirations: car en commotions civiles la meilleure partie du remède gist en celerité. Et lorsqu'on veoit par dechà passé trois ans l'apparence de la guerre civile, sy promptement l'on y eult envoyé de par delà les remèdes tant des fois promises, sans laiser croistre se feu, qui estoit déjà allumé par l'an entier, je croy fermement qu'eussions évité les extrémités, ausquelles depuis avons estez et sommes encoires plongez. Toutesfois sy l'on veult entretenir les ordonnances, yl conviendra qu'ilz soient maintenus comme au temps de feu très haulte mémoire l'Empereur Charles V^e^, mesmement les faire de trois mois en trois mois tenir quartier, en augmentant leurs gaiges pour, au premier son de trompette ou tambourin, estre prestz, en prendant soigneux regard que du moings les chiefz soyent vrays zelateurs de la foy catholique et fidelz serviteurs de Sa Majesté. Et quant aux hommes d'armes, la pluspart doibvent estre gentilshommes comme du passé, et non censiers comme de présent.

En somme Sa Majesté doibt estre asseuré que ces Païs-Bas sont d'oresenavant à tenir en office artificiellement et aveeques grande prudence, pour estre le poison aux entrailles, tant par dessus les raisons dictes, que pour estre de tous pars environnez des ennemys et mauvais voisins. Davantage seroit expédient de s'asseurer des villes qui sont au coeur du pays, desquelles la pluspart sont fortresses, par chasteaux ou par démolitions de leurs forte et boulewartz: mais je ne vois comment à ce l'on pourroit parvenir; estantz lesdittes diffidences sy grandes, ce seroit dérechief le tout mettre en désordre. A mon advis me semble que l'on y pourra peu à peu venir au boult et aveeq le temps tellement practiquier les menées et affaires publiques, que les bourgeois et manans mesme viendront requérir pour leurs asseurances d'avoir chasteaulx ou demolicion de leurs boulewartz et fortresses. Ce que ne doubte moyennant que sagement la négociation se fasse. De même adviendra par les différens et querelles, que journellement sont apparens pulluler entre les catholicques et hérétiques. Cependant seroit conseillié estre ausdittes villes aveeq dextérité leurs munitions, par faulte desquelz, lorsque aulcunne d'icelles s'oublieroit, ne se pourroit maintenir; ains seroit contraincte incontinent se renger à la raison. Et pour garder toutes les munitions, seroit convenable eslire ung lieu propice au mitant du païs, pour les trouver prest et s'en servir au besoing.

D'autre part affin que Sa Majesté tiegne la noblesse plus à sa dévotion, il pourroit retirer à son service actuel quelque bon nombre des enfans d'icelle en Espaigne, les ungs pour s'en servir des paiges, les aultres des gentishommes, pour lors qu'ilz seroient venus en aige de discrétion les renvoyer pardechà et par après les commettre aux charges et estatz du païs, chacun selon sa qualite: lesquelz ordinairement seroient plus affectionnés en son service que ceulx qui n'ont jamais veu Sa Majesté.

Finablement comme l'on doibt porter soigneulx regard à l'instruction de la jeunesse, de quoy dépend la principalle felicité du pays, convient que en toutes les villes soient érigés séminaires, ausquel commandent gens doctes et iduines à ceste effect; et aux villes principalles ceulx de l'ordre de Jésus doivent avoir leurs colléges pour emprendre ladite charge, joinct que iceulx serviront aussy d'exemple de piété aux manans et bourgeois d'icelles villes; et pour doter lesdits colléges, l'on pourroit prendre quelques provostez ou priorez là où yl vyt que ung religieulx ou deux aveeq

peu de service, et leur revenu y appliquer du tout ou en partie; à quoy Sadite Sainteté sans contredict donnera son consentement.

Voilà en effect ce que j'ay bien voulu descouvrir à Vostre Seigrie Illme, saulf tousjours meillieur advis. Et oires que soyz certain icelle mieulx cognoistre l'humeur de ces païs, joinct que ne doubte que d'autres en estes journellement du tout souffisamment adverty; mais pour démonstrer le vray zèle que j'ay tousjours porté vers le service de Dieu et du Roy, pour le bien et tranquyllité de ses païs, n'ay peu manquer de mon debvoir et me tiendray pour satisffaict, moiennant que ainsy soit prins de Vostre Seigneurie Illustrissime.

Monseigneur, je suis icy attendant la résolution de Son Excellence, à quoy il me vouldroit employer; j'ay souffert grandes pertes et le peu que Dieu m'a presté en ce monde ou est saisy, ou se treuve en telles termes, que ne puis recevoir ung solz; cependant suis icy sur mon crédict, ne laissant riens couller là où je puis servir Sa Majesté. Je prieroy humblement Sa Majesté que, par le moïen de Vostre Seigneurie Illustrissime, je pourroy obtenir honneste pension par an, assigné sur la recepte du bois de Niepe, affin que mes ennemys voient, sy j'ay suyvy la partie du Roy, que je suis récompensé au double de mes pertes.

Mon beau frère Pierre de Pars est réfugié à Sainct Omer avecq sa femme et dix enffans vivans; certes yl s'est tousjours monstré homme de bien, catholicq et fydel au Roy son maistre. Ce seroit œuvre de miséricorde si Vostre Seigneurie Illustrissime le pourroit assister d'avoir place au tour de rolle, affin de pourveoir troix ou quatre de ses enffans des bénefices. Yl at six filz, dont les troix sont desjà grandz. Je supplie Vostre Seigneurie Illustrissime avoir de luy souvenance.

Mon beau père le Sr Secrétaire de la Torre s'est aussy rétiré à Calais, lieu neutre, pour éviter confiscations de ses biens, et espérant que Sa Majesté ne le prendra de mauvaise part, considéré que estant debille, eaigé LXVII ans, ne povoit faire grand service à Son Excellence. Madamoiselle ma mère est à Malines, ayant abandonné à Bruxelles une partie de ses meubles qu'elle pouvoit avoir conquesté depuis le saccagement dudit Malines, ayant eu nouvelles de sa santé depuis la réconciliation de ladite ville avecq Sa Majesté.

Monseigneur, j'envoye cy joincte la responce que fay à Sa Majesté, ensamble la copie à Vostre Seigneurie Illustrissime, affin que ma lettre estant donnée par vostre moyen, je puisse à la mesme voye estre recommandé à Sa Majesté; suppliant me pardonner l'hardiesse, me confiant seullement en vostre humanité accoustumée et à l'amitié que la maison de Grandvelle at du tout temps démonstré à mes prédécesseurs.

Monseigneur, je prie humblement me réputer au nombre de vos très humbles serviteurs et me retenir pour recommandé à la bonne grâce de Vostre Seigneurie Illustrissime, laquelle yl plaira à Dieu maintenir avecq santé en toute heureuse et vertueuse prospérité.

CLXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1733.)

L'Escurial, le 10 octobre 1579.

Enfin ce courrier part, qu'a esté entretenu quasi XX jours, pour l'indisposition de Sa Majesté, qu'a esté d'une fiebvre lente, causée de catarre, pour laquelle l'on l'a sagné deux foys, à l'usaige du pays, et purgé une, et faict aultres secours et remèdes convenables à sa santé. Et quant nous pensions estre quietes de tout le mal, la goute luy ha donné si grand douleur, pour deux jours, en la joincte principale de la main droicte, que cela nous fit craindre de pis; mais, Dieu mercy, le mal cessa incontinant, trouvant le corps purgé, et bien disposé; et à présent se porte, grâces à Dieu, fort bien. Et sans ce mal, nous fussions jà à Madril, ou du moings Sa Majesté au Pardo, où il seroit plus commodément que icy, et si près dudit Madril, que aysécment l'on pourroit aller dois là négotier audict Pardo, et retourner le soir. Cependant que ce courrier s'est détenu, beaucop de la saison, à mon grand regret, s'est escoulé. J'espère qu'à l'arrivée de ceste le Commendador-Major sera jà à Naples, et que tost Vostre Altèze aura de ses

nouvelles. Je ne sçay si toutes mes lettres seront arrivées, ny si ma prévention aura servy de quelque chose. Le Signeur de Blanquerval [1], qu'a pourté à Monsieur le Prince les dépesches des ratiffications et déclaration de la voulenté de Sa Majesté bien particulière, sera arrivé, à nostre compte, il y aura XIIII jours, s'il n'a heu fortune, dont Dieu nous garde. Le Comte Octavio Landy est encoires icy; mais il partira comme j'espère déans deux jours, avec le duplicat et responce aux lettres venues despuis dudit Signeur Prince, et provision d'argent, que j'ay solicité continuellement. Et avons heu contraires aulcuns du conseil qui, soubz main, exhortoient ceulx des finances pour tirer à la longue; dont Sa Majesté est bien advertye. De ce peult Vostre Altèze congnoistre s'il y a de la difficulté; mais, grâces à Dieu, nous en sumes au dessuz pour ce coup; et si espère que si Sa Majesté veult continuer au chemin qu'il prand, que avec moindre penne il pourra faire plus que du passé, et que plusieurs affaires pourront, s'il plait à Dieu, prendre meilleur chemin; ce que Dieu doint.

Madame, mon auditeur Leandro Lana m'a sheurement adressé le pacquet de Vostre Altèze, que luy avoit délivré pour moy Aldobrandino, auquel venoit la consultation de ceulx de Padoa, sur la prétention du petit filz de Vostre Altèze [2] à la succession du royaulme de Portugal, que j'ay incontinant mis entre les mains de Sa Majesté, que l'a envoyé aux docteurs qu'elle tient en Portugal, pour soubstenir son droit, afin de le conférer avec l'escript dressé pour la part de Sa Majesté dont j'ay cy devant faict mention à Vostre Altèze, afin de veoir s'il est meilleur que le sien, pour debouter ceulx de Bragantz, pour lesquelz prétend le Roy Cardinal, et aulcuns du royaulme, et non tous; car quant à Don Antonio, encoires que le peuple luy monstre bonne affection, la déclaration qu'a faict ledit Roy, en vertu d'ung motu proprio du Pape, qu'il n'est légitime, luy faict perdre grand crédit. L'on me renvoyra coppie dudit escript de Vostre Altèze, que je n'euz le temps de veoir au long; et de ce que j'ay veu, je treuve que grande partye des argumens sont reprins, et en partye confutez par l'escript du Roy imprimé; mais tous concurrent que le droit plus fondé soit

[1] La seigneurie de Blangerval, située dans l'Artois. Voy. sur ce sr plus loin, p. 485.

[2] Le petit-fils de Marguerite de Parme était Ranuce, fils aîné d'Alexandre de Parme et de Marie de Portugal, petite-fille de l'infant Édouard. C'est de ce chef qu'il pouvait faire valoir ses prétentions au trône de Portugal.

celluy de Sa Majesté, et celluy du petit filz de Vostre Altèze, que excluent tous les aultres. Sa Majesté ne veult aulcunement accepter pour juges légitimes, pour décider ce fault, ny le Roy Cardinal, ny les juges Portugalois, qu'il ha choisy, se monstrans ceulx du royaulme universellement, du moings pour le plus, passionnez contre Castille. Ceulx qu'ont veu freschement ledit Roy Cardinal, afferment qu'il descline fort. Il tient le lict, et luy continue la fièvre, que faict penser que tout petit accident le pourroit emporter. L'armée que s'actend d'Italie, n'achève d'arriver. Elle s'employera, selon que l'on ha désigné, sur la coste d'Afrique, mais non sur Alger. L'affaire se traicte entre ceulx du conseil de guerre de Castille, auquel je ne suis pas encoires entré. L'exemple d'Alger me faict craindre.

Lesdites lettres de Vostre Altèze sont du XVI d'aoust, et arrivent maintenant. Je louhe Dieu que je voys par icelles bonnes nouvelles de la continuation de sa santé, que sont les meilleurs que je pourroye avoir, et supplie sa Divine Bonté la luy conserver longuement telle. Je luy supplie croyre que je recongnois l'obligation que je luy doibz, et que je désire en son endroit en toutes occasion rendre mon devoir, et m'employer à mon pouvoir, pour luy faire bien humble et très affectioné service; et entendray tousjours, à cest effect, tout ce que ses agentz me vouldront communiquer de ses affaires, et ce que sur iceulx il luy plaira me commander, ny obmectz chose quelconque de tout ce que me semble pouvoir convenir au service de mondit Signeur le Prince, procurant que Sa Majesté luy escripve cler sa voulenté, et que oultre ce je continue de luy escripre ce que me semble convenir; et me congratule avec Vostre Altèze de ce que j'entendz avec fort grand contentement que, despuis si griefve et dangereuse indisposition, il soit retourné en si parfaicte santé, que je prie à Dieu luy conserver, et qu'il doint à Vostre Altèze très bonne et longue.

CLXV.

ALEXANDRE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1736.)

—

Maastricht, le 12 octobre 1579.

Hò ricevuto con Monsr de Brangorval le lettere di V. S. Illma de x e xiii del passato, in conformità della resolutione che Sua Maestà è stata servita pigliare, et del dispaccio che mi ha mandato : et prometto certo à V. S. Illma che per me è venuto al miglior tempo che harei saputo desiderare, perche stavo cosi perplesso et ambigno, che non sapevo che resolutione mi pigliare, et hora con obedir à quanto Sua Maestà è stata servita comandarmi, mi par di non poter lassar' di dar à Sua Maestà quella satisfactione et contento che io pretendo, havendo tenuto l'ordine et commessione espressa, come io desideravo, et pretendeva per esser negotj tanto gravi et importanti, che non conveniva che io come servitore et ministro pigliassi questa deliberatione. Io ringratio V. S. Illma infinitamente si del favor che mi fà di rallegrarsi meco della mia recuperata salute, e della pena che mostra haver tenuto della mia indispositione, come anco de buoni officj che son certo haverà fatti con Sua Maestà. perche io sia avisato con brevità della sua intentione et volontà, che tutto merita l'affettione che io le porto e'l desiderio che tengo di servirla. Seben sempre mi son persuaso dalla benignità di Sua Maestà. che dovesse ricever per grati i servitj. che io con tanta fede et affectione hò procurado di farle, scusando le mie imperfettioni, et poco sapere, non è però, che io non habbia ricevuto infinita consolatione et contento della fede, che da V. S. Illma mi vien' fatta che Sua Maestà habbia satisfatione della maniera che in questi negotj mi son' governato, come ella mi significa, poiche la cosa del mondo, ch' io piu desidero è di farla restar sempre à pieno satisfatta, et cosi hò proccurato guidar' le cose conforme alla sua inclinatione, et à quello che mi è stato dichiarato dalla Sua Maestà; et cosi in conformità della commissione feci publicar' subito la reconciliatione fatta con le provintie particolari, et ho

dat' ordine, che di Biomont, Scimay, Filippe Villa, et dell' altre piazze, dove son gente non grate, che ne eschino, et hò ordinato sopratutto che gli Spagnuoli eschino del castel di Namur, parendomi che per maggior sicurezza convenghi levar loro l'occasione che volendo recalcitrare non lo possino fare, poiche in sustantia tutti mostrano non voler uscir' senza esser' pagati. et non havendo essi piazza nessuna, con meno difficoltà si lasseranno governare. Io non mancherò di tutte le diligentie, che dal canto mio si conveniranno fare per questa sortita, se ben spero, che Sua Maestà trancherà queste difficultà con la provisione del denaro, senza il quale non si potrà far cosa alcuna che vagli, in simil negotio essendo questo l'unico remedio. Et frà tanto anderò proccurando di unir' la gente spagnuola che deve uscire per tenerla alla mano, et anco per provedere, con la gente, che haverà da restare in servitio á tutti i luoghi, et a tutte le parti che piu' conveniranno esser proviste; per il quale effetto aspetto il Conte di Mansfelt, per inviarlo subito che sia venuto, à Mons, perche tratti dell' erettione di questo corpo dell 'essercito che si hà da formare, et si cominci a provedere, et remediare à tutto quello che conviene, non lassando di dire à V. S. Illma, che mi mette gran pensiero, et mi tiene in gran pena il veder con la mala intentione, che stanno questi Alemanni vechi, et nel modo che procedono. lassandosi anco intendere alla libera, che non vogliono servire in modo alcuno ne Sua Maestà, ne le Provincie, et che si pigli resolutione con loro: et non vedo, senza danari, come potermi sgravar di soprasoma cosi greve. Considero anco la mala satisfatione che hanno [1] *le trope vallone di Monsr de Montigni, per esserli mancato il pagamento, ne haverdoli dato Monsr della Motta la parte de denarj che aspettavano et egli ha riscosso.*

Et à quest' altri reggimenti nostri della medesima natione, se li devono parecchie paghe, per la qual' causa fanno un mondo d'insolentie. et non guardano regola, ne disciplina, ne la forma solita del proceder del soldato : di sorte, che con questa gente sola non vedo come si possi formare corpo bastante, che possi complire al bisogno per conservatione di quello che Sua Maestà possiede al presente, et delle Provincie reconciliate. Perche oltre che si doveria haver qualche consideratione alla richiesta di Gruninghen, Malines, Bolduc no pretendono che seli faccia vanguar

[1] Les mots en italique sont en chiffres.

dia con un grasso numero di gente, che stia à faccia de' nemici, perchè non possa venir à danneggiare il lor' distretto, et anco per dar' caldo à buoni, che residono nelle dette ville, et levar' l'animo a' tristi, che vi sono, et tanto maggiormente convenira hora assicurare la villa di Malines, poiche i Valloni, che stavano nel forte di Vilbruch senza ordine ne commessione alcuna, l'abbandonarno, retirando l'artiglieria, et abbrucciando gli alloggiamenti, non volemdo obedir' à Monsr de Liches per mancamento della paga, e danaro. Onde i nemici se ne sono impadroniti. Con tutto ció io ho dat' ordine al Conte de Rux, che cammini con l'exercito à quella volta, si per dar fumento alla detta villa, come per far recular La Nua, che si ritrova li vicino, con buon numero di infanteria et cavalleria et veder se si potrà recuperar detto forte. Di sorte che dubito assai di qualche inconveniente, non vedendo come si possi complir al bisogno con questa gente, che le Provincie pensano *vedendo gl'homori non bene contentati del tutto,* tanto maggiormente, che havendo il Principe d'Oranges, per quanto s'intende, alla sua devotione la cittadella di Cambray, Tornay, Landresi et Buxin, et Sant Amar, che hanno ben fortificato, dove hanno (per gl'avvisi che vengono), rinforzato di grossi presidij, et munitole gagliardamente di vettovaglie, si può tener per fermo, che travaglieranno di maniera quei Paesi con le correrie, che gl'inquieteranno, et faranno di quei danni, che hanno cominciato à fare, per la qual causa sarà necessario metter' corpo di gente in quelle parti per assicurarle, come digià lo dimandano; ma io non vedo come si possi supplir à tutto questo con il conto, che si è fatto, e pretendono, tanto maggiormente non potendosi assicurare di questi Alemanni vechi, ch'essi accettono per aggradabile; et se non si resolvono per il meno *di tenere cavalleria leggiera albanese et italiana, come si era detto che fariano, perche non so che si abbiano* cavalleria di servitio *ne che possi conmostrar a le forze che puo haver l'enemico,* oltre à che *intendo che il Principe d'Oranges non cessa di ordir delle sue solite trame, et che aspetta che li strangieri sieno fuori per far qual'che bel colpo, onde trovandomi io cosi sproveduto di danari et con gente di cosi poca confidenza da combattere, per piu rispetti, et particolarmente perche qualsi voglia natione con difficultà è buona nel suo paese come è fuori di esso, ne sene trova mai il numero intero per la vicinanza delle lor case, alle quali si ritirano,* come meglio sà V. S. Illma di mè. Et tutto questo m'è parso d'esplicar largamente

à lei, come anco fo à Sua Maestà; perche oltre all' altre cose sappino, che se non si provede ordinariamente della quantità di danarj che convenirà per il sustento della gente; dubito grandemente di qualche notabile inconveniente tanto più che non vedo *nella nobiltá riconciliata fermezza et poca unione fra loro, et del' popolo non sene può l'huomo assecurare, perche oltre al travaglio che potriá ricevere dalle piazze che restano in mano de nimici, nelle lor Provincie, non mancano mai ministri cattivi che proccurono aggirarli con darli ad intendere mille falsitá et inghanni,* che è causa che io per scarico mio non hò voluto lassar' di rappresentar il tutto accio che Sua Maestà ne sia informata; lasso poi considerar' à V. S. Illma che pensando à questo, como mi conviene, quanti travagli et difficultà si mi rappresentano innanzi, che le prometto certo, che son maggiori di quello che io scrivo, et che ci vorria altra prudentia, et saper' ch'èl mio per ripararli *et sfuggir gli scontri che ad ogni hora si possono aspettare, perche non ci vol' manco che la providentia divina,* nella quale si deve sperare, e confidar sempre, et maggiormente in causa tanto giusta, et propria sua. Io voglio sperare, che Sua Maestà col' Conte Ottavio Landi mi farà avisar' della volontà sua, circa la gratia, che li supplicai, tanto maggiormente favorendomi V. S. Illma come fa, et come la supplico à continuarlo particolarmente in questo proposito; et creda V. S. Illma che ne per il dubbio del pericolo della persona mia, ne per nessun' altra sorte d'interesse, io mi moveria à desiderar questo, quando io non conoscessi, et mi paressi servitio della Maestà Sua per le cause che Don Alonso de Sottomayor et il Conte Ottavio Landi haveranno significato à V. S. Illma, poiche da che hò cognitione; tengo dedicata la vita al suo real' servitio, nel quale non mi rincrescerà mai finirla, *ma si bene mi premeriá metterci della reputatione et del honore, come seguiria se in tempo et per mezzo mio si venisse à qual'che perdita, come il tempo accenna.* Son certo che V. S. Illma come prudentissima conoscera quanto vive et evidenti sono le ragioni, che iò le hò rappresentate, et quante altre le potrei addurre, et ch'ella meglio di me saprà considerare, con quelle di più, che á me non son note. Io le parerò forse fastidioso con esser cosi lungo in questo particolare, ma hò voluto satisfarmi *perche nel restar qui di questa maniera, non solamente mi par di mettermi al sacrifitio, ma di aventurar anco la servitù et l'honore poiche le cose si sogliono giudicar sempre dalli eventi et non dalle cause;* lasso da parte per hora l'interesse di

casa mia, et il beneficio de miei figli, sperando che in questo Sua Maestà haveria quel risguardo, che merita la devotion mia, la qual lasseró per hereditá á loro et á miei posteri. Io resto con molto obbligo á V. S. Illma del discorso che mi fá sopra le cose di Borgogna, et la supplico á continuare in tutte le occasioni accioche io possi accertar meglio il servitio di Sua Maestà, perche sempre in questa, et in ogn'altra cosa ne farà quel capitale, che conviene, et perche sopra esse scrivo à Sua Maestà quanto mi occorre ne dispacci in francese; non starò à dirle altro con questa. Quel nipote del buon' vescovo d'Aras Ricciardot, che V. S. Illma propone, proccurerò d'impiegare in servitio di Sua Maestà, et di valermene conforme all' occasioni che mi si appresenteranno, facendomi lei cosi ampla fede della sua sufficientia et bontà. Ricevei tre dí sono per la via d'Italia la di V. S. Illma del primo d'agosto la quale per essere più vechia che le altre, non ricerca altra risposta.

CLXV.

TRADUCTION.

—

J'ai reçu par Monsr de Blangerval les lettres de Votre Très Illustre Seigneurie, des 10 et 13 du mois dernier, en conformité de la résolution qu'il a plu au Roi de prendre et de la dépêche que Sa Majesté m'a fait parvenir. J'assure à Votre Très Illustre Seigneurie que cette dépêche ne pouvait m'arriver plus à propos. En effet, la situation est si équivoque et si perplexe, qu'on n'aurait su à quel parti s'arrêter. A présent je n'ai qu'à obéir aux ordres que Sa Majesté a daigné me transmettre. Et je ne puis m'empêcher de lui exprimer ici tout mon contentement d'avoir obtenu les instructions que je désirais. Les affaires sont d'une importance, d'une gravité telle, qu'il n'appartenait pas à un serviteur, à un agent de rien décider par lui-même. Je suis très honoré des félicitations que m'adresse Votre Seigneurie au sujet du rétablissement de ma santé et suis fort touché de la peine que lui a causé mon indisposition. Je La remercie également de ses bons offices auprès de Sa Majesté, car je leur dois d'avoir été aussi promptement informé des intentions et de la volonté du Roi. Ces services méritent bien que je les reconnaisse par ma gratitude et mon dévone-

ment. Certes, je connaissais assez la bienveillance de Sa Majesté pour ne pas douter que, malgré mon insuffisance, mon peu d'aptitude, Elle ne saurait gré de mon loyal attachement. Mais je n'en suis pas moins reconnaissant à Votre Seigneurie de m'avoir valu ces témoignages de la satisfaction, de la confiance du Roi pour ma manière de conduire les affaires. Aussi bien la chose que j'ai le plus à cœur, c'est de satisfaire pleinement Sa Majesté, de tout régler conformément à ses vues, à ses instructions.

C'est ainsi que j'ai fait publier les conventions particulières passées avec les provinces reconciliées. J'ai ordonné aux soldats d'évacuer Beaumont, Chimay, Philippeville où ils ne sont guère bien vus, et surtout aux Espagnols de sortir du château de Namur. Il m'a paru que pour plus de sécurité il fallait leur enlever le moyen de se révolter si l'envie leur en prenait. A la vérité, ces troupes ne veulent pas s'en aller sans être payées, mais du moment qu'elles ne disposeront plus d'aucune place forte, elles se laisseront persuader plus facilement. Pour ma part, je ne négligerai rien pour que l'évacuation ait lieu le plus tôt possible, mais Sa Majesté seule peut trancher la question par l'envoi des fonds. Il n'y a rien à faire sans argent. C'est l'unique remède en pareille crise. En attendant, je m'occuperai de rassembler les soldats espagnols qui doivent partir, et je ferai en sorte de les avoir sous la main. Avec les troupes qui doivent continuer leur service, je pourvoirai à la sûreté des places qu'il importe de mettre en état de défense. A cet effet j'attends le comte de Mansfelt pour l'envoyer à Mons dès qu'il sera arrivé, afin d'organiser le corps d'armée que je l'ai chargé de former. Au reste j'ai déjà commencé à prendre mes dispositions et les mesures requises par les circonstances. Je ne puis assez dire à Votre Très Illustre Seigneurie combien me préoccupent, me tourmentent les intentions, les agissements des vétérans allemands qui ne se lassent pas de demander leur libération et ne veulent plus du tout servir Sa Majesté ni les États. Quelle résolution prendre à leur égard, et comment sans argent pourrais-je faire face à une aussi forte dépense? Je dois compter encore avec le mécontentement des troupes wallonnes de Monsr et de Montigny qui n'ont pas été payées; Monsr de la Motte ne leur a pas remis l'argent qu'elles attendaient et qu'il a touché.

Pour les autres régiments des mêmes provinces, on leur doit également la solde. Aussi sont-ils d'une insolence!... Ils ne gardent aucune mesure ni n'observent aucune discipline, suivant l'habitude de militaires en pareil cas. De sorte que je ne vois pas le moyen de former avec ces seules troupes un corps assez nombreux pour suffire à la double besogne d'assurer la défense des États restés fidèles à Sa Majesté et la conservation des provinces réconciliées. Non seulement il faut avoir égard aux réclamations de Groningue, Malines et Bois-le-Duc, qui ne veulent pas nous servir de places d'avant-garde dans la crainte de voir l'ennemi, attiré par nos forces, ravager leur territoire, mais encore nous devons rassurer les bons citoyens et ôter tout espoir aux malintentionnés. Ainsi il convient d'autant plus de mettre Malines en état de défense,

que les Wallons ont sans aucun ordre abandonné le fort de Willebroeck. Ils ont emmené les canons et mis le feu à leurs campements. Ils refusent d'obéir à Mons[r] de Licques parce qu'ils n'ont pas été payés. Ils deviendront autant d'ennemis si nous ne parvenons pas à les maitriser. Étant donnée toute cette situation, j'ai enjoint au comte de Reulx de se mettre en marche avec ses troupes pour ranimer le courage des habitants de ladite ville, forcer La Noue à reculer avec son infanterie et sa cavalerie et voir à réoccuper ledit fort. Je crains de rencontrer bien des difficultés. Comment viendrais-je à bout de ma tâche avec une armée aussi mal disposée? Et quel effet produira sur les provinces (réconciliées) cette désaffection générale, alors surtout, si je suis bien informé, que le prince d'Orange aurait à sa dévotion la citadelle de Cambray et les villes de Tournay, Landrecies, Bouchain, St-Amand. Ces places sont bien fortifiées, et, aux derniers avis, les garnisons en ont été renforcées et pourvues abondamment de vivres. Dès lors leur tactique, j'en suis sûr, consistera à inquiéter les susdites provinces par leurs incursions. Elles les dévasteront, elles ont commencé à le faire. Il faudra donc que je fasse garder ces provinces par des soldats à moi, comme elles le demandent déjà. Mais, de compte fait, je ne sais guère où les trouver, ces soldats. Et les provinces les désirent, d'autant plus qu'elles savent ne pouvoir compter sur les vétérans allemands. Elles devraient tout au moins se décider à prendre à leur service de la cavalerie légère, albanaise et italienne, comme il était convenu. Car j'ignore s'ils en ont qu'on puisse opposer à celle de l'ennemi. Et c'est d'autant plus nécessaire que le Prince d'Orange, à ce que j'entends, ne cesse d'ourdir ses trames habituelles. Il n'attend que le départ des soldats étrangers pour frapper quelque grand coup. Je me trouve ainsi sans argent et avec des troupes en lesquelles j'ai peu de confiance pour faire la guerre. Il y a à cela plusieurs raisons, notamment celle-ci : Un peuple, quel qu'il soit, n'a pas les mêmes qualités militaires dans son pays qu'au dehors. Ensuite les troupes indigènes ne possèdent jamais de cadres complets, parce que les soldats sont trop près de leurs foyers, où ils sont toujours tentés de retourner. Votre Seigneurie le sait mieux que moi. J'ai cru devoir lui exposer longuement tout cela, comme je l'ai exposé à Sa Majesté. En outre j'appréhende de grandes déceptions s'il n'est pas pourvu régulièrement à la solde des troupes, d'autant plus que je ne rencontre guère de fermeté et d'entente chez la noblesse ralliée. Sur les populations ne comptons pas, si nous ne pouvons leur garantir la sécurité. Non seulement elles sont exposées aux incursions de la soldatesque des places fortes restées à l'ennemi, mais elles se laissent égarer par les mille ruses et artifices des méchants conseillers, qui ne manquent pas dans ce pays. C'est pourquoi j'ai voulu, pour ma décharge, représenter toutes ces circonstances à Sa Majesté, afin qu'Elle n'en ignore rien. Ensuite, quand je songe à cette situation, comme c'est mon devoir, je laisse à penser à Votre Seigneurie combien de difficultés, de complications s'offrent à mon esprit; et, j'assure qu'elles sont plus grandes que je ne

le dis dans cettre lettre. Pour en venir à bout et éviter les rencontres que je prévois, il faudrait ici une autre sagesse, une autre science que la mienne; nous n'avons de secours possible que dans la divine Providence. En elle seule nous devons placer notre espoir, notre confiance, surtout quand il s'agit d'une cause aussi juste, et qui est la sienne. Sa Majesté, j'aime à le croire, voudra bien me faire savoir par le comte Octave Landi sa décision au sujet de la faveur que j'ai sollicitée. Je l'espère d'autant plus, que Votre Très Illustre Seigneurie daigne l'appuyer, et je La supplierai de me continuer son appui en cette affaire. Que Votre Seigneurie en soit convaincue, je ne suis mu ici ni par la crainte d'un danger personnel ni par aucun calcul intéressé. Je n'eusse pas demandé cette faveur, si je n'avais su qu'il est de l'intérêt du Roi de me l'accorder pour les raisons que lui auront exposées don Alonzo de Sotamayor et le comte Octave Landi, comme je le tiens d'eux. J'ai voué mon existence à Sa Majesté, et je serai toujours heureux de finir mes jours à son service. J'ai engagé dans la cause royale ma réputation, mon honneur, comme l'avenir le démontrerait si j'essuyais une défaite, — que les circonstances font prévoir. Votre Très Illustre Seigneurie, j'en suis persuadé, comprendra avec sa haute expérience, à quel point sont vraies, évidentes les raisons que je Lui ai exposées, et combien d'autres j'y pourrais ajouter. Elle saura les apprécier mieux que moi, sans compter qu'Elle en a à considérer d'autres qui ne me sont pas connues. Je Lui paraîtrai peut-être ennuyeux en m'étendant aussi longuement sur une affaire particulière, mais j'ai voulu me donner la satisfaction d'épuiser la matière, afin qu'il soit prouvé que je ne fais pas ici seulement le sacrifice de ma vie, mais celui de mon bien, de ma gloire. Car on juge des événements par les résultats et non par les causes qui les ont produits. Je laisse de côté pour le moment l'intérêt de ma maison, l'avenir de mes fils. Sa Majesté, je l'espère, aurait pour eux la sollicitude qu'aurait pu mériter mon dévouement, — cet héritage que je lèguerai à mes enfants et à tous mes descendants. Je reste le très obligé de Votre Illustre Seigneurie pour ses communications au sujet des affaires de Bourgogne. Je La supplie de vouloir bien me les continuer en toute occasion, afin que je puisse mieux prendre mes mesures dans l'intérêt du service de Sa Majesté, faire le nécessaire et en référer au Roi, pour autant que je m'entende en dépêches françaises. Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui. Pour le neveu du bon évêque d'Arras, Richardot, qui m'est proposé par Votre Seigneurie, je tâcherai de l'employer au service de Sa Majesté et de l'utiliser à l'occasion. Je ne saurais lui donner une plus grande marque de ma confiance en son mérite et sa capacité. J'ai reçu, il y a trois jours, par la voie d'Italie, la lettre de Votre Seigneurie du 1[er] août. Comme elle est plus ancienne que les autres, elle ne m'a pas paru exiger une réponse particulière. Etc.

CLXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME [1].

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1755.)

—

L'Escurial, le 13 octobre 1579.

J'ay parlé ce jourd'huy à Sa Majesté, une aultre foys, touchant Madamoiselle Donna Joanna [2]; et je prétendoye que l'on la fit venir icy, pour la nourrir près de la Royne, à laquelle, à mon advis, elle eust donné du contentement. Mais Sadite Majesté ha voulu prandre aultre résolution, luy ayant semblé mieulx que l'on la mecte au monastère de Ste-Clère de Naples, pour là la nourrir, luy donnant là dedans la commodité nécessaire et personnes que en tiennent soing. Et me semble que Sadite Majesté désireroit que ce fut de sorte que venant en eage, il luy print dévotion d'y demeurer religieuse. Et l'on escript au Vice-Roy de Naples de procurer que, quant il plaira à Vostre Altèze l'envoyer, qu'elle y soit reclue, et m'a commandé l'escripre à Vostre Altèze, à laquelle je tiens qu'elle en fera escripre quelque mot, ou par ce mesme courrier, ou par le premier. Mais cependant il m'a semblé en donner à Icelle incontinant advertissement, comme j'avoye faict pièçà de l'aultre résolution de Sadite Majesté touchant Vostredite Altèze. Mais j'ay entendu, à mon très grand regret, de l'agent de Vostre Altèze, qu'est icy venu accompagner le Comte Octavio Landy, pour se licentier du Roy, pour retourner devers Monsieur le Prince, avec les duplicatz, et aultres nouveaulx dépesches, qu'encoires a il deux lettres miennes entre ses mains pour Vostre Altèze. Et j'eusse confié que pièçà il les eust envoyé. Car elles eussent de longtemps prévenu les lettres de Sa Majesté, que partirent hier, et avec icelles les miennes de plus fresche date; mais celles que debvoient arriver devant et emportoient, sont encoires icy.

[1] Cette lettre est imprimée en partie dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXVII, 1869.

[2] Jeanne d'Autriche ou Doña Giovana d'Austria, fille illégitime de Don Juan d'Autriche. Voy. t. IV, p. 579, t. VI, p. 226, et plus haut, p. 456.

Ledit agent me recommanda à mon arrivée, de la part de Vostre Altèze, Annibal Meles, beaulfrère de D. Ferrante Zuñiga; et je vins tout à point. (On) faisoit grandes practiques pour ung aultre; mais Sa Majesté m'a dit elle mesme que sa résolution est tombée sur luy.

Sa Majesté m'a faict délivrer ce jourd'huy le privilège et tiltre de président du Conseil d'Italie, et en ses mains en ay faict le serement ordinaire. Et comme il part jeudy, s'il plait à Dieu, pour le Pardo, et moy pour Madril, faiz mon compte de lundy prochain, s'il plait à Dieu, en prandre la possession, et faire faire le dépesche dudict Meles, si jà il n'est faict.

CLXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A FRANÇOIS-MARIE II, DUC D'URBIN.

(Archives d'Urbin, Cl. I, Div. G, filza CXXI.)

—

Madrid, le 18 octobre 1579.

Il segretario di Vostra Eccellenza mi diede hieri qua la lettera sua scritta alli 27 d'aprile, et non havendola havute prima, son certo che per sua cortesia mi scusarà se non ho risposto prima. Et le dirò conforme a quell' istesso che da me ha inteso il detto suo segretario, che molto volontierri lo sentirò ogni volta che vorrà conferire meco cosa del servitio di Vostra Eccelenza, et che in quello ch' io potro m' adoperaro cordialmente con l'affettione et pronta volunta, che dove ho potuto ho procurato di servire il Sr suo avolo, il Sr padre et Vostra Eccelenza stessa, la quale si può ricordare delle offerte che molto prima d'adesso le ho fatto della servitu mia; et a quelle corrisponderanno i fatti in ogni occasione che si possa offerire. Resta che si ricordi di commandarmi et adoperarmi in quello che potro, con che prego N. Sre che le dia ogni felicità et prosperità.

CLXVII.

ANALYSE.

Granvelle s'excuse de ne pas avoir répondu plus tôt à la lettre du Duc en date du 27 avril, mais le secrétaire de Son Excellence ne la lui a remise que hier. Il proteste de son dévouement au Duc d'Urbin. En tout et partout où le Duc voudra bien l'employer, le Cardinal le servira, il le prie de ne pas l'oublier, avec le zèle qu'il a mis à servir l'aïeul et le père de Son Excellence.

CLXVIII.

LE DUC D'AERSCHOT AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — Affaires de province, n° 2554.)

Cologne, le 23 octobre 1579.

Monsieur, J'espère qu'aurés receu mes dernières du 2e du passé [1], dont le duplicat va cy joint, et par icelles entendu les causes pourquoi j'avois tant différé de vous donner responce. Depuis ayant entendu qu'estes arrivé en Espaigne et fort bien receu de Sa Majesté, et qu'icelle vous auroit mis ès mains non seullement ses affayres d'Italie, mais aussi samblablement ceux de ses Pais-Bas, selon que vostre grande prudance et expériance méritent très bien, je n'ay voulu laisser de vous dire à la bonne heur et vous asseurer, Monsr, que j'en suis esté autant joieux que de mon bien propre. Aussi l'on n'eust sceu trouver ny choisir personage plus souffisant à telle charge. Doncqs puis qu'il at pleu à Sa Majesté vous fayre cest honeur, je

[1] Voy. plus haut, les pages 365, 368, 463.

vous supplie que, selon la bonne cognoissance qu'avés desdits affaires du Païs-Bas, veuillés tenir la bonne main afin que Sa Majesté, procédant d'une vraye clémence et bénignité royalle, y donne et envoie bien tost les remèdes convenables selon la grandeur de la playe, et n'obmettre riens qui vous semblera pouvoir servir à la réduction et restablissement d'yceux païs en leur ancienne prospérité et splendeur. Aussi qu'en particulier pour la bonne amitié que feu Monsieur mon père, moy et ceux de nostre maison avons tousjours eu avec vous et les vostres, vous plaise emploier vostre crédit et authorité afin que Sadite Majesté ait souvenance et prègne regart à mes services et ceux de mes prédécesseurs. Vous priant croire, Monsieur, que je ne désire riens plus que de luy fayre à jamais très humbles service, non seullement en touttes choses où icelle me voudra honorer de ses commandemens, mais aussi signamment en ce traitté de paix [1] auquel j'ay travaillé et travaillerai autant que me sera possible, afin que le tout se puisse accommoder, au plus près de l'intention de Sa Majesté, combien que j'y vois encors grandes difficultez pour la diversité des humeurs. Mais telz affaires, comme sçavés très bien pour avoir esté emploié en samblables et plus grands, ne s'achèvent sitost que l'on désireroit bien. Les Estatz généraux se doivent assambler en Anvers pour le 25e du présent suffisamment authorisé pour résoudre sur les articles de la paix et nous la faire tenir bien tost après [2]. Je prie Dieu les inspirer tellement que ladite résolution puisse estre salutaire pour parvenir à la paix tant nécessaire et de tous gens de biens tant désirée. La grande envie que j'ay afin que tous le païs et ses principalles provinces encors restantes soient réconciliées avec Sa Majesté est cause que je continue et me contiens encors aux termes de ce traitté. Craindant que si j'en usois autremant et m'en retirant *re infecta*, il en pouroit survenir plus grand desservice à icelle Sa Majesté; ce que me faict espérer qu'elle prendra de bonne part ceste mienne sincère volonté; se pouvant cependant bien asseurer de ma fidélité et me fayre entendre ses mandemens. Le devoir que je dois à mon Prince naturel comme vassal et l'affection que j'ay tousjours porté et porteray toutte ma vie à son ser-

[1] Celui négocié à Cologne.
[2] Cette résolution fut prise seulement le 23 novembre 1579. Les articles proposés par les États différaient en divers points de ceux proposés par les commissaires réunis à Cologne. Ils sont reproduits, p. 528, dans le *Recueil de la négociation à Cologne*, imprimé par Plantin, 1580.

vice, m'incitent à suivre les vestiges de mes précédesseurs et ne me permettent changer de ceste ma bonne intention. Vous sçavés, Monsieur, en quel estat Sa Majesté me laissa à son partement des païs, et que je demeurois seul Seigneur sans avoir ny mercèdes, ny estatz, dont je traittois lors avec vous. Il est bien vray que Sadite Majesté peult impartir et conférer ses bénéfices, estatz et mercèdes à qui bon lui samble. Et de ma part n'y ay oncques prétendu par ambition; mais si elle fut estée servie m'honnorer de quelque estat condigne à ma qualité, il pouroit estre qu'estant appuié de son authorité, et par ainsi secondé de grande partie de la noblesse, j'eusse peu empescher beaucop de désordres advenu à mon très grand regret. Ce que je n'ay sceu faire (comme j'eusse bien désiré) à faulte de crédit. Je tiendray à grand bénéfice de pouvoir estre participant de sa bénignité et clémence royalle et d'estre réputé au nombre de ses très humbles serviteurs. Espérant toutte fois que moiennant vostre bonne intercession elle aura regart non seullement aux services de mes prédécesseurs et miens, mais aussi à mes très grandes pertes; ayants ces malheureuses et misérables guerres intestinés dès le commencement monstré et exécuté leurs rages et toutte ruine sur mes terres tant en Brabant, Hainault, Flandres, châtellenies de Lille que autres; tellement que, passé deux ans, j'ay eu à grand peine ung piedt de terre libre. Ce que, oultre ung indicible dégast de mes maisons, irréparable dommaige en mes bois et emport de plusieurs de mes meubles, m'est perte tant notable (comme bien pouvés considérer), que moi ou les miens n'en pourons de longues années venir au dessus. Je vous prie, Monsieur, très affectueusement pour l'entière confidance que j'ay en vous de représenter à Sa Majesté le contenu de cestes et faire pour moy en ce que dessus ce qui en deppend, selon que, par vostres très pourveue discrétion trouvérés convenir et comme très volontiers, ferois et ferai à jamais pour vous et les vostres à touttes occasions où me voudrés emploier pour vostre service. Il vous playra aussi m'advertir de la réception, tant de cestes que de mes précédentes, et me fayre souvent entendre de voz nouvelles et de vostre santé. Je ne faudrai de vous y correspondre, et de vous fayre service de aussi bonne affection, comme de la mienne me recommande à voz bonnes grâces.

CLXIX.

L'ÉVÊQUE DE PLAISANCE [1] A PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale à Bruxelles, ms. 16096-16104.)

Madrid, le 26 octobre 1579.

Dopo il mio ritorno da Vostra Maestà fino à questa sera ho mandato alcune volte dal Cardinale di Granvella per intendere se haveva da dirmi qualche cosa intorno la scrittura, che lasciai alla Majestá Vostra; facendogli sapere, che tenevo ordine da lei di vedermi seco per questo effetto, et havendomi risposto sempre, che per ancora non è stata rimessa in sua mano; et che non gli è venuta comissione alcuna; se bene io mi persuado, che (essendo cosi) le molte occupationi di Vostra Maestà lo haveranno causato : mi son tuttavia dato à credere per la qualità del negotio, et per il desiderio, con che S. Beatitudine attende risposta, di non dover essere da lei havuto per importuno, se torno à supplicarla, come faccio humilmente, che la risolutione, la quale può darmi, de farmela dare con tutta la brevita possibile: accioche oltre gli altri respetti Sua Santità non stimi che gli ufficii, che mi ha commandato in questo negotio, io seco gli habbia fatti con tepidezza. Starò pertanto aspettando di essere in ciò consolato quanto prima dalla Maestà Vostra.

Nel particolare del soccorso, che si doveva inviare à Giacomo Giraldini [2] in Irlanda, essendosi vedute in Galicia le difficoltà, che per lettere ho avisato al secretario Delgado, et che perciò potrà la M. V. haver saputo, et particolarmente che l'arcivescovo di Santo Iago andava nella essecutione de gli ordini molto freddamente, forse per non essere sua prattica questa; s'incaminò à quella volta la nave di Sua Santità con le armi et munitioni venute, et avanzate di Roma, et con li x^{m} ducati

[1] Philippe Séga, évêque de Plaisance, de 1578 à 1596, nommé, en 1591, cardinal du titre de St. Onuphre. Il avait été légat en France et mourut en 1596.
[2] Autrement Fitz-Moritz.

mandati da qui à Compostella : che se capitavano di là salve, sariano state aiuto di qualche momento : ma dopo l'essere passato il legno fino à vista d'Irlanda con prospero vento; se li volto il tempo contrario con tanta forza, che lo rispinse à Spagna; dove dopo molti pericoli di perdersi è giunto, et col favore di Dio si ritrova salvo nel porto di Ferol, aspettando ivi mio nuovo ordine di quanto ha da fare. Ma perchè siamo di già nell' inverno; et per lettere, che ho ricevuto nuovamente d'Inghilterra, resto quasi che certificato della morte del Giraldini: giudico necessario il congiungere hora li sedetti con gli altri danari, che tengo in mano; et al più lungo à primavera mandare à quella volta un honesto, et ben formato soccorso; perche havendo preso la parte del Giraldini il conte di Desmonia suo parente, persona nobile, di auttorità, et di seguito; intendo che la sollevatione et li progressi passano innanzi felicemente; et spero che passaranno più assai, s'egli sara con brevità sovenuto di qualche buon nervo di danari, soldati et armi, delle quali havera tanto piu bisogno, quanto che per essersi egli fatto capo in luoco del morto, sono avisato che le forze di genti, legni, armi; et munitioni comandate già dalla Regina contra Giacomo, et che per l'aviso della sua morte si erano fatti soprasedere, hora di nuovo sono state spedite contra di lui. Et percio saria molto bene, che à queste due somme di danari V. M. restasse servita di fare giungere anco altri x^{m} scudi, o quelli più che à lei paresse: accioche S. B^{ne} per effetti vedesse lo buona et pronta volontà della M. V. in questo negotio; et restasse totalmente chiara che dove la può, non lascia di fare tutto in servicio di Dio et di questa santa impresa; la quale stando in questo termine, in modo alcuno non deve essere destituta dalla protettione et favore della M. V. Et perche, per dare à questo soccorso conveniente forma, sarà necessario di discorrere, et stabilire diversi punti sostantiali; se V. M. sarà servita di dare carico qui à una persona à suo gusto, che sia meco à trattare tutto cio che occorrerà; si faranno le cose più accortatamente, et con manco fastidio di lei; alla quale si darà conto di quanto giornalmente si anderà stabilendo. Non lascierò ancora di mettere in consideratione à V. M., che in evento che hora non fosse possibile di fare la impresa d'Inghilterra propostale de S. B^{ne}, ma che fosse necessario portarla un poco più avanti, si potrebbe fratanto fare publicare voce, che fosse per farsi adesso; che questo operarebbe che le Regina pretensa tocca da giusto

timore lasciaria d'inquietare altri, et staria occupata in far guardare li suoi mari, et in punto per difendersi; et mentre che tenesse collocati li suoi presidij per questo effetto; si potria d'improviso assalirla da un altra parte più debole, o manco forte con più certa speranza di breve vittoria; massime che col tenere le sue forze in ordine per questa causa patirà grosse spese; et di questo modo si anderà in parte consumando da se stessa.

Supplicando Vostra Maestà di fare considerare il tutto, et di perdonarmi la molestia poiche lo stato presente delle cose mi costringè a darglila, con speranza tuttavia, ch' ella per solita sua benignità sia per ricevere ogni uffizio mio in buona parte, sicome la supplico et humilmente le faccio riverenza.

Post-scriptum de la main du nonce. — Qui stano tuttavia li poveri figliuoli del Giraldino con qualche sentore della morte del padre et senza risollutione di quella prottezione che' sperano da Vostra Maesta, la supplico pero di risolutione poi che don Luys Manduque m'avisa d'haver gia due volte avisata Vostra Maesta della ressolutione che si puo pigliar à comodo loro et che il secretario Mattheo Vasquez tiene in mano quanto egli ha scritto. La supplico ya humilmente et per l'amor de Dio di qualche rissolutione, in quale fará ellemosina.

CLXIX.

TRADUCTION.

—

Depuis que j'ai quitté Votre Majesté, jusqu'à ce soir, j'ai envoyé demander plusieurs fois au Cardinal de Granvelle s'il n'avait rien à me communiquer concernant l'écrit que j'ai laissé à Votre Majesté. Je l'ai informé de l'ordre que m'avait donné Votre Majesté de le voir à cet effet. Il m'a fait répondre constamment qu'il ne lui était encore parvenu ni écrit, ni instructions quelconques. Je ne doute pas que ce retard, puisque retard il y a, n'ait pour cause les nombreuses occupations de Votre Majesté. Mais, vu l'importance de l'affaire et le désir de Sa Sainteté d'avoir une prompte réponse, je ne crois pas être

importun en suppliant humblement Votre Majesté de me faire connaître le plus tôt possible la résolution qu'Elle croira pouvoir prendre. Indépendamment d'autres raisons, je n'aimerais pas laisser croire à Sa Sainteté que je remplis ma mission avec tiédeur. J'espère que Votre Majesté voudra bien aussi me donner mes apaisements à cet égard.

Rien de particulier des secours que l'on devait envoyer à Giacomo Giraldine en Irlande. On a rencontré des difficultés en Galice. J'en ai informé le secrétaire Delgado, et, par mes lettres, Votre Majesté aura pu savoir à quoi s'en tenir. L'archevêque de Santiago notamment exécutait ses instructions sans y mettre d'ardeur, peut-être par défaut d'habitude de ces sortes d'affaires. Le vaisseau envoyé par Sa Sainteté avec les armes et les munitions provenant de Rome et les 10,000 ducats expédiés d'ici à Compostelle, avait mis, cette fois, à la voile. Si ces secours avaient pu arriver à bon port, ils n'auraient pas été inutiles. Mais le navire, favorisé par le temps et déjà en vue de l'Irlande, a rencontré des vents contraires qui l'ont repoussé violemment sur les côtes d'Espagne. Après avoir risqué plusieurs fois de se perdre, il a trouvé, grâce à Dieu, un refuge dans le port du Ferrol, où il attend mes ordres. Cependant, comme l'hiver est là et comme depuis les dernières lettres que j'ai reçues d'Angleterre, je crois à la mort de Giraldine, je trouve bon d'ajouter la susdite somme à l'autre et de les employer toutes les deux, au plus tard au printemps, à aider honnêtement et sérieusement l'Irlande. Car Giraldine ayant été remplacé par le Comte de Desmond, son parent, un gentilhomme qui a de l'autorité et des relations, je pense que l'insurrection réussira et s'étendra, surtout si ce Seigneur peut compter à bref délai sur un secours d'argent, d'armes et de soldats. Le Comte en aura d'autant plus besoin que, d'après mes renseignements, Élisabeth ayant appris le remplacement du défunt chef par Desmond, se propose d'assaillir celui-ci avec toutes les forces de terre et de mer dirigées contre Giacomo et restées sans emploi depuis la mort de ce dernier. C'est pourquoi Votre Majesté ferait bien d'ajouter aux sommes précitées dix mille autres écus ou davantage selon ses convenances. Sa Sainteté verrait ainsi la bonne volonté et l'empressement de Votre Majesté en cette affaire, et il apparaîtrait clairement que Votre Majesté ne néglige rien à l'occasion pour le service de Dieu et de cette sainte entreprise. Il n'y a d'ailleurs nulle raison pour que Votre Majesté ne continue pas à la favoriser. A cette fin et pour mieux en assurer le succès, il conviendra d'en conférer et d'arrêter quelques points essentiels. Par exemple, il y aura lieu d'examiner si Votre Majesté ne chargerait pas ici une personne à Elle de discuter avec moi toutes les éventualités de cette entreprise. Ce serait plus expéditif et les ennuis seraient moindres pour Votre Majesté. Cette personne serait mise journellement au courant de tout ce qui se ferait. Toutefois, dans le cas d'un ajournement forcé de l'entreprise contre l'Angleterre proposée par Sa Sainteté, je dois représenter encore à Votre Majesté combien il importe de déclarer

publiquement qu'on ne laisse pas de s'en occuper à cette heure. Il en résulterait que la Reine Élisabeth, justement effrayée pour elle-même, cesserait d'inquiéter les autres et aurait assez à faire de garder les côtes de l'Angleterre. Tandis qu'elle emploierait ses forces à cet effet, l'on pourrait l'attaquer à l'improviste sur un autre point plus faiblement défendu et avec plus de chance d'aboutir vite et bien. Enfin plus longtemps elle tiendrait ses troupes sous les armes, plus elle augmenterait ses dépenses et épuiserait son trésor.

Je conjure Votre Majesté de vouloir bien considérer toutes ces raisons et de me pardonner une insistance commandée par la situation. J'espère qu'avec sa bienveillance habituelle, Elle ne prendra pas de mauvaise part ma démarche et La supplie humblement d'agréer, etc.

P. S. — En attendant les pauvres enfants de Giraldine sont ici, ayant plus ou moins vaguement appris la mort de leur père et sans savoir à quoi s'en tenir sur la protection qu'ils peuvent espérer de Votre Majesté. Je conjure Votre Majesté de faire connaître ses intentions. Je tiens de Don Luiz Manrique qu'il a déjà écrit deux fois à Votre Majesté en faveur des enfants et que ses lettres sont entre les mains du secrétaire Mattheo Vasquez. Pour moi, je supplie humblement Votre Majesté et pour l'amour de Dieu de vouloir prendre une résolution, en quoi elle fera acte de charité.

CLXX.

PHILIPPE DE LALAING AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — Affaires de province, layette 2534, n° 355.)

Mons, le 26 octobre 1579.

Ayant entendu par le Sieur de Blanjervale [1] vostre arrivée en Espaigne, j'en ay receu la joye et contentement que doibvent avoir tous navigans vers un bon port, quand ilz voyent estre prez du patron de la navière, celluy qui entendt le mieulx la conduicte d'icelle; m'estant double contentement

[1] Blangerval fut chargé de remettre à Philippe II l'acte de réconciliation des Provinces wallonnes. Voy. Hoynck van Papendrecht, t. II, part. II, p. 405.

que j'ay si bonne occasion de vous escripre la première fois depuis qu'y estes venu, au mesme temps que je mande à Sa Majesté les bonnes nouvelles de la réduction des villes de Valenciennes et Landrechies soubz son obéissance, comme vous entendrez plus particulièrement par mes lettres que j'envoye présentement à icelle. Et comme personne ne sçait mieulx que vous, Monseigneur, le remède duisant aux maulx de ces païs, je ne doute que y procédérez de telle façon, qu'en peu de temps ressentirons le fruict de vostre arrivée pardelà. Sur toutte chose, il nous fault argent; car comme l'ennemy joue à la désespérade, il nous y est besoing contreminer par mises et forces. Et attendu que pour tous deux l'argent est nécessaire, estans les provinces réconciliées réduictes à l'extrémité où elles sont, ne nous povons aider sans l'assistence des moyens de Sa Majesté, par ce que le païs de Haynau est asseurément du tout destruict. La chastelenie de Lille, Douay et Orchies, par la désastreuse surprinse de Menin [1], sera indubitablement bien tost toutte ravagée par la gendarmerie, qui y est présentement, oultre ce qu'elle a souffert jusques à maintenant; resttant seullement le païs d'Arthois, lequel combien de povoir il a, sçavez beaucoup mieulx que moy. Par où povez bien considérer les moyens qu'avons pour résister à l'ennemy sy ne soyons secourruz de Sa Majeste comme dessus. Je désirerois fort, Monseigneur, vous avertir de plusieurs particularitez, bien requises d'estre cognues par vous; mais comme je crains l'interception des lettres, s'il vous plait m'envoyer un ciffre par le moyen du sieur Morillon ou aultres, je le pourray lors faire sans aucune redoubte. Car sur toutte chose je désire tenir la correspondence avec vous qu'il appertient, m'asseurant tant de vostre bonne volunté en mon endroit que ne trouverez ceste miene intention mauvèse. Au reste, comme j'escrips particulièrement à Sa Majesté d'aucuns gentilz hommes de ce païs, ausquelz elle pourra avec juste raison bien faire les mercèdes contenues en mes lettres, je vous supplie tenir la bonne main qu'il plaise à icelle l'effectuer, espérant que ne m'oublierez aussi. Car tout ce que je dis pour mon particulier est véritable. J'espère semblablement que ne trouverez mauvais que je traicte si librement avec vous, et que me ferez ce bien de me tenir du nombre de voz plus obéissans et plus affectionez.

[1] Voy. De Thou, t. V, p. 644.

CLXXI.

MAXIMILIEN DE LONGUEVAL, SEIGNEUR DE VAUX, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — Affaires de province, layette 2534, n° 362.)

Cologne, le 29 octobre 1579.

Depuis mes dernières du 25 de jullet, que j'ay escrit à Vostre Seigneurie Révérendissime et Illustrissime, se trouvant Mad^{me} la comtese d'Arenberghe en ceste ville, pour aulcuns siens affaires, me feit ung discours du mariage qu'elle prétendoit de faire de Monseigneur le Comte son filz avec la 4e et dernière fille du Duc de Clèves, enssamble de tous les debvoirs que jusques lors elle avoit faict pour y parvenir, tant allendroict de Sa Majesté que dudit Duc, lequel monstroit assés de s'y voulloir incliner, moyennant que Sadite Majesté le trouva bon et luy en requist [1]. Ce qu'elle avoit aussy procuré tant par l'intercession de feu le Seigneur Don Juan, que du Prince de Parme, sans que jusques oires elle en eust auchune responce, quy luy causoit de y emplier de rechef tous les moiens de ses amis, affin d'en povoir voir une fin. Et pour estre assés proche allié audit Seigneur Comte son filz, désira que feisse quelque office à cest effect vers Sa Majesté et Vostre Seigneurie Révérendissime et Illustrissime, et que leur en escrivisse ung mot, que encoires que l'asseurasse que mes lettres luy serviriont de peu, sy ne me fut-il possible de refuser de l'obéir en ce qu'elle me commandoit; quy est l'occasion pour laquelle, satisfaissant à ma promesse, je viens supplier Vostre Seigneurie voulloir favoriser ladilte Dame en ses prétensions et estre cause qu'elle les puist obtenir, alléguant sur la diffigulté que Sa Majesté pourroit faire d'advancher ung sien subject au mariage d'une fille d'ung tel Prince et sy voisin sien; que depuis que son dit filz avoit esté faict Prince de l'Empire, se determinoit entièrement de vivre en Allemaigne et non au Païs Bas. Par où luy sambloit que pourroit cesser ladilte difficulté, et que ainsy Sa Majesté, ostant ce scrupule, se résoudroit plus aisément à luy

[1] Voy. plus haut, p. 457.

accorder sa requeste; d'alléguer à Vostre Seigneurie Révérendissime et Illustrissime les services du père, ce qu'ilz méritent, et davantage ce que va en ce faict, elle en sçait assés, quy m'excusera luy en estre plus importun.

Il y a quelques jours que Monseigneur le Prince de Parme nous manda, d'ichy vers soy, Monseigneur Foncq et moy, pour estre présens à la publication de la paix faicte avec les provinces catholicques, et aussy pour adviser des meilleurs et plus prompts moiens pour effectuer le contenu en icelle, comme il se faict bien poinctuellement. Encoires que ceste faulte d'argent pour le licentiement des ungs et retenue des aultres, donne beaucoup de painne, comme aussy faict la conduicte des chefs de Tournay, Cambray, Landrechies et Bouchain, que Vostre Seigneurie Révérendissime et Illustrissime pourra mieux entendre par les lettres dudit Seigneur Prince, quy se trouverra en ce changement et nouveau commenchement, avec beaucoup d'affaires; mais j'espère qu'avec sa discrétion et prudence, il les sçaura bien conduire m'aiant commandé pour se voir assés seul de l'aller retrouver incontinent, comme je feray aussy, voiant qu'il y a ichy peu à faire, avec bonne envie où que je soie de me emplier tousiours au service de mon maistre avec la mesme fidelité qu'ay faict jusques à ceste heure, et aussy en celluy que Vostre Seigneurie Révérendissime et Illustrissime me voudra commander. Et quand à la négociation d'ichy, Monseigneur le Duc de Terranova doibt advertir particulièrement Vostre Seigneurie Révérendissime et Illustrissime des termes ausquels elle est, et ce que luy et nous avons travaillé pour l'advancher; encoires que je crains que non réussira le fruict tel, ny sy soit que eussions bien désiré; sy est ce touttesfois que pour cela ne veux perdre quelque espoir de miux pour l'advenir. Et si sera cependant Sa Majesté merveilleusement justifiiée, par ce que s'est faict de sa part, et par le recès que ces Messieurs les commissaires impériaux feront, sy leur plaist. Et à la vérité ne se fault esbaihir et moins fascher sy ce mal ne se remédie tout à coup, considérant comme il est venu, et quel il est; aiant tousjours esté mon oppinion que touttes les forces du monde n'estiont bastantes pour fondammément l'achever, ny pareillement toutte la liberté ou licence que l'on luy pourroit donner et indulger; mais qu'il failloit que le tamps le guérit; néantmoins y procédant Sa Majesté tousjours cependant avec les moiens deubs et légitimmes, et telz que Dieu les luy a presté et

permis, sans désespérer de sa juste cause, ny la voulloir advancher par voies indirectes. Et ce faisant et sy conduisant en ceste sorte, je ne fais aulcune doubte que Dieu ne l'aydera et favorisera en toutte ses emprinses, et luy succéderont bien et heureusement avec le bon gouvernement, aussi que entretant il ordonnera au païs de son obéissance, affin qu'il soit tel qu'il fasse désirer à chacun de s'y soubmectre et réduire et habandonner le malheur où ilz sont.

J'avois eu quelque espoir de la réconciliation du pays de Gueldres, du temps que nostre camp estoit celle part, à cause que la noblesse et le peuple des champs y estiont assès inclins et les villes esbranlées; mais depuis le Comte Jehan de Nassou a tant presché chacun par là de la diminution des forces de Sa Majesté et licenciement d'icelles, que avec l'apparance que s'en est veue, l'on s'est réasseuré et a esté encoires creu pour ceste fois; les entretenant de la grandeur et forces de leur nouvelle union, comme ilz praticquent aussy faire le mesme vers les Frisons. Sy ce que l'on dict de la réduction de la ville de Lieres est véritable, ce seriont de bonnes nouvelles. Dieu les veulle donner tousjours telles qu'elles conviennent à son service, celluy du Roy, bien et repos de ses pais et à Vostre Seigneurie Révérendissime et Illustrissime.

CLXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'AERSCHOT.

(Archives de Simancas. — Affaires des provinces, n° 2534, vol. 113.)

Madrid, le 8 novembre 1579.

Le Duc de Terranova, suyvant sa promesse, m'a faict tenir voz lettres du 6e septembre, que le Seigneur Don Pedro, son filz, m'a apporté et ne les ay heu plustost qu'à son arrivée. Elles sont en responce de celles que je vous escripvis le 18 d'apvril, en temps que je ne pensoye riens moings que

de sortir de Rome; mais tost après j'euz lettres de Sa Majesté me commandant la venir trouver et, postposant toutes aultres considérations, je me résolviz, comme ancien serviteur, à rendre mon debvoir et obéir. Elle m'a receu de sa grâce plus favorablement que je ne pourroye avec aulcung service mérité, et veult que oultre le lieu que, dois si longtemps il luy ha pleu me donner en son Conseil d'Estat, que au lieu de feu Duc de Franqueville, je luy serve de président en son souverain Conseil d'Italie. J'ay receu à mon arrivée singulièrement grand plaisir, de recongnoistre la clémente voulonté de Sa Majesté envers ses subjectz de pardelà, nonobstant toutes les choses passées, non sans faultes notables de tous coustelz; et il ne désire aulcune chose plus que de veoir les pays reduytz en asseuré repos et tranquillité, avec l'ancienne prospérité. Et vous avez peu entendre que, nonobstant toutes choses passées en mon endroit, j'ay continuellement, dois où que je soye esté, dois xv ou xvi ans ençà, procuré le mesme. Les mauvais offices que l'on ha faict d'ung coustel et d'aultre, nous ont plongé en tant de misères; mais il fault prandre les choses, comme l'on les treuve, et procurer le remide pour l'advenir. Je m'esbeyroye que l'on n'ambrassa les clémentes ouffres de Sa Majesté, que condescent aux articles donnez par les commissaires députez par l'Empereur à la paciffication, ne fut que je sçay que ceulx que se dient Estatz, ne font que ce que veult le Prince d'Oranges, que à tout ce que l'on peult veoir n'a voulonté quelle qu'elle soit au repos des pays; mais les veult tiranniser pour son prouffit et ruyner l'estat de l'Esglise et de la noblesse pour dominer avec le peuple; et l'on voit comme je traicte l'Archiduc Mathias; et chacun de bon jugement s'esbeyt, comme vous, Monsieur, et aultres de la principale noblesse de pardelà, l'avez si longuement comporté, vous tenant tous comme esclaves et en danger de la vie si l'on ne luy complait en tout, comme l'expérience l'a monstré d'aulcuns que jà sont en lieu où ils ne luy peuvent plus donner empeschement, ny luy contredire, et que cecy soufrent les principaulx des pays d'ung estrangier, estant, comme vous sçavez, Aleman, et ayant heu si peu de respect à ceulx qui sont nourry et eslevé en degrez, honneur et charges. Il est certain que nulles conditions se donneront, quelque advantageuses qu'elles soient, telles qu'il soit pour les trouver bonnes, ny qu'il les veulle accepter; car il faict plus son prouffit des troubles, qu'il n'espère pouvoir faire de l'accord; et ce qu'il demande de la Religion, n'est pour se

servir d'icelle (Dieu sçait ce qu'il iroit), mais seullement pour, par la commodité de la conversation et commerce, faire semer par ses prescheurs liberté populaire, afin d'avoir la commune partout à sa dévotion; et l'on vous forcompte, si l'on vous donne à entendre que en Hollande mesme et Zeelande il n'y aye plus de catholicques gens de sorte, que de hérétiques; ny est argument suffisant la responce que donnent les villes et provinces, que sont soubz luy : car il ha mis magistratz corrompus et des sectaires, comme il pensoit faire en Artois. Et ce sont eulx que font tout pour estre les plus fortz; et où il a veu que cela ne suffisoit, ha mis garnisons estrangières, telle que l'on sçait, et l'on luy souffre, et les exactions exhorbitantes, que ne se fussent consentues ny comportiées au Roy mesme; et continuant, espuisera le pays et transportera les trésors où bon luy semblera, se faisant riche et puissant, de la ruyne des pays. Et je vous tiens si clervoyant, que par çà vous aurez apperçeu tout cecy. Je ne sçay quel Prince les pays pourroient prandre, soubz qui les pays puissent mieulx prospérer, quel que l'on le puisse choisir, que soubz Sa Majesté. La guerre intestine, oyres que je soye loing, me desplait austant que à qui que ce soit des présens, non pour mes dommaiges particuliers, que ne sont petitz, comme vous sçavez, mais pour le zeele que je porte au publique, affection au pays, et commisération de tant de gens de bien et honorables, que sont réduytz en toute extrémité de pauvreté soubs ce tyran, qui soubz tiltre faulx de patriote, luy estrangier, et par estrangiers ha mis le tout en confusion. Et est une honte que tant de gens de bien le comportent si longuement. L'on ha désiré la sortie des Espagnols. Ils partent, oyres que l'on en auroit bon besoing contre ledit tiran et ses adhérentz; mais enfin Sa Majesté veult oster, tant qu'il luy est possible, toute occassion de resentement. Dieu voulu que cela souffit, pour sortir de guerre intestine, tant dangereuse et regrettable, et que ouvrant les yeulx les gens de bien, ils se facent quictes de cest aultre estrangier et de sa suyte tant préjudiciable aux pays, lesquels estans de tous droitz de Sa Majesté ne les vouldra perdre, ny ne cessera, quoy que puisse advenir, comme Prince de cueur, qu'il n'en retourne à la possession, qui que ce soit qui y voulu mectre le pied. J'ay faict veoir à Sa Majesté vostre lettre, que en ha heu grand contentement et de ce que le Duc de Terranova luy ha escript de ce qu'il recongnoit de vostre voulonté. Il convient, Monsieur, la continuer, et mectre en effect, vous joingnant avec

Monsieur le Prince de Parme, que procède, comme j'apperçois, bien différentment de ce que aultres ont faict cy-devant; car oyres qu'il sçait comme les aultres (du moings) manier les armes, certes il suyt du tout l'intention de Sa Majesté, prétendant à paix et repos, et faisant, pour ceulx de par delà, tous les bons offices que luy sont possibles; et cela vous puis-je jurer. Je ne repéteray par long propos ce que souvent et spécialement par ma précédente j'ay dit de la vraye et syncère affection que je vous ay pourté et porte et à vostre maisson. Je vous prie le croyre, et que je ne suis ingrat et vous puis asseurer que Sa Majesté n'a perdu l'affection et bonne voulonté en vostre endroit, et que vous pouvez confier que, mectant en exécution ce que je voys vous avez délibéré de faire, congnoistre avec les effectz que vous voulez suyvre les vestiges de vos prédécesseurs, assistant audit Seigneur Prince au redressement des affaires, que vous trouverez en Sadite Majesté tout ce que vous pourriez désirer; et je n'en parle ny par imagination, ny par rapport d'aultruy, mais de ce que je voys et congnois; vous priant de procurer de tirer par bon moyen Monsieur le Marquis, vostre frère, du lieu où il se treuve (si je ne me forcompte mal voulontiers), à fin que l'on le voye aussi en son debvoir, non seullement en voulonté, mais d'effect, monstrant le chemin à d'aultres de se retirer du Prince d'Oranges, puisque l'on voit cler combien il ha forcompté beaucop de gens de bien, soubz couverte de faulse charité, et que si évidentment chacun peult congnoistre maintenant à quoy il prétend.

CLXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'AERSCHOT.

(Archives de Simancas. — Affaires des provinces, n° 2554, vol. 113.)

Madrid, le 8 novembre 1579.

J'ay receu, il y a cinq jours, vostre lettre du 25 du mois d'octobre dernier, accompagné de la coppie de celle que précédemment vous m'aviez

escript du 6 de septembre, ausquelles je respondiz incontinant; et ay envoyé ma responce à Monseigneur le Duc de Terranova, que vous n'aviés encoires heu, quant vostre seconde ha esté escripte; mais j'espère que tost après vous l'aurez heu. Je ne répéteray le contenu par icelle. Vous aurez entendu que j'avoye faict venir à Sa Majesté vostreditte première lettre. Le mesme ay-je faict de ceste seconde, qu'a heu pour fort aggréable le contenu en l'une et en l'autre. Et ha fort bien prins, que pendant la négociation de Cologne, vous vous soyés contenu aux termes dont vous avez usé, sans vous plus déclarer, louhant en ce vostre prudence, et entent que ce soit esteit pour son plus grand service, combien que je n'ay pas pour moy heu espoir que de ceste négociation de Cologne deut succéder l'accord général, se maniant le principal par le Prince d'Oranges, qui ne prétend riens moings que l'accord, ny se peult faire fondement sur l'assemblée, que l'on dit générale des Estatz à Anvers, que vous escripvez; car il n'y sera venu que aulcuns députés que sont à la poste dudit Prince d'Oranges, corrompuz par luy, ou par la voye de la Religion, ou par l'intéresłz; mais je tiens la négotiation très importante pour justiffier tant plus, et vers l'Empereur et vers les Estatz du Saint Empire, et encoires envers tout le monde que vouldra juger sincèrement et sans passion Sa Majesté, et de ses actions, et faire congnoistre par tout sa clémence et bonté, dont procédera encoires, comme j'espère, que plusieurs des subjectz se retourneront au debvoir et abandonneront cest estrangier, que par estrangiers tyrannise le pays, se ventant vers les ignorans faulsement pour bon patriote. Et puisque Sa Majeste prant si bien ce que vous avez escript et l'asseurance que vous donnez de vostre affection de bon subject, dont je vous puis entièrement asseurer, je vous supplie vouloir bien considérer ce que je vous ay escript par mes précédentes, et que, vous séparant du tout dudit Prince d'Oranges, vous vous joingnez avec Monsieur le Prince de Parme, l'assistant de vostre conseil, et vous employant en tout ce que vous pourrez, pour procurer la réduction des aultres, suyvant la trasse de voz prédécesseurs. Les calamitez que l'on ha souffert, et que l'on souffre par ces guerres civiles, sont extrêmes, et je sçay à quoy m'en tenir de mon coustel, et vous le pouvez là entendre; et voz pertes sont aussi grandes, mais il le fault imputer à cestes maudite influence et à ceulx que, par sinistres practiques, ont aveugle le monde. La continuation du mal ne seroit pas la resource; mais si Dieu

veult que le bon commencement qu'ont donné les provinces Valones soit suyvy des aultres, il fault espérer que l'ancienne prospérité retournera; et de mon coustel je suis délibéré de m'y employer de tout mon pouvoir, ny n'eusse si facilement entreprins le voyage pour venir si long, et en telle et si dangereuse saison, si le désir aussi d'ayder à ceste saincte œuvre, ne m'y eust poulsé pour le service de Dieu et du maistre, et pour l'affection que je porte et porteray tant que je vive au pays. Et me semble que vous ferez bien d'escripre, avec la première occasion, à Sa Majesté mesme sur le fondement de ma responce, et en suyte de ce que vous m'avez escript, et confiant que le Duc de Terranova aura donné tesmoingnaige de vostre bonne intention, comme certes il ha faict et austant bon office que vous sçauriés désirer; et comme de mon coustel je n'ay failly de faire aussi mon debvoir, vous vous pouvez asseurer que je continueray, suyvant la profession que j'ay tousjours faict, de vous estre très affectionné et obligé. Et me recommandant, etc.

CLXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1875.)

Madrid, le 9 novembre 1579.

J'ay receu maintenant la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du VI d'aoust. Je tiens qu'elle veult dire de septembre, puisqu'elle est en responce de celle que je luy escripviz le premier dudit moys d'aoust, dois Barajas. Je louhe Dieu des bonnes nouvelles qu'elle me donne, par sadite lettre, de sa bonne santé et de sa compagnie, que je luy supplie conserver longuement avec toute prospérité. J'espère depuis Vostredite Altèze aura receu plusieurs lettres miennes, dois mon arrivée devers Sa Majesté, et entendu par icelles que j'ay receu les siennes, par l'adresse de mon auditeur Leandro Lana, ayant respondu à toutes, et faict donner mes lettres à

l'agent de Vostredite Altèze, que comme je luy escripviz dernièrement, j'eusse voulu fut esté plus diligent à l'adresse d'icelles. La consultation faicte à Padoa, à l'instance de Vostredite Altèze, se mit incontinant entre les mains de Sa Majesté, qui l'envoya à Portugal, aux conseilliers de longue robbe, qui là manient les affaires, desquelz l'on actend encoires responce. Ilz sont longs, comme toute ceste court; et ne se publie la consultation imprimée en faveur du droit de Sa Majesté, pour actendre ce qu'ilz vouldront encoires dire sur icelle. Le Roy Cardinal est tousjours aux mesmes termes. L'armée d'Italie n'achève d'arriver, que l'on pensoit employer en Afrique. Le Roy y a esté fort mal servy, ayant commandé les apprestes dois devant le moys de mars, et n'achèvent d'arriver. Le Marquis de Mondejar part mal volentiers de Naples; mais il en sortira avec le dépesche que s'envoye maintenant, s'il n'est jà party.

J'ay adverty Vostre Altèze de ce en quoy Sa Majesté m'employe. Je fais ce que je puis pour le servir à son contentement, et pour le soulager aux affaires que viennent de dehors d'Espaigne. Et le XV du moys passé me partiz pour venir icy prandre la possession de la présidence du Conseil suprême d'Italie. Le Roy partit le mesme jour pour le Pardo, où il est encoires, se portant fort bien, Dieu mercy. Et dois icy nous luy correspondons aux affaires. La Royne et les Infantes sont avec luy, et la grossesse de la Royne vad avant de bonne sorte. Dieu luy doint bien délivrer. Le Prince, et le frère sont icy, avec fort bonne santé, grâces à Dieu.

Jusques après je n'entendz que l'on parle d'aliénation des chasteaulx de l'Aquila, en aultre main que de ceulx qui les tiennent, ny ne conviendroit qu'ilz fussent en une main puissante. Vostre Altèze entendra maintenant en aultre chose.

Le Duc grand de Toscana à escript au Roy qu'il avoit achapté le marquisat de Capestrana, demandant le consentement, et me souvenant que feu son père voulu achapter les terres du Duc d'Atry, que l'on ne voulu consentir, et pour ce que je suis encoires de l'opinion, que aultre foys j'ay dit à Vostre Altèze, qu'il ne convient avoir vassaulx, que près de nous soient si puissans, l'on escript à Naples pour avoir advis. En Abruzze il ne convient nullement qu'il acquière, et de mon advis ne luy sera consentu.

Je correspondz à Monsieur le Prince comme je doibz, et j'espère que à son contentement, du moings je faiz ce que je puis. L'on envoye présente-

ment ung vehedor et ung contador pour le payement des Espagnolz, que doivent sortir avec provision de 600 mil escuz, et de secret d'aultres 200 mil, qu'est bonne somme; mais je commence jà soliciter pour la provision advenir, estans merveilleusement longs et difficiles ceulx de la *hazienda*[1]; mais je chante aux aureilles du Roy à toute occasion combien la provision emporte, pour sortir de tant de fraiz, et les inconvénians ausquelz l'on tomberoit par la faulte.

Vostredite Altèze aura jà entendu, par mes lettres, la résolution que Sa Majesté ha prins quant à Donna Joannita[2]; sur quoy l'on ha escript au Commandador-Major Don Joan de Çuniga.

Je n'ay failly de brusler incontinant le billet, comme Vostre Altèze me l'a commandé, laquelle je désire obéir en tout. Je tiens que Vostre Altèze sera à présent empesché pour son voiaige. Je l'escripvoye à Monsieur le Prince, il y a ung moys et plus; mais Sa Majesté n'a voulu, jusques l'on eust responce de Vostre Altèze. Seullement luy diz-je qu'il prengne la charge du gouvernement voulentiers pour les six moys, et que tost il aura qui luy puisse ayder à son contentement.

CLXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Manuscrit de la bibliothèque royale à Bruxelles, 9473, fol. 139.)

Madrid, le 13 novembre 1579.

. . . . . la clementia de Vuestra Magestad, se reconoscerian, ny querrian passar el peligro de sus vidas y haziendas, por el dicho Principe d'Orange. Tambien se podria al dicho Principe poner talla de 30 a 40 mil escudos

[1] *Hazienda* ou *hacienda*, administration des finances.
[2] Jeanne d'Autriche, fille naturelle de Don Juan. Voy. plus haut, p. 476.

a quien le matasse o diesse vivo, como hazen todos los potentados de Itália, pues con miedo solo desto, como es pusilanime, no seriá mucho moriesse de suyo, o que algun desperado, por ganar, publicandose esto en Italia, y Francia, hiziesse el effecto; por mostrar a los de aquellos estados, por otra parte, blandura, y que quiere honrar algunos dellos del orden del Toison, hazer convocar los pocos que ay, al capitulo en la parte que Vuestra Magestad les señalasse, dando la orden del Toison asi a algunos de los malos, por mostrar que lo que dize, de perder la memoria de las cosas mal passadas, se confirmasse por esta via; para esto convernia antes de todo, proveer los quatro officios vacos, para lo qual paresceme haver entendido, que ay nomination; y sin esta, lo que en esto proveyesse con parescer de uno, o dos de los cavalleros, en tal tiempo, no seria mal tomado, y en el proximo capitulo se podria confirmar : podrianse buscar entre los papeles de Hoppero lo que ay de nominas, y otras cosas tocantes a esto, y mandar a Assonvilla, que tomando del secretario Vasseur, lo que havia collegido y hecho colligir el presidente Viglio, que era chancelier, que se hallaria en sus papeles, embiasse ó copia, ó relation particular acá, y ninguno lo podria hazer mejor que el dicho Assonleville, que me acuerdo que quando yo estava en Flandres era curioso destas cosas. Vuestra Magestad me perdone si le parescerá cosa impertinente mover estas cosas, pues con desseo de ver lo de Vuestra Magestad en mejor estado, soi movido a pensar en todo lo que me paresce poder servir. De Madrid a 13 de novembre 1579.

En el consejo d'estado havemos tractado oy, de personas para la embaxada de Francia, y fasta a 13 se nombraron, que don Ioan de Idiaques embiara en lista; entre ellas va don Georgio Manrique, y todos le aprovaron : es rico, habla muy bien frances, y no conosco otro Español oy, mas a proposito, ny mas informado, ny que mas convenga en el estado que stamos con França, y con lo que podemos sospechar de lo venidero, ó viviendo, ó moriendo este Rey.

CLXXV.

TRADUCTION.

..... la clémence de Votre Majesté, ils se repentiraient et ne voudraient pas exposer leur vie ni leurs biens pour ledit Prince d'Orange. En ce qui concerne ce Prince, on pourrait aussi, à l'exemple de tous les potentats d'Italie, offrir une récompense de 30 à 40,000 écus à qui le tuerait ou le livrerait vivant. Comme il est pusillanime, la terreur seule que lui inspirerait le fait de cette offre, serait de nature à causer sa mort; ou bien, ayant vu l'édit publié en Italie et en France, quelque désespéré, séduit par l'appât du gain, ferait le coup.

D'autre part, Votre Majesté, pour prouver sa bienveillance à ceux des États et montrer qu'Elle serait disposée à donner la Toison à plusieurs d'entre eux, ferait convoquer les sages membres de l'Ordre en tel lieu qu'il Lui conviendrait, et conférerait les insignes dudit Ordre à certains des mécontents. Ainsi serait confirmée la promesse de Votre Majesté d'oublier un passé fâcheux. A cet effet il conviendrait de pourvoir avant tout aux quatre dignités vacantes de l'Ordre. Je crois avoir entendu dire qu'il existe une liste de propositions. Sinon, les nominations pourraient être soumises à l'avis d'un ou deux membres de l'Ordre. Leurs choix ne seraient pas mal accueillis, sauf à être ratifiés par le prochain chapitre. On pourrait chercher dans les papiers de Hopperus s'il n'y a pas trace de ces propositions et des dossiers qui les concernent. On chargerait d'Assonleville de prendre dans les papiers du secrétaire Le Vasseur les pièces que le président Viglius, alors chancelier, a colligées ou fait colliger. D'Assonleville en enverrait ici des copies ou une note spéciale. Personne ne pourrait même s'acquitter de cette mission que ledit Assonleville. Je me rappelle que du temps où j'étais en Flandres, il s'intéressait beaucoup à cela. Si Votre Majesté ne trouve pas à propos que je traite ces questions, je La prie de vouloir bien me le pardonner. Je n'ai en vue que le rétablissement de ses affaires, et songe uniquement à tout ce qui me semble pouvoir servir ses intérêts. De Madrid, le 13 de novembre 1879.

Dans le Conseil d'État nous nous sommes occupés aujourd'hui des candidats pour l'ambassade en France; on a fait un choix de 13 candidats, dont Juan de Idiaquez enverra la liste à Votre Majesté. Dans le nombre se trouve Georges Maurique sur qui se sont réunis tous les suffrages. C'est un gentilhomme riche, parlant bien le français. Je ne vois pas, à l'heure qu'il est, un Espagnol plus expérimenté, plus apte à occuper un poste de cette importance, dans l'état actuel de nos relations avec la France comme dans les éventualités qui pourraient se présenter, soit que le Roi de France vive ou vienne à décéder.

APOSTILLE DU ROI.

Bien me paresce esto dela talla, pero es de ver si ay sentencia contra el, y si es menester que la aya para ello: y si la huvo seria en tiempo del Duque de Alva, que despues aca no la ha havido, y yo creo que entonces lo hubo: y que todo lo que desis del Tuson ha muchos dias que me ha parescido muy conveniente; y assi pedia Su Santitad lo que vereis por el breve que va aqui, y me bolvereis oy, y al Conde de Mansfeld su parescer de personas para ello, que tambien yra aqui, para que lo veais, y penseis en esto, y hablemos en ello cuando yo sea ai; y yo creo que tengo la nomina para la provysion de los quatro officios vacos, que buscare entre los papeles para que le veamos, con que no sera menester buscalla entre los de Hoppero, pero por que entre ellos podra ser que aya algunos que convenga que adelante se vean, y luego como morio se cerraron en unos cofres, y se sellaron. Sabreis de Denne'ieres quien tiene las llaves, y me la avisareis, y al principe de Parma se podra scrivir esto de Assonleville, para que le diga lo haga, que muy bien será, y assi lo es lo que hazeis en mirar y pensar en todas estas cosas y apuntarlas tan conforme a vuestra mucha prudentia y experiencia, por lo mucho que importa y va en ellas.

Don Joan de Ydiaquez me embio la lista que dezis, y yo voy mirando en aquello y con otro respondere al papel vuestro que tengo sobresto destos embaxados, que agora non puedo.

TRADUCTION.

Je trouve bien ce que vous dites au sujet de la mise à prix (de la tête du Prince); mais il faut voir s'il n'existe pas de sentence contre lui et s'il est nécessaire qu'il y en ait une dans l'espèce. S'il y a eu sentence rendue, ce doit avoir été à l'époque du Duc d'Albe, je n'en connais pas depuis, mais je crois qu'il y en a eu une alors.

Quant à ce que vous me dites de la Toison, il y a longtemps qu'il m'a paru conve-

nable de procéder ainsi. C'est pourquoi j'ai demandé l'avis de Sa Sainteté, comme vous le verrez par le *bref* ci-joint, que je vous prie de me renvoyer aujourd'hui. J'ai demandé aussi l'avis du Comte de Mansfelt au sujet des personnes à qui l'on pourrait conférer les insignes de cet Ordre. Cet avis sera joint ici également pour que vous en preniez connaissance, l'examiniez et que nous en reparlions à Madrid. Je crois que je possède les propositions pour les quatre dignités vacantes (dans l'Ordre de la Toison); je les chercherai dans les archives et nous les verrons ensemble. Il ne sera donc pas nécessaire de compulser les papiers délaissés par Hopperus; mais il pourrait se faire que dans le nombre il y en eût à examiner ultérieurement. Immédiatement après sa mort, on les serra dans un coffre après avoir eu soin de les sceller. Vous saurez de Dennetières qui a les clefs du coffre, et m'en aviserez. Pour ce qui est de la mission d'Assonleville, on pourra écrire au Prince de Parme pour qu'il lui donne l'ordre de la remplir. Ce sera une bonne chose. Très bien aussi, eu égard à leur importance, la manière dont vous examinez et discutez toutes ces affaires, que vous me soumettez avec grande sagesse et expérience.

Don Juan de Idiaquez m'a envoyé la liste dont vous me parlez. Je l'examine en ce moment. Je répondrai plus tard à votre lettre concernant l'ambassade (de France), je n'ai pas le temps de le faire maintenant.

CLXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnesiennes à Naples, n° 1736.)

—

Madrid, le 17 novembre 1579.

Vedo il favore che Vostra Eccellenza mi fa con la sua delli 23 di novembre rallegrandosi meco del carico di presidente del Consiglio d'Italia, nel quale vuole Sua Maestà da se et senza instantia mia ne haverlo pretenduto, ch'io la servi, et stimo questo amorevole uffitio fatto da Vostra Eccellenza come devo, per metterlo con tanti altri oblighi che le hò. Et mi sará tanto più caro l'adoperarmi in questo carico, quando se mi porgerá occasione di poter fare a Vostra Eccellenza et alla casa sua qualche grato servitio, essendo

lei tanto congiunta con Sua Maestà, che servendo a Vostra Eccellenza penso servire a Sua Maestà stessa, di più dell' obligo particulare ch'io le ho et riconosco, et li suoi ministri daranno sempre testimonio come spero dell' affettione et voluntà che truovaranno in me verso il suo servitio, con che à Vostra Eccellenza bacio cordialmente le mani et le prego da Dio vera felicità.

CLXXVI.

ANALYSE.

—

Le Cardinal est heureux de voir que Son Excellence approuve Sa Majesté de l'avoir appelé à la présidence du Conseil d'Italie. Ces nouvelles fonctions permettront d'autant plus à Granvelle de s'employer au service de Farnèse, dont il ne sépare pas les intérêts de ceux du Roi.

CLXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1733.)

—

Madrid, le 29 novembre 1579.

Io havero poco che dire a Vostra Eccellenza, poiche Sua Maestà scrive assai, a che me remettero havendo anchora risposto a tutte le soe; et adesso restara chiaro di quello chio assenavo ma non lo osavo dire (anzi ritene una litera che sopra di cio ne havea scritto per il comandamento cossi espresso di Sua Maestà del secreto) del successore che Vostra Eccellenza haveria presto : Madama ha accettato, non obstante tutte le difficultà, di

far' il viagio et spero che brevemente se mettera in camino : prego a Nostro Signore che vi arrivi sana et senza inconveniente et con ogni contento. Io vo quanto posso solicitando nova provisione di denari et Sua Maestà aspetta con desiderio quello che Vostra Eccellenza scrivera del novo campo a Scu(son) (*sic*), certo che vedera di schemare la gente conforme alla stagione et di moderare le spese quanto se potra, havendo pero la mira a quello che faranno li contrarij : et per me crederia non fosse malo haver in Mastgelt[1] qualche numero di cavalli allemanni, per tener' li detti adversarij in freno, se bene io non ne ho fatto motto a Sua Maestà : ma se a Vostra Excellenza parera lo medesimo gli ne potra scrivere; importara infinito sopra li passi delle mercantie anchora che sia da longo haver genti et dianno sopra esse per levar alli mercanti delle provintie rebelli o al meno rendere difficile il commertio; di più di quello Sua Maestà scrive del banno o facendo se o no se facendo questo. Supplico Vostra Excellenza che sempre me tenghi in bona gratia sua, et me comandi facendo conto di non haver in parte alcuna più affettionato ne più devoto servitore suo et della casa et lo trovara in fatti in quanto possibile me sara. Nostro Signor lo guardi et prosperi ogni sua attione con felice successo.

CLXXVII.

ANALYSE.

Le Cardinal n'ose pas s'exprimer clairement sur le choix du successeur que le Roi songe à donner au prince de Parme. Par l'ordre de Sa Majesté, il a même retenu une lettre qu'il avait écrite au prince à ce sujet. Mais il annonce à Farnèse que la duchesse, sa mère, a accepté d'aller aux Pays-Bas, et il fait des vœux pour que le voyage s'effectue heureusement.

Il s'emploie autant que possible auprès de Sa Majesté à presser l'envoi des fonds. Le Roi désirerait que le prince lui envoyât des nouvelles du camp de . . . . On

[1] Lisez : *Wachtgelt* ou *Wartgelt*, fonds destinés à l'engagement des recrues allemandes. V. t. IV, p. 343.

pourrait diminuer en cette saison l'effectif des troupes sous les armes et réduire les dépenses autant que possible, sans perdre de vue les précautions militaires à prendre. Quant à Granvelle, il ne trouverait pas mal de recruter — si difficile que ce soit en ce moment — un certain nombre de reîtres allemands pour tenir à la fois l'ennemi en haleine et en échec, et entraver, sinon empêcher, tout trafic dans les provinces rebelles.

CLXXVIII.

LE ROI AU PRINCE DE PARME [2].

(Archives de Besançon. — *Mémoires de Granvelle*, t. III, fol. 24 à 26.)

Madrid, le 30 novembre 1579.

Mon bon neveu. Pour ce que se connoit évidemment que le Prince d'Oranges, pour ses desseings, est celluy qui avec ses artifices empesche l'accord, et par ce moyen le repos et tranquillité des pays, au si grand dommaige et ruyne d'iceulx, usant des termes que l'on sçait pour, au préjudice des ecclésiasticques et nobles et de ceulx qu'ont pouvoir, substance et à perdre du tiers-estat, s'aidant de la faveur du menu peuple, ayant mis à sa poste magistratz aux villes pour se servir d'eulx à l'effect susdict, et que où il lui ha semblé que ledit magistrat ne souffiroit pour les forcer à ses desseings, pour estre les villes puissantes, et que en icelles il y pouvoit avoir subjectz catholicques et affectionnez au repos et bien publicque, il y a mis garnisons d'estrangiers, estant aussy luy estrangier et non nay en mes pays, et partant non si affectionné à iceulx comme il démonstre; s'attribuant faulsement nom de bon patriote, estant si pernitieux ennemy d'iceulx et cause de tant de maulx; et qu'il se voit évidemment que pendant qu'il sera ausdicts pays, l'on ne peult espérer nul bien, quiétude ni repos, qu'est-ce à quoy je prétends principalement pour l'affection que je porte à mes pays et subjectz d'iceulx. Et combien que l'on luy a offert pour

[2] La minute de cette dépêche est écrite de la main du cardinal de Granvelle.

le faire sortir d'iceulx, conditions raysonnables et advantageuses pour accomoder le tout plus promptement, afin d'éviter ultérieur dommaige desdictz pays, il n'y a voulu condescendre à couleur de dire qu'il n'a vouloir séparer sa cause de la publicque; mais réellement c'est pour ce qu'il prétend persévérer en la tirannie dont il use par delà et aux exactions dont il faict et des troubles plus grand prouffict sien particulier, transportant les deniers où il luy plait pour après s'en servir.

Il me semble qu'il convient luy faire la guerre par tous les moyens que l'on se peult imaginer, et que chacun congnoisse que la guerre est contre luy seul et à son occasion, pour le rendre odieux comme celluy qu'est cause de tout le mal et ruyne que souffrent les pauvres pays, comme à la vérité il est, puisque m'accomodant par les conditions d'accord si clémentes que je ne voye ce que avec raison se peult désirer d'advantaige, il calomnie le tout; ny y a aultre difficulté pour parvenir audit repos que celle que luy seul y mect par ses artifices exécutés par ses ministres et adhérens.

Et à ceste cause j'avoye pensé que oultre ce que jà au temps du Duc d'Albe sentence fut prononcée à l'encontre de luy, comme crimineux de Lèse-Majesté et ses biens confisqués et mis soubz ma main, qu'il n'y auroit point de mal de, à l'exemple du ban impérial, en former ung contre luy de ma part, fondé sur les maux et dommaiges qu'il ha causé, despuis aggravant iceulx comme l'on verroit convenir, en insérant au narré les artifices dont il use pour abuser le peuple; que se pourroit aisément tirer des livretz jà imprimez et publiez contre luy despuis l'accord des provinces walonnes et suyvra en la forme dudit ban celluy que feu l'Empereur, mon seigneur et père de glorieuse mémoire, publia contre le Duc de Saxe Johan Frédericq et le Lantgraff de Hesse et leurs adhérens, dont se trouveront par delà coppies. Et pour conclusion, à l'exemple dudit ban, abandonner sa personne et biens à luy appartenans, et non encoires confisqués et mys soubz nostre main à chascung, pour impunément oultrager sa personne et occuper les biens que encoires luy appartiennent, au prouffict particulier de ceulx qu'en feront le saisissement; déclarant la mesme peine et abandonnant à chascun les personnes et biens non encoires confisqués et mys soubz nostre main où qu'ils se puissent trouver, au prouffict de qui les pourroit avoir, de ceulx qui après six sepmaines après la publication dudit ban ne l'abandonneront et ne se déclareront tenir de mon coustel. Cecy, à mon advis, donneroit grande terreur et mesmes à ceulx que négocient hors desdits pays, pour les arrestz que plusieurs particuliers pour leur propre prouffict en feroient à tous coustels; et n'est apparent que pour le respect dudit Prince, auquel ilz n'ont nulle honorable obligation, ils voulsissent tant souffrir, et mesmes se trouvans las de tant de contributions si exhorbitantes et de tant de maulx qu'ilz ont jà souffert, et dadvantaige pour essayer de se faire quicte d'homme si malheureux et pernitieux, jà condamné, et lequel ses œulvres journellement le condamnent dadvantaige, si crimineux et méritant mil mortz, et que après tant de moyens procurez pour le réduyre ou de grez ou de force, l'on n'en est encoires venu au bout, que l'on luy meit taille publiée partout, à l'exemple de ce que plusieurs aultres princes usent pour cas non tant important, de xxx^{m} escus, ou aultre telle que pourrez adviser, au prouffict de celuy qui le livrera vif ou mort, asseurant de ladicte somme celluy qui le tuera ou livrera vif, afin ou de parvenir à l'effect et délivrer par ce moyen les pays d'homme si pernitieux comme dict est, ou du moings le tenir en ceste craincte pour par icelle luy oster le moyen de si librement vacquer à l'exécution de ses desseings.

Et tout cecy pourrez-vous communiquer à ceulx du conseil résident à présent près de vous, pour par leur advis faire dresser et exécuter ce que dessus; et m'advertirez le plus tost qu'il vous sera possible de la résolution que vous y aurez prins, que à mon advis se peult faire tant plus librement, puisque l'on sçait les menaces et praticques qu'il ha tenues pour faire tuer le Duc d'Albe, feu nostre frère Don Johan d'Autriche, dont Dieu aye l'âme, et aultres.

Et pour ce que despuis le dernier Ordre de la Toison tenu, plusieurs chevaliers d'icelluy sont décédez et qu'il convient remplir le nombre qu'est tant diminué (restans bien peu en vie de ceulx qu'estoient dudit ordre) et en honorer aulcuns de ceulx de par delà et aultres qu'auront les qualités requises, à quoy je désire entendre au plustôt que bonnement faire se pourra; et oultre ce que j'ay jà par deçà la nomination que cy-devant m'a esté faicte de personnes desquelles je pourroye choisir, pour en icelles pourveoir les quattre offices de l'ordre à présent vacuant, qu'est par où il fault commencer, et que j'ay aussy plusieurs papiers servans audit Ordre pour ce que j'entendz que le feu prévost de St-Bavon, Viglius, chancelier dudit Ordre, avoit esté curieux pour en rassembler dadvantaige et plusieurs ser-

vans à la décoration dudit Ordre, et pour de mieulx en mieulx le continuer et maintenir en honneur et réputation, comme il convient, il sera bon que vous faictes par le secrétaire Levasseur qui, comme j'entendz, les ha, les faire mectre entre les mains du conseiller Assonleville qu'a esté curieux de choses semblables, pour reveoir iceulx papiers et les mectre en ordre, et m'en faire faire coppie pour les m'envoyer, en faisant aussy sommaire d'iceulx, et y adjoustant ce qu'il aura rassemblé d'ailleurs ou pourra rassembler et y adjouster du sien, afin que par ce moyen je puisse estre tant mieulx informer et donner à tout l'ordre que je verray estre requis, pour incontinent pouvoir parvenir à la célébration du Chappitre et créer nouveaulx chevaliers en nombre compétent. A tant, etc.

CLXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A PHILIBERT DE SAVOIE.

(Archives royales de Turin.)

Madrid, le 30 novembre 1579.

L'ambassadeur de Vostre Altèze m'a donné, il y a deux jours, les lettres d'icelle du XXIXe de septembre, par lesquelles elle me dit en la bonne heure de mon arrivée en ceste court. Dont je vous mercye, Monsieur, bien-humblement et très-affectueusement, et de la confiance que je voys qu'elle prand de moy, certes deue à l'affection que je luy ay tousjours porté, dont je tiens n'avoir besoing d'aultre tesmoingnaige que le sien propre. J'ay fort voulontiers ouy sondict ambassadeur en ce qu'il m'a dict de sa part; et me sera tousjours le très-bien venu en ce qu'il me vouldra communiquer aux affaires d'icelle, ausquelz je m'employray en toutes occasions voulontiers de la mesme affection.

CLXXX.

LE DUC D'AERSCHOT AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — Affaires des provinces, n° 2334, fol. 96.)

Cologne, le 4 décembre 1579.

Ceste est la troisiesme que je vous ay escript depuis ma venue en ceste ville, sans que jusques oires ay eu aucune responce. Je ne sçay quelle en peult estre la cause, n'est que m'avés mis en oubli, ou que seriés tombé malade, ou bien parti de la court en quelque importante commission pour le service de Sa Majesté, dont me desplayroit grandement pour la bone affection vostre que j'ay tousjours cogneu vers moy et ceux de nostre maison. Et comme Monsieur le Duc de Terranova retourne présentement par delà, je l'ay bien voulsu accompaigner de ce mot pour me ramentevoir en vostre bonne souvenance, et joinctement advertir de ma détermination au service de Dieu et de Sa Majesté, selon que voirés par les lettres que luy escriptz à cest effect. Vous suppliant, Monsieur, emploier vostre authorité et crédit à fin qu'icelle soit servie prendre regard, et recognoistre mes services, fidélité et pertes, à vous représentées par mes précédentes, selon que ma qualité porte; et au surplus croire qu'en tous endroitz où j'auray moien de vous fayre service, je m'y emploirai aussi cordiallement que le sçauréis désirer. Et attendant responce de Sadite Majesté en très grande dévotion et la vostre, je prie, etc.

CLXXXI.

LE ROI A MARGUERITE DE PARME.

(Archives de Besançon. — *Mémoires de Granvelle*, t. III, fol. 37 à 39.)

Madrid, le 7 décembre 1579.

Vuestra carta de los 30 de octubre se recibió, y por lo que conozco del amor que teneis á mi servicio, y lo que á esto os obliga lo mucho que os amo y estimo, nunca esperé que acudierades con menor voluntad que agora veo en lo que os escrivi y encargué: sobre vuestra yda á Flándes, no dexo de conoscer que en el peso de aquel govierno (estando las cosas como estan) y las dificultades que dezis, pero esas mismas me hizieron poner los ojos en vos, para procurar de allanarlas, assi por la esperiencia que teneys de la otra vez que governástes aquellos estados, como por el zelo del servicio de Dios, Nuestro Señor y mio, que en vos estan nátural y proprio; y pues tras conoscer la dificultad aveis aceptado la empresa, con tan buen ánimo movida por estos dos fines, de mi parte os doy muchas gracias como es razon y espero en Dios que de la suya os á de ayudar de manera para el buen successo de los negocios que se los podamos dar todos.

Quanto á las instruciones que pedis claras y distinctas de lo que allá avreis de hazer, embiarse os han como conviene, y los poderes muy amplos y generales con los advertimientos necessarios de la forma como aveis de usar dellos en lo que se fuére offreciendo; y aunque la instrucion general avrá de ser la misma que tuviestes la otra vez para las cosas que no han mudado en el reyno, pero para lo trocado y présente os podra servir la informacion que os dará el Principe vuestro hijo, y las cartas que á el se le han escripto despues que entró en aquel govierno, y lo que de ordinario se os yrá advirtiendo y satisfaciendo á lo que de allá avisáredes, de que mandaré que se tenga particular cuydado.

En lo de mi intencion que desseays saber para procurar de encaminar lo todo á este fin, nunca yo tuve ni he de tener otro sino el de los dos puntos tantas vezes declarados, es á saber que se mantenga en aquellos

mis estados la Religion Cathólica Romana, y se me guarde la obediencia que como á su señor natural me es devida, y de aquí podeis inferir quan segura podreis estar de que no se ha de querer que consintays ni dissimuleys cosa alguna en contrario desto; y la misma seguridad (de que mostrays tanto desseo) se hecha claramente de ver en que aviendo yo remitido me tan libremente á lo que el Emperador hiziesse en lo de la pacificacion, excepte solamente aquellos dos articulos como cosas que han de ser inviolables, y la fermeza y costancia con que en esto de mi parte se ha procedido en la junta de Coloñia, y en todas partes, entender lo heis del Principe vuestro hijo, y de los que en la dicha junta como testigos de vista han assistido. Y por no dexar de satisfazer á cosa de las que mostrays dessear, respondiendo á algunos otros puntos sobre que escrivistes al Commendador-Mayor de Castilla que desseava de tener órden mia; quanto á esto en lo que preguntays de lo que deveys hazer caso que os muevan guerra ó que yo la mande hazer á los rebeldes, digo en lo ultimo que ya sabeis y alla entendereis mas particularmente la traça que está dada para contra las provincias rebeladas; y en lo primero con communicacion y asistencia del Principe vuestro hijo, mientras con vos se detuviere, y con parescer del govierno que aora de nuevo nombramos, podreys proveer á los casos repentinos, si los huviere, y en lo uno y en lo otro yreis siempre avisando acá, y si á vos se offrecieren otras cosas las advertireys con vuestro parecer que holgaré mucho de entenderle, y siempre se os responderá y satisfará á todo proveyendoos de lo necessario.

En lo demas que preguntays de quién os podréys fiar en el un caso y en el otro, la confiança se ha de mostrar de todos y tenerla de quien bien sirviere: ya conosceys la buena voluntad del Conde de Mansfelt para enplealle en lo que se offreciere, y el humor y condicion suya para yrle regalando. Mos^r de Vaulx ha servido bien, y otros, como alla entendereys del Principe vuestro hijo, de los quales y de todos como se fuere hallando la prueva assi havrá vuestra prudencia yr fiando mas y menos.

Quanto á lo del hazer saber vuestra yda á los estados, paresce que sera necessario y luego (si ya no se huviere hecho, y teniendo ally al Principe vuestro hijo, por su medio lo podriades hazer con carta en su creencia (como lo hago yo) ó tambien embiando persona remitida á que se govierne, como á el le paresciere, lo uno ó lo otro como mas fuere vuestro gusto y satisfacion.

Demas desto, ha parescido que es bien que tengays entendido lo assentado con los estados cerca de lo que aveis de tener los criados naturales dellos, sin poder tener de estrangeros sino un numero determinado, como esto y lo demas que se dize en aquel capitulo, lo vereys por la copia del que aqui se os embia : y esto para que no permitays que ni en ello ni en otra cosa, de las semejantes, se les dé occasion de tomar achaque de quexas, sino toda satisfacion para tenerlos mas obligados á que en lo que es essencia y sustancia (como son los dos puntos de arriba y las cosas concernientes á ellos) os tengan mas amor para creer os, y vos mas auctoridad con ellos quando no tengan de que asir, como espero de vuestra prudencia que lo sabrá bien guiar y del favor de Nuestro Señor que como en causa tan suya nos ha de assistir y ayudar, el qual sea, Illustrissima Duquesa, etc.

De Madrid xvii de deziembre 1579.

De mano de Su Magestad.

Por falta de tiempo no os he podido escrivir de mi mano, mas no dexaré de daros aqui muchas gracias por la voluntad con que haveis acceptado de yr a aquellos estados que assido como yo lo confiaria de vos. Vuestro buen hermano.

CLXXXI.

TRADUCTION.

J'ai reçu votre lettre du 30 octobre. Je savais par quelle affection, quel dévouement vous croyez devoir reconnaître mon estime et mon amitié pour vous; aussi n'avais-je pas moins espéré de votre concours ni de votre désir d'exécuter les instructions que je vous ai transmises par écrit. Pour ce qui regarde votre voyage en Flandres, je n'ignore pas combien, dans les conjonctures présentes, le gouvernement de ce pays est un lourd fardeau. Mais ces difficultés mêmes m'ont fait songer à vous pour tâcher de les résoudre. Vous y parviendrez, non seulement par l'expérience acquise dans votre première administration, mais par le zèle particulier que vous mettez, comme une chose toute naturelle, au service de Dieu et du mien. Ce double mobile vous a poussé à accepter cette mission, que vous saviez être aussi difficile. Pour moi, je vous adresse des remerci-

ments mérités, et j'espère en Dieu également pour vous seconder à son tour et assurer le succès de toutes les entreprises que nous formons pour sa gloire.

Quant aux instructions nettes et catégoriques que vous demandez au sujet de ce qu'il vous faudra faire là-bas, elles doivent vous être données comme de juste. Vous les recevrez d'une manière complète et générale, avec les explications nécessaires pour agir suivant les circonstances. Ces instructions sont généralement les mêmes que celles d'autrefois par rapport à ce qui n'a pas été changé dans la situation de ces provinces. Là où des changements ont eu lieu, vous pourrez vous aider des informations que vous donnera le Prince, votre fils, des lettres qui lui ont été écrites depuis qu'il a pris le gouvernement du pays et enfin des renseignements ordinaires qui vous parviendront. Je donnerai au reste des ordres pour qu'on ait bien soin de vous renseigner.

Au regard de mon programme que vous désirez connaître pour y ramener tous vos actes, je n'en ai jamais eu et n'en ai d'autre que celui contenu dans ces deux articles tant de fois affirmés : le maintien de la religion catholique et romaine aux Pays-Bas et le respect de l'obéissance qui m'est due comme au seigneur et maître légitime de ces États. Aussi, vous pouvez vous rassurer, je ne voudrais pas que vous preniez ouvertement ou à mon insu aucune mesure à l'encontre de ces deux points. Si cette assurance ne vous suffit pas, n'avez-vous pas à cet égard une autre garantie dans ce fait que, pour la pacification des pays de par deça, je m'en suis rapporté à la décision de l'Empereur, excepté en ce qui touche à ces deux articles imprescriptibles? N'y a-t-il pas la fermeté, la constance que j'ai mis à les faire reconnaître au Congrès de Cologne et partout? Vous pourrez l'entendre du Prince, votre fils, et de tous ceux qui ont assisté à cette conférence. Pour satisfaire à vos désirs, je répondrai à quelques autres points, notamment à ce que vous auriez à faire dans le cas où les rebelles vous déclareraient la guerre ou que je vous donnerais l'ordre de la leur déclarer. Dans ma dernière lettre je vous ai déjà indiqué, vous le savez et vous l'apprendrez surtout là-bas, le plan à suivre à l'égard des provinces révoltées. Et d'abord, pendant qu'elles traiteraient avec vous, vous pourriez compter sur les renseignements et l'assistance du Prince, votre fils, et sur les avis du nouveau gouvernement que nous avons institué, et parer ainsi aux événements imprévus, s'il s'en produisait. Dans l'un ou l'autre cas vous en référeriez ici, et, si d'autres cas se présentaient, vous m'en avertiriez en me transmettant votre avis, que je recevrai avec plaisir. Je vous donnerai toujours réponse et satisfaction sur tous les points et pourvoirai à tous les besoins de votre administration.

Vous demandez ensuite à qui vous pourriez vous fier dans un cas donné, quels sont ceux sur les services de qui il vous serait permis de compter. Vous connaissez déjà assez la bonne volonté du Comte de Mansfelt, pour l'employer à l'occasion, et son rang, son caractère pour lui faire bon accueil. Monsieur de Vaulx a de bons états de services. D'autres aussi. Le Prince, votre fils, vous renseignera sur eux comme sur tous. Au

reste c'est à votre sagesse de discerner le plus ou moins de confiance que vous aurez à leur accorder.

Quant à prévenir les États de votre arrivée, je pense que vous feriez bien de le faire tout de suite, si ce n'est déjà fait; vous pourriez, comme moi, transmettre un message confié aux bons soins du Prince votre fils ou, selon son avis, envoyer une personne munie de vos instructions et de vos pouvoirs. Vous agirez d'ailleurs comme il vous plaira.

En outre, il est bon que vous connaissiez la convention passée avec les États. Aux termes de celle-ci vous aurez à employer les gens du pays à l'exclusion des étrangers, sauf en nombre déterminé. Vous prendrez connaissance de cette clause et des autres conditions du traité par la copie ci-jointe que je vous envoie. Et cela pour que vous ne leur laissiez pas fournir l'occasion de se plaindre. Au contraire vous leur donnerez toute satisfaction pour les obliger d'autant mieux à observer les conditions essentielles du traité, par exemple les deux points relatif à votre arrivée. Plus ils auront de sympathie pour vous, plus vous aurez d'autorité sur eux. Vous leur ôterez ainsi tout prétexte pour se dérober à leurs obligations. Ce que j'espère de votre prudence, etc.

De la main du Roi :

Faute de temps, je n'ai pu vous écrire moi-même, mais je tiens à vous remercier ici de l'empressement avec lequel vous avez accepté d'aller aux Pays-Bas. Je n'en avais du reste jamais douté.

CLXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1735.)

—

Madrid, le 8 décembre 1579.

Le Seigneur Don Juan de Idiaques m'advertit que, avec l'occasion de la galère du Prince Jo. Andrea Doria, que porte argent, il envoye à Vostre Altèze la responce de Sa Majesté sur la lettre qu'elle ha escript à Icelle, du 30 d'octobre, que j'ay veu originale, oultre la coppie qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'en envoyer; et si la responce est si distincte et particulière, comme il a esté advisé, j'espère que Vostredite Altèze en demeurera

satisfaicte. Je la puis assheurer que Sa Majesté ha heu le plus grand contentement que l'on se pourroit imaginer, de veoir la si prompte et résolue détermination de Vostredite Altèze, et non sans cause, important cecy tant à son service et bien de ses pays; en quoy elle le charge de bien grande obligation. J'ay grand regret que mes lettres, que de temps à aultre je luy ay escript et envoyé icy à son agent, soient esté si mal adressées. J'espère qu'elles arriveront, et qu'elle congnoistra que de mon coustel il n'y ha heu faulte, comme je n'ay failly d'avertir icelle des dates de toutes celles qu'il ha pleu à Vostredite Altèze m'escripre, que j'ay receu, tant par l'adresse de mon auditeur, que aultres, ny obmis de correspondre de temps à aultre à Monsieur le Prince, luy donnant satisfaction en ce qu'il ha tousjours demandé que Sa Majesté luy escripvit cler sa voulenté. A quoy j'ay vivement tenu la main. Son Excellence avoit par le Comte Octavio demandé licence, que l'on ne luy pouvoit accorder, sortans les Espagnolz, il demeure gouverneur pour six moys; et par les dernières de Sa Majesté, elle luy respond touchant le choix du Conseil d'Estat, conforme à la capitulation des provinces valones. Y arrivant Vostredite Altèze tost, comme il convient, l'assistence d'icelle luy vauldra beaucop, pour l'expérience qu'elle ha des affaires, et congnoissance des personnes. Les pouvoirs, restriction et instruction, à ce que j'entens de Sa Majesté, seront les mesmes que l'on luy donna l'aultrefoys; mais les vraies instructions seront l'information que ledit Signeur Prince luy donnera, à son arrivée, de l'estat pour lors des affaires et les lettres qu'il communiquera à Icelle, tant celles qu'il ha escript à Sa Majesté, que les responces, et celles que Vostre Altèze escripra, pour avoir de temps à aultres esclarcissement sur les succès des affaires, et les responces. Et je tiendray á mon pouvoir la main à ce que Sa Majesté y satisface promptement, et que les correspondences soient aultres que du passé, qu'est ce que emporte, ny ne tiendra à moy, ny à faulte d'importuner, que les provisions d'argent nécessaires ne se facent, emportant tant ce point. Sa Majesté ha pourveu de 800 mil escuz freschement, et jà seront arrivez les Vehedor et Contador que Sa Majesté ha envoyé, pour contenter les Espagnolz, et les encheminer, et les conduyra le Signeur Octavio de Gonzaga, et la reformation s'en fera en Italie, ayant par ce moyen procuré de descharger ledit Signeur Prince d'une grande ruse et fascherie; ny contre la religion, ny contre l'obéissance deue à Sa Majesté ne sera riens enchargé

à Vostre Altèze, ayant Sa Majeste excepté ces deux pointz en la faculté et pouvoir donné à l'Empereur, pour à la reste accommoder les articles, comme il luy sembleroit convenable à l'accord. De dire à Vostre Altèze de qui principalement elle se fiera pour la résolution des affaires, mal luy peult l'on dire dois icy; congnoissant là elle mesme les personnes sur le lieu, elle en pourra faire meilleur jugement, et mieulx congnoistre ceulx qui au service de Sa Majesté marcheront de bon pied, pour en advertir, et afin que Sa Majesté, sur l'advis d'icelle, puisse en ce point prandre meilleure résolution. Sadite Majesté arriva icy vandredy, et la Royne sambedy. Tous ceulx du sang sont, grâces à Dieu, avec entière santé.

Jusques oyres je n'ay peu descouvrir que le grand Duc de Toscane face icy les instances que l'on ha dit à Vostre Altèze, pour mectre longueur à la décision du procès qu'elle ha contre luy à Naples. Et comme je suis au Conseil d'Italie, je tiendray la main que riens ne se face à son préjudice, comme j'auray tousjours grand regard à tout ce que je verray estre du service de Vostredite Altèze, pour luy rendre le debvoir, conforme à l'obligation que je luy recongnois, et recongnoistrai tant que je vive, luy merciant bien humblement tant de faveurs qu'il luy plait me faire par ses lettres, avec si amples ouffres, que m'accroissent de jour à aultre nouvelles charges de obligations. Les lettres que j'ay receu d'icelle, ausquelles je respondz par ceste, sont des 13, 17 et 30 du moys d'octobre. De Portugal l'on ne dit riens à présent, synon que le Roy Cardinal démonstroit voulenté de donner sentence sur les prétentions au royaulme, que je ne puis croyre, ny ne conseilleroye au Roy nostre maistre de l'accepter pour juge; les affaires de ce coustel là se démeslent par ceulx de Castille, où je n'entreviens.

CLXXXIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 41-42.)

Sans lieu, le 9 décembre 1579.

Quasi in un medesimo tempo ho ricevuto cinque lettere di Vostra Signoria Illustrissima, due de XII di settembre et altre de XXIV et XXV dello et una de nuove del passato, et tutte mi hanno apportate infinita contentezza, conteniendo bone nuove della salute de Vostra Signoria Illustrissima, che è quello che più desidero intendere di continuo, si come per la conservatione et prosperita di essa ne prego Dio benedetto et Lei si contenti, non ostante le molte sue occupationi, farmene con ogni occasione avisata. Li rendo molte gratie del aviso che mi da del bono stato di sanità in che si ritrovava Sua Maestà doppo la indispositione, havuto sendo la meglia nuova che mi puó venire; et ottimamente fa Vostra Signoria Illustrissima in sollevare et allegerire la Maestà Sua dalli tanti negotij perche di tal maniera Sua Maestà potra discansare et più quietamente attendere a conservarsi, et li affari mediante la prudentia di Vostra Signoria Illustrissima piglieranno bon camino et si spediranno con più prestezza: cosa veramente necessaria in quella corte et che universalmente darà gran satisfatione, si come ha dato la prudente resolutione fatta Sua Maestà in chiamare Vostra Signoria Illustrissima appresso di se con metterli tutti li negotij, nelle mani et darli la presidentia suprema de Italia, della quale Lei mi avisa haver preso il possesso; di che mi rallegro con Vostra Signoria Illustrissima et parimente delli amorevoli dismostrationi et effetti che Sua Maestà di continuo le mostra: che se bene lei merita tutto questo et molto più, piglio nondimeno gran contento quando mi vengono di ici simili avisi per il desiderio stremo che tengo di vederla augmentare in prosperità et in ogni sorte di grandezza, per il quale effecto mi impiegarò sempre con spendere quanto tengo, et di bonissima volontà et core melli offero, per che

in vero melli sento obligata per molti rispetti et in particulare per la memoria che tiene di tutti le cose mie, et per li boni consigli et avertimenti che di continuo va dando al Principe mio figlio. Che certo Vostra Signoria Illustrissima non mi puo fare maggiore ne più grato piacere che avisarlo alla giornata di quel che lé par convenga per servitio de Sua Maestà et benefitio della empresa che tiene sua mano, sindo io sicura, che con li boni ricordi de Vostra Signoria Illustrissima accertarà mio figlio a servire et tutto li riuscirà bene. Non poca consolatione mi ha dato Vostra Signoria Illustrissima con l'aviso di che Sua Maestà tenga intiera satisfatione ch'esso mio figlio ancor che altrimenti non deve essere, per la fede, amore, diligentia con che egli serve et servira sempre, onde si contenti Vostra Signoria Illustrissima di tenerlo raccomandato a Sua Maestà, accio che nel uscire di Fiandra lo impieghi in carico conveniente alla sua persona, et che ricerca lo servitio et merito de detto mio figlio, dal quale ho lettere de x del passato; et mi avisa esser ritornato da lui el conte Ottavio Landi con la risposta di Sua Maestà in conformità di quanto Vostra Signoria Illustrissima mi ha scritto et aspettava la provisione de danari sença la quale non si puo fare cosa bona, come lei ben conosce et prevede poiche con la sua di 9 di novembre mi scriva che non solo procura che di presente selli mandino i danari che si devano per pagare la gente, ma anco solecitava le provisioni per il tempo avenire, considerando alli inconvenienti et disordini che puo parturire la longezza, di che sene vede ogni hora la sperientia, ne puo Vostra Signoria Illustrissima fare meglio servitio a Sua Maestà ne più beneficio a suoi Stati che operare si come ha cominçiato, che le risolutioni si faccino presto et nelle esecutioni non si perdi tempo tanto in provedere i denari che è il principale fondamento come ogni cosa che fa di bisogno. Sendo assai manifesto che per causa delle lunghe et tardi resolutioni con che si è proceduto per il tempo passato, si sono perdute molte bone occasioni con danno et pregiuditio inestimabile del servitio di Sua Maestà. Hor sia laudato Dio benedetto che Vostra Signoria Illustrissima se trova in parte dove, come più volte ho scritto, farà gran servitio a Sua Maestà et molto benefitio in generale et in particulare a tutti. Circa alla mia andata in Fiandra, scrissi a Vostra Signoria a 30 di ottobre, che per obedire et servire a Sua Maestà havevo accettata fare il viaggio, non guardando a pericolo ne ad altra cosa; et per mettermi in

camino non aspetto lo altro che la risposta di quanto scrissi a Sua Maestà lo stesso giorno, per haver da lei ampla et larga autorità et comissione, con le instrutioni piene et chiare et distinte, di modo che non mi faccino stare suspesa nello eseguirlo : et in questi duoi capi Vostra Signoria Illustrissima si compiacia procurare, si come la prego instantemente, che Sua Maestà mi dia satisfatione, per che non sarà per altro se non per poterla meglio servirla et incaminare li negotii al fine che Sua Maestà desidera, se bene i tempi et la dispositione delle cose di quei paesi son de maniera che non solo renderanno dificile, ma impossibile qual si voglia bono effetto, stante massime la presentia et malignità de Oranges, che mai cesserà di tramar et solevare ogni bone pensiero, et per el gran credito et autorità che tiene con quelle povere genti e facile fare quanto vole, onde meglio ne più salutifera cosa se poteria fare che levarlo di là, come Vostra Signoria Illustrissima mi scrive [1]...

CLXXXIII.

TRADUCTION.

J'ai reçu presque en même temps cinq lettres de Votre Très Illustre Seigneurie, deux du 12 septembre, deux des 24 et 25 du même mois et une du 9 novembre dernier. Toutes m'ont fait un plaisir infini en me rassurant sur la santé de Votre Seigneurie. Je prie Dieu de Lui conserver cette santé qui m'est si chère. Je remercie Votre Seigneurie de me renseigner en toute circonstance malgré ses nombreuses occupations. Je La remercie également de m'avoir annoncé que Sa Majesté se portait mieux depuis son indisposition. C'est la meilleure nouvelle que je pouvais apprendre. Votre Très Illustre Seigneurie fait très bien d'alléger au Roi le poids des affaires si nombreuses qui Lui incombent; Sa Majesté pourra ainsi goûter quelque repos et s'occuper tranquillement de conserver sa santé. Ensuite, grâce à l'habileté de Votre Seigneurie, les affaires se règleront mieux et s'expédieront avec plus de célérité. C'était une chose bien nécessaire à la Cour; elle fera grand plaisir à tout le monde, ainsi que la sage résolution de

[1] Le reste de la lettre manque.

Sa Majesté d'appeler auprès d'Elle Votre Très Illustre Seigneurie pour la charger de toutes les affaires et lui confier la présidence du Conseil d'Italie. Votre Seigneurie m'a fait savoir qu'Elle avait pris possession de cet emploi. Je m'en réjouis avec Elle comme des démonstrations d'amitié que Sa Majesté continue à Lui prodiguer. Quoique Votre Seigneurie mérite toutes ces faveurs et bien d'autres encore, je n'en suis pas moins très charmée de recevoir d'aussi bonnes nouvelles à son sujet, d'apprendre ses succès croissants et de La voir combler de toute sorte d'honneurs. Ce en quoi je m'emploierai toujours de tout mon pouvoir. A la vérité je m'y sens obligée à plusieurs égards et surtout par la sollicitude que Votre Seigneurie a sans cesse témoignée à mes intérêts et pour les bons conseils et avis qu'Elle ne cesse de donner au Prince, mon fils. Certes Votre Très Illustre Seigneurie ne pouvait me donner une plus grande et plus douce satisfaction que d'aviser tous les jours le Prince des mesures les plus convenables à prendre pour le service de Sa Majesté et la réussite de l'entreprise confiée à ses soins. En effet, je suis sûre qu'avec les excellents avis de Votre Très Illustre Seigneurie mon fils parviendra à s'acquitter de sa mission et que tout lui réussira. Je ne suis pas peu heureuse d'apprendre de Votre Seigneurie que Sa Majesté est très satisfaite de la fidélité, du dévouement, du zèle avec lesquels mon fils, encore que ce soit son devoir, L'a toujours servie et La servira. Votre Très Illustre Seigneurie a daigné le recommander à Sa Majesté pour lui faire obtenir, après son départ de Flandre, un emploi en rapport avec sa naissance, ses services rendus et sa capacité.

J'ai de lui des lettres du 10; il me mande que le comte Octave Landi est revenu avec la réponse du Roi, réponse en tout conforme aux communications que j'ai reçues de Votre Seigneurie. Mon fils attendait l'argent, sans lequel il ne peut rien faire de bon. Votre Seigneurie le sait bien et l'a prévu; car, dans sa lettre du 9 novembre dernier, Elle m'a écrit qu'Elle tâcherait de faire envoyer au Prince, non seulement l'argent nécessaire au paiement de la solde arriérée, mais encore une provision pour les dépenses éventuelles de la guerre. Votre Seigneurie a considéré combien c'était nuire aux affaires et les désorganiser que de les traîner en longueur; nous en faisions l'expérience tous les jours. Votre Très Illustre Seigneurie ne pouvait rendre un meilleur service à Sa Majesté et à ses États de pardeça que de continuer comme Elle a commencé, c'est-à-dire de faire en sorte que les décisions soient prises et exécutées promptement. Il ne faut surtout pas qu'on perde du temps dans l'envoi des fonds. C'est le point essentiel en tout. Il est évident que c'est à cause de ces longueurs et de ces atermoiements qu'on a laissé échapper naguère tant de belles occasions au détriment des intérêts de Sa Majesté. Maintenant, Dieu merci, Votre Seigneurie se trouve en position, comme je l'ai écrit plusieurs fois, de rendre des services signalés au Roi et à tous en général et en particulier.

Par rapport à mon départ pour la Flandre, j'ai écrit à Votre Seigneurie, à la date du

30 octobre, que pour obéir à Sa Majesté et La servir, j'avais accepté de faire le voyage, sans avoir égard au danger ni à autre chose. Je n'attends pour me mettre en route que la réponse de Sa Majesté à ma lettre du même jour. Je l'ai priée de vouloir bien me donner toute autorité et pleins pouvoirs. Je Lui ai demandé aussi des instructions complètes, nettes et catégoriques, que je puisse suivre sans hésitation. Votre Seigneurie voudra bien aussi, je L'en prie instamment, s'employer auprès de Sa Majesté pour me faire donner satisfaction sur ces deux points. Je n'y tiens que pour servir le Roi et conduire ses affaires au gré de ses désirs. A la vérité, étant données les circonstances et la situation de ces pays, il est difficile, sinon impossible, d'obtenir quelque bon résultat. Il y a surtout la présence, la ruse du prince d'Orange, qui ne cessera jamais d'ourdir ses trames et de contrarier les bonnes dispositions du peuple. Grâce au grand crédit dont il jouit et à l'ascendant qu'il exerce sur ces pauvres gens, il lui est facile d'en faire ce qu'il veut. Aussi ne pourrait-il se faire rien de mieux ni de plus salutaire que de l'ôter de là, comme Votre Seigneurie me l'écrit ....

CLXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1733.)

Madrid, le 15 décembre 1579.

Io scrissi poco fa a Vostra Eccellenza et dalle lettere di Sua Maestà in francese haverà inteso particularmente la mente sua in alcuni negotij; io procuro sempre che si scriva chiaro. Monsignor della Motta [1] ha dispacciato il commissario Olans (?) con istruttioni lunghe et le lettere non meno (maino) brevi, tutto in spagnolo, sollicitando principalmente dinari et dando conto delle cose che fa in quelle bandi. Io son stato di parere, sicome fui ancora quando il Signor Conte di Mansfelt per dar conto delli negotij fatti da lui in Mons dispacciò due corrieri à seguimento l'uno dell' altro, che non era bene

[1] Valentin de Pardieu, s[r] de la Motte.

che le negotiationi andassero in questo modo, si non che tutti ricorressero a Vostra Eccellenza come Governadore et che quelle cose che da altri fussero proposte, Vostra Eccellenza le dispacciasse col consiglio et se fusse cosa che senza communicarla a Sua Maestà dispacciare non si potesse, che Vostra Eccellenza fusse quello che a Sua Maestà ne desse aviso, et che insieme havendola communicata col consiglio di Stato, scrivesse il suo parere, perchè facendosi altrimente chi volesse corrispondere a quelli che particularmente vogliono scrivere a Sua Maestà non ci saria mai fine, ne bastaria tempo, ne venti segretarij a sodisfargli, di più che per diverse informationi incerte si potriano fare dispacci o contrarij. o poco a proposito, et io son stato di parere che di quanto è venuto dal detto Monsignore della Motta si desse conto a Vostra Eccellenza : sicome ancora mi parse che si facesse il simile degli spacci del detto Signor Conte di Mansfelt, non volendo però con questo serrare la porta che quelli signori particulari per consolatione et sodisfattione loro non possino scrivere al padrone. perche l'haveriano a male, ma dirò bene che fariano meglio alcuni di non farlo, et che mi pare impertinente che ogni minimo voglia scrivere et discorrere con lettere al padrone, et queste ben lunghe et molte volte impertinenti col volere dare parere senza che gli sia domandato, come fra gli altri ha fatto qualche volta il dottore Vandeville[1] con scrivere longhissimi processi et con dare il parer suo nelle imprese di guerra et di come si dovesse menare l'essercito, in che dà da ridere : ma in fine gl'humori di quelle genti sono tali. Io sollicito che si mandino dinari, et vorrei che si determinasse per ogni mese qualche buona summa stabile, ma che con effetto si provedesse, quale questa habbia da essere : mal si può determinare sin à tanto che Vostra Eccellenza avisi quale sarà il nuovo essercito che si farà et quanto si potrà sperare d'havere et ricavare da gli stati : il che non potria meno (maino) Vostra Eccellenza determinare, se prima non habbi fatto convocare ogni uno de gli stati riconciliati particularmente, et domandatogli agiuto, et già sta Sua Maestà con desiderio di lettere di Vostra Eccellenza, parendogli che sia passato molto tempo che non ne vengono, il che ci tiene in dubio di qualche corriere perso : et gli pare che tardano ancora lettere da Colonia

[1] Le docteur Jean Vendeville, professeur à l'Université de Louvain et ensuite évêque de Tournai. Il intervint dans la réconciliation des provinces wallonnes, et écrivait souvent au roi.

essendo tanto fa passato il termine del tempo nel quale li commissarij dovevano partire se gli stati non davano buona risposta; et sin hora non s'intende quale sarà stata quella risposta.

Di Madamma non havemo poi havuto altro, ma come Sua Altezza scrisse accettando il carico, con dire che andava mettendosi in ordine per il viaggio, speramo potere intendere brevemente che si sia avviata.

Già sarano arrivati costì molto fa il veditore et pagatore spagnoli, et tengo per certo che per dare contento a gli stati riconciliati Vostra Eccellenza che haverà già comminciato di fare incaminare alla volta d'Italia gli Spagnoli, se forse gl'istessi stati riconciliati non havessero consentito che (come quà quest' huomo mandato da Monsignore della Motta ha detto che parezia a lui che far si potesse) si fussero presi alcuni Spagnuoli da gli istessi stati con dar loro per capi, vassalli di quelle Provintie et che questi si ripartessero in diverse compagnie, perche essendo pochi et divisi stessero più ordinati et à segno et che incaminassero gl'altri per farli buoni guerrieri; ma io non m'assicuro che in questo spediente vengano gli stati, ne meno gli Spagnuoli che verisimilmente temeriano che essendo separati non gli tenessero più in regola di quello che vorriano, et mi dubito che ancora restariano soli quelli che vi sono maritati, per li quali forse si fa questa istantia; et tanto meno credo che consentiriano gli stati essendo essi persuasi di essere obligati per cumplimento del giuramento a mettergli fuora: pure stamo aspettando il successo et quello che Vostra Eccellenza scriverà, la quale Nostro Signore favorischi sempre con la sua assistenza per regere questo peso tanto grave posto sopra le spalle di Vostra Eccellenza.

CLXXXIV.

TRADUCTION.

J'ai écrit, il y a peu de temps, à Votre Excellence qui, au reste, par les lettres du Roi, rédigées en français, aura appris les intentions de Sa Majesté touchant certaines affaires. D'ailleurs je fais toujours en sorte qu'on écrive clairement. Mr de la Motte a

envoyé le commissaire . . . . . , avec des instructions étendues et des lettres nullement brèves, pour demander de l'argent et exposer sa manière de procéder au sujet des édits. A l'occasion de ce voyage, comme à propos des deux courriers dépêchés l'un après l'autre par le Comte de Mansfelt pour rendre compte de sa mission à Mons, j'ai émis l'avis qu'il ne convenait pas de traiter ainsi les affaires, mais que tout le monde devait s'adresser à Votre Excellence comme au gouverneur général. Il faudrait que toutes les propositions fussent soumises à Votre Excellence, qui verrait avec son Conseil la suite à leur donner. Dans le cas d'affaires qu'il serait impossible de régler sans les communiquer au Roi, Votre Excellence seule pourrait en saisir Sa Majesté. Elle lui enverrait son avis après en avoir référé au Conseil d'État. Autrement, s'il fallait correspondre avec tous ceux qui veulent écrire à Sa Majesté, l'on n'en finirait pas, et le temps n'y suffirait point. Il n'y aurait pas assez de vingt secrétaires pour les satisfaire. En outre, il se pourrait que, par suite de renseignements incertains, ces communications fussent contradictoires ou peu opportunes. Aussi ai-je trouvé que Mr de la Motte eût mieux fait d'adresser ses informations à Votre Excellence. J'estime que le Comte de Mansfelt devrait s'y prendre de la même manière pour ses dépêches. Certes, je ne veux pas enlever aux particuliers la satisfaction ou la consolation d'écrire au maître; ils interpréteraient mal mon intentiou. Mais, j'ose le dire, certains gagneraient à ne pas le faire; et, à mon sens, le moindre individu ne devrait pas vouloir écrire au Souverain et entretenir avec Lui une longue correspondance souvent inutile, ou donner des avis qu'on ne demande pas. Le Docteur Vendeville, entre autres, a agi de la sorte. Il a écrit de longues dissertations, où il a donné son avis sur les opérations de guerre et l'organisation de l'armée. Il a prêté à rire; mais, que voulez-vous, ces gens sont ainsi. Je presse l'envoi des fonds. Je voudrais que l'on fixât une somme tous les mois; mais, quelle qu'elle fût, elle devrait toujours être prête. Toutefois il serait malaisé d'y pourvoir si Votre Excellence ne faisait pas savoir la composition de la nouvelle armée et le chiffre des subsides qu'Elle pourrait recevoir des États. Votre Excellence ne le saura pas non plus si, au préalable, Elle n'a convoqué l'un après l'autre, les États restés sous l'obéissance du Roi et n'a demandé leur aide. Sa Majesté s'impatiente déjà de ne pas avoir reçu les lettres de Votre Excellence; Elle trouve qu'elles tardent beaucoup et attribue les retards à quelque courrier intercepté. Les lettres de Cologne lui font aussi l'effet d'être en souffrance, car il est depuis longtemps passé le délai, dans lequel les commissaires devaient prendre leur congé, s'ils n'obtenaient pas de réponse favorable; et, à l'heure qu'il est, l'on ne sait pas à quoi s'en tenir sur cette réponse.

Nous n'avons pas reçu d'autres nouvelles de Madame; mais, comme Son Altesse a écrit qu'elle acceptait la mission (le gouvernement général des Pays-Bas) et qu'Elle faisait ses préparatifs de voyage, nous espérons apprendre sous peu qu'Elle est arrivée.

Le *Veedor* et le *Pagador* espagnols seront déjà arrivés; et, j'en suis sûr, Votre

Excellence, pour contenter les États qui se sont soumis, aura commencé aussi à renvoyer en Italie les troupes espagnoles, à moins que ces mêmes États n'aient consenti (l'envoyé de Mr de la Motte nous a dit ici que cela n'était pas impossible) à garder quelques soldats espagnols, sauf à les placer sous le commandement d'officiers du pays et à les répartir entre diverses compagnies. En petit nombre et disséminés, ils seront plus subordonnés et stimuleront l'ardeur belliqueuse de leurs compagnons d'armes. Mais je ne suis pas convaincu que les États adopteront cet expédient. Quant aux Espagnols, ils ne pourraient plus agir à leur guise. Encore ne resterait-il, je présume, que les hommes mariés, de qui émane peut-être cette idée. Je crois d'autant moins que les États accepteraient la combinaison, qu'ils se croient obligés, pour ne pas se parjurer, de renvoyer les troupes espagnoles. En attendant le résultat et les lettres de Votre Excellence, je prie le Seigneur de favoriser les entreprises de Votre Excellence et de lui rendre moins lourde la charge qui pèse à ses épaules, etc.

CLXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ALEXANDRE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1735.)

Madrid, le 17 décembre 1579.

Ho visto quanto V. E. mi scrive nella sua delli 12 d'ottobre in raccomandatione del Signor Giovan Battista de Tassis, l'arrivo del quale in questa Corte aspettarò con desiderio, et di più che à gli suoi sono stato sempre affetionato : il raccomandarmelo V. E. con tanta efficacia m'obliga ad aspettarlo, come dico, con desiderio et a vederlo volontieri per adoperarmi con ogni prontezza in quanto io potrò per suo benefitio. Arrivando lui saperò a che pretende et se sarà in cosa che habbia da passar per man mia io m' ingegnarò di facilitarla quanto più potrò, cosi per procurare che sia riconosciuta la sua tanto utile et affettionata servitù, come per cumplire il commandamento di V. E., del giudizio della quale farò sempre la stima che devo, et con ogni prontezza procurarò sempre d'obedirla. Iddio la conservi et prosperi.

CLXXXV.

RÉSUMÉ.

—

Le Cardinal attend l'arrivée à la Cour de Madrid du Seigneur Jean-Baptiste de Tassis, qui lui est recommandé par le Prince de Parme. Par égard pour la recommandation de Son Excellence comme pour le mérite de l'envoyé, il recevra celui-ci avec d'autant plus de plaisir qu'il a toujours été très attaché à lui et aux siens. Il l'obligera donc de tout son pouvoir, surtout s'il s'agit d'une affaire qui doive passer par ses mains.

——

CLXXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1733.)

—

Madrid, le 22 décembre 1579.

Doppoi di scritta l'altra mia, ho havuto litere del Comte di Champlite nelle quali mi da aviso che essendose trovato in Dola communicato con la Corte del parlamente, et alcuni altri hanno dato una certa trassa di militia per haver gente alla mano ogni volta che sia di bisogno per defenderse contra subita invasione di poco numero, conoscendo pur al fine che per magiori forze non sarianno bastanti; li magiori nostri hanno sempre fundato la sicuranza di quel stato nel appogio delli Suyzari, per lo rispetto che li portono li principi vicini et specialmente la Francia che tanto bisogno ne ha; ma è tanta la voglia che hanno alcuni di haver autorità sopra gente di guerra et di manegiar dinari che me dubito assai che ne tractar li negotij con li Suizari non se procede come seria conveniente, et che piu presto la negotiatione con essi se facci danno

che altro, perche forze vorrianno alcuni levarsi quel appogio per comandar a gente di guerra del contato di Borgogna, per li loro particulari disegni; et sono quelli soldati del paese insolenti nella terra loro stessa, che a tutti universalmente sono insupportabili; et gia piu volte s'è tentato questo medemo di cossi haver genti li state in forma di batallone a spesa delli populi : ma fin qui non se ne è cavato molto frutto per il publico, sino che con color di rivederli et metterli insieme se sono arrichiti alcuni particulari a danno del publico; et me ricordo che molte volte se sono spesi dinari per far venir arme per repartire fra li eletti per soldati, ma io non so che conto se ne sia tenuto, tuttavia non voglio adesso contradire quel che pretendono fin che io non l'intendi : con piu fundamento quel che al presente me pareria male saria se fusse vero che intendo che già comminciono metterlo in esecutione prima che d'haver sopra cio il consentimento di Vostra Eccellenza ne del Re : et consentir loro che da se osino fare simili cose se cosi a me pare molto male, perche di questo nascera che intenteranno tante novita con osar sempre caminar inanzzi, se non se li mette freno che finalmente getteranno per terra l'auctorita di Sua Maesta et osaranno da se far ogni cosa, senza aspettar la resolution di chi la deve dare, sotto colore di charità et di trattar utilmente li negotij soi, si come fu quello delli nove. Cosa nova ne mai prima vista che hanno intentato et esequito nelli penultimi stati con dar loro auctorita di tractar li negotij di quel contado a nome di tutti li stati et con la medema auctorita, essendo pero che conoscendo li principi passati l'humor loro hebbero grande advertentia a non consentir che se potessero radunar li stati si non con il lorô espresso ordine et di maniera che ne li governatori stessi possono sottoscrivere le litere della convocatione di essi, ma se mandavano fin qua in Spagna dal Imperatore per la Regina Maria soa sorella per sottoscriverle ogni volta che se dovevanno radunar li stati. Et Vostra Eccellenza havera inteso che se sonno lamentati di che l'ultima volta se sianno congregati senza litere sottoscritte del proprio pugno di Soa Maesta, havendo fatto questa querela quelli che dubitanno se facci qualche volta convocatione di essi senza legitima auctorita a danno dei poveri populi. Et quando per lo passato se sonno radunati è stato sempre con intervento della persona che il principe deputa et vi manda espressamente per far' loro la propositione, agiongendovi d'ordinario quella del governatore, et del presidente del par-

lamento, et se solevanno finire quelle congregationi in doi o tre giorni al piu: ma queste doe ultime volte hanno intertenuto parechi giorni la negotiatione, cosa di mal esemplo. Et anchora che quelli nove che forno, come sopra dico, eletti con quella auctorita sonno persone delle quali non se deve sospettar' male è pur cosa di malissimo esempio, perchè potria venire stagione nella quale venessero con questo exemplo deputar altri nove che al servitio di Soa Maesta portassero gran prejuditio; fecero anchora allora un altra novità, che essendo stata la cura tanto grande delli principi passati di non dar loro loco che in quelle congregationi se tractasse cosa non conveniente, per essere quel stato tanto separato delli altri et alcuni cervelli di loso qualche volte troppo buliciosi, che nella camera dove doppoi della propositione debattonno fra loro li negotii proposti loro, solevanno intervenire et essere presenti li fiscali, accio che intendessero quello che se tractava perchè non se mettesserovi cosa che potesse venire in prejuditio del servitio del patrone; ma nella detta congregatione delli penultimi stati li esclusero con alcuna violentia, specialmente di parole, di che diedero querela et quantunche sopra di questo et sopra li detti se è scritto qualche volta, io non intendo che fin qui se sia rimediato ne fattosi contra espressa declaratione, come se doveva per levar la consequentia del esempio et l'uno et l'altro me pare cosa pernitiosa et che con el tempo non lo remediando potria portar magior danno.

Trattase anchora d'accrescere l'impositione sopra il sale, per haver dinari et come questo non se deve fare senza communicarlo con li stati me pare che pretendonno radunarli di novo, se bene la stagione non me pare niente aproposito; et il detto Conte di Champlite me ha confessato che l'ultima volta quando se radunorno, haveva io havuto ragione di scriverli che il tempo non me pareva conveniente et se penti d'haverlo procurato, vedendo le querele che fecero contra di lui per il danno fatto dalli soldati et se durava niente piu la congregatione, temo che se serianno posse a campo altre cose anchora esse di mala digestione; ma io temo che la voglia che hanno di procurar' la gionta delli stati sia fondata al solito sopra l'interesse particulare, perchè sogliono fare una cosa molto pernitiosa et di che l'universale del paese se risente assai, che è che escusandose nella risposta che fanno al Re di non poter' contribuir gran summa per hora, massime a causa della povertà del paese, havendo consentuto nelli ultimi donativi solamente

60 mila franchi a Sua Maesta, hanno poi imposto al paese d'auctorità loro summa che passa di 200 mila franchi et cossi lo sogliono fare qualche volta, ma con gran abuso et molto grave alli poveri subditi: et questa repartonno poi fra loro come li pare, senza intervento ne auctorità del Re ne del governatore generale et per haver parte in questa summa fanno le pratiche et è anchora parte questo del seminario delle divisioni et partialità.

Diro anchora una cosa a Vostra Eccellenza, che ogni volte che se solea tractar delle cose delle saline di Salins, che è la maggior renta che ha Sua Maesta in quel stato, o sia per quel che conviene al bon governo della detta casa o per domandar' gratification di sale li Suyzari o altri, o per le controvertie che vi sonno fra la detta casa et il puteo di muria che è nel borgo et reddito di particulari, mai ne l'imperatore ne la Regina Maria, che in gloria sianno, vi mettevanno la mano senza pigliar prima informatione del pardessus et delli offitiali della detta saulneria, essendo quella casa regularissima (al meno soleva essere) et dove concorrono gran numero di ministri et officiali senza haver informatione delli quali se potrianno far' provisioni, che al primo aspetto paresce ro o bone o di poca importantia, che poi potessero riuscrire di grandissimo prejuditio et danno. Io non vi ho interesse, ne vi ho che fare dico nella saulneria grande, dove sonno li officiali che dico; ma si bene son interessato nel puteo, perche vi ho rendita a causa della mia abbatia di Montbenoy; ma me preme piu assai il servitio del patrone et benefitio universale che quanto puo tocare il mio interesse particulare. Et di tutto questo m' ha parso dover dar aviso a Vostra Eccellenza, solo per aprirli li occhi et perchè consideri quel che conviene, remettendome sempre a quello che li parera meglio doppoi che havera considerato il tutto bene. Et di gratia non creda Vostra Eccellenza a tutti li spiriti di quella provintia di Borgogna, perchè sonno varj li rispetti che hanno et qualche volta sotto colore di charità servonno al interesse loro piu che al utile del patrone. Iddio la conservi et prosperi.

CLXXXVI.

ANALYSE.

—

Cette lettre de Granvelle à Farnèse est consacrée tout entière aux affaires de la Franche-Comté. Elle ne fait au reste que répéter des arguments développés dans deux lettres précédentes [1] du même au même.

D'après des informations que le Cardinal a reçues du Comte de Champlite et d'autres, certains personnages ambitieux et avides — qu'il ne nomme pas — s'agitent beaucoup et intriguent de tous côtés pour obtenir de lever des milices dans le comté de Bourgogne. Le motif allégué est d'avoir sous la main des troupes pour parer au besoin à quelque agression imprévue. Mais ce n'est là qu'un prétexte. En réalité ces milices seraient insuffisantes à repousser une attaque sérieuse. La véritable défense de la Franche-Comté est l'appui de la Suisse, qui la considère comme une barrière entre elle et les États limitrophes. Tous les pays voisins, surtout la France, qui a tant besoin des Suisses, se garderaient bien de porter ombrage à ceux-ci. Mais le but des agitateurs est de disposer d'une force armée et de l'argent destiné à son entretien, pour tâcher de dominer le pays au détriment de l'autorité royale. Déjà les gens de guerre levés dans le pays, n'ont fait que trop de mal à la comté. Ces levées ont toujours donné lieu à la dilapidation des deniers publics; on cite notamment des marchés d'armes passés aux dépens de la province par des individus que leurs tripotages ont enrichis.

Il est temps que le Roi et le Prince mettent fin à ces désordres qui ruinent le pays bourguignon. Il faut empêcher les mêmes meneurs de gouverner au nom des États, qu'ils cherchent à circonvenir. Les prédécesseurs de Sa Majesté furent bien inspirés en défendant de convoquer les États, sans leur autorisation expresse et interdisant aux gouverneurs mêmes de signer les lettres de convocation. La Reine Marie envoyait ces lettres jusqu'en Espagne à la signature de l'Empereur, son frère. Le Gouverneur et le Président du Parlement étaient chargés de les publier. Au reste, les sessions des États ne duraient pas plus de deux à trois jours. Le Cardinal estime qu'il faut en revenir là dans l'intérêt de la couronne et du peuple. Il importe de ne pas laisser tomber en désuétude les règles établies. On s'est toujours bien trouvé de les suivre. Les innovations ne sont d'ailleurs réclamées que par des gens désireux de s'élever, en foulant aux pieds les droits et prérogatives de Sa Majesté. Ce sont ces gens-là qui, de leur autorité

[1] Voy. n° XCVI, pp. 269 à 274, et n° CXXX, pp. 370 à 376.

privée, ont imposé la comté de Bourgogne pour plus de 200,000 francs, alors qu'elle avait consenti à peine 60,000 francs au Roi. Et les mêmes ont fait la répartition de la somme entre eux, sans que le Roi ni le Gouverneur général soient intervenus ou aient rien autorisé.

Le Cardinal appelle enfin l'attention du Prince sur les salines de Salins, qui fournissent le plus clair revenu du Roi dans la Comté. A propos d'une contestation particulière, dans laquelle il est plus ou moins intéressé, il rappelle l'exemple de l'Empereur Charles-Quint et de la Reine de Hongrie, sa sœur, qui ne prenaient jamais de décision à l'égard de la saunerie sans en consulter les directeurs.

APPENDICE.

I.

FLORENT DE BERLAYMONT A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

Mariembourg, le 1er janvier 1578.

Je veulx espérer, V. A. aura receu mes dernières du pénulticsme du passé, par lesquelles je remonstrois très humblement à Icelle l'incommodité que nous causoyent en ceste garnison les harquebousiers à cheval haultz bourgoignons. Il plaira à V. A. ne prendre de mauvayse part, si derechef, je suys constraint, tant pour n'avoir moyen de les plus maintenir, come aussy par milles insollences qu'ilz font, d'en toucher deux motz à Icelle, suppliant très-humblement V. A. donner foy au porteur de ceste à ce que, sur leur faict, il poldrat de ma part donner très-humble cognoissance à Icelle. Et touchant quelque aultre compaignye d'infanterie que seroit, sous très-humble correction, bien séante pour la plus seure garde de ceste place, au cas qu'il pleut à V. A. rethirer lesdicts Bourgoignons, supplye très-humblement Icelle estre servye d'en avoir recordation.

Quant aux Anglois et Escossois, dont aussi dernièrement j'avois faict mention à V. A., ilz sont tirés vers Fléru, et s'acheminent vers le camp des Estatz.

II.

GILLES DE BERLAYMONT A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

—

Huilenberg, près de Ruremonde, le 3 janvier 1578.

V. A. aura entendu, par mes lettres du deux de décembre dernier passé, que je partois le jour ensuyvant pour effectuer son commandement et secourir la ville de Ruremonde. Ledict jour, premier de ce mois de janvier, nous arrivâmes à Gulpen (Galoppe) dois Herve, le second à Herl (Heerlen), le troisième à trois ou quatre lieues au pays de Clèves, et le quatrième environ les unze heures devant Ruremonde, où les ennemys (estantz fortz de trois mille hommes de pied et quatre cens chevaulx) le matin avoint mis le feu dedens leur quartier, abandonnant tous les fortz et trenchyz, saulff celluy d'Oille sur la rivière de Meuze. Et comme il restiont encoires douze enseignes, essayasmes de donner dessus. Mais le fort estoit tel, qu'il ne fut pour lors trouvé convenir de l'assaillir, d'aultant que ce n'eust servy que de perdre gens. Et en recognoissant ledict fort, avons perdu quatre ou cincq soldars espaignolz et entre aultres ung bien bon et principal, nommé Andrez de Vargas, de la compaignie de Diego Felices. Avec ces nouvelles je envoye à V. A. de la fuyte des ennemys de devant la ville de Ruremonde; lesquelz à leur retraicte ont perdu quelques gens, pour avoir les soldars de Polwyler donné sur la queue. Mesmes y at esté ung capitaine desdicts ennemis tué. Leur retraicte estoit si asseurée, qu'ilz la pouviont faire à nostre veue, sans recepvoir dommaige. Je sçauroy demain au point du jour s'ilz seront tous passé ladicte rivière et s'ilz auront abandonné ledict fort d'Oille. Aussi traicteray avec le baron de Polwyler à celle fin de l'induyre à demourer dedens Ruremonde, et de veoir les moyens qu'il y auroit de la bien ravictualler. Il m'a jà faict grand plaincte de ce que l'on ne luy apporte argent.

Les ennemys aviont quelques gens dedens la maison de Zwartzenbourch à Herl, lesquelz s'enfuyarent et abandonnarent ledict lieu trois ou quatre heures avant que le Coronnel Mondragon (qui alloit avec deux compaignies de harquebousiers à cheval devant) y arrivat, nous vint fort à propoz, d'aultant que y laissâmes deux cens soldars, avec tous les bagaiges et vivres, qui nous embarassarent. De sorte que fussions demeuré deux jours d'advantaige en chemin. C'est ung lieu de grande importance pour le secours de Ruremonde, et seroit fort requis de le fortiffier. Ce que se pourra faire à peu de despens.

Je n'ay receu aulcune nouvelle de Monsr de Gomicourt, auquel j'ay despesché jà deux fois vers la court du Duc de Clèves. Si est-ce qu'il est bien requis que incontinent il nous face tenir les vivres, dont je voy par la copie de la lettre escripte à V. A., qu'il a jà faict provision.

J'ay receu cejourd'huy, environ les six heures du soir, les lettres qu'il ha pleu à V. A. m'escripre du second de ce mois, par lesquelles je voy que V. A. avoit donné charge au Conte de Mansfelt de m'envoyer encoires cincq cens chevaulx et treize cens soldars à pied, tous Espaignolz. Ayant aussi receu lettres de Don Pedro de Taxis, qui en a la conduyte, qui jà estoit en chemin avec cincq compaignies de chevaulx et deux cens harquebousiers à cheval, de l'infanterie aussi, lesquelz pour ceste heure n'aurons de besoing, ne fut que l'ennemy envoya grand nombre de gens par icy, pour nous empescher le revictaillement; je verray de plus prez leur desseing et ne fauldray d'advertir V. A. du tout.

Quant à ce que mon frère de Floyon escript à V. A. pour avoir une compaignie d'infanterie en lieu des harquebousiers à cheval Bourgoignons, l'occasion doibt estre pour le peu de moyen que lesdicts harquebousiers à cheval ont de se entretenir à Marienbourgh, et comme par plusieurs fois j'ay dict et escript à V. A. vouloir ordonner que argent leur soit envoyé, comme aussi ung mois de gaige pour la garnison dudict Marienbourgh et celle de Charlemont, et ung aultre mois de gaige pour les compaignies des capitaines Josse de Samori et filz, qui sont tenans les fortz depuis Charlemont jusques à Bovignes. Aultrement je prévoys que mal en adviendra, et crains que s'appercevans ceux qui sont dedens Charlemont et Marienbourg du peu de cas que l'on faict des aultres leurs compagnons, ilz n'imaginent que l'on usera quelque jour de mesme en leur endroict. V. A. sçait de quelle importance sont les places, et comme il convient s'en asseurer; la suppliant, très-humblement de rechief, de ordonner que soit envoyé aulx soldars y estant en garnison ung mois de gaige à celle fin, que à l'appétit de peu de chose V. A. ne soit au hazard de grande perte.

———

III.

DENNETIÈRES A FRANÇOIS LE VASSEUR.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

—

Madrid, le 6 janvier 1578.

J'ay receu voz lettres du VIIIe du passé, que m'ont altéré tout le cœur, que je ne le sçauroys exprimer, principallement pour veoir et entendre l'estat des affaires publicques de nostre patrie estre tel, qu'on n'y void qu'espère, qu'une confusion et ruyne de toutes choses sacrées et prophanes, sy Dieu, par sa très grande miséricorde, ne nous regarde de son œil de pitié. Le Roy dépesche présentement Monsr de Celles cellepart, à la fin qu'entendiez par ce que s'escript, et envoye à S. A. Dieu doint qu'il puisse sy bien négocier, comme je désire. Car, comme vous, je m'ennuyz grandement de ne veoir aulcune fin de noz malheurs, combien qu'ilz ayent jà duré par tant d'années. Ung astrologue me console, quy me dict qu'aurons la paix, pour tout le mois d'avril prochain. Ce que j'espéreroys sy d'ung coustel et d'aultre on se voulsist entendre, et le tout diriger à la gloire de Dieu et à la conservation de la Religion Catholicque Romaine et de l'obéissance de Sa Majesté. Et ne prétendant aultre chose, je ne sçay que les Estats sçauriont prétendre d'avantaige, n'est qu'ilz entendent de faire ung nouveau monde et renverser, comme disoit icy ung bon compaignon, cen dessoubz dessus. Ledict Sr dépesché, Sa Majesté m'a escript qu'elle entendra aux despesches que S. A. demande, et á moy ne tiendra qu'elle ne les ayt au plustost, et que je ne fasse tout office de bon confrère et amy; car certes j'ay très grande pitié de vous, et croy qu'avez le mesme de moy, quy suis aussy chargé de debtes, sans chief, très mal accommodé et sans oser sonner mot pour le désastre de nostre patrie; quy faict que debvons beaucop oyr et tayre.

Oultre ce, je n'ay receu de dix mois une seulle lettre de mes parens, Srs et amys; quy m'attriste fort, ne sçaichant s'ilz sont mortz ou vifz, et tant plus que je soulois estre assisté de ma mère, quy m'eust voluntiers bien marié. Par voye de marchans, ay je receu une lettre de mon cousin Claude Markays, quy m'advertit du tréspas de mon frère, le channoyne de Tournay, dont Dieu ait l'âme, que je ressentz aultant que de frère que j'ay.

Nous avons naguères perdu l'évesque de Cordova esleu de Çaragoça, quy avoit icy passé pour bayser les mains de Sa Majesté, et allant en son pays pour prendre congé de ses amys. Il y a dict le grand adieu, dont sommes esté fort mariz, pour l'affection

qu'il monstroit à ceulx de nostre nation, et pour nostre bon amy frère Albert quy a beaucop perdu, et actendoit lettres de provision en Çaragoça.

Je tiendray le soing de faire despescher la commission de Monsr Del Rio. En me le commandant, le Roy, comme je tiens, fera se résolvant sur ledict despesche.

Au reste je vous prie de faire humbles et très affectueuses recommandations à Monsr le Révérendissime de Namur, et le prier de ma part qu'il me veulte advertir sy je laisseray suivre l'argent qu'il a icy de la pension à Monsr de Hobocque, quy en faict grande instance, disant qu'il le luy fera tenir pardelà.

—

IV.

CHARLES, COMTE DE MANSFELD, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Luxembourg, le 10 janvier 1578.

Le nom du conducteur des troupes françoises, quy marchent vers nous, dont il a pleu à V. A. m'advertir, m'est tant cogneu, que je ne me suis aucunement esmeu pour les rencontrer. Je suis asseuré que ce ne sera pas le bout de la file de mes anuys, et quy suivent mon tracq; et suis asseuré que quant il déplairroit à V. A. de soudoyer tant de gens, qu'ilz attandront de fort bonne volonté la récompence après, et suivant le mérite de leur service. A quoy j'espére qu'ils seront imitez d'une infinité d'autres honestes hommes quy, pour amour de moy, les suivront; et suis certain qu'ilz se comformeront à la volonté de V. A., soit pour [aller] plus oultre ou s'en retourner, sans que pour aucune de ses occasions advienne aucun inconvénient. Et quant il seroit autrement, je supliceray très humblement V. A. croire que, au moindre de ses commandementz, je passeroie à ung autre bout du monde pour les aller combatre. Suivant le commandement que je receus de Monsr le Conte Mansfelt, mon pére, je viens hier accompaigné de huict ou neuf cens chevaulx de mes trouppes devant Lembourg, où étoit présent Monsr de Rossignol. J'en aprochis de prés, aveeq quelques ungz de mes cappitaines, quy estoint aveeques moy, que j'heus loisir et moyen de recognoistre qu'aveeq moins de demy douzaine de canons, il seroit malaisé d'y rien avancer, atandu mesmes que ceulx de dedans feirent assez bonne mine; lesquelz, ainsi je voullus faire retirer mes

gens, feirent une sortie de quelques ungz des leurs. A quoy ayant pourveu, il y en heut quelques ungz de tuez à coup de coutelas et ung pris, duquel j'ay peu entendre qu'il y estoit venu dernièrement deux compagnies de bas Allemans, dont l'une y est demeurée avecq les gens de la ville, et l'autre s'en est retirée. Et pour ce que j'ay figuré à V. A. tout ce quy s'y peult faire, j'attendray maintenant ce qu'il plaira à V. A. m'en ordonner. A quoi je suis prest de très-humblement obéyr.

V.

DON JUAN AU COMTE DE REULX

(Archives de l'audience, liasse 172.)

........, le 12 janvier 1578.

J'ay à cest instant receu vostre lettre du xe de ce mois, laquelle pour avoir longuement tardé par le champs, sera cause que le saulfconduit pour le Seigneur de Leichten [1], que la Royne d'Angleterre envoye vers moy en ambassade, ne luy a esté envoyé plustost, et vu avec ceste aux fins qu'il désire, combien que vous luy eussiez peu donner la mesme asseurance, encoires que pour telz ministres de ladicte Dame Royne n'en estoit poinct de besoing, veu qu'ilz ont libre accès à moy toutes les fois que le vouldront prendre; vous ferez recuiller ledict Sr ambassadeur avecq toutte la courtoisie à ce deue, l'asseurant qu'il me sera le bien venu, et donner ordre que le mesme se fasse par où qu'il passera, à ce qu'il puist arriver seurement et estre accommodé de logis et aultres ayses, ainsi qu'il appertient.

[1] Leichton.

VI.

DON JUAN AU COMTE DE REULX.

(Archives de l'audience, liasse 172.)

........., le 14 janvier 1578.

J'entens, par vostre lettre du jour d'hier, le mouvement qu'a faict le camp de l'ennemy, et qu'ilz ont desseing de saisir le terme de Bouge, et partie d'eulx passer la Meuse. Ce que je ne puis présumer par eulx estre intenté, sinon pour divertir noz troupes franchoises logées autour de Limbourg, estimans que l'on doyve assiéger la dicte place. Car, pour autant que touche la ville de Namur, j'espère que n'auront moyen de la ceindre, ny porter grande nuysance, et qu'à l'ayde de Dieu ce pourroit estre occasion de plustost venir aux mains et leur rompre la teste, veu que sommes peu inférieurs en nombre de gens à eulx, quand toutes nos forces seront ensemble, et que les surpassons de couraige et eslyte d'hommes, que la mesme cause que soustenons fortunera noz exploictz contre eulx. Et afin qu'il soit pourveu à toutes choses, partira demain d'icy monsieur le Prince de Parme, pour aller joindre à Marche toutes les forces, mesmes les troupes du Conte Charles de Mansfelt que s'y rendront aussy; par où y aura bon nombre de gens de guerre, et surviendront ce pendant ceulx de la conduicte du baron de Hierges, le retour duquel suis attendant de jour à autre. Et après avoir donné ordre aux affaires de ce quartier, que se fera déans trois ou quatre jours, je m'achemineray aussy vers ledict Marche, et doiz là s'entendra à que sera de faire, selon le semblant que fera l'ennemy, tenant le fait de Namur bien asseuré, tant pour y estre vostre personne, comme aussi tant d'autres bons capitaines et soldatz, que je n'ay doubte qu'il y adviengne aucun inconvénient, encoires que je ne fusse tant à la main pour vous secourir avec ma personne et les forces que deseur.

Je seray attendant d'heure à autre advis vostre de ce que font lesdicts ennemis. S'ils se sont emparez dudict terme de Bouge, ou repartiz en autres endroitz, avec toutes autres circonstances de leur contenance et apparent desseings: et conviendra que pour le descouvrir, employerez de bons espies, dont ferez part audict Sr Prince, avec la pareille correspondance que tiendriez à moy mesme.

VII.

JEAN DE CROY A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

—

Namur, le 14 janvier 1578.

Je receupz hier, vers le soir, la lettre de V. A., pendant que noz gens estoient escarmouchans. Quant aux six compaignies bourguignones, qui debvroient sortir hors de ceste ville et venir en leur lieu trois d'Espaignolz, celles desdicts Bourguignons viendroient icy bien à propos pour le présent; j'en useray comme le temps m'apprendera. Touchant l'escarmouche, elle dura la plus part du jour, et fut icelle bien vifve, toutesfois sans perte des nostres, saulf d'ung Espaignol et ung Italien et deux ou trois Walons qui furent tuez et autant des blessez. L'argent mentionné en la lettre de V. A. sera le très bien venu, pour en avoir les soldatz grand disette. Je luy supplie très-humblement nous voloir faire envoyer le plus de pouldre et mèche que sera possible, comme aussi aultre munitions requises à la conservation de ce lieu, et nous donner tout secours. Noz soldatz sont de fort bonne volonté. Noz ennemiz sont logez une partie à Bouges, ne sachant encoires où sont repartiz les aultres, par ce que l'escarmouche dura jusques à la nuict, et estoit bien tard devant qu'ilz se logeassent. J'escripveray d'heure à aultre à V. A. ce qui se passera; mais je craingz, s'ilz ont faict passer quelques gens la rivière, que mes lettres ne polront passer. A quoi il est besoing que V. A. mecte incontinent ordre, tant pour le secours qui nous debvra venir, que pour avoir nouvelles. L'ambassadeur d'Engleterre est encoires icy, lequel attend après nouvelles de V. A. sur la lettre que luy ay escript; il désire fort estre auprès d'icelle.

—

VIII.

EXTRAICTS D'UNE LETTRE ESCRIPTE A BRUXELLES LE XIIIIe DE JANVIER 1578 ET TRANSLATTÉ D'ALLEMAN EN FRANÇOIS.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

—

Bruxelles, le 14 janvier 1578.

Et pour ce que présentement le Roy de Portugal est intentionné d'employer en Affricque contre les Mores quatre mil Allemans, et à cest effect demande avec autres le reste de noz soldatz du régiment du feu Conte d'Overstein, ont les Estatz et le Prince d'Orenges, sur la poursuyte faicte vers eulx par l'ambassadeur dudict Sr Roy, luy accordé la place du monstre et passaige sur la mer. Et comme ledict ambassadeur vouldroit au plustost mectre sur les navires lesdictz gens de guerre, luy convient en poursuyvre la dépesche. Lazarus Muller leur est illecq donné pour chef par ledict Prince. Il m'a présenté plusieurs bonnes conditions qui ne sont poinct à refuser. Il leur manquent encores les lettres patentes de l'Empereur, et combien qu'ilz estoient bien délibérez de partir sans icelles, toutesfois leur ay si bien remonstré certaines scrupules des institutions impériales, qu'ilz ont pour ceste cause dépesché quelqu'ung vers la court dudict Sr Empereur. *Et quia per hunc tabellionem paulo liberior scribendi copia mihi data est*, je puis bien escripre que se traictent icy beaucoup d'estranges praticques que ne se peuvent bonnement escripre, et ores que Sadicte M. I. ayt escript de Vienne le IIe de décembre aux Estatz, comme aussy le Sr Don Jehan d'Austria qu'elle avoit donné charge aux ambassadeurs de Liége, Juliers, le Sr de Winnenbegh et son mareschal de court, qui est arrivé en Anvers le IXe du présent pour traicter plus amplement de la paix et cependant imposer aux deux parties *armorum cessationem*,' si ne peult il toutesfois entrer en mon opinion que chose fructueuse en debvra suyvre, combien que l'on s'arreste fermement sur l'entretènement de la Pacification de Gand, et que les Hollandois et Zélandois se remectent à icelle endroict de religion, *censuræ omnium ordinum Belgii*, d'aultant que leur cappitaine général, *qui tamen fere omnium animos et possidet et regit*, cerche des adhérrens davantaige, afin qu'à l'assemblée généralle, il puisse avoir plus de voix. Et toutesfois les Estatz généraulx ont au traicté *inter ipsos et regem* juré l'ancienne religion, et depuis tant de fois réitirée. *Vide quid non faciat diabolus.* Ce que ne se passera sans guerre : il touche qui veult. Le Sr Prince a en ceste ville ordonné dix huict hommes,

quibus salus patria, scilicet curæ sit. Iceulx ont amyablement requis Messieurs les Estatz qu'ilz veullent, *ipsorum creatorem velint, nolint,* advouer pour lieutenant de l'Archiduc et gouverneur de Brabant. Semblable provision et ordonnance est faite en Anvers et Gand; et par ces gens seuls est ledict Archiduc jusques à présent retenu. Et comme tout cecy leur est consenty et octroyé, *ut sedeat a dextris,* ont-ilz requis ledict Prince de s'attribuer et emprendre ces dignitez, *eorum promotione obtenta,* et qu'il viendroit icy avec ledict Archiduc, et en cas, que cela ne se feit, qu'ilz ne lioyent pas trop ledict Archiduc. A quoy il auroit respondu qu'il ne pouvoit estre ny lieutenant, ny gouverneur de Brabant, ains seroyent obéyssans à leur gouverneur, et conseil ordonné, aultrement on l'estimeroit pour mutin. Sur quoy ilz ont avant hier envoyé vers luy *unum ex eorum medio,* que le mieulx entendoit l'affaire : *putant ipsum summam rerum affectasse,* ains pour le temps présent. *Ille bonus Mathias* est hier sorty d'Anvers, *et subsistit Mechliniæ,* jusques au prochain sabmedy, *ut dicitur,* au contentement de chacun. Messieurs les Estatz ont ordonné, comme de coustume, à l'Archiduc ung Conseil d'Estat, comme verrez cy-joinct. Mais *lex illa hominum quæ ad nutum et voluntatem istius parata est,* à aucuns demis et adjousté : *Iterum vide quid non operetur ille mille artifex, scilicet ut majora vota consequantur in consiliis regis et novarum turbarum alatur materia.*

Avant-hier est allé près le Sr Don Jehan ung ambassadeur d'Angleterre, personnaige de qualité, pour luy admonester la cession des armes, et en cas que cela ne s'ensuyve, comme luy a déclairé *arma virosque,* la Royne doibt avoir promis ausdictz Estatz cent mil pfenninck sterling, à faire fournir et lever en Anvers. Ains puis que c'est si loing d'Angleterre, ceulx qui entendent l'affaire, disent que les marchans Anglois n'ont certainement poinct le crédict pour une telle somme; et jusques à cest heure l'on en a bien peu recouvert. Ung pfenninck sterling peult faire huict florins Carolus. Ladicte Royne leur donne plus de couraige, que peult estre du bien. Je crains bien que l'adverse partie fera ung jour ung impressa, dont l'on aura beaucoup à parler et plus à plaindre. Dieu veuille préserver l'effusion du sang innocent. Les 150,000 florins, lesquelz se lèveroyent par les bourgeois, pour les reitres du Duc Casimirus, me semblent estre autre part employez. Celuy de Swartzembourg est avec lesdictz Estatz endroict sa charge eslevée tumbé en discorde, laquelle cesse à présent. Schenck doibt au mois présent passer monstre à Lingen. Le vieul ambassadeur de France est, le IXe de décembre, icy retourné, et, selon que j'entendz de gens dignes de foy, solliciter encores incessamment envers ses seigneurs principaulx l'advancement du Duc d'Alençon au gouvernement de ce Pays-Bas, avec promesse *aureorum montium.* Il se démènent plusieurs praticques, et peu s'est failly qu'il n'a prévenu l'Archiduc Mathias. L'on vouldroit voluntiers mener iceluy Archiduc au camp *ad captandam benevolentiam militum, quorum animos ipse sibi facile devincet.* En cas qu'il y eust argent en la main, lesdicts Seigneurs des Estatz *transferunt culpam in suos Bruxellenses,* que Don Johan a mis si

avant le pied dedans. *Post datum.* Après la fin de ceste, l'on m'escript d'Anvers que les gouttes ont surprins le colonnel Lazarus Muller, de sorte qu'il a transporté le régiment à ung nommé Famberg, qui a esté lieutenant colonnel au Conte de Boussu.

IX.

MAXIMILIEN DE LONGUEVAL, S^r DE VAUX, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Paris, le 15 janvier 1578.

Le Roy très Chrestien est passé quelques jours hors de ceste ville en sa maison Ollunville, qui est cause qui n'ay eu audience, comme je l'avois demandé sur ce que V. A. m'avoit commandé; il ne fauldra me la donner incontinent à son retour.

Le prieur de St-Vast m'a envoié les escris qui vont ici joinct, par lesquels V. A. voira ses debvoirs et à ce que passe aux Estats, tant allendroict des nouveaus conseilliers donnés à Monseigneur l'Archiduc, desquels ne sont le marquis de Havret et Champaigny, que des offres que leur faict la Royne d'Angleterre, nonobstant touttes ses belles parolles et les ambassadeurs qu'elle envoie vers Sa Majesté et V. A. J'ay opinion que comme elle void les deux parties avec les armes au poing, sans avoir encoires gaigné l'ung sur l'aultre, qu'elle les veult aussy cependant ainsi contenter touttes deux, et que après avoir veu le succès desdicts armes, elle se accommoderoit à celle des parties que luy semblera plus à propos et que craindra plus offenser. Il y a eu puis peu de jours en la ville de St-Omer une grande révolte entre les bourgeois de la ville pour quelque lettre du S^r d'Esquerdes, que fut trouvée, et qu'il escrivoit à quelque Hugenot de ladicte ville en telle substance, comme s'il eust eu envie de y mectre quelques soldats Hugenots. De sorte que les uns, pour favoriser le party dudict S^r d'Esquerdes, et les aultres pour doubte qu'ilz aviont que le contenu en ladicte lettre ne se effectua, ont esté en armes les uns contre les aultres.

Le magistrat s'est renouvellé en ladicte ville à la volunté du peuple, comme aussi à Bethune.

Quelques bourgois de la ville d'Arras se assamblarent dernièrement dedens la maison que fut de Madame de Marles, où l'on dict qu'ils advisarent de faire des mestiers entre eux et leur bailler chefs.

Je suis fort marry que V. A. ne m'a envoié plus nulles de ses justifications, ayant perdu beaucoup de bonnes commodités de les envoier.

J'envois aussy à V. A. quelque aultre pièce que les religieux de l'abbaye de St Bertin m'ont faict tenir, par où elle voira tousjours ce que se faict en leur endroict.

X.

DE GOMICOURT A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

Juliers, le 16 janvier 1578.

Par aultres lettres miennes du IXe de ce mois V. A. aura entendu la responce que le Duc de Clèves m'at fait depuis, à la suggestion d'aulcuns guières noz bienveillans. Il s'est retiré à Hensberg, tant pour luy faire voir à l'œil les désordres qu'ilz disent que noz gens font, comme pour empescher que je ne me retirasse en ladicte ville. Par où il leur sembloit aussy que j'estoy empesché en quelque manière d'avoir sy bonne correspondance avec Monsr d'Hyerges, et noz affaires par là tant plus retardées.

Quant aux grains, j'en ay assemblé encor depuis jusques à deux cens malders, lesquelz avec ses précédens seront aujourd'huy (se à Dieu plaist) en Ruermonde. Le Duc m'en accordat hier bien tard aultres deux cens malders en Sittaert, et pense en obtenir aultre cent des chanoines de Hensberg. Mais comme le Duc ne veult que l'on se perchoyve de ceste vente, il veult que aulcuns marchans l'achèptent de luy, puis nous le revendent. Laquelle chose nous retarde, que ledict grains ne sera mis quant et l'autre dans Ruermonde bien deux jours; et entretant le camps ouffre infiniment de victuailles, à cause de avoir, ils sont forcez faire désordres dans le pays du Duc de Clèves, lequel il souffre fort impatiemment. Je n'ay sceu donner plus grande haste touttesfois à la menée de ces grains, tant par la faulte propre des marchans, comme la difficulté du charroy, que pour le peu qu'il en y at à vendre: réservant les gentilzhommes et aussy les marchans leurs greniers; leur estant advis que vers les Pasques ilz les vendront encor plus chèrement.

J'avoy une fois fait marché avec quelque aultre marchant pour cincq mil livres de pouldre, et à une aultrefois pour trois mil. Mais le premier fut sy meschant, que incontinent aprez il se concerta avec le capitaine Beel, quy est en Kerpen, pour se la faire détrousser en chemin. Ce que je descouvris tost après et de l'autre avant hier. Comme le marchant sortoit de . . . . . . il fut aguetté; de sorte que ses chartons et luy à grand peyne se peurent-ilz sauver blessez en deux ou trois lieux. Touttesfois de bien venut que cestuy-cy avoit pris le hazard de l'amener, et l'autre n'avoit receu que dix escus sur la main. Car le premier ne voulut pas contracter que le péril fût sien; de manière que sy demain nous n'en avons de Aix, comme ung joeusne homme m'at promis, je ne voy point que nous en puissions mettre dans Ruermonde; que sera ung grand inconvénient. Car icy il ne fault point penser d'en recouvrer, sy ce n'estoit d'icy à xv jours ou là environ.

Des ennemis je n'ay autres nouvelles que celles que j'ay escript à V. A. par mes dernières, sauf que avant'hier huit enseignes d'Escossois se sont advanchées de Maestricht vers Thore avec quelques trois cens chevaulx.

XI.

DON JUAN AU MARQUIS DE VARAMBON.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

Luxembourg, le 17 janvier 1578.

J'ay, par celluy que avez despesché vers moy, receu vostre lettre du me de ce mois et entendu bien et au long ce qu'il m'a de vostre part tant déclairé de bouche que donné par escript touchant vostre besoigné pardelà, trouvant ce que y avez faict très-bon et sagement négocié, et ne puis laisser de vous en merchier et dire que je ne fauldray de le faire entendre à Sa Majesté; que, pour ce qu'il me semble, que vostre présence n'est plus requise pardelà, s'il y reste quelque chose à parachever de vostredicte charge et instruction, le pourrez laisser par mémoire à Don Jehan de Borjas, ambassadeur du Roy, auquel j'escript par ce courier bien expressément, suyvant la charge que j'en ai du Roy, de s'entremettre non-seulement en ces affaires, mais en tous aultres de ces pays et d'en tenir le soing que convient au service de Sa Majesté, ne faisant nulle doubte qu'il ne y obtempérera.

Si ay je receu la lettre de l'Empereur pour ceulx de Besançon avecq la copie, laquelle

lettre je feray tenir ausdicts de Besançon; et quant à la prolongation pour le relief de fief que ledict Sr Empereur a accordé à Sa Majesté, vous l'en mercyerez; et pour consister le surplus de ce que vous faict entendre en advertissement, je ne vous y respondray, mais adviseray ce que je pourray faire sur le tout, n'aiant recheu nulles lettres vostres que celle de Ausbourg, par où n'y a que plaindre que n'avez eu de noz nouvelles.

XII.

DON JUAN A L'EMPEREUR RODOLPHE II.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

Luxembourg, le 18 janvier 1578.

J'ay receu, le xxiiie de décembre, par ung messagier de Colongne, les lettres de Vostre Majesté du second, en responce de celles qu'avois délivré au Marcquis de Varambon et son adjoinct, ensemble ce qu'ilz vous avoient représenté de ma part, voyant la résolution que Vostre Majesté auroit de rechief prins de commectre ses députez et commissaires pour autrefois entrer en communication de paix, comme chemin plus propre que nul autre pour appaisser les troubles de pardeçà s'empirans journellement; auquel effect elle avoit dénommé messieurs l'évesque de Liége, Duc de Julliers, le Baron de Winemberch et le Conte de Zwartzenberg, qui estans princes et personnaiges si prudens et saiges, je ne doubte nullement qu'ilz ne s'efforceront de mectre en exécution le commendement de Vostre Majesté, comme aussi je m'asseure que cest office dont Icelle entendt de subvenir présentement aux affaires de deçà, ne procède que du mesme bon zèle que pour le passé, et d'une affection singulière que Vostre Majesté porte à tout ce qui touche au Roy, Mon Seigneur et frère, tant pour l'estroicte parentage que l'amitié qu'Elle a avec luy; dont de la part de Sa Majesté je la remercie, n'en faisant moings de la mienne pour autant que le faict me touche; vous asseurant, Monseigneur, que ce me seroit de très-grand contentement que moyen fust trouvé par où ladicte Majesté puisse recouvrer les pays que ses vassaulx luy treuvent usurpé en la forme et manière que de droit icelluy luy appartient, et que le faict de la religion, auquel n'est licite à nul Prince ny moings Sa Majesté entend de fléchir, aucunement demeure asseurée.

Qui sont les deux pointz pour lesquelz j'ay travaillé; ce que tout le monde peult sçavoir s'il veult, et dont je me suis contenté et contenteray tousjours, et sur l'espoir de maintenement desquelz j'ay faict vuyder des villes et places si importantes, comme chascun sçait, soldatz qui les eussent très bien sceu soustenir contre tous, les envoyant hors du pays, et consigné lesdictes places ès mains de ceulx là mesmes qui astheure ont les armes au poing contre leur Prince naturel.

Qui a esté ung bénéfice si notable (laissans à part plusieurs autres, dont ilz se sont resentiz par mes mains), que ce seul debvroit suffire pour à plain rendre certain ung chascun de l'amour et sincérité dont ay usé à l'endroit de ceulx que Sa Majesté a esté servie me commectre en gouvernement, sans que on ayt raison quelconque de penser que je soye appassionné en le fait, autrement que ne suis tenu pour le service de Sa Majesté. Car hors d'icelluy l'ingratitude de ses vassaulx ne m'est de telle importance, que je m'en vouldrois altérer aucunement, ayant tousjours eu le seul but de servir au Roy mon Seigneur comme je doibz; en quoy faictz mon compte de continuer jusques au bout.

M'estant advis que le monde devroit, au vray, considérer mes actions plustost que de donner oreille aux escritz, qui se dépaindent selon l'industrie de celuy qui les fait, et de près regarder celles des Estatz du Pays-Bas, et la part que Sa Majesté a en sesdicts pays, depuis qu'il leur a octroyé ce qu'ilz ont demandé, pour selon ce juger s'ilz méritent esgale balance.

Pour le moings Vostre Majesté estant de la mesme maison que le Roy mon Seigneur, et partant plus obligé que autres à soustenir sa querelle, ne feroit, à humble correction, que bien de professer son party avec toute la chaleur possible, se démonstrant comme vers vassaulx telz qu'ilz sont liez de tout droit à l'obéyssance de leur prince souverain; l'obly de laquelle est si dangereulx, que tous princes et potentatz, voires ceulx qui présentement sont exempt des troubles, en devroient soingner le remède, afin qu'à l'exemple de ceux-cy, les leurs ne prendent quelque jour envie de faire le semblable; estant la liberté, qu'ilz cherchent, comme ung mal contagieulx, qui va infectant son voisin, si en temps et promptement n'y est remédié.

Pour à quoy parvenir, ne sçais quel espoir en peult donner ce nouveau chemin, veu l'effect du précédent essayé en temps non du tout si mauvais comme le présent, où ceulx du Pays-Bas obtendrent de leur Roy assez plus de ce que, selon raison, ilz luy pouvoient demander, et ce nonobstant l'ayment et obéyssent si peu comme on voit.

Déclairant assez par là que les causes, par eulx alléguées, n'estoient que prétexte pour tant mieulx effectuer leurs desseingz de longtemps conceuz, tendans à renverser l'anchien pied de la républicque, pour vivre doresenavant en toute effrénée liberté.

Ce néantmoings je serois très content d'y entendre, comme autresfois ay escript à Vostre Majesté: mais comme depuis sont esté commises tant de choses indécentes et

préjudiciables à la religion et grandeur de Sa Majesté, il ne seroit raisonnable que doresenavant je m'advançase de m'en mesler, sans son nouveau commandement, comme Vostre Majesté, par sa prudence, sçaura très bien considérer, ensemble la faulte que je ferois si plustost je me monstrois négligent en ce que concerne son service.

Du moings il conviendroit que préalablement les vassaulx eussent remis leur Roy en son entier quant à sa souveraineté, restraindans leurs prétensions endedens les bornes ou limites de leur rang, où est ce que doibvent procurer ceulx qui désirent la tranquilité du Pays-Bas. Car par là elle est asseurée, estant la Majesté toute preste à, comme bon père, embrasser ses vassaulx et, oblyant à jamais toutes choses passées, les maintenir en toute justice et équité.

Ou autrement, et ayant Sa Majesté à négocier avec ses subjectz en moindre disposition qu'eulx, il est tout clair que le succès n'en peult estre bon.

Comme aussi ne peult estre une impression conceue d'informations de partie. Car estant icelle accoustumée de tousjours parler à son advantaige, le jugement qu'en sortira peult mal ensuivir son droit chemin, estant partant plus convenable de se arrester au faicts en action, que sont les vrays indices de vérité; suyvant quoy je supplie à Vostre Majesté de ne faire estat de ce que les Estatz du Pays-Bas dient, mais de ce qu'ils font.

Quant à ce que Vostre Majesté dit avoir entendu que le Roy, mon Seigneur, et moy aurions quelque intelligence particulière avec le Roy de France, tendante à aliéner ses Pays-Bas de sa maison d'Austriche, Vostre Majesté fait prudemment de n'y adjouster aucune foy; et quant elle le fist, Sa Majesté et moy aurions très grande raison d'en estre esbéhyz. Car estant icelle chief de ladicte maison et S[r] des dicts Pays-Bas, et moy son lieutenant général en iceulx, et son obligé de si près, ce seroit chose absurde de luy attribuer une imprudence si grande que de donner le sien à autruy, et à moy qu'en vouldrois estre l'instrument; ayant Sa Majesté par trop travaillé et despendu au maintènement desdicts pays jusques à maintenant, pour en acquérir ce bruict, mesmes vers vous, Monseigneur, qui le cognoissez assez pour non en avoir telle opinion.

De laquelle je suplie à Vostre Majesté se déporter et rejecter semblables advertissemens, qui se doibvent proposer par ceulx qui n'ont rien du bon au ventre, fauteurs des actions desdicts Estatz dont, à mon grand regret, j'entens n'avoir faulte en vostre court, ausquelz fera Vostre Majesté fort bien de ne prester l'oreille, mais plustost vous souvenir de l'obligation qu'avez de vous joindre à luy contre les rebelles, n'y ayant chose plus importante à la grandeur de vostre maison, que la sincère, mutuelle et bonne correspondance de ceulx qui en sont.

Laquelle convient de tant plus conserver, comme les ennemis saichant le peu qu'ilz peuvent par autre bout offenser princes si grans, en désirent et cherchent la rupture.

Quoy considéré, combien que je ne faicts doubte que l'entrée de Mons[r] l'Archiduc Mathias n'ait esté qu'à bonne intention, toutesfois pour le prouffit que ceulx là en font,

plusieurs jugent qu'il fust esté convenable s'en déporter; et s'il avoit envie de prendre soing des affaires de Sa Majesté, qu'il eust trop mieulx fait de s'y employer par voyes accoustumées qu'autrement, voires que Vostre Majesté eust faict et feroit encoires euvre digne de louange à l'en retirer, comme elle m'avoit adverti de vouloir faire.

Espérant toutesfois que nonobstant, et cependant qu'il y soit, il ne vouldra jamais oublier ce qu'il doibt au service d'Icelle; à quoy je ne veulx doubter que la vostre ne l'incitera tousiours comme la raison le veult.

Ne luy vueillant en outre celer qu'il est vray que j'ay prins en service quelques Franchois, soubz la conduicte du conte Charles de Mansvelt, au serment, marcques et conditions soubz lesquelles Sa Majesté est accoustumée de se servir d'autres soldatz mercenaires, pour tant plus me fortifier; dont tant s'en fault que Vostre Majesté s'en doibve facher, que plustost elle en doibt avoir plaisir, afin que les affaires de Sa Majesté ayent tant meilleur succès par le moyen de bons soldatz, lesquelz je regarderay (Dieu aydant) si bien conduire, que le Roy, mon Seigneur, en sera satisfait, et que Vostre Majesté en ses pays ou l'empire n'en reçoive aucun inconvénient.

Ne doibvent ny Vostre Majesté, ny iceluy riens craindre de tel par troupes (quelles elles soyent) soubmises à moy, et considérer que le Roy de France a autres meilleurs chemins pour l'invahir quand il le vouldroit.

Mais plustost se doibt Vostre Majesté resentir vers lesdicts Estatz, lesquelz practiquans tout part, tout pour priver Sa Majesté de ce qui est sien, et s'exempter de Sa Souveraineté, sont ceulx qui se souvenans par trop peu des biens receuz par la maison d'Autriche, cerchent s'en distraire, sans aucune occasion.

Et n'estime au reste estre besoing de représenter à Vostre Majesté le peu de raison qu'icelle, ensemble ceulx dudict empire, auront quand ilz se vouldront mesler des affaires de Sa Majesté à son désadvantaige, veu que ung chascun sçait les alliances et obligations qu'il y at entre ledict empire et Sa Majesté, qui sont esté dressées avec luy et ses ancestres, princes disdicts pays, et non avec les vassaulx et subjectz; par où iceluy empire est obligé d'estre de son party. A quoy je veulx espérer qu'il ne vouldra faillir, tant plus et estant Vostre Majesté le chief, duquel Sa Majesté doibt recevoir en toutes occasions toute assistence et amitié.

Ne pouvant partant assez m'esbehir de la responce que Vostre Majesté me fait sur ce que je luy avois suplié et requis de la part de Sa Majesté à l'endroit la levée de quelques gens de guerre audict empire; car en estant prince confédéré et amis, et comme tel s'ayant tousjours démonstré vers icelluy, je ne vois pourquoy Vostre Majesté luy estant nepveu ne luy doibve permeetre ladicte levée de gens; vueillant bien dire à Vostre Majesté que lesdicts rebelles, et particulièrement le Prince d'Oranges, en ont levé et lèvent ordinairement pour en offenser leur Prince, sans qu'il en soyent empeschez, que toutesfois seroit raisonnable voires sans congé ou permission, comme je

pense comme font aussy plusieurs autres, ensemble que Vostre Majesté n'aura aucune raison quand icelle vouldra refuser au Roy, son oncle, et que tous autres Empereurs précédens luy ont accordé très voluntiers; la supliant, pour ce, n'y mectre plus aucune difficulté, mesme me faire tenir les patentes que j'ay requis, pour en user au besoing, et d'autre part empescher que les rebelles de Sa Majesté n'ayent aucun moyen de s'armer audict Empire, afin que, par telles et semblables démonstrations d'amour et amitié, Sa Majesté cognoisse plainement le bon ceur et la bonne volunté que luy portés.

Au regard des coronelz Fransberch et Foucar, combien que le premier soit mis en liberté, ce a esté, à ce que j'entens, avec conditions dures et préjudiciables à Sa Majesté; et quant au second, on sçait qu'il est encoires à Bruxelles détenu et traicté durement, ilz sont tous deux coronelz de Sa Majesté, l'ayant servy comme ilz devoient, suyvant le serment qu'ilz luy avoient presté, et ne sçauront les estatz alléguer un droit ou coustume pour avoir sur eulx aucun povoir légitime, estant partant raisonnable que, pour estre suppost à l'Empire, Vostre Majesté les ayde et assiste avec toute chaleur.

XIII.

LE COMTE CHARLES D'ARENBERG A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 172.)

Arenberg, le 20 janvier 1578.

J'ay receue la lettre de V. A. du xv de ce mois, et ne fauldray, selon son commandement, de continuer à l'encommencé, quant à ce que V. A. désire, que je débourse argent qu'il y sera de besoing, Elle se peult asseurer que je ne serois jammais si ayse que d'avoir le moyen de luy rendre service; mais comme nous ne recepvons riens de noz biens, fors de ceste terre, le tout va à la despence. De sorte que à grand peine sçavons avoir argent comptant à la main; ce que me faict supplier V. A. ne prendre de mauvaise part ceste mienne excuse, et afin d'avoir moien d'envoyer de çà et là, principallement en la court de Cazimirus, lequel aulcuns me veuillent dire lever à force, toutesfois est incertain, je renvoye ce présent mien lacquay, qui est homme bien seur et rusé, auquel V. A. pourra faire donner quelque argent bien enpacqueté, et ne me doubte qu'il ne me viendra bien à main. Aussy me mander ce qu'il plaira à V. A. que je donne à ceulx des cours comme Juliers et Couloigne. Car c'est chose qui servira de beaucoup, et je ne fauldray de tenir du tout bon compte. Il y a deux jours que j'ay eu ung de mes gens qui a esté en Westphalen, lequel me rapporte qu'il ne se parle d'aultre levée, sinon de celle qui doibt faire au nom des Estatz Johan von Biernichausen [1], qui aultresfois a servy le Prince d'Orenges devant Mons avec quattre cornettes. L'on ne sçait pas seurement le nombre, mais je le pense bien tost sçavoir. Il m'est venu ung advertissement, lequel encoires qu'il vient de lieu où aulcunes fois l'on fault, néantmoings pour estre personne principalle qui hante avec toutes sortes de gens, ay bien voulu adviser V. A. de mot à aultre, et dit : « quant aux nouvelles que me mandates dernièrement pour en avoir advertence, ne faict pas bon en cecy si librement escrire. Toutesfois, comme j'entens et considère les emprinses des menées et surprinses ne fauldront en ceste guerre, et de telz desquelz l'on ne se vouldroit encoires doubter, et de moy, sy j'estois du conseil de S. A., ne serois d'advis qu'elle abandonnasse en personne Luxembourg, ou s'elle fusse totallement à ce délibérée, sera nécessaire la guarde de ceste place en main seure, et la suyte des capitaines de meisme, sans soubçon. Aultrement vous asseure que y trouvera des yeux assez bendez, et suffict pour ceste fois de ceste matière. » Voylà ce que m'en a esté escript. V. A. y pourra regarder. Car trop bonne garde n'est jamais mauvaise. Ce que je pourray entendre plus amplement, ne fauldray d'adviser V. A., et incontinent le retour de mon lacquay envoyer envers ledict Casimire pour une fois sçavoir le seur, etc.

Post data. — V. A. fera bien ne se poinct trop fyer de ce capitaine Blomme. Car c'est ung personnaige de fort légière matière. Et à ce que l'on en tient icy, il se change à tous ventz. Après ceste escripte, m'est venu une lettre, par où l'on m'escrit ce que s'ensuyt : « Quant à aultres nouvelles, il y a trois jours que ung gentilhomme est venu d'Allemaigne, qui avoit esté passé peu de temps auprez le Duc Casimirus; mais ne sçavoit riens de sa levée. Bien disoit que l'on practica fort pour le faire marcher, ains qu'il n'y avoit encoires riens d'asseuré. Toutesfois que au pays de Saxen et ce quartier de là on levoit reytres pour les Estatz. » Et m'a nommé plusieurs ritmaistres, dont j'en cognois aulcuns. Le temps en donnera meilleure asseurance. Je procureray de sçavoir les noms des reitmaistres et les envoyeray par le premier à V. A.

[1] Jean de Bernichausen, colonel de cavalerie au service du Prince d'Orange. (Voy. Groen van Prinsterer, t. III, pp. 547, 441 et suiv.

XIV.

JEAN DE CROY A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

—

Namur, le 20 janvier 1578.

Pour responce à la lettre de V. A. du IXe de ce mois, touchant la correspondence, que povoient avoir quelques officiers de S. M. en ceste ville avecq aucuns qui sont révoltez contre S. M., m'en ayant bien enquis, ay trouvé que c'est ung greffier du Conseil de Namur et non de la ville, lequel est fugitif de le commencement, et est à Bouvignes, estant capitaine du chasteau dudict lieu, et sy entens qu'il a quelque charge à la munition des ennemiz. L'aultre, qui est nommé par la lettre de V. A. Sellier, je trouve estre le Chairrier, lequel est mort à Huy depuis quelque temps. Ledict greffier se nomme Jan Spalart. Il en y a beaucoup de ceste ville, tant audict Huy que Dynant, qui font très mauvaise office. Et me semble, saulf correction, que on feroit bien de les remander sur peine de confiscation de corps et de biens endedens tel terme que polra adviser V. A. Aussy les président et gens du Conseil, comme beaucoup du magistrat, ne se sont icy trouvez depuis le partement d'icelle. Elle en ordonnera comme il luy plaira. Quant aux nouvelles d'icy, j'ay iterrogué quelques prisonniers des ennemiz, qui m'ont esté amenez ce matin; lesquelz ne disent riens qui vaille d'escripre à V. A., estant le camp desdicts ennemiz au lieu accoustumé d'Aymine, sans apparence de se bouger. Elle se peult asseurer ayant quelque chose qui mérite, que luy en advertiray en diligence. Il n'y at audict camp que le Sr de Goingnyes, pour maistre de camp, le visconte de Gand, le Sr de Montigny et La Motte; Monsr de Lalain est à Mons, et les aultres à Bruxelles pour avoir argent. Le Sr de Lumey s'est retiré en sa maison et, à ce que disent aucuns soldats de son régiment, ne veult plus servir. Je supplie V. A. voloir envoyer argent pour les Espaignolz et aultres nations, aussi pour les officiers qui sont en grande disette pour n'avoir riens receu de longtemps. Je ne m'ay peu servir de la compaignie de Monchepagant, par faulte de ne luy povoir donner moyen de vivre, et a fallu que elle se soit retirée à trois ou quatre lieues d'icy pour trouver commodité : elle nous viendroit icy fort à propos.

—

XV.

JACQUES DE RAVILLE A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Nancy, le 23 janvier 1578.

Estant ce 21e de janvier arrivé en ce lieu de Nancy, où aye trouvé M. le duc de Loraine, après luy avoir présenté voz recommandations et faict tenir les lettres de V. A., luy aye remonstré la charge, selon mon instruction, que at pleu à V. A. me donner, et suivant icelle aye demandé le passaige pour l'armé espaignolz par Luseur et de là à Malentour et en oultre à Verton; lequelle passaige le Sr Duc m'at reffusé et nullement volu accorder, à cause que le pays de la Wevrie [1] et allentour de Malentour est de tout destruict et rongé par les gens de guerre, qui sont passé par là. Et persiste vouloir prendre et tenir le chemin accordé et conclu avecq le Sr de Lenccourt. Et après avoir longuement débatu l'affaire, n'ay peux obtenir ledict chemin par le Malentour. Surquoy aye donné pour responce que de tout ce advertyroy V. A. Et d'aultant que le passaige que M. le Duc de Lorraine par Espinal et Chastell sur la Muselle se vient rendre d'une partie sur la terre et évesché de Metz, à ceste cause serat bon que V. A. en face escrire quelque mot au chapitre et balliff de l'évesché qui est résident à Wy, nommé Monsr de Robicourt, chevalier de Malta, sy d'avainture l'occasion se donnoit que ladicte armé fust constraint se loger ès villaiges de son ballaiges, qu'il y volist pourveoir de vivres. J'aye aussy prié ledict Sr Duc de faire donner ordre que lesdicts gens de guerre demeurent sur son pays de Loraine, si avant que faire se pouldrat. Surquoy at ordonné qu'ilz prenderont leur chemin vers Ponsunits [2] (appellé en allemant Nidbruck) et Wolmerainges [3] et de là à Ay, Tremery et villaiges circonvoisins, pays de Luxembourg, et de là passer la Muselle, au lieu de Talainge [4], Richemont ou Mondelainge [5]. Et comme il convient passer bien près d'Endry [6], plairat à V. A. de consulter

[1] Le pays de Woivre.
[2] Pont-sur-Nied.
[3] Volmeringen.
[4] Talange.
[5] Modelange.
[6] Ennery.

avec Mons[r] le Conte de Mansfelt et le S[r] de Naves s'il serat besoing d'en escrir quelque mot de ce au gouverneur de Metz. Et comme M[r] le Duc vouloit qu'ilz prissent le chemin droict à Thionville et Luxembourg, et non pas par son pays pardelà la Muselle, luy aye sur ce remonstré que le pays allentour desdictes villes de Thionville et Luxembourg estoient du tout ruiné, et que lesdicts gens de guerre seront constraint, aussy tost qu'ilz seront passé la Muselle, de prendre le chemin droict à Piervillés [1], S[t]-Pierre-Mont et villaiges là allentour, et de là tirer droict à Verton; et que suivant ce ledict S[r] Duc volust advertir son balliff de Semy, affin de bonne heure dresser les estaples et fournissement de vivres à ce requis. Ce que aussy ledict S[r] Duc at refusé d'accorder, et sur ce respondu qu'il dépêcheroit incontinent homme exprès vers V. A. pour de ce traicter et concludre avecq icelle. Et me semble (à correction de V. A.) qu'icelle debverat en ce persévérer, affin de obtenir ledict chemin de Piervillée et de là à Verton. Car ce serat ung grand solaigement du pouvre pays de Luxembourg. Et aye aussy donné à entendre audict S[r] Duc que V. A. attendoit plusieurs compaignies allemandes se debvant là allentour dudict Luxembourg assembler, et que à cest cause ladicte armée espaignole ny pouldroit nullement estre accommodée. Et en oultre aussy aye requis ledict S[r] Duc affin de vouloir accorder le cours et allouer des espèces d'or et d'argent au mesme pris que ont esté au dernier passaige des Espaignolz. En quoy n'at nullement volu condescendre, alléguant et mectant en avant que ce viendroit à grand domaige et intérest de ses pouvres subjectz.

Touchant le faict de l'ammonision des vivres, at ledict Duc accordé et concédé de les vendre et distribuer au mesme pris qu'ilz sont esté vendu aus Espaignolz dernièrement passés.

Sy le chemin et choses susdicts aggréent à V. A., plaira icelle de ce m'en advertir, affin de me pouvoir réglier suivant le désire et commandement d'icelle. Et sy est que ledict chemin plaist à V. A., sera nécessaire que Mons[r] le Conte de Mansfelt, comme gouverneur du pays, donne ordre que les batteaulx soient incontinent, commençant l'armée à arriver, menées au susdict lieu de Thalange ou Mundelainge.

J'envoye aussy cy-joint à V. A. ce qu'aye besoigné et arresté de la part d'icelle, tant sur le faict et payement des grains, que passaige de l'armée espaignole.

M. de Loraine m'at aussy demandé le nom du marchant pour l'assurance de dix mil et six mil cinq cens cinquante cincq escus, que V. A. luy est demurée redevable pour les munitions fournis aus Espaignoulz passant par le pays de Loraine soubs la conduicte de Mons[r] le Conte de Mansfelt. Surquoy aye promis que V. A. luy ferat déclarer et nommer le nom dudict marchant endéans quinze jours après la date de cestes, pour estre assuré dudict payement.

[1] Piervillers.

XVI.

LE COMTE CHARLES DE MANSFELD A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

Vervay, le 23 janvier 1578.

Si je n'estois jaloux de l'amitié de V. A. et de la très humble servitude que je luy ay voué, je ne pourrois mériter l'honneur de l'un, ny la faveur de l'autre...... Je reviens à cest heure d'avecque Mons[r] de Hierges, qui est logé à deux lieues d'icy. J'avoy envoyé les pacquets de V. A. par divers hommes; mais comme on ne m'en rapportoit responce, j'envoyay trente chevaux porter le dernier pacquet à coups d'espée. Et comme ilz furent deux lieues de là Mastricht, il ne sceurent jamais avoir guides, tant le peuple est meschant. Et à faulte de cela retournèrent, qui me fit moy-mesme monter à cheval en colère. Et ayant marché avecque 300 chevaulx et 300 harquebusiers, deux jours, son avangarde et moy nous rencontrames hier à Gulpen de delà Mastricht. Et sur l'entreveue nous cuydames bien batre, pensant moy qu'ils fussent ennemis et eux aussi. Enfin, Monseigneur, il est arrivé à bon port; et sont voz ennemiz si couards que, nonobstant que un de mes capitaines d'harquebuziers aye logé ceste nuit à un jet d'arc près de la ville, jamais homme n'en est sorty, non pas pour reconnoitre seulement. A ce matin revenant par la vallée tirant à Limburg, j'ay surprins deux châteaux bien forts. L'un est bastant de tenir contre deux canons, avecque très bon double fossé, à fonds de cuve, à une lieue de Limburg, tirant vers Mastricht; l'autre à lieue et demye dudict lieu, avecque bon fossé; j'y ay laissé des soldatz, car il y a des vivres. Et si V. A. ne me commande aultre chose, je les y laisseray. Car ils sont très bons et les S[rs] sont voz ennemis et employés pour le présent contre V. A. Et servira pour le moins affin d'otter la praticque libre à ceux de Limburg. V. A. me fera beaucoup d'honneur de me commander en cela et en tout aultre chose; à quoy j'obéiray très fidèlement.

XVII.

LE COMTE CHARLES DE BERLAYMONT A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Namur, le 24 janvier 1578.

Comme V. A. a esté advertie que les bourgeois de Namur retournent en grant nombre, non seullement ceulx desquelz l'on s'est asseuré, mais aultres que l'on at tenu suspect, il sera mal possible s'y fier advenant quelque altération, n'y estant que deux compaignies wallonnes, veu que les Allemans ont charge souflissante de garder le quartier d'Entre-Sambre et Meuze; seroit partant nécessaire, pour obvier à tous dangiers contre lesdicts bourgeois, pourveoir ladicte ville d'une compaignie walonne, selon que Mr de Hierges ferat entendre à V. A. J'escripviz avant hier que dix compaignies de gens de pied, sortiz de Phelippeville, et quelque cavaillerie avoyent deffaict les deux compaignies wallonnes que Monsr de Hierges avoit faict demourer à Parfonteville. Depuis j'ay sceu qu'il n'y en avoit eu que quatre et cent cincquante chevaulx. Les capitaines Custine et Aigremont y sont demourez et rapportez mortz en ceste ville; les deux enseignes perdues et quarante ou cincquante soldatz tuez que prisonniers; la reste des soldats s'est retirée en ceste ville. S'il plaist à V. A. dénommer deux aultres capitaines, lesdicts deux compaignies seront incontinent redressez. J'ay faict loger lesdicts soldatz en la ville. J'ordonneray que quelcques officiers en prennent charge attendant la résolution de V. A.; les deux compaignies wallonnes, quy sont icy, et aussi les Espaignolz, ne se peuvent contenir sans secours, dont ilz font très grande instance; et sçay mal garder les ungz ny les aultres qu'ilz n'aillent oultrager les povres gens sur le plat pays. Il plairat à V. A. y pourveoir et à ceulx de Bouvignes selon la nécessité du tamps et que V. A. cognoist en dépendre, faysant le semblable à ceulx qui sont gardant la rivière; les bledz que sont par ces chastelletz sont en partie esté venduz par les soldatz quy sont esté commis à la garde d'iceulx. Aultre partie se restitue à ceulx quy font apparoir qu'ilz leur appartiennent, pourveu que ce soit en petite quantité, si comme d'un muydz, deux ou trois, selon l'ordonnance que V. A. m'en at faict. Car de le faire méner en tant de diverses menues parties, la despence du charroy excéderoit le pris de la valeur. Il y en at bonne quantité à Villers l'abaye, quy y demeurent par faulte de charroy. A quoy pourverray, selon que le moyen s'offrira.

—

XVIII.

ROBERT, PRIEUR DE RENTY, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 184.)

—

Beaumont, le 26 janvier 1578.

J'ay escrit ces jours passés à V. E. de l'estat des affaires de Hainau et de la bonne volonté de Monsr de Lalaing. Maintenant je luy veux faire entendre ce qui est survenu en mon voiage de Menin, où je suis arrivé le 18 de ce mois. Et comme j'y pensois trouver Monsr de Montigny, je fus adverti que, le jour mesme, il estoit allé aux Estas assemblés à Lisle, avec les députés d'Arthois et de Hainau. Et incontinent je luy escrivis pour sçavoir s'il vouloit que je l'allasse trouver, ou si je devois attendre son retour. Et après avoir receu ordre de demeurer à Menin, je délivrai la lettre de V. E. à Monsr de Hèze, luy déclairant ce qui estoit porté par la crédence d'icelle. A quoy il respondit que, pour certain, il estoit résolu ne se joindre jamais au Prince d'Orenges, et qu'il se resentoit trop du tort et aggravé qu'il luy avoit fait, et des injures que journelement il luy inféroit. Et combien qu'il eut entré en accord avec les Estats généraux, et qu'on luy feit offre de xii mil florins de rente pour l'accomplissement de son mariage avec la fille de feu Monsr d'Aigmont, toutesfois qu'il n'avoit autre intention que celle qu'il m'a déclairé, pour la référer de bouche à V. E. et qu'il la mercioit humblement des lettres dont elle l'avoit voulu honnorer, comme aussi des asseurances qu'elle luy offroit par moi. Il me dit aussi que je trouverois Monsr de Montigny fort irrésolu; mais quand à luy, qu'il avoit esprouvé à ses despens l'inconstance d'un peuple, et qu'il me vouloit bien adviser qu'il sçavoit bien, à certes et de bon lieu, que M^r l'archiduc est délibéré, au cas que S. M. ne l'aggrée au gouvernement de pardeçà, de suivre le parti du prince d'Orenges; voulant bien, comme il dit, tendre à deux fins, autant à un costé qu'à l'autre. Or estans les Estats de Lisle conclus et arrestés, voyci Mr de Montigny qui retourne à Menin bien altéré contre Mr de la Motte, d'autant qu'en son absence il avoit traitté avec quelques capitaines wallons, avec lesquelz il tenoit practique de longtemps. Et comme je luy eus baillé la lettre de V. E. et déclairé la crédence dont j'avois charge, il me dit qu'il estoit bien marri que Monsr de la Motte s'estoit ainsi précipité, nonobstant le traitté encommencé, que de vouloir suborner ses capitaines et le trahir, puisqu'il avoit mis sa confiance en luy comme en son propre père, et que ce n'estoit point procéder syncèrement; mais que l'on traittoit avec les uns d'une sorte et avec les

autres diversement, de façon qu'il ne pouvoit conjecturer autre chose, sinon qu'on les vouloit tromper et séduire; toutesfois qu'il mercioit bien humblement V. E. des offres et courtoisies qu'elle luy faisoit pour son asseurance particulière; et que si il ne s'estoit point jusques icy résolu de suivre le parti de S. M., que c'étoit sous espérance, comme ayant les Wallons à sa dévotion, d'y induire et attirer quand et soy les provinces de Hainau, Arthois, Lisle, Douai, Orcie, Tournai et Tournesis, comme il auroit déclairé en leur assemblée, dont il venoit présentement, en laquelle avoit esté conclue et arrestée une ligne défensive entre lesdictes provinces pour la conservation du seul et unique exercice de la Religion Catholicque Romaine, avec promesse et obligation réciproque de s'entre secourir les uns les autres vers et contre tous ceux qui les voudroient offencer, sans plus contribuer aucune chose que pour leur tuition particulière. En laquelle assemblée estoient députez pour Arthois le prieur de St-Vas et Monsr de Cappes et pour Hainau l'abbé de Hanon et autres principaux de la ville de Mons; faisant par mesme moien un compromis et confoedération avec le Sr de Montigny et les Wallons de secourir et assister les ung les autres, les retenans comme voués et dédiés à leur service et deffence particulière, pour les poins que dessus, jusques à tant qu'il seront entièrement et absolument reconciliés avec S. M. Et pour entretenir à leurs despens v régimens de Wallons, 4 compaignies d'hommes d'armes et trois de chevaux légers, ont fait estat de lever par mois 100 et 20 mil florins, qu'ilz estiment se debvoir aisément furnir par lesdictes provinces; estans partis iceux députés de Lisle le 19 pour aller à Tournai, afin d'y arrester, conclure et signer le mesme. Qui a esté cause que les Estats de Hainau ne se sont point tenus, comme j'avois mandé à V. E. Bien est-il vray qu'ilz se doivent tenir de brief; mais le jour n'en est pas encores arresté pour l'absence desdicts députés, joint qu'il est conclud qu'ilz se doivent tous trouver, le 6 février, en Arras pour adviser aux moiens de leur conservation et, s'ilz devront envoyer députés vers V. E.; aussi pour dénommer et eslire certains personnages qui seront du Conseil d'Estat desdictes provinces que l'on prétend establir à Lisle, comme lieu plus propre et commode pour toutes, voulans faire un corps à part soi, pour ne plus rien communiquer au Prince d'Orenges et ses adhérens. Il me dit aussi qu'il s'estoit saizi des capitaines qui avoient traitté particulièrement avec Mr de la Motte, d'autant qu'ilz avoient contrevenu au serment qu'ilz luy avoient presté; adjoustant que Mr de la Motte avoit grand tort de traitter ainsi diversement, et que ce n'estoit point là le moien de leur imprimer une bonne asseurance; que pour ceste occasion estant comme désespéré, il s'estoit accordé avec les Estats généraux sous les conditions que j'ay représenté à V. E., et pourveu que pour son asseurance ilz luy baillassent Mastreich ou Bruxelles, ou Liere, ou Bois-le-Duc. Davantage que Monsr de Ville se tenoit comme asseuré de toute la province de Frize. Et combien que le Prince d'Orenges l'eut mandé pour le faire chef de l'armée, que les Estats prétendent de dresser, qu'il espéroit bien qu'il ne

l'accepteroit point, pourveu que S. M. lui voulut aggréer la provision qu'il en avoit: tellement que la practique des Wallons et du tout désespérée n'y aiant point plus de 50 soldas retirés avec le Sr de la Motte, et les autres ayans provisoirement livré leurs capitaines; par où se peut considérer quelle asseurance se doit mettre au surplus et sur gens irrésolus et mal asseurés de conscience, les uns estans poussés d'ambition, les autres d'avarice et aucuns de vengeance particulière. Et comme il eut veu les répliques faittes sur les articles que j'ai porté, il me dit que l'évesque d'Arras en offroit d'autres beaucoup plus advantageux, mesmes la prompte sortie des estrangers, lesquelz si on vouloit retenir pour un temps, y demeureroient à perpétuité, comme ilz ont fait du temps du Duc d'Alve, qui fut sommé et requis par plusieurs fois de les renvoier pour plus facilement réduire les pays, d'autant que leur présence est trop suspecte et odieuse, aussi l'aggréation de Mathias, et que ceux qui avoient suivi le parti de S. M. ne seroient emploiés aux affaires du pays. Et concluoit que c'estoient toutes collusions et tromperies, comme ilz auroient aperçeu par quelques lettres interceptées dudict S^r^ évesque qu'il escrivoit à qu'elcun de Béthune, par lesquelles il lui mandoit qu'il failloit offrir à ce peuple désireux de paix toutes conditions, afin de le faire désespérer avec le Prince d'Orenges, et que par après on en chéviroit facilement. Toutesfois, comme il attendoit la venue de Mr de Bours qui devoit apporter quattre mois de paie pour ses troupes et certitude de tout le traitté, dit qu'il ne me pouvoit faire autre responce, mais qu'il me l'envoieroit à Saint-Guillain par Rebreviette, où il me prioit que je me voulusse retirer, et que de là je pourrois entendre toutes nouvelles de Monsr de Lalaing, et que leur résolution seroit du tout conforme à celle des provinces catholiques. Et considérant le danger où j'estois entre soldas mutinés et désirant advertir V. E. de leur desseing, que m'a descouvert l'ingéniaire Lucas, l'un de leurs plus confidens, je condescendis volontier à ce parti. Mais laissant ce voiage sous silence, je reviens à ce traitté des Gantois. Les prisonniers estans près à sortir de Gand pour estre conduis és mains du Duc de Clèves, qui en devoit estre dépositaire pour les relaxer endedens 4 jours, au cas qu'il n'y eut aucuns plainte à l'encontre d'eux, à l'instant s'eslève une émotion populaire à la suscitation de Enbise, ou pour mieux dire par les practiques secrètes du Prince d'Orenges, avec telle furie, qu'ilz furent descendus des charios, où ilz estoient et furent plongé en plus estroitte prison que devant. Et le Prince feindant d'estre esmeu de telle émotion, partit en la mesme heure avec son abbesse pour se retirer en Anvers, le 21 de ce mois, disant qu'en dedens huict jours il les viendroit requérir. Mais je n'en ay pas opinion, d'autant que tout ce qu'il fait ne sont que dissimulations pour tromper et séduire jeunes gens peu expérimentés; car il fait marcher 40 ou 50 enseignes d'Escossois, Anglois, François et Hollandois en Flandre, lesquels sont désjà à l'entour de Bruges et quelque partie à l'entour d'Atte, sous ferme espoir de les opprimer à l'improviste s'il peut. Qui me fait espérer que se voyans deceus de leur attente, seront fort

aises de se réconcilier à S. M.; car je sçai que Monsr de Lalaing n'a riens plus en horreur que le Prince d'Orenges; quand au Duc d'Anjou, il estoit sus son partement. Mais les Estas généraux ont envoié le sieur de Fromont vers luy, pour le prier de vouloir demeurer encores quelque temps, et que pour son asseurance on luy bailleroit Atte et Anguien. Mais j'ai entendu, estant à Saint-Guislain, que comme il pensoit y entrer, vendredi dernier, que les bourgois, qui sont encores maistres de la ville, ne l'ont voulu souffrir, remémorant qu'ilz avoient autresfois rigoureusement puni les François. Je voi que leur but est d'engager ce Prince si avant en païs, qu'il soit en désespoir de sa retraitte, afin de provoquer le Roy de France à le venir secourir et délivrer, et par là nous engendrer une guerre hostile entre les Rois. Joinct que le François ne demande que de nous faire continuer en trouble, pour pacifier ses divisions. Ce voiant les François y estre si mal voulus pour leurs désordres, il a envoié lever six mil Suisses, et a fait escrire à Combel, qui est encores en Flandre, qu'il tienne ses troupes bien disciplinées, par ce que les Estas s'en veulent servir en l'armée qu'ilz prétendent dresser; de quoy j'ai veu lettres du Sr de Mondoucet ès mains dudict Combel du 20 de ce mois l'advertissant du partement du Duc d'Anjou vers Atte, pour passer plus outre vers Malines, par l'advis des Estas. Or l'armée qu'ilz prétendent de dresser pour la primevère est de dix mil François, dont il y en a encores en Flandres et Hainau quattre mil, dix mil que Suisses, que lansquenes, autant d'Englois et Escossois et autant de Wallons avec 8 ou 10 mil chevaux, tant des reistres qui sont encores au pays en nombre de six mil, comme des ordonnances et chevaux légers de pardeçà, selon que m'a acertainé celuy que dessus, qui est fidèle serviteur de S. M. Et au cas qu'il entre dedens Atte, il donnera advis à V. E. de ce qui sera trouvé convenir. Estans donques ces choses ainsi, j'ay bien voulu représenter le tout à V. E. que, selon sa sage et prouveue discretion, elle puit juger ces affaires et y prouvoir comme elle trouvera convenir, soit par anticipation avant qu'ilz puissent joindre leurs forces ensemble, ou par autre voie salutaire pour la conservation de ces pays, de tant mesmes que je sçai bien que le Prince d'Orenges ne demande point de paix. J'ay eu advis que le Prince tient practique avec le Duc de Vendosme, pour le faire descendre pardeçà, et luy offre Bergues et Dunkerke. Et Casimirus est parti de Gand le 18 de ce mois, pour aller en Angleterre, ne s'osant trouver avec ses reistres à faute de paiement, non plus aussi que ledict d'Orenges, qu'en voudroient bien tenir pour asseurance de leur deu. Et sur ce qu'on leur a offert un demi mois, ilz ont refusé de servir, n'estoit qu'on leur bailla un mois entier.

Les François qui estoient à Bains sortirent hier sur les quattre heures du soir. Estans entrés dedens la ville ceux dont j'escris dernièrement à V. E., ilz ont prins le chemin de Maubeuge. Et j'ai entendu qu'ilz ont leur rendésvous à l'Abre de Guise pour lundi prochain. Et qui me tient perplex de la retraitte du Duc n'en ayant encores peu sçavoir la vérité, quelque devoir que j'aie fait pour cet effect. Parquoy ne seroit mal apropos, pour tant plus monstrer la sincérité dont l'on procède en cet affaire, de deffendre aux garnisons d'icy et de la Buissière de faire les courses qu'ilz font journellement jusques aux portes de Mons, afin de ne rien altérer. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai peu sonder de leurs desseings. Je retourne maintenant à mon voiage. Estant parti de Menin, le 23, comme j'estois passé près de Condé, le duc d'Anjou estant adverti de mon partement, envoia en toute diligence un gentilhomme me dire que j'allasse parler à luy, et feit commandement exprès, à peine de la vie, à celuy qui me conduisoit, de m'y mener. Mais connoissant la nature du personnage qui sçavoit qui j'estois et pour qui j'estois venu, je feis tant par belles parolles et excuses que je renvoie le messager avec un morceau de papier, pourveu que je promis que je ne partirois point de Saint-Guillain sans le consentement du gouverneur. Le Duc aiant veu ma lettre, renvoia vers moi au lendemain le mesme messager et me manda que, sachant que j'estois sujet et serviteur du Roy d'Espagne, qu'il avoit satisfaction de moi et que je m'en pourrois bien aller quand je voudrois, et qu'il ne vouloit point parler à moi. Toutesfois j'apperceus bien que la contenance du messager qu'il estoit marri de m'avoir failli, et qu'estant hors de sa puissance, il ne pouvoit faire moins que de feindre qu'il ne sçavoit qui j'estois. Et comme je pensois, par les propos qu'il m'eut tenu, tirer quelque chose de son intention, aussi que ce me sembloit belle occasion d'entendre quelque repentence de son voiage, j'estois résolu de l'aller trouver s'il eut satisfait au contenu de ma lettre. Mais Dieu m'a réservé jusques ici et m'a délivré de ses mains. Arrivé que je fus à Saint-Guislain, Monsr de Lalaing m'envoia un de ses gens avec lettres de crédence, par lequel il me mandoit que, tant pour son asseurance que pour la mienne et afin de ne donner occasion d'altération au peuple, qui pourroit entendre ma venue, veu que desjà le Duc d'Anjou en avoit connoissance, je voulusse venir en ceste ville; et du jour à autre, selon les occurences, il m'advertiroit de l'estat des affaires et de ce qui seroit besoing de faire, et qu'il m'envoieroit en dedens peu de jours la résolution des Estas, avec plus de couleur et plus secrètement, désirant que je ne partisse d'icy et qu'il vailloit mieux d'y estre qu'à Gravelinghues, pour la longueur et difficulté des chemins. A quoy, pour ne l'altérer, j'ai bien voulu satisfaire, et pour faire entendre à V. E. toutes choses plus seurement. Au surplus j'ay bien aperceu, par les discours d'aucuns capitaines françois, que la practique de banis estoit une pure trahison. Car le Sergent Maior avoit délivré mil escus au Sr de Fervac, aussitost qu'ilz les eut reçeu, et Monsr de Buissi estoit venu avec 300 chevaux pour tailler en pièces tous ceux qui fussent venuz pour faire l'exploit. Je ne ferai faute de faire entendre à toutes occasions à V. E. ce qui se passera sur ceste négociation, et de m'emploier en tout ce que je penserai conserner son service d'aussi bon cœur.

XIX.

PHILIPPE DU BOIS A DON JUAN.

(Archives de l'audience, registre 489, fol. 8.)

—

Paris, le 28 janvier 1578.

Je crois que V. A. se souviendra que, par l'adresse des Seigneurs de Hierges et de Vaulx, je luy fus baiser les mains ung soir en habit incognu en la ville de Marche. Je luy dis aussy l'envye que j'avoys de faire service à S. M. et à V. A. en ce qui s'offrirat... L'Archiduc Mathias arivyt à Bruxelles samedy XVIIIe de janvier, où que furent au devant de luy les Seigneurs d'Arschot, de Havrés, d'Aigmont, Bossut, lequel mit en campaigne les gens de Bruxelles en bataillon, leur faisant dresser quelques escarmouches à la venue dudit Archiduc, assés peu resentant aux soldartz praticqz par ne sçavoir le mestier, aveeq faulte d'obéissance telle que sans grande grâce le tout se trouvoit en confusion.

Peu au paravant, à l'endroit de Willebroucq, le Prince d'Orenge vint trouver ledit Archiduc. S'estant jectés de bien loing piet à terre, luy vint faire ung grand honneur et harenghe. Lequel fut rechut dudit Archiduc aveeq peu de caresse, en tenant toutte grandeur. Depuis entrant dedens Bruxelles fut rechut aveeq tout honneur et magnificence, aveeq plusieurs histoires, selon le plaisir et humeur des hommes, et fut mené au pallais. Et en cheminant par les rues l'Ambassadeur de l'Empereur, només le Conte de Sarsenberghe, l'accompagnoit en dessoubz de luy la longeur d'un cheval, plus bas, à la main gauge, estant à teste nue, luy disant quand il falloit oster son chappeau, duquel n'est trop libéral. Par devant ledit Archiduc marchoit le Prince d'Orenge au mitan de S^r^ d'Aigmont et Bossut. L'aultre reng devant le Conte de Swartsenbourg au mitan des Seigneurs d'Arschot et Havrés, et les aultres ensuyvant leurs rangz. Quant audit Archiduc, fit peu d'honneur aux dames et prélatz, comme le Prince d'Orenge de mesme vers les dames et prélatz, et ayant passés ladicte maison de ville, y avoit grand peuple. Iceulx escrièrte au Prince d'Orange: « Villeum [1]. » Lequel ayant le chappeau au poinct leurs faisoit force nicques de la teste. Allant depuis lediet coing de la maison de ladite ville jusques au bout du marchiet, tousjours à teste nue, faisant ce pour captiver le cœur de ce povre peuple misérable et donnant à cognoistre qu'il est entièrement popullaire.

[1] Pour *Wilkom*, bienvenu.

Quant aulx contenances des bourgeois, l'on voyoit assés à leurs visaiges que peu recepvointte et avointte joye en leurs cœurs, sinon aulcuns meschans qui n'estointte en grand nombre. Tant audit Prince d'Orange, n'avoit osé passer par Mallines, et le bruict courut qu'il y volloit meetre des Escochois pour s'en asseurer.

Le lendemain, jour de dimenche, ledit Archiduc ouit la messe en l'oratoire du Roy; laquelle fut chantée à la réalle. Après laquelle messe le Sr de Bours luy fit présent d'ung cheval grison, bien et excellent, avec une harnachures et esquipaige ayant cousté trois cens escus; lequel l'on dict debvoir estre capittaine de sa garde.

Les Estatz diste avoir recheu lettres de l'Empereur affin que lediet Archiduc soit accepté pour gouverneur, et qu'il leurs promect toutte assistence. Et le Prince d'Orenge at dict avoir rechu advertissement d'Espaigne que S. M. avoit consenty lediet Archiduc gouverneur des Pays-Bas, envoyant à cest effect par le Sr de Selles patentte, affin que l'on eusse à luy obéir, mesme ceulx de Haynault, les asseurant de ce que dessus, desquelz vous envoye les remonstrances qui ont esté proposés ausdiets Estats de Haynault, vers lesquelz il comble pour le service de S. M. et de V. A. les louer d'une souvenance tant louable qu'il ont de la raison, les asseurant V. A. de toutte doulceur, clémence et amytié.

J'ay entendu ceux de Brabant avoir mis en avant de lever douze mille chevaulx; mais aultres diste souffir de huiet mille. Et comme Monsr d'Alenchon présentte trouppe, ont aresté en accepter mil, dont il y aurat trois cens gentilshomes, et ce pour le tenir en amytié et en aleyne. Samblablement aultres mil chevaulx anglois pour le mesme effect; la reste tous naturelz du pays. Mais le Prince d'Orenge proficе pour avoir reitres et tous estrangiers. Ne sçay de présent la résolution. Ce que sçauray à mon retour, et dont en ferai part à V. A. et de la conclusion de Haynault. J'ay samblement visitté et esté sur les bollvartz de Bruxelles, lesquelz se prendete au bord du fossés au loing, estant tout faict en triangle ou creches à longue poincte. Et se y poldroit tenir au plus deulx cens hommes en chacun, n'ayant aultre flancq que les murailles de la ville, dedens laquelle il ont faict des plattes formes à l'endroit de chacun bollvartz de dehors pour les flanquer. Mais fault notter que iceulx bollvartz n'i at dedens que tout sable, armés de quelquez lictz de wason mise aveeq du bois secq, la plupart qui ne raverdirat ny lirat l'ouvraige samblablement. Le piet est droict et non faict assés à tallus, tellement que aveeq une dousaine de vollée de dix quesnons y aurat bresche suffisante et à plaisir, comme estant iceulx faict en plaine terre et sans fossés, combien que leurs deseing est de cy-après, s'il ont le moyen et loisir, d'en faire. Mais puis asseurer V. A. que les huict qu'ilz vœulte faire ne seront parachevés de trois mois, joinct qu'il en y at aulcuns qu'il n'y at come riens et bien peu de comenchement, principallement à la porte de Louvain. Ilz se vanttete de retirer dedens trentte enseigne de gens de piet et cincq cens chevaulx.

Tant au Prince d'Orange, faict dilligence, ne perdant heure de tamps, donnant

audience à tous. Et crois que le Sr de Champaignet ne fauldrat à la fin sentir ses finesses, parce qu'il faict profession de katolicqz.

Et qui at envye d'estre prisonnier à Bruxelles, ne fault parler que de paix et du Roy. Quoy faisant l'on est troussé pour Johanniste, avec oprobres de parolles de Prince d'Orange contre S. M. et V. A., tels que les ayant ouy compter et n'ayant moyen venger iceulx, sans me perdre du tout, et ay pensés morir voyant plusieurs scandalez du Prince d'Orenge et de ses actions qui serointte ayses à réduire leur espaulle, et considérant les empeschement que l'on poldroit donner aulx Estatz, les chatoullians de tout costés. S'il plaisoit à V. A. me donner patente, pour lever et assambler quelque nombre d'infanterie et cavallery, tant d'hommes d'armes que aultres, ou bien m'en envoyer, trouveriesme moyen les bien implier à donner un esbranement au pays et aulx meschans, comme aussy rendre cœurs aulx bons, lesquelz estant tenu par le Prince d'Orenge et ses complis ne doubte ne scaivette en avoir recours; asseurant V. A. leurs donner tielle main qu'il seront constrainct deffaire leurs camp, m'aydant si V. A. se trouve de la cautelle du Conte Ludoviq, me disant amys de S. M. et de V. A. pour maintenir chacun en leurs préviliége, franchises et coustumes et pour maintenir la Religion Catolicque et Romaine à l'encontre du Prince d'Orenge, ses faulteurs et alliez, lesquelz contre la volonté de S. M. et de V. A. font tiraniser les povres vassaulx et subjetz d'icelle par levées de tailles, gabelles, impost, subside, centiesme, moyens générauls et aultres, soubz umbre de les mestres en liberté, et leur donnant à entendre que les ferez tous morir, sondant et trompant ce povre peuples avecq des parolles.....

Je ne vœulx samblablement oublier de advertir V. A. qu'il y at cinq enseignes de gens de piet à Tirlemont du régiment du S^r d'Aigmont et une compagnie de chevaulx légiers que mène Carondelet. Et comme il y at ung grand nombre de grains là dedens, assés pour norir vostre camp iiij ou vj mois, la poldriés emporter aysément, pourveu qu'il n'y eusce non plus de gens dedens, en faisant dilligence, sans vous amuser à volloir combatre ceulx du camp des ennemys. Lesquelz, s'il en ont si grande envye qu'il viennette après V. A., et en aurés millieur marchiet que les assalir en ung camp bien clos de ruisaulx, et tranchis et campé à son advantaige. Dedens laquelle ville poldrés dresser vostre magasin pour victuailles de vostre camp et comodittés, ayant moyen donner l'assault à ladicte ville sans basteryes, comme estant desmantelées d'ung costé....

XX.

MAXIMILIEN DE LONGUEVAL, S^r DE VAUX, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 175.)

Paris, le 31 janvier 1578.

Le Roy et les Roynes retournarent samedy de Ollinville, où ilz ont séjourné assés longtamps; et hier, que fut jeudy, Leurs Majestés me donnarent audience, en laquelle je leurs fis entendre particulièrement les causes qu'avoint meu V. A. de prendre en service les trouppes franchoises, et combien il importoit à leur propre bien et bénéfice que V. A. en usa en ceste sorte, et le grand deservice qu'ilz recheviont ne les acceptant V. A. et se passant joindre avec les Estatz, puisque ceste cause du Roy, mon maistre, leurs estoit commune et touchoit de sy près. Me respondirent là-dessus qu'ilz estiont beaucoup plus aises que lesdictes trouppes fussent au service de V. A. que non des Estatz, et que le debvois croire pour avoir tousjours cognu leurs bonnes voulontés en ces affaires; et que lorsqu'ilz firent difficulté de donner ceste permission ausdictes trouppes, n'estoit pour faulte de la mesme bonne voulonté, mais pour ne voir la paix sy bien et seurement establie en leurs royaume comme ils désiriont, et ne l'estoit encoires à la vérité. Les merchiant de ces honnestetés et suppliant escrire à V. A. ceste satisfaction et contentement qu'ilz monstriont avoir d'elle en ce faict, pour le tesmoignage aussy du debvoir que j'en avois faict, me respondirent qu'ilz voiriont les lettres que leurs avois présenté pour y respondre. Je joincts ces responces de leurs deux Majestés pour avoir esté quasy samblables et de mesme substance. Je suppliay leurs dictes Majestés sy, soubs ombre de se estre passées lesdictes trouppes à V. A., aultres se voullussent passer aux Estats, quy leur pleust ne le permeetre. A quoy me respondirent que me povois asseurer qu'ilz ne le feriont, et que au contraire se exécuteriont bien rigoureusement les mandemens que là dessus ilz aviont faict.

Je suppliay aussy, et principalement la Roine mère, encoires que V. A. ne me l'avoit commandé, de vouloir permeetre à V. A. de livrer hors de ce roiaume six cens muids de froment, paiant les droicts et imposts, et que les grains, que V. A. faisoit venir de Lorrainne et passiont par ce royaume, fussent quictes et deschargés de tous droicts, imposts et gabelles, considérant que une plus grande partie desdicts grains se empliriont à la nourriture de leurs sujects, soldatz soubs Vostre Altéze, lesquels aultrement eussent mengé en ce roiaume la mesme quantité de laquelle demeuriont à présent des-

chargés; leur baillant à ces fins de tout ung mémoire, sur lequel me promeirent de respondre, l'aiant veu en conseil. Estant ainsy parlant avec la Royne mère, elle me demanda en quel estat estiont les affaires des Pays-Bas. Et luy aiant dict comme Sa Majesté et V. A., ensuivant son conseil, aviont procuré et procuriont journellement de réduire lesdicts païs à leur debvoir et obligacion par toutes les bonnes voies qu'ilz poviont adviser pour excuser les armes, mais que je craingnois que à la fin ilz seriont forsés de en user, elle me respondit qu'elle avoit bien oppinion que quand ilz sentiriont les armes et ilz en seriont pressés, qu'ilz changeriont de volonté et parleriont aultre langage.

Me plaingnant de Mondouchet, quy faisoit tant de mauvais offices à Bruxelles, me dict qu'elle se soubhaitoit entre les mains de V. A. et qu'elle pensoit qu'il sçavoit le bien que le Roy et elle luy voulliont. Je luy respondis qu'il ne povoit laisser d'estre heureux avec sy bons amis.

J'ay rechu la lettre qu'il a pleust à V. A. m'escrire du xxe de ce mois avec le prieur de Renty, par laquelle je vois la bonne résolution qu'elle a prins allendroict du prieur de St-Vast, suivant les requestes que aultresfois luy en ay faict, lesquelles, à la vérité, je n'ozois sy continuellement poursuivre, voiant que les Estatz s'en estiont meslés : mais puisque V. A. est satisfaicte de tout, je luy baiseray bien humblement les mains de la faveur et mercède qu'elle luy faict, que ne fauldray luy escrire ensamble le désir que V. A. at qu'il continue tousjours en ses bons debvoirs et offices, luy envoiant les instructions convenables à cet effect.

Je serois aise qu'il pleust à V. A. se résouldre de mesmes allendroict du prieur de St-Bertin, quy est homme de bien et le plus quallifié de la maison, encoires que ne fût pour le regard de ce qu'il souffre des Estats et de l'abbé de Maroille, pour maintenir et garder les droicts et auctorités de Sa Majesté : il y at ung religieux là dedans lequel pour se dire bon patriot luy faict de grandes traverses et se nomme François. V. A. voira par la coppie chi joincte ce que les Estatz veullent encoires la-dessus.

Ledict prieur de Renty me faict relation de tout ce que V. A. luy a enchargé. Sur quoy luy ay dict aussi mon advis, avec lequel il s'est party d'ichy.

J'envoie chi-joinct à V. A. la coppie de la lettre que je achève de rechevoir du prieur de St-Vast, et de deux aultres de mes amis, par lesquelles V. A. voira ce que se passe par là. Et quant au debvoir, que l'on me admoneste, que je fasse par l'une desdictes lettres, je ne le sçaurois faire aultre que de rechef leur envoier les coppies des lettres que V. A. leur at escrit et moy semblablement pour, au cas qu'elles ne leur fussent estés communicequées, les povoir voir à ceste heure.

Le susdict prieur de St-Vast m'a aussi envoyé les coppies chi-joinctes de la lettre de l'Empereur aux Estatz, et de celle des Estatz au Roy et cardinal de Portugal, qui sont honnestes et plaines de leurs vérités ordinaires. V. A. fera bien les faire informer aultrement.

XXI.

MAXIMILIEN D'OOSTE-FRISE A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

—

Durbuy, le 31 janvier 1578.

Nonobstant le bon espoir que ces jours il pleu à V. A. me donner que les François du Conte Charles [1] ne passeroient aucunement par ce quartier, si y sont-il ce néantmoins hier entrez, y commettant si grand désordre par leur bruslemens de maisons, pillans les églises et villaiges, que c'est une chose de l'aultre monde et réprouvée devant Dieu, tellement que V. A. pœult fermement croire la ruyne perpétuelle de ceste seigneurie, estant indicible les criz et lamentations que l'on reçoipt du pœuple.

Lesdicts François ont prins beaucop de chevaulx à mes subjectz, sans estre intentionné les rendre. Et comme je présume, ilz passeront par Namur. Veu que les pouvres gens sont rongez jusques aux os, supplie humblement V. A. mettre ordre qu'iceulx puissent au moins ravoir leur bestial, affin que leur labeur ne demeure imparfaite. Plusieurs suivent pour recognoistre les leurs.

Donc, Monseigneur, si par telle povreté je ne puis sacquer la maille de mes rentes icy ny de Frise, tenans les Estatz ce que tenois en Brabant saisi, V. A. pœult considérer que tous les moiens d'entretenir mon estat me sont ostez, si du moins icelle ne me fait ce bien de m'accorder lettres tant au receveur général de Luxembourg, Givery, que à Corpelz, jadis commis à icelle recepte, que je soie payé des arriérages de la rente que j'ay sur ledict demaine, et que doresenavant le payement d'icelle me soit continué d'an en an; dont je supplie plus que très humblement Vostre Altèze.

D'aultre part il plaira à V. A. aussi considérer qu'estans les trouppes retirées d'icy entour, qu'il seroit bien requis et nécessaire V. A. ordonnast aucune enseignes pour garder les passaiges de Waille et Essenen aux advenues de ceulx de Lembourg, Aultrement je vois la perdition et saccaigement de toute ceste costé.

En oultre, Monseigneur, je ne fais doubte V. A. est encores assez mémoratifve de la requeste que luy présentay à sa première entrée à Namur, pour quelque gouvernement, estans les affaires réduictes en meilleur estat. Et comme sans faulte je m'asseure icelles succèderont à V. A. doresenavant tant à plaisir qu'elle sçauroit désirer, par où

[1] Les troupes françaises commandées par le comte Charles de Mansfeld.

icelle aura du brieff commandement par tout, supplie V. A. très humblement s'offrant l'occasion avoir souvenance de moy, comme de celluy qui de tout temps a esté désireulx employer ses corps et biens pour le service de S. M en tout ce qu'il plaira à V. A. m'emplier et commander.

Monseigneur, depuis la clôture de ceste j'ay eu advertence que les Espaignolz ont prins hors de ceste seigneurie de Durbuy plus de deux cens chevaulx pour mener leur bagaige, et comme ilz ne les renvoient, supplie aussi très humblement V. A. commander qu'ilz soient restituez.

XXII.

LES AMBASSADEURS DE L'ÉLECTEUR DE TRÈVES A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 173.)

. . . . , janvier 1578.

Les Ambassadeurs de Monseigneur de Trèves font plus oultre entendre à S. A. qu'ilz ont reçeu ce jourd'huy lettres de mondit Seigneur, qui leur mande que les soldats allemans de S. A. font aussy fort grand oultrage et oppression à ses subjectz de Speicher et aultres, en la seigneurie de Bruch; priant et requérant par mesme moyen qu'il plaise à S. A. ordonner que lesdicts pauvres subjectz soient doresnavant délivrez de telles et semblables molestes et oppressions, que leur sont journellement faictes par lesdicts soldatz.

XXIII.

JEAN DE CROY A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse : Victoire de Gembloux.)

Namur, le 2 février 1578.

Le Sr de Billy m'a dict que V. A. a commandé que l'on jecte les prisonniers ennemiz, qui sont en ceste ville, en la rivière. Encoires qu'il soit gentilhomme croyable, j'ay toutesfois différé le faire jusques à ce que auray lettre particulier de V. A., pour ce que elle m'avoit dict, partant d'icelle, que l'on les renvoyeroit du costé de France aveeq une blanche verge aux mains. Si V. A. me le commande, je ordonneray à Rustamant, capitaine de campaigne, que ainsi se face. Il luy plaira me mander son intention, si elle entend qu'il se face de toute nation, car le Conte Charles [1] a icy amené une quantité de Franchois, et si a aussi beaucoup de Walons. Je supplie V. A. avoir son commandement endedens la minuiet s'il est possible, et ne fauldray de luy obéir en tout.

XXIV.

DON JUAN A L'ÉVÊQUE DE LIÉGE.

(Archives de l'audience, liasse : Victoire de Gembloux.)

. . . ., le 3 février 1578.

Le dernier jour du mois passé, de bon matin, comme j'entendiz que les ennemis bougeont leur camp et se ralliont, j'envoiay huiet compagnyes de chevaulx légers, suyvyes de quelque infanterye pour veoir s'il n'y auroit moyen de leur donné une main sur leur arrière garde. Et après s'avoir escarmouché quelque peu, voiant que lesdicts ennemis bransleoint, fiz donner dedens; et m'a fait Dieu tant de grâce qu'ilz sont esté rompuz et mis à vau de route, sans perte de nostre costel de plus que bleschez que mortz de vingt hommes, demeurant le Sr de Goignyes prisonnier; et fiz poursuyvre si bien ceste victoire, qu'ilz sont esté chassez jusques à passer Wavre, et tous ceulx qui se sont rencontrez mis en pièces. Et ne fût esté la nuit qui survint, il en fut eschappé bien peu, comme pourrez avoir entendu. Et m'aiant esté rapporté que plusieurs chefz et soldatz s'estiont retirez à Gemblou, sans plus tarder ny attendre, je les fiz sommer de se rendre. Ce qu'ilz ne voulurent du commenchement; mais le jour d'hier du matin, entendant que le canon estoit arrivé, ilz l'ont faict. Et oires que j'avois bon moyen de les chastier de leur rébellion, si n'ay-je voulu user en leur endroit, sinon de toutte douleeur et miséricorde, leur saulvant à tous la vye et les renvoyant sans armes, assavoir les non vassaulx du Roy par vostre pays, et les vassaulx de

[1] Charles de Mansfeld.

S. M. par autre lieu, saulf douze prisonniers les vyes saulves aussi, que j'ay fait retenir pour en faire eschange contre aultres; estimant ceste seconde victoire autant que la première, estant œuvre de Dieu et miraculeuse d'avoir amené le tout à si bon commenchement; par où il a monstré ses œuvres contre ceulx qui l'oublient, et l'obligation qu'ilz ont à leur prince si clément et béning, qui ne prétend riens de nouveau d'eulx, ains les régir et gouverner comme du temps de feu l'Empereur Mons[r] et père et les maintenir en leurs prévilèges, enchiennes usances de faire ce que de nouveau je offre en son nom. Vous priant le vouloir faire entendre à tous ceulx que trouverez convenir, et direz les bons offices que faire pourrez pour la réduction des desvoyez et abuzez. Et pour autant que plusieurs de voz subjectz se sont trouvez avecq les rebelles, je vous requiers doresenavant deffendre et ne permettre qu'ilz les assistent, pour non me forcer, s'ilz me sont ennemis, de leur estre aussi, dont il me desplairoit, et me tenir toutte bonne correspondance, comme avez tousjours si bien faict et bonne voisinance et amitié. Et de mon costel je ne manqueray à la vous tenir, et faire à vous et voz subjectz toutte la faveur et amitié dont je me pourray adviser, etc.

XXV.

DON JUAN AU COMTE CHARLES DE BERLAYMONT.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Oplinter, le 3 février 1578 [1].

J'ay receu ces jours plusieurs lettres vostres, la response desquelles j'avoy remis à la venue du Baron de Hierges, vostre filz, afin la vous rendre plus pertinente sur aulcuns pointz, dont il me pouvoit plus à plein informer de bouche. Mais comme après son arrivée s'est offert occasion de l'envoyer à Louvain (dont il sera de retour le jour de demain), ne me suis encores résolu sur lesdicts poincts, combien que j'aye commencé en traicter avec luy; que sera cause que, par ceste, ne serez encoires satisfaict de la response que désirez avoir audict regard. Bien vous diray que quant à renouveller le serment de ceulx [2] que l'on tient suspect, ceulx qui se sont retirez ès villes de Liége,

[1] En tête on lit 3 février, mais la suscription porte : au comte de Berlaymont, III[e] de mars.
[2] Il s'agit des habitants de Namur qui s'étaient expatriés.

Huy et Dinant, et illecq prins charge, bourgeoisie, ou qui se sont faict enroller entre les XXXII mestiers, que aultres, que l'on ne voit procéder de bon pied, je remect à vous d'y faire selon que trouverez convenir au service de S. M. et seurté de la ville, sçachant très bien que aurez esgard aux inconvénients que en poulroient sourdre au cas que, par ledict renouvellement de serment, se deubt succéder quelque altération.

Au regard de ceulx de Huy, j'ay sur le mesme faict aujourd'huy receu lettres de l'évesque de Liége, avec response que lesdicts de Huy ont faict ensemble ung escript sur les plainctes de ceulx de Namur, que ledict évesque m'advertit avoir faict tenir auxdicts de Namur, servant l'ung et l'aultre de leur excuse, m'asseurant en oultre ledict évesque qu'il ne défauldra de tenir la main à ce que ceux de Huy se portent, quant aux poinctz dont luy avoy escript, conformément à toute équité et raison. Je vous eusse envoyé le double de tout ce que dessus, si par la lettre dudict évesque je ne fusse acertené que le tout est ès mains desdicts de Namur, par rapport de leur pensionnaire.

Je suis informé que aux prisonniers au chasteau de Namur ont si grande liberté, que aulcuns d'eulx se pourmainent par ledict chasteau, et entre aultres ung Carondelet, ung porteur d'enseigne Irlandois et le troisiesme certain parent de la femme du Sieur d'Yve. Ce que je ne puis sinon trouver bien estrange et chose de quoy pourroit succéder quelque grand inconvénient; vous requérant d'y remédier promptement, et de ne permectre que non-seullement l'on laisse les prisonniers tant au large, mais que leur oste toute communication, laquelle en ce temps ne peult sinon grandement estre suspecte. Aussy ne convient que, audict regard, ilz soyent gardez, sinon comme prisonniers et serrez comme il appertient. J'en escris présentement audict d'Yve, comme verrez par le double cy-joinct de ma lettre à luy.

XXVI.

CHARLES, COMTE DE MANSFELD, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Namur, le 4 février 1578.

Parce que les prisonniers qu'il avoit pleu à V. A. me commander de prendre et que j'ay ammené en ceste ville, tant de la nation françoise que escossoise, me sont demourés

sur les bras et que à cause de ma charge je doibs partir, je les feray mettre entre les mains de Boustamante. Et me semble, soubs très-humble correction, que V. A. les debvroit faire conduire par dix ou douze droit par les Ardennes. Et s'ils eschappent du froit et des paisans du lieu, ils pourroient tirer en France la part que V. A. ordonneroit. Et si V. A. commande que ce soit moy qui leur départisse ceste escorte, je le feray très volontiers et dextrement. J'attendray à Floref ce que V. A. ordonnera.

Il y a parmy les François deux hommes de marque, lieutenant et enseigne. Il me semble qu'il sera bon les garder pour un change.

XXVII.

LE COMTE PIERRE-ERNEST DE MANSFELD A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Luxembourg, le 4 février 1578.

J'ay tant de fois représenté à V. A. la grande calamité et pouvreté du misérable peuple de ce pays, du tout ruyné par tant de divers passaige et séjours de gens de guerre de toute sorte, par eulx soustenus, qu'il n'est besoing d'en escripre davantaige à V. A. Toutesfois voyant les plainctes et lamentations qui me viennent d'heure à aultre des foulles que font les Allemans du colonnel Fransberg, et mesmes qu'à cest instant suis adverti qu'ilz viennent courir jusques à bien proche de ceste ville, par où est à craindre quelque inconvénient, si n'y est remédié, je n'ay peu délaisser, pour l'acquit de ma charge, d'en advertir de rechief V. A., espérant qu'elle y pourvoira, et que ne sera prins de maulvaise part si je retourne aultresfois à dire qu'il est plus que nécessaire de y remédier. Car je prévois de grans inconvéniens que aultrement en pourront advenir. Je me part demain pour aller trouver V. A., comme je luy ay escript du jourd'huy et aultres précédentes, et espère diligenter chemin austant qu'il me sera possible et que ma disposition le pourra souffrir.

XXVIII.

DON JUAN A JEAN DE CROY, COMTE DE ROEULX.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

—

Abbaye d'Argenton, le 5 février 1578.

Pour respondre à ce que me représentez par vostre lettre du IIIe, vous diray que le Prince de Parme et moy sommes en ce lieu empeschez pour assambler toutes noz forces, afin icelles joinctes, prendre quelque résolucion de ce que se debvra faire; dont vous serez à temps adverty pour, selon ce, vous trouver en ma compaignie, où la vostre, ensemble vostre bon conseil et advis seront bien requis; mais jusques à ce que de tout j'aye prins ladicte résolution, vous requiers de non bouger de Namur, ains y continuer la cherge et reng que y tenez.

Quant aux prisonniers, le capitaine Bustamente vous référera ce que j'en ay ordonné, et à ceste cause conviendra que commandez à La Moillie, lequel ay pourveu de la cherge des cincquante arquebouziers à cheval, que tenoit feu Malhomme, de conduire lesdicts prisonniers vers les Ardennes pour entrer aux lisières en France, du costé de St-Hubert, Neufchastel et Dampvillers, suyvant ce que j'en escris aussy au conte de Mansfeld. Vous requérant que endroit ladicte conduicte, n'y ayt aulcun dilay; faisant cercher ledict Moillie à toute diligence la part que pourra estre trouvé, estimant qu'il soit retourné à Namur, pour avoir esté veu en ce lieu ce jour d'hier.

XXIX.

DON JUAN AU COMTE DE MANSFELD.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

—

Abbaye d'Argenton, le 5 février 1578.

Comme de la route des ennemiz faicte le dernier du mois passé sont demourez en vie et prisonniers sept cent cincquante, tant François, Anglois que Escossois, j'ay donné

cherge, pour délivrer le pays de telz garnimens, iceulx estre conduictz par les Ardennes vers St-Hubert, Neufchastel, pour sortir par Dampvillers et entrer aux lisières de France par Mouson, dont vous ay bien voulu advertir. Et comme j'ay donné cherge de ceste conduicte au capitaine La Moillie, vous requérant de donner ordre par toutes les prévostéz par où ilz passeront, que se faisant par lesdicts prisonniers aulcune foulle ou desgaste, que les paysans s'en revengent sur eulx, sans endurer quelque tort; veu mesmes que n'y aura poinct de mal de se faire quiet de telles gens, dont l'on se pourra bien passer.

Je suis, suractendant vostre venue, avec bonne envie de vous veoir prez de moy, afin que soyez participant dez ultérieurs bons succès que j'espère nous donnera Nostre Seigneur à la poursuyte des emprinses encommencées. Et tardez désià trop pour le désir que j'ay que soyez venu, vous requérant vous haster le plus que sera possible.

XXX.

DON JUAN A LA DUCHESSE DE LORRAINE.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

Abbaye d'Argenton, le 5 fevrier 1578.

Pour l'affection particulière que V. A. a tousjours monstré aux affaires du Roy, Monseigneur et frère, et le désir qu'elle a eu à l'avanchement d'icelles, aiant Dieu esté servy me donner une si belle victoire contre les rebelles de S. M. que celle que aurez jà entendu, je n'ay voulu laisser d'en envoyer à V. A. relation de ce que s'en est passé, afin qu'elle se conjouysse avecq moy de si bonne fortune, comme je ne faiz doubte elle fera; espérant que Dieu la parguidera à bon fin, à l'exaltation de sa gloire et au bien de la Chrestienneté, repoz et tranquillité de ces pays, que tant je désire et procure pour, suyvant ce, achever le surplus de ce que reste. Et me remettant à la relation, ne feray ceste plus longue.

XXXI.

DON JUAN A CEULX DE NIVELLES, AUX CHASTELAYN ET OFFICIERS DE GENAPPE ET A CEULX DE JODOIGNE.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

Faubourg de Gembloux, le 6 février 1578.

N'aiant aultre désir que de veoir ces pays en paix et repoz et en leur tranquillité anchienne et de les gouverner en toutte douleeur, nous n'avons voulu laisser de vous escripre ceste, afin que ne vous oubliez de l'obligation que debvez à S. M., nous recognoissant pour son lieutenant et gouverneur général de pardeçà, et comme à tel nous prestant obéissance; et nous vous traicterons comme bons subjectz et vassaulx de S. M.; et où ne le voulez faire et vous oublier si avant que de ne vous souvenir de vos obligations et prestez l'oreille aux rebelles (ce que ne voulons espérer de vous) nous serons forcez de vous faire sentir combien peuvent les forces du Roy, vostre maistre, lesquelles nous vous conseillons de n'attendre pour ce que il n'y auroit lors nulle miséricorde, où maintenant avez en la main d'estre honorez et bien traictez. Et n'estant ceste pour aultre....

Envoyez icy quelques députez vers nous pour entendre l'intention de S. M. et nostre, qui n'est que très bonne; et nous leur donnons toutte seureté par ceste.

XXXII.

DON JUAN AUX MAGISTRATS DE MONS ET DE VALENCHIENNES.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

Abbaye d'Argenton, le 6 février 1578.

Vous aurez entendu, par plusieurs fois (si noz lettres sont venues en voz mains et celles de S. M.), le bien que vous avons tousjours procuré et désiré; et oires que Dieu

soit esté servy nous donner la victoire que aurez entendu, si est-ce que, pour nostre bonne volunté, n'est diminuée. De quoy vous voulons bien advertir, vous requérans n'adjouster foy à ceulx qui vous vouldriont faire entendre le contraire pour leur passions particulières, et vous remettre soubz l'obéissance de S. M., comme a faict la ville de Louvain. Et nous vous asseurons et promettons que tout le passé sera oublié et n'en sera plus de mémoire, et ne vous traveillerons de garnison étrangère, comme l'on vous vouldroit faire entendre, ains vous traicterons comme bons et loyaulx vassaulx de S. M., et vous honorerons et caressons pour voz mérites, etc.; ou faites aultrement, nous ne pourrons laisser de vous traicter comme ennemis et désobéissans. Ce que vous prions mettre devant les yeulx, et vous souvenir des obligations que avez à S. M., vostre prince naturel, que vous veult traicter en toute douleeur et moy en son nom et nous faire entendre vostre intention.

XXXIII.

DON JUAN A CEUX DE LOUVAIN, DE MALINES ET DE THIELMONT.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

Abbaye d'Argenton, le 6 février 1578.

Comme nous n'avons jamais prétendu aultre chose que de veoir ces pays en repoz et leur tranquillité anchienne, régiz et gouvernez comme du temps de feu l'Empereur, Monseigneur et père, selon que nous avons faict entendre et à tout le monde depuis que sumes arrivé par deçà, nous ne voulons laisser (oires que Dieu soit esté servy nous donner la victoire que sera venue à vos oreilles) de vous dire que nostre bonne intention n'est en riens diminuée, mais plustost augmentée, et vous exhorter et requérir de vous souvenir de vostre debvoir et obligation vers Dieu et vostre Roy, et luy prester toutte obéissance, en nous obéissant comme à son lieutenant général pardeçà. Et S. M. vous traictera et gouvernera comme bons subjectz et caressera. En faisant le contraire, à nostre grand regret serons forcez d'user des moyens que Dieu a mis à Sadicte Majesté entre mains, pour vous faire venir à la raison. Et comme de tout avons donné ample charge à Octavio Gonzaga, accompaigné des Srs du Rossignol et du Docteur Del Ryo, conseillier de S. M., ne ferons ceste plus longue.

XXXIV.

DON JUAN AUX GENTILSHOMMES ET SOLDATS DE LA GARNISON DE QUESNOY ET LANDRECHIES.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

Argenton, le 6 février 1578.

Comme nous n'avons eu jamais ny avons aultre désir que de veoir ces pays en paix et repoz et ung chascun maintenir comm'il souloit que de tout temps, et vous tous, si ne nous est cest bonne volunté passée, mais demeurons encoires fermes et arrestez en icelle, oires que Dieu nous ait donné la victoire, que aurez entendu, et aions prisonnier entre noz mains vostre gouverneur; et nonobstant qu'il se soit oblygé si avant comme a faict, si ne luy prétendons nous faire aucun mal, mais luy mettre devant les yeulx ses obligations, et qu'il se voeulle recognoistre. Et comme vous estes soldatz du Roy et mangeans son pain tant d'années, et luy avez faitz tant de si bons et notables services, nous vous requérons de le recognoistre pour maistre et à nous, en son nom, nous obéyr et suyvre noz commandemens au nom du Roy, conforme au serment que luy avez presté; ne vous laissant abuser de qui que ce soit, ny du conte de Lalaing, pour s'estre si avant oublié et rebellé contre S. M. Et nous vous promettons, par ceste, oublier tout le passé, et qu'il n'en sera non plus de mémoire, comme s'il ne fut, et vous traicter non plus ne moins que ceulx de Charlemont et Marienbourg, qui sont demeurez fermes et bons pour S. M., et que vous requérons de rechef faire, prenans exemple à ceulx de Louvain, que nous ont receu. Quoy faisant, ferez œuvre digne de vous, et serez traictez, honnorez et respectez de S. M. et de nous. Et si désirez envoyer quelc'ung vers nous ou traicter quelque chose pour vostre satisfaction, il nous sera le bien venu, et luy donnons libre aller et retour.

XXXV.

GILLES DE BERLAYMONT A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Charlemont, le 6 février 1578.

J'ay receu la lettre qu'il a pleu à V. A. m'escripre du cinquiesme de ce mois, et veu, par icelle, la réduction de la ville de Louvain à l'obéissance de S. M. et de V. A., dont je loue Dieu, lequel, je ne fay doubte, luy donnera beaucoup de telles victoires, puisqu'il est tant requiz pour son service.

La résolution que V. A. a prins de passer oultre aveeq son camp vers ledict Louvain et de là plus oultre dedens le pays, me semble des meilleurs. Et suyvant ce que V. A. m'ordonne, ne fauldray de me haster, tant qu'il me sera possible, pour réduire la ville de Bovines en son obéissance, estant les soldatz quy y tiennent garnison sy obstiné, qu'ils publient d'y vouloir tous mourir ou la défendre. A l'occasion de quoy je suis icy empesché à sacquer l'artillerie, asseavoir quattre canons, quattre demy canons et deux coculevres, espérant de l'avoir demain aveeq les munitions y servantes bien prez de Bovines. Mais je craings fort qu'elle n'en serat assise pour s'en servir avant le dimence au matin; et pour le mauvays esquippage qu'il y at à l'artillerie ne me puis donner plus grand haste, aveeq ce je n'ay point d'argent pour satiesfaire à ce qu'il convient pour bouger ladicte artillerie. Suppliant très humblement à V. A. vouloir ordonner que m'en soit au plustost envoyé. Car je ne trouve personne quy veulle servir pour riens. Il y aurat de l'affaire beaucoap à tirer l'artillerie hors de Maribourg, tant pour n'estre montée, comme elle debvroit, comme pour n'avoir chevaulx par icy pour l'envoyer quérir. Et sy V. A. veult avoir lesdicts piéches de Maribourg, il conviendrat y employer beaucoup de temps et y envoyer fort bon convoy.

Le Sr de Gommicourt retournera demain vers V. A., quy luy rendra compte particulière de tout. Et pour affin que V. A. voye ce que se passe à Maribourg, j'envoye cy-joinct la lettre que mon frère m'at envoyé ce jourd'huy.

—

XXXVI.

DON JUAN AU COMTE CHARLES DE MANSFELD.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

. . . . , 6 février 1578.

Estant les affaires du Roy, au moyen de la victoire qu'il a pleu à Dieu nous donner, reduictz à sy bons termes que plusieurs villes donnent apparence de se voulloir remettre à son obéissance, et que mesmes ceulx de Louvain s'y sont remys et donné entrée à noz chevaulx, que y a mené Octavio Gonzaga, je me délibère pour l'encouragement des bons et l'intimidation des mal affectionnez de passer oultre avec le camp et de m'aprocher audict Louvain; et d'aultant que pour ce faire je me tienne despourveu de piequeners, ay mandé au baron de Hierges et conte Mégue, son frère, de distraire de leurs troupes tous les Allemans pour estre encheminez vers ledict Louvain, soubz la conduicte dudict conte de Mégue. Mais comme par la diminution desdicts Allemans l'entreprinse de Bouvines pourroit estre retardée, j'ay advisé vous requérir, comme fay par la présente, que veuillez revestir les forces dudict Sr de Hierges de quinze cens ou plus soldatz franchois, qu'il pourra demander des troupes de vostre charge; commectant à leur conduicte et gouvernement vostre lieutenant coronel Stephano Durbares, que je m'asseure les sçaura tenir en très-bonne dissipline. Et auray à contentement que au mandement dudict baron de Hierges, ledict nombre de voz gens luy soit envoié tel que le demandera, à toutte dilligence et célérité, affin que, par ce deffault, il ne laisse d'exécuter ce qu'il a en main. A tant, etc.

De la main de Son Altèze. — Ayudemos nos, Señor Conde, todos y assi le pido que por amor de son ymbie a assistir a Mos. de Hierges, y le assista con loque le digo y viere convenir, segun loque le escrivira.

—

XXXVII.

DON JUAN A DE LONGUEVAL, S[r] DE VAULX.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

—

Argenton, le 8 février 1578.

J'ay différé de vous mander de mes nouvelles et de que s'est passé par icy, à la belle victoire que Dieu a esté servy me donner, pour avoir esté empesché jusques à maintenant à poursuyvre les ennemis et à en faire dresser une relation; ce que aiant peu au prismes achever maintenant, je vous en envoye copie, vous requérant en donner le double et au Roy de France et au Duc de Guise, pour lesquelz trouverez lettres cy-joincte se référant ausdictes relations; en conformité desquelles leur parlerez et principalement audict Duc de Guyse, Prince si Catholicque, affectionné au service de S. M. et si grand amy mien, discourant particulièrement aveeq luy de ce faict; et me ferez plaisir de m'advertir ce qu'il en dira, et luy présenterez toutte amitié et courtoisie de ma part.

Je me parte demain vers Louvain, qui s'est rendue, comme a fait Charlemont aveeq deux enseignes de gens de piés, Lieuwe et Diest. Malynes parlemente et la tiens comme nostre. Ce qui fut esté dois le commenchement, si aucuns malheureulx ne l'eussent empesché. Le Prince d'Oranges et l'Archiduc Mathias sont retirez en Anvers, et ceulx de Bruxelles demeurent bien estonnez. Selon que je voiray les affaires disposées, estant audict Louvain, je me gouverneray; vous pouvant asseurer que je ne perdray ung moment de temps et poursuiveray tant que pourray ce bonheur.

XXXVIII.

DON JUAN AU DUC DE GUYSE.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

—

Argenton, le 8 février 1578.

Aiant Dieu esté servy me donner la victoire contre les rebelles du Roy, Monseigneur et frère, telle que aurez entendu, dont Dieu est grandement à louer, je n'ay voulu laisser de vous en advertir, se sçachant le plaisir que vous en recepvrez. Et m'estant amy, comme avez tousjours esté, et de mesme vous envoyer relation particulière du tout, afin que l'aiant veue, comme soldat si expérimenté que estes, me veuillez mander s'il y a quelque chose oubliée de ce que concerne le faict soldatdesque. Et oires que je me suis trouvé en aultres exploitz, si n'ay-je veu chose mieulx concertée et aveeq plus d'ordre que ceste icy. Et pour consister en prestesse et diligence le démené des guerres civilles et ne laisser riens derrière, je m'en vois poursuyvant ma bonne fortune, espérant que Celluy qui a commenché à me donner si bon commenchement, parachèvera le surplus à sa gloire et honneur et au bien de la chrestienneté. Que est ce que je travaille, procure et désire de tout mon cœur; et oultre ce de vous monstrer la bonne affection que je vous porte, et l'envye que j'ay de la vous monstrer en quelque endroit.

XXXIX.

LE COMTE CHARLES D'ARENBERG A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Hambach, le 9 février 1578.

Estant hier soir arrivé en ce lieu de Hambach, où ay trouvé Monseigneur le Duc de Juilliers, suis esté ce matin adverti que le capitaine Blomme doibt avoir esté hier enfermé en une maison sur le pays de Juliers par ceulx de Kerpen. Et l'entendant,

S. E. a envoyé de ses archiers, afin de non souffrir que l'on fisse tort à personne sur son pays. Toutesfois avant qu'il soient arrivez, lesdicts du Kerpen l'ont attrappé et l'ont mené au chasteau prisonnier. Ce disner l'on en a faict relation audict Duc de Julliers, dont il est fort tourmenté. Néantmoings il ne s'est encoires prins résolution de ce que s'en doibt faire. Quant à moy, je n'ay pas faict semblant de sçavoir qu'il soit au service de V. A. Bien leur ay mis en avant que cela tourneroit en grande conséquence, si S. E. souffrisse que ces galans aient moyen de prendre ce que bon leur semble sur ses terres, et que si l'on permectoit cela aux Estatz, que ce seroit donner pied aux gens du Roy Catholicque en faire aultant. Dont ay bien voulu advertir V. A., afin que si elle y vouldroit remédier, cela se face bien tost, avant que la chose refroide : car crains que si le Duc de Juilliers n'y mect la main, ilz luy feront court. Si V. A. en escript, je luy supplie ne faire mention que l'advertence vient de moy, mais de moy mesmes ne laisseray de mectre des scrupules à aulcuns en teste pour veoir si aydera. L'on m'a dict que de la part du Conte de Swartzembourg et de Hollach doibvent marcher avec 5000 reytres, mais n'en crois rien. Toutesfois ay envoyé celle part pour le sçavoir. Le Conte Jehan de Nassau est arrivé à Niemegen à l'instance, comme l'on dict, des Estatz de Gueldres, que ils y présentent le gouvernement. Mais il a refusé. Je pense que ceste defaicte fera changer beaucoup d'opinions. Il y en a par icy tant plus de péneulx. Dieu doint que V. A. puisse achever le tout avec aultant d'heur comme elle a commencé, et que luy désire, la suppliant que je puisse tousiours estre bien tost adverti de telles et semblables nouvelles. Car les envoye en lieux où elles rendent grand bien et font perdre le crédit à l'ennemy. Ce que j'apprendray dadvantaige, ne fauldray advertir V. A.

XL.

LE COMTE CHARLES DE BERLAYMONT A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Namur, le 9 février 1578.

Depuis que les prisonniers, que V. A. at envoyé au chasteau de Namur soubz la charge de Monsr d'Yve et la garde du capitaine de Sotomayor, y sont arrivez, plusieurs difficultés sur ladite garde s'ourdent d'heure à aultre d'entre ledict d'Yve et Sotomayor, qui mal sçays accorder les deux parties. A ceste cause ledict S^r d'Yve

vat vers V. A. pour entendre plus amplement sa résolution et supplier icelle la luy donner par escript pour, selon icelle, soy rigler et la povoir monstrer audict capitaine. J'ay ce jourd'huy faict retirer l'artillerie du fort au chasteau, pourvoyant au mieulx que me sera possible à tous aultres lieux où garde nécessaire est requise, mesmes au renforcement des gardes des postes, et sur la rivière, où les batteaux et la nef marchande montans de Huy arrivent. Elle vint hier chargée plus de cent personnes. Si n'en actens moings ce soir, espérant que, de jour en jour, ceulx qui se sont absentez de ceste ville retourneront, comme ont jà faict partie des chanoines, ceulx du conseil (excepté le président qui est à Mons) et plusieurs gens principaulx de ceste ville. Et comme la plus grande partie des bourgeois s'estiont absentez et aultre refugiez au pays de Liége, je désireroys sçavoir si l'intention de V. A. ne seroit de les reprendre à nouveau serment, sans toutesfoys se tant haster que ceste démonstration leur puisse causer quelcque timidité ou suspition, qu'on les voulsisse traicter aultrement, que leur ay donné à entendre. Suppliant V. A. me mander en ce sa volonté. Je n'ay encoires aucune certitude de l'exploict de Monsr de Hierges à l'endroict de ceulx de Bouvignes, qui jusques à présent semblent se vouloir défendre; la veuillant bien advertir que l'on m'escript de Liége de jour d'hier qu'il estoit survenu ung bruict par toute ladicte cité de Liége, que le Conte Charles de Mansfelt auroit menassé la vile de Dinant, en intention de dresser l'artillerie plus tost vers là que non vers Bouvignies. Il sera bon obvier à tel bruict, escripvant ung mot audict Sr Conte, à Monsr de Hierges et à Monsr de Meghen, qu'ilz empeschent l'effect de tel bruict tant que faire se pourrat, et donnent asseurance audicts de Dinant qu'ilz n'ont aucune charge de ce faire, et leur donner satisfaction par les meilleurs moyens dont se pourront adviser, et que V. A. en veuille escripre un mot à Monsr de Liége, l'advertissant que ce bruict n'est d'aucune apparence...

XLI.

COPIE DE LA RÉSOLUTION DES ESTATS GÉNÉRAUX ET DU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives du Royaume. Documents historiques, t. XIII, fol. 205.)

. . . ., le 9 février 1578.

Messieurs, Comme vous sçavez que l'ennemi est entré au païs, s'efforce de ruiner et mettre à feu et sang nous et tous les bons subjectz de S. M. avecq leurs biens, et que

pour y obvier et pourveoir promptement et de conserver les païs, noz propres vies et celles de noz femmes et enfans, n'y a aultre remède que de rassembler nostre armée et fere venir en bon nombre aultres gens de guerre, tant de pied que de cheval. Ce qu'est impossible de fere sans très grande et notable somme d'argent comptant, laquelle l'on ne peult trouver, sinon par une volontaire et libérale contribution de toutes les provinces unies par ensemble, en la sorte et manière comme si chacune province debvroit seule résister, repoulser et déchasser ledict ennemi ravissant, estant à la porte et desjà y entré.

Son Altesse, Monsieur le Prince d'Orange, avecq le conseil d'Estat, ensemble les Estatz généraulx, considérans que les moiens généraulx naguères proposez aux provinces ne sont seulz bastans ni souffisans pour le furnissement des deniers nécessaires pour la préservation et deffences desdicts païs, ni contre l'invasion d'iceulx, ont par commun accord résolu et conclud, sur le bon plesir et adveu des chacune desdictes provinces, ce que s'ensuit :

Primes, que par tous les païs de pardeçà l'on levra sur chacune maison, l'une parmi l'aultre, tant ès villes, villaiges, bourgades, communaultez, chasteaulx que cloistres et monastères, sans y excepter aulcun lieu, huict patars par sepmaine, bien entendu que les cloisters et meilleurs maisons, tant des Srs gentilzhommes, riches bourgeois et aultres supporteront les moindres par proportion le plus près de raison, à la discrétion du magistrat ou ceulx qu'ilz depputeront à païer moitié par moitié par le propriétaire ou louaiger et à desbourser par le possesseur ou occupeur.

Et là où on ne pourra bonnement practicquer la tauxation sur lesdictes maisons, sera permis au magistrat de chacun de susdicts lieux de trouver et furnir, par aultre assiete convenable, la somme totale à laquelle monteroit le tauxe de chacun lieu par sepmaine, avecq modération qu'en tous lieux l'on quictera le tiers de ladite somme totale pour soulaiger les plus pauvres; faisant la répartition de ladicte quote fidèlement en chacun lieu, selon le louaige et estimation desdictes maisons, et ce pour le temps de trois mois, tant seulement à commencher avoir cours dois le 25e de ce présent mois de febvrier 1578, et à lever iceulx comme on a faict les deniers de la contribution personnelle, ou ainsi que ledict magistrat le trouvera mieulx convenir pour le bien de la généralité.

Ausi que l'on prendra sur chacune mesure ou bonnier de terre labourable, pasture, pretz, bois, viviers, icellui bonnier ou mesure compté à quatre cens verges de vingt pieds chacune verge, le pied douze polches [1], ung pattart par sepmaine, à commencer paier et débourser pour le terme de trois mois, comme dessus; bien entendu que lesdictes terres, pastures, prestz, bois et viviers, non donnez en ferme, le propriétaire le

[1] *Polches*, pouces.

portera seul à sa charge, ausi que les terres stérilles et communaultez ne paieront riens, bien entendu toutesfois que à ceulx aians rentes sur maisons, terres, bois pastures, prestz, viviers sera par le propriétaire défalqué la huictième part pour le terme desdicts trois mois.

Semblablement que l'on paiera de chacune hame de cent potz de bière, de quelque prix qu'elle soit, deux patars, et ce par le brasseur ou les bourgeois et paisans brassans en leurs maisons, excepté seulement la cervoise dont l'hame ne vault que douze sols, ou endessus, qui ne paiera riens, à durer et commencer comme dessus, lesquelz deux patars ont esté demandez et destinez pour l'emploier à l'achapt des pouldres, salpêtres, mesches et aultres amonitions de guerre, sans les poinct emplier à aultre effect.

Le tout par desus les moiens généraulx advisez par les Estatz, tant sur la consomption des vivres et marchandises, que sur le port des draps de soye; bien entendu que toutes personnes estans qualifiées pour porter lesdicts draps de soye paieront lesdicts moiens, soit qu'ilz le portent ou non.

Qu'ilz veuillent incontinent dresser et envoier en la chambre des aides, estant vériffiée de leurs quotes depuis l'union accordées, sçavoir des deux millions sept cens quatre vingt mille livres, des moiens généraulx, du centiesme, des quatre cens mille livres accordez pour trois mois et expirez le 25e de janvier dernier, pour veoir si chacune province a fourni trop et ou trop peu, pour unes fois avoir fin des grandes disputes et difficultés qui journellement pour cela se représente aux Estatz, ensemble estat des deux cens mille livres demandéz extraordinairement pour après le tout estre liquidé.

Vous requérans partant, Messieurs, promptement consentir à exécuter les susdicts moiens et impositions hebdomadaires pour, par les deniers qui en pouront provenir, fere une courte guerre à l'ennemi, et ne demeurer languissans en ces grandes misères et calamitez, qui aultrement nous menaschent de durer, et nous perdre du tout, rédiger en la servitude et pis advenir, en laquelle, lui et les Espaignolz, nous ont taché longuement et augmentent toutes leurs forces pour nous y abimer, et estoffer avecq ce, Messieurs, que au lieu d'ung patart, que chacun de nous peult présentement contribuer, ilz nous constraindront de donner les cens patars, ouy l'honneur, vies et tous les biens que possédons; se vantants orgeilleusement de n'espargner personne, sçavoir : quant aux gens d'Église pour estre excommuniez, les despouillera de tous leurs biens pour en fere des commendes et croisades, les nobles les fera tous mourir par le glaive, répartissant leurs duchez, principaultéz, contés, terres et seigneuries à ceulx qui les auront aidez à conquerre; et quant au peuple, les faisans et rédigeans au nombre de leurs esclaves, et les marcquant aux visaige à la morisque; aura enfin le tout et nous riens. Pour ausquelz horribles desseings résister, Son Altèze mondict Seigneur le Prince, Conseil d'Estat, avecq les Estatz généraulx, ne doubtant aulcunement que, Messieurs, ne def-

fauldront s'esvertuer tellement avecq leurs clergé, nobles, notables et communes, que tout ce que dessus sera accordé et accompli libéralement par iceulx, selon que la très grande nécessité le requiert, et l'entière confidence que l'on at en eulx, sans considérer ou fere dispute sur quelque inégalité ou différent qui se pouroit représenter, veu que par dilai touts les païs pouront tumber en hazard, et que estans lesdicts moiens acceptez et mis en exécution, l'expérience du premier mois démonstrera le vrai chemin de redresser le tout et soulaiger ceulx qui pouroient estre grevez, de manière que personne ne peult estre intéressé à cause de la briefveté du temps, et que pendant icellui la contribution ou préjudice ne peult estre excessif au regard de chacun.

Quoy faisant et donnant par ledict argent comptant paiement aux gens de guerre, tiendra iceulx en discipline militaire; de sorte et manière que ladicte contribution servira plustost aux bons subjectz de soulagement, tant aux villes, que aux champs, que aultrement, et ce que jusques ores l'on n'a sceu exécuter par faulte d'argent comptant et à souffisance.

XLII.

JACQUES DE BAVILLE A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Epinau, le 11 février 1578.

J'aye ce onsiesme du présent mois, en tout humilité, reçut les lettres de V. A. en date du vi^e^ dudict mois, et par icelles entendu comme V. A. est content s'accommoder avecq le chemin advisé avec le Sr de Lenecourt. Mais je crains que le chemin que Monsieur le Duc de Loraine donne, l'armé seroit constrainct faire deux gist sur l'évesché de Metz, et désire sçavoir la volunté de V. A. s'il luy plaist que estant ladicte armée passé à Endry et Ay, qu'il pregnent leur chemin par Piervillée et de là droict à Vierton ou Doncq, s'ilz devont passer par Thionville et de là à Arlon. J'aye, passé dix jours, adverty le Conte de Champlite du chemin que Monsieur le Duc de Loraine at accordé; et m'at ledict Sr Conte, le neufiesme de ce mois, escry que l'armée espaignole estoit entre le siesiesme dudict mois au pays de Bourgoigne, et que suivant ce je voulis tenir la main que les estaples à l'entrée de l'armée fussent prestz. Je suis de jour à aultres attendant en ce lieux d'Espinaulx que ladict armée entre au pays de Lorraine pour passer

la Muselle sur le pont d'Ochre. Et touchant ce que V. A. m'escrivit du Conte Hennibal, ne me puis recorder d'en avoir touché quelque chose à V. A. Et quant à l'assurance et noms des marchans pour le payement du surplus, retournant à Nansy ne fauldra de bien amplement le remonstrer à Messeigneurs du conseil du Duc de Loraine. Et d'aussy tost que ladicte armée serat entré ès limites de Loraine, ne fauldra de incontinent en advertir V. A.

XLIII.

DON JUAN AU S^r^ DE RUYSBROEK, GOUVERNEUR DE LOUVAIN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Abbaye d'Oplinter, le 12 février 1578.

Nous avons eu advertence et veu certaine copie de ce que le magistrat de Louvain traicte avecq ceux de Bruxelles, ainsi que verrez par le double allant avecq ceste, que nous a grandement estonné; de plus que telles choses ne doibvent et n'appartient estre traictées, sans congé et permission nostre; vous ordonnant partant de communiquer ledict double à ceux du conseil de S. M. demeurez audict Louvain, et que par ensemble nous advertissiés de ce que vous en semble, et du pied que l'on pourroit tenir audict affaire, mesmes si trouvez raisonnable que telle communication soit permise avecq ceux dudict Bruxelles; apercevant cependant ceux dudict Louvain de n'y passer oultre, ains surceoir ledict traicté, et se déporter de touttes aultres intelligences avecq les villes rebelles contre S. M. Ce que ne pourrions prendre, si non de très mauvaise part.

XLIV.

GILLES DE BERLAYMONT A DON JUAN D'AUTRICHE.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Faubourg de Dinant, le 12 février 1578.

Il me desplaist que l'emprinse de Bovignes aye esté sy tardive par faulte d'équippaige. Il nous a convenu tirer nœuf cens coups, et qui pis est se sont éventez deux canons. Salsedo, porteur de cestes, dirast à V. A. tout ce que s'y est passez, et comme celluy qui s'est trouvez à tout et qui at travaillé sa part, lequel j'envoye vers V. A. à cest effect.

Le Conte de Ro (Rœulx) est, passez quelques jours, arrivez icy en intention d'aller trouver V. A.; mais se présentant l'occasion de ceste emprinse, n'at voulu passer oultre, sans premièrement en voir la fin, ayant monstrez le désir qu'il at de s'employer au service de V. A.

XLV.

JOACHIM, COMTE DE MANDERSCHEIT, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Luxembourg, le 13 février 1578.

J'aye entendu, tant par le dernier pacquet daté du xe de ce moys que d'aultre part, comme Nostre Seigneur a accompaigné les justes desseings de V. A. d'une heureuse victoire et deffaicte des rebelles près Gibelou, et comme la ville de Louvain et d'aultres commencent à recognoistre leur malheur. Ce que acheminera ce qui reste à une tele repentance et recognoissance, que ne fais doubte qu'elle viendra en brief au bout de ce qui reste obstiné, et réduira les peuples de pardeçà à la première obéissance deue tant à Dieu qu'à Sa Majesté.

Au surplus, Monseigneur, quant à ce que se passe pardeçà, je ne puis sinon raffreschir la mémoire à V. A. des foulles que journelement s'augmentent en ces quartiers, voyant le misérable peuple réduit à l'extrémité, d'aultant que les enseignes de Fronsberg croissant journelement en nombre et en insolence; dont telles plaintes continuelement en viennent, que suys derechef forcé en attédier icelle et la supplier pour avoir quelque bening et favorable esgard, d'aultant qu'il est plus que temps. Monseigneur, je pense que au présent V. A. aura entendu de Monsr le conte de Mansfelt les courses que ceulx de Lembourgh font sur les quartiers de Sainct Vit, et S^rs et gentilhomme voisins, desquels je suis journelement requiz de donner secours et assistence. Et comme les prévostez sont du tout pillées et dispoillées d'armes par les Françoys et aultres gens de guerre, mesmes de que chez eux la plus part ont les soldatz allemans, sy qu'ilz ne peuvent laisser leur maison. Quant auxditz lansquenetz, ils ne veuillent bouger de leurs quartiers quelque chose qu'on leur dye, sy on ne leur tient ce qu'ilz disent leur avoir esté piéçà promy. Ains sans aultre provision n'est possible de remédier de ce costé là, ne laiseray jà pour cela à faire tout ce qu'il me sera possible.

Monseigneur, quant aux lances, je ne fauldray à envoyer celles qui seront prestes en ce lieu, qui montent à siex cens et vingt-cincque. Et advanceray les aultres qui doibvent venir tant de Metz que de Tyonville. Et comme les paovres gens qui les meneront sont ruiné, les ay asseuré que V. A. commanderoit qu'ilz fussent contentés et payés.

XLVI.

LE MAGISTRAT D'AERSCHOT A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Aerschot, le 14 février 1578.

Nous avons receu en toute révérence la lettre, laquelle a pleu à V. A. nous envoyer à viiie heures du soir, le xiii de ce présent mois, et sommes très joyeux d'avoir entendu la bonne intention de V. A., en laquelle supplions très humblement que icelle demeure. Et pour respondre à icelle, prions qu'il plaise à V. A. entendre que avons tenu tousjours ceste ville d'Arschot pour Sa Majesté. Et Monseigneur le Duc d'Arschot, nostre bon Seigneur et maistre, ayantz tousjours eu la deue obéyssance du Roy, observé la

religion catholicque romaine, sans aussy que oncques avons volu accepter garnison de la partie contraire, ne aussy oncques faict refus de vivres ou aultres provisions aux soldatz de S. M. et V. A., quy y sont logez à l'entour, tellement que ne pensons ne aussy nous sçavons persuader que S. M., ne aussy V. A. de nous ait aultre opinion que bonne. Et nous confians entièrement à la vertueuse discrétion d'icelle, prions que vostre noble plaisir soit continuer la bonne intention et considérer la pauvreté de ceste ville. Mais comme icelle appertient à Monseigneur le Duc d'Arschot, par partaige du Duc de Brabant, nobles ancestres de S. M., ne pouvons nullement accepter et recepvoir garnison en ceste sa ville, sans son adveu, et sur ce avoir sa résolution, comme l'ont tousjours observé d'ancienneté tous gouverneurs de pardeçà et du temps du gouvenement de Monseigneur le Duc d'Albe et Grand Commandeur ait esté faict. Supplions pourtant qu'il plaise à V. A., en observant les prévilèges et anciennes coustumes, nous donner temps de deux ou trois jours pour, aveccq la lettre de V. A., adviser aveccq mondict Seigneur le Duc, nostre bon seigneur et maistre; espérant cependant à V. A. donné plain contentement en tout, et que nous en conduirons en l'obéyssance de S. M., comme tousjours en avons faict et loyaulx subjectz de S. M. en sont tenuz de faire.

—

XLVII.

DON JUAN A MAXIMILIEN DE LONGUEVAL, S[r] DE VAUX.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Héverlé, le 14 février 1578.

J'ay receu vostre lettre du dernier du mois passé, par laquelle j'ay entendu l'audience que avez eu des Roy et Royne-mère de France, et de comme ilz avions esté contens de ce que j'aurois retenu en service les trouppes franchoises que le Conte Charles de Mansfelt avoit assemblé. A quoy ne gist aultre chose que dire sinon que avez très-bien faict et négotié, et mesmes sur la deffendence à faire de ne laisser sortir personne dudict royaulme pour servir aux Estatz. Dieu doint que ladicte deffence s'effectue : ce que je ne me puis persuader, s'il est vray ce que derechef le S[r] de Licques m'escript de l'intelligence que ont les Conte de Lalaing, visconte de Gand et S[r] de Capres aveccq ladicte Royne-mère et le Duc d'Alençon pour leur mectre en mains quelques villes de Haynau

et d'Artois. Vous ferez bien de entendre ce que en est, et y contreminer tant que pourrez.

Le S[r] de Naves me presse fort pour la licence de povoir tirer les grains qui viennent de Lorayne passant par France, à ce qu'ilz ne payent riens; ce que regarderez de procurer en tout cas et l'envoyer tost, comme aussi d'avoir response sur vostre mémorial des six cens muitz de froment, afin qu'ilz puissent tost passer pardeçà; ce qu'ilz pourront de mieulx par la rendition de Bovignes.

Vous avez bien faict d'avoir adverty le prieur de S[t]-Vaast de la résolution que j'avois prins en son endroict, et de ce que luy avez mandé. Je ferois voluntiers le mesme à celluy de S[t]-Bertin; mais comme je n'ay riens entendu de signallé de luy, ny qu'il ait faict aucun service, aussi que par les informations en est bien faict de mention, je ne vois encoires pourquoy m'eslargir fort avant en son endroict; mais vous luy pourriez mander qu'il face bon office et se monstre tel qu'il doibt au service de S. M., et que je l'auray voluntiers pour recommandé.

J'ay veu tout ce que m'avez envoyé des advertissemens du prieur de S[t]-Vaast, et de vos amis, en ayant voluntiers entendu la relation et me ferez plaisir de continuer.

Depuis la victoire qu'il a pleu à Dieu me donner, je me suis acheminé en ce lieu, espérant avant peu de jours passer plus avant, et que ce qui est si bien encommenché se parachèvera à son honneur et exaltation de sa saincte foy, et au service de S. M., et que les bons, que les meschans teniont oppressez, se viendront se renger de mon costel et m'ayder et assister pour dompter les rebelles.

Cy-joinct treuverez les deux patentes que avez désiré les nom en blancq, pour en user comme trouverez mieulx convenir.

Quant à l'argent, vous pourrez demander à Jéronimo Curiel aultant qu'il en sera de besoing.

Je vous en envoye aultres deux sur vous plus amples; désirant fort que vous voulsissiez emprendre ceste charge, et faire si besoing est ung tour sur les frontières; car je ne la ferois voluntiers à aultre ny à Mons[r] de la Tour, lequel me semble pourroit demeurer pour vostre lieutenant. Toutesfois pour ung mieulx, et comme homme praticque, en pourrez user au plus grand service du maistre.

J'escripz une lettre aux Estatz de Haynau, dont trouverez la copie cy-jointe; si la trouvez bonne, la pourrez envoyer. Si va aussy cy-jointe une lettre de responce audict S[r] de la Thour aveccq la copie de la patente que le Roy a envoyé quant et Mons[r] de Selles, de laquelle aveccq ladicte lettre envoyerez copie audict de la Tour.

S'il se meit quelques gens en campaigne, ferez bien d'en advertir le S[r] de Licques, afin que de son costel il fache aussi quelques choses; et aussi d'avoir pour recommandé le S[r] de Watredick, porteur, à quelque charge; en quoy me ferez plaisir.

Et comme icy le S[r] de Selles s'est trouvé vers les Estatz généraulx à Bruxelles, où ilz

ne l'ont receu comm' il convenoit à personage venant de la part de S. M. et leur offrant la paix et grâce de leur Prince, et mesmes ne voulu qu'il alla par les provinces et villes déclarer la bonne intention du Roy et délivrer ses lettres et patentes, je les ay prins et vous envoye celles pour l'Artois et Haynau; vous requérant prendre ceste payne de vous aprocher des frontières, et faire l'office requis, afin que lesdictes deux provinces se recognoissent.

De la main de Son Altèze. — Yo deseo mucho Mos. de Vaes que sea el el que use de la comision que pide para mos de la Tur, por parecerme que va en ello de la consideracion, y que es comision mas para su persona que para la del dicho de la Tur.

XLVIII.

DON JUAN AUX DROSSART, MAYEUR, BOURGEOIS, ÉCHEVINS ET CONSEIL DE LA VILLE D'AERSCHOT.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Héverlé, le 15 février 1578.

Nous ne sçaurions dire à voz lettres du jour d'hier aultre chose que ce que vous déclarera Octavio Gonzaga, lequel s'en va présentement pardelà, et vous asseurer de nostre bonne intention. Et d'aultant qu'il convient au service de S. M. que présentement la ville d'Arschot soit garnie de quelque gens d'armée, avons advisé d'y mettre une compagnie seulement, que vous requérons de recepvoir et loger pour quelque peu de temps, veu que n'entendons que les soldatz d'icelle vivent à voz fraize.

XLIX.

MAXIMILIEN DE LONGUEVAL, S^r DE VAUX, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse : Victoire de Gembloux.)

—

Paris, le 15 février 1578.

J'ay receu la lettre de V. A. et aussy celles pour le Roy Très Chrestien et Duc de Guise, avecq une rellation de la belle victoire qu'il a pleu à Dieu luy donner, que je ne fauldray de faire veoir avecq lesdictes lettres, suyvant que V. A. me le commande. Et à la première audience que l'on me donnera, que j'ay desjà demandé, puis que V. A. a desjà réduict les villes de Louvain, Malines et Thirlemont, je me doubte qu'elle sera passée plus avant. Et mesme j'entens que S. M. T. C. est advertye de son ambassadeur que V. A. est devant la ville de Bruxelles, laquelle je serois marry estre cause de détenir V. A., et luy faire cependant perdre aultres bonnes occasions et donner le temps et le loisir à l'ennemy de assembler aultres forces et pourveoir au surplus. Et encoire que ladicte ville soit celle de touttes les aultres quy a plus offensé et quy mérite plus grand chastoy, sy esse que V. A. doibt excuser le plus qu'elle pourra qu'elle ne soit saccagée ny pillée à raison des malheuretez et cruaultez, quy se commectent et quelquefois allendroict des personnes innocentes, choses quy ne poeuvent que grandement irriter et offencer Dieu. Et me souvient que quand le Duc d'Alve eult obtenus tant de belles victoires et un sy heureux succès au siége de la ville de Mons, il vint aprez à permectre le sacq de la ville de Malines, oncq depuis ne prospéra guerre. Et que V. A. croye, s'il luy plaist, que ses ennemys ne désirent riens plus d'elle que ung faict samblable, pour s'en povoir ayder à touttes occasions et vers tous. Mais pour n'estre raisonnable aussy que telz crimes que ont commys ceux de ladicte ville soient impugnis, elle les pourroit taxer à quelque grande somme de deniers, retenant quelque nombre de ceux que à son chois elle vouldroict chastier exemplairement. Suppliant V. A. me pardonner ce que j'en dys icy, pour le désir que j'ay du bon succès de tout ce qu'elle emprend, et que serois marry que se feit chose que donna occasion à Dieu de ne le permectre tel et se courroucher.

L'on m'a voullu dire que Monsr de Lallaing debvoit estre gouverneur de Flandres, le Viscomte de Gand de Haynault, le Comte d'Egmont d'Arthois, le Seig^r de Lumay d'Arras, et d'Estiembecque de Lille, Douay et Orchies; quy est chose certaine, procurant le prince d'Orange le plus qu'il poeult d'avoir gouverneurs et magistratz par tout de son humeur et à sa dévotion.

Il m'est advis que V. A. debvroit laisser les villes réduictes pourveues de bons officiers et magistratz, leur faisant faire nouveau serment et renonciation à touttes ligues, unions, associations, confédérations hors et dedens le pays, et le mesme au poeuples desdictes villes, faisant retirer d'entre eux, pour plus grande asseurance de leur repos et tranquilité, ceux quy ledict pourriont séduire et révolter.

Il court icy ung bruict de quelque aultre victoire que Dieu auroit encoire donné à V. A. vers Phelipeville. Je luy supplie que ainsy soit.

Quand à ce que le S[r] de Naves désire que je demande à S. M. icy d'exempter de impostz et tailles les grains que venans de Lorrayne passeront par ce royaulme pour estre menés au Pays-Bas, j'en ay desià faict, passé quelque jours, la requeste et en attens journellement responce.

V. A. fera bien de faire entretenir le commandement qu'elle a faict en faveur des paysans et laboureurs, car s'ilz ne semment à ce mars librement, l'on aura grand faulte de grains à l'année.

L.

DON JUAN AU COMTE CHARLES D'ARENBERG.

(Archives de l'audience, liasse : Victoire de Gembloux.)

Héverlé, le 17 février 1578.

J'ay naguères receu vostre lettre du v[e] et ix[e] de ce moys, avec les advertissemens y joinctz que j'ay eu contentement d'entendre, et vous mercye de la congratulation que me faictes de la victoire qu'il a pleu à Nostre Seigneur me donner; laquelle se doibt entièrement référer à luy, pour estre advenue tant inespérément et avec sy petit nombre de noz gens, qu'il semble il a voulu monstrer à ce commencement que la querelle que se déméyne est sienne. Et combien aurez jà entendu les particularitez dudict succez, sy vous en ay-je bien voullu envoyer coppie de la rellation qu'en a esté dressée par ung tesmoing oculaire, qui s'y est trouvé. J'espère bien que les levées en Allemaigne pourroient estre refroidiez, si estions dignes d'obtenir de Nostre Seig[r] quelque aultre bon succès. Et avons jà purgé tout ce qui est du costé de Namur par la rendition qui est faicte de Bouvines. Ceulx d'Arschot se voulloient s'opiniastrer à embrasser la grâce de S. M.; et ayans donné lieu que j'y aye envoyé quelques gens avec artillerie pour veoir

s'ilz tiendront autre langaige, ils se sont renduz, et ont faict ouverture de leur ville et maintenant est l'on après pour purger les villes de la rivière de Demer comme Diest et aultres. J'ay eu advertence que le Duc d'Anjou soit constitué prisonnier par le Roy T. C., son frère; d'où s'ensuivera aussi grand changement en la France à l'advantaige des communs affaires.

Quant au fait du capitaine Blomme, les termes que y avez tenu sont fort à propos, et vous requiers de mectre tousjours les scurpules qu'avez encommencé pour l'aider couvertement, si faire se peult. Mes lettres yront à Flamisoy pour vous estre adressées doiz là, et pourront les vostres tenir le mesme chemin; vous requérant de me faire tousjours entendre particulièrement ce qui se passe en Allemaigne, signamment au regard des levées, dont y a sy divers bruict, que l'on n'en peult sçavoir au vray ce qui en est. Et sera bon d'envoyer gens confidens pour en rapporter la vérité. Avec ceste va une sauvegarde pour les chanoynes de S[t]-Gérion. Mais ne pourra estre joinct à ceste la lettre que désirez pour Sa Saincteté, pour l'absence de ceulx qui la doibvent dresser.

LI.

LA PRÉVÔTE ET LES DEMOISELLES DU CHAPITRE DE S[te]-GERTRUDE A NIVELLES AU COMTE DE MANSFELD.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Nivelles, le 17 février 1578.

Nous avons receu, avecq les lettres de V. E., certaines lettres de S. A., ensemble une sauvegarde, que ne sçavons d'où elle peult avoir esté requise et impétrée, sinon par la solicitude et bonne intercession de quelques noz amis estant chez Sadicte Altéze. Et au regard du contenu èsdictes lettres de V. E., par lesquelles nous asseurrez du bon vouloir et gratification de S. A. et de celuy de V. E., ne les sçaurions condignement remercier. Mais ne pouvant autre chose, en demeurerons perpétuellement leurs obligées et affectionnées au service de S. M. Tant y a que ne pouvons laisser d'advertir V. A. qu'estant icy demeurées v ou vi demoiselles seullement, pour ne laisser le service divin, estant Madame de Nyvelle absente et plusieurs de noz compaingnes refugées çà et là, n'avons aucune prééminence ny authorité sur ceulx de la ville (en tant que les gouver-

neurs s'y commettent et establissent de la part de Sadicte Majesté), et moins sur la gendarmerie y estant, laquelle suyvant les lettres de S. A. poudra respondre de ce que dépend de sa charge, tellement que n'avons autre moyen que bien humblement supplier V. E. aveeque S. A. d'avoir commisération de nous, ensemble de tout le peuple, et nous traicter en toute douleeur.

LII.

CEUX DE NIVELLES AU COMTE DE MANSFELD.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Nivelles, le 17 février 1578.

Nous avons receu celles de S. A. datées du XIIIe de ce moys et celle de Vostre Seigneurie du XXe dudict. Et après deue et bonne communication avec les inhabitans, pour responce, avons résolu que jamais n'avons désobéy à la Religion Catholicque Romaine, ny à S. M. et prédicesseurs, comme encoires ne vouldrions faire; mays que pour quelques difficultez ou différences d'entre S. A. et les Estatz du pays pour le gouvernement, prions qu'icelles (à nous incogneuttes) ne donnent occasion à nous, très obéyssants de S. M., de tomber en quelque indignation, dommaige ou inconvénient.

LIII.

DON JUAN AU COMTE CHARLES DE BERLAYMONT.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Héverlé, le 20 février 1578.

J'ay receu diverses advertences comme soubz umbre de se repatrier à Namur, ceulx qui s'en estoient absentez, il y entrent meslez plusieurs aultres de suspecte intention

mesmes de Huy, Liège, Dinant et aultres lieux circonvoisins, tellement qu'il s'en amasse en ladicte ville d'ung grand nombre de gens mal affectionnez, que desjà commenchent se joindre secrètement en quelques lieux, et y treuvent des propos pleins de parchialité et déclaratoires de ce qu'ilz ont au cœur; et comme de ce pouroit advenir quelque grand inconvénient, vous en ay bien voulu advertir afin que ayez l'œile ouverte à tout pour prévenir le mal qu'en pouroit sourdre, sans que touttefois monstriés aucune deffidence, mais y remédiant par les moyens de vostre prudence et dextérité ainsi que pour le mieulx trouverez convenir sans en faire bruict, ainsi que suis certain le saurés très bien faire.

LIV.

L'AMBASSADEUR DU ROI DE PORTUGAL AU DUC DE JULIERS.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Hambach, le 21 février 1578.

Comme aujourd'huy, datte de cestes, ce présent ambassadeur a, au nom et de la part du Roy de Portugal, par lettres closes de S. M. mesmes, de bouche déclairé à Monseigneur le Duc de Juliers, Clèves et Berghe, que Sadicte Majesté auroit donné ordre de faire lever ung régiment de soldatz allemans en la Germanie; et que pour achepver une telle entreprinse chrestienne, aurois requis S. E. qu'elle voulsiont permectre que ce fut faict en ses duchez et pays, et avec ce faire, librement et sans empeschement, telz gens de guerre levez, passer et amener par trouppes. Ce que mondict Seigneur réduisant en considération a faict dire audict ambassadeur telle réponse verballe, nommément, que combien S. E. estoit préallablement et avant toutes choses contente et preste de gratiffier et monstrer tout honneur à S. M. en cest œuvre chrestien, néantmoins S. E. se peult remémorer de l'accord faict du temps passé en semblable cas par la M. I. Électeurs, Princes et Estatz généraulx du St-Empire. Et ores qu'il n'est octroyé à nul potentat, tant du pays mesme qu'estranger, de faire levée de gens de guerre en l'Empire, sans le sceu et consentement exprès de S. M. et enseignement des lettres patentes d'icelle, ensemble avec caution située dedans l'Empire, et qu'il n'inféreroit dommage avec telz gens de guerre levez, à aucun estat d'icelluy; oultre ce à cause de ces émotions de guerre toute sorte de soupçons par commun bruict se pourroit susciter, par où ne

convient à S. E. contrevenir ou bien consentir contre telz arrestz et constitutions impérialles. Parquoy S. E. se remect en tout à ladicte constitution, ayant ferme confidence que S. M. de Portugal aura S. E., pour les causes déclairées, excusée; et si elle estoit délibérée, par nécessité et commodité, d'amasser aucuns gens de guerre, en quoy S. E. ne pourroit donner loy à S. M., icelle espère que, suyvant l'estat desdictes excuses légitimes, ses duchez, pays et subjectz seroient, par le passaige des gens de guere, soulagez et préservez, s'offrant au reste en aultres occurrences, sans préjudice des statutz et recès dudict Empire, démonstrer tout service et assistance à S. M. ce que ledict ambassadeur (auquel S. E. est favorablement inclinée) pourra en tous endroictz où il appartiendra annoncer.

LV.

PHILIPPE DU BOIS A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Louvain, le 21 février 1578.

Pour ce qu'il vous pleut me faire part, il y a troys ou quatre jours, des nouvelles que vous aviez eues de France, par lesquelles vous aviez entendu que le Roy, mon maistre, avoyt arresté Monsieur le Duc d'Anjou son frère prisonnier : ayant ce jourd'huy esté adverty par S. M. et tout le contraire, j'ay bien voulu vous faire part aussi tost de ceste bonne nouvelle que je m'asseure vous sera très agréable, et vous envoyer les lettres mesmes de S. M. par mon secrétaire présent porteur, où vous verrez d'où est provenu l'occasion de ce bruict qui a couru et comme le tout s'est passé, qui m'empeschera de vous en dire d'advantaige.

LVI.

LE MAGISTRAT DE LOUVAIN A CELUI DE BRUXELLES.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Louvain, le 21 février 1578.

Considérant la disgrâce du temps présent, et que d'un costé et d'autre nous sommes pleins de gens de guerre, qui ne demandent que pillier et butiner les pauvres paisans et laboureurs, et que voicy la saison qu'il convient semer les grains de mars, il nous sembleroit bon, pour le bien de tous et sur espoir de quelque bonne pacification, que nous espérons de brief par l'aide de Dieu et moyen de bons personnages, qu'il seroit expédient et nécessaire que nous, de costé de l'Altèze du S^r don Jehan et vous de l'autre costé, obtenissions congé et licence pour les pauvres paisans de demeurer en leurs maisons et censes et pour nourrir leurs bestiaux et labeurer leurs terres, sans estre pillez et robbez ne rançonnez, eux leurs bestiaux et biens, et que de cela fut fait un commun accord et paction tant entre vous, ceux de Malines, Vilvoorde, Thillemont, Aerschot et nous et autres lieux à l'envyron. Et si vous voulez faire le devoir vers ceux qui vous commandent, nous ferons le mesme vers S. A.; dont vous prions avoir response au plustôt, ensemble de ceux de Malines et Vilvoorde, ausquelx semblables lettres avons dépesché, que vous prions faire adresser s'il vous plaiet : autrement, sans tel ordre, nous ne voyons pour nous tous autre chose sinon que ruine, destruction et calamité généralde tout le plat pays pour longues années.

LVII.

JEAN-BAPTISTE DE TASSIS A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Liége, le 21 février 1578.

Hier au soir de nuict je receu celle de V. A. du 21 de ce moys, et en ay faict le rapport à l'évesque, touchant la publication et défence que ladicte cité et pays de Liége

hauroit faict de ne secourir ni accomoder à V. A. de vivres, ne autres choses nécessaires, suivant en tout le contenu et ordonnance de celle de V. A.

De quoi ledict esveeque ne fut grandement esmerveillé, disant que telle chose n'at oncques esté pensée, mais qu'il est bien vérité qu'il li at auchuns jours que ses subjects voyant les grains qui sortoient journellement de ces pays, craignant en un besoing n'avoir nécessité, lui suppliarent qu'il volisse faire publier, touchant les affaires des grains, que personne n'eusse à sortir ni tirer hors dudict païs de Liége. Ce que aucunement n'at voulu faire, et quant telle publication en général seroit faicte, tant des Estats comme de V. A., que pour nulle chose il ne laisseroyt de secourir de vivres et autres choses nécessaires à V. A., n'entendant en nulle sorte comprendre en nulle sorte à V. A. en les susdictes publications, ains qu'il veult faire publier par ses pays que à ceux de Maestric, que personne ne leur doive secours d'aucune chose qui soit; mais qu'il est bien marri des rapports qu'on faict journèlement à V. A., ne sçachant qui puisse estre estant si affectioné au service S. M. et de V. A. comment en tous occasions que s'offriront V. A. le cognoistrat : ni at aucune noveauté que povoir adviser à V. A.

LVIII.

CHARLES, COMTE DE MANSFELD, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Genappe, le 21 février 1578.

Ces beau hillots de Nivelle ont hier retenu le tambourre, que je leur avois envoyé, et ne vient que de retourner asthcure, avecque les lettres qui vont icy jointes. Je suis mauvais parlamenteur. Et aussi n'ayant charge de V. A., je ne sçay que répliquer, sinon que si j'avois de l'artillerie je les attaquerois de la mesme heure. Ce chasteau de Genappe, qui est très-fort, sera, Dieu aydant, en peu de jours en l'obéissance de V. A. par le moyen d'une chaussée que j'ay commencé à coupper. Et estant l'eau à sec, j'iray à la sappe le mieux que je pourray. Je n'ay pics, palles et utils que ceux que je fais forger touts les jours. Avecque cela n'avons nous point de pain. Si V. A. n'a pitié de nous, c'est misère que de nostre fait. Il y a dans Nivelle 3 compaignies, et sont entrés ceste nuit deux cents hommes. J'attendray l'ordonnance de V. A. Si ces gens ne voyent

artillerie ils ne croiront riens; mais la haste seroit requise par ce qu'ilz s'amassent par tout.

LIX.

D'ASSONLEVILLE A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Louvain, le 21 février 1578.

Ayant entendu par le bruict qu'il court icy que ceulx de Diest, Ziehem et Hallen s'estoient renduz, et que de tout ce quartier là ne restoit que Leeuwe, laquelle on dict estre aucunnement aydée pour les rivières qui passent par icelle, je n'ay voulu leisser d'advertir V. A. de ce que le grand bourgmaistre de ceste ville [1] m'est venu ce jour advertir, qu'il sçavoit fort bien l'assiette, force, et aise de ladicte villette de Leeuwe, et que l'eauwe des rivières, sur laquelle les habitans se fient le plus, se povoit coupper, et faire escouller en peu de temps. Et m'a dict l'endroict qui est que du costé dont on vient de Tillemont vers ledict Leeuwe, où il y a un chemin ou chaussée entre deux prairies et prez de la rivière, par lequel chemin on va en une portellette de ladicte ville, par où on entre seullement à pied ou cheval et non de charriot; auquel chemin, environ un quart de lieuwe de ladicte ville, l'on pourroit copper les dicques et chemin, qui n'est large de quarante piedz; et par là non seullement s'escoulleroit l'eauwe de ladicte rivière, mais aussy toutes les eauwes que ceulx de ladicte ville auroient retenu. Et si cela estoit, se renderoient ceulx de ladicte ville, sans coup férir; disant d'avantaige que le long dudict chemin et desoubz la dicque, les soldars poeulvent approcher seeurement jusques à ladicte portelette, qui ne vault riens, et se monstrer aux murailles. Et dict le bien sçavoir; et pour estre (Monseigneur) un rapport de bien grande consé- quence, spéciallement en ceste conjuncture, je n'ay voulu leisser en faire part à V. A. pour y avoir le regard qu'elle jugera ledict advertissement mériter.

Au surplus (Monseigneur) je lui envoye aussy icy joinct un rapport, que l'évesque de Mildelburg m'a faict touchant le nouveau gouvernement, que le conte Jehan de Nasseau, par la praticque du Prince d'Orenge, prétend de Gueldre. Surquoy j'escriptz à V. A. mon advis de ce que se poeult faire pour l'empescher.

[1] Le bourgmestre des patriciens de Louvain.

LX.

L'ÉVÊQUE DE MIDDELBOURG A D'ASSONLEVILLE.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Rapport du 21 février 1578.

L'Évesque de Mildelburg, venant promptement de Colongue, dict d'avoir veu illec le Conte Jehan de Nassau prez du Conte de Nieunart, par advis duquel il a communicqué avec le nouveau esleu de Coulongne, pour avoir secours et assistence pour povoir entrer au gouvernement de Gueldres, que l'on dict les Estatz par l'exhort du Prince lui avoir donné; mais que ceulx du païs n'estoient encoires d'accord de le recevoir, et estoient en bransle pour sçavoir ce qu'ilz debvoient faire, principalement depuis avoir entendu la bonne victoire de S. A.

Parquoy samble bien convenir que S. A. escripvit lettres aux Estatz dudict Gueldres, du moingz à ceulx de Nymeghen et d'Arnhem, les admonestant et requérant ne vouloir recevoir quelque gouverneur, sans la nomination et sceu de S. M. ou de Sadicte Altèze, et qu'ilz se vœullent conserver et garder tousjours en l'obéissance de S. M., sans tomber ès mains du Prince d'Orenge et des siens, si grandz et conjurez rebelles et ennemis de la Religion Catholicque et de S. M., veu mesme que ledict d'Orenge ne demande que aux despens du Roy et ruyne des bons et loyaulx subjectz de S. M., faire ses affaires, et user de sa tirannie, comme il faict en Hollande, Zeelande et aillieurs, où il meet le pied par lui et les siens, comme est notoire à chascun. Le tout soubz correction de S. A.

LXI.

LE COMTE D'ARENBERG A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

. . . ., le 22 février 1578.

A cest instant me sont venues les lettres de V. A. du xie, ensemble le discours du succès depuis le commencement et la sauvegarde qu'il luy a pleu m'envoyer, dont très humblement luy remercie, estant fort ayse que le tout s'ensuit si bien comme de Bovines et Arschot, espérant, puis que V. A. les traicte avec si grande clémence, que les aultres y prendront exemple à en faire du meisme. Il me sont venues nouvelles tout à l'instant que V. A. avoit gaigné Bruxelles avec la mort de plus de 12,000 hommes de la ville. Si ainsi est, j'espère que Dieu leur fera cognoistre évidamment qu'il les veult chastier et que leur cause n'est pas bonne. C'est ung grand poinct que la prinse du frère du Roy Très Chrestien; car noz adversaires icy avoient tout leur espoir sur cestuy là assisté des Hugenotz de France; mais enfin Dieu est juste. De ce que j'ay de Allemaigne V. A. l'entendra par l'adjoincte, et ne fauldray de tenir tousjours gens par chemin. Mais cestuy qui est retourné est homme bien entendu à ceste affaire; celuy de Westphalen ne peult tarder. Ce qu'il apportera l'envoyeray à la mesme heure. De Blomme ce qui est succédé, V. A. l'entendra aussi par l'adjoincte. Je suis après pour mectre le Duc de Julliers en querelle avec ceulx de Kerpen, et qu'il fisse prendre le capitaine du lieu en récompense dudit Blomme. Ne sçay ce qui en succédera : je suis actendant aultres advertissemens d'heur à aultre, lesquelles j'envoyeray par mon lacquay demain ou après, avec aultres lettres. L'on dit icy que Madame la Duchesse de Parme doibt bien tost arriver et venir par ce quartier icy. V. A. le doibt sçavoir. Si ainsi est, je supplie qu'il luy plaise m'en advertir, afin de pouvoir faire mon debvoir. Il sera bon que V. A. me responde bien tost sur le faict du coronel Tamberger, afin de sçavoir ce que je doibz faire; car l'on liève force soldatz à icelluy effect.

Je supplie à V. A. avoir mémoire de la lettre à Sa Saincteté en recommandation de la seur de mon cousin de La Marche.

LXII.

MARGUERITE DE LA MARCK, COMTESSE D'ARENBERG, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Arenberg, le 22 février 1578.

Je tiens V. A. mémoratifve de ce que luy ay représenté de bouche et par lettres à l'endroict de la négotiation qu'estoit en train pour l'aliance de la fille maisnée de M^{r} le Duc de Juilliers, etc., avec mon filz, et des empeschements que ceulx du conseil du pays de Clèves, estans adversaires de nostre foy et religion catholicque, y prétendiont

mectre, afin de divertir la bonne intention de S. E.[1]. Et comme à ces quaresmeaulx je me suis trouvé auprès d'icelle, pour la conserver en sa bonne affection, et promouvoir l'affaire autant que seroit possible contre les desseings des malvueillans, j'ay rencontré telle continuation de la bonne volunté de S. E., nonobstant la traverse des aultres, qu'elle s'est si avant inclinée à ce party, que d'en escripre à l'Empereur, pour en avoir advis et consentement, et oultre ce baillé ultérieure charge à certain docteur Geylen[2] que V. A. cognoist, pour tant mieulx y induire S. M. I. D'aultre part la jeusne princesse m'a tant asseuré du zèle et de la résolution qu'elle a prins de se renger de tous poinctz à nostredicte foy et religion catholicque et y vivre et mourir, que ce me seroit le plus grand honneur et contentement et aussi advancement pour mondict filz que sçaurions souhaitter, si l'on pouvoit parvenir à ladicte alliance; le progrés de laquelle, selon ce que suis esté advertie en confidence, dépend principalement de la faveur et agrégation du Roy, et de l'intercession de V. A. vers S. M., dont je luy escriptz par l'adjoincte bien particulièrement, comme faict semblablement mondict filz, alléguant que ce ne fauldra causer l'accroissement de l'honneur de Dieu et de nostredicte Religion catholicque, et aussi du plus grand moyen que restera à mondict filz au service de Sadicte Majesté; et d'aultant qu'il a pleu à V. A. me promectre en tous mes affaires sa bonne assistence et bénévolence, dont la mercie encoires très humblement, et que pour ce fait, et une occasion que m'est de si singulière importance et conséquence, j'en ay nécessairement besoing, je n'ay peu laisser de supplier bien humblement V. A. qu'il luy plaise accompaigner noz lettres à Sadicte Majesté des siennes, et intercéder le plus favorablement que sera possible, à ce que icelle soit contente d'agréer ladicte alliance, et en conformité de ce escripre une bonne lettre audict Seigneur Duc, luy tesmoingnant par icelle la satisfaction que Sadicte Majesté en recepveroit, et l'affection qu'elle porte au bien et à la promotion de mondict filz, et auquel reng et dégré elle le tient au respect des services de feu Monsr d'Arenberghe son père; et au reste que Sadicte Majesté le vouldra toujours avoir en bonne recommandation, quand les commoditez s'y offriront. Et si V. A. nous voulsist tant gratiffier que d'en escripre semblablement de sa part audict Seigneur Duc, ce seroit faire beaucoup profiter et valoir ceste négotiation, et en serions d'advantaige obligez au très humble service de V. A.

Monseigneur, comme le tamps du partement de mon petit filz vers Savoye s'approche, et que n'ay encoires receu sur cela résolution de Sadicte Majesté, ny de V. A., je la supplie bien humblement qu'il luy plaise m'en mander son intention, d'autant que sans icelle ne vouldroy le faire encheminer. Et d'autre costel, l'ultérieur dilay de sondict par-

[1] Le duc de Juliers.

[2] Le docteur André Gaill, envoyé de l'Empereur. Voy. t. VI, p. 214, et Hoynck van Papendrecht, t. II, part. II, pp. 244, 248.

tement luy pourroit causer quelque disgrâce ou frustration de sa place auprès de Monseigneur le Prince de Piémont. Et si V. A. fut servye d'escripre audict Seigneur Duc en sa faveur, et me faire assister de mil florins pour son voyaige, en tant moins de la mercède que Sadicte Majesté luy a donné, ce me seroit ung grand soulaigement en la nécessité de mes affaires, pour n'avoir le moyen d'y furnir, à raison de mes excessives pertes et domaiges de tous costelz si souvent représentez à V. A., à laquelle ne puis encoires céler que les gens de guerre d'icelle, ayans esté despeschez pour lever le siège de Ruremonde, ont passé et repassé par une mienne signeurie nommée Harzée, avec telle ruyne et destruction de mes povres subjectz, qu'ils seront constrainctz d'habandonner leurs maisons, si V. A. ne donne ordre à leur support. Ce que je supplie très-humblement vouloir faire en ma contemplation, et au surplus les prendre de mes aultres terres, seigneuries et subjectz en bonne recommandation.

LXIII.

LE COMTE CHARLES D'ARENBERG A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Arenberg, le 22 février 1578.

Je ne puis céler à V. A. comme, lundy passé, ceux de Kerpen, apprès avoir leu au capitaine Blomme les articles qu'il avoit fait contre le Prince d'Orenges et les Estatz, l'ont dévestu et mis une petite meschante casacque, et l'ont sacqué et pendu, sans en riens dire au Duc de Juliers. Ce que ne luy a peu fascher. De sorte qu'il me semble, si V. A. luy escripvisse le resentement qu'elle a que l'on traicte de telle façon ceulx qu'elle envoye vers luy sur ses terres, j'ay opinion qu'il ne leur passeroit de ceste sorte. Sur la maison de Kerpen n'y a que 40 soldatz et 10 chevaulx. L'on dit qu'ilz ont prins encoires une maison y joincdante nommée Leursfelt, qui est à ung gentilhomme aussi sur le territoire du Roy Catholicque, ne sçay à quelle occasion. Devant hier est retourné ung de mes gens, qui a esté à Heydersberg, Neustat et Keyserslauter, en ayant parlé à aulcuns qui mainent ces affaires et si présentent en service, lequel me rapporte qu'il n'y a pardelà aulcune levée des gens de guerre, bien que les capitaines ou ritmaistres sont esté trois fois vers luy. Mais n'ont riens sceu faire. De sorte que jusques à ceste heure le tout est coy pardelà, si le conte Jehan de Nassau, qui est allé vers sa maison

celle part, ne brasse quelque chose de nouveau; de ce qu'il a traicté avec l'Électeur de Couloigne, ne se peult bonnement sçavoir, à cause qu'ilz ont parlé riens que entre eulx deux ensemble. Mais s'il pleut venir à la troisiesme main, j'espère bien d'en avoir copie. Lediet Electeur de Couloigne est allé à Covalence vers celuy de Trèves. L'on me mande que c'est pour se faire secrètement faire diacone. S'ilz traicteront aultre chose, j'espère le sçavoir déans ung jour ou deux. Quant à la journée j'en actens d'heure à aultre nouvelles de tout ce que s'y est traicté jusques asteure. Il est venu passé trois jours vers le Duc de Julliers ung nommé Tamberghe, qui a esté aultrefois lieutenant du Conte de Boussu, demandant passaige pour 3000 piétons par ses pays, pour les embarcquer en Zeelande et les mener en Barbarie. Lediet Duc de Julliers en est en soubçon, craindant que ce ne soit une menée du Prince d'Oranges, par ce que a envoyé vers le circle, leur demandant advis. Lequel pense me viendra le soir. Si V. A. ne treuve que l'on luy donne passaige, je luy supplie m'en advertir en toute diligence. Car j'espère bien, s'il ne l'a encoires, de luy en bien garder; et encoires qu'il l'eusse, feray mon mieulx s'il fut possible de luy interdire. Il y fauldra bien se garder; car j'entens que l'on murmure que le Prince d'Oranges, la Royne d'Angleterre et les Hugenotz de France auroient faict une ligue ensemble de joindre 300 batteaulx et aler en Espaigne. Je ne sçay si ce serviroit à cela. Car ce que me donne soubsçon est que la lettre escripte au Duc de Julliers par le Roy de Portugalle, datée à Lisbonne, et celle de son ambassadeur, datée en Anvers, sont tout d'une main. Ne sçay s'il y auroit faulseté. Parquoy V. A. m'en pourra mander ce que luy en samble; aussy pour le plus expédient en escripre ung mot audict Duc de Juilliers, en cas il ne luy semblisse convenir. De Westphalen en attens d'heure à aultre nouvelles. Ce qu'il attent, c'est qu'il est allé vers la pluspart des coronelz et aultres, que sçavent à parler des levées pour veoir ce qui s'y passe.

LXIV.

MAXIMILIEN DE LONGUEVAL, S^r DE VAUX, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse : Victoire de Gembloux.)

Paris, le 22 février 1578.

J'eus hier audience de S. M. T. C., à laquelle je luy donnyz particulièrement compte de la belle victoire que Dieu avoyt esté servy donner à V. A., luy en baillant aussy la

rellation qu'elle m'avoyt envoyé aveeque sa lettre aus mesmes fins, qu'elle receut tout de bonne part, se monstrant fort aise et contente de ladicte victoire, et davantaige pour avoir esté obtenue par les mains de V. A., à laquelle elle espère que Dieu donnera tout bon succés ou surplus de ses emprinses; qu'elle entendra tousjours très voullontiers, pour toucher de sy prèz au Roy, son bon frère, et pour aultres considérations deppendantes de ce faict, que V. A. peult assés penser. Et le merchiant de sa bonne voullonté et asseurement de celle de V. A. à son service, quy ne fauldroit pour la mesme raison de resentir bien fort le partement sy soudain de Monsieur son frère, me respondit qu'il en avoit esté extrêmement marry, et du mauvais conseil que en cela il avoit suivy; touttefois qu'il sçavoit de la fasson qu'il avoit tousjours traicté en son endroict, et qu'il n'y avoit aultre héritier plus proche de la couronne, puis que Dieu ne luy avoit faict ceste grâce, que de luy donner enffans. En luy parlans des changemens et nouveaultez que pourriont causer sondict partement, me dict que la Royne, sa mère, quy estoit allé le trouver à Angers, l'asseuroit fort par les lettres qu'elle luy escrivoyt du chemin que à ce qu'elle avoit peu resentir jusques lors, que sondict frère n'avoyt que touttes bonnes voullontés et intentions.

Ladicte Royne sera à ceste heure arrivée audict Angers, où il y at apparence qu'elle fera quelques séjours aveeq sondict filz, pour le maintenir tousiours en son debvoir. Et partit de ceste court fort désollée et triste de l'allée de sondict filz, pour ce que à sa requeste et sur l'asseurance qu'elle avoit donné au Roy, son filz, de la conduicte de l'aultre, il l'avoyt remys en liberté.

J'ay faict cejourd'huy vers Monsr de Guise les debvoirs que me commandoit V. A., èt sy luy ay baillé sa lettre aveeq ung double de la mesme rellation de ceste victoire qu'avois présenté à S. M. T. C., qu'il a entendu et receu aveeq une merveilleusement grande allégresse, me disant que V. A. se povoit asseurer que nulz de ses serviteurs avyont receu cesdictes bonnes nouvelles aveeq plus de joye et de contentement, se debvant tenir V. A. fort obliegée à Dieu de tant de bonheur, quy luy donnoit en touttes ses emprinses, et encoire en ceste chy qu'il avoit achevée aveeq sy peu de gens contre ung sy grand nombre, tant à leur dommaige et sy peu au sien; et qu'il espéroit que V. A. yroit doresenavant advanchant tellement les affaires, que se ensuivroit une briefve réduction de tous ses pays, au grand bien de la Chrestienneté et de la Religion Catholieque.

Estant adverty que plusieurs soldatz franchois, de ceux du comte Charles, retourniont en ce royaulme, descontens et desvalizés des paysans, et affin que ledict S^r n'en fut mal informé, je luy dis que je sçavoys qu'ilz retourniont seullement pour ne voulloir souffrir le chastoy de leurs cappitaynes; et que sy lesdicts paysans les avyont mal traicté, avoit esté pour les grandes foulles qu'ilz leurs avyont faict du passé. A quoy me respondit que c'estoit bien la raison, puis qu'ilz estiont payés, que leurs cappitaines

les chastiassent bien; et que quant aus paisans, ilz aviont faict ce qu'ilz debviont, puis que la foulle avoit esté telle. L'on me voeult dire que les Estatz ont envoyé quelque depputé vers Mons[r], frère du Roy, pour luy offrir chiens et oyseaux. Mais je ne puis encoire bien avérer le faict, ny les personnes, ny les chemins qu'elle a prins, encoires qu'il en pouroit bien estre quelque chose, veu le contenu en la lettre cy-joincte, que je recheus dernièrement, estant assez congnu l'autheur de ladicte lettre, sans que je le nomme. Les mauvais sont marris de la grande clémence et douleeur qu'elle a usé vers les vaincus, et de la harangue qu'elle a faict aus soldatz, leur desplaisant extrèmement ce bon pied que prend V. A., quy luy doibt estre plus d'occasion de le parensuyvre; et tant plus l'on voira que V. A. usera de mesme vers les villes et poeuples quy l'ont moins mérité et commys de plus griefves offenses, tant plus s'asseureront les aultres de joyr du mesme bénéfice. J'entens que celuy que la Royne d'Angleterre envoya dernièrement vers V. A. donna, à son retour par Bruxelles, fort peu de contentement aus Estatz et moins d'espoir de grand secours d'elle. Et sy me voeult-on asseurer que ladicte Royne le renvoye vers V. A. pour estre plus sattisfaict sur aulcuns poinctz, desquelz elle trouve ne luy avoir rapporté la satisfaction qu'elle luy avoit enchergé.

L'on passe monstres en Angleterre à aulcuns du pays, comme se faict ordinairement quant il y a quelque crainte d'ennemys. Aulcuns disent estre pour envoyer secours aus Estatz et non pour la garde du Royaulme. Mais aultres ont oppinion que la crainte, que l'on y a de V. A. depuis sa victoire, de quelques batteaux quy se arment en France de l'armée que dresse le Roy de Portugal, et ung nommé Stuclet au port de Hostia, sont cause de ses remuemens d'armes par là.

Le S[r] de Watterdicq achève d'arryver avecq les dépesches que V. A. m'envoye, ausquelles responderay avecq plus de loisir. Et puisque les Estatz n'ont voulu permectre au S[r] de Selles d'envoyer les lettres et pattentes du Roy aus villes [1], seroys d'advis les faire imprimer à Louvain, affin que chacun les voye et qu'il plaise à V. A. m'en envoyer et aussy de ces exemplaires du récit véritable que l'on désire fort par delà.

[1] Jean de Noircarmes, s[r] de Selles, avait été envoyé par Philippe II aux États. Muni d'une lettre de ce souverain datée du 18 décembre 1577, il arriva auprès des États au mois de janvier suivant. Il promettait une amnistie complète et un nouveau gouverneur général, la retraite des Espagnols; mais la religion catholique devait être maintenue. Ce dernier point répugnait aux États. Ce qui obligea Don Juan à écrire aux gens d'église, nobles et magistrats du pays, les lettres si intéressantes que nous publions dans le tome II, pp. 650 et suiv., de RENON DE FRANCE. Voy. BOR, liv. XII, fol. 18 et suiv.

LXV.

LE MAGISTRAT DE TIRLEMONT A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Oplinter, le 23 février 1578.

Remonstrent très humblement les bourgmestres, eschevins et conseil de la ville de Thillemont, au nom des aucuns bourgeois de ladicte ville, comme en septembre XV[c]LXXVI, deux ou trois jours après la défaiçte de rebelles, aulcuns Espaignolz, Italiens, Albanés que Bourgoingnons, traversans ladicte ville vers Bruxelles, ont leissé et déposé au monastère des Frères Mineurs et entre mains d'aucuns des bourgeois d'icelle ville, certains leurs bagaiges et hardes, à intention de les faire quérir et mander à leur premier commodité, n'en pensans que quelque maelheur en debveroit suyvre. Or est-il que bien tost après leurdicte retraicte, se sont trouvez audict Thillemont, de par les Estatz, les seigneurs de Hèze, Glimes, Herman et Anthone Vaes, ensamble aultres capitaines avecq leurs compaingnies tant de cheval que de piet, pour d'illecq faire sortir les Allemans, lors soubz le régiment du baron de Frunsberghe y estans en garnison; ce que au mesme instant est ensuyvy. Et lesdicts S[rs] avecq leursdicts compaingnies y entrez, lesquelz estans adverty desdicts bagaiges et hardes y déleissez, ont iceulx, en vertu de la proclamation de la guerre (pour lors contre les Espaingnolz), forcément prins hors dudict monastère et maisons desdicts inhabitans, les réputans et estimans selon le cours de la guerre pour butin, et de faict les ont au plus hault offrant entre eulx vendu, le tout au mescontentement desdicts bourgeois, comme craindans facherie demain ou après, à ceste cause, des propriétaires. Ce que pour l'heure se représente par iceulx, veuillans (sans en prendre regardt à ce que dict est) estre fil à fil remboursez et restituez par lesdicts bourgeois de ladicte parte, lesquelz craindans la foule et oppression desdicts propriétaires ou prétendans, s'absentent de la ville, laissans femmes et enffans, et aulcuns d'eulx leurs demeures vuydes et aultrement, comme estans menassez de ladicte restitution, nonobstant qu'en icelle ilz ne sont (soubz correction) aulcunement en droict ou justice fondez, au regardt des forces et violences à la prinse par les gens des Estatz en droict ce usez et mesmes consécutivement par la déclaration n'aguerres faicte et publiée audict Thillemont concernante la grâce, pardon et oblianec des choses et fourfaictures passées. Supplient partant lesdicts remonstrans, ou nom que dessus, bien affectueusement pour précaver toutes indues foulles et oppressions quy se

pourroient faire par lesdicts Espaignolz, Italiens ou aultres, qu'il plaise à V. A. leur accorder lettres, et à ceste effect acte espécial, par laquelle soit injoinct ausdicts dépositaires ou prétendans de ne eulx aulcunement advancher, mesmes ny riens attenter ou demander desdicts bourgeois à cause de ladicte restitution, les leissans joyr paisiblement de la noble grâce à eulx accordée par S. M. et Vostredicte A., suyvant la déclaration susdicte, et ferez bien, etc.

En marge : Son Altèze ayant oy la relation de ceste requeste, dict et ordonne que pour avoir esté toutes choses passées, remises et oubliées par le traicté dernier, qu'elle deffend à ces gens de guerre et tous aultres de quereler, vexer ny molester en aucune manière ces suplians, ny aultres particuliers, pour le faict de leurs meubles prins et pillez par les gens de guerre, selon qu'il est narré par ladicte requeste, et que aucuns le font, en advertissant lesdicts supplians Sadicte Altèze elle les fera chastier à l'exemple d'aultres comme infracteurs de ses ordonnances.

Faict à Megdendale, le XXIIIe jour de febvrier 1578.

LXVI.

LE COMTE CHARLES DE BERLAYMONT A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Namur, le 23 février 1578.

A cest instant viens de recevoir advertence que ceste nuyct, vers les trois heures du matin, dix enseignes, qu'estiont entrez à Phelippeville depuis trois jours, sont sorties et ont desfaict les deux compaignies du régiment du Conte de Manderscheyt, qu'estiont logez à Perfonteville sur Meuze, distant deux lieues de Bouvignes. L'on besoigne en toute diligence au remparement de la bresche, ayant jà dressé la palisade, de manière que le S[r] de Hierges ayant hier passé par là, m'asseure que la ville ne passe aucun dangier, y estant logez pour le présent trois compaignies. J'ay despesché au mesme instant, pour sçavoir où lesdicts compaignies de Philippeville se retireront. En estant adverty, ne fauldray le faire entendre à V. A. Il seroit fort requiz qu'il y eult par icy ou audict Bouvignes quarant ou cincquante chevaulx en garnison, pour courre le pays et estre adverty quant telz et semblables amas se font pour y obvier. L'on éviteroit souventes

foys plusieurs inconvéniens qui en adviengnent. Ledict de Hierges et Mons[r] de Rossignol arrivarent hier au soir et ne tarderont à se retirer vers V. A.

Post data. — Je receuz hier au soir la lettre de V. A., suyvant laquelle feray debvoir de prendre regard sur eeulx qui se retirent en ceste ville, selon qu'elle m'escript; de sorte que j'espère y donner tel ordre qu'inconvénient n'adviendra.

LXVII.

CLAUDE DE WITTHEM A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

—

Louvain, le 23 février 1578.

J'ay eu raport par deux espis asseuré que le raitmiester Schinck est arrivé en Anvers; et trois centz chevaulx des siens sont à Lacquen entre Bruxelles et Vilvorde, qui coururent hier jusques à une petite lieu d'icy, et ont prins plusieurs paysans prisonniers. Dedens Bruxelles il sont environ quatre mil combatans, sans les bourgois. Ilz ont eu quelque craincte que les gens de guerre ne crient *guelte* [1], à raison qu'il ne sont payé. Fais encorre aultres hors, ausy trente chevaux des miens. Eux de rethour, ne fauldray en advertir V. A. Je supplye bien humblement qu'il luy pleise accomplir ce qu'il a pleu promettre aux magistrat de ceste ville qui se veullent rethirer, par ce que ne povons venir à bout des maisons et logis que tiennent plusieurs Espagnolles, Italiens et aultres, sans le ban qu'il convient que V. A. fasse force, et y commettre quelque capitaine Espagnolle d'authorité pour exécuter ledict ban. Le surplus donray par mémoire à Monsieur de Marle.

[1] *Guelte*, argent.

LXVIII.

DON JUAN A MAXIMILIEN DE LONGUEVAL, Sr DE VAUX.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Maegdendael à Oplinter, le 25 février 1578.

J'ay receu vostre lettre du xve de ce mois, de responce à celle que je vous avois escript, en advertissement de la victoire que Dieu avoit esté servy me donner, et volontiers entendu ce que me représentez aux regard des villes principalles, de non les permettre au sacq, ains plustost les chastier par quelques-ungz, et composition de deniers; que me semble chose juste et raisonable, si avant qu'elles ne se prennent par assault, et ne fauldray d'user ce pied; vous mercyant de vostre bon advis.

Et quant aux villes réduictes, et celles qui se réduiront, s'est faict et se fera faire le serment que dites; mais de jetter d'entre eulx ceulx qui les pourriont séduire, je tiens que cela seroit mal aysé de à ce commenchement; aussi n'y ha à craindre pour maintenant que aucuns se veullent ingérer à ce faire. Si se tiendra-il le regard que convient.

Le Sr de Naves continue de me presser pour la licence du Roy de France, afin d'avoir exemption des grains venans de Lorrayne, comme voirez par son mémorial qui va cy-joinct. Je vous requiers la solliciter.

Je faiz tout ce que je [puis] afin que le commandement que j'ay fait publier et imprimer s'effectue, à ce que les paisans puissent remettre sus, et y feray tenir grand esgard.

A la lettre du Sr de la Tour vous envoye la responce que va cy-joincte, le mereiant des advertences qu'il me faict, et le remettant à vous quant à ce qu'il désireroit mettre en exécution. Je ne saurois vous dire aultre chose, sinon que en usiez comme trouverez mieulx convenir au service de S. M.; et que preniez ceste payne de vous transporter jusques à Péronne, si jà faict ne l'avez, où le Sr de Brias vous ira trouver pour communicquer aveсq vous sur le faict de Hesdin, pour ce que l'aultre chemin est fally par le départ que l'on a faict du Sr d'Auberlieu; ne intentant riens jusques à sa venue, si ce n'est qu'il ne se puisse plus différer. Je faiz responce tant au Sr de Licques que prieur de Renty, que porte ledict Sr de Brias en crédence sur luy; vous pourrez parensamble aviser ce que leur vouldrez mander, vous le remettant entièrement comme à personnaiges si affectionnez et zéleux du service de Dieu et de S. M.; et lesquelz estans sur le lieu, saurez mieulx juger ce que convіendra que non moy d'icy; et si tant est que voiez qu'il soit besoing entrer en pays, faire le pourrez aveсq aultant de gens que

saurez avoir, estant appuyé de la moindre des deux, pour vostre asseurance; et nous mandant ce que vous semblera que debvrons faire pour vous assister, nous vous pourvoierons par le moyen des forces que nous amayne d'Italye don Lope de Figueroa, qui est passé trois jours entré en Bourgoingne, ou aultres plus proches que pourrons avoir à la main.

LXIX.

MAXIMILIEN DE LONGUEVAL, Sr DE VAULX, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

Paris, le 26 février 1578.

J'ay recheu la lettre de V. A. du xive de ce mois par le Sr de Watterdic, quy m'a aussy baillé les patentes faictes sur moy et les despeches que S. M. envoioit par le Sr de Selles aux Estatz particuliers et villes de provinces des Païs-Bas. Sur quoy et sur le contenu en ladicte lettre je respondray particulièrement à V. A.

Quand au premier poinct, il est vray qu'il s'est ichy publié ung bruict que les Estats avіont envoié quelqu'ung vers Monsr d'Allenchon; mais comme je ne le sçay avérer pour quelque debvoir que j'en fasse, je tiens qu'il n'en est riens; et encoires que ainsy fût-il, ne s'en fault mectre trop en paine, ny aussy de ce que ceux que luy escrit le Sr de Licques pourriont traicter avec ledict Sr, n'estant à tout cela à quoy il se fault arrester, mais aus moiens qu'il y at aus offrans et acceptans les conditions du marché de les mectre en exécution, que je considère plus que touttes ces menées. Du costé de l'une des parties il y a différence du dire au faire et de povoir disposer de l'aultruy comme du sien, et de l'aultre l'on ne faict poinct tousjours ce que l'on voudroit bien, y aiant en ceste emprinse plus de notte que de chant et plusieurs diffiqultés considérables, mesmes en l'estat où sont à ceste heure les affaires de pardechà, et aians les Païs-Bas, Picardie et Champaigne pour frontières, quy sont deux provinces aultant affectionnées au bien de nostre cause, comme que l'on les sçauroit désirer. V. A. scait ce que luy ay escrit par mes précédentes du 11e de ce mois sur ceste matière, quy m'excusera de redicte.

J'entens que S. M. T. C. s'est résolu sur le mémoire que luy avois présenté de la part de V. A. tant pour la sortie de vie muids de bled hors de ce roiaume, que pour tenir

exempte d'impositions ses grains venans de Lorraine et passans par sondict royaulme, espérant que demain je sçauray quelle aura esté ladite résolution, de laquelle la longueur me at assés fascé; mais il n'y at eu aultre remède.

Touchant le prieur de l'abbaie de Sainct-Bertin, m'est advis que V. A. a de grandes occasions de luy voulloir bien et de se tenir satisfaict de luy, veu les bons debvoirs qu'il a faict de résister ainsy à la provision que les Estatz avoint faict de ladicte abbaie à l'abbé de Maroilles, s'y emplians encoires lesdicts Estatz, le Prince d'Oranges, et ledict abbé de telle fachon et avec telles menaches, comme V. A. a veu et voira encoires s'il luy plaist par les escris chy joinets, estant le plus grand service et plus séneialé qu'il sçauroit faire à ceste heure avec sa longue robbe, que de se monstrer ennemy déclaré à tous ces Messieurs. Car de donner advertences ou part des nouvelles de delà, mal aysément le sçauroit-il faire, comme le prieur de St-Vast, à quy elle viennent pour estre députté ordinaire des Estatz d'Artois. Ce que j'en ay supplié à V. A. n'a poinct esté pour affection ou recommandation, mais pour la raison et pour les bons rapports que l'on me faict ordinairement de luy.

Au regardt des patentes que V. A. a faict dépecher sur moy et de ce qu'elle m'escrit là dessus, je la merchie très-humblement de l'honneur et de la faveur qu'elle me faict de monstrer se confier de moy en choses que luy samblent d'importance. En quoy V. A. se pourroit trouver abuzée de mon habilité et adresse, mais non d'une bonne voulonté, quy ne me manquerat jamais, sy Dieu plaist, en tout ce que s'offrira me emplier pour le service de S. M. et de V. A.

Sy le S^r De la Tour eut eu moien de parachever ce qu'il avoit emprins, sans estre ainsy malheureusement descouvert et traihy, je n'eusse failly me ayder en ceste occasion desdites patentes. Car sy ce n'est que l'on puisse mectre le pied en quelque lieu, elles seront peu d'effect à raizon qu'il fault nécessairement avoir une retraicte pour ceux quy, en vertu d'icelle, l'on pourroit rassambler et joindre. Car de penser qu'il se pourroit faire sur la frontière de France seroit abuz, par ce qu'il ne se souffriroit ny permectroit nullement; mesmes ilz ont estés ichy empeschés de ce que faisoit le Sr de Licques sy long tamps sur la frontière, encoires qu'il fut en sa propre maison, disant qu'il y faisoit quelques gens, et que cela estoit soupchonneux pour estre voisin des villes et places frontières. Que plus est, le Roy T. C. ne m'a jamais voullu parmectre, quelque requeste que je luy en ay faict, que ma femme peult louer une maison en la ville de Peronne pour se y retirer avec mes meubles, encoires que je offrisse n'y mectre le pied cependant; tellement sont-ilz toujours soupchonneux, estant comme les larrons, qui pensent chacun de leur condition. Aussy sy l'on me voioit approcher les dittes frontières, premier que d'estre asseuré de quelque lieu pour retraicte, ilz seriont tellement esmeuz et vigilans par là de ma venue, qu'elle desavancheroit plus les affaires qu'elle ne les advancheroit. Et pour mieux adviser sur ce que sera plus requis de faire, j'ay

mandé au Sr de la Tour et aultres de me venir ichy trouver, pour en communicquer par ensamble. Et s'il se offre chose en quoy me povoir emplier, V. A. se asseure que n'y fauldray en quelque fachon que ce soit.

Cependant et affin de ouvrir plus le chemin à quelque chose, j'envoie les despêches de S. M., que V. A. m'a faict tenir pour les villes et Estatz des provinces accompagnées d'une lettre mienne, que je feray voir à V. A. estant mise au net. J'avois conseillé au Sr de Selles, que passant sy près d'Arras et Douay et mesmes par Vallenchiennes et Mons, il fit délivrer luy mesme lesdits dépesches aus magistratz.

Je suis fort esbaihy que l'on ne m'a envoyé semblables dépesches pour Bappalmes; et serois d'avis que V. A. fit imprimer à Louvain tous lesdits dépesches, affin de les faire semer par tout.

N'aiant peu le Prince d'Orenges à cause de la victoire de V. A. dissimuler plus long temps ce qu'il tenoit caché et ne pensoit desconvenir sy tost, commence à cest heure par touttes voies à rendre l'Église et les Catholicques odieux au peuple, disant que c'est par eux que tout le malheur leur vient, qu'ilz assistent secrètement V. A., et que pour cela il s'en fault faire quiete; de sorte que le pauvre abbé d'Anchin, le curé de Pecquicourt et le Docteur Vendeville se sont ichi venu saulver pour la prinse que le S^r d'Estiembecque a faict à Douay, du lieutenant de ladicte ville, du premier eschevin, de Paul du Mont et aultres des milleurs catholicques, se menaschans les Jhésuistes et aultres bons.

V. A. a fort bien faict de continuer sa clémence allendroict de ceux de la ville d'Arschot, et oires que cela pourroit estre cause aus mauvais de se deshonter davantage, toujours Dieu permeetra qu'il en vienne bien à V. A. et n'en fault faire doubte.

LXX.

. . . . A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

. . . . (Sans date.)

Les Estatz se sont tenuz à Mons par pluisieurs jours, dont dimenche dernier fut conclusion prinse, n'ayans les prélatz et ville de Mons vouluz accorder beaucoup de poinctz à eulx mis en avant sur le faict de la Royne d'Angleterre et Prince d'Orenge,

toutesfois, au grand regret des Catholicques, furent accordez par gens telz quelz, par le moyen de Srs de Lalaing, Boussu et viconte de Gand. Monsr de Lalaing retourna hier de Bruxelles à Mons; incontinent envoya gens sur les passaiges pour recoeuiller ceulx qui retournoient de la deffaicte, mais, à ce que je voy, il luy fauldroit longtemps avant en avoir tel nombre qu'il y avoit par-avant la bataille. Car ceulx qui sont eschappez, ont telle frayeur et espouvantement de ceulx qui les ont si bien festoyez, qu'ilz n'ont asseurance en nulz lieux; c'est pitié à les voir. Je souhaicte Monseigneur à Mons avec dix enseignes de gens de pied. Il en y auroit des bien honteux. Nous sommes tous grandement esjouiz en ce quartier de la bonne fortune des nostres. Ce soir nous sommes en armes icy, comme ce porteur polra dire, à cause des rassemblez du camp estans présentement allentour de la ville. Et, à ceste heure de unze heures du soir, en y a grand nombre à St-Foeillien, qui rompent tous les huys, ayans premièrement faict ouverture à la chambre du prélat, lequel toutesfois se porte très mal. Ce porteur polra dire davantaige, pour ce que en dedens le matin on voyera qu'ilz feront. Les religieux sont à ceste heure venuz pardessus les murailles se sauver en la ville.

Je crains fort que on nous meetra gens par les Estatz icy et de brief.

LXXI.

DÉCLARATION DE DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 174.)

. . . . février 1578.

Comme nous a esté rapporté que plusieurs prélatz, villes, bourgades, gentilzhommes, bourgeois et aultres gens de bien auriont esté trompez et abusez par les parolles et escriptz émielez des hérétiicques et rebelles, et l'empeschement qu'ilz leur ont faict de n'avoir entendu la bonne intention de S. M. et nostre en son nom, et leur donné à cognoistre que les voulions opprimer avecq armes estrangères; où au contraire eulxmesmes les ont plongez en icelles, leur imposant aydes, gabelles, centiesmes, capitations turquesques et aultres Daces jamais oyés ès pays de pardeçà, pour de la cœuillette d'icelle faire la guerre à leur Prince et Seigneur Souverain et anéantir et la Religion et l'authorité de S. M., et se appodérer des pays et en fourclore icelle; ne désirant riens plus

que de veoir lesdictz bons subjectz et vassaulx de Sadicte M. à leur repoz, ayse et en paix, pour l'affection que leur portons, avons par ceste bien voulu leur faire entendre par le Sr de Vaulx, personaige si zéleux du service de Dieu et de Sa Majesté, que l'intention de S. M. et nostre n'a jamais ny est aultre que de maintenir lesdictz deux pointz que le Prince d'Oranges et les hérétiicques veullent opprimer, comme dict est; et moyennant ce, de remettre tout ce de par delà au mesme estre que du temps de feu l'Empereur, Monseigneur et père, oublier tout le mal entendu et le passé, et recevoir ung chascun en la grâce et protection de S. M.; les exhortans de le croire et ceulx qui viendront de sa part.

LXXII.

PHILIPPE II A GÉRARD DE GROESBEEK, ÉVÊQUE DE LIÉGE.

(Archives de l'audience, restituées par l'Autriche.)

Madrid, le 8 mars 1578.

Comme nostre très chier et très amé frère, Don Jehan d'Austriche, etc., nous a à diverses fois averty par ses lettres les faveurs qu'il recepvoit de vous, tant au faict des vivres que pour le passaige des gens de guerre et aultrement, et que en tout et pour tout vous vous monstrez très affectionné et bon voisin ès choses concernant nostre service et de nostredit pays, nous n'avons peu délaisser de vous escripre cestes pour vous en remercier très affectueusement, comme faisons, les Srs de vostre Église et chapitre, ensamble les trente-deux mestiers, tenant en grande obligation ceste bonne et mutuelle correspondance que vouldrions recongnoistre en semblable et aultrement quant en fussions requis, selon que ne doubtons sçaura bien faire de nostre part nostredict frère, auquel avions enchargé toute amitié et bonne voysinance avecq vous et vous faire les plaisirs et faveurs que bonnement luy seront possibles.

LXXIII.

PHILIPPE II AUX ÉTATS D'ARTOIS ET DE HAINAUT.

(Archives de l'audience, restituées par l'Autriche.)

—

Madrid, le 8 mars 1578.

Estant avertiz que les Estatz généraulx de noz Pays-Bas insistent en ce que veullons confirmer l'élection qu'ilz ont faict, soubz nostre bon plaisir, de l'archiducq Mathias pour gouverneur de nosdits pays, combien que sur ce point vous ayons escript nostre intention par noz lettres du XXIIe de febvrier dernier passé, ausquelles nous nous référons, sy vous avons bien voulu dire par cestes, que nostre volonté n'est de confirmer ledit archiducq Mathias pour gouverneur de nozdits pays. Bien que se maintenant la Religion Catholicque Romaine et nostre obéissance, comme en tamps de l'Empereur Monsr et père, que Dieu ait en sa gloire, et se remectant les choses au mesme estat qu'elles estiont alors pour à ce fin que le tout se remecte en paix et repoz, serons contens de leur donner aultre gouverneur du sang, et duquel, avec raison, ne se pourront mescontenter, que aultrement nous ne pourrons rappeler d'iceulx pays nostre très chier et très amé frère Don Jehan d'Austriche, etc., selon que contiennent plus au long nosdictes lettres; vous priant partant et requérant de seconder à nostre intention tant juste et raysonnable, comme confions de sy bons et léaulx vassaulx et subjectz.

—

LXXIV.

JEAN DE NOIRCARMES, BARON DE SELLES, A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 177.)

—

Liége, le 11 mars 1578.

V. A. ne laisserat d'entendre par ce courrier comme Sa Saincteté at envoyé les nouvelles à Sa Grâce d'ung chapeau de Cardinal [1]. De quoy le bon Prince ne laisse

[1] Jean de Groesbeek, évêque de Liége.

de soy retrouver en peine pour beaucoup de raisons quy le meuvent de suspenser la résolucion à l'endroict de la faveur de Sa Saincteté, ausquelles néantmoins ne me veulx arrester pour beaucoup de respectz, prenant seullement une des principales, sçavoir est l'occasion du tans que se retreuvent les affaires de ses Païs-Bas, et qu'estant jà Sa Grâce Révérendissime aulcunement soupçoneus de ceulx dudict païs, il luy est advis que non-seullement il le seroit du tout avecque l'acceptacion dudict *Capello*, ains luy samble aussy qu'il ne pourroit sy bien faire les bons offices qu'il désireroit à l'endroict d'une paix, oires que, voulant bien considérer la raison, il n'y at en son endroict aulcune cause de soupçon. D'aultre part samblant à Sa Grâce Révérendissime que refusant la faveur susdicte, le Pappe s'en pourroit aulcunement resentir, m'at faict cest honneur (après m'avoir déclairé ce que dessus) me demander quelque advis.

Par quoy oires qu'indigne et peu capable de jugement pour une chose de sy grande importance, n'ay vollu laisser de l'obbéir, luy disant qu'il me sambloit convenir en donner part à V. A., tant pour en cecy user de son bon conseil, comme pour avecques ses lettres de faveur et de S. M. C. (sy besoing est) faire trouver bon à Sa Saincteté que Sa Grâce Révérendissime dilaye encore pour quelque tans sa résolucion, ne l'estimant aussi à chose de mespris ny reffus, comme il ne faict, selon ce que V. A. pourrat mieulx considérer que personne.

Ainsy ayant Sa Grâce Révérendissime trouvé aulcunement bon ce que dessus, m'at comandé en advertir V. A. par ce mesmes courrier, voyant qu'il avoit charge passer vers V. A. et eut dépesché l'ung de ses gens pour ce faict. Ce qu'il at délaissé pour ne causer nouvelle soupçon au peuple, par vouloir en ce faict employer V. A., oires que néantmoins il luy en escrit quelque mot sommairement.

En oultre comme je n'ay jusques à présent aulcune nouvelle ny responce du courrier que despeschay vendredi passé vers V. A. touchant le faict du Duc de Julliers pour la négociation de la paix, ay bien volu luy envoyer de rechief coppie de la lettre, craindant que V. A. n'ay receue l'aultre, ou bien pour l'advertir que jusques lors ne l'aye veue, affin que sellon ce V. A. m'advertisse en tout de sa bonne volunté, pour sellon ce me povoir conduire.

—

LXXV.

DON JUAN AU CONSEIL D'ÉTAT A LOUVAIN.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

—

Près de Nivelles, le 11 mars 1578.

Comme nous ayons naguaires receu ung bref apostolicq, contenant la grâce qu'entendrez par la copie auctenticque d'icelluy que vous envoyons avec cestes, pour non meetre en hazard l'originel, à l'occasion des dangiers que entendons estre par les champs, avons trouvé raisonnable que une grâce si ample que Sa Saincteté faict aux gens de guerre et aultres suyvans l'host royal viegne à notice de toutes nacions, et que audict effect soit ledict bref translaté et imprimé ès langes françoise et espaignolle, italienne et thyose, vous requérant partant d'ordonner qu'ainsy soit incontinent faict; en nous faisant tenir les exemplaires qu'en seront imprimez, afin les faire distribuer entre lesdicts gens de guerre, à ce que au plutost ilz se disposent et meetent en estat de gaigner ladicte grâce, mesmes en ce temps de quaresme tant propre à telz saincts exercices [1].

—

LXXVI.

JEAN DE NOIRCARMES, BARON DE SELLES, A DON JUAN.

(Archives de l'audience.)

—

Liége, le 14 mars 1578.

Ceste serat pour respondre aulx deulx lettres qu'il pleut à V. A. m'escrire du x[e] et xi[e] de ce mois, tant sur le faict de la responce des Estatz (que certes est bien palloie

[1] Cet indult, daté du 18 janvier 1578, a été imprimé en flamand sous le titre de : « Copie van den aflaet gesonden van Romen voor Don Juan van Oostenrijcke ende voor zijnen legher. Voorgeset uut de spaensche en nederlandsche prulle.

comme V. A. dict), comme sur le faict du Duc de Julliers, auquel s'envoyat incontinent la lettre de V. A. avecque le papier imprimé y joinct; luy escrivant aussy sa Grâce Révérendissime affin que, sellon l'ordre et commandement qu'ilz aviont de l'Empereur, il luy pleut de rechief vouloir entendre au faict de la négociation de ceste paix. Et est la chose sy bien venue à poinct, que le mesme jour qu'avions envoyé ladicte despesche, ledict Duc escrivit une lettre à Sa Grâce, par laquelle il samble estre du tout enclin et déterminé d'entreprendre ce faict; désirant que Sa Grâce luy envoyât coppie, tant de ce que luy debvoit escrire aulx Estatz, comme de ce que Sa Grâce leurs escriveroit, pour leurs escrire en conformité, et pour sçavoir d'eulx le tans et lieu qu'on pourroit prendre pour ce faict; dont, pour gagner tans Sa Grâce, at incontinent envoyé ce que dessus, avecque messagier exprès audict Duc, et le mesmes faict à V. A. par ce porteur.

Et avant tout ce que dessus avois faicte une responce aulx Estatz quasy en mesmes conformité, dont j'ay bien volu envoyer à V. A. la coppie cy-joincte. Et d'aultant qu'il samble que ceste assamblée seroit asseurée, ne sçay sy seroit bon d'en advertir incontinent S. M. comme aussy de la responce que me firent les Estatz, ou bien attendre que la chose fût du tout asseurée de toutz costés. Supliant à V. A. qu'il luy plaise m'advertir en ce de sa volunté, comme aussy s'elle doibt despescher devers S. M., affin qu'il n'aille sans lettre mienne, pour povoir obbéir à son commandement de l'advertir par touttes comodités de mon négotié, et pour en tout suivre mon instruction selon que V. A. le me commande; laquelle jusques à présent, ny celle de V. A , ne pense avoir excédée, dont puisse pour le moins avoir cognoissance; me tenant bien tant serviteur de V. A., qu'estant aultrement qu'elle me feroit cest honneur m'en advertir, dont luy en suplie très-humblement.

Sy V. A. at bien considéré la lettre des Estatz, il samble qu'ilz vont mettant à exécution ce que luy dictz dès le prumier jour, à sçavoir la totalle ruine de la Religion en beaucoup de lieus, dont certes la chose est fort à craindre qu'elle n'aille avant, sy par quelque bonne paix le tout ne se remédie. Suppliant très-humblement V. A. que, de sa part, il luy plaise s'incliner et aider à icelle le plus qu'il luy serat possible. Aiant hier esté fort aise entendre de Sa Grâce le bon succès que V. A. avoit eu de la ville de Bruxelles; priant Dieu le surplus aille de mesmes. Je pense aussy que V. A. aurat receue la mienne, quand au faict du *Capello* de Sa Grâce, dont n'en feray par ceste redicte. Je respontz aussy à Mons[r] de Bours sur le faict des prisonniers, en conformité de ce que V. A. me commande, envoyant la lettre au secrétaire Vasseur.

—

LXXVII.

GUILLAUME, DUC DE JULIERS, CLÈVES, ET LE COMTE DE LA MARCK ET DE RAVENSBERG, SEIGNEUR DE RAVENSTEIN, ETC., A JEAN DE NOIRCARMES, BARON DE SELLES.

(Archives de l'audience.)

—

Hambach, le 15 mars 1578.

Nous avons receues vos lettres du XIIIe de mars dattées, et voluntiers entendu qu'avés esté despesché de la part du Roy Catholicque, affin de déclarer aulx Estatz générauIx des Païs-Bas la bonne, sincère et pacifique intencion de Sa Dignité Roialle, pour éviter ses dangereuses guerres, le tout plus au long apereeu par ce imprimé et vos escritz joinctz à vostredicte lettre, combien que la M. I. a escrit cy-devant tant à Monsr l'évesque de Liége, à nous que aultres commissaires, à sçavoir le Baron de Wynnenberg et Conte Ottho-Henri de Schuartzemberg, pour pacifiquement entendre à assoupir les troubles survenus depuis l'accord dernier. Touttesfois jusques à présent, sans la résolucion de sa dignité roialle et pour beaucoup de bonnes considéracions, aurions ce différé. Doncques à cest heure la bonne volunté et instante réquisition d'icelle entendue voluntairement, nous nous sommes à ce condescenduz et escrit audict Seigneur évesque de Liége et en nosdictes lettres joincte la coppie de celles escrites aulx deulx parties, pour sçavoir s'ilz désirent ceste nouvelle tractations. Selon leur responce nous délibérerons et emploirons à ceste négociation, avecque les aultres députés. Car quant à nous, ce que pourrons faire pour le regard du lien d'affinité auquel sommes avecque le Roy, et pour le voisinance des païs, serons par toutz justes moiens à ce affectionné, affin que l'on puisse parvenir à une désirable saincte paix, laquelle prions Dieu leur donner.

—

LXXVIII.

JEAN DE CROY A DON JUAN.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux.)

—

Binche, le 15 mars 1578.

J'ay faict prendre dix-neuf ou vingt bourgeois de ceste ville, lesquelz V. A. m'avoit escript de faire pendre avant sa venue en icelle. Ce que n'ay encoires faict pour ce que ceulx de Maubeuges et Mons en polroient prendre mauvaise opinion; aussy que aucuns ecclésiasticques et aultres de cestedicte ville m'ont requis de différer la justice jusques à ce qu'ilz ayent parlé à Vostredicte Altèze. Parquoy attendray son commandement, faisant cependant garder lesdicts prisonniers. Nous partons incontinent Monsr de Meghem et moy vers Maubeuge. Et sont les cincq cens harquebuziers desjà en chemin. La cavallerie, je la prendray avecq moy en passant. J'espère de rester icy ce soir ou demain du matin. Les lettres de V. A. pour Mons sont parties, et le chasteau de la Buissière est nostre dès hier.

Post date : Il n'y a icy ny prévost, à qui je puisse délivrer lesdicts prisonniers, ny officier pour y faire l'exécution. Il fault qu'ilz soient mis en corps de garde des soldatz. Il plairat à V. A. y pourveoir.

—

LXXIX.

PHILIPPE II AU BARON DE SELLES.

(Archives de l'audience, restituées par l'Autriche.)

—

Madrid, le 16 mars 1578.

Nous avons receu voz lettres datées à Hever lez Louvain, le 20e de febvrier dernier passé, avecq toutes les pièces y mentionnées. Et pour vous respondre, nous avons le tout leu et ponctuellement considéré; et nous a samblé que vous vous estes fort bien acquité

de la charge que nous avons donné vers les Estatz généraulx de nos Pays-Bas et aultres; vous merciant bien affectueusement de la payne qu'avez prins et continuez pour, suivant nostre désir et intention, veoir nosdicts pays remis en bonne paix, repoz et tranquillité, selon que tant désirons.

Et venant au poinct principal couché en vosdictes letres de vouloir confirmer l'archiducq Mathias au gouvernement géréal de nosdicts pays, selon que lesdictz Estatz généraulx nous ont requis par leurs lettres du dernier de décembre, insistent encoires, comme escrivez, ou de nommer aultre gouverneur au lieu de nostre trés chier et très amé frère Don Jehan d'Austriche, etc. Oultre que povez avoir entendu de nous de bouche, et ce que vous en escripvons par nos lettres du xxiie de febvrier, vous voulons encoires bien dire, afin que le déclairez ausdits Estatz, que nostre volunté n'est que ledict Archiducq Mathias demeure ésdicts pays pour gouverneur. Bien que s'observarent réellement et de faict la Religion Catholicque Romaine et l'obéissance qu'ilz nous doibvent, selon que le faisoient au temps de feu l'Empereur Monseigneur et père, que Dieu pardoinct, nous serons content, afin que les choses s'achépvent de mectre en paix et repoz, de leur donner au plustost aultre gouverneur du saug.....

Suyvant quoy n'y a que parler, ny que dire de la Pacification de Gand, puisque les choses se doibvent remectre à l'estat que dessus, et qu'en ce cas nous sommes content non seullement d'oublier tout le passé, mais de leur maintenir, conserver et accroistre leurs privilèges, franchises, libertez et coustumes et les traicter comme bons et léaux vassaulx et subjectz, selon qu'avez entendu de nous, et heu charge de leur ainsy remonstrer.

LXXX.

DON JUAN A HENRI III, ROI DE FRANCE.

(Archives de l'audience : Victoire de Gembloux)

. . . . . . , le 16 mars 1578.

Le Sr de Fontaynes, résident pardeçà pour voz affaires, m'a envoyé la lettre de V. M. du dernier du mois passé, et pour n'estre peu luy mesme se trouver vers moy, m'a despesché son secrétaire, et me déclairé sa crédence en conformité de ladicte lettre; suivant laquelle letre je ne puis laisser de vous mercyer de la congratulation que me

faictes de la victoire, que Dieu a esté servy me donner, pour ce que désirez les affaires de pardeçà aient bon succez; de laquelle bonne volunté le Roy, Monseigneur et frére, et moy ne sorrions vous payer, sinon de désirer et souhayter que le mesme adveigne vostre royaulme. Vous merciant humblement de la permission que m'avez donné, pour la sortie de vostre royaulme, de la somme de cent mil escus, et quelque quantité de bledz; povant asseurer V. M. que s'offrant cas samblable pardeçà, que désiriez de mondit Seig^r et frère ou de moy, la mesme courtoisie vous sera faict, et serez servy en tout d'aussi bon cœur.

LXXXI.

GÉRARD DE GROESBEEK, ÉVÊQUE DE LIÉGE, A DON JUAN.

(Archives de l'audience.)

Liége, le 19 mars 1578.

Comme la M. I. avoit, avec très grand et singulier contentement, entendu la pacification des troubles des Pays-Bas par la grâce de Dieu avec l'intervention et adresse de ses commiz (desquels il luy avoit pleu, que j'en fusse l'un), l'an passé ensuivie ; par ainsi ayant esté depuis advertie de ceulx qui de nouveau y estoient suscitez, elle en at à Monsieur le Duc de Juillers et à moy, par diverses siennes lettres, tant à icelluy Seig^r Duc que à moy successivement escrites et très soigneusement réitérées et raffraichies, déclairé son pareil mescontentement et regret; et partant suivant son souverain souhaict et désir que lesdicts nouveaux troubles peussent estre rappaissez et lesdicts Paiz-Baz remiz en tranquillité et repos, tant audict Seig^r Duc qu'à moy, trés à certes enchargé et commis que deussions, avec tout extrême soing et diligence, de rechef conjoinctement nous employer par nous ou noz subdéléguez avec Messieurs Philippes le Vieil, baron de Wynenberg, président du conseil, et Othon Henry Conte de Zwarzenberg, premier mareschal de la Court de Sadicte Majesté Impérialle, à l'adresse et promotion du rappaisement susdict, ainsy que je tiens assuréement que V. A. aura piéçà sur ce receu letres de Sadicte Majesté. Dont je n'ay deu laisser en premier lieu pour l'obéissance que je doibs au commandement de Sadicte Majesté, et depuis pour mon vray et sincère désir conforme à celluy d'icelle S. M., que les affaires puissent estre ramenées à termes d'une bonne, ferme et pardurable pacification et entier assoupissement de

cesdicts troubles, de dire à V. A., conformément à ce que ledict Seigneur Duc luy en escrit, aussy par celle sienne qu'elle recevra avec ceste, que si V. A. pourra comporter que, suivant ladicte recharge de S. M., je m'employe derechef avec ledict Seigʳ Duc ou noz subdéléguez à la promotion et addresse dudict rappaisement, et que à cest effect soit instituée et tenue une amiable communication et conférence, je suis et seray de bon cœur content et prest de, avec icelluy Seigneur Duc ou noz subdéléguez et lesdicts Sʳˢ commiz impériaulx, y satisfaire avec toutte sincérité, comme jusques ores ay faict. Ce que, conformément aussy audict Seigʳ Duc, j'escris pareillement à Messieurs les Estatz généraulx desdicts Paiz-Baz. Et y attendray dessus les bonnes responses, tant de l'une partie que de l'aultre.

LXXXII.

MÉMOIRE REMIS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS PAR LE SEIGNEUR DE CHAMPAGNEY [1].

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 111 à 114.)

. . . . . . , 28 mars 1578.

Considéré l'extrême despense que les Estatz ont faict jusques à ceste heure, les grandz dégastz des pays, et les excessives debtes qu'ilz ont à payer pour avoir prins tant de choses à leur charge; d'aultre part que la traficque se corrumpt et corrumperat d'advantaige à cause de l'empeschement que l'ennemys at mis et mectrat à la commode yssue des marchandises, pour l'espace qu'il occupe et vat occuppant, lequel hat saisy le meillieur et plus fertil endroict quasi des Payz-Bas, où il at désjà surprins quantité de graines indicible pour se soubstenir, et occuperat d'advantaige tous les jours, avant que le camp desdicts Estatz se puisse rassembler pour l'empescher, taschant de s'asseurer tousjours les espaules pour se confermer; oultre ce, pesant la désolation et les calamitez du pouvre poeuple qui principalement est le plus misérablement affligé, aultant de nos gens propres sans secours que des ennemys, duquel en effect vient le nerf dont se doibt sousbtenir la guerre, il fault craindre que celluy-là serat trouvé d'aultant plus foible, si auparavant il estoit peu suffisant pour l'effort requiz contre noz adversaires,

[1] Le *malheureux discours!* Note marginale de la main du cardinal de Granvelle.

par où l'on préveoit aussy ung bransle aux divers langaiges que l'on est, qui doibt faire doubter non seul de la deffection de plusieurs personnes et villes, que l'ennemyz ne lesserat de marchander par tous moyens; mais je doubterois encoires des provinces qu'il yrat entrecouppant et leur correspondences, de quoy enfin pourroit advenir quelque altération générale fort dangereuse pour ceulx qui veuillent tenir bon. Car le progrés désanimerat merveilleusement, qui ne serat empeschable si tost (comme dict est), et moings si l'argent mancque, quant le secours qu'on attend d'Allemaigne serat venu, veu que on sçait bien que l'ayant, encores peult-on mal tenir mesnaige avec ceste nation, et s'il y at faulte, ses reyters destruysent sans combattre, et s'ilz ne peuvent pis, ilz habandonnent tout, réservantz leurs arrestz et leurs querelles, que seroit ung aultre fléau pour les habitans de ce pays quant ilz penseront aller à leurs trafficques, lesquelz parmy tant d'afflictions se souleront d'advantaige de furnir tant d'argent, à quoy on les voit désjà lentz, tellement que l'ennemys pourroit plus avant, ou viendroit trouver moings de résistance à sa victoire, estant allégé de l'excessive debte qui le tenoit embrassé au respect des Espaignolz qui furent par deçà, des Allemans, Wallons, bendes d'ordonnances et garnisons ordinaires, où les Estatz se sont advanchés trop facillement. Ce que aulcuns ont doibs longtemps doubté, seroit occasion de recommencer la guerre, et mesnasgeant l'ennemys mieulx qu'ilz n'ont faict du passé, comme il est délibéré suyvant les lettres du secrétaire Escovedo, en cas que Sa Majesté ne soit molesté du Turq. Demeurant Don Jehan maistre de la campaigne, d'une à une, il viendroit encoires au dessus des villes qui pourront tenir bon; de sorte que l'on pourtraira la future ruyne et désolation totale; mais on n'asseurerat rien si aultres ne se meslent de ceste affaire que les Estatz sœulz.

Comme aussi l'ennemys peult sacquer [1] gens d'où nous les prennons, s'esgualant à nous, ou nous surmontant de nombre, si nous perdons une aultre bataille, il est aysé à veoir par ceste deffaicte qu'il n'y aurat plus de remède; par où se veoit que, sans appuy, les Estatz ont si forte partye, que le succès serat en trop grand bransle.

Et si on veult comparer noz guerres à celles de France, il y at trop à dire à ces pays de l'estendue et fertilité; puis les Estatz ne sont si uniz et conformes, ny tellement incorporez que la France, où la noblesse peult beaucoup et faict tout, le peuple peu, qui est obéyssant. Icy les humeurs sont trop discordans aussi bien que les langaiges; et au peuple, qu'est le principal appui la constance, n'y est jamais telle qu'il est requiz pour la continuation de si grand faict, comme on at veu à Zutphen, Geldres, et aultres lieux du temps du Duc d'Alve; il n'est aussi guerre, quoy que on aye veu en Hollande et Zéelande, que la guerre s'est maintenue pour la maistrise du naviger, comme ilz avoient tous les batteaulx quasi, les maronniers et l'artillerye, et que la mer faisoit fosset

[1] *Sacquer*, tirer, lever.

partout, si esse que aveeq tout cela ce qu'on at peu avoir de force, on l'est allé ruynant à la longue et affamant dois lors que on y at peu mectre le pied devant, pour ce que les forces n'estoient pour povoir faire lever ung camp quant il se plantoit quelque part, et enfin tout succède à ceulx qui sont maistres de la campaigne, et qui ont moyen de soubstenir la guerre. Par ainsi il fault penser à quelque appuy qui puisse animer les Estatz à continuer, et quelque moyen qui puisse empescher les progrès de nostre ennemys.

L'Angleterre nous donne jà à cognoistre ce que nous en povons attendre, tellement que suffit à mon petit jugement de l'entretenir amye, et Portugal, tirant de l'ung et de l'aultre ce que on peult, pour la francise et commodité de la navigation, sans y faire ung principal fondement.

Si on s'adresse à la France, sans faulte l'Angleterre serat contraire; aussi pourroit estre Portugal; et ores qu'il semblerat à aulcuns que cela emportera peu, c'est beaucoup d'altérer si anciennes alliances comme les pays de par deçà ont avec les royaulmes là, voires seullement les mectre en suspition; car s'accommodans à l'ennemys, ilz peulvent beaucop grever.

Je ne rejecte pas du tout la France pourtant, qui hat touttefois encores beaucop d'aultres considérations, quant bien entre celles-là l'inimytié invétérée n'y fut point, qui divertirat plusieurs à y condescendre; et si objecterat à plus de calumnie les Payz-Bas, si on ne procède avec grande considération, touttes et quantesfois que on s'y vouldrat submectre, ores que ce ne fust que soubz nom de protection, de quoy l'Empire encoires se ressentiroit.

Reste l'Allemaigne qui se peult employer sans doubte plus légittimement que tout aultre et plus asseurément aveeq grand effect, et si est plus simbolisante [1] aveeq les pays.

Car premièrement l'Empereur est de la maison d'Austrice, et le plus apparent seigneur, faillant nostre Roy et sa droicte lignée.

Mons[r] l'Archiduc son frère, à l'honneur duquel et à son bénéfice il doibt plus que à nul aultre que ne luy soit si proche, est accepté et agréé pour gouverneur de ces Payz-Bas, tellement que jà on s'est incliné à ce coustel-là.

L'Empereur aussi, à raison de sa charge, est obligé à la protection desditz Payz-Bas et pour le repoz mesmes de l'Empire, qui recoipt partout de si grandz dommaiges des guerres qui sont par deçà; il est tenu à procurer que chascun cercle de l'Empire s'accommode respectivement pour la tranquillité générale.

Et comme la Pacification de Gand at esté contractée pour appaiser les Pays-Bas entre eulx mesmes, qui at depuis esté acceptée et rattiffiée par le Roy d'Espaigne, reste d'entendre à la faire effectuer, puisque cela est accordé de touttes parts.

[1] *Simbolisante*, sympathisant.

A laquelle, jà que Don Jehan seul mect obstacle, aveeq forces d'Espaigne, d'Italie, Bourgoingne et Allemaigne, empeschant les trois premières, il y at par ce boult bon moyen pour la quatriesme, auquel effect l'Empereur l'hat grand pour tout et plus à propoz que nul aultre.

Car estant le comté de Bourgoingne d'ung mesme cercle que le Payz-Bas et Palatinat du S[t]-Empire, ayant Besançon, ville impériale au millieu d'icelluy comté, nul ne peult empescher l'Empereur d'y meetre gens, et de faire pour le bien universel ce que convient là.

L'archiduc Ferdinand aussy, son oncle paternel et prince d'Empire, at l'Ellzasse toutte proche du comté de Bourgoingne, tellement que pour l'obligation de sang à ses nepveurs et pour son debvoir, il ne debvrat refuser assistance à cecy, ny le Duc de Wirtembergh et conte de Montbéliard, pour l'amytié que l'Empereur Maximiliain, père de ces princes d'Austrice, at entretenu aveeq celle maison-là, qui querelle divers biens au mesme comté, oultre plusieurs belles places qu'elle y hat désjà; et comme Prince d'Empire aveeq aultres respectz encores qu'ilz ont envers l'Empereur, ilz ne poulront mancquer à cecy.

Ainsi occupant par ces moyens le comté de Bourgoingne, l'on hoste au Seigneur Don Jehan le passage à ses renfortz du coustel d'Italie, d'Espaigne et de Bourgoingne; et à cela fault-il venir par quelque voye que ce soit.

Par celle-cy les Suysses ne se debvront altérer pour la ligue héréditaire qu'ilz ont avec le comté de Bourgoingne, puisque cecy se faict pour le bien propre du comté, qui ne reçoipt que dommaige et trop grand des trouppes qui viennent par là à ces guerres de pardeçà, lesquels ne sont souvent peu suspectes et de despense pour s'en asseurer à quelqu'uns des cantons et villes à eulx confédérées; et tout cecy aussi se faisant pour ung général repos de l'Empire par ung prince de la maison d'Austrice, qui sont tous confédérez aux Suysses, cela les debvrat aussi appaiser.

Car s'il samble à aulcuns que la France pourroit aussi servir à cloire ce pas, ce debvroit estre violentement, et non pas sans jalousie desdits Suysses, du Duc de Savoye et celluy de Lorraine, et possible d'Allemaigne mesme, qui ne feront tous compte de l'avoir beaucop plus voisine, tellement qu'il vault mieulx réserver le moyen de la France à l'extresme.

Aultres, possible, n'auront la puissance de maintenir ce qu'ilz pourroient entreprendre en cecy, et nulz fondementz légitimes que l'Empereur.

Ce pendant, il fault touttefois entretenir Mons[r], frère du Roy de France, qui aspire au mariaige de la fille aisnée de nostre Roy, et le Roy de France mesme, si besoing fut jouer en fin à la desespérée.

En quoy il fault bien adviser de ne rien faire que du commung accord de touttes les provinces, car en la division serat la certaine ruyne.

Mais quoy qu'il en soit, l'appuy de l'Empereur et du Sainct Empire est plus seur et plus honeste, et si peult l'Empereur plus à propoz prétendre la fille de nostre Roy.

Le tout est de non perdre temps, et au piz aller les payz de la maison de Bourgoingne pourront retourner d'où elle sortit, s'allians à la France, quant l'Empereur et l'Allemaigne ne vouldront entendre aux remèdes que ceulx-là ont de besoing.

Si esse que quant on viendroit là, il se fauldroit bien asseurer de ses privilèges et de la violence et faictz de volunté que on at veu aillieurs; car ayant la France la puissance si proche, après avoir miz le pied dedans les pays, on ne s'en defferoit pas aisément.

Pour tout cecy il fault gens accordtz [1] à tous costelz, mesmes encores à Rome où les mariaiges susdictz se peulvent entabler selon les occurrences et plusieurs aultres respectz; et selon le temps et les occasions il s'y peult proposer et moyenner diverses choses à grande commodité de ces pays. Car aulcungs soubçonnent que les Espaignolz tascheront de marier la fille aisnée du Roy au prince de Piedmont, qu'est l'opinion doibz pièçà de la maison de Toledo, pour accommoder Espaigne, et ce qu'elle at en Italie, et s'asseurer tant mieulx le passaige de ces pays.

Usant doncques avant tout de ceste aultre voye de l'Empereur, il fauldra quant et quant aveq l'Empereur supplier les Électeurs et l'Empire en général d'entendre, pour le repos de tous, à l'expulsion des ennemyz de ces Payz-Bas, et d'ung chemin déclairer que l'on est résolu à leur deffault déans terme préfix et bref chercher remède pour se povoir passer d'eulx, ayant accompli en leur endroict par ceste réquisition. En quoy, s'ilz s'oblient, ilz feront grande faulte, aians encores si belle occasion de requérir les Ducs de Savoye et de Lorraine, tous deux princes d'Empire, qu'ilz refusent passaige et faveur à Don Jehan et à ses gens, pour le respect publicq, puisqu'ilz n'en recoipvent aussy que dommaige et incommodité; de quoy il fault croire qu'ilz s'excempteroient voluntiers moyennant quelque honeste excuse. Le Duc de Lorraine oultre cela est non seul apparenté avec ces princes susdits de la maison d'Austrice; mais leur cousin, le Duc de Bavière, est allié à luy pour avoir espousé sa sœur, et les commoditez qu'il tire des Pays-Bas pour le voysinage, préférables aux incommoditez que les Espaignolz apportent à ses subjectz. Et le Duc de Savoye at ce qu'il hat au monde par le sang et les victoires de ceulx de pardeçà, qui ont quasi cédé le fruict de tant de despenses et guerres qu'ilz ont soubstenu contre France au prouffict dudit Duc; oultre les honneurs qu'il at heu encoires ès Pays-Bas, qu'il s'est soubstenu, peult-on dire, pendant son exil.

A tous les Princes d'Empire circumvoisins à ces pays, l'Empereur peult aussy ordonner le mesme et deffendre de rappeler toutes levées en l'Empire.

Cependant, pour n'oblier du tout le Roy, et tailler la broche à tous les dessainctz

[1] *Accordtz*, habiles, adroits.

des Espaignolz, avec lesquelz on ne gaigne rien que à parler ouvert, fondé et sans renvois, il seroit bien de trouver moien, fust par main tierce ou aultre occasion des prisonniers ou aultrement, non touttesfois trop recherchée, ains la présentant par quelque contour, de ramener en practique Monsr de Selle, et luy dire ouvertement au plustost que les Estatz du pays mectront le tout pour le tout, et la dernière goutte de sang avant que entrer en traicté avec le Sieur Don Juan, Espaignol ny Italien, qui qu'ilz soient, ou les admettre comme que ce soit aux affaires de pardeçà. Car ces Estatz ne recognoissent rien de ces payz-là, ny ne veuillent estre traictez par aultres que par le Roy mesme et intervention de ceulx de pardeçà ou de l'Empereur, soubz la protection duquel ilz sont. Et que si le Roy les veult forcer à aultre chose (qu'est les vouloir tyranniser et subjuger à aultres provinces) en cas que dedans ung mois, sans excéder tout le mois d'avril au plus, il ne révocque Don Juan et toutes ses forces, qu'ilz seront constrainctz pour se garantir d'oppression inicque et indeue, ayant tant pascienté et souffert, attendans que S. M. recogneut le tort que ses ministres ont faict à ces payz, de prendre ung aultre prince pour leur Seigneur et protecteur, tel qu'il leur viendrat mieulx; et que sur cela Monsr de Selle face ses diligences pour le dernier mot.

Et quant la mesme déclaration seroit faicte à l'Empereur et sur mesmes terme préfix dans lequel il dheut serrer le passaige du Conté de Bourgoingne, il n'y auroit que bien.

A cecy donneront grande challeur pour tous costelz les levées que on faict pour les Estatz présentement en Allemaigne, avec lesquelles on donnerat que penser et espérer aux ungz et aux aultres, et sy ferat on haster tous partys aveq plus de moyen, pour traicter advantaigieusement à qui que on aye affaire.

Et en ceste manière on donnerat courraige et espoir au peuple pour continuer et s'esvertuer, espérant de brief une fin; et se justiffiant, on coupperat tout l'espoir non seul à Don Juan, mais au Roy de matter le pays, et à l'Empereur de les trainner, avec moyen de raisonnable accord pour toutes parties, à tous costelz sy on y veult entendre.

LXXXIII.

DON JUAN A L'ÉVÊQUE DE LIÉGE.

(Archives de l'audience.)

—

Binche, le . . mars 1578.

J'ay, par ce porteur vostre messagier, receu vostre lettre du xixe de ce mois, et par icelle entendu la charge que Sa Majesté Impérialle vous a donné de vous emploier derechef, avec le Duc de Juliers et aultres personnaiges déclarez en vosdictes lettres ou vos subdélégez, à la promotion et redresse du rappaisement des troubles présens, et que à cest effect se tienne une amiable communication et conférence. Ce que dites estre prest de faire avecq ledict Sr Duc ou vos soubdéléguez et lesdicts commis impériaulx en toutte syncérité, si je puis comporter que y entenderez. Quant est de moy, pour vous respondre à ce que dessus, je ne saurois trouver que très-bien faict que une si bonne et sainte œuvre se procure, et que ensuivez la charge que avez de l'Empereur. Mais je ne me puis persuader, selon que je vois les affaires disposées et le mal venu si avant, que riens de bon en puisse ensuyvre, ains plustost retardement au service de Sa Majesté, pour ce que plusieurs qui se fussent jà mis et rangez à nostre costel ont laissé et laissent de le faire pour ce respect. Vous pourrez toutesfois, aiant responce des Estatz, du lieu et place où ladicte communication se doibt faire y entendre; vous veuillant bien adviser que si l'on mect en avant de faire cessation ou abstinence d'armes pendant ladicte communication, que je ne suis nullement deliberé de le faire, ains de poursuyvre ce que Dieu a si bien encommenché, puisque la querelle est sienne, si ce ne fût que lesdicts Estatz ne donnent telz gaiges et choses en mains que j'aurois occasion de m'en contenter; n'y aiant pourquoy me fyer de leurs promesses et parolles vagues, lesquelles tant de fois ilz n'ont tenu, et ne veulx sinon estre payé d'effect. De quoy je vous ay bien voulu advertir, afin que, sçachant mon intention, selon icelle vous puissiez traitter; vous pouvant asseurer en foy et parolle de honneur qu'il n'y a homme pardeçà qui soit plus désireulx du repos de ces pays que moy, moyennant que Dieu et le Roy Monseigneur et frère soient serviz.

———

LXXXIV.

DÉCLARATION FAITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS PAR MONS^r DE SELLES [1], AU NOM DU ROI D'ESPAGNE ET EN CONFORMITÉ DE SES ORDRES.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXX, fol. 131.)

—

. . . . avril 1578.

Le Roy, par ses lettres du dernier de febvrier et xv de mars 1578, commande au sieur de Selles de déclairer, comme aultres fois, aux Estatz de pardeçà :

Que son intention est que la Religion Catholicque Romaine, ensemble l'obéissance que les subjects doivent à Sa Majesté soient entretenues comme du temps de feu l'Empereur. Moyennant quoy réaulment et de faict exécuté, Sadite Majesté promect faire retirer le S^gr Don Joan, ensemble tous les estrangiers gens de guerre, et gouverner le pays en tous ses droix, coustumes, usances et priviléges, comme du passé, du temps de Sadite Majesté Impériale.

Mais quant au traicté de Gand, il n'en veult plus ouyr parler, comme aussi de la demeure de l'Archiduc Mathias; ainçois veult le tout estre remis ès termes qu'il a esté juré prince; sy promect donner pour gouverneur ung aultre prince de son sang, à luy agréable, qui avec toute raison sera au contantement des subjectz.

Et pour seureté des choses dites, et oster la diffidence dont les ennemis font leurs bannières, Sa Majesté est contente que ledit Seign^r Don Johan se mecte comme hostagier ès mains de tel prince que les Estatz dénommeront, pour y demeurer tant que les promesses soient effectuées; moiennant que le prince d'Oranges se mecte aussi hostagier ès mains d'ung aultre prince à dénommer par Sadite Majesté pour asseurance de l'accomplissement mutuel des choses susdites.

L'on entend le Roy ne vouloir plus estre obligé au traicté de Gand (encoires qu'il l'ait ratiffié) pour cause que les Estatz l'ont rompu premiers, comme il entend.

Et que le prince d'Orange et aultres sectaires prétendent, en vertu d'icelluy, liberté de conscience, aiant voulu empescher ès quinze provinces l'office des évesques, quant ilz ont voulu procéder contre les hérétiques, et beaucop d'aultres choses iniques et

[1] Jean de Noircarmes, baron de Selles, envoyé en Espagne par les États généraux dès l'année précédente.

desraisonnables qu'ilz ont prétendu, longues à déclairer; comme aussi Sadite Majesté ne veult l'Archiduc Mathias demeurer audit Gouvernement, non seullement pour estre bien jeusne, mais aussi pour s'y estre ingéré sans son sceu et avoir accepté icelluy aux conditions si servilles, et aultres causes.

Il semble à aucuns que les Estatz pourroient choisir pour garder Son Alteze le Duc Auguste de Saxen, et de la part de Sadite Majesté, pour tenir ledit d'Oranges, le Duc de Bavière ou aultre au contentement des parties.

Et combien que Sadite Majesté refuse d'entretenir ledit traicté de Gand, et que les adversaires au contraire disent que remettre la police de la Religion comme au temps de l'Empereur, est remettre sus l'inquisition et ressusciter les placeartz qu'ils disent estre chose impossible, et dont ilz font grandes exclamations;

Ledict sieur de Selles leur at miz en avant que si sur ces poinctz là ilz ont à traicter quelque chose, qu'ilz le pourroient remonstrer, et que on pourroit communicquer avec eulx sur cela, disant que l'inquisition d'Espaigne n'a eu jamais lieu pardeçà, et que les placeartz ont estez plus moderément exécutez qu'ilz ne sont estez escriptz, comme il y a eu plusieurs limitations et restrictions là dessus.

Certes, il semble que Sa Majesté faict des offres très-grandes, très-belles et très-justes; et si la raison valloit de la part des hérétiques, on pourroit facillement s'accorder; car si lesditz hérétiques ne voulloient demeurer au païs du Roy, Sa Majesté les accordera voluntiers qu'ilz se puissent partir avec leurs biens, comme on leur avoit consentis à la communication de Bréda: ne pouvans lesdictz hérétiques demander de Sa Majesté, prince souverain, plus que eeulx de l'Empire peulvent faire du moindre seigneur ou vassal dudit Empire selon la *Religionsfriede*.

LXXXV.

DON JUAN AU DUC DE LORRAINE.

(Archives de l'audience, liasse 176.)

—

Beaumont, le 6 avril 1578.

Monsieur mon cousin. Aiant faict entendre au Roy Monseigneur et frère la bonne volunté que avez monstré à m'accorder si libérallement le passage par vostre pays des gens de guerre venans d'Italye et de Bourgoigne, Sa Majesté en a esté très-ayse et vous

en mercye affectueusement par la lettre que va cy-joincte; laquelle je n'ay voulu laisser d'accompaigner de ce mot, pour vous dire que, conforme à l'intention de Sadicte Majesté, vous me trouverez très prompt et apareillé en ce que vous pourra concerner à vous servir et tenir toutte bonne correspondance; m'en remettant aux effectz quand l'ocasion se présentera, comme ce cognoist le Créateur, etc.

LXXXVI.

MANDEMENT PÉNAL PUBLIÉ A ANVERS.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 77.)

—

Anvers, le 12 avril 1578.

Par le Roy, A nostre Amptman de Bruxelles ou son lieutenant, salut.

Comme nous avons entendu qu'aulcuns pasteurs, curetz, prédicantz et aultres se seroient advancez publicquement ou en secret, proférer, dire ou proposer aulcunes paroles ou affaires tendans à commotion, aliénation, division ou distraction du respect, honneur et obéissance qu'on doibt porter ou avoir à nostre très cher et bon aymé neveur et frère, l'Archiduc d'Autrice, Duc de Bourgoingne, gouverneur et capitaine général de noz païs de pardeçhà, et nostre très cher et fidel cousin, chevalier de nostre ordre, Messire Guillaume de Nassau, Prince d'Orenges, gouverneur et capitaine général de noz païs de Brabant, Hollande, Zélande et Utrecht, et à noz très chers et bien aymés les Estatz générauls de nosdits païs de pardeçhà, pour le présent assemblez en nostre ville d'Anvers, qu'est chose grandement nuysable et empeschable au bien et repos publicq de la patrie; par quoy ne entendons tolérer par dissimulation.

Si est-ce que nous, ce considéré, veuillans à ce pourveoir, vous ordonnons et commandons, en vous commectant par ceste, de l'advis et délibération de nostredit neveur et frère l'Archiduc d'Austrice, et de nos très chers et loiaulx du Conseil d'Estat lez-luy, que incontinent et sans dilay faictes publier par crye publicq en nostredite ville de Bruxelles et tous aultres lieux de vostre ressort et office où l'on est accoustumé de faire publications, et de nostre part estroictement deffendés à tous pasteurs, curetz, prédicantz et aultres de quelle profession ou qualité qu'ilz soient à prescher, enseigner, dire, proférer ou proposer, en publicq ou secret, aulcunes scandaleuses parolles ou affaires

tendans à commotion, aliénation, division ou distraction du respect, honneur et obéyssance que l'on doibt porter ou avoir à nostredict neveur et frère l'Archiduc d'Austrice, nostre susnommé Cousin le Prince d'Orenges, et ceulx dudit Conseil d'Estat, ny aussi aulcunes matières servant à l'advancement, promotion ou recommandation de Don Joan et ses adhérens, ennemis de la commune patrie, sur peine de bien griefvement estre chastiez selon que la qualité du cas sera trouvé convenir. Veuillans et ordonnans que telz transgresseurs dessus nommez soient appréhendez et détenus prisonniers, tellement qu'ilz puissent servir d'exemple aux aultres, par le magistrat ou ceulx de la loy du lieu où que l'on les pourra attrapper ou recouvrer, sur peine d'estre chastiés comme telz délinquans mesmes. Et pour l'exécution et observance de ceste nostre présente interdiction et mandement procédez et faictes procéder contre les contrevenans par exécution de la peine susdicte, sans faveur ou dissimulation; en quoy vous donnons authorité et puissance et aux aultres de vous obéir; car ainsi nous plaict-il. Donné en nostre ville d'Anvers soubz le commun scéel, le xiiᵉ d'avril 1578.

LXXXVII.

LA COMTESSE D'AREMBERG A L'ARCHIDUC MATHIAS.

(Archives de l'audience, liasse 177.)

Aremberg, le 20 avril 1578.

Ayant entendu que mon chariot venant de Couloigne, avec certaine mienne provision et une bonne quantité de toyles pour la Royne douairière de France, sœur à V. A., auroit esté détroussé par les soldatz de Maestricht et de Kerpen, j'escripvis incontinent à Monsʳ de Heze pour la restitution desdicts chariot, provision et thoyles. Mais comme, pour la révolte eslever audict Maestricht, l'on n'a peu avoir accès vers ledict de Heze, je suys esté occasionné en advertir présentement V. A. comme icelluy chariot a esté mené par lesdicts soldatz de Maestricht et quelques gens de chevaulx jusques au villaige de Merexem, à une lieue d'illecq, et y saccaigé, pillé et réparty entre eulx tout ce qu'estoit dessus; et que plus est, griefvement blesché mon varlet de chambre, dont n'ay encoires nouvelles de sa vie ou mort, retenans encoires ledict chariot, charton et chevaulx; et comme S. M. me donne continuelle presse pour le recouvrement desdicts toyles pour le grand besoing qu'elle en a, montant bien à mil florins, dont la désireroy bien la veoir servir et accommoder, et que en mon particulier je n'ay mérité tel traictement, j'ay bien voulu supplier bien humblement V. A. qu'il luy plaise, après information prinse des soldatz, principaulx autheurs dudict détroussement, dénommez au billet cy enclos, y donner tel ordre que l'on en puist avoir la raison et restitution qui convient.

LXXXVIII.

PASTOLFFO [1] A DON JUAN.

(Archives de l'audience, liasse 177.)

. . . ., le 1ᵉʳ mai 1578.

Je ne puis céler à V. A. comme ces jours passez suis esté requis par ung gentilhomme, nommé Hans Eler, demourant à trois lieues près de Maestricht, de luy lever [2] ung enfant, auquel effect a esté aussy prié le Duc de Juliers, lequel y doibt arriver sabmedy au soir, et à ceste fin m'envoyer icy auprez sa conduicte des archiers, pour y povoir aller tant plus seurement; par où ne fauldray, pendant mon absence de ce lieu, donner cherge que les lettres de V. A. me soyent addressées le plus seurement que sera possible. Et comme là demeure [près] dudict Maestricht, je procureray de sçavoir le plus que se pourra ce que se traicte en ladicte ville pour en advertir V. A., signamment à présent que je renvoie une trompette de l'Électeur de Couloigne par luy envoyé icy, avec une sienne lettre jusques audict Maestricht, pour le faict du détroussement de mon chariot; à l'occasion duquel je poursuis encoires vivement vers ledict Électeur de Couloigne, afin qu'il m'en face faire la raison, ores que je m'apperçois bien qu'il s'y montre assez froid et retiff, et ne désire voluntiers procéder avant en ceste endroict. Néantmoings je ne cesseray tellement le presser, qu'il sera constrainct d'y rendre le debvoir et office requis. D'autrepart j'ay nagnaires receu lettres de ceulx du chapitre de Sᵗ-Gérion à Couloigne, par lesquelles ilz remerchient très-humblement V. A. de la sauvegarde qu'en ma faveur il luy a pleu leur accorder pour certain leur villaige appellé

[1] Pastolffo est un pseudonyme du comte d'Arenberg.

[2] *Lever ung enfant*, c'est-à-dire assister au baptême d'un nouveau-né, être son parrain.

Virssum, avec offre de le mériter par leur très-humble service en tout ce que V. A. les vouldra commander. Mais d'aultant que le lieutenant coronnel de gens de Polwyler, estans en la ville de Remunde, presse fort ceulx dudict villaige à ce qu'ils ayent à contribuer avec ceulx de Krekenbecke pour la nourriture et entretènement desdits gens, et que les pouvres mannans d'icelluy sont esté tellement ruynez et gastés par ceulx des Estatz, qu'ilz n'ont le moyen de satisfaire, lesdicts du chapitre supplient encoires très-humblement V. A. leur démonstrer tant de faveur que d'escrire et commander, par une lettre, audict lieutenant de Polweyler qu'il ait à exempter ou ne molester lesdicts de Virssem de ladicte contribution. En quoy supplie V. A. les vouloir gratifier et m'en envoyer ladicte lettre. A cest instant est retourné vers moy celluy que j'avois envoié pour informer des levées de Casemire; lequel me rapporte qu'il esté à Francfort, où il a trouvé deux coronnels et aulcuns ritmaistres, dont les noms vont icy joincts, lesquelz il a aydé à compter argent qu'ilz ont receu de la part des Estatz, qui donnent six dalers sur la main, y adjoustant pour enseigne que c'estoit une monnoye ramassée et meslée de toute sorte, et qu'ilz doibvent commencer à marcher pour estre quinze jours après la Pentecoste à la place de monstre, qui doibt estre en la Conté de Zutphen. Il dict aussy que le bruict court pour certain que ledict Casemire doibt marcher en personne avec 2,000 chevaulx et avoir traicté avec les Suisses, advenant le besoing, sans toutesfois leur avoir asseuré aulcune retenue. Le Conte Adolff de Nuenar lève aussi 1,000 chevaulx. Quant au faict de la pouldre, ledict homme déclaire avoir traicté avec ung marchant, quy luy asseure de livrer 3,000 livres de pouldre de Strasbourg, qu'est la meilleure qui se faict par toute l'Alemaigne, estant aussy la livre plus grande que celle du Pays-Bas, à xxvi dalers les cent, livrez sur son péril à Convulence. Mais veult que je paye la voicture doiz Mayence jusques audict Convulence. Lequel marchié suis content d'accepter pour avoir ledict personnaige jà esté en traicté avec ledict marchant, et à fin, de en cas de besoing, s'en pouvoir servir en plus grand nombre. Et incontinent que j'auray ladicte pouldre à Convulence, je procureray de la faire monter la Moselle jusques à Thionville; auquel effect supplie V. A. qu'il luy plaise me mander és mains de qui je debvray illecq faire livrer la pouldre susdicte, et m'en envoyer son contresigne. L'on m'escript aussi que les gens du Conte de Zwartzenburg doibvent marcher endéans trois sepmaines; qu'est tout que ay peu entendre pour le présent, dont n'ay peu laisser faire part à V. A. comme je feray tousjours à toutes aultres occasions, la suppliant se souvenir de ce que luy ay supplié par mes précédentes, estant actendant de jour à aultre mon lacquay que j'ay envoyé vers icelle par ce que je puis penser l'occasion de son tout long retardement.

Coronnel Hansbroek, deux mille chevaulx; coronnel Haynrich von Stein, deux mille chevaulx; rithmaistres : Laurens Damitz, Christoffre Dispergh, Lerstgen Farenrot, Moritz von Donau, Fridrich Hes, Walbrun.

LXXXIX.

DON JUAN A LA COMTESSE D'AREMBERG.

(Archives de l'audience, liasse 177.)

—

. . . . , 1er mai 1578.

Voz lettres du xiiii d'apvril m'ont esté autant aggréables, comme toute aultre chose procédante de vous, mais bien marry du povre estatz de voz affaires particulières, que m'avez voulu communicquer par la lettre de vostre main. Seullement manque à présent le moien de vous y donner l'assistence que demandez. Car, quant à la bonne volunté que j'ay de le faire, vous pouvez asseurer que je ne resens aultre chose plus griévement, que de vous faire ung tel refus.....

XC.

DON JUAN AU COMTE D'AREMBERG.

(Archives de l'audience, liasse 177.)

—

Namur, le 2 mai 1578.

Vous debvez, avec bonne rayson, estre esmerveillé du tardement de ma response à tant de lettres que m'avez envoyé, les dates desquelles sont du xe, xiiie, xiiiie et xixe du mois passé, avec les postdates sur icelles, dont aulcunes me sont arrivées par la poste et aultres apportées par vostre lacquay, qui a faict tout debvoir de poursuyvir son dépesché, qu'il eult facillement obtenu si les affaires m'en eussent donné le loysir; vous requérant partant d'excuser la tardance dont en ce a esté usé; estant au reste satisfaict de tant particulières advertences portées par lesdictes lettres, lesquelles correspondent entièrement à semblables que j'ay par aultres endroicts. Et afin qu'ayez moyen d'y continuer, ay faict compter à vostredict lacquay trois cens escuz d'or en espèce, pour furnir aux mises de semblable qualité.

Depuis mes dernières ay recouvert la ville de Chimay par force et le chasteau par accord; estant la plus part des soldatz que y estoient en garnison demeurez en service de S. M. Et avant partir naguaires de Beaumont a esté mis le meilleur ordre que m'a esté possible pour relever les maisons et villaiges de ma cousine, vostre mère, de toutes foulles, avec grand regret du dégast que y avoient faict les François. Toutesfois n'ay tant faict que ne vouldray faire d'avantaige, vous laissant considérer que en telle saison les chiefz ne sont obéys, comme bien debvroient en telle matière. Par où ne se pourra attribuer le dommaige que s'y est faict au peu de soing que j'aye eu de préserver le tout, comme si fut esté mon propre bien. Aussy ay-je regretté le détroussement du chariot et trouvé à propos les plainctes que par tout en ont esté faictes de vostre part. Et seray bien ayse d'entendre ce que audict endroict vous responderont l'Empereur et autres Princes de l'Empire, que avec bonne raison debvroient affranchir leurs terres plustost que vouloir donner loy ès pays d'aultruy.

Je me suis conformé à ce que m'escrivez d'envoier visiter le Duc de Bavière par ung des députez que j'ay envoié à Worms, ayant envoié les lettres à ces servantes; et me sera plaisir que vous entretenez tousjours ledict Duc en la bonne affection qu'il porte à nos affaires, faisant le mesme au regard du Duc de Clèves et tous aultres où verrez estre besoing. Le Duc de Brunswich a esté avec se feme à Marche, où avoy faict estat la aller visiter, mais pour nouvelles que luy sont venues de Lorraine, s'est ledict Duc retiré en arrière, laissant ses reytres à St-Vydt et alentour pour donner leur monstre. J'espère que, avec leur adjoinction, ferons quelque chose de bon; me partant dêans trois ou quatre jours vers Philippeville, pour assister au camp que la tient assiégée; et suis en bon espoir qu'elle se viendra rendre par faulte qu'ilz ont de plusieurs nécessitez, mesmes de pouldre. De ce que en succédera serez adverty par temps. Je suis journellement actendant les pouldres que debvez encheminer; ce que je désire estre diligenté à toute diligence, et m'advertir si l'employ de deux mille escuz, audict effect envoyez, est entièrement faict, et par quelle voye avez advisé d'encheminer ladicte municion, et à quel lieu plus proche de Luxembourg, afin que je donne ordre les aller recepvoir et conduire plus oultre.

XCI.

DE GERMIGNY AU COMTE DE LA ROCHE.

(Archives de l'audience, liasse 177.)

Amiens, le 2 mai 1578.

Ayant trouvé ce messagier, que vostre homme envoya d'Encre à Arras, lequel est revenu avec le mien, les ayant tenuz plus de trois sepmaines en prison, que j'avoy envoyé porter les lettres de S. M. et de S. A. là où il n'y avoit que toutes choses bonnes pour leur bien, honneur et prouffit. Mais je croy que Dieu leur at osté l'entendement, pour estre tant obstinez. Les meismes et de meisme substance avoy envoyé à Béthune, à Aire et St-Omer, lesquelz furent ung peu plus grâcieux que ceulx d'Arras. Car ilz ne firent riens à mon messagier et receurent lesdictes lettres. Je voy et cognoy, pour le présent, que plus leur escript S. M. et S. A., et plus sont endiablés et s'en haulsent d'avantaige, disant que S. A. n'a nulles forces, puis qu'il parle si beau et qu'ilz le chasseront luy et tous ses gens hors du pays devant qu'il soit ung mois. Le Prince d'Orange at envoyé quinze capitaines en la ville d'Arras pour conduire et instruyre les quinze compaignies de bourgeois qu'ilz avions fait. De quoy les vieulx capitaines sont fort agraviez, et n'ont voulu consentir d'estre déposez, pour y mettre des estrangiers. Le meisme a fait ledict Prince d'Oranges pour toutes les villes d'Artois qu'il at commandement.

M. d'Anjou a fait lever beaucoup de gens de pied et de chevaulx. Quant le Roy en a esté adverty, il at envoyé ung mandement à M. de Crèvecueur et à tous les aultres gouverneurs qu'on rompisse tous les pontz et fisse enfonser les barques qui sont dessus la Somme. Ce qui fut exécuté lundy à Bray, là où j'estoy pour lors, à Corbie, à Picquigny et tous aultres passaiges firent le meisme.

Le Roy aussi a commandé de faire assambler toutes les compaignies d'ordonnance de Picardie et Normandie et la noblesse, pour garder de passer les troupes que M. d'Anjou envoyera. Il me semble qu'on y va fort lentement; car mercredy dernier arrivarent six compaignyes à Piquigny pour passer; mais trouvant les pontz rompuz, ont prins leur chemin pour aller passer à Blanquetaique, là où l'on dict qu'ilz passeront bien. Pour les gens de cheval, ilz peuvent passer à gué en pluiseurs lieux, pour estre à [présent] les eaux fort basses. J'avoy escript passé longtemps à S. A. d'envoyer en Artois ung petit camp volant, qui eusse fait alors ung grant fruyt; car beaucoup de

villes se fussent réduictes. A cest heure il me semble qu'il est bien tard, et qu'il sera besoing que toutes ses forces y viennent, à l'occasion que le Prince d'Orange a mis par toutes les villes de ses plus fidelles pour tousjours animer le peuple; il fait emprisonner tous les bons Catholicques et gens d'Église. Le pays d'Artois et de Haynnau est en grand bransle (à mon advis), si S. A. n'y remédie. On me certiffia hier que le Viscomte de Gand et Sr de Capres estiont à Arras; et, dict-on, qu'ilz veulent assambler ung camp à l'abbaye d'Anchin. Je suis adverty qu'il n'y a point trois caeques de pouldre en la ville d'Arras et de Douay. Ilz en cerchent par toute la Picardie et Normandie pour en acheter; mais nul ne les veult assister, se doubtans qu'ils en auront affaire bientost. Les admonitions qui estiont en Artois, le Prince d'Orange a fait tout porter en Hollande, pour munir les forteresses qu'il a fait, et ne s'en veult despourvoir. Si Vostre Seigneurie a moyen d'advertir S. A. de ce que dessus en dilligence, ce seroit fort bien fait. Car d'icy je n'ay point de moyen, sinon par messagier à pied, qui seroit longuement. Si icelle eut peu venir en ceste ville faire quelque séjour ou en quelque lieu plus près d'Artois, je croy qu'aulcung bons bourgeois viendroient parler à Vostre Seigneurie, comme aulcuns font à moy. Car, par lettres, ce n'est tousjours qu'animer les meschans, principallement venans de la main des serviteurs de S. M. et de S. A. Je suis merveilleusement desplaisant de l'indisposition de Vostre Seigneurie.

J'ay entendu que les autres troupes ne suyvent point l'une l'aultre, mais chacune se doibt adresser au passaige qu'on leur avoit assigné. On dict qu'ilz font tant de cruaultez et de foules, que tout le monde en est admiré. S'ilz eussent suyvy l'ung l'autre, les derniers n'eussent rien trouvez après les premiers. Ilz battent, ilz tuent et font tout le pis, dont se peuvent adviser.

Tous les gentilzhommes d'Artois sont mandez pour le service des Estatz dans le my-may, à paine de confiscation de corps et de bien.

XCII.

DON JUAN A PIERRE-ERNEST, COMTE DE MANSFELD.

(Archives de l'audience, liasse 177.)

Châtelet, le 24 mai 1578.

Devant mon partement du lieu de St-Mard ay rendu response à aucunes de voz lettres, et en oultre faict part de tout ce que se présentoit à vous dire, mesmes touchant l'emprinse que je désire par vous estre exécutée, pour les raisons reprinses par madicte lettre. Et arrivé en ce lieu hier au soir, ay faict veoir touttes les lettres que doy quelques jours m'avez escrit aveeq celles qui sont arrivées cejourd'huy, portant respectivement les dates du XIIIe, XVIe, XVIIIe, XIXe, XXe et XXIe de ce mois. Et pour y trouver des advis de grande importance, par où estoit requis d'en communicquer à vous, ay trouvé convenir de dépescher vers vous Don Jehan de Vargas, avec créance et instruction de ce qu'il vous aura à déclarer de ma part, signamment sur le faict de ladicte emprinse, dont dépendent la plus part des poinctz contenus en voz lettres, oultre ceulx à quoy ay faict response par ma précédente.

Et pour aultant que touche les deniers, que de mon costé se debvront furnir pour les nécessités forcées pardelà, je ne fauldray d'y pourveoir aussitost que me viendront ceulx que suis attendant tant pour la fortiffication, comme amunition de guerre et vivres de la place de Montmédy, que de présent ne se pouront excuser; vous requérant cependant emploier les courvées pour relever les entrées des bolverts et parrapettes de ladite place, aveeq tout ce que concerne l'ouvraige de la réparation d'icelle, et ce pour gaigner le temps en attendant que j'envoye argent pour faire les provisions plus nécessaires; et sera escrit au sieur de Naves de laisser pardelà quelques grains, dont ledit Montmédy et aultres frontières polront aucunement estre subvenues jadis, entant que forcéement debvrat estre faict pour le besoing que l'on en a d'emploier lesdicts grains en tant d'endroicts.

La mesme provision de deniers vous feray tenir pour faire un payement aux fiefvez, sçachant de vous à quoy ce pourra monter, ayant trouvé fort convenable ce qu'avez faict audit endroit et bien à propos la lettre qu'en avez escrit ausdicts fiefvez; et n'y a cause de révocquer, ains de louer et approuver le debvoir et office dont avez usé audict endroict. Vous merciant tant de ce que du soing que avez porté au reste qui concerne la conservation du pays de Luxembourg, laquelle me doibt plus estre recommandée que d'aultre pays quelconeque, pour la grande léauté en quoy les subjectz d'icelluy ont continué et enduré pour leur fidélité; ce que m'a aussi meu à procurer de leur oster l'encombrement que leur faict Limbourg.

Quant au personnaige que demandez pour faire les payemens à vostre ordonnance, je le feray partir joinctement aveeq les deniers que vous feray tenir audict effect; car aultrement il n'y serviroit de rien.

Au regard des personnaiges que dénommez pour estre chefs des forces que se pourroient encoires faire lever, je les treuve tous et chascun d'eulx duysables à telle cherge; et advenant qu'il faille augmenter les forces qu'avons regarderay d'en choisir aucuns d'entre eulx. Ce que je réserve encoires jusques à veoir la vérité des bruictz du costé des ennemis, estimant que cependant sera de retour le Sieur de Bille aveeq résolution de S. M. et provision qu'il doibt rapporter d'elle, qui m'engardera de riens y résouldre;

vous sçachant néantmoins bon gré du bon advertissement que m'en donnez de bonne heure, aveq tout le surplus que m'escrivez sur ladite matière que m'apparoy bien requérir diligence. Mais le deffault des moyens ne me permect de passer plus oultre, espérant aussi que l'effect de quoy se vantent les rebelles ne sera si grand que le bruict qui en court, mesmes par ce que le faict des Franchois en leur endroict se commenche évanouyr doiz que deux enseignes des leurs ont esté deffaictes à Berlaymont par Octavio de Gonzaga. Les cincq compaignies du coronnel Verdugo ont receu argent et aulx aultres s'en pourvoira de bien brief; et luy seront envoyées les patentes, ne m'estant encoires résolu sur la creute de la compaignie de chevaulx, soubz la cherge du capitaine Moullye, jusques à ce que j'entende au retour dudict Don Jehan de Vargas ce que sera plus requis, estant au reste très-joyeux de la reconvalescence qu'avez recouvert, que ne pourroient estre melleurs nouvelles, ny plus désirées de moy; vous requérant d'avoir soing d'icelle et de ne vous donner trop de paine pour non empescher qu'il y entreviengne quelque accident, que pourroit retarder l'entier santé que de tout mon cueur je vous souhaide.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

APPENDICE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES ET DES PERSONNES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

ERRATA.

P. 99, ligne 28, *au lieu de :* Abdobrandino, *lisez :* Aldobrandino.
P. 99, ligne 29, *au lieu de :* fresché, *lisez :* fresche.
P. 107, ligne 23, *au lieu de :* Bonchain, *lisez :* Bouchain.
P. 114, note 1, *au lieu de :* 99, *lisez :* 100.
P. 114, note 2, *au lieu de :* 80, *lisez :* 90.
P. 125, note 1, *au lieu de :* Gilles de Berlaymont, *lisez :* Charles de Berlaymont.
P. 135, note 1, *au lieu de :* Fabius Marius, Frangipani, *lisez :* Fabius Marius Frangipani.
P. 135, note 2, *au lieu de :* Tran, *lisez :* Trans.
P. 147, note 1, ligne 10, *au lieu de :* p. 140, *lisez :* p. 410.
P. 227, ligne 7, *au lieu de :* l'Espaigne, *lisez :* l'espargne.
P. 264, note, ligne 1, *au lieu de :* évêque de Ruremonde, *lisez :* évêque de Ruremonde et de Gand.
P. 324, note, ligne 2, *au lieu de :* Brief des Staten, *lisez :* Brief der Staten.
P. 395, ligne 12, *au lieu de :* 18 mai, *lisez :* 28 mai.





VOLUME 8



CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

1565 — 1583.

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE,

1565—1583.

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, N° 108.

—

1890

PRÉFACE.

I.

Le tome VIII de la Correspondance de Granvelle renferme cent cinquante-quatre lettres des années 1580 et 1581. Dans l'Appendice, y compris le Supplément, figurent soixante-treize lettres, rapports, mémoires et autres pièces servant à expliquer les faits relatés dans le corps de cette correspondance. Celle-ci comprend : une lettre de Granvelle au roi; soixante lettres du même à Marguerite de Parme; huit lettres du même à Alexandre Farnèse, prince de Parme; trois lettres au duc de Toscane; une lettre au duc de Medina-Sidonia; une lettre à Philibert, duc de Savoie; une lettre à d'Assonleville; une lettre au comte Pierre-Ernest de Mansfeld; une lettre à Richardot; cinq lettres à Morillon; dix lettres au prieur de Belle-Fontaine.

Les missives adressées au cardinal sont : du roi, une; de Marguerite de Parme, quarante; d'Alexandre Farnèse, une; de Don Juan Idiaquez, une; du duc d'Aerschot, une; de Morillon, quatre; de Thomas Myller, une; de l'abbé de Maroille, deux.

A l'Appendice il y a cinquante et une pièces, qui se rattachent à la correspondance du cardinal. Ce sont des lettres adressées par Marguerite de Parme au roi et à Aldobrandino, agent en titre de la duchesse auprès de Philippe II et de Granvelle; des instructions envoyées à cet agent; des lettres dépêchées à Marguerite par ce souverain; des lettres écrites au roi

par Juan de Vargas Mexia et Octave de Gonzague, Diégo Maldonado; des lettres d'Alexandre Farnèse au roi et à Samaniego, etc.

A la suite de cet Appendice, nous avons imprimé vingt-deux documents, qui appartiennent aux négociations diplomatiques entre la Bourgogne et la Suisse, à partir de 1518 à 1584.

II.

Dans le tome VII de notre collection, nous avons constaté les démarches faites par Granvelle auprès de Marguerite de Parme, pour qu'elle reprenne le gouvernement des Pays-Bas. Dans le nouveau volume que nous venons de terminer, nous publions sur cette question de nombreux documents, dont plusieurs ont été utilisés par M. Gachard dans la Préface du tome I de la correspondance de cette princesse.

D'autres faits, non moins nombreux et entièrement personnels à la duchesse, sont exposés dans ce volume. Ce sont ses démélés avec le duc de Toscane à propos de son douaire, en qualité de veuve d'Alexandre de Médicis, son premier mari; les affaires relatives à la conspiration de Claudio Landi contre son second mari; les prétentions de son petit-fils, Ranuce Farnèse, au trône de Portugal; son traitement en qualité de gouvernante; le mariage de sa petite-fille Marguerite, etc.

Dans toutes ses lettres adressées à Granvelle, elle ne manque jamais de se plaindre des retards apportés à son procès au sujet de son douaire. Celle que le cardinal lui écrivit, le 25 février 1580 (p. 34), donne, il est vrai, des explications sur cette affaire; mais elles prouvent que ces contestations étaient loin d'être terminées, par suite de l'intervention maladroite du conseil d'Italie, à Madrid. Auprès du roi, elle insistait sur ce point également (p. 469).

L'affaire principale, celle qui intéresse spécialement la Belgique, concerne

le gouvernement des Pays-Bas. Nous ne répéterons pas ici ce que M. Gachard en a dit [1].

Lorsque la princesse avait définitivement accepté, malgré son grand âge et ses infirmités (p. 494), cette mission, sans en informer ni son mari, ni son beau-frère le cardinal Farnèse, pas même son fils Alexandre, elle envoya à Madrid Aldobrandino, l'un de ses gentilshommes, pour obtenir des explications concernant sa position nouvelle. Elle était prête à partir, disait-elle dans une lettre du 6 janvier 1580 (p. 469). Au roi et aux États, elle écrivit dans le même sens (19 février 1580, pp. 496, 497).

Granvelle ne sait pas qui le roi pourrait mieux choisir pour satisfaire les habitants des Pays-Bas et succéder à Alexandre de Parme, au moment de l'expiration des pouvoirs de celui-ci. Point de doute, elle aura à surmonter des tiraillements, des difficultés graves; mais revenu à l'obéissance, le peuple se calmera. A son avis, la duchesse connait les affaires du pays et les hommes; son expérience aidera son fils. Si le cardinal n'en dit pas davantage sur ce point au prince, c'est parce qu'il ne peut dire tout. Ainsi, il n'a pas pu communiquer à Marguerite une lettre qu'il destinait à Alexandre. Le roi désirait que le secret le plus absolu fût gardé à propos de la mission de la duchesse (p. 21) Tout devait se faire dans l'ombre. Seule Marguerite savait, par une lettre royale du 30 octobre 1579, que le souverain était enchanté de la résolution qu'elle avait prise de rentrer aux Pays-Bas. Le monarque ajoutait encore qu'il lui enverrait des instructions claires et précises et des pouvoirs généraux très étendus (p. 26). Ces instructions qu'elle demandait constamment (p. 515) et que nous avons cherchées en vain, lui ont été remises plus tard lorsqu'elle passa par la Bourgogne. Elles sont probablement plus ou moins semblables à celles contenues dans la lettre adressée à la duchesse par le roi le 8 mars 1580 (p. 499).

En terminant cette lettre, elle félicite le cardinal à propos de la proscrip-

[1] *Correspondance de Marguerite de Parme.*

tion du prince d'Orange et de la mise à prix de sa tête. Elle attend les meilleurs résultats de cet assassinat (p. 26).

Son agent Aldobrandino était chargé de se rendre auprès du roi et de faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir la solution de toutes les questions qui intéressaient si vivement la princesse (pp. 8 et ses instructions pp. 471, 487, 492, 506, 508, 595).

Arrivé à Madrid, Aldobrandino fit connaître ces instructions. Il devait surtout tâcher d'obtenir une réponse à la demande de la duchesse tendant à obtenir des instructions précises à propos de sa mission aux Pays-Bas [1]. Le cardinal lui annonça (en février 1580) que la réponse à cette demande était déjà envoyée depuis longtemps et que la duchesse aurait dû se mettre en route vers la fin de janvier (pp. 31, 35, 43). La nouvelle de l'envoi de ces instructions était prématurée. D'après une autre lettre du 23 février ce document n'était pas même signé. Ces instructions devaient être conformes à celles du duc d'Albe, de Requesens, du duc de Medina et de Don Juan, qui avaient excédé leurs pouvoirs au grand mécontentement du roi (p. 35). Cette lettre donne sur ces instructions bon nombre de détails très précis.

D'après cette missive, Marguerite devait, avant d'arriver aux Pays-Bas, passer par la Bourgogne, en compagnie d'Octave Landi, et s'enquérir dans cette province des désordres qui y existaient (pp. 35, 36). Ce fut seulement le 16 mars que la princesse se mit en route (p. 504). Elle donne à ce sujet des renseignements précis dans une lettre au cardinal du 18 dudit mois (p. 40) et dans celle qu'elle adressa au roi le 1er avril (p. 530). Tant de tergiversations et de retards contrarièrent vivement le cardinal. Il fit observer à Marguerite qu'en arrivant aux Pays-Bas, elle y trouverait tout dans le plus grand désordre. Cette circonstance l'obligera d'employer beaucoup de

[1] Voy. les instructions d'Aldobrandino, pp. 471, 487, 537, 545 et les lettres que la duchesse lui adressa les 18 janvier, 6 février, 18 mars, 1er avril 1580.

prudence et d'activité pour y ranimer les sujets (p. 50). Je tiens, continuait-il, que les Espagnols auront quitté le pays, tant sont opiniâtres sur ce point les provinces réconciliées; et celles-ci avaient stipulé, dans leurs conditions de soumission, le départ des soldats étrangers, qui avaient fait tant de mal au pays, sans comprendre qu'elles seraient exposées aux incursions des insurgés. Il y a, dit Granvelle, des craintes sérieuses à propos de tout ce qui peut arriver après ce départ. Si le cardinal n'était pas convaincu de la sincérité des réconciliés, il y aurait lieu de supposer que cette persistance à éloigner les troupes est conçue dans un tout autre but. Et s'il n'y avait pas d'autre moyen à pratiquer, il faudrait y mettre le tout pour le tout; et peut-être faudra-t-il organiser une flotte « avec quelques intelligences et faire rentrer par mer Espagnols et Italiens en beaucoup plus grand nombre, et lever Allemands nouveaux, tant à pied qu'à cheval. Ceux-ci, du reste, ne manqueront pas, quand il y aura de l'argent à toucher. Pour avoir les fonds nécessaires à cet effet, il faut simplement ouvrir les mines d'Espagne. »

Toujours préoccupé de la mission de Marguerite aux Pays-Bas, Granvelle ne cessa de lui donner des conseils sur la conduite à y tenir. Elle devait se défier des personnages à double face, qui sèment partout la défiance, sous prétexte d'être bons serviteurs du roi. Elle ne pouvait cependant pas les repousser de parti pris : « il faut comporter leurs humeurs, comme Votre Altesse, par sa prudence, pourra fort bien agir, et éviter de leur donner motif de faire supposer qu'il y a lieu de se méfier d'eux; la princesse les reconnaîtra. En voyant la sincérité des intentions paternelles du roi, ils n'auront plus de crainte et ils recouvriront l'amour du souverain. Elle doit supporter leurs imperfections, comme s'il s'agissait d'un malade, avec espoir qu'en retournant en convalescence, ces imperfections disparaîtront. Votre Altesse, ajoute-t-il, peut se souvenir, comme je le prévois, ce que souvent l'on disait qu'ils me donneraient des coups de poignard et combien peu cela m'émouvait » (p. 61).

La question des gages de la gouvernante faisait maintefois l'objet de

réclamations persistantes de sa part. A ces demandes, Granvelle répondait qu'elle toucherait les mêmes sommes qu'elle avait perçues anciennement lorsqu'elle était gouvernante (p. 62). Le roi n'en retrancherait rien (p. 71). En tous cas elle devait constamment réclamer des fonds et, d'après les instructions du cardinal, écrire souvent à ce sujet pour faire marcher les gens de la Hazienda, espèce de conseil des finances qui résistait même aux ordres du roi. A ce propos Granvelle fait observer que le monarque n'a pas tout le pouvoir voulu sur ces gens. « Je sais bien pourquoi, dit-il; mais je n'y puis rien changer. Le souverain est mangé par eux jusqu'aux os et très mal servi; et je le lui dis haut et clair; mais rien n'y change » (p 62). Bien souvent Granvelle annonçait à Marguerite l'envoi de fonds qui n'arrivaient pas. Finalement il lui faisait savoir que le roi s'était décidé à faire remettre un *ajuda de costa* de 30,000 écus (p. 307).

Enfin le roi avait envoyé 300,000 écus au prince de Parme (4 juillet 1580, p. 83). De l'avis de la princesse, la somme était bien minime. Toutefois elle remerciait le cardinal de l'activité qu'il avait mise à cet envoi, en faisant remarquer que le défaut d'argent se faisait sentir de plus en plus.

Depuis son arrivée à Luxembourg (25 juin 1580), elle était à même d'apprécier la triste situation du pays. Les bons sont moins rassurés; ils perdent de plus en plus courage. Elle s'y est occupée à prendre des informations, afin de pouvoir obtenir des notions claires et précises sur toutes les affaires; elle y a attendu de son fils une réponse à sa demande, tendant à savoir si elle doit pousser plus avant.

Attaquée de l'influenza pendant son voyage si long et si pénible, la princesse était en ce moment très accablée, et attaquée de la goutte, un mal dont elle souffrait plus que jamais depuis son arrivée aux Pays-Bas. L'humidité et le froid avaient singulièrement contribué à augmenter cette infirmité.

Ces indispositions n'empêchèrent pas la princesse de demander, nous venons de le dire, un entretien à son fils, qui désirait beaucoup la rencontrer

à Namur [1]. Dans cette ville, ils devaient s'entendre, examiner les affaires et prendre des décisions sur tous les points essentiels. L'argent manquait, il est vrai, à la duchesse pour faire ce voyage; cependant, elle résolut de se rendre aux vœux d'Alexandre, malgré l'absence de tous renseignements nécessaires à cette effet de la part du roi. En dépit de toutes ses démarches [2], celui-ci lui avait seulement écrit, le 17 avril 1580, une lettre incomplète [3]. Cette missive ne répondait à aucune des demandes qu'elle avait adressées au monarque pendant son séjour en Bourgogne. Le roi ne lui a donné ni aide, ni avis; il n'a pas même fourni les fonds nécessaires, tant réclamés par elle et son fils. Cet abandon si complet exerça sur les personnes dévouées au roi l'impression la plus fâcheuse; il vexa le soldat, qui ne recevait pas sa paye; tout le monde finissait par se désespérer en voyant l'insouciance et l'inertie du souverain. De son côté, Marguerite avait fait, dit-elle, tout ce qu'il fallait pour sauver la situation. N'a-t-elle pas répondu à l'appel du roi? N'est-elle pas accourue du fond de l'Italie pour se rendre aux Pays-Bas, en affrontant les dangers d'un long voyage? Arrivée au but, elle se trouve, fait-elle remarquer, dans une situation telle, qu'elle ignore même à quel titre elle est dans ces provinces; elle ne sait pas ce qu'elle est venue y faire. Gardant un silence absolu, Philippe semble oublier qu'il a fait venir la princesse aux Pays-Bas. Elle ne peut pas répondre aux justes demandes que les gens du pays lui adressent. Il en est qui lui ont déclaré comment ils ne peuvent plus se contenter de paroles. Malgré la capture de de la Noue, en dépit de la défaite du comte de Hohenlohe, rien ne se fait, tandis qu'il

[1] La mère et le fils devaient se rencontrer à Huy. Alexandre s'y opposa par suite du motif exprimé dans une lettre adressée au roi, le 9 mai 1580 (pp. 515, 516).

[2] Voyez page 469 et suivantes.

[3] Marguerite ne fait pas allusion à la lettre que Philippe II lui avait adressée le 8 mars précédent (p. 499). Le roi se référait à celle du 7 décembre, donnant à la duchesse des renseignements plus amples. La lettre du 8 mars, qui renferme des renseignements precis sur la conduite à tenir aux Pays-Bas ne lui était sans doute pas encore parvenue, lorsqu'elle écrivit au cardinal, le 17 avril.

était facile de mettre ces circonstances à profit pour reconquérir bon nombre de places, même dans les provinces du nord, en Groningue et en Frise. Il faut de l'argent, sinon tout est perdu. Elle espère beaucoup du dévouement du cardinal. De son côté, elle et son fils feront l'impossible pour rétablir l'autorité du roi, mais il faut des actes et des faits, et non des promesses qui ne produisent plus d'effet (p. 116).

Granvelle approuva beaucoup l'entrevue à Namur de la mère et de son fils. Celle-ci avait été recommandée par le roi dans sa lettre du 8 mars (p. 499). Cependant, le cardinal pensait qu'elle pourrait aller trouver Alexandre à Mons, où il résidait en ce moment. De cette manière, elle ne froisserait en aucune façon les provinces réconciliées. Cette ville offre, en outre, le grand avantage d'être fortifiée et d'avoir une population composée de bons catholiques. Des marques de confiance sont nécessaires. La défiance a perdu Don Juan lorsqu'il s'est réfugié à Namur. Selon la manière de voir de Granvelle, tout le monde sera fatigué de la guerre en voyant que le roi est décidé à la continuer jusqu'à ce que le pays soit entièrement reconquis (p. 117). Le cardinal perdait de vue que s'il y avait une certaine réaction dans les provinces méridionales, celles du nord résistaient opiniâtrement à toute attaque. Si leurs troupes étaient parfois battues en rase campagne par les armées aguerries de l'Espagne, elles se défendaient avec persévérance derrière leurs digues et les murs de leurs forteresses.

Granvelle avait aussi beaucoup d'espoir dans les réconciliés, très dévoués à la princesse et à son gouvernement. A son avis, la fin heureuse de la guerre de Portugal devait effrayer les mauvais. Ceux-ci ne voudront pas se ruiner pour faire plaisir au prince d'Orange.

Une des grandes préoccupations du cardinal était celle de concilier les intérêts de la gouvernante et ceux de son fils, intérêts si divergents, si opposés. Granvelle voulait établir, sous ce rapport, une bonne entente. Selon sa manière de voir, Marguerite devait mettre la main à l'œuvre, de concert avec son fils. A cet effet, elle devait s'entretenir longuement avec lui

sur ce point, et s'arranger conformément à ce qui sera résolu. Car, ajoute le cardinal, si le prince n'a pas le commandement militaire, il sera difficile de conduire les jeunes seigneurs, qui ne voudront pas céder le pas l'un à l'autre; peut-être ne voudront-ils pas même obéir au comte de Mansfeld, si celui-ci ne se trouve pas sous le commandement d'Alexandre. En tous cas, il y aura lieu de passer audit comte certains faits qui peuvent déplaire à Farnèse. Le conseil d'État doit être ménagé à son tour. Afin que les membres de ce corps, qui sont très chatouilleux, ne puissent faire de récriminations à propos du défaut de communications, et au lieu de faire celles-ci dans une langue étrangère, il y a lieu de rédiger les lettres en français. Toutes ces affaires devront être arrangées par la princesse avec beaucoup de prudence, celle à laquelle elle est, du reste, habituée. Déjà les dernières dépêches sont conçues en langue française. Les sommaires et les avis sont en ce moment, dit Granvelle, entre les mains du roi, qui a pris des résolutions sur les avant-dernières communications.

Le cardinal promit à la princesse de lui remettre copie de l'avis qu'il a donné sur les dépêches concernant les affaires du conseil d'État. Elle examinera cet avis, pour qu'elle puisse faire connaître sa manière de voir sur ce point, et peut-être à propos de la charge de président du conseil privé, qui devrait être confiée à Guillaume de Pamele (p. 122).

Afin de faire triompher sa manière de voir concernant le gouvernement des Pays-Bas, le cardinal s'était adressé directement à Alexandre Farnèse, pour qu'il s'entendit avec sa mère sur ce point. Le prince répondit par une lettre du 1er septembre 1580 (p. 119). Il trouva le projet de Granvelle très étrange. C'était, à ses yeux, mettre en suspicion ses capacités et ses aptitudes à remplir la mission qui lui avait été confiée. C'est le roi qui l'a chargé de cette fonction. Le cardinal l'avait appuyé. Il s'étonne d'un revirement si subit; il n'entend pas partager le pouvoir avec sa mère. En finissant cette longue lettre, il ajoute : « que Votre Seigneurie me pardonne si je suis allé trop loin. Je la prie de croire que l'intérêt seul de ma

réputation m'a obligé de le faire. Elle n'oubliera pas, je l'espère, de me recommander à Sa Majesté. »

De son côté, le cardinal reconnaissait combien la position de la duchesse était difficile dans nos provinces. L'administration, la justice et la police y ont été négligées par les gouverneurs précédents, obligés avant tout de s'occuper des affaires de guerre. Rien d'étonnant si le peuple y est réduit à toute extrémité. Le vrai remède à porter à tous ces maux, selon Marguerite, est celui du choix à faire par les princes et les gouvernements de bons ministres, justes, habiles, impartiaux, désintéressés (p. 141).

Granvelle vit à regret que la princesse était toujours à Namur, ville qu'il qualifiait de lieu mal famé et ignominieux par suite de la retraite que Don Juan y avait faite. Il persistait constamment dans sa manière de voir au sujet de la nécessité de partir pour Mons, ville forte, où les bourgeois, qui lui sont très dévoués, la désirent (p. 160).

La correspondance entre Marguerite et Granvelle subissait souvent des retards. A ce propos, le cardinal fait observer que les Français détroussaient ou tuaient les courriers. Au delà de Bayonne, ils ont assassiné un courrier de l'empereur. S'en plaindre, dit-il, est chose inutile. Le roi de France répond que ces faits lui déplaisent ; qu'ils doivent être imputés aux voleurs ou aux Huguenots ; qu'il est mal obéi, et qu'il est prêt à châtier les coupables, s'il parvient à les trouver. Ces coupables, dit Granvelle, étaient au nombre de douze. Ils étaient à cheval, entourèrent le courrier, le maltraitèrent cruellement, le dépouillèrent de ses vêtements, le tuèrent, prirent ses dépêches, au nombre desquelles il y en avait quelques-unes destinées à la princesse. Par une autre lettre, celle du 7 janvier 1581, le cardinal annonce à la duchesse que les Français sont décidés à laisser passer seulement les lettres des marchands et à retenir celles du roi et d'autres personnages pour les brûler ; mais il y a lieu de croire, ajoute-t-il, qu'ils voudront en connaître le contenu. Déjà ils ont détroussé quatre paquets en divers endroits et tué un de ses courriers. Il aurait préféré de voir arrêter toutes

les lettres des négociants, afin que ceux de Lyon adressent des plaintes au roi de France (p. 242). Plus tard (8 avril 1581), il constate que, depuis quelques jours, les Français cessent de se ruer sur les paquets, et l'on fait en Espagne, tout ce qui est possible pour les envoyer secrètement, en se servant de marchands et de personnes adroites (p. 297).

Jusqu'en novembre 1580, la duchesse semblait toujours disposée à reprendre les rênes du gouvernement des Pays-Bas. Tout à coup, elle changea d'avis. Dans une lettre du 18 de ce mois (pp. 186, 227, 232), elle déclara à Granvelle qu'elle n'entend pas reprendre son poste. Si elle le faisait, elle ne rendrait pas service au roi. Le cardinal doit en être informé, notamment par les rapports de son fils Alexandre de Parme. Le manque d'argent gâte tout. Si elle en avait, il y aurait possibilité de porter remède à la situation. En attendant, l'ennemi se fortifie et les bons sujets se découragent, l'hérésie progresse. La princesse a fait connaitre toutes ces circonstances dans une lettre qu'elle a adressée au roi. Elle ne va pas jusqu'à vouloir prétendre qu'il faille abandonner la voie des négociations et de la douceur ; mais, à son avis, le roi doit faire voir qu'il veut absolument conserver ses états et les pacifier. Pour atteindre ce but, il doit avoir recours aux armes. Dans ce cas, et à titre de femme, elle ne peut prendre part à la guerre. Au surplus, elle ne saurait se faire remplacer par des ministres appartenant au pays, en présence de leurs tendances. Enfin, il ne lui parait pas logique de diviser le gouvernement. A ses yeux, le pouvoir est indivisible.

Cette phrase fait allusion au projet conçu par Granvelle de mettre Marguerite à la tête des affaires du pays et de confier le commandement militaire à son fils. Sous le gouvernement de la reine Marie, allègue-t-elle, la situation était toute différente. Il n'y a pas lieu de confondre les deux situations. Partant, ni elle ni son fils ne peuvent accepter la position. Malgré la bonne harmonie qui existe entre eux, l'accord ne sera pas toujours possible à propos de toutes les affaires, et il sera également

impossible d'établir cet accord entre les conseillers des deux parties. Néanmoins, si le roi le veut ainsi, elle restera aux Pays-Bas à titre de personne privée, sans aucune qualité officielle, pas autrement, et seulement dans le but d'assister son fils et d'aider le roi à arranger les affaires de ces provinces.

Cette longue lettre est évidemment le résultat de la conférence que la princesse a eue avec son fils. Elle est terminée par des considérations sur la politique suivie par la France à l'égard des Pays-Bas, sur les entraves à porter au commerce des insurgés, sur les affaires de Bourgogne. Pour bien faire comprendre au cardinal que cette missive a été combinée entre elle et son fils, elle déclare que celui-ci la lui fera parvenir. Ensuite, elle prie son correspondant de la remettre au roi (pp. 186 et suiv., et 209). Dans ses missives adressées au roi (17 novembre 1580, p. 561 et 13 septembre 1581, p. 586), elle répète à peu près les mêmes faits. Elle en parle encore dans les instructions qu'elle donne à Aldobrandino (18 novembre 1580, p. 565).

Une lettre écrite par le cardinal, le 24 novembre 1580 (p. 196), par conséquent, avant la réception de celle de la duchesse indiquée plus haut, rend compte de ce qui s'est passé à propos des instances faites auprès de la gouvernante pour qu'elle accepte la direction des affaires après l'expiration des six mois de gouvernement du prince de Parme. De l'avis de Granvelle, celui-ci devait avoir la direction de l'armée, puisque les États réconciliés approuvent la continuation de son séjour. Ils ont même sollicité cette continuation auprès du roi.

Quelques lignes plus bas, le cardinal déclare qu'il a reçu d'Alexandre une lettre constatant le refus de Marguerite d'accepter le gouvernement. Cette résolution l'a singulièrement étonné. Son rêve à lui, ses instances, ses combinaisons, tombaient ainsi à néant. « Je crains, dit-il, que tout s'imputeroit à ce refus de Votre Altesse, qui a ses pouvoirs et instructions. » Il insiste de nouveau pour qu'elle accepte le gouvernement « ou ce seroit venir en rompture absolue avec Sa Majesté, ni ne se peut pour l'administration des armes prendre autre expédient que de la personne dudit prince, comme je l'ai écrit à Votre Altesse, attendu qu'elle n'en peut prendre elle-même la charge, ni s'accommoderaient jamais ceux du pays d'être longtemps sous l'un d'eux; et d'envoyer un autre étranger d'autorité, agréable aux États et qui fut suffisant, je ne sais où il se prendroit (p. 197) ». Selon sa manière de voir, il n'y aura pas lieu à « disréputation », ni pour l'un, ni pour l'autre des deux gouverneurs, puisqu'ils seraient sur le même rang, en distribuant les travaux entre eux. Sur ce point, le roi lui-même n'est pas libre; il est obligé de se conformer à la volonté des États.

Granvelle, dit-il, en touche aussi un mot à Alexandre, en attendant que Sa Majesté écrive à tous les deux.

Le 10 décembre, il insistait encore sur « le gouvernement indivisible de Son Altesse et de Monseigneur le prince, exercitant, luy de son costel les armes, et par ensemble les négociations par mutuelles intelligences ». De cette manière, l'un et l'autre rendraient au roi ses États, que l'on pouvait considérer comme définitivement perdus. La duchesse comprendra facilement les obligations qu'elle a envers le roi, qui sont parfaitement telles, qu'il ne serait pas convenable de l'avoir fait venir si loin en qualité de gouvernante et qu'elle n'en exercerait pas les fonctions après son arrivée. Il la supplie de lui dire quelle personne Philippe II devrait choisir à cet effet, personne qui fût à la fois agréable aux États et pourrait avoir la confiance du monarque. Si les États ont consenti, en attendant la réponse du roi, à maintenir le prince Alexandre dans la charge de gouverneur, c'est avec l'espoir de voir arriver la princesse pour les administrer comme ci-devant. Il y a aussi lieu de craindre qu'en sa qualité d'Italien, les États ne le souffriraient pas. Et s'il doit s'occuper des armes, le cardinal ne voit personne qui pourrait le remplacer.

Au grand regret de Granvelle, les affaires sont dans un état piteux « et confesserai aussi que c'est par notre faute, parce que nous n'y avons

pas pourvu à temps ». Il reconnut aussi qu'il y a peu d'espoir de faire encore quelque chose de bon (p. 202).

Le 3 janvier 1581, la princesse adressa au cardinal une nouvelle lettre, dans laquelle elle répéta tous les arguments qu'elle avait fait valoir dans celle du 18 novembre précédent à propos du gouvernement des Pays-Bas. Elle ajouta seulement que pour rétablir l'ordre dans ces provinces, il est nécessaire d'agir avec vigueur, sinon tout y sera perdu. L'ennemi aura d'autant plus de succès auprès des mécontents et des indécis, que ceux-ci sont travaillés par les émissaires de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Elle répète encore à peu près les mêmes mots dans sa lettre du 16 mai 1581 (pp. 322, 328), en demandant une décision très prompte de la part du roi. Elle convient néanmoins de l'étrange conduite de son fils, qui refuse le gouvernement dans les conditions ordonnées par le roi, lequel le priait d'accepter. La lettre précitée démontre à l'évidence qu'elle voulait bien prendre le pouvoir dans le sens indiqué par Granvelle et admis par le roi, et qu'Alexandre seul s'y refusait obstinément. Il était militaire avant tout.

Lorsque son fils est venu à Namur, la duchesse l'a prié, pressé de conserver ses fonctions. De son côté, le prince lui a représenté combien les provinces réconciliées se plaignaient de ce que le roi ne tenait pas sa promesse d'y entretenir une armée conformément au traité, surtout lorsque la ville de Condé fut surprise. Sans la célérité d'Alexandre, cette ville n'aurait pas été reconquise, et l'on perdait Valenciennes. Que faut-il faire pour porter remède à cette situation? Une armée forte, commandée par un homme capable, une somme de 200,000 écus et beaucoup d'énergie (p. 236); tels sont les moyens à employer. Elle répète encore à peu près les mêmes arguments pour décliner les fonctions de gouvernante, dans une autre lettre du 20 janvier suivant (p. 246). Point de doute, la duchesse disait vrai. Le roi luttait sans énergie, sans plan suivi, tandis que la rebellion soutenue par l'étranger lui suscitait toujours des entraves nouvelles.

Granvelle, de son côté, insistait de nouveau. Le 5 février 1581, il disait à la princesse : quant à la difficulté de partager le gouvernement entre vous et votre fils, il ne pouvait que répéter ce qu'il avait déjà dit. Il ajoutera seulement combien il désirait que Sa Majesté prît une décision qui contenterait les deux parties; mais le roi considère la peine et le danger où l'on se trouverait si les États, qui ont accepté le gouvernement du prince en déclarant que Marguerite fût leur gouvernante ordinaire, insistaient lorsque les six mois du prince de Parme seraient expirés. Le roi se trouverait de nouveau dans une situation pénible; il devrait faire des dépenses nouvelles, et mettrait une fois de plus le pays en danger. Au surplus, le fait n'est pas nouveau. Lorsque Marguerite d'Autriche, la reine Marie de Hongrie et Marguerite elle-même avaient les rênes du gouvernement, les affaires de guerre étaient confiées à des officiers généraux. Ordinairement les princes font conduire leurs guerres par des capitaines, sans y prendre part. Aucun mal ne peut résulter d'une pareille situation. « Et il semble que ceci ne puisse se faire mieux, s'il s'agit d'un pareil partage entre une mère et son fils. Et quant à la réputation comme se peut dire ce gouvernement entre les mains des deux, ladite réputation démeure entièrement; et bien souvent elle est telle que nous la faisons et selon que nous prenons les choses. » Quant à l'objection faite à Marguerite au sujet de la divergence d'opinion des ministres de l'un et de l'autre des gouvernants, il y a moyen d'y remédier en éloignant ceux de ces ministres qui seraient cause du désordre. Toute cette lettre est un plaidoyer habilement écrit par Granvelle contre les objections soulevées par Marguerite (p. 255).

Le roi persista de son côté dans son opinion première, celle relative au gouvernement des Pays-Bas, qui doit être confié à Marguerite, pendant que son fils l'assistera pour les affaires de guerre. Aldobrandino devait lui communiquer la résolution du roi sur ce point. Et comme telle est la résolution de Sa Majesté, le cardinal engage la princesse à ne faire de réplique, ni différer plus longtemps de se conformer à cette volonté. Certains per-

sonnages des Pays-Bas pensent, dit-il, que si elle accepte, son fils abandonnera le tout et retournera en Espagne. Pareille résolution gâterait tout. Granvelle conjure donc la duchesse de n'en rien faire. Ce serait provoquer une rupture complète et mettre tout en confusion. La princesse serait en grande peine, le pays en danger, le roi prendrait de mauvaise part un refus semblable; il a fait connaitre sa volonté au sujet des représentations que la duchesse et son fils lui ont faites. Cette circonstance fait supposer qu'il doit avoir un motif particulier pour prendre une pareille résolution. De l'avis de Granvelle, la question de la réputation compromise n'en est pas une, quand le roi s'est prononcé; cette réputation reste entière quand il s'agit de donner satisfaction au souverain (pp. 272, 273, 297, 332).

Toute cette lettre est un long plaidoyer pour engager la princesse et son fils à se conformer à la volonté du roi et à gouverner le pays comme il l'entend. Néanmoins Marguerite ne persistait pas moins dans son opinion, comme le prouve la lettre qu'elle adressa au monarque (p. 282). Dans celle qu'elle écrivit au cardinal (p. 284), elle constate que le roi ne lui répond pas, malgré son retour en Espagne, où elle suppose qu'il est arrivé. Philippe aura maintenant le loisir de s'occuper des Pays-Bas, dont la situation réclame toute son attention. Si les fonds n'y sont pas envoyés et si d'autres mesures nécessaires ne sont pas prises, ces provinces seront perdues sans rémission.

Dans une des nombreuses lettres adressées à la duchesse par Granvelle, il est question de certains faits mystérieux, sur lesquels nous n'avons pas pu trouver d'explication. A ce propos le cardinal lui dit : « Quand j'ai écrit à Votre Altesse que je désirerais me trouver en sa présence pendant une couple d'heures, pour pouvoir lui dire confidentiellement de bouche certaines choses, je suis encore du même avis, et je suis certain que de Votre Altesse je pourrais aussi apprendre beaucoup de choses qui pourraient me servir; mais ce que je voudrais lui communiquer est de telle importance, que pour rien au monde je ne le voudrais confier à la plume, ni en

chiffres et moins encore le confier à une personne de marque, quelle qu'elle puisse être, si ce n'est à Votre Altesse. Bien lui dirai-je, à non le déclarer, il n'y a préjudice quelconque, afin que Votre Altesse en soit hors de peine » (pp. 311, 312).

Ce grand secret était-ce celui concernant la conduite du prince de Parme à l'égard de sa mère et de Granvelle, lorsqu'il refusa de partager le gouvernement avec Marguerite? (Voy. la lettre du 13 juillet 1581, p. 361.)

Quant à la situation dans laquelle la duchesse se trouva aux Pays-Bas, le roi en avait écrit au prince Alexandre. Granvelle n'avait pas vu ces lettres, mais on lui avait donné l'assurance que satisfaction avait été donnée à tous les deux « de sorte que Votre Altesse et Son Excellence en auront bon sentiment » (p. 313).

Ces refus continuèrent à tourmenter le cardinal. Ce qui lui déplaisait amèrement, dit-il, c'est de voir la résolution du seigneur prince de ne pas vouloir s'arranger selon la volonté du roi. Tout le monde en conclura qu'entre la princesse et son fils il y a mésintelligence pour ne pas pouvoir s'entendre au sujet du gouvernement; lui manierait les armes, Marguerite les ayant déjà fait manier par l'intermédiaire d'un tiers. Granvelle sait que le roi a mal pris ce refus plus qu'il ne le montre. C'est la cause du retard de sa décision. Dans la capitale on en cause beaucoup, en comparant la situation actuelle à celle du duc d'Albe, qui avait mis toutes les affaires des Pays-Bas sens dessus dessous pour faire passer sa charge à son fils Don Fadrique. On prétendait à Madrid que si Marguerite refusait le gouvernement, c'était pour maintenir son fils. Aux yeux de Granvelle, Alexandre avait peu de chance de se maintenir. Il redoutait l'opposition des États dans un temps rapproché. En finissant, il ajoute : « je crains que de cette contradiction ne succède plus grand mal, et il se demande si ce serait son honneur et réputation que l'on se jouât d'elle comme d'une pelotte (p. 333). »

Malgré et en dépit de tout ce que le cardinal écrivait sur ces affaires, elle le pria de nouveau de faire en sorte que le roi pût être convaincu

de sa bonne volonté et de ses excellentes intentions, tâchant d'obtenir une prompte réponse (p. 336). De nouveau elle insiste auprès du cardinal pour lui faire comprendre que si ses combinaisons n'ont pas réussi, si elle n'a pas pu satisfaire à la volonté du roi, ce n'est pas sa faute à elle. On a grandement tort de comparer sa position vis-à-vis du prince son fils à celle du duc d'Albe à l'égard de Don Fadrique. Si telles avaient été les vues de la princesse, elle n'aurait pas quitté son foyer, au prix de tant d'ennuis et de fatigues, à son âge et si mal portante. Elle est partie croyant que son fils devait absolument quitter le gouvernement; elle a uniquement voulu obéir au roi. Dans ce but elle a employé toute son habileté auprès du prince, afin de l'apaiser et de l'amener à se soumettre à la volonté de son souverain. Si elle pouvait tout dire, chacun verrait clairement qu'elle a eu plus en vue le service royal que le sien propre. Il lui est bien dur de ne pouvoir, en cette affaire, exposer complètement ses raisons, sans incriminer ou charger son fils, qui, de propos délibéré, n'a pas voulu et ne veut en aucune façon d'un gouvernement divisé. Ce ne sera pas le premier fils qui, devenu homme et parvenu à l'âge de 37 ans, n'a pas voulu et ne veut en aucune façon suivre les conseils de sa mère ou de son père (pp. 361, 428). Tout ce que le cardinal a dit sur ce sujet à Marguerite lui cause un grand chagrin. Elle en a l'esprit troublé (p. 368). Ces faits et la persistance de son fils de ne pas vouloir le partage du gouvernement sont encore rappelés dans une lettre du 13 septembre suivant (p. 408). Enfin, vers le milieu du mois suivant le cardinal annonça à la princesse que tout semblait s'arranger. Le prince de Parme resterait au pouvoir (p. 421).

III.

Au cours de sa correspondance avec Granvelle et Philippe II, Marguerite de Parme, qui ne se fait pas faute de ressasser les mêmes sujets, revient souvent au complot de Claudio Landi. Elle en parle pour la première fois

dans une lettre du 30 septembre 1580. Il résulte de cette lettre et des détails contenus dans les suivantes, qu'il s'agit de deux complots imputés à Claudio Landi, prince du Val di Taro, marquis de Bardi, comte et baron de Compiano, contre le capitaine Camillo Anguissoli, assassiné à Parme en 1578, et contre la vie d'Octave Farnèse en 1580. Reconnu chaque fois coupable, le prince fut deux fois condamné à mort et à la confiscation de ses biens par les auditeurs criminels de Parme et de Plaisance; mais il en appela à l'empereur d'Allemagne, son suzerain, de ce jugement qu'il déclarait à la fois illégal et injuste.

Des auteurs affirment que le duc de Parme convoitait le Val di Taro.

Dans l'intérêt de la vérité historique, nous croyons devoir mettre en regard des accusations de Marguerite de Parme, le résumé du récit des écrivains qui ont traité ce sujet.

La principauté du Val du Taro, au sud de Plaisance, dit Cristoforo Poggiali [1], avait appartenu autrefois à Plaisance, qui l'avait vendue aux Malaspina. Plus tard ceux-ci l'avaient recédée à Alberico Landi [2]. Quant à Claudio Landi, l'un des descendants d'Alberico, Araldi [3] nous apprend qu'il était l'un des personnages les plus considérables de l'Italie.

Le 26 juillet 1563, Claudio, après la mort de son frère Manfred, reçut de l'empereur Ferdinand Ier l'investiture de la principauté du Val di Taro par deux diplômes, confirmés par l'empereur Maximilien II, le 7 juin 1565.

Le 26 juillet 1574, Claudio, alors gouverneur de Lodi pour le roi d'Espagne, reçut don Juan d'Autriche et le traita magnifiquement. Ses revenus n'étant pas suffisants, il obtint de Rodolphe II l'autorisation d'établir un impôt sur les denrées alimentaires de ses possessions. La population du Val di Taro se révolta, sur les instigations, dit-on, d'Octave Farnèse. S'il ne fut pas l'instigateur de cette révolte, il ne chercha pas moins à tirer parti

[1] *Memorie historiche di Piacenzia*, t. I, p. 90.
[2] *Historia del gran ducato di Toscana*, t. II, p. 307.
[3] Ludovico Araldi, *L'Italia nobile*.

de la situation. Selon Poggiali, Farnèse en voulait à Claudio par raison d'État et aussi par des raisons personnelles, parce qu'il était le fils d'Augustin Landi[1], un des meurtriers de son père, Pierre-Louis Farnèse, en 1547.

Cependant les révoltés voulurent traiter à la fois avec Landi et avec Farnèse et offrirent en même temps à ce dernier, la souveraineté du Val di Taro; mais le duc refusa. Le moment n'étant pas encore venu de se déclarer, il renvoya les députés au marquis d'Ayamonte, gouverneur du Milanais, dont Claudio lui-même sollicita l'arbitrage. Villafagne, gouverneur de Pontremoli, fut chargé de faire rentrer les révoltés dans l'obéissance. Il fit le contraire, et força les habitants de Borgho de se donner à l'Espagne.

Se voyant ainsi joué par les ministres ou agents du roi d'Espagne, Claudio Landi, appuyé par le grand-duc de Toscane, se rendit auprès de l'empereur pour implorer son assistance. Le monarque intervint activement, en défendant à Octave de se mêler de cette affaire. Ayamonte, déférant aux ordres de l'empereur, rappela Villafagne et ses troupes espagnoles. Landi, de son côté, rassembla des gens de guerre du Bardi et du Compiano pour réoccuper Borgho et le Val di Taro; mais ils furent surpris et mis en pièces par les Borghésiens, renforcés d'une bande de Parmesans. Octave Farnèse fit entretemps des préparatifs de guerre. Ayamonte refusa d'intervenir. Farnèse, voyant que l'Espagne ne voulait plus s'occuper de cette affaire, se fit donner par le pape l'investiture de la principauté, sous prétexte d'en protéger les habitants. En même temps Claudio Landi fut accusé d'avoir assassiné un officier du duc, Camillo Anguissola, et fut condamné de ce chef, le 1er juin 1578, à la peine de mort et à la confiscation de ses biens par l'auditeur criminel de Parme. A la demande de Claudio l'empereur intervint de nouveau, et somma le duc de Parme de lui restituer ses États. Sur son refus, l'empereur requit le grand-duc de Toscane d'occuper à son tour le Bardi et le Compiano.

[1] Bonavantura Angeli Ferrarese, *La Historia della cita de Parma*, p. 772.

Sur les instances de Claudio auprès du conseil d'Italie établi à Madrid, une lettre avait été expédiée au nom du roi, au sénat de Milan, pour que ce corps eût à connaître de l'affaire introduite par Landi contre le duc de Parme, tandis que Marguerite prétendait que son mari seul avait à connaître de cette affaire (30 septembre 1580, p. 144). Elle implorait l'intervention du cardinal.

Le 31 octobre suivant celui-ci répondit qu'il n'était pour rien dans cette affaire, la lettre ayant été expédiée en 1579, lorsqu'il ne faisait pas partie du conseil d'Italie (p. 172). En attendant, le chevalier Biundi, Aldobrandino et Samaniego, agents de la duchesse, furent chargés de faire en Espagne des démarches pour arrêter la décision du conseil (p. 184).

En attendant, le duc de Parme enverra aussi un agent pour faire connaître la conjuration de Landi contre sa personne (p. 232). Claudio arriva en même temps en Espagne pour défendre ses droits (18 mars 1581, p. 275), mais il fut obligé de rentrer en Italie, pendant que l'empereur, mécontent de l'occupation du Val di Taro par Octave Farnèse, cita le duc à comparaître devant lui. Celui-ci n'obéit pas. De manière que, le 27 septembre 1583, le conseil aulique acquitta Landi de l'accusation portée contre lui par Farnèse. Malgré cette sentence, Octave ne garda pas moins les États de Landi. Celui-ci mourut le 22 août 1589.

IV.

Alexandre de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, avait réussi à réconcilier les provinces wallonnes avec le roi. Cette réconciliation était due à la volonté des masses inspirées par le clergé catholique et aidées par quelques hommes influents de la noblesse artésienne.

Mettant cette circonstance à profit, les malcontents se joignirent aux Wallons, sans que le gouvernement espagnol et le prince de Parme eurent

une bien grande confiance dans ces transfuges. Des lettres saisies et remises au prince d'Orange, écrites par des agents espagnols, avaient singulièrement irrité les malcontents, malgré le démenti que leur donna sur ce point Octave de Gonzague [1].

Cette malencontreuse publication excita les passions de certains personnages contre le gouverneur général. Durant le séjour du prince à Mons en 1580, il donna un banquet pendant lequel quelques personnes furent atteintes d'accès de coliques, qui furent attribués à un empoisonnement.

Ce n'est assurément pas de ce fait dont parle Marguerite de Parme lorsqu'elle dit dans une lettre adressée à Granvelle, le 4 juillet 1580 (p. 83) : « Similimente potra haver saputo della conspiratione fatta contra la persona di mio figlio. » Elle répéta encore ces paroles dans la lettre qu'elle adressa au roi le même jour (p. 526). Ce fait avait une autre importance : celle de la conjuration de Guillaume de Hornes, Sr de Hèze, personnage qui, selon l'expression de M. le baron Kervyn de Lettenhove, offrait dans sa carrière le triste exemple de l'inconstance et de la versatilité [2]. Tantôt révolutionnaire, chef d'émeutes, tantôt réactionnaire, malcontent, conspirateur, il s'attachait à tous les partis. Sous le gouvernement de don Juan il conspirait contre la liberté de ce prince. Lorsque Alexandre était au

[1] Voici ce que de Gonzague écrivit à ce sujet, le 18 mai 1579, au prieur de Renty : il s'est veu pardeça certaine lettre imprimée à Anvers de Alonso de Curiel à Son Excellence; que l'on dict avoir esté interceptée et déchifrée. Et d'aultant que par les discours d'icelle est dict que vous auriez rapporté par de là comme j'auroy tenu de M. de la Motte quelque propos desavantageulx, et que de mesme l'on auroit parlé mal de luy en conseil, je ne puis laisser pour ce qui en est à tous dire que me resens grièvement de ceste calomnie, si avant que vous soiez esté tant téméraire que de me cherger desdites propos, sachant très bien que oncques n'ay proféré ni tenu aulcun langage que ne redundat à l'honneur, estime et réputation dudict de la Motte... qui me faict entièrement croire que l'interprétation desdictes lettres est coulurée et controuvée par le prince d'Oranges et aultres. (*Registre de l'audience*, 581, p. 270.) Dans une autre lettre du même personnage adressée le même jour au Sr de la Motte, Octave de Gonzangue donne le même démenti. (*Ibid.*, p. 270, v°.)

[2] *Les Huguenots et les gueux*, t. VI, p. 30.

pouvoir, il organisa contre lui une conjuration, racontée en détail par M. le baron Kervyn de Lettenhove [1].

Les paroles que nous venons de rapporter de Marguerite indiquent qu'il y avait encore un autre fait plus grave à la charge du Sr de Hèze et dont son procès, publié à Mons en 1580, ne fait pas mention. Le supplément de Strada (t. I, p. 295) en parle de la manière suivante : « Il (de Hèze) avait résolu de passer un régiment en revue et de prier le prince de Parme de la vouloir honorer de sa présence, et, pendant que l'on tirerait pour lui faire honneur, quelques soldats soudoyés, mêlés aux autres, tireraient sur le général, sans pouvoir être découverts dans la foule.

Ce dessein fut découvert au prince de Parme par M. de Montigny, qui commandait les troupes wallonnes; mais le prince voulut qu'on différât encore quelque temps avant que de saisir le coupable, pour avoir de nouveaux témoignages de sa trahison.

Le seigneur de Roubaix le fit donner dans un piège, et le pria de le vouloir l'accompagner près de Condé. Il invita de Hèze à se rendre au château d'Obies, où se trouvait la mère de Roubaix et d'autres dames. Dès qu'il parut on lui demanda son épée; il était prisonnier.

La conspiration de de Hèze contre la personne d'Alexandre est encore parfaitement établie par M. Fea [2], au moyen de la relation que le prince en adressa à son père dans une lettre particulière. Chose étrange, dans sa correspondance avec le roi, Alexandre n'en dit mot, et de Hèze fut condamné simplement pour crime de lèse-majesté. Dans son procès, pas un mot de la conspiration contre la vie de Farnèse. Tous ces faits sont aussi reproduits dans le n° 1155 des manuscrits de la Bibliothèque royale.

Afin de convaincre le roi des bons arguments qu'il avait à faire valoir contre la combinaison du cardinal à propos du gouvernement des Pays-

[1] *Les Huguenots et les gueux*, t. VI, p. 30.

[2] *Alessandro Farnese, duca di Parma*, p. 141. — L'auteur y reproduit le texte de cette lettre datée de Mons, 16 juin 1580.

Bas, Farnèse avait envoyé le seigneur de Gomicourt à Madrid pour y plaider sa cause. Il en voulait surtout à Granvelle. De Gomicourt était aussi chargé de le dire ouvertement au roi.

Le cardinal en écrivit à Marguerite, pour lui faire connaitre cette mission, en déclarant néanmoins qu'il ne se souciait nullement des discours de Gomicourt, pas mieux que de tous « ceux de pardelà » ; mais il avait fait semblant, dit-il, de n'en rien connaitre, sachant parfaitement bien qu'il avait rempli son devoir, et ajoutant que « si Monseigneur le prince a du ressentiment contre moi, comme le rapporte de Gomicourt (ce que je ne crois, mais que ledit de Gomicourt aura parlé de estomac, sans charge), véritablement Son Excellence me feroit grand tort, et ne veux en ce pour tesmoin autre que Sa Majesté et le Seigneur don Jean d'Idiaquez, avec lesquels seulement par écrit j'ai traité des affaires. Et a bien passé si avant ledit de Gomicourt, qu'il a osé ouvrir la bouche, pour faire bon office, jusqu'à dire que j'avais ôté la papauté à Monseigneur l'Illustrissime cardinal Farnèse; ce qu'à dire vrai m'a semblé fort étrange. Nul ne sait mieux ce qui se passe à ce sujet que le roi et le cardinal lui-même. Celui-ci sait que je ne voulais ni abuser, ni tromper, comme on me commandait de le faire; et pour avoir agi ainsi j'ai repris. Jamais je ne m'en suis repenti; car je veux en tout point traiter en homme de bien et procéder avec Sa Sainteté Illustrissime sincèrement, comme son véritable obligé serviteur, et je puis jurer que je ne désirerais que personne parvînt à ce degré plus que Sa Sainteté Illustrissime, comme je l'ai dit franchement et rondement au cardinal Pacheco, lequel en fit de grandes exclamations contre moi aux deux commendators majors; à quoy je répondis comme je devois, et sans réplique (p. 346)[1]. »

Dans une autre lettre, celle du 3 septembre 1581 (p. 385), le

[1] Le cardinal Farnèse s'est mis à deux reprises différentes sur les rangs pour devenir pape au moment de la mort de Pie V, et une seconde fois à la mort de Grégoire XIII. Voy. à ce sujet Petrucielli de la Gattina, *Histoire diplomatique des conclaves*, t. II, pp. 171 et suiv.

cardinal en revient encore aux calomnies du Sr de Gomicourt, et sur lesquelles Aldobrandino donnera tous les détails. Gomicourt avait fait entendre qu'Alexandre prenait de mauvaise part le ton de familiarité qu'il employait lorsqu'il écrivait au prince, et qu'il ne lui portait pas tout le respect dû. De là de grandes protestations de la part de Granvelle. Son intention a toujours été de se montrer humble, affectionné et obligé de la maison de Parme. Nous n'avons jamais rencontré, en effet, dans les lettres du cardinal à Alexandre que des termes très convenables. « Mais pourvu, dit-il à Marguerite, que Votre Altesse et Son Excellence soient contents, je me soucie fort peu du dire de ces gens, s'étant, à ce qu'on lui écrivait de la Cour, assez fait connaitre là pour tel qu'il est. » Le cardinal était évidemment froissé.

La lettre du 15 septembre 1581, adressée par Granvelle à Marguerite de Parme, donne des renseignements sur les manœuvres exécutées par Alexandre contre l'armée du duc d'Alençon près de Bouchain et de Valenciennes. Ces renseignements sont tirés de celle que le prince a adressée au roi sur cet événement (pp. 411, 417). Si le prince n'avait pas réussi à repousser les Français qui voulaient ravitailler Cambrai, le roi n'était pas moins content du recouvrement de Saint-Ghislain (p. 422). Après cette prise, Alexandre résolut de marcher avec quelques troupes vers la frontière pour arrêter un corps de troupes françaises prêt à donner la main aux rebelles de Flandre. Sa manœuvre a si bien réussi que les ennemis sont rentrés dans leur pays. Le prince s'est porté ensuite sur Gravelinnes et de là vers Dunkerque pour y attaquer les envahisseurs; mais ceux-ci se sont retirés dans leurs villes. Ensuite le prince est revenu pour assiéger Tournai, qui est garni de peu de monde. Il espère pouvoir s'en emparer dans peu de temps. De l'avis de Marguerite, ce serait pour son fils un beau succès après la prise d'Eindhoven et de la victoire remportée en Frise par le colonel Verdugo, le 30 septembre 1581 (p. 526).

Le 29 novembre 1581, Tournai se rendit au prince. Morillon en écrivit

le lendemain au cardinal pour lui annoncer cette bonne nouvelle. Dans cette lettre, il donne bon nombre de renseignements sur cet événement (p. 448).

Malgré l'abandon dans lequel le roi laissait le gouverneur général, en dépit de ses cris de détresse [1], celui-ci fit des prodiges. Après avoir repris Condé, il mena la guerre avec succès. A ce propos, Granvelle disait à la mère d'Alexandre qu'il a rendu compte au roi de tout ce qui s'était passé, « représentant fort prudemment comme tout va; et les termes dans lesquels il (le prince) se trouve et ce qu'il convient de faire pour l'envoi de fonds. De sorte que je ne sais ce que l'on pourrait mieux dire. Et véritablement il fait en tout, de manière que je ne sçay comme humainement il se pourrait faire davantage; et lui ai grande compassion, voyant l'état dans lequel il se trouve et les difficultés lesquelles lui succèdent journellement fort bien, et pertinemment touchées dans ses lettres (p. 254). »

Tous ces faits se passèrent au moment où Alexandre était en pleines discussions avec sa mère, au sujet du gouvernement des Pays-Bas. La lettre que le prince adressa à ce propos au cardinal (2 septembre 1580) donne des renseignements précis sur cette opposition, déjà développée plus haut.

V.

Philippe II continua, conformément aux conseils de Granvelle, le système de conciliation, qui finit par la soumission des provinces wallonnes. Quant à la question religieuse et à celle de l'autorité souveraine, le roi n'avait pas changé d'opinion. Ces deux principes continuèrent à être constamment l'objet de ses préoccupations. Jusque-là il avait essayé de tous les moyens, sans plan suivi, admettant tantôt les moyens proposés par une faction de cour, tantôt ceux du parti opposé.

[1] Voy. Baron Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les gueux*, t. VI, p. 22.

Il vieillissait à vue d'œil. Accablé d'inquiétudes continuelles, tracassé par la France et l'Angleterre, guerroyant contre les Provinces-Unies et les Portugais, miné par un travail trop assidu, il perdit insensiblement de ses forces. Sa vie était enfin en danger. En septembre 1580, il fut attaqué d'une fièvre pestilentielle « avec les petiches », maladie qui inspira à Granvelle de vives inquiétudes : « La nature, dit-il, s'aidait de tous les remèdes que l'on y appliquait, et faisait de soi-même opérations convenables : mais jusqu'à ce que nous l'avons tenu pour assuré, il nous a donné de grandes angoisses. » En ce moment (25 septembre 1580), il est hors de danger (p. 142).

Cette indisposition inspirait à Marguerite de Parme les craintes les plus sérieuses. Dans une lettre du 30 septembre 1580, elle constata que les médecins de Philippe ne donnent aucune explication sur la nature de la maladie. Souvent il arrive, dit-elle, que par suite de l'ignorance et l'incapacité des médecins, un mal bénin devient parfois incurable (p. 145).

Ces inquiétudes disparurent lorsque le cardinal lui annonça (16 octobre 1580, p. 158) que depuis sept jours le roi se levait, dormait et mangeait bien, et que les médecins donnaient sur son état les meilleures assurances.

La mort de la reine, décédée le 26 octobre 1880, exerça de nouveau une influence funeste sur le roi. En faisant connaître cette circonstance à la duchesse, Granvelle assura que Philippe était très attaché à sa femme, que celle-ci s'était entièrement formée au caractère de son mari. « Je tiens, dit-il, que Sa Majesté devait avoir fait et fondé grands discours sur la personne de la reine étant veuve, pour ci-après, et, par son testament, remis à elle plusieurs choses qu'il faudra changer. Elle a été, à mon avis, étrangement traitée par des médecins, lesquels nonobstant qu'elle fût grosse de six mois, l'ont saignée quatre fois et purgée. Je crains qu'ils lui ont tué la créature dans le corps, et que cela a causé la mort. La fièvre était double tierce, subintrant, non toutes fois véhémente; et deux jours avant le décès, qui arriva le 26 octobre, entre quatre et cinq heures du matin, ils la tenaient

pour assurée; mais le lendemain elle se trouva pire, et le jour suivant elle expira (p. 170). »

Plus tard, le 5 février 1581, Granvelle constata que le roi se portait bien; « mais, à dire vrai, je n'aime pas de le voir là où il se trouve à Elbas, où il n'y a guères de garde et où il est mal assisté de ses conseillers. A plusieurs reprises j'ai écrit qu'il ne convenait ni à la sécurité de sa personne, ni à sa réputation d'être seul. En outre, je vois avec peine qu'il travaille comme ci-devant, en dépit de ses promesses. Il veut entendre tout et faire tout, et par ce moyen avance moins. » Pendant le mois de mars suivant (pp. 275-315), Granvelle reprend encore le même thème.

C'était une des causes qui retardaient le plus souvent la solution des affaires.

VI.

Depuis son arrivée en Espagne Granvelle était surchargé de besogne. Par suite de l'indisposition du secrétaire Dennetières, personne n'était plus chargé de la rédaction des dépêches, et le cardinal lui-même se trouvait dans l'impossibilité de s'en occuper activement. Il ne pouvait consulter ni les papiers, ni les protocoles de feu Hopperus, qui étaient encore sous clef. A son avis il faudrait, pour éviter ces inconvénients, presser le départ de Fonck, appelé à remplacer l'ancien président du conseil. Un bon secrétaire allemand était également indispensable; car, dit le cardinal, je suis tellement accablé de besogne que je ne puis suffire à tout : « Io son tanto carico di negotii, che non passo attendre a tutto » (p. 12).

Néanmoins, il trouva toujours assez de temps pour instruire Marguerite de Parme de toutes les nouvelles à l'ordre du jour. Sa correspondance avec cette princesse fourmille de détails semblables.

Malgré ses nombreuses occupations, il ne négligea jamais l'occasion de manifester son aversion pour la liberté de conscience (p. 152). Il n'oubliait

pas aussi les membres de sa famille et ses amis. Jamais il ne manquait l'occasion de les recommander à la bienveillance de qui de droit. C'étaient des sollicitations, tantôt en faveur de Benoit Charton, tantôt de François d'Achey, de Ferdinand de Lannoy, de Marguerite Perrenot, etc. (p. 25).

Les faits qui le contrariaient le plus vivement, c'étaient la lenteur et la négligence avec lesquelles on traitait les affaires en Espagne. Rien n'y était terminé. « Je sais bien, dit-il, que par trop de véhémence et pour dire vrai qu'est chose extraordinaire, je me rends odieux; mais je ne veux changer; et qui ne me voudra tel, qu'il me change. Votre Altesse, ajoute-t-il, peut penser combien je dois sentir que, par le défaut susdit, Votre Altesse trouvera tout, à son arrivée aux Pays-Bas, dans la plus grande confusion du monde (p. 50). »

Granvelle vieillissait. Il n'avait plus l'énergie d'autrefois pour le travail. Dans une lettre adressée à Richardot, le 30 juin 1580, il se plaignait vivement de son état. Les forces commençaient à lui faire défaut: « Je ne reprendrai pas, dit-il, les détails de vos lettres; car, sur ma foi, je ne puis plus écrire tout; l'âge produit ses effets (p. 77). En outre, il était tracassé par des procès que quelques membres de sa famille lui suscitaient (p. 76). Quant à ses affaires particulières, il en entretenait volontiers son ami Morillon (pp. 87 et suiv.).

La question de Portugal le contrariait aussi vivement. Elle absorbait toute l'attention du roi et contribuait à faire trainer en longueur les affaires des Pays-Bas. Il aurait pu y ajouter que l'état de la santé du roi y contribuait pour beaucoup. Maladif, accablé par la besogne, Philippe n'avait plus les forces nécessaires pour faire marcher le gouvernement. Le cardinal, de son côté, employait tous les moyens possibles pour y porter remède : « Je leur envoie (aux agents du gouvernement), dit-il, toutes les lettres et les avis déjà formulés. Et m'est grande peine de oultre, les autres affaires qui affluent de tous côtés, leur correspondit chaque semaine deux fois. Les lettres françaises se forment ici, après que l'on renvoye les apostilles; mais

elles tardent là quelque fois pour les autres affaires de Portugal, et ainsi elles ne reviennent au moment voulu » (p. 136).

Aux inconvénients résultant d'un excès de travail vint se joindre une indisposition extraordinaire, dont le cardinal souffrit beaucoup. C'était un catarrhe, espèce d'influenza qui sévissait d'une manière extraordinaire dans le midi de l'Europe. A partir du mois de septembre 1580, il se plaignait constamment d'accès de fièvres et d'affaiblissement, à tel point qu'il ne put travailler que difficilement (pp. 134, 140, 141, 171, 200).

A partir de cette date sa santé était singulièrement altérée. Mais il n'oubliait pas ses correspondances, dans lesquelles il aimait à développer toute sa pensée en matière politique et en matière de religion. Sous ce rapport la lettre qu'il adressa à Marguerite de Parme, le 28 octobre 1580 (p. 166), offre l'intérêt le plus vif.

Malgré l'affaiblissement de sa santé, le cardinal se préoccupait beaucoup de l'anéantissement du commerce exercé avec succès par les insurgés, navigateurs hardis, toujours préoccupés de se créer des voies nouvelles pour leurs spéculations commerciales et leur industrie. Depuis longtemps le cardinal s'était aperçu que les Hollandais exploitaient particulièrement l'Espagne. Il voulait y porter des entraves, sans réussir. En 1580 il crut devoir en faire autant contre les Anglais : « Quant à livrer, dit-il, le commerce d'Espagne et de Portugal aux rebelles et aux Anglais, s'exécutant l'édit fait la première fois du temps du feu le roi Catholique et de la reine Isabelle, et depuis plusieurs fois publié et mal exécuté, que vaisseaux étrangers ne pussent charger marchandises pendant qu'il y aura bateaux du pays, il y a plus d'un an que j'en sollicite l'exécution, et je sais que la reine d'Angleterre le craint merveilleusement. Car ce serait pour faire soulever ses sujets contre elle ; et elle-même en use par oblique ; et de cette manière elle s'est faite puissante en mer ; car elle prend un ou deux écus par laste sur ce que se paye pour charger un vaisseau anglais. Et je n'omets aucune occasion pour rappeler ces faits, comme aussi je demande que l'on parle clair aux Français et à la reine, et que, d'une façon quelconque, l'on ne souffre d'eux choses indignes. Tout cela nous fait perdre réputation, et n'aide pas à nous concilier leur amitié ». Le cardinal regrettait surtout la manière d'agir des Anglais et des Français, qui faisaient à l'Espagne une guerre sourde. Si on leur parlait clair et si les paroles ne suffisent pas « on leur ferait facilement connaître la raison. » Dans le cas où les Français viendraient à rompre ouvertement, il y aurait bien moyen, et à peu de frais, de les faire déguerpir de là, et les obliger à penser à leurs propres affaires, sans se mêler de celles des autres (p. 204).

Sachant parfaitement que l'édit de pacification en France n'y avait désarmé personne, Granvelle comprit qu'en s'alliant à l'un des partis qui y étaient en présence, l'Espagne pouvait en tirer merveilleusement parti. Il s'inquiétait du reste très peu de ces menaces, puisque ni les Français, ni les Anglais ne faisaient aucune levée de gens de guerre, ni en Allemagne, ni en Suisse (p. 433).

Les affaires particulières du cardinal sont toujours traitées, comme dans les volumes précédents, par l'intermédiaire de Morillon. Sa correspondance manque, à quelques rares exceptions, dans le nouveau volume. La lettre de celui-ci, du 3 octobre 1581, donne des renseignements sur les opérations des armées, desquelles il fait souvent la critique (p. 416), tandis que le roi semblait être très content de la conduite d'Alexandre au moment du ravitaillement de Cambrai.

VII.

L'abbé de Maroille, délégué au congrès de Cologne, appréciait assez bien la situation du pays en appelant l'attention de Granvelle sur les affaires du duc d'Alençon. Les États semblaient, selon sa manière de voir, très disposés à déclarer leur roi déchu de tous ses droits à la souveraineté des Pays-Bas, en feignant d'élire le duc d'Alençon. Ils faisaient croire

aux gens simples qu'en choisissant ce prince, une guerre entre l'Espagne et la France était inévitable. De manière que le roi de France se jetterait sur l'Italie, la Bourgogne, le Hainaut et l'Artois. La Flandre, le Brabant et les autres provinces insurgées seraient par conséquent épargnées. L'abbé était néanmoins convaincu que les États mettaient d'Alençon en avant afin de mieux assurer la déchéance du roi. Ensuite ils se débarrasseraient du duc par toutes sortes de subterfuges, et le tour serait joué. Cette lettre datée de Cologne, le 17 juin 1580, donne sur ces combinaisons des renseignements plus ou moins plausibles, mais pas tout à fait fondés (pp. 64, 65). Les combinaisons du Taciturne tendant à faire passer d'Alençon aux Pays-Bas dataient depuis longtemps. Elles se seraient très tôt réalisées, si l'Angleterre n'y avait mis obstacle.

Les historiens ont parlé souvent du mariage du duc d'Alençon avec l'une des filles de Philippe II, mariage contre lequel Granvelle s'élevait constamment. On lui a attribué une lettre apocryphe, par laquelle il aurait engagé le roi à consentir à une pareille alliance. Rien n'est moins vrai. A ce propos, le cardinal écrivit à Idiaquez : « pour ma part, j'aimerais mieux le mariage de l'infante avec le duc de Savoie qu'avec d'Alençon. » Si le prince n'y est pas désigné d'une manière positive, il est facile de deviner qu'il entend parler de lui (pp. 127, 452, 455).

De l'avis de Granvelle, si le duc d'Anjou ou tout autre personnage se rend aux Pays-Bas, au nom de la France, Philippe II fera dire rondement au roi Très-Chrétien qu'il vaut mieux avoir la guerre ouverte que masquée, comme il a agi jusqu'ici. Quant aux Huguenots, ils ne sortiront pas volontiers de France pour accompagner le duc d'Anjou. Ils n'abandonneront pas leurs maisons en faveur des catholiques, leurs ennemis implacables. En même temps il exprime le désir de brider la reine d'Angleterre, et de la forcer à rappeler ses sujets qui sont au service du prince d'Orange. « Nous verrons, ajoute-t-il, ce que le roi en dira lorsqu'il sera rétabli complètement (p. 169). » Ces mots étaient les précurseurs des menaces que l'Espagne fera à la France en 1582.

Quelques jours plus tard (18 mars 1581), Granvelle revient encore aux mêmes menaces à propos de l'envoi aux Pays-Bas de fonds destinés à la guerre. Cet envoi n'est pas suffisant, car il est plus que temps de parler clair aux Français, « lesquels, selon que j'aperçois, n'ont pas œuvre faite avec tout leur accord. Car ni l'une ni l'autre des deux parties ne montrent grand contentement; et il y a peu d'apparence que l'accord dure, ni ne voit autre moyen, comme je l'ai souvent dit et écrit, s'ils veuillent entrer plus avant au dommage de Sa Majesté, que de se résoudre non seulement à se bien défendre par delà, mais de se préparer pour faire d'autre côté gaillarde diversion, qu'en à mon avis se pourrait faire surement et à peu de frais, sans faire scrupule de rompre ouvertement, si les Français ou autres nous rompent couvertement, et ne rendent Cambrai. » En vérité, ajoute-t-il, nous avons trop supporté, et les Français le comprennent eux-mêmes ainsi (p. 275).

Le bruit avait été répandu qu'ils marchaient sur Cambrai. Pour les arrêter, Alexandre de Parme s'est dirigé sur Valenciennes, et poussera plus loin s'il le faut (p. 287). Quant au duc d'Alençon, il est toujours à Bordeaux ou aux environs de cette ville. De l'avis de Granvelle, il ne fallait pas tant craindre les Français. Ils bravent toujours, disent qu'ils entreront aux Pays-Bas, mais leurs affaires ne sont pas en si bon état pour qu'ils puissent entreprendre ce qu'ils désirent. « Je suis toujours, dit-il, en opinion que s'ils y vont, et s'ils n'abandonnent Cambrai, il n'y a pas d'autre moyen pour les détourner de leur entreprise qu'une bonne et gaillarde diversion qui leur rendrait le change. A son avis, ce serait chose facile » (p. 303).

Les troupes réunies par les Français ne pouvaient pas être entretenues uniquement par le duc d'Alençon. Granvelle soutenait, non sans motifs plausibles, que le frère et la mère du duc l'aidaient (p. 303). Il donnait cette assurance en dépit d'une lettre de Catherine de Médicis. A ce propos, Philippe II avait remis au prince de Parme des instructions, que celui-ci

avait demandées d'une manière précise, en prévision d'une attaque de la part de la France. D'après ces instructions, Alexandre devait mettre les assaillants « en pièces » s'ils entraient dans le pays, mais on ne devait pas les attaquer sur leur propre territoire (p. 307).

Jean-Baptiste de Taxis, ambassadeur de Philippe II à Paris, avait fait au roi de France et à sa mère des représentations au sujet de la conduite du duc d'Alençon dans les affaires des Pays-Bas, concernant l'accueil qu'ils avaient fait au comte de Vimisso, si compromis durant l'insurrection de Portugal. Il leur rappelait aussi les menaces des Français contre le roi audit Portugal et dans les Indes. Ces représentations furent faites au moment où Philippe semblait décidé, selon Granvelle, à ne pas souffrir qu'on lui fît tort. Il paraissait disposé à faire une diversion contre la France. Néanmoins, en présence de la guerre que Henri III fait sous le couvert du duc d'Alençon, il y a, selon le cardinal, trop de désavantage du côté de l'Espagne. Les lettres de ce prince constatent que les troupes réunies en Picardie le sont contre Philippe II, malgré le désaveu du roi Très-Chrétien. Tous ces faits et l'ambassade solennelle envoyée par la France en Angleterre démontrent une conspiration bien organisée contre l'Espagne. D'autre part Granvelle se consolait de cette situation en faisant remarquer que la saison était par trop avancée et que jusqu'à ce jour il ne voyait de traces de levées de soldats, ni à l'étranger, ni dans le pays. « De notre côté, dit-il, nous pourrions faire beaucoup, depuis la victoire obtenue en Frise », et il espère que l'ambassade française en Angleterre produira plus de discorde que d'entente entre les deux parties. Il prévit parfaitement bien que le projet de mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth était un leurre. La reine voulait simplement empêcher le duc de s'emparer des Pays-Bas. Les lettres de Wilson, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove (t. IX des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*) démontrent clairement qu'elle redoutait cet événement. Si les révoltes de nos provinces servaient admirablement les vues d'Elisabeth contre Philippe II, celle-ci ne voulait pas que la France y fût maîtresse. Elle y préférait la domination du roi d'Espagne à celle de Henri III, non sans motifs plausibles. « Quelque jeune qu'elle veut se montrer, dit Granvelle, elle n'a nulle envie du duc, et peut-être ne pourra-t-elle s'y résoudre par suite d'empêchement ailleurs. » Les Anglais, fait-il remarquer, prennent ombrage de ce qu'on leur demande le logement pour 800 chevaux. La reine, de son côté, n'entend pas, dit-on, prendre à sa charge le payement des frais de l'ambassade française, tandis que primitivement elle y était très disposée. Élisabeth n'est pas à son aise au sujet des affaires d'Écosse, où les Français jouent un certain rôle. Il en est de même en Irlande. De plus, Élisabeth a fait des démarches dans le but de dissuader le roi de France de faire cesser les entreprises du duc d'Anjou contre les possessions de Philippe II, en lui faisant comprendre les inconvénients qui en résulteraient si le souverain était obligé de déclarer la guerre. Tous ces renseignements donnés par Granvelle ont été puisés dans les correspondances diplomatiques de Tassis et de Mendoza [1] (pp. 314, 315). Néanmoins les affaires de France commencèrent à s'arranger momentanément. Le 25 mai 1581 le cardinal annonça à la duchesse que les Français campés sur les bords de la Somme s'étaient retirés. Henri III voulait faire entendre que le déguerpissement de ces troupes avait eu lieu par suite de ses ordres. Granvelle ne le croyait pas. Si elles se sont retirées, c'est parce que le prince de Parme s'en approchait, et qu'il aurait pu les attaquer sur le territoire français. Quant à Catherine de Médicis, elle s'était rendue auprès du duc d'Anjou, en Normandie, pour tâcher de rétablir l'harmonie entre lui et son frère le roi Henri III (p. 330).

Dans cette même lettre il parle des festins et banquets qui ont lieu en Angleterre, en l'honneur des ambassadeurs français. Lorsque ceux-ci ont voulu entamer les négociations, il y eut « dispute » à propos de la question

[1] Voy. au sujet du mariage d'Alençon avec Élisabeth, BRÉQUIGNY, *Mémoire sur les négociations touchant les projets de mariage d'Élisabeth, reine d'Angleterre*, dans les MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS DE 1793, et le comte DE LA FERRIÈRE, *Les projets de mariage d'Élisabeth*.

de savoir comment il fallait les entamer. Les Français désiraient traiter avant tout le mariage de la reine avec le duc d'Alençon, qui ne se fera jamais, d'après Granvelle. Les Anglais voulaient au contraire donner la préférence aux négociations concernant l'alliance. Sur ce Élisabeth écrivit au duc « qu'elle tient estre tant surprins de son amour, qu'il ne laissera de faire parler par ce qu'elle vouldra » (p. 330). A Morillon il écrivit (20 juin 1581, p. 343) que le duc ne sera pas prêt de sitôt pour entrer aux Pays-Bas, et si les avis de l'ambassadeur espagnol sont exacts, il doit être en secret auprès de la reine. On croit que c'est pour en obtenir de l'argent; car, en ce qui concerne son mariage avec Élisabeth, il n'y croit pas. S'il était célébré, ce ne serait pas ce qu'il y a de pire pour l'Espagne (p. 343). Au surplus, ni l'Angleterre, ni la France ne font des levées de gens de guerre en Allemagne, ni en Suisse.

Il y avait du vrai dans l'appréciation de Granvelle. Henri III ne voulait pas faire une guerre ouverte à l'Espagne. Ses intérêts politiques ne le demandaient pas plus que ceux de Philippe II. Seulement Henri voulait, comme sa mère, arrêter l'essor de son puissant voisin.

D'autre part, il n'est pas moins vrai que le duc d'Alençon persistait à vouloir secourir Cambrai, malgré tout ce que Henri III avait l'air de vouloir faire pour l'en empêcher. Marguerite de Parme espérait que le duc rencontrerait plus d'obstacles qu'il ne prévoyait, et ce d'autant plus que l'argent lui manquait. Quant à l'assistance secrète prêtée par Henri à son frère, elle croyait, comme le cardinal, qu'il fallait faire entendre au roi de France un langage catégorique et tenter la diversion convenue (p. 368).

Granvelle ne se faisait plus d'illusion sur l'aide que Catherine de Médicis et Henri III prêtaient à d'Alençon. Leurs dissimulations, dit-il, se découvrent maintenant clairement; sinon le duc ne pourrait faire ce qu'il a entrepris. C'est au moyen d'une bonne diversion qu'il faut combattre le mal (pp. 388, 389). En attendant le duc avança, ravitailla Cambrai, où il entra, le 18 août 1581, « à la barbe des nôtres ». Alexandre Farnèse en était singulièrement contrarié, « mais il ne pouvait faire autrement, trouvant si peu d'infanterie que, encore que l'on compte pour 5 régiments, n'ont été que de 1,500 têtes, ce qui ferait 30 par enseigne. »

Cette pénurie d'hommes donne occasion à Granvelle de faire connaître les fraudes des chefs de guerre qui portaient en compte des hommes absents de leurs régiments. Ainsi d'Aubignies n'avait que 350 hommes dans son régiment au moment de la revue. Il prétendait qu'il avait beaucoup de malades et que d'autres étaient allés en maraudage. « C'est ainsi, dit Granvelle, qu'ils en usent quand on les prend au pied levé, et quand ils sont avertis du jour de la revue, ils empruntent des gens de tous côtés. De cette manière on traite notre roi; et s'il n'y fait mettre de l'ordre, en ordonnant que les compagnies soient complètes, ce sera toujours la même chose, et on dépense à cet effet des montagnes d'or » (p. 417).

Tout le monde était étonné de voir qu'avec si peu de monde on avait voulu entreprendre le siége de Cambrai, tandis que les assaillants étaient pour ainsi dire assiégés dans leurs propres campements.

Dès que le duc d'Anjou était parvenu à son but, c'est-à-dire au ravitaillement de Cambrai, il s'était retiré avec tous ses volontaires, auxquels manquaient vivres et argent. De sorte que les frais de son expédition montaient à peine à 3,000 sous, selon Morillon.

A la suite de cet exploit, Tassis demanda des explications sur ces faits à la cour de France. Maldonado rendit aussi compte au roi de la conférence de son ambassadeur avec Henri III et sa mère. Ceux-ci présentèrent des excuses à propos de ce qui s'était passé et firent démonstration de bonne volonté pour resserrer les liens d'amitié avec Philippe; ils demandèrent d'y admettre le duc d'Alençon, en disant qu'il était prêt à abandonner les rebelles et contribuerait à les faire rentrer dans leur devoir « outre beaucoup d'autres bonnes choses qui pourraient en résulter, prétendant à l'alliance plus étroite par le mariage dudit d'Alençon avec l'une des infantes, sans dire avec quel acte il prétendait audit mariage. Et mettant en avant tout ceci, sans

connaitre la volonté dudit d'Alençon, après avoir dit pour s'excuser qu'il est en âge, pour non souffrir faim, ni se vouloir gouverner à la volonté d'autrui. » Tout cela, ajoute Granvelle, se réduit à ce que l'abbé Guadagni a proposé (pp. 432, 435, 447, 459, 490).

En dépit de toutes ces belles promesses d'Alençon et ses gens continuent « de faire et de machiner le pis qu'ils peuvent ». D'après les lettres de Tassis, le duc était passé en Angleterre, et le roi de France affirmait ouvertement que son frère était marié avec la reine et que les noces étaient faites et accomplies.

Malgré toutes ces assurances, Granvelle n'y croyait pas.

Si ce mariage a lieu, ajoute-t-il, les deux époux s'en repentiront, et de cette union « pourront succéder tels troubles qui nous éclairciront et arrangeront nos affaires » (p. 459). De son côté Marguerite de Parme émet l'avis qu'il ne faut pas dissimuler plus longtemps aux Français le mécontentement qu'ils inspirent par leurs intrigues. Il faut couper court à leurs machinations. S'il est vrai que d'Alençon est en Angleterre et si son mariage avec Élisabeth est décidé, il faut en prévoir le but et les conséquences (p. 461).

La lettre adressée à Philippe par Maldonado (5 août 1580) fournit encore d'autres renseignements sur les affaires du duc d'Alençon. Ce diplomate fait connaitre à son maitre ce qu'il a appris de l'entrevue de l'envoyé anglais Strafford avec le duc et le roi de France. D'Alençon aurait fait connaitre qu'il considérait Élisabeth comme sa femme et qu'il n'attendait plus pour se marier que le consentement de son souverain. Celui-ci déclara que son frère était parfaitement libre sous ce rapport.

De l'avis de Maldonado, Élisabeth veut arracher les Pays-Bas à Philippe II pour en doter son futur mari. Grâce à l'intervention de cette reine, les états rebelles, le prince d'Orange et la ville de Gand ont décidé d'envoyer à d'Alençon des députés chargés de lui offrir la couronne des provinces insurgées. Henri et sa mère sont au courant de toutes ces machinations. Jalouse de la puissance toujours croissante de Philippe, Élisabeth redoute une attaque de la part du roi, dont les conquêtes récentes en Portugal augmenteront encore la puissance (p. 531). Cet avis de Maldonado était évidemment erroné. Élisabeth ne voulait pas et ne pouvait vouloir la domination du duc d'Alençon et par conséquent celle de la France aux Pays-Bas. Toutes ses lettres et celles de son agent le font voir à l'évidence.

L'instruction donnée par Henri III au sieur de la Fin (21 décembre 1580, p. 535) renferme sur la conduite du duc d'Alençon des renseignements très circonstanciés. Le biographe de ce prince y trouvera des détails très précis concernant sa position vis-à-vis de sa mère et de son frère, et son intervention dans les affaires de France et des Pays-Bas. Henri III recommande à son frère d'abandonner ses projets. Car, dit-il, le roi d'Espagne, qui a des intelligences dans le royaume de France, tirerait bon profit du malheur d'autrui; il aurait beau jeu pour se jeter dans ce pays « et y dresser et bastir ce qu'il a possible de longtemps projeté avec le ministère de beaucoup de serviteurs et amys qu'il y a, comme Leurs Majestés ont fort particulièrement dict au Sr de la Fin. »

VIII.

Au moyen des documents publiés dans le volume précédent nous avons fait connaitre comment Granvelle s'était décidé à faire assassiner le prince d'Orange. Notre tome VIII renferme des lettres par lesquelles il manifeste l'intention bien formelle de persister dans ce dessein. Nous verrons, dit-il, en s'adressant au roi, le 4 juillet 1580 (p. 78), quels seront les résultats du ban prononcé contre le prince et ceux qui voudront encore s'attacher à lui. Cette mesure réussira peut-être. Si la mise à prix de sa tête pouvait déterminer quelqu'un à nous en débarrasser, je crois, continue-t-il, que nous aurions fait un grand pas vers la pacification générale. Il y a lieu d'être persuadé que chacun est las des misères et des calamités, suites nécessaires de

la guerre. Il faut maintenant poursuivre les armements et les hostilités, sinon l'ennemi le fera; il s'emparera de tout le territoire qui nous reste, pour y achever l'anéantissement de la religion catholique et miner la domination de Votre Majesté. Cette manière de voir était entièrement partagée par Marguerite de Parme.

Parfois le cardinal se faisait illusion à propos de la position du prince, surtout depuis la réconciliation des provinces wallones. Plusieurs personnages de Flandre et de Brabant assurent, dit-il, qu'ils aimeraient mieux se soumettre aux Espagnols qu'aux Français. Ils déclaraient, en outre, que le crédit du prince d'Orange baissait tous les jours (pp. 159, 545). Rien n'était moins vrai. Le Taciturne, soutenu à la fois par la France et l'Angleterre, et par les provinces insurgées, se tirait bien d'affaire, malgré la défection des provinces wallones.

Afin de diminuer les ressources pécuniaires des rebelles, Granvelle voulait interdire le commerce des insurgés avec l'Espagne, dans le but d'enlever au Taciturne les ressources qui le soutenaient. Cette manière de voir de Granvelle était en contradiction manifeste avec celle du cardinal de Tolède, qui défendait « l'interest de ceux de pardeça qui n'est pas fort considérable pour ung si grand bien; et je sollicite que l'on en vienne à ce, et de serrer aussi celui de Portugal, et que l'on empêche les aluns que les mectra en nécessité » (p. 160).

L'apologie du prince récemment publiée irrita Marguerite au suprême degré. Elle en envoya un exemplaire au cardinal pour qu'il le remit au roi. Le monarque y verra comment il est traité par ce personnage. Certes, ajoute-t-elle, les grands rois n'ont pas à se soucier des écrits et des paroles de semblables individus; mais ils devraient néanmoins chercher à débarrasser le monde d'êtres semblables, qui cherchent à inquiéter les gens, à troubler la religion et le repos des peuples. Ce sont des crimes qui méritent châtiment (p. 288). En la remerciant de cet envoi, le cardinal ajoutait : « On doit, à mon avis, tenir à louange que tels méchants parlent mal de gens de bien, et n'y a, à mon avis, pour quoi répondre à tels écrits; et tous gens de jugement connaitront évidemment que ce sont tous mensonges inventés de pétulence, et ne peut sortir autre chose d'un méchant cœur, si plein de venin. » Le roi en avait aussi reçu un exemplaire par l'intermédiaire du prince de Parme. En écrivant ainsi à la duchesse, Granvelle lui annonce qu'il partage son opinion « que contre de telles gens il faut user de force, et qui pourrait avoir le principal en mains, mériterait tout exemplaire châtiment, et il n'y a peine qui se puisse dire suffisante à ses démérites; mais il se gardera, tant qu'il pourra, de tomber en nos mains » (p. 311).

La lettre du prévôt Fonck, adressée (11 juillet 1580) au Sr de Vaux, renferme aussi des phrases lancées contre le prince d'Orange. Il espère que Dieu châtiera tous ceux qui, pour complaire à un homme pervers, étranger et Allemand, oublient leur propre souverain légitime et ne se soucient plus de leurs anciens amis et compatriotes. Après la prise de Zierikzee et lorsque les Espagnols commençaient à se mutiner, les partisans du prince d'Orange publiaient partout dans les villes soumises au roi que le peuple avait perdu la tête en souffrant une pareille guerre, entreprise dans le but de soutenir l'ambition de quelques Espagnols et de faire entrer dans le pays des troupes étrangères.

Actuellement, dit Fonck, le roi a ordonné la retraite de ces troupes; il rétablit nos anciens privilèges, usages, honneurs et prééminences. Pourquoi, se demande-t-il, n'agissons-nous pas de même, en faisant comprendre qu'il n'y a plus lieu maintenant de nous entregorger et nous ruiner, si ce n'est pour favoriser l'esprit de domination du prince d'Orange? Aux Pays-Bas, il y a des localités où l'esprit d'opposition est bien plus développé qu'en France. En allant d'Arlon à Paris et de là à Orléans vers Nantes, il avait pu constater que partout la nouvelle religion avait fait place à l'ancienne (p. 528).

Toujours opposé aux réunions des États généraux, nous l'avons fait voir dans les volumes précédents, Granvelle n'admettait pas les propositions de

Dennetières tendant à leur demander avis. En présence du mal produit, dit-il, par ces assemblées à l'époque où elles étaient, du moins en apparence, fidèles à leur maître, il n'y a rien à en espérer, spécialement après avoir admis les conditions proposées par les provinces wallones. Celles-ci possédaient un territoire très restreint en comparaison de celui occupé par les insurgés de Brabant, de Flandre, de Hollande, Zélande, Frise, Utrecht, Gueldre, Zutphen, etc. Si le roi convoquait les États, ils se moqueraient d'une pareille convocation ou bien ils enverraient des agents dévoués au prince d'Orange. Celui-ci a tout à dire au moyen des magistrats qu'il a placés dans les différentes villes. Il a en outre à sa disposition les garnisons étrangères qu'il y a installées, les pasteurs de sa secte qu'il a envoyés partout. La preuve de cette influence résulte clairement des conférences de Cologne. Si les États se contentaient de donner leur avis en laissant au roi le soin de décider les questions, le mal serait moins à redouter; mais ils s'en garderont bien. Après avoir fait cette déclaration, le cardinal finit par engager le roi à consulter Marguerite de Parme, qui partagera sans doute sa manière de voir à ce sujet.

Le roi approuva toutes ces considérations. Comme il pouvait remettre la décision de cette affaire à un autre moment, il chargea Granvelle de rédiger la minute de la lettre destinée à la duchesse.

IX.

La conquête du Portugal par Philippe II a fait l'objet de la publication d'un grand nombre de documents, imprimés dans les tomes XXXII et suivants des *Documentos inéditos para la historia de España*. Ces documents portent un titre spécial, celui de *Correspondencia del duque de Alba con Felipe II y otras personages sobre la conquesta de Portugal*. Nous recommandons l'examen de cette publication dans le cas où le lecteur désirerait des renseignements plus amples que ceux donnés sur cette conquête par Granvelle.

Si nous avons cru devoir parler de cet événement, c'est à cause de la grande influence qu'il a exercée sur notre pays. Constamment absorbé par ses projets de conquête de l'ancienne Lusitanie, Philippe II ne s'occupait guère des Pays-Bas, au grand regret de Granvelle et de Marguerite de Parme.

Au commencement de l'année 1580, la question de la succession au trône de Portugal fut vivement agitée. Toujours malade, constamment souffrant, le roi-cardinal s'affaiblissait visiblement. La mort semblait imminente. En vain il avait voulu éviter une compétition à sa succession en proposant (8 janvier 1580) aux Cortès de reconnaître à titre de souverain Philippe II, roi d'Espagne. Sa demande fut rejetée. Enfin il mourut le 31 du même mois.

Les prétendants à cette succession ne firent pas défaut. C'étaient : le roi d'Espagne, don Antonio, le bâtard de Portugal, Emmanuel Philibert, duc de Savoie, Ranuce Farnèse, petit-fils de Marguerite de Parme, Catherine, épouse de Jean, duc de Bragance, Catherine de Médicis. Très intéressées à ne pas laisser à l'Espagne le champ libre à des agrandissements nouveaux, les puissances étrangères combattaient les prétentions de Philippe II au trône de Portugal. La France, l'Angleterre et les provinces insurgées aux Pays-Bas avaient constamment les yeux fixés sur les réclamations du roi, pour les combattre et tirer parti de la situation.

Selon la manière de voir de Granvelle, les prétentions de Philippe étaient très fondées. A son avis, le roi devait ceindre la couronne de Portugal. Lorsque Marguerite de Parme faisait, dans ces lettres, allusion aux droits de son petit-fils, le cardinal évitait de répondre d'une manière formelle aux demandes de la duchesse. Ou bien il déclarait que l'on ne parlait pas des droits de Ranuce. Une autre fois l'affaire n'avait pas encore été examinée, puis le temps n'était pas venu pour en entretenir le roi. Finalement il répondit aux instances faites par la duchesse, qu'il n'était pas convenable d'en parler en ce moment, le roi étant persuadé que son droit à lui était le mieux fondé (p. 52).

Sincèrement dévoué à Philippe, Granvelle défendait avec vigueur les droits de son maître à la couronne de Portugal. Il fit part au gouverneur général des Pays-Bas de la proposition du roi-cardinal aux Cortès en faveur de Philippe, sans faire connaître l'opposition des Portugais. Le clergé et la noblesse de ce pays approuvaient, dit-il, la déclaration du roi; mais le peuple de Lisbonne n'était pas disposé à accepter cette solution. Granvelle fit comprendre à Alexandre de Parme que si le futur souverain accordait des privilèges nouveaux, les difficultés cesseraient peut-être. En tous cas, si les affaires s'arrangeaient, Philippe pourrait désintéresser plus ou moins les prétendants (p. 21). Cette dernière phrase était évidemment à l'adresse du gouverneur général, père de Ranuce.

Au moment du décès du roi de Portugal, Philippe se préoccupait surtout de la question de savoir s'il pouvait pénétrer dans ce pays du consentement des habitants, ou s'il était obligé d'employer la force (pp. 30, 31). Malgré le désir de Granvelle de voir son maître sur le trône de Portugal, il ne prit aucune part aux négociations entamées avec ce pays. Celles-ci étaient exclusivement du ressort des conseillers de Castille. Il s'était permis néanmoins de faire remarquer au monarque, au moment du départ de celui-ci pour le Portugal, qu'il devait bien songer à ce voyage, « l'advertissant des provisions nécessaires et des considérations qu'il lui semblait devoir tenir. » J'ai, continue-t-il, des doutes sur le bon résultat, parce que je n'y vois pas l'ordre que je désire et parce que l'on donnera aux Français et aux Anglais le temps de s'en mêler plus qu'il ne convient (p. 36).

A force de s'occuper de la question portugaise, tout le reste était oublié. Voulant mettre un frein aux entreprises secrètes de l'Angleterre et de la France, le roi ne se préoccupait plus que du Portugal, au point d'oublier complètement les Pays-Bas (p. 30). Ce qui fait dire par Granvelle (p. 36) : « Portugal nous fait la guerre aux Pays-Bas plus que nous ne faisons à Portugal dans l'Espagne. »

De leur côté les Portugais voulaient que le peuple jugeât lui-même de

la valeur des droits allégués par les candidats, prétention à laquelle le roi refusait de souscrire. Au yeux de celui-ci, ses droits étaient trop bien établis pour les soumettre à la décision de n'importe qui. Un livre les énumère, dit Granvelle; mais, ajoute-t-il, ce volume n'a pas encore paru, malgré ses instances sur ce point, « car, dit-il avec raison, si par cet écrit les droits de Sa Majesté sont clairs, la publication servirait à justifier ses actions » (p. 449). Cependant il reconnaissait volontiers que les affaires de Portugal marchaient très bien. Le pape y avait envoyé le cardinal Bicario; et le duc d'Albe s'apprêtait déjà à y faire son entrée, à la tête d'une bonne armée, pour obliger les Portugais à s'arranger « ayant Sa Majesté traicté fort favorablement, ouy et négocié avec les ambassadeurs. »

Granvelle exprime (p. 52) l'espoir que le roi viendra à bout de ce pays « sans frapper coup ». L'armée espagnole est prête, tandis que les Portugais n'ont pas encore pris aucune mesure pour se défendre contre les forces envahissantes. A l'étranger personne ne bouge en leur faveur. A Badajoz les troupes espagnoles devaient se réunir pour le 15 avril 1580, tandis que le roi et sa famille étaient déjà arrivés à Merida. De là ils devaient se rendre dans la première de ces villes, où la cour sera mal installée, mal nourrie. Ceux, ajoute-t-il, qui sont en Portugal avec le duc d'Osuna pour y négocier au nom du roi, sont là à grands frais depuis plus d'un an. Leurs travaux sont de peu d'importance; ils importunent le roi pour qu'il se rende aux frontières. A leurs yeux c'est le meilleur moyen de réussite; ce départ produirait un effet extraordinaire sur les Portugais. Ce sont ces motifs qui ont engagé le roi à se mettre en route « hors saison ». En attendant ceux-ci ne bougeaient pas (pp. 56, 57).

De l'avis de Granvelle, le duc d'Albe, chargé du commandement des troupes en destination de Portugal, marchait lentement, selon son habitude. Jamais, dit le cardinal, il ne sera battu, parce qu'il marche avec sûreté, quoi qu'il en coûte. Depuis le 12 juin 1580 il devait déjà être en campagne; mais, à partir du 5 avril, il remet constamment les affaires de cinq en cinq

jours. Attendait-il les Espagnols qui devaient rentrer des Pays-Bas et peut-être des Allemands? C'est possible. Ces retards contrarient le roi qui ne lui a pas encore remis sa nomination de général, on ne sait pourquoi. De son côté, le duc se plaint de ce retard. Au surplus, il entrera seulement en campagne pendant le mois de juin 1580, et jusqu'ici il n'avait pas encore quitté le territoire espagnol. En attendant, le roi et la reine se rendirent à une lieue de Badajoz pour voir passer les gens de guerre, sauf les Italiens et les Allemands, qui n'étaient pas encore arrivés. Le duc d'Albe exigea en outre une armée plus forte, malgré l'inactivité des Portugais, qui ne faisaient aucuns préparatifs de défense. Il en est même qui vinrent rejoindre l'armée espagnole. Ces circonstances engagèrent le roi à presser son général en chef Enfin les sommations furent faites; de sorte que, pour le 25 juin, les Espagnols devaient arriver devant la ville portugaise la plus rapprochée des frontières. Si cette ville ne se rendait pas, l'attaque commencera immédiatement; mais, en fait, il n'y a rien à craindre : les Portugais n'avaient ni gens de guerre, ni chevaux, ni argent, ni chef; et l'un ne voulait céder le pas à l'autre. Quant aux prétendants, ils n'avaient pas le moindre succès. Le seul obstacle à redouter par les Espagnols, c'était la haine que les Portugais vouaient aux Castillans; mais enfin ils devaient y passer.

Au moment de terminer sa lettre, le cardinal ajoute que plusieurs places des frontières se sont déjà rendues; les troupes Espagnoles y entrent sans coup férir, sans faire du mal à qui que ce soit. A Villaviciosa, principale place du duc de Bragance, on a trouvé des munitions de guerre. Des Maures de Séville, de Cordoue et d'autres lieux avaient organisé une conspiration, qui a été découverte. Quant à don Antonio, il n'obtenait pas grand succès, et se rendait à Lisbonne où régnait la peste (pp. 71, 72). Il est vrai qu'il s'était fait proclamer roi par le menu peuple, mais les gouverneurs s'y étaient opposés. En attendant, l'armée espagnole avançait toujours (pp. 103, 105).

Cette guerre, le comte Pierre-Ernest de Mansfeld l'avait fait remarquer,

mettait des entraves aux affaires des Pays-Bas par suite du défaut de payement de la solde des militaires. De là des émeutes chez les troupes allemandes, réunies dans le Luxembourg, province si dévouée au roi. Enfin il fallait bien passer par là : la guerre de Portugal étant une nécessité politique. Le roi a été obligé de l'entamer pour ne pas faire du tort aux siens; s'il n'avait pas agi ainsi, sa conduite aurait été mal interprétée par ses sujets espagnols. C'était une question d'amour propre national. Ce qui fait que les succès vont toujours en augmentant. Plusieurs places importantes se sont rendues.

En dépit de la proclamation de don Antonio, la plupart des gouverneurs se rangeaient du côté de Philippe. Cette situation était excellente. Ce qui n'empêcha pas Granvelle d'écrire à Paris, à Lyon et à tous les ministres d'Italie pour arrêter les desseins de l'étranger de faire une diversion en Portugal ou de fournir des secours à ce pays, en voyant que le roi avait pris les armes et qu'il était déjà très avancé dans son entreprise (p. 120.)

La flotte portugaise chargée de trésors était enfin arrivée à Lisbonne, où les Cortès devaient se réunir pour prêter serment au roi. A ce propos Granvelle ajoute (p. 137) : « L'on dit la ville si belle, que je me doubte que l'on le (le roi) nous entretiendra là quelque temps. »

Personne, ajoute le cardinal, ne parle encore du duc de Bragance. Il ne sait qu'en penser. Quant aux droits de Ranuce Farnèse, il ne faut pas en parler pour le moment et attendre le retour du souverain, qui est persuadé que ses droits à lui sur le Portugal sont les seuls valables. L'évêque de Parme, chargé par le roi de négocier dans ce pays, était revenu sans dire mot à Granvelle de ce qu'il y avait fait. Il s'est contenté de lui rappeler que l'entreprise était facile, mais qu'elle pourrait, dans la suite, soulever des difficultés. Lorsque le cardinal le pressait, pour lui écrire à ce sujet, il répondit qu'il avait averti le duc d'Albe de toutes ces affaires (p. 137).

Le roi était enfin maître du Portugal et de la flotte de ce pays arrivée des Indes. Granvelle ne se contentait pas de ce résultat; les Espagnols

n'avaient pas poursuivi Don Antonio, comme ils auraient dû le faire suivant les conseils du cardinal. On le cherche en vain de tous côtés. Un autre inconvénient se présentait encore : personne n'a pourvu, ni au gouvernement, ni aux affaires de justice, ni à la police, ni à la réparation des forts conquis, ni aux mesures nécessaires pour assurer la nouvelle conquête (p. 142). Dans une autre lettre (p. 162) le cardinal revient encore sur le même thème. Par suite d'une faute inexcusable, Don Antonio s'est échappé blessé, et accompagné de six chevaux. « J'escripvis, dit-il, après la bataille quatre fois que l'on renvoyat après, et que ce que plus nous importoit estoit de l'avoir entre noz mains. Il s'est différé d'envoyer après près de troys semaines. Cependant il s'est refaict, et rassemble gens de nouveaul, et est entré en une villette nommée Porto, où il a tallé la teste à ceulx qui s'estoient rangé du costel de Sa Majesté » (p. 168). A chaque instant Granvelle revient sur « la lourde faulte du duc d'Albe qui ne fit poursuivre Don Antonio après la déroute, ni 22 jours plus tard, qu'est chose inexcusable » (p. 171). Le bâtard était encore toujours à Porto avec ses soldats. Sancho Davila ne s'y est pas encore rendu avec ses gens de mer et de terre. Le duc de Medina Sidonia devait arriver à Badajoz à la tête de 8,000 piétons, ce qui déplaira au duc d'Albe, qui n'est pas tout à fait dans les bonnes grâces du roi. Quant aux affaires de Portugal, personne n'y met de l'ordre (p. 172). Finalement une bataille livrée près de Porto, le 29 octobre 1580, mit toute l'armée de Don Antonio en déroute. La relation en est imprimée à la page 176. Porto se rendit.

Un moment on crut que le prétendant était pris (p. 182). On parlait même de sa mort; mais il n'en était rien. La lettre de Granvelle à Marguerite, du 25 décembre 1580 (p. 228), constate que Philippe était à Elvas, en Portugal, où il avait été bien reçu par trois évêques, par plusieurs nobles et seigneurs. Toutefois il avait suspendu son départ pour Lisbonne, où régnait la peste, d'après un avis donné par le duc d'Albe. Peut-être la réunion des Cortès aura-t-elle lieu à Elvas, dont les habitants ont bien

reçu le roi. Personne ne fait plus d'opposition par les armes au monarque. Le 27 décembre 1580, don Rodrigo d'Alincastro, au nom du duc et de la duchesse de Bragance et de leur fils, prêta serment de fidélité à Philippe, à titre de roi de Portugal. Le duc et la duchesse devaient venir incessamment baiser les mains à Sa Majesté. Le roi leur avait fait rendre Villaviciosa et d'autres places qui leur appartenaient (p. 233). A partir de cette date, le roi recevait tous les jours des seigneurs et des nobles portugais qui venaient lui rendre hommage. Le monarque les accueille fort bien « les traicte de sorte, et se sçait bien accomoder aux humeurs du pays comme l'ayant apprins de sa mère » (p. 244).

Les succès de Philippe en Portugal allaient toujours en croissant. Il devait se rendre à Tomar pour y faire ses dévotions pendant la semaine sainte et les Pâques et s'entendre avec les délégués des Cortès (p. 274). Quant à don Antonio, il y avait toujours incertitude sur son sort. D'après Jean Tassis il était en Portugal; selon Mendoce il serait en Angleterre (pp. 274 et 279). Enfin à Thomar on faisait, en avril 1581, des apprêts pour recevoir le serment général. A cet effet un grand nombre de délégués des Cortès et plusieurs nobles avaient déjà comparu. On y attendait aussi le duc de Bragance, et l'on devait faire aux États des propositions pour commencer les séances (p. 304). En attendant les flottes naviguaient vers les Indes orientales et occidentales pour résister aux Français et aux Anglais, qui veulent s'y rendre dans le but d'y faire profit, comme le fit Drake en 1580 (*ibid.*, p. 308).

Granvelle put enfin annoncer à Marguerite de Parme que les Cortès de Portugal avaient prêté serment au roi et à son fils. Une amnistie fut immédiatement publiée, mais avec quelques restrictions. Ensuite Philippe faisait des apprêts pour se rendre à Lisbonne, où la peste avait cessé (p. 308).

Les réformes qui devaient être introduites dans ce pays exigeraient beaucoup de temps, et comme l'on procède en tout lentement, dit Granvelle, des mois se passeront encore avant le retour du roi en Espagne

(p. 310). Cette lettre donne aussi des renseignements sur les projets concernant le futur gouverneur du pays.

D'autres missives adressées par Granvelle à Marguerite fournissent encore, sur les événements de Portugal, des renseignements qui n'ont pas une grande importance. Dans celle du 3 septembre 1581 (p. 388) il parle de la flotte portugaise qui est arrivée dans le voisinage de Lisbonne. Ce sont trois fort grands galions chargés d'épiceries d'une valeur de trois millions. Le capitaine-major de ces galions n'avait pas voulu aborder l'île de Tercera, qui s'est déclarée en faveur de don Antonio. Des moines appartenant au parti de ce prétendant étaient venus trouver le capitaine. Ce qui a fait dire par le cardinal qu'il n'y aurait pas eu de mal de les jeter à la mer ou de les embarquer pour les amener au roi.

Don Antonio était en ce moment en Angleterre, où il avait armé des navires au nom de la reine et en compagnie de Drake. Le comte de Vimioso, réfugié en France, y faisait de même. La reine mère lui avait associé Strozzi; mais, ajoute le cardinal, on y a pourvu (pp. 388, 412).

X.

Bien souvent Philippe II perdait de vue la question financière, spécialement lorsqu'il s'agissait de maintenir l'autorité royale dans les pays soumis à son sceptre. A peine l'or recueilli dans le nouveau monde suffisait-il aux dépenses excessives occasionnées par les guerres et les agitations politiques dans ses immenses possessions. Cet or, ramené par les flottes des Indes en Europe, y était dépensé par des fonctionnaires rapaces, toujours disposés à voler le gouvernement lorsque l'occasion s'en présentait, dans l'administration civile comme dans l'armée. Le mal était tellement invétéré et incurable que Granvelle, malgré sa bonne volonté et en dépit de ses dénonciations, ne parvint pas à y porter remède. Le roi lui-même se résignait à subir le résultat de ces vols manifestes.

Maître absolu des finances de l'État, Philippe avait le droit de les laisser exploiter; mais il oubliait un point essentiel : l'or est un métal qu'il pouvait répandre à volonté ou laisser à la merci de qui il voulait. Il n'en était pas de même des hommes qu'il envoyait aux Pays-Bas, où le plus souvent ils trouvaient leur tombeau. Il n'était pas facile de les remplacer par l'or, répandu à profusion. L'Espagne y perdait à la fois la fleur de son aristocratie, ses ressources pécuniaires et ses richesses. Ce magnifique pays s'épuisait complètement par ses armements sur mer et sur terre. Idiaquez avait beau recommander la parcimonie (p. 1), le mal continuait. Il fallait du reste contenter les royalistes par de grandes largesses (p. 2).

Une des plus graves difficultés, dit Granvelle au prince de Parme (p. 12), est celle de se procurer des fonds au moment voulu. Malgré ses réclamations auprès de l'*Hazienda,* espèce de conseil des finances, il ne put rien obtenir. Il a beau représenter à ce corps financier les dangers d'une pareille situation en ce qui concerne le payement des gages des troupes, rien n'y fait. Les agents de l'*Hazienda* sont, il est vrai, parfois poussés à l'activité par le roi (p. 23) ; l'argent fait toujours défaut. De son côté, le cardinal ne cessa d'en demander pour en envoyer aux Pays-Bas, afin que les troupes espagnoles qui devaient quitter ces provinces pussent se rendre en Italie selon la convention faite avec les provinces réconciliées (p. 31). Malgré toute sa bonne volonté, le cardinal ne parvint pas à faire marcher les gens de l'*Hazienda*. Ces lenteurs sont désespérantes, dit-il; elles causent au pays des pertes énormes. Je n'omets, continue Granvelle, de mettre en avant des expédients pour trouver de l'argent, prévoyant qu'en ce moment cent mille écus feraient plus de bien qu'un million dépensé plus tard. L'on pourrait anticiper les rentes de plusieurs années et faire des emprunts; il y a les mines qui, plus riches en Espagne qu'aux Indes, sont abandonnées dans la crainte que d'autres personnes y mettent la main. « Et pour vouloir pour le roy trop de prouffict, sur ceux qui y mettent la main, tout demeure là sans gain. J'en escripvis

encoires hier. Je ne sçai ce que l'on en fera. D'une mine d'argent que les Fugger ont prins en main, Sa Majesté en a tiré, en peu d'années, plus de quatre millon d'ecuz, oultre la commodité des Indes, que sans vif argent ne peuvent bénéficier leurs mines.. Mais nous dormons... La situation du Portugal absorbe toutes les pensées. »

Dans une autre lettre du 7 mai 1580 (p. 50), il dit : Je sollicite l'*Hazienda;* mais ni mes prières, ni celles du roi lui-même ne produisent aucun effet. Les personnes attachées à cette administration secondent très mal les affaires et perdent beaucoup de temps à ne rien faire. S'il n'y avait pas de ressources, elles seraient plus excusables; mais il n'en est rien. On a beau mettre à leur disposition tous les expédients possibles, ces gens « entendent flochement et perdent leur temps en visites et plaisirs et arrangent leurs affaires personnelles. C'est ainsi que le roi doit s'occuper de tout; toutes les affaires passent par ses mains; il se tue. De manière que rien n'est expédié à temps, et la signature tarde souvent ». « Certes, ajoute Granvelle, je m'en désespère et le cœur me crève. Aldobrandino pourra le certifier (p. 50). » Puis il en revient encore au thème des profits que l'on pourrait tirer des mines (p. 51). Il pense aussi qu'il serait possible de se procurer des fonds en donnant à titre de fiefs des terres situées aux Indes, question qui fut déjà traitée à Gand au moment du départ du roi, lorsqu'on en offrait onze millions; mais rien ne se fit. Les négligences des employés de l'*Hazienda* étaient telles, que le Foucker était prêt à donner ses lettres de crédit, lorsque ceux de la *Hazienda* n'avaient encore rien fait au bout d'une année entière. Ils n'avaient plus aucun crédit chez ce banquier.

Les flottes des Indes, chargées d'or, étaient toujours attendues avec impatience. En annonçant à Morillon l'arrivée d'une de ces flottes, Granvelle disait : Vers la fin du mois de juillet ou au commencement du mois suivant (1580), elle sera ici fort riche. Je voudrais qu'elle y fût déjà : cela pourra aider; et la *provision* fraichement envoyée n'est si minime que mettant en compte les 150,000 écus des banquiers Bonvisi et les 150,000 de Thomas Balboni, que le président de l'*Hazienda* promet de compléter et 300,000 en lettres de crédit du Foucker, et 150,000 que Navarette est allé négocier et que l'on donne satisfaction aux Malvidi, ce sont de très jolies sommes; il n'est pas temps de payer les dettes, mais d'acquiter la solde par mois. C'est le Portugal qui absorbe toutes les ressources financières (p. 168). La flotte de la Nouvelle-Espagne venait heureusement porter remède à cette situation. Elle ramenait cinq millions. Celle des Indes portugaises était également en route. Afin d'en assurer le passage, le roi venait d'envoyer des vaisseaux aux Açores (p. 120). Granvelle ne cessait de travailler afin de pouvoir envoyer des fonds nouveaux aux Pays-Bas; mais il comptait sans les gens de l'*Hazienda,* qui ne se remuaient pas. Maintes fois il rappelait cette affaire au roi en lui faisant remarquer qu'il y avait danger à la remettre (p. 120). Finalement, par une lettre du 4 septembre 1580, il annonça à Marguerite de Parme l'envoi de 300,000 écus, somme qui devait l'aider, sans toutefois songer à distribuer des récompenses, et pour payer uniquement les soldats (p. 136).

La pénurie du trésor était telle, que le comte d'Olivarès, ambassadeur de l'Espagne à la cour de Rome, ne put se mettre en route.

Cette pénurie s'explique très bien au moyen des renseignements fournis dans la lettre écrite, le 31 mars 1581, par Thomas Myller au cardinal de Granvelle. Elle renferme des détails extrêmement intéressants sur le gaspillage des deniers publics à Madrid. Le cardinal avait déjà introduit dans l'*Hazienda* plusieurs réformes; mais il en restait encore un grand nombre. Des abus de confiance avaient été commis par le trésorier général. Il détenait les fonds et en disposait comme il l'entendait, en faisant valoir ses intérêts et ceux de ses créatures. Personne n'osait lui faire de remarque à ce sujet, dans la crainte de s'attirer des désagréments. L'auteur de la lettre le savait par expérience. En terminant, Myller exprime son étonnement de ce que personne n'ait jusqu'ici révélé ces faits au roi (p. 290).

A la suite de cette lettre nous en publions une de Granvelle (p. 294) par laquelle il informe Marguerite de Parme de ce qui se passe, pour l'envoi de fonds, à l'administration de la *Hazienda,* constamment en retard. Les personnes attachées à ce ministère sont « toujours tardives, et pour donner à entendre à Sa Majesté qu'ils regardent son profit, ils la ruinent de tous côtés, et n'oublient de faire le leur. J'en dis clair de ce qui se passe, ni ne cesserai que Sa Majesté n'y mette remède; car, à la vérité, elle est fort mal servie, et j'espère bien qu'à son retour de Portugal l'on y regardera de près ».

XI.

Des membres de la noblesse artésienne étaient parvenus à diriger le mouvement réactionnaire des provinces wallones contre les Flamands. Grâce à l'intervention adroite de Farnèse, ce mouvement obtint un succès complet. Préférant le gouvernement de Philippe II à celui des États-généraux, ils voulaient rompre complètement avec les Gueux et leurs adhérents. Ils suivaient volontiers la réaction des catholiques français contre les Huguenots, de la même manière qu'ils avaient admis antérieurement le mouvement contraire, lorsque celui-ci se manifesta chez leurs voisins du midi. Ils allèrent si loin dans l'imitation, qu'ils empruntèrent aux Français leur sobriquet de *Malcontents*. L'histoire le constate, du reste, à toutes les époques les populations wallones ont subi l'influence de la France.

En rompant avec le parti révolutionnaire, elles ne voulaient cependant plus se soumettre aux exactions des troupes espagnoles. Elles exigèrent leur départ pour les remplacer autant que possible par des indigènes.

En décembre 1579 le prince de Parme tâcha de mettre à exécution les exigences des États wallons, en faisant remarquer néanmoins qu'ils devaient avoir à leur disposition des troupes prêtes à repousser les agressions des insurgés. Fidèle à ses engagements, Alexandre Farnèse crut devoir mettre

ses promesses à exécution. Granvelle déplorait sincèrement cette persistance des provinces reconciliées à vouloir éloigner les Espagnols. Elles y tenaient tant, dit-il, que s'il n'était pas persuadé de leurs bonnes intentions, elles pourraient être soupçonnées d'avoir un autre dessein. Par bonheur, ajoute-t-il, elles s'étaient déclarées contre le prince d'Orange, qu'elles connaissaient maintenant en voyant la clémence du roi. Selon sa manière de voir, tout le monde est fatigué de la guerre, hormis ceux qui en profitent. S'il ne désigne pas ces partisans de la guerre, il est facile de les deviner. C'étaient en grande partie les habitants des provinces flamandes, qui, sans cesser d'être catholiques, étaient très attachées à leurs institutions et à leur nationalité, puis les protestants néerlandais, ennemis irréconciliables des Espagnols. Le roi, continue-t-il, veut l'accord et le repos, comme le voit le prince de Parme. Il veut éviter la ruine ultérieure du pays. De ce thème Granvelle passe à l'effet qu'il espère du ban prononcé contre le prince d'Orange et de ceux qui voudront le suivre (p. 51). En terminant il déclare qu'il voit avec satisfaction la réconciliation des provinces wallones, mais il repoussait de parti pris quelques-unes des conditions posées par les réconciliés et portant atteinte aux droits du souverain.

La lettre qu'il adressa à Philippe II, le 4 juillet 1580, reveille toute sa pensée à ce sujet (p. 78). S'il est vrai, comme le dit Dennetières, que la guerre entraine de graves inconvénients, des désordres et des maux de toute espèce, des ruines incalculables, il y a d'autre part à considérer que nul ne peut vivre en paix, si ce n'est pour autant que le voisin le veuille. Il y a des bornes à tout, sinon le pouvoir marche à une ruine complète. Tel est malheureusement le résultat auquel arrivera le roi en écoutant trop ses sentiments de clémence, qui lui font accorder des concessions aux provinces wallones en vue de les gagner. Il y a souscrit trop facilement. On le voit, Granvelle était plus royaliste que le monarque l'était lui-même en ce moment. Fatigué de la guerre, Philippe avait fini par adopter la manière de voir de son ministre en ayant recours à la clémence. Il voulait à tout prix

la réconciliation, tandis que le cardinal la désirait également, en sauvant toutefois les prérogatives de la royauté.

Nous venons de le dire, une des conditions de la réconciliation des provinces wallones stipulait le départ des troupes espagnoles. Granvelle fit connaitre (30 septembre 1580) à Marguerite de Parme leur éloignement des Pays-Bas, leur marche qui coûtait si cher au gouvernement espagnol. Elles étaient envoyées en Italie pour y être réparties entre Milan, Naples et la Sicile (p. 142).

XII.

L'attitude des Malcontents était loin d'être correcte, malgré leur conversion. Le gouvernement espagnol et surtout Alexandre Farnèse n'avaient pas de foi pleine et entière en eux. Il s'en défiaient à juste titre, et non sans motifs plausibles.

Appartenant à la caste nobiliaire soulevée contre la centralisation du pouvoir entre les mains du souverain, les Malcontents faisaient de l'opposition dans le but de pouvoir reprendre leur ancienne influence.

Lorsqu'ils comprirent le mouvement imprimé aux affaires publiques et religieuses par le prince d'Orange, appuyé sur les tendances populaires, les nobles, spécialement ceux appartenant au culte catholique, commencèrent la reculade. Ce n'étaient cependant pas à proprement parler les Malcontents qui commencèrent le mouvement réactionnaire dans les provinces wallones contre le prince d'Orange et les États. Ce mouvement, sorti des rangs du peuple et appuyé par le clergé catholique, fut en quelque sorte une surprise dont ils tâchèrent de tirer parti à leur tour.

Soutenu par les provinces flamandes et par les protestants, le Taciturne ne paraissait nullement disposé à faire de la réaction en faveur d'une noblesse plus ou moins corrompue, endettée, ruinée et annihilée. S'il entretenait encore avec elle des relations peu suivies, c'était dans le but de s'en servir en temps opportun et pour les détacher de l'Espagne. Peut-être les Malcontents ne se seraient pas encore prononcés si le mouvement populaire, appuyé chez les Wallons contre le prince d'Orange et les États-généraux, ne les avait pas mis dans la nécessité de se prononcer [1]. Une des grandes préoccupations des Malcontents était l'obtention de titres et d'argent. Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg et de Roubaix, Oudart de Bournonville, baron de Capres, Jacques de Hennin-Liétard, tous enrégimentés dans les rangs des Malcontents, demandaient le titre de comte (p. 12). Les honneurs ne coûtaient rien, mais l'argent était plus difficile à obtenir de la part d'un gouvernement qui ne pouvait pas même payer ses soldats. Idiaquez disait : « Il faut de l'argent et beaucoup d'argent aux royalistes » (p. 2).

Au nombre des personnages importants qui s'étaient convertis figure Robert de Melun, marquis de Richebourg. Après avoir servi dans l'armée des États, après avoir rempli en leur nom des emplois administratifs importants, il embrassa le parti des Malcontents. C'est lui qui battit et prit la Noue, le général huguenot, commandant des troupes des États près d'Ingelmunster. Le roi était si enchanté de cette prise qu'il adressa à de Melun une lettre particulière « pour luy tesmoigner le contentement que Sa Majesté ha de luy » (p. 60). Connaissant parfaitement la défiance du prince de Parme à l'égard des Malcontents, le cardinal écrivit à Marguerite : Je vois bien par la lettre de Votre Altesse que des personnages tâchent d'exciter la défiance contre votre fils et certains seigneurs « comme peu affectionnez, et pour se doubter que Sa Majesté pour l'avoir offensé ». Il recommande à la princesse de fuir ces gens comme la peste. « Ils ont le masque de bons serviteurs; ils remplissent ce rôle odieux et inspirèrent à feu don Juan à l'ombre et la peur qui l'a print, de sorte que cela a esté cause principale de nostre dernière et extrême ruyne » (p. 60). Point de doute, l'escapade à Namur de Don Juan avait gâté toute la situation, compromis les négociations avec les États et rendu toute conciliation impossible. A qui la faute? Nous l'avons expliqué

[1] Lettre du prince de Parme au roi, du 22 novembre 1579.

dans la préface du tome VI, page xxx, en faisant observer qu'en novembre 1576 le Taciturne avait dit aux États qu'il fallait s'assurer de la personne du gouverneur général [1]. Était-ce une simple ruse de guerre pour effrayer Don Juan et l'obliger à déguerpir? C'est possible. En tout cas elle a perdu complètement le gouverneur général. Toute négociation entre lui et les États était forcément, sinon entièrement arrêtée, du moins très compromise.

Toutes ces menées vraies ou feintes n'expliquent pas la défaillance de Don Juan, qui a changé toute la situation. Granvelle le dit très bien.

Cette opinion, le cardinal l'exprime de nouveau dans une lettre du 25 juillet 1580 (p. 117). La crainte, dit-il, et la défiance de Don Juan inspirée par certains personnages, malins ou peu prudents, a été cause de sa retraite précipitée à Namur et de la ruine du parti royaliste.

Au nombre des Malcontents figure aussi Guillaume de Hornes, seigneur de Hèze, dont nous venons de parler plus haut à propos de sa conduite à l'égard d'Alexandre de Parme. Lorsqu'il négocia avec le duc d'Alençon, lorsqu'il eut de nouvelles accointances avec le Taciturne et conspirait contre la vie d'Alexandre Farnèse, il était conséquent avec sa conduite antérieure. Cependant Granvelle, qui inspirait à Marguerite de Parme la défiance à l'égard des Malcontents, lui apprit qu'il était « esbahy de M. de Hèze, que Sa Majesté avait si favorablement reçu en grâce, et de Waroux, qui est mieux mort que vivant » (p. 77).

Il semble résulter de ces paroles que Guillaume II de Mérode, seigneur de Waroux, ancien bourgmestre de Liége et serviteur dévoué du Taciturne, s'était également réconcilié avec le roi, et qu'il aurait participé à la conspiration de de Hèze (p. 97). Tous ces faits ne sont pas signalés dans Richardson [2], ni dans Van der Aa [3]. Le seigneur de Waroux dont parle

[1] Voyez aussi baron Kervyn de Lettenhove, *Le Taciturne* et *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. IX, Introduction, p. xxx.

[2] Richardson, *Geschichte der familie Merode*, t. I, p. 249.

[3] *Biographische Woordenboek*, t. VIII, p. 203.

Granvelle (p. 303), ne saurait être autre que Guillaume II de Mérode, qui était à cette époque l'unique seigneur de Waroux [1].

Les deux convertis qui dénoncèrent ou arrêtèrent de Hèze étaient Robert de Melun et de Montigny (p. 77). De l'avis du cardinal, ces Malcontents méritaient des couronnes et obligeaient grandement le roi (*ibid*).

Au nombre des réactionnaires figure aussi le duc d'Aerschot.

Les volumes précédents révèlent la conduite de ce personnage autrefois dévoué aux États, devenu plus tard royaliste outré, par suite de l'aversion qu'il avait pour le prince d'Orange. Marguerite de Parme constate, dans une lettre du 3 octobre 1580 (p. 154), qu'il lui a fait une visite à Namur et qu'il s'est rendu ensuite chez son fils, à Mons. Partout il fait, dit-elle, de grands discours et exprime le désir de servir le roi. Pendant la même année ce seigneur se plaignait à Granvelle des dommages qu'avaient subis ses propriétés : « Les ennemis flamands, dit-il, ont brûlé mes bourgs de Commines, de Hallewyn et autres qui me restent encore de ce côté. Ce sont de nouvelles pertes à ajouter à celles que j'ai subies pendant ces guerres intestines. Mon château de Commines a été assiégé et fut en grand danger; s'il a été conservé, c'est grâces à la fidélité et à la résistance de mon bailli et des soldats que j'y ai entretenus. » En même temps il dénonce au cardinal les faits et gestes des États généraux réunis à Anvers. Ils sont tels, ajoute-t-il, qu'il n'y a plus d'espoir d'une reconciliation avec le roi; ils ont « dressé une forme de rétablissement de la future administration des provinces-unies, bonne obéissance et police, tant au fait des guerres que de la justice sous une souveraine autorité, assistée d'un conseil de trente personnes choisies desdites provinces-unies, ensemble sur les listes des moyens généraux, sur les biens entrants et sortants de la consommation de ceux-ci, avec un pied et cours égal de la monnaie..... » (p. 17).

Cette lettre donne des renseignements intimes sur la manière dont son frère, le marquis d'Havré, s'est retiré d'Anvers pour rejoindre le duc, afin

[1] Richardson, *l. c.*, p. 250.

de pouvoir s'entendre avec lui sur la conduite à tenir pour rendre service au roi. Sous prétexte de faire une visite à sa femme, le marquis obtint la permission de quitter la ville. Il parvint ainsi à échapper à la surveillance des Etats. Cette lettre est en quelque sorte, de la part du duc et de son frère, un acte de soumission complète au roi. Philippe déclara qu'il n'avait jamais pensé d'appeler le marquis au conseil d'État. Il voulait bien admettre sa soumission aux mêmes conditions que celles de son frère le duc, qui pouvait entrer au conseil d'État ensuite des promesses faites à Cologne par le duc de Terranova.

Quant au duc, il était résolu de se retirer dans son château de Beaumont, d'où il pouvait se rendre au conseil d'État quand il le voudrait (p. 207).

L'abbé de Ste-Gertrude à Louvain et celui de Maroille, anciens alliés du prince d'Orange, furent mieux traités que les nobles réconciliés; ils obtinrent des faveurs et la promesse de passer au conseil d'État.

XIII.

Dans la Bourgogne, patrie de Granvelle, se passaient des faits qu'il taxe de désordres. En traversant cette province, Marguerite de Parme devait « entendre ce qui convient à ce pauvre pays, où, si la justice n'a pas lieu, il se peut tenir pour perdu, étant si éloigné des autres de Sa Majesté, et plusieurs adonnés à leur prouffit particulier; et beaucoup dudit pays sont volontaires et violentz, et où il convient éviter toute nouvelleté pour à l'occation d'icelles non entrer en plus grand dangier » (p. 36).

Granvelle s'explique, dans une autre lettre (p. 37), plus longuement au sujet des affaires de cette province et de ce que la princesse y aura à faire. Elle devra s'enquérir de la conduite du gouverneur, de la justice, des excès commis par les gens de guerre, des divisions qui y règnent, des affaires ecclésiastiques et séculières, de la situation du domaine royal et de la Chambre des comptes, de la vente des grains et vins appartenant au roi, des innovations introduites par les États, des impôts prélevés par ceux ci et dont ils répartissent les produits entre eux. Toute cette lettre donne sur les abus introduits en Bourgogne des renseignements précieux pour l'histoire de ce pays. Ceux-ci sont encore développés dans les lettres écrites par le cardinal au prieur de Bellefontaine, son grand confident concernant les affaires de cette province (pp. 67, 280). En écrivant à Marguerite, le 21 juin 1580, Granvelle l'entretenait longuement encore de cette situation. Il suppose qu'après y avoir fait un long séjour elle aura entendu tout le monde, en bien comme en mal. En apparence, les affaires de la religion y sont dans une situation passable, quoique la dévotion n'y soit pas grande. Les uns se plaignent du gouvernement du pays, d'autres des excès de la soldatesque, de la justice, de la partialité, des divisions, des envies, des calomnies, etc. (p. 70).

Afin de la guider, le cardinal envoya à Marguerite un résumé sur les affaires de Bourgogne, un avis sur la voie à suivre à propos des informations qui lui ont été fournies pour y introduire des remèdes. Il y a lieu, dit-il, de purger la justice et de donner à ceux qui doivent la rendre par bonne ordonnance la loi qu'il doivent suivre; restituer au parlement tout son pouvoir d'autrefois, abolir les nouveautés, rétablir l'autorité du gouverneur, adjoindre à ce fonctionnaire quelques personnages notables pour l'assister dans la direction des affaires, comme Granvelle l'a demandé et toujours désiré. Ce qui avait obligé le gouverneur à prendre conseil de qui il voulait. Celui-ci serait tenu aussi de communiquer au président et à la cour les affaires dont ils connaissaient anciennement. Les Suisses, ces véritables défenseurs de la Bourgogne, devraient toujours être bien ménagés. Il fallait entretenir avec eux des bonnes relations (p. 118). En cas d'attaque, ils seront aussi vite en Bourgogne que les habitants de ce pays. Mieux vaut laisser ceux-ci en repos; il y a souvent danger à aguérir les sujets. De l'avis de Granvelle, les affaires de Bourgogne devraient être traitées auprès du roi par un conseiller spécial, en conformité des promesses déjà faites en 1577 aux États de ce pays. Le docteur Froissart, lieutenant de la gruerie, pourrait

être choisi à cet effet. Alexandre Farnèse était du même sentiment en ce qui concerne la nomination d'un conseiller semblable, mais il rejetait Froissart, personnage « hautain et superbe », selon sa manière de voir. Granvelle ne partageait pas cette opinion. Froissart a été mal compris, sans doute parce qu'il est très impartial. Marguerite, qui l'a vu, pourra juger si la mauvaise appréciation est fondée; celle-ci doit probablement son origine à Jean Marmier, Sr de Gastel, à Claude Boutechoux, à Benoit Charton, personnages inspirés par le comte de Champlitte, gouverneur du pays (p. 125).

Selon la manière de voir de Granvelle, les gouverneurs ont parfois excédé leurs pouvoirs. Ils ne peuvent disposer du domaine, ni d'emplois, ni de pensions, sans le consentement du roi. Sous le gouvernement de Don Juan cette prérogative royale n'avait pas été respectée, au grand mécontentement du souverain. Celui-ci a été sur le point de rompre, pour ce motif, avec son frère naturel, si la mort ne l'avait pas surpris. Granvelle rapporte que Philippe a « cassé les avantages, entretenages et autres grâces que Don Juan avoit faits ». La principale faute provient des ministres, attachés à la personne des princes et qui, pour complaire à l'un ou l'autre personnage, circonviennent les seigneurs; « et, au lieu de leur rappeler les instructions et ce qui convient, leur persuadent de passer outre, et telles choses se vendent à deniers comptants par les moyenneurs, à grande charge des consciences; et ceux de Bourgogne sont véhéments en leurs poursuites » (p. 126). Triste tableau de la corruption qui régnait à cette époque dans le gouvernement!

Souvent, très souvent le cardinal revint, dans sa correspondance avec Marguerite de Parme, sur la situation de la Bourgogne. Un grave désordre y régnait dans les pouvoirs. Les personnes investies de ces pouvoirs arrangeaient les affaires à leur guise. Elles organisaient les ambassades comme bon leur semblait, même pendant le séjour de la princesse en ce pays. La cour de justice agit comme elle l'entend; les États s'assemblent sans que personne en sache mot (pp. 138, 174).

Marguerite comptait rédiger un mémoire sur la situation de cette province, où tout était relâché. Le cardinal insiste particulièrement sur ce point et donne à la princesse les renseignements les plus détaillés sur l'état de ce pays (p. 160). Ce mémoire, que nous publions à la page 350, fournit toutes les données nécessaires sur cette province. La traduction de ce précieux document nous dispense d'en parler plus longuement.

La princesse avait aussi proposé pour remède de faire visiter le pays par le roi. Granvelle ne pensait pas que cette excursion fût possible en ce moment. Si Philippe voulait venir à Milan, ce serait déjà rendre un bon service; mais il ne faut pas y songer actuellement (pp. 162, 163).

A cette époque la Bourgogne était plus ou moins menacée d'une invasion de la part des Français, selon la rumeur publique. Granvelle ne s'en inquiétait guère. A son avis, les Français ne sont pas dans une situation à pouvoir chercher querelle à leurs voisins et à faire la guerre (p. 179). Ils n'étaient pas assez nombreux dans les environs de ce pays pour l'envahir; ils n'avaient pas à leur disposition l'armement nécessaire pour conquérir les places fortes, telles que Dôle et Gray. « Quand on est bien averti, dit-il, il est aisé d'y remédier, avec ce que pour la saison de l'hiver, pour les fanges, rivières et mauvais chemins, le pays pour y guerroyer est impossible; mais on fait volontiers ces fausses allarmes, pour avoir le prétexte de faire des levées de gens de guerre et manier de l'argent. »

Le mémoire que Marguerite avait fait rédiger sur les affaires de Bourgogne ne devait pas encore, de l'avis de Granvelle, être remis avant qu'elle eût entendu les délégués de ce pays. Elle pourrait aussi, au préalable, s'assurer s'il n'y avait rien à ajouter à ce travail.

Connaissant parfaitement le caractère des gens placés à la tête des partis dans ce pays, Granvelle eut aussi avec le prince de Parme une correspondance à ce sujet. Selon sa manière de voir, il y a beaucoup de divisions et guère d'esprit de justice. Ce sont les résultats de l'avidité, des intrigues et de l'insuffisance des personnages. Si le prieur de Bellefontaine et Duchamp sont mal vus, c'est parce qu'ils s'expriment trop librement à propos de cer-

tains désordres dans l'administration. Selon sa manière de voir, il y a peut-être de l'exagération dans leurs affirmations. Par exemple, Duchamp est parfois véhément; mais il a si bien su parler à Madrid, que le secrétaire Çayas, le marquis d'Aguilar, le duc d'Albe lui-même et plusieurs autres personnages ont vivement pris son parti et ont mis tout en œuvre pour le faire venir à la cour en dépit de l'opposition de Granvelle, le protecteur de Froissart. En outre, la noblesse bourguignone est insupportable; quant au parlement de Dôle, sa dignité est singulièrement compromise depuis que le roi n'a plus pourvu à la nomination du président du parlement. Pendant sept ans ce poste est vacant; ce qui donne lieu à des tiraillements. Les conseillers qui briguent cette charge se dénigrent les uns les autres par esprit de jalousie. De là le roi conclut que le corps tout entier est corrompu; ce qui l'a engagé à faire une enquête qui dure depuis quatre ans, sans offrir aucun résultat, parce qu'aucun des coupables n'a été puni. Ceux-ci restent en place et font pis que jamais. L'enquête a été faite malgré le cardinal. A son avis, il ne convenait pas de mettre en suspicion tout un corps, par suite des fautes commises par quelques-uns de ses membres. Il faudrait procéder d'une autre manière et punir les coupables, tandis qu'ils restent en place ou obtiennent des fonctions plus importantes. Au lieu de déférer les abus aux syndics, comme en Flandre, les conseillers, pour s'y soustraire, excitèrent sous main la noblesse à demander, pendant la réunion des États, l'abolition de ces nouvelles ordonnances, sous prétexte que le roi ne pouvait prendre ces mesures sans un vote du parlement. De l'avis du cardinal, le conseiller Duchamp mériterait un châtiment sévère, pour avoir voulu diminuer l'autorité du roi. Pour justifier ces faits, ils invoquaient à tort un précédent qui n'a pas le même caractère. Lorsque Marguerite d'Autriche voulut prendre l'avis du parlement, c'était à propos de la nomination à la présidence de Gattinara, qui ne connaissait pas suffisamment la langue française. Elle voulait aussi avoir le consentement des États, parce qu'il s'agissait dans ce cas d'apporter aux usages et coutumes certaines modifications qui ne pouvaient se faire sans l'intervention de ces États. Le cardinal cite à l'appui de sa manière de voir différents cas, à l'occasion desquels l'empereur ne demanda jamais cet avis. Car il n'est pas rationnel, dit-il, de consulter ceux contre les abus desquels il faut prendre des mesures.

La mise à exécution des ordonnances fut différée, ajoute Granvelle, par suite de l'envoi au roi d'une députation composée de l'archevêque de Besançon, du baron de Chevreau et de Duchamp. Ceux-ci firent tant auprès des ministres à Madrid, et grâce aux cadeaux, que ces ordonnances ne furent pas mises à exécution. Depuis lors rien n'a été fait, au grand préjudice de la justice.

Le cardinal finit cette longue lettre en exprimant au prince de Parme son étonnement à propos de la nomination qu'il a faite de Romain à une place de conseiller (p. 219).

Quelques jours plus tard (18 mars 1581), Granvelle fit connaître à Marguerite de Parme les alarmes que le comte de Champlitte répandit, selon son habitude, au sujet de la situation de la Bourgogne. Il n'en est pas étonné. Cette province est faible et loin de tout secours; mais, pour le moment, elle n'a rien à redouter. Les envahisseurs n'ont pas l'armement nécessaire pour marcher en avant. Au surplus, il y a lieu de bien s'entendre avec les Suisses et de négocier avec eux d'une manière convenable. Sur ce point le cardinal était d'accord avec la duchesse et son fils (p. 274).

A la réception du mémoire de Marguerite de Parme concernant la Bourgogne, et dont nous avons fait mention plus haut, Granvelle remerciait la princesse de la part qu'elle lui avait faite à ce propos des affaires de ce pays. A cette occasion il soutenait que si l'on en revenait au vieux système et si l'on reléguait toutes les innovations introduites depuis vingt ans, les désordres seraient bientôt réparés. Un grave inconvénient pour ce pays, c'est celui de devoir attendre longtemps de la part du gouverneur général des décisions sur des points qui demandent une résolution très prompte. Comme les gouverneurs de Bourgogne sont des gens de courte robe et que

feu de Vergy, oncle du gouverneur actuel, n'était des plus intelligents, on lui avait adjoint six personnages pour l'aider dans les affaires d'État. Le comte de Champlitte, gouverneur actuel, n'a pas moins besoin d'une bonne aide. De tous ceux qui avaient été désignés à cet effet par Charles-Quint, il n'existait plus, en 1581, que l'abbé de la Baume, devenu si vieux et si caduc qu'il n'était plus appelé au conseil. Cette circonstance a engagé le gouverneur actuellement en fonctions à choisir lui-même ses conseillers, de sorte qu'il se laisse diriger par ses serviteurs et par des gens appartenant aux classes inférieures. Tous ces abus devraient être réformés (pp. 387, 445, 461).

XIV.

Les relations entre la Suisse et la Bourgogne sont très importantes pendant le XVIe siècle. Nous avons cru convenable d'en réunir les documents dans un recueil spécial, publié à la suite de l'Appendice, sous le titre de Supplément (p. 597).

Lorsque les cantons suisses étaient parvenus à constituer une fédération respectable, les empereurs d'Allemagne conclurent différents traités avec cette nouvelle puissance, surgie entre la France, l'Italie et l'Allemagne. Par suite de cette position, la république suisse était appelée à remplir un rôle important en cas de guerre entre la France et l'empire.

Charles, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, fut à son tour obligé de suivre les errements de ses prédécesseurs lorsqu'il sollicitait la couronne impériale en dépit de François Ier. Il était tenu de demander avant tout la bienveillance de la Suisse en cas d'attaque de la part de la France. Dès 1518, Charles voulait entretenir avec cette république des relations intimes. Il y envoya à cet effet Maximilien de Berghes, afin de combattre l'influence des Français en ce pays. L'argent était surtout nécessaire à cet envoyé pour y maintenir son rang en présence d'autres personnages importants qui y résidaient en ce moment et pour en distribuer aux gens de la confédération.

Quant à obtenir les fonds nécessaires à cet effet, c'était un problème difficile à résoudre. Il pouvait seulement promettre 1,500 livres aux habitants d'un pays où les engagements doivent être suivis d'effet. Les Suisses, dit-il, sont gens de la catégorie de saint Thomas : ils croient à ce qu'ils sentent dans la main. Si le roi tient à cœur les relations avec ce pays, il faut de l'argent, et beaucoup d'argent, pour ne pas gâter l'affaire. De Berghes avait déjà dépensé des sommes considérables du sien ; car « tout le monde crie après le roi en ce pays. Il est obligé de faire une dépense telle, qu'il ne l'avait jamais crue » (p. 597).

Le 15 mai 1519, à peu près un mois avant l'élection de Charles à l'empire, Maximilien de Berghes était entré en relations intimes avec « messeigneurs des ligues ». Tous n'étaient pas présents à la conférence. Finalement il avait pu s'occuper des affaires « des demandeurs et créditeurs », qui étaient en grand nombre. Ces délégués déclarèrent qu'ils voulaient observer les traités conclus avec la maison d'Autriche et de Bourgogne, sans entrer en plus étroite amitié. Ils n'entendaient pas accorder les deux points que de Berghes et ses collègues avaient proposés pendant les séances précédentes.

De leur côté, les Français travaillaient nuit et jour en faveur de leur maître, distribuaient de l'argent à foison, tant aux cantons qu'aux particuliers. Toutefois les Français n'ont obtenu, pas mieux que les ambassadeurs de Charles, de pouvoir faire des levées d'hommes.

Après avoir combattu cette résolution relative aux recrutements, de Berghes est entré en communication avec les six cantons dévoués au roi, savoir : Zurich . . . . ., Unterwald, Schaffhouse et Bâle. Ceux-ci ont déclaré que si le roi de France veut attaquer l'Allemagne ou empêcher l'élection libre à l'empire, ils consentiront à une levée d'hommes, dans le cas où Charles le demanderait. De Berghes a donc pris ce qu'il pouvait obtenir. A ses yeux le mal n'était pas grand ; car il n'était pas pourvu de fonds suffisants pour payer les piétons. Et, ajoute-t-il, puisqu'ils promettent d'observer bien et loyalement la ligue héréditaire, le roi tiendra son argent « tant

des pensions générales et publiques que spéciales et secrètes, montant ensemble à la somme de 25 à 26 mille florins d'or par an. Et pourront tenir lesdits Suisses en suspens jusqu'à ce que l'élection soit passée, qu'ils ne feront assistance aux Français, et après l'élection, au nom du roi, notre maistre, au plaisir de Dieu ».

De Berghes n'a rien pu obtenir en plus, à cause « des grandes pratiques du pape et des Français qui ne tendent à un autre but que si le roi de France ne peut obtenir l'empire, d'y faire parvenir un tiers ».

C'est aussi la pensée des Suisses, par suite de la crainte qu'ils ont des deux rois. Néanmoins, de l'avis de de Berghes, les confédérés resteront neutres, en préférant néanmoins de voir passer la couronne impériale sur la tête de Charles plutôt que sur celle du roi de France.

Les créanciers et demandeurs raisonnables ont été contentés. Les autres doivent se présenter en justice, conformément aux termes de la ligue héréditaire. Touchant les pensions particulières, toutes les anciennes ont été supprimées et des nouvelles ont été promises.

A partir de 1519 jusqu'en 1578 nous n'avons plus trouvé de documents intéressants concernant les affaires de la Suisse. Pendant cette dernière année les Suisses se préoccupaient beaucoup de l'invasion du comté de Bourgogne projetée par le duc d'Alençon. Ils voulaient lui envoyer une députation des treize cantons, pour le prier de renoncer à ce projet et de ne pas molester ce pays par ses gens de guerre, en protestant qu'ils voulaient maintenir l'alliance avec la Bourgogne. Le duc n'ayant tenu aucun compte de cette invitation, la Franche-Comté sollicitait des secours de la Suisse. Les membres du canton de Berne demandèrent à ceux de Lucerne d'agir dans ce sens (p. 602).

Le rapport de l'ambassadeur (p. 603) du duc d'Alençon envoyé en Suisse constate que les six cantons catholiques avaient fait une alliance avec le duc de Savoie, contenant la clause que cet acte ne pouvait en rien préjudicier à celui conclu avec la France. Mais cette alliance n'avait pas été

approuvée par les sept autres cantons. Ce rapport donne sur toutes les relations entre la Suisse et le duc d'Anjou des renseignements précis et intimes.

De Watteville se présenta à son tour à ceux de Berne au nom du gouverneur de la Bourgogne, afin d'obtenir la permission de pouvoir faire une levée de 1,000 piétons pour défendre, en cas de besoin, la Franche-Comté contre les oppressions et invasions des gens de guerre du duc d'Alençon. En cas de refus, il s'adresserait à d'autres cantons (p. 607).

Des avis envoyés au comte de Champlitte, en mai 1578, donnent des renseignements (p. 607) concernant des mouvements de troupes de d'Alençon, des essais faits pour conquérir Genève et embaucher des soldats suscités par des Français.

Le seigneur de Watteville fournit aussi des détails sur l'alliance conclue par le duc de Savoie avec les cinq cantons (p. 611), sur les résolutions des cantons qui sont décidés à fournir à la Bourgogne un secours de 8,000 hommes, sur les démarches du S[r] de Pompeys (p. 613).

Hans Heydt, citoyen de Fribourg, fit connaître au comte de Champlitte les bonnes dispositions des *Ligues* de lui fournir des secours, et les intrigues menées par l'ambassadeur de France au préjudice de la Franche-Comté et de son souverain (p. 615).

Redoutant l'invasion des troupes françaises dans ce pays, Philippe II prescrivit au comte de Champlitte les mesures à prendre pour la défense du pays, et d'avoir recours aux *Ligues* (p. 617).

Dans une lettre subséquente du 1[er] mai 1580 (p. 619), le roi entretenait le gouverneur des négociations à entamer avec les *Ligues*, concernant la neutralité de la Bourgogne.

La missive du parlement de Dôle adressée au roi et au gouverneur général des Pays-Bas fournit sur les relations entre la Bourgogne et les *Ligues* des renseignements à la fois historiques et pratiques (p. 621). Souvent les affaires de ce parlement et des États de Bourgogne se confondent avec celles de la Suisse (pp. 627, 628).

Cette manière de voir était complètement partagée par Marguerite de Parme. Dans son mémoire sur la Bourgogne elle insiste spécialement sur l'opportunité et la nécessité d'entretenir l'amitié, l'alliance et la bonne intelligence avec les Suisses. C'est une nation très respectée, très redoutée, dont la *ligue héréditaire* doit toujours être entretenue, de manière qu'il serait convenable de chercher, sans préjudicier en aucune façon à cette alliance, de les obliger à défendre la Bourgogne. S'il fallait faire à cet effet des dépenses, ce serait de l'argent bien employé. A la vérité, les Suisses ne sont pas trop traitables; mais il y aura moyen de s'entendre avec eux en présence de l'aversion qu'ils ont de la France et de ce qu'ils sont bien disposés à l'égard de Philippe II. Il faut chercher à ménager, dans chaque canton, un agent qui ait de l'autorité, éviter de leur porter ombrage, leur inspirer de la confiance et donner satisfaction. Grâce à la subvention qu'on leur accorde, il y aura toujours moyen de trouver chez ces populations les meilleurs alliés en cas d'invasion. Mille à quinze cents Suisses seraient plus utiles que dix mille gens d'armes de la Bourgogne. Aucune *exaction* ne serait commise par eux. Les Suisses vallent mieux que les Bourguignons indigènes, chez lesquels on ne rencontre le plus souvent que brigues, compétitions et dilapidations (p. 552).

La princesse était sur tous ces points d'accord avec Granvelle. Le cardinal s'inquiétait surtout de ce que l'ambassadeur français avait dit en passant par Dôle. Vivement contrarié des retards mis aux relations diplomatiques avec la Suisse, il déclara que le roi veut absolument hâter la négociation. « Ladite neutralité, pour la sûreté de celle-ci, ne se peut traiter, sinon avec la participation desdits seigneurs des ligues; et comme la négociation est commencée, les Français devraient payer la moitié des frais, et a remise pourrait bien couter plus un pays que les frais de douz diettes » (p. 59). Les renseignements les plus circonstanciés sur cette affaire sont consignés dans cette lettre. Ils sont également très développés dans celles du cardinal des 17 avril et 11 mai 1580 (pp. 47, 53). Par la dernière, Granvelle entretient son correspondant des arguments à faire valoir pour presser les Suisses. Il faut à tout prix les ménager et éviter une rupture avec eux. Comme ils se montrent favorables à la cause du roi, il n'y a pas lieu de les effaroucher. Ils avaient déjà pris de mauvaise part les démarches indiscrètes de M. de Villeneuve, lorsqu'il mit sous leurs yeux la copie de la lettre qu'ils avaient adressée à feu la princesse d'Orange, mère du prince Philibert, lorsqu'elle était « entremise au gouvernement du comté de Bourgogne, du temps de feue madame Marguerite d'Autriche » (p. 51).

Cette lettre fournit, en outre, des renseignements très circonstanciés sur les relations de la Bourgogne avec la Suisse, sur les traités conclus avec ce pays (p. 53), questions importantes, sur lesquelles le cardinal revient plusieurs fois (p. 104).

Selon sa manière de voir, les Suisses étaient le principal appui pour la sûreté de la Bourgogne. Toutefois leur protection ne sera jamais désintéressée. Il y a cependant lieu de reconnaitre que leurs ambassadeurs « nous aident beaucoup contre ceux qui veuillent nous attaquer; et par les enseignes des leurs, nous feraient beaucoup plus de service que cinquante du pays (de Bourgogne), qui n'y servent, pour leur insolence, que de le ruiner, et par suite nous coûteraient beaucoup moins que ne monterait le dommage que les nôtres feraient au pays, et nul des voisins se voudra attacher auxdites enseignes Suisses pour ne pas irriter la nation, à laquelle tous les voisins portent respect; et nous les aurons si près qu'ils peuvent être si vite dans le pays que les indigènes. Selon une lettre du comte de Champlitte, les Suisses consentiront à une levée de 8,000 hommes des leurs; et certes avec ce je n'eus passé la déclaration à la Ligue héréditaire, qui se fût en mauvais termes, dont ils furent offensés; et nous savons qu'ils ne viendront à la déclaration, parce qu'ils tomberaient en la même déclaration envers l'archiduc Ferdinand et d'autres personnages de la maison d'Autriche compris dans la *Ligue* héréditaire, et l'ampliation nous servirait peu, parce que la *Ligue* avec la France serait de date plus ancienne » (p. 118).

Sachant combien peu le roi pouvait compter sur les Bourguignons pour défendre leur pays, Granvelle s'alarma lorsqu'un petit corps d'armée de de Français s'était réuni près des frontières. Il fallait, par conséquent, convoquer la milice bourguignone, convocation dangereuse, à son avis, et qui pouvait amener dans ce comté une révolte semblable à celle des Pays-Bas : « Le désir, dit-il, de répartir les charges et commander et manier l'argent est cause de tout ceci; et de cette manière on néglige les Suisses, qui sont notre principal appui » (p. 175). Il revient encore sur le même thème (p. 204), en faisant observer qu'il faut cultiver les relations avec la Suisse; mais, observe-t-il, on a longtemps négocié avec ce pays, de manière à l'irriter, tandis qu'anciennement on traitait avec ce pays d'une toute autre manière. Aujourd'hui les jeunes gens veuillent suivre une autre voie. Ce qui engagera les Suisses à refuser de négocier avec la comté de Bourgogne à propos d'une ligue défensive au moment où il n'y a pas d'apparence sérieuse de la voir envahir, et surtout de ne pas la défendre à leurs propres frais. « Nous devons nous contenter, ajoute-t-il, de leur refus de fournir des gens à nos dépends et de voir qu'ils déclarent, par lettres si expresses au roi de France, l'affection qu'ils nous portent, jusqu'à dire qu'ils ne souffriront aucun outrage » (p. 205). A différentes reprises il insiste de nouveau sur ce point (p. 274).

La question de l'envahissement de la Suisse par le duc d'Alençon n'était pas la seule qui préoccupait le gouvernement espagnol. Ce prince voulait aussi y faire des levées d'hommes destinés à l'accompagner pendant son expédition aux Pays-Bas. Sur cet enrôlement nous avons recueilli des données qui sont consignées dans un avis envoyé au comte de Champlitte les 29 juillet, 2, 14 et 17 août 1581 (p. 629).

Les pièces suivantes fournissent des renseignements sur les relations entre les Suisses et le duc de Savoie (pp. 631 et suiv.).

CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

DON JUAN DE IDIAQUEZ AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXX, fol. 120 v°.)

Madrid, le . . janvier 1580.

Illmo Señor...... causado quedara V. S. I. del dia de hoy: yo no me detuve a tratar de lo que aqui diré, por no estorvar los que yvan y venian.

Harto mas me cançan mil vezes estos officios vacantes, que muchos negocios, y fuera mejor quedar a tratar d'estos por excluir impertinencias.

Su Mag^d me escrivió a noche lo que va con esta; V. S. I. vea si conforme a lo que advierte y a la necessidad de aca, se pueden moderar las provisiones de dinero para fuera de España, algo mas de lo que V. S. I. me dixó ayer, que aquello no tengo muy en la memoria, que es reduzir el gasto del exercito de Flandes a 200 mil ducados por mes, cresciendo o menguando de costa, segun las mas o menos fuerças que tuviere el enemigo; y el para lo de Italia, ayudarse de los virreyes de Napoles y Sicilia;

suplico a V. S. I. me mande advertir lo que mas so le offresce, paraque por la mañana. la pueda avisar a Su Mag^d^.

Razon tiene Su Mag^d^ de dezir que el Emperador nuestro Señor, de gloriosa memoria, jamas tuvó tanto dinero junto, para emprender cosas; pero assistia en persona, y no era tan largo, como han sido los ministros que despues han sido empleados, que han consumido poços de oro y hecho poco. Y es muy bien lo que Su Mag^d^ dize que no conviene pagar todo, pero los 300 mil ducados que se piden para Flandes por contentar lo ya servido por la gente de la Moto, Montigni, y Egmont, no llega de mucho a lo que se deve y se devra al fin de hebrero, que son tres meses mas de la quenta del que es venido y en este principio mi portan mas 100^m^ ducados que 600 mil mas adelante; y no se habla de lo devido a los regimentos Alemanes, que son muchos milliones, y van ganando adelante, y cree la summa sin servicio. Con esto ay lo que contiene este billete de lo que platicamos el otro dia, es quanto por cura yo podria dezir; y que en las entrañas siento, que nos vamos á visto de ojos perdiendo, y ne alcanzo remedio : con esta provision de dinero, temo que en otro mes no despacharemos.

I.

RÉSUMÉ.

Il est nécessaire de modérer les dépenses occasionnées par l'armée de Flandre. Les choses se passaient autrement du temps de l'Empereur; il commandait ses armées en personne et prodiguait moins l'argent que les ministres de son successeur; ceux-ci ont épuisé des mines d'or pour n'obtenir en définitive que d'insignifiants résultats. Les dépenses augmentent chaque jour et, si l'on ne remédie pas à un pareil désordre, on entrainera promptement la monarchie dans une ruine totale.

II.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Madrid, le 3 janvier 1580.

Madame, j'ay la septmaine passée receu la lettre de Vostre Altèze du XXII de novembre; tant tardent elles maintenant devant que d'arriver, et suis marry que l'agent de Vostre Altèze aye donné si malvaise et tardive adresse, à celles que je luy envoye dois l'Escorial. Je me suis résolu depuis de prandre ung aultre chemin, et j'ay icy respondu aux précédentes de Vostre Altèze. que j'espère elle aura receu. J'ay extrèmement sentu le travail que à ce coup luy ha donné la goûte. la tenant au lict, pour la douleur du genol; mais je louhe Dieu qu'elle en soit quicte, et de sorte qu'elle se disposoit à son brief partement pour les Pays d'Embas; mais je la plains certes du travail du voiaige en telle saison. Sa Majesté ha aussi respondu aux lettres de Vostre Altèze. Et si ses lettres seront si particulières, et conformes à ce qu'en ha esté consulté en ma présence, j'espère qu'elle en aura heu contentement. Je tiens la main à ce que l'on responde à Monsieur le Prince, auquel je correspondz aussi de mon coustel. La difficulté de la provision d'argent, que passe par les mains de ces gens d'icy, cause le plus souvent difficulté aux dépesches. Mais je solicite continuellement, et suis après pour, oultre ce que dernièrement j'advertiz avoir esté pourveu, que l'on y envoye encoires une bonne somme, et que l'on donne ordre pour envoyer argent de moys en moys, sinon tant que l'on vouldroit, ce que l'on pourra. L'on escripvit dernièrement audit Sr Prince. pour former, suyvant l'accord, le Conseil d'Estat, et pour mectre au band le Prince d'Orange, à l'exemple de celluy que se fit contre les feurent Jo. Féderiq de Saxe, et Lantgraff de Hesse, et avec permission de pouvoir chacun librement oultrager sa personne. et occuper ce que luy appartient, où qu'il se puisse trouver, non encoires mis soubz la main de Sa Majesté, et semblable

déclaration contre ceulx que déans six septmaines ne l'abandonneront; que sera ung grand coup pour ceulx que sont fondez sur le commerce, et une taille de xxx mil florins pour qui livrera ledit Prince vif ou mort, que luy donnera craincte et apparentment le mectera en dangé. Je ne sçay ce que sur ce ilz respondront. Les dépesches se font maintenant en françois. L'on espère bien de Frise, Grunghe [1], Gheldres et Overissel. Plusieurs se monstrent peu contens dudit Prince d'Oranges, que à mon advis ne doive estre à son aise. L'assemblée de Cologne est séparée avec ung fort honorable recès pour le Roy. Mais ces malheureux le gloseront à leur accoustumé. Le duc d'Arscot [2], les abbeiz de St-Gertrou [3] et Maroles [4] que sont cause de tant de maulx, sont réduytz, et ont bien servy, et Schetz [5] et aulcuns aultres. Ceulx icy estoient députez des Estatz. Dieu par sa grâce nous soit en ayde. Si Vostre Altèze passe par le conté de Bourgogne, elle entendra de grandes foules que l'on ha faict à ce povre pays; mais je n'en veulx pour maintenant travailler Vostre Altèze. Les pouvoirs, restrictions et instruction yront à temps. Nous actendons le prévost Fonck que doibt servir au lieu de Hopperus, et des secrétaires estant icy seul Dennetières indisposé, comme Vostre Altèze aura entendu; mais, comme j'ay escript, la vraye instruction est celle qu'elle aura du compte que luy donnera Monsieur le Prince de l'estat des affaires et lettres et responces d'ung coustel et l'aultre et ce que de jour à aultre, selon la disposition du temps et des négoces, s'escripvra.

Leurs Majestés et Altèzes, grâces à Dieu, se portent fort bien, et n'est ce Noël sorty le Roy du palais. Son indisposition passée nous mit en socy (souci) et penne. Mais, Dieu mercy, il en est bien refaict; et je procure de le soulaiger tout ce que m'est possible, combien qu'il me pourroit quelques foys acculper (accuser) d'importun, mais non pour aultre que pour ses propres affaires.

Les gens de guerres que commencent jà venir, nous mectent jà en socy

[1] Groningue.

[2] Philippe de Croy, duc d'Aerschot.

[3] Jean Vander Linden, abbé du monastère de Ste-Gertrude à Louvain, souvent cité dans les volumes précédents.

[4] Frédéric d'Yve, abbé de Maroiles, élu en 1564, mort le 9 avril 1599.

[5] Gaspard Schetz de Grobbendonck, souvent cité dans les volumes précédents.

pour les vivres et craincte de désordres. L'on dit que le Roy Cardinal [1] se porte mal. Et l'on n'a pas tant d'espoir aujourd'huy, que l'on avoit il y a xv jours. Que ceulx du royaulme facent riens voir par vertu, ou pour recongnoistre le droit. Sa Majesté se tient preste pour tout ce que pourroit advenir. La consultation de Vostre Altèze s'envoya à ceulx que, de la part de Sa Majesté, sont en Portugal [2]. Ceste affaire se traicte par conseil appart, auquel je n'entreviens, ny en ung aultre conseil, sur ce que se debvra faire d'ung si grand appareil de guerre. Ilz tiennent icy que le droit cler est pour Sa Majesté, et maintenant s'envoye au Pape la consultation icy conceue pour la justice de Sa Majesté [3]. L'on ne laisse pas encoires publier les exemplaires; et pour tant ne le puis maintenant envoyer. Monsieur le Prince a escript à Sa Majesté pour le droit de son filz et pour le chastaul de Plaisance [4], que j'eusse voulu qu'il eust encoires différé. Je ne laisseroy de, aux occasions, en dire ce qu'il m'en semble, quoy que puisse advenir, et me trouvera toujours Vostre Altèze tel que je doibz pour son service [5].

[1] Henri I, roi de Portugal, frère du roi Emmanuel, qui lui succéda à l'âge de 68 ans, et mourut le 31 janvier 1580.

[2] Ce mémoire était relatif aux droits que Ranuce ou Ranutio, petit fils de Marguerite de Parme, pouvait faire valoir au trône de Portugal, à titre de représentant de sa mère Marie de Portugal, fille du prince Édouard et d'Isabelle de Bragance, et petite-fille d'Emmanuel, roi de Portugal. Voy. le t. VII, p. 456, de la *Correspondance de Granvelle*.

[3] Ce mémoire a été imprimé. Voy. le t. VII précité, p. 456.

[4] Le château de Plaisance, détenu par les Espagnols, avait été réclamé par la famille Farnèse, et lui fut restitué plus tard. Voy., à propos de la revendication de ce château par la famille Farnèse, notre t. VII, pp. 41, 88, 139, 148, 228, 254, 257.

[5] Publiée, avec quelques variantes, par Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 193.

———

III.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 3746.)

—

Madrid, le 4 janvier 1580.

Luigi Dovara[1] m'ha dato la lettera di Vostra Alteza delli 22 di settembre a me veramente gratissima, riconoscendo in essa l'amorevolezza sua verso di me et delli miei; et non dubito che Vostra Alteza sara stata informata dell' antica devotion mia et delli miei verso la Sua Serenissima casa, nella quale fo conto di perseverare. Et haverò molto a caro che Vostra Alteza mi commandi nelle occasioni. L'Illustrissimo et Eccellentissimo Sr don Pietro[2] è stato molto ben visto da Sua Maestà et ancora il detto Luigi, stimando come si deve la prontezza con la quale vengono per servire a Sua Maestà in questa giornata. Io gli vederò et servirò sempre molto volontieri in quanto potrò, et aspettaró che Vostra Maestà m'adoperi et commandi. Et baciandole cordialment le mani, prego Dio che la conservi et prosperi.

—

III.

RÉSUMÉ.

—

Le cardinal proteste de son dévouement au Duc. Il s'emploiera, autant qu'il est en son pouvoir, pour Don Pietro et Luigi Dovara, qui lui a remis une lettre des plus bienveillantes de Son Altesse.

[1] Louis Dovara, colonel au service du grand-duc de Toscane. Voy. sa notice dans l'*Istoria del granducato di Toscana*, t. II, p. 329.

[2] Pierre de Medicis, frère de François-Marie, grand-duc de Toscane, qui suivit la carrière des armes.

—

IV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 45 à 47.)

—

Aquila, le 6 janvier 1580.

Alli VIIIJ del passato, duplicatamente scrissi a Vostra Signoria Illustrissima con respondere anco a tutte le lettere sue che sino allora havevo ricevuto, la più fresca di nuove di novembre; et fra le altre cose li diedi conto di quanto passava intorno al particulare delli di Firenze, che tengo con il Duca di Fiorenza, et li mandai copia de una lettera scritta da Sua Maestà al vice-Re de Napoli passato, per il quale li ordinava, che avanti de venire a publicatione di sententia in detta mia causa, si mandassino in potere de Sua Maestà le noti. et motivi di ciascuno consigliero, cosa di mio molto pregiuditio et danno, et preghai Vostra Signoria Illustrissima a operare che Sua Maestà revocasse tal lettera, con ordinare che subito si spediesse la causa : et hora mi occore farli sapere di più, che detta causa et di detta giornata assegnata, che fu alli XV del passato, fu soluta, et finita nel colaterale, alla presentia del vice-Re, et da due rote, impero non si è publicata la resolutione, ostando la sudetta lettera de Sua Maestà, ne io ho potuto saperla : ma per quanto mi viene scritto dalli miei avocati, che hanno trattato questa causa, et sanno la mia giustitia. dicono che la sentencia non puo esser altrimenti che in mio favore, et io lo credo. per le infinite ragioni che ne tengo, onde mi sono resoluta à mandar hora Pietro Aldrobandino[1] da Sua Maestà a farla capace del grandissimo pregiuditio che mi porta la dilatione dependente da essa sua lettera, et à supplicarla restare servita ordinare subito al vice-Re, et al consiglio de Napoli, che non solo publichino la sententia et resolutione che hanno fatto pro o contra che sia, ma la faccino esequire conforme al giusto, ne comporti Sua Maestà, che mi si faccia torto, come si farebbe quando non lasciasse correre in Napoli l'ordi-

[1] Voy. sur ce personnage notre tome VII, où cet agent de Marguerite de Parme est souvent cité.

nario corso della giustitia; et se bene mi prometto che Sua Maestà, come principe tanto giusto, non mancarà di favorirmi in questo, nondimeno prego Vostra Signoria Illustrissima ad interponere l'opera et autorità sua, in quel meglio modo che li parerà, acciò ch'io non sia più distrahata dal Duca di Fiorenza, ma che senza perdere più tempo, io sia satisfatta, et rintegrala del uso frutto de mia dote, che gia sono passati sei anni, che mi si tiene ingiustamente usurpato, come Vostra Signoria Illustrissima ben sà, et di nuovo la informerà Pietro Aldrobandino che tiene comissioni da me, di darli conto di quello che occorre, et di fare quanto da lei li sarà ordinato: la prego per tanto a prestarli intiera fide, et a favorirlo di maniera che con brevità egli habbia il su detto ordine da Sua Maestà per il vice-Re et consiglio de Napoli, di che a Vostra Signoria Illustrissima restaro con infinito obligo, come intenderà dal detto Aldrobandino, et anco li dirà che per incaminarmi alla volta de Fiandra, si come Sua Maestà mi ha comandato, altro non aspetto che risposta de Sua Maestà della lettera che li scrissi a trenta de ottobre, con la quale mi doverà venire la comissione, et ordine, et le instrutione che si ricercono, conforme che li supplicai a mandarmi, atteso che senza essa, non mi pare poter mettermi in viaggio, non sapendo quello mi habbia da fare, per che Sua Maestà sino à hora, non mi hà dato notitia alcuna, della sua voluntà, ne di cosa concernente aquel governo, et al suo servitio, et subito havuto dette comissioni et ordine, che sono necessarie, mi mettero in camino, essendo del tutto pronta a partire, come intenderà dal Aldrobandino et parimente quel di più che mi pare convenirsi al servitio de Sua Maestà, et che è di bisogno io sia avertita, et provista, per potere accertare in servire la Maestà Sua a gusto et satisfatione, che altro non è il mio desiderio: et con tal mira hò accettato carico cosi grave et pericoloso, onde prego Vostra Signoria Illustrissima caldissimamente si contenti à tenere la mano, et far opera che di quanto li referra per mia parte detto Aldrobandino, si intorno a questi particulari di Fiandra come della causa de Fiorenza, tutto habbia con prestezza effetto; al qual Aldrobandino hò comandato espressamente che conferisca tutti li miei affari con Vostra Signoria Illustrissima et à fare quanto da lei li sarà ordinato, sendo io ben sicura, che con il suo prudente consiglio, egli non potra errare et io venirò consolata di quanto giustamente desidero, et si conviene, con far certa Vostra Signoria Illustrissima che li restaro perpetuamente obligata: et per che confido totalmente nella solita sua amorevolezza non mi par sia di bisogno stendermi in altro, se non rimettermi ad esso Aldrobandino che sene viene informatissimo di tutto quello che a me occorre, et conviene al servitio de Sua Maestà. Io ho lettere del Principe mio figlio de VI del passato, che attendeva alla esecutione del accordo fatto con le provincie wallone, le quali li havevano dimandato socorso di fantaria et cavalleria, atteso che genti della una andavan facendo molti danni, et pensava mio figlio concederlo, se da tutti quelle provincie unitamente ne fusse ricerco, come credo ne doverà haver dato conto a Vostra Signoria Illustrissima, la qual prego ad havere detto mio figlio in bona raccomandatione, continuando di scriverli et avertirlo, poi che lei sà quanto stima egli faccia del suo parere et consiglio; tutte le lettere che a Vostra Signoria Illustrissima ho scritto sono state consegnate in Roma al suo auditore Lana: desidero grandemente intendere che li siano pervenute in mano et haver nuova della sua bona salute, per il che si compiaccia farmene avisata con quel di più che li parerà farmi sapere. Il vice-Re di Napoli mi hà scritto tener ordine de Sua Maestà, che donna Giovanna, figlia del S^re don Giovanni (che sia nel cielo) [1], vadi a Napoli, nel monastero di Santa Chiara, et cosi andrà fra sei o otto giorni, ben che non merita essa figlia stare inserrata in monastero: tuttavia comandando cosi Sua Maestà si eseguira, et Vostra Signoria Illustrissima si contenti favorirla appresso alla Maestà Sua per che la tenga in protettione, sendo figlia di tal padre; et per che dal prefato Aldrobandino, Vostra Signoria Illustrissima intenderà del mio bono essere, et de questi miei nepoti, et di ogni altra cosa, fo por hora fine, etc.

[1] Fille illégitime de don Juan d'Autriche et de Diane Falangola. Elle épousa le prince de Butera et mourut en 1630. Voy. à ce sujet le tome VII, pages 456, 478, 496.

IV.

RÉSUMÉ.

—

Dans la première partie de cette lettre la duchesse de Parme sollicite les bons offices du cardinal pour obtenir du Roi un prompt règlement à son profit du procès qu'elle soutient contre le duc de Toscane au sujet de son douaire, comme veuve d'Alexandre de Médicis, son premier mari. Elle serait très reconnaissante à Granvelle de vouloir bien faire en sorte que Sa Majesté donnât à cet effet des instructions précises au vice-Roi et au conseil de Naples. Elle a chargé de ses instructions particulières Pietro Aldobrandino, en qui le cardinal peut avoir toute confiance.

La seconde partie est consacrée aux affaires de Flandre et à Alexandre Farnèse. Elle se termine par un appel à la commisération du cardinal en faveur de Jeanne d'Autriche, la fille de Don Juan.

Nous donnons ci-dessous la traduction de cette seconde partie.

..... Et j'ajouterai que pour me rendre en Flandre, suivant l'ordre du Roi, je n'attends que la réponse de Sa Majesté à ma lettre du 30 octobre. Je compte recevoir sous le même pli la commission avec les instructions, sans lesquelles je ne puis entreprendre le voyage. Car j'ignore ce que j'aurais à faire pour le service de Sa Majesté, le Roi ne m'ayant pas jusqu'ici donné à connaître ses volontés touchant le gouvernement de ce pays. Dès que j'aurai reçu cette commission et les ordres nécessaires, je me mettrai en route. Je suis prête à partir, comme vous le dira Aldobrandino, quand il conviendra à Sa Majesté et dès que j'aurai été prévenue et mise en mesure de pouvoir servir Sa Majesté selon ses désirs et à sa satisfaction. Aussi bien ce n'est pas de mon propre mouvement que j'ai accepté une mission aussi grave et périlleuse.

Je prie donc vivement Votre Très Illustre Seigneurie de vouloir bien tenir la main à ce que, conformément aux explications que ledit Aldobrandino lui transmettra de ma part, l'on règle sans tarder tant l'affaire de Flandre que celle de Florence. A cet effet j'ai donné ordre à Aldobrandino de discuter toutes mes affaires avec Votre Très Illustre Seigneurie. Comme j'ai toute confiance en la sollicitude habituelle de Votre Très Illustre Seigneurie, je ne m'en remettrai à nul autre du soin de mes intérêts, si ce n'est à Aldobrandino qui se rend à Madrid, instruit de tout ce qui me concerne et convient au service de Sa Majesté.

J'ai des lettres du Prince mon fils du 6 décembre dernier. Il attendait l'exécution de la convention conclue avec les provinces wallones. Celles-ci lui avaient demandé de

l'infanterie et de la cavalerie pour les défendre contre les exactions des troupes de l'autre parti : mon fils était d'avis de leur donner ce secours si toutes les provinces étaient unanimes à le réclamer. Je présume qu'il en aura informé Votre Très Illustre Seigneurie, laquelle je prie de vouloir bien lui continuer son estime et ses conseils. Votre Très Illustre Seigneurie sait quel prix mon fils attache à ses avis.

Toutes les lettres, que j'écris à Votre Très Illustre Seigneurie, sont remises à Rome à son auditeur Lana. Je serai très heureuse d'apprendre qu'elles lui sont bien parvenues, en mains propres, et d'avoir des nouvelles de sa santé, etc.

Le vice-Roi de Naples m'a écrit qu'il a reçu de Sa Majesté l'ordre de faire entrer Donna Giovanna, fille du seigneur Don Juan (que Dieu ait son âme!) dans le couvent de Sainte-Claire à Naples. Elle y entrera donc dans six à huit jours, bien que cette jeune fille ne mérite pas d'être enfermée dans un couvent. Mais puisque le Roi l'a ordonné, l'affaire suivra son cours. Puisse la jeune princesse être recommandée par Votre Très Illustre Seigneurie à la sollicitude de Sa Majesté, étant la fille d'un tel père.

Je finis ici cette lettre. Votre Très Illustre Seigneurie entendra du susdit Aldobrandino tout ce qui concerne mes intérêts, mes petits enfants et toutes autres affaires.

—

V.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, nº 1736.)

—

Madrid, le 10 janvier 1580.

Sono alcuni giorni che io scrissi per V. Ecc. le lettere che vanno con questa, con speranza che Sua Maestà dispacciaria brevemente; ha ritenute le soe lettere in francese molto più giorni prima che io le habbi viste et sopra di esse non si puo far la risposta senza conferir con Sua Maestà stessa. Il che non si è possuto fin addesso fare per haverle mancato tempo : che come è stata longamente absente, molti negotij si sono cumulati, spetialmente quelli dello consulte che gli haveano da far questi signori Presidenti

delli consegli li Castiglia et dell' hazienda, de più dell' audientie, per ascoltar l'imbassadori, et le feste nelle quali Sua Maestà senza uscir di Palatio è stato retirato. Mi dicè che me chiamara uno di questi giorni, ma fra tanto con l'occasione della partenza delle lettere per Lione io non ho voluto mancare di mandarle quelle che havevo fatte mie. Quello che maggiore disturbo ci da è la provisione del dinaro, la quale pero io sollicito gagliardamente et sono importuno a tutti questi che maneggiano l'hazienda, representando loro li pericoli che potriano nascere di maggiore dilatione: se ben io spero che V. Ecc. si sara qualche poco accommodata delli dinari mandati per conto delli Spagnuoli.

Io scrivo al consiglier Assonleville che faccia fare la menuta di là del Titulo di Conte che domanda il Marchese di Ruzebroeck [1], et ancor quello che ha domandato Monsignor di Capres, de Henin Leytart, le quali non si possono qui formare, cosi per non haver qua la specificatione delle terre che deveno esser comprese nell' uno et l'altro dispaccio come per l'indispositione del secretario Dennetiers, non essendo qui nissuno che possa servire in questi dispacci, et io non posso attendere a tutto, tanto più che le scritture, forme et protocolli del Presidente Hopperus sono ancora serrate sotto chiavi et per questo sara di bisogno che V. Ecc. facci affretar la venuta del prevost Funchio et del secretario.

Se saria ancor bisogno d'un buon secretario allemano et forse ne conoscera alcuno il detto prevoste che sia apposito, ma supplico a V. Ecc. che gli facci affrettare il passo, che io son tanto carico di negotii che non posso attendere a tutto; sara ancor bisogno che mandino la menuta per la commissione del governo di Hesdinfert, non havendosene mandato di là una copia de quella che ha havuto monsignor de Hellefault, per farla nella medesima forma, perche non vorrei che con la dilatione intrassero nel sospetto che vi sia artificio, et che Sua Maestà si fosse pentita delle concessioni fatte a questi doi signori. Io sollicitaro quanto potro che Sua Maestà dispacci brevemente a V. Ecc. sopra le lettere francesi et altre; Sua Maestà sta bene, gratie a Iddio, cosi stanno ancora tutti questi signore et signore del sangue.

E arrivato qua il signor Don Petro di Medicis che isbarcò (disbarco) in

[1] Richebourg.

Cartagena, Fabritio Colona quale l'ha portato su le galere di Sicilia passo a Cadizi con la gente del Marchese di Mondejar: et delle galere di Napoli non havemo ancora nova, se non di quando stavano tuttavia in Gaeta, aspettando vento; sette o otto navi sono arrivate con fantaria italiana et con alcune munitioni.

Il Re di Portugallo sta tuttavia cossi con la soa indispositione, ma vivo et alcune volte dicono di voler determinare il punto della successione: altre volte dicono di volervi pensare sopra : non sapemo quello che succedera ne posso dire a V. E. il particolare del negotio perche si negotia in conseglio a parte da signori Castellani.

V.

TRADUCTION.

Il y a quelque temps que j'ai écrit pour Votre Excellence les lettres jointes à celle-ci. J'espérais que Sa Majesté dépêcherait les affaires, mais Elle a retenu, plusieurs jours avant de me les communiquer, les lettres écrites en français par Votre Excellence. Au reste, je ne puis y répondre sans en avoir conféré avec le Roi lui-même; mais il n'a pas eu encore le temps de me recevoir. Comme il a été très longtemps absent, beaucoup d'affaires se sont accumulées, surtout celles de la Consulte, qui incombent aux présidents du Conseil de Castille et de l'*Hazienda* [1]. Il faut y ajouter les audiences accordées aux ambassadeurs et les jours fériés, pendant lesquels Sa Majesté s'est tenue renfermée dans son palais. Le roi me dit qu'il m'appellera un de ces jours, mais je n'ai pas voulu manquer l'occasion de ce courrier de Lyon pour apprendre à Votre Excellence où en sont mes affaires. La plus grosse difficulté ici est de pourvoir à l'argent. Mes réclamations importunent les agents de l'*Hazienda*. Je leur représente pourtant le danger de plus longs délais, tout en espérant que Votre Excellence se sera plus ou moins tirée d'affaire au moyen des fonds expédiés pour les troupes espagnoles.

J'écris au Conseiller d'Assonleville de faire rédiger les diplômes du titre de comte que

[1] *Hazienda* ou *Hacienda*, espèce de Conseil des finances. Voy. Danvila y Collado, *El poder civil en España*, t. I, pp. 530 et 531.

sollicitent le marquis de Richebourg [1], Monseigneur de Capres et d'Hénin-Liétard. Cela ne peut se faire ici. Nous n'avons pas la liste détaillée des terres qui doivent être comprises dans l'un et l'autre diplôme. Puis il y a l'indisposition du secrétaire Dennetières; personne ici ne peut se charger de ces dépêches. Quant à moi, je ne suis pas en état de m'occuper de tout cela, d'autant plus que les papiers et protocoles du président Hopperus sont encore enfermés sous clef. Il importe donc que Votre Excellence presse le départ du prévôt Fonck et de son secrétaire. Il faudrait aussi un bon secrétaire allemand. Peut-être ledit prévôt en connait-il un qui soit capable. Je supplie Votre Excellence de le faire envoyer au plus tôt; car je suis tellement accablé d'affaires, que je ne puis suffire à tout. Il faudra également la minute de la commission du gouverneur d'Hesdin. Car on n'a pas envoyé ici une copie de celle qui a été remise au seigneur d'Helfaut [2]. On s'en serait servi pour modèle. Je ne voudrais pas exciter la défiance du Roi par tous ces retards, ni l'amener à regretter les concessions faites à ces deux seigneurs. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que Sa Majesté réponde immédiatement aux lettres françaises et autres de Votre Excellence.

Don Pierre de Médicis est arrivé ici de Carthagène, où il a débarqué. Fabrice Colonna, qui l'a transporté sur les galères de Sicile, est allé à Cadix avec les troupes du Marquis de Mondejar [3]. Des galères de Naples nous ne savons encore rien, sinon qu'elles ont fait escale à Gaëte, en attendant un vent favorable. Sept ou huit navires sont arrivés avec de l'infanterie italienne et quelques munitions.

Le Roi de Portugal est toujours indisposé. Les uns disent qu'il veut tantôt régler l'affaire de la succession au trône, tantôt y réfléchir encore. Nous ne savons ce qui arrivera, et je ne puis donner à Votre Excellence des détails sur l'affaire, puisqu'elle se traite en conseil particulier par les seigneurs de Castille.

[1] Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg et de Roubaix. Voy. sa notice dans Kervyn de Volkaersbeke et J. Diegerick, *Documents historiques,* t. I, p. 439. — Édouard ou Oudard de Bournonville, baron de Capres, souvent cité dans notre tome VII. — Jacques de Hennin-Liétard, baron de Haussy ou Auxy, cité également dans le même volume.

[2] Antoine d'Helfaut, s[r] de Winesele, était gouverneur d'Hesdin. Voy. t. VI, p. 159, note 2.

[3] Don Inigo Lopez Hurtado di Mendoza, marquis de Mondejar. Voy. sa notice, t. V, p. 523.

—

VI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives de Milan, n° 3746.)

—

Madrid, le 12 janvier 1580.

Hoggi m' ha dato la lettera di Vostra Alteza il Cavigiano suo ambasciatore et m' è stato molto ben venuto venendo da parte di quella. Io me gli sono offerto prontissimo a sentirlo ogni volta che vorrà et a servirlo in quello che mi chiederà et io potrò : il che farò sempre con la pronta volontà che si può desiderare, havendo io et tutti li miei fatto sempre professione di devoti servitori di cotesta casa, quale mi trovarà Vostra Alteza in ogni occasione. Et le bacio le mani, per le liberali offerte che nella detta sua lettera ch' è stata servita scrivermi mi fa, pregando N. S[r] Dio che a Vostra Alteza conceda ogni colmo di felicità.

—

VI.

RÉSUMÉ.

—

Il a reçu, ce jour même, de l'ambassadeur toscan, Cavigiano, la lettre de Son Altesse, et elle lui a fait bien plaisir. Il remercie le grand Duc de ses offres bienveillantes et réitère ses protestations de fidélité et d'attachement à la personne du prince et à la maison de Médicis.

—

VII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

—

Madrid, le 13 janvier 1580.

Restando discaricato il greffe o scrivania della Corte del Parlamento di Dola della pensione che vi haveva sopra Vanden Hes, Sua Maestà ha fatto gratia di simil pensione sopra il detta assignamento à Gio. Sigoney, controleur della casa di Sua Maestà, da V. Ecc. conosciuto (come credo). il quale è antico servidore di Sua Maestà et non se li è fatta altra mercede, se bene confessano tutti che è gran servidore et che senza lui si trovariano nel maneggio della detta casa assai inviluppati. Sua Maestà ne scrive a V. Ecc. et se bene non è di bisogno, ha voluto il detto Sigoney che anch' io le ne scrivesse per supplicare V. Ecc. che commandi che quanto più brevemente se gli ne facci il dispaccio : et son certo che a quanti sono in questa Corte piacerà motto che sia favorito.

—

VII.

RÉSUMÉ.

—

Le Roi, pour récompenser les loyaux et habiles services de Jean Sigoney [1], contrôleur de sa maison, lui a fait un transfert de la rente que Vanden Hes [2] avait sur le greffe de la cour du Parlement de Dôle. Bien que ce soit prendre un soin superflu, le cardinal, sur la demande du bénéficiaire, joint ses instances à celles de Sa Majesté pour

[1] Jean Sigonnet, Bourguignon. Voy. Gollut, *La république séquanaise*, col. 1649.

[2] Jean Vandenesse. Voy. t. V, p. 423.

que le prince de Parme recommande à la sollicitude bienveillante de la susdite cour un ancien serviteur du Roi, que Son Altesse connait sans doute.

—

VIII.

LE DUC D'AERSCHOT AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 2534, fol. 97.)

—

Cologne, le 14 janvier 1580.

Monsieur, je suis journellement attendant en très-grande dévotion quelque response sur les lettres que vous ay escript depuis mon arrivée en ceste ville. Je ne sçay que penser pourquoy elle tarde tant, signalment attendu que Monsr le Prevost Fonch m'a comunicqué aulcunes de voz lettres d'assez freche date. A raison de quoy craindant que mes lettres ne soient venus en voz mains, je vous ay bien volu envoier duplicat de mes deux précédentes, ensamble de celle que j'ay escript au Roy par Monsieur le Duc de Terranova. J'espère que la ditte tardivité sera récompensée de quelque bonne et fructueuse response, à quoy vous supplie, Monsieur, tenir la bonne main vers Sa Majesté, et afin qu'elle soit servie m'honnorer de ses commandemens pour les povoir ensuivre et accomplir, comme à fidel vassal et très-humble serviteur appartient. Je ne doubte qu'aurez entendu la perte que noz gens ont fait de Mesnin [1]. Depuis, les ennemis flamengs ont bruslé mes bourgs de Commines [2]. Halewin [3] et aultres qui me restoient encoires entiers celle part, qui m'est une nouvelle augmentation de tant de pertes que j'ay enduré par ces guerres intestines. Mon chasteau dudit

[1] Menin avait été pris par les troupes des États, le 22 octobre 1579. (Remery-Barth, *Histoire de Menin*, t. II, p. 231.)

[2] Les troupes des Malcontents abandonnèrent Commines, qui fut occupé par celles des Etats, le 15 novembre 1579. (*Mémoires anonymes*, t. V, p. 11.)

[3] Hallewyn fut pris par de la Noue vers la même époque. (Voy. *ibidem*, p. 12.)

Commines, avec mes meubles et le restans, a esté assiégé et en grand dangier, et néantmoins préservé (grâces à Dieu) par la fidélité et résistence de mon bailly et des soldatz que j'y ay entretenu à mes propres fraiz, et finalement secourru par noz gens. Je vous envoie cy-joincte copie des lettres des Estatz assamblez en Anvers [1] et de l'instruction secrète y mentionnée, par où voirez à quoy ils se sont finalement déterminez à mon très-grand regret, parce qu'il ne reste plus d'espoir de réconciliation avec Sa Majesté, leur prince et seigneur naturel; de tant plus qu'ils ont dressé une forme de restablissement (comme ils prétendent) de la future administracion des Provinces-Unies en bonne obéissance et police, tant au fait de guerre que de la justice, soubz une souveraine auctorité, assistée d'un conseil de trente personnes, choisies des dittes Provinces-Unies, ensamble sur les listes des moiens généraulx, sur les biens entrans et sortans de la consumption de yceulx avec un pied et cours égal de la monnoie, l'envoians moiennant ce les deputez des dittes provinces, et establissans quant et quant un nouveau conseil des finances; par où seront doresavant forcloz et deboutez les gens de bien qui restoient encoires au dits Estats, ne doubtant qu'ils ne commetteront ausdits conseils, sinon ceulx qui sont affectionnez et selon l'humeur de celluy ou de ceulx qui présentement ont usurpé toute auctorité. Il samble aussy que les François se vouldront entremesler des affaires du païs; dont il me desplait en l'âme, tant pour la deservice de Sa ditte Majesté (à laquele neantmoins je demeureray à jamais fidel, selon l'obligacion que je doibz à mon Prince), qu'aussy pour les grandes ruines, calamitez et misères imminentes à nostre pauvre patrie et à tant de gens de bien encore restans, qui ne désirent rien de plus que le service de Dieu et de Sa Majesté, avec la conservation de nostre Ste-Foy et religion catholique romaine, choses vraiment dignes de toute commisération. Je prie Dieu y envoier remède convenable. Monsieur le Marquis de Havrech, mon frère [2], a tant fait qu'il a impétré congé de sortir d'Anveres soubz umbre d'aller visiter Madame sa femme, estant touteffois d'intention me venir trouver, afin que puissions, par ensamble, faire ce que convient pour

[1] Le duc entend sans doute parler de la résolution du 27 décembre 1579 par les États concernant l'institution d'un conseil d'État de toutes les Provinces-Unies. (Voy. à ce sujet Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 515.)

[2] Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, souvent mentionné dans les volumes précédents.

le service de Sa ditte Majesté, auquel nous nous emploirons en toute fidélité partout où icelle sera servie nous commander. Il fut passé longtemps party; mais ces gelées l'ont empesché. Je tiens qu'il soit maintenant en chemin; vouldrois qu'il fut jà arrivé seurement. Ce ne sera sans grand danger pour les lieux qu'il a à passer; j'espère, si tost qu'il sera venu, me retirer sur mes biens et illec attendre les commandemens de Sa ditte Majesté; qui est la cause, Monsieur, que je vous supplie de rechef, suivant vostre bonne volonté accoutumée vers moy et nostre maison, d'emplier vostre auctorité et crédit, afin que, au plustot, je puisse avoir quelque response fructueuse; faisant aussy entendre à Sa ditte Majesté ce que du contenu en ceste trouverez servir à propos. En quoy m'obligerez de plus en plus à vous faire et aux vostres service en tous endroitz où me vouldrez emplier. L'on dict icy que Madame de Parme retourne au Pays-Bas, dont je suis bien aise. Je prie Dieu que nous puissions reveoir les dits pays en l'estat et obéissance qu'ils estiont au temps de son gouvernement.

Poscriptum de la propre main du duc. Monsr, si cestes ne vat de ma main, prie l'excuser. Les occupations qu'ay ycy m'en ont osté le loysir; suppliant avoyr souvent nouvelles de vostre santé.

IX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

—

Madrid, le 30 janvier 1580.

Doppoi le mie ultime ho havuto la litera di V. Ecc. delli 24 del passato piena di tanta amorevolezza che ogni momento cresce il reconoscimento del obligo che li devo : et prima di respondere ad essa, baso cordialmente a V. Ecc. le mani di quanto fu servita dire favorendome infinito al commissario Charton et doppoi nella medema substantia a monsieur Dachey, mio

repote, in presentia del secretario Laloo, in che me favori di manera che non so con che servitio possi io meritare tanta gratia. Et specialmente per il favore fatto a detto mio nepote per far ricadere in lui il balliagio d'Amonte nel contado di Borgogna, poi che sopra le litere che fu servita scrivere a Sua Maestà, non volendose lei resolvere come non conveniva a darli la superviventia che dicono per non dar mal exemplo, fu servita assecurarme che venendo a morte il signor don Fernando l'officio saria suo : il che poi V. Ecc. (merce sua) ha complito facendoline dar il possesso, et di piu havendo V. Ecc. scritto a Sua Maestà in favore di mia sorella vedoa del detto signor Don Ferrante : s'è contentata Sua Maestà che goldi sua vita durante, essendo gia di eta et mal sana, della signoria di Vennes nel medemo modo che la goldeva et possedeva il detto signore suo quondam marito. Di che riconosco l'obligatione che devo a V. Ecc., che in me trovara sempre promptissima volunta per servirla come devo.

Le litere spagnuole che V. Ecc. ha scritto a Sua Maestà col corriero francese io le ho viste et l'assecuro che se fanno le diligentie che humanamente se possonno per che se faccino nove provisioni; in che questi della hazienda sonno piu tardi di quello che Sua Maestà stessa vorria, essendo che lei propria ci agiuta a solicitarli. Et spero che brevemente se mandera provisione et a me pare che V. Ecc. habbi fatto molto bene d'agiutarsi di quelli dinari che se mandorno per li Spagnoli, procurando, come V. Ecc. scrive, che se contentino con alcune paghe et che il resto se paghi loro in Italia, per il che se fanno li officij convenienti per procurare che non se manchi alla provisione devuta et che trovino dinari arrivando a Milano, essendose già scritto alli vicere di Sicilia et Napoli accio che mandino persone per recevere ogni uno di loro quella parte che li capera di questa gente, ritenendose in Milano il numero necessario nel modo che V. Ecc. poi intendera; che pero sera col ragionevole contentamento di tutti. Et non ha fatto poco V. Ecc. di finire il conto con li Alemanni, et còl primo dispachio se manderanno a V. Ecc. lettere di Sua Maestà in Podesco per li colonelli, accio che s'adoperino con li loro soldati facendoli contentare di qualche paghe di presente et dando per quello che restara devuto termine competente di doi, tre o quatro anni, dentro del quale se possi dar loro contento. Et di piu se provedera qualche summa per il campo novo, facendo io continua instantia a Sua Maestà che dia ordine a che successivamente, mese per mese, s'incaminino a

quella volta dinari con li quali V. Ecc. se possi valere et agiutare in suo servitio.

Le litere che V. Ecc. ha scritto in francese non le ho viste anchora che le retiene Sua Maestà : ben me dice voler pigliar tempo uno di questi giorni per poterne conferir meco, il che non ha potuto far prima occupato in altri negotij et specialmente in quello di Portugalo. Dove il Re Cardinale ha declarato nelle corti la ragione della successione essere di Sua Maestà Catholica, et questo stesso ha approbato il braço ecclesiastico et quello de la nobilta : et come Lisbona et li populi non venivanno bene in quella determinatione, li ha fatto essortare il detto Re Cardinale a che riconoscendo Sua Maestà per principe successore tratteno con essa de conditioni et che domandino privilegij, si che se la cosa va di questo modo havera Sua Maestà quello che pretende, et restara poi che li altri pretensori, conforme alla ragione che potranno havere, trattino con Sua Maestà di recompensa.

Madama era per mettersi in camino. Ne so di che persona poteva Sua Maestà provedere piu a contento di quelli popoli per succedere a V. Ecc., dappoi del termino del governo che a lei hanno concesso; so bene che non sara senza travaglio, pero spero che Dio vi agiutara et che se una volta quelli popoli se reconoscono et ritornono alla obedientia, che se vivera un pezzo in quiete per non ritornar alli mali passati; et Sua Alteza conosce le persone et ha pratica delli negotij con che potra molto agiutar a V. Ecc., alla quale io acennai quello che io non osai dire, anzi tenevo una lettera di mio pugno per V. Ecc. per avisarnela : ma non volse Sua Maestà che se sapesse in fiandra fin che da Sua Alteza s'havesse risposta.

La provisione fatta da V. Ecc. per licentiare li cavalli borguignoni che gia eranno in quel paese ès tata acertatissima; a me dispiace che non sia stata obedita di tutti con quella prontezza che dovevanno, come obedirno monsieur Daultre, figlio del conte di Champlite, et monsieur Dachey, mio nepote; il quale mio nepote s'obligo alli soi soldati accio che se retirassero et separassero et sebene il detto baron Daultre fece simil comandamento alli soi, non usorno di simil obedientia, ma il detto comte di Champlite, col suo credito et d'alcuni altri, trovo promptamente una summa con la qual se spera che se hara dato remedio alli grandi disordini et gravezze che davanno li soldati a quelli miseri popoli.

Quanto al caso di quel capitano Charton [1] del quale fecero esclamatione alcuni, la continuanno molto differentemente : ma sia come se vole, se fosse vero quello che dicono, che il locotenente del ballivo procedesse per ordine di V. Ecc. a pigliar informatione delli eccessi et che facendo il suo officio il capitano havesse usato delli termini che pretendevanno veramente, seria caso gravissimo et da non doverse passare con dissimulatione. Il procedere di V. Ecc. per la parte soa è stato molto justificato, et se vi è mancamento alcuno pare che sia di quelli conseglieri di Dolo che hanno havuto il fatto nelle mani; a me piace summamente haver inteso quel che V. Ecc. mene scrive, accio che se qua se ne tratta io sappi che dire per la soa justificatione; et procede con la soa grande prudentia di non voler tratare nelle cose di justitia, si non con la participatione delli doctori essendo di loro professionne et accio che di quello che faranno sianno obligati dar conto a V. Ecc. Sia certa che di quello ch'io sentiro che possi portar umbra, La ne advertiro voluntieri per prevenire ad ogni sinistro officio che far' volesse alcuno. Et in quanto io potro, sera da me servita con amore, osservanzza et grandissima affettione.

Questa dilatione della provisione di dinari a causa che le risposte alle littere di V. Ecc. tardino et che alcune che gia alcuni giorni sono fatte restino senza sottoscrittione, ma io non ho voluto manchare di usar di questa occasione del ordinario di Lione perche V. Ecc. sappi che le soe litere sonno arrivate et accio intenda che se attende al negotio et che da mia parte non mancho : ma io non posso con quanto fo tirar questi dal loro passo ne farli tanto diligenti come io vorrei, se bene da qualche tempo inça se sono un poco emendati.

Doppoi di scritte le ultime litere di V. Ecc. ne haveva havuto di Sua Mag[d] et alcune mie, de l'arrivo delle quali non sapemo anchora nove, pur spero che seranno arrivate.

[1] Chareton était Bourguignon.

IX.

RÉSUMÉ.

Il remercie vivement Son Altesse des faveurs qu'Elle a accordées à ses amis et parents, notamment au commissaire Charton [1] et à son neveu d'Achay [2]. N'ayant pu donner à ce dernier la survivance du bailliage d'Amont dans la comté de Bourgogne, le prince lui avait promis la charge à la mort du titulaire Don Fernando ou Don Ferrante [3], beau-frère du Cardinal. Son Excellence a tenu parole. Ensuite elle a assuré à la veuve, la sœur de Granvelle, l'usufruit de la seigneurie de Vennes [4]. Aussi le Cardinal se confond en protestations de gratitude et de dévouement.

Il a vu les lettres espagnoles que Son Excellence a adressées à Sa Majesté par un courrier français, et il lui certifie que l'on fait toutes les diligences humainement possibles pour pourvoir à de nouvelles provisions d'argent. Les agents de l'*Hazienda* sont trop lents au gré du Roi, mais Sa Majesté les presse. Aussi le cardinal espère que l'argent sera expédié sous peu. En attendant, Son Excellence a très bien fait de s'aider des deniers envoyés pour les troupes espagnoles, cherchant à les contenter, comme elle l'écrit, au moyen d'acomptes, quitte à leur payer le restant en Italie. Granvelle approuve le Prince d'avoir envoyé des instructions à cet effet aux vice-rois de Naples et de Sicile. On retiendra à Milan les régiments nécessaires.

Son Excellence n'a pas été peu avisée de régler ses comptes avec les Allemands. Elle recevra, par le premier courrier, des lettres de Sa Majesté écrites en allemand et adressées aux colonels pour qu'ils s'emploient à persuader à leurs soldats de se contenter d'un acompte et d'accorder pour le restant un terme convenable de deux à quatre ans, endéans lesquels on pourra les satisfaire.

On cherche aussi à se procurer de l'argent pour la nouvelle armée, et le cardinal continue ses instances auprès du Roi afin que Sa Majesté fasse, cette fois, envoyer au Prince, successivement et mois par mois, les fonds nécessaires au service de la cause royale.

Granvelle n'a pas lu les lettres françaises de Son Excellence. Le Roi les retient, mais

[1] Benoît Charton. Voy. t. V, p. 342.
[2] François d'Achay, s[r] de Thoraise, bailli d'Amont. Voy. t. II, p. 509.
[3] Don Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche, souvent cité dans les volumes précédents.
[4] Marguerite Perrenot était dame de Vennes. Voy. t. VI, p. 173.

il lui a promis d'en conférer avec lui un de ces jours. Jusqu'ici il n'en a pas eu le temps, étant occupé d'autres affaires, surtout de celles du Portugal. Le Roi-Cardinal a déclaré aux Cortès que dans la question de succession le droit était du côté de Sa Majesté Catholique. Le clergé et la noblesse approuvent leur souverain. Le peuple de Lisbonne n'étant pas aussi disposé à accepter cette solution, le monarque lui représente que, si le pays reconnaissait le Roi d'Espagne comme prince héritier, il pourrait lui imposer des conditions et lui demander de nouveaux privilèges. Si les choses s'arrangent de la sorte, Sa Majesté Philippe II verra triompher ses prétentions, sauf à désintéresser plus ou moins les autres prétendants.

Madame est à la veille de son départ. Le cardinal ne sait pas qui le Roi pourrait mieux choisir pour satisfaire les Pays-Bas et succéder au Prince à l'expiration de ses pouvoirs. Certes, il y aura des tiraillements, mais, Dieu aidant, le peuple, une fois revenu à l'obéissance, se calmera et ne retournera plus aux méchantes pratiques du passé. La Duchesse connait les affaires et les hommes du pays ; son expérience viendra en aide à Son Altesse. Le Cardinal n'en dira pas davantage : il a donné à entendre à Son Excellence ce qu'il n'a osé lui écrire. Ainsi il a dû garder par devers lui une lettre écrite de sa main et par laquelle il prévenait le Prince. Sa Majesté ne veut pas que rien se sache en Flandre avant qu'on ait reçu la réponse de la Duchesse.

Son Excellence peut compter comme assurée la provision qu'Elle a fait pour licencier les cavaliers bourguignons qui sont aux Pays-Bas. Granvelle aurait désiré que tout le monde eût répondu à l'appel du Prince avec l'empressement de Monsieur d'Autrey [1], fils du comte de Champlite [2], et de Monsieur d'Achey, le neveu du cardinal. D'Achey s'est engagé envers ses soldats pour leur faire accepter le licenciement. Il n'est pas dit que, le cas échéant, d'Autrey rencontre la même obéissance chez les siens. Mais le comte de Champlite, grâce à son crédit et à celui de quelques amis, a trouvé vite une somme, avec laquelle, il faut l'espérer, il aura réprimé les désordres et les exactions des Bourguignons.

Le cas du capitaine Charton est grave et délicat, s'il est vrai, comme la rumeur publique l'en accuse, qu'il ait réellement commis des excès et insulté le lieutenant du bailli chargé d'instruire contre lui. Quoi qu'il en soit, Son Excellence a agi correctement dans cette affaire. S'il y a eu irrégularité, c'est de la part des conseillers de Dôle. Au reste, Son Altesse ne saurait procéder avec trop de prudence en semblable matière.

[1] Claude de Vergy, baron d'Autrey, fils de François, mort en 1602. De Vegiano t. II, p. 1982; Gollut, col. 1557.

[2] François de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur de Bourgogne. Voy. les volumes précédents, De Vegiano, t. II, p. 1981, et Gollut, col. 5570.

Elle doit surtout se garder d'empiéter sur le domaine de la justice, et, dans l'espèce, elle ferait bien de s'entourer des avis d'hommes de loi.

Ce n'est pas de la faute du cardinal si le Prince n'a pas reçu plus tôt de réponse à ses demandes d'argent et autres.

X.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. III, fol. 49-52.)

—

Aquila, le 6 février 1580.

Alli vj del passato scrissi a V. S. Illma con Pietro Aldrobandino [1] che mandai da S. M. per le cause che averà inteso et in particulare per farla capace del grandissimo pregiuditio che nella causa de Fiorenza mi porta la delatione dependente dalla lettera scritta da S. M. al vice Re de Napoli ad instantia del Duca di Fiorencia et a supplicarla restar servita ordinare subito al vice Re et consiglio di Napoli che non solo pubblichino la resolutione che hanno fatto ma la mettino in esecutione conforme a giustitia; et se bene mi assicuro che S. M. non lascera di favorirmi in domanda tanto giusta, tutta via di nuovo prego V. S. Illma ad interporre l'opera et autorita sua in quel negotio, di modo che li parerà accio io sia pagata et satisfatta del usofrutto di mia dote, che gia sono passati sei anni che mi si tiene usurpato, come a lei è noto et gliene restarò con infinito obligo. Con molto mio contento ho ricevuto ultimamente una lettera di V. S. Illma di tre del passato, contenendo bone nuove della salute sua, che tanto desiderano intendere conservigli a Dio lungo tempo et del aviso che mene ha dato la ringratio et similmente di quanto in essa di più mi scrive et le altre sue lettere, che dice havermi scritto per prima non sono sino ad hora comparse. Le aspetto con gran desiderio, in tanto le dirò che da S. M. Ho ricevuto et dup^{to} di

[1] Pierre Aldobrandini était neveu d'Hippolyte Aldobrandini, qui fut plus tard nommé cardinal en 1585, et enfin pape sous le nom de Clément VIII.

una sua lettera de vij di dicembre, che assai ha tardato a comparire, et l'oreginale per ancora non è pervenuto in mia mano.

Con detto duppto mi scrive S. M. haver havuto la mia lettera di 30 de ottobre et mostra restare molto satisfatta della mia pronta et bona volontà con che ho accettato di andare a servirla in Fiandra et anco mi risponde ad alcuni capi che desideravo sapere, con dirmi di più che mi mandara le instruccioni chiare et distinte et le comissioni et poteri ampli et generali con li avertimenti necessarij : et sicome sono certa che per opera et consiglio di V. S. Illma mi è venuta tal risposta, cosi la prego a far di maniera che detti instrutioni, poteri et comissioni et ogni altra cosa che conviene, si come intenderà dal Aldrobandino mi si mandino avanti che esca de Italia o al meno avanti che io arrivi nelli Paesi Bassi, per dove hora che ho havuto la risposta di S. M. mi incaminerò la prima settimana di quaresima, che per partirmi do tutta la fretta possibile et mene andro per il camino ordinario a dirittura a Piacenca et di la per il più breve, secondo che il male contagioso che corre in alcune parti mi darà la comodità et che avisaro a V. S. Illma il quanto di più sarà di bisogno, certificandola che per servire a gusto et satisfatione de S. M. usarò tutto il potere et sapere che tengo, ancor che il carico che haverò fra mano sia della qualità che V. S. Illma conosce : nel quale riuscendomi far cosa bona, si potrà atribuire, come mi trovo haver scritto altre volte, alla Bontà Divina che sendo causa tanta giusta et sua, mene aiutara, di che la prego et pregaro di continuo. confidando ancora nelli boni ricordi et consigli di V. S. Illma che si contenterà darmelli con quella amerevolezza che per sua bontà ha fatto per il passato et tenerà la mano che io sia provista et preavertita con tempo da S. M. di quanto è necessario per suo servitio et per benefitio del grave peso al quale mi sono sottoposta solo per obedire et servire la M. S. : et li respondo hora in questa conformità, come V. S. Illma doverà vedere.

Resto avisata delli boni officij che lei continua di fare per che al Principi mio figlio si corisponda in tutte le cose et in particulare con le provisioni de danari et sara una santa opera che selli proveda mesiper mesi, se non quella somma che conviene al meno quella si potrà, come V. S. Illma mi scrive procurare, per che con la comodità di danari si rende facile ogni bona conclusione di qual si voglia negotio. Hottima cosa è mettere in bando et principe di Oranges et suoi aderenti con la taglia et conditioni che

V. S. Illma mi scrive et non fo dubbio che ne succederà bon frutto, come gia sarebbe seguito se si fusse fatto ma to tempo fa, et se Frisia, Gruninga, Gheldria et altre provincie si mostrano discontente di detto Oranges secondo che lei mi avisa, non si diveperdere occasioni di farli ridur, come mi assicuro non perdera el Principe mio figlio; dal quale non ho lettere doppo quelli de xxij di dicembre attendeva con la solita diligentia amettere in esecutione l'accordo delle provincie wallone et aspettava denari. Di poi che la giunta di Colonia si è disfatta, intendo che il duca di Terra Nuova et il Nuntio del Papa si intratenerono in Augusta per ordine del Imperatore, che mostra voler fare rattacare la pratica del accordo. Dio sa quello ne seguira.

Si il Provosto Funchius venirà à residere in quella corte in loco de Hoperus, mi persuado che il Re ne harà gran profitto per le cose de Paesi Bassi.

Mi sarebbe stato gratissimo che V. S. Illma mi havessi dato più larga informatione delle cose et alterationi della contea di Borgona, accio mene fusse potuto valere passando per dila ò altrimenti et pero si compiacerà darmene notitia et delli humori che là correno. Rendo a V. S. Illma molto gratie per l'aviso datomi di che S. M. sia totalmente riduto nella solita bona salute per conservatione della quale li fara gran utile lo aiuto et assistentia di V. S. Illma, che lo solevar da molti travagli et molestie che seco portano tutte le sorti de negotij et massime quelli che correno nelli presenti tempi : et non ha da dubitar lei di esserli importuno tratandoli de suoi affari et con tanto amore del suo servitio come fa. Li grandi appresti et provisioni de guerra, che da queste bande si sono mandati in Spagna danno grandemente che discorrere alla gente et si và concludendo che possa resolversi in fumo, doppo haver fatto cosi grossa et grandissima spesa; sopra la successione di Portugallo, ho inteso quanto V. S. Illma mene scrive, di che la ringratio et prego a tener la mano che per il giusto S. M. favorisca le boni ragioni di Ranucio, mio nepote.

Ho inteso che quella consultatione di Padua si mandò in Portugallo, et quello che si è fatto della ragioni de S. M. si è mandato al Papa, che quando sene possa haver copia, se contenti V. S. Illma mandarmella. Se il Principe mio figlio ha scritto a S. M. per il diritto di Ranucio et anco sopra il castello di Piacenza, lo haverà fatto per il giusto desiderio che tiene di vedere stabi-

lito la sua posterità et pensando ancora che di presente fussi stagione et congiuntura propitia, atteso che el tempo sene passo et ben certa sono che V. S. Illma in tutti le occasioni non lascerà di fare à benefitio et favore di questi negotij ogni amorevole et bono offitio, si come più volte mi ha promesso; et io di nuovo con tutto is core la prego d'adavisarmi in questo particulare se li occorre più una cosa che un attra, poi che sa quanto io stimi li suoi avertimenti et prudenti consigli.

Scrivo à S. M. per che favorisca a Donna Margarita, mia nipote[1], per lo accasamento con Mantua, conforme à che con una sua lettera la M. Sua benignamente mi ha offerto voler fare : onde si contenti V. S. Illma operare che cio habbia effetto, poi che per quanto intendo il duca di Mantua tiene bona inclinatione a questo parentado. che starebbe bene a tutti, si comelei con la sua prudentia suo comprendere et mi saria di gran satisfatione che V. S. Illma intorno accio mi avisi il suo parere. Li giorni passati il vice Re di Napoli mi scrissi esser volontà di S. M. che donna Giovanna, figlia del S^{re} Don Giovanni (che sia in cielo) si mandasse nel monastero di Santa Chiara di Napoli, et così ho fatto ben che lei non meritava inserrarsi. Prego V. S. Illma tener ricordato che S. M. la favorisca, sendo figlia di tal padre, otro che per se stessa lo merita. Io Dio gratia con questi miei nepoti sto benissimo et mene vo in Fiandra con Donna Margarita, per tenerla appresso di me sino a che si mariti, di che ho voluto avisare V. S. Illma, come farò de ogni mio affare pregandola à farmi sapere spesso della sua salute, etc.

X.

RÉSUMÉ.

La Duchesse renouvelle ses instances pour que le Cardinal représente au Roi combien elle voit ses intérêts lésés par les interminables incidents de son procès avec le grand-duc de Toscane. Depuis six ans, elle est privée de l'usufruit de la dot qu'elle tient de son premier mari, Alexandre de Médicis. Elle exprime le vœu que le souverain revienne sur la lettre par laquelle, à la sollicitation de la partie adverse, il a enjoint au vice-Roi de Naples, de lui transmettre à Madrid toutes les pièces du dossier. Si Sa Majesté persiste à demander cette communication, le procès traînera indéfiniment en longueur. Marguerite insiste pour obtenir à Naples un prompt jugement, et elle espère que, la recommandation royale aidant, il sera rendu en sa faveur. C'est pour cela qu'elle a dépêché au Roi Pietro Aldobrandino, avec la mission particulière de défendre les intérêts privés de la Duchesse auprès de Sa Majesté et du Cardinal.

La Duchesse est très heureuse des bonnes nouvelles qu'elle a reçues de la santé du Cardinal, et elle espère que le Ciel le conservera longtemps encore au service du Roi.

Elle a reçu de Sa Majesté le duplicata d'une lettre datée du 7 décembre dernier, mais l'original ne lui en est pas encore parvenu. Le Roi dit dans ce duplicata qu'il a reçu la lettre de la Duchesse du 30 octobre, et qu'il est très satisfait de l'empressement avec lequel elle a accepté d'aller le servir en Flandre. Sa Majesté ajoute qu'elle enverra à la Duchesse des instructions claires et précises avec une commission particulière et des pouvoirs généraux et étendus. Marguerite désire recevoir le tout avant son départ d'Italie ou du moins avant son arrivée aux Pays-Bas. Dès qu'elle aura reçu la réponse de Sa Majesté, elle se mettra en route, dans la première semaine du Carême, et prendra par Plaisance. Elle prie le Cardinal d'assurer Sa Majesté qu'elle mettra au service du Roi tout ce qu'elle peut avoir d'expérience et de capacité, encore qu'elle n'ait pas sollicité la haute et difficile mission d'arranger les affaires aux Pays-Bas. Mais elle accepte cette tâche si délicate par dévouement aux intérêts et à la personne de Sa Majesté; au reste, elle compte dans l'occurrence sur les judicieux et bienveillants avis et conseils du Cardinal.

Elle le remercie également de bien vouloir continuer ses bons offices au Prince, son fils; elle lui sait gré de correspondre avec lui et de l'aider en tout. La question d'argent est la principale. Si l'on ne peut faire pour le Prince tout ce qu'il faut, que l'on fasse du moins tout ce qu'on peut.

« C'est chose excellente, dit la Duchesse, de proscrire le prince d'Orange et ses » adhérents, et de mettre leurs têtes à prix, de la manière que Votre Très Illustre » Seigneurie me l'écrit, et je ne doute pas qu'il n'en advienne un bon résultat; ce qui » serait déjà arrivé s'il (le prince d'Orange) eût été tué. »

Si, continue la Duchesse, la Frise, Groningue, la Gueldre et autres provinces se montrent mécontentes du dit d'Orange, comme j'en ai reçu l'avis, il ne faut pas perdre l'occasion de les faire réduire à l'obéissance; au reste le Prince, mon fils, m'assure bien qu'il ne la laissera pas échapper.

Farnèse n'a pas écrit à sa mère depuis le 17 décembre. Il s'appliquait alors, avec sa

[1] Marguerite Farnèse, fille du duc Alexandre, épousa en 1580 Vincent de Gonzague, alors prince héréditaire de Mantoue; mais ce mariage fut dissous pour défaut de consommation et la princesse se retira dans un monastère.

diligence habituelle, à « mettre à exécution l'accord des provinces wallones », et il attendait de l'argent. Depuis que le congrès de Cologne s'est dissous, le Duc de Terranova et le nonce du Pape ont eu une entrevue à Aix par ordre de l'Empereur, qui parait vouloir renouer les négociations. Dieu sait ce qui en adviendra.

Si le prévôt Fonck va résider à la Cour de Madrid en remplacement d'Hopperus, il semble à la Duchesse que le Roi en tirera grand profit pour les affaires des Pays-Bas. La Duchesse regrette que le Cardinal ne l'ait pas informée plus amplement de ce qui se passe en Bourgogne, et espère qu'il la renseignera plus en détail sur les dispositions du Comté.

Elle est heureuse de savoir que le Roi se porte mieux. Certes le Cardinal est pour beaucoup dans ce rétablissement de la santé royale : il allège autant que possible au Roi le fardeau des affaires publiques, surtout en ce moment que la question du Portugal le préoccupe beaucoup.

La Duchesse de Parme prie le Cardinal de bien vouloir recommander au Roi les intérêts de son petit-fils Ranuce, fils d'Alexandre Farnèse; celui-ci aura peut-être écrit au Roi à ce sujet ainsi qu'à propos du château de Plaisance.

Elle lui recommande aussi sa petite fille Marguerite, dont le Roi lui a promis de donner la main à Vincent de Gonzague, prince de Mantoue.

Elle lui reparle enfin de la jeune princesse Jeanne, fille de Don Juan, que le Roi voudrait faire entrer au couvent de Sainte-Claire, à Naples, et qui ne mérite pas ce triste sort, étant la fille d'un père aussi illustre. La Duchesse compte emmener avec elle en Flandre sa petite-fille Marguerite, jusqu'à ce qu'elle se marie.

XI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

Madrid, le 15 février 1580.

Haverei voluto che con questa occasione potessero ire lettere di Sua Maestà, ma le cose di Portugallo lo storbono, essendo morte, comme V. Ecc. haverà inteso, il Re Cardinale. Et in questo va al presente ogni cura per

vedere per che via si potrà intrare in quel Regno per amore, o, per forza. Io non lascio di sollicitare quanto posso la provisione di dinari per Fiandra, et mi danno speranza quelli dell' hazienda che brevemente ci provederanno et di buona summa, et che ancora ogni mese manderanno qualche cosa. Io confido che V. Ecc. si sarà servita di quell che si è mandato et si ha dispacciato in Italia, acciò che quando vi arrivaranno li Spagnuoli sappiano quello che hanno da fare et che a loro et alla cavallaria leggiera sia dato ogni raggionevole contento.

Qui è arrivato Pietro Aldobrandini mandato da Madamma per havere risolutione sopra alcune cose, alle quali desidera risposta prima che passi più inanzi nel suo camino, ma già si era sodisfatto per lettere a buona parte, le quali Sua Altezza non haveva ricevute al tempo che spacció il prefato Aldobrandino, et iò vo procurando che se gli dia tutta quella sodisfatione che si potrà. Doveva partire Sua Altezza al fine del mese passato, o, al principio di questo et fare la via di Loreto, et di là a Parma, Piacenza et Milano. Io non mancarò di sollicitare che brevemente si dispacci, o, per corriero, o, per altra via per parte di Sua Maestà a Vostra Eccellenza, et Sua Maestà sta aspettando nuova di lei, et risposta ad alcune lettere sue, già molto fa mandate, essendo come lei può pensare desiderosissima d'intendere momento per momento quello che di là passa, importando tanto.

Le cose del Persiano contra il Turco vanno prospere. Il Marchese di Mondegiar colle galere di Napoli sta nelle Alfacche, dove erano ancora comparsi gli Alemani : giunti che saranno questi al porto di Santa Maria, dove già sono gli altri, risolverà Sua Maestà quello che vorrà fare con quest' armata.

Francesi bulleno ad ogni parte et in Alemagna et in Inghilterra, tengono prattiche. V. Ecc. è più vicina et so che non mancarà d'usare della debita diligenza, mandando gente ad ogni parte per intendere quello che passa.

La Regina, Nostra Signora, hieri fra le 7 et 8 della matina partori una figliuola femina con molto contento del Re et di tutta la Corte, restando ambidoi con salute, et io sempre bramoso di servire à V. Ecc. alla quale cordialmente mi raccomando, pregandole da Dio benedetto ogni prosperità, supplicando che faccia sollicitare Fonchio, essendo tanto necessaria la sua presenza, poiche qua non vi è presidente ne conségliere per le cose di

Fiandra ne meno secretario, et io ho bisogno d'essere allegerito delli travagli, non essendo pochi quelli che mi caricano per altri negotij, se bene di quelli di Portugallo nè di quest' armata fin quà io non ni impaccio. Et supplico V. Ecc. che favorisca Flaminio Garnier, del quale si truovarà malto ben servita, et non è raggione che per accomodare Il Signor Don Gio, di Borgia, ambassadore nella corte dell' Imperadore, et per havere questo servito bene perda l'oportunità del suo crescimento, Costi si truova Simone Grimaldi che potria servire al detto Signore ambassadore, non tanto atto al servitio di V. Ecc. quanto il detto Garnier approvato già.

XI.

RÉSUMÉ.

—

Le Cardinal aurait voulu joindre à sa lettre une autre du Roi pour le Prince, mais S. M. n'a pas eu le temps d'écrire, ayant été surprise par la mort subite du Cardinal-Roi de Portugal. En ce moment le Roi d'Espagne se préoccupe de la question de savoir comment il pourra entrer dans le Portugal, par la faveur publique ou par la force des armes.

Le Cardinal ne cesse de demander de l'argent pour la Flandre. Il espère que les agents de l'*Hazienda* pourront envoyer au Prince quelques fonds bientôt et même de mois en mois.

Le Cardinal approuve les mesures prises par Farnèse pour que les troupes espagnoles soient bien reçues en Italie.

Piétro Aldobrandino est arrivé à Madrid porteur des instructions particulières de la Duchesse de Parme, qui désirerait une réponse avant son départ pour les Pays-Bas. Cette réponse était déjà en route avant que *Madame* eût écrit. Son Altesse (Marguerite de Parme) devait déjà être partie à la fin du mois dernier ou au commencement de celui-ci. Elle comptait aller par Lorette, de là à Parme, Plaisance et Milan.

Le Roi attend des nouvelles de Son Excellence.

La Reine (d'Espagne) a mis au monde une fille. La mère et l'enfant se portent bien.

Le Cardinal prie Son Excellence de presser le départ de Fonck pour Madrid.

Le Conseil de Flandre, à Madrid, n'a plus ni président, ni conseiller, ni secrétaire, et, quant à lui, Granvelle, il est trop accablé déjà d'affaires; il est urgent qu'on lui allège un peu la besogne.

XII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

—

Madrid, le 20 février 1580.

Alcuni mi danno aviso che si vanno facendo di nuovo conseglieri per Brabante, mancando alcuni luoghi del numero necessario per la buona administratione della giustitia. Yo supplico V. Ecc. quanto strettamente posso che mi faccia favore di provedere uno di detti luoghi in persona del licentiato Habbek, nepote del prevosto Moriglione, mio vicario, et il detto licentiato è uno delli primi advocati di quel tribunale et della sua sufficienza il presidente di Fiandra Pamel et altri potronno dare a Vostra Eccellenza testimonio et io gli resto in obligatione per haverlo adoperato cosi in presenza come in absenza mia nelli negotii miei, ne lo stimarò meno che se ricadesse in persona mia propria.

XII.

RÉSUMÉ.

—

Il a reçu l'avis qu'on va instituer de nouveaux conseillers pour le Brabant. Quelques localités n'en ont pas en nombre voulu pour la bonne administration de la justice. Il recommande, en conséquence, au Prince la nomination dans l'une de ces localités du

licencié Habbeke, neveu du prévôt Morillon, son vicaire. Le président Pamel [1] et autres pourront donner à Son Excellence les meilleurs renseignements sur les mérites de cet avocat distingué.

XIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Madrid, le 23 février 1580.

Madame, Aldobrandino est arrivé, dont je tiens il aura adverty ou advertira Vostre Altèze. Il m'a, à son arrivée, delivré les lettres qu'il ha pleu à Icelle m'escripre du VI du moys passé; et au paravant avois, par l'adresse de mon auditeur, celle qu'Elle m'escripvit bien longue, touchant la lettre escripte au moys d'aoust par Sa Majesté sur l'advis du Conseil d'Italie, et de celluy d'Estat au Vice-roy de Naples, sur le procès que Vostre Altèze ha à Naples contre le Duc de Florence; de laquelle lettre je n'avoys jusques lors riens entendu, estant faicte, comme Elle sçait, longtemps devant mon arrivée en ce lieu, et que j'entrasse au Conseil d'Italie. L'ayant receu, je ne failliz de la faire veoir incontinant à Sa Majesté, et de luy dire sur icelle bien rondement, à mon accoustumée, ce qu'il m'en sembloit; et soudain traicta de l'affaire audit Conseil d'Italie, remonstrant le tort que en ce s'estoit faict à Vostre Altèze. Tous s'excusoient, prétendens que ce qu'ilz avoient faict estoit pensans en ce la favoriser, afin que là l'on ne luy fit tort, et mesmes par les moyens dont use le Duc, se servant de l'argent qu'il ha, dont le Marquis, qu'estoit à Naples, n'est ennemy. Et soudain nous fimes consulte à Sa Majesté du tout favorable à Vostre Altèze et selon son désir, suyvant laquelle Sa Majesté print bien bonne résolution, longtemps devant l'arrivée dudit Aldobrandino, que s'est

[1] Guillaume de Palmel, président du Conseil de Flandre. Voy. sa notice, t. IV, p. 246 et t. V, p. 203.

envoyée à Naples, avec grand secret; et icy ne s'est dict aux partyes. Ce que je crains est, qu'estant sententié la cause au XVe de décembre, que le Vice-roy ne l'aye jà envoyé. En quel cas Vostre Altèze soit assheurée que je tiendray la main à ce qu'il ne se perde ung moment de temps pour renvoyer le tout. Et Dieu doine que la sentence soit en faveur d'Icelle, selon l'opinion qu'Elle en ha persuadée de ses advocatz.

Sa Majesté ha pièça respondu à la lettre de Vostre Altèze, à laquelle elle désiroit responce, comme je l'ay faict veoir audit Aldobrandino, ayant à cest effect demandé la minute à Don Joan d'Idiaquez; et par ce est respondu à une partye de ce qu'Elle désire luy estre esclarcy. Et jà est preste à signer la commission et les instructions et restrictions du tout conformes aux précédentes de Vostre Altèze, hors mis le changement pour l'accord faict avec les provinces reconciliées. Et sur cestes minutes se sont faictz les despesches pour le Duc d'Albe, pour le Commandador Major [1], pour le Duc de Medina [2], et pour le feu S[r] Don Johan, selon que m'assheure Dennetières, mais ils ont grandement excédé leur pouvoir, comme m'a dit le Roy, dont Sa Majesté n'est contente et en ay adverty Monsieur le Prince, afin qu'il suyve les instructions de Vostre Altèze, pour non descontenter Sadicte Majesté. Et quant aux aultres pointz, sur lesquelz Vostre Altèze désire esclarcissement, à quoy l'on n'a encoires satisfaict par mon advis, Aldobrandino les ha donné en soumaire au Roy; et Sa Majesté les ha remis à l'accoustumé à Idiaquez, estans en espagnole. Et sur iceulx je luy ay jà dit mon advis, pour en faire rapport à Sadicte Majesté et nous y procurons tous deux brefve résolution. Je vouldroye que tout alla avec ceste, et mesmes les pouvoirs et instructions que sont, comme j'ay dit, prestes à signer. Et je tiens que Vostre Altèze sera partye, comme dit Aldobrandino, au commencement de ce moys, et mesmes actendu qu'elle aura piéça heu ladite response de Sa Majesté, et qu'elle fera le voiaige de Bourgoigne, par où la guidera le Conte Octavio Landy [3], que j'entendz que Mons. le Prince luy ha envoyé à cest effect; et je scei fort bien que Vostre Altèze, passant par ledit comté, s'informe généralement des désor-

[1] Requesens.

[2] Don Juan-Louis de la Cerda, duc de Medina-Celi. Voy. t. IV, p. 42.

[3] Le comte Octave Landi. Voy. sa notice, t. VI, p. 437.

dres et de conduyte de chacun, pour tant mieulx entendre cy-après ce que convient au bon gouvernement de ce povre pays où, si la justice n'a son lieu, il se peult tenir pour perdu, estant tant esloingné des aultres de Sa Majesté, et plusieurs adonnez à leur prouffit particulier; et beaucop dudit pays trop sont voulentaires et violentz, et où il convient éviter toute nouvelleté pour, à l'occasion d'icelles, non entrer en plus grand dangé. Ledit comte Octavio donnera compte de ce que passe aux Pays d'Embas, et en Bourgogne, et Aldobrandino de ce d'icy. A quoy je me remecteray pour non attédier Vostre Altèze de redictes. Il luy escripra ce que nous entendons de Portugal, des apprestes du Roy que dit vouloir partir. Je n'ay part ny des négociations de Portugal, ny de l'armée, y ayant pour l'ung et pour l'aultre consaulx particuliers, séparés, comme choses dépandans de Castille. Bien ay-je supplié au Roy qu'il regarde comme il entreprand ce voyaige, l'advertissant des provisions nécessaires, et des considérations qu'il me semble l'on y doibt tenir. Je crains le succès pour n'y veoir l'ordre que je vouldroys, et pour ce que l'on donnera temps aux François et Anglois de s'en mesler plus qu'il ne conviendroit. Je louhe Dieu de ce que Aldobrandino m'asseure de la bonne santé de Vostre Altèze, que je supplie sa Divine Bonté luy vouloir conserver et donner bon voiaige, et que nous en ayons tousiours bonnes nouvelles. Quant à Donna Joanna, j'avoys piéça préadverty Vostre Altèze de la résolution de Sa Majesté de la mectre à Ste-Clère de Naples [1]; et j'espère que Vostre Altèze aura despuis receu mes lettres. Je ne failliz de dire à Sadicte Majesté qu'elle me sembloit malpropre pour monastère, et qu'elle eust donné du passetemps et contentement à la Royne. Mais, pour dire tout à Vostre Altèze, avec la confidence que je doibz, il me semble que Sa Majesté s'en veult descharger; et si je ne me forcompte est peu content dudit feu Sr Don Johan et de sa conduyte, tant aux galères que au gouvernement des Pays d'Embas; et se sont faictes grandes reformations des excès où il avoit eslargy la main. Et certes il se faisoit insupportable et ne vouloit frain, mais faire à sa teste. Et selon que je puis appercevoir, je crains que s'il eust vescu, que Sa Majesté eust rompu avec luy et icy de plusieurs est peu plainte la perte.

[1] Voy. à ce sujet les tomes IV, p. 579; VI, p. 226; VII, p. 456, et la Préface du t. VII, p. XIII.

[2] Voy. à ce sujet la lettre de Granvelle à Marguerite de Parme du 13 octobre 1577, dans le t. VII, p. 456.

XIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, nº 1755.)

—

Madrid, le 29 février 1580.

Madame, présupposant que Vostre Altèze passera par le comté de Bourgogne, elle fera bien bonne œuvre de, suyvant ce qu'elle ha délibéré, s'informer de ceulx que la viendront rencontrer, tant du gouverneur que de ceulx de la Court de parlement, et aultres officiers et d'aultres que tous vouldront à l'endroit d'icelle rendre leur debvoir de l'estat du pays, de la conduyte, tant dudit gouverneur que de la justice, des foules et oultraiges qu'ont faict les gens de guerre, des partialitez et divisions, de comme se conduyt l'estat ecclésiastique et séculier, du demaine de Sa Majesté et comme il est gouverné, si la chambre des comptes y faict ses debvoirs au prouffit de Sa Majesté, si l'on verse bien ou mal à la vante des grains et vins de son revenu, des nouvelletez que s'entreprengnent jornellement, quant l'on tient les Estats, ce que l'on ha commencé d'introduyre de députez neufs que d'Estatz à aultres représentent les Estatz, d'en avoir exclus contre la coustume les fiscaulx que souloient assister, afin de prendre garde qu'il ne se fit chose au prejudice de Sa Majesté, des subjez, c'est-à-dire que accordant au Roy (à couleur que pour la povreté du pays l'on ne puisse plus 60 ou 80 mille francs), ilz chargent le pays de leur auctorité, à la grande foule d'icelluy, de plus de 190 mille francs, qu'ilz repartent après entre eux comme il leur plait, à couleur de donner récompense à qui bon leur semble; qu'est la cause pourquoy les grandz désirent que souvent l'on tienne les Estatz, quel compte et relica donnent ceulx que l'on faict députez des Estats. Qu'Elle se face aussi informer de l'estat de la maison du Roy, de la saulnerie de Salins, principal revenu là de Sa Majesté, comme le tout y est conduyt, l'ordre, les officiers, en quoy j'espère qu'elle prandra plaisir d'en entendre les particularitez que les fiscaulx et aussi les officiers de la saulnerie l'in-

forment de l'estat du pays à Muyre de Salins, qu'est ung aultre saline, dont le revenu appartient à aulcunes esglises et à aulcuns particuliers, et du procès sur ce qu'ilz prétendent le proullit du haulsement du sel, comme à la saulnerie du Roy [1], à leur propre prouffit, de la suspension des dernières ordonnances faictes sur la visite; et je crains que ceste suspension soit cause que la justice y voise pys que devant, de tant de maistres aux requestes que sont conseilliers extraordinaires en la court de parlement, et ce moyennant y ont entrée quant il leur plaist, ou n'y vont, synon quant il y a chose où ilz soient affectionez, et sans estudier, et ne sachans aulcuns les loix, veullent opiner, et que leur opinion soit comptée, souvent au grand préjudice de l'une des partyes : ce que se faict, quant au renouvellement de la neutralité et pour négocier touchant la lighe héréditaire avec les Suisses.

J'envoys ceste au trésourier de la saulnerie de Salins, homme meur et ancien serviteur de feu Sa Majesté Impériale, de glorieuse mémoire, qu'a pardelà charge de mes affaires. Il pourra informer de beaucop de choses Vostre Altèze, à laquelle je supplie de le veoir voulentiers.

Aldobrandino et moy avons escript à Vostre Altèze par la voye de mer, et adressé nos lettres à Parme, afin que dois là l'on les Luy envoye où qu'Elle soit.

XV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 195.)

—

Madrid, le 16 mars 1580.

Je voys, par vostre lettre du IIIe du moys passé, ce qu'a dict l'ambassadeur de France à Dole, passant par là pour retourner devers Messieurs des

[1] Voy. au sujet des saunerics de Salins, GOLLUT, *Histoire de la République séquanaise*, pp. 142 et suivantes.

Lighes [1], dont Monsr le Conte de Champlite ha donné aussi advertissement. Il est bien qu'il aye les pouvoirs, qu'il dit si amples, pour renouveler la neutralité: mais il me desplaiest qu'il dit que l'on y négocieroit après Pasques, et beaucop plus que la Court aye résolu que l'on actende la première diette que tiendront les Suysses, pour éviter les fraiz. Ceste dilation ne plaiest nullement à Sa Majesté, que presse afin que l'on haste la négociation. Ladite neutralité, pour la sheurté d'icelle, ne se peult traicter, synon avec la participation desdits Sieurs des Lighes; et comme la négociation est commencée, les François debvroyent payer la moytié des fraiz, et la dilation pourroit bien plus couster au pays que les fraiz de douze diettes.

Au regard de l'ampliation de la Lighe héréditaire, il n'y ha, à mon advis, pas tant de haste; et pleut à Dieu que n'en eu parlé; car devant ce que dernièrement l'on y fit, nous estions en meilleurs termes, et nous pouvions (si je ne me forcompte), maintenir aux vieulx termes. Les lettres et ambassades ne nous servoient de peu aux termes que en nostre fabveur tenoient les ambassadeurs, desmonstrans que leurs maistres ne comporteroient que fussions oultragez; et si nous eussions heu besoing de leurs gens (que nous eussent mieulx défendu que les nostres), ilz nous en eussent donne pour défendre nostre neutralité, oultre l'obligation de la Lighe héréditaire, puisque ladite neutralité se traicte par leur moyen. Vray est que lesdites gens, qu'ilz nous eussent donné, fussent estez à noz despens; mais il fault faire compte qu'ils n'ayderont jamais de gens sans ce, quoy que l'on pense négotier avec eulx. Ce que Sa Majesté et Monsr le Prince de Parme demandent à Mr le Conte de Champlite et à la Court de parlement, comme j'ay veu par les lettres, n'est pas que l'on haste par delà la négociacion de ceste ampliation, pour l'exécuter; mais bien que l'on regarde de dresser les instructions et mémoires de ceulx que l'on vouldra envoyer, bien amples et meurement araisonnées, pour les envoyer au Prince de Parme devant Pasques, afin qu'il aye le temps de faire en conseil examiner le tout pour l'envoyer icy à Sa Majesté pour y prandre résolution, pour veoir si, à la diette de la Saint Jehan, Sa Majesté vouldra que l'on y envoye: aussi touche ledit Sgr Prince sur le choix qu'il convient faire des personnes que soient à propoz, et que de ce aussy l'on l'advertisse, puisque c'est chose que tant

[1] La confédération Suisse.

emporte au pays, et convient que ceulx qui y seront entremis soient dextres et exercitez en telle négociation.

J'ay faict les offices convenables, afin qu'il y ayt gens près dudict Sgr Prince de Parme, propres à manier les affaires et instruytz cy-devant en iceulx, et spécialement que l'on y appella Monsr Richardot, et espère que peu à peu beaucop de choses se redresseront; et convient y procéder ainsi et n'y voulloir faire tout en ung coup et violentement....

(Suivent des détails sur le mariage de Mlle Bonvalot et les souhaits du Cardinal pour le bonheur de cette nièce) [1].

XVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 58, 59.)

Parme, le 18 mars 1580.

Dal Aquila scrissi a V. S. Illma alli xxx del passato, et li dissi come la settimana seguente mi metterei in camino, si come feci: et avanti heri arrivai qui in Parma, di dove mi sarei partito questa mattina, se donna Margarita, mia nipote, non si trovassi indisposta con varoli, che con febre li incomenciarono a Bologna, per il che sono forsata intratenermi ancora duo giorni, che spero sarà guarita, atteso che hoggi sta assai bene; così dissegno seguitare il mio viaggio domenica prossima, et farò ogni diligentia di arrivare quanto prima alli Paesi Bassi, sperando però che avanti di entrarvi, mi saranno mandate le instrutioni, et comissioni, et ogni altra cosa necessaria, come dal Aldrobandino hò fatto domandare, senza le quali non saprei come intrare in detto paese ne che farmi: onde prego di nuovo V. S. Illma a fare per chè mi si mandino, ancor che esso Aldrobandino con sue lettere

[1] Voy. sur le même sujet une seconde lettre du Cardinal à Belle-Fontaine, du 18 mars. (*Ibid.*, 196).

de xxiiij del passato mi avisa che la settimana appresso credeva che tutto saria spedito, il che desidero infinitamente, por poter tanto meglio servire Sua Maestà; mi scrive de più delli molti favori fattoli da V. S. Illma et quanto caldamente hà procurato, et procura la sua speditione, et in particulare della causa di Fiorenza, di che resto a V. S. Illma con quel obligo maggiore, che di ragione devo, mediante la cui opera et amorevolezza, spero haver di tutto quella resolutione che desidero. Qui in Italia si è inteso la morte del Rè de Portugalo et si sente di grandi appresti di guerra che fa Sua Maestà, con ferma determinatione di havere in tutti i modi quel Regno pretendendo che sia suo, et non de altri; et se bene come vera et divota serva che sono a Sua Maestà li desidero ogni satisfatione, et augumento de Regni, tutta via non posso lasciare di ricordare a V. S. Illma le bone ragioni de Ranucio, mio nipote, delle quali conforme a giustitia si deve tener conto, sendo le migliori di tutti, come a V. S. Illmo noto, et credo che tutto el mondo sappia; con desiderio grandissimo aspetto sue lettere, maravigliandomi non haver risposta dellé mei, et in particulare di quelle che li portò l'Aldrobandino. Si contenti scriver mi più spesso, non ostante le sue molte occupationi et sopra tutto mi dia nuova della sua salute che gliela desidero prosperissima. Dal Principe mio figlio hò lettere delli 28 del passato: stava tutta via a Mastrich, et havera accomodato una parte della fantaria allamanna, con speranza di accomodare il resto, et andava procurando di mettere della sua parte in esecutione quanto si era promesso nello accordo con le provencie Wallone: impero le cose andavano molte confuse et alterate, et non si vedeva camino de bono effecto, et Dio voglia che quando siano uscite le genti straniere non segua qualche disordine. N. S. vi metta la sua santo mano. etc.

XVI.

RÉSUMÉ.

Elle a écrit d'Aquila, le 19 du mois dernier, à Sa Très Illustre Seigneurie, et lui a dit qu'elle partirait la semaine suivante. Elle a tenu parole et, avant-hier, elle est arrivée à

Parme. Elle comptait en partir ce matin même, mais la jeune princesse Marguerite, sa petite-fille, s'est trouvée tout à coup indisposée d'une variole compliquée de fièvre, qui s'était déclarée dès Bologne. La Duchesse se voit donc forcée de rester deux jours encore à Parme. Elle espère que d'ici-là la princesse sera rétablie, car aujourd'hui elle se porte assez bien. La Duchesse compte poursuivre son voyage dimanche prochain pour se rendre le plus tôt possible aux Pays-Bas. Aussi espère-t-elle qu'avant d'y arriver, elle recevra les instructions, les commissions et tous pouvoirs nécessaires, comme elle l'a fait demander par Aldobrandino, sans quoi elle ne saurait comment se présenter aux Pays-Bas, ni qu'y faire. Elle supplie de nouveau le cardinal de s'employer pour lui faire envoyer sans retard ces pièces, encore qu'Aldobrandino, dans sa lettre du 24 dernier, lui en annonçait déjà l'envoi pour la semaine suivante. Elle le désirerait vivement pour pouvoir servir d'autant mieux Sa Majesté. Aldobrandino lui a écrit aussi combien le cardinal s'était efforcé et s'efforçait de lui faciliter sa mission, surtout en ce qui concerne l'affaire de Florence [1]. La Duchesse en est très reconnaissante à Sa Seigneurie, et elle espère que, grâce à ses bons offices, elle obtiendra gain de cause auprès du Roi.

En Italie, on a appris la mort du Roi de Portugal [2]. On s'y occupe des grands préparatifs de guerre que fait le Roi d'Espagne pour s'emparer, par tous les moyens possibles, du royaume de Portugal, qu'il prétend lui revenir de droit. La Duchesse souhaite que les projets du Roi se réalisent et que ses efforts soient couronnés de succès. En attendant, elle recommande fortement au cardinal les intérêts de son petit-fils Ranuce.

Du Prince de Parme, son fils, elle a reçu des lettres en date du 28 dernier. Il était à Maestricht avec une partie de l'infanterie allemande, en attendant le reste. Il exécutait, pour sa part et suivant sa promesse, les clauses du traité conclu avec les provinces wallones. Cependant les affaires s'embrouillaient et elles ne lui paraissaient pas prendre une bonne tournure. Dieu veuille qu'après le départ des troupes étrangères des désordres ne se produisent point.

[1] Le procès de la duchesse avec le grand-duc de Toscane.

[2] Henri Ier, dit le roi-cardinal.

XVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 28 mars 1580.

Madame, après avoir receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, du VI de febvrier, arrive la sienne bien longue, du IX de décembre. Il y a ordinairement grand désordre en l'anchemínement des lettres; et je le voys que Vostre Altèze en ha receu cinq miennes ensemble, escriptes en temps différens. Et si elle les eust receu à temps, elle fût esté préadvertye, du moings a elle peu veoir qu'il n'a tenu à moy. Aussi tiens-je que son agent (que use en mon endroit de toute courtoisie) n'aura obmis de faire ce qu'il ha peu, pour les encheminer. Je louhe Dieu que j'entens par toutes celles de Vostre Altèze, qu'elle se trouve avec entière santé, et le mesme de sa compagnie, que sont des meilleurs nouvelles que je pourroys souhaicter; et je prie continuellement le Créateur, qu'il luy plaise la conduyre heureusement en ce long, pénible et malaisé voiaige. Et je seray en continuel désir d'avoir du progrès d'icelluy de temps à aultre nouvelles. Aldobrandino, que sera pourteur de ceste, dira de celles d'icy tout ce qu'il luy plaira en entendre, que me gardera de m'eslargir en beaucoup de particularitez, pour non travailler Vostre Altèze. Il portera les pouvoirs, et instructions, et responce particulière sur les pointz ausquelz elle désiroit sçavoir la voulenté de Sa Majesté, et les vrayes instructions, soit la prompte correspondance sur les affaires que succèdent, comme Vostre Altèze entend mieulx. Et à son arrivée, Monsieur le Prince luy fera veoir ce qu'il ha escript, et ce que l'on luy ha respondu. Et je faiz de mon coustel ce que je puis, afin que Sa Majesté corresponde. Et oultre ce je n'obmetz de, aux occasions que succèdent, l'advertir sincèrement de ce que me semble convenir. Et il me faict, et aux miens mil faveurs, m'obligeant infiniement, l'estant jà par trop. Et arrivant là Vostre Altèze, elle pourra veoir ce que je luy ay escript, tant au surplus, qu'en ce de Bourgoigne, où Vostre

Altèze trouvera en passant une lettre mienne, en laquelle toutefoys je ne l'ay voulu fascher d'entrer aux particularitez, qu'elle entendra après, puisque là elle ne pourvoyra aux affaires, ains seullement entendra ce que luy diroient, pour l'informer, les ungz et les aultres. Par où elle pourra comprandre partie de ce qu'il y aura que besoing de remyde. A quoy, venant aux Pays d'Embas, elle pourra pourveoir, par bon conseil, et peu à peu, ne se pouvant faire tout à ung coup, pour non causer quelque altération en ceste saison. Et si Dieu vouldra (dont je le supplie) que les affaires des Pays d'Embas prengnent meilleur chemin, ce que concerne le conté de Bourgogne se pourra mieulx remédier. Et de temps à aultre je diray ce que icy pourray entendre. Je sentz grandement que quelque penne que je prengne, je ne puis faire sortir de leur pas lent ceulx de pardeça, et mesmes ceulx de la *Hazienda,* que par leurs deseings et respectz, et aulcuns, comme je me doubte, par ignorance, n'aydent pas au maistre, comme à mon advis ilz debvroient. Et cela cause plus de longueur aux correspondences qu'il ne conviendroit; et les occasions, comme Vostre Altèze dit, se perdent, que ne recouvrent après; et par ce moyen, à mon très grand regret, tout se perd. Je n'obmetz de mectre expédiens en avant, pour trouver argent, en saison que pourvoyant aujourdhuy cent mil escuz feroyent plus de fruyt, que d'icy à ung an ung milion. L'on pourroit anticiper les rentes, de deux, troys, voires cinq années, puisque sortant du malvais chemin où l'on est, tout retourneroit. L'on pourroit faire empruntz de peu de chacun que monteroit à grandes sommes; il y a alors icy mines, plus riches beaucoup, que celles des Indes, que demeurent mortes, pour non y mectre la main, seullement pour craincte que aulcuns n'y gaignent. Et la richesse des subjetz est celle du prince. Et pour vouloir pour le roy trop de prouffit, sur ceulx que y mectroient la main, tout demeure là, sans gain. J'en escripvis encoires hier. Je ne sçay ce que l'on en fera. D'une mine de vif-argent que les Foucres [1] ont prins en main, Sa Majesté en ha tiré, en peu d'années, plus de quatre milion d'escuz, oultre la commodité pour les Indes que sans vif-argent ne peuvent bénéficier leurs mines; et n'est que une seulle : une d'argent seroit tout aultre chose et l'on pourroit en trouver infinies, que seroit aultre chose que *alcabalas* [2], et belle consignation pour avoir

[1] *Foucres,* banquiers allemands du nom de Fugger.

[2] *Alcabalas,* droits perçus sur les ventes et les marchandises venues de l'étranger.

argent. Mais nous dormons; et cependant Frise et galères ne se recouvrent, qu'estoient pour retourner avec peu d'aide; et ce que nous avons recouvert en Brabant, en dangé, et les provinces reconciliées très mal contentes de ce que, à faulte d'argent, elles sont mangées, et que l'on ne passe avant. Tout le pensement est sur Portugal, dont j'espère l'on viendra tost au bout, s'il plait à Dieu. Et s'achevant cecy, se trouvant Sa Majesté armée de ce coustel, elle pourra donner frain aux secrettes emprinses de France et d'Angleterre, et faire aultres choses bonnes. Et de ce que se résouldra, Vostre Altèze en sera advertye, oultre ce que luy en pourra dire Aldobrandino. Les Portugalois vouloient que le peuple jugea sur la prétention du Royaulme; à quoi Sa Majesté (comme saige) ne se veult soubmettre, tenant son droit pour cler. Le livre ne se publie encores contre mon advis; car si par icelluy le droit de Sa Majesté est cler, la publication serviroit pour envers tous justiffier ses actions. Quant au droit du petit-filz de Vostre Altèze, il ne s'en parle maintenant, par le chemin que l'on prend. Après, l'on le pourra remonstrer à Sa Majesté, comme je me souviens l'avoir escript à Vostre Altèze pour y avoir regard. Et quant au chateaul de Plaisance, Sa Majesté ha retenu la lettre dudit Signeur Prince qu'en parle, sans en avoir faict aultre semblant; et j'escripviz à Son Excellence qu'il me sembloit, quoy qu'il ha grande cause, que c'estoit trop tost. Il sera pardelà six moys au gouvernement, suyvant l'accord des Estatz, et Vostre Altèze et luy s'entendront bien ensemble; et sans couleur de ce gouvernement, peult estre ne comporteroient les Estatz qu'il fût là entremis aux affaires sortant de là. Ce sera raison qu'il soit honorablement entremis en aultre chose, Vostre Altèze aura jà entendu, ce que passe quant à son affaire contre le Grand Duc et tout ce que s'y est faict; j'ai sentu, comme je doibz, la penne que Vostre Altèze en ha heu. Quant à Donna Joanna, j'en ay respondu, il n'y a pas longemps à Vostre Altèze. De mon advis, l'on eust prins aultre chemin, plus conforme à ce qu'il en semble à Vostre Altèze; mais je luy ay escript ce que j'en ay sceu comprandre.

Du mariage de Madame Marguerite avec Mantoa, l'on en ha escript, et se faict de nouveau, pour y donner toute chaleur; mais que le tout se face par l'advis de Messieurs les Illustrissimes Cardinaulx Farnès [1] et Gam-

[1] Cités souvent dans le tome VII.

bara [1], afin que la négociation vaise victe, et que pensant faire bien, que l'on ne gaste tout. Car le duc de Mantue est à sa fantaisie, et fault user de grand art pour bien négocier avec luy, comme Vostre Altèze aura entendu. Je vins tout à point pour Molos; car aultrement sans doubte Javid l'emportoit, et j'escriptz audit Molos afin qu'il haste sa venue. Et je supplie à Vostre Altèze croyre, que recongnoissant l'obligation que je luy doibz, elle sera de moy servye en toute sincérité et sa maison, la remerciant très humblement de trop de faveurs qu'elle me faict, et me remectant audit Aldobrandino.

P. S. — Madame, pour satisfaire à Aldobrandino, j'adjousteray à ceste que Vostre Altèze pourra entendre de luy mesme ce qu'est icy passé quant à ses gaiges, n'ayant voulu Sa Majesté faire changement de l'ordinaire. Et a veu ledit Aldobrandino que le mesme a esté faict pour feu le Signeur Don Joan. Et dit Sa Majesté qu'il sceit bien que toutes choses sont à présent plus chières, mais qu'il supplira par a Indes (*sic*) de ceste, de temps à aultre, à son arbitraige; donnant à entendre que ce sera ainsi plus grand advantaige de Vostre Altèze. Et il fault fier de luy et de son mot; aussi n'a il riens voulu changer quant à l'assignation pour continuer l'ordinaire, le tout pour la conséquence; disant touteffoys qu'il sceit bien que ladite consignation est occupée des rebelles, mais qu'il entend, que ce que s'en prandera pardelà cy après sur lesdites assignations, se mette à compte, et que ce que deffauldra, se prandra des deniers que yront d'icy, comme ont faict et ledit Signeur Don Jehan, et Monsieur le Prince, que vient à Vostre Altèze tout à ung compte, si Sa Majesté ne veult tout perdre. Il n'a tenu audit Aldobrandino qu'il n'aye solicité tout ce que Vostre Altèze eust peu désirer; mais jusques oyres telle est la résolution de sadite Majesté.

[1] Jean-François Gambara, évêque de Viterbe, né à Brescia le 17 janvier 1533, créé cardinal en 1561, mort le 5 mai 1587.

XVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 198-199.)

—

Madrid, le 17 avril 1580.

L'ordinaire que vint de Lyon la septmaine passée m'a apporté ensemble deux lettres, des IIe et XVe du moys passé, et avec les secondes sont venues les coppies des récès de la diette de Baden, et du traicté de la neutralité, dont cordialement je vous remercye. Il vad bien que ladite neutralité soit dépeschée, et je tiendray la main à ce que la ratification voyse tost. Je ne vois aulcune difficulté en ce que l'on l'aye traicté pour XXIX ans, au lieu de vingt, et tiens qu'il emporte peu que le terme pour la ratification soit si long, que s'est fait à l'instance de Monsr de la Ville-Neufve [1], pour estre le Roy nostre maistre loing et empesché, et non pas par l'industrie de l'ambassadeur françois; et ayant nostre ratiffication, l'on pourra solliciter celle de France, et la plus grande assheurance est l'intervention au traicté de Messieurs des Lighes, que tiendront main à l'observance. Mais je ne sçay s'il a esté bien de les requérir de maintenir l'observance avec la force, puisqu'il n'est apparent qu'en ce ilz se veullent obliger, et pour tant n'ay pas treuvé, à vous dire la vérité, fort bonne la négociation quant, sans expresse charge du Roy, l'on les pressa de déclarer la Lighe héréditaire, en ces mots de *loyal regard*, devant d'avoir mieulx préparé la matière, et estre plus assheurez en ce de leur voulenté : car l'obscurité et les termes anciens nous eussent plus servy, si je ne me forcompte, que d'avoir meu ceste besongne, sans résolution fabvorable; et je ne sçay quant nous l'aurons telle. Nous actendons les mémoires que l'on debvoit dresser par delà sur ces affaires, pour envoyer à Monsr le Prince de Parme, que je tiens les envoyera icy devant que d'y résouldre.

[1] HOYNCK VAN PAPENDRECHT cite dans ses *Analecta*, t. III, part. II, p. 43, Jean de Riffault, sr de la Ville-Neuve.

Aussi n'eussè-je voulu, pour semblable raison, que l'on eust faict mention du Duc d'Alançon, puisqu'il estoit apparent que l'ambassadeur françois n'auroit de luy pouvoir; et pourtant ne pouvoit luy causer aulcung bien, et y ha l'ambassadeur de France pertinemment repondu que tous François estoient subjectz de son Roy. Les plaintes des oultraige, et requérir réparation et chastoy, me semble bien; car oyres qu'il ne s'en face riens, veoir comme lesdictz des Lighes le prengnent, servira, comme il est apparent, d'ung peu de frain à l'advenir.

Vous avez faict vertueusement de non avoir voulu robber l'honneur à qui avoit faict la penne de dresser les mémoires, et à mon advis fust esté bien et convenable que en telle occasion Monsieur le Président [1] fust allé lui-même à Dole, et tant plus en temps des vacances, où se trouvantz les conseilliers en si petit nombre, pour y faire l'office dehu à sa charge, et puisque Monsieur Duchamp [2] s'estoit excusé de voyaiger pour la gravelle, il y ha heu bonne couleur pour y employer ung aultre; mais il ne me semble bien que s'escripvant que Monsieur le Comte, Monsieur le Président et Monsieur de la Ville-Neufve ayent advancé les deniers pour les fraiz de voyaige, je n'aye veu jusques oyres que l'on y face mention que ledict Sieur Duchamp y aye contribué pour quattre centz escuz. Vous ferez bien tous deux de parler à Madame de Parme, si elle passe par Bourgongne, vous advertissant que ad ce que je apperçois par lettres du conseillier d'Assonleville, l'on commence d'ouvrir les yeulx, et que ny Monsieur le Prince, ny d'Assonleville n'ont pas l'opinion maintenant telle des deux: je dictz de vous et du conseillier Duchamp, comme cy-devant l'on leur a voulu imprimer, et me sera grand plaisir qu'ilz se treuvent exemptz de touttes partialitez.

Il vad bien que les affaires de Monsr de Champaigney soyent, par l'ayde de Monsr d'Achey, mon nepveut, encheminez aux termes que vous dites; mais ce qu'emporte, est qu'il sçaiche après donner bon compte de leurs actions. Encoires estoit vifve la practicque par la fabveur de Monsr le Conte de Mansfeld, pour eschanger quelques Gantois contre Mr de Champaigney.

(Affaires concernant Madame de Vennes, sœur du cardinal, qui envoie

[1] Claude Boutechoux, s^r de Cessey, Mercey et Batterans, était président du Parlement de 1575 à 1592. Voy. Gollut, col. 1759.

[2] Nicolas Du Champ, conseiller au Parlement de Dole. Voy. t. VI, p. 186.

aux Pays-Bas le mandement de Sa Majesté qui lui assure pendant sa vie la jouissance de Vennes, pour le faire vérifier aux finances.

(Objet de la mission du chanoine Boutouset.)

Nous espérons bien des affaires de Portugal, pour lesquelz le Pape envoye pour légat le cardinal Reario [1]; mais je tiens que le Duc d'Albe, avec le camp, y pourroit entrer devant luy, s'ilz ne s'accommodent, comme l'on espère qu'ilz feront, voyantz nostre camp près et eulx malpretz pour le recepvoir, et ayant Sa Majesté traicté fort fabvorablement, ouy et négocié avec les ambassadeurs [2].

XIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME [3].

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 7 mai 1580.

Madame, l'on m'a donné, despuis le partement du dernier courrier, les lettres de Votre Altèze escriptes à Parme le XVIII de mars, par lesquelles d'ung constel j'ay entendu avec grand contentement nouvelles de sa bonne santé; et avec extrême desplaisir l'indisposition de Madame Marguerite [4], sa niépce, combien que je prans quelque consolation de ce que Votre Altèze

[1] Alexandre Ricorio, Bolonais, patriarche d'Alexandrie, prêtre, cardinal du titre de Ste-Marie *in Ara cœli*, nommé cardinal en 1578, mort en 1585.

[2] Dans une lettre précédente (28 mars) le cardinal de Granvelle, entretenant son cousin de Belle-Fontaine des affaires de Portugal, lui écrivait : « Sa Majesté est à Guadalupe, où se sont faictes les exèques du feu roy de Portugal, Cardinal, que Dieu absoille, et passera Sadite Majesté à Mérida pour estre plus près du camp et de la frontière de Portugal; et y a espoir sans coulp frapper, les Portugalois s'accommoderont tost à la raison. Dieu le veuille : car c'est ce que convient à tous, et comme qu'il soit, il convient que soyons armez pour tout ce que pourroit succéder. » (*Ibid.*, t. I, p. 196.)

[3] Cette lettre est en grande partie la reproduction de celle du 28 mars précédent. Voy. plus haut, p. 43.

[4] Voy. plus haut, p. 42.

me dit qu'elle se pourtoit mieulx, et de sorte qu'il luy sembloit pouvoir continuer son voyaige, qu'est bon signe. Votre Altèze ne se debvra esbéyr si, durant son voiaige, elle n'aura si souvent heu lettres miennes, que je n'ay voulu adventurer, doubtant qu'elles ne se esgarassent et perdissent; mais je tiens qu'elle en ora heu au Comté de Bourgongne, oultre celles que Aldobrandino luy aura pourté, que pièçà se dépescha; et si n'a tenu, comme il sceit, à moy, qu'il ne soit party plustost. J'actens nouvelles de son arrivée, et qu'il aye rencontré Votre Altèze, et toute la compagnie avec bonne santé, qu'est ce que plus je désire. Je regrette infiniment que, pour les dilations d'icy, l'on aye faict perdre à Monsr le Prince et à Monsr le Comte de Mansfeld, tant de belles et bonnes occasions. Ceste emprinse de Portugal est tombée en malvaise saison pour les Pays d'Embas, ayant Sa Majesté torné sous ses pensemens sur icelle, estant party d'icy à l'improveue dois devant le my caresme, comme aura dit Aldobrandino Et ceulx de la *Hazienda* et finances, secondent fort mal les affaires, et perdent beaucoup de temps, à peu faire. Je solicite; mais ny ma solicitation, ny celle du Roy mesme ne pronffite. Et s'il y avoit faulte d'estoffe, ilz seroient plus excusables; mais cella n'est pas. L'on leur mect en avant assez d'expédiens; mais ilz y entendent flochement, et perdent le temps en visites et plaisirs et s'occupent en leurs affaires; et ceulx de Sa Majesté demeurent suspenduz, et en iceulx ne résolvent riens. Aussi veult Sa Majesté entendre en tout, et que tout passe par sa main, et se tue; et peu se faict par ce moyen, et souvent tarde la signature; et aussi faict dommaige grand que l'on escripve souvent, et que les provisions ne suyvent. Certes souvent je m'en désespère, et me cresve le cueur; et pourra dire Aldobrandino la vie que je passe. Je sçay bien que par trop de véhémence et par dire vray, qu'est icy chose extraordinaire, je me fais odieux; mais je ne veulx changer; et qui ne me vouldra tel, qu'il me change. Votre Altèze peut penser combien je doibz sentir que, par la faulte susdite, Votre Altèze trouvera à son arrivée, en la plus grande confusion du monde; et il sera bien requis que Votre Altèze y employe sa prudence et industrie, pour animer les gens. Je tiens que les Espagnolz seront sortiz, tant ont opiniastré sur ce point les provinces reconciliées, et crains le mesme qu'Elle de ce que pourroit succéder après ce partement, si aulcuns ne procéderont sincèrement de ceulx que sont reconciliez, et qu'ilz eussent faict ceste instance pour quelque aultre leur deseing. Et en ce cas

n'y auroit aultre moyen, que d'y mectre le tout pour le tout, et dresser armée de mer, avec quelques intelligences, et faire retourner par mer Espagnolz et Italiens, en beaucop plus grand nombre, et lever Alemans nouveaux, tant de cheval, que de pied, que ne fauldront à qui aura argent, et pour en avoir, se servir des expédiens, ouvrer aux mines d'Espaigne, meilleurs et en plus grande abondance qu'il n'y a aux Indes, et de toute sorte. Que sont des expédiens que les gens ne veulent entendre, chippotans sur une misère, doubtant d'en faire trop bon marché. Et cependant ne s'en sert Sa Majesté Et si leur monstre l'on qu'il en tireroit plus, que de tous les aultres revenuz d'Espaigne, sans y mectre luy mesmes la main, et si pourroit en réserver aulcuns des meilleurs, pour les faire ouvrer luy mesmes: je trouve que celle d'argent vif, ou mercure, que les Fonchres luy ont redressé en peu d'années l'on en ha tiré pour le Roy quattre milions et plus. Aussi se pourroient donner en fief terres aux Indes, que se traicta jà à Gand, au partement de Sa Majesté, et en offroient XI milions. Et je fuz l'ung des tesmoings au traicté, que ne s'est exécuté. Et si va l'on user en ces Royaulmes d'emypruntz, de manière que si nous nous voulions ayder, il n'y auroit faulte d'argent pour continuer la guerre; et il est cler que Sa Majesté est forcé de la continuer jusques à recouvrer ses pays, qui que y puisse mectre le pied; et Dieu ne fauldra à la fin de son assistence à la justice de la cause; mais je veulx mieux espérer, et que tous les reconciliez s'esvertueront pour ayder à ce que, par negociation et par la force, l'on sépare du Prince d'Oranges ceulx que encoires le suyvent, abusez de ses artifices; et mesmes puisque l'on envoyra maintenant bonne provision, pour laquelle j'ay travaillé, pour persuader le facteur du Foucre Thomas Miter, que fasché de la façon de faire de ceulx de la *hazienda*, n'y vouloit entendre. Les reconciliez se sont declarez de sorte contre le Prince d'Oranges, que s'ils ne sont du tout hors du sens, ils ne s'y fieront jamais, puisque ilz le cognoissent, et voient la clémence de Sa Majesté. Tous sont las à tous coustelz de la guerre, hormis aulcuns qu'en font leur prouffit, ausquelz il fault regarder aux mains, et considérer les fins de leurs prétentions, pour juger selon ce de leurs opinions. Le Roy désire l'accord et le repoz, comme sceit Monsieur le Prince, et éviter l'ultérieure ruyne des pays, que tomberont en famine, et aultres mil maulx, si on ne vient audit accord. Le ban du Prince d'Oranges et de ceulx que le vouldront suyvre, donnera grand bransle, et estonnement. Et

à la vérité il fault user de grande obliance et clémence envers ceulx que se recognoissent, et tout au contraire contre ceulx que demeureront obstinez. Votre Altèze sera jà vers Monsieur le Prince, et pourtant ne diray en ceste matière ny aultre davantaige, me remectant aux dépesches; et je faiz ceste actendant qu'ilz viennent de Sa Majesté, et s'ilz tardent, l'envoyray avec la première occasion, pour servir d'avant coureur.

Quant à Portugal, nous espérons fort bien, et que avec l'ayde de Dieu l'on en viendra tost au bout sans coup frapper, puisque notre camp est prest, et les Portugalois ne font les apprestes, qu'ont accoustumé de faire ceulx que se pensent deffendre par la force; et s'ilz se fondent sur secours de dehors, nous ne le voyons encore prest; et au xv de ce moys notre camp doibt estre à Badajoz, avec l'artillerie, qu'est à deux jornées de Lisbona. Les lougiz sont jà faitz audit Badajoz pour Sa Majesté, que se treuve à présent avec la Royne et la suyte à Merida. Il n'est, à correction, temps mainnant, de parler du droit du petit-filz de Votre Altèze, estant Sa Majesté persuadée, par les consultations que l'on ha faict à tous coustelz, que le sien soit le meilleur. L'on le pourra après mectre en considération aux fins que j'ay cy devant escript, pour veoir si l'on en pourroit tirer quelque chose. Pour maintenant l'on est tout au chemin des armes, que couste bon. Le camp, oultre l'armée de mer, et ce qu'est tout de long de la frontière, sera à Badajoz de xx mil combaptans; et si s'appreste le secours des villes, pour lequel sonne le tambour à tous les coustelz, et apprestent les grandz et Signeurs les lances avec lesquelles ils sont obligez de servir, faisant leur compte d'y aller en personne, si Sa Majesté se mect en campaigne.

XX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

—

Madrid, le 10 mai 1580.

Madame, Vostre Altèze pourra avoir par-delà suffisant tesmoingnaige des qualitez du coronel Mario Cardogno [1], oultre ce qu'elle en peult avoir veu, quand cy-devant elle tenoit le gouvernement des pays de par-delà. Il a beaucop servy et beaucop perdu, et mérite, pour ce et pour sez bonnes qualitez, estre respecté; et l'employant Vostre Altèze au service de Sa Majesté, et au sien, il m'asseure qu'il sçaura rendre fort bon compte de tout ce en quoy il sera employé. Sa Majesté en escript à Vostre Altèze, et à Monsieur le Prince; et pour tant est peu de besoing que je face ceste. Toutteffoys je n'ay voulu laisser de luy complaire, pour le désir que j'ay de veoir bien accomodé ung homme de service, comme luy, et qu'il mérite tout respect, et auquel véritablement je suis très affectionné.

XXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1er, fol. 202-203.)

—

Madrid, le 11 mai 1580.

Monsieur mon Cousin, j'ay receu vostre lettre du xııe de apvril, et avec icelle ay heu la coppie en allemand de la Lighe héréditaire, que je tiens est

[1] Dans le tome VII, p. 24, il figure sous le nom de Marion Carduini, et dans les *Analecta* de Hoynck van Papendrecut, t. II, part. II, p. 283, il porte le nom de Marius Carduinus.

celle, et non aultre, que nous avons avec les XIII Cantons, que fit le Duc d'Austrice, Sigismont, pour soy et pour tous les pays que lors possédoient, et après possèderoient ceulx de ladilte maison d'Austrice. Il y auroit argumentz assez pour les presser pour entendre plus cler *le loyal regard,* sur fondement de leurs lettres propres; mais il nous emporte tant de les entretenir, et éviter qu'ilz ne rompent avec nous, que, puisqu'ilz se monstrent voluntaires en nostre fabveur, l'on ne les debvroit farocher. J'entendz qu'ilz prindrent mal que l'on les pressa tant, quant Mr de la Ville-Neufve y fut l'aultre foys, leur monstrant coppie de ce que cy-devant ilz avoyent escript à feu la Princesse d'Oranges, mère du feu Prince Philibert, qu'estoit entremise au gouvernement du Conté de Bourgongne, au temps de feu Madame Marguerite.

Ilz ne veullent estre ainsi pressez, et mesmes n'estant la matière assez préparée par amis et aultrement. Ce qu'ils ne veullent venir à la déclaration de ladite Lighe, est pour ce que Monseigr l'Archiduc Ferdinand, comprins en ladite Lighe, comme de la maison d'Austrice, s'en vouldroit ayder, et je tiens que de luy ilz vouldroient tirer quelque chose. Ils condescendroient bien à ampliation de ladite Lighe; mais comme elle seroit de postérieure date au traicté qu'ilz ont avec France, elle ne serviroit de riens ou de bien peu. Si ceulx de Milan achevoyent pour eulx quelque chose, cela nous pourroit rendre le chemin plus facile et ouvert; mais il ne convient nullement, comme je l'ay souvent escript, que nous traictons noz affaires joinctement avec ceulx de Milan, pour beaucop de raisons. Par le trespas du feu Marquis d'Ayamont [1], cela demeura, comme je pense, pour quelque temps en suspens. Nous attendons ce que Monsr le Conte de Champlite et la court de Parlement auront dressé de mémoires sur ce point pour envoier à Monsr le Prince de Parme, que après viendra icy; et l'on n'y trouva pas fort bon que sans attendre résolution du Roy, l'on y envoya Monsr de la Ville-Neufve, avec les instructions que l'on luy donna. La neutralité est bien renouvellée pour XXIX ans et s'envoyera, comme j'espère, avec ce despesche la ratiffication de Sa Majesté.

Madame de Parme sera jà passée par le Conté de Bourgongne, puisque j'ay pieçà nouvelle de qui luy parla qu'elle estoit vers la Bresse, et l'on

[1] Le marquis d'Ayamonte, gouverneur du Milanais. Voy. t. VI, p. 29.

aura bien moyen de l'informer. Ung homme du Seigneur Octavio de Gonzaga, qu'est passé vers le Roy, asseure qu'il laissa ledit seigneur et les Espaignolz qu'avoyent jà marché troiz jornées par le Conté de Bourgongne, et j'espère que l'on sera jà quicte de tous ces passaiges.

Leurs Majestés et Altèzes, avec la suyte, sont à Mérida, où aujourd'huy le Duc d'Albe se doibt trouver avec sadite Majesté pour prendre le jour pour entrer en Portugal. Le camp marchera le XV avec l'artillerie, pour venir à Badajoz, frontière nostre, et en troys jours y peult arriver : doibz là à Lisbona, il n'y ha que troys jornées de camp. Le Marquis de Saincte-Croix ha esté à Verena vers ledit Duc pour résouldre la correspondance qu'il doibt tenir par la mer.

Les Portugalois jusques oyres sont mal prestz pour la deffense et serchent dilation, demandantz de pouvoir assembler leurs Courtès, pour en ce gaigner une paire de moys; mais je tiens que Sa Majesté coppera chemin à touttes dilations, et s'ilz ne s'accommodent à l'obéyssance, je tiens qu'il commandera que incontinent l'on donne dedans.

Despuis j'ai trouvé que la copie de la Lighe héréditaire, que vous m'avez envoyé, est celle qui se fit entre le Duc d'Austrice Sigismont et les Suysses, avec l'intervention du Roy Loys de France; mais je me souviens en avoir veu piéça deux aultres que je n'ay à la main : l'une dudit Sigismont à part avec les Suysses, s'il me souvient bien de l'an 1477 ou 1478, et une de feu l'Empereur Maximilien premier, de l'an 1511; et si la mémoire ne me forcompte, en icelle se dit ce que le Conté de Bourgongne doibt donner de recongnoissance à chascun canton [1]. Il les fauldroit sercher aux chartres et les veoir.

[1] Le traité d'alliance entre Louis XI, roi de France, et les Suisses, datant du 26 octobre 1475, est publié dans Dumont, *Corps diplomatique,* t. III, part. I, p. 520. — Ceux du duc Sigismond des 13 et 20 octobre 1477 sont imprimés, *ibid.,* part. II, pp. 450; t. III, part. II, p. 14. — La Ligue héréditaire entre les maisons d'Autriche et de Bourgogne, d'une part, et les Ligues des Suisses, d'autre part, date du 7 février 1511. Il est également publié par Dumont, t. IV, part. I, p. 133.

XXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1735.)

—

Madrid, le 15 mai 1580.

Madame, j'adjousteray à mes aultres lettres deux motz, puisque l'ordinaire m'en donne le moyen, et espère que Vostre Altèze ne sera pas loing maintenant de Monsieur le Prince, et que devant que ceste arrive, elle y sera. J'ay compassion à tous deux, considérant en quel estat tout y peult estre par faulte de la correspondence et provision d'icy. Portugal nous faict la guerre aux Pays d'Embas, plus que nous ne faisons à Portugal dois Espaigne; mais j'espère toutesfoys bon et brief succez, si nous conduysons saigement les affaires, actendu les advantaiges si grandz que nous y avons de toutes choses. J'escriptz audit Seigneur Prince l'estat auquel présentement l'on se trouve en ce coustel là, que Vostre Altèze pourra veoir. Je crains plus la chaleur et malvais air de ce coustel là, que les armes des Portugalois. J'estoys d'advis que Sa Majesté dois icy leur fit la guerre, que fut esté plus de réputation et grandeur, et avec moindre danger de la santé; et Sa Majesté y est, la Royne, Monseigneur notre Prince, les deux Infantes, et le Cardinal Archiduc, et ha prins les lougis à Badajos (où va le camp) pour Sa Majesté et toute la court, que sera en lieu fort incommode, et mal lougéable; et mangera sans faire plus grand service les victualles que debvoient servir pour la court. Ceulx qui sont en Portugal avec le Duc d'Osuna pour y négotier depart Sa Majesté, que sont là à grandz fraiz plus d'ung an, et ont peu faict, importunarent de sorte Sa Majesté, afin qu'elle partit d'icy vers la frontière, disans que en ce consistoit tout le bon succez, et donnans espoir, que seullement la nouvelle qu'il partoit d'icy (que personne ne croyoit en Portugal il deut faire ny pour gaigner dix royaulmes), que sortant, tout s'achèveroit, et se viendroient rendre ceulx de Portugal. Cela le fit partir, et mectre en chemin hors de saison. Je me doubte que la peur, qu'ilz avoient là, les faisoit parler, et s'estant party Sa Majesté devant

le mycaresme, et se trouvant si près, tout y est encoires du coustel des Portugalois aux mesmes termes; mais j'espère que si la faulte ne vient de nostre coustel, nous en pourrons escripre devant la fin de ce moys, avec l'ayde de Dieu, bonnes nouvelles. Les lettres en françois pour pardelà, ny celles en espagnol, avec les dépesches pour recouvrer l'argent, ne sont encoires arrivées, et pour tant n'yront avec ceste, mais bien ce que vint tard pour le précédent ordinaire, venant le reste. Le courrier françois qu'est icy prest actendant, et que ledit Seigneur Prince ha fort recommandé, partira incontinant. Et me recommandant à ce que Vostre dite Altèze verra par ce que vad, je diray seullement que j'actendray avec grand désir nouvelles de son arrivée et du succès de son voiaige, et que Aldebrandino soit pieçà vers elle [1].

—

XXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1735.)

—

Madrid, le 25 mai 1580.

Madame, en cest instant vient le dépesche du Roy en espagnol, pour adresser la provision d'argent, que Sa Majesté m'a envoyé maintenant pour pardelà. Comme Vostre Altèze verra par ce que j'escriptz à Monsieur le Prince, avec lequel j'espère que Vostre Altèze se treuve maintenant, et en actendons nouvelles avec désir, encoires nous fault-il soliciter ung depesche de ceulx de la *Hazienda;* et je suis après eulx tant que je puis. Ils promectent de le donner aujourdhui; et j'assheure à Vostre Altèze qu'il y a plus de troys septmaines que le Fouchre estoit prest à donner ses lettres, sur l'instance que je luy en ay faict, que ceux de la *Hazienda* n'eussent achevé en ung an, pour avoir perdu entièrement crédit avec luy, pour non

[1] Extrait dans Groen van Prinsterer, t. VII, p. 337.

accomplir chose qu'ilz luy promettent; et avec tout cela, tout ce que se peult faire est que le courrier parte maintenant.

Le secrétaire de Madame de Lorène [1] mère m'a adverty du forcompte que les gens du feu Marquis d'Ayamont [2] ont faict à l'adresse de mes lettres pour Vostre Altèze. Telz mescomptes sont cause que n'escriptz pas voluntiers à ceulx que sont de chemin. Elle aura veu ce que j'escripvoys à Vostre Altèze. Je ne sçay si a son contentement. Et ledit secrétaire m'assheure qu'il renvoye incontinant mes lettres à Milan, pour les faire tenir à Vostre Altèze.

J'euz hier une lettre de Monsieur l'Ill^me Cardinal Farnès, que me dit partie de qu'est passé quant à la practique du mariaige de Madame Marguerite, me solicitant pour procurer que Sa Majesté en veulle escripre au Duc de Mantoa. Et incontinant j'ay escript à icelle par la poste sur ce point, luy disant le chemin qu'il me semble se peut tenir à ceste effect. Et à ce espérois que Sa Majesté s'accomodera. Et à mon advis Vostre Altèze ha heu grande raison de ne vouloir là laisser ladite Dame, sur fondement de telle practique, non achevée, ny assheurée, puisque ne succédant l'effect l'on y eust trop mis de la réputation; et ledit Duc de Mantoa est tant à sa fantasie, que facilement il change à peu d'occasion.

Je ne feray ceste plus longue, pour non détenir le depesche, et me remectant à mes précédentes, et à ce que j'ay escript cy devant à Monsieur le Prince, et à ce peu que je luy escriptz présentement, actendant, comme jay dit, nouvelles de Vostre Altèze.

[1] Christine de Danemark, fille de Christierne II et d'Élisabeth d'Autriche. Son oncle, Charles-Quint la maria en 1534 à François Sforce, duc de Milan. Devenue veuve, elle épousa François, duc de Lorraine, dont elle eut Charles II et des filles.

[2] Le marquis d'Ayamonte. Voy. t. VI, p. 29.

XXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

—

Madrid, le 14 juin 1580.

Madame, jay receu les deux lettres de Vostre Altèze escriptes à Salins, l'une du xxvi d'apvril, l'aultre du x de may. J'ay sentu et sentz penne de celle que Vostredite Altèze ha heu là, tant de son indisposition, que de celle de madame Marguerite, et d'aulcuns de ses gens, que sont choses ordinaires à ceulx que font longs voiaiges; et je sçay à quoy m'en tenir de celluy que moy et mes gens filmes l'esté passé. Mais je louhe Dieu que jà trouvoit Vostre Altèze et sa compagnie et suyte en convalescence. Le pays est montagneux, fascheux et stérile, où Vostre Altèze n'aura pas trouvé les conmoditez que j'eusse désiré; que je regrette beaucoup. Je pense aussi que le travail d'esprit, pour l'estat misérable auquel estoient les affaires des Pays d'Embas, s'y trouvant aussi enveloppé Monsigneur le Prince son filz, ne luy auroit donné moings de travail, que les indispositions susdites. Mais je louhe Dieu que tost après iceulx ont prins ung peu de meilleur chemin, par la défaicte et prison de La Noue [1] et pour avoir ledit Signeur Prince encheminé, avec travail et grande industrie sienne, le secours pour Gruninghe [2], que j'espère sera de fruyt, pour venir mesme en suyte de ce de La Noue, et que les bons de Geldres et Frise et signantment les paysans, maltraictez des gens du Prince d'Oranges, se joindront comme ilz ont souffert avec ledit secours. Et la provision d'argent que Sa Majesté ha envoyé de 300 mil écus, après avoir accepté le change de 150 mil que mondit Signeur avoit faict, et d'aultre 50 mil des-

[1] François de la Noue, dit Bras de fer, souvent mentionné dans les volumes précédents, avait été fait prisonnier par les troupes du roi à Ingelmunster le 10 mai 1580. Voy. sa biographie dans Van der Aa, *Biographisch woordenboek*, t. IX, p. 102.

[2] *Gruninghe*, Groningue.

puis, que le président de *Hazienda* me manda dire qu'il accompliroit, comme Sa Majesté luy ha commandé, viendra à propoz; et jà s'estoit faicte ceste provision, devant que icy fut venue la nouvelle de la défaicte dudit La Noue; et poursuyvant vivement à suyte de ceste victoire, ce que reste de la saison bonne et à propoz, se pourra, à mon advis, beaucop faire. Aldobrandino aura fort bien peu assheurer Vostre Altèze que je faiz, pour son service et dudit Signeur Prince, tout ce que je puis; mais je ne puis tant faire, que le voudroye. Et tout ce que je puis est peu à mon désir, et à l'obligation que je y ay. Je procureray de continuer, et de sorte, que du moings Vostre Altèze entendra, qu'il ne tiendra à moy qu'il ne se face dadvantaige. Je ne répéteray, pour non la fascher, ce qu'elle entendra par les dépesches qu'elle aura trouvé entre les mains dudit Signeur Prince; faisant mon compte que devant que ceste arrive, elle sera jà avec luy. Et quant à aller à Huz, sur ce point et aultres des lettres dudit Signeur, pour Sa Majesté, je luy ay escript mon advis; et doubtant que peult estre ne viendra pour cest ordinaire la responce de Sa Majesté, j'envoye coppie dudit advis en ziffre audit Signeur, non pas pour résolution, car il la fault actendre de Sa Majesté, mais afin que Vostre Altèze et luy puissiés veoir comme je l'entendz; et cela est sur les lettres en espagnol. Car de celles en françois, oultre les originales, se sont envoyez à Sa Majesté les sommaires et appostilles de mon advis sur icelles, que l'on ne m'a encoires renvoyé, et aussi une lettre pour le marquis de Rusbruch [1], pour luy tesmoingner le contentement que Sa Majesté ha de luy, et de son bon exploit contre ledit La Noue. Je vois bien, par la lettre de Vostre Altèze, que aulcuns procurent de donner umbre, et causer diffidence audit Signeur Prince d'autour des Signeurs, comme de peu affectionez, et ce pour se doubter de Sa Majesté, pour l'avoir tant offensé. Il fault éviter ceste diffidence comme une peste, et ceulx de pardelà, que n'y vouldroient veoir repoz, soubz umbre de bons serviteurs et affectionnez, font ces offices, et mirent ceste umbre et peur au feu Signeur Don Jehan, que la print de sorte que cela a esté principale cause de nostre dernière et extrême ruyne. Il fault comporter leurs humeurs,

[1] Robert de Melun, marquis de Richebourg, embrassa le parti du roi et obtint ainsi les biens confisqués et appartenant à son frère Pierre, qui appartenait au parti des États. (Voy. Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents inédits*, t. I, p. 458.)

comme Vostre Altèze par sa prudence sçaura fort bien faire, et éviter de leur donner cause de penser que l'on aye umbre d'eulx; elle les congnoistra; et s'appercevans de la sincerité paternelle que Sa Majesté leur porte, ilz perdront la craincte et recouvreront l'amour; il fault supporter leurs imperfections, comme d'ung malade affligé, avec espoir que retournant en convalescence, lesdictes imperfections cesseront. Vostredicte Altèze se peult souvenir, comme je prévoye, ce que souvent l'on disoit qu'ilz me donneroient des pognalades [1] et combien peu cela me mouvoit.

J'ay escript à Sa Majesté sur une lettre de Monsigneur le Cardinal Farnèse, les moyens qu'il me semble se peuvent tenir pour envers le Duc de Mantoa faire de part Sa Majesté les offices avec fruyt pour le mariaige. Je ne sçay encoires s'ilz s'en seront serviz, comme ilz font souvent, sans après m'en riens dire.

Quant au procès contre le Grand Duc de Toscana, ledit Aldobrandino sçait ce que passe, et que les dépesches se firent fort favorables et promptement; mais le vice-roy, pour avoir envoyé icy les opinions, a voulu différé de prononcer la sentence; ce que certes il ne debvoit, et l'ayant sceu, l'ambassadeur du Duc a demandé d'estre icy ouy; que luy a esté accordé. Et vint au conseil d'Italie, avec son advocat; mais je luy déclara rond (en ayant premier préadverty Sa Majesté que je le feroye ainsi) que cela ne servoit de riens, et que par les pragmatiques, les causes de Naples ne se pouvoient traicter ny icy, ny ailliers hors du Royaulme, et que ce que l'on avoit escript à Naples, de premier que prononcer la sentence envoyer les opinions et fondements d'icelles, estoit en faveur de son maistre, afin que les juges ne se transportassent d'affection, ou fussent négligens à traicter du procès, puisque icy ilz en debvoient donner compte; mais que jà la sentence estoit formée, et le droit acquis à la partye en faveur de qui que ce fut, et ne s'y pouvoit faire changement, ny aultre chose que de le renvoyer là pour y faire prononcer la sentence. Il fut ouy, et son advocat. Et j'ay escript au Roy qu'il n'y a pourquoy différer de là renvoyer le tout, pour prononcer la sentence; mais je n'ay encoires responce de Sa Majesté, que j'espère sera bonne; car je ne voys raison au contraire, ne fussent les deniers qu'il doibt furnir pour le Roy à Milan, et pour l'em-

[1] *Pognalades*, coups de poignard.

barquement des Espagnolz; mais devant que la résolution de ce procès arrive en Italie, les deniers susdits seront desboursez, ou refusez.

Touchant Portugal, le duc d'Albe vad tousiours traisnant à son accoustumée. Il est bon capitaine, mais il ne sera jamais baptu, car il veult procéder trop sheurement, quoy qu'il couste. Il debvoit estre en campaigne au XII de ce moys, mais dois le V d'apvril il nous entretient ainsi de V en V jours. Je ne sçay s'il actend les Espagnolz de Flandres, et peult estre que l'on liève aultres Allemans. Je tiens que le Roy n'en est content, que ne luy ha pas encoires donné la patente de général, ne sçay pourquoy. Le duc s'en plaint. Dieu nous doint bon et brief succez ou par la force, ou par négociation. Jusques lors ne serviroit à mon advis de riens de parler du droit du petit-filz de Vostre Altèze; après il pourra venir en taille.

Au regard des gaiges de Vostre Altèze, je ne faiz fondement sur la lettre que Dennetières ha depesché, que dit n'avoir trouvé aultre chose. La lettre en espagnol est celle dont Vostredicte Altèze se peult ayder, envoyant icy attestation des finances, du traictement qu'elle avoit l'aultre foys et coppie des consignations; et pendant qu'il n'y ha pardelà sur quoy prandre, se valoir de ce que Sa Majesté escript en espagnol, de s'attacher aux provisions que yront d'icy; et si les assignations de pardelà se recouvreront, descharger la *Hazienda* de pardeçà, et pour la faulte, tant sur la deschéance des monnoies, que par la chierté plus grande, se valoir de ce que Sa Majesté dit, qu'elle ne vouloit faire changement aux gaiges ordinaires; mais que, par apriès de ceste, elle suppliroit comme elle verroit convenir. Aldobrandino s'en doibt souvenir.

La lettre que Vostre Altèze ha escript à Sa Majesté, dont j'ay veu la coppie que Vostredite Altèze m'a envoyé, me semble fort bien, et fault continuellement soliciter les provisions et correspondences. Je y faiz ce que m'est possible, et certes Sa Majesté mesmes solicite aussi ceulx de la *Hazienda,* mais il n'y ha pas tout le crédit que le debvoir vouldroit; et je sçay bien pourquoy, à mon grand regret; mais je ne le puis changer. Il est mangé d'eulx jusques aux os, et très mal servy; et je le luy diz et escriptz souvent, hault et cler, mais n'y change pour cela.

La Signora Donna Joanna, figliola del Segnor Don Joanni, non me pare niente bene a Napoli, rinova il biasimo della madre : staria meglio in qualche monasterio di Spagna, comme lo fecero recordare a Soa Maesta; stando di qua, nelli occhi del patrone, se potria tanto piu movere a fare per lei, o per via del mundo, o per con il tempo farla abbadessa in qualche monasterio : io li ho compassione [1].

Le Regent Moloss n'est pas encoires arrivé. Nous l'attendons avec désir, et de mon coustel je luy feray voulentiers tout le plaisir que me sera possible. Nous actendons ceste septmaine le prevost Fonch, que vient au lieu de feu Hopperus, et jà est arrivé le secrétaire Laloo.

Je m'assheure que moyennant le séjour que Vostre Altèze ha faict en Bourgogne, elle aura peu congnoistre les humeurs, et que cela servira pour n'y s'y laisser forcompter. Il me semble que Monsigneur le Prince en ha jà découvert beaucop, et que aulcuns y peschoient comme en eauwe trouble.

Vostredite Altèze ha tort de faire excuse de non escripre de sa main : en quelque façon que ce soit que je puisse congnoistre sa voulenté, je la doibz et désire obéyr; et je diz à Aldobrandino, comme il luy ha referé, que comme les affaires croisteront, ce luy seroit par trop de penne de tant escripre; mais l'on se pourra remectre aux depesches, hors mis ce que l'on ne peult fier à aultre main; et je supplieray aussi à Vostre Altèze me permectre d'ainsi le faire, puisque estant jà aux 63 [2], les inconmoditez de l'eage se sentent, et aussi la multitude des affaires, et sur tout le regret, quant l'on voit qu'ilz ne vont bien, par faulte, et que se pourroit remédier, que je confesse me faict enviellir plus que nulle aultre chose.

[1] Ce passage est à peu près le même que celui imprimé plus haut à la page 9 et résumé en français à la page 10. Voy. aussi page 36.

[2] La soixante troisième année de la princesse.

XXV.

L'ABBÉ DE MAROILLES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimé dans les *Lettres interceptées de quelques patriotes masqués.*)

—

Cologne, le 17 juin 1580.

Monseigneur, encores que, par trois miennes précédentes dernièrement envoyées à V. S. Ill. et Rme, l'une en date du premier, l'autre du 12 avril et la dernière du 10 de may (qui je pense seront esté seurement dressées par la voye de Monseigneur le Duc de Terra Nova) j'eusse suffisamment informé V. S. Ill. de l'estat auquel se retrouvoyent les affaires de pardeçà, si n'ay-je voulu faillir à mon debvoir de luy mander encore maintenant ce que se passe; combien que depuis mes dernières il ne soit survenu grand changement, hors la bonne victoire que Dieu a donnée au marquis de Risbourg, estant accompagné d'Albanois et Wallons, qui ont surprins, desfaict et mis à vauderoute les gens du prince d'Orange estant en Flandre soubs la conduicte de M. de la Noue, François, lequel avec plusieurs de ses gens a esté faict prisonnier qui, à la bonne vérité, est une bien bonne atteinte donnée à l'ennemy; ce que le rendra à l'advenir moins hardi pour entreprendre à son accoustumé. J'entends qu'une partie de la gloire de ceste victoire se peult bien attribuer ausdicts Albanois, que l'on dict s'estre très vaillamment acquitez. Ce néantmoins entendons du costé d'Angleterre que l'on ne se donne grande peine de ceste deffaicte, ains qu'à toute furie ils se préparent à recueillir leurs gens dévalisez, et faire nouvelle levée; mesmes que fort diligemment ils besoignent en leurs estats *de abnegando rege et de transferendo imperio.* Quant au faict de renoncer Sa Majesté et le déclarer décheu de ses droicts, j'entends qu'ils ont désià résolu, ayans prins lustre sur la personne du Duc d'Alençon, qu'ils faignent vouloir adopter; faisans entendre aux simples et peu advisez que l'assumption dudict Duc causeroit une guerre contre la couronne de France; présupposant que le Roy Très Chrestien, son frère, luy donnant faveur et adresse,

gecteroit ses forces sur Italie, Bourgoigne, Haynault et Arthois, et que par ce moyen la guerre seroit divertie de la Flandre, Brabant et autres provinces ne soy veuillans reconcilier. Mais cognoissant les artifices et ruses de ceux qui aujourd'huy ont crédit entre leurs Estats, je me suis tousiours persuadé qu'ils mectront seulement ledict Duc en campaigne pour ombre pour, se couvrant de son manteau, plus facillement pouvoir parvenir à leur prétendue et désirée renonciation. Quoy obtenu, usant d'un autre stratagème, ils mestront en considération et délibération si sa personne seroit utile et proufitable au païs, sans oublier de mectre en contrepoix les insolences et legiertés françoises contre la cruauté des Espaignols; le peu de moyen qu'il a pour secourir les païs, la couronne ne lui estant dévolue; et parvenant à icelle, qu'il seroit trop puissant Roy et trop voisin; et que ainsi facilement il dégénéroit en tyrannie (de laquelle ils se disent fort ennemis, combien que par leurs actes abominables l'on les peult juger la tyrannie mesme), pourtant qu'il ne seroit consiliable de l'accepter pour leur Roy. Ils pourront aussi mettre en concurrence, pour abellir le faict, l'Empereur, la Royne d'Angleterre et quelques autres Princes voisins, sans oblier (combien que pour le dernier) le Prince d'Orenge. Après venant à estimer les mérites d'ung chacun, l'on trouvera l'Empereur trop faible et trop jeune, voire suspect pour estre catholicque et de la maison d'Austriche, la Royne d'Angleterre pour estre femme peu capable, et autres Princes nullement duysables. Mais ayant regard à la longue expérience du Prince d'Orange, aux grands et signalez debvoirs par luy faicts pour le recouvrement de la liberté du païs, restauration des privilèges, à raison de quoy il a esté privé de ses estats, honneurs et biens, mesmes n'oublieront de mectre entre ses premiers quartiers et pour les plus beaux paignons de ses armes, qu'il a introduict et maintenu la religion nouvelle de laquelle ils sont tout amoureux et convoiteux, que partant méritamment l'on le debvra choisir, estre et accepter pour Roy, donnant raisonnable contentement aux autres. Ce que jà vraisemblablement je vois advenir. Si ainsi est, Sa Majesté n'y perdera que le nom entre eux *ad tempus,* estant désià ledict Prince en effect le mesme. Quant à moy, je dis le mesme, que j'ay inculqué par mes précédentes que, pour avoir paix, il convient d'eslargir davantaige, ou leur faire meilleure guerre que l'on a faict jusques à présent; autrement tantost ils seront battuz, et après ils batteront, comme voyons estre advenu à la

deffaicte susdicte, et peu après à la reconqueste de Diest et de Malines auparavant. Ceux de Cambray, Tournay et Bouchain continuent les excursions sur leurs voisins, ruinant le plat païs, de sorte que par tout ne void que misère et povreté; et seroit œuvre saincte de précaver autres maux infiniz que nous menassent. Au regard des dernières lettres qu'il a pleu à V. S. Ill. m'escripre, j'ay faict ma response doiz le 10 de may, entre autres choses luy faisoye mes plainctes et doléances que la lettre y mentionnée qu'il avoit pleu à Sa Majesté m'escripre ne m'estoit délibvrée; et suis constrainct de le faire de rechef, ne l'ayant, encoires sceu recouvrer. Dont je suis extrêmement marry pour ne sçavoir le contenu, et ne me pouvoir régler selon icelle. Toutefois j'ai receu lettre du 20 du mois passé de Monseigneur le Prince de Parme, par laquelle il m'advertist que Sa Majesté auroit esté servie de me dénommer de son Conseil d'Estat, et que, pour assister audict Conseil de ma personne, j'eusse à retourner en Haynault. J'ay respondu à Son Excellence que ne fauldray d'obtempérer à son commandement pour m'employer de cœur et d'affection à la déserviture d'une charge si principalle; mais qu'obstant la maladie de Mme la Duchesse d'Arschot, M. le Duc, son mary, ne pouvoit si tost partir; lequel m'a plusieurs fois requis de ne l'abandonner, ains d'attendre son aller pour rentrer ensemble au païs. A quoy Sadicte Excellence, pour certains bons respects, a condescendu; et ne fauldray de donner toute presse à nostre dict retour, pour procurer à bon escient, en toute sincérité et fidélité, le restablissement des affaires. Et combien que j'ay entendu que pardessous main que tout haut la dénomination de M. le prélat de Sainte-Gertrude et de moy, il seroit esté meu quelque difficulté, principallement par aulcuns ecclésiastiques suspectans ou calomnians à grand tort noz actions passées, si ne laisserons-nous de nous maintenir au rang et degred qu'il a pleu à Sadicte Majesté nous mectre, pour l'ardent désir qu'avons de luy faire service aussi bon et meilleur qu'eux, que aussi pour ne céder à tels personnages jaloux de nostre prospérité; espérant que noz comportements seront tels que Dieu, Sa Majesté, la patrie, amis, confrères et autres, en recepvront service agréable.

XXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 206-207.)

—

Madrid, le 18 juin 1580.

Vous aurez heu par delà Madame la Duchesse [1], et suyvant la charge que Sa Majesté luy ha donné, elle aura heu temps pour s'informer de beaucop de choses, pour pouvoir après tant mieulx pourveoir et donner advis sur les affaires du pays; et je luy avois escript assez en particulier pour luy ouvrir le chemin de ce dont elle pourroit informer. Chascun aura heu accès pour luy dire ce que l'on ha voulu : il me plait fort qu'elle vous aye si favorablement admis et ouy [2]. J'ay veu l'advis que vous luy avez baillé par escript, auquel il y a beaucop de bonnes choses, et avez fort bien faict, et pour les raisons touchées en voz lettres, non beaucop vous eslargir sur ce qu'elle vous demanda des partialitez. Ce que plus emporte est de bien pourveoir à l'advenir, et tenir le but ou bien publicque du povre pays tant affligé. Noz ambassadeurs [3] luy auront peu parler à leur aise et amplement assistez de Monsr le conseillier Duchamp, qu'a bien faict de parler de son particulier et vous du vostre, pour effacer l'umbre que l'on vouloit donner; et je voys que Monsr le Prince de Parme et d'Assonleville continuent à démonstrer qu'ilz n'ont les deux la malvaise opinion que l'on s'est travaillé de leur persuader, et qu'ilz commencent entendre les trames et les forcomptes que aulcuns ont faict faire en plusieurs choses.

Il va fort bien que madicte Dame soit esté si honnorablement receue et receullie; j'espère qu'elle se contentera des nostres, et je vous remercye

[1] Marguerite de Parme passa au commencement de mai par le comté de Bourgogne pour prendre en main le gouvernement général des Pays-Bas.

[2] « Elle est Dame pour pouvoir entendre, à peu de propos et avec peu de conversation, la portée » de chascun. » (Le cardinal au même, du 8 juin : *Lettres à Belle-Fontaine*, t. I, f° 204.)

[3] C'étaient les trois députés nommés par les États provinciaux pour se rendre en Espagne et qui attendaient l'autorisation du roi.

cordialement de l'ayde que vous avez donné à Monsieur de Sauley [1], mon cousin, pour la bien traicter, qu'est bien difficile au pays, et mesmes en ceste saison de l'année; mais vous luy avez faict en ce, comme il m'escript, trop grande adsistence, dont de nouveaul je vous mercye.

Il n'y avoit pour quoy penser que madicte Dame, quelque instance que qui que ce soit luy eust peu faire, deut prendre résolution par delà sur aulcuns affaires, ny sur les foules faictes au pays, ny aultrement, n'estant receue au gouvernement; mais venant aux Pays d'Embas, elle procurera peult estre que l'on pourvoye à ce que là se pourra faire, et qu'elle advertira icy de ce qu'elle fera; et sur ce qu'elle ne pourra résouldre, elle envoyra icy son advis; et si quelcung des ambassadeurs, ou tous, l'auront voulu suyvre, ilz l'auront peu faire; et si ce que se fera en Flandres ne souffit, et qu'ilz veullent recourir icy, je tiens qu'il ne leur sera refusé après le retour de Sa Majesté; que Dieu doint soit tost et avec prospérité.

Ce sera bien faire de presser la court de Parlement sur les instructions et mémoires que se debvoient dresser sur le faict de l'ampliation de la Lighe héréditaire, oyres que je tiens il n'est encoires temps, mais pour les arguer de négligence. Cela debvoit venir devant Pasques, et nous sumes à la Sainct Jehan, et avec tout cela ceulx qui vouldroient la militie [2] et manier les armes, si je ne me forcompte, jecteront court. Je vais mon chemin de procurer le bien publicque sans tenir grand bruict et peu à peu pour, par trop entreprendre d'ung coup, non gaster tout.

Aulcuns me donnent advertissement qu'il y a lighe que traverse là mes affaires, et l'on m'escript que l'on m'advertira qui sont les lighés. Je n'ay donné cause à personne; mais si j'en ay plus certain advertissement et que l'on veulle passer avant, certes je descouvriray le pot, et n'y aura faulte de moyen et estouffe pour mectre aulcuns en penne. *Furor fit læsa spinis patientia,* et touche à qui il pourra toucher...

La prinse et deffaicte de La Noue et de ses gens vient bien à propoz après la prinse de Cortray et le secours envoyé en Frise, et l'argent que Sa Majesté a pourveu, dont le courrier sera venu quasi au mesme temps

[1] Déjà connu de nos lecteurs sous le nom de l'écuyer Bordey. Depuis quatre à cinq ans il s'était retiré dans le comté de Bourgogne, son pays natal.

[2] Une force armée permanente pour la défense du pays.

de la deffaicte dudit La Noue. Mais avec tout cela, je suis piéçà de vostre opinion que le Prince d'Oranges vivant, s'il ne s'accorde : il ne consentira jamais que Monsr de Champaigney se délivre. Il ha trop voulu monstrer audit Prince son esprit, et il le crainct, et mesmes doubtant que ses trames contre ledict Sieur de Champaigney sont descouvertes.

Touchant l'amodiation de la saulnerie, je vous certiffie que je suis esté tousjours d'advis qu'elle ne se fit, jà doibz lors que feu Monsr Dicey et le Savoyen que fut bruslé à Valladolid [1], y prétendoient, pour ce que je suis ennemy de nouvelletez, si je n'y voyz grande apparence de mieulx, et qu'il me semble non convenir de respecter seullement le prouffict présent, mais ce que après succéderoit. Les princes, prédécesseurs de Sa Majesté, ont tenu la maison en grande reigle, qu'est la mieulx ordonnée et politiée qu'il y ait au monde : si l'ancienne institution y est bien observée, ny s'il y a abuz, convient pourtant tout changer : *Bonarum rerum abusus pessimus.*

Que l'on s'informe s'il y a abuz, et si l'on les y treuve, qu'ilz soient rigoureusement chastiez, et y remis le vray ordre; et ces nouveliers cuyseurs de muyre à bon marché, me desplaysent : ce sont abuz; mais ceulx qui pensoient y prouffícter y ont presté l'aureille, que mériteroyent que l'on leur feiest peyer du leur les fraiz, et non au Roy, soit la faulte à qui que ce soit et à qui que cela peult toucher.

XXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1735.)

Madrid, le 21 juin 1580.

Madame, j'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du 20 du moys passé, et ce qu'elle ne se trouvoit pas encoires du tout quicte

[1] Moron.

du catharre, me tient en penne. Dieu doint que j'en ay tost bien bonnes nouvelles, et de la convalescence de ses gentz. Et véritablement je sentz très fort qu'elle en aye perdu aulcuns, et mesmes sa Dame d'honneur. Dieu luy face mercy à l'âme. Elle aura trouvé le comté de Bourgogne montagneux, grande partye aspre et mal rabotté; et ne sçay comme mes gens se seront acquitez en son endroit. Bien sçay-je qu'ilz avoient charge de luy faire tout le service qu'il leur seroit possible, et vouldroye m'y estre trouvé, pour aussi y rendre mon debvoir. Remerciant bien humblement tant de faveurs, qu'elle ha faict à mes sueurs [1], nepveux et niepces, que seront à jamais tous dédiez à luy rendre très humble service. Puisque Vostredite Altèze ha faict si long séjour au pays, elle aura heu moyen d'ouyr chacun, et d'entendre le bien et le mal qui y est. La religion y est assez bien, en apparence du moings. Dieu mercy, la dévotion non pas du tout si grande que je vouldroye et il conviendroit. Aulcuns se plaingnent du gouvernement, aultres et beaucoup des foules des gens de guerre, plusieurs, et non du tout sans cause, de la justice, les partialitez, divisions et envies grandes, les calumnies et facilité de mesdire les ungz des aultres, plus prompte qu'il ne conviendroit. Je m'assheure que Vostre Altèze aura bien sceu remarquer le tout, pour après y faire la considération que convient. Je tiens que Vostre Altèze sera jà non seullement partye de là, mais arrivée aux Pays d'Embas, où elle estoit actendue, mesmes des bons, avec très grand désir; cest ordinaire porte lettres de Sa Majesté pour Monseigneur le Prince, que Vostre Altèze verra; et par le précédant ordinaire j'escripviz, afin de donner advertissement de la réception des lettres, et de ce qu'il me sembloit. Maintenant yra la déclaration de la voulenté de Sa Majesté, et le duplicat pour la provision des deniers, que oyres que par trop tardive viendra fort à propoz, après la deffaicte de la Noue, prinse de Cortray, réception au gouvernement de Monseigneur le Prince, et le secours envoyé à ceulx de Gruninghe, que Dieu veulle arrive à temps, et qu'il luy plaise donner à nos affaires pardelà et partout bon succez.

Quant au traictement de Vostre Altèze, je y ay respondu par ma précédente, satisfaisant à ce que Vostre Altèze m'en escripvit dois Slins, dont le duplicat est venu avec ceste de Vostre Altèze, à laquelle je respondz

[1] *Sueurs*, sœurs.

maintenant. Ce n'a pas esté l'intention de Sa Majesté de luy retrancher le traictement qu'elle eust l'aultre foys, ny ne fault faire fondement sur le depesche en françois, prins hors des papiers de Dennetières, mais sur la lettre de Sa Majesté en espagnol, que parle cler, et sur ce que Sa Majesté propre dit à Aldobrandino de supplir à la faulte par *ajudes de costa* [1], et pourra prandre Vostre Altèze certification pardelà des finances, de quel a esté l'aultreffois son traictement.

La lettre de Sadite Majesté pour commander au vice-Roy de Naples de prononcer la sentence du procès entre Vostre Altèze et le Grand Duc de Toscana, est jà entre les mains de Sa Majesté, pour la signer, et l'actendz de retour, ayant esté marquée de tous ceulx du conseil d'Italie; mais ma lectre pour ledit vice-Roy, en laquelle je l'advertiz de la voulenté de Sa Majesté, est jà en chemin, et luy donne, comme à amy, ung peu de répréhension de ce qu'il n'eust exécuté l'aultre lettre, que s'envoya devant le partement d'icy dudit Aldobrandino.

J'ay jà adverty Vostre Altèze du mescompte que l'on avoit faict à Milan, d'envoyer dois là ma lettre pour Vostre Altèze à Madame la Duchesse de Lorène mère, que m'en ha faict faire grandes excuses. Et craingnant telles faultes, j'escriptz mal voulentiers à ceulx que cheminent, car souvent il y ha du mescompte, et souvent aussi se perdent les lettres. Comme il n'y avoit sur la lettre que : à Madame, l'on l'enchemina là. Il vad bien qu'il n'y avoit dedans chose que pour estre veu nous donne penne.

Le Duc d'Albe est jà en campaigne, mais encoires sur nous. Sa Majesté, il y a cinq jours, alla avec la Royne, à une lieu de Badajoz, veoir passer les gens de guerre de cheval et de pied, et l'artillerie, en une ramade [2] que l'on leur avoit faict. Et virent asseoir le camp, et retourarent de là à une heure de nuyt. Encoires n'y estoient arrivez les Italiens, ny huyt enseignes d'Allemans, mais bien 4 de la mesme nation, qu'accompagnoit l'artillerie. Tout y sera jà. Le Duc [3] vouldroit plus de gens, oyres que l'on ne voit deffense formée du coustel de Portugal, oyres qu'ilz tiennent encoires en commun le mesme langaige; mais plusieurs viennent à part se ranger de

[1] Subsides pour frais et dépens.
[2] *Ramada*, abri composé ordinairement de rameaux d'arbres.
[3] Le duc d'Albe.

nostre coustel. Le Roy presse le Duc. Les sommations sont faictes, et déans cinq jours l'on sera sur la première ville, si elle ne se vient rendre, comme l'on espère qu'elle fera et, à faulte de ce, l'on viendroit au sang. Ilz n'ont gens, chevaulx, ny argent: et tiens qu'ilz se rengeront. Il n'y a chief, ny veullent céder les ungs aux aultres. Et les prétendans ont peu de vogue et font peu de compt. Ce que nous faict la guerre est l'hayne qu'ilz ont contre la nation Castillana; mais enfin il fauldra, que veullent ou non, ilz passent par là. La longueur nous couste beaucop.

Despuis ce que dessuz escript, plusieurs places de la frontière du Portugal se sont rendues, et se font destrement entrer noz gens sans coup frapper ny faire mal à personne. Dedens Villa Vitiosa, principale place du Duc de Bregantz, où l'on ha trouvé dedens XVI pièces grosses d'artillerie, 300 arquebouses et 300 corceletz et beaucop de munitions et galanteries, l'on y ha mis 150 soldatz des nostres. La caravelle des Indes est arrivée: que donne à l'accoustumé advis de l'armée que vient viste, et que pour la fin du moys que vient, elle pourra arriver, que sera à propoz. Aulcuns morisques de Sivilla, Corduba et aultres lieux, la pluspart esclaves, tenoient intelligence pour la veille de Saint-Pierre se joindre, sacager et tuer ce qu'ilz eussent peu, tenans fin de se retirer aux Alpaxares [1]. La chose s'est descouverte à temps pour y pourveoir. Le bastard Don Antonio se trouva l'aultre jour à Chanterenne, en l'esglise, où estoit lors l'évesque de la Guarde et ung aultre évesque et le nonce du Pape Fromento, et se fit crier Roy. Mais ses propres serviteurs seullement suyvirent le cry. N'est jusques oyres suyvy aultre chose, fors que l'on s'en mocque. Il s'encheminoit vers Lisbona, où la peste est encoires grande.

[1] Les montagnes d'Alpujarras.

XXVIII.

L'ABBÉ DE MAROILLES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimé dans les Lettres interceptées de quelques patriotes masqués.)

Cologne, le 25 juin 1580.

Monseigneur, depuis quatre mois j'ai escript plusieurs lettres à Vostre Seigneurie Illustrissime et Réverendissime, que je crains, pour les grands hazards des chemins, ne seront toutes ou si tost arrivées, que je désirerois à cause je n'ay eu responce que sur celle du 28 de janvier. Je n'ai voulu faillir pour en entendre la vérité, trouvant homme asseuré que le S[r] de Grobbendoncq envoyoit par delà pour ses affaires particulières, de faire encore la présente, et envoyer joinctement le duplicat de la dernière escrite le 17 de ce mois, par laquelle elle voyera la continuation de mes escriptures, de temps à aultre, pour en cas que je puisse entendre la non réception desdictes précédentes, en envoyer aussi par exprès les copies. Depuis mesdictes dernières avons entendu avec grandissime regret et merveille le département du S[r] de Aussy arrière de Monseigneur le Prince de Parme, pour soi aller rejoindre au Prince d'Orenges, luy metant quant et quant en main son chàsteau de Lickercke lez-Alost. Item la détention du colonel de Heze et autres partisans, lesquels Messieurs de Risbourg et Montigny ont saisi, les chargeans d'avoir voulu faire quelque trahison ou lacheté au camp par devant Tournay, et que par l'intelligence et subornation dudict Prince d'Orange ils devoient trousser les principaulx chefs de nostredict camp, et mener par force audict Tournay pour après pousser conte nostre armée. Je suis tant estonné que je ne sçay que dire voyant ceste meschanceté et légerté, laquelle, je crains bien, diminuera grandement le crédit de tous nous aultres vers Sa Majesté, que, je ne doubte, s'en ressentira grandement et augmentera la diffidence, combien que les fermes, arrestez et bien résoluz n'en devroyent pâtir. Je me concorde par diverses lettres avoir représenté pareils inconvénients à Vostre Seigneurie Illustrissime,

congnoissant les ruses dudict Prince, tant vanteleux et renard, et l'inconstance et avarice d'aucuns facteurs, à sçavoir le duc d'Alençon et ledict Prince, qui ne s'accomodent en rien, tant par ensemble que de faire bravement la guerre au roy d'Espaigne, nostre sire, pour le despouiller du sien, *ipsos mente leves judicare poteram, habentes etiam animam venalem;* à quoy fault avoir soigneux égards. Toutesfois la desfaicte du S[r] de La Noue dernièrement advenue en Flandre, et la victoire à cest heure fraischement gaignée en Frize sur les gens dudict Prince d'Orange, veuillans empescher le secours de Groninghen, empeschera beaucoup leurs desseings en cest endroict [1].

(Il finit en priant le cardinal de remettre au roi la lettre jointe à celle-ci).

XXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE [2].

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 227.)

—

Madrid, le 30 juin 1580.

Monsieur le conseillier. Lamoral de Tassis [3] m'at, ce jour d'huy, donné une lettre de vostre main, xv[e] du mois passé, touchant la prison de

[1] Par suite de la trahison de Renneberg, la ville de Groningue fut livrée au parti espagnol en février 1580. Le prince d'Orange résolut de faire assiéger immédiatement la cité. Pendant le siège, Hohenlo fut battu le 17 juin suivant par les Espagnols près d'Hardenberg. De manière que les assiégeants de Groningue levèrent le siège le lendemain. La ville fut sauvée et Schenk, le vainqueur de Hardenberg, y fit son entrée et se rendit, accompagné de Renneberg, à Delfzijl pour faire le siège de cette place. Les succès de l'armée espagnole étaient considérables en ce moment.

[2] Lettre déjà imprimée dans un recueil très rare, intitulé : Diverses lettres interceptées du cardinal de Granvelle à divers personnages du parti des Malcontents; *item,* deux du président Foncq.

A Anvers, chez François de Ravelenghien, M. D. LXXX, in-4°. Ces lettres sont accompagnées de notes injurieuses et de réfutations.

[3] Amorald de Taxis, qui fut depuis grand-maitre des postes impériales.

La Noue [1]; et ad mon advis vous avez très grand raison en tout ce que vous dictes en icelles, des considérations que l'on peult tenir à l'endroict de sa personne, tout aultre que à l'endroict des prisonniers de guerre ordinaires.

Le point est que l'on regarde qu'il n'eschappe, pour quoy que ce soit, ny pour bravades, ny pour change que l'on voulsit offrir. Que Dieu nous donne asseuré repoz après guerres intestines finies, que Dieu doint soit tost.

Je receuz hier voz lettres du xiii[e] de ce mois, auxquelles je n'ay pas encoires dressé response; mais par ceste de ma main, je responderay au billet qu'est venu avec icelle de vostre main. Vous avez veu ce que je vous ay respondu sur l'aultre, touchant ce que aulcungs en m'avoient voulu donner umbre, et recongneu la sincérité avec laquelle je procède, non m'altérant ny croyant légièrement. Je vois l'offre que par vostre escript vous me faictes de vostre bonne volonté envers moy et les miens, dont je m'asseure et mesmes sur le fondement que je sçay que l'affection que vous ay pourté en tout temps [2] mérite cette correspondence, et vous avez peu aperchevoir si je suis violent, ny si je prétendz à choses ou injustes ou déraisonnables et si je me paye de la raison, et si en mes actions vous avez apperceu constance.

Monseig[r] le Prince m'asseure assez du mesme de l'affection qu'il a à chercher moyen pour délivrer Mons[r] de Champaigney; et je m'asseure bien que de vostre cousté vous y aydez, dont je vous remercie, combien que vous sçavez les termes que j'ay tousjours tenu de me plus mesler de son faict, s'il ne se justiffie de sorte que de soy il donne au maistre contentement. Dois que le feu Seigneur Don Jehan print indignation contre luy, sur le rapport d'aulcuns que je sçay devant de l'avoir veu ny ouy, je n'ay receu lettres de luy. Je luy en ay escript deux ou trois par l'adresse mesme dudict Seigneur Don Jehan et ouvertes, affin que l'on veit le contenu, l'ayant aussi veu Sa Majesté par la copie que doibz Rome je luy envoyay. Il n'y at respondu. S'il heust suivy le contenu il ne se trouveroit en la peinne et au dangier où il se treuve; mais peult-estre n'a il peu, comme plusieurs aultres sur

[1] Il avait été pris au combat d'Ingelmunster, le 10 mai précédent.

[2] « En la lettre à Morillon du 6 de juillet, il se moque d'Assonleville, comme d'un glorieux cocquard. » (Note de l'édition de 1580.)

lesquelz on at heu l'œil. Ce m'est quelque consolation que ce qu'il souffre soit pour avoir soubstenu pour la Religion Catholicque, et je suis en la mesme opinion que je vois vous avez, et l'ay piéçà escript à plusieurs de par-delà, que je tiens que le prince d'Oranges fera ce qu'il pourra, affin qu'il ne sorte de prison que tous troubles ne soient appaisez. Dieu luy doint bonne pacience et le veuille consoler et bien inspirer.

Au regard du procès que nous at meheu Monsieur d'Andelost[1], je tiens que vous avez peu congnoistre par ce que je vous ay escript, que les choses sont en termes que, avec grand fondement de raison, j'ay requiz la surséeance et que je ne sçay avec quel juste fondement l'on la nous peult refuser et, devant le terme que l'on nous a donné, j'espère nouvelle poursuite pour prorogation, que je tiens vous trouverez raisonable.

Touchant l'alliance mentionnée en vostre autre billet, je ne vous y pries pour maintenant dire davantage de ce que vous aurez veu par mes précédentes; vous merciant bien affectueusement le bon office, et mesmes me recommandé-je à vostre bonne souvenance.

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A RICHARDOT [2].

(Imprimé dans: *Diverses lettres interceptées.*)

Madrid, le 30 juin 1580.

Monsieur le Conseiller, L'on m'a donné maintenant ensamble voz trois lettres des 24 may, second et XIII de ce mois, par lesquelles et par aultres

[1] Jean-Baptiste d'Andelot, neveu de Granvelle. Voy. t. V, p. 399. Les volumes précédents renferment des détails sur les difficultés suscitées au Cardinal à propos de ce procès.

[2] Jean Gruset, dit Richardot, prit le nom de sa mère, naquit à Champlitte, fut employé par Philippe II dans plusieurs missions diplomatiques, fit partie du Conseil d'Artois et président du Conseil privé. Il mourut à Arras, le 3 septembre 1609.

je recognois l'estat de nos affaires de pardelà non si bon que je vouldroye, oires que Dieu en beaucoup de pointz nous ayde miraculeusement. Je ne reprendrai les particularitez car, sur ma foy, je ne puis plus tout escripre, l'eage faict de ses effects. Le principal mal est faulté d'argent; l'on y a ung peu medié, mais non tant ny si tost que je vouldroye; du moings faiz-je ce que je puis, et délibère d'y continuer tant que Dieu me prestera forces.

Nos affaires de Portugal prennent, grâces à Dieu, fort bon commencement. Le bon succès pourra bien ayder à la reste à tout coustelz, et la flotte qui vient des Indes, riche, dont l'on ha jà nouvelle par la caravelle, viendra fort à propoz. Je me suis esbahy de M^r d'Hèze, que Sa Majesté avoit si favorablement receu en grâce, et de Varoux (Waroux), qu'est mieulx mort que vif. Vraiment, ces deux Seigneurs: Marquis de Risbourch[1] et Montigny[2] méritent courones et s'obligent grandement le Roy. Balboni m'escript que ceulx de Groninghe avoient faict une sortie et desfaict et mis en fuyte grande partie des assiégeans et prins 4 contes, ung frère et deux beaux-frères du Prince d'Oranges[3]. Si cela est, il fault mectre au comte des aultres miracles que Dieu faict en nostre faveur. Et est ung grand poinct que à tout coustelz et en France et ailleurs, en tout rencontres de Catholicques avec les hereticques, Dieu favorise ordinairement aux siens. C'est à mon grand regret, comme vous pouvez penser, que nous ayons perdu M. de Fauvernay[4], mon nepveu, sur qui je pensoye faire l'appuy ecclésiastique des miens : *sed Dominus est, a cujus voluntate pendemus.* Il fault tenir mieulx ce qu'il luy plait. Je luy supplie qu'il reçoive l'âme du bon défunct en son paradis. M^r d'Achey[5], mon nepveux, ha favorisé pour l'abbaye le hault doyen, qu'est son parent proche et à qui Mr de Touraise, mon beau-frère, portoit grande affection; et ayant escript Madame pour luy, j'espère qu'il l'emportera. J'ay grande pitié et de M. Blaser[6] et de Mlle sa compaigne de tant de tribulations joinctes; et la perte du filz, avec les aultres, sera

[1] Robert de Melun, marquis de Richebourg. Voy. plus haut, p. 14.

[2] Emmanuel de Lalaing, s^r de Montigny.

[3] Ces faits sont inexacts. Voy. plus haut, p. 74, note 1.

[4] Antoine d'Achey, neveu de Granvelle, fut nommé abbé du monastère de Faverney, et mourut en 1580. Il était fils de Jean d'Achey, s^r de Toraise, et de Marguerite Perrenot, sœur du Cardinal.

[5] François d'Achey. Voy. plus haut, p. 25.

[6] Jean de Blaesere. Voy. sa notice, t. I, p. 121.

sentue. Vous faictes œuvre pieuse de les consoler. Je m'y emploieray avec toute entière affection.

Quant au Sieur de Provenne, dont Mr le Prévost m'escript fort affectueusement, estant si homme de bien, il oblige tout les bons à tenir de son coustel. Il ha forte partie si Mr le Comte de Reux [1] ha jà obtenu ce qu'il demande. Certes je l'ayderay volontiers en ce que luy pourra estre à propoz, autant qu'il me sera possible.

Au regard de vostre place au Privé Conseil, servez là sans bruyt, comme jusques oires, continuant vostre possession. Je tiens Mr d'Hyndeveld en la mesme opinion que vous, et ay tousiours exécuté à mon povoir ce qu'il ne venoit servir pour non se perdre, sans faire service. Il va bien ce que vous a dict Mr le Prince en ce que Mr d'Assonleville vous avoit prévenu. Vostre responce fut bonne. Armez-vous de patience, et espérez bien. Je vous en ay escript tout ce que pour maintenant je vous en sçauroye dire. Je m'asseure entièrement de l'offre que vous me faictes de vostre affection, et j'en voys journellement les effects que je recognois et estime comme je doiz; et en moy vous trouverez l'affection que vous pouriez désirer, sans faire grand bruyt.

XXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Mémoires de Granvelle. — Bibliothèque de Bruxelles, t. II, fol. 110, 111.)

Madrid, le 4 juillet 1580.

He visto la carta que Dennetiéres ha escripto á V. M., sobre la qual me manda diga mi parescer; hablóme de lo mismo, poco ántes que la escriviesse, y es verdad lo que él dize que sobrello le propuse difficultades : tiene

[1] Jean de Croy, comte de Rœulx, souvent cité dans les volumes précédents. Voy. sa notice, t. I, p. 253.

razon en todo lo que dize de quan mal nos está la guerra, y de las desórdines y males que della succeden, y de la ruyna de las proprias tierras de V. M., y que todo sale á su daño, pues le importaria conservar aquellas provincias muy enteras, para recebir dellas el servitio que solian y podian hazer; pero tambien es verdad que nadie puede quedar en paz mas tiempo que quanto el vicino quiere, pues si revuelve, necessario es defenderse. En tal termino son las cosas de presente que si no se haze esfuerço para quedar Señor de la España, y procurar de reduzir con negotiation y maña los que por esta via podrán ser atrahidos á la razon, y por fuerça los duros, cuanto se pudiere, todo se perderia; y en este camino va V. M. perseverando en la clementia, y haviendo concedido á las provintias Valonas, por reduzirlas, conditiones quales han querido; y venido á acceptar las que se propusiéron á Colonia, tales que no sè que puedan pedir mas, si no quieren ellos ser los señores y V. M. el vassallo; y agora se tenta lo que podrà hazer el bando contra el principe d'Oranges, y contra los que passando el termino querrán seguir su parte, que quiçá podrá a provechar, y si, con el precio que se offresce, alguno le pudiesse despachar, creo que gran camino se havria andado para poder esperar de venir á la pacification : y tanto mas que es verisimil que todos se cançan de tantas miserias y calamidades que se padescen por la guerra; pero es claro que si agora, y miéntras no veemos nuestras cosas en mejor termino, no quedamos armados, y no proseguimos la guerra, que los contrarios nos la harán y procurarán de apoderarse de lo que queda y de acabar de perder la religion, por hechar V. M. de todo de los estados.

Y quánto á juntar, como dize Dennetiéres, los estados, para pedirles su parescer, pues havemos visto dello tanto daño, quando aun ellos, á lo menos en aparentia, eran obedientes, que podríamos esperar agora, con lo que veemos de las conditiones que han propuesto á V. M., las provintias valonas? y tanto ménos, siendo tan pocas las que estan de la parte de V. M., á respecto de lo que tienen los rebeldes de Brabant, Flándres, Hollanda, Zeelanda, Frise, Utrecht, Gheldres, Zutphen, etc., los quales, si los llamasse V. M., se burlarian, ó embiarian de cada uno los que penden del príncipe de Oranges, teniendo todo en su mano, ó con haver puesto magistrados á su devotion, ó teniéndolos por fuerça con garnitiones de estrangeres; y embiaria los mas predicadores de sus sectas, para corromper los que

pudiesse, y la desvergnença con que ha tractado en Colonia, muestra lo que se puede esperar de gente dependiente del dicho de Oranges; que si se contentassen de solamente dar parescer, remettiendo á V. M. la resolucion, ménos mal seria, pero no vernan en ello, y osarian proponer cosas tales, que sin mas fructo diessen de reputation á V. M.; y lo malo es que veo muchos, que tienen la parte de V. M., persuadidos que, á costa dela religion y con consentir lo que V. M. no puede, como tan cathólico, querrian salir de la guerra, formándose esperança que poco á poco la religion se restauraria : pero yo no veo este camino; una cosa podria hazer V. M. conferir esto propuesto á Madama de Parma, aunque sospecho que, como conosce los humores de aquella gente, verà en que estamos; pienso que le paresceria cosa estraña. Cuanto al particular del dicho Dennetiéres, dize mucha verdad, de lo que pierde cerca de Mortagna; sélo yo, como su vicino en S[t] Amand, adonde todo es perdido y aruynado, y no puede ser que no sea cargado de deudas, haviendo servido tanto tiempo sin gajes y que los que de poco aca tiene, no le bastan; y con haver tenido las dolentias, que V. M. sabe, y no podiendo yr a Fleandres, y estando algo mejor, offresciendo de ayudar en lo que pudiere alora que han venido; yo estaria en lo que a V. M. escrivi que aqui sele continuassen sus gajes, mandando que sele pague lo que es corrido, y volviendo V. M. que plegue a Dios sea brevemente con salud, y muy complida victoria : y quedando bien compuestas y assentadas las cosas, podrá conforme a como entonces estarà todo, mirar lo que serà servido hazer con èl; pienso que oy embiaràn la commission por el prevoste Fonchi, y por el secretario Laloo : escrivi a V. M. lo que el dichó Fonch pretende que empiece su salario, dende que partio, pues dende entonces cessa el que tenia en Flandres que paresce justo; y que aqui se pague todo *fasta* a tanto que en Flandres aya sobre que consignar la parte que havria de ser a cargo de aquellos estados. El alcade me ha conseñado las llaves delos coffres, y espero que Fonchio haga su juramiento para poner mano a la entrega de los papeles; y ponerle en los negotios de Madrid a 4 de julio 1580; yo no conosco el presidente de Frisa, cuya es la carta que vuelve; podriasele escribir una carta de respuesta sobrosa, remettiendose a que hazer lo que el principe de Parma le mandàre : a quien se podria embiar su carta, con dezirle que tenga cuenta con el, conforme a sus servitios y que le emplee en lo que podrà servir.

Apostille du Roi : Muy bien me paresce todo lo que en esto dezis, y lo será scrivir á Madama, conforme á ello, y assi me embiaréis ordenada la carta, ó á Don Juan de Idiaquez, lo que se ha de scrivir para que acá se haga.

XXXI.

TRADUCTION.

J'ai lu la lettre adressée à V. M. par Dennetières et sur laquelle Elle me demande mon avis. Déjà, peu de temps avant de l'écrire, il m'avait consulté sur la même matière, et il est vrai, comme il l'affirme, que je lui ai proposé quelques difficultés à ce sujet. Rien de plus exact que tout ce qu'il dit des inconvénients qu'entraine pour nous la guerre, des désordres et des maux de toute espèce qui en sont la conséquence, de la ruine qui en résulte pour les propres États de V. M., au préjudice de laquelle tout a réussi jusqu'à ce jour, lorsqu'il importerait tant de conserver ces provinces intactes, pour en recevoir le même service que précédemment. Il est vrai, d'un autre côté, que nul ne peut vivre en paix qu'autant qu'il plait à son voisin, car si ce dernier veut la guerre à tout prix, on est bien forcé de se défendre. Quoi qu'il en soit, la situation des affaires est telle aujourd'hui, que si l'on ne s'emploie par tous moyens de rester maitre de l'Espagne, travaillant en même temps à ramener par d'habiles négociations ceux qui sont susceptibles de comprendre le langage de la raison, et par la force ceux qui s'obstineraient dans leur révolte, le pouvoir marche à sa ruine. Tel est malheureusement le but auquel aboutira V. M. en écoutant plus longtemps les conseils de sa clémence, qui lui a fait accorder aux provinces wallones, dans la vue de les gagner, des conditions qui leur ont plu davantage, et souscrire à celles qu'on lui a proposées à Cologne, bien qu'elles fussent telles que je ne sais en vérité ce qu'ils pourraient exiger de plus, à moins de vouloir demeurer complètement les maitres et réduire V. M. à la condition de sujet. Aujourd'hui nous verrons quels seront les résultats du ban prononcé contre le prince d'Orange et ceux qui, franchissant toute espèce de bornes, voudront encore s'attacher à lui. Cette mesure nous réussira peut-être, et si le prix auquel on a mis sa tête (du prince d'Orange) pouvait déterminer quelqu'un à nous en débarrasser, je crois que nous aurions fait un grand pas vers la pacification générale, d'autant plus qu'il y a tout lieu d'être persuadé que chacun est las des misères et des

calamités sans nombre que la guerre entraine à sa suite. Il est évident, d'autre part, que si maintenant, et jusqu'à ce que les affaires aient changé de face, nous discontinuons nos armements et ne poursuivons point les hostilités, nos ennemis le feront de leur côté, cherchant à s'emparer de tout le territoire qui nous reste, pour achever d'y détruire la Religion catholique et miner sans retour la domination de V. M. dans cette partie de ses domaines.

Quant à la réunion des États, proposée par Dennetières, pour leur demander leur avis, avec l'expérience du mal produit par ces sortes d'assemblées, à l'époque où elles étaient, du moins en apparence, fidèles à leur maitre, que pouvons-nous en espérer de bon, surtout après les conditions proposées à V. M. par les provinces wallones? La chose parait encore plus impossible si l'on considère le peu de territoire qui lui reste en comparaison de celui que possèdent les rebelles de Brabant, de Flandre, de Hollande, Zeelande, Frise, Utrecht, Gueldres, Zutphen, etc. Ceux-ci, sans aucun doute, si V. M. les convoquait, ne feraient qu'en rire ou se contenteraient d'envoyer, chacun de leur côté, des agents dévoués au prince d'Orange, lequel tenant tout en son pouvoir, soit par les magistrats à sa dévotion qu'il a placés dans les différentes villes, soit au moyen des garnisons étrangères qui tiennent les populations en respect, disséminerait partout les prédicateurs de sa secte, afin de propager la corruption; car l'impudence dont il a fait preuve à Cologne montre clairement ce que l'on peut attendre de gens placés sous sa dépendance. S'ils se contentaient de donner leur avis, laissant à V. M. la décision définitive, il y aurait moins de mal, sans doute, mais ils se garderont bien d'en rien faire, et ne craindraient pas de mettre en avant telle proposition qui, sans autre résultat, porterait un préjudice essentiel à la considération de V. M. Ce qu'il y a de pis, c'est que je vois un grand nombre de personnages, fidèles du reste à l'obéissance qu'ils lui doivent, persuadés qu'aux dépens de la religion, et au prix de concessions que V. M. ne saurait faire, en conscience, on devrait finir la guerre, espérant que plus tard la religion reprendrait insensiblement son empire; malheureusement une pareille hypothèse me semble gratuite au dernier point. Il est une chose que V. M. pourrait faire provisoirement : ce serait de communiquer cette proposition à Madame de Parme; mais comme cette princesse connait parfaitement le caractère du pays et la situation présente des affaires, je ne doute pas qu'une telle idée ne lui paraisse tout à fait étrange....

Apostille du Roi : J'approuve toutes vos réflexions à ce sujet et pense qu'il sera bien d'en écrire à Madame, conformément à l'idée que vous me suggérez. Vous m'enverrez donc une minute de la lettre, ou tout au moins vous indiquerez à Don Juan de Idiaquez les points nécessaires afin qu'on la rédige ici.

XXXII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1736.)

—

Luxembourg, le 4 juillet 1580.

Scrissi a V. S. Illma alli 15 del passato avvisandoli la ricevuta di due sue lettere de VII et XV di maggio. Di poj ho ricevuta l'altra de 25 del medesimo, che mi trovò nell' Orena et per essa ho inteso con molto mio contento la provisione delli 300 mille scudj fatta da Sua Maesta per la via di Milano al Principe mio figlio, che se bene è poca somma. tuttavia aiutera et viene in buona coniuntura et son certa che per pura diligentia di V. S. Illma detta provisione si è fatta : altrimenti saria andata più in lungo come anderanno anco le altre provisioni, quando lei non tenga la mano et solleciti che si faccino presto, come la prego instantemente. perche senza buona et presta somma di denarj tanto necessaria et che più volte he scritto non si puo far cosa buona; et io che me trovo hora vicina lo vedo et tocco con mano, benche V. S. Illma da lontano lo sà meglio di mé : et anco nel termine in che di presente si trovano le cose di questi paesi, che non può essere in peggio grado, vedendosi ogni giorno per mancamento di denarj perder piazze et intepidire l'animo de buoni, parendo loro essere abbandonati da Sua Maesta et ne fanno per quanto intendo grande esclamatione.

Già harà V. S. Illma inteso la perdita di Dist et di Sichen, et del trattato doppio di Buxej, dove è restato prigione Monsr di Selles con altri. et similmente potrà haver saputo della conspiratione fatta contra la persona di mio figlio. cose tutte che doveriano muovere Sua Maesta a provveder del rimedio, senza intrometter più tempo. perche di altra maniera si perderà ogni cosa non senza risico della persona di mio figlio. che tanto bene et fidelménte ha servito et serve Sua Maesta, et forse anco della mia, poiche sono entrata in paese. Arrivai la vigilia di S^{to}-Giovanni qui in Luzemburgh et dove mi vado intrattenendo per haver chiarezza et notitia di diverse cose,

et risposta del Principe mio figlio, a cui ho scritto per pigliar resolutione circa il mio passar avanti, di che avviserò V. S. Illma et dogni altra cosa : la qual saperà che sino alli 11 di maggio il Vice-Re di Napoli non haveva fatto publicar et esseguir li voti et sentenza nella causa che tengo con Fiorenza, non ostante la diligentia et instantia fattali in mio nome da Gio. Ferrante Sugnica, di che resto con maraviglia et confusa, non sapendo a che attribuir questa tardanza in cosa tanto chiara et giusta : salvo credere che si porti rispetto al Duca di Fiorenza et non seli voglia dispiacere, senza mirare alla indignità che ne patisco et al danno et pregiuditio grandissimo che ne ricevo contra i debiti mezzi et ordini della giustitia, com è noto a tutti; onde torno a pregar V. S. Illma quanto piu caldamente posso à far opera che questo negotio si finisca et non si vadi più in domande et risposte, che hormai doppo passato sei anni doverrebbe bastar, il torto che mi si fa; et per non replicarli le medesime cose tante volte, non mi stenderò sopra questa materia più oltre, assicurandomi che con il buon mezzo di V. S. Illma harò con prestezza quelche mi si perviene, et di ciò restero a lej con obbligo perpetuo. Favorisca Samaniego in questo particolar di Fiorenza, et in far emendar l'errore del mio trattamento, come a V. S. Illma ho scritto con le mie antecedenti.

Mi pare che molto ben lei conosca la natura del Duca di Mantua, perche nel trattare il parentado di Donna Margarita, mia nipote, ha fatto domande stravagante et tale che io tengo il negotio quasi per escluso, ancor che per la parte del Cardinal Farnese et del Sor Duca mio, si sia proceduto liberamente et con ogni sincerità; con tutto ciò prego V. S. Illma a far per la conclusione di questo negotio quelli offitij che li pareranno approposito, poiche conosce li humori di tutti. Il legato Riario doverra esser comparso di che aspetto avviso, et similmente quello che và succedendo nel particular' di Portugallo; et se li Portughesi hanno mutato oppinione, si compiaccia V. S. Illma farmene avvisata con quel di più che li occorrerà, che io di quà per hora non ho che dirli altro. Nostro Signor Iddio conceda a V. S. Illma ogni maggior contento et prosperità.

Il mio viaggio sin qui è stato lunghissimo et pieno di molti travagli et incommodità tanto per causa di malattie che d'altro, accompagnato di eccessive spese, di che a V. S. Illma, come tanto amico, darò più particular' ragnaglio con altra occasione. Donna Margarita, mia nipote, questi giorni

adietro è stata travagliata grandemente da febbre che poj si scoperse rosolia, di presente sta assai bene, ma molto stancata et io non posso guarire della gotta che continua di tenermi impedita la mano et il piede : credo lo causi li tempi che corrono, che sono freddi et humidi : piaccia a Iddio rendermi la total sanità et a V. S. Illma conceda quel che da me se li desidera.

Mando a V. S. Illma la copia di quello scrivo a Sua Maesta, et la prego a tener la mano che Sua Maesta proveda senza dilatione quel che conviene et anco sarà contenta di incamminare l'alligato plico per Sua Maesta et fare opera che ne habbia presto risposta.

XXXII.

TRADUCTION.

J'ai écrit à Votre Très Illustre Seigneurie le 15 du mois dernier en lui accusant la réception de ses deux lettres des 7 et 15 mai. Depuis j'ai reçu de Votre Très Illustre Seigneurie une autre lettre du 25 de ce même mois. Celle-ci m'est parvenue en Lorraine. J'ai appris avec grand plaisir par cette lettre que Sa Majesté avait envoyé par la voie de Milan 300,000 écus au prince, mon fils. Bien que la somme soit minime, elle l'aid ra néanmoins et arrive à propos. Je suis sûre que cet envoi a été fait grâce à la seule diligence de Votre Très Illustre Seigneurie. Autrement il aurait eu du retard, comme il en sera de toutes autres si Votre Très Illustre Seigneurie n'y tient la main et n'insiste pour qu'elles se fassent promptement. Je l'en prie instamment, car sans une bonne et prompte provision d'argent, qui est de toute nécessité, comme je l'ai écrit plus d'une fois, l'on ne peut rien faire de bon. Aujourd'hui que je me trouve près (des Pays-Bas), je le vois bien, je les touche du doigt. Votre Très Illustre Seigneurie le sait depuis longtemps et mieux que moi, à cette heure l'état des affaires ne saurait être pire dans ces pays, et le manque d'argent fait que chaque jour les bons se sentent moins rassurés et perdent de plus en plus courage; ils se figurent que Sa Majesté les abandonne et, pour autant que j'en aie appris, ils se désolent hautement.

Votre Très Illustre Seigneurie aura déjà appris la perte de Diest et de Sichem [1] et eu connaissance de la convention faite après l'affaire de Bouchain, où Monsieur de Selles a été fait prisonnier avec d'autres gentilshommes [2]. Elle aura pu être informée en même temps du complot formé contre la personne de mon fils. Ce sont là toutes choses qui devraient inciter Sa Majesté à chercher un remède, sans tarder davantage. Sinon tout sera perdu, sans préjudice des risques à courir pour la vie de mon fils (qui a servi et sert si bien et fidèlement Sa Majesté) et de la mienne, maintenant que je suis entrée aux Pays-Bas. Je suis arrivée ici à Luxembourg, la veille de la Saint-Jean [3], et je m'occupe d'y prendre des informations pour me donner une notion claire de toutes les affaires et attendre la réponse de mon fils. Je lui ai écrit pour savoir si je dois pousser plus avant. J'aviserai Votre Très Illustre Seigneurie de cette réponse et de toutes autres affaires.

Votre Très Illustre Seigneurie saura qu'à la date du 2 mai le Vice-Roi de Naples n'avait pas encore fait publier et exécuter le vœu exprimé et la sentence rendue dans mon procès de Florence, nonobstant les actives démarches faites en mon nom par Giovanni Ferrante Sugnica [4]. J'en suis surprise et confondue, ne sachant à quoi attribuer ce retard dans une affaire aussi claire et aussi juste. Je dois croire qu'on en agit ainsi par déférence pour le duc de Florence et pour ne pas vouloir lui déplaire, sans avoir égard à l'injure qu'on me fait et au grand dommage et préjudice qu'on me cause. On empêche la justice de suivre son cours, c'est de toute notoriété. Je suis donc amenée à prier Votre Très Illustre Seigneurie de faire tout son possible pour que cette affaire se termine et qu'on ne prolonge pas le procès; depuis six ans passé qu'il dure, le tort qu'il m'a fait devrait suffire. Bref, pour ne pas répéter aussi souvent la même chose, je ne m'étendrai pas plus longuement sur cette matière. Je me persuade que par l'habile intervention de Votre Très Illustre Seigneurie j'obtiendrai sous peu ce qui me revient. Je lui aurai une obligation éternelle de ses bons offices, particulièrement dans cette affaire de Florence et pour la réparation de l'erreur dont je suis la victime, comme je le lui explique dans mes précédentes.

Il me semble que Votre Très Illustre Seigneurie connait fort bien le caractère du duc

[1] Diest ayant été pris par Farnèse, cette ville fut reprise par Vanden Tempel. Sichem subit le même sort.

[2] Le 21 juin 1580, sur l'invitation du sr de Villers, commandait à Bouchain et invita le sr de Selles à entrer dans cette ville, pour la livrer au prince de Parme. De Selles s'y rendit et fut pris comme dans une souricière. (Voy. *Mémoires anonymes*, t. V, pp. 275 et suiv.

[3] D'après les renseignements des historiens, Marguerite serait arrivée à Luxembourg le 4 mai. Nous avons répété cette erreur dans la Préface du tome VII. Par la lettre que nous publions, on voit qu'elle descendit en cette ville le 23 juin 1580.

[4] *Sugnica*, Zuñiga.

de Mantoue qui, dans les négociations relatives au mariage de Donna Marguerite, ma petite-fille, a formulé des prétentions tellement extravagantes, que je considère l'affaire comme écartée, encore que le cardinal Farnèse et le Seigneur duc, mon mari, aient procédé loyalement et en toute sincérité. Pour toutes ces raisons, je prie Votre Très Illustre Seigneurie de faire, pour la conclusion de cette affaire, tels offices qui lui paraitront convenir, puisqu'il connait les dispositions de chacun.

Le légat Riario devra intervenir, j'attends de ses nouvelles, en même temps que de ce qui se passe de particulier en Portugal. Si les Portugais ont changé d'avis, que Votre Très Illustre Seigneurie veuille bien m'en informer, ainsi que de tout ce qui lui arrivera. Au reste, je n'ai rien à ajouter pour le moment à ce que je viens de dire à Votre Très Illustre Seigneurie.

Mon voyage jusqu'ici a été très long. J'ai été fort tourmentée et incommodée pour cause de maladie et autres inconvénients. De plus, j'ai eu des frais excessifs, dont je rendrai compte dans une prochaine occasion à Votre Très Illustre Seigneurie, comme à un aussi excellent ami. Ces jours derniers donna Marguerite, ma petite-fille, a souffert beaucoup d'une fièvre, qu'on a reconnue ensuite être la rougeole. A présent elle est très bien, quoique fort fatiguée. Quant à moi, je ne puis me guérir de la goutte, qui continue à me paralyser les mains et les pieds. J'attribue ce nouvel accès au temps froid et humide. Dieu veuille me rendre toute ma santé et exaucer tous les souhaits que je forme pour la félicité de Votre Très Illustre Seigneurie.

J'envoie à Votre Très Illustre Seigneurie la copie de ma lettre à Sa Majesté, et la prie de tenir la main à ce que Sa Majesté prenne sans retard les mesures nécessaires. Votre Très Illustre Seigneurie voudra bien aussi transmettre le pli ci-inclus à Sa Majesté et me faire obtenir une prompte réponse.

XXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Imprimé dans: *Diverses lettres interceptees.*)

Madrid, le 6 juillet 1580.

Monsieur le prévost. Ceste servira pour respondre aux vostres du XIIII du mois passé, intitulées *domesticorum*. Ce m'est grand plaisir d'entendre

que Mr le Comte de Mansfeld continue de se monstrer si favorable en nostre endroit. Et à la vérité avec raison ha peu dire S. M. ce que vous dictes avoir rapporté audict Seigneur Comte ung qu'est retourné par de là d'icy, puisque sa dicte Majesté sçait fort bien les bons offices que continuellement j'ay faict pour luy envers Elle. A quoy je continue; et encores hier escrivis-je pour, si l'on n'y a jà pourveu, luy faire avoir une *adjuda de costa,* dont je tiens il doit avoir besoing, et le secrétaire le Vasseur [1] a veu par les œuvres ce que j'ay jà faict. Il les faut entretenir le mieux que l'on pourra.

Il va bien que le nouveau N. [2] fera, comme vous dictes son debvoir. Il faut par tous bons moyens procurer qu'il continue, et avoir l'œil dessus. Encores n'ay-je autre nouvelle de celuy qui prétendoit au bailliage de Siron, ny des lettres que vous avez escript en sa faveur : si elles viennent, je verrai ce que j'auray à faire.

Vous aurez entendu que j'ay envoyé, par dernier ordinaire, lettres de Monsieur le prévost Foncq à son procureur vicaire de Cluny, afin qu'il laisse entrer paisible en la possession de Saint-Nicolas le maistre d'hostel Dauslancq qui sera bien de, suivant vostre advis, n'entrer en autre dispute, et qu'il se contente de jouyr à l'advenir prenant collation de Cluny, si l'on la luy veut donner, pour plus de corroboration de son droit, puisqu'ils prétendent, et certes j'ay peine de ce que vous dictes, que Messire Simon soit receu et qu'il aye peine de se ravoir. Il le faut forcer afin qu'il s'ayde et se donne commodité pour le refaire, oyres qu'il ne veuille. Il aura la prébende de Serliers doresenavant; et je ne faudray de procurer en ce que s'adonnera son advancement, comme certes il mérite. Vous avez faict bonne œuvre de renvoyer les novices de St-Amand non profès, en la maison de leurs parens. Et estant les choses comme elles sont, c'est bien raison que l'on regarde de nous décharger de frais tant que faire se pourra. Et j'entens fort bien que pendant que Tournai et Bouchain seront contre nous, qu'il y aura peu de moyen pour y donner bon ordre. Il faut faire ce que l'on peut et non plus; et pour Dieu ny pour aller là, ny pour aller à Donny ne vous mettez en dangier. Car ce seroit folie par trop expresse,

[1] François le Vasseur, sr de Moriensart, secrétaire d'État. Il avait été envoyé au roi. Voy. Hoynck van Papendrecht, t. II, part. II, p. 206.

[2] N. signifie comptable des affaires du Cardinal aux Pays-Bas.

et me donneriés par trop de regret s'il mésadvenait, que Dieu ne veuille, de vostre personne.

Quant aux deniers, je n'en ay encores prins de personne pour les faire rendre là. Si l'on a prins des miens ou de ceux d'Havrincourt pour mes nepveu et nièces, il sera besoing que l'on en aye le compte quand faire il se pourra, pour les charger sur eux, et le recouvrer en Bourgoigne. Et vous verrez ce que vous pourrez faire de la reste que se recouvrera, soit en traictant avec Balbani ou autre, bien entendu que, comme vous dictes et je l'ay jà souvent escript, que l'on retienne là ce que vous semblera pour ce que pourroit estre de besoing. Et pour Dieu ne vous laissez avoir faute à vous mesmes. Vous cognoissez ma volonté en vostre endroict, et que je ne veulx laisser avoir faulte de ce que je puis avoir : *amicorum communia omnia.*

Il y a bien à dire que François [1] voise le chemin que je vouldroye, et me donne la peine que vous pouvez penser pour le désir que j'auroye que pour son propre prouffict il tint bon chemin : sa fin est, à ce que je puis apercevoir, de non dépendre que de soy mesme et estre à sa volonté; et s'il avoit le bien de la succession, il se soucieroit peu de moy. Cela me donneroit peu de peine si je le veoie au chemin pour se faire honneur et prouffit et à la Maison. Je le laisse jouyr et disposer de ce qu'est sien; mais de la reste il n'y viendra si tost, s'il ne change. L'on luy a donné vos lettres. Il n'a garde de m'en faire semblant, et si auroit bon besoing de conseil. Vous faictes saigement de non aventurer vos lettres pour le receveur d'Havrincourt. Car il est ainsi que vous dittes, que si d'Incy par icelle entendoit qu'il y eust quelque chose en main, il mectroit bien promptement la sienne dessus. J'ay bien dit audit François qu'il ne doibt faire son compte de tirer beaucoup d'Havrincourt aux termes que l'on est maintenant, afin qu'il tienne mesnaige selon ce. Si vous signez quelque chose, demandez incontinent sa signature pour recouvrer la vostre : et j'attens la forme de celle que vous desirés pour la luy faire passer, estans les choses de Cambray comme l'on les voit de présent. Il y auroit bien à faire de luy donner advis du choix qu'il pourroit faire de personnes pour les employer audit Havrincourt ou Cambray pour les affaires dudit Havrincourt.

[1] François d'Achey, neveu du Cardinal. Voy. plus haut, p. 25.

J'ay grande compassion du doyen de Sainte Goule, et le vouldroye bien veoir hors de où il est, pour asseurer sa personne. Je vous prie que l'on ne le laisse au besoing, et que pour l'aider s'il y a moyen de les luy faire tenir. Que l'on l'assiste de ma part de trois ou quatre cens florins; et quant à la vefve, je crains qu'elle nous fera du dommaige beaucoup, et qu'elle n'aura pas procédé fort loyalement; mais il n'est pas encores temps maintenant de sonner mot.

Je ne sçay qu'est devenu Messire Jehan de Maldre [1].

Je vous envoye la procure que vous m'avez demandé, suyvant vostre minute, pour s'attacher aux meubles du prince d'Espinoy; mais usez-en discrètement, comme vos lettres contiennent et du tout au contentement du marcquis de Risbourch, comme vous escrivez, et pour les mesmes raisons et considérations contenues en voz lettres. Mon tiltre n'estoit bien mis; car il estoit au préjudice du Pape. Car il disoit, S. R. E. *Episcopus*, et *Episcopus* S. R. E. c'est le Pape, mais fault dire : *miseratione divina Episcopus Sabinensis* S. R. E. *card. Granvellanus nuncupatus, etc.*

Quand à la procure sur Maigrot, pour poursuive Monsieur de Sainct Vaest, que je croy ne viendra icy, je ne l'ay voulu passer pour maintenant, pour non me sembler encores temps de poursuyvre par ce chemin mon droict : et davantage Maigrot n'est pas *solvendo* pour recevoir si grandes sommes. J'ay veu ce que Valhuon [2] vous escript, et m'a semblé que vous le prenez fort bien : demeurez ferme à recevoir à bon compte et en ceste sorte faictes le presser par Valhuon, et s'il veut ainsi furnir, prenez argent; et s'il demeure opiniâtre, le temps nous pourra après, s'il plait à Dieu, conseiller de ce que nous aurons à faire, quelque fin à dire qu'il soit.

Ce m'est fort grand plaisir d'entendre le contentement que vous avez du beau frère [3] et ne vous esbaïssez de le trouver changé; *vexatio dat intellectum*. Je vous ay adverty que, au dernier pacquet, alla l'ordonnance pour

[1] Il s'agit probablement de Jean Malderus, qui, après avoir fait ses études à Douai et à Louvain, fut proclamé, le 31 août 1594, docteur en théologie, et devint évêque le 10 février 1611. (Voy. Foppens, *Bibliotheca Belgica.*) L'oncle de Malderus, qui se nommait également Jean, était curé de Leeuw-St-Pierre, et fut employé à différentes affaires par Granvelle.

[2] Guillaume le Vasseur, s^r de Valhuon, un des agents les plus actifs de la réconciliation des provinces wallones avec le roi. (Voy. Hoynck van Papendrecht, t. II, part. II, pp. 332, 394, 405.)

[3] Désiré Van Tsestich, souvent cité dans les volumes précédents.

luy depescher soubs le seel de Brabant sa commission de Chancelier de par le Roy, que l'asseure de tout : et ne vous fachez de ce que l'on a osté en la minute touchant Liesfeld [1]. Car il s'est dict icy hault et clair, et dépainct le jadis chancelier [2] de ses couleurs, comme il mérite. Il mourra en une peau de sot, qui ne l'escorchera. Il fut faict chancelier contre mon advis, et par sa bestise a faict du mal beaucoup. Vous sçavez l'opinion que le Duc de Savoye, Madame et autres successeurs ont tousiours eu de luy, et asseurez vous que l'affection que j'ay aux vostres est telle, que de toute raison je la doibs avoir. Vous avez bien faict de dire au conseiller Boisot [3] ce que de luy je vous ay escript; nous attendons que le Prince en escrive. Quant à Wilerval [4], Assonville a faict pour luy ce qu'il a peu; mais autres l'ont en bien différente opinion.

Il fault recommander Cantecroy à Dieu et avoir patience de ce que passe, jusques sa Divine Bonté changera les affaires en autre forme et estat.

L'on verra ce que se pourra faire pour Pedro de Paz [5]. Je dis pour son fils Maximilien, au renouvellement du roole, où celuy que je vous ay escript pensoit, à ce que je puis comprendre, mectre bien avant la main.

Je feray voulentiers l'office par mes lettres pour Monsieur le doyen de Cambray envers Monseigneur le Prince de Parme : ne sçay si elles arriveront à temps; je le verroye fort voulentiers au Privé Conseil, où il peult, comme vous dictes, estre fort bien transporté dois Malines.

Monsieur d'Achey, mon nepveu, a fort bien conduit mes nepveu et nièpce, et a toutes les bonnes qualitez que vous dictes : et je désire fort son advancement en ce que faire se pourra. Quant à l'*encomende* [6], elle estoit de raison deue à l'aisné, mais je me couperoie plustost la langue que de parler pour François, s'il ne change : de parler pour le second, il y auroit de l'inconvénient et désordre : pour le premier, ce seroit à mon advis une notable et par trop remarcable folie. Il se faut cognoistre :

[1] L'avocat Liesfeld. Voy. tome VI.

[2] Jean Scheyfve, dont les excentricités sont racontées par Morillon dans notre t. V, p. 134, etc.

[3] Charles de Boisot, écuyer, licencié ès lois, conseiller et maitre aux requêtes ordinaires du Conseil privé, nommé le 17 novembre 1579, mort le 31 décembre 1581.

[4] Adrien d'Ongnies, s^r de Willerval, souvent cité dans les volumes précédents.

[5] Pierre de Paz, maître de camp. Voy. t. LXXIV des *Documentos inéditos.*

[6] *Encomende,* revenu, pension.

moderata durant. Je seroye bien marry que l'on le m'offrit, qu'est loing de prétendre, et de mon advis, le tiltre de Comte ne fut entré en la Maison.

Vous avez fort bien respondu à ma nièpce qui demandoit toilles et robbes sur Haquenies [1]; elle est jeune, forte et cocquarde par trop, de présumer de commander ny là, ny ailleurs. L'on la pourvoira d'habits et d'autres choses dont elle aura besoing, à l'arbitraige de Madame de Thouraise, comme je lui escripts, la recepte dudit Hacquenies est bien aux mains de Goville : mais qu'il entende que c'est à moy à qui il en a à donner compte, non à elle; et qu'il ne se joue de disposer d'un denier, sans expresse charge mienne, vous priant ainsi luy dire, et que selon ce pourra il respondre à ma nièpce.

Quant au trésorier Sterch [2], j'ay trois ou quatre lettres siennes sur une que je luy ay respondu. Mais il ne me faict mention de ce que je prestay à Naples à son filz, et ne m'y respond : je le pense payer de mesme monnoye, et non luy respondre à ses affaires. Je n'y recognois pas tant d'obligation que, peult estre, il présume. Il escript au Roy : le Prévost Fonch a apporté la lettre, qu'il m'a délivré. Mais je fais mon compte de luy laisser la charge d'y respondre, quant il aura faict son serment; et ne vous donnez peine des lettres de recommandation, que vous m'escrivez : j'en sçauray bien user.

Au regard de Monsieur de Rovenne dont vous m'escrivez, et aussi Monsieur le conseillier Richardot, ce que tous deux vous m'en dictes, me tire beaucoup de son coustel, et le pouvez asseurer que je l'ayderoy voulentiers en ce que me sera possible; mais si Monseigneur le Prince a jà disposé de ce qu'il demande en faveur de Monsieur le comte de Reux [3], c'est forte partie, comme vous cognoissez, et faudra jecter pensement sur quelque autre chose.

L'on a de nouveau érigé une terre du seigneur de Vaulx [4] en comté, à l'instance de Monseigneur le Prince. Il est en fort bonne opinion vers Sa Majesté. Tout est bien employé.

Si le seigneur de Cherreu, gouverneur de Bintz, vient, il me sera très bien

[1] Les revenus de la localité dite Haquenies.

[2] Godefroid Sterck, receveur général des finances, nommé le 1er juillet 1578.

[3] Jean de Croy, comte de Rœulx, conseiller d'État, nommé le 31 décembre 1577, mort le 9 juin 1581.

[4] Maximilien de Longueval, sr de Vaux, comte de Bucquoy, mort le 27 novembre 1581.

venu, et mesme avec le témoignage que vous me donnez de ses bonnes parties et qualitez, et du service qu'il a faict au Roy et aux païs.

Je ne sçay ce que se fera de Boutechoux, car le Prince n'en faict mention. Mais ce m'est grand plaisir d'entendre que Monsieur le conseillier Damarrt aye les bonnes parties que vous m'escrivez.

Sur la requeste de Monsieur du Mont Sainct-Esloy, j'ay escript mon advis au Roy, conforme à ce que vous m'en escrivez : je verray ce qu'il me respondra. Je feray sercher la response que je luy fis en febvrier, pour vous envoyer le duplicat, comme vous demandez; il m'a escript de nouveau une lettre que l'on m'envoye maintenant. Je ne l'ay encores veu.

L'office que vous pensiés faire envers Monseigneur le Prince, pour remédier à la mauvaise provision de l'abbaye de Ninove, me semble fort bien; et me desplait de la faute de Monsieur d'Haussi, me souvenant de furent Monsieur et Madame de Boussu [1], père et mère, pour l'affection que je leur portoye.

Il ne me semble temps de redemander à Monsieur d'Havrech [2] les statues qu'il peut avoir eu de ma maison, ny à Mons. de Bours [3], faisans semblant que nous n'y pensons; cela fera venir après plusieurs choses en lumière, et à quoy serviroit-il les recouvrer maintenant, pour les tenir au mesme hazard? Le temps nous aprendra après. L'on a faict venir à Bilbaio IX des tappis de mes armes; l'on les me vouloit vendre à Anvers pour 500 ducats. Je n'en ay voulu là donner une maille, pour la raison susdite : si l'on les m'apporta icy, je les rachetteray pour le pris bien chièrement.

Vous avez fort bien respondu quant au prisonnier Bourlu [4], ores que je n'ay nul espoir de la délivrance de Monsieur de Champaigney, pendant que le Prince d'Oranges pourra, comme je vous ay escript.

J'ay grande compassion de Monsieur le conseillier Blaser et à Mademoiselle sa compaigne, à laquelle je vous prie faire mes recommandations et de l'aider en tout ce que vous pourrez, et m'advertir de ce que d'icy je pourray faire : bien entendu qu'il ne faut espérer tirer d'icy argent pour particuliers; l'on a serré ceste porte. Car tout viendroit charger icy, et les

[1] Maximilien de Hennin-Liétard.

[2] Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré.

[3] Ponce de Noyelle, sr de Bours.

[4] Josse de Borluut.

Espaignols ne l'entendent ainsi. Vous lui pourrez donner du mien cent escus, pour l'aider à faire les poursuites, et prester, s'ils en ont besoing, autres deux cens: voire et qui pourroit recouvrer ce que me doibt le fils de Sterck, seroye content de, oultre ce, le leur prester, ou ce que s'en pourra tirer.

J'ay jà respondu à Madame de Hoochstraten, et faict les remerciemens; et ne luy ose écrire, pour ne sçavoir que luy dire de ses affaires, pour n'y veoir icy chemin; ny le Prince jusques ores escript un seul mot de la Chambre de confiscation que vous dictes que l'on veult là dresser.

Il me desplait que Monsieur de Senpy et Madame de Senpy [1] ne pourront avoir de moy aultre responce que les aultres; qu'ils envoyent requestes, que se mectront aux mains de Monsieur Fonck; je perds comme eux, et si je pouvoye remédier, je prendroye aussy pour moy. Vous sçavez comme j'en suis. S'ils succèdent à la Marquise de Berghes, ils auront meilleur moyen.

Si la provision de l'abbaye de Maubeuge se faict par Sa Majesté, je ne fauldray de représenter à Sadicte Majesté les qualitez de Mademoiselle Anne de Sanzelles [2], pour les raisons que vous me dittes en voz lettres, et pour le respect des bons parens, dont vous me faictes spéciale dénomination par vostre dicte lettre.

XXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON [3].

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol 221 à 225.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

J'ay receu ensemble plusieures lettres vostres et les pièces y joinctes, dont elles sont des quattriesme, sixiesme, quatorziesme de juing, *publicorum* et entre icelles une sans superscription *manus notae,* et ung billet, et une du

[1] Antoine de Croy, s[r] de Sempy.

[2] Antoinette de Sanzelles, morte en 1596.

[3] Imprimées en entier en 1580, dans : « Diverses lettres interceptées du cardinal de Granvelle. » Voyez plus haut, p. 74.

quinziesme de may, que Lamoral de Tassis m'at apporté, qu'est seullement arrivé il y at quattre jours, ayant envoyé les despesches qu'il pourtoit du Roy doibz Paris à ung courrier practicque, à fin que iceulx vinssent plustost et heureusement, et quant à soy a tenu doibz Paris le chemin de Nantes. Il y at aussi une lettre du mesme quatorziesme de juing, *domesticorum;* mais par ceste, pour respondre aux susdictes *publicorum,* je vous diray seullement ce pœu, sans reprendre touttes les particularitez, que seroit chose longue et à moy avec le peu de temps que me seroit par trop pénible.

Beaucoup de choses ont passé fort mal par-delà à faulte d'argent; et pour la mesme cause s'est délaissé de faire beaucoup de bonnes choses qui se fussent faictes si l'on fut esté pourveu; il m'en desplait, oyres qu'il n'a tenu à moy. Je tiens que je me faictz odieux à tous les ministres de par-delà par trop vifve sollicitation; et pour dire vérité, mais je ne m'en soucie, pourveu que je face mon debvoir, et je ne suis si désireulx d'y longuement demeurer que je me contentasse d'estre aultre part avec plus de repoz. Si y suis-je volontiers pendant que j'y puis faire quelque chose au bénéfice, et pour procurer la rendresse [1] des affaires et le repos et restauration des pays de par-delà, ayant fort cordiale compassion aux bons qui souffrent. J'ay enfin tant faict, que l'on at envoyé quelque provision, oyes que non tant que j'eusse voulu; mais je continue les poursuytes pour procurer que l'on continue d'envoyer tousjours quelque chose.

La caravelle est arrivée, qu'ilz appellent icy *d'aviso,* que vient tousjours devant l'armée des Indes, pour annoncer que la flotte vient. Icelle asseure que, à la fin de ce mois ou commencement d'aoust, elle sera icy fort riche. Je vouldroie qu'elle fut jà arrivée : cela pourra ayder; et la provision freschement envoyée n'est si petite que mettant en compte les 150[m] écus des Bonvisis icy acceptés, et 150[m] de Thomas Balbani, que le président de *l'Hazienda* m'asseure qu'il complira, et 300[m] en lettres du Foucre, et 150[m] que Navarret est allé négocier, si l'on l'accepte, que je sollicite, et que l'on donne satisfaction par-deçà aux Malvendos, que ce ne soyent 650[m] escus, qu'est une belle somme si l'on la sçait mesnaiger. Vray est que l'on doibt beaucoup; mais il n'est pas temps de payer debtes [2], mais de donner la

[1] *Rendresse,* redressement.

[2] « Toutesfois les povres Malcontens n'avoyent reçu depuis trente-deux mois que la solde d'un mois : mais les Allemans ont esté les plus sages; et se sont faictz payer sans s'amuser au beau parler de la duchesse. Aussy on les a cassez. » (Note de l'édition de 1580.)

soulde mois pour mois, pour se maintenir en ceste saison en campaigne à tous coustels pour faire les exploicts que l'on pourra.

Portugal nous ruine; mais il ne s'est peu délaisser d'y entendre, pour non faire trop de tort au Roy et à sa postérité. Et grasces à Dieu, il nous y donne un bien bon commencement, s'estans venues rendre fort volontairement plusieures places de la frontière, et viennent journellement aultres et plusieurs personnaiges de sorte baiser les mains de Sa Majesté et le recongnoistre pour Seigneur; et si sont entrez nos gens dextrement en la principale place du Duc de Bregantz, pourveue de bien bonne artillerie et aultres munitions. Nostre camp est entré depuis cincq jours dedans pays; s'il continue de marcher, je n'y apperçois nulle difficulté, n'estans les Portugalois pourveuz. Seullement crains-je la tardeté du Duc d'Albe, en ce qu'il veult tant asseurer ses emprinses. Don Anthonio s'est faict appeler Roy par le menu peuple de Lisbona; mais ceulx qu'ont à perdre n'en sont contens, et les Seigneurs du magistrat craingnans tumulte, s'estoient retirez aux galères et navières. L'armée de Sa Majesté debvoit partir du port de Sancta-Maria le xxve ou xxvie du mois passé, pour s'aller mectre à la bouche de la rivière de Lisbona, que leur exclura tous secours et les vivres, et s'y pourra faire ung fort pour tenir à tousjours Lisbonne en office. La folie qu'a faict Don Anthonio n'est tenue à nostre désadvantaige, mais grandement à nostre fabveur, pour faire plustost déclarer les aultres de nostre coustel; j'espère que l'emprinse sera courte, que nous viendra bien à propoz.

Les troubles de la France sont grands; et combien que l'on peult doubter qu'il y a du mistère que pourroit tourner contre nous, ce qu'ilz s'encharnent les uns contre les aultres et sont loing de nostre frontière, en Guyenne, Languedoc et Dauphiné, et que l'on ne void encoires levée en Allemagne jusques à maintenant, et qu'il n'y a ny argent ny crédict, et que nostre armée par mer et par terre me donne quelque bon espoir.

Celluy qui vous at dict du band impérial contre l'Orangier a autant de peine de tenir secret que une femme, oyres qu'il ne sera secret; et n'est le band impérial, mais du Roy, abandonnant sa personne, à qui le pourra offendre et ses biens où qu'ilz soient à l'occupateur, hormis ce qu'est jà soubs la main du Roy, et xxv ou xxx^m^ escuz à qui le donnera vif ou mort, que le fera muser entre tant d'estrangiers [1].

[1] « Son Excellence est plus temps en Anvers où il n'y at garnison aulcune, et n'en at besoing pour sa personne, estants luy et les bons bourgeois très bien asseurez les ungz des aultres, et quand il vad à Gand, en Hollande, à Bruges, en Gheldre et Overissel (qui sont ses voyaiges, qui le tiennent tant au cœur), les habitants du pays sont ses gardes. Il sçayt très bien que la seure garde des princes et grandz chiefz, c'est la bénévolence du peuple; mais si tu voulois essayer si tu pourrois aussi seurement vivre parmi le bon peuple, tu congnoistrois bientost la différence qu'il y a entre celluy qui est amateur de la liberté, tel qu'est Son Excellence, et ung esclave de tyrannie qu'est couvert de ton bonnet rouge. » (Note de l'édition de 1580.)

Il y a longtemps qu'il debvoit estre faict et exécuté. Ce qu'il dict qu'en l'escript qu'il est fort bien painct de ses couleurs est pour louer son ouvraige, car il l'a faict. L'on verra que sera aussi prononcé semblable band contre ceulx qui, après ung mois ou six sepmaines après la publication, donneront fabveur ou assistence audict Orangier (car c'est contre luy seul que l'on s'adresse) et que leurs biens, moiens et créditz que ce soit, *fiant occupantis,* que sera contre le commerce que ceulx qui opiniastrément vouldront suyvre son party tiennent en Allemaigne, France, Italie, Espaigne et ailleurs, et il leur grévera de mettre leur avoir en hazart pour luy : car quant à leurs personnes ilz les penseront tenir asseurées en Anvers, mais leurs marchandises et avoir est leur second sang.

Les pertes de Diest et Zichem, après Malines et aultres [1], me touchent au cœur; et mesmes pour les monastères que vous dictes. J'espère qu'ayant argent l'on pourvoyera à Valenchiennes, Alost et aultres places, et mesmes que l'on voit les praticques; et l'on nous donne espoir du recouvrement de Tournay, Bouchain et encoires Cambray. Dieu veuille qu'il ne soit vain.

Dieu nous a miraculeusement aydé, s'estant descouvertes les menées de Hèze [2], jeusne, Waroux [3] et aultres, et méritent Monsr le Marquis [4] et Monsr de Montigny coronnes.

L'on a prins merveilleusement bon chemin de n'emmener Hèze à Monts, mais au Quesnoy, et de luy faire son procès avec l'assistance des Estatz

[1] Diest fut pris le 10 juin 1580 (voy. *Mémoires anonymes,* t. V, p. 255) malgré une défense héroïque des Allemands, qui étaient à la solde de l'Espagne. Olivier Van den Tempel s'était emparé de Malines, où ses troupes commirent de graves excès.

[2] « Que Sa Majesté avoit si favorablement reçu en grâce. » (Le Cardinal au conseiller Richardot du 30 juin. *Ibid.*, 228.) Guillaume de Hornes, s^r^ de Hèze, après avoir embrassé le parti des États, s'était rallié au roi, puis le quitta de nouveau et fut définitivement exécuté au Quesnoy pour crime de trahison.

[3] Bernard de Mérode, s^r^ de Rummen et de Waroux, souvent cité.

[4] De Richebourg.

réconciliez, affin que chascun entende que c'est pour sy grande meschanceté novelle, après s'estre oblié et miz soubz le pied tout le passé. Ilz verront de quelle sincérité l'on procède; et le présent que ledit Sgr Marquis a faict de la Noue mérite beaucop [1], et je le fays sonner aux aureilles du Maistre comm'il convient et mérite.

Les choix pour les gouvernements et aultres charges ne se font pas tousjours bons, et souvent c'est la faulte de ceulx que sont près des Princes, que souvent les forcomptent. J'ay bien noté tout ce que vous m'escripvez, et des qualitez, mérites et démérites d'aulcuns, pour y avoir regard en ce que se pourra. Plusieurs parlent à leur aise de ce que l'on faict pour aulcuns qu'ont failli et moings pour les bons. Nous sommes en temps que l'on ne peult faire ce que l'on vouldroit, et ne se souviennent de l'exemple de l'enfant prodigue, et de celluy qu'estoit demeuré en la maison. Dieu nous fera la grâce que les pays se recouvreront, pour donner moyen à Sa Majesté de faire pour ceulx qu'ont bien servy; ne pouvant la justice distributive tenir son lieu aux limites que nous sommes.

La restauration de l'authorité de la justice et bonne forme de l'administration d'icelle est plus que nécessaire, si l'on veult soubstenir au pays le commerce et les subjectz en paix et quiétude; mais il fault pourveoir à l'advenir et oblier le passé.

Il me plaict fort que les Seigneurs que vous dictes soyent allez recepvoir Madame que les rammènera. Le Prince pourra estre six mois au gouvernement, sy la mère et luy le trouvent bon.

Du Conseil d'Estat l'on ne nous met encoires en difficulté, par les despeches venues jusques oyres, que des deux abbez [2]. Sur quoy on attendoit la responce des Estatz. Les gouverneurs y duisent; quant aux abbez, l'on y advisera. Il est constant qu'ilz ont failly; mais à Coloigne ilz ont servy en plusieurs endroictz. Et a receu argent pour faire dépescher l'Orangier, et est encoires après. J'ay veu ses lettres que ne me plaisent; mais il ne se fiera jamais dudict Orangier.

Quant à Richardot et le Président de Flandres, l'on n'en escript pas au

[1] Allusion à la prise de la Noue par le marquis de Richebourg, le 10 mai 1580.

[2] Les deux abbés signalés par Granvelle étaient Jean Vander Linden, abbé de Ste-Gertrude à Louvain, et l'abbé de Maroilles.

Roy les particularitez que vous dictes, que pourroient servir; mais je faictz les offices que conviennent, sur bonnes lettres que j'ay du Président de Flandres. Il n'at tenu à Assonleville que Vuillerval ne soit esté nommé. Que ledict Richardot se contienne aux limites que j'ay escript.

L'on ne dict aussi riens de Boutteehoux, et comme Charreton, ny du voyaige de van der Burght, ny des gens des Estatz reconciliez. Si l'on at pacience, Assonleville s'abattra de son propre colp. Vous avez vifvement sollicité *auxilium* pour Champagney; je ne vouldroye qu'il prinst soupçon, et mesmes comme je tiens, il ne sert de rien pendant que d'Oranges aurat le pouvoir. J'espère que la Noue se gardera bien et qu'il ne sortira que tout soit bien achevé, que Dieu doint soit tost, pour mectre ces povres pays en repos, où, comme je diz tousjours, il y at beaulcoup de gens de bien et affectionnez au Roy.

Balbani m'escript d'une sortye qu'ont faict ceulx de Gruninghe sur ceulx qui les assiégeoient, et qu'ilz ont faict grand exploict, s'estans désassiégez, et mis en rotte [1] les ennemys et prins plusieurs; mais n'ay nouvelles d'aultres, sinon que Jehan de Vargas m'escript de l'avoir entendu de Calaix, et que aulcuns parens du Prince d'Oranges y sont demourez prisonniers.

Vous avez fort bien respondu aux honnestes propos que vous tient Monsieur le Conte de Lallaing à son partement.

Beaucop de choses se font par delà sans consulter ichy, que ne debvroient faire, et quant elles sont faictes, l'on les laisse ainsy pour non faire pis. J'en ay adverti Madame que je tiens y aurat regard.

Je n'entendz point que l'on mecte difficulté à Garnier ny à Laloo [2], ny n'ay entendu que Monsieur Garnier soit arrivé par delà.

Je feray sans grand bruyct pour le nepveur de Monsieur de Bave tous les bons offices que me seront possibles, gardant ce qu'est dehu à mon anchienne amitié et à ses mérites.

Fonch et Laloo sont arrivez; mais le Roy n'at pas encoires renvoyé leurs commissions, ny Monsieur Fonch faict le serment entre mes mains, et pourtant se reposent encoires.

[1] *Rotte*, déroutte.

[2] Antoine Laloo, secrétaire, qui remplaça en Espagne Dennetières, mort en 1580.

Rossignol [1] n'estoit pas pour la charge de Malines, où il at faict très maulvais debvoir. Dieu luy perdoint....

Je faictz pour Monsieur de Varolles tout ce que je puis. Je le congnois doibz Casal, où je fuz prisonnier des Franchois l'an 56, et se médicina en mon logis d'ung coulp de picque que l'on luy donna en entrant, que le mit en grand dangier.....

Je ne sçay si la terre que l'Anglois cultive porte encoires fruyt, ny combien elle a rapporté à N. [2], ny s'il y at apparence de ce que l'on disoit du mariage secret dudict N. Il m'emporteroit de le sçavoir.

Vous pouvez penser combien je sentz le désastre que nous est advenu de Monsieur de Faverney, qui m'estoit seul parent ecclésiasticque sur qui je désignoye pour les bénéfices que j'ay en Bourgoingne; mais il fault prendre de la main de Dieu ce qu'il luy plaict de envoyer. *Dominus est, sit nomen ejus benedictum.* Madame m'advertit qu'elle escript le hault doyen à l'instance de Monsieur d'Achey, que luy est parent prochain, et que feu son père, Monsieur de Thouraise, aymoit fort. Monsieur de Bellefontaine sçavoit tout cecy, et le m'escript, pressant touttesfois ad ce que tout ce nonobstant j'escripve au Prince de Parme en sa fabveur, tant nous aveugle nostre propre intérest. Dieu par sa grâce fasse mercy au bon trespassé, et donne à la mère qu'est ung an plus vielle que moy, bonne pacience.

[1] Jean de Noyelles, baron de Rossignol. Voy. sa notice, t. I, p. 48. Pendant qu'il était gouverneur de Malines, il se sauva au moment de l'arrivée des insurgés en 1580. Voy. *Mémoires anonymes*, t. V, pp. 195, 197.

[2] N désigne le maître des comptes Viron.

XXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Papiers de Granvelle.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

Je vous ay adverty que au dernier pacquet alla l'ordonnance pour dépescher [à Sestick] [1] soubs le séel de Brabant sa commission de chancellier de par le Roy.... Il s'est dict icy hault et cler et dépainct le jadis chancelier [J. Scheyfve] de ses couleurs comme il mérite. Il mourra en une peau de sot qui ne l'escorchera; et par sa bestise a faict du mal beaucoup. Vous sçavez l'opinion que le duc de Savoye, Madame [2], et autres successeurs ont tousjours eu de luy : et asseurez vous que l'affection que j'ay aux vostres est telle, que de toute raison je la dois avoir....

[1] Didier van T'Sestich, chevalier, né en 1531, mort le 10 mai 1585, était beau-frère de Morillon. Il exerçait les fonctions de chancelier depuis que Scheyfve s'était déclaré pour le parti des patriotes catholiques, ennemis de l'Espagne. A l'occasion de cette lettre du Cardinal, J. Scheyfve publia contre le Cardinal une brochure très violente, intitulé : « Response de messire Jehan Secyfve .... sur certaines lettres du cardinal de Granvelle. » A Anvers, par Corneille de Bruyn, 1580, in-4°. Cette brochure contient l'extrait suivant d'une lettre du Cardinal au conseiller Hopperus du 25 août 1576. « Je tiens impossible maintenant de les désarmer; estant ce que je crains le plus, que quelc'un ne se lève pour se faire chef; car lors indubitablement nous pourrions tenir le tout pour perdu. Il ne fauldroit qu'ung aultre tel que le chancellier de Brabant qui maladvisé se montrast pour teste. Lequel chancellier (comme je tiens vous aurez entendu) ayant sceu que les Espaignolz approchoient Bruxelles vers Laken pour leur résister, marcha jusques sur le *vaerdt* hors de la ville, avec son cheval et ses gens à sa suicte, estant vestu de chausses et pourpoinct de taffeta blanc, avec un bonnet de velours et une plume blanche dessus et l'espée au costé. . . . . Il est Brabançon, et à ce que j'entens, l'aage ne le faict plus sage. » Les excentricités de Scheyfve sont souvent citées dans les volumes précédents.

[2] Marguerite de Parme.

XXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU CONSEILLER D'ASSONLEVILLE[1].

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 250, 251.)

—

Madrid, le 6 juillet 1580.

Monsieur le conseillier, J'ay receu voz lettres du XIIIe et XVe du mois passé, et pour respondre à toutes briefvement, je diray qu'il est trop vray tout ce que vous dictes du piteux estat des affaires, de la nécessité de la provision d'argent, du chastoy que se debvoit faire de ceulx qui rendent mal les places; et qui eust bien chastié la perdte de Willebrouch, aultres y eussent prins exemple, et qu'il y a grand désordre, pour estre les cerveaulx d'aulcuns bien hétéroclites et qu'il fault tenir respect à trop de choses. Mais surtout c'est chose misérable de ces pauvres jeusnes sotz qui se sont laissé transporter par mauvaises persuasions à trahisons si malheureuses, pour contre lesquelz procéder l'on at prins très prudent chemin, faisant le tout par l'assistance des provinces, affin que chascun voye qu'il n'y a icy ressentement quelconque des choses passées, et que c'est à grand regret de Sa Majesté que de nouveau ces povres gens soient retombez, nonobstant le pardon à eulx faict si clément et libérallement, en si horrible crime....

J'ay faict incontinent passer les lettres devers Sa Majesté, mais la response ne peult estre encoires venue.

La provision d'argent est telle que vous aurez entendu et je sollicite tant que je puis et que l'on accepte l'assiento[2] faict par Navarrès pour les cent et cinquante mil escuz avec les facteurs des Malvendas. Je faicts ce que je puis; mais il y at bien à faire de furnir tout, et ne fault penser maintenant en fasson quelconque sur le vieulx deheu, mais pourveoir à la soulde courrante, et mesnager l'argent pour nous servyr de ce que reste de l'esté. Il

[1] Imprimée en entier en 1580. Voy. ci-dessus, p. 84.

[2] *Assiento*, revenu, payement.

fault haster le ban contre le Prince d'Oranges, avec le changement que véritablement debvoit, comme vous dictes, estre de pieçà faict, quel en sera le succès, et je désire que Sa Majesté responde tost affin que Monsieur le Prince ne die que l'on le laisse sans correspondence.

J'espère que le Conseil d'Estat servira, et sy les Estatz persistent en la difficulté des deux abbez, qu'est seul que ad mon advis ilz peulvent faire, l'on verra que Sa Majesté y debvra persuader le président de Flandres s'excuser, pour non vouloir laisser l'estat de président, comme selon que Sa Majesté avoit escript est incompatible, et avoit Sadicte Majesté dict bien clairement son intention.

J'espère que Madame sera jà avecque Monsieur le Prince, et tiens que, comme vous dittes, que s'accommoderont bien ensamble.

Les affaires de Portugal vont, grâces à Dieu, bon chemin. Vray est que le bastard Don Antonio s'est faict proclamer Roy[1], par quelques gens villes et menu peuple, mais les gouverneurs se sont déclairez contre luy, et nostre camp marche pour faire l'exécution. J'espère que ce que Don Antonio s'est tant hasté, servira, s'il plaict à Dieu, pour faire mieulx et plustost achepver noz affaires.

Quant à vostre seconde lettre du XVe, elle est sur le faict de l'ordre du Toyson et ça esté bien faict de joindre les coppies y joinctes. Il est impossible de pour ce coulp pouvoir observer les statutz, et convient, comme vous dictes, qu'en beaulcoup de choses l'on procède comme de nouveau, estant bien telle l'intention de Sa Majesté, et que jà pièçà s'est pourveue à cest effect de la dispense suffisante du Sainct-Siège Apostolicque. Et quant on viendrat à traicter de l'affaire, je n'oblieray rien de ce que vous en escripvez. Il fut esté bien d'avoir les commissions originelles ou copie authenticque d'icelles des quattres officiers de l'ordre, et qui les pourra recouvrer sera bien de les envoyer.

Monsr Fonch est icy, que je tiens aura apporté aulcuns papiers concernantz ledict ordre. L'on luy despesche, et au secrétaire Laloo, leurs com-

[1] « Il est aussi légitime qu'est le Roy, et si les bastardz ne doibvent prétendre aux royaulmes, le Roy d'Espaigne n'at rien en ses royaulmes, car il est descendu du bastard dom Henry, lequel, à l'ayde des Franchois, tua son frère légittime dom Pedro de Castille, légittime héritier; et encoires moingz seront ses enffantz héritiers, nez en incestes, asscavoir en mariage (si mariage se peult nommer) de l'oncle et la niepce. » (Note de l'Édition de 1580.)

missions, afin qu'icelles dictes et serment presté, ilz mectent la main à l'œuvre, que je désire très fort pour estre soulagé.

XXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 208-209.)

Madrid, le 6 juillet 1580.

Le cardinal annonce qu'il a appris avec beaucoup de peine la mort de son neveu, Mr de Faverney. Il trouve une grande consolation dans la mort chrétienne de ce neveu. Suit une longue discussion sur les bénéfices que possédait l'abbé de Faverney.

Le cardinal loue aussi grandement la résolution que Mr de Belle-Fontaine a prise de continuer son service à la cour du parlement.

A mon compte, Madame debvra jà estre maintenant avec Monseigneur le Prince son filz, et mesmes qu'elle aura pièçà entendu la provision d'argent que l'on ha faict.

Si l'on peult recouvrer les coppies des lighes avec les Suysses, dont j'ay faict mention par ce que je vous ay escript, vous me ferez plaisir de m'en faire part. Je me souviens bien de ce que passa en la diette de l'an 55, du récès de laquelle, je diz d'ung article d'icelluy, vous m'avez envoyé le translat: et la responce que lors donnarent ceulx des lighes, sur ce que leur fut doulcement et modestement proposé, pour veoir si l'on leur pourroit par ce boult tirer quelque mot de déclaration, nous debvoit faire saiges, pour congnoistre que sans préparation l'on n'y debvoit envoyer pour si seschement les en resercher et débaptre avec eulx, leur donnant, pour argument en barbe, lettres que jadis ilz avoyent escript à nous favorables, dont ilz se sont ressentuz; et fût esté mieulx nous contenter pour lors de ce qu'ilz consentoient nous donner de leurs gens à nos fraiz pour nostre deffense, auxquelz eust été tenu par les François plus de respect pour non les assaillir, que à noz Bourguignons. Et les ambassadeurs et leurs lettres ont bien assez parlé en nostre faveur, disans qu'ilz ne comporteroient que l'on nous fit tort, estans leurs anciens alliez; et est bien cler qu'ilz n'ayderont jamais de leurs gens à leurs fraiz, aux nostres, et si pourveu que nous les sçachions entretenir; et ilz dient cler que pour le respect de l'archiduc Ferdinande que prétendroit le mesme, ilz ne viendront à la déclaration à ampliation; ce que à mon advis nous serviroit de peu contre France, puisqu'elle seroit de postérieure date à la lighe qu'ilz ont avec les François, à laquelle nostre lighe héréditaire est précédente.

Noz ambassadeurs auront heu temps pour bien informer Madame de Parme, qu'aura bien sceu remarquer, oyres qu'elle n'aye voulu respondre, ce qu'on luy aura dit, et ha faict saigement de remectre tout jusqu'à ce qu'elle vienne aux Pays-d'Embas pour en conférer avec qui bon luy semblera, pour après en escripre icy, comme je m'assheure qu'elle fera.

J'ay encoires le mesme bon espoir de noz affaires de Portugal, oyres que le bastard Don Antonio se soit faict proclamer Roy par le menu peuple, à quoy contredisent les gouverneurs, qu'escripvent et commandent contre luy, et comme j'espère, se rangeront pour leur sheurté de nostre coustel. Cependant nostre camp vad avant en pays, et jà se sont rendues plusieurs places, et ne voyons jusques oyres nul camp formé pour la deffense. Le légat part aujourd'huy d'Alcala pour suyvre son chemin. Ledit bastard luy rompt et aux gouverneurs leur desseing; car mectant la main aux armes, et y ayant Roy par le peuple déclaré, il n'y a plus de procès, mais fault entrer comme nous faisons à l'exécution.

Tenant fin de faire venir tost par-deça mon nepveur Jehan Thomas, il me semble mieulx non l'envoyer à Dole, où s'il fust allé il n'heust peu estre nulle part mieulx qu'en vostre maison, vous mercyant cordialement l'ouffre que vous m'en faictes. Pour si peu de temps je l'ay remis à la volonté de Mr d'Achey, mon nepveur.

XXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE PIERRE DE MANSFELD [1].

(Lettres de divers, t. VIII, fol. 226 v°, 227.)

—

Madrid, le 8 juillet 1580.

Monsieur, J'ay avec le dernier despesche receu voz lettres du v[e] de juing, lamentables pour le piteux estat, auquel se trouvent les affaires, nonobstant la deffaicte et prinse de La Noue, pour n'y avoir moyen de poursuivre la victoire, avec le juste sentement que vous avez d'entendre la destruction et ruyne que font les Allemans mutinez au duché de Luxembourg, après s'estre icelle province soubtenue si fidèlement contre les ennemys; vous plaignant aussi du peu de correspondence. Et je ne puis dire que vous ne ayez raison; mais comme je vous ay cy-devant escript, ceste emprinse de Portugal est tombée en maulvaise saison; et touttefois Sa Majesté n'at peu délaisser de l'embrasser pour ne se faire trop grand tort et aux siens; et vous pouvez penser comme ceulx de par de çà l'heussent entendu, si l'on heust négligé l'occasion. Ladicte emprinse vad, grâces à Dieu, de bien en mieulx, se rendans nouvellement plusieurs places et personnes d'importance, et continue nostre camp son chemin entrant dedens pays, s'estant le bastard Don Antoine puis peu de temps faict déclairer Roy de quelque menu peuple, à quoy les gouverneurs s'opposent; et se rengent la pluspart d'eulx de nostre coustel; de sorte que j'ay espoir que la légière résolution qu'il at faict servira pour nous ayder à venir plus tost au boult de l'emprinse. Et cependant oultre les cent et cincquante mille escuz prins par Monseigneur le Prince, jà payez, l'on a accepté les 50^{m} prins de Balbany, et pourveu d'aultres 300^{m} par lettres du Foucre; et si suis présentement après pour procurer que l'on accepte les 150^{m} que le condador Navarrès at arresté avec le facteur de Malvedans à Rouhan, que monte toutte, comme vous voyez, à grandes sommes. Et n'est à mon advis peu

[1] Imprimée dans les *Diverses lettres, etc.* Voy. ci-dessus p. 74, note 2.

faict pour le coup. Mon opinion seroit de se servir de ceste somme, non pour payer les vielles debtes [1], il n'est pas temps, mais pour la courante, pour prendre la monstre, faire faire les serments et fortiffier de gens nostre camp, esquipper l'artillerie et pourveoir au camp voullant au coustel de Brabant, donnant bons chiefz partout. Et Dieu nous at faict ayde de descouvrir les trahisons de Monsieur de Heze, en quoy, comme au surplus, le marquis de Richebourg et Monsieur de Montigny ont besoigné, de sorte que véritablement ilz méritent coronne.

Quant à vostre particulier, il s'est faict ce que s'est peu selon le temps, et je suis après pour solliciter pour, si vous n'avez encores heu l'*ayuda de costa* que l'on la vous donne, vous priant croire que je n'obmetz riens de ce que je puis pour vostre service, comme je doibz, et je y continueray, me servant de toutes occasions. J'espère que vous aurez rencontré Madame à Luxembourg, et que vous serez retourné avecq. n'estant temps de maintenant abandonner les affaires, après y avoir rendu si grand debvoir; mais, fault prendre cueur et s'esvertuer pour les achepver avecq vostre prudence et vaillance, affin que vous ayiez l'honneur, non seullement de les avoir mis en bon chemin, mais de les avoir conduict en toute perfection. Et vous entendez fort bien ce que je vous ay jà cy devant escript, que recouvrant Sa Majesté les pays, elle aura mellieur moyen pour donner récompenses; et se forcompteroient grandement ceulx de pardelà, s'il pensoient que les récompenses des services que l'on faict par delà dheussent du tout charger sur l'Espaigne; ce que vous entendez bien que les Espaignolz ne comporteroient, ny ceulx de par delà que l'on récompensast là les Espaignolz des services qu'ilz font icy ou aillieurs; mais bien fault-il faire quelque chose d'ung coustel et d'aultre.

[1] A titre de solde arriérée.

—

XXXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—

Luxembourg, le 8 juillet 1580.

Havendo Sua Maestà fatto gratia al colonnello Verdugo, di darli in dui volte mille scudi d'entrata nel Regno di Napoli, in recognitione de suoi servitij, la qual' gratia sino à hora non ha possuto godere, atteso che dal Principe, mio figlio, non li è stato permesso l'andare a sollecitare la speditione et consignatione, onde prego V. S. Illma quanto più posso ad interporre il favore et autorità sua accio esso Verdugo possa goder' liberamente la sudetta gratia fattali da Sua Maestà, perchè veramente egli hà servito lungo tempo, et bene, et merita di esser favorito da V. S. Illma, alla quale resterò io con grandissimo obbligo di tutto quello farà à benefitio di detto colonnello : et confidata che per ogni rispetto lei non mancarà di favorirlo, non misdenderò più oltre.

—

XXXIX.

RÉSUMÉ.

—

Sa Majesté a fait au colonel Verdugo la grâce de lui accorder, en récompense de ses services, mille écus, à toucher en deux fois, comme entrée en campagne dans le royaume de Naples. Seulement cet officier n'a pas été jusqu'ici autorisé par le Prince de Parme à demander l'envoi en consignation de cette somme. La duchesse saurait le plus grand gré au cardinal d'user de son influence et de son autorité pour faire mettre le colonel en possession de cette indemnité.

—

XL.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—

Luxembourg, le 19 juillet 1580.

Del mio arrivo qui in Luzemburgh, avvisai V. S. Illma a 4 del presente, et li dissi per passar avanti, aspettavo risposto del Principe, mio figlio, qual mi scrive parerli bene, che mene vadi a Namur, per esser loco più vicino et più commodo a tutte le occorrentie, et dove egli potrà venire per abboccarsi meco per trattare è risolvere quelche sarà necessario per servitio di Sua Maestà, ben che senza denari non si può fare cosa buona : tuttavia ho deliberato partirmi giovedi ò venerdi prossimo, et intanto facendo risposta alla lettera di V. S. Illma de 14 del passato, dirò prima che la ringratio grandemente per la pena che mostra sentire di questo mio lungo et fastidioso viaggio, che veramente è stato pieno di travagli et disgusti; ma tutto si potrebbe comportare quando io havessi trovato le cose di questi paesi in altro grado di quel che sono, o almeno ordine et comodità tale da poter subito metter mano al conveniente rimedio : imperò non solo ho trovato questo, ma ne anco tengo lettere di Sua Maestà doppo quelle del 17 de aprile, che mi fà star molto sospesa, et confusa et tanto più vedendo che non risponde a diverse mie scrittoli di Borgogna, ne mi dà avviso ne assistentia alcuna ne tampoco si sente motivo di fare la provisione di denari tante et tante volte dimandate da mio figlio et sollecitate da me, come cosa più che necessaria, et che senza la quale si perderà il tutto, atteso che come più volte ho scritto, li boni perdono l'animo vedendosi abbandonare da Sua Maestà, oltre a che non possono più sopportare le oppressioni et danni che di continuo fanno le genti di guerra non pagate, et piene di necessità : et da ogni banda non si sente altro che lamentationi, et quello che mette in disperatione ogn' uno, è, il vedere la tepidezza, et tardanza con che Sua Maestà procede in questo negotio più d'ogn'altro importantissimo al suo

servitio; et io come sua devota et vera serva par suo rispetto lo sento in estremo, oltre a quello che alla mia reputatione et dignità tocca, che non è poca appresso a tutto il mondo, che ha visto con quanta prontezza d'animo et bona voluntà io sia venuta in paese tanto lontano et pericoloso, solo per obbedire alla Maestà Sua, posponendo qualsivoglia altro cosa : et a capo del viaggio mi trovo in termine che non sò io stessa quelche mi sia, et tampoco a modo di dire non sò quello sia venuta a fare, poi che Sua Maestà non mi scrive ne mi fà sapere cosa alcuna, et mostra totalmente essersi scordata havermi lei fatta venire in queste parti; tutto vò dissimulando il più che posso, ma è dura cosa vedersi mal trattare et non poter rispondere a molte giuste domande de queste genti, che più non si possono trattenere con parole di speranze; et V. S. Illma con la sua prudentia son certa che conosce meglio di mè tutto questo, et anco che se quando segui la rotta et prigionia de la Nua, et la disfatta del Conte di Holach et sue genti in Frisa; ci fusse stato commodità di denari, si saria ricuperato molte piazze et paesi et tal volta tutta la Frisia et la Gheldria, come V. S. Illma in detta sua lettera appunta; alla quale atorno a questo potrei dire assai cose; imperò sendo da lei benissimo conosciute, le lascerò, bastandomi aver detto questo poco, più per sfogarmi con V. S. Illma, tanto amico et Signor mio, che per credere esser di bisogno persuaderla à far opera che Sua Maestà tenga più conto di questi stati di quel che mostra tenere. sapendo io chiaramente li boni offitii che a tal effetto V. S. Illma fà di continuo et quanto liberamente et apertamente me ne discorre : di che li tengo obbligo grandissimo; con tutto ciò trovandomi nel loco et nello stato ch'io mi trova, non posso lasciare di pregarla di nuovo, come fò instantemente a seguitare di sollecitare la già detta tanto necessaria provisione di denari et à far tutti quelli offitii con Sua Maestà che giudicarà approposito per il rimedio di queste cose; et li torno a dire, che se tal provisione et rimedio non viene presto, si perderà ogni cosa et non sò come ne quando si potrà poi racquistare; pur voglio credere che con le buone ragioni et persuasioni che V. S. Illma ha fatto et rimostro à Sua Maestà ultimamente con l'occasione della vittoria havuta contra la Nua, lei debba provedere a tutto, ò almeno in gran parte, et che con le prime lettere ne venira l'avviso da me et da tutti aspettato con gran desiderio; et circa quello che V. S. Illma mi dice esser bene a tollerare et dissimulare li humori che quà corrono, confermo

il medesimo et per la mia parte farò quanto mi sia possibile, si come parimente fà mio figlio : ma deve credere lei in conformità di quello ho detto di sopra, che per tener saldo et ben' edificato le persone bisogna farli conoscere con li effetti la sincerità paternale di Sua Maestà, perche hormai sono stracchi dalle parole che per il passato se li sono dati et non saria seguito cosi, quando V. S. Illma fussi stata molti anni prima in quella corte, dove la sua persona è più che necessaria per servitio di Sua Maestà et per benefitio universale.

Arrivata che sarò in Namur, et parlato con mio figlio, darò conto a V. S. Illma di tutto particolarmente et li rendo gratie del pensiero che mi avvisa tenere dell' accasamento di mia Nipote et dell offitio che ha fatto con Sua Maestà. Ben vorrei che ne seguisse la conclusione, poi che si è tanto pubblicato questa pratica : imperò mi fà dubitare lo strano procedere che in ciò tiene il Duca di Mantua, ancorche favorendo Sua Maestà davero il negotio si deve sperarne buon fine. Quando io tenevo per fermo che la sententia nella mia causa con Fiorenza fussi publicata et esseguita in Napoli conforme a giusticia et all' ordine dato Sua Maestà, io intendo et con molta mia maraviglia per la lettera di V. S. Illma che l'Imbassatore di Fiorenza havendo havuto notitia de voti ha fatto gran rumore, et instantia perche detta causa si riveda et decida nel Consiglio di Spagna: et se bene mi prometto che Sua Maestà non comporterà che mi si facci cosi grande et manifesto torto, stante maxime le rimostranze, et boni offitii che V. S. Illma per sua bontà et amorevolezza hà fatto, di che li resto obbligatissima, non può lasciar di parermi strano che al Duca di Fiorenza si porti tanto rispetto che habbia forza d'impedire li termini et il corso della giustitia et delle buone et sane leggi, contra le constitutioni el pragmatiche di Napoli, et che à me si facci con notoria indignità danno et pregiuditio inistimabile, in una causa giustissima et chiarissima di che ciascuno ne resta stupido. Ne so io conoscere essere obbligata di dover pagare l'interesse delli denari che Fiorenza presta à Sua Maestà et pur meli fanno pagare, poiche per tal rispetto se li concede tenermi usurpato l'usufrutto di mia dote già sono passati sei anni ma dall' altra banda sò bene, che la Maestà Sua è più obbligata a favorire a mè sua vera serva che il Duca di Fiorenza et non fò dubbio che V. S. Illma dirà il medesimo; et resto di questo procedere che meco si tiene tanto confusa, per non dir' mal satisfatta, che non sò più che dirvi.

et pure, è vero che non posso trovar administration di giustitia in parte alcuna se bene la trova ogni minima persona. V. S. Illma si contenti scusarmi del mio libero scrivere, et la prego strettissimamente interporre l'autorità sua et come Signore et presidente giustissimo faccia che la giustitia habbia il suo loco, et non si comporti più tanta mia indignità, danno et pregiuditio, di che V. S. Illma è a pieno informato, onde ne aspetto in breve la debita resolutione et creda che di ciò li haverò obbligo perpetuo.

L'impresa di Portugallo mi par' che vadi più alla lunga di quel sarebbe bisogno al servitio di Sua Maestà, et ringratio V. S. Illma di quanto mene scrive, assicurandomi che à suo tempo haverà memoria di Ranuccio mio Nipote; piaccia à Iddio lasciar' seguire quelche è più suo servitio et lei si contenterà farmi avvisata di quello andarà succedendo. Quanto al mio trattamento ordinario mi risolvo conforme al parere di V. S. Illma fondarmi sopra la lettera di Sua Maestà in spagnolo che chiarisce la sua intentione, et di essa valermi per non dar di questo più molestia à Sua Maestà, che oltre a ciò doverà haver risguardo et consideratione alle eccessive et grosse spese che ho fatto et mi convien fare per suo servitio, di che con altra avisarò V. S. Illma più minutamente.

Che la lettera da mè scritta à Sua Maestà, di che mandai à lei copia, li habbia satisfatto mi piace molto, come sarà che similmente li satisfaccino le altre scritte di poi di che li ho mandato copia, et il medesimo fo di quella che li scrivo di presente. Prego Dio che faccino frutto in che può più d'ogni altro il buon mezzo et opera di V. S. Illma, la qual saprà che la figlia del Signor Don Giovanni (che sia in cielo) stà bene et assai meglio starebbe dove lei mi avvisa desiderarla, et sene farà offitio come lei scrive; sarà veramente una opera santa, et la figlia et io li resteremo obligati. Il Reggente Moles doverrà esser arrivato in Corte. et mi assicuro che da V. S. Illma sarà favorito, si per rispetto mio como per meriterlo egli grandemente.

Nel soggiornare che hò fatto in Borgogna ho conosciuto in gran parte la natura del paese et di quelli populi, et se bene fra loro vi sono delle gare et mali humori, mi persuado che non saria difficile poterli levare, et metter buon' ordine in tutto. come ne scriverò a V. S. Illma più largamente con altra occasione. Confesso restar molto satisfatta di detta provincia di Borgogna, perche oltre all' havervi trovato in gran veneratione la fede catho-

lica, mi è parso il paese assai bello, abbondante et comodo, et vi ho ricevuto molte dimostrationi di amorevolezza, anzi dico che se alcun discanso ho havuto nel viaggio, è stato in Borgogna, et particolarmente in casa di V. S. Illma et delli suoi, di che haverò continua memoria. È più che ragione che lei nel scrivermi pigli la sua comodita, che ben sò la moltitudine de negotii, et li pochi gusti che tiene, ancorche la molta sua prudentia et valore supererà ogni sorte di cose. Procuri V. S. Illma di conservarsi in buona sanità, et mene faccia havere spesso nuova ne deve pigliar travaglio di farlo di sua mano, bastando per mano di secretario, quando però la qualità dei negotii lo comportino come lei dice. Io non sono ancora totalmente guarita della gotta et qui non fà altro che piovere et freddo. Donna Margarita mia Nipote stà benissimo et del Principe mio figlio hò lettere de XIII : stava parimente bene et perche egli darà conto a V. S. Illma delle altre occorrentie del paese, non mi stenderò per hora in altro. Nostro Signor Iddio li conceda ogni maggior felicità et contento. Di Luzemburgh alli XXI di luglio 1580.

XL.

RÉSUMÉ.

A son arrivée à Luxembourg, la duchesse a prévenu le cardinal, le 4 dernier, qu'avant de poursuivre son voyage elle attendrait la réponse du Prince, sonfils. Celui-ci lui écrit qu'elle ferait bien de se rendre à Namur; c'est un endroit plus rapproché, où par conséquent l'on se verrait plus facilement. Farnèse y pourra s'aboucher avec sa mère afin d'examiner et arrêter les meilleures mesures à prendre pour le service de Sa Majesté. Bien que sans argent l'on ne puisse rien faire de bon, elle a résolu néanmoins de partir jeudi ou vendredi prochain.

Elle remercie le cardinal d'avoir compati aux ennuis et aux fatigues du long voyage qu'elle vient d'entreprendre. Quant à elle, elle s'en consolerait aisément si elle avait trouvé les affaires des Pays-Bas dans un meilleur état, ou si elle était en mesure d'apporter un prompt remède à la situation : non seulement on ne lui en a pas fourni les moyens, mais elle n'a pas même reçu de lettres du Roi depuis celle du 17 avril der-

nier. Encore celle-ci l'a-t-elle d'autant plus étonnée et mise en défiance, qu'elle ne répond pas à plusieurs de ses lettres à elle écrites de Bourgogne. Le Roi ne lui donne ni aide ni avis; il ne laisse pas entendre qu'il reconnaît l'urgence d'envoyer l'argent tant et si souvent demandé par son fils et réclamé par elle comme chose plus que nécessaire. Sans fonds tout sera perdu, car, elle l'a écrit plusieurs fois, les bons perdront courage; ils se figureront que le Roi les abandonne. En outre ils ne peuvent plus supporter les vexations d'une soldatesque non payée et privée de tout. Partout l'on n'entend que des lamentations. Et ce qui achève de désespérer tout le monde, c'est de voir l'insouciance et l'inertie du Roi dans une affaire qui l'intéresse plus que n'importe quelle autre. La duchesse le sent d'autant plus que non seulement elle est toute dévouée au Roi, mais qu'il y va de sa réputation personnelle. Jusqu'ici ne s'est-elle pas montrée digne de la confiance de Sa Majesté? Ne s'est-elle pas rendue tout de suite à son appel? N'est-ce pas pour lui obéir qu'elle est accourue de l'Italie; qu'elle a entrepris un voyage aussi long et rempli de dangers? Et arrivée au but, elle se trouve dans une situation telle, qu'elle ne sait ni en quelle qualité elle est aux Pays-Bas, ni ce qu'elle est venue y faire. Sa Majesté ne lui écrit pas et ne lui fait rien savoir. Le Roi semble avoir oublié complètement que c'est lui qui l'a fait venir dans ces provinces. Elle souffre de ne pouvoir répondre aux justes demandes que les gens du pays lui adressent. On lui déclare qu'on ne peut plus se laisser amuser par des paroles. Elle est persuadée que le cardinal connaît tout cela mieux qu'elle. Si encore après la déroute de la Noue et sa capture, au lendemain de la défaite du comte de Hohenlohe et de ses troupes, l'on eût disposé d'argent, l'on aurait reconquis un grand nombre de places, voire de provinces, entre autres toute la Frise et la Gueldre. Encore une fois, le cardinal connaît tout cela. Si elle en reparle, c'est plus pour soulager son cœur que pour convaincre Granvelle et l'engager à stimuler le Roi. Elle sait que le cardinal a toujours fait tout son possible pour que Sa Majesté prît plus souci de la situation. Granvelle s'est de tout temps exprimé librement et hautement avec elle à ce sujet, et elle lui en sait gré. Dans la position où elle se trouve, elle ne peut cesser de le prier d'insister avec elle sur l'envoi des fonds tant réclamés et l'urgence de porter remède à l'état des choses. Elle le repète : si ces fonds et ce remède tardent plus longtemps, tout sera perdu, et elle ne sait pas comment l'on pourra réparer la faute commise. Mais elle veut croire encore que le Roi se laissera persuader par les bonnes raisons du cardinal. Sa Majesté comprendra qu'il doit profiter de la victoire remportée sur la Noue, pour achever de rétablir son autorité aux Pays-Bas. Elle compte donc que le prochain courrier lui apportera la décision attendue par elle et par tous. Son fils et elle feront tout ce qui leur est possible pour rassurer ces provinces et les convaincre de l'intérêt paternel que leur porte le Roi. Mais il faut des actes et des faits; on est fatigué ici des vaines paroles et promesses. Il en eût été autrement si le cardinal avait été appelé quelques années plus tôt à la Cour, où sa présence est plus que jamais nécessaire pour le service du Roi et le bien de chacun.

Dès qu'elle sera arrivée à Namur et qu'elle aura conféré avec son fils, elle rendra compte de tout au cardinal.

En attendant elle le remercie de ses bons offices auprès du Roi dans l'affaire du mariage de sa petite-fille. Elle voudrait bien que ce mariage se fît, puisqu'il en a déjà tant été question.

Bien qu'elle n'ait pas confiance dans les étranges procédés du Duc de Mantoue, elle espère toutefois que l'approbation donnée par le Roi à cette alliance, la fera aboutir heureusement.

En dépit de la sentence rendue à Naples en sa faveur dans son procès contre le grand Duc de Toscane, elle a été très étonnée d'apprendre par la lettre de Granvelle que l'envoyé de Florence, informé du jugement prononcé, fasse les plus vives instances à Madrid pour faire renvoyer l'affaire au conseil d'Espagne. Elle pense bien que le Roi ne voudrait pas la frustrer de ses droits et lui faire tant de tort; elle se confie aussi aux bons offices du cardinal; mais elle ne peut s'empêcher néanmoins d'être surprise que le Duc de Toscane jouisse d'autant de crédit, au point de pouvoir faire suspendre l'exécution des lois. Elle en reste stupéfiée. Elle ne comprend pas qu'elle doive payer les intérêts de l'argent que Florence a prêté au Roi. Et pourtant on les lui fait payer, puisqu'on permet au susdit Duc de retenir l'usufruit de sa dot, et cela depuis six ans. Et cependant le Roi a plus d'obligations à elle qu'au Duc de Florence. Elle ne doute pas que le cardinal n'exprime le même avis. Elle est aussi étonnée qu'offensée de la manière dont on agit envers elle; il est pourtant vrai qu'elle ne rencontre pas de justice là où chacun la trouve, si infime qu'on soit. Elle prie Sa Très Illustre Seigneurie d'excuser sa franchise, et elle le supplie de vouloir bien, en sa qualité de gentilhomme et de président impartial, faire en sorte que la justice suive son cours.

Quant à l'affaire de Portugal, elle lui semble traîner en longueur plus qu'il ne faut pour le service de Sa Majesté. Elle remercie le cardinal de ce qu'il lui écrit à ce sujet et de l'assurance qu'il lui donne de se souvenir à l'occasion de Ranuce [1], son petit-fils. Elle saura gré au cardinal de la tenir au courant des affaires de Portugal. Quant à la question d'argent, la duchesse se conformera à l'avis de S. T. I. Seigneurie; elle s'en tiendra à la lettre que le Roi lui a écrite en espagnol et où Sa Majesté manifeste ses intentions. Elle n'importunera plus le Roi, qui aura égard aux dépenses considérables qu'elle a faites et dû faire pour son service. Elle transmettra prochainement au cardinal le compte détaillé de ces dépenses.

Au reste elle a été très heureuse d'apprendre que le cardinal a été satisfait de la lettre qu'elle avait adressée à Sa Majesté et dont elle avait fait tenir une copie à S. T. I. Seigneurie. Elle continuera à envoyer à Granvelle des copies de ses lettres au Roi, comme

[1] Ranuce Farnèse. Voy. plus haut, p. 5, note 2.

elle le fait présentement. Plaise à Dieu que sa correspondance avec Sa Majesté puisse aboutir; elle compte à cet effet sur les bons offices du cardinal.

La fille de feu le Seigneur Don Juan[1] se porte bien et elle se porterait beaucoup mieux encore si elle était là où Granvelle a dit qu'il voudrait la voir. S'il s'occupe de cela, comme il l'écrit, ce sera vraiment une bonne œuvre; la jeune princesse et la duchesse lui en seront reconnaissantes.

Le régent Moles doit être arrivé à la cour de Madrid. La duchesse espère que le cardinal voudra bien lui être favorable, tant pour elle que pour ses mérites personnels.

Par le séjour qu'elle vient de faire en Bourgogne, la duchesse a appris à connaitre l'esprit de la population. S'il y a dans cette province des gens mal intentionnés, des mécontents, elle croit qu'elle en viendrait facilement à bout, et il n'y aurait pas de peine à rétablir l'ordre partout, comme elle en écrira plus longuement à Granvelle à une prochaine occasion. Elle a gardé la meilleure impression de ce pays très catholique. C'est une belle, agréable et fertile contrée. Elle y a recueilli beaucoup de témoignages d'affection. Si elle en avait eu le loisir au cours de son voyage, elle se serait arrêtée en Bourgogne et particulièrement dans la maison de Granvelle et chez les siens, dont elle se souviendra toujours.

La duchesse craint que le cardinal, en entretenant avec elle une correspondance aussi suivie, ne prenne trop sur le temps qu'il devrait réserver à un repos bien mérité par tant de travaux. Elle sait à quoi s'en tenir, et connait le peu de distractions qu'il se donne. Certes Sa Seigneurie a un grand courage qui lui fait surmonter toutes les difficultés, mais elle supplie le cardinal de prendre soin de sa santé. Ainsi il ne devrait pas se donner lui-même la peine de mettre aussi souvent la plume sur le papier, mais faire écrire ses lettres par son secrétaire, chaque fois que la nature des affaires à traiter le permettrait.

La duchesse n'est pas encore complètement rétablie de la goutte. Malheureusement à Luxembourg le temps est froid et il ne fait que pleuvoir.

Donna Marguerite, sa petite-fille, se porte très bien pour le moment.

De son fils elle a reçu des lettres en date du 13. Il se portait bien également. Comme il rendra lui-même compte à S. T. I. Seigneurie de tous les autres événements survenus aux Pays-Bas, la duchesse s'en tiendra pour le moment à ses présentes communications.

[1] Jeanne d'Autriche. Voy. plus haut, p. 9.

XLI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 175⁵.)

Madrid, le 25 juillet 1580.

Madame, les dernières lettres de Vostre Altèze sont de Luxembourg, ausquelles j'ay pièça respondu. Nous en avons heu de plus fresches de Monseigneur le Prince, que dient l'arrivée de Vostre Altèze à Luxembourg avec bonne santé, Dieu mercy, et adjoustent encoires, qu'il pensoit partir pour aller rencontrer icelle à Namur. Mais j'espère que dois là elle sera passée jusques à Montz[1], pour non donner suspicion aux Estats reconciliez qu'elle aye d'eulx diffidence, puisque l'une engendre facilement l'aultre. La ville de Montz est forte, et petite garnison la peult asseurer de surprise, si l'on y use de la vigilance requise. Le peuple y est bon, catholicque et bien affectionné à Vostre Altèze, que n'a là offensé personne; et ne vois ce qu'ilz pourroient penser gaigner, d'offenser icelle. Dieu ne laisse ses œuvres imperfaictes, et j'espère qu'il nous aydera, et en sa cause. La craincte et diffidence que monstra le Signeur Don Jehan, à qui Dieu face mercy, mal persuadé d'aulcuns, ou malings, ou peu prudens espritz, a esté cause, par sa retraicte intempestive à Nameur, de nostre extrême ruyne. Il y a encoire beaucop de gens de bien, et qu'ayment Sa Majesté, et son service. Et tous sont las de la guerre, que s'ilz ne sont hors du sens, peuvent entendre qu'elle leur durera quoy que puisse advenir, jusques à ce que Sa Majesté retourne en l'entière possession de ses pays; et Vostre Altèze leur apporte la paix et quiétude s'ilz veullent. Et les bons et reconciliez monstrent désirer très fort Vostre Altèze, et son bon gouvernement. Et il est apparent que le bon succès des affaires de Portugal servira pour mectre frain aux malvais, et que ceulx qu'ont à perdre, ne se vouldront

[1] Voy. à ce sujet la brochure : *Le retour de la concorde aux Pays-Bas par le retour de Madame à Mons en Haynaut.* Velpius, 1580.

mectre en ruyne et destruction pour le Prince d'Oranges. Je ne répéteray, pour non travailler Vostre Altèze de redicte, ce que je diz audit Signeur Prince, puisque elle le verra; et à ceste adjousteray ung brief escript sur les affaires de Bourgogne, de mon simple advis, pour prandre le chemin, afin de, sur les informations que l'on ha là donné à Vostredicte Altèze, trover expédiens de remyde, estant ce que plus emporte remédier pour l'advenir, que consiste, si je ne me forcompte, à purger la justice et donner à ceulx que la doibvent administrer, par bonnes ordonnances, la loy qu'ilz doibvent suyvre, et avec ce rendre à la court de parlement toute l'auctorité que d'ancienneté elle ha heu, et abolir toutes nouvelletez, tenir toute l'auctorité que d'ancienneté les gouverneurs ont heu, au Comte de Champlite [1], luy adjoindre aulcuns principaulx personnaiges que l'assistent aux affaires d'estat du pays, comme il y en souloit avoir et il ha tousjours désiré; et à faulte de ce, a prins conceil de qui il ha peu, et que au président de la court de parlement, il communique et à la court mesmes ce que toute ancienneté s'est traicté avec icelle; luy recommandant d'entretenir toute bonne voisinance, et correspondance avec les Suysses, pour nous pouvoir ayder de leur faveur, puisque c'est le principal appuy pour la sheurté de ce povre pays. Je ne pense pas que, quoy que l'on négocie avec eulx, qu'ilz viendront jamais à vouloir deffendre ledit pays à leurs despendz; mais leur lettres et ambassades nous aydent beaucop envers qui que ce soit qui nous veult offenser; et par enseignes des leurs, nous feroient plus de service que cinquante du pays, que n'y servent pour leur insolence, que de le ruyner, et par ce cousteroient beaucop moings que ne monteroit le dommaige que les nostres feroient au pays; et nul des voisins se vouldra attacher ausdites enseignes Suisses, pour non irriter la nation, à laquelle tous voisins portent respect; et nous les avons si près, qu'ilz peuvent estre aussitost au pays que les naturelz; et Vostre Altèze sceit que souvent il y a dangé d'agguerrir les subjectz. Ilz accordarent dernièrement, selon que l'escripvit ledit Sr Comte de Champlite, la levée de huyt mil hommes des leurs; et certes avec ce je n'eusse pressé la déclaration de la lighe héréditaire, que se fit par malvais termes, dont ilz demeurarent offensez; et si

[1] François de Vergy, comte de Champlite, gouverneur de Bourgogne, souvent cité dans les volumes précédents.

sçavons qu'ilz ne viendront à déclaration, pour ce que par ce ilz tomberoient en la mesme obligation envers l'archiduc Ferdinand et aultres de la maison d'Austrice, comprins en la lighe héréditaire; et l'ampliation nous serviroit de peu, pour ce que la lighe avec France seroit d'antérieure date. L'on verra quel advis donneront le gouverneur et la court de parlement, et les bons personnaiges, suyvant ce que Monsigneur le Prince leur avoit commandé, et qu'il luy fut envoyé devant Pasques; et je n'entendz pas qu'ilz en ayent encoires faict quelque chose. Une chose ramentevray-je à Vostre Altèze, pour mon particulier, que se faisant le choix des bons personnaiges, pour assister au gouverneur, elle haura trouvé tel mon nebveu Monsieur d'Achey [1] qu'il puisse estre du nombre, estant bailly d'Amont, qu'est office de considération au pays, et gouverneur de Dole, jà d'eage et meur, et non mal voulu; ayant servy en paix et guerre dois le secours de Malte, et avec charge, et estant de la bouche du Roy, qu'il plaise à Vostre Altèze l'avoir pour recommandé.

XLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 28 juillet 1580.

Madame, je reçois maintenant, par l'adresse de Matheo Bolbani, la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre dois Luxembourg le xxIIIe du moys passé. Et faiz passer incontinant aujourd'huy celles que viennent pour Sa Majesté et pour le Signeur Don Jehan de Idiaques. Ayant veu les coppies, qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'encheminer avec ses lettres, je reçois grande penne d'entendre que Vostredicte Altèze aye esté tant travaillée de la goute, et Madame Marguerite des rougeroles; mais j'entendz,

[1] L'un des fils du beau-frère du Cardinal. Voy. t. II, pp. 509, 591, etc.

grâces à Dieu, de ce que je vois par ce qu'elle adjouste que toutes deux se pourtoient jà mieulx. J'escripviz au commencement de ceste septmaine à Vostre Altèze par le courrier ordinaire de Lyon, et j'espère qu'elle recepvra tost mes lettres; mais je n'ay voulu faillir de, avec la commodité de ce courrier, que se dépesche à Sicile en diligence pour y porter la provision des offices annuaulx, d'advertir Vostre Altèze de la réception desdites lettres, et d'escripre les deux motz qu'elle verra à Monsigneur le Prince, pour y adjouster la continuation des bonnes nouvelles que nous avons de Portugal; dont se done aussi advertissement par mes lettres, et à Paris, et à Lyon, et à tous ministres d'Italie, pour rompre les deseings que l'on pourroit faire de diversion, ou de secours, et pour tenir en frain noz voisins, voyant Sa Majesté armée, et jà si avant, grâces à Dieu, en son emprinse. L'on nous assheure que les flottes viennent riches, et mesmes que celle de la Nouvelle-Espaigne porte cinq millions du registré, sans ce que de contrebande là les actend toutes, et mesmes aussi celles des Indes de Portugal, ayant envoyé Sa Majesté partie de l'armée de mer jusques aux isles de Los Açores, pour leur assheurer le passaige. Dieu, par sa grâce, les veulle conduyre à bon port. Vostredite Altèze soit certaine que je n'obmetz occasion quelconque, ny office que je pense pouvoir servir pour soliciter les provisions, sachant fort bien combien cela emporte. Mais j'ay dure contrepartie en ceulx de la *Hazienda,* et ny pour cela obmetz-je de coutinuer au debvoir, et de rementorer à Sa Majesté les dommaiges que portent les dilations, et les pertes que l'on faict à ceste occasion, et les dangés ausquelz l'on pourroit tomber plus grandz et irréparables. Quant au procès de Vostre Altèze contre le Duc de Florence, elle aura jà entendu, par aultres lettres miennes, dont est procédée la dilation de la prononciation de la sentence et que incontinant je y fiz remédier. Je tiens pour certain qu'il n'y aura heu faulte que, venans les lettres de Sa Majesté après celles que précédentement j'avoys escript au Vice-roy, que ladite sentence ne soit publiée en faveur de Vostredite Altèze. Et quant à teneur sur le traictement de Vostredite Altèze, aussi luy ay-je respondu; et n'y aura faulte que le tout s'accommode à son contentement, quant il luy aura pleu satisfaire à ce que je luy en ay escript. Les diligences se sont faictes pour l'alliance de Mantoa. Dieu doint qu'elles puissent prouffiter. Je congnois fort bien, comme Vostre-Altèze dit, l'humeur du Duc: et à ceste cause ha l'on procure de faire les

offices, de sorte qu'ilz puissent servir, et non faire doumaige. J'ay grande compassion aux granz travaulx que Vostre Altèze ha heu au voiaige, et les incommoditez et fraiz qu'elle y ha supporté. J'espère qu'elle sera jà arrivée à Montz, et que là elle aura moyen de reposer du corps; mais il n'y aura faulte de travail d'esprit pour se desmeler de tant d'affaires. Vray est que, comme Vostredite Altèze est tant exercitée, que elle pourra mieulx guider le tout, et s'ayderont l'ung l'aultre Vostredite Altèze et mondit Signeur le Prince, que à mon advis il convient beaucop, qu'elle l'entretienne près de soy, pour tous respectz, le plus longuement qu'il luy sera possible. Et me remectant quant aux nouvelles de Portugal à ce qu'elle verra par le pacquet dudit Signeur Prince, pour non me donner ce courrier plus de temps, doubtant fort qu'il n'arrive tard, je ne feray ceste plus longue.

XLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 8 août 1580.

Madame, J'ay respondu à toutes les lettres de Vostre Altèze, et nous actendons avec grand désir nouvelles de son arrivée à Montz, et qu'elle ayt mis la main aux affaires, joinctement avec Monsigneur le Prince son filz, que je désire singulièrement qu'elle retienne le plus longuement qu'elle pourra avec soy, s'accomodans en ce du gouvernement, comme entre eulx verront mieulx convenir. Car je me doubte, que si ledit Sr Prince ne commande aux armes, il y aura bien à faire de conduyre ces jeusnes Signeurs, que ne vouldront céder les ungs aux aultres, ny peult estre se maintenir soubz l'obéissance du Comte de Mansfeld, auquel toutteffoys ilz ont obéy jusques oyres, et comme je pense obéiront pendant que ledit Sr Prince retiendra l'auctorité, et que ledit Comte sera soubz luy; lequel Comte véri-

tablement est à propoz pour les conduyre; et à ceste cause convient luy comporter alcunes choses, que quelqueffoys ne plaisent audit Sr Prince. Vostre Altèze verra ce que j'escriptz à Son Excellence; et combien que le Sr Don Jehan d'Idiaquez m'escript avoir respondu à toutes les lettres que luy sont venues en main, j'eusse bien désiré, pour donner contentement à ceulx du Conseil d'Estat, comme je l'ay plusieurs foys escript à Sa Majesté, qu'il y eust lettres siennes en françois, pour éviter que, comme ces Signeurs sont chastoulleux, ilz ne retournent à dire que l'on ne leur communique les affaires, et que l'on traicte à part en aultre langue, et que de ce ilz ne prengnent occasion de diffidence; la charge en tombera sur Vostre Altèze, laquelle, avec sa prudence, les sçaura entretenir. Les dernier et pénultime dépesches en françois, avec les sommaires et advis sont pieçà entre les mains de Sa Majesté, laquelle selon que j'entendz, ha jà prins résolution sur les pénultimes; mais comme ilz dépendent les ungz des aultres, je vouldroys que tout peut aller ensemble.

J'envoyeray avec ceste à Vostre Altèze coppie de l'advis, que, sur l'ung et l'aultre desdits dépesches, j'ay donné à Sa Majesté sur le point de la difficulté du Conseil d'Estat, que je tiens il remectera à Vostre Altèze pour le moings, pour avoir sur alcuns pointz advis, et mesmes peult estre sur ce de la charge de président au Privé Conseil; et pour en cas que Pamele [1] en soit pourveu, que à mon advis est ce que plus convient, pour veoir qui l'on pourroit nommer pour président au conseil de Flandres, n'estant à la vérité aulcunement bien que les consaulx soient sans chief, comme je l'ay dit à Sa Majesté plusieurs foys. Et il est bien que Vostre Altèze sçache ce que dessuz, pour avoir tant plus de temps pour y penser.

Aussi luy envoys-je ce que j'ay escript à Sa Majesté pour mon advis touchant le conseiller que devroit venir icy pour les affaires de Bourgogne, suyvant ce que Sa Majesté ha pieçà promis aux Estatz, sur l'instance que luy en firent les ambassadeurs du pays, que vindrent icy je croys l'an 77. Auquel effect je luy avoye nommé le docteur Froissard, lieutenant de la gruyerie, lequel pour dire la vérité à Vostre Altèze, je n'ay jamais veu, ny sçay s'il le vouldra accepter; mais à ce que j'ay veu par plusieurs dépesches siens, estant advocat, dont toutes partyes se servent, il me semble

[1] Guillaume de Pamel. Voy. sa notice au t. IV, p. 246, et t. V, p. 203, et plus haut, p. 34.

homme de service, bien entendu, et zélateur du service de Sa Majesté, et du bien du pays. Monsigneur le Prince l'appreuve par ses lettres, comme homme souffisant, et non partial; mais il adjouste que aulcuns le tiennent pour haultain, et superbe, et je me doubte, comme j'escriptz, que cecy procède de ce qu'il ne veult fleschir, pour estre partial, pour les ungz, ny pour les aultres. Vostre Altèze l'a veu, et pourtant en pourra donner meilleur advis à Sa Majesté. Ce que je crains est que l'on ne face practicques pour envoyer quelque aultre, que soit partial, et que nous mecte icy en penne. Et Vostredite Altèze aura bien peu entendre que à l'entour du feu Sr Don Jehan, que Dieu absoulle, et despuis dudit Sr Prince, sont estez mis le Sr de Gastol [1], conseillier Boutechoux [2], et commis Charton [3], dépendans comme l'on dit du comte de Champlitte, dont les aultres se resentent, et dient que, par leur moyen, se sont faictz plusieurs dépesches, exorbitans, et hors des anciens termes, et que l'on ayt vendu, à deniers comptans, bénéfices et offices, par circonvention que l'on ha faict ausdits Signeurs, qu'ont gouverné, leur faisant entendre ce que l'on ha voulu; et ceux de la partye adverse n'ont failly d'en escripre icy et à Cayas [4], quant il manioit les affaires des Pays d'Embas et de Bourgogne, et à aultres, faisans grandes plaintes. Vostre Altèze ha esté longuement en Bourgogne, et aura tout veu, et congneu les gens, et la pourtée d'ung chacun par familière conversation. Je la supplie bien humblement qu'elle soit avec les yeulx ouvertz, puisque avec la congnoissance qu'elle ha de tout, elle pourra donner à Sa Majesté meilleur advis que personne quelconque. Surtout la supplie-je qu'elle aye grand regard de considérer que les ministres qu'elle aura à l'entour de soy, ne soient partiaulx, ny intéressables, et le mesme de ceulx que debvront icy venir.

J'ay jà respondu à Vostre Altèze touchant le procès contre le Duc de Florence, et de son traictement, et du mariaige de Mantoa; à quoy je me remectray, et à ce que j'escriptz présentement audict Sr Prince, pour non répéter le mesme, et fascher Vostre Altèze par trop longue lettre.

[1] Jean Marmier, sr de Gastel. Voy. t. V, p. 7.
[2] Claude Boutechoux. Voy. t. V, p. 423.
[3] Benoit Chareton. Voy. t. V, p. 342.
[4] Gabriel Cayas, secrétaire de Philippe II, souvent cité dans le tome V.

XLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

—

Madrid, le 14 août 1580.

Madame, la lettre de Sa Majesté, joincte à ceste vad en ceste sorte, sans main de secrétaire, ny suprascription, pour n'avoir voulu que aultre icy la vit. Je tiendroye pour moy bien dangereux l'expédient qu'elle contient, pour les considérations contenues en la mesme lettre.

J'adjousteray celle que, par charge de Sa Majesté, m'a escripte Matheo Vazques, pour non dire ny plus, ny moings. A la vérité Samaniego peult icy venir aux affaires toutes les foys qu'il est besoing, estant si près; et si assheure à Vostre Altèze, qu'il est où il se treuve, par commandement de Sa Majesté, mal vonlentiers; et si ha icy son frère, homme discret, qui en son absence, tient soing des affaires de Vostre Altèze, sur lesquelz m'escript par son moyen ledit Samaniego toutes les foys qu'il est besoing, oultre ce que je me tiens icy pour propre agent de Vostre dite Altèze.

XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

—

Madrid, le 21 août 1580.

Madame, je ne feray cette longue pour non travailler Vostre Altèze de redittes, puisqu'elle verra s'il luy plait les dépesches de Sa Majesté que

vont à Monseigneur le Prince son filz et ce que je luy escriptz. Qu'est tout ce que pour maintenant je sçauroye dire, présupposant que Vostre Altèze et Excellence soient ensemble, comme entièrement il convient; mais nous fumes en grande penne, comme je luy escriptz, de ce que nous n'avons lettres de par delà en bien long temps, ny ne sçavons de certain ce que s'y faict. Dieu doint que nous en ayons avec l'ordinaire de Lyon, que nous actendons demain ou après demain, et que nous apportent bonnes nouvelles, et mesmes de la bonne santé de Vostre Altèze et de toute la compagnie.

Je tiens que la sentence du procès, que Vostre Altèze ha contre le duc de Florence, soit jà prononcée, actendu ce que si expressément l'on en ha escript au viceroy. Et pour ce que les lettres, que nous avons de là du moys passé de jullet, n'en font nulle mention, jay faict faire nouvelles lettres du Roy fort expresses, oyres que comme je diz je tiens qu'elles ne serviront de riens pour estre, comme je diz, le tout faict au contentement, comme j'espère, de Vostre Altèze, suyvant ce que je l'ay aussi respondu à Çamaniego, qui par ses lettres me solicite, et sur ce du traictement de Vostre Altèze, de laquelle j'actendz responce à ce point; et Vostre dite Altèze verra ce que Sa Majesté ha enchargé que l'on escripve à Icelle touchant ledit Çamaniego. A quoy je me remectray.

XLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

—

Madrid, le 22 août 1580.

Madame, Je ne satisferoye, à mon advis, à la sincérité que je doibz à son service, si je ne l'advertissoye de ce que j'entendz, dont l'on faict bruyt, que venant aux aureilles du maistre, pourroit causer quelque umbre, et à

cest effect de luy donner advertissement. Avec ceste yra une lettre, que m'escript le commis Charton, et coppie de deux articles d'une lettre que l'on m'escript de Dole. Les gouverneurs ne peuvent donner du demaine ny joissance de places, ny pensions, sans le sceu et ordonance expresse du maistre, comme Vostre Altèze peult veoir par les instructions et restrictions; et cecy, du temps du feu Signeur Don Jehan, l'on ha beaucop excédé, au très-grand descontentement de Sa Majesté, que à ma venue m'en fit plainte. Et pense avoir escript à Vostre Altèze que je crains, que s'il eust vescu, que Sa Majesté eust rompu absolutement avec luy, et ha cassé les avantaiges, entreteniaiges et aultres grâces qu'il avoit faict. Certes plusieurs pointz se touchent en ces deux papiers, que ne vont bien. Le mal est que plusieurs escripvent du mesme au prévost Fonch et aultres. La faulte principale est des ministres, que sont près des princes, que pour complaire à ung et aultre, circonviennent les Signeurs; et au lieu de leur ramentevoir les instructions, et ce que convient, leur persuadent de passer oultre. Ce de tant de grâces de délictz n'est comportable; et telles choses se vendent à deniers comptans, par les moyenneurs, à grande charge de conscience; et ceulx de Bourgogne sont véhémens en leurs poursuytes. Vostre Altèze a esté là si longuement, qu'elle aura peu congnoistre les humeurs; et ne convient céder à leurs passion. Des Pays d'Embas il y a aussi beaucop de plaintes. Le temps à causé beaucop de désordres; mais j'espère que Vostre Altèze remédiera peu à peu à tout, selon la confiance que Sa Majesté ha d'elle. Et je supplie à Vostre Altèze me renvoyer lesdits deux escriptz, et de tenir secret, sans en faire semblant aulcunement. Car il ne convient, comme Vostre Altèze entend mieulx.

XLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN DE IDIAQUEZ.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 88.)

—

Madrid, le 29 août 1580.

Por responder á lo que tractó comigo el embaxador de Savoya, diré que el haver yo tractado solo de lo que el Duque podia responder por alargar la prática con Franceses sin romper, fué porque en esto premió mas el embaxador, creo por poner nos forcedor, pero escapóle : que bien veya que estando S. M. ocupado en lo que lo está, que en negotio tan importante no se podia resolver tan brevemente, y por esto satisfaziendo á la primera parte, calle de la secunda y todavia me estoy, quanto á essa, que la respuesta que diga haver entendido algo desta pretention de S. M. sobre Saluzo por cession; que era conveniente procurar de entender esto, por no se poner en rottura con S. M., importandole entretener ambos, y digo sin romper, por si, andando el tiempo paresciesse convenir pensar en el otro matrimonio, de la prática que se movió en Francia, laqual antepone tambien Inglefied, aunque fastagora la de Savoya me quadra mas, no perdiesse Savoya su comodidad, si por tenerle mas atado no le diessemos otra, y si el embaxador á su amo apretassen; no me paresce sinon bien loque S. M. considera de ofreser Saluço, y que la empresa se hiziesse de comun mano, en tiempo oportuno, y entónces ayudando S. M. por su parte para presidios desta parte de los montes, y para escluyr á Françes el passo : pero por gozar del beneficio del tiempo, yo daria por agora la primera risposta, para lo de los Franceses, por si se contenta, esperar á ver que remate tomarán las cosas del mundo este año. Lo de trocar con Sardeña con lo que tiene d'esta parte de los montes, me pareceria cosa de grandissima importantia por tener la Francia en petrera, y poder esperar de cobrar el ducado de Borgoña, assegurar el passo para de unos estados á otros por tierra, pues si Franceses occupassen la Savoya, no havria que pensar, y teniendo S. M. los montes, y echando los Saluço, para siempre

jamas serian Franceses excluydos de Italia, y della toda con esto dispornia S. M. á su voluntad. Yo puse al Embaxador la difficultad de no poderse desmembrar de la corona de Aragon: á que me replicò, que si no se pudiera hazer, no lo huviera propuesto de suyo el Comendador Mayor que era dessa corona: y á la verdad si se pudiesse hazer, de otra importantia seria á S. M. aquello, que Sardiña, y mas estando S. M. superior en la mar. No sé lo que escrive Don Sancho de Padilla quanto á Cental, pero si es verdad loque algunos escrivien, que brevemente se sabrá si es, no, que Anselmo fortifica Dragovera, y que se arma el Duque de Savoya por estorvarselo, no deve ser tan recado falso; peró si no nos servimos de aquellas pláticas por qualquiere viá que saliessemos, con que offendido Anselmo, no diesse passo á Huguenotos en Italia, me paresceria bien.

XLVII.

RÉSUMÉ.

—

A l'occasion du mariage projeté entre le Duc de Savoie et l'Infante Catherine, l'envoyé de Charles-Emmanuel a transmis au Cardinal l'offre du Prince de céder au Roi d'Espagne, en échange de la Sardaigne, Saluces et d'autres places en deçà des Alpes.

Granvelle a répondu à l'ambassadeur que Sa Majesté était très occupée pour le moment, et qu'elle ne pouvait dans tous les cas prendre aussi vite une décision en matière de telle importance.

Le Cardinal, pour sa part, aimerait mieux le mariage de l'Infante avec Charles-Emmanuel qu'avec le Duc d'Alençon. (Quoiqu'il ne nomme pas celui-ci, c'est bien là le prétendant français auquel il fait allusion. Il en est d'ailleurs question dans la correspondance de Vargas Mexia.)

Au reste, Granvelle estime que l'acquisition du territoire proposé serait des plus avantageuses pour l'Espagne. On s'assurerait par là le moyen d'empêcher à tout jamais les Français de passer en Italie, les Espagnols gardant l'entrée des Alpes.

De plus, avec la possession de Saluces et des places qui en dépendent, la France serait mise en échec de ce côté, et l'on pourrait espérer reconquérir un jour le duché de Bourgogne.

Quant à l'île de Sardaigne, elle n'a pas à beaucoup près la même importance pour Sa Majesté, qui, grâce à la supériorité de la marine, peut se passer de cette station dans la Méditerranée.

Mais ne serait-ce pas là un démembrement du royaume d'Aragon? Cette question, le Cardinal l'a posée aussi à l'ambassadeur du Duc de Savoie. Celui-ci a répliqué que, la cession de la Sardaigne n'était pas possible, le Grand Commandeur d'Aragon lui-même ne l'aurait pas proposée.

Au surplus Granvelle ne sait ce qu'écrit Don Sancho de Padilla au sujet de . . . . . Mais, pourvu qu'on sache sous peu, comme d'aucuns le font espérer, si, oui ou non, Anselme fortifie . . . . . , et si le Duc de Savoie s'arme pour l'en empêcher, ce ne serait pas déjà là un rapport aussi faux. Et le Cardinal approuverait fort de mettre, le mieux qu'on pourrait, ces négociations à profit pour qu'Anselme, offensé, ne livrât pas passage aux Huguenots en Italie.

XLVIII.

LE PRINCE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1736.)

—

. . . . . . , le 1er septembre 1580.

Se bene per due altre mie per mano di secretario ho risposto alle lettere, che mi ritrovo di V. S. Illma, non m'è parso con tutto cio lassar con questa di mio pugno sattisfar à quel di piu, che m'occorse in particolar della persona mia, vedendo che ella presupone ch'io debba fermarmi giuntamente con Madama mia Signora in questo servitio, non lassando per dire il vero à V. S. Illma di parermi un poco strano, che adesso si metta in dubbio di ch'io possa effettuar la gratia, che con tanta instantia ho supplicato e preteso ottener da Sua Maestà, e tanto maggiormente havendo la protettione et il favore di V. S. Illma per mezzano à questa mia giusta domanda con il quale tenevo per fermo, che non ci dovess' essere nessun dubbio, nè difficultà;

hora che vedo che V. S. Ill m'accenna tutto il contrario, non ho potuto lassar di dolermi con esso lei, et supplicarla di nuovo che voglia operare in maniera, che io venghi consolato e tanto maggiormente, che i servitii che ho proccurato di far' à Sua Maestà et l'affettione et devotion grande, con che ho esposto tante e tante volte la mia persona in tutte le occasioni, et la fermezza che è in me di far questo sino à finir in esso, mi par che sieno meritevoli di che Sua Maestà habbia risguardo alla mia reputatione e dignità et che come Principe tanto Christiano, magnianimo. et grato à tutti i suoi veri sernitori, non tratterà men bene me di quel che hà fatto agli altri, poiche sin qui tutti quelli che l'hanno servito sono stati accresciuti, honorati, et remunerati : voglio sperare che non vorrà cominciar con meco à diminuirmi in cambio di accrescermi. poiche la mia devotione et zelo non lo merita, come saria comandarmi, ch'io servissi qui in questa forma, con cosi poca gente, et di nessuna confidenza, senza autorità, et potersi far obbedire per i rispetti che convien tenerci, et senza ministri. e persone di esperientia, che possino esseguire. di maniera che saria un' perder l'honore manifestamente et son sicuro che V. S. Ill[ma], con la sua molta prudentia, conosce la molta ragione, che harei in questo di dolermi, se bene Madama mi è Madre et Signora, et io la servirò sempre, come devo et sono obligato; son sicuro, che in questo non potrò mai supplire à bastanza al debito mio: ma' questo sarà come figliolo e servitore obbedientissimo che li sono. ma con carico è differente negotio et son tenuto et obbligato à mirar prima per la reputatione, che è la causa per la quale i pari miei travagliano, et servono con tanto affetto i Principi grandi, come la Maestà Sua : et se bene nacqui servitore obligato à Sua Maestà, sono però circa ventitre anni, che principiai effettualmente questa servitù, et dieci continovi ne ho spesi in questo essercitio, che hora servo, tre de quali, ò poco meno sono stato in questi stati, et mici sono impiegato con tanto contento e volontà, che certo non lo saprei, ne potrei esprimere con parole: ne ho havuto altro fine, ne mira che questo, ne per particolar mio interesse ho importunato la Maestà Sua, quanto sia un' puntal di stringa, spendendo quel poco, che ho hauto mio, et de miei posteri, et anco ho frusto quanti amici ho hauto: ne dico questo per pretendere aiuti di costa ne simili mercede da Sua Maestà, perche sino che ce ne sarà lo farò allegramente: mà si bene mi pareria conveniente ch'el mondo conoscesse hormai, che Sua Maestà

aggradisce i miei servitij con far quella dimostratione con casa mia, che mi par convenire alla nostra devota servitù, acciò che i miei posteri conoscessero che da me fusse dependuto in qualche parte il beneficio et stabilimento della casa. Io hò tenuto questa ferma speranza cosi viva, e talmente che ho creduto per fermo, che Sua Maestà, senza che io l'importunassi et ne le facessi mentione, fusse per farlo : hora se in cambio di favorirmi a farmi tal gratia, venissi a comandarmi et ad obligarmi, ch'io di nuovo havessi à servirlo qui, in questi stati, della maniera che già tengo detto, non saria senon impegniar la persona mia forsi per molti anni in un servitio donde all' ultimo per merito veniria à perder la vita et l'honore, et se miracolosamente m'è riusito sin, qui Nostro Signore si stracca di far miracoli, et io veniria ad esser la total rovina di casa mia, perdendomi con biasimo e danno; le quali cose ho voluto metter in consideratione à V. S. Ill[ma] come tanto signore et amico mio, et supplicarla à non si scordare di me, et di favorirmi, et procedere in questo particolare mio con un poco più chiarezza di quel che ha fatto, perche m'ha messo in grandissimo pensiero, con presuporre cosi assolutamente con la sua, ch'io habbia à restare qua, se bene non posso sperare che la mente di Sua Maestà sia tale : et se li stati desiderano per lor particolar interesse questo risolvirsi loro, poiche, il rimedio è in sua mano, di domandar à Sua Maestà l'aiuto che li bigogna, et particolarmente Spagnuoli, poiche da loro stessi non sono bastanti à farlo, et facendo dalla parte loro quello che devono far sudditi affettionati et amorevoli, et con quella confidenza che devono havere con cosi buon Padrone come Sua Maestà, senza pretendere di metterli legge, mà più diobbedirlo, et contentarsi di quel che vorra : che se questo non fanno, ne io ne altri non potriamo servire, se non di perdere i paesi in cambio di conservarli et acquistarli; V. S. Ill[ma] mi perdoni s'io son passato tropp' oltre, e creda, che la reputatione mi preme tanto, che m'ha obbligato à farlo, e tanto maggiormente tenendo V. S. Ill[ma] per tanto signor mio, che havera la memoria, ch'io spero di favorir la persona et cose mie con Sua Maestà : che oltre à quello che farà per beneficio mio, come tanto seruitore di Sua Maestà, lo deve doppiamente fare, poiche agni gratia et mercede che Sua Maestà mi farà, sarà in persona di che la servirà etternamente, et lasserà quest'obbligo à tutti i suoi.

XLVIII.

TRADUCTION.

—

Si j'ai répondu à Votre Très Illustre Seigneurie dans deux lettres écrites par mon secrétaire, je ne crois toutefois pas pouvoir me dispenser de lui écrire moi-même au sujet de ce qui intéresse le plus ma situation personnelle. Car je vois que Votre Très Illustre Seigneurie présuppose qu'il y a lieu de me concerter avec Madame, ma souveraine, pour ce service [1]. S'il faut dire la vérité à Votre Très Illustre Seigneurie, je ne puis m'empêcher de trouver quelque peu étrange que l'on mette aujourd'hui en doute mon aptitude à remplir ma mission. Cette mission, je l'avais sollicitée, réclamée de Sa Majesté avec d'autant plus d'instance, que je pouvais compter sur la protection, l'influence de Votre Très Illustre Seigneurie; Elle avait bien voulu se faire l'intermédiaire de ma requête. J'étais donc fondé à croire que je ne rencontrerais, ni défiance ni difficultés. Aujourd'hui que Votre Très Illustre Seigneurie me donne à entendre tout le contraire, je n'ai pu m'abstenir de m'en plaindre à Elle et de la supplier à nouveau de vouloir bien faire en sorte que l'on me rassure. En outre, les services que j'ai cherché à rendre à Sa Majesté; l'ardeur, le dévouement avec lesquels j'ai exposé tant et si souvent ma vie en toute occasion; enfin la persévérance qui me caractérise, me semblent mériter que le Roi ait égard à ma réputation et à ma dignité. Comme Prince aussi chrétien, magnanime et reconnaissant à tous ses vrais serviteurs, il ne devrait pas me traiter moins bien que les autres. Jusqu'ici tous ceux qui l'ont servi, ont été élevés, honorés et rémunérés; j'aime à croire qu'il ne voudra pas changer sa manière de faire et commencer par moi en me rabaissant au lieu de m'élever. Mon zèle et mon attachement ne le méritent pas. Or ce serait bien me rabaisser que de me faire servir de la sorte dans ces pays avec aussi peu de troupes et des troupes qui n'inspirent aucune confiance; sans autorité, sans pouvoir commander l'obéissance par le rang qu'il faut tenir ici, sans lieutenants et agents expérimentés qui puissent exécuter mes ordres. Ce serait évidemment me faire risquer mon honneur, et je suis sûr que Votre Très Illustre Seigneurie, dans sa grande sagesse, comprend les raisons que j'aurais, le cas échéant, de me désoler. Si Madame est ma mère et ma souveraine — et je la servirai toujours comme je le dois et y suis obligé, — je suis convaincu toutefois que tant qu'à exercer le commandement dans ces conditions, je ne pourrais plus m'acquitter suffisamment de mon

[1] Le gouvernement des Pays-Bas.

devoir. Autre chose est d'être comme fils le très obéissant serviteur que je suis, autre chose de remplir la mission que j'ai assumée. A cet égard je suis tenu et obligé de considérer d'abord la renommée, qui est le mobile des actions et de l'attachement de mes pairs aux grands Princes comme Sa Majesté. Si je suis né le serviteur et l'obligé de Sa Majesté, il y a presque vingt-trois ans que j'ai commencé à remplir ce service, cette obligation, et dix que j'exerce le même commandement, y compris trois années, ou peu s'en faut, passées dans ces provinces. Je me suis appliqué à ma tâche avec tant de plaisir et de constance que je ne saurais ni ne pourrais l'exprimer par des paroles. Je ne me suis proposé d'autre fin et n'ai eu en vue que le service du Roi. Je n'ai jamais, pour des motifs d'intérêt personnel, harcelé Sa Majesté, pas même pour un bout d'aiguillette, dépensant le peu de bien que j'ai eu, recourant même à mes amis. Je ne dis pas cela pour recevoir des gratifications ni toutes autres faveurs semblables de Sa Majesté. Tant que je serai ici, je servirai avec le même empressement. Mais j'estime qu'il convient que le monde sache combien Sa Majesté prise mes services, en rendant à ma Maison le témoignage dû à notre attachement. Mes descendants sauront alors que de moi a dépendu en partie la fortune de la Maison. J'ai nourri ce ferme espoir au point de croire que Sa Majesté, sans que je l'importune ni lui en parle, se chargerait de ce soin. Aujourd'hui, si, loin de me favoriser et de me faire une telle grâce, Elle en vient à m'ordonner et à m'obliger de la servir ici de nouveau et de la manière que j'ai dite, je ne saurais engager ma personne, peut-être pour plusieurs années, dans un service où, à la fin, pour toute récompense, je perdrais la vie et l'honneur. J'ai réussi jusqu'à ce jour miraculeusement, mais Dieu se lasse de faire des miracles. Je causerais la ruine de ma Maison, à ma grande honte et à mon préjudice. C'est ce que j'ai voulu exposer à Votre Seigneurie comme à un aussi noble gentilhomme et ami. Je La supplie de ne pas m'abandonner, de me protéger plutôt et de procéder, dans cette affaire qui m'est personnelle, avec un peu plus de netteté qu'Elle ne l'a fait. Car Elle m'a mis dans la plus grande inquiétude en présupposant aussi absolument que j'avais à rester ici, lors même que je ne pourrais espérer l'assentiment du Roi. C'est aux États de savoir ce que leur commande leur intérêt. Car le remède à leur situation est dans leurs mains; ils n'ont qu'à demander au Roi l'aide qu'il leur faut, c'est-à-dire les troupes espagnoles, puisqu'ils ne sont pas de force à se défendre eux-mêmes. Qu'ils fassent ainsi pour leur part ce que doivent faire des sujets affectionnés et dévoués; qu'ils aient toute confiance, comme il convient, dans un aussi bon maître que Sa Majesté, sans prétendre lui faire la loi, ne songeant au contraire qu'à lui obéir et se contentant de faire ce qu'Elle veut. S'ils ne font pas cela, ni moi, ni d'autres, nous ne pourrions servir qu'à perdre ces États au lieu de les conserver et de les augmenter.

Que Votre Très Illustre Seigneurie me pardonne si je suis allé trop loin. Je La prie de croire que l'intérêt seul de ma réputation m'a obligé de le faire. Et d'autant plus

que je tiens Votre Très Illustre Seigneurie pour mon Seigneur et qu'Elle n'oubliera pas, je l'espère, de recommander ma personne et mes intérêts à Sa Majesté. Non-seulement Votre Très Illustre Seigneurie le fera pour moi, mais Elle le fera doublement pour le serviteur du Roi, car toute faveur, toute *mercède* que Sa Majesté m'octroiera, sera accordée à quelqu'un qui La servira éternellement et léguera l'obligation de toujours la servir à tous les siens.

XLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnesiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 4 septembre 1580.

Madame, je supplieray Vostre Altèze me pardonner si, pour ce coup, ma responce sera briefve à une sienne longue, qu'il luy ha pleu m'escripre de sa main, du XIX de juillet, que le comte de Champlite m'a adressé; mais elle arrive seullement maintenant entre mes mains. Mon excuse est trop légitime, et confie que Vostre Altèze, par sa bonté l'acceptera, puisque c'est pour me trouver encoires foible et par trop débile du catharre véhement, avec fiebvres, que m'a surprins, semblable à celluy que Vostre Altèze vit en Bourgogne, qu'a couru par Italie, et après par Aragon, et venu jusques icy. De sorte qu'en ceste ville les malades y sont au quadruple plus que les sains. Et tous les jours tombent aultres nouveaux malades, et en ay céans plus de 56 en ung temps, et entre eulx tous ceulx que m'escripvent. Vray est que, grâces à Dieu, l'on ne voit que le mal soit dangereux, si l'on veult tenir bonne rigle. Les bouticles sont par toute la ville serrées, comme en feste, pár faulte de gens sains que les gouvernent, hors mis celles des apoticaires qui sont très mal pourveues, et pis que en lieu où je fuz onques. Il n'y ha ny sucre candiz, ny chose semblable. Et ce que y est, tant mal gardé et si corrompu, que je tiens que cela face plus de mal que de bien. Oultre ce il n'y a médecin; car ceulx qui y sont, sont malades du mesme mal, et ne sortent du lougis; et ceulx que l'on y ha ne vaillent guères, à dire la vérité, ny mesmes ceulx du Roy. Et pourtant continue la fiebvre tierce à l'Infant et à la Infante, que sont icy, oyres que le prothomedico du Roy Olivares y soit, qu'est plus expérimenté. Mais je ne m'y fieroye pas plus que aux aultres; qu'est ung grand mal, que ung si grand Roy soit si mal pourveu. Les empereurs envoioient en Grèce sercher, à grands salaires, les principaulx et pour eulx et pour la cité de Rome. Feu nostre bon maitre avoit des Flamans et des Italiens sçavans, afin que toutes nations fussent pourveues. Et pour venir à la responce de sadite lettre, ung bien y a que, par aulcunes mes précédentes, j'ay jà pieçà respondu à quasi tous les pointz contenus en icelles. J'avoye jà entendu par précédentes lettres de Vostre Altèze son arrivée à Luxembourg, ausquelles j'ay aussi pieçà respondu. Et m'est grand contentement d'entendre que enfin, après si long et pénible voiaige, elle se trouva et Madame Marguerite, avec entière santé; et elle quitte des rogeroles que l'avoient assailly. Vostre Altèze estoit delibérée lors de partir de Luxembourg, déans peu de jours. pour Namur, où Monseigneur le prince la debvoit aller trouver. Ce que j'espère sera despuis advenu, et qu'ilz auront résolu ce que sera à faire. Vostre Altèze se plaint de la tardive correspondence, et je ne la veulx excuser, mais bien la tiens-je pour maladie quasi incurable, que m'a faict repentir en moy mesmes plus d'une foys d'y estre venu, pour non vouloir estre participant de la faulte où je n'ay culpe. Vray est que ce de Portugal. à la vérité, donne pour le présent quelque excuse. Quant à moy, je faiz ce que je puis. Je leur envoye sur toutes lettres les avis tous dressez, dont Vostre Altèze aura veu aulcuns. Et m'est grande penne de, oultre les aultres affaires, que affluent de tous coustelz, leur correspondit chacune septmaine deux fois. Les lettres françoises se forment icy, après que l'on renvoye les appostilles; mais elles tardent là quelquefoys pour les aultres affaires, que je diz de Portugal; et pour le mesmes ne retournent souvent si tost que je vouldroye les lettres signées. Et si toutes les lettres que j'ay escript arrivent aux mains de Vostre Altèze, elle verra que de mon coustel je ne me suis oblié. Et si en aura receu du Roy, comme j'espère. Car ainsi me le l'on escript de Badajoz, n'ayant aultre conte de ce que de là s'escript, si non qu'ilz me dient que « do alla escrive conforme a las apostillas. » Aussi aura lieu Monseigneur le Prince dépesches de Sa Majesté en françois, et

par iceulx responce à tous les pointz de ses lettres. Nous ne sumes peu esbeyz, comme je l'ay jà plusieurs foys escript, que de là nous n'avons lettres, dois la nouvelle de la défaicte du Comte de Hohenloch, que fit le secours envoyé par mondit signeur le Prince à ceulx de Groningen [1]. Et les François nous sèment une nouvelle : il y a près de deux moys que le Marquis de Richebourg et la Mote soient estez reboutez d'ung babroucq [2] qu'ilz avoient gaigé à Gand, pour non avoir esté suyviz de leurs gens, et que la Mote y ayt perdu ung bras et Risbrouck fort blessé; mais, comme il ne nous en vient riens de là, nous sumes en doubte si c'est invention françoise.

La provision des 300 mil écus sera, comme je tiens, jà arrivée, et s'acceptant les 150 mil de Bonviziz et les 150 mil de Malvendas, et les 50 mil de Balbany, dont ceulx des finances se sont chargez, l'on trouvera là, comme j'espère, crédit, oultre ce que, comme j'ay jà adverty, l'on est après, et est quasi preste aultre provision de 200 mil. Et je continne de soliciter plus avant. Cela aydera pour le présent. Mais il ne fault penser d'y fonder récompenses pour particuliers. Il ne se comporteroit icy, si d'icy il ne s'escript expressément qu'ilz aydent comme ilz font à recouvrer les pays. Et il y aura moyen de les récompenser. Et ces deniers, que l'on envoyt, sont pour payer la soulde courante, et avoir gens pour se deffendre et pour assaillir, et ayder audit recouvrement. Et si nous pouvons ung peu eschapper du malvais chemin, auquel nous sumes, par la bonne industrie de Vostre Altèze, j'espère que tout se fera après plus facile; mais cependant je voys bien que Vostredite Altèze aura penne, dont je la plains très fort, comme si affectioné serviteur que je luy suis. Par ung courrier que le légat Roario dépescha l'aultre jour, en grande diligence, j'envoye à Monsigneur le Prince, présupposant que vous seriez ensemble, le billet dont coppie yra ci joincte, des nouvelles de Portugal, accreu de ce qu'est succédé despuis. L'armée de mer fut combaptue, au mesme temps que celle de terre, et a

[1] Voy. à propos de la défaite de Philippe, comte de Hohenlohe, plus haut, p. 74, et l'article intitulé : *De slag van Hardenberg,* 1580, dans l'*Overysselsche Almanak* de 1848, p. 157. En ce qui concerne le siège de Groningue, voir Feith, *Bij een lied op het gedrag van Renneberg en de Groningers*, dans les *Bijdragen tot de beoeffening en geschiedenis der godsgeleerde wetenschappen*, t. VIII, p. 5, 1870.

[2] Pour *Alborote,* déroute.

esté sacagée, que me semble fort mal; mais où le marquis de St Croix peult mectre la main en telles choses, il n'oblie riens au lougis, tesmoing ce du chasteau de Tunes, dont succéda sans fondement quelconque le vilain sacq de la ville, que nous fit perdre et Thunes, et la Goulette après. Et Dieu soit touché que les choses passent si bien celle part, je dis en Portugal, et que la flotte des Indes de Portugal soit entrée en Lisbone au prouffit du Roy, lequel l'on appelle, pour y assembler les Cortès, pour se faire jurer universellement par tous. L'on dit que la ville est si belle, que je me doubte que l'on le nous entretiendra là quelque temps. L'on nous escript de Badajoz que là estoit décédé Don Rodrigo Manuel, capitaine de la garde espagnole, dont nous avons sceu plustost la mort que la maladie. Aussi trépassa Don Pero Velasques Scribano, de nation de Naples, se venant embarquer à Final, et là l'ont enterré. J'en advertis Vostre Altèze pour s'il y avoit en ce chose qu'il luy convienne savoir.

L'on ne dit encoires riens du Duc de Bregantz. Je ne sçay, sur ma foy, qu'en penser. Et quant au droit du petit filz de Vostre Altèze, il n'est pas, à mon advis, encoires temps d'en parler. Cela se pourroit traicter retournant Sa Majesté icy, et envoyant Vostre Altèze personnage exprès, sçavant en droit pour, se servant des consultations, fonder son droit. Car, comme Sa Majesté ha faict à tant de coustelz consulter le sien et celluy d'aultres parties contendantes, pour justiffier son emprinse, il est fort persuadé que le vrai droit soit le sien et que les aultres n'y ayent riens, et pourtant fauldroit que celluy que viendra sceve monstrer le contraire. L'évesque de Parme a esté icy et y a esté ratteinct d'une fiebvre tierce. Il s'est encheminé vers Barcelona, pour se pouvoir servir du premier passaige. Nous sumes souvent esté ensemble; mais il ne m'a jamais faict semblant du droit, ny de ce qu'il avait négotié en Portugal, mais bien devisé de la facilité de l'emprinse, et des difficultez qu'il y pourroit avoir. Et le pressant d'escripre, lui ouffrant d'adresser ses lettres, me disoit qu'il avoit adverty le Duc de tout ce qu'il sçavoit.

Quanto al matrimonio con Mantua, me assecurono esserse fatti li officij, et la sententia spero sia molto fa data in Napoli.

Aussi ay-je respondu quant au traictement de Vostre Altèze, et je ne fauldray de, au plaisir de Dieu, en bonne occasion faire nouvelle instance envers Sa Majesté, pour señora Donna Joanna, me servant de l'intercession

pour elle de Vostre Altèze. Elle n'est bien à Saint-Clare de Naples, ou toutesffoys les religieuses se travaillent en son service.

Le régent Molos vient avec les galères, que n'achebvent jamais d'arriver. Il vault beaucop, mais le respect de Vostre Altèze ne luy sera de peu de fruyt en mon endroit, faisant le compte que je doibz de ce que Vostre Altèze estime.

Je m'assheure que, comme Vostre Altèze dit, au séjour qu'elle ha faict en Bourgongne, elle aura fort bien congnue et descouvert les humeurs, que en aulcuns sont dangereux; et avec la longue conversation d'aulcuns, que l'on suyvy de près, aura veu leur talent, et jusques où arrivent leurs discours. J'en escripvix l'aultre jour quelque mot à Vostre Altèze des moyens que, saulf meilleur advis, l'on pourroit tenir pour remédier au publicque. Je ne sçay si les neuf sont encoires en pied, mais je treuve malvais que ayant tenu noz princes ce regard, congnoissans leur humeur de non comporter qu'ilz se rassemblent, sinon appellez par lettres signées de sa main, et en présence de ses commis et pour peu de jours, et assistans aux chambres les fiscaulx, qu'ilz ont de leur auctorité osé exclure. Maintenant à couleur d'ambassadeurs ou aultrement, ilz osent, de leur auctorité, assembler qui il leur plait extraordinairement, et mesmes estant Vostre Altèze encoires là, comme j'entendz, et dont aulcuns pour non y avoir esté appellez, se resentent pour traicter sur je ne sçay quelle revision d'ung procès ouy de par la court, dont je ne suis informé, pour faire instance au nom des Estatz. Je croys que afin qu'elle ne se face, il fauldroit de cecy, à correction, prandre fondement, puisqu'il y a, comme je croys, près de troys ans que les Estatz se tindrent, et que la sentence à ce que j'entendz s'est donné, il n'y a pas plus d'ung an, faire information pour sçavoir où et quant ces Estats se sont tenu, pour de la part d'iceulx supplier en ceste cause, et que le gouverneur, par son commandement, et la court de parlement l'en informent, et de leur advis, pour en advertir Sa Majesté et sçavoir comme elle l'entendra, leur touchant sur la nouvelleté des noeuf, dont je tiens que Assonleville et Richardot et encoires Boutechoux que l'auront entendu, pourront informer Vostre Altèze : qu'est ung point, si je ne me forcompte, pernitieux et de très dangereuse conséquence. L'on ne peult pas à ung coup remédier à tout, mais peu à peu et l'ung après l'autre, et se servir de la discorde qu'est entre eulx, quanto a la fede catholica, veramente vista bene, anchora ch'è meno devotione di quello io vorria, nella gente.

Je crains que mes gens n'auront pas accomply à beaucop près ce que je leur avoye enchargé pour honorer et servir Vostre Altèze et les siens, conforme à mon obligation. Je la supplie l'excuser sur la stérilité et rudesse du pays, et sur mon absence; remerciant très humblement de nouveaul tant de faveurs que de sa grâce il luy a pleu leur faire, et la supplie me pardonner si je ne passe pas plus avant. Car à la vérité je n'en puis plus; et si ay entremeslé de l'italien, tirez à ce des pointz que j'aloye lisant de sa lettre, que je luy supplie me pardonner aussi, car je ne la pourroye rescripre.

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE MEDINA SIDONIA [1].

(Imprimée dans les *Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 551.)

—

Madrid, le 8 septembre 1580.

Es tal la opinion que S. M. ha concebido de la persona de V. E. como quien muy bien conosce sus cualidades y l'afeccion que como Principe valeroso tiene á las armas, habiendo frescamente en esto de Portugal mostrado con cuanta prudencia y moderacion las ha, usado, que acordándose tambien de cuantas veces ha ofrescido su servicio, que se ha resuelto emplearle en el cargo mas importante que agora tiene y adonde mas continuamente nascen ocasiones por emplear el valor y la prudencia por el buen gobierno, que es encomendarle el de Milan; y sabiendo cuan verdadero servidor soy de V. E., háme querido hacer esta merced, que yo estimo mucho, de significárselo con mi medio. Será menester tomar brevemente resolucion, no solo de aceptar el cargo, sino aun é dar toda la prisa posible en ponerse en

[1] Don Alonso Perez de Guzman, septième duc de Medina Sidonia, né le 1er septembre 1550, épousa Anne de Silva et Mendoza, fille du prince d'Eboli, et mourut le 26 juillet 1615. Il était chevalier de la Toison d'or, rendit des services au roi pendant la guerre de Portugal et fut nommé gouverneur de Milan le 4 octobre 1580. (*Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 551.)

pour elle de Vostre Altèze. Elle n'est bien à Saint-Clare de Naples, ou touteffoys les religieuses se travaillent en son service.

Le régent Molos vient avec les galères, que n'achebvent jamais d'arriver. Il vault beaucop, mais le respect de Vostre Altèze ne luy sera de peu de fruyt en mon endroit, faisant le compte que je doibz de ce que Vostre Altèze estime.

Je m'assheure que, comme Vostre Altèze dit, au séjour qu'elle ha faict en Bourgongne, elle aura fort bien congnue et descouvert les humeurs, que en aulcuns sont dangereux; et avec la longue conversation d'aulcuns, que l'on suyvy de près, aura veu leur talent, et jusques où arrivent leurs discours. J'en escripvix l'aultre jour quelque mot à Vostre Altèze des moyens que, saulf meilleur advis, l'on pourroit tenir pour remédier au publicque. Je ne sçay si les neuf sont encoires en pied, mais je treuve malvais que ayant tenu noz princes ce regard, congnoissans leur humeur de non conporter qu'ilz se rassemblent, sinon appellez par lettres signées de sa main, et en présence de ses commis et pour peu de jours, et assistans aux chambres les fiscaulx, qu'ilz ont de leur auctorité osé exclure. Maintenant à couleur d'ambassadeurs ou aultrement, ilz osent, de leur auctorité, assembler qui il leur plait extraordinairement, et mesmes estant Vostre Altèze encoires là, comme j'entendz, et dont aulcuns pour non y avoir esté appellez, se resentent pour traicter sur je ne sçay quelle revision d'ung procès ouy de par la court, dont je ne suis informé, pour faire instance au nom des Estatz. Je croys que afin qu'elle ne se face, il fauldroit de cecy, à correction, prandre fondement, puisqu'il y a, comme je croys, près de troys ans que les Estatz se tindrent, et que la sentence à ce que j'entendz s'est donné, il n'y a pas plus d'ung an, faire information pour sçavoir où et quant ces Estats se sont tenu, pour de la part d'iceulx supplier en ceste cause, et que le gouverneur, par son commandement, et la court de parlement l'en informent, et de leur advis, pour en advertir Sa Majesté et sçavoir comme elle l'entendra, leur touchant sur la nouvelleté des noeuf, dont je tiens que Assonleville et Richardot et encoires Boutechoux que l'auront entendu, pourront informer Vostre Altèze : qu'est ung point, si je ne me forcompte, pernitieux et de très dangereuse conséquence. L'on ne peult pas à ung coup remédier à tout, mais peu à peu et l'ung après l'autre, et se servir de la discorde qu'est entre eulx, quanto a la fede catholica, veramente vista bene, anchora ch'è meno devotione di quello io vorria, nella gente.

Je crains que mes gens n'auront pas accomply à beaucop près ce que je leur avoye enchargé pour honorer et servir Vostre Altèze et les siens, conforme à mon obligation. Je la supplie l'excuser sur la stérilité et rudesse du pays, et sur mon absence; remerciant très humblement de nouveaul tant de faveurs que de sa grâce il luy a pleu leur faire, et la supplie me pardonner si je ne passe pas plus avant. Car à la vérité je n'en puis plus; et si ay entremeslé de l'italien, tirez à ce des pointz que j'aloye lisant de sa lettre, que je luy supplie me pardonner aussi, car je ne la pourroye rescripre.

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE MEDINA SIDONIA [1].

(Imprimée dans les *Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 551.)

Madrid, le 8 septembre 1580.

Es tal la opinion que S. M. ha concebido de la persona de V. E. como quien muy bien conosce sus cualidades y l'afeccion que como Principe valeroso tiene á las armas, habiendo frescamente en esto de Portugal mostrado con cuanta prudencia y moderacion las ha, usado, que acordándose tambien de cuantas veces ha ofrescido su servicio, que se ha resuelto emplearle en el cargo mas importante que agora tiene y adonde mas continuamente nascen ocasiones por emplear el valor y la prudencia por el buen gobierno, que es encomendarle el de Milan; y sabiendo cuan verdadero servidor soy de V. E., háme querido hacer esta merced, que yo estimo mucho, de significárselo con mi medio. Será menester tomar brevemente resolucion, no solo de aceptar el cargo, sino aun é dar toda la prisa posible en ponerse en

[1] Don Alonso Perez de Guzman, septième duc de Medina Sidonia, né le 1er septembre 1550, épousa Anne de Silva et Mendoza, fille du prince d'Eboli, et mourut le 26 juillet 1615. Il était chevalier de la Toison d'or, rendit des services au roi pendant la guerre de Portugal et fut nommé gouverneur de Milan le 4 octobre 1580. (*Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 551.)

camino para que pueda gozar del primer pasaje de galeras que verisimilmente será brevemente, y se harán ir adonde á V. E. paresciere, por su mayor comodidad. Suplico á V. E. me mande responder brevemente con esto correo, que despacho á esto solo gente viniente, y me perdone sino me alargo, por hallarme con muy grande callentura, accompañada deste mal catarro, que por acá ha corrido, que el mal manjar de viejos y apena me puedo sostenir.

L.

RÉSUMÉ.

Le Roi a la meilleure opinion de la personne du Duc et de ses grandes qualités, à cause des services qu'il a rendus en Portugal. C'est le motif qui a engagé Sa Majesté à le nommer gouverneur de Milan, où il devra se rendre le plustôt possible. Incessamment des galères seront mises à sa disposition pour le voyage. Le Cardinal demande une réponse.

LI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 18 septembre 1580.

Madame, Despuis mes dernières, pour avoir voulu travailler plus que je ne pouvois, ayant esté surprins du catarre qui court et de la fiebvre, j'ay quasi faict fort mal mes besongnes, et n'ay esté sans danger bien grand. Et le pis est, que nous avons heu le Roy, nostre maistre, en tel danger, que nous avons tous doubté de sa vie; mais il ha pleu à Dieu le Créateur nous

regarder de son œil de pitié; de sorte que les médecins le tiennent pour asseuré, ayant esté sangné deux fois et purgé aultant, heu ventoses scarifiées, et s'estans faictz tous les remèdes que humainement sont esté possibles. J'espère que Dieu le nous gardera pour bien longues années, dont de tout mon cueur je le supplie; et Vostre Altèze peult penser quelles estoient les nouvelles de son indisposition, me trouvant aux termes extrêmes ausquelx j'estois moy mesmes.

Les bons et heureux succès des affaires de Portugal, Vostre Altèze les aura entendu par les coppies que j'ay envoyées. Monseigneur le Prince, sortant de Namur, par la voye de France escripvit quelques lettres à Sa Majesté, et aussi à moy, se remectant à ung dépesche en françois, que debvoit tost suyvre, duquel nous n'avons jusques à oyres nouvelles; et s'attend avec désir, pour sçavoir ce que passe. Et pour ne pouvoir dadvantaige, je supplie à Vostre Altèze me tenir pour excusé, et croyre que la faulte n'est par manquement de bonne voulenté, mais pour non me permectre les médecins dadvantaige, et ce avec commandement si rigoreux qu'ilz ne me menassent point de moings que de la vie.

LII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 30 septembre 1580.

Madame, J'escriviz à Vostre Altèze par le dernier ordinaire de ma main, m'excusant de non pouvoir faire dadvantaige, pour mon indisposition, de laquelle, quoy que je fasse, je ne me puis encoires ravoir, m'ayant le mal ractaint plus vivement, pour ce qu'estans tombez tous mes gens qu'escripvent malades en ung mesme jour, pour non faillir au service, oyres que j'eusse jà le mal, s'adonnant ung dépesche d'importance, je le vouluz faire

de ma main, que m'a cousté chier, m'ayant mis en quelque dangé, et beaucop plus les nouvelles que nous venoient journellement de la griefe indisposition de Sa Majesté, d'une fiebvre continue pestilentiale, avec les pétechez, que nous mit en quasi entier désespoir de sa vie. Vostredite Altèze peult penser quelle appréhention cela me donnoit; vray est que la nature s'aydoit de tous remèdes que l'on y applicquoit, et faisoit de soy-mesmes opérations convenables; mais jusques à ce que nous l'avons tenu pour assheuré, il nous ha donné une grande angoisse. Je louhe Dieu le Créateur de tout mon cueur de ce qu'il se refaict, se trouvant du tout hors de danger, et avec espoir, selon le jugement des médecins, de briefve convalescence. Dieu, par sa grâce, le nous garde longuement. Nous ne l'avons plustost tenu assheuré que le xxv de ce moys.

Sa Majesté est en l'entière possession du royaulme de Portugal et de la flotte venue des Indes dudit Portugal; mais il me desplait que noz gens n'ont faict à temps la poursuyte de Don Antonio, et telle que convenoit. Et maintenant envoye l'on pour le sercher. Je ne m'assheure pas qu'il ne soit pour donner plus de fascherie que si à temps, comme j'en préadvertiz, l'on en eust faict la poursuyte. Aussi n'entendz-je que l'on aye pourveu au gouvernement, à la justice et police, à la réparation des fortz gaignez et à ce que convient, pour soubstenir et assheurer la conqueste, que toutesfoys j'espère se fera et bien; mais je vouldroie qu'il fut jà faict, et que, sans perdre temps, l'on ne remit à demain ce que se peut faire aujourd'huy. Les Espagnolz sortiz de pardelà arrivent maintenant, que nous ont chargé de grandz fraiz, et n'ont servy de riens, sinon de donner penne et travail. L'on les renvoye en Italie, et se répartiront entre Milan, Naples et Sicile. Toutes les galères de Naples, Sicile et Gennes yront hyverner en Italie. Le Comte d'Olivares, ambassadeur pour Rome, n'achève de partir, et à la vérité non par sa faulte, sinon de ceulx de la *Hazienda*, que ne le dépeschent en ung sien affaire, qu'ilz ont entre leurs mains il y a près de six ans, auquel, selon que j'entendz de ce qu'il m'a dit, il se met en plus que raison s'accomodant à conditions à soy fort dommageables pour en venir au bout; mais ilz ne sçaivent riens achever. Jehan Baptista de Tassis est encoires icy, qu'a esté fort travaillé de catharre. Il n'actend que ses instructions pour partir pour France. Le duc de Médina Sidonia yra pour gouverneur à Milan. Vostre Altèze entend bien

que, durant l'indisposition de Sa Majesté, l'on n'a peu faire poursuyte de la provision pour les Pays d'Embas. Le voyant ung peu plus refaict, je recommenceray de chanter la mesme chançon, pour poursuyvre que avec effect l'on pourvoye et tost.

Nous actendons toujours ung dépesche en françois de Monseigneur le Prince, auquel il nous ha remis par les lettres espagnoles qu'il escripvit, sortant d'auprès de Vostre Altèze que n'achève d'arriver. Et j'entendz que Vostre Altèze nous envoye de nouveaul Aldobrandino; et ha jà quelque temps que nous en avons la nouvelle, que me tient en grande penne pour non le veoir jusques oyres arriver, craingnant qu'il ne luy soit mesadvenu au chemin, ou que au mieulx venir, qu'il soit esté ractaint quelque part de ce catharre, et qu'il luy fauldra du temps pour se refaire, et mesmes pour continuer son voyaige par la poste. Je ne seray à mon aise que je ne le voye arriver.

LIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736; Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 89 à 91.)

Madrid, le 30 septembre 1580.

Con l'alligata mia lettera che và con questa, vedrà V. S. Illma quanto mi occorre farli sapere, et qui dirò di più che da quello li ho scritto con la mia de 4 del presente potra comprendere che era venuta in qual'che cognitione, intorno à quanto V. S. Illma mi averte con la sua de 22 del passato, et con mandarmi la lettera et copia delli duoi articoli che li sono stati scritti di Borgogna: et li dico certo che dell' libero et sincero procedere che V. S. Illma tiene con me li resto tanto et tanto obbligata, che non so, nè posso con parole esprimerlo, et si come li scrissi con detta mia ricevo delli suoi advertimenti non solo contentezza, ma gratia singularissima; et creda purche di essi fò et faro molta stima et capitale, osservando a V. S. Illma il

debito segreto, si che quando occorre può liberamente et largamente scrivermi et advertirmi di ogni altra cosa, che li parera conveniie al servitio di Sua Maesta et alla mia reputatione et beneficio, che sempre sara da me accettato con quel buon cuore et sincerità di animo, con il qual' mi assicuro che V. S. Illma me lo scrive et adverte; et quanto all' aministratione della giustitia, et altre circustantie concernenti al buon governo et pulitia, chiaramente si puo dire che lunghe et intestine guerre possino haver talmente tenuto occupato li governi passati, che non li è stato possibile interamente mirare à questi capi, se ben necessarij, et che pero siano ridotti nel termine che di presente sono, et che V. S. Illma significa: et il vero rimedio, come lei prudentemente dice, è, il tenere i Principi et governi di essi buoni, retti et qualificati Ministri appresso, et che siano spogliati di passione et interesse; che ciò facendo, tutto passera bene. Circa alla pensione del figlio d'Andalot, et della sua venuta qua, et d'Alipier, hara V. S. Illma inteso dall' Aldobrandino le cause, et non fò dubbio che li saranno parse conforme al vero buonissime, et anco necessarie par servitio di Sua Maesta: et io che mi sono trovata in fatto posso assolutamente dire esser cosi. Rimando a V. S. Illma con questa la prefata lettera, et copia di articoli: si contentera avisarmi la ricevuta.

Mi avisa il Signor Duca mio che ad instantia del Conte Claudio Landi, nel Consiglio d'Italia et in nome di Sua Maesta, si è spedito una lettera et commissione al Senato di Milano perche pigli cognitione et proceda nella causa supplicata da esso Conte Claudio contra il Signor Duca, cosa che mi ha dato gran maraviglia et dispiacere insieme, si perche di detta causa non si aspetta la cognitione ad altri che al Signor Duca, come in vedere il poco conto che di Sua Eccellenza si tiene: et pure è tanto buono et vero servitorne di Sua Maesta come qual' si voglia altro. Credo che à quest' hora Sua Eccellenza havera fatto intendere le sue chiare et buone ragioni a Sua Maesta et à V. S. Illma, et di nuovo gliene trattera il Cavalier Biondo et anco in mio nome l'Aldobrandino et Samaniego, onde la prego quanto più posso à favorir per il giusto le ragioni, juridittioni et autoritá die esso Signor Duca, et non comporti che à richiesta di un suo vassallo si metta in compromesso la riputatione di Sua Eccellenza; et diro liberamente à V. S. Illma che il procedere in questa maniera non può portare senon gran disgusti, poi che si fa smacco et affronto a chi non si doverrebbe et per cause che non

vi si haveria à metter bocca, ne so conoscere à che fine sia stato dato tal ordine, sendo il caso per il Signor Duca chiarissimo, come V. S. Illma hara inteso et intendera, onde mi assicuro che vi si sara posto il rimedio conveniente et aspetto intenderlo, con rimettermi a quello che in questa parte li diranno l'Aldobrandino et Samaniego.

Con lettere de 9 del presente mi scrive Don Giov. de Ydiaquez la indispositione di Sua Maesta e ancorche mi avisa andare migliorando: tuttavia ho sentito di tal nuova e sento quel maggior dispiacere che dir si possa e ne sto con eccessiva ramaglia et ansia, et tanto più intendendo per le lettere di V. S. Illma la poca spansione di medici che Sua Maesta tiene: che ben spesso occorre che per la poca dottrina et intelligentia del medico un male ancor che piccolo si fa non solo grande ma pericoloso e talvolta inreparabile; e seben voglio creder che il male di Sua Maesta non sara il medesimo che universalmente corre e che ne sara guarito, tuttavia staro in grandissime e continue pene sino ad haverne nuove: resti la bonta divina servita farmele venir presto, che cosi prego et pregaro continuamente; et invero deve V. S. Illma rimostrar a Sua Maesta che il voler faticarsi et impiegarsi giornalmente nelli negocii li torra il corso delle buona salute e li abrevia la vita: e pero deve lassar il peso e maggior cura d'affari alli suoi ministri confidenti et atender Sua Maesta à discansare et procurare a viver lietamente poiche questa è la cosa che più importa a suoi Stati et a tutta la Cristianita: e devono li servitori che li sono apresso sollevarlo et alegerirlo, come fa in presente V. S. Illma, la quale prego farmi avisata della ricuperata salute di Sua Maesta et delle cause finite del suo presente male.

LIII.

TRADUCTION.

—

Par ma lettre ci-incluse, Votre Très Illustre Seigneurie apprendra tout ce que j'ai à lui faire savoir. Au surplus, du contenu de ma lettre du 4, Elle aura inféré que j'avais

eu quelque connaissance de tout ce dont Votre Très Illustre Seigneurie m'avise par la sienne du 22 dernier. A celle-ci étaient jointes la lettre et la copie des deux articles qu'Elle avait reçues de la Bourgogne. Vraiment, les bons procédés de Votre Très Illustre Seigneurie me font son obligée à un point que je ne saurais dire. Comme je le lui écris dans ma susdite, ses avis, non seulement me font plaisir, mais me flattent singulièrement, et je la prie de croire que j'en fais et en ferai le plus grand cas, en lui promettant le secret de rigueur. Quoi qu'il advienne, Votre Très Illustre Seigneurie peut donc m'écrire librement et amplement et m'instruire de toute autre affaire qui, à son sens, importerait au service de Sa Majesté comme à ma réputation et à mes intérêts. J'accueillerai toujours ses conseils de bon cœur, et avec le même et sincère plaisir qu'Elle éprouve, j'en suis sûre, à me les donner.

Au regard de l'administration, de la justice et de la police, il est permis d'affirmer, sans hésiter, que de longues guerres civiles peuvent avoir occupé tellement les gouvernements passés, qu'il ne leur a pas été possible de donner toute leur attention à ces services, si nécessaires pourtant. Il n'est pas étonnant dès lors, que le peuple soit réduit aux extrémités présentes; le vrai remède, comme le dit judicieusement Votre Très Illustre Seigneurie, c'est que les Princes et les gouvernements aient auprès d'eux de bons, justes et habiles ministres, impartiaux, désintéressés. Qu'il en soit ainsi, et tout se passera bien.

Quant à la pension du fils de d'Andelot, à son arrivée ici et à celle d'Alipier, Votre Très Illustre Seigneurie en aura appris les raisons par Aldobrandino. Je ne doute pas que les unes et les autres ne lui aient paru convenables et imposées par le service du Roi. Moi qui ai été témoin des faits, je puis attester absolument qu'ils sont tels

Je renvoie, avec celle-ci, à Votre Très Illustre Seigneurie la lettre prérappelée et la copie des articles, dont Elle voudra bien m'accuser la réception.

Le Duc, mon Seigneur, me mande que, sur les instance du Comte Claudio Landi auprès du Conseil d'Italie, une lettre a été expédiée avec une commission, au nom de Sa Majesté, au Sénat de Milan, pour qu'il ait à connaître et instruire de l'affaire introduite par le Comte Claudio contre le Seigneur Duc. Cela m'a beaucoup étonnée et m'a déplu, car nul autre que le Duc ne doit connaître de la cause précitée. Je suis tout aussi désagréablement surprise de voir le peu de cas qu'on fait de Son Excellence. Et pourtant le Duc est un bon et sincère serviteur de Sa Majesté comme il serait à désirer que les autres le fussent. Je présume qu'à cette heure Son Excellence aura exposé clairement ses bonnes raisons à Sa Majesté et à Votre Très Illustre Seigneurie. Le cavalier Biondo les développera de nouveau, ainsi que le feront Aldobrandino et Samaniego en mon nom. Je prie donc Votre Très Illustre Seigneurie d'appuyer, dans l'intérêt de la justice, le bon droit et l'autorité du Seigneur Duc et de ne pas souffrir que la requête d'un de ses vassaux porte atteinte à la considération de Son Excellence. Je dirai franche-

ment à Votre Très Illustre Seigneurie que de tels procédés ne peuvent qu'inspirer du dégoût. C'est un outrage fait à qui ne le mérite pas, et pour des motifs inavouables. Je ne puis comprendre comment un tel ordre a été donné, la cause du Seigneur Duc étant des plus claires, ainsi que Votre Très Illustre Seigneurie l'aura appris et apprendra. C'est pourquoi je me persuade qu'on arrangera l'affaire comme je compte en recevoir l'avis; je m'en remets à cet égard à ce que diront Aldobrandino et Samaniego à Votre Très Illustre Seigneurie.

Par ses lettres du 9 de ce mois, Don Juan de Idiaquez m'apprend l'indisposition de Sa Majesté. Bien qu'il m'annonce que cela va mieux, j'en ai ressenti et ressens une peine indicible; et je continue à être inquiète, d'autant plus que, d'après la lettre de Votre Très Illustre Seigneurie, les médecins de Sa Majesté donnent peu d'explication. Il arrive plus d'une fois que par l'ignorance et l'incapacité du médecin un mal bénin devient non seulement grave, mais dangereux et souvent incurable. Je veux bien croire que Sa Majesté n'a pas ressenti les atteintes de la maladie qui règne partout, et qu'Elle se rétablira incessamment. Néanmoins, je ne cesserai d'être en grande affliction tant que je n'aurai pas reçu des nouvelles. Plaise à la Bonté Divine que j'en reçoive bientôt. En vérité Votre Très Illustre Seigneurie doit remontrer à Sa Majesté qu'à vouloir se fatiguer et s'occuper de toutes les affaires journellement, Elle exposera sa santé et abrégera sa vie. Aussi bien le Roi doit-il laisser surtout le fardeau et le souci des affaires à ses ministres et confidents, et songer à se reposer et à vivre agréablement. Sa santé est ce qui importe le plus à ses États et à toute la Chrétienté. Les serviteurs qui sont auprès de lui, doivent lui alléger et faciliter la besogne, comme le fait présentement Votre Très Illustre Seigneurie. Je La prie de vouloir bien m'apprendre le rétablissement de Sa Majesté et les causes réelles de la maladie.

LIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 30 septembre 1580.

A V. S. Illma scrissi à 29 del passato, 4 e 5 del presente et le lettere portò Pietro Aldobrandino che mandai da Sua Maestà per le cause che da esso lei

intenderà: et raggionevolmente potrà tardar poco à comparir à Madrid, venendomi scritto che parti di Lione a 14 di questo, et prese quel camino per più sicuro, ancor che li sia poi bisognato far la strada di Nantes, et tiene espressa commissione da me di far ricapito da V. S. Illma prima di passar in corte, et favorirsi delli suoi avertimenti et consigli per la sua buona et breve speditione, come doverra haver fatto: et quello che hora mi occorre dire à V. S. Illma, si è, che hò ricevuto quattro sue lettere de 14, 21, e 22 d'agosto et 4 del presente, et se bene mi sono state gratissime, non pero l'ultima mi ha portato intera contentezza, poiche mi scrive esser stata travagliata da catarro et febbre, et che restava ancora debile, et non con total sanita, cosa che mi ha dato molto dispiacere, et mi tenera in gran pena, sino à che intenda che V. S. Illma habbia interamente ricuperato le forze et la salute pristina, il che desidero che sia presto, et ne prego Iddio benedetto, et per la sua lunga vita et prosperita: si compiaccia lei farmene minutamente avisata, se desidera darmi consolatione come è obbligata alla affettione et buona volunta mia verso di lei. Di me li posso dire che sono stata molti giorni travagliata, prima da dolor di stomaco, flusso di ventre, et poi da gotta in un piede, ne sin qui sono tornata su la mia, con tutte le diligentie et regole che hò fatto: spero pur in breve, mediante la gratia divina, ritornar nel solito stato di salute, la qual' gode complita Donna Margareta, mia nipote, similmente il Principe, mio figlio, che si trova a Mons, come luogo più comodo alli negotij et alle provintie valloni, et per che egli deve dar conto di quanto alla giornata va succedendo intorno alli affari di quà: non gliene diro io altro. Ho visto et considerata la lettera di Sua Maestà in franzese che V. S. Illma mi ha mandato, sopra il convocare li Stati Generali: et se bene per le istesse ragioni in essa contenute, che sono buonissime, chiare et fondate, concorro io nell' oppenione di lei, tuttavia per satisfar' all'ordine di Sua Maestà et à me stessa, ho communicato detta lettera con mio figlio che pur, senza replica, è del medesimo parere, et poi in buon proposito, et come motivo mio, in forma di discorso, ho domandato aviso al Presidente di Malines [1], che absolutamente mi ha detto non convenirsi à modo alcuno, perche la perdita si conosce, allegandomi in gran parte le

[1] Jean de Berghes, chevalier, sr de Waterdijk, président du Grand-Conseil de Malines, mort le 10 août 1583.

ragioni che sono in detta letera. Di più ritrovandosi qui Gaspar Schetz, et essendo persona pratica et spiritosa, mi è parso domandarli, et nella medesima maniera di discorso il suo parere intorno à ciò, et subito mi hà risposto non esser hora tempo di mettere avanti, ne trattare simili matere, et io dico liberamente, che quando sene trattassi, non solo saria mettersi in pericolo ma in manifesta perdita et rovina, senza apparenza di guadagno alcuno: et in questa sustantia rispondo à Sua Maestà et qui va la lettera.

Quando io mi sono lamentata della poca corrispondentia che di la meco si è tenuta, havevo grandissima ragione, come V. S. Illma melo conferma, perche senza sapere l'intentione del patrone non si può fare il suo servitio et è necessario di passo in passo esserne avvisata, poi che nelle cose di Governo, et massime in questi paesi ogni giorno nascono nuovi accidenti, et se non si hà presto risposta delle lettere che si scrivono, mal' si può servire, oltre à che si può cadere in diversi inconvenienti, ben intendo et tocco con mano che V. S. Illma fa tutto il possibile si in questo come in ogn' altra cosa concernente al servitio di Sua Maestà: et se bene non può cavare il procedere di quelli ministri del solito lento passo, è natura, si nedenondi meno, che le sue diligentie fanno grandissimi effeti et però non lassi continuar con la sua solita prudentia di sollecitare et ricordare quanto conviene per servitio della Maestà Sua, et benefitio pubblico: che alla fine ciascuno conosce, et conoscera le sue buone opere, et ne sara comendato et laudato, et hora che Sua Maestà ha finito l'impresa di Portogallo cosi felicemente, di che con V. S. Illma mi rallegro di tutto cuore, potra la Maestà Sua attendere più comodamente alli altri negotii et imprese et in particolare alli affari di questi paesi che tanto importann al suo reale servitio; et veramente non poteva venire cosa più approposito per tutta la christianità che questo felicissimo successo di Portugallo, et gia se ne comincia a veder qua qualche segno nell' animo delle persone, Dio ne sia ringratiato, il qual prego a conservar lungamente la Maestà Sua con augumento delle sue felicità et grandezza, di giorno in giorno più, come da me sua vera serva se li desidera: et non fò dubbio che Sua Maestà, sendo Principe tanto cattolico et giusto non lassera di havere alle buone ragioni di Ranuccio, mio nipote, la consideratione et risguardo che si conviene, et mi prometto che in ciò, per quanto comporta la giustitia, tenerà V. S. Illma la buona mano: di che la prego instantemente, et à far nelle occasioni quelli buoni offitii che giudi-

chera approposito, et che confido dalla sua bonta et amorevolezza, et si come sino a hora me l'ha mostro prontamente in tutto. Così resti servita avisarmi quando li parerà tempo che per la parte di Ranuccio si faccino le diligentie opportune, et le rimostranze necessarie appresso Sua Maestà, acciò tutto passi con buona satisfattione et gusto della Maestà Sua, et che mio nipote non resti totalmente pregiudicato et interessato per falta di diligentia.

Circa al matrimonio di Donna Margarita non hò di poi inteso altro : si stà aspettando che il Duca di Mantova muova dalla banda sua per le cause che a V. S. Illma ho scritto, che dalla nostra non sappiamo più che fare: sè bene mi pare stranio che in casa del Duca di Mantova si sia publicato per concluso il matrimonio, et poi resti imperfetto : quando lei conosca poter fare alcun buon offitio per la conclusione, la prego à non mancare. Donna Giovanna à stata malata et V. S. Illma tiene gran ragione à ricordarsi di lei, et à credere che meglio starebbe fuora del monastero et tal volta seli potra presentare occasione di rimostrarlo a Sua Maestà, che mi assicure non la perdera, per far benefitio alla figlia che tanto lo merita.

Tengo aviso che alli 17 d'agosto fù in Napoli pubblicata la sententia nella mia causa, contra il Gran Duca, et in mio favore, conforme alle tante ragioni et buona giustitia che ne tenevo. Conosco et confesso ingenuamente che quando non fussi stato la sollecitudine et amorevolezza di V. S. Illma, che ancora resterebbe il negotio sospeso; onde li rendo quelle gratie maggiori che posso et devo, che in vero mi ha cavato di un gran travaglio et inquietudine d'animo, et creda che stimo questa sentenza infinitamente più per la reputatione et honore che per l'interesse de i denari, acciò Sua Maestà et il mondo tutto conosca il torto et aggravio che tanto largo tempo mi si è fatto con disprezzo grandissimo et pregiuditio mio : pur sia laudato Iddio che la verità et la giustitia haverà suo luogo, et di nuovo ne rendo gratie a V. S. Illma. Toccante al mio trattamento, già li ho scritto, oltre a che dall' Aldobrandino intenderà, la resolutione che in ciò ho fatto : si contenti tener' la mano che mi si dia assegnatione perche possa alla giornata valermene, et che mi rifaccino le spese che ho fatto nel viaggio, et mi si dia l'aiuto di costa promessomi conforme al giusto, et che confido nell' opera et mezzo di V. S. Illma, rendendomi certa che procurerà la presta et buona speditione di quanto porta a carico detto Aldobrandino, a

cui mi rimetto. Hò visto la lettera che per ordine di Sua Maestà li scrive Matteo Vasquez [1], nel particolar di Samaniego, et mi contento di quel che Sua Maestà comanda, tanto maggiormente che le cose che mi toccono sono senz' altro ricordo avanzate et favorite dall' ombra et calore di V. S. Illma, di che me ne sto quieta, et à lei ne resto con il debito obbligo : et se ben tengo Samaniego per huomo da bene et suffitiente, mi è di gran satisfattione l'haver inteso quanto V. S. Illma di lui mi scrive, et la prego ad haverlo in protettione.

L'esser io stata questi giorni adrieto indisposta, come ho detto, ha causato che non ho possuto intender nel summario delle cose di Borgogna, che in breve procurero si finisca, et subito lo mandero a Sua Maestà et a V. S. Illma; che con li advertirmenti che di continuo mi va dando intorno à simili affari, mi apre strada à miglior' cognitione di essi, ne puo se non apportar grandissimo profitto il perseverar V. S. Illma à scrivermi quel che di mano in mano alla giornata li va sovvenendo, che per me sarà di molto satisfattione et neli resterò con obligo, si come li resto, in veder con quanta affettione mi scrive, et di sua mano, non obstante che si trovassi convalescente, et si come altre volte mi trovo haverli scritto, si compiaccia non travagliar tanto : ma procurare per la conservatione della sanità sua che tanto importa al servitio di Sua Maestà et à tutti, et à me in particolare, che li desidero lo stesso bene che a me propria. Ne deve lei pigliar la pena di scrivermi di sua mano, bastandomi veder sua firma, et sempre con nuove del suo buon essere. Gaspar Schetz è stato alcuni giorni qui, et nelli suoi ragionamenti mostra haver gran desiderio della gratia di Sua Maestà et di farli effettualmente qual' che buon servitio et voglio credere che non mancara. Mi hà discorso di un modo con il quale si potria trattare la pace generale, che me lo sono fatto dare in iscrittis, et se bene à me non satisfa interamente, tuttavia ne mando qui copia a V. S. Illma, perche lo veda et consideri : et in tanto mi par bene che à detto Schetz si faccia ogni sorte di amorevole dimostratione, et se le dia qual' che satisfatione, sendo egli huomo da cavarne costrutto, per la molta pratica et intelligentia che tiene delle cose di qua : egli pretende una piazza del Consiglio di Stato, poiche il

[1] Matheo Vasquez fut nommé secrétaire du roi le 1er janvier 1573. (Voy. Davila, *El poder civil en España*, t. V, p. 695.)

suo offitio di thesauriero generale[1] è provisto in altri, et anco desidera mettere un suo figlio per commisso di finanze, che l'uno e l'altro non saria forse male à fare per tenerlo tanto più obbligato al servitio di Sua Maestà; per che come V. S. Illma sa, qua non è persona più intelligente et più capace di esso Schetz, et volendo lui, come credo, potra far' gran servitij. Desidero intorno à questo sapere da V. S. Illma il suo oppenione et quando concorra con il mio: si contenti di far quelli uffitij che conoscerà appropposito per detto Schetz, il quale fà molto il servitore di V. S. Illma, et sen' è andato à Mons à baciar le mani al Principe, mio figlio, con proposito di ritornarsene qui, non li parendo sua reputatione star' la senza entrare in finanze con il suo solito carico di Thessauriero, ò, altro migliore : che tutto serva à V. S. Illma per aviso, con che facendo fine, Nostro Signor. Iddio li conceda ogni felicità et contento.

LIV.

ANALYSE.

La Duchesse a écrit au Cardinal le 29 du mois dernier et les 3 et 4 du courant. C'est Pietro Aldobrandino qui a porté ces lettres. Elle l'a dépêché auprès de Sa Majesté pour des raisons que cet envoyé fera connaître à Granvelle. Au reste, il ne tardera guère à arriver à Madrid, car il vient d'écrire à la Duchesse qu'il était parti de Lyon le 4 de ce mois. Il avait choisi cette route comme la plus sûre, bien qu'il lui fallût encore aller à Nantes. La Duchesse lui a recommandé expressément de voir S. T. I. Seigneurie avant de se présenter à la Cour et de profiter des avis et conseils du Cardinal pour s'acquitter promptement de sa mission; il l'aura fait sans doute.

Elle a reçu les 4 lettres du Cardinal, en date des 14, 20, 22 août et 4 septembre. Elle l'en remercie, mais la dernière ne l'a pas satisfaite complètement. En effet, S. T. I.

[1] Conrad Schetz de Grobbendonck fut nommé conseiller et commis extraordinaire des finances le 7 février 1581, puis ordinaire le 17 juin 1588. Il fut aussi envoyé en ambassade au roi d'Angleterre le 1er juillet 1605.

Seigneurie lui écrivait qu'Elle avait souffert beaucoup d'un catarrhe et de fièvre, qu'elle était encore faible et n'avait pas recouvré tout à fait la santé. La Duchesse en a été très désolée, et elle ne sera rassurée qu'après avoir appris le rétablissement complet du Cardinal. Elle prie Dieu que ce soit bientôt. Elle-même ne se porte pas bien. Elle a des douleurs d'estomac, la dysenterie et la goutte à l'un des pieds. Mais elle espère qu'elle se rétablira avant peu. Quant à Donna Marguerite, sa petite-fille, elle jouit d'une santé parfaite. Il en est de même du Prince, son fils. Il se trouve à Mons, où il est plus à même de traiter avec les provinces wallones.

Comme Farnèse doit rendre compte tous les jours des affaires intérieures du pays, elle n'en dira rien, si ce n'est qu'elle a lu et relu la lettre française que le Cardinal lui a transmise de la part du Roi au sujet de la convocation des États généraux. Elle partage les conclusions de cette lettre, que la réunion des États est inopportune et dangereuse. Farnèse, le président du Conseil de Malines et Gaspar Schetz sont complètement du même avis. La Duchesse écrit dans ce sens à Sa Majesté.

Elle se plaint du peu d'instructions qu'elle reçoit de la Cour et qui l'empêchent d'accomplir sa mission convenablement.

Aujourd'hui que les affaires de Portugal se sont terminées si heureusement pour le Roi, il pourra s'occuper un peu plus des Pays-Bas, dont l'importance est aussi considérable.

Elle espère également que Sa Majesté accueillera les réclamations de Ranuce. Elle compte au reste sur les bons offices du Cardinal, et elle espère qu'il voudra bien la prévenir en temps opportun pour ne pas exposer son petit-fils à présenter la requête trop tard et laisser prescrire ses droits.

Elle n'a pas de nouvelles de Mantoue au sujet du mariage de Donna Marguerite. Elle attend que le Duc prenne une décision et saurait gré au Cardinal de l'engager à se décider.

Quant à Donna Jeanne, la fille du regretté prince Don Juan, elle a été malade. Elle la recommande au bon souvenir du Cardinal. Cette jeune princesse mérite un meilleur sort que d'être enfermée dans un couvent.

La Duchesse a reçu l'avis que, le 17 août dernier, il a été rendu à Naples un jugement en sa faveur dans l'affaire qu'elle avait intentée au Grand-Duc de Toscane, relativement à la restitution de son douaire. Elle attribue l'heureux résultat du procès à l'esprit d'équité des instructions royales dont les juges se sont inspirés. L'intervention bienveillante du Cardinal a été aussi pour beaucoup dans ce dénouement.

La Duchesse demande qu'on lui paie son traitement en une assignation qu'elle puisse négocier, ensuite qu'on lui rembourse ses frais de voyage et de séjour aux Pays-Bas, enfin qu'on lui donne les gratifications promises. Elle compte pour cela sur Granvelle, à qui Aldobrandino en aura déjà parlé.

Elle a vu la lettre que le Roi lui a fait écrire par Matteo Vasquez concernant l'affaire particulière de Samaniego. Du moment que celui-ci est protégé par le Cardinal, elle a bon espoir pour lui.

L'indisposition de la Duchesse ne lui a pas permis de suivre les affaires de Bourgogne, qu'elle cherchera sous peu à arranger.

Elle supplie le Cardinal de soigner sa santé si précieuse pour le bien du Roi et de l'État. Convalescent comme il est, il devrait se borner à lui faire écrire par ses secrétaires, quitte à signer les lettres. Ce serait beaucoup moins fatigant.

Schetz a passé quelques jours à Namur. Il témoigne un grand désir de s'employer pour le service du Roi. La Duchesse le recommande pour une place de Conseiller d'État, son emploi de Trésorier général ayant été promis à d'autres. Il désirerait aussi voir nommer un de ses fils commissaire des finances. La Duchesse estime qu'il n'est pas aux Pays-Bas un homme plus intelligent ni plus expérimenté que Schetz, ni pouvant mieux servir le Roi dans ces provinces. Elle désirerait connaître l'opinion de Granvelle sur Schetz. Si elle concorde avec la sienne, il fera comme elle ce qu'il pourra pour attacher son protégé au service du Roi. Schetz est allé trouver Farnèse à Mons, mais il doit revenir à Namur.

LV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 3 octobre 1580.

Questa sera mi è venuto nuova che la villa di Nivella [1] si è resa alla devotion di Sua Maestà, di che hò voluto per mezzo della presente rallegrarmi con Vostra Signoria Illustrissima, si come fò di buon cuore, e spero mediante l'aiuto divino che ogni giorno debbin seguire altri migliori effetti in servitio di Sua Maestà, che così a Dio piaccia et à Vostra Signoria Illustrissima conceda ogni prosperità.

[1] Nivelles fut pris après avoir été investi par le prince de Parme, le 30 septembre 1580 ou le 1er octobre suivant.

De la main de la duchesse: Il Duca d'Arscot è stato qui et sene và dal Principe, mio figlio. Ha fatto de gran discorsi et mostra desiderio de servire à Sua Maestà.

LV.

RÉSUMÉ.

La duchesse a reçu ce soir même l'heureuse nouvelle de la reddition de Nivelles. Elle espère qu'avec l'aide de Dieu les succès vont maintenant se succéder de jour en jour pour la cause royale.

De la main de la duchesse : Le duc d'Aerschot a été ici, et se rend auprès du Prince, mon fils. Il a fait de grands discours et exprime le désir de servir Sa Majesté.

LVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE MEDINA SIDONIA.

(Imprimée dans les *Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 532.)

Madrid, le 4 octobre 1580.

En recibiendo la carta de V. E. de 18 del pasado, en respuesta della mia, luego la envié á S. M. por manos de D. Juan Idiaquez, por el contentamiento que yo tenia por cierto recebiria de ver la llaveza y voluntad, con la qual se dispone V. E. con tanta resolucion á la de S. M. y á su servicio, aceptando el cargo de Milan, á la verdad importantissimo y de muy gran confianza, pues es adonde ordinariamente baten las cosas de la guerra; pero postponiendo V. E. todas las consideraciones que con mucha prudentia apunta en su carta, en las cuales otro pudiera reparar con l'afeccion que tiene á

S. M., todo lo quiere postponer por servir; lo cual me manda S. M. que yo agradeza á V. E. de su parte muy mucho, asegurandole que por cuanto veo lo estima cuanto es razon.

Las galeras de Nápoles y Sicilia han de volver á Italia, como V. E. habrá entendido, y importaria mucho usar de la comodidad, como asimesmo la breve ida de V. E. es mas que necessaria por ser la dispusition de los negocios en término que es bien que con su ida tomen freno los vecinos, para que no osen bullir como paresce á algunos que dello tienen voluntad, y el fallescimiento del duque de Savoya [1], que en gloria sea, da causa de sospechar; pero la breve ida de V. E. servirá de mucho para, como digo, ponerles freno y estobar calquiera movimento.

Muy buena resolucion hace V. E. de llevar consigo la Senora Duquesa; la tierra es tal, aunque fria en el invierno, que tengo esperanza que á ambos paresceá muy linda y de mucho gusto.

Yo quedaré siempre con la voluntad que debo á su servicio para corresponderle y servirle con amor y afecion, y con el deseo que ambos tenemos de que en el servicio de S. M. se acierte, del cual depende la quietud pública de toda la Cristiandad, y para mi será siempre mucha gracia que V. E. me mande muy á la libre.

El pejor de mi mal, gracias á Nuestro Señor, es passado; pero la convalescencia, como suele en viejos, va de espacio, y ni las piernas ni la cabeza vuelven aun á su puesto para hacer lo que deben.

Espero que V. E. habrá acabado de convalescer ayudéndole la edad, pues ya habia caminado ésta tan adelante. Deséolo entender, y plegua à Dios darle siempre mucha salud y á mi ocasion y fuerzas para poderle servir como en gran manera lo deseo [2].

[1] Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, mort le 30 août 1580.

[2] Les instructions données par Philippe II au Duc, le 24 avril 1581, sont imprimées dans les *Documentos inéditos*, t. XXIV, p. 554. Voy. plus haut, p. 159, la lettre du Cardinal au Duc du 8 septembre 1580.

LVI.

RÉSUMÉ.

Le Cardinal a reçu de Son Excellence une lettre datée du 18 du mois dernier et l'a transmise immédiatement au Roi par l'intermédiaire de Don Juan Idiaquez. Il a été heureux de voir l'empressement avec lequel le Duc a accepté d'aller à Milan. C'est une mission très importante et qui implique une grande responsabilité. Mais Son Excellence fait passer le service du Roi avant ses convenances personnelles et toutes autres considérations. Aussi Sa Majesté a-t-elle chargé le Cardinal d'exprimer au Duc toute sa satisfaction.

Son Excellence ferait bien de prendre passage à bord des galères de Naples et de Sicile qui doivent retourner en Italie. Son départ est urgent pour prévenir tout mouvement des voisins, qui seraient tentés de profiter du désarroi causé par la mort du Duc de Savoie.

C'est une bonne idée d'emmener la duchesse : le Milanais est un pays peut-être un peu froid en hiver, mais du reste agréable et sain.

Le Cardinal termine sa lettre en protestant de son amitié pour le Duc et lui réitérant ses offres de service.

LVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Madrid, le 16 octobre 1580.

Madame, La vertu et souffisance du doyen de Cambray, fugitif de son esglise par la violence du Sr d'Incy [1] et ses qualitez duquel j'espère que, s'en informant, elle en aura tout bon tesmongnage, me meut sans aultre

[1] Baudouin de Gavre, sr d'Inchy. Voy. t. VII, pp. 197, 203, 208, etc.

respect à la supplier l'avoir pour recommandé. Je ne sçay personne que fut plus à propoz pour une place ecclésiastique au conseil de Malines, où je tiens il s'emploieroit de sorte que cela, comme j'espère, donneroit cause que Vostre Altèze l'appelleroit après au privé Conseil, où il seroit bien qu'il y eust quelque ecclésiastique, qu'eust regard à ce que touche aux esglises et ecclésiastiques, en temps que la Catholicque Religion est tant combaptue.

LVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 16 octobre 1580.

Madame, Aldobrandino est enfin arrivé, et par ce nous ha tiré de la penne, en laquelle nous estions l'actendans si longuement, doubtans que les François ne l'eussent arresté, ou que le mal du catharre l'eut surprins quelque part. Mais la cause de la dilation ha esté que à Lyon l'on luy conseilla de éviter les Langhes de Bordeau, et qu'il s'alla embarquer à Nantes, ce qu'il ha faict; et là fut détenu au port quelques jours, actendant vent propice; dont et de son arrivée je tiens qu'il donne compte à Vostre Altèze par son pacquet que va avec ceste, et qu'il luy escript que nous avons conféré ensemble, et qu'il passe oultre vers Sa Majesté, puisque, grâces à Dieu, dois sept jours elle se liève du lict, avec bon subjet, dort bien, et mange avec goust et apetit; et espèrent les médicins qu'il sera tost du tout refaict, et que Dieu doint par sa grâce. La Royne ha la fièvre tierce, mais ligière, et l'on vad avec respect à la cure, pour estre enceinte, comme Vostre Altèze aura entendu. La reste se porte bien, Dieu mercy. Ledit Aldobrandino porte à Sa Majesté les lettres de Vostre Altèze, et le pacquet de Monseigneur le Prince adressé aux propres mains de Sa Majesté; et pourtant ne l'ay ouvert icy. C'est à ce que je vois tout le fondement du dépesche, et

par ses instructions Vostredite Altèze se remect à icelluy. Les lettres en françois, se sont incontinant délivrés au prévost Fonch, pour les ouvrir, et en faire ce que je souloye devant sa venue.

Ledit Aldobrandino vad fort bien instruyt; et je suis en penne, voyant celle en laquelle j'apperçois par lesdites instructions et par les lettres, qu'il luy ha pleu m'escripre, du 29 d'aoust, de sa main, et du III de septembre, de main de secrétaire, pour avoir trouvé les affaires en malvais termes, et les personnes fort changées, et qu'elle s'en estonne de sorte jusques à faire difficulté d'accepter le gouvernement, pour luy sembler que la force soit plus requise pour le remède, que négociation; mais j'espère que, le bien considérant, l'ung et l'aultre soit là nécessaire, et que demeurant là ensemble, elle et Monseigneur le Prince, comme il est plus que requis, que cela pourvoira à tout. Il est ainsi qu'elle dit, qu'il fault croistre de forces et, par ce que j'ay souvent escript audit Seigneur prince, il aura congneu que telle a esté toujours mon opinion, et que à mon grand regret l'on ha trop tardé d'envoyer à cest effect les provisions nécessaires, avec lesquelles allans en temps, l'on eust peu faire beaucop. Et Sa Majesté le congnoit, mais il est fort mal servy de ceulx de la *Hazienda* et aultres, que n'achèvent jamais riens. Et si l'on pourvoit d'oires en avant, il me semble que en longtemps ne sont esté les affaires en estat pour pouvoir mieulx espérer de la resource, puisque je ne vois que les François se hastent beaucop pour nous courir sus; et leurs affaires sont en troble, sans faincte, comme il se voit des effectz; et ce que de Paris l'on nous asseure que le Roy de France, après La Fère rendue, faict marcher les gens de guerre qu'estoient là vers le mareschal de Biron, qu'est malvais signe; ny l'on n'entend encoires que le Duc d'Anjou avec S[r] Aldegonde et ses complices soient d'accord sur les conditions; et plusieurs de Flandres et de Brabant dient qu'ilz vouldroient encoires mieulx avoir les Espagnols que les François, que le Prince d'Oranges deschoit tous les jours de son crédit. Tout cela me faict espérer que faisant quelque effort, l'on en pourroit espérer quelque bon succès. L'on estoit après pour envoyer 200 mil écus. L'indisposition de Sa Majesté ha causé la dilation; mais ce seront 300 mil, pour réparer; et je n'obmecteray de soliciter afin que l'on continue.

Il y a longtemps que j'ay proposé de serrer le commerce d'Espaigne aux rebelles, que seroit oster à Oranges tout moyen pour se soustenir. Il a

semblé aultrement à Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de Toledo [1], pour l'intérestz de ceulx de pardeça, que à mon advis n'est considérable pour ung si grand bien; et je solicite que l'on vienne à ce et de serrer aussi celluy de Portugal, et que l'on empesche les aluns, que les mectera en nécessité.

Si ledit Duc d'Anjou ou aultre vad aux Pays d'Embas du coustel de France, en faveur des rebelles, je tiens que Sa Majesté fera dire rond au Roy de France qu'elle entendra, par ce que eulx rompent la guerre, qu'il vault mieulx, comme je l'ay souvent escript, avoir ouverte et descouverte, que masquée, comme ilz la nous ont faict si longuement; et mesmes puisque nous sçavons en quel estat sont leurs affaires; et les Huguenotz ne sortiront voulentiers de France avec ledit duc d'Anjou pour aller aux Pays d'Embas, laisans leurs maisons à l'abandon aux Catholicques, que leur font la guerre; et je n'entendz que pour eulx se face jusques oyres en Alemaigne levée d'importance; et la saison s'advance. Aussi n'ay-je failly de proposer ce que à mon advis conviendroit pour donner bride à la Royne d'Angleterre, et la forcer à rappeler les Anglois que sont au service du Prince d'Oranges. Nous verrons ce que Sa Majesté y résouldra, après estre plus fortiffiée.

J'espéroye, comme Votre Altèze escript, qu'elle seroit passé jusques à Montz, lieu fort, et où les bourgeois, que sont bien affectionez, la désirent, et pour sortir de Namur, lieu mal famé et omineux, pour la doumageable retraicte que y fit feu le Signeur Don Jehan, que Dieu tienne en sa sainte gloire. Mais je vois que Votre Altèze ha considéré le tout avec sa prudence accoustumée.

Ne sçachant de certain quelles lettres peuvent estre interceptés, et voyant par la lettre de Votre Altèze, du IIIe de septembre, qu'elle ha, despuis sa première lettre escripte, receu celles des 25 et 28 de jullet, j'ay faict copier celles de 8 et 14 du mesme moys, que vraisemblablement seront les perdues, si aulcune l'est. J'ay despuis escript des 8, 14, 21, 22 d'aoust et des 18 et dernier de septembre, mais court, pour mon indisposition, ne pouvant achever de me refaire, que j'impute au grand mal et à l'eage; ne me pouvant encoires les jambes soustenir. Toutteffoys je vais gaignant, Dieu mercy, peu à peu.

[1] Gaspard de Quiroga, cardinal et archevêque de Tolède de 1577, mort le 12 novembre 1594.

Je louhe Dieu de ce que Aldobrandino aye laissé Votre Altèze et Madame Marguerite avec entière santé, comme me le tesmoingnent aussi les lettres de Votre Altèze, et qu'elle aye lieu ce contentement de veoir ledit Signeur Prince, avec entière santé semblablement, en laquelle je supplie sa Divine Bonté les conserver bien longuement.

Nous actendrons avec désir le discours que Votre Altèze escript vouloir concevoir pour redresser les affaires de pardelà et de Bourgogne, mesmes au point de la justice, qu'en ha fort grand besoing aux deux coustelz, s'estans par trop obliez de leur debvoir plusieurs ministres d'icelle. Et si elle n'est bien administrée, il est impossible soustenir les pays; et celluy du comté de Bourgogne est de plus d'importance que aulcuns ne pensent; et ne puis délaisser de le recommander à Votre Altèze qu'aura congneu, estant là, les humeurs : et des escriptz que l'on luy ha donné et de ce que plusieurs luy auront dit, elle pourra avec sa prudence trouver chemin, pour y donner ordre. Je luy ay escript ce que j'en entendz soubmis à sa correction, que je luy supplie bien prandre. J'entendz que, aux nominations pour les conseilliers, il y a de grandes brighes, pour avoir conseilliers favorables. De toute la compagnie je n'en congnois pas plus de quattre; et le président se plaint à moy, par ses lettres, d'estre peu aydé, et mesme de ceulx que je congnois, disant que Chappuis [1] (que fut noté en la visite) pour quelque dégrey, que je ne scey qu'il y soit, s'excuse de vaquer aux causes criminelles, que Vousset [2], pour son hault eage, ne peut, faisant touteffoys ce que luy est possible, et que Belin [3] est sourd, qu'est mal s'il juge sans ouyr les opinions des aultres. Et le moys passé l'on tira icy du conseil royal ung conseillier Covarubias, frère du feu président, prédécesseur du moderne, du conseil royal de Castille pour le mesme, luy donnant récompense; et, à correction, l'on pourroit faire ce que en ce cas est accoustumé, de luy donner ses gaiges en sa maison, mectant ung aultre en sa place que puisse servir, comme l'on fit à Naples de Thomas Gramatico; que Votre Altèze, si bon luy semble et qu'elle juge ainsi convenir, pourroit consulter avec Sa Majesté, pour le respect de l'accreue de ce salaire.

[1] Jean Chappuis, avocat fiscal.

[2] Claude de Voiset.

[3] Claude Belin, conseiller à Dôle de 1568 à 1582. Voy. Gollut, coll. 1764.)

J'ay veu ce qu'il luy plait m'escripre touchant Froissard, que je ne viz onques; mais je le tiens pour homme de bien et mectable, et ce que j'ay peu congnoistre par ses lettres et escriptz, je l'avois nommé pour venir icy, pour non estre partial, et qu'a servy à tous. J'ay bien entendu que ceulx de là ont procuré d'empescher sa venue, pour ce qu'ilz n'y vouldroient conseillier de Bourgogne; se doubtans de ce que le comte de Champlite ha cy devant prétendu que le comté de Bourgogne se sépare du gouvernement général des Pays d'Embas, pour prandre recours de plain sault devers Sa Majesté, que n'est nullement convenable, ny se fera. Et ledit Signeur Prince a peu veoir que j'ay toujours renvoyé tout ce qu'a esté possible des affaires de Bourgogne par-delà; mais je veulx bien advertir Votre Altèze que Sa Majesté est résolue à ce qu'il y aye icy ung conseillier de Bourgogne, pour l'avoir accordé aux Estatz, quant leurs ambassadeurs vindrent icy; et si je ne l'eusse détorné, Çayas et aultres, que favorisoient le feu conseillier du Champ, le faisoient venir; mais me semblant ung peu partial, et par trop véhément, oyres qu'il fut prouchain parent de M[r] de Bellefontaine, mon cousin, et que ledit du Champ me fut amy, pour empécher sa venue, je nomma ledit Froissard, oyres que, sur mon honneur, je ne sçay s'il vouldra venir, ne luy en ayant jusques oyres faict mention quelconque; et si y a plus d'ung an que je l'ay nommé; et je me doubte que si cestuy icy ne vient, l'on n'y face par practiques partiales venir quelcung que nous trouble icy tout, dont il me semble advertir si particulièrement Vostredite Altèze, et qu'il pourroit estre faict devant que je puisse advertir Vostre Altèze; car l'on presse de là.

Vostre Altèze faict, par ce qu'elle m'escript, une saincte résolution de se vouloir servir, aux affaires de sa charge, des ministres et serviteurs de Sa Majesté, chacun en sa qualité, sans que ses serviteurs domestiques se meslent des affaires de Sa Majesté et des pays de pardelà, oyres que je les tiens tous pour fort gens de bien et mectables; mais s'y entremeslans, sans doubte, il y auroit incontinant envye et jalousie, et mil calumnies; et à Naples je prins pour moy le mesme conseil, et m'en trouva bien, et avec plus grand repoz.

Quant à l'allée de Sa Majesté par delà, que Vostre Altèze propose pour remide, je n'y vois pas pour maintenant grande apparence; mais si pièça il eust voulu arriver jusques à Milan, je tiens qu'il eust servy de beaucop. Le

temps plus avant aprandra si, sur ce point, il conviendra faire plus vive instance. Maintenant je tiens qu'elle ne serviroit.

Au regard du traictement de Vostre Altèze, je y ay pièça satisfaict, et en ay de nouveaul respondu à Aldobrandino; et n'y apperçois difficulté quelconque, hors mis en la valeur des escuz; sur quoy je luy ay dit qu'il prengne à Badajoz déclaration, que touche à ceulx de la *Hazienda*. En quoy je ne puis aultre chose que soliciter.

Par l'instruction et ce que m'a dit ledit Aldobrandino, j'ay entendu les causes que meuvent Vostre Altèze à mener avec soy Monsieur d'Andelost, et Monsieur d'Aiglepierre, que fut avec la prudente considération qu'elle tient en toutes choses; et Dieu doint qu'ilz facent tous deux, chacun de son coustel, les offices que Vostre Altèze prétend. Bien luy diray-je (sans passion, nonobstant le procès, que ledit d'Andelost nous ha meu) qu'il parle plus librement entre la noblesse du pays, qu'il ne conviendroit au service du maistre et au repoz du pays; et ayant esté le père longuement en son service, je m'assheure qu'elle l'aura fort bien congneu. Et quant à l'appoinctement entre nous, Vostre Altèze me faict beaucop d'honneur, me monstrant de le désirer. Et il y a longtemps que j'ay bien bonne voulenté d'y entendre; et Vostre Altèze fut informée en Bourgogne par Froissard, avec l'assistance du feu trésourier de Salins, des mérites du procès. Et il y a longtemps que je désire l'accord, pour vivre à repoz. Et nonobstant les termes dont luy et sa femme offensarent feu Madame ma mère, et ce qu'elle ha disposé par son testament, je me contente faire en son endroit le mesme dont feu Don Fernando de Lannoy et sa femme, et les aultres seurs se sont contenté; et d'advantaige que combien, par sa faulte, il n'a receu, incontinant après le trèspas de madite mère, la soume qu'elle leur laisse conditionellement, que je luy feray payer les intérestz, ausquelz de raison il ne pourra prétendre. De faire plus pour luy, il nous seroit de trop grand intérestz; car de raison nous debvrions faire le mesmes pour cinq sueurs, que sont esté obéissantes, ny pour nous avoir mis en penne et en fraiz, mérite plus que les aultres. Il a esté longtemps sans m'escripre, pour ce que aussi j'avoye esleu de non respondre à lettres faroches et haultaines, et picantes, qu'il m'escripvoit, pour non vouloir contendre contre luy d'escriptz, puisqu'il n'en pouvoit résulter nul bien. Maintenant il m'a escript, me demandant advis sur ung mariaige qu'il veult faire, confessant sur la

fin assez sa faulte ès ses lettres précédentes. Et je luy responde doulcement à l'advis qu'il me demande du mariaige, sans entrer en aultre chose. Pour ung mieulx, de l'une et l'aultre lettre pourra veoir Vostre Altèze le contenu, s'il luy plait, par les coppies que yront avec ceste. Je feray faire instance pour prorogation de la suspension de la cause, pour les mesmes raisons que militent, estant Monsieur de Champagney à qui le faict touche pour deux partz, retenu prisonnier à Gand, pour avoir favorisé à la Religion catholicque à Bruxelles, et moy icy empesché comme Vostre Altèze sceit, me touchant la part des pupiles, que je leur doibz restituer avec les fruitz, que sont causes par trop légitimes avec ce que, pour moyenner l'accord, sur quoy j'ay escript mon intention audit Froissard, pour y entendre de ma part la suspension du procès, emporte, pour non le rendre plus difficile. Et je supplie Vostre Altèze, si la chose vient à elle, nous y vouloir de sa grâce estre favorable, pour la raison.

Je remercye très humblement Vostre Altèze ce qu'il luy plaict me respondre, quant à Monsr d'Achey, mon nepveu, que si l'affection ne me forcompte, je tiens pour mectable et propre à rendre service, et bien voulu au pays, et que s'il est choisy au nombre des bons personnaiges que assistent au gouverneur de Bourgogne aux affaires d'estat, et d'importance, ce ne sera sans ce que Sa Majesté en tire bon service; et je le tiendray à fort grand obligation.

Aussi remercye-je à Vostre Altèze la faveur qu'il luy ha pleu faire au beaul-filz du feu trésourier de Salins, le pourvoiant de l'office du défunct, auquel je m'assheure il rendra bon compte de soy, estant personnaige dextre et actif, et fort riche pour assheurer les deniers de Sa Majesté; et avancera voulentiers la somme que l'on luy ha commandé, pour s'en rembourser de ce que provient de sa charge; et véritablement les grandz et importans services du feu son beaul-père méritent considération telle qu'il a pleu à Vostre Altèze par sa bonté y tenir.

Quant à Portugal, tout estoit bien achevé, sans nostre faulte inexcusable de non avoir faict poursuyvre et cercher Don Antonio, que s'eschappa blessé avec six chevaulx seullement. J'escripviz après la baptaille quattre foys à suyte que l'on envoya après, et que ce que plus nous emportoit, estoit l'avoir entre noz mains. Il s'est différé d'envoyer après près de troys sepmaines. Cependant il s'est refaict, et rassemble gens de nouveaul, et est entré en une villette nommée Porto, où il ha tallé la teste à ceulx qui s'estoient rangé du coustel de Sa Majesté. Enfin l'on a envoyé après Sancho Davila, avec gens de cheval et de pied; mais s'estant faict riche au sacq du bourg de Lisbone, oultre ce qu'il gaignit à Anvers, se trouvant riche, je me doubte qu'il veult vivre et jouyr de ses acquetz, sans se mectre en hazard. Je n'entendz pas qu'il l'aye jusques oyres aproché, oyres que les gens de Don Antonio, ne sont que canailles, que sacagent et font du mal beaucop, et qui n'y pourvoyra tost, ayant entrée par mer. Je tiens que François et Anglois soubz main l'aideront. Bien espère-je que à la longue tout nous demeurera; mais ilz nous feront perdre temps et argent, que seroit mieulx employé ailleurs. Le Roy le sent, et ceulx qui commandent ne pourroient, avec nulle excuse fondée, excuser ceste si grande faulte, comme s'ilz eussent à plaisir de embrouller le maistre ceste le chemin. Quant au droit du Prince Ranutio, j'en ai escript à Vostre Altèze ce qu'il m'en semble. A quoy je me remectz.

A l'endroit de Mantoa se sont faictes de la part du Roy les diligences, Dieu doint avec quelque fruyt : le Duc est si estrange et difficile et à sa teste, que l'on n'y peult prandre assheurance, sinon à chose faicte.

L'on escripvit au viceroy de Naples, lors que j'en advertiz Vostre Altèze, laquelle j'ay adverty de la prétention icy de l'ambassadeur de Florence, et je ouyz, et le filz ouye au conseil, avec son advocat, pour luy donner la responce telle que Vostre Altèze aura entendu; et de tant ay-je de nouveaul informé Aldobrandino. Enfin la sentence est faicte, et en faveur de Vostre Altèze, et ne puis penser que le viceroy ne l'aye publiée, luy ayant esté commandé si expressément. Aussi luy en ay-je escript fort vivement, et plusieurs foys. Vray est que jusques oyres je n'ay veu sur ce point responce sienne. Que me faict penser, qu'il soit faict, puisqu'il ne réplicque, comme il faict en ce qu'il ne luy semble se debvoir faire, ou quant il y a difficulté : et toutesffoys j'ay fait dresser de nouveaul, il y a jà longtemps, une lettre, au nom du Roy, pour luy commander que si la publication n'est faicte, qu'elle se face incontinant; et n'attend ceste lettre que la signature.

LIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1735.)

—

Madrid, le 28 octobre 1580.

Madame, J'ay veu le discours que l'on ha faict à Vostre Altèze sur la pacification des Pays d'Embas, qu'elle ha faict mectre par escript par celluy que le luy ha faict; et m'en ha envoyé coppie, pour sur icelluy avoir mon advis. L'auteur m'a souvent escript et déclaré par ses lettres son opinion sur ceste pacification estre que Sa Majesté eslargit dadvantaige la main au faict de la religion, permectant libre exercice de toutes, sur fondement que tant de gens sont desvoyés, et que peu à peu se posans les armes, et vivans en repoz, par bonne doctrine et bon exemple, tout se réduyroit. Et ceste sienne opinion que, par vives raisons je luy ay contredit, ha il persuadé à plusieurs à Cologne, par ses propoz, et dedens les pays par lettres, que je tiens estre l'une des pernitieuses opinions que l'on pourroit tenir; ny je n'ay nulle bonne opinion de ceulx qui la tiennent telle. Car c'est donner moyen à la liberté, par la religionsfrid, pour courrompre ce que reste entier en la Religion Catholicque. Et l'expérience l'a monstré; et si voit en la France, dois l'an 62, quel fruyt l'on ha receu d'y permectre l'exercice de religions contraires, que les tient en discorde et aux armes jusques à présent; et conviendroit plus s'attacher à ce qu'il dit que nul Prince comporteroit l'empire qu'en son pays il y aye aultre religion, que la sienne, pour contredire son opinion, de permectre exercice de religions contraires à la catholicque. Et doibt bien souffrir, ce que, pour pacifiier les troubles, Sa Majesté ha consentu aux Estatz d'Artoys, et conditions données à Cologne, modérant la rigueur des placardz, aux termes contenuz aux recès de l'empire, sans soubmectre toutesfois Sa Majesté, ny ses pays à aultre obligation envers l'empire, plus de celle de l'an 48 en la diette d'Ausbourg, et que en façon quelconque il n'y aye aux pays exercice d'aultre religion, que de la catholicque. L'auteur dudit discours, vient d'Allemaigne, et de là estoient ses père et mère. Et j'ay veu plusieurs par delà dépendans aulcunement de l'empire fort enclins à consentir, et encoires à procurer que les pays de Sa Majesté dépendent plus de l'empire, dont en amitié j'ay souvent reprins le feu président Viglius, qu'estoit frison, nourry longtemps en Alemaigne, et qu'estoit assesseur en la Chambre impériale à Speir, quant l'on l'appella au service de feu Sa Majesté Impériale de glorieuse mémoire [1].

Tout ce que principalement résulte de ce discours est que Sa Majesté, pour monstrer que à elle ne tient que ses pays ne retournent au repoz, pour non seullement se servir des armes, mais laisser la porte ouverte à négociation d'accord, envoya à la diette ou assemblée, que font l'Empereur et les électeurs à Nurnberg, ayant l'Empereur solicité les Estatz rebelles, par ses lettres, pour s'y ranger et se soubmectre à leur arbitraige, adjoustant que si Sa Majesté se soubmecteroit du tout à leur résolution, il tient pour certain, que ny en ce de la religion, ny en l'obéissance dehue, pour la justice de la cause, et pour ce que l'exemple leur pourroit emporter, ilz ne résouldroient choses que ne deussent estre de contentement à Sa Majesté, et que oultre ce ilz mouvroient les armes, pour ayder à l'exécution, et feroient deffenses, et mectroient Oranges au band. Et les Prince voisins, pour leur intérestz, feroient les démonstrations que contient l'escript. Quant à moy, je ne m'assheure de ce qu'il dit tenir pour certain; et de se soubmettre à leur jugement, sans plus d'assheurance, je le tiendroye pour dangereux qu'ilz se mectroient en fraiz pour, à leurs despendz, nous ayder. Ce qu'ilz n'ont faict pour recouvrer en tant de temps l'empire, Metz, Tol [2] et Verdun, après tant d'ambassades et menasses, m'en faict doubter. Les défenses de non ayder servent de peu contre ceulx qui en Alemaigne veullent lever gens, et ont argent. Nous en avons souvent faict la preuve, au temps de Sadite Majesté Impériale, qu'avoit plus d'auctorité et pouvoir que l'Empereur moderne. Et le band impérial sert de peu, s'il n'y a qui l'exécute. Et quant aux Princes voisins et villes de la Hanse, ilz feront le mesme pour leur intérestz, négotiant dextrement avec eulx, oyres que nous

[1] Malgre nos recherches, nous n'avons pu découvrir l'écrit mentionné par Granvelle, ni le nom de l'auteur de ce mémoire, lequel vient d'Allemagne et qui était en correspondance avec le Cardinal. En 1579 et 1580, plusieurs brochures écrites dans le sens indiqué ont été publiées aux Pays-Bas sans nom d'auteur. Il semble que cet écrit est de Gaspard Schetz de Grobbendonk.

[2] *Tol*, Toul.

ne nous soubmectrons au jugement d'aultre, si absolulement, comme dit le discours, et mesmes que non seullement l'Empereur n'en ha requis le Roy, mais ny jusques oyres ha donné part à Sa Majesté, ny de l'assemblée, ny du temps d'icelle, ny de la cause, ny de ce que l'on y veult traicter, dont l'ambassadeur Don Jehan de Borgia, ha faict resentement. Et je me fieroye plus de l'Empereur, que de ses ministres, aulcuns desquelz se laissent corrompre par deniers tout publicquement. Aultres son peu amis de la Catholicque Religion; aultres trop ouvertement se monstrent peu affectionez au Roy, nostre maistre. Et n'y ha que trop d'argumens qu'ilz ont incité l'Archiduc Mathias d'aller au Pays d'Embas, et procurent de luy persuader qu'il n'en sorte, oyres que l'Empereur face démonstration de soliciter le contraire. Estant les choses en ces termes, Sa Majesté ha trouvé fort bon que Monseigneur le Prince aye envoyé le conseillier de Luxembourg à Don Jehan de Borgia, pour le servir de truchement, sans aultre charge, et audit Don Jehan l'on ha enchargé qu'il ne passe plus avant, que de se servant du livre imprimé à Cologne de la négociation tenue là, et de ce qu'il en sceit; luy ayant le Duc de Terranova si continuellement correspondu, il justiffie les actions de Sa Majesté, faisant congnoistre la clémence dont elle use envers ses subjetz, et chargeant le tort sur les rebelles, sans passer plus avant; et que si après l'on luy propose quelques conditions, qu'il s'encharge d'en advertir; et l'on verra ce que ce sera; et aura Sa Majesté temps d'y penser jusques à la diette impériale, que vraisemblablement pourra suyvre ceste assemblée. Et aussi ne peuvent l'Empereur et les Électeurs riens résouldre sur l'aide que l'empire vouldroit donner, synon en diette impériale, en laquelle soient appellez les aultres Princes, villes et comtés. Cependant la voye de l'accord demeure ouverte, puisque Vostre Altèze ha pouvoir de recepvoir ceulx que se vouldront réduyre, soit avec les conditions d'Artois, ou celles proposez à Cologne. Et cependant fault user des armes, avec les négotiations. Et suis bien de l'advis du discoureur, que ung camp raisonnable, bien payé, seroit plus à propoz pour espérer bon succez, le disciplinant, que si grande multitude, que à faulte de payement faict mil désordres que sans argent mal se peuvent remédier.

Aulcuns parlent de mectre au Conseil d'Estat ce discoureur que, à correction, je ne trouveroye nullement bon, mais pour chose pernitieuse, que ung qu'a esté marchant, et ha intelligence avec plusieurs d'eux sache ce

que se traicte au Conseil d'Estat, pour en advertir, et tant moings avec ses opinions telles que j'ay dit dessuz. Et ne me sembla bien qu'il fut receu au service, pour la cause susdite. Il est homme de fort bon esprit, et Vostre Altèze peult s'en servir de son advis en plusieurs choses de sa profession, qu'elle luy vouldra communiquer. L'on luy ha promis qu'il retourneroit à sa charge; et cela, saulf meilleur advis, se doibt accomplir, enploiant en aultre chose celluy que le tient.

LX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1735.)

Madrid, le 31 octobre 1580.

Madame. J'ay jà adverty Vostre Altèze, de l'arrivée de Aldobrandino, et respondu sommairement aux lettres, qu'il m'a apporté d'icelle, me remectant, quant au principal à la résolution de Sa Majesté, devers laquelle, comme je luy ay escript, il est passé, et pieçà arrivé vers icelle, et heu la première audience, comme Vostre Altèze aura entendu par ung pacquet sien, que j'ay encheminé à Vostre Altèze. Il ha pourté à Sadicte Majesté le pacquet de Monsigneur le Prince, adressé aux propres mains de Sadite Majesté, et auquel se remectoit le principal des affaires, que je n'ay ouvert, pour ce que, comme je diz, il estoit remiz aux propres mains; et n'en ay encoires riens veu, ny les dépesches en françois, que je remis cloz aux mains du prévost Fonch, pour les ouvrir, faire deschiffrer, dresser les sommaires, pour les envoyer à Sa Majesté, avec les lettres originales, afin qu'elle puisse veoir au long le tout, ou la part qu'il luy plait, envoiant joinctement ledit Fonch son advis sur tout, comme je souloie faire; qu'est maintenant à sa charge, à cause de son office. Et m'ayant conféré aulcuns pointz de bouche, je luy ay dit sur iceulx mon advis. Ledit Aldobrandino debvoit

tost après avoir la seconde audience de Sa Majesté; mais je crains que l'indisposition de la Royne, et le décès succédé despuys [1], l'aura retardé; mais cependant le Marquis de Arguoy, Melchior de Herrera, cy devant trésourier, estoit jà party pour Siville, pour incontinant remectre pardelà les troys cent mil escuz, dont j'ay préadverty. Et j'espère que sur ce crédit l'on pourra trouver argent, avec la parole de Vostre Altèze, et respondance d'aulcuns Signeurs, comme il s'est faict souvent; et n'y debvront faire difficulté, comme sur chose certaine, et que ce moyennant, ilz pourront estre tost deschargez.

Ce trespas de la Royne, à qui Dieu face mercy, troublera beaucop Sa Majesté, que l'aimoit très fort, et luy estoit compagnie fort aggréable, et ne pouvoit estre chose plus formée à son humeur; et crains qu'estant succédé maintenant, cela ne retarde sa convalescence. Que Dieu ne le veulle. Vostre Altèze peult penser le dœul et trouble que cause cest accident. Je tiens que Sadicte Majesté debvoit avoir faict et fondé grand discours, sur la personne de la Royne, estant jeusne, pour cy-après, et par son testament remis à elle plusieurs choses, qu'il fauldra changer. Elle a esté, à mon advis, estrangement pensée des médecins, lesquelz nonobstant qu'elle fut grosse de six moys, l'ont saigné quattre foys et purgé. Je crains qu'ilz luy ont tué la créature dedens le corps, et que cela ha causé la mort. La fiebvre estoit doubletierce, subintrant, non touteffoys véhémente; et deux jours devant le décès, que succéda, le 26 de ce moys, entre quattre et cinq du matin, ilz la tenoient pour assheurée. Mais le landemain elle se trouva pis, et le jour suyvant au matin expira. Le corps est en chemin, pour le porter à St-Laurens le Royal, et l'accompagnent l'évesque de Badajoz et le Duc d'Ossuna. Le Cardinal de Toledo vad à Talabora pour le recevoir et conduyre, et faire consigner audit St-Laurens à la coustume d'icy. Et Sa Majesté s'est retiré à ung monastère à deux lieux de Badajoz; Dieu veulle que ce changement d'aër serve à sa convalescence, comme j'espère. Nous faisons ce que nous pouvons pour le soulaiger, et luy supplions qu'il ne travaille tant, et que s'il se veult ayder de ceulx que luy servent et confier et chastier sévèrement qui luy fera faulte : entendant aux choses principales seulle-

[1] Marie-Anne, fille de l'empereur Maximilien II, troisième femme de Philippe II, venait de mourir le 26 octobre 1580.

ment, il travaillera moings et fera plus, et si aura temps pour se recréer et faire exercice, que tant emporteroit à sa faute, et luy représentans combien il est obligé en tenir soing, pour le bénéfice publicque de toute la Christienté.

J'ay grandement sentu la douleur d'estomac, que travaille Vostre Altèze, suyvie despuis d'ung flux, et après de douleur de goute en ung pied, comme je vois par la lettre de Vostre Altèze, et de ce que m'en ha escript ledit Signeur Prince, me donnant espoir de briefve convalescence, de laquelle je prie Dieu que tost j'aye nouvelles pour m'oster de la penne en laquelle me tient avec trop grande cause celle de son indisposition; et loube Dieu de ce qu'elle m'escript que ledit Signeur Prince et Madame Marguerite, se trouvassent avec entière santé, que je prie le Créateur leur conserver. Quant à la mienne, je me vois refaisant, peu à peu, Dieu mercy. Les jambes sont encoires foibles, mais je m'ayde du baston, et avec icelluy de quelcung, quant il fault monter ou descendre degrez; et avec exercice modéré, que je procure de faire, je vois jornellement gaignant, que me donne bon espoir; et je remercye bien humblement et très-affectueusement Vostre Altèze du soing qu'il luy en plait tenir, comme d'ung sien très-humble et très-affectionné serviteur, que sera toujours prest d'employer sa propre vie pour son service.

Quant aux affaires de Portugal, je tiens que Aldobrandino, qu'est plus près, ne fauldra d'advertir de ce que passe. Tout alloit bon chemin, sans la lourde faulte du Duc d'Albe, que ne fit poursuyvre Don Antonio après la rotte, ny XXII jours après, qu'est chose inexcusable. Il est encoires à Oporto, avec gens, et ne s'y est encoires attaché Sancho Davila, que l'on renforce de gens par mer et par terre, selon que l'on m'escript, et que, le X du moys prochain, le Duc de Medina Sidonia, nouveaul gouverneur de Milan, debvoit arriver à Badajoz avec huyt mil piétons. Et pensoit l'on que avec iceulx le Roy s'encheminеroit vers Lisbona, où l'on dit que de plusieurs estoit désirée sa venue, oyres que peult estre non pas du Duc d'Albe, ny des siens. Et si le Duc de Medina avec la charge desdits VIII mil piétons et commandant à iceulx y vad, je me doubte que cela plaira peu audit Duc d'Albe, duquel je me doubte que Sa Majesté n'a pas entier contentement. Il me desplait, que je ne vois pas que ceulx que sont députez conseilliers près le Roy, pour les affaires de Portugal, procèdent fort à donner ordre

à l'establissement des affaires dudit royaulme, et à y donner ordre de part le Roy, pour la justice et police, qu'en a bon besoing pour nous en asseurer et tenir en repoz le royaulme. Et quant au droit prétendu par le Signeur Raynutio, petit filz de Vostre Altèze, du temps, et de la manière en laquelle il me semble que l'on y doive procéder, je l'ay jà escript à Vostre Altèze et dit de bouche audit Aldobrandino.

Il vad bien que Vostre Altèze aye nouvelles que la sentence en sa faveur contre le Duc de Florence se soit prononcée à Naples. Sur quoy, jusques oyres, le Viceroy ne m'a respondu, luy en ayant escript si souvent, et envoyé lettres de Sa Majesté sur le mesme, ausquelles aussi n'a il respondu, ny adverty de ce que s'est faict : bien sçay je que, de mon coustel, je n'ay riens obmis pour en venir au bout.

Au regard du depesche, dont Mons. le Duc de Parme se plaint, de la commission donnée au sénat de Milan, pour congnoistre de la cause du Conte Claude Landy, j'en respondz à Monsigneur le Prince, oultre ce que je tiens l'agent dudit S[r] Duc en escripvra. Ceste commission se dépescha devant que j'entrasse en possession de la présidence d'Italie, au moys de septembre de l'an passé, et n'en avoie entendu chose quelconque, jusques ledit agent du Duc me donna sa lettre avec grandes plaintes, et incontinant je mis la main au remide, comme Vostre Altèze entendra.

J'ay jà respondu quant au traictement de Vostre Altèze que, à mon advis n'a besoing pour maintenant d'aultre assignation, puisque par la lettre espagnole elle le doibt prandre des deniers que de temps à aultre s'envoient d'icy. Du mariaige de Mantoa, je n'en sçauroye que dire, sinon que les diligences de ce coustel sont faictes, et que je tiendray la main à ce qu'il ne s'obmecte riens, de ce que l'on m'advertira pouvoir servir ; mais le Duc de Mantoa est si estrange et variable, que je n'en sçay que dire.

Vostredite Altèze prant fort bien ce que Sa Majesté luy ha faict escripre quant à Çamaniego, que ne fera faulte aux affaires d'icelle, estant si près; et je y assisteray voulentiers de tout mon pouvoir, et peult croyre que quelque resentement que j'aye de veoir la longueur et négligence d'aultres, et que le Roy soit d'aulcuns si mal servy, que je ne laisse pourtant de solliciter les correspondences, et de faire de mon coustel ce que je puis. Et ne fauldray retournant, au plaisir de Dieu, Sa Majesté prandre occasion pour faire l'office que Vostre Altèze désire pour Donna Joanna, que n'est bien

où elle est, digne de meilleur fortune, et pourroit quelque jour sa personne venir à propoz.

La prinse de Nivelle a esté très bonne nouvelle, et non moings les bons succès de Frise, que se peuvent tenir pour miraculeux, et faict fort bien ledit S[r] Prince de tenir soing d'y envoyer secours, et d'aider à Geldres. Oranges perd tous les jours crédit, et j'espère que continuant pour procurer de faire quelque effort, et négotiant d'aultre part, comme je m'assheure, Vostre Altèze fera pour attirer à recongnoissance, et recuellant bien ceulx que pourront faschez de Oranges prandre bon chemin et retourner à leur debvoir, qu'il pourroit advenir que eulx mesmes missent d'Oranges en pièces, on le livrassent à Vostre Altèze, pour luy faire son procès, et faire la fin qu'il mérite, et que Vostredite Altèze aye l'honneur d'avoir recouvert si beaulx et importans pays au Roy, et réduyt iceulx en l'ancienne prospérité.

Par la coppie que Vostre Altèze m'a envoyé, j'ay veu ce qu'elle escript à Sa Majesté, touchant le mis en avant d'ung de peu de cerveaul, d'assembler les Estatz généraulx. Et Sa Majesté monstra assez, quant elle vit le mis en avant, estre de la mesme opinion, et toutesffoys voulu qu'il se communica à Vostre Altèze, que y respond pertinentment; et par la lettre de Sadicte Majesté a peu veoir Vostre Altèze quelle estoit en ce mon opinion. Et je respondz par une aultre lettre mienne, que ira avec ceste, sur le discours que l'on luy ha donné, dont il luy ha pleu m'envoyer coppie, et luy diz mon adviz, et sur le discours, et de la personne, remectant le tout à la correction de Vostredicte Altèze. Nous actendons l'escript qu'elle dit vouloir envoyer sur les affaires de Bourgogne, qu'elle pourra faire à sa commodité. L'on nous donne de ce coustel là grande alarme, pour quelque 400 François, que sont près de la frontière, comme si c'estoit pour occuper tout le Comté de Bourgogne. Ces faulses alarmes nous ha l'on faict souvent pour parvenir à la militie (qu'ilz dient), dont il se fault garder comme du feug. Car ce seroit la ruyne du pays, et le mectre en danger de révolte, comme les Pays d'Embas. Le désir de répartir charges et commander, et manier argent est cause de tout cecy, et de négliger les Suisses, que sont notre principal appuy, pour notre sheurté en ce coustel là, comme l'ont toujours entendu les anciens et ceulx que vivent aujourd'huy et sont saiges et non amateurs de nouvelletez.

J'ay receu la lettre que Vostre Altèze m'a renvoyé, et la coppie des deux articles que sont de lettres du président de la Court de Parlement, que pour mon debvoir j'avoie envoié à Vostre Altèze, à fin qu'elle entendit comme les choses s'entendent, pour y avoir le regard que sa prudence luy dictera. Et je ne fauldray de toujours advertir de ce que viendra à ma congnoissence, avec l'assheurance qu'elle me donne du secret, et de bien prandre le tout encheminé à son service. Et quant au S^r d'Andelot et d'Aiglepierre, qu'elle mena avec soy, et que jà sont retornez, je y ay respondu; et l'on notoit quant à la pension donnée au filz, entre aultres choses, le bas eage, que je ne sçay quel icelluy sera, ne m'estant beaucop informé de l'estat de sa maison, ny des siens, pour le sentement du procès que, avec si grand tort et ingratitude notable, luy et feu sa femme intentarent contre feu Madame ma mère, estant en si hault eage et près de sa fin, qu'ilz accélérarent par le regret qu'ilz luy causarent : et certes les façons dudit d'Andelost se tiennent estranges, et est noté de souvent plus parler qu'il ne conviendroit au service du maistre et au repoz publicque, osant trop et non se souvenant pourquoy l'on coppa la teste à feu son frère.

Il est ainsi, comme Vostre Altèze dit, que les guerres et troubles n'ont donné moyen aux gouverneurs prédécesseurs de Vostre Altèze, d'entendre au redressement de la justice et police, y estant le tout corrompu par la licture des guerres, et par s'estre aussi corrompuz les juges, aulcuns par intérestz, aultres de peu de sçavoir, aultres par malignité, et s'estre faict licentieux et avoir osé trop, se servant de la malice du temps; mais il semble que Dieu l'a réservé à Vostre Altèze pour y donner l'ordre requis. En quoy il convient procéder prudentment et peu à peu, ne se pouvant tout remédier d'une foys. Et pendant que noz gens ont les armes en main, oyres que l'ordre général y fut mis, si conviendroit-il que les juges eussent discrétion pour différer les affaires que pourroient concerner ceulx qu'ont les armes en main pour non causer plus grand mal. Et il est certain que ceulx qui profitent aux charges de guerre et des troubles, font soubz main ce qu'ilz peuvent pour les faire durer; dont je tiens que Vostre Altèze, par sa sagacité, se sera jà peu appercevoir : à quoy il convient aussi avoir regard pour dextrement et sans rien gaster y remédier.

Vostre Altèze verra s'il luy plait ce que le Conseillier d'Assonlevile m'a escript quant à la charge de président du Privé Conseil, et ce que je luy respondz, puisque avec ceste yront les coppies. Je tiens la provision que Sa Majesté ha résolu pour bonne; et trouvera Vostre Altèze en Pamele [1] ung cerveaul posé et rassiz, et homme de bien; et est mieulx Assonville au conseil d'Estat pour travailler, ayant l'esprit vif, et qui voulentiers manie affaires, et y servira bien. Je le vouldroye en aulcunes choses plus discret, et moings ami de son opinion, et plus secret; et je m'assheure que Vostre Altèze en sçaura tirer du service, selon son talent. Il est loyal et affectionné et se monstre zélateur de la religion, et mérite respect pour avoir constantment et continuellement suyvy le party de Sa Majesté, et abandonné ses biens. Une chose diray-je, que l'avoir différé d'exécuter les résolutions de Sa Majesté, ha causé désordre et plus de difficulté à aulcuns affaires, et que de là l'on délaisse ou diffère de respondre à aulcuns pointz.

Je regarderay de me servir de la licence que Vostre Altèze me donne de m'ayder quelqueffoys de main d'aultruy, et mesmes en choses que se peuvent fort bien confier à aultres. Aussi, à la vérité, l'escripre doires en avant m'est de trop grande penne, actendu l'eage que me faict pesant; et useray de la main propre en ce que ne se peult confier à aultre. J'entendz que de là de Bordeaulx l'on nous ha destroussé ung courier; l'on dit et brusle les dépesches qu'il pourtoit pour pardelà et pour Italie. J'ay faict double celle de mes lettres que je soubçonne avoir esté perdue. Je luy escripvoye en recommandation du beaulfilz du feu trésourier de Salins, que oyres que mes lettres ne soient arrivées à temps, a esté bien despesché, dont je remercye bien humblement Vostre Altèze. Aussi luy recommandoye-je le trésourier de Dole, cy-devant contreroleur des alluns à Anvers, que désire résigner son estat de trésourier, pour les vexations que luy font ceulx de la Chambre des Comptes, et pouvoir avec plus de quiétude vaquer à donner ordre à aulcuns ses affaires, dont le Conseillier Richardot parlera à Vostre Altèze de ma part. C'est celluy que lougea Vostre Altèze à Quingey; je supplie à Vostre Altèze de nouveaul l'avoir pour recommandé.

[1] Guillaume de Pamel. Voy. plus haut, p. 54.

LXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 1733, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 93.)

—

Madrid, le 1er novembre 1580.

Madame, la nuyt passée, bien tard, partit l'ordinaire de Lyon, que porte à Vostre Altèze ung pacquet mien, et aussi lettres d'Aldobrandino. Ce matin me sont venues lettres de la main du Roy pour l'empereur et l'imperatrix; et me commande que je depesche courrier à don Jehan de Borgia. Et comme ce courrier passera par Lyon, je n'ay voulu perdre l'occasion pour advertir de la nouvelle defaicte de Don Antonio, que servira beaucop pour mieulx achever noz affaires de Portugal, et rompre les deseings de ceulx qui sur Don Antonio pouvoient faire fondement, pour nous y troubler. J'espère que l'on fera meilleur diligence que l'aultre foys, pour le poursuyvre et l'avoir, s'il est possible, en nos mains, pour émender la faulte précédente, trop lourde et inexcusable, dont aulcuns soubçonnent pis. La particularité verra Vostre Altèze par la coppie de ce qu'en est venu ce mesme matin de Badajoz, et combien que j'envoye la mesme à Monsigneur le Prince, il me semble qu'il n'y auroit point de mal d'en envoyer aultant à Vostre Altèze pour s'ilz n'estoient ensemble. Les nouvelles sont, grâces à Dieu, fort bonnes et importantes, avec ce que l'on m'assheure que Sa Majesté, monsigneur notre Prince et les Infantes se portent tous fort bien, Dieu mercy.

Lo que re fiere el capitan Serrano, que viene del Puerto y ha llegado aqui a Badajos, á los 29 de octubre.

Que al sabado passado, antes del dia, mando Sancho de Avila, que en una cantitad de varcas, que los dias antes havian ganado parte con intelligencia del dicho capitan Serrano, que sercan hasta 30, se embarcase la infantería, llevando en cada ves casi 400 hombres, y que los cavallos en pelo pasasen a nado la ribera, como se hizo de manera que al amanecer todo el exercito havia passado, y ya el campo de Don Antonio estava en esquadrones fuera d'Oporto; y el dicho capitan Serrano con hasta veynte arcabuzeros fue a reconocer el campo, y desbarato el cuerpo de guardia en que havia mas de 200 hombres; y de alli fueron retirandose hasta sus trincheas, y cargando el tercio de Lombardia y algunos cavallos por lo alto, se comensaron a desbaratar y a poner en huyda sin horden, muy confusamente, matandoles los nuestros mucha gente, y llegando a las puertas de la ciudad, los de dentro no los quisieron habrir, antes desde las murallas començaron a hazer señal de paz y sacar vanderas blancas, apellidando a Su Magestad. Heran los de Don Antonio mas de 8 mila y otros 4 m. que havian llegado el dia antes de Guimaraens [1], todos los quales fueron desechos y desbaratados, con solo danyo de tres hombres muertos y quatro heridos de los nuestros: el dicho Don Antonio se huyo, aunque no se sabia del quando este partio y le yva siguiendo la cavalleria. Havian preso al hijo e hija de Don Antonio que estavan en el dicho Puerto y los soldados havian saqueado el burgo y parte de la ciudad; el obispo da Guardo [2] se hallava en Viana, adonde se sospecha yva a parar el dicho Don Antonio: entiendese que no se podra escapar desta ves, a lo menos no se podra rehazer, como la passada. Ha sido victoria de mucha consideracion por la necessidad en que ya se hallava Sancho de Avila de municiones y vituallas, y aun con menos gente de la que parece que era menester para esta empresa.

Relation du capitaine Serrano venu d'Oporto à Badajos le 29 octobre.

Samedi dernier, avant le jour, Sancho Davila ordonna de transporter l'infanterie, par 400 hommes à la fois, sur une trentaine de barques environ, dont ledit capitaine Serrano s'était emparé adroitement. Les chevaux dessellés devaient passer la rivière à la nage. La manœuvre réussit si bien qu'au point du jour toute l'armée avait traversé (le Douro). Déjà les escadrons de Don Antonio se trouvaient rassemblés hors des murs d'Oporto. Le capitaine Serrano avec une vingtaine d'arquebusiers alla reconnaitre le camp (portugais), et dispersa le corps de garde, qui comptait plus de 200 hommes. Ils se retirèrent dans leurs tranchées. Le tercio de Lombardie avec quelques cavaliers

[1] *Guimaraens*, Guimaraes.

[2] Jean de Portugal, évêque de Guarda en 1556, mort en 1588.

chargea les ennemis, qui ne tardèrent pas à plier et à lâcher pied, sans ordre, confusément. Les nôtres leur tuèrent beaucoup de monde. Quand les fuyards arrivèrent aux portes de la ville, ceux de l'intérieur ne voulurent pas les leur ouvrir avant que du haut des murailles l'on eut fait hisser les drapeaux blancs en signe de paix et pour en appeler au Roi. L'armée de Don Antonio comprenait plus de 8,000 hommes, auxquels s'étaient joints quatre mille autres, arrivés la veille de Guimaraes. Tous furent défaits et mis en déroute. Nous n'eûmes que trois morts et quatre blessés. Don Antonio s'est enfui, on ne sait pas au juste à quel moment. La cavalerie le poursuit; on a pris son fils et sa fille qui se trouvaient à Oporto. Les soldats ont pillé le faubourg et une partie de la ville. L'évêque de Guarda était à Vianna, où l'on présume que Don Antonio s'est réfugié. On comprend qu'il ne pourra s'échapper cette fois ou que du moins il ne pourra se refaire comme la fois dernière. C'est une victoire considérable, eu égard au peu de vivres et de munitions dont disposait Don Sancho Davila. Il avait aussi moins de troupes qu'il en fallait pour cette entreprise.

LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 220-221.)

Madrid, le 10 novembre 1580.

Monsieur mon cousin, Il est ainsi que vous dictes que Madame de Parme estoit encoires à Namur, et ha icy envoyé Aldobrandino; mais je tiens qu'ayant responce du Roy que non-seullement elle n'yra en arrière, mais qu'elle passera avant et entrera au gouvernement, estans jà achevez les six moys de Monseigneur le Prince, son filz; et je suis en opinion que si le Prince d'Oranges estoit maintenant vivement poursuyvi, que facilement l'on en viendroit au boult.....

Vous me ferez plaisir de me communicquer les coppies des vielles Lighes héréditaires, que vous me dites en voz lettres espérer recouvrer; et qui pourroit avoir le mesme texte allemand, tant mieulx; et si ferez bonne

œuvre de ramentevoir à la court de Parlement de satisfaire à ce que jà si longtemps Monseigneur le Prince leur ha commandé, que leur avoit miz terme devant Pasques. Quant à ma propre opinion de ce que nous convient faire à l'endroict de Messieurs des Lighes, je le vous ay piéça escript et m'arreste encores au mesmes. Monseigneur le Conte [1] escript à Monseigneur le Prince de Parme son advis et de ceulx qu'il avait assemblé, la pluspart amyz de manier les armes et d'avoir charges: je tiens que Son Excellence ne le trouvera bon, ny la foule que feront les revues, ny les 500 harquebousiers à cheval qu'il vouloit lever, et tiens que ce que ledit Seigneur Prince a oufferl les Allemands que sont en Luxemburgh mutinez, soit pour se rire de l'alarme si chaulde [2], comme si tant petit nombre comme celluy qu'estoit à noz frontières sans artillerie fut, pour en ceste saison d'hyver, occuper les places fortes. Nous nous fondons sur advis de noz cousins de France [3], et ne sçay si nous feingnons nous mêmes les bruitz pour noz deseingz [4]. Je ne fauldray d'en dire tousjours rondement ce qu'il m'en semble. Les surprinses se peulvent ayséement remédier, non par la garnison qu'est à Besençon, que je tiens estre argent perdu, et tiens que estant la cité en combourgeoisie avec les deux cantons, que les François ne s'y jouheront pour non s'attirer dessus tous les canthons des Lighes. Je tiens que d'avoir Monr le Marquis de Varambon monstré visaige fera reculer les trouppes, plus propres à robber et à sacquager qu'à faire grands exploicts de guerre. Les François ne sont pas en termes pour sercher querelles dehors et rompre la guerre; que faisant emprinse sur notre pays, oyres que ce fut soubz umbre du Duc d'Anjou, ils auroient ouverte plus tost et de plus de durée qu'ilz ne vouldroient.

Les affaires de Portugal sont, grâces à Dieu, en biens bons termes, et

[1] Le comte de Champlitte, gouverneur de Bourgogne.

[2] On avait redouté une invasion de la province de la part du prince de Condé. (Lettre du 20 juillet. *Ibid.*, fol. 212.) Cette crainte était mal fondée. En ce moment Henri de Bourbon ne disposait d'aucunes forces. (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. II, pp. 134 et suiv.)

[3] Allusion aux relations qu'entretenait en France le comte de Champlitte avec les parents de sa femme.

[4] « Les faulses allarmes que souvent l'on nous donne, seront, comme je me doubte . . . . . , ung jour cause que l'on ne nous croira quant il seroit besoin. . . . Si ce danger est apparent, armons nous de la faveur des Suisses à temps, et de leurs gens, et non des nostres, si nous voulons bien faire. » Lettre du Cardinal, du 28 octobre. (*Ibidem*, fol. 210.)

seroient piéçà achevées, et se seroyent faictes aultres emprinses si l'on eust poursuyvy près de Lisbona le bâtard Don Antonio, comme l'on debvoit.

L'on l'a baptu de nouveaul et recouvert Oporto, et de nouveaul il a gaigné aux piedz valantment. L'on avoit dit qu'il estoit prins; il n'en est rien; l'on le serche encoires par mer et par terre, et crains assez qu'il n'eschappe; mais il est bien bas, et faict le Roy son compte d'aller de brief à Lisbona....

L'on fait de grandes plainctes de ce que l'on dit que la Court juge par affection soustenans les Conseilliers pour ceulx qui par les brigues des nominations les ont advancé. Je ne sçay s'il est vray; mais s'il estoit, tout yroit mal, que pourroit bien ramener une nouvelle visite plus courte et plus sévère, dont jà l'on parle, et les lettres que l'on dit le Seigneur Prince avoir escript, reprenant la Court, pourroient bien estre le préambule de ceste suyte, dont certes il me desplairoit, ne m'ayant jamais pleu les visites; mais que si de quelc'ung l'on ha malvaise opinion avec souffisans indices, que l'on procède contre icelluy à toute rigueur, sans pour ung ou deux blasmer et mettre en desréputation toute la compaignie.

LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 78, 96.)

Madrid, le 11 novembre 1580.

Madame, j'escripviz à Vostre Altèze par le dernier ordinaire de Lyon. Dieu doint qu'il arrive à bon port, puisque les François commencent à destrousser et tuer les courriers. Ilz en ont tué ung de là de Bayonne, que s'estoit depesché pour la court de l'Empereur. La plainte n'y sert de riens, car oyres que le Roy de France leur expressément commande, il dira qu'il luy en desplait, et que ce sont voleurs ou Huguenotz, et qu'il est mal obéy,

et que si l'on les pouvoit avoir, il les chastieroit. Ceulx que firent le faict estoient XII chevaulx, que environarent le courrier, le despoullarent et le tuarent cruellement, laissans le corps avec seullement les bottes, que ne vailloient riens, et s'en allarent avec les pacquetz. Il n'y en avoit pour Vostre Altèze, pour ce qu'il partit tost après l'ordinaire; et j'ay adverty à Badajoz qu'il seroit bien nous servir de la mer, et avoir frégates armées, comme il se souloit en temps de guerre, et aussi que l'on renouvela les ziffres. Je ne sçay ce qu'ilz en feront.

Aldobrandino est encoires là. Le Signeur Don Jehan de Idiaquez m'assheure que tost il envoira responce aux lettres espagnoles, que j'ay veu. Le prévost Fonch a envoié les depesches en françois, que je n'ay veu, avec son advis, et actend avec désir responce et résolution pour faire les depesches. Sa Majesté ha trouvé fort bonne la responce de Vostre Altèze, quant à non assembler les Estatz, comme l'on luy avoit mis en avant, et à la vérité il n'y avoit raison quelconque, sinon une vaine imagination; et trouve bon ce que Monsigneur le Prince ha escript; et considéré sur ce que luy avoit escript Sadite Majesté, pour disposer sur aulcuns biens confisquez, et sur tout ce point, luy respondra tost. Elle s'est esbey, qu'il tarde tant l'exécution de ce que l'on luy a escript touchant le conseil d'Estat, et qu'il ne remplit les commissions, que l'on luy ha envoyé à Nancy, suyvant ce que plusieurs foys Sa Majesté luy ha escript sa résolution; et dit que la dilation est ce que y mect la difficulté, qu'elle n'a onques pensé de mectre au conseil d'Estat le Marquis d'Avret, bien de le reconcilier sur les mesmes conditions qu'a accepté le Duc son frère, des pays reconciliez et articles de Cologne, ayant voulu avoir l'ung et l'aultre, et que l'avoir mis ledit Duc au conseil d'Estat, est pour luy avoir promis par promesse à part le Duc de Terranova, et Sa Majesté y donne son consentement.

Jà Vostre Altèze aura entendu le trespas de la Royne, de laquelle le corps se consigne aujourd'huy à St-Laurens le Royal, avec grand doeul et douleur de chacun. Dieu, par sa grâce, luy face mercy. Le Roy, grâces à Notre Signeur, se porte fort bien, et aussi leurs Altèzes; et se prépare Sa Majesté pour aller à Lisbone, que l'on tient sera sur la fin de ce moys, ou commencement de l'aultre. Aussi aura sceu Vostre Altèze la seconde défaicte de Don Antonio et de sa suyte, recouvrement de Oporto et aultres places, puisque par ung courrier extraordinaire j'en ay donné avertis-

sement à Vostre Altèze et audit Seigneur Prince, et que nos gens suyvoient ledit Don Antonio que, à son accoustumé, s'estoit mis à la fuyte des premiers: mais noz gens n'ont faict leur debvoir: et oyres que le Duc d'Albe eust envoyé Don Hernando de Toledo, qu'ilz appellent Bugnelo, pour advertir le Roy qu'il estoit prins, il n'en est riens. Et dient maintenant que, comme il est bien voulu, il n'y a personne que ne procure de le cacher pour luy saulfver la vie. Aulcuns escripvent de Badajoz que nos genz le ratindrent près de Baena, à pied, avec l'évesque de la Garde [1], et aulcuns esclaves que pourtoient le bagage, que ledit évesque fit jecter; et que noz soldaz s'amusarent à répartir ledit bagage; et que cependant ilz se saulvarent. S'il est vray ou non, je ne le puis affirmer; mais si bien que par quelque bout que ce soit, que nos gens y ont faict ung fort malvais debvoir.

Sa Majesté tient pour certain que, estant espirez les six moys du gouvernement dudit Seigneur Prince, que Vostre Altèze y sera entrée et que requérant les Estatz obéissans que tous deux demeurent pardelà, que Vostre Altèze sy sera acconmodée et aussi ledit Seigneur Prince, pour ensemble et par bonne intelligence, entendre au gouvernement et à l'administration de la guerre. Et je supplie à Vostre Altèze considérer en quelle confusion aultrement l'on se trouveroit, par la division de ces signeurs, que ne comporteront que l'ung d'entre eulx conmande sur les aultres, et comme Vostre Altèze se trouveroît, s'il y falloit de dehors envoyer ung aultre, et où celluy se trouveroit que fut apropoz et aggréable aux Estatz.

L'on besongne ici aux depesches pour remectre 300 mil escuz pardelà, que je tiens yront tost; et je solicite que suyvant le conmandement du Roy, l'on donne contentement aux Malvendas et à Balbany, et que dois maintenant l'on conmence penser à nouvelle provision.

Jehan Baptista de Tassis partit, il y a troys jours, pour la court de France [2]. Dieu luy doint bon voiaige. L'on luy ha fort recommandé la correspondence qu'il doibt tenir avec Vostre Altèze.

J'ay respondu et satisfaict à plusieurs pointz à Vostre Altèze, que je ne répéteray, pour non la travailler de redittes.

[1] *Garde*, Guarda.

[2] Jean-Baptiste de Tassis devait représenter le pays à la cour de France à titre d'ambassadeur. (Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. II, part. II, pp. 124, 421.)

LXIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1736, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 97, 98.)

—

Namur, le 17 novembre 1580.

Potrà V. S. Illma haver' inteso per una mia lettera di 30 di settembre la pena in che restano per l'avviso da lei havuto che si trovava indisposta di catarro, et mi augumentò poi grandemente venendomi poco appresso per via di Lione nuova che V. S. Illma non solo continuava nella detta indispositione, mà che stava gravemente malata di febbre : qual nuova mi ha tenuto da quel tempo in qua tanto dolente, quanto dire si possa, et non senza (gran) ragione, per le molte cause à lei note, particolarmente per ritrovarsi nel medesimo instante anche Sua Maestà indisposta gravemente. Hora rendo infinite gratie alla divina bontà che mi son' arrivato in un medesimo tempo quattro lettere di V. S. Illma de 18 e 30 di settembre e 16 d'ottobre con aviso della sua tanto da me desiderata salute, et di quella di Sua Maestà che mi hà recato contentezza inestimabile, et mene rallegro con lei cordialissimamente et la prego et supplico à non voler con tanta sua fatica impiegarsi nelli negotii, poiche V. S. Illma stessa confessa, che la sua ètà non lo può comportare, ne tampoco conviene al mantenimento del suo buon' essere, la cui conservatione importa molto al servitio di Sua Maestà et à tutti : et pero deve usare ogni diligentia per conservarsi lungo tempo in buona et prospera sanità, come sommemente desidero, et ne prego Iddio; contentasi V. S. Illma di non si caricare di più peso di quello che puo sostenere, il che facilmente potrà far' hora con la venuta di Funchius, del secretario Laloo, et anco del regente Moles, distribuendo à essi parte de i negotii et del peso, ne si travagli in scrivermi di sua mano, che certo trovandosi debile come scrive con queste sue ultime lettere, poteva farlo di mano di secretario, come la prego à far in futuro; et per dargliene tanto più occassione, mi sono risoluta in risposta delle suddette sue lettere et sopra li altri negotii non scrivere di mia mano, et pero si contenti V. S. Illma far' il medessimo.

Haverò molto gusto intendere che habbia totalmente rihavuto le solite forze, et che mi faccia haver più spesso aviso del suo benestare, che in ciò riceverò singolar contento; et infinito l'hò ricevuto della ricuperata salute di Sua Maestà, che veramente il suo male hà tenuto universalmente ciascuno in grandissimo affanno, et me più d'ogn' altro; deve V. S. Illma persuadere Sua Maestà à non travagliare tanto, ma riposarsi et discansarsi, importando la sua lunga vita et salute tanto come fà à tutta la Christianità, et voglio sperare che la Maestà della Regina, mia Signora, si sara libera dalla febre terzana, et che si condura prosperamente à quel felice parto che si desidera.

Crederò che il cavallier Biondo et altri haveranno dato notitia à V. S. Illma della conspiratione fatto il conte Claudio Landi contra la persona del Signor Duca, mio marito, che per bontà d'Iddio si è scoperta, et questi giorni adietro posta in chiaro con le proprie confessioni delle stesse persone che dovevano fare l'effetto cosi tristo, et sono prigioni in Piacenza; et per che tutti noi viviamo sotto la protettione di Sua Maestà, mi è parso farnela avvisata et supplicarla restar servita à far di ciò quel risentimento et dimostratione che cosa tanto brutta ricerca: et non doveria Sua Maestà favorire detto Conte Claudio come hà fatto nella causa di che hò scritto à V. S. Illma, ne manco comportare che huomini di simil mala natura et intentione come è il Conte Claudio, sieno ricevuti nè tollerati ne suoi stati, ma commandare che ne sia fatto rigorosa et essemplare giustitia, perche il mondo intenda et conosca che S. Maestà tiene il Signor Duca per quel vero et devoto servitore che li è di effetto, et che del Principe mio figlio et me, che siamo quà impiegati nel servitio di Sua Maestà con tanto scomodo et pericolo, fà la Maestà Sua quella stima, che merita il buon zelo et la nostra lunga et devota servitu, sendo assai chiaro, che quando Sua Maestà mostri di tener più conto del Duca, egli sarà molto più rispettato, et non piglieranno alcuni ardire di far scelleratezze, come hà intentato fare detto Conte Claudio, che pur è Sua Eccellenza tanta buon servitore di Sua Maestà come qual si voglia altro, et à V. S. Illma è ben noto, la quale, per la grande affettione che a lei porta il Signor Duca, et per ogni rispetto è obbligata di fare per suo benefitio tutti li buoni uffitii che sono in sua mano, come mi assicuro fara, el massime in tal occasione, di che tutti li restaremo obbligati, et io in particolare obbligatissima, el perche con l'altra mia lettera che va con questa V. S. Illma vedra quanto di più mi occorre sopra negotii, non li dirò davantaggia salvo che di presente estò assai bene, el Donna Margarita stà benissimo Dio gratia, il quale conceda a V. S. Illma quella prospera salute et lunga vita, che per me stessa desidero.

LXIV.

RÉSUMÉ.

La Duchesse était désolée de l'indisposition persistante du Cardinal, laquelle coïncidait malheureusement avec la maladie du Roi. Mais elle vient de recevoir de Granvelle quatre lettres des 18 et 30 septembre et 16 octobre dernier, qui lui apportent l'heureuse nouvelle du rétablissement de Sa Majesté et de Sa Très Illustre Seigneurie. Elle supplie maintenant le Cardinal de moins travailler à l'avenir. Du reste, il pourra désormais partager ce travail de cabinet avec Funck, le secrétaire Laloo et le régent Moles, qui ne tarderont pas à arriver à Madrid. Sa Très Illustre Seigneurie devrait aussi faire écrire ses lettres par ses secrétaires. La Duchesse, de son côté, se propose d'en faire autant, et Sa Majesté n'aurait pas tort d'imiter cet exemple. Elle surtout a besoin de repos et de distractions. Enfin la Duchesse espère que Sa Majesté la Reine est rétablie de sa fièvre tierce.

La Duchesse compte bien que le cavalier Biondi et ses autres envoyés, c'est-à-dire Aldobrandino et Samaniego, auront appris au Cardinal la découverte du complot formé par le comte Claudio Landi contre le Duc de Parme, Octave Farnèse. Elle espère que Sa Majesté, loin d'écouter le coupable, en fera bonne, prompte et exemplaire justice. Le Duc, son mari, et le Prince, son fils, en seront aussi reconnaissants qu'elle-même et d'autant plus disposés à servir le Roi.

Donna Marguerite se porte très bien.

LXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—

Namur, le 18 novembre 1580.

Con un altra mia che va con questa vedra V. S. Illma le lettere che sue ultime hò ricevute, che le originali di quelle delli 8, et 14 di luglio non sono comparse: doverranno esser'state intercette, ma per quanto ho visto dalle copie di esse che lei mi ha mandate non vi era cosa che importasse; non di meno saria meglio che comparissero, et intendo anco che un ordinario di Spagna che andava à Lione, si è perso, et mene dispiace persuadendomi che mi venissino lettere di V. S. Illma; et per una delle sue de 16 d'ottobre hò inteso con molto mio contento l'arrivo a salvamento dell' Aldobrandino, il quale li haveva dato conto et minuto ragguaglio delle commissioni et ordini che da me tiene, et similmente che egli bene informato et instrutto da V. S. Illma se ne fussi passato a Badajos: dove mi scrive lui essere arrivato, et havuto gratissima audientia da Sua Maestà, senza pero trattarli di negotii, havendoli solo fatto riverentia in mio nome, et presentatoli le mie lettere; et mi avisa esso Aldobrandino credere che presto Sua Maestà harebbe inteso le sue commissioni, onde spero che ogn'hora mi debba venire la risposta di quanto desidero et conviene. Ne si deve V. S. Illma maravigliare che io non mi voglia incaricar di questo governo, perche di effetto non saria servitio di Sua Maestà, come mi assicuro ne deve essere bene informato per diverse vie, et particolarmente per il ragguaglio che il Principe mio figlio li doverra dare delli affari di qua, che veramente sono ridotti in extrema necessità et pericolo, per il gran mancamento di denari, et diversi altri bisogni, che quando ci fusse stato qualche somma o modo o credito di poterne trovare, si sariano fatti buonissimi progressi, et si farebbono ancora quando la debita provisione fussi comparsa; impero il tardar tanto a venire dà gran comodità et tempo ai nimici di fortificarsi et provedersi, et far molte pratiche: et li nostri si difidono et perdono il coraggio,

vedendosi cosi lentamente soccorrere et aiutare, ne con loro hanno più forza ne luogo le buone parole ne le persuasioni conoscendo ciascuno che non seli corrisponde con li effetti: a tal che il povero paese et popoli vengono dall' una et dall' altra banda danneggiati, distrutti et consumati, et quel'che è peggio, ogni giorno la maledetta heresia vá ampliando et pigliando vigore et piede, di maniera che quando Sua Maestà non si risolva à voltarsi gagliardamente et presto con i veri rimedii, tutto andera in perditione: perche à voler seguitar nel' modo che s'è fatto sin qui, non è altro che consumarsi poco a poco, onde saria meglio abandonarlo alla libera, et non ci perder' più tempo; ma poiche, come con altre ho scritto, evidentemente si conosce qual sia il vero rimedio, doverria Sua Maestà con prestezza esseguirlo, atteso massime che hora molto comodamente lo puo fare, havendo finito con felice successo l'impresa di Portugallo, voltando la mira et le sue forze à questi paesi prima che i nimici si ingagliardischino, et faccino nuove leghe, che di continuo vanno tramando, et non perdono momento in tentare nuovità et inganni; io ne scrivo à Sua Maestà succintamente et ne mando con questa à V. S. Illma copia, acciò ne habbia notitia; et se bene sono certissima che lei è di questo stesso parere, et che pero non lassera di rappresentarlo a Sua Maestà, sollecitandolo al rimedio et alle necessarie provisioni, tuttavia la prego quanto più posso, à perseverare di far opera che si metta in essecutione et non si dilati punto, perche quello che si fara di presente con uno scudo in un giorno, non si potra far di poi con le migliara delli scudi et in molti anni. Io lo vedo et tocco con mano, et pero ne parlo cosi assolutamente, et se io ho scritto che il vero et principal rimedio sia la forza et l'armi, creda pur' V. S. Illma che è la verità; ma non dico già che si lasci ne abandoni la via della negotiatione, et dell' amorevolezza, che si deve semper tener aperta per usarla con quelli che la vorranno pigliare; et à mio credere saranno pochi, mentre che non siano costretti dal timore et dal' vedere volto et risoluto da vero Sua Maestà à conservare et racquistare questi suoi paesi: et pero dovendosi usare come si dice più l'armi et la forza, ho detto et dico non esser servitio di Sua Maestà, che io pigli il governo, perche sendo donna non posso usare per me stessa il detto principale rimedio dell' armi, ne tampoco commetterlo ad altri del' paese stante li umori che fro loro corronò, et il trattar di dividere il governo, non mi par punto conveniente nè raggionevole per molte raggioni che mi

assicuro sono da V. S. Illma ben conosciute, oltre à che lo tengo per indivisibile quando pero non si voglia cadere in diversi inconvenienti et confusioni; et lo allegare l'exemplo del tempo della Regina Maria non hà luogo, perche non si sta nel medesimo grado, aggiunto che all' hora erano qua presenti la gloriosa Maestà dell' Imperatore et anco il Re, miei signori; et considerando V. S. Illma con il suo prudente giuditio questo fatto, troverra che a mio figlio ne à me non conviene et non è giusto pigliar questi carichi divisi, perche se bene fra esso mio figlio et me è stato et sarà semper in tutte le cose et attioni una ferma et stretta unione, non la potrà essere fra li negotii che occorressero, di natura in se stessi indivisibili, ne manco fra li consigli che assistessero all' una et all' altra parte : impero quando cosi sia servita Sua Maestà, potro io restar qui privatamente et senza titolo di carico per qualche tempo, et non altrimenti assistendo et facendo per servitio di Sua Maestà ogni mia possibil diligentia et opera per il buon fine delli affari di qua, et questo modo tengo sia più sicuro et di più profitto al servitio di Sua Maestà che far di altra maniera, tanto maggiormente che i Franzesi hanno cominciati à entrar nel' paese, et si sente motivi di levar gente in Alemagna, che per impedire et ostare è necessario l'armi et le forze gagliardi. Promettomi che questa mia oppenione sara approvata da V. S. Illma et che pero farà li uffitii che si convengono, perche Sua Maestà si risolva presto, onde non mi alarghero più avanti, aspettando d'intendere la resolutione che Sua Maestà harà dato all' Aldobrandino : intanto sapra V. S. Illma che li giorni adrieto avicinandosi la spiratione delli sei mesi del' governo di mio figlio, lo pregai et feci instantia che dovesse continuare sino alla sudetta risposta di Sua Maestà; et ancor che egli era totalmente risoluto lassarlo, non di meno per farmi piacere si è contentato, et con satisfattione delle provincie reconciliate, che lo desideravono grandemente, come egli medesimo doverra scrivere a V. S. Illma et darli conto di ogn'altra cosa che di qua occorre et passa; et però a lui mene rimetto; la provisione delli 300 mila scudi che lei mi avisa venira in breve sarà buona ma poca rispetto al molto che si deve, et pero non potra far effetto rilevante ne di consideratione : li ripartirà il Principe nelle cose più forzose et necessarie et aspettera maggiore somma con la quale possa intentare di far qual'che buon progresso, ancor'che non mandando Sua Maestà provisione bastante per satisfare à i debiti urgente et necessarii, è modo di haver poi denari mese per mese

secondo i bisogni tutto sarà buttato ne si fara acquisto alcuno di momento, anzi ne seguirà quel'che di sopra ho detto con danno del servitio di Sua Maestà et non senza sua indignita : concorro con il prudente parere di V. S. Illma che sia bene serrare il comertio di Spagna et Portugallo ai rebelli, perche sara molto più il profitto et il guadagno futuro che lo scomodo che di presente ne possi ricevere i paesi di Spagna, et similmente giudico approposito che Sua Maestà si faccia rondamente et apertamente intendere al Re di Francia et alla Regina d'Inghilterra, già che troppo chiaro si conosce il loro doppio procedere, et il danno che al servitio di Sua Maestà porta il dissimularlo, oltre alla reputatione che si perde : intendero voluntieri che tutto si esseguisca, non potendo partorire se non buonissimi effetti. Le cause del mio restar' in Namur haveva V. S Illma intese, et credo haver fatto bene, non ostante che di poi sia successo la resa di Busseein et di Nivella, perche entrando i Franzesi nel' paese, come hanno cominciato, meglio è trovar mi qui che in altra parte più avanti.

Il sommario sopra le cose di Borgogna è finito et lo fò copiare : si mandera con la prima occasione; intanto doverranno comparire li deputati che di la vengono, et s'intendera quello che vorranno dir' di più, con far di tutto advertito V. S. Illma, dicendoli hora parermi necessario non solo la continuatione della lega ereditaria con i Sguizzeri, ma farne un altra difensiva : et mi confermo maggiormente in questo parere havendo visto quel' che me ne scrive Pompeo della Croce et anco el Conte di Champlite, di che mando qui copia perchè V. S. I^ma vi faccia sopra consideratione et le diligentie che troverra convenirsi : à detta provincia di Borgogna hanno dato li giorni passati gran sospetto i Franzesi che in quelli contorni si andavono amassando, che poi si è risoluto in fumo. Ho scritto à V. S. Illma altra volta che il Dottor Frossart è molto idoneo et suffitiente a tutti i carichi, et il' medesimo ho fatto sapere a'l Principe mio figlio, che per parte di Sua Maestà mene ha domandato informatione, et dettoli davantaggio che esso Frossart staria bene in Corte per l'effetto che si pretende, ma molto più servitio faria in Borgogna perche la sua integrita et sufficientia teneria in freno il libero procedere di alcunj di quel' parlamento et sostenerebbe il retto corso della giustitia, mentre che li fussi dato grado et autorita. Impero sendo Sua Maestà risoluto di haver à ogni modo un dottor Borgognone [1] appresso, dico che non

[1] Pierre Froissard.

si puo trovar meglio di detto Frossart, et gratissimo mi è stato tutto quello che V. S. Illma mi ha scritto in questo particolare et sue circustantie et la ringratio infinitamente delli avertimenti che mi dà con tanta amorevolezza, di che in vero li resto obbligatissima, et ne fò molto capitale et stima. Ho visto quel' che V. S. Illma mi scrive et discorre, sopra il processo con Monsieur d'Andalot; et se bene ne havevo qual' che notitia, mi è stato carissimo intenderlo da lei, et mi par molto bene il modo che hà tenuto, et che tiene con detto Andalot. et particolarmente nella risposta fatta alla sua lettera intorno à volersi egli rimaritare: che la copia dell' uno et dell' altro hò ricevuto, et benissimo usa V. S. Illma della sua solita prudentia in dissimulare et tollerare le altrui inperfettioni; ben li dico che non saria se non bene metter fine et silentio à detto processo, che per la sola quiete di V. S. Illma lo desidero et quando lei si compiaccia m'interporro molto voluntieri per l'accomodamento, che mi persuado non debba esser difficile, parendomi che Andalot inclini et desideri la buona gratia di V. S. Illma et fara opera laudabile à scordarsi le cose passate, et à tenerlo per buon parente et servitore; aspetterò che lei mi avisi quel' che meglio li tornera, assicurandola che in questo et in ogni altra cosa che tocchi al suo particolare, et di tutta sua casa, m'impieghero di buona et pronta voluntà sempre; et mi duol grandemente la morte di Monsieur d'Aschey, perche invero V. S. Illma ha perso un da bene et honorato Nipote, et Sua Maestà un buon servitore, et la sua perdita fara mancamento in Borgogna, di che mi condoglio con lei, et la prego à comportar' in patientia quanto viene dalla mano d'Iddio. Il Principe hà provisto il Baliaggio d'Amont in persona di Mons. di Tourese, fratello del' defunto, come V. S. Illma doverra intendere per lettere di esso mio figlio et per altra via, et io non lassero di tenere in buona raccomandatione detto Tourese et quella casa: similmente havero per raccomandato il doiano di Cambrai, et il thessauriero di Dola, Malpas, per far quanto V. S. Illma mi scrive à loro benefitio. Gran desquido fù lassar scappar Don Antonio il giorno che si acquisto Lisbona, potendosi impedire tanto facilmente secondo che qua è venuto scritto, il che non lassera di causare grande spesa et perdimento di tempo. et tal' volta pericolo di nuovi mutini, ben' che non sendo egli seguitato se non da gente fuggitiva et poco atti all' armi, si deve sperar' che presto si mettera fine alla sua impresa, mentre che chi lo seguita faccia le debite diligentie: et sino à che

non si sappia che Sua Maestà sia di effeto in pacifico possesso di quel Regno, resteranno sempre sospesi li animi delle genti di quà et non farà l'avviso della vittoria interamente quel' buon frutto che farebbe quando tutto fussi finito et quietato, come di raggione a quest' hora doverria essere. Circa al parentado con Mantova par' che per mezzo del Cardinale da Este et del vescovo d'Osimo [1] si vadia rattaccando la pratica: non sò quello succedera stante la stravagante natura di quel Duca, come V. S. Illma dice molto bene, alla quale daro aviso dell' esito del negotio.

Alli 30 di settembre li scrissi che in Napoli fu pubblicato la sententia nella causa contro il gran Duca, et in mio favore, con renderli le debite gratie, et hora torno à ringratiarla di nuovo, sapendo che se non fussi stato il buon mezzo et opera di V. S. Illma che ancora resteria il negotio sospeso: et nonostante detta sententia non tengo avviso che habbia havuto la debita essecutione, impedendolo la parte secondo il suo solito con lungherie et gavillationi, se' ben conosce il gran torto che tiene: spero pure con le prime lettere di Napoli haver nuova che tutto sia finito. Del mio trattamento sara bene non la mettere in disputa, nè tampoco la valutatione di, esso poi che la lettera in spagnolo di Sua Maestà parla chiaro, onde mi risolvo valermi di detta lettera, con procurar di esser pagata de primi denari che qua veniranno, per satisfare alle continue et grosse spese che necessariamente mi bisogna fare alla giornata per mantenimento di mia casa.

In oltre scrissi à V. S. Illma alli 3 del passato, et le lettere portò Don Felix d'Aragon, et come di lui non si è inteso altro deve essere arrivato à salvamento. A lei diedi aviso che qui era venuto il Duca d'Arscott et se ne passo à Mons, dove stette alcuni giorni, di poi ritorno qui, et si parti subito per la volta di Aquisgrana à pigliar la sua moglie, per condurla a Beaumon et ivi par che disegni far la sua stantia. Il povero Gaspar Schetz si risolvette andar a servire nel suo uffitio di finanze et menò tutta la sua famiglia à Mons: vi arrivo malato di un catarro che in sei giorni lo porto via, che mi è molto dispiaciuto, atteso che era dispostissimo far qual'che buon servitio à Sua Maestà. Iddio li faccia pace all'anima, et à V. S. Ill raccomando la sua moglie et figli che pretendono ricompensa da Sua Maestà.

[1] Corneille Fermani, évêque d'Osimo de 1574 à 1580.

Sono alcuni giorni che si trova qua l'abbate de Maroille et aspetta resolutione di poter' entrare in Consiglio : dice et promette voler fare gran cose in servitio di Sua Maestà.

Vo intendendo che alcuni procurano di mettere in disgratia di Sua Maestà il Conte di Champlite : non sò bene sopra che si fondino, ma per che lo conosco gentilhuomo honorato, et ministro inclinatissimo al servitio di Sua Maestà, non posso lassar di raccomandar le sue raggioni à V. S. Illma, parendomi in effetto che le sue qualità meritino di esser favorito in tutte le occasioni.

Il presente corriero và dispacciato dal Principe, mio figlio, dirittivo à V. S. Illma, la qual prego à ordinare che l'alligato pligo per Sua Maestà habbia subito buon ricapito, et si contenti darmene aviso. Nostro Signore Iddio, etc.

LXV.

RÉSUMÉ.

—

Elle n'a reçu du Cardinal que des copies de plusieurs lettres dont les originaux doivent avoir été interceptés. Aussi bien ils ne devaient rien renfermer d'important, à en juger par les duplicata. Du reste, si elle est bien informée, un courrier d'Espagne qui allait à Lyon, s'est égaré en route.

Une lettre du Cardinal, du 18 octobre dernier, lui a appris l'heureuse arrivée d'Aldobrandino à Madrid et sa présentation à Badajoz au Roi. L'envoyé a au surplus écrit à la Duchesse que le Roi ne tarderait pas de répondre à la lettre de celle-ci. Elle attend donc cette réponse d'un jour à l'autre.

Que le Cardinal ne s'étonne pas si la Duchesse ne veut pas se charger du gouvernement des Pays-Bas. Ce ne serait pas rendre service au Roi; Sa Très Illustre Seigneurie doit le savoir de différentes sources et notamment par les rapports du Prince, son fils. C'est le manque d'argent qui gâte les affaires ici et empêche de les arranger. Avec des fonds suffisants, il est encore temps de remédier aux embarras de la situation. En attendant l'ennemi se fortifie et les nôtres se découragent. Il n'y a plus moyen de les ramener par de belles paroles; il leur faut des faits positifs. Cependant l'hérésie se

propage et il importe que Sa Majesté prenne des mesures avant qu'il ne soit trop tard. Maintenant qu'il a réduit le Portugal, le Roi a plus de loisir pour s'occuper des pays de par deçà. Il ne faut pas perdre de temps ni encourager les opposants par des nouvelles lois, qui ne peuvent qu'ajouter à la confusion. La Duchesse écrit dans ce sens à Sa Majesté et envoie ci-joint à Granvelle une copie de sa lettre au Roi. Elle compte que le Cardinal partagera son avis et l'appuiera. Les circonstances réclament des mesures urgentes. Ce qu'on ferait à présent avec un écu, ne pourrait plus se faire avec des milliers d'écus d'ici à quelques années. La situation est grave. Si la Duchesse a écrit que le véritable et meilleur remède à y apporter est la force des armes, que Sa Très Illustre Seigneurie n'en doute pas, c'est qu'il en est bien ainsi. Ce n'est pas à dire qu'il faille abandonner la voie des négociations et de la douceur. Il faut toujours laisser cette voie ouverte à ceux qui veulent bien la prendre. Mais, à son avis, il y aura peu d'amateurs, tant qu'on ne sera pas convaincu que le Roi veut absolument garder et pacifier ses États. C'est pourquoi étant donné que pour atteindre ce but, il faut recourir au besoin à la force des armes, la Duchesse a dit et dit encore qu'il n'est pas de l'intérêt du Roi qu'elle prenne en mains le gouvernement. Étant femme, elle ne peut employer par elle-même ce principal remède, qui est celui des armes. Elle ne peut pas non plus se faire suppléer par des ministres pris dans le pays, vu leurs tendances. Enfin il ne lui parait pas opportun ni logique de diviser le gouvernement, et cela pour plusieurs raisons qui, elle n'en doute pas, sont bien connues de Sa Très Illustre Seigneurie. A ses yeux, le pouvoir est indivisible, si l'on ne veut pas tomber dans la confusion et toute sorte d'inconvénients. Il n'y a pas lieu d'invoquer l'exemple de la reine Marie; la situation n'est pas la même. Et puis il y avait alors aux Pays-Bas l'Empereur de glorieuse mémoire et Sa Majesté le roi régnant. Considérant ces faits avec toute la prévoyance de son jugement, Sa Très Illustre Seigneurie trouvera que ni son fils ni elle ne peuvent raisonnablement accepter des pouvoirs divisés. Bien qu'entre son fils et elle ait toujours existé et existera une union étroite et solide, cet accord ne sera pas possible à établir entre les affaires qui se présenteront et qui par elles-mêmes n'admettent pas la divisibilité. Enfin ce même accord ne pourra régner entre les conseillers des deux parties en cause. Par conséquent, si le Roi le veut bien, la Duchesse pourrait rester pendant quelque temps aux Pays-Bas, à titre privé, sans qualité officielle et non autrement, à seule fin d'assister son fils. Elle ferait tout son possible pour aider Sa Majesté à arranger les affaires de ces provinces. Cette combinaison lui parait plus sûre et plus avantageuse que toute autre pour le service du Roi, d'autant plus que les Français ont commencé à envahir le pays et songent à lever des troupes en Allemagne. Pour les en empêcher et les repousser, il est nécessaire d'avoir une bonne armée.

La Duchesse se persuade que son opinion sera approuvée du Cardinal et qu'il fera

en conséquence le nécessaire pour la faire partager au Roi. Elle ne s'étendra pas plus longuement sur ce point. Elle attendra la décision que Sa Majesté aura fait connaître à Aldobrandino. Elle fera seulement savoir à Sa Très Illustre Seigneurie que, les six mois du gouvernement de son fils étant à la veille d'expirer, elle lui a représenté, ces jours derniers, avec force instances qu'il devait continuer ses fonctions jusqu'à ce que la susdite réponse du Roi fût arrivée. Quoique tout à fait résolu à se retirer, le Prince s'est résigné à rester pour faire plaisir à sa mère et satisfaire aux vœux ardents des provinces réconciliées. Au reste, la Duchesse s'en réfère à cet égard au rapport que le Prince doit adresser au Cardinal sur la situation du pays.

La provision annoncée viendra bien à propos, quoique bien insuffisante pour tout ce qu'il y a à faire. Le Prince l'appliquera aux dépenses les plus pressées en attendant une plus forte somme pour tenter quelque entreprise importante.

La Duchesse approuve l'idée de Sa Très Illustre Seigneurie d'entraver le commerce de l'Espagne et du Portugal avec les rebelles. C'est un moyen de réduire ceux-ci. Si la mesure présente des inconvénients pour le quart d'heure, ce n'est rien en comparaison des avantages qu'on en retirera quand la politique et les armes de Sa Majesté auront reconquis et pacifié les Pays-Bas.

La Duchesse estime aussi que des représentations devraient être faites au roi de France et à la reine d'Angleterre à propos de l'aide secrète qu'ils donnent aux révoltés.

Malgré la reddition de Bouchain et de Nivelles, la Duchesse a cru devoir rester à Namur, où elle est plus en sûreté depuis que les Français sont entrés dans les Pays-Bas.

Le mémoire sur les affaires de Bourgogne est terminé et elle en fait faire en ce moment une copie qu'elle enverra à la première occasion. Au reste, elle attend les députés bourguignons et fera connaître leur avis au Cardinal. Pour sa part, elle ne trouve pas seulement nécessaire de continuer la Ligue héréditaire avec les Suisses, mais encore d'en faire une autre défensive. Ce qui la confirme surtout dans cette manière de voir, ce sont les lettres de Pompeo della Croce et du comte de Champlite. Elle en envoie copie au Cardinal. Ces jours passés des bandes françaises qui s'étaient massées sur la frontière, avaient inquiété les Bourguignons, mais il n'y a eu qu'une alerte. Quant au docteur Froissard, il pourrait rendre les plus grands services en Bourgogne, mais puisque Sa Majesté veut absolument avoir auprès d'elle un médecin bourguignon, Elle n'en pourrait prendre un meilleur.

Si Sa Très Illustre Seigneurie le veut bien, la Duchesse s'entremettra pour faire entendre raison à d'Andelot, qui veut se remarier.

Elle a appris avec douleur la mort de d'Achey, en qui le Cardinal a perdu un neveu dévoué et le Roi un bon serviteur. C'est également une perte pour la Bourgogne. Le Prince a donné le bailliage d'Amont à Monsieur de Toraise, frère du défunt. La

Duchesse aura égard à la recommandation du Cardinal en faveur du dit Toraise, du doyen de Cambray et du trésorier de Dôle, Malpas.

Ç'a été une grande faute de laisser échapper Don Antoine. Le jour qu'il a quitté Lisbonne, on pouvait l'arrêter facilement. Maintenant il faudra dépenser beaucoup de temps et d'argent pour le poursuivre et le réduire. Et, tant qu'il n'aura pas été pris, Sa Majesté aura toujours à craindre les agitations des partisans du prétendant.

Au regard du mariage de sa petite-fille Marguerite avec le prince de Mantoue, elle a appris que les négociations avaient depuis quelque temps été reprises par le cardinal d'Este et l'évêque d'Osimo; mais elle ne sait trop quel en sera le résultat, étant donné le caractère extravagant du duc de Mantoue, père.

Le 30 septembre dernier elle a écrit au Cardinal qu'un jugement avait été rendu à Naples en sa faveur dans l'affaire en revendication de sa dot, qu'elle avait intentée au grand-duc de Toscane. C'est parfait, mais elle voudrait bien que le Cardinal intervînt pour faire exécuter le susdit jugement.

Quant à son traitement, il pourra être recouvré, en partie, aux termes de la lettre écrite en espagnol par le Roi, sur les premiers fonds qu'on recevra ici. Elle en a grand besoin, ayant à faire face aux dépenses de sa maison.

Elle a dépêché Don Félix d'Aragon au Cardinal avec une lettre, datée du mois dernier, où elle lui fait savoir qu'elle avait reçu à Namur la visite du duc d'Arschot. De là, il s'est rendu à Mons, puis il a repassé par Namur pour aller prendre sa femme à Aix et la conduire à Beaumont, où il paraît vouloir établir sa résidence.

Le pauvre Schetz qui s'était résigné à reprendre son poste aux finances, avait emmené toute sa famille à Mons [1]. Il y arriva malade d'un catarrhe qui l'a emporté au bout de six jours. La Duchesse en fut très affligée, parce que le défunt aurait pu rendre de grands services à la cause de Sa Majesté. Elle recommande au Cardinal la femme et les enfants de Schetz.

L'abbé de Maroille se trouve depuis quelques jours à Namur. Il désirerait entrer au Conseil.

La Duchesse a entendu que d'aucuns cherchent à provoquer la disgrâce du Comte de Champlitte. Elle ne sait sur quoi ils fondent leurs accusations. Elle tient le gouverneur de la Franche-Comté pour un parfait gentilhomme et un serviteur dévoué au Roi. Elle ne peut donc faire autrement que de recommander sa cause au Roi.

Le Prince, son fils, enverra la présente directement au Cardinal. La Duchesse, de son côté, prie Sa Très Illustre Seigneurie de vouloir bien transmettre la lettre y jointe à Sa Majesté.

[1] Gaspard Schetz de Grobbendonck, trésorier des finances aux Pays-Bas, acquit en 1550 la seigneurie de Hoboken, etc., mourut à Mons le 9 novembre 1580. (De Vegiano, t. II, p. 1744.)

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

—

Madrid, le 24 novembre 1580.

Madame, j'actendz encoires le retour d'Aldobrandino, que je désireroie fut pièça devers Vostre Altèze bien dépesché, et au contentement d'icelle. Devant qu'il se partit j'escripviz à Sa Majesté, pour faciliter le dépesche, et despuis plusieurs fois au seigneur Don Jehan de Idiaques, lequel je sçay ha faict de son coustel ce qu'il ha peu pour m'ayder à solliciter les provisions d'argent, tant requises; et ceulx de la *Hazienda* m'asseurent avoir envoyé les dépesches tout faictz, prestz à signer. Vray est que je ne m'asseure pas qu'ilz dient tousjours vray. Ledit Don Jehan de Idiaques m'asseure que ayant ce qu'il fault à cest effect, il dépescheroit incontinent courrier avec responce aux lettres en espagnol de Monseigneur le Prince. Quant à celles en françois, le prévost Fonch m'asseure, que sur les apostilles qu'il a mis sur les sommaires, il n'a encoires résolution. La convalescence du Roy, la maladie, et trèspas de la Royne, les choses qu'il a convenu pourveoir en ceste occasion, et les affaires de Portugal, que sont aux mesmes termes que dernièrement j'escripviz, causent en aultres choses beaucop de dilations.

Cependant me sont venues lettres, il y a cinq jours, de la court de France, avec ung pacquet de Mondit Seigneur le Prince pour Sa Majesté, que j'ay ouvert et faict déciffrer, et escript à Sa Majesté sur icelluy mon advis. Il n'y avoit lettres de Vostre Altèze, ny nul dépesche en françois; tout vient en espagnol, et donne compte de ce qu'est passé sur l'instance que l'on ha faict à Vostre Altèze d'accepter le gouvernemont, après les six moys du gouvernement dudit Seigneur Prince; demeurant à sa charge la maniance des armes, puisque non seullement les Estatz ont pour aggréable sa demeure, mais en supplient Sa Majesté; et dict ce à quoy il est venu sur le refus de Vostre Altèze d'accepter le gouvernement, qu'elle n'aye responce de ce qu'elle ha enchargé audit Aldobrandino dire à Sa Majesté par l'advis du conseil d'Estat, qu'est de s'estre contenté de continuer en icelluy, pour crainte que aultrement tout ne tomba en confusion. Véritablement je vouldroye, pour beaucop, que Vostredicte Altèze se fut laissée persuader d'entrer elle mesme au gouvernement, actendu ledit consentement des Estatz, sur l'assistence dudit Seigneur Prince. Car comme ils sont unbreux et souvent changent, s'il y survenoit altération, je crains que tout s'impuleroit à ce refus de Vostre Altèze, qu'à ses pouvoirs et instructions; et se peult veoir cler qu'il ne se peult faire aultrement qu'elle n'accepte le gouvernement, ou ce seroit venir en rompture absolute avec Sa Majesté, ny ne se peult pour l'administration des armes prendre aultre expédient que de la personne dudit Seigneur Prince, comme jà l'ay escript à Vostre Altèze, actendu qu'elle n'en peult prendre elle-mesme la charge, ny s'accorderoient jamais ceulx du pays à estre longuement soubz ung d'entre eulx; et d'envoyer ung aultre estrangier d'auctorité, aggréable aux Estatz, et que fut suffisant, je ne sçay où il se prendroit; et qui que ce fût, Vostre Altèze s'en trouveroit bien empesché; et elle mesme voit et confesse que, pour maintenant, il fault, avec la négociation, les armes, et estant mère et filz, se peult dire une mesme personne. Il n'y peult avoir desréputation, puisque tous deux seroient tenuz comme gouverneurs, et administrans les armes, répartant ainsi la charge entre eulx deux; et mesmes que Sa Majesté n'est en cecy libre, mais fault qu'elle s'accomode aussi, en ce que se peult, à la voulenté des Estatz. Et j'espéreroye que par ce bout tous deux ensemble feroient ce service de rendre à Sa Majesté ses païs, avec le bon commencement que l'on y voit, que seroit charger Sa Majesté envers tous deux de l'obligation que Vostredicte Altèze entend mieulx.

J'en touche ung mot audit Seigneur Prince, actendant ce que Sa Majesté escripvra, comme j'espère à tous deux, leur faisant responce en espagnol, et ne sçauroye pour maintenant que adjouster à ce que j'escris audit Seigneur Prince (que je présuppose Vostre Altèze verra). Quant aux nouvelles de ce coustel, l'on m'en escript ung de Bourgongne, que m'est bien dure, qu'est que mon nepveu le Sr d'Achey soit décédé [1] assez à l'imporveue, ayant voulu trop travailler, sur ce que l'on luy ha enchargé sur la chaulde alarme que l'on donnoit au pays, pour le peu de nombre de François qu'es-

[1] François d'Achey. Voy. plus haut, pp. 25, 48, 100, etc.

toit près de noz frontières. Ces alarmes me coustent chier, ayant perdu à l'occasion d'icelle ung tel nepveu, et le frère il n'y a que quattre mois [1]; et sur eulx deux fesoy-je grand fondement pour notre maison, et donner appuy à icelle, l'ung pour le coustel de l'Eglise, et l'aultre du temporel. Mais il fault enfin prandre de la main de Dieu tout ce qu'il luy plait envoyer, et luy en rendre grâces. Et je supplie à Vostre Altèze, qu'il luy plaise nous donner ceste consolation, de ne consentir que les deux charges qu'il avoit l'une de la ville de Dole et l'aultre du baillage d'Amont, dont il n'a jouy ung an entier, par importunité d'aultres, sortent de notre maison, puisque son frère le Sr de Thoraise, d'ung an plus jeune, est suffisant pour la charge de bailly, et le beaul-frère, le Sr de Maillot, vieux soldat, et qu'a eu charge, soit propre pour celle de Dole, ayans tous deux servy en guerre, et en Levant et aux Pays d'Embas, et qu'il luy plaise en escrire ung mot à Sa Majesté, à laquelle j'ay supplié de mesme, voyant que le Sr de Balançon, et aultres font leurs diligences pour les obtenir. En quoy, à mon advis, l'on nous feroit tort, préférans gens meurs, qu'ont servy, et sont de servyce à l'esgal pour le moings des aultres.

LXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 100, 101.)

Madrid, le 9 décembre 1580.

Madame, Je respondray, par ceste, à celle qu'il lui a pleu à Vostre Altèze m'escripre de sa main, du XVII de novembre, par ung courrier françois, dépesché par Monseigneur le Prince, et en préalable luy mercyer bien humblement et très affectueusement du soing qu'il luy plait tenir de ma santé,

[1] Antoine d'Achey, abbé de Faverney. Voy. plus haut, pp. 77, 100.

que à la vérité a esté fort combaptue tout le moys de septembre, et de sorte que les médecins doubtoient de la vie. Et par tout le moys d'octobre ne m'ay peu refaire; mais maintenant, grâces à Dieu, je me porte fort bien, et prest à exposer la propre vie pour le service de Vostre Altèze, avec tant de faveurs et grâces que jornellement elle me faict et aux miens, m'ayant tant favorisé freschement en l'occasion de la perte de feu mon nepveu Monsr d'Achey, que j'ay extrêmement sentu et avec grande cause (mais il me fault tenir pour mieulx ce qu'il plait à Dieu disposer, et luy rendre grâce de tout); m'ayant Vostredite Altèze aydé encoires devant la réception de mes lettres envers Monsigr le Prince, que à ceste cause s'est résolu de pourveoir Monsr de Touraise, mon nepveu, frère du défunct, de l'office de bailly d'Amont, que vacoit avec la charge de Dole par le trèspas dudit défunct, et ce nonobstant les vives et importunes poursuytes de plusieurs personnaiges de qualité du pays, que j'estime comme je doibz et en recongnois infinie obligation. Je crains que les miens n'abusent quelquefoys de la faveur qu'il plait à Vostre Altèze me faire, et qu'ilz ne luy soient trop importuns contre ma voulenté et intention, luy suppliant croire que je ne vouldray, pour qui que ce soit, jamais prétendre synon choses raisonnables, et ce qu'il plaira à Vostre Altèze de sa bonne voulenté, et dont je la supplieray moy-mesmes par mes lettres, ou pour moy pour non estre prévenu, estant si loing, par mon vicaire général, le prévost d'Aire, auquel je supplie à Vostre Altèze vouloir croyre en ce que, de temps à aultre, il luy dira de ma part.

Monsieur l'Illme Cardinal de la Baulme ayant entendu le trèspas du feu mondit nepveu, envoya icy, pour demander à Sa Majesté, les estatz vacans par son décès, pour son nepveu le Comte de Montrebol, sur fondement que, par les instructions, les troys bailliaiges d'Amont, d'Aval et de Dole, et les charges de Dole et Gray, soient par motz exprès réservez à la provision de Sa Majesté; et m'escripvit aussi, me priant d'en faire la poursuyte. Aussi envoya Monsr de Balançon pour les demander pour soy-mesmes, et ne s'oblioient le baron de Chevreau, le Signeur de Dicey, et le Signeur de Montfort, que sont icy. Quoy voyant, pour non estre prévenu, j'escripviz à Sa Majesté, la suppliant qu'il luy pleut me faire grâce, qu'ayant perdu mon nepveu, je ne perdisse les charges vacans par son décès, et mesmes ayant le défunct si peu jouy du bailliaige d'Amont, que n'a pas esté ung an entier,

et que lesdites charges puissent demeurer aux miens, à sçavoir le bailliaige au frère, à qui Monsigneur le Prince l'a pourveu, et la charge de Dole au beaul-frère, que Sa Majesté m'a libéralement accordés; dont je m'assheure que Vostre Altèze aura contentement, et tiens le tout comme de sa propre main. Pendant le plus dangereux de ma maladie, j'avoye de jour à aultre lettres de Matheo Vasques, m'advertissant du dangé auquel estoit Sa Majesté, me disant qu'il y avoit peu d'espoir de vie, et que je pensasse sur ce que advenant le décès (dont Dieu nous garde) seroit à faire, pour en advertir la Royne. Vostre Altèze peult penser en quelle angoisse cela me mectoit, et si cela agravoit mon mal; mais enfin, il ha pleu à Dieu le nous conserver, et se porte fort bien, et du tout refaict, et avec les mesmes forces, ou plus grandes, dont nous ne pourrions assez donner grâces à sa Divine Bonté, et ne faillir de, au plustost qu'il me fut possible, en donner advis à Vostredite Altèze, et despuis du trèspas lamentable de la Royne, que le Roy ha sentu extrêmement; mais il l'ha toutteffoys comporté avec la constance et valeur grande, et comme prince tant chrestien; et se retirant à ses dévotions, mit grand temps à oraisons pour la bonne défuncte, rendant après grâces à Dieu de ce qu'il luy plait disposer, et pourveut après à ce que convenoit pour faire prier pour la bonne défuncte et pour faire pourter le corps fort honorablement accompagné à St-Laurens le Royal. Sa Majesté entra lundy dernier à Elbes, en Portugal, fort bien receu de troys évesques, que y estoient, et d'aulcuns principaulx Signeurs de Portugal; et avec grande démonstration de contentement de tout le peuple, selon que Sa Majesté mesme me l'escript. Et là, comme l'on pense, se assembleront les Courtès, pour pourveoir à toutes choses, ne se trouvant ung seul homme en pied contre Sa Majesté en tout Portugal; ny ha l'on nouvelles de Don Antonio, de l'évesque de la Garde, ny du Comte de Vimioso. Aulcuns pensent qu'ilz sont mortz, et que l'on les aura sacagé des piereries qu'ilz portoient; et que pour non en rendre compte, ilz n'osent descouvrir la mort; mais en ce il n'y ha riens de certain. Enfin il ne pourra estre que tost l'on ne sache qu'ilz sont devenuz. Monsigneur notre Prince et Mesdames ses sueurs, sont en chemin pour venir icy, et feront le Noël à troys lieues d'icy, pour dois là, comme l'on pense, venir à St-Hieronymo, aux obsèques de la Royne, que se feront là solennelles, et jà s'y font les apprestes. Encoires ne me faict rapport le chevalier Blondo de la conspiration du comte Claudio

Landy contre la personne de Monsr le Duc, ny en ay ouy jusques oyres nouvelles. L'entendant, je ne fauldray de faire l'office que Vostredite Altèze peult désirer, laquelle pourra jà avoir entendu ce que s'est faict pour remédier au décret faict par le Conseil d'Italie, devant que j'entrasse en icelluy, pour donner charge au Sénat de Milan de congnoistre de la cause dudit Comte Claude, jà jugié par les ministres dudit Signeur Duc, pour le délict de l'homicide, faict en Parme par charge dudit Comte.

Les lettres de Vostredite Altèze me sont de fort grande consolation, entendant par icelles que Vostredite Altèze se fut du tout refaicte, quicte de la goute, et avec entière santé, et le mesme de Madame Marguerite, dont je louhe Dieu, le suppliant les y conserver plusieurs années, comme je souhaitte et désire, comme chose dont personne vivant ne recepvra plus de joye, pour n'y avoir personne que plus leur soit affectionné, ny que plus d'obligation leur recongnoisse; et remectant la reste à une aultre lettre de main d'aultruy, pour obéir à ce que Vostre Altèze en ce me commande, je feray fin à ceste par mes bien humbles et très affectueuses recommandations à la bonne grâce d'icelle.

LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1735.)

Madrid, le 10 décembre 1580.

Madame, J'useray de la grâce que Vostre Altèze m'a faict, respectant mon eage, me commandant que j'escrive de main d'aultruy en ce que se pourra confier à aultre, et en ceste sorte respondray-je à celle que Vostre Altèze m'a escript de main de secrétaire, du xviii du mois passé, et ne repèteray ce que cy-devant je luy ay escript de l'arrivée d'Aldobrandino, et de ce que nous avons communiqué ensemble devant que d'aller à Badajos, ny luy

diray ce qu'il aura négotié aux audiences qu'il a eues aggréables, ny la finale résolution que Sa Majesté luy a donnée sur le principal de sa charge. Et quant au gouvernement indivisible de Vostre Altèze et de Monseigneur le Prince, exercitant luy de son coustel les armes, et par ensemble les négociations par mutuelles intelligences, puisque je présuppose que ledit Aldobrandino n'aura failly par ses pacquetz, que sont passez par mes mains pour les adresser, d'en advertir plus particulièrement Vostre Altèze, respondant à ses lettres par la voye de Don Jean Idiaques, qui les aura encheminées le droit chemin, ayant aussi assez escript de mon coustel à Vostre Altèze les considérations que icy l'on avoit, oultre ce que le mesme ont escript les Estatz, et plusieurs de pardelà par leurs lettres particulières à Sa Majesté; et s'excuse, entre mère et filz, tout ce qu'entre aultre personne se pourroit dire de réputation que, à mon advis, sera grande, si par mutuelle intelligence les deux rendent à Sa Majesté ses pays que se pouvoient tenir pour perduz; et peult considérer Vostre Altèze l'obligation qu'en ce tous deux chargeront à Sa Majesté, laquelle entend bien qu'il ne conviendroit l'avoir faict venir de si loing à tiltre de gouvernement, et qu'estant arrivée, elle ne l'exercea; et luy supplie considérer quel aultre personne Sa Majesté pourroit prandre, aggréable aux Estatz et confidente à Sadicte Majesté pour ceste charge; et combien que les Estatz ayent consentu que, actendant la responce de Sa Majesté, Monseigneur le Prince continua la charge de gouverneur, il fault faire compte que c'est pour l'espoir qu'ilz ont que Vostre Altèze les gouvernera comme cy-devant, et que à la longue, estant Italien, ilz ne le comporteroient pour gouverneur; et se doibgeant manier les armes, comme Vostre Altèze confesse, je ne vois, aux termes que nous sumes, quel aultre l'on pourroit choisir que fut à propoz, dont Vostre Altèze peust avoir contentement, comme je luy ay jà escript. Je congnois bien, à mon très grand regret, que les affaires y sont en piteux termes, et confesseray joinctement que c'est par nostre faulte, pour non y pourvoir à temps; et m'apperçois combien l'on ha perdu en ceste occasion, mais c'est ung bien qu'il y aye encoires espoir que pourvoyant, il se puisse encoires faire quelque chose de bon. Les lettres pour les trois cens mil escuz sont jà pieçà en chemin, et les termes courts pour se pouvoir tost et promptement servir de l'argent que, comme qu'il soit, aydera. Bien confesseray-je avec Vostre Altèze, que oyres que la somme soit grande, c'est

peu, pour estre jà consumé le tout; et je n'obmets de, suyvant ce qu'elle me commande, continuer de solliciter pour faire donner contentement aux Malvendas et à Balbani; ce que Sa Majesté commande à ceulx de la *Hazienda* fort expressément s'accomplir; et je ne laisse passer jour quelconque sans le ramantevoir, comme aussi le ramantois-je de satisfaire aux sommes que se debvoient délivrer en la ville de Francfort aux Allemans licentiez; et s'ilz eussent commencé, ce que je leur avois dit, d'entrer en payement, ceulx à qui l'on doibt se fussent contentez d'accomoder Sa Majesté de terme; mais de n'y envoyer argent, ny personne pour traicter avec eulx, à la vérité, je le trouve estrange; et le bon est que faisant de mon coustel ces diligences, que nul aultre ne faict, le baron Nicolas de Polviller m'escript que les Allemans sont en opinion que ce soit moy qu'empesche leur payement; mais il fault que je passe cela avec aultres; et oultre ce j'ay tant sollicité despuis l'accord de ces 300 mil escuz, que l'on est après pour bien tost faire beaucop plus grande provision, qu'arrivera à près d'un million; et encoires sollicité-je qu'il passe plus avant, se pouvant Vostre Altèze asseurer que, oultre le respect que je doibs au service du maistre et l'affection que j'ay tousiours porté au bien de ces pauvres pays, l'obligation que je doibs à Vostre Altèze me commande que je n'obmette de faire chose que je puisse en cecy. Quant à serrer le commerce d'Espaigne et de Portugal aux rebelles et encoires aux Anglois, s'exécutant l'édict faict la première fois dois le temps du feu Roy Catholique et de la Royne Donna Isabella, et despuis plusieurs fois publié et mal exécuté, que vaisseaux estrangers ne puissent charger marchandises pendant qu'il y aura basteaux du pays, il y a plus d'ung an que j'en solicite l'exécution; et je sçay que la Royne d'Angleterre le craint merveilleusement. Car ce seroit pour faire souslever ses subjectz contre elle; et elle-mesme en use par oblique; et par ceste manière s'est faicte puissante en mer. Car elle prand ung ou deux escuz par laste sur ce que l'on charge sur basteaulx estrangers, plus de ce que se paye de ce que se charge sur vaisseaulx anglois. Et je n'obmets occasion, pour ramantevoir l'ung et l'aultre, comme aussi sollicite-je que l'on parle cler, et aux François, et à elle; et que, en façon quelconque, l'on ne comporte d'eulx choses indignes. Car cela nous faict perdre réputation; et si ne sert nullement, pour la conservation d'amitié, de leur comporter telles choses, car le souffrant, s'aigrissent par ce moyen les courages et voulen-

tez, et se préparent par leur sentement secret à plus grande haine, pour après tomber en guerre plus aspre; et ne sont l'estat des affaires ny des François, ny des Anglois en termes qu'il leur convienne d'entrer en guerre ouverte avec nous, par où, si l'on parloit clair, avec l'exécution, si les paroles ne suffisent, l'on leur feroit facilement congnoistre la raison. Et si les François entrent aux Pays d'Embas, venant en rompture, il y a bien bon moyen pour, avec peu de fraiz, les retirer de là, et les faire penser en leur propres affaires, sans se mesler de ceulx d'aultruy.

J'actendray, avec désir, l'escript que Vostre Altèze ha faict concevoir sur les affaires du Comté de Bourgongne; et n'y aura que bien que l'envoy se soit différé, jusque à ce que Vostre Altèze ayt ouy les ambassadeurs de Bourgogne, pour veoir si, à l'occasion de ce qu'ilz diront, il sera de besoing y adjouster quelque chose. Et quant à la crainte, que audit pays l'on à eue des François, il m'a semblé ceste fois, comme la précédente, que ç'a esté avec peu de fondement, et que si peu de gens n'estoient pour pouvoir occuper le pays, ny y avoir appareil pour forcer les places munies, comme sont Dole et Grey, et se monstrant à la frontière si à la descouverte, n'estoit pas pour bien guider surprinses. Quand l'on est bien adverty, il est aisé d'y remédier, avec ce que la saison de l'hiver, pour les fanges, rivières et mauvais chemins, le pays pour y guerroyer est impraticable; mais l'on faict voulontiers ces faulses alarmes, pour avoir couleur de lever gens et manier argent, comme je l'ay souvent escript; et que notre principal secours est des Suisses, si nous les sçavons entretenir; mais l'on a dois longtemps négotié avec eulx de sorte qu'il semble que l'on aye plus tost cherché de les fascher, que de les entretenir, afin que, cessant cest appuy, l'on se puisse valoir de faire levée de gens au pays, ou d'y faire milice ordinaire, que seroit l'achevée ruine, l'entière destruction et désolation d'icelluy. Ce que nos prédécesseurs ont très bien consideré; mais les jeunes gens d'aujourdhuy veullent prandre aultre chemin, que pour moy j'ay tousjours tenu et tiens pour fort dangereux. Au regard de traicter avec eulx, pour déclaration des motz de loyal regard, mis en la ligue héréditaire, ou d'ampliation d'icelle, je y respons en italien par escript à part, sur la copie que Vostre Altèze m'a envoyé des lettres de Pompée de la Croix; à quoy je me remets, et ne pense que les Suisses vouldront traicter avec le Comté de Bourgongne de ligue défensive en temps qu'il n'y a apparence

que personne les veuille envahir, et que nous craignons tous les jours de l'estre, ny qu'ilz nous veuillent deffendre à leur despens, comme je le touche audit escript; et nous nous debvons contenter qu'ilz ne nous refusent gens pour notre deffence à noz despens, et qu'ilz déclarent, par lettres si expresses au Roy de France, l'affection qu'ilz nous portent, pour leur estre bons voisins et confédérez, jusques à dire qu'ilz ne comporteront que l'on nous oultrage; ny quand tout est dict, n'est apparent que, avec grande négotiation, le Comté de Bourgogne soit pour obtenir d'eulx dadvantaige. Touteffoys l'on verra quelles seront les instructions et mémoires que le Conte de Champlite et la court de parlement debvoient dresser. Touchant le lieutenant de la jugerie Froissard, j'ay veu ce que Vostre Altèze m'en escrit, et m'est plaisir d'entendre qu'elle en ayt si bonne opinion; en quoy Vostre Altèze ne se forcompte, si je ne me forcompte moy-mesme; et ne sçay quelle charge l'on luy pourroit donner au Comté de Bourgogne, pour en tirer le fruyt que Vostre Altèze espère, pour faire cheminer droit ceulx de la justice. Car oyres qu'il fut conseillier en la Court de parlement, il n'auroit que sa voix; et je crains que l'on ne nous introduise icy quelqu'ung que donne à ceulx de pardelà et à nous icy de la peine. Je ne sçay si Monseigneur le Prince, par ses lettres en françois, en escrit quelque chose à Sa Majesté, car je n'ay veu que celles en espagnol. Je remercie bien humblement à Vostre Altèze ce qu'il luy plait m'escrire, quant au procès avec Monseigneur d'Andelot, me faisant tant de faveur que se vouloir employer à moyenner l'accord, lequel j'ay tousjours désiré et offert audit d'Andelot toute raison; mais il ne conviendroit que, pour avoir voulu estre farouce, et avoir donné travail et peine à feu Madame ma mère, que Dieu absoille, il doibge plus proufliter du bien de la maison que les aultres; et j'ay escript piéçà au prévost d'Ayre Morillon les conditions ausquelles je condescendois; et en a freschement parlé ledit lieutenant Froissard au lieutenant dudit Seigneur d'Andelot à Dole, lequel luy dit qu'il tenoit pour certain que, payant ce que luy a esté offert, qu'est ce que luy vient par le testament de Madame ma mère, et dadvantage le fruit et intérest des deniers dois le trespas d'icelle, cela pourroit faire l'accord; et j'ay piéçà escript que, combien que lesdits intérestz ne luy soient dehuz, puisqu'il n'a tenu qu'à luy de recevoir les deniers, car souvent l'on les luy a offert de luy payer, j'estois touteffoys content, pour achapter paix, de luy faire délivrer et payer lesditz intérestz

mais de luy donner dadvantaige, ce seroit faire trop grand dommaige aux pupilles, puisque les aultres soeurs demanderoient le mesme, et de ce qu'elles ont obéy plainement, méritoroient plus tost que l'on fit davantage en leur endroit, qu'aultrement. Ilz se debvoient trouver ensemble à Dole à la Saint-Martin, et parler de nouveau dudit accord ; et je le désire, et me valoir de la faveur qu'il plait à Vostre Altèze me faire, et voulontiers oublieray toutes les choses mal passées, quand il se vouldra accomoder à nous estre bon allié et amy, cessant le différend de ce procès.

Je mercie aussi très humblement l'offre qu'il plait à Vostre Altèze me faire de tenir la protection de la maison de feu mon bon nepveu d'Achey, et des miens, comme elle ha jà faict, et dont je luy recongnois infinie obligation, et de ce qu'il luy plait m'offrir d'avoir pour recommandé le doyen de Cambray, et Jehan de Malpas, que demeureront perpétuellement très humbles serviteurs de Vostre Altèze, et m'asseure qu'en ce qu'il luy plaira les employer, elle s'en trouvera bien servie.

La faulte commise de non avoir poursuyvy, après la première deffaicte, Don Antonio, est à la vérité très grande, et inexcusable, et non moings, qu'à la seconde deffaicte l'on n'ayt aussi usé plus de diligence; mais comme qu'il soit, Sa Majesté demeure paisible du Royaulme de Portugal, comme Vostre Altèze entendra par aultres lettres. Et toutefoys je suis d'advis que Vostre Altèze diffère d'envoyer l'homme de lettre pour soustenir le droit de Monsieur le Prince Rainutio, petit filz de Vostre Altèze, jusques à ce que Sa Majesté soit icy de retour de Portugal.

Dieu doint que la pratique rataché avec le Duc de Mantua puisse avoir le bon succès que je désire; et s'il semble à Vostre Altèze que de mon coustel j'y doibge faire dadvantage, me l'advertissant, je ne fauldray d'y faire tout ce que me sera possible.

Ce m'est fort grand plaisir d'entendre que la sentence soit prononcée à Naples en faveur de Vostre Altèze, sur le procès intenté contre le Duc de Florence. Il n'a tenu à moy qu'il ne se soit plus tost effectué, et je m'esbeis que jusques à oyres, quoy que l'on en ayt escript au Viceroy, il n'aye adverty Sa Majesté qu'il ait faict prononcer ladite sentence, oyres qu'il l'ait faict. Pourveu que l'exécution s'en soit ensuivie, comme j'espère, tout sera bien, et n'y ha pour quoy Vostre Altèze me doibt mercier chose que je face pour son service, m'y tenant plus qu'obligé.

Il me semble bien de non mectre plus en dispute son salaire de gouvernante, ny la valeur des escuz, puisque la lettre en espagnol donne satisfaction à Vostre Altèze; et me suis esbey d'avoir entendu dois Badajoz que Aldobrandino en ayt faict nouvelle instance.

La résolution qu'a prins le Duc d'Arscot de conduyre sa maison à Beaumont, me semble bonne, et dois là pourra, quand il vouldra, se trouver au Conseil d'estat; mais j'ay sentu à la vérité très fort le trèspas du Signeur de Grobedonck. Gaspar Schetz, qu'estoit homme d'esprit et de service, oyres que son discours de s'eslargir plus en ce de la religion ne me plaisoit; mais véritablement j'espérois qu'il feroit quelque bon service, pour effacer tout ce que de mauvaise opinion l'on pouvoit avoir de luy; et ne se peult nier qu'il n'ayt bien servy à Cologne. Je ne fauldray d'avoir pour recommandez en ce que je pourray la vefve et ses enfans, comme Vostre Altèze me commande.

Et quant à l'abbé de Maroilles, Dieu doint qu'il face le service qu'il offre. Il m'escrit que s'il n'entre au Conseil d'Estat, qu'il se vouldroit retirer hors du pays, en quelque université, pour non avaler la honte; mais je l'exhorte, par mes lettres, à ce qu'il actende la résolution des Estatz; et si elle est telle qu'il désire, il pourra avoir entrée audit Conseil d'Estat, et si non, il sera mieulx en son monastère, que hors du pays, puisque estant là, l'on continuera de faire tousjours bon office, et qu'il gaignera plus avec patience estant là, que non, estant dehors; car le monde penseroit qu'il se retira du pays pour resentement qu'il eust contre le Roy, ou contre les Estatz.

Le Comte de Champlite a adverty icy le mesme, qu'il a escrit à Vostre Altèze, que icy l'on cherchoit de le mectre en disgrace de Sa Majesté, l'imputant à aulcuns de ses malveuillans du comté de Bourgogne, je ne sçay sur quel fondement; et je luy ay respondu, comme il est vray, que réalement il se forcompte, n'en ayant veu apparence quelconque, l'advertissant que j'ay veu advenir le mesme à aultres en Bourgongne; que l'on fesoit semer tel bruit sans fondement, pour les tenir en peine; l'asseurant que si j'entendz qu'icy il se machine quelque chose contre luy, je ne fauldray de l'en advertir, afin qu'il se puisse justiffier. Et je n'ay failly d'adresser les pacquetz de Vostre Altèze, qu'a apporté ce courrier, tant à Sa Majesté que à Aldobrandino.

LXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—

Namur, le 10 décembre 1580.

Assai presto mi è venuto perturbato la contentezza, et gioia che sentivo per la ricuperata salute di Sua Maestà, sendo poco appresso seguito la inaspettata et acerba morte della Regina, mia signora, che sia in cielo, da me intesa con quel maggior dolore che V. S. Illma puo considerare, si per la perdita inestimabil che si è fatta et in tempo quando meno conveniva, come per la pena et travaglio che con tanta ragione ne hara sentito Sua Maestà, conforme a che V. S. Illma mi scrive; et di questo grave accidente mi condolgo con lei amaramente, ancora che sia necessario conformarsi con la volunta Divina et la prego, quanto più posso non cessar di persuadere Sua Maestà a tener cura et pensiero della sua salute per conservation della quale tutti quelli che li sono appresso devon procurare et li altri pregare Iddio, come fò io continuamente, importando questo piu che altra cosa al beneficio universale di tutta la Christianità; et io aspetto con estremo desiderio intender che la Maestà Sua sia totalmente ridotta nel pristino suo stato di sanità et forza; si contenti V. S. Illma darmene particolar raguaglio in che ricevero singulare et sommo contento, et anco di sapere che lei habbia ricuperata la intiera salute, come tengo per fermo havera, atteso la ferma speranza che con la sua lettera dell ultimo d'ottobre me ne ha dato, et creda che stò et starò con pena sino a che mene venga la certezza; ma ben desidero che V. S. Illma si risolva non si affaticar con lo scrivermi di sua mano, si come ne la ho pregato più volte et ultimamente alli 17 del passato, che li scrissi allungo con un corriero espresso che spedi il Principe mio figlio dirittivo a lei; et assicurandomi che à quest' hora sarà comparso à salvamento, non repeterò quello che li ho scritto, si ben dirò che oltre alla sudetta littera di V. S. Illma ne hò ricevute dua altre de 28 d'ottobre et

primo di novembre, con copia dell' avviso della disfatto di Don Antonio, che di poi per via di Lione sono avvisata esser' stato detto Don Antonio fatto prigione [1], et se bene l'avviso si tien per vero, sen' aspetta non di meno la confirmatione con grandissimo desiderio, per che con tal successo saranno le cose di Portugallo del tutto finite: che venira molto approposito per ogni rispetto, principalmente gli affari di questi paesi che restono in quel pessimo stato che a V. S. Illma ho scritto con detta mia ultima, et ogni giorno vanno peggiorando per le istesse cause et ragioni avvisatoli, et in particolare per il gran mancamento di denari; ne giova dire che qua si troveranno sopera l'assegnamento delli 300 mila scudi che Melchior d'Errera [2] doveva rimetter di Siviglia, perche qua non sono mercanti con chi contrattare, ne persone che habbino denari, come mi persuado che V. S. Illma sappia : et certo che se non vengon presto danari può credere assolutamente che ogni cosa andrà in rovina et perditione, di che più appieno li doverra scrivere il Principe, mio figliolo, et di ogni altra cosa che occorre et passa. Hò inteso l'oppenione di V. S. Illma sopra il discorso mandatoli di Gaspar Schetz [3] et nella medesima sustantia a lui replicai quando melo diede, ma essendo egli passato a meglio vita resta finita questa pratica, aggiunto che la dieta d'Alemagna non si fà altrimenti per hora, secondo intendo. Et la causa della revocatione di essa non sò, et forse non è se non bene che sia prolungata, stante li humori che di presente corrono et la disposition de i tempi. Stò aspettando risposta et risolutione da Sua Maestà intorno a quanto portò a carico l'Aldobrandino et che anco di poi li ho scritto: et mi prometto che V. S. Illma farà opera che venghi presto, si come ne la ho pregata et di nuovo prego, con tornarli a dire non convenirsi punto al servitio di Sua Maestà ne al beneficio di queste cose che io m'incarichi del governo, sendo più che

[1] Ce bruit n'était pas fondé. Don Antonio n'avait pas été fait prisonnier. — La correspondance manuscrite de Philippe II avec Don Chistoval de Moura, relative à la conquête et à la succession du Portugal de 1566 à 1580, est conservée dans la bibliothèque de Metz. Voy. *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 3ᵉ série, t. X, p. 145. Les éditeurs des *Documentos inéditos* ont publié dans le t. VI : « La Correspondencia de Philippe II con varias personas, y principalmente con D. Cristoval de Moura ó Mora, su ambajador en la corte de Lisboa, sobre ascentos concernientes à la succession de la corona de Portugal durante el reinado de Cardinal D. Enrique. » Voy. aussi t. 27, 31, 32 à 34, 39 à 44.

[2] Melchior d'Herrera, ci-devant trésorier. Voy. plus haut, p. 170.

[3] Voy. plus haut, pp. 151, 195.

mai necessarie le forze et l'armi, che tutto il resto è burla; et per haver di ciò scritto à V. S. Illma largamente non glielo replico, tenendo per fermo che Sua Maestà senza più dilatione debba far gagliardamente tutte le provisioni che si ricercano et che se li è fatto sapere essere più che necessarie.

Mi è stato grato intendere che V. S. Illma approvi la risposta che ha fatto a Sua Maesta sopra la convocatione delli Stati Generali, di che mi domandò parere, et invero non è cosa da trattarne.

Qua sono venuti li deputati di Borgogna et mi hanno informato della lor commissione. Li ho inviati a mio figliolo acciò l'intenda, et di tutto si darà raguaglio à Sua Maesta et à V. S. Illma, et io mandero il sommario dell' altre cose conforme a che ho avisato voler fare, et scriverro quanto di più mi occorrera. Circa al particolare del consigliero Assunville, ho visto quello V. S. Illma mene discorre, et anco la copia della sua lettera et risposta, et tutto mi par bene, ne lasscerò di dire che la lunga et fedel servitù di detto Assunville merita risguardo et consideratione, et che seli dia contentamento per quelle vie et mezzi che più approposito da Sua Maesta et da V. S. Illma saranno giudicati; scrissi a mio figliolo raccomandandoli il doyen di Cambrai: mi ha risposto che molto prima si trovava haver promesso a Wassel [1] et che perhora lo scusi: non mancherà occasione di favorire detto doyen, et io ne haverò pensiero per rispetto di lei che me l' hà raccomandato. Rendo a V. S. Illma molte gratie per il rimedio che mi avvisa haver subito dato sopra la commissione spedita il consiglio d'Italia ad instantia del Conte Claudio Landi contra il Signor Duca mio, et non fò dubbio che se lei fussi stata in quel tempo ivi presente non si saria fatto tale speditione, et mi assicuro ancora che per il giusto havera V. S. Illma sempre le cose di Sua Eccellencia in buona raccomandatione, et che nel particolare della congiura fatta contra la sua persona dal detto Conte Claudio, di che sarà

[1] Godefroid Veusels ou Vuesels, fils de Philippe et d'Émérence Sterck, né à Bruxelles le 23 février 1540, protonotaire apostolique, docteur en droits, chanoine honoraire de la cathédrale d'Anvers, chanoine et doyen de l'église collégiale de Hilvarenbeek, grand-prévôt de Maastricht, fut nommé conseiller ecclésiastique du Grand Conseil de Malines par lettres patentes du 4 décembre 1580. Dix ans auparavant il avait été envoyé en Espagne pour y faire des représentations au Roi à propos des exactions du duc d'Albe; ce qui ne l'empêcha pas d'être exilé à cause de son attachement à la religion catholique et à son souverain, le 15 avril 1578. Par suite du décès de François de Wallon-Cappelle, second évêque de Namur, il fut nommé à ce siège, mais mourut peu de temps après sa nomination, le 7 décembre 1592.

informata, non lascerà di far offitio per che Sua Maesta ne faccia risentimento et rigorosa giustitia, si come à V. S. Illma scrissi con la sudetta mia ultima, et in vero che per ogni rispetto deve Sua Maesta favorir Sua Eccellencia et V. S. Illma tener in ciò la buona mano, di che tutti li resteremo obbligati et io più d'ogni altro. Sin à hora non tengo avviso di Napoli che la sententia in mio favore contra il Gran Duca habbia havuto essecutione, che tuttavia la parte usa del suo solito procedere spero: pur' in Dio che un giorno si finirà questo benedetto negotio. Del mio trattamento non accade parlare, poi che la lettera in spagnolo di Sua Maesta basta per potessi io pigliare sopra li denari che qua veniranno si come à V. S. Illma ho avvisato: alla quale per hora non dirò altro, pregandoli da Iddio la prosperità et contento che per me stessa desidero.

Post-scriptum de la main de Son Altesse.

È tanto il dolore che sento della morte della Regina, mia Signora, che non sò esprimerlo, considerando la perdita che si è fatta et alla pena et travaglio di Sua Maesta per la cui conservatione et lunga vita deve V. S. Illma più d'ogni altro proccurar, con far opera che si discarichi di tanto affaticar nelli negotii, et similmente si deve con diligentia mirare al mantenimento et prospera salute delli Sermi Principe et Infante, miei Signori, facendoli tener buona custodia et cura, conforme a che ricerca la loro età et qualità. Creda V. S. Illma che le cose di quà sono ridotte allo estremo, et senza presto aiuto di denari non si posson più sostenere, non solo per il danno che fanno i nemici, ma i nostri soldati stessi che constretti dalla necessità et dalla fame, fanno tanti disordini che mettono in disperatione li borgesi et ogni altro che si trova nelle medesime terre, oltre al rubare che di continuo fanno per le campagne; et il voler rimediare è, impossibile senza denari, et ciò vedo io qui in Namur con li miei occhi, portando pericolo che d'hora in hora si saccheggi et perda la terra. Et pero non si deve V. S. Illma maravigliare se tanto si sollecita la sudetta provisione, et più non basta dire che venirà perche, non è punto creduto, atteso che con tale speranza si, è, intrattenuto le genti molti et molti mesi, et li ultimi avvisi di là intorno à questo sono che era andato Melchior d'Errera a Siviglia, et perche V. S. Illma intende benissimo il tutto non gliene diro altro. Io tengo salute insieme con Donna Margarita, desiderando saper il medesimo di V. S. Illma, la qual prego far inviar l'allegato plico all' Aldobrandino.

LXIX.

RÉSUMÉ.

—

La joie que la Duchesse a éprouvée de la guérison du Roi, a été bien vite troublée par la nouvelle du décès de la Reine. Elle ressent vivement, surtout dans les circonstances présentes, la perte qu'elle vient de faire. Elle prend aussi une grande part à l'affliction de Sa Majesté, mais il convient de s'incliner devant la Volonté Divine. Il ne faut pas non plus oublier la maladie dont le Roi est à peine remis, et c'est pourquoi elle prie le Cardinal d'engager plus que jamais Sa Majesté à prendre souci et à avoir soin de sa santé. C'est à ceux qui sont près de lui d'y veiller particulièrement. Les autres ne peuvent que prier Dieu, comme elle le fait, pour la conservation d'une existence qui intéresse toute la Chrétienté. Pour sa part, la Duchesse est impatiente d'apprendre que le Roi a recouvré complètement ses forces. Elle compte sur Sa Très Illustre Seigneurie pour lui donner tous ses apaisements à cet égard, comme au sujet de sa propre indisposition; au reste, elle espère que le Cardinal est entièrement rétabli à cette heure. La lettre que Granvelle lui a écrite à la fin du mois d'octobre dernier, faisait déjà prévoir ce résultat favorable. Elle voudrait maintenant que le Cardinal ne se fatigât plus à lui écrire; elle l'en a déjà prié plusieurs fois, et en dernier lieu dans sa lettre du mois dernier, que le Prince, son fils, a envoyée directement à Sa Très Illustre Seigneurie par un courrier exprès. A l'heure qu'il est, ce courrier sera sans doute arrivé sain et sauf à Madrid. Elle ne répétera donc pas ici ce qu'elle a écrit à Granvelle dans sa lettre précitée.

Elle a reçu du Cardinal deux autres lettres, l'une du 28 octobre et l'autre du premier novembre, avec une copie de l'avis envoyé à Granvelle au sujet de la défaite du prétendant portugais, Don Antonio. Elle-même a appris depuis, par la voie de Lyon, la capture dudit Antonio. Tout en croyant qu'il a été réellement fait prisonnier, elle voudrait bien recevoir la confirmation de cette nouvelle. Cet heureux événement mettrait fin pour jamais à l'affaire de Portugal. Et cela viendrait très à propos sous tous les rapports, principalement pour les affaires des Pays-Bas, qui sont restées dans le plus déplorable état, comme elle l'a exposé à Sa Très Illustre Seigneurie dans sa dernière lettre. Ces affaires vont s'empirant tous les jours pour les mêmes raisons qu'elle a déjà fait connaître et surtout à cause du manque d'argent. Ainsi elle n'ose affirmer qu'on trouvera à escompter ici l'*assignation* de 300,000 écus que Melchior d'Herrera devait envoyer de Séville. Il n'y a pas ici des marchands avec lesquels l'on puisse traiter ni des gens qui aient de l'argent, comme d'ailleurs Sa Très Illustre Seigneurie le savait bien. Et certes, si les fonds n'arrivent pas bientôt, il est fort à craindre que tout ne soit immanquablement perdu. Le Prince, son fils, en écrira plus longuement au Cardinal, ainsi que de tout ce qui se passe. Granvelle a fait connaitre à la Duchesse son opinion sur Gaspar Schetz, mais celui-ci étant mort dans l'intervalle, la mission dont il s'agissait pour lui n'a plus d'objet. D'ailleurs la diète d'Allemagne ne se réunit pas pour le moment, d'après ce qu'elle a entendu, elle ne sait pas pourquoi. Ce n'est peut-être qu'un ajournement, étant données les circonstances actuelles et l'esprit qui règne.

La Duchesse attend la réponse du Roi à la lettre qu'elle avait chargé Aldobrandino de remettre à Sa Majesté. L'envoyé lui a écrit que le Cardinal emploierait toute son influence à hâter l'envoi de cette réponse. En attendant elle croit devoir le déclarer de nouveau : il ne convient point au service du Roi, et il n'est pas de l'intérêt des Pays-Bas que la Duchesse se charge du gouvernement; car il importe plus que jamais de recourir à la force des armes. Tout le reste est de la plaisanterie. Comme à ce sujet elle a écrit longuement au Cardinal, elle n'y reviendra pas. Elle ne doute d'ailleurs pas que Sa Majesté n'envoie, sans plus de retard, la provision d'argent nécessaire et plus que nécessaire.

La Duchesse est charmée d'apprendre que le Cardinal approuve la réponse qu'elle a faite à Sa Majesté au sujet de la convocation des États Généraux. En vérité, il n'y a pas lieu de s'en occuper.

Les députés de la Bourgogne sont venus à Namur et lui ont fait part de la *commission* dont ils étaient chargés. Elle les a envoyés à son fils pour qu'il en prît connaissance. Rapport du tout sera fait à Sa Majesté et à Sa Très Illustre Seigneurie. Elle enverra de son côté une note relative à toutes les autres affaires de la Bourgogne, comme elle l'a du reste promis.

Elle a lu ce que Sa Très Illustre Seigneurie lui a écrit au sujet du conseiller d'Assonleville, la copie d'une lettre du Cardinal à ce dernier et la réponse de celui-ci. Tout cela lui parait bien, et elle ne peut que recommander d'Assonleville. Ses longs et loyaux services méritent d'être pris en grande considération par Sa Majesté et Sa Très Illustre Seigneurie.

Elle a écrit au Prince, son fils, pour lui recommander le doyen de Cambrai. Il lui a répondu que depuis longtemps il avait engagé sa promesse à Wassel et que pour l'instant il la priait de l'excuser. Il se souviendra du doyen à l'occasion, et elle-même y songera par égard pour celui qui le lui a recommandé.

Elle rend grâces au Cardinal de la manière dont il a fait échec à la démarche tentée par le conseil d'Italie sur les instances du comte Claudio Landi et contre le Duc de Parme, son mari. La Duchesse est bien sûre que, si elle s'était trouvée là, semblable démarche n'aurait pas été faite. Elle remercie le Cardinal d'avoir toujours défendu les intérêts de Son Excellence et de soutenir aujourd'hui sa cause contre les machinations

de ce Landi. Elle lui sait gré d'insister pour que Sa Majesté tire vengeance et fasse justice de cet odieux personnage. A tous égards Sa Majesté et Sa Très Illustre Seigneurie doivent protéger plus que personne le Duc et la Duchesse de Parme, leurs plus dévoués serviteurs.

La Duchesse n'a pas encore reçu avis de l'exécution du jugement rendu à Naples en sa faveur, dans le procès qu'elle soutient contre le grand duc de Toscane en restitution de sa dot. Elle espère qu'un jour, bientôt, elle en aura fini avec cette maudite affaire.

Elle ne reparlera pas de son traitement, puisque la lettre écrite en espagnol par Sa Majesté suffit pour l'autoriser à le prendre sur les fonds à expédier aux Pays-Bas, comme elle en a avisé Sa Très Illustre Seigneurie. Elle ne croit donc pas nécessaire d'en dire ici davantage au Cardinal.

Écrit de la main de la Duchesse : Si grande est la douleur que je ressens de la mort de la Reine, ma souveraine, que je ne saurais l'exprimer en songeant à la perte qu'on a faite et à la peine et à l'angoisse de Sa Majesté. Plus que personne Sa Très Illustre Seigneurie doit veiller à la conservation de la santé et de la vie du Roi. C'est à lui de faire en sorte que Sa Majesté se décharge de ce grand labeur des affaires. Il a à s'occuper diligemment de la santé du jeune Prince et de l'Infante, à leur assurer les soins et la surveillance que réclament leur âge et leur qualité.

Je prie Sa Très Illustre Seigneurie de bien le croire, les Pays-Bas en sont réduits à l'extrémité et, sans un prompt secours d'argent la situation ne peut plus se maintenir. Il n'y a pas seulement les déprédations des ennemis, mais nos propres soldats, contraints par la nécessité et la faim, commettent tant de désordres qu'ils poussent au désespoir les bourgeois et tous ceux qui se trouvent dans le pays. En outre ils pillent sans cesse les campagnes. Il est impossible sans argent de porter remède à cet état de choses. Je vois ici à Namur le danger imminent, au point de craindre que d'une heure à l'autre ils ne saccagent et ruinent la contrée. Votre Très Illustre Seigneurie ne doit donc pas s'étonner si je réclame aussi vivement la susdite provision d'argent. Et il ne suffit plus de leur dire qu'elle va venir : on ne me croit point, attendu que pendant tant et tant de mois j'ai bercé mon monde de ce vain espoir. Les dernières nouvelles que j'ai reçues à cet égard sont que Melchior d'Herrera est allé à Séville. Par conséquent Votre Très Illustre Seigneurie, sachant maintenant tout à fait à quoi s'en tenir, je ne lui en dirai pas davantage. Je me porte bien ainsi que Donna Marguerite et je souhaite d'apprendre qu'il en est de même de Votre Très Illustre Seigneurie, et je la prie de faire transmettre le pli ci-inclus à Aldobrandino.

LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—

Madrid, le 20 décembre 1580.

Con questa respondero alla lettera di Vostra Eccellenza delli 23 del passato, la qual ha ragione di non voler scrivere il medemo a che a Sua Maesta, a me, poiche veddo li dispachi et saria pigliar lei travaglio doppio senza bisogno ; et è pur troppo grande quello che piglia di scrivere di suo pugno, che non convenirebbe. Io non ho anchora visto quello che se scrive in francese, per essere anchora nelle mani di Sua Maesta, ma visto che lo havero, tenendo per certo che al solito me lo remettera, et inteso quello che le dette litere contengono, procuraro d'intendere, lo più particularmente che me sara possibile la mente di Sua Maesta, accio che Vostra Eccellenza ne sia advertita. Ben le diro che Sua Maesta è restata molto sodisfatta di quello che Vostra Eccellenza li ha scritto di man sua et specialmente di che se sia risoluto a che postponendo tutte le altre considerationi sue (che in vero sonno grandi essendo li negotii nelli termini che se trovono) se sia contentata di per compiacere a Sua Maesta restar in quel caricho. Et io spero che Vostra Eccellenza havera sadisfattione della nova che havera con le ultime, di che Madama sia quella che passati, li sei mesi che li stati hanno consentuto che Vostra Eccellenza governi, habbi di succedere a lei, et come è grata a quelli populi spero che ne haveranno molta consolatione et che tanto più voluntieri se accomodaranno con Vostra Excellenza nelle cose che proporria loro.

Ho visto quanto Vostra Eccellenza ha scritto circa il castello di Piacenzza et per me haveria voluto havesse differito anchora questa instantia, si come lo scrissi li giorni passati a Madama, anchora che diro che Vostra Eccellenza lo fa con grandissima modestia et boni termini : et diro di più che ha gran ragione et causa di poterlo pretendere: sa Sua Alteza li officii

che sopra di questo ho fatto parechi anni sonno et forno tanti et cossi efficaci che il Signor Ducha d'Alba, che non era di mio parere, me scrisse che me consegliava come amico che non ne facesse cossi viva instantia, con dirme che facendola faceva danno a me stesso et al negotio poco utile. Io pero non lasciai l'impresa per questo, ma come Sua Maesta non ha anchora parlato su le litere di Vostra Eccellenza in questo particulare, taccio et ho incaricato a Don Joan de Idiaquez que a Sua Maesta dichi espressamente, che havendoli io detto il parere mio sopra altri punti, in questo ho taciuto et fo questo perche desidero se raccommesso da Sua Maesta: ben ha detto al prefato don Joan libremente li argumenti con li quali ho procurato per lo passato persuadere a Sua Maesta che saria servitio suo et sgravarse di tanta spesa come e quella che fa nella guardia di quel castello, che io tengo per inutile, perche saria in mano del Signor Ducha ne più ne meno suo come adesso, poiche è chiaro che ne il Signor Ducha ne Madama, ne Vostra Eccellenza ne li soi possono pigliare altro securo appoggio ne dependentia, anchora che volessero, che quella di Sua Maesta, considerandose tutto bene et che per assecurar il stato loro et accio veddino li Piacentini che l'amorevolezza che mostra loro il Signor Ducha non è forzata dal castello, come alcuni pensono, ma naturale, se renderianno quelli populi loro tanto più devoti per potersene magiormente assecurare; et me pare che al detto Don Gioanni ho persuaso la mia opinione accio che se Sua Maesta con essolui ne ragionasse, lo trovasse conforme; ma io, come dico, aspettaro che Sua Maesta me ne parli, judicando che cossi habbi d'havere più peso il voto mio.

Doppoi di scritte le littere di Vostra Eccellenza havra havuto nova della provisione del dinaro che se è fatta et inteso poi quello che Sua Maesta le ha scritto nella lingua spagnola et anchora in francese, del Principe d'Oranges, del ordine del Toison et per formar il Consiglio di Stato et altri punti, alle quali cose et di tutte le altri doppoi d'haver communicato con quelli del conseglio, se parera a Vostra Eccellenza che sia bene di replicar o consultar sopra alcuno, poi sta lei sopra il fatto, sara molto bene farlo, et non turbarse se di qua vanno qualche volte opinioni che la non pareranno bone, poi che da cossi lontano molte volte se puo cascare in errore ne me pare che Sua Maesta piglia male che se li replichi con fundamento di ragione.

Molto me piace d'intendere quella platica che Vostra Eccellenza assenna nella sua litera sopra le cose di Frisa, di che scrive anchora a longo il Ducha di Terranova. Facci Iddio succeda, et quelli pochi dinari che vi se spenderanno per assicurarse se deveranno tener' per molto ben spesi; io non posso respondere a Vostra Eccellenza sopra quello che domanda che cosa fara quando in questo fosse bisogno venir alla forza per sostenerle, o se se lasseranno perdere per non mandar loro soccorso, perche aspettaro d'intendere quello che Sua Maesta sera servita ordinare, anchora che per me penso che lo remettera tutto a Vostra Eccellenza, come ha fatto fin adesso, non se potendo da qua venire a simili particulari; ben vero è che Sua Maesta sta tuttavia in quello che veddo che Vostra Eccellenza prudentemente seguita, per conformarse al suo volere, che è di attacarse alla parte piacevole per far conoscere a quelli populi che sinceramente Sua Maesta desidera usar con loro di clementia et reciverli con li bracci aperti, usando pero come fa delle armi contra quelli che della clementia non se lassonno guidar' et importara assai, come gia s'è assennato, procurare di dar imbarazzo al commercio di quelle provintie che tuttavia restonno congiunte con il Principe di Oranges et che per dove le mercantie loro passonno, anchora che sia discosto tre o quatro giornate di Anversa, se dia sopra adesse robando et facendo loro tutto il male che se puo, poi che è verisimile che se strachiaranno de partir tanto per solo il Principe d'Oranges, usando Sua Maesta per la parte sua di tanta clementia et benignita. Ho compassione a Vostra Eccellenza perche so quanto stianno varii et stravaganti qualche volta li cervelli di là, ma con la sua prudentia et pacientia li sapera domare et condure a quello che conviene al beneficio loro proprio: et governati bene veramente sonno naturalmente bona gente, et io vo procurando che tuttavia se mandino dinari che è il nervo et il fundamento col quale se puo sperare qualche bon effetto.

Vostra Eccellenza me favorisce per ogni via molto et li resto con gran obligo delli favori fatti merce sua alli mei, si come poco fa li scrissi et confido nella sua bonta che nelle cose juste li mei trovaranno apresso Vostra Eccellenza ogni ragionevole favore, et io procuraro col servire meritarlo.

Quanto alle cose di Borgogna delle quali io scrissi per dar aviso a Vostra Eccellenza di quello che qua sintendeva, conosco io molto bene li humori di quelle bande et non si è alcuno che più di me abhorrise si le partialita

loro, nel parlamento stesso vi sonno le divisioni et molto poca justitia, il che nasce del interesse et della partialita et anchora della insufficientia di molti posti in quel tribunale. Monsieur di Belle Fontaine è fratello mio consobrino et Duchamp, parente suo et non mio: ambidoi pretendonno che li fanno la guerra, perche libremente parlonno d'alchuni disordini del governo, per non parere loro che se camini come converrebbe in molte cose et diconno che sonno lapidati de bone opere, ma in questo io non me resolvo d'essere della parte loro, per non essere certo si cossi è come loro diconno. Et dalli dispachi francesi che se fecero alla venuta mia, haveva visto Vostra Eccellenza quello che se scrisse del detto Duchamp, il quale se bene la mente sua puo essere bona, intendo che è troppo vehemente. Ha saputo parlar qua di manera che non solo il secretario Cayas, ma il Marchese d'Aguilar [1] il ducha d'Alba stesso et molti altri tengonno gagliardamente la parte sua et hanno fatto quanto hanno pottuto per farlo venire in questa Corte et Vostra Eccellenza sa ch'io ho procurato che se scrivesse per un altro, ch'io judico non partiale et ben voluto universalmente; ma chi vorra pretendere mettervi un altro dira forze mal di collui et di qualsivogli altro che se pretendesse chiamare, quando non fosse quello che loro vogliono. Desiderava molto Monsieur de Belle Fontaine di venirvi, ma io li ho serrato la porta et aspetto con desiderio risolutione de l'altro del qual se ha scritto; pero tornando al parlamento, dico a Vostra Eccellenza, che anchora che questo non sia quale io vorria, è di bisogno darli auctorita, perche se questa mancha alla justitia Vostra Eccellenza sia certa che la nobilta di Borgogna, povera è la più insupportabile che se trovi nel universo mundo et che questa con le partialita et licentia delli guerrieri perderanno senza remedio il paese se la justitia non ha il suo loco, laqual auctorita è stata molto labefactata et posta per terra, con haver lasciato il Re nostro Signore sette anni l'offitio di presidente vaco et doppoi intendendo il male che scrivevanno li consiglieri che vi asperavanno l'uno de l'altro, pensando col mal dire levar le pretentioni delli altri, persuadendosi da questo Sua Maestà che tutto fosse corrottissimo volendosene chiarire fece fare visita che duro quatri anni la quale è restata senza effetto alcuno per non esserse delli culpati alcuno casti-

[1] Louis-Fernandès Manrique, quatrième marquis d'Aguilar, comte de Castagneda, grand-chancelier de Castille, mort le 8 octobre 1585.

gato, anzi restonno et fanno pegio che prima; la qual visita se fece contra il parere mio, essendo la mia opinione che non conviene per il mancamento et fallo d'alcuni particulari mettere in dispute l'auctorita di un tribunale entiero, se no che se contra alcuno di esso se ha fundamento se proceda contra quello et se ne facci rigorosa iustitia, ma non come veddo se usa nelle visite di qua, che se fanno nelli nostri tempi, che li condennati se rimetteno nelli stessi lochi loro ò se mandonno ad altri megliori in loco del meritato castigo. Se sperava pur che con haverse fatto in Fiandra dal Ducha d'Alba, col parere del Consiglio di là nove, ordinationi fondate sopra il sindicato et per remediare alli abusi che se trovorno se saria fatto qualche cosa a benefitio di quel paese per la bona administratione della institia. Ma questo è verissimo che li consiglieri stessi, per non sottometterse a questo freno, fecero officij sotto mano con la nobilta, amotinandola accio che nella gionta delli Stati domandassero abolitione di queste ordinanzze nove sotto pretesto falsissimo di dire che Sua Maesta non potesse farli senza voto loro (dico del parlamento) et consenso delli stati. Et per il mio voto meritavanno questi consiglieri, fra li quali forze era Duchamp, severissimo castigo di che con simili modi procurassero di minuir l'autorita di Sua Maesta, per proprio loro interesse et allegavanno per justificar questa pretentione essemplo non simile, perche dicevanno che le constitutioni che se fecero dal presidente Gatinara (doppoi gran cancelier) [1] se fecero col parere del parlamento et consenso delli Stati; ma o non sanno o non vogliono dire la causa perche cossi se fece, che fu perche il detto Gatinara non possedeva alhora tanto bene la lingua francesa, che era nel principio che li diedero quel loco, et per questo Madama Margareta, tia del Imperatore nostro Signore di gloriosa memoria, volse, essendo lei Signora di quel contado, che se facessero col parere del parlamento provisto alhora di persone d'altra stoffa che non sonno quelli d'hoggi et l'interventione delli statti delli quali volse haver consenso fu perche se tratto alhora di mutare alcune cose nelli costumi, et usi che senza participatione delli stati non se poteva fare; ma io me trovai in Toledo nel tempo che morse l'Imperatrice, dove se fecero dal Imperatore Carolo V di gloriose memorie l'ordinanzze generali nelle quali non hebbero che fare il parlamento, ne li stati: et due o tre volte nel

[1] Mercurin Arborio de Gattinara. Voy. t. VI, p. 294,

mio tempo se ne sonno fatte particulari sopra altre visite, pur senza il parere di quelli del parlamento, non essendo ragionevole che essendo loro per l'abuso delli quali se danno li remedij, et se fanno le legi ne si dovesse aspettare il parere loro. Et io ne scrisse alhora et a Borgogna et qua, perche non se desse orechia a cosa simile contra l'autorita di Sua Maesta; ma che se pareva loro se dovesse mutar qualche ponto, che suplicassero a Sua Maesta come so levanno far' li loro predecessori et non dire que Sua Maesta non havesse auctorita di farlo et pur havendo mandato qua l'archivescovo di Besançone, adesso Cardinale della Baulma, il Baron de Chevreau [1] et il detto Duchamp [2] sepero far tanto con li ministri di qua et come se pretende con presenti, che se sospese l'esecutione delle dette ordinanzze et fin al giorno d'hoggi stanno cossi: di dove nasce un gran male nella iustitia, la quella pero, come dico, ha d'essere autorisata se vole havere quiete fra quelli populi: ma seria bisogno farlo di manera che la justitia havesse il suo loco iguale et che li grandi non opprimessero li menori, essendo cosa devuta dalli principi alli loro populi che la giustitia igualmente s'administri a tutti, senza respetto ne favore et a justa bilanza.

Io ho visto le due copie mandate da Vostra Eccellenza di lettere scritte dal detto parlamento sopra de quali lei ha fatto fundamento della provisione fatta di consiglier extraordinario di Monsieur de Romain, della quale alcuni se lamentanno et del qual lamento io volse dar aviso a Vostra Eccellenza per prevenire, facendo in quello officio di vero et amorevole servitore, et io non disse che qui se trattasse ne che s'havesse de disfare quello che Vostra Eccellenzia havesse fatto ne meno che se le dia meno auctorita di quella che hanno havuto in quel governo li soi predecessori : ma bene l'avisai ch'io trovava Sua Maesta risentuta di che il Ducha d'Alba et molto piu il Signor Don Giovanni havessero ecceduto largamente delle loro instruttioni et restrictioni del potere generale, et per questo dicevo che Vostra Eccellenza se facesse ricordare l'instruttione di Madama, sopra la quale s'è fatta quella delli altri et simile se dara anchora adesso a Sua Alteza. Et dico a Vostra Eccellenza che il gridar contra il detto consiglier estraordinario Romain non se è inteso qua con litere del detto Duchamps, come forse haveranno voluto persuadere a

[1] Henri de Vienne, baron de Chevraul.

Vostra Eccellenza, ma per litere del detto Signore Cardinale della Baulma al detto Çayas, ch'io medesimo ho visto, parlando in questo tanto espressamente che dice che se de simili huomini vogliono impire la Corte del parlamento, che lui ne altri non vi vorranno andare : che forse non seria il magior male che potesse succedere alla justitia; et dico anchora che senza saputa di Sua Maesta non s'è mai cresciuto il numero delli consiglieri et che fu malissimo parere quel che diedero quelli del parlamento per il judice di Sancto Claudio, della cui suffitientia io non sapria che dire per non conoscerlo: il che fu inanzi del governo di Vostra Eccellenza, ma no se dovea fare senza saputa del Re et l'esempio che il parlamento allega non è ben preso per essere poco informati delle cose passate o dissimulando di saperli essendo che quel di Faltan era antico consiglier nella casa della detta Madama Margaretta et lei fu quella essendone la Signora che volse che vi entrasse supernumerario. Et il consiglier Belin (che è l'altro che loro diconno) havea servito in Fiandra nel consiglio privato come Borguignon et con volunta et espresso ordine di Sua Maesta, fu anchora lui fatto estraordinario; et vedda Vostra Eccellenza come guardonno bene quelli del parlamento cio che scrivono, che nel altro scritto nel quale fanno nominatione de doi fratelli , s'attribuisconno l'autorita d'interpretar le constitutioni, l'interpretatione delle quali a Sua Maesta sola tocca che le ha fatte et meritariano molto bona reprehentione nel uno et nel altro; et sappi Vostra Eccellenza che quel Monsr de Romain che lei ha fatto consiglier estraordinario è genero del thesauriero di Salins, che ha carico di tutti li mei negotij di Borgogna et che a nessuno dara piu contento che resti, si è conveniente che a me ma: non se lassi Vostra Eccellenza ingannare se alcuni di Borgogna, dependenti forze d'altri, li danno altra informatione, perche io li giuro che no me move a darli aviso cosa alcuna altra sino il zelo ch'io ho del suo servitio et di quello di Sua Maesta. Il che fo voluntieri vedendo che Vostra Eccellenza piglia a bona parte quello ch'io li dico, et me comanda che inanzi seguiti a farlo; per il che continuaro di farlo con la sincerita et amore che conviene a l'obligo che riconosco a Vostra Eccellenza, alla quale supplico che me perdoni se in questo sono stato prolisso per esplicare piu particularmente quello che in questo sento, rimettendome sempre a quello che a Vostra Eccellenza parera meglio che credero essere piu accertato.

LXX.

TRADUCTION.

—

Je réponds à la lettre de Votre Excellence du 23 dernier. Votre Excellence a raison de ne pas vouloir m'écrire les mêmes lettres qu'à Sa Majesté: en effet, j'ai l'occasion de voir les dépêches (réponses) du Roi, et je n'aurai qu'à lui reprendre la besogne toute préparée sans avoir le travail à faire. Sa Majesté, elle, se donne vraiment trop de mal à vouloir écrire ses lettres de sa main, ce qu'il ne faudrait pas.

Je n'ai pas vu jusqu'à ce jour les dépêches rédigées en français, parce qu'elles sont dans les mains de Sa Majesté; mais, quand j'en aurai reçu communication — car je ne doute pas que le Roi ne me les remette comme à l'ordinaire — quand j'en saurai le contenu, je ferai de mon mieux pour connaître les intentions particulières de Sa Majesté à seule fin d'en prévenir Votre Excellence. A ce propos je lui dirai que le Roi a été très satisfait de la lettre que Votre Excellence lui a écrite elle-même, et de la résolution qu'elle a prise. Écartant toutes autres considérations personnelles (ce qui n'est pas peu de chose dans les circonstances présentes), Votre Excellence, pour complaire à Sa Majesté, a décidé de conserver ses fonctions. Après avoir gouverné le pays pendant six mois, avec le consentement des États, Votre Excellence sera charmée, je l'espère, d'apprendre par mes dernières lettres, que Madame lui succédera. Et ce sera, je l'espère aussi, une consolation pour le peuple, dont la Duchesse de Parme a toutes les sympathies; il sera d'autant plus disposé à accepter les propositions que Votre Excellence pourrait lui faire.

J'ai vu tout ce que Votre Excellence a écrit au sujet du château de Plaisance. Pour moi, j'aurais préféré que cette affaire ne fût pas encore introduite, comme je l'ai déclaré à Madame dans une de mes dernières lettres. Votre Excellence, je l'avoue, l'a fait très modestement et dans les meilleurs termes. De plus, les prétentions qu'elle fait valoir, sont justes et fondées. Au reste, Son Altesse [1] connaît toutes les démarches que j'ai tentées, il y a plusieurs années, non sans un certain résultat.

Ainsi le Duc d'Albe, qui n'était pas de mon avis, m'écrivait pour me conseiller en ami de ne pas les poursuivre avec autant d'insistance. Il me représentait qu'en m'y obstinant je me nuirais à moi-même, sans servir bien utilement la cause que je soutenais; néanmoins je n'ai pas abandonné l'affaire. Mais, comme le Roi ne m'a pas encore parlé

[1] La duchesse de Parme.

des lettres de Votre Excellence relatives à cette question particulière, je me tais, et j'ai chargé Don Juan Idiaquez de dire à Sa Majesté qu'après lui avoir donné mon avis sur tous les autres points, si j'ai gardé le silence au sujet de celui-ci, c'est parce que je désire voir le Roi prendre les devants. J'ai expliqué au susdit Don Juan les arguments que j'ai produits dans le passé pour convaincre le Roi qu'il y allait de son intérêt et qu'il économiserait la dépense occasionnée par l'occupation du château, occupation bien inutile suivant moi. En effet, entre les mains du duc de Parme ce château n'appartiendrait pas moins au Roi qu'à présent. Car assurément ni le Duc, ni Madame, ni Votre Excellence ni les leurs ne pourraient, à tout bien considérer, trouver, même s'ils voulaient le chercher, un appui plus sûr que celui de Sa Majesté pour consolider leur pouvoir. Quant aux Plaisantins, il ne croiraient plus, comme d'aucuns se l'imaginent, que la bienveillance du seigneur Duc n'est inspirée que par le désir de recouvrer le château, mais qu'elle leur est acquise naturellement pour eux-mêmes, et ils se montreraient d'autant plus dévoués, qu'ils se verraient plus protégés. Je crois avoir assez convaincu le susdit Don Juan, pour que Sa Majesté, si elle discute la question avec lui, retrouve la même manière de voir que chez moi. Mais, pour ma part, j'attends que le Roi me parle de l'affaire; mon avis aura, le cas échéant, beaucoup plus de poids.

Après le départ de ses lettres, Votre Excellence aura reçu la nouvelle que la provision a été faite, et elle aura vu ce que Sa Majesté a écrit en espagnol et en français concernant le Prince d'Orange, l'ordre de la Toison d'or, l'organisation du Conseil d'Etat et autres points. Si, après avoir conféré sur le tout avec les membres du Conseil, Votre Excellence jugeait à propos d'adresser une réplique ou de demander des explications sur quelque point particulier, elle n'aurait pas tort de le faire, puisqu'elle est en cause. Et elle ne devrait pas s'inquiéter de ce qu'on pourrait lui écrire d'ici, car on s'expose souvent à mal juger de loin. Je ne crois pas d'ailleurs que Sa Majesté puisse se froisser des observations raisonnables qu'on lui présenterait.

J'aime beaucoup les considérations que Votre Excellence a développées dans sa lettre concernant les affaires de Frise, dont le Duc de Terranova, à son tour, écrit longuement. Plaise à Dieu qu'on réussisse. Il faudra surtout bien employer le peu d'argent qu'on enverra là pour se maintenir. Votre Excellence me demande ce qu'elle aurait à faire dans le cas où il faudrait recourir à la force pour conserver la Frise, ou bien si elle la laisserait se perdre faute de secours. Je ne puis répondre à cette question parce que, le cas échéant, j'attendrais la décision de Sa Majesté. Je crois d'ailleurs qu'elle s'en remettrait entièrement à Votre Excellence, comme elle a fait jusqu'à présent. On ne peut pas d'ici entrer dans de semblables détails. Au reste, à en juger par ce que je vois, Sa Majesté tient à ce que Votre Excellence, conformément à ses instructions, poursuive sa politique prudente, c'est-à-dire procède par la douceur. Qu'elle fasse savoir aux gens du pays combien le Roi désire se montrer clément et à quel point Sa Majesté est prête

à leur ouvrir les bras, quitte à employer la force des armes contre ceux qui dédaignent la clémence royale. Il importerait beaucoup, comme déjà on l'a pensé, de chercher à entraver le commerce des provinces restées fidèles au Prince d'Orange. Il faudrait envoyer piller leurs marchandises dans le pays par où celles-ci sont transportées, c'est-à-dire dans un rayon distant d'Anvers de trois à quatre journées, enfin leur faire le plus de mal possible. Selon toute vraisemblance, ils se lasseraient de souffrir pour le seul Prince d'Orange, alors que Sa Majesté, par contre, use de tant de clémence et de mansuétude. J'ai pitié de Votre Excellence, car je sais combien là-bas les cervelles sont parfois légères et extravagantes; mais, grâce à sa sagesse et à sa patience, elle saura dompter tout ce monde et l'amener à comprendre son propre intérêt. Des gens bien gouvernés sont naturellement des braves gens. Quant à moi, je m'occupe de faire envoyer de l'argent; c'est le nerf de la guerre et le principal moyen sur lequel on puisse compter pour arriver à quelque bon résultat.

Votre Excellence me favorise beaucoup de toutes manières, et je lui en suis très obligée, ainsi que des faveurs qu'elle a faites aux miens, comme je le lui ai écrit, il n'y a pas longtemps. Je compte sur sa bienveillance, pour qu'en toutes choses justes, mes parents et amis trouvent auprès d'elle une raisonnable protection; je m'efforcerai par mes services de mériter cet appui.

Concernant les affaires de Bourgogne, j'ai prévenu Votre Excellence de ce qu'on en avait appris ici. Pour ma part, je connais fort bien le caractère des partis de là-bas. Il n'est personne qui déteste plus que moi leur partialité. Dans le Parlement même il y a des divisions et guère d'esprit de justice. Ce résultat est dû à l'avidité, aux intrigues personnelles et aussi à l'insuffisance d'un grand nombre de ses membres. Monsieur de Bellefontaine est mon frère consanguin. Duchamp est son parent et non le mien. Tous les deux prétendent qu'on leur fait la guerre parce qu'ils s'expriment trop librement au sujet de certains désordres administratifs. Il ne leur semble pas qu'on procède, comme il conviendrait, en beaucoup d'affaires. Ils affirment qu'ils sont remplis de bonnes intentions; mais en cela je ne suis pas si disposé à les croire, n'étant pas certain que tout est comme ils le disent. Par les dépêches rédigées en français et expédiées depuis mon arrivée à Madrid, Votre Excellence a vu ce qu'on écrit du dit Duchamp. Si bon que puisse être son esprit, le personnage est trop véhément. Mais il a su si bien parler ici, que non seulement le secrétaire Çayas, mais le Marquis d'Aguilar, le Duc d'Albe lui-même et beaucoup d'autres ont pris vivement son parti et ont mis tout en œuvre pour le faire venir à la Cour. Votre Excellence sait que j'ai cherché à faire nommer un autre (pour les dépêches de Bourgogne), quelqu'un que je crois impartial et bien vu de tout le monde. Mais ceux qui voudront placer ici un autre, diront force mal de mon protégé et de n'importe qui l'on mettra en avant, du moment que ce ne sera pas leur candidat. Monsieur de Bellefontaine désirerait beaucoup venir ici, mais

je l'ai écarté, et j'attends impatiemment la décision de celui dont j'ai parlé dans mes lettres.

Pour en revenir au Parlement, je dirai ceci à Votre Excellence : s'il n'est pas tel que je le voudrais, il faut néanmoins lui maintenir son autorité. Avec une magistrature sans prestige, cette misérable noblesse de Bourgogne est la plus insupportable qui se puisse rencontrer dans le monde entier. Étant donné l'égoïsme et la licence des gens de guerre, le pays est irrémédiablement perdu si la justice n'est pas respectée. Déjà sa dignité est compromise, détruite parce que depuis sept ans le Roi, notre Seigneur, laisse le poste de président sans titulaire. Et depuis tout ce temps les conseillers, qui briguent la charge vacante, se dénigrent les uns les autres par esprit de jalousie, et le Roi, qui a entendu toutes ces accusations, s'imagine que le corps tout entier est corrompu. Pour s'éclairer, il a fait faire une enquête. Or, il y a quatre ans qu'elle dure sans avoir produit de résultat, parce qu'aucun des coupables n'a été châtié. Les criminels restent en place et font pis que jamais. Cette enquête a été ordonnée contrairement à mon avis. J'ai toujours pensé qu'il ne convenait pas, à raison des fautes commises par quelques-uns de ses membres, de mettre en suspicion tout un tribunal. Si l'on a des griefs fondés contre tel ou tel, qu'on procède contre celui-là et qu'on en fasse sévère justice. Mais qu'on ne voie pas, comme je le vois aujourd'hui au cours de l'enquête, les condamnés rester en place ou obtenir des fonctions plus importantes, au lieu d'être punis. Après les nouvelles ordonnances faites en Flandre sous le duc d'Albe, avec l'assentiment du Conseil de cette province, à l'effet de déférer éventuellement les cas d'abus aux syndics, l'on espérait voir prendre à l'égard de la Bourgogne quelque mesure favorable à la bonne administration de la justice. Mais il est avéré que les conseillers, eux-mêmes, pour se soustraire à ce frein, excitèrent sous main la noblesse à demander, dans l'assemblée des États, l'abolition de ces nouvelles ordonnances sous le faux prétexte que Sa Majesté ne pouvait les rendre sans un vote du Parlement et le consentement des États. Ces conseillers, parmi lesquels figurait peut-être Duchamp, méritaient à mon avis un châtiment sévère pour avoir cherché, par de semblables moyens, à diminuer l'autorité de Sa Majesté dans leur propre intérêt. Ils alléguaient, pour justifier cette prétention, un précédent qui n'était pas applicable dans l'espèce, en affirmant que les règlements établis par le président Gattinara (depuis grand chancelier) le furent de l'avis conforme du parlement et avec le consentement des États. Mais ils ne savent, ou ils ne veulent pas dire la cause pour laquelle les choses se passèrent ainsi. Ce fut parce que ledit Gattinara ne connaissait pas assez bien la langue française, lorsqu'il venait d'entrer en fonctions. Et, pour cette raison, Madame Marguerite, tante de l'Empereur, notre Seigneur, de glorieuse mémoire, voulut, étant la gouvernante de la comté, que cela se fit de l'avis du parlement, composé alors d'autres hommes que ceux d'aujourd'hui. Et elle voulut aussi avoir le consentement des États, parce qu'il s'agissait alors

d'apporter aux us et coutumes certaines modifications, qui ne pouvaient se faire sans la participation de ces États. Mais, à l'époque où décéda l'Impératrice, je me trouvais à Tolède, où l'Empereur Charles V, de glorieuse mémoire, fit les ordonnances générales, dans la rédaction desquelles le Parlement ni les États n'avaient pas à intervenir. Deux autres fois de mon temps, des ordonnances particulières ont été rendues sans l'avis du Parlement; car il n'est pas rationnel qu'il faille consulter ceux-mêmes contre les abus desquels l'on prend des mesures et l'on fait des lois répressives. J'écrivis alors en Bourgogne et ici pour qu'on ne prêtât pas l'oreille à des prétentions semblables contraires à l'autorité royale. Si les conseillers trouvaient qu'il y avait à modifier certains articles, ils n'avaient qu'à adresser une supplique à Sa Majesté, à l'exemple de leurs prédécesseurs, et ne pas proclamer l'incompétence du Roi. Nonobstant ils envoyèrent ici l'archevêque de Besançon, aujourd'hui cardinal de la Baume, le Baron de Chevreau et ledit Duchamp, et ceux-ci firent tant et tant auprès des ministres d'ici et grâce aux cadeaux, comme on le prétend du moins, qu'on suspendit l'exécution desdites ordonnances. Jusqu'aujourd'hui il en est ainsi, ce qui est très préjudiciable à la justice. Celle-ci, comme je l'ai dit, a besoin d'autorité, si l'on veut avoir la paix avec ce peuple. Mais il faut que cette justice soit égale pour tous et que les grands n'oppriment pas les petits. C'est le devoir des Princes à l'égard de leurs peuples que la justice soit départie à tout le monde, sans faveur pour personne et avec une juste balance.

J'ai vu les deux copies que Votre Excellence a envoyées des lettres dudit Parlement et sur lesquelles Votre Excellence s'est appuyée pour nommer Monsieur de Romain conseiller extraordinaire. On s'est plaint de cette nomination et, pour ma part, je la déplore. J'ai voulu prévenir Votre Excellence en bon et véritable serviteur. Je n'ai pas dit qu'il fallait discuter ici ni défaire ce que Votre Excellence aurait fait, ni qu'en tant que gouverneur général elle devait avoir moins d'autorité que ses prédécesseurs, mais je l'ai avertie que je trouvais Sa Majesté mécontente de ce que le duc d'Albe et encore plus le Seigneur Don Juan avaient excédé de beaucoup leurs pouvoirs. Et à ce propos je conseillais à Votre Excellence de se faire représenter les instructions de Madame qui ont servi de modèle aux autres. Son Altesse aura encore les mêmes. J'affirme à Votre Excellence que les récriminations contre ledit conseiller extraordinaire Romain n'ont pas été apportées ici par les lettres dudit Duchamp, comme d'aucuns ont voulu le persuader à Votre Excellence, mais par celles du cardinal de la Baume audit Çayas. Moi-même je l'ai entendu s'exprimer librement à ce sujet et dire que, si l'on voulait remplir le parlement de tels hommes, ni lui, ni d'autres n'y pourraient plus entrer — ce qui ne serait peut-être pas un grand mal pour la justice. J'ajoute que le nombre des conseillers n'a jamais été augmenté sans que le Roi en connût. Ceux du parlement donnèrent un avis défavorable concernant le juge de St-Claude. Quant à moi, je ne saurais que dire de sa capacité, ne le connaissant pas. Cela se passa du reste antérieurement à l'administration de Votre Excellence, mais, dans tous les cas, ne devait pas se faire à l'insu du Roi. L'exemple invoqué par ceux du Parlement n'est pas bien choisi. Ils sont mal au courant du passé ou feignent de ne pas le connaître. Car ce candidat était un ancien conseiller de ladite Madame Marguerite. Et ce fut elle qui, étant gouvernante, voulut qu'il entrât en fonctions comme surnuméraire. Et le conseiller Belin (l'autre dont ils parlent) avait servi en Flandre dans le Conseil privé, en qualité de bourguignon. Par la volonté et l'ordre formel du Roi, il fut aussi nommé conseiller extraordinaire. Je prie Votre Excellence de remarquer comme ils gardent bien leur correspondance, ceux du parlement. Dans une autre pièce portant nomination de deux frères, ils s'arrogent le droit d'interpréter les *constitutions*, alors que ce droit appartient à Sa Majesté seule qui a fait ces règlements. Dans les deux cas ces gens méritent une réprimande. Votre Excellence saura que Monsieur de Romain, qu'Elle a nommé conseiller extraordinaire, est le gendre du trésorier de Salins, qui est chargé de toutes mes affaires en Bourgogne. Qu'il reste en place, s'il convient à l'emploi, personne n'en sera plus heureux que moi. Mais que Votre Excellence ne se laisse pas tromper par certains individus de la Bourgogne. Dépendant peut-être d'autres personnages, ils donnent d'autres avis. Quant à moi, je le jure, mes avis ne sont dictés que par mon zèle pour son service et celui de Sa Majesté. Ce devoir, je le remplis d'autant plus volontiers, que Votre Excellence prend en bonne part mes conseils et me recommande de continuer à les lui donner avec la même sincérité et le même dévouement, etc., etc.

LXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 25 décembre 1580.

Madame, Les François nous font ung mauvais tour de nous surprandre noz lettres, comme l'on me dit en cest instant qu'ilz ont faict d'ung courrier. Je ne sçay encoires si (c'est) ung extraordinaire, par lequel je n'escripviz, qu'alloit en Italie, ou l'ordinaire de Lyon, par lequel j'escripviz deux lettres longues à Vostre Altèze. Le pis est que l'on me dit que ceulx qu'ont

destroussé ce dernier dient qu'ilz ouvriront tous les pacquetz et les lettres, et laisseront passer celles des marchans, mais non celles du Roy et d'aultres, et qu'ilz les jecteront au feux, sans les lire, que je ne croys. L'on dira que ce sont Huguenotz. Dieu sceit ce qu'en est. Il n'y a plus d'ung moys que j'ay solicité que l'on arma frégattes et azabres, comme en temps de guerre, puisque austant vault, et d'Elbes l'on m'a respondu qu'il n'estoit pas encoires temps; et je replica que nous tarderions jusques l'on nous print quelque dépesche d'importance. Dieu doint que ceulx des 300 mil écus soient passez, dont j'entendz que l'on ha aussi envoyé le duplicat. Le dernier payement de la somme estoit pour tout ce moys, par où le payement sera esté prompt, si l'on ha heu les dépesches, et je solicite le milion, que debvoit aller à suyte. Vray est que ceulx de la *Hazienda* sont longs. Si aulcuns pacquetz seront passez, Vostre Altèze aura heu lettres miennes; car je n'ay failly d'escripre. Aussi en aura elle heu d'Aldobrandino, dont luy ha donné compte de son besongné à Badajoz, et sceu que Sa Majesté ha résolu qu'il convient que Vostre Altèze entre au gouvernement, et que Monsigneur le Prince demeure avec elle pour les armes, et s'entendent ensemble. Les dernières nouvelles que nous avons de luy, par la voie de Paris, sont qu'il partoit de Mont pour Douhay et Arras, pour aller cepper[1] chemin aux François, que alloient à Cambray. Les François ont semé icy qu'il soit esté baptu d'eulx. J'espère mieulx, puisqu'ilz n'avoient chevalerie; et le pays est là propre pour la nostre; et peult estre sèment-ilz cela, pour en couvrir quelque heureux succès à nostre faveur, comme souvent ilz font. Dieu doint qu'il soit ainsi. Si j'entendz quel courrier sera celluy qu'ilz ont destroussé, je feray doubler mes lettres, dont j'auray coppie, pour les envoyer par le chemin que me semblera plus sheur. Pour ce coup, je n'ose escripre tant que je vouldroye; seullement diray-je, pour si d'adventure il passe, que Sa Majesté est à Elbas, en Portugal, où de troys évesques et de plusieurs signeurs et nobles il ha esté fort bien receu; et suspend son voiaige de Lisbone, pour ce que le Duc d'Albe luy escript qu'il y ha peste; et peult estre se tiendront les Courtès audit Elbas, où le peuple a monstré ung grand réjouissement de la venue de Sa Majesté audit Elbas. Il n'y a ung seul homme armé en tout Portugal pour s'opposer à Sa Majesté; et les

[1] *Cepper*, intercepter.

portz de la rivière de Lisbone sont, comme l'on nous escript, bien pourveuz. Jusques oyres l'on n'a peu descouvrir ce qu'est devenu Don Antonio. Aulcuns dient qu'il soit mort. Il seroit mieulx le sçavoir de certain, ou qu'il fut prins, pour estre asseuré qu'il n'alla aux Indes, pour où l'on pourvoira comme j'espère; du moings je l'ay j'à souvent ramanteu. Le Roy se porte fort bien, Dieu mercy, et plus gaillard que devant la maladie, et ne travaille que trop plus que je ne vouldroie. Aussi se portent fort bien Monsigneur nostre Prince et mes Dames, ses seurs, les Infantes; et arrivarent icy tous ensemble vandredy dernier.

Le chevalier Blondo n'a encoires commission, comme il m'a dit, de parler du Conte Claudio Landy, ny n'a l'information nécessaire pour bien sçavoir le faict. J'entens que Monsieur le Duc envoira homme exprès. L'on verra ce qu'il portera, et je ne fauldray de rendre tout le debvoir que me sera possible.

LXXII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, t. Ier, fol. 17.)

—

Elbas, le 26 décembre 1580.

Don Phelipe por la graçia de Dios, Rey de España . . . .

Muy Reverendo in Christo padre Cardenal de Granvelle, nuestro muy charo y muy amado amigo. Vista la instantia grande que la Emperatriz me ha hecho, como sabeys, en lo de su venida por aca, y entendido que para su salud le son muy contrarios los frios de Alemaña. Y que lo toma tan deveras que aunque el Emperador la desseava tener cabesi, al cabo le ha convencido para que condescienda en darle por su parte este contento, y le ha hecho, que me pida a mi que de la mia se le de, he venido de muy buena gana en ello. Y assi respondo al Emperador en esta conformidad, y a mi hermano scrivo que se vaya apercibiendo para partir esta primavera, y que

venga por la via de Milan, y a embarcarse desde alli en las galeras que, por mi órden, la aguardarán en Génova ó otro puerto de aquella ribera el que mas á propósito fuére, haziendole saber tambien como desde que llegáre a Milan sera por mis ministros servida y acompañada en mar y tierra, como es razon. Y assi mismo que luego se le provarán los 50,000 ducados [1] que solicitava Gaspar de Santiago, vos se lo podréys dezir todo al embaxador Kevenhüler hablándole en esta substancia con las buenas palabras que sabréys, para que pueda por su parte scrivir lo mismo á Alemania con un correo, que dentro de dos dias partirá despachado de aqui y passará por este lugar. Y si el dicho embaxador os apuntáre a este proposito algo de lo que toca al casamiento, será bien le digais como de vuestro, que de tres negocios que pedia los dos le days ya acabados, y que esto de la venida de mi hermana por aca no puede sino ayudar, y adelantar mucho lo que el otro se dessea para quando las cosas den lugar. Y junto con offrescer le de vuestra parte todo buen officio y darle buenas esperanças, no le dexareys de acordar lo mucho que uviera importado que el Emperador se diera mas priessa a hazer lo que se le ha pedido en lo de Mathias, y lo que todavia convendria, no solo para este negocio sino para todos los demas quitarde en medio aquel escandalo. Y si replicare preguntando que como la venida de mi hermana que se tratava haslá aqui de differer la hasta concluydo el casamyento, se anticipa agora. A el le podreis satisfazer con la mudança de los tiempos, la instancia que ultimamente ha hecho el Emperador en lo mismo, y lo que se vee que conviene a la salud de mi hermana passarse a tierra mas caliente como arriba se apuntó. Finalmente que en lo uno y en lo otro usareys de vuestro buen termino para que la resolucion del embaxador sea á propósito de que el Emperador reciba muy bien esta resolucion, y quede con buenas esperanças delo que dessea, y cobre calor en lo de Mathias, como vos con vuestra prudencia lo sabreis guiar y encaminar de la manera que se puede dessear y mejor de lo que aqui se os sabria pintar ni desir.

[1] Il existe une seconde lettre du 29 décembre, celle-ci écrite par le Cardinal au monarque, au sujet de cette dette au profit de l'Impératrice. (*Mémoires de Granvelle*, t. XXXI, fol. 102.)

LXXII.

RÉSUMÉ.

L'Impératrice d'Allemagne, sa sœur, insiste pour venir en Espagne. Le Cardinal le sait du reste. Le climat de l'Allemagne est trop froid pour elle et sa santé en souffre beaucoup. Aussi l'Empereur a fini par reconnaître la nécessité de ce voyage et s'est adressé à lui pour obtenir son agrément. Il l'a accordé volontiers et a tout de suite écrit à sa sœur de se préparer à partir au printemps prochain. Elle prendrait la voie de Milan et s'embarquerait avec sa suite, à Gênes, sur les galères qu'il enverrait dans ce port pour la transporter en Espagne. Des ministres espagnols l'attendraient d'ailleurs à Milan.

On pourvoiera immédiatement aux 50,000 écus réclamés par Gaspar de Santiago, et le Cardinal voudra bien en prévenir officieusement l'ambassadeur Kevenhüler pour qu'il en écrive en Allemagne. Si à cette occasion le dit ambassadeur parle à Granvelle du mariage, celui-ci lui répondra qu'il a déjà été satisfait à deux de ses demandes, et que la prochaine arrivée de l'Impératrice permettra d'autant mieux de lui donner satisfaction quant à la dernière.

Le Cardinal ne devra pas laisser d'insister sur l'affaire la plus importante, qui est celle de l'Archiduc Mathias. L'Empereur aurait dû montrer un peu plus d'empressement à arranger cette affaire, lorsqu'on le lui a demandé. Granvelle présentera ses observations à Kevenhüler avec toute la déférence et la courtoisie que de besoin, afin que l'ambassadeur allemand puisse envoyer un rapport favorable et de nature à être bien accueilli de l'Empereur.

LXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 29 décembre 1580.

Madame, le prévost Fonch dépesche ce courrier, avec les lettres en françois, et je présuppose qu'il satisfaict à tout ce qu'est venu de là de mesme

venga por la via de Milan, y a embarcarse desde alli en las galeras que, por mi órden, la aguardarán en Génova ó otro puerto de aquella ribera el que mas á propósito fuére, haziendole saber tambien como desde que llegáre a Milan sera por mis ministros servida y acompañada en mar y tierra, como es razon. Y assi mismo que luego se le provarán los 50,000 ducados [1] que solicitava Gaspar de Santiago, vos se lo podréys dezir todo al embaxador Kevenhüler hablándole en esta substancia con las buenas palabras que sabréys, para que pueda por su parte scrivir lo mismo á Alemania con un correo, que dentro de dos dias partirá despachado de aqui y passará por este lugar. Y si el dicho embaxador os apuntáre a este proposito algo de lo que toca al casamiento, será bien le digais como de vuestro, que de tres negocios que pedia los dos le days ya acabados, y que esto de la venida de mi hermana por aca no puede sino ayudar, y adelantar mucho lo que el otro se dessea para quando las cosas den lugar. Y junto con offrescer le de vuestra parte todo buen officio y darle buenas esperanças, no le dexareys de acordar lo mucho que uviera importado que el Emperador se diera mas priessa a hazer lo que se le ha pedido en lo de Mathias, y lo que todavia convendria, no solo para este negocio sino para todos los demas quitarde en medio aquel escandalo. Y si replicare preguntando que como la venida de mi hermana que se tratava haslá aqui de differer la hasta concluydo el casamyento, se anticipa agora. A el le podreis satisfazer con la mudança de los tiempos, la instancia que ultimamente ha hecho el Emperador en lo mismo, y lo que se vee que conviene a la salud de mi hermana passarse a tierra mas caliente como arriba se apuntó. Finalmente que en lo uno y en lo otro usareys de vuestro buen termino para que la resolucion del embaxador sea á propósito de que el Emperador reciba muy bien esta resolucion, y quede con buenas esperanças delo que dessea, y cobre calor en lo de Mathias, como vos con vuestra prudencia lo sabreis guiar y encaminar de la manera que se puede dessear y mejor de lo que aqui se os sabria pintar ni desir.

[1] Il existe une seconde lettre du 29 décembre, celle-ci écrite par le Cardinal au monarque, au sujet de cette dette au profit de l'Impératrice. (*Mémoires de Granvelle*, t. XXXI, fol. 102.)

LXXII.

RÉSUMÉ.

L'Impératrice d'Allemagne, sa sœur, insiste pour venir en Espagne. Le Cardinal le sait du reste. Le climat de l'Allemagne est trop froid pour elle et sa santé en souffre beaucoup. Aussi l'Empereur a fini par reconnaitre la nécessité de ce voyage et s'est adressé à lui pour obtenir son agrément. Il l'a accordé volontiers et a tout de suite écrit à sa sœur de se préparer à partir au printemps prochain. Elle prendrait la voie de Milan et s'embarquerait avec sa suite, à Gênes, sur les galères qu'il enverrait dans ce port pour la transporter en Espagne. Des ministres espagnols l'attendraient d'ailleurs à Milan.

On pourvoiera immédiatement aux 50,000 écus réclamés par Gaspar de Santiago, et le Cardinal voudra bien en prévenir officieusement l'ambassadeur Kevenhüler pour qu'il en écrive en Allemagne. Si à cette occasion le dit ambassadeur parle à Granvelle du mariage, celui-ci lui répondra qu'il a déjà été satisfait à deux de ses demandes, et que la prochaine arrivée de l'Impératrice permettra d'autant mieux de lui donner satisfaction quant à la dernière.

Le Cardinal ne devra pas laisser d'insister sur l'affaire la plus importante, qui est celle de l'Archiduc Mathias. L'Empereur aurait dû montrer un peu plus d'empressement à arranger cette affaire, lorsqu'on le lui a demandé. Granvelle présentera ses observations à Kevenhüler avec toute la déférence et la courtoisie que de besoin, afin que l'ambassadeur allemand puisse envoyer un rapport favorable et de nature à être bien accueilli de l'Empereur.

LXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 29 décembre 1580.

Madame, le prévost Fonch dépesche ce courrier, avec les lettres en françois, et je présuppose qu'il satisfaict à tout ce qu'est venu de là de mesme

langue. Et il n'y a pas longtemps que Don Jean de Idiaquez a escript en espagnol. A quoy je me remecteray. Dieu doint que ce courrier aye heue passaige, veu les termes dont l'on nous use en France, mesmes aux terres du Prince de Biard, et aux Langues de Bordeaux, et aux environs de laditte ville. Ilz veullent bien laisser passer les lettres des marchans, ouvrans toutesfoys leurs pacquetz, mais jecter (comme ilz dient) au feug les lettres de Sa Majesté et d'aultres, que seroit au moings mal; mais je tiens qu'ilz les lisent, et que tous ces mistères se font pour vouloir entendre ce que passe. Certes nous nous debvrions piéça servir de la mer; et si j'estoie creu, l'on romproit l'ordinaire de Lyon et les postes, pour oster aux marchans la correspondence. Cela les feroit poursuyvre le Roy de France, afin qu'il assheura les chemins, pour leurs intérestz; car cessant le commerce de Lyon, qu'est seul lieu en France où se font négoces d'importance, ilz perdroient plus en ce qu'ilz ne gaignent à fouller les lettres, ausquelles ilz peuvent souvent trouver choses que leur plaisent peu.

Je ne veulx obmettre de, avec ceste occasion, congratuler à Vostre Altèze la conclusion du mariaige de Madame Marguerite, avec le prince de Mantua, dont le Duc son père, par courrier exprès dépesché à son ambassadeur, donne advertissement à Sa Majesté, et aussi l'escript Monsieur le Duc de Parme, au chevalier Blondo, son agent; à la bonne heure soit, et je prie le Créateur que ce soit pour leur salut et contentement, et qu'il leur doint sa saincte bénédiction.

Par le mesme courrier ledit Sr Duc de Parme escript, que tost il envoira icy gentilhomme exprès, pour advertir Sa Majesté de ce qu'il ha descouvert de la conjure du conte Claudio Landy contre sa personne, et d'aultres choses. L'on verra ce que ce sera; et se peult assheurer Vostre Altèze, que je procureray qu'il se face en tout ce que convient.

Le XXVIIe de ce moys, le signeur Don Rodrigo de Alincastro, au nom des Duc et Duchesse de Brigantz, et de leur filz, jura Sa Majesté pour légitime Roy de Portugal, et Monsigneur notre Prince et les successeurs; et debvoit venir ledit Duc incontinant baiser les mains de Sa Majesté, que luy ha faict rendre Villaviciosa et aultres places siennes, qu'estoient tenues des gens de Sa Majesté.

L'on ha jà mandé cheriotz et muletz de Castille, qu'est signe de voiaiger, et que Sa Majesté veulle partir pour Elbes; mais l'on ne sceit encoires pour

où; car l'on ha envoié médicins pour visiter les villes de Portugal, afin d'entendre celles que sont saines, et sans dangé; et jà sont prestes les lettres de convocation des Courtès, pour le dernier de janvier. Reste seullement de nommer en icelles le lieu, où elles se tiendront.

Vostre Altèze aura heu lettres d'Aldobrandino, et entendu par icelles tout ce que je sçauroye dire.

LXXIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse no 1736.)

Namur, le 3 janvier 1581.

L'ultima lettera che di V. S. Illma ho ricevuta è delli XI di novembre et di Sua Maestà ne tengo de 26 del medesimo: che mi scrive haver inteso l'Aldobrandino intorno à quanto in mio nome egli ha referto circa allo stato delle cose di quà, et come V. S. Illma deve ben sapere, dice Sua Majestà esser di parere, che quanto maggiore è la necessità et il pericolo tanto più convenira la mia assistentia, et che però spirati li sei mesi io pigli il governo, con usar delli poteri et commissioni che tengo, et che il Principe mio figliolo resti nell' administratione della guerra, sopra di che hò risposto à Sua Maestà quel che veramente ricerca il suo servitio, et che V. S. Illma vedrà per l'alligata copia che li mando, accio pienamente habbia notitia del tutto: dicendoli ancora esser verissimo che in non pigliare io il governo fò à Sua Maestà notabil servitio per le istesse ragioni che li scrivo, et sia lei certa che se di ciò non fussi ben sicura non farei replica alcuna, perche si come son venuta con tanto mio scomodo dal regno di Napoli in questi paesi, solamente per obbedire et servire a Sua Maestà, cosi mi sarei incaricata del governo subito spirati li sei mesi, et lo farei di presente quando non vedessi chiaramente, et non toccassi con mano non convenirsi punto al servitio di Sua Maestà et al benefitio del paese: il che ben conobbi al prin-

cipio del mio arrivo qui, et però mandai lo Aldobrandino a rimostrarlo, et dipoi l'ho scritto largamente alli 18 di novembre, atteso che ogni giorno mi sono venuta più certificando et hora più che mai, et se non la rappresentassi à Sua Maestà non farei da quella vera et devota serva che li sono, ne da buona Christiana, perche quando mene incaricassi, non sarebbe altro che mettere in confusione ogni cosa, con perdita et danno di Sua Maestà et del paese, et con biasimo et pregiuditio mio, come V. S. Illma può comprendere da quello scrivo a Sua Maesta et dal termine in che si trovono li affari di quà che, pessimo, vedendosi di già i Franzesi in Cambray, et segni non buoni dell' animi di questi populi di che doverrà scrivere et dar conto a V. S. Illma il principe, mio figliolo. Et quanto al dire che egli et io saremo concordi lo confesso, non potendo essere altrimenti, ma non lo sarebbono li altri che assistesserro all' una et l'altra parte, come ho scritto à V. S. Illma et dettoli le ragioni, che però non le replico; aggiunto che li negotii in se stessi porterebbono confusione, maneggiandosi dall' autorita di due persone, et con tal forma di governo creda pur che si darebbe largo campo à queste genti di mettersi in maggior divisione di quel che sono. Et io che sto in fatto et evidentemente lo conosco, non mi par doverne esser la ministra, ma si bene del contrario che è quel che veramente richiede il servitio di Sua Maesta et che sono obbligata a rapresentarlo come fò : et ad altro non si deve attribuire questa mia replica che all' ardente zelo che tengo al servitio della Maesta Sua, che più d'ogni altra cosa stimo et desidero, ne lascerò di dire, oltre alle tante altre ragioni allegate che essendo il Principe mio figliolo gratissimò a queste provincie reconciliate et desiderato universalmenta da tutti, non seli debbe a modo alcuno alterare il suo governo, tanto più havendo servito cosi bene come ha fatto et fà continuamente, per il che Sua Maesta doverria riconoscerlo con effetti et con quelle dimostrationi che merita la sua buona et lunga servitù, acciò che il mondo conoscessi che Sua Maesta è grata, conforme all' obligo che ne tiene; insomma concludo che la mia presentia qui, non può far quelli effetti che forse Sua Maesta et V. S. Illma si erano persuasi, onde ho supplicato la Maesta Sua a comandarmi quella haverò da fare, che in qual si voglia altra cosa sono prontissima ad obbedirla, perche veramente mi conosco quà inutile, et portar solo spesa à Sua Maestà con poco suo servitio : et che per tanto mi conceda licentia di tornarmene a mia casa, ò comandarmi altro, che

sempre m'impiegarò con tutto il mio potere, non guardando a scomodo ne a pericolo, et con la medesima pronta volunta che ho fatto per il passato in servitio della Maesta Sua et che a V. S. Illma è ben noto, la qual prego instantemente tener la mano che questa mia replica et resolutione, sia da Sua Maestà presa in quella buona parte et grado che merita il mio vero zelo del suo servitio et la buona intentione con che lo rapresento, facendo V. S. Illma parimente opera che Sua Maestà mi cavi di quà, nel meglio modo che li parerà, et non mi tenga sospesa perche como ho detto lo star mio qui è di poco servitio. Et volendo Sua Maestà racquistare et conservare questi suoi paesi torno a dire, esser necessario la forza et l'armi, ma gagliardamente, et non come si è fatto sino ad hora, et quando Sua Maestà non lo metta presto in essecutione, tenga V. S. Illma per fermo che tutto si perderà, insieme con la religione, che Iddio sà come poi si potrà racquistare. Et il voler mandare doppo tanto intervallo una certa provisione di denari, come mi pare che si sia messo in uso, non serve ad altro effeto che a spender l'istessi denari senza nessun proffitto ne avanzamento di Sua Maestà et sene è visto et sene vede la esperienza manifestamente, camminando sempre di pericolo in maggior pericolo; per tanto doverrebbe Sua Maestà voltar il pensiero con preste et gagliarde forze a questi suoi poveri paesi della maniera che si ricerca et che seli è scritto perche facendolo profitterà più in un mese, che non ha fatto in tanti anni con il modo et procedere che si è tenuto sino qui, et vaglia lo esemplo di Portugallo, che accostandosi Sua Maestà personalmente a quel Regno, con potente esercito, tutti quei populi se li sono resi si può dire senza contrasto, solo per il spavento della gran possanza di Sua Maestà; et non li erano suddití, ne vi haveva molti affettionati. Hor che fariano questi, quando vedessero vicine le gagliarde forze di Sua Maestà, sendoli vassalli, et molti desiderosi della quiete, quali non ardiscono scoprirsi, per vedersi tanto lentamente soccorrere et aiutare, sendo sforzati et constretti dal nemico, che muterebbe fantasia subito che vedessi Sua Maestà resoluta da vero : ma come egli ben conosce il modo che si è tenuto et tiene in questa impresa, non perde occasione ne tempo impatronendosi poco a poco quanto più può dell' animo de populi et del paese, se bene da qualche giorni in qua, per che vadia perdendo il credito; con tutto cio senon si provede presto, con il rimedio sudetto, non possono i Populi più resistere et si metteranno in dispera-

tione, et per questa via, tornerà il nemico à racquisvar forze et credito, ajutato da Francia, Inghilterra et Alemagna, poco amici della grandezza et riposo di Sua Maestà.

È stato qui da me il Principe, mio figliolo, l'ho pregato et astretto di perseverare nel suo governo, con rimostrargli quanto importi et convenga al servitio di Sua Maestà; mi ha dato conto della mala satisfattione che tengono le provintie reconciliate, per non complir Sua Maestà alla promessa fattali di mantenere uno exercito conforme alla capitulatione et come in tutte le ville sono mali humori di che si è visto frescamente manifesto segno, quando fù soppressa[1] la villa di Conde, perche se non fussi stata la prudente celerità di mio figliolo come fù, non si recuperava detta villa di Conde, et si perdeva Valentiana : a tal che se dico convenirsi la forza et l'armi et persona che sappia usarle et maneggiarle non è che la pura verità et il vero rimedio, mentre che si faccia presto con la conveniente provisione di denari in tempo, et haver assegnamento di dugentomila scudi per il meno ogni mese et in questa maniera si potranno fare buoni effetti et forse tuti quelli che si desiderano, come tante volte ho scritto et replicato, che talvolta ne sarò tenuta importuna; non di meno mi consolo dicendo la verità, et confido che da V. S. Illma sarà conosciuto benissimo et che però farà ogni caldo offitio perche Sua Maestà non dilati (di lay) più a mettere i sudetti rimedii in essecutione, di che la prego strettissimamente et ne aspetto con brevità la risposta che si richiede et desidero. Si come à V. S. Illma scrissi alli 17 di novembre doverra dall' Aldobrandino et da altri esser a pieno raguagliata della congiura fatta il conte Claudio Landi contra la persona del Sor Duca mio marito et che supplicai Sua Maestà, come di nuova supplico, a far quella dimostratione et risentimento che cosa tanto scellerata ricerca, con ordinar la Maestà Sua che detto conte Claudio, che si trova in Milano, per quanto intendo, sia fatto prigione et consegnato al Sor Duca, accio possa farne la debita et conveniente giustitia perche caso tanto enorme non resti impunito, et che il mondo conosca che Sua Maestà tiene il Sor Duca per quello vero et devoto servitore che li è, sendo chiarissimo, che quando Sua Maestà faccia di Sua Eccellenza conto et stima, favorendolo con restituirli il castel di Piacenza egli sarà più rispettato et non piglieranno alcuni ardire

[1] *Sorpresa,*

di far delle sceleratezze, come ha intentato detto conte Claudio, et però quanto più posso prego V. S. Illma, a far opera che detta restitutione habbià effetto, sendo cosa giustissima et ragionevole, della quale Sua Maestà non doverria far difficoltà alcuna, tanto meno quanto ben vede l'amore et affettione con che per suo servitio il Principe et io ci esponghiamo ad ogni sorte di pericolo, ne sò conoscere nissuna causa ne ragione, perche si debbia dilatar più in darci questa giusta contentezza, perche ogni poco che si dilati, ne il Signor Duca ne io, la potremo godere, et pur saria conveniente che avanti il fine de miei giorni, mi si dessè questa da me tanto desiderata consolatione di veder per mezzo del favor di Sua Maestà stabilito mio figlio et sua posterità : et confidata che V. S. Illma non lascerà di fare a tal effetto quanto la prego, non mi stenderò intorno a ciò in altro certificandola solo che li resterò eternamente obligata.

Doppo molte controversie, domande et risposte, si, è, mediante il voler divino concluso il matrimonio di Donna Margarita, mia nipote, con il Principe di Mantova, et se bene V. S. Illma lo potra haver prima inteso, ho voluto non di meno farnela avvisata, sapendo che come tanto amicissimo mio ne sentira contentezza, come cosa che a tutti noi porta consolatione, et gli rendo gratie per li buoni offitii che in ciò ha fatto appresso Sua Maestà, che doverra tenere in sua protettione essa mia nipote, la quale per la fretta del Duca di Mantova si messe in viaggio per Italia, il primo di questo mese. Iddio la conduca a salvamento; et per complire alla gran dote che il Signor Duca mio ha promesso, è constretto a vendere le terre che egli tiene nel Regno di Napoli, sopra le quali io tengo hipoticato et assicurato il mio antifato, che mi sarà assegnato in altra parte, ma perche tal vendita non può farsi senza il consenso di Sua Maestà, quale ho io promesso impetrare, ho supplicato la Maestà Sua restar servita concederlo, piacerà à V. S. Illma adoperarsi che habbia presto effetto poiche ha da servire per tanto buon' opera che altrimenti non potria il Signor Duca complire all' obligo che ha promesso, benche credo non si debba in cio far difficultà.

Per lettere de 2 del passato di Napoli mi scrivono che sino all' hora la mia sententia contra il gran Duca non haveva havuto essecutione, proccurando la parte impedirla con perseverar' nelle solite sue lungherie et appelli, mi si dà speranza che poco appresso saria seguito et io lo credo, non potendo esser di ragione altrimenti, di che darò conto à V. S. Illma, dalla

quale aspetto con estremo desiderio più fresche lettere per haver nuova che lei habbia totalmente ricuperato le forze et la salute, che Iddio lungo tempo gliela conservi complitissima et prosperissima.

Doverrà Sua Maestà essere intrato in Lisbona, et quietato tutte le cose di Portugallo, et per mantenimento di esse alla sua devotione posto li ordini et fatto le provisioni necessarie, di che aspetto avviso, et che sia totalmente risoluto di voltarsi alli affari di questi paesi che tanto importano al suo real servitio: et con tal fine resto pregando la divina bontà, conceda à V. S. Illma questo buon principio d'anno et feste con infinite appresso felicissime, et con ogni suo contento.

LXXIV.

RÉSUMÉ.

La dernière lettre que la Duchesse a reçue du Cardinal est du 11 novembre. Depuis, elle en a eu une autre du Roi, à la date du 26. Le monarque a vu Aldobrandino qu'elle avait chargé de lui exposer la gravité de la situation aux Pays-Bas. Sa Majesté a répondu à l'envoyé de Marguerite que plus le danger était pressant, plus les services de la Duchesse étaient nécessaires. Il importait qu'à l'expiration des six mois de gouvernement de son fils, elle prît en mains l'administration du pays, sauf à laisser le Prince de Parme diriger les affaires militaires. Dans la réponse qu'elle a faite à Sa Majesté et dont elle envoie ci-joint une copie à Granvelle, la Duchesse a expliqué qu'elle croit rendre service à Sa Majesté en déclinant cette mission. Puisqu'elle est accourue du fond de l'Italie pour servir le Roi aux Pays-Bas, de même se chargerait-elle volontiers du gouvernement de ces provinces, si elle y voyait quelque utilité pour le Souverain et pour ces provinces elles-mêmes. Elle s'est déjà exprimée longuement à cet égard dans sa lettre du 18 novembre dernier. Les événements depuis n'ont fait que la confirmer dans cette opinion. En se chargeant du gouvernement civil des Pays-Bas, elle ne ferait qu'ajouter à la confusion qui règne dans le pays. Elle y perdrait au reste son honneur et sa réputation. L'état des affaires est pire que jamais. Les Français sont à Cambrai, le peuple donne des signes de mécontentement. Le Prince de Parme en écrira d'ailleurs au Cardinal. Certes, elle en convient, elle s'entendrait toujours avec son fils, il n'en pourrait être autrement; mais il n'en serait pas de même de leur entourage, de leurs agents. Elle le répète, les affaires prêtent déjà à la confusion par elles-mêmes. Que serait-ce donc si deux personnes se mêlaient de les diriger? On aboutirait à diviser le pays davantage. Si donc elle décline les offres de Sa Majesté, c'est par dévouement pour les intérêts mêmes du Roi. D'autre part, le Prince, son fils, est sympathique aux provinces réconciliées; toutes le désirent, le réclament. Il convient d'autant moins d'affaiblir son autorité qu'il a rendu et rend des services réels. Et Sa Majesté ne peut mieux le reconnaître qu'en maintenant le Prince en fonctions. Bref, la Duchesse conclut qu'elle ne peut rendre aux Pays-Bas les services que Sa Majesté et Sa Seigneurie Illustrissime attendaient peut-être d'elle. Son séjour y est inutile; elle n'y fait que dépenser l'argent de Sa Majesté sans aucun résultat. Elle demande donc l'autorisation de retourner en Italie ou de recevoir une autre mission.

Si Sa Majesté veut recouvrer et conserver les Pays-Bas, la Duchesse estime qu'il y a lieu d'employer la force des armes, mais résolûment. Sinon, que Sa Seigneurie se le tienne pour dit, tout sera bientôt perdu, tant l'autorité royale que la religion. La Duchesse se demande même comment celle-ci pourra être rétablie dans son intégrité.

Il ne suffit pas non plus d'envoyer de petites sommes d'argent à de longs intervalles. C'est dépenser de l'argent également en pure perte, sans profit pour Sa Majesté. En faisant le nécessaire promptement, le Roi obtiendra plus de résultats en un mois qu'il en a obtenu en plusieurs années. Voyez l'expédition de Portugal. Sa Majesté est allée de sa personne dans ce pays à la tête d'une puissante armée, et le peuple s'est soumis aussitôt. C'est avec cette énergie qu'il faut procéder à l'égard des Pays-Bas. Sinon le zèle, la fidélité des populations se relâcheront de plus en plus. Et l'ennemi aura d'autant plus de prise sur des esprits mécontents et indécis, que ceux-ci sont déjà travaillés sous main par les émissaires de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, qui cherchent à les détacher du Roi.

Le Prince de Parme est venu à Namur. La Duchesse l'a prié, pressé de conserver ses fonctions pour servir Sa Majesté. Il lui a représenté combien les provinces réconciliées se plaignaient de ce que le Roi ne tenait pas sa promesse d'y maintenir une armée conformément au traité. Le mécontentement a éclaté quand la ville de Condé a été surprise. Sans la célérité du Prince, Condé ne se recouvrait pas et l'on perdait Valenciennes. Il faut donc une armée forte avec un homme capable de la commander. Voilà la vérité; voilà le remède à la situation. Avec cela une provision de 200,000 écus à dépenser à propos par mois, et l'on pourra faire tout ce qu'on voudra. La Duchesse l'a déjà déclaré si souvent, qu'elle craint d'être importune; mais elle espère que le Cardinal lui pardonnera en faveur de ses bonnes intentions et l'aidera à convaincre Sa Majesté de l'urgence du remède énergique à employer.

Comme la Duchesse l'a écrit au Cardinal, le 17 novembre, il aura reçu d'Aldobran-

dino et des autres envoyés des détails circonstanciés sur le complot formé par le Comte Claudio Landi contre la personne du Duc de Parme. Elle a réclamé et réclame justice. Elle demande que Landi, qui se trouve à Milan, soit par l'ordre du Roi, livré au Duc.

Elle demande aussi que Sa Majesté rende à Octave Farnèse le château de Plaisance. Lorsqu'on verra le Duc de Parme jouir de la faveur royale, qu'il a méritée par tant de services dévoués, personne n'osera plus contester son autorité. La Duchesse sollicite aussi cette restitution au nom de ses services et de ceux du Prince Alexandre, son fils. Le Duc et elle désireraient léguer cet héritage à leur fils et à ses descendants. Elle compte sur l'intervention du Cardinal pour obtenir de la faveur royale cette récompense de son zèle et de son dévouement.

Après beaucoup de discussions, de demandes et de répliques, le mariage de Donna Marguerite, sa petite-fille, avec le Prince de Mantoue, s'est conclu grâce à Dieu. Le Cardinal en aura sans doute été informé; elle veut néanmoins lui annoncer elle-même cette heureuse nouvelle pour avoir l'occasion de le remercier du résultat, qui est en partie son œuvre. Elle espère que Sa Majesté continuera sa protection à sa petite-fille, qui, sur les instances pressantes du Duc de Mantoue, se met en route pour l'Italie.

Pour parfaire la dot qu'il a promis de donner à la jeune Princesse, le Duc est obligé de vendre les terres qu'il possède dans le royaume de Naples. La Duchesse, elle, a eu une hypothèque sur ces terres pour *surcroît* de sa dot. Mais il lui sera accordé un transfert de son privilège sur d'autres biens ducaux. Toutefois la vente dont il s'agit, ne peut s'effectuer sans l'autorisation de Sa Majesté. La Duchesse compte pour l'obtenir sur les bons offices de Sa Seigneurie auprès de Sa Majesté.

Elle a reçu des lettres de Naples en date du 2 décembre dernier. On lui fait espérer que malgré tous les moyens dilatoires et recours en appel mis en œuvre par la partie adverse, le jugement intervenu en faveur de la Duchesse contre le Grand Duc de Toscane sera bientôt suivi d'exécution.

En attendant des nouvelles du Cardinal, Elle lui souhaite longue vie et prospérité.

Elle présume que le Roi a fait son entrée dans Lisbonne et accompli la pacification du Portugal.

Elle prie enfin Son Illustrissime Seigneurie de transmettre les lettres ci-jointes à Sa Majesté et à Aldobrandino.

LXXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 6 janvier 1581.

Doverrà scrivere il Principe, mio figliolo, à V. S. Illma la morte del cardinale di Liege, che segui la settimana passata, et per quanto vado intendendo quel capitolo hà fatto elettione del fratello del Duca di Baviera. Pur mi rimetto a quanto in cio li scrivera detto mio figliolo, et anco de nuovi motivi che fanno i Franzesi per amassar gente et entrare in questi paesi; cosa molto pericolosa, come può giudicare V. S. Illma, alla quale non aggiungerò altro poi che per altra mia scrittali alli 3 che con questa viene, li ho detto tutto quel mi occorre.

LXXV.

RÉSUMÉ.

Le Prince, son fils, informera officiellement son Illustrissime Seigneurie de la mort du cardinal, évêque de Liége. Le chapitre aurait élu à sa place le frère du Duc de Bavière.

Le Prince rendra aussi compte à Granvelle des nouvelles tentatives de la France pour lever des troupes et envahir le pays.

Pour toutes autres nouvelles la concernant, la Duchesse s'en réfère à la lettre qu'elle a adressée au Cardinal le 3 de ce mois.

LXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 122 à 125.)

—

Madrid, le 7 janvier 1581.

Madame, J'escripviz à Vostre Altèze par le courier ordinaire, party d'icy pour Lyon. Dieu doint que noz pacquetz n'ayent heu fortune, puisque les François mesmes dient résoluement, aux terres du Prince de Biarne, qu'ilz ouvriront tous les pacquetz, pour laisser passer seullement les lettres des marchans, après les avoir leu, et retenir celles du Roy et d'aultres, ilz dient que pour les brusler; mais il est apparent que premier ilz vouldront veoir le contenu. Desjà nous ont ilz destroussé quattre pacquetz, en divers endroitz et pour divers lieux, et tué malheureusement l'ung de nos courriers. Si j'estoie creu, les pacquetz des marchans ne passeroient point, ny se dépescheroit plus, ny pour eulx, ny pour aultre, que par mer. Ce que pourroit estre cause que ceulx de Lyon, pour non perdre le commerce, fissent instance au Roy de France d'asseurer les chemins, et si leur pourroit l'on rendre le change, de surprandre aulcuns de leurs pacquetz, qui en aroit envie, en endroitz dont ilz ne se doubtent. Il n'est pas bien à mon advis de tant souffrir. Il y a long temps que nous n'avons lettres de Vostre Altèze. Nous en avons de Monseigneur le Prince, son filz, de la fin de novembre et du VII de décembre. Je louhe Dieu qu'il aye recouvert Condé. Sa perte fut esté de trop grand inconvéniant, si l'on eust donné loisir aux rebelles de la fortiffier, ayant le lieu grande commodité pour le faire, et en assiette telle qu'il eust donné de la besongne beaucop. La diligence dudit Seigneur Prince ha esté extrême; et je n'ay failly de la faire sonner, comme il mérite. Aussi at-il esté fort à propoz, que le Marquis de Richebourg aye deffaict les quattre enseignes françoises sur les terre du Cambresiz. Et je puis asseurer à Vostre Altèze que ce que ledit Seigneur Prince escript à Sa Majesté des considérations qu'il ha tenu, et l'ordre, et les provisions qu'il ha donné, ne pourroient estre mieulx ny plus prudentment considérées, remonstrant fort vivement à Sa Majesté la nécessité et avec fort bons termes que, à mon advis, ne peuvent estre synon bien prins. J'ay faict deszyffrer les lettres et envoyé au Roy, disant sur icelles, comme l'on m'a commandé, ce qu'il m'en semble. En quoy j'ay heu bien peu à faire, ne m'ayant semblé qu'il y eust à dire aultre chose que de me conformer à son très prudent advis. Il aura jà receu les 500 mil escuz, et a continué de soliciter aultre plus grande provision. Les succès de Frise et recouvrement des portz sont de très grande importance, que pourront donner moyen pour faire recongnoistre ceulx d'Hollande et Zéelande, si nous nous sçavons servir de la faveur que Dieu nous faict; et convient très fort les assister, et d'argent, et de gens, et de ce qu'ilz peuvent dadvantaige avoir de besoing.

Par ung courrier que le prévost Fonch ha dépesché par mer, j'ay aussi escript à Vostre Altèze, il y aura demain huyt jours, et luy ay donné advertissement que désjà icy nous avions nouvelles, par ung courrier qu'a dépesché le Duc de Mantoa, de la conclusion du mariage de Madame Marguerite avec le Prince de Mantoa. Et sont partiz d'icy l'ambassadeur dudit Duc de Mantoa et le chevalier Blondo, pour en porter les nouvelles à Sa Majesté, à Elbes; mais ledit chevalier m'a dit qu'il ne fera semblant, pour ce coup, de la conjure du Comte Landy contre la personne du Duc de Parme, actendant le gentilhomme que doibt apporter les escriptures pour faire conster plus clèrement ce que passe. Aussi ay-je adverty Vostredite Altèze, que les Duc et Duchesse de Bregantz et leur filz ont envoyé, avec pouvoir souffisant de chacun d'eulx, Don Rodrigo de Alincastro pour en leur nom jurer solennellement, comme il ha faict le XXVI du moys passé, le Roy, Monseigneur nostre Prince et leurs successeurs, pour vrayz et légitime Roys de Portugal. Et les Courtès sont indictes pour la fin de ce moys à Lisbona, ou la part que Sa Majesté se trouvera, et se mect ainsi le lieu pour non estre encoires de retour les médecins que Sa Majesté ha envoyé pour recongnoistre où plus sheurement, et sans danger de peste et plus commodément se pourra faire l'assemblée. Et Don Antonio, jusques au jour d'aujourd'huy, l'on n'en ha encoires nouvelles, ny se sceit s'il est vif ou mort. Je repète partye de ce que j'ay escript par ledit courrier qu'est allé par mer, pour ce que quelquesfoys la navigation est incertaine et arrivent tard et souvent se perdent.

—

LXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 222.)

Madrid, le 9 janvier 1581.

Monsr mon cousin, Le Roy, nostre maistre, est pièçà à Elvas dedens Portugal, où tous les jours le viennent treuver Signeurs et nobles du royaulme pour rendre leur debvoir, et Sa Majesté les traicte de sorte et se sceit si bien accommoder aux humeurs du payz, comme l'ayant apprins de sa mère, qu'ilz monstrent de Sa Majesté fort bon contentement. Le Duc de Brigantz s'est rangé à son debvoir et pour luy, pour sa compaigne [1] et pour son filz [2]. Don Rodrigo de Alincastro, avec pouvoir souffisant de chascun d'eulx, a juré à Elvas solennellement le Roy, Monseigneur nostre Prince et leurs successeurs pour vrays et légitimes Roys de Portugal. Et de Don Antonio le bastard (que ne fut prins comme l'envoia dire au Roy Mr le Duc d'Albe par ung sien nepveur, envoyé exprès), l'on n'en ha nulle nouvelle; certes ny sceit l'on s'il est mort ou vif, quoy que l'on aye usé grande diligence à le sercher; ny aussi ha l'on nouvelle de l'évesque de la Guarde que l'accompagnoit. Et se peult dire Sa Majesté paisible Roy de Portugal; et nous verrons si François ou Anglois, selon le bruyct que l'on en fait en l'ung coustel et en l'aultre, y vouldront mordre, et ce que succédera de leurs emprinses par mer vers les Indes.

Les Cortès de Portugal sont convoquées pour la fin de ce moys à Lisbonne ou la part où lors se trouvera le Roy dedens Portugal, et s'est faicte la convocation en ceste sorte pour ce que l'on craint en plusieurs lieux la peste; et celluy de Elvas est fort estroict pour grande assemblée; et Sa

[1] Catherine, sœur de Marie, épouse du prince Alexandre Farnèse; leur père était Édouard de Portugal, Duc de Guimaraens et connétable.
[2] Théodore, Duc de Bragance, mort en 1630.

Majesté ha envoyé médicins pour veoir où plus sheurement et plus commodément se pourroit faire l'assemblée.

LXXVIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

Namur, le 10 janvier 1581.

Mi persuado che à V. S. Illma sieno noti li servitii, che il gia Monsignor di Beauvoir hà fatto à Sua Maestà, et anco le pretensioni che tiene Madame de Beauvoir [1], restata di lui vedova con un sol figlio, et però non lo replicarò altrimenti; mà si bene li dirò, che à Sua Maestà ho scritto supplicandola restar servita favorire detta vedova nelle sue giuste pretensioni, et perche ciò habbia effetto, hò voluto pregar V. S. Illma si come fò instantemente, contentarsi di tener la buona mano, et di far ogni buon offitio con Sua Maestà et come meglio li parerà, acciò la predetta vedova et figlio venghino consolati, il che veramente desidero per ogni rispetto, et in particolar per haver conosciuto Monsr de Beauvoir buon servitore di Sua Maestà; di che resterò io a V. S. Illma con molto obligo, senza stendermi in altro. Iddio li conceda ogni prosperita et contento.

[1] La veuve du sr de Beauvoir était Jeanne de Blois, fille de Louis, sr de Trélon, et de Charlotte d'Humière. Elle épousa en premières noces Philippe de Lannoy, chevalier, sr de Beauvoir, dont la notice figure au t. Ier, p. 10 de la *Correspondance de Granvelle*. Dans cette notice, M. Poullet dit que le sr de Beauvoir mourut le 2 juin 1574 sans avoir eu d'enfants. Cette assertion est contredite par Steen d'Altenstein dans sa *Généalogie des de Lannoy*. Cet auteur constate qu'il eut de Jeanne de Blois un fils. C'est celui mentionné dans la lettre de Marguerite de Parme. Jeanne épousa en secondes noces le duc d'Aerschot, le 1er mai 1582. Elle était par conséquent encore en janvier 1581 veuve de son premier mari. Celui-ci avait rendu de grands services à Philippe II. La note de M. Poullet le constate.

LXXVIII.

RÉSUMÉ.

—

Elle recommande à Granvelle la supplique qu'elle a adressée à Sa Majesté en faveur de la Dame veuve de Beauvoir et de son fils unique. Elle espère que le Cardinal voudra bien appuyer sa requête au Roi, en considération des services rendus par le défunt, et que Sa Seigneurie n'ignore pas.

LXXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—

Namur, le 20 janvier 1581.

Vedrà V. S. Illma per il duplicato, che và con questa, quanto li scrissi alli 3 del presente, che servirà in buona parte per risposta di una sua lettera de x del passato, che di poi ho ricevuta; et circa alla replica che ho fatta à Sua Maestà intorno al non volermi incaricare del governo, sono certa che se maturamente saranno considerate le ragioni et cause che rapresento et lo stato in che si trovano li affari di quà, che non solo questa mia resolutione sarà approbata, ma giudicata necessariissima al servitio di Sua Maestà et benefitio delli istessi paesi, quali veramente hanno estremo bisogno che con prestezza se li proveda del rimedio che tante volte se li è scritto, lasciando pero sempre aperta la benigna strada della clementia a tutti quelli che la vorranno accettare. Resta hora che V. S. Illma faccia opera, che Sua Maestà si risolva prestamente a metterla in essecutione, et similmente far capace la Maestà Sua della buona mia intentione sinceramente fondata sopra il zelo del suo real servitio, che è quello che puramente mi muove a replicarli et

rapresentarli quanto in ciò conviene. Et si deve indubitatamente credere, che si come sono qui venuta dal regno di Napoli, con disagio, scomodo et pericolo, solo per obbedire et servire à Sua Maestà, cosi harei subito preso et piglierei il governo quando evidentemente non conoscessi et toccassi con mano, non convenirsi punto per l'istesse cause et ragioni che ho scritto et che V. S. Illma con la sua molta prudentia può considerare. Onde aspetterò intendere che Sua Maestà habbia preso in buona parte la mia ragionevole et giusta replica, et che parimente mi ordini quello haverò da fare, che in ogni altra cosa sono prontissima a servirla con la vita istessa et con quanto tengo, si come hò fatto per il passato, di che V. S. Illma può esser buon testimonio. La provisione venuta delli 300 mila scudi, già hò detto il poco frutto che farà, atteso le grandi necessità, ma venendo presto la grossa somma che V. S. Illma mi avvisa si trattava di mandare, sarà molto approposito, et lei non può fare la meglio opera che di tener la mano, come fà, che in queste provisioni di denari non si metta dilationi, perche mettendosi si dà mala satisfattione à ciascuno, et si perdono le migliori occasioni, di che si è visto et sene vede ogni hora la esperientia. Et quando a Franckfort, come V. S. Illma prudentemente discorre, si fusse mandato qualche ricapito, in conformità delle promesse fatte, harebbe portato gran servitio à Sua Maestà et non poco giovamento al resto, importando molto conservare il credito; et poiche lei benissimo conosce quanto importi questo particolar de i denari, non gliene diro altro, assicurandomi che non lascierà di fare tutto il suo possibile. Toccante al serrar il commertio di Spagna et Portugallo ai rebelli et alli Inglesi, con far esseguir l'editto fatto nel tempo del fù Re Cattolico et Regina Isabella, et di poi più volte publicato, concorro nell' oppenione di V. S. Illma che fa ottimamente à sollecitare la essecutione, et anco che con li Franzesi et Regina d'Inghilterra si parli chiaro et apertamente, et che si faccia l'opere bisognando, perche il comportare et dissimulare il lor procedere non serve ad altro che a perdere al sicuro con detrimento della reputatione, di che molti si maravigliano et forse si burlano della flemma che dalla banda nostra si tiene.

Li deputati di Borgogna sono tuttavia a Mons, informando delle loro commissioni, et credo che presto haveranno finito, et io all' hora mandarò il sommario che altra volta ho scritto, aggiungendo se pero sarà di bisogno quel di più che si sarà cavato dall' informatione delli sudetti deputati.

Il romor che è corso intorno a voler i Franzesi invadere il paese di Borgogna, mi persuado che possa esser stato inventione di alcuni, et per le cause che V. S. Illma mi significa. Nondimeno giudico più che necessario trovarsi qualche buon mezzo et rimedio per la sicurrezza di esso paese di Borgogna, per non star continuamente sottoposto alli capricci di chi desidera perturbationi da i quali ne consegue i pericoli; et i modi et mezzi che V. S Illma mi avvisa et discorre non mi dispiacciono, et parimente lo scritto in Italiano che intorno a ciò mi ha mandato, ma il tutto consiste che si venga ad una buona conclusione per troncare i disegni tanto delle genti di fuora, come di quelli di dentro, che ogn' hora che vedino esser posto il conveniente rimedio a questo particolare, cesseranno d'inventare, ò tentar novità; sopra di che dirò più largamente quanto mi occorrerà quando manderò il sudetto summario: intanto confesso che sia ottima cosa et necessaria l'amicitia et buona intelligentia con i Svizzeri Del consigliero Floissart [1] ho detto à V. S. Illma il mio parere, et mentre che in Borgogna egli non habbia più autorita che di consigliero, conosco che non potrà fare il frutto che ho avvertito; il che dissi per consideratione, et per rimostrar tanto più la sua sufficientia.

Quello che ho scritto á V. S. Illma dell' accordar il processo, che tiene con Andalot è stato solamente a fine di veder lei fuora di simil disgusti et per parermi che ciò sarebbe più sua quiete, per la quale et per ogni suo servitio m'impieghero sempre di molta buona voluntà, onde mi sono resoluta scrivere a detto Andalot, che mi prometto volentieri si quieterà, desiderando lui grandemente la buona gratia di V. S. Illma.

Di che Sua Maesta goda pacificamente il regno di Portugallo mi rallegro, et quando Don Antonio sia morto, come si crede, à me pare che si debbia pubblicarlo per levar l'occasione et la speranza delli animi, a quelli che con il suo mezzo volessero tentar cose nuove; ma se lui fussi ancora vivo, saria bene haverlo in le mani atteso che in qualsi voglia luogo che stia, ancorche non possi far cosa di momento, potrebbe non di meno perturbar la quiete di Portugallo, et l'animo de' Portughesi, che naturalmente di mala voglia devono star sotto i Castigliani. Per rimostrare le buone ragioni di Don Rannucio, mio nipote, mi valerò del consiglio di V. S. Illma, alla quale ho

[1] *Floissart*, Froissart.

avvisato la conclusione del matrimonio di donna Margarita, mia nipote, con il Principe di Mantova, et esser necessario per complire alla gran dote promessa, haver da Sua Maesta il consenso per vendere le terre del Signor Duca mio, che tiene nel Regno di Napoli, et pregandola a far opera che detto consenso si habbia presto, come di nuovo la prego. Essa mia nipote per l'avviso, che tengo dell' Orena (Lorena) seguitava il suo viaggio di modo che presto à Iddio piacendo arriverà in Italia, et io torno à ringratiar V. S. Illma delli buonii offitii che hà fatto in questo particolare.

Non tengo per ancora avviso che in Napoli, si sia esseguita la mia sententia contra il Gran Duca, et è pur troppa la dilatione et il torto che mi si fà. Spero non di meno haver in breve nuova della essecutione, et la farò sapere a V. S. Illma.

L'abate di Merolle sene andò a Mons dove è stato ammesso nel consiglio di Stato; promette di far gran cose in servitio di Sua Maesta, et si può credere che lo esseguirà. La morte di Monsr di Grobendo è stata di danno perche era huomo di valore et da far buon servitio, et io mene promettevavo assai; non lasci V. S. Illma di haver i suoi figlioli per raccomandati favorendoli in tutte le loro occorrentie.

Ho piacere che contra il conte di Ciamplit non siano stati fatti quei mali offitii che egli si persuadeva, et poiche lei piglia la sua protettione non ha da dubitare et veramente che è persona honorata et da bene, et buon servitore di Sua Maesta. Delle occorrentie di quà mi rimetto a quanto li deve scrivere il Principe mio figliolo, et prego V. S. Illma à far inviare l'alligato plico à Sua Maesta et l'altro all' Aldobrandino, ordinando che della ricevuta mi sia dato avviso: con il che resto pregando Iddio per la prosperità et felicità di V. S. Illma.

LXXIX.

RÉSUMÉ.

Cette lettre n'est que la confirmation et la répétition d'une autre missive de la Duchesse au Cardinal, en date du 3 janvier 1581 publiée plus haut, p. 233. Elle repète des

phrases de la lettre de Granvelle du 10 décembre 1580 (voy. plus haut, p. 201) et explique de nouveau son refus d'accepter le gouvernement civil des Pays-Bas. Ensuite elle parle des provisions d'argent à envoyer au Prince de Parme, son fils; des affaires de Portugal et de la mort ou de la fuite du prétendant Don Antonio; de l'interdiction du commerce des rebelles avec l'Espagne et le Portugal; de l'attitude équivoque et des menées de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne; de l'entrée de troupes françaises dans les Pays-Bas, et des mesures militaires à prendre contre les rebelles et les ennemis de l'intérieur; des hommes et des affaires de Bourgogne; des droits de son petit-fils Ranuce sur le Portugal; de la dot de sa petite-fille Marguerite; de la non-exécution du jugement intervenu en faveur de la Duchesse dans son procès contre le Grand Duc de Toscane.

LXXX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 20 janvier 1581.

La lettera che di mano di V. S. Illma de 9 del passato ho ricevuta mi ha recato sincera contentezza per l'avviso che mi dà di haver ricuperato forze e pristina sanità, che miglior nuova non mi poteva venire, et ne rendo gratie a Dio il quale si compiacci conservare et preservare V. S. Illma, per quell lungo tempo che da me se li prega, e se lei desidera darmi contentamento vero et obbligatione faccia che spesso io sia advertita della sua intera salute. Non pure li posso dire star assai bene, ma con molta solitudine di Donna Margarita, mia nipote, che il primo del anno si messe in viaggio per Italia et hora sara molto inanti; Dio la conduca a salvamento. Di quanto io abbia fatto tresorier di Monsur di Torese non acadeva la V. S. Illma mi ringratiase atteso che per tutte le gente sue e che da lei dependono sono obligata a mostrar effettualmente l'affettione pura che li porto, come di buon cuore faro sempre che mi si presenti occasione et in toto quello sara in mio potere. E non fo dubbio che detto Torese nel ofitio di bagli d'Amont farà

quanto selicomette e similmente il cognato di Monsur d'Aschey nel governo di Dole, che veramente mi è stato gran servitore che Sua Maesta, a intercessione di V. S. Illma gliel'ha provisto in sua persona, che lo giudico approposito e mene rallegro, perche si è posto fine nella concorentia di tanti pretensori. Quando il prevosto d'Aire [1], mi dira alcuna cosa per parte et anome di V. S. Illma. li daro la credenza che con la detta sua lettera mi adverte et di buona volunta faro quanto mi ricerchera.

Il ricordarmi lei il pericolo grande in che si trovava Sua Maesta nel ultima sua indispositione mi da spavento, considerando il rischo eminente che si è corso e quanto torno a dire V. S. Illma che faceva ogni opera, perche Sua Maesta miri per lo advenire con piu diligentia alla sua conservatione, et non si affatichi ne stanghi nelli negotii tanto come suole, poi che chiaramente si conosca et veda il nocumento che riporta alla sua sanità, oltre a che la Maesta Sua si trova in eta che piu bisogno tiene di riposar e vivere discansatamente che di travagliare et di faticare animo et il corpo. E già che è piaciuto a Dio tirare a se l'anima della Regina, mia Signora, si deve far haver buona custodia al Serenissimo Principe et infanti, che come giovanetti havran or bisogno di chi diligentemente tenga cura dell' augmento della loro vita e sanita. E prudentemente ha fatto Sua Maestà a pigliare in pazienza la perdita che ha fatto di cosi buona compagnia, acomodandosi con la volunta divina, che meglio resolutione non poteva fare, mi rallegro poi grandemente che la Maesta Sua sia entrata felicemente in Portugallo, con contentamento di tutto quell populo, conforme a che V. S. Illma mi scrive, di modo che mi prometto che a quest hora tutto il regno sia pacificamente al obedientia e devotione di Sua Maesta, e che presto con quieto animo sene debba tornare in Castiglia, risoluto di voltar pensiero e forze totalmante a questi suoi paesi, che tanto importano. Et deve V. S. Illma tener per fermo che quanto ho replicato a Sua Maestà intorno a non incaricarmi del governo di qui, non è per altro che per conoscere apertamente che farei una malissima opera, atteso che di effetto non conviene al suo servitio; ne si deve dicta mia replica attribuire a disobedienza, per che cio mai puo cader in me, ma bene al puro zelo che tengo al suo real servitio et al benefitio delli stessi paesi, et si come per

[1] Morillon.

obbedire e servire la Maesta Sua mene son venuta dal Regno di Napoli qui, senza guardar ne a disagi, ne scomodi et pericoli et alla eta in che mi trovo, cosi havrei subito preso e piglierei detto governo, quando non tocassi con mano, che in pigliarlo facesse diservitio et danno di Sua Maesta, et con perdita della mia riputatione et di me stessa, per le cause et ragione che ho scritto ultimamente à V. S. Illma, e che lei con la sua molta prudentia puo considerare, onde la pregho instantemente a far copace Sua Maesta della mia buona intentione et assicurarla che in ogni altra cosa son prontissima a obbedirla. E quando pure giudichi, che la mia persona qua possa giovare senza carico mi contento di starci pur che obbedire et satisfare a Sua Maestà, mentre che il mio servitio li porti profito et gusto, che a me essalti mettere la propria vita e quanto tengo como ho fatto per il passato e che V. S. Illma ben sa. Aspettero dunque che lei mi avisa che Sua Maesta resti di me contenta et abbia preso in buen grando essa mia replica, con proveder prestamente a quanto fa di bisogno per rimedio di questi affari, conforme a che ho scritto e fatto considerare con le mie lettere. Di poi il cavalliere Biondo o altro, in nome del Signor Duca mio havra dato informatione a V. S. Illma della conspiratione fatta il Conte Claudio Landi[1] contra la persona di Sua Eccellenza, e son certissima che in cio lei fara l'offitio che tanto amorevolmente mi promette, di che li resto obligatissima. E certo che in casi simili et enormi Sua Maesta doverra fare la dimostratione et risentimento, che si richiede e conforme a che li ho supplicato prender dello Signor Duca cosi buon servitore, come qual si voglia altro.

Di nuovo ringratio V. S. Illma del rimedio, che ha dato al decreto gia fatto il Consiglio de Italia sopra che il senato di Milano pigliasse cognitione della causa exposta il Conte Claudio Landi, e credo che si fara conoscere il torto che in questo si faceva al Signo Duca mio. Similmente rendo a V. S. Illma

[1] Claude Landi, prince de Val di Taro, marquis de Bardi, comte et baron de Campiano, gouverneur de Lodi à vie nommé par Philippe II, souleva la haine des habitants de Bardi, lorsqu'il voulut en 1580 percevoir chez eux un droit de gabelle. Octave Farnèse poussa à cette résistance et organisa contre Landi une conspiration à laquelle les habitants de Bardi prirent part. Le duc Octave eut même des velléités pour s'emparer de cette localité. De là des voies de faits entre les deux partis. A son tour, Landi organisa une conspiration contre la vie d'Octave. Le premier put se tirer d'affaires; mais ses complices furent exécutés. Voy. CHRISTOPHORO POGGIALE, *Memorie di Piacenza,* t. X; LODOVICO ARALDI, *l'Italia nobile nelle sua cita; Litta Famiglie celebri italiane,* t. XIV, etc.

gratie per quanto mi offere e scrive nella predetta sua lettera che confirmo e replicho che non vi è persona, che piu di me li desidera sostanza e grandezza, e di haver occasione di fargliela conoscere con fatti. E per che in altra lettera che va con questa scrivo quel di più che occorre, resto pregando Dio conceda a V. S. Illma felicita e lunga vita. Nella mia de 5 del presente ho ricordato a V. S Illma la restitutione del castillo di Piacenza, e perche pare che quanto piu si va dilatando tanto piu si perda occasione di poter io ghodere della gratia, che in cio spero da Sua Maesta, desiderando per questo mezzo veder stabilito mio figlio e sua posterita, che non so conoscere per che Sua Maesta non debba farlo, ne la causa della dilatione, sendo di ragione e di justitia obbligato: oltre a che per compenso di tanti servitii che mio figliolo e io li abbiamo fatto e facciamo doverria anche a noi dar questa satisfattione: a tal effecto prego V. S. Illma fare ogni buono e caldo ofitio.

LXXX.

RÉSUMÉ.

Cette lettre, qui ne contient aucun renseignement nouveau, se borne à reproduire en d'autres termes une partie des faits relatés et des considérations développées dans la précédente de la même date.

La Duchesse félicite le Cardinal de sa guérison. Elle s'applaudit d'avoir pu placer des parents et protégés de Granvelle; il en a été question dans une lettre antérieure.

Elle s'inquiète aussi de la santé du Roi, qui devrait moins s'occuper des affaires politiques, surtout de la correspondance.

Puis elle en revient à son refus de se charger du gouvernement civil des Pays-Bas, l'explique et le justifie par les mêmes raisons qu'elle a déjà données, sans produire aucun argument nouveau.

Elle reparle ensuite du complot de Landi et remercie le Cardinal d'avoir poussé le Conseil d'Italie à déférer l'affaire au sénat de Milan.

Enfin elle redemande la restitution du château de Plaisance au Duc de Parme, son mari, pour les mêmes motifs qu'elle a déjà exposés.

Au cours de cette mesure, elle confirme la nouvelle du départ de sa petite-fille Marguerite, qui s'est mise en route pour l'Italie le 1er janvier.

LXXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1755, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 125 à 128.)

—

Madrid, le 5 février 1581.

Madame, J'ay receu la lettre de Vostre Altèze, du x de décembre et le dupplicat d'icelle, et celle qu'il ha pleu à Vostredicte Altèze m'escrire de sa main, du 3 de janvier, avec la coppie de celle de mesme date, qu'elle a escript à Sa Majesté, et une courte du 6 dudit moys de janvier, estant le tout venu ensemble, et arrivé icy il y ha huict jours. Je fis passer incontinant le pacquet de Vostre Altèze à Aldobrandino, avec les lettres de Monseigneur le Prince, escriptes de sa main, pour Sa Majesté, closes comme elles venoient, et ouvert celles que venoient en cifre dudit Seigneur Prince en espagnol, que j'ay faict décifrer et envoyé à Sa Majesté, avec mon advis sur icelles, par lesquelles il donne compte particulier de l'estat présent des affaires de pardelà, représentant fort prudentement comme le tout vad, et les termes ausquelz il se trouve, et ce qu'il convient faire pour les provisions. De sorte, que je ne sçay ce que l'on pourroit mieulx dire. Et véritablement il faict en tout de manière que je ne sçay comme humainement il se pourroit faire dadvantaige; et luy ay grande compassion, voyant l'estat auquel il se trouve, et les difficultez lesquelles luy succèdent journellement, fort bien et pertinentment touchées en ses lettres. Et m'est grand plaisir de veoir ce qu'il dit pour solliciter les provisions, dont je m'ayde, et de ce que de mesme en escript Vostre Altèze; n'obmectant de faire de mon coustel toutes les diligences possibles; ayant souvent représenté que, combien que la somme des 300 mil écus que jà l'on aura receu soit grande, que touteffoys elle n'est suffisante, comme se peult clairement congnoistre par l'estat qu'il a dressé et envoyé de ce. En quoy il convient forcément les employer, et que pourtant il soit requis envoyer nouvelle provision, et plus grande, pourvoyant encoires pour l'advenir de temps à aultre, dont l'on me donne espoir; mais ceulx de la *Hazienda* sont si tardifz, que ordinairement les

provisions arrivent quand jà elles ne peuvent servir, dont succèdent forcément les désordres, desquelz à bonne cause Vostre Altèze se plainct; et n'y sçauroye de mon coustel faire aultre chose que de continuer de solliciter, comme je fais et feray de tout mon pouvoir, estant plus que requis croistre de forces, et tant plus se veuillans mesler les François de noz affaires, plus qu'il ne conviendroit; et qui me vouldroit croyre, l'on y donneroit bon ordre.

Quant à la difficulté que Vostre Altèze continue de faire et aussi ledit Seigneur Prince, touchant le gouvernement conjonct des deux, prenant ledit Seigneur Prince le soing particulier des armes, et que Sa Majeste entendoit que Vostre Altèze entra au gouvernement après les six moys, je ne sçaurois dire plus de ce que j'ay cy-devant escript, sinon que je désire que Sa Majesté y prengne résolution telle, qu'elle contente les deux parties. Ce que je vois est que Sa Majesté considère la peine et danger où l'on se trouveroit après, si les Estatz, qu'ont accepté ledit Seigneur Prince avec déclaration que ce fut pour six mois seullement, et qu'ilz désiroient que après Vostredicte Altèze fut leur gouvernante ordinaire, si oyres que maintenant ilz ne contredisent ce que passe, comme il n'est possible que ung gouverneur contente à la longue, oyres qu'il fut ung ange, s'ilz venoient après à contredire son gouvernement, retournée que fut Vostredicte Altèze en Italie, avec dire qu'ilz ne l'avoient consenty pour gouverneur synon pour six mois, et qu'ilz vinssent à demander que l'on l'osta comme non aggréable, Sa Majesté s'en trouveroit bien empeschée, et en nouvelle peine et fraiz, et les pays en nouveau danger, n'estant chose nouvelle pardelà que gouvernant les dames, comme ont faict Madame Marguerite, la Royne d'Hongrie, et Vostredicte Altèze, la guerre se soit administrée soubz elles par capitaines généraux à ce députez, et ordinairement les princes font la guerre par leurs capitaines, et non en personnes. Et touteffoys n'en succède inconvénient, quand les capitaines généraulx sont auctorisez par ceulx qui principalement commandent. Et il me semble que cecy ne se puisse mieux faire, ny avec meilleure correspondance, que entre mère et filz, que s'entendent si bien ensemble. Et quant à la réputation, comme se peult dire ce gouvernement entre les mains des deux, ladite réputation demeure entière, et bien souvent elle est telle que nous la faisons, et selon que nous prenons les choses. Et quant à ce que Vostre Altèze dit que, oyres que les

principales personnes s'accordent, les serviteurs et ministres que sont près de l'ung et de l'aultre, chacun tient de son coustel, à cela peuvent remédier les personnes principales, eslongnans ceulx que pourroient estre cause de la discorde. Et je ne vouldroye pour riens que Sa Majesté print mal ceste difficulté, que l'on met en sa résolution, et que comme il n'y a faulte de mauvais espritz, quelc'ung n'ayda à le mal prandre. Et je payeroie beaucop, voire de mon sang propre, pour pouvoir estre une payre d'heures avec Vostre Altèze, pour luy dire sur ce poinct beaucop de choses, que ne se peuvent escrire, retournant à dire, comme je l'ay escript cy-devant, que Voz Altèze et Excellence obligeroient grandement Sa Majesté, oultre ce qu'elle doibt recongnoistre ce que l'ung et l'aultre ont faict pour son service, de s'accomoder en cecy. Et je ne fauldray touteffois de représenter de nouveau toutes les raisons et fondemens que meuvent Vostre Altèze, touchez de rechef en ses lettres. Dieu doint que le tout soit bien prins et receu, comme je désire. Bien luy diray-je que j'espéreroye de faire l'office avec plus de fruict de bouche, si je pouvois parler à Sa Majesté, que par lettres, que ne repliquent, ny à la plume se peuvent confier beaucop de choses, pour les gloses que souvent l'on y faict après dessus, que se pourroient avec moings de danger dire de parole.

Sadite Majesté, grâces à Dieu, se porte fort bien; mais à dire la vérité, je le vois mal voulentiers où il est, peu accompagné pour sa garde, et mal assisté de gens de conseil; et n'ay failly de plus d'une fois escrire qu'il ne convenoit, ny à la seureté de sa personne, ny à sa réputation qu'il y soit si seul; et me donne peine que je vois qu'il travaille comme devant, quoy qu'il eust asseuré que cela se modéreroit, veuillant entendre tout, et faire tout, et par ce moyen, comme je l'ay dit plusieurs fois, se faict beaucop moings. Il estoit encoires à Elves lundy dernier, mais l'on parloit du partement pour Abrantes, et dois là à Tomar, où est le monastère principal de l'ordre de Christus, pour y tenir les Courtès. Aultres pensent qu'il ne bougera dudit Elves. Car lesdites Courtès se debvroient jà commencer, estant passé le jour prins pour l'assamblée d'icelles, qu'estoit le dernier du mois passé, comme je l'ay escript, et peult estre que ausdites Courtès s'establira le faict de la justice et police; en quoy je n'entendz pas qu'il se soit jusques oyres beaucop faict, oyres qu'il y a plus de quattre mois que j'ay ramanteu qu'il convenoit y entendre, et à la réparation des forteresses, que

servent pour la seurté de la rivière de Lisbone, et que l'on munisse tous les portz, pour s'asseurer du royaulme, avec les forces requises, sans se confier des Portugalois conquiz nonveilement par la force, jusques à ce qu'il soient confermez à la dévotion de Sa Majesté. Et me donne soing et craincte la peste qu'est en tant de lieux en Portugal, et signantment que audit Elves il en y a aucunes maisons touchées.

Vostre Altèze ha sentu avec raison le décès de feu la Royne, que véritablement a causé grande affliction à Sa Majesté; mais il n'y a remède, que de prier le Créateur qu'il luy face mercy.

Je n'ay sentu moings de contentement que qui que ce soit des plus affectionnez de Vostredicte Altèze, de la conclusion du mariaige de Madame la Princesse, Madame Marguerite, niepce de Vostredicte Altèze, avec le Prince de Mantua, que Sa Majesté désiroit très fort, et a faict pour le procurer tous bons offices, estant plus que raison que avec ceste alliance Sa Majesté tienne tant plus de compte de la maison de Mantua. Au regard des terres que Monsieur le Duc vend au royaulme de Naples, sur lesquelles estoit assigné le douaire de Vostre Altèze, pour pouvoir satisfaire au dot qu'il a promis, j'aymeroye mieux, pour dire à Vostre Altèze franchement mon opinion, qu'il eust vendu aultre chose ailleurs, pour oster occasion de parler à ceulx que ne sont bien affectionnez; et Vostre Altèze peult par sa prudence considérer ce qu'ilz diront. Jusques oyres ny Aldobrandino, ny Samaniego n'ont donné la requeste, pour demander consentement, ou *assenso,* comme ilz dient, de Sa Majesté, ny sur ce je ne puis riens dire, que je n'aye veu la requeste, et entendu sur icelle l'advis des régens. Bien peult estre Vostre Altèze asseurée que je feray de mon coustel, pour ayder au désir d'icelle, tout ce que me sera possible.

J'ay escript de nouveau au sénat de Milan, afin qu'ilz suspendent d'user de la commission qu'ilz avoient dépeschée, en mon absence, à l'instance du conte Claude Landy. Et quant à la conjure, que l'on prétend faicte par luy, contre la personne de Son Excellence, son agent, le chevalier Biondo, qu'est de retour d'Elves, m'asseure que Son Excellence ne veult que l'on en parle, jusques à ce que le gentilhomme arrive, qu'il envoye icy, avec le procès et aultres escriptures servant à icelluy, lequel vraysemblablement, pour plus de seurté, viendra par mer, et pourra passer avec le Duc de Terranova, que l'on actend journellement. A sa venue je ne fauldray d'entendre ce qu'il

aura de charge. et de faire de mon coustel ce qu'il me sera possible. J'entendz fort bien les causes, pour lesquelles Vostredicte Altèze prétend, à l'occasion de ceste conjure, la restitution du chasteau de Plaisance, et ay en fresche mémoire les raisons que aultreffois Vostre Altèze m'a déclarées de bouche et ramanteu souvent par ses lettres; mais je ne sçay si la saison est propre pour en faire maintenant instance, et mesmes en temps qu'elle demande congé pour retourner en Italie, craingnant que Sa Majesté n'entend que ce soit *torcedor* [1], et que aucuns peu affectionnez, comme elle sçait, n'y donnent ceste glose et interprétation, et mesmes estant Sa Majesté loing d'icy où elle est, et ceulx qui l'ont tousjours contredit présentement en Portugal. Je feray touteffois mon debvoir, comme que l'on le puisse prandre, avec désir que quelque jour l'on puisse parvenir à l'effect.

Jusques oyres le Viceroy de Naples n'a jamais faict mention d'avoir publié la sentence en faveur de Vostre Altèze, contre le Duc de Florence, ny respondu sur ce aux lettres de Sa Majesté, ny aux miennes. Je ne sçay la cause, mais il vad bien qu'il aye respondu par l'effect, puisque la sentence est prononcée. Je n'entendz pas pourquoy se diffère l'exécution, laquelle peult estre despuis sera faicte, et sinon, et que l'on en donne icy mémorial contenant la retardance de ladite exécution; et la cause demandant remède, je y feray pourvoir.

Il me desplait bien fort que je n'ay esté préadverty du partement de Madame la Princesse, Madame Marguerite, pour advertir mes gens en Bourgongne de rendre leur debvoir en son passaige, et me desplaira grandement si d'eulx mesmes ilz ne l'auront faict; n'ayant pas sceu plus tost que maintenant son partement.

Les députez des Estatz de Bourgongne seront jà esté ouyz par ceulx que Monseigneur le Prince ha commis pour conférer avec eulx; et il sera esté bien d'avoir différé, d'envoyer l'escript de Vostre Altèze sur les affaires de Bourgongne, jusques après avoir entendu ce que résultera de la communication.

Quant au conseillier d'Assonleville, selon l'information que l'on a donné à Sa Majesté de ses qualitez, il ne seroit nullement à propos pour président du Privé conseil. Tous appreuvent bien fort Mons. Pamele; mais je fais ce

[1] *Torcedor*, action inquiétante, compliquée.

que je puis pour représenter à Sa Majesté ce que l'on doibt à son service, et à ce qu'il ha continuellement suyvy le party d'icelle. et perdu beaucop. afin que Sadite Majesté y aye considération et use de rémunération en son endroit. L'on l'a faict trésorier de l'Ordre; mais les gaiges ne sont pas grandz. Je vouldroye que Sa Majesté luy donna quelque bonne pension. en actendant que l'on le peut pourveoir de quelque chose que luy fut plus à propos.

Je remercie bien humblement et très affectueusement à Vostre Altèze de la faveur qu'il luy à pleu faire. à mon intercession, au doyen de Cambray. Il n'aura faulte d'occasion pour l'accomoder en aultre chose que au Privé conseil. combien qu'il emporte, pour beaucop de respectz. que Vostre Altèze entend mieux que en icelluy il y aye tousjours. comme il souloit estre, quelque personne ecclésiastique. Peult estre le pourroit l'on mectre pour maintenant au Conseil de Malines, au lieu ecclésiasticque. s'il y en y a quel-c'ung que vacque. ou en aultre chose que s'adonnera; et en quoy que l'on l'employe, j'espère que Sa Majesté, Vostredicte Altèze et ledit Seigneur Prince s'en trouveront bien serviz, qu'est la cause principale que me meut à le recommander.

C'est bien une grande perte du feu cardinal de Liège [1]. qu'estoit bon voisin et très affectionné à Sadicte Majesté. Monseigneur le Prince m'a voulu favoriser de me nommer avec les aultres, encoires que. pour dire la vérité à Vostre Altèze. je n'y prétendz en façon quelconque. ny ne suis plus chanoine. ny archidiacre là. comme je suis esté cy devant. que je renunçay il y a quelque temps à ung mien nepveu, qui tost après décéda; mais je recongnois touteffois l'obligation que je doibs à ceste faveur. Je tiens que l'élection sera jà faicte du nouveau évesque. Dieu doint qu'elle soit bonne. pour le service de Dieu. et contentement de Sa Majesté.

[1] Gérard de Groesbeck, mort le 28 décembre 1580.

———

LXXXII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

—

Namur, le 16 février 1581.

Alli 20 del passato risposi a due lettere di V. S. Illma de 9 et 10 di dicembre, et li mandai il duplicato di quanto li scrissi alli 5 di gennaro; di poi ho ricevuto dua altre sue lettere de 25 di dicembre et VII del passato; et quelle che mi avvisa haver scritte con il corriero spedito per mare il provosto Funchius non sono comparse, et non è maraviglia essendo le cose di mare incerte; saria molto approposito trovar qualche rimedio che per Francia li dispacci potessino passar sicuramente, perche di altra maniera li negotii et il servitio di Sua Maestà ne patirà, et il mezzo de i mercanti, come V. S. Illma dice, saria buonissimo.

Io stò con infinito desiderio aspettando risposta da Sua Maestà intorno alla replica che li ho fatto sopra il particolar del governo con resolutione di quello havero da fare, perche come V. S. Illma havera visto per le mie ultime et potrà con la sua prudentia considerare, non conviene al servitio della Maesta Sua che io mene incarichi; et mi sarà di somma contentezza che da Sua Maestà et da V. S. Illma sia conosciuto il buon zelo con che mi sono mossa a far detta replica, fondata puramente sopra il servitio di Sua Maestà, et che come vera et devota sua serva non potevo far altrimenti. Et il medesimo li dico hora, con pregarla a dirmi liberamente con la sua solita amorevolezra quanto sopra di questo li occorrera. Circa alli affari di qua, che sempre vanno peggiorando per le istesse ragioni che li ho scritto, mi rimetto al raguaglio che gliene dara il Principe, mio figlio, che fà ogni estrema diligentia per prevenire et rimediare alli inconvenienti che soprastanno et particolarmente all' entrata de Franzesi che fanno gran romore; impero se la Maesta Sua non provede con prestezza et d'altra maniera, torno a dire che tutte le diligentie serviranno a poco et ogni cosa andrà in perditione, et ancorche io sia piu che certa che V. S. Illma non lascia di rappresentar vivamente, et sollecitar quanto conviene, nondimeno sono constretta di nuovo pregarla a perseverare di far quelli offitii, che necessarii sono a negotio che tanto importa al servitio di Sua Maestà et a tutta la Christianità come è questo, per il quale a maniera di dire si doverria lasciare ogni altra cosa; et perche assai meglio di mè V. S. Illma conosce il bisogno non mi estendero piu oltre in tal materia havendo massime con le mie precedenti scrittoli longamente. Mi rallegro di nuovo del buono stato di salute in che si ritrovava Sua Maestà, et che delli Portughesi fussi ricevuto amorevolmente, et che senza contraditione li prestassino il giuramento, di modo che mi persuado che gia habbia posto ordine et accomodato le cose di quel Regno, il che desidero grandemente intendere et che sene ritorni il Castiglia con l'animo quieto, per poter provedere alle necessità di questi suoi poveri paesi. Ragionevolmente si hara anco saputo la certezza di Don Antonio, et non saria male che havessi finito i suoi giorni, perche vivendo darà sempre disturbo : facciami V. S. Illma avvisata quel che se n'è inteso et quanto di più passa. Ancora non ho avviso che in Napoli la mia sententia sia stata esseguita, et pure sono sei mesi che fù pubblicata : piaccia a Iddio che si finisca et che per questo canto io non habbia a dar più molestia a V. S. Illma, alla quale ho dato avviso della conclusione del matrimonio di Donna Margarita mia nipote, et della sua partenza per Italia, dove deve esser comparsa. Si compiaccia V. S. Illma tener la mano che Sua Maesta conceda il suo beneplacito per poter vendere le terre che il Signor Duca tiene in regno et complire alla gran dote promessa, conforme à che l'ho scritto con altre mie.

Ringratio V. S. Illma, di quanto mi offera fare per il Signore Duca mio nel particolar della congiura intentatali contro dal Conte Claudio Landi, per il quale effetto sarà poi comparso costi l'huomo mandato da Sua Eccellenza con l'informationi, et a far conoscere la verità : prego V. S. Illma à favorirlo si come mi promette et che l'ho pregato con le mie precedenti. Et in proposito di questa materia non voglio lasciar di farli sapere quanto di più è venuto a mia notitia, accio come tanto Signore et amicissimo mio sappia quel che passa et nelle occasioni possa far quelli offitii che giudicherà convenirsi per la ragione et per il giusto; et a mè con la solita confidenza la prego far' sapere quel che li occorrerà. Dico dunque esser stata avvertita di buona parte che quelli di Fiorenza vanno facendo contra il Cardinal Far-

nese malissimi offitii tanto con li ministri Regii che sono in Italia et altri che sono in Corte, per metterlo in disgratia di Sua Maestà, usando tutte le vie et mezzi per levarli il credito et la reputatione, tendendo à fine di troncarli et impedirli il corso della grandezza, et per che anco lo voglino imputare di non haver fatto quel che poteva fare per servitio de Sua Maestà nel particolar di Portogallo, con altre inventioni et chimere senza ragione e fondamento alcuno, cose per ogni rispetto, et per essere io in questa casa, non posso lasciar di sentire estremamente, vedendo con quanta malignità questi due Signori tanto veri et buon servitori di Sua Maestà siano perseguitati et calunniati senza nessuna causa ne ragione; et ancorche la Maesta Sua come principe prudentissimo et giustissimo non doverrà dar credenza a simil calunnie et inventioni, non di meno quando fussi necessario doverebbe dar luogo al cardinal Farnese di giustificarsi, il che farà completissimamente, acciò Sua Maestà non resti ombrosa di V. S. Illma, ma venga in chiaro della verita, et in cognitione della natura et humori delle persone: perche nelle occorrentie sappia a chi dar credito, et conosca chi li è davero ò da burla servitore. Oltre a che non debbe permettere la Maestà Sua, che le persone da lei dependenti siano a torto lacerate con le calunnie, anzi difenderle et favorirle come è obbligato fare del cardinale Farnese et del Signor Duca, che li sono come ho detto devotissimi servitori. Et V. S. Illma piu che altri lo sà, alla quale hò voluto scriver tutto questo per le ragioni suddette, pregandola che serva per lei sola, usandone pero secondo le occasioni nel meglio modo che li parera, et ricevero grandissima satisfattione, che lei mi avvisi quello che intorno a questo gli occorrera, et se li pare che con Sua Maestà deva io fare alcuno offitio, perche sempre mi conformerò con il suo prudente et amorevol consiglio, con restarli perpetuamente obbligata, etc.

De la main de S. A.: Volentieri haverei scritto la presente di mia mano, ma per darli occasione et torre a lei la fatica in non lo far della sua, và di mano di secretario: ben la prego instantemente ad haver consideratione al contenuto di essa et a farmi sapere con la sua solita amorevolezza, quanto li parerà conveniente, che per mia satisfattione li resterò obbligatissima. Mi ho servito della cifera che V. S. Illma mi mandò all' Aquila l'anno del 77, quando l'altra volta dovevo venir in Fiandra.

LXXXII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse n'a pas reçu la lettre que Funck a expédiée par mer. Il vaudrait mieux chercher à faire passer la correspondance par la France.

Elle attend avec impatience la réponse du Roi à son refus d'accepter le gouvernement civil des Pays-Bas. C'est dans l'intérêt même du service de Sa Majesté qu'elle a décliné son offre si flatteuse et si bienveillante pour elle. Quant au Prince, son fils, il se préoccupe surtout de l'entrée des Français dans les Pays-Bas. Elle ne peut que le répéter, il faut que Sa Majesté prenne des mesures énergiques, décisives.

Elle a appris avec plaisir que la santé du Roi continue à s'améliorer. Elle s'applaudit aussi de la pacification du Portugal. Le Roi pourra maintenant revenir en Espagne et tourner toute son activité vers les Pays-Bas.

Elle serait heureuse que la mort du prétendant portugais, Don Antonio, se confirmât, car tant que le prieur de Crato vivra, il sera toujours une cause de troubles pour le Portugal.

Elle n'a pas encore été avisée de l'exécution du jugement prononcé depuis six mois en sa faveur par le Conseil de Naples.

Sa petite-fille Marguerite doit être arrivée maintenant en Italie. Elle prie le Cardinal d'insister auprès du Roi, afin que le Duc de Parme obtienne l'autorisation qui lui est nécessaire pour constituer la dot de la jeune princesse.

Elle supplie aussi Granvelle de faire hâter l'instruction du complot de Landi.

Elle signale à Sa Seigneurie les machinations dirigées par certains *ministres* du Roi en Italie et à Madrid contre le cardinal Farnèse. On cherche à provoquer sa disgrâce. On l'accuse faussement d'avoir desservi le Roi dans l'affaire de Portugal. Tout ce que demande le Cardinal incriminé, c'est de pouvoir se justifier auprès du Roi lui-même.

Les ennemis du cardinal Farnèse sont en même temps ceux du Duc de Parme, qu'ils calomnient également et cherchent à brouiller avec le Roi.

La Duchesse compte sur l'attachement du Cardinal de Granvelle pour la conseiller et la protéger ainsi que son mari et les siens.

LXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, Fasse n° 1735.)

—

Madrid, le 20 février 1581.

Madame, Je feray ces deux motz, pour accompagner le duplicat de la lettre que j'escripviz à Vostre Altèze par le dernier ordinaire, pour non sçavoir si icelle aura lieu heur de sheure passaige, n'ayant veu despuis lettres, ny de Vostredicte Altèze, ny d'aultre de pardelà. J'en actendz avec désir, pour avoir nouvelles plus fresches de la santé de Vostredicte Altèze, que Dieu doint me viennent bonnes, comme j'espère et désire. Du Comté de Bourgongne l'on m'escript, par lettres du XVII du moys passé, que Madame la Princesse y estoit jà entrée bien avant. Cela me faict espérer que, devant la fin du carneval, elle aura peu arriver à Mantoa, où selon que l'on m'escript de Rome, plusieurs estoient appelez pour les nopces. Aultres nouvelles ne sçauroie-je escripre à Vostredite Altèze, pour le présent, plus de ce que mes précédentes contiennent, hors mis que Sa Majesté debvoit aujourd'huy partir de Elves, pour aller à Abrantès, ung peu mieulx accompagnée qu'il n'a esté jusques à oyres. Et à la vérité ainsi convient-il, et y ha longtemps que je le solicite, non seullement pour la sheurté de sa personne, mais pour la bienséance, l'auctorité et réputation que en tel temps et occasion sert de beaucop; dont toutesfoys Sa Majesté tient moings de compte, que je ne vouldroie, pour estre naturellement, et de nourriture et coustume, tant retiré. Le Signeur Don Jehan de Idiaques et moy, nous poursuyvons à toute force la provision de deniers, et je tiens que tost yront aultres 300 mil escus; mais non contens de ce, je solicite que l'on regarde par temps, de pourveoir à suyte doires en avant deux cent mil escuz par moys, puisqu'il emporte tant que Monsigneur le Prince aye moyen de se renforcer de gens pour deffendre et assaillir. Et je n'obmetz nul argument que me semble pouvoir servir pour parvenir à la bonne conclusion de cecy. Sa Majesté ha pieçà entre ses mains les lettres de Vostredite Altèze et dudit Signeur Prince, et de raison devant le partement dudit Elves, à la poursuyte continuelle de Aldobrandino, il aura prins résolution sur ce que tous deux luy avoient escript, que Dieu doint soit au contentement de tous. Le Duc de Terranova arriva, il y ha aujourd'huy neuf jours, à Palamos, où il actend ses dépesches pour le gouvernement de Cathelogne; et l'homme du Comte Claude Landy m'a dit aujourd'huy que ledit Comte y soit aussi arrivé, et qu'il vient pour deffendre sa cause. L'on verra ce qu'il vouldra dire. Jusques à maintenant, il ne s'en est parlé de la part de Monsieur le Duc, pour avoir charge expresse le chevalier Blondo de non faire office sur cecy quelconque, jusques à ce que celluy qu'apporte les papiers arrive; lequel vraisemblablement sera aussi passé avec ledit Duc; mais je n'en ay nouvelle certaine et nous actendons ung courrier de là, que nous donnera certitude de ce qu'en est, et de tous ceulx que seront venuz en ce passaige. Sa Majesté, Monsigneur nostre Prince et les Infantes se portent, grâces à Dieu, fort bien; que sont les meilleurs nouvelles que d'icy je pourroie escripre.

—

LXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC DE TOSCANE.

(Archives de Milan, n° 3747.)

—

Madrid, le 22 février 1581.

Il latore di questa, definitore dell' ordine di S^to^ Agostino nelle Indie, parte per un capitolo generale che si fa in Bologna del suo ordine, et per andare a Roma fa conto di passare per Fiorenza per baciare le mani di V. Alt^a^ et darli conto delle cose di quelle bandi dove è stato; desideroso ancora di vedere le cose rare di V. Alt^a^; alla quale supplico che lo veda volontieri. Et spero li darà tal conto delle Indie che V. Alt^a^ haverà contento di sentirlo. Et ho cara questa occasione per fare ancora con questa il dovere con V. Alt^a^, offerendomi sempre pronto al suo servitio.

—

LXXXIV.

RÉSUMÉ.

Le Cardinal recommande au Duc le porteur de la présente, définiteur de l'ordre de S[t]-Augustin pour les Indes, qui se rend à Bologne, au chapitre général. Il passera de là par Florence pour aller à Rome. Il désire présenter ses hommages au Duc et lui donnera des nouvelles intéressantes de l'Inde.

LXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 6 mars 1581.

Madame, Il y a bien longtemps que l'on n'a nulles nouvelles de pardelà, ny de Vostre Altèze, ny de Monsigneur le Prince, ny encoires d'aultres, de qui que ce soit, ny mesmes par la voye ny de Lyon, ny de Bourgongne se sceit aulcune chose de ce que passe; que tient Sa Majesté et nous tous en peane, et doubtons que les François nous ayent surprins quelque courrier. J'ay escript à Vostre Altèze par tous les ordinaires de Lyon. Dieu doint que les pacquetz soient arrivez sheurement, et n'ay pas, pour maintenant, beaucop à dire dadvantaige de ce que je luy ay jà escript. Toutteffoys je n'ay voulu laisser passer ceste occasion sans luy dire que Sa Majesté et tous ceulx du sang se portent fort bien, Dieu mercy, et que l'on nous escript d'Elves que Sadite Majesté, lundy dernier, alla visiter Madame la Duchesse de Bregans et ses filles, qu'estoient en ung chasteaul du Duc, à une lieu près dudit Elves, comme Vostre Altèze entendra par la relation de ce que m'en a esté escript, que vad avec ceste; et le jour ensuyvant, que fut mardy

dernier, Sadite Majesté debvoit partir pour s'encheminer vers Abrantos, faisant petites journées, pour donner temps à ceulx des Courtès, que se doibvent tenir audit Abrantos; et au mesme effect l'on tient que, passant Sa Majesté par Portalegre, qu'elle s'y détiendra quelques peu de jours pour, se trouvant deschargée de tant de Portugalois, que prandront vraisemblablement leur chemin droit à Abrantos pour s'accomoder, pouvoir là résouldre aulcuns affaires. Et sur cest espoir, debvoit suyvre jusques là Sa Majesté Pedro Aldobrandino, selon qu'il m'escript, avec espoir d'y estre dépesché. Je n'ay failly de faire tous les offices qui m'ont esté possibles pour soliciter son bon et brief dépesche que, Dieu doint, soit du tout au contentement de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince. Don Jehan de Idiaques m'assheure qu'il y faict de son coustel ce qu'il peult pour soliciter la provision d'argent, pour laquelle je n'ay riens obmis de ce que m'a esté possible, et m'assheure l'on que le party pour aultres 300 mil écus est comme achevé; et nous solicitons que l'on résolve la provision pour chacun moys, par la voie d'Italie et d'Allemaigne, dont l'on nous donne bon espoir. Le gentilhomme que Monsieur le Duc debvoit dépescher sur le faict de la conjure, est passé à Cathelongne, avec le Duc de Terranova, et l'actendons icy aujourd'huy, ou demain. Le Conte Claudio Landy n'a pas failly de s'encheminer au mesme voiaige, et désià est arrivé en ceste ville despuis troys jours; mais je ne sçay encoires veu. Je ne sçay s'il me tient pour suspect. L'on verra les escriptures que porte l'homme de Monsieur le Duc, et ce que vouldra dire sur ce ledit Comte; et de mon coustel, je ne fauldray au debvoir que je doive. Le Duc de Medina Sidonia s'est jà licentié du Roy, et aussi le Comte d'Olivares, pour passer en Italie à leurs charges. Et aussi, dit l'on, que le Duc d'Oshuna passera en Italie, duquel Sa Majesté s'est servie en Portugal, l'espace de deux ans, et qu'il yra pour Viceroy de Naples; ayant donné fort grande presse le Com[or] Major pour venir icy, disans que les affaires de la maison de feu son frère et siens requéroient nécessairement sa présence. Et la Marquise de los Veles, sa niepce, luy en debvoit faire instance, de laquelle nous traictons le mariaige avec le Comte de Beonevente; mais il n'y a encoires riens concleu. L'on tient que si ledit Com[or] Mayor vient, qu'il tiendra bien bon lieu auprès de Sa Majesté, et ha l'on opinion qu'il sera gouverneur de Monsigneür nostre Prince, dont l'on parloit jà dois quelque temps, devant mon partement de Rome. L'on vad

apprestant le passaige de l'Impératrix, que vient aussi en Espaigne; et peult estre d'ung chemin servira ledit Com^or Mayor pour l'accompagner. Aussi vient avec elle Don Jehan de Borgia, l'ambassadeur; et en fauldra envoyer ung aultre à sa place, que Sa Majesté n'a pas encoires choisy. Le Signeur Octavio de Gonzaga vad aussi en Italie, avec la charge de général des chevaulx ligiers de Lombardie, en laquelle le feu Signeur Don Jehan l'a introduyt. Les nouvelles de France, Vostredite Altèze les ha plus fresches et de plus près, ne faisant doubte que Jehan Baptiste de Tassis, n'oblie son debvoir de l'advertir de tout ce qu'il peult entendre.

J'ay nouvelles du passaige de Madame la Princesse par la Savoye, avec bien bonne santé sienne, et de la compagnie. Dieu mercy! Et debvra estre jà pieçà arrivée.

LXXXVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

. . . ., le 7 mars 1581.

Delle qualità et meriti di Thommaso Balbani et di Matteo, suo fratello, è V. S. Illma tanto ben' informata, che saria superfluo il volerneli io dar di nuovo notitia; ma si bene mi par' di far li saper, che havendo io conosciuto lungo tempo detto Thommaso, servitore devotissimo di Sua Maestà, et sapendoli molti buon servitii, che egli hà fatto in queste ultime guerre; et che di continuo stà facendo in quel che occorre, desiderò infinitamente che da S. V. Illma sia favorito appresso Sua Maestà acciò possa ottenere da lei naturalezza di Spagnolo per certa somma per un suo figlio dottore et nato in Anversa, conforme à un memoriale che già hà presentato à Sua Maestà et che V. S. Illma sarà informata, la qual prego instantemente tener la buona mano e far ogni caldo ofitio, perche il detto Balbani venga consolato in questa sua giusta pretensione, che egli è meritevole di molto maggiori cose,

et nel figlio che è qualificato et virtuoso, sarà benissimo impiegata tal gratia, aggiunto che io la riceverò per propria, et à V. S. Illma ne resterò con grandissimo obligo, e che mi avisi la resolutione che in cio Sua Maestà pigliera: con che facendo fine conceda Dio a V. S. Illma la prosperita et contentezza che lei stessa desidera.

LXXXVI.

RÉSUMÉ.

La Duchesse recommande au Cardinal le docteur Balbani, qui désirerait être naturalisé espagnol. Il est né à Anvers et son père Tomaseo qui a transmis sa requête a servi dans les armées du Roi.

LXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 15 mars 1581.

Madame, Lorsque Vostre Altèze, passant par le conté de Bourgongne, se treuva à Saline, le fut trésorier de la saulnerie, Jacquemet, fit remonstrance à Vostre Altèze de la taire [1] et perte qu'il avoit receu à l'occasion du ravalement des monnoies, duquel à la vérité ceulx de la Chambre des comptes debvoient préadvertir les receveurs et trésoriers de Sa Majesté, pour éviter le dommage de Sadite Majesté et desdits trésoriers et receveurs. Ce qu'ilz ne firent, et ne se pourroient excuser, que en ce n'aient eu culpe.

[1] *Taire*, pour *tare*, déchet.

Et me semble qu'il ne seroit raisonnable que ledit fut trésorier et ses héritiers portassent ceste perte et dommage advenu sans la culpe du défunct. Sa vefve envoie, pour solliciter remide, personnage exprès pardelà, pour en faire les remonstrances dehues, et supplier pour ledit remide. Et je confie que celluy que ira donnera telle justification, que la poursuitte se treuvera raisonnable, et que Vostre Altèze pourra faire ce bien audit défunct; se souvenant des remonstrances qu'il luy fit, et de la bénigne response que luy donna sur ce Vostre Altèze, qu'elle luy fera donner remide convenable, fondé en toute raison.

LXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—

Madrid, le 17 mars 1581.

Vedendo Lorenzo le Blanc, corriero francese, che non finiscono mai di darli dispaccio, non partendo di qua corrieri se non ordinarii et dispacciandosi li straordinarii dalla corte, et quelli a voluntà del Sor Don Giov. d'Idiaquez et del mastro di poste, per non consumarsi più quà, vuole ritornare à giornate à trovare V. E. alla quale fò questo per accompagnarlo, et raccomandarglilo, facendo conto d'incaminarsi con essa se sin' al suo partire non sopraviene occasione di dispacciarlo. Il che veramente mi piaceria assai più, mà in fine non potrà senon star bene costà per il bisogno che si potria havere di mandare qualche dispaccio importante, con che saprà et vorra come spero, adoperarsi bene, si come hà fatto per lo passato, riconoscendosi molto obligato alli favori fattili.

LXXXVIII.

RÉSUMÉ.

—

Le Cardinal recommande au Prince un courrier français, Laurent le Blanc, porteur de la présente. Il espère que son protégé rendra, comme par le passé, des services à Son Excellence, et se montrera digne de la faveur du Prince.

LXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

—

Madrid, le 18 mars 1581.

Madame, J'ay receu les deux lettres qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, l'une de sa propre main, et l'aultre de main de secrétaire, toutes deux du xx de janvier, que sont les plus fresches que nous avons d'elle. Et avec icelles sont venuz les duplicatz de celles que précédentment elle m'a escript, du III du mesme moys, ausquelles j'ay piecà respondu. Je louhe Dieu que, par icelles, je congnois que Vostredite Altèze se trouvoit avec entière santé, qu'est bien la meilleure nouvelle que me pourroit venir, et que plus que toutes aultres me donne contentement. Je supplie le Créateur qu'il luy plaise la maintenir en icelle, pour bien longues années, la mercyant bien humblement et très affectueusement de la faveur, qu'il luy plait me faire, démonstrant contentement de ma convalescence, et de ce que j'ay, grâces à Dieu, recouvert forces, pour tant mieulx m'employer au service d'icelle, pour lequel, comme tant obligé, je penseroie faire peu d'y employer la propre vie. Et à la vérité, les termes dont il luy plait user en mon endroit,

et les faveurs, que continuellement elle me faict et ouffre de faire à moy et aux miens, m'obligent de sorte que nul service mien peult estre bastant pour y pouvoir satisfaire, regrettant grandement de non pouvoir dadvantaige, pour mieulx correspondre à la congnoissance que j'ay de l'obligation. J'espère que Mons. de Touraise et Mons. de Mallot, mes nepveux, recongnoistront aussi leur obligation, pour s'employer au service d'icelle, en tout ce qu'ilz pourroient, et qu'il plaira à icelle leur commander.

Je n'ay failly de représenter à Sa Majesté bien particulièrement les causes et raisons, qu'ont meu Vostredite Altèze à consulter de nouveaul et replicquer sur ce que résoluement Sadite Majesté avoit respondu à Aldobrandino, touchant le gouvernement; mais par ce que m'escript ledit Aldobrandino, en une lettre sienne, que me vint vandredy dernier, Sa Majesté s'arreste en sa première opinion, qu'est que Vostredite Altèze entreprengne le gouvernement, et que Monsigneur le Prince l'assiste, pour le maniement des armes; et avec ceste ira ung pacquet dudit Aldobrandino, pour Vostredite Altèze, dedens lequel, je tiens, il luy donnera le mesme advertissement de ceste résolution. Et puisqu'elle est telle et si résolue, à correction, je ne vois qu'il convienne que Vostredite Altèze replicque ou diffère dadvantaige d'accomplir sa voulenté. Aulcuns escripvent de là qu'en ce cas, ledit Signeur Prince se résouldra d'abandonner le tout, et de se mectre en chemin pour venir icy, prétendant de non pouvoir faire aultre chose pour sa réputation; que seroit tout gaster. Je supplie bien humblement à Vostredite Altèze qu'il luy plaise considérer que ce seroit venir en rompture, et mectre toutes choses en confusion, et se trouveroit Vostredite Altèze en grande penne, et les pays en très grand danger, ny ne pourroit estre que Sa Majesté ne print fort mal telle résolution, et sa venue, après avoir Sa Majesté déclaré si expressément sa voulenté, prise sur ce que Vostredite Altèze et ledit Signeur Prince ont replicqué et remonstré plusieurs foys. Et debvons présupposer que Sadite Majesté doibt avoir quelque cause, pour laquelle si précisément elle s'arreste à ceste détermination. Quant au point de la réputation, à la vérité, je suis esté tousjours d'advis que chacun se faict à soy mesmes le plus souvent aux affaires la réputation bonne ou malvaise, selon que l'on les prend. Car si l'on s'accomode à démonstrer contentement de ce que passe, la réputation n'y ha nul intérestz; mais si l'on en monstre mescontentement, quelque advantageux que puisse estre le party, l'on le pourroit tenir à desréputation. Le mesme diz-je en cecy, et que si ledit Signeur Prince alégrement s'accomode à ce que Sa Majesté veult, déclarant qu'il fonde sa réputation à vouloir donner contentement à Sadite Majesté, la réputation demeure entière, et obligera par ce grandement Sadite Majesté. Et quant à l'auctorité pour administrer la guerre, puisque icelle dépendra entièrement de Vostredite Altèze, comme mère, et que d'eulx deux doibt estre une mesme chose, Vostredite Altèze la luy pourra en toutes occasions donner telle, et austant grande qu'elle jugera convenir. Et tout ce que passe entre Vostredite Altèze et luy ne peult causer aulcune desréputation, si je ne me forcompte, et que le tout se face en la conformité que convient. Et au regard de ceulx que assisteront à l'ung et à l'aultre, ilz debvront forcéement, veullant ou non, passer par ce que Vostre Altèze et Excellence entre eulx résouldront, puisque les deux leur peuvent donner le frain et bride comme il leur plaira. Et pour le debvoir que j'ay à Vostre Altèze, je ne puis délaisser de la supplier bien humblement et très affectueusement, qu'il luy plaise bien considérer ce que je présuppose. Sadite Majesté et le mesme Aldobrandino luy debvront avoir escript, ne sçachant, quant à moy, les particularitez pour estre icy si loing.

Quant aux provisions, je n'obmetz chose quelconque que je me puisse imaginer pouvoir servir, pour donner presse à ce qu'elle s'envoie; et le Signeur Don Joan d'Ydiaquez m'assheure que les dépesches pour les 300 mil écus sont faitz, et que l'envoy ne tardera, oultre ce que nous continuons de soliciter, afin que tous les moys voise provision, dont l'on me donne bon espoir. Et cela touteffoys ne me contente; car j'en vouldroie voir les effectz, et supplie à Vostredite Altèze croire que je continueray d'y faire les debvoirs que, jusques à oyres, il seroit plus que temps, à mon advis, de parler cler aux François; lesquel touteffoys, selon que j'apperçois, n'ont pas œuvre faicte avec tout leur accord. Car ny l'une, ny l'aultre des deux parties en monstrent grand contentement; et y a peu d'apparence que l'accord dure, ny ne voys aultre moyen, comme je l'ai souvent dit et escript, s'ilz veullent entrer plus avant au dommaige de Sa Majesté, que de se résouldre non seullement à se bien deffendre pardelà, mais de se préparer pour faire d'aultre coustel gaillarde diversion, que à mon advis se pourroit faire sheurement et à peu de fraiz, sans faire scrupule de rompre ouvertement, si les François ou aultres nous rompent couvertement, et ne rendent Cambray,

estant plus que convenable, que nous soions à l'esgal de perte et de gain. Et, à la vérité, l'on n'a que trop comporté, et l'interprètent les François, et imputent au mesme que Vostredite Altèze m'escript par sa lettre. Aussi solicite-je continuellement que l'on serre le commerce d'Espaigne et de Portugal, s'estant jà par trop tardé en l'exécution. Le Comte de Champlite nous donne tousjours des alarmes à l'accoustumé, dont je ne m'esbeyz pas, puisqu'il est faible et loing de secours. Si est-ce que, comme souvent je l'ay escript, je ne vois apparence de forces, ny d'appareil tel qu'il fauldroit, et d'artillerie, et du surplus pour envahir les places fortes du comté de Bourgongne. Et si nous voisinons bien et négocions comme il convient avec les Suisses, je suis tousjours d'opinion que cela nous peult servir plus à notre sheurté, que les milices que nous voulons faire, que seroient de l'inconvénient, que souvent j'ay représenté. Et je voys que Vostre Altèze, et Son Excellence l'entendent ainsi. Quant aux affaires dudit comté, pour lesquelz sont allez pardelà les ambassadeurs, j'espère que despuis ilz seront assez ouyz et despeschez; et icy nous actendront, avec désir, nouvelles de la résolution que l'on aura prins, que je m'assheure sera telle que convient, et que après viendra l'escript de Vostredicte Altèze, auquel, par ses lettres précédentes et les présentes, elle nous ha remis.

Quant à Portugal, Sadicte Majesté se doibt trouver présentement à Tomar, du moings faisoit-elle son compte de partir d'Abrantes le XVII de ce moys pour y aller et y faire la Septmaine Saincte et les festes de Pasques, et dadvantaige y séjourner quelques jours après, puisque les procureurs des Cortès dudit Portugal se debvoient trouver là devers elle l'octave de Pasques. Et comme il y a nouvelles que, grâces à Dieu, la peste cesse à Lisbona, l'on se doubte que Sa Majesté prandra désir de, par la rivière, descendre jusques à là, et qu'elle s'y arrestera pour, comme en lieu plus commode, y achever les affaires, lesquelz je ne vois pas encoires tant avancés que nous puissions espérer de veoir icy Sa Majesté si tost je vouldroye; et jusques au retour d'icelle, à correction, il ne me sembleroit qu'il fut temps d'envoier le personnaige pour débaptre les prétentions de Monsieur le Prince Ranutio, petit-filz de Vostredicte Altèze; car par lettres, telz affaires se démeslent mal. De Don Antonio nous n'avons encoires riens de certain. Don Bernardino de Mendoce donnoit advertissement, dois Angleterre, que ung Anglois eust donné nouvelle à la Royne d'Angleterre qu'il se fut trouvé en ung des portz de France, y estant venu sur ung bapteau anglois et qu'il fut là arrivé fort povre; mais comme les lettres sont du moys de janvier, et que despuis l'on n'en ha aultre nouvelle, et que l'ambassadeur Don Jehan de Tassis ha donné advertissement d'aulcuns que sont après pour le tirer de Portugal et le saulver, avec tant de particularitez, qu'il y a de la vraisimilitude, nous sumes en opinion qu'il soit encoires dedens Portugal; et l'on est après pour le sercher. Dieu doint qu'il se trouve; car, à la vérité, il emporteroit beaucoup, comme Vostredicte Altèze escript, que l'on le peut avoir entre noz mains.

Nous avons jà nouvelles que Madame la Princesse Marguerite soit passé par l'Estat de Milan avec très bonne santé, et qu'elle y avoit esté receu fort honorablement, comme il s'est faict par tout où elle ha passé. Mais je crains que mes gens en Bourgongne, pour non avoir esté préadvertiz, n'auront pas si accompliement satisfaict à leur debvoir comme j'eusse voulu; auquel cas je supplie Vostredicte Altèze ne m'imputer la faulte, parce que je fuz tard adverty de son partement.

Sa Majesté, grâces à Dieu, se porte fort bien comme aussi font Monsigneur nostre Prince et les aultres du sang, combien que la façon de leur nourriture, les tenant si enserrez, ne me semble fort à propoz, ny pour la santé, ny pour les diriger à la vie que princes venans en eage doibvent tenir, pour se trouver entre gens; que me donne penne et ne laisse d'en dire souvent mon opinion. Et dadvantaige fault que je me plaigne à Vostre Altèze de ce que Sa Majesté continue de travailler plus que devant, que véritablement me faict craindre, me ramantevant l'hazard et dangé auquel nous sumes estez de le perdre. Et le mal est qu'il veult tout faire et qu'il s'empesche en beaucop de menutez que servent de peu. Et en est ce que je diz souvent que avec moings de travail de Sa Majesté se pourroit faire beaucop plus; et je ne cesse de crier continuellement sur ce point et de soliciter aultres, afin qu'ilz facent le mesme office.

Le gentilhomme que Monsieur le Duc ha depesché pour remonstrer à Sa Majesté la conjure du Comte Claudio Landi est passé par icy pour continuer son chemin devers Sa Majesté; mais je n'ay pas encoires nouvelles de son arrivée celle part, ny beaucop moings de ce qu'il aura négotié. Bien ai-je faict de mon coustel les préventions que m'ont semblé convenir. Ledict Comte est icy et n'en bouge, disant qu'il vient pour donner compte de soy.

Le Comte de Buendio, qu'est son allié. et se trouve en court près de Sa Majesté. l'ayde à ce que j'entendz, en tout ce qu'il peult. L'on verra ce que Sa Majesté dira sur sa remonstrance, et peult estre sera-il icy renvoyé. Ledit Comte Claude m'a parlé deux foys, et me semble qu'il n'a pas le cerveaul fort rassiz. Il hante icy compagnie de dames assez basses, dont il est noté de plusieurs; et je tiens que ce qu'il ne me voit plus souvent, soit pour ce qu'il vouloit de nouveaul icy prétendre que l'on commanda au sénat de passer oultre en la cause, que devant ma venue avoit esté commise audit sénat. Je luy respondiz de sorte, oyres que avec toute modestie, qu'il n'y ha pas prins grand goust.

Encoires sumes-nous au mesme que quant j'escripviz dernièrement à Vostredite Altèze que jusques à maintenant le Vice-Roy de Naples n'a icy adverty, ny si la sentence a esté prononcée en faveur de Vostre Altèze, conforme à la résolution des conseilliers. ny moings si l'exécution s'en est faicte, ou si elle se diffère, et se différant quelle peult estre la cause de la dilation. Et puisque Vostredite Altèze ha lieu nouvelles de la publication faicte de ladite sentence, je ne me puis imaginer que l'exécution se diffère. Car aultrement il est vraisemblable que ledit Vice-Roy en auroit escript quelque chose. L'on m'asseure qu'il viendra icy pour gouverneur de Monsigneur nostre Prince et pour estre employé, près de Sa Majesté, aux affaires d'Estat, et que Sa Majesté aye choisy pour son successeur le Duc d'Ossuna, qu'a esté près de deux ans en Portugal, sur la prétention du droit de Sa Majesté, que l'on tient pour Signeur souffisant, duquel j'ay peu de congnoissance. Dieu doint qu'il soit à propos pour bien gouverner le royaulme, n'estant jusques oyres onques sorty d'Espaigne.

Le Duc de Medina Sidonia a esté icy après avoir impétré de Sa Majesté que sa belle-mère peut sortir de où elle estoit [1], pour aller demeurer en sa maison de Pastrana, à condition de non sortir de là sans licence. dont je tiens que Çamaniego [2], que se treuve maintenant délivré du soing qu'il en

[1] La belle-mère de Medina Sidonia était la princesse d'Eboli, qui, par suite des lettres insolentes qu'elle écrivit à Philippe II au moment des poursuites dirigées contre Antonio Perez, fut enfermée dans le donjon de Pinto, ensuite dans le château de San Torcas. Elle put quitter en 1581 sa prison pour aller habiter la maison de Pastrana, où elle mourut tristement. (Voy. Muro, *Vida de la princesa de Eboli,* pp. 157, 163 et suiv., et la page LI de notre Préface du tome VII de la *Correspondance de Granvelle.*)

[2] Juan de Samaniego, qui avait été chargé de la garde de la princesse. (Voy. Muro, p. 8 du supplément.)

avoit. advertira Vostredicte Altèze. Et comme ledit Duc luy ha donné la charge icy d'agent pour les affaires de Milan, ledit Duc est jà licentié de Sa Majesté; mais, à ce que j'entendz, les galères de Sicile que le doibvent passer en Italie, et le Comte de Olivares sont mal prestes.

L'on nous escript, par divers coustelz, le mesme que Vostre Altèze, de l'élection qu'ont faict ceulx du chappitre de Liège, du frère du Duc de Bavière, pour leur évesque [1]. Dieu doint qu'il soit bon voisin. A la vérité les humeurs d'Allemaigne sont estranges. et y a bien affaire de bien drapper avec eulx. L'ambassadeur qu'a icy le Duc son frère, pour obtenir pour son maistre grande pension de Sa Majesté, et que l'on donne à ses enffans les principaulx bénéfices d'Espaigne, et aux aultres encomendes [2] des premières et de meilleur revenu, met en avant pour *torcedor* [3], que le Roy de France estant son allié à cause de sa femme, fille de Madame de Lorenne, désire qu'il se trouve audit Lorenne, en saison que ledit Roy de France y voise, et qu'il pense faire son prouffit. et de ses enffans de ce coustel là, si icy l'on ne luy accorde ce qu'il veult, demandant aussi 70 mil escuz que les Palatins debvroient rendre du dot de la feue Princesse de Dannemarke, seur de Madame de Lorenne, freschement décédée, qu'estoit vefve du feu Electeur Fréderiq Palatin. oultre présentz, joyaulx, parfums et chevaulx, que auparavant avoit obtenu ledit ambassadeur, et continuation de la pension du Duc Ferdinando, son frère, pour aultres troys ans, et le payement de ce que luy est dehu pour les termes passez; que sont façons de procéder que me semblent fort estranges entre princes si grandz; et sera bien que ce point soit pour Vostzedite Altèze seulle.

Quant au lieutenant de la gruyerie Froissard, ce m'est grand plaisir d'entendre que Vostredite Altèze le tient pour tel, que ses lettres contiennent, et si bien qualiffié. Et puisqu'il semble à Vostredite Altèze qu'il serviroit peu en Bourgongne, si l'on ne luy donnoit plus hault degrey que celluy de la court de parlement, que je ne vois quel il pourroit estre pour maintenant; maiz si Vostre Altèze le juge si qualiffié, je tiens qu'elle feroit service à Sa Majesté de le luy proposer pour venir icy, de la part du comté

[1] Ernest de Bavière, fils d'Albert, duc de Bavière, et d'Anne d'Autriche, fut élu évêque de Liége le 30 janvier 1581.

[2] *Encomendes,* rentes, revenus, pensions.

[3] *Torcedor,* chose inquiétante, embrouillée, embarrassante.

de Bourgongne, puisque Sa Majesté ha jà pièçà accordé, et sont passez plus de cinq ans, aux Estatz du pays, que quelc'ung y doive venir pour éviter que aultre n'y vienne peu à propoz. Car je sçay que aulcuns sont après, faisans office soubz main, pour y faire venir quelque aultre partial, pour y troubler les affaires. Je ne l'ay onques veu, comme je l'ay escript à Vostre Altèze; mais à tout ce que je vois par son besongné, et selon le rapport que l'on m'en faict, je tiens qu'il seroit à propoz, et puis jurer à Vostredite Altèze, que je ne sçay s'il le vouldra accepter, ne luy en ayant jusques à oyres directement ou indirectement faict mention quelconque.

Je remercye bien humblement à Vostre Altèze de la bonne opinion qu'elle ha aussi du prévost d'Aire Morillon, mon vicaire général pardelà, et de la faveur qu'elle me faict de le veoir voluntiers, et de le vouloir ouyr de mesme aux occasions, que s'adonneront pour luy parler de mes affaires et des miens. Je luy ay enchargé fort expressément qu'il ne luy soit importung. Car je me contenteray tousjours de ce qu'il plaira à Vostre Altèze, et qu'elle trouvera raisonnable.

Aussi remercye-je bien humblement et très affectueusement à Vostredite Altèze la faveur qu'il luy plait me faire. de procurer l'accord avec mon nepveu Mons. d'Andelot. Et à la vérité, je le désire pour achapter paix, et y a années que je luy ay auffert, avec conditions, que tous ceulx que sçaivent ce que passe ont trouvé plus que raisonnable, et à luy fort avantageuses. J'espère que y pensant bien, il s'y accomodera, et mesmes voiant que Vostredite Altèze, pour faire bien à toutes parties et éviter occasion de plus grand discord, nous faict ceste faveur et honneur de s'en vouloir mesler. Et avec raison je doibz joindre avec tant d'aultres ceste obligation avec lesquelles je me trouve si estroictement lyé à son service.

XC.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 225.)

Madrid, le 18 mars 1581.

Monsieur mon cousin, Despuis le partement de Sa Majesté de Elves, pour aller à Abrantès à petites journées, il s'est destorné du droict chemin pour passer par plusieurs villettes du royaulme de Portugal. Il ha esté par toutes, et mesme audict Abrantès. fort amiablement receu et honoré, démonstrans grand contentement les subjectz; et debvoit partir d'Abrantès le XVIIe de ce moys pour aller à Tomar, qu'est près de là. où est le monastère chief de l'ordre de Christus, où il doibt tenir la Septmaine Saincte, et y séjourner les festes; et quelques jours après l'octave de Pasques les procureurs des Cortès de Portugal se doibvent trouver audict Tomar, pour entendre la proposition que Sa Majesté leur vouldra faire; et comme l'on dit que Lisbonne est jà libre de la peste, il est apparent qu'il prendra envie à Sa Majesté d'y aller aval la rivière, pour veoir la chiefville du royaulme, et pour avec plus de commodité y desmesler les affaires, et pourveoir à ce que sera requis, se portant Sadite Majesté fort bien, Dieu mercy, et tous ceulx du sang.

L'on envoye nouvelle provision d'argent et bonne somme aux Payz d'Embas, et s'appreste l'on pour tout ce que pourroit estre de besoing. Je ne voys qu'il y ayt à craindre du Turcq de deux ans, ayans estez ses gens en plusieurs rencontres fort mal traictez en Perse, et Contantinoble triste, avec faulte de vivres et d'aultres choses, et le Turcq. pour ses indispositions, peu asseuré de la vie. et il y ha là grand estonnement. Il vient mal à propoz que pour aultres empeschemens l'on ne se peut servir comme il conviendroit de l'occasion.

XCI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 227-229.)

—

Madrid, le 27 mars 1581.

Monsieur mon cousin. Nous voulons quelquesfois être les protecteurs des privilèges du pays [1] que nous ne visimes oncques, et ne sçavons où ilz sont, comme quant sur ce fondement l'on contredit les ordonnances, prétendant brider en ce l'auctorité du maistre par celle de la Court et des Estatz; ceulx qui s'en sont meslez sçavent peu des choses passées, ny des privilèges du pays. L'on l'ha sentu oyres que l'on n'en face semblant.

Resongnant maintenant sur la compilation des ordonnances, je tiens que l'on aura regard à tout, et mesme à mectre penne aux frivols appels. Je pense bien que les conseilliers sont au Conseil aux heures à ce députées; mais l'on ne peult nyer que souvent ne se soit occupé le temps en frivoles divises et contentions, au lieu de vuyder les procès, et que les commissions, pour distraire les conseilliers, ne soyent esté par trop fréquentes et non nécessaires bien souvent, comme pour l'intérest des conseilliers. L'accreue des gaiges, je la tiens pour nécessaire, et très grande rigueur contre qui ne portera le dehu respect au président, ou qui fauldra à l'observance des ordonnances et les contredira, et tant plus contre qui mènera practicques au préjudice d'icelles, comme il se feit l'aultre foys, que méritoit grand chastoy et non rémunération.

Il me desplaict que, nonobstant les beaulx édictz mal exécutez, noz gens de guerre ayent faict la foule que vous dictes au pays. Le gouverneur chargera sur la Court de Parlement qu'a prétendu en avoir la congnoissance que l'on luy a consentu, et a seullement escript lettres molles aux chiefz de réquisition. Cela n'est assez, et maintenant l'on dit qu'elle faict prandre information. L'on verra ce qu'en succédera, et pour moy, je crains que

[1] Le comté de Bourgogne.

riens; car il n'y ha homme d'apparence qui n'aye léans sa St-Christophle.......

Ce que je vous ay escript de la mort du Prince d'Oranges est par discours, et non par advertissement certain; et ce que de si près vostre amy n'en peult riens descouvrir, ny aultre, me faict tant plus croire la mort; car aultrement l'on le verroit, et feroit plus de bruyt. L'on escript maintenant de Paris qu'il est retombé malade, qu'il ha la teste enflée, et que souvent il resve. Ce sera pour peu après publier sa mort, pour éviter l'opinion de diffidence d'aulcuns que se plaingnoyent de ce qu'estant vivant, l'on ne le leur monstroit.

Du xiie du moys passé l'on m'escripvit d'Arras que Monsigneur le Prince minoit le revelin de Audenarde, avec espoir d'y entrer déans deux ou trois jours; et de Tournay l'on escript du xiii, que lors noz gens estoient austant maistres dudit revelin que ceulx de la ville, nous en donnant bon espoir. Dieu nous en doint tost bonnes nouvelles; cela pourroit bien ayder à la délivrance de Mr le Conte d'Egmont et de Monsr de Champaigney. Ledit Sieur Prince tient grand soing et de l'ung et de l'aultre; aussy les luy ha le Roy fort expressément recommandé tous deux par plusieurs lettres, et aussi le Sieur de Selles.

Il me desplaiest que l'emprinse de Monsr de Savoye sur Genefve continue, car j'en doubte fort, et ne vouldroye que ce feu s'espancha au dommaige des voysins. Pleust à Dieu que sans inconvénient, il en peust bien venir au-dessus. Il ne me semble temps à présent.

C'est un grand mal de la peste que s'est prinse à Besançon. Dieu veulle que les remèdes que y procurent les gouverneurs aydent; Séville, Cordoba, Xerès, Jaen et aultres places de ce coustel là en ont heu leur part, et ne cesse encoires du tout, et icy se font grandes gardes. Certes, si (dont Dieu nous garde) le malheur y venoit, je ne sçay comme l'on feroyt, car je ne me viz oncques en lieü où il y aye plus povre ordre en tout.

Madame excusera la provision de Grutere (qu'est de mes amiz) en la charge de recepveur général, par dire qu'il convient que Flammengz ayent charge en Bourgongne afin que tant mieulx en puissent avoir Bourguignons en Flandres, où il y en ha tousiours. Et j'espère que Madicte Dame et Monseigneur le Prince son filz en fin s'entendront bien ensemble, et s'accommoderont à la voulenté de Sa Majesté.

Sa Majesté est à Tomar, fort beau monastère et bien bapty, et en belle veue, dont Sa Majesté se contente beaucop. Il n'en partira peultestre devant le may. Là viendront les députés des Estatz de Portugal pour entendre sa proposition; et pour ce que l'on entend que, grâces à Dieu, le danger de peste cesse à Lisbone, l'on tient que le partement de Tomar sera pour aller audit Lisbone achepver là les affaires; et ne sçay si Sa Majesté sera ici si tost de retour que nous vouldrions.

Nous actendons ce printemps l'impératrix et le Vice-Roy de Naples, Don Jehan de Çuniga qu'aura charge de Monsigneur nostre Prince. Le Duc de Ossuna ira pour gouverneur et Vice-Roy de Naples; le Duc de Terranova est jà à Barcelone, en la charge de gouverneur de Cathelogne, et le Conte d'Aytona à Valence, n'y ayant plus voulu servir le Duc de Najara, que je doubte s'en repentira : et jà se sont licentiez du Roy le Duc de Medina-Sidonia pour aller à Milan, et le Comte de Olivarez, pour aller ambassadeur à Rome; mais je ne sçay si les galères de Sicile que les doibvent porter seront si tost prestes.

XCII.

MARGUERITE DE PARME AU ROI.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 151.)

Namur, le 27 mars 1581.

Con infinito desiderio sto aspettando risposta dalla Maestà Vostra delle lettere che li ho scritto alli 3 et 20 di gennaio, intorno al particolare di questo governo, rendendomi certa che la Maestà Vostra, con la sua molta prudentia, dobbia pigliare quella resolutione che sarà più suo servicio, conforme a che liberamente li ho rappresentato; parendomi che come christiana et come sua vera et devota serva, non possevo fare altrimenti per le istesse cause et ragioni che à Vostra Maestà appertamente ho fatto intendere, la quale può star sicurissima che per suo servitio metterò io

sempre la vita et quanto tengo con questa pronta voluntà che ho fatto per il passato. Mi persuado che a quest' hora debbia la Maestà Vostra accomodato, et posto assetto a tutto il regno di Portugallo, et che con l'animo quieto sene sia ritornato in Cassiglia, dove comodamente potrà attendere alli altri negotii, et particolarmente a quanto l'appartiene à questi suoi stati che di tanta importantia et consequentia sono, como più volte li ho scritto, et tenga per fermo, che se co grandissima prestezza et celerità non procede la Maestà Vostra di denari et altre cose necessarie, tutto anderà alla ultima rovina et perditione, senza che in molto tempo si possa rimediare; et cio credo che sia noto a Vostra Maestà; et anco lo potrà comprendere dal termine in che di presente si trovano li affari, di che li deve dar conto particolare el principe mio figlio. Et io resto pregando N. S. Iddio conceda alla M. V. questa buona Pasqua et feste, con molte et molte appreste felicissime, et con intiera sua satisfattione et contento.

XCII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse attend avec une vive impatience la réponse de Sa Majesté à ses lettres des 3 et 20 janvier dernier au sujet du gouvernement des Pays-Bas. Elle lui a écrit dans la persuasion que le Roi, en sa grande sagesse, prendrait le parti le plus favorable à ses intérêts, conformément aux vues qu'elle lui a exposées. En vraie chrétienne et dévouée servante de Sa Majesté, elle ne pouvoit s'exprimer autrement pour les raisons qu'elle a déjà developpées. D'ailleurs, comme par le passé, sa vie appartient au Roi.

Maintenant que l'affaire de Portugal est terminée, Sa Majesté, de retour en Espagne, aura l'esprit plus libre pour s'occuper des Pays-Bas, dont la situation réclame tous ses soins. Ces États sont perdus pour la couronne si le Roi n'y envoie à temps l'argent nécessaire et ne prend tout de suite les mesures requises. Au reste, sur ces deux points le Prince de Parme adressera à Sa Majesté un rapport particulier.

XCIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1736, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 133, 134.)

—

Namur, le 30 mars 1581.

Poiche chiaramente si vede che i Franzesi procurono d'impedir i nostri corrieri et veder le nostre lettere, si come V. S. Illma mi avvisa, hò risoluto mandarli con questa il dupplicato di quanto li scrissi alli 16 del passato, con dirli che ho ricevuto di poi tre sue lettere de 22 di gennaro, 5 e 20 di febbraro con li dupplicati di quelle de 24 di novembre et 5 di febbraro; alle quali facendo risposta, dirò in prima haver sentito somma contentezza per l'avviso che mi dà di trovarsi V. S. Illma in buono stato di salute, che in vero glielo desidero lungo tempo prosperissimo et così Iddio glielo conceda, et la ringratio molto del desiderio che mi scrive tenere di haver' nuova del mio essere, che li posso dire, trovarmi in assai buona salute, impero con grandissima anxia, di haver risposta et resolutione da Sua Maestà sopra il particolare di questo governo, che per quanto mi scrive l'Aldobrandino non può tardar a comparire detta risposta; et visto quello che intorno a ciò V. S. Illma mene scrive, li torno a dire, che quanto hò scritto e fatto rappresentare a Sua Maestà sopra questa materia, non è stato per altro effetto, che per conoscere et toccar con mano, così convenirsi al servitio della Maestà Sua, et al benefitio di questi paesi per le raggioni et cause che già hò allegate et che lei, senza che io le replichi, può comprendere; et però non mi par di repeterle altrimenti, ma ben dirò che quando io non havessi rimostrato et fatto rappresentare à Sua Maestà quel che conveniva, non harei fatto da Christiana nè da vera et devota serva, come sono alla Maestà Sua, per il cui servitio et satisfattione, sono et sarò sempre pronta ad impiegarmi con la vita istessa, et con quanto tengo, si come hò fatto per il passato, con buona et sincera voluntà, di che V. S. Illma meglio che altri è informata; et pero deve far ogni offitio che Sua Maestà così lo intenda, et pigli in buona parte et grado quanto li hò scritto et fatto rappresentare; et in caso che la Maestà

Sua all' arrivo di questa non habbia datomi risposta et resolutione prego V. S. Illma quanto più posso à tener la mano et far opera che si risolva, et mi risponda. Io di presente scrivo à Sua Maestà quello che vedra per la inclusa copia, che la lettera mando in potere del Signor Don Giovanni d'Idiaquez perche la consegni, et circa à quello che lei mi scrive desiderar' molto potersi trovare dui hore con meco, per dirmi alcune cose che non si possono confidare alla penna, à me sarebbe di grandissimo contento intenderle et poter dirli ancora quel' che à me occorressi; mà poi che V. S. Illma ha comodità di farmelo sapere con la cifera, si compiaccia, se però comodo li tornera, avvisarmi apertamente quanto tiene in animo di farmi intendere, di che li resterò obbligatissima che ben sà quanta stima io faccia de suoi advertimenti et consigli.

Dovendo Sua Maestà partire da Elves per andare a Abrantes per tener le corti, come lei mi scrive, mi persuado che debba haver posto fine et accomodato interamente le cose di quel regno, tanto maggiormente con li buoni ricordi di V. S. Illma, che veramente le considerationi che intorno a cio mi scrive sono prudentissime; et voglio sperare che la Maestà Sua sia di ritorno in Castiglia, dove lo desidero, perche possa con quieto animo attendere alli altri negotii, et particolarmente al rimedio di questi suoi poveri paesi, che sono ridutti in tanto pessimo stato che non provedendo Sua Maestà prestamente, denari et le altre cose necessarie, tenga V. S. Illma per fermo, che questa macchina non si può sustenere, et che ogni cosa andrà alla total' ruina et perdittione, senza che in molti secoli si possa poi racquistare, si come hò scritto et fatto rappresentare più volte : et ancor che io sia certa che V. S. Illma non lassa di sollecitare per tutte le vie possibili che tali provisioni si faccino subito et senza perder tempo, non di meno non posso lassare di pregarla instantemente, si come faccio, a continuar tal sollecitudine sino a che l'opera si metta in effetto, perche in ciò farò, come V. S. Illma stessa ben conosce, importante et rilevato servitio à Sua Maestà, et benefitio infinito à tutta la Christianità, come manifestamente è chiaro à tutti; et non basta che quelli ministri del' hazienda dichino che provederanno, et manderanno gran somma di denari con tardar poi l'essecutione un anno appresso, come par' che habbino per ordinario costume, atteso che procedendo in tal maniera non servono ad altro i denari che quà vengono fuor di tempo, salvo à spenderli senza che Sua Maestà ne consegua

servitio alcuno; et ogni giorno se ne vede l'esperientia, et ultimamente con li 300 mila scudi venuti, che si sono distribuiti in cose forzose et che non pativono dilatione, che con tutto ciò si resta in maggior necessita che prima, et si resterà sempre et con pericolo di perdere il tutto quando Sua Maestà non provveda nel modo che altre volte ho scritto, et che mese per mese si habbia pronta la debita provisione, secondo il bisogno et l'occasioni, tante volte rappresentate à Sua Maestà et che di nuovo glielo deve rappresentare il Principe, mio figlio, con darli minuto conto di quello che passa et del termine in che restano li affari di qua; et il simile deve fare con V. S. Illma, la quale ringratio grandemente, del contentamento che mostra tenere per il concluso matrimonio di Donna Margarita, mia nipote. Ella arrivo à salvamento, à Piacenza, et essendo ivi venuto il Principe di Mantova, fece lo sponsalitio in vigor della dispensa di Sua Maestà, che mando l'Illmo Cardinal Farnese. Et toccante all' assenso che si domanda di poter vendere il Signor Duca le terre che tiene nel Regno di Napoli, hò inteso le considerationi che V. S. Illma mi scrive, di che la ringratio, con dirli che sendo la concessione di simili assensi cosa giusta et ordinaria à darsi à ogni persona, non vedo che Sua Maestà possa di ragione refusarla al Signor Duca mio, che li è tanto buono et devoto servitore, come qual si voglia altro; onde mediante l'aiuto et favore di V. S. Illma non fo dubbio che si haverà detto assenso con li titoli et altre prerogative: per il qual' effetto la prego di nuovo à favorir la presta et buona speditione, di che tutti li haveremo obbligo, come parimente che favorisca le domande di Papirio Piccedi intorno al particolare della conspiratione intentata il Conte Claudio Landi, acciò che intesa et conosciuta Sua Maestà la verita, ne faccia quella dimostratione et risentimento che caso tanto brutto et inorme ricerca, in conformità di quanto si è supplicato la Maestà Sua, et fatto intendere à V. S. Illma, nella cui amorevolezza tutti confidiamo, tanto in questo come in qualsi voglia altra cosa che tocchi alla casa; e li rendo molte gratie per li avvertimenti et avvisi che mi dà con le suddette sue, et sopra tutto della buona nuova che Sua Maestà si trovassi insieme con il Ser^mo^ Principe et Infanti miei Signori con intera salute, et prego Iddio conservargliela felicissima per quel lungo, tempo che desidero; intorno a quanto tocca al consigliero Assumville hò visto quel che V. S. Illma me ne scrive, et veramente fà buon opera à favorirlo appresso Sua Maestà, per che lo riconosca in qual' che maniera nella sua lunga et

fidel servitù; non possette haver luogo il desiderio del Decano di Cambrai raccomandato da lei, per le cause che li scrissi; impero non mancarà mio figliuolo di haverne memoria venendo la occasione, cheben puo star sicura che egli et io non desideriamo cosa più che poterli mostrar con effetti la buona voluntà et affettione che li portiamo. Conforme à che V. S. Illma mi avvisa s'intende da diverse parti che la Imperatrice deve venir presto in Spagna, et che anderà al governo di Portugallo; crederro che à quest'hora sarà risoluto quel che di lei ha da essere, et pero si contenti farmene parte. Al vescovado di Liegi fù eletto il fratello del Duca di Baviera, et se riuscira come molti discorrono, sarà buona cosa, egli deve venire al possesso in breve; per quanto dicono li deputati delli Stati di Borgogna hebbono dal Principe risposta sopra le loro domande, di che doverra egli dar conto à Sua Maestà et à V. S. Illma, et io non lasserò di mandare il sommario già detto, et di avvisare quanto di più mi occorrera. Finalmente mi venne avviso di Napoli che la mia sententia contra il gran Duca fu esseguita, et li denari del sequestro sono sotto pregieria in poter di Giovan Ferrante Sugnica, come mio procuratorio, di che rendo infinite gratie à Iddio benedetto, che questo negotio cosi travaglioso et che tanta molestia ha dato à tutti sia finito in bene et conforme à giustitia et alle mie buoni raggioni; si attenderà hora a liberare i pregi, et à procurare il pagamento dei frutti correnti : di che ho voluto darli conto, sapendo che ne ricevera satisfattione. Non voglio lassare di advertirla che nell' andare Donna Margarita mia nipote in Italia, passo per Bisanzone, et fù alloggiata in casa di V. S. Illma et da suoi amorevolmente accarezzata, di che tutti, et io in particolare li restiamo con obbligo.

I Franzesi continuano di far gran romore per venire a soccorrer Cambrai, et vanno mettendo a furia gente insieme; et per impedirli et dar caldo alle nostre genti è andato mio figlio a Valentiana, et passerà secondo l'occasione più avanti come più particolarmente egli deve scrivere à V. S. Illma et darli conto della fattione segiita a Rismun, il che similmente vedrà per l'incluso foglio, rallegrandomi con lei di cosi buon successo che non poteva venire in meglio coniunctura. Di che Iddio sia ringratiato et à V. S. Illma conceda ogni prosperita et contento.

(*De la main de Son Altesse*). Ancorche mi persuada che a mano di V. S. Illma possa esser venuto un' apologia che Horanges ultimamente ha mandato in luce, tuttavia ho voluto mandargliene qui alligato un' exemplare per che

la veda, et tal volta non saria fuor di proposito che si facesse vedere à Sua Maestà, accio havessi particolar notitia et cognitione della sfacciataggine et malignità con che esso Oranges tratta della Maestà Sua; et se bene dello scrivere et del dire di simil persone non debbono i Rè grandj far caso, tuttavia harebbono a proccurare che si levassino dal mondo, poi che nature cosi triste ad altro non servono che a inquietar li animi delle genti et perturbare et alterare la religione cattolica et il riposo dei populi et paesi, cosa veramente degna di rigoroso gastigo et che havrebbe a muovere Sua Maestà, oltre alle altre occasioni, a procedere di altra maniera di quel che hà fatto sin qui, et da questo si può considerare come con detto Oranges, et con chi seguita la sua parte, si può [1] con amorevolezza o per via di dolcezza et negotiatione, in ridurli alla obbedienza di Sua Maestà; tratto con V. S. Illma liberamente et confidentemente, come mi assicuro poter fare, et di nuovo di tutto cuore me li offero.

XCIII.

RÉSUMÉ.

Étant donné qu'en France on arrête les courriers pour lire leur correspondance, la Duchesse envoie au Cardinal un double de sa lettre du 16 de ce mois. Pour sa gouverne, elle a reçu depuis de Sa Seigneurie trois lettres des 22 janvier, 5 et 20 février dernier, avec les duplicata de celles des 24 novembre 1580 et 5 février de la présente année.

Elle est heureuse d'apprendre que la santé du Cardinal est toujours bonne et souhaite qu'elle se maintienne telle. Quant à elle, elle se porte fort bien, mais elle attend avec une impatience anxieuse la réponse de Sa Majesté au sujet du gouvernement des Pays-Bas. Aldobrandini lui a écrit que cette réponse ne saurait tarder.

Elle ne revient pas sur la question. Son avis ne lui a été inspiré que par son dévouement au Roi. Elle aurait cru manquer à son devoir envers lui si elle s'était exprimé autrement. Dans le cas où Sa Majesté n'aurait pas encore pris de décision, elle prie le Cardinal de la rappeler au bon souvenir du Roi. Au reste elle lui a adressé une nouvelle lettre, dont copie ci-jointe.

[1] *Procedere* (?).

Le secrétaire d'État, Don Juan Idiaquez, désirerait lui parler, ne fut-ce que deux heures, ayant à lui dire des choses qu'il ne peut confier au papier; mais le Cardinal a le moyen de les lui faire connaître par lettre chiffrée.

D'après la dernière lettre de Sa Majesté, elle doit supposer que les affaires du Portugal sont arrangées; grâce sans doute à l'aide que le Roi a trouvée en son Illustrissime Seigneurie. Si, comme elle le présume, Sa Majesté est de retour en Espagne, Elle aura maintenant le loisir de songer aux Pays-Bas, dont la situation réclame toute la sollicitude royale. Si l'argent n'est pas envoyé à temps et les autres mesures nécessaires prises sans retard, la ruine, la perte de ces provinces est certaine. Ici la Duchesse revient avec insistance sur toutes les considérations qu'elle a déjà émises quant à l'envoi urgent et régulier des fonds, si souvent réclamés. Il conviendrait qu'on les reçût mois par mois pour pourvoir aux besoins les plus pressants à mesure qu'ils se produisent. Le Prince de Parme en écrira du reste à Sa Majesté et à Sa Seigneurie.

Sa petite-fille, la Princesse Marguerite, est arrivée en bonne santé à Plaisance, où s'était rendu le Prince de Mantoue. Les épousailles ont été célébrées en vertu de la dispense que le Cardinal Farnèse avait obtenue de Sa Sainteté.

La Duchesse espère maintenant que le Duc de Parme, son mari, obtiendra à son tour et bientôt de Sa Majesté, le Roi d'Espagne, l'autorisation, sollicitée depuis quelque temps, d'aliéner un domaine dans le royaume de Naples, à l'effet de constituer la dot de la jeune Princesse.

La Duchesse désirerait aussi le prompt châtiment du Comte Claudio Landi, dont elle a dénoncé précédemment le complot formé contre le Duc régnant de Parme, Octave Farnèse, son mari.

Elle est heureuse d'apprendre que Sa Majesté se porte bien et que la santé du Prince héritier et des Infantes ne laisse rien à désirer.

Elle remercie le Cardinal d'avoir rappelé au Roi les anciens et nombreux services du conseiller d'Assonleville. Pour le doyen de Cambrai, il doit attendre, comme elle l'a déjà écrit, que le Prince de Parme trouve une autre occasion de l'obliger.

Elle a appris la prochaine arrivée à Madrid de l'Impératrice d'Allemagne.

Le frère du Duc de Bavière a été élu évêque de Liége. S'il réussit auprès du peuple, comme on l'assure généralement, ce sera une bonne chose. Aussi bien il sera mis sous peu en possession de son siége.

Les députés des États de Bourgogne ont reçu la réponse du Prince de Parme à leur requête. Son fils en écrira lui-même à Sa Majesté, ainsi qu'à Sa Seigneurie.

Elle a reçu enfin l'avis de l'exécution du jugement intervenu en sa faveur à Naples contre le Grand-Duc de Toscane. Les deniers du séquestre sont à cette heure en mains de Giovanno Ferrante Sugnica, son fondé de pouvoir. Elle aime à reconnaître qu'elle est redevable de cet heureux résultat aux bons offices de Son Illustrissime Seigneurie.

Elle ne veut pas oublier de prévenir le Cardinal que Donna Marguerite, retournant en Italie, a passé par Besançon. Elle a logé dans la maison de Sa Seigneurie et a été très bien accueillie par la famille Granvelle.

Les Français ont répandu le bruit qu'ils marchaient en forces au secours de Cambrai. Pour les arrêter, le Prince de Parme s'est porté à Valenciennes et poussera même plus avant, s'il le faut. D'ailleurs le Prince rendra compte à Sa Seigneurie de ce mouvement en avant ainsi que de son dernier succès; celui-ci ne pouvait venir plus à propos.

De la main de Son Altesse : Le Cardinal aura probablement reçu l'apologie que vient de publier le Prince d'Orange. Néanmoins, la Duchesse croit devoir lui en envoyer un exemplaire, joint à la présente. Il fera bien de le montrer à Sa Majesté. Celle-ci verra avec quelle impudence, quelle perfidie Orange la traite. Certes, les grands Rois n'ont pas à se soucier des écrits et des paroles de semblables individus; mais ils devraient cependant chercher à débarrasser le monde de ces tristes personnages, qui ne servent qu'à inquiéter les gens, à troubler la religion et le repos des peuples. C'est là un crime qui mérite châtiment et qui, indépendamment des autres motifs, devrait inciter Sa Majesté à procéder autrement qu'elle n'a fait jusqu'ici. On peut juger par là s'il y a moyen de ramener Orange et ses partisans par les voies de la douceur à l'obéissance du Roi.

La Duchesse termine cette apostille en priant le Cardinal d'excuser la liberté de son langage; sa lettre est confidentielle.

XCIV.

THOMAS MYLLER AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle. — Bibliothèque royale à Bruxelles, t. I[er], fol. 47, 49.)

Sans lieu, le 31 mars 1581.

Yo he avisado a V. S. Ill[ma] de algunas cosas tocantes al servicio de Su Magestad, paresciendo me ser necesario que se remediasen y me dizen que en quanto a las arcas de tres llaves està dada la horden que conviene en quanto toca al dinero que cayère de la cruzada o subsidio y escusado; pero aun no se ha puesto el remedio del todo, sino dexado se abierto un portillo muy pernicioso para que todo lo demas que de fincas y otras cosas que no son pocas, enbia en casa del tesorero general quede alli y que èl haga dello

lo que el quisière, como hasta aqui lo ha hecho desde que Su Magestad se fuè de aqui y se quitò de hecho el uso de las dichas arcas, porque agora como se meta el sobre dicho dinero en ellas, darà este thesorero y sus padrinos a entender a Su Magestad que se cumple en todo su mandado, y si se replicase que no se haze con lo demas, diran que aquello no es nada, pues todo esta ya librado a otras personas; en lo qual, como digo, avria grande incoveniente, porque verdaderamente este tesorero se apodera del dinero de Su Magestad como èl quiere, debaxo de alguna color y sin ella; porque ha pocos dias que trayendo se del campò de Calatrava cierta cantidad de dineros de la finca del crescimiento de 1579, asimismo para las arcas fingidas, se la aplicò el para si mismo en quenta delo que en el tercio segundo del año de 1580 le esta librado, aquenta de sus asientos viejos; y no solamente se hizo pagado anticipadamente, causando por ello a Su Magestad interesse que con este dinero se pudiera aver extinguido, pero hecho le tambien acuestas la trayda dèl, pues avia de embiar por ellos a su costa, a lo qual no se atreverà si no estuvierà seguro de que la mayor parte de aquel tribunal y los dependientes dèl procuran de darle todo el contento que pudieren, aunque cueste a la Real Hazienda lo que costàre; y esto paraque los favoresca para con su intimo amigo que tanto dizen, puede paraque consigan sus pretensiones, pues veen que aquellos que han seguido este camino han medrado mucho en cargos, que seles han dado y mejorado, y que los que no se dan a ello haziendo el dever, quedan arrinconados o libren como Pero Luis de Torregrossa, al qual por solo averse atrevido a pedir quenta al tesorero, en virtud de una cedula Real que para ello tenia, le han parado dela manera que a todos es notoria, de modo que este tesorero no se jacta vanamente en dezir que es bueno para amigo y malo para enemigo; y asimismo ha pocos dias que me dixo el rescebtor delas alcavalas de Ubeda que avia traydo 70 lib. reales de finca de aquel partido y entregado los al thesorero ; y contado esto, me dize de parte del consejo de hazienda que no ay dineros para llevar a Sevilla los 4 mil quintales de azogue que agora tengo de entregar, y que si yo no los doy se quedara el por embiar. Cosa cierto de admiracion y aun de lastima que a esto tesorerò le consientan y favorescan para que se apodere del dinero de Su Magestad, y que no sele pida quenta, como en efeto no se le ha pedido despues que se quito el uso delas arcas, que haze dellos, y que dexen de proveer cosas tan necesarias : yo he

acudido y acudo a todo lo posible, como paresce por lo que de año y medio a esta parte he hecho, pues lo que he dado de creditos y pagado aqui, y empleado en azogues con 76 mil ducados que agora mas piden para la Magestad de la Imperatriz, que delos 50 mil de Su Santidad, hasta agora no he rescebido masde 16 mil y para los 40 mil dizen los del consejo razamente no aver dineros sino que los ponga yo tanbien : manta al più de un millon y trezientos mill ducados, y aunque la mayor parte se me ha librado y agora se me libra; no son aun llegados los plazos dela cobrança ni se acabarà de cobrar todo de aqui a dos años y en el entre tanto los traygo a cambio por Su Magestad sin ganar una blanca, lo qual no aviendo se pagado aun ni dado satisfacion a mis mayores de lo que de antes seles deve; no oviera hecho ningun hombre de toda Europa en estos tiempos ni antes, ni pudiera, y si el dicho tesorero o otro qualquier delos decretados oviera desacorrer con tal suma antes del decreto llevara quasi otros tantos de yntereses, resguardos y adahalas, segun son algunos de sus asientos, pues le socorrieron a Su Magestad con su propria Real Hazienda, pero claro esta que ellos hechan semejantes cargas adrede alos fùcares por 3 causas. La una paraque el tesorero no sea forçado a desembolsar el dinero que tiene de Su Magestad; la segunda para hazer vacilar el credito de los dichos mis mayores, paraque no quedan o no osen servir en cosa de ymportancia lo que todos los decretados y especialmente los del consejo desean estrañamente, haziendo quenta que ellos desta manera podràn entrar otra vez en el juego pasado, pues tanbien les fuè con el, como en efeto el año pasado se tentò el vado de los tales asientos y para este sin se embargo el otoño pasado contra todo lo capitulado y aun contro el tenor del asiento delos maestradgos, y sin ser menester todo el pan que los fùcares tenian en Estremadura, y la tercera porque se me tiene grande odio a mi y por el consiguiente a las cosas de mis mayores por avery o hecho la quente del tesorero con mucha rectitud, no me curando de que se me amenazase que si la hazia con rigor (que asi llaman la rectitud) que los negocios dellos lo pagarian muy bien, como el tiempo dello daria testimonio, y en efeto lo da : que si yo hiziera lo que se me pedia anduvieran los dichos negocios tan prosperos, como las cosas de los que la hizieron a su gusto y àl de su amigo y se despacharian con facilidad pues son justos; de lo qual avria bien que dezir, si quisiese ser prolixo; pero con su pan selo coman : que yo no me arrepiento de lo hecho sino de no aver perseverado en rehusar la carrera del hazerla como hize al principio 3 vezes, barruntando muy bien la ofensa en que avia de caer, pues años avia que los asientos de que ella se avia de hazer, estavan ya condenados por publica voz y fama, por enormes y ynfames, como lo son el dià de oy y lo seran tanto mas mientras mas se mostraren los efetos a ellos; lo qual refiero para que V. S. Illma juzgue si los fùcares y yo en su nombre servimos a Su Magestad en todas ocasiones y en cosas de tantas ymportancias, con la lealdad y afecion que siempre; y que si de aqui adelante no se pudiere hazer, no seria por falta de voluntad, sino de posibilidad, pues por las causas y vias dichas se les quita ella adrede meresciendo sus servicios que fuesen regalados sobre todos quantos tratantes ay en Europa, pues ninguno ha servido a Su Magestad ni podria servir como ellos, cumpliendo se con ellos como por las obras consta : y tambien lo digo para que vea comootros que tienen especial obligacion para ello tratan a la Hazienda Real, acerca de lo qual y como todo va desconcertado y lo yra mas, pues ha venido otro de nuevo a entrar en su plaça vieja y dexa (a lo que dizen) tanbien ensillado alla al sobre dicho amigo del otro : avria mucho que dezir, pero dexo lo por no ser prolixo y tanbien por aver lo apuntado de palabra; una cosa digo y es que si Su Magestad no da horden en ello y con brevedad, podrian seguir muchos yconvenientes, los quales por ventura serian despues dificiles de remediar, o alo menos avrian ya hechado malos rayzes : y me maravillo de que todos murmuren y mofen dello y que no aya alguno que dello avise a Su Magestad, aunque supiesen que los memoriales avian de venir a manos de quien V. S. Illma bien entiende, pues tienen obligacion para ello y seria acertado que Su Magestad diese especial comision de visitador para ello, que cosas ay que pueden causar tantos incovenientes y mas que no los cohechos de dineros; quanto mas, etc.

Supplico a V. S. Illma el secreto, que los otros papeles del azogue bien los podra veer quien quisiere.

XCIV.

RÉSUMÉ.

—

Il a déjà avisé le Cardinal de plusieurs abus à réformer dans l'administration des finances. Quelques-uns ont disparu depuis lors, mais il en reste encore un certain nombre qui ne doivent pas être tolérés plus longtemps.

Il lui signale entre autres des abus de confiance commis par le Trésorier Général dans la gestion des deniers publics. Ce fonctionnaire détient les fonds de Sa Majesté et en dispose à son gré; il fait valoir ses intérêts et ceux de ses créatures au détriment de ceux du Roi. On n'ose rien lui dire dans la crainte de s'attirer des désagréments. D'aucuns ont pu l'expérimenter, et lui-même en a fait l'expérience pour avoir voulu accomplir son devoir en vérifiant les comptes.

Ses patrons n'en sont pas moins fondés à se plaindre, et leurs services mériteraient une autre récompense que de se voir retirer la confiance royale par suite de l'hostilité des agents du trésor. Une prompte et énergique répression est indispensable pour prévenir de plus grands désordres.

Il est bien surprenant que parmi tant de gens au courant de ces malversations il ne se soit trouvé personne pour en donner avis au Roi.

Myller termine sa lettre en demandant le secret sur ses révélations.

—

XCV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 155, 156.)

—

Madrid, le 2 avril 1581.

Madame. Le Roy actend avec fort grand désir lettres de pardelà, comme Vostre Altèze peult penser, pour sçavoir ce que passe, ayant jà bien long-

temps, qu'il n'en ha receu aulcune. Et les François nous forgent des nouvelles telles qu'il leur plait, que nous donneroient plus de penne, si nous ne les congnoissions. Si est-ce que se souvenant Sa Majesté de l'estat auquel tout estoit, au temps de la date des dernières lettres de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince, l'on n'est sans penne. J'ay solicité tant que j'ay peu les provisions, et l'on m'assheure que les dépesches sont faictz, oyres que non encoires signez. Cela me donne espoir que le tout yra tost, et je ne laisse, ny laisseray de continuer de poursuyvre, dois maintenant, pour aultre provision, puisque tout est de besoing, selon que les Signeurs de la *Hazienda* sont tardifz, et pour donner à entendre à Sa Majesté qu'ilz regardent à son proulfit, le ruynent à tous coustelz, et n'oblient de faire le leur. J'en diz cler ce que passe, ny ne cesseray, que Sa Majesté n'y mecte remède. Car, à la vérité, il en est fort mal servy; et j'espère bien que si Sa Majesté estoit de retour, l'on y regarderoit de plus près; mais Sadite Majesté est encoires retenue en Portugal, où je ne vois les affaires tant avancez, comme je tiens il conviendroit. Sadite Majesté ha faict la Septmaine Saincte, et les festes à Tomar, se contentant fort de la place, pour estre le monastère très bien bapty, et où se faict, comme il convient, le service divin. Les procureurs des Courtès se doibvent trouver là demain devers elle, pour luy faire le serement au nom de tout le royaulme, et pour entendre la proposition que Sa Majesté sera servie de leur faire. Et pour ce que l'on assheure à Sa Majesté que, grâces à Dieu, le danger de peste est du tout cessé à Lisbone, l'on tient que le partement de Tomar, que sera, comme l'on dit, vers la fin de ce moys, sera pour aller audit Lisbone par la rivière, et n'y a grand chemin dois là, jusques audit Lisbone.

Sur advertissement venu de France l'on ha retenu prisonniers aulcuns que debvoient assister à Don Antonio pour l'embarquer, et se partir du royaulme avec luy; et combien qu'il soient estez examinez, si n'a l'on usé jusques à oyres tant d'industrie, que l'on aye descouvert où est ledit Don Antonio. Et, Dieu doint, que avec la négligence il n'y aye de la malice, accompagnée de l'intérestz. Et si Sa Majesté n'achève les affaires de Portugal devant les chaleurs (restant encoires beaucop à faire à ce que je vois), je me doubte que l'on ne luy conseillera de, pendant lesdites chaleurs, se mectre en voiaige, pour non offenser sa santé et de la suyte.

L'impératrix debvoit partir pour Gennes, au commencement de ce moys,

par où l'on tient que l'on l'aura tost pardeçà; mais l'on ne sceit encoires quelle résolution elle y prandra, ny en quoy l'on la pourra, ou se vouldra employer pardeçà. Dieu, par grâce, luy doint bon voiaige.

Le Duc d'Osuna, que yra pour Viceroy de Naples, ne partira, comme l'on pense, plustost que au moys d'aoust. Celluy de Medina Sydonia et le Comte de Olivares ont jà prins congé de Sa Majesté pour s'embarquer, mais je n'entendz pas que les galères de Siciles, que les doibvent passer, soient si prestes qu'il conviendroit pour faire tost le voiaige.

J'espère traicter demain au conseil d'Italie sur la conjure du Comte Claudio Landy, ayant hier receu les escriptures, que de Tomar l'on m'a envoyé sur ce faict, afin d'y donner advis à Sa Majesté. Et je ne fauldray, de mon coustel, d'y rendre le debvoir que je doibz. Le Comte de Buondia continue de faire audit de Landy toute la faveur qu'il peut auprès de Sa Majesté.

Vostredite Altèze aura avec ceste ung pacquet de Aldobrandino, que luy debvra dire toutes nouvelles de la court. A quoy je me remectray, suppliant Vostredite Altèze qu'elle pense fort bien combien il emporte qu'icelle et mondit Signeur le Prince, s'accomodent à la voulenté de Sa Majesté, évitant de faire résolution que peut estre cy-après trop dommageable.

XCVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 137, 138.)

Madrid, le 8 avril 1581.

Madame, J'envoya ung pacquet mien pour Vostre Altèze, par le courrier que partit d'icy lundy dernier, et maintenant arrivent les lettres qu'il ha pleu à icelle m'escripre du XVIe de febvrier, par lesquelles elle m'advertit avoir receu les miennes du XXVe de décembre et VIIe de janvier. Et par le pacquet que, comme je diz dessuz, j'envoya à Vostredite Altèze lundy dernier, j'ay respondu à toutes celles que j'avoie précédentment receu d'icelle, accusant les dates; et audit pacquet alloient aulcuns d'Aldobrandino pour icelle. Et m'esbeyz très fort que le courrier des Estatz réconciliez, que Monsieur le prévost Fonch avoit dépesché par mer, ne fut encoires arrivé. Les François, dois quelques jours, cessent de ruer sur les pacquetz, et l'on faict icy ce que l'on peult pour les envoyer secrètement, nous servant ou de la voye des marchans, ou de personnes adroictes. Et quant aux dépesches pour Italie, aulcuns vont par mer. En fin il se fauldra ayder le mieulx que l'on pourra, selon que le monde yra. Et ayant receu les pacquetz de la court pour Monsigneur le Prince, je ne veult perdre temps pour escripre longues lettres, pour non différer l'arrivée d'iceulx entre les mains dudit Signeur Prince. Ils s'adressent d'icy à Yron, et dois là par ung courrier françois au Signeur J. Baptista de Tassis, pour les encheminer plus avant. Le Signeur Don Joan d'Idiaquez m'escript que, par ledit dépesche, vad responce à tous les précédens dudit Signeur Prince, et sur tous les pointz ausquelz il la peut désirer, comme je luy escriptz par mes lettres; et spécialement me dit que je procure, tant que je pourray, de persuader Vostre Altèze et Son Excellence de s'accomoder, quant au gouvernement, à la résolution de Sa Majesté. Sur quoy je ne sçauroie dire dadvantaige, de ce que Vostredite Altèze aura veu par aulcunes lettres miennes. Et puisqu'elle me commande que je luy en die librement ce que j'en entendz véritablement, je craindroie fort que Sa Majesté ne print très mal, que sur ce point l'on réplica dadvantaige, et que si ledit Signeur Prince venoit, à ce que aulcuns dient, d'abandonner le tout et venir icy, ce seroit tout gaster, et mettroit Vostredite Altèze en une bien grande confusion et les affaires en extrême ruyne, et ne pourroit Sadite Majesté sinon fort mal prandre une telle résolution. Je me suis tousjours doubté, dois le commencement, que la chose tomberoit en ces termes, congnoissant l'humeur des Estatz, et que si ung ange du ciel y venoit, il seroit impossible qu'il y demeura longuement au contentement de tous. Et tous ceulx que n'obtiendroient ce qu'ilz désireroient, viendroient à dire dudit Signeur Prince qu'il est estrangier, et qu'ilz ne l'ont consentu que pour six moys, et choses semblables. Et Vostredite Altèze peult penser en quelz termes se trouveroit Sa Majesté lors; et mesmes si Vostredite Altèze, comme elle prétend, se partoit pour

retourner en Italie, et demeurant icelle au gouvernement, comme Sadite Majesté juge qu'il convient, puisqu'il est cler ce qu'elle dit, qu'elle ne peult ny luy convient administrer les armes, je luy supplie qu'elle considère que Sa Majesté pourroit envoier, pour avoir cest charge, puisqu'il est certain que de ceulx de pardelà Vostredite Altèze ne pourroit recepvoir le service requis, actendu qu'ilz ne veullent céder les ungz aux aultres; et d'y envoyer ung estrangier, elle entend aussi assez comme cela seroit prins. Et j'envoie audit Signeur Prince ce que ledit Signeur Don Joan d'Idiaques m'escript, par commandement de Sa Majesté, sur ce point; suppliant Vostredite Altèze de bien prandre ce que je luy en escriptz.

Quant aux affaires de pardelà, c'est à mon grand regret qu'iceulx ne vont mieulx; et je vois bien la faulte, et dont elle procède; en quoy ne se peult riens imputer audit Signeur Prince. Je crie et solicite, donnant mon advis, faisant tout ce que m'est possible. Et l'on m'assheure très fort que à ce coup yra telle provision, que chacun congnoistra que Sa Majesté prant la chose à cueur et qu'elle ne vodra plus comporter indignité des voisins, demeurer en paix avec eulx s'il veullent ouy, et si non, non, mais se resentir et faire diversion, qu'est à mon avis ce que luy convient: me remectant aux dépesches, tant en espagnol qu'en françois, lesquelz je n'ay veu; mais bien m'a l'on adverty de la substance de ceulx en espagnol; et aussi me remectray-je à ce que j'escriptz audit Signeur Prince et à mes précédentes, et n'est besoing que Vostredite Altèze me félicite, pour y faire de mon coustel les offices requis, car de moy-mesmes, j'en suis assez songneux; de sorte, que l'on me pourroit avec raison plustost tenir pour importun, que pour négligent.

Quant à ce que Vostredite Altèze escript en ziffre en sa lettre, je tiens pour certain, que ceulx qu'elle dit, font où ilz peuvent malvais offices; mais je la veulx bien aussi assheurer que je n'apperçois aulcunement que Sadite Majesté se laisse en ce forcompter, ny qu'elle n'aye de ceulx qu'elle dit la bonne opinion qu'elle désire. L'on ne peult empescher les gens qu'ilz ne parlent; mais cela emporte peu, quant les calumniateurs ne sont creuz; et si j'entendz quelque chose que puisse donner umbre, je n'obmectray, comme je ne faiz ordinairement, de faire les offices que je doibz, pour prévenir et remédier. Et touteffoys ne me semblera hors de propoz que Vostredite Altèze en touche ung mot généralement à Sa Majesté, non pas pour

remédier à mal qu'il y aye, mais pour prévenir à tout ce que pourroit succéder, et pour tenir bien disposée l'affection de Sa Majesté. Et il n'y a pas longtemps, que se traictant des affaires, que se debvoient encharger au Comte d'Olivares, quant il print congé de Sa Majesté, je luy escripvis rondement ce que me sembloit, pour les affaires de ce coustel là, sans riens oblier de ce que Vostredite Altèze peut désirer, pour ce que, si je ne me forcompte, et j'espère que non, il convient aux propres affaires de Sa Majesté.

J'eusse faict escripre la présente de main de secrétaire, n'estoit pour le point que concerne le gouvernement; et useray, selon les occasions, de la licence qu'il plait à Son Altèze me donner de me servir de celle de secrétaire, puisque l'eage me peult jà dispenser de quelques travaulx. Et certes ceulx que je soubstiens, pour l'absence de Sa Majesté, me sont quasi intolérables. Et n'a pourquoy Vostre Altèze faire excuse de ce qu'elle n'escripve de la sienne. Car je luy vouldroye allégir le travail, et non estre cause de le luy accroistre; et me souffit de, par quelque moyen que ce puisse estre, entendre en quoy de moy elle peult recepvoir service.

XCVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 10 avril 1581.

Per la via di Lione scrissi à V. S. Illma alli 30 del passato, et per la medesima è comparsa una sua lettera de 6 dell' istesso, da mè ricevuta con grandissima contentezza, per le buone nuove che mi dà di Sua Maesta et persone Reali et di sè stessa. Et sono le migliori che mi possino venire, onde grandemente ringratio V. S. Illma per l'avviso che si è compiaciuto darmene, et anco di quanto mi scrive intorno alle cose di Portugallo. Et ho

visto la relatione che mi ha mandato intorno alla visita della Duchessa di Braganza, et poiche Sua Maestà era dipartita per Blantes, doverrà haver seguito il suo viaggio et anco tenuto le Corti, et spero che tutto debbia haver accomodato a sua satisfattione.

Poiche V. S. Illma mi avvisa che l'Aldobrandino doveva seguitar la Maestà Sua, io prendo che non haveva havuto la resolutione et risposta che il servitio di Sua Maestà ricerca et che io tanto desidero; per il quale effetto son sicura che V. S. Illma non assa di far ogni opera, come la prego a perseverare, mentre che all' arrivo di questa non havessi Sua Maestà preso risolutione; il che non credo, anzi che ogn'hora mi possi comparire. perche lo star le cose in questa maniera sospese creda V. S. Illma che non posson partorire nessun buon' effetto, et peggio lo partorira se presto non viene provisione di denari tanto necessarii, come tante volte si è scritto, perche questi affari non si possono più sostenere, come amplamente li deve scrivere il Principe mio figliolo.

Già sarà arrivato il gentilhuomo, che il Signor Duca mio ha mandato. sopra il negotio della congiura del Conte Claudio Landi; et non fò dubbio che V. S. Illma la favorira per il giusto, acciò Sua Maestà faccia risentimento et dimostratione che caso tanto enorme ricerca. Di che la prego et similmente a tener la mano che si habbia l'assenso per che il Signor Duca possa vendere le terre che tiene nel Regno di Napoli, con farla certa che di tutto gli haverò obbligo. Resto avvisata che il Duca di Ossugna doveva passar a Napoli, et il Commendator Maggiore venire in Spagna; et veramente per le sue qualità et virtù, in ogni luogo potrà far buonissimo servitio à Sua Maesta, benche in Napoli per tal effetto non staria male. Rendo poi molte gratie a V. S. Illma delli altri avvisi che mi dà, si dell' andata del Duca di Medina Sidonia à Milano, del Conte d'Olivares à Roma, et di ogni altra cosa che si è contentata scrivermi. Della venuta de i Franzesi et delli altri affari di qua non ho che farli sapere, rapportandomene a quello che gli scriverrà mio filiolo. Io mi trovo Iddio gratia con assai buona salute et desiderosa di haver occasione di poterli mostrar con effetto la buona voluntà et affettione che a V. S. Illma porto, alla quale mi offero et da Iddio li prego ogni felicita. Di Namur, etc.

(*De la main de S. A.*) : Non scrivo di mio pugno per non dar occasione di farlo a V. S. Illma : ben la prego a operare che mi venga quanto prima la

resolutione conforme a che conviene al servitio di Sua Maestà et che da me si è rimostro et che la Maestà Sua provegga senza più dilatione alle cose di questi paesi che si trovano in quello estremo che si può V. S. Illma con la sua molta prudentia immaginare.

XCVII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse a écrit au Cardinal le 30 mars et elle a reçu de lui une lettre datée du 6 de ce même mois.

Cette dernière lui a appris tout d'abord que Sa Majesté, la famille royale et son Illustrissime Seigneurie se portaient bien. C'est la nouvelle la plus agréable qui pût lui parvenir.

Le Cardinal lui a touché un mot des affaires du Portugal et lui a envoyé une relation de la visite faite par la Duchesse de Bragance.

De ce que Sa Seigneurie lui annonce qu'Aldobrandini doit suivre le Roi en voyage, elle conclut que Sa Majesté n'a pas encore pris de décision au sujet de l'administration politique des Pays-Bas. Elle supplie le Cardinal de vouloir bien rappeler au Roi combien il est important qu'elle soit fixée sur cette question essentielle. La crise est grave et les moments pressent.

Suivent des considérations, déjà émises maintes fois et presque dans les mêmes termes sur des points traités surabondamment dans la correspondance antérieure de la Duchesse : les dangers de la situation politique, la nécessité d'assurer des provisions d'argent, l'urgence des mesures à prendre pour réduire les rebelles et pacifier les Pays-Bas.

Elle revient aussi sur l'affaire Landi à propos de l'arrivée à Madrid d'un envoyé du Duc de Parme, et sur l'autorisation de vendre le domaine de Naples à l'effet de constituer la dot de la Princesse Marguerite.

Elle a appris l'arrivée prochaine à Naples du Duc d'Osuna et le départ du Grand Commandeur pour l'Espagne, du Duc de Medina Sidonia pour Milan, du Comte d'Olivarès pour Rome.

Au surplus, le Prince de Parme rendra compte à Sa Seigneurie de l'invasion des bandes françaises du Duc d'Alençon.

De la main de Son Altesse : Elle n'a pas voulu écrire de sa main la lettre ci-dessus pour ne pas donner occasion à Sa Seigneurie de l'imiter, au risque de se fatiguer.

Elle prie en grâce le Cardinal de lui faire obtenir au plus tôt la réponse du Roi à sa lettre concernant le gouvernement des Pays-Bas. Elle souhaite que la décision royale s'inspire des véritables intérêts de la couronne, conformément aux vues qu'elle a exposées. Enfin il importe que Sa Majesté pourvoie sans plus de retard à la situation de ces pays, qui en sont réduits à la dernière extrémité.

—

XCVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

—

Madrid, le 17 avril 1581.

Madame, Par le dernier ordinaire je respondiz aux dernières lettres que j'avoie receu de Vostre Altèze, et aussi escripvis-je par ung courrier extraordinaire, que se dépescha pour France, à Jehan Baptiste de Tassis, avec ung pacquet pour Vostredite Altèze et pour Monsigneur le Prince, par lequel Vostredite Altèze aura heu lettres de Sa Majesté, de Don Joan d'Idiaquez et d'Aldobrandino; je ne voulu détenir ce courrier, pour faire longues lettres, pour ce que l'on m'assheuroit de la court que audit pacquet alloit résolution sur plusieurs pointz, sur lesquelz Voz Altèze et Excellence désiroient avoir responce. Et pour ne sçavoir les particularitez, je me remis à ce que l'on entendroit par lesdites lettres; et aussi me dit le prévost Fonch qu'il envoioit, par la mesme occasion, plusieurs lettres en françois, que Sa Majesté avoit signé, lesquelles je n'ay veu, pour estre de la charge dudit prévost, lequel Sa Majesté ha appellé à Tomar, pour prandre le serement de luy, comme chancelier de l'ordre, que ne se peult recepvoir, sinon de ceulx que sont du mesme ordre; et je tiens que là se traictera de donner aulcuns couliers, et faire nouveaulx chevaliers, pour commencer de préparer ce que convient pour tenir ung chappitre de l'ordre, que Sa Majesté

veult remectre sur pied. Sur quoy Sadite Majesté, peu auparavant, avoit demandé mon advis, que je luy avoie envoié bien particulier, pour se pouvoir résouldre de la forme, comme l'on y pourroit procéder. Sadite Majesté escript qu'elle détiendroit là peu de temps ledit prévost Fonch, si est ce qu'il luy fault XII ou XIII jours pour arriver là, et austant pour le retour; et ha mené avec soy le secrétaire Calvo pour, s'il convenoit, faire quelque dépesche; et aussi est allé avec luy Toison d'or Marion pour, prenant aussi son serement, servir en ce que sera de besoing de son office. Je fiz incontinant desziffrer les lettres espagnoles dudit Signeur Prince pour Sa Majesté, que vindrent dernièrement par ung courrier françois, dépesché de Jehan Baptiste de Tassis, du XIIe de mars, luy envoiant quant à quant mon advis à l'accoustumé; et je tiens que Sadite Majesté trouvera fort bonne la proposition que ledit Signeur Prince fit aux Estatz. Et nous actendons, avec fort grand désir, nouvelles de la responce, que l'on luy aura donné. J'ay heu despuis lettres de Sa Majesté et dudit Signeur Don Jehan d'Idiaques, que m'assheurent que jà estoient là les dépesches pour 300 mil écus, et n'actendoient que seullement les lettres d'advis des marchans, pour dépescher ung courrier, que partiroit tost, et que aussi actendoient-ilz lettres de Séville pour aultres 300 mil écus, oultre la provision que l'on ha donné pour bailler contentement aux Malvendas du change des 150 mil écus, et à Dalbani des 50 mil. Et suis après pour faire accepter le dernier change des 40 mil, que debvoient servir pour le secours de Frise, m'assheurant Sadite Majesté qu'elle est du tout résolue d'entendre à bon essien aux affaires des Pays d'Embas; et je tiens que ledit Signeur Prince aura jà commencé de se fortiffier de gens, se servant du consentement, que je présuppose lesdits Estatz luy auront donné, pour prandre estrangiers aggréables. Le Duc d'Alençon est encoires à Bourdeaux, ou aux environs. Et combien que les François bravent tousjours, et dient qu'ilz yront ausdits Pays d'Embas, je ne vois encoires leurs affaires tant accomodez, qu'ils ayent moyen de faire tout ce qu'ilz vouldroient. Je suys tousiours en mon opinion que s'ilz y vont, et s'ilz n'abandonent Cambray, qu'il n'y a aultre meilleur moyen pour leur faire lascher l'emprinse, que une bonne et gaillarde diversion leur rendant le change. Che seroit bien facile à faire.

L'on m'escript de Tomar que les apprestes se faisoient pour, avec acte fort solennel, recepvoir, jeudy dernier, le sèrement de tout le royaulme de

Portugal, et que à cest effect estoient jà comparuz grand nombre de procurieurs des Courtès, plusieurs nobles en personne, et que l'on y actendoit aussi le Duc de Bregantz, et que le lundy suyvant, que seroit aujourd'huy, se debvoit faire la proposition aux Estatz pour commencer à besongner aux affaires, et sur la fin de ce moys, ou commencement de l'aultre, que Sadite Majesté pourroit partir dudit Tomar, pour aller premièrement à Santeran, et dois là, à Lisbona, par la rivière, puisque, grâces à Dieu, le dangé de peste cessoit, que s'est attaché à Séville, mais non pas jusques oyres chose d'importance. Dieu doint que les remèdes, que l'on y donne, le facent tost cesser du tout.

De Don Antonio, l'on n'en avoit peu encoires avoir nouvelles. Les armées de mer s'encheminoient puissantes pour les Indes orientales et occidentales, pour pouvoir résister aux François et Anglois, que se veullent encheminer vers là, leur en estant accreu le désir pour le prouffit que y fit, l'an passé, le corsaire anglois Drach.

Je communiçai l'aultre jour au Conseil d'Italie, sur ce que Monsieur le Duc de Parme ha faict dire à Sa Majesté, touchant le Comte Claudio Landy, et sur ce que de sa part dit ledit Comte. Et j'envoia à Sadite Majesté relation particulière, que je conceu de nostre advis, telle que Sa Majesté s'est résolue de non vouloir ouyr ledit Comte, et de le me remectre, pour luy dire ce que convient, pour le faire sortir d'Espaigne; et que s'il veult, il pourra laisser ung procureur, pour entendre plus particulièrement ce qu'il vouldra déduyre, pour fonder ce qu'il prétend que Sa Majesté luy doivie donner juge pour congnoistre de ce dont l'on l'accuse; que dépendra de l'article de la capitulation, dont il ha donné coppie bien différente de celle que ledit Signeur Duc ha faict extraire de l'original, et sur laquelle ledit Conseil d'Italie, devant ma venue, avoit prins fondement pour remectre la congnoissance du premier délict dudit Comte au Senat de Milan; et nous actendons la coppie que ledit Signeur Duc envoira autentiquée en présence des officiers de Milan, qu'à cest effect se debvoient envoier devers Son Excellence, n'ayant voulu ledit Signeur Duc (comme de raison) envoier à Milan les originales capitulations, tant pour non les mectre en l'hazard du voiaige, que pour ce qu'il ne convient nullement que ce qu'est de secret en ladite capitulation, se voye par aultres. Et je tiens que venant ledit article, il ne s'y trouvera chose à l'advantaige dudit Comte, lequel, comme

je pense avoir escript à Vostredite Altèze, s'estoit party pour aller devers Sa Majesté; mais ledit Signeur Don Jehan d'Idiaques m'escript qu'il faisoit sercher par tout l'agent dudit Comte, pour luy dire, de la part de Sa Majesté, qu'il se détint sans arriver vers elle, et qu'il me vint trouver pour entendre de moy la responce qu'elle veult que l'on luy face. Et j'actens avec désir sa venue, pour luy parler comme il convient. Et m'a semblé debvoir advertir particulièrement Vostre Altèze de ce que dessuz, pour son contentement.

XCIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 251.)

Madrid, le 22 avril 1581.

Le Prince de Parme s'approchoit de Cambray pour empescher, s'il peult, les desseings des François, ayant deffaict une troupe de gens de cheval et de pied des rebelles près de Dixmude, que peult-estre désignoyent de s'aller joindre auxdicts François, et tient l'on que Varoux[1] y soit demeuré. Sa Majesté pourveoit d'ung milion pour donner moyen audit Sieur Prince de se fortiffier, et l'on sollicite pour préparer aultres provisions que voysent à la suyte.

Les grandes trouppes, que l'on vous a dit que les François assemblent, ne se peuvent soustenir par le Duc d'Alençon, sans l'ayde du frère et de la mère, ny encoires selon que les affaires sont avec icelles. Les gens du Pape sont estez deffaitz par leur lascheté en Hirlande; mais toutesfoys l'isle est soublevée contre Angleterre plus que devant, et le Roy d'Escosse tient son

[1] Guillaume II de Mérode, seigneur de Rummen et de Waroux, fils aîné de Richard III de Mérode et d'Agnès de Warfusé. Il fut, en 1546, amman de Huy, en 1576, bourgmestre de Liége, et mourut en cette ville le 2 décembre 1588. Voy. Richardson, *Geschichte der Familie Mérode*, t. I, p. 249, et Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*, t. VIII, p. 203.

gouverneur prisonnier [1]. L'ambassade de France solemnelle alloit en Angleterre, et la Royne préparoit somptueux lougis pour eulx. L'on verra ce que feront ensemble ces anciens ennemyz : *aliquid monstri alunt.*

Dimanche dernier debvoient les Estatz de Portugal, et ce avec assistence de grande noblesse et du Duc de Brigantz aussi en personne, jurer Sa Majesté pour leur Roy, et entendre la proposition pour besoingner sur icelle, ny s'estoit peu encoires avoir nouvelles de Don Antonio le bastard. L'ambassadeur de Portugal, au nom de Sa Majesté, en consistoire publicque en la sale des Roys, avoit donné l'obédience pour le royaulme de Portugal, fort solennellement, et Achille Statius, Portugalois, avoit faict l'oraison [2].

Monsr Fonch est allé prester aux mains de Sa Majesté le sèrement de chancelier de l'ordre. Le commendador major laisse Naples, et yra en son lieu le Duc d'Ossuna.

C.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 143, 144.)

Madrid, le 30 avril 1581.

Madame, Les lettres de Vostre Altèze, du xxxe de mars, sont venues maintenant, et je m'esbeys que lors elle n'eut encoires celles de la résolution de Sa Majesté, sur le point du gouvernement. J'ay veu la coppie de la lettre qu'elle escript à Sa Majesté, qu'il luy a pleu me communiquer, en laquelle fort prudentment, à son accoustumé, elle représente à Sadite Majesté de l'estat des affaires de pardelà, comme aussi faict Monsigneur le Prince, ne

[1] Voy. au sujet de l'invasion en l'Irlande de gens envoyés par le pape, notre tome VII, pages 455 et 481.

[2] Achille Estaço ou Statius, poète et savant portugais, naquit le 24 juin 1524 à Vidigneyra, publia un grand nombre d'ouvrages, résida successivement à Paris, puis à Louvain, où il imprima quelques livres, et ensuite à Rome.

se pouvant dire mieulx, ny représenter plus au vif ce que contient [1]; mais j'espère que devant que ceste arrive, Vostredite Altèze aura pièçà receu non seullement les lettres de Aldobrandino, mais encoires celles de Sadite Majesté propre et du Signeur Don Jehan de Idiaquez, et qu'elle aura entendu ladite résolution quant au gouvernement; m'assheurant ledit Idiaquez avoir faict deux ou troys dépesches, par lesquelz, et à Vostredite Altèze, et audit Signeur Prince, l'on ha escript la clère et entière résolution de Sadite Majesté, et respondu à tous les pointz sur lesquelz, et l'ung, et l'aultre pouvoient désirer responce, et mesmes comme se debvoit conduyre ledit Signeur Prince à l'endroit des François, que venoient pour assaillir les Pays d'Embas, sur la doubte, en laquelle il estoit de si, nonobstant la responce que la Royne mère du Roy de France avoit donné, de les mectre en pièces s'ilz entroient ausditz pays, mais que l'on ne les assaillit sur les pays de France. Ledit Signeur Prince doubtoit s'il seroit mal prins de Sadite Majesté que audit pays de France l'on les assaillit, si pour ce faire se rencontroit oportunité et aussi sur ce qu'il avoit mis en avant de faire fortz sur les rivières et passaiges pour cepper [2] aux rebelles le commerce, et aultres pointz, ausquelz l'on m'escript que l'on luy ha respondu et donné en tout satisfaction. Je n'ay veu les lettres, mais bien ay-je rendu le debvoir que je debvoie d'escripre sur toutes les lettres que sont passées par mes mains mon advis, et solicité la provision de deniers, laquelle à ce coup s'est faicte assez grande, si l'on la veult mesnager et faire servir, non pas pour dettes vieilles, mais pour accroistre et entretenir l'armée cest esté. Et je n'obmecteray de continuer tousjours à la solicitation pour avoir nouvelle provision et pour interdire tout commerce aux rebelles, des royaulmes d'Espaigne et de Portugal, que qui m'eust creu se fut faict il y a plus de xviii moys; et jà nous en sentirions le fruyt. Aussi entendz-je que Sa Majesté s'est déclarée de donner à Vostredite Altèze une *ayuda de costa* de 30 mil escus, que je vouldroie fut beaucop plus grande; mais il fault accepter alègrement ce qu'il luy plait donner; et Dieu doint que les depesches que

[1] Dans l'Introduction du tome Ier de la *Correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II*, M. Gachard parle, page 45, des lettres relatives à la reprise par la duchesse du gouvernement des Pays-Bas. L'auteur y donne différents extraits de ces lettres sans parler de celle qu'elle aurait adressée en mars au roi.

[2] *Cepper*, enlever.

l'on m'assheure avoir envoié, soient telz qu'ilz donnent à Vostredite Altèze et audit Signeur Prince tout contentement, et louhe Dieu qu'entre tant de travaulx et de penne, tous deux, Vostredite Altèze et Son Excellence, se treuvent avec toute entière santé. Sadite Majesté est encoires a Tomar, où les Estatz de Portugal l'ont juré Roy solennellement, comme Vostredite Altèze verra par la coppie joincte à ceste, et aussi s'est juré despuis par les mesmes Monsigneur notre Prince, pour successeur. La publication du pardon général s'est aussi faicte, du quel sont exceptez ceulx que Vostredite Altèze pourra veoir par le billet aussi joinct; et si s'est faicte dadvantaige la proposition aux Estatz, sur laqnelle se besongne maintenant; et de brief partira Sa Majesté pour aller à Almerin, qu'est lieu de plaisance des Roys de Portugal, à troys lieues et demye de Lisbona, où Sadite Majesté doibt après aller; et jà se besongne en diligence audit Lisbona pour nestoier et apprester le palais royal, pour y recepvoir Sadite Majesté, y estant cessé tout soubçon de peste, Dieu mercy, selon l'assheurance que pièçà en ont donné les médicins qu'à cest effect ont faict les visites et congrégations requises; et puis assheurer Vostredite Altèze que Sa Majesté, et les princes et princesses du sang, se portent fort bien. Jusques oyres noz gens n'ont peu, ou n'ont voulu trouver Don Antonio, qu'est bien une grande faulte, et emporteroit beaucop l'avoir entre noz mains. Le Comte de Vimioso [1], par le coustel de Marseille, estoit entré en Francè, et l'a faict conduyre vers la court de France le Mareschal d'Anville, Duc de Montmorancy. Des flottes pour les Indes, aulcunes sont jà partyes, aultres s'encheminent maintenant, bien renforcées pour s'opposer aux François et Anglois que vouldroient prandre ce chemin là. Quant à l'ambassade françoise vers Angleterre [2], Vostredite Altèze, estant plus près, en sera mieulx et plustost advertye que nous. Monsigneur le Prince escript particulièrement sa résolution quant à

[1] Le comte de Vimioso appartenait à une branche bâtarde des ducs de Bragance.

[2] Il s'agit ici de l'ambassade envoyé en Angleterre, et sur laquelle M. le comte de la Ferrière (*Les projets de mariage d'Élisabeth*, p. 234) donne les renseignements suivants : « le 12 août le prince dauphin et le comte de Soissons arrivèrent à Calais. La grande ambassade, dont la suite s'élevait à 500 personnes se trouvant au complet, s'embarqua le 14, par un beau temps, sur deux grandes roberges armées en guerre qu'avait envoyé Élisabeth. Cette ambassade des princes du sang, le prince dauphin Charles de Bourbon, le comte de Soissons, des grands seigneurs, Villequier, Taneguy Leveneur, comte de Carrouges, le comte de Sancerre, le marechal de Cossé; des hommes d'État, Lansac, etc. »

son voiaige de Valenciennes et avec quelle détermination il le faict, que ne se peult sinon louher grandement, me resjouyssant aussi avec Vostredite Altèze du bon succès qu'ont lieu noz gens contre ceulx de cheval et de pied des rebelles qu'ilz ont rencontré près de Dixmude, qu'a esté une faction de très-grande importance, et comme Vostre Altèze dit en très-bonne saison. La peste règne en Siville, oyres que non si grande que l'on crie. Et le Duc de Medina parle d'aller, dois sa maison par terre vers Barcelone, pour s'embarquer, afin que nulle part l'on ne luy refuse l'entrée, n'ayant esté en Siville, où le Cardinal Riario [1], légat, et le Comte d'Olivares [2] se trouvent. Je ne sçay quelle résolution ilz prandront, ny quant les galères de Sicile seront prestes pour les passer.

Ledit Duc de Medina ha embarqué sa famille, ses chevaulx et bagages sur le galion du Prince Jo. Andrea Doria, que porte certiffication de non avoir esté en lieu suspect de danger. Le collecteur Canobio, nouvellement faict évesque de Faença [3], part après demain pour retourner à Rome, et demeure icy en son lieu pour collecteur Trajano Mario, qu'a cy-devant servy au Cardinal de Trento [4] et depuis au Duc d'Urbin : l'ayant faict Sa Sainctelé prothonotaire du nombre des participans. L'on tient que aussi changera Sa Sainctelé le nonce évesque de Plaisance [5], dont il me desplait; car il est fort homme de bien et dextre négociateur, oyres que l'on dit beaucop de bien de Bolognetto, qu'estoit Nonce à Venise, que l'on tient luy sera successeur. J'ay jà pièçà escript à Vostredite Altèze que l'Impératrix estoit sur son partement pour venir pardeçà, prétendant, comme elle dit, vivre retirée. Mais je tiens que le Roy procurera de l'employer en quelque chose, soit pour tenir soing du mesnaige, je diz de Mesdames les Infantes, jusques à ce que l'on les marie, et de Monsigneur nostre Prince, et des Infants et Infantes que sont enffans. Aultres dient pour quelque gouvernement, et que ce pourroit estre en celluy de Portugal, l'emploiant là, et avec elle Monsigneur le Cardinal Archiduc; mais je n'y vois encoires nulle chose résolue,

[1] Alexandre Ricario. Voy. sa notice plus haut, p. 49.

[2] Henri de Guzman, comte d'Olivares, qui fut l'ambassadeur de Philippe II à Rome.

[3] Annibal Grassi, élu évêque de Faënza, fut sacré seulement le 15 octobre 1581. (Voy. Gams, *Series episcoporum*, p. 689.

[4] Louis Madrucci, cardinal, et évêque de Trente de 1567 à 1600.

[5] Philippe Sega, qui fut nommé évêque de Plaisance en 1578, puis cardinal en 1594.

ny aussi en ce que j'ay souvent ramenteu de la justice et police que se debvroient redresser au royaulme de Portugal, ny des fortiffications nécessaires. Et selon que l'on procède en tout lentement, je me doubte qu'ilz se passeront encoires quelques moys devant que Sa Majesté puisse retourner pardeçà, qu'est bien loing de ce que Vostredite Altèze pensoit, que jà nous l'eussions icy. Samaniego advertira Vostredite Altèze de ce que s'est faict quant au Comte Claudio Landy, auquel je commanda, de la part de Sa Majesté, vandredy dernier, qu'il se partit des royaulmes d'Espaigne, n'ayant voulu consentir Sa Majesté qu'il vint en sa présence; mais luy envoya commander en une maison du Comte de Cuendia, où il estoit se guérissant de la goutte, qu'il me vint trouver pour entendre ce que je luy diroie de sa part. Il se trouva estonné de ce que je luy diz; mais j'adjousta, comme l'on m'avoit commandé, qu'il laissa icy procureur pour entendre ce que Sadite Majesté résouldra en ses affaires, et mesmes en ce qu'il prétend que Sa Majesté luy donne juges devant lesquelz il se puisse justiffier de ce que l'on luy impute, après que l'on aura veu le vray article extrait de la capitulation, combien que je luy ay assez donné à entendre que, à mon advis, il se forcompte, et qu'il ne peult prétendre aultre juge sur les deux imputations dont l'on le charge, l'une du meurtre, perpétré par son commandement à Parme, et l'aultre d'avoir machiné contre la personne de Son Excellence, et mesmes pour estre délictz que l'on prétend estre commis despuis le pardon inséré en la capitulation de la restitution de Plaisance; me remectant quant aux particularitez à ce que Vostredite Altèze pourra entendre par lettres dudit Samaniego.

J'espère qu'il n'y aura faulte que Sa Majesté ne recongnoisse les services du conseillier d'Assonleville, en quoy, de mon coustel, j'aideray tout ce que je pourray; et je m'assheure que Vostredite Altèze congnoist que mal se peuvent négociations particulières encheminer bien, en absence de Sa Majesté; et se trouvant icelle occupée aux affaires de Portugal, et qui l'oseroit dire, non pas fort bien assistée pour se bien desvelopper de tant d'affaires. Nous verrons si Mons. Fonck, à qui je l'ay recommandé, en pourra faire quelque chose, devant son retour. Ce m'est fort grand plaisir d'entendre que la sentence, donnée en faveur de Vostre Altèze à Naples, soit esté exécutée au contentement d'icelle dont, jusques à oyres, le Vice-Roy, ny de la pronunciation de ladite sentence n'a donné advertissement, ny encoires respondu à ce que si souvent, sur l'ung et l'autre, l'on luy ha escript; mais, à mon advis, c'est assez respondre d'avoir faict l'effect. J'ay bien entendu que Madame la Princesse [1] nous fit ceste faveur de louger à Besançon, en la maison; mais je regrette que, pour n'avoir sceu à temps son partement, je ne peuz donner l'ordre que j'eusse voulu, afin qu'en son endroit et là, et ailleurs, nos gens eussent rendu le debvoir requis; et louhe Dieu qu'elle soit arrivée avec santé, et que les espousailles se soient faictes promptement à sadite arrivée avec les dispenses nécessaires. Je remercye à Vostredite Altèze bien humblement de la faveur qu'il luy ha pleu me faire, de m'envoier ung exemplaire du malheureux et deshonté escript qu'a faict imprimer le Prince d'Orange. L'on doibt, à mon advis, tenir à louhange que telz meschantz parlent mal de gens de bien, et n'y ha, à mon advis, pour quoy respondre à telz escriptz; et tous gens de jugement congnoistront évidentment que ce sont tous mensonges inventez de pétulance, et ne peult sortir aultre chose d'ung meschant cueur, si plain de venin. Sadite Majesté ha jà entre ses mains l'exemplaire que Monsigneur le Prince luy ha envoyé. Et ce que ce malheureux faict avec aulcuns de ses principaulx conseilliers, ne se peult imputer à la multitude et généralité de ceulx que, abusez par luy et de ceulx de son conseil, suyvent son party; et suis du mesme advis que Vostredite Altèze, que contre telles gens il fault user de force; et qui pourroit avoir le principal en mains, mériteroit bien tout exemplaire chastoy, ny y ha penne que se puisse dire souffisante à ses démérites; mais il se gardera, tant qu'il pourra, de tomber en noz mains. Et qui eust peu trouver moyen pièçà de s'en faire quicte, ce fut esté ung beaul descombre, et pour en ung coup acheter le tout. Quant à ce que j'ay escript à Vostredite Altèze, que je désireroye me trouver devers elle une couple d'heures pour confidentment luy pouvoir dire de bouche aulcunes choses, je suis encoires au mesme et suis certain que de Vostredite Altèze je pourroie aussi entendre beaucop que pourroit servir; mais ce que je luy vouldroie communiquer est de telle qualité, que pour riens du monde je ne le vouldroie confier à la plume, ny à ziffre, quelque forte qu'elle fût, ny moings le confier à personne du monde, quelle qu'elle puisse estre, que à Vostre Altèze propre. Bien luy diray-je que

[1] Marguerite Farnèse, petite-fille de Marguerite de Parme.

à non le déclarer, il ny ha préjudice quelconque, afin que Vostredite Altèze en soit hors de peine. J'ay veu ce qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre, par lettres à part, en faveur de Madame de Beauvoir, dont je parla audit prévost Fonck, à son partement pour la court et en escripviz à Sa Majesté. Mais je me doubte que cest affaire et aultres semblables ne trouveront saison pour y résouldre que Sadite Majesté ne soit de retour.

CI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 145 à 147.)

Madrid, le 14 mai 1581.

Madame, Par ung courrier, que le Signeur Joan Baptista de Tassis a dépesché, sont venus plusieurs pacquetz de Monsigneur le Prince, tant en espagnol, qu'en françois, et avec iceulx aulcuns pacquetz de Vostre Altèze, entre lesquelz j'ay trouvé les lettres qu'il luy a pleu m'escripre, du dixième du moys passé, et avecic elles dupplicat de celles qu'elle m'escripvit le 30 de mars, et la coppie de la lettre à Sa Majesté, ausquelles du xxx j'ay respondu par le précédent ordinaire. J'ay faict incontinant deschiffrer les lettres en espagnol dudit Signeur Prince, pour les faire passer à Sa Majesté, avec mon advis particulier sur tous les pointz d'icelles, comme je fais ordinairement, me l'ayant ainsi commandé Sa Majesté. Quant aux lettres en françois, les pacquetz clos se sont envoyez à Monsieur le prévost Fonch, comme tousjours ilz se sont mis entre ses mains, dois qu'il a prins la charge des affaires de pardelà, se trouvant ledit Signeur Fonch présentment vers Sadite Majesté, dont j'ay adverty pièçà Vostredite Altèze. Je loue Dieu que je vois, par les lettres d'icelle, qu'elle se trouve avec entière santé, dont aussi nous asseure ledit Seigneur Prince, et de la sienne propre, que n'est peu entre tant de travaux, d'angoisses avec tous deux se trouvans environnés

en négoce si fâcheux : et si ceste nouvelle me donne contentement, Vostredicte Altèze le peult entendre, puisqu'elle sçait la dévotion que je porte à tous deux, avec singulière affection et observance, et combien je me recongnois continuellement obligé envers eulx de tant de grâces et faveurs, que moy et les miens en recepvons.

Je puis asseurer Vostre Altèze que, grâces à Dieu, Sa Majesté se trouve beaucop mieux de sa santé que devant sa maladie, et le mesme de Mons. nostre Prince, et aultres personnes du sang; mais quoy que souvent je supplie Sadite Majesté, par mes lettres, d'avoir regard à l'importance de sa vie et santé, afin qu'il travaille moings, et que souvent il asseure qu'aussi fera-il, toutteffoys je ne vois qu'il délaisse de travailler comme devant, veullant aussi par trop satisfaire aux Portugalois, que sont d'ordinaire importuns et fascheux. Les pacquetz de Vostre Altèze pour Aldobrandino et pour Samaniego se sont incontinent adressez. Et le Signeur Don Jean d'Idiaquez m'a pièçà asseuré que Sa Majesté à escript à Vostredite Altèze, et audit Seigneur Prince résolution et responce sur tous les poinctz de leurs lettres, et que Aldobrandino aura adverty Vostredite Altèze de la responce que l'on luy a faict sur tous les poinctz, dont de la part d'icelle il a faict instance à Sa Majesté. Sur quoy je ne puis dire aultre particularité, puisque l'on me remect aux lettres que l'on a envoyées, lesquelles je n'ay veu. Bien m'asseure l'on qu'on a satisfaict à tout, de sorte que l'on espère que Vostre Altèze et Son Excellence en auront tout bon contentement. La provision que l'on a faict de deniers est grande, comme je l'ay escript particulièrement audit Seigneur Prince; mais il la fault bien mesnager; et jà je commence de faire nouvelle instance, pour ramantevoir combien il convient de continuer, pour non perdre ceste saison, comme l'on a faict l'an passé. Je présuppose que Vostre Altèze aura entendu dudit Signeur Jean Baptiste de Tassis l'office qu'il ha faict freschement à l'endroit du Roy de France et de sa mère sur les emprinses du Duc de Alençon contre les Pays d'Embas, et touchant le Comte de Vimioso, et menaces que l'on fait touchant Portugal et les Indes, et des respons qu'il ha heu de l'ung et de l'aultre, que pourtant je ne répéteray. Je demeure en l'opinion telle que Vostre Altèze aura pièçà entendu ; et à ce que j'entends Sa Majesté n'est pas délibérée de comporter que l'on luy face tort; et à ce que je puis comprandre, par ce que l'on m'escript de la court, enclinasse à faire quelque bonne

diversion du cousté de France. L'on veult continuer à y faire la guerre couverte et de soustenir la rébellion de ceulx de Cambray, où de raison ilz n'ont que prétendre; laquelle diversion, à mon advis, se pourroit faire facilment, et avec peu de fraiz pour se deffendre. Vray est que nous aymerions tous mieux demeurer en paix; mais aux termes que l'on procède, subz couverte d'Alançon nous faisant la guerre, c'est avec trop de désavantage de nostre costé. Et Dieu doint que Monseigneur le Prince que s'estoit approché des François leur ait donné quelque bonne main, oyres que ce soit dedans France, puisque les lettres dudit d'Alançon tesmoignent, et le Roy de France son frère ne le nie, que les gens qu'il ha fait assembler en Picardie sont contre Sa Majesté et ses pays. Il y a aussi la solennelle ambassade que du coustel de France, au nom touteffoys d'Alançon, l'on a envoyé en Angleterre, dont je m'asseure que Bernardino Mendoça n'aura failly de donner advertissement, et de tout ce que passe en ce costé là. Ung bien y a que devant qu'ilz ayent achevé de bien capituler leurs ligues, il passera du temps; et pour les mectre en exécution il ne fauldra peu de jours. Cependant la saison s'avance, et je ne vois jusques après nulle levée d'importance de dehors pour eulx et dedans le royaume. L'accord s'exécute mal. Cependant de nostre costé se pourroit beaucop faire, mesmes puisque Dieu nous favorise de nouveau (selon que aulcuns escripvent) du costé de Frise, ny je ne perds pas espoir que de ceste ambassade de France ne puisse aultant succéder de discord entre eulx que de bon accord, puisque du mariaige je n'en y vois, quant à moy, apparence quelconque, quelque jeusne que la Royne se veulle monstrer, laquelle n'a nulle envie, et peult estre ne peult pour estre par trop empeschée ailleurs. Et jà les Anglois prennent quelque umbre, comme ilz sont naturelement soupçonneux, de ce que l'on leur demande logis pour 800 chevaulx. Par où aussi la Royne d'Angleterre, comme l'on dit, se retire de vouloir défroyer par tout le royaulme lesdits François, ce que auparavant elle pensoit faire. Et si n'est ladite Royne à son aise pour les affaires d'Escosse, qu'elle tient estre fomentez des François, et pour se trouver encoires en l'isle de Irlande grand nombre de rebelles contre elle. J'entendz aussi que se faict aussi de son coustel quelque office pour persuader au Roy de France de faire cesser les emprinses dudit Duc d'Anjou contre les pays de Sa Majesté, luy représentant l'inconvénient qu'en succéderoit, si Sa Majesté estoit forcée d'entrer en guerre ouverte; que pour moy je ne vois comme se pourroit excuser, si ceste façon de faire continue. Et je ne reprends les particularitez des lettres dudit Seigneur Joan Baptista et dudit Seigneur Don Bernardino de Mendoça, pour non travailler Vostredicte Altèze de reditte, puisque je tiens qu'ilz auront pardelà escript le mesme.

Quant à Portugal, les choses sont quasi au mesme estat, que quand dernièrement j'escripvis; et se vont accomodant, et establissant, s'estant faict le sèrement, tant de Sa Majesté, que de Monseigneur nostre Prince, donné le pardon général, et faicte la proposition aux Courtès, à laquelle ilz doibvent jà avoir respondu et donné leurs mémoires, puisque les prélatz et les nobles se retirent jà en leurs maisons, avec démonstration de contentement. Sa Majesté debvoit partir merquerdi prochain pour Almerin, et après à Lisbona, pour où jà estoient partiz les fouriers. Et y a longtemps que l'on travailloit pour nettoyer et accomoder le palays audit Lisbona pour Sa Majesté. Ledit prévost Fonch y est encoires, comme j'ay dit dessus; et despuis le sèrement presté de chancelier de l'ordre a jà commencé d'exercer l'office, s'estant donné ledit ordre, avec toutes les solemnitez requises, au Duc de Bregantz, qu'en démonstre grand contentement, et comme l'on tient aussi despuis au Duc de Medina Sidonia, lequel dois là se debvoit encheminer par terre vers Barcelone, pour où estoit party par mer l'Ill[me] Cardinal Riario, légat; mais nous ne sçavons pas encoires de certain quand partira le Conte d'Olivares. Et le différend de jurisdiction a mis en quelque doubte, si l'on envoiroit ambassadeur à Rome, ou non; mais par les dernières lettres venues dudit Rome, on entend que lesditz différendz de jurisdictions, pour lesquelz se trouve là le Marquis d'Alcaniz, et auquel Sa Majesté avoit escript qu'il retourna, monstrent espoir de meilleure conclusion en ceste négociation, que seroit ung grand bien.

Jusques à oyres le Duc d'Ossuna n'a prins jour pour son partement; et je me doubte fort que ce ne sera devant le commencement de septembre; que vient très mal à propos au Commendador-major, qui désire fort se veoir icy, que comme Vostredicte Altèze dit, est personnaige pour pouvoir faire service, où qu'il se puisse trouver; mais, pour mon advis, l'on ne l'eust pour maintenant tiré de Naples, tant pour la congnoissance qu'il ha prins des personnes, que pour entendre mieux les affaires du royaulme. Par où il me semble que doyresenavant, il y pouvoit mieux servir. Et je ne congnois le

successeur qu'a esté près de deux ans en Portugal; et là aura peu faire Sa Majesté preuve de sa suffisance; que me faict penser, que l'envoyant à Naples, il en doibt avoir satisfaction. L'on tient que l'Impératrice pourra estre pour tout ce mois près de Gennes, puisque ceulx de la *Hazienda* asseurent luy avoir envoyé la provision qu'elle prétendoit. Et oultre ce. les Vénétiens l'accomodent de 50 mil écus, dont ilz se rembourseront en trois ou quattre ans de la rente qu'elle ha à Naples. Et nous ne sçavons encoires en quoy Sa Majesté employra ladite Dame, ny y a apparence de pouvoir juger seurement pour quand pourra estre le retour pardeçà du Roy nostre maistre. Et pour moy, je tiens qu'il y reste encoires plus à faire en Portugal, de ce que aucuns pensent, puisque je ne vois que la résolution soit prinse sur l'establissement de la justice et de la police, ny sur le gouvernement; oultre ce que je tiens, l'on trouvera qu'il y fauldra faire quelques fortifications, et que Sa Majesté le congnoistra tant mieux estant sur le lieu.

Nous actendons tous les jours ung ambassadeur ordinaire de Venise, que doibt venir au lieu de celluy qu'a icy servy dois quelque temps et a achevé son terme, et aussi deux ambassadeurs extraordinaires, pour condouloir et congratuler; et l'on tient que avec eulx passera l'évesque de Lody, Taverna [1], que Sa Saincteté à choisy pour nonce, au lieu de l'évesque de Plaisance, Sega, qui retournera en Italie. Avec l'Impératrice vient Don Joan de Borgia, ambassadeur ordinaire, qu'a demandé congé, pour laisser la charge. Et l'on est après pour choisir successeur, et pour résouldre qui cependant l'on envoyra pour entretenir les affaires, se trouvant l'Empereur ung peu mieux de sa santé; mais avec tout cela, je ne me contente de ce que je n'apperçois, que l'on négotie comme il conviendroit, pour asseurer la succession de l'Empire, que toutesfoys j'ay jà souvent ramanteu. Et ne fauldray de le ramantevoir encoires, puisque c'est ung poinct, comme Vostre Altèze sçait, que tant emporte.

[1] Louis Taberna, évêque de Lodi, de 1580 à 1616.

CII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 16 mai 1581.

A V. S. Illma scrissi alli x del passato. Di poi ho ricevuto sei sue lettere de 29 di decembre, 15, 18 di marzo, 2, 8 e 17 d'aprile, et giuntamente molto contento poi che hò inteso il buono stato di salute in che V. S. Illma si ritrovava, che è una di quelle cose che più desidero d'intendere continuamente, et però si contenti lei farmene avvisare con tutte le occasioni; ringratiandola intanto quanto più posso delli avvisi che con dette sue mi dà, et delle amorevoli offerte che in esse mi fa, di che li resto con quell' obligo che devo, et sia pur certa che per suo servitio et per tutte le cose sue m'impiegherò sempre con ogni sorte di affettione et amore, come più volte li ho scritto.

Quanto al particolare di questo governo, con altra mia lettera che va con questa, scrivo a V. S. Illma tutto quello che è successo et mi occorre, con mandarli copia di quanto ho scritto à Sua Maesta et di altre lettere et scritture à ciò appartenenti, et però qui non mi alargherò in altro intorno a questa materia. Le provisioni di denari che Sua Maesta manda di presente sono buonissime, et ben conosco che l'opera et sollecitudine di V. S. Illma ha operato grandemente; proccurerà il Principe, mio figlio, con dette provisioni cavar' qual'che buon frutto, et non lasserà di ripartirli nelle cose forzose et necessarie. Le qualità del dottor Froissart sono tali che lo fanno meritevole di ogni bene, si come mi trovo havere scritto à V. S. Illma et, poiche la mi persuade a proporlo a Sua Maesta per li affari di Borgogna in corte, non lasserò di farlo con l'occasione di mandar le informationi promesse, che sarà in breve. Per li eredi del thessauriero Donetti che lei mi raccomanda, ho fatto et faro di nuovo ogni caldo uffitio, perche restino consolati et similmente haverò in quellà raccomandatione, che devo il prevosto Moriglion et

lo sentirò molto voluntieri, sempre che mi vorrà parlare ò referire alcuna cosa. Sono stata avvertita, che mediante il suddetto Froissart et Cosimo de Marini si sono accomodate le differentie fra V. S. Illma et Monsr d'Andalot: et invero ne ho preso grandissima contentezza, particolarmente per la quiete che ne riceverà V. S. Illma.

È restata servita Sua Maesta concedermi 30 mila scudi di aiuto di costa, che serviranno per ricompensar in parte le grosse spese che hò fatte nel viagio et di poi, in servitio della Maesta Sua; et non fo dubbio che in questo il mezzo di V. S. Illma habbia operato, di che la ringratio molto. Circa allo scrivere che fà il Conte di Champlite per li sospetti che tiene de Franzesi, non è maraviglia, sendo egli persona zelosissima del servitio di Sua Maesta et sarebbe molto approposito che si mettessi qual'che ordine in quella provincia di Borgogna per la buona sicurezza di essa, per non istar sempre con paura di ogni minimo motivo che fanno i Franzesi, che quando stabilisse una somma conveniente e che fusse pronta mese per mese, come si è scritto, sarebbe di grandissimo profitto e giovamente.

Poiche li Portughesi havevono dato il giuramento à Sua Maestà et al Serenissimo Principe, miei Signori, doverranno le cose di quel Regno esser in breve del tutto accomodate, per il che Sua Maesta con quieto animo sene potrà tornare in Castiglia, et attendere alli altri negotii, et particolarmente alli affari di questi suoi paesi, et ottima cosa sarebbe che Don Antonio fussi in potere di Sua Maesta, perche mentre egli sara vivo et libero non può lassar di esser causa di motivi et alterationi. Quando à V. S. Illma parerà tempo che si tratti delle ragioni et pretensioni di Don Ranuccio, mio nipote, si compiaccia farmene avvisata, et havendo io inteso quanto V. S. Illma haveva fatto et faceva per dar satisfattione al Signor Duca mio nel particolare della congiura intentata il Conte Claudio Landi; et anco sopra l'assenso di vender le terre che Sua Eccellenza tiene in Regno, li resto con molt' obligo, et à quest' hora mi prometto che l'uno et l'altro deve haver havuto effetto.

Dell' andata del Duca de Ossuna à Napoli, et del venire il Commendator Maggiore in corte, ne ho scritto à V. S. Illma quel che mi occorre, et intendo che il Duca di Medina Sidonia et il Conte d'Olivares stavono di partita per i loro carichi. Piaccia à Iddio, che ciascuno di essi accerti à servire conforme à che conviene, et che Samaniego pigli cura delli affari del Duca di Medina Sidonia; mi sono contentata per suo beneficio, et per parermi che non farà falta alli miei negotii. Il nuovo vescovo di Liegi deve venir in breve a pigliare il possesso et del suo governamento si discorre variamente; non passerà molto che si doverrà scoprire il suo umore et inclinatione, et io ho havuto caro intendere quel che V. S. Illma mi scrive intorno alle pretensioni del Duca di Baviera suo fratello, et ne usero come lei avverte. Et che la Imperatrice deva venire in Spagna similmente hò inteso, et anco si discorre che Sua Maestà deva venire verso Barzalona: dello certezza desidero havere avviso. Ringratiando intanto V. S. Illma, del aviso che mi da, di che Sua Maestà si trovassi in bonissima salute et che haveva chiamato il prevosto Fonchius per tratar di tener l'ordine del Toson d'oro. Delli affari et occorrentie di qua persuadendomi che il Principe mio figlio ne dia conto particolare à V. S. Illma, non mi par di replicarli altrimenti rimettendomi in questa parte à detto mio figlio.

Il Conte di Mansfelt la settimana passata fù qui à visitarmi et à darmi conto dell' necessità del paese di Luxemburgh et in oltre mi lasso un memoriale di quanto per il Conte Carlo sua figliolo desidera essere favorito da Sua Maestà, di che mando copia con questa à V. S. Illma et la prego strettamente à favorire esso Conte et figlio perche invero li conosco molto zelosi.

CII.

TRADUCTION.

J'ai écrit à Vostre Seigneurie Illustrissime le 10 du mois dernier. Depuis j'ai reçu ses six lettres des 29 décembre, 15 et 18 mars, 2, 8 et 17 avril, avec beaucoup de plaisir, car j'ai su par elles que Votre Seigneurie Illustrissime se portait bien. Ce qui est l'une des choses que j'aime le plus entendre. Aussi je supplie Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir bien me mander en toute occasion des nouvelles de sa santé. Je la remercie de tout cœur des conseils qu'Elle me donne dans ses dites lettres et des offres cordiales qu'Elle m'y fait. Je lui en ai une juste obligation, et je la prie de croire que je m'emploierais toujours pour son service et en toutes ses affaires avec la plus vive sympathie, comme je le lui ai écrit plusieurs fois.

Pour ce qui concerne en particulier ce gouvernement, j'expose à Votre Seigneurie Illustrissime tout ce qui s'est passé et m'advient. A cet effet je Lui envoie copie de ce que j'ai écrit à Sa Majesté et de toutes autres lettres et notes relatives à la même question. C'est pourquoi je ne m'étendrai pas ici davantage sur cette matière.

Les provisions d'argent qu'annonce Sa Majesté, sont chose excellente, et je reconnais en ceci toute la sollicitude et l'active intervention de Votre Illustrissime Seigneurie. Avec cette provision le Prince, mon fils, cherchera à obtenir quelque bon résultat; il ne manquera pas d'appliquer cet argent aux mesures urgentes et nécessaires.

Les qualités du docteur Froissart sont de nature à lui mériter l'estime générale, comme je me trouve l'avoir écrit à Votre Seigneurie Illustrissime. Puisque Votre Seigneurie Illustrissime m'a prié de le recommander à Sa Majesté pour s'occuper à la Cour (de Madrid) des affaires de la Bourgogne, je ne manquerai pas de le faire quand j'aurai l'occasion d'envoyer les renseignements que j'ai promis. Ce sera sous peu.

Pour les héritiers du trésorier Bonetti, lesquels Votre Seigneurie m'a recommandés, j'ai fait et ferai de nouveau les plus ardents efforts pour les contenter. J'aurai non moins égard à la recommandation en faveur du prévôt Morillon; je l'entendrai très volontiers chaque fois qu'il voudra me parler ou m'entretenir de quelque affaire. C'est, m'a-t-on dit, grâce au susdit Froissart et à Côme de Marigny que s'est arrangé le différend entre Votre Illustrissime et Monsieur d'Andelot. J'en ai éprouvé un grand contentement, surtout pour la satisfaction qu'en aura Votre Seigneurie Illustrissime.

Sa Majesté a daigné m'accorder trente mille écus de gratification. Ils serviront à compenser en partie les fortes dépenses que j'ai faites pour mon voyage et depuis pour le service du Roi. Je ne doute pas que Votre Seigneurie Illustrissime n'ait contribué à me faire obtenir cette faveur, et je La remercie beaucoup.

Quant aux lettres du Comte de Champlite au sujet de ses dépences à l'endroit des Français, je n'en suis pas étonné : je le sais, serviteur zélé de Sa Majesté. Aussi bien il serait urgent de mettre un peu d'ordre dans cette province de Bourgogne, pour sa propre sécurité, pour ne pas toujours avoir cette crainte de la moindre démonstration des Français. Une somme assurée et convenable, qu'on recevrait régulièrement, mois par mois, comme je l'ai écrit, serait de grand profit et nous aiderait beaucoup.

Puisque les Portugais ont prêté serment à Sa Majesté et au Sérénissime Prince, les affaires de ce pays seront sous peu complètement arrangées. Alors Sa Majesté pourra retourner sans inquiétude en Castille et s'occuper d'autres affaires, particulièrement des affaires de ses pays d'ici. Le mieux serait que Don Antonio fût au pouvoir de Sa Majesté; tant qu'il sera vivant et libre, il ne laissera pas d'être un sujet de troubles.

Quand Votre Seigneurie Illustrissime jugera qu'il est temps de traiter des raisons et prétentions de Ranuce, mon petit-fils, il voudra bien me prévenir.

J'ai appris tout ce que Votre Seigneurie Illustrissime avait fait et faisait pour satisfaire le Duc (Octave Farnèse, Duc de Parme), Monsiegneur, dans l'affaire du complot fomenté par le Comte Claudio Landi, et au sujet de l'autorisation de vendre les domaines de Son Excellence (le Duc) dans le royaume de Naples. Je Lui en suis très obligée et j'espère qu'à cette heure l'une et l'autre affaire doivent avoir abouti.

J'ai mandé à Votre Seigneurie Illustrissime tout ce que je sais concernant le départ du Duc d'Osuna pour Naples et de l'arrivée du Grand-Commandeur à la Cour (de Madrid). J'apprends que le Duc de Medina Sidonia et le Comte d'Olivarès vont rejoindre leurs postes. Plaise à Dieu que l'un et l'autre s'acquittent convenablement de leur mission et que Samaniego ait soin des affaires du Duc de Medina Sidonia. J'en suis satisfaite pour lui, espérant d'ailleurs qu'il ne négligera pas les miens.

Le nouvel évêque de Liège doit venir prendre sous peu possession de son diocèse. On parle différemment de son administration, mais il ne se passera pas beaucoup de temps qu'il n'ait laissé voir son caractère et ses penchants. Au reste, je suis heureux d'avoir appris de Votre Seigneurie Illustrissime les prétentions du Duc de Bavière, son frère. Je mettrai à profit l'avertissement.

J'ai appris aussi que l'Impératrice devait aller en Espagne.

On dit également que Sa Majesté doit se rendre à Barcelone; je désirerai savoir à quoi m'en tenir. En attendant, je remercie Votre Seigneurie Illustrissime de m'avoir appris que Sa Majesté était en bonne santé et qu'Elle avait appelé le prévôt Funck pour s'occuper des affaires de l'ordre de la Toison d'or.

Dans la persuasion que le Prince, mon fils, rendra un compte particulier à Votre Seigneurie Illustrissime des affaires courantes de ces pays, je ne crois pas devoir m'en occuper autrement, m'en remettant au rapport de mon dit fils.

Le Comte de Mansfelt est venu me faire une visite ici la semaine dernière. Il m'a informé de la situation pénible du pays de Luxembourg et, en outre, m'a laissé un mémoire de tout ce qu'il désire de Sa Majesté pour son fils Charles. J'en envoie copie à Votre Seigneurie Illustrissime. Je la prie instamment de favoriser ce Comte et son fils, parce que je les connais vraiment très dévoués à Sa Majesté. Ils méritent tout avancement et je désire beaucoup qu'ils l'obtiennent. J'en serai, le cas échéant, très obligée à Votre Seigneurie Illustrissime, etc.

———

CIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnesiennes à Naples, liasse nº 1736, et Memoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 149, 150.)

—

Namur, le 16 mai 1581.

Scrivo a V. S. Illma con un' altra lettera che và con questa, la ricevuta delle sue con rispondere à diversi capi in esse contenuti; et qui mi occorro dirli che quanto al particolare di questo governo, scrivo hora à Sua Maesta particolarmente et nudamente tutto quel che è successo doppo che ricevetti le lettere della Maesta Sua de VI di marzo et 3 d'aprile, che fù alli 22 del medesimo, et qui incluso mando copia della lettera per Sua Maestà et delle altre lettere et scritture che in essa si fà mentione, accio V. S. Illma sia appieno informata del tutto, et possa fare sicome la prego con Sua Maesta li offitii che li pareranno necessarii, affine che resti capace et satisfatta della buona mente et pronta intentione et voluntà mia verso il suo servitio, per il quale mi sottometterò sempre à quanto mi comanderà, non havendo io altra mira che la satisfattione et gusto della Maesta Sua, come V. S. Illma sà molto bene; et se io non presi il governo subito che arrivai ò alla spiratione delli sei mesi, tenga per fermo et constante che non conveniva, per le istesse ragioni et cause che tante volte hò scritto, et per le medesime che ostano adesso. Onde è necessario che prestamente Sua Maesta ordini et comandi quel che piu li conviene intorno a questo fatto, non conveniendo punto al servitio lo star' della maniera che si stà, et a mè dole sino all' anima non haver potuto hora mettere in essecutione il comandamento di Sua Maesta, atteso che il Principe, mio figliolo, non ha voluto accomodarsi con la voluntà di Sua Maestà, ne è bastato preghi, che li habbia fatto, ne ragioni allegateli per farlo rimuovere dalla sua determinatione, et a gran fatica l'ho fatto condescendere di continuare nel governo come per il passato, et questo per un mese et mezzo o dua al più, che egli giudica si possa dà Sua Maestà haver risposta; et con tal appuntamento egli sene tornò hieri

a Mons, di dove mi ha detto voler dar conto a Sua Maestà del tutto et anco lo doverrà dare à V. S. Illma. Il che desidero infinitamente, perche restino informati del vero et di quanto fà di bisogno esseguire in questa materia; per servitio et satisfattione di Sua Maestà et benifitio del paese; et prego V. S. Illma instantemente à tener la mano che senza dilatione si proveda à quel che è necessario, et che a me si ordini quanto haverò da fare, perche possi accertare in dar gusto à Sua Maestà che, oltre aquello che à lei scrivo in questa materia, non voglio lasciar di far' sapere à V. S. Illma, come tanto amico et signore, mio figliolo non habbia voluto obbedire Sua Maestà in accettare il carico nella forma et maniera che, non solo ordina, ma prega strettamente : perche dubito che Sua Maestà lo pigli in mala parte, cosa che hò sentita in estremo, oltre a che non harei mai creso che detto mio figliolo havessi rifusato ricevermi per compagna. Che certo l'uno et l'altro mi è parso duro, et sebene hò rimostro et replicato à Sua Maestà con diverse ragioni non esser suo servitio il divider questo governo, senza porli avanti questo dubbio, non ho però lasciato di temere si fussi per venire à questo cimento con mio figlio; mà mi andavo persuadendo ò che Sua Maestà potessi mutarsi d'oppenione ò che il Principe, mio figliolo, si accomodassi alle occasioni del tempo et alla voluntà di Sua Maestà. Imperò dell' uno et dell' altro mi sono ingannata, cosa che mi dispiace infinitamente per ogni rispetto. Io domando licentia à Sua Maestà, parendomi che cosi convenga a tutte le parti, et spero che me la debbia concedere, et che sia con sua buona gratia, come desidero et devo persuadermi, et di tal forma et maniera che io habbia causa di restar quieta et contenta et che il mondo conosca che mi tiene per quella devota et vera serva che li sono et saro in eterno. Et quando pure la Maesta Sua persistessi in volermi tener qua nel modo che ci sono stata circa dieci mesi assai abietta, si contenti V. S. Illma rimostrare non esser bene ne per il servitio di Sua Maestà, ne per la dignità mia, come a tutti è notario. Ho voluto toccare à V. S. Illma confidentemente questi punti acciò pienamente sia capace della mia intentione, et possa si come l'ho pregato, et di nuovo la prego instantemente, far quelli buoni offitii che giudicherà più approposito, tanto per contentezza et servitio di Sua Maestà come per riputatione et benefitio mio, et similmente perche la Maestà Sua non sisdegni ne alteri con mio figlio, ma pigli la sua determinatione in buona parte et resti servita avvisarmi liberamente quello li occorrera, con il suo

prudente et buon parere, del quale, come più volte li ho scritto, fò molta stima et conto, conformo a che di ragione devo; assicurando V. S. Illma che li resterò di tutto con infinito obligo, come anco di che mi risponda con prestezza et mi pare di avvertire V. S. Illma che in caso che Sua Maestà perseverassi in volere che il Principe et io restiamo nel modo che ultimamente ha scritto, debba lei replicare di maniera che Sua Maestà non lo ordini, perchè il Principe si come ha fatto hora, non l'accetterà et si porra in disperatione abbandonando ogni cosa et con montar repentinamente a cavallo sene andrà con Dio. Non lascerò di dirli anco che trovandosi mio figliolo al campo vicino a Cambray et pubblicando volersi partire subitaneamente, cominciorno li capi et gente di guerra a far motivo di alteratione, dicendo di volersene ritirare nelle lor case, et non voler più servire, con aggiungere che se io entravo nel governo erono sicuri che il Conte di Mansfelt saria la prima persona et che haverebbe comandato le armi, il quale non volevono ne vogliono per superiore in modo alcuno, ne servire sotto di lui, con far altri discorsi et ragionamenti che non mi pare approposito scriverli : ne mi dilaterò più oltre in questa materia. Il presente spaccio mando con huomo espresso a Lione alli Capponi et Spina con ordine che sotto lor nome et con corriere proprio subito et in diligentia lo inviino à V. S. Illmo et con commissione che detto corriere passi con li spacci che lei li darà dove sarà Sua Maestà : alla quale piacerà à V. S. Illma mandare l'alligato plico, con scriverli quel che di più li parerà approposito sopra questo particolare del governo, et similmente si contenterà far' havere l'altro plico all' Aldobrandino, con comandarlei il corriere che porti le risposte et sene torni di costì per pigliare le lettere di V. S. Illma et poi sene venga per la via di Lione et come corriero delli suddetti Capponi et Spina, alli quali gli piacerà indirizzare lo spaccio per me; che con questa non li dico altro, salvo che li bacio le mani et li prego ogni felicità.

CIII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse annonce au Cardinal qu'aujourd'hui même elle expose au Roi toute la situation, dans une lettre particulière. Elle en transmet une copie à Son Illustrissime Seigneurie, afin que Son Éminence puisse plaider sa cause et servir ses intérêts auprès de Sa Majesté. Elle tient à ce que le Roi ne mette pas en doute sa bonne volonté. Elle fera toujours tout ce que Sa Majesté désirera ou lui commandera, car elle n'a en vue que le bon plaisir et la satisfaction du Roi, comme Son Illustrissime Seigneurie le sait bien.

Si elle n'a pas pris le gouvernement à son arrivée ou à l'expiration des six mois, Sa Seigneurie peut l'en croire, c'est parce que cela ne convenait pas, pour les raisons qu'elle a déjà alléguées tant de fois et qui subsistent. Aussi est-il urgent que Sa Majesté décide la question.

Quant à elle, elle regrette profondément de n'avoir pu exécuter les ordres du Roi, attendu que le Prince, son fils, n'a pas voulu se plier à la volonté royale : ni les prières ni les arguments de la Duchesse n'ont réussi à faire revenir Farnèse sur sa détermination. Elle est parvenue à grande peine à obtenir qu'il gouvernât comme par le passé, et encore pendant un mois et demi ou deux tout au plus, le temps de recevoir la réponse du Roi. En attendant le Prince de Parme est retourné à Mons, d'où il écrira le tout à Sa Seigneurie.

Certes, la Duchesse doit l'avouer à Granvelle, elle n'a pas été sans trouver étrange la conduite de son fils, qui n'a pas voulu accepter le gouvernement dans les termes où le Roi, non seulement lui ordonnait, mais le priait instamment de le prendre. Au reste, elle n'aurait jamais cru que le Prince aurait refusé la coopération de sa mère. Ce double refus n'a pas laissé que d'être très pénible pour elle. Mais il n'y a pas à revenir là-dessus. Pourvu que Sa Majesté n'en veuille pas à son fils. Elle conjure le Cardinal de dissuader le Roi d'insister pour que le Prince de Parme partage le gouvernement avec elle.

Pas plus qu'auparavant, il n'en voudra entendre parler, et, dans son découragement, il abandonnera tout, ce qui serait regrettable. Déjà, au seul bruit de son prochain départ, les officiers et les soldats qui sont avec lui au camp devant Cambrai, déclarent vouloir s'en aller. Ils prétendent que si la Duchesse est appelée à gouverner les Pays-Bas, elle donnera le commandement des troupes au Comte de Mansfelt, et ils ne veulent à aucun titre servir sous les ordres de celui-ci.

CIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1736.)

Namur, le 19 mai 1581.

Per la via di Lione et con corriero espresso scrissi à V. S. Illma alli 16 del presente, con due mie lettere quanto mi occorreva, et risposi a tutte le sue sino all' hora ricevute, la più fresca de 17 d'aprile, et li mandai un dispaccio per Sua Maestà et altri per Aldobrandino et Samaniego, et anco li feci sapere quel che era successo intorno al particolar di questo governo et la mia voluntà et intentione; di poi mi è capitata la lettera di V. S. Illma dell' ultimo del passato, alla quale non ho tempo di far' hora risposta, ne manco di mandarli il duplicato delle suddette ultime mie: lo farò in breve et avviserò quel di più mi occorrera; intanto mi è parso avvisarli la ricevuta di detta sua, et ringratiarla di quanto in essa mi scrive, con pregar di nuovo V. S. Illma a far li offitii che con le mie antecedenti li ho avvisato, et operare che Sua Maestà presto mi risponda, et resti capace et pigli in buona parte quanto li ho scritto : il che lei haverà potuto vedere per le copie delle lettere et altre scritture che li ho mandate, certificandola che di tutto li restero con infinita obligatione et di che mi avvisi liberamente et confidentemente quel che a lei parerà et che spero nella sua amorevolezza, et per hora facendo fine, resto desiderandoli da Nostro Signour, etc.

CIV.

RÉSUMÉ.

Après avoir rappelé les deux dernières lettres qu'elle a adressées au Cardinal le 16 de ce mois et celles qu'elle en a reçues jusqu'au 17 avril, la Duchesse prie Granvelle de faire tout son possible pour que Sa Majesté lui réponde au plus tôt au sujet du gouvernement des Pays-Bas. Elle a fait connaître ses intentions à cet égard, et elle compte sur le prélat pour les faire agréer au Roi. Elle lui en sera bien reconnaissante. Elle le prie enfin de lui faire connaître son avis librement et confidentiellement.

CV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1736.)

Namur, le 21 mai 1581.

Alli 16 del presente, per la via delli Capponi et Spina di Lione, et con corriero espresso, scrissi à V. S. Illma due lettere, et con questa li mando li dupplicati, et avanti hieri per la via di Mons avisai a V. S. Illma la ricevuta d'una sua lettera de 30 del passato et facendoli, hora risposta, dirò, che quanto al particolare di questo governo largamente et apertamente li ho scritto quel che è passato et mi occorre, con mandarli copie delle lettere per Sua Maestà et altri, acciò habbia informatione di tutto, et possa far li ufficii, che l'ho pregata et di nuovo prego, afin che Sua Maestà resti capace del vero, et della mia bona intentione, et voluntà, tutta posta in dar gusto et sattisfattione alla Maestà Sua, non desiderando altra cosa più, et giuntamente il suo real servitio, per il quale, come hò fatto per il passato, et che V. S. Illma ne è informata, et come più volte li hò scritto, m'impiegherò sempre et con tutto il mio potere, senza sparagnare cosa alcuna; aspettarò dunque la resolutione et comandamento di Sua Maestà. Si compiaccia V. S. Illma far opera che mi vengha presto, di che li restarò obligatissima. Circa li affari et occorrentie di questi paesi, confidata che il Principe mio figliolo gliene dia particolare ragguaglio, alla sua relatione mi rimetto. Ben dico che la provisione di denari viene in bonissima coniuntura et quando Sua Maestà continui in farla conforme à che V. S. Illma procura et sollecita, se ne potrà

cavare qualche bon construtto. Le copie di quanto è passato nel particolare del giuramento fatto li Portoghesi a Sua Maestà et altre circonstantie, che V. S. Illma si è compiaciuto mandarmi, ho ricevuto, et mi sono state carissime, per haver inteso quanto in ciò è passato, et la ringratio del pensiero che hà havuto in mandarmele, et dell' altri avvisi che mi dà con la suddetta sua. Doverà Sua Maestà essere arrivata in Lisbone, et ottima cosa sarebbe che con prestezza si accomodassero le cose di quel regno, acciò Sua Maestà potesse mirare et attendere alli altri affari che tanto importano all suo servitio, et ben mi assicuro che V. S. Illma non perde occasione di ricordare et sollecitare quel che concerna a detto servitio di Sua Maestà et al benefitio publico. Circa all' assenso che il Signor Duca mio desidera havere per la vendita delle terre che tiene in Regno, et alla congiura di Claudio Landi, m'assicuro che mediante il favore di V. S. Illma Sua Eccellenza havera la satisfattione che desidera; intanto resto io a lei obbligatissima per quel che mi avisa haver fatto per il buon fine dell' uno et altro negotio. Mi rallegro grandemente che V. S. Illma si trovassi in bono stato di sanità, nel quale Iddio la conservi et prosperi quel lungo tempo che desidero; che per hora non mi allarghero in altro, salvo in pregarla instantement farmi avvisar con prestezza la ricevuta di questo dispaccio et dell' antecedente, ordinando che siano bene incaminate le alligate, etc.

De la main de S. A. Prego V. S. Illma a scusarmi se questa non và di mia mano, et ad operare che Sua Maestà quanto prima mi risponda et mi tolga dalla perplessita che mi trovo.

CV.

RÉSUMÉ.

La Duchesse a adressé au Cardinal, le 16 du présent mois, par la voie de Lyon, deux lettres dont elle lui envoie les duplicata. Avant-hier, par la voie de Mons, elle lui a accusé la réception de sa lettre du 30 avril. En réponse à cette dernière, elle lui dira aujourd'hui que touchant la question du gouvernement des Pays-Bas, elle lui a écrit longuement et ouvertement ce qui s'était passé et lui était arrivé. Elle a agi ainsi pour que Sa Seigneurie fût au courant de tout. A cet effet elle lui a envoyé copie des lettres qu'elle a écrites au Roi et à d'autres. Le prélat pourra de la sorte, et en connaissance de cause, faire valoir auprès de Sa Majesté les excellentes intentions et la bonne volonté de la Duchesse. Elle n'a en vue que le service du Roi et ne reculera devant aucun sacrifice pour prouver son dévouement. Elle attend donc la décision et les ordres de Sa Majesté. Puise-t-elle les connaître bientôt, grâce aux bons offices du Cardinal. Pour les affaires courantes des Pays-Bas, elle s'en remet au rapport que son fils en fera à Son Éminence. Quant à l'argent, il ne saurait venir plus à propos. Si Sa Majesté, sur les instances du Cardinal, expédie les fonds régulièrement, l'on obtiendra de bons résultats. Elle remercie Sa Seigneurie des bonnes nouvelles de Portugal où le Roi se trouve en ce moment. Une fois ce royaume pacifié, Sa Majesté pourra s'occuper des Pays-Bas. Elle recommande ensuite à Granvelle l'affaire de la vente des domaines à Naples et celle du complot de Claudio Landi.

Le Duchesse termine sa lettre en priant de nouveau le Cardinal d'agir auprès du Roi pour qu'il prenne une décision définitive touchant le gouvernement des Pays-Bas. Elle demande en grâce qu'on la tire de l'état d'inquiétude où elle se trouve.

CVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 51.)

Madrid, le 25 mai 1581.

Madame, J'auray bien peu à dire, pour ce coup, à Vostre Altèze, luy ayant prolixement et particulièrement escript par le précédent ordinaire. Et avec ceste ira, à toute adventure, le duplicat pour servir, si en France l'on avoit surpris le principal. Toutes choses sont assez aux mesmes termes, hors mis que jà s'est exécuté ce que je disoie, de donner l'Ordre au Duc de Médina Sidonia, ensuyte de celluy de Bregantz. Et se traictoit du chois d'aultres chevaliers, en quoy s'est faict mention de Monsigneur le Prince, filz de Vostre Altèze, telle que convient. Vostredite Altèze sçaura la réso-

lution, laquelle, comme je tiens, est informée que l'on n'a accoustumé de déclarer les chevaliers que l'on veult choisir, jusques à ce que l'on aye faict la diligence pour assentir leur vouInté, afin de maintenir la réputation dudit ordre, qu'il ne seroit bien fut refusé de qui que ce soit.

L'impératrix ha adverty qu'elle ne peult partir plustost que au premier de jullet; et en Italie se commencent les apprestes pour son passaige; et vad continuant la convalescence de l'Empereur, Dieu mercy.

L'on entend que les François, qu'estoient à la rivière de Some, se soient retirez; et le Roy de France vouldroit faire entendre que ce soit par son commandement; mais pour moy, je tiens que ce soit pour craincte de ce qu'ilz ont veu que ledit Seigneur Prince les approchoit, et qu'il pourroit estre qu'ilz eussent sentu quelque vent que, trouvant occasion, il les eust assailly en France. Il y ha quelque umbre de nouveaul pour l'exécution de l'accord entre ledit Roy de France et son frère. Et leur mère est allée devers le Duc d'Anjou, près de Normandie, pour accorder les violes [1].

Vostredite Altèze aura entendu les festins et banquetz que l'on ha faict en Angleterre, aux ambassadeurs françois, et que quant lesdits François ont voulu entrer en besongne, l'ont est tombé en dispute de par où l'on commenceroit la négotiation, désirans lesditz François que ce fut par le mariaige (que je pense bien ne se fera de la vie des à présent vivans), et les Anglois que l'on commença par traiter la lighe. Sur quoy la Royne ha escript au Duc d'Alançon, qu'elle tient estre tant surprins de son amour, qu'il ne laissera de faire passer par ce qu'elle vouldra. J'en désire veoir l'issue; mais il ne me desplait que la négotiation dure, et que ce pendant la saison s'avance, comme je l'escripts en ma précédente.

J'espère que ledit Signeur Prince, avec les provisions que l'on luy ha envoyé, entendra à se fortifier, pour tant mieulx exploicter à tous coustelz.

Les affaires du Turq vont tous les jours plus en décadence, et prospère le Persien; de sorte que j'espère que, de ce coustel là, il n'y aura que craindre de deux, ny peult estre de troys ans, quelque poursuyte que facent les rebelles; et nous actendons tous les jours Martiano, de retour de Constantinople, que négotie, avec le Bassa Vizir, suspension d'armes, pour troys ans; ayant soustenu le point de l'auctorité de Sa Majesté, jusques au

[1] *Accorder les violes*, rétablir l'accord, l'harmonie.

bout [1]. Et n'y ha encoires nulle obligation de la part de Sa Majesté; la bonne santé de laquelle continue, grâces à Dieu, de mieulx en mieulx, et de mesmes celle de Monsigneur nostre Prince, et de ceulx du sang.

CVII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 29 mai 1581.

Ritornandosene hora in Spagna Mario Cardouino [2], hò voluto accompagnarlo con questa mia, et pregar V. S. Illma, si come caldamente faccio, à favorirlo in tutte le sue occorrentie, et particolarmente perche egli sia satisfatto et pagato di quanto egli pretende per il servitio del suo carico, che invero lo desidero molto; assicurando V. S. Illma che li restero con grand obbligo di quanto farà a beneficio et favore di esto Cardouino : a Lei desidero ogni bene.

[1] M. Charrière, dans le t. IV, p. 5, des *Négociations de France dans le Levant,* définit très bien la position de l'Espagne vis-à-vis de la Turquie, en disant : « De son côté l'Espagne, s'attendant qu'une réaction se ferait contre sa fortune, s'engagerait dans deux démarches diplomatiques, contradictoires en apparence, mais qui tendaient au même but, celui de laisser Philippe II libre d'agir comme ses adversaires, en continuant de tenir la Turquie en échec. D'autre part, il préparait l'envoi d'une nouvelle mission à la Porte, pour en obtenir le renouvellement de la trêve qui lui avait été si utile l'année précédente. » C'est de cette mission que Martino avait été chargée.

[2] Mario Carduini était Napolitain, et avait été envoyé en compagnie du doyen d'Anvers, en 1577, par Don Juan, auprès du Pape, pour lui exposer la situation des affaires. Voy. Hoynckt van Papendrecht, *Analecta,* t. II, part. II, p. 233.

CVII.

RÉSUME.

La Duchesse recommande au Cardinal Mario Cardouino, qui retourne en Espagne. Elle prie Son Illustrissime Seigneurie de le favoriser partout où sera possible et en particulier de lui faire payer son traitement.

CVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 4 juin 1581.

Madame, J'ay receu les lettres de Vostre Altèze, et faict passer celles pour Sa Majesté incontinant, et envoie le pacquet pour Aldobrandino, et délivre icy à Samaniego le sien. Et cest instant viennent celles des xvie et xixe de may, avec les pacquetz de Monsigneur le Prince son filz, duquel se deszif-frent les lettres, pour les faire passer; et ne fauldray d'escripre sur icelles ce qu'il me semble, ayant veu tout ce que Vostre Altèze m'escript aux premières et secondes, et les coppies joinctes auxdites premières. Ce que je puis dire, est qu'il me desplait amèrement de veoir la résolution dudit Signeur Prince, et qu'il ne se soit voulu accomoder à la voulunté de Sa Majesté, se fondant sur la réputation. Car je tiens que sa plus grande réputation soit, et ce que plus luy convient et à sa maison, de s'accomoder plainement à ce que Sa Majesté désire. Et Vostredite Altèze peult penser ce que jugera le monde de pardeçà, qu'entre Vostredite Altèze et luy, il n'y aye tant d'intelligence, que de se pouvoir accorder ensemble en ung gouvernement, maniant luy les armes, et Votredite Altèze avec luy ledit gouvernement; n'estant argument souffisant pour en excuser Vostredite Altèze, qu'il faille user des armes, puisque, comme je l'ay désjà escript à Vostre Altèze, la Royne, et Vostredite Altèze mesmes les ont manié prospèrement, par main d'aultres, au temps de leur gouvernement, y ayans, comme je diz, employé ceulx que bon leur ha semblé; et je ne sçay qui pourroit avoir ceste charge au temps de Vostredite Altèze, et mesmes en la saison en laquelle nous sumes, et en ceste dysposition d'affaires, que puisse estre ny plus à propoz, ny plus à son grey, que ledit Signeur Prince. Je sçay que Sa Majesté ha plus mal prins qu'il ne monstre, que l'on ha si longuement différé d'exécuter ce que dois le commencement elle avoit résolu. Vostredite Altèze, par sa prudence, peult considérer comme il entendra les termes ausquelz ledit Signeur Prince se mect, et l'instance que Vostredite Altèze luy faict; que pour luy dire franchement, comme elle commande que je face, ce que icy l'on en parle est que l'on tombe aux mesmes termes du Duc d'Albe, que pour avoir prétendu de laisser Don Fadriq en la charge, nous ha mis les affaires des Pays d'Embas en confusion, et que ce que se faict maintenant soit pour y laisser ledit Signeur Prince, que à la vérité est ung aultre homme, et l'a bien monstré, et monstre; mais il me desplait, que, comme qu'il soit, l'on tienne tel langaige, et que les discours s'en facent telz, comme vous pouvez penser. Et dit l'on clèrement que si maintenant les Estatz se contentent, ce contentement ne durera pas longuement, et que ne faisant tout ce que aulcuns vouldroient, ilz feront dire aux Estatz qu'il est estrangier; et si aultres provinces viennent, comme il fault espérer, à la réconciliation, peult estre ne vouldront icelles comporter ledit Signeur Prince; et lors Vostredite Altèze peult veoir comme l'on se trouveroit, si Vostredite Altèze estoit retournée en Italie, et si ce seroit son honneur et réputation que l'on jouha d'elle comme d'une pelotte. Et, pour dire le tout à Vostredite Altèze, je crains que de ceste contradiction ne succède plus grand mal; et à quoy je n'ay espoir de pouvoir remédier. Je faiz, comme je diz, passer oultre les lettres, et je les accompagneray du meilleur office que me sera possible; mais je crains que mon opinion sera suspecte; et, à la vérité, avec grande raison; car au peu que je puis comprandre, je ne sçay aulcunement entendre que l'opinion dudit Signeur Prince, fondée sur ceste *negra* réputation, soit aulcunement fondée; et usant de ces termes, il mect

en hazard les affaires de Sa Majesté, les ayans mis en si bon chemin et si bien conduyt jusques à oyres; et semble qu'il veult perdre le grey qu'il gaigneroit en continuant, puisqu'il est apparant que, avec l'ayde de Dieu, il rendroit continuant à Sa Majesté estatz si importans, que auparavant se pouvoient tenir pour perduz, et que y venant aultre à mectre la main, il aye l'honneur de ses travaulx qu'il ha passé.

L'obligation que j'ay à Vostredite Altèze des faveurs et grâces que continuellement elle me faict et aux miens, avec l'affection que je luy ay tousjours pourté et porte, me faict plus sentir tout ce que dessuz, pour la craincte que j'ay de pis.

L'*ajuda de costa* des trente mil escuz se peult estimer quelque chose, non pas pour la somme, qu'est moindre de ce que je vouldroie et conviendroit, mais pour estre faicte en ceste saison.

La provision de deniers est de bonne somme; et je m'assheure que l'on la mesnagera comm'il convient; mais touteffoys il se fauldra renforcer de gens, si l'on veult faire quelque chose ceste année, et non la perdre inutilement, comme la précédente, à faulte de provision.

Je tiens le docteur Froissard tel que Vostredicte Altèze dit, et si quelcung doibt venir de Bourgongne icy, il vauldroit mieulx que ce fut luy que quelque aultre partial, que mit les choses icy en confusion, et pardelà donna peu de satisfaction.

Quant à l'accord d'entre Monsieur d'Andelot et moy, suyvant ce qu'il ha pleu à Vostre Altèze me commander, j'ay escript audit Froissard et aultres qu'ont charge de mes affaires en Bourgongne, que l'on y besongne avec les conditions que j'avoie ouffert fort advantageuses, et j'ay prins le chemin dudit Froissard, pour ce que Cosme de Marin, amy sien et dudit Signeur d'Andelost, avoit mis ledit accord en termes, avec espoir d'y pouvoir parvenir; et j'en actendz la résolution; remerciant bien humblement et très affectueusement Vostredite Altèze du soing qu'il luy plait tenir encoires en cecy, de ce que me peult convenir et tenir en repoz; et de mesmes baise les mains à Vostredite Altèze de la faveur qu'il luy ha pleu faire, à la vefve et héritiers du jadiz trésorier de Salins, Bonet Jacquemet.

Il me desplait que le prévost Morillon n'a encoires heu moyen de baiser les mains à Vostredite Altèze, et luy faire très humble révérence. Vostre Altèze luy ha faict cy devant faveur, et le tenoit en bonne opinion. J'espère

qu'elle trouvera qu'il se sera conduyt despuis de sorte qu'il méritera la faveur, et sera d'austant plus duyt aux affaires, pour pouvoir rendre, en ce que l'on le vouldra employer, bon service.

Je ne diray aultre chose quant aux affaires de Portugal, du retour de Sa Majesté et aultres nouvelles, pour estre le tout aux mesmes termes qu'elle aura veu par mes précédentes, hors mis que Sadite Majesté s'est partye de Tomar, et se vad refaisant, par aulcuns lieux de plaisir, des travaulx qu'elle ha supporté ces jours passez; prenant son chemin par Santaren et Almorin, pour arriver à Lisbona, où se font les apprestes pour le recepvoir honorablement. Et ne vois qu'il soit temps de parler de la prétention du Prince, petit-filz de Vostredite Altèze, jusques au retour icy de Sadite Majesté.

Vostredite Altèze aura jà entendu ce que passe quant au Comte Claudio Landy: et quant à l'*assento* [1], pour vendre les terres au royaulme de Naples, nous actendons la résolution de Sa Majesté, que pieçà ha entre ses mains nostre consulte favorable.

Dieu veulle que le nouveaul évesque de Liége attrempe ses humeurs de manière que de luy l'on puisse recepvoir le bon voisinaige de ses prédécesseurs. La nature des Allemans est estrange, et participe fort de l'avarice. Il aura besoing de s'accomoder à ceulx de Liége, que, s'ilz ne sont bien traictez, sont dangereux pour ceulx qui les manient, comme Vostredite Altèze entend mieulx.

Monsieur le Comte de Mansfeld ha raison de se plaindre des foules et oultraiges que l'on ha faict au duché de Luxembourg. Et quant à la requeste du Comte Charles, son filz, je luy ay pieçà respondu, m'ayant ouffert de faire à la part, avec mes nepveuz, en ce qu'il prétend, puisqu'ilz sont en pareil degrey avec luy; mais il ne me semble temps de mectre la main en cecy; car ce seroit donner occasion au Prince d'Oranges de gaster, et ruyner le tout. La requeste viendra entre les mains du prévost Fonch, que se trouve, comme Vostredite Altèze ha entendu, près de Sa Majesté. L'on verra quel sera son advis.

[1] *Assento* ou *asiento*, traité, octroi.

CIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 153, 154.)

—

Namur, le 7 juin 1581.

Alli 16 del passato, per la via di Lione, scrissi à V. S. Illma dua lettere, et alli 19 lo feci brevemente per la via di Mons, di poi alli 21 pur per via di Lione gli mandai li dupplicati di quelle de 16. Spero che tutti li saranno pervenuti in mano et con estremo desiderio ne aspetto avviso et risposta, et in particolare intorno a quello che tocca a questo governo; pregando di nuovo V. S. Illma tener la mano et far opera che Sua Maestà resti capace di quanto è passato, et sattisfatto della mia buona voluntà et intentione verso il suo real servitio, et che mandi presto quella resolutione che più li parerà convenire, atteso che questo negotio non stà bene sospeso, nè della forma che sta, per le ragioni che à V. S. Illma ho scritto et per quelle che da per se stessa può comprendere. Ne desidero io altro che il gusto et satisfattione di Sua Maestà; et perche di questa materia assai bastantemente ho detto quanto fà di bisogno con le mie antecedenti, non mi par per hora d'allongarmi in altro.

Il Principe, mio figliolo, mi ha avvisata essersi risoluto mandar da Sua Maestà Monsr di Goumicourt[1], che parti di Mons alli 2 del presente, con il quale non ho io scritto cosa alcuna; et per quanto mi ha fatto intendere lo manda per far restar satisfatta Sua Maestà della resolutione che esso mio figliolo hà preso ultimamente, intorno al particolar di questo governo, come V. S. Illma potrà sapere, alla quale ho io dato conto particolare et puramente di come il fatto è passato, sopra di che può fare real fondamento che li serva per avviso.

Desidero molto che Sua Maestà habbia finito di accomodare totalmente le cose di Portugallo, et che sene ritorni in Castiglia, come spero deva fare

[1] Adrien de Gommicourt. Voy. sa notice t. V, p. 67.

in breve; resti V. S. Illma servita avvisarmi quelche in ciò passa et se di Don Antonio si è saputo cosa alcuna, che veramente questo negotio per ogni rispetto staria bene finito. Li Capponi et Spina di Lione, non ostante che da me tenessero espresso ordine di mandar à V. S. Illma il mio dispaccio delli 16, con corriere in diligentia, si come a lei scrissi, mi avvisano haver mandato dello spaccio per più sicurezza a Irun, con ordine che di là passi à Burgos, conforme che sogliono fare le lor lettere, et mi assicurano che sarà venuto presto; con tutto che io havrey ben voluto che essi havessino esseguito la mia commissione; ne altro per hora mi occorre dirli senon che resto pregando Nostro Signore Iddio conceda à V. S. Illma ogni felicità et contento.

CIX.

RÉSUMÉ.

—

Le 16 du mois dernier, la Duchesse a adressé, par la voie de Lyon, deux lettres au Cardinal; le 19, elle lui a écrit brièvement vià Mons; puis le 21, elle lui a envoyé, par Lyon également, les duplicata des susdites lettres du 16. Elle espère que toutes lui seront parvenues. Avec l'accusé de réception elle attend une réponse, surtout concernant la question du gouvernement des Pays-Bas. Elle prie derechef Son Illustrissime Seigneurie de faire en sorte que Sa Majesté soit toujours aussi convaincue de la bonne volonté et des excellentes intentions de sa très dévouée servante. Que le Roi prenne la décision qui lui convienne, mais qu'il la lui fasse connaître promptement. Car cette affaire ne peut rester ainsi en suspens pour les raisons qu'elle a exposées à Son Illustrissime Seigneurie. Elle ne désire pas autre chose que le bon plaisir et la satisfaction de Sa Majesté. Elle a d'ailleurs traité suffisamment le sujet dans ses lettres antérieures, et il ne lui paraît pas utile pour le moment d'y revenir.

Le Prince, son fils, l'a avisée qu'il était résolu à envoyer au Roi Monsieur de Goumicourt; il est parti de Mons le 2 de ce mois. C'est pourquoi la Duchesse n'a rien écrit à Sa Majesté. Pour autant que son fils le lui ait donné à entendre, il a dépêché le dit Seigneur, afin de faire agréer par le Roi la dernière résolution du Prince au sujet du gouvernement des Pays-Bas.

Elle désire beaucoup que Sa Majesté en finisse de l'affaire du Portugal et qu'elle retourne en Castille. Elle espère que cela se fera sous peu. Au reste, Son Illustrissime Seigneurie voudra bien l'informer de ce qui se passe de ce côté. Y a-t-il des nouvelles de Don Antonio, et cette affaire serait-elle véritablement terminée?

Elle avait fait envoyer de Lyon, en toute diligence, par un courrier extraordinaire, sa dernière dépêche du 16. Malgré sa recommandation expresse, on l'a expédiée, pour plus de sûreté, avec un courrier ordinaire par Irun et Burgos.

CX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRINCE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Madrid, le 19 juin 1581.

Monsieur de Vatville [1] essendo maritato con la madre di Madama d'Achey, mia nipote, potendo più in lui l'interesse che l'honesto, vuol fare alla detta mia nipote un torto, che supplico V. E. voler intendere dal prevoste Moriglione, al quale ne scrivo accioche con meno travaglio di V. E. gliene possa dare informatione. Et credo che V. E. trovarà la cosa cosi giusta che non comportarà che il detto di Vatville con la sua bravezza cumpla tutte le sue voluntà; et son certo che se V. E. si fà informare del suo modo di procedere in Borgogna, n'havera poca sodisfattione. Io desidero aiutare la detta mia nipote, mà non posso farlo senza la gratia et favore di V. E., nella quale mi fà confidare la sua somma bonta et l'ardente desiderio che ho di servirla et à tutta la casa.

[1] Lisez Watteville. Voy. t. V, p. 405.

CX.

RÉSUMÉ.

Le prélat se plaint du Sieur de Watteville, marié à la mère de Madame d'Achey, nièce du Cardinal. Il supplie Son Excellence de vouloir bien entendre le prévôt Morillon au sujet de ce Seigneur, plus intéressé qu'honnête. Le Prince ne voudra pas laisser agir ce de Watteville à sa guise. Qu'il s'informe seulement de sa conduite en Bourgogne, il n'en sera guère satisfait. Enfin Son Altesse ne permettra pas à ce Seigneur outrecuidant de faire du tort à la nièce de Granvelle.

CXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 159, 160.)

Madrid, le 20 juin 1581.

Madame, J'ay receu la lettre de Vostre Altèze, du XXI du moys passé, avec les duplicatz y mentionnez, et toutes les lettres précédentes, qu'elle dit par ceste m'avoir escript, ayant jà pièçà respondu à toutes; et n'ay voulu faillir de, pour mon debvoir, l'advertir de tout ce que l'on disoit icy de la résolution que prenoit Monsigneur le Prince d'abandonner le tout, sur fondement que ce luy seroit desréputation de prandre charge moindre, de celle qu'il avoit heu cy-devant. J'ay faict tousjours passer les dépesches, incontinant qu'ilz sont arrivez, et faict sur iceulx les offices que Vostre Altèze et Son Excellence peuvent désirer, ayant touteffoys dit franchement, et à Villamas, et à Çamaniego, comme le tout se prenoit, ce que l'on en disoit, et combien je craingnois le dommaige que de cecy pouvoit suc-

céder; et que si Monsigneur le Prince exécutoit ce qu'il disoit vouloir faire de se partir et abandonner le tout, que ce seroit le perdre à jamais envers Sa Majesté, laquelle j'espère (suyvant les offices que se sont faictz) s'accomodera à prandre quelque expédient, par où chacun puisse avoir contentement. Il me desplait que, pour estre si loing, les offices ne se peuvent faire avec l'efficace si grande, comme ilz se pourroient faire de bouche en présence, mais pour le moings, peult estre certaine Vostredite Altèze, que je faiz ce que je puis; et louhe Dieu avec tant de travaulx que passe Vostre Altèze, et les choses que succèdent, que souvent luy peuvent donner mescontentement, elle se trouve avec entière santé, que je supplie le Créateur luy vouloir maintenir, et que j'en puisse tousjours avoir bonnes nouvelles.

Sa Majesté est arrivée à Almaida, qu'est viz-à-viz de Lisbona, et n'y ha que la rivière entre deux; mais l'on tient qu'il n'y entrera devant la St-Jehan, voires doubtent aulcuns que ce pourroit estre encoires plus tard, pour donner tant plus de temps à ceulx de Libona, pour les apprestes qu'ilz font pour y recepvoir décentment Sa Majesté. La plaincte que nous font aulcuns de Lisbona du peu de justice, me faict entendre que, quoy que j'ay passé quattre moys solicité ce poinct, l'on n'y aye encoires riens porveu, combien qu'il soit de tant d'importance; et n'ayant encoires pourveu à ce, ny à la police, ny au gouvernement, je me doubte que Sa Majesté y fera plus longuement séjour que l'on ne pense, ny ne seroit à mon advis bon conseil de s'en départir, que toutes choses n'y soient mieulx establies pour non estre, pensans avoir faict à rencommencer, quand elle en seroit partye. A mon advis il y ha par trop de mol, et trop peu de dur, et en ce perdons-nous plus de réputation que nous n'en gaignons.

J'ay faict passer incontinant le Signeur de Gomicourt, que ledit Signeur Prince ha dépesché sur ce du gouvernement, et pourroit estre que, devant son arrivée, Aldobrandino eust désjà la résolution, que je supplie le Créateur estre telle, que à Voz Altèze et Excellence puisse donner tout contentement. Je ne réplicqueray sur les occurances de pardelà, dont Monsigneur le Prince escript fort particulièrement, et si pertinentment, et prudentment, donnant compte des choses de guerre et du gouvernement de telle sorte qu'il n'est possible de dire mieulx; et à ce que je puis appercevoir, Sa Majesté en ha toute satisfaction, et avec grande raison.

Il me desplait fort que l'emprinse sur Vlessinghe [1], maniée du coustel d'Angleterre, n'aye heu succès, pour en avoir esté préadverty le Prince d'Oranges. Dieu doint que ce ne soit esté par aulcuns de ceulx du coustel de terre ferme; car ceulx que profitent de la guerre peult estre n'en vouldroient veoir le bout. De ce coustel il n'y ha nouvelle d'importance qu'escripvre pour maintenant.

Le Cardinal de Medicis [2] ha dépesché icy courrier exprès, pour donner advis du décès du Cardinal Sforza [3], pour faire brighes pour avoir la protection de Castille, que tenoit ledit Cardinal. Aulcunes lettres venues d'Italie donnent espoir qu'il ne soit décédé, et sur ceste nouvelle du très-pas, Vostredite Altèze peult penser les discours que l'on en faict, et de la cause de la mort, et du répartement des aultres charges et bénéfices qu'il tenoit, des amourettes si chauldes et véhémentes, et en lieu si bas, avec fin de mariage, du Signeur Paulo Jordan Ursino [4] : en fin il fault procurer de vivre, qui veult veoir beaucop de choses.

Le Comte Claudio Landy est à Barcelone, et jà passe en Italie. Sur l'*assenzo* [5], nous actendons encoires la résolution de Sa Majesté, sur l'advis favorable du conseil d'Italie; et ne fauldray d'advertir Vostre Altèze incontinant que nous aurons nouvelles de ladite résolution, que j'espère sera bonne [6].

[1] Bernardino de Mendoza, ambassadeur en Angleterre, pour surprendre Flessingue, avait voulu corrompre, mais en vain, des capitaines de vaissaux hollandais. Ceux-ci firent connaître ces tentatives au prince d'Orange. (GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 569.)

[2] Ferdinand de Médicis, diacre, créé cardinal en 1563, du titre de Sainte-Marie *in Dominica*, puis de Saint-Eustache, se démit de la pourpre en 1588, fut grand-duc de Toscane et épousa Catherine de Lorraine. Il mourut en 1608.

[3] Alexandre Sforce, neveu du pape Paul III, évêque de Parme, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Marie *in vra lata*, mort le 16 mai 1581.

[4] Paul-Jourdain des Ursins, né vers 1541, comte d'Aguillar, duc de Bracciano en 1560, mourut en 1588. Il avait épousé en secondes noces, en 1581, Virginie Accorambrona, veuve de François Peretti.

[5] Voy. plus haut, p. 335.

[6] Un extrait de cette lettre est imprimé dans GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 568.

CXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 191 v° 192.)

—

Madrid, le 20 juin 1581.

Monsieur le Prévost, Tost après le partement de mes précédentes vindrent les vostres deux duplicatz de celles que m'avez escript du vingt-huictiesme d'apvril, sur la différence qu'il y at des deux églises, dont l'originale n'est arrivée en mes mains, ny sçay si elle vient par la voie de Calais, et une du septiesme de may; et peu après est arrivé le Sieur de Gomicourt, par qui j'ay heu ung pacquet vostre, et en icelluy voz lettres du vingt-troisiesme de may, qu'est la récapitulation de ce que vous m'avez escript, que n'est encores arrivé, de ce que vous avez négotié à Arras, Douay et Valenchiennes sur les affaires de Sainct-Amand, où, ad ce que je veoidz, tout est en piteulx estat, et y aurat bien de la besongne, ad ce que j'en puis veoir. Celle du vingt-quatriesme est continuation de ce de Sainct-Amand et une aultre du trentiesme de may qu'est *variorum*. Et la dernière est du dernier de may.

... Quant aux affaires publicques, vous m'en donnez par touttes voz lettres bien particulier compte [1], dont très affectueusement je vous remercie, et ne vous respondray par le menu, pour n'estre à mon advis de besoing, et pour le dangier des chemins, et à faulte de temps, et qu'il m'est impossible estre enveloppé de tant d'affaires et si debvons satisfaire à tout. J'ay faict passer la somme de Gomicourt, et devant son arrivée j'avoye jà préparé les affaires pour parvenir à ce que Sa Majesté prengne sur le gouvernement expédient que puisse satisfaire à chascun; l'on attendra quelle sera sa résolution. S'il me croit, j'espère que tout ira bien, oyres que approuvant et louant jusques au boult les actions de Mons[r] le Prince, qui

[1] Presque toutes les lettres de Morillon sur les affaires publiques de cette année n'ont pas été retrouvées jusqu'à présent, et sont probablement détruites.

à la vérité le mérite, en cecy je ne me puis persuader qu'il ayt prins bon chemin, se fondant sur la réputation, et de non vouloir servir en moindre degré, estant le tout confié, par la résolution qu'avoit prins Sa Majesté, à luy et à Madame. Il a argent, et comme j'espère trouvera gens, et le crédict du Prince d'Oranges vad en décadence.

Le Duc [1] vraysemblablement ne serat pas si tost prest, et si les advis qu'escript nostre ambassadeur en Angleterre sont véritables, il doibt estre secrettement avec la Royne d'Angleterre. L'on présuppose que c'est pour en tirer argent : car quant à mariaige, si ce n'est de ceulx de Louvain [2], à peine le croiray-je quant il sera faict; et pour mon opinion, jà fust-il faict, si je ne me forcompte grandement, ce ne seroit pas le pis que nous pourroit advenir.

Nous avons à Lisbonne grand nombre de batteaulx hollandois. Je ramentois assez les moyens pour en tirer proufit. J'espère que l'on y employra Mons[r] Fonch et Antonio del Rio, qui sont audict Lisbonne, et le Roy à Almeida, que n'at que la rivière entre deux, ung peu plus que d'Anvers en Flandres.

J'ay ramenteu et mis en termes les diversions que facilement et à grand fruict se peuvent faire; mais j'ay grand regret que l'emprise sur Flessinghe [3] soit allée en fumée, qu'estoit en bon chemin et at esté descouverte, que je crains procéder de la correspondence qu'il y failloit tenir du coustel de Gravelinghes. Par cela se serroit le commerce aux rebelles et s'ouvroit aux obéissans. Ceulx qui proufitent de la guerre sont souvent cause de grands maux.

Jusques ores ne s'entend que pour France ny Angleterre se fassent levées d'importance, ny en Allemagne, ny en Suysse; et j'espère que ledict Seigneur Prince sera tost prest pour pouvoir deffendre et assaillir. Ce de Frise emporte beaucoup, si l'on y peult recouvrer le pied que l'on y avoit gaigné. Je crains que Courtray ne tombera pas si tost par famine et besoing, et toutefois je n'en désespère. D'Incy, et celluy qui y est pour France, filz du feu Sieur de Valence, Moulaes, ne sont pas les meilleurs cerveaux et meilleurs

[1] Le duc d'Anjou.
[2] Jeu de mots sur la ressemblance des mots Louvain et louve, fin, fin de la louve.
[3] Voy. plus haut, p. 341, la note 1.

guerriers du monde; si voudroye-je que l'on s'essayast de gaigner d'Incy, oyres que l'on luy deust pardonner; cela estonneroit fort le Melun [1] de Tornay.

Quant aux moisnes [2] du conseil d'Estat, j'eu à suspect, dois que la nouvelle en vint de Coloigne, qu'ilz prétendissent à entrer au conseil, doutant que ce fût à maie fin, puisque l'on a veu comme cy-devant ilz en ont usé; mais l'ayant promis le Duc de Terra Nova, en quoy et aultres choses il n'a esté que trop libéral, il ne failloit faillir à la promesse, et convient encores : peult-estre ilz s'en lasseront.....

A ce que je vois, l'on s'est mescompté, donnant à entendre que Monsr Pamele président [3], se déporteroit voluntairement de la commission du conseil d'Estat. Il m'escript tout autrement, et je luy responds doulcement. J'ay advancé sa promotion tout ce que j'ay peu et sur le fondement de ce que de là l'on avoit escript. J'avoye faict les offices pour Richardot, et j'ay escript de nouveau que tout se peult accommoder, pourveu que l'on luy laisse les gaiges, puisque, quant à l'entrée, il l'a à cause de son office et gaignans par ce boult une voye.....

Si les pays retournent comme j'espère, je suis en opinion que l'on sera longuement à repos; car cessans une fois les armes, les ecclésiastiques, nobles et villes craindront de retourner en tant de misères et seront plus doux. . . . .

Je vous ay jà escript que des despesches en françois je n'ay rien veu, ny en veulx estre curieulx, ny me charger de charge de aultruy. Sur ce que vient en espaignol, je dictz mon advis par escript en la mesme langue, et m'ayderay de ce que m'escript Monsieur le Prince pour Garnier: et si ay-je escript clair au maistre de ma main, à la sienne touchant 35 (*chiffre inconnu*) [4], et mesmes en ce de la religion, affin que Dom Johan n'y fusse forcompté, et luy escripz au Roy, qu'il demande l'advis dudict Seigneur Prince, des présidentz Pamele et de Malines, et que l'on ne se haste à faire ung forcompte que se remédieroit tard.

[1] Pierre de Melun, prince d'Espinoy.

[2] Les abbés qui voulaient entrer au Conseil d'État étaient les abbés de Ste-Gertrude à Louvain et des Maroilles.

[3] En 1575 il avait été nommé président du Conseil de Flandre.

[4] L'abbé Boisot qui s'est occupé de la clef des chiffres employés par Morillon au cardinal de Granvelle, ne fait pas connaître le n° 35.

Vaille ce qu'il polra. En ce que l'on désirera que je fasse office, sans ombre, que ou Son Altesse ou Son Excellence en escripvent en espaignol ou italien au Roy ou à moy, par lettre à part, et je ne fauldray de mon coustel, et que l'on ne fasse pour moy fondement de ce que s'escript en françois, comme si ce n'estoit ma langue.

Touchant les deux églises, j'en ay respondu à Monsieur Richardot ce que vous entendrez. Il y at plusieurs années que les choses estoient encheminées, et soit l'une ou l'aultre, ou le personnaige soit pourveu. J'espère qu'il luy conviendra bien et je y tiendray la main, et me doubte que comme les papiers nominaulx et le surplus sont à Lisbonne, que la résolution en polroit estre prise; si n'ay-je voulu faillir d'escripre au Roy, que à moy et au personnage il nous viendroit mieux plus près de St-Amand; mais la difficulté de trouver personnage si propre pour l'autre de là, ce que nous sera plus contraire, combien que, comme je dis dessus, soit l'un ou l'autre, l'on en pourra, à mon avis, faire grandement son proufit et y avoir grande entremise honorable et profitable, et pour avancer amis et pour soutenir l'Eglise, au party que nous désirons moins que l'autre.

CXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 161-162.)

Madrid, le 7 juillet 1581.

Madame...., J'avoye jà faict, avant l'arrivée du Sr de Gomicourt, les offices nécessaires afin que Sa Majesté fut servie prandre résolution aggréable, et au contentement de tous, et je tiens pour certain qu'icelle fut jà envoyée, n'estoit qu'ayant entendu Sadicte Majesté que ledit Sr de Gomicourt [1] venoit, elle ha voulu premier entendre ce qu'il apportoit; et

[1] Le seigneur de Gomicourt avait toute la confiance du prince de Parme. Voy. STRADA.

n'a failly d'informer fort particulièrement Sa Majesté, et de bouche, et par escript, de ce qu'il avoit de charge; en quoy, à ce que j'entendz, il ne m'a oblié pour faire des bons offices que ceulx de pardelà ont accoustumé; mais je n'en fais semblant quelconque et laisse dire, procurant de faire mon debvoir. Et si Monsgr le Prince ha en cest affaire le resentement contre moy que ledit de Gomicourt dict (que je ne croys, mais que le dict de Gomicourt aura parlé de son estomac, sans charge), véritablement Son Excellence me feroit grand tort, et ne veux en ce pour tesmoing aultre que Sa Majesté propre et le Seigr Don Jehan d'Idiaquez, avec lesquelz seullement par mes escriptz j'ai traicté des affaires. Et a bien passé si avant ledict de Gomicourt, qu'il a osé ouvrir la bouche, pour faire bon office, jusques à dire que j'avoie osté le papat [1] à Monsgr l'Illme Cardinal Farnèse, qu'à la vérité m'a semblé fort estrange; et nul ne sçait mieulx ce que passe en cecy que Sa Majesté et Sa Srie Illme, que sçait que je ne le vouluz ny abuser, ny tromper, comme l'on me commandoit que je fisse, et que pour non l'avoir faict, je fuz reprins; mais je ne m'en repentis onques : car je veulx en tout traicter en homme de bien et procéder avec Sa Seigrie Illme sincèrement, comme vray et obligé serviteur sien, et puis jurer que je ne désiroye que personne parvint à ce dégrey plus que Sa Srie Illme, comme je le dis pièçà devant franchement et rondement au Cardinal Pacheco, qu'en fit de grandes exclamations contre moy aux deux Commendadors-Majors, frères; à quoy je respondiz comme je debvoie, et de sorte qu'il demeura sans réplicque. Et voilà comment ces gens s'advancent de parler, que osent dire à leur fantaisie ce qu'ilz ne sçavent, pour se monstrer bons valetz; et supplie à Vostre Altèze qu'elle n'en face aultre semblant, comme aussy ne pensè-je de faire; et si je suis sincère et vray serviteur de la maison, Vostre Altèze le sçait mieulx que personne, pour en avoir faict longue expérience et en divers temps. Je tiens que Sa Majesté, après avoir ouy ledit de Gomicourt, aura jà prins résolution.

Je tiens que Aldobrandino ne délaisse d'advertir Vostredite Altèze de ce que passe en Portugal, où je ne voys qu'il y aye chose de nouveau d'importance despuis mes dernières, hormis l'entrée de Sa Majesté en Lisbona, et

[1] Papat, la papauté, le siége pontifical. Ce passage se rapporte à la future succession au trône pontifical après le décès de Grégoire XIII.

la provision que l'on donne maintenant pour assurer l'isle Tercera de los Açores, sur quoy il y a quattre mois que je crie continuellement, et sur la fortification de l'entrée des rivières; et maintenant Sa Majesté ayant veu ce que passe de plus près, ha ordonné que l'on y besongne, chose que debvroit jà estre comme achevée. Et s'envoit à ladite Tercera, oultre la première provision, Don Lope de Figueroa avec mil Espagnolz et mil Allemans; mais je ne sçays pas encoires sheurement le temps de leur partement. De Don Antonio l'on ne sçait pas encoires nulle nouvelle certaine, que me semble une grande honte; et selon que je puis appercevoir, il n'y ha pas grande apparence que Sa Majesté soit pour retourner icy qu'il ne passent quelques moys. L'on ha fort bien et favorablement traicté les bapteaux hollandois qu'ont apporté vivres à Portugel; l'on verra si cela et les bons offices que l'on ha faict envers eulx serviront pour cy-après.

Le Duc de Medina Sidonia m'escript qu'il se part pour aller à son gouvernement, et nous actendons nouvelles de si l'Impératrice [1] sera partie de Praga le premier de ce mois, comme elle disoit vouloir faire.

CXIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Per molti rispetti desidero grandemente ogni avanzamento et comodità à Andrea Ardinghelli, regio tesoriero nella provincia di Abruzzo altra, il che ho voluto far hora sapere à V. S. Illma, et giuntamente pregarla quanto più posso à favorirlo. perche egli possa renuntiare in persona habile et

[1] Marie, veuve de Maximilen II, empereur d'Allemagne, et sœur de Philippe II. Elle mourut à Madrid le 24 février 1603.

suffitiente il detto offitio di tesoriero con la medesima ampliatione per un erede, come egli lo tiene, atteso che per haver lui sempre servito benissimo et dato di se buon conto, oltre al trovarsi in età matura con carico di figlioli, merita di esser favorito et che li sia havuto consideratione, assicurando a V. S. Illma che riceverò singular contento che esso Ardinghelli venga consolato et a lei ne restero con perpetuo obbligo, come intenderà da Pietro Aldobrandini à cui mi rimetto.

CXIV.

RÉSUMÉ.

Elle demande au Cardinal de l'avancement pour André Ardinghelli, trésorier royal dans les Abruzzes. C'est un excellent serviteur, dévoué et capable; et comme père de famille, il mérite qu'on ait égard à sa requête.

CXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Altre volte ho raccomandato à V. S. Illma il dottor Alonso dell' Hoyo, che mi hà servito et serve di auditore, come à lei è noto; et anco hà di lui conoscenza et particolarmente per haver servito in diversi offitii nel regno di Napoli et mentre V. S. Illma fù à quel governo; hora presentandosi occasione di poter favorire esso dottor Hoyo della piazza di presidente della regia sommaria in Napoli, vacata per morte di Martin Velez della Penia, prego

V. S. Illma instantemente à voler tener la mano et far opera appresso di Sua Maestà perche il detto Hoyo venga provisto di essa piazza, che veramente lo desidero in estremo, come intenderà da Giovan di Samaniego a cui mi rimetto, et assicurata che V. S. Illma non manchară di quanto di sopra la prego, non mi allargaro in altro senon in dirli che li restaro obbligatissima.

CXV.

RÉSUMÉ.

Elle demande la place de président de la *Regia sommaria*, à Naples, pour le docteur Alonso dell' Hoyo, attaché à sa maison et qui a servi le Cardinal dans ledit royaume. La charge dont il s'agit est vacante par suite du décès de Martin Velez della Peña. La Duchesse désirerait beaucoup qu'Hoyo obtînt l'emploi, comme au reste Samaniego l'expliquera à Son Excellence.

CXVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Con l'alligato spaccio mando a Sua Maestà copia di tutte le scritture et rimostranze che mi furono presentate al passar che feci per la Contea di Borgogna; et insieme un sommario di esse con il mio avviso, et parimente un altro sommario separato di alcune considerationi che mi occorrono; et perche V. S. Illma habbia di tutto piena notitia, li invio con questa la copia di essi dui sommarii, et anco di quanto scrivo intorno a tal materia a Sua Maestà. Tutto potrà considerare, et avvisarmi con sua comodita se in ciò

suffitiente il detto offitio di tesoriero con la medesima ampliatione per un erede, come egli lo tiene, atteso che per haver lui sempre servito benissimo et dato di se buon conto, oltre al trovarsi in età matura con carico di figlioli, merita di esser favorito et che li sia havuto consideratione, assicurando a V. S. Illma che riceverò singular contento che esso Ardinghelli venga consolato et a lei ne restero con perpetuo obbligo, come intenderà da Pietro Aldobrandini à cui mi rimetto.

CXIV.

RÉSUMÉ.

Elle demande au Cardinal de l'avancement pour André Ardinghelli, trésorier royal dans les Abruzzes. C'est un excellent serviteur, dévoué et capable; et comme père de famille, il mérite qu'on ait égard à sa requête.

CXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Altre volte ho raccomandato à V. S. Illma il dottor Alonso dell' Hoyo, che mi hà servito et serve di auditore, come à lei è noto; et anco hà di lui conoscenza et particolarmente per haver servito in diversi offitii nel regno di Napoli et mentre V. S. Illma fù à quel governo; hora presentandosi occasione di poter favorire esso dottor Hoyo della piazza di presidente della regia sommaria in Napoli, vacata per morte di Martin Velez della Penia, prego

V. S. Illma instantemente à voler tener la mano et far opera appresso di Sua Maestà perche il detto Hoyo venga provisto di essa piazza, che veramente lo desidero in estremo, come intenderà da Giovan di Samaniego a cui mi rimetto, et assicurata che V. S. Illma non manchará di quanto di sopra la prego, non mi allargaro in altro senon in dirli che li restaro obbligatissima.

CXV.

RÉSUMÉ.

Elle demande la place de président de la *Regia sommaria*, à Naples, pour le docteur Alonso dell' Hoyo, attaché à sa maison et qui a servi le Cardinal dans ledit royaume. La charge dont il s'agit est vacante par suite du décès de Martin Velez della Peña. La Duchesse désirerait beaucoup qu'Hoyo obtînt l'emploi, comme au reste Samaniego l'expliquera à Son Excellence.

CXVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Con l'alligato spaccio mando a Sua Maestà copia di tutte le scritture et rimostranze che mi furono presentate al passar che feci per la Contea di Borgogna; et insieme un sommario di esse con il mio avviso, et parimente un altro sommario separato di alcune considerationi che mi occorrono; et perche V. S. Illma habbia di tutto piena notitia, li invio con questa la copia di essi dui sommarii, et anco di quanto scrivo intorno a tal materia a Sua Maestà. Tutto potrà considerare, et avvisarmi con sua comodita se in ciò

han satisfatto, le copie delle scritture et rimostranze non li mando per esser gran volume, et per che mi assicuro perverranno à sua mano quelle che invio in potere di Sua Maestà : con che resto pregando Iddio conceda à V. S. Illma quanto lei stessa desidera.

CXVI.

RÉSUMÉ.

Avec la dépêche ci-jointe, j'envoie à Sa Majesté copie de toutes les notes et remontrances que l'on m'a présentées à mon passage dans le comté de Bourgogne. J'y ajoute une analyse sommaire de ces pièces conjointement avec mon avis, plus un autre mémoire séparé résumant quelques considérations personnelles. Et, pour que Votre Illustrissime Seigneurie ait pleine et entière connaissance du tout, je lui adresse, avec la présente, copie de ces deux exposés et de la lettre que j'écris au Roi à ce sujet. Votre Éminence pourra examiner le tout et me faire savoir, quand il lui conviendra, si Elle en a été satisfaite. Pour les copies des notes et remontrances, je ne les Lui transmets pas pour la raison qu'elles sont trop volumineuses et aussi parce que celles qui sont destinées à Sa Majesté, seront mises, j'en suis sûre, sous les yeux de Votre Illustrissime Seigneurie. En attendant, etc.

CXVII.

EXPOSÉ FAIT AU ROI DES OBSERVATIONS RECUEILLIES PAR MARGUERITE DE PARME A SON PASSAGE DANS LE COMTE DE BOURGOGNE, SUR LA SITUATION DE CETTE PROVINCE.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 172 à 175.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Oltre al parere che succintamente ho dato sopra le scritture et rimostranze da diverse persone presentate mi, al passar che feci per la contea di

Borgogna et mandato à V. M., giuntamente le copie di dette scritture et rismostranze, mi occore farli qui separatamente sapere alcune cose davantaggio, delle quali potrà V. M. usare in quel modo et come meglio li parerà et che sarà più suo servitio.

Mi rendo certa che à V. M. siano note le qualità et situatione della contea di Borgogna et sue circunstantie; non di meno mi pare approposito dirli che, sebene detta contea non è provincia molto grande, è però di grandissima importantia, et assai più che altri non credono, per esser situata di maniera, et in luogo che rende grandissima comodità al passaggio dalli stati di V. M. in Italia a quelli de Paesi-Bassi, che senza detta provincia sarebbe tal passaggio difficile per che tal volta li convicini non lo permetteriano, quali da detta provintia et por la sua situatione sono tenuti in freno et alcuni forse poco inclinati al servicio di V. M., come di continuo se ne vede seguir. Per tanto importa et conviene molto tener buona cura et vigilanza alla conservatione et mantenimento di detta provintia et tanto maggiormente, che sendo separata, et lontana dalli altri stati di V. M., facilmente si potrià invadère, et perdere (il che Dio cessi) mentre che non seli proveda del rimedio opportuno, et all' in contro dico ancora che si puo facilmente mantenere, et conservare senza scomodo et spesa di V. M., come potrà comprendere da quanto abasso dichiaro.

Et primamente dico che il più vicino et pronto et maggior pericolo che soprasta à detta Borgogna è per la via della cità di Bisanzone, situata nel centro di essa provincia, atteso che in detto città sono diversi et mali humori et forse alcuni poco inclinati alla religione cattholica, ma ben curiosi di novità, fumentati tal volta da gente convicina, onde giudico più che necessario assicurarsi di detta Bisanzone, sia per perseveranza della guardianità, che intendo non passa nelli posteri di V. M., o vero haverla dall' Imperio in vicariato, o d'altra maniera che meglio se troverà convenire, purche V. M. vi habbia in tutti i modi autorità et comandamento. et sia quanto si può maggiore. Et intanto che si tratterà tal negotio, si deve tenerli molto l'occhio soprà, et con il mezzo di buona et confidente guarnigione far la ben guardare, advertendo di dar tall ordine per il pagamento di detta guarnigione che li soldati non habbino raggionevol causa di far dissordini, ne li cittadini di lamentarsi, atteso che mentre la M. V. non haverà autorità sopra Bizanzone, et che di essa sia sicura, sarà per il resto del paese grandissima sicurezza.

Di più giudico sopra ogn'altra cosa esser sommamente approposito et necessario la alianza, amicitia et buona intelligentia con li Sguizzeri, natione da tutti rispettata, et anco temuta et gia che con loro si tiene lo lega ereditaria che si deve onninamente osservare, non saria male trovar qualche modo, senza pregiuditio pero dell' anteriorità, acciò detti della lega fussino obligati alla difensione di Borgogna, o vero trovar firma et maniera di farne una nuova che si estendessi à questa obligatione, restando però sempre nel suo vigore la sudetta ereditaria, per che ancor che costassi qual cosa, che altrimenti non sene veniria a conclusione, tutto sarebbe bene spero; et se bene la detta natione è dura in trattare, non di meno mi persuado che si possino trovar buoni mezzi; tanto più inten dendo che hanno mala satisfatione de Francesi, et buonissima inclinatione et voluntà portano à V. M. et alla provintia de Borgogna, della quale cavano et possono cavar giornalmente delle comodità; et seli devono dar tutti, et da essi pigliar quel che voluntieri danno, fare spesso con loro complimenti et offitii di amorevolezza, procurando di tener guadagnato in ogni cantone alcuno di autorita, fuggire et schifare di darli gelosia, in somma tenerli considerati et bene satisfatti. Et ancor che queste cose non si possino essecutare senza qualche spesa, la tengo nondimeno per benissimo impiegata, et si deve avvertire che quelle persone che si harano da intromettere et trattar con detti Svizzeri siano idonee et pratiche, et nominate da V. M. et non sia in arbitrio di altri il nominarle, perche con le partialità che hanno et pratiche che si fanno, impiegano talvolta persone che non convengono a simil negotii.

Ma quando non parà conveniente, et non si possi fare ampliatione et nuova lega, direi che in tutti i modi V. M. si assicurassi di haver ad ogni sua richiesta genti da loro per le bisogni et occasioni che si presentassero, mediante pero il debito pagamento, perche, stante la vicinità, sarebbe pronto rimedio à una subita et improvista invasione, et più servitio et frutto faranno mille o mille cinquecento di essi Sguizzeri à chi si havera maggior rispetto che a dieci mila di quelli del paese, al quale non farano daño, et con pagarli et licentiarli, ne resta il paese libero et scarico, et si fugge quell' infinito pregiuditio et daño che ordinariamente fanno li naturali, che bene spesso et il più delle volte procurrono i carichi et gradi et di maneggiar le armi et denari, tanto per loro interesse et utilità; come perche si sprezzi l'ajuto et assistentia de la natione Sguizzera, per che cessando, possino detti naturali far leva di gente nel paese et introdurci una militia: qual si deve in tutti i modi obviare, non conveniendo punto metter l'armi in mano a quei populi in casa loro; per che con tal occasione abandonerebbono tutti i loro mestieri et arti, et si farebbono troppo licentiosi, aggiunto a diversi altri inconvenienti che seguir protrebbono.

Assei bastantemente ho detto nell' atro sommario quanto sia di bisogno riformare et riordinare la buona administratione della giustitia et perche veramente intendo esser in dissordine, et malissimo administrata, torno a dire che questo rimedio si deve mettere con prestezza in essecutione, sendo cosa chiara che dove manca la giustitia manca ogni bene et il tutto va in perditione, et ruina.

Et per quanto ho penetrato, una delle cause, et forse la principale di detta mala administratione et disordine, e per trovarsi in quel' parlamento alcuni consiglieri più amici de i loro interessi, passione et profitto che della coscientia, honore et obligo loro, curandosi poco della buona o mala giustitia, di che si potrebbe pigliare più fondata et vera informatione, et trovando esser cosi gastigarli essemplarmente, o levarli di quel portamento in quel modo et manera che a V. M. parerà et sarà servita [1].

Ho similmente sceoperto esser fra la nobilta di Borgogna grande invidia et mali umori, benche non fondati sopra cause importanti, tutta via con il tempo potriano partorire inconvenienti et dissordini: per tanto non saria male che V. M. sotto colore di volersene servire levassi alcuni di essi, et li mettessi lontano dal paese, impiegandoli pero effettualmente in servitio della M. V., sia in Spagna, in Italia, o in questi stati; il che mi persuado sarebbe di gran giovamento et quiete alla Borgogna, tanto maggiormentè levando quelli che più sono inclinati alle confusioni, discordie, et novità.

Sarebbe ancora di gran benefitio et satisfattione che V. M. universalmente favorissi detta nobiltà et altre persone meritevole di quella provintia con dare ad alcuni pensione, et alcuni dar gradi et carrichi secondo la qualità de ciascuno, perche in tener bene edificata et satisfatta quella natione, veramente devotissima di V. M., et in mostrar di tenerne conto, lo giudico molto necessario per il servitio di V. M. come per quiete et sicurezza del paese.

[1] Cette manière de voir était aussi celle de Granvelle.

Conviene molto che la M. V. faccia elettione et stabilisca il numero de i buoni personaggi, advertendo di eligger persone zelanti del timor de Iddio, servitori di V. M., beneficio publico, et qualificate, accio nelle occasioni assistino et consultino con il governatore della provincia, tutto quello sarà di bisogno per che si faccino buone resolutioni et si esseguisca il servitio della M. V et l'universal bene di quel paese, et ditta elettione et stabilimento, quanto più presto si farà, tanto meglio sarà.

Nella aministratione delle decime et entrate di V. M. et parimenti dei denari dei stati et paese, intendo che vi sia grandissimi dissordini et abusi, et spetialmente nessi doni gratuiti che si fanno à V. M., onde si deve similmente mettere con prestezza ordine et regola, et pro hibire che persona non possa metter la mano in maneggiare et dispensar dette entrate et denari se non quelli a cio deputati per comm^e di V. M. o del governator generale; quali a debiti tempi ne debbino render conto et reliqua, perche altrimenti si vede che diversi vi mettono le mani per loro particular profitto, et fanno intendere che cio sia per la necessita delli affari publici et per il bene di V. M. et del paese, advertendo di metter regola tale nella distributione di detti denari che servino et bastino alli bisogni et occorentie di esso paese, et particularmente de le guarnigioni di Dola, Gray et Besanzone, et altri habbino il loro pagamento mese per mese, senza dilatarlo; et in questo si farà grandissimo bene per la sicurezza delle piazze, per benefitio et quiete delli habitanti et dei soldati stessi, cose tutte che risultono in servitio de V. M.

Non passa senza dissordine et gran nota, la poca et mala cura et governo, che molti et forse i più tengino delle badie, conventi et altri luoghi pij, à che sino deputati; perche in far amministrare i divini ufitii, et nel mantenimento delle chiese et fabriche, et alimento de religiosi et altre cose di che tengono obbligo, sino molto pigri, et tanti che si rendono degni di riprentione et di gastigo, a tal che questo capo più di ogni altro riccorà rimedio et riforma, essendo chiaro che le entrate di dette badie, conventi, et luoghi pii, la più parte è dispensata à comodi et usi particolari, et non a quello che si doverriia. Mi si dice ancorra in questo particolare essersi messo quasi consuetudine ordinaria le risignationi di esse abadie, conventi, et luoghi pij, et di tal maniera che bene spesso cadono in persone poco atte et inabili, oltre à che si vano perpetuando nelle case, come beni ereditarii; capo veramente di consideratione et che richiede riforma et rimedio.

Parmi similmente avvertire la M. V. che nelli rimedii et riforme che sarà servita si faccino per le cose sudette, ordini che si proceda in maniera che l'autorità et juridittione di V. M. sia intieramente conservata; cio dico per andar penetrando che alcuni discorrono potersi esseguire molte cose per ordine delli Stati di quel paese, senza la participatione de V. M. o suo governator generale.

Non voglio lassar di dire, che havendo i diputati delli Stati di Borgogna nella loro instruttione presentata ultimamente dimandato un articolo del tenor che segue :

Et l'estat introduict au conté de Bourgoingne d'adjourner les contumaces, à peine de confiscation de corps et biens en tous crimes contre droict et les anchiennes coustumes du pays, soit aboly, hormis aux cas de lèze Majesté divine et humaine.

Si deve havere molti consideratione et risguardo alla deliberatione che intorno a ciò si farà, sendo della qualità et importantia che ben si lascia intendere. Questo è quanto mi è scrito brevemente farsa pere a V. M.. con rimettermi in tutto et per tutto al suo prudentissimo giuditio et li bacio humilmente le mani.

CXVII.

TRADUCTION.

Je ne me contente pas d'avoir donné un avis succinct sur les écrits et *remontrances* que me présentèrent diverses personnes à mon passage dans la comté de Bourgogne, ni d'avoir envoyé à Votre Majesté, avec cet avis, les copies des susdites pièces. Je crois devoir ici Lui faire connaître particulièrement certaines choses, dont Votre Majesté verra à tirer le meilleur profit. Je suis certaine que Votre Majesté sait parfaitement à quoi s'en tenir sur le caractère et la situation de la comté; mais il ne m'en semble pas moins à propos de le lui déclarer, si ladite comté n'est pas une bien vaste province, elle a toutefois une importance très grande, plus grande qu'on ne se l'imagine. Par sa situation géographique elle facilite beaucoup à ceux des Pays-Bas le passage des états de Votre Majesté en Italie. Autrement il leur serait d'autant plus difficile de se rendre dans ce dernier

pays, que les voisins ne les laisseraient pas passer. A raison de cette même situation, ceux de la dite province sont tenus en bride. Quelques-uns d'ailleurs sont peu dévoués à Votre Majesté, comme on ne cesse de le voir. Aussi il convient, il importe de veiller avec d'autant plus de soin à la conservation et au maintien de cette province qui, étant séparée, éloignée des autres états de Votre Majesté, pourrait, ce qu'à Dieu ne plaise, être facilement envahie et conquise si l'on négligeait de prendre en temps opportun les mesures de prévoyance nécessaires. Par contre, je répète qu'on peut la garder aisément sans qu'il en coûte trop d'embarras ni d'argent à Votre Majesté, comme Elle le comprendra clairement par l'exposé ci-dessous.

Et d'abord je déclare que le danger le plus proche, le plus imminent, le plus grand pour la Bourgogne est à Besançon. En effet, dans cette ville située au centre de la province, il y a toute sorte de méchants esprits, peu portés pour la religion catholique, mais épris des nouvelles doctrines, le plus souvent grâce aux excitations de la gent voisine. Aussi je juge plus que nécessaire de s'assurer de Besançon. A cette fin, il faut soit garder cette ville avec une vigilance incessante, puisque j'apprends qu'elle ne passerait pas aux héritiers de Votre Majesté, soit la tenir de l'Empire à titre de vicariat, ou bien employer les moyens qui paraîtront les meilleurs pour que Votre Majesté y conserve toute autorité et tout commandement. Et que cette surveillance soit aussi étroite que possible. En attendant qu'on traite l'arrangement dont il s'agit, il faut avoir l'œil sur la cité, la faire bien garder par une garnison en laquelle on puisse avoir confiance. Il faut aussi avoir soin d'assurer la solde de cette garnison, afin que les soldats n'aient pas de motifs plausibles pour se livrer à des désordres ni les habitants des raisons de se plaindre, parce que Votre Majesté ne jouit pas d'une autorité suffisante à Besançon. Que votre Majesté soit sûre de cette ville, et ce sera une grande sécurité pour toute la province.

Au surplus j'estime surtout de toute nécessité et opportunité l'alliance, l'amitié et la bonne intelligence avec les Suisses. C'est une nation très respectée et redoutée. Et, malgré la *ligue héréditaire* conclue avec eux et qu'il faut toujours observer, il ne serait pas mauvais de chercher, sans préjudicier à cette convention antérieure, le moyen d'obliger les contractants à défendre la Bourgogne, ou la manière de former une nouvelle *ligue*, qui comporterait la même obligation, tout en conservant l'ancienne *ligue héréditaire*. Encore que cette nouvelle ligue entraînerait quelque dépense, sans laquelle on ne réussirait pas à la conclure, ce serait là un argent bien employé. A la vérité, si les Suisses ne sont pas trop traitables, je ne doute néanmoins pas qu'on ne puisse trouver le moyen de s'arranger avec eux, d'autant plus que j'ai appris qu'ils ne sont guère contents des Français, mais très portés et bien disposés pour Votre Majesté et la province de Bourgogne. Ils tirent et peuvent tirer profit de celle-ci journellement. Avec eux c'est donnant donnant, affaire de compliments et de bons offices. Il faut chercher à se ménager dans chacun de leurs cantons un partisan qui ait de l'autorité, éviter de

leur porter ombrage, bref leur inspirer confiance et leur donner satisfaction. Et encore que cela ne puisse se faire sans dépenser, je n'en trouve pas moins la dépense très utile. Mais nous ne devons pas abandonner la nomination de ces intermédiaires à d'autres dont le choix partial se porteroit sur des gens impropres à semblables négociations.

S'il ne convient pas à Votre Majesté et s'il n'est pas possible d'étendre la portée de l'ancienne ligue ou d'en faire une nouvelle, j'estime que Votre Majesté doit de toute façon s'assurer parmi les Suisses de gens à sa dévotion pour s'en servir au besoin. Au reste, grâce à la subvention qu'on s'est engagé à leur payer, on trouvera toujours chez ces populations voisines les meilleurs alliés dans l'éventualité d'une invasion subite et imprévue. Mille à quinze cents Suisses seraient plus utiles que dix mille gens d'armes de la comté. Ils ne commettraient pas d'exactions dans la province; et, après les avoir payés et licenciés, l'on retrouverait les choses dans le même état, la Bourgogne resterait libre et l'on aurait assuré sa sécurité. On ne s'exposerait pas à tous les dommages qui sont le fait des troupes indigènes. On ne rencontre chez elles le plus souvent que brigues, compétitions et dilapidations. Dans l'intérêt même de la comté il faut se ménager l'aide et l'assistance de la nation suisse. Si l'on venait à les perdre, il se pourrait que ceux de la Bourgoque voulussent faire des levées dans la province et instituer parmi eux une milice, ce qu'il faut éviter à tout prix. Il ne convient pas de donner des armes à ces gens dans leur propre pays. Le cas échéant, ils abandonneraient tous leurs arts et métiers, et ne feraient jamais que des soldats insubordonnés, sans parler de tous les autres désagréments qu'ils occasionneraient.

J'ai exposé dans une autre note combien il est nécessaire de réformer et de réorganiser l'administration de la justice. Celle-ci étant aujourd'hui aussi mal administrée, je suis amenée à déclarer que la réforme en est urgente; car il est évident que là où il n'y a pas de justice, tout manque, tout est perdu, c'est la ruine. Je crois avoir découvert l'une des causes d'une aussi mauvaise administration de la justice : la principale à mes yeux est la présence dans le parlement de conseillers, qui écoutent plutôt leurs passions et les suggestions de l'intérêt personnel, que la voix de l'honneur, de la conscience et du devoir. Ils se soucient fort peu que la justice soit bien ou mal administrée. On devrait se préoccuper davantage de cette incurie, s'informer, et, si l'on constate qu'il en est ainsi, ces conseillers là mériteroient d'être châtiés exemplairement ou expulsés du parlement au gré du Roi.

J'ai trouvé également dans la noblesse de Bourgogne une grande jalousie et un mauvais esprit. Bien qu'il ne faille pas exagérer ces défauts, il en pourrait résulter avec le temps des inconvénients et des désordres. Aussi ne serait-il pas mauvais que Votre Majesté, sous prétexte de s'attacher des gentilshommes bourguignons, en prît quelques-uns à son service et les éloignât de leur pays, les envoyant, soit en Espagne, soit en

Italie ou bien aux Pays-Bas. Ce serait un grand débarras et une cause de tranquillité pour la Bourgogne, surtout si l'on recrutait les plus insoumis, les plus turbulents, les plus aventureux.

Il serait aussi très avantageux que Votre Majesté favorisât les gentilshommes et autres gens bien intentionnés de la Bourgogne, leur donnant des pensions, des grades ou des emplois suivant leur qualité et leur mérite. Je suis d'avis de satisfaire autant que possible cette province très dévouée au Roi; il y va de l'intérêt de Votre Majesté comme de la sécurité et de la tranquillité du pays.

Il importe beaucoup que Votre Majesté choisisse et nomme de plus en plus des gens honnêtes, des hommes zélés, bien pensants, croyant en Dieu, dévoués au Roi et au bien public, afin qu'à l'occasion ils puissent assister et conseiller le gouverneur de la province. C'est absolument nécessaire pour qu'il soit pris de bonnes résolutions et que celles-ci soient exécutées. Et le plus tôt sera le mieux, tant pour Votre Majesté que pour la province.

J'ai appris qu'il y avait également de grands désordres et abus dans l'administration des domaines et revenus du Roi, des deniers du pays et des États de Bourgogne. Là aussi il convient d'apporter un prompt remède et de prescrire que l'argent du Roi et du pays soit manié seulement par les délégués en titre de Votre Majesté ou du gouverneur-général. Ceux-là, à un moment donné, doivent rendre leurs comptes et verser au trésor les différences. Sinon vous aurez affaire à des gens qui emploieront pour eux-mêmes une partie de ces fonds, tout en prétendant que c'est pour le Roi et le bien général. Il s'agit de faire un bon usage des deniers publics, de les affecter aux besoins éventuels du pays, au payement des garnisons de Dôle, Gray et Besançon. Les autres troupes doivent être payées, mois par mois, et sans qu'il y ait des retards. Ce sera dans l'intérêt de la sécurité du pays, de la tranquillité des habitants et pour le plus grand bien des soldats eux-mêmes, toutes choses qui en somme constituent le service de Votre Majesté.

De grands et notables désordres ne laissent pas non plus que d'être engendrés par l'incurie et la mauvaise gestion des administrateurs d'abbayes, couvents et autres établissements pieux. Ceux à qui incombent l'administration des services du culte, l'entretien des églises, des fabriques d'église, des religieux, etc., sont négligents, répréhensibles et punissables. Là plus qu'ailleurs il faut remédier et réformer, car il est clairement établi que la majeure partie des revenus de ces abbayes, couvents et maisons religieuses est détournée de son véritable objet et employée à des usages particuliers. On m'a signalé aussi comme passé en habitude dans ces abbayes, couvents et maisons pieuses les *résignations* des charges, offices et dignités, qui passent bien souvent à des gens incapables et inhabiles. En outre, dans ces établissements, l'on se transmet ces charges comme si c'étaient des offices héréditaires. C'est là un abus grave, qui réclame une réforme sérieuse.

Ensuite je crois devoir représenter à Votre Majesté que, pour les raisons susdites, ces remèdes et ces réformes doivent par son ordre s'appliquer en vertu de l'autorité et sous l'entière juridiction de Votre Majesté. Ce que j'en dis, c'est pour avoir entendu d'aucuns prétendre que cela peut se faire par le simple commandement des États de la province, sans l'intervention de Votre Majesté ou de son gouverneur général.

Je ne veux pas laisser de dire que les députés des États de Bourgogne ont, dans les dernières instructions qu'ils ont été chargés de présenter à Votre Majesté, demandé l'adoption d'une disposition ainsi libellée : *Et l'estat introduict au comté de Bourgoingne d'adjourner les contumaces, à peine de confiscation de corps et biens en tous crimes contre droict et les anchiennes coustumes du pays, soit aboly, hormis aux cas de lèze Majesté divine et humaine.*

Il faut avoir grande considération et égard à la délibération qui se fera à ce sujet, étant données la nature et l'importance de la question.

C'est en résumé ce que j'avais à exposer à Votre Majesté, et, m'en remettant au reste en tout et pour tout à son très sage jugement, je lui baise fort humblement les mains.

CXVIII.

MARGUERITE DE PARME AU ROI.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 168 et 176.)

Namur, le 10 juillet 1581.

Giuntamente con un altra mia lettera che va con questa, invio à V. M. copià di tutte le scritture et rimonstranze presentatomi da diverse persone [1] al passar che feci per la contea di Borgogna et similmente un somario di dette scritture con il mio parere succintamente sopra di esse; et hora qui apparte mi occorse per servicio della M. V., farli sapere alcune cose davantaggio intorno a tal materia, quali vedrà per l'incluso servario, che per li rispetti che la M. V. potrà considerare mando separatamente dall' altro,

[1] Ces mémoires manquent dans la Collection Granvelle, où se trouve seulement la liste de ceux qui en sont les auteurs, au nombre de 24. (*Ibidem*, fol. 169.)

acciò con la sua molta prudentia ne usi come meglio et più servicio si sarà, advertendola che forse non è bene che alcuni capi di essi si publichino, se non con l'effetto del rimedio, quando la M. V. sarà servita comandar che si facci.

Li mando parimente una lista dove vanno nominate le persone che mi hanno presentato dette scritture et rimostranze, molte delle quali non vorriano esser pubblicate di tal presentatione, et io ricevero grandissimo contento quando intenda che in questo negotio resti V. M. di me satisfatta : supplicandola farmi avvisar la ricevuta di questa mia et dell' altra ancora, concernente a questa materia; ne lascierò di dire che quando V. M. habbia deliberato, si come intendo, che appresso di lei resida un dottor Borgognone, non può far elettione di persona che più approposito sia à tal effetto, che il dottor Froissart, luogotenente della grueria, in cui concorrono tutte le qualità et parti che si possono desiderare : di che ho voluto avertire la M. V., alla quale resto baciando humilissimamente le mani.

CXVIII.

TRADUCTION.

—

Avec une autre lettre, jointe à celle-ci, j'envoie à Votre Majesté copie de tous les *écrits* et *remontrances* que me présentèrent diverses personnes à mon passage par la comté de Bourgogne. J'y ai ajouté un sommaire de ces écrits avec mon avis succinct sur ces pièces. Maintenant je crois devoir, pour le service de Votre Majesté, lui exposer avec plus de développements certaines circonstances touchant ces affaires (de Bourgogne), développements qu'elle trouvera dans la note ci-incluse. Pour des raisons que Votre Majesté voudra bien considérer, j'ai fait de ces observations l'objet d'une note séparée. Votre Majesté dans sa haute sagesse, en fera l'usage qui lui conviendra et lui paraîtra le plus utile à ses intérêts. Elle est prévenue au reste qu'il ne serait peut-être par prudent que certains points traités fussent publiés (c'est-à-dire certains abus divulgués) à moins de signaler en même temps le remède à y apporter, quand il conviendra à Votre Majesté de l'appliquer.

J'envoie également à Votre Majesté une liste nominative des personnes qui m'ont présenté lesdits *écrits* et *remontrances*. Beaucoup d'entre elles ne désireraient pas être connues dans l'espèce. Quant à moi, je serais heureuse d'apprendre que dans toute cette affaire Votre Majesté a été satisfaite de ma conduite. Je prie Votre Majesté de vouloir bien me faire accuser la réception de la présente et aussi de l'autre lettre touchant cette matière. Je ne laisserai pas non plus de dire que si Votre Majesté a résolu, comme je l'ai appris, d'avoir près d'elle un docteur bourguignon, elle ne peut choisir personne de plus apte à cet emploi que le docteur Froissart, lieutenant de la gruyerie, qui réunit toutes les qualités et les mérites désirables. De quoi j'ai voulu avertir Votre Majesté, à laquelle je baise très humblement les mains.

CXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736, Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 119 à 131.)

—

Namur, le 13 juillet 1581.

Per la lettera di V. S. Illma de 4 di giugno ricevuta ultimamente, resto avvisata come a sua mano erano pervenute le mie de 16 et 19 di maggio, et che subito haveva fatto passar' avanti quelle per Sua Maestà et fatto recapitar il plico per l'Aldobrandino, et l'altro per Samaniego, di che ringratio V. S. Illma; la quale dice dispiacergli amaramente in vedere la resolutione del Principe mio figliolo con non volersi accomodare alla voluntà di Sua Maestà; et ne sentò io tanta pena che maggior non può essere per l'istesse cause et ragioni che V. S. Illma mi allega, et per quelle che ho scritto; et tanto più che detta resolutione sia causa di far dubitare à Sua Maestà et al mondo che fra detto mio figliolo et me sia concerto et accordo, perche esso resti nel governo et per altri fini, allegandomisi lo esemplo del Duca d'Alba et di Don Federich, cosa lontanissima dal vero, per che, quando io havessi havuto tal mira, non mi saria partita di mia casa con tanto scomodo et disagio et nella età et poco sanità come mi trovo : di dove mi mossi persua-

dendomi che di necessità fussi constretto il Principe a ritirarsi dal governo del Paese, ne volsi cercar chiarezza alcuna di come ciò dovessi seguire: ma senza pensar' ad altro et solamente per obbedire et servire à Sua Maestà, postponendo ogni altra cosa, accettai di venir a servirla, come ho fatto, et di poi che qui mi son condutta non ho havuto altro risguardo che di accomodarmi al gusto et satisfattione di Sua Maestà, come si è visto chiaro che dal canto mio non è mancato nè mancarà, sendo stata come sono prontissima a far quanto Sua Maestà comanda; et perche lei venissi satisfatta o usata ogni industria con mio figliolo accio si quietassi et accomodassi al voler della Maestà Sua et se si potessi mostrar il tutto, si vedrebbe chiaramente da ciascuno quanto è stato in me maggiore la mira del servitio et satisfattione di Sua Maestà che il mio proprio particolare; ma è pur duro passo parlando con V. S. Illma confidentemente non poter far' appieno apparire le mie ragioni in questa parte, senza incolpare, o agravar mio figliolo che risolutamente non hà voluto ne vuole a modo alcuno il carico diviso, ne in mia compagnia: et se al mondo ciò sarà difficile a credere, non saprei che farmi: pur non sarà il primo figliolo che fatto huomo et di età di trentasette anni, come è il Principe, non voglia più starsene ai consigli et persuasioni della madre, ò padre, i quali se havessero havuto la forza che dovevono et io confidava non harebbe Sua Maestà hora causa di sentir disgusto, ma secondo il suo comandamento sarebbe stato servito et io non resterei ingannata dalla fede che tenevo di poter più di quello che posso in mio figliolo et di haverlo possuto persuadere ad accettarmi per compagna, poi che Sua Maestà lo commandava; il che non mi è stato possibile, et pur è vero, di che sono restata confusissima et molto malcontenta, et mi accresce la confusione, et il dispiacere intendendo per la lettera di V. S. Illma che Sua Maestà non solo piglierà in mala parte la contraditione che li fà il Principe, ma si darà anco a me la colpa, a tal che veniro a patire per voler più il servitio di Sua Maestà che qual si voglia cosa, che è quello che più sento et mi duole.

Io ho scritto a Sua Maestà et à V. S. Illma con mie lettere de 16, 19 et 21 di maggio, puramente et sinceramente il fatto, come è passato et che ero pronta a pigliare il governo nella forma che Sua Maestà comandava, et lo dichiarai al consiglio di stato, perche havessi notitia della mia voluntà poiche il Principe persisteva nella sua resolutione; et se

ho scritto per prima che il governo diviso non conveniva al servitio di Sua Maestà: è stato perche cosi mi pare sia in effetto, et ne ho addutte le ragioni, et se bene andavo comprendendo qualche segno della inclinatione di mio figliolo, non pero potevo accomodarmi a credere che egli havessi fatto una simil resolutione, et mi persuadevo che il tempo et l'occasione potessino partorire altro effetto di quello che si è visto. Circa il dire che Sua Maestà ha mal preso et più di quello che mostra che dal principio non si sia seguito la sua determinatione, mi dispiace et lo sento sino all' anima; impero quando si consideri bene le cause della dilatione che di mano in mano si sono presentate et allegate, mi assicuro che Sua Maestà et V. S. Illma resteranno di me satisfatti, non potendo ragionevolmente essere altrimenti, atteso che prima di pigliar io il governo conveniva lassar complire li sei mesi che Sua Maestà haveva commandato che mio figliolo continuassi in esso governo, et anco si come feci era necessario che avvisassi et facessi sapere alla Maestà Sua lo stato delle cose di qua, che erano nei pericoli et mali termini che rivedendosi le mie lettere si conoscerà chiaramente, et la molta ragione che io havevo di rimostrar, prima di ingerirmi in esso, ogni inconveniente à Sua Maestà; et se V. S. Illma fussi stata qui presente, mi persuado che haverebbe giudicato et consigliatomi à far quel che hò fatto per mio scarico et per il debito et obbligo della mia servitù verso Sua Maestà et anco qualche replica davantaggio; et percio sendo venuta la risposta nel mese di dicembre passato et non prima, dello spaccio mandato et commissione portata l'Aldobrandino sopra questi affari, mi parse replicare presupponendo tale essere il servitio di Sua Maestà; ma poi che a detta replica venne l'ultima deliberatione della Maestà Sua io mi risolvei à quietarmi et ad obbedire et cosi lo scrissi et notificai al Principe, mio figliolo, pregandolo a satisfarsi di quel che Sua Maestà era servita commandare et accettare quello che li veniva incaricato: al che mi rispose esser intieramente determinato di non pigliare il carico diviso, con quel di più che alli 16 di maggio scrissi, et che però poteva Sua Maestà scusare il commandarlo di nuovo, et cio feci perche non si perdessi altro tempo in domande et risposte, non comportandolo il servitio di Sua Maestà, ne tampoco lo stare in questa maniera. Domandai similmente licentia di ritornarmene a casa, non per altro che per parermi esser qui inutile et di spesa a Sua Maestà, rimettendomi però in questo et nel resto à quanto la Maestà Sua comandava,

come di nuovo mi rimetto, sendo risolutissima di obbedire et servir Sua Maestà in quanto potrò, mentre mi durerà la vita. Hora se per obbedire à Sua Maestà et per haverli rimostro conforme al mio obbligo sinceramente quanto conviene al suo real servitio, ne debbo esser biasimata et patire, lasso considerare à V. S. Illma in che pena et travaglio mi ritrovo, benche confido in Dio benedetto che farà conoscere à Sua Maestà et à tutto il mondo la mia retta intentione et buon zelo con che ho proceduto et procedo, posponendo ogni mio affetto proprio et qualsi voglia cosa che mi tocchi come di sopra dico, che di ragione doverrà essere conosciuto; prego dunque V. S. Illma ponderar molto bene quanto è passato et quello che li ho scritto che è la pura verità, et poi me dia quella sententia che il giusto ricerca, che al suo prudente giuditio mi rimetto : et se trova che io habbia ragione, si come effettualmente la tengo, abbracci la protettione della mia causa et faccia capace Sua Maestà della verità et della mia buona mente et desiderio, acciò risolva et con prestezza quello li sarà più servitio et gusto, con che debbo io conformarmi sempre, sendoli tanto vera humile et devota serva : che per molti et diversi rispetti sono pur meritevole della sua real gratia et favore. Tutto questo discorso ho fatto per esserne stata provocata dalla suddetta lettera di V. S. Illma et ancora per sfogarmi in parte con lei, sapendo poterlo fare liberamente et confidentemente : ma assai più et diverse cose haverei da dirli quando lo potessi fare presentialmente, che non sono da commettere ne alla penna ne a persona alcuna; potrebbe essere che un giorno me sene presentassi la comodità, che per me sarebbe d'incredibile consolatione et contento; intanto aspetterò la resolutione di Sua Maestà et risposta di V. S. Illma, a cui conceda Iddio la prosperità et contentezza che desidero.

CXIX.

TRADUCTION.

Par la lettre de Votre Illustrissime Seigneurie, du 4 juin, reçue tout dernièrement, j'ai été avisée que mes lettres des 16 et 19 mai étaient bien parvenues à Votre Seigneurie. Votre Seigneurie avait fait passer tout de suite au Roi mes lettres à Lui adressées et remettre ma correspondance pour Aldobrandino et celle pour Samaniego. J'en remercie Votre Illustrissime Seigneurie.

Votre Seigneurie dit qu'il lui déplait singulièrement de voir la résolution du Prince, mon fils, qui ne veut pas se plier à la volonté de Sa Majesté. Pour moi, j'en éprouve un extrême chagrin, pour les raisons mêmes que Votre Seigneurie expose et pour celles que j'ai développées par écrit. Je suis d'autant plus désolée de cette résolution, que Sa Majesté et le monde ne sont pas éloignés de croire à un concert, à un accord entre mon fils et moi pour lui conserver le gouvernement, et pour autre chose encore. On me cite l'exemple du duc d'Albe et de Don Frédéric; mais il n'y a rien de vrai dans tout cela. Si telles avaient été mes vues, je n'aurais pas quitté mon foyer, au prix de tant d'ennuis et de fatigues, à l'âge et avec le peu de santé que j'ai. Je suis partie dans la persuasion que le Prince devait nécessairement abandonner le gouvernement du pays. Je n'ai pas cherché à pressentir ce qui allait s'ensuivre, je n'ai songé qu'à obéir au Roi et à le servir avant tout — ce que j'ai fait. Depuis mon arrivée ici, je n'ai eu en vue que de satisfaire Sa Majesté, comme on l'a vu clairement. Pour ma part, je n'ai jamais manqué et je ne manquerai pas de faire promptement tout ce que Sa Majesté commande. Pour lui donner satisfaction, j'ai employé toute mon habileté auprès de mon fils, afin de l'apaiser et de l'amener à se soumettre aux volontés de Sa Majesté. Si je pouvais tout dire, chacun verrait clairement combien j'ai eu plus en vue le service et la satisfaction du Roi que mon propre intérêt. Mais il est dur pour moi, je le dis confidentiellement à Votre Illustrissime Seigneurie, de ne pouvoir en cette affaire exposer complètement mes raisons, sans incriminer ou charger mon fils qui, de propos délibéré, n'a pas voulu et ne veut en aucune façon d'un pouvoir partagé même avec moi. Que le monde ait de la peine à le croire, que voulez-vous que j'y fasse. Ce ne sera pas le premier fils qui, devenu homme et parvenu à l'âge de trente-sept ans comme le Prince, ne veuille plus écouter les conseils de sa mère ou de son père. Si ceux-ci avaient toujours eu la fermeté voulue, Sa Majesté, j'en conviens, n'aurait pas lieu d'être mécontente, mais ses ordres auraient été exécutés. Et l'on ne m'attribuerait pas à tort un plus grand pouvoir que je n'en possède sur mon fils ; on ne prétendrait pas que je pouvais faire accepter ma coopération à mon fils puisque tel était l'ordre de Sa Majesté. Non, cela n'a pas été possible. J'en ai été toute confuse et mécontente, et ma confusion, mon déplaisir ont augmenté quand j'ai vu, par la lettre de Votre Illustrissime Seigneurie, que Sa Majesté, non seulement prenait de mauvaise part l'opposition de mon fils, mais m'en imputait la faute. J'en viendrai donc à pâtir pour avoir préféré à tout le service de Sa Majesté. Voilà ce qui m'affecte et me désole le plus.

Dans mes lettres des 16, 19 et 21 mai, j'ai exposé à Sa Majesté et à Votre Illustrissime Seigneurie le fait simplement et sincèrement; j'ai dit ce qui s'était passé et que

j'étais prête à prendre le gouvernement dans les termes de l'ordre du Roi. Et je l'ai déclaré au Conseil d'État pour qu'il prit note de ma volonté, puisque le Prince persistait dans la sienne. Si j'ai écrit tout d'abord que le partage du pouvoir n'était pas de l'intérêt du service de Sa Majesté, ç'a été parce que, à mon avis, il en est effectivement ainsi, et j'ai donné les motifs de mon opinion. Si j'ai remarqué quelque chose des dispositions de mon fils, je ne pouvais néanmoins pas aller jusqu'à croire qu'il avait pris une semblable décision. Puis je me persuadais que le temps et les circonstances pouvaient amener un autre résultat.

Sa Majesté a été plus mécontente qu'elle ne le témoigne, de voir ses ordres inexécutés. Ce que m'en dit Votre Illustrissime Seigneurie me cause un profond déplaisir, mais, si l'on examine bien les causes de toutes ces tergiversations des uns et des autres, je suis convaincue que Sa Majesté et Votre Illustrissime Seigneurie resteront satisfaites de moi. Et il n'en peut être autrement ; car avant de prendre le gouvernement, je devais laisser s'écouler le terme de six mois que mon fils avait à continuer ses fonctions par l'ordre de Sa Majesté. Et, comme je l'ai fait, j'avais à faire connaître à Sa Majesté la situation embarrassée et dangereuse des Pays-Bas. Il n'y a qu'à relire mes lettres pour voir clairement combien j'avais raison, avant de m'ingérer dans cette affaire du gouvernement, de représenter au Roi les inconvénients de cette ingérence. Si Votre Illustrissime Seigneurie s'était trouvée ici, je suis sûre qu'Elle m'aurait conseillé de faire ce que j'ai fait et même de faire davantage pour ma décharge, par acquit de conscience et pour remplir mes obligations envers Sa Majesté. C'est pourquoi ayant reçu, à cet égard, au mois de décembre dernier et non avant, la réponse à ma dépêche et à la mission dont j'avais chargé Aldobrandino, je crus de mon devoir d'envoyer une réplique dans l'intérêt même de Sa Majesté. Mais, lorsqu'après cette réplique, je fus informée de la décision définitive du Roi, je pris la résolution de me calmer et d'obéir. Et cette résolution je la notifiai par écrit au Prince, mon fils, le priant de satisfaire aux ordres de Sa Majesté et d'accepter les fonctions dont le Roi le chargeait. Il me répondit qu'il était absolument décidé à ne pas admettre le partage du gouvernement. Au surplus, j'écrivis le 16; Sa Majesté avait donc un motif pour réitérer son ordre. J'ai fait cela pour qu'on ne perdît plus de temps en demandes et en réponses ; le service de Sa Majesté ne comporte ni toutes ces longueurs ni ce *statu quo*. J'ai demandé en même temps de pouvoir m'en retourner, par la seule raison que je trouvais mon séjour ici inutile et coûteux pour Sa Majesté. Je m'en remis d'ailleurs et m'en remets, comme pour tout le reste, aux ordres de Sa Majesté. Car je suis résolue à obéir et à servir Sa Majesté de mon mieux, tant que je vivrai. Aujourd'hui si, pour obéir à Sa Majesté et lui avoir remontré sincèrement, comme c'était mon devoir, quel était son véritable intérêt, je dois encourir et supporter le mépris, je laisse à penser à Votre Illustrissime Seigneurie quel est mon embarras, mon tourment. Mais j'espère que Dieu fera connaître à Sa Majesté et au monde mes intentions honnêtes et le zèle avec lequel j'ai procédé et procède. J'ai sacrifié tous mes sentiments particuliers et mes intérêts privés, comme je l'ai dit plus haut, et cela doit être connu. Je prie donc Votre Illustrissime Seigneurie de bien considérer tout ce qui s'est passé et tout ce que j'ai écrit, c'est-à-dire l'exacte vérité. Votre Seigneurie me jugera alors comme je le mérite ; je m'en remets à sa sagesse. Et, si Votre Seigneurie trouve que j'ai raison, ce dont je ne doute pas, Elle prendra ma cause sous sa protection ; elle fera connaître au Roi la vérité, c'est-à-dire mes bonnes intentions et mon empressement à le servir, à le satisfaire, en humble et dévouée servante qui, à plusieurs et divers égards, mérite la bienveillance et la faveur royale.

Toutes ces considérations que j'ai émises ici, ont, je dois le dire, été provoquées par la susdite lettre de Votre Illustrissime Seigneurie. Et encore l'ai-je fait pour soulager mon cœur auprès de Votre Seigneurie, sachant que je pouvais lui écrire librement et confidentiellement. Mais j'aurais à apprendre à Votre Illustrissime Seigneurie bien d'autres choses, si je pouvais les lui communiquer personnellement, car elles ne sont à confier ni au papier, ni à personne. Peut-être un jour aurai-je l'occasion de l'en entretenir de vive voix ; ce serait pour moi une grande consolation et un grand contentement.

CXX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736; Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 183, 184.)

Namur, le 14 juillet 1581.

Quattro lettere di V. S. Illma hò ricevute delli 14, 15, 25 di maggio, 4 di giugno con il dupplicato di quella de 14 di maggio: tutte mi sono state oltra modo care, poi che per esse mi è venuta nuova della salute di V. S. Illma, che è quello che infinitamente desideravo intendere, che di ciò ho sentito la contentezza che devo, come sentirò sempre che simil nuove mi venghino; si compiaccia V. S. Illma farmene havere con tutte le occasioni. Di me li posso dire che di sanità sto assai bene, ma dell' animo molto confuso per le cause che V. S. Illma vedrà per un altra mia lettera che va con questa, nella quale li rispondo et tratto quanto mi occorre et conviene sopra il

particolare di questo governo, replicandoli che sto et starò con anxia grandissima sino ad havere la totale et ultima resolutione da Sua Maesta, non convenendo al suo servitio, ne tampoco a me, stare di questa maniera, come V. S. Illma con la sua molta prudentia puo considerare. Delli affari di qua mene rimetto al solito à quanto deve scrivere il Principe mio figliolo; ben mi rallegro con lei grandemente delli buoni successi che sono seguiti in Frisia li giorni passati, et dell' acquisto che si è fatto del castello et villa di Breda, che veramente si conosce tener Iddio benedetto cura della sua causa, nella cui bontà confido, e che seguiranno migliori progressi, et nelo prego continuamente. Il Duca di Alanson s'intende persistere tuttavia in voler soccorrer Cambrai, non ostante li molti uffitii che il Re suo fratello mostra fare per impedirlo; voglio sperare, che havendo più difficultà di quello si persuade, stante massime il gran mancamento di denari che tiene, et quando pure il Re di Francia dissimulatamente et sottomano voglia aiutarlo et assisterlo, come alcuni vanno discorrendo, concorro nell' oppenione di V. S. Illma che sia bene parlare chiaro, et far la conveniente diversione, che lo tengo per il meglio rimedio di tutti. Resto avvisata come Sua Maesta era risoluta passar à Lisbona, dove di poi doverrà essere arrivato; piaccia a Dio che con brevità metta affetto et buon ordine alle cose di quel Regno et come conviene al suo real servitio acciò con quieto animo sene possa ritornare in Castiglia, et attendere alli altri negotii, et particolarmente à quello di questi suoi stati che tanto li importano, come è notorio et che più volte hò scritto.

Di Don Antonio qua si parla variamente, et alcuni vanno dicendo che sia arrivato in Francia: in qual si voglia modo che sia starebbe meglio in potere di Sua Maesta. Dio perdoni à chi è stato causa che egli sia scappato. Benissimo hà fatto Sua Maesta in honorare il Duca di Braganza et Duca di Medina Sidonia dell' ordine del Toson d'oro, come fara a darlo alli altri che disegnava, perche non può portar senon satisfattione et contento à ciascuno.

Circa alli affari di Borgogna et particolarmente delli buoni personaggi, di che V. S. Illma mi discorre con la sua de 18 di maggio, ho visto il desiderio che tiene che Monsr Bellafontana sia intromesso. et li dico che per quanto a me tocca ne farò ogni offitio tenendo tutte le persone et affari raccomandatemi da V. S. Illma nel medesimo grado che li miei stessi. Detto

Bellafontana si trova di presente qui venuto di Liegi, dove è stato à pigliar l'acqua di Spa, come egli doverrà scriverli. Con un dispaccio de x del presente, che pur và con questa, mando à Sua Maesta copia di tutte le scritture et rimostranze che mi furono presentate al mio passare per la contea di Borgogna, et giuntamente il summario di esse et il mio parere, come à V. S. Illma scrivo con altra mia lettera, che pur và qui allegata: et mi sarà di sommo contento intender da lei se in questo negotio havero satisfatto a Sua Maesta, alla quale ho proposto il dottor Froissart per residere in Corte, parendomi molto approposito, et che meglio suggetto non si possi trovare per servitio di Sua Maesta et benefitio et quiete del Paese, in conformità al parere di V. S. Illma, che prudentemente hà fatto et farà in ricordare à Sua Maesta l'assicuramento delle successione dell' Imperio, atteso che qua si va dicendo che l'Imperatore non possa guarire della infermità che tiene, et sopra di ciò si fanno varii discorsi, ciascuno secondo la sua passione et capriccio; et è da dubitare che molti proccureranno che eschi dalla casa d'Austria, et però si harebbe à haver più cura, et usar più diligentia in questo negotio tanto importante di quello mi par si facci; et è pur una cosa che non si doverria negligere. Torni V. S. Illma la prego à far quelli uffitii che più li pareranno approposito intorno à questa materia, et se l'imbassator Don Giovanni de Borgia hà da partir da quella Corte con la Imperatrice, saria bene che vi si mandasse un successore, et persona pratica et intelligente, à trattare con quelli umori tedeschi. La Imperatrice non si intende che sia ancor messa in camino per Genova, et se è risoluta la sua partita, doverrà esser in breve: ben resto con maraviglia che lei habbia preso denari in presto dalli Vinitiani, si come V. S. Illma mi hà scritto: alla quale rendo gratie per il favore che hà fatto à Papirio Piccedi nella sua speditione per conto della conguira del Conte Claudio Landi, et mi assicuro che per sua bontà continuerà di tener la mano, che caso tanto brutto non resti impunito, et ne faccia Sua Maesta quel risentimento et dimostratione che si ricerca, et che il Signor Duca mio resti satisfatto, et seli mantenga la sua juridittione conforme alla raggione, et al giusto. L'assenso per vendere Sua Eccellenza le terre che tiene nel Regno di Napoli credo che mediante il favore di V. S Illma sarà spedito, et come si desidera, di che ne aspetto avviso. Il nuovo vescovo di Liegi fece la sua entrata et prese il possesso molto suntuosamente. Dio voglia che si accomodi in questo suo carico, et

si porti di maniera che possiamo contentarcene: ma in ciò tengo il medesimo dubbio che V. S. Illma mi appunta. Ho detto et dico di nuovo parermi che l'accordo con Monsr d'Andalot non può portare a lei senon contentezza et quiete, et perciò hò desiderato che segua; et hò inteso quanto lei mi scrive intorno alla richiesta del conte Carlo Mansfelt, et creda pure che in questo et in ogni altra cosa non desidero senon la sua satisfattione et sia certa che tutte le volte che li scrivo di materie pertinenti à suoi particolari, lo fò persuadendomi farli piacere et servitio, onde si contenterà pigliarlo sempre da me in buon grado. Non voglio lassar di ricordar à V. S. Illma che andando il Duca di Ossunna vice Re à Napoli, proccuri che Sua Maesta li comandi tener particolar conto et cura di Donna Giovanna d'Austria, perche non seli manchi di quanto conviene, et che sia tenuta in quella stima che si ricerca à figliola di tal' padre, et à meriti di lei stessa, che sono grandissimi. Con una mia lettera apparte hò scritto à V. S. Illma pregandola a favorire il conte di Berlamont perche sia provisto della piazza di consigliero di Stato vacata per morte del conte di Reux, et perche lo desidero molto, di nuovo la torno à pregare resti servita à favorirlo.

Sommamente ringratio V. S. Illma per li avvisi che si è compiaciuto darmi con le suddette sue lettere, et neli resto con obbligo, et con mandare à V. S. Illma il dupplicato di quanto li scrissi alli 7 del passato, fò fine, pregandoli da Dio quanto lei stessa desidera.

Di Namur, addi 14 di luglio 1581.

Aucorche io tenga per fermo che per ogni rispetto non lasserà V. S. Illma favorire pietro Aldobrandino in tutto quello li occorrerà, non dimeno la prego strettamente haverlo in sua prosetione, e lo favorisca in ogni occasione, che lo desidero molto et a lei ne resterò con grandissimo obligo.

—

CXX.

RÉSUMÉ.

—

La Duchesse a reçu de Sa Très Illustre Seigneurie quatre lettres des 14, 15, 25 mai et 4 juin, avec le duplicata de celle du 14 mai. Toutes lui ont fait plaisir, parce qu'elles lui ont apporté les meilleures nouvelles de la santé du Cardinal. Quant à elle, elle se porte assez bien physiquement, mais elle a l'esprit troublé; et elle explique la cause de ce trouble moral dans une autre lettre ci-jointe, où elle répond à Son Éminence relativement à la question du gouvernement des Pays-Bas. Elle attend avec anxiété la décision royale dans l'espèce. Les choses ne peuvent rester en l'état, ni pour le Roi, ni pour elle-même; Sa Seigneurie le comprendra.

Pour les affaires courantes des pays de par deçà, elle s'en remet comme d'habitude au rapport du Prince, son fils. Elle se réjouit avec lui des succès obtenus en Frise, ces jours derniers, et de la protection divine à laquelle on doit le château et la ville de Breda.

Le duc d'Alençon persiste à vouloir secourir Cambrai, malgré tout ce qu'on voit faire par le Roi, son frère, pour l'en empêcher. Elle espère que le Duc rencontrera plus d'obstacles qu'il ne le présume, d'autant plus qu'il manque d'argent. Touchant l'assistance secrète que lui prêterait Henri III, elle est de l'avis du Cardinal, qu'il faut faire entendre au Roi de France un langage catégorique et tenter la diversion convenue. C'est le meilleur moyen d'arrêter les intrigues françaises.

Elle suppose que le Roi d'Espagne est arrivé à Lisbonne et qu'il aura mis ordre aux affaires du Portugal. Elle espère que Sa Majesté pourra bientôt retourner en Castille et donner son temps et son attention à d'autres affaires, surtout à celles des Pays-Bas. Le bruit court ici que Don Antonio s'est réfugié en France. Sa Majesté a bien fait de conférer l'ordre de la Toison d'or aux ducs de Bragance et de Medina Sidonia.

A propos des affaires de Bourgogne et des hommes dévoués dont Sa Seigneurie l'entretient dans sa lettre du 18 mai, elle approuve le Cardinal de vouloir introduire à la cour Monsieur de Bellefontaine. Il est en ce moment à Namur, de retour d'un voyage à Liége, après avoir pris pris les eaux de Spa; il écrira au reste à Son Éminence. Par son courrier du 10 de ce mois, qu'elle expédie avec le présent, elle envoie à Sa Majesté copie de toutes les requêtes et remontrances qu'on lui a remises en Bourgogne; elle y ajoute un sommaire de ces pièces et son avis sur leur contenu, ainsi qu'elle l'écrit au Cardinal dans une autre lettre ci-jointe. Elle serait charmée d'apprendre de Son Émi-

nence si le Roi a été satisfait de sa conduite dans toute cette affaire. Elle a proposé à Sa Majesté d'appeler le docteur Froissart à la cour. Le Roi ne saurait trouver un plus fidèle serviteur ni la comté un ami plus dévoué à ses intérêts et à la paix publique, de l'avis même de Sa Seigneurie.

Le Cardinal a bien fait et fera bien de rappeler à Sa Majesté combien il importe d'assurer la succession à l'Empire. Car on dit que l'Empereur ne peut guérir de sa maladie. Et chacun en parle à sa manière et suivant ses désirs. Beaucoup voudraient que la succession échût à la maison d'Autriche. Aussi la Duchesse trouve qu'on devrait s'occuper davantage de cette éventualité. Elle supplie le Cardinal de prendre l'affaire à cœur. Si l'ambassadeur Don Giovanni de Borgia doit accompagner l'Impératrice en Espagne, il convient de le remplacer par un diplomate expérimenté qui sache traiter avec les Allemands. Au reste elle n'a pas appris que l'Impératrice se soit déjà mise en route par Gênes. Si le voyage est résolu, il aura lieu sous peu. La Duchesse s'étonne seulement que l'Impératrice ait fait un emprunt à Venise, d'après ce que le Cardinal lui a écrit.

Elle remercie Sa Seigneurie d'avoir favorisé la mission de Papirio Piccedi concernant le complot du comte Claudio Landi. Elle est persuadée que le Cardinal continuera à faire tout son possible pour que l'attentat ne reste pas impuni et que Sa Majesté donne satisfaction au duc de Parme en l'aidant à maintenir sa juste autorité.

Elle espère aussi que, grâce aux bons offices de Sa Seigneurie, le Duc recevra bientôt l'autorisation sollicitée de vendre les biens qu'il possède dans le royaume de Naples.

Le nouvel évêque de Liége a fait son entrée dans la capitale de sa principauté et pris solennellement possession de son siége. Plaise à Dieu qu'il s'acquitte bien de ses fonctions et les remplisse « à notre satisfaction. » Mais elle en doute tout autant que Granvelle.

Elle a dit et répète que l'accord fait avec Monsieur d'Andelot ne peut que réjouir et tranquilliser Sa Seigneurie. Aussi désire-t-elle qu'il persiste.

Elle aura égard à la recommandation que le Cardinal lui fait en faveur du comte Charles de Mansfelt.

Elle rappelle à Son Éminence combien elle désirerait que Sa Majesté enjoignît au duc d'Osuna, vice-Roi de Naples, d'avoir soin de la princesse Jeanne d'Autriche, fille naturelle du feu prince Don Juan.

Elle recommande de nouveau à Sa Seigneurie le comte de Berlaimont pour la charge de conseiller d'État, en remplacement du comte de Rœulx, décédé.

Elle remercie le Cardinal des conseils qu'il a daigné lui donner dans ses lettres prérappelées, et lui envoie un duplicata de sa lettre du 7 dernier.

La Duchesse recommande aussi et de nouveau Aldobrandino à la toute bienveillante protection de Son Illustrissime Seigneurie.

CXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 192 v°, 193.)

—

Madrid, le 20 juillet 1581.

J'ay respondu à touttes vos lettres, et vous escripviz par le dernier ordinaire. Tout est assez par le monde aux mesmes termes. Le Roy est à Lisbonne, où il at esté fort bien receu, comme vous aurez entendu, et le voyent ceulx de la cité, selon les desmonstrations qu'ilz font, volontiers. Je me doubte qu'il y fera quelque long séjour; et s'il est ainsi, je crains qu'il m'y fauldra aller : et à vous dire la vérité, je ne voyaige pas volontiers, et mesmes pour porter avec moy ce peu que me reste de mesnage, et mesmes n'ayant par deçà maison mienne où je le puisse laisser. Je faictz ce que je puis pour destourner ce coup; mais s'il fault qu'il soit, je procureray de, avec l'ayde de Dieu, faire le voyaige le plus commodément et allégrement qu'il me sera possible.

Mons[r] Fonch m'escrit merveilles du contentement qu'il a du lieu et de l'air; le mesme m'escript Antonio del Rio; mais j'aimeroye mieulx le repoz, si ce n'estoit pour retourner à Rome.

J'ay faict continuellement tous les offices que j'ay peu, et doibz longtemps pour vostre advancement; et ledict Sieur Fonch m'escript maintenant du x[e] de ce mois, ces propres mots : « Et touchant la provision de » Tornay, le Prince de Parme ne dict aultre chose à l'endroict de notre » amy Morillon, sinon que celuy de Cambray a dénommé Morillon, » Andrieu Francart, son suffragant, et Matthieu Recuvius, doyen audict » Cambray; et que celluy de Sainct-Omer avoit nommé le docteur Ven» deville, se préparant à l'ordre ecclésiastique; mais que celluy d'Arras » n'avoit encores envoyé sa rescription, tellement qu'il la fauldra attendre, » craignant que Sa Majesté ne vouldra changer sa première résolution » à l'endroict de Malines, puisqu'il ne peult ignorer ce que vous avez res» pété, ce que vous et moy luy en avons cy-devant escript; néantmoingz

» feray mon mieulx pour vous servir à vostre goust, en cas qu'il me » sera possible. » Il ne faict samblant de Pamele que je sçay at esté nommé; mais il ne le goutte pour évesque.

Je luy ay respondu que je ne sçay ce que les lettres françoises peulvent contenir pour non les avoir veues; mais que en Espaignol je vous louhe beaulcoup, et que quant nous parlions de Malines, Tornay ne vacquoit, que à vous et à ...... viendroit plus à propoz Tornay pour beaulcoup de raisons, et que à Malines pourroit servir ung aultre, fust le doien de Saincte-Goule que y a servi soubz vous, ou aultre que se pourroit trouver à propoz.

J'en ay aussi escript au Roy; mais je crains fort que l'expérience que l'on a jà faict de vous, et tant d'années que moy continuellement l'ay déféré et sollicité, arrestera là le Roy, et j'espère qu'elle sera bonne et honorable, et pour par mille moyens obliger le maistre et qui sera gouverneur; et pour advancer les parentz, il fault attendre la résolution et cependant faire tous offices pour l'aultre, et sinon accepter ceste icy. Je n'obmectz rien de ce que je puis.

L'on nous escrit de Lisbonne que aulcuns mariniers afferment que le bastard Don Antonio est eschappé par mer et arrivé à Calais, pour passer en Angleterre.

Si nous nous gouvernons si povrement que de, en tant de temps, ne l'avoir peu trouver dedans le royaulme, il me samble qu'il est mieulx pour nous déhors que dedans, et qu'il fauldra s'attacher vivement à ceulx qui, de parole ou de faict, se monstreront de son costel. Cela luy fera tost perdre crédit, pour non se vouloir perdre pour un tel galant, qui peult peu ou rien au royaulme, jà doibz aujourd'huy; et ne portant ny joyaux d'importance ny argent, il en sera comme du Conte de Vimioso. Car comme l'on l'a veu en France, sans argent, crédit, ny moyen, il demeure à Tours disant ses paternostres. Des joyaux que portoient Don Antonio et ses complices, partie s'est recouverte, partie luy ont robbé nos propres gens. Et pourtant ne se trouvoit, pour non descouvrir la meschanceté; et m'esbahis qu'ilz ne l'ont tué et enterré, afin que jamais il ne die mot. Car il pourroit parler au préjudice de quelc'un. L'on m'escrit maintenant que l'on commence besongner à former la justice en Portugal, la police et ce que convient pour le gouvernement, et à fortifier les advenues de la rivière et

port, et aux endroits des marines que pourroient donner commodité d'entrée. Il y a plus de sept mois que je l'ay ramenteu et sollicité.

L'on envoye soubz Don Lope de Figueroa [1] de deux à trois mille bons soldatz pour renforcer ceux que auparavant l'on avoit envoyé aux Isles de *los Azores*, mesmes à la Tercera, que tient pour Don Antonio, où le corsaire Drach pensoit aller accompaigné d'Anglois et de François; et si lève gens le Duc de Medina Sidonia pour s'embarquer, estant pour maintenant rompu son voyage d'Italie; et l'on pourveoit à ce de Milan pour ce pendant, comme il convient. Aussi se mectent gens de guerre sur noz galères, qui sont en Italie, et se pourveoit de telle sorte que j'espère Sa Majesté se trouvera prévenue pour deffendre et assaillir s'il sera besoing, et pour encores, si l'on trouve qu'il convienne, allant le Duc d'Alançon ou aultres François contre les Pays d'Enbas, pouvoir faire une bonne diversion; estant plus à nostre advantage guerre ouverte que couverte: qui ne movra, nous ne movrons. Ayans les François, soit Alençon ou aultre sollicité et peult estre aussi Oranges, que le Turc envoya armée, ilz ont faict courir bruit que ne vouloit le Turc rompre la suspension d'armes, ne se trouvant aussi encores desvelloppé du Sophy; que Luchali debvoit partir en my-may avec 60 galères, et que les corsaires se joindroient avec luy et quelques navires, pour mectre le nouveau Roy à Fez, oyres que l'on l'escripve de Constantinople et que les Vénitiens monstrent de le croire. Nous sommes jà au xx[e] de juillet, et jusques oyres n'y at nouvelles que ledict Luchali soit parti, et le voyage est long, et pourroit trouver à qui parler. L'on verra que s'en sera : cela nous estonne peu.

Plusieurs Hollandois sont venuz à Lisbonne, quoy que l'on die-que le Prince d'Oranges leur eust commandé qu'ilz ne passassent Brouaige. L'on les a fort bien et amiablement traicté. L'on verra s'il sortira, et j'espère, quelque chose de bon du coustel de Frize.

Je crois que vous aurez là tost Aldobrandino. Si Gomicourt ne fust venu, l'on eust jà par-delà la déclaration de la volonté du Roy, qu'estoit devant sa venue résolue, tant avois-je sollicité, et ad mon advis eut esté au contentement de tous. Je ne sçay si maintenant elle sera telle. Ledict de Gomicourt ne partira si tost. Don Francisco est en Bourgongne et m'at escript. Je n'y

[1] Don Lope ou Lopez de Figueroa, souvent cité dans notre tome VII.

respondz, pour n'y veoir encores le cheangement que je vouldroye. Son frère vad encores bon chemin. C'est assez pour ce coup.

CXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 29 juillet 1581.

Madame, Je n'escripvis lundy dernier par l'ordinaire, pour ce que j'actendois Aldobrandino, que en fin est arrivé, et se part pour aller trouver Vostre Altèze, avec la charge qu'icelle entendra de luy. A quoy je me remectray, tenant pour certain que Vostredite Altèze et Monsigneur le Prince s'accomoderont à ce que Sa Majesté désire, la quelle ne prétend à la desréputation dudit Signeur Prince, mais à luy accroistre honneur et réputation, comme véritablement il mérite; estans ses prudentes et valereuses actions telles, que je ne cesse jamais de les louher jusques au ciel, comme le pourra bien tesmoingner ledit Aldobrandino, que je m'assheure en aura en court entendu quelque chose; et pour ce qu'il vad bien informé de tout ce que passe pardeçà, je luy feroie tort, et fascheroie Vostredite Altèze, luy répétant le mesme.

CXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 185.)

Madrid, le 29 juillet 1581.

Madame, Aldobrandino est enfin arrivé, et se part pour aller trouver Vostre Altèze, avec la charge qu'icelle entendra de luy, à quoy je me

remectroy, tenans pour certain que Vostre Altèze et Monseig[r] le Prince s'accomoderons à ce que Sa Majesté désire, laquelle ne prétend à la desréputation dudict Seigneur Prince, mais à luy accroistre honneur et réputation comme véritablement il mérite, estans ses prudentes et valeureuses actions telles que je ne cesse jamais de les louher jusques au ciel, comme le pourra bien tesmoigner ledict Aldobrandino, que je m'asseure en aurat en court entendu quelque chose. Et pour ce qu'il va bien informé de tout ce que passe pardeçà, je luy feroye tort et fascheroie Vostre Altèze, luy répétant le mesme[1].

CXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 31 juillet 1581.

Madame, Ceux de la *Hazienda*, pour une misère, ont icy entretenu Aldobrandino une couple de jours. Sur ma foy, c'est une grande honte, que le maistre d'eulx soit si mal servy. Ledit Aldobrandino en pourra faire le compte à Vostre Altèze. Je sçay qu'il luy ha grevé d'entreprandre le voiaige, non pour la penne et dangé, que n'est petit en ceste saison, ou qu'il n'entendit fort bien combien il emporte au service de Sa Majesté, celluy de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince, qu'il fit le voiaige plustost, que de le commectre à ung aultre pour la confiance, mais pour luy avoir Vostre Altèze si expressément commandé de ne retourner, sans commandement exprès d'icelle. Mais je sçay que Sa Majesté l'a si expressément voulu qu'il fit le voiaige, qu'il n'a peu laisser d'obéir. Ce que j'espère Vostredite Altèze prandra bien, et dont je la supplie bien humblement.

[1] Cette lettre est la même que la précédente, mais en termes tant soit peu différents.

CXXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

—

Namur, le 5 août 1581.

Alli, x, xiii, xiiii del passato, scrissi à V. S. Illma con far' risposta à tutte le sue lettere sino all' hora ricevute, la più fresca de 4 di giugno et li dissi haver mandato à Sua Maestà copia di tutte le scritture et rimostranze, che mi furno presentate nel passar che feci per Borgogna, et à lei inviai la copia dei sommarij, et di quanto scrivevo à Sua Maestà intorno à tal materia, che tutto mi persuado possa essere à quest'hora arrivato in sua mano, tenendo avviso da i Balbani di Lione, à i quali indirizzai detto spaccio, che l'havevono ricevuto et manderiano; con tutto ciò si sta copiando il dupplicato di dette scritture per inviarlo come sia finito. Intanto hò voluto farne avvertita V. S. Illma, et dirli di più che i medesimi Balbani di Lione mi scrivono con lettere de 24 di juglio havermi il giorno avanti mandato dui plighi di Spagna, quali mi persuado possino essere lettere di V. S. Illma; impero non sono comparsi, et dubito siano perdute, atteso che mercoledi passato, una lega et mezza lontano di qui, verso Wavra, è stato fatto prigione un postiglione, che portava dui gran pacchetti che dice venivano di Borgogna, et per quanto egli riferisce sono stati soldati della guarnigione di Brusselles, dai quali egli con un paesano fu meno prigione sino appresso Giblu, et poi relassati, parendo à quelli soldati essere in sicuro; cosa veramente che mi dà grandissimo dispiacere, non sendo punto appropostito che lettere di V. S. Illma vadino in mano de inimici, per le cause et conseguenze che lei stessa può considerare. Procurerò che per l'avvenire in questi contorni et dove si estende la juridittione di Sua Maestà si metta il meglio rimedio che sia possibile per sicurezza delle lettere et poste: et di già ne ho scritto al Principe, mio figliolo; potrà V. S. Illma piacendoli farmi avvisare et ancor mandar il dupplicato, di quel che mi hara scritto dalli 4 di giugno in quà, che con estremo desiderio aspetto lettere sue et resolutione

da Sua Maestà sopra il particolar di questo governo et di quanto di più conviene al suo Real servitio. Li Tedeschi del colonello Fronsbergh si sono accomodati, et il medesimo doveranno far quelli del' Fuccaro, come più particolarmente haverà scritto il Principe à V. S. Illma; alla quale per hora non dirò altro, se non che cordialmente meli offero et raccomando.

—

CXXV.

RÉSUMÉ.

—

Les 10, 13 et 14 du mois dernier, elle a répondu à toutes les lettres du Cardinal, la dernière était du 4. Elle a avisé Son Illustrissime Seigneurie qu'elle avait envoyé au Roi copie de tous les écrits et *remonstrances* qu'elle avait reçus à son passage par la Bourgogne. A Granvelle lui-même elle a adressé les copies des sommaires et de sa lettre à Sa Majesté relativement aux affaires de la comté. Elle présume qu'à cette heure le tout est parvenu au Roi. Au reste les Balbani, de Lyon, auxquels la Duchesse avait envoyé ses dépêches, lui ont fait savoir qu'ils les avaient reçues et transmises. Au surplus, elle fait copier un duplicata des susdites pièces, et expédiera les nouvelles copies dès qu'elles seront terminées. En attendant elle en avertit le Cardinal et le prévient en outre que les mêmes Balbani lui ont écrit, le 24 juillet, qu'ils lui avaient envoyé la veille, de Lyon à Namur, deux paquets de lettres d'Espagne. Ces lettres pourraient bien être de Son Eminence. Mais elles ne lui sont pas encore parvenues, et elle craint même qu'elles ne se soient égarées. Car, mercredi dernier, un postillon, porteur de deux grands paquets de lettres de la Bourgogne, a été arrêté à une lieue et demie de Namur, près de Wavre, par des soldats, qu'il croit appartenir à la garnison de Bruxelles. Conduit à Gembloux avec le paysan qui lui servait de guide, ce postillon a été relâché depuis. La Duchesse a déféré le fait à son fils, le Prince de Parme, pour qu'il prît des mesures à l'effet d'assurer la sécurité du territoire soumis à la juridiction royale.

Elle prie le Cardinal de lui renvoyer un duplicata de ses dépêches du 4 juin, car elle suppose devoir s'y trouver la décision royale relative au gouvernement des Pays-Bas.

Les Allemands du colonel Freunsbergh se sont arrangés; ceux du Fugger en feront autant, comme le Prince l'aura écrit plus explicitement à Son Illustrissime Seigneurie.

—

CXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol 200.)

—

Madrid, le 7 août 1581.

Madame, Aldobrandino est pieçà en chemin, pour aller trouver Vostre Altèze et Monsigneur le Prince, avec la charge que tous deux entendront de luy, que je désire singulièrement soit au contentement d'ambedeux, comme j'espère. Dieu luy doint bon voiaige. Il me desplait que son partement se soit tant retardé; à quoy a donné cause, selon que j'entendz, la venue de Gomicourt. Je ne seray à mon ayse, que je n'entende qu'il soit arrivé sheurement. Et Vostredicte Altèze peult penser en quelle suspension nous sumes, pour sçavoir ce que passera pardelà, puisque le Duc d'Alençon continue de porfier à dresser grosse armée pour secourir Cambray, et que Monsigneur le Prince d'aultre coustel se prépare, assemblant aussi ses forces pour l'aller rencontrer, et luy empescher ses déseings. Et s'il y a rencontre, il ne se peult faire sans hazard; mais je confie tant de la prudence dudit Signeur Prince, telle qu'il ha monstré jusques à oyres en toutes ses actions, que je m'assheure, il regardera ce que plus conviendra, selon les occasions, ou d'assaillir, ou de temporiser; se contentant de donner empeschement pour rompre, par ce moyen, la première furie des François. Car après ordinairement, l'on en ha bon marché.

Une chose y a que, pour assembler grandes forces, et sans argent, ledit Duc d'Anjou aura besoing de temps; et la nécessité presse ceulx de Cambray. Ceulx que seront jà dois quelque temps assemblez, de la part dudit Duc d'Alençon, au coustel de Chasteauthierry, sans poys, feront infinitz désordres; et j'espère qu'ilz irriteront les paisans de sorte qu'ilz leur pourroient bien faire quelque venue, pour les mectre en confusion. Ce sont gens rassemblez, et adventuriers, la pluspart sans ordre, ny discipline; et y a peu de bonne conduyte, et pourroit facilement succéder que une partye se sépara, avant que les deniers, que l'on actend, arrivent. Dieu, par sa grâce,

donne bonheur à Monsigneur le Prince, et la victoire telle que je luy souhaitte et désire.

Vostredicte Altèze entendra d'Aldobrandino toutes les nouvelles qu'elle vouldra sçavoir de ce coustel, ny ne scauroye que adjouster à ce que à Vostredicte Altèze et partie aussi audit Signeur Prince j'ay escript, sinon luy confermer la nouvelle de la fort bonne santé de Sa Majesté, grâces à Dieu, et que Don Lope de Figueroa, avec les gens de sa charge, est party la seconde foys, pour son voiaige aux isles de los Açores, avec si bon vent, que l'on espère, il sera jà arrivé; et si cela est, il assheurera beaucop noz affaires de ce coustel là contre Drach et aultres corsaires, desquelz noz galères ont jà prins deux vasseaulx françois, fort bien équippez. Et sur chacun d'iceulx y avoit 120 soldatz choisiz, bien bonnes gens pour mal faire. Ainsi puisse-il advenir aux aultres. L'on tient que l'Impératrix soit en chemin. Car par ses dernières, elle escrivit résoluement que, sans faulte, elle partiroit le VIIIe du moys passé. De Palerme l'on escript que Luchali, avec 60 galères, soit à Tunes, pour s'apposer au Roy dudit Tunes, qu'avoit taillé en pièces 400 Turcqz sortiz de Tripol. Aultres escripvent d'Italie, que le Turq le rappelloit, pour s'estre trouvé trompé de l'espérance qu'il avoit, de conclure paix avec le Persien, que s'est moucqué de luy. Nous actendons le boiteux, pour sçavoir de certain ce qu'en est.

—

CXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK (EXTRAIT).

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 202 à 204.)

—

Madrid, le 26 août 1581.

Cette lettre renferme divers détails sans intérêt. L'abbaye [1] est demandée par l'abbé de St-Adrien, protégé du Prince de Parme. Ce candidat, par sa

[1] L'abbaye de St-Pierre de Gand.

vie constamment irrégulière, parait au cardinal peu convenable pour occuper cet important bénéfice.

Les mémoires du conseiller Boisset, tendant à distribuer[1] en trois chambres la cour de Dole, n'ont pas plus satisfait le cardinal que le prévôt Fonck. Ce prélat croit « que tout se remédieroit facilement en Franche Comté, si » l'on remettoit le tout au veil pied et qu'on réparât les domaiges, laissant » l'autorité du gouverneur et celle de la cour respectivement aux mesmes » termes que d'ancienneté. » Il faut remédier aux torts d'Hoppérus, qui n'avoit point fait confirmer dans le temps par le Roi les nouvelles ordonnances judiciaires, ni envoyé le brevet de celui nommé à la présidence de cette compagnie, qui même avoit provoqué la suspension de ces mêmes ordonnances, service pour lequel il avoit reçu la somme de mille écus, suivant que l'attestent les comptes « s'ils n'ont point été rhabillés dès lors. »

Si ces ordonnances, ajoute M. de Granvelle « ne sont pas bonnes, qu'on » en fasse des nouvelles, insérant en icelles celles de l'Empereur de glorieuse » mémoire, faites à Toledo, sans participation ny de la cour de parlement » ny des Estats » de la province, auxquels l'autorité du Prince ne doit point être subordonnée.

Il faut également donner au président les instructions nécessaires pour qu'il s'acquitte convenablement de ses devoirs « que le temps du conseil » s'employe aux affaires et non en fables; que les opinions se dient courtes, » sans répéter ce qu'auront dit les préopinans......, que les conseillers ne » se chargent de commissions, pour l'intérêt, à la foule des parties et retardement de la justice....., etc. Si quelcung fault à son devoir le faire, fort » bien chastoyer exemplairement. » Enfin les fiscaux seront rapelés à l'accomplissement exact de leurs devoirs « sans en ce respecter personne. » La Duchesse de Parme a envoyé au Roi avec son avis tous les mémoires et renseignemens qui lui ont été présentés à son passage dans le comté de Bourgogne, lorsqu'elle se rendait aux Pays-Bas.

Le Cardinal termine sa lettre par les particularités et réflexions suivantes :

« Les pasquilles que vous dictes se font [à Lisbonne] me desplaisent fort, » car nous avons vu par fresche expérience le mal qu'ilz ont faict en France » et aux Pays d'Embas, dont feu Monsr Viglius tenoit peu de compte, quant » au commencement je luy disoys en quoy enfin l'on en tomberoit. Si la » justice estoit bien establie en Portugal, et avec l'autorité et sévérité requise, » l'on y seroit tost en toute seureté. Je l'ay souvent ramenteu depuis sept » mois ençà et seroit grande faulte à ces Seigneurs et mesmes d'aultres, » qu'ont dois si longtemps esté grandement salariez en Portugal et près de » sa personne pour servir de conseil, si sur ce point ilz n'ont pu bien » besongner, et jà debvroit estre le tout résolu et encoyres mis en exécution.

» Les nouvelles que vous dictes des isles Terceira seroient bonnes; si » elles estoient asseurées; mais je fais peu de fonds sur sorcières et devins. » Si quelque sainct prophète l'avoit dict, je le croyrois plus tost. La conjec- » ture en est apparente, avec l'espoir que l'on a que Don Lope de Figueroa » y soyt arrivé avec ses gens estant, comme il est, bon soldard. J'ay lettres » du Sr Joan Baptista de Tassis du XIIe de ce mois; encoires n'estoit prest » Alençon, mais il faisoit pour s'apprester toute la diligence possible. L'on » dict qu'il se treuvoit indisposé, mais ce point est incertain. Dieu veuille » que ceulx de Cambray, lassez de tant actendre, se recongnoissent et se » rangent d'eulx mesmes à la raison. Si cela estoit devant que Alençon y » arrive, nous le craindrions peu.

» Nous n'avons encoires nouvelles certaines du partement de l'Impéra- » trix à laquelle Dieu, par sa grâce, doint bon voyage et à vous, Monsieur, » l'accomplissement de voz désirs. »

[1] Les conseillers composant le parlement à Dole.

CXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 193 v°, 194.)

Madrid, le 2 septembre 1581.

Je vous ay escript par tous les ordinaires. J'entendz qu'il y en y at ung de perdu en France, et ung aultre qui portoit lettres à Madame de Parme,

près de Wavre. Et pour ce que je veoyz que l'on vad à chasse de lettres, j'escripray peu, seullement pour vous advertir que, grâces à Dieu, je me porte bien.

Luchali est en Alger, et se prépare contre le Roy de Fez; et Sa Majesté pourvoit ses frontières à tous costels et liève v_j^m Espagnolz nouveaux, oultre ce que nous attendons, avec l'Impératrice, toutes les galères d'Italie avec tous les Espagnolz qui sont sortiz des Pays d'Embas.

Nous espérons que Don Lope de Figueroa, qu'est allé à Tercera, aura bien exploicté. Il rencontra nostre flotte des Indes de Portugal, que sont trois grands gallions, à 8 milles de la Tercera, qu'est depuis venue vers Lisbonne, et dient fort riche, et porte nouvelles que lesdictes Indes sont paisibles pour le Roy, qu'est un grand poinct gaigné. La reste, comme j'espère, suyvra de mesmes, quoy que bravent le bastard Don Antonio et le Conte de Vimioso, l'ung en Angleterre et le second en France.

L'Impératrice partit le premier de aoust de Praghe pour venir pardeçà. Les François nous annoncent la défaicte de cent chevaux qu'estoient entrez dedans Cambray, et à la sortie furent rencontrez des nostres; mais ilz adjoustent que Alençon avoit despuis secouru Cambray et estoit dedans, et que Monsr le Prince de Parme s'estoit retiré vers Valenciennes; mais ilz le comptent si court, que j'espère mieulx. Le renvitaillement d'une si grande ville en grande nécessité ne se fait pas si tost, entrant tout par une porte. L'on verra ce qu'en sera; et au pis aller, j'espère que une bonne diversion, que je juge tousjours pour nécessaire, leur feroit lascher prinse.

J'entends que nous avons perdu par maladie dans Grunninghe le Conte de Rennebourg [1], et que plusieurs nouveaulx mariages se praticquent pardelà, mesmes du Comte de Barlaymont avec Madame de Montigny. Cela excluroit le Marquis de Varambon. J'ay faict pour vous et Richardot fort bon office où il convenoit, et pour vous et Richfon m'escript quant à . . . . ce que vous verrez par la coppie. Je vous prie la jecter au feug et qu'elle ne sorte de voz mains, et que l'on n'en sonne mot.

Le Roy se porte fort bien, Dieu mercy; il at eu le flux de ventre, que luy vient quasi tousjours en ceste saison : ce que luy cause plus de santé. Les audiences des Portugalois et les affaires du royaume et les provisions

[1] Georges de Lalaing, comte de Rennebourg, mourut le 23 juillet 1581.

de tous coustelz l'ont empesché longtemps de donner audience au chapitre de l'ordre, mais j'espère y recouvrer et vuyder beaulcoup d'affaires.

CXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 209 à 212.)

Madrid, le 3 septembre 1581.

Madame, L'on me feroit, à mon advis, grand tort si l'on m'imputoit à faulte ce que franchement et librement j'ay escript, tant à Vosdicte Altèze que audict Seigneur Prince, de ce que icy plusieurs disoient fort librement sur la difficulté entretenue en l'acceptation de la résolution que Sa Majesté avoit prinse sur le gouvernement, puisqu'il me semble que j'eusse failly à mon debvoir, et à ce que je doibs au service de tous deux, si je n'eusse faict cest office; et à ce que j'entendz, le Sieur de Gomicourt m'a calumnié en court ce qu'il a peu, comme Vostredicte Altèze pourra sçavoir d'Aldobrandino, donnant à entendre que Monseig^r le Prince prenoit à mal que je luy escripvisse trop familièrement, comme si je ne luy pourtoie le respect que je doibs; et véritablement je ne sçay sur quoy il le fonde, n'estant mon intention aultre que de me monstrer humble, affectionné et obligé serviteur de la maison, ayant toujours faict ceste profession. Mais pourveu que Vostredicte Altèze et Son Excellence soient contens, je me soucie fort peu de dire de telles gens, s'estant, à ce que l'on escript de la court, assez faict congnoistre là pour tel qu'il est. J'espère que ayant entendu ledit Aldobrandino, Vostre Altèze et Son Excellence auront lieu tout appaisement et contentement; et ha voulu Sa Majesté que cela passa de bouche et sans escript, seullement entre icelle Vostre Altèze et Son Excellence, par le moyen dudit Aldobrandino, sans que aultre, qui que ce soit, le sçache ny entende, ne s'estant trouvé bon que le Seigneur Prince aye déclaré son resentement, et

sa volunté si résolue à plusieurs de pardelà. Et puisque dudict Aldobrandino Vostre Altèze entendra la volunté de Sadicte Majesté, cela servira pour responce à ladicte lettre de sa main; adjoustant que je la supplie croyre que j'ay faict et fais tous les offices que je puis, pour justiffier et faire bien prandre à Sa Majesté les actions de Vostredicte Altèze et de Son Excellence, et que l'ung et l'aultre peuvent estre asseurez que à Sadicte Majesté ne reste contre l'ung et l'aultre, à tout ce que je puis entendre, scrupule quelconque, et que Sadicte Majesté estime le service que faict ledict Seigneur Prince jusques au bout : et à la vérité il est tel, et se conduyt si prudentement et vaillantement que l'on ne sçauroit désirer mieux.

Quant aux affaires de Bourgongne, après avoir remercié bien humblement Vostredicte Altèze de la part qu'il luy a pleu m'en faire, je luy diray, pour responce, que j'actendray ce que l'on m'en communiquera pour dire, sur les poinctz que l'on vouldra que je die, mon advis fort sincèrement et rondement à mon accoustumé; me semblant fort bien ce que Vostre Altèze en escript. La remercie très humblement de la faveur qu'elle faict au docteur Froissard.

Si toutes choses estoient en Bourgongne réduictes au vieulx chemin, et que l'on osta les nouvelletez introduytes dois xx ans ença, la plus grande part des désordres seroit remédiée, et il ne seroit difficile avoir véritable information, par mémoire de gens qui vivent, de ce que lors s'observoit; et comme le pays est loing des aultres de Sa Majesté, ce que Vostre Altèze touche fort bien, est cause que quelquefois en aulcunes choses, il fault que là ilz se résolvent promptement, sans pouvoir actendre des consultes aux Pays d'Embas, je diz pour affaires d'Estat. Et pour ce que les gouverneurs sont gens de courte robe, et que feu Messr de Hergur [1], oncle du gouverneur moderne, bon personnaige et fort vertueux, n'estoit pas le plus subtil et rusé du monde, l'on luy ordonna cinq ou six personnaiges à propos pour l'assister aux affaires d'Estat, et avec la communication desquelz les affaires de ceste qualité se debvoient traicter....

Et le comte de Champlite, moderne gouverneur, n'a pas moings besoin, en matière de telle qualité, de bonne ayde que feu son oncle; et de ceulx

[1] Il faut probablement lire Vergy.

députez par feu l'Empereur de glorieuse mémoire, le seul abbé de Baulme [1] est vivant, mais si ancien et caduque, que l'on ne l'appelle plus, ny y pourroit vaquer : et au lieu de ceulx que par Sa Majesté estoient députez, ledit conte appelle telz qu'il luy plait et quand il veult; ny y a en ce riens de l'ancienne forme de conseil, se laissant gouverner par ses serviteurs et par aultres gens de basse sorte qu'en font leur prouffit, et dont le pays n'a pas tout le contentement du monde; et par ainsi se font souvent élections et déterminations non propres. Le nombre ne doit pas estre grand pour éviter la confusion, mais de personnaiges choisiz, et que avec iceulx, excluant tous aultres, les affaires d'Estat se traictent, y appellant pour estre informez seullement ceulx que à la compaignie semblera estre à propos; consultant le gouverneur général en toutes choses importantes que peuvent souffrir dilation, et en choses précises que ne donnent temps que après en soit donné incontinent advertissement audit gouverneur général, comme il se souloit faire à la feu Royne de bonne mémoire, puisqu'il convient que de temps à aultre ledit gouverneur général soit adverty de ce que passe en ce coustel-là; recommandant audit gouverneur du conté qu'il respecte et auctorise la court de parlement. Et fault que icelle se réforme, comme Vostredicte Altèze le touche, et que l'on dresse les ordonnances pour la conduyte d'icelle et l'administration de la justice, les leur faisant punctuellement observer, et que aux affaires ordinaires dudit pays, il y aye bonne intelligence et correspondence entre ledit gouverneur du conté et la court de parlement, prenant en ce que convient, et en ce que le souloient faire anciennement ses prédécesseurs, l'advis de ladite court, qu'est souveraine, et pour la première institution ha heu principale part au gouvernement.... Le mal est que les serviteurs qui sont à l'entour dudit conte de Champlite, pour faire leur prouffit, luy font faire beaucop de choses à leur fantasie, fuyant l'advis de ladite court de parlement, et procurans que ceulx que debvroient l'entendre, n'en ayent congnoissance.

Quant aux nouvelles, j'envoye à Monsr le Prince, le suppliant de le communiquer à Vostre Altèze, l'advis que nous avons d'Alger, où se trouve

[1] Guillaume de Poupet, abbé de la Baume, était devenu si caduc qu'il eut un coadjuteur, Antoine de la Baume, nommé en mars 1583. Guillaume mourut la même année au mois de septembre. (*Gallia Christiana*, t. XV, col. 180.)

Luchali. Sa Majesté pourvoit à toutes les costes siennes et d'Aphrique et d'Espaigne; et oultre ce faict levée de six mil Espaignolz en deux tertios, et si faict venir toutes les galères d'Italie, Indes, de Sicile, Naples et Gennes pour passer l'impératrice, et avec icelles tous les Espaignolz sortiz de Flandres, qui s'estoient repartiz pour les refaire, ausdicts Sicile, Naples et Milan.

La flotte des isles de Portugal est auprès de Lisbona, et je voudroys qu'elle feut jà entrée au port; les calmes ne le consentent. Ce sont trois forts grandz galions qu'apportent, comme l'on dict, du moings trois milions, estant plains de grande quantité d'espisserie. Ils rencontrarent, à 80 milles de la Tercera, Don Lope de Fugueroa [1], que j'espère non seullement sera arrivé, mais encoires qu'il aura faict quelque bon exploit. Il donna ausdicts galions renfreschissement dont ils avoient bon besoing, et ceulx que viennent ausdicts galions asseurent que les Indes demeurent paisibles à la dévotion de Sa Majesté; et le capitaine-major desdicts galions, comme ilz l'appellent, voulut aucunement aborder à ladite isle Tercera, ayant entendu qu'il y avoit quelque révolte, combien qu'en aucuns petitz bapteaulx, vindrent à luy aulcuns moisnes du party de Don Antonio, pour le solliciter afin qu'il alla à ladite Tercera et se ranger au mesme party de Don Antonio: ce qu'il ne voulut faire. Il n'y eust eu mal de les jecter au fond ou les tirer au galion pour les amener au Roy.

Ledict Don Antonio est pieçà en Angleterre et armé, avec le port de la Royne, en compaignie de Dracq, et le comte Vimioso en France que faict le mesme, luy ayant donné la Royne mère pour assistant Stroci; mais l'on a pourveu à tout, de sorte que j'espère que pour ceste année ilz ne feront grand cas.

Ceulx que pensent que le Duc d'Alençon face aultre chose que ce qui est concerté entre sa mère et son frère se forcomptent; et les dissimulations se descouvrent maintenant clèrement, n'ayant moyen de faire ce qu'il faict sans leur assistence. Et si nous nous voulons laisser amuser de paroles, je n'en sçauroie que faire, ny ne voys ce que l'on peult appeler rompture de guerre, si ce qu'ilz font ne l'est. Vostredite Altèze sçait pieçà en cecy mon opinion, ny ne nous pourroit aultre chose mieulx ayder, que de faire une

[1] Voy. sa notice, tome VII, page 26.

bonne diversion; et s'assemblant nostre armée de mer, il n'y auroit à mon advis faulte de bon moyen pour les faire enrager....

Le comte Landy est à Compiano et sollicite dois là que Sa Majesté luy donne juges, prétendant qu'il se doibt faire par la capitulation; l'on n'y a encoires riens résolu.... que se suspend pour ung mieulx; enfin il n'est sur les pays de Sa Majesté. L'Empereur a escript au Roy lettres de recommandation en sa faveur, que se verront au conseil, et ne feront icelles, comme je tiens, grand changement. Il détient prisonniers aucuns dans sa terre, qu'il dict avoir conjuré contre sa personne.

Sa Majesté Impériale se vad refaisant, et toutesfois je ne laisse de souvent ramentevoir ce que convient pour nous asseurer de l'Empire, en quoy jusques oyres il se faict peu. Don Jehan de Borgia vient avec l'Impératrice, et jà estoit arrivé en la court de l'Empereur Don Guillem de S[t]-Clément, pour tenir le lieu d'ambassadeur jusques l'on y pourveoye d'aultres. Je ne sçay au choix de qui Sa Majesté s'arrestera. Je luy ay mis souvent en avant que ces Seigneurs grandz d'Espaigne ne sont pas fort à propos pour telle charge en Allemagne, ne sçachans ny la langue ny les affaires, et n'estans leurs façons aggréables aux Allemans. Il conviendroit que quelqu'ung y alla que sceut la langue allemande ou pour le moings la latine et qu'eust couru le monde, propre à telz affaires, pour descouvrir les humeurs et que sçeut traicter avec telles gens. Mais Vostre Altèze sçait l'opinion que ceulx d'icy ont d'eulx-mesmes et qu'il leur semble qu'ilz sont à tout faire. Je ne l'entendz pas ainsi et me souviens avoir escript à Sa Majesté plus d'une fois, dois Italie, que les Castillans veullent tout, et que je me doubte que à la fin ilz perdront tout. Je ne l'ay jamais dit pour penser empiéter, car je m'excuse ce que je puis, de traicter directement ou indirectement des affaires que touchent les royaumes de pardeçà [1]......

[1] Imprimé par extrait dans GROEN VAN PRINSTERER, t. VIII, p. 11

———

CXXX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 5 septembre 1581.

Per la via di Lione scrissi à V. S. Illma alli 5 del passato, et alli 18 arrivò qui l'Aldobrandino con le due sue lettere de 29 e 31 di luglio, et prima havevo ricevuta l'altra de 20 di giugno, et hieri ricevetti quella de 7 d'agosto et contenendo tutte nuove della buona salute di Sua Maestà et di V. S. Illma mi sono state oltramodo gratissime; risponderò à esse con il ritorno dell' Aldobrandino, che partirà de qui frà quattro ò cinque giorni, et se ne verrà con la più diligentia che potrà. Intanto hò voluto avvisar V. S. Illma della ricevuta di dette sue lettere, senza stendermi in altro.

CXXX.

RÉSUMÉ.

La Duchesse a écrit au prélat, le 5 du mois dernier, par la voie de Lyon. Le 18 est arrivé à Namur Aldobrandino avec les deux lettres du Cardinal, des 29 et 31 juillet. Elle avait reçu auparavant une lettre de Sa Seigneurie du 20 juillet, et, hier, une autre du 7 août. Les unes et les autres contenaient d'excellentes nouvelles de la santé du Roi et du Cardinal. Elle confiera ses réponses à Aldobrandino, qui repart dans 4 à 5 jours.

CXXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. IV des suppléments, fol 76-77.)

Mons, les 9 et 10 septembre 1581.

Mgr, Je respondray par ceste à ce qu'est *variorum* et *famil.* en vous deux lettres du 29 de juillet et 2 d'aoust derniers; et j'ay bien entendu par ce que V^{tre} Ill^{me} et R^{me} S^{rie} m'en at dict par ses précédentes, que les dépesches que vond d'icy en françois, s'adressent à Mr Fonch; et ce que vad en italien et espaignol, à V^{tre} Ill^{me} S^{rie}, à laquelle je superscripveray mes pacquetz, ainsi qu'elle le m'at ordonné.

L'on parle icy fort de vostre voiage en Portugal : ce que les gens de bien désirent fort, estimantz que si V^{tre} Ill^{me} S^{rie} se trouve auprès de la personne du maistre, les affaires d'icy s'en porteront de mieulx; et certes ilz en ont fort grand besoing.

Le différent des deux est icy fort bien cognu, et n'en faict-on que rire. C'est merveille qu'estantz tous deux d'une mesme humeur, ilz s'accordent si mal. Il polroit bien estre que Fràiel auroit entendu de l'ung, ou peult-estre de tous deux, ce qu'il m'avoit dit de la malveuillance, etc., contre Granvelle, qui m'at faict grand bien, m'ostant la doubte que j'en avoie.

J'ay pièçà respondu à l'Electeur de Coloigne, sur ce du fercle [1] pour le nepveur de son chancellier, et mandé à Pighio luy conférer le premier fercle; je luy escripveray aussi qu'il face argent prest et ses comptes, qu'il polrat envoier à Liège, à Brictii [2], où je les polray ouyr avec les siens, ou les faire venir icy.

Je ne puis dire au procureur de 96 (inconnu), sinon ce que je veulx tout le monde saiche, car il n'at nul secret après boire; ce qu'est à faire sou-

[1] Fercle, du latin *fercula, quæ pro nuptiis celebratis curioni seu sacerdoti ex jure præstabantur,* dit Ducange, verbo : *Fercula.*

[2] Brictii. Voy. tome V, page 448.

vent; mais je tiens que fA (le Prince de Parme) at escript touchant 35 (inconnu) au Roy et à Granvelle en espaignol, clèrement, du moings m'at-il dit qu'il le feroit; il favorise 32 (inconnu).

Le pensionnaire Cornet [1] n'at poinct estudié au *Durate* [2], et est pour se donner la trousse à soy-mesme, estant par trop hault et cholère.

Si Schreyf [3] et M. Jehan Gilles [4] fussent estez passés xx ans là où ils sont à présent, les affaires n'en vauldroient que mieulx. Dieu leur perdoint.

Mr de Chaffoy [5] s'emploie voluntiers en tout ce que concerne Vtre Illme Srie et les siens, et le sçait bien faire; je luy feray veoir ce que m'avez escript en son endroit, dont il sera joieulx; il embrassera à son retour ce que touche vostre deubt à raison de vous gaiges et pensions, en quoy je ne veulx parler à personne que par son advis; car il est dextre et habile pour conduire telz affaires. Et il n'y aurat rien sur confiscations; la somme n'est si grande comme je pensoie, aiant feu Viron receu près de 17,000 florins plus que je ne sçavoie. Cela pour les rivière et fours d'Ornans est intériné pièçà, et miz avec voz tiltres, comme me l'escript le docteur Froissard.

Il me desplait que Mr d'Havrincourt [6] ne cheange de façon de faire; j'entendz qu'il at en teste de s'aller tenir à Venize, aiant attendu quelque bonne somme de son recepveur dudict Havrincourt, qui est encloz dedans Cambray en grande misère, et n'at peu ou rien receu de la dicte seigneurie, qu'est comme déserte, ne se trouvant acheteur pour les bois, qu'est le principal revenu de la terre, qu'est inhabitée pour estre trop voisine à Cambray.

[1] Pierre Cornet, pensionnaire de Dordrecht. Voy. t. I, pp. 46 et suiv.

[2] *Durate*, devise du Cardinal.

[3] Il faut sans doute lire Schyfe ou Schyve, Jean, chancelier de Brabant, dont il est souvent question dans les volumes précédents. Morillon fait allusion à sa mort, qui eut lieu le 15 juin 1581.

[4] Benique de Chaffoy, écuyer, sr d'Anjeu, de Courcelles, etc., capitaine. Voy sa notice dans De la Chenay des Bois, t. V, col. 12.

[5] Jean Gilles, greffier des finances. Voy. t. I, p. 250.

[6] Louis de Blondel, chevalier, sr de Beauregard, des Hautbois, Baillelet, Havrincourt, Hainville, Bois-Léguier, etc., second fils d'Antoine et d'Agnès Oudart de Cuinchy, fut gouverneur de Bapaume, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, en 1572 en Flandre, Artois, Hainaut, Cambresis et Tournesis. Le 12 janvier 1573 il reçut du duc d'Albe une commission pour lever une compagnie de gens de guerre pour la garde du château de Tournai, fit son testament le 15 juillet 1580, mourut le 9 mai 1581 et fut inhumé dans l'église des Carmes à Arras. (De Courcelles, *Nobiliaire universel de France*, t. XVIII, p. 183.)

Je vouldroie veoir quelque bon parti, puisque celluy de 31 (inconnu) vad tant hors de raison. L'on at icy parlé du Sr de Montfort [1], mais cela ne sçauroie-je croire; je ne veoidz rien par deçà, estant nostre jeunesse for mal nourrie et corrumpue. Il me desplait que je me suis forcompté en Venesie, qui est filz de bon père, et l'at faict bien nourrir; il at des frères qui sont bien honestes gentilhommes et bien alliez.

Morillon regardera d'entretenir Mme de Parme et son fils.

Dieu doint qu'ilz demeurent contentz.

Quant à St-Vaast, il ne doibt que le terme de St-Jehan, et j'envoieray à Vtre Illme Srie ung estat du tout. J'ay 4,000 florins pretz, comme je luy ay désjà escript, affin qu'elle les prengne là, ou me commande les donner icy à Balbani, ou à aultre qui face milleur marchiet; car il est fort chier et si retiendray encores deniers.

Louvain est en grand hasard par faulte de cheanger la garnison et gouverneur, qui 55 (inconnu) ce que l'on sçait bien, mais 105 (inconnu) de 103 (inconnu) du Comte d'Egmont luy est proche et le soubtiendra.

Je n'ay garde de permectre que l'on reçoipve novices à Afflighem ou St-Amand, et j'ay refusé à 17 (inconnu) et aultres qui en ont faict instance. Les Estatz de Brabant ne permectront jamais que l'abbaye s'abolie, mais s'efforceront d'abolir s'ilz peuvent l'archeveschė, lequel pour son dot ne sçauroit avoir moings que 5,000 ducats de rente, que vaillent 15,000 florins; que seroit pour aulcunement la faire suivre le revenu de celluy de Cambray et Utrecht, sur lesquelz elle at le primat, et fauldrat que le dict revenu fust nect et sans charge, du moings de contribuer avec les prélats et Estats de Brabant.

Les Flamengz dient maintenant qu'ilz ne se soucient de la Noue, ce que sont bourdes. Cependant le Conte d'Egmont, et surtout Mr de Champaigny sont très mal traictez, aiant le dernier cincq gardes de jour et de nuict, qui le faichent fort. Le Prince d'Orenge taiche les mener à Rammeke. L'on faict trop courtois traictement à Bourlut, qu'est mal emploié à luy [2].

[1] Jean de Roover, viconte de Montfort. Voy. t. V, p. 15.

[2] La Noue s'était emparé, le 30 mars 1580, de Ninove et y fit prisonnier de guerre Philippe d'Egmont qu'il envoya à Rammekens. Bientôt La Noue subira à Ingelmunster, 10 mai 1580, une défaite complète; il y fut fait prisonnier à son tour par le marquis de Roubaix, qui le mena à Mons, d'où il fut transporté au château de Limbourg et placé sous la garde de Gaspard de Robles, sr de Billy et gouver-

Je faictz, pour les doien, curé de Ste-Goele et le bon prescheur, tout debvoir, dont j'ay prins grande peine, tant aux finances que à la Chambre des comptes à Lille, pour faire avoir attermination à leur contrécheange, qui at esté recepveur en West-Flandres, que j'ay enfin obtenu faisant la requeste verbalement de vostre part vers Son Excellence et le Conte du Busquoy [1], que se sont monstrés fort favorables, dont je supplie Vtre Illme Srie se souvenir, quant elle leur escripverat, les mercier qu'ilz vous ont conservé et rendu trois si principaulx hommes de vostre diocèse, aiantz tant mérité d'icelluy et de la catholicque Religion.

Le malheureux traictre d'Inchy nous at très mal accoustré avec ce de Cambray, nous aiant affolé et soy-mesmes aussy, et empesché le recouvrement de Brucelles et plusieurs aultres bons lieux.

Le doien de Cambray mérite toutte faveur, mais je me treuve empesché comme cecy se polrat mectre en taille, craindant que 100 (inconnu) polrat avoir quelque aultre en recommandation au lieu de Brouhese [2], qui s'est déporté pour ne sçavoir la langue françoise, et si fault-il passer nécessairement par les mains de 101 (inconnu). Si Mme de Parme estoit au gouvernement, Morillon entameroit la négotiation. Les évesques d'Arras et de St-Omer se pleindent fort des nouvelletez et grandes rudesses que leur faict le conseil d'Artois, et sont délibérez eulx plaindre avec leur archevesque à Son Excellence; lors cecy polroit venir en taille.

Je veoidz combien Vtre Illme Srie favorise le Sr du Blioul [3], dont j'ay adverti le Sr Castillo [4]; et le vray sera se prévaloir de la faveur que luy porte Son Altèze, lors qu'il sera temps et heure.

neur de cette forteresse. A plusieurs reprises il fut question d'échanger La Noue contre le comte d'Egmont. Cet échange fut réalisé en 1585.

Gilles de Borluut fut envoyé par les États de Flandre et par le prince d'Orange à de La Noue en 1579. Pendant son voyage il fut fait prisonnier par les Malcontents. (Voy. à ce sujet KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Correspondance de François de La Noue;* ALONSO DE VAZQUES, *Los sucesos de Flandes y Francii,* dans le t. LXXII des *Documentos inéditos,* p. 264.)

[1] Maximilien de Longueval, comte de Bucquoi, souvent cité dans les volumes précédents.

[2] Jean Bruhese, noble brabançon, né à Breda, le 3 mai 1527, professeur de droit; il remplit à Utrecht différentes fonctions importantes et entre autres celles de protonotaire apostolique, chanoine de la cathédrale, doyen du chapitre. Enfin il fut nommé évêque de Groningue et obligé d'émigrer. Il mourut le 10 septembre 1600. (KOK, *Vaderlandsch woordenboek,* t. VIII, p. 1307.)

[3] Laurent du Blioul.

[4] Alonso del Castillo, souvent cité.

Il me desplait d'avoir failli en ce de 108 (inconnu), qu'est redressable continuant le nombre *de primo ad ultimum* sur ce que s'envoie présentement.

Morillon se recognoit merveilleusement obligé la grande affection, soing et faveur que luy porte Monseigneur son maistre, en ce de 79 (inconnu) et 96 (inconnu), s'estant du tout résolu ad ce qu'il plairat à Dieu et au Roy en disposer, et à Granvelle.

Le forestier et principal officier de vous bois me sont venu faire rapport que les eaues retenues à Tournay ont faict grand desgast à deux tailles de St-Amand et une petite, estantz situez en lieux bas, de sorte que le bois est devenu secq, que les manantz prétendent povoir prendre; en ce qu'il n'y at raison, car cecy n'advient de nature, mais d'accident; j'ay ordonné que les dictes tailles soient misez en vente au plus offrant, au prouffit de la maison, et que si les marchandz facent des froidz, que le recepveur face ouvrer les dictes tailles que sont sur le rivaige pour les mener vendre à Douay et ailleurs par batteaux. L'on me dit que c'est plaisir de veoir la belle croissance de voz aultres tailles que sont sur le hault et ne sont esté traveillez du bestial, dont il n'en y at plus ou peu à St-Amand; elles vouldront double argent, et s'il fault desroder les dictes tailles noiéez, si les racines sont seiches, il en fauldrat faire prairie; en ce que la maison ne perdrat rien, car en bon temps elles seront fort requises.

Le povre Ostrevant est du tout volé, et sumes heureux d'avoir eschappé le foing (que les François ont mis au long de la rivière) en voz censes de Decy et Ferin.

Du Bois, qu'at esté à feu Mr de Champaigny, s'est lessé morir en ceste ville devant hier; il estoit auditeur de voz comptes; mais je n'avoie délibéré de plus l'emploier, car il estoit fort cheangé depuis ces troubles.

Le povre Maistre Jérôme Coquart s'est faict recommander à moy depuis Brucelles, où il est en grande perplexité et povreté, m'aiant faict prier de présenter ses très humbles recommandations à la bonne grâce de Vtre Illme Srie.

Je supplie Vtre Illme Srie de tenir mémoire de la requeste du Sr Cosme Massi [1], qui le mérite, estant ung homme de mesme paste qu'estoit vostre secrétaire Lyard.

[1] Come Massi, italien, était un des secrétaires d'Alexandre de Parme, et un de ses conseillers les plus discret et les plus dévoués. (*Documentos inéditos,* t. LXXIV, p. 429.)

Ceulx qu'avons envoié à Roterdam et ailleurs, Mr Vandeville [1] et moy, font ung très grand fruit; loué en soit Dieu.

Il y at icy ung qui dit avoir servi par ci-devant Vtre Illme Srie, qui s'appelle Coquelin et vouldroit retourner s'il ce fut vostre bon plaisir : il m'at donné une mémoire que yrat avec ceste; je ne le cognois autrement.

Madame d'Egmont a voulu envoier homme exprès en Espaigne pour solliciter la délivrance générale des prisonniers par la Noue, disant que nostre Roy la goustoit, moiennant certaines conditions, et qu'il donna pour pleiges les Ducqz de Savoie, Lorraine et Guise, déposant 50m escuz, et donnant son filz hostager, qu'il ne prendroit plus les armes contre Sa Majesté; et voulut la dicte Dame que Mr de Champaigny contribuat ung tiers pour la despence. Je luy ay respondu que je ne povoie rien en cela sans communicquer avec Mrs ses parentz. Depuis l'on ne m'at parlé dadvantaige. Aussi me parla la dicte Dame, affin que l'on permict à la femme de Bourlut [2] d'aller visiter son mari en Bourgongne, ce que ne me samble convenir. Son Excellence le m'at remiz, et je dictz que non.

Vostre nepveur Mr de Thoraise m'at escript qu'il avoit entendu que Mr de Gastel [3] brigueroit icy, pour de la part de Son Altèze et Excellence aller bienvenir l'Impératrice en Italie; désirant que je luy impétriz ceste charge, m'envoiant à ceste fin homme exprès, que j'ay dépesché à l'heure, luy disant que m'avez défendu de ne molester les susdicts, ny pour vostres parentz, ny aultres sans vostre sceu; et que partant il fera bien s'adresser à Vtre Illme Srie, et que je pense il y aurat du temps, puis que pour la maladie de l'Empereur, le dict voiage est ralongé; que telles charges se donnent plustost aux présentz que absentz, et que ne seroie d'advis il se meict en compétition contre le dict Gastel, qui est icy en fort bonne opinion vers Son Excellence, que l'envoie en Espaigne. Il se démonstre serviteur à Vtre Illme Srie, et comme tel, m'at prié luy présenter ses très humbles recommendations, ausquelles je joindray les miennes.

[1] Jean Vendeville, né à Lille, chanoine et professeur à Louvain, puis à Douai, devint évêque de Tournai en 1588 et mourut le 15 octobre 1592.

[2] Gilles Borluut qui, après avoir été fait prisonnier par les Malcontents, fut amené à Valenciennes, à Namur, au Quesnoy, puis à St-Loup en Bourgogne, dans l'intention de l'échanger contre de Champagney. (Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques*, t. II, p. 42.)

[3] Jean Marmier, sr de Gastel, souvent cité.

Monseigneur, aiant la commodité du filz du Sr Balbani [1], qui est icy venu pour la griefve maladie de son père, le Sr Thomas retourné en convalescence, et qu'il retourne à Lion par la poste, je m'en suis voulu servir pour respondre aux lettres de Vtre Illme et Rme Srie que sont *publica* et du second du mois passé, estimant qu'il est seur.

J'ay faict entendre à Mme la Contesse du Rœulx [2] ce que Vtre Illme Srie m'at respondu sur son affaire, dont elle at esté fort joieuse, mais esbahie que sa lettre contenant sa prétension n'est tombé en vous mains, d'aultant qu'elle les avoit donné avec les miennes à Son Excellence : elle ferat ung *duplicat*, estant allé pour ses affaires en Artois.

Je feray entendre avec la première commodité à Mr le Baron de Montigny [3] ce que Vtre Illme Srie m'escript tant favorablement en son endroit, que je suis seur luy sera fort aggréable.

J'ay envoié à Mr de Varelles vostre lettre l'advertissant du bon office que Vtre Illme Srie at faict pour luy, dont je suis seur il sera fort joieulx ; et certes l'on luy faict grand tort le persécutant ainsi pour ce qu'il a tenu le parti du maistre, et il y at occasion se deffaire de 91 (De Bois), aiant prins lieutenant ung banni de Douay, homme séditieux et suspect de religion, qu'est honte de l'endurer à l'appétit de Lalaing qui a perdu St-Gislain [4], quoy qu'il soit esté admonesté, et le mesme de Bouchain, de sorte que l'on crie fort contre luy, mectant plusieurs en avant son départ en ce qu'il n'y auroit poinct de mal, puis que luy et sa femme sont pernicieux.

Je respondray aussi ad ce qu'est *publica* en vostre lettre du 29 de jullet. Je ne cognoissoie poinct si bien Gommicourt [5] comme D (Granvelle) l'a dépainct, et est bien que je le saiche pour selon ce me conduire.

Le Sr Aldebrandino m'at faict demander si je vouloie escripre par luy à cause qu'il partira après demain ; mais pour la mesme cause que Vtre Illme Srie

[1] Fils de Thomas Balbani, souvent cité.

[2] Jean de Croy, sr de Rœulx, qui avait épousé Marie de Licques.

[3] Emmanuel-Philibert de Lalaing, baron de Montigny, souvent cité.

[4] La ville de St-Ghislain fut prise, le 4 septembre 1581, par quelques Anglais et Wallons sortis de Tournai. Morillon attribue cette prise à la négligence de Philippe de Lalaing, grand-bailli de Hainaut. On croit, dit Strada tout haut à Mons, où résidait Morillon, que tout serait perdu si l'on ne faisait sortir le comte du pays « ou plustost de la vie. » (Strada, t. II, p. 203; Haræus, *Annales*, t. II, p. 331.)

[5] Adrien de Gomicourt. Voy. t. V, p. 67.

ne l'at voulu charger de lettres, me suis-je contenté donner les miennes au dict Balbani, qui est tenu pour diligent.

J'ay, le 12 du passé, respondu aux lettres de V^tre Ill^me S^rie des 6 et 8 et à deux du 9 de jung, que j'ay envoié au secrétaire Vasseur [1], mais je craindz qu'elles ne seront encores envoié pour les continuelz empeschementz survenuz à Son Excellence, par la venue du duc d'Anjou, qui arriva devant Cambray le 17 du mois passé, plus tost et avec plus grandes forces que l'on ne l'avoit attendu; si mal est-on servi d'espies.

V^tre Ill^me S^rie aurat entendu le revictaillement de Cambray, contre ce qu'il ne s'est peult faire aultre chose, puisque nous n'estions bastans pour l'empescher; si n'heussions voulu hasarder si peu de force qu'avions, et conséquamment tout le pays, où il y at encores beaucop d'estranges humeurs. Le magistrat de ceste ville at emprisonné plusieurs notables bourgeois pour ce qu'ilz blamoient la réconciliation, disants que c'estoit la ruyne du pays, et que mourerions de fain, d'aultant que désià tout ce commenchoit à renchérir, vin, sel, bure, fromaige, chair; mais le dict magistrat y at pourveu, et puni les dicts séditieux par prison, voiages, et en la boursse. L'on les debvroit bannir ou confiner en aultres villes pour quelque temps; ilz ont dit pour leur excuse que le duc d'Arschot, Villerval [2] et Fresin [3] n'en ont moings dit, et je croy qu'ilz dient vray; aiant 17 (M. de Lalaing) esté vers plusieurs en habit desguisé, mesmes vers 46 (Morillon) pour asseillir comme le jeu leur plaisoit; mais il le lessa retourner aussi saige comme il estoit venu. Les 102 (inconnus) parlent aussi beaucop, et mesmes de Fresin.

Les François ont aussi prins Chastel en Cambresiz par appoinctement, après avoir perdu en deux assaulx plus de 300 hommes; mais ny Monseigneur [4] ny Inchy [5] qu'il at faict du conseil de guerre, ont tenu leur capitu-

[1] François le Vasseur, secrétaire du Conseil d'État, souvent cité dans les volumes précédents.

[2] François d'Ongnyes, seigneur de Willerval, souvent cité.

[3] Charles de Gavre, s^r de Fresin, après avoir pris le parti des insurgés, et envoyé à ce titre au duc d'Anjou, embrassa celui de Philippe II, et négocia avec les États de Hainaut. Voy. *Mémoires anonymes*, t. II, p. 117; t IV, pp. 103, etc.

[4] Le duc d'Anjou.

[5] On lit à ce sujet dans Strada (t. II, p. 201) : quand on eut aperçu qu'il (le duc d'Alençon) faisait sortir les Wallons de la citadelle, et qu'on y mit garnison française, la joye se refroidit.

lation, ayant prins prisonniers les chiefz et despouillé les soldatz (que debvoient sortir corps et biens saulfz, avec enseignes desploiez), jusqu'à la chemise. L'on se plainct qu'ilz se sont trop tost renduz, que la bresche n'estoit souffisante, et que l'on estoit après pour les secourir. Eulx dient le contraire, et que l'on ne leur at envoié aulcunes nouvelles ny confort. Les François y ont miz deux régimentz d'infanterie qu'ilz ont retirez depuis en partie, aiantz envoié en leur lieu les piedtons et chevaulx que Inchy avoit soubstraict au Roy et retenu en la citadelle et ville de Cambray, lesquelz les dicts François appellent traictres comme ilz font le dict Inchy, qui est bien paié selon ses mérites, et d'une duché de Chasteau-Tierry et conté d'Oisy en pappier, et l'at tiré Mgr hors de la citadelle contre ce qu'il avoit capitulé et signé avec luy, disant qu'il at besoing de sa persone près de luy; et quant il tient conseil, le dict Inchy promène devant la chambre; mais l'on luy promect qu'il sera gouverneur d'Anjou. Cependant il se veoid privé de son bien, et vilipendé des propres François. C'est bien loing d'estre gouverneur d'Artois, ce que l'on luy avoit promis, aiant cuidé que à la venue de Mgr, les villes trambleroient.

Le mesme peult attendre le séneschal [1] qui s'est fort résiouy du succès de Mgr, et sur cest espoir at miz nouvel magistrat et officiers à St-Amand, de ceulx que de voz terres sont réfugiéz à Tournay. Mais quant il aurat entendu que Mgr s'est retiré avec la cavallerie, entre laquelle se sont trouvez les bendes d'ordonnance du Roy, il serat esbahi. L'on dit que ses piedtons se sont retirez du costel de Gravelinghes, pour s'aller joindre avec les Flamengs que sont venuz dechà Lille avec mil chevaulx et 3,000 piedtons, que sont touttes les forces qu'ilz ont encores retiré de leurs garnisons mesmes de Frise, où Verdugo vad grand chemin, et l'heut faict dadvantaige s'il ne fut esté traversé de Mansfeld et Carolus [2] qui ont aussi faict le mesme, comme m'at dict Pamele, à l'endroit des Allemands vers lesquelz Billi et Louis de Nassau n'ont poinct exploicté grand chose. Si tost que Son Excellence fut adverti que les Flamengs s'estoient tant advanché, il y est allé avec son camp, mais ilz ne l'ont attendu, et comme il retournoit hier, les nouvelles luy vindrent de la surprinse que ceulx de Tournay ont faict hier

[1] Robert de Melun, marquis de Richebourg, sénéchal héréditaire de Hainaut.

[2] Charles de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest.

au matin de la ville de St-Ghislain, qu'est fort importante pour ceste ville, Valenchiennes et Condé, et d'une très forte situation entre des maretz inaccessibles pour les eauz en hiver. Ilz y ont trouvé ung très grand butin, car l'abbé n'avoit rien saulvé, et tout les villaiges voisins y avoient saulfvé leur milleur, qu'est tout emporté jusques aux lettreaiges : ce sont les trahisons des bons patriotes. L'on at cloz la dicte ville sur le disner, et y sont allé les Allemandz que sont environ six ou sept compaignies bien armés, mais peu voluntairez, et viegnent trois jours après la bataille. Si Son Excellence les heut heu avec 400 chevaulx, que, quoy qu'il ayt sceu escripre, sont estez retenus du costel de Lucembourch, Son Excellence heut empesché la prinse de Cambrésiz, que les François fortifient en diligence. Mais le bon prince s'est trouvé bien esbahi, ne trouvant près de soy que environ 2,200 chevaulx et de piedtons guerre dadvantaige, au lieu que Sa Majesté paie 40.000 paiez [1]. Si l'on ne chastoie les larrons de capitaines et quelque signalez, ce sera tous les jours à faire. Celluy qui at heu en gouvernement St-Ghislein, et qui fut hier prins en ceste ville où il avait gaudi passez trois jours, habandonnant St-Ghislein aux traitres, dont l'on s'est doubté longtemps (mais Monsr de Lallaing l'at porté), n'at heu honte de faire passer aultant de paisantz voisins, que vont tous comme soldatz, qu'il avoit de genz siens; ce que fut descouvert par le commissaire des monstres Rodondo, qui les somma soubz peine de la hart, que ceulx que n'avoient faict serment et n'estoient à gaiges heussent à se retirer, ce que feirent les dicts paisantz; et telz faictz demeurent impuniz [2].

L'on mène l'artillerie de Valenchiennes et d'ici contre le dict St-Ghislein. Son Excellence est au chasteau de Boussut. Il fault icy estre sur ses gardes, car il n'y at faulte de traictres et d'intelligences.

Le Conte de Mansfeld est venu avec son fils le Conte Charles, avant que les François arrivèrent à Cambray. Aussi est venu le Baron de Chevrau [3], mais quelque peu de gens que aions, si ne gouste-on encores la venue des Bourguignons qu'il tenoit prestz, moings d'Italiens et Espaignolz, et l'on

[1] Le peu de troupes dont Alexandre de Parme disposait, l'obligea à se retirer et à laisser le champ libre aux Français. (Strada, t. II, p. 200.)

[2] Voy. au sujet des vols commis par les officiers espagnols les *Mémoires de Renon de France*, t. III, p. 225.

[3] Henri de Vienne, baron de Chevraulx.

se fie aux François. que sont entre noz trouppes, estant le gouverneur de Condé Lorrain, que ne vault guerre moings, et y polroit bien advenir le mesme que à St-Ghislein. Je craindz pareillement la ville d'Alost, que at envoié son député au camp, et m'ont prié les adsister, comme j'ay faict. Ilz ont ung grand yvroigne pour gouverneur, et ont ung capitaine et compaignie fort suspectz, que l'Oranger se pourvante avoir à son commandement. Il y at deux ans et demi qu'ilz y sont en garnison, laquelle si l'on ne renouvelle là, à Louvain et aultrepart, noz perdrons nos villes, l'une devant et l'aultre après. Je l'ay remonstré plus d'une fois, encores que ce ne soit de ma proffession; j'ay heu bonnes paroles mais sans effect.

J'entendz que ne debvons attendre que le Duc Fernande Bavière face la levée de 2^m^ chevaulx qu'il avoit promis de faire. Plusieurs ont regretté que l'on n'at employé le duc Erich de Brunswick qui les at présenté, et des piedtons; car si cela se fut faict, le François se fut bien gardé de venir, car Son Excellence l'at dit plus d'une fois. L'on donne quelque charge de chevaulx au Conte d'Arembergh e qui durant ces guerres ne s'est jamais bougé, et au conte Charles de Mansfeld, que son père désire veoir asseuré de son gouvernement de Lucembourch.

Ceulx de Tournay ont prins depuis peu de jours le fort de Warquoing, qu'est sur la rivière, que leur rendit le capitaine qui estoit François, lesquelz, si l'on ne casse, ilz noz feront encores mainte venne [1]; et le dict Warquoing [2] ne se recouvrerat si tost, comme le chasteau de Rongi, qu'avoit esté prins par force, et at quasi cousté la vie à Mr de Montigny [3] qui se harsarde par trop, et heut la joue touchée du vent et pouldre d'ung Vallon. Mondragon est aussi au camp, mais je n'entendz poinct que luy ou Billi [4] entrent au conseil de la guerre. 1 (inconnu) et Vasseur [5] sont par trop opiniatres.

Puisque le François s'est advanché de surprendre si violentement les lettres de l'ambassadeur de nostre Roy, l'on peult veoir comme l'on en est. Aussi l'on tient icy pour certain que ce que Alençon faict, est par l'enhort

[1] *Venne*, peur, inquiétudes.

[2] Warcoing était défendu par trente hommes.

[3] Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, dont la biographie est publiée dans Diegerick et Kervyn de Volkaersbeke, *Documents inédits*, t. I, p. 62.

[4] Gaspard de Robles, s^r^ de Billi ou Billy, souvent cité.

[5] François le Vasseur, secrétaire du Conseil d'État, souvent cité.

de la Royne mère, et du sceu du Roy son frère; car leurs propres gens dient que ceste feste n'at poinct cousté à Mgr 3,000 escus, et qu'il y at heu altercation entre les gens de guerre pour ce qu'ilz n'estoient paiez, et que le dict Alençon est encores près de Chastelet, et qu'il at encores quelque trouppes à l'entour de Reyms; je craindz que ce de St-Ghislein luy donne envie de retourner.

Je ne sçay si les Hollandois, que sont estez en Portugal, seront bien venu à l'Orangier ou non; mais je tiens que par les bien traicter, l'on gaignerat peu sur eulx. Ilz donneront belles paroles, et feront leur prouffit du bon traictement, comme ceulx qui sont désireux du gaing. Cependant les Hollandois et Zélandois ont publicquement et avec grande cérémonie, rompu et cassé les seelz du Roy, le renoncé et abjuré, prendantz pour seigneur le malheureux et rebelle prince d'Orange. Le mesme craindt-on d'Harnem [1] et de toutte la Geldre. Si l'on heut mieulx traicté ceulx de Breda, Venlo, Campen, Zwolle, Deventer avec Nienmeghe bransloient. L'avarice de nos capitaines est insatiable et noz ruinera [2].

Il n'est à croire quelz infâmes injures les enraigez Gantois publient contre nostre bon Roy; il est impossible que cela demeure sans chastoy. J'envoie à Vtre Illme Srie ung billet venant d'Anvers, que m'at faict tenir le Sr Castillo [3]; certes ce sont choses horrendes que véons en nostre temps. L'on dict que les Brucellois ont receu pour prince héréditaire avec les Gantois le dict Alençon; mais ilz supparlent [4] que ne luy ny ses gens ne viendront en leurs villes, que sont actes contraires. Ce sont les artifices du dict Orangier, qui, quelque samblant qu'il face, ne les demande près, et je tiens que c'est pour cela qu'il se faict jurer en Hollande et Brabant. L'on dit que le dict Anjou s'attendoit d'estre adsisté d'argent des États rebelles, et que eulx au contraire attendoient argent de luy, et que cela at esté cause qu'il s'est retiré.

Le Roy de France at envoié au prince ung aultre babbillart, qu'est son

[1] *Harnem*, Arnhem.

[2] La conduite des Espagnols à Deventer est racontée en détail par Renon de France, dans le t. III, p. 260 de ses *Mémoires*.

[3] Alonso Del Castillo, capitaine au service d'Alexandre de Parme, dont la notice est publiée dans le t. LXXIV, p. 415, des *Documentos inéditos*.

[4] *Supparlent*, ajoutent.

maistre d'hostel appellé Mr de Monmorin, qu'est près de Son Excellence [1].

Vtre Illme Srie n'at peu faict d'avoir procuré qu'il noz soit esté envoié si grande somme. L'on se plainct qu'elle est arrivé si tard, que les Allemandz en ont mangé une si grande partie, qui s'amutinent encores à tous boultz de champ; et que Madame en at heu 90m écus; et dient aulcuns, comme le duc d'Arschot, Villerval et aultres, que c'est mostarde après disner : ce que n'est bien parler, car doibs que l'on at heu les lettres de cheange, l'on estoit asseuré et se povoit faire levée. Dieu doint que les flottes des Indes puissent tost et seurement arriver, et que l'on puisse faire pour le printemps une, veoir deux puissantes armées, affin de faire une fin à ceste malheureuse guerre : aultrement noz sumes rotiz à petit feug, et allons plus perdantz que gaignantz. Ceste saison est passé, noz allons contre les courtz jours, et les pluies viendront après la grande seicheresse qu'il at faict tout l'esté; et je craindz que St-Ghislein noz donnera de l'ouvraige, au lieu que debvions gaigner Tournay, ou Brucelles; noz sumes estez trop entretenuz devant Cambray, où avons perdu tout nostre temps sans rien faire.

Il y aurat icy grande brigue pour l'ordre : aussi ilz ne furent jamais si bonnes nopces que chacun fut content.

Puis que le Duc de Medina [2] vad pour asseurer les flottes que viegnent des Indes, ce sera tard avant qu'il puisse faire quelque diversion contre les François, que je craindz ne se contenterat à tant. Bien est vray que le désespoir qu'il at d'estre receu au pays ainsi que luy avoit esté promis, et que le dict Orangier aime mieulx pour soy, le desgoustera fort.

Je ne suis poinct marri d'avoir donné la response à Mr de Thoraise telle que je dictz par mes aultres; car m'estant venu dire Mr de Gastel l'adieu, j'ay entendu que Son Excellence (laquelle il me dit l'on traicte maintenant d'Altèse) l'envoie visiter de sa part l'Impératrice en Italie : comme faict pour Madame, Aldobrandino; et passeront de là oultre en Espaigne, où le dict Sr de Gastel [3] at fort bonne envie de baiser les mains à Vtre Illme Srie, m'aiant de rechief bien instamment requis l'asseurer du désir qu'il at de luy estre à

[1] Hector de Montmorin remplit plusieurs missions diplomatiques à l'étranger. Voy. à ce sujet le comte de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III.

[2] Alfonse de Guzman, duc de Medina Sidonia, amiral de la flotte invincible. Voy. sa notice dans le t. LXXIV, p. 357, des *Documentos inéditos*.

[3] Jean Marmier, sr de Gastel. Voy. t. VII, p. 156.

jamais très humble serviteur. Il est icy tenu pour saige gentilhomme et vaillant de sa personne, et est bien voulu du Prince.

Les Liégeois se commenchent à fascher de leur évesque, et sur tout les ecclésiasticques se repentir de leur élection. Il tient une fierté barbare, que si le dom prévost, le doien ou archidiacre Levinus, que sont cause de sa promotion, le viegnent veoir, il les lesse proumener deux ou trois heures devant sa chambre. Aussi ilz n'y vont plus, et pour éviter la mauvaise grâce qu'il at acquiz en cecy, il donne maintenant audience deux fois la sepmaine. Il se lesse gouverner d'ung qui n'est d'aulcune valeur. L'on dit que le dict évesque est grand alcimiste. L'on verrat comme il se comportera avec Mansfeld, qui à raison de son gouvernement, faict la guerre à tous ses voisins, mesmes à l'électeur de Trèves, de Couloigne, et plusieurs grandz abbez, dont Pamele m'at faict plusieurs plaintifz, et du grand tour qu'il at faict faire aux Allemands, affin qu'ilz ne passissent par Viande [1].

Il vad fort bien que la navière françoise, au lieu de prendre, soit esté prise. Ad ce que dit Richardot, le prince n'est content de la résolution du Roy, et pour ce s'envoie Aldobrandino; dont plusieurs font très mal leur prouffit, et non sans cause, estant à craindre que le Roy en fin se fachera, et avec très grande raison, car il doibt estre obéy [2].

Mr Richardot est venu icy du camp pour s'équipper, se veuillant Son Excellence servir de luy, disant qu'il lesse icy Mr d'Assonville pour l'emploier aux occurrences : aussi ne il s'acquicta fort bien, saichant la prinse de St-Ghislein, faisant prendre le capitaine qui estoit icy gaudissant, feit apprester l'artillerie et munitions, et aller gens pour garder certains pontz et passaiges; et feict aultres offices, tant vers le magistrat que aultres pour la bonne garde de ceste ville, que emporte tant.

[1] Le portrait d'Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége, tel que Morillon le dépeint, est exagéré. Ce prélat avait de grands défauts et de brillantes qualités. Il n'aimait pas les déprédations commises dans ses états par la soldatesque espagnole; il sut les réprimer avec vigueur. Quant à ses goûts de grand alchimiste, ils semblent se réduire aux relations qu'il entretenait avec deux astronomes, Gérard Stempel et Adrien Zelst, qui rédigèrent, sous ses auspices, un traité intitulé : *Utriusque astrolabii fabrica et usus*. Il cultiva aussi la chimie que lui enseigna Gherinx, son médecin. Au XVIe siècle, l'astronomie était souvent confondue avec l'astrologie, et la chimie avec l'alchimie.

[2] Selon Morillon (lettre de même date, *ibid.*, p. 75) « le différent des deux est icy fort bien cognu, et n'en faict-on que rire. C'est une merveille qu'estant tous deux d'une mesme humeur, ils s'accordent si mal..... »

Ceulx de la ville d'Arras ont demandé à Son Excellence deux enseignez d'infanterie bien completz, et aultant de cavallerie : elle leur at respondu qu'il n'estoit besoing, puis que les François se retiroient. Mais elle at lessé une compaignie de chevaulx à Valenchiennes, ce qu'est de besoing; et encores la tiens-je peu asseurée avec tout cela. L'on est mal édifié icy que Madame de Lallaing y retire les meubles qu'elle avoit en ceste ville.

J'espère que l'on cheangera de bref la garnison d'Alost, et s'il ne se faict et tost, je la tiens pour perdue. Le mesme se doibt faire à Louvain, qu'est fort menacée des garnisons voisines et ennemies, comme Brucelles, Diest, Lire, Vilvorde et Malines.

(*P. S.*) Monsr de Montigny est parti pour recouvrer Warquoing, et Mr de Rassenghien pour recouvrer le chasteau de Quesnoy près de Lille.

CXXXII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse no 1736.)

Namur, le 11 septembre 1581.

Sene viene hora in Corte Monsr di Gaste et per conoscerlo molto zeloso al servitio di Sua Maestà et meritevole d'ogni bene, mi è parso accompagnarlo con questa mia et pregar V. S. Illma contentarsi di haverlo in sua buona raccomandattione con favorirlo in tutte le sue occorrentie, et particolarmente in una trata di sali che egli desidera havere in Borgogna, come à pieno egli informerà V. S. Illma, alla quale restarò io con grandissimo obbligo di quanto à favore di esso Gaste farà perche veramente le desidero ogni avanzamento et satisfattione con, che faccio per hora fine.

CXXXII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse recommande au prélat Monsieur de Gastel, un ancien et dévoué serviteur de Sa Majesté, qui se rend à la Cour de Madrid pour solliciter du Roi une concession de saline en Bourgogne.

CXXXIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 215.)

Namur, le 13 septembre 1581.

Alli v del presente scrissi a V. S. Illma brevemente, avvisandoli la ricevuta delle sue lettere et l'arrivo qua dell' Aldobrandino, che fù alli 18 del passado; et hora facendo risposta à dette sue lettere, che la più fresca è di 7 d'agosto, diro, che con infinita mia contentezza ho inteso il buono stato di salute in che V. S. Illma si ritrovava. Piacerà à Dio farmi di continuo havere simil nuove, il che desidero quanto desiderar se possa, et la prego a farmene avvisare con tutti le occasioni. Intanto la ringratio grandemente delli avvisi che si è compiaciuta darmi, et in particolare della buona salute di Sua Maestà, laquale Iddio prosperamente quel lungo tempo conservi, che tutta la christianità ha di bisogno, et io desidero; et molto approposito sarebbe per ogni rispetto, che li affari di Portugallo fussino intieramente accomodati, et posti in quel buon ordine che si ricerca, et che doverria Sua Maestà procurar di fare avanti la sua partita di quel Regno, si come V. S. Illma prudentemente avverte. Et mi sarà di sommo contento che lei mi facerà avvisata di quanto di più intorno a questo materia andera succedendo.

Mi ha riferto l'Aldobrandino della amorevolezza è affettione con che V. S. Illma si dimostra in tutte le cose mie, che si bene non mi è nuovo, et devendomi lei molto più per l'ardentissimo desiderio che tengo di farli ogni piacere, li sendo nondimeno le debite gratie, et la prego à continuare en tutto quello che potrà occorrere alla giornata, di che haverà notitia et dall' Aldobrandino et da Samaniego, che ambi tengono da me commissione, di far sempre ricapito da V. S. Illma; mi persuado che a quest' hora la speditione del regio assenso, per vender il Sr Duca mio le terre che tiene in Regno, sia spedita conforme à che si è supplicato, et quando ciò non fussi resti V. S. Illma servita operare si faccia subito.

La congiura del Conte Claudio Landi tengo avviso che ogni giorno si chiarisce davantaggio, et si conferma, come credo ne sarà V. S. Illma informata dal cavalliere Biondo; et pero havera Sua Maestà giustissima causa di farne il risentimento et dimostratione che seli è supplicato per parte di Sua Eccellenza. Edio, per li rispetti che ho scritto, lo desidero molto; onde prego V. S. Illma a tener la mano che ciò segua, che tutti li harano grandissime obligo. Li mando con questa il dupplicato de quanto li scrissi alli x di juglio, et copia delli doi sommarii intorno alle cose de Borgogna. Mi sarà carissimo intendere haver in cio sattisfatto à Sua Maestà et parimente V. S. Illma, che li piacerà avvisarmelo. Del soccorso di Cambray et di quanto è seguito di poi nè havera lei raguaglio per lettere del Principe, mio figlio; et del termine in che restono le cose di quà, daver lo potra intendere dall' Aldobrandino, che n'è informato, et ogn'altra cosa che li potrei scriver io, onde a lui rimettendomi fo per hora fine.

CXXXIII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse a écrit le 5 courant au Cardinal pour lui accuser la réception de ses lettres et lui annoncer qu'Aldobrandino est arrivé à Namur le 18 du mois dernier.

Elle a été heureuse d'apprendre que Sa Majesté et Sa Seigneurie se portent bien.

Elle espère que le Roi ne quittera pas le Portugal avant d'avoir arrangé les affaires de ce pays.

Elle a appris une fois de plus par Aldobrandino comme par Samaniego avec quel zèle le Cardinal soutient ses intérêts à la Cour. Elle en remercie vivement Son Éminence.

Elle espère que le Roi a expédié au Duc de Parme l'autorisation de vendre ses biens de Naples. Si toutefois cette autorisation n'était pas encore envoyée, elle compte sur les bons offices de Sa Seigneurie pour en hâter l'envoi.

Elle a reçu l'avis que l'instruction du complot Landi avançait tous les jours. Le cavalier Biondi en aura informé Sa Majesté, et elle ne doute pas que Son Éminence ne tienne la main à la prompte conclusion de cette affaire.

Avec la présente elle envoie au Cardinal le duplicata de sa lettre du 10 juillet et la copie des deux *sommaires* touchant les affaires de Bourgogne.

Le Prince de Parme aura instruit Sa Seigneurie des suites de l'expédition tentée par le Duc d'Alençon pour secourir Cambrai. Le Prince aura également tenu le Cardinal au courant de l'état des affaires dans les Pays-Bas. Au reste Son Éminence apprendra tout d'Aldobrandino qui sait à quoi s'en tenir.

CXXXIV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 217.)

Namur, le 13 septembre 1581.

Scrivo a V. S. Illma, con una altra mia lettera, che pur porta l'Aldobrandino, quello che mi occorre, et qui solamente li dirò, che havendo inteso per la lettera che di Sua Maestà mi hà recato esso Aldobrandino, et dalla sua voce intessa, come di nuovo la Maestà Sua comandava, che insieme con il Principe, mio figlio, mi incaricasse di questo governo, nel modo et forma che con più et diverse sue lettere hà comandato. Non posso dire altro in risposta, che il medesimo che feci con la mia de XVI di maggio, et che a

V. S. Illma parimente avisai, che come si può vedere et lei ricordare, fù in sustantia, che sono et sarò perpetuamente pronta ad obedire et servire a Sua Maestà. Impero, ne il suo comandamento, ne la mia volontà, può havere questa volta effetto, poiche il Principe, mio figlio, persiste tuttavia et stà più che mai duro, in non volere il carico diviso, ne me in sua compagnia; cosa che sino al anima me incresce, et dole, per diversi rispetti, et principalmente per il disgusto che mi persuado ne sentirà la Maestà Sua, la quale con prestezza deve pigliare quella risolutione che più conveniente. et meglio li parerà; che hor mai può esser ben chiara, che non accade più trattare di dividere questo governo, con el Principe, mio figlio, per le cause che V. S. Illma intenderà dal Aldobrandino, che ultimamente le ho trattato, et ne è informatissimo. Per il che venirà lei al vero in congnitione, di quanta ragione tiene di haverme compasione, come mi significa con una sua lettera di XX di giugno, et quanto per ciò è obligata, come tanto amico et Signore mio, à procurare et tenere la mano, che io esca di questo travaglio, et afflittione intollerabile. Di che la prego con tutto l'affetto del animo, et sopra tutto à fare opera che Sua Maestà mi dia bona licentia per che mene torni a mia casa, conforme a che nello supplico; et che V. S. Illma vedrà per la copia della lettera che a Sua Maestà scrivo, et và qui inclusa. Et in cio mi persuado non deva essere dificultà; poiche di questa maniera non è servitio di Sua Maesta; ma mi pare esserli inutile, et di spesa, come V. S. Illma con la sua prudentia puo comprendere, nella cui bontà et amorevolezza confido che per mio benefitio, et quiete deva fare tutti quelli boni offitii che giustamente giudicarà approposito, poi che in ciò concorre il servitio della Maestà Sua, et rimettendomi a quel di più che li dirà l'Aldobrandino, farò per hora fine.

CXXXIV.

RÉSUMÉ.

Tout ce qui la concerne, la Duchesse l'expose au Cardinal dans une autre lettre que lui transmettra Aldobrandino. Elle rapportera ici seulement ce que Sa Majesté lui

a écrit et ce qu'Aldobrandino lui a dit, c'est-à-dire que la volonté royale est derechef que la Duchesse partage le pouvoir avec le Prince, son fils, dans les conditions déjà indiquées à plusieurs reprises. Elle ne peut répondre autre chose que ce qu'elle a déclaré dans sa lettre du 16 mai et fait connaître à Sa Seigneurie, à savoir qu'elle est et sera toujours prête à obéir au Roi. Mais sa bonne volonté à elle est sans effet, puisque le Prince s'obstine malgré tout. Il persiste plus que jamais dans son refus de partager le gouvernement des Pays-Bas, même avec sa mère. Elle en est profondément désolée à tous égards, et surtout parce qu'elle sent combien le Roi en doit être froissé. Que Sa Majesté prenne donc promptement la résolution qui lui paraitra la meilleure; mais il est clair aujourd'hui qu'il ne peut plus s'agir de partager le pouvoir entre elle et son fils. Sa Seigneurie l'entendra d'Aldobrandino, avec qui la Duchesse en a conféré et qui est au courant de toute l'affaire. Son Éminence saura une fois de plus par le dit Aldobrandino combien Elle a raison d'avoir pitié de la Duchesse, comme Elle le lui témoigne du reste par sa lettre du 20 juin dernier. Le Cardinal comprendra à quel point il est moralement obligé de chercher à la tirer de cette situation intolérable. Elle compte donc sur lui pour obtenir de Sa Majesté l'autorisation de retourner en Italie, comme elle le demande au Roi par sa lettre, dont copie ci jointe. Sa présence dans les Pays-Bas est devenue une dépense inutile pour Sa Majesté. Elle s'en remet enfin à Aldobrandino pour l'expliquer à Son Illustrissime Seigneurie.

CXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Madrid, le 13 septembre 1581.

Madame, S'estant detenu prisonnier Jehan del Castillo, entre ses papiers s'est trouvée une lettre close de Vostre Altèze pour moy, qu'il ne m'avoit pas délivré, du VIII de jullet, par laquelle elle me recommandoit le colonel Verdugo [1]. Je l'ay faict incontinant veoir au conseil, où l'on m'a informé que

[1] Francisco Verdugo, qui servait depuis longtemps dans l'armée espagnole aux Pays-Bas.

Sa Majesté luy ayant faict mercède, pour ses services, de cinq cens ducatz de pension au royaulme de Naples; retournant une aultre foys, Antonio Perez envoya ung sien billet en la chancellerie, disant par icelluy, que Sa Majesté luy faict mercède de cinq cens ducatz, et que l'on luy en fit le dépesche; dont faisant instance, l'on luy mit difficulté, prétendant Francesco Fernandès de Lievana [1], que présidoit au conseil, le siège vacant, qu'il en eust jà heu le dépesche; et demanda l'on audit Antonio Perez si Sa Majesté entendoit qu'il deut avoir aultres cinq cens escuz, oultre les précédentz. Ce que ledit Antonio Perez ne voulu prandre à sa charge de déclarer, et que pourtant l'on en consulta Sa Majesté, pour sçavoir sa voulenté; que déclara que son intention fut, qu'il eust cinq cens escuz en tout. En quoy l'on ne luy faict difficulté. Cecy est passé devant que je vinsse au conseil; et ceulx dudit conseil, qu'en estoient alors, m'afferment qu'ilz sont en opinion qu'il aye voulu en ce tromper Sa Majesté; ny, sans son ordonnance expresse, pouvons-nous faire changement à sa déclaration. L'on pourroit veoir si après le succès des affaires de Frise, rementorant nouveaulx services, Sa Majesté se contentera de luy accroistre la rente jusques à la somme qu'il prétend, dont il m'a semblé debvoir donner si particulier compte, à Vostredite Altèze, afin qu'elle sçache ce que passe, et que sur ce il luy plaise me commander son bon plaisir.

CXXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 221, 222.)

Madrid, le 15 septembre 1581.

Madame, Monsr le Prince de Parme donne compte particulier par ses despesches de sa retraicte près de Bouchain et de celle qu'il ha faict devers

[1] Le docteur Francisco Fernandez de Lievana figure dans les « Advertimientos cerca la distribucion de los memoriales, cartas, y otros papeles que se dan a S. M. por su mandato se remiten a sus tribunales on ministros, » publiées dans *l'Espagne au XVIe et au XVIIe siècle*, par M. Morel-Fatio, p. 216.

Valenciennes, qu'a semblé estre fort bien et prudentment faict et qu'il s'y est gouverné en bon gouverneur et grand guerrier, ny ne se pouvoit faire plus prudentment, comme aussi se louhe grandement et la response qu'il a baillé au Sr de Bellièvre [1], et la résolution qu'il avoit prinse pour, actendant l'assemblée de ses forces, coustoier l'ennemy, se lougeant tousjours à propos et seurement pour prendre les occasions de l'endommaiger et empescher ses desseings.

Ce fut ung fort bon et important exploit la prinse du visconte de Thauraine et de sa suyte [2], ny se doibt donner peine du revictuaillement de Cambray, actendu qu'il fust esté impossible tenir la ville serrée et combaptre l'ennemy, qu'avoit trois fois plus de forces; et si d'icy l'on eut envoyé les provisions à temps, et non par la voye de Lyon, dont j'avois préadverty qu'il ne se fit, et où une bonne partie des deniers sont estez entretenuz industrieusement quelque temps, ledit Seigneur Prince eust heu ses forces prestes pour combaptre ledit ennemy devant son arrivée à Cambray : ny ne se peult dire peine perdue d'avoir tenu si longuement ledit Cambray serré, puisque cela ha servy pour empescher le dommaige que aultrement en eussent receu les pays d'Artois et d'Hénault; pouvant Vostre Altèze demeurer asseurée que ledit Seigneur Prince ha en cecy gaigné grand honneur et réputation. Et espère que ayant ses forces joinctes, il fera repentir le duc d'Alençon de sa témérité, lequel n'a pas armée que vraysemblablement puisse demeurer longuement entière en campaigne. Et si le colonel Verdugo faict quelque bon exploit en Frise, comme l'on espère, cela pourra grandement ayder à noz affaires.

Sa Majesté se porte fort bien et continue d'employer Monsr l'Archiduc [3] le Cardinal aux affaires de Portugal, qui donne opinion qu'il y demeurera pour gouverneur, et que tant plus tost pourrons nous espérer le retour de

[1] Pompone de Bellièvre, chancelier de France et sr de Grignon, né à Lyon en 1539, mort le 7 septembre 1607. Voy. Moreri, *Dictionnaire historique*.

[2] Henri de la Tour, vicomte de Turenne, né le 28 septembre 1555, avait embrassé la religion réformée et prit le parti des Huguenots. En avril 1581, dans un combat livré près de Cambrai, Turenne fut pris par les Espagnols. Il avait été souvent question de l'échanger, ainsi que de La Noue, contre le comte d'Egmont et le seigneur de Champagney. Turenne ne recouvrit sa liberté qu'en 1584. (Voy. Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents inédits*, t. II, pp. 348, 350.)

[3] L'archiduc Albert d'Autriche.

Sa Majesté, qu'est fort contente, et avec grande raison, de l'arrivée de trois galions venuz fort riches des Indes orientales de Portugal, que demeurent paisibles pour Sa Majesté, s'estimant ce qu'ilz portent à trois milions d'or; et jà sont entrez en Lisbonne, nous ayant tenuz ung temps en peine, pour ce que, après avoir esté descouvertz par les calmes, les courantz les avoient eslongnez hors de vue; chose que nous tenoit en la peine que Vostre Altèze peult penser, nous imaginans ce qu'en pourroit estre succédé.

D'aultre part viennent vers Séville quarante-trois navières de la nouvelle Espaigne, du Peru et de St-Domingo que portent six milions; cecy servira pour ayder aux provisions lesquelles je sollicite tant que je puis, et mesmes qu'elles sortent tost, pour éviter les désordres qu'à faulte de ce pourroient succéder.

Nous somes encoirres actendans quel deseing pouldra prendre Luchaly, et aussi la venue de l'Impératrice et de noz galères d'Italie, et l'infanterie espagnole qui vont sur icelles. Les apparences sont que les emprinses dudit Luchaly seront par terre contre le Roy de Fez, ayant faict grande provision de mulets et chameaulx pour pourter le bagage et victuailles; et l'on entend qu'il n'actend aultre chose que la responce du Turc sur l'ambassade dudit Roy de Fez, que rencontra ledit Luchaly, que changeant de bapteau, fit passer oultre l'ambassade à Constantinople et le présent. Et aussi actend-il la responce que ledit Roy de Fez fera à la sommation qu'il luy a faict faire, lequel Roy de Fez s'appreste aussy pour se deffendre, et l'on verra quel en sera le succès.

Par lettres que viennent maintenant de Rome, l'on entend que Sa Saintеté se porte mieux.....

Je n'oblieray de procurer que au duc d'Ossuna (que je ne sçay quand il partira, tant sont ces gens longs et tardifz en toutes choses) l'on recommande fort expressément la signora Donna Joanna [1], laquelle je vouldroie que Sa Majesté fit venir par deçà, où il n'y a fautte de bons et principaulx monastères, mesmes celluy des Holgues de Bourgos [2], où sont religieuses parentes aux principaulx Seigneurs d'Espaigne; et y ay congneu abbesse

[1] Cette fille de Don Juan d'Autriche et d'une concubine nommée Diane Phalange, épousa le prince de Butera et mourut en 1630.

[2] Le monastère royal de las Huelgas, près de Burgos, fut fondé par Alphonse VIII, roi de Castille et de Léon, vers la fin du XIIe siècle. (Voy. son histoire dans Modoz, *Diccionario geografico*, t. IV, p. 570.)

celle que l'on disoit l'excellente fille du Roy Catholique Ferdinande, de glorieuse mémoire [1], oyres que à la vérité il me semble qu'elle seroit plus propre pour le monde que pour monastère, et qu'elle pourroit quelque jour venir à propos. Mais c'est un poinct qui se traictera mieux avec Sa Majesté en présence qu'en absence....

CXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A EMMANUEL-PHILIBERT, DUC DE SAVOIE.

(Archives de Turin, n° 1579.)

Madrid, le 17 septembre 1581.

Monsigneur, J'ay ce jourd'huy receu la lettre de Vostre Altèze, du XXVI de jullet, en recommandation de Monsieur le Cardinal de Vercelli [2], lequel sçait fort bien l'affection que je luy ay tousjours porté et le grand désir qu'en tout temps j'ay heu de luy faire service; en quoy je doibz, avec raison, estre tant plus prompt maintenant, pour veoir avec quelle affection Vostre Altèze me le recommande. Mais en ce à quoy il prétend de la protection de Castille, je me doubte qu'il arrivera tard, puisqu'il y a jà longtemps que Sa Majesté a esté sollicitée par aultres, et ha pièçà le billet entre ses mains de ceulx qui y ont prétendu après le décès du feu Cardinal Sforza. Par où je pense que Sa Majesté aura desjà faict détermination du choix de celluy qu'elle y vouldra employer. Toutesfois je ne fauldray de fort voulentiers représenter à Sa Majesté, de ma part, le désir de Vostredicte Altèze, laquelle me trouvera tousjours fort prompt en tout ce que je luy pourray faire service; recongnoissant l'obligation que je luy doibz [3].

[1] Marie, princesse de Madrigal, issue du roi Ferdinand et d'une biscayenne.
[2] Sans doute Guide Ferrerio, évêque de Vercelles en 1562, nommé cardinal en 1564, mort à Rome en 1585.
[3] Il existe une autre lettre du 22 septembre qui est la copie de celle-ci.

CXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 227.)

Madrid, le 29 septembre 1581.

Madame, Je n'ay pas beaucop à dire pour ce coup à Vostre Altèze, sinon que je luy puis confirmer les mesmes nouvelles de la bonne santé de Sa Majesté, que s'en vad visitant les lieux voisins à Lisbona et les fortifications que se font, vacant à donner ordre pour réformer en Portugal la justice qu'en avoit bien besoing. Don Lope de Figueroa est de retour à Lisbona, n'ayant peu arriver à la Tercera; aussi est de retour Valdes, que Sa Majesté incontinent qu'il fut arrivé, ha faict mectre prisonnier au chasteau. Je ne sçais pas encores pourquoy, mais je présuppose que l'on luy aura imputé quelque faulte des gens qu'il y ha perdu par mauvaise conduyte. L'on est encoires en opinion que l'Archiduc-Cardinal demeurera pour gouverneur dudit Portugal [1]. Luchaly est encoires à Alger et ne bouge; l'on est en opinion qu'il actendra la responce du Turcq devant que d'assaillir le Xariffe [2] qu'a envoyé un fort riche présent audit Turcq. Toutesfois ledit Xariffe sans se fier en ce, s'appreste à la deffense. Je vouldrois que ledit Luchaly fut bien loing, et me desplairoit que ses galères hivernassent si près de nous, si nous ne nous voulons résouldre à faire quelque chose de bon. Le Prince Jo.-Andrea Doria m'escript qu'il n'attendoit que l'infanterie espagnole de Milan pour les embarquer et passer en Espaigne. S'il se part devant que l'Impératrice arrive, je tiens qu'elle ne bougera de l'estat de Milan jusques en primptemps. Nous n'avons nulles lettres de Don Joan de Borgia, sinon sur son partement de Praga, et ne sçavons de son partement de Vienne aultre sinon que d'Auspurg l'on escript qu'elle en debvoit partir le 7e de ce mois, et tient l'on qu'elle n'a peu persuader à la Royne de France douhagière

[1] L'archiduc Albert d'Autriche.
[2] *Xariffe*, chérif.

de venir avec elle [1]; mais que dois Vienne elle retourneroit à Praga pour se retirer en une maison, dont elle pense faire ung cloistre. Toutesfois l'on estoit encoires après pour la persuader.

Je sollicite tant que je puis provision d'argent pour pardelà, dont l'on me donne espoir de quelque somme. Il me desplait que le marquis d'Alcaniz [2] se soit ainsy party sans rien faire, et que la controverse de la jurisdiction ne soit mieux entendue entre Sa Saincteté et Sa Majesté; car je crains ce qu'en pourroit succéder. Il faict icy, pour ung jour et une nuict, si grande pluye avec inondation de rivières telles que l'on en ha receu grand dommaige. J'entendz que le mesme soit advenu en Valence et successivement en plusieurs lieux d'Espaigne.

CXXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 81 et 82.)

Mons, le 3 octobre 1581.

Monseigneur, Je suis esté marry que mes deux derniers pacquetz seront arrivez ès mains de Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sg^{rie} en ung mesme temps, pour ce que la lecture en serat plus fascheuse; et pour ce ay-je différé faire aultres despesches, servant cestuy-ci seullement pour respondre aux lettres de Vostre Ill^{me} Sg^{rie} que sont du XIIIe et XVIIIe d'aoust, et pour luy faire part des nouvelles que passent icy. Je tiens aurez désja entendu du revictaillement de Cambray, que le Duc d'Anjou at faict à la barbe des nostres [3], et prins depuis

[1] Élisabeth d'Autriche, fille de Maximilien II, veuve de Charles IX, roi de France, et surnommée, par suite de son veuvage, la Reine Blanche. Elle mourut en 1592.

[2] Le marquis d'Alcañitz figure à la liste des Cortès de Castille. (Voy. DANVILA, *El poder civil en España*, t. V, p. 267.

[3] Le duc d'Anjou entra à Cambrai le 18 août 1581. (Voy. HARÆUS, *Annales*, t. II, p. 370.)

Cambrésiz; et at esté ung bon conseil de non rien hazarder de nostre costel, que fut esté pour perdre le pays. C'est une chose que at bien pesé à Son Ex^{ce} (que l'on traicte maintenant d'Altèze, que luy at esté déféré par noz Seigneurs, d'aultant que aulcuns d'entre eulx sont traictez d'Excellence); mais elle ne povoit faire aultre chose, trouvant si peu d'infanterie que, encoires que l'on les compte pour cincq régimentz, ne sont estez que de XV^{c} testes, que seroient XXX hommes pour enseigne; veoir il y at esté ung Aubigny, qui n'at heu que 350 testes en son régiment, lorsque la reveue s'en est faicte. Il s'excusoit sur ce qu'il y en avoit des absentz, des malades, et que aulcuns estoient allé à la picorée. C'est ainsi qu'ilz en usent quant on les prend au pied levé; et quant ilz sont préadvertiz du jour de la monstre, ilz empruntent gens de tous costelz [1]. De ceste sorte est traicté nostre Roy; et s'il n'y faict mectre ordre, commandant que les compaignies soient remplies partout, ce sera tousjours le mesme et pour despendre des montaignes d'or.

Tous gens d'honneur sont scandalizez que, avec si peu de gens, l'on at présumé de tenir le siége devant Cambray, au lieu que eulx-mesmes se povoient dire assiégez dedans leurs trenchiz. Nostre force gisoit en la cavaillerie légière qu'il ne convenoit adventurer, mesmes estantz en petit nombre, mais fort valeureux. Doibs que le Duc d'Anjou avoit faict son faict, il s'est retiré, et tous ses voluntaires ausquelz argent et vivres failloient; et dict-on que ceste emprinse ne luy at poinct cousté 3,000 escuz. Vostre Ill^{me} Sg^{rie} at fort bien prophétisé, par ses précédentes, que son faict ne serat de durée. La feste couste à nostre Roy bien dadvantaige, sans avoir faict aulcun exploict, et tout par faulte de gens et le larcin des capitaines, qui n'ont ny honneur, ny conscience, desrobans les paies dont encoires ilz se pourvantent; et jusques l'on en fera exemplaire et rigoreuse justice, ce serat tousjours le mesme. Mais s'il y at quelcun condampné, il y at ung monde d'intercesseurs et des plus grandz.

L'on at recouvert Sainct-Ghislain, le VIe jour après qu'elle at esté perdue, et l'on la veult fortifier. Plusieurs espéroient que doibs là l'on yroit à Tournay, et que l'on en heut heu milleur marchiet que aulcuns disoient. L'on alléguoit que nostre armée est trop faible, et touttefois l'on voulloit

[1] Cet épisode est confirmé par RENON DE FRANCE, *Histoire des Pays-Bas*, t. III, pp. 322 et suiv.

aller devant Brucelles. Depuis l'on meict en termes de recouvrer Chasteau en Cambrésiz, pour ce que la garnison et celle de Cambray courrent fort sur Haynnault et Artois. Aulcuns furent d'advis contraire, affin de ne pas faire revenir le Duc d'Anjou, et qu'il seroit mieulx d'accouster après la trève que le François mectoit en avant; quoy non obstant, il n'at délessé fortifier la ville et garnison dudit Chasteau, et de prendre deux fortz, desquelz l'ung est sur Haynnault. Depuis se print aultre résolution, et que nostre armée yroit contre Flandres par Artois, comme elle at faict, avec espoir, comme il sambloit, d'exécuter quelque bonne emprinse que l'on at pensé seroit Dunckerke ou Calais; et sont estez jusques a Gravelinghes; et maintenant l'on dit qu'ilz retournent sans rien faire, que donnerat grand mescontentement aux villes d'Artois, Lille et Douay, qui dient que jà les affaires ne prendront bon chemin jusques l'on se serat attaché à trois ou quattre des Seigneurs, et demandent l'estrangier, affin que l'on face une fin de ceste malheureuse guerre. Nous noz chargeons de beaucop d'Allemans, que sont chiers varletz et difficilles à conduire, et il y at entre eulx beaucop de mutins et de telz qui ont servi l'Orangier. La ville d'Arras seulle ne veult ouyr parler d'estrangiers; aussi ne veullent les Seigneurs les Allemans, disantz que l'on ne doibt prendre que les naturelz. Cependant l'on se sert de François, noz anciens ennemiz, que noz trahissent là où ilz peulvent.

Il y at grand malcontentement que nostre camp vad ainsi trottant, foulant et mangeant le pays. L'on dit qu'il yrat à Menin, où il faict à craindre que l'on ne ferat rien. Si l'on heut peult avoir ung port en Flandres, ce fut esté pour passer plus avant. L'on dit que Lamotte[1] at esté l'aucteur de l'emprinse, et confermerat l'opinion que l'on at que luy, Richebourg[2] et Montigny[3] ne vouldroient que le Roy heut aulcung port; et s'il ne ordonne doresnavant sur ce que convient, et que l'on attaque Tornay, rien ne se fera. Nous avons perdu la plus belle arrière-saison que l'on at veu de mémoire d'hommes. Si du moings l'on heut assailly Vilvorde, Brucelles seroit maintenant bien malade.

L'Orangier avoit retiré touttes les garnisons qu'il avoit en Brabant pour

[1] Valentin Pardieu, s[r] de la Motte, souvent cité.

[2] Robert de Melun, marquis de Richebourg. Voy. plus haut, p. 419.

[3] Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny. Voy. sa notice dans Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques*, t. I. p. 14.

son emprinse sur Bois-le-Duc, que luy at failli. Dieu doint qu'elle ne se redresse, puis que l'on y laisse aller S[t]-Gertrud[1], contre ce que j'ay si souvent admonesté Son Excellence qui s'en trouvera trompé.

Nous avons perdu Eyndove, que emporte beaucop pour Bois-le-Duc et Breda. L'on y at envoyé Schenck, que je crainedz ne fera aultre que d'y perdre temps. Noz perdons par trahison, et ne sçaurions prendre ungne bicocque. Je me souviens ce que soloit dire Vostre Ill[me] Sg[rie] *multitudo imperatorum.* Il y at trop de diversité au Conseil d'Estat.

J'entendz que le prince d'Espinoy s'estoit trenchisé devant Dunckerke, l'aiant adossé avec 32 enseignes d'infanterie et 14 cornettes et quelques pièces d'artillerie. Si le nombre est aussi mal accompli comme des nostres, il n'y avoit pour quoy craindre, mesmes soubz ung si paourreux chief comme luy. Mais l'on dit qu'il at esté préadverti. La diffidence des Seigneurs est encoires grande. Hesdin se fortiffie avec *furia.* En fin, l'on consumera le Roy à petit feug, pour le faire venir à une paix générale avec la ruyne de la Religion; mais les villes ne seront de cest advis. Deville[2] et Lallain[3] sont icy abhorris. Le Duc d'Arschot se plainct qu'il n'est emploié; le Prince de Parme at bien parlé à sa barrette. Charles de Mansfeldt est retiré au gouvernement de son père, qu'il poursuit extrêmement. Ledit Prince samble en tenir cas pour faire contrepois à Richebourg[4]. Il est force que le Roy advise sur ses affaires et commande, car Son Excellence est intimidé: et s'il ne veult mieulx faire que depuis deux moys en chà, aulcuns sont en opinion que sa mère serviroit avec plus d'audace et d'auctorité. Si Dieu ne nous ayde, noz pâtirons encoires beaucop.

Inchy est de rechief avec son lieutenant Gouy et quelques 40 soldatz de sa compaignie dedans la citadelle de Cambray, et son frère gouverneur du Cambresiz.

[1] Jean Vander Linden, abbé du monastère de S[te]-Gertrude à Louvain, qui, après avoir été grand partisan du prince d'Orange, se réconcilia avec le roi. Il fut envoyé en compagnie de quelques jésuites, en 1581, dans le Brabant septentrional, pour y rétablir la religion catholique.

[2] George de Lalaing, baron de Ville, comte de Rennebourg. Voy. sa notice dans Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques*, t. I, p. 44.

[3] Philippe, comte de Lalaing. Voy. sa notice, *ibidem*, p. 23.

[4] Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg, général de cavalerie et gouverneur d'Artois, mort au siège d'Anvers le 4 avril 1585. (Voy. Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents inédits*, t. I, p. 438.)

Capres [1] tient des propoz bien estranges et divers, selon qu'il est fort légier, desquelz il scandalise beaucop de gens. Richebourg et luy sont en grande picque.

Monsr de Champaigney est encores à Gand, qui est de piz en piz traicté par l'Orangier [2] qui est encores à Gand, semant tout le trouble et la zizanie qu'il peult. Si l'on heut peu avoir quelque prisonnier, comme le Viconte de Tourraine, ce fut esté pour faire escheange. Mais Monsr le Marquis et le Baron de Montigny l'ont obtenu de Son Altèze, et ceulx que tombent ez mains des capitaines se rachattent au plus hault qu'ilz peulvent. Le monastère de la Cambre at esté entièrement bruslé par ceulx de Haulx, pour ce qu'il y avoit garnison de Bruxelles dedans.

Il y at longtemps que Castillo [3] m'at donné à cognoistre, par diverses lettres, que Son Altèze seroit bien aise me reveoir. Et comme j'ay respondu plusieures fois que je n'auroie tant attendu luy baiser les mains, selon que V^tre Ill^me S^rie le m'at commandé, moiennant que les chemins fussent plus seurs, je suis à la fin esté prins au mot, m'aiant escript le Sieur Nutio [4] que Son Altèze, pour ma seurté, avoit résolu de m'envoier convoy, que doibt estre icy de bref; de sorte que je ne me puis excuser dadvantaige. V^tre Ill^me S^rie serat advertie de ce que passerat.

CXL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 281 et 282.)

—

Madrid, le 14 octobre 1581.

Madame, Aldobrandino m'a communiqué la copie de la lettre que Vostre

[1] Édouard de Bournonville, baron de Capres, déjà souvent cité.

[2] « Aiant cinq gardes de jour et de nuict qui le faichent fort. » Morillon au Cardinal, du 9 septembre. (*Ibidem*, p. 75 v°.)

[3] Plusieurs personnages du nom de Del Castillo ont servi dans l'armée espagnole; tels sont Alonso Antonio, Felipe, Juan, Mateo et Mathias.

[4] Lisez Mutio Davanzatti, secrétaire de Marguerite de Parme.

Altèze escript au Roy et les instructions qu'elle lui ha donné publiques et secrettes; et sur icelles avons longuement divisé ensemble et sur son besongné et voiage. Je l'ay faict passer oultre et n'ay failly d'escripre à Sa Majesté comme je debvoie, afin que le tout soit bien prins, comme espère il sera, et que Monseig^r le Prince demeurera au gouvernement entier. Mais je me doubte que Vostre Altèze ne pourra pas beaucop eslongner, oyres qu'elle demeure sans s'empescher aux affaires, pour les raisons plus particulièrement déclarées audit Aldobrandino. Tout cecy diz-je par conjecture de ce que j'ay peu comprandre de l'intention et fin de Sa Majesté, non pas que je le sçache de certain, mais je congnois la volunté et affection de Sadicte Majesté envers Vostredite Altèze et ledit Seig^r Prince, telle que je tiens pour certain que le tout succèdera de ceste sorte pour satisfaire à tout.

De la santé de Sa Majesté je puis asseurer qu'elle est fort bonne. Il ha esté huyt ou neuf jours en voiaige pour visiter Cintre, qu'est un lieu de plaisance des Roys de Portugal, et aultres lieux à l'entour de Lisbona; et cependant avoit laissé charge de continuer la besongne pour donner ordre à la justice, police et bon gouvernement, auquel l'on tient encoires que l'Archiduc-Cardinal sera employé; et quant au retour de Sa Majesté icy, plusieurs espèrent que ce sera de brief; si ne pensè-je pas qu'il pourra estre devant le moys de janvier, sy la venue de l'Impératrice ne le faict haster, laquelle, selon que Don Joan de Borgia ha escript à l'embassadeur de Gennes, Don Pedro de Mendoça, debvoit entrer en l'Estat de Milan, le xxviiie du mois passé; et le Prince Jo. Andrea Doria estoit prest avec ses galères, n'attendant aultre que la descente de l'infanterie espagnole du tercio de Don Lope de Figueroa, que debvoit dois l'Estat de Milan se trouver à la marine.

Don Lope de Figueroa est de retour, n'ayant peu aborder à la Tercera pour le temps contraire, estant la marine de ce coustel là impratticable en ceste saison; et aussi est retourné le capitaine Valdez que Sa Majesté ha faict retenir prisonnier au chasteau, prétendant qu'il ne soit pas bien conduict. Nous avons nouvelle de Minorque, qu'estant retourné à Alger l'ambassadeur du Xarif, il aye apporté le commandement du Turc à Luchaly de retourner incontinant à Constantinoble, et ha apporté pour ledit Xarif, son maistre, une chimetaire fort riche et une robbe à leur façon en signe

d'amitié, tant ont peu les grands présents que ledict ambasseur a pourté au Turc, aux Soltanes et aultres à Constantinoble. Ceste nouvelle est venue par une holgue partie d'Alger le XIIIe du mois passé, sur laquelle sont venuz plusieurs Chrestiens espagnolz et italiens, que réfèrent ce que dessus, adjoustans que jà estiont partyes vingt galères que doibvent estre celles que le Vice-Roy de Naples, par lettres du XII de septembre, escript avoir esté découvertes à Capopaxero, que l'on pensoit là fut toute l'armée dudit Luchaly: et adjoustent que le XVe dudit mois, landemain de leur partement d'Alger, se debvoit partyr ledit Lachaly à suyte des aultres, avec 40 galères qu'il avoit faict à cest effet freschement despalmer [1], qu'est nouvelle fort bonne sy elle est véritable, comme elle est vraysemblable; car plusieurs désignoient contre nous sur l'espoir de l'inquiétude en laquelle nous pourront tenir ledit Luchaly, hyvernant en ponent [2].

Sa Majesté, à tout ce que je puis entendre, ha heue très grande satisfaction de la prudence valeureuse avec laquelle ledit Seigneur Prince s'est conduict en l'occasion du renvitaillement de Cambray et de la promptitude et industrie dont il ha usé au recouvrement de St-Guislain et des responces qu'il ha données, premier à Bellièvre et depuis à Montmorin. L'on verra ce que ledit Bellièvre vouldra dire, s'il vient icy.

Le chevalier Biondo pourra advertir Vostre Altèze de ce que s'est faict de mon coustel, en ce que concerne le Comte Claudio Landy, qui persiste tousjours à ce que Sa Majesté donne juges pour congnoistre de sa justification. Et Vostre Altèze aura jà entendu que ledit Conte s'entretient en ses terres de Campian et Bardy, et non sur celles de Sa Majesté, ny à Naples, ny à Milan. Ses alliez tiennent tousjours bon pour luy, mais l'on vad contreminant comme il convient. Quant à l'*assenso*, Samaniego et Aldobrandino mesmes pourront tesmoigner à Vostre Altèze le debvoir que j'y ay faict de mon coustel, et ne me puis imaginer à quoy il tient que Sa Majesté diffère tant la résolution, attendu l'advis si cler et favorable que luy a esté donné par tout le conseil d'Italie et Vostre Altèze.

[1] Calfeutrer?
[2] Occident.

CXLI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 15 octobre 1581.

Parti di qui l'Aldobrandino a di 15 del passato, con il quale scrissi a V. S. Illma. Di poi mi sono capitate dui sue lettere de 18 d'agosto et 3 di settembre, con il dupplicato de XX di giugno, et perche mi prometto sarà detto Aldobrandino arrivato da lei, poiche alli 26 era vicino à Bordeos et passato i pericoli del viaggio per quanto sono avvisata, non mi par necessario replicare quanto con lui hò scritto à V. S. Illma et mandato a dire; poichè haverà inteso largamente quanto è passato intorno alla commissione per la quale da Sua Maestà fu qua mandato, et ben vorrei che egli havesse riportato interamente risposta et resolutione tale che Sua Maestà ne restasse appieno satisfatto. Impero non è stato possibile rimuovere il Principe, mio figliolo, della sua prima determinatione et io non hò possuto nè posso far davantaggio che esser sempre prontissima in obbedir tutti i comandamenti di Sua Maestà, come hò fatto continuamente; et a tal fine mi mossi di casa mia, il che più volte hò scritto à V. S. Illma et più particolarmente l'hara inteso dall' Aldobrandino; et non fò dubbio che lei sarà restata capace et sicura della mia buona voluntà et intentione verso il servitio di Sua Maestà, che pur doverra parimente restar di me satisfatta; et dell' uno et dell' altro aspetto con desiderio estremo avviso, et che similmente la Maestà Sua tenga per scusato mio figliolo che tal volta deve persuadersi che la sua determinatione sia quella che più conviene al servitio di Sua Maestà, et tengo per fermo che in ciò harà V. S. Illma fatto ogni buono offitio si come ne l'ho pregato et di nuovo prego et a tener mano et procurare che con prestezza la Maestà Sua pigli altra resolutione, perche cosi veramente ricerca il suo real servitio, et credami che lo star di questa maniera non è punto approposito per l'istesse cause et raggioni che ho

scritto et che harà referto detto Aldobrandino. Onde non accade che più oltre mi distenda in questa materia, aspettando, come dico, lettere di V. S. Illma et resolutione di Sua Maestà, che di ragione non potranno tardare molto a comparire. Sopra quanto V. S. Illma mi dice nella sua de 5 del passato che seli faria torto à pigliare in mala parte il suo scrivere liberamente et francamente quello li occorre per benefitio di tutti, non saprei che rispondere poi che non sò à che fine lo dica, perche come lei harà visto, et potràsi veder chiaramente per le mie lettere, io l'ho sempre pregata à farlo, et resoli le debite gratie, atteso che non solo di ciò ho ricevuto gran satisfattione ma somma gratia, perche in avvertirmi lei liberamente et in dirmi fracamente quanto li è convenuto mi faceva conoscere la sua grande amorevolezza verso di mè, oltre à che ne hò cavato sempre buonissimo construtto, perche li suoi avvertimenti et ricordi sono prudentissimi et di buono et sincero amico et signore come lo tengo. Per tanto torno di nuovo à pregarla instantemente à procedere con meco, et a scrivermi con la medesima libertà et confidentia che è solito fare, che non potrò ricevere il maggior gusto et contento di questo. Et se altri haveranno interpetrato il suo libero scrivere diversamente da quello che merita l'amorevolezza et bontà di V. S. Illma, a me dispiace grandemente. Di che si può lei bene assicurare, et quando li tornessi comodo avvisarmi più apertamente la causa che l'ha mosso à trattarmi di questo particolare, mi sarà di gran contento, et assai maggiore intender da lei che di me resti interamente satisfatto, tanto in questa parte come in ogni altra cosa, che tutto potrà scrivermi et ne la supplico strettamente. Intanto rendo a V. S. Illma infinite gratie per li buoni uffitii che mi avvisa haver fatto si per quel che tocca al Principe, mio figliolo, che à me, et non fò punto dubbio che li anderà continuando in tutte le occasioni secondo che sarà di bisogno. Di che ne sto molto quieta et sicura, restandoli però con perpetua obbligatione.

Gratissimo m'è stato intendere che li memoriali, remostranze et sommarii che sopra li affari di Borgogna hò mandati à Sua Maestà, fussino comparsi, et che da V. S. Illma sia approbato il poco che sopra di ciò hò scritto in forma di parere, et desidero molto sapere, che Sua Maestà ne resti contenta, si compiaccia lei avvisarmelo, et delle risolutioni che si pigliaranno, che invero quanto prima si farà tànto meglio sarà, perchè quella provincia non istà punto bene della maniera che fa di presente, et è necessario rimediare

à molti abusi et dissordini et provedere a diverse cose prontamente, perchè altrimenti può succedere delli inconvenienti, che poi sarà difficile rimediarli et ne potria, anco seguire la perdita et la rovina diessa provintia. Et ancorche io sappia che V. S. Illma fa ogni opera perche si faccino le resolutioni et le debite promisioni, non voglio lassar di tornar à pregarla far di sorte che non si metta più dilatione à dette provisioni et rimedii, tanto necessarii, et particolarmente per la sicurezza del paese, che in proveder presto non solo ne risultera il benefitio di quella provintia, ma incredibil servitio à SuaMaesta per le cause da tutti ben conosciute, et partlcolarmente da V. S. Illma che sendo più d'ogni altro informato di quanto per tall' effetto conviene, non mi allargherò più avanti in questo proposito, ben la ringratio di quanto intorno a ciò mi mi ha scritto et discorso nella sua ultima.

Nel particolar dell' accordo con Andalot ne per altri affari attenenti à V. S. Illma non sò di haver fatto cosa per la quale mi debba ringratiare, si ben mi deve agradire l'infinito desiderio che di continuo tengo di far' in servitio di lei et delle cose sue tutto quello che humanamente si può, et lo metterò in essecutione ogni volta che mi si presenti l'occasione, come li effetti lo dimostreranno, a i quali mi rimetto. Ben credo che la speditione dell' assenso regio per potere il Signor Duca vendere le terre che tiene nel Regno di Napoli sia fatta conforme a che si è supplicato; impero quando non fussi, si contenti V. S. Illma farlo spedire subito, in che riceverà Sua Eccellenza commodità et satisfatione. Intendo che la congiura del Conte Claudio Landi si và tuttavia più chiarendo et verificando, di che li doverrà haver dato notitia il cavalier Biondo. La prego à far opera che à suo tempo ne faccia Sua Maestà risentimento et dimostratione, di che tutti noi li resteremo obbligati, si come li resto io delli avvisi che mi dà con le suddette sue, et veramente che mi pare molto bene et prudentemente; considerato quanto lei discorre, tanto dell' Imperatore et Imperio, che delli Franzesi, che all' uno et all' altro capo giudico ottima cosa metter in essecutione quanto V. S. Illma scrive, perchè si vede manifestamente non esser' buono il procedere et camino che si tiene in ambi duoi questi casi, di tanta importantia et consequentia. Et circa i Franzesi, si è visto frescamente et si vede tuttavia il modo et la forma che con noi tengono, et quello che vanno cercando con loro imbasciate, à mio credere per buttar, come si dice, la pol-

vere negli occhi alle persone, et non per altro buon fine, ne mi pare che si dovessino più comportare con tanta dissimulatione, percho è un voler perdere al sicuro. Quelle che habbia portato ultimamente l'abbate Guadagni [1] venuto da parte del Re et Regina madre al Principe, mio figliolo, egli ne deve dar conto à V. S. Illma et parimente delle altre cose di qua. Con tutto ciò non voglio lasciar di dirli che doppo il revettovagliamento di Cambrai, perdita di Cambresi et recuperatione di San Guillen [2], di che lei hara già havuto notitia, si risolvette il Principe andar con le poche genti che teneva alla volta della frontiera per impedire che una gran troppa di Franzesi, che ivi si ritrovavono non si unissero con le genti che i rebelli tenevono in Fiandra, il che li riusci, perche detti Franzesi si ritirorno in Francia, et egli se ne andò verso Gravelinghe et di là vicino a Dunquerq, per veder di darne una mano alli inimici et di far qualche progresso secondo che le occasioni si appresentassi. Impero come li detti inimici si erono ritirati sotto le loro ville et fortificati con trinciere, et essendo quel paese in questa staggione mal praticabile, particolarmente per la cavalleria, sen' è ritornato, et havendo inteso che in Tornay era poca gente, vi si è posto sopra per espugnarlo et di già l'hà circondata et serrata di maniera che difficilmente vi può entrar soccorso. Vi haveva fatto condurre l'artiglieria et cominciato à batterli, et per quanto mi avviso, tiene buonissima speranza di ottenerlo in breve, che sarebbe acquisto di grandissima importantia, si come è stato haver la settimana passata la recuperatione di Endhoven [3] che si rese à patti uscendosene i nemici con solo le spade, avendo lasciato ogni altra cosa dentro. Similmente in Frisia alli xxx del passato [4], le genti di Sua Maestà, guidate dal colonello Verdugo, hanno havuto una gran vittoria contra li inimici, il particolar della quale vedrà per la alligata relatione, che vera-

[1] L'abbé Jean-Baptiste Guadagni, né à Lyon, d'une famille de Florence, personnage qui fut employé souvent par Henri III à plusieurs négociations, et spécialement à celle d'unir les Rochelois. (V. DE THOU, t. VI, pp. 620, 636, 638, etc.)

[2] St-Ghislain, près de Mons.

[3] A peine la ville d'Eindhoven avait-elle été conquise par les troupes des États, deux mois plus tard (vers le 7 ou le 8 octobre 1581) elle fut reprise par Claude de Berlaymont, s^{r} de Haultpenne et par le comte Pierre-Ernest de Mansfeld. (Bor, liv. XVI, fol. 45.)

[4] V. à ce sujet la lettre de George de Westendorp au prince de Parme, du 15 octobre 1582, touchant la victoire remporté par Verdugo à Noorthoorn, pays de Groningue. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série. t IX, p. 206.)

mente si può dire miracolo d'Iddio, et di cosi buoni successi mi rallegro con V. S. Illma, et spero nella bonta divina che ogni giornodeva seguirne de i simili et migliori, per il che prego et fò pregar continuamente. Mir allegro ancora che le frotte dell' Indie sieno tutte arrivate, et con tanta richezza, come viene scritto. Resta hora che Sua Maestà finisca di mettere buon ordine et sicurezza alli affari di Portugallo, et che si risolva prestamente à proveder davero alle cose di questi paesi, conforme a che ricerca il suo servitio et il benefitio di tutta la Christianità et voglio sperare che non lasserà di farlo.

Qui si ritrova il prevosto Moriglion da cui ho inteso molte particolarità che mi sono state carissime, et principalmente haver rivisto lui tanto buono et affettionato servitore di V. S. Illma, la quale si contenterà favorire il consigliero Blaesere [1] per l'uffitio di presidente di finanza, che à me pare in lui sarà benissimo impiegato, et egli veramente merita che li sia havuto consideratione. Il Principe di Solmona mi hà scritto desiderare il generalato della cavalleria leggiera del Regno di Napoli, et mi ricerca a farne uffitio onde prego V. S. Illma à favorirlo in questo suo giusto desiderio, che ne riceverò io singularissimo piacere. Con che facendo fine, concedi Nostro Signor Iddio à V. S. Illma ogni contento et prosperita etc... Và qui incluso un foglio in cifera, il contenuto del quale prego V. S. Illma instantemente à favorire, concorrendo in ciò il servitio di Sua Maestà come lei stessa ben può considerare et conoscere.

[2] Con la occasione della infermita del Papa, mi ha fatto ultimamente intendere il Cardinale Farnese esser advertito di buon luogo che seli prepara una exclusione simile all' altra volta (il che a me pare duro e non mi posso acomodare a crederlo). Tutta via ho voluto farne consapevole V. S. Illma e giuntamente pregarla quanto più posso à far ogni caldo ofitio perche Sua Maesta favorisca esso Cardinali, e lo tenga per quell vero servitore che li è. Il che ben credo Sua Maesta faceva, ma quando per sinistre informationi fosse altrimenti e che havessero più forza le calunnie de prezionati che la ragione e la verità si contenti V. S. Illma disingannare Sua Maest, à perchenon facci danno a esso cardinale ne si descrediti ne pregiudichi alla sua reputatione,

[1] Jean de Blaesere. (V. sa notice t. I, p. 121.)

[2] Ce qui suit doit être la feuille en chiffre incluse dont on parle plus haut, et semble être écrit de la main de Marguerite.

sendo della qualità che tutto il mondo conosce e tanto zeloso del servitio di Sua Maestà come qual si voglia altro e forse più di alcuno, si come di tutto V. S. Illma. È benissimo informata oltre à che si doverrebbe haver risguardo a i lunghi miei servitii e di mio figliolo, e che di continuo con tanto scomodo e spese stiamo tutta via facendo; impero quando la Maesta Sua per disgratia del Cardinale non volesse favorirlo di che pure è obligata almeno non lo disfavorische e facci smacco perche lo farebbe per conseguentia a tutti noi altri : per tanto racomando questo negotio a V. S. Illma a chi resterò perpetuamente obligata, desiderando al Cardinale complità felicità e grandezza, parendomi che in cio concorro per il servitio di Sua Maestà.

CXLI.

RÉSUMÉ.

Aldobrandino a quitté Namur le 15 septembre dernier, et la Duchesse lui a remis une lettre pour Son Éminence. Depuis le départ d'Aldobrandino Elle a reçu du Cardinal deux lettres, des 18 août et 5 septembre derniers, avec le duplicata d'une lettre du 20 juin. Elle présume qu'à cette heure Aldobrandino est arrivé à Madrid, puisque le 26 il était parvenu sain et sauf jusqu'aux environs de Bordeaux. Elle ne croit donc pas devoir s'étendre dans la présente sur l'objet de la lettre qu'Aldobrandino aura remise à Sa Seigneurie, quitte à la compléter par ses explications orales. Il s'agit de la mission dont le Roi avait chargé Aldobrandino aux Pays-Bas. Elle espère que le Souverain aura été satisfait de la réponse apportée par cet agent. Toutefois Elle doit prévenir le Cardinal qu'il n'a pas été possible de faire revenir le Prince, son fils, sur sa résolution antérieure. Quant à elle, elle n'a pu et ne peut que montrer son empressement à obéir à tous les ordres de Sa Majesté. C'est ce qu'Elle a toujours fait, allant même jusqu'à quitter son foyer, comme elle l'a écrit plus d'une fois à Sa Seigneurie et comme Aldobrandino le lui expliquera plus particulièrement. Elle ne doute donc pas que le Prélat ne soit convaincu de son dévouement au Roi. Elle aime à croire que de son côté le monarque est satisfait d'Elle. Aussi est-elle très désireuse d'avoir des nouvelles de Sa Majesté ainsi que du Cardinal. Que le Roi veuille excuser son fils; celui-ci est persuadé qu'il ne saurait mieux faire dans l'intérêt de son Souverain. Aussi la Duchesse compte dans l'occurrence sur les bons offices du Cardinal; comme Elle l'en a prié et l'en prie, il s'emploiera de tout son pouvoir à ce que Sa Majesté prenne sans tarder une autre résolution, parce que son intérêt l'exige véritablement. Le *statu quo* n'est pas possible pour les raisons qu'elle a déjà exposées par écrit et qu'Aldobrandino aura développées verbalement. Par conséquent elle n'insistera pas sur ce point; comme Elle l'a dit, Elle attendra les lettres de Sa Seigneurie et la résolution de Sa Majesté, qui ne peuvent tarder. Répondant à la lettre que le Cardinal lui a écrite le 5 du mois dernier, Elle lui dira, une fois pour toutes, qu'il ne doit pas craindre de lui parler librement et franchement; au contraire, elle lui en sait gré et le prie de lui continuer à Elle et à son fils les bons conseils qu'il veut bien leur donner. Ils sont tout dans leur intérêt et prouvent sa bienveillance et son dévouement.

Elle a appris avec plaisir que Sa Majesté a reçu les mémoires et *remontrances* qu'Elle lui a transmis au sujet des affaires de la Bourgogne. Elle a été charmée aussi de l'approbation donnée par Sa Seigneurie aux avis sommaires qu'elle a émis sur ces différents mémoires. Elle désire savoir si Sa Majesté en a été satisfaite, et être avisée des résolutions qu'on prendra à cet égard. Le plus tôt sera le mieux. La comté ne se trouve pas bien de tous ces atermoiements. Il est urgent de remédier promptement à des abus, qu'il serait difficile de réprimer ou de réformer plus tard. Ce serait la perte, la ruine de cette province. Elle sait combien Son Éminence s'évertue à hâter l'adoption des mesures nécessaires et l'envoi des *provisions* dues; Elle n'en croit pas moins, vu la gravité des circonstances, devoir faire un nouvel et pressant appel à la sollicitude, afin que l'on expédie l'argent sans plus tarder. Il y va de l'intérêt du Roi comme de celui du pays de Bourgogne. Elle l'a écrit bien des fois et le Cardinal surtout sait à quoi s'en tenir. Elle n'insistera donc pas, et se contentera de remercier le prélat de tout ce qu'il lui a écrit, et encore tout dernièrement à ce sujet.

Le peu qu'Elle a fait touchant l'accord avec d'Andelot et les autres affaires de Granvelle ne mérite pas la reconnaissance de Sa Seigneurie. Elle n'a songé qu'à lui témoigner sa sympathie et son dévouement, comme elle les lui témoignera en toute occasion.

Elle présume que le Roi a fait expédier au Duc de Parme l'autorisation sollicitée de vendre ses biens de Naples. Si toutefois elle n'était pas encore envoyée, le Cardinal voudra bien en presser l'envoi, Son Excellence (le Duc) en aurait grand profit et satisfaction.

La Duchesse apprend que l'instruction du complot Landi avance tous les jours; le cavalier Biondi en aura sans doute informé Son Éminence. Elle prie le Cardinal d'engager Sa Majesté à témoigner en temps opportun son ressentiment; son mari et elle lui en seront bien obligés.

Elle lui est également reconnaissante des avis judicieux que Sa Seigneurie lui donne dans ses dernières lettres, tant au sujet de l'Empereur et de l'Empire qu'à propos des

Français. Elle estime qu'on use à l'égard des uns et des autres de beaucoup trop d'atermoiements; et elle voudrait que les deux affaires en suspens fussent menées avec plus d'énergie et d'activité. On a vu dernièrement encore de quelle manière dissimulée les Français agissent avec l'Espagne; leur ambassade n'est qu'un leurre pour jeter de la poudre aux yeux des gens.

Quant à la mission dont le Roi et la Reine mère (Henri III et Catherine de Médicis) ont chargé l'abbé Guadagni auprès du Prince, son fils (Alexandre Farnèse), celui-ci en rendra compte au Cardinal ainsi que des autres affaires des Pays-Bas.

Elle dira ici seulement que depuis le ravitaillement de Cambrai, la perte du Cateau-Cambrésis et la reprise de Saint-Ghislain, dont Sa Seigneurie aura été avisée, le Prince résolut de marcher avec ses quelques troupes vers la frontière pour arrêter un corps nombreux des Français prêts à donner la main aux rebelles de Flandre. Farnèse a réussi si bien son mouvement, que les Français se sont repliés sur leur pays. Le Prince s'est porté alors sur Gravelines et de là du côté de Dunkerque, pour chercher à joindre l'ennemi et remporter quelque succès à l'occasion. Mais, les ennemis s'étant retirés dans leurs villes, à l'abri de leurs fortifications et retranchements, le pays étant au surplus presque impraticable en cette saison, surtout pour la cavalerie, le Prince est revenu sur ses pas et, ayant appris qu'il y avait peu de monde à Tournai, il est allé mettre le siège devant cette ville. Il l'a bloquée si étroitement, qu'il serait difficile d'y introduire du secours. Il y a fait conduire de l'artillerie et a commencé à battre les murs en brèche. Pour autant qu'Elle en a été avisée par son fils, celui-ci a bon espoir d'emporter la place sous peu. Ce serait un succès des plus importants, après la prise d'Eindhoven qui a capitulé la semaine dernière, à la seule condition pour les soldats de sortir avec leurs épées. De même en Frise, le 30 du mois dernier, les troupes de Sa Majesté sous le commandement du colonel Verdugo ont — comme Son Éminence le verra par la relation ci-jointe — remporté sur l'ennemi « une grande victoire, qu'on peut appeler un miracle divin. » La Duchesse se réjouit avec le Cardinal de tous ces heureux résultats et elle espère que, Dieu aidant, ils seront suivis d'autres semblables, sinon meilleurs.

Elle a été aussi heureuse d'apprendre que tous les vaisseaux des Indes sont revenus chargés de richesses.

Il reste maintenant au monarque à achever de mettre ordre aux affaires de Portugal, et à pourvoir promptement aux provisions d'argent pour les Pays-Bas, comme le demande le service du Roi et l'intérêt de toute la Chrétienté. Elle ne doute pas que Sa Majesté ne manquera de le faire.

Le prévôt Morillon se retrouve à Namur. Elle a appris de lui beaucoup de choses intéressantes, et la plus agréable, c'est qu'il est resté le serviteur dévoué de Son Éminence.

Elle prie le Cardinal de bien vouloir appuyer le conseiller Blaesere pour les fonctions

de président des Finances, qu'à son avis il remplira très bien. Sa requête mérite d'être prise en considération sérieuse.

Le Prince de Solmona a exprimé à la Duchesse le désir d'obtenir le commandement général de la cavalerie légère du royaume de Naples, et l'a priée de vouloir bien le recommander à la bienveillance du Cardinal. Elle saurait gré à Sa Seigneurie d'appuyer sa juste requête.

La Duchesse prie Sa Seigneurie de vouloir bien également appuyer ce qui y est exposé. Il y va de l'intérêt du Roi, comme Son Éminence le comprendra facilement.

A propos de la maladie du Pape, le Cardinal Farnèse a fait récemment savoir à la Duchesse qu'il tenait de bonne source qu'on songeait de nouveau à l'exclure. Cela parait bien dur à la Duchesse, encore qu'elle le puisse croire difficilement. Toutefois elle a voulu en informer Sa Seigneurie et la prier d'user de tout son crédit auprès de Sa Majesté pour qu'Elle favorisât le Cardinal (Farnèse). Elle espère bien que le Roi le fera; mais si, par suite de méchants bruits, il en était autrement et que la calomnie l'emportât sur la raison et la vérité, Elle compte sur Son Éminence pour détromper Sa Majesté, afin qu'Elle ne fasse pas tort aux intérêts et à la réputation du Cardinal Farnèse. C'est un serviteur zélé du Roi comme peut-être pas un, Son Éminence sait à quoi s'en tenir. Elle espère que Sa Majesté aura aussi égard en cette affaire aux services rendus par la Duchesse et son fils, et qu'ils continuent à rendre aux dépens de leur fortune.

Donc, encore une fois, si, par malheur pour le Cardinal Farnèse, Sa Majesté ne voulait pas le favoriser — ce qui est pourtant son devoir — que du moins Elle ne le desserve ni ne le discrédite point, car ce serait abaisser du même coup toute la maison Farnèse. La Duchesse recommande cette affaire à Sa Seigneurie, à qui elle en aura une éternelle obligation. Elle termine sa lettre en souhaitant au Cardinal Farnèse un plein succès, persuadée du reste que le résultat qu'elle poursuit est tout dans l'intérêt de Sa Majesté.

—

CXLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 228 à 233, où la lettre porte la date du 27 octobre.)

—

Madrid, le 28 octobre 1581.

Madame, Vostre Altèze aura veu, par mes précédentes, l'arrivée d'Aldobrandino icy. Et conme je le fiz passer à la Court, jà ha il plusieurs fois négotié avec Sa Majesté pour avoir résolution sur les affaires de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince. Et il y ha plus de xv jours que l'on m'ha escript, que ladite résolution yroit tost. Je ne sçay si avec le depesche françois, que porte ce courrier, il y en aura quelque chose, l'ayant icy envoyé le prévost Fonch, pour l'encheminer. Vostredite Altèze sera jà informée, du coustel de France, du dépesche, avec lequel le Seigneur Jehan Baptiste de Tassis[1], ha icy envoyé le secrétaire Diego Maldonado, qu'est pour donner compte de ce que le Roy de France et sa mère leur ont dit, pour le faire entendre à Sa Majesté, que sont excuses des choses passées, démonstration de bonne voulunté, pour estroissir l'amitié, et d'y comprandre le Duc d'Alançon, disans que, ce moyennant, il abandonneroit les rebelles, et qu'il ayderoit pour les mieulx ranger, oultre beaucop d'aultres bonnes choses qu'il dit en pourroient succéder, prétendans à l'alliance plus estroicte, par le mariaige dudit d'Alançon avec l'une des mes dames les infantes, sans dire avec quel dot il prétendroit ledit mariaige. Et mectent en avant tout cecy, sans sçavoir la voulenté dudit d'Alançon, après avoir dit pour s'excuser qu'il est en eage, pour non souffrir frain, ny se vouloir

[1] Jean-Baptiste de Taxis, natif de Bruxelles, remplit des fonctions importantes aux Pays-Bas, fut employé à différentes reprises dans la diplomatie et devint ambassadeur de Philippe II à Paris. Dévoué à son souverain, il lui rendit de grands services, et écrivit une histoire des troubles aux Pays-Bas, intitulée : « Joannis-Baptistæ de Tassis commentariorum de tumultibus belgicis sui temporis libri octo. » Ces commentaires, précédés de la biographie de l'auteur, sont publiés dans Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. II, part. 2, pp. 119 et suiv. Voy. aussi Ruesum, Johann Baptista von Taxis, *Ein Staastmann und Militär*, pp. 164 et suiv.

gouverner à la voulenté d'aultruy, qu'est en effect le mesme que l'abbé Guadagni ha proposé, joinctement avec la suspension d'armes, audit Signeur Prince. A quoy il ha fort bien et prudentement, à son accoustumé, respondu. Nous verrons après ce que Sa Majesté sur ce vouldra respondre, n'ayant failly d'en escripre ce qu'il m'en ha semblé, me conformant au prudent advis dudit Signeur Prince, en confirmation de ce que jà précédentment j'en avoie escript.

Sa Majesté se porte fort bien, Dieu mercy. Luchali[1] s'est party, pour retourner à Constantinoble, l'ayant faict rappeller, selon que l'on entend, Cinan Bassa[2], à qui le Turq a donné son cachet, le déclarant premier visier; et ha prins couleur, pour le rappeller, par magnifier le présent et ouffres que le Xariffe[3] ha faict. L'on entend dudit Constantinoble qu'il est ennemy dudit Luchali; mais, comme qu'il soit, il est bien que ledit Luchali nous eslongne. Et combien que ledit Sinan aye publié qu'il avoit accordé suspension d'armes avec le Sophi, pour ung an, l'on escript dudit Constantinoble, pour chose asseurée, que les Georgiens se soient ralliez avec ledit Sophi, et qu'ilz se trouvent maintenant sur Tiphlis, pour la surprandre, que sont bonnes nouvelles.

L'on tient que l'Impératrix soit jà sur mer; de sorte que tous les jours, nous la pouvons actendre à Barcelone, où l'est allé actendre, pour la recepvoir, l'évesque de Cuença, Don Rodrigo de Castro[4], que Vostre Altèze, comme je tiens, aura veu pieçà, esleu maintenant archevesque de Siville. Du receul

[1] Oluch-Aly retourna en effet à Constantinople. Du Ferrier écrivit à ce sujet le 2-9 décembre 1581 de Venise à Henri III, roi de France : V. M. entendra le retour de Luchilly à Constantinople, contre l'opinion commune qu'il dust hiverner en Barbarie, dont les Espagnols estoient en grande peine, craignant qu'ils n'eussent quelque intelligence avec les Portugais, et tant plus se réjouissent de son retour. (Charrières, *Négociations de France dans le Levant*, t. IV, p. 99.) Il était kapitan-pacha et mourut en 1586.

[2] Sinan Pacha, conquérant de l'Arabie et de Tunis, fut nommé grand vizir en 1579. Le sceau de l'empire fut envoyé à Sinan, lorsqu'il était en marche pour la Géorgie. Il avait succédé à Moustafa, dans le commandement de l'armée d'expédition contre la Perse, fut destitué le 5 décembre 1582 et mourut le 3 avril 1596. Il avait été cinq fois grand-vizir. (De Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, t. VII, pp. 99, 100.)

[3] Xariffe, le chérif, titre donné aux descendants de Mahomet. Le grand chérif était le gouverneur de la Mecque, aussi souverain de Fez, de Maroc et de Tafilet.

[4] Don Rodrigo de Castro, évêque de Zamaro, puis de Cuença de 1578 à 1581, a été nomm archevêque de Séville, et cardinal en 1583. Il mourut le 28 septembre 1600.

que l'on ha faict à ladite Impératrix, Vostredite Altèze en aura, comme je présuppose, relation, par lettres de Monsigneur le Duc, qu'a heu la charge de la conduyre par l'estat de Milan, comme Vostredite Altèze aura entendu. Et me remectant au pacquet d'Aldobrandino, par lequel je tiens qu'il donnera compte de tout à Vostredite Altèze, n'ayant receu lettres siennes, pour ce coup, pour moings travailler Vostredite Altèze, j'acheveray ceste [1]

CXLIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Namur, le 6 novembre 1581.

Alli 13 del passato scrissi à V. S. Illma per la via di Lione. Di poi ho recevuto tre sue lettere de 13, 15 et 29 di settembre, con la contentezza che portar sogliono tutte quelle che mi recano buone nuove della salute di V. S. Illma, et li rendo molte gratie per il desiderio che mostra tenere della mia, et ne ha gran raggione. poiche non è persona che più di me desideri ogni suo bene et grandezza, come non fo dubbio che lei sappia. L'Aldobrandino, per quanto egli mi scrive da Iron disegnava, arrivare à Madril alli 3 d'ottobre; et credo lo haverà fatto, et V. S. Illma inteso da lui particolarmente quello che qua era passato intorno alla commissione datali Sua Maestà et ogni altra cosa, il che aspetto con gran desiderio intendere. Et che Sua Maestà mandi con prestezza la resolutione che si ricerca al suo real servitio, in che sono certa havera V. S. Illma tenuto la mano, perche di effetto lo stare di questa maniera, come già più volte hò scritto, non è punto approposito per le ragioni et cause che harà referto l'Aldobrandino et che chiaramente si conoscono. Mi rallegro quanto più posso che Sua Maestà si trovassi in cosi buono stato di sanità come V. S. Illma scrive, et che le cose di

[1] Imprimé par extrait dans Groen van Prinsterer, t. VIII, p. 20.

Portugallo havessino preso tal camino, che la Maesta Sua con lasciare il Cardinale Archiduca in quel Regno potrebbe ben presto tornare in Castiglia. perche invero detta sua tornata darà gran satisfattione à tutti che lo desiderano, poi che haverà miglior comodità di attendere à spedir li altri negotii conforme a che si richiede.

L'arrivo delle flotte a salvamento, è seguito in buonissimo tempo et congiuntura.

Torno à pregar V. S. Illma à far opera che Sua Maestà conceda l'assenso acciò il Signor Duca mio possa vendere le tervre che tiene nel Regno di Napoli perche altrimenti li sarebbe di gran' interesse, et non sò comprendere la causa della dilatione in cosa tanto ordinaria, ben' che voglio credere che à quest' hora sarà spedito, et à V. S. Illma restarò con obbligo, si come li resto di quanto per rispetto mio promette voler fare à favore del Conte di Berlamont, del dottor Alonso dell' Hoyo [1] et thessauriero Ardinghelli, et anco del colonel' Verdugo à chi ho fatto sapere la buona voluntà che lei mostra alle cose sue, et invero che merita di esser riconosciuto perche si porta molto bene in servitio di Sua Maestà et sene vedono li effetti; et come da lui mi venga risposta di quello pretende, lo avviserò à V. S. Illma perche lo favorisca, ringratiandola intanto delli particolari avvisi che mi dà con le suddette sue, et del pensiero che tiene di Donna Giovanna, che certo farà buonissima opera in proccurar che Sua Maestà ne tenga conto. Con la mia precedente scrissi à V. S. Illma sopra un particolare del cardinale Farnèse, et la pregai à favorirlo come di nuovo instantemente la prego, et à darmene qualche notitia. Circa alli affari di quà, non è successo cosa di momento doppò l'ultima mia : seguita il Principe, mio figliolo, di stringer Tornai et continua nella buona speranza di ottenerla, di che credo egli dia ragguaglio à V. S. Illma, la quale fà prudentemente in procurare che Sua Maestà mandi presto provissione di denari perche la necessità che passa è veramente estrema. Quanto meritino le buone qualità et servitii del Conte di Mansfelt. senza che io lo dica ne tiene V. S. Illma larga informatione, et mi persuado che lei non lascera di favorirlo in tutte le sue occorrentie. Non di meno per conoscerlo tanto gran servitore di Sua Maestà et zelante del suo servitio, aggiunto esser' molto amico mio, non posso lasciar di pregar

[1] Hoyo était auditeur de la duchesse de Parme.

V. S. Illma che oltre a quel' che farebbe per se stessa, si contenti per amor mio far ogni caldo offitio acciò Sua Maestà lo consoli et dia satisfattione favorendolo nelle sue pretensioni, di che li restaro obbligatissima; et sara anco bene che Sua Maestà tal volta li scriva, et mostri di agradire il suo servitio con far stima della sua persona, parendomi che cosi convenga.

CXLIII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse a écrit le 15 du mois dernier à Son Éminence, dont Elle a reçu depuis trois lettres, du 13, 15 et 29 septembre.

Elle a été heureuse d'apprendre des bonnes nouvelles de la santé du Roi et du Cardinal.

Elle a reçu une lettre d'Aldobrandino, qui comptait se trouver à Madrid le 3 octobre. Il y doit être arrivé maintenant. Elle est très désireuse de savoir par Sa Seigneurie si Sa Majesté a été satisfaite du résultat de la mission dont il l'avait chargé aux Pays-Bas. Quant à elle, elle attend avec impatience la résolution du Roi au sujet de la question du gouvernement dans ces provinces, car les choses ne peuvent rester en l'état.

Elle a appris aussi avec plaisir que les affaires de Portugal avaient pris une si bonne tournure, que le Roi avait pu retourner en Castille, en laissant le Cardinal archiduc à Lisbonne. Elle espère que Sa Majesté pourra maintenant s'occuper plus à loisir des autres affaires et notamment de celles des Pays-Bas.

La flotte des Indes est revenue fort à propos.

Elle trouve qu'à Madrid l'on tarde bien à autoriser le Duc de Parme à vendre ses biens de Naples, et elle supplie le Cardinal de faire tout son possible pour hâter l'envoi de cette autorisation.

Elle renouvelle ses recommandations en faveur du comte de Berlaymont, du docteur Alonzo del Hoyo, du trésorier Ardinghelli, du colonel Verdugo, de la princesse Jeanne, fille du feu prince Don Juan d'Autriche, et du cardinal Farnèse.

Aux Pays-Bas il n'est rien parvenu d'important depuis sa dernière lettre. Le Prince, son fils, presse le siége de Tournai et a bon espoir d'emporter bientôt la place. Farnèse rendra compte lui-même de ses opérations à Son Éminence. La Duchesse rend hommage à la sollicitude de Sa Seigneurie qui presse le Roi d'envoyer au Prince les fonds attendus. Il en a le plus grand besoin.

Quant au comte de Mansfelt, il est suffisamment connu du Cardinal pour qu'Elle ne doive pas lui rappeler ses mérites et ses services. Elle aime donc à croire que Sa Seigneurie ne manquera pas de le favoriser en toute occasion. Non seulement il le fera parce qu'il le connait pour un serviteur dévoué de Sa Majesté, mais en considération de la Duchesse qui a beaucoup d'amitié pour lui. Elle croit donc devoir prier le Cardinal, non seulement de le protéger lui-même, mais, par affection pour elle, de l'appuyer auprès de Sa Majesté, pour qu'il soit fait droit à sa juste requête. Elle en aura une grande obligation à Son Éminence.

CXLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. Ier, fol. 243.)

Madrid, le 10 novembre 1581.

Monsieur mon Cousin, L'assemblée à Pesmes[1] n'a esté que de M^r^ l'Ill^me^ Cardinal, du Conte de Champlite et du Président, et seulement pour traicter des moyens de treuver argent, dont la manience est à plusieurs fort aggréable. Tous concourroient à l'haulsement du sel, et Monsr de Baulme, s'excusant par lettres de s'y pouvoir treuver pour son hault eage et indispositions, disoit en icelles qu'il n'y avoit nul meilleur moyen, ny moings grief au pays; mais ils n'ont osé résouldre entre eulx l'exécution, ny il ne convenoit. Tout tend à joindre les Estats pour répartir les récompenses à l'accoustumé, et n'y ha jamais faulte d'advis que nous menassent, venans des amyz de France, souvent si vains, comme nous les avons veu du passé.

Si les Princes venoient à guerre ouverte, je le tiendroye à plus grande assheurance nostre, car ilz auroyent tant à faire ailleurs, que vraisemblablement ilz nous oblieroient, et les Suisses prétendroyent l'observance de

[1] Actuellement dans le département de la Haute-Saône.

la neutralité, traictée par leur moyen, et en quoy il y vad aussi de leurs intérests.

Je n'ay pas encoires entendu que Monsigneur le Prince de Parme aye envoyé les instructions et mémoires que debvoyent dresser la Court de Parlement et ledit Sieur Conte de ce que se debvroit négotier devers Messieurs des Ligues. Je ne trouva nullement bons les termes dont l'on usa quant l'on les voulu dernièrement presser de déclairer les motz de *loyal regard*, leur mectant en avant les lettres qu'ilz ont escript pour nous tant favorables, et que sur ce l'on les pressa plus vivement qu'ilz n'eussent voulu. Ce que plus nous convient est les entretenir doulcement, leur démonstrer toute bonne affection, leur faire congnoistre combien nostre conservation leur emporte, et avec quelle facilité ilz nous peuvent ayder sans fraiz ny se mectre en penne, et seullement parlant cler, et disant rond qu'ilz ne comporteront qu'estans leurs anciens alliez et bons voysins, ilz nous offensent. Qui les pourroit obliger à ce que, pour nostre argent, ilz nous deussent donner de leurs gens touttes les foys que l'on requéroit, oyres que le nombre ne fut grand, cela nous emporteroit plus pour infinitz respectz que toute la milice que pourroit faire le Comté de Bourgongne. Et pour à ce parvenir, seroi-je bien d'advis que l'on accreut pour chascun canton la recongnoissance, et que l'on répartit encoires entre aulcuns du sel; mais non si grande quantité comme dit Watteville, ny à ceulx qu'il dit, mais à divers cantons noz plus voisins, et par aultre main que celle dudit Watteville; mais il failloit avoir, comme je l'ay escript, l'advis des officiers de la saulnerie, pour sçavoir quelle commodité il y a et quelle seroit la quantité que se pourroit répartir, pour non plus donner de ce que se pourroit compter : car c'est nation qui veult que l'on leur garde la parole. Il est plus que requis d'entretenir celluy dont m'escript comme vous dictes nostre cousin de Saulcy, et convient très fort de traicter avec luy de sorte que l'on ne luy face perdre le crédict qu'il ha envers les François, pour les mesmes raisons que vous y considérez.

Dieu soit louhé des bonnes nouvelles qne vous m'escripvez de Bourgongne, que sont que les vendanges soyent à contentement.

(Le reste de la lettre ne contient que des détails sur un bâtiment que le Cardinal fait construire à Ornans.)

CXLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 256.)

Madrid, le 13 novembre 1581.

Madame, Le retour de Sa Majesté demeure encores en suspens, et l'on se haste icy fort à nestoyer et renouveler le palais pour la venue de l'Impératrice, sans toutesfois sçavoir encoires si elle fera icy long séjour ou si elle passera oultre. Vostre Altèze s'asseure que Sa Majesté ha très grand contentement du Seigneur Prince, vostre filz, et en ha très grande cause. Dieu nous ayde à tous coustelz, si nous nous aydons; mais ces longueurs et dilations, dont l'on use icy, me tuent et ruynent nos affaires, et je perds espoir d'y pouvoir donner remède : car le naturel de Sa Majesté y encline et ceulx d'icy s'y sçavent bon accomoder et faire leurs affaires, se socians peu de ceulx du maistre, qui y est fort mal servy. J'ai escript de nouveau à Sa Majesté sur *l'assenso* pour la vente que Mons[r] le Duc debvroit faire au royaulme de Naples, m'ayant Sa Majesté remis de nouveau et au conseil d'Italie le mémorial que Aldobrandino luy a donné sur ce, après son retour, se plaingnant en icelluy, comme je luy avois dit, de moy; et je n'ay failly d'escripre à Sa Majesté que je ne sçay pourquoy Elle me le faict renvoyer, puisque dois si longtemps la consulte est là, et que si souvent j'ay solicité la résolution, lui disant librement que c'est honte qu'Elle tarde tant, et l'incommodité que l'on reçoit de la dilation, pour ce que le Duc de Mantoa prétendra la somme qu'est grande, que sans ceste commodité se trouvera avec plus grand peine.

CXLVI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 239, 242.)

—

Namur, le 18 novembre 1581.

A. V S. Illma scrissi per la via di Lione alli 6 del presente, rispondendo alle sue lettere sino all' hora ricevute. Di poi mi è comparsa l'altra de 14 del passato, per la quale mi avvisa esser arrivato l'Aldobrandino, et che da lui haveva inteso particolarmente quanto riportava per risposta della sua commissione, et che anco haveva visto le mie instruttioni, onde mi rendo certa che V. S. Illma sara restata capace di tutto, et in conformità haverà scritto à Sua Maesta, si come lei mi avvisa et mi dà ferma speranza che sara ben preso; di che non fo dubbio, tanto maggiormente mettendovi V. S. Illma la mano, et già che per suo parere era l'Aldobrandino passato à Lisbona voglia sperare che ben presto mi debba venire risposta et resolutione di Sua Maesta, il che desidero grandemente per le raggioni allegate et che lei sa; et perche in questa materia non saprei dire davantaggio di quello haverà V. S. Illma inteso dall' Aldobrandino, et visto per le mie instruttioni, non mi estenderò più oltre, salvo in renderli gratie delli avvertimenti et consigli che ha dato à esso Aldobrandino, et di quanto hà scritto à Sua Maesta, perche questo negotio si finisca à satisfatione di tutti, et la prego à continuare di far li medesimi uffitii sino che ne sia seguito effetto, di che li restero perpetuamente obbligata. Rendo parimente gratie à V. S. Illma per il contentamento mostra haver della mia salute, et in vero con gran raggione, poiche sempre sarà per impiegarla in suo servitio : et molto desidero che mi si presenti occasione di poterglielle mostrar li effetti, sia per lei propria come per le cose sue, che in tutti li farò conoscere la buona voluntà et animo mio senza sparagnare cosa alcuna. Mi rallegro che Sua Maesta si trovassi in cosi buono stato di salute, et che le cose di Portugallo pigliassino buon piede, che veramente è molto necessario per servitio et benefitio delli altri affari di Sua

Maesta che già vorrei fussi ritornata in Castiglia, piaccia a Dio sia tanto presto come V. S. Illma mi scrive; la qual ringratio delli particolari avvisi che mi dà con detta sua, et per quanto mi scrive l'imbassatore Don Pietro di Mendozza di Genova doveva la Imperatrice, che ivi si trovava, imbarcarsi alli 28 del pasciato, il che sendo seguito, già sarà à quest' hora arrivata in Spagna.

Non posso lasciare di pregar di nuovo V. S. Illma à far ogni caldo uffitio per la speditione dell' assenso domandato il Signor Duca mio, per vender le terre che tiene in regno, perche altrimenti ne patirebbe danno et interesso, oltre à che non seli concedendo, non potrà lasciare di parere stranio. Ciò dico maravigliandomi di tanta dilatione in cosa cosi ordinaria. Similmente la prego ad haver in protettione esso Signor Duca et suoi affari, tanto nel particolar' della congiura del Conte Claudio Landi, come in ogni altra cosa che occorra. Mi scrive il Principe, mio figliolo, trovarsi con le genti nel fosso di Tornai, et che si era impatronito di tre torrioni, et disegnava di dar fuoco a certe mine, con ferma speranza di far tale apertura da poter entrare, di modo che si deve sperare in breve la vittoria di essa terra, et tanto più che di soccorso non si parla, come più appieno doverra V. S. Illma intendere per lettere di esso Principe. Li giorni passati morse Monsignor di Morbecq [1] governatore d'Ayre, et della Motte au Bois; sara bene avvertire di proveder essi governi in persona da bene, confidente et idonea sendo della importantia che V. S. Illma sa : et se bene io ho scritto in raccomandatione di alcuno, è stato per non poter rifusarlo à chi mene ha ricerco; ma non sono di oppenione che seli proveda, il che hò voluto avvisare à V. S. Illma acciò tenga la mano che questi et altri governi che vacaranno siano provisti sempre in persone, come ho detto confidente, qualificate, et da bene, et con aspettare lettere di V. S. Illma et resolutione di Sua Maesta, fo per hora fine.

[1] Jean de Moerbecque était gouverneur d'Aire. Voy. t. VI, p. 575.

—

CXLVI.

RÉSUMÉ.

—

La Duchesse rappelle au Cardinal la lettre qu'elle lui a adressée, le 6 du courant, par la voie de Lyon, en réponse aux missives de Granvelle reçues jusqu'à ce moment. Depuis Sa Seigneurie lui a écrit le 14 octobre pour lui annoncer l'arrivée à Madrid d'Aldobrandino. Celui-ci avait rendu compte à Son Éminence de sa mission aux Pays-Bas, et lui avait communiqué les instructions de la Duchesse. Sachant dès lors que le Cardinal est au courant de tout, elle s'en remet à lui pour recevoir au plus tôt la réponse et la résolution de Sa Majesté, d'autant plus qu'Aldobrandino est parti pour Lisbonne. Elle n'a donc pas besoin d'en dire davantage aujourd'hui. Elle remercie au reste Sa Seigneurie des bons conseils qu'Elle a bien voulu donner à Aldobrandino et de ce qu'Elle a écrit au Roi touchant le gouvernement de ces provinces.

Elle saura particulièrement gré au Cardinal de continuer ses démarches à cet effet. Quant à elle, elle ne demande qu'à prouver à son tour son dévouement à Son Éminence.

Elle est heureuse d'apprendre que Sa Majesté continue à se bien porter, et que les affaires de Portugal prennent une bonne tournure. Elle voudrait que le Roi fût déjà de retour en Espagne et trouvât le temps de s'occuper des autres affaires, notamment de celles des Pays-Bas. Plaise à Dieu que ce soit bientôt, comme le Cardinal le lui donne à entendre.

D'après ce que lui a écrit de Genève l'ambassadeur Don Pedro de Mendoza, l'Impératrice devait quitter cette ville, le 28 du mois dernier, pour se rendre en Espagne, où elle est sans doute arrivée à cette heure.

Elle recommande à Sa Seigneurie les requêtes du Duc de Parme, tant pour l'affaire de la vente des biens de Naples, que pour celle du complot Landi. Ces deux affaires trainent en longueur, et les intérêts du Duc s'en trouvent sérieusement lésés.

Farnèse continue à battre avec son artillerie les murs de Tournai, et il espère que la brèche sera bientôt pratiquée pour pouvoir donner l'assaut. Au reste, le Prince doit envoyer au cardinal un rapport particulier sur les opérations du siège.

Ces jours derniers est mort Monsieur de Morbecq, gouverneur d'Aire et de La Motte au Bois. Il sera bon de pourvoir à ces deux gouvernements, par le choix d'hommes capables et de confiance. Si elle a recommandé déjà des candidats, la Duchesse prie Son Éminence de considérer ces recommandations comme non avenues; elle n'a pas pu

faire autrement, n'étant pas en situation d'opposer un refus aux personnages qui la sollicitaient. Mais elle n'est pas d'avis qu'on donne suite à ces sollicitations, et elle en a voulu prévenir Sa Seigneurie. Le Cardinal fera bien de veiller à ce que ces gouvernements et tous autres qui deviendraient vacants, ne soient, comme Elle vient de le dire, donnés qu'à bon escient.

—

CXLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 239 à 242.)

—

Madrid, le 25 novembre 1581.

Madame, A ce que l'on m'escript de la court, je tiens que la résolution soit prinse sur ce que Aldobrandino ha heu de charge, et que tost Vostre Altèze et Son Excellence l'entendront par lettres de Sa Majesté propre; ayant faict de mon coustel tout ce que m'a esté possible pour faire l'intention de Vostredicte Altèze et de Monsr le Prince, et pour faire bien prandre le tout. Son Excellence, à ce que je puis comprandre, demeurera au gouvernement entier comme jusques à oyres, sans diminution quelconque; mais, à ce que je vois, Sadicte Majesté ne gousteroit aulcunement que pour maintenant Vostredicte Altèze retourna en Italie, pour les considérations que, je pense, Sadicte Majesté mesmes escripra à icelle.

Quant à ce que je touchay par mes lettres, et que Vostredicte Altèze reprand par les siennes, que l'on me feroit tort de mal prandre ce que, si librement et franchement, j'escripz pour faire office de bon et sincère serviteur, fût pour ce que le Sieur de Gomicourt[1] que Son Excellence envoya

[1] Adrien II de Gomicourt ou Gomiecourt, appartenait à une ancienne famille de l'Artois. Son père était lieutenant général des hommes d'armes au service de Charles-Quint. Sa mère était Élisabeth de Cunchy. Adrien était seigneur de Gomicourt, de Cunchy, de Lignereuil, de Mazières, etc., gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, chef de son artillerie et de son conseil de guerre. Il fut chargé de plusieurs missions importantes par les gouverneurs des Pays-Bas, et fut ambassadeur en France et

icy, le dit clèrement en Court, selon que l'on ce m'a escript de là, et qu'il luy sembloit que je traictoie trop familiairement ledict Seigneur Prince par mes lettres; mais il ha dit tant d'aultres choses peu à propos, que je n'y fais fondement. Il me suffit que Vostre Altèze et Son Excellence me tiennent pour serviteur, tel que je leur suis et à toute la maison, et qu'ilz entendent que mon intention et désir soit de rendre tout le bon service que Vostredicte Altèze et Son Excellence peuvent désirer, et que ce que peult deffaillir soit pour non sçavoir, ny pouvoir plus. J'ay tant sollicité, que jà sont icy signez de la main de Sa Majesté les despesches pour faire là apparoir que l'on a donné satisfaction au change de 200m escuz, que ledit Seigneur Prince ha prins par-delà, et dadvantaige pour nouvelle provision, telle que Vostredicte Altèze verra, que n'est petite, selon la saison; et confie Sa Majesté que le tout sera mesnagé comme il convient. Et j'asseure Vostredite Altèze que Sadite Majesté ha très-grande satisfaction des actions dudit Seigneur Prince, et de tout ce qu'il ha faict et escript jusques à oyres, et à la vérité avec très grande raison s'en contente; car je ne sçay ce que se pouvoit faire mieulx, ny escripre plus prudentement.

Nous actendons avec désir nouvelle du bon succès de Tournay, après les avoir heu si bonnes de la victoire que Dieu ha esté servy nous donner si grande en Frise, avec le recouvrement de St-Gislain, et d'Hendoven [1], places tant importantes. Et je continue de solliciter vivement que l'on regarde de prandre résolution dois maintenent de ce que se debvra faire au prinptemps, pour prévenir à temps les apprestes; et je m'asseure que Sa Majesté donnera advis à Vostre Altèze de la responce que doibt pourter en France le secrétaire Maldonaldo que nous actendons, pour son retour en France, de jour à aultre. Et pour envoyer en diligence les provisions que je diz dessuz, je n'actendz aultre chose que seullement ceulx de la *Hazienda* les régistrent et les me délivrent, suyvant ce que Sa Majesté leur a commandé; et si aujourd'huy l'on les me délivre, aujourd'hui partira le courrier. Les termes du payement sont plus longs que je ne vouldroie;

en Allemagne. Sous Don Juan d'Autriche il était lieutenant général, fut nommé chevalier de l'ordre de St-Jacques, gouverneur de Maastricht et de Hesdin. Il mourut en 1596, aprés avoir épousé, en 1585, Philippine de Montmorençy. (De la Chesnay-Des-Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IX, p. 398, et Gachard, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. I, préface, notes II.)

[1] Eindhoven fut conquit par les espagnols entre le 7 et le 8 octobre 1581.

mais avec tout cela l'on s'en peut ayder; et est ung bon poinct de soustenir le crédit que je dis pour le change susdit des 200m escuz, que l'on ha accepté.

J'ay veu les escripts de Vostre Altèze sur les affaires de Bourgongne, tant ceulx en langue française, comme ce que appart elle en a escript à Sa Majesté en italien; et sur l'ung et sur l'aultre j'ay escript à Sadicte Majesté mon advis. Mais Monsr Fonch, qu'a en sa main tout ce qu'est en françois, soubçonne que Sadicte Majesté n'y résouldra jusques à sa venue icy, que me sembleroit mal : car il convient se haster et je sollicite qu'ils le facent dois là, puisque, comme Vostredicte Altèze dict fort prudentement par sa lettre, continuant plus longuement les abus, il y aura plus de difficultez aux remèdes. Il me semble, à correction, pour y pourveoir trois poinctz les plus principaulx : le premier, réduire les choses aux termes que l'on estoit il y a vingt ans, prenant confirmation de quelle estoit l'auctorité lors de la court de parlement, quelle celle du gouverneur, quelle celle d'aultres, et les choses nouvelles qu'ont intenté les Estatz contre l'auctorité de Sadicte Majesté, pour réduyre le tout au mesme estat que l'on se trouvoit, comme je dis, il y a vingt ans. Le second que l'on ne comporte ni à Vatteville [1] ny à aultre qui que ce soit, de parler insolentement contre l'auctorité du maistre, et que le gouverneur et le président de la court de parlement facent entendre que Sa Majesté ne le veult comporter, et que l'on fera procéder contre ceulx que d'oires en avant en ce se desborderont. Le troisième, que l'on revoie tost les ordonnances suspendues et aultres précédentes, et ce aux Pays d'Embas, sans les participer ni á la court de Parlement ny aux Estatz et les faire publier après qu'elles seront réduictes en bonne forme, et icelles inviolablement observer par l'auctorité de Sa Majesté seulle, chastiant exemplairement, et sans dissimulation, les contrevenant, faisant congnoistre que Sadicte Majesté veult que son auctorité soyt maintenue et qu'elle prendra mal tout ce que se pourroit intenter au contraire, ny le comportera. Il y a après beaucop de particularités à remédier, que ny il ne convient ny ne se peult faire tout en ung coup, mais peu à peu et successivement, selon que les affaires prendront meilleur chemin, adjoustant ou diminuant ce que après semblera.

[1] Wateville. (Voy. t. V, p. 405.)

Et quant au Comte Claudio Landy, son agant ha ici produit de nouveau escriptures pour fonder sa prétention, qu'est que Sa Majesté doibt donner juges .... et cependant ledit Comte s'est retiré en ses terres de Bardy[1] et Campiano, et prétend avoir descouvert une conjure contre sa personne.

Sa Majesté se porte fort bien .... mais l'on procède plus floschement à ce que convient pour dresser bonne justice en Portugal que je ne vouldroie.

L'on besongne aux furtifications jà fort avancées; l'on pourvoit contre les desseings de Don Antonio, François et Anglois, tant pour le royaulme de Portugal, que pour les isles, et Indes.

Nous actendons de jour à aultre nouvelles de l'arrivée de l'Impératrice à Barcellone, mais nous ne sçavons pas encoires de certain où elle s'arrestera ny sy la venue du Roy icy sera sitost. De ce que succédera je ne fauldray d'advertir Vostre Altèze, à laquelle me recommandant, etc.[2].

CXLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 83 et 84.)

Madrid, le 26 novembre 1581.

Monsieur le prévost, Comme je vous escripvis par le dernier ordinaire, il ne me vient jà dois longtemps lettres de vous, et comme aussy n'en vient-il d'aultres, ou lesdictes lettres sont perdues, ou l'on n'at despesché; pourveu que la santé soit entière, est au moings mal.

Nous attendons tous les jours bonnes nouvelles de Tornay, puisque par celles que nous vindrent il y a xv jours, Monsr le Prince avoit désià gaigné le ravelin, miz ses gens au fousset et osté les deffenses et ouvert par bap-

[1] Bardi, dans la province de Plaisance.

[2] Imprimé par extrait dans Groen van Prinsterer, t. VIII, p. 23.

terie quelques tours, que pouvoient donner commodité d'entrée; mais avec la sappe il procuroit l'ouverture plus sheure et commode pour conserver ses gens que, avec tant de commodité, mériteroient blasme s'ilz refusoient d'assaillir, et mesmes y aiant peu de gens de guerre dedans et le Prince d'Espinoy absent, comme l'on pense, oyres que de sa personne l'on ne pense pas qu'il fut pour faire grande deffense; et je tiens qu'il y at encoires beaucop de gens de bien dedans qui désirent plus le retour en obéyssance que de s'y opposer. Aucuns ont murmuré de griefve indiscrétion du marcquis de Robaix. J'espère plus, puisque l'on n'en parle plus. La victoire de Frise et le recouvrement de Hindoven[1] nous donne opinion que l'Orangier se treuvera empesché, et Cambray doibt souffrir nécessité comme devant, n'y aiant mis Alançon grande quantité de vivres, et a peu de moyens pour le secourir de nouveau; et pourtant demandoient les François suspension d'armes, et que les courreries de noz gens à l'entour dudit Cambray cessassent pour avoir commodité pour la revictuailler. Ilz excusent maigrement Alançon, et l'ayde que mère et frère luy ont donné comme à frère et filz, et ouffrent réconciliations et estraindre l'amyté et y comprendre Alançon, que d'aultrepart ilz dient estre jeusne et désobéyssant, et qu'ilz n'en peuvent jouyr. De cecy se servent-ilz pour l'excuser, et d'aultre part ouffrent qu'il abandonnera les rebelles, et qu'ilz ayderont pour les ranger, disans les grands biens que porront succéder; mais ilz ne descouvrent pas encoires ce que avec cecy ilz prétendent; l'on l'entendra tost. Cependant l'on se prépare sans bruict contre tant de menasses de France, d'Angleterre et de Don Antonio, le bastard; et j'espère que Dieu nous aydera estant jà quictes de Luchaly. Et l'on at accepté le change qu'at faict de IIc mil escuz le Prince et proveu d'aultres quarante mil, dont j'ay jà envoyé les despesches. J'espère que Monseigr le Prince les employera bien, et il fault dois maintenant adviser ce que se debvra faire l'esté prouchain..... Le mesme que Montmorin et l'abbé Guadagne ha porté par delà est venu icy par Maldonado, et lettres du Sieur Jean-Baptista de Tassis. Ledit Maldonado est sur son retour pour France. Nous espérons que l'Impératrix sera jà arrivée à Barcelonne, si le temps a esté tel en mer que nous l'avons icy heu huict jours,

[1] Eindhoven, qui avait été pris par les troupes des États, le 9 août 1581, fut repris par les Espagnols le 7 ou le 8 octobre suivant. Voy. Bor, liv. XVI, fol. 45.

et aurons noz galères avec l'infanterie espagnole sortye des Pays-Bas. L'on verra ce que l'on en debvra faire.

Fonch quelquefois est plein d'espoir; maintenant il despère et charge sur ce qu'il y ayt despesches en deux langues et qu'il ne sçayt tout; aussy ne sais-je moy, ny n'en suis curieux ny ne veulx sçavoir plus de ce que l'on veult, et qui le prend aultrement se tormente pour riens. Quelquefois il est très content, *quando benignè auditur à Rege;* aultresfois *omnia tuta timet.* Je l'entretiens doulcement et vayds mon chemin, entendant en ce que j'ay de charge.....

CXLIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 85 et 86.)

Mons, le 30 novembre 1581.

Monseigneur, Tournay, ville et chasteau, sont nostres; loué en soit ce bon Dieu [1]; car c'est son euvre et non des hommes. Le séneschal, estimant ce lieu asseuré et bien pourveu, alla à Dunckerke pour y faire teste au Prince de Parme (car ainsi nomme l'on maintenant Monseigneur le Prince de Parme pour différence des Excellences que sont plusieures), et le véant Son Altèze adossé de ladicte ville et fort trenchisé, elle tourna bride et serra Tournay avec le peu de forces qu'elle avoit, que se sont augmenté depuis, et at si bien et prudemment exploicté par mines et par sappes, que

[1] Le 1er octobre 1581, le prince de Parme entama le siège de Tournai, dont le prince d'Épinoy avait le commandement pour le compte des États. Alexandre profita de l'absence du gouverneur pour attaquer la ville. Le 29 novembre Tournai se rendit aux Espagnols. Bor, liv. XVI, p. 43 v°. L'acte de la reddition de cette place dont Bor donne le résumé, est publié dans Gachard, *Analectes*, p. 369. Voy. aussi Strada, t. II, pp. 206 et suiv. La lettre par laquelle le prince de Parme annonce, le 3 décembre 1581, à Philippe II la prise de Tournai, est publiée dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 3e série, t. XIII, p. 70.

se véandz les assiégez en dangier, ilz ont demandé parlementer hier, et le seoir bien tard fust l'appoinctement accordé, fort doulx et gracieux, selon que le bon Prince est saige et valereux, aiant si facillement pardonné à dix mille injures que ces canailles luy ont crié durant le siège, et les bons hommes qu'il y at perdu, telz que le Seigneur de Potelles, Mr de Glajon [1] et plusieurs blécez, comme Monsr de Montigny [2], le Marcquis de Varambon [3], le Sieur de Billi [4] et le Baron d'Aubignie [5] que sont hors de dangier, mais non pas Monsr de Bours [6] et aulcuns aultres. Le povre Conte de Busquoy [7] y at lessé la vie le 27 d'ung coup de pierre qu'il receut auprès de Son Altèze que s'est exposé à dix mille hasardz, ce qu'estoit force, se trouvant si mal secondé et correspondu. Ledit Sieur Conte est fort regretté, et non sans cause, car il estoit fort grand et fidèle ministre à Sa Majesté, et zéleux pour le bien publicq, fort entendu, doulx et expéditif. Je prie Dieu pardonner à l'âme et conforter la vertueuse et désolée vefve. Je l'ay treuvé prompt et amy en ce que concernoit voz affaires.

Je retourne audit appoinctement que aulcuns trouvent trop doulx : car les habitans demeurent avec leurs biens, et ne paient que 200m florins à noz gens de guerre, et 30m à la garnison que y estoit, laquelle debvoit partir ce matin avec la Princesse d'Espinoy et son bagaige et que chacun veult emporter. Dieu doint qu'elle n'emporte les reliquaires, ornementz, lettreaiges et librairie de Saint-Amand, nonobstant tout le bon ordre que je y ay peult mectre, tant par vous officiers que aulcuns milleurs de vous religieulx, et aussy par les Sieurs Richardot, de Chassey et de Moriantsart [9]; mais la chose at esté tant subite et le temps si court, que je ne sçay s'ilz auront heu temps pour y penser et faire quelque chose. Je y ay envoié ce

[1] Philippe de Stavele, sr de Glajon.
[2] Emmanuel de Lalaing, sr de Montigny.
[3] Voy. tome VII, p. 543.
[4] Gaspard de Robles, sr de Billy, souvent cité dans les volumes précédents.
[5] Gilles de Lens, baron d'Aubigny. Bor cite au nombre des morts : les srs de Glajon, de Vaux, de Bours; au nombre des blessés : les srs de Montigny, de Billy, le marquis de Varembon.
[6] Ponse de Noyelles, sr de Bours, souvent cité dans les volumes précédents. Voy. aussi Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques*, t. I, p. 73.
[7] Maximilien de Longueval, comte de Bucquoy, souvent cité dans les volumes précédents.
[8] Le prince fut blessé. Voy. à ce sujet la relation de Strada, t. II, p. 208.
[9] Le secrétaire de Morientsart. Voy. *Documentas inéditus*, t. LXXIV, p. 439.

matin Messire Simon en diligence. Quant à moy je demeure encores icy pour ce que la peste règne encores à Valenchiennes, et je ne craindz moings les léopardz (ainsi que les appelle St-Cyprien) que sont à Sainct-Amand, que je taiche et désire avoir dehors avant que je y viègne. Aussi ne suis-je homme de camp, et la cité de Tournay sera si plaine que l'on ne sçaurat où se tourner. Si désire-je parler à Son Altèze devant qu'elle parte de là. Aulcuns pensent que ce sera vers Brabant, que serat bien le milleur, et je suis seur que le trop bon traictement qu'il at faict à Tournay ferat penser plusieurs villes que ne sont si puissantes pour résister comme elle at esté; et ilz veoient que l'Orangier n'est poinct pour secourir une bicocque, sinon par samblant, pour à cette occasion tirer deniers, comme il at commencé de faire en Anvers, par assiète capitale dont chacun se commence à lasser.

Ledit Sieur Prince peult mectre par appoinctement aultant de gens audit Tournay comme il luy plaict, et beaucop de meschantz garnimentz que y estoient s'en yront d'eulx-mesmes, tant là que aillieurs; et si l'on heut incontinent procédé à la répurgation, cela heut faict grand bruict, et si heut-on désespéré Valenchiennes et aultres lieux chattouilleux, et je tiens pour certain que les bons Catholicques qui ont tant souffert par ces belitres les vouldront par tout avoir jectez dehors. J'entendz qu'il y at quelque emprinse sur Bruxelles. Je seroie marry si elle fut pillée, en ce que Vtre Illme Sgrie, moy avec les miens n'y gaignerions guère, dont je désire faire remonstrance à Son Altèze.

Les François ont faict essay de passer la rivière de Gravelinges; mais la haulteur de l'eaue, et les debvoirs que at faict le Sieur de la Mothe l'ont empesché. La Rochepot estoit chief de leur conduicte, et faisant leur retraicte, elle n'at esté sans confusion et perdte des leurs et de quelque bagaige.

L'on dit que le Duc d'Anjou est à Londre [1] et qu'il doibt espouser celle que la Royne d'Angleterre at déclairé son héritière. Cependant l'on faict grandes apprestes à Gand et à Bruges pour le recepvoir avec petite compaignie et aussi le Prince d'Orenges, qui le doibt mener de ville en ville

[1] Le duc avait des prétentions à la main d'Élisabeth. Nous avons indiqué tous ces faits dans le tome II des *Mémoires de Renon de France*.

comme Seigneur. Je ne pense poinct qu'il soit si fol de se mectre entre les mains d'une si dangereuse beste [1].

Matthias, l'Archiduc, luy debvroit servir d'exemple. Il at faict ses royz avec son oncle le Duc de Clèves, que luy at faict, ad ce que l'on m'escripst, bien maigre feste. Il est doibs là passé par Coloigne, pour se retirer chez soy. Aulcuns dient que les Polonois l'ont mandé pour le faire Roy, rejectant le Wayvode, ce qu'est peu créable; car c'est ung povre jeune homme qui ne se sçait régir soy-mesmes [2].

Vtre Illme Sgrie verrat ce que m'at escript Mr le Conte de Mansfeldt et ce que je luy ay respondu. Il serat bien que luy respondiez. Monsieur Richardot m'escript qu'il n'est content que je ne luy escriptz plus souvent. Je luy ay escript quattre lettres cependant qu'il at séjourné à Luxembourgh.

Je n'ay heu aulcune response de M. Richardot, auquel je me plaindoie des insolences de la garnison de Sainct-Amand qu'il seroit temps retirer, et renforcer celle de Valenchiennes qu'est bien foible, nonobstant que les François de Cambray et Chastel en Cambresiz y ont des practicques et secrètes menées, aiant pillé ung fauxbourg depuis peu de temps. Il sera bien que Vtre Illme Srie touche quelque mot pour décharger Sainct-Amand, qu'est défendue de Bouchain et Valenchiennes, moiennant qu'elle soit renforcée de gens de pied et chevaulx; et s'il est besoing, nous entretiendrons quelques xx ou xxv hommes pour la garde des portes de Sainct-Amand, et le bourgeois y aiderat, qu'at esté merveilleusement foullé par la garnison qui les at mangé jusques aux os, et le gentil Argilla des premiers. J'ay bien bonne dévotion, doibz que ces gens seront retirez, faire bien nectoier la maison et y remectre les religieulx que sont à Valenchiennes et Tournay, pour redresser l'office divin et aussi d'ouyr les comptes, traicter avec les censiers, et par tous moiens possibles redresser le labeur, visiter les censes,

[1] « Il veut dire Sainct Martin. » Note du Cardinal.

[2] Le Cardinal, dans sa réponse à cette lettre, de Madrid, 31 décembre 1581, répart en ces termes à ce paragraphe : « Le Duc d'Alençon est encoires en Angleterre. C'estoit avec la Royne, que seroit bien sa grand-mère, qu'il se pensoit maryer; l'on le tenoit pour chose faicte, et j'ay tousiours congneu cler qu'il ne se feroit, et en est succédé ce que j'ay escript. L'on apprestoit, par les derniers advis que j'en ay, trois navires, que l'on tient fut pour le conduyre où il voudra aller. Je ne sçay s'il se fiera d'aller à Anvers. Pleust à Dieu que luy et sa suytte fussent entre Douvre et Calais, chascun sur une feuille de papier. » (Lettres de divers, t. IV, p. 181.)

les terres et les bois, sans oblier chose que concerne vostre prouffict et le bien et restauration de la désolée maison, que j'espère se redresserat bien tost, n'usant de réparation sinon en ce que sera nécessaire et que ne se polrat excuser. Et sera besoing que je use de grande diligence, et devant que l'on voie à Bruxelles où je désire me trouver pour, selon mon debvoir, intercéder et faire bons offices; car les gens de bien y sont en grand nombre, et ne fault aultres pour chastier les rebelles et héréticques que eulx, car ilz leur veuillent mal de mort.

Monsr Richardot [1] at esté emploié avec le Marquis de Robaix [2] et le Sieur de Rassenghien [3] audit appoinctement [4], que servira pour mectre ceulx d'Artois et Haynnault avec ceulx de Lille (que at faict de grandes furnitures, durant ce siège) en plus grand repoz. Loué soit Dieu de tout!

Le povre Sieur de Selles [5] fust entré au gouvernement du chasteau de Tournay s'il fust libre; Monsr de Quincy [6] ne duiroit mal pour la desserte, par manière de provision. Il est besoing séparer ce gouvernement du balliaige, comme il at esté de tout temps. Le grand bailli traicte la justice, police et les affaires d'Estat. Le gouverneur n'at commandement sinon sur le chasteau; que le séneschal at heu l'ung et l'aultre, at causé sa ruine et de la ville.

[1] Jean Grusset dit Richardot, conseiller au Grand-Conseil de Malines, ensuite président du Conseil privé. Il aidait à la rédaction des actes de réconciliation des États et des appointements conclus par Farnèse avec les villes conquises par lui.

[2] Robert de Melun, marquis de Roubaix, souvent cité dans les volumes précédents.

[3] Maximilien Vilain, s^r de Rassenghien. Voy. *ibidem*.

[4] Le traité conclu entre la ville de Tournai et Farnèse, le 21 novembre 1581.

[5] Jean de Noircarmes, s^r de Selles. Voy. t. VII.

[6] Le s^r de Quinchy servait dans l'armée espagnole. Voy. Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques*, t. I, p. 330.

CL.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 2 décembre 1581.

Doppo di haver scritto à V. S. Illma alli vi del passato per la via di Lione, ho ricevuto per la medesima la sua lettera de 28 di ottobre, et con mio gran piacere inteso la speranza che V. S. Illma mi dà dover venire in breve la resolutione di Sua Maesta intorno al particolare di questo governo; che, come già li ho scritto et fatto intendere, le desidero infinitamente, atteso che lo stare in questo modo non è punto approposito, ne manco è servitio di Sua Maestà, et ben credo che detta resolutione non possa tardare à comparire, et che sarà non solo conforme a quel' che richiede il servitio di Sua Maestà ma a satisfattione di tutti et mia in particolare, stante maxime il buon mezzo et opera di V. S. Illma nella qual confido intieramente; et la prego che quando detta resolutione non sià fatta, operare et fare ogni caldo offitio perche non vadi più in lungo, conforme a che à V. S. Illma ho scritto et fatto intendere per l'Aldobrandino.

Con il dispaccio in franzese che lei mi avvisa mandare il prevosto Funchius con il medesimo corriero, et che pensava vi potria essere qualche cosa toccante a questo affare, a mia notitia non è venuto sin' hora cosa alcuna. Serva à V. S. Illma per avviso la venuta del secretario Maldonado in Spagna, mandato da Giov. Battista de Taxis per le cause che V. S. Illma mi avvisa; ho inteso et concorro nella sua oppenione che queste pratiche et maneggi de Franzesi non siano per altro che per farci addormentare, et il mio parere sarebbe che non si facessi fondamento su le loro proposte, ma si bene tener con loro altro procedere, perche chiaramente si è visto et si vede che il comportare et il dissimulare non fà altro effetto che recar danno et pregiuditio à Sua Maestà et ai suoi stati.

Quando l'Occhiali sia ritornato in Constantinopoli, come V. S. Illma scrive, viene molto approposito per tor via i sospetti e inquietudine de nostri mair

et anco i pericoli che puo portare la sua vicinanza. La Maestà dell' Imperatrice per la contrarieta de tempi si trovava ancora a Genova alli 5 del passato; potrà essere che di poi sia partita, il che a Iddio piaccia et condurla a salvamento.

Con l'ultime lettere dell' Aldobrandino et di Samaniego intendo che l'assenso Regio, per poter vendere il Sig^r Duca mio le terre che tiene nel Regno di Napoli, non era spedito, di che resto con gran maraviglia et tanto maggiormente havendomi avvisato V. S. Illma esser andata à Sua Maestà la consulta del Conseglio favorevole, ne sò immaginarmi la causa di questa tardanza, onde son constretta pregarla di nuovo à interporre il suo favore et autorità, acciò detto assenso si spedisca conforme a che sen' è supplicato la Maesta Sua et con prestezza, perche altrimenti Sua Eccellenza ne ricevera danno et pregiuditio inestimabile, non havendo comodità per altra via di satisfare il Duca di Mantova per la dote di Donna Margaritam, ia nipote: oltre a che non seli concedendo non passera senza nota indignita et disriputatione di esso Sr Duca et di tutta la casa, come V. S. Illma senza che io mi allarghi in altro può comprendere, et però non lassi di proccurare che Sua Maestà faccia a tutti questo favore, ancorche sia cosa ordinariissima, che gliene resteremo obbligati, et io in particolare.

Sono di nuovo avvisata essersi fatta alcuna pratica per la esclusione del Cardinal Farnese, simile a quella dell' anno 1572, di che V. S. Illma è informata, di che anco li giorni passati li di edi avviso et la pregai si come hora prego a far ogni caldo offitio, perche Sua Maestà non faccia smacco a esso Cardinale, che merita ogni favore dalla Maesta Sua : ma quando pure non lo voglia favorire, come saria obbligato, almeno non seli mostri contrario, perche sarebbe un fare affronto a tutti noi senza profitto del servitio di Sua Maestà, come à V. S. Illma più che ad altri è noto, et a me farà singular piacere a interporsi per il buon' effetto di questo negotio et a darmene avviso.

Quanti hieri, giorno dell' appostolo Sant' Andrea, è piaciuto a Iddio che doppo molte fatiche, travagli et pericoli del Principe, mio figliolo, la città di Tornai con il castello di essa si è resa alla obbedientia di Sua Maestà, con alcune conditioni, successo veramente importante et di grandissima consequenza per ogni rispetto et maxime in questi tempi; di che mi rallegro quanto più posso con V. S. Illma, la quale per lettere di esso mio figliolo

doverra intendere li altri particolari; la bontà divina ne sia ringratiata, et in essa spero altri simili et miglior successi, quando però Sua Maestà proveda a quel che tanto è necessario; et creda V. S. Illma che per l'estrema necessità in che le cose di qui si trovano, non si può passar più oltre con la vittoria : che quando ci fussino le comodità opportune, si farebbe con questa voga grandissimi progressi.

Già haverà V. S. Illma inteso come Monsr de Vaus d'una pietrata che hebbe sotto Tornai passò à meglio vita; per la lui morte è vacato una piazza di consigliere di Stato et capo di finanze; conviene molto al servitio di Sua Maestà et beneficio pubblico mirare in chi dette piazze si provvedono et particolarmente quella di finanze, che ricerca persona molto confidente, intelligente et d'autorità et integrità, però tenga V. S. Illma la buona mano che si faccia provisione tal che conviene a magistrato simile; et il medesimo dico per ogni altra piazza che vacasse, si come è il governo di Tornai et del castello, essendo quella città della qualità et della importantia che è et ancorche mi prometto si haverà di tutto consideratione : tuttavia per il zelo che tengo al servitio di Sua Maestà et alla conseguenza, non ho voluto lasciar di toccargliene un motto.

CL.

RÉSUMÉ.

Après avoir écrit à Sa Seigneurie Illustrissime le 6 du mois dernier par Lyon, la Duchesse a reçu, par la même voie, sa lettre du 28 octobre. A sa grande satisfaction, le Cardinal lui a fait espérer que Sa Majesté lui communiquerait bientôt sa résolution touchant la question du gouvernement des Pays-Bas. Comme elle le lui a écrit et fait entendre, elle désire infiniment connaître cette résolution, car le *statu quo* en pareille matière n'est pas à propos ni même de l'intérêt du Roi. Aussi elle aime à croire que ladite résolution ne peut tarder à lui parvenir, et qu'elle ne répondra pas seulement aux exigences du service de Sa Majesté, mais qu'elle satisfera tout le monde en général et elle-même en particulier. Ce résultat sera dû aux bons offices et démarches de Sa Sei-

gneurie Illustrissime, en laquelle la Duchesse se confie entièrement. Si cependant Sa Majesté n'avait pas encore pris ladite résolution, elle prie Sa Seigneurie de mettre tout en œuvre pour qu'elle ne traîne pas en longueur, comme elle le lui a écrit et fait représenter par Aldobrandino.

Elle attend toujours la dépêche en français du prévôt Funck, dépêche dont Son Éminence lui a annoncé l'envoi et qui concerne probablement la même affaire.

A propos du prochain départ pour Madrid du secrétaire Maldonado, l'envoyé de Jean-Baptiste de Tassis, elle met Sa Seigneurie en garde contre les intrigues des Français, qui ne cherchent qu'à endormir la vigilance du Roi d'Espagne et de ses ministres.

Le Cardinal lui a annoncé le retour d'Oluc-Aly à Constantinople. Elle trouve qu'il y retourne bien à propos pour tirer l'Espagne d'inquiétude (au sujet du littoral portugais) et écarter tout danger du côté de la mer (la Méditerranée), que menace le voisinage de la côte turque.

Le mauvais temps a retenu l'Impératrice à Genève.

La Duchesse a appris avec surprise, par les lettres d'Aldobrandino et de Samaniego, qu'on n'avait pas encore envoyé au Duc, son mari, l'autorisation royale qui lui est nécessaire pour vendre ses biens de Naples. Elle en est d'autant plus étonnée que le Roi a reçu à ce sujet une *consulte* favorable du Conseil. Elle ne comprend rien à ce retard. Elle conjure donc le Cardinal d'employer tout son crédit auprès de Sa Majesté pour faire expédier au plus tôt cette autorisation au Duc de Toscane. Sinon celui-ci ne pourra donner à la princesse Marguerite, sa petite-fille, la dot convenue, et l'on mécontentera le Duc de Mantoue. Ce serait un grand affront pour la maison Farnèse.

Elle prie de nouveau Granvelle de recommander le Cardinal Farnèse, son beau-frère, à la bienveillance du Roi. Si Sa Majesté ne veut pas le favoriser, comme Elle y est obligée pourtant, que du moins Elle ne se prononce pas contre lui. Ce serait également faire affront aux Farnèse sans aucun profit pour le Roi.

Avant-hier, jour de la Saint-André, grâce à Dieu et au prince Alexandre Farnèse, dont l'énergie a surmonté toutes les fatigues et bravé tous les dangers, la ville et la citadelle de Tournai se sont rendues à discrétion aux troupes du Roi. C'est un grand succès et un résultat important, dont le prince de Parme rendra compte à Sa Seigneurie. Il s'agit maintenant de faire le nécessaire pour que le prince puisse poursuivre sa campagne victorieuse.

Le Cardinal aura appris comment Monsr de Vaux a été tué d'un coup de pierre reçu sous les murs de Tournai. Sa mort laisse vacante une place de conseiller d'État et de chef des finances. Le service du Roi et l'intérêt public exigent que ces charges, surtout celle des finances, soient données à des personnes de confiance, intelligentes, ayant de l'autorité et intègres. Que Sa Seigneurie Illustrissime tienne donc la main à ce que les

choix répondent à l'importance de ces fonctions. La Duchesse fait la même observation pour toutes autres places qui viendraient à devenir vacantes, comme par exemple celles de gouverneur du château et de la ville de Tournai. Encore une fois, ce sont là deux postes trop importants pour qu'Elle ne les signale pas au Cardinal dans l'intérêt du service de Sa Majesté.

CLI.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 4 décembre 1581.

Avant' hieri per la via di Lione scrissi à V. S. Illma, rispondendo alla sua lettera de 28 d'ottobre et giuntamente mi rallegrai della reduttione di Tornai all' obbedientia di Sua Maestà; et perche il Principe, mio figliolo, mi fa hora intendere voler mandare persona propria in corte, non hò voluto lassar con tale occasione di nuovo rallegrarmi con V. S. Illma di cosi felice successo, veramente importante et di conseguentia, per le cause che à lei sono note.

Già ho scritto à V. S. Illma et con più mie pregatola à voler tener la mano che l'assenso per vendere il Sr Duca mio le terre che tiene in regno si spedisca et perche la dilatione li torna in grandissimo danno et interesso la prego instantamente à far opera che seli conceda. Il Duca di Mantova è l'huomo che V. S. Illma sà, et non haverebbe rispetto, ne concederà dilatione di un giorno, onde il Sr Duca mio caderebbe in grandissimo disordine et scompiglio con gran suo pregiuditio : oltre a che non seli concedendo cosa tanto ordinaria saria un disautorizzarlo et discreditarlo, come V. S. Illma può ben comprendere con la sua prudentia, et resti parimente servita favorire il Cardinal Farnese intorno al particolar che li ho scritto : alla quale per hora non dico altro. Nostro Signore Iddio li conceda ogni prosperità et contento.

CLI.

RÉSUMÉ.

La Duchesse a répondu avant-hier, par la voie de Lyon, à la lettre de Sa Seigneurie, du 28 octobre dernier. Elle lui a exprimé, dans cette réponse, toute la joie qu'elle avait ressentie de la prise de Tournai. Elle n'en dira pas davantage parce que le Prince, son fils, se propose de dépêcher à la cour (de Madrid) un envoyé particulier, chargé de rendre compte de vive voix à Sa Majesté des opérations du siége et des détails de la reddition.

Elle recommande de nouveau et instamment à Son Éminence l'autorisation royale nécessaire pour la vente des biens de Naples. Le Duc de Mantoue — Sa Seigneurie le connait — n'accordera pas un jour de délai. Si l'autorisation n'arrive pas à temps, le Duc de Parme se trouvera dans un grand embarras, sans compter le déshonneur qui en rejaillira sur toute la maison Farnèse, comme Son Éminence peut bien le comprendre.

La Duchesse termine sa lettre en priant itérativement Granvelle d'appuyer le Cardinal Farnèse auprès du Roi.

CLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 245 à 246.)

Madrid, le 10 décembre 1581.

Madame..... Nous avons heu lectres de Monsr le Prince fresches, par lesquelles il déduyt le succès de ce que s'est passé sur Tournay et de l'assault que nonobstant que le tout fut bien préparé et qu'il eust donné à tout si bon ordre, n'est succédé, comme de toute raison l'on debvoit espérer et prétendre, n'ayant voulu faire les soldatz allemans et valons leur debvoir; mais

puisqu'il n'y a heu perte de gens de nostre coustel, et que les rebelles en ont receu largement, c'est au moings mal; peult estre les fera cecy saiges pour plustost se rendre, ayans veu leur dangier, que d'actendre ung sacq, lequel ne se pourra éviter sy l'on y entre par force. Et ledict Seigneur Prince escript qu'il estoit délibéré de continuer et de faire l'entrée à ses gens plus facile et assheurée. Ce que plus je plains, est qu'il travaille tant et qu'il se hazarde par trop, nonobstant que j'ay tenu la main à ce que Sa Majesté luy aye escript et feit escripre qu'il se modère, puisque il est tant nécessaire et sa santé emporte tant.

L'on l'a pourveu de 400m escuz, oultre les 200m qu'il ha prins des marchans, ausquelz l'on ha donné contantement; et je suis après pour nouvelle provision, à quoy jà l'on besongne....

Diego Maldonaldo est retourné devers Jo. Baptista de Tassis avec la responce que Vostre Altèze aura entendue. L'on verra ce que sur icelle les Français voudront après dire et nonobstant les beaux propos du Roy de France et de sa mère, pour excuser Alançon et eulx mesmes, et les belles ouffres qu'ilz font.

Ledict d'Alançon et ses gens continuent de faire et machiner le pis qu'ilz peuvent; et luy est passé en Angleterre; et à ce que ledict Jo. Baptista de Tassis escript, le Roy de France mesme afflirme tout ouvertement et rondement que sondit frère est marié avec la Royne d'Angleterre et que les nopces sont faictes et accomplies, que, à mon advis, n'est pas le pis que nous pourroit advenir. Je ne le puis encoires croyre, quoiqu'ilz dient, et s'il est faict, il ne passera pas longtemps, si je ne me forcompte, que tous deux s'en repentiront et que d'icelluy mariage pourront succéder telz troubles que nous esclarciront et accomoderont noz affaires... [1].

[1] Henri III avait si grand espoir de voir réaliser le mariage de son frère avec Élisabeth, qu'il ne voulut pas même répondre aux propositions de l'union du duc d'Anjou avec une des filles de Philippe II : « Je n'ai rien à respondre, dit-il, aux propos que vous me mandez avoir esté tenuz par le duc et la duchesse de Brunswic sa femme, mon frère poursuivant tousjours vivement le mariage de la royne d'Angleterre, dont il n'escrit que ses bonnes espérances accroissent tous les jours, et souhaite qu'il en ait cette issue qu'il désire. » Du Ferrier était si bien assuré de cette réussite qu'il dit : « je suis tousjours attendant certaine nouvelle du mariage de monsieur avec la royne d'Angleterre, que l'on tient par deça si asseuré que plusieurs s'esmerveillent que je tarde tant à en fuire les allégresses. » (Charrière, *Négociations de France dans le Levant*, t. IV, p. 96).

Sa Majesté pourvoit à ce de Portugal et à ce des Indes; mais je luy supplie continuellement et luy ramantois qu'il veuille regarder de, sans différer, pourveoir au surplus et de consulter ce qu'il vouldra faire l'an que vient; car comme les gens et les provisions doibvent aller de loing, il faut temps, et nous ne sumes que trop longs aux exécutions, et fault qu'il face son compte que, jusques à ce que ses voisins verront ses affaires establiz, ilz ne cesseront de luy procurer toutes les traverses et molestes qu'ilz pourront. Et je vouldrois que nous cherchissions de leur randre le change, et de sans tant de respect faire en leur endroict ce qu'ilz font au nostre, puisque je ne vois nul meilleur moyen pour les tenir en bride[1].....

CLIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse nº 1736, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 247 à 250.)

Namur, le 20 décembre 1581.

Alli 2 del presente per la via di Lione, et alli 4 con un gentilhuomo del Principe, mio figliolo, scrissi à V. S. Illma et seco mi rallegrai della reduttione di Tornai all' obedientià di Sua Maestà. Di poi ho ricevuto dua sue lettere de 13 et 23 del passato, et copia di quello che lei scrive a detto mio figliolo et bene assicurata sono che V. S. Illma non ha lasciato di far ogni caldo offitio, perche Sua Maestà resti capace et informata di quanto è passato intorno alla commissione dell' Aldobrandino et della mia buona voluntà verso il suo real servitio. Di che resto à V. S. Illma molto obbligata et con grandissimo desiderio, aspettando sopra di cio la risposta et resolutione di Sua Maestà, che ogn' hora può comparire poiche lei mi avvisa tenir per fatta detta resolutione et la sua oppenione circa a essa, che mi prometto

[1] Imprimé par extrait dans Groen van Prinsterer, t. VIII, p. 44.

non sarà altrimenti di quello mi significa. Ben tengo per fermo che Sua Maestà haverà havuto risgnardo et consideratione, a tutte le circunstantie che in tal caso si ricercono et particularmente a quel che tocca alla mia dignità et riputatione, et ogni altra cosa, tanto maggiormente sendosi presa detta resolutione con l'intervento, consulta et parere di V. S. Illma appieno informata della mia intentione et desiderio, et che più di altri sà quel che conviene farsi in simil negotio per la satisfattione di tutti; imperò sino ad intender meglio et più chiaramente quanto Sua Maestà haverà risoluto, non sò che dir davantaggio.

Non lascerò di replicare à V. S Illma che a me non può far lei più gran piacere ne maggior contento, che scrivermi et avvertirmi liberamente quel che li occorre, et bastantemente lo può haver conosciuto per il passato, onde la prego andar perseverando. Ne deve quel che ha detto Gomicourt, di che non sono informata, sminuir punto la solita buona et amorevole volunta di V. S. Illma verso di mè, che li sono et sarò perpetuamente obbligata. La provisione di denari che Sua Maestà ha fatto di presente viene approposito, ancorche la quantita è poca, rispetto alle gran necessità che quà sono, et mi assicuro che senza la sollecitudine di V. S. Illma manco saria hora venuta questa, et molto prudentemente fa in continuare di sollecitare che di presente si piglino le resolutioni et faccino li appresti per poter esseguirli al primo tempo, che invero la tardanza che ordinariamente si usa porta grandissimo danno et pregiuditio al servitio di Sua Maestà, la quale dandomi avviso della risposta che portera in Francia il secretario Maldonado, come V. S. Illma avverte, mi sarà gratissimo. Ben sono di parere che si tenga più cura del procedere dei Franzesi et che non si usi tanta dissimulatione, perche facilmente potria causare più male di quello che alcuni credono, et l'havere a cercare i rimedi doppo il fatto, à me non piace punto et se. È vero che Alansone si trovi in Inghilterra et che habbia concluso matrimonio con quella regina, come da tutte bande viene scritto, si può considerare la conseguentia, et a che fine si tenda. Ho inteso che V. S. Illma haveva visto quel che à Sua Maestà ho scritto in italiano et in franzese intorno alli affari di Borgogna, et parimente quanto sopra di ciò lei mene discorre con l'ultima sua, che tutto mi pare prudentissimamente considerato et tengo per cosa chiara, che non si provedendo con prestezza alli bisogni di quella provincia, ò almeno in parte, possi succedervi disordini

et inconvenienti a modo di dire inreparabili; si contenti dunque V. S. Illma far ogni opera perche si facci alcuna provisione et che si tenga detta provincia in più stima et consideratione di quello mi pare si faccia, sendo di tanta importantia, come di effetto è, per servitio di Sua Maestà et conservatione di questi suoi stati. Torno a dire che V. S. Illma ha fatto saviamente ad accomodar le differentie con Andalot, perche la quiete et maxime in cose domestiche stà bene à ciascuno, et spero che esso Andalot sarà buonissimo parente et servitore di V. S. Illma, et lo conosco persona che intende et vale, et sia pur lei sicura che non posso haver' maggior consolatione che impiegarmi in suo servitio et per le cose sue, et lo farò ogni volta che mi sene dia occasione, quale non lascerò passare; ne accade che lei mene ringratii poiche sono et voglio essere obbligata, et piglio gusto di farlo. Che l'assenso per vendere il Signor Duca le terre che tiene nel Regno di Napoli non sia spedito mi par duro, sendo che di giustitia et di consuetudine non seli deve negare, et negandoseli, il che non credo si farà uno smacco à Sua Eccellenza, incredibile oltre al danno et preginditio grandissimo che ne patirà per le cause che à V. S. Illma ho scritto ultimamente. Et la prego di nuovo operare che seli conceda meritando il Signor Duca favori et gratie da Sua Maestà di altra qualità et importantia di questa, che è cosa ordinaria come V. S. Illma conosce. Circa poi alla congiura del conte Claudio Landi et sue pretensioni, resti servita tener la buona mano che si habbia consideratione alla qualità del caso, et che al Signor Duca si habbia quel rispetto che seli conviene, et che ricerca il gran zelo che tiene al servitio di Sua Maestà, che tutti noi et io particularmente resteremo à V. S. Illma con molto obbligo, come li restiamo per quello mi scrive haver fatto nel particolar del Cardinal Farnese, et del buon' avvertimento che per tale effetto et approposito mi avvisa che glielo farò penetrare, et mi persuado profitterà. Continui V. S. Illma li buoni offitii, che con simil mezzo ne spero ogni buon successo; compiacciasi ancora di avvertirmi se altro in questa materia li occorrerà.

Non ho fatto cosa per il prevosto Moriglion che V. S. Illma me ne debbia ringratiare; desidero bene farli ogni piacere, atteso che oltre all' essere egli fattura di lei merita per se stesso grandemente et io li porto particular affettione. Ben ringratio V. S. Illma di quanto hà fatto et promette fare per il Principe di Sulmona a cui tornerebbe gran benefitio il mettere in esse-

cutione quanto lei discorre, et certo che è buonissimo cavaliero. L'essersi provisto il consigliere Blasele del presidentato di Fiandra [1] pare accertata resolutione et del favore che V. S. Illma, per respetto mio li ha fatto, li tengo obbligatione. Et quando li altri offitii et piazze vacanti si provedino in persone confidenti, idonee et sufficienti et cattolice, tutto passerà bene, et non fò dubbio che di questo parere sia V. S. Illma et che ne fà il suo meglio. Avvertisi il proveder la piazza di finanze, vacata per morte di Vaus, che molto importa, come parimente il governo della villa di Tornai et del castello. Delli avvisi che V. S. Illma mi dà con la suddetta sua, gli rendo gratie, et particularmente per la buona nuova della salute di Sua Maestà. Piaccia a Iddio prosperarla et conservarla cosi lungamente, come desidero et è di bisogno per benefitio universale. Et per tutti sarebbe molto approposito lo accomodamento et stabilimento delli affari di Portugallo, perche Sua Maestà sene potessi ritornare in Castiglia, et quietamente attendere alli negotii delli altri suoi stati. Delle cose di quà non ho che scrivere, non sendo successo altro doppo la reduttione di Tornai.

Con l'alligato pligo scrivo a Sua Maestà et mando copia della commissione et instruttione, che ho data con il parere del Principe, mio figliolo, et di quelli del consiglio alli deputati et commissarii per le differentie con il Duca dell' Oreno, a causa delle terre comuni, quali hora si trovano à Marville in conferentia, et promettendomi che V. S. Illma vedra tutto, non glielo replico salvo dico haver havuto mira alla intentione et voluntà di Sua Maestà, come si può comprendere dall' istesse scritture.

Li giorni adietro, ad instantia d'altri et per complimento, scrissi una lettera à Sua Maestà, raccomandando Monsr de Bours [2] che di poi è morto, alline che fus siprovisto del governo d'Ayre et la Motta a Boys vacanti; quali governi ben vorrei che fussino dati à Giovanni de Vanderee [3], mio gentilhuomo, che lungo tempo mi ha servito et ancora serve, onde piacerà à V. S. Illma favorirlo, che mi presuppongo egli renderà di sè buon conto et darà satisfattione.

[1] Guillaume de Blaeser. Voy. plus haut, p. 426.
[2] Jean Noyelles, Sr de Bours. Voy. plus haut, p. 93.
[3] Jean Vander Aa?

CLIII.

RÉSUMÉ.

—

La Duchesse a envoyé deux lettres au Cardinal l'une, le 2 du courant, par le courrier de Lyon, et l'autre, le 4, par un gentilhomme du Prince, son fils. Elle y exprime la joie que lui a causée la prise de Tournai. Depuis elle a reçu du prélat deux lettres des 13 et 25 du mois dernier, et une copie de celle qu'il a écrite à Farnèse.

Elle ne doute pas que Sa Seigneurie n'ait tout mis en œuvre pour que Sa Majesté fût instruite du résultat de la mission d'Aldobrandino aux Pays-Bas et du dévouement de la Duchesse. Elle en remercie Son Éminence et est très désireuse de connaître la réponse et la résolution du Roi. Elle attend cette résolution d'un moment à l'autre, puisque Son Éminence la lui a annoncée comme une affaire faite. Elle espère que Sa Majesté aura tenu compte de toutes les circonstances dans lesquelles l'affaire se présente et qu'elle aura eu égard à la dignité et à la réputation de la Duchesse. Au reste, la Duchesse a d'autant plus de confiance dans la résolution royale, qu'elle aura été prise avec l'intervention de Son Éminence, qui connaissait ses désirs et ses intentions.

Le Cardinal ne peut lui faire plus de plaisir qu'en lui écrivant franchement tout ce qu'il pense. Elle ne sait ce qu'a pu dire Gommicourt, mais cela ne doit pas diminuer l'amitié de Sa Seigneurie pour la Duchesse, qui est et sera toujours son obligée et dévouée servante.

L'argent envoyé par Sa Majesté est venu fort à propos, bien que la somme fut minime, eu égard aux grands besoins du pays. Encore est-elle persuadée que, sans l'intervention du Cardinal, ces fonds ne seraient même pas arrivés. A cette occasion elle appelle l'attention de Sa Seigneurie sur les retards habituels que subissent les envois d'argent, et qui compromettent la marche des affaires et le succès des opérations militaires.

Elle saurait gré au Cardinal de lui faire connaître la réponse, dont Sa Majesté a chargé le secrétaire Maldonado pour la Cour de France.

Elle est d'avis qu'il ne faut pas dissimuler plus longtemps aux Français le mécontentement qu'inspirent leurs intrigues. Il faut couper court à leurs machinations et ne pas chercher le remède après que le mal est fait. S'il est vrai que d'Alençon est en Angleterre et que son mariage avec la Reine Élisabeth est décidé, comme on le mande de tous côtés, il faut prévoir les conséquences de cette union et quel en est le but.

Elle a été avisée que le Cardinal avait lu les lettres qu'Elle a écrites en italien et en français à Sa Majesté concernant les affaires de Bourgogne, et elle a pris connaissance également de la dernière dépêche que Sa Seigneurie lui a adressée à ce sujet. Elle trouve les considérations de Son Éminence très justes, et il lui paraît évident que, s'il n'est pas satisfait promptement et du moins en partie aux besoins de cette province, il en résultera des désordres et des inconvénients pour ainsi dire irréparables. Il convient donc que Son Éminence emploie son crédit pour obvier aux nécessités de la situation. Il y va pour Sa Majesté de la conservation d'un de ses États les plus importants.

Elle estime que Sa Seigneurie a bien fait d'arranger le différend avec d'Andelot, et elle espère que celui-ci se conduira desormais en bon parent et serviteur de Son Éminence. Elle est heureuse d'avoir pu servir Sa Seigneurie en cette circonstance, où elle n'a vu qu'une nouvelle occasion de lui prouver son inaltérable attachement.

Elle remercie ensuite le Cardinal de tout ce qu'il a fait pour hâter la solution de ces trois affaires toujours en suspens : la vente des biens de Naples, le complot Landi et les justes prétentions du Cardinal Farnèze. Elle augure bien de ses démarches.

Quant au prévôt Morillon, il a assez de mérite par lui-même pour qu'elle soit toute disposée à le favoriser, outre que la recommandation de Sa Seigneurie lui en fait un devoir.

De son côté elle remercie le prélat de ce qu'il a fait et promis de faire pour le Prince de Sulmona, ainsi que de la place de Président du Conseil de Flandre qu'il a fait donner au Conseiller de Blasere. Si les autres charges vacantes sont données à des hommes de confiance, capables et premièrement catholiques, tout ira bien. Elle est convaincue que c'est bien là le sentiment de Sa Seigneurie, et qu'elle fera pour le mieux quant à l'emploi de chef des finances devenu vacant par la mort du Seigneur de Vaux, et quant aux deux postes de gouverneur du château et de la ville de Tournai.

Elle remercie enfin le Cardinal des excellents conseils qu'il lui donne dans sa dernière lettre et des bonnes nouvelles de la santé du Roi. Puisse l'affaire du Portugal être arrangée bientôt pour que Sa Majesté retourne en Espagne et s'occupe de ses autres états. Au reste, rien de nouveau aux Pays-Bas depuis la reddition de Tournai.

Sous ce pli elle envoie une lettre au Roi et copie de la commission et des instructions qu'Elle a données, ainsi que de l'avis du Prince et du Conseil en réponse aux députés et commissaires, chargés d'arranger avec le Duc de Lorraine le différend concernant un territoire indivis. Les commissaires sont à cette heure assemblés en conférence à Marville.

Comme les pièces passeront probablement sous les yeux de Sa Seigneurie, elle n'en reparlera pas, sinon pour dire que dans cette affaire Elle a eu en vue les intentions et la volonté de Sa Majesté, comme le Cardinal s'en convaincra par la lecture de la correspondance.

Ces jours derniers, sur les instances d'autrui, Elle a écrit à Sa Majesté pour lui recommander Mons[r] de Bours, qui est mort depuis. Elle demandait pour lui les gou-

vernements vacants d'Aire et de la Motte-au-Bois. Elle désirerait qu'ils fussent donnés à Jean de Vanderee, un gentilhomme de sa maison, qui la sert depuis longtemps. Elle espère que Sa Seigneurie voudra bien le favoriser et rendre de lui un bon témoignage.

CLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 251 à 252.)

Madrid, le 22 décembre 1581.

Madame, J'ay faict, pour Monsr l'Illme Cardinal Farnèse, tous les offices que m'ont semblé convenir pour contreminer les practicques des Florentins et d'aultres contre luy, et je puis asseurer Vostredicte Altèze que Sa Majesté m'asseure avoir dudit Cardinal toute bonne satisfaction; et me semble qu'elle entend les ruses de ceulx que luy pensent nuyre. Mais il convient, comme je l'ay dict souvent, les amuser et de non leur oster l'opinion qu'ilz peuvent avoir que leurs mauvais offices et practicques qu'ilz mènent contre luy font effect à son dommage : car aultrement ilz chercheroient nouveaux moyens, et vault mieux que les choses demeurent ainsy pendant qu'elles ne font mauvaise impression de ce coustel.

Sa Majesté se trouve encoires en Portugal avec fort bonne santé et aussy le Seigneur Cardinal Archiduc; mais je ne vois encoires apparence de ce brief partement dudit Portugal; car, si je ne me forcompte, il y a encoires beaucoup à faire devant d'y pouvoir laisser le tout en l'estat qu'il conviendroit.

L'on dresse maintenant nouvelle armée de plus de XL navières, pour avec icelles mectant dix mil Espagnolz et Allemans dessus, et les accompaignans de quelques galères, faire l'emprinse de la Tercera et s'opposer aux emprinses de Don Antonio et de ceulx de France et d'Angleterre que luy vouldront assister. Le chief de l'emprinse sera le Marquis de Ste-Croix [1]. Dieu luy doint bon succès et que l'élection de sa personne soit à propos et bonne à cest effect. Il a accoustumé de partir tard et ne l'ay veu manier emprinses telles en chief.

La flotte nouvelle pour le destroit des Magallans et pour le Brasil est partye il y a huict jours. L'impératrice est arrivée à Colebry, avec toute la compaignie, et dois là vient par terre, et au compte que l'on faict du séjour qu'elle fera audit Colibry, à Barcelone et à Çaragossa, il sera bien près de la fin de febvrier devant qu'elle arrive.

Sa Majesté a pourveu Monsr le Prince de 400m escuz et pour les 200m qu'il a prins des marchans; et outre ce nous sumes de nouveau après, le Sr Don Jehan de Idiaqués et moy, pour soliciter vivement nouvelle provision d'argent.

L'on actend avec grand désir nouvelles de Tornay, où Monsr le Prince a faict de son coustel plus que l'on ne sçauroit demander; mais il est fort mal aydé et secondé. Et me recommandant, etc.

[1] Le Marquis de Santa Cruz. Voy. les *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 485.

APPENDICE.

I.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, lettres autographes, liasse 2, nº 200.)

Aquila, le 6 janvier 1580.

Io ho sempre desiderata venir personalmente a far riverentia et bacciar le mani di Vostra Maestà, conforme al molt' obbligo che ne tengo. Imperò non mi sendo stato permesso, et tanto meno hora comandandomi la Maestà Vostra, che me ne passi al governo di Fiandra, mando Pietro Aldobrandino, accio che per me faccia questo devuto et desiderato ufficio et in mio nome dia à Vostra Maestà questo buon capo d'anno et infiniti appresso felicissimi, sicome da Iddio benedetto gliene prego, et in oltre a far capace Vostra Maestà del grandissimo pregiuditio che la lettera scritta dalla Maestà Vostra a XII d'agosto passato al vice Re di Napoli et ad instantia del Duca di Fiorenza mi porta, per la dilatione che percio si mette alla speditione della causa; et supplicare Vostra Maestà restar servita, comandare et ordinar subito al vice Re et consiglio di Napoli che publichino la resolutione che in detta causa han fatto pro o contra che sia, che per le tante et tante raggioni che ne tengo mi persuado à mio favore, et che però si metta in essecutione conforme a giustitia; perche io doppo sei anni che mi si tiene usurpato l'usufrutto della mia dote, con notabil mio interesse et danno, possa esserne pagata et reintegrata, si come è giusto et Vostra Maestà intendera piu appieno dal detto Aldobrandino a cui la supplico dar intera fede, et favorirmi con prestezza di quella buona speditione di giustitia che le tante mie buone raggioni ricercono, et spero dalla benignità della Maestà Vostra.

Per incaminarmi alla volta di Fiandra, si come Vostra Maestà mi ha comandato,

altro non aspetto che risposta della lettera che alla Maestà Vostra scrissi a 30 d'ottobre, con la quale mi doverra mandare la commissione et ordine et le altre instruttioni che si convengono, et conforme a che la supplichai mandarmi, atteso che senza esse non mi par poter mettermi in viaggio, non sapendo quello mi habbia da fare, non mi havendo sino a hora Vostra Maestà dato notitia alcuna della sua voluntà, ne di cosa concernente a quel governo, et al suo servitio: et subito havuto dette commissioni et ordini che sono necessarii, mi mettero in camino essendo del tutto pronta a partire, come intendera dal medesimo Aldobrandino, et anco quel di piu che mi par convenirsi al servitio di Vostra Maestà et che è di bisogno io sia da lei avvertita et provista, per poter acertare in servir la Maestà Vostra a suo gusto et satisfattione, che altro non è il mio oggetto, et rimettendomi al sudetto Aldobrandino non mi alarghero in altro, salvo in supplicar la Maesta Vostra resti servita rimandarmelo presto, et di tutto bene spedito.

I.

TRADUCTION.

J'ai toujours désiré d'aller personnellement faire révérence et baiser la main à Votre Majesté, comme c'est grandement mon obligation. Mais n'en ayant pas eu le temps, d'autant plus que Votre Majesté me donne aujourd'hui l'ordre de passer en Flandre pour gouverner ce pays, j'ai dépêché Pietro Aldobrandino à l'effet de remplir ce devoir à ma place, et souhaiter en mon nom la bonne année à Votre Majesté (je prie Dieu de lui accorder toutes ses faveurs). Je lui ai en outre donné mission d'informer Votre Majesté du grand préjudice que m'a causé la lettre écrite par Elle, le 12 août dernier, au Vice-Roi de Naples, sur les instances du Duc de Florence; cette lettre a retardé la solution de l'affaire. J'ai chargé Aldobrandino de supplier Votre Majesté de vouloir bien ordonner au Vice-Roi et au Conseil de Naples de publier la résolution prise en l'espèce contre qui que ce soit; j'ai pourtant bien des raisons de croire qu'elle m'est favorable. C'est pourquoi je voudrais qu'elle fût mise à exécution, puisque depuis six ans l'on me retient indûment l'usufruit de ma dot. C'est pour moi un grand dommage. J'aurais pu déjà être remise en possession de mon douaire et remboursée des termes arriérés, comme Aldobrandino l'expliquera plus amplement à Votre Majesté. Elle peut avoir toute confiance en lui. Quant à moi, je La prie de presser l'action de la justice, comme j'y ai droit par le bien fondé de ma cause; j'ai d'ailleurs bon espoir dans la bienveillance de Votre Majesté.

Je n'attends plus pour me rendre en Flandre, conformément aux ordres de Votre Majesté, que la réponse à ma lettre du 30 octobre dernier. Votre Majesté devait joindre à cette réponse ma commission avec les ordres et les autres instructions que de besoin. Je la supplie donc de me les envoyer; car sans ces pièces je ne puis me mettre en voyage, ne sachant ce que j'ai à faire, puisque jusqu'à ce jour Votre Majesté ne m'a donné aucune connaissance de sa volonté ni de ce qui concerne son service et le gouvernement des Pays-Bas. Aussitôt après avoir reçu ladite commission et lesdits ordres, qui me sont nécessaires, je me mettrai en route, étant tout à fait prête à partir, comme Votre Majesté l'apprendra d'Aldobrandino Il dira aussi à Votre Majesté quelles sont les mesures que d'après moi commandent ses intérêts et les pouvoirs, les instructions dont Elle doit me munir pour que je puisse La servir à son entière satisfaction, comme c'est mon seul but. Je m'en remets au reste à Aldobrandino et ne dirai plus rien, sinon que je supplie Votre Majesté de vouloir bien m'envoyer promptement la commission et les instructions prérappelées.

II.

INSTRUCTIONS DE MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO, SON ENVOYÉ AUPRÈS DU ROI D'ESPAGNE.

(Archives Farnésiennes à Naples, lettres autographes, liasse 2.)

Aquila, le 6 janvier 1580.

Instrutione à voi Pietro Aldobrandino di quanto havete in mio nome à trattare et esponere a Sua Maestà et proccurare d'haverne buona et presta resolutione, per il quale effetto hora vi mandiamo in Corte.

Et prima. Perche habbiate a pieno notitia et intiera informatione di quello è passato et occorre, vi si replica il medesimo, che in voce vi si è detto, acciò che meglio possiate rimostrare à Sua Maestà quanto conviene et è di bisogno per haverne buona et breve speditione.

Vi si dice dunque che alli 29 di ottobre passato, il Commendator Magior di Castiglia [1] mi mandò di Roma una lettera credentiale di Sua Maestà, in San Lorenzo alli 30 di settembre passato, et in conformità di essa mi scrisse detto Commendatore con sua lettera de 27 d'ottobre, dicendomi il desiderio grandissimo che Sua Maestà tiene che io

[1] Jean-Ferdinand de Zuñiga, souvent cité dans le tome VII.

vada, et con prestezza al governo di Fiandra et a tal' effetto mi rapresentò infinite ragioni, et la gran necessità che era della mia andata, concludendo in somma che maggiore ne piu grato servitio non poteva fare à Sua Maestà di questo, come parimente lei con la sudetta sua mi scrive et comanda. Onde considerando io che se l'anno del 77, quando Sua Maestà mi comandò passare in quelli paesi, a procurare di componere et mettere assetto in quelle cose, mi parse si come era et che allhora scrissi duro tal comandamento et pieno di tutte le difficultà, assai maggiore mi deve parere hora che l'età mi si è augumentata, insieme con le indispositioni : et anco le difficultà sono infinitamente cresciute, per poter far effetto buono in quelli paesi, atteso principalmente l'ampliatione della maladetta heresia et la poca obbedientia che in essi resta à Sua Maestà, con altri molti et diversi inconvenienti, che a tutti devono esser noti; le quali cose unite, et ciascuna di esse sola basta a rendere il negotio in se stesso difficultoso, et piu presto impossibile, et a me fanno più inhabile et manco atta a servire Sua Maestà in tal carico, tuttavia, vedendo io la caldezza con che Sua Maestà me lo ha commendato et la grande instantia che me ne ha fatto con dirmi ciò essere molto servitio d'Iddio et suo, mi risolvetti senza prima darne parte né al Cardinal Farnese, né al Duca, né tampoco al Principe mio figliuolo, accettare tal peso, ancor che troppo grave et dubbioso, anzi per me gravissimo et pericoloso, et che facilmente potrà questa mia resolutione esser giudicata temeraria, pigliando carico et governo di populi et paesi che piu presto voranno comandare che esser governati et comandati, nondimeno mi contento per obbedire à Sua Maestà postponere qualsivoglia cosa, mettendo a risico la vita, la reputatione et quanto tengo perche Sua Maestà non resti ingannata della gran confidentia che mostra et scrive haver in me. Et cosi di tal mia determinatione avvisai Sua Maestà per lettera de 30 d'ottobre et anco ne scrissi al Commendator Maggiore, come havete visto, dicendoli che mi metterei in viaggio quanto prima potessi, non ostante la trista stagione et di tutto contraria in fare simil viaggi, et maxime a donne et di età come sono io. Et se in quel carico mi riuscirà fare cosa buona, per il che userò ogni diligentia, si potrà attribuire alla bontà et voluntà divina, sendo la causa sua, et quando succedessi altrimenti, il che Iddio cessi, doverrò appresso di Sua Maestà et di tutti esser tenuta per scusata, poiche mi sarò sotto posta a tanto grave et pericoloso carico et impresa, solamente per servire à Iddio, et obbedire alla Maestà Sua, et non per altro rispetto. Et supplicai anco Sua Maestà a mandarmi contenta delle instruttioni chiare et distinte et la commissione di quanto haverò da fare, et come mi haverò da regolare et governarmi in tutto. Et ancorche mi persuada che non possino tardare à comparire con la risposta di Sua Maestà, che altro non aspetto per mettermi in viaggio, nondimeno quando al vostro arrivo in Corte cio non fussi esseguito, procurate che con prestezza si faccia, accio io possa conforme alla mente et intentione di Sua Maestà servirla a suo gusto et satisfattione ò almeno approssimarmi piu che sarà possibile alla sua voluntà, perche con

questa mira mi metterò in cammino, havendo per principale oggetto il servitio et satisfattione della Maestà Sua.

2. Arrivato che sarete in Corte vene andrete subito à fare in mio nome riverenza et baciar humilissimamente le mani di Sua Maestà, con presentarli la mia lettera, che in vostra credenza vi si è data, et li direte che non ostante tutte le difficultà et pericoli et ogni oltra cosa, come di sopra si narra, et io l'ho scritto alli 30 d'ottobre, mi sono risoluta passar in Fiandra, per obbedire et servire alla Maestà Sua, ma che bene haveria voluto prima, si come è mio desiderio, andar personalmente a baciar le mani et piedi di Sua Maestà et a ricevere la sua beneditione et di piu della sua voce istessa intendere chiaramente la sua voluntà per esseguirla quanto è in mio potere a sua satisfattione : il che non mi permettendo il tempo nè la necessità del negotio di che si tratta, mando voi, tanto mio amorevole et confidente, a fare questo devuto et da me desiderato officio, et à darli il buon Natale et le buone feste, et in oltre a farli sapere quello che conviene per il suo servitio et per il buon successo del negotio, che Sua Maestà mi comanda et di piu quello che a me particolarmente occorre.

3. Li direte che di qui partirò subito che da Sua Maestà habbia risposta della sudetta mia lettera de 30 d'ottobre, con laquale mi doverrà venire le commissioni et instrutioni domandateli et che sono necessarie, che senza di esse non saperei come intrare in quelli paesi, ne quello havessi da fare, non mi havendo Sua Maestà sino a hora dato notitia di cosa alcuna intorno alle cose concernente a quel governo et della sua mente et voluntà. Piglierò il cammino alla volta della santissima casa dell' Horeto, et di la a dirittura per la Romagna à Parma et Piacenza, dove si haverà informatione del resto del viaggio, atteso il sospetto del mal contagioso che corre in quelli contorni, et si piglierà il piu sicuro, benche credo sarà per la Savoia et Borgogna, indirizzandomi alla volta di Luzemburgh. Imperò è necessario avanti ch' io esca d'Italia saper da Sua Maestà in qual luogo de Paesi Bassi comanda che vadia a parare nel primo ingresso, et di chi nel principio haverò da fare ricapito. Onde farete ogni diligentia che ne sia avvisata in tempo.

4. Perche conviene molto al servitio di Sua Maestà che l'autorità et commissioni che mi darà sia (*sic*) chiara et suprema, ne farete ogni diligentia, atteso che non sendo tale, poco frutto potra fare, si perche non saria stimata da quel populi, gia posti si può dire in libertà et in un vivere sfrenato, nonche licentioso, si anco per poter pigliare le resolutioni in pronto, et valermi delle occasioni quali si perderebbono in aspettare le risposte di Spagna, come per esperientia si è visto per il passato. Oltre a che Sua Maestà deve havere molta consideratione et risguardo alla qualità et grado di mia persona, sendoli quella vera et devota serva che li sono; et che mi manda al Governo di cinque ò sei provincie sole, et non di tutto il paese dove sono stata altra volta; et che dove manca una parte, supplisca Sua Maestà accompagnandomi con autorità maggiore et suprema, altrimenti sarebbe cosa ridicula et di poca stima.

5. Opererete per le cause suddette che Sua Maestà mi mandi scritti et firmate di sua mano le instruttioni et commissioni, tanto pubbliche che segrette et che siano molto chiare et distinte, con farmi saper puntualmente et apertamente la sua volontà, et intentione, et ciò bisogna che io habbia et sappia, avanti di entrar nel paese, per chè nel principio possa io incamminare le cose et li negotii al fine che desidera Sua Maestà, atteso che quando non sapessi prima la sua volontà, potrei forsi pigliare qualche strada in contrario che fussi poi difficile a rimuoverla.

6. Intenderete particularmente sopra il capo principale che è della religione cattolica, qual sia la mente di Sua Maestà, et che in questo io sia avvisata molto chiaro di quello harò da fare, accio che per la oscurità della commissione non venissi a cadere in qualche errore, di che mi guarderò. Ma cio dico per che tal volta suol' avvenire per la oscurità et ambiguità delli ordini che si danno, incorrere in qualche inconveniente, et a me potrebbe accadere piu facilmente che ad altri, atteso che dovendo consultarmi con quelli del paese potriano interpretare le commissioni a lor modo, et sinistramente, secondo i loro humori. Onde mi metterebbono in gran risichi, quali si possono sfuggire con la chiarezza delle commissioni, che proccurerete si habbino chiarissime, per tor via ogni difficultà, et per chè io non sia constretta esser ministra di sminuire punto la religione cattolica romana, ne sia forzata consentire cosa in pregiuditio di essa, perchè a modo alcuno non mi saprei accomodare a simil pratica : oltre a che non sarebbe punto servitio della Maestà Sua, laqual son certa non mancarà darmi in questo ogni satisfattione, essendo conforme alla sua santa et retta mente. Et il simile dico per quel che tocca alla debita obbedientia di Sua Maestà consistendo in questi dua punti tutta la importantia.

7. Et quando intorno a questi dua capi vi si dicessi che si pigli il piede dell' accordo di Gantes, Editto perpetuel, et altri accordi fatti per prima et poi con li Stati et Principe d'Oranges, vi farete dar copia autentica di detti accordi et appuntamenti, et in particulare delli ultimi fatti il Principe, mio figliuolo, con le Provincie Valloni [1], et se altri vene sono con ville et persone particolari, perche possa io vederli et esserne capace, et haverne intiera informatione.

8. In oltre rappresenterete à Sua Maestà quanto convenga al suo servitio mantenere et adempire quello che si è promesso alle provincie et ville riconciliate et alli particolari, consistendo tutto il frutto che possa fare in questa mia andata per servitio di Sua Maestà in complire dette promesse, per racquistare la confidentia persa; et che per ciò mi dia Sua Maestà modo et comodità di poter nel principio far mettere in essecutione le capitulationi et oltre promesse che si sono fatte in nome di Sua Maestà, cio è quelle che mancassero di doversi effettuare, perche cosi facendo, sarà una apertura da poter

[1] Le traité d'Arras, du 9 janvier 1579. Voy. t. VII, p. 296.

facilissimamente passare oltre con il resto dell' intentione di Sua Maestà, che deve in tutti i modi osservare il promesso, et provedere a tutto, senza aspettare altre occasioni per non perdere quelle che si offeriranno per suo servitio, sendo cosa chiara, che racquistando la confidentia tutto il resto passerà bene.

9. Quanto poi alla generalità delli articoli contenuti in essi accordi, è necessario sapere da Sua Maestà a qual di essi si ha da haver piu mira, oltre alla religion cattolica et obbedientia di Sua Maestà : come per esemplo dirò, nel chiamare et assemblare li stati generali et provincie particolari, se ricevendo questo capo ò alcun' altra interpretatione, a che fine si deve tirare, perche tal volta con la desterità et con le occasioni si può fare gran profitto, ancorche io sappia molto bene, che senza altra specificatione, si devono tutte le cose et capi tirare et interpretare a vatanggio et al servitio di Sua Maestà, nondimeno è pur bene in caso che sopra di cio nascessi dubbio, esser preavertita in tempo, et non havere ad aspettare le chiarezze et ordini di Spagna, per la perdita che si può fare in aspettarle.

10. In somma il particolar dell' autorità et commissione, et quello delle instruttioni, hanno da essere con fatto il supremo potere et intero, con piena et larga chiarezza et distintione in ogni genere di cosa che possibile sia, perche io, come ben manifestamente si vede et conosce, non piglio questo arduo peso, senon per servire et obbedire à Sua Maestà, senza nessuna sorte di disegno ne d'interesse, ma solo perche Sua Maestà si certifichi del buon animo et voluntà mia verso il suo servitio et non resti Sua Maestà ingannata, sicome hò detto, della confidenza grande che mostra et hà scritto tenere di me. Onde replico convenire al servitio di Sua Maestà haver consideratione et risguardo tanto nelli suddetti particolari come in quello della mia provisione et trattamento, che par la qualità di essa, non solo giova alli bisogni correnti, ma accompagna l'autorità della persona. Et è da considerare, che se nelli tempi passati, quando il paese era florido et tranquillo et abbondante d'ogni bene, la provisione ordinaria era di trenta cinque mila scudi d'oro, quanto piu deve ragionevolmente essere hora che il paese è distrutto, inquieto et povero et che tiene mancamento d'ogni cosa necessaria; et poi che io metto per servire et obbedire à Sua Maestà in risico la vita, la reputatione et ogni cosa, al meno non mi si faccia spendere la roba et pormi in debito come altre volte ho fatto per servire a Sua Maestà, avvertendo che quando Sua Maestà dicessi che farà et dirà, con rimetter la resolutione di questo particolare per tempo avvenire di replicare, che io non sono ministro nuovo, et che non ho di bisogno secondo le mie actioni et servitio futuro esser riconosciuta, ma che la mia lunga et devota servità ricerca che di presente Sua Maestà dichiari la sua volontà in questa parte, aggiunto che io non tengo età da pascermi di speranze, et di belle parole, benche credo che in questo Sua Maestà non deva contradire ne far difficultà alcuna.

11. Perche mi persuado che con il Principe d'Oranges, si oiano tenute pratiche per

farlo uscir del paese, conviene molto che io sappia in che maniera, et che partiti et conditioni se li sono offerti, onde procurate d'intenderlo : et anco se venendo l'occasione io debbo trattarne et in che modo, atteso che il vero remedio di quietare quelli paesi è l'uscire et lo allontanare detto Oranges da essi, come altre volte ho scritto a Sua Maestà, dalla quale procurate che io sia avvertita di quanto fa bisogno in questo particolare. Et anco se con altri adherenti di esso Oranges, si è tenuto et si deve tener pratica et conchi, et se di presente ne resta attaccata alcuna overo qualche intelligentia. Benche di questo si potrà sapere dal Principe mio figliolo, nondimeno conviene ancora saperlo da Sua Maestà.

12. Dovete rappresentare a Sua Maestà, che io mi vado a mettere in parte dove mi pare che haverò poche forze et manco assistentia, et infra gente che sà Iddio la voluntà che tengono : perche, se si debbe fare giuditio dalle cose passate, et presenti, si può credere che non sia buono, stante maxime li fomenti di Francia et d'Inghilterra, et di alcuni di Alemagna, che cercheranno per quello che si può comprendere, et secondo il lor solito, far nuovi motivi et forse tentar d'invadere il paese, vedendo le debil forze che vi tiene Sua Maestà et li animi di quelli populi ancora alterati. Et il medesimo dico delle provincie sottoposte alla voluntà di Oranges, che sono di maggior numero et piu potenti che quelle di Sua Maestà. Pertanto conviene grandemente che in questa parte mi chiarisca Sua Maestà et con tempo la mente Sua, dandomi li ordini et comodità che si ricercano, accio, venendo il caso et in un punto preso, sappia come haverò da governarmi et similmente in che maniera, quando Sua Maestà si risolvessi per qualche occasione ò provocationi muover guerra alle altre Provincie inimiche, con farmi particolarmente avvisata, di chi haverò a far confidentia nelle cose importanti et che occorreranno, Et sopra tutto per ovviare alli inconvenienti è necessario havere un deposito ò assegnamento sicuro di una buona et grossa somma di denari, per valersene nei bisogni subitanei et per servitio di Sua Maestà, si come fù risoluto di fare quando la Regina Maria fù richiamata a quel Governo. Se in quelli tempi conveniva questa necessaria sicurezza di denari, no vi sendo che un nimico forestiero, quanto più bisogna hora, che dalli stati non si può cavare nn quattrino di aiuto? Et vi sono molti et diversi inimici, tanto forestieri come dentro dello istesso paese. In che farete voi ogni instantia perche Sua Maestà proveda a tutte queste cose.

13. Io sino a hora non ho scritto a persona di quelli paesi in generale ne in particolare della mia andata in essi, per non sapere in cio la voluntà di Sua Maestà, dalla quale intenderete se debbo farlo intendere con lettera o con persona expressa, et a chi, et in che modo, et di cio mi si avverta con prestezza.

14. Nonostante che sopra dico haver disegnato indirrizarmi alla volta di Luzemburg, è bene che Sua Maestà mi dichiari, come ho detto, dove debbo andare, et in che luogo fare la residentia, poiche Brusselles sin' a hora resta in mano della contraria parte, et

anco di chi devo più fare confidentia, et con chi ho da consultare et consigliare i negotii, il che procurerete che mi si dichiari distinctamente.

15. Similmente intenderete da Sua Maestà con il parer di chi debbo fare le deliberationi et resolutione de negotii, accio si stabilisca quel che sarà di bisogno senza havere a scriverne in Corte, atteso che la distantia et la lunghezza del tempo può far perdere molte buone occasioni, mentre si aspettassino le risposte, come si è visto per le cose passate et che di sopra ho detto.

16. Saperete come mi haverò da regolare et governare con li Signori titulati et altri ministri, che di continuo sono stati dalla parte et nel servitio di Sua Maestà, et di chi di essi devo fare più stima et confidentia. Et il medesimo intenderete delle persone et ministri di roba lunga che hanno seguitato detto servitio.

17. Similmente intenderete il medesimo di tutti li signori titulati et altri tanto gentilhomi che persone di roba lunga e ministri, che sono reconciliati, con sapere in che forma harò da trattare con ciascuno et di chi di essi far piu conto et stima.

18. Intenderete ancora se nel passar per la Borgogna io hò da fare offitio alcuno ò riconoscere alcuna cosa et in che maniera, perche sendo quella Provincia congiunta al governo de Paesi Bassi, non è fuor di proposito ch' io sappia li humori et le cose che in essa corrono, per poter fare li offitii necessarii nel passar che farò di là, che molto meglio si fanno con la presentia, che con le lettere ò imbasciate, et però procurate che Sua Maestà mi avverta di tutto.

19. Non sara fuor di proposito saper parimente se con il Duca dell'Oreno conviene fare alcuno offitio, atteso la convicinità del suo stato con Borgogna et Luzemburgh.

20. In evento che l'Arciduca Matthias continui lo stare in quelli paesi, fate opera che Sua Maestà mi avvisi in che maniera devo seco regolarmi. Et occorrendo scrivere, in che modo lo devo trattare et in che maniera procedere, acciò tutto passi conforme al gusto et voluntà di Sua Maestà.

21. Saperette anco in che modo mi devo regolare et governare con l'Imperatore, tanto per le occorrentie et negotii de Paesi Bassi, come per le altre, et di quello haverò a dar parte, et se devo mandare a visitarlo con persona propria, overo scriverli et farli sapere la mia andata, et di questo haverne buona et chiara informatione.

22. Parimente di come mi devo regolare con la Imperatrice et Arciduchi et anco con li altri Principi d'Imperio et d'Alemagna.

23. Haver notitia et saper quali di essi sono li amici, et quali si mostrano pocho affettionati al servitio di Sua Maestà, et quali sono li neutrali, et di chi si ha da fare confidentia, et con quali si ha da tener corrispondentia et intelligentia nelle occasioni presenti et nelle future.

24. Haverete parimente la medesima notitia et informatione di Francia et di Inghilterra et di altri convicini, come Lorena, Cleves, Danimarca et Suetia et simili, et se devo

mandar persona propria ò scrivere al Re di Francia, et Regina Madre, et Regina d'Inghilterra et a chi altri di piu.

25. Intenderete ancora quali sono li colonelli et capitani Alimanni et altri pensionati da Sua Maestà et di chi di essi in caso di bisogno si ha da fare più ricapito.

26. Se occorendo, il che Iddio cessi, che avanti d'arrivare in quelli paesi succedesscro alterationi ò novità et che percio io fussi impedita d'intrare in essi, saperete da Sua Maestà quello che in tal caso haverò da fare, et dove haverò da fermarmi o andare con avvisarmelo subito.

27. Altra volta ho scritto à Sua Maestà, ad instantia della Principessa d'Arimbergh, sopra il desiderio che tiene di essere favorita per maritare suo figliuolo primogenito con una figliuola del Duca di Cleves [1]. Et perche tal volta detta signora mene potria far nuova instantia, desidero sapere quello havero da rispondergli, che sia a gusto di Sua Maestà. Et giudico approposito tenere ben satisfatta et edificata essa signora, per essere di valore et haver molti parenti et adherenti di consideratione.

28. Sapere ancora come mi devo regolare con la contessa d'Agamont et con li suoi figlioli, per esser medesimamente ella persona di consideratione.

29. Parimente intenderete se di quello che alla giornata tratterò et passerà in quelli paesi, ne haverò a dar parte alli suoi Ministri d'Italia, et con chi di essi haverò da tener corrispondentia et anco con chi di quelli che sono fuora d'Italia, come alla corte dell' Imperatore, in Francia, in Inghilterra et altrove.

30. Rimostrerete à Sua Maestà che per suo servitio è molto necessario, che alle lettere che li scriverò risponda ò faccia risponder subito, et che per cio dia ordine che si esseguisca senza dilatione, et che meco si tenga meglio corrispondentia, et si risponda particolarmente alle mie lettere, perche cosi conviene al servitio di Sua Maestà : il quale sò quanto habbia patito nelle occasioni passate per la tardanza del rispondere, che parimente in avvenire può causare gran pregiuditio alli negotii et al servitio sus.

31. Atteso che per la continua guerra et travagli di quelli paesi si è interrotta et guasta la iustitia et dovendo riaddirizzarla et accomodarla, conviene sapere se per cio si haverà da pigliare il cammino per ridurla allo stile et consuetudine vecchia, overo seguitare quello che sarà introdutto nuovamente da questi ultimi governatori et consigli, il che intenderete puntualmente et mene farete avvisata.

32. Come habbiate rimostro a Sua Maestà tutto quel che conviene per suo servitio et per il buon fine del negotio che porto a carico, et la pronta voluntà con la qual vado a servirla, postponendo ogni altra, cosa come vi si è detto di sopra, supplicherete la Maestà Sua in mio nome, con ogni caldezza et con tutta la humiltà possibile, che resti servita

[1] Voy. au sujet de ce mariage ce que nous en avons dit, t. VII, p. 437, et la lettre de Maximilien de Longueval, ibid., p. 487.

farmi gratia havere in protettione et per raccomandato il Principe, mio figliuol, anto suo vero et devoto servitore et parimente li suoi figlioli, et in particolare Don Ranuccio, et le buone sue ragioni che tiene alla successione del Regno di Portugallo, come a Sua Maestà ho scritto, dalla qual si spera ogni favore.

33. Scrivo alla Regina mia signora in vestra credenza, accio vi favorisca. Li presenterete la lettera et li farete riverentia et baciarete le mani in mio nome, et occorrendovi vi valerete de suo favore.

34. Parimente visiterete et baciarete le mani in mio nome al Serenissimo Principe et Serenissimi Infante miei signori et il simile al Cardinale Arciduca.

35. Scrivo in vostra credenza al Cardinal Granvela. Et perche mi si è sempre mostro amicissimo et in Sua Signoria Illustrissima teniamo grandissima confidenza, farete subito ricapito da Sua Signoria Illustrissima dandoli conto di tutte le vostre commissioni, valendovi del suo aiuto et consiglio, certificandolo della interia confidenza che in lei tengo, et che fò molto conto et stima del suo parere et consiglio, secondo il quale vi regolerete.

36. Scrivo similmente a Don Giovanni de Idiaquez [1], in vostra credenza, perche dell' opera sua possiate valervi secondo l'occasioni che vi si presenteranno, essendosi lui mostrosi sempre molto amorevol mio.

37. Scrivo ancora al Cardinal di Toledo [2], Marchese d'Aguilar [3], Don Giovanni d'Idiaques, Francesco Hernandez de Leivana [4], Gabriel de Sayas [5] et Sebastiano de Santoya [6] alli quali presenterete le mie lettere et in mio nome farete complimento di visita, facendo di ciascuno ricapito secondo occorrera, et mostrando che di loro teniamo intiera confidentia.

38. Si come voi ben sapete in corte tiene cura ordinariamente delli miei negotii Giovanni de Samaniego [7], come agente et secretario mio, al quale scrivo che vi assista et aiuti in tutto, et vi informi di quello sarà necessario, et che habbia cura di tutto quello che li direte : et con lui potrete comunicare tutto il contenuto della presente instruttione et quello che di più vi parerà, facendo confidentia di esso, come huomo mio, et di ciu potrete cavare ogni aiuto et assistentia, in tutto quello che haverete da trattare.

[1] Juan Idiaquez, secrétaire de Philippe II, souvent cité.
[2] Gaspard Quiroga, cardinal de Tolède. Voy. plus haut, pp. 160, 170.
[3] Louis-Ferdinand Manrique, quatrième marquis d'Aquilar. Voy. plus haut, p. 218.
[4] Francesco Hernandez de Liebana, membre du conseil royal. Voy. Danvilla y Collado, *El poder civil en España*, t. V, pp. 504, 689.
[5] Gabriel de Zayas, secrétaire de Philippe II. Voy. ibid., p. 695.
[6] Sebastiano de Santoyo, secrétaire de Philippe II. Voy. ibid., t. V, p. 695.
[7] Juan Samaniego, secrétaire de Marguerite de Parme, accrédité par elle auprès de la Cour de Madrid.

39. Haverete particolar cura di avvisormi di mano in mano del vostro viaggio da tutti i luoghi dove haverete comodità. Et subito arrivato in corte mene darete avviso, et della salute di loro Maestà et persone Reali, proccurando con tutta la diligentia di haver presta speditione di quanto portate in commissione. Et sopra tutto havete da operare di farmi haver la commissione et autorità, et instruttioni et informationi firmate da Sua Maestà, con le altre provisioni, avanti che io esca d'Italia ò arrivi alli Paesi Bassi. facendo opera che a tal effetto per parte di Sua Maestà mi si spedisca corriero, avvertendo voi di scrivermi con ogni occasione, dandomi sempre minuto raguaglio di quel che haverete fatto ò sperate di fare con aggiungere in tutto il vostro parere di quello vi occorrerà; et per le cose importanti vi valerete della cifera che qui vi si è consignata.

40. Potrà talvolta parer ad alcuno curiosità le particolari informationi che domando di sopra. Imperò altro non mi muove che il desiderio estremo che tengo di accertare in servire Sua Maestà suo gusto et satisfattione, il che mai potrei fare bene, se prima non fussi capace et informata della sua mente et intentione. Et con questo fondamento dovete fare totte le domande sudette.

41. Sino quando andasti l'altra volta in corte et per prima, facemo supplicare à Sua Maesta restassi servita di ampliarci li privilegii di questi nostri luoghi d'Abruzzo, non gia con cose nuove, ma con le medesime che molti altri tengono in questo Regno, sopra di che so no passate molte dimande et risposte di che è informatissimo Giovanni de Samaniego, il quale ultimamente mi mandò una resolutione che Sua Maestà haveva fatto intorno a questo negotio che in sustantia vuol dir niente, cosa che mi ha dato molta alteratione in vedere che a me si nieghi quello che a gente di poca qualità et a mercanti si concede et parimente nella confirmatione delle salveguardie, il che habbiamo scritto à Samaniego, et voi li replicherete che ci par molto stranio, et anco venendo in buon proposito lo direte al Cardinal Granvela, senza però passar piu oltre sino ad altro nostro avviso.

42. Direte à Sua Maesta che il Comendator Maggiore Vice Re di Napoli mi ha scritto tenere ordine della Maestà Sua dit mettere la figliola del signor Don Gio. d'Austria (che sia in cielo) nel monasterio di Santa Chiara di Napoli [1]. Et io li ho riposto che a suo piacere mandi a pigliarla, poiche cosi comanda la Maestà Sua, la qual supplicherete che habbia in protettione et favorisca detta figliola, perche oltre a esser figlia di tal padre lo merita per se stessa.

43. In caso, il che Iddio non voglia, voi vi ammalassi in cammino ò per altro accidente fussi impedito di non poter seguire il viaggio, manderete il dispaccio per mano et via sicura a Giovanni de Samaniego, mio secretario in corte, avvertendolo che con il favore et consiglio del Cardinal Granvela proccuri la speditione di quanto si contiene in

[1] Voy. à ce sujet le tome VII, page 47 6.

questa instruttione et mi mandi li ricapiti et mi scriva quel che occorre et particolarmente intorno a tutto et voi mi avviserete quanto esseguirete in questo particolare occorrendo.

44. Oltra quel che vi si dice nelli sopradetti 43 articoli contenuti nella presente instruttione, se alcuna altra cosa vi occorressi per mio servitio, mene rimetto alla vostra prudentia et diligentia, confidando totalmente nella vostra integrità, bontà et amorevolezza. Et a Iddio piaccia concedervi buono et prospero viaggio con quel felice ritorno che vi desidero!

Dall' Aguila a 6 de gennaro 1580.

II.

RÉSUMÉ.

La Duchesse, pour lui faciliter sa mission, explique à Aldobrandino les différents points qu'elle lui a déjà indiqués de vive voix et qu'il aura à traiter avec le Roi. Elle lui recommande d'obtenir une bonne et prompte résolution de Sa Majesté.

Vers le 29 octobre dernier, le Grand Commandeur de Castille envoya de Rome à la Duchesse une lettre de crédit du Roi, datée de Saint-Laurent le 30 septembre dernier, avec prière de partir le plus tôt possible pour la Flandre. Le Roi en exprimait le vif désir et Elle ne pourrait lui rendre un plus grand ni plus agréable service qu'en pressant son départ.

Mais la Duchesse se rappelle qu'en 1577, lorsque Sa Majesté voulut l'envoyer dans ce pays, la mission était déjà délicate et difficile. Elle doit lui paraître plus dure encore, aujourd'hui qu'elle est plus âgée et moins bien portante et que les embarras ont augmenté aux Pays-Bas, surtout à cause des progrès de l'hérésie et de la rébellion. Toutefois, sur les vives instances du Roi, elle s'est décidée à partir sans prévenir ni le Duc de Parme, ni le Cardinal Farnèse, ni même le Prince son fils, au risque d'être taxée de témérité. Elle a donc accepté de gouverner un peuple plus habitué à commander qu'à obéir. Mais elle le fera pour plaire à Sa Majesté, au risque d'exposer sa vie et sa réputation. Elle a donc avisé le Roi de son acceptation, le 30 octobre dernier, et en a informé également le Grand Commandeur, comme le Cardinal le sait. Elle les a prévenus qu'elle se mettrait en voyage le plus tôt possible, bien que ce ne soit pas la saison de voyager, surtout pour une femme et à son âge. En attendant, Elle a supplié Sa Majesté de vouloir bien lui adresser la commission et les instructions qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission. Elle les attend pour se mettre en voyage : si elles ne sont pas encore expédiées, Aldobrandino en pressera l'expédition.

2. Dès que celui-ci sera arrivé à la Cour (de Madrid) il ira, au nom de la Duchesse, présenter ses hommages à Sa Majesté et remettre sa lettre de créance. Il lui dira que sa maîtresse, aux termes de sa lettre du 30 octobre dernier, s'est décidée, en dépit de tous les dangers du voyage, à se rendre aux Pays-Bas pour obéir aux ordres du Roi et lui prouver son dévouement. Elle regrette seulement que le temps ne lui permette pas d'aller elle-même baiser la main du Roi et lui rendre ses devoirs.

3. Aldobrandino dira à Sa Majesté que la Duchesse partira aussitôt après avoir reçu la réponse du Roi avec la commission et les instructions demandées par sa lettre du 30 octobre dernier. Sans ces pièces, elle ne saurait comment se présenter aux Pays-Bas ni qu'y faire, Sa Majesté ne lui ayant jusqu'ici donné aucune connaissance des affaires de ces provinces ni de ses intentions, de sa volonté touchant le gouvernement du pays. Elle compte se rendre aux Pays-Bas par la Savoie, la Bourgogne et le Luxembourg; mais, avant de quitter l'Italie, elle a besoin de savoir dans quelle ville de Flandres le Roi désire qu'elle s'arrête tout d'abord, et quelle affaire elle aurait à traiter pour commencer.

4. Aldobrandino fera toute diligence pour que les pouvoirs de la Duchesse soient bien déterminés, afin qu'elle ait aux Pays-Bas l'autorité nécessaire à la prompte exécution des ordres de Sa Majesté. Il importe (pour la bonne expédition des affaires) qu'elle jouisse de prestige dans un pays déjà assez indocile par lui-même, et qu'elle ne soit pas obligée à tout moment de recourir à Madrid pour savoir jusqu'où s'étendent ses attributions. Le Roi aura égard aussi à la haute naissance, au rang et à la réputation de la Duchesse, ainsi qu'à ses services passés. Il considérera qu'il l'envoie pour gouverner cinq à six provinces et non tout le pays qu'elle a administré autrefois. Il convient que Sa Majesté supplée à ce qui lui manque d'un côté, en lui conférant, d'autre part, des pouvoirs plus étendus; sinon ce serait l'investir d'une autorité dérisoire et qui ne serait guère de nature à la faire respecter.

5. Aldobrandino fera donc en sorte que Sa Majesté envoie à la Duchesse, avant son arrivée aux Pays-Bas, une commission et des instructions écrites et revêtues de sa signature, tant pour les affaires publiques que pour les recommandations confidentielles. Autrement, elle pourrait se tromper et prendre des mesures inopportunes, sur lesquelles il serait difficile après de revenir.

6. Aldobrandino tâchera surtout de connaître l'opinion de Sa Majesté sur la question principale, qui est celle de la religion catholique. La Duchesse a besoin de savoir à quoi s'en tenir à cet égard, afin que des instructions peu claires ne l'induisent pas en erreur. Ce qui pourrait lui arriver plutôt qu'à d'autres, parce qu'il lui faudra consulter des gens du pays et que ceux-ci pourraient interpréter sa mission à leur guise et d'une manière fâcheuse. Ils lui feraient courir de grands risques qu'elle éviterait avec des instructions claires et précises. C'est à Aldobrandino à lui en faire avoir, afin qu'elle ne soit amenée malgré elle à prendre aucune mesure contraire à la religion catholique. Au reste elle ne pourrait pas s'y résoudre, d'autant plus que ce ne serait pas là l'intérêt du Roi. Aussi bien Sa Majesté ne laissera pas que de lui donner tous ses apaisements à cet égard, puisque la Duchesse a sur la matière la même opinion sainte et correcte. Elle en dira autant de l'obéissance due à Sa Majesté, vu que ce sont là les deux points importants.

7. Quant à ces deux points, Aldobrandino demandera qu'on prenne pour base de la discussion l'accord de Gand, l'Édit perpétuel et les autres traités faits avant et depuis avec les États et le Prince d'Orange. Il se fera donner copie de ces traités et particulièrement du dernier conclu par le Prince, fils de la Duchesse, avec les provinces wallones, ainsi que tous autres faits avec des villes ou des particuliers, le tout pour que la Duchesse en soit informée et saisie.

8. Il représentera en outre à Sa Majesté combien il est de son intérêt de tenir ses promesses envers les villes et les particuliers; toute la mission de la Duchesse, tout ce qu'elle peut faire pour le service du Roi, consistant précisément dans l'exécution de ces promesses, à seule fin de regagner la confiance perdue. C'est le premier, le principal point à obtenir, et le reste en dépend.

9. Savoir quels sont, dans ces différents traités, les articles que Sa Majesté désire voir appliquer surtout, indépendamment de ceux dont il a déjà été question, c'est-à-dire du respect dû à la religion catholique et à l'autorité royale. Il y a encore la convocation des États généraux et des États des provinces. Il importe que la Duchesse soit fixée au préalable sur l'interprétation à donner à ces différents articles dans le sens le plus favorable aux intérêts de Sa Majesté, sans qu'elle perde du temps à demander des instructions en Espagne.

10. Pour lui permettre de bien remplir sa mission, il convient d'assurer à la Duchesse des pouvoirs et un traitement convenable. Ce traitement était autrefois de 35,000 écus d'or; il serait insuffisant aujourd'hui qu'il n'y a plus les mêmes ressources à tirer d'un pays épuisé par les dissensions civiles. Elle espère que Sa Majesté comprendra sa situation et appréciera son désintéressement.

11. Savoir comment elle devrait s'y prendre pour expulser des Pays-Bas le Prince d'Orange, puisqu'il a été question de son expulsion, et ce qu'il y aurait à faire avec ses partisans. Quoique le Prince, son fils, puisse la renseigner à cet égard, encore conviendrait-il que Sa Majesté lui fît connaître son avis sur ce point.

12. Représenter à Sa Majesté l'état d'anarchie dans lequel la Duchesse trouvera le pays, déchiré d'un côté par les discordes civiles, et troublé d'autre part par les intrigues de la France, de l'Angleterre, voire même de l'Allemagne. Les provinces méridionales sont en partie révoltées, et les provinces septentrionales, plus puissantes aujourd'hui que les États restés fidèles à Sa Majesté, sont sous la domination du Prince d'Orange. Qu'aurait-elle à faire dans le cas où le Roi se déciderait à réduire ses ennemis par la force des armes? En tout état de cause il faudrait pouvoir compter sur une bonne provision d'argent pour parer à toutes les éventualités.

13. Jusqu'ici la Duchesse n'a informé personne aux Pays-Bas de sa prochaine arrivée, ne connaissant pas les intentions de Sa Majesté à cet égard. Il importe à présent qu'elle sache si Sa Majesté l'autorise à en écrire à d'aucuns, et à qui.

14. Il serait bon aussi que Sa Majesté lui indiquât dans quelle ville des Pays-Bas elle devrait établir sa résidence, puisque Bruxelles est au pouvoir des rebelles. Elle devrait savoir avec qui elle aurait à traiter les affaires du pays et à qui elle pourrait se confier.

15. Savoir de Sa Majesté ce que la Duchesse aura à faire en conformité des délibérations

et résolutions royales, afin qu'elle ne perde pas de temps à demander des instructions en Espagne et à attendre les réponses du Roi.

16. Savoir comment elle devra traiter avec les Ministres de Sa Majesté et en qui elle pourra avoir le plus de confiance.

17. Savoir de même dans quels termes elle devra s'entendre avec les fonctionnaires et magistrats des provinces reconciliées et sur lesquels elle pourra compter.

18. Savoir si elle n'aura pas une mission à remplir dans la Franche-Comté et quelles affaires elle y pourrait mieux traiter sur place que par correspondance. Il conviendrait que Sa Majesté lui envoyât au préalable des instructions à cet égard.

19. Il ne serait pas hors de propos de savoir également si elle n'aurait pas à s'entendre avec le Duc de Lorraine, dont les États touchent à la Bourgogne et au Luxembourg.

20. Dans le cas où l'Archiduc Mathias se trouve encore aux Pays-Bas, savoir comment Sa Majesté désire qu'elle traite avec lui.

21. Savoir si et dans quels termes elle devra correspondre avec l'Empereur, par écrit ou par ambassadeurs, et si elle doit l'informer de son départ pour les Pays-Bas.

22. Savoir comment elle devra traiter avec l'Impératrice, les Archiducs et autres Princes de l'Empire et de l'Allemagne.

23. Savoir quels sont parmi eux les amis ou les ennemis de Sa Majesté, ou ceux qui sont neutres; connaître ceux en qui elle peut avoir confiance ou avec qui elle peut correspondre et entretenir des intelligences dans le présent et à l'avenir.

24. Savoir également à quoi s'en tenir sur ses relations avec la France, l'Angleterre et les autres États voisins, comme la Lorraine, Clèves, le Danemark, la Suède, etc., et si elle doit envoyer un ambassadeur particulier ou écrire au Roi de France et à la Reine mère, à la Reine d'Angleterre et à d'autres souverains.

25. Savoir quels sont les colonels et capitaines allemands et autres qui touchent des pensions de Sa Majesté et connaître ceux sur lesquels la Duchesse peut compter en cas de besoin.

26. Si — ce qu'à Dieu ne plaise — il survenait un changement ou quelque chose de nouveau avant l'arrivée de la Duchesse aux Pays-Bas et qu'Elle fut empêchée par là de s'y rendre, Aldobrandino, le cas échéant, saura de Sa Majesté, ce qu'Elle a à faire et l'en informera immédiatement.

27. A la prière de la Princesse d'Aremberg, la Duchesse a transmis naguère à Sa Majesté le désir exprimé par cette Princesse de marier son fils aîné à une fille du Duc de Clèves. Si la Princesse fait auprès d'Elle de nouvelles instances pour qu'Elle lui obtienne le consentement du Roi à ce mariage, la Duchesse désire savoir ce qu'elle aurait à répondre pour satisfaire aux intentions de Sa Majesté, tout en donnant satisfaction à la Princesse et à ses proches, tous gens considérables et à ménager.

28. Savoir comment la Duchesse devra se comporter avec la Comtesse d'Egmont et ses fils, également personnages d'importance.

29. Savoir si la Duchesse aura à rendre compte aux Ministres, pour les affaires d'Italie, de ce qu'elle traitera et verra se passer au cours de son voyage, et connaître ceux avec lesquels

il lui faudra correspondre. Avoir les mêmes renseignements quant aux Ministres hors d'Italie, comme par exemple les résidents à la Cour Impériale, en France, en Angleterre ou ailleurs.

30. Représenter au Roi combien il est nécessaire à ses intérêts qu'il réponde ou fasse répondre tout de suite aux lettres de la Duchesse. Elle a trop souffert jadis des lenteurs de la correspondance pour ne pas craindre qu'elles ne se renouvellent au grand détriment des affaires et du service de Sa Majesté.

31. Savoir exactement et rapporter de même à la Duchesse de quelle manière Elle devra réorganiser l'administration de la justice dans un pays, où les lois sont tombées en désuétude et où l'exécution en a été entravée par la guerre et les discordes civiles. Devra-t-elle en revenir aux institutions et traditions anciennes ou suivre les errements nouveaux adoptés par les derniers gouverneurs et conseillers?

32. Vu le dévouement qu'elle a toujours témoigné à Sa Majesté, le sacrifice qu'elle a fait de son repos et de sa tranquillité, le voyage qu'elle a entrepris pour répondre à son désir et à sa volonté, Elle demande que le Roi veuille bien la prendre sous sa protection ainsi que son fils et son petit petit-fils Ranuce, dont elle a exposé, par écrit à Sa Majesté, les droits irrécusables dans la succession au trône de Portugal.

33. Elle recommande Aldobrandino à la bienveillance de la Reine. Il lui présentera les hommages de la Duchesse et sollicitera sa faveur.

34. Il rendra également ses devoirs au Prince héritier et aux Princes infants, ainsi qu'au Cardinal-Archiduc.

35. La Duchesse recommande Aldobrandino au Cardinal Granvelle. Celui-ci s'est toujours montré son ami, et elle a toute confiance en lui. Aldobrandino lui soumettra donc toutes les affaires de sa part et se réclamera de ses avis et de son crédit.

36. Elle recommande également Aldobrandino à Don Juan d'Idiaquez, qui lui a témoigné toujours la plus grande sympathie. Aldobrandino lui demandera de même conseil à l'occasion.

37. Elle recommande pareillement Aldobrandino au Cardinal de Tolède, au Marquis d'Aguilar, à Francesco Hernandez de Liebana, à Gabriel de Zayas et à Sébastien de Santoyo. Il leur remettra les lettres de la Duchesse, se réclamant d'eux à l'occasion et leur prouvant en quelle haute estime Elle les tient.

38. Comme il le sait, Don Juan de Samaniego est son représentant attitré à la Cour de Madrid, en qualité d'agent et secrétaire. Elle lui demande d'assister Aldobrandino en toute chose et de l'instruire des démarches à faire. Celui-ci tiendra compte de tout ce qu'il lui dira et pourra lui communiquer le contenu des présentes instructions. Au surplus, il lui dira tout ce qu'il jugera pouvoir lui confier. Samaniego est un homme à elle, et Aldobrandino peut se prévaloir de ses avis et se réclamer de son aide en toute occasion.

39. Aldobrandino aura soin d'informer la Duchesse personnellement, de la main à la main, des divers incidents et particularités de son voyage. Il lui écrira de toutes les villes où il pourra le faire. Dès son arrivée à la Cour, il lui en donnera avis et lui fera connaître l'état de la santé du Roi et de toute la famille royale, s'attachant surtout à s'acquitter promptement de sa mission. Surtout il devra tâcher que la Duchesse reçoive au plus tôt la

commission, les pouvoirs, les instructions et les renseignements qu'Elle attend de Sa Majesté. Elle en a besoin avant de quitter l'Italie pour les Pays-Bas. Il pressera le Roi d'envoyer bien vite un courrier particulier à la Duchesse. Quant à lui, il ne négligera aucune occasion d'écrire, lui rendant compte minutieusement de tout ce qu'il aura fait ou projettera de faire. Il y joindra ses avis personnels sur toutes les affaires qui se présenteront, et pour les plus importantes se servira du *chiffre* ci-annexé.

40. Les renseignements demandés par la Duchesse pourraient faire croire à un sentiment de curiosité, ce qui n'est pas. Elle n'est animée que du désir de sauvegarder les intérêts du Roi; c'est pour cela qu'Elle doit bien connaître ses intentions et c'est ce que Aldobrandino devra représenter à Sa Majesté.

41. La Duchesse a déjà demandé au Roi d'étendre les privilèges de ses vassaux des Abruzzes, comme il a fait pour d'autres du royaume de Naples. Il y a eu à cet effet toute une correspondance dont elle a mis Samaniego au courant. Celui-ci vient de l'aviser enfin que Sa Majesté a pris à cet égard une résolution qui, en somme, équivaut à rien. Elle a été très affectée de se voir refuser ce qu'on accorde à des gens de rien et à des marchands. Il en est de même pour la sauvegarde. Elle en a écrit à Samaniego, et Aldobrandino lui rappellera combien la Duchesse trouve ces procédés étranges. Il en parlera aussi à l'occasion au Cardinal de Granvelle, sans toutefois pousser les choses plus loin, à moins qu'elle ne lui en donne l'ordre.

42. Aldobrandino dira à Sa Majesté que le Grand Commandeur, Vice-Roi de Naples, a écrit à la Duchesse qu'il avait reçu du Roi l'ordre de mettre au couvent de Sainte-Claire, à Naples, la fille du seigneur Don Juan. Elle lui a répondu qu'il n'avait qu'à exécuter les ordres de Sa Majesté. Toutefois, Aldobrandino suppliera Sa Majesté, au nom de la Duchesse, de prendre sous sa protection cette jeune Princesse, non seulement parce qu'elle est la fille d'un tel père, mais parce qu'elle mérite cette faveur.

43. Dans le cas où — ce qu'à Dieu ne plaise — Aldobrandino tombât malade en route ou pour tout autre cause fût empêché de poursuivre son voyage, il ferait remettre, par voie sûre et en mains propres, ses dépêches à Samaniego, le secrétaire accrédité de la Duchesse, auprès de la Cour de Madrid. Il lui recommanderait de se réclamer des avis et du crédit de son Illustrissime Seigneurie le Cardinal de Granvelle pour obtenir l'exécution des mesures réclamées dans les susdites instructions. Samaniego devrait en accuser la réception à la Duchesse et lui communiquer le résultat de ses démarches. Quant à Aldobrandino, il aurait soin, le cas échéant, de l'informer des dispositions qu'il aurait prises.

44. Au reste, si en dehors des questions prévues par les 43 articles des présentes instructions, il se présentait quelque affaire intéressant le service de la Duchesse, Elle s'en réfère à la circonspection et à la diligence d'Aldobrandino, dans l'honnêté, l'affection et le dévouement duquel elle a pleine confiance. La Duchesse termine ces instructions en souhaitant à son envoyé un bon voyage avec un heureux retour.

III.

INSTRUCTION SUPPLÉMENTAIRE A ALDOBRANDINO PAR MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, lettres autographes, liasse 2.)

—

Aquila, le 6 janvier 1580.

Capi di consideratione che si danno a voi Pietro Aldobrandino oltre all' instruttioni, li quali capi hanno da servir per voi solo.

Importa grandemente che da Sua Maestà mi sia dato autorità libera et suprema et non limitata, per poter meglio et a suo gusto servirla, et in cio per modo di discorso potrette allegare lo essempio dell'autorità che haveva la Regina Maria, Duca di Savoia, et sopra tutto quella del Duca d'Alba, che fu grandissima et amplissima, che di quella del Signor Don Giovanni non ne ho notitia.

Il particolare del mio trattamento dovete negotiare con desterità et autorità, in cio valendovi del consiglio et favore del Cardinal Granvela, perche si facci di maniera che io non mi sottometta a debiti, come ho fatto per il passato, atteso che non mi voglio approfittare di cosa alcuna come non mi sono approfitata mentre fui l'altra volta in Fiandra Governante, havendo lasciato tutti li emolumenti et regaglie che mi si pervenivano, come è notorio, volendo solo haver per mira il servire puramente et sinceramente Sua Maestà, come ho fatto sempre et senza nessuno disegno et interesse.

Et in accidente, come da voi, per questo effetto del trattamento ordinario potrete allegare li esempli della Regina Maria, del Duca di Savoya, del Duca d'Alba, et ultimamente del Signor Don Giovanni, avvertendo che tal trattamento cominci al partir mio dell'Aquila, si come è giusto, et che per il pagamento di esso io habbia buono et sicuro assegnamento.

Procurate di haver buona et intiera informatione chi sono le persone o persona di chi Sua Maestà fa confidentia et appresso di lei ha credito et authorità, et saputolo opererete di farcelo confidente et amico, acciò si possa tenere buona correspondentia seco in tutto quello che occoressi.

Similmente proccurerete, quando sarete in Corte, di scoprir con destrezza li humori di quelli Ministri et quelli che piu hanno la gratia di Sua Maestà et quali hanno miglior inclinatione verso di mè, et di chi posso piu confidare, per potere darmene raguaglio particolare.

Antonio Perez, come voi sapete, è stato sempre amico nostro et però li desideriamo ogni bene : ma perche da qualche mese in quà pare che vadia correndo burrasca, et per quanto intendi non è per cosa importante, però lo visiterete in nostro nome, mentre che lo possiate fare senza disgusto di Sua Maesta et seco vi condolerete (*in mio nome* [1]) delle sue disgratie, con offerirli a suo benefitio l'opera mia, presentandoli la lettera che li scriviamo in vostra credenza, che per haverlo io conosciuto sempre buon servitore et fidel ministro di Sua Maestà, non posso lasciare di tenerne conto, si come farò sempre. Il medesimo offitio farete con la Principessa d'Evoli, quando non vi sia inconvenienti, che per rispetto del signor Ruy Gomez suo marito, vi par non poter mancar di questo offitio [2].

Oltre a quello che nelle due altre Instruttioni che vi sono date, e vi si dice, vi ordinamo expressamente che arrivato in Corte facciate recapito dal Cardinal Granvela, presentandoli le nostre lettere, e li commendereteet conferirete ogni genere di cose di danari tenute in commissioni, con pregarlo in nostro nome, che voglia consigliarvi e dirvi liberamente come vi haverete da governarvi e con chi havete da trattare e far complere ? dicereteli ancora quello che scriveremo e voi prese le lettere che le presenterete tutte o parte, conforme a che di Sua Signoria Illustrissima vi sarà detto e sventerete con destrezza e senza dar sospetto a Samaniego : voi in oltre trattate solo con detto Cardinale, perche prima esser che a voi per le termine della cosa che non lo fare et pregharce d'altri io sento ? tanto honor di Sua Signoria Illustrissima ogni confidenza . . . . . da lui . . . . . vi . . . . . ordinato perche . . . . . effetto ogni nostre speranze in lei e di tutt . . . . l . . . . . solvat.

Farete opera, ma con destrezza, che il Cardinale Granvela faccia che . . . . . le . . . . . e res . . . . . sara mandata in corte vadia . . . . . di persone a noi co . . . . . accio che non si metta dificulta e . . . . . nelle spediditioni di esse ed in tanto pregherete Sua Signoria Illustrissima . . . . . le pregherete che . . . . . che le bone ragioni che Ranuccio mio nipote tiene alla successione di Portogallo siano intese e sia risposta conforme allo bone . . . . . che presto sara intesa cele non se le faccia torto. Proccurate in questo di Portogallo saper il . . . . . con farcene avisata, advertendo di procedere molto consiosciamente et cautemente in questo particolare.

[1] Effacés dans le texte.

[2] A partir de ce point l'écriture devient difficile. Il faut deviner, plutôt que lire. Aucune règle de paléographie ne peut servir à déchiffrer ce morceau.

III.

RÉSUMÉ.

Il importe que le Roi donne à la Duchesse une autorité indépendante, absolue et non limitée, à seule fin qu'Elle puisse mieux le servir. A cet effet Aldobrandino rappellera de vive voix à Sa Majesté l'exemple des pouvoirs étendus accordés a la Reine Marie, au Duc de Savoie et surtout au Duc d'Albe, sans parler de ceux délégués au Prince Don Juan, desquels la Duchesse n'a pas connaissance.

L'Ambassadeur traitera aussi, avec toute l'habileté voulue, la question des émoluments de la Duchesse. Il invoquera, à l'appui de ses considérations, le précédent des mêmes personnages et se prévaudra des avis et de l'influence du Cardinal de Granvelle. La Duchesse désire que son traitement lui soit payé régulièrement et prenne date du jour de son départ d'Aquila. Elle n'aimerait plus à s'endetter, comme elle l'a déja fait, lors de son premier séjour aux Pays-Bas. Aussi demande-t-elle de bonnes et sûres garanties.

Aldobrandino tâchera de connaître les personnes en qui Sa Majesté a confiance, et qui ont de l'influence sur le Roi. Il fera en sorte de devenir leur ami et confident, afin qu'on puisse entrer en correspondance avec eux à l'occasion.

De même, il cherchera habilement à pénétrer, dès qu'il sera arrivé à la Cour, le caractère des ministres du Roi, surtout des plus en faveur, leurs dispositions à l'égard de la Duchesse, afin de connaitre ceux à qui elle pourrait le plus se confier, pour s'en faire adresser des rapports particuliers.

La Duchesse charge Aldobrandino de transmettre ses condoléances à Antonio Perez, qui lui a toujours témoigné beaucoup d'amitié, et dont elle a appris la disgrâce. Mais la cause, semble-t-il, n'en est pas bien importante. Aldobrandino ira donc le voir, et lui portera une lettre de la Duchesse, pourvu qu'il puisse faire cette démarche sans mécontenter le Roi.

S'il n'y trouve pas d'inconvénient, il fera la même démarche auprès de la princesse d'Eboli, par respect pour la mémoire du seigneur Ruy Gomez, feu son mari.

Mais avant tout il se présentera, dès son arrivée à la Cour, chez le Cardinal de Granvelle et lui communiquera les lettres de la Duchesse. Il le mettra au courant de tout et traitera avec lui toutes les questions, y compris celle de l'argent; il le priera de lui donner librement son avis sur toutes les affaires. Mais il importe que ces conférences aient lieu sans froisser Samaniego.

Il recommandera enfin à Son Éminence les intérêts de Ranuce, petit-fils de la Duchesse, dans l'affaire de la succession au trône de Portugal.

IV.

JUAN DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II.

(Papiers de Simancas aux Archives nationales, à Paris, K 1558 (B 51, n° 46). Déchiffrement.

—

Paris, le 6 janvier 1580.

Io ando con el cuydado possible procurando de entender lo que se puede, y torno a dezir a V. M. que aunque las particularidades no se pueden entender tan exactamente, que de los andamientos en general y de muchas menudençias que arguyen, sospecha yo la tengo de que se vaya tramando alguna gran yrdiembre (*sic*) contra Flandes, y de que el casamiento de Inglaterra se aya de effectuar por solo este fin en el qual lleven hereges y aquella Reyna la mira honda, paresciendoles que este Rey no tiene hijos ni el de Alançon los terna casado con ella, y que son de corta vida, y podran encaminar como cayga en el de Navarra la succession del Reyno mas brevemente de lo que le podria tocar y dar con esto un grandissimo jaque a la christiandad y religion catholica, ampliando su secta, a lo qual no resistira; ni ay que hazer quenta de la bondad y pacifica inclinacion deste Rey, porque no ay constancia y haran del lo que quisieren, specialmente desplegando sus velas la madre y no solo el de Bearne creo se propone la succession y tracta de ayudar a acelerarla, pero aun el de Conde me certiffican que la tiene muy assentada en la cabeca viendo sus hijos al de Bearne. Por lo qual creo mas en lo que Mos de Guisa me ha embiado a dezir conviniendo a el tanto, y assi sera a proposito que mande V. M. mirar y considerar en todo menudamente para pensar y prevenir lo que convernia en los casos que podrian succeder.

—

IV.

RÉSUMÉ.

—

L'ambassadeur de Philippe II, à Paris, signale à son souverain la trame qui s'ourdit dans les conseils de la Cour contre les Pays-Bas. Le mariage projeté du Duc d'Alençon avec la Reine Élisabeth n'a pas d'autre but que d'arracher la Flandre à l'Espagne avec l'aide de l'Angleterre. Catholiques et protestants français sont d'accord sur ce point.

Mais en outre Catherine de Médicis a des visées particulières. Elle désire aussi marier son fils François avec la susdite reine, dans l'espoir qu'il en aurait des enfants. Charles IX ni son frère, n'ayant pas d'héritiers, la couronne de France pourrait passer à Henri de Navarre. Ce qu'il faut empêcher à tout prix, car la religion catholique souffrirait trop de l'avènement d'un prince huguenot. Il est vrai que le Prince de Béarn, lui-même, n'a pas d'enfants, mais il paraîtrait que le Prince de Condé escompte déjà cette éventualité. Ces renseignements confirment ceux que Vargas tient du Duc de Guise, et le Roi fera bien d'y avoir égard à l'occasion.

—

V.

MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives du Royaume à Naples. Cart. Farn. Aut. liasse 2, n° 275.)

—

Aquila, le 18 janvier 1580.

Con desiderio aspettiamo avviso del vostro viaggio et arrivo a salvamento in corte et di quello harete negotiato intorno alli particolari che da mi portate in commissione: et hora si occorre farvi sapere, che di Napoli siamo avvisata che li voti et resolutione fatta da quel Regio consiglio nella causa di Fiorenza sono stati mandati a Sua Maestà a tal che, crediamo, sarete arrivato a buon tempo, per far le diligentie necessarie et operare che Sua Maestà ordini subito al Vice-Re et consiglio di Napoli che non solo publichino, ma faccino esseguire detta resolutione conforme a giustitia, che pur troppo gran danno ci porta la dilatione, come voi stesso siate ben' informato. Onde non vene diremo altro per hora, senon che minutamente ci scriviate quanto harete passato, si intorno à questo negotio come del resto.

—

V.

TRADUCTION.

—

Nous attendons avec impatience des nouvelles de votre voyage, de votre heureuse arrivée à la Cour (de Madrid) et de tout ce que vous aurez traité aux termes de la commission dont

nous vous avons chargé. Nous devons vous annoncer aujourd'hui que, d'après des avis qui nous sont venus de Naples, les vœux et résolutions du Conseil royal dans l'affaire de Florence ont été transmis à Sa Majesté. Nous croyons que vous serez arrivé à Madrid en temps opportun pour faire les diligences nécessaires et obtenir de Sa Majesté qu'elle envoie immédiatement au Vice-Roi et au Conseil de Naples l'ordre, non seulement de publier, mais d'exécuter, conformément à la loi, la décision intervenue. Comme vous le savez bien, c'est un grand dommage pour nous que d'en voir différer l'exécution. Pour finir, nous vous prions de nous écrire exactement tout ce qui se sera passé, tant à propos de cette affaire que du reste.

VI.

MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 2, n° 277.)

—

Aquila, le 6 février 1580.

Allo 18 del passato vi scrivessimo, et il medesimo giorno per quanto habbiamo inteso, vi partissi di Parma, a tale che teniamo per fermo, che a quest hora siate arrivato in corte, et ben presto ne potremo haver avviso : il che grandemente desideriamo, et intendere quanto harete negotiato intorno tutti i capi e negotii che havete in commissione. Non lascierete di darcene minuto raguaglio, come farete di mano in mano di quello che succede alla giornata, et sopratutto proccurate, non sendo fatto che Sua Maestà ordini et subito al Vice-Re et consiglio di Napoli che conforme a giustitia pubblichino et faccino esseguire la resolutione da loro fatta nella causa di Fiorenza, gia che detta resolutione et li voti, sono stato mandati à Sua Maestà, sicome vi si avviso con la nostra antecedente; et ben potria essere che Samaniego havesse per prima ottenuto tal ordine, atteso che egli ci scrive che ne faceva diligentia, havendo havuto notitia della lettera che Sua Maestà scrisse al Vice-Re passato, per causa della quale veniamo pregiudicata, come voi stesso siate ben informato; nè lascieremo de dirvi che li ministri di Fiorenza per quanto ci viene scritto di Napoli vanno spargendo voler intrattenere la causa nel consiglio di Spagna, et metter sotto sopra il mondo. Et se bene ci promettiamo che Sua Maestà non li debba dar orecchie, et che ci fara administrare il debito complimento di giustitia, tuttavia per li essempi passati è bene stare vigilante et avvertito a tutto quello che potesse occorrere, regolandovi in ogni caso, conforme a che vi si

ordina nella Instruttione da noi datavi. Et in conformità di essa havete in qual si voglia modo a operare d'havere da Sua Maestà l'ordine suddetto per il vice Re di Napoli acciò si pubblichi et esseguisca la resolutione fatta, con mandar dette ordine a Giovanni Ferrante Sugnica et di esso farete d'havere un dupplicato, dandoci avviso del tutto.

Di Sua Maestà habbiamo ricevuto un dupplicato d'una sua lettera de 7 di decembre, in risposta di quella li scriviessimo a 30 d'ottobre, et ci scrive restar grandemente satisfatta della nostra pronta e buona voluntà con che habbiamo accettato d'andarla a servire in Fiandra, et ci ringratia molto. Et in oltre dice che ci manderà l'instruttioni chiare e distinte, et le commissioni et poteri ampli et generali, et altri advertimenti necessarii. con rispondersi ancora ad alcuni capi che desideravamo sapere. Onde habbiamo determinato partire di qui la prima settimana di quaresima (a Dio piacendo) et con ogni prestezza proccureremo d'arrivar alli Paesi Bassi, dove avanti che entrassimo, anzi prima che uscissimo d'Italia, vorriamo havere le suddette instruttioni et commissioni, et di più le informationi sopra tutte le altre cose che portate a carico, sendo veramente necessario per servitio di Sua Maestà : di che farete ogni opera che io habbia effetto, benche crediamo, che mediante la vostra diligentia, tutto ci debba venire avanti che passiamo Piacenza, cosa che ci sarebbe di grandissima satisfattione, et che parimente ci diate avviso di quanto piu vi occorrerà intorno alle cose di quella corte et altre circonstantie et quel che s'intende et discorre intorno alla successione di Portugallo. Che è quanto per hora habbiamo che dirvi, aspettando (come si è detto) con desiderio vostro lettere.

VI.

RÉSUMÉ.

—

La Duchesse présume qu'à cette heure Aldobrandino est arrivé à la Cour (de Madrid); elle compte donc apprendre au premier jour le résultat des démarches que lui prescrivent ses instructions.

Elle lui recommande d'abord de presser le Roi d'envoyer, sans tarder, au Vice-Roi et au Conseil de Naples l'ordre de publier et d'exécuter la résolution qu'ils ont prise au sujet du procès (en restitution de sa dot), intenté par la Duchesse au Duc de Toscane. Peut-être Samaniego aura-t-il déjà obtenu cet ordre de Sa Majesté, qui a été avisée de la susdite résolution. La lettre du souverain au dernier Vice-Roi a porté un grand préjudice à la Duchesse, comme Aldobrandino le sait bien. Les ministres de Florence voudraient faire déférer l'affaire au Con-

seil d'Espagne. Elle a confiance dans l'esprit d'équité du Roi, mais il est bon qu'Aldobrandino ait l'œil ouvert sur les intrigues des ennemis de la Duchesse. Conformément à ses instructions, il pressera l'expédition de l'ordre dont il s'agit, et tâchera de le faire envoyer à Giovanni Ferrante Zuniga, après s'en être procuré un duplicata.

La Duchesse a reçu un duplicata de la lettre du Roi en date du 7 décembre et en réponse à la sienne du 30 octobre dernier. Sa Majesté se déclare très satisfaite de sa bonne volonté et de son empressement à accepter d'aller aux Pays-Bas. Dans une autre lettre le Roi lui dit qu'il lui enverra la commission et les instructions qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission. Elle se mettra en route, probablement dans la première semaine du carême; quoi qu'il en soit, elle compte sur Aldobrandino pour recevoir ces pièces avant qu'Elle soit arrivée à Plaisance.

Il voudra bien aussi lui mander toutes les nouvelles de la Cour et celles qui concernent la succession au trône de Portugal.

VII.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Maastricht, le 7 février 1580.

Sulla partita del ultimo corriere che di qui si dispaccio a cotesta corte per le feste di Natale ricevei le vostre de 27 et 29 di novembre, et tutte quelle, che con esse venivono, che ho lette con la solita sattisfattione, massime quella parte che conteneva le buone nuove della salute del Re, mio Signore, et dell' altre persone Reali, qual piaccia al Signor Dio conservarli per quel lungo tempo, et prosperità, che io desidero.

All' arrivo delle presente vostre ero avisato della risolution presa da Sua Maestà di comandare a Madama, mia Signora, che venisse a servirla in questi stati et della deliberatione che Sua Altezza haveva fatta di venirla a servire, non ostante l'età, la poca salute, et il termine in che si ritrovono queste cose : di che non mi maraviglio punto, essendo informato meglio di ogni altro della voluntà che Sua Altezza tiene al servitio di Sua Maestà et sebene sento sattisfattione della confidenza che Sua Maestà tiene di lei, nondimeno per l'amor grande, che le porto, et per l'obbligo che le tengo non può lassar di tenermi, con pena l'haver à veder Sua Altezza in luogo dove passerà molti, molti travagli, et stare con risico di non accertare il servitio di Sua Maestà tuttavia il saper certo che l'esperientia, prudentia et valor di Sua Altezza accompagniato col zelo che

tiene al servitio di Dio et di Sua Maestà saranno bastante di far tutto quello, che humanamente potria far qual si voglia altra persona, che potessi venirei, mi consola assai, confidandomi, che Sua Divina Maestà sarà servita di favorire i suoi buoni desiderii.

Io fratanto non lassarò conforme al mio solito con tutta la mia industria et diligentia di far tutto quello che sarà in mia mano, perche Sua Altezza trovi queste cose nel migliore stato che mi sarà possibile; e quando primà potro lassar accomodato questo di quà, et veder incaminata la gente spagnola alla volta d'Italia, me ne transferirò à Mons, per rimediare per quanto potrò a gli inconvenienti, che potriano succedere, e fra tanto qui non mancano travagli, perche la poca somma di danari che Sua Maestà ha proveduto per licentiar questa gente, et la tardanza che fà in comparire fa nasciere infinite difficultà, quali m'industrio di superare al meglio che possq : nè in questo, nè nel resto che tocca al servitio di Sua Maestà nè mi addormento.

A questi di inemici occuporno Nivello per tratto [1], che non lassarà d'inquictar il paese che per Sua Maestà si possia, se per esser nel sito, che è; et m'avisano che Monsignor d'Ensi che ha la cittàdella di Cambrai si vale di gente francesa, che è negotio di consideratione.

È venuto qui il Conte de Lalayn mandato dalle provincie per alcuni negocii et non mancarò di proccurar che parta satisfatto.

VII.

RÉSUMÉ.

Le Prince accuse à Samaniego la réception de ses lettres des 27 et 29 novembre derniers.

Il a été avisé en même temps de la résolution prise par la Duchesse, sa mère, en conformité des ordres du Roi, de se rendre aux Pays-Bas, malgré son âge, son état maladif et les embarras de la situation. Il ne s'étonne pas de cette détermination, connaissant le dévouement de sa mère aux intérêts de Sa Majesté. D'autre part, il est sensible à cette marque de confiance du Roi à l'égard de sa mère, mais il appréhende pour elle bien des fatigues et des tourments, au risque même d'échouer dans sa mission. Toutefois il compte sur l'expérience, la sagesse et le courage de Son Altesse.

[1] Pendant le mois de janvier 1580, la garnison de Bruxelles s'empara, au nom des États, de la ville de Nivelles. (Bor, liv. XV, fol. 226 v°.) Elle fut reprise le 4 octobre suivant.

Quant à lui, il fera, comme d'habitude, tout ce qu'il pourra pour mettre les affaires dans le meilleur état possible, à l'arrivée de la Duchesse.

Dès qu'il aura renvoyé les troupes espagnoles en Italie, il se transportera à Mons, pour obvier aux inconvénients qui pourraient résulter de leur départ. Il ne se dissimule pas les difficultés que lui occasionneront l'insuffisance et le retard des fonds à expédier par Sa Majesté pour lui permettre de licencier lesdites troupes.

L'ennemi a occupé Nivelles en vertu d'un traité, ce qui ne laisse pas que d'émouvoir le pays.

M. d'Inchy, qui tient Cambrai pour les États rebelles, a appelé à son secours des troupes françaises. C'est là une grave affaire.

Le Comte de Lalaing est arrivé à Maastricht pour négocier une affaire au nom des provinces. Le Prince ne manquera pas de faire en sorte qu'il s'en retourne satisfait.

VIII.

MARGUERITE DE PARME AUX ÉTATS DES PAYS BAS.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 55.)

Aquila, le 19 février 1580.

Messieurs, Par ordonnance du Roy, Monseigneur, pourrez avoir entendu et entendrez du Prince, mon filz, la résolution qu'a prins Sa Majesté de nous commander qu'ayons d'aller et nous transporter par delà au gouvernement de ses Pays-Bas; ce nonobstant nous a semblé bon de vous en donner aussi particulier advis, et joinctement vous dire, par ceste nostre, qu'avons accepté telle charge (encoires qu'elle nous est griève) pour obéyr à Sadite Majesté et mesmes pour la confidence qu'avons en vostre bonne assistence, par moyen de laquelle voulons bien espérer de venir à l'effect que tant désirons, pour le bénéfice d'iceulx pays, moyennant l'ayde de Dieu, que pour estre nostre patrie et aultres bons respectz les vouldrions veoir en toute quiétude et tranquillité comme aultresfois les avons veu et avec tel espoir nous nous mettons en chemin.

A tant, Messieurs, nostre Seigneur vous ayt en garde.

On lit au bas : *N. B.* En conformité de ceste lectre ont été escriptes toutes les aultres, tant aux estats, S^rs duc d'Arschot, comte de Mansfelt, évesques que aultres S^rs, mutatis mutandis, à ung chacun selon sa qualité.

IX.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, nº 201.)

Aquila, le 19 février 1580.

Si come a Vostra Maestà avisai alli 6 del presente, ricevetti il duplicato de la sua lettera de 7 di decembre. Dipoi è comparso l'originale di essa et in risposta non ho che dirli davantaggio di quello alhora li scrissi, di che mando con questa a Vostra Maestà il duplicato, con farli sapere che giovedi proximo mi mettero in camino e proccurero d'arrivare ai Paesi bassi quanto prima mi sia possibile, con ferma speranza ch'avanti io esca d'Italia mi fara Vostra Maestà havere le commissioni, poteri, instruttioni et ogni altra cosa necessaria, si come l'ho supplicata e di nuovo la supplico, acciò possa far quanto conviene al servitio di Vostra Maestà.

La mia andata in quelli stati ho fatto sapere con letere in credenza del principe, mio figliolo, in conformità di quello la Maestà Vostra mi ha advertita, alla quale daro notizia del mio viaggio, e di quanto di piu a la giornata sara di bisogno.

E di nuovo umilmente supplico la Maestà Vostra restar servita ordinare al vice Re e consiglio di Napoli, che sia publicata et exeguita conforme a giustitia la resolutione fatta da loro nella causa di Firenza et che da Pietro Aldobrandino, che a tal effetto mandai a Vostra Maestà, hara inteso.

Quell di piu che mi occorre non mi extendero in altro per hora, senon in baciar a Vostra Maestà umilissimamente le mani, et in pregar Dio benedetto per la sua felicità e contentezza.

IX.

RÉSUMÉ.

La Duchesse compte partir jeudi prochain pour les Pays-Bas et Elle espère qu'avant de quitter l'Italie, elle aura de Sa Majesté la commission, les pouvoirs et les instructions qui lui sont nécessaires pour bien s'acquitter de sa mission.

Elle a fait connaître aux États de Flandres, par le Prince, son fils, sa prochaine arrivée dans ces provinces.

Elle supplie derechef très humblement Sa Majesté de vouloir bien ordonner au Vice-Roi et au Conseil de Naples de publier et exécuter, selon toute justice, la résolution qu'ils ont prise dans l'affaire du procès de Florence. Pietro Aldobrandino, qu'elle a envoyé à cet effet au Roi, lui aura donné toutes explications à cet égard.

X.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

—

Maastricht, le 20 février 1580.

Poiche doppo l'ultima mia de 7 del presente non è successo cosa di momento, la presente servirà solo per avvisar la riccvuta delle vostre de x e 24 di decembre, et de 9 et 19 del passato quali ho letto col solito gusto, si per contener buone nuove della salute di Sua Maestà et delle altre persone Reali, come per quelli di più avisi, che contenevono, et m'allegro che le cose della Signora Principessa d'Eboli, et del secretario Antonio Perez camminassero per il buon camino che avisate, perche essendo ella tanto mia signora et egli cosi grande mio amico, non potrò sentire senon particolar contento d'ogni buon successo di questo negotio. Et percio desidero che continoviate di darmene aviso.

Gli altri avisi, che contengono le dette vostre ho parimente veduti volentieri, et vi ringratio della diligentia, et vi essorto a continuare di scrivermi con vostra comodita quel che giudicherete degno della mia notitia.

Al capitano Valleso [1] desidero che andiate assistendo, proccurandoli tutto il benefitio, che potrete; con che, non essendo la presente per altro, facendovi sapere, che resto con salute.

[1] Le capitaine Pedro Vallejo, qui remplit un rôle important dans l'armée espagnole, sous le commandement d'Alexandre Farnèse. Il est souvent cité dans Vazquez, *Los sucesos de Flandes y Francia*. (T. LXXII, pp. 75, 91, 209, 210 des *Documentos ineditos*.)

X.

RÉSUMÉ.

—

. . . . Il a été heureux d'apprendre que les affaires de la princesse d'Éboli et d'Antonio Perez, ses grands amis, ont pris une bonne tournure.

Il remercie Samaniego de ses bons avis et informations et le prie de le tenir au courant, avec la même célérité, de tout ce qui peut l'intéresser à Madrid.

Il termine sa lettre en lui recommandant le capitaine Vallejo.

XI.

LE ROI A MARGUERITE DE PARME.

(Archivo general de Simancas, Negociado de Estado, Flandre, nº 2216, fol. 87.)

—

Aranjuez, le 8 de Marzo 1580.

A los siete de diciembre se respondió por duplicado à vuestra carta de treinta de octubre, y se os avisò de lo demas que entonces se ofrescia sobre lo de vuestra ida à Flandes. Despues ha llegado aqui Pedro Aldobrandino, y me dió la carta de vuestra mano en su creencia de los seis de enero, al cual he oido, y en esta respondere à lo que de vuestra parte me ha dicho de palabra y por escrito.

En la dicha carta de siete de diciembre se os avisé que se os enviarian las instrucciones y poderes necessarios para el gobierno de mis Estados baxos, y assi se os embian agora en francés con el mismo Aldobrandino, por que los recibais antes que llegueis à los dichos Estados.

En lo que toca al lugar en donde habreis de parar, llegada que seais á los dichos Estados, será bien que por el camino y llegada que seais à Namur, os comuniqueis con el Principe vuestro hijo y donde él os avisare que pareis lo podreis hacer.

Quanto à lo de las personas dequien os podreis valer y fiar en el principio de vuestra

entrada en los estados, paresce questo se habra de hacer segun el tiempo, y el paresccr del Principe, vuestro hijo, que los ha tratado, y despues vos tendreis cuidado de ver y avisar como proceden; los que hasta aqui se han mostrado bien en su servicio son Mos, de Vaulx, Rosignol, Assonlevile y otros de los cuales os informareis quien son, llegada que seais alla.

En lo que toca à la auctoridad y comision que habeis de tener para el gobierno delos dichos Estados, se os dà la que conviene, como se os ha escripto, y lo vereis por los dichos despachos que para ello se os embian en francès.

Sobre lo del punto que toca à lo de la religion, por la dicha carta de siete de diciembre, habreis visto como es mi intencion y voluntad que se guarde todo lo concerniente à la catolica romana inviolablemente, y assi en esto me remito à aquello.

Y en lo de la obediencia que me deben aquellos pueblos me remito à la misma carta de siete de deciembre, y demas de aquello os encargo que vos la vais restaurando como con gente reciente reducida, procurando restituir las cosas al antiquo estado del tiempo del Emperador, mi señor, que sea en gloria, y guardandoles lo prometido, que de aca se harà lo mismo, y se os correspondera en esto como conviene.

El principe, vuestro hijo, os dara la copia que pedis del edicto perpetual y otros acuerdos hechos antes y despues del, y tambien de los ultimos que se han hecho con las provincias valonas.

En lo que toca à lo que debeis de hacer en la resolucion é interpretacion de los negocios, podreis en lo que no sufriere dilacion, hacer lo que mas vieredes convenir à mi servicio y comunicandolo con el principe, vuestro hijo, y con los del consejo, lo procurareis enderezar todo à los dos puntos de la religion catolica romana y a mi obediencia : pero lo que sufriere dilacion sera muy bien que me lo consulteis.

Lo que deseais saber de las platicas que se han tenido y tienen con el Principe de Oranges para hacelle salir de los estados, entendereis del Principe, vuestro hijo.

Quanto a lo que habeis de hacer en caso que se ayan de tomar las armas, ya se os escribiò a siete de diciembre, lo que habreis visto por aquel despacho, y assi no hay aqui que decir sobre ello.

En lo que toca a materia de dinero, yo voy proveyendo, como veis, el que se puede, y asi lo ire haciendo adelante. Con los reconciliados que han sido de parte de los estados, habeis de tratar como con los que han sido siempre fieles à nuestro servicio, pero con la destreza y manera que vos sabreis para que nadie se resienta.

Al passar por el condado de Borgoña os podreis informar de lo que os paresciere convenir de lo de aquella provincia, y antes de llegar à Lorena avisareis al Duque como habeis de passar por sus tierras, y hareis con él los cumplimientos que os paresceiren, como vos muy bien sabreis.

En lo que preguntais para en caso que se ofrezca haber d'escribir à Mathias, le tratareis como à archiduque, no estendiendo os à otras materias, mas de á persuadirle se allane à nuestra voluntad como es obligado, dandole á entender quanto mas ganará en esto que en creer á otros.

En lo de la manera que os habeis de gobernar con la Emperatriz, mi hermana, y con el Emperador, mi sobrino, y con los archiduques, y los demas principes del Imperio, hareis lo que el Principe, vuestro hijo, os dixere, y con esta se os envia copia de lo que agora se escrive en aleman al Emperador, y tambien se os envian copias de las cartas que s'escriben en frances à Francia é Ingalaterra.

Tambien os dirá el Principe, vuestro hijo, quienes son los coroneles y capitanes alemanes y los demas pensionarios nuestros de quienes desseais saber y de cuales dellos podreis hacer mas caudal y confianza en las ocasiones.

Si succediere lo, que esperamos en Dios no succedera, que antes de llegar vos a los Estados aya alguna alteracion o novedad, por la cual se os dificulte la entrada en ellos, podreis en tal caso retiraros à Hu, advirtiendo aca lo que os paresciere para que yo mande resolver lo que mas sobre ello conviniere.

En lo de el camino que se ha de llevar en la administracion de la justicia, convendrà atender à esto mucho como al fundamento de todo, tomando el parescer de los del consejo privado sobre ello y algunos otros de los consejos de justicia de las provincias para establescer lo neccessario para la buena administracion d'ella.

Con todos mis ministros de Italia y con mis embaxadores en Alemania, Francia é Ingalaterra, sera muy bien que tengais buena correspondencia, avisandoles de las cosas generales y delas particulares, segun lo requirieren los negocios y vieredes convenir à mi servicio.

La condessa de Agamont es muerta, como habreis entendido; á los hijos d'ella reducidos tratareis bien, y con muestras de olvido de lo passado.

Ternase mucho cuidado de responder como lo pedis con la mayor brevedad que se pudiere, a los despachos vuestros que la requirieren, y vos tendreis el mismo, como yo lo espero, de avisarme de todo lo que entendieredes convenir á mi servicio.

A la princessa de Arambergue podreis decir la diligencia que habeis hecho comigo sobre el desseo que tiene de que yo la mande favorescer para casar á su hijo mayor con una hija del Duque de Cleves [1] y que no habiendo yo podido hacer oficio en ello sin gusto del Emperador y del Duque de Baviera, se ha escripto sobre ello à Don Juan de Borja y s'espera su respuesta, venida la cual se hará lo que se pudiere por la dicha Princessa, y sea Illustrissima Duquessa, mi muy chara y muy amada hermana.

[1] Voy. plus haut, p. 478, note.

XI.

TRADUCTION.

—

Le 7 décembre on a répondu, par duplicata, à votre lettre du 30 octobre et l'on vous a avisé de tout ce qui intéressait à ce moment votre mission aux Pays-Bas. Depuis, Pedro Aldobrandino est arrivé ici, et m'a remis sa lettre de créance, écrite de votre main, à la date du 6 janvier. Je l'ai entendu et répondrai en la présente à ce qu'il m'a dit de votre part verbalement et par écrit.

Dans ladite lettre du 7 décembre on vous a avisé qu'on vous enverrait les instructions et pouvoirs nécessaires pour le gouvernement de mes Pays-Bas. En conséquence, ils vous sont adressés aujourd'hui, en français, par le même Aldobrandino, afin que vous les receviez avant votre arrivée en Flandres.

Pour ce qui concerne le lieu où vous arrêterez dès que vous serez arrivée aux Pays-Bas, il conviendra de vous fixer à Namur, d'où vous pourrez communiquer avec le Prince, votre fils, et où il pourra vous transmettre ses avis sur ce que vous aurez à faire.

Quant aux personnes sur qui vous pourrez vous appuyer et en lesquelles vous pourrez avoir confiance à votre arrivée dans les susdits États, il me paraît que vous aurez à vous comporter d'après les circonstances et l'avis du Prince, votre fils, qui a été en relations avec ces personnages. Vous aurez soin ensuite d'examiner comment ces personnes procèdent et vous aviserez en conséquence. Ceux qui ont bien fait jusqu'ici leur service, sont : Messieurs de Vaulx, Rossignol, Assonleville et autres, sur le compte desquels vous tâcherez de savoir à quoi vous en tenir, dès que vous serez arrivée là-bas.

Pour ce qui touche à l'autorité, à la commission qui vous est nécessaire pour gouverner les dits États, elle vous est donnée dans les conditions convenables, comme on vous l'a écrit et comme vous le verrez par lesdites dépêches, que pour cette raison, l'on vous adresse en français.

Sur le point de la religion, vous aurez vu, par la dite lettre du 7 décembre, que mon intention et ma volonté sont de maintenir intégralement la religion catholique et romaine, et par conséquent, je m'en réfère à cet égard à la lettre prérappelée.

En ce qui concerne l'obéissance que me doit ce peuple, je m'en remets à la même lettre du 7 septembre. En outre, vous vous occuperez de la rétablir par les moyens qu'il convient d'employer avec des gens récemment soumis; vous chercherez à remettre les affaires sur le même pied que du temps de l'Empereur, mon seigneur, bénie soit sa mémoire; vous observerez les promesses qui leur ont été faites, et l'on en agira ici de même; on correspondra au reste avec vous à ce sujet.

Le Prince, votre fils, vous donnera la copie que vous demandez de l'édit perpétuel et des autres accords faits avant et depuis, ainsi que des derniers conclus avec les provinces wallones.

Quant à la manière de traiter ou de comprendre les affaires, vous pourrez, pour celles dont le règlement ne souffre pas de retard, faire ce qui vous paraîtra le mieux convenir à mon service. Vous en référerez au Prince, votre fils, et à ceux du Conseil; vous ramènerez toute votre conduite à ces deux points de la religion catholique romaine et de l'obéissance qui m'est due. Mais pour les affaires moins urgentes, vous ferez bien de me consulter.

Ce que vous désirez savoir des pourparlers qui ont eu et ont lieu avec le Prince d'Orange pour l'éloigner des États, vous l'entendrez du Prince, votre fils.

Quant à ce que vous aurez à faire en cas qu'il faille en appeler aux armes, l'on vous l'a déjà écrit le 7 décembre, comme vous l'aurez vu par la dépêche de ce jour, et par ainsi il n'y a rien à vous dire sur ce point.

Pour l'argent, j'y pourvois, vous le voyez, dans la mesure du possible, et je continuerai de même à l'avenir. Avec les réconciliés détachés du parti des États, vous agirez comme avec ceux qui m'ont toujours servi fidèlement, mais avec la mesure et l'habileté que vous savez, pour ne froisser personne.

En passant par la comté de Bourgogne, vous pourrez vous informer de ce qui semblerait convenir à cette province. Et, avant d'entrer en Lorraine, vous informerez le Duc de votre intention de passer par ses États et vous lui ferez les compliments qui vous paraîtront de circonstance, ce que vous savez du reste.

Quant à ce que vous aurez à écrire à Mathias à l'occasion, vous le traiterez comme un archiduc, sans aborder avec lui d'autres sujets, sinon, pour l'engager à se rendre à nos désirs, comme c'est son devoir, lui donnant à entendre qu'il y gagnerait bien plus qu'à se confier à d'autres.

Quant à la manière de vous arranger avec l'Impératrice, ma sœur, l'Empereur, mon neveu, les archiducs et les autres princes de l'Empire, vous ferez ce que le Prince, votre fils, vous dira. Au surplus, avec la présente je vous fais envoyer copie de ce qui s'écrit aujourd'hui en allemand à l'Empereur et en français aux Cours de France et d'Angleterre.

Le Prince, votre fils, vous fera connaître aussi les colonels et capitaines allemands et les autres officiers à nos gages sur lesquels vous pourrez le plus faire fonds et en qui vous pourrez avoir la plus grande confiance.

S'il advenait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'avant d'atteindre les Pays-Bas, il y eût quelque chose de changé ou de nouveau qui mît obstacle à votre arrivée, vous pourrez, le cas échéant, vous retirer à Huy, quitte à m'envoyer de là vos avis pour que je prenne des mesures en conséquence.

Quant à l'administration de la justice, elle sera surtout l'objet de votre sollicitude, comme étant le principe de tout. Vous prendrez à ce sujet l'avis du Conseil privé et de quelques autres membres des Conseils de justice dans les provinces, afin de faire le nécessaire pour que la justice soit bien administrée.

Vous entretiendrez de bonnes relations avec tous mes agents en Italie et mes ambassadeurs en Allemagne, en France et en Angleterre; vous les informerez des affaires générales et des

questions particulières pour autant que les circonstances l'exigent et que vous le jugerez convenir à mon service.

Comme vous l'aurez appris, la comtesse d'Egmont est morte : vous traiterez bien ses fils réconciliés, en leur laissant voir qu'on a oublié le passé.

Comme vous le demandez, l'on aura soin de répondre avec la plus grande célérité à vos dépêches qui exigeront une promte réponse. Vous ferez de même, je l'espère, pour tout ce que vous saurez concernant mon service.

Vous pourrez dire à la Princesse d'Aremberg avec quel empressement vous m'avez transmis son désir de me voir favoriser le mariage de son fils ainé avec une fille du Duc de Clèves. Mais vous ajouterez que je ne pouvais intervenir en cette affaire sans l'agrément de l'Empereur et du Duc de Bavière ; que j'ai donc écrit à Don Juan de Borja et que j'attends sa réponse. Dès qu'elle me sera parvenue, je ferai ce que je pourrai pour la dite Princesse. Très Illustre Duchesse, ma bien chère et bien aimée sœur, que notre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

XII.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 286.)

Parme, le 18 mars 1580.

Che la Regina, mia Signora, habbia con buona salute et felicemente partorito una figliola femina hò inteso con molto mio contento [1], et come vera serva di Vostra Maestà vengo con il mezzo della presente a rallegrarme, sendo certa che la Maestà Vostra ne havera preso grandissima contentezza per vedere cosi prosperamente augumentare la sua Real Prole, che Nostro Signor Iddio infiniti anni li conceda lunga vita et felicissima, come da me se li desidera et prega.

Alli 19 del passato scrissi a Vostra Maestà et li dissi come la settimana seguente mi metterei in viaggio per li Paesi Bassi, sicome feci : et avanti hieri arrivai qui in Parma, di dove mi sarei partita questa mattina se Donna Margharita, mia nipote, stessi bene; imperò trovandosi ella indisposta con varoli che li cominciorno con febbre a Bologna, mi farà intrattenere ancora dua giorni che spero sarà guarrita, atteso che hoggi sta assai bene et cosi disegno domenica prossima seguitare il mio cammino con ferma credenza che avanti di arrivare a quelli paesi mi manderà Vostra Maestà le commissioni et ricapiti che si ricerca et che dall' Aldobrandino haverà Vostra Maestà inteso, essendo veramente necessario per poter meglio et più à gusto di Vostra Maestà servirla : per tanto la supplico di nuovo a farmeli havere et a rimandarmi detto Aldobrandino bene spedito di tutto et in particolare del negotio di Fiorenza, conforme alla tanta giustitia che ne tengo, di che resterò a Vostra Maestà con perpetua obbligatione et humilissimamente li bacio le mani pregando a Vostra Maestà da Iddio Benedetto il complimento d'ogni suo desiderio.

[1] Le n° 285 renferme une lettre de félicitations adressée à la Reine par Marguerite, à la même date que celle-ci.

XII.

RÉSUMÉ.

Elle adresse ses respectueuses félicitations au Roi à l'occasion de l'heureux accouchement de la Reine.

Le 19 février dernier, elle a écrit à Sa Majesté qu'elle partirait la semaine suivante pour les Pays-Bas. Elle a tenu parole et est arrivée avant-hier à Parme, et elle se serait remise en route ce matin, si Donna Marguerite, sa petite-fille, n'avait eu une atteinte de variole. Déjà un commencement de fièvre s'était manifesté à Bologne. Elle devra rester encore deux jours à Parme avant que la jeune princesse soit rétablie. Aujourd'hui celle-ci va mieux et la Duchesse compte poursuivre son voyage dimanche prochain, espérant toujours recevoir sa commission et ses instructions avant son arrivée aux Pays-Bas. Aldobrandino aura exposé à Sa Majesté combien la Duchesse a besoin de ces pouvoirs et de ces renseignements pour s'acquitter de sa mission à la satisfaction du Roi. Elle supplie donc de nouveau Sa Majesté de les lui expédier immédiatement et de lui renvoyer au plus tôt Aldobrandino avec ses royales instructions et sa résolution définitive au sujet du procès de la Duchesse avec le Duc de Toscane.

XIII.

MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, nº 276.)

—

Parme, le 18 mars 1580.

Dall' Aquila vi scrivessimo con dirvi che ci partiriamo la settimana seguente, si come facemmo alli 26 del passato et avanti hieri arrivassimo qui, di dove ci sariamo partita questa mattina, se Donna Margarita, mia nipote, non fussi indisposta di varole, che li sopravennero con febbre in Bologna. Imperò hoggi stà assai bene, a tale che domenica o lunedi seguiteremo il nostro viaggio, crediamo per la via di Savoia, benche aspettiamo risposta da quel Duca, a cui habbiamo scritto, per saper se quel camino sarà sicuro.

Nel viaggio fatto sin qui habbiamo ricevuto sei vostre lettere delli 8, 13, 14, 15, 21 e 24 del passato, et con molto nostro contento inteso il vostro arrivo a salvamento in quella corte, et anco della audientia havuta da Sua Maestà et quanto havevi passato intorno a negotii, con speranza d'essere spedito la settimana appresso, il che desideriamo grandemente per haver da Sua Maestà le commissioni e instruttioni et altri ricapiti necessarii avanti che arriviamo ai Paesi Bassi, senza le quali non sapriamo come entrare in essi, ne come regolarci; onde non sendo spedito, procurate d'averlo subito acciò nè siamo constretta trattenerci per li paesi d'altri, con nostro scommodo e spesa, benche crediamo lo farete a ogni modo et a nostra satisfattione, per quello ci discorrete.

Quanto al particolare di Fiorenza restiamo avvisata di quello che cene dite, et vogliamo credere che à quest' hora l'ordine di Sua Maestà sarà andato a Napoli, perche si pubblichino li voti et esseguisca la sententia di quel Regio Consiglio, conforme à giustitia; et da voi aspettiamo avviso della certezza.

Doverrete havere dipoi fatto le visite et complimenti in nostro nome, et esseguito tutto quello che da noi te[ne]vi [1] in commissione. Et aspettiamo intenderne il particolare con il vostro ritorno.

Si è inteso la morte del Re di Portugallo et li grandi apparesti et apparechi di guerra, che per ordine di Sua Maestà si fanno, havendo lei deliberato di haver quel Regno in tutti i modi, pretendendo che sia suo et non d'altri; con tutto ciò vogliamo sperare che

[1] La césure laisse place pour deux lettres. Or, dans la lettre de Marguerite du 30 septembre 1580 à Aldobrandino, nous avons la même forme : *havevi*.

delle buone ragioni di Don Ranuccio, mio nipote, che sono le meglie di tutte, si debba tenere quel conto, che la ragione et la giustitia ricerca.

Dal Cardinal Granvela non habbiamo lettere dipoi il vostro arrivo, ben li scriviamo con questo spaccio con mandare le lettere a Samaniego, persuadendoci che voi sarete partito, con il che facciamo fine.

———

XIII.

RÉSUMÉ.

—

Elle lui a écrit d'Aquila qu'elle partirait la semaine suivante. Elle s'est donc mise en route le 26 février dernier et est arrivée aujourd'hui à Parme. Elle en serait partie ce matin si Donna Marguerite, sa petite-fille, n'avait été atteinte de la variole. Déjà un commencement de fièvre s'était manifesté à Bologne. Aujourd'hui la jeune princesse va assez bien pour que dimanche ou lundi la Duchesse puisse poursuivre son voyage. Elle compte prendre par la Savoie; elle attend la réponse du Duc pour savoir si elle peut traverser le duché avec sécurité.

Elle a jusqu'ici reçu en route six lettres d'Aldobrandino en date des 8, 13, 14, 15, 21 et 24 février dernier. Elle a appris avec plaisir son heureuse arrivée à la Cour de Madrid et l'audience favorable qu'il a obtenue de Sa Majesté. Elle compte donc recevoir la semaine prochaine la commission et les instructions avant son arrivée aux Pays-Bas, sans quoi elle ne saurait comment s'y prendre et s'arranger. Si lesdites pièces ne sont pas encore expédiées, elle recommande à Aldobrandino d'en presser l'envoi, afin qu'elle ne soit pas obligée de s'arrêter en route; ce qui serait désagréable et coûteux.

Elle lui recommande aussi de hâter l'expédition du message royal relatif à son procès de Naples.

Elle espère qu'il aura maintenant fait toutes les démarches que prescrivaient ses instructions; il lui en donnera les détails à son prochain retour.

Elle a appris la mort du Roi de Portugal et les préparatifs militaires faits en ce moment par ordre de Philippe II pour prendre possession de ce royaume qu'il prétend lui appartenir. Elle espère que Sa Majesté l'emportera sur tous ses compétiteurs et que les droits de son petit-fils Ranuce seront sauvegardés, suivant toute justice.

Elle n'a pas reçu de lettres du Cardinal Granvelle depuis l'arrivée à Madrid d'Aldobrandino. Elle lui écrit par ce courrier une lettre qu'elle envoie à Samaniego, persuadée qu'Aldobrandino sera déjà parti quand cette lettre parviendra à Madrid.

———

XIV.

MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 278.)

—

Vigevano, 1er avril 1580

Alli 18 del passato vi scrivessimo da Parma, di poi habbiamo ricevuto dua vostre lettere de 2 et 6 del medesimo, con il dupplicato di quella de 24 di febbraro et per esse restiamo avvisata come la vostra speditione intorno alli affari concernenti al carico di Fiandra era finita, et non mancava senon firmarla da Sua Maestà, il che seguirebbe subito, a tal che speriamo che ogni hora possano comparire le commissioni et recapiti necessarii, et teniamo per fermo saranno a nostra satisfattione, si come voi ci significate. E veramente quando non ci venissero avanti il nostro arrivo ne, Paesi Bassi, ci metteria in gran confusione, perche sariamo constretta a fermarsi ne paesi d'altrui con poca dignità e gran discomodità, si come voi stesso potete giudicare. Onde, quando non ci si fussino mandati, fate opera che ci si mandassino subito, et che la resolutione del trattamento sia tal quale si ricerca, et che voi sapete bisogna, commendandovi molto della diligentia che intorno à cio havete fatto; circa al particolare di Firenza, conforme a che advertite habbiamo scritto a Napoli. Et crediamo che a quella hora quel vice Re haverà havuto l'ordine, che richiede la nostra buona giustitia, di che aspettiamo avviso et voi non vi partirete di Corte mentre che da noi altro avviso non vi sia ordinato, parendoci conveniente che vi fermiate per qualche settimana et sino a tanto che siamo entrata nelli Paesi Bassi, di dove vi scriveremo quanto sarà di bisogno, et in tanto starete advertito a tutto quello che può occorrere, con farci avvisata di mano in mano di quello che va succedendo et in particolare di quello che a noi et al Principe mio figliolo tocca, et parimente delle cose di Portugallo; et ci è stato gratissimo intendere quello che cene scrivete, et li altri avvisi datoci, come sarà che andiate continuando scriverci quello di più alla giornata passa. Et havete fatto benissimo a non parlare di questo negotio di Portogallo.

La partita di Sua Maestà per Guadalupe [1] si è intesa, et quà in Italia li apparecchi et appresti di guerra fanno gravi rumore.

Vi si disse della febre et varoli sopragiunte a Donna Margarita, mia nipote, che è

[1] Voy. à ce sujet plus haut, la note 2 de la p. 49.

stata causa d'intrattenerci in Parma et Piacenza, più di quello pensavamo, atteso che per consiglio di medici è convenuto lassar passare il quarto decimo giorno del male; nondimeno habbiamo procurato di avanzare il cammino più che si è possuto, et cosi arrivammo qui avanti hieri, dove per essere li giorni santi, ci fermeremo sino a lunedi, che seguiteremo il nostro camino, a Dio piacendo.

Dal Cardinale Granvela non habbiamo lettere in molto tempo, di che restiamo con maraviglià, et tanto piu non havendo risposta delle lettere che voi stessi li portasti; tuttavia li scriviamo con questo spaccio, mandando la lettera a Samaniego, et ringratiamo Sua Signoria Illustrissima delli favori fattivi, con pregarla a continuare in ogni occorrentia.

Per il thessoriere Arcuvi farete ogni opera, perche venga consolato del suo desiderio, spendendo il nostro nome dove sara di bisogno.

—

XIV.

RÉSUMÉ.

—

Cette lettre est en général la répétition de celle que la Duchesse écrit le même jour au Roi.

Elle accuse à Aldobrandino la réception de ses dépêches des 2 et 6 mars et du duplicata de sa missive du 24 février dernier.

Ces lettres lui ont appris qu'Aldobrandino avait accompli sa mission à Madrid auprès de Sa Majesté. Il espérait que le Roi ne tarderait pas à prendre une résolution favorable aux vœux de la Duchesse. Elle compte donc recevoir d'un jour à l'autre une commission et des instructions conformes à ce qu'elle a demandé. Si celles-ci n'étaient pas encore parties, elle prie Aldobrandino d'en presser l'expédition.

Elle lui recommande la question de son traitement. Il convient qu'elle puisse faire face aux dépenses occasionnées par ses fonctions.

Elle a écrit à Naples et présume que le Vice-Roi aura reçu l'ordre de Sa Majesté.

A moins que la Duchesse ne le rappelle expressément, Aldobrandino restera à Madrid pour continuer à lui transmettre toutes les nouvelles de la Cour, surtout celles qui les concernent, elle et son fils. Il la renseignera aussi sur les affaires de Portugal, dont il a bien fait de ne pas parler. Elle a appris la nouvelle du départ de Sa Majesté pour Guadeloupe.

Il y a longtemps que le Cardinal de Granvelle ne lui a pas écrit, et elle en est bien sur-

prise. Il n'a pas même répondu à la lettre qu'Aldobrandino lui a remise de sa part. Elle lui adresse par le même courrier une autre lettre sous le couvert de Samaniego. Elle y remercie Son Éminence et le prie de lui continuer ses bons offices.

XV.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 294.)

Vigevano, le 1er avril 1580.

Di Parma scrissi a Vostra Maestà a 18 del passato dandoli conto del mio arrivo in quell luogo e che per trovarsi Donna Margarita, mia nipote, indisposta di varoli mi vi sarei intratenuta ancora duoi giorni; impero per consiglio de' medici sano stata constretta tratenermi davantaggio per lassar passar il quarto decimo giorno del suo male; con tutto ciò ho procurato avanzar il camino piu che ho potuto e cosi arrivai qui avanti hieri, dove per esser questi giorni santi mi fermero sin a lunedi proximo, che seguitero il mio camino : di che ho voluto avisar la Maestà Vostra con suplicarla di nuovo umilmente a rimandarmi con prestezza Pietro Aldobrandino con quelle bone spedizioni che ho supplicato Vostra Maestà tanto de la resolutione di Fiorenza, come di quelle che toccan alle mie commissioni et informationi per il carico di Fiandra, accio in essi possa meglio e piu al suo gusto servirla sicome grandemente desidero; in oltre mi occorre far saper alla Maestà Vostra che la praticha del accasamento di Donna Margarita, mia nipote, con il principe di Mantua si è di nuovo rattachata, e parea esser che si venisse alla conclusione e tanto piu facilmente se Vostra Maestà sarà restata servita interporre il suo favore apresso a quel Duca, conforme a che la supplicai li giorni passati; nè per hora mi extendero in altro salvo in pregar Dio benedetto conceda Vostra Maestà questi giorni placidi e feste con infiniti appressi, con tutte quelle maggior felicità e contenteza che da me soli desidera et alla Maestà Vostra bacio umilissimamente le mani.

XV.

RÉSUMÉ.

Sa dernière lettre au Roi était datée de Parme, 18 mars dernier. Elle a dû s'arrêter dans cette ville quatorze jours au lieu de deux, pour se conformer aux prescriptions du médecin qui a soigné la princesse Marguerite Farnèse, sa petite-fille.

Elle est arrivée à Vigevano avant-hier, où, à cause des jours saints, elle doit rester jusqu'à lundi. Elle poursuivra alors son voyage le plus rapidement possible.

En attendant, elle supplie Sa Majesté de lui renvoyer bien vite Aldobrandino avec une résolution favorable au sujet du procès de Florence et sa commission et ses instructions relatives au gouvernement de Flandre.

Elle fait savoir en outre au Roi que l'on a repris les pourparlers pour le mariage de ladite princesse Marguerite avec le prince de Mantoue, et qu'ils aboutiraient d'autant mieux que Sa Majesté voudrait bien intervenir auprès du duc de Mantoue, père.

XVI.

OCTAVE DE GONZAGUE AU ROI.

(Extrait des Archives de Simancas, papiers d'Etat, liasse 579, fol. 202.)

Moncey [1], le 24 avril 1580.

Madama de Parma ha entrado ya en Borgoña y viene caminando : y del Principe tengo cartas, no con tan buenas nuevas de las cosas de los Estados como los criados de Vuestra Magestad deseamos, y teme que por verse en tanta necesidad de dinero no subceda en otras partes lo que subcedo en Malinas [2] : pero está ya en Mons, y habiendo Madama de llegar tan presto, podria ser que las cosas mudasen pie.

[1] Monsey, ou Moncey dans la Franche-Comté.

[2] Olivier Van den Tempel s'était emparé, le 5 avril 1580, de Malines, où ses troupes commirent de grand excès. Voy. plus haut, p. 97, note.

XVI.

TRADUCTION.

—

Madame de Parme est déjà entrée en Bourgogne et poursuit sa route. J'ai reçu plusieurs lettres du Prince : les nouvelles des États ne sont pas aussi bonnes que le désireraient les serviteurs de Votre Majesté. Je crains qu'à tant manquer d'argent, il ne survienne ailleurs ce qui s'est passé à Malines; mais le Prince est déjà à Mons et, grâce à la prochaine arrivée de Madame, les affaires pourraient prendre une meilleure tournure.

XVII.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 292.)

—

Salins, le 26 avril 1580.

Qui in Salines, dove arrivai quattro giorni sono, è comparso Pietro Aldobrandino con le lettere di Vostra Maestà et altri spacci concernenti al carico di Fiandra, et perche mi si fà intendere che l'ordinario di Lione stà per partire non mi si dà tempo di poter vedere essi spacci, et di rispondere a Vostra Maestà come conviene et desidero : lo farò quanto prima. In tanto non ho voluto lassare di far sapere a Vostra Maestà l'arrivo dell' Aldobrandino et come mi trovo in questo luogo di Borgogna, et in oltre dirli che sento contentezza infinita per le buone nuove datomi esso Aldobrandino, di che Vostra Maestà insieme con la Maestà della Regina, Serenissimi Principe et Infanti miei signori si trovavano con intiera salute, et come vera et divota serva di Vostra Maestà me ne rallegro con tutto l'affetto del cuore.

XVII.

RÉSUMÉ.

—

Elle annonce au Roi qu'elle est depuis quatre jours à Salins, où est arrivé Aldobrandino avec les lettres de Sa Majesté et les autres dépêches concernant sa mission de Flandre.

Comme on vient de la prévenir que le courrier ordinaire de Lyon est sur le point de partir, elle n'a pas le temps de prendre connaissance desdites dépêches et de répondre à Sa Majesté convenablement, comme elle désire le faire. Elle le fera le plus tôt possible. En attendant, elle a cru devoir avertir le Roi qu'elle se trouve dans cette localité de la Bourgogne, et qu'elle a vu Aldobrandino. Elle est très heureuse des bonnes nouvelles qu'il lui a apportées, surtout de la santé du Roi, de la Reine et des princes Infants.

XVIII.

ALEXANDRE DE PARME AU ROI.

(Extrait des Archives de Simancas, papiers d'État, Flandre, liasse 582, fol. 122.)

—

Mons, le 9 mai 1580.

De Madame, mi madre, tengo cartas de cuatro deste, y quedaba todavia en Salins, de Borgoña, con salud. Ha me enviado aqui á Pedro Aldobrandino, con el cual he holgado infinito por las buenas nuevas que me ha dado de vista de la salud de Vuestra Magestad, de la Reyna, mi Señora, y de las otras personas reales, que Nuestro Señor guarde y prospere por largos años como yo, su verdadero criado, desseo.

Hame avisado tambien Madama, con el mismo, de lo que Vuestra Magestad le mandaba acerca de su venida á estos estados, y al entretenerse en Hu, hasta que sea aceptada al gobierno, y que las cosas no esten en tanto peligro de inconvenientes y mudanzas como agora; á lo cual, con el parecer destos mas aficionados al servicio de Vuestra Magestad, le he respondido que aca nos parece que se venga á Lucemburg, pues en Hu, no puede en ninguna manera parar, aunque el Cardenal mas lo dessee, porque hay

tantos bellacos y apasionados de Oranges en el lugar y en el contorno, que no estaria segura sin buena guarnicion y guardia, demas que podria causar alguna sospecha en estos animos de que se desconfiase que no la quisiesen aceptar o que hubiese misterios en esta su estada en tierra neutral : lo cual haria efectos contrarios de lo que se pretende; y si se resolviere á venir á Lucemburg, creo que desde donde se halla, lo avisará á Vuestra Magestad. Yo, demas de lo que avisé aca, cuando Vuestra Magestad fue servido de participarme la venida de Madama á estos estados, he ido continuando los oficios que me han parecido convenir con cartas, como lo he hecho despues de llegado aqui con palabras; y todos han mostrado holgarse con su venido, aunque hasta agora no han pasado mas adelante, mas en esta primer junta d'estados procuro que resuelvan de aceptarla, conforme á la intencion de Vuestra Magestad, y creo que en esto no habra falta con todo que no faltan malos humores que se atraviesan á lo que al servicio de Vuestra Magestad mas conviene.

XVIII.

RÉSUMÉ.

Le Prince de Parme a reçu de sa mère des lettres datées du 4 mai. La Duchesse était toujours à Salins, en Bourgogne, et se portait bien.

Elle lui a envoyé (à Mons) Pierre Aldobrandino, qui lui a apporté de bonnes nouvelles de la santé du Roi et de la famille royale.

Madame a chargé le même de lui communiquer les ordres du souverain au sujet du retour de la Duchesse aux Pays-Bas et de son séjour à Huy, en attendant qu'elle se soit fait accepter comme gouvernante, et que les affaires aillent mieux. Mais, après avoir pris l'avis des serviteurs les plus dévoués de Sa Majesté, le Prince a engagé sa mère à se rendre à Luxembourg et non à Huy, comme le désire le Cardinal. Elle ne serait pas en sûreté dans cette dernière ville, remplie de rebelles et de partisans du Prince d'Orange. Ensuite sa présence sur un territoire neutre pourrait être mal interprétée et exciter la défiance de la population. Ce projet de résidence à Huy irait donc à l'encontre du but que poursuit la Duchesse; elle ne trouverait pas là du tout la sécurité qu'elle recherche.

Si elle se résout à aller à Luxembourg, elle en avisera sans doute Sa Majesté. Quant à lui, après avoir notifié aux États la prochaine arrivée de Madame, il a continué ses bons offices par correspondance, comme il l'a fait depuis de vive voix. Tout le monde s'est réjoui du retour de la Duchesse, mais on n'a pas poussé les choses plus loin. A la première réunion des États, le Prince s'efforcera de faire accepter le gouvernement de Madame, suivant le désir de Sa Majesté, et il ne pense pas rencontrer des gens assez mal inspirés pour s'opposer à ce qu'exige le service du Roi.

XIX.

MARGUERITE DE PARME AU ROI.

(Archivo general de Simancas. Negoc^os de Estado. Alem^a. Leg^o 688.)

Salins, 10 mai 1580.

Brevemente scrissi à Vostra Maestà alli 26 del passado, dandoli avviso del mio arrivo qui in Salins et che poi era comparso Pietro Aldobrandini con le lettere di Vostra Maestà et altri spacci concernenti al carico di Fiandra. Et, come per la presta partita che doveva far l'ordinario di Lione, non mi si diede tempo di vedere essi espacci nè di rispondere à Vostra Maestà ma solo avvisarli la ricevuta. Impero facendo hora risposta li replichero prima che arrivai qui alli 22 del passato et per non mi esser venute le instruttioni et commissioni di Vostra Maestà risolveti a fermarmi, non mi parendo senz'esse poter passar più avanti; aggiunto che da Paessi Bassi si intendeva le cose andavono alterate, si per la perdita di Malines, come per continuar lo amutinamento delli Allemani et altre occasioni; di che desiderando io haber piu chiara notitia scrissi subito al Principe, mio figliolo, et anco per intendere il suo parere circa seguitare mio viaggio, quando poco di poi arrivo l'Aldobrandino, come di sopra ho detto; qual mi risolveti mandarlo à dar conto a mio figliolo di quanto riportava, parendomi cosi convenire al servicio di Vostra Maestà accio meglio potessi lui dirmi il suo parere et in oltre avvisarmi lo stato delle cose di là; il quale Aldobrandino ritorno qui hieri havendo lasciato mio figliolo in Mons dove, come Vostra Maestà havera inteso, arrivo alli 24 del passato et da quel populo fu ricevuto con assai dimostratione di allegrezza alli 29 detto; con il giuramento solito fu accettato per governatore et questo giorno delli y del presente dovevono trovarsi unitamente li stati delle provincie reconciliate appresso di mio figliolo per tratare et risolvere le cosse opportune et necessarie; et mi ha fatto intendere esser bene che io mi intrattenga qua in Borgogna, sino ad altro suo avviso, parendoli che sia necessario veder prima che resolution faranno quelle provincie intorno alle propositioni che per servitio et in nome di Vostra Maestà gli havera fatte,

et secondo quelle regolare il mio partire di qua. Et dovendo passar avanti sue oppenioni, é che mene vadia alla volta di Luzemburgh et ivi mi confermi, non conveniendo mettermi in Hu, per esser quella terra poco obbediente al cardinal di Liege, piena di heretici et amici adherenti a d'Oranges, dove non si potria star sicura. Onde ho risoluto aspettar detto nuovo avviso di mio figliolo, tanto maggiormente quanto Vostra Maestà nella sua lettera delli otto di marzo mi comanda che in questo particolare mi regoli conforme all' avviso et parere di detto mio figliolo. Mi avvisa ancora che lo stato di quelli paesi era in termine, che ogni hora potevono nascere grandissimi dishordini non essendo la nobilta riconciliata, ferma nè sicura ansi sospesa et ombrosa per rimorso della conscienza et conseguentemente per timor del castigo. Et che Oranges si andava ingrossando di forze il meglio che poteva et con le solite sue astutie chiamava di nuovo i Franzesi et altri, et che era quasi padron della campagna et cosi andava pascendo i suoi soldati di rapine, havendo carestia di denari a tal che essendo i populi riconciliati ogni giorno infestati et travagliati facilmente si potriano mettere in disperatione et far qualche novità, essendo maxime in tutte le terre de' paessi riconciliati delli amici et adherenti á detto Oranges, il quale con lettere et altri suoi modi gli andava sollecitando et mantenendo alla sua devotione; et essi populi riconciliati pretendono non solo di esser difesi con le forze di Vostra Maestà, ma anco di far guerra offensiva contribuendo alle spese di detta guerra, conforme alla capitulacion. Le cose del paese di Barbante stanno in pericolo grandissimo, per che i soldati che vi sono in guarnizione et non sono pagati ó minaciano di sacheggiar le terre ó abbandonarle, come particolarmente hanno protestato quella di Mastrich, Lovanio et Namur; ma quando vi siano denari per pagar detti soldati et provedere alle altre necesità, si potra rimediare á questi inconvenienti et far anco progressi notabili, come saria seguito de Frisa et Gheldria et altre ville quando si fussi havuto la comodità di denari, atteso la mala satisfattione che tengono di Oranges et la buona inclinatione che mostrano alla Maestà Vostra; et con tutto che mio figliolo con ogni sorte d'industria et arte non lasci diligentia alcuna indietro per prevenire alli dishordini et superar la difficultà, non spargnando travaglio per quello ne qual si voglia cosa che sia in suo potere, non di meno non puo metter rimedio ne asseto alcun buono senza havere il favorevole aiuto di Vostra Maestà et prontamente una grossa somma di denari, da lui tante volte domandata alla Maestà Vostra; et anco credo che da altri servitori et ministri di Vostra Maestà in quelli paesi gli sara stato rimostro il bisogno et necesità onde con la sua molta prudentia deve Vostra Maestà risguardare all' importantia di questo negotio et alla consequencia per il puro suo servitio et conservatione de suoi stati, con far prontamente la provisione necessaria delli denari et altro, di che io la suplico humilissimamente, sendo cosa chiara per le sperientie passate et note á Vostra Maestà che provvedendo in tempo i denari necessari gli valera et proffitera piu uno scudo che non fara cento volte tanto in dilatarlo; per che con la dilatione

si perdono le occasioni et il buon animo delle persone, cose che difficilmente si ricuperano et quanto pur si faccia non segue senza perdita di lungo tempo et con gran travaglio, pericolo et infinita spesa : et poiche evidentemente si vede et tocca con mano che il vero rimedio per quelli affari conssiste nel favorevo le aiuto di Vostra Maestà et in provedere grossa somma di denari prontamente, non deve á modo alcuno la Maestà Vostra lassar di provvederli subito, perche altrimenti succederanno grandissimi dishordini con infinito disgusto, dispiacere et danno di Vostra Maestà; quali cose ben che non fo dubbio siano note alla Maestà Vostra, non di meno sono obligata, come vera et devota serva rappresentargliele per il zelo che tengo al servitio et grandeza di Vostra Maestà, che è la causa che mi constringe á scrivirli tutto questo et replicarli che volendo conservare et ricuperare quelli stati per qual si voglia via et modo, non si puo fare se non con l'aiuto di Vostra Maestà et mezzo di denari; mentre che si provvedino subito et in tempo, come ho detto et in questo si risolva la Maestà, Vostra perche altrimenti li buoni et affetionati et che hanno continuato il servitio di Vostra Maestà si avviliscono et mettono in disperatione, parendoli di esser abbandonati et li inimici acquistano credito et accrescono animo et forze á tal che senza li sudetti rimedii si venira a perdere il tutto.

Di piu mi avverte il Principe che li genti che le provincie reconciliate hanno messo in campagna per servitio di Vostra Maestà non passono di tre mila fanti et sei compagnie di cavalli, assai mal in ordine et tutto per mancamento di denari : et se bene mi persuado che di ogni cosa mio figliuolo hara dato minuto ragguaglio a Vostra Maestà, tuttavia non ho voluto lassar di scriverle quel che ne intendo.

Le commissioni, instructioni et lettere mandatomi Vostra Maestà, conservero appresso di me sino á che sia tempo di valermene; in tanto bacio a Vostra Maestà le mani per le risposte dato mi sopra li capi che da lei desideravo sapere per poter meglio accertar in servirla et il tutto a suo luogo et tempo si mettera in essecutione; aspettero dunque il sudetto aviso dal Principe mio figliuolo et che la Maestà Vostra faccia la tanta necessaria provisione che di sopra dico. Con l'occasione di provarmi qui in Borgogna, mi vado destramente informando delle cose di questa provintia et humori de' populi, per poterne dar ragguaglio á Vostra Maestà, come faro minutamente quando a pieno ne sia bene informata. In tanto torno di nuovo humilissimamente á baciar le mani di Vostra Maestà et da Nostro Signor Iddio li prego ogni maggior felicità et contento di Vostra Maestà.

XIX.

RÉSUMÉ.

—

Le 26 du mois dernier, elle a adressé au Roi quelques lignes pour lui annoncer son arrivée à Salins, où est venu la rejoindre Aldobrandino avec les dépêches de Sa Majesté touchant la mission de la Duchesse en Flandre. Le courrier ordinaire de Lyon étant pressé de s'en retourner, elle n'a pas eu le temps de lire ces dépêches et d'y répondre; elle a pu seulement en accuser la réception à Sa Majesté.

Dans la réponse qu'elle y fait aujourd'hui, elle commencera par dire au Roi qu'elle est arrivée à Salins le 22 avril dernier. Elle s'est décidée à y rester en attendant les instructions et commissions de Sa Majesté, sans lesquelles la Duchesse ne croit pas pouvoir pousser plus avant, d'autant plus qu'elle a appris combien la situation s'était modifiée aux Pays-Bas, non seulement par la perte de Malines, mais aussi par la mutinerie persistante des Allemands. Désirant savoir à qui s'en tenir, Elle a écrit immédiatement à son fils, pour connaître par la même occasion son avis sur l'opportunité de poursuivre son voyage. Sur ces entrefaites est arrivé Aldobrandino, comme elle l'a dit plus haut. Elle a résolu alors de l'envoyer à son fils pour rendre compte au Prince du résultat de sa mission à Madrid et à elle-même de l'état des affaires en Flandres. Aldobrandino est revenu à Salins hier. Il a laissé à Mons le Prince de Parme, qui y était arrivé le 24. Le 29, il y avait été l'objet des plus vives démonstrations d'allégresse après avoir prêté serment comme gouverneur. Il traite en ce moment les affaires les plus urgentes avec les États des provinces réconciliées. En attendant qu'il soit informé de leurs intentions, il conseille à la Duchesse de rester en Bourgogne jusqu'à nouvel avis. Dans tous les cas, elle ferait mieux d'aller à Luxembourg plutôt que de se rendre à Huy. Cette ville, qui reconnaît à peine l'autorité du Prince-Évêque de Liège, est remplie d'hérétiques et de partisans du Prince d'Orange. La Duchesse n'y serait guère en sécurité. Au reste, elle ne se rendra pas aux Pays-Bas avant que son fils ne lui ait donné ses apaisements. On craint toujours de grands désordres dans les provinces et l'on n'est pas même sûr de la noblesse réconciliée. Avec cela le Prince d'Orange fait tout ce qu'il peut, ouvertement ou sous main, pour recruter des adhérents. Il appelle même les Français à son secours. Ses soldats vivent de rapines, et le peuple des provinces réconciliées pour les éloigner demande non seulement que les troupes du Roi défendent le pays, mais aillent attaquer l'ennemi chez lui. La Duchesse appelle aussi l'attention de Sa Majesté sur les désordres commis dans le Brabant par les troupes espagnoles, qui menacent de piller ou de déserter si elles ne touchent pas leur solde. A tous les embarras de cette situation il n'y a moyen de remédier que par l'argent. Ici la Duchesse s'étend longuement sur la question financière et s'attache à démontrer l'urgence d'envoyer une forte somme, si l'on veut permettre à Farnèse de se procurer les ressources pour agir efficacement. Il y va de la conservation des Pays-Bas. Attendre plus longtemps serait tout compromettre; on ne retrouve pas toujours les mêmes occasions ni les mêmes hommes. Mais pour profiter de ces occasions et pouvoir disposer de ces hommes, il faut de l'argent, toujours de l'argent et beaucoup d'argent, ne se lasse de répéter la Duchesse.

De plus, le prince, son fils, l'a prévenue que le nombre des troupes mises en campagne par les provinces réconciliées ne dépassent pas trois mille fantassins et six mille cavaliers, tous assez mal équipés, faute d'argent.

Elle termine sa lettre en disant au Roi qu'elle conservera par devers elle les commissions, instructions et lettres de Sa Majesté jusqu'à ce que le moment soit venu de s'en prévaloir. Elle remercie le Souverain des réponses qu'il a faites aux différents points qu'elle lui avait soumis pour mieux s'acquitter de sa mission aux Pays-Bas. Elle exécutera en temps et lieu toutes les instructions royales avec l'aide de son fils et dans la prévision que Sa Majesté enverra l'argent nécessaire. En attendant elle profitera de son séjour en Bourgogne pour s'informer habilement de l'opinion du pays. Dès qu'elle saura à quoi s'en tenir, elle enverra un rapport au Roi.

XX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 82.)

—

Madrid, le 15 mai 1580.

Madame, J'espère que Vostre Altèze ne sera pas loing maintenant de Mons[r] le Prince, et que devant que ceste arrive elle y sera. J'ay compassion à tous deux, considérant en quel estat tout y peult estre, par faulte de la correspondance et provision d'icy. Portugal nous faict la guerre aux Pays d'Embas, plus que nous faisons à Portugal dois Espaigne; mais j'espère toutesfois bon et brief succez, sy nous conduysons saigement les affaires, actendu les advantaiges si grandz que nous y avons de toutes choses. J'escriptz audit Seig[r] Prince l'estat auquel présentement l'on s'en treuve en ce coustel là, que Vostredite Altèze pourra veoir. Je crains plus la chaleur et mauvais air de ce coustel là que les armes des Portugalois. J'estoye d'advis que Sa Majesté dois icy leur fit la guerre, que fust esté plus de réputation et grandeur et avec moindre danger de

la santé; et Sa Majesté y est, la Royne, Monseig[r] nostre Prince, les deux Infantes et le Cardinal archiduc, et jà prins les lougis à Badajos (où va le camp) pour Sa Majesté et toute la court, que sera en lieu fort incommode et mal lougeable, et mangera, sans faire plus grand service, les victuailles que debvraient servir pour le camp. Ceulx qui sont en Portugal avec le Duc d'Osona, pour y négocier de part Sa Majesté, que sont là à grandz fraiz plus d'ung an et ont peu faict, importunarent de sorte Sa Majesté afin qu'elle partit d'icy vers la frontière, disans que en ce consistoit tout le bon succès et donnans espoir que seullement la nouvelle qu'il partoit d'icy (que personne ne croyoit en Portugal il deut faire ny pour gaigner dix royaulmes), que sortant, tout s'achevroit, et se viendroient rendre ceulx de Portugal; cela le fit partir et mectre en chemin hors de saison. Je me doubte que la peur qu'ilz avoient là les faisoit parler. Et s'estant party Sa Majesté devant la My-Caresme et se treuvant si près, tout y est encoires du coustel des Portugalois aux mesmes termes; mais j'espère que si la faulte ne vient de nostre coustel, nous en pourrons escripre devant la fin de ce mois, avec l'ayde de Dieu, bonnes nouvelles. Et me recommandant, etc. Les lectres en françois pour par delà, ny celles en espaignol avec les dépesches pour recouvrer l'argent, ne sont encoires arrivées et pour ce n'yront avec ceste, mais bien ce que vint tard pour le précédent ordinaire, etc.

XXI.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 298.)

Besançon, le 5 juin 1580.

Se bene io tengo per fermo che a Vostra Maestà siano noti li servitii fattili (in tutte le occasioni di guerra) Henry de Vienne, baron de Chevreau [1], et che per cio non mancarà Vostra Maestà di haverlo in sua raccomandatione et favorirlo; tuttavia conoscendolo io gentil'huomo molto qualificato, et desideroso di continuare con ogni suo potere nel servitio di Vostra Maestà, hò voluto supplicarla, sicome faccio humilmente,

[1] Henri de Vienne, baron de Chevreau, appartenant à une ancienne famille de Bourgogne, suivit la fortune de Don Juan dans les Pays-Bas et assista à la bataille de Gembloux. Voyez notre tome VII, p. 194, et Hoynck van Papendracht, t. II, 2e partie, pp. 273, 282, 292, 293, 307.

restar servita tener in protetione esso baron di Chevreau, favorirlo in tutte le occorrentie che si presentaranno, di che resterò a Vostra Maestà con grandissimo obligo. Alla quale Iddio conceda ogni maggior felicità, et io humilissimamente li bacio le mani.

XXI.

RÉSUMÉ.

La Duchesse recommande à la bienveillance royale Henri de Vienne, baron de Chevreau, dont les services militaires sont connus de Sa Majesté. C'est un gentilhomme de haute qualité, qui a le plus grand désir de servir le Roi. Elle serait bien aise que Sa Majesté daignât le protéger et le favoriser en toute occasion, et lui en serait très obligée.

XXII.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 292.)

Besançon, le 6 juin 1580.

Alli 24 del passato scrissi a Vostra Maestà rispondendo alla sua lettera de 17 di aprile, e li dissi ancora come ero venuta qui in Bisanzone, per guadagnare camino et aspettare dal Principe, mio figliolo, aviso e quanto havevo da fare in il passar avanti et entrare nel paese; qual dipoi mi ha scritto havere con il parere di quel consiglio deliberato esser bene che passi avanti e me ne vadia a Luzenburgh. E per condurmivi sicuramente per rispetto delli Todeschi ammotinati et altro, haveva risoluto che M. della Leyn con quattro conpagnie di cavalli mi venissi ad incontrare e doveva partire da Mons. poco apresso. Et io di gia sarei partita di qui se il mal di gotta che tengo in una mano et in un piede, accompagnato da febbre con molto mio travaglio, non mi tenessi in letto; lo

faro subito che stia bene e voglio sperare in Dio sara in breve : di che avisero la Maestà Vostra, alla quale torno a dire che non facendolei provisione di buona et grossa somma di danari tanto necessaria, non solo potra mio figliolo ne io fare effetto alcuno buono, ma si perdera ogni cosa. Onde la supplico umilissimamente restare servita fare con prestezza e subito detta provisione e non voglia permettere tanto danno al suo servitio, ne che io che con tanto amore et affetione ho preso per obbedirla peso cosi grave e pericoloso, vada a perdere la riputatione, il credito e quanto tengo, sicome al sicuro succedera senza l'aiuto di Vostra Maestà e la detta provisione di danari, per le ragioni che lei ben sa e che anco con le lettere mie le ho allegate. Oltre a che deve Vostra Maestà havere consideratione e resguardo al risicho grandissimo in che saremo mio figliolo, mia nipote et io, solo per obbedire et servire la Maestà Vostra, mentre che non faccia presto detta provisione di danari, aggiunto al pregiadizio e danno che ne risultera al servitio di Vostra Maestà. Il che ho voluto francamente ricordare a rapresentare di nuovo alla Maestà Vostra, sendo negotio di qualità importante e consequente tale che maggiore non puo essere, come a Vostra Maestà et a ciascuno è manifesto. E pero assicuratami che non desta la Maestà Vostra mancare di proveder a tutto e subito, seguitero il viaggio come di sopra ho detto. Et procurrero di fare per suo servitio quanto sara in mio potere. Et aspettando io da Vostra Maestà lettere e detta provisione, non mi alarghero per hora in altro.

XXII.

RÉSUMÉ.

La Duchesse a écrit au Roi le 24 mai dernier, en réponse à une lettre de Sa Majesté du 17 avril. Elle lui annonçait son arrivée à Besançon, où elle attendrait les avis de son fils. Depuis le Prince l'a priée de pousser jusqu'à Luxembourg, quitte à envoyer au-devant d'elle, pour sa sûreté, le Comte de Lalaing avec quatre compagnies de cavalerie.

Dans le reste de sa lettre, elle insiste exclusivement et longuement sur l'impérieuse nécessité d'envoyer des fonds à Farnèse, qui ne peut rien faire sans argent.

XXIII.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 296.)

Luxé (Luxeuil ?), le 15 juin 1580.

Ancorche io non sia ben guarita del mal di gotta, tuttavia per il desiderio che tengo di servire à Vostra Maestà mi messi in cammino hieri, partendomi di Bisenzone et domani entrerò in Lorena, tirando di lungo a Luzenburgh [1], conforme a che mi ha scritto il Principe, mio figliolo; dal quale doverrà la Maestà Vostra haver inteso nel termine in che si trovano le cose de Paesi Bassi, et la perdita di Dist et di Sichen [2], et altre circumstantie, per il che son constretta a supplicare di nuovo Vostra Maestà non dilatare di fare la provisione di buona et grossa somma di denari tanto necessarii, si come con altre mie li ho scritto, et ultimamente alli 6 del' presente, di che li mando il duplicato; et credami Vostra Maestà che se io non conoscessi quanto importi al suo servitio il far presto detta provisione, che non sarei tanto sollecita in ricordarglielo, benche sono certissima che meglio di me la Maestà Vostra conosce tutte queste cose, et anco quanto li importi il conservare et racquistare quelli paesi, il che non si può fare senza la sudetta provisione, come da ciascuno chiaramente è manifesto. Io anderò di mano in mano dando avviso a Vostra Maestà di quel che passa et del mio arrivo a Luzemburgh.

XXIII.

RÉSUMÉ.

Malgré son accès de goutte, la Duchesse s'est rendue de Besançon dans la Lorraine en se dirigeant sur Luxembourg, conformément à ce que lui a écrit son fils. Celui-ci lui a appris la perte de Diest et de Sichem. La situation réclame le prompt envoi de fortes provisions d'argent, comme Elle l'a déjà écrit. Il y va de la conservation des Pays-Bas.

[1] Elle arriva à Luxembourg le 23 juin. Voy. plus haut, p. 86.
[2] Voy. plus haut, p. 86.

XXIV.

LE SEIGNEUR DE GROBBENDONK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimée dans les lettres interceptées de quelques patriotes masqués, p. 41, et dans Burman, *Analecta*, t. 1er, p. 287.)

—

Cologne, le 26 juin 1580.

Combien que n'ay présentement lettre de V^{tre} S^{rie} Ill^{me}, à laquelle je doibve responce, ains que moy-mesmes la suis attendant sur celles qu'ay escrit, si est-ce que s'offrant chose importante au service de Sa Majesté, ne me sçay contenir d'escrire et par ce, comme j'ay depuis ma dernière de plus près pensé au contenu de la dernière de V^{tre} S^{rie}, par laquelle icelle me discourre que l'exercice de deux différentes religions ne se peuvent comporter où l'on prétend avoir l'union et repos, s'en rapportant à la remonstrance en faite par les Estats de la duché de Bourgoigne, je suis esté émeu de dire à V^{tre} S^{rie} Ill^{me} par ceste, que je m'en aperçois assez par tel propos que Sa Majesté n'est d'intention de concéder plus au fait de la religion que jà n'a esté accordé; et par conséquent, puisque la paix ne se peut faire sans ultérieure concession, qu'icelle se debvra résoudre à faire la guerre pour recouvrer son païs, que soubs prétexte de la Religion on luy veuile oster. Or, Monsieur, réduisant en mémoire comme ladicte guerre a esté menée jusques ores à grans frais et peu de proffiet de Sa Majesté, je m'en trouve en paine. Et combien que c'est une matière hors de ma profession, toutesfois estant icelle tant importants au commun bien ou mal de tous en général, je ne m'en ay sceu oster le soing. Par ce m'ayant semblé devoir aviser V^{tre} S^{rie} Ill^{me} que, à mon advis, on a du passé failli en deux endroicts, affin qu'icelle y pourvoye pour l'advenir; à sçavoir: qu'on a levé tant de gens, qu'on ne les a sceu payer, et qu'on print les chiefs sans bonne examination de leur qualité et souffisance; dont est procédé le désordre et perdition de toute discipline militaire, sans laquelle nul bon effect se peut espérer; la priant par ce de vouloir se fonder plustost sur un petit camp bien payé, que sur un grand non payé; tant plus *quod bellum istud trahendum potius, quam subito conficiendum fore timeatur*. Et quant aux chiefs, *ut bonus habeatur delectus*. Et à ce propos ne puis céler à V^{tre} S^{rie} Ill^{me} que me trouvant l'autre jour en conversation avec le conte de Swartzenberch, ambassadeur de Sa Majesté, est venu à propos de tomber en ceste matière, tellement qu'il complaindoit et regrettoit le peu de service que Sa Majesté avoit tiré de ceux de sa nation à si grans frais, taxant la floxité et avarice des chiefs et colonels; monstrant avoir paine que la nation alemände en estoit comme descriée. A quoy luy respondant qu'il y devroit remédier tant qu'en luy estoit; et si Sa Majesté tomboit

en nécessité de ceste guerre, se mettre en campaigne, et offrir son service, tant plus, que la justification de la cause luy estoit cognue, comme l'ayant manié avec ces autres princes; et que comme telle la debvoit ayder à défendre, et s'employer pour restaurer à sa nation l'ancienne réputation, qui me sembloit le debvoir d'un personnage de sa qualité : me vint, en continuant ce propos, enfin à résoudre qu'il seroit content de se mettre au service de Sa Majesté, moyennant qu'il sceut que son service seroit aggréable et que luy fust donné charge condigne à sa qualité ; me déclarant davantage que depuis la mort de l'empereur Maximilien ne se trouvoit si fort lié avec l'empereur moderne, qu'il ne luy fust loysible d'accepter ce service; et que combien qu'il estoit sollicité de l'empereur et aussi du duc de Bavière, comme ayant cy-devant servi au duc son père, il pensoit à tous deux donner appaisement, moyennant ce service du Roy, mesmes tellement traiter avec l'empereur que servant le Roy, demeureroit ce néantmoins en son service, mettant en son absence autruy en sa place, et dont il désiroit bien que V^{tre} S^{rie} Ill^{me} fust advertie, mais en confidence et avec stipulation de secret en cas que Sa Majesté n'a besoing de son service. Dont Mons., pour ce qu'il me semble que ledict conte procéda de bon zèle, m'a semblé devoit bien particulièrement advertir V^{tre} S^{rie} Ill^{me} mesmes en considération que Sadicte Majesté en pourroit tirer bon service, en cas qu'elle est contrainte de faire la guerre, puisqu'il a plusieurs bonnes qualitez requises en un chief de gens de guerre, comme d'estre bien apparenté et estimé en Alemaigne, jà cogneu de tous Princes, et ayant esté entremis jà aux affaires, estant de bonne représentation et facond en plusieurs ligues et fort libéral; par où il aura moyen non seulement de lever les gens, mais aussi de se pourveoir des meilleurs officiers et capitaines, et aussi d'un bon lieutenant, que n'est peu au faict de la guerre. V^{tre} S^{rie} Ill^{me} y pourra penser le proposer là et ainsi que bon luy semble. A mon petit jugement ne seroit que bon d'employer un tel plustost qu'un autre, qualifié non seulement pour les exploits de la guerre, mais aussi pour conseil, mesmes pour avoir au camp un personnage qu'avec authorité et fondement puisse parler de la justification de la cause, estant de grand moment en guerres, que les princes sont contraints de faire contre leurs subjects; remettant le tout à la prudence de V^{tre} S^{rie} Ill^{me}, à laquelle je supplie tant seulement bien humblement me vouloir pardonner, si je me suis avancé trop en matière non estant de ma profession, et m'en vouloir à sa commodité rendre quelque responce, pour selon icelle me gouverner et former mes propos audict conte, sans dire à V^{tre} S^{rie} Ill^{me} par ceste davantage, pour ce qu'elle me semble encores trop longue.

M. Foncq donnera à Vostre Seigneurie part du secours que de ceste ville a esté envoyé à ceux de Groninghen, par moyen duquel semble que toute Frize jà perdue se pourra recouvrer [1].

[1] Burman publie aussi deux lettres du seigneur de Grobbendonck adressées à Fonck, et les instructions données au premier.

—

XXV.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 171.)

—

Luxembourg, le 4 juillet 1580.

Alli xv del presente [1] di che hora mando a Vostra Maestà il dupplicato gli scrissi dandoli avviso del mio viaggio, et hora li posso dire che la vigilia di San Giovanni arrivai qui in Luzemburgh, dove mi vado intrattenendo per havere chiarezza et notitia di molte cose, et anco risposta del Principe, mio figliolo, a cui ho scritto, per pigliare nel mio passar avanti quella resolutione che sarà piu servitio di Vostra Maestà : alla quale posso dire, vedere et toccar con mano che alle cose di questi paesi non si può mettere assetto buono senza una buona et grossa somma di denari tanto necessaria et piu volte domandata alla Maestà Vostra ; et conosco veramente che se detta provisione non vien presto, che tutto può andare in perditione, il che è causa che di nuovo supplico humilmente Vostra Maestà a non dilatare in far detta provisione.

Nel termine in che si trovano di presente li affari di questi paesi la Maestà Vostra ne sarà raguagliata da mio figliolo et della conspiration fatta contra la sua persona, per il che potra Vostra Maestà comprendere quel che conviene fare per il vero rimedio, che tutto consiste nella sudetta presta provisione di denari; et il medesimo mi confirma il Conte di Mansfelt che si trova qui, qual mi ha dato un summario che va qui incluso benche mi habbia detto haverne mandato un simile a Vostra Maestà, et mostra che oltre alla somma di denari che conviene havere presentemente sia necessario per la conservatione et augumento di questi stati haver ogni mese dugento mila scudi; si che può hormai Vostra Maestà veder il bisogno. Havendomi la Maestà Vostra scritto duplicamente havere dato ordine al vice Re di Napoli che li voti et sententia di quel consiglio nella causa che tengo con Fiorenza si pubblichino et esseguischino, credevo che cio si sarebbe fatto subito et mene stavo quieta, quando da Giovanni Ferrante Sugnica che tiene cura in Napoli di sollecitarla, mi si scrive che sino alli xxi di maggio non si era in ciò esseguito cosa alcuna per diligentia che havessi usato con il vice Re; di che non posso restare senon molto confusa et maravigliata, vedendo che in una cosa tanto giusta et chiara non mi si administrà la conveniente giustitia et che la dilatione contra ogni dovere mi porta indignità non poca et danno et pregiuditio grandissimo. Onde torno a supplicar humilmente la Maestà Vostra resti servita comandare subito che questo negotio si finisca senza dilatarlo piu, in che farà quello si conviene al Principe tanto giusto et io li restero con perpetua obligatione : et creda che a me rincresce grandemente haverli a dar piu molestia per questo effetto, imperò dalle tante mie ragioni ne sono constretta quali hormai sono note a Vostra Maestà.

[1] Il faut lire *passato*. Voy. plus haut, p. 523.

Nel passare che ho fatto per Lorena hò trattato con quel Duca et trovatolo tanto devoto et affettionato servitore della Maestà Vostra che se ne può fare ogni ricapito et confidentia, di che hò preso grandissima satisfattione et mi è parso darne avviso a Vostra Maestà.

—

XXV.

RÉSUMÉ.

—

La Duchesse a écrit le 15 juin dernier au Roi qu'elle se rendait à Luxembourg. Elle y est arrivée la veille de la Saint-Jean et attend les avis de son fils avant de pousser plus avant. Elle ne peut se dispenser de répéter à Sa Majesté combien il est urgent d'envoyer des fonds aux Pays-Bas. La situation est des plus graves. Il y a eu un complot contre son fils, qui en écrira lui-même au Roi.

Le Comte de Mansfelt, qui est à Luxembourg, réclame également de l'argent, comme le Roi le verra par le mémoire ci-joint. Indépendamment des provisions dont le Prince de Parme a besoin tout de suite, il faudrait 200,000 écus par mois.

La Duchesse réclame de nouveau l'intervention du Roi dans l'affaire de son procès avec le Duc de Toscane.

Elle a traité avec le Duc de Lorraine, par les États duquel elle vient de passer. Le Duc se montre très dévoué à Sa Majesté.

—

XXVI.

LE PRÉVÔT FONCK A MONS^r DE VAULX.

(Lettres de Morillon au Cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 252. Imprimée dans diverses lettres interceptées de Granvelle.)

—

Madrid, le 11 juillet 1580.

Monsieur, Présupposant qu'avez désjà receu la myenne du 26e du mois passé, ne servira ceste que pour me ramentevoir à vostre bonne grâce, et quant et quant vous envoyer la copie des derniers advis qu'avons eu de Portugal, dont pour la saison du temps que court présentement, en grande partie, comme vous sçavez, dépendt nostre salut; veullant espérer que tout ainsi que la justice du droict et des prétentions de Sa Majesté est plus que notoire et à tout le monde, ainsy ce bon Dieu ne fauldra de prospérer ses entreprinses; mais ce qu'emporte est que cela soit effectué bien tost, afin que Sa Majesté ayt tant plus d'occasion pour employer touttes ses forces contre ceulx qui jusques à maintenant ont si obstinément porté les armes, non seullement contre leur Roy et prince naturel, mais aussi contre Dieu leur Créateur, lequel semble désjà préparer l'estat des affaires de telle façon qu'il y a grande apparence qu'il continuera nous regarder avec ses yeulx de pitié et de compassion, et quant et quant chastoyer tous ceulx qui pour complaire, voires idolastrer ung seul pervers, estrangier, Allemand et ses adhérans, ne se souviennent oncques du naturel debvoir qu'ilz doibvent, je ne ditz au Roy leur Prince et Seigneur légitime, mais aussi à nous aultres, leurs anciens amys et patriotz. Estant encoires bien fort mémoratif, qu'après le recouvrement de la ville et citadelle de Ziriekzee, quant les Espaignolz se commençoient à mutiner, lors les secretz et adhérentz et subornez du Prince d'Oranges ne publioient par tous les marchez et carrefours des villes recongnoissantes Sa Majesté quasi aultre chose sinon qu'estions grandz foulz souffrir si patiemment l'impétuosité d'une guerre si longtaine et calamiteuse, seullement pour soubstenir l'ambition d'aulcungs Espaignolz et mesmes pour retenir leur nation par-delà, maulgré et au despit des Hollandois et Zéelandois communeels patriotz; mais astheure Sa Majesté nous a voulu complaire non moins par la retraicte des Espaignols et tous estrangiers, que par le restablissement de noz anciens privilèges, usages, honneurs et prééminences. Parquoy ne faisons astheure de nostre coustel semer aussy semblables bruicz, avec remonstrance que présentement il n'y a plus pourquoy nous entre nous-mesmes patriotz si cruellement escorger et totalement ruyner, ne soit que vuillions plustost favoriser à l'insatiable convoitise de dominer que si notoirement en tout temps a regné au cœur dudit Prince d'Oranges, que de nous mesmes promptement mettre fin à nos misères, angoisses et calamitez; remettant le tout sur le vieulx pied et selon que nos ancestres ont esté accoustumez vivre et soy gouverner. Estant fort marry que nos altérations en plusieurs endrois se monstrent plus aigres et plus obstinées que celles de France, puisque je vous puis asseurer qu'en mon dernier passaige, dois la ville d'Arlon jusque Paris et de là à Orléans, et tout oultre vers Nantes, quasi il n'y avoit ville, villaige ou chasteau où l'exercice de la nouvelle religion ne fust hosté et l'ancienne restably.

L'on nous escript par voye de France plusieurs choses du bon succès de nos affaires vers le cartier de Groeninghe, voires que le Conte Jehan de Nassau, frère d'Oranges, et deux des beau-frères y seroit deffaict et demeuré prisonnier, ce que toutesfois n'ay achepvé de croyre pour n'avoir veu lettres de Vostre Seigneurie ou de Son Excellence. Cependant prions Dieu, si encoires il n'est, au moing que bien tost il puist estre ainsy.

Des affaires mentionnez en vos précédentes n'ay encoires ouy ny veu rien parce qu'il n'y at que quattre à cincq jours que, après avoir heu la résolution de Sa Majesté sur deux poincts qui estoient paravant doubteux, on luy at envoyé vers Portugal les lettres patentes de ma commission pour estre fermées de sa main; de sorte que jusques maintenant, je ne me mesle de rien. Finissantes cestes par mes bien humbles et très affectueuses recommendations en la bonne grâce de Vostre Seigneurie, priant le Créateur de vous, Monsieur avecque Madame vostre compaigne et vos beaulx enffants octroyer la syenne.

———

XXVII.

MARGUERITE DE PARME A IDIAQUEZ.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 184.)

—

Luxembourg, le 19 juillet 1580.

[Le prie de presser le Roi de lui donner une réponse :] Si per la presta provisione di denari tanto necessarii e tante volte domandata, come perche nella causa che tengo con Fiorenza, mi si amministri la debita giustitia senza piu dilatione, che assai

doverebbe bastare havermi la parte tenuto usurpato gia sono passati sei anni l'usufrutto di mia dote; a quando pensavo io che in Napoli, conforme all' ordine dato da Sua Maestà si pubblicassi et esseguissi la sententia, sono avvisata che l'imbasciatore di Fiorenza residente in quella corte, havendo havuto notitia dei voti del consiglio di Napoli, ha fatto gran rumore et instantia perche detta causa si riveda et si decida nel consiglio di Spagna, benche mi assicuro, non permetterà Sua Maestà che mi si faccia cosi grande et manifesto torto, et tanto piu con il buon mezzo di Vostra Signoria Illustrissima, nella bontà et amorevolezza della quale confido interamente, et che terra mano che questo negotio si finisca subito, conforme a giustitia, si come instantemente ne la prego, certificandola che li resterò con obligo grandissimo et di che anco mi risponda. Et qui facendo fine, etc...

XXVII.

RÉSUMÉ.

Cette lettre n'est que la répétition d'une autre de la Duchesse au Cardinal de Granvelle concernant ses demandes d'argent et son procès avec le Duc de Florence.

Elle a appris que l'ambassadeur Florentin, à Madrid, fait des démarches pour que l'instruction de l'affaire soit déférée au Conseil d'Espagne, mais elle espère que Sa Majesté ne voudra pas lui faire un aussi grand tort, et elle compte sur l'amitié d'Idiaquez pour obtenir du Roi que dans cette affaire la justice suive son cours régulier.

XXVIII.

DIEGO MALDONADO A PHILIPPE II.

(Papiers de Simancas conservés aux Archives nationales à Paris, K 1558 (anc. B. 51), nº 164. Copie déchiffrée.)

Paris, le 5 août 1580.

El embaxador de Inglaterra que havia ydo al de Alanson, llamado Estafort, y buelto ya aqui con la respuesta que le dio aquel duque, tuvo audiencia destos Reyes; y lo que he podido entender della y de lo que el de Alanson le respondio a lo que el le dixo de parte de su ama, son estas palabras que me las ha referido persona que lo puede bien saber y que es principal y anda metida en estos negocios, dizque al de Alanson respondio a su propuesta : « Yo estoy casado y soy marido de la Reyna de Inglaterra y la quiero por mi señora y muger, y no resta que el consentimiento del Rey, mi hermano. Yd a el y hablad de que lo que el dispusiere y quisiere, eso quiero y querre yo : y quanto a esse punto como sea su voluntad no ay mas que tratar, que yo estoy muy resoluto de hazer este casamiento. » Y con esta respuesta se partio el Estafort y vino al Rey a dezirlo, como lo dixo en la audiencia ultima que digo que ha tenido; a lo qual el Rey respondio : « Mi hermano tiene ya 25 años y es hombre que executa lo que quiere sin mi consentimiento; y assi no tengo yo para que darsele ni meterme en esa materia sino que el haga lo que quisiere; y assi yo no puedo quanto a eso que me dezis, responderos resolucion ninguna. » Y en este estado queda y esta agora este negocio.

Esta platica del casamiento ya he avisado por mis precedentes, que la causa porque se ha buelto a calentar y renovar, ha sido por las cosas de Flandes, llevando la Reyna y el de Alanson mira, siendo ella la medianera e intercessora con aquellos payses paraque acepten y tomen por su Señor al Duque de Alanson para acabar de desposseer a Vuestra Magestad dellos, poniendo en la possession a este principe, que ella quiere tomar por su marido o por lo menos por su defensor y amparo; y han hecho tanto effecto los officios que esta Reyna ha hecho con los Estados y Orange, que escriven de Anveres, en estos ultimos avisos de 22, que aquellos Estados rebeldes y Oranges y la villa de Gante embiavan o havian embiado persona al de Alanson con esta embaxada de quererle aceptar por su principe, y que el que la traya era Sant Aldegonde : los quales tratos y andamientos se que saben el Rey y la Reyna madre, y todo lo que sobre esto passa y se anda urdiendo, y dexan hazer para ver lo que descubrira el tiempo; y lo que aqui se tiene entre los del Consejo deste Rey por maxima y regla casi infalible es que si en este reyno no ay guerra el de Alanson yra a Flandes, y si la ay, no.

Las razones y causas que, me dizen, mueven y han movido cada dia à la Reyna de Inglaterra a travar tanta y tanta estrecha amistad con el Duque de Alanson, dizque son estas, porque haviendolas desseado saber con cuydado y preguntado con tal y con curiosidad a personas que lo pueden bien saber, me han dicho que la Reyna de Inglaterra haze la quenta desta manera. Ella se vee muger de dias y con mucho fuego cubierto dentro de su casa que ha de rebivir y alumbrarse un dia o otro, y que ella le ha tenido y tiene hasta agora por su buena maña cubierto y ha offendido por este fin y respecto, a Vuestra Magestad, muy mucho fomentando a sus rebeldes de Flandes, y haviendole hecho perder aquellos payses, donde le conviene procurar que Vuestra Magestad no buelva a meter el pie como le solia tener, y que assi mismo ha offendido a esta corona y Reyes, assistiendo y socorriendo a sus rebeldes, y que Vuestra Magestad se va haziendo

señor de Portugal y tiene para este fin una poderosa armada de mar y otro exercito de tierra, y que saliendo Vuestra Magestad con sus pretensiones alla, es de creer querra emplear esas fuerças en algo de bueno y de importancia para procurar la recuperacion de sus Payses Baxos, y assi verna a invadir y acometer su Reyno, el qual ella conosce lo que es y lo que el tiene; y no saliendo Vuestra Magestad bien de lo de Portugal, ni mas ni menos, querra dar en aquel reyno con sus fuerças para vengarse della, y que las suyas no siendo bastantes para resistir a las de Vuestra Magestad, ni ella siendo de sexu para tomar armas acuestas, le conviene buscar quien por ella las tome, y que de los en quien ella puede poner los ojos oy en dia no ay otro que el de Alanson, que por si solo la puede ayudar con muchas fuerças deste reyno, mayormente si el Rey su hermano quisiese, y estuviesen en buena correspondencia ambos, que ternia a su devocion todas las del, y que procurando y haziendo ella que los estados rebeldes de los Payses Baxos acepten por Señor al de Alanson, hecha el sello a sus designos, y se fortiffican de conformidad por mar de manera que podran defenderse y aun offender, y danificar a Vuestra Magestad; y estas son todas las causas, motivos y fundamentos de quantos andamientos la Reyna de Inglaterra traey por aca se urden en deservicio de Vuestra Magestad con los Estados, Oranges y Alanson, y tiene la armada de Vuestra Magestad tan temerosa y con cuydado : que se de buena parte que ha mandado por este respecto a Cobam [1], su embaxador residente en esta corte, que procure contentar mucho a estos Reyes y les offrezca para el accomodamiento de las cosas deste Reyno todo quanto la Reyna puede y vale con los de la religion, tanto con Bearne como con los demas, y que sera medianera y embiara a hablarle segun y como el Rey quisiere porque no quiere tener descontenta esta corona; y assi el embaxador ha hecho y haze grandes offertas a estas Magestades en esta conformidad y ultimamente les hizo una de que si querian que el embiaria hombre a los de la Fera para que aquel negocio no passasse adelante por via de armas : y no se resolvieron estos Reyes en aceptarlo.

El Duque de Alanson embio, seis dias ha, a pedir a este Rey, con muchas buenas palabras, le hiziesse merced que el assedio de la Fera no passasse adelante y que para evitar este daño el medio que podia haver mejor era meterla en sus manos y darsela a el, pues, como buen hermano suyo, ternia aquella villa en su poder para darla cada y quando que el mandase y que con esto aquietaria Su Magestad grandemente los animos de todos los de su Reyno, viendo ellos por experiencia la confianca que el Rey hazia del. Viose esto en consejo destado y platicose todo : y viendo el Rey y la Reyna, y muchos otros el fin a que tirava y yva encaminada esta demanda, que dixeron era que como el de Alanson traya tratos en Flandes y Cambray, y ellos sabian que estavan muy adelante, queria tener esta villa ally cerca de las fronteras para retiramiento suyo y de su gente

[1] Henri Cobham, souvent cité.

de guerra, que fuese y viniese y el quisiese llevar a aquellos payses quando le pareciese, como en effecto entre todos los que lo entienden les parece sea esto la pura verdad. Le negaron la demanda, diziendo que el Rey no podia con su honor y reputation, estando las cosas de la Fera tan adelante, como estavan, dexar de passar al cabo con ellas, y que no era por no darle aquella villa, que era muy poca y pequeña cosa para lo que el Rey desseava, sino por el respecto dicho y entiendese que a la fin estos Reyes se la daran para retraymiento a que aca llaman retreta, a condicion, como el offresce, de que se haga la paz en este Reyno, que es de lo que tratan y mas dessean.

. . . .

Por mi ultima avise a Vuestra Magestad como estos Reyes havian tenido diversos consejos sobre quanto se yva engrandesciendo Vuestra Magestad y que a esta corona seria util el procurar impedir esta grandeza, y que quedavan mirando por donde seria bueno y facil el comencar, o por dar socorro a Portugal o a Flamencos, y que quedaron de acuerdo que fuese el secretario Villeroy al de Alanson y le diese quenta de todo y supiese en el termino que el tenia las cosas de Flandes...

El Stroci se parte oy o mañana para donde esta el Duque de Alanson, a quien va con la misma comission que el secretario Villeroy havia de llevar, como scrivi en mi precedente; y me dizen lleva orden de dezirle que estos Reyes gustan de que se haga señor si puede de los Payses Baxos, mirando como se embarca en estos negocios y que sea con buenas ancoras : y en effecto estan resueltos de que el de Alanson por Flandes, y ellos por Portugal, dando socorro a Don Antonio o a Portugueses, escondiendo siempre la mano con que quieren tirar la piedra, se le de impedimiento y disturbo a Vuestra Magestad...

Y porque traygo entre ojos que estos tratos del de Alanson en Flandes y otras quinieras que a este Rey proponen cada dia spiritus malos podrian hazerle prevaricar y pervertir de la buena amistad que entre el y Vuestra Magestad ay, y que diese en un dislate, seria cosa muy del real servicio de Vuestra Magestad que viniese embaxador presto para que con su presencia y gallardos officios que hara, entretuviese esta varca, quiero dezir estos Reyes, en la buena devocion que hasta agora conservando esta union lo mas que fuere possible.

XXVIII.

RÉSUMÉ.

Maldonado, agent de Philippe II à Paris, relate au roi d'Espagne ce qu'il a appris des deux entrevues de l'envoyé anglais, lord Stafford, avec le duc d'Alençon et le roi de France. Le Duc a déclaré à Stafford qu'il considérait déjà la reine Élisabeth comme sa femme et qu'il n'attendait plus pour se marier que le consentement de son souverain. L'ambassadeur de la reine d'Angleterre ayant obtenu une audience de Henri III, lui a rapporté le propos de d'Alençon. Mais le Roi a répondu qu'il n'avait pas de consentement à donner, que son frère était libre de se marier comme il l'entendait.

Élisabeth, d'après Maldonado, n'a d'autre but que d'arracher les Pays-Bas à Philippe II pour les assurer au duc d'Alençon, son futur mari. Déjà elle s'est mise à l'œuvre. Grâce à son intervention, les États rebelles, le prince d'Orange et la ville de Gand, ont décidé d'envoyer des députés à d'Alençon pour lui offrir la souveraineté des provinces insurgées. Le roi de France et la Reine-mère sont au courant de ces machinations. La reine Élisabeth est jalouse de la puissance croissante du roi d'Espagne, dont la conquête du Portugal augmentera encore l'autorité et le prestige. Elle appréhende aussi que Philippe II, vainqueur des Portugais et des rebelles de Flandres, ne puisse, le cas échéant, disposer de forces assez considérables pour attaquer la souveraine protestante en Angleterre même. Mais elle est femme et elle a besoin, pour suppléer à la faiblesse de son sexe, d'un homme qui se fasse l'exécuteur de ses desseins. C'est pour cela qu'elle a jeté les yeux sur le duc d'Alençon. Au reste, elle ne néglige rien pour que Henri III aide son frère sous main, comme il le fait du reste, d'accord avec la Reine-mère. Élisabeth a offert à Catherine de Médicis son intervention amiable auprès des chefs protestants pour obtenir d'eux la reddition de la Fère. D'Alençon a même demandé que cette place lui fût remise. Elle lui servirait de base d'opérations pour envahir les Pays-Bas. Jusqu'ici cette négociation n'a pas réussi; il y a même tout espoir qu'elle n'aboutira pas, car elle blesse trop la dignité du roi de France.

Toutefois, Henri III et sa mère ont tenu plusieurs conseils pour aviser aux moyens d'arrêter la grandeur croissante de l'Espagne. Ils ont considéré que la meilleure politique pour atteindre ce but, serait d'aider les Portugais d'une part, et de l'autre les rebelles de Flandres. Ainsi Strozzi a été envoyé à d'Alençon pour lui porter l'adhésion secrète du Roi à ses projets sur les Pays-Bas. Il importe donc que le roi d'Espagne envoie au plus tôt un ambassadeur définitif et autorisé à Paris pour traverser tous ces desseins.

XXIX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, nº 199.)

Namur, le 29 août 1580.

Non ho lettere di Vostra Signoria Illustrissima dippo quella de 21 di giugno : ben credo che me ne venissero con il corriere che fù intercetto le settimane passate da Monsignor d'Ensi, che mi dispiacerebbe et n'aspetto d'intendere da Vostra Signoria Illustrissima la certezza, con avviso piu fresco della sua salute : in tanto gli dirò che da Luzimburgh gli scrissi ultimamente che conforme al parere del Principe, mio figliolo, me ne saria venuta qui in Namur come luogo più sicuro et commodo a tutte l'occorrenze; il che feci et c'arrivai alli 26 del passato et pochi giorni appresso venne da Mons detto mio figliolo. « La lettre continue à peu près en termes identiques comme dans celle de Marguerite au Roi du 29 août 1580 (mutatis mutandis, c'est-à-dire les appellations) jusqu'à ces mots de la lettre au roi : » et al sicuro si perdera quel poco resto che si mantiene ancora sotto la devotione della Maestà Vostra (di Sua Maestà.) « Alors Marguerite continue auprès de Granvelle : » Per tanto prego Vostra Signoria Illustrissima tenere la mano et far opera.... (La suite du document ne se trouve pas dans le volume des archives et la lettre s'arrête ici) [1].

XXIX.

TRADUCTION.

Je n'ai pas de lettres de Votre Illustrissime Seigneurie depuis celle du 20 juin. Le courrier intercepté la semaine dernière par Monseigneur d'Inchy, m'en apportait probablement. J'en serais bien fâchée. J'en attends ici la confirmation de Votre Seigneurie Illustrissime, en même

[1] De même au numéro 202, il y a une lettre du 13 septembre 1581 de Marguerite à Granvelle, conçue en termes analogues à ceux de sa missive de la même date au Roi.

temps que des nouvelles plus récentes de sa santé. Pour le moment, je lui rappellerai ma dernière lettre datée de Luxembourg, où je lui disais que, sur l'avis du Prince, mon fils, je me rendrais ici, à Namur, cette ville étant plus sûre et m'offrant plus de facilités (pour correspondre avec le Prince de Parme). Ce que j'ai fait. J'y suis arrivée le 26 du mois dernier, et peu de jours après mondit fils est venu de Mons . . . .

. . . .

. . . . . et . . . . l'on perdra le peu qui reste encore soumis à Sa Majesté

. . . .

. . . . Votre Illustrissime Seigneurie de tenir la main et de s'employer à ce que . . . .

XXX.

MARGUERITE DE PARME A IDIAQUEZ.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 189.)

Namur, le 2 septembre 1580.

In Luzemburgh scrissi a Vostra Signoria Illustrissima alli 19 di luglio : dipoi ho ricevuto dua sue lettere de 13 di giugno e 2 del passato con avviso che Sua Maestà restava libera della indispositione di flusso, et si trovava con intiere salute, di che ho sentito il contentamento che devo. Mi dispiace bene che il Serenissimo Principe, mio Signore, fussi alquanto indisposto, ancor che con assai miglioramento. Starò con pena sino ad intendere che habbia ricuperata intieramente la sanità......

(Pour le reste, voir l'Instruction à Aldobrandino.)

XXX.

TRADUCTION.

J'ai écrit de Luxembourg à Votre Seigneurie Illustrissime, en date du 19 juillet. Depuis j'ai reçu deux lettres d'Elle du 13 juin et du 2 juillet, avec l'avis que Sa Majesté était rétablie de sa dysenterie et avait recouvré entièrement la santé. J'en ai ressenti toute la joie qu'une semblable nouvelle devait me faire éprouver. Je suis désolée que le Sérénissime Prince, mon Seigneur, ait été aussi fortement indisposé, encore qu'il y ait une grande amélioration dans son état; mon inquiétude ne cessera que lorsque j'aurai appris sa complète guérison.

(Le reste de cette lettre, que le copiste de Naples n'a pas cru devoir transcrire, ne fait que reproduire les termes des instructions données par la Duchesse à Aldobrandino.)

XXXI.

INSTRUCTIONS DE MARGUERITE DE PARME ADRESSÉES A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2.)

Namur, le 4 septembre 1580.

Vi potete ricordare che l'altra volta che vi mandai in Corte, vi si diede commissione che con il parere di Giovanni di Samaniego voi trattassi che l'ampliatione de privilegii delle lettere che hò in Abruzzo si spedissi conforme alle mie giuste domande e rimonstranze; ma come allora non parse approposito, non sene trattò. Onde vi dico, che in caso che il regente Anibal Moles sia arrivato in quella corte, lo visitiate in nostro nome e li presentiate la lettera che per lui vi si è data e dirli tenere commissione di trattare di detta ampliatione, quando et come a lui parerà, perche è informatissimo di quanto conviene per mio servitio in questo negotio et secondo il suo consiglio et parere vi regolerete con l'intervento di Samaniego. E quando a detto Moles non paressi approposito che di ciò si trattassi di presente, ne lasserete il carico a detto Samaniego, perche possa trattarne al tempo conveniente et procurare la speditione sopra di che egli tiene tutte le scritture et informationi necessarie.

2. Si come sapete nel vostro ultimo ritorno di Corte mi portasti una provisione in franzese sopra il trattamento ordinario et straordinariò che Sua Maestà mi accorda per la nostra venuta in questi paesi et che non è detta provisione senon di trenta sei mila fiorini l'anno, errore chiaro e manifesto, come lo certifica Sua Maestà in una sua lettera a noi scritta in spagnuolo, la cui copia vi si è data. Per la quale dichiara et ordina che mi sia pagato il medesimo trattamento che havevo l'altra volta quando fui qua governante, che era di trenta cinque mila scudi d'oro in oro : et di tal somma, conviene che

procuriate che Sua Maestà mi dia assignamento certo, et perche stanti le alterationi di questi paesi, tutte le Demenie et Entrate di Sua Maestà sono occupate et impegnate, è necessario cavar da Sua Maestà un ordine che detto trattamento di scudi trente cinque mila d'oro in oro mi si paghino e passa io pigliare di quattro in quattro mesi prorata o altrimenti delli denari che Sua Maestà manderà di Spagna, per le occorrentie di questi stati, overo mi dia commissione et autorità che io possa quà prenderli a cambio da mercanti, perche a loro sieno da Sua Maestà fatti pagare in Spagna, atteso che per le continue, grosse et eccessive spese che necessariamente mi conviene fare, è di bisogno che mi vaglia di detto trattamento, altrimenti non saprei come rimediarmi, ancorche detto trattamento non sia a gran pena bastante per la spesa e bisogno necessario; imperò doverra Sua Maestà conforme alla promessa che voi sapete ha fatto sobvenirmi con aiuti di costá et di maniera che io non mi indebiti et impegni, che parimente dovete procurare; et avvertirete che nell' ordine che venirà per il mio trattamento, si tratti a scudi d'oro in oro et non a fiorini, perche, come vi si è detto, volendo trattare a fiorini come è lo stilo antico, bisogna calcularli d'altra maniera che non l'altra volta, perche allhora doi fiorini di venti pesi [1] ciascuno facevano uno scudo d'oro. Impero li pesi di quel tempo vagliono di presente un peso e mezzo incirca, di modo che hora per uno scudo sono di bisogno doi fiorini e tre quarti, che fanno pesi cinquanta cinque, e tanto vale uno scudo d'oro in questo paese, differentia grandissima, oltre à che tutte le cose sono (si può dire) il doppio più care, che in quei tempi. Et in evento che Sua Maestà mi accordi aiuto di costa, come è obligata, oppererete di haverne assignamento sicuro et exigibile, facendone spedire i recapiti e cautele opportune et ben chiare, con mandarmele et anco l'altri ordini del trattamento suddetto per via sicura, dandomi particolar raguaglio di quanto intorno a questi particolar farete.

3. Per aiuto del viaggio dall' Aquila in questi paesi, mi fece Sua Maestà pagare dal Vice Re di Napoli venti mila scudi di undici car^nl [2] di Regno per scudo. Et anchorche conobbi chiarissimo che tal somma non era bastante per il terzo della spesa, tuttavia non mi parse per allhora fare replica, ma solo obbedire Sua Maestà, assicurata che la Sua Maestà non poteva ne puo giustamente lassare di havere la debita consideratione e rimborsarmi delle grosse et eccessive spese che mi è convenuto fare per suo servitio in cosi lungo e travaglioso viaggio : che se bene voi ne siate informato, tuttavia vi sen' è dato un sommario che ascende alla somma di scudi quaranta mila, quali dovete operare che mi sieno rimborsati senza dilatione, dico il sopra più che manca alli 20 mila scudi sudetti, non sendo giusto ne ragionevole che io metta la roba mia oltre alli molti travagli, incomodità et pericoli havuti per causa d'esso viaggio, in che Sua Maestà non

[1] L'abréviation est : ps.

[2] *Carolini*, ancienne monnaie de Naples.

doverrà far difficultà alcuna, con dare ordine sufficiente che io sia rintegrata di dette spese, per il qual effetto usate ogni dilgentia di haver le commissioni et recapiti che si ricercono, mentre però che non vi si desse assignamento in Spagna, nel qual caso procurate che sia buono, et mene farete avvisata.

4. A Sua Maestà et à tutti soi ministri et a ogni altro credo che sia nota la lunga servitù et buoni servitii del conte di Mansfelt, congiunti con la molta integrità et affettione con che ha di continuo servito et serve la Maestà Sua : della quale desidera esser favorito, in alcune sue pretentioni, che a me pare sieno ragionevoli et che Sua Maestà non solo deva in esse consolarlo, ma ricognoscerlo liberalmente di maggior cosa. Et perche habbiate informatione di dette sue pretensioni, vi si da copia e translato del memoriale che sopra di ciò mi ha presentato : supplicarete Sua Maestà in mio nome, et farete ogni uffitio per la satisfattione et contentamento di esso conte.

5. Similmente il conte Carlo di Mansfelt, suo figliolo, pretende da Sua Maestà le gratie che per la copia è translato del suo memoriale, che vi si è data. Vederete, qual conte Carlo per esser figlio di chi è et per li servitii che ha fatto et fà à Sua Maestà, merita ogni gratia et favore, et però supplicarete la Maestà Sua, resti servita darli contentamento, perche in vero giudico molto approposito che al conte di Mansfelt et figliolo si habbi consideratione et che sene faccia conto e stima, tenendoli contenti et bene edificati, perche son persone di gran meriti e servitio et in questi tempi la lor servitù et opera è molto approposito.

6. Il collonello Francesco Verdugo, che lungamente ha servito Sua Maestà in questi paesi et in particolare in tutto il tempo delle alterationi con diversi gradi et carichi importanti, et in tutti portatosi valorosamente et di se dato buon conto, senza mirare à suo interesse proprio : desidera da Sua Maestà esser favorito nelle sue giuste pretensioni, quali vederete per le copie de soi memoriali a me presentati, che vi si sono consignate; et sebene sopra di ciò scrissi da Luzemburgo a Sua Maestà et il Cardinale Granvela, tuttavia, conoscendo detto collonello Verdugo, che hora si trova a Thiunville, gran servitore di Sua Maestà et persona di molto valore, farete ogni diligentia perche Sua Maestà habbi risguardo aisoi tanti e buoni servitii fatti, con darli completa satisfattione, perche mi assicuro che anco nell' avvenire egli con li soi servitii sene renderà meritevole.

7. Avvertirete di far capace Sua Maestà che le suddette persone li raccomando e metto in consideratione, perche lo conosco necessario al suo Real servitio.

8. Voi siate informato delle qualità del Marchese Germanico Malaspina che di presente è cameriere secreto di Sua Santità, et quanto egli sia inclinato e zelante del servitio di Sua Maestà; alla quale ne darete informatione, supplicandola in mio nome à favorirlo et haver di lui memoria nelle occasioni che se li presenteranno, che ogni favor e gratia che Sua Maestà farà a detto Marchese Germanico sara ben impiegata.

9. Altre volte hò scritto a Sua Maestà in favore del conte Alessandro Angosciola et ultimamente scrissi da Salines, et parimente al Cardinal Granvela, et si mandorno le lettere a Samaniego, perche in mio nome facessi ogni offitio, accio detto conte Alessandro venisse riconosciuto e ricompensato de soi servitii fatti à Sua Maestà, laqual cosa è stata trattata per un certo Niccolo Maria Regnu, che sta in Corte, et da Samaniego è conosciuto. Potrete informarvi in che termine stà il negotio, et procurarne la breve et buona speditione, perche, oltre alli servitii di esso conte et all' esser vassallo de signor Duca, li porto io particolar affettione et li desidero ogni bene, come di bocca vi si è detto.

10. In oltre ad instantia di Luigi Marliano, gia mio majordomo, ho scritto à Sua Maestà et al Cardinale Granvela, perche il conte Paolo Camillo Marliano fusse provisto d'un luogo di robba corta nel Senato di Milano, et sopra di ciò scrissi ultimamente di Vigevene, per trovarsi vacui doi di essi luoghi. Le lettere si mandorno a Samaniego et a lui si diede cura di sollecitarne la speditione. Potrete informarvi quel che si è fatto et in che termine stà il negotio, et bisognando farete voi offitio con Sua Maestà et con il Cardinal Granvela per satisfattione di detto conte Paolo Camillo, che è gentilhomo molto qualificato et meritevole, come pienamente se n'è mandato informatione à Samaniego.

11. Hò scritto parimente in favor di Pietro Paulo Varesino, perche da Sua Maestà fusse provisto d'un luogo del magistrato straordinario di Milano. Et da Samaniego et dal cavallier Biondo è stato trattata la speditione. Vi potrete informare da essi, et secondo il bisogno, farete l'uffitii opportuni, perche se ne venga a buon fine, che veramente lo desidero, per essere detto Varesino molto amorevole a me et a tutta la casa, sicome voi stesso sapete.

12. Il Conte di Sansecondo è cavallier di quella qualità et essere che voi conoscete; mi fece ultimamente in Luzemborgh instantia perche lo favorissi appresso Sua Maestà per una piazza di robba corta nel senato di Milano, come vedrete per il suo memoriale che vi si è dato; desidero grandemente che egli ne sia provisto, però ne farete ogni opera, usando quelle vie e mezzi che piu approposito giudicarete, si in mio nome come altrimenti.

13. Monsignor de Gastel si trova per modo di provisione con il carico di Governatore et capitania di Grey in Borgogne : desidera haverne la confirmatione da Sua Maestà, attento i soi meriti et servitii, di che ne farete uffitio et particolarmente con il Cardinal Granvela, che è informato di quel che bisogna.

14. Per far havere un habito di Santo Jacomo a Pietro d'Armenters, hò scritto più volte. Et Samaniego che n'è informato ne tiene la cura. Et perche desidero che ciò habbia effetto, ne farete ogni opera et diligentia, nel meglio modo che troverete convenirsi.

15. Mentre io stetti in Borgogna, venni in cognitione delle divisioni e humori diversi

che sono infrà quella nobiltà, et parendomi conveniente andare destramente rimediandoli, feci alcuni uffitii che giudicai approposito, et frà li altri mi parse bene menar io meco Monsignor d'Andelot, come persona di maneggio et accreditata in quella provincia e specialmente con il cardinal della Bauma, casa de Rye, et suoi adherenti; et ciò feci sotto protesto di voler alcuni di quella natione in mia compagnia, colorando desiderar detto Andelot per havermi suo padre servito molto tempo, et con disegno di guadagnar il suo humore, et appartarlo dalli altri; et a tal effetto hò procurato che si dia una pensione di trecento scudi d'oro a un suo figliolo sopra la Badia di Faverni [1], sicome si è fatto, di modo che esso Andelot resta molto satisfatto et a mio giuditio non farà senon quel che conviene al servitio di Sua Maestà, havendoli io sopra di ciò tenuto diversi propositi, et egli restatone capace, e promessomi di far sempre quanto li sarà ordinato e tener particolar pensiero del servitio di Sua Maestà. Et molto ben edificato e disposto sene tornò la settimana passata nè Borgogna.

16. Et perche non si desse ombra ne sospetto all' altra parte del conte di Champlite, nel far venir meco detto Andelot, feci anco venire Monsigonr d'Alipiere, sotto protesto che era stato lungamente al mio servitio, mentre che io fui altra volta in Fiandra; il quale hò trovato molto buon servitore di Sua Maestà et che mi hà dato diverse informationi et avvertimenti, come similmente hà fatto Andelot. Et sebene trà l'uno e l'altro non era troppa buona intelligentia, tuttavia in questa lor venuta si son fatti confidenti et amici con mia gran satisfattione, perche mi prometto che ciascun di loro non lascerà di fare quel che si appertiene a buon vassallo et servitore di Sua Maestà et anco mi persuado haver fatto una buonissima opera a fare venire questi doi gentilhoma et a mostrarli confidentia; di che darete di tutto particolar conto al Cardinal Granvela, perche desidero ne sia ben informato, et anco della pensione data al figlio d'Andelot sopra la Badia di Faverne, che si è provista in persona del hault-doyen di Bisanzone, raccomandatomi da Monsignor d'Achey, sicome allhora scrissi à esso Cardinale, al quale potrete anco dire haver io inteso che Sua Signoria Illustrissima tiene con detto Andelot qualche differentia in materia di heredità, che mi prometto che facilmente si accomoderia quando piacesse a Sua Signoria Illustrissima che io ne trattassi, offerendoli in ciò l'opera mia, che desidero solamente farli servitio.

17. Visiterete in mio nome la Duchessa di Feria e figlioli presentandoli la mia lettera, et in far seco uffitio di complimento, et anco li darete nuova della Signora Anna Hungarfort, sua sorella, che si trova qui, alla quale non lasserò di fare ogni sorte di piacere et usarli ogni sorte di amorevolezza.

18. Visiterete ancora la Principessa d'Evoli, quando buonamente si possa fare, rappresentandoli il dispiacere che io sento di soi travagli, che ben vorrei poterne rimediare.

[1] Favernay (Notre-Dame de) dans le diocèse de Besançon.

Et il simil uffitio farete con il secretario Antonio Perez, mentre che se li possa parlare, perche certo li desidero ogni bene, come voi stesso siate informato.

19. Scrivo al provosto Fonck la lettera che vi si è data in vostra credenza, gliela presenterete, et farete seco complimento di visita in mio nome.

Proccurerete d'andare sicuramente et di arrivar quanto prima in Corte. Che Dio vi conceda buon viaggio e prospero ritorno.

XXXI.

RÉSUMÉ.

1. Aldobrandino doit se le rappeler, lors de sa dernière visite à la Cour, il a eu commission d'obtenir, d'accord avec Samaniego, qu'on envoyât à la Duchesse, sur sa juste demande, l'ampliation de ses lettres de créance privilégiées sur l'Abruzze [1]. Mais le moment n'ayant pas semblé opportun d'arranger cette affaire, elle a été ajournée. Dans le cas où le Régent Molos [2] serait arrivé à la Cour, il irait le voir, au nom de la Duchesse, et présenterait la lettre qu'Elle lui a remise pour ce personnage. Il dirait qu'il est chargé de traiter de ladite ampliation quand et comme il le trouverait bon, sachant combien cette affaire importe au service de la Duchesse. Il se comporterait d'après l'avis et les conseils dudit Molos, tout en faisant intervenir Samaniego. Si ledit Molos jugeait qu'il n'y aurait pas lieu de s'occuper de cette affaire pour le moment, Aldobrandino laisserait à Samaniego le soin de la régler en temps voulu et d'en transmettre le résultat à la Duchesse, puisqu'il a tous les renseignements et les papiers nécessaires à cet effet.

2. Il doit se rappeler aussi qu'à son dernier retour de la Cour, il a apporté à la Duchesse une *provision* de 30,000 florins pour le traitement ordinaire et extraordinaire que Sa Majesté lui accorde annuellement, à raison de son séjour aux Pays-Bas. C'est là une erreur manifeste. Le Roi l'a reconnue lui-même dans une de ses lettres à la Duchesse. Aldobrandino a reçu la copie de cette lettre écrite en espagnol, par laquelle Sa Majesté ordonne de payer à la Duchesse le même traitement dont elle a joui naguère comme gouvernante des Pays-Bas. Il était de 35,000 écus d'or, payables en espèces d'or. Elle demande aussi que ce traitement soit payé par quartiers ou trimestres sur les fonds que Sa Majesté envoie d'Espagne. Au reste, ce traitement suffit à peine aux dépenses que sa mission lui impose. Sa Majesté devrait aussi lui parfaire l'indemnité de voyage sur laquelle la Duchesse n'a touché que la moitié.

[1] Il s'agit d'une créance privilégiée de 4,400 ducats que la duchesse de Parme avait sur les revenus des domaines dans l'Abruzze.

[2] Voy. plus haut, pp. 26, 65, 112, 138, 183.

3. La Duchesse revient spécialement dans cet article sur le remboursement des frais de son voyage d'Aquila aux Pays-Bas. A son départ, elle a reçu du Vice-Roi de Naples 20,000 écus. Or, d'après le compte qu'elle a envoyé, ces frais se sont élevés à 40,000 écus. Elle réclame donc les 20,000 écus restants, somme bien insuffisante d'ailleurs, eu égard aux dépenses qu'elle a faites et à tout le mal qu'elle s'est donné.

4. Dans cet article elle charge Aldobrandino de recommander tout particulièrement en son nom au Roi et à ses ministres, le comte de Mansfelt, l'un des plus dévoués et méritants serviteurs de Sa Majesté. Le comte lui a remis au sujet de ses services un mémoire, dont Aldobrandino communiquera la copie au Roi.

5. Il recommandera également à Sa Majesté, au nom de la Duchesse, le comte Charles de Mansfelt, fils du précédent, qui, à son tour, lui a remis un mémoire, dont Aldobrandino soumettra aussi la copie au Roi.

Le comte de Mansfelt et son fils sont deux personnages à ménager, qui ont rendu et peuvent rendre les plus grands services.

6. Recommandation au Roi en faveur du colonel Francisco Verdugo [1]. Copie jointe d'un *Mémorial* de l'intéressé. Elle a écrit de Luxembourg au Roi et au Cardinal de Granvelle au sujet de cet officier, qui se trouve présentement à Thionville.

7. Elle croit devoir faire remarquer au Roi que c'est dans l'intérêt de Sa Royale Majesté qu'elle recommande aussi vivement le colonel Verdugo à toute sa bienveillance.

8. Aldobrandino recommandera aussi à Sa Majesté, au nom de la Duchesse, le marquis Germain Malespine, camérier secret de Sa Sainteté. C'est un personnage des plus sincèrement dévoué au Roi d'Espagne.

9. Recommandation au Roi et au Cardinal de Granvelle en faveur du Comte Alexandre Angosciola, sujet du duc de Parme et serviteur dévoué de la Duchesse.

10. Recommandation de la Duchesse en faveur du comte Paul Camille Marliano, son majordome, pour une charge de conseiller de robe courte au Sénat de Milan.

11. Recommandation en faveur de Pierre Paul Varesino pour une charge de magistrat extraordinaire à Milan.

12. Recommandation en faveur du comte de Sansecondo pour une charge de conseiller de robe courte au Sénat de Milan.

13. Recommandation en faveur du S[r] de Gastel [2], gouverneur et capitaine de Gray en Bourgogne, qui demande d'être confirmé par Sa Majesté dans ses fonctions. Aldobrandino rappellera la requête de ce gentilhomme au Cardinal de Granvelle, qui est au courant de l'affaire.

14. La Duchesse a écrit plusieurs fois pour faire avoir l'habit (de l'ordre équestre) de Saint-Jacques à Pierre d'Armenteros. Samaniego a été mis au courant de cette affaire et en a soin. Comme la Duchesse désire qu'elle aboutisse, Aldobrandino emploiera les meilleurs moyens à sa convenance pour obtenir un bon résultat.

[1] Voy. plus haut, p. 410,

[2] Jean Marmier, seigneur de Gastel, souvent cité. Voy. sa notice dans les *Mémoires Anonymes*, t. II, p. 134.

15. Lors de son séjour en Bourgogne, la Duchesse en vint à prendre connaissance des divisions et ressentiments qui existaient entre les membres de la noblesse. Jugeant convenable de porter remède habilement à ces dissensions, elle prit les mesures qui lui semblèrent le plus à propos, entre autres d'emmener aux Pays-Bas le Sr d'Andelot [1], un homme intelligent et influent dans la comté, surtout auprès du Cardinal de la Baume, de la famille De Rye [2] et de ses partisans. Ce qu'elle fit sous prétexte d'attacher à sa suite quelqu'un de la Bourgogne et aussi en reconnaissance des services que son père lui avait rendus. Elle voulait ainsi se concilier ses sympathies et le détacher des autres partis. C'est pourquoi elle a cherché à faire allouer une pension de 300 écus d'or à un de ses fils sur l'abbaye de Favernay [3]. De sorte que d'Andelot est aujourd'hui très satisfait, et de l'avis de la Duchesse, il ne fera plus désormais que ce qui conviendra au Roi. Il a protesté de son dévouement à Sa Majesté et a promis à la Duchesse de faire tout ce qui lui serait ordonné. Aussi est-il retourné avec les meilleures dispositions, la semaine dernière, en Bourgogne.

16. Pour ne pas porter ombrage au comte de Champlite ni exciter sa défiance en emmenant ledit d'Andelot, la Duchesse a fait venir aussi à Namur le Sr d'Alipiere, alléguant qu'il l'avait servie longtemps aux Pays-Bas sous son premier gouvernement. Au reste, elle a retrouvé en lui un excellent serviteur de Sa Majesté, et il lui a donné, tout comme d'Andelot, les meilleurs renseignements et avertissements. Bien qu'ils ne fussent pas en trop bonne intelligence l'un avec l'autre, ils sont redevenus amis à leur arrivée aux Pays-Bas, et ce à la grande satisfaction de la Duchesse. Aussi est-elle convaincue qu'ils ne manqueront pas de se conduire en loyaux sujets et serviteurs de Sa Majesté, Elle croit donc avoir fait une bonne chose en appelant ces deux gentilshommes auprès d'elle et en leur accordant sa confiance. Aldobrandino rendra compte de tout cela au cardinal de Granvelle. La Duchesse désire que Son Éminence en soit bien informée ainsi que de la pension accordée au fils de d'Andelot sur l'abbaye de Favernay.

Aldobrandino dira aussi à ce prélat qu'Elle a appris comment Sa Seigneurie Illustrissime avait eu certains dissentiments avec ledit d'Andelot au sujet d'une succession. La Duchesse est convaincue que le différend ne sera pas difficile à arranger, si Sa Seigneurie lui permet de s'en occuper. Elle lui offre ses bons offices pour le règlement de cette affaire, dans la seule intention de lui rendre service.

17. Aldobrandino visitera, au nom de la Duchesse de Parme, la Duchesse de Feria et son fils. Il leur remettra la lettre et leur présentera les hommages de sa maîtresse. Il leur donnera aussi des nouvelles de la Signora Anna Hungerford, la sœur de la Duchesse de Féria. Cette dame se trouve à Namur, et la Duchesse de Parme ne cesse de lui témoigner sa bienveillance et de lui faire plaisir de toute façon.

18. Aldobrandino ira faire également une visite, à l'occasion, à la princesse d'Eboli. Il lui

[1] Jean-Baptiste d'Andelot, seigneur de Myon et bailli de Dole, parent de Granvelle, souvent cité. Voy. sa notice, t. V, p. 399.

[2] Les marquis de Varembon.

[3] Dans la Bourgogne.

fera part de la peine que la Duchesse de Parme a ressentie de ses ennuis. Il lui dira que sa maîtresse voudrait bien s'employer pour les faire cesser.

Il fera la même démarche auprès du secrétaire Antonio Perez, pourvu qu'il puisse lui parler. Aldobrandino sait au reste que la Duchesse de Parme veut beaucoup de bien au Sr Perez.

19. La Duchesse a donné à Aldobrandino une lettre de créance pour le prévôt Fonk. Aldobrandino lui fera une visite et les compliments d'usage. Il lui remettra en même temps ladite lettre.

La Duchesse finit sa lettre en souhaitant à Aldobrandini un bon voyage et un heureux retour.

XXXII.

AUTRES INSTRUCTIONS DE MARGUERITE DE PARME ADRESSÉES A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2.)

Namur, le 4 septembre 1580.

1. Perche mi persuado che avanti il vostro arrivar in Corte, troverrete il Cardinale Granvela in Madrid, li presenterete la lettera che li scrivo et che vi s'è data, et li comunicherete questa instrutione dando particolar conto a Sua Signoria Illustrissima della vostra commissione, accio lei possa consigliarvi et avvertirvi di quanto sara necessario per la vostra presta et buona speditione, regolandovi et governandovi secondo il parere et consiglio di detto Cardinale, dell' amorevolezza del quale confido interamente et intanto lo potrete assicurare, che desidero occasione di poterle mostrare con effetti la buona volunta et grande affettione che gli porto.

2. Di poi ve ne passerete in Corte, dove arrivato anderete subito a fare in mio nome riverentia et baciar humilmente le mani di Sua Maestà con presentarli la mia lettera che vi s'è consegniata, et in conformita del tenor d'essa che vedrete per la copia che portate, li esporrete quanto da me tenete in commissione, che è in sustantia: non convenire al servitio della Maestà Sua ch'io m'incarichi ne pigli questo Governo per le ragioni in detta lettera contenute, et che a voi si sono dette, et che percio deve comandare quello che havero da fare. Et in oltre gli farete instantia perche celeremente proveda et mandi i remedii opportuni per gli affari di questi paesi, che stanno nel pericoloso stato che particularmente da conto a Sua Maestà il Principe mio figliolo et che voi stesso state infor-

mato, rappresentandole vivamente et facendole capace non provedendo ò mandando subito detti rimedii si perdera indubitamente la Religione Cattolica et il restante del paese, et che quando cio seguissi (il che Iddio cessi) difficilmente si potria recuperare et raquistare, oltre alli molti et diversi danni et incovenienti che ne conseguirebbe al suo servitio et a tutta la Christianità, della quale essendo la Maestà Sua defensore et protectore, deve fare ogni sforzo et opera per conservare et raquistare essi Paesi con quelli mezzi che dal Principe, mio figliolo, et da me se gli propongono ò con quelli che a Sua Maestà pareranno piu approposito; purche in cio non si metta dilatione perche (come si è detto) si perderà ogni cosa; ne conviene che Sua Maestà si persuada che questi pochi buoni vassali che gli restono si possino più intrattenere con parole et promesse di speranza, perche oltre a che non li prestono fede, non possono veramente sostenere ne tollerare piu le oppressioni et rapine che di continuo ricevono, non solo dagli inimici che scorrono predando et abbruciando per tutto, ma dalle istesse nostre genti di guerra, poste per mancamento delle loro paghe in grama necessità et in licentioso et sfrenato vivere. di modo che evidentemente si vede che tardando detti rimedi questi Populi caderanno in estresma disisperatione, non potendo fare altro.

Et dovete con ogni diligentia proccurare d'havere risposta da Sua Maestà di quello haverò da fare io, et delle resolutioni che pigliera nelle suddette cose, con avvisarmelo subito.

3. Non sarà se non bene che diate conto a Sua Maestà delli progressi del nostro viaggio et delle cause della lunghezza d'esse di che siate informato, ancorche alla Maestà Sua n'habbiamo dato ragguaglio sin' a Luzimburgh. Et le direte ancora del nostro arrivo a Namur, dove mi son fermata, non parendo approposito passar a Mons, si per aspettare il fine che haverà l'impresa di Buxein et la risolutione che piglieranno li Francesi che minacciano volere intrare nel paese, como anco perche in detta villa di Mons non vi è guarnigione alcuna, nè li burghesi la vogliono, aggiunto che per ogni caso che possi occorrere meglio è non passar piu avanti, che haver dipoi ritirarsi un passo a di retro. Onde resterò qui sin a saper la mente et l'ordine di Sua Maestà.

4. Et per havere di quanto si dice presta risposta, vi varrete del mezzo et favore del Signor Don Giovanni Idiaquez, a cui scrivamo la lettera che vi s'è data in vostra credenza et lo preghiamo a favorirvi et consigliarvi si come havete visto per detta lettera.

5. Potrete ancora valervi del favore et aiuto di chi piu vi parera approposito, facendolo pero con il parer et saputa del Cardinale Granvela, il che le potrete domandare avanti il vostro arrivo in Corte.

6. Vi potete ricordare che stando voi in Corte ci scriveste alli 24 di febbraro passato haver Sua Maestà ordinato al Vice-Re di Napoli che facessi publicare et esseguire conforme al giusto li voti et sententia del Sacro Regio consiglio nella causa che tengo contro il Gran Duca, il che pure ci confirmasti con piu vestre che tal ordine era dato, oltre che Sua Maestà stessa me l'ha scritto treplicamente et in ultimo con sua lettera de 17 di giugno : et quando io tenevo per fermo che detto ordine havessi havuto effetto, son avvisata, et con molta mia miraviglia, che l'Imbasciatore di Fiorenza residente in corte havendo havuto notitia de voti d'esso consiglio di Napoli, ha fatto gran rumore et instantia perche detta causa si veda et decida nel consiglio di Spagna, et ancorche mi prometto che Sua Maestà non comportera che mi si faccia cosi grande et manifesto torto, non può lasciar di parermi molto strano, che al Duca di Fiorenza si porti tanto rispetto che habbia forza d'impedire i termini et il corso della giustitia et delle buone et sante leggi contro le constitutioni et prematiche di Napoli, et che a me si faccia, con mia notoria indignità, danno et pregiuditio inestimabile in una causa giustissima et chiarissima, di che ciascuno ne resta stupido : ne sò io conoscere essere obligata di dovere pagare l'interessi dei danari che Fiorenza presta a Sua Maestà et pur mi si fanno pagare, poiche per tal rispetto se li concede tenermi usurpato l'usufrutto di mia dote gia sono passate sei anni; ma dall' altra banda sò bene che la Maestà Sua è più obligata a favorirme sua vera serva che detto Duca, et non fo dubbio che ogni persona dira il medesimo : et resto di questo procedere che meco si tiene tanto confusa, per non dire mal satisfatta, che non so piu che dirmi; et pur è vero che non posso trovar administratione di giustitia in parte alcuna, se bene la trova ogni abietta persona. Onde rimostrerrete tutto vivamente a Sua Maesta, facendo opera che di novo assolutamente ordini al Vice-Re et Consiglio di Napoli, che publichino et sententino i voti in detta causa, acciò la giustitia habbia il suo luogo. Et Sua Maestà come Principe tanto giusto et christiano non doverrà comportare tanta mia indignità, danno et pregiuditio, et che con far esseguir la debita giustitia venira a liberarsi da tanta molestia che per questo effetto hò continuato di darli liberamente cosi lungo tempo come voi sapete : avvertendo di vedere et havere copia dell' ordine che Sua Maestà hara dato ò dara in questo negotio, che deve essere libero et assoluto, et non conditionato, come tal volta sarà stato quello che Sua Maestà ha dato, visto che non si è posto in essecutione, ma replicato dal Vice-Re di Napoli; benche voglio credere, che avanti il vostro arrivo in Corte debba essere detto negotio finito.

Et a maggior vostra informatione vi s'è consegniato la medesima instruttione che vi si diede l'altra volta che andasti in Corte, fatta et da me sottoscritta alli vi de gennaro passato, sopra questo particolar di Fiorenza, della quale oltre a quello che di sopra vi si dice, dovete valervi et regolarvi conforme al tenere d'essa, facendoci avvisata subito di quanto intorno a questo fatto esseguirete, et se alcuna cosa di novo troverrete sopra di cio in Corte.

7. Come habbiate rimostro a Sua Maestà tutto quel che conviene per suo servitio, la supplicherete in mio nome, con ogni caldezza et con tutta l'humiltà possibile, che resti servita farmi gratia d'havere in protectione et per raccomandato il Principe, mio figliolo, tanto suo vero et devoto servitore et parimente li suoi figlioli, facendo Sua Maestà

conoscere al mondo con liberale et effetuale dimostratione havere per grati i tanto segnialati et molti servitii che esso mio figliolo gli ha fatti, che sono tali et di quella consideratione, che tutto il mondo conosce.

8. Scrivo alla Maestà della Regina mia Signora in vostra credenza accio vi favorisca; li presenterete la lettera facendo a Sua Maestà reverentia et baciandole le mani in mio nome et occorrendovi vi valerete del suo favore.

9. Parimente visiterete et bacerete le mani in mio nome ai Serenissimi Principe et Infante, miei Signori et il simile al Cardinale Arciduca.

10. Scrivo ancora al Cardinale di Toledo, al Nuntio Appostolico, Marchese d'Aghillar, Gabriel de Sayas et Sabino de Santoyo alli quali presenterete le mie lettere et in mio nome farete cumplimento di visita, facendo di ciaschun recapito, secondo occorrera, mostrando che di loro teniamo intera confidentia.

11. Si come voi bene sapete, in Corte tiene cura ordinariamente Giovanni de Samaniego delle cose mie come mio Secretario, al qual scrivo che vi assista et aiuti in tutto, et vi informi di tutto quanto sarà necessario et particularmente nel negotio di Fiorenza, di che egli è informatissimo et tiene copia di tutte le scritture; comunicherete seco questa mia instruttione valendovi in tutto del suo parere et aiuto, che non manchera di prestarvelo diligentemente et fidelmente, tanto in questo come in ogni altra cosa che vi occorrera fare per mio servitio; per il che gli presenterete subito la lettera che per lui vi s'è data. Et perche detto Samaniego doverra essere in Madril, potrete farlo venire con voi in Corte, essendo necessario et che tal sia il parere del Cardinale Granvela.

12. Desidero molto che arrivato in Corte m'avvisiate in che termine saranno le cose di Portugallo et v'informate con desterità in che oppinione son tenute dalla Maestà Sua le ragioni di Don Ranuccio, mio nipote, che come sapete, per parere et oppinione di diversi collegi d'Italia et di molti valenti dottori, sono tenute le migliori di tutte, et che meritano che Sua Maestà n'habbia la debita consideratione. Ma questo farete come di vostro offitio. Et anco v'imformerete della negotiatione del legato Riario con darcene particulare ragguaglio.

13. A Sua Maestà scrissi essendo in Borgogna che conforme al suo ordine andavo pigliando informatione delle cose et delli umori di quelli paesi, sopra di che intesi molti uffitiali et altre persone, et mi furno date una quantita di diverse scritture, quali vo vedendo et considerando, per farne un sommario e ristretto, quale fatto manderò a Sua Maestà con il mio parere, accio sia informata et resti capace di tutto. Et tanto potrete far sapere à Sua Maestà et anco dirli che dal Principe mio figiolo sono stati chiamati li diputati di detta Contea di Borgogna per venir qui a rimostrare le lor doglianse, secondo che volevono rimostrarle a Sua Maestà, che li ordino non andassino altrimenti in Spagna, ma le rimostrassin qua, come faranno et sene dara notitia a Sua Maestà.

14. Farete di piu intendere alla Maestà Sua che la Principessa d'Arembergh più volte mi ha scritto sopra lo accasamento di suo figliolo con la figliola del Duca di Cleves, et ultimamente mi ha scritto dui lettere, di che vi si è dato copia, perche le facciate vedere a Sua Maestà, acciò si contenti dar qualche satisfattione a questa buona Signora, che per servitio di Sua Maestà et per ogni rispetto merita che se li habbia consideratione et sia tenuta in conto et stima.

15. Haverete particulare cura d'avvisarmi di mano in mano del vostro viaggio et di tutti i luoghi di dove haverete commodità. Et subito arrivato in Corte mene darete avviso, et della salute di Lor Maestà et persone reale, procurando con tutta la diligentia possibile d'haver presto speditione di quanto portate in commissione.

16. Avvertete di non vi partir di Corte prima che siano spedite tutte le cose che portate a carico, et che da me vi s'ordini espressamente, il che faremo quando ci parra conveniente tempo.

17. In caso (che a Dio non piaccia) voi vi amalassi in camino ò per altro accidente fussi impedito di non poter seguire il viaggio, manderete il dispaccio per mano et via sicura a Giovanni di Samaniego, mio secretario in corte, avvertendolo che con il favore et consiglio del Cardinale Granvela procuri la speditione di quanto si contiene in dette instruttioni et mi mandi i recapiti et mi scriva quel che occorre, et particularmente intorno a tutto; et voi m'avviserete quanto esseguirete in questo particulare occorendo.

Proccurate di andar molto avvertito per condurvi sicuramente et quanto prima in Corte, dove Dio vi conduca a salvamento, et vi riconduca in qua con intiera prosperita.

XXXII.

TRADUCTION.

---

1. Comme je me persuade qu'avant votre arrivée à la Cour, vous irez trouver le Cardinal Granvelle à Madrid, vous lui présenterez la lettre que je lui écris et que je vous remets. Vous lui communiquerez ces instructions et rendrez compte particulièrement à Sa Seigneurie Illustrissime de votre commission, afin qu'Elle puisse vous conseiller et vous prévenir de tout ce que vous aurez à faire pour le bon et prompt accomplissement de votre mission. Vous vous réglerez et vous conduirez suivant les avis et conseils du dit Cardinal, en l'affection duquel j'ai une entière confiance. Autant qu'il sera en votre pouvoir, vous lui assurerez que je souhaite trouver l'occasion de lui donner des témoignages effectifs de la bonne volonté dont je suis animée à son égard, et de la grande amitié que je lui porte.

2. Vous passerez ensuite à la Cour, où, sitôt arrivé, vous irez en mon nom faire la révérence et baiser humblement la main à Sa Majesté. Vous lui présenterez ma lettre dont vous êtes porteur. Conformément à la teneur de cette lettre, dont vous avez avec vous la copie, vous Lui exposerez l'objet de votre mission. Elle se réduit en substance à Lui représenter qu'il ne convient pas au service de Sa Majesté de me charger du gouvernement (des Pays-Bas), pour les raisons contenues dans cette lettre et que je vous ai dites. Il (le Roi) voudra donc bien me commander ce que j'aurai à faire. En outre vous insisterez auprès de lui pour qu'il prenne et ordonne les mesures capables de porter remède aux affaires de ce pays. Celui-ci est dans une situation dangereuse, dont le Prince, mon fils, rendra compte en particulier à Sa Majesté et dont vous êtes du reste informé vous-même. Vous représenterez vivement au Roi et vous chercherez à le convaincre que, s'il ne prend pas ou n'ordonne point les mesures précitées, la religion catholique et le reste des provinces se perdront indubitablement. Et, le cas échéant, ce qu'à Dieu ne plaise, il sera difficile de rétablir l'une et de recouvrer les autres, sans compter les nombreux et divers dommages et inconvénients qui en résulteront pour la cause royale et celle de toute la chrétienté. Sa Majesté étant leur défenseur et protecteur, doit faire tous ses efforts et mettre tout en œuvre pour conserver et pacifier ce pays par les moyens que le Prince, mon fils, et moi, lui proposons, ou par tels autres qu'il jugera plus à propos. Il ne faut plus de tergiversations; sinon, comme je l'ai dit, tout sera perdu. Il importe que Sa Majesté en soit convaincue: le peu de sujets fidèles qui lui restent (aux Pays-Bas), ne peuvent plus être retenus sous son obéissance par des paroles, des promesses, des espérances. Non seulement ils n'y ont pas foi, mais, en vérité, il leur est impossible de supporter et de tolérer davantage la tyrannie et les exactions non seulement de l'ennemi qui pille et brûle tout, mais de nos propres soldats, que le défaut de solde pousse à la licence et met dans la nécessité de mener une vie désordonnée. Aussi est-il évident que, si les remèdes tardent plus longtemps, ce peuple tombera dans un extrême désespoir, ne pouvant faire autrement.

Vous devrez donc faire toute diligence pour avoir une réponse de Sa Majesté au sujet de la conduite que j'aurai à tenir et pour connaître les résolutions qu'elle prendra touchant cet état de choses. Le cas échéant, vous m'en aviserez sur-le-champ.

3. Je ne sais s'il ne sera pas bon que vous rendiez compte à Sa Majesté des incidents de mon voyage et des lenteurs qu'il a subies, encore que je les lui aie fait connaître jusqu'à Luxembourg. Vous l'informerez aussi de mon arrivée à Namur, où je me suis arrêtée. Je n'ai pas cru à propos de pousser jusqu'à Mons, non seulement pour attendre le résultat de l'entreprise sur Bouchain et la résolution que prendront les Français disposés à envahir les provinces, mais encore parce qu'il n'y a aucune garnison dans cette ville de Mons et que les bourgeois n'en veulent point. Au surplus, il vaut mieux, en toute occurrence, ne pas aller plus avant, que d'avoir à faire le moindre pas en arrière. Je resterai donc ici (à Namur) jusqu'à ce que je sois informée des intentions du Roi et que j'aie reçu ses ordres.

4. Afin d'avoir une prompte réponse à toutes mes questions, vous aurez recours à l'intermédiaire et à l'influence du seigneur Don Juan Idiaquez. Nous lui avons écrit la lettre qui vous accrédite auprès de lui et nous le prions de vous favoriser et conseiller, comme vous l'aurez vu par ladite lettre.

5. Vous pourrez aussi vous appuyer de la faveur et de l'aide de ceux qui vous paraîtront le plus à même de vous servir. Mais vous ne le ferez qu'au su et de l'avis du Cardinal de Granvelle; vous pourrez lui en référer avant de vous rendre à la Cour.

6. Vous devez vous rappeler que vous trouvant à la Cour, vous m'avez écrit à la date du 24 février dernier, qu'il avait plu à Sa Majesté d'ordonner au Vice-Roi de Naples de faire publier et exécuter, selon toute justice, les vœux émis et la sentence prononcée par le Conseil royal dans mon procès contre le grand Duc de Florence. Je n'ai pas seulement appris par votre lettre que cet ordre avait été donné, mais en outre, Sa Majesté elle-même me l'a mandé à trois reprises différentes et en dernier lieu dans sa missive du 17 juin. Et quand je tiens pour chose arrêtée que le dit ordre a reçu son effet, j'apprends, et à ma grande surprise, que l'ambassadeur de Florence à la Cour de Madrid, ayant reçu communication des vœux du dit Conseil de Naples, a beaucoup discouru et fait toute sorte d'instances pour que l'affaire soit décidée par le Conseil d'Espagne. Je sais bien que Sa Majesté ne souffrira pas qu'il me soit fait un tort aussi grave et aussi manifeste; néanmoins, je ne puis m'empêcher de me montrer très étonnée qu'on ait autant d'égards pour le Duc de Florence, au point de lui laisser arrêter le cours de la justice et suspendre l'exécution des bonnes et saintes lois, au mépris de la constitution et de la *Pragmatique* du royaume de Naples. On me fait, avec injustice notoire, un dommage et un préjudice inestimables dans l'affaire la plus juste et la plus claire qui soit. Chacun en est stupéfié. Je ne savais pas que j'avais à acquitter les intérêts de l'argent que Florence prête à Sa Majesté. Et pourtant l'on me les fait payer, puisque c'est pour cette raison que l'on permet au Duc de Florence de garder à mon détriment l'usufruit de ma dot, depuis plus de six années. Mais d'autre part, je ne l'ignore point, Sa Majesté est obligée de me favoriser, moi sa servante dévouée, plutôt que le dit Duc. Je ne doute pas que tout le monde ne s'exprime de même, et je reste tellement confuse ou peu satisfaite de ces procédés, que je ne sais plus quoi dire. Et pourtant il est vrai que je ne puis trouver justice nulle part, alors que les plus petites gens l'obtiennent. Vous représenterez tout cela vivement à Sa Majesté et vous ferez en sorte que le Roi ordonne de nouveau et d'une manière absolue au Vice-Roi et au Conseil de Naples de publier et d'exécuter le jugement rendu dans l'espèce, et de laisser la justice suivre son cours. Un prince aussi juste et aussi chrétien que Sa Majesté ne doit pas souffrir que je reçoive un tel affront et que j'éprouve semblable dommage et préjudice. En me faisant rendre la justice qui m'est due, il se délivrera des importunités dont je l'assiège depuis si longtemps à raison même de cette affaire, comme vous le savez bien. Vous aurez soin de prendre connaissance et copie de l'ordre que Sa Majesté aura donné ou donnera touchant cette affaire. Cet ordre doit être entier et absolu et non conditionnel comme plus d'un ordre antérieur transmis par Sa Majesté. Ce qui a permis au Vice-Roi de Naples d'en différer l'exécution ou de le discuter. Mais j'aime à croire qu'avant votre arrivée à la Cour, cette affaire aura été arrangée.

Et pour votre gouverne, il vous est remis les mêmes instructions qui, lors de votre dernière mission à la Cour, vous furent données, signées de ma main, le 6 janvier dernier, concernant cette affaire particulière de Florence. A cet égard vous vous conformerez donc non seulement à ce que j'en dis plus haut, mais aux instructions prérappelées, tout en tenant compte de ce que vous pourriez apprendre de nouveau à la Cour au sujet dudit procès.

7. De même que vous avez représenté à Sa Majesté tout ce qui convient à son service, vous la supplierez, en mon nom, avec toute l'énergie possible et la déférence nécessaire, qu'elle veuille bien prendre sous sa protection le Prince, mon fils, son très sincère et dévoué serviteur. Que le même agisse à l'égard des enfants de mon fils. Que Sa Majesté fasse savoir au monde par de généreux et réels témoignages de gratitude en quelle estime il a les nombreux et considérables services que mon fils lui a rendus, à la connaissance de chacun.

8. Dans la lettre de créance que je vous remets pour Sa Majesté la Reine, ma souveraine, je vous recommande à sa protection. Vous lui présenterez ma lettre, lui ferez la révérence et lui baiserez la main en mon nom; et à l'occasion vous vous prévaudrez de la faveur que Sa Majesté daignera vous accorder.

9. Pareillement vous rendrez visite et vous baiserez la main en mon nom au Prince Sérénissime, et à Messeigneurs les Infantes, ainsi qu'au Cardinal-Archiduc.

10. J'écris aussi au Cardinal de Tolède, au Nonce apostolique, au Marquis d'Aguilar, à Gabriel de Çayas et à Sabino de Santoyo. Vous leur remettrez mes lettres et leur présenterez mes hommages à l'occasion, pour leur prouver que nous avons en eux entière confiance.

11. Comme vous le savez, Giovanni de Samaniego soigne mes intérêts à la Cour, en qualité de secrétaire ordinaire. Je lui écris de vous aider et assister en tout et de vous informer de tout ce qu'il vous sera nécessaire de savoir, surtout à propos de l'affaire de Florence. Il en est instruit et tient note de tout ce qui la concerne. Vous lui communiquerez les présentes instructions, ayant recours à ses avis et à son assistance. Il ne manquera pas de le faire diligemment et fidèlement en cette affaire comme en toute autre à l'occasion. Il le fera pour moi dès que vous lui aurez donné la lettre que je vous ai remise pour lui. Comme Samaniego doit être à Madrid, vous pourrez obtenir de lui qu'il vous accompagne au besoin à la Cour, si tel est l'avis du Cardinal de Granvelle.

12. Je désire beaucoup qu'après avoir été à la Cour vous m'avisiez de la situation des affaires de Portugal et de ce que pense Sa Majesté des droits de Don Ranuce, mon petit-fils : vous savez qu'ils ont été jugés comme étant les meilleurs par différents collèges d'Italie et un grand nombre d'éminents docteurs. Ils méritent que Sa Majesté ait pour eux la considération qui leur est due.

13. Étant en Bourgogne, j'ai écrit à Sa Majesté que, d'après ses ordres, j'ai pris des informations sur les affaires et l'état des esprits dans cette province. J'ai à ce sujet entendu beaucoup des personnages officiels et autres. J'ai reçu plusieurs notes écrites, que je parcours et examine en ce moment pour en faire un sommaire et un résumé. Dès qu'il sera fait, je l'enverrai à Sa Majesté avec mon avis, afin qu'Elle soit informée et instruite de tout. Vous pourrez dire aussi à Sa Majesté que le Prince, mon fils, a invité les députés de la dite comté de Bourgogne à venir apporter ici leurs doléances qu'ils voulaient porter eux-mêmes au Roi. Il leur a défendu de se rendre en Espagne et leur a ordonné de lui soumettre leurs griefs. Ce qu'ils feront et notice en sera donnée à Sa Majesté.

14. De plus vous ferez savoir à Sa Majesté que la comtesse d'Aremberg m'a écrit plusieurs fois au sujet du mariage de son fils avec la fille du Duc de Clèves [1]. Elle m'a en dernier lieu

[1] Voyez, au sujet de ce projet de mariage, le t. VII, pp. 457, 487 et 601.

adressé deux lettres, dont je vous ai remis copie, pour que vous la fassiez voir à Sa Majesté, afin qu'elle daigne accorder quelque satisfaction à cette bonne dame. Par son dévouement à Sa Majesté et à tous égards, elle mérite que sa demande soit prise en considération et qu'on en tienne compte.

15. Vous aurez soin surtout de m'informer directement des incidents de votre voyage, partout où il vous sera loisible de le faire. Dès que vous serez arrivé à la Cour, vous m'en donnerez avis; vous me donnerez des nouvelles de la santé de Sa Majesté et de la famille royale et tâcherez, avec toute la diligence possible, d'obtenir une prompte solution des différents objets votre mission.

16. Vous tiendrez bonne note de ne pas quitter la Cour avant d'avoir expédié toutes les affaires dont vous êtes chargé, et sans en avoir reçu de moi l'ordre exprès, que je vous enverrai quand je le jugerai opportun.

17. Dans le cas où, ce qu'à Dieu ne plaise, vous deveniez malade en route ou que par tout autre accident vous fussiez empêché de poursuivre votre voyage, vous transmettriez vos dépêches, par mains et voies sûres, à Giovanni de Samaniego, mon secrétaire à la Cour. Vous lui recommanderiez que grâce au crédit et par les conseils du Cardinal de Granvelle, il tâche d'exécuter les différents articles desdites instructions. Il devrait me rendre compte de ses démarches et me tenir au courant de tout ce qui surviendrait. Quant à vous, vous m'aviseriez de tout ce qui se passerait en pareil cas.

Vous prendrez bien vos mesures pour agir sûrement et, avant tout, à la Cour. Que Dieu vous y conduise sain et sauf et vous ramène ici avec le même bonheur.

XXXIII.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

—

Mons, le 8 septembre 1580.

Doppo essersi partito Pietro Aldobrandino, che Madama, mia Signora, invia a dar relatione a Sua Maestà di quanto le occorre, sono comparse in un medesimo tempo le vostre de 9 e 24 di luglio et de 7 del passato, et con essa la lettera di Sua Maestà per il Vicere di Napoli, per la continuatione dell' essigentia delli 4400 ducati sopra pagati fiscali, della provincia d'Abruzzo, et le altre scritture, et avisi particolari delle cose e successi di Portugallo, che tutto ho veduto volontieri, se bene delle cose di Portugallo il Cardinal

Granvela, per sua gratia, mi da di mano in mano conto minutissimo di quanto passa, et per sua mano havemo prima havuto notitia di tutto; vi ringratio nondimeno della diligentia, et vene resto col conveniente obbligo.

La predetta lettera per il Vicere non credo sarà necessaria, poiche egli subito che per mia parte le ne fù fatta instantia, ordinò che mi si tornassi l'assegniatione : tuttavia la incaminerò là per ogni buon rispetto.

Poiche l'Aldobrandino se ne viene cosi bene informato delle cose di quà, et che doppo la sua partita non è successo cosa, di che avisare, a lui mi rimetto di nuovo. Io, poiche Buxeyn è per Sua Maestà, risolvo d'andar domani a Valenciennes per trattar piu comodamente con quelli signori quel che converrà fare per servitio di Sua Maestà et proccurar che si metta in essecutione. Ch'è quanto m'occorre et resto pregando Nostro Signore che la conservi come desidera.

XXXIII.

RÉSUMÉ.

Depuis le départ d'Aldobrandino le Prince de Parme a reçu trois lettres de Samaniego, des 9 et 24 juillet et du 7 août. Avec cette dernière lui est parvenue une lettre du Roi pour le Vice-Roi de Naples au sujet de l'affaire des Abruzzes [1]. Bien que cette lettre soit aujourd'hui non avenue, puisque le Prince s'est arrangé personnellement avec le Vice-Roi, il la fera suivre quand même.

Le Prince a été heureux d'apprendre le succès de la campagne de Portugal. Il en avait du reste été particulièrement informé par le Cardinal de Granvelle.

Il n'écrira pas à Aldobrandino, puisque celui-ci est reparti pour la Cour avec toutes informations et instructions nécessaires. Il s'en réfère donc à lui. Au reste, il n'est rien arrivé de nouveau depuis son départ.

Le Prince ira demain à Valenciennes, par ordre du Roi, pour s'entendre avec les principaux Seigneurs du pays sur les meilleures mesures à prendre dans l'intérêt du service de Sa Majesté.

[1] Voir lettre XXI, p. 537 et 542.

XXXIV.

MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 279.)

Namur, le 30 septembre 1580.

Le dui vostre lettere scritteci da Lione alli 12 e 13 del presente habbiamo ricevuto, et con molto piacere inteso che fussino arrivato in quel luogo a salvamento et maggior ci sara quando intendiamo il vostro arrivo, et con salute in Corte, comendandovi della resolutione che havevi preso in andar per il camino di Nantes come piu sicuro, a tal che teniamo per fermo che a quest' hora sarete a Madrid o vicino, il che aspettiamo con estremo desiderio intendere : et poiche alla bontà Divina è piaciuto dar felicissimo successo a l'impresa in Portugallo, potra la Maestà Sua attender con piu comodità et calore alli affari di questi paesi, che tanto importano, ne poteva per essi venir miglior nuova, et già si comincia a vederne qualche segnale nelli animi delle persone; servira anco questa notabile vittoria a farci haver tanto piu presto resolutione di quanto portate a carico, in che farete ogni possibile diligentia, et cene darete aviso, e vi fermerete in Corte sino ad altro ordine nostro.

Don Giovanni d'Idiaquez con sue lettere de 9 di questo ci scrive la indispositione di Sua Maestà et seben dice che andava migliorando, tuttavia ho sentito et sento dispiacere infinito, e staro in grandissima et continua pena, sino ad intendere che la Maestà Sua habbia ricuperato la totale salute, di che haverete pensiero avisarci, et di ogni altra cosa che di mano in mano si va intendendo.

Di Napoli teniamo aviso che alli 17 del passato fu pubblicato la sententia della nostra causa contra del Gran Duca, et in nostro favore, in conformità delle tante buone ragioni et giustitia che ne tenevamo, ancor che la parte non è stata condennata alle spese et li suoi proccuratori in Napoli andavano dicendo volersi reclamare di essa sententia : la quale ci ha aportata infinita contentezza, piu per la reputatione et honore che per l'interesse di denari, acciò Sua Maestà et il mondo tutto conosca il gran torto et agravio che tanto longo tempo ci si è fatto, con disprezzo grandissimo et pregiuditio nostro : hor sia laudato Iddio che la giustitia et la verità havera suo luogo.

Mi scrive il Signor Duca mio che ad instantia del Conte Claudio Landi nel consiglio d'Italia, et in nome di Sua Maestà si è spedito una lettera et commissione al senato di Milano, perche pigli cognitione et proceda nella causa exposta in un memoriale da esso

Conte Claudio presentato contra il Signor Duca, cosa che ci ha dato gran maraviglia, et dispiacere insieme, si perche la cognitione di essa causa non si aspetta ad altri che al signor Duca, come vedere il poco conto che di Sua Eccellenza si tiene, et è purtanto buono et vero servitore di Sua Maestà, come qual si voglia altro; credo che a quest' hora Sua Excellenza havera fatto intender le sue chiare et buone ragioni a Sua Maestà et al consiglio et che tal commissione si sara revocata, di che v'informerete dal cavaliere Biondo: et quando non sia farete ogni opera con il parere di esso Biondo, tanto appresso a Sua Maestà come alli altri ministri, perche si rivochi detta commissione et si mantenga Sua Eccellenza nella debita jurisdittione et autorità; ne deve comportar Sua Maestà che a richiesta di un suo vassalo si metta in compromesso la reputatione di Sua Eccellenza et, a dirla liberamente, il procedere in questa materia non può portare senon grandissimi disgusti, facendosi smacco et affronto a chi non si doverebbe, et per causa che non vi si haveria a mettere bocca. Ne habbiamo scritto apertamente al Cardinal Granvela con il quale trattarete del rimedio, et ancor ne scriviamo a Sua Maestà con mandar la lettera a Samaniego, perche la presenti et faccia l'offitio bisognando. Parimente scriviamo alla Maestà Sua, perche proveda il Conte Renato Borromeo della compagnia d'huomini d'arme vacata nello stato di Milano per morte d'Alessandro Gonzaga, et di ciò ne diamo carico a Samaniego, che desideriamo grandemente che habbia effetto, havendocene ricerco et fatto instantia al signor Duca, et voi non lascerete per la vostra parte aiutar il buono fine di questo negotio con trattarne prima con il Biondo, che ne deve havere il particolare carico, et di tutto ci darete notitia: che per hora non vi diremo altro.

XXXIV.

RÉSUMÉ.

Les dernières lettres que la Duchesse a reçues d'Aldobrandini, sont datées de Lyon, 12 et 13 du courant. Elle espère qu'à cette heure il est arrivé heureusement à Madrid.

Elle a été enchantée d'apprendre le succès de la campagne de Portugal. Cette brillante expédition n'a pas laissé que d'impressionner favorablement les esprits dans les Pays-Bas. Maintenant que le Roi a triomphé de son rival Don Antonio, il pourra s'occuper davantage des affaires de Flandre. Elle espère, du reste, que l'indisposition de Sa Majesté n'aura pas de suite.

Elle a appris aussi avec bonheur que le jugement rendu en sa faveur contre le grand Duc de Toscane, avait été publié à Naples.

Mais ce qui la chagrine, c'est que Sa Majesté a bien voulu accueillir un mémoire du Comte Claudio Landi, tendant à faire déférer au Sénat de Milan le complot contre le Duc de Parme. Tout en espérant que le Roi n'autorisera pas cette procédure illégale et outrageante pour l'autorité ducale, elle recommande à Aldobrandino de faire tous les efforts et les démarches nécessaires pour empêcher ce déni de justice. L'affaire relève de la juridiction du Duc de Parme dont le Comte Landi est le vassal. Aldobrandino verra à cet effet le cardinal de Granvelle et le secrétaire Idiaquez. Il s'entendra aussi avec Samaniego et Biondi.

XXXV.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 6 octobre 1580.

Agl' 8 del passato vi scrissi quello che m'occorreva, in risposta delle lettere che sino allora mi ritrovavo di vostro, et del resto delle cose di quà. Di poi ho riceuto le altre de 19 d'agosto et 4 di settembre, che mi sono state grate al solito. Et sebene per lettera particolare di Sua Maestà ero avisato delle vittorie et buoni successi che Nostro Signore fu servito dare a 28 d'agosto in Portogallo alla Maestà Sua, ho però inteso volontieri quanto mi significate per l'ultima vostra, et ho dato et fatto dare al Signor Dio le debite gratie di così felice et glorioso avenimento, et ne hò sentito, e sento tuttavia quel contento maggiore che vi potete imaginare, per tutte quelle cause, che ci concorrono, et per il benefitio che ragionevolmente causeranno alle cose di qua. È ben vero che l'allegrezza mi si è intorbitata con l'aviso che Don Giovanni d'Idiaquez mi dà con una sua lettera de 9 del passato, di che restava alquanto indisposto, perche se bene spero che non sarà stato altro male che'l generale, che corse per tutto, non posso star con l'animo quieto sin che non me venga la certezza, qual aspetto con estremo desiderio ad ogni hora: e fratanto prego Sua Divina Maestà che la conservi per quel lungo tempo, et con le prosperità, che la christianità et io suo vero servitore desidero.

Mando Don Felix de Aragon [1] dar la hora buona à Sua Maestà di questi felici suc-

[1] Don Félix d'Aragon servait dans l'armée espagnole, sous le commandement d'Alexandre Farnèse. Voy. *Los Sucesos de Flandes y Francia*, par ALONZO VASQUEZ, dans le t. XII, p. 257 des *Documentos ineditos*.

cessi, et à rallegrarsene con lei, poiche non posso farlo presentialmente, et egli se ne viene cosi bene informato delle cose di qua, et particolarmente dell' ultima vittoria di Frisa [1], et de gli acquisti che si sono fatti di Buxeyn et di Nivello [2], che non mi resta che dirle con questa sopra cio, se non rimettermene alla sua relatione come faccio.

Madame, mia Signora, a questi di ha sentito i suoi soliti dolori, et anco un poco di gotta, hora tiene salute, Dio laudato, il qual guardi la molto magnifica sua persona, come desiderate.

XXXV.

RÉSUMÉ.

C'est surtout au point de vue des affaires de Flandre que le Prince s'applaudit de la brillante victoire remportée par le Roi en Portugal, le 25 août dernier. Ce grand succès de la politique et des armes espagnoles ne peut manquer d'exercer la plus favorable influence sur les dispositions des esprits aux Pays-Bas. Il a envoyé à la Cour Don Félix d'Aragon pour transmettre ses respectueuses félicitations à Sa Majesté, dont le secrétaire Don Juan Idiaquez lui a annoncé l'indisposition. Il espère que le Roi sera bientôt rétabli et pourra s'occuper avec plus de loisir des affaires de ses pays de par-deçà. D'Aragon donnera à Sa Majesté des détails sur les avantages obtenus en Frise ainsi que sur la prise de Bouchain et de Nivelles. Madame la Duchesse de Parme a ressenti, elle aussi, une nouvelle atteinte de goutte, mais à l'heure où il écrit, elle se porte déjà mieux.

XXXVI.

ALEXANDRE FARNÈSE A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. Ier, fol. 96.)

Mons, le 26 octobre 1580.

Monsieur le Conte, J'ai receu voz lettres du XIIIJe de ce mois, et pour responce à icelles il est vray que le Roy, mon Seigneur, estant à Badajos (pendant que se poursuyt

[1] Voy. plus haut, p. 451.
[2] Voy. plus haut, p. 154.

le recouvrement du royaulme de Portugale, comme sçavez), a esté malade et assez griefvement d'une forte fiebvre, qui l'a tenu plusieurs jours; mais Dieu mercy, ladicte fiebvre l'a délaissé, de sorte que le péril estoit hors, comme contiennent les advertissements que j'ay, qui sont autant bonnes nouvelles comme estoyent tristes les premières, dont je vous ay bien voulu faire part pour le contentement que je sçay en recevrez, et de la bonne yssue que les affaires dudict Portugale ont eu, selon que Sa Majesté l'eust peu désirer.

Du surplus, il me desplait fort que vous vous treuvez en telle extrémité et faulte de deniers pour subvenir à la présente nécessité de vostre gouvernement; mais je n'y puis pour maintenant donner aucun ordre, pour me treuver au mesmes pardeçà que vous de vostre costel. Toutesfois il nous fault faire de nececessité vertu, comme l'on dict sur espoir que Sa Majesté ne fauldra de brief y pourveoir.

Pour la fin, j'ay entendu, tant par la plainte du Sr d'Achey, qui dict avoir esté oublié pour n'avoir esté mis chief des gens de guerre de son bailliage, que par autres, que l'on avoit retenu et commis plusieurs chiefz de guerre, capitaines, officiers et autres comme si l'on vouloit faire une militie ordinaire; ce que Sa Majesté ne treuva oncques bon, comme aussi je n'ay faict, ainsy que je vous ay autrefois escript, cougnoissant bien que ces levées ne se font sans despence, et mesmes grande foulle et travail du peuple; qui est cause que je n'ay voulu croire ladicte levée. Néantmoings je ne puis faire moings que vous escripre ceste, afin de sçavoir en particulier que c'est de la retenue et levée desdictz chiefs, capitaines et gens de guerre, quel ordre y est tenu, et quelz frais se font, pour cela congnu y ordonner ce qu'il conviendra pour le service de Sa Majesté. Entretant vous vous réglerez selon le contenu de mes lettres du XXIXe du mois passé sans aucunement les excéder.

XXXVII.

ALEXANDRE FARNÈSE A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 13 novembre 1580.

Poiche con questo spaccio saranno lettere di Madama, mia Signora, et per esse intenderete la buona salute di Sua Altezza et il stato presente delle cose di quà, che per man-

camento di dinari et per altri incidenti non è molto buono, questa servirà solo per accusar la ricevuta delle vostre de 17 di settembre, et de 2 et 13 del passato et per assicurarvi, che mi sono state gratissime, perche se bene per altre ho inteso la recuperata salute di Sua Maestà, mi sono nondimeno compiaciuto d'intenderlo anco per vostre lettere. Dio sà il travaglio che ho sentito tutti questi di per la detta indispositione di Sua Maestà el contento et giubilo che sento hora con cosi buone nuove, che perche m'assicuro, lo saprete meglio considerare, che io dire, non starò a dichiararvelo; sia benedetto et ringratiato Nostro Signor per infinite volte di cosi segnialata mercede che ha fatto alla cosa, regni, stati et servitori di Sua Maestà et alla cristianità tutta in guardarcela, et le piaccia di preservarlo per suo santo servitio et per le dette cause per il lungo tempo che vogglio credere, che per sua misericordia farà, et di cosi lo prego.

Gli altri avisi mi sono parimente stati gratissimi et vi ringratio della diligentia, et sento infinito contento, che'l Duca di Medina Sidonia vada a Milano, parendomi, che sarà servitio di Sua Maestà et gustandolo io in particolare, sperando che terra con casa mia la buona corrispondezza che si può desiderare.

XXXVII.

RÉSUMÉ.

—

Il a le plaisir d'annoncer à Samaniego que Madame la Duchesse de Parme se porte mieux. De son côté, il a été heureux d'apprendre le complet rétablissement du Roi, car il se désolait déjà des fâcheuses conséquences qu'aurait pu avoir une maladie plus grave et plus longue.

Aux Pays-Bas les affaires souffrent en ce moment, surtout du manque d'argent qui continue à se faire sentir.

Il a appris aussi avec plaisir le départ du Duc de Medina Sidonia pour Milan. C'est une excellente mesure dans l'intérêt du service de Sa Majesté. Pour ce qui le concerne particulièrement dans cette affaire, il ne doute pas que le Duc n'entretienne les meilleures relations avec la famille Farnèse à Parme.

XXXVIII.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 264.)

—

Namur, le 17 novembre 1580.

Ben può la Maestà Vostra esser certissima che dalli 28 di settembre, che mi venne nuovo della grave malatia di Vostra Maestà, sino a sei giorni fà, che mi è venuto la certezza della sua ricuperata salute, sono stata continuamente in tanto affanno et angoscia che con parole non saprei esprimerlo, perche sendoli io, si come sono, più che altra persona humilissima et devotissima serva, assai più ha potuto in me il dolore et dispiacere di tal maniera, che mai ho trovato quiete ne riposo: hora rendo gratie infinitissime a Iddio benedetto, che si è compiaciuto liberare la Maestà Vostra di tanto gran male, et restituirli la pristina sanità con sommo giubilo universale, et più d'ogni altro mio, perla ragione suddetta. Onde per mezzo della presente vengo con tutto l'affetto dell' animo a rallegrarmene con la Maestà Vostra, et a supplicarla humilissimamente resti servita à mirar con più cura per la sua conservatione, che tanto e tanto importa a tutta la Christianità in generale et in particolare. Et deve in ogni modo resolversi Vostra Maestà a pigliare più riposo et discanso di quel che hà fatto per il passato, conoscendosi manifestamente che le continue fatiche et travagli, con che s'impiega nei negotii li portono nocumento e danno grandissimo alla salute, per mantenimento della quale, et per la lunga vita et felicità di Vostra Maestà non cesso ne cesserò mai di pregar Nostro Signor Iddio, mediante la cui bontà spero che similmente la Regina, mia Signora, sarà ridotta nel suo buon essere di sanità, et che prosperamente porterà la gravidanza a quel felice parto che da me se li desidera con intiera contentezza et satisfattione della Maestà Vostra: la quale gia havera visto per le mie lettere che li ha portato l'Aldobrandino et da lui medesimo inteso particolarmente quanto intorno alli affari di questi paesi mi è occorso farli sapere per suo servitio, sopra di che aspetto di momento in momento risposta da Vostra Maestà et resolutione di quanto conviene. Che per non esser venuta prima che spirassino li sei mesi del governo del Principe, mio figliolo, io propria feci instantia che dovesse continuar in detto governo sino a che da Vostra Maestà venga la risposta et cosi egli, se ben era risoluto lassarlo, si è contentato a mia richiesta di continuar et con satisfattione delle Provincie Vallone che le desideravano grandemente,

come Vostra Maestà doverrà intendere per lettere di esso mio figliolo et parimente dell' entrata di Franzesi nel paese, et del termine in che si trovono di presente le cose di qua; che in vero per il gran mancamento di denari et altri diversi bisogni sono ridotte in estrema necessità et pericolo, et per rimediarle tenga Vostra Maesta per fermo, esser necessario mutar procedere et far altre provisioni di quelle si son fatte per il passato, come li harà rimostro l'Aldobrandino, perche chiaramente si vede, che il modo che si è tenuto sin qui non è altro che un consumarsi a poco a poco, un incredibil danno di Vostra Maestà et di soi stati, atteso che il venir cosi lentamente et poca somma di denari alla volta, rispetto al gran debito di bisogno, non può far effetto relevante, et se n'è visto hormai molte esperientie. Onde convien al servitio di Vostra Maestà et al benefitio di questa importante impresa, che lei mandi prontamente somma bastante per satisfar ai debiti necessarii et di più assegnamento et comodità per l'avvenir di poter mese per mese havere quel che sarà di bisogno, non sendo quà modo ne forma di cavar denari, ne tampoco ci è credito alcuno, che se ci fusse stato, harebbe il Principe, mio figliolo, fatto buonissimi progressi. Et però volendo Vostra Maestà conservare et racquistare questi soi paesi, come è obbligata, deve con ogni prestezza voltar et gagliardamente il suo poter à queste bande, perche quando nemici vedranno che Sua Maestà sia risoluta far da vero, cambieranno pensiero, et saranno constretti ridursi al dovere, e li buoni piglieranno ardire et coraggio; et facilmente potrà la Maestà Vostra metter questa buon opera in essecutione, havendo finito tanto felicemente l'impresa di Portugallo, che di nuovo mene rallegro, oltre a che me ne sono rallegrata con Vostra Maestà per una mia lettera de 30 di settembre. E stia par securissima che tutti li denari, che farà la Maestà Vostra qua procedere saranno da mio figliolo distribuiti et dispensati, con tutte le debite considerationi e sparagno che si richiede al servitio di Vostra Maestà. Et li bacio umilmente le mani, per il giusto favore fattomi in scriver al Vice-Re di Napoli, che facessi amministrare giustitia nella mia causa contra il Gran Duca, il che ha fatto con la publicatione della sententia che è stata in mio favore, et altrimenti non poteva essere per le tante mie buone ragioni. E detta sententia stimo infinitamente non per l'interesse, ma perche Vostra Maestà habbia conosciuto, et si sia certificata del torto et agravio grande, che tanto lungo tempo mi si è fatto; et se bene non tengo ancora avviso che detta sententia sia stata esseguita, perseverando tuttavia la parte nel suo solito procedere et lungherie, nondimeno spero che sia a quest' hora, et che sarò pagata e rintegrata del mio, mediante il favore di Vostra Maestà, che altro non ho che dirli in risposta d'una sua lettera de [[1]) di settembre ultimamente ricevuta, risponsiva alle mie che da Luzemburgh li scrissi.

Potrà esser venuto a notitia di Vostra Maestà la conspiratione fatta il Conte Claudio

[1] En blanc.

Landi contra la persona del Signor Duca, mio marito, scopertasi per voler di Dio, e questi giorni adietro posta in chiaro con la propria confessione delle stesse persone che dovevano fare l'effetto cosi tristo, quali sono prigioni. Et si come la Maestà Vostra è nostro unico e singular signore et padrone, sotto la cui protettione et amparo tutti viviamo, da lei ricorro supplicandola, quanto più instantemente posso, à far di ciò quella dimostratione che cosa tanto brutta ricerca, et non comporti che huomini di simil mala natura et intentione, come è il Conte Claudio Landi, siano ricevuti ne tollerati nelli stati di Vostra Maestà; mà procuri et comandi che ne sia fatto rigorosa et exemplare giustitia, accio il mondo intenda et conosca che la Maestà Vostra tiene il Signor Duca, per quel vero et devoto servitore che li è d'effetto, et che del Principe, mio figlio, et di me, che siamo qua impiegati nel servitio di Vostra Maestà con tanto scomodo et pericolo, fa Vostra Maestà quella stima che merita il buon zelo et la nostra lunga et devota servitù, sendo cosa chiara, che quando Vostra Maestà mostri di tener piu conto del Signor Duca, egli sara molto più rispettato, et non piglieranno alcun ordimento di far delle sceleratezze come hà intentato fare detto Conte Claudio; favorisca dunque Vostra Maestà il Signor Duca, che li è tanto buon servitore come qual si voglia altro, che tutti li resteremo obbligati et io in particolar obbligatissima, come apieno li dira l'Aldobrandino, a cui mi rimetto in questo. Et a Vostra Maestà . . . .

XXXVIII.

RÉSUMÉ.

Dans les premières pages de sa lettre la Duchesse se réjouit de l'heureux rétablissement du Roi.

Elle aborde ensuite la discussion des affaires du jour.

Elle a chargé Aldobrandino de porter à Sa Majesté les observations que lui a suggérées, dans l'intérêt de la cause royale, l'état présent des choses aux pays de par deçà. Elle attend d'un moment à l'autre la réponse du Roi à ses différentes communications et la résolution qu'il lui conviendra de prendre.

N'étant pas arrivée aux Pays-Bas avant l'expiration des six mois de gouvernement du Prince, son fils, la Duchesse a insisté auprès de lui pour qu'il restât en fonctions en attendant la réponse royale. Le Prince, tout en étant bien décidé à résigner ses pouvoirs, a con-

senti, sur ses instances, à garder son poste, à la satisfaction des provinces wallonnes. Elles désirent beaucoup le conserver, comme le Prince lui-même l'aura sans doute écrit à Sa Majesté.

Le Prince aura aussi informé Sa Majesté de l'entrée des Français dans ces provinces et des embarras de la situation actuelle. Ces embarras sont dus surtout au manque d'argent, et il serait dangereux de laisser se prolonger cet état de détresse. Il faut aviser à des moyens plus énergiques. Jusqu'ici l'on n'a fait qu'épuiser peu à peu des ressources insuffisantes pour tenter quelque entreprise décisive. Autrement le Prince aurait déjà frappé un grand coup dans l'intérêt du Roi et du pays. Si donc Sa Majesté veut conserver ou rétablir toute sa puissance aux Pays-Bas, il doit agir avec vigueur et sans tarder. Alors les ennemis en voyant la décision du Roi, commenceront à réfléchir et finiront par rentrer dans le devoir. Sa Majesté pourra d'autant mieux faire le nécessaire, qu'elle est débarrassée du Portugal, glorieusement conquis et soumis.

Que le Roi se rassure : toutes les sommes envoyées au Prince, seront employées avec l'intelligence et l'économie nécessaires.

La Duchesse remercie ensuite le Roi de la grâce qu'il lui a faite d'ordonner au Vice-Roi de Naples de publier la sentence rendue en sa faveur contre le Grand-Duc de Florence, Elle espère que les réclamations de la partie adverse ne prévaudront par contre le bon droit, et que l'exécution du jugement suivra son cours régulier.

Elle entretient ensuite Sa Majesté du complot formé par le Comte Claudio Landi contre le Duc de Parme.

Grâce à Dieu la conjuration a été découverte à temps. Elle a été révélée ces jours derniers par ceux mêmes qui devaient faire le coup. Ils sont emprisonnés à l'heure qu'il est. La Duchesse fait appel à la justice du Roi pour châtier cet attentat. Il faut un châtiment exemplaire. Il ne sied pas que des hommes pervers comme le comte Landi soient accueillis ni tolérés dans les états de Sa Majesté. Il importe que le monde apprenne et sache à quel point le Roi considère le duc de Parme comme un véritable et dévoué serviteur, ce qu'il est en effet. Sa Majesté voudra bien donner en cette affaire un témoignage de son estime au Prince, son fils, et à elle-même qui l'ont servie avec tant de dévouement, au prix des plus durs sacrifices et des plus grands dangers. Il est évident que plus le Roi fera cas du Seigneur Duc, plus celui-ci sera respecté, et personne ne songera plus à commettre des attentats comme celui du comte Claudio. Que Sa Majesté veuille donc favoriser en cette occasion le Seigneur Duc; c'est un serviteur dévoué comme on voudrait que chacun le fût. Ce faisant, Sa Majesté aura droit à toute la reconnaissance de Farnèse, surtout à celle de la Duchesse. Le Roi l'apprendra encore plus amplement d'Aldobrandino, à qui elle s'en remet de cette affaire.

XXXIX.

MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 282.)

—

Namur, le 18 novembre 1580.

Con Don Felix d'Aragon, che doverra essere comparso, vi scrivessimo alli 30 di settembre. Dipoi habbiamo ricevuto sei vostre lettere, le dua date in Nantes de xx e xxIIII del medesimo, una di Vittoria de 3 d'ottobre, et dua di Madrid de 12 et 15 detto, et l'altra di Badaios de xx per le quali habbiamo inteso il progresso de vostro viaggio, et con molto nostro piacere l'arrivo a salvamento in Corte, che in vero ne stavamo con pensiero, vedendo che tanto tardava a comparire aviso di voi : hora sia Iddio ringratiato, che anco con l'ultima vostra ci date la nuova che tanto desideravamo, di che Sua Maestà habbia ricuperato la salute, che è quello che più importa a tutta la christianità in generale et in particolare, et con Sua Maestà cene rallegriamo, et vi mandiamo la lettera insieme con la copia, acciò glicla presentiate, et in voce facciate l'uffitio in conformità di essa, assicurando Sua Maestà che persona del mondo non ha sentito del suo male piu affanno di me, et per conseguentia maggior allegrezza della ricuperata sua sanità, di che rendiamo infinite gratie alla divina bontà con pregarla di continuo per la conservatione et lunga vita della Maestà Sua ; dalla quale dite havere havuto subito audientia, et che vi ricevette et ascolto molto gratissimente, che ci è stato di gran gusto intenderlo et quanto con Sua Maestà havessi passato : et che per trattar di negotii vi haveva rimesso a un altra volta, atteso la sua debilità, che crediamo sarà seguito poco appresso, et Sua Maestà ricuperato le solite sue forze ; che con estremo desiderio ne aspettiamo aviso, et della resolutione che harà preso intorno à quanto portate à carico, che doverra essere conforme al giusto et che conviene al servitio di Sua Maestà. Similmente restiamo avvisata che havevi dato particolare conto al Cardinal Granvela et Don Giovanni d'Idiaquez delle nostre commissioni et delle cose di quà, et che ciascuno di essi vi haveva detto esser Sua Maestà risoluta che questo governo sia aministrato dal Principe, mio figliolo, per la parte dell' armi et da me per la pulitia : cosa che ci fà maravigliare, non conveniendo punto al servitio di Sua Maestà ne al benefitio di questi affari il dividere detto governo per le intesse ragioni che quà vi si disse et che sono manifeste, non sendo divisibile, perche mai o con difficulta si potrebbono concordare le proposte, ne manco le resolutioni, da che ne succederebbe disservitio a Sua Maestà : ne giova

dire che madre et figliolo si accorderanno, perche sebene fra il Principe et me non è stata et non sara mai senon una concorda voluntà et una stretta unione in tutte le cose et attioni, non la potra essere in materie simili fra li stessi negotii, che per propria natura recono difficultà, essendo molti di essi in tal modo congiunti et misti d'armi et di pulitia, che non si potranno dividere, atteso che nelle divisioni sara sempre fra li consigli assistenti all' una et all' altra parte dispute per volersi ogn' uno di loro aggregare et tirare più autorità et maneggio che potra, et ne nasceranno ogni momento contese et dilationi, il che dara comodità et alito alle genti d'interpretare l'autorità dell'uno et dell' altro a loro modo, attribuendo piu et meno secondo i capricii et desiderii, cose che infallibilmente portono disgusti et confusioni, et imediate ne consegue il disservitio di Sua Maestà; ne si deve far punto dubbio che il dividere questo governo sarà cosa nuova et darà facilmente atacco a chi volessi malignare, poiche di presente si sta universalmente in molta diffidentia et non si procede alla via diretta, ma con disegni, fraude et inganni; apparendo assai chiaro, che li più vogliono la discordia et non la quiete, ancorche alcuni mostrono desiderare questa divisione di governo; ne però ha luogo lo exemplo che aducete del tempo dalla Regina Maria, perche non si sta nel medesimo grado, aggiunto che all' hora erano qua presenti la gloriosa memoria dell' Imperatore et ancò il Rè, miei Signori. In somma concludo che l'autorità d'un governo, solita ad usarsi da una sola persona, non fara dividendola mai buono effetto; et di ciò credo sene possino adurre molto exempli, che per brevità si lassono. Oltre a che si doverria havere pure consideratione alla dignità et reputatione del Principe, che tanto lungamente et bene ha servito et serve, non sendo punto giusto ne raggionevole sminuirli l'autorità et il carico, ma sibene se li deve augumentare et crescere; et ancò non conviene che io m'incarichi della metà del governo, perche non serviria ad altro che a mostrarmi ambitiosa, et di esser io quella che sminuisco l'autorità al Principe; et se anco si considerera più avanti, non sò come sara inteso, pigliar io, si puo dire, la centesima parte di quello che altra volta ho havuto in governo, sola et assolutamente. Questo vi si dice per consideratione et perche serva a voi, et come di vostro uffitio ne possiate usare con quelle considerationi et risguardi, che si convengono, usando ogni estrema diligentia di rimuovovere Sua Maestà da simile pensiero della divisione, sendo (come hò detto di sopra) interamente contrario a quanto bisogna per servitio di Sua Maestà. In questa sustantia hò scritto al Cardinal Granvela, et replicatoli, che consistendo il principal rimedio nell' armi et nella forza, non esser servitio di Sua Maestà che io m'incarichi di detto governo, perche, sendo donna, non posso usare da me stessa il detto remedio dell' armi, ne tampoco convenirebbe commetterlo ad altri del paese, stante li umori et precedentie che tra di loro corrono; et se questo fatto sarà bene considerato, si troverra indubitatamente che ne a mio figliolo, ne a me non conviene, ne è giusto pigliare questi carichi separatamente. Tuttavia, quando Sua Maestà sia servita, mi contentero restar qui privatamente et senza titolo di carico per qualche tempo, et non altrimenti, assistendo et facendo in servitio di Sua Maestà ogni mia possibile diligentia et opera per il buon fine dell' affari che si tratta, come a voi dicessimo. Et questo modo tengo io più sicuro et di più profitto al servitio di Sua Maestà che far di altra maniera, tanto maggiormente che i Franzesi hanno cominciato a entrare nel paese et s'intende motivi di levar gente in Alemagna, et la Regina d'Inghilterra fomenta et assiste a tutto, che per impedire et far ostaculo è necessario l'armi et le forze gagliarde: che tutto potrete dimostrare a Sua Maestà et farne capace li ministri, usando ogni opera et diligentia che il detto governo non si divida, et perciò replicherete, dove et quando sara di bisogno, benche vogliamo credere che sara considerato al termine in che si ritrovono li affari di qua, che veramente sono ridutti in estrema necessità et pericolo, per il gran mancamento di denari et altri diversi bisogni. Che se ci fussi stata qualche somma ò modo ò credito di poterli trovare, si sariano fatti buoni progressi, et si farebbono ancora, quando la debita provisione fussi comparsa. Imperò in tardare tanto à venire da gran comodità a nimici et tempo di fortificarsi et provedersi et di fare molte pratiche, et all' incontro li nostri si disfidono et perdono il coraggio, vedendosi cosi lentamente soccorrere et aiutare, ne con loro hanno piu forza ne luogo le buone parole ne le persuasioni, conoscendo ciascuno che non se li corrisponde con li effetti, a tal che il povero paese et popoli vengono dall' una et dall' altra banda danneggiati, distrutti, et consumati. Et il peggio è che ogni giorno la maladetta heresia a gran furia va ampliando et pigliando vigore et piede, di maniera che quando Sua Maestà non si risolva à voltarsi gagliardamente et presto con li sudetti veri rimedii, tutto anderà in perditione, perche a voler seguitare nel modo che si è fatto sin qui non è altro che consumarsi poco a poco; ma poiche come qua vi dissi et di nuovo dico, il vero rimedio consiste nelle gagliarde et preste provisioni, doverria Sua Maestà senza dilatione esseguirlo, atteso massime che hora molto comodamente lo può fare, havendo felicissimamente finito l'impresa di Portugallo, voltando la mira et le sue forze a questi paesi, prima che in nimici s'ingagliardisino, et faccino nuove leghe, che di continuo vanno tramando, et non perdono momento in tentare nuovità et inganni. Io ne scrivo come viderete a Sua Maestà succintamente, la solleciterete acciò dette necessarie provisioni si mettino in essecutione, et non si dilatino punto, perche quello che di presente si farà con uno scudo, et in uno giorno, non si potrà fare dipoi con le migliara delli scudi et in molti anni. Et se io ho detto che il vero et principale rimedio sono le armi et la forza, credasi pure che è la verità, ma non dico gia che si lasci ne abandoni la via della negotiatione et amorevolezza, la qual si deve tener sempre aperta per usarla con quelli che la vorranno pigliare. Et a mio credere saranno pochi, mentre che non siano costretti dal timore et dal vedere volto et risoluta da vera Sua Maestà a conservare et racquistare questi suoi paesi. Li 300 mila scudi che ei avisate veniranno in breve, saranno buoni, ma pochi rispetto al molto che si deve et però non potranno

far effetto rilevante, ne di consideratione; et si aspetta maggior somma, con che si possa intentare di fare qualche buon progresso, ancorche non mandando Sua Maestà provisione bastante per satisfare alli urgenti et necessarii debiti, et modo di havere poi denari mese per mese secondo i besogni, tutto sarà buttato, ne si farà acquisto alcuno di momento.

Li giorni adietro avicinandosi la spiratione delli sei mesi del governo del Principe, lo pregai et feci instantia che dovessi continuare sino alla risposta che da Sua Maestà si aspettava, et ancora che egli era totalmente risoluto lasciarlo: nondimeno per farmi piacere si è contentato, et con satisfattione delle provincie riconciliate, che lo desideravono grandemente, come egli medesimo doverra scrivere a Sua Maestà, et darli conto di ogni altra cosa che di qua occorre et passa. Tuttavia sara bene che rappresentiate et rimostriate a Sua Maestà et alli Ministri quanto di sopra vi si dice, procurandone di havere con prestezza le debite risposte, et convenienti risolutioni in conformità di quanto vi si serive, sendo di effetto quel che compete al servitio di Sua Maestà et a quest'importante impresa.

Havendo visto quanto ci scrivete intorno al nostro trattamento et meglio considerato la lettera di Sua Maestà in spagnolo, concorriamo nel parere che ci avisa havervi dato Samaniego, di che costa non ne trattiate ne parliate, ne manco della valutatione delli scudi, perche effettualmente detta lettera di Sua Maestà lo dichiara abbastanza, et però siamo risoluta procurare che ci sia pagato delli denari che qua veniranno, non potendo far altrimenti per mantenere la nostra casa, et per le continue et grosse spese che ci è necessario fare, sendo qua ogni cosa carissimo.

Ci è stato grato intendere che il reggente Moles sia arrivato et poiche lui vi haveva detto che a luogo et tempo incaminera il negotio dell' ampliatione de nostri privilegii, gliene anderete ricordando, et vi governerete secondo il suo parere et consiglio facendoli le nostre raccomendationi.

Vi scrivessimo ultimamente che in Napoli fù pubblicata la sententia contra il gran Duca et in nostro favore, ma sino a hora non tenghiamo aviso che sia stata esseguita, perseverando la parte al suo solito nelle lungherie et appelli per impedirla; tuttavia vogliamo credere che a quest' hora havera havuto la essecutione che hor mai ne saria tempo, di che vi si avisera et voi non lasciate di darci minuto ragguaglio di quanto succedera sopra tutti li sudetti che vi si scrivono et di far li offitii che vi si è commesso per tutte le persone contenute nelle vostre instruttioni, facendoci sapere le risposte che di ciascuno vi sara date.

Li altri avisi che ci scrivete habbiamo inteso, et lo stato in che restavono le cose di Portugallo, che poi doverranno haver havuto buono et total fine, non lasciate di avvisarci minutamente di quel che di mano in mano si andrà intendendo, et sopratutto del buon essere di Sua Maestà et della salute et gravidanza delle Regina mia signora, che doverra mediante l'aiuto Divino esser guarita della febbre terza, conducendosi prosperamente al felice parto che si desidera.

Vi scrivessimo con la nostra ultima, che ad instantia del Conte Claudio Landi, nel consiglio d'Italia in nome di Sua Maestà era stata spedita una lettera et commissione al senato di Milano, perche pigliassi cognitione et procedessi nella causa esposta in un memoriale da esso conte Claudio, presentato contra il signor Duca mio, acciò con l'intervento et parere del cavalier Biondo voi facessi opera che conforme al giusto detta lettera et commissione fussi revocata. Et il medesimo vi dichiamo hora, benche doverra esser gia seguita la revocatione, et tanto più che come haverete inteso si è scoperta la conspiratione falla il conte Claudio Landi, contra la persona del signor Duca, et li giorni a dietro si è posta in chiaro, con le proprie confessioni dell' istesse persone che dovevono far effetto cosi tristo (*sic*), et sono prigioni in Piacenza: che di tutto, crediamo vi havera dato ragguaglio il sudetto Biondo, et perche tutti noi viviamo sotto la protettione et amparo di Sua Maestà, mi è parso farne la avisata, et supplicarla restar servita a far di ciò quel resentimento et dimostratione, che cosa tanto brutta ricerca; et non doverria Sua Maestà havere favorito detto conte Claudio nella causa sudetta ne manco comportare che huomini di si mala natura et intentione, come è detto conte Claudio, siano ricevuti ne tollerati ne suoi stati, ma comandare che ne sia fatta rigorosa et exemplare giustitia, perche il mondo intenda et conosca che Sua Maestà tiene il signor Duca per quel vero et devoto servitore che li è d'effetto, et che del Principe mio figliolo et di me che siamo qui impiegati nel servitio di Sua Maestà fa quella stima che merita il buon zelo et la nostra lunga et devota servitù; sendo assai chiaro che quando Sua Maestà mostri di tenere piu conto di Sua Eccellenza, ella sara molto più rispettata, et non piglieranno alcuni ardire di far delle sceleratezze, come ha intentato detto conte Claudio, che pure è il signor Duca tanto buon servitore di Sua Maestà come qual si voglia altro: il che rappresenterete vivamente alla Maestà Sua, perche ad ogni modo ne facci risentimento et dismostratione, valendovi perci ò di quelli mezzi che approposito vi pareranno bene inteso che tutto si faccia con il parere et voluntà del cavalier Biondo, et altri Ministri di Sua Eccellenza, che costi doverrano venire a tall' effetto, et cene darete avviso, certificandovi che questo caso ci ha dato et dà infinito dispiacere: però ci avviserete quanto in questo particolare farete et cosi sopra ogni altra cosa; ne per hora ci occorre dirvi altro, aspettando vostre lettere, etc.

XXXIX.

TRADUCTION.

—

Nous vous avons envoyé une lettre, le 30 septembre, par Don Félix d'Aragon, qui est arrivé sans doute à Madrid. Depuis nous avons reçu plusieurs lettres de vous, dont deux de Nantes des 20 et 23 du même mois (de septembre), une de Vittoria du 3 octobre, deux de Madrid des 12 et 15 du même mois et une dernière de Badajoz du 20. Ces lettres nous ont appris le succès de votre voyage et, à notre grande satisfaction, votre heureuse arrivée à la Cour. En vérité, nous commencions à nous inquiéter, en voyant que vos avis tardaient tant à nous parvenir. Maintenant rendons grâces à Dieu que votre dernière nous apporte la nouvelle tant désirée de la guérison du Roi. C'est ce qui importe le plus à toute la Chrétienté en général et à chaque chrétien en particulier. Nous nous en réjouissons avec Sa Majesté et vous transmettons cette lettre avec la copie jointe. Vous présenterez la lettre à Sa Majesté et ajouterez verbalement ce que nous vous prescrivons dans celle-ci. Vous assurerez à Sa Majesté que personne au monde n'a ressenti plus sa peine ni éprouvé plus de joie à apprendre son rétablissement. Nous en rendons infiniment grâces à la divine Providence et prions Dieu sans cesse pour qu'il conserve à Sa Majesté la vie et la santé longtemps encore. Vous dites que vous avez obtenu tout de suite une audience du Roi et qu'il vous a reçu et écouté très gracieusement. Nous avons été charmée de l'apprendre ainsi que tout ce qui s'est passé entre Sa Majesté et vous. Vous avez remis de traiter les affaires à une autre fois, vu la faiblesse du Roi. Nous croyons que l'occasion s'en présentera bientôt et que Sa Majesté ne tardera pas à recouvrer ses forces. Nous sommes désireuse aussi de connaître la résolution que le Roi aura prise au sujet de votre mission. Nous souhaitons qu'elle soit conforme à la justice et aux intérêts de Sa Majesté.

Vous nous avez avisé en même temps que vous aviez rendu compte particulièrement au Cardinal de Granvelle et à Don Juan Idiaquez de la commission dont nous vous avions chargé, ainsi que des affaires d'ici. Vous nous avez rapporté qu'au dire de chacun d'eux, Sa Majesté avait résolu que le gouvernement de ces provinces serait donné au Prince, mon fils, pour la partie militaire et à moi pour la partie politique. C'est là une chose qui provoque notre surprise. Il ne convient point au service de Sa Majesté ni aux affaires de ce pays de diviser ladite administration, pour les raisons qu'on vous a développées ici et qui sont évidentes. Car le gouvernement n'est pas divisible, les avis ne pouvant jamais ou difficilement être d'accord, et encore moins les résolutions. De sorte que le service de Sa Majesté en souffrirait. Il ne sert de rien de dire que la mère et le fils s'entendront. Il n'y a eu, et il n'y aura jamais, entre le Prince et moi qu'une volonté concordante et une étroite union en toutes choses et dans tous nos actes. Cette harmonie ne pourra exister en matière semblable (c'est-à-dire en matière de gouvernement) entre les affaires elles-mêmes. Par leur nature même elles suscitent des difficultés,

beaucoup d'entre elles étant tellement connexes et mêlées au point de vue militaire et politique qu'on ne peut les séparer. Avec la séparation vous aurez des disputes dans les conseils respectifs (des deux gouvernants), parce que tout chacun voudra tirer de son côté le plus d'autorité et de crédit possible. Il en résultera à tout moment des conflits et des retards. Ce qui permettra au public d'interpréter l'autorité de l'un et de l'autre (gouvernant) à sa mode, chacun leur en attribuant plus ou moins suivant son caprice ou son désir. Un tel état de choses entraînera avec lui le dégoût et la confusion. Il en résultera immédiatement un préjudice pour le service du Roi. Il n'est pas douteux que la division du pouvoir donnera lieu à de nouvelles attaques des malintentionnés. Déjà aujourd'hui la désunion est partout. On ne procède pas par des voies directes, mais par l'intrigue, la fraude, la tromperie. Il apparaît clairement que la plupart veulent la discorde et non l'apaisement, encore que quelques-uns ne semblent désirer que la simple séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire. Il n'est donc pas à propos d'invoquer l'exemple de la Reine Marie. La situation n'est pas la même. J'ajoute qu'alors il y avait encore dans ce pays le glorieux souvenir de l'Empereur et la présence du Roi, Messeigneurs. Je conclus que l'autorité gouvernementale, confiée d'habitude à une seule personne, ne produira pas de bons effets, si on la divise. Et de ceci, je crois que l'on pourrait citer beaucoup d'exemples, mais, pour ne pas allonger cette lettre, je ne les citerai pas. Ensuite, il faudrait avoir égard à la dignité et à la réputation du Prince, qui a rendu depuis longtemps et rend tant de services. Il n'est pas du tout juste ni rationnel de diminuer son autorité, l'importance de sa mission. On devrait plutôt les augmenter. Encore ne convient-il pas de me charger de la moitié du gouvernement. Cela ne servirait qu'à montrer mon ambition et à faire voir que c'est moi qui veux porter atteinte à l'autorité du Prince. Et à considérer les choses de plus près encore, je ne sais si l'on comprendra que j'accepte de prendre, pour ainsi dire, la centième partie d'un pouvoir que j'ai exercé naguère toute seule et d'une façon absolue. Je vous dis tout ceci pour que vous vous en serviez au cours de votre mission, suivant les circonstances et dans la mesure que vous le jugerez convenable. Faites donc toute diligence pour détourner Sa Majesté d'une idée malheureuse comme celle de partager le pouvoir. C'est, comme je l'ai dit plus haut, une mesure contraire à tous les intérêts de Sa Majesté. J'ai écrit et récrit à cet égard au Cardinal de Granvelle que le principal remède à la situation présente étant dans la force des armes, il n'est pas de l'intérêt du Roi que je me charge dudit gouvernement. Je suis femme et ne puis me servir moi-même de la force militaire. Il ne conviendrait pas non plus de la remettre à d'autres de ce pays, étant donnés leurs caractères et leurs antécédents. A bien considérer les choses l'on verra indubitablement qu'il ne convient ni n'incombe, ni à mon fils, ni à moi, d'accepter ce pouvoir divisé. Toutefois, s'il plaît à Sa Majesté, je me contenterai de rester ici quelque temps à titre privé et sans caractère officiel, mais pas autrement, faisant pour le service du Roi tout ce qui me sera possible pour la bonne issue des affaires, comme nous vous l'avons dit. Et j'estime que cette combinaison est plus sûre et plus avantageuse au point de vue des intérêts du Roi que tout autre mode de procéder, d'autant plus que les Français ont commencé à envahir ces provinces et qu'il est question de faire des levées en Allemagne. La Reine d'Angleterre fomente et encourage toutes ces intrigues. Mais on ne peut les empêcher que par la force des armes. Vous pourrez démontrer tout cela à

Sa Majesté et en instruire les ministres. Vous mettrez tout en œuvre et ferez toute diligence pour que le gouvernement des Pays-Bas ne soit pas partagé. C'est pourquoi vous reviendrez à la charge où et quand il le faudra. Nous aimons à croire toutefois que l'on considérera à la fin l'état dans lequel se trouvent les affaires de ce pays. De vrai, elles en sont à la dernière extrémité et courent les plus grands dangers à raison du manque d'argent et d'autres circonstances. Si l'on avait disposé d'une certaine somme ou d'assez de crédit pour s'en procurer, l'on eût fait bien des progrès et l'on en ferait encore si la provision due arrivait. Le temps qu'elle met à nous parvenir, donne toutes facilités à l'ennemi et lui permet de se fortifier, de prendre des précautions et toute sorte de mesures. Par contre, nos gens se méfient et perdent courage. Les bonnes paroles n'ont plus de prise sur eux. Chacun sait qu'elles ne sont pas suivies d'effets. Le pays est tiraillé en tous sens et le pis est que cette maudite hérésie gagne tous les jours. Si Sa Majesté ne se décide pas à employer vivement et promptement les vrais remèdes, tout sera bientôt perdu. Vouloir persister dans les errements suivis, c'est se consumer peu à peu en vains efforts. Je l'ai dit et le répète ici, le vrai remède consiste dans un bon et prompt envoi d'argent. Que Sa Majesté l'expédie sans retard. Elle le peut d'autant mieux qu'Elle en a fini heureusement avec le Portugal. Qu'Elle dirige son attention et ses forces sur ces provinces avant que l'ennemi ait fait de nouvelles levées et cherché à user de nouveaux artifices.

Comme vous le verrez, j'en écris succinctement à Sa Majesté. Je la prie de hâter l'envoi des susdites provisions. Ce qui se fera maintenant avec un écu et en un jour demandera plus tard des milliers d'écus et beaucoup d'années. Si j'ai dit que le véritable et le principal remède se trouve dans la force des armes, croyez bien que c'est exact. Ce n'est pas à dire qu'il faille abandonner la voie des négociations. Il faut laisser la porte de l'indulgence toujours ouverte à ceux qui voudront y passer. A mon avis, il y aura peu d'amateurs, à moins qu'ils ne voient Sa Majesté énergiquement résolue à recouvrer ses États. Les 300,000 écus annoncés viendront à propos, mais ce sera bien peu de chose eu égard à tout ce qu'on doit. Aussi ne pourrons-nous pas frapper un grand coup. Il faudrait une bonne somme une fois pour toutes et puis des provisions, mois par mois, suivant les besoins courants : sinon il ne faudra pas songer à gagner du terrain.

Ces jours derniers, comme les pouvoirs de mon fils sont sur le point de cesser, je l'ai prié de rester en fonctions jusqu'à l'arrivée de la réponse du Roi. Quoiqu'il soit absolument décidé à se retirer, néanmoins, pour me faire plaisir, il s'est rendu à mes instances, à la satisfaction des provinces réconciliées, qui désirent beaucoup le conserver. Il en écrira lui-même à Sa Majesté et lui rendra compte de tout ce qui s'est passé ici. Cependant il sera bon que vous représentiez à Sa Majesté et aux ministres tout ce que je vous ai expliqué ci-dessus. Vous tâcherez de faire envoyer promptement la réponse qui m'est due et des résolutions efficaces qui correspondent aux intérêts du Roi et à cette grande entreprise.

(*Les autres parties de cette lettre étant moins importantes, je me suis contenté de les résumer ci-dessous :*)

Sur l'avis d'Aldobrandino et de Samaniego et après avoir relu la lettre du Roi, la Duchesse de Parme prie Aldobrandino de ne plus insister sur le paiement de ses frais de voyage et de son traitement. Elle les prendra sur l'argent envoyé d'Espagne aux Pays-Bas.

Elle recommande à Aldobrandino de rappeler au régent Moles, arrivé à Madrid, l'envoi de l'ampliation du privilège qu'il sait.

Le jugement rendu en sa faveur contre le Grand-Duc, a été publié à Naples, mais jusqu'ici il n'a pas reçu d'exécution, qu'Elle sache.

Elle le prie de continuer à lui donner des nouvelles du succès des armes espagnoles au Portugal, ainsi que de la santé du Roi et de la Reine. Elle espère que la Reine est rétablie de sa fièvre tierce.

La Duchesse revient à la fin de cette lettre sur l'affaire Landi. Elle répète ici que sur les instances du Comte Claudio Landi, le Conseil d'Italie a envoyé au nom de Sa Majesté une lettre et une commission au Sénat de Milan pour le saisir de l'affaire exposée dans un mémoire dudit Comte, en cause du Duc de Parme. Elle a recommandé à Aldobrandino de solliciter l'intervention du cavalier Biondi pour faire révoquer cette lettre et cette commission. Elle renouvelle aujourd'hui sa recommandation, bien que l'ordre de révocation aura sans doute été déjà expédié. D'autant plus que — Aldobrandino le sait — le complot formé par le Comte Claudio Landi contre la personne du Seigneur Duc a été découvert. Dernièrement tout est venu au jour, grâce aux aveux des individus qui devaient faire le coup. Ils sont en prison à Plaisance. Biondi aura informé Aldobrandino de ces incidents. La Duchesse réclame le châtiment du coupable, indigne de la faveur royale. Elle aime à croire qu'il ne sera admis à résider dans aucun des États de Sa Majesté. Le Roi fera faire justice rigoureuse et exemplaire par égard pour les services du Duc de Parme, de son fils et d'Elle-même. Il y va de la dignité et de la considération du Duc que le Roi doit faire respecter. Aldobrandino fera valoir toutes ces raisons, d'accord avec Biondi et les autres ministres de Son Excellence.

XL.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 267.)

Namur, le 2 décembre 1580.

Non poteva seguire accidente che più grande et maggior pena recassi à me humilissima serva di Vostra Maestà, che la inaspettata et acerba morte della Regina, mia Signora,

che sia in cielo, si per la perdita inestimabile che si è fatto, et in tempo che meno conveniva, come per il dolore che con tanta ragione la Maestà Vostra ne harà sentito, con la quale mi condoglio amarissimamente, promettendomi nondimeno che Vostra Maestà havera usato et userà della sua gran prudentia, comportando patientemente quanto vien della man d'Iddio, di che humilissimamente la supplico, et a restare Vostra Maestà servita mirare et proccurar la salute di se stessa, per la cui conservatione, et per la lunga et felicissima vita della Maestà Vostra non lascio et non lascerò mai di pregare la bontà divina, sendo quella cosa che piu importa universalmente et particolarmente a ciascuno et a tutta la christianita : intanto resto con estremo desiderio, aspettando intender che Vostra Maestà sia intieramente ritornato nel pristino, stato di sanità, et ridutto nelle solite sue forze et che mi mandi risposta et risolutione di quanto con l'Aldobrandino ho mandato a supplicare la Maestà Vostra. Et baciandoli humilmente le mani, da Nostro Signor Iddio li prego ogni maggior felicità et contento.

—

XL.

RÉSUMÉ.

—

La nouvelle de la mort imprévue de la Reine (d'Espagne) a rempli le cœur de la Duchesse d'une affliction sans égale. Elle prie Sa Majesté de croire qu'elle prend la plus vive part à sa douleur. C'est une perte irréparable que le Roi a faite, surtout dans les circonstances actuelles. Elle ne peut que l'exhorter à la résignation en présence de la volonté divine. Sa Majesté a le devoir de songer à sa santé, qui importe tant à ses sujets et à toute la Chrétienté. Quant à la Duchesse, elle est anxieuse d'apprendre la complète guérison du Roi. Elle est désireuse aussi de connaître la résolution de Sa Majesté au sujet des différents points qu'elle a chargé Aldobrandino de lui soumettre.

—

XLI.

INSTRUCTION DU ROY AU S^r DE LA FIN.

(F. Harley 228, n° 8.)

—

Blois, 21 décembre 1580.

Monseigneur, frère unique du Roy, a faict entendre à Sa Majesté, premièrement par Monseigneur le Maréchal de Cossé, dernièrement à Fontainebleau, et puis ce jourd'huy en ceste ville de Bloys, par le Sr de la Fin, l'affection grande qu'il a de secourir et faire envitailler Cambray, suivant la promesse et parolle qu'il a pour ce donnée aux Ambassadeurs qui se sont venuz donner de la part des Estatz des Pays-Bas de Flandre, et ce qu'il désireroit que Sadite Majesté feissent pour le favoriser et assister en ceste sienne entreprise, de laquelle il dict ne se pouvoir départir sans faire tort à sa réputation.

Ledit Sr de la Fin a fort emplement discouru à Sadite Majesté sur tout ce qui résulte et deppend de ce faict, et de la charge que Mondit Seigneur a donnée au Sr de Fervacques d'assembler le plus de forces qu'il pourra. Par où il se veoid que Mondict Seigneur est comme résolu de vouloir bien tost venir à l'effect de sadite délibération et entreprise de Flandres. Il ne se peult dire aultrement que cella ne luy parte d'un grand couraige et générosité, mais le principal est de regarder et veoir clairement les moiens que l'on a de pouvoir faire ce que l'on vouldroit en telles choses, si ce temps le permect, et quelz en peulvent estre les événemens.

Le Roy et la Royne, sa mère, feirent bien amplement par plusieurs fois cognoistre audit Sr Maréchal de Cossé, sur la proposition qu'il leur en feust faicte, qu'il estoit du tout hors d'apparence et de fondement d'entrer si précipitement en une si haulte et périlleuse entreprise, et le peut voire point de commodité que Sa Majesté avoit d'y ayder pour encores mondict Seigneur (*sic*), auquel à l'instant elle la faict fort particullièrement dire et déclarer par le Sr de Villeroy, comme il est porté en son instruction qui fut leue en la présence d'icelluy Seigneur Marechal; estimant Sadite Majesté avoir par là faict changer, au moings retarder et différer à mondit Seigneur l'expédition de sadicte délibération, jusques à ce que le repoz fust entièrement et seurement estably en ce Royaume, avec la peine et le soing qu'il a jà commencé d'en prendre, et le bon achemînement qu'il y a donné. Ce qui a faict que Sadite Majesté s'est bien esbahye, quand ledit Seigneur de la Fin luy a dict ceste si soudaine résolution, que mondict Seigneur

a prinse, de voulloir exécuter sadicte entreprinse. Surquoy elle a advisé de le renvoyer incontinant vers luy, avec charge de luy remonstrer et représenter beaucoup de choses sur ce faict, et de l'exorter de la part de Sadite Majesté et de la Royne, sa mère, de dillayer encores et de révocquer ladite charge qu'il a donnée audict Seigneur de Fervaques, selon qu'il sera déduict cy-après.

Affin donq que ledict Seigneur de la Fin soit rendu bien capable et instruict de l'intention de Sa Majesté, en ce faict, et de l'affection singulière qu'elle porte à la grandeur, honneur, réputation et advancement de mondict Seigneur, il est besoing de répéter et reprendre succinctement ce qui fut dict sur ce faict audict Sr Marechal de Cossé, et ce que ledit Sr de Villeroy a eu charge pareillement de luy remonstrer.

C'est que Sadite Majesté aymant uniquement mondict Seigneur son frère, et comme s'il estoit son fils, désirant aultant que luy mesmes sa grandeur et advantaige, seroit tousjours fort content de la luy procurer en ce qu'il luy seroit possible; mais qu'ayant bien pesé et considéré la conséquence et importance de ce faict de Flandres, il trouvoit du tout hors d'apparence d'y rien tenter et essayer, auparavant que ce Royaume fut du tout paciffié et délivré des troubles et divisions qui y sont; que partant il falloit premièrement arrester du dedans, que de penser au dehors.

Qu'après que la paix seroit establye et toutes choses remises en bon repos en ce dict Royaulme, le Roy et mondict Seigneur adviseroient, et se résouldroient ensemblement, ou si Sa Majesté n'y pouvoit estre, que ce seroit avec la présence de la Royne, sa mère, qu'il se prendroit une bonne résolution de ce qui se debvroit faire pour mondict Seigneur, sur ce que mondict S^r^ le Mareschal de Cossé luy avoit proposé, et qu'elle avoit veu par les articles, que les Estatz desdicts Pays-Bas luy avoient présenté et baillez par escript, et que conformément à ce qui seroit conclud et arresté lors ainsy que dict est sur ce faict, mondict Seigneur trouveroit en Sadicte Majesté toute l'ayde, faveur et assistance qu'il se peult promectre et attendre d'un frère qui l'ayme de tout son cœur, et est soigneux et désireux de sondict honneur, grandeur et contantement.

C'est antièrement et sommairement la résolution qui fut prinse par Sadicte Majesté avec mondict S^r^ le Mareschal de Cossé, sur ce qu'il luy proposa de la part de mondict Seigneur. Il fault à ceste heure veoir s'il a esté satisfaict à cella.

La conférence dernièrement tenue à Flex, a véritablement donné espérance à Sadicte Majesté et en ses subjects, de veoir bien tost du tout cesser la guerre et l'hostilité, et establir ung bon et ferme repos en ce Royaume. Les articles en ont esté confirmez et arrestez et signez; mais il ne s'en est encores comme rien ensuivy. Les depputez de ceulx de la religion prétendue réformée ne sont encores venus trouver Sa Majesté, comme il a esté advisé, pour résouldre les moiens de l'exécution et établissement du dernier édict de paciffication et des conférences.

Aussy peu a-il esté advisé et résolu, par le Roy et mondict Seigneur, ou en la présence de la Royne, leur mère, de ce qui se doibt faire sur ce qui a esté proposé par mondict S^r^ le Mareschal de Cossé. C'est ce qu'il fault premièrement faire, et pour ce Sadicte Majesté désire que ledict Sieur de la Fin prie mondict Seigneur, de sa part, que sur tant qu'il a de bonne volonté de faire chose qui luy donne contentement, et de veoir ce Royaume asseuré et hors de danger et ruyne, il ne délaisse pas le bien qu'il a commancé de luy procurer imperfaict, mais qu'il y apporte la dernière main, faisant establyr et exécuter ledict dernier édict de paciffication, et les articles des conférences de Nérac et de Flex; se mectant devant les yeulx qu'il n'y a entreprinse qui luy puisse apporter plus d'honneur et d'utillité que ceste là; ayant tousjours esté dict et tenut qu'il ny a pas moings de prudence et d'honneur de conserver ce qui est acquis, que de faire une noble conqueste. Or mondict Seigneur a tel intérest en la conservation de ceste estat, qu'il doibt, avant tout œuvre, travailler à ce qui est nécessaire pour cella.

Est aussy à considérer que le peuple de ce Royaulme est si bas et matté de la foulle et oppression qu'il a receus durant ces geurres passées, que qui ne le soullagera, luy donnera moyen de respirer et se remectre, il tumbera soubz le faict ou quictera du tout la fidélité et obéissance qu'il doibt, qui est desjà fort altérée; se plaignant continuellement des excez, pilleries, rançonnement et aultre mauvais traitemens qu'il a receu et reçoit des gens de guerre, mesmes de ceulx qui sont passez audict pays de Flandres; de sorte que d'en faire nouvelles levées, pour les y mener, ce seroit les jetter en désespoir.

Si mondict Seigneur venoit à quicter à présent l'affaire qu'il a commencé, pour aller où il est appelé par ceulx desdicts Pays-Bas, il laisseroit les choses en pire estat qu'auparavant. La licence, le débordement, la désobéissance, la division et le trouble seroient plus grands que jamais; la justice cesseroit, et ne resteroit aulcun moyen d'arester le cours de la désolation et ruyne de ceste Estat. Et lors le Roy d'Espaigne, qui n'a pas faulte d'intelligence et pratique en ce Royaume, faisant son proffict du malheur d'aultruy, auroit beau jeu et matière pour se jetter dedans, et y dresser et bastir ce qu'il a possible de longtemps projecté avec le ministère de beaucoup de serviteurs et amys qu'il y a, comme Leurs Majestés ont fort particulièrement dict audict Sr de la Fin, et cotté les provinces mesmes où il y a le plus de pratique; à quoy on pourra obvier en establissant ladite paix ferme et asseurée.

Partant, il n'est aulcunement à propos que mondict Seigneur face convoquer et asseurer ses amys et serviteurs, ny amasser et lever aulcuns gens de guerre, comme ledict Sr de la Fin a faict entendre à Sa Majesté qu'il a donné charge au Sr de Fervaques.

Laquelle le prie de faire différer et révoquer incontinent; car aussy bien luy seroit-il impossible de pouvoir de long temps faire mettre ensemble ce grand nombre de gens de guerre de cheval et de pied, qu'il fauldroit pour envitailler ladite ville de Cambray; estant certain que ledict Roy d'Espaigne a plus de trois mil bons chevaulx, sept mil

hommes de pied, vieux soldats des mieux aguéris qui se puissent trouver, et que par tous les droits de la guerre, il fauldroit estre le plus fort, pour faire ledict avitaillement à cause de la grande garde nécessaire pour le charroy, et que sans doubte il fauldroit combatre; qui seroit se mectre en grand péril et en hazard pendant la bataille, de mectre cest estat en proye, ou pour le moings se mectre en guerre ouverte avec ledit Roi d'Espaigne. Ce que Sadicte Majesté ne veult si légèrement faire, tant pour les raisons susdictes de la division qui est encores en ce Royaume, que pour le peu de moiens qu'il en a, estant ses finances du tout espuisées et son peuple réduict à nécessité et pauvreté : ne pouvant Sadicte Majesté faire estat de recouvrer aulcuns deniers de ses tailles et aultres revenus, plus tost que vers le mois d'apvril prochain, et encores esse sy peu qu'ils ne peulent suffire à ses despences ordinaires. Il fault donques par raison asseurer le repos, et mectre toutes choses en bon ordre, avant que de rien tenter et entreprendre au dehors. A quoy il se fault tenir; et sera mondict Seigneur prié très instamment de la part de Sadicte Majesté de ce conformer à cella, comme elle luy a cy-devant faict dire, jusques à Sadicte Majesté et luy se soient veuz, ou que en la présence de ladicte Dame Royne, leur mère, il ait esté prins une bonne résolution, sur ce qui sera trouvé bon et convenable de faire sur ce; laquelle proposition faicte par mondict S^r le Marechal de Cossé, ce pendant qu'on aura response de la Royne d'Angleterre sur ce qui fut dernièrement proposé entre la conférence d'entre son Ambassadeur, les Srs de Cheverny de Villequier et du secrétaire Pinart, depputez de Sadicte Majesté, où il ne fut rien obmis, suivant l'intention du Roy, pour esmouvoir ledict Ambassadeur d'Angleterre à déclarer ce que ladite Dame Royne d'Angleterre, sa maistresse, vouloit faire en cecy pour mondict Seigneur, et pour empescher la grandeur dudict Roy d'Espaigne, et quand le Roy offroit d'entrer d'argent, d'honneurs et aultres moiens, lors que la paix seroit establye, pourveu aussy que ladicte Royne entrast, ce qui luy fut plusieurs fois fort expressément réitiré; surquoy ledict Ambassadeur déclaire n'avoir aulcune charge, ains d'adviser seullement donner quelque secours en Portugal, mais advertiroit ladicte Royne de cè qui avoit esté mis en avant.

Le Roy pense bien que mondict Seigneur est beaucoup sollicité et persuadé d'entrer ainsy soubdainement à ceste entreprinse, par ceulx qui ne font guerre de scrupule de faire bon marché de son honneur et réputation, et ausquelz ne manquent la parolle et les promesses de luy ayder, le suivre, et assister en ceste entreprise. Mais quand ce viendra au joindre et au fort des affaires, il ne trouvera pas l'effect respondant à leurs dictes promesses.

Assez d'aultres grandes et fortes raisons, et l'expérience qu'il a de ce qui est réusy de son premier veoyage, le doibvent faire aller plus retenu en ceste entreprise, digérant et pensant profondément à tout ce qui en peult arriver, désirant que mondict Seigneur attende ce qui sera résolu et arresté avec luy par Leursdictes Majestés, qui

espèrent avoir ce bien de le veoir après qu'il aura estably la paix; n'y ayant rien qui le doibve desmouvoir de donner ce contentement au Roy, qui luy aura grande obligation et la France aussy d'avoir faict et estably la paix.

Quant à ce qui touche la lettre que ledict Sr de la Fin luy a dict que mondict Seigneur désire, pour monstrer aux Ambassadeurs desdicts Pays-Bas, Sa Majesté luy en envoye une par ledict de Villeroy, qui lui apportera tout contentement, et luy fera par luy entendre plus amplement son intention sur icelle, à la charge que mondict Seigneur révoquera dès à présent les levées et la charge qu'il a donnée audict Sr de Fervaques, et contremandera ses amys et serviteurs qu'il avoit mandez pour cecy. Cependant ledict Sr de la Fin asseurera mondict Seigneur, de la part de Sadite Majesté, qu'elle fera pour luy et son contentement tout ce qui sera possible, après touteffois que ladite paix sera establye, et qu'il aura esté pris, en leur présence, une résolution de ce qui se debvra faire. En quoy il fault aussy que ladicte Royne d'Angleterre entre, affin que le Roy ne demeure poinct seul en guerre; pour laquelle estans les choses bien résolues, quand il seroit besoing, Sa Majesté n'espargnera mesme sa personne pour effectuer ce qu'elle aura accordé.

Mais cependant Sadite Majesté désire que mondict Seigneur ayt encores patience, jusques à ce qu'ils se soient veus ou ayt eut pris ladite résolution, qui sera, Dieu aydant, incontinant après ladite paix establye. Ce qui se peult faire dedans ceste primevers, et qu'il révocque la charge qu'il a baillée audit Sr de Fervaques de faire ledict amas d'amys et levée de gens de guerre. En quoy faisant le peuple s'en trouvera beaucoup soullaigé, et aura quelque moien de reprendre halleyne, et mondict Seigneur augmentera aussy de beaucoup la satisfaction et contantement que Sadicte Majesté a du grand debvoir qu'il a faict en ceste dernière conférence pour la faire réussyr selon son intention.

Ledict Sr de la Fin n'obmectra rien de tout ce que dessus, mais le fera entendre à mondict Seigneur le plus à propoz qu'il luy sera possible, affin de luy bien faire cognoistre ce que Sadicte Majesté luy a sur ce déclaré de sa volonté, qui ne tend qu'au bien, honneur et réputation de mondict Seigneur et à la conservation de cest Estat.

XLII.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

—

Mons, le 10 janvier 1581.

L'ultime che io mi trovo di vostro sono de 13 di novembre e x del passato, le quali hò letto con il solito gusto, et preso la consolatione che conviene per le buone nuove che con esse mi date della salute di Sua Maestà, et dell' entrata, che haveva fatto la Maestà Sua in Portugallo. I quali particulari, come anco della funebre pompa del corpo della Regina, mia Signora, che sia in gloria, hò intesi volentierissimo, seben per altre vie me n'era stata fatta parte. Et vi ringratio della diligentia che usate in tenermi ragguagliato cosi minutamente di quanto vi occorre farmi sapere delle cose di costà, assicurandovi che sentirò contento infinito che continuiate.

Sono stato ultimamente a Namur a visitar Madama, mia Signora, et far le feste con Sua Altezza, la quale hò trovato e lassato con intiera salute, et di poi hò incamminato a Italia Donna Margarita, mia figliola, dove va à effettuar il matrimonio seguito tra lei e 'l Principe di Mantova; et se bene mi persuado che n'habbiate havuto aviso prima, nondimeno hò resoluto participarne ancor' io con voi, persuadendomi, che per la buona volontà che mostrate alle cose di mio servitio et sodisfattione, ne sentirete la consolatione che mi prometto dall' amorevolezza vostra.

Hò inteso la venuta quà di vostro figliolo a goder della gratia che le hà fatto Madama, mia signora, d'accetarlo per Paggio, et per essere cosa vostra, potete promettervi da mi per benefitio, honor e favor suo quanto sarà in mia mano, come gl'effetti lo mostreranno meglio.

Delle cose di quà non m'occorre dir altro, poiche mi persuado, che Sua Altezza vi doverà scrivere quanto occorre et passa, et per non replicare il medesimo, et non havere altro che dirvi per hora, resto facendovi sapere ch'io mi trovo con buona salute, et prego Nostro Signor che guardi et conservi la molto magnifica persona, come desiderate.

—

XLII.

RÉSUMÉ.

—

Les dernières lettres que le prince de Parme a reçues de Samaniego, sont du 13 novembre et du 10 décembre. Le Prince les a lues avec beaucoup de plaisir, surtout parce qu'elles lui annonçaient le rétablissement de Sa Majesté. Il a été aussi heureux d'apprendre l'entrée triomphale du Roi en Portugal. Il remercie Samaniego de ces renseignements et le prie de continuer à lui donner des nouvelles d'Espagne avec la même diligence.

Il est allé voir Madame à Namur. Il l'a trouvée en parfaite santé mais fatiguée. Sa fille Donna Marguerite est retournée en Italie pour épouser le prince de Mantoue. Connaissant l'attachement de Samaniego, il s'empresse de lui faire part de cette union.

Il promet aussi à Samaniego de faire tout ce qu'il pourra pour son jeune fils, attaché au service de la Duchesse en qualité de page.

Quant à lui, il se porte bien. Des affaires de Flandre, il n'en dira rien dans cette lettre à Samaniego, supposant que sa mère lui en aura écrit longuement.

—

XLIII.

PHILIPPE II A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, nº 72.)

—

Elvas, le 13 janvier 1581.

Madame ma bonne sœur, Vous entenderez par les copies des lettres et pièces cy-jointes que mon bon frère et cousin, le Duc de Loraine, m'a faict présenter par le sieur de Beauvau, chief de ses finances, par luy piéçà envoyé par-deçà, afin de visiter l'instance et réquisition qu'il m'a faict sur les différens et débatz qu'il y a entre mes officiers de Luxembourg et conté de Chiny, et ceulx de mon conté de Bourgoigne avecq les siens à Barrois et Loraine, tant sur les terres communes que le faict des limites et aultres droictz ou prétensions desdictes provinces respectivement. Et d'aultant que je désire en toutes choses raisonnables complaire et donner contentement

audict Duc de Lorraine, pour plusieurs respectz, mesmes pour m'appartenir de si près et parentaige et alliance, je n'ay peu esconduire sa requeste et à ladicte fin sur vous faire dresser et passer une procuration bien ample, comme verrez par la copie que trouverez joincte à cestes que vous fay, principallement pour préadvertir que, nonobstant la plenière faculté que vous este donnée en vertu de ladicte procure, n'est toutes fois mon intention que vous condescendiez à quelque résolution, ains que pour estre chose de telle importance vous vous excusez d'en déterminer sans préallablement m'advertir du besogné des commissaires qui auront esté députez de part et d'aultre pour la vuydainge desdictes difficultez. Des offres que fera le Duc de Loraine, ensemble les considérations et advis que feront et rendront sur ceste manière premièrement ceulx de mon Conseil provincial de Luxembourg, et après ceulx de mon conseil lez vous, en traitant par vous sur ceste matière avecq les ungs et les aultres en tout secret et confidence, et de sorte que les députez et commis dudict Duc de Loraine ne le viegnent entendre, estant mon but de gaigner temps et entretenir ainsi le tout en espoir, veu mesmes que telle matière ne pourra estre achevée déans peu de jours, pendant lesquelz l'on pourra recognoistre quel chemin prendront les affaires pour la saison qu'est à la main, et pourrez très-bien considérer les causes que meuvent ledict Duc de Loraine à demander lesdicts eschanges et que les terres communes enclavées en son pays demeurent à luy seul. A tant, etc. [1].

XLIV.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 8 février 1581.

Doppo l'ultime mie mi ritrovo le vostre de 24 di dicembre e 7 del passato, che mi sono state della solita consolatione per contener buone nuove della salute di Sua Maestà et dell' altre persone Reali, che a Dio piaccia conservargliela per il lungo tempo, che si desidera, et che la Christianità ha di bisogno.

Dell' indispositione della Signora Principessa d'Eboli sento il dispiacere che vi potete

[1] Sur cette question il y a dans la liasse 2, n° 268, 17 juillet 1581, Marguerite à son fils; n° 271, 24 et 28 juillet 1581 : la même au même; n° 270, 30 juillet 1581 : la même au même; n° 269, 31 juillet 1581 : deux lettres de Marguerite au duc de Lorraine.

immaginare, sapendo l'obbligo che hò a quella casa : et percio vi prego a farmi saper con brevità aviso della sua recuperata salute. Madama, la mia signora, la tiene per gratia di Sua Divina Maestà bonissima : et Donna Margarita, mia figliola, credo si trovi gia a Parma, poiche seguiva allegramente il suo viaggio.

Delle cose di quà ho poco che dire, senon voglio entrar in dichiarar le necessità, che passano, et il bisogno che hanno di breve e pronto rimedio, massime venendo Francesi, come s'intende, da ogni banda a danni di questi stati, si che cesso pregando Nostro Signore che conservi la vostra molto magnifica persona, come desiderate.

XLIV.

RÉSUMÉ.

Depuis les dernières lettres qu'il a adressées a Samaniego, le Prince a reçu de celui-ci deux lettres datées des 24 décembre et 7 janvier passés.

Il a été heureux de la guérison du Roi. Puisse Dieu le conserver longtemps encore à la Chrétienté qui en a tant besoin.

Il a appris avec peine l'indisposition de la princesse d'Eboli. Samaniego connaît les obligations qu'il a à cette famille. Il le prie donc de ne pas manquer de l'avertir de son rétablissement.

Grâce à Dieu Madame se porte bien. Donna Marguerite doit être arrivée déjà à Parme; au reste, son voyage s'est bien passé.

Il a peu à dire des affaires de Flandre, sinon que la détresse est grande et qu'il est urgent de prendre des mesures sérieuses, surtout à la veille d'une invasion imminente des Français.

XLV.

PHILIPPE II A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 6.)

Elvas, le 20 février 1581.

Madame ma bonne sœur, Il y a quelque bonne espace de temps que mon bon frère et cousin le Duc de Lorraine a dépesché expressément devers moi le sieur de Beauvau,

chief de ses finances, pour me visiter de sa part, me dire de ses nouvelles, et en avoir aussi des miennes. Ayant ledict de Beauvau voluntiers esté veu de moy, comme aussi m'a esté plaisir d'entendre tout ce que au nom de mondict bon frère et cousin il m'a exposé suivant la charge qu'il en avoit; et comme après les offices de ladicte visite il m'a, de la part que dessus, représenté que les différendz et débatz entre mes officiers de Luxembourg et conté de Chiny, ensemble ceulx de mon conté de Bourgoingne et les siens, tant sur les terres communes et aultres droicts et prétensions, que le faict des limites de part et d'aultre, causoient des grands inconvéniens et malentendu entre nos subjectz respectivement, et que ce seroit grand soulagement aux ungs et aux aultres, de composer, transiger, et terminer lesdictes querelles, par les moyens qu'il a mis en avant, je suis condescendu à ce que mondict bon frère le Duc de Lorraine m'a audict endroit requis. Et audict effect à iceluy esté dépeschet soubz mon grand seel une procure signée de ma main sur vostre personne, avec faculté et puissance de procéder audict faict, suivant les clauses contenues par ladicte procure, que vous sera délivrée quand et cestes. Et vous priant et enchargeant bien à certes que veuillez faire procéder par commissaires que vous jugerez plus propres à la vuydange desdictes difficultez au plus tost que faire se pourra, afin que mondict bon frère le Duc de Lorraine entende plus ouvertement combien j'ai à cœur de luy gratifier et donner tout raisonnable contentement, non-seulement pour la proximité de sang et d'alliance dont il m'appartient, mais aussi pour les offices d'amitié et bonne voisinance dont il a usé et use en mon endroict, et avec mes pays de par-delà, à quoi je désire aussi estre satisfaict de mon costé, me référant au surplus à ce qu'est porté par ladicte procure.

XLVI.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 18 mai 1581.

Doppo l'ultima mia mi ritrovo con le vostre de 20 di marzo, 3, 8, 17 d'aprile, et primo del presente, quali ho letto col solito contento, et sebene per altre vie ho havuta piena relatione della salute di Sua Maestà et dell' altre persone Reali, et del seguito nel atto del giuramento in Tomar et degli altri negotii di quel Regno, mi è stato non dimeno carissimo intenderlo per vostre lettere, si che vi ringratio della diligentia, che andate usando di darmi ragguaglio di quanto vi par che convenghi, restandovene col conveniente obligo. Ho inteso con particolar sattisfattione la buona salute della Signora principessa d'Eboli et la sentirò maggiore, quando mi si appresenterà occasione di servirla, come desidero, poiche non son mai per dimenticarmi de gli obblighi che hò à quella casa, di che in ogni occasione la potete molto bene assicurare.

M'è parsa buona la risolutione, che ha presa il Signor Duca di Medina Sidonia di raccomandarvi i suoi negotii concernenti il carico di Milano, perche cosi Sua Maestà come Sua Eccellenza ne resteranno serviti. Et mi persuado che a Madama, mia Signora, non possa parer senon bene, poiche non s'impedisce il suo servitio, e quanto a me ne sento particolar contento per la buona corrispondentia, che haveremo d'haver insieme.

Ho inteso parimente con particolar gusto la salute del Signor Antonio Perez, et spero in breve haver aviso di che torni à servire, il che mi sarà per tutti i rispetti che vi potete immaginare di molto contento.

Le cose che di qua potrei dirvi intenderete per lettere di Madama, mia Signora, che deve scriverne a lungo. Onde alle sue lettere mi rimetto. Ben posso dirvi che l'ho lassata in Namur con ottima salute, et con quella maggior mia consolatione, che potete credere. Nostro Signore la conservi per molti anni et guardi la molto magnifica vostra persona, come desiderate.

XLVI.

RÉSUMÉ.

Depuis qu'il lui a écrit, il a reçu de lui cinq lettres, des 20 mars, 3, 8 et 17 avril et 1er mai courant. Elles lui ont toujours fait le même plaisir. Il a reçu, il est vrai, d'une autre source d'amples nouvelles du rétablissement de Sa Majesté et de la santé des autres membres de la famille Royale, de l'effet produit par le serment prêté à Tomar et des autres affaires de Portugal. Il n'en remercie pas moins Samaniego de le tenir au courant de tout et lui en est très obligé.

Il a été surtout charmé d'apprendre la guérison de la princesse d'Eboli et ne souhaite que de trouver l'occasion de la servir. Il n'oublie pas les obligations qu'il a à sa maison et recommande à Samaniego de le rappeler en toute occasion à la Princesse.

Il approuve le duc de Medina Sidonia d'avoir réclamé les bons offices de Samaniego pour

sa mission à Milan. Ce faisant, ledit Samaniego rendra service à Sa Majesté comme à Son Excellence : madame la Duchesse n'en sera pas fâchée, puisque son agent ne négligera pas pour cela ses intérêts à la Cour et à Madrid. Quant au prince de Parme, il en éprouve une satisfaction particulière pour les bonnes relations qui en résulteront entre le duc de Medina Sidonia et lui.

Il a appris aussi avec beaucoup de plaisir que le seigneur Antonio Perez se portait bien. Il espère qu'il pourra bientôt le servir. Rien ne pourra lui être plus agréable.

Tout ce qu'il pourrait lui dire touchant les affaires de Flandre, Samaniego le saura par les lettres de Madame, qui lui écrira longuement. Il s'en réfère donc à celle-ci. Il a laissé la Duchesse en excellente santé à Namur. C'est pour lui la plus grande consolation qu'il puisse avoir, Samaniego doit bien le comprendre. Que Dieu la lui conserve de nombreuses années encore, etc.

XLVII.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Mémoires de Granvelle t. XXXI, n° 219, 220.)

Namur, le 13 septembre 1581.

Arrivò qui Pietro Aldobrandino alli xviij del passato, et mi diede la lettera di Vostra Maestà de 22 di luglio; che per essa, et per quanto egli mi ha referto per parte et in nome della Maestà Vostra ho inteso con sommo mio contento che lei restava appieno informata, et molto satisfatta della mia pronta voluntà et bona intentione verso il suo real servitio, et seben cio è conforme alla ragione, et che merita la divota mia servitù, tuttavia essendone certificata per sue lettere et insbasciata la stimo sopra ogni altra cosa, poiche con fine solo di obbedire et satisfare a Vostra Maestà mi sono condotta in questi paesi, dove aspettando i suoi comandamenti, mi sono intrattenuta gia quindici mesi incirca, nella maniera et forma che a Vostra Maestà è noto : et se non ho preso ne incaricatomi di questo governo, ne della parte che Vostra Maestà ha comandato, è restato per le ragioni et cause che alla Maestà Vostra ho scritte et che lei mi avvisa haver bene inteso, et ultimamente per le mie lettere de xvj et xix di maggio, per le quali gliene diedi larga notitia. Et hora che io di nuovo intendo dalla sudetta lettera di Vostra Maestà et dalla voce dell' Aldobrandino esser servitio et voluntà della Maestà

Vostra che con il Principe, mio figlio, mi incarichi di esso governo, nel modo et forma che con diverse sue lettere Vostra Maestà ha comandato, non li posso respondere altro davantaggio di questo gli scrissi con la mia de xvj di maggio, et fù in sustantia, che sono et sarò sempre pronta in servire et obbedire a Vostra Maestà, ne con me li bisogna per tal effetto persuasioni, mentre che il farlo stia in mio potere; ma come el principe mio figlio persiste tutta via et stà più che mai duro in non volere il carico diviso, ne me in sua compagnia, mi viene per detta causa che è la istessa dell' altra volta vietato et impedito il poter exeguire el comandamento di Vostra Maestà, cosa che sino all' anima m'incresce et dole, per i rispetti che chiaramente si lasciano intendere, et principalmente per il disgusto che me persuado ne debbia Vostra Maestà sentire.

L'Aldobrandino sene ritorna da Vostra Maestà si per darli relatione et con todo quanto ha passato con mio figlio due volte che è stato a trovarlo, et delle risposte che ne ha cavato, come per informare la Maestà Vostra del gran zelo et pronta voluntà che tengo di servirla et obedirla, come ho detto tuttamia vita. Resta hora che la Maestà Vostra con prestezza pigli quella resolutione che meglio et più conveniente li parerà, che hormai può esser chiaro che no accade più trattare di dividere questo governo con mio figlio, per le cause che intenderà dal Aldobrandino qual ultimamente le ha trattato, et ne è informatissimo, et a me comandi quello hàverò da fare, perche lo taresin, questa maniera non è punto servitio di Vostra Maestà, ne manco dignità mia, come lei con la sua molta prudentia mi assicuro ben comprende; et se doppo il mio arrivo quà, con diverse mie lettere ho fatto sapere et anco representare in voce a Vostra Maestà non esser questo governo da donna, sia certa che molto meno lo è di presente, per le occasioni et humori che corrono, evidentemente conosciuti da ciascuno, per tanto non facendo io a Vostra Maestà qui servitio, come di sopra dico, ma si bene spesa, potrà restando servita, concedermi buona licentia che mene torni à mia casa, et possi riportare il poco di vita che mi resta. Di che la supplico humilissimamente, con farla certa che in cio riceverò gratia singularissima, et che ad ogni sua deliberatione mi accomodero et in qual si voglia modo che lei si risolva, la supplico ad haver risguardo et consideratione, si alla devota et lunga servitù che continuamente ho fatto et fò a Vostra Maestà, come alla qualità di mia persona et alla grave età in che mi trovo, conforme a che mi prometto dalla gran bontà et benignità della Maestà Vostra et che dal prefato Aldobrandino intenderà, con quel di più che si potrei dir io circa alle cose di quà, et nel termine in che si trovano mi rimeste alle lettere de mio figlio che mi persuado ne dia a Vostra Maestà pieno ragguaglio et notitia, et anco lo potrà intendere dallo Aldobrandino sudetto, al qual rimettendomi, resto baciando humilissimamente le mani alla Maestà Vostra.

XLVII

RÉSUMÉ.

Aldobrandino, qui est arrivé à Namur, le 28 août dernier, a remis à la Duchesse la lettre de Sa Majesté du 22 juillet. Elle a été heureuse d'apprendre, par cette lettre, que le Roi est toujours satisfait de son zèle et de son dévouement. Aldobrandino lui a apporté au reste les mêmes assurances. Elle n'est d'ailleurs venue aux Pays-Bas, où elle réside depuis quinze mois, que pour obéir à la volonté du Roi. Si elle n'a pu se charger du gouvernement dans les conditions prescrites par Sa Majesté, elle est restée dans ces provinces pour les raisons qu'elle a exposées au Roi, notamment dans ses dernières lettres des 16 et 19 mai.

Néanmoins, Sa Majesté, dans sa susdite lettre du 22 juillet, confirmée par les explications verbales d'Aldobrandino, insiste de nouveau pour qu'elle partage avec son fils le gouvernement de ce pays. A cet égard elle ne peut que s'en référer à sa lettre du 16 mai, dans laquelle, pour ce qui la concerne, elle se déclare prête à obtempérer au désir du Roi. Seulement son fils persiste plus que jamais à ne pas vouloir partager le pouvoir avec sa mère. Elle est désolée de cette obstination, surtout à cause du ressentiment que Sa Majesté en pourrait éprouver.

Aldobrandino est retourné vers Sa Majesté pour lui rendre compte des deux entretiens qu'il a eus avec le Prince et des réponses qu'il en a obtenues. C'est au Roi de prendre la décision qui lui paraîtra la meilleure. Quant à la Duchesse, elle demande seulement la permission de représenter à Sa Majesté que le gouvernement des Pays-Bas n'est pas l'affaire d'une femme dans les circonstances présentes. Elle sollicite en conséquence l'autorisation de pouvoir retourner en Italie, d'autant plus que son âge lui commande le repos. Au surplus, pour ce qui regarde la situation générale de ces provinces, elle s'en rapporte aux lettres du Prince au Roi et aux explications que ledit Aldobrandino donnera de vive voix à Sa Majesté.

XLVIII.

RELATION VÉRITABLE DE LA VICTOIRE OBTENUE PAR LES GENS DE SA MAJESTÉ EN FRIZE, LE DERNIER DE SEPTEMBRE 1581.

(Collection des documents historiques, t. XIV, fol. 2, aux Archives du royaume.)

Samedy, dernier de septembre, à sept heures du matin, estant le coronel Verdugo logé avec toutes les forces que Sa Majesté a en Frize, à deux lieues près de Groeninghe en ung villaige nommé Northorn, et allant visiter certaines tranchées que s'y faisoient, survint ung espie qui rapportoit que le camp des ennemis marchoit, sans toutesfois sçavoir vers où. Icellui coronel Verdugo envoia dix arquebusiers à cheval, pour recongnoistre par une digue, si ledicts ennemis marchoient vers ung fort qu'ils avoient devant nostre camp à trois traits de musquette près, en une digue de bonne et forte assiete; et cependant feist apprester tous ses gens tant de cheval que de pied, allant quant et quant recongnoistre avec six chevaulx ledict fort, pour veoir si lesdicts ennemis en sortiroient là où il apperceut beaucoup plus d'enseignes que d'ordinaire; et se retirant receut nouvelles (par moyen des chevaulx qu'il avoit jà envoié pour recongnoistre) que toute la cavalerie desdicts ennemis estoit entrée audict fort; que lors, il feit incontinent monter à cheval la nostre, les mectant là part qu'il luy sembloit plus convenir; et l'infanterie aussi en ses esquadrons fort bien ordonnés; et estant ainsi toutes nosdictes forces, la sentinelle qui y estoit mise vers la dicque, que menoit audict fort des ennemis, se retira advertissant que lesdicts ennemis approchoient avec toute leur puissance. Et estant le coronnel attendant pour veoir leur contenance, vindrent six compagnies de chevaulx ennemis, trois de lances, deux de reystres et une de carabins, tous fort bien en ordre, et après eux suivit toute la reste du camp, marchans en fort beaus esquadrons, se représentans tous hors de la digue vers certaines maisons, à deux traits près de nos gens. Ce que voiant, ledict coronnel Verdugo feist advancer toutes ses trouppes suivant l'ordre que dict est, vers la campagne et la place d'armes; que lors aucuns soldats de costel et d'autre, commencharent à attacher l'escarmouche; et comme les ennemis veirent l'ordre que tenoient les nostres, prindrent la mesme forme, repartissant leur gens en trouppes vers la campagne et fossés, lesquels ils trancharent par moyen de plusieurs pionniers qu'ils avoient amené avec eulx. Au mesme instant ledict coronnel Verdugo feist sortir de deux costels la cavallerie, pour soustenir les passaiges et son esquadron; et jà, dois lors, l'escarmouche estoit jà fort chaude de tous costels entre la harqueboiserie, qu'estoit aux aisles, et corps de l'esquadron. Toutesfois ne s'eslongnèrent gueres dudict esquadron, faisant cependant la cavallerie halte par ordre dudict coronnel Verdugo, comme aussi l'infanterie, jusques à ce qu'il commanderoit de charger; que lors l'on alloit descouvrant que ledict ennemy avoit artillerie avec luy, laquelle commenchoit à jouer bien à leur advantage. Et néantmoins les harequebusiers cependant continuarent l'escarmouche fort valeureusement, jusques à ce que, au mesme temps, s'approcharent toutes les forces d'une part et d'autre que lors chargèrent; dont l'issue a esté telle qu'estans les ungs et les aultres combattans pesle mesle ensemble, les ennemis furent chassés jusques à leur fort, avec perte plus de seize cens de leurs, oultre ceux qui sont esté noyez. Car il y a eu trois basteaulx chargés de gens enfoncés; et entre iceulx mortz, il y a plusieurs personnaiges capitaines et officiers, et aulcuns sont prisonniers, encoires que noz gens estoient acharnés, et que à peine ilz voulurent prendre homme à mercy, pour avoir sceu

auparavant que l'ennemy avoit faict publier d'en prendre nulz des notres à vie. Nous y avons gaigné cinq pièces d'artillerie, à sçavoir deux demy canons, ung quart de canon et deux pièces de campaigne. Jusques à ceste heure l'on a recouvert vingt et quatre drappeaux, et trouvé une incroiable quantité d'armes; les ennemis estoient 34 enseignes, oultre les six qu'estoient demeurés audict fort. Et de toutes celles qu'estoient sorties en campagne, n'en a esté remportée une seulle. L'on tient mort le Comte Guillaume de Nassau, nepveu du Prince d'Oranges, mais il n'y a encoires certaineté. Et pour ce que jà il commenchoit à faire tard, nos gens retournarent en leur quartier avec bonne voulenté de poursuivre ceste bonne victoire avec la grâce de Dieu, n'y estans demeurés morts que dix hommes des nôtres. Dieu en soit loué.

XLIX.

CHARLES LARCHIER, SECRÉTAIRE DE L'ARCHIDUC MATHIAS, A LIESVELT, CHANCELIER DE BRABANT.

(Collection de documents historiques, t. XIV, fol. 15, aux Archives du royaume.)

Cologne, le 17 novembre 1581.

Monseigneur, Puisque j'ai cognu et donné tesmoignage à Monseigneur l'Archiduc, Monseigneur et maistre, du bon zèle et affection que Votre Seigneurie a tousjours porté à Son Altèze, n'ai voulu laisser d'advertir Votre Seigneurie (afin qu'elle sache le succès de nostre voiage et que je m'acquitte de mon debvoir) que Sadicte Altèze arriva avant hier soir en ceste ville, après avoir faict le chemin assez heureusement, combien que facheusement, tant pour la saison, que deffault de commoditez pour la multitude de gens qui la suivent. Vostre Seigneurie aura entendu par Mrs de Merode et Staebroeck pour quoi Sadicte Altèze a esté plus longuement à Nyemeghem qu'elle pensoit. Toutesfois il m'a semblé le rafrechir à Vostre Seigneurie, afin qu'elle sache ce que dois là est passé en avant. Sadicte Alteze, après avoir esté traitée à Gorcum et à Thielt assez honnestement, délibéra (par faulte de vent) passer oultre jusques à Nyemeghen sur une barque, y donner ordre à quelques siens particuliers affaires, et attendre ses batteaulx : où arrivée à sept heures et demie du soir, fut contrainte attendre devant les portes jusques environ les dix heures avant qu'elles fussent ouvertes. Et estant entrée fut bien froidement receue et pis traictée le lendemain, combien qu'à ses despens; que voiant et doubtant que sa présence y fut odieuse, allast ce soir loger sur son batteau, soubz prétext d'attendre le vent. Aiant remercyé lesdicts Srs de Mérode et de Staebroeck, lesquelz allans loger en la ville, furent cause (comme faict à présumer) que le magistrat menacé du peuple pour le peu d'honneur fait à Sadicte Altèze, impétrat qu'icelle retourna le lendemain en leur ville, et qu'elle accepta leur présent de deux bœufz et d'un vouldre de vin, y demeurant cinq jours entiers; d'où partant pour Clèves y fut receu par quelques députez et traicté fort honnorablement jusques à Duysseldorph, où icelle et le Duc de Juilliers se sont entreveuz, en toute amitié; lequel y avoit mené le Prince d'Arembergbe, pour faire tant plus d'honneur à Sadicte Altèze, laquelle y a séjournée quatre jours. Et ne puis laisser de dire à Vostre Seigneurie que, comme Sadicte Altèze estant au païs dudict Ducq n'avoit doubte que les Malcontens s'osassent attacher à elle ou aux siens, toutesfois les gens de Schenck estans à Blyenbeecke, attendans en ung certain passaige que Son Altèze et son convoi fut passé, se sont ruez sur quelques ungz de ses serviteurs, lesquelz ilz ont mené prisonniers avec tous les chiens dont icelle avoit faict provision pour la chasse; mais les ont tous renvoyez cejourd'hui, tant par les menaces que ledit Ducq leur avoit faicte, que par craincte qu'ilz aviont que Sadicte Altèze en deult avoir sa revenge. Ce qu'ai bien voulu escrire à Vostre Seigneurie, afin qu'elle sache que de tous costelz la bonté de Son Altèze est si mal recogneue; et or qu'icelle est arrivée en ce lieu, je ne puis encore sçavoir quand elle passera plus avant. Ce qu'advertirai à Vostre Seigneurie avec l'aultre ordinaire. Sadicte Altèze m'a commandé de recommander à Vostre Seigneurie le porteur de cestes et consort, lequel a assignation sur les Estatz de Brabant de cincq mille quatre cens florins, estant nommé Regnault Michault, pour livraison de vin et semblable somme d'argent qu'il a presté à Sadicte Altèze, afin qu'il puisse des premiers estre satisfaict, ainsi son sommelier de cave, afin que, par moien de Vostre Seigneurie et le lieu qu'elle tient en Brabant, il puisse estre maintenu en l'office de l'eschevinaige d'Ucle, veu qu'il espère bientost retourner pour le déservir et s'emploier en ce et toute aultre chose en l'acquit de son serment, et de la cause commune. De moi ne puis laisser de me recommander ausi très humblement à Vostre Seigneurie et la supplier de m'emplooier en tous endroietz, afin qu'elle aie asseurance de ma dévotion et de mon très humble service présenté à icelle.

L.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

—

Tournai, le 7 décembre 1581.

Molto magnifico Signore, se ben non mi ritrovo nessuna lettera vostra, con l'occasione del presente Pietro Francesco Nicelli, mio cavalliero maggiore, che se ne viene in cotesta Corte, mandato da me per rallegrarsi con Sua Maestà della vittoria che Nostre Signore è stato servito, di darle con l'acquisto fatto di questa città tanto importante al suo real servitio non ho voluto mancar di accompagnarlo con questa mia, et assicurarvi, che vi porto la buona volontà di sempre come gli effetti dimostreranno, se l'occasione mi si appresenta. Egli darà relatione del seguito nel progresso della detta impresa, come anco del buon stato di salute, in che Madama, mia Signora, et io, per gratia del Signor Dio, ci ritroviamo. Onde a lui men erimetto.

Io penso andarmene a far queste feste con l'Altezza Sua per servirla come sono obbligato, con che resto pregando Nostro Signore conservi la vostra molto magnifica persona, come desiderate.

L.

RÉSUMÉ.

—

Il est sans lettres de Samaniego. Quant à lui, il a envoyé à la Cour, un de ses premiers gentilshommes, Pietro Francesco Nicelli, pour féliciter Sa Majesté de la grâce que le Seigneur a daigné lui accorder de faire retomber en son pouvoir cette ville de Tournai, qui a tant d'importance pour le Roi.

Il a chargé Nicelli d'une lettre pour Samaniego à seule fin de l'assurer qu'il lui porte toujours le même attachement, comme il le lui prouvera à l'occasion. Il lui rendra compte des suites du succès qu'il lui annonce. Madame et lui se portent bien, grâce à Dieu. Il compte bientôt se rendre à Namur auprès de la Duchesse sa mère, pour lui rendre ses devoirs à l'occasion du jour de l'an.

LI.

ALDOBRANDINO A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2.)

—

Lisbonne, le 25 décembre 1581

Scrissi alli XVIII, et alli XX del presente ricevetti in un medesimo tempo le di Vostra Altezza delli VI et XVII del passato : alle quali respondendo dirò, che per ancora non hanno publicata questa benedetta resolutione, ma stanno scrivendo, et mi danno intentione che fra ben pochi giorni dispacheranno corriere proprio a Vostra Altezza et a Sua Eccellenza et a me diranno quel che passa, et all' hora saprò ben che rispondere; et perche Vostra Altezza sappia che dal canto mio non s'è lasciato indietro sorte nessuna di diligentia per fare capace Sua Maestà della verità, et di quel che conveniva al suo real servitio et alla quiete dell' animo et del corpo di Vostra Altezza, le mando copia di quello che anco in scrittis [1] ho rappresentato a Sua Maestà, il che feci di consiglio et ordine del Signor Don Giovanni Idiaquez, con assicurarmi pero che detta scrittura non saria vista da altri che dalla Sua Maestà sola, la quale a maggior cautela, quando la presentassi, potero supplicare di questa gratia, come feci, domandando di piu che per degni rispetti mi fussi anco restituita detta scrittura; et tutto mi fu osservato alla lettera, perche Sua Maestà (per quanto seppi) la lesse, et considerò molto bene, et in capo a dua giorni, me la rimando sigillata per mano di detto Don Giovanni con restare ben capace de tutte le ragioni che in detta scrittura si contengono; il che non saria seguito per quello che in voce esplicai alla Maestà Sua. Et sebene in questo usci dell' ordine che havevo da Vostra Altezza, niente dimeno voglio credere che da lei saro scusato, poiche il consiglio, et le promesse d'un tal Ministro di rihavere la scrittura, mi constrinseno quasi a fare questo, et tanto piu conoscendo che per dessingannare bene Sua Maestà et per salvare la causa di Vostra Altezza era necessario, che lei restassi bene capace delle sue ragioni, il che non poteva seguire, se non se le davo in scrittis acciò da per se le gustassi et considerassi, come so che ha fatto, et di Vostra Altezza resta con la satisfattione che si poteva sperare dalla molta bontà della Maestà Sua; et perche, quanto ho potuto, et in voce et in scrittis ho anco cercho di scusare et coprire il Signor Principe, perche Sua Maestà, nonostante tutto quel che è passato, resti senza disgusto di Sua Eccellenza et anco con satisfattione; et se pure ci è qualche cosa, Sua Maestà

[1] Cette pièce n'est pas au dossier.

la sa si bene incoprire et dissimulare che estrinsecamente non aparisce segnio di mala satisfattione et tutto quel che ci è di male si atribuisce al brio de la gioventù di Sua Eccellenza et non a nessuno altro contrario senso. Et questo è quanto sin' a hora posso scrivere di questa materia, et fra brevi giorni si chiarira ogni dubbio, et Vostra Altezza sara cavata di fastidio che hormai ne saria tempo, et non basta patienza a suffrire la lunghezza delle resolutioni di questa Corte.

Il negotio dell' Assenso è resoluto, come ho scritto à Vostra Altezza con le precedente, et in Madril s'ha da fare l'espeditione del privilegio, della quale lascero la cura al cavalliere Biondo, et a Samaniego, perche di qua non occorre farci altra manifatturà.

Intorno al particulare del Cardinal Farnese non ho che dir di piu di quello che ho scritto con le precedenti, et pare che di qua gli emuli di detto Cardinal Farnese stiano adormentati, ma vanno facendo in Francia mali ofitii, per quanto mi scrive il Cardinal Granvela, il quale in vero si porta egregiamente et è un buono amico al Cardinal Farnese; et la medesima buona voluntà trovo in Don Giovanni Idiaquez, che è qui de le cose di stato il factotum et è necessario sapere se le conservare et io fo in questo la mia parte, ma non so se gli altri corrispondino.

Ho parlato con Don Giovanni Idiaquez et con il presidente di Fiandra piu volte dei meriti del Conte di Mansfelt, et del desiderio che ha Vostra Altezza che questo buon cavalliere sia accarezzato da Sua Maestà et riconosciuto il buon servitio che ha fatto et fa. Questi Ministri m'hanno risporto che il Conte non scrive mai a Sua Maestà, che lei non gli risponda sempre gratiosissimamente et che da non molto tempo in qua Sua Maestà gli ha dato dua volte aiuto di costa di buona somma di danari, et una tappezzeria che domando ci fu anco concessa; et come Sua Maestà torni a Madril pigliera resolutione sopra le sue pretensioni, et dove potra gratificarlo, non lascera di farlo, ma qui dicano che è difficil cosa il contentarlo. Con tutto cio io non mancherò di reiterar questi offitii et con Sua Maestà et con i Ministri con ogni occasione, et del seguito daro avviso a Vostra Altezza.

Il figliolo di Madama Darimbergh sono piu giorni che parti di qua et fu fatto da Sua Maestà gentilhomo della bocca, et io l'ultima volta che parlai à Sua Maestà raccomandai caldamente in nome di Vostra Altezza gli interessi di detta Madama et di casa sua, et lo farò di nuovo.

La Serenissima Imperatrice alli XIII del presente arrivò con 40 galere in Colibre con tempestà et molto travagliata del mare. Et pero s'era Sua Maesta disbarcata con proposito di venirsene a Barzelona per terra, ne qui di poi s'è intesa altra nuova.

Sua Maesta (Iddio ringratiato) gode molta salute, ne sin a hora si ragiona del suo ritorno in Castiglia. L'Impresa dell' Isole Terzere ribelle si farà di proposito et il Marchese Santa Croce sara il generale, et gia si vanno apprestando vaselli; et nel resto qui le cose passono quietamente, et Sua Maestà va dispachando molti negotii di questo Regnio et il

Cardinale Arciduca entra ne consigli, et si va instruendo per restar qui al Governo del Regnio. Che è quanto posso dire à Vostra Altezza et con darle il buon Natale, resto humilmente baciandole le serenissime mani.

LI.

TRADUCTION.

Sérénissime madame, etc.

Je vous ai écrit le 18 du courant. En réponse aux lettres de Votre Altesse des 6 et 17 du mois dernier, lesquelles j'ai reçues en même temps le 20 de ce mois, je dirai qu'on n'a pas encore fait connaître cette résolution tant désirée, mais qu'on s'occupe de la mettre par écrit. Je suis porté à croire que dans quelques jours l'on dépêchera un courrier exprès à Votre Altesse et à Son Excellence. On me dira aussi ce qui en est, et je saurai alors quoi répondre. Mais, que Votre Altesse le sache, je n'ai, quant à moi, rien négligé pour instruire Sa Majesté de la vérité, lui faire comprendre ses véritables intérêts et connaître ce qui importe au repos et à la santé de Votre Altesse. J'enverrai à Votre Altesse copie de ce que j'ai encore représenté par écrit à Sa Majesté. Je l'ai fait d'après le conseil et l'ordre du seigneur don Juan Idiaquez. Il m'a assuré que le dit écrit ne serait vu de personne autre que Sa Majesté, et Celle-ci, en le recevant, m'a accordé cette faveur, que, pour plus de sûreté, j'avais cherché à obtenir. En outre j'ai demandé qu'on me restituât l'écrit. Tout a été observé de point en point. Sa Majesté, si je suis bien informé, a lu mon mémoire et l'a très bien examiné. Au bout de deux jours, Elle me l'a fait remettre, cacheté de la main du dit don Juan Idiaquez. Le Roi a donc pris connaissance de toutes les raisons développées dans ma note. Je n'aurais pas obtenu le même résultat en les lui soumettant de vive voix. Si j'ai en cela outrepassé les ordres de Votre Altesse, j'aime néanmoins à croire qu'Elle voudra bien m'excuser. Le conseil d'un Ministre comme le seigneur don Juan Idiaquez et sa promesse de me rendre mon mémoire, m'obligeaient en quelque sorte à agir comme j'ai agi. Je l'ai fait d'autant plus que je savais combien il était nécessaire, pour détromper Sa Majesté et gagner le procès de Votre Altesse, de bien mettre dans l'esprit du Roi les raisons invoquées par Votre Altesse. Et je n'y aurais pas réussi sans les lui exposer par écrit. Il fallait qu'il pût les considérer, les apprécier à loisir, comme Il l'a fait, je le sais. Et, grâce à cela, Sa Majesté reste complètement satisfaite de Votre Altesse, comme on pouvait l'espérer du reste de sa grande bonté. Au surplus, j'ai cherché, autant que je le pouvais, de vive voix et par écrit, à excuser et à couvrir le seigneur Prince (de Parme). Il paraît que Sa Majesté, malgré tout ce qui s'est passé, ne garde pas rancune à Son Excellence et reste même satisfaite de la conduite du Prince. Si le Roi conserve encore quelques préventions par devers lui, il les dissimule parfaitement, et ne laisse rien paraître au dehors de son déplaisir. Tout le mal est attribué à la fougue juvénile de Son Excellence et nullement à des

accès quelconque de mauvaise volonté. C'est tout ce que je puis mander pour le moment à ce sujet. Dans quelques jours tous les doutes seront éclaircis et Votre Altesse sera délivrée de ses ennuis. Il en est temps du reste; car il faut plus que de la patience pour supporter la lenteur mise par cette Cour à faire connaître sa résolution.

L'affaire de l'*Assentiment* est résolue, comme je l'ai écrit à Votre Altesse dans mes précédentes. C'est à Madrid que l'on doit faire l'expédition du *Privilège;* d'ici (de Lisbonne) nous ne pouvons qu'informer Votre Altesse du règlement de la chose.

Pour ce qui concerne le Cardinal Farnèse en particulier, je ne puis rien dire de plus que ce que j'ai mandé dans mes lettres antérieures. Il semble qu'ici les adversaires du Cardinal s'endorment, mais en France ils lui font du tort, à ce que m'écrit le Cardinal de Granvelle. Celui-ci se porte à merveille et est un ami du Cardinal Farnèse. Je rencontre la même bienveillance pour le Cardinal Farnèse chez don Juan Idiaquez, qui est ici le factotum (du Roi) pour les affaires d'État. Il importe de se le conserver. Je m'y applique pour ma part, mais je ne sais si les autres en font autant.

J'ai parlé plusieurs fois avec don Juan Idiaquez et le Président du Conseil de Flandre des mérites du Comte de Mansfelt et du désir manifesté par Votre Altesse de voir Sa Majesté favoriser ce brave gentilhomme et reconnaître les bons services qu'il a rendus et rend. Ces Ministres m'ont répondu que le Comte n'écrit jamais à Sa Majesté qu'il ne lui soit toujours répondu très gracieusement. Il n'y a pas longtemps que le Roi l'a gratifié à deux reprises d'une bonne somme d'argent. A la demande du Comte, il lui a même été fait don d'une tapisserie. A son retour à Madrid Sa Majesté prendra une résolution touchant la requête du susdit Seigneur. Elle ne laissera pas de le favoriser partout où Elle pourra le faire. Mais l'on dit ici qu'il est malaisé de contenter le Comte de Mansfelt. En somme, je ne manquerai pas de faire à l'occasion tout mon possible auprès du Roi et des Ministres, et je communiquerai à Votre Altesse le résultat de mes démarches.

Il y a quelques jours seulement que le fils de Madame d'Aremberg est parti d'ici. Sa Majesté l'a nommé gentilhomme de la bouche. Quant à moi, la dernière fois que j'ai eu une audience de Sa Majesté, je lui ai recommandé chaleureusement, au nom de Votre Altesse, les intérêts de la dite dame et de sa maison. Je renouvellerai mes instances à l'occasion.

La Sérénissime Impératrice est arrivée le 13 du courant avec quarante galères à Collioures, après avoir essuyé une tempête et beaucoup souffert en mer. C'est dans doute pour cela que Sa Majesté aura débarqué, dans le dessein d'aller à Barcelone par terre. Ici l'on n'en a rien appris de nouveau depuis lors.

Le Roi, Dieu merci, jouit d'une excellente santé. On ne parle pas encore de son retour en Castille. L'expédition contre les rebelles des Iles Tercères se fera en temps voulu. Le marquis de Santa Cruz en aura le commandement. Déjà l'on arme des vaisseaux. Au reste, tout est tranquille ici et Sa Majesté dépêche beaucoup d'affaires de ce pays. Le Cardinal Archiduc assiste au Conseil et se prépare pour reprendre le gouvernement du Portugal. C'est tout ce que je puis dire à Votre Altesse.

SUPPLÉMENT A L'APPENDICE.

NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA SUISSE.

I.

MAXIMILIEN DE BERGHES [1] A MARGUERITE D'AUTRICHE.

(Archives départementales à Lille, portefeuille 36, de la Chambre des comptes.)

Augsbourg, le 21 octobre 1518.

Madame, ensuivant l'ordonnance et commandement du Roy et de vous, je me suys tiré vers Ulm, là où j'ay trouvé lettres de l'Empereur de venir à Ausbourg, et luy faire savoir mon arrivé et attendre là ce que plus avant il me ordonneroit. Ce que j'ay fait, et arrivay en ceste ville samedi dernier au soir, et incontinent ay adverti Sa Majesté par la poste de ma venue, luy suppliant que son plaisir fuisse de moy donner briefve audience et expédition, comme Sa Majesté cognoit la haste de l'affaire. Parquoy, Madame, j'atens ladite responce et de ce que plaira à Sa Majesté moy ordonner; tousjours vous en advertiray à diligence.

[1] Maximilien de Berghes, Sr de Zevenbergen, de Noordloos et de Heemskerk, fils de Corneille, fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Il a été nommé par Charles-Quint, chevalier de l'ordre de la Toison d'or. En 1518, il fut envoyé en Allemagne à la demande de l'empereur Maximilien, et obtint une mission en Suisse, dont il s'acquitta avec succès. (Voy. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, pp. 13-14.)

J'ay ossy trouvé les lettres, instruction et povoir qu'il a pleu au Roy moy envoyer et treuve que ledit povoir encores se réfère à mes instructions. Ce que j'avoy requis au Roy qu'il fust osté, affin que ne fuisse constrainct de monstrer mes instructions, èsquelles y a aucuns poins que ne serviroient de riens estre veuz : et par vertu de mon povoir, se quelque ung le désiroit, me conviendroit monstrer icelles instructions : je ne puis ymaginer à quelle cause l'on fait difficulté de oster ceste clause. Car se le povoir estoit sans ceste clause, j'ay mes instructions, lesquelles je n'espère jamais excéder, et n'en doibt l'on de cela avoir nulle paour.

Madame, j'ay pareillement receu unes voz lettres par lesquelles me ordonnez de haster mon allée vers les Zwüsses, à cause de certaines nouvelles que avez eu du Cardinal de Syon [1]. Madame, mais que je soye despéchié de l'Empereur, je feray tousjours mon extrême diligence.

J'ay trouvé icy Fillinger et Renner [2], lesquelz me disent que se ce n'est par le moyen de l'Empereur, que le Roy viendra bien mal à son intent des Zwüsses. Le baron de Savoye est là, qui a train de CL. chevaulx et le vice conte Galeace, qui fondent argent à forche et donnent tousjours à disner et souper aux commissaires de tous les kantons.

Madame, je suys bien mal esquipé et traietié pour faire le pareil, dont les Zwüsses sont desjà entrez en accoustumance. Il est bien vray que j'ay pour instruction de promectre jusques à xve livres. Ce que est oltant que riens : car ilz sont des gens de Saint-Thomas : ilz ne croyent s'ilz ne le sentent en la main. Parquoy, Madame, à vostre correction, me semble que ce seroit bien fait d'en bien instruire et advertir le Roy, affin que se il a l'affaire à cœur pour ung petit que on ne gaste tout l'affaire. Quant à moy, mon voyage m'a desjà cousté plus de II^m florins à moy accoustrer et esquiper pour faire honneur à mon maistre; et me fault, à ce que je treuve ce pays, despendre du mien par mois outre mon ordinaire plus de IIIe livres; car tout le monde crie après le Roy mon maistre en ce pays, et me font sy grand foule et despens que jamés n'eusse creu : ce que ne puis laisser, pour l'honneur de mon maistre, ainsy que ses affaires vont icy, comme lesdits Fillinger, Renner et autres vous en pourront bien advertir.

Madame, je vous ay promis de servir en ce voyage troix mois dont desjà en sont près de syx sepmaines passez, et n'ay fait mon compte ne ma provision, ne pardeçà ne à ma maison, que ledit terme, dont, Madame, voulentiers de bonne heure vous advertis; car

[1] Mathieu Shinner, Suisse, un des diplomates les plus distingués du XVIe siècle. Dévoué à l'Empereur et au Pape, il remplit dans sa patrie un rôle très important, à propos des affaires publiques de son pays. Il était évêque de Syon, fut nommé cardinal du titre de Sainte-Palentiane et évêque de Novare, en 1511, et mourut en septembre 1522.

[2] Fillinger et Renner, secrétaires de l'Empereur, étaient en correspondances avec le Sr de Chièvres, au sujet de l'élection de Charles-Quint au trône impérial. (Voy. Mone, *Anzeiger* de 1836.)

ainsy comme je me trouve icy, et encores sera la despence plus grande en Zwüsse. Comme je voye, il me fauldroit destruire, et j'ay desjà assez servy à mes despens sans moy par destruyre. Ce que espère que ne vouldriez, dont vous prie très humblement en vouloir advertir le Roy, affin que en temps il y pourvoye. Le Roy avoit escript à vous, Madame, et à ceulx des finances du Pays-Bas de moy bien appointier, et de ordinaire, comme extraordinaire. Vous savez comme on a marchandé de l'ordinaire et de l'extraordinaire qu'il n'est point icy petit; l'on n'en a point fait de mention droitement, si comme l'on désirast ma destruction. Madame, vous m'avez promis en parolle de Princesse de moy assister et point laisser destruire : je vous prie le vouloir monstrer par effect, comme ma totale confidence et espoir est en vous.

Madame, de tout ce que vous a pleu moy donner charge par instruction et autrement vous en feray responce, ayant parlé à Sa Majesté Impérialle et m'y employeray léaulment comme vostre bon serviteur.

II.

MAXIMILIEN DE BERGHES AU CARDINAL LANG, ÉVÊQUE DE GURCK, A CYPRIEN SERANTIN, JACOB WILLINGER ET HANS ROMEL, CONSILLERS DU ROI.

(Archives départementales à Lille, portefeuille 56, de la Chambre des comptes.)

Zurich, le 15 mai 1519.

Je vous advertis que, lundi passé de bonne heure, me suis trouvé en ceste ville, là où encoires Messeigneurs des Lighes n'estoient trestous arrivez, et suis demouré besoignant avec Messeigneurs mes collèges (*sic*) aux affaires des demandeurs et créditeurs, qui sont en un grant nombre, jusques au jour de hier après disner tart, auquel Messeigneurs des Lighes nous ont donné nostre responce, comme verrez de mot à autre par le billet cy enclos signé par la lettre A. Et par icelluy entendrez comment, après m'avoir tenu et mener longhement, ilz veullent observer la lighe héréditaire des maisons d'Austriche et de Bourgoigne, sans entrer en plus estroicte amitié, et n'entendent d'accorder les deux points que leur avons demandé et proposé aux précédentes journées.

Par advis de Monseigneur le Cardinal de Sion et de Messeigneurs mes collèges, j'ay répliqué à Messeigneurs les cantons, ainsi que verrez par le billet icy encloz ainsi signé B, laquelle réplicque ilz ont demandé par escript pour la monstrer à leurs supé-

rieurs et en faire bon rapport, et d'icelluy ont prins journée pour respondre l'Assention de Nostre Seigneur, que sera le IIe de juing, et se tiendra en ceste ville.

Nous avons voulentiers proposé les deux articles de plus estroicte amityé et alliance et demandé de tous les cantons povoir de louer piétons. Sur quoy nous respondront à la journée susdite. Ce que nous a samblé estre de nécessité, tant pour entretenir ces gens en praticque, que aussi à cause que les François besoignent icy nuyt et jour, et donnent argent par force, tant aux cantons que à personnes particulières; car ne me doubte que autrement je eusse obtenir (*sic*) mon désir; car avesmes six cantons bon pour nous; mais les autres l'ont emporté; de sorte que pour le présent n'avons peu obtenir autre responce, et en conclusion sont généralement délibérés de point leesser lever des piétons ne au Roy, nostre maistre, ne au Roy de France, et quicunque des deux parties les subornera le déclairent leur ennemy.

Messeigneurs, après avoir répliequé, ay tenu communication avec les six cantons estant bons pour nous, assavoir Zurich............ [1], Underwalden, Schaffhousen et Basel, lesquelz m'ont ouvertement dit que se le Roy de France, pendant ladite journée, veult faire quelque force à la nation d'Allemaigne ou empeschier la franche élection, se demandons leurs piétons ou les villes impériales, ou aultres membres de l'Empire, qu'il nous les laisseront suiver et nous assisteront sans avoir regardt aux aultres, et que de ce ne feront aucune faulte.

Messeigneurs, puisque n'ay peu avoir autre chose, il m'a faillu prendre cela de Messeigneurs icy, comme Saint Paule print des Grecs, c'est assavoir ce qu'il povoit: et me samble qu'il n'y a pas grant mal, jaçoit que présentement ne nous accordent susdits deux articles, ne pareillement lever piétons; car j'estoye aussi bien impourveu et mal furny pour lever lesdits piétons. Et puisqu'ilz disent qu'ilz veuilleut bien et léalment garder la lighe héréditaire, dont aussi vous envoye la copie signé par la lettre C, et qu'ilz ne entendent d'accepter plus estroicte amityé, le Roy retiendra son argent, tant des pensions générales et publicques que espéciales et secrètes, qui montent à la somme de XXV ou XXVIm florins d'or par an, et pourront tenir lesdits Suyches en suspence jusques passé l'élection, qu'ilz ne feront assistence aux François, et après l'élection, au nom du Roy nostre maistre, au plaisir de Dieu. Je croy qu'ilz seront tout ayse d'accepter lesdits deux articles et davantaige s'il plaist au Roy.

Messeigneurs, je n'ay pour ceste fois peu autrement besoingner que ne vées par cestes et les copies cy encloses, pour les grandes praticques du Pape et des François, qui ne tendent à aultre chose, synon que en cas que le Roy de France ne puisse obtenir l'Empire, de promouvoir ung tiers. Ce qu'est aussi entièrement l'intencion de Messieurs les Suyches; car ilz craindent la puissance des deux Roys. Touteffois à mon

[1] Partie effacée par l'humidité.

advis les Suyches demoureront neutres; mais sans faulte s'ilz ne pevent obtenir ung tiers, ilz désirent le Roy nostre maistre trop plus que le Roy de France; car ne le veuillent endurer.

Messeigneurs, j'ay de tout cecy adverty le Roy en passant pardevers Monseigneur de Chierves et du chancellier à Montpellier, affin qu'ilz sachent selon ce mieulx se conduire et pareillement vous aultres, Messeigneurs, advisés de retenir tant plus des piétons de la lighe de Schwaben pour la garde et tuicion de Messeigneurs les électeurs, qui ne soient destourbés en leur franche élection, comme la matière le requiert; car ne se fault que bien à point fier de Messeigneurs ycy.

Selon la conclusion qu'avons prinse ensemble à Ausbourg, me parte demain tirant à Constance et de là à Symmeringhe, Rottinghen et le droit chemin vers Esselinghen, ayant espoir vous là trouver pour par ensemble conclure et regarder ce que sera de faire.

Je vous prye de m'advertyr par le chemin susdit s'il y avoit quelque changement en vostre affaire, affin que ne perde le temps et ma peine.

Le secrétaire Haequer demeurera icy avec une poste, pour tousjours nous advertir des nouvelles que surviendront en ce quartier, desquelles il sera tousjours adverty des amis qu'avons pardeçà.

Quant aux créditeurs et demandeurs, nous les avons contenté à la raison, et aux desraisonnables avons présenté la justice, selon le teneur de la lighe héréditaire. Dont Messeigneurs d'Ysbrouck et d'Enghesheym en ont tenu compte et en recueillé les lettres vielles et acquises, comme il apartient, et en ont tenu registre dont j'ay le double. Et espérons tellement avoir besoigné que de ceste part n'adviendra aucun dangier aux subgectz du Roy, comme à ma venue plus à plein entendrez.

Touchant les pensions particulières, nous avons osté toustez les vielles et ne avons promis des nouvelles, sinon en cas que Messeigneurs les Suyches accordent les deux articles à eulx propossés.

Messeigneurs, et principalement vous, maistre Hans Renner, je vous requiers que, comme m'avez proumis, veullez par les postes envoyer à Madame le double de ces lettres, avec les billetz encloz, affin que pour le bien et .... [1] matière, ilz puissent estre pardelà adverty de tout .... [1], en ce ne faictes faulte, aucun délay ains .... [1] incontinent.

Le remanant entendrés quant seray vers vous, à l'ayde de Dieu, auquel je prye nous donner grâce et diligence de bien parservir nostre maistre, de façon qu'il parviegne à son intente, car le temps approche fort.

[1] Parties effacées par l'humidité.

J'aporteray avec moy la copie de la lighe héréditaire se ne l'avez auprès de vous; car je n'ay le loysir la faire copier.

Je mettray des postes d'icy à Esselinghen, affin que j'ay tousjours nouvelles des Suyches, et faictes vous des aultres postes comme vous l'entendés.

III.

LES MEMBRES DU CANTON DE BERNE A CEUX DU CANTON DE LUCERNE.

(Archives de l'audience.)

Berne, vers 1578.

Messieurs, Comme à ceste dernière diette tenu à Baden, nous avons entendu comme les députez du Roy d'Espagne, comme aussi du gouverneur et de la court du pays et conté de Bourgongne ont de rechiefz, selon la louable lighe et alliance, demandé estre deffendu et préservez de l'emprinse du duc d'Alençon, frère du Roy de France, lequel se délibéroit de entrer oudict conté; or noz légatz nous ayans adverti de bouche de la consultation, aussy de ce qui auroit esté traicté et arresté de ce que dessus par les Mess[rs] des cantons accoustumez; voulans tous sçavoir, sans plus, si en cas que ledict conté de Bourgongne eust besoing d'ayde et secours, le demandant si leur vouldrions donner ou non. Ce que n'avons voulu accorder que préalablement vous en eussions advertiz pour en résoldre avec vous; vous prians de vouloir entendre que l'ancienne coustume a tousjours esté que premièrement l'on se travaillast de rompre telles entreprinses et desseings amyablement, joinct qu'à ceste diete dernière diette tenue à Baden, ces moyens ont esté treuvez fort bons, comme n'estant seulement raison, ains que l'on a espérimenté avoir raporter de grans biens, ayant esté à ce respect mis en avant d'envoyer de la part des trèze cantons ung embassadeur vers ledict Duc d'Alençon pour luy remonstrer diligemment et le prier de désister de son entreprinse, ne molestant ledict conté de Bourgongne de ses gens de guerre, avec protestation et remonstrance de vouloir (en cas qu'il poursuyvit d'advantage) tenir l'alliance amyable qu'avons avec ledict conté; espérant que ce moyen ayant lieu, gardera ledict conté de pâtyr foule que ce soit. Or, le prédict Duc d'Alençon ne faisant compte de cest amyable advertissement, ains poursuyvant son desseing pendant l'intercession des susdicts ambassadeurs nostres, estant le conté contrainct de nous demander le droict d'alliance, ne desdirons poinct la pluspart de vous aultres noz bien aymez confédérez, qui vouldrez leur donner ayde et assistance, toutes fois aux fraiz du pays, après avoir faict capitaine : comme le soldat, capitaines et officiers seront traictez, ne tirans toutes fois ce qu'en ferons en conséquence; ains selon que l'avons dict cy dessus, nous inciant à ce le légat du Roy de France, lequel, à la susdicte diette, nous a faict entendre tant de bouche que par escript qu'il n'adhéroit, ny advouhoit en façon que ce fust son frère, mesme qu'il luy estoit contraire, ne s'accordant avec luy; protestant toutes fois que en cas que ledict Roy de France, ou pour soy, ou pour son frère, print le faict en main, serons libres, pouvans faire ce que bon nous semblera, assçavoir de le faire et laisser.

IV.

RAPPORT AU DUC D'ALENÇON PAR SON AMBASSADEUR EN SUISSE.

(Archives du royaume.)

Sans date vers 1578.

Premièrement l'estat, auquel j'ay trouvé le pays des Ligues, est que les cinq quantons, que l'on appelle les petits quantons, assavoir : Lucerne, Ury, Stinez [1], Zouge et Wildervard [2], avecq les quantons de Fribourg, tous six catholicques, ont fait une alliance offencive et deffencive avecq Mons[r] de Savoye, avecq ceste clause toutesfois qu'elle ne pourroit préjudicier à l'alliance de France. Et fut ceste alliance jurée environ le temps que j'entrat au peys.

Ceste ligue n'a pas esté approuvée des aultres sept quantons, mesmes des quatres protestans Zurich, Berne, Chaffuse et Bade, qui sont en opinion que cela se fait contre eulx, tellement qu'ayant fais ce qu'ilz ont pehu pour la rompre, et n'en ayant pehu venir à bout, il semble qu'ilz seront bien aysées de se fourtiffier de leur part.

Quant à la conté, j'eust nouvelles à Lyon que le S[r] de Montfort avoit retiré toutes ses trouppes, et me furent les nouvelles mesmes confirmées à Genesve par lettres dudict S[r] de Montfort, qui me prioit de retarder mon voyage de quelques jours, afin que plus aysément il peusse exéeuter quelque entreprinse qu'il avoit. Ce que me fit reculler jusques à deux postes près de Lyon, pour mieulx savoir ce qu'en estoit, et quel adventage il pouvoit espérer de mon retardement. Et voyant qu'il n'y avoit pas grande apparance au séjour qu'il vouloit que je fisse, je passa oultre.

[1] Lisez : Schweitz.
[2] Lisez : Unterwalden.

Dèz le commencement que la guerre commença en la conté, les petitz quantons envoyèrent offrir secours aux Contois, sans avoir comunicqué leurs desseings aux aultres quantons, qui le treuvarent fort mauvais.

Cela enardiat lesdicts quantons à faire une diète des treize quantons, pour leur demander levée de quinze mil hommes pour leur deffence. Et estoit faitte ceste diette quant j'arrivat à Berne.

En ceste diette fut débatu de l'aliance héréditaire des Suysses avec la maison d'Austriche et de celle qu'ilz ont à la conté de Bourgongne, dont mesmes ilz ont quelques partions, quoy qu'icelle ne soit pas grande; et encoures que ladicte alliance de Bourgongne ne porte que d'avoir bon et fidel esgard sur eulx, si est-ce qu'ilz vouloient estendre cela à une ligue deffencive. Et si disoient par ce moien estre en la protection desdicts Seigneurs des Ligues. Ce que ne fut pas accordé; mais leur demande et proposition prinses par mémoires de tous les embassadeurs, fut ordonné qu'ilz yroient vers le Roy et Monseigneur, pour savoir si ceulx qui estoient entrez ou conté estoient avouhéz ou non. Leur fut promis que quant les Contois demanderoient une diette pour avoir responce des voluntez des suppérieurs, l'on la leur accorderoit soubdainement.

J'ay présenté les lettres de Monseigneur à Berne, Zurich, Soleure et Lucerne, à tous, lesquelx ayantz esté ouys, j'ay heu une mesme responce qu'ilz remercioyent très humblement Son Altèze de sa bonne volunté devers eulx; que de leur part ilz ne manqueroient jamais à l'amytié et alliance qu'ilz ont heu si heureusement avec les Roys de France, et à toutes les occasions faire playsir, honneur et service à Monsr, mais que cest affaire qui se présentoit à la conté estoit de telle importance, qu'ilz n'en pouvoient résoldre sans le comung advis des aultres quantons. Le mesme fut respondu à ung de mes gens que j'envoyat à Fribourg, n'y pouvant aller pour une diète que pressoient les Contois, qui leur estoit accordée à Bade, le xiiie de novembre, qui estoit prouche.

En ceste diette, oultre les premières propositions, secours par alliance qu'ilz prétendoient avoir aveca les Srs des ligues, l'embassadeur de la conté incistat fort que je ne fusse poinct ouy, puisque la diette se tenoit à ses despens. Ce qu'il ne peult obtenir.

Il mit davantaige toutes les callumpnies qu'il peult, tant de Monseigneur, que de la nation française; que Son Altèze n'avoit aulcune occasion de s'attaquer à la conté; qu'il ne pouvoit rien prétendre, s'il ne vouloit par là se faire chemin à sa grandeur, aux despens mesmes desdicts Srs des Ligues.

Que les François estoient broulions et remuantz, à qui les doibs démangeoient tousjours, et que, d'une entreprinse, ilz en faisoient naistre une aultre; concluans par là que la voisinance n'estoit pas à faire ausdicts Srs des Ligues; et n'ont pas seullement proposé cela en la diette de Bade, mais aussi l'ont fait courre le plus qu'ilz ont pehu par le peys.

Ce que ne peult garder que je ne fusse ouy en l'assemblée des treize quantons, où j'ay respondu à toutes les objections des Contois et aux disputes des obligations qu'ilz pré-

tendoient que Messrs des Ligues heussent de le secourir; et leurs ay baillé ma responce par escript, sur laquelle, ayantz disputé longtemps et par plusieurs fois, ilz m'ont fait responce par l'ung des embassadeurs de Zurich, accompaigné de ceulx de Berne, Lucerne et quelques aultres, qu'ilz estoient en substance de supplier Monseigneur qu'il se déportât, pour ce coup, de ceste entreprinse, que pourroit appourter de grandes incomoditez à leurs peys, et là tourner ailleurs, où ilz promectent de luy ayder et faire service, comme il se pourra veoir parce qu'ilz m'en ont baillé par escript, encoures qu'il y aye quelques mots déguysés.

Ilz ont prins en leurs mémoires les propositions que leurs ont estés faittes pour les pourter à leurs suppérieurs et leur comunicquer, comme ilz ont de costume, et encoures qu'une bonne partie de quantons alliez de nouveaul à Monsr de Savoye heussent bien délibérer d'accorder à la levée de huict mil hommes qu'ilz demandoient; si n'en a-il rien esté accordé; mais bien je pence qu'ilz envoyeront vers Monseigneur quelques embassadeurs, pour le prier de se porter de son entreprinse sur la conté, lesquelx gaignans par quelques présens pourroient bien servir en tout ce en quoy Monseigr aura besoing de ses gens là.

Au reste, si Monsr juge, pour le bien de ses affaires, il faille oster la conté des mains des Espagnolz, il y aura de beaux moiens d'en venir à bout, gaignant avant de commencer la volunté des quantons mutains par quelque argent et promesses de prouffit et part aux aultres.

Le plus expédient moien pour y éviter seroit que Monseigneur persistat, à ayd à Monsr le prince d'Orange, prier les Srs des Ligues, puis que les Contois se veullent ouvrir soubz leur faveur, qu'ilz soient moiens que son bien, qu'il n'y est détenu injustement en la conté, luy soit rendu : ce que la pluspart solicciteront voluntiers ; et en cas que les Contois en fassent reffus, ce sera ung moien de mettre les Suysses contre eulx, qui rendra la conqueste du peys bien facille.

Dadventaige seroit bon de se saysir premièrement de Besanson, qui est ville impérialle, et entre belle assiette de guerre, pour tenir la conté en subjection; et sera aysé de la prendre par le moien de ceulx de la ville mesmes, s'il plait à Monseigneur leur promettre de les maintenir en leur franchises et principalement en liberté de consience.

Ceste ville, comme j'ay dit, est très-propre pour tenir la conté bridée, et n'at rien de commung aveca les Suysses, ny ailliances quelconques, ains est impérialle et en la protection du Roy d'Espagne; de sorte qu'il ne fault point creindre que les Suysses se arment pour l'oster à Monseigneur quant il l'aura prinse; et le moings qu'elle puisse appourter de prouffit, est qu'elle rendra la conté presque inutille à l'Espagnol. Et ayant ung tel pied dans le peys, plus aysément les Suysses consentiront à la conqueste de la conté premièrement qu'ilz y ayent part.

Quant à ce qu'il a pleu à Monseigneur me commander de regarder s'il y auroit moien d'entrer en quelque alliance avec les Suysses, j'en ay communicqué avec les principaulx,

et ne doubte point que si Sa Majesté ne se bande contre, on ne puisse obtenir par moiens que mondict S^r ne soit joinct aveeq eulx, comme aveeq une continuation de l'alliance de France, pourveu qu'il y ayt quelque chose quy luy apporte ou deppende de luy, comme seroit si, ayant tiltre de chefz ou protecteur de ce Pays-Bas, ilz vouloient soubz le nom et authorité de Son Altèze entrer en alliance avec lesdicts peys des Ligues; ou si Sadicte Altèze avoit quelque chose en souverenneté, ceste alliance seroit bien grande commodité audict Peys-Bas. Car, aveeq bien pehu de frais, ilz auroient une belle et forte frontière contre l'Espagnol en Italye, de ung bon et prompt secours de bonnes gens de guerre plus reiglez et de moings de coste que les raistres et plus propres pour ses peys icy, et qu'ilz ne peuvent espérer sans authorité de Son Altèze.

Semblablement aussi je tâche de veoir si Mondict Sg^r pourroit en tirer des soldarts. Ce que se pourra faire aveeq argent, par permission mesmes de quelques-ungs des principaulx quantons. Et quant cela ne sera, il y a des cappitaines qui prendront le hazard et en amèneront bon nombre.

V.

PROPOSITION FAITE PAR LE S^r DE WATTEVILLE A CEUX DE BERNE.

(Archives de l'Audience.)

. . . . 1578.

Aiant désja esté pardevant Vos Grâces Eerhart de Wateville [1], chevalier, de la part de Monsieur le gouverneur du conté de Bourgongne, pour le faict d'avoir permission de lever mil hommes de pied voluntaires en voz villes, terres et seigneuries, en cas de nécessité pour la tuition et conservation dudict conté de Bourgongne contre les oppressions et invasions des gens de guerre soy disans à Monsieur d'Alançon, frère du Roy de France, et à cause que la proposition de l'ambassadeur de la Majesté du Roy d'Espaigne n'a heu résolution entière à Baden, ains a esté remis à Lucerne et à présent résolue, supplie le susdict que responce luy soit donnée absolue de la volunté de Voz Grâces de si, ou de non, et ne prendre de mauvaise part si ledict S^r gouverneur de Bourgongne, en cas de reffuz, se pourvoye allieurs à quelques cantons des Lighes, et se les subjectz de Voz Grâces y courent en bas d'aultres capitaines que du lieu, comme

[1] Voy. plus haut, p. 335.

Voz Grâces sçavent estre advenu souvent; car de laisser fouller le païs en tardivité de négotiation, pourroit estre imputé faulte audict S^r gouverneur.

Quant au nombre desdicts mil soldatz de ceste présente levée, s'il doit estre comprins ou non aux huict milz que sont estez demander à Baden, cela gist à la discrétion de Voz Grâces.

Touchant leur paiement et traictement, sera selon conventions que seront faictes avec les aultres cantons. Toutesfois en pourvoyant la Majesté Catholicque ou aiant charge de capitaines et aultres chiefs, selon l'ancienne bonne coustume des cantons des Ligues et vostre, en servant et estant payé d'un prince estrangier, et ce pour prévenir et éviter rebellions, séditions et désobéissance dehues en la guerre et controversies évidentes avec émotions que pourroient résulter à très grande perte d'une armée en estant aultrement pourveu que du passé, attendu que Voz Grâces ne font levées à leurs chiefz, ny par contraincte de leurs subjectz, moingz à leurs fraiz, ny missions, et ne laisse donc portant d'estre choisiz lesdicts capitaines natifs des terres et villes de Voz Grâces.

Supplie bien humblement ledict proposant que responce luy soit faicte par escript en langue françoise.

VI.

ADVIS ENVOYÉ A MONSIEUR LE CONTE DE CHAMPLITTE DU XXIXe MAY 1578 DE BERNE.

(Archives de l'audience.)

Que Casimir à 5 mil pistolliers et 6 mil arquebousiers, et doibvent despartir à la St-Jehan qui vient, pour Flandres, au service du duc Mathias, frère de l'Empereur, et m'avoit présenté ledict Casimir 12 enseignes de gens de pied.

Le duc Fernande a deffendu, sur peine de la vie, en tous ses pays, qu'il n'y ayt homme de tous ses subjectz, sur peine de la vye, que bouge, assemblant force pistolliers, mesme ne veult permeetre à M. Polviller virer gens.

Le duc de Savoye a permis passage aux Italiens et Espagnolz, qui peuvent estre environ trois mil à pied et 15 cens chevaulx.

En France le duc d'Alençon marche, et conduict M. de Bussy 21 compagnies en sa charge. Aussi le duc de Guyse faict levées de quelques gens. L'on ne peult sçavoir quel chemin vueillent prandre, encores que l'on présume que le Languedois et Daulphiné se resentra; car le visconte de Toraine s'enchemine en ses cartiers-là.

Se bruict que l'Empire veult envoyer à l'archiduc Mathias..... mille chevaulx.

Casimir désiroit avoir 4 mil picquiers suisses. Mais cela n'est encores accordé, et qu'il doibt tenir le chemin de Maestrech; et sa personne ne doibt passer plus oultre, luy doibgeant demeurer ledict Mastrech pour ostage.

La royne d'Angleterre fornit 4 cens mille angelotz, oultre ce que les Estats ont inventorizé leurs vasselles, joyaulx et aultres meubles précieux à faire argent.

Le conte Palantin et son frère Casimir, se sont veuz puis peu de temps, sont appoinctez de leurs partages, se promectans assister l'ung l'aultre.

Le Roy françois a failly à beaucop de ses desseings tant en Languedoc que ailleurs. M. Danville a pensé estre tué du capitaine de ses gardes.

Pardeça les intelligences sont fort bonnes, et ne se parle que de confirmation d'amitié, estant les intelligences fort bonnes selon les démonstrations.

Aultre du xxviiie dudict mois.

Le bruict est grand pardeçà, que Messieurs de Nemours et Guise ont voulu prendre Genefve, avec intelligence, et toute aultre façon. Portant ce faict grand guet et garde à Genefve, force capitaines prestz à y entrer, de quoy suis nommé pour l'ung.

Il ne se sçait à qui l'on se doibt fier, pour les praticques et dissimulations diverses que l'on use aujourd'huy. Monsieur le duc de Savoye, monstre beaucop de bonne volunté à ce faict de Genefve, soubz umbre de mauvaises intelligences avec Monsieur de Nemours; mais l'on nous veult garder de le croire, nous admonestant du loup qui pourroit estre derrière.

L'on a sceu comme les princes chrestiens ont faict alliance contre les républicques, pour exterminer le tout; mais Dieu leur en changera la volunté.

L'on ne sçait que sera, moings que feront le duc d'Alençon avec son armée, ny Monsr de Guise, s'il n'est qu'ilz pensent que Casimir vueille retourner en France, et que les Bernois luy vueillent assister, et pour les faire demeurer en la maison, l'entreprins de Genefve dressée; mais il se pourroit donner que Casimir obtint encores 4 mille Suisses, ne craignans lesdicts Suisses pas encores tant les François, que si Casimir amenoit cinq mille bons reytres, et six mil arquebousiers avec lesdicts 4 mil Suisses qu'il ne passast en France, ou Flandres ou bien où luy plairoit.

D'ung aultre du 30 en may 1578.

Il est survenue la continuation de l'embassade de France, jusques à ceste prochaine St-Jehan, que l'on espère le retour de l'ambassadeur de France, et d'une notable somme de deniers, pour appaiser les plus nécessiteux créanciers du Roy de France. Mecredy passé arrivarent les ambassadeurs des cinq cantons catholicques, qui sont allez en Valley, pour réciproquement jurer leurs confédérations.

Hier au soir, arrivant en ceste ville aux six du soir, vindrent en ceste ville environ trente soldatz des terces de Messieurs de Berne et des bailliages de Lozanne et Roman Moustier, conduictz par ung soldat françois : moy voyant ne puis moings, et que les soldatz de ce lieu se laisseroient aller et desbaucher par ce François, et que n'estoit la volunté de Madame ma maistresse, les feys venir à moy, leurs chiefz et soldatz; lequel après avoir interrogué et respondu assez confusément et néantmoings confessé qu'il estoit serviteur de Monsr de Bonnecourt, et que tant par son commandement, que celluy de M. d'Arocourt, beaul-filz dudict Bonnecourt, il avoit dict à quelques soldatz de le suyvre jusques en Lorrayne, ou Montbeliard, où ilz trouveroient service, et que audict Neufchastel il leur donroit ung peu d'argent, auquel lieu pensoit treuver M. Floret, ministre dudict Montbeliard, qui leur diroit plus amplement le chemin qu'ilz auroient à tenir. Surquoy, fust interrogué si ledit Sr de Bonnecourt avoit quelque cherge de gens, dict avoir commission de Monsieur le duc Casimir lever 4,000 hommes de pied pour se joindre à luy. Interrogué contre quel prince ou pays l'on les vouloit employé, a respondu estre pour les Estatz de Flandres. Au reste estans treuvez fort variables, se voulans excuser par mensonges manifestes, les faiz saisir au corps et ses soldatz, les détenans prisonniers à ce chasteaul, que n'a esté sans dispute, etc. Mais je rendray debvoir en ma charge, puis en adviendra ce qu'il plaira à Dieu. Ledict soldat s'est fort plain d'avoir grand haste d'aller treuver ledict Sr de Bonnecourt, pour luy rendre compte de plusieurs choses, mesmes pour certains grandz affaires qu'il a à desméler avec deux filz de millors d'Angleterre qu'estoient à Lozanne et à Genefve, que démonstre qu'il y a grandes menées. Je me suis en oultre apperceu qu'il a apporté lettres à Lardier. Sur quoy Lardier doibt avoir dict que s'il n'attendoit sur une aultre faction, qu'il iroit avec eulx; mais je ne l'ay encoires sceu au vray; mais ce sera au plus brefz. Cependant aurez l'advis de Messrs des Ligues, ce qu'ilz veuillent qu'on face de leurs subjectz.

Ce soir doibs-je encores estre empesché de plus, attendant ung nombre de soldatz, à ce que l'on m'a adverty, conduict par ung jeune homme, filz d'ung apparant personnage de Berne, tellement que crains, que en ung moment ne se treuve grande quantité de soldatz sus les frontières de Montbeliard, et de Sainct Nicolas en Lorrayne, où le rendez-vous doibt estre, comme dient mes prisonniers, et que M. de Bonnecourt se treuveroit désià accompagné de plus de mil hommes.

Hier matin, jour de marché en cedict lieu de Neufchastel, fut publié de main à main, que ceulx qui auroient volunté de aller en guerre, allassent à Montbeliard, où treuveroient gens et argent pour les conduire.

Ung apparant personnage m'a dict que la Graffenière, ambassadeur ordinaire du Roy de Navarre, et prince de Condé, Benttrich, agent de Monsieur le duc Casimir, Monsieur de Clervaus venant promptement devers le Roy de Navarre, et ledict Bonnecourt, ont esté assemblez à Montbeliard; ce n'est, sans grandes entreprinses.

De ccey et toutes aultres choses que viendront en ma congnoissance, désire que Monsieur le conte de Champlite soit advertys, comme tous aultres bons et affectionnez voisins, afin de les tous asseurer du commandement que j'ay de Madame ma maistresse, oultre la bonne affection que j'ay de contenir ceulx de son conté en repoz, et les garder de se mesler des affaires d'aultruy, ne de laisser plus aller en ses levées estrangères, comme aussi de ne permectre que personne passe par icy que puisse congnoistre, pour aller offencer les voisins; à quoy tiendrez la bonne main, encore que ne soit sans hazard de tomber en grand dispute avec ce peuple, espérant le récéproque à l'endroit de Son Excellence, et de sondict conté.

Le faict de Genefve s'en va refroidy. Cependant Mess[rs] de Berne prévoyent à la sheurté de ladicte ville tant et le mieux qui peuvent.

Et Monsieur de Savoye, sur ces entrefaictes, désire faire vuyder son action qu'il prétend sus ledict Genefve, et crois qu'il en aye quelque accommencement. Mais je doubte que les François ne soient aussi habilles que d'aultres.

Il se dict que toutes ces assemblées de France ne sont que mines, et que à la fin le tout se assemblera pour donner en Lombardye, estant ce moyen, comme tiennent aulcungs, le plus assurer pour geeter la guerre intestines de France hors ses entrailles; quant à moy je n'en crois rien, et n'est impertinent se tenir sur ses gardes et donner ordre chascun en son endroit, ainsi que m'escripvez que faict Monsieur le conte de Champlite, et ne doubtez que nous ne vous laisserons pas.

VII.

EXTRAICT DES LETTRES DU S[r] DE WATTEVILLE A MONSIEUR LE CONTE DE CHAMPLITTE, DOIS LEAGNEY, DU XXI[e] DE SEPTEMBRE 1578.

(Archives de l'audience.)

J'ay veu au lieu de Berne l'ambassadeur de Mons[r] le Duc de Savoye, qui a traicté l'alliance avec les cinq cantons de luy aider à deffendre ses païs de là les Montz, pour

la vie du père et du filz, et cinq ans après le dernier vivant des deux, chose de grand service à la Majesté de nostre Roy pour le passaige d'Italye des François; et suis esté assuré, par ung bon amy, que l'ambassadeur ordinaire de France, qu'est arrivé avec environ quatre cens mil escuz, de ne paier lesdicts Suisses, fust du principal arrérages ou soulde, qu'il n'eust déclaration s'ilz entendoient que, par ce traicté, le Roy de France seroit forcloz de ses justes actions qu'il avoit sur toutes les terres et païs du Duc de Savoye, tant deçà que delà les Montz. Je ne doubte pas qu'il aura la responce, de mesmes qu'ilz satisferont fort bien ce qu'ilz sont tenuz par alliance au Roy françois qu'il paye ce que leur est deliu. Ung substitut dudict ambassadeur a advancé le faict dudict Duc, disant que les Ligues ne pouvoient traicter alliance ny confédération sur le consentement dudict Roy de France, eulx ne veullans estre persuadez ny traictez par subjection ny arrogance, comme bien informez de leurs traictez de tant de fois et si souvent, que l'on les renouvelle. Avec ledict Roy françois y sont entrez pour le temps que dessus avec bien amples capitulations.

J'ay parlé à personnaige, qui a traicté et parlé pour aultres affaires avec voz ambassadeurs de France, qui m'ont dict qu'ilz se louent grandement de vostre bonne chière en particulier, et du bon recueil et honneur qu'ilz ont receu au païs, bien enchainez et au bout l'effigie de nostre Roy et la croix de Bourgongne à l'aultre costel d'icelle.

VIII.

L'AMBASSADEUR DU ROI DE FRANCE AUX CONSEILLERS DU CANTON DE FRIBOURG.

(Archives de l'audience.)

Le 28 novembre 1578.

Magnyfficques S[rs], Vous aurés, à mon advis, veu ce que naguères j'escrivis de Nyons à Mess[rs] les ambassadeurs des 13 cantons qui estoient assemblé à Badden, et par mesmes moyen attendu ce que je donay chearge au S[r] Balthasar de Brisach, par truchemant du Roy, aux Ligues de leur dire de ma part. Oultre ce je feusse voulentiers aller passer à Frybourg, suyvant ce que j'ay accoustumé de fayre, pour vous vysyter et présenter les affectueusses résolutions du Roy, mon maistre, aveq tout le plaisir, honneur et service que particullièrement je vous puys jamais faire; aussy pour vous desclarer plus

amplement ce que moy sembloyt sur ce dont vous estes reschergés par le ministre du Roy d'Espagne et par ses soubsjects de la Franche Conté; et ce tant pour le bien de Messrs des Ligues en général et particulliers, que pour celluy des affaires de Sa Majesté. Mais ce que l'on m'avoyt dict de la contagion qui est encores en vostre ville m'en a, à mon très-grand resgret, engardé; dont il vous plaira m'en excuser, en considération de ce que Sadicte Majesté ne trouveroyt bon que, apprès avoir esté en lieux dangereux, je lui mandasse de mes lettres. Or, Magnyfficques S^rs, vous aurés depuys deu resceproir le double de la lettre que Messrs les ambassadeurs, qui estoient allé à la Franche Conté, ont escript de Parys, le XI de ce mois, par laquelle vous aurés peu veoyr comme il n'est plus bessoing de vous mectre en paine de ladicte Franche Conté, ayant faict Sa Majesté en sorte que mon S^r le Duc d'Allençon, son frère, se desporte d'y entreprendre. Néantmoings je ne puis, Magnyfficques S^rs, vous taire ny dyssimuler que Sadicte Majesté ne pourra de moings que soy doulloyr grandement de ce que, sans attendre l'effect de ladicte ambassade, vous vous trouviés avoir passé oultre à vous desclarer sur le contenus à la ligue héréditaire de la maison d'Aultriche plus avant que vous n'aviés ancores jamais voulsu faire voire; oultre ce que particullièrement vous-mesmes aviés une fois aresté avecques les trèze cantons, en l'an 1568, ou mois de décembre, encores que pour lhors il y eust trop plus d'apparence de danger de ladicte Franche Conté que il n'i en seroit avoir pour le présent, et qu'il fust pour lhors question d'ung Prince qui vous estoyt trop plus aliéné et moings à respecter, que ne peult estre mon S^r, frère du Roy, mon maistre, vostre plus ancien et plus assuré amys, allyé et confédéré. Ce que toutesfois ne serra, s'il vous plaict prins comme si l'intention de Sa Majesté estoit de favoriser aulcunement le desseing de mondict S^r en cest endroict. Car vous debvés dessormais estre assés advertis de l'extrème desplaisir que, principallement pour vostre respect, elle ha heu de ce que aucuns de ses soubjects eslevez soubz le nom de Mons. son frère se sont ainci jecté dans ladicte conté, et les ouvertes démonstration qu'elle en a faictes non-seulement par estroictes deffences d'y aller, aince aussi par rigoureuses exécutions ensuyvies contre les coulpables. Joint que je vous ferai apparoir, quant il vous plaira, du pouvoyr qu'elle m'a ballié de resconfirmer le traicté de la neutralité d'entre ladicte conté et la duché de Bourgognie. Mais c'est pour ce qu'il semble à Sadicte Majesté que s'est tousjours de plus en plus vous dysvertyr de l'amitié et alliance que vous avés avecques elle, dont elle a tousjours faict très spécial estat. Aussi qu'il pourroit sembler à mondict S^r que ceste résolution, aussi rude et non ancores accoustumée prinse contre lui, ayt esté procuré à la suscitation de ses ministres. Ce que ne pourroit sinon enaigrir ces deux princes, dont tous ceulx qui ayment la courone de France et le repos de la Chrestienté ont plustost à dessirer la mutuelle bonne intelligence. Et si ne vois pas avecques souportation qu'il ne soit aussi bien plus à propos à Vostre Seigneurie d'attirer mondict S^r à vostre intention, par la voye de douleeur, que s'il luy pouvoit

sembler d'avoir esté par vous menasés, estant cellui qu'il est, mesmement que la chose du monde que les princes oublient tousjours moins est quant ilz cuydent d'avoir esté menacé ou bravé. A quoy vostre bon plaisir sera d'avoir bon esguart et considération sellon vos accoustumés prudences, et de vouloir adviser aux moyens qu'il y aura de rabiller ce à quoi vostredicte résolution de l'an 1568 a esté excédée, ainci que j'espère qu'il sera faict par quelques aultres cantons. De quoi il semble, Magniffiicques S^rs, que vous avés d'aultant plus d'occasion, que d'ung costé vous pouvés recognoistre que l'alarme vous feust ballié ung peu bien chaulde et beaucop plus grande que la chose ne méritoit, par ce que on vous en fist entendre beaucop plus qu'il n'y en avoit ni pouvoit avoir, et que d'aultre costé vous voiés que mondict S^r se desporte gratieusement de son entreprinse, si tant est qu'il aye onecques pensé sy avant. Ce que je ne dis pas sans cause, comme il peult estre il ne viendra ung jour à propos de m'en expliquer plus amplement. Pour fin de la présente, je vous suplie de toute affection vouloir prendre le tout en bonne part et comme venant de celluy, lequel, apprés le service de Sa Majesté, n'ha rien de plus chier ni à cœur que le respos, le bien, la prospérité et grandeur générallement de Messrs des Ligues, et spécealement de Voz S^ries.

IX.

GÉRARD DE WATTEVILLE AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience.)

Berne, le 29 novembre 1578.

Monsieur, Ayant esté de retour Messrs les ambassadeurs de Baden, avec advis que chascun des cantons rapporteroit sa résolution à Lucerne, au Sr Pompeys, qui vouldroient porter ayde et secours au conté de Bourgongne jusques à huict mille hommes, saufz Soleurre, Fribourg et Appezel, qu'ilz se sont déclarez de ce faire à déclaration, que s'entend n'estre aulcunement tenuz par la lighe héréditaire pour le mot que y est du regard singulier, sinon pour ceste fois, comme bons voisins et amys; et doibt encores estre envoyé ung ambassadeur vers le Duc d'Alençon, ou à ceulx disans avoir charge de luy, comme aurez entendu par Vincent Benoit; je vous envoye icy joinct la responce de de Messrs de ceste ville qu'ilz ont envoyé à Lucerne, et une missive; et suys esté con-

seillé de plusieurs des Srs et amys de attendre la responce dudict Lucerne, pour après aussi avoir une diffinitive des mil hommes par vous prétenduz, afin que, à ung besoing, vous sçachiez à quoy vous tenir. Ilz m'ont demandé si vostre intention estoit que iceulx fussent du nombre des huict mil, ou oultre iceulx. Je leur ay dict que je pensoye que cela vous seroit indifférent et à leur volunté et discrétion. Je treuve généralement tous les Srs tant du petit que grand conseil et le peuple bien animé contre les François, et de bonne volunté à la conservation du conté de Bourgongne.

Pompeys a esté en grand bransle à Baden de riens faire, pour n'avoir faict apparoir d'aulcune commission, pouvoir ny lettres de Sa Majesté expresse pour ce faict. Et si le faict ne fust esté urgent, eust perdu temps et argent de ceste assemblée; et m'a esté bien reproché que, à la dernière assemblée du desbonnement, il leur avoit esté force de renvoyer en ceste ville une procuration spéciale, et demeuré sur le lieu, et aux environs huict jours sans riens faire.

Monsr de Ramboillet est repassé par ce lieu, mecredi derrier, retornant vers son maistre, et a dict à ung Sr principal de ce lieu, qu'il asseuroit que son maistre ne laisseroit pas de passer oultre son entreprinse, encores que tous les cantons ne vouldroient pas, et qu'ilz assistent au conté de Bourgongne. L'aultre luy respondit qu'il l'assuroit de ce que tous ceulx qui s'en mesleroient pour le Duc d'Alençon, auroient les testes rompues. Portant sera requis de bien veiller qu'ilz ne se saisissent de quelque place ou lieu d'importance, nommément Besançon, et aultres sur les lizières.

J'ay parlé audict Ramboillet, en présence de Monsr l'advouhier Steyger, auquel, à l'aborder, je diz que j'estoys esbahy que nous deux estions pour ung mesme faict à Berne, que nous ne communiquions rien : il dict qu'il ne tiendroit pas à luy. Je respondiz : mal nous accorderyons-nous pour estre pour chascun ung faict contraire; que je pourchassoye la conservation du conté de Bourgongne, et luy la destruction, sans aulcune juste cause et de grande conséquence à Messrs des Ligbes, et mesmes de Berne. Il dict qu'il le mectroit bien au jugement de Messrs des Ligbes. A quoy je luy respondis qu'il n'estoit temps, après avoir usé de force et d'armes, que nostre Roy n'avoit accoustumé de dissimuler tel faict. Or, notez que, ce mesme matin, il avoit présenté au conseil une lettre venant, comm'il disoit, du Prince d'Oranges, conforme à ses propoz précédens, que les Espagnolz avoient esté cause de l'effusion de sang, tant en France, que Flandres, ayans osté à plusieurs personnages leurs biens, mesmes à luy, à cause de quoy il vouloit destourber le passage, ayant en protection le Pays-Bas, priant à Messrs de ne donner ayde, secours, ny force audict conte. Lors ledict Steyger prent le propos à moy, disant qu'il seroit raison que l'on restitua à chascun le sien, que ce sera chose louable. Je luy dis s'il me permectoit de respondre; il dict que oy, si vous, Messrs, les roys d'Espagne et de France rendoient tout ce que ne leur venoit pas; que y en auroit de mal logez; et quant au propoz de Monsr de Ramboillet, qu'il y avoit à considérer

que leur entreprinse estoit plus oultre que de destorber le passage aux Espagnolz, actendu que le conte Sambal avec ses gens envoient esté logez environ quinze jours à deux lieues près des gens du Duc d'Alençon, et qu'ilz les avoient laissé passé pour Flandres; et pour garder le passage desdictz Espagnolz, seroit le plus court d'aller en Italye, où ilz estoient; il dict qu'il n'estoit pas temps. Ledict Ramboillet offroit grande quantité du pays à Messrs des Ligbes pour sa levée, jusques à satisfaction et payement des fraiz de la guerre. Il ne m'a esté possible d'avoir la copie et responce plustôt. Lesdicts Srs veuillent ordinairement que je leur face ma proposition en allemand par escript; et je leur requiers la responce en françois.

X.

HANNUS HEYDT AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience.)

Fribourg, le 2 décembre 1578.

Monseigneur, Encoures que j'aye esté en ceste dernière journée de Baeden, à laquelle j'ay veu Messeigneurs des Ligues en fort bonne disposition de secourir Vostre Excellence, et comme je m'asseure, Monsieur l'escueir Bénoict le vous aura faict entendre, si est-ce que je n'ay voulsuz faillir d'advertir V. E. de plusieurs praticques et menées, que l'ambassadeur de France propose faire au préjudice de la Franche Comté et du Roy Catholicque, pensant tant fayre, par ses substilz moyens, de rompre la bonne volenté en laquelle mesdicts Srs des Ligues sontz aujourd'huy aveq la Majesté Catholicque, Vostre Excellence et gouvernement d'ycelle, comment Vostredicte Excellence pourra veoir, par une couppie d'une lettre, que ledict Sieur ambassadeur à rescripte à Messeigneurs de ceste ville, laquelle, au plus secrètement que j'ay peut, j'ay coppié pour icelle fayre veoir à Vostre Excellence, affin que icelle soy saiche tant mieulx conduyre seelon ce. Toutesfois que je prie Vostre Excellence tenir le tout en secret, affin que je ne sois descouvert, et que si après je puisse tant mieulx descouvrir les affayres que se pourroyent présenter contre l'estat de Vostre Excellence : d'aillieurs, Monseigneur, je suis très ayse de ce (comment l'on dict) que les François soy soyent retirez. J'espère que celas causera le repos de vostre gouvernement. Dieu vueille qu'il n'y aye de la finesse.

Néantmoins tout celas je ne laisseray de tenir tousjours prest mon corcellet, pour l'employer fidellement et de bon cœur au service de Vostre Excellence, laquelle j'asseure seroit plus que grand dommaige, si la susdicte Majesté Catholicque n'enployoit pour le présent les Suysses à son service, congnoissant la bonne volenté en laquelle lesdictz Suysses sontz disposez et résouluz. Ladicte Majesté n'enployeraz jamais son argent si à propos ny à son proffict, qu'il feroit en cest endroict, congnoissant que si lesdictz Suysses avoyent une fois gousté la libérallité de Sadicte Majesté, facillement est il à croyre que jamais ilz ne soy départeroient de son service. Laquelle chose et comment celas seroit proffitable à la Susdicte Majesté Catholicque, et principallement à la Franche Comté, je le resmects à la considération et prudence de Vostre Excellence, laquelle je prie, de bon cœur, voulloir entendre le tout à la bonne part, et de croyre que mon intention est bonne et que si vrayment je pouvois acheminer les choses en ung tel terme, je m'y employerois de bien bon cœur, et de tout mon pouvoir.

J'envoye aussy à Vostre Excellence ung petyt brevet extraict d'une lettre que Monsr de Mondellot az escript à l'ambassadeur du Roy de France, moy recomandant sur ce bien humblement à Vostre Excellence.

XI.

L'AVOUÉ DU PETIT ET GRAND CONSEIL DE LA VILLE ET CONSEIL DE BERNE AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience.)

Berne, le 8 décembre 1578.

Noble généreulx, hault et puissant Segneur. Monsr Dusiez nous a communicqué la responce faicte par l'Excellence de Monsieur le duc de Parme sur le faict du différent des limittes, remectant la décision d'icelle au jugement arbitraire de Messrs des Ligues, et qu'elle en avoit escript son intention à Messrs du parlement de Dole, avec commandement de nous signiffier la forme comme ceste négotiation se debvoit traicter; desquels néantmoings n'avons receu aucune responce. Or pour ce qu'il est requis de se résoldre et conformer touchant l'élection desdicts seigneurs arbitres, nous vous prions qu'il vous plaise nous faire entendre et déclairer plus particulièrement l'intention de Son Excellence et la vostre mesme, s'il s'entend que ledict choix des seigneurs arbitres se doige faire en tous ledicts douze cantons, ou d'aucungz seullement d'entre eulx et desquelx, et quel nombre d'arbitres, aussi quelle sera leur charge, assçavoir s'ilz en doibvent juger absoluement ou en traicter à l'amiable, et sur ce aussi nous dénommer ceulx que prétendez choisir pour interpositeurs, afin que de nostre part nous vous puissions de mesmes faire sçavoir nostre intention et qu'après conforme résolution mutuelle de nous, les parties, lesdicts Seigneurs juges ou arbitres soient priez d'une et d'aultre part, de vouloir accepter la peine de ceste affaire, et traicter dudict différent à l'entrée de l'esté prochain.

XII.

LE ROI PHILIPPE II A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. Ier, fol. 90-91.)

Madrid, le 28 février 1580.

Très-chier et féal. Nous avons receu vos lettres du vj^e du mois passé et, comme vous dictes en icelles, il n'y a plus que dire quant à l'entrée que feirent aulcuns François le mois d'octobre dernier au conté de Bourgongne, sinon que nous tenons à service aggréable le soing que nous présupposons vous aurez tenu de dresser toute chose, de sorte que ledict pays en aye receu moindre dommaige; et convient, comme vous escripvez, en la saison présente avoir gens aux champs, et mesmes aulcuns entre les trouppes que se peuvent assembler, pour descouvrir de certain leurs desseings, afin de se gouverner selon ce. Et sera très à propos que de ce que vous pourrez descouvrir et advérer vous nous en donnez advertissement, et aussi au Prince de Parme, nostre très-chier nepveu, tenant avec luy toute bonne correspondence. Et encoires que les chiefz des assamblées fussent incertains, comme vous dictes, sy est il apparent que l'office des S^rs des Ligues en leur endroit ne pourra estre sans fruyct; et mesmes sy appercevant les trouppes en apparence de vouloir entrer en icelluy, vous procurez à tamps pour avoir audict conté les ambassadeurs desdicts des Ligues et leurs lettres, pour les encheminer au front desdictes trouppes, pour leur déclairer (quiconcque soit le chief) de la part de leurs supérieurs, qu'ilz ne soient pour comporter que l'on oultraige ledict conté, pour

leur estre ceulx d'icelluy bons voisins et confédérez, et mesmes gaignant les voluntez desdietz ambassadeurs suisses, pour oultre ce qu'ilz diront par la charge de leursdicts supérieurs, dire quelque mot à part à auleuns desdietz trouppes, comme d'eulx mesmes, pour les mettre en craincte en cas qu'ilz ne s'accomodent à l'office que se fera de la part desdietz des Ligues; en quoy la dextérité de la négotiation et les offices que se peuvent faire pour les tenir voluntaires, pourra tousjours beaucop servir. Comme aussy sera à propos la démonstration qu'ilz ont faict contre ceulx de Bâle pour avoir donné passaige par leurs terres ausdietz François, que audict mois d'octobre passarent par ledict costé de Bourgongne; oultre que ce qu'ilz ont si voluntairement accordé de, s'il fut esté besoing consentir la levée des huyct mil Suisses, fera craindre tous entrepreneurs. Et en telles négotiations aveeq lesdietz des Ligues (puisque tous les cantons nous sont confédérez), il faut avoir regard à non s'addresser à auleuns particulièrement, de sorte que cela peult donner quelque sentement ou jalousie aux aultres, et que s'il convient faire quelque négotiation prompte aveeq auleuns, l'on s'adresse plustost aux plus prochains et voisins, à couleur qu'il n'y eust tamps, pour l'éminent dangier, de faire à tamps l'office envers tous les aultres; et convient singulièrement tenir grand soing de par tous offices de bonne voisinance, entretenir les plus prochains, évitant tout ce que faire se pourra toute chose que les puisse aigrir, pour les rendre à l'endroict dudict conté moings voluntaires. Et à la reste nous confions que, comme vous dictes, vous tiendrez soingneulx regard de pourveoir de sorte aux places fortes et plus importantes, qu'icelles ne tombent en dangier de suprinse.

Quant à la neutralité, l'office que vous avez faict vers ceulx desdietz des Ligues, ausquelz comme vous dictes en la négotiation de la diette de la St-Jehan dernière, l'on vous avoit remis sur ce poinct, nous semble très bien, et nous tenons pour certain, que vous aurez encoires fait solliciter lesdietz S[rs] des Ligues, afin que de leur coustel ilz sollicitent la venue de l'ambassadeur françois, puisqu'ils s'y monstrent voluntaires, come désirans éviter tout mouvement près d'eulx que leur peust donner fascherie, et mesmes que ledict ambassadeur se debvoit trouver devers eulx aveeq pouvoir souffisant pour tout le mois d'octobre; et jusques oyres l'on n'en a nouvelle, que peult donner quelque soupçon et umbre, et du moings occasion pour devers lesdietz S[rs] des ligues faire recharge, afin que de leur coustel ils sollicitent la venue dudict ambassadeur, aveeq pouvoir souffisant pour le bon effet de ceste négociation, en laquelle nous doubtons que ce que l'on y a voulu entremesler de nouveau les frère et enfans advenir du Roy de France, qu'est chose nouvelle, et dont au précédent n'est faicte mention, ne nous porte préjudice, puisque vraysamblablement ilz ne vouldront faire ce changement; et l'obmeetant après l'avoir mis en avant, cela pourroit donner après occasion à gloses.

Nous tenons à service bien aggréable ce que nous avons entendu du Cardinal de

Granvelle du debvoir, auquel vous et aultres vous estes mis pour recouvrer en prest les douze mil escuz, que vous debvriez employer pour achepver de séparer les gens de cheval retournez des Pays d'Embas, afin d'éviter ultérieures foules et désordres, et nous tenons pour certain que nostredict nepveur aura pourveu au remboursement, et à la soulde deue à la garnison de Besançon, et à l'accreue de celle de Dole et Gray : auquel nostredict nepveur il convient que vous ayez tousiours recours, estant plus voisin, et qu'aveeq luy, comme il est dict dessus, vous tenez toute bonne correspondence. Il convient aussy regarder sy ladicte garnison dudict Besançon est nécessaire, pour en cas que non, ce que vous congnoistriez mieulx estant sur le lieu, en descharger ladicte cité par l'ordonnance de nostredict nepveur, et que s'il convient l'y entretenir davantage, que l'on face icelle vivre de sorte, que lesdietz de Besançon n'ayent juste occasion de s'en plaindre, comme ilz ont faict très-fort en la court de l'Empereur. A tant, etc.

XIII.

PHILIPPE II A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. I[er], fol. 92-93.)

Madrid, le 1[er] mai 1580.

Très-chier et féal, Nous avons receu ensamble voz deux lettres des II[e] et XVI[e] de mars, et tenons à service très-aggréable le soing que vous avez tenu d'envoyer le S[r] de la Villeneufve, le conseillier Jacquinot, et l'escuyer Benoit, à la diette tenue dernièrement à Baden, pour entendre au faict du renouvellement de la neutralité d'entre nostre conté de Bourgongne (y comprinse la cité de Besançon) et le duché de Bourgoigne, viconté d'Auxonne, et le pays de Bassigny, puis que vous aviez entendu que l'ambassadeur du Roy de France estoit allé celle part, pourveu de pouvoirs nécessaires pour y entendre, et que l'on y ait sy bien besoingné que ladicte neutralité se soit renouvellée pour le tamps et terme de vingt-neuf ans, selon que nous avons veu par la copie et entendu particulièrement par celle que vous nous avez aussy envoyé, du recès de ladicte diette, ce que s'est passé en ceste négociation et la difficulté qu'a faict ledict ambassadeur François d'y comprendre le Duc d'Alençon, frère du Roy Très-Chrestien, donnant à entendre, qu'il y soit suffisantment comprins, comme subject du dict Roy Très-Chrestien. Aussy avons nous veu la remonstrance qu'a esté faicte du dommaige qu'ont faict les

François au dict conté de Bourgoigne et cité de Besançon, dois quelques années, contre la teneur de la neutralité, et l'instance que l'on a faict pour la réparation et chastoy contre les infracteurs et les lettres qu'en ont escript lesdictz Seigneurs des Ligues, que ne pourront sinon servir, du moings pour donner plus de frain à aultres, affin de non oser cy après sy librement entreprendre contre nostre dict pays, voyant comme lesdictz des Ligues le prengnent, et l'instance qu'ilz font par leursdictes lettres pour ladicte réparation et chastoy, oires que ny ledict chastoy, ny la réparation en aye suyvye. Et ayant veu l'instance que vous nous faictes par vosdictes lettres, affin de vous envoyer à tamps nostre ratification, nous l'avons faict dépescher, et va joincte à ceste, pour vous en servir comm'il convient, la faisant tenir au gouverneur dudict duché de Bourgongne recouvrant celle du Roy Très-Chrestien, en conformité de ce qu'a esté traicté, faisant faire tous debvoirs et diligences requises et à ce accoustumées, comme nous confions de vostre dextérité et diligence, et qu'en bonne occasion vous ferez faire les remerciemens ausdicts des Ligues pour les tenir favorables; auquel effect, nous vous envoyons noz lettres de remerciement que vont aveeq ceste, en langue allemande, que vous leur pourrez faire tenir, les accompaignans des honnestes propos que l'on trouvera convenir.

Nous avons veu ce que vous avez escript à nostre très-chier nepveur, le Prince de Parme, sur les affaires de nostredicte conté de Bourgongne et mesmes ce que vous luy aviez remonstré des inconvéniens que pourroient succéder du transport des deniers dudict conté, pour les employer ailleurs; de sorte que à l'occasion de ce, l'on ne peult furnir à ce que pour les affaires dudict conté est requis; sur quoy nous ferons aussy escripre à nostredict nepveur pour y avoir regard.

Et quant au payement de ce qu'est dehu de la soulde de la garnison de Besançon, puisque nostredict nepveur a enchargé au commis Charreton de trouver moyen pour y satisfaire, nous nous asshseurons que ledict Charreton ne fauldra d'y faire ce qu'il luy sera possible, et que nostredict nepveur aura regard de supplir à ce que pourra defaillir par aultres moyens qu'il pourra trouver à ce convenables, dont aussy nous ne fauldrons de luy escripre, comme il convient.

Quant aux remuemens que vous doubtez debvoir succéder de brief, tant en Allemaigne que ailleurs, s'il sera bien de suyvant ce que vous dictes par vosdictes lettres, envoyer gens aux champs, pour descouvrir à tous coustelz les assamblées que se feront, le nombre d'icelles, et à quelle fin; envoyant gens quy à cest effect se meslent entre les trouppes, pour avoir tant meilleur moyen d'avoir intelligence de ce que aveeq fondement vous en pourrez entendre, pour y faire dessus la considération que nous verrons convenir.

Jusques à oires nostredict nepveur ne nous a faict aulcune mention par ses lettres de ce que vous touchez par les vostres touchant le Duc Jean-Casimirus, palatin, et son

conseillier Beutrich [1], ny en avons entendu jusques à présent aultre chose que ce que nous a dict le Cardinal de Granvelle, sur l'advertissement que vous luy en avez donné, ne s'estant aussy trouvées en voz pacquetz les copies que, par vosdictes lettres, vous dictes nous envoyer de ce que ledict Casimirus dois Lorrayne vous a escript et de la responce que vous luy avez faict.

Quant aux lettres que nous avons cy-devant escript aux gouverneurs de la cité de Besançon, que vous avez quelque tamps retenu, et que depuis quand il vous a samblé à propos, vous les leur avez envoyées, nous n'en avons heu responce; nous en actendons ce que cy après ilz vouldront dire; et s'il sera besoing faire quelque aultre office, selon le chemin que les choses publicques pourront prendre.

XIV.

LE PARLEMENT DE DOLE AU ROI ET AU GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.

(Archives de l'audience.)

Dole, le 29 avril 1581.

Pour satisfaire à ce qu'il a pleu à Sa Majesté et à Son Excellence ordonner au comte de Champlitte, capitaine et lieutenant général de Sadicte Majesté en son comté de Bourgoingne et court de parlement à Dole, adviser par ensemble les articles qu'il sembleroit propres pour parvenir à l'ampliation de la ligue héréditaire d'entre Sa Majesté et sondict comté de Bourgoingne, avec les seigneurs des Ligues, a semblé que avant toucher à aulcung articles de ladicte ampliation, y seroit bien représenter l'origine et progrès de ladicte Ligue, et ce qu'a esté traicté par icelle, tant pour la force que pour résoldre toutes difficultez que pourroient survenir entre lesdicts parties sur les articles de ladicte ligue.

Pour à quoy donner commencement, faict à entendre que la feu Duc Charles [2], nostre souverain Seigneur et Prince, a tenu par quelque temps en engaigière la comté de Ferrette de l'Archiduc Sigismond. Et lorsqu'il fut question la retirer de ses mains

[1] Pierre Beuttrich, né à Montbéliard et mort à Heidelberg en 1587, à l'âge de 49 ans. Il était docteur en droit de l'Université de Valence et ne se distingua pas moins dans les camps que dans les conseils.

[2] Charles, dit le Téméraire, duc de Bourgogne.

et l'acquiter de ladicte engaigière, plusieurs difficultez entrevindrent entre l'Archiduc Sigismond et ledict Duc Charles. Et comme le Roy de France Loys unziesme estoit en continuelle guerre avec ledict Duc Charles, désirant luy donner ung fort adversaire, pratiequa une ligue entre ledict Archiduc Sigismond et la pluspart des quantons des Ligues.

Au traicté de laquelle ligue, que fut faict en l'an mil quattre cens septante quattre[1], sont entre aultres contenues les clauses que s'ensuyvent :

Que si ledict Archiduc Sigismond vient à avoir besoing en ses affaires de l'ayde et assistance de ladicte ligue, elle luy donnera, si son honneur le peult permettre, aux frais toutesfois d'icelluy et à telle paye que ladicte ligue a accoustumé donner en ses affaires, le tout en bonne foid. Et pareillement si ladicte Ligue avoit besoing de l'aide dudict Archiduc pour ses affaires, il la leur debvra aussi donner, si l'honneur le peult permettre et ce à leur soulde telle que ledict Archiduc donne à ses propres affaires et en bonne foy.

Item en ung aultre lieu est dict que nulle desdictes parties ny de ses alliez ne permettra ou laissera doiresenavant, en aulcune manière que ce soit, guerroier, endommaiger, invehir ou molester les villes, chasteaulx ou pays de l'aultre, ny de ses alliez, ny aultrement inquiéter ses corps et biens.

Depuis et mesme après le trespas dudict duc Charles, et que les maisons d'Autriche et de Bourgoingne furent joinctes par le mariage de l'Empereur Maximilian et feu Madame Marie, fille unicque et héritière universelle dudict duc Charles, ladicte ligue fut renouvellée et ampliée du conté de Bourgoingne, et par icelluy renouvellement sont, au regard dudict comté de Bourgoingne, rapportez plusieurs articles, tant de police, commerce, que aide et assistance en cas de besoing, et finablement est contenue la clause suyvante :

Est aussi pourparlé et conclud que les poinctz et articles contenuz audict perpétuel accord, enseuyvant l'héritable union faicte entre ledict Archiduc Sigismond et nous liguez, dont en ceste louable union et accord n'est faicte spécialle mention, spéciffication ny déclaration, seront et demeurent tous et ung chascung d'iceulx, selon leur teneur et forme en leur entier vigueur et valeur, en toute telle manière que, s'ilz fussent icy tous insérez et escriptz générallement, ou particulièrement par parolles formées, toutes choses sans fraude et malengin.

Par lesquelx articles nous avons tousjours estimé et estimons estre apparant que la force, en cas de nécessité, estre promise entre lesdictes parties, et que l'on ne peult avec raison le mettre en doubte.

Quoy nonobstant, sont envyron trente ans, lesdicts Sieurs des Ligues firent déclaration qu'ilz n'estoient obligez par lesdicts traictés à l'aide dudict comté de Bourgoingne, plus avant que par lettres et ambassades.

[1] Voy. plus haut, pp. 51-53.

Qu'auroit donné occasion d'aultre instance, que les depputez dudict comté de Bourgoingne ont faict devers lesdicts Sieurs des Ligues à la diette générale de Baden, que fut tenue à la Sainct-Jehan-Baptiste de l'an mil cinq cens septante neufz, leurs proposans plusieurs raisons deppendans desdicts traictés et aultres souffisantes, pour les induire à une ouverte déclaration, conforme à leur réquisition, et tendant à ladicte aide et assistance par armes en cas de nécessité. Mais nonobstant lesdicts des Ligues firent déclaration contraire, et eussent passé plus oultre, n'eust esté la diligence et dextérité desdicts depputés, lesquelx sur nouvelles propositions contenant particulièrement lesdicts poinctz, feirent prandre en recès ladicte déclaration, pour à aultre diette en venir résoluz, après en avoir conféré à leursdicts suppérieurs.

De là l'on peult recongnoistre quelle peult estre pour le présent l'intention desdicts Sieurs des Ligues, par ce mesme que aulcungs d'eulx ont dict ausdicts députez que Sa Majesté debvroit adviser à une ampliation de ladicte ligue; auquel cas ilz seroient bien contans y entendre et tesmoingner par tous bons offices l'affection et bonne volunté qu'ilz ont à l'endroit de Sadicte Majesté et de sondict comté de Bourgoingne.

Et sembleroit convenir au service de Sadicte Majesté et bénéfice publicque de sondict comté de, avant qu'entrer en quelc'ung traicté d'ampliation de ligues, induire s'il est possible lesdicts Sieurs des Ligues remettre l'esclarcissement de ceste difficulté à l'évesque de Constance ou de Basle, d'austant que, par aultre clause contenue audict traicté de la ligue héréditaire, il est expressément accordé que où difficulté entrevien-droit entre lesdictes parties ou leurs successeurs sur le faict d'iceulx traictés, la difficulté seroit remise au rapport de l'évesque de Constance ou de Basle.

Et combien telle voie sembleroit avoir de grands difficultez, si est-ce que elle ne se treuve sans fruict, à raison que ledict évesque de Basle a faict alliance, puis deux ans encea, avec les cantons catholicques, qui s'estans monstrez tousjours plus affectionnez à la déclaration de force par nous prétendue, pourroient estre induis à nous assister envers lesdicts évesques.

Et où lesdicts arbitreroient lesdicts traictés ne debvoir estre entenduz de l'assistance par armes, ains seullement par lettres et ambassades, nous n'en emporterions rien moings que ce qu'est accordé par lesdicts cantons.

Toutesfois avant que de rien encheminer sembleroit pour le mieux que Sa Majesté députa quelques personnaiges signalé pour demeurer actuellement èsdictes Ligues, affin de, en conférant avec les principaulx, se préparer la voye avec négoce et adviser si seroit utile de poursuyr l'esclarcissement de ladicte ligue ou bien une ampliation ou pour le dernier refuge remettre le différend au rapport desdicts Sieurs évesques.

Car par tel moyen l'on apprendra quel chemin il fauldra tenir pour y pervenir, et faire en cet endroit ce que le temps et les conférences particulières enseigneront, sans que l'on s'advance de faire aulcune proposition en diette généralle, que préalablement les volontez des principaulx ne soient préparées.

En quoy est nécessaire user de libéralité à l'endroit de ceulx qui seront employez et tant en deniers contans que promesses.

Que si Sa Majesté et Son Excellence se vouloient, dois maintenant, résoldre à ung traicté d'ampliation de ladicte ligue héréditaire, semble que l'on y debvroit prendre deux principalles considérations : l'une que ladicte ampliation ne se feit par nouveaul traicté, pour obvier que ladicte ligue héréditaire ne fût postérieure à l'aliance que lesdicts Sieurs des Ligues ont faict depuis avec aultres roys, princes et potentaulx, l'aultre que l'on ne traicte rien de nouveaul, synon esclarcir ce qu'en termes généraulx est pourté par la ligue de l'Empereur Maximilian, par où l'on tient pour inséré en icelle ligue ce qu'est pourté par celle de l'archiduc Sigismond de ce que ne seroit spéciffié en celle de l'Empereur Maximilian.

Ce que semble se pourroit faire par ung renouvellement de la ligue héréditaire de l'Empereur Maximilian, auquel l'on pourroit plus facilement parvenir, qu'il est accordé par ladicte ligue que de dix ans en dix ans elle se pourra renouveller.

Et que pour le renouvellement il soit dict que combien iceulx Sieurs des Ligues ayent esté en quelque difficulté avec ceulx dudict comté, si par vertu de ladicte ligue héréditaire lesdicts Sieurs des Ligues estoient obligez d'assister de leurs forces en cas de nécessité ceulx dudict conté, d'austant que par ladicte ligue héréditaire n'estoit faicte aulcune mention des conditions que lesdictes parties debvroient observer en la nécessité, contraindroit lesdictes parties à une ayde et assistance de leur force.

Néantmoings ayans depuis lesdicts Sieurs des Ligues pesé et de plus près considéré les clauses pourtées par ledict traicté de la ligue et alliance faict entre feu l'Empereur Maximilian et leurs prédécesseurs, aussi considérant la bonne voisinance que iceulx dudict comté ont gardez ausdicts des Ligues, la grande commodité qu'iceulx des Ligues recoipvent dudict comté, aussi qu'estant la neutralité d'entre le duché et comté de Bourgoingne accordé entre les Majestés Très-Catholique et Très-Chrestienne par leur intervention, et que l'on ne la pourroit violer au désavantaige de ceulx dudict comté, que lesdicts des Ligues ne fussent justement meluz employer leur force à la deffence dudict conté, lesdictes parties respectivement par le présent renouvellement dient et déclairent, ont dict et déclairé que en ensuyvant la bonne foy de leurs prédécesseurs ayant traicté ladicte ligue et alliance, ilz la recongnoissent et la renouvellent, non seullement pour le regard d'assistance de lettres et d'ambassade; mais de plus de leur force et armes, et que pour tollir la doubte que lesdicts Sieurs des Ligues fondoient sur ce que les conditions pour l'assistance de la force n'estoient spéciffiées ny déclairées par ladicte Ligue et alliance de l'Empereur Maximilian, lesdictes parties ont traicté desdictes conditions comme s'ensuyt.

Et semble que si l'on observe ceste forme, l'on ne pourra dire que ce soit ung nouveaul traicté, ains seullement une déclaration de la volunté de leurs prédécesseurs ayans traicté ladicte Ligue héréditaire.

Et au regard des conditions, y ne s'en pourroit pour le présent dresser articles comm'il convient, que premier Sa Majesté n'ayt députée personnaige, ainsi que sus est dict, par lequel l'on pourra estre informé de ce qui conviendra et à quoy l'on pourra pervenir, comme aussi de la volonté desdicts Sieurs des Ligues.

Que si l'on pouvoit régler ledict traitement en conformité de ce qu'est porté par ladicte ligue de l'Archiduc Sigismond, l'on feroit beaulcoup pour ce que elle est limitée et réduicte en celle mesme, dont ilz ont accoustumé de traicter leurs gens de guerre.

Ou bien en faire quelque raisonnable condition par compaignie de trois cens hommes. Car le François n'a sur la levée d'aulcung régiment nulle spécification, ains traicté avec les capitaines et compaignies de trois cens hommes, donnant à l'ung plus, à l'aultre moings.

Et pour ce que l'expérience nous a faict congnoistre, par les trois dernières années, l'audace avec laquelle les François turbateurs et irréquietés se sont ingérez entrer en ce peys et conté de Bourgoingne, hostillement y exerceans tous actes de hostilité, prévoyans, ainsi que sumes advertiz, que nous n'avions encoires aulcune chose arresté pour estre assistez des forces desdicts ligues, que néantmoings aucungs cantons auroient ouffert pour la deffense de ce peys, sembleroit convenir au service de Sadicte Majesté et seurté de sondict comté, que celluy qui sera commis par Sadicte Majesté heut charge expresse d'entendre desdicts quantons les conditions que, pour le présent, ilz vouldroient, en cas que ladicte défense fut requise, et que cela fut accordé incontinant, et que mesmes moyen Sa Majesté donna ordre en ce peys pour satisfaire ladicte deffense et levée de gens à ce que lesdicts François ne soient cy-après si facilles en leurs entreprinses qu'ilz ont esté par cy-devant.

XV.

AVIS DU PARLEMENT DE DOLE TENDANT A AUGMENTER LE NOMBRE DE SES CONSEILLERS.

(Archives de l'audience.)

---

2 juin 1581.

La cour ayant esgard au grand nombre des procès qui affluent journellement devers elle, tant en matière civille que criminelle, et qu'il importe grandement aux vassaulx et

subjectz de Sa Majesté en ce sien peis qu'il y eut moien de plus grande abréviation de justice, est d'advis qu'il seroit à propos d'accroistre le nombre des conseilliers en icelle de six personnaiges graduez que soient dignes de telles charges : mais puisque telle accroissance est prétendue aux fins susdictes, elle ne treuve nécessaire qu'ilz soient aultres que laictz, et par tel moien se pourra faire jusques au nombre de trois chambres pour par l'une d'icelle continuellement vacquer à l'instruction et décision des causes et matières fiscalles que ne peuvent sans cela estre [autant] accélérées que la cour désireroit.

Ladicte cour a délaissé de pourveoir promptement sur les réquisitions des professeurs de l'université de Dole, par lesquelles ilz prétendent exemption du guet et garde, à raison qu'estant de ce adverty le magistrat de la ville a proposé quelques moiens pour empescher lesdicts professeurs, lesquelx ensemble ceulx produicts par lesdicts professeurs Son Excellence fera veoir s'il lui plaict et sur le tout prendra telle résolution qu'elle treuvera convenir, à laquelle ladicte cour se conformera tousjours.

En tant que touche la commission pour dresser ung nouveaul volume des ordonnances de ce païs, il a semblé à ladicte cour que la réquisition des Estatz estoit raisonnable, mais qu'il n'estoit convenant d'y entremettre aultres que certains conseillers d'icelle jusques au nombre de trois ou quatre, telz que Sa Majesté vouldra depputer, lesquelx prendront advis pour ce faire de qui ilz treuveront convenir et rappourteront le tout à ladicte cour pour le veoir, affin de par après l'envoier à Sa Majesté pour y ordonner son bon plaisir : estant plus raisonnable que telle chose soit commise aux principaulx officiers de Sa Majesté que à particuliers qui n'ont à elle si précis serment.

Au regard de la garde des chasteaulx et forteresses de ce peïs, il a semblé que l'on ne pourroit y donner aultre ordre que celluy prescript par les ordonnances du duc Jehan, sans innover plusieurs choses à l'avantaige des ungs et détriment des aultres et pour ce qu'il seroit meilleur de laisser toute chose à la forme ancienne.

Quant aux adjournemens à peine de confiscation de corps et biens, la cour informera de ce qu'a esté observé en cest endroict par tous les siéges de ce peïs, et aiant entendu le tout bien au long, rendra tel advis à Sa Majesté quelle jugera convenir, les fiscaulx ouyz et les remonstrances jà produites à cest effect veues et pesées.

—

XVI.

ALEXANDRE, PRINCE DE PARME, A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. Ier fol. 108.)

—

Mons, le 22 juillet 1581.

Monsieur le Conte, Tout à cest instant ay eu advertissement de l'ambassadeur du roy Monseigneur estant en France, que ces trouppes du duc d'Alançon ont quelque emprinse ou conté de Bourgoingne, mesmes sur quelques places fortes, dont j'ay bien voulu vous advertir en diligence, encoires que je ne doubte que, par vostre grande vigilance, avez assez l'œil ouvert partout, vous priant de mectre partout si bon ordre à vostre accoustumé, qu'ilz ne treuvent où se povoir attacher par faulte de bonne garde; et y survenant ou ayant advis de quelque chose m'en advertir, comme je ne doute que ferez.

———

XVII.

AVIS D'ALEXANDRE FARNÈSE AU ROI SUR LES AFFAIRES DU PARLEMENT DE DOLE.

(Archives de l'audience.)

—

Mons, le 13 août 1581.

Dudict escuier Benoit, dont je luy envoye les copies, afin que le bon plaisir de Vostre Majesté soit ordonner sur le faict de ladicte négotiation avec lesdicts Suysses et les personnages que icelle désire y estre emploiez, ce que feray encheminer et poursuyvre selon qu'elle sera servie me commander.

Lesdicts du Parlement ont aussi advisé sur ce que par les Estatz avoit esté requise augmentation du nombre des conseilliers, que pour le nombre presques infini des causes y pendans instruitez et que journellement y affluent, tant en matière civile que

criminele, et l'expédition de justice seroit bien à propos d'accroistre le nombre de conseilliers de six personnages laiz graduez, dignes de telle charge, pour besoigner ordinairement en trois chambres, en vacquant continuellement en l'une d'icelle, à l'instruction et décision des causes fiscales. Et semble que ladicte augmentation, par forme d'essay et jusques au rappel du moings de quatre conseilliers qualifiez comme dessus, signament pour les causes fiscales, pourroit donner advancement au bien publicque et le service de Vostre Majesté. Et néantmoings comm'il y va des fraiz et despens et que c'est chose dépendant entièrement du bon plaisir de Vostre Majesté, je le remetz du tout à son ordonnance.

Lesdicts du Parlement treuvent aussi bien nécessaire ce que par lesdicts Estatz estoit requis touchant la redresse du volume des ordonnances dudict pays, moyennant qu'il soit faict par trois ou quatre conseilliers qui rapporteront leur besoigné en ladicte court, pour après le tout bien préparé estre envoyé à Vostre Majesté, afin de y ordonner ce que se pourra faire, sans diminution de l'auctorité d'icelle. Ce qu'ayant faict examiner en conseil, il m'a semblé bon leur commectre ledict redressement, en y employant trois ou quatre d'entre eulx, que à ce seront les plus propres et qualifiez, moyennant que devant aucune publication le tout soit communicqué à Vostre Majesté, conforme à leur advis.

XVIII.

LE PARLEMENT DE DOLE AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PAYS-BAS.

(Archives de l'audience.)

Dole, le 29 août 1581.

Monseigneur, Suyvant les fréquentes rescriptions de Vostre Excellence à nous touchant l'ampliation ou interprétation de la lighe héréditaire avec les Suysses, nous avons sur ce dépesché ce qu'il nous semble estre expédient pour parvenir à ladicte ampliation ou interprétation de ladicte ligue, selon que Vostre Excellence pourra veoir s'il luy plait par l'advis que va cy joinct. Aussi avons-nous receu aultres lettres de Vostre Excellence pour ledict fait du VIIIe de mars dernier, ensemble une copie des articles de l'advis que sur ce les depputez des Estats de ce païs ont présenté à Vostredicte Excellence, lesquelx avons apostillé et joinct à cestes pour par elle estre veuz et examinez et y ordonner son bon vouloir et plesir. A quoy serons bien prestz d'obéir.

Au pardessus avons semblablement receu lettres de Vostredicte Excellence du XXIIe dudict mois de mars, par lesquelles elle nous advertyt comme elle a mandé le procureur général de ceste court, nostre confrère, pour l'ouyr sur le différend que Sa Majesté a pendant à cestedicte court contre les rentiers du pays à Muyre du Bourg dessoubz de Salins, afin de le faire déterminer, soit par voye amyable, ou par justice, ainsi qu'elle treuveroit pour le mieulx convenir; et que si avions quelque chose à représenter à Vostre Excellence sur ceste matière ou aultre, le pourrions faire par mesme voye; que nous occasionne luy donner de nostre part certaines mémoires et instructions pour les représenter à Vostre Excellence, la priant bien humblement le vouloir sur ce ouyr et entendre et le pourveoir convenablement, actendu que le tout ne tend que pour le service de Sa Majesté, bien de sa justice et soulaigement de ses vassaulx et son conté de Bourgoigne.

XIX.

AVIS DE LA SUISSE AU COMTE DE CHAMPLITTE DU 29 JUILLET 1582.

(Archives de l'audience.)

Des nouvelles de pardeça je n'en ay poinct, sinon Monsr, frère du Roy, a praticqué en ses Lighes dix enseignes des Suisses, et seront les capitaines de Glaris, Balle [1], Solleurre [2], Schaffusen [3] et Sgallem [4]. Et combien que ceulx de Schlestz [5] et de Zug et dudict Solleurre ont esleuz quelques capitaines qui s'estoient laissé persuader audict voiage, lesdicts de Schlestz et Zug ont deffenduz sur si grande peine, tellement que ses deux cantons de Schlestz et Zug ne marcheront pas. Ceulx de Solleurre l'ont bien ainsi deffenduz; mais leurs capitaines ne laissent pour cela de marcher. En ceste ville nous avons le capitaine Jacob Fogill, lequel certainement mal advisé s'est ainsi, au très-grand regret de tous ses amys, laissé persuader audict voiage. Sur quoy mes honnorez Sei-

[1] Bâle.
[2] Soleure.
[3] Schaffhausen.
[4] Saint-Gall.
[5] Schweitz.

gneurs de ceste ville ont donné charge à tous leurs officiers de l'appréhender et emprisonner et luy ont tout confisqué son bien, et ne le veullent plus tenir pour leur subject. Ilz ont aussi faict deffence, par tous leurs païs et terres, que nulz de leurs subjectz ne doigent s'addonner audict voiage, sur peine de perdition de corps et de biens. Sur quoy je vous assure qu'ilz ne sont pas sorty six hommes de ceste ville et bien peu du païs. Ilz feront leurs premières monstres à Châlon-sur-Saone. Il y a des terribles praticques françoises, lesquelles ne sont encoires ouvertes. Incontinent que j'en auray quelques nouvelles, je ne feray faulte de vous en advertir, combien que difficillement je le puisse faire, pour la crainte que j'ay que à voz frontières mes lettres ne soient ouvertes. Il se tient d'aujourd'huy en huict jours une journée à Badden ou à Solleurre de treize cantons. Mais ce n'est pour mectre fin à la cause de Ryhener de Balle, lequel demande une grande somme d'argent au Roy de France.

Par aultre advis audict conte de Champlite de Suisses dudict 29e juillet 1582.

Je n'ay voulu faillir vous advertir la départie à mardi prochain des 15 compagnies pour Monsr d'Alançon en Flandres, au grand regret de leurs supérieurs, principallement de mes honorez Seigneurs, lesquelz ont deffendu, sur peine de la vie avec confiscation de leurs biens et bannissement perpétuel, que pièces de leurs subjectz n'eussent à suyvre aucung capitaine. Pour cest effect au reste, estant à Solleurre, j'ay sceu par ung homme de marque que le duc d'Alançon avoit promis au prince d'Oranges le remettre dans ses places qu'il prétend avoir au conté de Bourgoigne; dont n'ay voulu faillir vous advertir, et vous assurer de ma part que l'escharge rouge ne manquera jamais jusques à la dernière goutte de mon sang et à vous faire service.

Plus par aultre advis du costel des Suisses du xe d'aoust 1582.

Les Bernois sont tousjours en armes mesmes aux environs de Genefve sur leurs frontières, et ont envoyé cinq enseignes de Suisses dedans Genefve, que l'on dict estre paiés par le Roy de France. Néantmoingz elle ne se tienne encoires investie, et y ont noz marchandz de pardeçà l'entrée et yssue libre jusques à présent.

L'on m'escript que Cazimir doit envoyer xve reistres pour Genefve, et qu'ilz doibvent prendre le chemin dois Basle à Porrentru [1], au pont de Voconcourt [2], Montbèliard, Pierre Fontaine par la rivière, Frasner (*sic*), à Mont, voisin de ce lieu d'une lieu et doiz là descendre à Morges.

[1] Porrentruy.
[2] Vauconcourt.

Encoires par aultres advis du xiiiie aoust 1582 touchant les menasses des François sur le conté de Bourgongne.

Je ne peux de moingz, que vous donner advis comme les François sont en mesme volunté comme du passé, et résoluz de vous aller veoir. Monsr de Meure a trante compagnies de gens de piedz toutes prestes, et de plus six cens provenceaux, que le capitaine Spiart conduict, que sont ceulx qu'estoient devant Genefve. Ils sont de plus six cens chevaulx du Daulphiné en provence, et se promectent d'entrer du costel de Sainct-Amour.

Estraict des lettres du Sr de Montmartin au conte de Champlite du xviie aoust 1582.

Mercredy vindrent loger à Sainct Loup et aux environs Cortele, avec ses gens estans en nombre de cinq cens, dont il pouvoit avoir soixante chevaulx entre iceulx; et doiz là hier ilz allarent loger à Sainct Germain; et ce matin sont partiz devant jour, selon le rapport que les soldatz que j'avoye envoié, m'en ont faict, et qu'ilz me l'ont asseuré pour leur avoir ouy toucher la diane deux heures devant jour, et tiens qu'a ceste heure ilz sont bien prestz d'estre hors du païs.

XX.

ADVIS DU COSTEL DES SUISSES DU TIER DE JUILLET 1582 AU CONTE DE CHAMPLITE.

(Archives de l'audience.)

Monsr le duc de Savoye a faict grand recure à Messrs les ambassadeurs de tous les cantons, et leur a déclairé qu'il vouloit demeurer en amitié avec tous eulx; mais qu'il ne pouvoit retirer ses gens de guerre, et qu'il entendoit voluntiers d'eulx comm'il pourroit faire avec son honneur. Messieurs de Berne ont leurs gens tous prestz, et le chefz de l'armée sera Monsr de Melunie. Monsr Ludovic Derlach conduict l'avant-garde. Plusieurs princes d'Allemaigne et villes promectent secours ausdicts Srs de Berne, et

entre aultres le duc Casimir, lequel, à ce que l'on mande, passeroit par ce païs icy pour se geeter contre Bourg en Bresse. Ceulx de Soleurre ont promis d'assister Messieurs de Berne. Et audict Soleurre se fera, le quinzième de ce mois, une diette pour résoldre l'aliance avec les François, que sont tousjours audict Soleurre, et font entendre que le Rois Très-Chrestien n'assistera Mons[r] le duc de Savoye, mais que c'est nostre Roy que luy a promis de luy donner toute aide et secours. Cela se public, pour rendre odieux Sa Majesté, et nous aultres, et susmes bien menassez si nous donnons quelque aide et secours audict S[r] Duc.

XXI.

ADVIS DE SUYSSES ENVOYÉ AU CONTE DE CHAMPLITE, DU SUCCÈS DE LA DIETTE TENUE A BADEN PAR LES DOUZE CANTONS SUR LE DIFFÉREND DE SON ALTESSE DE SAVOYE, AVEC LES S[rs] DE BERNE ET LA VILLE DE GENEFVE EN JANVIER 1584.

(Archives de l'audience.)

—

Après diverses contestations, prédictions, responces, répliecques et dupliecques de la part de Son Altèze de Savoye et des Seigneurs de Berne et Genefve, durant seize jours qu'aura duré la diette à Baden, ayans finablement les parties consenti à l'amyable vision et décision des différends au jugement des Seigneurs des douze cantons, sans contrainete toutesfois qu'aulcun soit lyé de tenir la prononciation qu'en seroit faicte, iceulx cantons auront dict et raporté concordablement que, quand au regard des difficultez d'entre Sadicte Altèze et les S[rs] de Berne, que des causes des troubles et mauvaises intelligences entre eulx survenues n'en sera plus mémoire, ains demeureront estainctes, comme non advenues, et que chascune des parties suppourtera les fraiz par eulx prétenduz l'ung à l'encontre de l'aultre, sans jamais en rien quereller et vivront par cy-après comme bons alliez et confédérez.

Et sur ce des prétensions de Sadicte Altèze, sur la ville de Genefve, d'austant qu'il y a longue vision de titres, a esté dict que Sadicte Altèze et ceulx dudict Genefve debvront faire élection d'arbitres aux douze cantons, au plustost que faire le pourront, ayans pouvoir de amyablement ou par forme de justice décider du différent, ce que de toutes part aura esté prins en recès, pour en advertyr chascun ses Seigneurs et supérieurs, avec promesse de au plustost faire sçavoir l'acceptation ou reffuz de ladicte prononciation au canton de Zurich.

Par aultre advis du succès de ladicte diette envoyez aussi audict Conte par aultre voye.

Nous avons esté 14 jours à la diette, pour les différens d'entre le duc de Savoye et ceulx de Berne et Genefve, que n'a esté sans grandes alterrations et disputes, de part à part, et en somme en aura esté prononcé et sentencié :

Premièrement que les différendz esmeuz entre Son Altèze et ceulx de Berne seront assoupiz comme mortz.

Secondement que pour les cothes et missions de toutes partz soubstenues, icelles doibgent estre compensées.

Tiercement que la ligue dressée par fut de louable mémoire Son Altèze de Savoye demeurera en sa force et vertu, sans l'enfraindre, et que les garnisons aux frontières ne debvront aulcune chose entreprandre l'ung sur l'aultre, mais se comporteront doulcement jouxte le traieté de ladicte ligue.

Touchant ce que concerne le faict de Genefve, pour ce que Son Altèze et ceulx dudict Genefve ont produictz beaucop de tiltres qui convient du temps pour les élucider, ilz choisiront douze arbitres ès douze cantons, qui ont toute charge de les veoir et peser le droit de l'une et l'aultre des parties. Ce faict, tenteront tous moyens de les meetre d'accord et appoinctement; ce que chacune des parties a prins en recès, pour en advertyr ses supérieurs à en rendre brefve responce au canton de Zurich, qui advertira les Seigneurs des aultres cantons de la responce ; que si ce différand ne se décide par ceste amyable voye, est ouvert le chemin de droit à qui le recherchera. Dieu par sa grâce y mecte la main.

Au dos : Advis envoyé au Conte de Champlite de ce qu'est succédé à la diette de Baden tenue en janvier 1584.

XXII

SOMMAIRE DES OCCURRENCES DE LA DIÈTE DU 24 JUIN 1584, TENUE A BADEN EN SUISSE.

(Archives de l'audience.)

—

A la diette générale de Mess[rs] des treize cantons des Ligues de Suisses, commencée le dix-septiesme jour de juin 1584 et finie le septième jour de juillet suigant :

Sera comparu, de la part de Monseigneur le Conte de Champlite, gouverneur lieute-

nant et capitaine général pour Sa Majesté au Conté de Bourgongne, de la court de parlement, et bons personnaiges dudict pais, l'escuyer Benoit, par le récès de laquelle diette sur sa proposition et responce desdicts Seigneurs des Ligues, apperra de sa négotiation.

En la mesme diette a comparu le Sr Michel d'Olivarès, chevalier de Malta, au nom et de la part du Grand-Maistre et de tous les chevaliers de la religion, avec lettres de crédence aux cinq cantons catholicques en particulier, puis aultres générales aux treize cantons, requérant par sa crédance que les Bernois aient à quieter et habandonner à ladicte religion une commandrie deppendant d'icelle qu'ilz possèdent injustement, appellée Bushs, et laquelle est présentement remise à Lodowig, filz du colonel Roolle du canton d'Ury.

Ce que les ambassadeurs de Berne auront prins en recez pour en faire relation à leurs supérieurs, affin d'y respondre à la prochaine diette; et les aultres cantons ont dict qu'ilz envoieront leurs ambassadeurs à icelle diette, avec pouvoir de traicter de ce faict, affin que lesdicts Bernois y viennent résoluz; laquelle diette est assignée à Baden au dymanche après la St-Bartholomey prochain, 26 d'aost.

Les Seigneurs des cantons catholicques, mesmes les cincq vieux cantons auront en ceste diette voulu avoir résolution si ceulx de Zurich et Glaris accepteroient la réformation du nouveau calendrier et les aultres aussi, pour obvier aux désordres et inconvéniens qu'à ceste occasion sembloient avenir. Ce qu'aura aulcunement esté traicté avec rigueur et mal entendu. Toutesfois à l'intervention des aultres cantons non tant passionnez, l'on aura mis ceste résolution en surcéance jusques au 26e d'aoust prochain, que tous lesdicts XIII cantons doibvent tenir une diette générale audict Baden, et lors se debvra metre fin entière à ceste dispute, aiant cependant esté deffendu aux prédicans de se contenir de prêcher contre ladicte réformation et s'abstenir de faire plus de mauvais offices, etc.

L'ambassadeur de France n'aura comparu en audience, oires il fut audict Baden, aiant esté advisé par de ses particuliers amis, comme lesdicts S^rs des Ligues sont irritez contre luy, pour n'avoir observé sa promesse de faire paier par son maistre, au mois de febvrier passé, trois cens milz escuz, en tant moingz du surplus par luy dehu en Suisse, et se partit beaucoup avant la diette finie, prenant excuse d'aller prendre le deuil du trèspas du fut duc d'Alançon.

Aussi dient ilz estre mal contentz contre luy de s'estre contenté du bruict de la levée des six milz Suisses que luy furent octroiez, dont plusieurs capitaines demandent intérestz pour s'y estre préparez.

Les cinq cantons vieux, ne peuvent se contenir de démonstrer le mescontentement qu'ilz ont de ce que les Bernois publient l'octroy de sel à eulx faict par Sa Majesté, et en auront aucunnement monstré mauvais visaige, se fondans sur l'affection qu'ilz ont à

la conservation du conté de Bourgongne et à l'observance de nostre saincte foy catholicque, appostolicque et romaine, promectans enfin que quoy que la substance au recès ne soit si avant exprimée sur le faict de l'octroy des deux ou trois milz Suisses demandez, que s'il advenoit urgente nécessité, que Dieu ne permecte, ilz ne manqueroient jamais pour secourir de forces l'estat dudict conté.

Ceulx de Genefve ont heu ung ambassadeur devant lesdicts S^rs des Ligues, pour certain équivocque treuvé au recès de la pronuntiation amyable d'avec eulx et Berne en la dispute avec Son Altèze de Savoye, et demandent que la garnison du Pertuy de Le Cluse soit levée par Sadicte Altèze. A quoy sera esté sespondu par Monsr de la Bastée, ambassadeur pour elle par-delà, comm'il sera veu par les coppies desdicts proposition et responce, remis le tout à ladicte diette du 26 d'aoust prochain, que lesdicts de Berne et Genefve doivent venir en premier accepter ou refuser la pronuntiation amyable faicte par lesdicts S^rs des Ligues sur le susdict différend, puisque de si long temps elle fut acceptée par Sadicte Altèze.

Il y a peu à faire d'obvier à nouveau renouvellement d'alliance entre Fribourg et Solleurre avec Besançon les cinq ans expirez, et se pourroit faire que l'on contraindroit lesdicts deux cantons de rompre la révocation de leur civilège nouvellement traicté pour aultres cinq ans, mais il y fauldroit du mistère et de l'argent.

Et n'en aura esté faicte mention par ceulx desdicts deux cantons à ladicte diette, mais au contraire ilz craignent que l'on n'en fasse plaincte à leurs alliez pour avoir traicté ce faict sans leur participation.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

APPENDICE.

SUPPLÉMENT À L'APPENDICE.

NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA SUISSE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES ET DES PERSONNES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

ERRATA.

P. 49, note 1, ligne 1, *au lieu de :* Ricario, *lisez :* Riario.

P. 51, ligne 12, *au lieu de :* Fonchres, *lisez :* Fouchres.

P. 60, ligne 30, *au lieu de :* la, *lisez :* l'a.

P. 97, note 3, *au lieu de :* Bernard de Mérode, *lisez :* Guillaume de Mérode.

P. 245, note 1, ligne 5, *au lieu de :* Steen, *lisez :* Stein.

P. 252, note 1, ligne 1, *au lieu de :* Campiano, *lisez :* Compiano.

P. 252, note 1, ligne 2, *au lieu de :* Bardi, *lisez :* Borgo.

P. 253, ligne 26, *au lieu de :* poussé, *lisez :* cherché à empêcher.

P. 253, ligne 30, *au lieu de :* mesure, *lisez :* missive.

P. 308, note 2, ligne 1, *au lieu de :* envoyé, *lisez :* envoyée.

P. 308, note 2, ligne 2, *au lieu de :* 12 août, *lisez :* 12 avril.

P. 311, ligne 32, *au lieu de :* forte, *lisez :* sorte.

P. 320, ligne 7, *au lieu de :* obienir, *lisez :* obtenir.

P. 413, note 1, ligne 1, *qu lieu de :* Phalagola, *lisez :* Falangola.

P. 413, note 2, ligne 2, *au lieu de :* Modoz, *lisez :* Madoz.




COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
1010673792

